DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

39 Elizabeth II

VOLUME VIII, 1990

COMPRENANT LA PÉRIODE DU DEUXIÈME JOUR D'AVRIL 1990
AU QUATORZIÈME JOUR DE MAI 1990, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada – édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 2 avril 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – MOTIONS

[*Traduction*]

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LE FINANCEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 19 mars dernier, de la motion de M. Keyes:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de rétablir le financement consenti au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je participe aujourd'hui à ce débat parce que je crois que le gouvernement a raison de freiner nos dépenses pour réduire le déficit national. Il a besoin de la collaboration de tous les Canadiens pour réussir cette entreprise d'une importance capitale.

L'idée de faire payer des frais symboliques pour l'information échangée n'est pas nouvelle. C'est une pratique qui existe depuis une éternité dans divers ministères et organismes. Il n'y a rien d'inhabituel à ce qu'un ministère fasse payer les services rendus par un autre ministère.

Par exemple, le coût de publication des débats de la Chambre dans le hansard, des projets de loi, de la *Gazette du Canada* et d'autres publications du gouvernement est récupéré en faisant payer les usagers.

Donc, les renseignements produits par le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail sont incontestablement précieux, indispensables même à l'ensemble du Canada, et nettement recherchés des autres pays. Il est incontestable qu'il existe une demande pour ces renseignements, et c'était pourquoi nous avons ce débat à la Chambre.

Nous reconnaissons que les renseignements relatifs à l'hygiène et à la sécurité au travail sont précieux pour tous les coassociés et pour leurs mandants, qu'il s'agisse de particuliers et de syndicats préoccupés par les risques professionnels ou d'employeurs qui veulent se documenter sur des produits chimiques toxiques, ou encore de gouvernements et d'organismes de normalisation qui établissent ou qui interprètent les lois, ou enfin de tiers désireux de se renseigner au sujet des polluants de l'environnement par exemple.

L'établissement, la présentation et la diffusion de ces renseignements coûtent de l'argent, c'est là un fait inéluctable. Mais jusqu'ici, ces frais étaient principalement à la charge d'un seul des partenaires. Cette charge est à la fois très lourde et injustement partagée. Donc, si tous les autres partenaires désirent poursuivre la diffusion de ces renseignements aux Canadiens, il importe qu'ils prennent le temps et la peine de mettre au point les modalités d'une participation qui rende la situation plus équitable.

Le gouvernement cherche à établir une association positive entre le salariat, les entreprises et l'État. Cette démarche va prendre une importance croissante à notre avis, au fur et à mesure que les Canadiens vont chercher à suivre l'évolution rapide de la situation économique et sociale qui se produit au pays et à l'étranger.

Dans notre travail d'élaboration des politiques et de développement économique, nous ne perdons aucune occasion de promouvoir et de faciliter un partenariat actif et dynamique entre les syndicats, les entreprises et les gouvernements. Ensemble dans ce partenariat, nous devons relever les défis économiques et sociaux que nous partageons. Toutefois, le partage des responsabilités va de pair avec un processus décisionnel coopératif sur les questions d'intérêt national.

Depuis sa création en 1978, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a reçu l'appui financier nécessaire pour commencer ses activités et pour mettre au point divers services d'information très utiles sur des questions liées à l'hygiène et à la sécurité au travail. Le

gouvernement fédéral n'est qu'un des nombreux partenaires qui ont voix au chapitre pour ce qui est de l'orientation que prend le Centre.

Les autres partenaires sont également les principaux bénéficiaires des produits du centre. En prenant cette décision, le gouvernement ne fait que demander aux autres partenaires d'accepter une part plus équitable des responsabilités financières à l'égard des produits. Ils paieront davantage seulement pour l'emballage et la distribution des produits qu'ils utilisent. Je ne crois pas que cela soit exagéré. C'est tout à fait juste.

• (1310)

Auparavant, le système n'était pas aussi juste. Seulement un dizième de la main-d'oeuvre canadienne relève du gouvernement fédéral en matière d'hygiène et de sécurité au travail, soit environ un million de travailleurs. Pourtant, le gouvernement fédéral assume la plus grande partie du financement du centre.

Par contraste, les membres du Congrès du travail du Canada sont plus que deux fois plus nombreux que les travailleurs relevant du gouvernement fédéral. Il me semble donc qu'il est temps que nous trouvions un système plus équitable de partage des coûts.

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a donné aux travailleurs, aux syndicats, aux employeurs, aux gouvernements et aux particuliers tous les outils nécessaires pour protéger leur hygiène et leur sécurité immédiates, mais nous devons nous souvenir qu'en échange on a fourni les outils économiques nécessaires pour devenir efficace sur le marché canadien. Nous sommes d'accord avec cela et nous le reconnaissons. Nous sommes d'accord également avec le fait qu'il est important que les particuliers, les syndicats et les petites entreprises aient accès à des renseignements peu coûteux relatifs à l'hygiène et à la sécurité.

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a été un foyer de collaboration tripartite, d'innovation et de dissémination efficace de l'information depuis sa création en 1978. Nous sommes aussi d'avis que c'est un élément unique et essentiel d'un système national d'information conçu par les Canadiens pour protéger la vie et la santé des travailleurs et maintenir une économie viable grâce à la collaboration.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui au sujet de la motion présentée à la Chambre par mon collègue, le député de Hamilton-Ouest.

Tout comme lui, je suis très inquiet que le gouvernement ait décidé de ne plus financer le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Le gouvernement devrait revenir sur sa décision et indiquer le plus tôt possible qu'il continuera de le financer.

L'importance et la valeur du Centre sont indiscutables. Le Centre est essentiel à la protection des travailleurs canadiens. Il est reconnu, au Canada et à l'étranger, pour la qualité et la quantité des informations et des services qu'il fournit sur les questions touchant la santé et la sécurité au travail.

Le Centre a pour mandat d'assurer la promotion de la santé et de la sécurité au travail et il se préoccupe autant de la santé physique que de la santé mentale des travailleurs. Tous conviendront que les services qu'il a rendus ont largement contribué à améliorer, au Canada, la sécurité au travail et la production économique.

Grâce à l'excellent travail qu'il accomplit, les travailleurs sont un peu moins souvent victimes des trop nombreux accidents qui les rendent incapables de travailler ou pire. Il faut empêcher que se produisent des accidents de travail causant la mort ou des blessures graves. C'est ce à quoi le Centre s'emploie avec un succès évident depuis sa création, en 1978.

Vu le rôle important que le Centre joue, il est vraiment insensé que le gouvernement fédéral ait décidé de ne plus le financer du tout à compter d'avril 1991, d'autant plus qu'il lui assure son financement de base. Il est certain que cette décision sera néfaste pour les activités du Centre.

Les fonds consentis au Centre depuis 12 ans par le gouvernement fédéral sont des fonds bien placés. Le Centre a un budget annuel qui oscille entre 8 et 12 millions de dollars, ce qui veut dire environ un dollar par travailleur, par année. Ce n'est pas trop si l'on tient compte du fait que ce sont la vie et les conditions de travail des Canadiens qui sont en jeu.

Le 28 avril de l'an dernier, le ministre du Travail a déclaré à la Chambre que les accidents de travail entraînaient des coûts directs et indirects d'environ 17,5 milliards de dollars par année. Il ajoutait que cela représentait un très lourd fardeau pour la nation. Je suis d'accord avec lui, c'est un fardeau excessif. Pourtant, ce ministre et

son gouvernement ont décidé de priver le centre de sa principale source de fonds. Ils veulent le transformer en entreprise rentable ne recevant aucune forme d'aide du gouvernement fédéral.

Le gouvernement a fait savoir au Centre qu'il devait recouvrer 15 p. 100 de ses frais de fonctionnement en 1989-1990, 50 p. 100 en 1990-1991 et 100 p. 100 en 1991-1992. Ce plan a été préparé unilatéralement par le gouvernement, sans aucune consultation avec le Centre. Le gouvernement montre bien ici son vrai visage. Il ne s'inquiète pas de la survie du Centre, pas plus qu'il ne se préoccupe d'hygiène et de sécurité au travail. Il ne pense qu'à l'argent qu'il va économiser.

Le gouvernement doit cependant admettre qu'il ne peut pas, et de loin, réduire le déficit dont sa mauvaise gestion de l'économie est à l'origine avec l'argent qu'il enlèvera au centre.

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail vaut certes les sommes qu'on y consacre. Ce n'est pas par coïncidence que depuis la création du Centre, le taux d'accidents de travail au Canada est passé de un sur huit à un sur dix. Cette réduction est attribuable en partie au Centre. Il ne cesse de fournir de façon efficace tout un éventail de renseignements à jour sur la santé et la prévention des accidents, et cela donne des résultats.

Des représentants du mouvement ouvrier et du patronat dans tout le pays en sont venus à se fier sur les services offerts par le Centre. En outre, une multitude d'organismes de santé et de sécurité, d'établissements d'enseignement et de groupes professionnels ainsi que tous les niveaux de gouvernement tirent bien des avantages de l'utilisation des ressources du Centre. Nous avons besoin d'un centre de ce genre au Canada, d'un centre consacré à la santé et à la sécurité des travailleurs canadiens.

Le ministre du Travail a également signalé dans cette enceinte qu'en 1987, 894 Canadiens sont morts au travail et que 25 millions de journées-personnes avaient été perdues à cause d'accidents de travail et de maladies ou de blessures professionnelles. Il faut rappeler, en outre, que cela nous a coûté 17,5 milliards de dollars.

Pourquoi alors priver le Centre de tout l'appui financier du gouvernement fédéral et l'obliger à se débrouiller seul? Pourquoi mettre en danger les travaux de recherche et le fonctionnement même du Centre, ainsi que le bien-être des travailleurs canadiens? Le gouvernement croit-il vraiment que cet argent pourrait être mieux dépensé ailleurs ou servir à de vaines tentatives de réduction du déficit? Non, la suppression totale des crédits ne fera qu'empêcher le Centre de poursuivre sa contribution respectée et utile dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, au Canada.

Le 5 février, lorsqu'on a débattu cette motion à la Chambre, le secrétaire parlementaire du ministre du Travail a déclaré ce qui suit:

> Du fait qu'il n'était financé que par le gouvernement, même s'il avait une excellente réputation et accomplissait de l'excellent travail, bien des gens ignoraient ce que faisait au juste le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Un grand nombre de conseils scolaires, de services d'incendie et d'autres organismes n'en savaient rien.

Il a ajouté:

> Faisions-nous vraiment connaître le Centre? Faute d'avoir à s'inquiéter de trouver des fonds, il se peut que les responsables du Centre ne s'en soient pas préoccupés suffisament.

Je tiens à dire au député que dans ma circonscription de Stormont—Dundas, le Conseil scolaire de Stormont—Dundas—Glengarry est tout à fait au courant de l'existence du Centre et de son travail. D'ailleurs, le comité législatif de ce conseil scolaire estime que le CCHST s'est révélé un outil précieux, à la fois sur le plan didactique et dans l'exécution des dispositions des différentes lois. Il appuie également les efforts du Conseil scolaire du Grand Toronto qui veut que le gouvernement fédéral continue de le financier.

Dans une lettre qu'il a fait parvenir au ministre du Travail, le 7 mars 1990, le Conseil scolaire du comté de Stormont—Dundas et Glengarry déclare: «Le conseil scolaire a toujours compté sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail pour lui fournir les renseignements nécessaires et c'est avec consternation qu'il apprend maintenant que le gouvernement a décidé d'imposer au centre de recouvrer la totalité de ses frais d'exploitation d'ici 1991-1992». Il ajoute ensuite: «Nous vous prions, vous et vos collègues, de reconsidérer votre décision concernant le financement du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, à cause des lois comme celle sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, qui obligera le Centre à effectuer un plus grand nombre d'enquêtes au nom de ses divers utilisateurs.»

• (1320)

Le conseil termine sur ces mots: «Nous demandons instamment au gouvernement fédéral de revoir sa décision.»

Quant à la deuxième remarque du secrétaire parlementaire, je crois que cet organisme a fait son travail en matière de promotion. En effet, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail est fort connu au Canada et dans le monde. Une partie de sa clientèle demeure à l'étranger. Il jouit d'une excellente réputation en Europe et aux États-Unis.

Le secrétaire parlementaire du ministre du Travail a eu tort de prétendre que le Centre n'a peut-être pas fait, et de loin, ce qu'il aurait dû faire pour promouvoir ses services parce qu'il n'avait pas à se préoccuper d'obtenir des fonds. C'est tout simplement faux.

Je crois que sans une source de financement assurée, le Centre devra concentrer tous ses efforts à recueillir des fonds au lieu de s'intéresser avant tout à protéger la vie des travailleurs. Ce serait une véritable tragédie qu'on peut éviter.

En terminant, je rappelle au gouvernement que la ligne de conduite la plus prudente serait de continuer de le financer intégralement. Somme toute, la santé et la sécurité des travailleurs canadiens et les coûts humains et financiers que cet organisme nous fait épargner sont de loin plus importants que le montant du financement qu'il reçoit actuellement du gouvernement fédéral.

[*Français*]

M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Madame la Présidente, mesdames et messieurs les députés, je tiens à vous assurer que le CCHST continuera d'être une source utile, impartiale et financièrement viable de renseignements sur la santé et la sécurité du travail au Canada. Je souhaite également préciser aux députés que la décision du gouvernement en ce qui concerne le financement d'un CCHST ne constitue pas une tentative de privatisation du Centre, ce qui aurait pour effet de détruire ce partenariat tripartite unique et la nature impartiale des produits du CCHST.

La décision du gouvernement a tout simplement pour objet de permettre au CCHST de s'autofinancer davantage en recouvrant une plus grande partie de ses coûts de production.

J'aimerais préciser clairement à ce que le député de Hamilton-Ouest (M. Keyes) a affirmé, personne ne propose de faire payer au travailleur des droits pour ces renseignements essentiels sur la santé et la sécurité au travail, ni de faire payer les renseignements que demandent les personnes qui font appel aux lignes téléphoniques sans frais. Le CCHST continuera d'appliquer sa politique de liberté d'accès à l'information. Le principe du recouvrement des coûts consiste simplement à récupérer les coûts de mise en forme, de traitement et de distribution de l'information, et non le coût de l'information même.

Il est donc essentiel que les particuliers, syndicats et petites entreprises aient facilement accès à des renseignements peu coûteux sur les moyens nécessaires pour protéger leur santé et leur sécurité.

Le CCHST est le lieu de convergence de la coopération tripartite, de l'innovation et du partage efficace de l'information depuis sa création en 1978. Il constitue un élément essentiel et unique du système d'information national mis au point par les Canadiens pour protéger la vie et la santé des travailleurs et appuyer une économie forte grâce au partenariat.

En raison de l'évolution démographique et, par conséquent, de la pénurie de nouveaux travailleurs et de travailleurs spécialisés dans certaines régions, certaines sociétés se livrent une concurrence de plus en plus vive pour attirer les meilleurs travailleurs en accordant de l'importance à des facteurs comme les milieux de travail de haute qualité, y compris la santé et la sécurité. Les changements sociaux, dont les changements d'attitude vers l'environnement, rendent les employeurs plus conscients de leurs responsabilités sociales, y compris celles qui se rapportent à la santé et au bien-être de leurs employés.

Je crois fermement que l'énergie et les efforts consacrés à modifier la décision du gouvernement et à condamner la disparition du CCHST devraient plutôt servir à trouver des moyens constructifs de le financer.

Vu la situation actuelle de l'économie au Canada, il est impérieux de réduire les déficits de l'État et d'augmenter la productivité et l'efficacité. En outre, la décision de livrer concurrence à l'échelle internationale met en lumière et favorise l'accroissement de la productivité et de l'efficacité. Tous les niveaux de gouvernement du Canada jugent nécessaire de réduire certains de leurs services et programmes.

En avril 1989, le gouvernement a décidé que le CCHST devrait s'autofinancer davantage au cours des trois prochaines années en ce qui a trait aux services d'information assurés à ses clients. Il a pris cette décision en raison des compressions budgétaires auxquelles le gouvernement fait face, mais également à cause de l'apparente maturité financière du CCHST. Au cours des dernières années, le Centre a recouvré une partie de ses coûts de production, mais par suite de cette décision, il devra élargir sa base de recouvrement des coûts. Selon la décision du gouvernement, seuls les coûts de mise en

forme et de distribution des produits d'information doivent être récupérés, et non les coûts de l'information même.

J'aimerais rappeler aux députés que le recouvrement des coûts n'est pas un principe nouveau et il ne s'applique pas uniquement au gouvernement fédéral. Il s'agit d'adopter une pratique commerciale efficace dans le secteur public.

Il est indéniable qu'il faut assumer le coût de production, de mise en forme et de distribution du matériel du CCHST. Cependant, un seul des partenaires a supporté la plus grande partie de ces coûts, qui sont considérables. Par conséquent, si tous les autres partenaires désirent continuer d'assurer ces services d'information, ils doivent envisager sérieusement des façons de les payer.

Comme vous le savez, madame la Présidente, le gouvernement s'est engagé à établir un partenariat constructif entre le mouvement syndical, le milieu des affaires et l'État, processus qui, à notre sens, revêtira plus d'importance que jamais à mesure que les Canadiens s'efforceront de relever les défis posés par l'évolution rapide de la situation économique et sociale, tant au Canada qu'à l'étranger. Toutes les fois que l'occasion se présente, nous promouvons et favorisons un partenariat actif et dynamique entre les syndicats, les entreprises et l'État dans la gestion des affaires publiques et la poursuite du développement économique.

De concert avec nos partenaires, nous pouvons et devons nous employer à relever les défis communs sur le plan économique et social. Cependant, la responsabilité et l'imputabilité vont de pair avec la coopération relativement à la prise de décisions en matière de questions nationales.

Le gouvernement a l'intention d'asseoir le CCHST sur des bases solides et, en même temps, de renforcer l'impartialité et le caractère distinct unique des activités du Centre.

La prestation de services d'information essentiels aux travailleurs canadiens, principal objectif du mandat du CCHST, ne serait pas menacée par les aspects commerciaux des autres activités du CCHST.

Le plan d'entreprise confirme la décision du gouvernement selon laquelle il est tout à fait possible d'assurer l'autosuffisance financière du CCHST et d'atteindre cet objectif d'ici quelques années.

Madame la Présidente, tous les secteurs de l'économie doivent participer à l'effort national et conjuguer leurs efforts pour réduire le déficit.

Au cours des dernières années, le gouvernement actuel a pris un certain nombre de mesures, souvent difficiles et parfois impopulaires, pour supprimer les dépenses inutiles et nous avons adopté une méthode plus efficace de gestion des finances publiques. Nous devons tous modifier nos priorités et affecter les ressources rares de la manière la plus efficace possible. Le gouvernement actuel a réussi dans une large mesure à contenir les dépenses publiques et continuera à le faire.

• (1330)

[*Traduction*]

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, je prends la parole pour appuyer la motion d'initiative parlementaire du député de Hamilton-Ouest, qui demande le rétablissement du financement consenti au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

Quand le Centre a été créé, le financement devait revêtir un caractère tripartite. Il est important, à mon avis, qu'on se souvienne que la raison de ce financement tripartite, comme pour l'assurance-chômage, était de faire en sorte que toutes les parties intéressées participent à la fois au processus décisionnel et au paiement des frais.

Ce centre reçoit 26 000 demandes par an. Cela signifie qu'il jouit d'un grand prestige dans les milieux internationaux pour les services qu'il offre au Canada et aux autres pays sur le plan de l'hygiène et de la sécurité au travail. Le gouvernement, qui a supprimé le financement et qui laisse entendre que ce centre a commencé à facturer ses services, en fait le seul organisme et la seule institution de soins de santé de notre pays qui fonctionnerait selon le principe des frais d'utilisation.

Imaginez-le collaborant avec d'autres centres nationaux et internationaux d'hygiène et de santé au travail, recueillant les renseignements que les autres centres auraient découverts, puis les rapportant au Canada pour les vendre. Je crois que de nombreux organismes qui nous fournissent les renseignements trouveraient plutôt scandaleux qu'on vende au Canada leur information, éventuellement au plus offrant.

Aujoud'hui, des centaines de nouveaux produits chimiques font leur apparition sur les lieux de travail et ce, presque quotidiennement. Les gens se rendent au travail tous les jours, dans bien des cas sans connaître les types de substances auxquels ils seront exposés ni leurs effets à

long terme sur la santé. Au Canada, il y a 863 décès et 20 000 cas de maladie professionnelle par an. C'est scandaleux dans un pays qui a tant à offrir.

C'est scandaleux d'entendre le gouvernement refuser d'assurer la protection de ces travailleurs et prétendre que ceux-ci ne relèvent pas de sa compétence. La sécurité des travailleurs dépend du gouvernement. Les travailleurs ont le droit de croire que le gouvernement assurera leur sécurité, étant donné qu'ils contribuent tous les jours à la richesse du pays.

Par exemple, le CCHST joue un rôle de premier plan à l'échelle internationale, pour ce qui est de déterminer les effets des pesticides sur notre environnement. On a annoncé justement aujourd'hui, dans une émission radiophonique de Radio-Canada, que les pesticides d'usage domestique, que beaucoup d'entre nous traitons à la légère et croyons inoffensifs, peuvent, même en quantité infime, occasionner chez les personnes qui y sont allergiques des réactions allant de simples éternuements jusqu'à la mort. Nous venons à peine d'apprendre la chose. Pourtant, le gouvernement pense que nous devrions nous démettre de nos engagements vis-à-vis du lieu de travail.

Mon père a travaillé 40 ans à la Cominco, à Trail, dans une fonderie de zinc et de plomb qui a été pendant longtemps la plus importante du monde. Il travaillait dans l'atelier d'usinage. C'était un enfer. Les visiteurs qui y pénètraient voulaient en sortir au plus vite. C'était plein de saletés, de poussière, de plomb et d'amiante. Ni lui ni aucun de ses collègues ne savaient ce qui les attendait, ce que seraient les effets de ces conditions de travail pendant 40 ans de vie professionnelle sur leurs années de retraite.

Eh bien, laissez-moi vous dire à quelle sorte de retraite tout cela l'a mené. À l'emphysème. Mon père ne peut marcher jusqu'au bout de la rue sans être obligé d'arrêter et de reprendre son souffle. Il est incapable de jardiner. J'ai vu mon père s'étendre sur le gazon pour arracher des mauvaises herbes parce que son souffle est coupé quand il se penche.

C'est le genre de protection à laquelle les travailleurs ont droit, protection à laquelle nos pères et mères n'ont pas eu accès, mais que nos enfants doivent recevoir.

Le gouvernment ne saurait avoir d'excuse de ne pas dépenser 10 millions de dollars aujourd'hui quand il pourrait être contraint de dépenser demain des millions et des millions de dollars pour remédier au carnage en milieu de travail.

Mon métier est celui d'imprimeur. J'ai commencé mon apprentissage à l'époque où le métal fondu régnait sur le secteur de l'imprimerie. Il y a seulement une vingtaine d'années, on nous encourageait à prendre des comprimés de calcium et à boire beaucoup de lait, car nous étions en contact avec du plomb. À cette époque, le secteur de l'imprimerie utilisait du plomb fondu, et c'est encore le cas aujourd'hui dans certains ateliers. Il appert que c'était à peu près le pire tort que nous pouvions causer à notre santé. N'eussent été de la recherche et de l'extrême gravité du saturnisme, nous ne l'aurions jamais su.

Je ne veux pas que mes enfants rentrent du travail plein d'agents carcinogènes que personne ne s'est donné la peine d'identifier ou même de considérer comme présentant un danger grave. À mon avis, pas un seul député ne voudrait que ses enfants courent ce risque.

Il importe pour nous de penser aux travailleurs canadiens qui, par milliers, sont morts d'amiantose. Au sein de la génération précédente, ils constituaient une forte proportion de la population active. Nous ne pouvons guère trouver d'excuses pour ne pas rétablir ce financement.

La privatisation du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail n'est pas la solution. Sans vouloir insinuer quoi que ce soit à l'égard des chercheurs passés et présents, je tiens néanmoins à déclarer qu'il a été démontré maintes et maintes fois, surtout aux États-Unis, que les chercheurs se laissent parfois acheter. Les travailleurs de notre pays ont un intérêt absolument primordial à ce que les chercheurs qui oeuvrent au sein de ce centre ne puissent pas même être tentés de se laisser acheter.

L'environnement figure à l'heure actuelle parmi les principales préoccupations des Canadiens, et c'est du milieu de travail dont nous devons nous préoccuper au premier chef. La protection de nos travailleurs doit constituer la première étape indispensable de la protection de l'environnement, de nos enfants et de notre avenir.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Madame la Présidente, j'attendais impatiemment de participer au débat sur la motion de mon collègue de Hamilton-Ouest.

Le fait que le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail soit dans sa circonscription est important, non seulement pour notre collègue, mais aussi pour tous les députés.

Le Centre joue un rôle de premier plan dans la vie de milliers de travailleurs canadiens. Son mandat ne consiste pas seulement à promouvoir l'hygiène et la sécurité au travail, même si l'on peut supposer que la santé physique et mentale du travailleur est sa raison d'être.

Le Centre constitue le lien entre les divers paliers de gouvernement, la main-d'oeuvre et le patronat, surtout dans l'établissement, le maintien et l'amélioration des normes d'hygiène et de sécurité. Au fil des ans, le Centre a accumulé beaucoup de données et de statistiques qu'il partage avec les organisations intéressées à l'hygiène et à la sécurité au travail. En fait, le Canadien a accès aux renseignements dont il a besoin pour s'assurer qu'il travaille dans un endroit sécuritaire.

Les députés libéraux—et tous leurs collègues, bien sûr—se sont toujours intéressés à la santé des Canadiens, et ce sont eux qui ont mis sur pied beaucoup de nos programmes sociaux universels.

• (1340)

La sécurité au travail, gage de santé, découle des programmes d'assurance-maladie et de santé lancés par les libéraux. Le Centre a déjà réalisé de grandes choses, mais ses administrateurs seront sans doute les premiers à admettre qu'il reste encore beaucoup à faire.

Si on le compare à d'autre pays, le Canada n'a pas de très bons résultats en matière de santé et de sécurité au travail. En fait, pour le nombre d'accidents mortels survenant dans les secteurs de la construction et de l'exploitation des mines et des carrières, le Canada vient au premier rang parmi les cinq grands pays industrialisés, qui comprennent aussi les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne de l'Ouest et le Japon. Nous nous classons au deuxième rang en ce qui concerne les accidents dans le domaines manufacturier et ferroviaire. Les accidents du travail sont l'une des principales causes de décès des Canadiens, derrière les maladies du coeur et le cancer. Vu ces statistiques, nous devons porter attention au problème et continuer d'être vigilants.

Le 28 avril 1989, le ministre du Travail a déclaré à la Chambre des communes que, en 1987, 894 Canadiens étaient décédés des suites d'un accident du travail et 25 millions d'années-personnes avaient été perdues à cause d'accidents, de blessures ou de maladies liés au travail. Chaque année, ces accidents coûtent, en frais directs et indirects, 17,5 milliards de dollars, soit presque le montant que le gouvernement cherchait à emprunter la semaine dernière par son projet de loi portant affectation de crédits. Quel gaspillage de productivité, de temps et de santé!

Les statistiques recueillies par le Centre montrent que 39 p. 100 des blessures au travail sont attribuables à des conditions de travail illégales, et 24 p. 100, à des conditions légales, mais non sécuritaires. Le dénominateur commun reste le manque de renseignements, tant chez les employeurs que chez les employés.

Depuis la création du Centre, il y a dix ans, ce n'est plus un travailleur sur huit, mais plutôt un travailleur sur dix qui est victime d'un accident du travail. C'est donc dire que le taux d'accident du travail a diminué de 17 p. 100. Pareil résultat n'est pas le fruit du hasard. Il a été rendu possible par les efforts concertés du Centre, qui a dispensé de l'information sur la prévention, a haussé le niveau de sensibilisation et a établi des liens solides avec les divers paliers de gouvernement, en matière de santé et de sécurité au travail.

En 1988-1989, le Centre a répondu à 26 000 demandes sur la ligne téléphonique qu'il met gratuitement à la disposition du public, et a ouvert 54 000 nouveaux dossiers pour ses services électroniques, qui comprennent 50 bases de données. Quelque 1 200 organisations canadiennes ont eu recours à ces services et ont fait 40 000 appels. En outre, 350 000 publications sur la santé et la sécurité au travail ont été diffusées pendant le même exercice. Constante et efficace, la participation du Centre s'est accrue sous la direction d'un conseil d'administration consciencieux.

Dans son travail de tous les jours, le Centre dit avoir reçu la collaboration pleine et entière d'organismes nationaux et internationaux, dont son pendant américain, le National Institute for Occupational Safety and Health. Il y a eu un échange intense d'information et de bases de données, sans frais, dans un esprit de coopération et au nom d'intérêts mutuels. Le Centre s'est ainsi acquis une excellente réputation, tant chez nous qu'à l'étranger, en fournissant de l'information de grande qualité, ce dont nous devrions tous être fiers.

Les principaux bénéficiaires du travail et des activités du Centre ont été, et devraient rester, les travailleurs et les employeurs canadiens. C'est un objectif que le Centre s'était fixé lui-même, et les dossiers montrent que 73 p. 100 de toutes les demandes de renseignements viennent de ces deux groupes.

On s'est beaucoup préoccupé de santé ces dernières années en mettant surtout l'accent sur la prévention. Les faits montrent que lorsque nous avons consacré de l'argent à la prévention des accidents et des maladies, nous en avons tiré d'immenses bienfaits. Nous avons appris à nous nourrir mieux et de façon plus adéquate, et nous avons réussi à sensibiliser la population à la prévention

des accidents grâce à divers programmes visant à lutter contre l'alcool au volant. Nous avons écouté le message et chaussé nos chaussures de marche, nos patins et nos skis, tout cela en vue de mener une vie plus saine et plus équilibrée.

Il y a eu des réalisations extraordinaires dans le domaine de la recherche et dans le taux de réussite des transplantations, des opérations chirurgicales et des programmes de réadaptation. Ce sont autant de signes d'intérêt pour la santé et de respect de la santé sous toutes ses formes.

Les mesures de santé et de sécurité comptent pour beaucoup dans l'objectif que nous nous fixons d'un avenir sans accidents ni causes d'infirmité ni, bien sûr, de décès dans le milieu de travail.

Le Centre d'hygiène et de sécurité au travail a joué un rôle majeur et voudrait poursuivre son oeuvre. J'ai donc été consterné d'apprendre que des projets du gouvernement limiteraient considérablement le travail remarquable du Centre.

On lui demande de survivre pendant deux ans sans financement public. Ces compressions budgétaires, qui sont un signe incontestable de mépris envers les Canadiens, s'ajoutent à la longue liste de toutes celles que ce gouvernement inepte leur demande d'accepter.

On nous dit de chercher les fonds ailleurs. C'est à peu près le discours que le ministre du Travail a tenu au conseil d'administration du Centre. Sans préciser, il a dit que le Centre pouvait par une foule de moyens devenir autosuffisant d'ici quelques années. Il devrait savoir que les autres sources de financement ne sont pas nombreuses, comme il le prétend, mais limitées.

Partout au Canada, on est à la recherche de fonds pour de grandes causes. Celle-ci en est une. Une multitude de personnes tentent de recueillir des fonds pour les universités ou d'autres cause, comme le tomodensitomètre dont on s'occupe dans ma circonscription. À mon avis, les fonds dépensés au Centre pour la prévention d'accidents rapporteraient gros à tous les Canadiens et permettraient au gouvernement et, partant, aux contribuables, de faire des économies considérables.

La levée de fonds prend du temps. Il faudrait affecter du personnel, dont on a grand besoin ailleurs, à la mise sur pied des programmes de souscription. La difficulté serait d'autant plus grande que de nombreuses compressions ont été imposées dans les services essentiels.

Nous avons des raisons de nous demander quel genre de levée de fonds on pourrait envisager. Le Parti libéral a clairement compris que le financement du Centre incombait au gouvernement central et il continue de penser de la sorte.

Lorsque la création du Centre a été débattue à la Chambre en 1978, le ministre du Travail de l'époque, l'honorable John Munro, a clairement expliqué que le Centre était censé être financé par le gouvernement fédéral. Le gouvernement demande-t-il maintenant à la population d'accepter qu'il rompe sa promesse? Le gouvernement met-il la santé des Canadiens en péril à cause de sa mauvaise gestion des recettes? Malheureusement, la réponse aux deux questions est oui.

Je prie instamment le gouvernement mettre en balance les répercussions des compressions proposées et les avantages du maintien du soutien financier pour un organisme qui assure un service primordial aux travailleurs, à leurs familles et leurs employeurs, ce qui, en même temps, rehausse l'image du Canada à l'étranger et améliore la santé des Canadiens.

[*Français*]

M. Gilles Bernier (Beauce): Madame la Présidente, le Plan d'entreprise du Centre canadien d'hygiène et de santé du travail vise à rencontrer un objectif fondamental: celui de s'autofinancer. Afin d'atteindre ce but financier, le Centre tient compte du milieu et du contexte actuels de la santé et de la sécurité au travail au Canada et comprend, par exemple, les stratégies proposées suivantes:

Les activités de financement du Centre doivent surtout porter sur son mandat fondamental, qui consiste à influer sur la santé et la sécurité au travail à ce moment-ci, et non pas à poursuivre des objectifs connexes. Les objectifs poursuivis doivent produire un résultat positif d'ici les prochaines années et ne pas viser de nouveaux objectifs. Le Centre canadien d'hygiène et de santé du travail doit concentrer ses efforts sur quelques initiatives susceptibles de produire des recettes et tirer parti de nouvelles initiatives lorsque les ressources le permettent. Le Centre doit mettre à profit sa combinaison unique de connaissances techniques en matière de santé et de sécurité au travail et de technologie de l'information.

• (1350)

Un élément important de la stratégie à court terme du Centre doit être de développer les marchés des produits et services existants. Le Centre canadien d'hygiène et de santé du travail doit également mettre au point des produits et services qui se rapportent aux aspects de son

mandat relatifs à la sécurité et exploiter ce marché apparemment lucratif par rapport aux aspects relatifs à la santé. Le Centre doit donc être considéré comme un organisme vraiment national afin d'accroître la pénétration des marchés dans toutes les régions du Canada. Dans le cadre de son mandat, le Centre doit principalement s'efforcer de répondre aux intérêts des travailleurs canadiens; cependant, s'il vend davantage ses produits à l'étanger, il pourra également financer ses activités nationales. Le Centre doit offrir des ensembles de produits et services de manière à assurer un financement de base prévisible qui ne dépende pas des ventes individuelles. Et, le Centre ne doit pas créer un important service de marketing, mais plutôt se servir de ses relations spéciales avec d'autres organismes et associations et des canaux de distribution existants.

En résumé, les stratégies du plan d'entreprise du Centre portent sur les produits et services d'information qui peuvent être offerts au moyen de la technologie du disque compact. Il propose de développer les marchés existants et de trouver de nouveaux débouchés pour les produits actuels. Il insiste aussi sur la commercialisation des produits relatifs à la sécurité et il suggère d'offrir, dans la mesure du possible, des ensembles de services et recommande de les commercialiser au moyen des canaux de commercialisation existants et des arrangements spéciaux conclus avec d'autres organismes et associations.

Alors, madame la Présidente, il est essentiel que l'assise financière du Centre canadien d'hygiène et de santé au travail soit solide à long terme. Le plan d'entreprise du Centre établi par son conseil d'administration expose plusieurs stratégies qui permettront au Centre d'établir les mécanismes nécessaires pour s'autofinancer dans un proche avenir comme une entreprise. Le plan contient également des recommandations concernant le financement des coûts de développement des produits et des marchés du Centre et des coûts des immobilisations existantes et nouvelles, et certains changements structurels.

Les principes qui ont présidé à la définition de ces stratégies financières voulaient qu'elles suivent généralement les méthodes généralement acceptées dans le secteur privé. Selon l'hypothèse posée, pour que le Centre fonctionne comme une entreprise, il doit s'autofinancer comme une entreprise; et telle est l'intention du gouvernement actuel. Bien sûr, quand on parle d'autofinancement, chez les libéraux et les néo-démocrates, ce n'est pas un terme auquel ils sont habitués.

Le plan d'entreprise confirme la décision du gouvernement selon laquelle il est tout à fait possible d'assurer l'autosuffisance financière du Centre et d'atteindre cet objectif d'ici quelques années.

Madame la Présidente, pour démontrer davantage l'engagement pris par le gouvernement actuel à l'égard de la santé et de la sécurité au travail au Canada, mais également pour assurer aux députés, aux clients qui font appel aux services du Centre et, en particulier, au personnel du Centre qu'il continuera de s'acquitter de ses activités et de son mandat importants, le ministre a déjà pressenti le Conseil du Trésor afin d'obtenir les fonds nécessaires pour assurer ce financement provisoire. Le montant de ce financement provisoire sera toutefois le résultat de l'analyse du plan de mise en oeuvre détaillée et conforme à la politique gouvernementale du recouvrement des coûts.

Le plan d'entreprise expose donc les stratégies générales que le Centre doit suivre pour atteindre l'objectif de l'autosuffisance financière, mais le Centre canadien d'hygiène et de santé au travail devra encore procéder à de nombreux travaux de planification approfondis et détaillés avant de pouvoir le mettre en application et l'inclure dans le plan opérationnel pluriannuel qui doit être présenté au plus tard le 30 septembre de cette année.

Madame la Présidente, j'ai déclaré que le gouvernement a l'intention d'asseoir le Centre sur des bases solides et, en même temps, de renforcer l'impartialité et le caractère distinct unique des activités du Centre.

Le ministre a donc demandé au Conseil du Trésor l'autorisation de constituer une base financière solide au Centre et de lui offrir les outils financiers nécessaires afin de bien gérer ses dépenses et ses recettes.

[*Traduction*]

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je voudrais profiter des quelques minutes qui restent pour faire quelques remarques sur la motion à l'étude, dont je rappelle le libellé:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de rétablir le financement consenti au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

Il est important de donner suite au débat sur cette motion. Je voudrais signaler le dévouement de notre porte-parole, qui est allé visiter le centre et qui a consacré beaucoup de son temps à ce dossier. En effet, le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke s'intéresse vivement aux questions de santé et de sécurité au travail dans notre pays. C'est un domaine qui a un rapport direct avec une industrie de ma région, dans la province d'où nous venons tous les deux. Je parle, bien sûr, de l'industrie forestière. Nombre de travailleurs de cette industrie subissent des blessures.

Article 31 du Règlement

Au Canada, quelque 20 000 travailleurs deviennent invalides chaque année. Un millier de personnes perdent la vie au travail chaque année. Il est tout de même incroyable qu'un millier de travailleurs meurent au travail chaque année, dans un pays comme le nôtre. Cela prouve le caractère indispensable d'un centre comme celui dont nous parlons pour réunir information et matériel afin de renseigner les travailleurs, les employeurs et les organismes gouvernementaux sur l'importance de connaître les dangers auxquels les travailleurs sont exposés et le genre d'information dont ils ont besoin lorsqu'ils se trouvent dans une situation à risque ou en présence de produits chimiques dangereux.

Si cette motion fait l'objet d'un débat, c'est à cause du programme stupide du Parti conservateur, qui cherche un moyen de privatiser le Centre comme nombre d'autres sociétés. Il faut cependant bien comprendre que le gouvernement a un rôle important à jouer, comme observateur impartial, dans le domaine de la sécurité au travail.

Il va falloir que les conservateurs cessent de permettre à leurs amies, les sociétés, d'imposer leur volonté dans tous les aspects de notre vie. Nous espérons que le gouvernement saura nous prêter une oreille attentive et faire en sorte que le financement soit maintenu pour que le Centre continue d'exister.

J'ai signalé l'excellent travail que mon collègue, le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke, a accompli dans ce domaine. Dans la minute qui reste, je tiens à citer officiellement le dernier paragraphe d'une pétition qu'il a fait circuler, car il résume parfaitement les préoccupations qui sont les nôtres. Il est dit dans la pétition que le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail s'est taillé une réputation enviable au plan international. La pétition se termine comme ceci:

> En conséquence, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rétablir le Centre dans la situation et l'état qui étaient les siens au début de 1988, conformément à la loi constituant le Centre, et de révoquer toute décision qui serait contraire aux règlements du Centre et à l'objectif fixé pour cette société publique dans l'article 5 de la loi.

C'est important, madame la Présidente, et j'espère que le gouvernement fera attention pour une fois.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant les déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE DROIT DE LA MER

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Madame la Présidente, si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour rappeler à la Chambre qu'une conférence importante s'est tenue à Copenhague, du 16 au 18 octobre derniers, et que des parlementaires des trois partis représentés au Parlement canadien ont pu s'y entretenir avec des parlementaires de l'Europe de l'Est et de l'Ouest sur l'avenir des océans et, notamment, de ceux qui bordent nos pays respectifs.

La déclaration finale de la conférence insistait sur l'importance vitale des mers et des océans pour la survie de la planète et de toute la biosphère, y compris des espèces animales dans toute leur diversité.

Vous n'ignorez pas, madame la Présidente, que nous avons signé en 1982 un accord historique sur le droit de la mer. En 1984, quelque 159 pays y avaient adhéré. Malheureusement, moins d'une quarantaine l'ont ratifié dans les six dernières années, alors que soixante doivent le faire pour que l'accord s'applique dans son intégralité au bout d'un an.

Comme les côtes canadiennes sont les plus longues du monde—s'étendant sur 150 000 milles terrestres et donnant sur trois océans—j'exhorte tous les députés et les Canadiens en général à adopter et à ratifier enfin une convention aussi importante pour la survie de notre pays et de toute la planète.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, avril est le mois du cancer au Canada.

Les députés portent des jonquilles aujourd'hui pour contribuer au lancement de la campagne annuelle de la Société canadienne du cancer. L'objectif visé cette année est de 41 millions de dollars.

Le pivot de cette grande organisation, ce sont les 300 000 bénévoles dévoués qui travaillent dans les petites et grandes localités d'un bout à l'autre du Canada. Ils aident à communiquer au public canadien l'information dont il a tant besoin. Ils réconfortent les malades de diverses façons et sont le moteur des activités de collecte de fonds de la société.

La Société canadienne du cancer finance ses projets de recherche par l'intermédiaire de l'Institut national du cancer, un organisme affilié. Cette année seulement, elle dépensera plus de 32 millions de dollars.

La recherche porte sur de nombreux aspects de cette maladie, notamment la cause, la prévention, le dépistage précoce, l'efficacité des traitements et l'amélioration de la qualité de vie pour tous les Canadiens atteints de cancer.

Il y a très peu de familles au Canada qui n'ont pas été touchées par cette terrible maladie.

Je vous remercie, madame la Présidente, de m'avoir permis d'aborder ce sujet aujourd'hui. Je remercie les élèves du collège Ashbury qui sont ici aujourd'hui pour aider. Merci aussi aux gens qui travaillent pour la Société canadienne du cancer à Ottawa, et un gros merci à Debbie.

* * *

[*Français*]

L'ACQUISITION D'UNE ARME À FEU

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): J'aimerais aujourd'hui faire part d'une constatation que je viens de faire en comparant incidemment le formulaire de demande de renouvellement de permis de conduire et celui de demande d'autorisation d'acquisition d'arme à feu.

Si l'on en juge par les formulaires à remplir dans les deux cas, et aussi surprenant que cela puisse paraître, pour acquérir une arme à feu, il n'est pas demandé de fournir un dossier médical ni de faire une déclaration de maladie ou de déficit fonctionnel comme il est exigé pour obtenir un renouvellement de permis de conduire.

Madame la Présidente, je pense qu'il s'agit là d'une situation plutôt illogique et lourde de conséquences.

* * *

[*Traduction*]

LA VIOLENCE DANS LA FAMILLE

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Madame la Présidente, il est devenu évident depuis un an que la violence est un grave problème dans la région de la Miramichi et ailleurs.

La violence est un comportement acquis qui commence souvent quand un jeune voit une femme se faire frapper à la maison ou qu'il est lui-même victime d'un homme ou d'une femme qui ont déjà été victimes de la violence. Il apprend ainsi à être violent lui-même.

La majorité des victimes sont des femmes, mais les hommes en ressentent aussi les conséquences. En effet, il y a une chance sur quatre que leur mère, leur femme, leur amie, leur soeur ou leur fille soit battue. Quarante mille femmes du Nouveau-Brunswick seront victimes de voies de fait cette année, et certaines le seront à plusieurs reprises.

Le comité de lutte contre la violence de la région de la Miramichi tient à ce que les hommes et les femmes sachent que la violence n'est jamais un moyen justifié de régler une dispute. Aucune femme ne mérite d'être battue. Aucun homme n'a le droit de battre une femme.

Nous voulons que la société en général sache que la violence contre les femmes n'est pas une question de femmes. C'est une question qui nous concerne tous. Elle ne doit plus être tolérée.

* * *

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, mardi dernier, nous avons vu les députés de la majorité, l'un après l'autre, voter contre une initiative parlementaire qui aurait conduit à l'adoption d'une déclaration des droits de l'enfant.

Vendredi dernier, un juge de l'Ontario a ordonné l'éviction d'une enfant de deux ans et de sa famille, parce que ses cris dans les périodes où elle faisait ses dents, gênaient les voisins. Toute mère de famille qui a bercé un enfant qui fait ses dents ne peut qu'être révoltée d'une telle décision.

Ce qui est pire, c'est que le juge a déclaré que, vu que les parents n'avaient rien fait, on les mettait dehors car les laisser rester serait injuste pour les voisins.

Qu'est-ce que le juge voulait qu'ils fassent, bâillonner l'enfant ou la droguer? Il me semble, madame la Présidente, que vous serez d'accord avec moi pour dire que si l'on réagit aux cris d'une enfant qui souffre en la mettant à la rue avec sa famille, le Canada a vraiment besoin d'une déclaration des droits de l'enfant, et au plus vite.

Le gouvernement prétend avoir endossé la déclaration de l'ONU sur les droits de l'enfant; il me semble que ces droits devraient s'appliquer à une enfant qui crie parce qu'elle souffre.

Article 31 du Règlement

LE CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame la Présidente, le Centre de recherches pour le développement international, le CRDI, est bien connu de nous tous.

Il publiait récemment un document intitulé *Un programme mondial*: Une perspective sud-nord. C'est le premier document d'une série d'analyses des questions de développement international intéressant tous les Canadiens.

Ce document définit l'orientation à donner aux travaux scientifiques pour régler divers problèmes mondiaux, par exemple la situation précaire de l'environnement, la croissance démographique, la crise de l'endettement, le fléau de la drogue, toutes choses qui menacent la paix et la sécurité.

En appuyant les travaux de recherche, le CRDI aide les pays en voie de développement à définir eux-mêmes des solutions à long terme à d'urgents problèmes de développement.

Le CRDI a publié cet ouvrage à l'occasion de son vingtième anniversaire, pour diffuser une partie des connaissances acquises en vingt ans de collaboration internationale à la recherche et à la science.

Son président a bien voulu faire en sorte qu'il y ait suffisamment d'exemplaires pour tous les députés. J'invite fortement chaque député à lire ce document qui vient à point.

* * *

LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LE SIDA

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, le 7 avril 1989, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré que le SIDA était un problème qui dépassait les frontières nationales.

Cette maladie n'a pas besoin d'une stratégie nationale pour se propager, mais ses victimes, elles, l'attendent depuis très, très longtemps.

En novembre 1989, on pouvait lire dans le *Toronto Star* qu'à Montréal, au début de 1989, une femme sur 394 était porteuse du virus du SIDA au moment de son accouchement.

Selon les derniers chiffres du Centre fédéral sur le SIDA, 51 enfants âgés de moins de 15 ans sont atteints du SIDA au Canada.

Plus de 2 000 personnes sont victimes de cette maladie mortelle. Combien d'autres devront être victimes d'un gouvernement qui n'a pas la volonté politique d'agir plus concrètement et plus rapidement dans ce dossier?

Nous perdons du temps précieux parce que le gouvernement du Canada manque de volonté et tarde à annoncer sa stratégie nationale sur le SIDA.

Et pendant que nous perdons du temps, des familles canadiennes perdent des êtres chers. Récemment s'est tenue, dans le Canada atlantique, une conférence ayant pour thème le réseau atlantique du SIDA. Les participants, qui venaient des quatre provinces maritimes, ont alors conclu que le gouvernement du Canada doit faire preuve d'une grande initiative dans la lutte contre le SIDA.

J'exhorte donc le ministre et le premier ministre à prendre leurs responsabilités au sérieux et à présenter immédiatement une stratégie nationale sur le SIDA.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, j'interviens pour féliciter le ministre de l'Agriculture qui a annoncé, vendredi dernier, l'adoption cette année de mesures de soutien des revenus agricoles.

En raison surtout des problèmes sérieux de liquidités avec lesquels le secteur des céréales et des oléagineux est aux prises actuellement, le gouvernement fédéral s'est engagé à débloquer 500 millions de dollars qui, combinés à une contribution provinciale équivalente, permettront de combler le manque à gagner prévu cette année au chapitre des revenus agricoles.

L'agriculture est un domaine de compétence fédérale-provinciale. De concert avec les provinces, le gouvernement fédéral arrêtera les modalités d'aide les mieux assorties aux besoins particuliers de la province concernée, dans l'esprit de sa stratégie *Partenaires dans la croissance*. L'aide en question doit être sans incidence sur la production et sur l'environnement, et elle doit déboucher sur l'établissement d'une protection générale à long terme dans le domaine agricole.

Ces mesures prouvent encore une fois que le gouvernement s'est engagé à défendre, de façon soutenue, la cause des producteurs agricoles du Canada.

LE RÈGLEMENT DE LA REVENDICATION TERRITORIALE AU YUKON

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, je me réjouis du règlement de la revendication territoriale des Premières nations du Yukon.

Bien des gens ont consacré toute leur vie et toutes leurs énergies à mener ces négociations, au nom de leur peuple. En fait, en 1905, le chef Jim Boss a été le premier à réclamer le règlement d'une revendication territoriale au Yukon. Les négociations qui ont permis de parvenir à ce règlement se sont déroulées au cours des 17 dernières années.

Hier, lors de la célébration de ce règlement, j'ai été heureuse de voir trois membres de l'équipe qui était venue à Ottawa en 1973 défendre cette cause. Il s'agit de M. Elijah Smith, un sage indien fort respecté qui a créé la Fraternité des autochtones du Yukon, Judy Gingell, présidente du Conseil des Indiens du Yukon, et Sam Johnston, président de l'Assemblée législative du Yukon.

• (1410)

Je voudrais également féliciter le gouvernement territorial du Yukon, le gouvernement fédéral et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pour ce règlement, qui est un modèle de la façon de parvenir à un consensus.

Je tiens à profiter de l'occasion pour exhorter le ministre à poursuivre son excellent travail au nom des Dénés et des Métis, afin que nous puissions vraiment rendre justice aux intéressés dans le cas des revendications territoriales dans le nord du pays.

* * *

LE PÈRE RUFINO NICCACCI

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Madame la Présidente, je veux faire rapport à la Chambre d'un moment glorieux de la vie de notre pays qui est survenu hier soir à Toronto.

Plus de 700 membres des communautés italienne et juive de Toronto ainsi que beaucoup d'autres personnes se sont réunis pour honorer la mémoire du moine franciscain Rufino Niccacci, d'Assise, en Italie, qui, pendant que les nazis faisaient régner la terreur dans ce pays, a aidé à sauver la vie de milliers de juifs. Il a réussi grâce à l'appui de toute la population d'Assise, qui a aussi risqué sa vie pour protéger ses concitoyens donc le seul crime était d'être juifs.

Article 31 du Règlement

Des décennies plus tard, ici au Canada, nous avons réfléchi aux paroles bibliques «Je suis le gardien de mon frère», dont le père Niccacci avait fait sa devise, et nous nous sommes engagés à lutter contre la discrimination et le racisme. C'est le mandat que nous avons donné à un nouveau comité mixte que nous avons lancé et financé.

Hier soir, le multiculturalisme brillait dans toute sa splendeur à Toronto.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Madame la Présidente, c'est en fin de semaine qu'a pris fin l'Entente sur le développement forestier conclue entre le gouvernement fédéral et ma province de la Colombie-Britannique.

Dans tout le Canada, ces ententes constituent le plus grand programme d'assainissement de l'environnement jamais entrepris, ainsi que l'un des meilleurs exemples des avantages qu'offre la coopération fédérale-provinciale.

De plus, l'entente suppose des milliers d'emplois, non seulement pour maintenant mais pour les générations à venir.

Au nom des habitants de la Colombie-Britannique, je ne saurais trop insister sur le fait que, bien que l'entente soit arrivée à expiration, ce ne doit pas être la fin de ce programme. L'entente initiale a permis d'accomplir de grandes choses. La nouvelle entente que nous devons négocier devra continuer dans cette voie.

Peu de programmes du gouvernement sont aussi essentiels à la fois pour l'économie et pour l'environnement. Nous devons insister pour que cette entente soit renouvelée sans tarder.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, le projet du gouvernement conservateur de taxer tous les services du berceau à la tombe prouve qu'il ne se préoccupe pas du tout du sort des Canadiens.

La taxe sur les produits et services, applicable aux funérailles, va frapper durement les Canadiens qui auront de la mortalité dans leur famille.

Les entrepreneurs de pompes funèbres vont vivre le cauchemar administratif qu'entraînera la TPS sur les frais funéraires acquittés d'avance.

Les funérailles devraient être considérées comme les derniers soins de santé prodigués aux Canadiens, donc ils devraient être non imposables.

Le gouvernement ne devrait pas faire payer une taxe aux Canadiens qui enterrent un être cher.

Il montre qu'il n'a pas la sensibilité dont les entrepreneurs de pompes funèbres ont toujours fait preuve.

De nouveau, le gouvernement manque de respect envers les Canadiens qui vivent encore et envers ceux qui sont décédés.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, une grande première se déroulera à Rouyn-Noranda les 10 et 11 avril prochain, soit la tenue d'un symposium international sur l'ensilage d'herbe. Le but du symposium est de faire le point sur la question des ensilages, une technique de pointe importante pour le développement de l'agriculture de l'Est du Canada. Il y sera donc question de la conservation des ensilages et des performances animales reliées à leur transformation. Des chercheurs, parmi les plus réputés d'Amérique et d'Europe, se feront entendre lors de cette conférence.

Outre les agriculteurs de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord de l'Ontario, des agriculteurs de l'Est du Canada, des agronomes, des techniciens, des vétérinaires, des chercheurs, des universitaires et des distributeurs d'intrants agricoles participeront à cet événement.

Félicitations au Conseil de recherche en agro-alimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue pour avoir eu l'idée de tenir et d'organiser un tel événement de prestige en Abitibi-Témiscamingue.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, lentement et inexorablement, nous voyons s'étaler sous nos yeux toutes les conséquences du prétendu accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada.

Une partie de l'intrigue devient de plus en plus évidente. Le fait que les États-Unis aient décidé d'entamer des négociations unilatérales avec le Mexique en vue de conclure un accord de libre-échange avec ce pays place le Canada en très mauvaise posture.

Le gouvernement a renoncé à tous les atouts que nous avions en main en ce qui concerne la propriété de nos ressources. Nous ne pourrons plus protéger ce qui reste de l'industrie canadienne, une fois que les États-Unis auront conclu un accord avec le Mexique.

L'économie du Canada et l'avenir de nos ressources sont en péril.

Je demande au gouvernement de faire preuve de franchise et de nous dire s'il est intervenu dans un accord trilatéral avec le Mexique, sinon, que l'on annule l'Accord de libre-échange avec les États-Unis avant qu'il ne soit trop tard.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est au premier ministre suppléant que je m'adresse.

Je souhaite l'interroger au sujet de la situation critique dont le gouvernement actuel se désintéresse dans deux secteurs importants de notre économie, soit l'agriculture et les pêches.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a pas su élaborer de programme vraiment efficace en ce qui concerne les pêches. Vendredi dernier, il a proposé un programme tout à fait insuffisant pour aider financièrement nos agriculteurs, à la condition toutefois que les provinces fassent de même.

Même Grant Devine, le premier ministre conservateur de la Saskatchewan, a été incapable de l'accepter. Il a déclaré que son gouvernement n'avait pas les moyens de payer davantage et que sa province avait besoin à elle seule de 500 millions de dollars, seulement pour permettre à ses agriculteurs d'effectuer leurs semailles du printemps.

Quand le gouvernement va-t-il reconnaître que l'agriculture est en état de crise et présenter un programme qui soit vraiment utile à nos agriculteurs, qui leur permette de survivre et de contribuer à notre économie?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le gouvernement reconnaît le problème qui existe en agriculture et dans le secteur des pêches.

Pour ce qui est de l'agriculture, le vice-premier ministre a annoncé la semaine dernière que le gouvernement fédéral allait verser en 1990 jusqu'à 500 millions de dollars pour venir en aide aux agriculteurs, à la condition que les provinces acceptent d'y participer.

Pourquoi les provinces devraient-elles y participer? Parce qu'en vertu de la Constitution, elles assument la juridiction sur l'agriculture, conjointement avec le gouvernement du Canada.

J'aimerais signaler au chef de l'opposition quelque chose qu'il ignore peut-être. Au cours de l'année financière 1988-1989, le gouvernement fédéral a consacré à l'agriculture presque 2,5 fois plus que toutes les provinces réunies. On ne saurait donc nous accuser de ne pas faire notre part pour aider le secteur agricole, surtout quand nous reconnaissons que le gouvernement du Canada éprouve les mêmes difficultés financières que les gouvernements provinciaux. Malheureusement, quand on considère la proportion de nos recettes que nous devons consacrer au service de la dette, on se rend compte que notre situation est encore plus précaire que la leur.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, dans la réponse qu'il donne au nom du gouvernement, le ministre oublie tout à fait que, selon les prévisions, les revenus nets réalisés baisseront de 54 p. 100 en Alberta, de 87 p. 100 au Manitoba et de 101 p. 100 en Saskatchewan, au cours de l'année prochaine.

Dans ces circonstances, où le ministre pense-t-il que ces provinces, notamment la Saskatchewan, vont trouver les fonds pour égaler la participation fédérale?

Ses propos sont tout à fait irréalistes et ne tiennent pas compte du rôle du gouvernement fédéral dans cette affaire, d'autant plus que les causes de certains de ces problèmes sont d'ordre international.

Je veux donner au ministre l'occasion de montrer s'il peut faire mieux lorsqu'il s'agit de répondre à une question sur les pêches.

Dans son discours du Trône du 3 avril 1989—il y aura un an demain—le gouvernement s'est engagé à réduire la surpêche pratiquée par des pays étrangers. Pourtant, chaque fois que cette question a été soulevée pendant l'année qui s'est écoulée, que ce soient les Américains, les Portugais ou les Français qui aient été mis en cause, le gouvernement n'a jamais admis que la surpêche pratiquée par des pays étrangers avait quelque chose à voir avec la crise dans le secteur de la pêche sur la côte est.

Dans le rapport commandé par le gouvernement qui vient d'être rendu public, M. Harris déclare que, vu la situation quasi désespérée de la pêche le long de la côte de Terre-Neuve et du Labrador, il ne devrait pas être question d'attribuer des contingents à des pays étrangers. M. Harris a ajouté:

Des voix: La question.

M. le Président: Le député pourrait-il poser sa question?

M. Gray (Windsor-Ouest): «Il faut éliminer toute surpêche étrangère dans la zone de 200 milles le plus tôt possible et en réduire immédiatement le niveau.»

Le gouvernement accepte-t-il cette recommandation? Sinon, pourquoi? Si oui, pourquoi ne pas annoncer dès aujourd'hui qu'il mettra fin à toute surpêche étrangère dans les eaux canadiennes?

• (1420)

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, où est le député de Gander-Twillingate quand les députés ont besoin de lui?

C'est une double question. En ce qui concerne l'agriculture, la guerre commerciale entre les pays est l'une des causes des problèmes, mais pas la seule. Les autres sont notamment la sécheresse, l'endettement, l'accroissement des coûts et les prix qui baissent plus vite que les lignes de tendances. Le gouvernement du Canada veut bien être souple sur la façon de dépenser les 500 millions de dollars qu'il alloue ou d'utiliser les programmes.

En ce qui concerne les pêches, avant même que M. Harris soit nommé, le gouvernement du Canada était conscient du problème de la surpêche effectuée aux extrémités des Grands Bancs, surtout par les pays de la Communauté européenne.

M. Robichaud: Qu'avez-vous fait?

M. Crosbie: Nous avons mené une campagne internationale musclée qui a donné d'excellents résultats. L'automne dernier, à la réunion de l'OPANO. . .

M. Robichaud: La surpêche continue.

M. Crosbie: La campagne aussi. Le ministre des Pêches et moi aurons justement une réunion à ce sujet mercredi, en Irlande, avec le président du Conseil des ministres de la Communauté européenne.

Jeudi, nous allons rencontrer à Bruxelles le commissaire des pêches de la Communauté européenne, M. Morin.

Nous ne relâchons pas nos efforts. Nous espérons faire d'autres progrès contre la surpêche étrangère.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre a eu l'obligeance d'énumérer un certain nombre des causes de la crise dans l'agriculture canadienne. Il est dommage qu'il n'ait pas mentionné une autre cause importante, soit les taux d'intérêt élevés causés directement par l'appui que le gouvernement accorde à la politique de la Banque du Canada.

Le ministre nous parle également du très intéressant voyage qu'il va faire à l'étranger. J'espère qu'il s'amusera bien, du moins quand il sera en Irlande. Mais je veux lui demander tout particulièrement pourquoi le gouvernement ne fait rien pour mettre fin à la surpêche que pratiquent les étrangers dans des eaux qui sont clairement canadiennes.

[*Français*]

Monsieur le Président, dans son rapport, M. Harris a déclaré, et je cite: «Toutes les activités de pêche étrangères doivent être arrêtées le plus vite possible et il faut mettre fin immédiatement à la surexploitation de l'océan par les flottes étrangères.»

Alors, monsieur le Président, le ministre accepte-t-il l'analyse de M. Harris, et en particulier cette recommandation numéro 6? Et dans l'affirmative, va-t-il prendre dès aujourd'hui les mesures qui s'imposent?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la Chambre peut se compter chanceuse que le député n'ait pas l'*Encyclopaedia Britannica* sous la main, car il nous la lirait.

Quant aux taux d'intérêt, le député compte probablement les plus longs états de service de nous tous à la Chambre. Pendant tout le temps où il a siégé du côté ministériel, il a appuyé un gouvernement qui appuyait la Banque du Canada. Tout au long des années où les taux atteignaient 22 et 23 p. 100, le député a appuyé la Banque du Canada et a appuyé le gouvernement libéral de l'époque. Pourquoi vient-il maintenant poser une question aussi hypocrite, monsieur le Président, alors que nous poursuivons une tradition qu'il a lancée?

L'AGRICULTURE

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre une question semblable au sujet des mesures pitoyables que le gouvernement a annoncées vendredi.

M. le Président: Ces échanges durent depuis un bon moment. Je demanderais au député d'en venir au fait le plus vite possible.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, le ministre ne se rend-il pas compte que le gouvernement a déjà réduit de près de 10 milliards de dollars les paiements de transfert aux provinces de l'Ouest?

Le ministre ne convient-il pas que l'agriculture est clairement une responsabilité fédérale en raison de la situation internationale?

Ne se rend-il pas compte que le programme annoncé vendredi sera discriminatoire envers les petites provinces des Prairies, parce qu'elles ne peuvent tout simplement pas se permettre d'accorder des subventions équivalentes? Il s'ensuivra que les fermes familiales de l'Ouest disparaîtront. Le gouvernement n'est-il pas conscient de ce qui se passe dans l'Ouest?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la Chambre n'ignore plus désormais que les déclarations du député d'en face ont beau être simples, elles ne sont pas nécessairement exactes. L'allégation du député n'est sûrement pas exacte.

Le député sait-il que les provinces de l'Ouest, par exemple, sont en bonne posture financière, comparativement au gouvernement du Canada, en ce qui concerne le service de la dette publique? Sait-il que le gouvernement fédéral doit consacrer 35c. pour chaque dollar de recettes au service d'une dette accumulée par le gouvernement dont faisait partie le député? Par contre, en Saskatchewan, le service de la dette ne coûte que 9c. par dollar de recettes. En Alberta, c'est 8c. par dollar de recettes, etc.

Malgré cela, le gouvernement fédéral a dépensé deux fois et demie plus que toutes les provinces réunies en agriculture en 1988-1989. Le député le sait-il? Sait-il que les provinces et le gouvernement fédéral ont des responsabilités égales en matière d'agriculture et que nous espérons qu'elles débourseront un montant égal à notre

contribution? Nous sommes prêts à faire preuve de souplesse. Nous attendons leur réponse.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je voudrais seulement signaler quelques faits au ministre. Il y a 30 p. 100 des agriculteurs canadiens de l'Ouest qui risquent de perdre leur exploitation agricole. D'après Statistique Canada, le revenu agricole du Manitoba baissera de 75 p. 100 en 1990. En Saskatchewan, il baissera de 85 p. 100 et, en Alberta, de 66 p. 100. Les agriculteurs ne sont pas en mesure de faire face à pareille situation sans l'aide du fédéral.

Quel avantage le gouvernement conservateur trouve-t-il à défendre les visées malveillantes du ministre des Finances au lieu de prendre fait et cause pour l'agriculteur canadien de l'Ouest, comme il devrait le faire?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le gouvernement défend les intérêts de tous les Canadiens en essayant de sauver le crédit et les ressources financières du pays et de redonner souplesse et force à son économie pour l'avenir. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous continuons de répondre aux besoins des agriculteurs, grâce aux 500 millions que nous leur offrons et aux sommes que nous débloquerons d'ici quelques jours pour le secteur des pêches.

Voilà ce que nous faisons, alors que le député d'en face n'a même pas une idée constructive à proposer.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre responsable de la situation de la femme.

Encore une fois, le gouvernement essaie d'étouffer les protestations légitimes des Canadiens. Il s'arrange pour bloquer l'exercice normal de la démocratie.

Ce matin, 25 femmes environ ont été arrêtées à St. John's, à Terre-Neuve. Pourquoi? Pour avoir essayé d'envoyer au secrétaire d'État un message télex de protestation contre la fermeture de centres pour les femmes. Ces femmes voulaient seulement exprimer leur point de vue.

La ministre qui, je le lui rappelle, est responsable de la situation de la femme va-t-elle demander à ce qu'on retire les plaintes déposées contre ces femmes qui ne faisaient que défendre leurs droits?

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, je me réjouis d'avoir ici l'occasion de rétablir les faits concernant cet incident qui est arrivé ce matin.

Nous savons que le bureau du secrétariat d'État à St. John's a été assailli à la fin de la semaine dernière par des manifestantes, qui sont rentrées chez elles pour la fin de semaine.

Afin de protéger les documents qui sont gardés dans ce bureau aussi bien que pour assurer le service à la population, le secrétariat d'État a engagé deux autres agents de sécurité dont l'un a été posté à l'extérieur et l'autre à l'intérieur.

Ce matin, 25 femmes environ ont envahi le bureau en dépit des agents de sécurité et l'ont occupé. Les agents de sécurité leur ont demandé de s'en aller mais, voyant qu'elles refusaient de partir, ils ont demandé à des policiers de venir leur faire entendre raison.

• (1430)

Je tiens à dire que les policiers ont averti ces 25 femmes de ce qui risquait de leur arriver si elles ne quittaient pas le bureau. Elles ne sont pas parties. Elles ont dit qu'elles s'en iraient, les policiers sont partis, puis l'avocat de ces femmes les a informées de ce qui allait leur arriver.

Il leur est arrivé qu'elles ont été arrêtées et relâchées. .

M. le Président: Nous devrions peut-être poursuivre nos travaux. La parole est à la députée du Yukon.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre chargée de la situation de la femme. En fait, ces femmes essayaient pacifiquement d'envoyer une lettre.

Une voix: Renvoyez les gardes et dépensez l'argent.

Mme McLaughlin: Il est évident que la ministre chargée de la situation de la femme refuse de retirer l'accusation portée contre ces femmes.

[*Français*]

Alors, ma question s'adresse au ministre sur un autre sujet. Pourtant, c'est très clair: des manifestants se font arrêter sur la Colline, on met fin aux programmes de communication des autochtones, les débats sur la TPS au Parlement sont interrompus, et les femmes du Canada sont ignorées. La ministre est-elle prête à assumer ses responsabilités au sein du Cabinet et à se battre pour réinstaurer les programmes pour les femmes du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je suis sûre que ma collègue n'excuserait jamais une personne qui viole la loi.

Mon collègue, le secrétaire d'État, a déclaré la semaine dernière à la Chambre que des fonds spéciaux destinés à financer des projets avaient été mis à la disposition de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique et que des hauts fonctionnaires avaient rencontré, à Terre-Neuve, la semaine dernière, des dirigeantes des centres pour femmes, pour les aider à décider de quelle façon elles veulent procéder. L'argent est là. Il est disponible pour les centres de femmes si elles veulent en profiter.

Je voudrais dire aussi à ma collègue que notre gouvernement a fait des efforts considérables pour les femmes de Terre-Neuve. Il a ouvert, il y a quelques mois à St. John's, à Terre-Neuve, grâce à une subvention de 800 000 dollars de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, un centre d'aide pour les femmes qui veulent ouvrir une entreprise. Voilà un exemple des divers moyens que nous pouvons prendre pour appuyer les services destinés aux femmes à Terre-Neuve et au Canada.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser à la même ministre.

Je pense que la ministre a ses priorités à l'envers. D'ici à ce qu'elle lance l'armée contre les Canadiennes. . .

Des voix: Oh, Oh!

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, la ministre responsable de la situation de la femme a dit à l'époque des compressions budgétaires qu'elles pourraient avoir des effets désastreux. Ce que disent les Canadiennes, c'est que ces effets sont déjà désastreux, si la ministre veut bien leur prêter l'oreille. Ce qui est en cause ce sont les services destinés aux femmes battues et à celles qui ont des difficultés familiales et à celles qui ont besoin d'aide pour s'intégrer dans le marché du travail. Ce sont des services essentiels.

Est-ce que la ministre va rétablir le financement de base de ces centres? Elle sait que le financement par projet ne suffit pas à garder ces centres en activité, et que c'est du financement de base que nous parlons.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, il importe, je pense, de faire une mise au point. Tout d'abord, le programme de promotion de la femme du secrétariat d'État est un programme limité qui a pour but de financer les activités promotionnelles et éducatives des organismes féminins. Il n'est pas conçu pour financer les services à l'intention des femmes. Il est dit très nettement dans la mission du programme de promotion de la femme qu'il ne finance pas de services à l'intention des femmes.

Pour ce qui concerne les services à l'intention des femmes dans les provinces d'Ontario, du Manitoba et, pour une large part, dans la province de Québec, c'est le gouvernement provincial qui s'en charge, avec la participation pour moitié du régime d'assistance publique du Canada. Il faudrait travailler comme la province de Colombie-Britannique, ainsi que le mentionnait mon collègue, à un groupe d'étude chargé de chercher les modalités propres, les modalités d'un meilleur financement propre à assurer les services à l'intention des femmes dans les provinces de Colombie-Britannique et de Terre-Neuve, où les gouvernements provinciaux ne s'en occupent pas.

Je suis disposée à collaborer avec eux, et j'espère qu'ils le sont de leur côté, pour faire en sorte que ces services soient assurés.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable A. W. Lacey, ministre du Commerce et de la Technologie de la province du Nouveau-Brunswick.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre des Pêches suppléant et au premier ministre suppléant, comme le veut le dernier de ses nombreux rôles de suppléance.

Il sait sans doute que la toute première recommandation du groupe Harris qui a étudié la morue du nord demande une réduction immédiate de la mortalité due à la pêche et, pour cela, que les prises soient ramenées à 87 000 tonnes métriques d'ici 1992, contre 197 000 tonnes actuellement.

Si le gouvernement est prêt à accepter et à mettre en oeuvre cette recommandation, qu'envisage-t-il de faire pour remédier aux terribles conditions dont vont souffrir les pêcheurs et les travailleurs des usines de transformation? Quelles initiatives seront prises pour protéger les gens si l'on adopte cette recommandation?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense que le ministre des Pêches et des Océans a déjà dit qu'il partageait l'opinion de M. Harris et de son groupe, qui affirment que les stocks de morue du nord diminuent et que si l'on ne fait rien, toute l'industrie de la pêche sera touchée.

Il a dit également que les prises totales permises resteraient à 197 000 tonnes par an, ce qui est déjà une réduction de 69 000 tonnes par rapport à il y a deux ans. Le ministre devra décider cet automne si des réductions supplémentaires seront nécessaires pour la conservation, vu l'actuelle situation. Il devra prendre cette décision à l'automne à la lumière des renseignements alors disponibles, notamment ceux qui viendront des efforts accrus de recherche sur les lieux de pêche visant à mieux déterminer la situation véritable des stocks de poisson.

Je peux simplement ajouter que le ministre comprend la gravité de la situation et qu'il prendra une décision prudente, fondée sur tous les renseignements disponibles l'automne prochain, à propos des quotas de 1990-1991. En ce qui concerne les personnes touchées par une telle décision, il y a déjà un programme en vigueur de 130 millions de dollars. Je n'entrerai pas dans les détails, mais le ministre des Pêches et des Océans annoncera, dans une ou deux semaines, de nouvelles mesures pour aider ceux qui éprouvent des difficultés en raison de la situation.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, dans le même rapport, M. Harris et ses collaborateurs recommandent que le gouvernement tente d'obtenir une entente internationale qui permettrait au Canada de gérer les stocks de poisson sur tout le plateau continental canadien et, si cette tentative échoue, qu'il prenne des mesures unilatérales pour acquérir les droits de gestion.

C'est le dernier groupe à recommander cela. La semaine dernière, c'était le Conseil des pêches. Le caucus libéral le dit au ministre depuis des mois à la Chambre et ailleurs. Le bon copain du ministre, Dick Cashin, et le syndicat le disent aussi depuis un an ou deux.

Combien de fois faudra-t-il répéter au gouvernement qu'il serait sage de prendre de telles mesures? Suivra-t-il enfin les conseils de M. Harris qui lui dit de se mettre au travail et de chasser les étrangers de nos eaux afin qu'il reste du poisson pour les Canadiens?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député sait que sa question est très simpliste. Il sait également que le gouvernement qui a précédé le nôtre et qui a été au pouvoir pendant quelque 20 ans, une très longue période, avait décidé qu'il ne pouvait pas prendre de mesures unilatérales pour étendre ses droits au delà de la zone de 12 milles et certainement pas au delà de la zone de 200 milles.

Des mesures unilatérales de notre part ne seraient pas observées par les autres pays. Ce serait tout à fait inutile et aussi extrêmement dangereux pour le Canada. Nous essayons, par tous les moyens que le droit international met à notre disposition, y compris en discutant avec les autres États côtiers, de voir si nous pouvons faire reconnaître les droits des États côtiers en ce qui concerne les stocks qui chevauchent la zone de 200 milles.

Nous allons lancer une nouvelle campagne plus active et plus vaste pour essayer de persuader l'Espagne, le Portugal et la Communauté européenne de respecter les quotas de l'OPANO cette année. Il s'agira d'une campagne permanente. Nous avons eu deux réunions cette semaine à ce sujet.

Nous allons continuer de recourir à tous les moyens à notre disposition pour voir à la réalisation de ces objectifs, c'est-à-dire ceux de M. Harris et les nôtres.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre qui répond pour les pêches, ou je devrais dire qui répond encore pour les pêches.

Le rapport Harris, tout en parlant de l'extension de la zone de pêche et de la surpêche étrangère, mentionne aussi des mesures sur lesquelles le gouvernement pourrait agir maintenant, soit une interdiction de pêche en période de frai, un meilleur effort de surveillance et de

protection, et de toute première importance, l'amélioration et l'augmentation de l'effort scientifique vis-à-vis la morue du Nord.

Est-ce que le gouvernement est prêt à agir immédiatement, pas l'automne prochain ou l'année prochaine, mais immédiatement sur ces recommandations du rapport Harris?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, depuis vendredi dernier, samedi et dimanche compris, et jusqu'à demain, alors que je me joindrai à lui, le ministre des Pêches et des Océans discute avec des membres de l'industrie, des représentants syndicaux et les représentants des gouvernements provinciaux. Il les informe des mesures que nous nous proposons de prendre. Et au cours des prochains jours, il annoncera les mesures précises que le gouvernement doit prendre au sujet des recommandations du rapport Harris.

Je pense que tout député honnête appuiera ces mesures et conviendra qu'elles devraient beaucoup aider à régler le problème. Elles prévoiront sûrement l'augmentation considérable des installations ainsi que des activités et des fonds pour la recherche scientifique au large de la côte est du Canada.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, on entend encore toutes sortes de mots, de grands mots qui nous disent peu, en fait. On dit qu'on fait encore de la consultation, mais pourtant, le gouvernement sait depuis longtemps qu'il y a une crise dans l'Atlantique, même si le premier ministre l'a nié.

Tous les intervenants en matière de pêche s'entendent pour que le gouvernement prenne une action tout de suite, qu'il fasse quelque chose!

M. Masse: Des mots mensongers!

M. Robichaud: Alors pourquoi le ministre hésite-t-il à nous dire aujourd'hui même ce qu'ils sont prêts à faire? Pourquoi hésitent-ils à mentionner le programme d'aide d'un milliard de dollars qu'on a promis aux pêcheurs? Où est-il ce programme?

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je constate que le député manque de logique dans sa façon d'envisager le problème.

Le rapport Harris a été rendu public vendredi dernier. Nous sommes aujourd'hui lundi. Si le gouvernement agissait maintenant, sans consulter les premiers ministres des provinces, les ministres des pêches, l'industrie et les syndicats, l'opposition serait scandalisée et furieuse, et bien sûr les médias en parleraient.

Nous avons besoin d'un ou deux jours pour informer tous les intervenants des mesures que nous avons décidé de prendre et du programme que nous présenterons. Ces mesures seront annoncées dans quelques jours. C'est l'élémentaire politesse de donner à nos interlocuteurs des quatre provinces de l'Atlantique l'occasion de réagir à nos propositions. Ensuite, nous les rendrons publiques.

Si nous n'agissions pas ainsi, le député dirait que nous ne consultons pas les provinces.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre du Commerce extérieur.

Alors qu'il y a crise dans le secteur de la pêche dans l'Atlantique, le gouvernement refuse tout simplement de débloquer des crédits afin de sauver les localités concernées. On parle beaucoup d'une somme de 130 millions de dollars, mais nous savons tous qu'il s'agissait là de crédits qui étaient déjà destinés à la région de l'Atlantique.

Nous avons également appris tout juste aujourd'hui que le gouvernement n'allait pas réduire le total des prises admissibles, afin de conserver nos ressources halieutiques. Il ne veut pas prendre de mesures unilatérales afin d'affirmer sa compétence sur les extrémités du Grand Banc. Nous nous demandons quelle suites le gouvernement va donner au rapport Harris.

Permettez-moi de poser au ministre une question au sujet d'une autre recommandation contenue dans le rapport Harris, et d'autres rapports, qui laisse entendre que les localités touchées devraient se partager le fardeau des difficultés éprouvées par la région de l'Atlantique et qu'il faut, pour ce faire, établir des quotas par localité dans le secteur de la pêche.

La société National Sea a fermé ses portes à Canso et tente de déplacer ses chalutiers ailleurs. Le ministre est-il prêt à revenir sur sa décision de ne pas établir des quotas par localité, étant donné l'appui que la proposi-

tion a reçu dans de récents rapports, ainsi que les besoins de localités comme Canso?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, on a déjà examiné, dans le passé, la question des quotas par localité. Elle a été examinée, notamment, par M. Michael Kirby lorsqu'il a été chargé par le dernier gouvernement de se pencher sur le secteur de la pêche.

Dans son rapport, dans les discours qu'il prononce depuis un mois environ et dans des articles de journaux, M. Kirby a signalé que, sur le plan économique, il serait suicidaire d'établir un système de quotas par localité pour la pêche sur la côte est. C'est là la recommandation que nous avons reçue des experts qui ont étudié la question, dont M. Michael Kirby.

Bien entendu, nous continuerons de nous pencher sur cette question, afin de déterminer s'il est possible d'appliquer une version modifiée de cette recommandation. Pour ce qui est des mesures prises par le gouvernement, je voudrais rappeler que nous avons promis d'injecter 130 millions de dollars. Il ne s'agit absolument pas d'argent déjà prévu pour la région de l'Atlantique. Il est tout à fait faux de prétendre le contraire.

Il s'agit là de crédits débloqués au titre du Programme d'adaptation des travailleurs âgés, qui n'avaient jamais été affectés à des fins précises jusque là. Il s'agit là d'argent destiné à un programme relié au Programme d'adaptation des travailleurs agés destiné à ceux dont l'âge varie de 50 à 54 ans, un nouveau programme jamais vu au Canada auparavant. Il s'agit, en outre, d'un fonds de développement des collectivités, et il n'y a jamais eu de fonds de ce genre dans le secteur de la pêche au Canada. Il n'est donc absolument pas question, en l'occurrence, de crédits déjà prévus pour la région de l'Atlantique.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, j'imagine que la réponse à cette recommandation du rapport Harris est aussi «non».

Les Canadiens de l'Atlantique n'attendent pas seulement les 130 millions de dollars. Ils attendent des ressources pour sauver leurs collectivités. Je me demande si le gouvernement acceptera même une seule des 29 recommandations Harris. Par exemple, acceptera-t-il, comme il est recommandé, d'augmenter les ressources pour la surveillance et l'application de la loi, ou devrons-nous essuyer un autre refus? Les Canadiens des provinces atlantiques attendent des mesures concrètes. Ils ne veulent plus de beaux discours.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député agit un peu hâtivement en demandant des mesures immédiates. Le rapport n'a été rendu public que vendredi dernier. Le ministre a entrepris aujourd'hui de consulter les parties en cause. Il fera une annonce d'ici quelques jours.

Quant à la question de savoir si nous devrons consacrer davantage de ressources aux évaluations scientifiques, à l'application de la loi et à la surveillance, je peux rassurer le député. La réponse est oui, O-U-I. Le député pourra dormir tranquille ce soir.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Il y a un an, le gouvernement a réduit de 500 millions de dollars le budget du ministère de l'Agriculture. Le mois dernier, il a retranché 441 millions de dollars des prévisions budgétaires de ce même ministère.

Le gouvernement sait, depuis novembre dernier, qu'un programme spécial à l'intention des agriculteurs de l'Ouest serait nécessaire pour les aider à résoudre leurs problèmes de liquidités. Le programme, annoncé vendredi dernier par le ministre de l'Agriculture, nécessite la participation financière des provinces. Le premier ministre suppléant peut-il assurer aux agriculteurs de l'Ouest que les fonds prévus dans le cadre de ce programme seront versés au plus tard à la fin de ce mois-ci?

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, les négociations entre les fonctionnaires compétents se poursuivent toute la semaine. Une fois que les ministres seront de retour, en fin de semaine, nous espérons pouvoir arrêter un train de mesures en réponse aux demandes des agriculteurs du Canada.

En avançant n^{os} 500 millions de dollars, nous montrons au moins aux agriculteurs que nous sommes très sérieux. Je sais que les agriculteurs de l'Ontario, la région que je représente, ont la très nette impression que le gouvernement fédéral les soutient. Je sais que la confiance règne déjà dans cette région. J'ai la ferme conviction qu'une entente sera conclue très rapidement avec les provinces.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, l'année dernière le gouvernement a supprimé les prêts sans intérêt du programme des paiements anticipés. Vendredi dernier, il a annoncé que les taux d'intérêt de la Société du crédit agricole vont passer à 14,25 p. 100. C'est complètement déraisonnable. Vendredi dernier, le gouvernement a déclaré qu'on accorderait des milliards de

dollars d'aide dans le cadre du Programme des paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Le premier ministre suppléant ou le ministre suppléant de l'Agriculture peut-il nous dire si on va rétablir les prêts sans intérêt du Programme des paiements anticipés pour le grain des Prairies afin que les agriculteurs puissent garder leur exploitation agricole et aient de l'argent pour les semailles au printemps?

• (1450)

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le gouvernement ne va pas rétablir les prêts sans intérêt du programme des paiements anticipés.

Une voix: Quelle honte!

M. Cardiff: Il n'y a aucune honte à cela. Nous avons de bien meilleurs programmes qui répondent aux besoins des agriculteurs d'aujourd'hui. Les programmes qui ont été annoncés vendredi dernier montrent que le gouvernement se soucie, bien plus que n'importe quel autre, des besoins des agriculteurs canadiens. Nous n'en avons pas honte du tout.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre responsable de la situation de la femme.

Le gouvernement intensifie ses attaques contre les femmes et la démocratie.

À Terre-Neuve, des milliers de femmes perdent leur emploi à cause de la fermeture d'usines de transformation du poisson. Elles voient leur famille se désintégrer à mesure que se désintègre l'industrie de la pêche. Leurs collectivités s'effondrent. Ces Terre-Neuviennes en difficulté se tournent vers les centres pour femmes dans un effort pour survivre et pour préserver leur équilibre mental.

La ministre fera-t-elle pression sur son gouvernement pour qu'il présente ses excuses aux femmes de St. John's, à Terre-Neuve?

Des voix: Bravo!

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Premièrement, je m'étonne que la députée aborde cette question. On m'a informée que le débat entre les candidats au congrès de direction du Parti libéral, qui a eu lieu à Winnipeg, a dû être interrompu à cause de certains incidents où le Parti libéral ne s'est pas montré très disposé à écouter ses dissidents.

Je crois vraiment que c'est important. Les Canadiens ont, bien sûr, le droit de protester. Mais quand les manifestants occupent un bureau du gouvernement et refusent, après un délai raisonnable, de quitter les lieux, bien qu'ils aient eu l'occasion de présenter un certain nombre de requêtes, je crois, alors, qu'ils nuisent à la bonne marche des travaux du gouvernement et que des mesures doivent être prises.

La question de la députée me surprend énormément, puisque le secrétaire d'État a annoncé à la Chambre, la semaine dernière, qu'il avait envoyé ses hauts fonctionnaires à Terre-Neuve pour, d'une part, discuter avec les responsables des centres pour femmes à Terre-Neuve et les aider à obtenir des fonds qui leur permettraient de continuer à offrir leurs services jusqu'à ce qu'elles trouvent d'autres sources de financement et, d'autre part, collaborer avec la province. Il est entendu qu'un organisme de financement sera chargé de s'occuper des services offerts aux femmes.

Croyez-moi, nous faisons l'impossible, par exemple par l'ouverture du Women's Enteprise Centre, à St. John's.

La députée devrait applaudir aux efforts que nous faisons pour toutes les femmes du Canada.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis sûre que la ministre ne sait absolument pas combien son attitude semble pompeuse et condescendante aux Canadiennes.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Que la députée pose sa question.

Mme Catterall: La ministre s'excusera-t-elle de son attitude? Insistera-t-elle pour rétablir le financement des centres pour femmes? Cessera-t-elle de prendre la défense d'un gouvernement qui lutte contre les femmes?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Peut-être que la députée n'a pas écouté. J'ai parlé maintes fois à la députée des programmes mis de l'avant par le gouvernement et du travail qu'il effectue à l'appui des femmes, du financement des projets liés aux centres pour femmes et aux organisations féminines et de l'argent qui est disponible pour lutter contre la violence familiale dans tout le pays. Les femmes oeuvrant dans le cadre de la Planification de l'emploi aident les femmes à recevoir une formation et à se trouver un emploi. La députée ne tient pas à écouter ce genre de choses. Notre gouvernement est celui qui trouve de véritables solutions

à long terme par le truchement de ces programmes de base visant à aider les femmes au Canada.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, c'est au ministre suppléant de l'Agriculture, quelle que soit son identité, que je m'adresse.

Dans les jours qui viennent, les agriculteurs vont entreprendre leurs semailles. Ils s'attendaient à recevoir du gouvernement fédéral une aide financière qui leur permette de payer en partie leur carburant, leur engrais et leurs semences. Au lieu de cela, vendredi dernier, ils ont été avisés que les taux d'intérêt de la Société du crédit agricole allait encore augmenter et qu'ils pourraient obtenir de l'aide du gouvernement fédéral, à condition que les provinces acceptent de partager les frais du programme. Toutes ces négociations avec les provinces au sujet du partage des frais n'aboutiront pas du jour au lendemain.

Le gouvernement a-t-il une idée du temps dont il aura besoin pour mener à bonne fin ces négociations avec les provinces, ou entend-il abandonner les agriculteurs à leurs seules ressources tandis qu'il se querelle avec les provinces?

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous n'avons pas l'intention de prolonger ces négociations plus que nécessaire. Plus tôt nous nous entendrons avec les provinces, plus tôt les agriculteurs auront l'argent en main. Comme je l'ai dit précédemment, les fonctionnaires compétents participent toute cette semaine durant à des négociations et à des discussions et nous espérons en venir à un accord dans les plus brefs délais.

Je tiens à rappeler au député que, ainsi que notre ministre l'a dit, l'agriculture constitue une responsabilité partagée. Nous éprouvons autant de difficulté que les provinces à trouver de l'argent. Voilà pourquoi nous demandons aux provinces de faire leur part pour venir en aide aux agriculteurs de notre magnifique pays.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, il s'agit d'une situation d'urgence, de sorte que le délai doit être aussi court que possible, et non pas aussi long que possible. Qu'entend faire le gouvernement s'il n'arrive pas à s'entendre avec l'une des provinces quant au partage des frais? Abandonnera-t-il simplement les agriculteurs à leurs propres ressources?

Il y a une heure, en Saskatchewan, le ministre de l'Agriculture et tous les dirigeants du monde de l'agriculture ont fait savoir qu'ils croyaient sincèrement qu'il s'agissait là d'une responsabilité fédérale et qu'ils ne devraient pas être obligés de payer.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Je le répète, monsieur le Président, il s'agit d'une responsabilité partagée. Nous sommes déterminés à ce que nos négociations réussissent. Quiconque entreprend des négociations avec l'idée qu'il va échouer va nécessairement échouer; cependant, nous n'avons pas l'intention d'échouer.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): La semaine dernière, monsieur le Président, j'ai posé deux questions au ministre des Transport au sujet de l'Aéroport international Pearson, d'abord sur le système de sécurité, ensuite sur la congestion de l'espace aérien.

Le ministre a répondu que «le système fonctionne et demeure sécuritaire». Trois jours plus tard, le Bureau canadien de la sécurité aérienne a rendu public un rapport dont voici un extrait: «Le ministre doit intervenir de toute urgence pour remédier à 48 lacunes évidentes à l'Aéroport international Pearson afin d'éviter les collisions aériennes.» Qui a raison?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous avons reçu le rapport du Bureau canadien de la sécurité aérienne et nous l'examinons soigneusement. Nous avons déjà éliminé plusieurs des lacunes dont il fait état. Nous avons engagé environ 360 personnes qui suivent actuellement des cours pour devenir contrôleurs aériens et, depuis 1988, l'école de formation a 312 places, soit le double de sa capacité antérieure. Ayant réengagé d'anciens contrôleurs et d'autres contrôleurs retraités, nous prenons des mesures additionnelles pour assurer la sécurité de nos espaces aériens.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au même ministre. Nous entendons souvent parler des contrôleurs aériens: nous en avions 1 893 en 1985, contre seulement 1 500 le 1er janvier dernier, période pendant laquelle les députés conservateurs dirigeaient le gouvernement.

Dans son rapport, le Bureau affirme qu'il y a lieu de s'inquiéter au sujet des conditions si dangereuses qu'elles pourraient causer des collisions aériennes. Au lieu d'attendre les 90 jours prescrits, le ministre va-t-il étudier les 48 recommandations que le BCSA a faites et qui exigent son attention immédiate? Va-t-il leur donner suite, comme son prédécesseur l'a fait dans le cas des recommandations que le BCSA lui avait faites au cours de son mandat comme ministre des Transports?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Sachant que mon collègue est sérieux quand il pose cette question, monsieur le Président, je lui conseille de ne pas confondre le délai de 90 jours que nous avons pour présenter un rapport à la Chambre et le temps requis pour donner suite aux recommandations. Nous avons déjà pris les mesures appropriées dans plusieurs cas, car nous croyons que les recommandations visent à améliorer la sécurité aérienne. De nouveau, j'assure à mon collègue que les espaces aériens sont sécuritaires.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il le sait, la date limite du 31 mars pour les revendications des Dénés et des Métis est arrivée et passée. Le négociateur en chef des Dénés et des Métis était clairement disposé à parapher l'entente, en sachant bien que la majorité des Dénés et des Métis appuyaient cette revendication. Lorsque le moment est venu de le faire, cependant, le négociateur fédéral a refusé de parapher l'entente. Pourquoi le négociateur fédéral a-t-il pris cette décision après avoir insisté depuis une vingtaine d'années en faveur du règlement de cette revendication?

• (1500)

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je remercie la députée de Western Arctic de sa question. Je tiens à dire à tous les députés à quel point nous sommes fiers que le Conseil des Indiens du Yukon ait pu conclure tôt hier matin une entente historique qui marque l'aboutissement d'une entreprise restée inachevée pendant 120 ans.

Certains députés peuvent être fiers de la contribution qu'ils ont apportée à l'heureux aboutissement de cette entreprise et s'en attribuer une partie du mérite. C'est un modèle du type d'arrangement que nous voulons conclure avec toutes les communautés autochtones du Canada et particulièrement avec les Dénés et les Métis de l'ouest de l'Arctique.

Quant à la question plus précise de la députée, je vais rencontrer notre négociateur plus tard aujourd'hui. Je me suis déjà engagé à rencontrer la direction des Dénés et des Métis. Je puis dire aux députés que neuf heures après le délai ultime, au moment où nous croyions pouvoir parapher certains des éléments de fond de l'entente, à ce point-là des négociations, à 9 heures du matin hier, un groupe de chefs des Dénés et des Métis sont venus dire qu'ils ne pouvaient appuyer cette entente. Cette dernière ne donne donc pas la certitude dont toutes les parties ont besoin pour conclure un accord final. C'est pour cela que notre négociateur a décidé, à notre vive déception, que cette entente ne pouvait être conclue.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, comme il est peu probable qu'une entente semblable puisse être renégociée par les Dénés et les Métis si le gouvernement retire sa proposition, le ministre peut-il donner l'assurance à la Chambre et à la population des Territoires du Nord-Ouest que son gouvernement ne retirera pas sa proposition avant que les Dénés et les Métis aient eu l'occasion de la réexaminer et peut-être de l'approuver et de la parapher, au cours d'une prochaine réunion de leur assemblée conjointe?

Au nom des Dénés et des Métis, je demande une autre chance. Ne sacrifions pas les 38 millions de dollars investis jusqu'à présent dans les négociations et ne perdons pas l'occasion de faire ce qui s'impose.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je sais que la députée de Western Arctic, tout comme le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, les Dénés, les Métis et l'ensemble de la population canadienne veulent qu'un accord soit conclu sur cette importante question. Je suis convaincu que la députée ne veut pas être pessimiste. Je sais qu'elle partage notre espoir que nous parviendrons à un accord. Jusqu'à ce que le négociateur m'ait expliqué la situation et que j'aie eu l'occasion d'en discuter avec mes collègues, je ne peux cependant prendre aucun engagement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA COMPOSITION DU COMITÉ—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le 30 mars 1990, le député de Kamloops a invoqué le Règlement pour exprimer sa préoccupation au sujet de la recevabilité, sur le plan de la procédure, du rapport du Comité des finances portant sur

le projet de loi C–62, qui concerne la taxe sur les produits et services.

Le député a rappelé que, le 21 mars, on avait soulevé la question de privilège à la Chambre à propos de la conduite du président du Comité permanent des finances, le député de Mississauga–Sud. La présidence s'est prononcée à ce sujet le 26 mars.

Le député a déclaré que, comme le rapport et les témoignages du comité étaient maintenant officiellement déposés à la Chambre, c'était le moment de contester la recevabilité du rapport, recevabilité qui, selon lui, dépend de la régularité des délibérations.

Dans ses observations, le député de Kamloops a soulevé un certain nombre de questions importantes. Beaucoup d'autres députés des deux côtés de la Chambre ont également présenté de solides arguments sur différents aspects de la situation. En tant que Président, je suis conscient de la vive préoccupation que suscitent cette affaire et les événements qui se sont déroulés au Comité des finances pendant la nuit du 20 mars 1990.

Un côté de la Chambre soutient que, bien que l'opposition ait le droit de s'opposer, le gouvernement a le droit et, en fait, la responsabilité de gouverner et de faire avancer son programme législatif. Dans cette optique, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a soutenu que le président du Comité des finances avait l'obligation de maintenir l'ordre en mettant un terme à l'obstruction faite par l'opposition, permettant ainsi au comité d'étudier et de mettre aux voix chaque article du projet de loi et d'en faire rapport à la Chambre, comme il en avait le mandat.

L'autre côté de la Chambre soutient que la majorité a le droit de gouverner, mais que ce droit n'est pas absolument sans entraves. Comme le député de Kamloops et d'autres l'ont affirmé, par les règles qu'elle adopte pour la conduite de ses travaux, la Chambre elle–même impose certaines restrictions au droit de la majorité et assure ainsi la protection des droits de la minorité. Ils prétendent que certains actes du président du Comité des finances enfreignent ces règles établies et qu'il faudrait par conséquent déclarer le rapport irrecevable du point de vue de la procédure, pour qu'un solide précédent interdise à un président de comité de prendre des décisions arbitraires.

Votre Président est éminemment conscient du caractère délicat des questions que soulèvent cette affaire et du message que cette décision transmettra aux autres comités de cette législature et de celles qui suivront.

Qu'on me permette de donner le point de vue de la présidence sur les répercussions de cette affaire en matière de procédure.

[*Français*]

Je vous répéterai un commentaire que j'ai fait dans ma décision du 26 mars, à la page 9756 du hansard, et je cite:

> Le Président a souvent informé la Chambre que les incidents et les points de procédure qui interviennent en comité devraient être réglés en comité, à moins que le comité ne fasse d'abord rapport à la Chambre. J'ai toutefois dit à la Chambre que cette pratique n'avait pas un caractère absolu et que, dans des circonstances spéciales très graves, le Président peut devoir se prononcer sur une question intéressant un comité bien que le comité n'ait pas fait rapport à la Chambre.

[*Traduction*]

À titre d'information, je signale que le Comité des finances n'a pas fait rapport d'une présumée atteinte aux privilèges ni de quelque autre irrégularité que ce soit. Il fait simplement rapport du projet de loi C–62 avec des propositions d'amendement.

La présidence doit rappeler une fois de plus que, normalement, la Chambre n'est saisie d'incidents survenus aux comités que lorsqu'il lui en est fait rapport. Je renvoie les députés au commentaire 76 de la cinquième édition de Beauchesne et je donne comme exemple le rapport que le Comité des affaires indiennes et du développement du Nord a déposé le 28 avril 1987.

Toutefois, comme je l'ai expliqué le 26 mars 1990, la présidence accepte de juger de situations extraordinaires qui peuvent survenir au comité sans qu'il en soit fait rapport officiellement.

Voyons pour commencer la première question concrète que la présidence doit trancher, celle de savoir si le rapport du Comité permanent des finances sur le projet de loi C–62 est recevable. J'ai étudié avec soin les arguments invoqués par le député de Kamloops ainsi que les observations formulées par le député de Kingston et les Îles et par celui d'Edmonton–Est. J'ai également examiné une décision mentionnée par le député de Kamloops qui a été rendue, il y a environ 70 ans, relativement au pouvoir du Président de se reporter aux délibérations d'un comité pour déterminer si un rapport est recevable.

Le Président Rhodes dit à la page 4469 du hansard du 1er juillet 1919:

> L'objection relative aux procédures faites devant le comité aurait dû être soulevée devant le comité. La Chambre n'étant saisie de ces procédures que par le rapport qu'elle a reçu du comité, et ce rapport ne parlant aucunement de question soulevée au comité, je dois décider qu'elle ne peut aller au delà du rapport qui est en sa possession. Le rapport du comité paraissant régulier, je décide que l'objection n'est pas fondée et que nous devons nous guider d'après le rapport du comité tel qu'il paraît devant nous.

J'ai longuement réfléchi au droit du Président d'aller au delà du rapport à la Chambre et d'examiner ce qui s'est réellement passé au comité mais, comme le Président Rhodes, je conclus que la présidence ne pouvait procéder ainsi dans le cas d'un rapport dont la recevabilité n'est pas en cause.

Il importe que les députés et le public qui nous regarde comprennent qu'aucune des plaintes soulevées ne portait sur le rapport même du comité. Dans le cas présent, personne n'a soutenu que les amendements ou le projet de loi n'avaient pas été adoptés à la majorité. Malgré l'insistance des députés indignés par ce qui s'est passé au comité, la présidence doit résister à la tentation d'aller au delà du rapport pour mettre en question d'autres façons de procéder. Cela ne ferait que miner l'indépendance traditionnelle des comités. Le Président risquerait ainsi qu'on s'adresse à lui pour en appeler des décisions prises par ses homologues des comités permanents, spéciaux et législatifs, particulièrement dans les cas controversés et les débats politiques vigoureux comme celui-ci. Ni notre Règlement ni nos usages ne prévoient un tel rôle pour le Président. Cela dit, je ne peux que répéter la position que j'ai prise le 26 mars.

[*Français*]

Comme le Président de la Chambre, le Président d'un comité est le serviteur du corps qui l'a élu. Il répond de ses actes devant le comité, et c'est là que l'on devrait normalement se prononcer sur sa conduite tant que le comité n'a pas, le cas échéant, choisi de faire rapport à la Chambre.

Voilà la tradition de la Chambre des communes canadienne. Pour respecter cette tradition, je devrai donc éviter de faire des interventions sur la conduite du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) et laisser le comité donner suite à cette affaire, s'il le désire.

• (1510)

[*Traduction*]

Le comité a décidé, à la majorité, de ne pas soumettre son dilemme à la Chambre, et je ne peux pas substituer mon jugement au leur.

Toutefois, sur la question de savoir si cette affaire constitue un précédent, je veux être sûr de m'être bien fait comprendre. Dans leur ouvrage intitulé *An Encyclopedia of Parliament*, Norman Wilding et Phillip Laundy expliquent qu'un précédent est:

> Soit une décision antérieure de la présidence, soit une procédure ou un usage bien établi qui fait autorité ou qui sert d'exemple dans un cas semblable.

Dans la décision que j'ai rendue le 26 mars, j'ai statué sur la question de savoir si un incident survenu en 1984 dans les travaux du Comité permanent de la justice et des questions juridiques constituait un précédent, et je cite:

> . . .Ce qui s'est produit ne consiste qu'en une série d'événements et de décisions prises en comité par la majorité. Ni la Chambre, ni le Président n'ont accordé à ces incidents quelque valeur de précédent en matière de procédure. On doit faire preuve de circonspection avant d'attacher à de tels faits et incidents la qualité de balises en matière de procédure.

Le même raisonnement s'applique dans le présent cas. La majorité des membres du comité permanent ont appuyé la décision du président. La controverse qui s'en est suivie et qui continue de préoccuper la Chambre et la présidence ne peut nous amener à juger cet incident comme une procédure bien établie. Le Règlement actuel n'est pas assez explicite sur la conduite des délibérations. Bien sûr, les députés savent que des mécanismes sont prévus pour réviser ces règles et recommander des modifications.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES CRÉDITS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai donné avis ce matin de mon intention de prendre la parole à la première occasion pour attirer l'attention de la Chambre sur quelque chose qui s'est produit vendredi dernier et qui constitue pour moi un précédent très important.

En fin d'après-midi, vendredi, est survenu à la Chambre un événement historique qui a sérieusement porté atteinte aux privilèges des députés.

Je tiens à vous exposer quatre arguments, monsieur le Président, qui vous convaincront, je l'espère, du sérieux de l'incident, et à vous proposer un moyen de remédier à la situation.

[*Français*]

Monsieur le Président, il y a quatre points que je veux soulever. Tout d'abord, c'est que la question de privilège touche tous les députés. Je veux qu'on restaure la journée d'opposition de vendredi parce que le gouvernement, en demandant le quorum, à mon avis, a brimé, a lésé les droits des députés dans le débat. Deuxièmement, je voudrais restaurer non seulement la journée de la dernière période du printemps, qu'on appelle, les 10 jours que nous avons, l'opposition, pour discuter des subsides, journées qui nous sont accordées d'après le Règlement, mais aussi restaurer les votes qui nous sont dus lors de ces périodes, puisque ce sera une nouvelle période qui sera apportée par le gouvernement.

Je voudrais également, monsieur le Président, dans mes commentaires, débattre de la motion qui visera à restaurer la procédure des subsides, laquelle, comme on le sait, lorsqu'elle est présentée au début d'une session, n'est pas débattable mais votable. Dans ce cas-ci nous réinstaurons un nouvel ordre, et je crois être capable de convaincre l'honorable député et Votre Honneur d'un bon argument qui se veut assez fort pour restaurer les votes et, en dernier lieu, apporter des arguments concernant les pouvoirs des comités du Parlement, les comités de cette Chambre, qui, dans le moment ont des crédits ou avaient des crédits pour étude devant eux, des prévisions budgétaires qui avaient été différées à de nombreux comités. Je prends pour exemple, cet après-midi, il y a un sous-comité de la condition physique et du sport amateur du Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge, de la condition féminine qui doit se réunir à 16 heures. Je crois qu'il serait peut-être mieux pour ce comité de ne pas se réunir sur l'ordre de renvoi des prévisions budgétaires de ce ministère.

Qu'est-ce qui s'est passé vendredi? Eh bien, les députés ont probablement remarqué aujourd'hui, qu'habituellement à l'ordre du jour, dans le *Feuilleton et Feuilleton des Avis*, il y a une rubrique qui s'intitule «Ordres émanant du gouvernement—Les subsides. Prise en considération des subsides par le président du Conseil du Trésor».

Vendredi, monsieur le Président, c'était une motion de l'opposition, une journée—dans un an, l'opposition a 25 jours pour débattre d'une question qu'elle choisit—mais, sous les ordres du gouvernement, c'est-à-dire dans le contexte que c'est un ordre émanant du gouvernement. Le gouvernement nous donne 25 jours; la première journée de la période du printemps était vendredi dernier. Si cela avait été lundi le 26, monsieur le Président, je serais beaucoup plus heureux, parce que le gouvernement aurait perdu probablement beaucoup plus que simplement l'ordre de renvoi ou enfin, la rubrique «Prise en considération des subsides». Ils auraient perdu des sommes assez importantes d'argent pour l'opération du gouvernement. Mais ce sera pour un autre jour, monsieur le Président, comme on dit.

Or vendredi, la Chambre prenait en considération une motion d'opposition sur l'environnement. Je vais la lire parce que je l'ai appuyée, monsieur le Président. La motion se rapportait à l'environnement et «condamnait le gouvernement pour son manque d'engagement sincère en matière d'environnement et pour sa totale impuissance à proposer, dans son document de travail vide de sens, des mesures concrètes de nature à satisfaire l'ensemble des Canadiens».

Et je réfère les députés à la motion elle-même qui a été proposée par M^me^ Copps de Hamilton et appuyée par votre humble serviteur.

Or, le débat s'est engagé, monsieur le Président, dans la journée, comme d'habitude, et il y a eu plusieurs rappels au Règlement, ce qui empêche, évidemment, les députés de parler sur le sujet. Mais finalement, en fin d'après-midi, on a proposé que la Chambre ne s'ajourne pas à l'heure habituelle, mais qu'elle continue à débattre de la question après l'heure normale d'ajournement. Cette motion a été proposée par le député de Chambly.

Il n'y avait pas quinze députés en Chambre qui s'objectaient à cela, donc la motion a été adoptée. On avait, pour ainsi dire monsieur le Président, une journée entière à notre disposition, ce qui faisait que les députés pouvaient faire des discours portant sur l'importante motion, comme je l'ai dit, traitant de l'environnement.

Or, à 16h30 ou aux environs. . . et je réfère les députés aux *Procès-verbaux* de vendredi, le 30 mars 1990. Je lis, à la page 1477:

> On signale au Président qu'il n'y a pas quorum.

Cela, c'est le whip du gouvernement qui est, j'imagine, assez intelligent pour savoir ce qu'il faisait—en fait, je sais qu'il est intelligent. Probablement qu'en travaillant avec le nouveau chef, le leader du gouvernement à la Chambre, il devient lui aussi obsédé par l'habitude qu'ils ont d'arrêter le débat, de bâillonner les députés.

En tout cas, le fait, monsieur le Président, d'avoir demandé le quorum a fait qu'on a compté les députés. Cela prend vingt députés pour qu'il y ait quorum. Il n'y avait pas vingt députés. La cloche a sonné pendant 15 minutes et il n'y avait que quatorze députés, monsieur le Président, dont treize de l'opposition. Aucun membre du

gouvernement, aucun ministre du gouvernement n'était là.

Monsieur le Président, je laisserai au député de Kingston et les Îles le plaisir de rappeler que nous avons maintenant consigné aux Procès-verbaux l'absence absolue de tous les ministres du gouvernement. Ils n'étaient pas à la Chambre.

Des voix: Honte!

M. Gauthier: Alors, je laisserai au député de Kingston et les Îles le soin de faire le point là-dessus, parce que c'est lui, monsieur le Président qui, à l'occasion, essaie de sensibiliser ce gouvernement à l'importance d'avoir un ministre en Chambre, surtout lors d'une journée où on discute des subsides, c'est-à-dire le droit de ce gouvernement de dépenser, sujet à approbation par la Chambre des communes. Après tout, on ne dépense pas de l'argent sans l'avoir fait voter. Pour l'obtenir, on vient en Chambre, on fait des propositions et le gouvernement obtient l'autorisation de dépenser.

Or, je laisserai cet argument à mon collègue de Kingston et les Îles.

Monsieur le Président, je veux revenir à l'argument qui veut que l'on restaure la journée d'opposition.

• (1520)

Or vous savez, monsieur le Président, dans notre Règlement, à l'article 67(1)*p*, on a une proposition qui dit que... Je m'excuse, je me suis un peu devancé dans mon argumentation.

Restaurer la journée de l'opposition, monsieur le Président, cela est basé sur l'argument voulant que c'est le gouvernement lui-même qui a interrompu le débat; c'est le gouvernement lui-même qui a mis fin aux délibérations en demandant le quorum; c'est le gouvernement lui-même qui, en ne se présentant pas à la Chambre ici pour appuyer le débat ou le quorum, a fait qu'il n'y avait pas suffisamment de députés à la Chambre pour continuer le débat.

Alors, monsieur le Président, l'objet de l'examen des subsides, des prévisions budgétaires, si l'on veut, est de faire connaître au Parlement les propositions budgétaires et extra-budgétaires du gouvernement pour l'exercice fiscal qui vient. Or, en forçant l'ajournement de la Chambre et du débat sur l'examen des subsides, le whip en chef du gouvernement a annulé la rubrique au *Feuilleton et Feuilleton des Avis*. Le whip du gouvernement a de plus, selon nous, éliminé la prise en considération des subsides pour le moment, motion qui, on s'en souviendra, a été faite en avril 1989, au début de la deuxième session de cette législature, par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), qui proposait: Que la Chambre étudie les crédits... Je vais citer la version anglaise du hansard que j'ai devant moi.

[*Traduction*]

Comme on peut le lire à la page 5 du hansard du 3 avril 1989, au chapitre des crédits, le président du Conseil du Trésor, M. de Cotret, a proposé ce jour-là:

> Monsieur le Président, je propose, conformément à l'article 81 du Règlement:
>
> Que la Chambre étudie les crédits à sa prochaine séance.

La motion a été adoptée, puis le leader parlementaire de l'époque a proposé l'ajournement de la Chambre.

Cette motion est inscrite en permanence au *Feuilleton* et permet à la Chambre de débattre des crédits dont le gouvernement a besoin pour gérer les affaires du pays.

Je crois d'abord que, en invoquant le quorum, le gouvernement a non seulement perdu cette option, mais il a privé l'opposition d'une journée désignée et partant, il a porté atteinte, à mon avis, au privilège qu'ont tous les députés de débattre cette motion.

Je tiens à citer ici ce que l'on peut lire à la page 217 de la quatrième édition du *Bourinot's Parliamentary Procedure* au sujet du quorum. Voici:

> (2) Lorsque la présidence ajourne les travaux de la Chambre parce qu'il n'y a pas quorum, l'heure de l'ajournement et les noms des députés alors présents doivent figurer dans les Journaux.

Cela a été fait, monsieur le Président. Je reprends la citation:

> En conséquence, lorsqu'on a porté à l'attention de la présidence qu'il n'y a pas quorum, celle-ci compte immédiatement les députés présents et si leur nombre, président y compris, n'atteint pas vingt, le greffier prend leurs noms et la présidence ajourne les travaux de la Chambre sans mettre la question aux voix jusqu'à l'heure habituelle de la prochaine séance (m).

Il continue à la page 218:

> Un comptage...

ou vérification du quorum

> ...a obligatoirement priorité sur la question dont la Chambre se trouvait saisie au moment où il a été demandé. S'il s'agissait, par exemple, d'une motion concernant les subsides ou portant lecture d'un bill ou son renvoi à un comité, la Chambre, en cas de défaut de quorum...

Je répète: «s'il s'agissait d'une motion concernant les subsides». C'était le cas vendredi dernier, monsieur le Président. Dans le *Feuilleton*, on lit: «Les subsides.»

> . . .la Chambre devra être priée de revenir sur la question dont l'examen se serait trouvé ainsi interrompu (p).

Il faut remonter loin dans l'histoire pour trouver un précédent parce que, comme je l'ai déjà dit, il n'est jamais arrivé que le gouvernement demande le quorum et annule une journée consacrée à l'opposition, et le débat sur les subsides du même coup.

J'ai trouvé un précédent et je rappelle à Votre Honneur qu'il s'agit d'un projet de loi et non d'une motion concernant les subsides, comme dans ce cas-ci. Il y a peut-être une différence. Il porte sur une motion de subsides présentée le 3 juillet 1917 et il met en scène sir Robert Borden et sir Wilfrid Laurier. Je tiens à lire des extraits de ce débat parce que je le trouve très intéressant et très instructif.

Sir Robert Borden avait présenté une motion proposant la deuxième lecture d'un projet de loi. M. Barrette avait présenté un sous-amendement. D'après ce qu'on lit à la page 2877 du hansard du 3 juillet 1917, M. Borden, appuyé par M. Cochrane, a proposé ceci:

> Que l'objet à l'ordre du jour: «Suite de la discussion de la motion du très honorable sir Robert Borden tendant à la 2e lecture du projet de loi (bill n° 75) relatif au service militaire, de l'amendement du très honorable sir Wilfrid Laurier, et du sous-amendement de M. Barrette», étant devenu périmé parce que la Chambre s'est ajournée quand il fut constaté qu'elle n'était plus en nombre, le 29 juin dernier, pendant la discussion dudit objet, soit repris et inscrit de nouveau à l'ordre du jour pour être délibéré aujourd'hui.

Monsieur le Président, ils essayaient de corriger une situation semblable à celle-ci, en 1917.

M. Milliken: Un autre gouvernement conservateur!

M. Gauthier: Oui, encore un gouvernement conservateur.

M. Pugsley a invoqué le Règlement en ces termes:

> Nul avis verbal n'a été donné que cette motion serait proposée et il n'y a rien à l'ordre du jour qui puisse non plus le faire soupçonner. Je soumets donc humblement que cette motion ne peut être adoptée que du consentement unanime de la Chambre. Pour ma part, je me vois dans l'obligation de m'opposer à l'adoption de la motion et d'insister pour que l'on se conforme au règlement.

Il était justifié de le faire, monsieur le Président. Afin de lire et d'énoncer cette proposition concernant les crédits, le gouvernement, qui avait oublié de maintenir le quorum et cherché à manoeuvrer la Chambre, n'a pas voulu de quorum pour embarrasser les députés.

Vendredi, pas un seul député conservateur n'était présent à la Chambre. Ils ont tous disparu dans le brouillard. Il neigeait dehors. Il y avait une sacrée tempête. J'imagine qu'ils ont voulu rentrer chez eux et sont partis.

Cela, monsieur le Président, c'est un coup calculé, intentionnel. . .

Une voix: Un sale coup.

M. Gauthier: Oui, un sale coup. C'est peut-être un sale coup en effet. Je pense que le député a raison. Je pense que c'était pour embêter le député qui avait la parole.

Les ministériels, qui sont les auteurs de cette manoeuvre embarrassante de l'appel du quorum, sont dirigés par le leader parlementaire, qui trouve normal d'imposer la clôture 35 fois de suite depuis qu'ils sont au pouvoir.

C'est une façon de bâillonner la Chambre, de faire taire les députés. Le gouvernement a demandé le contrôle du quorum, puis ses députés se sont tirés en vitesse pour qu'il n'y ait pas quorum.

Il y avait à la chambre 13 députés de l'opposition et le Président. Mais pas un seul conservateur, pas un, ni deux ni trois. Une demi-douzaine aurait suffit. Ils ne se sont pas montrés. Ils avaient disparu, ils se cachaient intentionnellement. Alors ils méritent une punition. À mon avis, monsieur le Président, vous devez statuer que cette journée-là a été perdue par leur fait calculé, et doit donc être rendue à la Chambre et à l'opposition. Elle doit être rendue aux libéraux parce que c'est nous qui avons perdu notre journée.

Nous allons soutenir en deuxième lieu que le gouvernement a le devoir de rétablir la situation telle qu'elle était.

• (1530)

Nous rendons des comptes à la Chambre en respectant certains arrangements. Une procédure a été établie afin que tout se fasse dans l'ordre. La principale fonction du président est de maintenir l'ordre. Il y a des comités permanents de la Chambre qui examinent les prévisions budgétaires jusqu'à la fin de juin. Ces gens font un travail sérieux pour le Parlement. En tant que représentants élus des Canadiens, ils examinent minutieusement les prévisions budgétaires de chaque ministère, s'assurant

que le gouvernement, qui doit dépenser des montants précis à des fins précises, ne fait aucune dépense qui ne serait pas approuvée par le Parlement.

Cela étant dit, nous soutenons que la Chambre doit être informée d'une procédure qui, je l'admets, n'a jamais existé. Nous avons cherché un précédent, mais il n'y en a pas. D'après mes recherches, jamais un gouvernement utilisant le système parlementaire britannique ne s'est prononcé contre son propre budget des dépenses en étant absent de la Chambre. J'ai cherché toute la fin de semaine. En fait, je n'ai jamais lu autant de Bourinot et d'autres auteurs. Je n'ai pas pu trouver un seul exemple de gouvernement qui, sciemment, délibérément, se soit abstenu de maintenir le quorum un jour consacré aux crédits et ait ainsi laissé le budget devenir caduc. Selon nous, le budget des dépenses est caduc; il doit donc être rétabli.

Comment fait-on cela, monsieur le Président? Une motion doit être présentée à la Chambre pour rétablir ce qu'avait fait le président du Conseil du Trésor le 3 avril 1989. Il faut une motion de rétablissement demandant que la Chambre étudie ou continue l'étude de la motion d'opposition. Je laisse aux spécialistes le soin de déterminer ce que le libellé doit être, mais nous avons besoin d'une motion de rétablissement.

On va nous dire: «La motion devra faire l'objet d'un vote, comme toutes les motions, mais elle ne pourra pas être débattue». C'est de ce dernier point dont je voudrais parler maintenant. Mon collègue de Kingston et les Îles en parlera aussi, probablement de façon plus convaincante que moi, vu qu'il est un avocat de grand renom qui connaît tous les petits points de droit. Je me limiterai aux arguments faisant appel au bon sens.

Le gouvernement doit rétablir cet ordre et le présenter à la Chambre, mais nous voudrons pouvoir débattre de la motion. Pourquoi dis-je cela? Regardons le paragraphe 81(1) du Règlement qui dit:

> Au début de chaque session, la Chambre désignera par motion un Ordre du jour permanent pour l'étude des travaux des subsides.

Il est bien connu que la Chambre doit affecter les fonds nécessaires pour les services et les dépenses autorisés par le Parlement.

Regardons maintenant le paragraphe 81(2). . .

[*Français*]

Je vais le lire en français:

> Le jour ou les jours désignés pour l'étude des affaires en conformité des dispositions du présent article, ces affaires ont préséance sur toutes autres affaires du gouvernement lors de cette séance ou de ces séances.

Monsieur le Président, cela est fort important. C'est que ces journées d'opposition ont préséance sur toutes autres affaires du gouvernement.

L'importance des travaux des subsides est soulignée dans l'article 81(2). On leur donne donc une préséance sur toutes autres affaires du gouvernement.

Évidemment, le gouvernement est pris, le Règlement nous donne 25 jours par année. Il faut qu'il nous les donne, nous les cède. C'est lui, le gouvernement, qui désigne la journée, pas nous. Nous, on désigne le sujet de la journée, mais le gouvernement désigne la journée.

En Angleterre, un vendredi ne compte que pour une demi-journée parce que c'est une journée qui est trop courte. Ici, on nous donne un vendredi comme si c'était une grande journée de débat. On a de la difficulté à avoir trois ou quatre orateurs dans un débat d'importance, de ce côté-ci de la Chambre, parce que le gouvernement tient à essayer de faire perdre le temps de la Chambre.

Et je pense que c'est absolument inacceptable, monsieur le Président, que ce gouvernement, en plus de vouloir «tuer» le temps de la Chambre, essaie d'enlever le droit de parler en cette Chambre. Et c'est pour cela que je pense que vous devez certainement considérer sérieusement le précédent qui est de redonner à l'opposition sa journée d'opposition.

Monsieur le Président, je voudrais vous citer quelques articles de notre Règlement, qui, d'après moi, militent en faveur de la restauration de la rubrique, mais aussi qui militent en faveur du débat de cette motion proposée par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret).

Monsieur le Président, j'attire votre attention à l'article 67(1) qui parle des motions pouvant faire l'objet d'un débat.

Les motions suivantes, il y en a plusieurs, ça va de a) jusqu'à p) et je cite:

> Les motions
>
> *a*) figurant au *Feuilleton*, sauf disposition contraire du présent Règlement;

Cela, on le sait et je vais épargner lecture des rubriques, mais je veux en venir à la dernière: Peuvent faire l'objet d'un débat, monsieur le Président:

> *p*) toutes autres motions, présentées au cours des Affaires courantes ordinaires, nécessaires à l'observation du décorum, au maintien de l'autorité de la Chambre, à la nomination. . .

Et là je voudrais souligner ce que je veux dire:

. . .ou à la conduite de ses fonctionnaires, à l'administration de ses affaires, à l'agencement de ses travaux,. . .

[*Traduction*]

À l'administration de ses affaires, à l'agencement de ses travaux, voilà la clé. Cette disposition sur l'administration des affaires de la Chambre explique justement comment nous devons administrer nos travaux. Nous savons que certains jours, c'est l'opposition qui choisit le sujet à débattre. Il existe un article du Règlement qui accorde 25 jours de débat à l'opposition.

Monsieur le Président, vous constaterez qu'il n'est fait aucune mention des travaux des subsides dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui. Aucune. Cette rubrique a été enlevée. Pourquoi? Parce que nous l'avons perdue vendredi. Il n'y a plus de délibérations sur les crédits. Plus de prise en considération des crédits proposés par le président du Conseil du Trésor.

Ce n'est pas une façon ordonnée d'administrer les travaux de la Chambre. Nous ne donnerons pas au gouvernement les crédits dont il a besoin pour administrer les affaires publiques, à moins qu'il se présente au Parlement et aux comités pour nous expliquer exactement pour quelles raisons il a besoin de ces crédits. Il n'existe plus de prise en considération d'aucun crédit dans notre *Feuilleton*. On a fait sauter cette rubrique complètement. Autrement dit, nous allons avoir, dorénavant, un gouvernement qui pourra faire ses quatre volontés. Nous n'accepterons pas pareille chose.

Après avoir exposé cet argument que je trouve convaincant, monsieur le Président, je vous signale que pour rétablir la situation, et le Règlement est très clair, vous devez ordonner la tenue d'un débat. Nous devons non seulement connaître les raisons de cette façon d'agir, mais nous donnerons en plus aux députés du gouvernement l'occasion de nous dire pourquoi ils ont agi ainsi vendredi dernier. Pourquoi ils ont fait faux bond aux Canadiens? Pourquoi ils ne sont pas demeurés à la Chambre jusqu'à l'ajournement? Pourquoi ne voulaient-ils pas débattre la motion dont nous étions saisis vendredi? Voilà ce que nous voulons savoir. Nous leur donnerons la possibilité de débattre cette motion en temps voulu. Je répète l'alinéa 67(1)p) qui précise que cette motion peut faire l'objet d'un débat lorsqu'elle concerne l'administration des affaires de la Chambre. Il s'agit là, selon moi, d'un argument assez convaincant.

Pour ma part, je crois que nos vis-à-vis devraient rétablir la motion. Nous devrions en débattre, et nous prononcer ensuite. Selon moi, ce sont-là les trois étapes que le gouvernement doit suivre maintenant, étant donné qu'à cause de leur propre incompétence, les ministériels n'ont pas suivi la procédure normale qui consiste à garder à la Chambre un nombre suffisant de députés pour débattre des questions importantes.

M. Barrett: J'espère que ce n'est que de l'incompétence.

M. Gauthier: Je ne vais pas leur prêter des motifs, mais je suis persuadé qu'il y avait une certaine part d'incompétence dans tout cela.

Mon quatrième point concerne le comité. Au début de février, les comités de la Chambre ont reçu ce que nous appelons le Livre bleu, le Budget des dépenses. On y expose les prévisions budgétaires du gouvernement, et ces dernières sont envoyées au comité compétent aux fins d'examen. Un grand nombre de comités siègent. Je le répète, à 16 heures, un comité devait se réunir, afin d'examiner les prévisions budgétaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

• (1540)

Étant donné que la Chambre n'examine pas actuellement les crédits du gouvernement, nous pourrions difficilement souscrire à des travaux sur les crédits confiés à des comités. . .

M. Milliken: Ou n'importe où ailleurs.

M. Gauthier: . . .ou ailleurs. Cela étant dit, je vous demande à nouveau, monsieur le Président, de faire savoir aux comités que tant que le Budget des dépenses n'aura pas été restauré par le gouvernement et que les subsides n'auront pas été reportés au *Feuilleton*, il serait contraire à la pratique que les comités examinent un Budget des dépenses qui n'existe pas, à moins qu'ils ne veuillent discuter d'autre chose.

Ils ne peuvent pas, à mon avis, discuter du Budget des dépenses sans d'abord expliquer comment ils peuvent soutenir que le fait que la Chambre ne soit pas saisie des crédits leur importe peu puisque le renvoi qui a été fait il y a quelques mois leur suffit amplement. L'opposition n'est pas responsable de ce qui s'est passé. C'est le gouvernement lui-même qui a gâché la journée des comités, celle du Parlement et celle de nous tous qui croyons que l'environnement est un sujet important.

Je pourrais continuer encore longtemps mes explications, monsieur le Président, et vous citer les précédents dans Beauchesne, Erskine May et Bourinot, mais je sais que vous n'y tenez pas. D'autres députés veulent aussi participer à ce débat et faire valoir leur point de vue. Cela étant dit, nous estimons qu'il faut nécessairement redon-

ner instruction de reprendre ou rétablir le Budget des dépenses et l'examen des crédits.

[*Français*]

. . .monsieur le Président, ça presse! Ça presse, parce que ce gouvernement qui est reconnu pour sa tergiversation, pour sa valse hésitation pour bien des sujets, peut attendre trop longtemps. Et je ne ferai qu'une comparaison, je sais que c'est une hypothèse, mais si c'était un gouvernement minoritaire, ce gouvernement-là serait obligé d'aller au peuple là-dessus. Il serait obligé d'aller au peuple là-dessus, parce qu'il aurait perdu la confiance du. . .

M. Barrett: Aujourd'hui!

M. Gauthier: Oui, aujourd'hui! Il devrait aller au peuple aujourd'hui avec cela parce qu'un gouvernement minoritaire, face à une situation comme celle-là, n'aurait pas le choix que d'aller au peuple et de faire reconfirmer son mandat parce que l'incompétence de ce geste est absolument historique. Or, s'il y a une chose qui reste dans le système parlementaire britannique, c'est qu'on est prêt à payer des taxes mais on veut examiner comment ces taxes sont dépensées. Et c'est de cela dont on parle aujourd'hui. On parle de tout le système d'examen des dépenses gouvernementales, on parle d'un système établi, ordonné, reconnu comme étant un très bon système, qui n'avait jamais été, à mon opinon, selon ma recherche, frustré par un gouvernement aussi incompétent.

Monsieur le Président, je vous soumets que, premièrement, restaurer la journée d'opposition me semble important; deuxièmement, restaurer les votes. Peut-être que là-dessus je devrais faire quelques commentaires parce que vous avez rendu une décision la semaine passée, nous disant que l'opposition n'avait plus de vote avant la fin de juin. Peut-être que, étant donné que cela sera une nouvelle période, on restaure quelque chose, on renouvelle, on refait, étant donné que cela sera une nouvelle période, le gouvernement devrait être pénalisé et devrait être obligé de voter sur une motion d'opposition du gouvernement qui le blâme pour son incompétence et pour son incapacité de faire fonctionner cette Chambre comme il faut.

Troisièmement, monsieur le Président, je pense que la motion doit être débattue en cette Chambre parce que c'est une motion qui, d'après moi, traite de l'organisation de nos affaires. Et, quatrièmement, je pense que les comités parlementaires qui siègent ne peuvent pas, aujourd'hui, considérer les prévisions budgétaires devant eux tant qu'on n'aura pas restauré les subsides.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier, et j'appuie sans réserve les points qu'il a fait valoir dans son excellent exposé.

Comme beaucoup d'autres, j'ai été étonné ce matin de noter qu'il n'y avait pas d'avis de motion dans le *Feuilleton des Avis*. Vendredi ayant été une journée tout à fait gâchée, nous pensions que le gouvernement se préparait peut-être à proroger. Bien sûr, nous reconnaissons que la motion à l'étude a été présentée au début de la session parlementaire, et si le gouvernement avait décidé de renoncer à la motion, cela voulait-il dire qu'il avait l'intention de proroger et de recommencer à zéro? Évidemment, c'eût été le moyen facile de sortir de ce dilemme, mais en supposant que cela ne soit pas le cas, comme les sondages n'accordent que 17 p. 100 des suffrages au gouvernement, nous avons pensé que celui-ci proposerait un avis pour présenter la motion à nouveau.

Mon honorable ami d'Ottawa—Vanier a dit qu'il a fouillé un peu partout pour trouver des précédents, mais sans succès. Tout ce que j'ai pu trouver est dans la quatrième édition de Bourinot, à la page 422, où il est dit:

> Si l'ordre de la Chambre de se constituer en comité des subsides devait devenir un «ordre périmé» à la suite d'un «ajournement faute de quorum», il serait nécessaire de reconstituer le comité en donnant avis d'une motion à cet effet. En 1877, le comité aux Communes anglaises a été dissous de cette manière, et le leader du gouvernement a ultérieurement donné avis d'une motion pour le reconstituer dans les termes usuels—«Que la Chambre le. . . se constitue etc.»—

En d'autres mots, c'est en 1877 qu'un tel fiasco s'est produit pour la dernière fois.

Essayons de replacer les choses dans leur contexte. Vendredi, le débat portait sur les crédits, car c'était une journée désignée par le gouvernement à cette fin. Dans le cas des travaux sur les crédits, on s'attend, selon la convention habituelle, à ce que le gouvernement garde un nombre suffisant de députés à la Chambre pour qu'il y ait au moins quorum.

Pendant que des députés avançaient des arguments sur la question que vous venez de trancher, monsieur le Président, concernant l'irrecevabilité du rapport du Comité des finances, les ministériels ont tour à tour pris la

parole pour déclarer qu'ils avaient hâte de conclure pour passer à ce qu'ils estimaient être une des questions les plus importantes de la journée. Nous convenons que nous ne pouvions pas choisir, je pense, de jour plus approprié pour débattre d'une question concernant l'environnement, et nous devrions le faire plus souvent. Les ministériels ont donc déclaré qu'ils avaient hâte de passer au débat.

Le député de Chambly a proposé que nous prolongions les heures de débat pour permettre à davantage de députés de parler d'un sujet dont vous-même, monsieur le Président, vous auriez aimé discuter, si vous siégiez à la Chambre et pouviez participer à ce débat très pertinent où nous avons entendu des discours éloquents et profitables. Et c'est alors que, sans crier gare, le whip du gouvernement est venu signaler l'absence de quorum. Nous avons donc dû signer au bureau. Il y avait six libéraux et six néo-démocrates. C'était une journée réservée au Parti libéral et aucun député conservateur n'était présent, sauf le Président, qui a signé. Par conséquent, le débat a été interrompu.

Cela nous a vraiment surpris. Après coup, on s'est demandé ce que cela pouvait signifier, puisque jamais auparavant le gouvernement, au cours d'une journée désignée, n'avait décidé de mettre prématurément fin au débat. D'une certaine façon, le gouvernement annulait l'ordre du jour, l'étude des crédits. La Chambre n'étudie plus les crédits à accorder au gouvernement. Le gouvernement n'a pas agi inconsciemment, il était bien déterminé à mettre prématurément fin au débat.

M. Milliken: À museler l'opposition.

M. Riis: Oui, c'est ça, à museler l'opposition, et ce n'est pas la première fois qu'il le fait, puisque déjà, à 34 reprises, il a baîllonné l'opposition d'une façon ou d'une autre. Mais nous n'arrivions pas à croire qu'il l'ait fait dans ces circonstances, avec les répercussions que cela peut avoir. Nous ne nous étonnons plus qu'il applique la clôture, puisque c'est malheureusement devenu une habitude. Mais comme le programme d'étude des crédits s'en trouve tout bouleversé, il s'agit là, à mon avis, d'une question de confiance, d'une question de privilège, comme l'a mentionné mon collègue, le député d'Ottawa-Vanier, et qui prouve en tout cas l'incompétence du gouvernement.

• (1550)

Que faire? La question qui devait figurer au *Feuilleton* d'aujourd'hui peut-elle être rétablie? La Chambre a pour coutume de ne pas présenter indéfiniment la même motion. Au début de la session, le 3 avril 1989, il a été proposé:

> Que la Chambre étudie les crédits à sa prochaine séance.

Cette motion n'est plus au *Feuilleton*. Peut-elle y être réinscrite? Selon les coutumes de la Chambre, ce n'est pas là la pratique normale. La solution réside donc, à mon avis, dans la prorogation.

Je voudrais simplement accorder notre appui aux arguments bien pesés du député de Vanier. D'autres députés veulent ajouter des observations. Je veux simplement me résumer en posant deux questions. Est-il possible que la même question soit mise aux voix à deux reprises pendant une session parlementaire? N'incombe-t-il pas au gouvernement de maintenir le quorum lorsque nous étudions les crédits? Il me semble que ces deux questions sont assez directes. Des tactiques ineptes et désinvoltes comme celles de vendredi dernier n'ont pas leur place.

Je tiens à dire que la Chambre a maintenant perdu son rôle principal, qui est d'accorder des crédits. Quel est désormais notre rôle dans cette procédure? Nous ne sommes saisis d'aucune motion et si, monsieur le Président, vous autorisez le gouvernement à présenter la motion qu'il aurait dû présenter aujourd'hui, s'il allait le faire, alors nous devrions au moins débattre cette motion et la mettre aux voix. Cela ne fait aucun doute dans mon esprit.

Je peux seulement présumer que le gouvernement ignorait ce qu'il faisait vendredi, et qu'il s'est laissé prendre dans une situation très gênante. Son incompétence est manifeste. On ne dispose tout simplement pas de précédents, à moins de remonter au précédent de 1877 au Parlement de Westminster, ce qui montre à quel point le gouvernement a pu être négligent.

Si le gouvernement n'envisage pas de proroger la session, nous comptons bien alors débattre de la motion quand elle sera présentée de nouveau. Nous espérons que le gouvernement n'essaiera pas simplement de la faire passer sans débat, comme nous l'avons fait au début de la session, car tout le mandat relatif à l'étude des crédits a de toute évidence maintenant changé du tout au tout.

Privilège

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme c'était vraiment son intention, l'opposition a réussi à faire perdre 52 minutes à la Chambre. Je serai bref, mais je crois néanmoins utile de situer les événements de vendredi dans leur contexte. Il est vrai que c'était un jour désigné, un jour réservé à l'opposition. La journée a commencé à 10 heures par un débat d'une heure, qui a été interrompu pour passer à la période des questions et aux affaires courantes.

Peu après midi, le Nouveau Parti démocratique a invoqué le Règlement au sujet d'une question qui avait déjà fait l'objet d'une décision de la présidence. Ce recours au Règlement n'était pas fondé, comme la présidence l'a fait observer à ce moment-là, mais il lui a tout de même permis de tuer deux heures. Comme il s'agissait d'un jour désigné, certains députés ont fait remarquer que cette perte de temps coupait de moitié les quatre heures de débat réservées ce vendredi à l'étude de la motion très importante que le Parti libéral avait présentée.

Nous, de ce côté-ci, avons discuté de la possibilité de prolonger la séance pour permettre au Parti libéral de récupérer ces deux heures. C'est ce que le Nouveau Parti démocratique a fini par faire, et nous n'avons pas pu les en empêcher parce que nous n'avions pas 15 députés à la Chambre. Vu que les néo-démocrates ont fait perdre deux heures du jour réservé à l'opposition libérale, il semblait juste que les libéraux puissent reprendre le temps perdu de 15 heures à 17 heures.

À 17 heures, c'est-à-dire deux heures après l'heure normale d'ajournement lorsque les gens, dont le personnel de la Chambre, prévoient rentrer chez eux, mon collègue, le whip, a signalé l'absence de quorum. On a dit tout à l'heure que tous les députés de l'opposition s'intéressaient vivement à la question, mais leur nombre à la Chambre était loin de refléter cet intérêt. Mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier, demande qu'on fasse ici preuve d'un peu de bon sens. Eh bien, voyons ce qui s'est produit vendredi. Le Parti libéral a disposé des quatre heures auxquelles il avait droit pour débattre sa motion. Le fait que deux de ces heures lui aient été accordées à la fin plutôt qu'au moment opportun n'a pas changé grand-chose, si ce n'est qu'il a fallu faire un peu de temps supplémentaire et que cela a donc coûté un peu plus cher aux contribuables, mais il valait sans doute la peine de le faire pour que les libéraux disposent des heures qui lui étaient dues compte tenu du petit jeu que jouaient les néo-démocrates.

Mais les faits ne justifient pas qu'on crie à l'injustice. L'opposition avait droit à quatre heures de débat sur une motion qui ne pouvait pas être mise aux voix et c'est exactement ce qu'elle a eu. Absolument personne n'a été lésé dans ses droits, sauf peut-être des membres du personnel qui ont travaillé un peu plus tard que d'habitude. En outre, on avait demandé à l'opposition combien de temps elle comptait faire durer le débat. Le chef du Nouveau Parti démocratique avait répondu que plusieurs députés néo-démocrates étaient impatients de prendre la parole, laissant entendre qu'ils parleraient tant que la question ne serait pas vidée.

Je soutiens que notre whip a agi de façon très responsable. La séance s'est déroulée comme prévu. La motion du parti libéral a été débattue pendant quatre heures. Le débat s'est terminé à une heure raisonnable, de sorte que la facture d'heures supplémentaires de la Chambre des communes n'a pas été trop lourde et que les membres du personnel comme les députés ne sont pas rentrés chez eux trop tard.

Et voici que la question est soulevée. Le bon sens veut donc qu'on l'examine. Personne n'a souffert. En fait, on s'en est très bien tiré étant donné les dommages qui auraient pu être causés ce jour-là par le rappel au Règlement du Nouveau Parti démocratique.

Cependant, allons au fond de l'affaire et examinons les précédents. Le commentaire nº 287 de la sixième édition de l'ouvrage de Beauchesne, qui reprend le commentaire de Bourinot que le leader parlementaire du Parti libéral a cité plus tôt, dit ce qui suit:

> Le «comptage» a obligatoirement priorité sur la question dont la Chambre se trouvait saisie au moment où il a été demandé. S'il s'agissait, par exemple, d'une motion portant lecture d'un bill ou son renvoi à un comité, la Chambre, en cas de défaut de quorum, devra être priée de revenir sur la question dont l'examen se serait trouvé ainsi interrompu.

C'est très clair. Le précédent est là, et il n'y a pas lieu de faire un plat.

M. Milliken: Ce n'était pas un projet de loi. Le commentaire dit un «bill».

M. Andre: Ou une motion.

M. Milliken: Un bill! Lisez bien.

M. Andre: C'est la même chose.

M. Gauthier: Non, il y a une différence.

M. Andre: C'est la même chose. Au moment de la présentation des motions aujourd'hui, j'ai l'intention de proposer que l'ordre du jour portant étude des crédits soit rétabli, comme le prévoit le Règlement. Rien n'est arrivé au gouvernement du Canada. Personne ne s'est vu refuser un chèque. Rien n'est arrivé. Vendredi, après une journée de l'opposition de quatre heures, qui a pris fin

par suite d'une vérification du quorum parce que les néo-démocrates ne voulaient pas agir de façon responsable, nous avons eu recours au seul moyen à notre disposition pour éviter un autre gaspillage de temps et d'argent.

M. Barrett: Vous disposez d'autres moyens.

M. Andre: Voilà encore cet ancien premier ministre provincial qui se plaint du décorum et de la façon dont fonctionne la Chambre. Je crois que vous devriez sortir votre couverture et votre oreiller et faire encore un somme.

M. Barrett: C'est bien. Vous devriez lire le Règlement.

M. Andre: On prétend essentiellement qu'entre vendredi à 17 heures et maintenant, il s'est passé quelque chose de terrible parce que la motion ne figure pas au *Feuilleton*. Des gens ne seraient pas payés et quoi encore. J'ai un précédent à rappeler à la Chambre à ce sujet. Quand le gouvernement libéral a présenté le discours du Trône, le 23 octobre 1969, il a attendu 9 jours de séance avant de passer aux subsides. Ceux-ci n'ont donc pas figuré au *Feuilleton* pendant 9 jours de séance.

Je ne me souviens pas des choses terribles qui sont arrivées durant cette période, mais étant donné qu'il ne s'écoulera même pas un jour de séance—pourvu, évidemment, que nous nous rendions aux motions aujourd'hui, sinon il y aura un jour de séance, mais qu'importe—si nous nous rendons aux motions aujourd'hui, il n'y aura même pas un jour de séance d'écoulé et il ne se sera rien passé. Alors les commentaires de Beauchesne et de Bourinot qui ont été cités montrent clairement qu'il suffit que la motion soit rétablie.

• (1600)

Nous avons le précédent antérieur où un gouvernement libéral a siégé pendant 9 jours sans inscrire une telle motion au *Feuilleton*. Ce qui est arrivé vendredi, c'est que le Parti libéral a réellement bénéficié d'une journée de quatre heures consacrée à l'opposition. Il a eu tout le temps dont il aurait disposé un jour normal s'il n'y avait pas eu toute cette histoire. Cela dit, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas expédier le reste des travaux d'aujourd'hui d'une façon ordonnée et expéditive. J'espère qu'à l'avenir nous pourrons traiter les travaux de la Chambre d'une façon plus civilisée et plus mûre plutôt que de poursuivre cette guérilla qui ne profite à personne, selon moi.

M. le Président: Je pense que je vais me contenter d'indiquer la façon dont je vais procéder.

Le député de Kingston et les Îles a je pense une intervention à faire. Je pense que le député d'Ottawa—Vanier a parlé de son désir d'intervenir sur un élément de la discussion. Je vais l'entendre brièvement.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): De façon tout à fait précise, monsieur le Président, les deux questions que je vais aborder sont tout d'abord celle des présences à la Chambre vendredi après-midi, et ensuite la recevabilité de la motion que le leader parlementaire du gouvernement affirme vouloir présenter pour rétablir l'examen des crédits figurant au *Feuilleton*.

Si on me permet de parler du premier sujet, je pense vous avoir déjà cité à ce sujet des passages de Bourinot qui concernent l'examen des crédits et la place qu'il tient dans les travaux de la Chambre. Je cite à nouveau la quatrième édition, page 415:

> L'une des fins principales de la Chambre des communes est l'étude et la critique des crédits et des impôts nécessaires pour acquitter les dépenses publiques, et les comités des subsides et des voies et moyens sont les organismes parlementaires qui permettent surtout à la Chambre d'exercer ces attributions politiques et constitutionnelles.

Je répète que même si les termes ont changé et que nous n'avons plus de comité des subsides, l'étude des crédits telle qu'elle est prévue au paragraphe 81(1) du Règlement est une des principales attributions de la Chambre des communes du Canada, et cela n'a pas changé.

Ce qui se passe c'est que le gouvernement, ayant lancé l'étude des crédits pendant la session en cours, le 3 avril comme l'a dit dans son intervention mon collègue d'Ottawa—Vanier, vient de se déssaisir de cette question. Il a cafouillé sur l'élément capital des initiatives ministérielles. C'est rien moins que scandaleux, et je dirai même que c'est faire violence au travail parlementaire.

Je veux en revenir sur la situation qui existait vendredi après-midi. Votre Honneur n'ignore sûrement pas que dans la session en cours, et d'ailleurs depuis le début de la législature, je suis intervenu fréquemment à l'occasion de questions de privilège ou de rappels au Règlement pour signaler que, pendant la discussion d'initiatives ministé-

rielles, les banquettes gouvernementales sont absolument vides.

Nous avons 38 ou 39 membres du Cabinet qui siègent à la Chambre. J'ai soulevé, au moins 15 fois, la question de l'absence des députés de la majorité lors de discussions portant sur des initiatives ministérielles. Je ne veux pas remonter dans tous les hansards pour vous citer les pages et les dates, mais je pourrais le faire si Votre Honneur désire une telle liste.

Je sais que le vice-président des comités pléniers est consterné. Fréquemment, lorsque je soulève cette question, il me répond qu'il n'est pas normal de faire remarquer la présence ou l'absence de députés. Et bien, pour vendredi dernier, nous avons une liste officielle des présences.

M. Andre: Après l'heure normale d'ajournement.

M. Milliken: Alors que la Chambre siégeait encore, sur une question d'initiative ministérielle, les députés suivants dont les noms figurent sur la liste sont les seuls à avoir été officiellement présents. Je lis les *Procès-verbaux* de vendredi: M. Paproski, MM. Anawak, Assad, Barrett, Benjamin et Boudria, M^me^ Clancy, MM. Edmonston, Gauthier, LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso), MacWilliam, McCurdy, Murphy et Riis.

M. Gauthier: Pas un seul ministre.

M. Andre: Et Milliken?

M. Milliken: M. Milliken n'était pas ici.

M. Gauthier: Je l'avais autorisé; il devait être à Kingston. Il a dû conduire dans la tempête.

M. Andre: Tout le monde doit rester ici, sauf lui.

Une voix: C'est exact, il était à la maison. . .

M. le Président: Ce qui s'est produit a été très bien expliqué à la présidence. Je ne pense pas qu'il y ait grand-chose à gagner à revenir sur la question de savoir qui était présent et qui était absent.

M. Milliken: Monsieur le Président, ce que j'essayais de faire ressortir, c'est que tous les rappels au Règlement que j'ai faits ont une valeur additionnelle, car vendredi nous avons un enregistrement officiel du fait que pas un ministre n'était présent lors de la discussion d'une initiative ministérielle. On m'a dit que le fait de soulever ce point pendant les débats était irrecevable, et pourtant nous avons là un constat qui restera aux *Procès-verbaux*, qui figurera dans les *journaux* de la Chambre, et qui atteste que pas un ministre n'était présent pendant la discussion d'une initiative ministérielle. J'affirme, monsieur le Président, que c'est un outrage à la Chambre, un outrage continu, contrairement à l'astuce du whip en chef du gouvernement.

Quelle est la fonction du whip? S'assurer que les députés sont présents à la Chambre. C'est sa fonction principale et vendredi après-midi, le whip du gouvernement a pris la parole pour signaler l'absence de quorum. Et était-il à la Chambre pour constituer le quorum? Où est-il allé? Se perdre dans la tempête de neige? Il a disparu pendant que la sonnerie d'appel retentissait. Votre Honneur, je pense qu'il avait le devoir d'être présent pour aider à constituer le quorum.

Le fait est, monsieur le Président, que le gouvernement a invoqué la règle du quorum durant la discussion d'une initiative ministérielle, plus précisément de la question la plus importante dont il doit saisir la Chambre, celle des crédits. Et je dirais qu'il traite cette question avec tellement de mépris qu'il essaie d'utiliser la règle du quorum pour mettre fin au débat de l'opposition. Selon moi, monsieur le Président, c'est une façon déloyale d'imposer la clôture. C'est un abus des règles.

Je veux maintenant parler, monsieur le Président, du rétablissement de la motion. Comme mon collègue d'Ottawa—Vanier l'a indiqué, le gouvernement doit maintenant proposer que la motion soit rétablie. À défaut de cela, j'estime qu'il lui incombe de proroger le Parlement et de présenter un nouveau discours du Trône. Et je pourrais donner un conseil d'ami au leader du gouvernement à la Chambre, celui d'inscrire dans le discours du Trône une demande de crédits, étant donné qu'il n'y en avait pas dans le dernier. D'ailleurs, il m'a peut-être entendu soulever la question en avril dernier.

Votre Honneur avait alors prétendu qu'il n'était pas nécessaire d'inscrire cette demande dans le discours, tenant probablement compte du fait que la Chambre avait déjà adopté le 3 avril 1989, comme mon collègue d'Ottawa—Vanier l'a souligné, une motion d'examen des crédits.

Cette motion est devenue caduque. Votre Honneur voudra peut-être étudier le rétablissement de l'examen des crédits, puisqu'il n'y avait pas de demande de crédits dans le discours du Trône au début de la session. J'invite en effet Votre Honneur à réexaminer la question puisque la motion d'examen des crédits est caduque et que les crédits ne figurent plus dans le *Feuilleton*.

Comme mon collègue d'Ottawa—Vanier l'a déjà signalé, la règle relative aux motions pouvant faire l'objet d'un débat figure à l'alinéa 67(1)p) du Règlement. La disposition en question est très claire; voici:

> 67.(1) peuvent faire l'objet d'un débat:
>
> *p*) toutes autres motions, présentées au cours des Affaires courantes ordinaires, nécessaires à l'observation du décorum, au maintien de l'autorité de la Chambre, à la nomination ou à la conduite de ses fonctionnaires, à l'administration de ses affaires. . .

—Et selon moi, Votre Honneur, les crédits s'inscrivent dans les principaux travaux de la Chambre—

> . . .à l'agencement de ses travaux, à l'exactitude de ses archives et à la fixation des jours où elle tient ses séances, ainsi que des heures où elle les ouvre ou les ajourne.

Monsieur le Président, pour ce qui est du précédent cité par mon collègue d'Ottawa—Vanier et qui remonte à 1917, je sais que dans le cadre de l'argument présenté par le député de Saint John d'alors, l'Orateur a signalé que la motion tendant à rétablir au *Feuilleton* le projet de loi en question ne «souffrait pas discussion». Cependant, je prétends qu'on n'a pas débattu de cette question devant l'Orateur à ce moment-là. Ce dernier a tout simplement pris sa décision dans le cadre du débat. Il n'a absolument pas entendu d'arguments sur ce point. Il s'est contenté de faire sa déclaration. Selon moi, ce n'est pas là un précédent sur lequel on peut s'appuyer pour trancher la question en l'occurrence.

Je reconnais qu'au début d'une session, la motion sur la question des crédits ne fait pas normalement l'objet d'un débat, mais en vertu de l'alinéa 67(1)p), je prétends, même si ce n'était peut-être pas le cas auparavant, qu'il s'agit maintenant d'une question d'administration des affaires de la Chambre, car le gouvernement modifie cette motion. Il a vraiment saboté les travaux des subsides de la Chambre et il doit maintenant remédier à la situation.

• (1610)

Je prétends donc que cette motion peut faire l'objet d'un débat et j'espère que lorsque le leader du gouvernement à la Chambre des communes la proposera, il nous permettra d'en discuter avant qu'elle ne soit mise au vote. La situation en question est à mon avis visée par les dispositions de l'article 67 du Règlement qui précisent le type de motions pouvant faire l'objet d'un débat. J'invite Votre Honneur à en décider ainsi.

Je tiens également à préciser, comme l'a fait le député d'Ottawa—Vanier, que le gouvernement a fait une énorme gaffe en ayant recours aux dispositions sur le quorum. Il n'aurait jamais dû procéder comme il l'a fait. Ainsi, selon moi, il a perdu la journée d'opposition qui devait avoir lieu, étant donné que la question n'a pas été réglée et que la Chambre ne s'est pas prononcée sur la motion.

Ce débat a tourné court également et si la motion de rétablissement de l'étude des crédits est adoptée, fort bien, mais je ne voudrais pas en présumer car les députés conservateurs ne se présenteront peut-être pas encore pour voter. Sinon, je vous invite, monsieur le Président, à réinscrire au *Feuilleton*, à la rubrique prise en considération des crédits, cette motion sur l'environnement dont nous étions saisis vendredi et qui n'a pas fait l'objet d'un ajournement pour que nous puissions en rediscuter.

Le ministre de l'Environnement pourrait peut-être être parmi nous pour parler de ce sujet très important, ainsi que les autres ministres qui étaient si manifestement absents vendredi dernier.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je vais être bref, mais je veux aussi expliquer clairement ces événements comme je m'en souviens.

J'ai assisté aux délibérations vendredi, et je suis de ceux dont le nom figure sur la feuille qui est signéee, un jour mémorable, faut-il le rappeler. Peut-être faudra-il cent ans encore avant que de tels événements se reproduisent. C'était un jour remarquable. D'autant plus remarquable que le leader du gouvernement à la Chambre a prétendu que le gouvernement se montrait magnanime en accordant plus de temps à l'opposition parce que certains gaspillaient le temps de parole, à son avis.

Quand mon collègue, le député de Chambly, a présenté la motion de prolongation de la séance, les ministériels ont dénoncé cette motion, mais ils n'étaient pas assez nombreux pour en empêcher l'adoption. Par conséquent, non seulement la tentative du leader du gouvernement à la Chambre de réécrire l'histoire a-t-elle été futile, elle a ajouté à l'embarras du gouvernement. Je ne tiens pas du tout à tourner le fer dans la plaie en ce qui me concerne. Le gouvernement aurait pu agir plus simplement et en

respectant mieux l'esprit du Règlement, en demandant à l'un de ses députés d'arrière ban ou au whip de proposer l'ajournement au cours du débat.

Le gouvernement aurait alors pu regrouper ses députés, appuyer sa propre motion et mettre fin à la journée de l'opposition s'il estimait qu'elle constituait de l'obstruction systématique, ou pour toute autre raison, et nous serions sortis d'ici en bon ordre. Mais il n'y avait pas assez de ministériels présents pour empêcher l'opposition de faire tout ce qu'elle voulait.

Qu'aurait fait le gouvernement si l'opposition avait tiré avantage de sa supériorité numérique, rappelé tous ses membres, poursuivi le débat toute la fin de semaine ou présenté sa propre motion? Dieu sait que vous n'aviez plus de contrôle sur la Chambre.

Je rappelle l'article 15 du Règlement. . .

M. Andre: A-t-il trait au débat?

M. Barrett: Oui.

M. le Président: Peut-être. J'aimerais que l'on m'en dise plus.

M. Barrett: Monsieur le Président, je veux être précis et je vais aussi vite que je peux.

L'article 15 oblige les députés à être présents. Mon collègue, le député de Kingston et les îles, a souligné que le whip du gouvernement s'était présenté, avait demandé que l'on vérifie s'il y avait quorum puis était parti. C'est lui qui a tout mis en branle. Il a demandé de vérifier s'il y avait quorum, puis nous ne l'avons plus revu.

Donc, monsieur le Président, je vous demande si, en vertu de l'article 15, un député qui demande le compte des députés présents doit être là pendant que l'on donne suite à sa demande. Le whip n'était pas présent. Nous en avons été très étonnés. J'ai été très étonné.

J'ai vu beaucoup de choses étranges au cours de ma vie parlementaire, mais je n'avais encore jamais été témoin d'une disparition. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Je suis sûr que vous en aviez déjà vu.

M. le Président: Un instant s'il vous plaît. J'écoute le député. Est-ce plus inhabituel que les cas où l'on insiste pour tenir un vote sur un projet de loi d'initiative parlementaire et où les députés ne se présentent pas? Cela me semble faire partie de la panoplie des tactiques parlementaires et je n'ai pas l'impression qu'un côté plus qu'un autre répugne à recourir à ces tactiques.

M. Barrett: Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir avancé cette explication. Il est bien certain que nous disposons du même arsenal, mais jamais encore le quoroum n'avait servi d'arme. Jamais.

J'espère seulement que le gouvernement a agi accidentellement et qu'il n'a pas vraiment réfléchi à ce qu'il faisait. S'il avait réfléchi à ce qu'il faisait, il utilisait le quorum délibérément comme une autre forme de clôture, et c'est scandaleux. Je ne veux pas porter d'accusation, mais si on poursuit l'analogie comme vous le proposez, monsieur le Président, le quorum est différent. Cela signifie l'arrêt de la séance pour la journée, et c'est ce qui s'est passé.

Je veux aussi faire remarquer clairement que, si le gouvernement avait voulu mettre fin au débat dans sa grande sagesse, il n'y a rien dans le Règlement qui l'empêchait de proposer l'ajournement.

Je voudrais parler très brièvement de l'argument invoqué par les autres députés à propos de la fin de la motion de crédits. Je comprends le dilemme, mais il est absolument incompréhensible de voir le leader du gouvernement à la Chambre laisser entendre qu'il peut venir à la Chambre proposer une autre motion de crédits, comme s'il pouvait le faire de manière complètement inattendue—ou d'une manière très prévisible, étant donné qu'il s'agit des conservateurs.

Mes collègues estiment que nous avons besoin d'une prorogation. C'est à la présidence d'en décider. Un des mes collègues pense que nous avons besoin d'un autre discours du Trône. C'est à la présidence d'en décider. Elle doit se prononcer au sujet de toutes sortes de choses, mais il est absurde que le leader du gouvernement à la Chambre vienne annoncer qu'il peut proposer à nouveau une motion de crédits parce que les ministériels ont fait une gaffe vendredi.

S'il y a un moyen de remettre les crédits à l'ordre du jour, je suis sûr que, dans votre grande sagesse, vous le trouverez, monsieur le Président. Nous devons comprendre que, pour respecter les usages et les précédents, nous devons perdre une journée. Nous devons rendre la journée perdue à mes collègues du Parti libéral. Nous devons débattre de nouveau la motion de crédits. Si le leader parlementaire du gouvernement veut négocier un accord, cela peut parfois se faire au Parlement.

C'est arrivé, à l'occasion, mais cela ne se passe pas à la Chambre. Si c'est ce que le gouvernement veut faire, je n'ai pas d'objection. Mais, pour l'amour du ciel, je ne vois pas comment le gouvernement peut nous demander de récrire le Règlement après qu'il a tout saboté en deman-

dant le quorum vendredi. Les députés conservateurs ont fait exprès de ne pas se présenter.

M. Cooper: Mais ceux de votre parti sont venus en masse.

M. Barrett: Monsieur le Président, comment expliquer cela à quelqu'un de l'extérieur? Le gouvernement veut gouverner, mais il n'est pas prêt à le faire. J'ai dit ce que j'avais à dire.

M. le Président: Je crois que tenter d'expliquer cela à quelqu'un de l'extérieur sera plutôt difficile. J'accepte les observations du député.

J'ai écouté les exposés, mais nous n'avons qu'un seul précédent, d'après ce que j'ai entendu. Je l'étudierai cet après-midi. Je crois pouvoir vous communiquer ma décision sur tous ces points demain matin. Il me faudra un peu de temps. D'ici là, je réserve mon jugement.

M. Barrett: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Puisque vous réservez votre jugement, vous n'accepterez pas une motion de crédits avant d'avoir pris une décision, n'est-ce pas?

M. le Président: Nous passons maintenant aux affaires courantes. Nous verrons à ce moment-là.

AFFAIRES COURANTES

• (1620)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 84 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI SUR LES PRODUITS DANGEREUX

MESURE MODIFICATIVE

M. Nelson A. Riis (Kamloops) demande à présenter le projet de loi C-293, Loi modifiant la Loi sur les produits dangereux, contenants en mousse de polystyrène.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais remercier l'un des stagiaires parlementaires, M. Denis St-Martin, de l'aide qu'il a apportée à la préparation de ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Cette mesure vise à interdire dans tout immeuble du gouvernement du Canada l'usage de contenants faits, en tout ou en partie, de mousse de polystyrène, ce qui est, j'imagine, une façon élégante de désigner les gobelets, les ustensiles et autres articles de mousse.

Le motif est double: premièrement, bien sûr, il y a les CFC et leur rapport avec le réchauffement de la planète et le bouclier d'ozone, mais, ce qui est peut-être plus important, il y a la question de l'élimination des déchets. Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le Président, que le Canada est l'un des pays les plus pollueurs, pour ce qui est des déchets municipaux et du traitement de ces déchets. À mon avis, le gouvernement du Canada ouvrirait la voie en adoptant cette mesure législative et en interdisant l'utilisation des gobelets mousse, ce qui freinerait l'expansion des énormes décharges qui font le désespoir de presque toutes les municipalités du pays.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MESURE VISANT À CHANGER LE NOM D'UNE CIRCONSCRIPTION

M. Harry Chadwick (Brampton—Malton) demande à présenter le projet de loi C-294, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Brampton—Malton.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Chadwick: Monsieur le Président, je présente aujourd'hui à la Chambre un projet de loi d'initiative parlementaire visant à changer le nom de la circonscription électorale de Brampton—Malton pour qu'il décrive mieux les localités constituant cette circonscription. Si mon projet de loi est adopté, la circonscription sera alors connue sous le nom de Bramalea—Gore—Malton.

Affaires courantes

LES CRÉDITS

RÉTABLISSEMENT DE LA MOTION

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Comme je l'ai déjà dit, monsieur le Président, j'ai l'intention de proposer maintenant de rétablir l'étude des crédits au moyen d'une motion:

> Qu'un ordre du jour permanent portant étude des crédits inscrit au nom du président du Conseil du Trésor soit de nouveau désigné.

Je propose donc cette motion. Monsieur le Président, je sais que vous avez demandé un peu de temps avant de rendre votre décision sur la question de privilège qui a été soulevée, car c'est ainsi, je crois, que le problème a été abordé. Si c'est un rappel au Règlement, il n'aurait pas dû être fait à ce moment-là. Habituellement, un député ne peut invoquer le Règlement que lorsque la situation en cause se présente. Comme l'objection a été soulevée sous la forme d'une question de privilège avant les affaires courantes, je ne sais pas si cela a une influence quelconque sur la question de privilège qui a été soulevée?

M. Riis: Invoquez-vous le Règlement?

M. Andre: Monsieur le Président, après presque une heure et demie de débat sur la question de privilège et la façon dont les privilèges ont été lésés, compte tenu de vos observations, je remettrais la question à demain, tout en reconnaissant que les comités de la Chambre ne pourront pas alors délibérer sur les prévisions de dépenses. Ceux qui ont fait des projets et qui ont essayé d'être conciliants seront dérangés dans leurs plans. . .

M. Milliken: À cause de votre maladresse.

M. Andre: . . .et il pourrait en découler un gaspillage inutile des fonds publics. Si c'est bien ce qu'on veut, j'attendrai votre jugement.

M. Milliken: Il fallait y penser quand vous avez retiré vos troupes vendredi après-midi.

M. Andre: Le député de Kingston et les Îles revient à la charge pour dire qu'en prolongation de séance, tout le monde aurait dû être là, sauf lui qui était déjà rentré à Kingston.

M. le Président: Nous avons entendu les arguments, qu'on est peut-être en train de reprendre. Le ministre laisse sa motion en suspens. J'ai dit que les députés avaient présenté des arguments compliqués et inédits. Je crois que je pourrai me prononcer demain à l'ouverture de la séance et que les choses devraient en rester là pour le moment.

M. Andre: Permettez-moi de faire une dernière observation rapidement, monsieur le Président. Je ne veux pas d'ambiguïté sur ce point.

Je ne voudrais pas que se transforme en précédent une situation où l'on invoque le Règlement par anticipation, à supposer que le rappel au Règlement soit fondé. Si j'ai bien entendu, le leader parlementaire du Parti libéral a soulevé la question de privilège. La question de privilège doit être soulevée à la première occasion.

Peut-on, en soulevant la question de privilège, soutenir un rappel au Règlement et ainsi anticiper une chose qui peut se produire par la suite, et qui semble s'être produite en l'occurrence? L'opposition semble soutenir un rappel au Règlement. Nous attendons une décision. Cela m'a empêché de commencer ce que j'aurais commencé si la motion pouvait effectivement être présentée, et on aurait pu en contester la mise en discussion en invoquant le Règlement.

Nous voilà maintenant dans la situation actuelle. Nous nous trouvons dans une période où nous allons vraisemblablement voir se répéter ce genre de situation jusqu'au congé de Pâques. Je tiens à faire remarquer que je protesterai plus tard si l'on considère ce débat comme un précédent pour faire encore perdre du temps à la Chambre.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vous avez la réputation d'accorder un temps de parole égal à l'opposition. Restez ici, monsieur le ministre, j'ai une ou deux choses à vous dire.

M. Andre: J'ai écouté pendant 45 minutes. Je suis en retard pour une foule de rendez-vous.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je ne veux pas qu'on rediscute de la question.

M. Gauthier: Je ne veux pas rediscuter de la question, mais j'ai deux remarques à faire à propos de celles que le leader du gouvernement a faites avant de quitter la salle et que je ne peux laisser passer sans protester.

Tout d'abord, j'ai bel et bien soulevé la question de privilège à la Chambre. Je n'ai peut-être pas soutenu ma thèse avec autant d'éloquence que j'aurais dû, mais j'ai fait de mon mieux pour me faire comprendre. Je crois cependant que les privilèges dont jouissent les députés dans les débats à la Chambre ont été violés lorsque le gouvernement, par sa propre incompétence, en agissant

délibérément et avec négligence, a réussi à empêcher des députés qui n'avaient pas participé au débat de prendre la parole. Ils ont signé le registre, mais ils voulaient prendre part au débat. Il les a empêchés de prendre la parole. Il s'agit à mon avis d'un outrage à la Chambre.

Le leader du gouvernement devrait maintenant se trouver dans son bureau en train de regarder la télévision. Je tiens à m'assurer qu'on prendra des mesures de redressement pour empêcher que cette bande d'incompétents ne récidivent. Si le leader du gouvernement traite les députés de tous les noms, on peut aussi le traiter d'incompétent. Le gouvernement a réduit en cendres une journée réservée à l'étude de ses propres crédits. Elle a été complètement gaspillée. Les ministériels en sortent éclaboussés.

• (1630)

M. Riis: Monsieur le Président, je demande des éclaircissements. Le leader du gouvernement à la Chambre a présenté la motion. Qu'en est-il de motion à l'heure actuelle?

M. le Président: Je ne crois pas que nous soyons saisis de cette motion. Le ministre l'a dit clairement, étant donné l'avertissement que j'avais donné auparavant pour qu'il collabore avec la présidence.

M. Barrett: À propos du même rappel au Règlement.

Les comités ne sont-ils plus valables pour aujourd'hui, puisque nous ne sommes pas saisis de la motion de crédits?

M. le Président: Je ne rendrai pas de décision à ce sujet maintenant. À mon avis, c'est une question dont les présidents de comité devront tenir compte.

Je tiens à dire très clairement que je ne rends pas de décision là-dessus maintenant, car cela est étroitement lié aux points que je me suis engagé à examiner très attentivement ce soir et dont je reparlerai à la Chambre demain.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE D'ACCORDER LE PARDON ROYAL À M^ME^ ANNETTE PROULX

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences): Monsieur le Président, la semaine dernière, je déposais en cette Chambre une pétition de plus de 8 000 noms. Aujourd'hui, j'en dépose une autre, encore une fois d'environ 8 000 autres noms, demandant

à ce que la clémence royale soit accordée sans délai à Annette Proulx. Il est clair dans mon esprit et dans celui de toute la population que cette vieille dame âgée, en prison depuis 11 ans, a payé sa dette à la société, qu'elle ne représente aucun risque pour la société et qu'elle a suffisamment souffert.

Je demande donc à mes collègues de cette Chambre d'appuyer ma demande, ainsi qu'à mes collègues du Conseil privé qui siègent sur le comité restreint qui va prendre cette décision, de laisser parler leur coeur et d'accorder à Annette Proulx son pardon royal.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement. Elle vient de tous les membres du Kamloops and District Labour Council, qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Ils expliquent de façon assez détaillée qu'il ne faudrait pas appliquer une taxe sur tous les produits et services, allant des cercueils, des couches, du combustible, des coupes de cheveux, jusqu'aux livres, aux périodiques, aux revues et aux journaux. Ils demandent au Parlement du Canada de faire tout en son pouvoir pour ramener le gouvernement à la raison afin qu'il retourne à la case départ et qu'il instaure un régime fiscal juste et équitable.

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai une autre pétition à présenter sur un autre sujet.

Les pétitionnaires nous signalent que le sixième de tous les enfants canadiens vivent dans la pauvreté et que, bien que la population enfantine ait diminué de près de 4 p. 100, le nombre d'enfants pauvres a en fait augmenté de 13,4 p. 100 entre 1980 et 1986.

Les pétitionnaires demandent aux députés d'appuyer la motion no 254, dans laquelle on proposait une déclaration complète des droits pour les enfants. Dans un sens, cette pétition vient trop tard, car le gouvernement a voté contre une déclaration des droits pour les enfants au Canada.

[*Français*]

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, une pétition provenant de Lebel-sur-Quévillon, au Qué-

bec, suite aux recommandations du groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

Incontestablement, l'isolement de cette localité est une réalité et c'est pourquoi les signataires de cette pétition jugent que la recommandation Brunelle est inéquitable, discriminatoire et inefficace en regard de l'objectif du régime d'indemnisation fiscale du Nord. Elle n'encourage pas le peuplement du Nord, ni l'exploitation de ses richesses.

[*Traduction*]

LE CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des gens qui s'opposent au projet du gouvernement de fermer ou de privatiser le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

Les pétitionnaires soulignent que le CCHST jouit d'une excellente réputation à l'échelle internationale et qu'il offre depuis dix ans au public canadien une information fiable, impartiale et gratuite en matière de santé et de sécurité.

Ils demandent humblement au Parlement de rétablir le statut dont jouissait le CCHST au début de 1988 selon la loi et d'annuler toute mesure portant atteinte à son statut de société publique, dont le mandat est exposé à l'article 5 de la Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

La pétition est signée par 59 personnes du Québec et de l'Ontario ainsi que par 13 552 autres Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

M. Harry Chadwick (Brampton—Malton): Madame la Présidente, je veux présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition portant environ 1 000 noms. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'adopter une loi prévoyant une peine minimale obligatoire à l'égard de tous les crimes avec violence, laquelle peine serait d'application uniforme dans toutes les régions du pays.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, j'ai le devoir et l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par des habitants de la partie centrale intérieure de la Colombie-Britannique. Ces pétitionnaires expriment leur inquiétude au sujet de la taxe pénible et sans merci, comme on l'appelle communément en Colombie-Britannique. Ils demandent au gouvernement de ne pas mettre en oeuvre cette mesure, mais d'adopter plutôt une taxe équitable.

Je sais qu'ils souhaitent comme moi que le ministre fédéral des Finances et son homologue de la Colombie-Britannique nous disent tout sur les entretiens secrets qu'ils ont eus en vue de trouver un moyen de mettre en oeuvre la TPS.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je tiens à présenter ici une pétition signée par à peu près deux cents de mes électeurs qui contestent l'intention du gouvernement d'imposer, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, une taxe sur les livres et les imprimés. Les pétitionnaires estiment que cela va réduire l'accessibilité aux imprimés, qui constitue pourtant l'un des fondements de notre régime démocratique.

C'est avec plaisir que je présente cette pétition au nom de ces Canadiens de ma circonscription.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, on répond aujourd'hui à la question nº 238.

[*Texte*]

SHOAL LAKE

Question nº 238—**M. Harvard:**

Le gouvernement compte-t-il intervenir dans l'élaboration d'un plan de gestion de Shoal Lake et, dans l'affirmative *a*) qu'a-t-il l'intention de faire, *b*) quelle sera la participation des parties en cause, par exemple, le WPG, les bandes autochtones et les associations de propriétaires à l'élaboration du plan?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): À l'heure actuelle, aucun plan fédéral de gestion du lac Shoal n'a été élaboré puisqu'il s'agit surtout d'une responsabilité provinciale. Environnement Canada est prêt à participer au processus, dans la mesure où ses ressources le lui permettront et où les provinces le lui demanderont.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ADDITIONNELS

La planification concernant le lac Shoal est menée sur plusieurs fronts et par plusieurs paliers de gouvernement. L'Ontario et le Manitoba préparent ensemble une stratégie de planification de la gestion du lac; on a invité l'État à envoyer des participants à un atelier sur le sujet, à Kenora, Ontario, le 20 février 1990. Trois personnes de la Direction générale des eaux intérieures d'Environnement Canada y ont assisté et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) y était également représenté.

Le 30 juin 1989, la Bande indienne de Shoal Lake, nº 40, le Manitoba et la ville de Winnipeg ont signé, concernant le lac, un accord tripartite qui exige que la Bande mette au point un plan de gestion de l'environnement. Actuellement, elle négocie avec le MAINC en vue d'obtenir l'aide de l'État pour s'acquitter de ses responsabilités en vertu de l'accord, y compris l'élaboration du plan de gestion de l'environnement. Ces négociations aboutiront sur une entente entre la Bande indienne de Shoal Lake, nº 40, et le Canada concernant l'économie et l'environnement, entente fédérale requise en vertu de l'accord tripartite.

Une troisième préoccupation dans la région: la *Consolidated Professor Gold Mine*, projet proposé sur l'île Steven, dans le lac même. On a demandé au BFEEE d'étudier le projet, mais le Ministre, dans une lettre addressée à l'honorable Glen Cummings, député, a déclaré que le Processus ne serait pas appliqué à la mine d'or proposée, laquelle serait couverte par la stratégie Ontario–Manitoba de planification de la gestion du lac Shoal.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a répondu à la question citée par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI DE 1990–1991 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 29 mars, de la motion de M. Wilson (Etobicoke–Centre): Que le projet de loi C–65, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Saint–Boniface (M. Duhamel) avait la parole.

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Madame la Présidente, lorsque j'ai pris la parole, la semaine dernière, au sujet de cette motion, j'avais indiqué qu'il fallait regarder soigneusement les actions d'un individu et puis établir quelles étaient ses valeurs et ses priorités. On pouvait quand même faire de même avec un gouvernement.

Si on regarde leurs actions, si on regarde ce qu'ils sont en train de faire, ce qu'ils ont l'intention de faire donc, on peut essayer, je crois qu'on peut même établir assez fidèlement leurs valeurs, leurs croyances et leurs priorités.

Maintenant, identifions rapidement les actions de ce gouvernement. J'ai indiqué qu'ils avaient coupé les transferts de fonds qui touchaient la santé. Qui est affecté par ces coupures? Évidemment, les aînés qui ont besoin de soins, et les malades, les handicapés. J'ai aussi souligné qu'ils avaient coupé les transferts de fonds pour l'éducation. Et qui est touché par ces coupures? Les jeunes et les moins jeunes qui se trouvent à l'université, au collège.

On avait parlé de leur fameuse action vis–à–vis du *clawback* qui a un impact direct sur les aînés et les familles. Qu'est–ce que cela nous dit au sujet de leurs priorités, leurs valeurs? On se souviendra sans doute que, avant et pendant la campagne électorale, on avait parlé d'établir des garderies. Qu'est–ce qu'on a fait? Rien. Absolument rien.

• (1640)

M. Corbeil: Le Sénat bloque le projet de loi C–21!

M. Duhamel: Et on va essayer de blâmer, évidemment, le Sénat. Lorsqu'on est impuissant et qu'on n'a pas le courage de faire ce qu'on a promis, on blâme quelqu'un d'autre. C'est une autre valeur que détient le gouvernement. Voilà, cela en dit beaucoup à ce sujet. Lorsqu'on ne peut pas faire ce qu'on a promis, lorsqu'on n'a pas le courage de le faire, lorsqu'on n'a pas l'intention de le faire, on blâme quelqu'un d'autre. Vous ressemblez à un petit gars qui prend un biscuit et qui dit: ce n'est pas de ma faute, maman, c'est mon frère qui m'a dit de le prendre.

Qu'est-ce qu'ils ont dit au sujet de VIA Rail? Évidemment, ils étaient pour le soutenir. Ils en ont coupé la moitié. Qui a été affecté? Au-delà de 2 700 personnes, donc au-delà de 2 700 familles. Puis, l'assurance-chômage, ça c'est une histoire très intéressante. Il y avait des ministres qui trébuchaient afin de dire qu'ils n'avaient aucune intention de toucher ce programme, et que se passe-t-il en ce moment? Le projet de loi C-21. . . Vous savez exactement ce qui se passe.

M. Corbeil: Le projet de loi C-21 est encore bloqué au Sénat.

M. Duhamel: Dieu merci! On a un Sénat qui est en train d'essayer de protéger les Canadiens et les Canadiennes.

À part de tout cela, on a coupé des programmes pour les femmes, les autochtones, les Néo-Canadiens et le multiculturalisme, les programmes pour les anciens combattants. Oui, les programmes de formation et de recyclage. On a dit qu'on était pour avoir les meilleurs programmes du monde! On les a coupés. Le programme d'alphabétisation, on a investi 4.50 $ par individu, par année. C'est un investissement, cela, sur les cinq millions de Canadiens qui ont besoin d'aide! C'est un gros investissement! On avait promis de doubler les dépenses dans le domaine de la recherche et du développement. On a même glissé, il y en a moins qu'il y en avait. On a moins que la moitié que ce qu'investissent des pays tels le Japon, les États-Unis, l'Allemagne, la France, même si on enlève la recherche et le développement dans le domaine militaire. Et l'aide aux étudiants, rien n'a changé depuis 1984. Non seulement rien n'a changé depuis 1984, on a imposé un tarif administratif sur les pauvres étudiants qui ont besoin de l'aide. On a enlevé, par exemple, les subventions aux publications académiques. On va imposer une taxe qui est connue sous le nom de TPS, la taxe sur les produits et les services, qui va affecter l'éducation de façon négative.

[*Traduction*]

J'aimerais répéter ce que je disais. En regardant agir une personne ou un gouvernement, on sait à quoi il croit, quelles sont ses valeurs et ses priorités. Regardez agir le gouvernement. Pour lui «dépôt sacré» ne veut plus rien dire—il a trop galvaudé l'expression.

Parlons de l'accord qui fait les manchettes nationales. C'est devenu un sujet de querelles entre régions et individus. Il piétine et il n'a pas fini de piétiner, parce que la démarche est viciée.

Parlons du déficit. Les ministériels aiment bien se vanter de leurs dons de gestionnaires. Pourtant le déficit n'a pas diminué, et le montant de la dette a presque doublé en cinq ans. C'est cela leur gestion? Franchement, je trouve qu'il n'y a pas de quoi se vanter.

La population a peur. Quand on a peur et qu'on redoute l'avenir on devient moins tolérant, moins généreux, moins patient. Et c'est ce qui arrive aux Canadiens en ce moment, dans tous les coins du pays.

Que serait-il arrivé aux ministériels s'ils avaient dit la vérité lors des élections? Que leur serait-il arrivé? Ils n'auraient jamais été élus.

Imaginez le premier ministre disant: «Je vais augmenter les taxes et les impôts 31 fois, je vais imposer la taxe sur les produits et services, je vais vous imposer à un degré encore jamais vu».

Que serait-il arrivé si le premier ministre avait dit aussi: «Il n'y aura pas d'amélioration du côté du déficit ou de la dette»? Que serait-il arrivé s'il avait ajouté: «J'ai changé d'avis. J'ai dit dans le livre *Telle est ma position* que j'allais accorder plus à la recherche et au développement, mais je n'augmenterai pas les dépenses de recherche et de développement»?

Que serait-il arrivé s'il avait dit: «Je m'en vais récupérer les pensions de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales, bien sûr, pour couronner le tout»?

Que serait-il arrivé s'il avait dit: «Je ne lancerai pas de programme de garderies. Cela aussi je n'en veux plus»? Il aurait pu ajouter, s'il avait dit la vérité: «Et je ferai disparaître VIA Rail. Je commencerai par réduire les services de moitié, parce que je crois que ce serait trop brutal de les supprimer complètement. Ensuite, comme bonus, je couperai dans les programmes pour les autochtones, pour les nouveaux Canadiens et pour les femmes. Enfin, je réduirai les fonds affectés à l'éducation et aux soins de santé.» Ce sont là les déclarations qu'il aurait faites s'il avait dit la vérité.

Il ne faut donc pas se surprendre que les conservateurs se retrouvent à 17 p. 100 dans les sondages. Quelqu'un m'a dit ce matin que le parti communiste d'Allemagne de l'Est était à 15 p. 100 dans les sondages. Franchement, si la chute des conservateurs continue, ceux-ci deviendront encore moins populaires que le parti communiste de l'Allemagne de l'Est.

C'était intéressant de voir ce que disait le *Toronto Star* du 29 mars 1990. Selon les résultats d'un sondage Gallup concernant le budget, 70 p. 100 des Canadiens disent que le budget ne nous aidera pas et 63 p. 100 des Canadiens disent même qu'il nous nuira.

Nous avons un gouvernement qui, de toute évidence, approuve les augmentations de salaire massives accordées au gouverneur de la Banque du Canada. Nous avons entendu les arguments que le premier ministre a invoqués pour se défendre. Comment vous sentiriez-vous si vous étiez un parent seul? Comment vous sentiriez-vous en voyant ce genre d'augmentation de salaire accordée à une personne déjà très bien payée, si vous étiez parmi les 3,5 millions à 5 millions de Canadiens pauvres?

Nous savons que, au moment de la campagne électorale, les conservateurs se transforment en libéraux. Les Canadiens savent cependant qui les conservateurs sont en réalité, et ils ne l'oublieront pas. Nous n'avons qu'à regarder ce qu'ils font pour voir quelles sont leurs valeurs et leurs priorités.

Enfin, je ne dis pas ceci dans le but d'offenser qui que ce soit, mais pour montrer qu'il y a des différences énormes et très nettes entre les partis politiques. Il faut regarder ce qu'ils font et non écouter ce qu'ils disent pour s'en rendre compte.

M. Corbeil: C'est là-dessus que nous voulons être jugés.

M. Duhamel: Je tiens à rappeler aux Canadiens que certains députés d'en face se sentent blessés par ce que j'ai dit. Je ne les blâme pas. Je serais gêné de faire partie d'un gouvernement qui effectue des coupes comme celles dont je viens de parler dans les programmes concernant la santé, l'éducation, les anciens combattants, les femmes et les autochtones.

Comment pouvez-vous rire et chahuter? J'aurais la tête basse, à votre place. Je rentrerais chez moi pour le week-end à la tombée de la nuit, parce que je n'oserais pas le faire en plein jour.

[*Français*]

Comme je viens de le mentionner, madame la Présidente, je n'ai aucune intention de blesser mes chers collègues qui font partie du gouvernement. Je veux simplement essayer d'identifier qu'il y a des différences, de grandes différences, entre les partis politiques, puis la façon de les voir clairement, c'est de regarder et d'étudier ce qu'ils font dans le concret. Ils ont donc coupé des programmes pour les femmes, pour les autochtones, des programmes sur le multiculturalisme, des programmes pour la santé, des programmes pour l'éducation, des programmes pour les aînés, la famille, l'assurance-chômage lorsqu'ils ont dit qu'ils n'étaient pas pour le faire, la formation, le recyclage, la recherche et le développement, *et cetera*, donc une bonne indication de ce qui les motive, de ce qui les mène, de ce qui les font réagir.

Je trouve cela intéressant, par exemple, de voir des collègues qui continuent à rigoler. . .

M. Corbeil: Vous l'avez fait pendant 20 ans.

M. Duhamel: . . .qui continuent à trouver drôle ce que j'ai à dire. C'est qu'ils n'ont pas le courage de se lever et de questionner. . .

M. Hudon: Ça va venir!

M. Duhamel: . . .et de contester, et de m'apporter des preuves pour essayer de contrecarrer ce que j'ai dit. Et puis, j'ai bien hâte de recevoir leurs questions.

Madame la Présidente, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de partager avec la Chambre.

• (1650)

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): J'aurais une question à poser à mon honorable collègue. Il a relevé quelque chose tout à l'heure qui m'a fait sursauter quelque peu. Je vais lui rappeler que lors de la session précédente, on avait justement présenté un projet de loi sur les garderies qui avait été dûment accepté par cette Chambre. Maintenant quand je lui ai lancé qu'il avait été bloqué au Sénat par après, il a dit: il faut toujours que vous mettiez sur le dos des autres. . . N'empêche que c'est ce qui s'est passé. Ce projet de loi avait été dûment présenté. Ce programme-là ne faisait pas l'affaire nécessairement du Parti libéral, mais ce projet de loi avait été dûment présenté ici à la Chambre, et refusé à l'autre endroit. D'ailleurs ce n'est pas le seul exemple.

Tout à l'heure mon collègue a parlé des programmes de formation. . .

[*Traduction*]

M. Speller: Ils n'ont pas été rejetés par le Sénat.

[*Français*]

M. Hudon: Avez-vous des gaz, ou quoi? Qu'est-ce qui se passe?

M. Duhamel: La question! Posez la question, j'ai hâte d'y répondre!

M. Hudon: Oui, dites à votre collègue qu'il me laisse parler au lieu d'avoir des gaz et je vais pouvoir finir ma question.

Dans les programmes de formation, dans le projet de loi C–21 qui est actuellement débattu, il y a justement un transfert pour de meilleurs programmes de formation. On ne dit pas qu'on les a nécessairement coupés. On donne des sommes d'argent. C'est la compréhension que j'ai du projet de loi C–21. D'ailleurs ce n'est pas la seule fois que l'autre Chambre. . . Dans le projet de loi C–22, sur les produits pharmaceutiques, sur les droits de licence, *et caetera*, il s'est promené quatre ou cinq fois entre les deux Chambres. On a fini par avoir raison. Au niveau du libre–échange, cela a même pris des élections pour qu'on réussisse à passer à côté. Mon honorable collègue, il ne faut pas minimiser le rôle du Sénat ou le rôle de l'autre Chambre parce qu'il bloque systématiquement des choses à l'heure actuelle, des choses qu'un gouvernement a parfaitement le droit d'amener, surtout quand on le prend dans la suite des dépenses et des augmentations de budget.

Je vais vous dire, madame la Présidente, que de 1980 à 1985, il y a eu des augmentations de budget dont je vous cite les chiffres: 3.7, 11.9, 10.3, 5.8 et 8.9. Depuis le changement de gouvernement, l'augmentation des dépenses fédérales réelles a été de 2.2, 0.4, 2.6, 2.3 et 2.2. Il faut absolument remettre ce pays sur la voie d'une santé financière. J'admets avec mon collègue que des dépenses ont été coupées dans différents secteurs ou dans différents domaines. Entre autres, je dois lui dire qu'on n'a pas coupé sur l'éducation. Les provinces ont reçu moins de ce qu'elles s'attendaient d'avoir, mais elles ont eu une augmentation sur les différents budgets ou les différents transferts qui ont été faits aux provinces.

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Madame la Présidente, en ce qui concerne les garderies, je vais essayer de prendre chaque point, un à la fois, il est vrai que le projet s'est terminé au Sénat, mais il est aussi vrai que si le gouvernement avait voulu, ils auraient pu, s'ils avaient choisi pendant cette session d'apporter un autre projet. . . Donc, n'essayez pas de blâmer cela sur un autre niveau de gouvernement. Vous savez très bien que vous auriez pu le faire. Mais vous ne vouliez pas le faire, vous n'aviez pas le courage de le faire, donc vous essayez de passer la balle à quelqu'un d'autre.

Maintenant, en ce qui concerne le projet de loi C–21, qui se trouve au Sénat, vous n'avez pas admis, et peut–être que vous voulez le faire, je serais prêt à l'accepter, que maintenant un nombre de ces programmes de formation et de recyclage tomberont sur le dos des travailleurs et des employeurs, et que le gouvernement s'est retiré presque totalement de la formation et du recyclage. Cela, vous ne le dites pas! Et tout à fait à part de cela, le premier ministre l'avait indiqué, vous étiez pour avoir les meilleurs programmes du monde. Demandez aux travailleurs, demandez aux employeurs, demandez aux Canadiens et aux Canadiennes si vous avez eu les meilleurs programmes du monde. C'est faux! Il ne faut pas exagérer.

Vous parlez de vos dépenses qui ont augmenté de 2.0, 1.0. Écoutez, je ne sais pas où vous trouvez vos statistiques, parce qu'en 1984, vous aviez 70 milliards de dollars de revenu, et vous en avez maintenant au–delà de 120 milliards. Qu'est–ce que vous avez fait avec notre argent, l'argent des Canadiens et des Canadiennes? Où est–ce que tout cela est dépensé?

Vous n'avez pas admis non plus que vous aviez doublé la dette mais vous l'avez doublée.

M. Corbeil: Que faites–vous des intérêts sur la dette?

M. Duhamel: J'ai fait le calcul, et je vous demande de faire le même calcul, et si je n'ai pas raison, je me lèverai en Chambre et je m'excuserai. Mais j'ai fait le calcul, et si vous utilisez l'intérêt sur la dette qui existait en 1984, vous allez voir que vous avez dépensé au–delà, monsieur.

[*Traduction*]

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, je suis content que mon collègue de Saint–Boniface soulève la question des projets de loi présentés par le gouvernement depuis les élections parce que je suis convaincu, moi aussi, que si le gouvernement avait dit aux gens ce qu'il avait l'intention de faire à VIA Rail, il aurait été rejeté aux élections de 1988.

S'il leur avait expliqué la TPS, s'il leur avait dit la vérité concernant la Loi sur l'assurance–chômage, concernant ses intentions de réduire les paiements de transfert aux provinces, il n'aurait eu aucun espoir de gagner ces élections. Je pense que mon collègue a avancé d'excellents arguments.

Le gouvernement se conduit d'une façon si mauvaise, si irresponsable et si antidémocratique depuis les élections de 1988 qu'il a moralement perdu le droit de gouverner le Canada. Mon collègue de Saint–Boniface est–il du même avis?

M. Duhamel: Madame la Présidente, je remercie mon collègue. Tout d'abord je suis ravi qu'il ait compris ce que je voulais faire valoir. Je soupçonne que mes collègues d'en face l'ont compris aussi, mais ils ne veulent pas l'admettre. Je suis à peu près convaincu que c'est vrai.

Oui, le gouvernement a perdu toute autorité morale pour gouverner. Il a perdu la confiance de la population. Moins de 20 p. 100 des Canadiens ont confiance dans le gouvernement. Autrement dit, si vous prenez les cinq premiers Canadiens que vous rencontrez, il y en a un peu moins de un qui a une certaine confiance, et un peu plus de quatre qui n'ont pas confiance. Le gouvernement a perdu la volonté morale de survivre. Il n'a plus l'autorité morale de gouverner.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, je prends la parole pour appuyer le projet de loi C–65, Loi de 1990–1991 sur le pouvoir d'emprunt. C'est le projet de loi qui autorise le gouvernement à emprunter des fonds pour faire face à ses obligations financières lors du prochain exercice.

Le projet de loi C–65 permettra également au gouvernement de faire les opérations de change nécessaires. Le montant prévu par le projet de loi est de 25,5 milliards.

Comme les députés le savent, le déficit prévu pour l'exercice 1990–1991 est de 28,5 milliards. Cela laisse donc une différence de 3 milliards que je vais expliquer.

Le gouvernement dispose de 7,5 milliards provenant de sources non budgétaires. Une de ces sources est le remboursement des prêts au compte de pension de retraite de la fonction publique, ce qui ramène les besoins à 21 milliards. Toutefois, le gouvernement doit être en mesure d'effectuer ses opérations de change. Il aura donc besoin de 3 milliards de dollars, soit le même montant que l'an dernier.

Le gouvernement a aussi besoin de 1,5 milliard de dollars pour compenser les gains sur le fonds des changes. Dans les comptes publics, ces gains figurent dans les recettes, mais ils ne peuvent servir à des fins de fonctionnement parce qu'ils sont conservés dans le compte d'opérations de change.

• (1700)

Évidemment, le gouvernement préférerait ne rien emprunter, mais les besoins réduits de l'exercice à venir montrent les progrès réalisés en vue de rationaliser l'économie. En effet, les besoins de financement, qui représentent cette année 3,1 p. 100 du produit intérieur brut, ont diminué par rapport aux 6,7 p. 100 des années antérieures.

Et la situation continuera de s'améliorer. D'ici 1994–1995, les besoins d'emprunt du gouvernement seront réduits à zéro. Le gouvernement prévoit en effet un excédent d'un milliard de dollars pour cet exercice durant lequel les obligations et les bons du Trésor commenceront à être remboursés.

Il faut donc examiner ce projet de loi en fonction de l'objectif général du gouvernement qui est de régler le problème du déficit et de la dette. Les mesures budgétaires annoncées par le ministre des Finances en février sont une étape déterminante dans cette stratégie globale.

Le budget souligne que pour réaliser notre potentiel sur le plan de la croissance économique et de la création d'emplois, nous devons nous fonder sur les solides progrès budgétaires réalisés depuis 1984. Nous acquerrons ainsi la souplesse et la liberté d'action nécessaires pour répondre aux priorités des Canadiens et du gouvernement.

Pour réduire le déficit et rétablir l'équilibre budgétaire, nous misons sur la réduction des dépenses, qui est un aspect essentiel au cours de l'exercice. En effet, la croissance de tous les programmes et services publics se situe bien au–dessous de la croissance de l'économie et même au–dessous du taux de l'inflation. Les fonds utilisés pour assurer le fonctionnement interne de l'administration fédérale ont été ramenés de 17,5 à 16,8 milliards entre 1984 et aujourd'hui, et cela en dépit d'une charge de travail supérieure. Je pense que c'est la preuve d'un progrès réel.

La fonction publique réduit aussi ses effectifs de 12 000 employés. En fait, sa taille actuelle est la même qu'en 1973, malgré une augmentation de 20 p. 100 de la population. Cela montre qu'on réalise des progrès bien réels et qu'on accorde une grande importance à la rationalisation de notre économie.

En décembre, le président du Conseil du Trésor a annoncé d'autres mesures tendant à éliminer le gaspillage, à améliorer l'efficacité et à épargner 1,4 milliard de dollars de plus au cours des quatre années à venir. Ce faisant, nous avons imposé un moratoire sur la construction d'édifices fédéraux à Ottawa, par exemple. Nous avons également établi certaines restrictions quant aux déplacements, et nous regroupons ou fermons certains organismes gouvernementaux. Nous continuerons de réduire le gaspillage au sein des services gouvernementaux

et d'accroître l'efficacité de ces derniers, dans les années à venir.

Le budget de février faisait part de nos progrès pour ce qui est de parvenir à un excédent de fonctionnement et à l'accroître. À notre arrivée au pouvoir, le gouvernement fédéral dépensait 16 milliards de plus pour ses programmes—c'est-à-dire, toutes les dépenses moins les frais d'intérêt—qu'il ne percevait de recettes. En d'autres termes, nous avions un déficit de fonctionnement. Or, à l'heure actuelle, au lieu d'un déficit, nous avons un excédent. Nos dépenses de programmes sont inférieures de 9 milliards à nos recettes. Cela représente un redressement de 25 milliards de dollars en cinq ans seulement. Grâce à une excellente discipline et à une bonne gestion, les dépenses de programmes, qui représentaient 19,5 p. 100 de l'économie en 1984, ont été réduites à 16 p. 100 cette année, soit leur plus bas niveau en 20 ans.

Le problème de déficit auquel nous avons dû faire face à notre arrivée au pouvoir n'était pas attribuable simplement à de trop grandes dépenses. En proportion du revenu national, les recettes fédérales diminuaient depuis le milieu des années 1970. Cela était dû à un certain nombre de facteurs, notamment la croissance des allégements fiscaux et les lacunes de la taxe fédérale de vente, c'est-à-dire l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants que nous sommes sur le point de remplacer. Nous avons supprimé ces allégements fiscaux et les échappatoires et accru les recettes du gouvernement. À la suite de ces mesures, nous sommes parvenus à un changement de structure fondamental dans l'équilibre des dépenses et des recettes. Il est important de noter que 70 p. 100 des progrès en question sont imputables non pas à l'augmentation des recettes, mais bien à la compression des dépenses.

Nos progrès vers un meilleur équilibre fiscal n'ont pas été faciles. C'est une tâche ardue. Nous ressentons tous, sans aucun doute, les effets des mesures qui ont dû être prises, afin de protéger et de mieux assurer notre avenir. De nombreux Canadiens ont dû faire face à des ajustements difficiles au cours de cette période. Cependant, les résultats économiques ont été considérables et continuent de l'être. L'économie a connu plusieurs années de croissance, sept; en fait. L'emploi a progressé de façon soutenue au cours de cette période. Les revenus après impôts ont augmenté. Les possibilités économiques se sont multipliées et la lutte à la pauvreté s'est faite au moyen de la création d'un plus grand nombre d'emplois, la meilleure arme qui soit pour lutter contre ce fléau.

Il est vrai que notre dette nationale, qui s'élevait à 200 milliards de dollars lorsque nous sommes venus au pouvoir en 1984, est passée à 350 milliards, mais plus de 80 p. 100 de cette augmentation vient du remboursement des intérêts composés sur le montant original. Voilà qui montre l'importance de nous libérer de l'obligation d'emprunter pour payer les intérêts sur la dette passée, et qui explique pourquoi le déficit est toujours de 30 milliards de dollars actuellement, même si nous avons réduit nos dépenses depuis cinq ans et pris des mesures pour accroître nos recettes fiscales. Ce n'est pas une mince tâche de renverser la vapeur quand un déficit est de 200 millards de dollars.

Cependant, le budget établit un plan de contrôle des dépenses qui assure la croissance soutenue de nos excédents de fonctionnement. Ce plan nous libérera du cercle vicieux de la dette. Mais pour qu'il fonctionne bien, nous devons réduire le fardeau que représente la croissance rapide des paiements d'intérêts. Et pour ce faire, nous devons prendre des mesures fermes pour neutraliser la plus grande menace qui nous attend sur la route du progrès fiscal et économique: l'inflation.

Après sept ans de forte croissance, l'économie a dépassé sa capacité de production. Ce phénomène a alimenté l'inflation, une inflation dont le ralentissement économique actuel allège les pressions qui demeurent quand même encore trop fortes. Nous devons donc réduire le taux de l'inflation le plus vite possible pour pouvoir ensuite nous attaquer aux taux d'intérêt. Nous pourrons ainsi redonner à l'économie un rythme d'expansion plus soutenable, voire marquer encore d'autres points dans la réduction du déficit.

La perspective de réduire l'inflation et les taux d'intérêt dépend du contrôle que nous exercerons sur les coûts. Une politique de prix responsables et de limitation des hausses salariales nous garantira une économie qui garde sa capacité de croissance et reste capable de produire des recettes. Depuis 1984, les hausses salariales accordées dans la fonction publique fédérale sont restées sous le taux d'inflation et inférieures aux hausses accordées dans le secteur privé. Le budget réaffirme l'attachement du gouvernement à ce genre de contrôle des salaires.

Il n'existe pas de solution miracle pour régler nos problèmes économiques et financiers et pour abaisser nos taux d'intérêt. Nous devons nous attaquer aux causes des problèmes et non pas aux symptômes. L'expérience démontre que les taux d'intérêt sont un symptôme et que l'inflation est une cause.

Les mesures annoncées dans le budget aideront à alléger les pressions inflationnistes et instaureront un meilleur climat pour l'abaissement des taux d'intérêt. Par voie de conséquence, cela devrait nous permettre de réduire le déficit au cours des années qui viennent. L'abaissement du taux d'inflation et des taux d'intérêt et la réduction du déficit auront des effets réciproques, ce

qui assurera le retour d'une croissance forte et soutenue au Canada.

Conjuguées aux mesures annoncées en décembre, les compressions des dépenses prévues dans le budget permettront de réaliser des économies de 3 milliards de dollars en 1990–1991, et de 4 milliards l'année suivante. Au cours des cinq prochaines années, plus de 19 milliards de dollars pourront être économisés par la réduction des dépenses. Par conséquent, le budget permet de rétablir la tendance à la baisse du déficit sans hausses de taxes. Les taxes ne seront pas augmentées.

Le déficit sera réduit à 28,5 milliards de dollars en 1990–1991 et diminué de moitié, à 14 milliards, en 1993–1994. L'année suivante, il sera encore réduit pour n'être plus que de 10 milliards de dollars. À ce moment, l'excédent de fonctionnement, le surplus des recettes par rapport aux dépenses au titre des programmes atteindra les 31 milliards de dollars. Les dépenses au titre des programmes tomberont à 14,2 p. 100 du revenu national. Ce sera le pourcentage le plus bas depuis les années 1960. Le fardeau de la dette sera réduit et la dette nationale diminuera par rapport aux recettes nationales. Le gouvernement pourra commencer à rembourser ses obligations et ses bons du Trésor.

• (1710)

Notre plan économique, et les mesures énergiques que nous annonçons dans le budget, dans le cadre de ce plan, nous permettent d'entrevoir une diminution du taux d'inflation et une réduction régulière du déficit. Cela contribue à mettre le gouvernement dans une situation financière avantageuse pour maintenir les programmes que les Canadiens apprécient le plus. En persévérant, nous aurons notre destinée plus solidement en main et nous serons mieux en mesure d'orienter nos ressources vers les investissements garantissant une amélioration du niveau de vie et de la qualité de vie de tous les Canadiens.

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir interroger ma collègue.

Comme de nombreux partisans libéraux qui participent aux assemblées de sélection des candidats discutent beaucoup de la situation économique, je me demande si la députée, qui représente la circonscription de Winnipeg Sud, accepterait de nous dire ce qu'elle pense de l'assemblée de sélection des candidats qui a eu lieu hier. Une chose vraiment affreuse s'est produite, madame la Présidente, et je sais que vous partagerez ma consternation à ce sujet. Les assemblées de sélection des délégués à la convention libérale ont aboli la liberté de parole. Je me réjouis que la députée soit présente, car selon un rapport des journaux, un député libéral, qui se trouve à la Chambre aujourd'hui, aurait déclaré ce qui suit:

«Cette démarche est rien moins que régulière,» de murmurer John Harvard (Winnipeg St. James). «Voyez un peu. C'est un forum public. C'est la démocratie ou du moins c'est sensé l'être.»

Comme la députée représente Winnipeg, elle a dû être témoin de cet événement déplorable dans sa propre ville. Il s'agit vraisemblablement d'une situation qui remplit tous les Manitobains de consternation et qui les persuadera probablement de quitter le parti en masse. C'est vrai que les partisans libéraux n'y sont pas très nombreux, mais s'ils s'assemblaient, ils constitueraient probablement une masse. Je me demande si, dans le contexte du présent débat évidemment, la députée pourrait commenter la consternation du député de Winnipeg St. James.

Mme Dobbie: Madame la Présidente, je remercie mon collègue le ministre de sa question. En fait, j'ai assisté hier au débat. J'ai été quelque peu étonnée du peu de solutions précises que les députés de l'opposition proposaient en réponse aux questions du modérateur pour remplacer nos mesures financières ou fiscales. En fait, invités à répondre aux questions, les députés ont exprimé le plus complet désaccord quant à ce qu'ils feraient pour faire face à la situation économique actuelle. Certains étaient en faveur de la TPS. D'autres ont reconnu qu'ils devraient maintenir la TPS, faute d'avoir quelque chose d'autre à proposer.

Tous reconnaissaient, je pense, la nécessité d'abolir la taxe de vente fédérale. En fait, personne n'avait de programme défini à proposer. L'un des députés trouvait qu'une taxe unique était une bonne idée, mais il n'avait pas de programme précis à proposer pour améliorer la situation économique et faire face aux difficultés fiscales de notre pays. Pas un seuls d'entre eux n'avaient la moindre idée ni de proposition concrète quant à la façon de s'y prendre pour réduire le déficit et faire face aux problèmes de l'endettement. Ils n'ont pas abordé de questions difficiles, comme celle par exemple des taux d'intérêt, car cette question était malheureusement bien au–dessus de leurs moyens.

Je dois dire que j'ai été un peu surprise que les candidats à la direction du parti libéral n'aient eu ni programme ni orientation, ce qui augure fort mal pour l'avenir de notre pays.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la présidente, la députée de Winnipeg–Sud, avec son éloquence habituelle, a déclaré que nous, de ce côté–ci, ne lui avions jamais fait de proposition visant à réduire le déficit. Il me suffit de lui rappeler ma proposition de licencier la moitié du Cabinet. Nous avons un trop grand Cabinet et nous économiserions des millions. Elle pourrait aussi licencier un grand nombre des secrétaires parlementaires et réduire les frais de publicité de l'État. Le gouvernement extrêmement prodigue qu'elle appuie dépense 14 millions de dollars en publicité pour la taxe sur les produits et services, dont les Canadiens ne veulent pas. Il essaie de les convaincre par des subventions généreuses que c'est une dépense judicieuse. Il dépense

également plus de 300 millions de dollars pour l'établissement de cette taxe. Ne pense-t-elle pas que ce sont des dépenses inutiles?

La députée a pris la parole aujourd'hui à la Chambre pour dire que nous ne faisions jamais de propositions en vue d'économiser de l'argent. Nous avons offert de renoncer à cette taxe, ce qui économiserait 300 millions de dollars; d'arrêter cette campagne publicitaire sur cette taxe ainsi que les autres publicités du gouvernement, ce qui économiserait 100 millions de dollars de plus et de diminuer le Cabinet de moitié, ce qui nous économiserait probablement 100 millions de plus. Pourtant, la députée siège ici jour après jour et prétend que nous ne faisons jamais de propositions.

En outre, mon collègue de Broadview—Greenwood a proposé une autre taxe. Les ministériels n'en ont jamais discuté.

Présentera-t-elle ses excuses à la Chambre pour avoir prétendu à tort que nous, de ce côté-ci, n'avions jamais fait de proposition?

Aussi, je voudrais qu'elle fasse des commentaires sur une autre question. Elle a cité tous ces chiffres sur la réduction du déficit. Je voudrais avoir la citation ici sous la main et, si j'avais su qu'elle allait débiter de telles bêtises, je l'aurais apportée avec moi. En 1985, le ministre des Finances a prédit que le déficit budgétaire du gouvernement serait cette année de l'ordre de 14 ou 15 milliards de dollars. Il a maintenant atteint les 30 milliards de dollars. Ne pense-t-elle pas qu'il est temps que le gouvernement laisse la place à un autre qui puisse bien gérer notre pays, au lieu continuer le désastre dont il se rend coupable?

Mme Dobbie: Eh bien, madame la Présidente, à entendre les chiffres cités par mon honorable ami d'en face, je peux certainement comprendre pourquoi il n'est pas critique des finances. On voit qu'il ne connaît absolument rien au fonctionnement des finances du pays. Il a l'air de penser qu'on peut trouver 100 millions de dollars par ici et 100 millions de dollars par là. Voilà le genre de raisonnement qui nous a menés au point où nous en sommes maintenant. Ils dépensaient 100 millions par ici, 100 millions par là et 100 millions ailleurs. En un rien de temps, le pays s'est endetté jusqu'au cou.

De plus, le député a souvent dit à la Chambre que, d'une façon ou d'une autre, nous ne devions pas dépenser d'argent pour des programmes d'information visant à renseigner le public sur les activités du gouvernement et sur ses projets. C'est peut-être ainsi que les libéraux dirigeaient le pays pendant leur mandat. C'était le temps de la peur, du secret, alors que la main droite ne savait pas ce que la gauche faisait.

Le gouvernement actuel est un gouvernement ouvert, et nous estimons qu'il est important que les Canadiens non seulement sachent ce que nous faisons, mais qu'ils le comprennent. Nous prenons le temps et nous faisons les efforts nécessaires pour nous assurer qu'il y a place pour le débat et la discussion, une discussion et un débat éclairés.

Il est vrai que les campagnes d'information coûtent de l'argent. Mais, à mon avis, il est extrêmement important d'informer les Canadiens sur les affaires du gouvernement, et c'est d'ailleurs un très bon investissement, car ils pourront ainsi faire une évaluation appropriée quand viendront les prochaines élections et que l'opposition libérale mordra la poussière encore une fois.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, je voudrais dire, en réponse aux commentaires que vient de faire le ministre des Transports, que le Parti libéral respecte l'individualité. Il n'est pas monolithique et ne réduit pas au silence les gens qui veulent exprimer leur point de vue. Quand le personnel de sécurité d'un hôtel ou des préposés à la sécurité commettent ce que certains qualifient d'erreurs, que se passe-t-il? Nous sommes tout simplement libres de commenter ou non ces incidents. C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet. Tant que le Parti libéral défendra la démocratie, la franchise et l'équité, il continuera d'agir ainsi.

Je voudrais poser une question à la députée de Winnipeg—Sud. Elle nous a demandé il y a quelques instants à peine si nous avions un plan clair et bien défini. Le gouvernement nous a posé cette question tellement souvent que je voudrais, à mon tour, la poser à la députée de Winnipeg—Sud. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a plus que doublé la dette de notre pays, la faisant passer de 170 milliards à 360 milliards de dollars. C'est tout un bond, pour ne pas dire un pas de

géant! Je voudrais demander à la députée si cette hausse découle d'un plan clair et bien défini. Avaient-ils prévu d'augmenter la dette de plus de 100 p. 100, de plus de 100 milliards de dollars? Cette dette coûte aujourd'hui aux contribuables environ 39 milliards de dollars en frais d'intérêt chaque année. Aviez-vous un plan? Si oui, montrez-le nous.

• (1720)

Mme Dobbie: Madame la Présidente, le député sait fort bien que son parti avait perdu le contrôle de la dette quand nous avons été élus en 1984. Il est très difficile de renverser la tendance que les libéraux ont mis de 20 à 30 ans à établir. Je crois que le gouvernement a fait des progrès remarquables au cours des cinq dernières années. Il a réussi à assainir l'économie, ce qui signifiera plus d'argent, plus de choix et plus d'emplois pour les Canadiens et plus de possibilités pour les entrepreneurs.

Avant, nous reculions, mais aujourd'hui, grâce à nos plans, nous sommes en mesure d'aller de l'avant.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, nous avons là un bel exemple, qui me fait penser au regretté philosophe britannique Bertrand Russell. À une question sur les économistes, il a répondu un jour qu'il n'en connaissait que deux dans le monde qui sachent démêler les complexités des systèmes économiques et monétaires internationaux. Malheureusement, a-t-il ajouté, ils ne s'entendent pas sur les solutions. Je suppose qu'il en est des économistes comme de la statistique, autant de théories que de données et d'économistes.

La question que je pose est fondamentale. Que devient la sagesse populaire quand on parle à un économiste ou à quelqu'un qui discute d'économie? Nous entendons beaucoup parler d'inflation. Comment la définir? La sagesse populaire définit l'inflation en termes simples: trop de dollars pour acheter trop peu de produits. Qui au Canada croit à une pénurie de produits? Qui estime qu'il y a trop de dollars pour les acheter? C'est incroyable que dans une société de haute technologie nous souscrivions encore à un mythe. Il est incroyable que ce mythe persiste. Nous parlons d'inflation, mais en connaissons-nous vraiment mieux les causes? J'en doute.

J'entends les économistes discuter de la façon dont l'économie fonctionne. Je leur accorde une chose: ils excellent à expliquer leur erreurs après le fait.

Il n'y a aucun doute que le processus budgétaire apparaît au Canadien moyen comme un fouillis d'information, que je n'irais pas jusqu'à qualifier de gâchis. Essentiellement, nous voulons savoir combien nous paierons de plus. Et si jamais cela devait se produire, combien de moins. La plupart des gens n'ont ni le temps ni le goût d'étudier l'ensemble du processus. Le système est extrêmement complexe et compliqué. Même là, de nombreux facteurs entrent en jeu. Ce sont, évidemment, ce que nous appelons les considérations politiques. Des groupes d'intérêt font présenter par des démarcheurs des arguments pour ou contre des mesures. Le gouvernement prend toujours au sérieux les grandes entreprises parce qu'il veut une économie forte; c'est, du moins, ce qu'il prétend.

Quel est le rôle de la majorité des contribuables et travailleurs canadiens? En quoi l'élément essentiel du pays, la classe moyenne, participe-t-il au processus? La plupart des gens disent appartenir à la classe moyenne, mais, ces dernières années, un nombre de plus en plus grand d'entre eux joignent les rangs des classes moins favorisées, en raison des difficultés économiques que nous avons connues ces dernières années. Le gouvernement soutient qu'il s'inquiète des problèmes de la classe moyenne, qui forme l'élément essentiel du pays et constitue une composante indispensable de notre régime démocratique. Cependant, si cet élément fondamental de notre société perd de son poids, si son point de vue n'est plus entendu, on doit se poser la question suivante: qu'est-il advenu des principes que nous avons professés pendant de si nombreuses années et qui nous distingue des autres pays, à savoir que nous avons à coeur le sort de nos semblables? La plupart des députés font certes partie de la classe moyenne, mais ils devraient tous confirmer que celle-ci est, d'année en année, de moins en moins écoutée.

Nous avons des déficits considérables depuis je ne sais combien d'années. Arrivé au pouvoir il y a cinq ans, le gouvernement actuel a promis de régler ce problème. Il n'a manifestement pas réussi: le déficit a plus que doublé au cours des dernières années.

Ce qui n'a pas empêché les ministériels de dire qu'ils savaient comment le réduire. Le temps va bientôt à leur

manquer et ils commencent à s'en apercevoir. Il propose une nouvelle forme d'imposition, la TPS. Il s'est bien gardé d'en parler aux électeurs avant les élections de 1988.

Je ne veux pas le répéter ici tellement il est évident que les Canadiens sont contre cette taxe. Je vois le ministre responsable du tourisme. Je reçois des tonnes de lettres toutes les semaines de mes électeurs qui me disent que la TPS va avoir des effets désastreux sur notre industrie touristique. Et ce n'est là qu'une des nombreuses victimes de la TPS dont on entendra parler dans l'avenir.

[*Français*]

Madame la Présidente, essentiellement les gouvernements ont des priorités. Et ce gouvernement, si on regarde leurs agissements depuis quelque temps, l'environnement est un sujet qui revient souvent à la surface. Ils parlent aussi de développement durable, et ils parlent régulièrement de réduire le déficit, et c'est pour cela qu'ils sont arrivés avec la TPS. Et finalement, on entend parler de la recherche et du développement.

L'autre jour, je regardais la télévision, et j'ai vu un docteur, dont le nom m'échappe, qui fait partie de l'Association pour la recherche avancée au Canada. Cette personne expliquait que l'avenir de notre pays était basé sur la recherche et le développement. Et vu que le peuple canadien a un niveau d'instruction qui est supérieur à la moyenne mondiale, notre avenir est définitivement axé sur la recherche et le développement. Mais au fur et à mesure que les budgets avancent, on s'aperçoit que les sommes pour la recherche et le développement baissent. Si on compare notre Produit national brut à celui des pays comme le Japon, les États-Unis et même la France, on n'est pas à la hauteur de la situation. Et cela est inquiétant, parce qu'on sait que l'on vit de plus en plus dans un monde où la technologie, les innovations, les inventions sont accélérées. Il est donc important de toujours être à la fine pointe de ce développement.

Je me souviens de l'ancien directeur du Conseil national de recherches, le Dr Larkin Kerwin, qui était l'ancien recteur de l'Université Laval. Il avait fait un plaidoyer en quelques années pour démontrer que l'avenir du Canada, l'avenir pour son bien-être était définitivement dans le domaine de la recherche et du développement.

Évidemment, je me considère loin d'être connaisseur dans ce domaine, mais avec le peu qu'on lit, il y a tellement d'articles, il y a tellement de livres sur le développement technologique, que l'on se rend compte que la recherche et le développement sont essentiellement l'épine dorsale du bien-être de l'économie d'un pays pour les années à venir. On voit très peu d'argent qui est mis dans la recherche et le développement.

• (1730)

Évidemment, le Parti libéral du Canada ici, qui a connu des années difficiles avec la crise économique, a été obligé d'avoir des budgets déficitaires, mais on a maintenant eu le temps de réfléchir et on se rend compte, avec le recul, avec le temps, qu'on peut arriver avec des programmes qui vont définitivement sortir notre pays de ce genre de récession dans laquelle on avance de jour en jour.

Donc, essentiellement, madame la Présidente, moins la classe moyenne a la chance d'influencer les décisions du gouvernement, moins on va sortir de notre marasme économique. Si on veut laisser les intérêts de l'ensemble des Canadiens à des groupes qui protègent des intérêts, il ne faut pas s'attendre à des miracles, loin de là. On n'a qu'à regarder le système de taxation qui existe dans notre pays depuis, il faut bien le dire, les derniers 20 ans, comment de plus en plus la classe moyenne est obligée de payer plus que sa part. Ça ne prend pas un économiste pour se rendre compte qu'une réforme s'impose dans ce domaine. Je suis convaincu qu'avec l'arrivée de la TPS surtout, qui a rallié plus de Canadiens que n'importe quoi d'autre ces dernières années, nous allons inévitablement être forcés d'avoir une réforme en profondeur de notre système de taxation, et cela va être le début de la sagesse ici au Canada, pour en arriver vers un système économique qui va refléter les aspirations de tous les Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-62

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement pour signaler qu'il n'a pas été possible d'en arriver à un accord, conformément aux paragraphes 78(1) et (2) du Règlement, relativement à l'attribution de temps à l'étape du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.

Je donne avis de mon intention de proposer à une séance ultérieure de la Chambre, conformément au paragraphe 78(3) du Règlement, une motion attribuant un nombre déterminé de jours, ou un jour, pour l'étude et la disposition de l'étape du rapport et de la troisième lecture de ce projet de loi.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, nous venons de voir un autre exemple de

l'obsession absolue qui pousse le gouvernement à imposer continuellement le baîllon à la Chambre sous forme de clôture et d'attribution de temps.

Je soutiens, madame la Présidente, que cet avis qu'on vient de vous donner est complètement irrecevable. Le débat à l'étape du rapport n'a même pas commencé. On peut donc difficilement parler d'attribution de temps si le gouvernement n'a même pas mis le projet de loi C-62 en délibération à cette étape.

Je soutiens que c'est là le comble de l'incompétence et je me réserve le droit de faire des observations au moment opportun, lorsque la Chambre sera saisie du projet de loi. Cet avis est pour le moment complètement inacceptable, incompatible—quels que soient les termes que je puisse trouver pour vous le dire, madame la Présidente—c'est irrecevable.

* * *

[*Français*]

LOI DE 1990-1991 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-65, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, j'aimerais parler de deux points sur des questions qui ont été posées. Tout d'abord, j'aimerais revenir sur un des points que mon collègue de Saint-Boniface a soulevé tout à l'heure, quand il a dit, à propos de ma question, à propos de la dette, que les revenus augmentent. Moi, je ne parlais pas du tout des revenus à l'époque, je parlais du pourcentage des dépenses fédérales qui était affecté à la dette. C'est évident que nos revenus augmentent, donc il faut parler des mêmes choses. C'est évident que les revenus augmentent, mais ils portent davantage au service de la dette.

À mon collègue, tout à l'heure, qui disait dans ses remarques: «Vous avez laissé aller la dette. C'est effrayant à quel point la dette augmente». C'est vrai. Mais quand on regarde les documents techniques qui ont été préparés à propos du budget—et vous pouvez ne pas y croire—mais une dette travaille d'elle-même quand on ne la paie pas. Et quand on a 30, 40, 20, 10 ou ne serait-ce qu'un seul dollar de déficit sur l'exercice financier, c'est évident qu'on ne paie pas notre dette.

Mais une chose importante, madame la Présidente, qu'il faudrait que les Canadiens et Canadiennes comprennent—eux autres, ils l'ont compris mais j'ai l'impression que les économistes de l'autre côté ne l'ont pas compris—quand on a hérité du gouvernement, on a hérité d'une dette de 200 milliards de dollars. C'est évident qu'on n'a pas payé un cent là-dessus, parce qu'à tous les ans, on arrive avec un déficit qui décroît d'année en année.

Quand on ne paie pas une dette, elle porte de l'intérêt. Juste l'intérêt sur ce 200 milliards de dollars, dans l'année 1990, aura coûté 150 milliards. Pendant ce temps-là, la dette a travaillé toute seule, elle n'a pas eu besoin de nous autres pour engraisser. Nous, on l'a rajoutée, on a aidé au déficit pour 30 milliards de dollars. Mais on n'aide plus au déficit pour 30 milliards de dollars, parce qu'on a un budget qui est maintenant équilibré. Donc la dette va cesser de travailler par elle-même.

On a un budget équilibré pour rencontrer nos dépenses régulières. Il nous reste à faire de la place, à l'intérieur de notre budget, pour rencontrer vos dépenses qui se sont chiffrées, pendant tout le temps qu'elles ont travaillé seules, à 350 milliards de dollars.

M. Duhamel: Parlez-nous des quatre dernières années.

M. Champagne (Champlain): On a réduit votre dette.

M. Duhamel: C'est faux!

M. Champagne (Champlain): Tu ne comprends rien!

M. Duhamel: C'est toi qui ne comprends pas!

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Gatineau-La Lièvre voudra sûrement faire des commentaires.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Notre collègue ici nous donne et même nous garroche des chiffres. Il y a quelques chiffres ici qui démontrent effectivement comment vous opérez.

Comparativement à 1984-1985, l'impôt sur le revenu, à toutes fins pratiques, a augmenté d'au-delà de 3 p. 100.

Une voix: Pour les individus.

M. Assad: Et les taxes sur les compagnies et les multinationales ont baissé. Il me semble que c'est assez clair de quelle façon vous allez financer la dette du pays.

M. Michel Champagne (Champlain): Je voudrais poser une question à mon collègue, parce qu'il soulève le sujet des compagnies qui paient plus ou moins d'impôts.

En 1984, n'est-il pas vrai de dire, lorsque le gouvernement conservateur a pris le pouvoir, qu'il y avait au Canada une structure financière, des échappatoires fiscales qui permettaient, par exemple, à des individus de pouvoir acheter des bateaux à l'extérieur du pays, permettant à 200,000 entreprises canadiennes de ne pas payer d'impôts et qu'on a ramené d'une façon très encou-

rageante, ces échappatoires fiscales, pour permettre justement un équilibre beaucoup plus grand.

Et aujourd'hui, on ne peut pas prétendre, madame la Présidente, comme en 1984, que plusieurs compagnies canadiennes ne paient plus d'impôt, parce que si on fait le bilan conservateur versus le bilan libéral, pour être un peu partisan, on se rend compte qu'il y a beaucoup moins de compagnies qui peuvent se sauver, en termes d'échappatoires fiscales présentement.

Deuxièmement, pour mon collègue du Manitoba qui ne semble pas comprendre, le budget du gouvernement fédéral, entre ses revenus et ses dépenses—on ne parle pas de la dette, on parle du revenu et des dépenses—présentement, on affiche un surplus budgétaire. Comparativement à 1984, lorsqu'on l'a pris, on avait un déficit de 16 milliards de dollars. En plus d'avoir la dette à payer, il fallait qu'on emprunte pour régler les programmes des libéraux parce qu'ils dépensaient plus qu'ils ne recevaient.

Alors que maintenant, madame la Présidente, c'est complètement différent. On reçoit plus qu'on ne dépense et cela, c'est une saine gestion. Et cela nous permettra de pouvoir, à court terme, appliquer un budget équilibré qui permettra, justement, de prendre le contrôle total des dépenses. Mais nous avons plus que notre part dans cette cause, madame la Présidente.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Je suis tenté de lancer un défi à mon collègue ici, en face. En chiffres absolus, vous allez voir que les échappatoires—en dollars, car c'est cela qui compte, en argent—étaient supérieures et de beaucoup dans vos premières quatre années de pouvoir qu'elles l'ont été précédemment.

Vérifiez les chiffres absolus.

• (1740)

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Madame la Présidente, je veux simplement demander à mon collègue de faire des commentaires quant à l'effet de la TPS sur l'industrie touristique. Je crois qu'il est le critique pour le Parti libéral dans ce domaine et j'aimerais le féliciter pour son discours. J'aimerais lui demander de nous faire des commentaires sur la TPS et le secteur touristique.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, pour mon collègue évidemment, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il y a beaucoup de compagnies qui font des *package tours* des États-Unis, dont je reçois beaucoup de lettres où on me dit qu'effectivement la TPS fait qu'il y aura beaucoup moins de voyages organisés, surtout au Québec, parce que la plupart des touristes viennent du Nord-Est des États-Unis.

Donc, étant donné que le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) est ici aujourd'hui, je voudrais lui dire qu'il a sans doute reçu beaucoup de lettres et je vous dirai que les compagnies vous demandent au moins de pouvoir réclamer globalement le remboursement sur la TPS. Donc, c'est une des suggestions, mais si cela ne peut être fait, les compagnies américaines qui amènent des milliers de touristes ici, surtout pour la province de Québec, seront sensiblement réduites de 10 à 20 p. 100 Voilà un des commentaires au sujet du danger de la TPS. Effectivement, d'autres commentaires qu'on peut faire dans le domaine du tourisme, c'est que toutes les organismes qui sont ici au Canada réalisent qu'ils vont connaître une faible participation du touriste à l'intérieur de notre propre pays à cause de la TPS.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je voudrais féliciter mon collègue de son approche raisonnée de ce débat. Nous savons tous qu'il étudie la réforme fiscale depuis de longues années.

À mon avis, si le Canada est moins concurrentiel qu'avant, c'est notamment parce que, de l'avis général, le régime fiscal ne traite pas les contribuables équitablement.

Le député a parlé de réforme fiscale dans son discours. Pourrait-il expliquer dans quelle mesure nous devons opérer une réforme complète pour que notre économie soit concurrentielle et équitable et que nous puissions recueillir plus de recettes pour réduire le déficit?

M. Assad: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question.

Le sujet qui nous occupe est inépuisable. Dans la vie publique, nous disons fréquemment qu'un gouvernement doit non seulement être jugé franc et honnête, mais il doit également en donner l'impression.

Dans une démocratie, s'il est une chose qui devrait être juste et équitable, c'est bien le régime fiscal. La population canadienne estime-t-elle qu'il l'est? Loin de là. Nous voyons de plus en plus de Canadiens se rendre compte que tout le régime est complètement détraqué.

Bien sûr, il n'y a pas de solution miracle. Le député a proposé un impôt unique que les gens ont examiné, et tout ce que nous avons à faire, c'est de retourner en arrière et de nous inspirer de la Commission Carter.

Il y a quelques jours, j'ai rencontré un professeur de l'Université d'Ottawa qui m'a dit que nous pourrions nous en inspirer, car les principes en sont simples et peuvent servir à transformer le régime fiscal pour le rendre juste et équitable.

Je veux que les députés qui sont à la Chambre aujourd'hui sachent que je ne les blâme pas. Le problème s'est aggravé ces 20 dernières années et aucun parti politique n'est à blâmer. Le fait est que nous avons tout de même besoin d'une réforme complète.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame la Présidente, le gouvernement est conscient de la gravité du problème de l'énorme dette publique qui ne cesse de croître. Depuis 1984, il prend mesure après mesure pour régler ce problème. Les faits prouvent que des progrès importants ont été accomplis en ce sens. Le gouvernement a considérablement réduit le gaspillage et l'inefficacité dans ses services. Il a en outre pris des mesures d'ensemble afin d'éliminer les échappatoires fiscales, de réduire les dépenses fiscales, de réformer la fiscalité et, grâce à la réforme de la taxe de vente qui est proposée, d'instaurer une assiette de la taxe de vente qui soit solide et équitable.

Ces mesures de compression des dépenses et de gestion des recettes ont permis de réduire de près de huit milliards de dollars en 1989–1990 le déficit qui avait atteint 38,3 milliards en 1984–1985, ce qui constitue une réduction de 45 p. 100 selon le ratio du produit intérieur brut. C'est dire que, même si la dette proprement dite augmente, le rapport entre le produit intérieur brut du Canada et le déficit diminue. Il a diminué de quelque 45 p. 100 au cours des cinq dernières années.

La croissance de la dette a considérablement diminué. Aujourd'hui, elle croît à peu près au même rythme que les extrants des biens et des services. Outre ces améliorations sur le chapitre du déficit, des changements plus importants encore sont apportés à la structure des dépenses et des recettes publiques.

Nous avons actuellement un excédent d'exploitation de neuf milliards. Les recettes publiques dépassent le coût global des programmes. Ce n'était pas le cas il y a cinq ans. À cette époque, les dépenses de programmes leur étaient supérieures de 16 milliards environ. Autrement dit, il y a cinq ans, il fallait que le gouvernement emprunte quelque 16 millliards de dollars par année pour offrir des programmes aux Canadiens.

Aujourd'hui, nous avons un excédent de huit millliards de dollars sur ce chapitre, et cette somme peut servir à réduire la dette. Avec le temps, cet excédent grossira—il pourrait atteindre 30 ou 33 milliards d'ici quatre ans—et la capacité qu'aura le gouvernement de faire diminuer le montant de la dette s'accroîtra d'autant.

Le gouvernement a fait en sorte de transformer un déficit d'exploitation de 16 milliards en un excédent de neuf milliards, un rattrapage d'environ 25 milliards de dollars en cinq ans à peine. Par rapport au produit intérieur brut, 70 p. 100 de cette augmentation du budget d'exploitation est attribuable aux compressions budgétaires appliquées par le gouvernement actuel. Bien que des progrès appréciables aient été accomplis, la tâche est encore loin d'être terminée.

L'énorme dette qui a été accumulée au cours des 20 dernières années place le gouvernement dans une situation où il doit lutter contre l'accroissement de la dette publique et du service de la dette. Le déficit annuel s'élevant à près de 30 milliards de dollars, il en coûte trois milliards par année en frais d'intérêt seulement pour assurer le service de la dette. Cela signifie que l'excédent d'exploitation, qui s'est accru de trois milliards de dollars par année, n'a servi qu'à contenir le déficit global. Le problème s'aggrave du fait de la vulnérabilité de la situation financière gouvernementale à la hausse des taux d'intérêt.

On en a vu des exemples éclatants à la fin de 1988 et en 1989. L'économie tournant à pleine capacité et les pressions inflationnistes augmentant, des taux d'intérêt plus élevés que prévu ont accru la dette publique de 6,5 milliards de dollars environ en 1989–1990 par rapport aux prévisions contenues dans le budget de février 1988.

• (1750)

C'est pourquoi le budget d'avril 1989 prévoyait des compressions de dépenses et des hausses d'impôt importantes. C'est ainsi que le gouvernement a pu établir un programme de nature à régler les problèmes financiers du Canada.

Depuis avril 1989, les pressions inflationnistes se sont montrées plus fortes que prévu. Il s'en est suivi que les taux d'intérêt sont demeurés plus élevés que prévu. Il a fallu prendre d'autres mesures pour réaliser le programme établi dans le budget d'avril 1989.

Les compressions importantes prévues dans le budget de février 1990 ainsi que les mesures annoncées en décembre par le président du Conseil du Trésor viennent renforcer les mesures prises antérieurement. Elles vont permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le budget d'avril 1989. Ce qui paraissait réalisable à moyen terme seulement il y a cinq ans paraît de plus en plus à notre portée aujourd'hui.

En 1993-1994, le déficit ne sera plus que de 14 milliards de dollars, soit plus de la moitié moins élevé qu'à l'heure actuelle. On s'attend à ce qu'il tombe l'année suivante à dix milliards ou un p. 100 environ du produit intérieur brut, ce qui serait son niveau le plus bas en vingt-cinq ans. En 1994-1995, le gouvernement devrait afficher un excédent financier lui permettant de rembourser les emprunts qu'il a contractés sur les marchés de capitaux. Le fardeau de la dette va s'alléger. Le ratio dette/produit intérieur brut va se stabiliser en 1991-1992, pour se mettre ensuite à décliner pour la première fois depuis 1974-1975.

Bref, les conditions financières nécessaires à une croissance économique soutenue et noninflationniste seront définitivement en place.

Madame la Présidente, je voudrais parler aux députés des partis de l'opposition pendant quelques instants. Depuis le début de la présente législature et durant toute la législature précédente, ces députés ont blâmé le gouvernement du Canada pour la dette dont ils sont en grande partie responsables. Or, ces mêmes députés, bien qu'ils reconnaissent la gravité du problème de la dette, ont critiqué aveuglément toutes les compressions budgétaires faites par le gouvernement et ont réclamé le financement de tout projet imaginable valable pour le pays.

On ne peut pas défendre légitimement ces deux arguments contradictoires devant les Canadiens. On ne peut pas dire que le problème de la dette est grave et qu'il faut réduire le déficit, tout en soutenant que tout programme valable devrait être financé au maximum. Ce serait merveilleux s'il y avait une solution magique, si tous les Canadiens pouvaient s'asseoir et penser à ce qui serait bon et agréable, à ce qui leur apporterait plaisir et sécurité, et présenter ensuite un projet que nous financerions, quel qu'en soit le coût.

Il y a deux groupes qui se distinguent au Canada: les néo-démocrates et les libéraux. Ils sont les seuls à pouvoir se permettre de dire qu'il faudrait dépenser pour ceci ou pour cela sans jamais avoir à payer. Ils peuvent aussi se permettre de venir devant le Parlement, au moment de l'étude d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt, et de critiquer la dette, de dire qu'elle ne devrait pas exister, alors que c'est cette même dette, accumulée par les gouvernements libéraux, qui est à l'origine du problème auquel nous nous sommes attaqué au cours des deux dernières législatures. Les Canadiens n'ignorent pas que ce problème existe parce que les finances de notre pays ont été longtemps gérées d'une manière irresponsable. Il est aussi difficile de redresser la situation que de faire faire demi-tour au Queen Mary dans la rivière Battle.

C'est un problème important qui se perpétue de lui-même. À moins de fermer 12 ministères, nous n'avons pas de moyens faciles de le régler. Même s'il faudra augmenter les recettes et réduire les dépenses, comme nous l'avons fait, le meilleur moyen de nous en sortir est d'assurer l'expansion économique du Canada, et parce que nous avons eu une croissance économique de 20 p. 100 en moyenne au cours des cinq dernières années, notre dette a diminué de 45 p. 100 par rapport à notre produit intérieur brut.

C'est parce que nous avons assuré sa croissance, que nous avons l'intention de la maintenir et que nous mettons en place des politiques commerciales dynamiques et des politiques financières structurées que le Canada peut maintenant voir la lumière au bout du tunnel. Nous sommes sur la bonne voie et il nous faut maintenant la stabilité nécessaire pour mener ce programme à sa conclusion logique pour que les Canadiens de toutes les régions du pays puissent se débarrasser de la dette que les gouvernements précédents leur ont léguée avec l'aide du Nouveau Parti démocratique qui aime tant dépenser.

La petite taille du Nouveau Parti démocratique lui permet d'imaginer toutes sortes de belles choses et de prétendre qu'il pourrait les réaliser s'il était au pouvoir tout en disant que la dette est trop élevée et qu'elle devrait être réduite sans jamais expliquer comment il pourrait dépenser plus et la réduire plus rapidement. Seul un député de l'opposition peut se permettre ce genre de contradiction.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, je voudrais faire une observation sur l'argument du député au sujet de la restructuration du régime fiscal. Je ne pense pas que sa nécessité fasse le moindre doute.

Je sais, car je reviens de ma circonscription, que l'opposition à la taxe sur les produits et services est très répandue et qu'aucune campagne de publicité sur le déficit ne parviendra à générer un appui pour cette initiative. Les petits entrepreneurs de ma circonscription sont furieux de voir que c'est ainsi que le gouvernement s'attaque au déficit. J'ai pu dire à mes électeurs—et le député voudra peut-être en parler—que le financement des programmes a été inférieur aux dépenses du gouvernement depuis deux ans.

Le vrai problème, ce sont les taux d'intérêt et cela nous ramène à la mauvaise gestion des mesures fiscales par le gouvernement. Le gouvernement devrait avoir le courage de parler de sa politique des taux d'intérêt, de répondre à la fureur que provoquent ces taux d'intérêt et d'envisager les conséquences pour les petites entreprises de ma circonscription et d'ailleurs, car c'est la petite entreprise qui crée les emplois dans ce pays. C'est la petite entreprise qui crée la richesse.

Je demande au député comment il répond à l'analyse qui démontre que ce sont les taux d'intérêt élevés, plutôt que le financement des programmes, qui font grandir la dette.

M. Malone: Madame la Présidente, je partage l'avis de la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe qui reconnaît, comme la plupart des députés, que les petites entreprises sont le moteur de notre société et qu'elles contribueront assurément à la croissance du Canada, autant pour ce qui est de générer des richesses que de créer des emplois. On ne peut pas en dire autant des grandes entreprises.

• (1800)

Cependant, je veux répondre aux deux volets de sa question. Premièrement, la TPS. J'approuve tout à fait la taxe sur les produits et services parce que j'estime qu'elle est beaucoup plus équitable que l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants.

J'aimerais donner à la députée un exemple qui me touche de très près, celui d'un constructeur d'autocaravanes de luxe. Actuellement, il paie la taxe sur les ventes des fabricants sur les châssis, les carosseries et les moteurs qu'ils achètent. En plus, il achète les tapis, le mobilier, les téléviseurs, les appareils téléphoniques, les radios, les couchettes, les fauteuils pivotants, les tables, et pratiquement tout ce qu'on trouve dans ces véhicules et sur chaque article, il paie cette taxe. Il additionne tous ces coûts, les ajoute à sa marge de profit et, comme il est lui-même un fabricant, il doit aussi calculer cette taxe sur le produit fini.

La députée peut-elle me dire comment ce mode de taxation aide les petits entrepreneurs à être concurrentiels? Avec cette taxe, n'y aura-t-il pas plus de produits fabriqués aux États-Unis? Le meilleur moyen de mettre fin à l'invasion des produits importés au Canada n'est-il pas de modifier cette taxe élevée sur les ventes des fabricants qui se répercute à tous les différents paliers, jusqu'au transport et aux prix de gros et de détail. Elle fait augmenter la taxe que les Canadiens paient sans s'en apercevoir. Elle limite notre capacité d'exporter et rend les importations plus attrayantes. Je demande à la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe de prouver aux petits entrepreneurs que c'est ainsi qu'on fait des affaires.

La députée a également parlé des taux d'intérêt. Examinons la question. Nous avons au Canada, cette année, un exemple vivant de ce qui se passe avec ces taux. Il serait bon d'être en mesure d'appeler tout simplement le gouverneur de la Banque du Canada et de lui demander de baisser les taux d'intérêt de 1 p. 100, de 4 p. 100, de 10 p. 100 ou de tout autre chiffre que le NPD voudrait bien choisir. Les néo-démocrates aimeraient peut-être qu'il n'y ait aucun taux d'intérêt, aucun frais de financement.

Cependant, le NPD devrait se rappeler que le gouverneur de la Banque du Canada a déjà fait une tentative en ce sens cette année. Il a baissé le taux de 0,25 p. 100 et en l'espace d'une semaine, le dollar canadien a été soumis à des pressions incroyables. Le Canada a dû dépenser quelques milliards afin de faire remonter le cours du dollar. Ainsi, que se passe-t-il avec les néo-démocrates? Bien entendu, ils ignorent tout de l'incident qui a eu lieu il y a moins de deux mois. Ils ne savent absolument pas dans quelle mesure le Canada a dépassé sa capacité de payer. Ce n'est pas que le gouvernement fédéral qui emprunte, mais également les gouvernements provinciaux et municipaux et les Canadiens eux-mêmes.

Par habitant, nous sommes un des pays les plus endettés du monde. Les Canadiens empruntent. En 1988, nous avons emprunté des sommes pratiquement record dans notre histoire. Cela était dû à tous les Canadiens et pas simplement aux gouvernements. En 1989, on a assisté à une augmentation de 27 p. 100 par rapport à 1988, qui était pourtant une année record.

Que ferait la députée face à cela? Elle baisserait les taux d'intérêt, et ainsi, les emprunts continueraient jusqu'à ce que nous devenions un pays comme l'Argentine et le Brésil, jusqu'à ce qu'il y ait au Canada des taux d'inflation comme ceux de ces pays de 100 p. 100, 300 p. 100 et 500 p. 100. Je l'invite alors à rentrer chez elle et à dire aux chefs de petite entreprise de sa circonscription que cela serait bon pour eux. Laissons-la aller dire cela aux personnes âgées du pays. Elle pourrait aller affirmer aux personnes qui ont un revenu fixe, qu'elles vont être avantagées, et qu'il importe peu que le taux d'inflation soit dans les trois chiffres, car les taux d'intérêt sont faibles.

C'est peut-être bon pour la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe, mais selon moi, il s'agit là d'une politique financière extrêmement cruelle lorsqu'il y a tant de gens qui ont un revenu fixe, comme les indigents et les personnes âgées, et qui ne peuvent donc profiter de l'inflation et des avantages qu'elle entrevoit pour eux. Je m'oppose à une politique de ce genre.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, après avoir entendu le député de l'Alberta, c'est avec une certaine inquiétude que je prends la parole. J'étais déjà inquiet avant qu'il parle, mais ses paroles m'ont jeté dans un état qui frise la panique. J'ai des impressions totalement à l'opposé des siennes. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je veux préciser que nous, les néo-démocrates, n'avons pas de solutions originales à proposer pour générer de nouvelles recettes. Mais que le député m'écoute tout de même.

Je ne l'ai pas entendu dire dans son discours que les conservateurs aimaient bien l'idée que des entreprises ne paient pas d'impôt sur le revenu. Je ne l'ai pas entendu dire qu'il y avait 69 000 entreprises rentables au Canada qui ne payaient pas un sou d'impôt sur le revenu. Je ne l'ai pas entendu dire que l'an dernier, pendant que le taux d'imposition des particuliers augmentait de 16 p. 100, celui des sociétés n'augmentait que de 9 p. 100, et cela, sans mentionner les hausses de la taxe d'accise.

Je ne l'ai pas entendu dire qu'il était peut-être temps que le Canada suive le reste du monde et impose une forme d'impôt sur la richesse. Nous sommes l'un des rares pays du monde occidental à n'avoir aucune forme d'impôt sur la richesse qui obligerait une personne héritant, par exemple, de 10 millions de dollars, à payer de l'impôt. Il n'a rien dit de la sorte, rien.

Tout ce qu'il a dit, c'est qu'à son avis, nous devons lever la TPS et que peu importe à quel point elle est régressive, cruelle et brutale, les Canadiens doivent la payer parce qu'il est hors de question que les conservateurs touchent aux entreprises.

Les Canadiens demandent pourquoi Brascan, dont les bénéfices ont dépassé 200 millions de dollars l'année dernière, ne paie pas un sou d'impôt sur le revenu, alors que les gens qui travaillent pour gagner leur vie à Red Deer, Lethbridge ou High River devront payer jusqu'à 2 000 $ de plus à cause de la taxe sur les produits et services. Pourquoi ne nous l'explique-t-il pas?

J'ai cette impression très troublante que le gouvernement nous endort pour nous asséner un grand coup, un impôt de capitation. Il voit l'exemple de Margaret Thatcher et il se dit qu'elle a imposé cette taxe sur les biens et services et que la prochaine étape maintenant est l'adoption d'un impôt de capitation. J'ai lu les rapports du Fraser Institute, la bible du Parti conservateur du Canada. D'après eux, tous les Canadiens, quel que soit leur revenu ou l'endroit où ils habitent, devraient payer un impôt de capitation, comme l'impôt frappant tous les Chinois à l'époque et dont le principe nous fait horreur.

C'est ce qui se prépare, aussi sûrement que nous sommes ici. Ce sera dans le budget de l'année prochaine, je suppose. S'il y a un moyen des soustraire les riches, les privilégiés et les grandes sociétés à la responsabilité financière de subvenir aux besoins du Canada et de la faire assumer par les travailleurs, c'est ce que voudra faire le gouvernement. Un impôt de capitation est un excellent moyen d'y parvenir. Pensez à Margaret Thatcher. Il y a des émeutes dans les rues de Londres.

Au Canada, il n'y a pas encore d'émeutes dans les rues. Mais les Canadiens viennent seulement de se rendre compte que, pour arrêter la taxe sur les produits et services, ils n'ont pas besoin de renverser le gouvernement conservateur. Il suffit d'une poignée de députés conservateurs de l'arrière-ban qui ont le courage et le bon sens de représenter leurs électeurs à la Chambre et

de voter contre la taxe sur les produits et services comme leurs électeurs leur demandent.

Il faudrait que mon collègue d'Alberta remue ciel et terre avant de trouver des gens dans cette province qui appuient cette taxe sur les produits et services. Les simples députés conservateurs sont tous les personnes honnêtes, mais quelque chose se produit quand ils se rassemblent ici. Ils perdent la raison et n'ont plus de compassion, de bienveillance ou de générosité. Ils écoutent le ministre des Finances de Bay Street, où tout le monde se débrouille bien. Ils ont des revenus élevés, les lobbyistes aussi, et le ministre est entouré de fonctionnaires dont les revenus dépassent 100 000 $ par an. Ils sont tous à l'aise. Tout le monde travaille. Leurs conjoints réussissent tous bien. Le ministre des Finances ne sort jamais pour rencontrer des gens ordinaires. J'ignore s'il en connaît d'ailleurs.

Toutefois, je voudrais parler à mon honorable ami de l'Alberta d'une expérience que j'ai vécue il y a deux semaines à peine. J'ai remonté la rivière Thompson-Nord et me suis arrêté devant un ranch. J'ai été étonné de voir un écriteau «À vendre» à l'entrée. J'ai peut-être passé là un des plus tristes après-midi de ma vie. Ce ranch était bien connu dans la région, car il appartenait à la même famille depuis trois générations. Cette famille avait réussi à faire de l'élevage du bétail dans une région plutôt inhospitalière.

• (1810)

Je me suis rendu jusqu'au ranch, j'ai frappé à la porte et on m'a invité à entrer. J'ai vu des visages parmi les plus tristes que j'aie jamais vus. Il y avait la mère et le père qui travaillaient probablement 18 heures par jour, sept jours par semaine, pour essayer de joindre les deux bouts. Ils avaient trois enfants, un adolescent et deux petits d'environ huit et dix ans. Ceux-ci travaillent après l'école. Ils travailleraient toutes les fins de semaine, mois après mois, pour essayer de sauver leur petite exploitation.

Ils m'ont dit qu'à cause des taux d'intérêt élevés du gouvernement, ils devaient payer des taux de 15 et de 16 p. 100. Ils m'ont déclaré: «Nelson, on ne peut faire marcher une exploitation agricole avec des taux d'intérêt de 14, 15, 16 p. 100 ou plus.» Comme le dit mon collègue, on ne peut rien faire marcher avec de tels taux.

Et pourtant, les taux ne cessent de grimper. La semaine dernière, le taux d'escompte atteignait son niveau le plus élevé depuis 1982. Mes collègues conservateurs devraient se rappeler ce qui se passait ici en 1981 et 1982. Ils étaient montés sur leurs grands chevaux. Une affection grave doit sûrement ronger le cerveau des députés conservateurs lorsqu'ils accèdent au pouvoir, parce que je me souviens de les avoir entendus jour après jour tempêter et fulminer contre Allan MacEachen et Marc Lalonde, les traiter de tous les noms parce que les taux avaient grimpé à 10 p. 100, puis 11, 12 et 13 p. 100. Pourtant, aujourd'hui, les taux sont encore plus élevés.

Qu'ont à dire les députés conservateurs? Rien, absolument rien, si ce n'est qu'ils appuient la politique des taux d'intérêt élevés qui acculent ces propriétaires de ranch à la faillite, leur faisant perdre non seulement ce qu'ils y ont investi, mais aussi tout ce que leurs grands-parents ont consacré à cette exploitation. C'est le travail de trois générations qu'ils perdent à cause de la politique des taux d'intérêts élevés du gouvernement. Nous vivons des jours biens tristes.

Nous nous sommes rendus à pied jusqu'à la barrière du ranch. J'avais devant moi un homme solide qui, vers la fin de notre entretien, avait la larme à l'oeil à cause de ce qu'il devait faire. Même s'il avait travaillé littéralement jour et nuit depuis des mois, il ne pouvait plus subvenir aux besoins de sa famille, non pas faute de connaissances en gestion ou d'ardeur au travail, mais bien à cause de la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement.

Et les conservateurs en face de dire: «Ne sommes-nous pas merveilleux?» À mon avis, il n'y a pas un seul conservateur qui se fera élire la prochaine fois dans les Prairies. Les agriculteurs abandonnent les Prairies. Des centaines et des centaines de fermes sont à vendre ou font faillite. Les gens affirment: «Nous ne faisons pas faillite, nous abandonnons tout simplement. Nous ne pouvons plus acquitter nos dettes.» Qu'est-ce que le gouvernement nous offre pour remédier à la situation? C'en est ridicule: il offre un programme d'aide aux agriculteurs qui quittent la ferme, c'est tout. Pas un moratoire sur la dette. Non, rien de tel. Aucun effort sérieux pour restructurer la dette, mais un programme pour quitter l'agriculture et livrer l'exploitation à la grande entreprise agricole. Tel est maintenant l'objectif. Cela marque l'abandon de l'exploitation familiale agricole ou d'élevage au Canada. La situation est très grave.

Vendredi il y a deux semaines, mon honorable collègue, la députée de Mission—Coquitlam, a saisi la Chambre d'une mesure d'initiative parlementaire en faveur d'une déclaration des droits de l'enfant. Au cours des dernières semaines, elle a monté avec d'autres un dossier très bien étoffé révélant que beaucoup d'indices dans notre pays permettent de croire que les gens ne respectent peut-être pas les enfants. Nous venons de le constater aujourd'hui dans les nouvelles: une famille est expulsée d'un logement parce qu'on était incommodé par les pleurs d'un enfant.

Nous observons d'énormes compressions budgétaires dans le domaine du logement social, où cela ne pouvait se produire. Le jour le plus triste pour beaucoup d'entre nous a été celui où nous avons eu à nous prononcer sur la motion visant à établir une déclaration des droits de l'enfant par laquelle nous aurions reconnu que les jeunes enfants canadiens ont certains droits. D'accord, nos collègues et amis, les libéraux, ont voté en faveur. Les néo-démocrates ont voté en bloc en faveur. Il s'agissait d'une motion d'initiative parlementaire. Nous avons voté rangée par rangée, parce que chaque député devait être libre de se prononcer. Mais les conservateurs ont imposé la discipline du parti qui obligeait chaque député conservateur à la Chambre à voter contre l'adoption d'une déclaration des droits de l'enfant.

Pouvez-vous imaginer quel genre de message cela envoie dans le pays, madame la Présidente? Les ministériels auraient pu appuyer la motion sans en tenir compte ensuite, mais ils ont voté contre. Ils se sont levés de leur siège, et on a vu des douzaines et des douzaines de députés conservateurs refuser que le Canada se dote d'une déclaration des droits de l'enfant. Pas étonnant que les Canadiens deviennent cyniques à l'égard du gouvernement actuel.

Pourquoi nous en étonner? Au moment de la présentation du budget, les députés conservateurs ont fait une ovation au ministre des Finances quand il a dit: «Savez-vous comment nous allons épargner de l'argent? Nous allons faire des compressions budgétaires et demander aux anciens combattants malades de payer plus cher en frais de pension dans les hôpitaux.» Comment peut-on devenir aussi odieux, mesquin et méchant? Les conservateurs ont applaudi cette mesure frappant les anciens combattants. Il fallait que, parmi tous les Canadiens, on aille s'en prendre à ceux qui gisent sur un lit d'hôpital.

Ce n'est qu'un début. Sans aucune hésitation, nous pouvons nous permettre de dépenser 40 millions de dollars par jour pour la défense, mais pas pour des refuges pour femmes. Nous devons les fermer. Nous avons demandé à la ministre chargée de la Situation de la femme si elle interviendrait. Non, elle pense que c'est une bonne idée et que nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir des refuges pour femmes un peu partout au Canada. Dans quelle sorte de pays vivons-nous désormais?

Pour les immigrants, devenir citoyen canadien signifie, entre autres, qu'on peut toucher une pension quand on prend sa retraite. Mais le gouvernement vient de changer les règles. Il a dit que seulement certaines personnes avaient désormais droit aux pensions. Si on a travaillé toute sa vie et mis de l'argent de côté pour préparer sa retraite et toucher un certain revenu, on n'a pas droit à une pension du Canada. Si on touche un certain revenu, on ne peut plus obtenir une pension au Canada. Un principe fondamental de la société canadienne veut que, lorsqu'on prend sa retraite après avoir contribué au développement du plus beau pays au monde, on a droit à une pension. Mais le gouvernement dit que non.

Un autre élément indissociable de la citoyenneté canadienne est ce que nous appelons les allocations familiales pour tous les enfants, qu'ils viennent de l'Ouest ou de l'Est, du Québec ou du Manitoba, qu'ils soient riches ou pauvres, francophones ou anglophones. Or, le gouvernement dit maintenant que ce ne sont pas tous les citoyens qui recevront désormais les allocations familiales. Alors, des milliers de familles qui y auraient normalement droit ne les toucheront plus. Telle est la conception des conservateurs.

Ce n'est que le début. Avons-nous oublié le programme de garderies tant promis il y a quelques années? Nous sommes l'un des rares pays occidentaux à ne pas avoir de programme complet de garderies. L'avons-nous? Pas un seul mot là-dessus. Pas de garderies.

Nous avons entendu parler l'autre jour de compressions dans l'enseignement postsecondaire. L'accroissement des fonds qui serviraient normalement à la formation des jeunes, notre ressource la plus précieuse, est plafonné. L'étudiant qui a besoin d'un prêt va maintenant payer des frais en plus. Il pourrait penser qu'il n'a pas à s'en faire parce que normalement il travaillerait pour un programme Défi 90 pendant l'été ou participerait à l'un des programmes fédéraux Emplois d'été/Expérience de travail. Il pense qu'il pourra économiser l'argent de ses cours sur le salaire gagné pendant l'été. Le gouvernement le détrompe en annonçant la fin de ces projets. Les réductions sont massives là aussi.

Le gouvernement ne veut pas encourager les jeunes à se former. Nous ne voulons pas mettre les prêts à la portée des étudiants! Nous allons imposer des frais d'utilisation! Nous n'investirons plus comme avant dans les collèges, les écoles professionnelles, les universités et les collèges techniques! Quelle sorte de gouvernement ne se rend pas compte que notre plus importante ressource n'est pas le pétrole, la morue ou le charbon? Ce sont nos jeunes, que le gouvernement abandonne.

Madame la Présidente, vous souvenez-vous du jour où le ministre chargé des autochtones a eu une idée qu'il croyait brillante? Au lieu d'encourager les jeunes autochtones à aller à l'université, au collègue, à l'école professionnelle ou technique pour acquérir les compétences dont ils ont besoin pour doter leurs collectivités d'infrastructures financières, sociales et économiques, il leur a

fermé l'accès aux études postsecondaires? Quelle sorte d'investissement est-ce pour l'avenir?

• (1820)

Aujourd'hui, bien sûr, nous nous sommes rappelé les changements apportés au régime d'assurance-chômage. Le gouvernement a cru que le temps était venu de rayer des centaines de milliers de personnes des listes de l'assurance-chômage. Il a cru bon de rendre plus difficiles les conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage, pour que les chômeurs de Terre-Neuve aient plus de mal à obtenir des prestations, d'enlever de l'argent à ceux qui en ont le plus besoin pour le consacrer à des cours de recyclage. Quand on prive des centaines de milliers de Canadiens de prestations d'assurance-chômage, que doivent en penser les habitants des régions défavorisées du pays, qui sont victimes de compressions des programmes de développement régional?

Depuis des mois, mon collègue de Prince George—Bulkley Valley demande au ministre des Forêts où en sont les ententes forestières. Nous savons qu'il faut préserver cette importante ressource naturelle. Nous avons besoin de un milliard de dollars environ au cours des prochaines années pour des projets de reboisement et de sylviculture afin que cette ressource soit préservée pour les générations futures. Les possibilités de création d'emploi sont énormes.

Sans parler des dizaines de milliers d'emplois qui pourraient être créés, le fait est que nous ne pouvons continuer d'abattre des arbres sans faire de reboisement parce que nos exportations de bois d'oeuvre arrivent de loin au premier rang de nos exportations. Le gouvernement conservateur pense-t-il à l'avenir et croit-il qu'il est temps d'investir dans ce secteur capital? Qu'il est temps de créer des programmes de sylviculture et de reboisement et d'offrir de l'emploi à des dizaines de milliers de personnes? Non, le gouvernement croit qu'il faut reduire les dépenses.

J'allais parler de la petite entreprise parce que le ministre d'État responsable de la petite entreprise était encore parmi nous il y a un instant à peine. Nous savons qu'environ 96 p. 100 des emplois qui seront créés au Canada le seront dans le secteur de la petite entreprise. Que faisons-nous pour aider et encourager ce secteur? Quels programmes visent à encourager et à soutenir les petites entreprises au Canada? Y a-t-il du nouveau pour ce secteur? Non, rien. Il n'y a que la TPS, qui sera un cauchemar administratif. Comme le dit mon collègue, la TPS va transformer les petits entrepreneurs en bureaucrates et en percepteurs de taxe. Ils rempliront des fonctions de percepteur de taxe pour le gouvernement fédéral, sans se voir offrir la moindre rémunération pour leurs services.

Mon collègue de l'Alberta parle beaucoup de la dette; elle était de 160 milliards lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir en 1984. À l'entendre, on croirait que les conservateurs se sont préoccupés de cet état de choses et qu'ils ont pris des mesures afin de réduire la dette. Il ne faudrait pas oublier, tout de même, que la dette s'élève aujourd'hui à 351,6 milliards de dollars. Il n'y a pas si longtemps que les conservateurs sont au pouvoir et pourtant, ils ont réussi à doubler la dette nationale ou presque. Comme un disque ébréché, ils ne cessent de blâmer les événements du passé. Les Canadiens ne croient pas que c'est la faute des libéraux si les conservateurs ont doublé le montant de la dette. Il y a du vrai là-dedans puisque le gouvernement libéral de M. Turner, notamment, a prévu des échappatoires fiscales qui ont permis à des sociétés comme Brascan, Confederation Life, Xerox du Canada et Power Corporation de ne payer aucun sou d'impôt l'an dernier. En fait, je pourrais énumérer 69 000 sociétés dans le même cas. Je n'ai jamais entendu mes amis conservateurs expliquer comment ils peuvent justifier que 69 000 sociétés rentables ne paient pas un seul sou d'impôt.

Bref, le gouvernement affirme qu'il faut réduire la dette et le déficit, qu'il faut imposer aux Canadiens une taxe sur les produits et services, mais il garde un régime fiscal qui permet aux sociétés Brascan, Confederation Life et Xerox du Canada, qui réalisent à elles seules plus de 400 millions de dollars de profits, de ne payer absolument aucun sou d'impôt. Cela ne replace-t-il pas les faits dans leur contexte? Le gouvernement dit une chose à ses amis privilégiés des sociétés et il agit avec le reste du Canada d'une façon très autoritaire en disant: «Nous savons ce qu'il vous faut. À la fin, vous comprendrez que c'est une bonne idée d'augmenter les taxes en imposant la TPS, par exemple, de sorte que chaque famille canadienne paiera probablement 2 000 dollars de taxes et d'impôt de plus, l'an prochain.» Il n'est pas étonnant que les Canadiens soient devenus si cyniques et que, selon les

sondages, seulement 17 p. 100 d'entre eux appuient le gouvernement dont la popularité continue de diminuer.

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Madame la Présidente, une brève question pour mon collègue. Mon collègue est-il pour ou contre les dispositions de report des pertes contenues dans la Loi de l'impôt sur le revenu?

M. Riis: C'est une question intéressante: «Mon collègue est-il pour ou contre?» Nous reconnaissons, madame la Présidente, que parfois, et pour certaines entreprises, ce report des pertes constitue une bonne planification.

Mais avons-nous vraiment besoin d'aider Brascan? Brascan a-t-elle des difficultés financières? Xerox Canada a-t-elle des difficultés financières?

M. Lewis: Pour ou contre?

M. Riis: Mon collègue voudrait que je sois plus précis. Soyons-le. Si vous être agriculteur—et je pense en particulier à certaines grandes exploitations qui feraient partie de la grande entreprise dans le sud de la Saskatchewan—et que vous perdez votre récolte en raison de la sécheresse, vous êtes réellement en difficulté et dans un cas comme cela le report est logique.

M. Lewis: Seulement les agriculteurs?

M. Riis: Non, je ne dis pas seulement les agriculteurs. Ce n'est qu'un exemple. Je dis que je ne peux pas accepter la notion que Power Corporation, Nova Corporation, General Motors, la Banque Royale du Canada et la Banque de Montréal ne paient aucun impôt certaines années. Je ne peux pas accepter cela.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je crois que le député présente parfois les gens d'affaires de notre pays sous un jour qui ne leur rend pas justice. Étant moi-même un ancien homme d'affaires de Toronto, je connais des centaines de gens de Bay Street qui font leur possible pour que les sociétés qu'ils représentent assument bien leurs responsabilités sociales. Ils ont lu la Loi de l'impôt sur le revenu, sous sa forme actuelle, et profitent des possibilités qu'elle leur offre pour réduire le montant d'impôt qu'ils paient. Évidemment, c'est pour favoriser la création d'emplois que nous avons choisi d'établir ces dispositions qui nous font perdre des recettes fiscales.

Je dois signaler à mon collègue que ce ne sont pas seulement les petits entrepreneurs qui s'opposent à la TPS. Je ne connais pas beaucoup de grandes sociétés qui appuient cette taxe. Je crois qu'il est très important de ne pas dire que tous les chefs de grandes entreprises au Canada sont en faveur de la TPS parce que, en réalité, ils ne le sont pas.

Je travaille fort pour trouver des solutions de rechange constructives à la TPS parce que la dette et le déficit sont effectivement trop élevés et que nous avons tous, directement ou indirectement, des responsabilités à cet égard. La question que je veux poser au député, en tant que député chevronné du Nouveau Parti démocratique, est la suivante: a-t-il examiné une des options possibles qui s'appelle l'impôt unique? Je voudrais bien connaître son opinion sur le sujet et entendre toute remarque positive ou même négative qu'il aurait à formuler à cet égard afin de faire avancer le débat.

M. Riis: Oui, j'ai lu le livre du député dans lequel il est question de l'impôt unique et je pense que sa remarque est pertinente. Je veux apporter une précision.

Quand je dis qu'il y a des sociétés comme la Banque de Montréal et la Banque Royale qui, certaines années, ne payent pas du tout d'impôt sur le revenu, ce n'est pas parce qu'elles trichent. Elles suivent les règles que le gouvernement met à leur disposition. C'est le gouvernement qui est responsable du fait que certaines grandes sociétés ne paient pas d'impôt sur le revenu. Je n'accuse pas les entreprises. Elles ne font qu'appliquer les règles fixées par le gouvernement.

Le député a raison de faire remarquer qu'il existe des grandes entreprises qui n'approuvent pas la taxe sur les produits et services. Son livre sur une taxe unique comme solution de rechange à la taxe sur les produits et services me rappelle que nous avons travaillé sur cette question, en tant que parti politique, en proposant quelques solutions de rechange. Je le prends au sérieux quand il dit s'être senti obligé de proposer une mesure de remplacement.

• (1830)

Nous avons considéré, nous aussi, que pour pouvoir critiquer la taxe sur les produits et services du gouvernement, nous devions proposer une solution de rechange. Et nous l'avons fait. Dans le cadre des délibérations du Comité des finances, nous avons présenté un document qui expliquait très clairement quelles autres mesures pouvaient rapporter autant au Trésor public.

Pour ce qui est de la taxe unique du député, je crois qu'elle n'est pas sans mérites. Je n'en dirai pas plus. Elle a également ses inconvénients parce qu'elle est régressive, sous certains rapports, mais c'est un problème que l'on pourrait surmonter également en se servant des crédits d'impôt remboursables et d'autres mécanismes

fiscaux. Je reconnais au moins au député le mérite d'avoir proposé une solution de rechange.

En guise de réponse à ma question, je voudrais qu'il me dise ce qu'il pense des cinq grandes solutions que les néo-démocrates proposent pour remplacer la taxe sur les produits et services. Car nous en avons mis de l'avant. Que je sache, les libéraux n'ont proposé aucune solution de rechange à part celle qui figure dans le texte que le député a fait circuler il y a quelques semaines.

M. Malone: Madame la Présidente, ce n'est pas souvent que j'exprime ma déception face à un discours prononcé à la Chambre, mais j'ai été déçu, une fois de plus, de constater que dans son discours, le député néo-démocrate a fait fondamentalement deux choses. Tout d'abord, il nous a énuméré toute une série de dépenses qu'il effectuerait, alors que le débat d'aujour'hui porte sur le pouvoir d'emprunt. Son parti veut dépenser encore davantage.

Ensuite, je suppose que c'est par accident car cela ne lui ressemble pas, mais il a fait une longue liste de déclarations inexactes tout à fait incroyables. Je voudrais mettre les choses au point au sujet de quelques-unes d'entre elles. Il affirme que les ministériels ne représentent pas leurs électeurs, car ils souscrivent à la taxe sur les produits et services. Je tiens à lui dire que ma circonscription est surtout agricole. Or, l'un des principes de la taxe sur les produits et services consiste à faire en sorte que les taxes n'entrent pas dans les frais d'exploitation. Ainsi, les coûts relatifs aux intrants agricoles diminuent de 2 p. 100. Ce sont les agriculteurs que nous servons. Ils sont avantagés par la suppression des taxes de leurs frais d'exploitation. Or, en adoptant la position en question, le député se dit en faveur d'un accroissement des taxes que doivent payer les producteurs agricoles.

Il affirme que le gouvernement ne prend aucune mesure en faveur des entreprises. Eh bien, que fait-il de l'APECA? Qu'était donc le Programme des perspectives d'achat de l'Atlantique? Et que dire du Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest qui a lancé un millier de nouveaux projets?

Sous le gouvernement libéral précédent, un bureau de ce genre aurait eu son siège à Ottawa. Or, il n'en est rien. Il est situé à Edmonton, et il a des bureaux régionaux à Regina, Winnipeg, Vancouver et Ottawa. Celui d'Ottawa est très petit et on y retrouve le sous-ministre et ses collaborateurs les plus proches. Cependant, 1 000 nouveaux projets ont été lancés.

Demandez à tous ceux qui font affaire avec le Bureau, s'il offre de bons services. L'opinion des intéressés est extrêmement favorable. Je parle de ce programme plutôt que de l'APECA parce que je le connais mieux.

Pourtant le député prend la parole au Parlement pour déclarer que le gouvernement n'a pris et ne prend aucune mesure, alors que nous avons lancé 1 000 nouveaux projets.

Il a ensuite parlé de quelque chose qui m'a complètement sidéré, madame la Présidente. C'est un tour du NPD. Il parle de l'impôt de capitation. C'est une tactique alarmiste. Il sait qu'en ce qui concerne la taxe sur les produits et services, nous avons annoncé dans l'exposé économique du 20 novembre 1984, le premier automne où nous étions au pouvoir, tout ce que nous devions faire. Nous avons déclaré que la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants était l'un de nos objectifs.

Dans les exposés et les budgets suivants, nous avons parlé de la nécessité de réviser cette taxe. Même pendant les dernières élections, nous avions signalé—bien que cela ait été éclipsé, j'en suis conscient, par la question du libre-échange et le débat s'y rapportant—que nous allions adopter une taxe sur les produits et services.

Il ne peut citer aucun ministériel qui aurait déclaré que nous avions l'intention d'imposer la capitation. Et pourtant, il a l'audace de prendre la parole à la Chambre et d'alarmer les Canadiens. Quelle tactique méprisable! Il fait ce genre de déclarations, sans la moindre preuve et sans aucune raison logique, simplement pour effrayer la population et pour nous prêter des intentions que nous n'avons jamais eues. Je demanderais, par conséquent, au député de se lever pour établir sa crédibilité.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je dois interrompre le député. La période réservée aux questions et aux observations est écoulée. Un bref commentaire du député de Kamloops.

M. Riis: Madame la Présidente, nous nous retrouvons devant le spectre d'une taxe sur les produits et services. Cela m'étonne beaucoup que le député dise que ses électeurs appuient la taxe sur les produits et services.

M. Malone: Je n'ai pas dit ça.

M. Riis: Je me demande si nous pourrions parier nos sièges là-dessus. Je ne suis pas d'accord avec lui lorsqu'il prétend que les agriculteurs de sa circonscription appuient la taxe sur les produits et services et qu'ils vont gagner.

Pourquoi parlons-nous de l'impôt de capitation? Je me rappelle fort bien que nous avons lutté lors d'une récente campagne électorale fédérale. Je ne me souviens pas que les députés conservateurs aient annoncé dans tout le pays que, s'ils étaient élus, ils allaient imposer aux Canadiens une taxe sur les produits et service de 7 ou de 9 p. 100. Le

député de Mississauga-Sud l'a dit et il a été rabroué par le ministre des Finances et le chef du parti, qui ont déclaré qu'il ne parlait pas au nom du gouvernement.

En terminant, je voudrais simplement dire que je cherche à savoir ce que les analystes conservateurs ont en tête. Quand je vois l'Institut Fraser préconiser un impôt par capitation et que j'entends des ministres du Cabinet, le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique et de bons députés conservateurs dire qu'à leur avis c'est la voie à suivre, je deviens très inquiet.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat. Le député de Beauharnois—Salaberry.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, cela me fait toujours sourire quand je participe à des débats à la Chambre des communes et quand je les suis de façon particulière, parce que je me demande toujours si on parle pour la tribune, si on parle pour la télévision ou si on parle strictement pour se faire des phrases pour mettre dans nos envois collectifs.

On en entend des belles. On entend entre autres: Vous ne serez pas réélus, vous avez juste 17 p. 100. À ce que je me souvienne, madame la Présidente, dans notre premier mandat, je pense qu'on était descendu à 22 p. 100, 23, je vous en concède un. . .

M. Gauthier: Vous avez acheté l'élection après!

M. Hudon: Non. On était même, je pense, baissé jusqu'à 12 au Québec ou quelque chose du genre. Le sondage le plus important, c'est cinq minutes avant les élections. On est parti de 57 députés conservateurs au Québec et on est monté à 62 députés conservateurs au Québec.

Donc, quand on demande à des gens: Êtes-vous pour ou contre la TPS? C'est à peu près comme demander à tout le monde: Êtes-vous pour ou contre les taxes? C'est évident que les gens vont répondre «non, moi je suis contre cela». Mais de là à comprendre toute la mécanique du système quand elle fonctionnera, cela sera beaucoup plus intéressant. Donc, les 17 p. 100, je trouve que ce n'est pas vraiment un débat.

Et si nos collègues du NPD en face nous font souvent des leçons sur les évasions fiscales qui sont absolument épouvantables, comment se fait-il, madame la Présidente, que lorsqu'on a voté sur les actions accréditives qui étaient une des plus grandes évasions qui aidaient l'industrie des mines—je suis pleinement d'accord—comment se fait-il qu'ils ont voté pour quand on a voulu l'abolir?

M. Champagne (Champlain): Ils ont même fait un débat d'urgence là-dessus.

M. Hudon: Justement, madame la Présidente, le député de Champlain me dit qu'ils ont même fait un débat d'urgence là-dessus. Ils n'écoutent pas par exemple, parce que là ils parlent de la Charte des enfants. La Charte des enfants qui n'a pas été adoptée la semaine dernière, on a de la misère à maintenir une position cohérente à l'heure actuelle sur la Charte canadiennes des droits et libertés et de voir tout ce que cela implique. Avant d'en parler d'une deuxième, on va d'abord vivre celle-là. Et s'ils sont capables de nous faire la leçon sur la Charte des enfants et de développer une position cohérente là-dessus, madame la Présidente, pourquoi ne développent-ils pas une position cohérente qui se tienne dans le temps sur le lac Meech? On est capable de sortir de nouveaux principes.

• (1840)

C'est à peu près comme la TPS. J'ai fait à peu près 45 conférences sur la TPS à l'heure actuelle. Je n'ai pas senti d'opposition flagrante à cela. Sauf, tous les groupes qui ne m'ont pas rencontré. Il y a une action qui se passe à l'heure actuelle contre la TPS dans la circonscription de Beauharnois—Salaberry. Cela se passe partout. Ils ont pris le journal de l'évêque de Valleyfield, qu'il envoie à toutes les choses, la mobilisation contre la TPS. Ils ont pris tous les clubs de l'âge d'or que j'ai rencontrés l'un après l'autre. C'est évident! On ne va pas demander à quelqu'un. Je ne vais pas demander à ma mère, ou à mon père, mon frère, ma soeur, mon oncle: êtes-vous pour ou contre les taxes? Ils vont me dire: je suis contre les taxes. Par contre, ce n'est pas cela qu'ils veulent faire. Ils ne veulent pas véritablement un débat sur la TPS, ils veulent strictement avoir un paquet de signatures pour venir te «pitcher» cela sur la table du député, trois semaines après qu'ils auront fini et dire: regardez comment votre peuple est absolument contre cela. Quand est-ce que vous m'avez donné la chance de me défendre et d'expliqeur ce projet-là? Jamais! De cela, on n'en parlera pas. Donc, des incohérences, on peut en trouver. J'ai hâte de voir mes collègues du Parti libéral.

Je me souviens d'un débat qu'il y avait eu au Québec lors d'un référendum, un fameux discours du premier ministre de l'époque, M. Trudeau, qui parlait du oui qui voulait dire non, et d'un non qui voulait dire oui. Votez pour le parti, on va rapatrier la Constitution dans l'honneur. Vous allez voir, on met notre tête en jeu. On a même parlé ce soir-là des retombées économiques des F-18. Oui. Cela serait tout pour le Québec. Le gouvernement conservateur arrive en place, donne le contrat d'entretien des F-18 à Canadair, dans la province de

Québec. Hier, à Winnipeg, leur futur chef, selon les sondages, parce qu'ils ont l'air d'y croire, leur futur chef, hier soir, un Québécois, va dire que c'est effrayant que Winnipeg n'ait pas eu le contrat d'entretien des F-18. Qu'est-ce qu'il va dire au Québec dans son dernier mandat?

C'est facile, c'est juste pour dire que quand on crache en l'air, cela nous revient vite sur le nez, parce que j'ai hâte de voir leurs discours quand il va arriver au Québec à parler des contrats d'entretien des F-18, comme j'ai hâte de voir arriver les NPD au Québec avec leur position incohérente au niveau du lac Meech. Parce qu'au niveau du débat sur la TPS et de l'équilibre budgétaire, on est capable d'expliquer cette position cohérente. J'ai dit: n'allez pas demander à des gens êtes-vous pour ou contre les taxes? On est contre. N'allez pas demander à un gouvernement: aimes-tu mieux mettre ta tête en jeu et rien proposer? On n'aime pas cela.

Il y a deux budgets, quand on avait la même liste d'épicerie que nos collègues d'en face, je suis allé m'acheter un paquet de cigarettes à Valleyfield, ce n'est peut-être pas un bon exemple à donner. . .

M. Gauthier: C'est mauvais pour la santé!

M. Hudon: Fumer c'est très très mauvais, mais il y a une dame qui arrive à côté de moi, et elle dit: Vous êtes une «gang» de beaux «smattes», vous autres les conservateurs, augmenter les taxes sur les cigarettes!

M. Gauthier: Elle avait raison!

M. Hudon: J'ai dit: oui, c'est vrai, madame, on n'est pas plus originaux que nos prédécesseurs parce qu'on arrive à peu près avec la même liste d'épicerie qu'eux autres, l'essence, les cigarettes et la boisson. Mais, je lui ai dit: Madame, c'est la plus belle taxe qu'il n'y a pas, la taxe sur les cigarettes: quand tu ne veux pas la payer, tu ne fumes pas.

La TPS, on n'explique pas assez que c'est une taxe sur la consommation. Nécessairement, les personnes à faible revenu consomment moins, dépensent moins. Madame la Présidente, en dépensant moins, on va payer moins de taxe. En plus de cela, tous les ménages qui auront 30 000 $ et moins, on ne parle pas de cela. Il va y avoir des retours, on ne parle pas de cela. On veut aider les gens, les revenus familiaux de 30 000 $ et moins. Le système de taxe tient à une évolution culturelle et historique dans le temps. Quand on a installé la taxe sur les manufacturiers il y a 75 ans, savez-vous pourquoi, madame la Présidente? C'est parce que c'était une façon, dans le temps, de taxer les riches parce que tous les autres fabriquaient leur propre truc. Donc, on voulait taxer les riches. On a dit: qu'est-ce qu'ils font, les riches, avec leur argent? Ils achètent des produits manufacturés. Donc, on va taxer cela. Si j'étais premier ministre d'un pays musulman, je taxerais le cochon et les vêtements européens, parce que c'est défendu par la religion.

On est tous pareil comme gouvernement. On a voulu taxer les riches, les produits manufacturés, mais aujourd'hui, madame la Présidente, que font les riches avec leur argent? Ils n'utilisent pas plus de produits, ils utilisent des services.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 h 45, en vertu de l'ordre adopté conformément à l'article 78 du Règlement le jeudi 29 mars 1990, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés.

(La motion mise aux voix est adoptée.)

Initiatives ministérielles

(Vote No 211)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bernier
Bertrand	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver-Centre)	Cardiff
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosby (Halifax-Ouest)	Darling
DeBlois	de Cotret
Desjardins	Dobbie
Duplessis	Edwards
Fee	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Greene	Guilbault
Gustafson	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Jacques	Johnson
Kempling	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kindy	Koury
Larrivée	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	McDougall (St. Paul's)
McKnight	McLean
Merrithew	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reimer
Ricard	Richardson
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Thacker	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)	Van de Walle
Vankoughnet	Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—111

CONTRE

Députés

Anawak	Arseneault
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)	Barrett
Bellemare	Benjamin
Blaikie	Blondin
Boudria	Brewin
Caccia	Catterall
Dingwall	Dionne
Duhamel	Edmonston
Ferguson	Flis
Foster	Gardiner
Gauthier	Harvard
Harvey (Edmonton-Est)	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Jordan	Kaplan
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte	Lee
MacAulay	MacLellan
Manley	Marleau
McGuire	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Murphy	Nault
Nystrom	Parent
Phinney	Proud
Rideout	Riis
Robichaud	Robinson
Simmons	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stewart
Taylor	Vanclief
Wood	Young (Beaches—Woodbine)—64

• (1910)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

M. Hawkes: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

Je me demande si le député de Miramichi pourrait revenir sur sa décision de voter. Je crois qu'il est arrivé à la Chambre un peu tard. Il est un député d'expérience. Dans l'intérêt de la Chambre, il serait peut-être préférable qu'il revienne sur sa décision.

Des voix: Oh, oh!

M. Dionne: Madame la Présidente, lorsque je suis arrivé à la Chambre, le whip de mon parti était encore debout. Je m'en remets toutefois à votre décision.

M. Gauthier: Madame la Présidente, du point de vue de la procédure, les députés doivent avoir entendu la question avant de voter. C'est la seule condition à respecter.

Si on a entendu la question, on peut voter. C'est la seule condition qu'on peut exiger en ce qui concerne un vote.

Si les députés doivent être assis avant le début du vote, c'est pour que l'ordre règne à la Chambre. Je ne crois pas que le député de Miramichi ait causé du désordre. S'il a entendu la question, je ne vois aucune difficulté.

M. Dionne: Madame la Présidente, j'ai bien entendu la question.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 19 h 14, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 14.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 3 avril 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES CRÉDITS—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Hier, le leader parlementaire de l'opposition officielle a soulevé la question de privilège au sujet des événements survenus le vendredi 30 mars 1990, premier jour désigné de la période des subsides se terminant le 30 juin 1990, en vertu du paragraphe 81(17) du Règlement.

Le député alléguait que le whip en chef du gouvernement avait porté atteinte aux privilèges de l'opposition en demandant de vérifier s'il y avait quorum. Puisque le nombre requis de députés n'a pu être atteint, le président suppléant a ajourné la Chambre conformément au paragraphe 29(3) du Règlement.

Le leader parlementaire de l'opposition officielle estimait que cette requête refusait aux députés de l'opposition le droit de débattre d'une motion sur un plan concernant l'environnement, ce qui portait atteinte à leurs privilèges. Le député demande en réparation que le premier jour désigné de la présente période des subsides soit rétabli.

La présidence abordera d'abord cet argument fondamental. Les dispositions concernant le quorum existent depuis 1867, sauf pour ce qui est du paragraphe 29(3) du Règlement, ajoutant une sonnerie d'appel de 15 minutes, adopté en 1982. Ce paragraphe est le suivant:

> 29(3) S'il est signalé à l'Orateur, pendant une séance de la Chambre, que le quorum n'est pas atteint, l'Orateur, après avoir constaté qu'il n'y a pas quorum, fait entendre la sonnerie d'appel des députés pendant quinze minutes au plus; à ce moment, on compte les députés présents et, si le quorum n'est toujours pas atteint, l'Orateur remet les travaux de la Chambre au prochain jour de séance.

Vendredi dernier, comme en font foi les *Procès-verbaux*, aucun député du gouvernement n'était présent pour le compte. Puisqu'il n'y avait pas quorum, le président suppléant a levé la séance.

La présidence a examiné soigneusement les événements du 30 mars et a constaté que la Chambre avait entamé l'ordre du jour et que le débat sur la motion de l'opposition était bel et bien commencé. En outre, conformément au paragraphe 26(1) du Règlement, la Chambre a continué de siéger au-delà de l'heure normale d'ajournement pour examiner la motion dont elle était saisie. En d'autres termes, il a été proposé que la Chambre siège au-delà de 15 heures cet après-midi-là et cette proposition a été adoptée; ainsi, le débat s'est poursuivi après l'heure habituelle d'ajournement de 15 heures. Cette motion n'est pas venue des ministériels, mais bien de l'opposition.

Selon l'honorable leader parlementaire de l'opposition officielle, la demande de quorum de la part du whip en chef du gouvernement aurait tronqué le débat et aurait, en fait, volé à l'opposition la journée qui lui était consacrée. Cependant, dans les circonstances, il est difficile pour la présidence de conclure que le gouvernement doit être tenu seul responsable de l'ajournement de la Chambre faute de quorum.

On prétend souvent que les journées d'opposition sont un droit fondamental de l'opposition minoritaire à la Chambre, que cela lui permet de débattre les questions qui la préoccupent. Si on tient pour acquis, comme votre Président le fait, que cette façon de voir les choses est tout à fait juste, on doit également en conclure que l'opposition doit non seulement accepter la nécessité de maintenir le quorum aux fins du débat sur les questions qui l'intéressent, mais qu'elle doit également prendre toutes les mesures nécessaires en ce sens.

Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a dénoncé en termes très vifs les conséquences de la décision des ministériels de ne pas répondre à la sonnerie d'appel. Comme je l'ai déclaré hier, cela fait partie de la panoplie des tactiques parlementaires et je n'ai pas l'impression qu'un côté plus qu'un autre répugne à recourir à ces tactiques.

Décision de la présidence

On pourrait prétendre, il est vrai, que le gouvernement aurait pu trouver 15 députés pour se lever et s'opposer au prolongement des heures. Il n'en a rien fait. Le recours au paragraphe 29(3) du Règlement a peut-être mis fin au débat plus rapidement que l'opposition ne l'aurait souhaité, mais ses répercussions du côté ministériel sont également considérables.

Les députés qui avaient prévu d'intervenir au sujet de la motion sont peut-être déçus de ne pouvoir le faire, mais un examen des circonstances ne permet pas d'affirmer qu'on a empiété de quelque façon que ce soit sur leurs droits ni qu'on a violé leurs privilèges.

Penchons-nous maintenant sur les conséquences de l'ajournement faute de quorum, à savoir le retrait du *Feuilleton* de l'ordre du jour permanent pour l'étude des travaux des subsides.

Les documents qui font autorité en la matière sont très clairs. À la page 218 de la quatrième édition de Bourinot, on dit ce qui suit:

> L'ajournement parce que le quorum n'est pas atteint a toujours pour effet de faire mettre de côté la question dont la Chambre est saisie; si, à ce moment, la Chambre discute une motion l'invitant à se former en comité des subsides, ou demandant la 2e lecture d'un bill, ou le renvoi d'un bill devant un comité, et s'il est constaté que l'Assemblée n'est pas en nombre, il faut demander à la Chambre, à une séance subséquente, de rétablir au *Feuilleton* la question qui a été ainsi rayée.

L'honorable leader parlementaire de l'opposition officielle cite le paragraphe 82(1) du Règlement qui se lit ainsi:

> Au début de chaque session, la Chambre désignera par motion un Ordre du jour permanent pour l'étude des travaux des subsides.

• (1110)

Il ajoute également que le fait que l'ordre du jour permanent en question soit devenu caduc a d'énormes conséquences, à savoir que tous les travaux de subsides au cours de la présente session deviennent également caducs et il précise que le rétablissement de l'ordre en question permettra de rétablir le nombre de motions d'opposition faisant l'objet d'un vote que peuvent présenter les partis d'opposition.

[*Français*]

L'honorable député d'Ottawa-Vanier a de plus soulevé avec la Présidence l'état des travaux des subsides qui sont présentement déférés aux divers comités permanents de la Chambre, c'est-à-dire les prévisions budgétaires pour l'année financière 1990-1991. Il allègue que comme l'ordre du jour permanent pour l'étude des travaux des subsides est disparu du *Feuilleton*, les comités permanents ne sont plus habilités à poursuivre l'étude des crédits budgétaires, du moins jusqu'à ce que l'ordre permanent soit rétabli. Je dois dire que l'honorable député a été très habile en présentant ses arguments; cependant, la Présidence a beaucoup de difficulté à accepter ses déclarations.

Il est vrai que cette situation est sans précédent, mais je vois mal comment la disparition de l'ordre permanent des subsides puisse rendre nulles les décisions antérieures de la Chambre d'adopter des crédits provisoires ou de charger ses comités de l'étude des crédits budgétaires. Ce qui demeure, c'est le fait que la Chambre ne dispose en ce moment d'aucun mécanisme pour prendre en considération des travaux des subsides jusqu'à ce qu'un ordre permanent ne soit réinstitué au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

La présidence partage l'avis des députés: un ordre du jour permanent doit être désigné de nouveau. Cependant, je ne vois pas comment les événements de vendredi dernier auraient pu annuler les décisions que la Chambre a prises sur les subsides au cours de la présente session. Je renvoie les députés à la liste des motions de subsides déjà étudiées qu'on trouve aux pages 59 à 66 du document *État des projets de loi et des motions*. En particulier, je signale les décisions du 22 février dernier, soit le nº 31 à la page 64 concernant le renvoi du budget des dépenses principal de 1990-1991 aux comités permanents où il est présentement à l'étude.

Les autorités sont claires au sujet des conséquences de la restoration d'un ordre annulé. Voici un passage de la 21e édition d'Erskine May, à la page 315:

> Lorsque, dans le cas d'un tel ordre du jour, les délibérations ont été interrompues, elles doivent reprendre au point indiqué par la dernière décision de la Chambre, telle que consignée aux Procès-verbaux.

Donc, je décide que, l'ordre relatif aux subsides ayant été rétabli, les travaux des subsides reprennent au point où ils en étaient à la dernière décision de la Chambre. Autrement dit, la Chambre attend la désignation de la deuxième journée d'opposition pour la période en cours. Quant au nombre de motions faisant l'objet de votes, nous en sommes là où nous en étions vendredi dernier. Il ne reste plus de motions faisant l'objet de votes pour la période de subsides en cours.

Ensuite, j'aimerais traiter du quatrième et dernier point soulevé par le député d'Ottawa—Vanier. Essentiellement, il demande si la motion du ministre visant la nouvelle désignation de l'ordre du jour permanent peut faire l'objet d'un débat, conformément à l'alinéa 67(1)*p*) du Règlement. Voici l'alinéa en question:

> *p*) toutes autres motions, présentées au cours des Affaires courantes ordinaires, nécessaires à l'observation du décorum, au maintien de l'autorité de la Chambre, à la nomination ou à la conduite de ses fonctionnaires, à l'administration de ses affaires, à l'agencement de ses travaux, à l'exactitude de ses archives et à la fixation des jours où elle tient ses séances, ainsi que des heures où elle les ouvre ou les ajourne.

Le député de Kingston et les Îles a abondé dans le sens du député d'Ottawa—Vanier et fait valoir en outre qu'un précédent du 3 juillet 1917 n'était pas pertinent parce qu'il s'agissait du rétablissement d'un projet de loi à

l'étape de la deuxième lecture. Il a aussi présenté l'alinéa 67(1)*p*) du Règlement comme la disposition clé qui exige que le rétablissement des travaux des crédits fasse l'objet d'un avis et d'un débat.

L'affaire du 3 juillet 1917 portait bien sur le rétablissement d'un projet de loi et le Président, se fondant sur un texte de la page 219 de la douzième édition de May, a jugé que la motion n'exigeait pas d'avis et ne devait pas faire l'objet d'un débat. La question s'est posée ultérieurement: le 12 mars 1919 et le 1er août 1956, pour ne donner que deux exemples. Le deuxième de ces précédents est important, car la Chambre venait de réexaminer, en 1955, l'équivalent de l'alinéa 67(1)*p*) dont le texte était essentiellement le même qu'aujourd'hui. Pourtant, une motion périmée a été rétablie le 1er août 1956 sans débat ni avis. On n'a pas jugé qu'elle tombait sous le coup de l'équivalent de l'alinéa 67(1)*p*) du Règlement.

Je dois répondre aussi aux arguments du député de Kamloops qui prétend qu'un ordre périmé portant étude des crédits pose la question de confiance. Je me contenterai de dire sur ce point qu'une motion périmée n'est pas une décision essentielle de la Chambre. Elle n'est que la conséquence du fait que le Chambre n'a pas désigné de jour pour l'étude de pareille motion. De plus, l'étude de la motion dont la Chambre était saisie vendredi dernier devait se terminer sans mise aux voix aux termes du paragraphe 81(17) du Règlement. On peut donc difficilement invoquer la coutume relative au rejet d'une motion de confiance.

Le député a aussi cité la quatrième édition de Bourinot, à la page 422, où il est question d'une motion périmée au Comité des crédits. Bourinot affirme sans équivoque qu'il faudrait donner avis d'une motion pour que la Chambre puisse se former de nouveau en comité. Ce commentaire se rapporte à l'usage britannique du XIXe siècle. La présidence a toutefois trouvé un cas plus récent au Canada.

Le 9 juin 1938, il y a eu une situation identique au comité des subsides et la Chambre s'est reformée en comité le 10 juin 1938, c'est-à-dire le lendemain, sans débat ou avis et sans aucune objection. De toute façon, tout le processus d'attribution des crédits a été révisé en 1968 et le comité des subsides a été aboli. Le cas présent est unique dans nos annales et ne peut être traité que comme un autre ordre abandonné ou remplacé, car la présidence ne peut trouver aucune raison relevant de la logique, des conventions ou du bon sens pour le traiter différemment.

En résumé donc, la présidence conclut que la demande de quorum de la part du gouvernement, qui a conduit à l'ajournement de la Chambre faute de quorum une journée d'opposition, ne constitue pas une violation des privilèges de la Chambre. De plus, la motion de rétablissement de l'ordre relatif aux crédits n'a pas besoin de faire l'objet d'un avis, n'a pas à être débattue et peut être présentée immédiatement par le ministre.

Je voudrais dire une chose à cet égard. Hier, lorque la Chambre est arrivée aux motions, j'ai indiqué que j'avais invité le leader à la Chambre à respecter nos difficultés, faute de quoi je serais contraint de prendre une décision immédiate sur une série de points complexes. Il a courtoisement accepté. Nous avions atteint le moment des motions, et je me trouve dans une situation où je me dois de revenir à ce point et d'inviter le leader à la Chambre, s'il le désire, à présenter sa motion maintenant, car le retard est dû au fait que la présidence a demandé l'indulgence de la Chambre pour pouvoir réserver son jugement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

RÉTABLISSEMENT DE LA MOTION

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je propose:

Que l'Ordre du jour permanent pour la prise en considératon des travaux des subsides, inscrit au nom du président du Conseil du Trésor, soit redésigné.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Affaires courantes

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 212*)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbett
Crosby (Halifax-Ouest)
Darling
de Cotret
Dobbie
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
James
Kempling
Koury
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitges
Moore
Nowlan
Plourde
Pronovost
Ricard
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Venne
Vien
Weiner
Winegard
Andre
Attewell
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Charest
Clifford
Collins
Cooper
Côté
Danis
DeBlois
Desjardins
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gibeau
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Jacques
Johnson
Kindy
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McDermid
McKnight
Merrithew
Monteith
Nicholson
Oberle
Porter
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—131

CONTRE

Députés

Allmand
Anawak
Assad
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Barrett
Bellemare
Blaikie
Brewin
Callbeck
Clancy
Dionne
Edmonston
Flis
Fulton
Gagliano
Gauthier
Harvey (Edmonton-Est)
Hovdebo
Jordan
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
Manley
McGuire
Milliken
Mitchell
Nault
Pagtakhan
Phinney
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Vanclief
Young (Gloucester)—75
Althouse
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Bélair
Benjamin
Boudria
Caccia
Catterall
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Foster
Gaffney
Gardiner
Harvard
Hopkins
Hunter
Kaplan
Keyes
Kristiansen
Laporte
Lee
Maheu
Marleau
Mifflin
Mills
Murphy
Nystrom
Peterson
Proud
Riis
Robinson
Simmons
Speller
Taylor
Volpe

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

* * *

LANGUES OFFICIELLES

DÉPÔT DU DIX-NEUVIÈME RAPPORT ANNUEL

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur de déposer le dix-neuvième rapport annuel du commissaire aux langues officielles visant l'année civile 1989, conformément au paragraphe 34(1) de la Loi sur les langues officielles.

Conformément à l'alinéa 108(4)*a*) du Règlement, ce rapport est renvoyé d'office au Comité mixte permanent des langues officielles.

* * *

DÉCRETS DE NOMINATION

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer dans les deux

langues officielles divers décrets de nomination pris par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents compétents qui sont indiqués sur la liste qui y est jointe.

• (1200)

J'ai également le plaisir de proposer, monsieur le Président:

Que la Chambre passe maintenant à l'Ordre du jour.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 213)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand
Bird
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bosley
Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell (Vancouver-Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cooper
Corbett
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
Danis
Darling
DeBlois
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Ferland
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hogue
Holtmann
Horner
Horning
Hudon
Jacques
James
Johnson
Kempling
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Koury
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Malone
Marin
Masse
McCreath
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McKnight
McLean
Merrithew
Mitges
Monteith
Moore
Nicholson
Oberle
Plamondon
Plourde
Porter
Pronovost
Reimer
Ricard
Richardson
Roy-Arcelin
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Vézina
Vien
Vincent
Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—123

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Anawak
Arseneault
Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Bélair
Bellemare
Benjamin
Blaikie
Boudria
Brewin
Callbeck
Clancy
Dingwall
Dionne
Duhamel
Edmonston
Ferguson
Flis
Foster
Fulton
Gaffney
Gagliano
Gardiner
Gauthier
Harvard
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Jordan
Kaplan
Karpoff
Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacAulay
Maheu
Manley
Marchi
Marleau
McGuire
Mifflin
Milliken
Mills
Mitchell
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Peterson
Phinney
Proud
Rideout
Riis
Robichaud
Robinson
Rocheleau
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Speller
Stewart
Taylor
Vanclief
Volpe
Walker
Young (Gloucester)—71

• (1240)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. le Président: Deux parlementaires, le ministre et le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, invoquent le Règlement. La parole est au ministre.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je crois qu'il serait utile que je fasse tout de suite la mise au point suivante.

Hier, dans ma hâte de m'assurer que l'opposition était avertie le plus tôt possible, un de mes collègues a donné l'avis visé au paragraphe 78(3) du Règlement, croyant qu'il était réglementaire. Mais il semble maintenant que c'est discutable. Comme je n'ai pas l'intention de donner suite aujourd'hui à cette motion cela n'a plus d'importance pratique. Je veillerai à donner avis avant d'en proposer l'adoption, à moins d'avoir la collaboration de l'opposition conformément aux paragraphes 78(1) et (2) du Règlement.

Si le rappel au Règlement portait là-dessus, je tenais simplement à m'assurer qu'il n'y avait pas de malentendu à ce sujet de ce côté-ci de la Chambre.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis déçu. J'ai passé une bonne partie de la nuit à préparer une longue argumentation de procédure sur ce sujet. Je suis déçu de ne pouvoir la présenter. Le gouvernement avait donné avis hier. C'était antiréglementaitre et très inhabituel. Je pensais qu'il en avait décidé ainsi, mais je suis prêt à croire le leader du gouvernement à la Chambre qui nous dit que c'était une erreur et que le gouvernement n'aurait pas dû donner l'avis. Nous allons attendre ce qu'il nous réserve aujourd'hui.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, hier, après que le ministre d'État chargé des Petites entreprises a donné avis à la Chambre, comme on le voit à la page 10102 du hansard, j'ai dit que l'avis de motion était, à mon avis, irrégulier et qu'il ne devrait pas être accepté par la présidence. Je n'ai pas besoin de vous présenter mes arguments, monsieur le Président, puisque le gouvernement a reconnu que sa cause était fragile.

M. Andre: Asseyez-vous!

M. Gauthier: Je m'assoirai peut-être, mais je voudrais m'assurer que le leader parlementaire du gouvernement cesse de mépriser la Chambre et de nous traiter avec dédain. J'aimerais qu'il ait un peu plus de. . .

M. le Président: Si une discussion s'impose, je suis sûr qu'elle pourrait se tenir ailleurs.

Le ministre a invoqué le Règlement et il a retiré l'avis. Le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique et le leader parlementaire de l'opposition officielle ont fait leurs commentaires à ce sujet. Restons-en là.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Nous en sommes maintenant à l'article de l'ordre du jour qui prévoit l'étude du projet de loi C-62. Je dois informer la Chambre que je rendrai certaines décisions sur les motions d'amendement qui ont été déposées jusqu'à l'heure de clôture du *Feuilleton des Avis*, soit 19 heures hier soir.

Il y a au *Feuilleton des Avis* 90 motions d'amendement à l'étape du rapport en ce qui concerne le projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt. J'ai examiné ces motions et je suis maintenant prêt à rendre une décision.

Ainsi que les députés le remarqueront, il y a 68 motions d'amendement inscrites au nom du député de Gloucester qui visent à supprimer soit un article du projet de loi, soit l'annexe, soit le titre du projet de loi.

Un débat sur ces motions, ainsi que je l'ai fait observer le 10 octobre 1989 dans une situation semblable, dans le cadre du projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, aura pour effet d'amener la Chambre à se livrer en pratique à une répétition du

débat de deuxième lecture. Cette façon de procéder à l'étape du rapport préoccupe vivement la présidence.

Monsieur le Président Francis et moi-même avons eu de sérieuses réserves au sujet de cette façon de procéder. Je prie les députés de se reporter à cet égard aux *Débats* du 14 juin 1984, pages 4680 et 4681, et du 10 octobre 1989, pages 4464 et 4465.

Je dois donc aviser la Chambre que si tous ces amendements seront débattus et mises aux voix dans le cas présent, il se peut qu'en pareil cas, à l'avenir, la présidence exerce avec plus de vigueur les pouvoirs du Président en matière de sélection des motions d'amendement, en appliquant rigoureusement l'article 76(5) du Règlement.

Je regrette que les consultations habituelles sur ces motions n'aient pas eu lieu, faute de temps entre 19 heures hier et ce matin. Ce n'est la faute de personne. Or, cela n'enlève rien à une pratique que nous suivons depuis longtemps et que j'estime très satisfaisante pour tous les députés. Elle facilite beaucoup la tâche du Président et des greffiers du bureau.

Je demande aux députés de nous excuser de ne pas avoir été en mesure de les consulter depuis hier soir. Comme je l'ai dit, ce n'est la faute de personne, mais nous voulons tout de même consulter le plus possible chaque fois que les circonstances le permettent.

Les motions nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85 et 90, inscrites au nom du député de Gloucester, seront groupées pour les fins du débat et le vote sur la motion no 90 vaudra également pour toutes les autres motions de ce groupe.

Les motions nos 12 et 13, inscrites au nom du député de Yorkton—Melville, seront débattues et mises aux voix séparément.

Les motions nos 14, 15 et 16, inscrites au nom du député de Yorkton—Melville, sont recevables; elles seront groupées pour les fins du débat, mais mises aux voix séparément.

Les motions nos 17 et 20, inscrites au nom du député de Yorkton—Melville, sont recevables. Elles seront débattues ensemble, mais mises aux voix séparément.

Les motions nos 18, 21, 22, 23 et 34, inscrites au nom des députés de Yorkton—Melville et de Mississauga-Ouest, sont acceptables; elles seront débattues ensemble, mais mises aux voix séparément.

Les motions nos 19 et 86, inscrites au nom du député de Mississauga-Ouest, sont recevables. Elles seront groupées pour les fins du débat et le vote sur la motion no 19 vaudra également pour la motion no 86.

• (1250)

Les motions nos 25, 26, 27, 28, 29 et 30, inscrites au nom des députés de Yorkton—Melville et de Gloucester, sont recevables. Elles seront groupées pour les fins du débat, mais mises aux voix séparément.

Les motions nos 37, 38 et 56, inscrites au nom des députés de Gloucester et de Mississauga-Ouest, sont acceptables. Elles seront débattues ensemble, mais mises aux voix séparément.

La motion no 88, inscrite au nom du député de la circonscription d'Ontario, est recevable. Elle sera débattue et mise aux voix séparément.

Les motions nos 87 et 89, inscrites au nom des députés de Yorkton—Melville et de Gloucester, sont acceptables; elles seront groupées pour les fins du débat, mais mises aux voix séparément.

Pour que tous les députés comprennent pourquoi nous allons débattre et voter ensemble les nombreuses motions du député de Gloucester, je veux préciser qu'elles cherchent à supprimer certains articles du projet de loi.

Comme je l'ai déjà dit, de tenir un débat et un vote sur chaque motion d'amendement équivaudrait à répéter le débat de deuxième lecture.

Je veux faire remarquer que cette décision ne limite pas énormément le débat à l'étape du rapport. J'ai fait des calculs précis et, en vertu de cette décision, il y aura 11 débats et 26 votes, plus le vote final pour l'acceptation du projet de loi à l'étape du rapport. Les motions ont été groupées de telle sorte que chaque député aura un peu moins de deux heures de débat, s'il le désire. Je signale que cette décision ne limite pas la durée du débat. Je pense qu'elle est la meilleure solution pour ce genre d'amendement qui vise à supprimer plusieurs articles.

Elle regroupe ces amendements aux fins du débat et la mise aux voix pour les raisons que j'ai énoncées.

J'espère que le député de Gloucester acceptera ma décision et qu'il collaborera avec la présidence.

Je vais maintenant présenter les motions nos 1 à 11, 31 à 36, 39 à 55, 57 à 85 et 90. Elles sont proposées par le député de Gloucester et appuyées par le député d'Ottawa—Vanier.

Le député d'Ottawa—Vanier a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je n'ai pas du tout l'intention de contester votre décision. Mais que je sache, aucune consulation n'a eu lieu entre le bureau du greffier et les auteurs des amendements. Je dois conclure, par conséquent, qu'il y a eu anomalie, pour ainsi dire, car on aurait dû consulter la personne ayant déposé une série de projets d'amendements, notamment le député de Gloucester, avant de les regrouper pour en faire l'objet d'une seule mise aux voix. Puisque aucun lien ne relie ces amendements entre eux, on pourrait protester qu'il aurait été normal de les mettre aux voix chacun séparément.

Cela dit, monsieur le Président, si je vous ai bien compris, ce que vous nous demandez de faire, en ne contestant pas votre décision, vaut uniquement pour cette occasion. J'accepte à contre-coeur en espérant que peut-être en une autre occasion, nous pourrons faire valoir que chacun des amendements, comme ceux dont nous sommes saisis, est un amendement de fond qui n'influe pas sur le principe du projet de loi, mais qui constitue un moyen pour nous de nous opposer fermement aux dispositions de cette mesure que nous voulons étudier et supprimer les unes après les autres.

Cela dit, monsieur le Président, je vous donne préavis de mon intention d'intervenir sur cette question à une date ultérieure.

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier soulève une objection qui était à prévoir étant donné les circonstances. Je tiens à bien préciser aux députés que j'ai rendu une décision, mais, cela étant dit, les députés auront le droit à l'avenir d'invoquer en tout temps le Règlement. Cela vous indique un peu mon opinion sur le sujet.

Il est regrettable, pour le député de Gloucester, que nous n'ayons pu tenir de consultations, mais en l'occurence, cela s'est révélé impossible. Les députés savent aussi que tous les greffiers et le Président ont été fort occupés hier, jusque dans la soirée, ayant été saisis non seulement de cette question, mais de bien d'autres. Je n'en dirai pas plus à ce sujet.

Si le député d'Ottawa—Vanier veut soulever cette question à un autre moment, il est naturellement libre de le faire. Je lui sais gré de reconnaître que, lorsqu'une décision est rendue, il doit la respecter. Les députés pourront citer cet exemple au cours d'un débat ultérieur et vous pouvez être assurés que je n'interdirai d'aucune façon à qui que ce soit de soulever des objections.

Le député sait bien que ces décisions ne sont pas toujours faciles à rendre, surtout quand le projet de loi est très contesté, et j'en suis très conscient. Voilà pourquoi j'ai signalé aux députés que, pour le moment du moins, nous pouvons difficilement prévoir que le débat à l'étape du rapport sera de courte durée.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Dans le même ordre d'idées, monsieur le Président, nous nous inquiétons de ce qu'en l'occurrence Votre Honneur ait déclaré que des consultations étaient impossibles. Nous n'avons pas eu l'occasion de vous adresser des commentaires ou des instances avant que vous ne rendiez votre décision. Je reconnais que c'est maintenant chose faite. Cependant, nous regrettons que la décision que vous avez rendue constitue maintenant un précédent à l'instar d'autres décisions portant sur cette question. L'ennui c'est que si les députés de l'opposition avaient chacun présenté une proposition d'amendement tendant à supprimer un article du projet de loi, quitte à faire inscrire au *Feuilleton* 77 motions différentes, au lieu que ce soit un seul député qui les ait fait inscrire toutes, peut-être que le groupement aux fins du débat n'aurait pas été aussi rigoureux qu'il l'est.

Je tiens simplement à préciser que même si nous ne pouvons pas contester la décision de Votre Honneur, si nous ne la contestons pas et si nous l'acceptons, nous ne voudrions pas que dorénavant elle constitue un précédent que nous acceptions, étant donné que nous n'avons pas eu l'occasion de formuler des instances antérieure-

ment à cette décision quant aux motions qui auraient pu ou non figurer dans les divers groupements.

M. le Président: Comme je l'ai dit tout à l'heure au député d'Ottawa—Vanier et à tous nos collègues de la Chambre, rien ne s'oppose à ce qu'un député invoque le Règlement pour interroger le Président, le consulter ou lui adresser des instances, soit à lui directement, soit, par son entremise, à d'autres députés. Je ne vais pas exclure cette possibilité.

Je signale en outre que la Chambre a le pouvoir de modifier le Règlement, et notamment le paragraphe 76(5). Le Règlement confère à la présidence les pleins pouvoirs pour ce qui est de choisir les motions. C'est en vertu du Règlement que tous les députés me confèrent ce pouvoir. Si les députés souhaitent modifier cet état de choses, ils sont parfaitement libres d'envisager cette possibilité.

Je remercie le député de son intervention.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le document de travail récemment publié sur le Plan vert est la première tentative que fait le ministre de l'Environnement pour consulter le public depuis que le programme environnemental qui avait été élaboré en secret a été rejeté au début de l'année.

Le document de travail ne tient pas compte des réductions budgétaires des conservateurs au chapitre de la protection de l'environnement, de la recherche sur les solutions de remplacement et les sources d'énergie renouvelables, la recherche sur la toxicologie, la faune, etc.

Le document n'a pas de substance et il n'en émane aucun sentiment d'urgence ou de volonté politique. C'est le produit d'un Cabinet constamment entraîné dans le débat sur l'environnement, mais qui ne veut pas s'engager dans la voie du changement.

Article 31 du Règlement

Le document soulève des questions qui ne sont plus d'actualité, ce qui fait que le programme environnemental retarde de plusieurs années. C'est pour toutes ces raisons que les Canadiens devraient s'affirmer, poser des questions pertinentes et participer à l'élaboration des réponses difficiles. Puis, le ministre aura le devoir de prouver que le gouvernement veut agir au chapitre de la protection de l'environnement et de la mise en oeuvre d'un développement durable.

Il est évident qu'on laisse aux Canadiens le soin de définir le véritable programme environnemental.

* * *

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, la résolution d'accompagnement de l'Accord du lac Meech est une initiative louable.

L'accord lui-même, malgré ses défauts, peut aussi mériter un plus large appui, sauf sur un point: la disposition concernant le société distincte.

On trouve cette disposition ou expression dans un article qui ne contient aucune définition ni paramètre. Nous devons donc en conclure qu'elle se prête à diverses interprétations.

Les Canadiens déplorent l'ambiguïté que présente la disposition sur la société distincte. Un paragraphe dans le préambule qui rappellerait certains paramètres fournis par la Cour suprême du Canada, calmerait ces craintes, que ce soit avant la date limite du 23 juin ou à toute date ultérieure convenue.

La plupart des gens reconnaissent qu'il est dans l'intérêt de tous de préserver l'intégrité du Canada. La flexibilité, l'art du compromis et la tolérance font partie du mode de vie canadien. Je suis persuadé que les Canadiens sauront, comme dans le passé, résoudre leurs problèmes dans l'intérêt de tous et de notre grand pays, le Canada.

* * *

LA LITUANIE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, des représentants du Parlement lituanien sont aujourd'hui en visite à Moscou. Le président Landsbergis reconnaît que le rétablissement de l'indépendance de la Lituanie pose des problèmes constitutionnels à l'Union soviétique.

Certains sont d'avis que le Canada ne devrait pas exercer de pressions sur Mikhaïl Gorbatchev à propos de la Lituanie. Mais le président Landsbergis se demande si

Article 31 du Règlement

les pays démocratiques veulent vendre encore une fois la Lituanie à l'Union soviétique?

Comment le Canada devrait-il réagir? Nous pourrions commencer par accorder la reconnaissance diplomatique à la Lituanie. Il faut se rappeler que l'Union soviétique a admis que la Lituanie avait été intégrée à l'URSS illégalement, et que le Canada n'a jamais approuvé l'annexion de la Lituanie.

Les événements historiques qui se sont succédé depuis un an sont stupéfiants. L'un après l'autre, les pays d'Europe de l'Est ont tourné le dos au communisme et s'efforcent de se donner un régime démocratique.

Il est maintenant temps que le Canada soutienne fermement nos amis de Lituanie, de Lettonie et d'Estonie pour que se réalise leur rêve indépendance.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, cet après-midi et plus tard cette semaine, les députés de cette Chambre voteront sur le projet de loi C-62, la fameuse taxe sur les produits et services.

Une voix: Bravo!

M. Edmonston: Si ce projet de loi est adopté, cette taxe constituera la plus importante et la plus injuste ponction fiscale de l'histoire du Canada. Tout près de 80 p. 100 des Canadiens de toutes les régions du pays sont opposés à cette taxe.

Une voix: C'est faux!

M. Edmonston: Nos concitoyens croient, à juste titre, que cette taxe provoquera une hausse des taxes, un accroissement de l'inflation et des taux d'intérêt, et une augmentation du taux de chômeurs, surtout au Québec.

Nous exhortons tous les Québécois et les Québécoises à téléphoner à leurs députés conservateurs respectifs, ces soi-disant défenseurs du Québec, et leur dire de voter contre cette taxe matraque, monsieur le Président.

De plus, je demanderais aux députés des circonscriptions de Lévis (M. Fontaine), de Mégantic—Compton—Stanstead (M. Gérin), de Richelieu (M. Plamondon) et de Verdun—Saint-Paul (M. Chartrand) d'avoir le courage de leurs convictions et de s'opposer à cette taxe de vente injuste.

Une voix: Il faut téléphoner dès maintenant.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, l'empereur a de nouveaux habits, 27 000 uniformes, pour être précis. Je parle ici de l'empereur de Postes Canada. Le problème, c'est qu'il n'est pas obligé de porter ces vêtements, seuls ses sujets le doivent.

Remarquez, il y a de l'espoir. Certains disciples de l'empereur auraient dit qu'eux aussi souhaiteraient que l'entreprise paie la totalité de leur garde-robe. Peut-être devrait-on exaucer leurs voeux. L'empereur devrait peut-être exiger que tous ses gestionnaires portent l'uniforme. Après tout, comme diraient mes collègues de Terre-Neuve, ce qui est bon pour l'un l'est pour l'autre.

Le style des nouveaux habits de l'empereur présente également un problème; en effet, ceux qui les portent disent qu'ils sont mal ajustés, peu pratiques et peu sûrs. Or, les stylistes de l'empereur ne sont pas de cet avis. Selon eux, l'uniforme est simple et facile à porter. Cela reflète-t-il l'opinion qu'a la société de ses employés?

Enfin, on s'interroge sur la loyauté de moins en moins grande de l'empereur envers l'État. Pourquoi l'uniforme n'arbore-t-il plus le nom ou le drapeau du pays? L'empereur a-t-il demandé l'approbation du Cabinet à ce sujet? Le Cabinet a-t-il même étudié la question?

En ces temps difficiles, on souhaiterait seulement que l'empereur ait la sagesse de Salomon et la patience de Job, deux qualités qui lui font défaut.

* * *

[*Français*]

LA CONFÉRENCE DE BERGEN

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la Conférence de Bergen, qui regroupe les États européens et nord-américains, aura lieu du 8 au 16 mai 1990. Cette conférence est une étape importante dans le processus provenant de la publication du Rapport Brundtland et conduisant à la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement. Le Canada a été un ardent partisan de la Conférence de Bergen.

Environnement Canada est le principal ministère impliqué dans la participation du Gouvernement canadien à cette conférence. La délégation qui s'y rendra sera dirigée par l'honorable Lucien Bouchard et comprendra des

représentants tant des gouvernements que des secteurs non gouvernementaux.

Afin de favoriser la pleine participation de la jeunesse canadienne, près de 60,000 dollars ont été alloués pour permettre à des jeunes de tous les coins du pays de se rencontrer pour élaborer un plan d'action de la jeunesse canadienne et pour permettre à cinq d'entre eux de participer à la Conférence de Bergen.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ MURPHY AVIATION

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, fondée il y a cinq ans, la société Murphy Aviation de Chilliwack est maintenant bien connue dans le monde entier. Ayant doublé son chiffre d'affaires brut au cours des trois dernières années, Murphy Aviation a livré plus de 120 appareils en 1989. Cette entreprise exporte 90 p. 100 de sa production dans dix-huit pays du monde, dont le Japon, la France, le Royaume-Uni et l'Australie.

Ne recrutant que les meilleurs employés, cette société fabrique un produit de grande qualité. Par exemple, un ancien ingénieur aéronautique de la société de Havilland, le légendaire Richard Hiscock, participe à la conception du nouvel avion de la société, un avion à aile haute entièrement en métal logeant trois passagers et appelé Rebel.

Le Rebel sera équipé d'un moteur Rotax fabriqué en Autriche par une filiale de Bombardier. Employant vingt personnes, Murphy Aviation témoigne de ce que peut réaliser toute petite entreprise à force de détermination et de travail.

Murphy Aviation est en train de se préparer un brillant avenir et, du même coup, d'ouvrir de belles perspectives à Chilliwack et au Canada. Cette entreprise est une autre des nombreuses réussites de la circonscription de Fraser Valley-Est.

C'est avec plaisir que j'ai assisté à la réception qu'elle a donné récemment. Elle mérite toutes mes félicitations et je l'encourage à poursuivre ses efforts.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, je prends de nouveau la parole pour protester contre la TPS.

Article 31 du Règlement

J'ai ici plus de 5 000 pétitions recueillies par le Toronto Real Estate Board. La taxe sur les produits et services touche le secteur immobilier de multiples façons.

En premier lieu, dans la circonscription de Willowdale, le prix moyen des maisons montera de plus de 10 000 $ à cause de cette taxe. Quand on sait qu'il y a plus de 20 000 sans-abri à Toronto, et 200 000 dans tout le pays, on se rend compte que cette taxe ne fera qu'aggraver le problème.

En outre, bon nombre de petites et moyennes entreprises immobilières seront forcées d'abandonner leurs activités en raison du fardeau que constituera la TPS.

• (1410)

Enfin, les agents seront tenus de percevoir la taxe sur leurs commissions. Les clients refuseront de la payer, de sorte que les agents essuieront une perte.

C'est là un autre exemple de l'opposition des Canadiens à la TPS et des raisons pour lesquelles cette taxe injuste devrait être abolie.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, les députés seront bientôt appelés à voter sur la très impopulaire taxe sur les produits et services. Près de 80 p. 100 des Canadiens d'un bout à l'autre du pays s'y opposent, mais le gouvernement préfère ne pas les écouter.

Il suffirait que 21 des 167 députés conservateurs se joignent aux partis d'opposition pour que nous puissions rejeter cette taxe. C'est pourquoi nous encourageons les Canadiens aux quatre coins du pays à téléphoner à leur député conservateur pour lui demander de voter contre la TPS.

Dans ma province de l'Alberta, les adversaires de la taxe peuvent appeler Murray Dorin d'Edmonton-Nord-Ouest, au 454-1220, Scott Thorkelson d'Edmonton—Strathcona, au 439-8900, Jack Shields d'Athabasca, au 743-2498, Ken Hughes de Macleod, au 938-5005, Brian O'Kurley d'Elk Island, au 467-4944, Walter Van De Walle de St-Albert, au 459-8413, Doug Fee de Red Deer, au 342-7222. . .

M. le Président: Le député a épuisé son temps d'appel.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

M. Lee Richardson (Calgary—Sud-Est): Monsieur le Président, chaque année, en avril, des milliers de Canadiens consacrent quelques heures de leur temps à aider la Société canadienne du cancer dans sa campagne de financement. Plus de 90 p. 100 de l'argent alors recueilli sert à

Article 31 du Règlement

financer la recherche sur le cancer, les services aux cancéreux et les campagnes de sensibilisation de la population.

Lorsqu'un bénévole de la Société canadienne du cancer sollicitera votre aide, soyez généreux—on peut vaincre le cancer.

* * *

LE MULTICULTURALISME

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, mes collègues et les députés d'en face doivent vraiment se demander qui est à l'écoute et via quel moyen de communication en ce moment où le Parlement débat de questions qui intéressent l'avenir de notre pays. La réponse risque d'avoir des répercussions sur les collectivités ethno-culturelles en pleine croissance du Canada en général et de Toronto en particulier.

Un sondage Neilsen mené en novembre a révélé qu'une chaîne de télévision multilingue, CFMT TV, qui atteint quelque 25 p. 100 des foyers torontois, c'est-à-dire 495 085 d'entre eux, est la principale source d'information des Canadiens de toutes origines.

C'est ainsi que 70 p. 100 des Italo-Canadiens, 85 p. 100 des Portuguais du Grand Toronto et 60 p. 100 de tous les Canadiens d'origine chinoise regardent les émissions diffusées sur cette chaîne. Pour le bénéfice du ministre, je dirai que ces trois groupes ethniques forment la moitié environ de la population du Grand Toronto.

Je recommande au ministre des Communications et à ses collègues du Cabinet de prendre connaissance des résultats du sondage Nielsen et de commencer à inscrire la politique socio-culturelle nationale dans un contexte plus vaste. Je dirai à tous les ministres que le Canada change et qu'il est temps que le gouvernement prenne conscience de cette réalité et en tienne compte dans les modifications constitutionelles et autres qu'il envisage pour l'avenir.

* * *

LES PÊCHES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, les pêcheurs de homard de la rive nord de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, entre Shediac et Malagash, ont demandé au ministère des Pêches et des Océans de voir à ce que les homards capturés cette année aient une carapace d'au moins deux pouces et cinq huitièmes, au lieu de deux pouces et un quart, et que ceux qui seront capturés l'an prochain aient une carapace de deux pouces et trois quarts.

Cette mesure de conservation permettrait aux homards de se développer davantage, d'où de meilleures pêches. Dans les ports de Pugwash, Wallace et Malagash, les pêcheurs et les conditionneurs tiennent tellement à ce que cette politique soit appliquée que tous se sont engagés de leur propre chef à ne pêcher que des homards de la taille recommandée.

Si les pêcheurs sont prêts à s'imposer eux-mêmes une pareille restriction, je prierais respectueusement le ministre des Pêches et des Océans d'étudier leur demande et de modifier la politique pour qu'elle soit conforme aux souhaits de l'industrie.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, les députés voteront bientôt sur la taxe sur les produits et services. Si elle était adoptée, cette taxe représenterait la plus grosse et la plus injuste ponction fiscale de l'histoire du Canada.

Près de 80 p. 100 des Canadiens s'y opposent, mais il suffit que 21 des 167 députés conservateurs votent avec les deux partis d'opposition pour qu'elle soit rejetée et qu'on n'en parle plus.

Plusieurs conservateurs ont déjà dit qu'ils ne peuvent pas l'appuyer et nous invitons les Canadiens à leur téléphoner.

Je demande aux députés conservateurs suivants d'avoir le courage de défendre leurs électeurs et de s'opposer à cette taxe injuste. Il s'agit des députés d'Okanagan-Centre, qu'on peut joindre en composant 776-3337, de Cariboo-Chilcotin, 392-2626, de Fraser Valley-Est, 792-3311, de Delta, 946-7858, de Fraser Valley-Ouest, 856-0878, de Wild Rose, 948-3737, d'Edmonton-Sud-Est. . .

M. le Président: Le temps du député est expiré.

* * *

[*Français*]

LE CLUB ACADIEN DE SEPT-ÎLES

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, le Club Acadien de Sept-Îles célèbre cette année son vingt-cinquième anniversaire de fondation; 1990 marque donc une étape importante dans la vie de la communauté acadienne de Sept-Îles.

Cet organisme, mis sur pied il y a 25 ans par les Acadiens et les Acadiennes établis à Sept-Îles depuis le début des années 1950, a pris une part active à la vie économique, sociale et religieuse de notre ville et de toute la région.

Le Club Acadien de Sept-Îles a été à l'origine de nombreuses initiatives qui ont contribué à faire de Sept-Îles une ville accueillante où il fait bon vivre.

Monsieur le Président, j'invite tous mes collègues de cette Chambre et particulièrement les députés de l'Acadie à se joindre à moi pour rendre un hommage à la communauté acadienne de Sept-Îles à l'occasion de cet événement important.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Environnement.

Dans le document qu'il a publié la semaine dernière, le ministre dit: «Le problème du réchauffement de la planète présente un défi de taille [. . .]si nous attendons de connaître toutes les réponses, il sera peut-être trop tard.»

Pourtant, hier en Alberta, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré que le gouvernement avait accepté d'abaisser les objectifs nationaux de réduction de la pollution atmosphérique et que, de plus, Ottawa n'avait pas l'intention de pénaliser les provinces produisant des quantités élevées de gaz responsables de l'effet de serre, comme le dioxyde de carbone.

Comment a-t-il pu accepter que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources autorise une baisse des engagements et des objectifs de dépollution atmosphérique et, s'il l'a accepté, cela signifie-t-il que le gouvernement ne considère tout le processus de redéfinition de la politique environnementale de ce pays que comme un écran de fumée, un exercice de relations publiques?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le chef de l'opposition devrait lire plus attentivement le communiqué qui a été publié hier par le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

La première chose qu'il doit noter dans ce communiqué, c'est que les ministres ont décidé que nous devons poursuivre, au niveau national et provincial, la réduction des émissions de CO_2 au moyen des mesures les plus rigoureuses possibles.

Ils ont également décidé que ce problème devait s'insérer dans un contexte international. Je suis tout à fait d'accord avec cela. Aucune solution définitive ne sera proposée sans l'accord de tous ceux qui ont quelque chose à voir avec la pollution.

Le Canada ne renoncera pas à son rôle de leader dans ce domaine et le gouvernement reste convaincu que l'on ne doit pas écarter la possibilité d'aller jusqu'à prendre des engagements unilatéraux si cela peut faciliter l'adoption d'une convention internationale.

Le Canada est très sérieux et nous ne prendrons jamais d'engagement avant d'être sûrs qu'il sera respecté. Le Canada ne s'engage que lorsqu'il est sûr de son coup. La façon de procéder est de définir à l'avance les bons moyens de respecter un engagement.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre sait que, en 1988, son gouvernement s'est engagé, au niveau international, à réduire de 20 p. 100, d'ici à l'an 2005, les émissions de gas responsables de l'effet de serre, comme le dioxyde de carbone.

Cet engagement que le gouvernement a pris au niveau international tient-il toujours? Dans l'affirmative, comment arrivera-t-il à le respecter sans avoir d'objectifs de réduction de la pollution atmosphérique dans notre pays?

• (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, lorsqu'il est question d'un sujet aussi important, il faut absolument éviter de déformer les faits. Le Canada n'a pris aucun engagement à la conférence de Toronto, et aucun autre pays n'a pris d'engagement de ce genre. Nous attendons toujours qu'un pays le fasse. C'est un engagement très sérieux, et nous le prendrons ensemble.

Comme vous le savez, il y aura une importante conférence internationale au Brésil en 1992. C'est à ce moment-là que le Canada jouera un rôle de chef de file en signant une convention internationale sur les changements climatiques.

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement semble être contredit, non seulement par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais aussi par le ministre des Finances.

La semaine dernière, le ministre de l'Environnement a déclaré à la télévision qu'il disposait, et je cite: «d'un engagement de crédits» par son gouvernement, pour son Plan vert. Et, pourtant, monsieur le Président, vendredi dernier, le ministre des Finances a déclaré devant cette Chambre que le montant des crédits n'avait pas encore été déterminé.

Alors je pose donc la question suivante au ministre: qui dit vrai? Lui, qui nous a déclaré que le montant des crédits a déjà été fixé, ou le ministre des Finances, qui nous affirme qu'il n'y a pas un tel engagement? Qui dit vrai à ce sujet?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je crois devoir constater que le chef de l'opposition lit ses questions, mais ne lit pas les réponses qu'il reçoit à ses questions.

Une voix: Il n'a pas eu de réponse!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Si le chef de l'opposition se donne la peine de retourner à la réponse du ministre des Finances, il verra que celui-ci a répondu, premièrement, qu'il y a dans les réserves budgétaires de cette année une partie qui sera affectée au plan d'action. Et cette partie est d'une importance telle qu'elle suffira à présenter aux Canadiens, à l'automne, un plan de cinq ans, qui sera le premier du genre dans l'histoire du Canada par son importance et son caractère global. De plus, le ministre a ajouté qu'il voulait conserver une certaine flexibilité dans les réserves qui sont déjà faits afin de permettre à la consultation d'être vraiment significative, et j'espère qu'à ce moment-là, si les Canadiens participent pleinement à la consultation, nous pourrons, s'il le faut, ajuster les ressources déjà prévues en fonction des besoins qui seront exprimés.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement a toujours soutenu qu'un des avantages de la TPS était le fait qu'elle serait visible. Maintenant, est-ce que le ministre des Finances est prêt à admettre aujourd'hui qu'il n'y a aucun article dans le projet de loi C-62 qui oblige un vendeur, un détaillant à produire de façon claire et nette un reçu ou une facture qui démontre qu'en effet le consommateur a payé la taxe de 7 p. 100 sur les produits et services sur l'article ou le service que cette personne aura reçu?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, notre position est fort claire à ce sujet. Le projet que nous avons présenté prévoit que le détaillant inclura la taxe dans le prix indiqué sur le rayon, sur l'étiquette du veston ou ce qu'on voudra, mais qu'à la caisse, au moment du règlement, le montant de la TPS sera indiqué séparément du prix du produit vendu.

Nous avons également prévu que le prix du matériel utilisé au point de vente, autrement dit les caisses enregistreuses et autres bénéficiera d'un amortissement fiscal de 20 p. 100 pour inciter les détaillants à s'équiper convenablement pour pouvoir percevoir la taxe de la manière proposée.

Je demanderai également au député de réfléchir à ce qui suit: l'effet des amendements au projet de loi qu'il a présentés, c'est de le saborder.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Cela nous ramène exactement à la taxe actuelle qui est invisible à 100 p. 100 en regardant le prix du produit, le député est incapable de dire, comme tout le monde d'ailleurs, à combien s'élève le montant de la taxe qui est incluse, et pourtant tout ce que nous achetons aujourd'hui est taxé. Ce que demande en fin de compte le parti du député, c'est que nous en revenions à une taxe entièrement dissimulée, ce qui est tout à fait contraire à la position qu'il défend en ce moment.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre. Les grands fournisseurs de caisses enregistreuses et de matériel utilisé au point de vente ont clairement indiqué que la taxe proposée par le gouvernement va semer la confusion autant chez les détaillants que chez les consommateurs canadiens.

Le ministre ne veut-il pas reconnaître, comme ceux qui connaissent très bien les petites entreprises l'ont affirmé encore hier soir, que la taxe sera un véritable cauchemar administratif à la fois pour les petits entrepreneurs que pour les consommateurs canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord. Je conviens que les petits entrepreneurs auront à assumer des frais supplémentaires pour percevoir la nouvelle taxe et qu'ils devront faire certains ajustements en fonction de la nature de la taxe, de son incidence sur le coût de leurs achats et le prix de leurs produits. Mais une fois cela fait, la taxe sera d'application facile.

J'encouragerais aussi le député à réfléchir à sa première question pour se demander et demander à son chef pourquoi le Parti libéral préconise le maintien de la taxe de vente fédérale qui est tellement cachée que personne ne sait à combien s'élève la taxe incluse dans le prix de tout produit qu'elle achète. Pourquoi le Parti libéral veut-il d'une taxe cachée? Pourquoi veut-il la maintenir et tromper les Canadiens en leur faisant croire qu'il n'y a

pas de taxe sur les produits qu'ils achètent, quand il sait très bien qu'il y en a.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Il a été question tout à l'heure de l'entente internationale qui a été conclue en 1988 dans le but de réduire de 20 p. 100 les émissions de dioxyde de carbone d'ici l'an 2005. Toutes les parties à cette entente devaient se pencher sérieusement sur cet objectif. Dans le rapport qu'il a fait paraître en fin de semaine, le ministre déclare que par habitant, le Canada arrive quatrième parmi les principaux pays producteurs de dioxyde de carbone.

Il va de soi que nous devons donner l'exemple au lieu de dire que nous tiendrons compte de cette forme de pollution à l'échelle planétaire sans rien faire pour la combattre dans notre pays.

D'autres pays ont promis de prendre l'initiative dans ce dossier et de réduire leurs émissions de dioxyde de carbone dès maintenant. La Norvège, la Suède et le Danemark sont du nombre. Le ministre et son gouvernement promettront-ils maintenant de se fixer comme objectifs de réduire ces émissions de CO2 de 20 p. 100 au Canada d'ici l'an 2005?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je dois rétablir les faits. La Conférence de Toronto, qui a eu lieu en 1988, n'a pas débouché sur une entente. C'est une conférence internationale qui a donné lieu à un rapport recommandant aux pays du monde de réduire leurs émissions de CO2 de 20 p. 100 d'ici l'an 2005.

Depuis ce temps, les pays ont examiné les moyens à prendre pour atteindre cet objectif. Nous sommes à l'avant-garde dans ce dossier.

Quand nous nous sommes rendus en Norvège, il y a quelques mois, nous avons convenu, et nous avons déposé une déclaration en bonne et due forme à cet effet, que nous devions ramener les émissions de CO2 au niveau de 1988 d'ici l'an 2000. Les gens savent que le Canada est le pays qui a probablement le plus progressé sur ce chapitre. Le Canada doit s'engager à atteindre cet objectif, mais la seule façon d'obtenir des résultats tangibles serait d'intervenir dans le cadre d'une convention internationale car notre pays n'est responsable que de 2 p. 100 seulement des émissions de CO2 dans le monde.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. La seule façon de faire quelque chose c'est de s'atteler à la tâche, et c'est ce que les Canadiens demandent au gouvernement.

Le gouvernement s'est contenté d'examiner des études. En fait, après la conférence de 1988 et cette recommandation, l'ancien ministre de l'Énergie a effectivement demandé à DPA Consulting de conduire une étude sur les émissions de CO2 et de fixer des objectifs.

DPA Consulting a déclaré dans son rapport au gouvernement que si on se fixait comme objectif une réduction de 20 p. 100 pour l'année 2005, nous pourrions non seulement préserver l'environnement, mais aussi économiser de l'argent, à raison de quelque 100 milliards de dollars au cours de cette période grâce à la réduction du gaz carbonique. Cela représente 4 000 $ pour chaque homme, femme et enfant.

On n'a pas besoin d'étudier à nouveau la question. Il est bien évident qu'il faut prendre des mesures immédiatement. Quand va-t-il fixer des objectifs et quand va-t-il les atteindre?

• (1430)

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, en réponse à la question de la députée qui invoque le rapport de DPA Consulting, j'estime qu'il est important de voir ce que le ministre de l'Environnement a dit au sujet de la conférence de 1988 qui est absolument exact.

Après 1988, les ministres de l'Énergie ont établi un groupe de travail dans le but de déterminer comment on pourrait atteindre cet objectif de 20 p. 100, ou nous en approcher, du point de vue des portefeuilles de l'énergie, au niveau des provinces et des territoires d'une part, et du gouvernement fédéral d'autre part.

C'est le groupe de travail établi par les ministres de l'Énergie provinciaux et fédéral qui a demandé à DPA Consulting de faire une étude. À la réunion d'hier qui a eu lieu à Kananaskis, les membres du groupe de travail ont fait savoir clairement aux ministres qu'ils n'étaient pas d'accord avec l'étude de DPA Consulting. Ils ne pensent pas qu'on peut réaliser cet objectif de la manière prévue par la DPA.

Les membres du groupe de travail nous ont indiqué comment nous pourrions atteindre l'objectif de 20 p. 100. C'est pourquoi le ministre de l'Environnement et d'autres de mes collègues vont participer aux consultations, la

voie à suivre, au lieu de se fonder sur une méthode illogique comme la députée le préconise souvent.

[*Français*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement. Hier, le ministre de l'Environnement a lancé l'idée d'une autre taxe, une taxe environnementale, comme il l'a appelée. Ma question est pour le ministre qui cherche à trouver de l'argent. Combien lui a coûté la diffusion par satellite de la conférence de presse sur son Plan vert la semaine dernière?

[*Traduction*]

M. le Président: Le ministre voudra peut-être répondre.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je comprends que la question s'adresse à un autre niveau que celui de la Chambre des communes, et j'aurai plaisir à dévoiler tous les renseignements qui pourraient être requis là-dessus. Il n'y a rien à cacher. Nous le ferons avec beaucoup d'intérêt. J'ajouterai une chose, cependant, c'est que le chef du Nouveau Parti démocratique oublie un aspect très important de ce que nous allons faire. Cette consultation qui vient de commencer. . .

Des voix: À l'ordre!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, j'aimerais pouvoir dire un mot, en réponse à la question qui vient d'être posée, si on me permet de le faire. Cette consultation qui vient de commencer est d'une importance cruciale. Je crois que toute la Chambre devrait donner son appui à une opération qui, pour la première fois, va donner au pays un plan d'action de cinq ans dans le domaine de l'environnement, et nous serons le premier pays du monde à le faire. J'invite le chef du Nouveau Parti démocratique à nous appuyer.

* * *

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le Commissaire aux langues officielles a déposé son rapport à la Chambre aujourd'hui.

Dans ce rapport annuel, le commissaire donne une mauvaise note au gouvernement pour l'application de la nouvelle loi sur les langues officielles. Le gouvernement n'a pas mis sur pied de programme d'information et il n'a coordonné aucune campagne. Il n'a rien fait pour contrer la désinformation disséminée par certains groupes et certains particuliers et qui sème la discorde dans le pays.

Les Canadiens n'ont pas été informés des dispositions et des objectifs liés à la réforme linguistique.

Je demande au premier ministre de se montrer ferme quant à cette question et de donner instructions à ses ministres d'assumer leurs responsabilités vingt mois après l'adoption par la Chambre d'une loi sur les langues officielles, en la dotant des règlements pertinents. Pour l'amour du ciel, ayons un peu de courage et agissons comme nous devons le faire ici, à la Chambre.

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme mon honorable collègue le sait très bien, la Loi C-72 prévoit un processus qui est tout à fait spécial et très complexe. On doit consulter en particulier les minorités. Je peux dire à cette Chambre que ces consultations ont, en grande partie, eu lieu. Elles ont fait ressortir le besoin de faire certaines modifications dans l'avant-projet qu'on leur avait présenté. Ces modifications sont en voie d'être réalisées. Et je peux vous dire, monsieur le Président, que, une fois les consultations entièrement complétées, le gouvernement décidera du moment de déposer l'avant-projet à la Chambre.

En conclusion, je peux vous dire qu'on est profondément engagé comme gouvernement à aller de l'avant. Avec le dépôt de la réglementation sur C-72, notre objectif est d'aboutir à l'adoption, en matière de langues officielles, de règlements qui seront justes et équitables pour tous les Canadiens.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le commissaire aux langues officielles souligne la paralysie des ministères et organismes fédéraux. Monsieur le Président, ils sont coincés entre la nouvelle loi et vingt ans de directives administratives qui sont périmées.

Monsieur le Président, j'adresse ma question au président du Conseil du Trésor pour la quatrième fois cette année. Étant donné le manque de leadership dont souffrent aujourd'hui les ministères et organismes fédéraux, responsabilité du ministre qui est responsable comme employeur, mais aussi responsable comme chargé des langues officielles, va-t-il avoir le courage de présenter ses règlements d'ici peu, étant donné que la consultation est terminée, on le sait.

Mais je veux savoir, puisqu'il dit consulter encore, avec qui consulte-t-il? Avec ses amis américains?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, si paralysie il y a, cela vient beaucoup plus des dix-neuf ans d'inaction de nos collègues d'en face.

Monsieur le Président, depuis l'adoption du projet de loi C-72, outre les consultations sur les règlements à être déposés en cette Chambre, le Conseil du Trésor a adopté le même système pour les sociétés d'État en régime de protocole d'entente qui s'appliquait aux ministères. En ce qui concerne les ministères, à ce moment-là il y avait quatre protocoles d'entente en vigueur; on en a négocié 25.

J'aimerais citer ce que le commissaire aux langues officielles a dit à la page 60 de son rapport. Le commissaire dit, et je cite: «Plus fort que la croissance des postes bilingues, plus significatif de la capacité de la Fonction publique de servir dans les deux langues officielles, est l'accroissement des effectifs bilingues en termes relatifs et absolus».

Ces effectifs bilingues ont augmenté de 28 p. 100 de nos effectifs, en 1984, à 33 p. 100 en 1989, et le gouvernement en est fort fier.

* * *

LE TOURISME

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du Tourisme. Les grossistes en voyages organisés du nord-est des États-Unis nous avertissent des effets néfastes qu'aurait la TPS sur l'industrie touristique canadienne et plus particulièrement au Québec où cette industrie est quatrième en importance.

Si le ministre comprend la menace que pose la TPS pour le tourisme, qu'entend-il faire pour venir en aide à cette industrie dès maintenant?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis heureux de dire au député que la plupart des choses qu'il a demandées sont déjà faites depuis la fin de la semaine dernière.

Si le député voulait bien lire le projet de loi dont un comité a fait rapport, il constaterait qu'on y a apporté des modifications qui correspondent exactement à ses propositions. J'appuie ces changements. Ils seront avantageux pour l'industrie touristique comme pour le Québec.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il expliquer cela, étant donné que les grossistes déplorent votre système de remboursement proposé? Qu'entendez-vous faire pour rectifier la situation dès maintenant?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, voici comment devrait fonctionner le système de ristournes. J'espère que nous serons en mesure de l'appliquer ainsi et que l'on parviendra à le faire dans le cadre du projet de loi tel qu'il a été rapporté.

Les organisateurs de voyages organisés pourront demander la ristourne de la TPS au nom de leurs clients, ce qui simplifiera tout le processus. Ainsi, la TPS ne causera pas de problèmes aux clients.

Je me bats depuis deux ou trois mois pour faire approuver ce système simplifié. Le ministre des Finances l'appuie, tout comme le Comité des finances de la Chambre. J'espère donc que le député l'appuiera lui aussi.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): J'ai une question pour le ministre des Finances.

J'ai à la main une copie d'une lettre écrite à John Bullock, par la Sweda Cash Register Company. Elle commence par les mots «Dear John».

Des voix: Oh, oh!

• (1440)

M. Nystrom: La lettre explique qu'il est absolument impossible que les caisses enregistreuses soient prêtes pour percevoir la TPS à compter du 1er janvier 1991. On peut notamment y lire ceci: «Nous croyons sincèrement qu'il en résultera une situation chaotique chez les détaillants qui, nous le croyons fermement, ne seront pas en mesure de percevoir la TPS dans ces circonstances.»

Étant donné ce fait et étant donné le chaos qui règnera dans l'utilisation des caisses enregistreuses et chez les consommateurs, le ministre est-il maintenant disposé à admettre aujourd'hui à la Chambre qu'il lui sera absolument impossible de respecter la date limite du 1er janvier 1991, qu'il est revenu à la raison et qu'il retirera maintenant le projet de loi sur la TPS?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il pourrait venir à l'esprit du député que, si les fabricants ont du mal à répondre à la demande, c'est peut-être parce que les affaires ont été tellement bonnes pour les petites entreprises, que ces dernières ont inondé de commandes les fabricants de caisses enregistreuses qui ont maintenant peine à répondre à cette demande extraordinaire.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député sait parfaitement bien, je le sais, que nous avons déjà proposé deux méthodes comptables simplifiées pour aider les petits détaillants à tenir compte de la TPS.

Mon collègue, le ministre du Revenu national, a au moins une autre méthode comptable simplifiée à l'étude.

Ces méthodes seront offertes pour aider les petits détaillants à répondre aux exigences de la TPS. Je crois que cette disposition et d'autres dont j'ai déjà parlé à la Chambre montrent très clairement que nous sommes sensibles aux problèmes des petits détaillants qui se préparent à respecter les exigences de la TPS à compter de janvier 1991.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Si vous le permettez, monsieur le Président, je vais envoyer une copie de la lettre au ministre des Finances pour le mettre au courant des problèmes de caisses enregistreuses. Un page pourrait la lui remettre.

Des voix: Règlement!

[*Français*]

M. Nystrom: Monsieur le Président, dans la province de Québec, la province du premier ministre du Canada, M. Michel Décary qui travaille avec M. Bullock a décrit au ministre des Finances du Québec la TPS comme un vrai cauchemar pour les petites et moyennes entreprises, parce que les caisses enregistreuses ne seront pas adaptées à temps pour séparer les deux taxes.

Monsieur le Président, ma question est la suivante: Étant donné ce problème sérieux, comment les Canadiens sauront-ils exactement quel montant ils vont payer pour la TPS? Est-ce que le ministre des Finances a une réponse à cette question importante pour tous les Canadiens et Canadiennes cet après-midi?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends la position d'un grand nombre de chefs de petites entreprises. Ils aimeraient mieux ne rien changer. On comprend cette résistance au changement.

Quand on songe aux avantages de la taxe sur les produits et services, on voit à quel point elle aidera les entreprises qui doivent soutenir la concurrence et mettra leurs produits sur le même pied que les importations de leurs concurrents. Les entreprises canadiennes paient aujourd'hui en taxes un tiers de plus que les importateurs qui leur font concurrence.

Ce sont les avantages très clairs que comporte la TPS. Les petites entreprises ne se résigneront peut-être pas facilement au changement qui s'impose, mais quand ce sera fait, les avantages deviendront tout à fait évidents.

Nous prévoyons verser jusqu'à 1 000 $ aux petites entreprises pour leur faciliter la transition. Nous avons aussi mis au point des méthodes comptables simplifiées. Nous allons par ailleurs nous montrer moins exigeants envers elles pour le paiement des taxes que nous le serons envers les grandes entreprises. Nous aidons les petites entreprises de multiples façons. . .

M. le Président: Le député de Markham—Whitchurch—Stouffville.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice. J'ai deux points à soulever au sujet de la législation sur le contrôle des armes à feu.

Tout d'abord, pourquoi tarde-t-on? Après la tragédie survenue récemment à l'École polytechnique de Montréal, je pensais qu'une mesure législative serait déposée ou adoptée à la Chambre très rapidement.

Ensuite, la ministre peut-elle assurer aux députés que le processus de demande de permis de possession d'arme à feu sera beaucoup plus rigoureux et sérieux? Ce serait un moyen de prévenir des massacres comme celui qui s'est produit à Montréal?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Des voix: Oh, oh!

Mme Campbell (Vancouver–Centre): J'admets avoir été prévenue de cette question, mais la Chambre conviendra certainement que c'est une excellente question.

Des voix: Bravo!

Mme Campbell (Vancouver–Centre): Je tiens également à assurer à la Chambre que le député l'a posée en raison de son intérêt très sincère pour ce problème.

Je suis heureuse de l'informer que mes discussions sur cette question sont presque terminées. Le gouvernement déposera un projet de loi dans les plus brefs délais. Ce projet consacrera le principe dont le député a parlé, car il prévoira des mesures visant à promouvoir une sécurité et une responsabilité accrues en ce qui concerne l'acquisition d'armes à feu.

J'espère que tous les députés de la Chambre appuieront ce projet de loi lorsqu'il sera déposé.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En fin de semaine, le premier ministre a indiqué son appui à l'initiative du Mexique de négocier un accord bilatéral de libre–échange avec les États–Unis. Le premier ministre a également dit récemment qu'il ne serait pas scandalisé par la création éventuelle d'une zone nord–américaine de libre–échange, incluant le Mexique, et que celle–ci pourrait survenir durant la prochaine décennie. Ma question est la suivante: le premier ministre a–t–il l'intention d'embarquer le Canada dans un processus pour créer cette zone de libre–échange avec les Américains et les Mexicains? Oui ou non?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député aurait dû peut–être lire attentivement mon texte qui est rapporté dans un journal aujourd'hui. On a dit dans *The Globe and Mail*:

[*Traduction*]

> Hier, le premier ministre, Brian Mulroney, s'est dit favorable à de nouvelles initiatives commerciales du Mexique, mais ne s'est pas officiellement prononcé en faveur d'un accord de libre–échange entre le Mexique et les États–Unis.

J'ai dit hier à Montréal, comme je l'ai mentionné en d'autres occasions, que j'estimais que le meilleur moyen pour les pays en développement d'atteindre la prospérité et de réaliser la justice sociale, c'était d'accroître leurs échanges commerciaux et d'accéder à des marchés riches et dynamiques. Grâce au commerce international, ces pays s'enrichiront, car la croissance du commerce entraîne la création d'emplois.

J'estime que, si nous n'adoptons pas ces principes, les pays riches continueront de s'enrichir et les pays pauvres, de s'appauvrir.

Je constate avec étonnement que mon collègue du Parti libéral n'inciterait pas le gouvernement du Canada à encourager de son mieux le gouvernement du Mexique et d'autres pays, à libéraliser leurs échanges commerciaux avec leurs partenaires et partout dans le monde.

[*Français*]

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas répondu à ma question. Je veux s'avoir s'il appuie l'initiative du Mexique ou pas?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement du Mexique n'a pas besoin de l'appui du gouvernement canadien. C'est possible qu'il décide d'entamer un dialogue avec les Américains ou avec les Brésiliens. Mais à ce que je sache, il n'y a pas de négociations d'engagées soit avec leurs voisins du Sud ou leurs voisins du Nord. J'ai dit aux Mexique que je ne serais pas du tout étonné de voir un pays comme le Mexique chercher à libéraliser davantage ses échanges, soit avec ses voisins du Sud ou ses voisins du Nord. Et je trouve que c'est tout à fait normal pour un pays en voie de développement comme le Mexique de vouloir le faire, compte tenu du fait que les pays G–7 ont décrit le Traité de libre–échange entre le Canada et les États–Unis comme étant un modèle pour le monde entier. Si c'est un modèle pour le monde entier, peut–être que les Mexicains pourraient en tirer profit, et ce serait tout à leur honneur.

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Pêches.

Étant donné qu'il y a un écart considérable entre la surveillance maritime le long du littoral canadien—le plus long du monde—et la recommandation n° 22 du rapport Harris concernant les ressources supplémentaires qu'il faudrait pour accomplir cette tâche, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures précises il compte prendre pour combler cette grave lacune?

• (1450)

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, permettez-moi de répondre au nom du ministre des Pêches qui, comme le député le comprendra sans doute, s'est rendu dans l'Est pour tenir des consultations à ce sujet.

Je crois comprendre qu'on vient de signer avec une entreprise privée de St. John's, à Terre-Neuve, un contrat prévoyant deux fois plus d'heures de surveillance et le recours à des techniques nettement améliorées. Nous serons ainsi beaucoup mieux placés pour savoir ce qui se passe au large de la côte est.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je suis au courant de cela, mais je remercie le ministre de me rafraîchir la mémoire.

Cela ne va même pas compenser pour les 1 400 heures que vont perdre les opérateurs de dispositifs de surveillance. C'est une goutte d'eau dans la mer.

De bonnes techniques, de bonnes lois, de bons règlements et toutes les ressources du monde ne valent rien si l'on ne met pas en place des mesures suffisantes de surveillance et de contrôle des stocks de poisson.

Les pêcheurs, les scientifiques, les bureaucrates et les groupes de travail, bref, tout le monde dit comme nous au ministre que le gouvernement doit prendre immédiatement des mesures véritables pour mettre un terme à la surpêche. Quand le ministre va-t-il se décider à agir?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, le député reconnaît qu'il fallait lui rafraîchir la mémoire au sujet du contrat qui vient d'être signé.

Les opérateurs de dispositifs de surveillance ont travaillé en gros 1 700 heures. Le nouveau contrat prévoit 3 815 heures. Trente-trois emplois seront créés dans ce domaine et de nouvelles techniques seront employées. On utilisera, par exemple, le radar de veille Litton V-5, qui est le plus perfectionné au monde.

Qu'est-ce que le député veut de plus? Comme d'habitude, il est tout à fait dépassé.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): En français?

Des voix: Oui!

M. Barrett: Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Aujourd'hui, ma question concerne le libre-échange.

[*Traduction*]

Voilà, c'est tout.

Ma question s'adresse au premier ministre et elle porte sur ses déclarations concernant la signature d'un accord de libre-échange entre le Mexique et les États-Unis. C'est facile, monsieur le Premier ministre, de parler des négociations entre le Mexique et les États-Unis en dehors du contexte de l'accord conclu entre le Canada et les États-Unis. Cependant, 43 p. 100 du commerce des Mexique avec les États-Unis portent sur des produits semblables à ceux dont nous faisons le commerce avec les États-Unis.

Le Mexique paiera ses ouvriers 1,60 $ l'heure et aura accès aux marchés américains. Le Canada paiera 12 $ ou 14 $ l'heure et perdra ces marchés.

Quels moyens avez-vous pris pour protéger nos salaires, ici, au Canada?

[*Français*]

Des voix: En français!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je veux remercier à nouveau le député de la Colombie-Britannique et le féliciter bien sincèrement d'une très

belle réalisation linguistique. Et je dis également au chef nouvellement élu des néo-démocrates: faites bien attention, il s'en vient vite! Et je le félicite sincèrement pour cette initiative.

[*Traduction*]

Mon collègue sait très bien, sans doute, que nos arrangements avec les États-Unis contiennent des dispositions sur les règles d'origine qui protègent nos intérêts.

Si le Mexique négociait un accord de libéralisation des échanges ou de libre-échange avec les États-Unis, il est évident que cela pourrait avoir des effets sur le commerce des États-Unis avec le Canada. C'est une affaire que nous surveillerions de très près.

Cependant, nous croyons fondamentalement qu'il est de l'intérêt des pays en voie de développement, comme le Mexique, d'essayer d'augmenter leur richesse nationale et le bien-être de leurs citoyens, et de sortir de la pauvreté, d'accélérer leur développement et d'accroître leur prospérité grâce à l'expansion du commerce extérieur.

L'un des moyens d'atteindre ce but est de libéraliser leurs échanges avec leurs voisins. Je pense qu'aucun député des deux côtés de la Chambre ne serait offensé si le Mexique agissait ainsi. Je sais que mon collègue voudrait, au contraire, encourager le Mexique à poursuivre dans cette voie.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je n'ai rien contre le fait que le premier ministre se préoccupe de la pauvreté au Mexique; c'est une position que j'approuve. Toutefois, le problème de la pauvreté au Mexique ne devrait pas être réglé aux dépens des travailleurs et des entrepreneurs canadiens.

Des voix: Oh, oh!

M. Barrett: Monsieur le Président, en fait. . .

M. le Président: Le député pourrait peut-être poser sa question.

M. Barrett: Monsieur le Président, en fait, à quoi ça sert d'avoir un gouvernement qui n'est pas prêt à défendre les travailleurs canadiens? Sa position devrait être d'appuyer les Canadiens.

Quelles études le gouvernement canadien a-t-il faites pour évaluer l'incidence qu'aurait la conclusion d'un accord de libre-échange entre le Mexique et les États-Unis sur le marché canadien? M. Hartt laisse déjà entendre qu'il y a cinq fois plus d'échanges commerciaux. . .

M. le Président: La question est: Quelles études ont été faites? Le ministre veut peut-être répondre.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai été consterné, et je suis certain que la Chambre et tout le pays l'ont été aussi, par certaines des remarques faites plus tôt par mon collègue, parce que les socialistes ont toujours eu plus de facilité à parler de justice sociale qu'à passer aux actes.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je ne crois pas que le député de la Colombie-Britannique respecte l'esprit de Coldwell ou de Tommy Douglas en parlant des Canadiens qui s'inquiètent. . .

Des voix: Bravo!

M. Barrett: C'est de la foutaise! Vous trahissez les Canadiens.

M. le Président: Le député d'Algoma.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Hier, le ministre de l'Agriculture du Manitoba a fait remarquer que le programme d'aide aux agriculteurs était tout simplement irréalisable—certains diraient que c'est un programme bidon—parce que le gouvernement exige 100 millions de dollars du Manitoba alors que le budget que la province affecte à l'agriculture est seulement de 85 millions de dollars.

Je me demande pourquoi le gouvernement a conçu un programme qui ne peut venir en aide aux agriculteurs parce qu'il exige des provinces une aide financière astronomique. J'aimerais savoir pourquoi le gouvernement agit ainsi.

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, les propos du député me surprennent un peu. Notre gouvernement a affecté environ 20 milliards de dollars à l'agriculture au cours des dernières années. Il a fait beaucoup pour les agriculteurs canadiens.

Après avoir discuté pendant deux jours, la semaine dernière, sur l'avenir de l'agriculture, le ministre de l'Agriculture a offert 500 millions de dollars. Étant donné que les responsabilités en matière d'agriculture sont partagées entre le gouvernement fédéral et les provinces, nous pensons que le gouvernement fédéral a fait beaucoup pour les agriculteurs au cours des dernières années.

Nous partageons cette responsabilité avec les provinces et nous estimons qu'elles devraient offrir beaucoup plus financièrement aux agriculteurs.

Je pense que l'offre proposée est équitable. Nous sommes ouverts. Nous attendons la réponse des provinces. Nous croyons que le gouvernement fédéral et les provinces peuvent s'entendre.

• (1500)

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, les agriculteurs du sud de la Saskatchewan et du Manitoba ont subi l'été dernier une sécheresse pire que celle de l'année précédente. Il y a six mois qu'ils attendent une décision. Ils n'ont droit depuis des mois qu'à des disputes fédérales-provinciales. Quand le ministre va-t-il envoyer des chèques aux agriculteurs qui veulent faire leurs semis de printemps? Quand donc?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, le ministre du Commerce extérieur a répondu à ces questions hier.

Ces deux dernières années, nous avons consacré près de 8 milliards à l'agriculture. Dans la même période, les trois provinces n'y ont consacré que 1,4 milliard. Je ne pense pas que ce soit très équitable comme partage.

Nous avons prévu des crédits, et l'argent est là. Nous n'avons pas d'idées préconçues. Nous attendons la réponse des provinces et je pense que l'argent est là. C'est un effort sérieux du gouvernement fédéral en faveur des agriculteurs canadiens.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES AMENDEMENTS AU PROJET DE LOI C-21 PROPOSÉS PAR LE SÉNAT

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si vous voulez bien me le permettre, j'aimerais profiter de l'occasion pour invoquer le Règlement au sujet d'un message du Sénat qui concerne le projet de loi C-21. Je voudrais exposer les raisons qui me font dire que ce message est irrecevable, et demander l'avis de la présidence sur les termes d'une motion constituant message de renvoi au Sénat.

Les usages parlementaires séculaires ont tracé une nette division des pouvoirs et des attributions entre les deux Chambres, et fixé ainsi le rôle de chacune en régime bicaméral. Ces attributions sont exposées dans divers ouvrages, dont Erskine May et Beauchesne pour n'en citer que deux. La division des responsabilités est également établie aux articles 53 et 54 de la Loi constitutionnelle et aux articles 79 et 80 du Règlement de la Chambre, qui remontent à 1967. Je demande aux députés et à la présidence de se reporter à la déclaration que j'ai faite dans cette enceinte le mars 1990 sur cette question.

Je voudrais ajouter à cette déclaration aujourd'hui et vous inviter à décider que les amendements 5 *a*) et *b*) 7 et 9 contenus dans le message de l'autre endroit sont irrecevables car ils diffèrent d'une façon ou d'une autre des conditions précises établies dans la recommandation royale relative au projet de loi C-21 et parce qu'ils empiètent sur les prérogatives financières de la Couronne. Comme je l'ai déclaré le 12 mars 1990, monsieur le Président, je crois que c'est aussi le cas de plusieurs autres amendements proposés, mais je vous laisserai le soin d'en décider. Je voudrais également parler de la recevabilité des amendements du Sénat.

Comme le Président le sait, l'un des principes importants du projet de loi C-21 consiste à faire en sorte que le régime d'assurance-chômage soit financé entièrement par les cotisations des employeurs et des employés. Or, les amendements du Sénat, surtout les amendements 7 et 9, vont tout à fait à l'encontre de ce principe et forcent à nouveau le contribuable à financer le régime dans les mêmes proportions environ que ce qui était prévu dans la loi que le projet de loi C-21 tend à modifier.

Si ces amendements étaient venus d'un député, je suis persuadé qu'on aurait invoqué le commentaire 698(5) de la sixième édition de Beauchesne pour les juger irrecevables. Ils vont manifestement à l'encontre du principe qui sous-tend le projet de loi.

Ainsi, monsieur le Président, est-il logique que le Sénat demande à la Chambre de souscrire à son message et, du même coup, de faire ce qu'elle ne pouvait faire directement? Je prétends que non, mais j'aimerais connaître la position de la présidence à ce sujet. Les amendements du Sénat auraient-ils été recevables s'ils avaient été proposés dans cette enceinte? Je crois que non. Conviendrait-il que la Chambre accepte des amendements venant du Sénat qui ne seraient pas acceptables s'ils venaient de députés? Le président ne devrait-il pas les déclarer irrecevables de ce fait?

Nous voudrions également connaître votre position, monsieur le Président, au sujet du fait que le projet de loi C-21 découle du budget du 27 avril 1989. À la page 14 du discours du budget, le ministre décrit les modifications à l'assurance-chômage qui contribueront pour «1,9 milliard de dollars à la réduction du déficit au cours de la première année complète d'application». Vous convien-

drez, monsieur le Président, qu'il s'agit là d'une somme assez importante.

Depuis la Confédération et, en fait, même avant, le gouvernement présente son programme financier à la Chambre dans le cadre d'un discours du budget. Ce discours établit les projets de dépenses du gouvernement et les moyens par lesquels ces projets vont être financés. En vertu de notre Règlement, il faut prévoir six jours de débat et soumettre à la Chambre une motion tendant à souscrire au budget. Le vote de confiance demandé est important parce qu'il donne au gouvernement le pouvoir de mettre immédiatement en oeuvre les plans financiers contenus dans le budget même si beaucoup nécessitent des modifications législatives. C'est en tablant sur l'exposé budgétaire, la procédure formelle, le vote de confiance, que beaucoup de mesures sont mises en oeuvre et que des taxes peuvent être perçues sur-le-champ, en tenant pour acquis que les mesures législatives nécessaires suivront.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, qu'en 1979, le premier geste posé par le gouvernement formé par un autre parti politique a été d'adopter un projet de loi découlant du budget du gouvernement qui l'avait précédé. Ironiquement, en 1984, l'un des premiers gestes posés par notre gouvernement a été de présenter le projet de loi sur l'impôt sur les revenus pétroliers qui découlait du budget du gouvernement qui nous avait précédés. Cependant, et je dis cela seulement pour bien souligner que telle est la nature d'un budget et du vote de confiance demandé, le fait de modifier le budget ou de le renverser à l'autre endroit irait à l'encontre des objectifs et des pouvoirs de notre institution.

À mon avis, les amendements proposés par le Sénat au projet de loi C-21 compromettent sérieusement l'équilibre du budget du 27 avril dernier auquel la Chambre des communes a accordé sa confiance. Si j'ai raison, ne serait-ce pas là un motif raisonnable de refus du message du Sénat? La Chambre peut-elle donner sa confiance à un budget, puis accepter des modifications proposées par le Sénat qui viennent compromettre tout ce budget sans, à toutes fins utiles, renier ce budget? En d'autres mots, si le projet de loi C-21 était défait à la Chambre des communes, il serait possible d'alléguer que le gouvernement n'a plus la confiance de la Chambre des communes.

En revenant à la charge avec des amendements dont le but est essentiellement de supprimer ou de nier les principes qui sous-tendent le projet de loi C-21, le Sénat demande à la Chambre de censurer le gouvernement, ce qu'il n'a pas le droit de faire. Les gouvernements doivent avoir la confiance de la Chambre, mais ils peuvent certes se passer de celle du Sénat. Au demeurant, ils ont besoin de la confiance de la Chambre et uniquement de la Chambre.

Monsieur le Président, je voudrais citer une autorité en la matière, R. McGregor Dawson qui dit ce qui suit à la page 212 de la cinquième édition de *The Government of Canada:*

> Selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, aucune mesure prévoyant des dépenses publiques ne peut être étudiée à la Chambre des communes (d'où elle doit provenir) sans avoir fait préalablement l'objet d'une recommandation dans un message du Gouverneur général et, selon l'usage constitutionnel, seul un ministre peut transmettre ce message à la Chambre. La coutume et le Règlement de la Chambre ont établi un corollaire qui veut que tout projet fiscal soit également présenté par un membre du cabinet. Ces deux règles ont été renforcées par une pratique dont fait état implicitement le Règlement, pratique selon laquelle tout amendement visant à majorer des impôts ou des crédits doit être présenté par un ministre même si un simple député peut proposer la réduction ou la suppression d'un impôt ou d'un crédit. Tous les principes énoncés plus haut s'inspirent d'une longue pratique britannique et ensemble, ils assurent que la responsabilité d'un cabinet, en tout ce qui concerne les questions financières, est complète et inéluctable.

Outre ces arguments, on a déjà fait valoir que le projet de loi C-21 comportait une recommandation royale. Or, je me permets de rappeler aux députés que c'est le légiste et conseiller parlementaire, et non pas le gouvernement, qui décide si un projet de loi nécessite une recommandation royale. Au cas où les députés ne le sauraient pas, je les renvoie au commentaire 225 (4) de la 6e édition, à la page 61, où Beauchesne dit que les fonctions du légiste comprennent l'examen de. . .

> . . .toutes les propositions législatives du gouvernement, avant la présentation, en vue de déterminer si elles ne doivent pas être précédées de la Recommendation royale.

Le légiste parlementaire a annexé la recommandation royale au projet de loi C-21. C'est un point non controversé. On peut difficilement dire qu'un projet de loi qui a des répercussions de 2 milliards de dollars sur le déficit n'a pas besoin de recommandation royale.

Ensuite, les députés doivent se demander quelle sorte d'amendements on peut apporter à un projet de loi qui a déjà la recommandation royale. Pour le savoir, il suffit de se reporter au commentaire 596 de la 6e édition de Beauchesne, à la page 183:

> Le principe directeur quand il s'agit de déterminer les conséquences d'une modification dans le domaine financier, sur l'initiative de la Couronne, consiste en ce que la communication, à laquelle la demande royale de recommandation est annexée, doit être considérée comme établissant, une fois pour toutes (à moins qu'elle ne soit retirée et remplacée), non seulement le montant d'un prélèvement, mais aussi ses objectifs, ses buts, ses conditions et les réserves qui s'y rattachent.

> En ce qui concerne la norme ainsi fixée, tout amendement enfreint l'initiative de la Couronne dans le domaine financier, non seulement s'il augmente le montant, mais aussi s'il en étend les objets et les fins, ou s'il relâche les conditions et les réserves signalées dans la communication, par laquelle la Couronne a demandé, ou recommandé, un prélèvement.

• (1510)

Je renvoie la présidence au commentaire 604 de la 6e édition de Beauchesne, à la page 185:

> Les modifications aux projets de loi sont irrecevables si on cherche ainsi à substituer une autre mesure à celle que vise la Recommandation royale.

Monsieur le Président, je vous signale aussi les décisions prises par vos prédécesseurs à ce sujet, en particulier celles du *Recueil de décisions du Président Lamoureux*, publié en 1985, où il en est question aux pages 457, 459, 463 et 464, 466, 469, 473 et 474, 477 à 481 et 483. En particulier, j'attire votre attention sur la page 479. . .

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier invoque le Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je ne sais pas où veut en venir le ministre, mais nous, de notre côté, tentons de suivre son raisonnement.

Je me demande s'il accepterait de déposer sa déclaration afin que nous puissions tous la lire attentivement, ou peut-être qu'il pourrait la lire plus lentement afin que nous puissions bien capter la traduction de son exposé et les citations auxquelles il fait référence aujourd'hui.

Nous n'avons pas été prévenus de l'intervention du ministre, monsieur le Président, et nous désapprouvons la vitesse à laquelle il prononce son discours.

M. le Président: Le député a entendu la remarque qu'a formulé un de ses collègues d'en face. Je ne crois pas qu'il incombe à la Présidence de déterminer la vitesse à laquelle un député doit parler. Je considère qu'il s'agit d'une requête polie afin de permettre à l'opposition de suivre avec plus de facilité l'argumentation, mais naturellement, je suis à la merci du ministre. Je suis sûr qu'il accédera à la demande.

M. Andre: Évidemment, monsieur le Président, si je parlais vite c'était simplement pour ne pas monopoliser la Chambre trop longtemps. Je déposerai, bien sûr, le document et le député le savait. Il n'avait pas à se lever pour en faire la demande.

M. Gauthier: Je n'en savais rien. Tenez-vous en aux faits.

M. Andre: Monsieur le Président, le député connaissait mon intention autant que je connaissais la sienne quand il a invoqué le Règlement hier et que j'ai dû écouter ses arguments pendant 45 minutes.

M. Gauthier: Encore une fois, on mélange les pommes et les oranges.

M. le Président: Je pourrais peut-être aider la Chambre. Le ministre nous communique des arguments détaillés et étoffés sur une question très importante pour la Chambre. J'aimerais bien qu'il puisse poursuivre son exposé, car je l'écoute le plus attentivement possible.

M. Andre: Monsieur le Président, j'attire votre attention sur la page 479 de cette publication, qui porte sur la décision du Président du 5 février 1973 concernant des amendements proposés au projet de loi C-124, Loi portant modification de la Loi sur l'assurance-chômage.

Pendant cette discussion de procédure, on a demandé au Président de décider si les amendements sont recevables lorsqu'ils ont pour effet de modifier la recommandation royale ou de rejeter le projet de loi.

Le Président a décidé que les motions en question étaient irrecevables parce qu'elles modifiaient les objectifs, les buts, les conditions et les réserves de la recommandation royale. Il a déclaré qu'un amendement n'est réglementaire que s'il coïncide avec les termes de la résolution.

Je voudrais aussi attirer l'attention du Président sur la publication intitulée: *Recueil de décisions du Président James Jerome*, publiée en 1983; j'attirerais votre attention sur les pages 114, 118, 119, 120-121 et 123. En particulier, les pages 119 et 120 portent sur les amendements proposés au projet de loi C-69, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, et la décision du Président du 15 décembre 1975. Il s'agissait de savoir si on pouvait apporter des amendements qui impliquent des dépenses de fonds qui n'ont pas été sanctionnées par une recommandation royale. Dans sa décision, le Président Jerome a déclaré ces amendements irrecevables parce qu'ils empiètent sur la prérogative financière de la Couronne et parce que les dépenses proposées n'étaient pas prévues dans la recommandation royale.

Avant que j'explique en quoi les amendements 5 *a*) et *b*), 7 et 9 ont trait à ces décisions, je voudrais faire remarquer que plusieurs initiatives du projet de loi C-21 étaient prévues dans l'exposé et les documents budgétaires présentés par le ministre des Finances, comme je l'ai déjà dit. Dans mon discours du 12 mars 1990, j'ai fait directement allusion à l'exposé budgétaire, aussi je ne le citerai pas maintenant. Mais, encore une fois, Beauchesne et Erskine May affirment que la partie la plus importante des voies et moyens est l'exposé budgetaire.

Monsieur le Président, je vous prie aussi de vous reporter à l'amendement dit Gladstone de 1866, au Règlement de la Chambre des communes britannique et au neuvième rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales déposé au Sénat le 13 février 1990 et portant sur la façon dont le Sénat a toujours traité les mesures législatives accompagnées d'une recommandation royale.

Beauchesne poursuit en disant, au commentaire 974:

> Le ministre des Finances présente un exposé budgétaire à la Chambre en proposant: «Que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du Gouvernement.»

La Chambre a adopté cette motion en 1989, approuvant ainsi les dispositions financières de ce budget visant à fixer les taux de primes d'assurance-chômage pour trois ans et à modifier les dispositions financières de la Loi.

Il est clair qu'en cherchant à modifier ces dispositions par le biais des amendements 7 et 9, l'autre endroit tente de changer la politique budgétaire. Comme nous le savons, la politique budgétaire est la prérogative exclusive de la Couronne et de la Chambre des communes. Si nous permettions à l'autre endroit de dicter cette politique par le truchement des amendements 7 et 9, nous manquerions indéniablement à notre devoir en tant que représentants élus. Le changement que l'autre endroit propose d'apporter au budget de 1989 entraînerait pour le Trésor des coûts supplémentaires de plus de 1,75 milliard de dollars par an.

Les amendements 5*a* et *b* sont contraires à la recommandation royale parce qu'ils proposent de substituer un autre régime à celui qui est proposé avec la recommandation royale.

L'article 22 du projet de loi C-21 prévoit une exclusion d'au moins 7 semaines et d'au plus 12 dans le cas des travailleurs qui quittent leur emploi sans raison valable.

Les amendements nos 5 *a*) et *b*) proposent un régime différent et plus dispendieux—il coûterait plus de 350 millions de dollars—que celui prévu dans la recommandation royale. Pour cette raison, ils doivent être jugés irrecevables.

L'amendement no 7 vise à obtenir la participation du Fonds du revenu consolidé en vue d'une nouvelle sorte de prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional qui coûterait plus de 1,5 milliard de dollars par an. Cet amendement est irrecevable pour deux raisons. Premièrement, il préconise un régime différent de celui que prévoit la recommandation royale. Ensuite, il porte atteinte à la prérogative financière de la Couronne en prévoyant des versements à même le Fonds du revenu consolidé que le budget de 1989, approuvé par la Chambre, a explicitement abolis.

L'amendement no 9 vise à son tour à obtenir la participation du Fonds du Revenu consolidé au versement de prestations aux pêcheurs qui dépasseraient 250 millions de dollars par an. Cet amendement est irrecevable pour deux raisons. Tout d'abord, il prévoit un régime différent de celui que propose la recommandation royale. Ensuite, il porte atteinte à la prérogative financière de la Couronne en prévoyant des versements à même le Fonds de revenu consolidé que le budget de 1989, approuvé par la Chambre, a explicitement abolis.

Il incombe à tous les députés de protéger les droits dont jouit la Chambre et les responsabilités qu'elle assume, non seulement conformément à la Loi constitutionnelle et à notre Règlement, mais conformément à des siècles de procédure et de décisions parlementaires qui ont confié la responsabilité financière à la Chambre des communes.

Il nous incombe, en tant que représentants élus du peuple, de veiller à ce que les finances de notre pays soient sous la garde des représentants du peuple, les députés qui devront un jour ou l'autre solliciter à nouveau l'appui des électeurs, non pas des représentants nommés.

J'ai énuméré quelques décisions parlementaires. J'exhorte les députés à assumer leurs responsabilités et à se rendre compte du fait qu'on nous demande de bafouer les coutumes et les responsabilités de la Chambre.

Je voudrais que les députés se reportent au commentaire 620 de la sixième édition du Beauchesne, qui traite des amendements proposés à une loi fiscale. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit de contributions fiscales de milliards de dollars imposées aux employés et aux employeurs pour financer le régime d'assurance-chômage.

Je cite le paragraphe 620(2):

> (2) Cette méthode dépasse les cadres d'un simple accord. Il s'agit de la défense des droits et privilèges de la Chambre consacrés par l'article 80 du Règlement. Si néanmoins la Chambre, dans sa sagesse, juge que les circonstances sont telles qu'elles motivent le renoncement provisoire aux privilèges qu'elle proclame, elle se trouve en somme à suspendre l'application de l'article 80. En conséquence, et faute d'une motion expressément conçue en vue de cette suspension, il faudrait que la Chambre consente unanimement à l'adoption des amendements envisagés.

• (1520)

Compte tenu de ce commentaire, nous sommes dans la situation où, même si nous voulions accepter les amendements du Sénat, il faudrait que ceux-ci soient précédés d'une motion visant à suspendre provisoirement l'application de l'article 80 du Règlement, qui, comme le sait la

présidence, est en vigueur depuis 1867 et découle des articles 53 et 54 de la Constitution.

Je me rends compte, monsieur le Président, que vous ne sauriez vous prononcer immédiatement, mais je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous éclairer. J'ai relu la décision prise par le Président à propos du projet de loi C-103 en juillet 1988 et selon laquelle les modifications proposées par le Sénat auraient constitué une atteinte aux privilèges de la Chambre des communes.

Il nous faut reconnaître que ces amendements empiètent sur les privilèges de la Chambre. Nous devons défendre ces pouvoirs gagnés de haute lutte. Tandis que le Sénat, l'autre endroit, tire ses pouvoirs de l'article 17 de la Loi constitutionnelle, qui prévoit qu'il «y aura, pour le Canada, un Parlement composé de la Reine, d'une chambre haute appelée le Sénat et de la Chambre des communes», on sait que le gouverneur général, le représentant de la Reine, qui n'est pas élu, n'a jamais exercé ces pouvoirs. Comme le Sénat n'est pas élu non plus, il ne devrait pas empiéter sur les pouvoirs de la Chambre des communes. Il revient à celle-ci de défendre ses responsabilités et ses pouvoirs.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, soit dit en passant, le leader du gouvernement à la Chambre a lancé ce débat sans avis. Si c'est ainsi qu'il veut procéder désormais à la Chambre, nous nous le tiendrons pour dit et nous respecterons ce mauvais précédent. Je veux simplement m'assurer que le ministre, qui a convoqué une réunion des leaders à la Chambre pour 15 h 15, ne sera pas tout seul à cette réunion et attendra que ce débat soit terminé, après quoi nous nous réunirons avec lui pour discuter des travaux de la semaine prochaine.

On peut se demander, bien sûr, pourquoi le ministre n'a pas présenté cet argument le 12 mars dernier, jour où la Chambre a consacré un peu de temps à l'étude du message du Sénat concernant le projet de loi C-21. Si vous examinez le compte rendu, monsieur le Président, vous constaterez que, ce jour-là, le ministre n'a pas invoqué les arguments qu'il vous a présentés aujourd'hui. Il a accepté un amendement d'emblée et trois en principe, puis a transmis le message au Sénat.

À mon avis, en vous posant un très grand nombre de questions hypothétiques, de même que des questions d'ordre constitutionnel, monsieur le Président, le ministre vous place dans une situation très délicate. Vous êtes appelé à trancher des questions hypothétiques, ce que vous ne ferez pas, je l'espère, et des questions d'ordre constitutionnel, ce qui ne relève pas de votre compétence.

Par conséquent, pourquoi le gouvernement ne nous a-t-il pas présenté ces arguments le 12 mars? Parce qu'il cherche à se moquer de la Chambre. Le nouveau leader à la Chambre est reconnu comme un dur par les députés. Il bouscule tout le monde et pense pouvoir tout faire à sa façon.

M. le Président: Le ministre invoque le Règlement.

M. Andre: Monsieur le Président, il s'agit peut-être d'une explication sur un fait personnel. Je ne me laisse pas atteindre facilement. Hier, je suis resté assis pendant 45 minutes à écouter le député m'injurier. Mais je ne comprends pas ce que les injures dont il m'accable ont à voir avec les questions d'ordre constitutionnel que je demande à la Chambre d'étudier. Que le député réponde à cette question d'ordre constitutionnel: croit-il ou non à la démocratie?

M. le Président: Le ministre a invoqué le Règlement et, à en juger d'après tout ce que j'ai entendu jusqu'ici, il en a certes parfaitement le droit. Il a exposé un argument de façon assez détaillée, à tel point que les porte-parole de l'opposition ont naturellement demandé à en recevoir le texte. Je le comprends.

Le député d'Ottawa—Vanier réplique, comme il se doit. Certaines choses pourraient peut-être se discuter à un autre endroit. J'ai cependant besoin d'entendre des arguments se rapportant aux questions soulevées et dont nous sommes saisis. Sans cela, je ne peux être d'un grand secours à la Chambre. J'inviterais tous les députés à en tenir compte.

M. Gauthier: Je vais en tenir compte, monsieur le Président, et je vais tâcher d'aborder les divers points brièvement et, je l'espère, clairement, de sorte que les députés comprennent que j'ai effectivement exposé des arguments valables le 12 mars dernier, des arguments auxquels je voudrais que les députés reviennent en parlant de certains des détails entourant le projet de loi C-21.

J'estime encore qu'il n'appartient pas à la présidence de se prononcer sur les questions hypothétiques et les questions constitutionnelles, et j'aimerais que le ministre demande aux experts de son ministère d'examiner ces

questions pour nous dire ce qu'ils en pensent et qu'il revienne à la Chambre nous lire à nouveau leur avis.

Je ne pense pas que les arguments soutenus par. . .

M. le Président: Je me permets d'interrompre le député un instant. Généralement parlant, le député d'Ottawa—Vanier fait une affirmation à première vue valable en disant qu'il n'appartient pas à la présidence de se prononcer sur une question constitutionnelle.

Il se peut bien que l'argument soutenu par le ministre contienne des questions de procédure, et le député d'Ottawa—Vanier peut très bien vouloir distinguer entre celles qui pourraient concerner la procédure et celles qui ne devraient pas relever de la compétence de la présidence, comme il pourrait le soutenir. Mais il se peut qu'il y ait un mélange de ces questions dans ce débat. J'espère que cela aide un peu le député.

M. Gauthier: Merci de vos observations, monsieur le Président. Je reconnais que les questions de procédure doivent être débattues, qu'elles peuvent être soulevées. Je dis seulement que les questions constitutionnelles en elles-mêmes ne sont pas du ressort de la présidence.

Le gouvernement, ou le ministre qui parle en son nom, essaie de se tirer du pétrin où il s'est lui-même embourbé dans l'étude du projet de loi C-21. Nous savons tous quelle a été la procédure jusqu'ici: le Sénat a été saisi du projet de loi, il l'a examiné très sérieusement avant de le retourner à la Chambre accompagné d'un message recommandant neuf amendements. Trois de ces amendements ont été acceptés par le gouvernement et retournés au Sénat accompagnés d'un message. Nous savons qu'un nouveau message nous est parvenu. Il figure au *Feuilleton*. Voilà où en est le projet de loi C-21.

Le gouvernement essaie aujourd'hui de tout embrouiller en disant que le premier message aux Communes n'était pas recevable et qu'il n'aurait pas dû être accepté. Nous allons démontrer que cette position ne tient pas debout et que le gouvernement fait ces allégations parce qu'il s'est laissé dépasser par les événements et qu'il essaie de se rattraper.

Je ferai peut-être allusion aux délibérations du Sénat au cours de mon exposé. Je demande à la Chambre d'être indulgente, car le Sénat a étudié ces amendements et, le 20 février 1990, son Président a rendu à ce sujet une décision que les députés voudront probablement lire pour s'en inspirer.

Le gouvernement prétend que les initiatives du Sénat concernant le C-21 sont contraires à la Constitution et à la procédure. C'est exactement ce que le ministre a affirmé aujourd'hui. Je dis, monsieur le Président, que ces attaques sont sans fondement dans les faits ou en droit. Le mépris des précédents, des autorités en la matière, n'est qu'une tactique pour détourner l'attention des déficiences voulues de la mesure même, le projet de loi C-21.

• (1530)

Le 12 mars, à la Chambre, j'ai fait l'historique de la question et expliqué pourquoi le caucus libéral juge ces amendements recevables.

[*Français*]

Monsieur le Président, en 1867, certains se sont opposés à la création du Sénat. Ils voulaient avoir un Parlement dont les sièges seraient strictement répartis en fonction de la population. Ceux-là, si nous ne l'avons pas oublié, venaient principalement du Canada de l'Ouest, c'est-à-dire l'Ontario, ma province. Leur opinion n'a pas apporté de débat. Heureusement, ils ont perdu. Les autres provinces n'ont pas voulu, et avec raison, monsieur le Président, d'un Parlement où ils étaient, eux, leurs provinces, en situation minoritaire, et où l'Ontario avait la prédominance.

Ceux d'entre nous, monsieur le Président, qui viennent du Canada central, comme nous l'appelons aujourd'hui, doivent cependant tenir compte de ce que les députés de la Chambre des communes, élus, décident qu'ils ont mission de la plus haute importance d'accomplir leur devoir, et tenir aussi en tête qu'il y a une autre Chambre, le Sénat, qui, elle, a un travail sérieux à accomplir, un travail de revoir, de repenser peut-être, la législation qui lui est soumise. C'est ce qu'on appelle le droit de deuxième regard, si l'on veut, de la Chambre du Sénat sur toute législation étudiée et adoptée par cette Chambre.

Monsieur le Président, pour ma part, je pense qu'un Sénat électif serait probablement plus efficace. C'est une opinion qui est partagée par beaucoup de députés libéraux. Mais tant qu'on n'est pas dans la réforme du Sénat, tant que nous serons dans la situation actuelle, il faut accepter que le Sénat, n'en déplaise aux gros ministres du

gouvernement, aura une tâche à accomplir, et qu'il le fait, selon la Constitution du pays.

Monsieur le Président, j'en viens à ma question. Est-ce que les amendements soumis à la Chambre, par le Sénat du Canada, sont inacceptables parce qu'ils contreviennent au Règlement de cette Chambre, comme l'a laissé entendre le ministre tantôt?

Monsieur le Président, l'article 80(1) auquel réfère le ministre est l'article qu'il utilise pour dire que ces amendements sont contraires à notre Règlement. Il a également utilisé l'argument constitutionnel, les articles 53 et 54 de la Loi constitutionnelle de 1867. Je n'ai pu trouver personne, au Sénat, qui ait dit: Nous avons accepté l'article 80(1) du Règlement de la Chambre des communes. Le Sénat n'a pas à se préoccuper, monsieur le Président, de cet article de notre Règlement, et à juste titre.

Monsieur le Président, je veux être clair, je vais lire l'article qui dit ceci, et je le cite:

> Il appartient à la Chambre des communes seule d'attribuer des subsides et crédits parlementaires au Souverain. Les projets de loi portant ouverture de ces subsides et crédits. . .

Et l'article continue, monsieur le Président.

Je souligne l'expression «subsides et crédits» parce que c'est un élément important de mon argumentation. Je l'ai fait le 12 mars dernier. Je vais le refaire encore aujourd'hui parce que le premier ministre n'a pas compris ce dont il s'agissait.

Monsieur le Président, l'article 80(1) du Règlement continue de cette façon:

> Les projets de loi portant ouverture de ces subsides et crédits doivent prendre naissance à la Chambre des communes, qui a indiscutablement le droit d'y déterminer et désigner les objets, destinations, motifs, conditions, limitations et emplois de ces allocations législatives, sans que le Sénat puisse y apporter des modifications.

Monsieur le Président, ce que nous devons déterminer, c'est si le projet de loi C-21 est un projet de loi de subsides ou de crédits, aux termes de l'article 80(1) de notre Règlement. À mon avis, monsieur le Président, il n'y a pas de relation avec 80(1), c'est-à-dire: subsides et crédits. Nous n'avons pas à ranimer le vieil argument entre la Chambre des communes et le Sénat, à savoir si le paragraphe (1) du Règlement prime ici. Comme je l'ai dit tantôt, monsieur le Président, 80(1) n'est pas un Règlement du Sénat, c'est un Règlement de la Chambre des communes, et je ne vois pas comment on peut invoquer cet argument-là pour dire qu'il est question de subsides et de crédits dans le projet de loi C-21 et dans les amendements que le Sénat y apporte.

Monsieur le Président, si on se tourne vers les autorités, dont Erskine May par exemple, et je le cite: «Erskine May: Les dépenses de fonds publics sont de deux ordres», il s'agit bien de deux ordres. Je pense qu'il est important que les gens comprennent que les dépenses publiques sont les effets de deux ordres, les dépenses payables sur les sommes accordées par le Parlement, c'est-à-dire les sommes votées chaque année. Ce qu'on a fait aujourd'hui, monsieur le Président, c'est de rétablir, justement par un vote de cette Chambre, ces sommes d'argent qui sont votées au gouvernement pour les dépenses publiques et il s'agit aussi de motions de voies et moyens portant attribution de crédits que nous suivons, monsieur le Président, comme vous le savez, à chaque année, le gouvernement présente sous cette forme, c'est-à-dire celle des voies et moyens, des réquisitions pour attribution de fonds.

Il y a ensuite les dépenses payables sur le Trésor public. Cela, c'est la deuxième catégorie. Les dépenses payables sur les fonds autorisés par le Parlement sont autorisées chaque année par des lois de crédits présentées régulièrement à la Chambre. Les dépenses payées sur le Trésor sont qualifiées de dépenses législatives. C'est de celles-là, monsieur le Président, que le projet de loi C-21 discute. Il ne s'agit pas du vieil argument à savoir si les subsides et les crédits sont impliqués, mais les mesures législatives qui engagent des fonds avec recommandation royale, évidemment.

Historiquement, la Couronne devait payer les frais de la Fonction publique à l'aide des revenus de ses propriétés. Lorsque ceux-ci se sont révélés insuffisants, elle s'est adressée au Parlement pour obtenir des subsides et des crédits, c'est-à-dire des suppléments financiers pour répondre à des besoins annuels. Le paragraphe 81 de notre Règlement fait allusion au projet de loi de crédits.

À Westminster, les projets de loi de subsides et de crédits sont présentés par sanction royale par le Président de la Chambre des communes. C'est la même chose au Canada. Un projet de loi doit avoir une recommandation royale pour être qualifié de dépenses législatives. Cela dit, nous devons examiner les autres genres de dépenses que j'ai appelées «dépenses législatives». Elles ne sont pas introduites par une demande de subsides, pas plus qu'elles ne sont visées par les articles du Règlement portant sur les travaux relatifs aux subsides.

Avant 1968, elles étaient introduites par résolution financière proposée en Comité plénier. Ces résolutions étaient recommandées à la Chambre par le Gouverneur général et en 1968, l'étape préliminaire de la résolution a été éliminée au Canada. Depuis, la recommandation royale est communiquée à la Chambre de la façon prescrite au paragraphe 79, sous-paragraphe (2) du Règlement.

Le projet de loi C-21 a été déposé sur recommandation royale, conformément à l'article 79(2) du Règlement, et non sur la présentation d'un message conformément au paragraphe 79(3) du Règlement. Je crois qu'il serait utile

ici que je fasse lecture des paragraphes 79(2) et 79(3) du Règlement qui sont les suivants:

> (2) Le message et la recommandation du Gouverneur général à l'égard de tout projet de loi comportant l'affectation d'une taxe ou de tout impôt doivent être imprimés au *Feuilleton des Avis* et dans les *Procès-verbaux* au moment où ladite mesure est sur le point d'être présentée, et le texte de ladite recommandation doit figurer dans ledit projet de loi ou y être annexé.

Fin de l'article 79, sous-paragraphe (2).

Maintenant, je cite l'article 79, sous-paragraphe (3), monsieur le Président:

> (3) Au moment de la présentation des crédits, le message du Gouverneur général doit être présenté à l'Orateur, qui doit en donner lecture à la Chambre.

Monsieur le Président, je crois qu'il faut admettre en cette Chambre que le projet de loi C-21 n'est pas un projet de loi portant affectation de crédits. Ce n'est pas l'article 81 du Règlement qui s'applique, mais les paragraphes 79(2) et 79(3). C'est clair.

• (1540)

Cela dit, attaquons maintenant la question constitutionnelle que le ministre a soulevée encore aujourd'hui. Les amendements proposés par le Sénat sont-ils interdits par les articles 53 et 54 de notre Constitution de 1867? Monsieur le Président, je rappelle aux députés que la Loi C-21 est un projet de loi qui modifiait la loi existante de 1970 et de 1972 sur l'assurance-chômage. Je rappelle aux députés que le projet de loi qui est devenu la loi sur l'assurance-chômage est le projet de loi C-229 qui a été lu pour la première fois le 10 mars 1971. C'est ce projet de loi que le projet de loi C-21 vient modifier. Les crédits affectés l'ont été conformément à la recommandation du gouverneur général comme il se doit.

En examinant, monsieur le Président, les modifications du Sénat apportées à C-21, on constate qu'un simple député aurait pu présenter chacune de ces modifications, chacun de ces amendements en guise d'amendements au projet de loi C-229, en 1971. Cela, monsieur le Président, c'est un fait. Aucun des projets d'amendements aux articles du projet de loi C-21 ne cherche à accroître ou à modifier le montant ou la destination d'une affectation de crédits d'une manière qui contrevienne à la recommandation royale du 10 mars 1971. Monsieur le Président, je répète: aucune modification ne cherche à modifier le montant ou la destination d'une affectation de crédits d'une manière qui contrevienne à la recommandation royale du 10 mars 1971. Alors, pourquoi est-ce que le ministre s'énerve? Bien, il veut faire un argument.

Il s'ensuit, monsieur le Président, que les amendements du Sénat à C-21 ne vont donc pas à l'encontre de la recommandation royale, bien au contraire. Si le projet de loi C-229 de 1971 était recevable lors de son adoption le 10 mars 1971, nous croyons qu'il en va de même des amendements du Sénat dont la Chambre est saisie aujourd'hui en 1990, car ils ne contreviennent aucunement à l'affectation de crédits prévus dans le projet de loi original.

Monsieur le Président, étant donné que toutes les dispositions du projet de loi C-21 auraient pu être présentées en 1971, en guise d'amendements au premier projet de loi C-229, on doit se demander pourquoi le projet de loi C-21 comportait une recommandation royale lorsqu'il a été présenté à la Chambre des communes. Il a été présenté à la Chambre des communes, on le sait, le 1er juin 1989. On se pose la question. Je sais que mon collègue de Kingston et les Îles (M. Milliken) a déjà adressé cette question, mais il verra certainement à répéter encore une fois ses arguments.

Le 5 février 1990, lorsque le comité a demandé aux fonctionnaires quels articles du projet de loi C-21 exigeaient une recommandation royale, à leur avis, l'avis des fonctionnaires, ceux qui conseillent ce gouvernement... Autrement dit, pourquoi il était nécessaire d'obtenir ou d'inclure dans le projet de loi une recommandation royale, ces fonctionnaires ont répondu que ni la Commission de l'emploi et de l'immigration, ni le ministère de la Justice n'avaient fait d'analyse pour établir les dispositions de cette mesure qui nécessitait l'inclusion d'une recommandation royale.

Si certains articles, monsieur le Président, nécessitaient une recommandation royale, on ne l'a pas établie clairement, ni en comité, ni en cette Chambre. Ils n'en savaient rien dans le temps en comité et on n'en sait pas plus aujourd'hui. Puisque aucun article, monsieur le Président, que le Sénat propose de modifier, ne nécessite de recommandation royale, nous en concluons que la recommandation royale du 1er juin 1989 est sans objet, du moins en ce qui a trait à ces articles, voilà le fondement de l'argumentation du Sénat pour justifier la validité des amendements proposés.

C'est là-dessus, monsieur le Président, que le Président du Sénat s'est fondé pour rendre sa décision. Il a statué, comme il a utilisé Erskine May à l'appui, que les amendements en question étaient réglementaires et

qu'ils n'imposaient pas de frais supplémentaires au Trésor public.

Au lieu d'être une mesure financière, le projet de loi C-21 réduit les frais occasionnés au Trésor public. Il est donc acceptable.

Monsieur le Président, je veux maintenant toucher,—je pourrais le faire longuement, mais je vais laisser à mes collègues de cette Chambre le faire plus amplement—chacun des amendements proposés et de la façon dont ils ont été traités par le gouvernement.

[*Traduction*]

Je voudrais reprendre certains des arguments que le ministre nous a servis aujourd'hui et à d'autres occasions au sujet du projet de loi C-21. Le ministre a déclaré que les amendements proposés par le Sénat à l'égard du projet C-21 enfreignaient le paragraphe 80(1) du Règlement.

Une voix: La Chambre ne lui a pas donné raison.

M. Gauthier: Je n'ai pas dit le contraire. Ce que j'ai dit, c'est que le Sénat n'est pas lié par cette disposition. Vous devriez écouter, monsieur le ministre. Je vais répéter pour le ministre car je crois qu'il n'a pas saisi. Voici ce que dit le paragraphe 80(1):

> Il appartient à la Chambre des communes seule d'attribuer des subsides et crédits parlementaires au Souverain. Les projets de loi portant ouverture de ces subsides et crédits doivent prendre naissance à la Chambre des communes, qui a indiscutablement le droit d'y déterminer et désigner les objets, destinations, motifs, conditions, limitations et emplois de ces allocations législatives, sans que le Sénat puisse y apporter des modifications.

Le paragraphe 80(1) est une déclaration unilatérale de la Chambre des communes qui n'a absolument aucun effet sur le Sénat, comme je l'ai fait observer plus tôt. Le Sénat n'a jamais approuvé le paragraphe 80(1) du Règlement. Il n'a pas à l'accepter ni à s'en préoccuper. Il n'est pas obligé d'accepter l'idée que ce paragraphe limite l'autorité ou les pouvoirs du Sénat de quelque façon que ce soit.

De plus, cette disposition n'intervient absolument pas dans l'affaire qui nous occupe, puisque le projet de loi C-21 n'a rien à voir avec les crédits, comme je viens de l'expliquer. Le terme «crédits» renvoie à la démarche par laquelle le gouvernement présente puis fait approuver le budget des dépenses par la Chambre des communes—et Dieu sait qu'il jouit d'une majorité telle qu'il peut toujours parvenir à ses fins. Cela ne devrait pas le mécontenter, mais il semble au contraire toujours nous en vouloir pour cela. Je tiens à dire aux conservateurs que, pour nous, les crédits sont vraiment des crédits et que le terme renvoie à la démarche par laquelle le gouvernement présente puis fait approuver par la Chambre des communes son budget qui fait dès lors partie du projet de loi de crédits.

Je n'ai pas à rappeler à la Chambre que, vendredi dernier, le gouvernement s'est lui-même coupé l'herbe sous le pied sur la question des crédits. Il a demandé le quorum en cette journée de l'opposition et le processus d'étude des crédits est devenu caduc.

Je voudrais bien avoir en main l'article de M^me^ Marjorie Nichols. Il vaudrait la peine de le citer officiellement ici à l'appui de ce point de vue. C'était plutôt bête d'agir ainsi.

M. Andre: Pas aussi bête que toi, Gauthier.

M. Milliken: C'était aussi un abus de pouvoir.

M. le Président: Je demanderais aux députés de ne pas oublier l'observation que la présidence a faite tout à l'heure. Ces questions sont complexes. D'autres points seront contestés. Ce n'est pas tel ou tel article qui va m'aider à répondre à la question posée.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'étais fatigué d'être debout. Il fallait que je m'asseois; de toute façon, il a toujours été une poire.

À la page 14-2 de la Partie II du Budget des dépenses figure un sommaire du portefeuille de l'Emploi et de l'Immigration, où sont énumérées les dépenses que doit approuver le Parlement. Au sous-titre «Programme d'emploi et d'assurance», on apprend que des dépenses de fonctionnement ont été approuvées en vertu du crédit no 5 et que des subventions et contributions ont été approuvées en vertu du crédit n^o^ 10. Mais quatre contributions n'ont été approuvées en vertu d'aucun crédit, y compris la contribution de 2,660 milliards de dollars de l'État au compte d'assurance-chômage et la contribution de 286 millions de dollars de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs. Ce sont des dépenses législatives et elles ont été incluses dans le budget des dépenses à des fins d'information seulement.

• (1550)

Je devrais rappeler à la Chambre que l'objet du budget des dépenses est de faire connaître au Parlement les propositions budgétaires et extra-budgétaires du gouvernement pour l'exercice qui vient. On retrouvera dans ce document les dépenses budgétaires que le Parlement est invité à approuver au moyen de «lois de crédits» ainsi que d'autres dépenses dites «législatives». En ce qui concerne ces dernières, l'engagement de crédits est déjà prévu aux termes d'une loi: elles ne figurent donc au budget des

dépenses que pour mémoire. C'est tiré du commentaire 484 de la cinquième édition de Beauchesne, à la page 171.

Il en est ainsi parce que les obligations législatives restent telles quelles tant que dure la Loi sur l'assurance-chômage. Elles n'ont pas besoin d'être confirmées chaque année. Dans l'année financière 1989-1990, le gouvernement fédéral a versé presque 3 milliards au compte de l'assurance-chômage. Il n'a pas demandé au Parlement d'approuver ces dépenses. Il n'a pas demandé son accord pour dépenser ces fonds dans ce but. Le Parlement a donné son approbation quand le programme a été établi et cette approbation est toujours valide.

Quand le budget des dépenses est approuvé par le Parlement, le projet de loi de crédits ou de subsides, comme on l'appelle, est présenté. Il ne contient pas les dépenses législatives. Le commentaire 509(1) de Beauchesne dit, à la page 175, que:

> L'approbation par la Chambre du budget des dépenses prend la forme d'un ordre de la Chambre portant présentation d'un projet de loi dit «de subsides». . .

Par conséquent, le gouvernement ne demande pas au Parlement d'approuver chaque année, directement ou indirectement, ces dépenses ou d'autres dépenses législatives, comme les allocations familiales ou les paiements de sécurité de la vieillesse. Toutefois, le Parlement doit approuver les dépenses non législatives comme les budgets de fonctionnement des ministères, y compris celui du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt, le Parlement fait cela en approuvant d'abord les crédits prévus dans le budget. C'est ce qu'on appelle communément l'attribution des crédits. Autrement dit, cela veut dire que le Parlement approuve le plan de dépenses du gouvernement.

Le Parlement adopte ensuite un projet de loi de crédits, qui donne au gouvernement les crédits approuvés. Cela semble être un système très raisonnable et bien compris. En approuvant le paiement de sommes d'argent sur le Trésor, le Parlement fait son devoir. Sans projet de loi de crédits, le gouvernement aurait un plan de dépenses approuvé, mais il n'aurait pas d'argent pour l'exécuter.

M. Baker: C'est exact.

M. Gauthier: Ce sont ces dépenses non législatives, que le Parlement approuve en votant sur les prévisions budgétaires et sur le projet de loi de crédits, qui constituent les subsides et crédits. Je viens d'en donner la définition. Je peux la répéter si le ministre veut l'entendre. Je vois qu'il a quitté la Chambre, monsieur le Président. Je suppose que cette question ne l'intéresse pas et qu'il veut seulement sortir. . .

M. le Président: Le député a assez d'expérience à cet endroit pour savoir qu'il ne doit pas faire de remarque sur l'absence ou la présence d'un ministre ou d'un de ses collègues. Je veux qu'il s'en tienne aux points sur lesquels je devrai rendre une décision, ce qu'il est tout à fait capable de faire.

M. Gauthier: J'accepte encore, monsieur le Président, mais dans un débat vous vous attendez à ce que l'autre personne soit là lorsque vous parlez et c'est le point que veux faire ressortir. Je le dis avec bienveillance. Je ne veux pas. . .

M. Epp: Quelle bienveillance?

M. Gauthier: Du fond du coeur, de l'endroit où il doit être, à gauche du centre.

M. le Président: C'est peut-être du fond du coeur, mais jusqu'où avez-vous creusé?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je voudrais faire remarquer au député d'Ottawa—Vanier que le secrétaire parlementaire est ici et qu'il écoute certainement les savantes remarques du député.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je le vois et je l'aime bien.

M. Cooper: Merci. Ça va être mauvais pour mon emploi!

M. Gauthier: Comme je le disais, ce sont ces dépenses non législatives, que le Parlement approuve par son vote sur le budget des dépenses et sur le projet de loi de crédits qui fournit l'argent.

Naturellement, le gouvernement demande l'aide du Parlement pour pouvoir répondre à ses dépenses courantes et habituellement le Parlement accepte d'accorder les fonds nécessaires. En fait, lorsqu'un projet de loi de crédits est adopté par la Chambre des communes et le Sénat, le président de la Chambre des communes s'adresse à l'honorable suppléant du gouverneur général, au moment de la sanction royale, dans ces termes:

> Qu'il plaise à Votre Honneur. La Chambre des communes du Canada a voté certains crédits requis pour permettre au gouvernement de pourvoir aux dépenses du service public.

Je tire cela des débats du Sénat du 29 juin 1989, page 459, à propos du projet de loi C-35. C'est très impressionnant comme déclaration.

> Qu'il plaise à Votre Honneur. La Chambre des communes du Canada a voté certains crédits requis pour permettre au gouvernement de pourvoir aux dépenses du service public.

Cette forme d'adresse est employée exclusivement dans les projets de loi de crédits. Elle sert à parachever la procédure des crédits. Elle n'aurait bien sûr pas sa place au moment de la sanction royale du projet de loi C-21. Cela ne saurait être parce que le projet de loi C-21 n'est pas un projet de loi de crédits.

En soutenant que le Sénat violente l'article 80 du Règlement, l'expression est du ministre, le nouveau leader parlementaire du gouvernement montre son incompréhension totale non seulement de la procédure parlementaire des crédits, mais aussi du caractère même du projet de loi C-21.

Ce projet de loi appelle la réduction—je répète la réduction des dépenses. Il demande au Parlement d'autoriser le gouvernement à mettre fin à des dépenses législatives, à supprimer des dépenses existantes. Il n'accorde pas de crédits au sens où nous entendons les crédits.

Je voudrais reprendre l'argument que j'ai invoqué il y a quelques minutes au sujet de la thèse constitutionnelle soutenue aujourd'hui par le ministre et à laquelle je vous ai dit en réponse, monsieur le Président, qu'il n'entre pas à mon avis dans vos attributions de conseiller le ministre en matière constitutionnelle.

Le ministre a prétendu que l'article 53 de la Loi constitutionnelle de 1867 interdit au Sénat de modifier les mesures financières. Monsieur le Président, vous trouverez cette déclaration à la page 96.

Une voix: Beau tissu de bêtises!

M. Gauthier: Il a tort, absolument. En fait, la façon dont il a traité des amendements sénatoriaux au projet de loi C-21 contredit son affirmation. L'article 53 de la Constitution déclare:

> Tout bill ayant pour but l'appropriation d'une portion quelconque du revenu public, ou la création de taxes ou d'impôts, devra originer dans la Chambre des communes.

Il va de soi, dit le ministre, que lorsque le Sénat modifie un pareil projet de loi, ce dernier ne tire plus son origine de la Chambre des communes. Tel est l'argument qu'il a invoqué le 12 mars. Malheureusement, tout ce qui va de soi ou qui est évident dans cette proposition c'est qu'elle est incompatible avec l'expression «tirer son origine». Et s'il revient à la Chambre plus tard, je sortirai peut-être le dictionnaire pour le lui relire et lui faire voir le sens de l'expression.

Suivant le *Concise Oxford Dictionary*, le verbe «originate» veut dire: «Donner son origine à, mettre en action, faire débuter.» Il définit sa racine «origin» de la façon suivante: provenance, fait de prendre son point de départ ou son début dans quelque chose, point de départ. L'expression «tirer son origine», suppose un début, pas une fin. Elle exprime l'idée d'un point de départ et d'un cheminement.

Nous savons tous que le projet de loi C-21 tirait son origine de la Chambre des communes. Et qu'il modifiait la loi en vigueur. Il a été amendé et adopté à la Chambre des communes. Monsieur le Président, vous comprenez et prenez en considération les discussions parfois longues et très constructives de l'opposition, mais le gouvernement a l'habitude de proposer des motions de clôture et d'attribution de temps. C'est la 35e fois qu'il y a recours depuis le début de la présente législature. Le cynisme est maintenant tel que nous nous attendons tous les jours à ce qu'il propose une motion de ce genre.

• (1600)

Je ne serais pas surpris qu'il le fasse pour le projet de loi C-62, sur la TPS, ou encore pour le projet de loi sur l'avortement. En fait je ne serais pas surpris qu'il le fasse pour toutes les mesures déposées à la Chambre parce qu'il en a pris l'habitude. Ce n'est plus une mesure exceptionnelle puisqu'elle est utilisée couramment.

Le projet de loi tire son origine de la Chambre des communes. Il a été renvoyé au Sénat, amendé, puis adopté. À notre avis, les dispositions de l'article 53 de la Loi constitutionnelle de 1867 ont été respectées.

Mais il est intéressant de remarquer qu'à la fin de l'exposé, dans lequel il faisait valoir que le projet de loi C-21 était une mesure financière et que l'article 53 de la Loi constitutionnelle de 1867 interdisait au Sénat de proposer l'amendement de mesures financières, le ministre a proposé la motion suivante que je cite:

> Qu'un message soit adressé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre accepte l'amendement 4 *a*) apporté par le Sénat au projet de loi C-21. . .

Le message indique ensuite que par les autres amendements, le Sénat contrevient aux dispositions de la Loi consitutionnelle, mais il reste que le leader du gouvernement à la Chambre et la Chambre ont accepté, sans

hésitation et sans réserve, un amendement à une mesure financière proposé par le Sénat.

Il y a contradiction. La déclaration du ministre, selon laquelle l'article 53 interdirait au Sénat de modifier des mesures financières, sonne creux puisqu'il a lui-même demandé à la Chambre de souscrire à l'un des amendements du Sénat. Quelque chose cloche sûrement dans son jugement.

Je me reporte maintenant à l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867, à l'article 79 du Règlement et à la question de la recommandation royale. Comme il l'a fait dans son analyse de la procédure des crédits et des mesures financières, le ministre a montré qu'il ne comprenait rien à la procédure entourant la recommandation royale.

Dans ses remarques à la Chambre, il a prétendu que les amendements du Sénat outrepassaient les dispositions de la recommandation royale et que, ce faisant, le Sénat avait contrevenu aux exigences de l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867 et de l'article 79 du Règlement.

Cette accusation n'a aucun fondement. Je vais vous le démontrer. L'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867 stipule, et je vais le lire pour la gouverne du ministre qui trouve matière à rire d'une question que nous jugeons très sérieuse et très importante. Je vais donc lire cet article 54. Je vais être gentil avec le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Voici ce que dit l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867:

> Il ne sera pas loisible à la Chambre des Communes d'adopter aucune résolution, adresse ou bill pour l'appropriation d'une partie quelconque du revenu public, ou d'aucune taxe ou impôt, à un objet qui n'aura pas, au préalable, été recommandé à la chambre par un message du gouverneur-général durant la session pendant laquelle telle résolution, adresse ou bill est proposé.

C'est clair, monsieur le Président.

Selon l'article 79 du Règlement, qui englobe l'article 54 et y ajoute:

> La Chambre. . .

M. le Président: Je prie le député de m'excuser un instant.

Premièrement, qu'il sache que je crois avoir parfaitement saisi ses arguments. S'il a d'autres références à citer, en terminant, je l'écouterai évidemment. Mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire de prendre le temps de la Chambre et le mien pour lire des articles de la Loi constitutionnelle ou du Règlement. S'il a un argument se rattachant à ces articles, je crois qu'il suffit de mentionner de quel article il s'agit et, bien sûr, je le lirai.

M. Gauthier: Je prends bonne note de votre mise au point. Je voulais simplement donner une information complète à ceux qui nous écoutent pour qu'ils puissent mieux comprendre le processus.

Comme le ministre l'a fait, mentionner seulement le paragraphe 79(1) du Règlement ne veut rien dire pour ceux qui nous écoutent. Je crois qu'ils parlent anglais ou français et je lis le Règlement pour les aider à mieux comprendre ce qu'est le Parlement.

M. le Président: Je signale au député, et aussi aux autres députés, que c'est à moi qu'il incombe, en dernier recours, de faire comprendre la procédure suivie à la Chambre. Et ce n'est pas toujours aussi facile.

Je demande au député de conclure son intervention le plus rapidement possible.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je vais me reporter aux articles du Règlement par leur numéro et vous pourrez vous-même les chercher et les lire.

En vertu de l'article 79 du Règlement qui englobe l'article 54 de notre Constitution et y ajoute, la recommandation royale est nécessaire pour tout projet de loi portant affectation de crédits. Ainsi, une recommandation royale accompagnait le projet de loi C-21. Le ministre a prétendu que les paragraphes 2(1), 2(9), 14(1), 19(2) et 50(1) et l'article 20 du projet de loi C-21 entraînait la dépense de deniers publics. Le Sénat n'a pas modifié les paragraphes 2(1), 2(9), 14(1), 19(2) et 50(1). Ils demeurent inchangés. Il a modifié l'article 20, mais loin d'accroître les dépenses, il les a réduites en restreignant la portée des dispositions pertinentes du projet de loi.

Comme on va le préciser, une recommandation royale n'est pas nécessaire en cas de réduction de dépenses publiques. Nous le savons tous.

Le ministre a également affirmé que l'amendement du Sénat tendant à maintenir une certaine contribution de la part du gouvernement au régime d'assurance-chômage nécessitait une recommandation royale. C'est là le signe qu'il ne comprend absolument rien à la procédure entourant une recommandation royale.

La Loi sur l'assurance-chômage force le gouvernement à financer toutes les prestations de prolongation fondées sur le taux de chômage régional. Or, l'article 52 du projet de loi C-21 supprimerait totalement la contribution du gouvernement. Le Sénat a rejeté la proposition en question. À sa place, il a proposé de réduire la contribution du gouvernement de 50 p. 100. Le ministre prétend que c'est tout à fait absurde. Ce sont là ses propres paroles; il trouve absurde qu'on prétende que cet amen-

dement du Sénat ne nécessite pas une recommandation royale. En fait, ce qui est absurde, c'est d'affirmer qu'un amendement tendant à réduire les dépenses doit être assujetti à une recommandation royale.

La recommandation royale jointe au projet de loi C-21 se lit comme suit:

> Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans une mesure intitulée «Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration».

Les dispositions du projet de loi C-21 qui sont remises en question tendent à réduire ou à éliminer les dépenses législatives. L'amendement que le Sénat recommande d'apporter à l'article 52 du projet de loi réduirait également ces dépenses, mais d'un montant moindre.

Soutenir qu'une recommandation royale du gouverneur général est nécessaire lorsque des dépenses existantes sont réduites mènerait à l'absurdité suivante—et j'emploie les propres termes du leader à la Chambre. Voici l'énoncé absurde qui en résulterait:

> Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes de réduire les dépenses publiques selon les circonstances. . .

Cela n'aurait aucun sens. Aucune recommandation royale de ce genre n'a jamais été proposée. À mon avis, aucun gouvernement, ni même un leader à la Chambre aussi incompétent que celui-là, ne songerait jamais à faire une chose semblable.

• (1610)

Je pourrais continuer en citant un extrait de la 20e édition d'Erskine May, à la page 716, mais, étant donné que vous ne voulez pas entendre un grand nombre de citations, je m'abstiens tout en souhaitant que celles-ci seront annexées à mon discours, comme si elles avaient été lues.

Le Président du Sénat a donc jugé que les amendements dont la Chambre des communes est actuellement saisie étaient recevables parce que les amendements visant à réduire ou à maintenir des dépenses existantes ne nécessitent pas de recommandation royale. Il s'est appuyé sur Erskine May. Le ministre n'a pas demandé au Président de la Chambre des communes de rendre une décision concernant ces amendements lors de leur étude, le 12 mars. Il savait sans aucun doute qu'ils étaient de fait corrects du point de vue procédure. Aujourd'hui, en vous demandant de rendre une décision à ce sujet, il cherche à se sortir du pétrin. Il a choisi de présenter une série d'arguments spécieux qui, s'ils étaient acceptés, exigeraient que l'on récrive la Constitution, le Règlement de la Chambre et les autorités, Erskine May, Beauchesne, et beaucoup d'autres spécialistes, que l'on invoque couramment à la Chambre. Il faudrait tout récrire pour faire plaisir au ministre.

Je voudrais terminer, vous serez heureux de l'apprendre, sur une note optimiste. J'espère que je serai un peu plus positif que le ministre.

Le ministre prétend que le Sénat ne peut effectuer d'amendement aux mesures dites financières, mais il ne tient pas compte des précédents ni des autorités. Je voudrais en citer quelques-uns. L'annexe 1 de Beauchesne contient la formule à utiliser à la Chambre des communes lorsqu'on veut proposer différentes motions. Nous les employons tous les jours. À la page 290 de la cinquième édition, on trouve le formulaire nº 47 intitulé «Adoption des amendements apportés par le Sénat à des bills de finance», qui correspond exactement au libellé de l'amendement proposé.

Le Sénat n'a jamais accepté l'allégation selon laquelle il lui était interdit d'apporter des amendements aux projets de loi de finances, et sa position est reconnue non seulement dans le Beauchesne, mais également dans d'autres documents de procédure publiés par la Chambre des communes.

Par exemple, le *Précis de procédure*, deuxième édition, 1987, préparé par la Direction des recherches du Bureau de la Chambre des communes et publié en conformité de l'autorité du greffier de la Chambre des communes, reconnaît la procédure où une mesure législative fiscale précédée d'une motion de voies et moyens, en d'autres mots, un projet de loi de finances est étudié au Sénat «pour revenir à l'étude à la Chambre s'il a fait l'objet d'amendement(s)».

La vérité est illustrée dans l'ouvrage de Dawson intitulé *The Government of Canada*, sixième édition, 1987, où l'on parle du fait que la Chambre des communes prétend que le Sénat n'a aucun pouvoir sur les projets de loi de finances aux termes de l'article 80 du Règlement. Monsieur le Président, je vous prie de faire preuve de patience et d'indulgence à mon égard. Je citerais, en guise de conclusion, un extrait de cet ouvrage qui me paraît très

important. Je vous rappelle l'auteur, Dawson, et l'ouvrage, *The Government of Canada*, sixième édition, 1987.

> Il est juste de dire que le Sénat s'est simplement contenté de faire fi cette allégation globale. Du point de vue théorique, le Sénat prétend que si la constitution avait pour but de limiter ses pouvoirs sur les projets de loi de finances dont l'étude est amorcée, elle le préciserait. Le Sénat insiste sur le fait qu'il ne peut assumer ses fonctions de défenseur des droits des provinces ou des régions s'il n'a aucun pouvoir sur les projets de loi de finances. Mais ce qui est encore plus important, c'est que le Sénat a, à maintes reprises, amendé des projets de loi contenant des dispositions financières, ainsi que des projets de loi de nature exclusivement financière, y compris les projets de loi concernant l'impôt sur le revenu. La Chambre des communes a déjà accepté des amendements apportés par le Sénat à certains projets de loi de finances, en déclarant la plupart du temps et plutôt futilement que sa décision ne devait pas être considérée comme un précédent. Pourtant, selon la coutume, le Sénat pourrait amender un projet de loi de finances jusqu'à le rendre méconnaissable, comme s'il était en fait rejeté.

Dans son amendement au projet de loi C-21, le Sénat a adopté une ligne de conduite beaucoup plus modérée que celle que je viens de décrire.

Il y a d'autres députés, je sais, qui voudraient parler de cette question, indiquer les conséquences de la procédure dont nous sommes saisis et expliquer pourquoi nous devrions vraiment accepter le message du Sénat et l'adopter.

Ayant accaparé la Chambre, je m'excuse si par moments je me suis répété. Je pense vraiment, monsieur le Président, étant donné qu'on ne nous avait pas prévenu de ce débat aujourd'hui, le ministre n'ayant pas pensé à nous en donner un préavis d'au moins une heure, ni même d'une demi-heure, que nous continuerons de débattre cette motion en temps utile. Quand le débat portera sur un message de fond, quand cette question sera mise en délibération, je voudrais vous demander, monsieur le Président, la permission de faire d'autres commentaires.

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-62

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, étant donné que ce rappel au Règlement pourrait durer un certain temps, je voudrais faire savoir qu'on n'a pas pu se mettre d'accord aux termes des dispositions des paragraphes 78(1) et 78(2) du Règlement en ce qui concerne l'attribution de temps à l'étape du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.

Conformément aux dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne préavis de mon intention de proposer une motion d'attribution de temps à la prochaine séance de la Chambre afin d'autoriser un nombre déterminé de jours, ou un jour, pour l'étude et l'adoption, aux deux étapes, du projet de loi en question.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Nous avons là un autre exemple soit de. . . je cherche un autre terme qu'«arrogance». Monsieur le Président, le débat n'est pas en cours. Nous discutons d'un rappel au Règlement valable.

Le débat sur le projet de loi C-62 à l'étape du rapport n'est pas commencé. Pas encore. La question a été mise en délibération à 13 heures, et la Chambre a suspendu sa séance à 13 heures. Je dis que l'avis n'est pas recevable parce que le débat n'est pas commencé. Ce n'est pas parce qu'une motion a été mise en discussion que le débat est commencé. Personne n'a encore traité de la question à la Chambre et je prétends. . .

[*Français*]

. . .que ce processus est vicié, c'est le seul mot que je peux trouver, est vicié en venant devant la Chambre quand ni la Chambre ni le Comité n'ont été saisis de ce projet de loi. Je soumets à la Présidence que ce recours au Règlement est un recours au Règlement très sérieux et que le gouvernement, encore une fois, se trompe parce qu'il veut bousculer, parce qu'il veut pousser, parce qu'il veut faire à sa façon et penser qu'il peut passer outre au Règlement de la Chambre.

[*Traduction*]

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'écoute depuis plus d'une heure mon ami qui s'exprime d'habitude avec éloquence et concision.

Comme le Président le sait, la motion a été mise en discussion ce matin. Le ministre a fait une intervention de 20 minutes sur ce rappel au Règlement. Le député a voulu en parler pendant 60 minutes, et il était libre de le faire. Il est évident par ailleurs que la question a été mise en délibération aujourd'hui. Le débat est commencé. L'opposition peut, si elle le veut, passer 60 minutes à discuter d'un rappel au Règlement. L'autre option est de poursuivre les travaux à l'ordre du jour.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, votre patience est mise à rude épreuve aujourd'hui.

Recours au Règlement

Je voudrais appuyer l'intervention qu'a faite mon collègue d'Ottawa—Vanier. Je vous rappelle une observation que vous avez faite à la Chambre, le 15 décembre 1988. Vous avez alors tenu des propos bien réfléchis et très éclairés, qui peuvent nous guider aujourd'hui Je cite un extrait de la page 78 du hansard:

> Après avoir soigneusement examiné ce point, le poids des précédents et de l'usage tend à me convaincre davantage. Compte tenu de la gravité de la mesure à laquelle on veut faire appel et de la nécessité de protéger les droits de la minorité, je suis d'avis, et telle sera ma décision, que l'article du Règlement, tel qu'il est conçu et tel qu'il a été appliqué, vise à ne permettre à la majorité d'imposer la clôture qu'une fois que le débat sur la question en cause a été amorcé on veut ainsi éviter que le débat ne soit injustement ou prématurément écourté. Dans ce cas-ci, le débat sur la motion n'était évidemment pas amorcé lorsque l'honorable ministre a donné avis.

• (1620)

Monsieur le Président, voilà l'observation que vous avez faite en décembre 1988. De toute évidence, le débat n'a pas commencé. Si nous voulons être cohérents, le leader du gouvernement à la Chambre doit admettre que, bien qu'il ait hâte d'invoquer la clôture ou l'attribution de temps, il doit au moins attendre que nous ayons commencé à débattre cette étape du projet de loi. Je sais qu'il trouve cela difficile, mais, pour l'amour du ciel, il devrait attendre au moins quelques minutes après le commencement du débat pour invoquer la clôture et museler le Parlement.

Une voix: Bravo!

M. Cooper: Monsieur le Président, l'ordre du jour a été appelé ce matin. Nous avons bien voté pour passer à l'ordre du jour. L'ordre du jour a été appelé. . .

Une voix: Il n'y a pas eu de débat.

M. Cooper: L'ordre du jour a été appelé et le débat a commencé. C'est très clair. Si tous les députés avaient écouté attentivement, ils sauraient que les travaux ont commencé. Nous sommes maintenant à l'heure prévue pour ce débat. Si les députés veulent débattre de cette question ou s'attarder sur un autre rappel au Règlement, c'est leur choix. Cependant, monsieur le Président, il ne fait aucun doute que l'ordre du jour a bien été appelé et que l'avis de motion présenté par le ministre des Finances est des plus recevables.

Une voix: Il ne l'est pas.

M. Cooper: Certainement, qu'il l'est.

M. le Président: Je vais vérifier le compte rendu, après quoi je reviendrai à la Chambre pour clarifier cette question.

Le député de Kamloops a la parole pour soulever cette autre question dont nous parlions.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROJET DE LOI C-21

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je veux effectivement parler de cette autre question.

Je crois que la position du NPD sur le Sénat est bien connue. Contrairement à celui des deux autres partis, notre point de vue sur le Sénat et son rôle sont bien connus. Nous sommes d'avis que, dans sa forme actuelle, il n'a pas sa place dans un régime démocratique. En fait, nulle part ailleurs dans le monde on ne trouve d'assemblée non élue agissant comme notre Sénat l'a fait. Tel est notre point de vue.

J'ai trouvé intéressantes les remarques du leader parlementaire du gouvernement. Je regrette toutefois qu'il n'ait pas fait circuler ses notes à l'avance. Je sais que ce n'est pas la pratique habituelle. Mais il ne s'agit pas d'une discussion normale. Il ne s'agit pas ici d'une intervention normale. Nous sommes en train de contester le fondement même du régime parlementaire canadien en nous demandant si le Sénat du Canada a ou non le droit de modifier une loi que la Chambre des communes a adoptée.

Le gouvernement a déjà approuvé certains amendements que le Sénat proposait d'apporter au projet de loi C-21. Il semble illogique de soutenir maintenant que le Sénat n'a absolument pas le droit de modifier le projet de loi. Du coup, les observations du leader parlementaire du gouvernement sont replacées dans leur contexte et on voit que, même si son inquiétude et son sentiment de frustration sont bien compréhensibles, son argument n'est pas très solide.

Comme le gouvernement n'a pas voulu entendre le peuple canadien au sujet de projets de loi comme le C-21, le Sénat s'est chargé de tenir de nombreuses audiences à ce sujet et de publier un rapport de ces consultations.

Ce qui est aussi en cause ici, je crois, c'est une espèce de précédent. Avec la loi de récupération, le gouvernement a supprimé l'universalité du régime des pensions et de celui des allocations familiales. Je me demande si le Sénat ne trouverait pas aussi nécessaire de tenir des

audiences sur cette importante modification qu'on a apportée à la politique nationale dans ces domaines.

Ou encore, lorsque la taxe sur les produits et services sera soumise au Sénat—Dieu veuille qu'elle ne se rende jamais jusque-là—les sénateurs n'estimeront-ils pas encore de leur devoir de faire ce que le gouvernement aura refusé de faire, soit de tenir des audiences dans la province de Québec. C'est presque pitoyable de constater que le gouvernement dit vouloir savoir ce que pense la population, mais ne prévoit même pas une seule journée d'audiences dans l'une des provinces les plus populeuses du pays.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté l'intervention du député sur ce que le Sénat risque de faire avec un certain nombre de projets de loi. C'est intéressant, mais cela n'a aucun rapport avec le recours au Règlement dont nous sommes saisis et qui porte précisément sur la question de savoir si le Sénat a le droit de modifier des mesures financières. On a clairement montré que le projet de loi C-21 entre dans cette catégorie.

M. Riis: Mon collègue n'était pas à la Chambre lorsque j'ai fait observer que le gouvernement avait déjà accepté certains amendements. Le moment est donc mal choisi pour proposer qu'il n'en accepte plus. Cette stratégie ne me paraît guère logique.

En théorie, je suppose que le Sénat a le droit d'agir ainsi en vertu de la Constitution. C'est une autre question de savoir s'il y est autorisé sur le plan moral. Il me semble que cela vous place, monsieur le Président, dans une situation très difficile. Il arrive à chacun d'entre nous à la Chambre de remettre en question ce que font les sénateurs. Nous doutons de la sagesse de certaines de leurs décisions. Mais il n'appartient sûrement pas au Président de la Chambre de commenter les messages reçus du Sénat.

Le Sénat peut transmettre à la Chambre tous les messages qu'il veut, et il nous incombe alors de décider comment y répondre. Il n'est pas du ressort du Président de juger si les observations du Sénat sont pertinentes ou non.

Monsieur le Président, la question dont nous sommes saisis aujourd'hui aura des répercussions d'une grande portée sur le futur rôle de la Chambre haute. Comme nous n'avons pas eu le temps de réfléchir aux remarques très judicieuses du leader parlementaire du gouvernement et du député d'Ottawa—Vanier et vu les conséquences des décisions que vous, monsieur le Président, devez prendre, je propose que nous mettions la question de côté jusqu'à demain peut-être. Les députés auront eu la chance de réfléchir aux arguments invoqués par les deux côtés et de présenter d'autres propositions à la présidence.

M. le Président: Je vais suivre le conseil du député de Kamloops. D'autres députés voudront peut-être m'offrir leur aide ce soir ou après l'ajournement de la Chambre aujourd'hui. Je sais que le député de Kingston et les Îles voudra probablement le faire. Quoi qu'il en soit, je trouve que la proposition du député de Kamloops est obligeante et pleine de bons sens.

Des copies de l'argumentation bien formulée et solidement étayée du leader parlementaire peuvent être distribuées aux députés. Je reviendrai à la Chambre à l'heure qui conviendra aux députés pour que nous terminions le débat. Il n'est pas nécessaire d'en arriver à une décision cet après-midi, et les députés savent bien que je ne voudrais pas trancher la question dès cet après-midi, de toute façon.

Je vais donc accepter la proposition du député de Kamloops, parce que je la juge utile pour répondre aux besoins de la Chambre, et nous allons maintenant passer à d'autres questions.

* * *

• (1630)

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-62—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Tandis que j'ai la parole, je devrais en revenir à l'intervention du ministre des Finances, qui a donné avis de l'attribution de temps, et à l'objection soulevée à ce sujet il y a quelques minutes.

On s'est opposé parce que la Chambre n'avait pas encore été saisie de la question. On a invoqué un précédent. Or, je prierais le député de réexaminer les circonstances exactes de ce précédent et ce que j'avais déclaré. Nous n'étions même pas passés à l'ordre du jour, contrairement au cas qui nous occupe. J'ai rendu une longue décision sur les motions qui étaient à l'étude à l'étape du rapport, puis il y a eu des discussions. Il est vrai que le

député de Gloucester n'avait pas encore pris la parole pour participer au débat, mais ce serait exagéré, à mon avis, de dire que l'ordre du jour n'avait pas été appelé. Je ne crois pas que je puisse rendre une pareille décision. Je dois accepter l'avis.

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: Le député de Comox—Alberni (M. Skelly): Les vols à basse altitude; le député de Nanaïmo—Cowichan (M. Stupich): les pêches; le député de Markham—Whitchurch—Stoufville (M. Attewell): Les affaires extérieures.

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme le Président l'a indiqué aujourd'hui, j'ai les motions 1 à 90. Puis-je m'abstenir de les lire?

Des voix: Non.

M. Douglas Young (Gloucester) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 1.

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 2.

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 3.

Motion nº 4

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 4.

Motion nº 5

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 5.

Motion nº 6

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 6.

Motion nº 7

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 7.

Motion nº 8

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 8.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pourrais-je demander au leader parlementaire de l'opposition quel avantage il espère retirer en agissant ainsi, parce que l'importance et la sagesse de l'attribution de temps me paraissent évidentes. L'opposition présente ces 90 motions et elle vous oblige à laisser gaspiller le temps de la Chambre en les lisant une par une, en utilisant à cette fin le temps qu'elle prendrait normalement pour parler de ces amendements. Il est évident que les partis d'opposition n'ont pas l'intention de débattre ce projet de loi. Ils veulent seulement gaspiller du temps.

C'est pourquoi je serais curieux de connaître leur position et de savoir pourquoi ils vous imposent cette lecture, monsieur le Président.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je dois répondre parce que le ministre des Finances me paraît être un homme raisonnable. Il comprendra que, à l'étape du rapport, tout député a le droit de présenter des amendements. Quelque 90 amendements ont été présentés. Pour que les Canadiens qui regardent les débats à la télévision aujourd'hui comprennent ce qui se passe et sachent de quoi nous parlons, nous devrions lire ces amendements.

M. Douglas Young (Gloucester) propose:

Motion nº 9

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 9.

Motion nº 10

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 10.

Motion nº 11

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 11.

Motion nº 31

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 13.

Motion nº 32

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 14.

Motion nº 33

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 15.

Motion nº 34

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 16.

Motion nº 35

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 17.

Motion nº 36

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 18.

Motion nº 39

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 20.

Motion nº 40

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 21.

Motion nº 41

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 22.

Motion nº 42

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 23.

Motion nº 43

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 24.

Motion nº 44

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 25.

Motion nº 45

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 26.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais faire un rappel au Règlement. Je veux simplement dire que mon collègue, le député de Kingston et les Îles, doit malheureusement s'absenter temporairement de la Chambre. Vous pourriez peut-être nommer un autre député pour appuyer la motion jusqu'à son retour. Je suis prêt à le faire à moins qu'un autre de mes collègues se propose.

M. Douglas Young (Gloucester) propose:

Motion nº 46

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 27.

Motion nº 47

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 28.

Motion nº 48

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 29.

Motion nº 49

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 30.

Motion nº 50

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 31.

Motion nº 51

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 32.

Motion nº 52

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 33.

Motion nº 53

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 34.

Motion nº 54

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 35.

Motion nº 55

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 36.

Motion nº 57

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 38.

Motion nº 58

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 39.

Motion nº 59

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 40.

Motion nº 60

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 41.

Motion nº 61

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 42.

Motion nº 62

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 43.

Motion nº 63

Qu'on modifie le promet de loi C-62, en supprimant l'article 44.

Motion nº 64

Qu'on modifie le projet de loi C-62 en supprimant l'article 45.

Motion nº 65

Qu'on modifie le projet de loi C-62 en supprimant l'article 46.

Motion nº 66

Qu'on modifie le projet de loi C-62 en supprimant l'article 47.

Motion nº 67

Qu'on modifie le projet de loi C-62 en supprimant l'article 48.

Motion nº 68

Qu'on modifie le projet de loi C-62 en supprimant l'article 49.

Motion nº 69

Qu'on modifie le projet de loi C-62 en supprimant l'article 50.

Motion nº 70

Qu'on modifie le projet de loi C-62 en supprimant l'article 51.

Motion nº 71

Qu'on modifie le projet de loi C-62 en supprimant l'article 52.

Motion nº 72

Qu'on modifie le projet de loi C-62 en supprimant l'article 53.

Motion nº 73

Qu'on modifie le projet de loi C-62 en supprimant l'article 54.

Motion nº 74

Qu'on modifie le projet de loi C-62 en supprimant l'article 55.

Motion nº 75

Qu'on modifie le projet de loi C-62 en supprimant l'article 56.

Motion nº 76

Qu'on modifie le projet de loi C-62 en supprimant l'article 57.

Motion nº 77

Qu'on modifie le projet de loi C-62 en supprimant l'article 58.

Motion nº 78

Qu'on modifie le projet de loi C-62 en supprimant l'article 59.

Motion nº 79

Qu'on modifie le projet de loi C-62 en supprimant l'article 60.

Motion nº 80

Qu'on modifie le projet de loi C-62 en supprimant l'article 61.

Motion nº 81

Qu'on modifie le projet de loi C-62 en supprimant l'article 62.

Motion nº 82

Qu'on modifie le projet de loi C-62 en supprimant l'article 63.

Motion nº 83

Qu'on modifie le projet de loi C-62 en supprimant l'article 64.

Motion nº 84

Qu'on modifie le projet de loi C-62 en supprimant l'article 65.

Motion nº 85

Qu'on modifie le projet de loi C-62 en supprimant l'article 66.

Motion nº 90

Qu'on modifie le projet de loi en supprimant le Titre.

• (1640)

—Monsieur le Président, à propos des amendements proposés au projet de loi C-62, je tiens simplement à signaler que nous en restons à ce que nous avons dit à ce sujet; et comme le disait le rapport minoritaire établi par le Parti libéral quand le Comité des finances a examiné les documents techniques, ce ne sont pas les rafistolages ou les modifications de détail, si nombreux soient-ils, qui rendront la TPS plus acceptables.

D'ailleurs tout ce qu'ont pu déclarer les centaines de personnes qui ont comparu devant le comité, à titre individuel ou en qualité de représentants de sociétés ou d'organismes, va dans le même sens. Même quand dans certains cas ils étaient d'accord sur le principe de la taxe sur les produits et services, tous sans exception ont condamné le projet de loi en discussion.

Ce qu'il y a de très amusant dans tout cela, c'est que le gouvernement continue de soutenir qu'à son avis cette taxe est bonne pour la population et que son seul défaut est que les gens ne la comprennent pas. Voilà un débat qui ne manquera pas de se poursuivre dans le pays pendant que nous continuons l'étude de ce texte.

Je pense que le Congrès du travail du Canada, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, la Chambre du commerce du Canada, les personnes âgées et les étudiants sont tout à fait en mesure de se défendre seuls et d'expliquer les raisons qui leur font tant redouter la taxe sur les produits et services.

Les Canadiens doivent comprendre que l'argument invoqué en faveur de la TPS, c'est que la taxe de vente fédérale actuelle est très difficile à appliquer, que ses mailles sont trop larges et qu'elle ne rapporte pas tout l'argent qu'elle devrait. N'oublions pas que le gouvernement a fait passer son taux de 9 à 13,5 p. 100 depuis qu'il est au pouvoir. Donc, si en 1984 elle supprimait des emplois en douce, en 1990 elle en supprime à tour de bras.

Ceci dit, chaque fois qu'il est question de la taxe de vente fédérale, qui existe depuis 60 ou 70 ans, le ministre des Finances et les autres ministériels nous parlent de visibilité. Donc je voudrais me borner aujourd'hui à trois ou quatre questions qui doivent leur actualité au gouvernement lui-même.

En août dernier le gouvernement a présenté ses documents techniques, annonciateurs de l'avant-projet de loi qui nous a été communiqué l'automne dernier, disant dans ces documents que les principales qualités recherchées par cette nouvelle politique fiscale étaient la visibilité, l'intégration à la fiscalité provinciale, l'équité, et l'absence d'effets sur les recettes.

Comme je l'ai déjà dit souvent, une des stratégies du gouvernement, c'est de dire que si l'on n'appuie pas sa mesure fiscale c'est qu'on ne la comprend pas, qu'on préfère la taxe de vente fédérale actuelle ou qu'on n'a pas de solution de rechange. Le gouvernement a eu six ans pour parvenir à une solution et il nous sort une chose que 80 p. 100 des Canadiens rejettent. Je ne pense pas que le ministre des Finances ou d'autres devraient insister beaucoup pour que d'autres leur proposent des solutions de rechange, alors qu'eux, après six ans, ont misérablement échoué. La raison pour laquelle le gouvernement a échoué, c'est qu'il n'a pas consulté les Canadiens. Il n'a pas consulté les provinces. Il y a eu des discussions au niveau des fonctionnaires avec les provinces, mais en avril dernier, après une rencontre ici, à Ottawa, avec les ministres des finances où il aurait dit qu'il y aurait d'autres discussions et d'autres négociations, le ministre des Finances disait qu'il allait de l'avant et que le gouvernement fédéral allait mettre sur pied, unilatéralement, une taxe de vente fédérale.

Le ministre des Finances a parfois tendance, et ce n'est certainement pas un affront personnel que je lui fais, à utiliser des mots assez forts. Il a accusé les gens de se défiler.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Il n'a pas aimé ce mot-là. Il devient chatouilleux.

M. Young (Gloucester): Le ministre des Finances a raison, je n'ai pas aimé cela. Cependant, j'étais préparé, car en novembre 1988 le ministre des Finances avait qualifié le chef du Parti libéral de l'époque de menteur, de couard et de tas d'autres mots tendres, lors de discussions sur la taxe sur les produits et services. Ce qui est important maintenant, je pense, c'est de regarder les quatre principes que le ministre des Finances et le gouvernement ont présentés.

Tout d'abord, il y a la visibilité. Le projet de loi C–62 est une mesure qui sera forcément modifiée, puisque les députés de la majorité membres du comité ont proposé des amendements et qu'il y en aura sans doute d'autres proposés par des députés.

Si vous regardez l'article 223, vous constaterez que la «visibilité» est loin d'être garantie. Tout ce qui est dit à l'article 223, à la page 128, du projet de loi, c'est ceci:

> 223. (1) L'inscrit qui effectue une fourniture taxable doit indiquer à l'acquéreur, selon les modalités réglementaires ou sur la facture ou le reçu délivré à l'acquéreur. . .

C'est l'expression «selon les modalités réglementaires» qui est intéressante, car lorsque nous avons interrogé les fonctionnaires du ministère des Finances, ils ont reconnu que nous avions raison et qu'il était impossible à une personne de savoir qu'elle avait versé la taxe sur les produits et services, à moins de faire les calculs elle-même.

Je vais lui donner l'exemple d'un consommateur canadien qui se rend au dépanneur. De nombreux articles y seront assujettis à la taxe de vente provinciale. Beaucoup seront visés par la taxe fédérale de vente, mais il sera tout à fait impossible à ce magasin de se munir du système lui permettant d'indiquer le montant de chaque taxe sur les divers articles. On peut imaginer le type de cauchemar dont la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et d'autres parlent.

Le critère de la visibilité n'est pas respecté. Pour être juste, il le sera dans certains cas. Cependant, on nous a dit fondamentalement qu'on ignorait la grandeur et l'emplacement des panneaux, qu'on ne savait pas s'ils seraient bilingues ou non et qu'on ne pouvait donc répondre à tous les types de questions que peuvent se poser les gens qui devront administrer la taxe et la percevoir pour le compte du gouvernement.

Il y a également la soi-disant absence d'incidence sur les recettes. Le président du Comité des finances a été tout à fait honnête. Pratiquement au moment même où le ministre des Finances injuriait d'autres personnes au cours de la campagne électorale, le député de Mississauga–Sud précisait qu'à 9 p. 100, la taxe fédérale de vente permettrait d'accroître les recettes gouvernementales de 8 à 14 milliards de dollars. Bien entendu, avec une taxe à 7 p. 100, ce serait probablement de 4 à 5 milliards de dollars.

Les Canadiens croient-ils vraiment qu'un gouvernement mettrait en oeuvre une politique fiscale qui lui vaut de n'avoir plus la faveur que de 17 p. 100 environ de la population selon les sondages, qu'il engagerait de 4 000 à 5 000 nouveaux percepteurs d'impôt afin d'administrer le projet de loi et qu'il ferait face à tous les types de problèmes que lui infligent les Canadiens quotidiennement, s'il n'avait pas un programme caché?

Selon moi, il y aurait lieu d'examiner de près la soi-disant absence d'incidence sur les recettes. À la lumière de l'expérience vécue dans d'autres pays, le gouvernement fédéral est convaincu que malgré certains problèmes à court terme, lorsqu'il aura mis le régime en place, il aura probablement un peu plus d'argent à sa disposition et il pourra alors faire preuve de largesse juste avant les prochaines élections, afin de faire avaler la pilule aux gens.

• (1650)

En d'autres mots, les recettes camouflées qui seraient probablement générées par cette taxe réputée ne produire aucune nouvelle recette serviraient à tenter de faire accepter cette taxe. Ou bien cette taxe ne générera aucune nouvelle recette ou bien elle en générera. C'est pourquoi la Chambre de commerce du Canada, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et d'autres organismes ont déclaré que si cette taxe génère de nouvelles recettes, le gouvernement devrait les orienter directement vers la réduction du déficit et non pas s'en servir pour acheter l'électorat lors des prochaines élections.

L'équité aussi a une grande importance. Le gouvernement a déclaré que toute taxe sur les produits et services ou toute taxe de vente au détail devrait être juste. Il a présenté des chiffres censés démontrer que les ménages gagnant 30 000 $ ou moins par année seraient avantagés par la TPS.

Ces chiffres ont été contestés par des économistes canadiens réputés, notamment par Neil Brook, dans son étude économique globale. Les crédits ne sont pas entièrement indexés. À cet égard, l'objectif d'équité n'a pas

été atteint. Le ministre des Finances soutient que nous pouvons faire confiance au gouvernement parce que de temps à autre, il rajustera ces crédits pour qu'ils restent équitables.

Voyons ce que le ministre des Finances et le gouvernement eux-mêmes, pas l'opposition, ont déclaré. Le gouvernement s'était explicitement engagé à adopter une taxe visible. Elle ne l'est pas. Elle peut l'être, mais rien n'y oblige. Il s'était aussi engagé à instaurer une taxe juste, mais les crédits ne sont pas indexés; elle ne devait générer aucune nouvelle recette, mais rien ne le garantit et l'expérience d'autres pays démontre que c'est le contraire qui se produit.

J'arrive au dernier point, celui de l'intégration. Le ministre des Finances et le gouvernement avaient aussi déclaré que le régime de la taxe sur les produits et services serait appliqué avec la participation des provinces. Pas plus tard que la semaine dernière, les provinces ont rejeté le projet de système national intégré de taxe de vente.

Si nous avons procédé comme nous l'avons fait, c'est-à-dire en réclamant l'élimination de tout le projet de loi, c'est parce que le gouvernement n'a pas rendu la taxe visible comme il l'avait pourtant promis. Contrairement à ce que le gouvernement avait annoncé, la taxe n'est pas juste parce que les crédits ne sont pas indexés, et elle n'est pas intégrée aux systèmes provinciaux de prélèvement de la taxe au détail, parce que les provinces s'y refusent. De plus, nous n'avons aucune garantie que cette taxe n'aura pas d'incidence sur les recettes.

Le gouvernement devrait suivre les conseils de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, du Conseil du travail du Canada et de la Chambre de commerce du Canada, tous des organismes qui, le ministre le sait d'ailleurs, appuient d'une façon ou d'une autre le principe de ce projet de taxe, mais affirment également que le gouvernement devrait l'abandonner, à cause de la nature des problèmes qu'il posera au ministre et du genre de projet de loi qu'il a présenté.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, même si j'ai dû attendre mon tour pour parler du projet de loi C-62, cette exécrable mesure législative, j'ai passé un après-midi très intéressant.

Nous sommes saisis aujourd'hui d'environ 80 amendements. J'aperçois le ministre des Finances en face, ce qui me fait penser que j'ai entendu dire qu'il avait discuté avec le ministre de l'Environnement et les membres du cabinet de la possibilité d'invoquer les problèmes écologiques au Canada pour retarder la mise en oeuvre du plan quinquennal du ministre de l'Environnement jusqu'à l'automne prochain. D'après les résultats des sondages des quelques années, ils savent que les Canadiens sont disposés à verser plus d'impôts et à payer davantage pour assainir l'environnement afin d'avoir de l'eau potable, pour dépolluer l'atmosphère, éliminer les déchets toxiques et dangereux et pour nettoyer les dépotoirs et les Grands Lacs.

Dans bien des domaines, les Canadiens sont prêts à verser plus d'impôts et à payer plus cher. Le gouvernement le sait et son projet a quelque chose de machiavélique. C'est cet automne que la TPS fera l'objet d'une campagne publicitaire de 14 millions de dollars et les consultations publiques dites à double objectif auront lieu en avril, en mai et en juin de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, en prévision du plan du ministre de l'Environnement pour cet automne.

Le ministre des Finances et le gouvernement souhaitent fusionner les deux questions, le désir des Canadiens d'assainir l'environnement et l'impopularité de la TPS, dans l'espoir d'imposer celle-ci en janvier prochain avec un peu plus d'appui de la part du public. À mon avis, ce plan devrait échouer, car les écologistes se sont très vite rendu compte du ridicule de la situation dans laquelle s'est placé le ministre de l'Environnement et du même coup le gouvernement conservateur. Examinons donc, monsieur le Président, les raisons principales de l'impopularité de la TPS prévue dans le projet de loi C-62. Bien sûr, j'y reviendrai plus tard lorsqu'on traitera des aspects plus généraux du débat qui s'est déroulé ici l'automne dernier, alors qu'il était question d'une taxe verte au lieu d'une TPS, mesure prise en considération par les économistes qui sont conscients de la gravité de la situation mondiale. Malheureusement, aucun ministre ne semble s'en rendre compte, qu'il s'agisse du problème de l'ozone ou de l'effet de serre.

Voici un ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui siège ici aujourd'hui après les réunions qui se sont déroulées récemment à Kananaskis. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, affirmons qu'il ne se rend absolument pas compte de la gravité des problèmes que posent le gaz carbonique, le méthane, les CFC et d'autres gaz à effet de serre, pour l'atmosphère. C'est refuser de voir la vérité en face que de se contenter de dire: «Eh bien, nous attendrons jusqu'en 1992. Nous attendrons le Brésil, ou jusqu'en 1995, ou jusqu'en l'an 2000.» On est témoin une fois de plus du fameux tour de passe passe.

Mais considérons les répercussions du projet de loi C–62, le plan conservateur, en ce qui concerne le revenu des gens, en comparant le fardeau fiscal imposé par la TPS et par l'impôt sur le revenu pour réunir les 18,5 milliards de dollars dont le ministre déclare avoir besoin. Cette somme proviendrait des couples avec deux enfants et un seul salaire. Avec un revenu de 20 000 $, la TPS prélèverait 695 $ et alors que l'impôt sur le revenu n'en prélèverait que 70 $. Pour un revenu de 30 000 $, le fardeau serait de 1 405 $ pour la TPS et de 747 $ avec l'impôt sur le revenu, ce qui représente environ la moitié. Au niveau de 45 000 $, cette charge fiscale serait de 2 475 $ avec la TPS et de 2 303 $ en vertu de l'impôt sur le revenu.

M. McDermid: Combien la taxe sur les ventes des fabricants leur prend–elle actuellement?

M. Fulton: Ils sont très susceptibles, monsieur le Président. Pour un revenu de 60 000 $, on prélèverait 3 115 $ avec la TPS et 3 953 $ en vertu de l'impôt sur le revenu.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au ministre des Finances pour un rappel au Règlement.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Je voulais seulement vous faire remarquer, monsieur le Président, et je suis certain que vous le reconnaissez, cette façon de présenter les choses induit terriblement en erreur. Le député en effet ne précise pas le fait qu'il existe une taxe de vente qui est déjà perçue et qu'il y a un crédit au titre de la TPS qui réduit le montant de taxe net que paie le particulier. C'est vraiment très trompeur.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est une divergence de vues. La parole est au député de Skeena. La parole est à la députée de Mission—Coquitlam.

Mme Langan: Monsieur le Président, ce n'était vraiment pas un rappel au Règlement et j'espère qu'on ajoutera la durée de cette intervention au temps de parole du député de Skeena.

Le président suppléant (M. Paproski): On ajoute toujours la durée de l'intervention au temps de parole du député de Skeena. Le député de Skeena a la parole pendant deux minutes.

M. Fulton: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je dirai au ministre des Finances d'où viennent les chiffres que je cite. Ils font partie de ceux que son ministère a fournis au Comité des finances.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Le tableau n'est pas complet.

M. Fulton: Monsieur le Président, le ministre des Finances dit que le tableau n'est pas complet.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Des demi–vérités.

M. Fulton: Des demi–vérités, dit le ministre des Finances. Eh bien, nous savons que la TPS n'est même pas une demi–vérité. Nous savons exactement d'où elle vient, car l'idée générale est de détourner plus de capitaux au profit des très riches de notre pays. Nous savons que 5 p. 100 des Canadiens possèdent maintenant 50 p. 100 de la richesse du pays et que la réflexion la plus célèbre qu'ait faite le ministre des Finances, c'est qu'il n'y a pas assez de millionnaires au Canada. Eh bien, la TPS est conçue pour aider quelques–uns de ses amis à devenir millionnaires.

Prenons l'exemple d'un contribuable ayant un revenu de 100 000 $. Il paierait 4 875 $ en TPS et alors que son impôt sur le revenu serait de 8 155 $. Qu'est–ce que cela veut dire? Que la famille d'un gagne–petit ayant un revenu de 20 000 $ paiera dix fois plus de taxes, 695 $ au lieu de 70 $, si l'argent est perçu au moyen de la TPS au lieu de l'impôt sur le revenu. Par contre, la famille riche au revenu de 100 000 $ paiera 40 p. 100 de moins avec la TPS qu'elle n'en paierait avec l'impôt sur le revenu.

Le président suppléant (M. Paproski): Il aurait resté trois minutes et demie au député. Je lui donnerai quatre minutes quand nous serons saisis à nouveau du projet de loi C–62.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – PROJETS DE LOI DU SÉNAT

[*Traduction*]

LOI SUR LE SYNODE DE L'EST DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE LUTHÉRIENNE AU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Walter McLean (Waterloo) propose: Que le projet de loi S–11, Loi restructurant le Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique sous le nom de Synode de l'Est de l'Église évangélique luthérienne au Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kingston et les Îles invoque le Règlement.

M. Milliken: Monsieur le Président, vous pourriez peut–être obtenir le consentement unanime de la Chambre pour qu'elle étudie ce projet de loi en comité plénier, plutôt que de le renvoyer à un comité législatif. Si le député désire qu'il en soit ainsi, le projet de loi pourrait être étudié à toutes les étapes aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement? Le député de Saskatoon—Clark's Crossing.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Oui, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous commencerons le débat, puis nous nous réunirons en comité plénier.

Le député de Waterloo a la parole pour participer au débat.

M. McLean: Monsieur le Président, je tiens à remercier de leur collaboration le député de Kingston et les Îles et ceux du Nouveau Parti démocratique.

Le projet de loi S-11 fait état d'un mouvement vers le renforcement et l'unification de l'Église luthérienne au Canada. Celle-ci fera progresser l'important travail accompli par les Luthériens non seulement au Canada, mais également dans le monde entier, par l'entremise des services de la Fédération luthérienne mondiale. Elle assure ses services avec la collaboration de l'ACDI et d'autres organismes d'aide au développement international du monde entier, comme on l'a vu très récemment dans la Namibie indépendante, où elle s'occupe d'enseignement et de soins de santé depuis de nombreuses années.

Comme député de Waterloo, je suis fier de représenter une région où l'Église luthérienne est largement présente, où se trouvent notamment ses bureaux administratifs et le séminaire luthérien de Waterloo. Fondée au XVIe siècle par le réformateur protestant allemand, Martin Luther, l'Église luthérienne compte énormément de fidèles et d'appuis partout au Canada et aux États-Unis. Je suis particulièrement fier de ce que les Luthériens apportent non seulement aux collectivités de la région de Waterloo, mais aussi au développement du Canada.

Comme presbytérien qui appuie le projet de loi S-11, lequel a été présenté à l'autre endroit par mon coreligionnaire, le sénateur Heath MacQuarrie, je prends aujourd'hui la parole en faveur du Synode de l'Est du Canada de l'Église évangélique luthérienne au Canada, pétitionnaire de ce projet de loi. Le Synode de l'Est représente les membres qui vivent dans la province d'Ontario, à l'est de 86° de longitude, et dans les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick, de Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve.

Le projet de loi autorise le Synode de l'Est du Canada de l'Église luthérienne d'Amérique à se restructurer sous le nom de «Synode de l'Est de l'Église évangélique luthérienne au Canada».

L'Église évangélique luthérienne au Canada a été officiellement constituée en 1986 par la fusion de l'Église luthérienne d'Amérique, section canadienne, et de l'Église évangélique luthérienne du Canada. Le Synode de l'Est est le successeur légal de l'ancien Synode de l'Est du Canada de l'Église luthérienne d'Amérique. En tant que tel, il réunit toutes les congrégations de l'ancien Synode de l'Est du Canada, sauf celle de Geraldton ainsi que plusieurs de l'ancienne Église luthérienne évangélique du Canada.

Le Synode de l'Est va donc perpétuer dans ces provinces la tradition des juridictions luthériennes qui remontent à la charte de 1884 du Synode évangélique luthérien du Canada. Cet organisme a fusionné avec le Synode de Nouvelle-Écosse en 1962, pour devenir le Synode de l'Est du Canada de l'Église luthérienne d'Amérique.

L'évêque William Huras mentionne qu'en vertu d'une fusion précédente réalisée en 1925 le Synode du centre du Canada, créé en 1909 pour servir les congrégations d'expression anglaise, s'est uni au Synode évangélique luthérien sous la charte de ce dernier. Ces deux organismes servaient les provinces de l'Ontario et du Québec.

Des congrégations et des juridictions luthériennes ont précédé ces corps constitués. Par exemple, l'Église luthérienne Zion de Lunenburg, Nouvelle-Écosse, a été créée en 1772, et l'Église St. Peter's de Cambridge, près de Waterloo, en 1834. La première congrégation luthérienne de l'Ontario a été fondée en 1784 par des loyalistes à l'endroit où se trouve actuellement Riverside Heights, en Ontario.

Le Synode de l'Est constituera le dernier ajout à la noble lignée de communautés luthériennes de cette partie du Canada et servant six provinces.

Monsieur le Président, je recommande l'adoption de ce projet de loi qui servira les intérêts de cet excellent groupe de chrétiens établis un peu partout au Canada.

Des consultations ont été tenues et, comme il a déjà été mentionné, je crois que la Chambre est disposée à faire franchir au projet de loi les étapes des deuxième et troisième lectures. Je crois donc qu'on pourrait faire franchir les trois étapes à ce projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre dès maintenant?

Des voix: Maintenant.

M. McLean propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je veux remercier le député des efforts qu'il a déployés pour présenter ce projet de loi à la Chambre.

Je sais que la pétition introductive était en retard et qu'elle a été renvoyée au Comité permanent des privilèges et élections, qui a recommandé à la Chambre de renoncer aux frais habituels et de ne pas tenir compte du retard afin que le projet de loi puisse être présenté.

Le député a appuyé la cause de cette Église avec diligence. Nous sommes heureux de pouvoir l'aider aujourd'hui en faisant franchir toutes les étapes au projet de loi.

• (1710)

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, nous sommes d'accord nous aussi pour faire franchir toutes les étapes au projet de loi S-11 aujourd'hui.

Je tiens moi aussi à faire l'éloge du député pour ses efforts. Nous avons dû prendre des dispositions spéciales pour permettre la présentation de ce projet de loi d'initiative parlementaire. Comme j'ai été baptisé et confirmé dans l'Église luthérienne, dont je suis membre depuis toujours, cette mesure me réjouit.

Nous devrions suivre cet exemple plus souvent. Les trois partis politiques se sont entendus pour que le projet de loi ne se heurte pas à toutes sortes de difficultés mais qu'il soit adopté rapidement avec la collaboration de tous. Cela prouve que, lorsque les députés travaillent ensemble pour une cause commune, il peut se passer des choses incroyables en très peu de temps.

Je suis heureux d'appuyer ce projet de loi au nom du mon parti et je remercie encore une fois le député de son initiative.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, le 7 mars pour être précis, j'ai posé au premier ministre une question sur les installations d'entraînement au vol à basse altitude de Goose Bay, au Labrador. J'avais mentionné avoir lu dans les journaux que la possibilité que l'OTAN approuve l'établissement d'une telle base à Goose Bay laissait le premier ministre sceptique.

Je lui ai demandé ceci: Au lieu de laisser à l'OTAN le soin de décider, ne vaudrait-il pas mieux que le gouvernement prenne, de son propre chef et avec l'appui de la population canadienne, l'initiative de retirer la candidature du Canada en ce qui a trait à cette base?

Le premier ministre m'avait alors répondu de façon désinvolte. Il m'avait donné une réponse impertinente, nous accusant, le NPD et moi, de nous opposer à la création de milliers d'emplois à Terre-Neuve et au Labrador.

Au contraire, nous voulons que des emplois soient créés à Terre-Neuve et au Labrador. Nous estimons que certaines des récentes mesures du gouvernement conservateur, qu'il suffise de mentionner la mauvaise gestion des pêches et l'élimination de certains programmes de développement régional destinés à venir en aide à des régions du Canada qui sont en difficulté, ont fait disparaître des emplois dans notre pays, notamment à Terre-Neuve et au Labrador. En réalité, c'est la nullité du gouvernement et de ses politiques qui ont rendu nécessaire la créaction d'emplois.

Il est une chose que le NPD et la plupart des Canadiens aussi, je crois, ne veulent pas. Nous ne voulons pas que des emplois soient créés à Terre-Neuve et au Labra-

dor aux dépens des Innus et de l'environnement du Labrador. Nous ne voulons pas que des emplois soient créés au détriment du mode de vie de ce peuple ou des fondements mêmes de sa culture.

Nous estimons que le Canada aurait tout lieu de retirer son appui à l'établissement d'une base au Labrador.

Monsieur le Président, vous avez probablement pris connaissance de l'énoncé des incidences environnementales qu'a rédigé le ministère de la Défense nationale. Presque tous les scientifiques et analystes compétents qui l'ont lu l'ont qualifié de superficiel, tendancieux et peu scientifique. L'énoncé des incidences environnementales appuyant le programme des vols d'essai de Goose Bay a été entièrement rejeté. Nous espérons que le ministre fédéral de l'Environnement va rejeter ce rapport et annuler le projet d'établissement et fermer la base.

Presque toutes les nations autochtones du Canada sont maintenant en conflit avec le gouvernement fédéral sur des questions environnementales. Les Innus en sont une. Ceux-ci font maintenant valoir devant un tribunal torontois que cette base viole leurs droits en tant qu'autochtones et en tant que personnes et qu'elle est contraire aux conventions internationales visant à protéger leurs droits en tant que personnes et le droit qu'ils ont de préserver leur propre culture.

Les Algonquins du lac Barrière contestent à l'heure actuelle devant un tribunal du Québec l'exploitation forestière sauvage qui se fait chez eux sans leur approbation. Nous osons croire que le gouvernement fédéral fera aussi ce qu'il faut là-bas en entamant lui-même des poursuites contre le gouvernement du Québec de sorte que les Algonquins du lac Barrière soient consultés avant que leurs forêts ne soient rasées.

La même chose vaut pour le développement de la baie James. Monsieur le Président, vous n'ignorez pas que, il y a quelques jours à peine, les Cris et les Inuit de la baie James sont venus ici même, à Ottawa, pour protester sur les marches du Parlement contre le genre de développement qui se fait à la baie James. Le projet de la baie James, qui menace de détruire leur gagne-pain, d'inonder leurs territoires de piégeage, d'empoisonner leur poisson et d'annihiler leurs collectivités, est en train de prendre de l'expansion.

Malheureusement, le Canada n'écoute pas les arguments des Cris et des Inuit de la baie James. Comme il n'écoute pas leurs arguments, ces gens au lieu de venir plaider leur cause au Parlement, préfèrent la plaider aux États-Unis devant les Américains qui signeront des contrats à long terme pour acheter l'électricité du Québec. Contrairement aux Canadiens, ces Américains sont portés à écouter leurs doléances avec sympathie.

Comme Max Yalden l'a signalé dans son rapport, le Canada ne peut plus négliger les supplications des autochtones. Il ne peut plus traiter les autochtones des régions qu'il veut développer économiquement comme si leurs terres ne leur appartenaient pas et comme s'ils n'étaient pas vraiment des humains et qu'ils n'occupaient pas vraiment leurs terres.

Nous ne pouvons plus traiter les terres des autochtones comme si elles étaient inoccupées et qu'on pouvait les développer librement. Nous devrons traiter ces gens comme s'ils avaient le droit d'occuper les terres sur lesquelles ils vivent et comme s'ils avaient le droit qu'on les consulte et qu'on obtienne leur consentement avant de développer leurs terres d'une façon qui détruit leurs collectivités, leurs moyens de subsistance, leur vie et leur santé.

C'est ce qui m'inquiète dans la réponse que le premier ministre a donnée le 7 mars. On ne peut pas traiter ces problèmes aussi cavalièrement que cela, sans le sérieux qu'ils méritent.

Les autochtones n'acceptent plus d'être traités ainsi par les Canadiens et le gouvernement du Canada. Ils portent maintenant leur cause devant les tribunaux où ils réussissent à montrer que le Canada viole leurs droits d'humains et d'autochtones et leur droit de vivre en aussi bonne santé et avec le même niveau de vie que les autres Canadiens.

Et ce n'est pas tout, ils portent leur cause devant les tribunaux internationaux, devant les Nations Unies et les commissions internationales des droits de la personne. Et ils ont gain de cause devant ces instances internationales. Cela devient gênant pour le Canada, et le Canada devrait être gêné de la façon dont il traite ses autochtones.

J'estime que pour les Innus, le Canada devrait, de sa propre initiative, annuler le projet de Goose Bay. Nous savons que ce projet ne respecte pas l'environnement, ni les droits de la personne, ni les critères d'équité sur lesquels le gouvernement devrait toujours fonder ses décisions concernant les autochtones.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme les députés le savent, l'OTAN a jugé nécessaire en 1990 de créer un centre d'appui tactique aérien. Une

fois créé, ce centre servira à la formation des armées de l'air alliées.

Deux endroits sont actuellement à l'étude: Goose Bay, et Konya en Turquie.

S'il y a lieu de ne pas construire ce centre, ce sont les membres de l'Alliance qui en prendront la décision, ce qu'ils n'ont pas encore fait.

Le Canada continue donc de préparer la création du centre à Goose Bay. Nous continuons également d'exposer nos intérêts aux adversaires de la création du centre au Canada.

Je tiens à donner encore une fois l'assurance à la Chambre que si la décision est prise de créer le centre à Goose Bay, elle sera soumise à la décision que le gouvernement prendra au sujet des recommandations de la commission d'évaluation environnementale et des conditions générales fixées par l'OTAN.

• (1720)

En 1984, quand le gouvernement du Canada a proposé Goose Bay comme emplacement du centre, il a mis en marche la procédure d'évaluation environnemental. La première des deux étapes à franchir a pris fin avec la publication de l'énoncé d'impact environnemental.

Cette étude a été publiée pour informer l'opinion, et une enquête complète va avoir lieu dans les localités concernées du Labrador et du nord-est du Québec. La commission pourra également décider de tenir audience dans les grands centres de l'est du Canada avant de présenter ses recommandations au gouvernement fédéral.

Je signalerai également que l'établissement à Goose Bay d'un centre d'appui tactique de l'OTAN créerait, comme le premier ministre l'a dit, des emplois pour la population de Terre-Neuve et du Labrador, et aurait donc d'importants avantages économiques.

Je répète que l'OTAN n'a pas encore pris la décision de ne pas créer le centre.

Le gouvernement du Canada va poursuivre la procédure d'évaluation environnementale pour examiner l'opportunité de créer un centre d'appui tactique aérien de l'OTAN à Goose Bay.

[*Français*]

J'aimerais ajouter, monsieur le Président, que quand on a fait notre offre en 1984, on était sérieux. C'est vrai qu'aujourd'hui on peut critiquer beaucoup les études gouvernementales. Quand on ne le fait pas on se fait critiquer, et quand la réponse ne fait pas notre affaire, on se fait critiquer aussi.

Monsieur le Président, j'ai rencontré beaucoup de groupes dont un en particulier qui n'a pas voulu participer à ce groupe d'étude parce qu'il voulait vendre son étude plutôt de la donner.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, le 26 mars dernier, j'ai pris la parole à la Chambre pour demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'intervenir pour aider Leonid et Natalia Stonov. Cela fait presque douze ans qu'ils attendent leur visa de sortie pour quitter l'URSS et aller en Israël.

C'est en 1979, il y a presque 12 ans, qu'ils ont présenté leur première demande pour quitter leur pays. La dernière fois qu'ils en ont présenté une, c'était en 1988. À ce moment-là, non seulement on a refusé de leur donner un visa de sortie, mais on leur a dit: «Ne présentez pas d'autre demande avant au moins quatre ans.»

La raison de ce dernier refus, en 1988, c'était que Leonid connaîtrait des secrets d'État. M. Stonov est herbologue, et il n'a pas exercé sa profession depuis plus de 10 ans. Comment pourrait-il posséder aujourd'hui des secrets d'État qui inquiéteraient les autorités soviétiques?

Même M. Gorbatchev a déclaré que, dans la plupart des cas, la règle relative aux secrets d'État ne devrait pas s'appliquer pendant plus de cinq ans. Comment le cas de M. Stonov pourrait-il faire exception à cette déclaration de M. Gorbatchev?

Le dimanche 25 mars 1990, j'ai rencontré Natalia Stonov à la synagogue Beth Tikvah, à Willowdale. Elle avait réussi à obtenir un visa de visiteur pour venir au Canada. Le couple Stonov a été adopté par les fidèles de la synagogue Beth Tikvah.

Ce matin-là, nous avons téléphoné à Leonid Stonov, à Moscou. C'était très excitant de pouvoir lui parler.

Leonid est un des principaux membres de la communauté des *refuzniks* à Moscou. C'est peut-être pour cela qu'il est traité aussi cruellement depuis plus de 10 ans.

Lui et Natalia, qui est médecin, ont été dépouillés de leurs diplômes et ont même été arrêtés pour comportement parasite. Autrement dit, ils étaient en chômage.

Je veux condamner les autorités soviétiques pour leur traitement de personnes comme les Stonov, mais il ne faut pas oublier qu'il y a des centaines de *refuzniks* comme eux.

Il est temps que l'Union soviétique respecte ses obligations en ce qui concerne les droits de la personne. Comment peut-elle envisager de tenir une conférence internationale sur les droits de l'homme en 1991, l'an prochain, à Moscou, alors que continuent ces cruels abus?

Il est urgent d'agir avec humanité et compassion vis-à-vis de ces *refuzniks* de longue date. Par contre, je tiens à féliciter M. Gorbatchev d'avoir permis la *glasnost*, c'est-à-dire une plus grande transparence, et la *perestroïka*, c'est-à-dire une restructuration.

Du point de vue des droits de la personne il faut, pour être juste, reconnaître qu'un nombre incroyable de juifs se sont vu accorder des visas de sortie au cours des dernières années.

Je tiens à dire officiellement qu'en 1986, lorsque j'ai été élu président du Groupe de parlementaires canadiens pour les juifs soviétiques, 914 juifs seulement avaient obtenus un visa de sortie.

J'ai conduit une petite délégation tripartite en Union soviétique, en 1987. Nous avons rencontré alors plus de 150 *refuzniks* et plusieurs dirigeants soviétiques. Il y avait alors des signes positifs, mais les autorités soviétiques étaient intransigeantes. La *glasnost* avait été annoncée et M. Gorbatchev insistait manifestement pour que des changements surviennent. En 1987, plus de 8 000 Juifs ont reçu des visas de sortie. En 1988, leur nombre est passé à plus de 18 000 et l'année dernière, en 1989, plus de 70 000 Juifs ont obtenu leur visa de sortie.

La *glasnost* permet certains progrès sur le plan des droits de la personne, mais elle dévoile également un côté plus noir. Les Soviétiques expriment plus librement leurs pensées dans des lettres aux rédacteurs, à la télévision et dans des livres, et bien des gens en profitent pour attiser l'antisémitisme de leurs concitoyens, ce qui est tout à fait déplorable. À cause de ces vils fanatiques antisémites, des milliers de juifs de plus veulent maintenant quitter l'Union soviétique et les juifs deviennent les boucs émissaires de la *perestroïka*.

Cependant, il leur est de plus en plus difficile de partir pour l'État juif. Après 23 ans d'impasse diplomatique, il n'y a aucun vol direct entre Israël et l'Union soviétique. La seule façon pour les juifs soviétiques d'atteindre Israël, c'est de débarquer à un aéroport européen d'où ils prendront un vol direct pour Tel Aviv. Les lignes aériennes hongroises ont récemment annulé leurs vols Moscou-Budapest-Tel Aviv à cause de menaces venant de terroristes arabes.

La semaine dernière, plus de 200 membres du Congrès américain ont signé une lettre adressée à Son Excellence Yuriy Dubrinin, ambassadeur de l'Union soviétique à Washington. Dans cette lettre, les intéressés affirment que c'est avec consternation qu'ils ont appris que le gouvernement soviétique avait rejeté l'appel lancé par le président George Bush et le secrétaire d'État Baker qui avaient réclamé des vols directs entre Moscou et Israël, au nom des juifs soviétiques.

Je demande au gouvernement canadien d'aider les autres gouvernements démocratiques de l'Est et de l'Ouest à organiser des vols directs entre l'URSS et Israël. Des dizaines de milliers de juifs soviétiques munis d'un visa de sortie attendent en URSS pour partir. C'est une bombe à retardement en matière de droits de la personne.

Bref, nous avons trois problèmes à résoudre en tant que parlementaires canadiens. Nous ne pouvons pas les résoudre seuls. Nous avons besoin de l'aide des autres pays démocratiques.

Premièrement, nous devons continuer d'exercer des pressions auprès des autorités soviétiques pour les convaincre de s'occuper rapidement et avec humanité des refuzniks comme les Stonov. Ne laissons pas les très nombreux juifs qui obtiennent leur visa de sortie éclipser le sort cruel qui est fait aux *refuzniks* comme les Stonov.

Deuxièmement, il faut trouver le moyen d'organiser des vols directs entre l'URSS et Israël.

Troisièmement, les chefs d'État de l'Ouest doivent dénoncer les manifestations débridées d'antisémitisme.

Les défis à relever sont immenses, mais cela ne doit pas empêcher les hommes de bonne foi de les relever avec toute l'énergie dont ils sont capables et avec toutes les ressources à leur disposition.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre au député de Markham—Whitchurch—Stouffville parce que depuis que lui et moi avons été élus en 1984, je l'ai entendu à d'innombrable reprises prendre la parole à la Chambre au nom de personnes en Union soviétique qui cherchent refuge et liberté à l'Ouest. Il nous en a encore parlé cet après-midi. Dans ma réplique, je ferai quelques brèves observations générales et je m'arrêterai au cas précis qu'il a soulevé.

En gros, on peut dire que la situation des juifs soviétiques s'est beaucoup améliorée récemment en raison de la plus grande liberté d'expression culturelle et de religion accordée en Union soviétique. De plus, les conditions d'émigration ont été adoucies. À cet égard, il faut mentionner qu'une nouvelle loi soviétique sur l'émigration

est actuellement à l'étude. On peut donc espérer qu'elle allégera les critères d'obtention des visas de sortie.

Le député a fait état de sa vive inquiétude devant l'antisémitisme qui perdure en Union soviétique. Plusieurs facteurs culturels et historiques expliquent ce phénomène. La triste réalité, c'est que l'antisémitisme reste bien vivant dans la société soviétique.

• (1730)

Le gouvernement du Canada le constate et remarque également, avec regret, que, bien que les seuils d'émigration pour les juifs soviétiques aient récemment été considérablement relevés, il y a encore de nombreuses familles *refusnik* qui attendent la permission de quitter l'URSS. Parmi ces familles, on compte le cas particulier du Dr Stonov auquel le député a à nouveau fait allusion aujourd'hui.

Je voudrais assurer au député, par votre intermédiaire monsieur le Président, que le gouvernement du Canada continuera à faire pression sur les autorités soviétiques pour les cas qui restent à résoudre. C'est ce que nous avons fait. Nous avons obtenu de très bons résultats.

En particulier, je devrais informer à la Chambre qu'un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures s'est entretenu récemment avec Natalia Stonov, la femme du Dr. Stonov. Elle a remis au représentant de notre gouvernement une pétition concernant le statut de son mari qui était adressée aux autorités soviétiques. On a assuré à M^me^ Stonov que la pétition serait transmise par nos soins aux autorités soviétiques concernées, à savoir par l'intermédiaire de l'ambassade du Canada à Moscou.

Notre ambassadeur, conformément à la position du gouvernement Mulroney sur ces questions, continue assidûment de suivre ces affaires en leur accordant la priorité que, à notre avis, elles méritent sans le moindre doute.

LES PÊCHES

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, comme en fait foi la page 4810 du hansard du 18 octobre dernier, l'ancien ministre des Pêches, parlant au nom du gouvernement fédéral, a affirmé qu'il peut s'assurer que les 10 à 20 p. 100 d'exportations directes de saumon et de hareng soient fonction de nos besoins en matière de conservation et de gestion des stocks.

Le 22 février 1990, le ministre du Commerce extérieur—pas le ministre des Pêches—a annoncé une entente avec les États-Unis au sujet du rapport du groupe spécial binational qui a conclu que, sans préjudice à sa gestion des stocks, le Canada peut laisser les États-Unis avoir accès direct à 10 à 20 p. 100 de son saumon et de son hareng pris le long de la côte de la Colombie-Britannique. Apparemment, seuls les ministres du gouvernement fédéral croient de telles sottises.

Il y a quelques points qui pourraient être soulevés dans le cadre de ces discussions.

Premièrement, l'accord conclu entre le Canada et les États-Unis permettra l'exportation directe de 20 p. 100 du saumon et du hareng pêché au cours de la première année de l'accord de quatre ans. Cette proportion augmentera de 1991 à 1993 pour atteindre 25 p. 100.

Selon Carla Hills, représentante au commerce des États-Unis, cet accord n'est qu'une entente provisoire. D'après les Américains, la question n'est pas réglée. Il se pourrait bien que le Canada, en dépassant les limites que recommandait le groupe binational établi aux termes de l'Accord de libre-échange, ait fourni aux États-Unis le précédent dont ils avaient besoin pour avoir accès à notre saumon et à notre hareng.

Deuxièmement, il ne faut pas oublier que les États-Unis prétendaient le printemps dernier que les exigences relatives au débarquement des prises limiteraient leur accès au saumon et au hareng. Le «règlement régissant le débarquement des prises au large» en vigueur depuis le 22 février n'a fait qu'élargir l'application du règlement régissant le débarquement des prises sur le littoral aux installations situées au large.

Troisièmement, le 14 juin 1989, l'ancien ministre a dit à la Chambre, comme il est noté à la page 3014 du hansard, que l'imposition du nouveau règlement régissant le débarquement des prises n'entraînerait probablement pas de pertes d'emploi. Il semble que le ministre n'ait pas pris connaissance des évaluations effectuées par et pour son ministère.

Dans un document explicatif d'avril 1989 portant sur les exigences en matière de débarquement de prises, on pouvait lire ceci: «La révocation des restrictions à l'exportation pourrait entraîner l'exportation d'une grande quantité de poisson non transformé. Les approvisionne-

ments en poissons à l'état brut des usines de transformation seront touchés.»

En juin 1989, un document intitulé «Vision 2000» et préparé par le groupe consultatif de la côte du Pacifique disait ceci: «L'impact du retrait des restrictions à l'exportation sur le saumon et le hareng est encore incertain. Il pourrait en découler une augmentation notable de l'exportation du poisson non transformé vers les États-Unis, accompagnée de pertes d'emploi dans le secteur de la transformation au Canada.»

Quatrièmement, dans le communiqué officiel du 9 mars, le directeur de Pêches et Océans à Vancouver a déclaré que «la totalité des exportations en mer feront l'objet exactement des mêmes mesures de contrôle que celles qui s'appliquent aux ports de débarquement côtier» et que «tous les navires se livrant aux exportations en mer doivent avoir un représentant du ministère à bord en tout temps».

À la page 7 d'un document exposant le plan de mise en oeuvre du règlement négocié à la suite du rapport du groupe spécial, daté du 7 mars 1990, on peut lire ceci: «Bien que la plupart des bateaux de transport du poisson feront l'objet d'échantillonnage plusieurs fois pendant la saison de la pêche, l'échantillonnage ne se fera pas toujours pour un bateau donné dans chacune des pêcheries ni à chacun des ports de débarquement.» Ce document n'a pas été distribué avec le communiqué dont j'ai déjà parlé.

Or, on pouvait lire à la page 41 du rapport proprement dit du groupe spécial, daté d'octobre 1989, l'observation suivante: «Le risque d'erreur n'est pas exclu quand une partie de la population n'est pas disponible pour l'échantillonnage, et le risque augmente avec le volume de la partie manquante. Le groupe reconnaît qu'à un certain pourcentage, ce risque deviendrait trop grand pour être acceptable.»

Cinquièmement, le jour même où le nouveau règlement concernant le débarquement en mer entrait en vigueur, le 9 mars, le ministère des Affaires extérieures a approuvé 107 permis d'exportation pour l'expédition de hareng non transformé aux États-Unis pour y être congelé avant d'être réexpédié au Canada pour transformation ultérieure. C'était à la fin d'un vendredi après-midi.

On s'est demandé s'il y avait eu des consultations entre le ministère des Pêches et des Océans et celui des Affaires extérieures avant la délivrance de ces permis. Ces questions restent encore sans réponse, bien qu'on les ait posées deux fois à la Chambre.

Il y a lieu de se demander quand ces consultations ont eu lieu, si elles ont eu lieu, et si l'information recueillie dans les régions reflète l'intention des Affaires extérieures d'accorder les permis d'exportation.

Sixièmement, encore en fin de semaine dernière, l'exportation possible de hareng non transformé a posé un problème. Selon des bulletins de nouvelles, 17 conteneurs de hareng non transformé étaient destinés au Japon. Selon le télex du MPO du 20 mars à l'industrie: «Les Affaires extérieures n'approuveront pas l'exportation ailleurs qu'aux États-Unis de hareng rogué entier et surgelé.»

La question est de savoir si l'on tentera de recourir aux permis d'exportation comme moyen de contourner éventuellement les règlements même archi-tolérants qui sont en vigueur.

En conclusion, le drame, c'est que l'industrie américaine réclamait à l'origine, en 1988, des dommages maximums de 5 millions de dollars. Ce que ce gouvernement a réussi à faire, c'est mettre en danger une industrie de 900 millions de dollars et employant plus de 8 000 travailleurs d'usine.

Les renseignements fournis par le ministère des Pêches et des Océans montrent clairement que l'exportation de poisson non transformé entraînera une baisse des activités des usines et, donc, une perte d'emplois pour la population de la Colombie-Britannique.

Dans le document intitulé *Vision 2000*, il est dit: «D'ici l'an 2010, les coûts de la gestion des pêches du Pacifique décroîtront pour s'établir à 70 p. 100 de leur niveau du milieu de la décennie 80 et seront récupérés complètement auprès de l'industrie d'ici l'an 2010 sous forme de droits et de redevances accrus et au moyen d'autres arrangements de récupération des frais.»

L'entente intervenue en février sur le saumon et le hareng garantit que le rôle du ministère fédéral des Pêches deviendra de plus en plus marginal.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue pour sa question, et je vais orienter ma réponse surtout sur les oeufs de hareng dont il a parlé tout à l'heure pour pouvoir expliquer comment le procédé fonctionne.

À partir du 9 mars 1990, selon la Loi sur les permis d'exportation et d'importation, un permis d'exportation sera requis pour toute exportation d'oeufs de hareng non-traités, ce dont il a parlé tout à l'heure. Cette mesure a été prise en conséquence d'une entente, négociée sous l'entente de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, et a pour but de protéger entièrement l'habileté du Canada pour conserver et gérer ses stocks d'oeufs de hareng.

Sous l'entente de libre-échange, l'exportation d'oeufs de hareng non-traités pour les États-Unis est permise, si le hareng est soit traité de façon supplémentaire ou est pour la consommation à l'intérieur du pays. Ceci aidera à assurer que les activités d'extraction du hareng qui, je me

permets d'ajouter, sont un travail très intensif, soient maintenues dans le Canada et de cette manière, on préservera les emplois canadiens.

Pour obtenir la meilleure qualité d'oeufs, il faut que le hareng soit congelé le plus tôt possible après sa capture, soit au plus tard après 72 heures.

La meilleure façon de congeler le hareng pour garantir l'obtention d'oeufs de meilleure qualité consiste à utiliser le procédé de «surgélation individuelle». La capacité des installations de surgélation individuelle de la Colombie-Britannique est de 4 000 tonnes par jour avec 2 600 tonnes provenant du bas continent et le reste de Prince-Rupert. Le «total des prises admissibles (TPA)», c'est-à-dire la quantité de hareng dont on autorise la capture en 1990, est de 30 769 tonnes.

La mise en oeuvre de cette nouvelle mesure a donné lieu à deux demandes particulières l'an dernier. La première est une demande des processeurs de la Colombie-Britannique d'être permis, dans des situations d'engorgement, d'exporter le hareng aux États-Unis pour prendre avantage des installations de surgélation individuelle qu'ils ont là-bas, après quoi les harengs seraient retournés au Canada pour l'extraction des oeufs. Cette année, cet exercice était permis pour aider à l'industrie de réajuster leurs opérations pour l'avenir.

Un autre incident concerne l'application d'un exportateur de la Colombie-Britannique pour envoyer des oeufs de hareng non traités, directement au Japon. L'exportateur a été avisé que le gouvernement n'avait aucune intention d'approuver les exportations d'oeufs de hareng dans n'importe quel pays, sauf les États-Unis, et ce seulement si certaines conditions étaient respectées.

À partir du 30 mars 1990, 127 permis ont été émis, 83 pour que les oeufs soient congelés aux États-Unis et ensuite retournés au Canada pour être traités, desquels 21 ont été utilisés pour un total de 357 tonnes. Pour le but de traitement aux États-Unis, 44 permis ont été émis, desquels 22 ont été utilisés pour un total de 325 tonnes. Il n'est donc pas prévu que les niveaux d'exportations soient changés de façon dramatique avant la fin de la saison de pêche pour les oeufs de hareng.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 42.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 4 avril 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE RAPPORT ANNUEL DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, hier, le Commissaire aux langues officielles nous soumettait son rapport annuel. À la surprise et à la grande déception de tous, il ne fait aucune allusion à la ville de Sault Ste. Marie qui pourtant a fait couler beaucoup d'encre au début de 1990, et que j'ai d'ailleurs publiquement dénoncée.

Je lui ferais remarquer que, justement, depuis 1987, une cinquantaine de municipalités ontariennes se sont ouvertement proclamées unilingues anglaises. Ce qui est épouvantable! Il n'en parle pourtant pas dans son rapport.

Même si le Commissaire n'est pas un prophète, il a pu certes ressentir, comme plusieurs Canadiens français, et qu'il n'a même pas cru bon de mentionner dans ses remarques préliminaires, ce grand malaise linguistique qui plane au-dessus du Canada et qui règne dans certaines villes.

Comme Sault Ste. Marie, une ville qui, en se proclamant unilingue anglaise, a humilié inutilement sa minorité française. Des groupes comme l'APEC, l'Alliance pour la préservation de l'anglais, une association rétrograde qui s'alimente de peurs et de préjugés qui existaient lors des siècles derniers et qui maintenant semblent se répandre à travers le Canada. Il y a aussi le Parti COR qui, comme tous les autres, projette des idées racistes, anti-françaises, dangereuses pour notre démocratie.

Finalement, monsieur le Président, il faudra probablement attendre à l'année prochaine pour connaître l'ampleur de cette inquiétude. Tout ce que j'espère, c'est qu'il ne sera pas trop tard.

[*Traduction*]

LE SÉMINAIRE NATIONAL SUR LA CITOYENNETÉ DU MOUVEMENT 4-H

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, cette semaine, Ottawa accueille les délégués du mouvement 4-H du Canada qui y tiennent leur séminaire national sur la citoyenneté.

Ces jeunes de tout le Canada discuteront des systèmes de gouvernement au Canada et de leurs droits et responsabilités en tant que citoyens tout en apprenant à se connaître les uns les autres.

Tous les députés devraient être fiers de ces jeunes adultes qui ont été choisis comme délégués en raison de leurs réalisations marquantes dans le cadre des activités locales et provinciales du mouvement 4-H. Je suis fière que plusieurs de ces jeunes Canadiens exceptionnels viennent de l'Île-du-Prince-Édouard.

«Honneur, honnêteté, habileté, humanité» est la devise du mouvement 4-H. Ce grand organisme national donne aux jeunes la possibilité de développer leurs aptitudes de chefs et leurs aptitudes à la vie quotidienne, ce qui contribue au bien-être de nos collectivités.

Au nom des députés, je félicite ces jeunes pour leurs réalisations et je leur souhaite tout le succès possible dans leurs entreprises futures.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, les députés seront appelés sous peu à se prononcer sur la taxe sur les produits et services. Près de 80 p. 100 des Canadiens sont contre cette taxe, mais le gouvernement préfère ne pas les écouter.

Les deux partis d'opposition n'ont besoin que de 21 des 167 députés conservateurs à la Chambre pour bloquer ce projet. Aussi, nous demandons aux Canadiens partout au pays de téléphoner à leurs députés conservateurs pour leur demander de voter contre la TPS.

Dans la région de l'Atlantique, les Canadiens peuvent rejoindre leur député respectif aux numéros de téléphone suivants: Annapolis Valley—Hants, 542-5737, South Shore, 543-5141, Halifax-Ouest, 865-9194, Fredericton—York—Sunbury 458-8046, St. John's-Est, 739-0802,

Article 31 du Règlement

Fundy—Royal, 433-4040 et Carleton—Charlotte, 466-3670.

* * *

[*Français*]

LE GALA DES GRANDS QUÉBÉCOIS

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, c'est ce soir à Québec qu'aura lieu, pour une deuxième année, le Gala des Grands Québécois, une initiative de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain.

Au nom de mes collègues députés de la région de Québec, je veux rendre hommage aux trois personnalités qui recevront ce soir le titre de Grands Québécois: le peintre Jean-Paul Lemieux, l'homme d'affaires Jacques Morisset et la sénatrice Renaude Lapointe qui, dans leurs carrières respectives, ont toujours fait honneur à la ville de Québec et à la grande région de Québec.

Monsieur le Président, leurs noms s'ajoutent à ceux du sénateur Jean-Marie Poitras, de l'écrivain Roger Lemelin et du père Georges-Henri Lévesque qui, l'an dernier, sont devenus les premiers membres de l'Académie des Grands Québécois.

Au nom de mes concitoyens et concitoyennes de la région de Québec, particulièrement ceux de Montmorency—Orléans, je veux remercier ces trois lauréats pour leur contribution exceptionnelle à la vie économique, sociale et culturelle de notre belle région.

* * *

[*Traduction*]

L'ENTENTE SUR LA REVENDICATION TERRITORIALE AU YUKON

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, la semaine dernière, le gouvernement a annoncé qu'il avait approuvé l'accord de principe au sujet de la plus importante revendication territoriale des autochtones au Canada. Il s'agit de la revendication des 17 000 Inuit du centre et de l'est de l'Arctique.

Les parties s'étaient entendues sur les dispositions de cet accord en décembre dernier. En février, l'accord de principe a été approuvé par les négociateurs inuit. L'approbation, la semaine dernière, par le Cabinet fédéral est un autre pas important vers un accord définitif.

• (1410)

Les négociateurs inuit qui ont persévéré au cours des 14 dernières années de négociations méritent nos remerciements et nos félicitations.

Le premier ministre est invité à la cérémonie de signature officielle prévue pour la fin d'avril ou le début de mai, à Igloolik. Je l'exhorte à accepter cette invitation.

J'encourage également le gouvernement à laisser la porte ouverte aux Dénés et aux Métis du Grand Nord. La simple justice exige que le gouvernement s'engage à poursuivre ses efforts en vue de parvenir à un règlement équitable des revendications des Inuit ainsi que des Dénés et des Métis.

* * *

LE JOUR DES DROITS DES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Aujourd'hui, comme chaque année le 4 avril, monsieur le Président, les Canadiens d'un océan à l'autre célèbrent le Jour des droits des réfugiés pour commémorer la décision que la Cour suprême du Canada a rendue il y a exactement cinq ans et portant que toute personne qui revendique le statut de réfugié au Canada a droit à une audition orale.

Depuis lors, le gouvernement s'efforce de circonvenir cette décision, la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés et la Charte canadienne des droits et des libertés. Il s'oppose à ce que les fonctionnaires chargés de décider du sort de ceux qui réclament le statut de réfugié appliquent la méthode rapide et équitable que préconisent le Rabbin Plaut, toutes les Églises du Canada, les travailleurs canadiens, le Comité parlementaire du travail, de l'emploi et de l'immigration, et tous les particuliers qui ont comparu pour dire ce qu'ils pensaient du projet de loi C-55.

Le gouvernement a préféré mettre en place un système compliqué, lent et inéquitable en vertu duquel on a vu s'accumuler depuis janvier 1989 21 000 demandes à l'égard desquelles aucune décision n'a été prise.

Dans son désarroi devant les 1 900 demandeurs de cette année qui attendent à Terre-Neuve qu'on décide de leur sort, le gouvernement impose aux voyageurs internationaux dont l'avion fait escale à Gander ou à Mirabel des conditions encore plus rigoureuses pour l'obtention d'un visa d'escale.

Au nom de tous les Canadiens qui viennent en aide aux réfugiés véritables, je prie instamment le gouvernement de cesser ses atermoiements et de mettre en oeuvre le système rapide et équitable que les Canadiens demandent.

Article 31 du Règlement

LE COLLOQUE PARLEMENTAIRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DE LA PLANÈTE

M. A. H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, le colloque parlementaire sur les changements climatiques de la planète débutera ici, le lundi 23 avril. C'est une initiative sans pareille prise par huit comités permanents de la Chambre. Pour la première fois, des comités se sont réunis pour organiser un groupe de témoins spécialistes pouvant nous donner une idée approfondie d'un problème d'intérêt commun. Ce colloque s'insère dans le cadre d'une étude sur les aspects environnementaux du champ d'intérêt de chaque comité.

Les huit comités organisateurs sont très heureux du fait que vous, monsieur le Président, compte tenu de votre intérêt bien connu pour l'environnement, serez l'orateur qui ouvrira la séance plénière à 10 h 30, le lundi 23 avril.

Au fur et à mesure que se dérouleront les réunions conjointes des comités participants, dont chacun aura choisi un orateur principal, les parlementaires et le public auront une opinion beaucoup plus éclairée sur les changements climatiques.

Nos débats spéciaux constitueront sans aucun doute d'excellents documents de référence en la matière.

Je veux remercier les nombreux députés de tous les côtés de la Chambre qui se sont efforcés de faire de ce colloque parlementaire sur les changements climatiques de la planète une réalité.

* * *

LA LITUANIE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai reçu des centaines de lettres d'électeurs qui demandent au gouvernement d'appuyer et de reconnaître le nouveau gouvernement de la République de Lituanie. Je vais demander à un page de les remettre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Plus tard aujourd'hui, de concert avec un comité de parlementaires, la Fédération balte du Canada tiendra sa dix-huitième soirée annuelle. C'est un événement très spécial car, depuis toujours les Canadiens ont beaucoup d'affinités avec les peuples baltes.

Cette soirée balte créera un précédent historique parce que nous aurons l'honneur de recevoir le premier vice-président démocratiquement élu de la République de Lituanie depuis cinquante ans, M. Bronius Kuzmickas.

Au nom de tous les Canadiens pour qui la démocratie est fondamentale et les droits de la personne non négociables, je souhaite la bienvenue au Canada à M. Kuzmickas, que j'ai eu le plaisir de rencontrer en Lituanie. Nous sommes très fiers de l'accueillir dans notre pays.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, le Sénat américain a enregistré un vote historique hier, alors qu'une large majorité de sénateurs ont adopté une nouvelle loi sur la salubrité de l'air.

Ce projet de loi vise trois secteurs précis: la pollution urbaine, les émanations toxiques et les pluies acides. Plus particulièrement, une réduction de 10 millions de tonnes des émissions d'anhydride sulfureux par année correspond aux attentes et aux pressions exercées par le gouvernement canadien auprès des autorités américaines. Il y a lieu, pour l'ensemble des Canadiens, de se réjouir de ce grand pas posé en faveur de l'environnement par nos voisins américains.

Monsieur le Président, permettez-moi de souligner la grande contribution du sénateur George Mitchell, qui a toujours été un allié indéfectible du Canada, dans notre lutte aux pluies acides. Maintenant, la porte est toute grande ouverte pour la négociation d'un accord bilatéral sur les pluies acides, projet cher au premier ministre canadien.

* * *

[*Traduction*]

LA CLEAN AIR ACT

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, aujourd'hui, j'en suis sûr, tous les députés voudront se joindre à moi pour féliciter le Sénat américain d'avoir adopté hier soir la Clean Air Act par 89 voix contre 11.

Des voix: Bravo!

M. Darling: Je voudrais féliciter le sénateur George Mitchell, leader de la majorité au Sénat américain pour avoir piloté l'étude de ce projet de loi et avoir tenu son

engagement de le faire adopter. Ce projet de loi va réduire sensiblement les pluies acides au Canada.

Ce matin, j'ai eu le privilège de féliciter le sénateur Mitchell par téléphone.

Nous espérons maintenant que la Chambre des représentants va proposer et adopter ce projet de loi important pour qu'il puisse devenir loi cette année et qu'on puisse tous respirer un air plus sain des deux côtés du 49e parallèle.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie.

Hier, après la période des questions, le ministre de l'Environnement a déclaré, à l'extérieur de la Chambre des communes, que les ministres de l'Énergie du Canada étaient «trop timides» et n'osaient pas réduire radicalement les émissions de dioxyde de carbone. Il a ajouté: «Nous devons être plus audacieux.»

Le ministre est-il d'accord avec son collègue, le ministre de l'Environnement? Si oui, laissera-t-il dès aujourd'hui sa timidité de côté et s'enhardira-t-il pour établir des objectifs afin de réduire la pollution atmosphérique au Canada?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, premièrement, le député nous accuse d'être timides. Si cela vaut pour moi, j'imagine que cela vaut aussi pour certains autres députés.

Mais permettez-moi d'aborder directement la question que le député soulève, parce qu'elle est très grave et très importante.

Depuis deux ans, soit depuis 1988, les ministres de l'Énergie étudient les répercussions que la réduction de 20 p. 100 des émissions de CO_2, y compris tout accroissement, provenant du secteur industriel et de la consommation de carburant par les voitures particulières, pourrait avoir sur la capacité des Canadiens d'atteindre l'objectif proposé à la conférence de Toronto pour les années 1988 à 2005.

Il faut d'abord préciser que cela entraînerait une réduction de 44 à 50 p. 100 et c'est cet indice qui devrait nous servir de point de départ.

Le groupe de travail établi à la demande des ministres de l'Énergie a diffusé un rapport où il déclare entre autres: «Certains croient que la réduction de 20 p. 100 des émissions de dioxyde de carbone d'ici l'an 2005 pourrait provoquer un grave bouleversement économique et probablement nous obliger à modifier considérablement notre mode de vie.»

Des voix: Déposez le rapport!

M. Epp: Le rapport a été rendu public. Je peux en envoyer en tout temps des exemplaires aux députés qui le désirent.

M. le Président: Nous pouvons peut-être passer à la deuxième question et le ministre pourrait poursuivre.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le 10 mars 1989, le premier ministre et 23 autres chefs de gouvernement ont signé la Déclaration de la Haye, qui dit:

> Aujourd'hui, les conditions mêmes de vie sur notre planète sont menacées par les dures attaques que subit l'atmosphère de la terre.

Si le ministre de l'Environnement a affirmé hier que les ministres de l'Énergie, y compris son propre collègue, sont trop timides pour réduire radicalement les émissions de dioxyde de carbone et qu'il faut montrer plus d'audace, comment va-t-il protéger sa propre crédibilité en incitant son collègue à agir? Ou diverge-t-il d'opinion avec lui et avec le premier ministre?

• (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je n'ai jamais, au grand jamais, employé le terme «timide».

Des voix: Oh, oh!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Nous savons tous qu'aucun de mes collègues n'est timide. Ils ont tous de l'audace et du courage.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Ils ne sont pas timides avec moi du moins.

J'ai souhaité que le Canada soit un chef de file dans la lutte contre la pollution et les émissions de CO_2.

Nous aurons au cours du mois qui vient une belle occasion de mesurer jusqu'où les Canadiens sont prêts à aller dans les changements radicaux qui s'imposent pour atteindre les objectifs que nous aimerions nous fixer.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nul doute que les journalistes ayant rapporté ses paroles n'hésiteront pas à rendre publique la transcription de ses propos.

[*Français*]

Monsieur le Président, hier, selon les journaux, le ministre a dit que la déclaration des ministres de l'Énergie avait des éléments positifs, dont la nécessité de continuer la lutte contre les émissions, mais, et je cite: «Nous devons aller plus loin.» Si cela est sa position, quelles recommandations précises a-t-il aujourd'hui pour son gouvernement? Et s'il ne désire pas nous donner ses recommandations, comment pouvons-nous le prendre au sérieux dans ce dossier très important pour l'avenir de notre pays?

[*Traduction*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous serons le premier gouvernement de l'histoire du Canada à fixer des objectifs en matière de réduction des émissions de CO_2.

Les décisions qui s'imposent devront être prises d'ici 1992, à tout le moins, au moment où les autres pays signeront, à l'instigation du Canada surtout, une convention internationale pour la protection de la planète contre les changements climatiques. Si possible, il faudrait même le faire avant cette date. Je dis bien si possible, car il ne s'agit que de possibilités.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Voilà des mois que nous, de ce côté-ci de la Chambre, disons au gouvernement qu'il n'en fait pas assez pour promouvoir la Loi sur les langues officielles et que cela constitue une cause directe d'une bonne partie des tensions linguistiques dans notre pays.

Plus précisément, nous lui avons demandé de déposer le règlement d'application de la Loi sur les langues officielles que la Chambre a adoptée il y a 21 mois. Or nous n'avons toujours pas de règlement et rien ne se fait.

Ce matin, au cours d'une entrevue qu'il accordait à la station de radio CHEZ-106, le commissaire aux langues officielles, d'Iberville Fortier, a lui aussi dénoncé la lenteur du gouvernement. Le commissaire a même menacé de démissionner pour protester contre l'inertie du gouvernement.

Le premier ministre ou son suppléant finiront-ils par admettre que le gouvernement a échoué dans ce dossier et que cela contribue à créer dans notre pays un grave problème auquel il faut s'attaquer pour le résoudre bientôt?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, nous sommes tous conscients de la situation touchant les langues officielles. J'ai eu l'occasion de consulter le commissaire il y a quelques jours avant qu'il ne publie son rapport. Nous avons eu une franche conversation à ce sujet.

Comme je l'ai dit hier en réponse au député d'Ottawa—Vanier, la loi C-72 impose un processus de consultation assez complexe et spécial. Nous avons suivi ce processus après avoir élaboré le premier projet de règlement. Si l'on consulte, il faut évidemment écouter les gens.

Un deuxième projet a donc été élaboré. La prochaine série de consultations commencera sous peu avec les principaux intervenants, dont le commissaire aux langues officielles.

C'est très important. Il s'agit de la première réforme en 19 ans. Nous voulons qu'elle soit positive. Nous voulons qu'elle soit bien acceptée, juste et équitable pour tous les Canadiens.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, on a téléphoné à toutes les agences aujourd'hui. Les consultations ont eu lieu et sont terminées. Monsieur le Président, on va revenir à cela plus tard.

Je veux dire au ministre en question, que le premier ministre du pays a déclaré, et je le cite textuellement: «Le Commissaire aux langues officielles est un observateur impartial, sensible et objectif des questions linguistiques du pays.» Le même commissaire a dit, hier ou ce matin à la radio, et je le cite: C'est comme si le gouvernement avait peur d'appliquer sa propre loi qui a obtenu l'appui quasi unanime de cette Chambre, il y a deux ans. Compte tenu de ces déclarations, est-ce que le ministre responsable qui répond pour ces questions a l'intention, d'une part, de déposer aujourd'hui la réglementation ou d'émettre au moins une déclaration dans laquelle on retrou-

vera un plan d'action visant l'engagement du gouvernement conservateur envers la promotion des langues officielles du pays?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le plan d'action était déjà convenu dans le projet de loi C-72. Le plan d'action est suivi. L'engagement du gouvernement est ferme, et au moment opportun, après pleine consultation avec les parties intéressées, on déposera la réglementation à la Chambre, d'une façon juste et équitable pour l'ensemble des Canadiens et de façon qu'elle soit acceptée par toutes les communautés linguistiques, ici, au Canada.

* * *

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Les Innus sont en cour une fois de plus, ils lui demandent d'ordonner l'arrêt des vols à basse altitude.

Le ministre sait que ces vols sont considérés comme dangereux pour les gens du Labrador et pour l'environnement aussi. Le ministre va-t-il enfin démontrer qu'il est vraiment convaincu de l'importance de la protection de l'environnement et intervenir pour mettre fin à ces vols à basse altitude?

[*Traduction*]

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre chargée de la Situation de la femme): Monsieur le Président, je répondrai à cette question. De toute évidence, je ne peux pas commenter une affaire dont les tribunaux sont saisis.

Comme la députée le sait, en ce qui concerne le projet de centre d'entraînement au vol de l'OTAN, nous avons dit que nous ne le réaliserions pas avant qu'une étude environnementale complète ait été menée et que nous respecterions les décisions qui se dégageraient de cette étude.

Pour ce qui est des vols à basse altitude qui ont lieu actuellement à Goose Bay, ils sont prévus par des ententes qui ont été signées avec nos alliés il y a un certain nombre d'années. Nous avons convenu de prendre des mesures d'atténuation et d'instaurer des mécanismes de surveillance pour éviter des réserves naturelles ou des agglomérations et pour que cette activité se déroule d'une manière très responsable.

L'ENVIRONNEMENT

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement.

Le ministre va-t-il collaborer avec ses collègues, puisque les questions environnementales exigent l'intervention collective de différents ministères? C'est ce qu'il devrait faire s'il prend l'environnement au sérieux.

J'ai une autre question à lui poser. Le document de travail qu'il a déposé la semaine dernière renferme plusieurs paragraphes concernant l'Arctique.

Nous savons, grâce aux nombreuses études effectuées par le passé, qu'on fait peu de cas de l'Arctique et qu'on a, par exemple, trouvé des niveaux dangereux de BPC dans le sang de deux tiers des enfants de l'île Broughton. Il faut agir dès maintenant pour protéger l'environnement, particulièrement dans le Nord.

Par exemple, Inco a offert d'aider l'Union soviétique à réduire la pollution. Les BPC sont une importante source de pollution dans l'Arctique. Comme nous avons signé un accord international avec 17 pays, le ministre va-t-il discuter dès maintenant avec ces nations occidentales de la possibilité de modifier l'entente sur les transferts de technologies à l'Union soviétique afin que nous puissions régler les graves problèmes de l'Arctique?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme le chef du Nouveau Parti démocratique peut le constater, il s'agit d'un document de travail très détaillé et de grande envergure qui traite notamment de l'Arctique.

Le processus de consultation nous permettra de proposer aux Candiens différentes options en vue de l'élaboration d'une politique globale pour l'Arctique. Comme nous le savons, le premier ministre a signé des ententes avec l'Union soviétique lors de sa dernière visite là-bas. Nous sommes donc sur la bonne voie en ce qui concerne l'Arctique.

J'avoue qu'il nous reste beaucoup à faire. J'espère toutefois que les Canadiens appuieront nos efforts en ce sens à la fin du processus de consultation.

• (1430)

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le ministre aura certes l'appui des Canadiens de la région de l'Arctique, mais il lui faudra donner suite immédiatement à de nombreuses recommandations.

Je tiens à soulever le problème des émissions de CO_2 et de l'inertie du gouvernement à cet égard. Hier, au moins, le Sénat américain a décidé de prendre des mesures pour régler le problème des émissions de SO_2 et le député de Parry Sound a même félicité le Sénat américain d'avoir pris cette décision.

Le ministre sait pertinemment que le réchauffement de la planète aura de très graves conséquences pour la région de l'Arctique. Quand va-t-il se décider à fixer des objectifs pour la réduction des émissions de CO_2 au Canada d'ici à l'an 2005?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je souhaiterais que le chef du Nouveau Parti démocratique reconnaisse le très grand rôle qu'a joué le Canada dans cette décision que le gouvernement des États-Unis vient de prendre.

Nous savons tous que le problème des précipitations acides n'a jamais été soulevé au cours des entretiens entre le président des États-Unis et l'ancien premier ministre. Le premier ministre Mulroney a changé cet état de choses, et les Canadiens devraient en être fiers. Cette nouvelle devrait nous combler de joie et de fierté.

En ce qui concerne les émissions de CO_2, nous savons tous que le Canada est au premier rang des pays qui luttent contre ce type de pollution. Nous avons pris des engagements à cet égard. Le processus de consultation va permettre aux Canadiens de nous dire combien ils sont disposés à payer et à accepter pour que la situation change radicalement. J'ai bon espoir que tous les Canadiens voudront participer à ce processus.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Alors que la tension monte sur la question de la langue dans notre pays, le gouvernement du Canada n'a pas levé le petit doigt pour mettre en oeuvre le projet de loi C-72. Il y a 20 mois que la Chambre a adopté ce projet de loi visant à promouvoir le bilinguisme et à régler des questions de cette nature.

En août 1989, le président du Conseil du Trésor a déclaré à la Chambre que le règlement d'application de la Loi sur les langues officielles serait déposé avant la fin de 1989. Or, les médias rapportaient ce matin que, toujours selon le ministre, le document sera déposé peu après le 23 juin. Après le 23 juin de quelle année, monsieur le Président?

Je voudrais que le premier ministre ou le premier ministre suppléant nous dise quand au juste ce document sera déposé et quand nous pourrons nous attaquer à ces questions?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je tiens d'abord à rétablir un fait. Je n'ai jamais mentionné la date du 23 juin pour le dépôt du règlement. Jamais.

M. Gauthier: Vous l'avez dit; nous avons l'enregistrement.

M. de Cotret: Je voudrais pouvoir en prendre connaissance, car je sais que je n'ai jamais dit cela.

Le règlement sera déposé à la Chambre dès que sera terminé le processus établi et approuvé par tous les députés qui ont voté en faveur du projet de loi C-72. Les travaux progressent bien. Nous avons travaillé assidûment pour finir de rédiger le règlement, mener les consultations, réviser le règlement par suite de celles-ci et parachever les consultations.

Nous présenterons le règlement à la Chambre dès que nous aurons bouclé la boucle.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, si le gouvernement fait du si bon travail, pourquoi le commissaire aux langues officielles menace-t-il de démissionner?

Nous avons communiqué avec les diverses associations linguistiques au Canada, et elles ont dit qu'elles ont déjà été consultées par le gouvernement.

Le commissaire aux langues officielles a dit que 80 p. 100 des institutions fédérales ne respectent pas la Loi sur les langues officielles de 1988. Il a dit: «Qui est à blâmer lorsqu'on écoute une symphonie et qu'elle est mal exécutée? On peut dire que le chef d'orchestre y est pour quelque chose».

Encore une fois, quand le ministre déposera-t-il le règlement? Peut-il nous donner une date exacte, compte

tenu du fait que les consultations ont déjà eu lieu? Qu'est-ce qui le retient? De qui a-t-il peur?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je n'ai certainement pas peur de l'opposition.

C'est très simple: le règlement sera prêt dès qu'on aura terminé le processus établi dans le projet de loi C-72.

M. Allmand: Il est commencé depuis déjà 20 mois.

M. de Cotret: Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour terminer le processus, mais il reste encore des choses à faire. Nous respectons la loi, ce qui peut sembler étrange pour certains députés d'en face. Nous respectons le projet de loi C-72 et nous déposerons le règlement dès que le processus sera terminé.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, la semaine dernière le ministre des Finances a déclaré aux Canadiens qu'ils n'étaient pas légalement tenus de rembourser leurs prestations de pension de vieillesse ou d'allocations familiales, étant donné que la mesure de récupération proposée par le gouvernement n'avait pas encore été adoptée par le Parlement.

Par la suite, le ministère du Revenu national a fait savoir qu'il calculerait ce qui est dû et retiendrait les remboursements.

Je voudrais demander au ministre des Finances qui est dans le vrai? Est-ce que les personnes visées doivent payer maintenant et est-ce que le ministère du Revenu national va en faire à sa guise et retenir les fonds?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme pour toute mesure budgétaire, le contribuable a le droit de présenter un avis d'opposition au moment où le paiement serait dû. Lorsque la mesure aura été adoptée et aura reçu la sanction royale, le dossier sera réouvert et on émettra un nouvel avis de cotisation prenant en considération la disposition de récupération.

Le contribuable a le choix. Comme je l'ai dit hier, nous invitons les Canadiens à se conformer aux dispositions qui figurent dans la motion de voies et moyens, pour prévenir toute confusion qui pourrait se produire par la suite. Aujourd'hui, et tant que la mesure ne sera pas sanctionnée, le contribuable a le choix de présenter un avis d'opposition ou de se conformer à la motion de voies et moyens qui est actuellement intégrée aux documents fiscaux.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Il y a beaucoup de gens en Alberta—la population en général, le premier ministre, le trésorier de la province—qui sont contre la taxe sur les produits et services, sachant qu'elle va y semer le chaos. Une étude du gouvernement albertain montre qu'elle va avoir des effets très, très pénibles pour les Albertains.

Le ministre des Finances veut-il reconnaître, à l'intention des Albertains, que sa taxe sur les produits et services va attiser l'inflation dans cette province comme dans le reste du Canada, maintenir le haut niveau des taux d'intérêt au pays, et réduire la consommation en Alberta comme ailleurs? Est-il disposé à dire la vérité aux Albertains aujourd'hui?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déjà dit la vérité aux Albertains. J'ai dit exactement quels effets elle va avoir suivant notre analyse, sur la province d'Alberta. De toutes les provinces, c'est l'Alberta qui va profiter le plus du remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants par la taxe sur les produits et services: les revenus vont y augmenter de près de 3 p. 100.

J'ai déjà affirmé, comme mon collègue me l'a déjà entendu dire, que la taxe sur les ventes des fabricants coûte aujourd'hui 685 $ à chaque Albertain—homme, femme et enfant. On ne peut pas dire que ce soit la faute de la taxe sur les produits et services.

L'effet sur la consommation dont parle le gouvernement albertain est très difficilement compréhensible. Là où l'effet va jouer, c'est que l'Alberta est largement exportateur et c'est sur ce plan que la TPS va avantager son économie. L'avantage que vont en retirer les Albertains c'est que le coût des capitaux, le coût du nouveau puits de pétrole ou de la nouvelle usine de pâtes et de papier va baisser, grâce aux possibilités d'expansion et de diversification que va créer l'effet réuni du remplacement de la taxe de vente fédérale par la taxe sur les produits et services et de l'Accord de libre-échange.

LA SANTÉ

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé. On a appris cette semaine que le ministère de la Santé fait faire en secret d'autres études sur l'implant mammaire Meme. Pourtant, officiellement, la position du ministère est la même que celle énoncée dans le rapport Kerrigan, à savoir que les femmes ne devraient pas s'inquiéter.

Étant donné que le rapport Kerrigan, produit à la demande du gouvernement, a été largement discrédité, et même qualifié de plagiat par un éminent chercheur dans le domaine, le ministre admettra-t-il enfin que son ministère trompe les femmes canadiennes au sujet de la sécurité de cet implant, et retirera-t-il ce produit dangereux du marché jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'il est sans danger?

• (1440)

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il me faudrait plus de temps que j'en ai à offrir pour corriger toutes les inexactitudes avancées par le député dans sa question. Permettez-moi de rétablir les faits.

Premièrement, nous n'avons pas demandé de rapports secrets. Des chercheurs intéressés à effectuer des travaux nous ont fait des propositions à ce sujet et nous avons accepté de les financer. J'estime d'ailleurs qu'il est bon que nous les encouragions. Aucune crainte particulière ne nous a poussés à demander d'autres rapports.

Deuxièmement, une des recherches que le député prétend que nous faisons faire, est menée par l'Institut de cardiologie d'Ottawa qui examine tous les aspects de l'utilisation du polyuréthanne dans les implants. Elle ne se limite pas à l'étude de l'implant mammaire Meme.

Troisièmement, depuis 1984, environ 12 000 implants mammaires Meme ont été vendus au Canada. Le taux de risque de cet implant est beaucoup moins grand que celui d'autres implants. Que le député le sache.

En outre, les travaux de recherche discréditant le Meme suscitaient déjà beaucoup d'interrogations au moment même ou le député donnait sa conférence de presse plus tôt cette semaine.

J'aimerais lui faire une proposition. Au lieu de faire des affirmations trompeuses, il devrait se renseigner. Et s'il veut connaître les faits, je serai heureux d'organiser pour lui une séance d'information complète avec les fonctionnaires du ministère. Il vaudrait mieux qu'il se renseigne avant de faire des déclarations, et non le contraire.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, les études faites aux États-Unis et au Canada montrent que cette prothèse se décompose en dégageant des produits cancérigènes qui se répandent dans le corps de la femme. Il est absolument inutile de garder ce produit sur le marché pendant qu'il fait l'objet d'une enquête.

Étant donné que la sécurité de ce produit a été mise en cause dans 60 cas aux États-Unis et dans plus d'un cas au Canada, qu'est-ce qui importe le plus pour le ministre: les profits d'un distributeur et d'une poignée de spécialistes de la chirurgie plastique ou la sécurité et la santé des Canadiennes?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, l'attitude du député est irresponsable. Il fait peur aux femmes d'une façon totalement irresponsable parce qu'il n'a pas fait l'effort de se renseigner avant de lancer ces accusations.

La Chambre se rappellera qu'il y a une minute, je lui ai offert de le renseigner sur tous les aspects de cette question. Il n'a pas tenu compte de cette offre. Je lui dirais aussi que l'étude de l'Université de la Floride dont il parle est largement discréditée. Il l'aurait su, s'il s'était donné la peine de vérifier les faits avant de parler.

Je répète l'invitation que je lui ai faite. J'invite aussi notre collègue de Winnipeg-Nord qui, contrairement au député, a agi de façon responsable en se renseignant avant de porter des accusations sans fondement.

* * *

LES PLUIES ACIDES

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Je suis convaincu que le ministre tire une certaine fierté de la loi adoptée hier par une majorité de 89 à 11 au Sénat des États-Unis et j'espère que son ministère et les ministères provinciaux de l'Environnement feront tout en leur pouvoir pour prendre le plus

rapidement possible des mesures permettant de limiter les pluies acides.

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député a raison et nous connaissons tous l'intérêt qu'il accorde à cet important dossier pour le Canada.

Il faut le souligner, l'adoption de cette loi nous rapproche de négociations officielles avec les Américains. L'an dernier, des représentants du Canada et des États-Unis se sont rencontrés à de nombreuses reprises pour tenter de déterminer les éléments qu'il faudrait nécessairement inclure dans une entente.

Nous croyons que des négociations officielles débuteront très bientôt. Nous espérons même qu'il sera possible de signer une entente d'ici l'automne.

* * *

LA SANTÉ

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je m'adresse aussi au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je suis une femme et les greffes d'implants mammaires me préoccupent moi aussi.

Pourquoi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social met-il la santé de toute les femmes canadiennes en danger? Le fabricant américain de ce produit a déclaré que la mousse de polystyrène ordinaire n'avait pas été conçue pour être implantée dans le corps humain.

Pourquoi le ministre ne retire-t-il pas ce produit du marché? Pourquoi fait-il courir de grands risques aux femmes canadiennes?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée prétend que je mets en danger la santé de toutes les femmes canadiennes. Pareille exagération n'est pas à son honneur.

M. Dionne: Va te moucher.

M. Beatty: Si la députée voulait bien écouter. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Retourne à ton tricycle.

M. Beatty: Les députés doivent tous, quelle que soit leur allégeance politique, protéger la santé des Canadiens et veiller à ne pas semer la crainte parmi la population. J'invite donc la députée à une séance d'information en règle, je l'invite à obtenir toutes les informations nécessaires au lieu de faire de fausses allégations de ce genre.

Peut-être parle-t-elle de l'étude effectuée à l'Université de la Floride qu'elle a mentionnée tout à l'heure, une étude selon laquelle le plastique se dégrade en matières cancérigènes quand il est soumis à de très hautes températures, mais de telles conditions n'existent pas dans le corps humain. Cette étude de l'Université de la Floride a été discréditée.

Si les députés veulent savoir de quoi il retourne, je mets encore une fois ces renseignements à leur disposition. Avant de se lancer dans de fausses allégations qui effraient inutilement les gens, ils devraient bien se renseigner.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Le point de vue que j'exprime cet après-midi n'est pas le mien, mais celui de chercheurs du ministère même du ministre, des scientifiques de haut calibre qui ont démissionné à cause de cette question.

Si vous me permettez cette audace, je voudrais demander au ministre s'il serait plus préoccupé aujourd'hui s'il s'agissait d'une chose devant être implantée dans le corps d'un homme.

Aucun hôpital d'Ottawa—Carleton n'utilise ce produit à l'heure actuelle. On considère dans la région qu'il constitue un danger pour les femmes. Pourquoi, monsieur le ministre, ne pouvez-vous le retirer du marché en attendant qu'on ait procédé à tous les tests qui s'imposent, pour en vérifier la sûreté?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée nous dit donc que rien ne pourra la convaincre que l'implant en question est sûr.

Elle a laissé entendre qu'il y avait une question de discrimination en l'occurrence, que si cela touchait des hommes, ce produit serait retiré du marché, et qu'on n'en fait rien parce qu'il s'agit de la santé de femmes. Ce type d'accusation n'est vraiment pas à l'honneur de la députée.

Elle n'est pas sans savoir, par exemple, que le docteur Keon d'Ottawa effectue une étude sur la dégradation du polyuréthane, dans les implants mammaires aussi bien que dans les autres implants greffés dans l'organisme humain. On retrouve du polyuréthane dans toutes sortes d'implants médicaux qui servent autant aux hommes

qu'aux femmes. La santé et la sécurité de tous les Canadiens, hommes ou femmes, sont capitales pour nous.

La députée prétend que certains chercheurs de mon ministère ont démissionné. Je voudrais bien connaître leur nom. Je suis au courant d'une seule démission.

Je tiens à dire à la députée que selon le bureau des instruments médicaux de mon ministère, l'implant mammaire Meme est au moins aussi sûr que tout autre implant. Les statistiques montrent que le taux d'échec avec ce type d'implant est nettement inférieur à celui relié à tous les autres implants mammaires en silicone.

Si nous suivions la recommandation de la députée, cela reviendrait à retirer un dispositif qui a un taux d'échec inférieur aux autres et à demander aux femmes, dans l'intervalle, d'accepter des implants qui causent davantage de problèmes. Elle serait la première à s'en plaindre.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Joseph Volpe (Eglington—Lawrence): Monsieur le Président, j'adresse ma question à la ministre de l'Emploi. Quand elle a mandaté les groupes de travail du Centre canadien du marché du travail et de la productivité chargés d'examiner la stratégie de développement de l'emploi il y a quelques mois, elle a dit qu'elle donnerait suite à leurs recommandations.

Quand les groupes de travail ont remis leurs rapports il y a environ deux jours, ils ont recommandé à au moins quatre reprises d'utiliser le compte d'assurance-chômage exclusivement pour maintenir et augmenter le revenu.

En conséquence, la ministre va-t-elle revenir sur sa décision d'affecter à la formation 800 millions de dollars du compte d'assurance-chômage et accepter la recommandation de son propre comité?

• (1450)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le rapport que nous avons reçu cette semaine contient plusieurs recommandations qui vont nous aider à élaborer le programme de formation que nous avons l'intention de lancer dès l'adoption du projet de loi C-21.

Comme je l'ai dit aux représentants du Centre du marché du Travail de la productivité, je suis disposée à étudier toutes leurs recommandations. Celle-là en particulier nous cause du souci, compte tenu de notre situation financière actuelle. Je n'ai pas les ressources nécessaires pour lancer le programme de formation et donner suite aux autres recommandations du rapport.

Je tiens à les remercier de leur excellent travail, car leur contribution va nous être très utile après l'adoption du projet de loi C-21.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, les mêmes groupes de travail tiennent compte du dilemme financier dans lequel est enfermée la ministre et ils proposent deux solutions concernant le financement de la formation. De fait, ils lui proposent de songer à des incitations fiscales pour les employeurs qui se lancent dans la formation ou à imposer à tous les employeurs une taxe sur la masse salariale en offrant une ristourne à ceux qui s'adonnent à la formation.

Est-ce que la ministre adoptera l'une de ces solutions au lieu d'utiliser des fonds qui, de l'avis de son groupe de travail, devraient être exclusivement employés—et j'insiste sur le terme «exclusivement»—à des fins de supplément de revenu et de sécurité du revenu?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est évident que nous étudierons toutes les recommandations et que je présenterai une réponse au rapport en temps opportun.

La question du député m'intéresse beaucoup, car je voudrais savoir quelle est la position du Parti libéral sur cette question. Il est très intéressant, monsieur le Président, d'entendre le député de LaSalle, qui se présente comme chef de ce parti, déclarer que le Sénat ne devrait plus s'opposer à ce projet de loi. Il a déclaré: «Je pense que les sénateurs devraient cesser de s'opposer au projet de loi.»

Est-ce la position du député, sa propre position, celle du Parti libéral, celle du chef du Parti libéral ou celle du Sénat? Qui exprime la position du Parti libéral?

* * *

LES ARMES CHIMIQUES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant, qui que ce soit. Elle concerne l'inquiétude grandissante qu'éprouve le monde entier devant la proli-

fération et l'usage des armes chimiques à la suite de la menace proférée l'autre jour contre Israël par l'Iraq et du fait bien connu que ces armes chimiques sont stockées dans divers endroits par plusieurs pays.

Je voudrais demander au gouvernement s'il a l'intention de faire preuve de plus de fermeté sur cette question, plus précisement, entend-il profiter du fait qu'il siège au Conseil de sécurité des Nations Unies pour relancer un mouvement international en vue d'interdire les armes chimiques et pour créer un climat international où les pays qui menacent non seulement de se procurer, mais aussi d'utiliser ce genre d'armes, seront rappelés à l'ordre.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la question du député tombe à point nommé. Le gouvernement du Canada condamne la déclaration du président Hussein concernant les armes chimiques à cause de sa nature extrêmement belliqueuse dans une région où le climat est déjà tendu et parce qu'elle ne fait rien pour promouvoir la paix.

Je voudrais soulever deux points en réponse à la question précise du député. Premièrement, le Canada, en tant que pays, n'exporte en Iraq aucun équipement, aucun matériel, aucun produit chimique, ni aucune substance qui pourraient être utilisés pour fabriquer des armes chimiques.

Deuxièmement, en ce qui concerne la question du Conseil de sécurité, c'est un point que je porterai à l'attention du secrétaire d'État aux Affaires extérieures parce que, à mon avis, le rôle déterminant que le Canada peut jouer dans ce domaine, comme le suggère le député, est très opportun et important, et le gouvernement du Canada aimerait tenir ce rôle.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement. Le ministre ne l'ignore pas, le ministère de la Défense nationale a mis au point des armes chimiques et biologiques et a fait une série de tests sur celles-ci à Suffield, en Alberta, ainsi qu'à d'autres endroits, notamment au Québec.

Certains des sites pourraient être encore contaminés par des agents mortels comme l'anthrax. En outre, le ministère de la Défense nationale a la réputation de camoufler les incidents plutôt que de nettoyer ses sites. Compte tenu de ces facteurs, le ministre de l'Environnement entreprendra-t-il immédiatement un dépouillement complet des dossiers du gouvernement afin de déterminer où des tests ont été effectués et rendra-t-il ces données publiques? Fera-t-il lui-même des tests sur tous les sites, y compris celui où a été testé l'anthrax, au Québec, pour déterminer lesquels sont contaminés?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la Situation de la femme): Monsieur le Président, je voudrais faire savoir au député que le ministère de la Défense nationale va engager quelqu'un pour revoir tous ses dossiers depuis la Seconde Guerre mondiale afin de déterminer si des informations ou des documents confirment ou non que des tests sur l'anthrax ont eu lieu à Grosse-Île ou à Suffield. Nous allons certainement rendre publics les résultats de cette recherche.

En outre, le député sait sans doute que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fera des recherches cet été à Grosse-Île pour savoir s'il y subsiste des traces d'anthrax.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, c'est au premier ministre suppléant que je m'adresse.

Hier, tandis que le premier ministre méditait sur les avantages que le Mexique pourrait tirer d'un projet d'accord commercial avec les États-Unis, nos travailleurs étaient de plus en plus nombreux à perdre leur emploi et nos entreprises toujours plus nombreuses à aller s'installer aux États-Unis.

Ainsi, nous avons appris aujourd'hui que dans la circonscription du ministre des Approvisionnements et Services située à proximité d'Ottawa, la société Speedo Swimwear déménageait au Kentucky et que ses 70 employés allaient perdre leur emploi; qu'en Colombie-Britannique, la société Bright's Wines s'apprête à fermer un important établissement vinicole dans la région de Surrey; que l'usine de la société International Packers à Saskatoon allait devoir mettre 60 travailleurs à pied à cause du harcèlement dont elle fait l'objet par suite des contraintes que les États-Unis imposent à nos exportations de viande de porc.

Comment pouvons-nous nous laisser convaincre d'adhérer à un accord commercial nord-américain lorsque le gouvernement n'aide d'aucune façon à la réadaptation des Canadiens qui sont victimes de l'accord commercial actuel? Comment pourrions-nous agir ainsi, alors que nous plaçons nos travailleurs à la merci non seulement des Américains, mais dorénavant aussi des Mexicains?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Si je peux rafraîchir la mémoire du député, monsieur le Président, le premier ministre n'a pas déclaré hier que nous allions entreprendre des négociations avec les Mexicains

et les Américains en vue de la signature d'un accord de libre-échange nord-américian. Il a souligné la nécessité d'accroître le libre-échange, comme en témoignent les mesures que nous prenons maintenant dans le cadre des négociations du GATT et celles que nous avons prises dans le cadre des négociations qui ont abouti à la conclusion de l'accord de libre-échange avec les États-Unis.

Le député a parlé des travailleurs qui perdent leur emploi. Encore une fois, suivant l'exhortation du député d'Etobicoke-Nord, les députés libéraux en profitent pour condamner le libre-échange chaque fois qu'un travailleur perd son emploi. Ce qui importe et dont il faut se souvenir, c'est qu'on a créé 64 000 emplois au cours des deux premiers mois de cette année et 250 000 environ l'année dernière.

Depuis un an environ, 4 millions d'emplois ont changé de main, certains travailleurs ayant perdu leur emploi, d'autres ayant quitté un emploi pour en occuper un autre. Mais ce qui importe, c'est que grâce au dynamisme de notre économie, on a créé 64 000 emplois en deux mois.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ce qu'il faut retenir, c'est que les documents que le ministre a déposés à la Chambre lors de son exposé budgétaire ont révélé qu'il y aura 100 000 Canadiens de moins au travail au cours de l'année qui vient qu'il y en avait au cours de l'année dernière. Cette situation est-elle imputable à l'Accord de libre-échange? Est-ce cette situation qu'il trouve avantageuse?

D'après l'étude du secteur des pièces d'automobile que le gouvernement a fait effectuer, nous affrontons déjà la forte concurrence du Mexique et des États du sud-est des États-Unis. Nous risquons de perdre près de 80 p. 100 de notre secteur des pièces d'automobile. Alors même qu'il ne fait rien pour aider ce secteur à se réadapter, il se voit maintenant en quelque sorte contraint de conclure un accord commercial nord-américain.

Quand le gouvernement va-t-il enfin adopter une politique saine qui protégera les intérêts des travailleurs du secteur des pièces d'automobile et de tous les autres secteurs de notre économie?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je pense qu'on connaît l'opinion du député de Winnipeg-Sud-Centre au sujet du libre-échange et je pense qu'on n'est pas surpris de sa réaction. C'est devenu une idée fixe chez lui et je ne pense pas qu'il n'y ait personne qui puisse changer cela. Cependant, dans le domaine de l'industrie automobile actuellement, je pense que l'on est conscient que nous sommes dans une période de surproduction et de sous-consommation et qu'il y a une période d'ajustement. Il est bien évident que les entreprises reliées aux pièces d'automobiles, à la construction de pièces d'automobiles sont aussi concernées. Cependant, on remarque depuis le début de l'année qu'il y a un certain nombre de personnes ou d'employés qui avaient été mis à pied, qui sont réengagés. Je pense, encore une fois, que c'est une caractéristique de l'industrie. Qu'on veuille mettre tout cela sur le dos des États-Unis ou du libre-échange, encore une fois, je suis surpris que la pluie d'aujourd'hui ne soit pas la faute des États-Unis, monsieur le Président.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-62

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je vous ai donné avis de la question de privilège, car, à mon sens, elle me concerne ainsi que d'autres députés. En abordant cette question, je voudrais citer un extrait de la décision que vous avez rendue à la Chambre le 14 avril 1987 et à laquelle vous vous êtes reporté le 26 mars 1990. Vous avez dit:

> Il est essentiel pour notre régime démocratique que les sujets controversés puissent faire l'objet d'un débat d'une durée raisonnable, que l'on dispose de toutes les occasions raisonnablement possibles d'entendre les arguments pour et contre les sujets en cause, et que des tactiques dilatoires raisonnables soient permises afin de donner aux adversaires d'une mesure la chance de convaincre le public d'appuyer leur point de vue. Toute question doit, tôt ou tard, être tranchée et c'est la majorité qui décide. Les règles de la procédure protègent à la fois la minorité et la majorité, et elles sont conçues pour permettre aux partisans et aux adversaires d'une mesure de s'exprimer à fond. Elles assurent à l'opposition un moyen de retarder une décision et permettent aussi à la majorité de limiter le débat afin d'en arriver à une décision. Ce genre d'équilibre est essentiel à la procédure d'une assemblée démocratique. Nos règles n'ont certainement jamais été conçues pour permettre la frustation totale d'une partie ou de l'autre, la stagnation totale du débat ni la paralysie totale du système.

Monsieur le Président, je me rappelle le jour où vous avez rendu cette décision. Vous l'avez fait à un moment où les partis d'opposition s'élevaient contre le projet de loi C-22, modifiant la Loi sur les brevets. À ce moment-là, l'opposition avait totalement paralysé le gouvernement, l'empêchant d'aller plus loin dans l'étude de ce projet de loi.

En rendant cette décision, monsieur le Président, vous avez admis que vous alliez au-delà du simple Règlement de la Chambre, que vous teniez plutôt compte de l'objet du débat et du Règlement. Vous avez reconnu que vous

ne vous étiez pas borné au libellé du Règlement. À cette occasion, vous avez rendu une décision unique, une décision dont vous avez dit, toute réflexion faite, qu'elle pourrait avoir des conséquences imprévisibles. Elle signifiait que, chaque fois qu'un côté ou l'autre de la Chambre ferait un grief légitime sur l'utilisation des nouvelles règles et procédures, on vous demanderait de rendre une décision.

M. le Président: J'ai écouté attentivement le député, d'autant plus qu'il parlait d'une décision précise de la présidence. D'autres députés ont exprimé leur intention d'invoquer le Règlement. Je pourrais peut-être éclairer la Chambre.

J'aimerais que le député me dise en quoi consiste au juste sa question de privilège. Qu'a-t-on fait pour l'empêcher lui ou d'autres d'exercer leurs fonctions?

M. Murphy: Monsieur le Président, je vais vous le dire illico.

Hier, quand le gouvernement a donné avis d'une motion en vue de limiter le débat aux étapes du rapport et de la troisième lecture du projet de taxe sur les produits et services, il a gravement entravé le droit de chaque député, du parti ministériel ou de l'opposition, de discuter sérieusement des questions dont la Chambre est saisie.

Permettez, monsieur le Président, que je me reporte encore à votre décision. Hier, quand vous avez regroupé les motions, vous avez dit, comme on peut le lire à la page 10125 du hansard:

> Je veux faire remarquer que cette décision ne limite pas énormément le débat à l'étape du rapport. J'ai fait des calculs précis et, en vertu de cette décision, il y aura 11 débats et 26 votes, plus le vote final pour l'acceptation du projet de loi à l'étape du rapport.

Vous avez ajouté qu'une autre règle de la Chambre pouvait s'appliquer. Le fait est que votre décision d'hier alloue 11 débats différents sur les divers types d'amendements qui sont soumis à la Chambre.

Ce qui s'est passé au Comité des finances a fortement brimé les partis d'opposition dans leur examen des amendements. Vous n'ignorez pas qu'une décision de la présidence, approuvée sans doute par la majorité, les a limités à une minute par amendement.

M. le Président: J'écoute attentivement et lorsqu'il y a motif à grief, je puis m'en rendre compte. Mais en ce qui concerne le comité, j'ai déjà tranché à ce sujet. Ce que dit le député au nom d'autres députés à la Chambre et en son nom personnel, c'est, je suppose, que le recours à l'attribution de temps à l'étape du rapport est un procédé abusif et représente une violation des privilèges des députés. Corrigez-moi si je conclus trop hâtivement, mais telle me paraît être la thèse que soutient le député.

M. Murphy: En partie, monsieur le Président. Il est ici question non seulement de ce qui s'est produit hier à la Chambre, mais du fait que, même si nous étions passés à l'ordre du jour et que vous aviez rendu une décision sur le regroupement des motions à débattre, avant même que le débat ait commencé et qu'un député de l'opposition n'ait proposé une seule motion, le gouvernement a donné avis qu'il allait restreindre le débat aux étapes du rapport et de la troisième lecture. C'est absolument odieux.

Cela empêche tous les députés de débattre des amendements proposés et, compte tenu de la façon dont la Chambre fonctionne, dix des 11 groupes de motions ne seront probablement jamais débattues ici.

J'ai fait allusion à l'étude en comité et à la décision du président du Comité des finances parce que cela concerne aussi le débat de cette mesure législative. J'estime que l'opposition n'a jamais eu la chance de débattre de cet important projet de loi à l'étape du rapport ni en comité. Nous n'avons jamais eu la chance de débattre sérieusement de chacun des amendements que nous proposons.

J'estime, monsieur le Président, que, conformément au Règlement, nous devons siéger à la Chambre. Il nous faut présumer que nous ne siégeons pas pour rien et que nous le faisons notamment pour proposer des motions et avoir l'occasion d'en débattre. S'il faut que les présidents de comité se mettent à limiter le débat tout à fait inutilement et s'il faut que, avant même que le débat ne commence aux étapes du rapport et de la troisième lecture, le gouvernement se mette à clore le débat, pourquoi les députés viendraient-ils à la Chambre? Pourquoi se donneraient-ils la peine de proposer des motions? À quoi sert de tenir des débats si le gouvernement empêche systématiquement les députés d'y participer à chacune des étapes de l'étude des projets de loi? Cela

porte atteinte aux privilèges individuels et collectifs de tous les députés.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je vais répondre immédiatement au député et je serai bref. Le député présente des doléances. J'ajouterai même qu'il le fait de façon convaincante et avec éloquence, mais il me demande d'intervenir parce qu'il soulève la question de privilège.

En premier lieu, je ne crois pas pouvoir intervenir, du moins pas dans le cas présent. Le gouvernement a décidé, pour une raison ou pour une autre, de se conformer au Règlement de la Chambre qui répond à la volonté de la Chambre et que nous sommes tous tenus de respecter.

• (1510)

En second lieu, dans le cas d'une attribution de temps, le Règlement prévoit que la question doit être mise aux voix. Cette exigence prime tout le reste. Cela n'enlève rien à la valeur des propos du député. Il a très bien présenté ses doléances. Il l'a fait avec clarté, concision et une certaine passion, mais il reste que ce n'est pas une question de privilège.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROJET DE LOI C-21

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais revenir à la question soulevée par le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes hier, concernant le projet de loi C-21. J'ai besoin de directives et je voudrais que la Présidence reflète sur les commentaires que je vais faire.

Le ministre a invoqué le Règlement pour soulever des arguments appuyant sa position contre le message du Sénat et concernant le projet de loi C-21.

J'ai eu un peu de difficulté dans le débat hier, parce qu'il m'apparaissait tout à fait irrégulier. . .

M. le Président: Un moment, s'il vous plaît.

[*Traduction*]

Je crois avoir mentionné hier que, si j'acceptais la proposition du député de Kamloops, le débat sur cette question serait remis jusqu'à ce que j'aie eu la chance de consulter toutes les parties et que je reviendrais ensuite à un moment qui conviendrait à tous.

Au moins un député m'a demandé plus tôt aujourd'hui si j'allais relancer le débat cet après-midi. Je lui ai répondu que je n'en avais aucunement l'intention. Je tiens à rassurer les députés qui ne se sentiraient pas prêts à reprendre le débat immédiatement. Il n'aura pas lieu cet après-midi.

Le député d'Ottawa-Vanier a probablement des éléments intéressants à me communiquer. Je prierais les députés de collaborer et de respecter l'entente intervenue hier. Voilà comment les choses vont se dérouler. Je ferai connaître ma décision à tous les députés visés en temps et lieu.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je ne veux pas faire perdre le temps de la Chambre. J'essaie simplement de comprendre ce qui se passe. Je sais que la présidence est censée faire respecter le Règlement de la Chambre et je veux m'assurer que je comprends les règles en question.

Vu le commentaire 315 de la cinquième édition de Beauchesne, je voudrais savoir pourquoi on a permis hier un rappel au Règlement concernant la décision prise par la majorité des députés, il y a environ 20 jours, de transmettre au Sénat un message prévoyant l'acceptation d'un amendement et d'autres en principe.

M. le Président: Le député a soulevé la même question hier. J'en tiendrai compte dans ma réponse. Il s'agit de savoir si le rappel au Règlement était recevable dans les circonstances. Je tiendrai compte de tout cela.

M. Gauthier: Monsieur le Président, le commentaire 315 de la cinquième édition de Beauchesne est libellé comme suit:

> 2) On ne saurait admettre que l'on revienne dans un débat sur les délibérations ou les actes passés de la Chambre, pour les critiquer, s'y opposer ou les remettre en cause de quelque manière.

C'est ce que le ministre a fait hier, et je vous demande de statuer là-dessus.

M. le Président: Je ne suis pas convaincu que le député ait raison.

Le Sénat nous a fait parvenir plus d'un message. Je ne vais pas discuter de la question maintenant. L'affaire a été mise de côté pour l'instant, et j'y reviendrai. On peut

formuler bien des arguments, mais, comme je l'ai clairement déclaré hier, je vais suivre le conseil du député de Kamloops.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je passe à une autre question. Avant que cette Chambre ne soit la scène d'une autre attaque contre la démocratie, je propose:

Que les étrangers reçoivent l'ordre de se retirer.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le député a proposé une motion. Les précédents et les règles de procédure ne l'autorisent pas, selon moi, à la proposer s'il n'a pas la parole dans un débat. Telle est ma décision. Cela ne signifie pas qu'il ne peut pas la proposer une autre fois.

M. Gauthier: Monsieur le Président, avant que nous passions à autre chose, je voudrais que la présidence nous dise quel article du Règlement dit que nous devons proposer la motion pendant un débat. L'article 14 dispose que:

Lorsqu'un député signale la présence d'étrangers, l'Orateur ou le président, selon le cas, met aussitôt aux voix, sans permettre de débat ni d'amendement, la motion: «Que les étrangers reçoivent l'ordre de se retirer». Toutefois, l'Orateur ou le président peut enjoindre les étrangers de se retirer chaque fois qu'il le juge à propos.

Voilà. Je ne vois pas pourquoi nous devrions proposer cette motion pendant un débat. Elle peut être proposée n'importe quand, selon moi. Quel commentaire et quel article du Règlement dit que nous devons pour présenter cette motion pendant un débat?

M. Riis: Monsieur le Président, avant de présenter cette motion visant à expulser des étrangers, j'ai évidemment fait les recherches pertinentes. Il est arrivé un certain nombre de fois ici, à la Chambre, qu'on présente cette motion à l'occasion d'un rappel au Règlement, et cela se fait régulièrement, et je dirais même presque exclusivement, de cette façon au parlement britannique, le modèle des parlements.

Comme mon collègue d'Ottawa—Vanier l'a signalé, cette motion ne peut pas être débattue. L'article 14 du Règlement est libellé comme ceci:

Lorsqu'un député signale la présence d'étrangers, l'Orateur ou le président, selon le cas, met aussitôt aux voix, sans permettre de débat ni d'amendement, la motion: «Que les étrangers reçoivent l'ordre de se retirer». Toutefois, l'Orateur ou le président peut enjoindre les étrangers de se retirer chaque fois qu'il le juge à propos.

Le mot clé est «met». Le Règlement ne dit pas «peut mettre», mais bien «met». Monsieur le Président, si vous me le permettez, je peux citer de nombreux précédents qui ont eu lieu ici, à la Chambre, et particulièrement au parlement britannique.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier croit qu'il peut y avoir eu une erreur dans la décision du président, et le député de Kamloops dit qu'il veut des éclaircissements également. Les présidents ne sont pas infaillibles. Je vais quitter le fauteuil pendant quelques minutes pour examiner la question. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 15 h 18.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 15 h 45.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Tout d'abord, je voudrais remercier tous les députés de leur courtoisie, et en particulier le député d'Ottawa—Vanier et le député de Kamloops, pour m'avoir laissé quelques minutes pour répondre à la question des deux députés.

La question découle d'une motion présentée par le député de Kamloops à l'occasion d'un rappel au Règlement à la fin de la période des questions. Cette motion visait à ordonner à des étrangers de se retirer. La Chambre aurait alors eu à voter pour savoir si l'on devrait faire vider la Chambre, c'est-à-dire faire sortir toutes les personnes autres que les députés, qu'elles soient membres du public ou employées de la Chambre. La Chambre aurait alors été en séance à huis clos.

J'ai décidé à ce moment-là qu'une telle motion ne pouvait pas être présentée à l'occasion d'un rappel au Règlement. À ce stade, les deux députés m'ont très courtoisement demandé si je pouvais leur accorder l'autorisation de présenter la motion.

J'ai consulté les textes qui font autorité, et je voudrais partager le fruit de mes recherches avec les députés. Tout d'abord, il y a la cinquième édition de Beauchesne qui dit, au commentaire 234(2):

Il est interdit au député d'invoquer le Règlement pour présenter une motion.

Le deuxième commentaire est extrait de la sixième édition de Beauchesne qui dit au commentaire 318(2):

Il est interdit au député d'invoquer le Règlement pour présenter une motion. . . sauf si cette motion est pour donner à la parole à un député.

• (1550)

Je me reporte maintenant à la page 459 du *Règlement annoté*:

Un député ne peut proposer une motion lorsqu'on lui a accordé la parole à l'occasion d'un rappel au Règlement (Beauchesne, 5e éd., p. 78). Néanmoins, si la présidence n'a pas accordé la parole à un député. . .

. . .le document continue de parler de cette exception. J'ai essayé de répondre aux députés et de leur donner les raisons de ma décision. Comme je l'ai déjà dit, s'il y a des pratiques avec lesquelles les députés ne sont pas d'accord en matière de règles et de procédure, il y a un moment et un endroit pour proposer des changements. Je dois donc conclure que ma décision doit être maintenue.

Je tiens à préciser un autre point. Cette décision est fondée strictement sur la question de savoir si un député peut présenter une motion à l'occasion d'un rappel au Règlement. C'est tout. Il pourrait y avoir une autre discussion sur la question de savoir où voulait en venir le député de Kamloops.

Je remercie les députés de leur courtoisie.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT ET RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, le décret annonçant les nominations faites récemment par le gouvernement.

En accord avec l'article 110(1) du Règlement, ce décret est réputé avoir été renvoyé aux comités permanents indiqués en annexe.

[*Traduction*]

J'en profite, pendant que j'ai la parole, pour proposer:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

[*Français*]

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Danis, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(Vote No 214)

POUR

Députés

Anderson	Atkinson
Attewell	Beatty
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver-Centre)	Cardiff
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosby (Halifax-Ouest)	Danis
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dobbie
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hockin	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Jacques
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Kempling	Larrivée
Layton	Lewis
Littlechild	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	Nicholson

Attribution de temps

Nowlan	Oberle
Plamondon	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Roy–Arcelin	Saint–Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Siddon
Sobeski	Sparrow
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec–Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Van de Walle	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke–Centre)	Winegard
Worthy—122	

CONTRE

Députés

Allmand	Anawak
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)
Baker	Bélair
Bellemare	Benjamin
Berger	Blondin
Boudria	Brewin
Caccia	Catterall
Clancy	Dionne
Duhamel	Edmonston
Ferguson	Flis
Foster	Fulton
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Grey (Beaver River)	Harb
Harvard	Heap
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Laporte	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
Maheu	Marleau
McCurdy	Mifflin
Mills	Mitchell
Nault	Nystrom
Ouellet	Pagtakhan
Phinney	Proud
Rideout	Riis
Robichaud	Robinson
Rompkey	Simmons
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Tobin
Volpe	Walker
Wappel	Wood
Young (Gloucester)	Young (Beaches—Woodbine)—76

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée. À l'ordre du jour, le ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) a la parole.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1630)

[*Français*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C–62

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

> Que, relativement au projet de loi C–62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, une journée soit consacrée aux délibérations à l'étape du rapport et une journée soit consacrée aux délibérations à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi; et que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Affaires émanant du gouvernement au cours de chacune des étapes, toute délibération dont la Chambre est alors saisie soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape du rapport et de la troisième lecture respectivement soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déjà parlé hier de cette motion d'attribution du temps de parole, mais je voudrais quand même répéter ce que j'ai dit parce qu'il y a un peu plus de députés à la Chambre aujourd'hui.

Cela fait un bon bout de temps que nous étudions le projet de loi C–62. Nous avons eu un livre blanc, un document technique, un avant–projet de loi, des consultations et des audiences en comité. Mais nous avons su à quoi nous en tenir une fois pour toutes hier, monsieur le Président, lorsqu'on vous a demandé de lire les uns après les autres des amendements qui disaient tous exactement la même chose. On a ainsi gaspillé quinze minutes du temps de la Chambre, 15 minutes qu'un député aurait pu utiliser pour prononcer un discours sur ce projet de loi. Au fur et à mesure que je vous entendais parcourir ces amendements et vous faire répondre «non» chaque fois que vous demandiez aux députés d'en face de vous dispenser d'en faire la lecture, il sautait aux yeux qu'ils n'avaient pas du tout l'intention de débattre ou de discuter de ce projet de loi. Ils voulaient gaspiller le temps de la Chambre. C'est exactement ce que nous avons enten-

du de la part des députés néo-démocrates en face qui n'en ont pas fait un secret d'ailleurs. Ils veulent, et leur leader à la Chambre et d'autres députés néo-démocrates ne l'ont pas caché, user de tous les moyens à leur disposition pour retarder, reporter et bloquer ce projet de loi. C'était tellement évident, monsieur le Président, que nous avons dû présenter une motion d'attribution du temps de parole.

• (1640)

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous pourriez peut-être rappeler aux députés qu'il est antiparlementaire de faire des procès d'intention aux députés comme le fait en ce moment le ministre des Finances.

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre des Finances pour le débat.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je ne fais de procès d'intention à aucun député; je ne fais que répéter clairement les intentions des députés néo-démocrates comme ils les ont eux-mêmes annoncées. C'est très clair. Je ne fais le procès d'intention de personne et je n'impute pas de visées à qui que ce soit. Il est on ne peut plus évident que les néo-démocrates veulent faire avorter le projet de loi.

M. Young (Gloucester): Bien sûr.

M. Gauthier: Laissez tomber la taxe.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, les députés d'en face nous demandent de renoncer à la taxe. Nous avons justement l'intention de renoncer à la taxe: à la taxe de vente fédérale, la taxe sur les ventes des fabricants qui existe depuis. . .

Des voix: Bravo!

M. Nault: Il ne restera pas un seul conservateur en Alberta.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Windsor—Sainte-Claire invoque le Règlement.

M. McCurdy: Monsieur le Président, si le ministre des Finances veut faire un procès d'intention aux néo-démocrates, je demande à défendre les intérêts des Canadiens parce que la vaste majorité des Canadiens s'opposent à la TPS.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, voilà un député de Windsor qui s'emporte et qui affirme que le Nouveau Parti démocratique protège les intérêts des Canadiens. Permettez-moi de lui demander pourquoi les néo-démocrates appuient une taxe qui freine les exportations canadiennes. À Windsor, il y a de nombreux exportateurs. Dans le sud-ouest de l'Ontario. . .

Une voix: C'est faux.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député prétend que c'est faux. À je ne sais combien de reprises, les représentants du secteur automobile, de l'industrie pétrochimique, des autres éléments du secteur manufacturier, du secteur minier et du secteur forestier, c'est-à-dire les industries essentielles, la force de notre économie, ont tous dit que la taxe actuelle était une taxe cachée qui nuisait à leur capacité d'exporter dans d'autres pays, ainsi que de créer des emplois et d'accroître la richesse économique au Canada.

M. Young (Gloucester): Ce n'est pas la façon de procéder.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): D'un autre côté, il y a des gens au Canada, des producteurs canadiens, qui doivent livrer concurrence à des importations. . .

M. Nault: C'est bon pour les touristes également!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .et leurs produits sont assujettis à un tiers de plus de taxes que ces importations. Comment se fait-il que le député de Windsor et le député de Broadview—Greenwood persistent à appliquer une taxe qui nuit à notre économie? C'est tout à fait insensé de leur part.

M. Young (Gloucester): Ils veulent une taxe équitable.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est le ministre des Finances qui a la parole.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je voudrais également signaler à nos vis-à-vis qu'il y a eu une commission royale en 1940, qu'on a procédé à une autre étude en 1956 et qu'il y a eu la Commission Carter en 1966, un autre rapport en 1973 et un cinquième rapport en 1983. Sauf erreur, tous ces rapports ont été commandés par le gouvernement libéral de l'époque et dans chacun d'eux, on a recommandé de supprimer carrément la taxe sur les ventes des fabricants.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, avant d'être interrompu, je disais que cinq rapports de comités ou de commissions royales d'enquête ont été diffusés et qu'ils recommandaient tous la suppression de la taxe actuelle sur les ventes des fabricants.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je suis ravi de voir les députés d'en face se lever d'un bond pour s'écrier: «C'est exactement ce que le gouvernement devrait faire.» Je suis ravi de les voir revenir à la raison et comprendre

enfin que la taxe à abolir est la taxe de vente fédérale qui handicape notre économie depuis 65 ans.

Nous nous sommes engagés à présenter cette mesure législative. C'est essentiellement le but que nous visons en tant que gouvernement.

Le député de Gloucester a fait allusion hier à la position cohérente du Parti libéral. Essayons d'imaginer un peu ce qu'il a bien pu vouloir dire.

Premièrement, il a lui-même affirmé que la taxe actuelle devait être supprimée. Mais peu après, il changeait d'idée, peut-être parce qu'un de ses collègues l'avait fustigé. Le précédent porte-parole des finances du Parti libéral a été limogé pour avoir formulé des propos quelque peu raisonnables. Les députés du caucus libéral lui ont fait savoir qu'il ne pouvait conserver ce poste. Alors, j'imagine qu'ils ont aussi fait pression sur mon collègue de Gloucester et il a donc changé d'idée.

Ce qui est cohérent dans tout cela, c'est que les libéraux n'ont proposé aucune solution de rechange, aucun choix, aucune idée nouvelle. . .

M. Mills: Ce n'est pas vrai. Vous savez que ce n'est pas vrai. Comment pouvez-vous garder votre sérieux en faisant ce genre de déclarations?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Permettez-moi de poursuivre. Le Parti libéral n'a proposé aucune nouvelle idée, aucune solution illustrant sa position.

Le député de Broadview—Greenwood a écrit un petit ouvrage sur la taxe. M. Chrétien, candidat à la direction du Parti libéral, a fait connaître sa position, il a déclaré: «Je n'éliminerai pas la TPS si elle est adoptée.»

Nous connaissons aussi la position de M. Martin, député de LaSalle—Émard. Il a affirmé: «J'éliminerai la taxe si le Parlement ne négocie pas avec les provinces.» Ou encore: «J'éliminerai la taxe, si nous n'avons pas l'occasion à la Chambre d'améliorer la taxe actuelle.»

On constate à les entendre qu'ils ont tous flairé là une bonne affaire. Ce sont tous des saboteurs politiques qui tentent de saboter le processus politique, parce qu'ils n'ont aucune solution à offrir.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ils adoptent l'attitude la plus susceptible de leur obtenir la victoire. À l'instar des députés de l'opposition, ils disent qu'ils sont contre cette taxe. C'est ce qu'ils disent aux Canadiens. Puis, lorsqu'ils sont pressés de toute part de dire ce qu'ils feraient si jamais—le Ciel nous en préserve!—le parti libéral accédait au pouvoir, que disent-ils?

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député nous rebat les oreilles de ses sornettes depuis 10 bonnes minutes; or, sauf erreur, le temps alloué aux commentaires ne doit pas dépasser 10 minutes.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a commencé à parler à 16h42. Il peut continuer jusqu'à 16h52.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'ai été interrompu de temps à autre par un tel tonnerre d'applaudissements que vous avez été contraint de prolonger mon temps de parole.

• (1650)

En terminant, si vous le permettez, j'aimerais commenter ce que le député de Gloucester a déclaré hier lorsqu'il a dit que cette taxe n'était pas visible. Je me demande dans quelle mesure le député de Gloucester voudrait qu'elle le fût davantage.

Y a-t-il quelqu'un au Canada qui ignore l'existence de la TPS de 7 p. 100? Y a-t-il quelqu'un au Canada qui sache combien de taxe de vente fédérale il paye à l'heure actuelle lorsqu'il achète un veston, un pardessus, une voiture, voire même une tablette de chocolat?

M. Riis: Où lorsqu'il se fait couper les cheveux?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Personne ne le sait. La taxe actuelle est tout à fait invisible. Par contre, la taxe de 7 p. 100 est tout à fait visible.

J'ai déclaré à maintes reprises qu'il s'agissait là d'une taxe tout à fait démocratique. Dorénavant, les gouvernements seront bien plus tenus de rendre des comptes du fait que la TPS est visible. Les Canadiens comprennent cette taxe. Ils savent que si un gouvernement s'avisait de la modifier un jour, ils pourraient le punir, à moins que celui-ci n'ait une raison tout à fait légitime d'agir ainsi. Voilà pourquoi nous, ministériels, estimons être dans la bonne voie.

Cette taxe n'est pas bien vue des gens, et nous le comprenons. Nous n'avons pas été élus pour avoir la cote d'amour. Nous avons été élus pour faire progresser le

Canada et améliorer la situation économique, ainsi que le sort des gens âgés et des économiquement faibles. À notre avis, c'est dans cette voie que le Canada doit s'engager.

Des voix: Bravo!

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, c'est toujours intéressant de voir le ministre des Finances gigoter au sujet de sa taxe sur les produits et services. Au moment où il terminait ses remarques, il a déclaré que la TPS serait certainement visible et que tous les Canadiens savent qu'il y aura une TPS de 7 p. 100 parce que nous en avons tant parlé. Si c'était là le critère, je pense que le ministre serait obligé d'admettre de la TVF est visible, car il en parle sans cesse depuis un an et demi. Si la TPS est visible parce qu'il en a parlé, il ne fait aucun doute que la TVF l'est.

Le ministre a raison quand il dit qu'on peut punir les gouvernements, je suis d'accord là-dessus. Le ministre dit que les gouvernements seront punis s'ils font un mauvais emploi de la TPS. Le fait est que la taxe de vente fédérale est passée de 9 p. 100 en 1984 à 13,5 p. 100 en 1990.

Les 32 augmentations de taxe que le gouvernement a imposées sont la preuve indéniable de son grand courage. Peu importe que la taxe soit visible ou invisible—le gouvernement taxe tout ce qui bouge.

Quand on pense à tous les bobards que l'on raconte ici, monsieur le Président, et que l'on entend aujourd'hui le ministre des Finances répondre à une question que je lui ai posée en prétendant que les Albertains seraient en meilleure posture s'il y avait une taxe sur les produits et services, imaginez ce que le ministre des Finances et le gouvernement déclarent aux Albertains. Pendant que ces derniers s'opposent carrément à la TPS et que le gouvernement de cette province publie des rapports sur les ravages qui ne manqueront pas de se produire en Alberta si cette taxe est adoptée, le ministre, le gouvernement et leurs partisans à la Chambre déclarent hautement que la taxe sera avantageuse pour les Albertains.

Le ministre des Finances a parlé de commissions royales, de rapports et d'études. Je mets au défi le ministre des Finances de produire un seul rapport ou une seule étude qui parlait d'adopter une taxe sur les produits et services, une taxe à la valeur ajoutée, une taxe sur les transactions commerciales ou n'importe quelle sorte de taxe à la consommation qui soit à deux niveaux. Non seulement cela n'a jamais été proposé par une commission royale ni par une étude faite au Canada, mais par personne au monde.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Et l'appui des libéraux pour la taxe multi-stades?

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, la ministre de la Justice a invoqué un très bon argument. L'appui accordé à la taxe multi-stades qui avait été obtenu en comité était pour un impôt unique.

La ministre de la Justice devrait faire très attention à ce qu'elle dit au sujet de l'appui pour les diverses positions publiques qu'elle a prises. Elle n'est pas dans une très bonne position pour parler des lignes de conduite qu'elle a appuyées précédemment, et de ce qu'elle fait maintenant. Je ferais plus attention à ma propre position si j'étais elle.

Quand la ministre de la Justice parlera bientôt aux Canadiennes des projets de loi qu'elle propose à la Chambre, elle aura peut-être davantage à dire à propos de sa volte-face. Elle ne va pas faire long feu sur les couvertures des revues féminines dans notre pays, si elle poursuit dans cette voie.

Je veux m'assurer que les Canadiens comprennent ce qui se passe ici aujourd'hui. Nous parlons au nom des Canadiens parce que, comme eux, nous, parlementaires, sommes forcés de nous plier aux quatre volontés du gouvernement. Il refuse de nous écouter. Si vous êtes contre la TPS, c'est que vous n'y comprenez rien. Mais le gouvernement ne vous laissera pas en parler assez longtemps, de sorte que les 20 p. 100 de citoyens qui l'acceptent vont changer d'idée et, en fin de compte, tous les Canadiens vont s'y opposer.

Que les députés aillent en Alberta ou ailleurs au Canada, ils constateront que cette taxe engendre la peur et la frustration chez les Canadiens.

Une chose que les Conservateurs n'ont jamais hésité à imposer, c'est l'attribution de temps. S'ils avaient été au pouvoir au temps de la révolution française, Robespierre aurait passé pour un gentilhomme. Ils ont recours à la guillotine plus souvent que n'importe quel autre gouvernement ne l'a fait depuis la Confédération.

Des voix: Quelle honte!

M. Young (Gloucester): Non satisfait d'imposer la clôture pour que la Chambre des communes adopte ce projet de loi avant Pâques, le gouvernement expulse les députés conservateurs qui s'y opposent. Il les exile. Vous ne pouvez pas être à la fois conservateur et contre cette mesure législative. Le gouvernement ne peut pas exercer

un contrôle absolu sur tous ses députés: des gens comme M. Kindy et M. Kilgour sont expulsés.

Que dire de Don Getty? Va-t-il. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Si le député veut mentionner certains de ses collègues, j'espère qu'il va les identifier par leurs circonscriptions.

M. Young (Gloucester): Merci, monsieur le Président.

Deux députés conservateurs albertains ont été expulsés de leur parti. Pensez-y, on a expulsé un représentant des électeurs d'Edmonton et un représentant des électeurs de Calgary.

Les ministériels devraient nous dire si les députés conservateurs qui s'opposent à la taxe vont être expulsés du parti. Je veux savoir ce qu'ils vont faire de Don Getty et Dick Johnston. Le député qui était si fier de l'expulsion de ces deux députés va-t-il leur dire: «Nous ne voulons plus de vous»? Non.

Cette taxe va à l'encontre des principes conservateurs.

M. Lewis: Quels principes?

M. Young (Gloucester): Je vais les rappeler, puisque le ministre des Transports le demande.

Je me permets donc de rappeler les quatre principes que le ministre des Finances a énoncés dans son document en août dernier. Le document préparé par le ministère des Finances et publié au nom du ministre des Finances dit que la taxe serait intégrée, qu'elle serait unifiée. L'est-elle? Bien sûr que non. Non, elle n'est pas intégrée parce que les premiers ministres conservateurs d'un bout à l'autre du pays, dont ceux de Nouvelle-Écosse, d'Alberta et de Saskatchewan s'y opposent.

Je ne sais pas si le gouvernement a un caucus national auquel les premiers ministres sont invités ou si quelqu'un va profiter de l'occasion pour les en expulser eux aussi, mais les conservateurs n'appuient pas la taxe sur les produits et services parce que la proposition dont la Chambre est saisie est si boiteuse qu'ils ne peuvent la faire accepter à leurs propres députés.

Monsieur le Président, si vous voulez voir ce que c'est que la peur—et vous l'avez vu dans une vie antérieure—vous devez vraiment vous préoccuper de ce qui arrive à quiconque sort des rangs. On a posé aujourd'hui l'écriteau suivant: «Attention, conservateurs. Quiconque sort des rangs commet un suicide politique.» Voilà ce qu'on leur dit.

On a dit aux deux députés d'Alberta: «Vous allez servir d'exemples. Nous pouvons nous passer de vous.» Si le bruit court chez les députés qu'ils ne peuvent dire ce qu'ils pensent sous peine d'être expulsés du caucus, vous allez voir, monsieur le Président, beaucoup de frustration chez les gens siégeant à votre droite.

• (1700)

M. Lewis: Voulez-vous les avoir?

M. Young (Gloucester): Le ministre de la Justice se mêle de l'affaire avant le début de la saison de baseball en faisant l'échange de joueurs. Il cherche peut-être à faire un échange.

Je suis certain que les deux députés de l'Alberta auront toutes les occasions voulues pour expliquer à la population de leur province pourquoi ils ne disent plus ce qu'ils pensent à l'intérieur du caucus.

Dans son bref discours d'aujourd'hui, le ministre des Finances a parlé de la réforme fiscale. Six années de planification gouvernementale ont donné lieu à une taxe de vente à laquelle s'opposent 80 p. 100 des Canadiens.

Est-il possible que quelqu'un puisse faire un tel gâchis. Quelque 80 p. 100 des Canadiens sont contre la taxe sur les produits et services. Le plus déplorable dans tout cela, c'est que le gouvernement est désormais tellement habitué à l'attribution de temps, à la guillotine, qu'il l'invoque sans aucun scrupule. À une certaine époque, ce genre de mesure soulevait la colère des Canadiens et de tous les députés de la Chambre. Maintenant, c'est aussi simple que de prendre le thé. Le leader du gouvernement à la Chambre se réunit avec le premier ministre et quelques autres et dit: «Je pense bien que nous allons encore museler le Parlement aujourd'hui.»

Les Canadiens entendront encore beaucoup parler de la TPS. Ils continueront de s'y opposer. Peu importe le nombre de fois que le gouvernement impose l'attribution de temps, il ne convaincra jamais les Canadiens que cette horrible taxe est acceptable.

Des voix: Bravo!

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, il est temps que les Canadiens sachent que le gouvernement conservateur utilise les pires tactiques d'intimidation de l'histoire de la démocratie parlementai-

re afin d'imposer une taxe dont 80 p. 100 d'entre eux ne veulent pas.

Savez-vous ce qu'accorde le gouvernement? Il accorde seulement une journée à l'étape du rapport—une journée consacrée au débat sur les amendements proposés à la TPS. Il n'accorde qu'une journée pour discuter de cette taxe dont personne ne veut dans la population canadienne. Il l'adoptera ensuite de force en imposant la clôture, en baîllonnant le Chambre.

Ensuite, il n'accordera qu'une journée à l'étape de la troisième et dernière lecture. Nous n'aurons qu'une journée pour débattre la décision économique la plus controversée de l'histoire du pays.

À côté du gouvernement conservateur, le comportement de C. D. Howe dans le débat sur le pipeline paraît bien généreux. La population canadienne devrait en être consciente. Le Parti conservateur commet de graves entorses à la démocratie, à la transparence.

Plus de 80 p. 100 de la population s'oppose à la taxe sur les produits et services, une taxe que les simples citoyens trouvent très injuste. Le gouvernement tente de la faire adopter en se servant de sa majorité, en l'imposant au Parlement et à la population.

Pourquoi? Pour la simple raison qu'il craint une révolte de ses députés d'arrière-ban, une révolte qui couve chez les simples députés de ce parti.

On sait qu'il suffirait que vingt-et-un députés conservateurs votent de concert avec l'opposition pour que soit défait le projet de loi sur la TPS. Nous savons maintenant que deux députés, ceux de Calgary-Nord-Est et d'Edmonton-Sud-Est, ont l'intention de voter contre le projet à la troisième lecture.

Savez-vous ce qui leur arrive? Ils sont expulsés du caucus albertain du Parti conservateur. C'est un scandale. C'est révoltant.

M. Skelly (Comox—Alberni): Et Willie Littlechid? On fait tout en ce moment pour lui clouer le bec.

M. Nystrom: Ces deux députés ont l'intention de dire franchement ce qu'ils pensent. Ils ont le courage de leurs convictions et ils annoncent qu'ils voteront contre la TPS. Que leur arrive-t-il? On les expulse du caucus albertain du Parti conservateur. C'est une mesure de discipline absolument dégoûtante et méprisable en 1990.

Je ne connais pas de précédent où un député a été expulsé d'un caucus politique, dans notre démocratie parlementaire, pour s'être exprimé au nom de ses mandants, des gens de sa circonscription.

Nous savons que ces deux députés ne sont pas seuls. Selon le *Toronto Star* d'aujourd'hui, le député de Wetaskiwin aurait dit qu'il voterait contre la TPS à l'étape de la troisième et dernière lecture.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Linda Diebel du *Toronto Star* affirme que le député de Wetaskiwin votera contre le gouvernement à cette étape-là. S'il le fait, il n'y aura plus 21 députés à convaincre. Il suffira que 17 autres députés conservateurs votent selon les désirs des Canadiens pour rejeter la TPS. Qu'ils se prononcent pour le Canada, pour notre pays, pour les Canadiens. Qu'ils fassent preuve du même courage que le député de Wetaskiwin qui a dit, selon le *Toronto Star*, qu'il voterait contre le premier ministre et le ministre des Finances et pour ses électeurs.

Voilà trois députés courageux, et j'espère que le Parti conservateur n'exclura pas le député de Wetaskiwin comme il a exclu les députés de Calgary et d'Edmonton.

Outre ces trois députés courageux, la députée de Wild Rose a dit qu'elle s'abstiendrait parce qu'elle ne peut absolument pas voter pour la TPS. J'encourage les Canadiens à téléphoner à son bureau et à lui dire de faire preuve du même courage que MM. Kindy et Kilgour, d'avoir le même courage que le député de Wetaskiwin, de voter contre la TPS et de représenter ses électeurs comme ces députés représentent les leurs.

Ces deux députés-là ont été expulsés. Selon le *Toronto Star*, le député de Wetaskiwin votera contre la TPS. Cela veut dire que si 18 autres conservateurs, 18 autres person-

nes courageuses, votent contre cette taxe, elle sera rejetée. Il n'en serait plus question. Nous aurions atteint notre objectif. C'est une taxe conservatrice de trop. Éliminons-là tout de suite.

Si cette taxe conservatrice est adoptée, le taux d'inflation augmentera, les taux d'intérêt augmenteront. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Wetaskiwin a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Littlechild: Monsieur le Président, je tiens à préciser à la Chambre que, après en avoir discuté avec mes électeurs, j'ai décidé de voter en faveur de la TPS.

Des voix: Bravo!

Des voix: Adieu Willie!

Le président suppléant (M. Paproski): Même si ce rappel au Règlement n'est pas justifié, j'accorde quand même la parole au député de Yorkton—Melville.

M. Nystrom: Monsieur le Président, si les cameramen pouvaient faire preuve d'un peu d'imagination créatrice, ils auraient montré que, immédiatement avant que le député de Wetaskiwin ne prenne la parole, le whip du parti conservateur, dans toute sa maladresse, est allé lui chuchoter quelque chose à l'oreille et que le député de Wetaskiwin a alors jeté quelques notes sur un bout de papier. Puis, lorsque le whip est retourné à sa place et qu'il est donc sorti du champ de la caméra, le député de Wetaskiwin s'est levé pour dire que, après avoir consulté ses électeurs, il avait décidé de voter pour la TPS. Quelle hypocrisie! Les Canadiens doivent savoir cela.

Comme on a pu le lire dans le *Toronto Star*, le député de Wetaskiwin a déclaré, et je cite l'article de Linda Diebel: «Les conservateurs David Kilgour, Alex Kindy et Willie Littlechild. . .»

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Wetaskiwin a la parole pour invoquer à nouveau le Règlement.

M. Littlechild: Je soulève la question de privilège, monsieur le Président. Je crois que l'on rapporte ce que *le Toronto Star* a pu écrire, mais pas mes propos. Pour ce qui est du whip, je tiens à préciser qu'il ne m'a pas glissé de note, ni dit quoi que se soit en passant.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je n'ai pas dit qu'il lui avait remis un bout de papier. Ce qui est arrivé—on l'aurait vu, si les cameramen avaient plus de liberté—c'est que le whip du Parti conservateur, avec sa gaucherie habituelle, est allé lui chuchoter quelque chose à l'oreille, et le député de Wetaskiwin a pris des notes pendant que le whip lui parlait. Même pas une minute plus tard, le député de Wetaskiwin déclarait à la Chambre:«Écoutez, j'obéis à mes électeurs. J'ai trouvé le chemin de Damas. Me pliant à la volonté de mes électeurs, je voterai en faveur de la TPS.»

• (1710)

Il n'est pas étonnant que ce député soit en quatrième place dans la circonscription de Wetaskiwin. Il n'est pas étonnant que le Parti conservateur soit en quatrième place en Alberta. C'est parce qu'ils ne font aucun cas de l'opinion des gens quand ils décident de mettre en oeuvre une taxe dont personne ne veut en Alberta; du premier ministre conservateur de la province au plus simple des citoyens.

Cette taxe est inflationniste. Elle va faire grimper les taux d'intérêt au pays. Elle va faire augmenter le déficit. Elle va occasionner des pertes d'emploi. Elle va faire fuir les investisseurs. Nous savons tout cela et nous savons qu'il existe des solutions de rechange. Nous pourrions recueillir l'argent dont le pays a besoin grâce à d'un régime fiscal qui ne ferait pas augmenter l'inflation, les taux d'intérêt et le déficit national, qui créerait des emplois et qui stimulerait les investissements.

Les conservateurs ont trahi la confiance du peuple canadien en violant les principes démocratiques et en usant de tactiques dictatoriales. C. D. Howe, qui a sévi dans les années 50, a l'air d'un dilettante à côté d'eux.

Les députés d'en face auront-ils le courage de leurs convictions et oseront-ils représenter le peuple en tenant tête au ministre des Finances, au président du Comité des finances et au premier ministre?

La révolte a éclaté au sein de l'arrière-ban du Parti conservateur, comme en témoigne l'article paru aujourd'hui dans le *Toronto Star* qui rapporte que le député de Wetaskiwin aurait déclaré son intention de voter contre la taxe. Il suffit d'une intervention rapide du whip et, quelques secondes plus tard, voilà qu'il se lève et se convertit. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps du député est écoulé. Le député d'Edmonton-Nord-Ouest. Le député de Parkdale—High Park a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Flis: Monsieur le Président, sans vouloir intervenir dans le débat, je crois que le hansard devrait montrer exactement ce qui s'est passé. Le député est resté debout assez longtemps, mais vous ne l'avez pas remarqué parce qu'on avait détourné votre attention. Cela s'est passé bien avant qu'on vienne le voir. Je tiens à faire cette mise au point pour défendre le député d'en face. Je ne participe pas au débat, mais, en tant que parlementaires, nous devons nous porter à la défense de nos collègues quel que soit leur parti.

Le président suppléant (M. Paproski): Le débat reprend avec le député d'Edmonton-Nord-Ouest.

M. Nystrom: C'est à propos du même rappel au Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous avons repris le débat, mais je vais permettre au député de Yorkton—Melville de faire un très bref rappel au Règlement.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je ne peux pas laisser passer ça. Je parlais quand c'est arrivé. Le député de Wetaskiwin n'était pas debout quand le whip adjoint s'est approché de lui. . .

M. Flis: Ce n'est pas vrai.

M. Nystrom: . . .quand le whip est passé par là. Si les caméras avaient été pointées dans cette direction, ça aurait été évident pour tout le monde. On a fait pression sur le député pour qu'il change d'idée et il a décidé de voter pour la TPS. Les Canadiens devraient le savoir.

Le Parti libéral ne devrait pas se faire le complice de ceux qui veulent faire adopter la TPS par la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au whip du gouvernement pour un rappel au Règlement.

M. Hawkes: Monsieur le Président, le député a mentionné mon nom dans ce débat. Remarquez que je n'ai pas dit l'honorable député, monsieur le Président. Vous l'avez entendu dire. . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Il n'y a aucun député qui ne soit pas honorable. Tous les députés le sont.

M. Hawkes: Je n'ai tenté d'aucune façon d'influencer la déclaration que le député s'apprêtait à faire. Il a sa version. J'ai la mienne. Il est d'usage dans cette Chambre d'accepter la parole des députés.

Il y a quelques semaines, le député du NPD m'a défié de débattre la TPS avec lui. J'ai organisé cinq débats. Il a refusé de participer à chacun d'entre eux. J'ai accepté sa proposition de tenir ce débat à Calgary, dans la salle du syndicat des charpentiers, samedi soir prochain, mais il a de la difficulté à accepter que j'organise un débat dans sa circonscription.

Nous voulons que les Canadiens comprennent cette taxe. Il devrait venir et en débattre avec moi dans sa propre circonscription. Je l'affronterai dans une salle à lui, dans ma circonscription.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Mission—Coquitlam a la parole pour un rappel au Règlement.

Mme Langan: Monsieur le Président, sur le même rappel au Règlement, je vais m'efforcer de rester dans le sujet.

Assise à mon siège, loin du brouhaha de cet après-midi, j'ai vu le whip adjoint s'approcher du député de Wetaskiwin et s'entretenir avec lui. Quand il est parti, il était à l'endroit même où se tient en ce moment le leader parlementaire de mon parti, je lui ai dit: «Vous êtes-vous fait comprendre?» Il s'est retourné, m'a examinée et m'a répondu en riant: «Oui».

Il s'agissait du whip adjoint du parti ministériel.

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que tout le monde a parfaitement expliqué ce qui s'est passé. La présidence est parfaitement au courant, donc poursuivons le débat.

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Monsieur le Président, si nous n'avions déjà compris pourquoi nous sommes saisis de cette motion d'attribution de temps pour ce projet de loi, nous serions maintenant fixés. Nous avons vu qu'ils ne reculent devant rien. Nous avons vu à quelles tactiques et à quelles méthodes antiparlementaires ils peuvent recourir pour faire violence au Parlement. Nous avons vu la députée qui vient d'intervenir essayer de mettre en doute l'indépendance d'esprit de tel ou tel autre collègue, parler de sa façon de plier au jugement d'autrui, alors que depuis plusieurs mois je le vois se comporter exactement de cette façon-là au Comité des finances.

Il vient au comité, il s'entend avec nous, mais au retour de son caucus il nous dit ensuite qu'il regrette, qu'il ne peut respecter l'engagement pris la veille parce que son caucus lui a donné instruction de changer d'avis. C'est arrivé hier au comité. Si j'avais le compte rendu sous la main je le citerais, mais je ne manquerai pas de le faire en temps et lieu.

Comme je siège au Comité des finances, je n'ai pas voulu laisser passer l'occasion d'expliquer le pourquoi de cette motion.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Essex—Windsor invoque le Règlement.

M. Langdon: En tant que membre du Comité des finances, je crois que, lorsqu'un membre d'un important comité de la Chambre fait une accusation aussi grave, il doit être prêt à fournir des preuves à l'appui, autrement il doit retirer son accusation immédiatement, et je demande au Président d'en décider ainsi.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne sais pas vraiment de quelle accusation il s'agit. Le député d'Essex—Windsor pourrait-il me dire quelle est cette accusation?

M. Langdon: J'ai entendu le député d'Edmonton-Nord-Ouest dire que le député de Yorkton—Melville avait pris un certain engagement et que, par la suite, il. . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai besoin de la transcription pour voir ce qui s'est passé au comité. Ce dont le député parle s'est passé au comité et nous sommes maintenant à la Chambre des communes. Par conséquent, le député d'Edmonton-Nord-Ouest a la parole pour poursuivre le débat. Je ne peux pas rendre de décision sur ce qui s'est passé au comité.

M. Langdon: Monsieur le Président, je ne parle pas de ce qui s'est passé au comité. En fait, c'est le député d'en face qui en a parlé. Il a fait une accusation à la Chambre au sujet de ce qui s'est passé au comité. Il a accusé mon collègue, qui est aussi membre du Comité des finances, d'avoir manqué à sa parole.

C'est une accusation extrêmement grave. Il faut qu'elle soit appuyée par des preuves ou retirée. J'implore simplement le député de retirer cette accusation indigne de lui et de son parti.

• (1720)

M. Dorin: Monsieur le Président, je retire toute accusation qui pourrait offenser quiconque, sans savoir vraiment comment. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Bien, le député retire ses accusations. Je donne maintenant la parole au député d'Edmonton-Nord-Ouest.

M. Dorin: J'ai parlé de la procédure du comité parce que je voudrais établir qu'on perd toute crédibilité en laissant entendre à la Chambre ou même ailleurs dans le pays que cette question n'a pas été suffisamment débattue au Parlement ou à l'extérieur du Parlement. À ma connaissance, aucune autre question, à l'exception du libre-échange peut-être, n'aura été autant discutée au Parlement et ailleurs.

La popularité ou l'impopularité de la mesure est un aspect de la question, mais, selon moi, on ne peut dire qu'elle n'a pas été suffisamment discutée. Je suis un des membres du Comité des finances qui a cette question à son programme depuis au moins quatre ans. Nous l'avons étudié, nous avons tenu beaucoup d'audiences sur le sujet, nous avons examiné différentes études et nous nous sommes même rendus à l'étranger. Des améliorations ont été apportées au projet en cours de route pour tenir compte des préoccupations que certains nous avaient exprimées.

Il est certain, que pour ce qui est d'examiner toutes les informations disponibles, l'objectif a été largement atteint. C'est pourquoi j'estime qu'il est tout à fait injustifié de prétendre que la question pourrait évoluer différemment si l'on en discutait davantage au Parlement et ailleurs.

La demande retenue par le comité pour examiner ce projet de loi était à-propos. Avant même que n'ait lieu le vote à l'étape de la deuxième lecture, sachant qu'il serait saisi de la question, le Comité des finances a convenu d'une méthode pour régir ses délibérations. Un comité de planification a entériné la démarche proposée le 12 février et l'étude du projet de loi devait se poursuivre en commençant par les réunions avec les fonctionnaires du ministère des Finances.

Sans avoir proféré une seule plainte, sans avertissement, voire sans avoir pris la peine, par simple politesse, de s'expliquer, les représentants officiels du Nouveau Parti démocratique au sein de ce comité, au mépris de

leurs responsabilités, ont envoyé deux autres députés à leur place dans le but évident de faire avorter les délibérations.

Ils ont continué ainsi encore fort longtemps jusqu'à ce qu'on prenne finalement une décision. Ensuite, et en dépit des offres et des demandes répétées que le président et moi-même avons présentées, ce parti, qui se plaint maintenant de ne pas avoir pu débattre cette mesure pendant une période de temps raisonnable, a refusé d'entériner la demande de la majorité, de proposer une solution de rechange ou de nous dire comment nous devions faire pour que les travaux du comité se déroulent de façon ordonnée.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Churchill invoque le Règlement.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'invite le député qui vient d'intervenir à dire la vérité à la Chambre. Il sait que nous avons fait des contre-offres; il s'agissait pour le comité de parcourir le pays et d'entendre des témoins partout au Canada, dans toutes les provinces et tous les territoires. C'est ce qu'on a offert au gouvernement, mais il a fait la sourde oreille. Nous voulions que les Canadiens puissent s'exprimer. Nous souhaitions que les gens viennent au comité. Le député devrait dire la vérité.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député se lance dans un débat. La parole est au député d'Edmonton-Nord-Ouest.

M. Dorin: Monsieur le Président, je vous fais part, ainsi Qu'aux autres députés, de mon point de vue que j'estime, en toute franchise, être la vérité, mais d'autres députés peuvent avoir leurs propres opinions et elles peuvent être contraires à la mienne; cela les regarde.

Selon moi, on présente sous un mauvais jour toute la question de savoir si les députés membres de comités sont indépendants et libres de prendre leurs propres décisions ou s'ils doivent se croire obligés. . .

Une voix: Vous vous prononcez selon votre conscience et non selon les voeux de votre caucus?

M. Dorin: Tout à fait. Je n'ai pas besoin de directives. Je m'intéresse à cette question depuis bien longtemps et j'y ai toujours apporté mon appui et ce, dès les dernières élections. Au cas où les députés voudraient le savoir, dans les opuscules que j'ai distribués au cours de la dernière campagne électorale, je m'engageais à militer en faveur d'une réforme de la taxe de vente et de mesures en ce sens. Cela a été précisé dans les documents que j'ai distribués à tous les foyers de ma circonscription. Je l'ai dit très clairement et j'ai répondu à des questions à ce sujet au cours de la campagne.

Je trouve plutôt étrange, en fait, que nos adversaires ou les députés de l'opposition laissent entendre que lorsqu'un comité tente d'établir les limites de sa compétence, en défiant dans une certaine mesure le gouvernement et en prenant des initiatives qui ne plaient pas particulièrement au ministre compétent, il s'agit là d'une preuve d'indépendance de la part du comité. Cependant, lorsque le comité vérifie les limites de son pouvoir en prenant des mesures favorables au gouvernement, nos vis-à-vis parlent alors d'autocratie.

À mon avis, les députés de l'opposition ne peuvent pas l'emporter sur tous les tableaux. De temps à autre, il leur faudrait prendre des positions qui ne sont pas nécessairement populaires au sein de leur propre caucus.

Mais le font-ils? Non. Ils se présentent à la Chambre et suivent la tactique qu'ils ont annoncée publiquement pour paralyser le Parlement et l'empêcher de faire son travail. Sachant qu'à l'étape de la deuxième lecture aucun débat n'a été possible en raison des mesures dilatoires du NPD, le seul moyen dont nous disposons pour avoir un débat sur la mesure législative, c'est d'étudier cette motion, de la mettre aux voix, de l'adopter et d'imposer l'attribution de temps.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, personnellement, j'estime qu'aujourd'hui, le ministre des Finances a dépassé les bornes. Depuis de nombreuses années je soutiens qu'il est, à mon avis, l'un des députés les plus respectés à la Chambre des communes, si respecté que lorsqu'il a annoncé qu'il mettrait de l'avant son projet de taxe sur les produits et services, il y a bien des mois de cela, un groupe de députés s'est constitué pour tenter de trouver une solution de remplacement constructive. Je dois dire qu'il est très difficile de trouver une solution de remplacement constructive parce que j'estime, comme nous tous, que le seul moyen de faire avancer le débat, c'est d'examiner des solutions de remplacement.

Depuis des mois, notre groupe travaille avec des fiscalistes de tout le Canada. Nous avons même consulté les sénateurs Bradley et Gephardt aux États-Unis, Hall-Rabushka du Hoover Institute, à Stanford, Lyman MacInnis, ancien président de l'Institut des comptables agrées de l'Ontario, et Thomas Hodgson, président du Trust Central Guaranty, à Toronto, l'enfant prodige de Bay Street. Nous avons travaillé avec les chercheurs de la Bibliothèque du Parlement et les fonctionnaires de Statistique Canada qui mettent au point des programmes

modèles comme ceux que le ministre des Finances utilise dans son ministère.

Nous avons trouvé une solution constructive au problème de la TPS, une solution plus équitable, plus simple, plus efficace et plus fonctionnelle. Nous savions qu'il fallait parer à la nécessité d'imposer une taxe sur les biens et services à cause des recettes énormes qu'elle allait engendrer. Reconnaissant que la taxe sur les ventes des fabricants—la taxe de vente fédérale—est inéquitable, nous avons programmé son élimination progressive en trois ans, pas du jour au lendemain. Nous savions que la nouvelle taxe ne devait rapporter ni plus ni moins que l'ancienne. Nous avons trouvé les données qui nous permettraient d'atteindre tous ces objectifs.

Nous avons élaboré une formule pour désigner cette taxe dont le taux unique de 25 p. 100 s'appliquait aux particuliers et aux sociétés. Nous accordions de généreux crédits d'impôt remboursables aux gagne-petit. Au cours de nos travaux, nous avions l'impression de faire une contribution positive au débat.

• (1730)

Nous n'avons pas dit que notre projet était parfait. Nous l'avons soumis à plusieurs reprises au ministre des Finances et lui avons demandé de nous dire ce qu'il en pensait, quitte, s'il n'était pas d'accord, à le communiquer à ses fonctionnaires pour qu'ils l'examinent et tentent de l'améliorer. Pas une fois je n'ai obtenu de réponse du ministère ou du ministre. Depuis des mois je l'entends déclarer que ce côté-ci de la Chambre n'a aucune solution de remplacement à proposer. Quand je suis enfin parvenu à obtenir aujourd'hui son attention, il a anéanti un texte de 179 pages auquel des universitaires, des commerçants et des comptables agréés avaient consacré beaucoup de temps et d'effort en disant: «Il y a bien cette petite brochure au sujet d'une taxe unique, mais ce projet est irrémédiablement voué à l'échec.»

M. Volpe: Il ne veut rien savoir de la réalité.

M. Mills: Je crains que le ministre des Finances n'ait perdu tout contact avec la réalité. Il refuse d'admettre que 80 p. 100 des Canadiens s'inquiètent au sujet de la taxe sur les produits et services. Celle-ci décourage énormément les exploitants de petites entreprises. Elle alarme les citoyens âgés.

Au lieu d'être attentif et de demander à ses fonctionnaires d'examiner ce projet et d'en signaler les carences, il persiste à dire qu'il n'existe pas d'autre solution. À mon avis, le ministre des Finances cause un préjudice considérable à ses collaborateurs.

Ce projet ne constitue qu'une seule solution. J'ai déjà dit à la Chambre que le parti libéral voyait les choses tout autrement. À l'heure actuelle, notre parti participe à un débat préalable au choix d'un nouveau chef. Nous avons donc trois, quatre ou même cinq solutions à proposer. Mais c'est une autre affaire.

M. Karpoff: C'est votre chef qui décidera pour vous.

M. Mills: Pour être juste, je dirai que nous formons une équipe. Mais ce n'est pas une excuse valable pour que le ministre des Finances rejette cette idée. Qu'importe qu'elle provienne d'un député néo-démocrate ou conservateur, voire même d'un secteur. Il incombe au ministre des Finances de trouver une solution constructive pour remplacer cette taxe qui écrase notre pays.

Nous avons déclaré à la Chambre auparavant, comme de nombreux députés libéraux, que le régime fiscal actuel n'est pas l'oeuvre des députés d'en face, mais celle de bien des gouvernements sur de longues années. Le fait est qu'actuellement on a 15 000 pages de règles et d'exceptions à des exceptions. Même les meilleurs comptables et fiscalistes admettront volontiers qu'ils n'y comprennent plus rien. Le régime fiscal est à la dérive. Les Canadiens sont si frustrés par l'actuelle Loi de l'impôt sur le revenu qu'il est temps que le gouvernement montre l'exemple et y mette de l'ordre.

Le gouvernement parle toujours de productivité. Nous en manquons parce que, d'une manière générale, les Canadiens ne considèrent pas que le régime fiscal est équitable. Un ouvrier qui gagne 20 $ l'heure peut se voir retenir 8 $ d'impôt par semaine sur ce salaire horaire et à la fin de l'année il peut payer 1 500 ou 2 000 $ de plus. Son voisin peut être architecte ou fiscaliste, gagner 150 000 $ par an et ne payer aucun impôt. Nous savons que c'est injuste.

Le régime fiscal, avec tous ses avantages fiscaux légaux, est si déséquilibré actuellement que l'ouvrier qui travaille d'arrache-pied se dit: «Pourquoi devrais-je travailler si dur alors que mon voisin qui gagne trois fois plus que moi ne paie aucun impôt?» Ce système est un échec.

Pour avoir un pays qui a un système équitable, qui est productif et qui peut à nouveau faire une concurrence de classe internationale, il faut commencer par le régime fiscal. Une taxe sur les produits et services, qui va ajouter 45 ou 50 pages de plus aux 45 ou 50 pages que tous les Canadiens recoivent maintenant, n'est pas la bonne solution.

Un des députés a dit aujourd'hui qu'il avait téléphoné à ses électeurs et qu'ils étaient assez nombreux à appuyer la taxe sur les produits et services.

• (1735)

Je puis vous dire que, dans ma circonscription, c'est exactement le contraire. Ce n'est pas que les gens ne veulent pas payer de taxes, ils veulent simplement que le système soit équitable, simple et efficace, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Il s'agit là d'une solution parmi d'autres. Le professeur Brooks en a une autre. À mon avis, le gouvernement se doit d'en faire une analyse complète. Nous en sommes déjà au troisième avant-projet de notre proposition. Le gouvernement a la responsabilité de réagir.

Le caractère dissuasif de cette taxe sur les produits et services donnera lieu à une expansion de l'économie souterraine. À l'heure actuelle, on estime que de 40 à 50 milliards de dollars circulent à l'intérieur d'une économie souterraine au Canada. Si nous avions un régime plus équitable, il est probable que nous pourrions récupérer cette économie souterraine en partie. Ce serait peut-être suffisant pour mettre sur pied un programme national de garderies.

Mais le gouvernement est tellement obsédé par la réduction des programmes et par le désir de s'en libérer qu'il oublie l'existence d'un processus créateur. Au lieu de chercher à stimuler la croissance et la productivité, il procède à des coupes. Le gouvernement n'assume pas sa responsabilité nationale depuis six ans. S'il persiste dans cette attitude, il aura disparu dans deux ans.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, j'ai voyagé avec les membres du Comité des finances chargé d'étudier la TPS. Voilà presque trois ans que le ministre des Finances a annoncé aux Canadiens, dans son Livre blanc sur la réforme fiscale, comment il avait l'intention de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants en vigueur depuis 65 ans.

Comme il fallait s'y attendre, les partis d'opposition à la Chambre des communes ont déjà répondu, avec enthousiasme, au projet de loi. Mais une taxe sur les produits et services s'appliquant à une large assiette comporte de nombreux avantages qui font plus que compenser les critiques formulées jusqu'à maintenant à l'égard du projet du gouvernement.

La taxe sur les ventes des fabricants pose un grave problème. Elle s'applique aux intrants des entreprises, autrement dit aux pièces, à l'équipement et aux matériaux utilisés dans la fabrication. Les exportateurs canadiens ont donc encore plus de mal à vendre leurs produits sur les marchés étrangers et à faire concurrence aux producteurs qui ne paient pas de taxe sur les intrants d'entreprises. En d'autres mots, faute de pouvoir soutenir la concurrence, le Canada perd des emplois.

Il est sûrement temps que nous examinions objectivement la taxe sur les ventes des fabricants, ce tribut de 13,5 p. 100 à payer pour la plupart des articles fabriqués au Canada et qui a été commodément dissimulé pendant trop longtemps. Supposons que cette taxe n'existe pas et que le premier ministre d'une province, disons le premier ministre Peterson puisque je suis de l'Ontario, décidé d'imposer une taxe provinciale similaire aux fabricants. Cela provoquerait un tollé. On dirait que cela ferait perdre des emplois à l'Ontario et que les entreprises ontariennes ne pourraient pas soutenir la concurrence de leurs rivales établies dans d'autres provinces où la taxe n'existe pas.

Ou supposons que la ville de Cambridge ou celle de Kitchener décide d'imposer sa propre taxe sur les ventes des fabricants aux entreprises établies sur son territoire. On dénoncerait la décision en disant qu'elle chasserait les entreprises vers d'autres villes comme Guelph, Brantford et Woodstock.

Voyons certains des reproches que l'on fait à la taxe sur les ventes des fabricants. Tout d'abord, elle s'applique à une assiette fiscale très étroite. Elle s'applique notamment à cinq produits principaux: le tabac, l'alcool, l'automobile, les pièces automobiles et les carburants. Ils représentent quelque 16 p. 100 des dépenses gouvernementales et, pourtant, ils rapportent environ le tiers des recettes provenant de la taxe sur les ventes des fabricants. Les gens qui viennent au Canada demandent toujours pourquoi l'essence est tellement moins chère au sud de la frontière. Pourquoi le tabac et l'alcool sont-ils beaucoup moins chers? C'est sur ces cinq produits que la taxe sur les ventes des fabricants pèse le plus lourd.

Les Canadiens ont également entendu dire que, depuis 60 ans, on jouait avec la taxe pour satisfaire un groupe d'intérêt spécial au détriment de tel ou tel autre. À cause de cela, il y a quelque 22 000 dispositions spéciales, y compris sur des produits comme les bandeaux antisudation, qui sont considérés comme des vêtements. Par conséquent, ils sont exemptés de la taxe sur les ventes des fabricants. Mais si on achète un poignet antisudation, on paie la taxe, car il est considéré comme un article de sport.

• (1740)

Les mouchoirs en papier étant considérés comme un produit de beauté, la taxe sur les ventes des fabricants est incluse dans leur prix. Les fabricants de ce produit soutiendront qu'il s'agit en fait d'un produit de santé et qu'il devrait, par conséquent, être exonéré de la taxe sur les ventes des fabricants. Si les fabricants gagnent leur cause, ils n'auront pas à payer la taxe. Ce que les fabricants ne

paieront pas en taxe, les consommateurs finiront par devoir le payer sous une autre forme.

L'incidence que la taxe sur les ventes des fabricants, cette taxe dont nous cherchons à nous débarrasser, aura sur les produits nationaux inquiète également. Reprenons l'exemple des produits de beauté. Plusieurs taux s'appliquent à ces produits. S'il en est ainsi, c'est parce qu'ils dépendent de la façon dont la société gère sa commercialisation et sa distribution. La taxe fédérale sur certains produits de beauté qu'on trouve en magasin n'est parfois que de 5,8 p. 100, tandis qu'elle peut s'élever à 19,2 p. 100 sur d'autres produits.

Ce sont des produits semblables fabriqués par des entreprises différentes du même secteur d'activité. Or, le taux de taxe varie considérablement. Je ne pourrais vous dire sur quel produit on prélève une TVF de 6 p. 100 ni sur lequel la taxe est de 19 p. 100. Telle est la situation actuelle.

La taxe sur certains petits appareils électroménagers ne dépasse pas 5,5 p. 100 tandis que, sur d'autres, elle peut atteindre 13,9 p. 100. Au risque de me répéter, nous sommes dans une situation où des entreprises canadiennes pourtant concurrentes ne paient pas le même taux de taxe. Elles tentent, en s'adressant aux tribunaux, de réduire leur fardeau fiscal. Ainsi, elles restructurent leurs activités afin de modifier la répartition des marchés et de réduire leurs impôts.

L'effet de la TVF sur les importations et les exportations est un autre grand sujet d'inquiétude. Prenons, par exemple, les machines et l'équipement de bureau. Pour les fabricants canadiens, la TVF se situe entre 12 et 13 p. 100. Ce qu'il faut retenir, c'est que les importateurs paient une TVF de 7,5 p. 100 sur leurs importations de machines et d'équipement de bureau. Le producteur canadien d'équipement et de matériel de bureau part avec un handicap de 5 p. 100 à cause d'une taxe que son propre gouvernement national lui impose. Le Canada est le seul pays à imposer une taxe de ce genre sur les ventes des fabricants et, lorsqu'on songe que 40 p. 100 de ses recettes sont tirées des exportations, il est ridicule de garder une taxe pareille.

Je vois un avantage à la taxe sur les ventes des fabricants, qui ne profite en fait qu'aux hommes et femmes politiques, et c'est qu'elle est pratiquement invisible pour les consommateurs. Comme on dit, «ce que l'on ne sait pas ne fait pas mal».

Beaucoup de gens ne savaient pas qu'ils payaient une taxe de vente fédérale. La taxe sur les ventes des fabricants coûte aujourd'hui 1 500 $ en moyenne à une famille de deux enfants qui gagne un revenu annuel unique de 35 000 $. La TPS lui coûtera à peu près la même chose. Sa situation ne changera donc pas.

Nous passons d'une taxe visible à une taxe invisible. Les Canadiens réagissent parce qu'ils prennent soudainement conscience de ce qui existe depuis de nombreuses années. Depuis le début, la taxe sur les ventes des fabricants leur crée des problèmes. Des commissions royales d'enquête en ont dénoncé les défauts en 1940, 1966 et 1983. Chaque étude a recommandé des changements majeurs.

Le Canada est le seul pays industrialisé à taxer les ventes des fabricants. En 1990, cette taxe rate tous les tests de saine mesure fiscale. Elle a maintenant 65 ans; il est temps de la mettre à la retraite.

Personne ne prétendra que la TPS est parfaite. Elle remporte pourtant la palme quand on la compare à la taxe actuelle sur les ventes des fabricants.

Mme Maheu: Allez dire cela à vos électeurs.

M. Sobeski: Je le leur dirai.

• (1745)

D'après l'Institut C.D. Howe, l'adoption de la TPS serait le plus important progrès récemment réalisé dans la politique fiscale canadienne. L'étude conclut que la TPS, en étendant la taxe aux produits et services actuellement exemptés et en modifiant la méthode de perception, améliorera le rendement de l'économie canadienne.

Ainsi, l'Institut C.D. Howe, le Conseil économique du Canada et le Conference Board du Canada appuient tous l'accroissement de la compétitivité des fabricants canadiens et reconnaissent que l'économie dans son ensemble devrait en bénéficier. Ils sont d'accord avec la conclusion du Comité des finances que la taxe créera 60 000 emplois par année.

La TPS est la solution à un problème dont la plupart des Canadiens ne sont pas conscients. Donc, plus de commissions royales, plus d'études. Notre gouvernement a eu le courage de prendre les mesures nécessaires pour réformer le régime de la taxe de vente. Les Canadiens n'aiment pas se faire dire qu'ils ont un déficit. Ils n'aiment pas qu'on leur parle de ce problème-là. Ils n'aiment pas payer des taxes, mais les Canadiens sont réalistes. Ils

savent que rien n'est gratuit. Il n'y a pas de solutions douces à ce grave problème.

M. Gauthier: Vous et Wilson, vous faites un bon ménage.

M. Sobeski: Nous nous entendons sur cela, bien sûr, et j'appuie cette mesure depuis le début. Nous voudrions l'améliorer.

Naturellement, nous aurions préféré une taxe de vente nationale qui aurait englobé les taxes de vente provinciales, mais ce n'était pas possible, étant donné la conjoncture politique actuelle. Il ne s'agit pas ici de blâmer qui que ce soit pour l'échec des négociations. Il est urgent de réformer le régime de la taxe de vente qui nuit aux entreprises canadiennes, et nous le faisons de façon à permettre la création d'une taxe de vente vraiment nationale à une date ultérieure.

En terminant, je voudrais citer Terence Corcoran du *Globe and Mail*. Il a dit le 8 décembre dernier: «Dites-vous que la TPS, c'est comme des rénovations domiciliaires. Elle fera un gâchis pendant les travaux, mais nous pourrons être fiers du résultat définitif.»

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, après avoir entendu trois ministériels, j'éprouve fatalement, avec mon parti, le mépris ressenti par les canadiens à l'égard du gouvernement après cette gifle qu'il vient de leur appliquer.

J'ai entendu le député d'Edmonton-Nord-Ouest déblatérer contre les efforts du représentant du Nouveau Parti démocratique au comité des finances. On dira ce qu'on voudra des efforts de mes collègues à ce comité, ils n'ont qu'un but: faire en sorte que tous les Canadiens soient entendus au sujet de cette taxe. Nous ne nous étonnons pas que le secrétaire parlementaire ait dit: «Nous avons décidé que cela suffisait, parce qu'ils allaient tous dire la même chose». Quatre-vingt p. 100 des Canadiens vous diront que cette taxe est inadmissible. C'est une taxe qu'il faut combattre, et c'est ce que nous allons faire.

Attribution de temps

Nous avons entendu mon collègue parler de certains ministériels qui ne se sont pas pliés à la discipline du parti. Il importe à mon avis de comprendre de quoi se nourrit la discipline du parti. Cela a été exprimé on ne peut mieux par la députée de Simcoe-Centre. Elle l'a dit en des termes simples que tout le monde peut comprendre: «Si j'écoutais mes électeurs, je n'aurais pas le temps de faire preuve de leadership.»

Nous venons d'entendre le député de l'autre coin dire: «Assez d'audiences. Assez de commissions royales. Tout cela suffit. La décision est prise.» C'est, comme je l'ai déjà dit, une décision qui témoigne d'un grand mépris pour la population canadienne.

• (1750)

Parce que les Canadiens n'ont pas pu se faire entendre adéquatement, le caucus ontarien du parti néo-démocrate tient depuis quelques jours des audiences pour que les Canadiens de l'Ontario, au moins, puissent s'exprimer.

Je pense qu'il est important, avant de parler de cette taxe elle-même, de vous donner une impression des sentiments des Canadiens. Ils estiment que ce qui se passe dans ce pays, du fait des initiatives répétées du gouvernement, porte atteinte à l'intégrité du tissu de la civilisation canadienne, à nos instincts humanitaires et à notre sens de la collectivité. Ils avaient l'impression d'être détroussés de beaucoup des choses dont ils étaient fiers, même s'ils demeuraient confiants de pouvoir influer sur leur avenir et le destin du pays.

Mais après les changements résultant de l'Accord de libre-échange, les réductions des prestations d'A.-C., la privatisation, la déréglementation et toutes les autres initiatives de ce gouvernement auxquelles la population s'opposait, il y a un terrible sentiment d'impuissance, de frustration, de colère et de désaffection. Si le gouvernement veut savoir pourquoi il semble y avoir tant de division dans ce pays, il doit chercher la réponse dans ce qu'il a fait.

En égalisant la situation avec les États-Unis il a provoqué ce que nous avions prédit. Les conservateurs rendent notre pays de plus en plus semblable aux États-Unis. Il y a trop de gens qui, déçus du gouvernement, cherchent des boucs émissaires. C'est pour cette raison que tant

d'entre nous cherchent quelqu'un à blâmer et montrent toutes sortes de caractéristiques qui étaient étrangères à notre culture avant que le gouvernement ne prenne le pouvoir.

Il est intéressant de remarquer que le ministre des Finances et l'autre député qui a parlé de ce projet de loi de création de la taxe sur les produits et services, n'ont jamais essayé de défendre la taxe elle-même. Ils ont dit seulement que la taxe sur les ventes des fabricants devrait être éliminée pour favoriser la croissance de l'économie canadienne.

Nous n'avons jamais remis cela en question. Cette taxe devrait en effet être éliminée, mais devrait-elle être remplacée par une taxe sur les produits et services?

Des voix: Non.

M. McCurdy: Regardons un peu, monsieur le Président, ce qu'est la taxe de vente actuelle. La taxe sur les ventes des fabricants rapportait 18,5 milliards de dollars tandis que la taxe sur les produits et services en rapportera 21,5 milliards. Si vous considérez l'augmentation nette des recettes, à part le coût d'administration de la taxe et des remises, il est intéressant de voir qu'il suffit de recueillir 14,5 milliards. Nous pouvons les trouver sans adopter une taxe sur les produits et services ni engager 4 000 personnes pour la percevoir en apportant de petits changements à diverses taxes sans augmenter l'effectif du ministère du Revenu national.

Voici la liste de ces changements. Vous trouverez les détails dans le livre de Neils Brooks dont il a été question plus tôt.

• (1755)

Supposons que nous supprimons la TVF et la TPS, mais que nous gardons les taxes d'accise sur les cigarettes et l'alcool. Cela rapporterait 2,3 milliards. Supprimons les déductions pour frais de représentation dont bénéficient les gens d'affaires riches et les sociétés: 1 milliard. Réduisons les déductions pour gains en capital: 0,5 milliard. Supprimons tous les allégements fiscaux qui ne sont pas nécessaires pour les sociétés: 2 milliards. Faisons payer un impôt minimum aux sociétés, comme le font les Américains: 2 milliards. Taxons la richesse soit au moyen d'une taxe sur les biens transmis par décès, soit au moyen d'une taxe annuelle sur la richesse nette: 2,5 milliards. Empêchons l'évasion fiscale, comme nous le faisions avant que les conservateurs n'accèdent au pouvoir: 3 milliards. Rétablissons les cinq taux marginaux d'impôt sur le revenu au lieu de trois et augmentons le taux marginal maximum à 40 p. 100. C'est très intéressant de voir ce que cela donnerait. Même le ministre des Finances admet que l'inflation s'accroîtra de 1,25 p. 100 ou plus probablement de 3 p. 100 à cause de la TPS.

Non seulement la solution de rechange nous permettrait d'avoir un régime fiscal plus juste et supprimerait les problèmes liés à la TVF, mais aussi elle réduirait l'inflation de 2,3 p. 100. Cela entraînerait une baisse des taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt baissaient, il y aurait une croissance des investissements, ce qui favoriserait la création d'emplois.

Oui, il y a une solution de rechange qui serait avantageuse pour la majorité des Canadiens. Les conservateurs ne se préoccupent pas des Canadiens, ils les méprisent. Eh bien, les Canadiens n'auront que du mépris pour un gouvernement qui ne se préoccupe ni d'eux ni du pays.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, la Chambre semble pratiquement unanime à dire, du moins pour ce qui est des députés de ce côté-ci et des députés d'en face qui refusent de se laisser museler par leur whip, que le gouvernement méprise totalement les désirs et les besoins des Canadiens et aussi les travaux de la Chambre.

Il y a quelques instants, nous avons entendu le ministre des Finances ricaner parce que le Parti libéral n'a pas fait de proposition, pourtant, son ministre associé a gardé pour lui une proposition d'un de nos collègues, le député de Broadview—Greenwood, celle de l'impôt unique. Que font les conservateurs? Ils prétendent qu'il n'y a pas de solution de rechange. Ils refusent d'écouter. Ils refusent d'écouter ce que les Canadiens ont à dire. Et ils refusent d'écouter ce que le Parlement a à dire.

Mes collègues de l'Alberta aimeront ces statistiques. Depuis que l'article 57 du Règlement, qui traite de la motion de clôture, a été adopté en 1913, et jusqu'en décembre 1988, la clôture a été utilisée 21 fois pour mettre fin à un débat. Et au cours de la présente législature, depuis 1988, on y a eu recours 13 fois.

Aujourd'hui, elle a encore été utilisée pour bâillonner les députés conservateurs de l'arrière-ban. Comment les Canadiens pourraient-ils surmonter leur aversion pour cette taxe sur les produits et services quand le parti ministériel doit bâillonner ses propres députés?

Je sais que tous les députés de ce côté-ci de la Chambre trouvent que c'est honteux que les Canadiens ne puissent discuter de la plus grande fraude fiscale jamais machinée contre eux depuis la Confédération. Monsieur le Président, je sais que vous allez me dire qu'il me restera 10 minutes pour poursuivre. Nous assistons pour la première fois à l'application d'une taxe de 7 p. 100. Et je ne pourrai parler encore que pendant 1,4 p. 100 de ce temps. Je vois que les députés d'en face esquissent un sourire.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député aura huit minutes quand le débat reprendra.

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 5 avril 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT ET RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, un décret annonçant une nomination faite récemment par le gouvernement.

En accord avec l'article 110(1) du Règlement, ce décret est réputé avoir été renvoyé au comité permanent indiqué en annexe.

J'en profite, pendant que j'ai la parole, pour proposer:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Danis, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(*Vote No 215*)

POUR

Députés

Anderson
Belsher
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dorin
Fee
Fontaine
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Halliday
Hawkes
Holtmann
Horning
James
Joncas
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Nicholson
Oberle
Porter
Reid
Ricard
Schneider
Shields
Soetens
Stevenson
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Venne
Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—108
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Champagne (Champlain)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
Darling
de Cotret
Desjardins
Duplessis
Ferland
Friesen
Greene
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Jacques
Jelinek
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McDermid
McLean
Mitges
Moore
Nowlan
Plourde
Redway
Reimer
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vien
Weiner
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Bellemare
Angus
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Bélair
Benjamin

Attribution de temps

Blaikie	Boudria
Butland	Caccia
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Ferguson	Flis
Foster	Fulton
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Grey (Beaver River)
Harvard	Heap
Hopkins	Hunter
Kaplan	Karpoff
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Lapierre
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacLellan	Maheu
Manley	Milliken
Mills	Mitchell
Murphy	Nault
Nystrom	Pagtakhan
Peterson	Pickard
Riis	Robichaud
Samson	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stewart
Stupich	Taylor
Volpe	Walker
Wappel	Wood
Young (Beaches—Woodbine)—63	

• (1150)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée. La députée de Nepean invoque le Règlement.

Mme Gaffney: Excusez-moi, monsieur le Président. Si j'avais été à mon fauteuil pour le vote, j'aurais voté avec mon parti.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'avais l'intention de demander, après les affaires courantes, un débat d'urgence aux termes de l'article 52 du Règlement au sujet de la crise à laquelle font face les centres pour les femmes. J'invoque le Règlement parce que, le gouvernement ayant décidé de sauter l'étape des affaires courantes, je ne peux plus proposer ce débat d'urgence. Je demande le consentement unanime pour le faire maintenant.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): La députée a-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LE FINANCEMENT DES CENTRES POUR FEMMES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Je remercie mes collègues d'avoir donné leur consentement unanime.

Monsieur le Président, je voudrais proposer que la Chambre s'ajourne immédiatement afin de discuter d'une affaire importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit le financement des centres pour femmes au Canada.

Ces centres, qui ne sont plus financés depuis le 30 mars et qui offrent des services d'information, d'orientation et d'appui aux femmes exploitées, sans abri, sans emploi et en difficulté, sont sur le point de fermer. Ils n'ont pas encore fermé leurs portes, mais la plupart le feront presque immédiatement si les subventions fédérales ne sont pas rétablies.

Il est donc très urgent de se pencher sur cette situation très grave, cette crise qui guette les femmes de toutes les régions du Canada, et je demande, par conséquent, un débat spécial sur ce sujet.

Des voix: Bravo!

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. Paproski): Je crains que cette demande ne satisfasse pas aux exigences du Règlement et je me vois obligé de refuser le débat spécial.

Le député de Crowfoot.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE CODE VESTIMENTAIRE DE LA CHAMBRE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, j'ai remarqué pendant le dernier vote que le député de Davenport ne portait pas de cravate. Cela n'est pas conforme au Règlement de la Chambre. Normalement, je ne le mentionnerais pas, sauf que la question a récemment été portée à l'attention de la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai permis au député de voter, mais je ne lui donnerais pas la parole s'il voulait participer au débat, invoquer le Règlement ou poser des questions à la Chambre tant qu'il ne respectera pas le code vestimentaire.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

ATTRIBUTION DE TEMPS—PROJET DE LOI C-62

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 4 avril 1990, de la motion de M. Andre:

Que, relativement au projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, un jour soit consa-

cré aux délibérations à l'étape du rapport et un jour soit consacré aux délibérations à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Affaires émanant du gouvernement au cours de chacune des étapes, toute délibération dont la Chambre est alors saisie soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape du rapport et de la troisième lecture respectivement soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, c'est volontiers que je prends la parole pour poursuivre le débat que nous avons entrepris hier soir et qui de plus en plus tournait à l'aigre. Avant de commencer à négocier, le ministre des Finances avait eu recours à la «clôture» et s'en servait comme d'une épée de Damoclès suspendue au-dessus de nos têtes. En agissant ainsi, il a soulevé l'ire de tous les députés. Vous avez su à juste titre remettre chacun à sa place en nous rappelant qu'après tout, il a droit à l'épithète «honorable». À ce titre, il a compétence pour diffuser à profusion, par l'entremise de son ministère et de son cabinet, toutes sortes de vérités concernant le projet de TPS.

Il a oublié de nous dire que les frais de démarrage du projet de TPS allaient s'élever à plus de 1,1 milliard de dollars, selon les chiffres du ministre du Revenu national. Il a aussi oublié de nous dire que la mise en application du projet de TPS allait entraîner chaque année pour plus de 380 millions de dollars de frais de fonctionnement. Il a également oublié de nous dire que cette mise en application nécessiterait l'embauche de 3 900 nouveaux percepteurs d'impôt. Il a enfin oublié d'informer tous les députés qu'elle entraînerait des frais de fonctionnement et des frais de gestion énormes, car les provinces et son propre ministère ne savent pas encore très bien comment tout cela va fonctionner.

Étant donné que vous nous aviez rappelé que le ministre était au demeurant parfaitement honorable, monsieur le Président, nous avons continué de l'écouter tandis qu'il tançait l'opposition pour n'avoir pas su proposer de solutions de remplacement. Le ministre a déclaré notamment que sa solution était la seule valable, étant donné que personne n'en avait suggéré d'autre. Encore une fois, il a oublié de nous dire que son parti et lui avaient été élus pour nous offrir des projets de politique à examiner. Il ne nous a pas donné la moindre idée des projets que son ministère avait rejetés en remplacement de la TPS.

Il a oublié de prendre note qu'à Toronto il y a quelques jours, un groupe d'économistes, d'universitaires et de journalistes qui rédigent une chronique économique, ont présenté une série de moyens propres à atteindre les objectifs de la TPS en mettant l'accent sur les carences administratives du gouvernement qui, si elles étaient comblées, permettraient d'épargner plus de 13 milliards de dollars par an.

Quand le ministre déclare qu'il doit remettre la fiscalité sur les rails afin de combler ces carences, pourquoi refuse-t-il d'emblée les fort utiles recommandations de ces particuliers?

Voilà une excellente question. Pourtant, vous affirmez que le ministre est honorable et que nous ne pouvons donc pas mettre son honneur en doute. Il a oublié de nous dire que l'Institut de recherches politiques a présenté une nouvelle solution de remplacement à la TPS, une nouvelle réforme fiscale fondée sur l'impôt sur le revenu et une augmentation qui serait encore de dix points inférieure à ce qu'elle était en 1981. Je ne sais pas pourquoi on n'a pas pu songer à une autre solution.

Encore une fois, tous les députés ont été réduits au silence parce que, après tout, le ministre des Finances parle en tant qu'homme honorable. Il a rejeté avec mépris et dédain une autre proposition présentée par mon collègue de Broadview—Greenwood qui préconisait une taxe unique. Il a dit: «Non, non. Il s'agit tout simplement d'un livre, que même mes simples députés ne peuvent lire.» Pourtant, vous soutenez, monsieur le Président, que c'est un homme honorable et que nous devons le traiter avec respect.

Quels sont les objectifs qui tiennent tant à coeur au ministre des Finances que nous devons nous incliner, nous agenouiller, voire ramper avec déférence, sans pouvoir émettre notre opinion? Le ministre dit qu'une réforme fiscale s'impose. Procédons donc à une réforme fiscale.

Depuis quatre ou cinq ans, les impôts personnels ont augmenté d'environ 24 p. 100, ce qui représente une augmentation de 62 p. 100 pour les Canadiens à moyen et à faible revenu, alors que ceux dont les revenus sont élevés ont vu leur impôt n'augmenter que de 8 p. 100.

Voilà la réforme fiscale qu'il effectuerait avec la TPS. Le ministre a oublié de nous dire, à nous et à ses propres députés—sauf les deux distingués députés de l'Alberta qui ont déjà rejeté ses vives instances—, que l'impôt des sociétés a baissé d'environ 4 p. 100, en termes de pourcentage du PIB.

Le ministre a oublié de nous dire que, si ses estimations indiquaient qu'au milieu des années 80, 1987, par exemple, les sociétés payaient 12 milliards de dollars en impôt, elles recevaient 9 milliards de dollars en subventions. Le projet de taxe du ministre ne change rien à cet état de choses. D'après les prévisions budgétaires qui n'ont été présentées que le mois dernier, les sociétés qui devaient

payer 14,5 milliards de dollars n'ont versé que 12,5 milliards de dollars. Est-ce là une réforme fiscale?

• (1200)

Quelqu'un d'autre aurait pu laisser entendre que le ministre des Finances avait menti, mais c'est un homme honorable et on ne peut pas le traiter de menteur.

Voyons ce qu'un membre de son propre parti, le député de Halton—Peel, a déclaré dimanche soir à la télévision nationale. Il a dit: «Il faut adopter la TPS. Il faut avoir davantage d'argent pour réduire le déficit et continuer à financer nos programmes éducatifs et médicaux dans tout le pays»—ceux qui ont été supprimés dans ce budget—«mais nous allons le faire parce que cela nous donnera la possibilité de réduire le déficit et la dette.»

Le député de Halton—Peel est aussi un homme honorable, mais il fait preuve d'une ambition excessive. Il voudrait prendre la place du ministre des Finances.

Alors que nous parlons des conséquences de la TPS, je voudrais conclure par une mise en garde émanant de représentants de l'industrie touristique. Selon ces derniers, l'adoption d'une telle mesure fiscale va entraîner la perte de 30 000 emplois dans cette industrie—5 000 dans la seule province de l'Ontario.

De telles d'initiatives entraînant de telles conséquences ne sont pas le fait d'un homme honorable, et le ministre des Finances ne mérite pas ce qualificatif.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je suis content de prendre part au débat aujourd'hui. J'ai suivi les délibérations de ces derniers jours avec beaucoup d'intérêt.

Je comprends que le député d'Eglinton—Lawrence se moque du ministre des Finances et le fasse passer pour un être malfaisant. Je comprends le sentiment des libéraux à l'égard du ministre des Finances, le meilleur que nous ayons eu depuis 40 ans. Ce qui dérange le député, c'est que personne du caucus libéral ne vient à la cheville du ministre des Finances.

Qui parmi eux serait ministre des Finances? Le député de la côte est qui a eu un débat à la télévision nationale avec le titulaire actuel? Sera-t-il ministre des Finances si jamais les libéraux prennent le pouvoir? Le ministre actuel lui a fait mordre la poussière à Edmonton. Ce député arrive justement. Je lui souhaite la bienvenue. Je suis content qu'il soit là.

Je sais pourquoi les libéraux en veulent tant au ministre des Finances. C'est un bon ministre, et les libéraux le savent. Il est un excellent ministre des Finances.

Le député a dit que les riches étaient avantagés. La TPS est une taxe à la consommation. Je veux renseigner mon ami parce qu'il vient d'une région où vivent des gens à gros revenus et d'autres à petits revenus. Sa circonscription est mixte comme la mienne. La TPS est une taxe à la consommation. Plus vous achetez, plus vous payez de taxe. Plus les produits que vous achetez coûtent cher, plus vous payez de taxe.

Qui va payer plus sous le régime de la TPS? Les riches, évidemment. Le député a oublié de le mentionner dans sa diatribe. C'est l'essence même d'une taxe à la consommation.

Nous discutons aujourd'hui d'attribution de temps. Le gouvernement impose une limite de temps à cause justement de l'attitude qu'adopte l'opposition. Les libéraux ont proposé une série de motions pour annuler chacune des dispositions du projet de loi. Il n'y a rien d'autre dans ces motions. Leurs amendements ne visent pas à améliorer le projet de loi, mais uniquement à le démolir.

M. Gauthier: Abandonnez la taxe, c'est tout ce que nous voulons.

M. McDermid: Ils ont eu l'occasion d'améliorer le projet, mais non, ils ont préféré s'abstenir.

Autre reproche qu'on peut adresser au Parti libéral du Canada, c'est qu'il n'a pas la moindre solution de rechange à proposer.

M. Mills: Comment pouvez-vous dire une chose pareille sans sourciller?

M. McDermid: Les libéraux n'ont offert aucune solution de rechange au libre-échange. Personne n'a oublié les paroles prononcées ici même par l'ancien chef libéral: «Je vais déchirer cet accord.»

Maintenant, les candidats à la direction de ce parti parcourent le pays en disant: «Nous allons supprimer la

TPS.» Mais ils se gardent bien de dire à la population canadienne ce qu'ils proposeraient à la place.

M. Mills: Ce n'est pas vrai.

M. McDermid: Sauf le «p'tit gars de Shawinigan», qui a déclaré: «Nous devons êtres sûrs. Nous ne pouvons la supprimer.»

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Je ne crois pas que ce genre de mimique soit conforme aux usages parlementaires. Ce sont des moqueries. C'est un comportement contraire aux coutumes de la Chambre.

M. McDermid: Monsieur le Président, je dois rappeler aux députés que j'ai vu à maintes reprises Eugene Whalen se lever à la Chambre et faire la même chose. Je m'en voudrais de ridiculiser mon ami, M. Chrétien. Je ne faisais que l'imiter quand il a dit qu'il ne supprimerait pas la TPS s'il était élu chef du Parti libéral.

M. Mills: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. McDermid: Bien sûr que c'est ce qu'il a dit. Que le député de Toronto parte de son siège d'arrière-ban et vienne à la première rangée et qu'il chahute tant qu'il voudra, ça ne m'empêchera pas de continuer mon intervention.

Les libéraux rejettent le projet, mais ils n'ont rien d'autre à proposer.

Quant à mes amis du parti socialiste, ils ont juré depuis le début—et on doit reconnaître qu'ils ont tenu parole—qu'ils prendraient absolument tous les moyens à leur disposition pour faire obstruction à ce projet de loi. Ils ne sont pas ici pour en débattre. Ils ne sont pas ici pour tâcher de l'améliorer, mais uniquement pour y faire obstruction.

Le gouvernement a été élu pour diriger les affaires du pays, et c'est ce qu'il fait. C'est pourquoi nous avons proposé une motion d'attribution de temps. Il est évident qu'ils ne tiennent pas à débattre du projet de loi de façon intelligente. Nous avons suivi un important processus de consultation au sujet du projet de loi. Nous consultons depuis de nombreuses années tous les secteurs de l'économie au sujet de la taxe sur les produits et services. Le temps est maintenant venu d'agir.

Le gouvernement a proposé des amendements pour améliorer le projet de loi. Ils émanent de suggestions et de consultations auxquelles ont donné lieu les travaux du Comité des finances sous la direction compétente du député de Mississauga-Sud.

Voilà, je dois le dire, une autre chose qui dérange les députés de l'opposition. Le Comité des finances a un excellent président, mais ils ne l'aiment pas du tout. C'est dommage. Il a accompli un travail formidable, et les Canadiens le savent bien.

Je pourrais dire que le système des comités nous a permis de recueillir d'excellents témoignages. Les témoins nous ont recommandé des améliorations. Nous verrons ces améliorations dans les amendements qui sont proposés pour que la TPS s'applique mieux et de façon plus équitable dans notre pays.

Les gouvernements doivent faire des choix difficiles, prendre des décisions difficiles qui peuvent se révéler impopulaires auprès des citoyens, et nous le comprenons. Mais vient un moment où le gouvernement doit prendre une décision pour le bien-être économique du pays. C'est ce que nous avons fait.

J'ai lu avec grand intérêt ce matin les pontifes de la presse affirmer que notre caucus est en train de se disloquer, de se désintégrer, à cause de la taxe sur les produits et services. Il n'y a rien de plus faux. Le caucus du Parti progressiste conservateur appuie fermement le ministre des Finances et le premier ministre au sujet de la taxe sur les produits et services.

Vous savez quoi? Je vais vous le dire. Les membres du caucus se sont réunis régulièrement avec le ministre des Finances, de même qu'avec le président du Comité des finances, et ont fait quelques suggestions très positives qui ont permis d'améliorer la taxe sur les produits et services. Les membres de notre caucus ont été très productifs et très positifs dans leur approche. Ils n'ont pas manifesté le négativisme que nous observons chez les députés de l'autre côté de la Chambre, qui n'ont absolument aucune solution de rechange à proposer. Le Parti libéral ou le Nouveau Parti démocratique n'ont proposé absolument aucune solution qui tienne debout.

Je vous le dis, monsieur le Président, et je veux que les médias, de même que les libéraux et les néo-démocrates le sachent, le caucus du Parti progressiste conservateur appuie fermement le ministre des Finances et le gouvernement dans la motion d'aujourd'hui.

Nous surveillons ce qui se passe dans ces deux partis et dans leur congrès à la direction. Nous les voyons toujours lutter les uns contre les autres. Ils devraient faire leur

examen de conscience avant de blâmer le Parti progressiste conservateur.

M. Nault: Quatre-vingts p. 100 des Canadiens sont contre la taxe. C'est du bon travail, en six ans.

• (1210)

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que le député de Kamloops fait un rappel au Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, je n'ai pas dû bien comprendre les informations, hier soir. Je pensais avoir entendu des membres du caucus du Parti progressiste conservateur dire qu'ils ne voteraient pas en faveur de la TPS. Lorsque mon collègue affirme que le caucus appuie d'emblée cette mesure, de toute évidence, il ne dit pas la vérité.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est plutôt une participation au débat qu'un rappel au Règlement. Il reste une minute au ministre.

M. McDermid: Bien sûr que c'est une participation au débat, et nous savons de qui il veut parler. Il s'agit d'un député qui s'est prononcé contre la taxe sur les produits et services depuis le début et qui n'a pas participé au débat de façon constructive comme les autres membres du caucus l'ont fait. Le caucus n'est pas en train de se désintégrer, je peux vous l'assurer. On sait à quel point le député le souhaite, mais cela n'arrivera pas.

Le projet de la taxe sur les produits et services gagne la faveur de plus en plus de Canadiens, parce que les gens commencent à comprendre le système.

Un petit entrepreneur de ma région, un fabricant, m'a récemment écrit pour me dire ceci: «J'ai dressé, comme vous le proposiez, un état des mouvements de trésorerie pour 12 mois selon le système actuel de la taxe des ventes fédérale et un autre en utilisant la TPS proposée. Il s'est révélé que mes appréhensions n'étaient pas fondées. Les versements trimestriels augmentent considérablement l'encaisse—je dirais d'à peu près 34 p. 100,—et compensent le coût des achats de matières premières. Le crédit de la TPS pour les fournitures de bureau et le reste ne change à peu près rien pour notre entreprise, mais je me rends compte qu'il pourrait être très avantageux pour d'autres entreprises.»

Voilà ce qui se produit d'un bout à l'autre du pays, à mesure que les gens de la petite entreprise constatent que la TPS est une amélioration énorme. Je vous garantis que d'ici à 1992, les Canadiens nous remercieront d'avoir instauré ce système.

Des voix: Bravo!

M. Gagliano: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais demander au ministre de produire cette lettre pour que nous puissions tous la lire.

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre est-il disposé à faire parvenir une copie de cette lettre au député par la poste?

M. McDermid: Monsieur le Président, je ne la citais pas littéralement. J'ai exposé l'essentiel de la lettre en mes propres termes.

Des voix: Oh, oh!

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je voudrais parler un peu de la taxe sur les produits et services durant le peu de temps dont je dispose. Je ne dispose effectivement pas de beaucoup de temps parce que bon nombre de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre n'ont pas encore eu la chance de prendre la parole au sujet du projet de loi à cause de la motion d'attribution de temps.

Je voudrais d'abord parler de l'attitude du gouvernement face à l'attribution de temps et de l'utilisation qu'il en fait. Depuis que j'ai été élu à la Chambre, le gouvernement a eu recours de 35 à 40 fois à l'attribution de temps ou à la clôture pour limiter le débat. C'est beaucoup trop. Les Canadiens veulent que nous discutions de ces questions en leur nom, mais le gouvernement nous en empêche en ayant constamment recours à l'attribution de temps.

Le débat sur la TPS à l'étape du rapport n'a duré que 46 minutes jusqu'ici, et nous voilà déjà en train de discuter d'une motion d'attribution de temps.

Les gens de Haldimand—Norfolk ont de sérieuses réserves concernant la TPS et ils veulent que j'en parle. J'ai eu des réunions avec eux dans toute la circonscription.

Mes remarques porteront sur les conséquences de la taxe pour les agriculteurs, les personnes âgées et les petits entrepreneurs. Ce sont ces électeurs de ma circonscription qui sont venus me faire part de leurs préoccupations au sujet de la TPS.

Les agriculteurs devront désormais payer la TPS sur les engrais, les produits chimiques, le carburant, les lubrifiants, les réparations de matériel et tous les autres travaux d'entretien général. Pour obtenir des ristournes de taxe du gouvernement, ils devront accumuler tous les reçus des dépenses qu'ils engageront.

Des agriculteurs m'ont dit maintes fois que cela allait constituer un lourd fardeau pour eux. Le temps qu'ils vont devoir consacrer aux opérations comptables sera autant de temps perdu pour leurs travaux agricoles. Ils vont devoir se faire comptables. L'administration de cette taxe sera une véritable épreuve pour eux. Les agriculteurs de Haldimand—Norfolk tenaient à ce que je vous le dise, monsieur le Président.

Comme la présidente de la Fédération des agriculteurs de l'Ontario, M^me^ Brigit Pyke, l'a dit devant le Comité des finances, la marge brute d'autofinancement des agriculteurs risque de diminuer considérablement, ce qui les obligera à emprunter pour payer la taxe. Cela pose un réel problème aux localités agricoles.

Et puis, il y a toute la paperasserie à remplir. Comme le dit le président de la Western Wheat Growers Association, les agriculteurs vont devoir passer chaque printemps le nez dans leurs livres plutôt qu'au volant d'un tracteur.

Les agriculteurs ont déjà un problème de liquidités, comme on l'a signalé à la Chambre, et le gouvernement a décidé de supprimer les prêts sans intérêt sur lesquels comptaient les agriculteurs, en particulier ceux de ma circonscription.

Et voici que le gouvernement impose aux agriculteurs le fardeau de la TPS. C'est ainsi que l'argent dont ils ont besoin pour faire leurs semailles et leurs récoltes va désormais servir à payer cette taxe. S'il veulent bénéficier rapidement d'une ristourne de taxe, ils vont devoir consacrer chaque mois à leur comptabilité du temps et des efforts pour lesquels ils ne seront jamais compensés.

Le représentant des détaillants de machinerie agricole a dit devant le Comité des finances que la TPS va coûter à elle seule aux détaillants 40 millions de dollars en intérêts et en frais d'administration. Selon M. Allen Hills, de la Canadian Federation of Farm Equipement Dealers of Canada, les détaillants n'ont pas les moyens d'absorber ces coûts additionnels et d'aucuns seront acculés à la faillite si les agriculteurs n'en absorbent pas une partie.

Toutefois, le gouvernement n'est pas totalement insensible lorsqu'il s'agit des agriculteurs. Si les agriculteurs décident de quitter l'agriculture, de vendre leurs terres à un autre agriculteur ou à un parent ou s'ils sont forcés d'abandonner leur exploitation, ils n'ont pas à payer la TPS. Mais s'ils décident de rester sur la ferme et d'essayer de réussir en vendant une partie de leur terre à un promoteur immobilier ou à une autre entreprise pour payer l'augmentation du coût de production que la TPS leur imposera, cette vente sera assujettie à la TPS.

Le gouvernement dit que les prix des aliments essentiels n'augmenteront pas à cause de la TPS. Mais si les produits agricoles coûtent plus cher à produire, en temps et en argent, ou bien le prix des aliments augmentera ou les agriculteurs devront supporter le fardeau.

Si durement touchés qu'ils soient, les agriculteurs ne seront pas seuls dans ce cas, cependant. Comme je l'ai dit, j'ai beaucoup discuté avec des groupes de personnes âgées de Haldimand—Norfolk, et elles sont franchement indignées. Elles n'accordent plus de respect ni de confiance à ce gouvernement. Ce gouvernement qui leur avait dit que les programmes sociaux étaient sacrés s'est attaqué à ces programmes avec la mesure de récupération et il recommence avec la TPS.

Mon caucus et moi, nous avons rencontré diverses organisations de personnes âgées. Jean Woodsworth, présidente de La Voix—Le réseau des aînés, a déclaré: «La taxe sur les produits et services fera du tort aux personnes âgées. Celles dont les revenus sont faibles et moyens seront réduites à la pauvreté. Les crédits de taxe proposés ne les rassurent pas. . . Par contre, les Canadiens riches paieront proportionnellement moins, et ce n'est pas juste.»

La TPS proposée n'est pas juste. Elle n'est pas juste pour les personnes âgées, pour les agriculteurs et pour les propriétaires de petites entreprises, surtout dans ma circonscription.

Je les ai rencontrés récemment à Simcoe pour discuter de cette taxe. Je ne mens pas: 99,9 p. 100 d'entre eux sont contre la TPS. Leurs raisons sont très valables. Ils s'inquiètent des frais que cette taxe entraînera pour leurs petites entreprises qui ont maintenant des difficultés de trésorerie. Ils craignent que les programmes gouvernementaux destinés à leur faciliter l'achat de caisses enregistreuses, par exemple, ne soient pas en place et que les frais de perception de cette TPS ne soient beaucoup plus élevés que les ristournes que le gouvernement leur accorde, et c'est ce qu'ils m'ont dit. M. Bulloch, qui a comparu devant le comité, a exposé diverses raisons qui amènent les petites entreprises à s'opposer à cette taxe. Je n'ai pas l'intention de les reprendre toutes, mais je tiens lire un extrait de son discours où il exposait le point de vue de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Voici ce qu'il a dit:

> Les mesures proposées pour aider les PME dans la mise en application de la taxe. . . permettraient peut-être de compenser les conséquences régressives de la perception d'une taxe de vente à un seul niveau. Mais elles sont loin de compenser les coûts effectifs qui résulteront pour les PME d'une taxe à deux niveau.

• (1220)

Même le gouvernement et le ministre des Finances ont dit au début qu'ils n'adopteraient pas de taxe à deux niveaux. C'est lui qui a dit que s'il était possible de négocier avec les provinces des modalités quelconques à ce sujet, ce serait là la meilleure solution. Mais en vérité il n'y est pas parvenu. Pour cette raison il met en mauvai-

se posture les petites entreprises du Canada, et en particulier celles de ma circonscription.

Je vois que j'arrive au bout de mon temps. Avant de terminer, j'aimerais rapporter les propos d'un de mes électeurs qui appelé la ligne directe pour se renseigner au sujet de la TPS. Il s'agit d'un petit entrepreneur. Voici ce qu'il a dit: «Ils m'ont donné d'excellents renseignements au sujet de certaines questions que j'ai posées, mais quelqu'un m'a demandé si je n'aimerais pas mieux aller m'installer dans un autre pays. Je suis Canadien de la troisième génération; mon aïeul est arrivé au début des années 1800. Mon père a combattu pendant la Première Guerre mondiale et moi j'ai combattu pendant la Seconde Guerre mondiale, et je n'aime pas bien qu'on me pose cette question pour l'unique raison que je suis contre la TPS.»

En vérité, cette question exprime bien l'attitude du gouvernement vis-à-vis des adversaires de la TPS. Au lieu de prêter l'oreille aux préoccupations de l'opposition, de les examiner et d'essayer de mettre au point une solution de rechange qui tienne compte de ce que disent les petites entreprises, les personnes âgées et les agriculteurs, il demande la clôture. Il recourt à l'attribution de temps pour mettre fin au débat sur cette question.

Il y a d'autres façons de procéder. Des solutions de rechange ont été proposées par divers groupes, et je crois qu'elles auraient dû faire l'objet de discussions. Le processus aurait d'ailleurs dû commencer par des discussions.

Notre parti a une solution de rechange à la TPS. Nous voulons éliminer cette taxe. Nous voulons entreprendre des discussions avec les Canadiens, les petits entrepreneurs, les agriculteurs et les personnes âgées au sujet de leurs inquiétudes. Je crois que c'est là la meilleure façon de procéder.

Je vois que vous me faites signe que mon temps est écoulé. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de parler de cette question.

[*Français*]

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je ne vous cacherai pas que je suis plus convaincu que jamais de l'importance d'adopter cette législation et d'en finir le plus rapidement possible.

Je le dis avec d'autant plus de conviction que je viens d'entendre de la part de mon précédent collègue des affirmations, des allégations qui ne sont aucunement fondées et qui sont tellement fausses que j'éprouve plus que jamais la conviction d'en finir avec le débat, puisque ces faussetés risquent de faire peur à nos gens et qu'elles se situent complètement en dehors de la législation que nous nous apprêtons à passer.

Je déplore, entre autres, que mon honorable collègue, que je viens d'entendre, n'ait pas passé plus de temps, puisqu'il est aussi d'arrière-ban, à lire un peu plus la législation et à rapporter à ses commettants dont il a cité quelques exemples—les agriculteurs entre autres et les petites entreprises—il aurait pu leur apporter justement des clarifications pour bien démontrer qu'il était le représentant de sa circonscription. Mais hélas, ce que je viens d'entendre est justement faux.

Alors, il est donc urgent une fois pour toutes, et je le répète monsieur le Président, d'adopter cette loi et d'en finir une fois pour toutes.

D'ailleurs après des années d'études, d'analyses et de rapports sur les problèmes associés au régime actuel que nous connaissons, c'est le temps, plus que jamais, d'agir et non plus de parler et de fausser la réalité.

Au cours des derniers mois, nous avons eu droit à une véritable panoplie de tactiques et d'astuces de la part de nos collègues de l'opposition, et je viens d'en entendre encore un autre exemple.

Est-ce qu'ils ont fait des déclarations pour améliorer le projet de loi? Pas du tout. Est-ce qu'ils ont proposé une alternative au régime actuel injuste? Pas du tout. Monsieur le Président, je n'ai rien entendu de concret dans tous les discours qu'ils ont faits jusqu'à maintenant. Ils n'ont fait que des dénonciations. Ils n'ont fait qu'évoquer des peurs à notre population, et particulièrement à certaines parties de la population tels nos gens et personnes âgées. Tous ces retards et toutes ces difficultés qu'ils ont posés sur notre chemin n'étaient que de la petite politique. Ils ne font qu'illustrer encore une fois le jeu, la tactique traditionnelle de l'opposition, qui est celle de faire peur et de ne pas bouger, de tellement pas bouger qu'on en a récolté justement un héritage négatif, dramatique, tels les déficits annuels accumulés, qui ont fait notre dette nationale, et qui n'ont fait qu'entretenir des systèmes fiscaux que nous avons aujourd'hui et qui illustrent l'iniquité de traitement pour la population.

Les deux partis d'opposition d'ailleurs, monsieur le Président, savent parfaitement qu'il faut maintenant changer notre taxe de vente fédérale actuelle, qui est cachée, et cela de façon radicale. Ils savent parfaitement bien qu'il faut réduire le déficit. . .

M. Young (Gloucester): Vous l'avez augmenté de 45 p. 100 depuis 1984.

M. Côté: . . .et enfin contrôler notre dette pour la faire disparaître. Or dans la campagne, hélas cynique, qu'ils ont menée contre la TPS, les porte-parole de ces deux

partis ont cherché à faire peur, comme je le disais avant, aux gens les plus vulnérables de notre société: les personnes âgées, les familles à faible revenu.

M. Young (Gloucester): Est-ce que la FTQ fait peur au monde au Québec? Est-ce que Louis Laberge est en train de faire peur au monde au Québec? Dites-le, oui ou non?

M. Côté: Je l'admets, monsieur le Président, et j'entends justement des réactions. On a fait. . . Je crois que dans une certaine mesure, monsieur le Président, ils ont réussi à faire peur aux gens. Oui, je l'avoue. Ils ont réussi dans une certaine mesure. Rappelons-nous d'ailleurs ce qu'ils avaient fait lors du libre-échange. Ils avaient réussi jusqu'à un certain point à leur faire peur. J'en conviens. Mais raison de plus justement pour mettre fin à ces discussions interminables, qui sont effrayantes pour nos gens.

M. Young (Gloucester): C'est loin d'être fini! Les pensions non indexées, vous ne vous rappelez pas?

M. Côté: Il y a donc beaucoup de personnes qui ne savent pas, par exemple, que grâce au crédit d'impôt qu'ils vont avoir, elles auront un revenu plus intéressant encore, quoi qu'en dise ce collègue du Comité des finances qui représente l'opposition.

M. Young (Gloucester): Ce n'est pas indexé.

M. Côté: Ce que j'aimerais savoir, monsieur le Président, Est-ce que mes collègues d'en face, qui m'interrompent actuellement, sont fiers de leur coup? Sont-ils vraiment fiers de semer la peur et la terreur parmi les gens les plus vulnérables? S'ils se prétendent vraiment les représentants de notre population, y compris les plus fragiles, est-ce que leur bonne conscience, leur honnêteté pourraient vraiment leur faire commettre les gestes et les déclarations qu'ils font actuellement?

M. Young (Gloucester): Quatre-vingt p. 100 des Québécois sont contre la TPS.

M. Côté: La réponse est claire. Ils ne sont pas responsables, et ils ne sont pas les représentants de ces populations vulnérables, parce qu'ils auraient apporté, monsieur le Président, des solutions de rechange. Ils auraient ajouté des amendements concrets. Mais non, cela a été non, et toujours non jusqu'à la fin, y compris par le filibuster.

M. Boudria: Mon collègue a proposé 60 amendements.

M. Young (Gloucester): Le parti conservateur est à 17 p. 100 dans les sondages! La TPS, à 20 p. 100.

M. Boudria: Vous êtes moins populaires que la TPS!

M. McDermid: Attends les élections.

M. Young (Goucester): Jusqu'à ce que vous nous comptiez vos histoires!

M. Côté: Il n'est donc pas surprenant, monsieur le Président, devant un tel cynisme, devant une telle mesquinerie de la part des gens de l'opposition, que nos concitoyens et concitoyennes aient de la difficulté à accepter la parole des politiciens. Hélas, cela a des retombées néfastes, non seulement sur l'opposition, mais sur tous les partis en général. Comment voulez-vous que ces gens vulnérables, que toute la population canadienne puisse vraiment avoir confiance dans les politiciens.

Une voix: Moins de 20 p. 100 sont pour la TPS.

M. Young (Gloucester): Vous êtes à 17 p. 100 dans les sondages.

M. Côté: Écoutons justement, monsieur le Président, les gens de l'opposition réagir violemment à l'égard de ce qu'on peut dire et de ce qu'on a le droit de dire, monsieur le Président.

Dans deux ou trois ans, quand nous serons une fois de plus en campagne électorale. . . et je vous conseille, chers collègues de l'opposition, d'écouter ce que j'ai à dire.

Une voix: Bravo, Yvon!

M. Côté: Quand nous serons dans deux ou trois ans, encore en campagne électorale, je suis convaincu que, encore une fois, une forte majorité de Canadiennes et de Canadiens sauront faire confiance au gouvernement qui aura pris la responsabilité, qui aura eu l'audace, le courage de commettre les gestes qu'il fallait, ce que d'autres avant nous n'avaient pas su commettre et qui justement ont donné le déficit et la dette nationale que nous connaissons.

• (1230)

Monsieur le Président, aussi longtemps que des politiciens ne prendront des décisions que sur une base électoraliste et partisane, ce seront là des gouvernements sans responsabilité, des gouvernements impuissants qui auront laissé à leurs citoyens canadiens, qu'ils prétendent représenter et dont ils prétendent défendre le bien-être, aussi longtemps qu'on aura de tels gouvernements, il ne sera pas surprenant qu'on laisse à nos héritiers des héritages pareils. Donc, je pense, et je redis, que dans deux, trois ans, nous saurons reconnaître, je dis, nous, les Canadiens, sauf ceux de l'opposition, aurons reconnu la compétence et le courage de ce gouvernement.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 12 h 31, les deux heures prévues pour l'étude de la motion présentée aux termes du paragraphe 78(3) du Règlement sont écoulées.

Attribution de temps

Par conséquent, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire pour trancher la question.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion de M. Andre, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 216)

POUR

Députés

Anderson
Attewell
Belsher
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Champagne (Champlain)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
Darling
Della Noce
Dobbie
Duplessis
Ferland
Friesen
Greene
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Jacques
Jelinek
Kempling
Langlois
Layton
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Nicholson
Plourde
Redway
Reimer
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Vézina
Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—110

Atkinson
Beatty
Bernier
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Danis
de Cotret
Desjardins
Dorin
Fee
Fontaine
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Halliday
Hawkes
Holtmann
Horning
James
Joncas
Koury
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Malone
Martin (Lincoln)
McDermid
McLean
Mitges
Moore
Oberle
Porter
Reid
Ricard
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Venne
Vien
Weiner
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Butland
Campbell (South West Nova)
Ferguson
Foster
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor-Ouest)
Harvard
Hopkins
Hunter
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
Manley
McLaughlin
Mitchell
Nault
Pagtakhan
Peterson
Rideout
Robichaud
Samson
Speller
Taylor
Walker
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—67

Angus
Barrett
Berger
Blaikie
Brewin
Callbeck
Catterall
Flis
Fulton
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Heap
Hovdebo
Karpoff
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
McCurdy
Milliken
Murphy
Nystrom
Parker
Pickard
Riis
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Volpe
Wappel
Young (Gloucester)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE BUDGET

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour m'élever contre les récentes compressions budgétaires qui frappent des programmes sociaux et l'enseignement. Ce gouvernement a réduit d'important programmes pour nos anciens combattants, il a diminué la capacité de nos autochtones à communiquer entre eux, il a supprimé les programmes destinés au femmes qui fournissaient de l'aide aux femmes victimes de violence ou d'agression sexuelle, ainsi qu'à celles sans travail, illettrées ou sans abri du Canada.

De plus, le gouvernement a réduit d'importants programmes d'enseignement, et en particulier le financement du programme d'échange d'étudiants. Ce programme permettait aux jeunes d'apprendre l'anglais ou le français grâce à des échanges entre le Québec et l'Ontario.

Je me demande, comme d'autres, pourquoi le gouvernement réduit les fonds à un programme qui favorise la tolérance et la compréhension à l'égard du bilinguisme parmi les jeunes Canadiens. Cette année, en raison des réductions, 18 conseils scolaires ont dû se retirer du programme, empêchant ainsi 800 jeunes d'y participer.

À une époque où les relations entre anglophones et francophones sont tendues, le gouvernement s'attaque aux programmes qui favorisent la compréhension, la tolérance et l'acceptation.

Cette semaine, le commissaire aux langues officielles accusait le gouvernement de ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour promouvoir les objectifs de notre Loi sur les langues officielles. Je demande au gouvernement de prendre cela comme une juste critique et, pour commencer, de réaffecter les fonds nécessaires pour promouvoir les échanges d'étudiants qui apprennent l'autre langue officielle.

* * *

LA VALLÉE DE LA ROUGE

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, nous savons tous qu'il faut prendre des mesures pour améliorer notre environnement et protéger les beautés naturelles de notre pays pour les générations futures.

Article 31 du Règlement

À ce titre, la création de la réserve de la vallée de la rivière Rouge est une importante victoire parce qu'elle permettra de préserver 10 500 acres situés à proximité de la plus grande ville du Canada. Cette victoire n'a été possible qu'après des dizaines d'années d'efforts et le travail de nombreux intervenants de tous les paliers de gouvernement.

Elle nous permet d'entrevoir le travail remarquable que nous devrons tous être prêts à accomplir au cours des prochaines années si nous voulons vraiment réussir à résoudre nos problèmes environnementaux.

Je tiens d'ailleurs à féliciter la députée de Scarborough–Centre qui a travaillé sans relâche pour trouver des solutions concrètes à cet épineux problème environnemental.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, le gouvernement semble déterminé à faire accepter la TPS de gré ou de force, sans tenir compte de ses effets nuisibles sur la santé de l'économie et des protestations qui fusent de toutes parts, et contre l'avis général de la population qui considère que c'est une mesure pourrie.

Ce coup de force laisse un goût amer dans la bouche de bien des gens. Au demeurant, mêmes certains députés conservateurs manifestent des symptômes de nausée. D'ailleurs, nous avons entendu dire que tout conservateur qui sera absent lors du dernier vote sur la TPS devra présenter un certificat de son médecin pour se justifier. Autrement dit, même à l'article de la mort, ces députés devront se traîner sur les genoux jusqu'aux Communes.

Comme je veux les garder en bonne santé, j'engage ces députés à ne pas prendre de risques inutiles. Si voter en faveur de la TPS vous soulève le coeur, je suis sûr que nous pourrons vous obtenir une attestation de médecin pour vous dispenser de cette épreuve.

* * *

L'AGRICULTURE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, en une année, le gouvernement fédéral a réduit ses engagements au secteur agricole de 57 p. 100, soit une baisse de 1,8 milliard de dollars.

Les producteurs de soja de l'Ontario signalent que les prix actuels sont inférieurs de 14 p. 100 à la moyenne quinquennale et qu'ils ont baissé de 25 p. 100 par rapport à l'année dernière. Ils précisent, en outre, que plusieurs régions ont été durement frappées par la sécheresse et l'humidité excessive l'année dernière. De même, les agents de commercialisation des producteurs de maïs de l'Ontario font remarquer que les rendements de l'année

dernière sont en baisse de 30 à 60 p. 100 à cause d'une sécheresse continue dans 13 comtés alors que les régions de Niagara—Haldimand et d'Essex ont beaucoup souffert de l'humidité excessive au printemps dernier. Le revenu des producteurs de maïs de l'Ontario ne représente à l'heure actuelle que 28 p. 100 de ce qu'il était avant 1985.

Les producteurs de céréales et de graines oléagineuses de l'Ontario sont encouragés par la décision du gouvernement qui a enfin annoncé une aide possible, mais le fait qu'elle soit conditionnelle les laisse vulnérables; on ne s'attaque pas ainsi aux problèmes d'ensemencement immédiats.

Jusqu'à maintenant, on ignore au juste le montant de l'aide prévue pour l'Ontario, ainsi que les mécanismes qui seront utilisés, afin de déterminer l'importance ou la nature de cette aide. Le gouvernement doit répondre immédiatement à ces questions essentielles.

Il faut arrêter de tergiverser. Les producteurs canadiens ont besoin d'un engagement ferme de la part du gouvernement fédéral qui ne doit pas se servir d'eux dans le cadre des tactiques brutales et cyniques auxquelles il a recours contre les provinces.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, le samedi 7 avril, le Canada célébrera la Journée mondiale de la santé dont le thème est la santé et l'environnement. Le slogan de cette année nous invite à adopter une perspective mondiale tout en agissant localement.

Dans les pays en développement, entre 1 000 et 2 500 enfants de moins de cinq ans meurent chaque heure de diarrhée attribuable à la consommation d'eau polluée. Environ un million de personnes sont empoisonnées chaque année par les pesticides et entre 5 000 et 20 000 en meurent.

Dans le monde, la pollution est maintenant la principale cause de maladie, de décès et de bouleversements. Les produits chimiques et les déchets toxiques des industries posent de graves risques de contamination. La combustion de carburants fossiles créé l'effet de serre.

La désertification des terres et l'élévation du niveau des mers mineront notre environnement et forceront les gens à quitter leurs foyers.

Le thème de cette année se veut une invitation lancée à tous de participer à un programme de sensibilisation aux mesures que chaque citoyen et chaque pays doit prendre pour éviter que la planète se dégrade davantage et pour mettre en lumière les solutions susceptibles d'amener le développement durable.

En tant que parlementaires, nous devons accepter le défi politique qui s'offre à nous: agir localement pour garantir la santé et protéger l'environnement pose un grand défi; agir localement en pensant au bien de toute la planète pose un défi encore plus grand.

«Nul n'est une île» écrivait au XVIIe siècle le poète John Donne. En soulignant la Journée mondiale de la santé, pensons à ce message et mettons–le en pratique.

* * *

LE TRAVAIL

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Comme les députés le savent, monsieur le Président, le rapport du groupe de travail du Centre canadien du marché du travail et de la productivité a été rendu public lundi dernier.

Les auteurs signalent que la croissance économique et la prospérité du Canada vont dépendre de plus en plus d'une main–d'oeuvre hautement qualifiée et susceptible de s'adapter aux changements. Le Canada doit prendre une nouvelle orientation au sujet de la formation de la main–d'oeuvre s'il veut satisfaire aux demandes d'un marché du travail en constante évolution. Nos programmes de formation actuels sont loins d'être comparables à ceux de nos principaux concurrents.

Le gouvernement doit montrer la voie et travailler de concert avec les provinces, le patronat et les syndicats afin de donner suite aux principales recommandations du rapport du CCMTP.

C'est en élaborant de nouvelles structures intitutionnelles, des mesures et des programmes nouveaux que nous aiderons les Canadiens à acquérir les qualifications et compétences professionelles dont ils auront besoin pour affronter l'avenir.

Je recommande aux députés et à tous les Canadiens de lire le rapport du CCMTP. Plusieurs de ses recommandations attestent de l'urgence et de la vitalité d'une stratégie générale et efficace de formation de la main–d'oeuvre qui nous garantira un avenir économique prospère.

* * *

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, on apprend petit à petit les détails des mesures envisagées par le gouvernement pour venir en aide aux pêcheurs de l'Atlantique qui se font attendre depuis longtemps. Jusqu'à présent, il n'est question d'aucun plan pour étendre le rôle du ministère des Pêches et des Océans aux secteurs où il devrait l'être. L'un d'eux con-

cerne directement la commercialisation des fruits de mer.

Si le gouvernement n'avait pas ordonné à ce ministère, en 1986, de renoncer à son rôle traditionnel de premier plan en matière de commercialisation, les pêcheurs de l'Atlantique seraient peut-être dans une meilleure position pour capturer de façon rentable les centaines de milliers de tonnes de poisson parmi les espèces peu pêchées, attribuées actuellement aux navires étrangers. Au lieu de cela, on assiste maintenant à la fermeture d'usines de transformation du poisson de fond parce que celles-ci sont tributaires des stocks traditionnels.

Il s'agit d'assumer ses responsabilités. Le gouvernement ne conteste pas le fait que cette crise a pour origine son analyse scientifique inexacte. Pour faire en sorte que le plus grand nombre possible de pêcheurs et d'usines puissent continuer à travailler dans le domaine des pêcheries jusqu'à la reconstitution des stocks, le gouvernement doit aussi se charger d'aider les Canadiens de l'Atlantique en difficulté à diversifier leurs gammes de produits et à établir de nouveaux marchés.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, hier, nous avons vu le premier ministre du pays se rendre en avion jusqu'en Alberta, sans passeport, pour exhorter les députés de cette province à appuyer la TPS. Un nombre important de conservateurs n'ont pas tenu compte des conseils du premier ministre. Je demande instamment aux députés à la Chambre de songer aux embûches qui nous guettent s'ils se rangent à cet avis.

Pensons-y bien, s'ils appuient le gouvernement et que la TPS soit finalement adoptée, aucun des candidats libéraux qui postulent à la direction du parti n'a déclaré que, s'il était premier ministre, il abrogerait cette taxe. Voilà donc que le gouvernement supplie les députés de l'Ouest de se joindre à l'équipe-suicide. Ils périront pour que les libéraux vivent et les Canadiens trouvent cela intolérable.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, à la Conférence sur l'atmosphère en évolution, tenue à Toronto, au mois de juin 1988, les plus grands scientifiques du monde entier ont conclu que nous devrions tous réduire de 20 p. 100 les émissions de dioxyde de carbone d'ici l'an 2005.

Deux ans plus tard, au cours d'une conférence des ministres qui vient de se terminer, le ministre fédéral de l'Énergie a prétendu que le Canada devrait attendre. Mais attendre quoi, qui et pourquoi?

• (1410)

On voit là un autre exemple de l'indécision et de la division qui règnent au sein du gouvernement. D'une part, le ministre de l'Environnement diffuse un document de consultation bien intentionné mais timoré où il nous dit que si nous ne faisons rien bientôt pour combattre le réchauffement du globe, il sera peut-être trop tard. Et d'autre part, le ministre de l'Énergie refuse de prendre les devants en matière d'environnement et déclare qu'il est trop tôt pour imposer des restrictions nationales sur les gaz à effet de serre.

Jusqu'à maintenant, les déclarations qu'a faites le gouvernement au sujet de l'environnement n'ont été que du vent. Quelle fourberie!

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, au début de l'année, la compagnie aérienne Alitalia ne semblait plus intéressée à assurer la liaison Rome-Montréal et planifiait même d'abandonner son siège social de Montréal.

Suite à cette annonce, des représentants et agents de voyages de la communauté italienne ont décidé de défendre leur cause.

Un comité Urgence Pro-Alitalia a été formé et je me suis personnellement rendu à Rome à deux reprises, en compagnie de la délégation, en vue de rencontrer les dirigeants d'Alitalia.

À la lumière de la conjoncture actuelle, il semble évident que la nouvelle administration d'Alitalia ne connaît pas le Québec à sa juste valeur. Le Québec représente pourtant un marché sûr, fidèle et rentable.

Les administrateurs d'Alitalia ont écouté nos représentations et sont revenus sur leur décision; ils garderont, pour l'instant, la liaison Montréal-Rome.

Nous avons gagné une bataille, oui, mais pas la guerre!

Alitalia va, sans aucun doute, revenir à l'attaque car elle veut plus de flexibilité sur la nouvelle entente bilatérale qui devra se négocier d'ici quinze jours.

J'ai dit aux ministres des Transports qu'il faut dire oui à une nouvelle entente, oui à plus de flexibilité, mais il ne

Article 31 du Règlement

faudrait pas désavantager le Québec, Montréal et Mirabel, et certainement pas au détriment de la communauté italienne que je représente.

* * *

[*Traduction*]

LES ENTENTES SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

M. Dave Worthy (Cariboo–Chilcotin): Monsieur le Président, je voudrais exhorter le gouvernement à poursuivre ses efforts en vue de renégocier les ententes fédérales–provinciales sur le développement forestier qui sont venues à expiration.

Étant donné l'importance de la question, je tiens à signaler que le sous–comité des forêts a recommandé à l'unanimité d'exprimer au ministre, dans les termes les plus énergiques, son appui constant pour la renégociation de ces ententes. Il serait impensable que notre pays et nos provinces laissent expirer ces programmes qui sont si précieux tant pour notre environnement que pour notre économie.

Le ministre a notre appui. Je le prie de conclure ces ententes.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, au cours des dernières 24 heures, j'ai entendu les députés d'en face exprimer leur angoisse devant le recours, par le gouvernement, à l'attribution de temps pour clore le débat sur le projet de loi concernant la TPS.

Par ailleurs, la majorité libérale non élue du Sénat retarde indéfiniment l'adoption du projet de loi C–21, privant ainsi les chômeurs canadiens de milliers de dollars dont ils ont besoin et qui leurs reviennent.

Maintenant, dans sa campagne à la direction de son parti, le député de LaSalle—Émard demande au Sénat de faire fi de la volonté de la Chambre, élue démocratiquement en bloquant le projet de loi sur la TPS.

Entre temps, la TPS ne plaît pas au p'tit gars de Shawinigan, mais il dit qu'il ne l'éliminerait pas.

Ce matin, au réseau CTV, le sénateur Kirby a dit que le Sénat devrait entendre les Canadiens qui n'ont pas témoigné devant le Comité des finances. Pourtant, le comité sénatorial chargé d'étudier le projet de loi C–21 a entendu 54 des mêmes témoins qui ont comparu devant le comité législatif de la Chambre.

Les libéraux s'y perdent peut–être eux–mêmes. Les Canadiens ne sont pas dupes de leurs manoeuvres. C'est pourquoi notre parti est au pouvoir et c'est pourquoi le gouvernement sera réélu.

* * *

[*Français*]

LE PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAILLEURS ÂGÉS

Mme Carole Jacques (Mercier): Monsieur le Président, je désire parler d'un gouvernement efficace.

Si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour rappeler à la Chambre que la semaine dernière, le gouvernement fédéral, dans le cadre d'une initiative fédérale–provinciale, a fait preuve d'innovation en confiant au secteur privé la gestion des fonds du Programme d'aide aux travailleurs âgés, par l'entremise de l'octroi de plusieurs contrats pour l'achat de rentes viagères.

Ce programme vise à offrir un revenu périodique et continu aux travailleurs et aux travailleuses âgés de 55 à 64 ans qui perdent leur emploi de façon permanente suite à un licenciement collectif.

Monsieur le Président, neuf mois seulement se sont écoulés entre l'adoption de la loi et le moment où les premiers chèques ont été émis.

D'avoir confié l'administration du Programme d'aide aux travailleurs âgés au secteur privé a permis au gouvernement d'éviter la création d'une nouvelle structure pour l'administration du programme, et d'épargner des coûts additionnels qui se seraient échelonnés sur une période de deux à trois ans.

Je tiens à féliciter le gouvernement fédéral d'avoir innové en ce sens et je tiens également à féliciter le ministre du Travail, l'honorable Jean Corbeil, d'avoir piloté ce dossier qui a permis de venir en aide à ces travailleurs et travailleuses du Canada qui ont beaucoup donné à notre société canadienne.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, hier soir, le premier ministre est allé faire une promotion discrète de la TPS en Alberta. Il est évident que la flatterie ne convaincra pas les Albertains d'appuyer cette taxe.

À mesure qu'approche le vote final sur la TPS, nous voyons qu'on use de la manière forte à l'endroit des députés de l'Alberta. Les Albertains sont contre la TPS et n'aiment pas beaucoup que le whip en chef du gouvernement les fasse rentrer dans le rang et mépriser les

voeux de la majorité démocratique. Nous avons vu jusqu'ici deux députés faire l'objet de menaces. Nous savons que d'autres députés se font offrir des faveurs pour voter pour la TPS ou qu'ils risquent de perdre leur pension à vie.

Le gouvernement et les députés de l'Alberta ne se gagnent pas les faveurs des électeurs en refusant de nommer M. Waters au Sénat, en étouffant le débat sur la TPS, en imposant cette taxe aux Albertains contre le gré de 80 p. 100 de la population et en faisant offrir par le whip en chef une hausse immédiate de 7 000 $ des allocations libres d'impôt en pleine période d'austérité.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, à Winnipeg, la fin de semaine dernière, Jean Chrétien a déclaré qu'il n'appuyait toujours par la lutte contre la TPS. Il a refusé toutefois de dire ce qu'il ferait s'il devenait premier ministre du pays.

On voit ce que donnent les hésitations de M. Chrétien. Cet après-midi, seulement 110 conservateurs se sont présentés pour voter en faveur de la motion d'attribution de temps et n'ont gagné que par 43 voix. Or, 48 libéraux ne sont pas venus pour voter contre le gouvernement. Si ces libéraux s'étaient présentés, les députés conservateurs auraient eu à retourner dans leurs circonscriptions pendant le congé de Pâques et à faire face à leurs électeurs. De retour à la Chambre, ils auraient voté contre la TPS.

Pour rendre service au public, je voudrais donner le numéro de téléphone des bureaux de l'organisation de M. Chrétien afin que les gens puissent protester parce que peu de libéraux se sont donné la peine de voter. À Winnipeg, le numéro est 204-944-0267, à Vancouver, 604-684-8492, et à Montréal, 514-844-1990.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant.

Nous savons que, ces derniers jours, des députés ministériels ont du mal à faire valoir les inquiétudes que nourrissent leurs électeurs à l'égard de la taxe sur les produits et services parce que le whip conservateur emploie la manière forte avec eux.

Le premier ministre suppléant va-t-il autoriser les députés ministériels, y compris ceux qui contestent la TPS, à se prononcer librement sur ce projet de loi? Va-t-il permettre que la taxe sur les produits et services fasse l'objet d'un vote libre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que, à l'instar des gouvernements dont il a fait partie jadis, notre gouvernement considère cette importante mesure économique comme une question de confiance.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant.

Comme on peut le lire dans le Rapport McGrath, le Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes a recommandé

> . . .que les députés ministériels puissent, sans crainte de représailles, modifier ou rejeter des articles de projets de loi, proposer qu'on apporte des amendements à des projets de loi de voies et moyens et rejeter carrément un projet de loi.

Le premier ministre a déclaré à la Chambre:

> Je suis fier d'avoir créé ce comité et que, en tant que premier ministre, j'en appuie toutes les recommandations.

Étant donné que le premier ministre a lui-même reconnu le droit des députés ministériels de voter librement, sans crainte de représailles, et même de contester des projets de loi gouvernementaux, le premier ministre suppléant peut-il nous dire pourquoi le gouvernement n'annonce pas dès aujourd'hui qu'il autorise ses membres à voter librement sur le projet de loi établissant la taxe sur les produits et services?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le chef de l'opposition se permet des libertés considérables avec le texte du Rapport McGrath et, en fait, avec la tradition parlementaire du blâme, qu'il connaît par ailleurs fort bien.

Il se rappellera en outre que, lorsque son ancien collègue, l'ancien député de Westmount, désapprouvait totalement un point de politique fondamentale du Parti libéral, il trouvait le moyen d'agir de façon honorable et de se dissocier de son caucus. Telle est la tradition de la présente assemblée.

• (1420)

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai cité textuellement le rapport McGrath, et j'ai cité aussi textuellement l'endossement de ce rapport par le premier ministre. Alors je suis surpris que le premier ministre suppléant continue de refuser d'accorder un vote libre sur la TPS, même après qu'on lui a rappelé que le premier ministre s'était prononcé en faveur du droit des députés du gouvernement de voter librement sans craindre des représailles.

Alors, je demande au premier ministre suppléant: est-ce qu'il y aura un vote libre sur le projet de loi concernant la TPS, et si ce n'est pas le cas, quelles en sont les raisons? Monsieur le Président, il n'y a pas de vraie raison, selon les paroles du premier ministre.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, selon les paroles du premier ministre, selon la tradition du Parlement, les questions qui touchent les questions budgétaires ou les questions économiques qui sont d'une importance primordiale, ou les questions sur les motions présentées par l'opposition pendant les jours désignés, sont toujours des questions de confiance. C'est un principe bien établi, c'est un principe accepté par la Commission McGrath. Le chef de l'opposition doit arrêter ses essais pour réviser l'histoire.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans.

Le bruit court que les pêcheurs de la région de l'Atlantique recevront pour toute aide financière la maigre somme de 500 millions de dollars. C'est ce qu'on dit.

Des voix: Oh, oh!

M. Rompkey: Je vois que cela fait rire les ministres, ceux-là mêmes qui ont accordé 21 milliards de dollars aux agriculteurs de l'Ouest.

Le secrétaire parlementaire peut-il confirmer que l'aide accordée à la région de l'Altantique totalisera plus que cette maigre somme de 500 millions de dollars et qu'elle sera aussi généreuse que celle qui a été consentie aux agriculteurs de l'Ouest, comme le premier ministre l'a promis? Peut-il nous le garantir?

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je peux d'abord assurer à mon collègue que le programme d'aide à l'industrie de la pêche de la région de l'Atlantique sera conçu, élaboré et réalisé de façon à répondre aux besoins des pêcheurs de cette région et des gens qui vivent de cette industrie.

Ce n'est pas tant l'argent que notre préoccupation pour le secteur de la pêche et ses problèmes qui oriente notre politique.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, tout irait bien si le gouvernement joignait le geste à la parole. Toutefois, il n'a offert jusqu'ici que 130 millions de dollars pour déménager des gens à Toronto.

Le secrétaire parlementaire peut-il nous garantir que le gouvernement sera fidèle à la promesse qu'a faite le premier ministre d'offrir une indemnisation généreuse, qui devrait s'élever à beaucoup plus que 500 millions?

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, cette petite somme de 130 millions de dollars est destinée à subvenir aux besoins immédiats des habitants des Maritimes qui sont en difficulté à cause des problèmes que connaît, comme nous le savons tous, l'industrie de la pêche dans cette région.

Outre l'assurance-chômage, les programmes de formation et l'aide à la mobilité, nous avons offert des fonds pour les initiatives communautaires. Ces fonds permettront aux collectivités de la région de l'Atlantique de trouver des solutions à leurs problèmes et de proposer des moyens d'intervention auxquels nous pourrons tous contribuer pour garantir l'avenir de ces collectivités. Je crois que c'est ce que souhaitent tous les députés.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre des Finances répète sans arrêt que sa taxe ne touchera pas les gens à faible et moyen revenus. Nous savons tous que ce n'est pas le cas. Non seulement le crédit de la TPS est insuffisant, mais en plus, nous venons d'apprendre que les provinces pourraient bien considérer cet argent comme un revenu et le taxer. Ce serait le cas du Québec.

Est-ce que le ministre peut confirmer que c'est ce qui va se passer?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je peux confirmer sans équivoque que si la province de Québec ou une autre traite cela comme un revenu imposable, nous voudrons que ma collègue et les autres députés critiquent vertement cette attitude et essaient d'empêcher qu'une province tente de profiter du crédit versé par le gouvernement du Canada pour compenser l'effet de la TPS sur les gens à faible revenu. J'espère que ma collègue nous appuierait fermement sur ce point.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre des Finances. J'en conclus qu'il vient de nous promettre qu'il prendrait des mesures vigoureuses si les provinces s'avisaient d'imposer le crédit pour la TPS.

Le ministre disait dans son budget de 1987 que les sociétés rentables devraient payer leur juste part d'impôts. À la fin de cette année il y avait 27 milliards de bénéfices non taxés, la plupart réalisés par des sociétés ayant plus de cent millions de dollars de bénéfices par année.

Le gouvernement va-t-il s'engager à imposer les grandes sociétés pour obtenir de nouvelles recettes, au lieu de s'en prendre aux Canadiens à faible ou moyen revenu?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce que vient de dire la députée n'est qu'une demi-vérité.

Elle parle du budget de 1987, mais elle oublie de dire que quatre mois après ce budget nous présentions un livre blanc sur la réforme fiscale, dont l'un des éléments était l'élimination d'un bon nombre d'échappatoires que les sociétés utilisaient pour réduire leurs impôts. Les statistiques qu'elle et son collègue de Yorkton—Melville utilisent datent de 1987, avant les réformes apportées à l'imposition des sociétés.

Je voudrais lui donner deux exemples de ces réformes. Les banques à charte, qui ne payaient pas d'impôts à cette époque, en paieront 700 à 800 millions cette année. À l'époque il n'y avait pas d'impôt sur les grandes sociétés, c'est maintenant le cas et cet impôt rapportera plus d'un milliard de dollars.

Ce ne sont que deux exemples de la façon dont le gouvernement a amélioré l'équité fiscale, en faisant en sorte que les sociétés paient leur juste part.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, 145 sociétés qui ont fait plus de cent millions de dollars de bénéfices ne paient toujours pas d'impôt et peuvent radier le coût de leurs intérêts. Pendant ce temps, les consommateurs, les petites entreprises et les agriculteurs font face à la taxe sur les produits et services que le ministre propose et aux taux d'intérêts de plus en plus élevés, qui ont encore monté aujourd'hui.

Le ministre baissera-t-il les taux d'intérêt et retirera-t-il la TPS?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, voici l'une des solutions faciles que le NPD propose périodiquement: il suffirait de claquer des doigts pour faire baisser les taux d'intérêt.

Si la députée était honnête avec elle-même, elle saurait que ce n'est pas possible. Elle saurait qu'il y a beaucoup d'inflation. Il y a beaucoup de force dans l'économie aujourd'hui et c'est ce qui fait monter les taux d'intérêt. Elle sait que si le gouverneur de la Banque du Canada réduisait subitement les taux, comme elle le propose, cela provoquerait une crise financière.

Ce n'est pas ainsi qu'il faut conduire la politique des taux d'intérêt. Ce n'est pas la politique monétaire que notre gouvernement suivra parce qu'il tient à réduire l'inflation en permanence pour pouvoir abaisser les taux d'intérêt pour de bon, ce qui nous assurera une économie plus prospère.

* * *

• (1430)

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, tous les députés voudront, j'en suis sûr, se joindre à moi pour offrir nos condoléances à la famille du capitaine Pierre Trottier de Princeville, au Québec, le pilote tué hier dans l'écrasement d'un CF-18 des Forces canadiennes.

J'ai une question pour le ministre de la Défense nationale au sujet de l'écrasement de plusieurs chasseurs CF-18. Les Canadiens ont le droit de connaître les problèmes liés à ces accidents. Le ministre peut-il s'engager à rendre publics tous les rapports sur les écrasements

d'avion survenus jusqu'ici et à les renvoyer à un comité spécial ou à une commission d'enquête publique qui aurait pour mandat de recommander des mesures correctives?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je sais que tous les députés partagent la douleur de l'épouse et de la famille du capitaine Trottier à la suite de l'incident tragique d'hier.

Comme le député le sait sans doute, depuis 1982, il y a eu neuf écrasements de CF-18 assez graves pour que l'avion soit considéré comme une perte totale. Ces accidents ont causé la mort de six personnes. Trois des enquêtes entreprises sont terminées et, d'après les renseignements dont je dispose, il semble que l'appareil n'était à blâmer dans aucun cas.

Le ministère n'a pas pour politique de diffuser automatiquement les résultats des enquêtes en pareilles circonstances, bien que ces renseignements puissent être obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

Mon collègue, le ministre, de hauts fonctionnaires et moi-même sommes en train d'examiner cette politique en vue de l'assouplir tout en préservant l'intégrité des enquêtes et en protégeant la vie privée des personnes mises en cause.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le CF-18 est un appareil de haute technicité. Pourquoi le ministère de la Défense nationale ne donne-t-il pas plus d'heures de formation aux pilotes de ces appareils très délicats et sophistiqués?

Pourquoi le gouvernement voudrait-il lésiner sur la formation et l'orientation et risquer la vie de professionnels hautement spécialisés, sans parler de l'investissement qu'il fait perdre aux contribuables canadiens?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la Situation de la femme): Monsieur le Président, je crois que le député devrait savoir que nos pilotes de CF-18 sont très compétents. Ils s'entraînent continuellement et reçoivent, à mon avis, une formation exceptionnelle.

Ces pilotes doivent avoir accumulé un certain nombre d'heures de vol avant de pouvoir piloter un CF-18. Tous nos pilotes font chacun des centaines d'heures de vol par année. En fait, je crois qu'ils sont les mieux entraînés parmi les pilotes des pays de l'OTAN. D'ailleurs, notre taux d'incident prouverait la compétence et le professionnalisme de nos pilotes.

* * *

LES PÊCHES

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, entre les pays étrangers c'est la course à qui achèterait un permis de pêche canadien pour pouvoir pêcher à l'intérieur de notre zone économique de 200 milles au cas où le gouvernement trouverait suffisamment de courage pour limiter la pêche des flottes étrangères à l'intérieur de notre zone de 200 milles, comme le recommande le rapport Harris. Jusqu'ici, 32 permis ont été délivrés à des chalutiers-usines étrangers pour la campagne qui débute seulement à l'automne.

Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Se rend-il compte que les pêcheurs et les ouvriers d'usines de transformation du poisson du Canada ont bien compris qu'il va leur falloir se priver pour sauver nos stocks de poisson, mais ce qu'ils n'arrrivent pas à comprendre c'est que le gouvernement du Canada autorise les étrangers à pêcher la morue, le sébaste, le turbot et le capelan, qui sont justement les espèces menacées? Est-ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va se décider immédiatement à mettre un terme à cette course parmi les pays étrangers à qui décrocherait un permis de pêche canadien?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je pense que celui qui chercherait uniquement à faire des déclarations fracassantes à la Chambre des communes au lieu d'essayer de régler ce problème fondamental et grave, celui-là adopterait une politique de conflit ouvert avec tous les étrangers, pêcheurs ou pas.

Le député sait que les mesures dont il parle sont conformes aux obligations contractées par le Canada au sein de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest. Il doit savoir qu'il se pose des difficultés actuellement au sujet du respect des contingents de l'OPANO par la Communauté européenne. Il doit savoir que si nous faisons ce qu'il demande, cela équivaudrait à nous retirer du régime de l'OPANO.

Cela aurait également pour effet de saper les démarches entreprises aujourd'hui par mes collègues le ministre des Pêches et le ministre du Commerce extérieur pour essayer d'obtenir dans le cadre des règles et du régime de l'OPANO un peu plus de respect pour nos

droits, et ainsi de léser gravement les intérêts du Canada et ceux de nos pêcheurs en particulier.

Cela il le sait, et il devrait cesser de faire du tort à la pêche canadienne par ses déclarations fracassantes à la Chambre des communes.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, hier matin, pendant le caucus des ministres, cinq permis ont été délivrés, quatre à Moscou et un à La Havane, autorisant la pêche de 12 265 tonnes de morue du Nord et de saumon mâle à l'époque du frai et des prises accessoires de morue et de turbot sur la côte du Labrador. Ces prises suffisent à alimenter une conserverie de poisson canadienne pendant toute une année.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sait-il que les permis accordés à Moscou autorisent des prises accessoires de 1 000 tonnes de morue du Nord et de trois millions de livres de saumon dans les zones 2-J et 3-K, là même où nous avons réduit les contingents pour nos pêcheurs? Les pêcheurs veulent savoir ce que Moscou et La Havane ont de plus que Fogo, Twillingate et Morenton's Harbour. Il s'agit du gouvernement canadien, pas des Nations Unies.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il ne s'agit pas non plus d'une foire d'empoigne.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Qu'il soit dirigé par les libéraux ou les conservateurs, le Canada est un pays qui cherche à respecter et à développer le droit international et la bonne entente internationale.

Je ne connais pas les répercussions de la pêche soviétique sur notre territoire. Je sais cependant que c'est la première fois, en 1990, que l'URSS accepte de faire transformer le poisson de ses prises accessoires dans les conserveries canadiennes.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Je sais aussi que la présence de l'URSS dans les eaux canadiennes assurent des retombées économiques d'environ 13 millions de dollars pour le pays. J'estime qu'il est plus avantageux pour le Canada de profiter de ces retombées que d'essayer de marquer des points en s'en prenant à Cuba ou à Moscou.

Questions orales

LA PUBLICITÉ DES FORCES ARMÉES

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre associée de la Défense nationale qui a reproché à son ministère de représenter les femmes de façon stéréotypée et humiliante.

J'ai deux autres exemples si terribles qu'ils doivent être considérés comme un rejet délibéré des lignes directrices fédérales. Une annonce publicitaire des Forces armées canadiennes représente une personne d'origine africaine vêtue en civil et servant de chauffeur à trois soldats blancs, dont une femme. Une autre montre une personne d'origine asiatique portant un uniforme de chef et faisant fonctionner une radio, avec à ses côtés, trois soldats en uniforme.

Est-ce là le type de participation prévue pour les minorités visibles dans les Forces armées canadiennes? Les membres des minorités visibles doivent-ils être confinés dans des rôles subalternes? La ministre va-t-elle prendre des mesures disciplinaires à l'endroit des personnes responsables et mettre un terme à tout ceci?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, le député devrait savoir que lorsque ces annonces publicitaires ont été portées à mon attention, comme vous pouvez l'imaginer, je ne les ai pas du tout appréciées. On les a annulées et on a mis en oeuvre de nouvelles mesures tendant à s'assurer qu'à l'avenir, des annonces de ce genre soient examinées à un niveau supérieur, afin qu'on les aborde dans une perspective plus large.

• (1440)

Je voudrais également préciser que cette campagne publicitaire devait montrer que tous les membres de la société canadienne pouvaient être intéressés par une carrière de réserviste à temps partiel dans la milice et que les femmes et les groupes minoritaires font partie intégrante de nos réserves. Manifestement, la méthode qu'on a utilisée à cette fin laissait beaucoup à désirer. On y a mis un terme et je vais m'assurer que cela ne se reproduise plus.

* * *

LE FINANCEMENT DES CENTRES POUR FEMMES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État. Le gouvernement a encore traité les femmes avec mépris. Le

cabinet du ministre a confirmé que les bureaux régionaux partout au Canada avait reçu l'autorisation d'embaucher des gardiens de sécurité privés pour se protéger contre les manifestations pacifiques de femmes.

Le ministre expliquera-t-il aux femmes canadiennes comment il se fait que le secrétariat d'État n'a pas assez d'argent pour tenir ouverts les centres pour femmes, mais suffisamment pour louer les services de policiers privés?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, d'une part, il faut protéger la confidentialité des dossiers et permettre au personnel de continuer de servir une très vaste clientèle qui sait que nous lui avons rendu de signalés services au fil des ans. D'autre part, tout en admettant que le financement de base a été discontinué dans le cadre des compressions budgétaires, et nous comprenons tous que des décisions difficiles ont dû être prises, nous avons bel et bien assuré le financement des programmes en les dotant maintenant de certains critères d'application très souples.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: J'attire l'attention de la Chambre sur la présence à la tribune de Son Excellence Jan Carnogursky, vice-premier ministre de la République fédérative de Tchécoslovaquie.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je tiens également à signaler la présence à la tribune de M. Bronius Kuzmickas, vice-président du Parlement de Lituanie.

Des voix: Bravo!

* * *

LE FINANCEMENT DES CENTRES POUR FEMMES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Tous savent que le financement de base des centres pour femmes est la responsabilité des provinces, mais certaines, comme la mienne, n'accordent pas de fonds. Par conséquent, la décision annoncée dans le budget de retirer le financement de base aux centres pour femmes a mis certains centres comme le Second Storey Centre de Bridgewater dans une position très précaire.

Quelles mesures le ministre est-il disposé à prendre pour que ces centres qui fournissent des services essentiels aux habitants de la Nouvelle-Écosse n'aient pas à fermer leurs portes?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, je reconnais l'importance des centres pour femmes et j'ai déjà souligné le rôle capital qu'ils jouent et continueront de jouer dans notre société. Des fonds sont disponibles pour les programmes et j'ai déjà invité les groupes à remplir des demandes que nous avons promis d'examiner rapidement. Nous avons même offert d'aider les groupes à remplir les formules.

Je précise que le Second Story Women's Centre de Bridgewater a rempli une formule et l'a présentée mardi. Elle a été approuvée hier et le chèque sera prêt aujourd'hui.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et concerne la nécessité d'une étude environnementale du projet de construction d'une usine thermique propulsée au charbon, à Pointe Aconi, en Nouvelle-Écosse.

Le ministre de l'Environnement et le ministre des Pêches ont tous deux dit non à une requête semblable pour le barrage Oldman River et les tribunaux leur ont dit qu'ils faisaient erreur.

Le ministre va-t-il cette fois-ci instituer une enquête environnementale publique afin que ce projet puisse aller de l'avant sans endommager l'environnement et sans crainte d'être arrêté à mi-chemin, causant des dépenses de plusieurs millions de dollars.

Le ministre va-t-il finalement protéger l'environnement?

[*Traduction*]

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la décision très importante concernant le barrage de la rivière Oldman a incité Environnement Canada à examiner soigneusement plusieurs travaux en cours ou proposés ces derniers mois. Ces enquêtes préliminaires indiqueraient que, à cause de son impact sur la pêche, le projet de Point Aconi pourrait être sujet au processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. C'est encore trop tôt pour donner une réponse définitive.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, la décision relative au barrage Oldman a été rendue il y a plus de trois semaines quand la cour a clairement défini la responsabilité du gouvernement. Pourquoi se poser des questions quand des tonnes de bioxyde de carbone sont relachées dans l'atmosphère? Le gouvernement parle souvent de conférences, de protocoles et d'initiatives mais, quand vient le temps d'agir, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources attend que les autres bougent.

Le climat de la planète ne peut pas se permettre cette ronde de politesses. Le ministre va-t-il cesser de se dérober à ses responsabilités légales et morales et procéder immédiatement à une évaluation environnementale? Qu'attend-il pour se décider?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): La députée a raison, monsieur le Président: il y a environ trois semaines que la cour s'est prononcée sur la cause Oldman, annulant ainsi un jugement antérieur de la Cour fédérale.

De plus, monsieur le Président, comme la plupart des députés le savent, la province d'Alberta a signifié son intention de demander d'interjeter appel devant la Cour suprême. En attendant, les fonctionnaires du ministère et leurs confrères d'autres ministères intéressés à cette affaire font des enquêtes approfondies qui nous aideront à décider quoi faire dans le cas du barrage Oldman—décision qui nous revient, bien sûr—et au sujet de tous les autres projets qui pourraient nécessiter l'intervention du gouvernement fédéral.

C'est ce que nous sommes en train de faire et les décisions seront annoncées en temps et lieu.

* * *

L'ÉNERGIE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre aurait dit, la semaine dernière, qu'il prendrait des mesures pour protéger l'environnement, mais seulement si elles étaient, selon ses propres paroles, «faisables».

Beaucoup de mesures en matière d'énergie de substitution et d'économie d'énergie se sont avérées efficaces au Canada, au Japon et en Europe pour protéger l'environnement.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il à réduire les crédits affectés aux programmes d'énergie de substitution et d'économie d'énergie?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il me semble intéressant que la députée mentionne que, en tant que société, nous ne puissions faire que ce qui est possible, compte tenu de l'équilibre à maintenir entre les considérations d'ordre écologique et celles de l'économie.

Nous devons nous rappeler que le mot «développement» fait partie de l'expression «développement durable».

En 1988, après la conférence de Toronto, un groupe de travail s'est penché sur la question des émissions de dioxyde de carbone. L'étude a clairement indiqué, par exemple, que nous ne pourrions atteindre l'objectif de 20 p. 100 si l'on tenait compte de la croissance. Le rapport de ce groupe de travail a été publié.

J'ai aussi dit que, selon les meilleures études dont nous disposons, la rentabilité énergétique, qui doit figurer dans le plan d'action du ministère de l'Environnement, et nous travaillons de concert avec ce ministère, peut réduire les émissions de dioxyde de carbone.

À l'heure actuelle, nos meilleures prévisions indiquent que la rentabilité énergétique nous permettrait d'atteindre 2 ou 3 des 20 p. 100 visés.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, j'aurais une question supplémentaire à poser toujours au même ministre. Les programmes d'énergie de substitution et d'économies d'énergie jouissent d'une grande popularité auprès des Canadiens. Ces programmes protègent l'environnement et le gouvernement devrait les placer plus haut sur sa liste de priorités.

Pourquoi le ministre n'écoute-t-il pas les Canadiens quand ils font clairement savoir qu'ils veulent consacrer plus, et non moins, d'argent aux programmes d'énergie de substitution et d'économies d'énergie?

• (1450)

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai déjà signalé qu'un programme de rentabilité énergétique serait incorporé au plan d'action environnemental. Chose certaine, et je le répète pour la gouverne de la députée, je ne dépenserai pas d'argent, je ne le fais pas actuellement et je ne le ferai jamais, pour des programmes semblables à ceux qui ont découlé du Programme énergétique national, où l'argent investi n'a pas rapporté grand-chose sur la plan de l'énergie de remplacement ou de la réduction des émissions de CO_2. Voilà pourquoi nous modifions la politique.

Pour ce qui est de l'énergie de substitution, je voudrais aussi rappeler, par exemple, à la députée que dans sa province, l'Île-du-Prince-Édouard, le gouvernement a mis sur pied un programme relatif aux biomasses et à leur commercialisation.

Ensuite, en Alberta, le gouvernement a lancé le PIEMG, un programme de 28 millions de dollars pour promouvoir la conversion au gaz naturel et aux carburants moteurs. En Colombie-Britannique, il y a le projet de moteur à deux temps pour les gros camions et les autobus urbains, notamment à Vancouver, ou encore le projet de ravitaillement rapide en carburant grâce auquel un autobus peut maintenant faire le plein en quatre ou cinq minutes. Il y a aussi le projet de présentation à domicile où une personne peut. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre a une foule d'exemples.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de l'Agriculture. Ce ministère prévoit que les recettes agricoles dans toutes les Prairies vont baisser cette année de quelque 63 p. 100. Il annonce en même temps que l'appui accordé par le gouvernement à l'agriculture va être réduit de 57 p. 100.

Étant donné le fait que 25 p. 100 des familles d'agriculteurs sont plus ou moins en faillite, que les semailles de printemps sont sur le point de commencer et que le nouveau programme agricole fédéral n'est rien d'autre qu'une carotte que l'on tend aux agriculteurs et aux gouvernements provinciaux, le gouvernement va-t-il vraiment cette année s'engager à l'égard de l'agriculture, ou reconnaît-il simplement qu'il a abandonné et oublié les familles d'agriculteurs des localités rurales?

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il n'est pas question que nous abandonnions les agriculteurs. Ces derniers se rendent compte, je pense, que nous sommes là pour les aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent.

Comme je l'ai mentionné à l'occasion d'une question précédente, on a accordé aux agriculteurs environ 21 milliards de dollars ces dernières années, nous sommes prêts à les aider encore. Nous avons offert la semaine dernière une subvention de 500 millions de dollars dont l'équivalent doit être versé par les provinces. Nous resterons fermes sur ce point. Les agriculteurs de notre pays, je pense, répondront à cette offre et auront de bonnes récoltes.

Je dois mentionner également qu'en novembre ou décembre dernier, on a fait des prévisions au sujet du revenu agricole. Depuis lors, de nouvelles prévisions pour 1990 ont augmenté ce revenu d'environ 200 millions de dollars. La semence n'a pas encore été sortie de ses cellules de stockage, elle n'est pas dans le sol, et toutes sortes de choses peuvent se produire qui changeront la situation avant la fin de l'année.

* * *

LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, c'est au ministre du Revenu national que je m'adresse. Une entreprise américaine de transport par péniches a fait savoir qu'elle avait l'intention d'expédier de Detroit à Windsor des substances chimiques dangereuses. Le ministre pourrait-il confirmer que son ministère n'est pas prêt à décider de fournir des agents des douanes pour collaborer à la réalisation de ce projet, et pourrait-il par ailleurs s'engager à ne prendre aucune décision tant qu'on n'aura pas examiné à fond les préoccupations environnementales qu'a exprimées la ville de Windsor.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis en mesure de confirmer que la société *BTI Barge Operations* de Windsor a discuté de la possibilité de transporter des marchandises entre Detroit et Windsor. Je tiens pourtant à donner au député et à tous nos collègues de la Chambre l'assurance que nous n'envisagerons pas même la possibilité d'accorder une autorisation à moins que tous les permis n'aient été obtenus et que toutes les normes d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement n'aient été satisfaites. Autrement dit, avant même de songer à délivrer un permis, nous veillerons à ce que tous les critères de protection de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement soient satisfaits.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. J'aimerais revenir sur la question de la réglementation de la Loi sur les langues officielles. Le dépôt de la réglementation se rapportant à cette loi nécessitera évidemment une étude par cette Chambre, ou par un comité de la Chambre, pour être ensuite publiée dans *La Gazette* du Canada, un processus qui prendra probablement plusieurs mois à la suite du dépôt de la réglementation. Puisque ce gouvernement a abdiqué son leadership et aggrave la crise linguistique par son inaction, je demande ceci au ministre: Cette paralysie est-elle due à la peur d'expliquer aux Canadiens com-

ment va s'appliquer cette nouvelle loi? Est-ce que le gouvernement a vraiment peur d'expliquer aux Canadiens comment va s'appliquer cette Loi sur les langues officielles au Canada?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à mon honorable collègue au cours des deux dernières périodes de questions, c'est simplement afin de respecter l'esprit et la lettre de la Loi C-72, qui demande des consultations avec tous les groupes linguistiques au pays, qu'il s'est produit une période de temps avant le dépôt de la réglementation. Il demeure encore quelques consultations à effectuer, et ensuite le gouvernement va déposer la réglementation et va suivre exactement les étapes prévues par la Loi C-72.

[*Traduction*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Les principaux groupes linguistiques de notre pays nous ont dit que les consultations avaient pris fin à la Noël de l'année dernière. Le Commissaire aux langues officielles s'attendait également à ce que les consultations se terminent à la Noël de l'année dernière. Je m'en tiens à la promesse que le ministre nous avait faite l'année dernière de présenter cette réglementation avant Noël.

Après deux années environ de négociation, je dois conclure ou bien que le président du Conseil du Trésor est le grand champion de tous les temps de l'atermoiement, ou tout simplement qu'il est un piètre négociateur, ce que je ne crois pas.

Pourrait-il reconnaître maintenant que cette série de consultations n'était qu'une supercherie visant à retarder l'échéance? Plus précisément, pour quelle raison le gouvernement tarde-t-il tant? Les consultations étant terminées, pour quelle raison ne nous communique-t-il pas la réglementation pertinente, comme il s'y était engagé?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Tout d'abord, monsieur le Président, le député devrait savoir que les consultations ont débuté à l'automne, plus précisément en septembre dernier, une fois écoulé le temps voulu pour élaborer la réglementation. Nous avons consulté les groupes minoritaires de toutes les régions de notre pays d'un océan à l'autre. Nous avons terminé cette étape à la fin de l'automne.

Évidemment, en nous engageant à procéder à des consultations, nous nous étions engagés également à écouter ce qu'on nous dirait et à apporter certaines modifications jugées nécessaires. Puis certains des groupes ont voulu être consultés une deuxième fois. Certains groupes, pas tous, nous ont demandé de les consulter une fois que nous aurions terminé la rédaction de l'avant-projet de réglementation. Nous sommes maintenant prêts à le faire. Dès que ce sera fait, nous déposerons la réglementation à la Chambre suivrons la voie que trace le projet de loi C-72. Nous nous conformons aux voeux de la Chambre.

* * *

LE LOGEMENT

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre d'État chargé de l'Habitation. Un entrepreneur de Winnipeg, Helmut Klug, fait la grève de la faim depuis huit jours. Le conflit qui l'oppose au gouvernement fédéral concerne un projet d'habitation dans une réserve indienne du nord du Manitoba. En un mot, M. Klug n'a pas été entièrement payé pour une quarantaine de maisons qu'il a construites. Compte tenu de la gravité de la situation, le ministre est-il maintenant prêt à régler cette affaire une fois pour toutes?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, l'entrepreneur, M. Klug, a conclu un contrat avec une bande indienne. Le gouvernement fédéral est mêlé indirectement à l'affaire par l'entremise du ministère des Affaires indiennes et du Nord et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Les contrats ne portent pas seulement sur la construction de maisons, mais aussi sur celle d'un atelier de couture, d'un centre médical, d'un bureau de bande et d'autres bâtiments. Les fonctionnaires fédéraux discutent en ce moment de cette affaire avec M. Klug.

J'ajoute qu'elle est devant les tribunaux.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, les choses traînent depuis trop longtemps. Je ne vois pas ce qui inquiète le gouvernement. La santé d'un homme est en jeu, peut-être même sa vie.

Le ministre est-il prêt à faire réexaminer la question et à trouver une solution juste pour toutes les parties en cause?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, l'examen est commencé depuis longtemps. Les tribunaux sont saisis de cette affaire qui

fait en ce moment l'objet de pourparlers entre M. Klug et les fonctionnaires fédéraux.

* * *

• (1500)

LA SANTÉ

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, hier, aux questions sur la sécurité de l'implant mammaire Meme, que certaines études ont mise en doute, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a répondu à deux reprises:

> Les statistiques montrent que le taux d'échec de ce type d'implant est nettement inférieur à celui d'autres implants en silicone.

J'ai déjà souffert du cancer du sein et j'ai moi-même un implant mammaire. C'est pourquoi, au nom des Canadiennes—une sur dix—qui risquent d'être victimes du cancer du sein et d'être confrontées à la difficile décision d'accepter ou non un implant mammaire, je demande au ministre qu'il nous dise une fois pour toutes si vraiment ces implants en silicone sont sans danger.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée n'ignore pas que, dans une étude qu'elle a faite pour le ministère l'an dernier, Carolyn Kerrigan a conclu notamment:

> Il faut de toute urgence procéder à des études expérimentales contrôlées sur les implants mammaires afin de répondre aux nombreuses questions liées à leur usage. Il faut faire des expériences sur des animaux pour obtenir des renseignements concernant notamment la composition, la dégradation, l'insertion, l'excrétion, la contraction et l'infection des implants mammaires.

La FDA américaine fait actuellement de la recherche sur tous les types d'implants. Nous subventionnons des recherches semblables au Canada.

Nous ferons de notre mieux pour veiller à ce que les implants mammaires ou autres dispositifs utilisés au Canada soient sûrs et efficaces.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, étant donné les réponses qu'on nous a faites hier et aujourd'hui, dois-je croire qu'on utilise des femmes canadiennes au lieu d'animaux pour faire l'essai d'implants?

Le ministre devrait être conscient de la crainte qu'il a suscitée en associant les implants de silicone avec l'implant Meme.

Il devrait également savoir qu'il y a une différence entre échec et danger. On nous dit que l'implant Meme risque en fait d'être carcinogène.

Les femmes qui ont été atteintes de cancer ne devraient pas craindre d'être encore exposées au même risque à cause de la chirurgie corrective.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, à mon avis, il importe que la Chambre sache qui soulève ces craintes et qui laisse entendre que des femmes canadiennes sont en danger.

Ce n'est pas moi qui le laisse entendre. C'est son collègue qui est assis directement devant elle.

C'est son collègue qui a tenu une conférence de presse lundi et qui a donné des renseignements. Mon ministère a examiné ses documents et, jusqu'ici, a trouvé plus de 20 cas où ces renseignements sont inexacts.

J'ai proposé au député une séance d'information complète pour répondre à toutes les questions qu'il se posait. Comme à son habitude, le député ne l'a pas demandée de sa propre initiative. Il a fallu que nous lui offrions. Il a finalement accepté. J'inviterais même la députée à y assister également.

Nous sommes assurés de l'innocuité de ces dispositifs. Au lieu de soulever des préoccupations chez les femmes canadiennes et de susciter de fausses craintes, travaillons ensemble pour obtenir des renseignements précis. Ne créons pas de fausses peurs parmi les femmes.

Mme Langan: Vous devriez alors donner des renseignements exacts à la Chambre.

* * *

[*Français*]

LES ARMES CHIMIQUES

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le Canada ne peut rester insensible devant la menace de la prolifération et de l'usage excessif d'armes chimiques dans le monde. En particulier, les menaces proférées par l'Iraq contre Israël sont fort inquiétantes et témoignent d'une situation que le Canada ne peut approuver.

Hier, en réponse à une question à ce sujet, le secrétaire parlementaire du ministre a déclaré:

> . . .c'est un point que je porterai à l'attention du ministre parce que, à mon avis, le rôle déterminant que le Canada peut jouer dans ce domaine est très opportun et important, et le gouvernement du Canada aimerait jouer ce rôle.

Est-ce que le ministre est prêt à nous dire aujourd'hui quel rôle précisément le Canada entend jouer?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion d'avoir une conversation avec mon secrétaire parlementaire dès mon retour de Montréal hier, et j'ai également donné certaines instructions à nos fonctionnaires.

Premièrement, nous pensons que pour le moment, il serait plus efficace pour nous de poursuivre la question générale dans le contexte des négociations sur les armes chimiques à Genève, ce que nous sommes en train de faire.

Je vais continuer d'examiner le cas et dès qu'il y aura un moment où il sera valable pour nous de soulever la question au Conseil de sécurité des Nations Unies, nous le ferons.

Troisièmement, j'ai donné des instructions aujourd'hui pour que l'ambassadeur du Canada en Iraq soit convoqué à mon ministère pour que nous puissions lui faire part de notre inquiétude face à la déclaration du président d'Iraq.

M. le Président: Je regrette mais le temps alloué à la période des questions orales est écoulé.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai une question à poser, la question habituellement posée le jeudi au leader parlementaire. Je voudrais la poser au ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, et encore notre vice-président de la Chambre. Je voudrais savoir quel est le menu législatif du gouvernement pour les jours qui viennent d'ici à mercredi prochain, journée où nous prendrons la relâche pour le congé de Pâques. Est-ce qu'il pourrait nous donner le menu législatif du gouvernement?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il me fait plaisir de dire à mon honorable ami que demain sera une journée réservée aux subsides. Lundi et mardi, c'est l'intention du gouvernement de procéder avec le projet de loi C-62. Quant à mercredi, d'ici là, nous poursuivrons nos consultations avec mon honorable ami et l'honorable député de Kamloops, et nous l'annoncerons à la Chambre dès que nous aurons pris une décision.

[*Traduction*]

M. Boudria: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Je crois comprendre que le Président est disposé à entendre d'autres rappels au Règlement concernant la question dont le ministre a saisi la Chambre mardi dernier. . .

M. le Président: Je devrais faire savoir très clairement que je n'entendrai pas d'autres rappels au Règlement, mais d'autres arguments. Le député comprendra sûrement cette distinction.

M. Boudria: Merci de me reprendre, monsieur le Président. Je veux évidemment exposer très brièvement un certain nombre d'autres arguments. . .

[*Français*]

M. le Président: Je regrette beaucoup d'interrompre l'honorable député, mais l'honorable député de Saskatoon—Clark's Crossing pose la question de privilège.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège à propos des observations que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a faites hier en répondant à ma question concernant l'implant mammaire Meme.

Le ministre a en effet fait dit deux choses qui mettaient en doute mes motifs et. . .

M. Cooper: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Habituellement, quand on soulève la question de privilège, il faut que les personnes concernées soient présentes. Nous n'avons malheureusement pas été prévenus et je crains que le ministre de la Santé ne soit pas ici. On pourrait peut-être aborder la question plus tard, lorsque le ministre sera présent.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire vient de nous rappeler les usages de la Chambre. Le député de Saskatoon—Clark's Crossing ne pourrait-il pas faire cette politesse à son collègue, le ministre? Le député et le ministre pourraient peut-être communiquer par l'entremise de mes services et nous pourrions prendre des dispositions pour entendre la question dans les meilleurs

délais, à la convenance aussi bien du ministre que du député qui avait déposé son préavis comme il le fallait.

Est-ce d'accord?

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Oui, monsieur le Président. Je m'excuse de ne pas en avoir informé le ministre. Je ne crois pas que mon bureau soit responsable et je serai heureux de suivre votre conseil.

M. le Président: Je remercie le député de sa collaboration.

Une voix: Le ministre est ici maintenant.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je m'excuse auprès du ministre de ne pas l'avoir avisé de mon intention de soulever la question de privilège et je le remercie d'être revenu à la Chambre pour y répondre.

Mon intervention fait suite à ce que le ministre a dit hier en réponse à ma question concernant l'implant mammaire Meme. Dans sa réponse, il a mis en doute à deux reprises les raisons qui m'ont poussé à soulever cette question. Il a également fait des déclarations fallacieuses.

Le ministre m'a accusé de faire des affirmations trompeuses. J'espère, monsieur le Président, que vous me permettrez de prouver le contraire.

Des études effectuées à l'Université de la Floride et à l'Université Laval montrent que la mousse qui entoure l'implant se décompose à l'intérieur du corps en dégageant un composé cancérigène.

• (1510)

M. le Président: J'ai suivi très attentivement la discussion hier. J'en ai d'ailleurs le compte rendu devant moi.

Le ministre a réfuté les allégations du député, mais il n'a pas insinué qu'elles étaient fausses, malhonnêtes ou inexactes de propos délibéré. Cela arrive couramment dans les discussions, de part et d'autre de la Chambre.

Je tiens à prévenir le député que son intervention devra s'arrêter là, s'il n'a pas d'arguments plus sérieux à avancer. De toute évidence, la question de privilège ne saurait être prétexte à un débat sur la valeur de preuves médicales.

Je prie le député de poursuivre.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je m'incline devant ces commentaires. Bien sûr il est difficile de répondre à une accusation de fausseté sans donner quelques précisions, mais je serai heureux de m'en abstenir.

Le ministre m'a également accusé d'irresponsabilité.

M. le Président: Je regrette. C'est une chose qui arrive tous les jours à la Chambre dans les préambules. Il est possible que le ministre soit tout à fait dans l'erreur, et je veux bien à première vue du moins croire le député sur parole quand il affirme qu'il n'est pas irresponsable, mais il s'agit là de l'amorce d'un débat et non d'une question de privilège.

Je ne pense pas devoir faire appel au ministre.

M. Beatty: Je ne serais que trop heureux de répondre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES AMENDEMENTS AU PROJET DE LOI C-21 PROPOSÉS PAR LE SÉNAT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai signalé il y a quelques minutes que je désirais intervenir brièvement sur le rappel au Règlement fait mardi par le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes.

Il y a deux choses que j'aimerais évoquer très brièvement au sujet du message du Sénat et des amendements qu'il propose au projet de loi C-21.

Mon collègue d'Ottawa—Vanier a fort éloquemment exposé les raisons qui l'amènent à dire qu'au départ l'argument de la recommandation royale ne tient pas pour la raison bien simple qu'en gros les amendements du Sénat n'ont pas l'effet allégué par le ministre.

J'aimerais appporter un argument supplémentaire sur un sujet de préoccupation légèrement différent. Le ministre a dit à la Chambre, comme on peut le lire à la page 10140 du hansard du 3 avril 1990:

> Si ces amendements étaient venus d'un député, je suis persuadé qu'on aurait invoqué le commentaire 698(5) de la sixième édition de Beauchesne pour les juger irrecevables. Ils vont manifestement à l'encontre du principe qui sous-tend le projet de loi.

Il a dit également que la décision du Sénat empiétait sur la recommandation royale du projet de loi C-21. Il a

appuyé son propos sur Erskine May et Beauchesne et soutenir que cela était contraire aux précédents parlementaires aussi bien de Westminster que du Canada.

Je m'inscris en faux contre ces affirmations. Tout d'abord, la vingt et unième édition d'Erskine May déclare ce qui suit à la page 693:

> À défaut de la recommandation de la Couronne exigée par l'article 46 du Règlement. . .

Il s'agit du Règlement britannique bien sûr.

> . . .le Président ne peut mettre aux voix une motion qui entre dans le champ d'application de cet article. En conséquence, sur toute demande de présentation d'une motion non accompagnée de l'indispensable recommandation de la reine, la présidence est tenue de déclarer cette motion irrecevable.

Cela signifie, évidemment, que cette question ne peut pas être votée par cette Chambre sans la recommandation royale ou, comme le dit Erskine May, la recommandation de la Couronne.

Si une telle recommandation est requise, je pense qu'elle devrait accompagner le projet de loi au moment de son adoption ou avant et non au moment où nous décidons si la question peut être soumise à la Chambre. De toute façon, le député d'Ottawa—Vanier a parlé de la deuxième question, à savoir si la recommandation est nécessaire.

Je veux étayer cet argument en soumettant la question suivante à la présidence. J'ai en main une copie d'un projet de loi présenté à la Chambre des communes britannique intitulé *The Rights of Way, Agricultural Land Bill*. C'est un projet de loi d'initiative parlementaire présenté à la Chambre des communes britannique et adopté en deuxième lecture. Je suis prêt à le déposer auprès de la présidence.

Ce projet de loi prévoit une dépense de fonds publics. On y lit ceci, entre autres: «Les dépenses supplémentaires occasionnées par la présente loi sont payées sur les fonds octroyés par le Parlement.» Cette partie est écrite en italique. Un fonctionnaire de la Chambre des communes britannique, M. William McKay, greffier des journaux, m'a appris que selon le précédent utilisé par la Chambre des communes britannique, ce projet de loi ne pourrait être adopté en troisième lecture que s'il était accompagné d'une recommandation royale.

Elle n'empêche pas la présentation du projet de loi, ni son étude en deuxième lecture ou au comité ou ailleurs, mais elle rend impossible le débat et le vote en troisième lecture.

Le ministre a dit plus tôt que les précédents au Canada et en Grande-Bretagne empêcheraient un simple député de proposer un amendement entraînant des dépenses. Il est certain qu'un simple député ne peut introduire un impôt, ou présenter un budget, par exemple. C'est entendu et ce n'est pas ce qui est en cause ici.

Nous voulons savoir si la Chambre pourrait être saisie d'un projet de loi ou d'un amendement proposé par un simple député s'il entraînait accessoirement, et non essentiellement, certaines dépenses.

Il est clair que les précédents invoqués par le ministre pour appuyer son argument ne s'appliquent pas. Selon moi, ce projet de loi d'initiative parlementaire, que je vais déposer auprès du greffier ou présenter au Président, s'il en veut copie, le prouve.

À mon avis, les précédents invoqués par le ministre ne s'appliquent pas.

Ensuite, sans vouloir répéter ce que mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier, a dit, il n'a pas été prouvé qu'une recommandation royale serait même nécessaire. Et même si elle l'était, je suis d'avis que ce ne serait pas une raison suffisante pour empêcher la Chambre d'étudier les amendements que nous a présentés le Sénat.

Le gouvernement pourrait bien décider finalement qu'il ne veut pas fournir la recommandation royale voulue, s'il en faut une, ce qui n'a pas encore été établi. S'il en décide ainsi, c'est son droit. Le gouvernement peut prendre cette décision, mais il ne devrait pas déclarer que le Règlement interdit au Sénat de présenter ses vues au Parlement.

Voilà ce que j'avais à dire. J'espère que la présidence tiendra compte de mes remarques et de celles formulées par mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier. Je suis certain que d'autres points seront portés à l'attention de la présidence cet après-midi par d'autres députés.

En résumé, je ne crois pas que le gouvernement ait, jusqu'à maintenant, présenté à la présidence des arguments qui l'amèneraient à ne pas conclure que ces amendements sont tout à fait recevables et qu'ils peuvent être étudiés par la Chambre. Si la Chambre décide ensuite de les rejeter, elle pourra alors se pencher sur le fait qu'elle pourrait se retrouver sans aucune mesure législative. C'est à la Chambre de décider. De toute façon, cela ne devrait pas nous empêcher d'étudier au moins les amen-

dements que nous ont proposés nos collègues de l'autre endroit.

• (1520)

M. le Président: Pour aider les députés, je signale que j'entendrai le reste des arguments de l'opposition officielle. J'entendrai le député de Kingston et les Îles, puis je donnerai la parole à mon collègue qui, je sais, présentera des arguments finaux au nom du Nouveau Parti démocratique en l'absence du député de Kamloops.

M. Cooper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, je veux simplement dire que j'aimerais avoir cinq ou six minutes à un certain moment pour faire quelques remarques.

M. le Président: Peut-être que, selon la tradition, je pourrais donner la parole au secrétaire parlementaire après que les autres partis auront fini de présenter leurs arguments.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je vous ai avisé hier que je voulais ajouter quelques brèves remarques.

M. Cooper: Encore?

M. Gauthier: Je ne parlerai pas plus longtemps que vous, mais aussi longtemps.

M. le Président: Je croyais que le député avait présenté tous ses arguments hier. J'entendrai le député d'Ottawa—Vanier d'abord.

M. Milliken: Je crois qu'il est disposé à me laisser parler le premier, Votre Honneur.

M. le Président: Cette entente entre les collègues de l'opposition officielle aide beaucoup la présidence. Le député de Kingston et les Îles a la parole.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations sur les points soulevés par le leader du gouvernement à la Chambre. Je dois dire que c'est une bonne chose que nous ayons eu l'occasion d'examiner ce qu'il a dit, car il a vraiment cité beaucoup d'auteurs dans son discours de l'autre jour. J'ai craint de devoir passer des heures à revoir son texte pour savoir exactement où il voulait. . .

M. le Président: En dépit de ce que le député pouvait craindre, j'espère qu'il a réussi à concentrer sa pensée pour cet après-midi. Je suis sûr que la présidence peut se passer d'un commentaire sur toutes les références citées.

M. Milliken: C'est exactement là où je veux en venir, monsieur le Président. Je pense que le député s'est laissé emporter. J'ai du mal à croire qu'il ait lu toutes ces références, non pas parce que c'était impossible pendant le temps dont il disposait, mais parce que s'il les avait lues, il ne les aurait pas citées à l'appui des arguments qu'il avançait, à mon avis.

Je voudrais soulever essentiellement cinq points relativement aux arguments qu'il a avancés. Tout d'abord, il y a la question du rappel au Règlement. Je voudrais souligner la règle générale selon laquelle un rappel au Règlement dans cette enceinte doit être fait le plus tôt possible. À l'appui, je me reporte au commentaire 321 de la sixième édition de Beauchesne qui se lit comme suit:

> 321. Toute question d'ordre portant sur la procédure doit être soulevée promptement et avant qu'elle ait atteint un point ou l'objection serait déplacée.

Je tiens à préciser, monsieur le Président, qu'en l'occurrence, le message du Sénat rejetant ce projet de loi et proposant des amendements a été renvoyé à la Chambre.

Le 12 mars, le gouvernement a proposé une motion dans laquelle il rejetait quelques-uns des amendements et en acceptait d'autres et il précisait, en outre, pour la gouverne de tous, les principes qui sous-tendaient ce projet de loi, selon lui. J'y reviendrai tout à l'heure.

La Chambre a débattu cette motion pendant deux jours. Le gouvernement a appliqué la clôture le 13 mars et la motion a alors été adoptée et le message, renvoyé au Sénat.

Si les amendements proposés par le Sénat étaient irrecevables à ce moment-là, je prétends qu'il incombait au leader du gouvernement à la Chambre d'intervenir et de s'opposer à ces amendements.

Étant un humble de nature, j'hésite fort à citer mes propres paroles. Cependant, le 13 mars, lorsque j'ai participé au débat, c'est exactement ce que j'ai déclaré. Je sais que Votre Honneur a déjà lu mon intervention, mais je

demande à la présidence de se reporter à la page 9247 du hansard où il est dit ceci:

> Selon moi, n'importe quel député aurait pu proposer n'importe lequel des amendements suggérés à la Chambre par le Sénat. Nous aurions pu les proposer à n'importe quelle étape de l'étude de ce projet de loi et ils auraient été réglementaires. Le leader parlementaire du gouvernement le sait très bien.

Et il le savait. Il avait le choix. Il aurait pu à ce moment-là aller de l'avant avec sa motion et son message au Sénat ou prétendre que ces amendements étaient irrecevables et demander à Votre Honneur de couler ce projet de loi. Pourtant, il ne l'a pas fait. Il a préféré tenter sa chance en présentant la motion du 12 mars qu'il a imposée ensuite à la Chambre le 13 mars en usant de sa majorité importante.

Il me semble qu'après avoir emprunté cette voie, il ne pouvait pas invoquer le Règlement avant-hier puisqu'il aurait dû le faire rapidement ou à la première occasion comme le veut la règle de Beauchesne.

En deuxième lieu, je rappelle la décision de la Chambre qui avait déjà trouvé ces amendements recevables. Si tant il est vrai qu'ils étaient antiréglementaires, ils devaient l'être également avant que la Chambre n'adopte une résolution à leur sujet. Pourtant, sauf erreur, le ministre était à la Chambre pour voter le 13 mars. Il a voté en faveur de cette motion qui condamnait ces amendements, semble-t-il, mais qui en a accepté certains et reconnu, en principe, le bien-fondé de quelques autres. Maintenant, il veut gagner sur tous les plans.

M. Cooper: C'est toujours ce que nous faisons.

M. Milliken: Comme le dit le secrétaire parlementaire, le gouvernement s'efforce toujours de gagner sur tous les plans.

C'est ce qui s'est passé. On a vu le ministre rallier sa majorité pour voter en faveur d'une motion qui approuvait effectivement certains de ces amendements et en rejetait d'autres. Comme elle s'était déjà prononcée sur cette question, la Chambre a donc tranché la question, elle a pris sa décision. Les amendements sont donc réglementaires en ce qui la concerne. Autrement, ce vote n'aurait jamais eu lieu.

S'ils étaient irrecevables, et c'est ce que le leader du gouvernement à la Chambre croyait, et s'il est vrai qu'il croit ce qu'il dit maintenant,—je lui rappelle ce que je lui ai demandé de faire le 13 mars avant le vote—il doit reconnaître qu'il a eu alors amplement l'occasion de faire valoir son point de vue. Il a préféré laisser la Chambre statuer sur ces amendements.

Voilà maintenant qu'il nous dit: «Mais nous avons remporté le vote à la Chambre. Nous l'avons perdu à l'autre endroit. Je veux maintenant que la Chambre fasse ce qu'elle aurait dû faire avant, qu'elle déclare les amendements irrecevables», pour le bien que cela peut faire. Je reviendrai à l'utilité de la mesure tout à l'heure.

C'est le deuxième argument et, à mon avis, il ne tient pas lui non plus.

La question qui se pose est de savoir ce que le leader parlementaire du gouvernement veut vraiment que vous fassiez. Cela reste obscur. Il invoque certains motifs pour justifier son rappel au Règlement, mais veut-il vraiment que Votre Honneur déclare les amendements irrecevables, ce qui aurait pour effet d'annuler le projet de loi? Ou veut-il plutôt que Votre Honneur déclare que le Sénat ne peut pas faire ce qu'il a fait et lui envoie un message en ce sens?

Quel est le but du rappel au Règlement? Sauf votre respect, je crois que Votre Honneur doit examiner la situation telle qu'elle est en ce moment. Au Sénat, il a été question de la constitutionnalité de ces amendements. Le président de l'autre endroit s'est prononcé sur la question.

Les sénateurs du côté gouvernemental soutenaient que certains amendements proposés par le comité sénatorial chargé de l'examen du projet de loi C-21—les mêmes que conteste maintenant le leader parlementaire du gouvernement—étaient irrecevables.

Le débat sur la question a été assez long au Sénat. À la fin, le président a rendu sa décision.

Qu'a-t-il dit? A-t-il déclaré ces amendements irrecevables? Si je me souviens bien, il a déclaré que deux des amendements étaient irrecevables. Ces deux-là furent supprimés. Ils ne purent être présentés à la Chambre. Mais il a jugé tous les autres recevables.

Monsieur le Président, pouvez-vous vous imaginer combien nous pourrions sembler ridicules aux yeux des autres Parlements du Commonwealth si le président de l'une de nos Chambres déclarait ces amendements recevables en vertu de notre Constitution, alors que le président de l'autre Chambre les déclarait irrecevables? La Constitution demeure la Constitution. Un argument juridique demeure un argument juridique. Je me serais

imaginé qu'une preuve juridique reconnue par un tribunal était valable dans tous les autres tribunaux.

Notre système juridique repose sur des précédents. Je comprends que Votre Honneur, en tant que président de la Chambre des communes, ne soit pas lié par les décisions du président de l'autre endroit, mais on doit sûrement leur accorder un certain poids. Quand certains doctes sénateurs qui savent ce qu'ils disent et qui ont déjà siégé à la Chambre soutiennent. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Milliken: Mes honorables vis-à-vis seraient bien avisés de prêter l'oreille parfois aux propos du sénateur MacEachen. Ils peuvent néanmoins agir à leur guise, monsieur le Président.

Les sénateurs en question ont siégé à la Chambre des communes. Ils connaissent le Règlement. Ils connaissent également la Constitution. Ils connaissent les pouvoirs qui découlent de l'article 53 de la Constitution. À mon avis, ils ont eu raison de dire que ces amendements étaient recevables. Le leader du gouvernement à la Chambre cherche à discréditer le Parlement de notre pays en amenant nos deux Chambres à se quereller quant aux décisions de la présidence et à l'interprétation de la Constitution. Je soutiens qu'il a tort d'agir ainsi.

• (1530)

J'aimerais informer Votre Honneur de la procédure à suivre en l'occurrence. Le leader du gouvernement à la Chambre devrait la connaître, mais comme il exerce ses fonctions depuis peu, j'estime qu'une leçon ou deux pourraient lui être utiles.

M. Cooper: De la part d'un député qui siège lui-même à la Chambre depuis un nombre incalculable d'années.

M. Milliken: Je le répète, le leader du gouvernement à la Chambre exerce ses fonctions depuis peu. Le leader du gouvernement à la Chambre s'y entend peut-être pour ce qui de la rentabilité des Postes, mais en ce qui concerne le fonctionnement de la Chambre, sa compétence n'est pas du tout prouvée.

Je voudrais renvoyer le secrétaire parlementaire et Votre Honneur à la page 216 de la sixième édition de Beauchesne. Il y a un article intitulé «Communications entre les Chambres». Je recommanderais au secrétaire parlementaire et au leader du gouvernement à la Chambre de l'examiner, car on y parle de la tenue de conférences, de conférences libres ou autres.

Nous en sommes rendus à ceci: si le gouvernement n'est pas d'accord avec ce que l'autre endroit a fait de ce projet de loi, il a une obligation. Il peut demander à la Chambre d'organiser une conférence, il peut nommer des députés qui tiendraient une conférence avec l'autre endroit, une réunion de *gérants*, en conformité du Règlement. Je soutiens que c'est la procédure à suivre.

M. le Président: J'ai noté très soigneusement les propos du député. Il y a une entente, consacrée par la coutume, entre cet endroit et l'autre endroit. Mais ce n'est pas le point qu'a soulevé le leader du gouvernement à la Chambre.

Il a soutenu que, d'une façon ou d'une autre, l'autre endroit a traité ce projet de loi d'une manière inopportune et qu'il en découle certaines conséquences. Je voudrais que le député s'en tienne à ce problème et si je le lui demande il voudra conclure sous peu.

M. Milliken: Monsieur le Président, bien sûr, j'accepte votre admonestation. Je cherchais simplement à venir en aide à mon ami.

À la page 10143 du hansard de mardi, le leader du gouvernement à la Chambre a mentionné qu'il avait deux raisons de s'opposer à cet amendement et il demandait à Votre Honneur de le juger irrecevable. Les voici:

> Tout d'abord, il prévoit un régime différent de celui que propose la recommandation royale. Ensuite, il porte atteinte à la prérogative financière de la Couronne en prévoyant des versements à même le Fonds de revenu consolidé que le budget de 1989, approuvé par la Chambre, a explicitement abolis.

Je voudrais discuter de ces arguments, car, à mon avis, ils sont fallacieux. Je voudrais aborder, en premier, la question de savoir si oui ou non les amendements du Sénat vont à l'encontre du principe de ce projet de loi. À mon avis, le problème du ministre, c'est que le Beauchesne définit le principe d'un projet du loi et que le gouvernement est tenu d'accepter les propositions déjà présentées comme répondant en partie au principe d'un projet de loi. Mais j'y reviendrai dans un instant.

Le leader du gouvernement à la Chambre cherche à réécrire les ouvrages de référence quand il définit les principes comme il le fait. Il s'y est déjà hasardé le 12 mars dernier quand il a énoncé, dans la résolution adoptée à la Chambre, ce qu'étaient à son avis les principes du projet de loi. Si la présidence veut bien consulter la page 9098 du hansard, elle verra que le ministre a énuméré trois principes qu'il considérait comme les principes du projet de loi. Pourtant, ces principes ne me paraissent pas évidents à la lecture du projet de loi lui-même. En fait, il est contraire aux règles établies dans le Beauchesne que le ministre prétende que ce sont là les principes du projet de loi.

Le Beauchesne est assez clair à ce sujet. Je renvoie la Présidence au commentaire nº 671(4) du Beauchesne qui dit:

> L'amendement qui ne constituerait qu'une négation pure et simple du principe du projet de loi n'apparaît pas recevable.

Je maintiens que les amendements proposés ne modifient pas le principe du projet de loi.

Je pourrais vous citer d'autres commentaires du Beauchesne. Le leader du gouvernement à la Chambre en a cité plusieurs, mais je voudrais en signaler quelques autres. Le commentaire nº 698(5) de la sixième édition traite des propositions d'amendement en comité. On dit qu'un amendement est irrecevable:

> S'il équivaut à une simple négation du projet de loi ou est contraire au principe de celui-ci, tel que consacré par la deuxième lecture.

En d'autres mots, Beauchesne parle immanquablement du principe du projet de loi, et non des principes, monsieur le Président, et je vois-là une énorme différence. Le leader du gouvernement à la Chambre a soutenu que, pour une raison ou une autre, ce projet de loi a plus d'un principe et que le Sénat, en proposant ces amendements, a modifié les principes du projet de loi.

Je rappellerais donc à la présidence ce qui constitue le principe ou le but d'un projet de loi, et, encore une fois, c'est le Beauchesne, au commentaire nº 689(3), qui nous donne la réponse. Voici ce commentaire:

> L'objet du projet ou de la proposition de loi (on parle aussi de «principe» ou de «portée») est défini dans le titre complet qui doit constituer un exposé succinct de la matière tout entière du texte sous la forme sous laquelle il a été introduit. Il reste que l'on n'est pas tenu, en proposant des modifications, de respecter le titre.

Votre Honneur, vous savez que le titre du projet de loi est «Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration». Toutes les modifications proposées par le Sénat se rapportent à ces lois-là.

Autrement dit, le principe du projet de loi se résumait à une série de modifications à cette loi. D'après moi, les modifications du Sénat sont des modifications à la même loi et, par conséquent, elles ne s'écartent pas du principe du projet de loi tel que défini par Beauchesne et par les légistes de la Chambre.

Je pense que le leader du gouvernement à la Chambre essaie de transposer les principes dans sa résolution et d'appliquer son argument et sa résolution du 12 mars à son argument du 3 avril au sujet du rappel au Règlement. À mon sens, il n'a pas le droit de le faire.

La deuxième question est de savoir si le projet de loi dépasse la portée de la recommandation royale. J'ai déjà exposé à la présidence mon point de vue sur la nécessité d'annexer la recommandation royale aux projets de loi du gouvernement. Mon raisonnemenmt portait sur un projet de loi découlant du budget de cette année et j'aurais pu appliquer le même raisonnement au projet de loi C-21 si je l'avais examiné plus attentivement avant la deuxième lecture.

J'aimerais donner un exemple simple. Quel est l'effet de la recommandation royale? Monsieur le Président, supposons que le gouvernement présente à la Chambre un projet de loi pour payer un salaire de 50 000 $ à M. Broadbent. Supposons que le seul moyen d'accorder un salaire de 50 000 $ à M. Broadbent est de présenter un projet de loi à la Chambre. Faudrait-il que ce projet de loi ait. . .

M. le Président: À mon avis, nous pourrions peut-être utiliser un autre nom. Cela pourrait gêner notre ancien collègue.

M. Milliken: Je l'appellerai M. Jones. J'avais seulement fait allusion à lui parce que je sais que maintenant il travaille là-bas, sans qu'on ait eu besoin d'un projet de loi à cette fin, mais je parlerai de M. Jones.

M. Jones doit recevoir un salaire de 50 000 $. Le gouvernement propose un projet de loi à cette fin. Un tel projet de loi a-t-il besoin d'une recommandation royale, Votre Honneur? Eh bien, je pense que oui parce qu'il prévoit une dépense à imputer sur le Trésor.

Supposons que ce projet de loi a été adopté et qu'il est devenu loi, et que le gouvernement veut le modifier, il propose donc un autre projet de loi pour ramener le salaire de M. Jones à 25 000 $. Est-ce que ce projet de loi requiert une recommandation royale? Non, et la raison en est, à mon avis, monsieur le Président, qu'il réduit la dépense à imputer au Trésor canadien. Il n'y a pas d'augmentation, aussi ce projet de loi n'a pas besoin d'une recommandation royale. N'importe quel député pourrait par conséquent proposer un tel projet de loi.

Supposons que, au cours de l'étude de ce projet de loi, on propose un amendement en vue d'augmenter le salaire de 25 000 à 40 000 $. Un tel amendement nécessiterait-il une recommandation royale? Non. À mon avis, il est clair que non parce qu'il n'entraîne pas de dépense supplémentaire à imputer au Trésor. Cela reviendrait au même que de proposer un projet de loi en

vue de ramener ce salaire à 40 000 $. On ne ferait qu'apporter un amendement à un projet de loi qui prévoit une réduction de dépense et on resterait dans les limites fixées par la recommandation royale initiale.

Si la Couronne recommandait initialement une dépense de 50 000 $ imputer sur le Trésor, elle ne peut guère protester si la Chambre décide de ne pas tenir compte de cette recommandation et de fixer un montant plus bas parce qu'elle tient les cordons de la bourse et contrôle les dépenses, sous réserve de la recommandation royale.

On ne peut pas faire de dépense sans recommandation royale, mais moyennant une limite autorisée, on peut réduire ce montant. On n'est pas obligé d'accepter la recommandation royale. On peut décider d'autoriser un montant inférieur, de payer moins, d'imposer moins. C'est une possibilité que la Chambre a toujours eue, depuis des centaines d'années.

• (1540)

À mon avis, un amendement proposant de relever le traitement de 25 000 $ à 40 000 $ dans le projet de loi modificateur serait recevable. Serait-il recevable s'il proposait de le hausser à 60 000 $. Je crois que non. Je réponds non parce que ce serait empiéter sur la prérogative royale. La somme à prélever sur le Trésor dépasserait celle prévue dans la recommandation royale originale.

Cet argument, que le secrétaire parlementaire saisit bien, j'espère, s'applique précisément au projet de loi sur l'assurance-chômage, le C-21, car le Comité des finances du Sénat a approfondi la question dans son neuvième rapport auquel le leader du gouvernement à la Chambre vous a renvoyé, monsieur le Président et que, dans mon exposé sur les recommandations royales, je vous ai demandé de prendre en considération.

Le rapport faisait très bien ressortir que, lorsque la charge pour le Trésor n'augmente pas, l'autre endroit ou un simple député a le pouvoir de proposer des amendements à des projets de loi dont la Chambre est saisie, qu'une recommandation royale les accompagne ou non.

Là où je voulais en venir en faisant valoir que l'autre projet de loi pouvait se passer de recommandation royale, c'est que ces projets de loi réduisaient la dépense de fonds publics.

C'est un argument très simple, mais fondamental. Si les simples députés ne peuvent proposer des amendements qui ne dépassent pas les limites fixées par la recommandation royale initiale, je suis d'avis que, en insérant ces recommandations royales le gouvernement se trouve à dire: «Vous n'avez pas le droit de proposer des amendements parce que ce projet de loi s'accompagne d'une recommandation royale.» C'est exactement ce que le leader parlementaire du gouvernement a dit l'autre jour. En effet, il déclare ce qui suit, comme on peut le lire à la page 10143:

> Il incombe à tous les députés de protéger les droits dont jouit la Chambre et les responsabilités qu'elle assume, non seulement conformément à la Loi constitutionnelle et à notre Règlement, mais conformément à des siècles de procédure et de décisions parlementaires qui ont confié la responsabilité financière à la Chambre des communes.

Il a proposé de suspendre l'application de l'article 80 du Règlement pour l'étude de ces amendements. À mon avis, il avait tort. Il est difficile de croire qu'il ait pu avancer pareil argument.

L'avant-dernier point que je voudrais soulever concerne l'article 53 de la Loi constitutionnelle. Comme vous le savez, cet article prévoit: «Tout bill ayant pour but l'appropriation d'une portion quelconque du revenu public, ou la création de taxes ou d'impôts, devra originer dans la Chambre des Communes.»

L'article dit bien «originer», car, dans son intervention du 12 mars, le leader parlementaire du gouvernement a soutenu qu'un projet de loi amendé par le Sénat ne pouvait être considéré comme un projet de loi ayant pris naissance à la Chambre des communes. Selon lui, les amendements en question avaient pris naissance au Sénat et, donc, cela était contraire aux dispositions de l'article 53 de la Loi constitutionnelle. J'espère que j'interprète bien ses paroles, mais il me semble que c'est bien ce qu'il a dit.

Je voudrais discuter de l'interprétation du mot «originer», à l'article 53, car, à mon avis, les rédacteurs de cette loi ont choisi leurs termes avec un soin extrême. Beaucoup de projets de loi peuvent émaner de l'une ou l'autre Chambre. Des projets de loi peuvent être présentés à l'autre endroit ou aux Communes. En ce sens, les projets de loi émanent de l'une ou l'autre Chambre.

Toutefois, certains projets de loi présentés au Parlement ne peuvent être déposés qu'à la Chambre des communes, car il y a une première étape à franchir. Cette étape a désormais été abolie par notre Règlement, de sorte que nous avons tendance à oublier ce qui se passait.

Mais la première étape à suivre concernant des mesures financières était toujours une décision d'un comité de la Chambre. Autrement dit, toute mesure financière devait être présentée devant un comité avant de pouvoir être déposée à la Chambre des communes.

Je demande à la présidence de faire un retour en arrière. Toute mesure financière devait être présentée au Comité des voies et moyens. Tout projet de loi portant affectation de fonds du Trésor devait être présenté au Comité des subsides, et toute mesure financière gouvernementale accompagnée d'une recommandation royale était d'abord présentée au moyen d'une résolution en comité plénier. J'emploie l'expression «mesure financière» assez librement pour parler de tout projet de loi qui imposait une charge au Trésor au lieu d'y puiser des crédits, comme le projet de loi sur l'assurance-chômage dans sa forme initiale.

Nous avons aboli les comités pléniers, le Comité des subsides et le Comité des voies et moyens. Avant que chaque mesure financière ne soit présentée—sauf maintenant, en raison de la nouvelle procédure, mais c'est ce qui passe pour les voies et moyens et les crédits—une résolution de la Chambre est adoptée et on ne demande pas l'autorisation de la Chambre pour présenter le projet de loi. Le projet de loi émane de la Chambre parce qu'il y parvient par une voie différente. Il passe par un comité avant d'arriver à la Chambre.

C'était là la procédure normale lors de la rédaction de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Les auteurs de la loi ont dit que les projets de loi portant affectation de toute partie des recettes publiques ou levée d'un impôt doivent émaner de la Chambre des communes. Ils n'ont pas dit qu'ils doivent être présentés à la Chambre, mais qu'ils doivent en «originer».

M. le Président: J'écoute attentivement le député. Il ne voudra sûrement pas prolonger bien davantage son argumentation.

Si j'ai bien compris ce que le ministre a dit l'autre jour, il disait au fond que le projet de loi qui constitue, il faut en convenir, une modification apportée à une loi existante—et je ne demande pas au député de se lancer dans un débat à ce sujet— supprime le financement que le Trésor du Canada assurait à la caisse de l'assurance-chômage. Autrement dit, la caisse s'autofinancera, car elle ne sera pas alimentée par le Trésor, mais directement par les employeurs et les employés.

Si j'ai bien compris l'idée fondamentale de la réplique du Sénat, il s'agissait, du moins en partie, de rendre au Trésor une responsabilité de garant ou de financement partiel de cette caisse.

Je ne prends pas partie dans ce débat. Tel me semble être le coeur du débat. Le Sénat essaie-t-il en l'occurrence d'aller au-delà du projet de loi qui constitue, il faut en convenir, une modification et vient-il de sa propre initiative nous dire que nous devrions rétablir une dépense que la Chambre a supprimée?

Le député le comprendra sûrement, étant donné les autres questions dont la Chambre est saisie, nous ne pouvons poursuivre bien longtemps ce débat, mais je tenais à faire cette observation.

M. Milliken: Pour en revenir à mon argument précédent, monsieur le Président, si on présente à la Chambre un projet de loi visant à réduire de 50 000 $ à 25 000 $ le salaire de M. Jones, la dépense a été réduite. Je soutiens, monsieur le Président, qu'un simple député, moi ou n'importe quel député de l'opposition, ou n'importe quel député ministériel d'arrière-ban, pourrait proposer un amendement au projet de loi dans le but de porter ce montant à 40 000 $. Tant que le montant reste en-deça du montant initial, il peut être augmenté.

En l'occurrence, monsieur le Président, je soutiens que dans chacun des amendements auxquels s'oppose le leader du gouvernement à la Chambre, l'autre endroit a prévu des modifications qui porteront le montant à un chiffre inférieur, mais non supérieur à ce qu'il était auparavant.

M. le Président: Je comprends le député et je sais qu'il comprend la question en litige, tout comme la présidence.

La question qui se pose est la suivante: le Sénat se trouve-t-il à augmenter une dépense que la Chambre a supprimée, peu importe que le projet de loi auquel s'applique l'amendement l'autorise ou non? Il existe peut-être des précédents sur ce point précis, et j'aimerais certes les connaître s'ils existent.

M. Milliken: Monsieur le Président, la Chambre ne peut à elle seule mettre fin à des dépenses imputées au Trésor public. Il faut obtenir l'approbation du Parlement, et non seulement de la Chambre, et franchir trois étapes avant de pouvoir le faire.

• (1550)

M. le Président: Je suis complètement d'accord avec le député sur ce point. Toutefois, la Chambre présente un projet de loi pour supprimer certaines dépenses. Si, après

avoir été saisi du projet de loi, l'autre endroit les rétablit, en partie ou d'une certaine façon, ne se trouve-t-il pas à prendre une initiative qui hausse les dépenses étudiées ici?

M. Milliken: Peut-être, mais les dépenses prévues à l'origine étaient autorisées en vertu d'une loi adoptée par le Parlement, c'est-à-dire une loi ayant reçu l'approbation de la Chambre et de l'autre endroit ainsi que la sanction royale. Il a fallu satisfaire à ces trois conditions pour que les dépenses soient autorisées à l'origine. Dans le cas qui nous occupe ici, une seule Chambre ne peut intervenir dans le cadre du processus législatif sans que les deux autres conditions soient remplies et, avant de pouvoir modifier l'envergure des dépenses autorisées par le projet de loi initial, nous avons besoin d'une autre loi votée.

La Loi constitutionnelle ne donne pas à la Chambre le droit exclusif de contrôler les dépenses. Elle stipule que les projets de loi prévoyant l'affectation d'une partie des recettes publiques doit émaner de la Chambre. Nous avons le droit de les étudier en premier. Certes, sans la recommandation royale accompagnant l'autorisation de dépenser, la Chambre ne pourrait pas adopter le projet de loi, comme il est clairement précisé aux articles 53 et 54 de la Constitution.

Si la Chambre est saisie, avec ou sans recommandation royale, d'un projet de loi qui réduit les dépenses déjà prévues, ce projet de loi doit être adopté par l'autre endroit et recevoir la sanction royale avant que cette réduction n'entre en vigueur. Voilà les conditions à remplir pour faire une loi. La Chambre n'a pas le pouvoir exclusif de fixer un nouveau plafond qui soit inférieur à celui qui est déjà prévu par la loi. La loi, c'est la loi. Ce n'est pas le fait de la seule Chambre, mais des trois composantes du Parlement.

D'après le leader parlementaire du gouvernement, la Chambre aurait le pouvoir exclusif de modifier à loisir une loi déjà promulguée par le Parlement. Ce n'est pas exact. Ce n'est pas ainsi que la loi fonctionne. On modifie une loi comme on en crée une, c'est-à-dire qu'il faut que la Chambre débatte et adopte les modifications en question, que le Sénat en fasse autant et que ce projet de loi reçoive la sanction royale. Ces trois conditions doivent absolument être réunies avant qu'une mesure modificative ait force de loi et partant, que la loi existante s'en trouve modifiée.

M. le Président: Je ne fais qu'échanger des idées avec le député afin de bien comprendre son argumentation. Peut-être qu'il pourrait conclure ici, car je crois avoir bien saisi les points qu'il fait valoir.

M. Milliken: J'ai un dernier point à faire valoir, monsieur le Président.

M. le Président: Très brièvement.

M. Milliken: Oui, monsieur le Président. Pour être valable, un rappel au Règlement de la Chambre doit non seulement satisfaire aux contraintes de temps, mais encore concerner les travaux de la Chambre. Or, le leader parlementaire du gouvernement s'est donné en spectable, le 3 avril, lorsqu'il a invoqué le Règlement alors que la Chambre n'était saisie d'aucune question. Il n'avait proposé aucune motion visant à envoyer un message au Sénat. La Chambre n'était alors saisie d'aucune question. Le message du Sénat était déposé sur le bureau de la Chambre. Le Sénat insistait pour que certains amendements soient apportés au projet de loi. Son message était sur le bureau de la Chambre. Il y est toujours resté, n'avait suscité aucune réaction et était surgi dans le cours normal des événements.

C'est alors que le leader parlementaire du gouvernement a prétendu invoquer le Règlement, disant qu'il voulait que Votre Honneur fasse immédiatement quelque chose. À mon avis, il s'agit là d'un principe très important. Si j'avais invoqué inopinément le Règlement pour m'opposer à quelque chose qui s'était passé à l'autre endroit ou ailleurs, je crois que Votre Honneur aurait refusé de m'accorder la parole parce que cela n'aurait eu rien à voir avec les travaux de la Chambre.

Il doit présenter une motion, après quoi il peut soulever une question, mais cela n'a rien à voir avec le Règlement, la procédure ou les travaux de la Chambre. Si je n'ai pas mentionné ce point au départ, Votre Honneur, c'est que je me disais qu'il vous paraîtrait si évident que vous refuseriez d'entendre mes autres arguments. Je l'ai donc gardé pour la fin.

M. le Président: Je n'aurais jamais dit une telle chose au député. J'en prends néanmoins bonne note.

J'entendrai brièvement le député de Saskatoon—Clark's Crossing, je reviendrai ensuite au député d'Ottawa—Vanier, puis je donnerai la parole au secrétaire parlementaire. Je n'accepterai pas beaucoup plus d'interventions car ces discussions ont pris beaucoup de temps et je crois avoir bien compris les arguments invoqués.

Une voix: C'est important.

M. le Président: Oui, la question est importante, et j'ai entendu les arguments. La parole est au député de Saskatoon—Clark's Crossing.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): J'avais l'intention d'être bref, monsieur le Président. Le leader parlementaire du gouvernement a soulevé un certain nombre de points intéressants mardi. Il a notamment demandé à la présidence si les amendements proposés par le Sénat étaient recevables, s'ils l'auraient été s'ils avaient d'abord été présentés à la Chambre et si l'acceptation de ces amendements n'entraînait pas le rejet du projet de loi initial du gouvernement, soulevant ainsi une question de confiance.

Je voudrais rappeler les commentaires du leader parlementaire de mon parti. Je trouve étrange la logique du gouvernement. Quand le premier message est arrivé du Sénat, comme nous l'avons appris, le gouvernement n'a soulevé aucune question de procédure dans cette enceinte et il a formulé sa réponse qu'il a imposée à la Chambre au moyen de la clôture.

La question se pose donc de savoir si le Président peut juger irrecevable un message de l'autre endroit. Je ne pensais pas que notre Président pouvait assumer cette responsabilité, mais si vous l'assumez, monsieur le Président, d'autres questions intéressantes en découleront.

Par exemple, le Président du Sénat pourrait-il, lui aussi, juger irrecevable un message de cet endroit? La majorité du Sénat pourrait-elle renverser une décision de son président déclarant recevable un message de cet endroit-ci? Autrement dit, en poussant plus loin cette logique, la majorité du Sénat pourrait rejeter par des manoeuvres de procédure des projets de loi du gouvernement qui arrivent à cet endroit.

Ensuite, si la Chambre étudie des amendements du Sénat que le gouvernement estime contraires au principe d'un projet de loi, s'agit-il alors d'une question de confiance à l'endroit du gouvernement? Peut-être. Avant d'aller plus loin, je voudrais reprendre les arguments de mon collègue de Kingston et les Îles concernant la question de savoir si le projet de loi est une mesure financière. Ce n'est pas une mesure financière au sens habituel du mot. Elle ne prévoit pas de prélèvement de taxes ni d'augmentation des dépenses du gouvernement. Elle ne lui fait pas dépenser d'argent. Il serait plus exact de dire qu'elle propose une réduction de dépenses.

Si le projet de loi était rejeté, la question de confiance se poserait-elle à la Chambre? Le Sénat a rejeté des projets de loi qui étaient des mesures financières d'une façon plus évidente que le projet de loi C-21. En fait, je crois que c'est un Sénat dominé par les conservateurs qui a renversé le premier projet de loi sur les pensions de vieillesse, il y des années. Mais était-ce une question de confiance à l'endroit du gouvernement? Non, monsieur le Président.

Essentiellement, vous constaterez je pense que les arguments de mon collègue le leader parlementaire du gouvernement concernent l'autre endroit et n'ont rien à voir avec les pouvoirs dont vous disposez ici à la Chambre. Si le gouvernement est malheureux des attributions que la Constitution accorde au Sénat, je l'inviterai à procéder de la façon normale, et qui sait, il recueillera peut-être même l'appui de mon parti à une réforme valable du Sénat. Mon collègue, le leader parlementaire du gouvernement, sait comme nous tous que vos fonctions de président de la Chambre vous interdisent de vous prononcer en matière juridique ou constitutionnelle.

J'ai quelques très brèves observations à présenter. Tout d'abord, il faut bien comprendre que diverses solutions s'offrent au gouvernement dans le choix d'une réponse à donner au message du Sénat relatif aux amendements à la Loi sur l'assurance-chômage. Je n'en mentionnerai qu'une, puisque vous avez dit, je pense, que vous ne tenez pas à entendre la litanie des choix qui se présentent au gouvernement.

Donc le gouvernement pourrait bien sûr accepter les amendements du Sénat, ce qui lui éviterait de vous demander de les déclarer irrecevables pour s'éviter l'embarras de les repousser. Je dirai entre parenthèses que ces amendements du Sénat correspondent à la position du Parti libéral sur le projet de loi d'assurance-chômage et n'ont pas l'appui de notre parti.

Je pense qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que, de la façon dont le Parlement fonctionne actuellement, les Canadiens cherchent d'autres voies pour exposer leurs griefs. J'estime que si mon collègue est en difficulté, c'est par la faute principalement du gouvernement lui-même. C'est au gouvernement qu'il appartient maintenant de comprendre la gravité de la situation et d'agir en conséquence. Ce qu'il faut ce n'est pas d'invoquer le Règlement à tout propos mais d'écouter les Canadiens.

M. le Président: Je remercie le député d'avoir condensé l'argumentation de son parti. Je sais qu'il adressera

mes compliments au député de Kamloops pour son intervention de l'autre jour.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je veux revenir à cette très importante question, à savoir pourquoi, les 12 et 13 mars, le gouvernement n'a pas signalé à la Chambre que, à son avis, les amendements étaient irrecevables.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que, à ce moment-là, ni vous ni le vice-président, qui a été au fauteuil pendant la plus grande partie du débat, n'avez trouvé à redire à ces amendements. Aucun rappel au Règlement n'a été fait à la Chambre à ce moment-là.

Je veux être bref.

Au premier rang de ses responsabilités se place, pour l'Orateur, celle d'assurer l'ordre dans les délibérations, en réprimant éventuellement le désordre, en refusant de mettre aux voix certaines motions ou modifications jugées par lui irrecevables et en signalant à la Chambre les projets de loi dont la forme serait contraire au Règlement. C'est aussi lui qui statue sur les appels au Règlement au moment où les députés l'en saisissent.

• (1600)

Monsieur le Président, nous sommes en train de faire quelque chose que le gouvernement aurait peut-être dû faire avant le 12 mars. Le 3 avril, si je ne m'abuse, le ministre a invoqué le Règlement à cet égard, ce que j'ai trouvé plutôt étrange parce que la question avait déjà été réglée. Il s'est levé sans préavis pour contester le message et demander l'avis de la présidence au sujet de ce qui s'est passé les 12 et 13 mars derniers. Le message que le Sénat nous envoie maintenant est identique à celui de février dernier, dont nous avons discuté les 12 et 13 mars.

Monsieur le Président, d'après les arguments qu'il présente, le leader à la Chambre a probablement eu tort de ne pas soulever la question à ce moment-là. Mais je ne voudrais pas laisser croire que vous avez eu tort d'autoriser le débat sur ce message qui, aujourd'hui, d'après ce que le leader à la Chambre prétend, est irrecevable alors que c'est le même message. S'il était irrecevable en février, il l'était aussi en mars et il l'est encore en avril. Mais là n'est pas la question, monsieur le Président. Le fait est que le débat sur la motion et les amendements a été autorisé les 12 et 13 mars derniers. J'y ai participé. Et il s'est terminé par un vote. Le message était donc acceptable pour la Chambre. À mon avis, la procédure était régulière et nous avons répondu au message.

J'attire votre attention sur l'article 13 de notre Règlement. Je tiens à le lire parce qu'il est plus précis et plus clair que le Beauchesne. Il dit ceci:

Lorsque l'Orateur est d'avis qu'une motion dont un député a saisi la Chambre est contraire aux règles et privilèges du Parlement, l'Orateur en informe immédiatement la Chambre, avant de mettre la question aux voix, et cite l'article du Règlement ou l'autorité applicable en l'espèce.

Je trouve qu'il est intolérable qu'au nom du gouvernement le leader à la Chambre prétende, ou du moins insinue, que le Président a négligé d'appliquer l'article 13 du Règlement le 13 mars dernier. La question a été mise aux voix et la motion adoptée. La Chambre a pris sa décision. Je vois difficilement comment elle peut revenir sur sa décision.

Ce dont il a été question les 12 et 13 mars derniers aurait d'abord été conforme aux règles, mais ne le serait plus maintenant. Je voudrais bien savoir comment on peut défendre un tel argument. Ce que demande le gouvernement c'est de revenir en arrière. Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre ce qui est arrivé en 1956, lorsque l'on est revenu en arrière. Je ne pense pas avoir besoin, monsieur le Président, de dire ce qui s'est passé alors, car à mon avis c'est tout à fait inacceptable et ce ne sera pas, j'espère, le résultat du présent débat.

Ce que vous demande le gouvernement, monsieur le Président, c'est de prendre une décision qualifiée de procédure, alors qu'il s'agit d'un problème politique. Le gouvernement vous place dans une situation périlleuse, monsieur le Président, et je ne pense pas que vous vouliez en revenir aux 12 et 13 mars pour dire que ce que nous avons fait le 13 mars n'était pas conforme au Règlement. La présidence l'avait accepté. C'était conforme. Le message étant identique à celui que nous avons aujourd'hui, je peux difficilement voir comment nous pouvons dire maintenant que nous avons eu tort et demander à revenir en arrière. À mon avis, ce serait tout à fait contraire à nos règles et ce serait probablement très dangereux pour nous tous.

M. le Président: Je remercie le député d'Ottawa—Vanier. Je pense que la plupart d'entre nous connaissons très bien les événements de 1956. J'espère que la Chambre ne se retrouvera pas à nouveau dans une situation semblable. Le secrétaire parlementaire.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je vous remercie de votre patience au sujet de cet important rappel au Règlement relativement aux droits et aux privilèges de la Chambre et de tous les

députés, car il ne s'agit pas d'un simple différend entre le gouvernement et l'opposition. Selon moi, cette question touche la Chambre dans son ensemble.

Je voudrais présenter trois rapides arguments en réponse aux observations faites par le député d'Ottawa—Vanier mardi dernier, le 3 avril. À la page 10147 du hansard, le député a expliqué pourquoi, selon lui, le Président du Sénat avait pris la décision que l'on sait au sujet de certains amendements. Voici ce qu'il a dit alors:

> Il a statué, comme il a utilisé Erskine May à l'appui, que les amendements en question étaient réglementaires et qu'ils n'imposaient pas de frais supplémentaires au Trésor public.

À mon avis, c'est là l'une des lacunes de la décision prise dans l'autre enceinte. On se reporte à Erskine May, mais il s'agit d'un livre de procédure du Royaume-Uni.

La relation qui existe entre les deux chambres au Royaume-Uni, surtout en ce qui a trait aux questions monétaires, est bien différente de celle qu'il y a entre le Sénat et la Chambre des communes au Canada.

Je tiens à rappeler à la Chambre et à mon vis-à-vis que le Sénat canadien soutient depuis 1917 que pour les questions monétaires, sa situation n'est pas la même que celle de la Chambre des Lords. Ainsi, il y a une différence bien particulière entre les deux.

Le Président du Sénat aurait dû se reporter à nos propres documents qui font autorité en la matière comme Beauchesne, pour justifier sa décision. S'il l'avait fait, je crois que cette dernière aurait probablement été bien différente.

Lorsqu'on lui a demandé de décider de la recevabilité d'amendements qui, en cas d'adoption, entraîneraient des dépenses gouvernementales non prévues au budget, le Président du Sénat a signalé à juste titre qu'aucune procédure spéciale ne s'applique aux propositions ayant pour objet de réduire des imputations existantes, et que ces propositions peuvent être présentées à la Chambre des communes ou en comité sans la recommandation royale. Cependant—et je crois que c'est là le point fondamental—on ne lui a pas demandé de décider si un sénateur peut proposer ce type d'amendements à des projets de loi comme celui-ci qui est déjà accompagné d'une recommandation royale.

Il ne s'est pas penché sur le fond de la question. Selon moi, s'il l'avait fait, il serait parvenu à une autre conclusion et le résultat serait bien différent à la Chambre aujourd'hui.

À mon avis, on aurait dû s'appuyer en l'occurrence sur le commentaire 540 de la cinquième édition de Beauchesne. Il ne pourrait être plus clair. On y parle non seulement du montant du prélèvement, mais également de ses objectifs, de ses buts, de ses conditions et des réserves qui s'y rattachent. Or, les amendements contestés modifieraient les objectifs, les buts, les conditions et les réserves établis dans le projet de loi en tant que principes. Ainsi, je prétends qu'ils sont hors de la compétence du Sénat.

Le commentaire 548 de la 5e édition du Beauchesne est encore plus clair. Monsieur le Président, ce commentaire a directement trait à ce que vous avez dit dans votre échange avec le député de Kingston et les Îles. Je vous le lis:

> Les modifications aux projets de loi sont irrecevables si on cherche ainsi à substituer une autre mesure à celle que vise la Recommandation royale.

Ce qu'il faut retenir ici, c'est qu'en vertu du régime d'assurance-chômage actuel, de l'argent est tiré du Trésor. Le projet de loi C-21 change la situation du tout au tout en allant chercher l'argent auprès des employeurs et des employés. Les amendements du Sénat renverseraient la situation et constituent donc des exemples parfaits d'amendements irrecevables parce qu'ils visent à substituer une autre mesure à celle que vise la recommandation royale, pour reprendre les mots du Beauchesne.

Si le président du Sénat avait fondé sa décision sur les sources canadiennes et non sur les sources britanniques, qui à mon avis ne s'appliquent pas en l'occurrence, il aurait dû reconnaître que les amendements proposés par le Sénat s'écartaient des conditions précises énoncées dans la recommandation royale jointe au projet de loi C-21. Le 3 avril dernier, le député d'Ottawa—Vanier a déclaré, comme en fait foi la page 10147 du hansard:

> Aucun des projets d'amendement aux articles du projet de loi C-21 ne cherche à accroître ou à diminuer le montant ou la destination d'une affectation de crédits d'une manière qui contrevienne à la recommandation royale du 10 mars 1971.

Cette date, bien sûr, est celle de la Loi sur l'assurance-chômage originale.

• (1610)

Mais qu'en est-il de la recommandation royale accompagnant le projet de loi C-21? L'argument du député est totalement farfelu. Pourquoi le député n'ajoute-t-il pas à ses mots «montants et destination» les autres mots de la norme que l'on retrouve dans le Beauchesne, notamment «objectifs, conditions et réserves.»

Les amendements proposés au Sénat et dont nous parlons maintenant seraient irrecevables de la part d'un député. C'est tout le contraire de ce que je comprends des arguments du député. Nous demandons à notre prési-

dent de trancher cette question en même temps que les autres.

M. Gauthier: Pourquoi n'avez-vous pas dit cela le 12 mars?

M. Cooper: Monsieur le Président, mon deuxième argument m'est suggéré par ce que dit mon collègue. Il me demande pourquoi nous n'avons pas déclaré que ces amendements étaient antiréglementaires le 12 mars. Je crois que c'est évident. Nous voulions faire preuve de bonne volonté.

Des voix: Voyons donc.

M. Cooper: Les députés rient, mais c'est la vérité.

Quand le Sénat envoie un message, la tradition et l'expérience nous apprennent que ce premier message suffit généralement à régler la question à l'étude. Nous avons donc voulu faire des concessions dans la mesure du possible tout en expliquant clairement au Sénat, dans le message que nous lui avons envoyé, les buts que nous poursuivions. Nous avons cru que ce serait ainsi que le Sénat interpréterait la motion qui avait été adoptée à la Chambre.

Une voix: Voyons donc.

Une voix: Dites cela sans rire.

M. Cooper: Je le dis sans rire du tout.

Sous la forme d'un message, nous avons fait connaître au Sénat notre réaction à ses amendements. Nous l'avons fait dans un esprit de conciliation pour informer l'autre endroit de l'accueil que nous réserverions à ses amendements et pour lui dire la réaction que nous espérions de sa part. La situation a évolué de toute évidence. Le Sénat n'a pas accepté notre réponse au message qu'il nous avait envoyé. Maintenant, il revient à la charge avec un message analogue et nous voilà revenus à la case de départ.

Cela m'amène à parler du dernier argument qu'a fait valoir le député de Kingston et les Îles qui a prétendu que pour être réglementaire, un rappel au Règlement devait traiter d'une question dont la Chambre était saisie. Je répète aussi fidèlement que possible ce que je l'ai entendu dire.

Disons premièrement que le gouvernement a tenté de se montrer raisonnable en réponse au message que lui a envoyé le Sénat.

Deuxièmement, quand l'autre endroit n'accepte pas une réponse raisonnable de notre part, nous devons examiner ensuite les principes que nous considérons comme essentiels. La Chambre est-elle saisie de la question? Je soutiens qu'elle l'est, en fait. Nous répondons au message que nous a envoyé le Sénat. C'est une question dont la Chambre est saisie et, en fin de compte, après votre très importante décision, qui ne s'applique pas seulement au gouvernement en l'instance, mais aux droits et aux responsabilités de tous les députés, car nos rapports avec l'autre endroit sont les rapports les plus fondamentaux qui remontent au début de la démocratie parlementaire et de l'idée d'un régime parlementaire.

La Chambre est saisie de la question et cette question est très importante. Monsieur le Président, votre décision a une très grande importance pour nous tous. J'espère que les arguments présentés par les deux côtés de la Chambre vont ont aidé à trancher la question.

Les arguments que nous avons présentés montrent que, tout comme ces amendements ne sont pas recevables à la Chambre, ils ne le sont pas non plus dans le cadre d'un message envoyé à la Chambre.

M. le Président: À mon avis, il n'est pas nécessaire de poursuivre cet argument. Je sais gré au secrétaire parlementaire d'avoir récapitulé le problème de manière aussi consciencieuse.

Je présenterai mes observations à la Chambre le plus tôt possible. Je ne crois pas pouvoir le faire demain matin. Je vais me pencher longuement sur cette question.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Perrin Beatty (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-51, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, les mesures prises dans le projet de loi C-51. . .

M. le Président: Avant que l'honorable député ne commence son discours, je crois qu'il serait approprié de donner une explication quant à sa tenue vestimentaire.

[*Traduction*]

J'ai déjà reçu des lettres du public pour avoir donné la parole, il y a quelque temps, à un député d'en face qui s'était aussi blessé à la main et qui avait de la difficulté à enfiler sa veste.

Je veux qu'il soit bien compris que je donne la parole au député non parce qu'il ne respecte pas la tenue vestimentaire exigée à la Chambre, mais bien parce que c'est un député blessé qui, malgré sa blessure, a réussi à se présenter ici pour assumer ses obligations envers la Chambre et le pays.

[*Français*]

M. Vincent: Je vous remercie, monsieur le Président.

Donc, je soulignais que les mesures prévues dans le projet de loi C-51 sont modestes, mais importantes en regard de notre effort visant à améliorer le bon fonctionnement et l'efficacité du régime fiscal canadien. Elles s'attaquent à deux problèmes spécifiques touchant la perception des déductions à la source qui n'ont pas été versées. Et vous savez, monsieur le Président, que c'est un problème grandissant au niveau canadien.

Les retenues à la source sont les sommes qu'on doit, en vertu de la loi, retenir d'un paiement à un bénéficiaire au titre de l'impôt sur le revenu, des primes de l'assurance-chômage et des cotisations du Régime de pensions du Canada, ainsi que de tout intérêt ou pénalité payable sur ces sommes. De loin, la plus grande catégorie de retenues à la source est celle des sommes retenues par les employeurs sur les paiements versés à leurs employés.

Lorsqu'une retenue à la source est effectuée, comme le prescrit la loi, le bénéficiaire est crédité de la somme retenue, que le payeur verse ou non la retenue comme la loi l'oblige. Malheureusement, monsieur le Président, le versement des retenues n'est pas toujours effectué par l'employeur qui en bénéficie à ce moment-là de façon, je dirais, plus personnelle. Certaines entreprises, particulièrement lorsqu'elles vivent des situations financières un peu plus difficiles, se servent des retenues à la source comme moyen de financement pour faire fonctionner leur entreprise et couvrir leurs dépenses d'exploitation.

• (1620)

Vous comprendrez, monsieur le Président, qu'une entreprise qui prend les retenues à la source, qui normalement devraient être envoyées au gouvernement, et qui s'en sert pour ses frais d'exploitation, ne remplit pas en aucune façon ce qui est prévu par la loi et commet des infractions, parce que l'argent qui est retenu par ces entreprises-là et qui sert à d'autres buts, c'est de l'argent qui appartient au gouvernement fédéral, au gouvernement du Canada. C'est de l'argent qui d'une certaine façon est placé en fiducie. Il est sûr que des intérêts et des pénalités s'appliquent aux revenus qui ne sont pas versés au gouvernement dans les délais requis. Mais il restera que depuis le 1er octobre 1989 certains changements aux règlements concernés ont été mis en oeuvre et cela apporte une solution qui est partielle au problème que l'on connaît. Le taux d'intérêt applicable aux paiements en souffrance a été conséquemment relevé de deux points de pourcentage à ce moment-là.

L'intention du législateur dans ce dossier-ci est de faire en sorte d'encourager le versement hâtif des retenues à la source et d'avoir en même temps des mesures de recouvrement plus efficaces. Parce que, encore une fois, il faut bien penser que l'employé qui se voit à toutes les semaines, tous les 15 jours enlever de l'argent sur son talon de paie, sa part est faite, mais l'employeur qui fait la retenue, au lieu de l'envoyer comme il devrait le faire au gouvernement, l'utilise à d'autres fins.

Vous me permettrez de souligner deux problèmes auxquels j'ai fait mention au début de mon discours.

Le premier problème découle d'une récente décision des tribunaux qui entrave l'efficacité des dipositions de saisie-arrêt améliorée. Ces dispositions ont été mises en oeuvre en 1987 et ne s'appliquent qu'au recouvrement des retenues à la source. Depuis leur mise en oeuvre, elles sont le principal moyen dont dispose Revenu Canada pour recouvrer les retenues à la source non versées.

La saisie-arrêt améliorée permet à Revenu Canada d'intercepter les paiements dus à un débiteur fiscal mais versés à un créancier de ce débiteur dans le cadre d'un contrat de garantie, telle une cession de comptes recevables. Après délivrance de la lettre de saisie-arrêt améliorée à la personne qui n'a pas versé comme prévu les retenues à la source, le montant saisi doit être versé à Revenu Canada plutôt qu'au créancier garanti.

Une décision rendue par la Cour d'appel de l'Alberta dans une cause impliquant la Banque Lloyds du Canada remet en cause l'efficacité des règles de saisie-arrêt améliorée. La Cour a statué que le libellé de ces règles ne donnait pas à Revenu Canada la priorité sur les créanciers garantis. Revenu Canada a demandé d'interjeter appel de cette décision auprès de la Cour suprême du Canada.

Il serait, comme vous pouvez le comprendre, inapproprié pour moi de commenter la décision ou encore les mérites de la demande d'interjeter appel. Mais, vu l'importance des recettes en cause, il importe que le gouvernement garantisse l'efficacité de ces dispositions maintenant, plutôt que d'attendre qu'on ait un jugement qui nous provienne suite au règlement final de la question devant les tribunaux.

Vous comprendrez, monsieur le Président, que les sommes en jeu sont très importantes: 100 à 200 millions de dollars sont recouvrés chaque année grâce aux dispositions de saisie-arrêt amliorée. Nous proposons donc de modifier les dispositions de saisie-arrêt améliorée de la Loi de l'impôt sur le revenu dans le but de garantir que la réception d'une lettre de saisie-arrêt améliorée aura

pour effet de transférer le droit sur la somme saisie au gouvernement du Canada et que cette somme sera versée à Revenu Canada en priorité sur tout autre créancier garanti.

Vous comprendrez, monsieur le Président, que ces modifications-là ne touchent pas les droits de quiconque était partie à un différend devant les tribunaux le jour où l'avis de motion des voies et moyens a été présenté à cette Chambre, c'est-à-dire le 6 novembre 1989, ni les droits qui découlent de jugements rendus ce jour ou avant.

Les modifications s'appliqueront automatiquement au recouvrement des retenues à la source pour des sommes payables dans le cadre du Régime de pensions du Canada et de la Loi sur l'assurance-chômage, puisque les deux incorporent les dispositions de saisie-arrêt de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le deuxième problème découle d'une omission qui s'est glissée dans les modifications apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu au moyen du projet de loi C-139 au cours de la dernière session. Au nombre de ces modifications figurait la réorganisation des paragraphes de l'article 227 de la loi. Une modification corrélative a été omise par erreur.

En conséquence, les dispositions interdisant à Revenu Canada de prendre toute mesure de recouvrement d'impôts non payés dans les 90 jours qui suivent la date d'envoi de l'avis de cotisation ou avant que n'ait été rendu un jugement sur tout différend relatif à ces impôts, sont applicables également aux retenues à la source non versées.

Ce n'était pas l'intention du législateur et les règles précisent bien qu'elles ne s'appliquent pas à de telles sommes. Or, cet amendement, monsieur le Président, corrige la situation.

J'espère que, avec cet exposé du contenu général du projet de loi C-51, et avec l'esprit de coopération que je reconnais à mon collègue de l'autre côté de la Chambre, nous pourrons adopter ce projet de loi en deuxième lecture dans les meilleurs délais.

Comme vous le savez, ces modifications sont importantes aussi dans le cadre d'une équité fiscale améliorée pour les Canadiens, mais également dans le cadre d'une réduction de notre déficit. Il est important que tous les Canadiens paient leur juste part d'impôts, mais il est également important que tous les Canadiens respectent la mise en place du système fiscal canadien et ne jouissent pas d'avantages tels que, entre autres, les retenues à la source et que les entreprises ne puissent pas, avec cela, s'autofinancer.

Les retenues à la source sont là, elles sont payées par les employés et l'employeur ne doit pas commencer à jouer dans la «caisse» des retenues à la source. Cela sert bien au gouvernement fédéral et cela sert autant aux dépenses courantes qu'au travail que l'on fait depuis plus de cinq ans pour réduire le déficit.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention et j'encourage mon collègue à en faire de même.

[*Traduction*]

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, en examinant le projet de loi C-51, j'ai l'impression que ce qui inquiète énormément les gens, c'est en général la capacité des employeurs de prélever l'argent, au moyen des cotisations d'assurance-chômage ou d'autres sources de revenu, et de ne pas verser directement cet argent au gouvernement. Nous savons que le principe du projet de loi C-51 reconnaît la capacité du gouvernement de saisir légalement l'argent versé au nom de l'employé à l'employeur qui ne l'aurait pas transmis au gouvernement.

La capacité du gouvernement de prélever de l'argent est très limitée, surtout depuis que la Cour d'appel de l'Alberta a jugé, en juin 1988, que le gouvernement n'avait pas la priorité. En principe, nous croyons que l'argent versé par l'employé à l'employeur devrait être directement transmis au gouvernement et que l'employeur ne devrait pouvoir utiliser ces fonds pour renflouer son entreprise ou subventionner d'autres projets aux détriments de ceux qui font affaire avec. . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais que le député termine rapidement parce qu'il n'a pas vraiment posé de questions ou fait de commentaires sur les trois premiers discours que nous avons entendus. S'il pouvait conclure rapidement, je lui en saurais gré.

M. Pickard: Monsieur le Président, je voudrais faire valoir quelques points. De toute évidence, les libéraux ne peuvent, en principe, approuver que des entreprises financent ou subventionnent leurs opérations en ne payant pas l'impôt quand elles ont déjà prélevé cet argent à la source.

Nous croyons également qu'en autorisant Revenu Canada à prélever l'impôt impayé et à faire certaines déductions, nous remettons en question la survie des petites entreprises, si jamais le ministère exerce trop de pressions sur les petites entreprises en difficulté ou placées sous administration judiciaire. Si ces dernières ne peuvent survivre, le gouvernement, en fin de compte, prélèvera beaucoup moins d'impôt.

• (1630)

On a également besoin de faire une étude approfondie de la loi de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne les faillites. Je crois comprendre que le gouvernement va maintenant proposer ce projet de loi et qu'il va mettre ces questions critiques en délibération.

Il est important de se rendre compte que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante n'a pas eu vraiment l'occasion d'étudier ce projet de loi et de nous soumettre des recommandations. Il est très évident qu'à ce stade le meilleur parti à prendre serait d'envoyer ce projet de loi au comité pour que celui-ci l'étudie, et c'est ce que nous recommanderons de faire.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne permettrai plus d'autres questions ou d'autres commentaires. Je vais donner la parole à l'orateur suivant et ce sera le député de Ottawa—Vanier. Il a droit à 40 minutes sans période de questions ou de commentaires.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais seulement que mes commentaires figurent au compte rendu.

[*Français*]

Premièrement, je voudrais souhaiter au député de Trois-Rivières, notre collègue et secrétaire parlementaire du ministre des Finances, un prompt rétablissement. J'espère que son bras ira mieux, que la TPS ne l'a pas trop affecté et qu'il verra à se remettre bientôt et à se vêtir convenablement à l'avenir.

Monsieur le Président, le projet de loi en question met en oeuvre la résolution des voies et moyens déposée à la Chambre des communes le 6 novembre 1989 et vise à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. C'est un projet de loi qui est, à mon avis, assez positif et qui apporte des modifications techniques, si on veut, à la loi et qui obtiendra, j'en suis certain, l'appui de l'opposition officielle.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, ce projet de loi rétablit le pouvoir légal de «saisie-arrêt» que détient le gouvernement pour percevoir les retenues à la source impayées. Les employeurs doivent retenir sur les chèques de paye de leurs employés les primes d'assurance-chômage et les déductions au titre du Régime de pensions du Canada et de l'impôt sur le revenu, et les transmettre au gouvernement fédéral. Les employeurs qui ont perçu ces sommes d'argent au nom de leurs employés devraient payer les déductions à la source au gouvernement fédéral; quelquefois ils ne le font pas.

Le gouvernement détient un pouvoir accru de saisie-arrêt depuis 1987, date à laquelle l'alinéa 224(1.2) de la Loi de l'impôt sur le revenu a été établi, mais une décision récente d'un tribunal a remis en question cet alinéa. La Cour d'appel de l'Alberta a jugé en juin 1989, dans l'affaire opposant la banque Lloyds à International Warranty Company Limited, que Revenu Canada n'avait pas la priorité sur les créanciers garantis dans le recouvrement des sommes dues par une entreprise en faillite, et que la Loi de l'impôt sur le revenu ne transférait pas la propriété des fonds à Revenu Canada.

C'est pour l'essentiel l'origine du projet de loi. C'est pourquoi nous sommes saisis du C-51 et pourquoi les libéraux vont l'appuyer, avec l'espoir que les membres du Comité des finances vont l'étudier à fond et peut-être y proposer des amendements pour le renforcer.

Le projet de loi C-51 garantit qu'une lettre de saisie-arrêt de Revenu Canada transférera la propriété au ministère, dont la réclamation aura priorité sur celles de créanciers garantis en cas de faillite.

Le projet de loi C-51 dispose qu'une poursuite en justice pour recouvrer des cotisations perçues à la source, y compris la saisie-arrêt, ne peut être entamée que 90 jours après une décision de Revenu Canada sur l'appel qu'un contribuable a pu faire d'une cotisation. Si le contribuable conteste la cotisation devant les tribunaux, aucune poursuite ne peut être intentée avant que le tribunal ne rende sa décision finale.

En donnant à Revenu Canada les plus grands pouvoirs de recouvrement qui sont prévus dans le projet de loi C-51, le gouvernement tente d'empêcher les entreprises qui éprouvent de graves problèmes de trésorerie et qui sont menacées de faillite d'utiliser comme source de fonds d'urgence les cotisations retenues à la source qui seront irrécupérables si l'entreprise dépose son bilan.

J'ai consulté et, si j'ai bien compris, le gouvernement ne vise dans le C-51 qu'à rétablir les pouvoirs que Revenu Canada détenait avant le jugement que j'ai mentionné il y a quelques minutes. Le C-51 n'accorde pas à Revenu Canada plus de pouvoirs qu'il n'en avait avant le jugement du tribunal. Faute du projet de loi C-51, le gouvernement prévoit de perdre environ 200 millions de dollars.

Le projet de loi lui-même représente un pas dans la bonne voie. Mon collègue et ami qui est intervenu juste avant moi a fait quelques observations à propos de faillite. J'espère que le gouvernement fera preuve de bon sens et n'acculera pas de petites entreprises à la faillite, car une fois qu'elles ont fait faillite, elles ne paient plus d'impôt.

Le secteur de la petite entreprise constitue une composante importante de la société canadienne. Les petites entreprises sont souvent celles qui sont le plus durement frappées par les ralentissements économiques. Elles seront très durement touchées par la TPS. Étant donné que le gouvernement imposera aux Canadiens cette taxe sur les produits et services à compter du 1er janvier 1991, j'espère qu'en faisant adopter la mesure à l'étude, il ne s'imagine pas qu'on puisse négliger les problèmes de la petite entreprise et oublier les difficultés qui peuvent s'y présenter.

J'espère que mes collègues siégeant à ma gauche, les députés néo-démocrates qui sont habituellement favorables à la suppression des échappatoires fiscales pour les sociétés mais qui s'opposent à la mesure à l'étude, tâcheront de comprendre que nous ne faisons que supprimer une échappatoire fiscale de 200 millions de dollars. Je trouve scandaleux que certains puissent s'en tirer à bon compte en s'emparant d'argent qui ne leur appartient pas ou en ne payant pas au gouvernement fédéral des montants qui lui sont dus, et notre parti s'engage à adopter le projet de loi aussi rapidement que possible.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'espère que la blessure qu'a subie mon collègue, le premier député à prendre la parole au nom du gouvernement, n'a rien à voir avec le tordage de bras qui se fait dans le caucus du Parti conservateur pour que ses membres appuient la TPS.

Le Nouveau Parti démocratique appuie l'objet du projet de loi C-51. À mon avis, nous devrions voir, de façon générale, ce que vise ce projet de loi. Il donne au gouvernement de meilleures dispositions sur la saisie-arrêt pour qu'il puisse récupérer son dû auprès des entreprises qui n'ont pas versé les déductions prélevées à la source, notamment celles qu'elles ont retenues sur le salaire des employés pour les cotisations à l'assurance-chômage, les cotisations au Régime de pensions du Canada et l'impôt sur le revenu, de même que l'argent qu'elles doivent verser, comme employeur, à l'assurance-chômage et au RPC.

Un certain nombre d'entreprises canadiennes, quelle que soit leur taille, ont de plus en plus de problèmes de liquidités et sont vivement tentées d'utiliser simplement l'argent qu'elles ont retenu à la source pour financer provisoirement des activités. Elles sont peut-être animées des meilleurs intentions du monde, mais si leurs problèmes de liquidités continuent, elles ont alors de plus en plus de mal à honorer leurs obligations en vertu de la loi, c'est-à-dire à verser l'argent au gouvernement dans les 15 premiers jours du mois suivant.

En parlant de ce projet de loi, le député ministériel a mentionné le problème de l'augmentation du nombre des faillites au Canada. Or, ce problème s'accentue. Les chiffres de la fin de 1989 révèlent une augmentation de 8 p. 100 par rapport à 1984, année record. En janvier dernier, elles ont augmenté de 33 p. 100, ce qui est un taux alarmant, et de décembre à janvier, de 20 p. 100. Les faillites sont également liées aux bénéfices. En 1989, d'après Statistique Canada, les bénéfices d'exploitation des entreprises ont fléchi de 5,5 milliards de dollars, une baisse de près de 15 p. 100. En 1989, les bénéfices des entreprises, des industries de fabrication aux sociétés minières, sont passés de 37,5 milliards de dollars à 32 milliards de dollars. Au Québec, les dettes liées aux faillites se sont accrues, passant d'un peu plus de 50 millions de dollars en 1987 à près de 180 millions de dollars.

• (1640)

Le fait est que les entreprises canadiennes ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts. Bon nombre d'entre elles risquent la faillite et manquent de liquidités à cause de l'Accord de libre-échange. Même dans ma circonscription, Surrey-Nord, la société Ste. Michelle Winery a annoncé qu'elle fermerait ses portes en raison du libre-échange, entraînant la perte de 47 emplois. Heureusement, cette société n'étant qu'une filiale, la société mère ne risque pas de faire faillite et, à notre connaissance, elle n'est pas à court de liquidités.

Le problème des faillites risque de s'aggraver encore sous peu, surtout si le gouvernement décide de mettre en oeuvre sa vilaine taxe sur les produits et services. Les petites entreprises auront de plus en plus de difficulté à se maintenir à flot. Pour résoudre leurs problèmes de liquidités, elles seront fortement tentées de puiser dans les déductions à la source, plutôt que de les remettre au gouvernement.

Le gouvernement a certes fait des efforts pour améliorer le régime fiscal. Les députés en conviendront, le NPD appuie le gouvernement toutes les fois qu'il propose de supprimer des échappatoires et d'améliorer le régime fiscal de manière à le rendre plus juste et plus équitable.

Le projet de loi C–51 permet au gouvernement de saisir, au moyen d'une lettre dite de saisie–arrêt étendue, l'argent dû à une entreprise qui n'a pas versé les retenues à la source de ses employés. Certaines de ses dispositions méritent d'être examinées au comité, notamment celles qui prévoient qu'une personne peut en appeler du montant de sa cotisation. Dans ce cas, l'ordonnance de saisie ne serait valable qu'au bout de 90 jours ou, dans le cas d'un appel en justice, une fois l'appel entendu.

Le gouvernement doit aux contribuables canadiens de s'assurer qu'il perçoit tout l'argent qui lui est dû. On estime souvent qu'il devrait chercher plus vigoureusement à recouvrer les impôts différés des grandes sociétés. Cet argent a été confié aux sociétés par leurs employés pour qu'elles le remettent au gouvernement fédéral. Il s'agit de sommes que les sociétés ont défalquées des chèques de paie de leurs employés pour le compte du gouvernement. Par conséquent, elles constituent pour les employés un important investissement qu'ils veulent voir bien traiter par les sociétés comme par le gouvernement.

L'une des catégories de retenues à la source est celle des cotisations à la caisse de l'assurance–chômage. Si l'on en juge par les modifications dont le gouvernement a saisi la Chambre et que celle–ci est en train d'examiner, le gouvernement ne veut plus avoir la responsabilité financière directe des fonds de l'assurance–chômage, de sorte que la caisse de l'assurance–chômage est désormais la responsabilité des employeurs et des employés. Les sociétés sont chargées de garder les fonds en fiducie pour le compte du gouvernement fédéral.

Les employés s'intéressent beaucoup à l'utilisation de ces fonds et dans tout le Canada, ils désapprouvent ce que le gouvernement a l'intention d'en faire. Ils signifient leur désapprobation en s'opposant au projet de loi sur l'assurance–chômage surtout parce qu'il vise à financer la formation avec une caisse d'assurance qui était essentiellement destinée à protéger les revenus des travailleurs et non à subventionner l'industrie et le gouvernement pour leur permettre de former les travailleurs.

La formation et le recyclage des travailleurs sont extrêmement importants et doivent être entrepris sur une grande échelle, si nous voulons être compétitifs dans une société industrielle moderne. On ne doit pas les financer avec des fonds prévus pour soutenir les revenus des familles et pour répondre à leurs besoins essentiels, comme la nourriture, le logement et les soins médicaux.

L'opposition que suscite au Canada l'utilisation de la caisse d'assurance–chômage par le gouvernement montre à quel point les travailleurs du Canada s'intéressent à ce qui arrive aux déductions à la source. Ils tiennent à ce qu'elles servent à financer un programme de maintien du revenu. Ils n'acceptent pas que le gouvernement décide d'augmenter le nombre de semaines assurables requis pour avoir droit à l'assurance–chômage et réduise la durée pendant laquelle une personne peut retirer des prestations. Ils considèrent que les déductions à la source servent actuellement non seulement à compléter l'élément formation mais aussi à remplacer d'autres recettes du gouvernement pour l'aider à réduire la dette. La responsabilité de réduire la dette devrait être partagée par tous les Canadiens et pas seulement par les employés qui cotisent à l'assurance–chômage et au Régime de pensions du Canada, surtout à l'assurance–chômage.

M. Dorin: Cela a–t–il quelque chose à voir avec le projet de loi?

M. Karpoff: Certainement. Il y a un rapport avec le projet de loi, car cela concerne les déductions à la source et les Canadiens se préoccupent énormément de ce qui arrive à leurs déductions à la source. Ils se préoccupent non seulement de ce que cet argent soit conservé convenablement en fiducie par les employeurs puis envoyé normalement au gouvernement—et ils sont heureux d'avoir des mesures comme le projet de loi C–51 au cas où il y aurait des problèmes, pour que le fédéral puisse protéger cet argent—mais aussi de ce que le gouvernement fédéral fait avec cet argent une fois qu'il l'a reçu. C'est très bien de dire que l'argent doit être transféré au gouvernement fédéral, mais s'il n'est pas convenablement utilisé je ne pense que les employés puissent appuyer une telle mesure législative. Ils craignent d'appuyer cette mesure telle qu'ils la comprennent et ils voudraient qu'on leur confirme que cet argent sera utilisé efficacement par le gouvernement.

• (1650)

En dehors du projet de loi sur l'assurance-chômage, le gros de l'argent utilisé vient du Régime de pensions du Canada. Ce régime avait été mis sur pied pour que les Canadiens aient une pension suffisante. Malheureusement, le Régime de pensions du Canada, tout comme les autres plans de pension que le gouvernement a lancé, est devenu insuffisant. De plus en plus de personnes âgées sont insuffisamment protégées. Au moins 20 à 25 p. 100 des personnes âgées seules vivent dans la pauvreté. En plus, beaucoup de femmes âgées seules ont de la difficulté à joindre les deux bouts avec les pensions qu'elles reçoivent.

L'un des problèmes que pose le Régime de pensions du Canada, c'est qu'il s'adresse uniquement aux salariés ou aux travailleurs indépendants. Il n'a pas été élargi de façon à ce que les femmes qui choisissent de rester à la maison et de faire leur contribution à la société en s'occupant de leur foyer puissent en bénéficier. Depuis des années, le Nouveau Parti démocratique préconise la mise sur pied d'une forme quelconque de régime de pensions pour les femmes au foyer dans le cadre du Régime d'assurance-chômage ou du Régime de pensions du Canada.

Quarante-deux p. 100 des personnes seules de 65 ans et plus et 20 p. 100 de toutes les personnes âgées vivent sous le seuil de la pauvreté. Cela veut dire près de 500 000 Canadiens. Les femmes âgées sont plus susceptibles d'être pauvres que les hommes. En fait, 71,7 p. 100 des personnes âgées qui sont pauvres sont des femmes.

Le Régime de pensions du Canada qui, au départ, devait permettre aux personnes âgées de toucher une pension suffisante, ne fournit plus maintenant que 25 p. 100 du revenu de retraite. Nous savons que ce n'est pas suffisant pour garantir un revenu convenable, à moins que la personne ait beaucoup de liquidités. Je sais que certains conservateurs ont des avoirs importants. . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Je veux simplement demander au député s'il compte prendre ses 40 minutes.

M. Karpoff: Monsieur le Président, je compte parler encore quelques minutes, mais je ne sais pas si je prendrai toute la période de 40 minutes à laquelle j'ai droit.

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), les langues officielles; le député de Prince George—Bulkley Valley (M. Gardiner), les forêts.

Le secrétaire parlementaire a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, puisque vous aviez déjà interrompu le député, j'ai pensé que c'était un moment opportun pour invoquer le Règlement.

J'ai écouté parler les députés des trois partis durant la première partie du débat sur ce projet de loi. Tous les partis semblent appuyer cette mesure législative. Je me demandais s'il y aurait consentement unanime de la Chambre pour renvoyer, dès 17 heures, ce projet de loi au comité législatif, avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Karpoff: Monsieur le Président, je veux revenir à la question des faillites et des salaires. Ce qui arrive quand les entreprises font faillite ou deviennent insolvable c'est que non seulement elles ne versent pas au gouvernement du Canada les cotisations au Régime de pensions du Canada et au régime d'assurance-chômage retenues sur les salaires des employés, mais souvent elles ne versent pas non plus aux employés leurs salaires.

C'est très habile de la part du gouvernement de se donner dans le projet de loi C-51 un privilège sur ses créances, mais c'est négligent de sa part de ne pas avoir jugé utile de prévoir un privilège semblable des employés sur leurs salaires. Le Nouveau Parti démocratique, et plus particulièrement le député de Nickel Belt, avait essayé de donner ce privilège aux travailleurs en déposant le projet de loi C-217 lu une première fois le 10 avril 1989.

Quand on sait que d'ici un ou deux ans, avec les répercussions et les problèmes, ou les «perturbations» comme le gouvernement les appelle, que l'Accord du libre-échange et la taxe sur les produits et services vont entraîner et qui se traduiront par la faillite d'entreprises comme l'établissement vinicole Ste. Michelle dans ma criconscription, il sera de plus en plus difficile d'obtenir des entreprises non seulement qu'elles versent au gouvernement l'argent qu'elles lui doivent, mais aussi qu'elles payent aux employés leurs salaires.

Il serait plus juste que le gouvernement accompagne le projet de loi C-51 d'une autre mesure législative qui privilégie les employés par rapport aux autres créanciers, pour ce qui est des salaires. Dans le projet de loi C-217, il

était question des salaires jusqu'à concurrence de 2 000 $. C'est-à-dire l'argent dont les travailleurs ont besoin pour nourrir leurs enfants et payer leur hypothèque.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Edmonton-Nord-Ouest pour un rappel au Règlement.

M. Dorin: Monsieur le Président, je me demandais si c'était un débat sur le discours du trône ou un débat sur le projet de loi C-51 car la gamme des sujets abordés est passablement vaste.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que le député s'apprêtait à parler du projet de loi.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – MOTIONS

[*Traduction*]

LES AUTOCHTONES

LES BESOINS DES JEUNES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 20 mars, de la motion de M. Anawak:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de prendre, en consultation avec les peuples autochtones, des initiatives spéciales permettant de répondre aux besoins pressants de la jeunesse autochtone sur les plans de l'emploi, de l'éducation et de la santé.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, c'est un privilège de pouvoir participer à un débat aussi important. Je sais gré à mes collègues de ce côté-ci de la Chambre de nous avoir permis d'examiner cette question en présentant cette motion. Que je sache, aucune question ne hante autant les Canadiens que les problèmes actuels des jeunes autochtones du Canada.

Depuis l'ouverture de ce débat, il y a quelques semaines, j'ai remarqué que le président de la Commission canadienne des droits de la personne, M. Max Yalden, était intervenu dans ce dossier pour ajouter sa voix à la nôtre. À son avis les problèmes des autochtones sont parmi les plus graves et les plus pressants qui existent au Canada. D'ailleurs, il voudrait qu'une commission royale soit institutée pour les étudier.

Il reste à savoir si la création d'une commission royale est opportune dans les circonstances, mais il n'en demeure pas moins que son intervention est un signe de plus que les gens qui s'intéressent à ce dossier ont hâte que des mesures soient prises. Le gouvernement et nous tous à la Chambre devrions prendre l'opinion de M. Yalden au sérieux.

Par la motion, le député nous demande de trouver des moyens par lesquels le gouvernement du Canada pourrait commencer à s'occuper des problèmes précis des jeunes autochtones. Peut-être devrions-nous réfléchir un moment aux motifs des si nombreux problèmes d'instruction, de santé et d'emploi des jeunes. Je crois qu'il convient de reconnaître d'entrée de jeu que pour chaque influence positive exercée sur les enfants non autochtones, il y a un vide du côté des enfants autochtones.

Beaucoup de parlementaires ne se rendent pas compte que si les gens de mon âge ont bénéficié du baby-boom qu'a connue la société canadienne, la situation est toute différente au sein des collectivités autochtones. En fait, c'est en ce moment que survient leur baby-boom. Le groupe d'âge le plus important chez les autochtones est celui des 15-25 ans, mais c'est le groupe où l'éducation, l'emploi, les soins de santé et le logement font le plus défaut. Au moment où ils ont le plus grand besoin de nous, nous ne faisons rien pour eux.

Par où pouvons-nous attaquer le problème? Au cours de la dernière décennie, au Manitoba, certains groupes ont pris les grands moyens et sont allés directement rencontrer les gens. Peut-être, dans ce débat, devrions-nous insister davantage sur les aspects positifs et parler des initiatives des gens.

Je peux, par exemple, penser à mon propre travail au sein de la collectivité de Shamattawa, localité très isolée du nord du Manitoba et comptant quelques centaines d'habitants. Là, beaucoup de jeunes reniflaient des émanations d'essence, ce qui posait un grave problème. Grâce à un projet d'intervention, un centre communautaire a été mis sur pied et les enfants se sont aperçus qu'il y avait un endroit où aller et quelque chose d'autre à faire que de se cacher dans la forêt pour se droguer en reniflant de l'essence. De là, d'autres projets d'emploi ont vu le jour et la collectivité est très fière de pouvoir dire qu'elle a bâti sa propre école. Il ne s'agit pas d'un projet dirigé par des gens venus du Sud, mais d'un projet dirigé par les gens de la collectivité même.

Un peu au sud de Shamattawa, il y a Norway House, autre collectivité isolée comptant environ 3 000 habitants. Là, la situation était si critique que les jeunes ont décidé eux-mêmes de créer un conseil de jeunes, le Norway House Youth Council dont le chef est aussi un jeune. Ce conseil compte un comité d'emploi, un comité de l'éducation et un comité de la santé. Le conseil a organisé une conférence sur les jeunes et a invité des

gens de l'extérieur, dont moi-même, pour discuter de ce qu'ils tentaient de faire.

Pendant les préparatifs de la conférence, deux amis des membres du conseil se sont suicidés. Nous ne parlons pas d'un problème abstrait. Des gens essaient de faire quelque chose pour améliorer leur vie et, à côté d'eux, leurs amis se suicident. Je crois que très peu de députés ici ont eu à travailler si directement au règlement d'un problème si pressant et à tenir compte de problèmes personnels dans la construction ou la reconstruction d'une collectivité.

Je crois que le conseil des jeunes a accompli d'immenses progrès ces quatre dernières années et qu'il mérite l'appui de tout le Canada. Il faut les encourager en créant des programmes, en leur offrant un appui moral et en favorisant l'économie de leur collectivité. Il faut donner une chance aux jeunes responsables en leur confirmant que nous ne les laisserons pas tomber et que nous ferons l'impossible pour qu'ils puissent mener une vie productive.

Au centre de ma circonscription de Winnipeg–Nord–Centre, il y a un certain nombre de groupes qui tentent de régler d'une manière plus persuasive les problèmes des jeunes autochtones. Winnipeg possède probablement la plus forte concentration d'autochtones vivant en milieu urbain de tout le pays. Il est difficile d'en établir le chiffre exact, mais il doit y avoir entre 25 000 et 50 000 autochtones qui habitent cette région. La moitié d'entre eux ont moins de 25 ans et probablement 80 p. 100 d'entre eux vivent dans des familles monoparentales.

La plupart n'ont pas d'emploi. Malgré les efforts incroyables déployés dans les écoles, comme à l'établissement R.B. Russell, le niveau d'instruction reste très faible. Nous constatons que les autochtones, au lieu de connaître du succès de génération en génération, où un grand frère ou une grande soeur réussit bien, font face invariablement au même problème attribuable au peu de possibilités que leur offre notre société.

À Winnipeg, nous tentons de régler cette question. Lorsque nous avons établi la commission d'enquête chargée d'étudier la façon dont le système juridique traite les autochtones, le juge Sinclair a déclaré, après avoir examiné la situation: «Nous devons nous occuper des enfants autochtones. Nous devons leur donner espoir, leur donner l'occasion de fréquenter nos écoles, de se tailler une place sur le marché du travail.»

L'un des projets que j'admire le plus dans la région de Winnipeg est celui de l'établissement Rossbrook House, dont la formule peut paraître au premier abord très décontractée et où les visiteurs sont autorisés. Les gens à Rossbrook House ont mis au point un programme qui fonctionne 24 heures sur 24, sept jours par semaine, et sont devenus très actifs dans les domaines de l'élaboration de programmes, de la création d'emploi, du soutien à l'éducation et du soutien aux familles.

Quand on parle d'aide à la jeunesse autochtone, on parle de l'un des plus grands besoins de notre société. Ce que nous oublions souvent, quand nous abordons la question des déficits du gouvernement, c'est que nous ne savons plus quoi protéger. Nous ne savons pas ce qui est vraiment important pour nous.

Je suis heureux de constater la présence à la Chambre du ministre responsable du programme des communications pour les autochtones. Il n'y a rien de plus important pour les jeunes autochtones que d'avoir la possibilité au cours de la prochaine décennie d'acquérir la capacité d'écrire et de parler leur propre langue. Le fait qu'en période de restrictions budgétaires on n'ait pas placé cette exigence en tête des priorités de notre société me conduit à me demander s'ils vont ou non conserver l'espoir que nous pourrons le faire.

La question plus large qui se pose est de savoir quels seront les débouchés pour les jeunes autochtones lorsqu'ils seront plus instruits et qu'ils feront une carrière dans le monde professionnel. Quels choix doivent s'offrir à eux?

À mon avis, les gouvernements canadiens au cours de la dernière décennie ont pris une mesure constructive, à savoir leur tentative de renforcer l'autonomie politique et la possibilité de liberté et d'autogestion des autochtones. Une fois que les gens auront fait leurs études et auront reçu leur formation dans des collèges communautaires pour apprendre comment administrer des projets de développement économique, les bureaux de bande ou des projets au centre de nos grandes villes, qu'ils portent sur les sans abris, sur les services à la famille ou sur l'enseignement, il faudrait les laisser diriger ces institutions. Nous ne pourrons pas invoquer l'excuse de leur manque de formation pour ne pas les laisser le faire.

C'est une entreprise très ardue, parce qu'un grand nombre de personnes pensent aux échecs dans notre société. Elles considèrent l'incapacité des bandes indiennes à mener à bien des projets de développement économique et à rendre compte de l'argent. Elles ont vu beaucoup d'échecs depuis 20 ans et elles disent au gouvernement qu'il a trop donné. Elles disent que les autochtones ne savent pas comment dépenser leur argent ni comment assumer leurs responsabilités. Il n'y a qu'une seule voie à suivre, je vous le dis, si nous voulons sauver la prochaine génération d'enfants autochtones. Il n'y a qu'une chose à faire, c'est de préconiser l'autonomie politique.

Nous devons courir le risque. Nous devons appuyer des gens qui tentent désespérément d'avoir de nouveau confiance dans leurs collectivités, les uns dans les autres, dans la capacité de gérer, d'apprendre et de créer de l'emploi pour eux-mêmes.

Examinons les succès remportés. Nous pouvons voir les perspectives d'avenir offertes par le Conseil tribal dakota-ojibway dans sa propre école. Nous pouvons voir les possibilités offertes à la Norway House grâce aux initiatives de développement économique gérées par les jeunes. Dans une région après l'autre, le succès repose sur l'autonomie.

Plus nous adopterons de motions comme celle-ci au Parlement et appuierons les députés qui abordent ces problèmes dans leurs circonscriptions, plus nous pourrons déclarer hautement aux Canadiens: «Nous avons étudié des motions comme celle-ci et nous ne craignons pas de les appuyer. Nous sommes moralement liés. Nous sommes légalement liés. Nous voulons que ces propositions soient adoptées.»

Grâce à cette motion, les jeunes autochtones du Canada sauront que l'on propose au gouvernement de songer à mettre sur pied des initiatives spéciales. On ne dit pas que le gouvernement devrait dépenser des sommes folles, on dit que le gouvernement devrait songer à aider les jeunes autochtones du Canada. Il faudrait dire à ces jeunes que nous reconnaissons que nous devrions faire preuve d'initiative et travailler de concert avec eux. Nous devrions leur dire: «Nous voulons travailler avec vous. Nous sommes d'accord avec la Commission canadienne des droits de la personne. Il y a un rôle pour nous et il y en a un pour vous. Travaillons donc ensemble.»

Je demande à la Chambre d'adopter cette motion et d'appuyer les enfants autochtones.

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je suis on ne peut plus heureux de traiter de cette motion qui invite le gouvernement à prendre des initiatives spéciales à l'intention de la jeunesse autochtone.

Je m'en réjouis d'autant plus que j'ai consacré de nombreuses années de ma vie à l'avancement de ces jeunes et à la mise en application de programmes énergiques à leur intention. À l'instar d'autres députés, je déclare qu'il s'agit là d'une affaire extrêmement importante.

• (1710)

Les besoins des jeunes autochtones sur les plans de l'emploi, de l'éducation et de la santé sont intimement liés et devraient être examinés ensemble, même si, distincts les uns des autres, ils méritent d'être abordés un à un.

Celui qui n'a pas l'instruction nécessaire a bien du mal à trouver de l'emploi, et sans une bonne santé ou a bien du mal à acquérir de l'instruction et à trouver un emploi. Celui qui a à la fois l'instruction et l'emploi trouve beaucoup plus facile de demeurer en bonne santé. Par conséquent, ces besoins, une fois satisfaits, contribueront à l'épanouissement de la jeunesse autochtone qui demeure profondément fière de son identité. Ils permettront également à ces jeunes de se sentir de nouveau intégrés à la société et de devenir des artisans utiles de la société.

Bien qu'ils soient immenses, les problèmes que nous connaissons trop bien ne sont pas insurmontables. À mon avis, les jeunes autochtones souhaitent se rendre utiles. S'ils obtenaient les mêmes chances que tous les autres, ils pourraient, comme tous les autres, réussir leur vie. Tout d'abord, ils doivent se sentir bien dans leur peau. Ils doivent être satisfaits de ce qu'ils sont et de leur destinée. Tous ensemble, cependant, nous devons d'abord lutter pour dissiper les mythes et les stéréotypes qui se sont imposés avec les années. Nous devons mettre fin à l'époque où l'autochtone était considéré comme un être fainéant, paresseux et ivrogne. Mais comment y parvenir? L'instruction est un moyen d'y parvenir. L'emploi en est un autre.

Lorsqu'il est question de la jeunesse autochtone, on me pose souvent la question suivante: «Comment se fait-il que les autochtones figurent au premier rang pour ce qui est du suicide, du chômage, du décrochage scolaire au niveau secondaire, et de la concentration en milieu carcéral?» Hier encore, je lisais dans le *Globe and Mail* un article à ce sujet que j'aimerais citer en partie:

> Les chiffres qu'a compilés l'Institut canadien de la santé infantile à propos du suicide chez les jeunes âgés de 15 à 19 ans font plus que nous amener à nous poser la question élémentaire de savoir pourquoi un être humain sur le point de prendre en main son existence puisse songer à y mettre fin. Pourquoi les jeunes qui habitent nos régions septen-

trionales sont-ils beaucoup plus enclins que les autres à quitter cette vie? Serait-ce dû d'une certaine manière à l'hostilité relative de leur environnement? Serait-ce dû au désespoir résultant du chômage et des revenus médiocres? Serait-ce le fait d'une culture déchirée entre le mode de vie traditionnel et le nouveau mode de vie, séduite chaque soir par les images que lui apporte la télévision d'une vie aisée dans le Sud et auxquelles elle cherche à échapper par la bouteille? Est-ce là le destin inévitable d'un énorme territoire où se perdent des localités isolées?

Quelle que soit l'explication—elle est probablement faite en partie des réponses à toutes ces questions—il est clair que les autochtones des régions septentrionales ont accès à bien moins des plaisirs de la vie que les autres Canadiens et ce, dans presque tous les domaines.

D'après le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le taux de chômage chez les autochtones du Nord est l'un des plus élevés au Canada, soit jusqu'à 50 p. 100 dans certaines localités. . .

Je sais qu'il s'élève à 85 p. 100 à certains endroits.

Par tête, les Territoires du Nord-Ouest ont le taux le plus élevé d'infractions reliées à l'alcool et probablement un taux presque aussi élevé d'abus de stupéfiants.

L'article porte sur le Nord, mais le scénario est probablement le même ailleurs au Canada. En fait, notre taux de suicide est encore plus élevé: l'article fait état de taux de quatre à cinq fois supérieurs à la moyenne nationale, chez nous, il est parfois de 10 à 12 fois supérieur.

Je pense que tout cela s'est produit au fil des ans parce que les autochtones ont fini par croire qu'ils sont bons à rien ou paresseux, qu'il faut boire pour être Indien ou qu'on doit mourir prématurément.

Il est encore temps de redonner de l'espoir aux jeunes autochtones, car nous avons fait beaucoup de progrès dans le passé. Permettez-moi de remercier tous ceux qui nous ont aidés jusqu'ici, mais la tâche n'est pas terminée. L'adoption de cette motion serait un grand pas dans la bonne direction. Quand le débat sur la motion a commencé, je voulais mentionner deux événements marquants et relatifs au problème. Il n'est pas trop tard pour en parler.

D'abord, après dix années de négociations, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité la première Convention sur les droits de l'enfant. Je félicite chaleureusement les pays membres de l'ONU. La même semaine, dans son dernier discours à la Chambre, le chef du NPD a parlé très éloquemment de la situation déplorable des pauvres et, surtout, des enfants dans notre société d'abondance. Fait à noter, bon nombre des enfants dont il est question dans ces discours et ces documents sont autochtones.

Au Canada en 1990, nous voyons encore de jeunes autochtones qui ont faim quand ils partent pour l'école le matin, trop affamés pour se concentrer, étudier ou faire leurs devoirs. Tant que les besoins ne seront pas satisfaits dans les domaines de l'emploi, de l'enseignement et de la santé, nous aurons ce même cycle de désespoir.

Que peut-on faire? Je ne voudrais pas avoir l'air totalement négatif, car il y a eu des succès. Les jeunes autochtones veulent contribuer. En fait, tous les peuples autochtones veulent contribuer. Nous voulons contribuer au développement de notre jeunesse. Nous savons qu'elle deviendra un élément important de la société canadienne, ce qui conduira à un Canada plus fort.

Pour y parvenir, il faut au minimum une consultation totale et productive avec les peuples autochtones. Si je peux me permettre de mentionner un parti pris personnel, je pense que le développement personnel, physique, mental et spirituel est à la base de tout. Vous-même, monsieur le Président, lorsque vous étiez ministre de la Condition physique et du Sport amateur, vous avez contribué à ce développement. Je vous en remercie, mais je pense que vous admettrez que c'est parce que vous avez consulté les autochtones que vos programmes sportifs ont eu du succès. J'ai donc été heureux lorsque votre collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a annoncé qu'il allait aussi consulter les autochtones au sujet de l'enseignement postsecondaire.

Lorsque je parle à des groupes autochtones, je parle d'un club de la réussite. J'ai commencé il y a quelques années en parlant du club des 5 p. 100, ceux dont on n'entend jamais parler parce qu'ils ont réussi. Les histoires de réussite font rarement les manchettes, mais on entend toujours parler des 95 p. 100 qui lâchent l'école. Cette année seulement, j'ai parlé à plus de 200 diplômés d'études postsecondaires en Alberta. J'ai maintenant changé le nom de ce club pour en faire le club des 10 p. 100. Nous nous améliorons, mais ce sera un grand jour lorsque je pourrai me lever pour féliciter les diplômés, car nous avons maintenant un taux de succès de 95 ou 100 p. 100.

Lorsque cela se produira, je sais que ces jeunes autochtones auront alors un emploi et seront en mesure de contribuer encore davantage à l'essor de notre nation. Ce n'est qu'alors que le rêve d'une autonomie économique pourra devenir réalité. Nous avons besoin de davantage de cas de réussite, mais il faut également mettre davanta-

ge l'accent sur les choses positives, où qu'elles se produisent.

Je me rappelle du débat qui a eu lieu il y a quelque temps, lorsqu'un très grand nombre de députés ont parlé du fond de leur coeur des atrocités qui se sont produites en Chine après les événements que l'on sait. Je demande à ces mêmes députés de se rappeler ce soir-là et je les invite, dans un même esprit de compassion et de bonté, à mettre de côté leur allégeance politique et à souscrire à cette motion.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, c'est, en fait, un honneur pour moi d'intervenir, afin de souscrire à la motion du député de Nunatsiaq, qui se lit comme suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de prendre, en consultation avec les peuples autochtones, des initiatives spéciales permettant de répondre aux besoins pressants de la jeunesse autochtone sur les plans de l'emploi, de l'éducation et de la santé.

Monsieur le Président, je suis persuadé que vous reconnaîtrez, à l'instar d'autres députés qui sont intervenus aujourd'hui, que s'il y a une motion dont l'adoption où l'étude s'impose plus que jamais, c'est bien celle-ci. Les préoccupations en question sont exprimées par des députés qui représentent bien des gens que cette motion concerne directement. Nous avons bien du chemin à faire.

D'autres ont fait allusion au plus récent rapport annuel de la Commission canadienne des droits de la personne dans lequel le commissaire reprend les termes du rapport annuel de l'année dernière; on y déclarait que la situation des autochtones au Canada était une tragédie nationale.

C'est toujours le cas. Les Porteurs-Sékanis vivent dans ma circonscription. J'ai eu des rencontres dans les réserves et tout récemment avec les chefs réunis à Prince George. Certains jours, le défi qui se pose leur semble pratiquement insurmontable.

Je suis au courant des problèmes auxquels nous devons faire face, lorsque nous collaborons avec les gens au niveau de la bande, afin de les aider à obtenir des choses tellement simples que nous les tenons pour acquises dans cette enceinte et sur la colline du Parlement. Nous devons lutter, afin d'obtenir les systèmes d'adduction d'eau et d'égoûts voulus dans bon nombre des réserves du nord de la Colombie-Britannique et d'autres régions du pays.

• (1720)

On ne pourrait être plus ému quand on entend les représentants des bandes de nos régions nous énumérer tous les problèmes qu'ils rencontrent depuis des années et même plus récemment pour subvenir à leurs besoins dans les domaines de l'éducation, de la santé et du logement.

On a dit plus tôt qu'il serait important de leur accorder l'autonomie politique. Il est certain que dans ma province, le principal obstacle est le gouvernement de Victoria qui ne veut pas reconnaître les revendications territoriales, ni l'autonomie politique.

Le gouvernement fédéral négocie. Le processus nous inquiète à certains égards, mais au moins, dans la plupart des cas, on négocie. Dans ma province de Colombie-Britannique, le gouvernement de Victoria ne reconnaît même pas ce processus. Un de ses ministres a dit que la province réglait les questions relatives aux affaires indiennes au jour le jour. Voilà ce que ce gouvernement fait.

Nous devons nous engager à faire davantage à la Chambre des communes. Le premier ministre a déjà fait certaines déclarations importantes sur la direction qu'il souhaitait donner à son gouvernement dans ce dossier. Il a parlé d'éducation. Nous sommes en train actuellement de débattre d'une politique fiscale et d'une politique commerciale de grande envergure aux Communes. Je voudrais que le premier ministre assume lui-même la responsabilité de bon nombre des questions autochtones dont nous sommes saisis dans nos circonscriptions, et je voudrais également qu'il fasse pression sur ses ministres et son nouveau ministre pour qu'ils s'en occupent.

Le secrétaire d'État suit ce débat à la Chambre aujourd'hui. J'en suis heureux parce qu'il sait que nous avons discuté de ce dossier, que nous avons eu un échange de correspondance sur les problèmes auxquels nous faisons face dans notre région, et il est au courant des requêtes que nous ont transmises les Porteurs-Sekanis qui nous demandent d'intervenir pour protéger leur langue. Après mon élection, l'une de mes premières fonctions officielles a été d'assister à une cérémonie de remise de bourses à l'institut des langues Inginika, à Vanderhoof, où on enseigne aux autochtones à faire connaître autour d'eux l'importance de la langue. Nous avons demandé une aide au gouvernement conservateur.

Nous travaillons à l'implantation d'une nouvelle université dans le Nord. J'ai cru comprendre que le premier ministre de la province serait dans ma ville, Prince George, demain pour faire une annonce concernant le conseil d'administration temporaire. J'ose croire qu'il a consulté et qu'il nommera des gens capables, par leurs idées et leur compétence, de contribuer à la mise sur pied d'un

institut des langues autochtones au sein de cette université. C'est capital dans notre région.

Les Indiens Porteurs–Sékanis ont pris de nombreuses autres initiatives visant à préciser les inquiétudes qu'ils ont pour leurs jeunes et à y faire face. Ils travaillent de concert avec les conseils scolaires de la région pour élaborer un programme d'enseignement autochtone, de la maternelle à la douzième année. Je sais que mes collègues et les députés provinciaux ont exercé des pressions en faveur de la préservation des langues autochtones qui marquent de nombreuses pages de notre histoire.

Il m'est inutile de m'étendre sur les problèmes de santé, nous les connaissons tous. Quelqu'un a parlé du nord de l'Ontario tout à l'heure, mais dans ma circonscription, le gouvernement fédéral n'a rien fait depuis des années et il nous faut chaque jour rappeler notre existence à la mémoire des fonctionnaires et du ministre pour que le travail soit fait. Les chefs et les anciens qui représentent et les jeunes et les vieux de la région s'inquiètent. Je crois que vous, monsieur le Président, saisissez toute l'importance du dossier de la santé pour eux.

Dans la motion, il est question d'emploi. Dans notre région, il est difficile de trouver des emplois réguliers pour les autochtones. Je discute depuis un jour ou deux de cette question au téléphone avec l'un de ces employeurs, où les Indiens eux–mêmes gèrent l'économie, créent les entreprises qui emploieront les autochtones et mettent au point les moyens de formation dont ils ont besoin pour donner à leurs jeunes leur place légitime dans notre économie.

Je demande donc aux ministériels et au premier ministre de relever le défi que nous ont lancé les autochtones, de trouver les moyens d'y parvenir et de satisfaire les besoins en matière de santé, d'enseignement et d'emploi qui sont exposés dans cette motion. J'exhorte les ministériels à l'appuyer.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, c'est vraiment pour moi, en tant que député de Portage—Interlake, une excellente occasion de faire quelques observations en ce qui concerne le député de Nunatsiaq qui a proposé cette motion.

Je me joins à mes collègues à la Chambre qui comptent évidemment un grand nombre d'Indiens dans leurs circonscriptions respectives pour reconnaître l'importance d'une telle motion pour le bien–être de nos premiers Canadiens et les buts dont ils veulent manifestement que nous tenions compte.

Je voudrais rendre hommage au député de Nunatsiaq qui, de fait, reconnaît l'importance qu'il y a pour ses électeurs de voir que le gouvernement cherche à trouver des façons d'aborder les problèmes liés à la santé et à l'enseignement. C'est un fait établi que les conditions de vie de nos autochtones sont dans la plupart des cas inférieures à ce que la plupart des Canadiens considèrent comme normales.

La situation change, mais on peut probablement dire honnêtement que les conditions de vie des autochtones et dans les réserves ne s'améliorent pas aussi rapidement que nous le souhaiterions.

Nous reconnaissons que les problèmes sociaux sont nombreux. Il ne nous appartient pas en réalité de trouver les responsables de ces problèmes sociaux qui affligent nos autochtones et que nous devons résoudre. Une fois de plus, mon collègue de Nunatsiaq a relevé le défi.

Il a parlé d'éducation. Personne à la Chambre ne contesterait que l'éducation est la condition de succès dans une société, la porte d'entrée du monde du travail et le moyen de satisfaire aux exigences particulières de la population active. C'est ce dont je voudrais parler aujourd'hui dans le débat sur la motion.

Les choses ont beaucoup changé depuis 25 ans, elles ont beaucoup changé depuis 10 ans. Je me souviens de la tournée que le député de Provencher qui est ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et moi avons faite il y a à peu près trois ans dans le nord du Manitoba pour assister à l'ouverture de nouveaux établissements d'éducation de quelque 60 millions de dollars dans environ sept réserves. Ces établissements, écoles secondaires ou centres communautaires, ont coûté énormément cher, probablement près du double de ce que leur construction aurait coûté dans le sud du Manitoba ou de l'Ontario ou près des grands centres. Ils ont coûté cher parce qu'ils ont été construits à des endroits éloignés. Dans certains cas, il a fallu attendre un an, c'est–à–dire jusqu'à ce que les routes gèlent et ne soient plus inondées, avant de pouvoir faire transporter le matériel par camion. Il a fallu près d'une année complète pour réunir le matériel afin de construire les installations scolaires, par exemple, à Shamattawa ou à Gods Lake Narrows. Le coût est presque deux fois plus élevé qu'ailleurs. C'est une nouvelle contrainte imposée au gouvernement du Canada.

• (1730)

Néanmoins, vous trouverez maintenant dans certaines des régions les plus éloignées des installations dont les

normes sont le plus souvent égales et parfois supérieures à celles d'autres régions. Cela est attribuable en partie à la volonté du gouvernement du Canada, tant par le passé qu'aujourd'hui, de continuer à insister fortement sur la construction d'un centre communautaire, et pas seulement d'un établissement d'enseignement, qui fasse la fierté de la localité. Cela donne aux gens l'impression qu'ils ne sont plus des citoyens de deuxième ordre, parce qu'ils ont un établissement d'enseignement ou un centre communautaire de qualité.

Ce sont les projets qui sont en cours et j'en suis très heureux.

Il y a environ 13 réserves dans ma circonscription. Une réserve en particulier a décidé de prendre totalement le contrôle de son école. Beaucoup d'autres lui ont emboîté le pas. Elle a fait de l'enseignement une priorité. Les habitants de cette réserve se sont rendu compte que c'est le moyen de se sortir du marasme économique dans lequel ils se sont trouvés à cause de décisions prises dans le passé par un fonctionnaire de l'administration centrale à Winnipeg et, avant cela, à Ottawa. Ils s'adressent à moi pour discuter de leurs préoccupations au sujet de l'enseignement qu'ils désirent pour l'avenir, dans les conditions où ils vivent, en utilisant leur culture et peut-être même leur langue.

C'était impensable il y a 25 ans. Je crois cependant que nous avons fait des pas de géant dans la réalisation d'objectifs que de nombreux Canadiens trouvent tout naturels concernant l'éducation des premiers habitants du Canada.

Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas faire davantage. On peut indéniablement faire plus et on fera plus. Il faut cependant veiller à ce que le travail se fasse et à ce que l'argent soit dépensé avec beaucoup de soin et de rigueur. Il saute aux yeux que l'extension qu'on voudrait donner aux services dépasse largement ce que le Canada a véritablement les moyens financiers et économiques de supporter.

Je me suis entretenu pas plus tard qu'hier avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de l'installation dans ces centres de services adéquats de lutte contre les incendies. Jusqu'à maintenant, un bon nombre de réserves éloignées n'avaient pas les moyens de combattre le feu.

Nous savons que certaines maisons sont surpeuplées. Des maisons vieilles de 20 ou 30 ans ne satisfont pas aux normes. Les règlements de prévention des incendies étaient inconnus quand elles ont été construites. Nous essayons de bâtir aujourd'hui des maisons qui respectent les mêmes normes de prévention des incendies que partout ailleurs. Pourquoi les autochtones n'auraient-ils pas droit aux conditions qui vont de toute évidence les aider à protéger leur famille?

Dernièrement, en peu de temps, trois réserves de ma circonscription ont eu le malheur de perdre cinq enfants dans des incendies. Aucune n'avait de service de pompiers volontaires.

Ce sont les changements qui se produisent. Ils sont considérables. Oui, ils coûtent cher aux contribuables, mais je crois que ces derniers consentent volontiers à venir en aide à ceux qui sont beaucoup plus malheureux que nous.

L'argent est en fait entre les mains de gens d'affaires autochtones qui ont pris une autre nouvelle initiative. Ils ont demandé au gouvernement du Canada de les aider à mettre sur pied et à financer leurs propres entreprises. J'en ai de magnifiques exemples dans certaines réserves de la région des lacs du Manitoba.

Je suis sûr qu'un sondage auprès de mes collègues d'Alberta et de députés de Colombie-Britannique qui sont intervenus avant moi prouverait que le gouvernement du Canada a investi énormément d'argent provenant des impôts pour aider à développer des entreprises autochtones, à les rendre fières d'elles-mêmes et à leur donner la possibilité de soutenir la concurrence sur un marché que l'on peut considérer comme difficile à conquérir.

J'ai entendu un des députés dire aujourd'hui qu'on a trop souvent tendance à rapporter la mauvaise nouvelle, quand quelqu'un a essayé de monter une entreprise et que des fonds ont été dépensés. Trop souvent, on nous accuse immédiatement d'avoir gaspillé de l'argent. On dit que nous n'avons pas abordé le problème de la bonne façon, ou que les fonctionnaires ont pris une mauvaise décision ou auraient dû avoir un peu plus de bon sens. Je reconnais que cela se produit. Je ne suis pas différent de certains de mes collègues quand nous voyons non pas tant le fait qu'un Indien a pris une initiative et perdu, mais qu'il a pu être conseillé par un non-Indien. En fait, certains ont peut-être voulu profiter du système pour s'enrichir personnellement. Cela arrive.

Je suis d'accord avec mon collègue qui m'a précédé et qui a dit que nous ne devrions pas toujours souligner les projets qui ont échoué. Il existe certes de très bons projets, très rentables, qui ont bien marché pour des électeurs et pour des Indiens qui voulaient monter leur propre entreprise.

De très nombreux indices permettent d'apprécier le changement qui s'est produit et qui a apporté une plus grande mesure d'autonomie administrative, d'épanouis-

sement culturel et de meilleurs perspectives de vie grâce à l'enseignement et au système de soins médicaux. Notre gouvernement n'a d'excuses à faire à personne, car il s'efforce de poursuivre ce processus.

Je voudrais remercier à nouveau le député de Nunatsiaq des efforts qu'il déploie pour s'occuper des habitants de la vaste circonscription qu'il représente.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, j'appuie sans réserve la motion dont la Chambre a été saisie. Je tiens à remercier mes collègues, les députés de Nunatsiaq et de Kenora—Rainy River, d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre.

J'ai grandi à Hagersville, aux confins de la réserve des Six-Nations et de la réserve de New-Credit, habitée par les Mississaugas. La moitié des élèves de mon école était constituée de jeunes Indiens de ces deux réserves. Je suis donc au courant de la situation.

Il faut malheureusement dire que les jeunes autochtones d'aujourd'hui souffrent, à quelques différences près, des mêmes problèmes auxquels ont été confrontés leurs aînés. Je crois sincèrement que la société canadienne et les pouvoirs publics ont manqué à leurs obligations à cet égard.

En guise d'introduction, voici ce qu'a déjà déclaré la Commission des droits de la personne: «Au Canada, un jeune indien risque plus de se retrouver en prison qu'il n'a de chances de terminer des études universitaires.»

Cette citation en dit long sur la gravité de la situation.

On a beaucoup entendu parler dernièrement de manifestations d'intolérance de la part de certains Canadiens. Compte tenu de la mise sur le marché d'épingles et de maillots d'un goût douteux et de divers sondages d'opinion, les médias sont portés à croire que la société canadienne n'est peut-être pas aussi tolérante, égalitaire et juste qu'on le croit. Nul doute que cela n'a rien de surprenant pour les peuples autochtones.

• (1740)

Depuis deux ans, la Commission des droits de la personne décrit la situation des autochtones comme étant une tragédie nationale. Les statistiques sont frappantes.

Le taux de mortalité infantile chez les autochtones est plus élevé qu'il ne le sera jamais dans le reste de la population. Sur le plan des services médicaux, les autochtones sont, et de loin, les citoyens canadiens les plus négligés. Ils font face à des problèmes de dépression, de toxicomanie et de suicide d'une gravité qu'aucun d'entre nous ne peut imaginer et auxquels nous ne serons sûrement jamais confrontés.

Par exemple, chez les Inuit des Territoires du Nord-Ouest, le taux de suicide est quatre fois plus élevé que la moyenne nationale. Plus de la moitié des Inuit qui se suicident ont de 15 à 24 ans.

L'incidence de la tuberculose est de sept à dix fois plus élevée que la moyenne nationale.

Le taux de mortalité infantile chez les autochtones est deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Le taux de mortalité infantile chez les Inuit est trois fois plus élevé que la moyenne nationale. Si nous pensons à toute la souffrance humaine que cela implique, nous nous rendons compte que la Chambre doit faire plus. Les parents voient leurs jeunes enfants mourir. Les adolescents constatent que leur frère ou leur soeur s'est suicidé. Chacun d'entre nous sait que cette souffrance est intolérable. Le plus tragique de tout, c'est qu'on peut l'éviter.

Par la motion dont nous sommes saisis, on cherche à attirer l'attention du gouvernement sur la nécessité d'agir. Il faut prendre des mesures spéciales sans plus tarder dans les domaines de la santé, de l'emploi et de l'éducation pour répondre aux besoins des autochtones, mais il faut d'abord consulté les autochtones et tenir de vraies consultations.

Il n'y a pas de doute que les programmes et les projets qui fonctionnent sont ceux que les autochtones ont élaborés eux-mêmes. Il faut les consulter avant et non après l'élaboration de ces programmes.

Il est encourageant de constater que les autochtones croient de plus en plus à l'importance de l'éducation pour leurs enfants. L'avenir est plus prometteur que le passé, mais il faudra encore beaucoup de temps pour que les choses débloquent.

Il y a d'autres besoins pressants dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la santé. Selon les données du recensement de 1986, le revenu moyen des Indiens n'atteint que la moitié du revenu moyen de la population en général.

Le Comité permanent des affaires autochtones vient de publier son deuxième rapport. Selon ce rapport, les autochtones ont beaucoup d'idées et d'énergie à consacrer sur le chapitre du développement économique, par exemple, mais au cours des dernières années, l'écart entre le revenu des autochtones et celui des autres Canadiens a peu diminué.

Le taux de chômage des autochtones est choquant. Il se situe aux environs de 35 à 50 p. 100.

Comme mon collègue de Nunatsiaq l'a fait remarquer tout à l'heure, une crise de l'emploi chez les jeunes autochtones pointe à l'horizon. Le gouvernement doit passer à l'action dès maintenant.

Les deux tiers de la population indienne ont moins de 25 ans. De 1987 à 1997, 140 000 autochtones entreront sur le marché du travail. Si leurs taux d'emploi actuels sont maintenus—et nous ne parlons pas de les améliorer mais de les maintenir—, ils auront besoin de 8 000 nouveaux emplois par année.

Le gouvernement fédéral doit donner l'exemple et élaborer des programmes de création d'emplois pour les autochtones en profitant de leurs idées et de la créativité dont ils font preuve.

Le bilan du gouvernement fédéral laisse à désirer. Les taux d'emploi des autochtones ne se sont guère améliorés dans la fonction publique fédérale et chez les autres employeurs visés par la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Entre 1987 et 1988, le taux de représentation des autochtones n'a augmenté que de 0,07 p. 100. Les mesures prises à cet égard ne sont pas suffisantes.

D'après le rapport de 1989 de la Commission canadienne des droits de la personne, au rythme actuel, il faudra 20 ans de plus avant que le taux de représentation des autochtones atteigne 2,1 p. 100, ce qui correspond à leur proportion actuelle sur le marché du travail.

Il faut faire davantage pour améliorer les perspectives d'emploi et de développement économique de nos autochtones. Une bonne éducation est essentielle à l'avenir de leurs jeunes et au succès de leurs activités économiques.

Quelque 60 p. 100 des Indiens ont une neuvième année. Ce chiffre est moins élevé chez les autochtones des Territoires du Nord-Ouest.

Le Comité permanent des affaires autochtones fait état de graves inquiétudes concernant la qualité de l'enseignement primaire et secondaire que reçoivent les enfants autochtones. Le gouvernement a décidé de freiner la croissance du financement qui permet aux jeunes Indiens de fréquenter des établissements d'enseignement postsecondaire. Nous en avons déjà discuté ici, mais rien n'a encore été fait pour améliorer la situation.

Voici ce que la Commission des droits de la personne a à dire au sujet de la décision gouvernementale de freiner la croissance du financement de l'enseignement postsecondaire: «Nous avons pu constater maintes fois que, compte tenu de l'importance de l'éducation et, surtout, de la formation technique et postsecondaire, il serait vraiment peu perspicace de ne pas offrir aux jeunes autochtones toutes les chances possibles de poursuivre leurs études.»

Pour conclure, je demande à tous les députés d'appuyer la motion dont nous sommes saisis. J'exhorte et encourage le gouvernement à mettre au point les mesures spéciales qui s'imposent pour satisfaire aux besoins des autochtones du Canada dans les domaines de la santé, de l'emploi et de l'éducation.

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je me réjouis beaucoup de pouvoir prendre la parole au sujet des possibilités d'emploi des jeunes autochtones du nord du Canada.

En tant que député de Timiskaming, j'ai eu l'occasion de représenter pendant six ans les populations vivant à l'extrémité sud de la baie James, soit les localités de Moosonee et de Moose Factory. J'ai pu collaborer avec les habitants de cette région et de la côte de la baie James. Malheureusement, par suite d'une modification de la carte électorale, je ne représente plus ces électeurs, mais leur sort me tient encore très à coeur.

La jeunesse est la force et l'espoir de toute société. Cela vaut tout particulièrement pour le nord du Canada. Les autochtones qui y vivent sont en pleine période de transition entre leur mode de vie ancestral et celui que leur dicte la société moderne. Malheureusement, l'adaptation n'est pas facile pour eux.

Le gouvernement prend conscience de la dure réalité que doivent affronter les autochtones dans certains domaines. Dans son dernier rapport, le commissaire aux

droits de la personne signale que le chômage, exceptionnel pour la plupart des Canadiens, est chose courante chez les autochtones. Si l'on considère le pourcentage de la population canadienne qu'ils représentent, les autochtones qui vivent à l'extérieur des réserves sont sous-représentés dans presque tous les secteurs d'activité.

Les problèmes sont évidents, mais les solutions le sont moins. Le gouvernement conservateur sait que la réalisation du but ultime, c'est-à-dire l'autonomie et l'autosuffisance des autochtones du Canada, exige un engagement à long terme.

C'est dans le Nord que le problème est le plus aigu, à cause des possibilités limitées de gagner de l'argent et des perspectives d'emploi plutôt rares pour les travailleurs non qualifiés. Fait plus important encore, le niveau d'instruction et de compétence des Indiens et des Inuit est de beaucoup inférieur à celui de l'ensemble de la population. Cet état de choses est attribuable à un certain nombre de facteurs, dont les différences culturelles et la difficulté d'avoir accès à l'instruction.

Il y a un autre élément qui présente un intérêt particulier. Il s'agit de la répartition de la population inuit par groupe d'âge, qui est extrêmement différente de celle du reste de la population canadienne. En 1981, l'âge médian était de 18 ans chez les Inuit, tandis qu'il était de 30 ans pour les autres Canadiens. En 1991, l'écart entre les âges médians des deux groupes sera encore de 12 ans. En 2001, il sera de 15 ans, car l'âge médian des Inuit sera alors de 23 ans, tandis que celui de l'ensemble de la population canadienne sera de 38 ans.

• (1750)

La jeunesse de la population inuit a une incidence importante sur les initiatives du gouvernement. En effet, la population canadienne s'achemine vers l'âge de la retraite et exigera plus de services sociaux, comme les soins gériatriques et les logements pour personnes âgées, tandis que les Inuit commencent à former la population active et auront besoin de services liés au marché du travail, comme la formation, des perspectives d'emploi et une aide au développement économique.

Je sais que l'éducation est le meilleur moyen de combattre le malaise social et les difficultés matérielles dont souffrent actuellement un trop grand nombre d'autochtones. Je sais aussi que l'aide à l'enseignement postsecondaire est l'un des programmes les plus efficaces jamais entrepris par le gouvernement. La question de l'éducation est une question importante dont j'aimerais parler en profondeur une autre fois.

Pour le moment, je voudrais parler des initiatives que le gouvernement a prises pour augmenter les occasions de formation et d'emploi qui sont si essentielles pour les jeunes du Nord.

La Stratégie canadienne de développement économique pour les autochtones annoncée en juin dernier fournira aux autochtones du Canada des possibilités à long terme de création d'emplois et d'entreprises en leur donnant les moyens de gérer efficacement leurs propres entreprises, leurs institutions économiques, leur formation et leur perfectionnement.

Cette stratégie suppose un engagement à long terme par sa nature même. Alors que les programmes précédents étaient limités par une mesure de temporarisation, cette stratégie sera permanente. Pour la mettre en oeuvre, le gouvernement a engagé près de 874 millions de dollars pour les cinq premières années.

Pendant cette période, nous essaierons d'obtenir des dirigeants économiques et politiques des autochtones, des gouvernements provinciaux et territoriaux et du monde des affaires du Canada qu'ils travaillent ensemble pour amener les Indiens et les Inuit à une plus grande autosuffisance économique.

L'élément perfectionnement du programme, qui sera offert par Emploi et Immigration, sera particulièrement important pour les Indiens et les Inuit du Nord. Il leur permettra d'acquérir et d'accroître leurs compétences dans le domaine de la gestion et dans les domaines professionnels et techniques dans des collèges comunautaires, des universités et d'autres établissements.

Cette stratégie n'est absolument pas une première, elle est seulement la dernière d'une série de programmes que le gouvernement a mis sur pied pour stimuler l'emploi dans le Nord et au Canada.

Au cours des cinq dernières années, on aura dépensé 29,6 millions de dollars, dans le cadre des ententes Canada-Territoires du Nord-Ouest de développement économique, pour favoriser la croissance des recettes et de l'emploi dans des secteurs tels que le tourisme, la petite entreprise, les mines, les ressources renouvelables et l'artisanat.

Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a versé la plus grande partie des 21,7 millions de dollars dépensés dans le cadre des programmes de développement économique Canada-Yukon. Ces programmes visent, entres autres, à favoriser le développement des entreprises afin de maximiser les possibilités d'emploi et d'investissement pour les habitants du Yukon.

Aucune énumération des mesures relatives à l'emploi ne serait complète sans qu'on parle des mesures prises par le gouvernement pour voir à ce que les bénéficiaires des règlements des revendications territoriales profitent des possibilités d'emploi et de formation qui leur sont offertes. Dans chaque entente de principe, des ententes secondaires ont ouvert la voie à des mesures concrètes visant à informer les bénéficiaires des possibilités d'emploi et de formation, afin qu'ils profitent au maximum des avantages découlant des règlements.

Ce genre de programme coopératif de développement économique est important parce qu'il a plusieurs facettes et qu'il reconnaît que le rôle du gouvernement fédéral consiste à appuyer, dans la mesure du possible, les décisions prises et les objectifs fixés par les habitants du Nord eux-mêmes.

Ce sont là des initiatives importantes. Elles montrent clairement comment le gouvernement aide les jeunes autochtones du Nord sur le plan de l'emploi. L'avenir est aux jeunes, et nous voyons à ce qu'ils soient armés pour profiter des nouvelles possibilités et pour conduire les générations futures sur la même voie de l'autosuffisance.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de traiter de la motion à l'étude.

Cette motion porte sur les besoins des jeunes autochtones canadiens en matière d'emploi, d'éducation et de santé. Comme ces questions revêtent une importance profonde, elles méritent beaucoup plus qu'un débat partisan.

En ce domaine les préoccupations et les problèmes fondamentaux ne sont guère nouveaux. Mais ce qu'il y a de nouveau, c'est la détermination et la nette orientation dont le gouvernement fait preuve en s'attaquant à ces problèmes et à ces préoccupations, qui remontent aux premiers jours de la colonisation du pays.

Je ne chercherai pas à traiter de toutes les questions évoquées dans cette motion. Mais au cours des quelques instants qui viennent j'aimerais évoquer les possibilités et les perspectives économiques des jeunes autochtones du Canada. Les gouvernements fédéraux qui nous ont précédés ont essayé diverses approches et n'ont pas ménagé leurs efforts pour répondre aux légitimes et pressantes préoccupations des populations autochtones en général, et plus spécialement des jeunes autochtones.

Alors pourquoi sommes-nous en train aujourd'hui de discuter des mêmes questions et des mêmes préoccupations qui ont fait l'objet de tant d'efforts dans le passé? C'est à cause notamment de leur complexité propre.

Mais c'est aussi pour une part non négligeable que seule une détermination à long terme à réaliser l'autosuffisance des populations autochtones contribuera à jeter les bases d'un véritable et durable progrès économique et social.

Comment définir au juste ce progrès? Par un relèvement réel du revenu et du taux d'emploi moyens. Par un réseau d'entreprises florissantes, par une main-d'oeuvre autochtone mieux formée et plus mobile, par un meilleur potentiel autochtone de gestion et de direction d'entreprises. Et enfin par la stratégie canadienne de développement économique pour les autochtones, annoncée en juin de l'an dernier.

J'espère que la majorité des députés connaissent déjà bien les détails de cette stratégie. Contrairement aux programmes antérieurs de développement économique des autochtones, qui se heurtaient à des dispositions de temporarisation expresses, cette stratégie a un caractère durable.

Cette démarche s'appuie sur une dotation minimale voisine de 873 millions pour les cinq premières années d'application de la stratégie. Elle fait appel à la collaboration des chefs d'entreprises et leaders autochtones, des gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi des entreprises canadiennes associer dans un nouvel effort collectif à l'échelle nationale. Cette collaboration vise à aider les autochtones à atteindre l'autosuffisance économique dont ils ont besoin pour bien gérer leurs propres entreprises commerciales, leurs institutions économiques et leurs activités de formation et de perfectionnement professionnel.

Mais cette stratégie à long terme ne s'est pas faite du jour au lendemain. En effet, il aura fallu deux ans de consultations intensives avec de nombreux ministères fédéraux et représentants autochtones de tout le pays pour en arriver à cette approche globale.

La stratégie répond aux nécessités de formation et de perfectionnement, de formation des gestionnaires et du soutien durable des projets. Elle offre beaucoup de nouvelles perspectives permettant aux autochtones, autant les particuliers que les communautés, d'ouvrir et d'agran-

dir des entreprises commerciales et aussi de trouver des emplois permanents.

Le président suppléant (M. Paproski): Le période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'aimerais bien avoir plus de sept minutes, mais je connais les contraintes du système.

Le 25 juin 1987, le gouvernement déposait à la Chambre des communes une nouvelle Loi sur les langues officielles remplaçant ainsi la loi de 1969 rendue désuète. Adoptée par cette Chambre, le 7 juillet 1988 et par le Sénat le 27 juillet de la même année, elle recevait sa sanction royale le 28 juillet 1988, soit 13 mois après sa présentation.

• (1800)

Pour être efficace, monsieur le Président, une loi doit être assortie d'une réglementation claire et précise quant à la langue de service, la langue de travail et la participation équitable. Ce sont là les trois grands points que cette loi devait éclaircir et elle devait nous donner des directives claires et nettes, soit langue de service, langue de travail et participation équitable.

Le Conseil du Trésor devait, comme ministère responsable, effectuer des préconsultations avec des groupes minoritaires et cela a été fait au printemps 1989 alors que je rencontrais le sous-secrétaire à la direction des langues officielles au Conseil du Trésor qui me disait que la préconsultation avait eu lieu avec la Fédération des francophones hors Québec, avec Alliance Québec, ainsi qu'avec six à sept des associations provinciales à travers le pays.

Une préconsultation était alors prévue, monsieur le Président, avec la SANB, la Société nationale des Acadiens à Moncton au cours de la semaine et avec le Yukon tout prochainement. Je vous parle, monsieur le Président, de mars 1989, il y a un an exactement. Consultations donc avec des groupes minoritaires tel que l'article 84 de notre loi l'exige; approbation d'un avant-projet de loi par le Cabinet, je suppose, et probablement, un dépôt en cette Chambre, selon la routine voulue afin que les députés puissent en prendre connaissance, tel que, encore une fois, c'est exigé par la loi, à l'article 85.

Monsieur le Président, l'entrée en vigueur de la loi doit se faire après un processus compliqué et long. Mais je reconnais que plus le gouvernement retarde et plus on met du temps à nous transmettre des règlements, plus il va être difficile aux Canadiens de savoir ce que cette loi veut dire au niveau de son application.

Je posais donc une question au président du Conseil du Trésor le 11 avril 1989 et je lui demandais quand nous pourrions avoir les règlements relatifs au projet de loi C-72, la Loi sur les langues officielles. Il m'avait répondu: «Ah, avant décembre 1989, c'est certain». Eh bien, monsieur le Président, on est rendu en avril 1990 et on a toujours rien.

Alors l'inertie du gouvernement à promouvoir une nouvelle loi, monsieur le Président, et à informer les Canadiens et les Canadiennes sur son application est telle que le Canada fait face présentement à une situation qui s'envenime de jour en jour. Plutôt que de mettre en oeuvre sa réglementation, plutôt que de lancer une campagne populaire sur l'application réelle de la loi, le gouvernement agit en témoin muet et ne fait absolument rien pour contrer la désinformation propagée partout au pays par certains groupes extrémistes.

Quant à eux, les groupes minoritaires de langues officielles doivent tenter d'assurer tant bien que mal la défense de politiques linguistiques que ce gouvernement conservateur a peur d'afficher.

Monsieur le Président, dans son rapport annuel déposé en Chambre il y a deux jours, le commissaire aux langues officielles fait un procès assez juste de la paralysie du gouvernement à mettre de l'avant une réglementation depuis trop longtemps attendue. Le commissaire dit et je le cite: «Si l'on craint les réactions négatives, l'on a tort!» Et je continue à le citer: «Il faut avoir le courage d'y faire face; il ne s'agit pas après tout de faire la révolution».

Le commissaire a même été jusqu'à comparer le leadership de ce gouvernement conservateur et du premier

ministre à un mauvais chef d'orchestre. Je réfère les gens intéressés au rapport annuel qui est fort intéressant et qui est juste, à mon avis.

Monsieur le Président, c'est pourquoi le 3 avril dernier, après 21 mois d'attente d'une réglementation qui n'arrive toujours pas, j'ai demandé au premier ministre de se montrer ferme et de donner instruction à ses ministres d'assumer leurs responsabilités. Le président du Conseil du Trésor m'a informé alors qu'il avait encore consulté les minorités.

Monsieur le Président, j'ai téléphoné à toutes les associations minoritaires au Canada et j'ai été informé que la consultation est terminée. C'est vrai qu'après ma question, le Conseil du Trésor a appelé la FFHQ pour demander un rendez-vous. Mais il n'y avait aucune méthode ou aucune réunion d'organisée avec les associations avant que la question ne soit posée.

Il est évident que le gouvernement conservateur a soit peur des réactions des groupes extrémistes, soit qu'il est inefficace dans ses négociations—et cela, je l'ai dit aujourd'hui au président du Conseil du Trésor. Je regrette, mais c'est tellement lent qu'on doit se poser la question s'il devient l'expert dans les tergiversations ou bien s'il est vraiment mauvais négociateur. Je le connais pour être un bon négociateur, donc il y a quelque chose qui ne «grouille» pas bien. Il y a quelque chose qui semble être difficile à régler dans ce dossier. La menace de démission du commissaire, hier, nous semble tout à fait choquante, et je le dis: le gouvernement ne devrait pas envenimer le débat, ne devrait pas laisser les choses pourrir à tel point que le commissaire, l'ombudsman des langues officielles, dans son rapport annuel, critique le gouvernement, mais, lui, menace même de démissionner, un agent du Parlement du Canada!

• (1805)

Monsieur le Président, le commissaire aux langues officielles a déclaré: Au cours des dix dernières années, il n'y a pas eu beaucoup de choses de faites dans les langues officielles. Je cite: Au cours des dix premières années de l'époque Trudeau, il y avait des gens qui s'en occupaient des langues officielles, et des progrès énormes ont été accomplis. Je cite encore: Depuis que les conservateurs sont au pouvoir, ajoute-t-il, la proportion des fonctionnaires qui satisfont aux exigences linguistiques de leur poste a baissé.

Monsieur le Président, il y a des problèmes linguistiques au pays. Je demanderais au gouvernement d'agir, de nous donner incessamment les règlements à la Loi C-72 afin que nous sachions où ce gouvernement s'en va dans ce dossier.

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, permettez-moi de répondre aux inquiétudes du député d'Ottawa—Vanier pour le président du Conseil du Trésor.

[*Traduction*]

Le député a indiqué bien des fois à la Chambre qu'il s'intéressait vivement à la politique des langues officielles du gouvernement du Canada. L'intérêt qu'il porte à la question n'est pas plus marqué que celui du président du Conseil du Trésor et des députés de ce côté-ci de la Chambre. Cet intérêt s'exprime par la Loi sur les langues officielles adoptée par la Chambre en 1987. On ne saurait mieux exprimer notre foi en la politique des deux langues officielles au Canada que par l'adoption d'une loi à ce sujet à la Chambre.

Il reste à assurer l'application de toutes les mesures prévues dans la loi et je veux assurer le député de la bonne foi du président du Conseil du Trésor et du gouvernement du Canada à ce sujet.

Si je peux me permettre une remarque personnelle, monsieur le Président, le député d'Ottawa—Vanier est natif de la région de la capitale nationale et y vit depuis toujours, tout comme le président du Conseil du Trésor. Ils comprennent fort bien que l'on peut rapprocher les deux solitudes au Canada. Ce sont des chefs de file dans ce processus à caractère évolutif, et ils se doivent de l'être. Mais ils doivent comprendre que la modération est de rigueur. C'est la modération, et non pas la précipitation, qui finira pas l'emporter un jour et qui nous permettra d'atteindre le but recherché.

Les choses évoluent tous les jours. Nous avons appris, à la Chambre ou ailleurs, que le district régional du Grand Vancouver venait d'adopter dernièrement une résolution en faveur de la dualité linguistique de notre pays. Il a prié tous les Canadiens de faire preuve de la tolérance et de la compréhension nécessaires à l'avènement d'un Canada unifié qui sera un membre important des familles de pays anglophones et francophones du monde. Je crois que c'est ce que nous voulons tous accomplir.

Comment allons nous nous y prendre? En forçant les Canadiens à se soumettre à des réglements ou en les consultant pour obtenir leur accord sur la façon d'appliquer la politique des langues officielles? Le député sait très bien que c'est ce que le président du Conseil du Trésor veut faire et que c'est ce qu'il fait effectivement. Conformément aux dispositions de la Loi sur les langues officielles, il a consulté les minorités linguistiques. Il a

parlé à un certain nombre de gens comme le veut cette loi.

La décision du groupe de Vancouver est la preuve de l'efficacité de ses démarches. Or, si cette preuve nous est donnée partout au Canada, nous avons alors l'assurance que les gens se rassemblent autour de cette politique, qu'ils souscrivent au principe de la dualité linguistique dont fait état la Loi sur les langues officielles.

Le député se plaint que le temps passe, que les choses n'avancent pas assez vite à son gré. Il doit comprendre que c'est un processus difficile, mais que l'objectif consiste à convaincre tous les Canadiens des avantages de la politique des langues officielles.

Le président du Conseil du Trésor s'est à maintes reprises engagé à réaliser cet objectif. Le gouvernement du Canada s'y est engagé lui aussi. Je ne vois pas pourquoi le député formule cette plainte. En fait, je sais pourquoi. Le commissaire aux langues officielles a soulevé ce problème, et le député veut en profiter. Je ne le lui reproche pas. Plus il soulève le problème et plus il attire l'attention publique sur cette question, plus les gens comprendront la nécessité de faire des progrès à cet égard.

• (1810)

Le commissaire aux langues officielles a un travail à faire et il l'a bien fait. Il a signalé ce problème à la Chambre des communes et à tous les Canadiens. J'assure au député et au commissaire aux langues officielles que le gouvernement procède avec la célérité nécessaire. Il fait des consultations, car il veut s'assurer que le produit fini sera satisfaisant pour tous les Canadiens et que le résultat sera celui que nous cherchons, c'est-à-dire le consentement unanime et l'accord général sur la politique des langues officielles.

* * *

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour participer à un débat qui, à mon avis, arrive à point nommé. Vous savez que, vendredi dernier, à la Chambre, j'ai interrogé le ministre des Forêts au sujet de l'expiration, le lendemain, de l'entente sur le développement forestier entre la Colombie-Britannique et le Canada. C'était en fait une date anniversaire. Le gouvernement était encore une fois en retard, car c'était également la date anniversaire de l'expiration des ententes conclues avec l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et l' Ontario. Le retard n'était pas de quelques semaines, mais de toute une année.

J'ai posé cette question au ministre. Je suis heureux que son secrétaire parlementaire soit présent aujourd'hui pour y répondre. Il pourrait peut-être faire une annonce ce soir à la Chambre au sujet de l'entente sur le développement forestier. Je voudrais souligner l'importance de ces ententes pour les provinces que j'ai mentionnées de même que pour la Colombie-Britannique.

Ces ententes dont nous avons parlé à la Chambre s'appellent ententes fédérales-provinciales sur le développement forestier et ont permis la création de plusieurs milliers d'emplois dans le domaine de la sylviculture en Colombie-Britannique. Elles ont servi principalement à reboiser ce que nous appelons l'arriéré de terres insuffisamment reboisées. Elles ont permis de financer des travaux de recherche et de mettre l'accent, aux deux paliers de gouvernement, sur des activités visant à résoudre les problèmes forestiers.

C'est parce qu'on parle maintenant des forêts au Canada, dans ma province notamment, que ces ententes sont si importantes. Elles sont importantes parce qu'elles favorisent la collaboration fédérale-provinciale en matière de création d'emplois. L'accord forestier de la Colombie-Britannique prévoit ajouter quelque 600 000 mètres cubes de bois au volume coupé chaque année dans cette province. Cela signifie que cet accord crée des emplois.

Cela fait déjà quelque temps que nous demandons aux gouvernement fédéral et provincial de renouveler cet accord. Le ministre fédéral des Forêts s'y est engagé en avril, en juin, en octobre et en décembre 1989; et maintenant que l'accord est venu à expiration, on nous dit de patienter encore, jusqu'à la saison du reboisement. Ma foi, cela ne me satisfait pas et cela ne satisfait pas les Britanno-Colombiens.

Il importe aussi de ne pas laisser le gouvernement de la Colombie-Britannique s'en tirer à si bon compte. Il est temps pour les gouvernements fédéral et provincial d'établir leurs priorités respectives.

Nous nous sommes trouvés dans une situation très malheureuse quand le premier ministre de la Colombie-Britannique a braillé, l'automne dernier, pour que le gouvernement fédéral réduise les paiements de transfert aux provinces. Quand le gouvernement fédéral l'a fait, le premier ministre a crié à la trahison. Le premier ministre coupe l'herbe sous le pied de son ministre des forêts.

C'est le huitième, je crois. Si je ne m'abuse, il est encore en fonction.

Le ministre fédéral des Forêts dit maintenant que la première demande de la Colombie-Britannique concernant le reboisement des forêts était déraisonnable et son homologue provincial prétend, lui aussi, que cette demande de son prédécesseur était utopique. C'est un petit jeu entre les conservateurs d'Ottawa et les créditistes de Victoria et ce sont nos forêts qui en feront les frais.

Nous avons discuté, mon collègue, le député provincial de Prince Rupert et notre caucus néo-démocrate au complet. Les députés fédéraux de la Colombie-Britannique, en particulier, ont plaidé en faveur de cette entente.

• (1815)

Le premier ministre sera à Prince George demain. Le ministre provincial est là. Le ministre fédéral y va vendredi soir. Ils devraient profiter de l'occasion, demain à Prince George, pour signer un accord proche des 800 millions ou un millard dont le secteur forestier a besoin pour le reboisement en Colombie-Britannique. C'est cela l'importance de cet accord.

Dans l'ensemble du pays, ces accords ont permis de réaliser différentes choses. En Alberta, il y a eu beaucoup de recherche sur le développement d'essences plus rentables. Voilà un an qu'il n'y a plus d'accord en Ontario. Même si le ministre fédéral laisse entendre que les libéraux de Queen's Park ne se sont pas plaints bien fort de l'absence de renouvellement de l'accord, je ne peux que me faire l'écho du ministre provincial qui disait qu'à une époque où le développement durable de nos forêts est si important, le gouvernement fédéral réduit ses engagements.

Ça ne va pas. Les habitants de Colombie-Britannique et des autres provinces veulent que cet accord soit signé et qu'il le soit aujourd'hui.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grande attention les propos de mon collègue de la Colombie-Britannique. Je voudrais tout d'abord le remercier d'avoir souligné d'une façon particulière que la dernière série d'ententes-Canada avec chacune des provinces au niveau de la forêt a été très bénéfique, notamment pour sa province, et notamment pour les autres provinces canadiennes.

Ce que je voudrais lui rappeler, monsieur le Président, c'est que le gouvernement fédéral, depuis 1984, s'est fortement engagé au niveau de la forêt. On n'a qu'à penser à l'ensemble des ententes qui ont été signées, la première série d'ententes dans laquelle il y a plus d'un milliard qui a été investi, dont plus de 600 millions de la part du gouvernement fédéral, pour voir jusqu'à quel point la forêt est une priorité pour notre gouvernement.

De plus, je voudrais rappeler à mon honorable collègue que depuis la fin des années 1950, 1957-1960, c'est la première fois que nous avons un ministère complet des Forêts qui ne dépende pas des autres départements qui ne sont pas sous-jacents soit au ministère de l'Agriculture soit au ministère de l'Environnement.

Je voudrais également rappeler à mon collègue, et d'ailleurs cela a été un consentement unanime des trois partis dans cette Chambre, pour remettre en vigueur un ministère des Forêts, parce qu'on sait jusqu'à quel point l'activité forestière est extrêmement importante pour la santé économique et sociale de notre pays, et ce, monsieur le Président, dans toutes les provinces du Canada, y incluant, bien entendu, la Colombie-Britannique.

Je voudrais également rappeler à mon collègue, et cela je pense que si on a une certaine honnêteté en politique, on doit l'avouer, c'est que souvent l'opposition nous accuse, accuse le gouvernement fédéral, de n'avoir rien fait au cours de la dernière année. Je voudrais rappeler à mon collègue que l'intention profonde du ministre actuel des Forêts, c'est bien de renouveler les ententes avec chacune des provinces. C'est évident, nous n'avons qu'à penser à celle du Nouveau-Brunswick, où nous avons bonifié l'entente. Nous n'avons qu'à penser à celle de la Nouvelle-Écosse. Nous n'avons qu'à penser à celle de l'île-du-Prince-Édouard. Nous n'avons qu'à penser au Plan de l'Est, qui a été reconduit au Québec. Nous n'avons qu'à penser à la volonté du ministre, parce que le ministre s'est promené de Terre-Neuve à Vancouver, a rencontré des groupes intéressés, a discuté avec les gens.

Monsieur le Président, c'est beau de dire: On veut absolument une entente sur la forêt, c'est vital pour notre province. Mais si on est des gens consciencieux, si on est des gens qui consultent, si on est des gens qui savent prendre les idées des autres, on doit quand même, au préalable, s'asseoir avec les intervenants, voir quels sont les besoins, les analyser et, dans la mesure où les budgets sont disponibles, de faire des ententes, de consacrer des sommes d'argent qui pourront avoir un effet des plus bénéfiques dans le secteur de la forêt.

C'est exactement ce que le ministre des Forêts fait depuis la dernière année. Il a rencontré une multitude d'intervenants, je voudrais le rappeler à mon collègue, tant en Colombie-Britannique qu'au Québec, qu'en On-

tario. Et c'est vrai, monsieur le Président, lorsque notre ministère des Forêts dit: On devrait consulter davantage les provinces, les provinces doivent également nous donner ce que j'appelle le *feedback* dont on a besoin au niveau forestier. Je pense que c'est important. Parce qu'il n'est pas dans l'intention du gouvernement conservateur d'aller de façon unilatérale dans le secteur des forêts.

Nous, ce que nous voulons comme ministère des Forêts, c'est d'avoir une entente qui tienne compte des besoins du milieu, qui tienne compte d'un développement durable, qui tienne compte d'un approvisionnement de qualité pour nos entreprises, qui tienne compte également de salaires décents pour les travailleurs forestiers. C'est ce à quoi le ministre des Forêts travaille, et j'espère que mon honorable collègue nous appuiera dans cette démarche car c'est une démarche qui est fort louable, non pas uniquement pour un parti politique mais pour un secteur économique fort important: pour la société canadienne.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 6 avril 1990

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—FINANCEMENT DES CENTRES POUR FEMMES

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe) propose:

> Que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement devrait rétablir le financement de base des centres pour femmes, afin de permettre à ces centres de continuer de fournir des services essentiels d'information, d'orientation et de soutien.

—Madame la Présidente, la motion et son objet sont d'une importance capitale. Les récentes compressions budgétaires qui portent un coup fatal aux centres pour femmes ne témoignent pas seulement du refus de les aider financièrement mais d'un effort politique concerté de la part du gouvernement pour étouffer la contestation chez les femmes du Canada.

Les centres pour femmes sont issus des recommandations de la Commission royale de 1970 sur le statut de la femme. Cette commission a parlé de l'inégalité réelle des femmes dans notre pays. Ses recommandations étaient mises en oeuvre progressivement, avec une lenteur désespérante dans tout le pays. Les centres pour femmes ont joué un rôle important dans ce processus.

Ces centres sont indispensables. Ils fournissent notamment les services aux femmes victimes de violence qui ne savent pas à qui s'adresser, où trouver le refuge le plus proche, comment s'y rendre ni même quels avocats elles ont avantage à consulter. Les centres diffusent cette information et ils sont parfois situés dans le voisinage des services mêmes dont une femme battue a besoin.

Les adolescentes reçoivent de l'information sur la sexualité, sur les maladies transmissibles sexuellement et apprennent où trouver les services de santé de soutien. Les centres pour femmes donnent cette information. Nous avons ici, à Ottawa, des femmes sans abri. Le centre Place aux femmes d'Ottawa les accueille les fins de semaine pour pallier le manque des services sociaux municipaux et autres.

Les centres peuvent dire aux femmes chômeuses, récemment divorcées, jeunes ou vieilles qui ne savent pas où chercher du travail quels programmes existent pour elles. Ils peuvent aussi les conseiller.

Les centres font connaître aux mères et aux parents les services de garderies de leur localité; ils dirigent les immigrants et les femmes des minorités visibles vers les programmes à leur intention et vers les organismes qui peuvent les aider.

Les centres peuvent secourir les femmes victimes de harcèlement sexuel et celles qui sont l'objet de discrimination au travail en les mettant au courant des lois et en leur expliquant leurs droits. Bon nombre possèdent une liste d'avocats qui peuvent les aider.

Toutes les femmes et tous les hommes peuvent faire appel aux ressources d'un centre pour femmes. Des centres de ce genre offrent des renseignements au public et le sensibilisent sur les questions qui touchent les femmes.

À cause de ces dernières compressions, qui suppriment la totalité du financement de base, ces services seront au moins radicalement réduits, sinon entièrement éliminés dans certains cas. Cette situation aura des répercussions très négatives sur le travail que nous avons tenté d'accomplir au cours des années pour appliquer les recommandations du rapport de cette commission royale d'enquête.

Par exemple, à Whitehorse, les compressions imposées au financement d'organisations de femmes et d'autochtones représentent une réduction des fonds de 80 p. 100 des organismes de bénévoles au Yukon. C'est une tendance qui s'est poursuivie avec le temps.

Dans le budget de 1989-1990, le programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État a été réduit de 2 millions de dollars. Dans le dernier budget, il l'a été de 1,6 millions de dollars de plus.

Les crédits

• (1010)

Par ailleurs, on soutient que nous devons nous attaquer au déficit. À mon avis, personne à la Chambre ne peut nier le fait qu'il faut réduire le déficit, mais le débat porte sur la façon dont le gouvernement procède.

Dans le même budget qui a supprimé la totalité du financement de base de plus de 75 centres pour femmes, il y a eu également des majorations. En effet, on a augmenté le budget du SCRS de 33 millions de dollars. En outre, 14 millions de dollars ont été affectés à la publicité sur la TPS. Nous pouvons constater quelles sont les priorités du gouvernement. Auprès des 33 millions de dollars pour le SCRS et des 14 millions pour la publicité sur la TPS, 1,6 million n'est pas grand-chose. Est-il justifié de prétendre qu'il faut imposer cette compression pour réduire le déficit?

Autre fait très intéressant, cela vient à un moment où les Canadiennes ont fait connaître en termes très énergiques au gouvernement leur opposition au projet de loi C-43, qui vise à recriminaliser l'avortement. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'une simple coïncidence.

Je crois que cette mesure s'inscrit dans un programme politique. La voix des femmes qui se fait entendre à partir de ces centres et la capacité qu'ont les femmes de s'organiser au niveau local, tout cela est compromis par ces compressions budgétaires. Ces centres pour femmes doivent maintenant réorienter leurs efforts en faisant des campagnes de souscription afin de rester ouverts pour faire des analyses de projets et rédiger des propositions de projets.

Ayant déjà présidé le conseil d'administration de notre centre local pour femmes à Victoria, je sais combien d'énergie il faut investir dans ce travail. Les employées de ces centres sont souvent très peu payées. Les centres doivent également compter sur le bénévolat. Je sais que l'employée de notre centre pour femmes de Victoria recevait un salaire annuel d'environ 22 000 $ par année, ce qui représente probablement la moyenne nationale.

On ne travaille pas dans ces centres pour devenir riche. On y travaille dans l'espoir que les recommandations du rapport de la commission royale d'enquête de 1970 finiront par porter fruit et que les Canadiennes jouiront d'une véritable égalité. Ces employées, de Victoria jusqu'à Terre-Neuve, sont des femmes engagées qui accomplissent le travail du gouvernement pour une très faible rémunération. Elles le font avec dévouement et passion. C'est une façon très efficace de tenter de réaliser l'objectif que le gouvernement s'est lui-même proposé d'atteindre. L'argument voulant que la coupe faite dans le budget de 1,6 million de dollars soit une mesure de réduction du déficit tombe donc à plat.

C'est un autre objectif qu'on poursuit en l'occurrence. On cherche à réduire les femmes au silence, mais je puis vous assurer qu'elles ne se laisseront pas faire. Nous avons été témoins, toute la semaine, des initiatives prises par les femmes qui ne se laisseront pas baîllonner. Nous les avons vues à l'oeuvre de Terre-Neuve jusqu'à Port Alberni et au Nord.

La suppression totale du financement de base du centre d'information pour femmes de Whitehorse, au Yukon, obligera celui-ci à fermer ses portes. Si cela se produit, le centre le plus rapproché se trouvera à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique. Est-ce là ce que le gouvernement entend par solutions de remplacement?

Qu'allons-nous faire? Payer des billets d'avion aux femmes pour qu'elles viennent demander une consultation? Payer leurs frais d'appel interurbain? Non.

En diminuant ces fonds, on tente de réduire les femmes au silence. Mais les femmes ne se laisseront pas faire. Il entre dans les plans du gouvernement actuel de condamner les pauvres au silence. Mais ceux-ci ne se laisseront pas faire.

Ma collègue, la députée de Mission—Coquitlam, a rencontré, à titre de porte-parole de son parti pour les questions sociales, un certain nombre d'hommes et de femmes à faible revenu qui ont besoin de services sociaux. Ce sont ces gens-là dont nous devrions nous occuper.

La compression des programmes destinés aux femmes met en cause le rôle du gouvernement, en fait. Qui devons-nous aider par l'entremise du régime fiscal? Ceux qui sont déjà relativement à l'aise? C'est ce que semble penser le gouvernement. Les compressions imposées aux centres destinés aux femmes et aux autochtones ainsi qu'à d'autres initiatives d'où peut naître une certaine contestation sont, à mon avis, des tentatives délibérées de la part du gouvernement de réduire au silence les femmes et les autochtones.

Je voudrais maintenant parler des effets de la fermeture de ces centres. En Colombie-Britannique, les centres destinés aux femmes situés dans les localités suivantes seront fermés: Chetwynd, Fort St. John, Howe Sound, Kelowna, Penticton, Port Alberni et Kitimat.

Nous avons demandé à maintes reprises à rencontrer le ministre responsable, le secrétaire d'État. Mais il s'est contenté de nous envoyer des fonctionnaires n'ayant pas le pouvoir d'apporter des changements au financement. Ces fonctionnaires ont davantage mécontenté les femmes, tout comme le ministre responsable. Lundi dernier, les députées de notre caucus ont adressé au ministre une

lettre dans laquelle nous lui demandions de nous rencontrer jeudi, soit hier, à une heure qui lui conviendrait. Nous attendons toujours sa réponse.

Il s'agit d'une situation urgente. C'est pourquoi nous profitons de cette journée consacrée à l'opposition pour présenter cette motion. Ces compressions jettent le discrédit sur le gouvernement et la désobéissance civique continuera si les choses ne changent pas.

Il ne faut pas oublier non plus que cette mesure ternira la réputation du Canada à l'étranger, car nous nous trouvons ainsi à enfreindre des traités internationaux. Le Canada a signé la convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le gouvernement souscrit également aux stratégies progressives de Nairobi.

Le Canada ne peut déclarer une chose à l'étranger et en soutenir une autre chez lui. Nous parlons de 1,6 million de dollars. C'est un montant négligeable lorsqu'on pense aux fonds supplémentaires que le gouvernement a consacrés à certains projets dans un budget qui est censé réduire le déficit. Les Canadiens ne sont pas dupes.

En réponse aux questions posées sur le comité ayant pour mandat d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes, on a attribué la représentation permanente du Canada aux Nations Unies et le succès remporté dans la lutte contre la discrimination à la vigueur du mouvement féministe canadien et à l'engagement que les dirigeants canadiens ont pris d'assurer des droits égaux aux femmes. Comment la suppression du financement de base des centres pour femmes témoigne-t-elle de l'engagement du gouvernement à cet égard? Il doit y avoir une explication, et je suis prête à l'entendre aujourd'hui.

• (1020)

Les progrès du mouvement de promotion de la femme sont sans cesse minés par les réductions de financement et le refus du gouvernement de rencontrer le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, le plus important groupe de pression au Canada, qui représente plus de 600 organisations de femmes. Non seulement le dernier budget a-t-il réduit de 1,6 million de dollars le financement des centres pour femmes, mais il a également réduit les fonds affectés aux publications féministes. Je crois qu'on cherche ainsi à empêcher les responsables de ces publications de faire un travail efficace et de faire connaître les questions qui revêtent un intérêt pour les femmes. Avec ces réductions on s'en prend délibérément à l'égalité de la femme. Je rappelle à la Chambre que les femmes reçoivent 1,6 million de moins, tandis que le SCRS jouit de 33 millions de plus.

Cette comparaison est révélatrice du programme du gouvernement, de ses priorités et du peu d'intérêt qu'il porte à la promotion de la femme. L'avenir s'annonce plutôt sombre si le gouvernement ne change pas de cap. J'espère de tout coeur que la ministre responsable de la situation de la femme s'acquittera de ses obligations en recommandant à ses collègues du Cabinet de rétablir, comme je le demande dans ma motion, le financement des centres pour que toutes les Canadiennes, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, en passant par le Yukon, puissent continuer de faire leur travail comme elles l'ont fait jusqu'ici, c'est-à-dire à peu de frais, mais avec beaucoup d'efficacité et de dévouement.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Madame la Présidente, cela me fait extrêmement plaisir de pouvoir dire aujourd'hui quelques mots au sujet des centres pour femmes en réponse aux observations présentées par la députée de Saanich—les-Îles-du-Golfe.

Il y a une dizaine d'années, j'ai fait partie du premier conseil d'administration du centre pour femmes de Scarborough. Ce centre nous paraissait essentiel pour atteindre et aider les femmes en difficulté. Pour l'établir, nous avions besoin de fonds. Nous avions passé beaucoup de temps à remplir des demandes d'aide financière, à trouver les mots qu'il fallait pour l'obtenir. Mais jamais il n'était venu à l'idée de ce premier conseil que le financement des centres pour femmes devait provenir uniquement du gouvernement fédéral.

Nous avions sollicité à l'époque des fondations et la population en général en organisant des activités pour collecter des fonds, de façon à diversifier nos sources de financement. Je suis heureuse de dire que, grâce à deux extraordinaires habitantes de Scarborough, M^mes^ Nina Willcocks et Linda Davis, qui ont su atteindre ce but, les divers ordres de gouvernement ne participent plus que très peu au financement des services qui assurent la justice sociale et l'égalité économique aux femmes de Scarborough.

J'ai aussi une question à poser et un commentaire à formuler. La députée parle d'une réduction du financement. Rappelons un peu les faits. En 1984–1985, soit immédiatement avant que les conservateurs ne prennent le pouvoir, le gouvernement fédéral, par l'entremise du secrétariat d'État, consacrait huit millions de dollars aux programmes destinés aux femmes. Il y a eu une augmentation énorme de ce financement. En 1988–1989, il atteignait 13 millions de dollars.

La détermination dont plusieurs femmes au sein de notre parti ont fait preuve pour qu'on accroisse considérablement le financement au cours des six dernières années leur fait grand honneur, de même qu'au gouvernement. Beaucoup de femmes ont pu bénéficier de ces programmes.

Je crois qu'il est temps que nous rétablissions les faits en ce qui concerne les avantages que nous avons pu donner aux femmes, par exemple des emplois et la possibilité d'établir leurs propres entreprises. Deux tiers des entreprises qui ont été créées au Canada au cours des six dernières années l'ont été par des femmes.

Je voulais simplement rétablir les faits, et je continuerai certainement de le faire tout au long de ce débat.

Mme Hunter: Madame la Présidente, c'est une très bonne idée que de rétablir les faits. Permettez-moi de commencer mes remarques en rétablissant les faits pour ce qui est des fonds affectés aux programmes pour les femmes en 1990–1991. Ces fonds ont été ramenés de 13 millions à 9 millions. Nous nous retrouvons donc presque au même niveau qu'en 1984–1985. Si on pense à l'inflation, cela montre le véritable engagement du gouvernement envers les centres pour femmes.

Nous devrions vraiment nous arrêter un instant à ce que le gouvernement essaie de faire en forçant les femmes à se concentrer sur la collecte de fonds, parce que tout le temps qu'on passe à recueillir des fonds, c'est du temps qu'on n'a pas pour apporter de vrais changements au Canada. Ne croyez pas que les femmes se laisseront duper ainsi. Elles savent très bien ce qui se passe.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Je veux poser une question à ma collègue. Comment explique-t-elle aux responsables des centres pour femmes que le gouvernement fédéral n'a pas d'argent pour eux, alors qu'il arrive à trouver 16 millions de dollars pour sa TPS, une taxe qui nuira aux femmes et à leurs familles et à laquelle 80 p. 100 des Canadiens s'opposent? Le financement des centres pour femmes est une initiative qui jouit évidemment de l'appui de la grande majorité des Canadiens et Canadiennes. Comment la députée explique-t-elle cette énorme contradiction dans la politique du gouvernement conservateur?

Mme Hunter: Je pense que les femmes et les hommes de ce pays ne sont pas dupes, ils ne croient pas à l'argument contestable selon lequel cela va aider à réduire le déficit. Il s'agit d'un acte politique délibéré pour faire taire les femmes. Je n'essaie pas d'expliquer la logique de dépenser 14 millions pour faire de la publicité pour la TPS, alors que justement, comme le disait mon collègue, elle va faire du tort aux femmes et aux hommes que l'on essaie d'aider.

Ce qui est en cause, c'est la capacité de redistribution de notre régime fiscal. Nous parlons de ce que le gouvernement devrait faire avec notre argent et des initiatives que ce gouvernement a prises depuis le début de son deuxième mandat, en 1988. Il a parlé très clairement de la direction qu'il estime devoir prendre.

Les femmes et les centre pour femmes ont manifesté clairement leur opposition à celle-ci. Je pense que c'est l'une des raisons de ces dernières réductions. Il s'agissait, par ce moyen, de faire taire les femmes.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, je suis députée de la circonscription de Mission—Coquitlam où se trouve le centre pour femmes de Port Coquitlam. Pour commencer, je voudrais dire aux députés que ce centre, comme tous les autres centres pour femmes, n'attend pas d'être financé à 100 p. 100 par le gouvernement.

• (1030)

Je voudrais demander aux députés de considérer la valeur monétaire du temps que les bénévoles consacrent à faire fonctionner ces centres pour femmes.

Les bénévoles ont travaillé 2 700 heures. Si l'on multiplie cela par 10,50 $/h, qui est le salaire horaire moyen des conseillers dans tout le pays, nous obtenons 28 350 $. Voilà la valeur de notre temps collectif, en tant que femmes.

Si l'on multiplie ce chiffre de 28 350 $ par 33, le nombre de centre pour femmes de Colombie-Britannique, nous obtenons 935 550 $, soit presque le double de ce qu'il en coûterait pour maintenir ces centres.

Donc il faut bien se souvenir que les femmes apportent une valeur de 935 550 $ à ces centres qui servent 231 000

femmes en Colombie-Britannique. Je dirais que le gouvernement en a pour son argent.

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Madame la Présidente, je suis spécialement heureux que les parlementaires aient aujourd'hui l'occasion de se pencher sur la contribution des femmes à la vie de notre pays. Plus encore, je suis heureux de mesurer les progrès accomplis au niveau de l'égalité de chances et de l'égalité d'accès, cause à laquelle beaucoup d'entre nous ont cousacré leur vie.

Cette journée nous donne la possibilité de raffermir notre résolution de cesser de marginaliser et de banaliser les très importants mécanismes qui ont donné aux femmes la possibilité d'accéder à l'égalité et à la justice sociale. Il y a des programmes qui prônent cela. Ils fournissent des services tout à fait essentiels. J'ai constaté très rapidement leur efficacité.

On s'est attaché à l'occasion de cette journée d'opposition à parler du financement de base. La motion demande que le gouvernement devrait rétablir le financement de base. Je ne pense pas qu'en dehors de certains fonctionnaires au sein du ministère lui-même on trouve trois personnes dans notre pays qui sachent de quoi il s'agit au juste quand on parle de financement de base ou de financement de fonctionnement.

Mme Maheu: Allez le leur dire, Gerry.

M. Weiner: Sur ce plan la question est de savoir s'il faut faire figurer dans les dépenses admissibles des éléments de dépenses qui relèvent des frais généraux, par exemple le loyer et l'éclairage. Certains diront que cela entre dans le financement de base, d'autres diront qu'il s'agit là de dépenses de projet ou de programme. Nous avons dit très ouvertement que les critères établis sont suffisamment souples pour faire admettre beaucoup de ces dépenses dans le financement de programme ou de projet.

La question n'est pas de savoir si cela peut être considéré comme financement de base, parce que certains groupes reçoivent le financement de base tandis que certains centres pour femmes n'en reçoivent pas. Dans la province de Québec il y a environ 78 centres pour femmes: 39 d'entre eux avaient reçu un certain financement de fonctionnement, mais non les 39 autres. J'ajouterai qu'il y a plus de centres pour femmes qui ne reçoivent aucun financement fédéral que le contraire.

Il est toujours pénible, quand on essaie de gérer un programme, de se contenter d'un peu moins. C'est le cas pour ce domaine-là en ce moment. Mais cela ne doit pas minimiser la volonté du gouvernement de consentir un important effort global faisant appel à chacun des ministères, pour qu'une fois pour toute le Canada soit un pays qui offre des chances égales et complètes.

Nous aurons l'occasion aujourd'hui de passer en revue tous les programmes gouvernementaux destinés aux femmes, afin de rétablir la vérité.

Des voix: Oh, oh!

M. Milliken: Vous voulez enfin avouer certaines de vos bourdes?

M. Weiner: J'entends beaucoup de petits rires étouffés du côté de ce parti qui a fait peu de cas des Canadiennes en ce qui concerne les programmes et les fonds engagés. .

Mme Maheu: Qui a mis les programmes sur pied?

M. Weiner: Nos réalisations en matière de nomination de femmes, tant sur le plan du nombre que sur celui de l'importance des postes, font l'envie de ceux qui siègent de l'autre côté de la Chambre. Vous n'avez aucune raison de rire.

Des voix: Bravo!

Mme Clancy: Vos programmes ont été mis sur pied par des gouvernements libéraux.

M. Weiner: Madame la Présidente, j'entends les gens dans la tribune et nous leur parlerons à l'occasion parce que je sais qu'ils veulent participer activement. Ils n'ont pas demandé à me rencontrer cette semaine, mais j'espère qu'ils le feront.

Mme Langan: Nous l'avons fait, mais vous ne voulez pas nous rencontrer.

M. Weiner: Elle ne m'a pas appelé.

Je suis ici aujourd'hui pour rétablir les faits en ce qui concerne les intentions du gouvernement au sujet du financement des centres pour femmes et du soutien qu'il compte apporter aux Canadiennes et aux programmes qui leur sont destinés. Les motions comme celle que nous discutons aujourd'hui entretiennent des peurs non fondées.

Ces dernières semaines, j'ai entendu, avec consternation, des affirmations trompeuses et contraires à la vérité. La motion à l'étude à la Chambre sur la question du financement des centres pour femmes me fournit l'occasion de parler aux députés et, par leur entremise, tous les Canadiens.

[*Français*]

Madame la Présidente, l'opposition voudrait faire croire aux Canadiens que le gouvernement ne s'intéresse pas aux femmes du Canada. Or, rien n'est plus faux! Aucun autre gouvernement, dans l'histoire du Canada, ne s'est autant préoccupé de faire avancer les droits des femmes

et de travailler avec celles-ci à l'avènement de l'égalité des sexes dans notre société.

Laissons la controverse, et regardons plutôt les faits. Entre 1980 et 1984, le gouvernement libéral. . .

[*Traduction*]

. . .Vous étiez ici les bras croisés, à ne rien faire. . .

Mme Clancy: Je n'étais pas ici en 1985.

[*Français*]

M. Weiner: Le gouvernement libéral n'a consacré que 12 millions à des programmes destinés aux femmes, seulement 12 millions, madame la Présidente.

[*Traduction*]

Nous avons fait beaucoup plus. Depuis 1984, au Secrétariat d'État, nous avons dépensé plus de 56 millions de dollars pour appuyer les femmes canadiennes dans leur lutte incessante contre l'injustice et pour l'égalité.

Mme Clancy: Que faites-vous de l'argent que vous avez donné à *REAL Women*?

M. Weiner: Cette année, par exemple, nous travaillerons avec plus de 550 organisations de femmes bénévoles pour construire un cadre vital de collaboration dans toutes les provinces et les territoires. Par exemple, nous donnons la priorité aux programmes qui aident les immigrantes et les femmes des minorités visibles, les handicapées et les femmes autochtones. Nous aidons les groupes de femmes à améliorer leurs méthodes de collecte de fonds.

[*Français*]

Nous abordons le problème de la violence dans la famille au moyen d'une stratégie pluriannuelle, qui donne des résultats concrets. Nous avons adopté une approche pangouvernementale, qui met à contribution les ressources de mon ministère, celles des ministères de la Santé nationale et du Bien-être social, des Affaires indiennes et du Nord canadien et de la Justice, de même que celles de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

[*Traduction*]

Pour combattre la violence familiale, nous avons prévu un budget de plus de 40 millions de dollars, dont 22,5 millions pour l'Opération refuge de la SCHL, qui offrira 500 refuges aux femmes et aux enfants. Et nous ne nous bornons pas à verser des fonds.

En effet, la liste des mesures législatives prises par le gouvernement est impressionnante: nous avons entre autres modifié le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les normes des prestations de pension, la Loi sur la sécurité de la vieillesse et la Loi sur les Indiens et adopté la première Loi nationale sur l'équité en matière d'emploi. Et la liste est encore longue.

Le gouvernement a plus que doublé le nombre de femmes nommées à des commissions, à des conseils et à des organismes fédéraux.

Et depuis 1984, il a fait passer de 7 à 21 le nombre de femmes sous-ministres.

Nous pouvons assurément nous enorgueillir des progrès réalisés et je trouve navrant d'entendre le sombre tableau brossé par les députés d'en face. Qu'ils comparent leurs réalisations aux nôtres. Je connais le résultat.

[*Français*]

Lorsque le premier ministre m'a nommé secrétaire d'État, il m'a donné comme mission de faire ce que je pouvais pour que l'égalité soit une réalité pour tous les Canadiens. Inutile de dire que cette égalité, pour être réelle, doit inclure le groupe qui représente plus de la moitié de la population de ce pays: les Canadiennes. C'est précisément ce à quoi le gouvernement s'est employé pendant les six dernières années. Et nous avons fait davantage pour l'égalité que n'importe quel gouvernement avant nous.

Cependant, dans les temps difficiles, il faut prendre des décisions difficiles. Nous ne pouvons pas les éluder. Les gens de ce pays attendent du gouvernement qu'il soit responsable.

• (1040)

[*Traduction*]

En raison des importantes compressions de dépenses effectuées par le gouvernement, le budget du programme de promotion de la femme de mon ministère a été ramené de 11,2 à 9,6 millions de dollars. Cette réduction s'inscrit dans une action globale qui touche de nombreux ministères. Nous devons absolument faire des sacrifices maintenant pour que demain le Canada soit aussi fort que nous le souhaitons tous.

Mme Clancy: Comment cela «nous»?

M. Weiner: Notre gouvernement est conscient du rôle essentiel que les centres pour femmes jouent dans leurs communautés et il veut faire en sorte qu'ils puissent poursuivre leurs activités.

[*Français*]

Le gouvernement connaît et apprécie les activités menées par les centres. Les centres de femmes représentent un moyen important pour l'avancement de l'égalité des sexes.

Nous les avons financés et nous continuerons de le faire pour leur permettre de poursuivre leur action des plus valables dans ce domaine. J'encourage les centres de femmes à demander une aide au titre de projets ponctuels, et je puis les assurer qu'ils peuvent recevoir aussi des fonds pour les frais administratifs liés à l'exécution de projets.

[*Traduction*]

C'est là le genre de crédits que j'ai annoncés, hier, à la Chambre pour le Second Storey Women's Centre de Bridgewater, en Nouvelle-Écosse.

Mme Clancy: Vous montez un groupe contre un autre.

M. Weiner: Les centres pour femmes seront les premiers à avoir accès aux fonds destinés aux projets, ce qui leur permettra de poursuivre leurs activités, qu'ils mènent, la plupart du temps, dans leur collectivité. . .

Mme Mitchell: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À l'ordre! La députée de Vancouver-Est souhaite invoquer le Règlement.

Mme Mitchell: Je suis désolée d'interrompre le ministre, mais je crois que je me devais de le faire. Le ministre accepterait-il de répondre à une question sur le sujet dont il parlait?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je peux demander au ministre s'il accepterait de répondre à une question à ce stade-ci, mais il y aura une période réservée aux questions et aux commentaires après l'intervention du ministre et je serai alors très heureuse de donner la parole à la députée. La parole est au ministre.

M. Weiner: J'ai demandé à mes fonctionnaires d'examiner le plus rapidement possible les demandes en question. Depuis des années, quelque 20 centres dans tout le pays obtiennent de mon ministère des crédits pour leurs projets. Grâce à cette aide financière, ils accomplissent de l'excellent travail et assurent des services importants dans leurs collectivités respectives.

[*Français*]

Je ne dirai jamais assez à quel point il est important pour le gouvernement que les groupes féminins diversifient leur financement. Dans ce contexte, le programme de promotion de la femme ne représente pas la seule source d'aide financière. D'autres ministères fédéraux, comme Santé nationale et Bien-être social Canada, Emploi et Immigration, Travail Canada, la Justice et le solliciteur général versent une aide.

Bon nombre de gouvernements provinciaux consentent aussi des crédits. De plus, un nombre croissant de groupes féminins sont financés par d'autres programmes du Secrétariat d'État, notamment ceux du multiculturalisme, des langues officielles, des femmes autochtones et de la participation des personnes handicapées.

Le programme de promotion de la femme de mon ministère a mission d'aider les organismes féminins oeuvrant en faveur de l'égalité des sexes. Laissez-moi vous assurer que les centres continueront de recevoir une aide au titre de projets ponctuels pour les activités admissibles dans les années à venir.

Le programme n'a jamais financé directement les services de santé et les services sociaux. Qu'il soit très clair que le programme de promotion de la femme n'a pas et n'a jamais eu la responsabilité de subventionner les refuges pour femmes battues. Par conséquent, la décision prise au sujet du financement des centres de femmes ne constitue pas une perte pour les femmes battues, étant donné que ce type de services n'entre pas dans les attributions du programme.

[*Traduction*]

Le fait est que le financement de ces services essentiels pour certaines des femmes les plus défavorisées du pays est assuré aux niveaux municipal ou provincial avec l'aide d'autres ministères du gouvernement fédéral.

Je veux être très clair sur ce point. Dans le cadre du Programme de promotion de la femme du secrétariat d'État, il n'est pas question de financer des services destinés aux victimes d'agressions sexuelles ou de viol. Cela n'a jamais été l'objectif du programme. Il n'a pas été créé à cette fin.

Je voudrais également préciser que la majorité des centres pour femmes du Canada survivent, sans le financement de base accordé au titre du Programme de promotion de la femme.

Quels types de projets sont financés dans le cadre du Programme de la femme? Permettez-moi de vous donner quelques exemples. On aide les mères célibataires qui travaillent afin d'accroître leurs possibilités d'avenir; les femmes des régions rurales mettant sur pied des réseaux d'information; les immigrantes qui souhaitent améliorer leurs compétences; les organismes bénévoles qui s'occupent de questions de garde d'enfants et les handicapées qui veulent organiser des ateliers sur la violence.

Ces quelques exemples montrent bien en quoi consiste le Programme de promotion de la femme. Il s'agit d'un programme qui répond aux défis contemporains en aidant les femmes et leurs organismes. Notre gouvernement prend très au sérieux la responsabilité qui lui incombe de financer les centres pour femmes dans tout le pays.

[*Français*]

Vu le rôle important joué par ces centres, je crois que les provinces devraient faire leur part. À cette fin, j'ai rencontré la semaine dernière l'honorable Philip Warren, de Terre-Neuve, et je rencontrerai cet après-midi l'honorable Violette Trépanier, du Québec. Ma collègue, la ministre responsable de la condition féminine, est également en pourparlers avec l'honorable Carol Gran, de la Colombie-Britannique.

[*Traduction*]

J'ai un objectif en commun avec les centres pour femmes. Nous voulons qu'ils poursuivent leurs activités. J'ai mis à leur disposition les moyens leur permettant de le faire. Profitons. . .

Mme Maheu: Vous avez aboli les programmes.

Des voix: Oh, oh!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis désolée, mais je dois interrompre le ministre.

Je suis convaincue que les députés de l'opposition veulent être entendus lorsqu'ils prennent la parole et qu'ils n'aimeraient pas que la présidence permette de désordre pendant leurs interventions.

Je leur demande donc de faire preuve de la même courtoisie à l'égard du ministre.

M. Weiner: Merci de votre intervention, madame la Présidente.

Mme Clancy: Pauvre petit Gerry.

M. Weiner: J'ai eu le plaisir de rencontrer des représentantes de centres pour femmes. Je profiterai de toutes les occasions qui me seront offertes pour les rencontrer. J'ai d'ailleurs un certain nombre de rendez-vous fixés pour la semaine prochaine. Je suis prêt à dialoguer.

Mme Clancy: Pourquoi ne rencontrez-vous pas les femmes néo-démocrates?

M. Weiner: Un fait est incontestable: le financement de base, comme certains l'appellent, a été supprimé. Les fonds réservés au financement des programmes ont cependant été augmentés et les critères d'admissibilité à ces fonds sont, je le répète, très souples.

Certaines dépenses admissibles sont couvertes par le programme. Je suis très préoccupé. Je répète que je veux que les centres restent ouverts. D'autres aussi pensent comme moi. De plus en plus de gens se joignent aux groupes d'appui qui veulent contrer ceux qui minimisent l'importance de ces centres.

Mme Mitchell: C'est vous qui minimisez leur importance.

M. Weiner: Je le répète, je m'assurerai que les demandes soient étudiées sans tarder, de façon à envoyer les fonds nécessaires aux centres pour femmes. Je ne vois pas ce que nous pourrions faire de plus, mais je crois que ceux qui ont à coeur l'avenir des centres pour femmes et du Programme de promotion de la femme devraient faire l'impossible pour nous aider à mener à bien ces initiatives.

Ce ne sont pas des questions faciles à régler pour personne d'entre nous, et je suis sûr que les députés veulent tous sincèrement s'assurer que nous faisons ce qui doit être fait.

Il faut noter qu'il existe un programme très important au secrétariat d'État. J'ai dit que nous avions débloqué environ 1 million de dollars au ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté dans le cadre du programme destiné aux immigrantes et aux minorités visibles. Sans compter que plus de 2 millions de dollars ont été affectés au Programme des femmes autochtones. Plus de fonds ont été affectés au Programme de participation des personnes handicapées et nous savons que près de 65 p. 100 de celles-ci sont des femmes.

Il est très important de nous donner la possibilité de nous occuper de nos groupes clients compte tenu des moyens mis à la dispositions des diverses composantes de mon ministère pour satisfaire aux besoins de plus en plus grands des femmes et pour régler le problème des inégalités dans notre société.

On a reconnu notamment que le personnel et les fonctionnaires avaient toujours joué un rôle très positif et très efficace auprès des clients qu'ils veulent aider au mieux de leur capacité. Les gens que nous servons ont toujours reconnu que nous avions l'esprit ouvert et que nous nous efforcions de les aider dans la mesure de nos moyens. C'est ce message que mes collaborateurs régionaux se sont efforcés de communiquer à la population.

• (1050)

Le sous-secrétaire d'État associé a passé trois ou quatre jour à Terre-Neuve pour tenter d'aider les centres pour femmes à remplir leurs formulaires de demande. Je sens qu'une ouverture d'esprit existe dans les centres pour femmes qui cherchent des moyens de mettre à

profit le financement des projets et des programmes pour poursuivre leurs activités.

Plus important encore, je constate que pour la première fois, partout au pays, les Canadiens se serrent les coudes pour s'assurer que ces initiatives aboutissent dans l'intérêt de toute la collectivité.

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions et des commentaires? La députée de Mission—Coquitlam a la parole.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, j'exhorte les députés d'en face à faire tout le chahut qu'ils peuvent, s'ils se sentent mieux après. C'est certain que je me sens mieux après, pour ma part.

J'aimerais interroger le ministre et peut-être, encore une fois, tenter de rétablir les faits. Quand j'aurai fini de poser mes questions, j'aimerais bien que le ministre me dise comment, selon lui, les centres pour femmes devraient utiliser les fonds destinés aux programmes, alors qu'ils n'obtiennent pas le financement de base pour pouvoir payer le loyer.

Je signale en outre au ministre que les centres pour femmes n'ont été prévenus que cinq semaines à l'avance que le financement de base allait être supprimé. Cinq semaines, c'est loin d'être un délai suffisant pour trouver ailleurs des dizaines de milliers de dollars de financement. De toute évidence, le gouvernement se fiche éperdûment de ce qui pourra advenir de ces centres.

Le ministre a énuméré toute la série de mesures que le gouvernement a prises en faveur des femmes. J'aimerais dire un mot de ce qu'il a fait récemment pour les femmes.

Tout d'abord, il s'est dérobé à la promesse qu'il avait faite d'instaurer un nouveau régime de garderies.

Il a proposé de criminaliser de nouveau l'avortement et d'enlever aux femmes le droit de décider d'avoir des enfants ou non.

Il a décrit comme une victoire attribuable à sa loi sur l'équité professionnelle la réduction de 0.5c. de l'écart entre le salaire des hommes et celui des femmes.

Il a proposé une taxe sur les produits et services de 7 p. 100 sur absolument tout, depuis les timbres postes, les livres, les tampons hygiéniques, les coupes de cheveux, le cinéma jusqu'aux transports.

Il a bradé les emplois des femmes dans les secteurs de l'électronique, de l'industrie alimentaire et des textiles.

Il a décliné toute responsabilité en ce qui concerne l'assurance-chômage.

Il a fourni des fonds pour la construction de maisons et de foyers de transition, sans pourtant fournir la moindre assurance qu'il contribuerait au financement des programmes.

Il a écarté les femmes de toute consultation préalable aux prises de décisions.

Il a accepté de prêter plus d'argent aux clubs de danseuses exotiques qu'aux associations féminines.

Il continue d'appliquer une politique de l'immigration qui favorise les hommes riche, et de traiter injustement les immigrantes inscrites aux programmes de formation linguistique dont il assure le financement.

Il a refusé de financer les travaux des femmes dans les domaines de la reproduction, des droits des lesbiennes, de l'environnement et de la paix.

Depuis deux ans, il a réduit de 3,6 millions de dollars les crédits alloués aux associations féminines.

Le gouvernement, j'en suis certaine, s'enorgueillit de ce bilan.

M. Weiner: Madame la Présidente, je ne suis pas certain que quelqu'un ait posé question. J'ai entendu la député dire qu'elle n'avait pas compris mes remarques au sujet du financement de base. C'est ce que j'ai entendu.

Mme Langan: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

M. Weiner: Elle m'a demandé de l'aider, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La député de Mission—Coquitlam invoque le Règlement.

Mme Langan: Madame la Présidente, pour la gouverne du ministre, qu'il sache que je n'ai pas demandé d'éclaircissements. Je lui ai demandé comment il pouvait penser que les centres pour femmes pouvaient. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): C'est un point de débat plutôt qu'un rappel au Règlement. Le ministre a la parole.

M. Weiner: Madame la Présidente, je vais faire attention afin d'aider non seulement la députée de Mission-Coquitlam, mais également les autres députés et tous les Canadiens qui suivent le débat.

J'aimerais expliquer ce que signifie l'expression «financement de base». Depuis une ou deux semaines, je me rends compte que certaines personnes pourront difficilement fonctionner tant que ces deux mots ne seront pas réintégrés au vocabulaire du ministère. Par «base», les députés entendent-ils des dépenses comme l'électricité, les frais administratifs, le personnel?

Je dis que les critères de financement des programmes sont assez souples pour que ces dépenses soient admissibles. Si le financement a pris fin le 31 mars, et j'ai dit que nous avons augmenté les fonds disponibles pour tous les projets pour femmes—pas nécessairement seulement pour certains que nous avons financés dans le passé—de grâce, aidez-vous vous-mêmes. Aidez-moi à veiller à ce

que vous puissiez continuer à fournir ce service essentiel, comme dans le passé, car il n'y a pas tellement longtemps, lorsque les Libéraux étaient au pouvoir, vous n'avez rien eu.

Mme Langan: C'est faux.

Mme Clancy: Vous réécrivez l'histoire.

M. Weiner: Nous reconnaissons l'importance de ce que vous faites. En fait, je suis ici pour vous aider à remplir les formulaires de demande.

Voici un exemple de Bridgewater, en Nouvelle-Écosse: j'ai reçu une demande mardi, nous l'avons approuvée mercredi et le chèque à été remis.

Mme Langan: Et c'était une circonscription conservatrice!

M. Weiner: Comment pourrait-on mieux garantir la continuité?

En outre, en ce qui concerne Terre-Neuve, j'ai été si heureux de recevoir trois pages que m'ont envoyées par télécopieur de nouveaux partisans des centres pour femmes, dont certains glissent de l'argent dans les enveloppes.

J'ai dit: «Pensez à ce que nous avons accompli, pensez aux avantages. Une coalition de Canadiens, les gouvernements à tous les paliers et les secteurs privé et public veulent finalement tous garantir l'existence, la future extension et le soutien des centres pour femmes Songez à l'importance que cela revêt maintenant.»

Je vous dirai, madame la présidente, que personne ne minimisera jamais une activité. Nous avons la participation de toute la collectivité. C'est la voix du Canada. Prenons conscience des avantages que présentent la situation actuelle.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la présidente, puisque le ministre nous annonce manifestement ce matin que le financement de projet s'est transformé en financement de base—on s'est contenté de changer les noms pour protéger les innocents—je me demande s'il pourrait nous dire si tous ceux qui étaient subventionnés dans le cadre du financement de base vont maintenant l'être grâce au financement de projet. Que va-t-il arriver aux gens dans le cadre du financement de projet? Recevront-ils davantage d'argent? Avons-nous tellement d'argent maintenant que nous nous contentons de changer les noms? De quoi s'agit-il exactement?

M. Weiner: Je remercie la députée de m'accorder un peu de temps pour apporter des éclaircissements supplémentaires. La première condition à satisfaire pour qu'une demande soit acceptée, je vous le dis, c'est de remplir le formulaire de demande.

Mme Clancy: Nous le savions.

M. Weiner: En ce qui nous concerne, nos plus hauts fonctionnaires d'une côte à l'autre sont tous disposés à le faire sept jours par semaine. Les centres, et en particulier les femmes d'un littoral à l'autre, sont très conscients de notre capacité de le faire. En ce qui me concerne, dès que les formulaires de demande seront remplies, les projets seront approuvés et les crédits seront débloqués.

Mme Clancy: Ce n'est pas ce que j'ai demandé.

M. Weiner: J'attends très patiemment de recevoir toutes les demandes. Je n'ouvre pas de dossiers. Il y a maintenant des possibilités offertes dans tout le pays. On propose un nouveau financement de programme. Nos fonctionnaires se tiennent prêts à fournir de l'aide comme ils l'ont toujours fait. Comme je l'ai dit, on reconnaît qu'ils sont les gens les plus serviables de tout le pays.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Je voudrais demander au ministre s'il s'est entretenu directement avec les femmes qui travaillent dans ces centres, en particulier les femmes de St. John's, à Terre-Neuve, et de la Colombie-Britannique qui s'inquiètent énormément et qui ont demandé, par l'entremise du bureau du secrétariat d'État, de rencontrer le ministre. A-t-il aussi parlé aux femmes du Yukon et à toutes les femmes confrontées à la fermeture des centres. D'ailleurs, le ministre doit savoir qu'un certain nombre de ces centres ont déjà fermé leurs portes.

Les femmes le répètent sans cesse: les centres ne peuvent survivre. C'est bien beau de parler de financement à court terme des programmes accompagné d'une subvention plutôt symbolique devant couvrir une partie des frais administratifs, mais ce n'est pas ce que nous demandons, et le ministre le sait. Et ce n'est pas, non plus, ce que les femmes demandent. Accorder des subventions pour que les centres restent ouverts, financer les programmes, ce ne sont que des mesures à court terme.

Je voudrais demander au ministre s'il a rencontré certaines de ces femmes, celles en particulier qui ne sont pas affiliées au Parti conservateur. Si non, entend-il le faire?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Une brève réponse de la part du secrétaire d'État.

M. Weiner: Madame la Présidente, la réponse est oui.

[*Français*]

Oui, dans les deux langues officielles, je suis très honoré d'y participer.

• (1100)

[*Traduction*]

Cette semaine, je rencontrerai d'autres représentantes des centres pour femmes, comme je l'ai fait auparavant. Depuis qu'on m'a confié ce portefeuille, je suis très actif, notamment ces derniers mois. J'ai tout de suite voulu rencontrer tous les gens associés à nos programmes pour dialoguer avec eux.

Je crois qu'il est également important de mentionner que j'ai eu le plaisir, jusqu'à maintenant, de rencontrer un ou deux ministres provinciaux. J'ai été heureux de constater que nous cherchons tous à concevoir un système qui offrirait, au sein des collectivités, l'appui et les ressources dont a besoin cette organisation qui fait oeuvre utile.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 11 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences): Madame la Présidente, le 7 avril, le monde entier soulignera la Journée mondiale de la santé. Cette année, le thème choisi est la santé et l'environnement, et le slogan «Penser globalement, agir localement».

De concert avec plusieurs pays à travers le monde, le Canada doit continuer d'étudier le rapport des plus complexes qui existe entre l'environnement et la santé publique—que ce soit la pollution de l'air ou de l'eau, la salubrité des aliments ou la promotion de la sécurité des produits chimiques.

En tant que société, nous avons appris malgré nous que nous ne pouvons franchir certaines frontières sans compromettre notre santé et celle des autres êtres vivants.

Je vous invite, de même que vos commettants, à marquer un temps d'arrêt pour réfléchir à vos priorités. Ce que nous faisons est-il suffisant? Je dirais que dans bien des cas ce n'est pas suffisant. Ne rêvons pas seulement à un environnement sain qui est bon pour la santé. Faisons en sorte qu'il se réalise.

* * *

[*Traduction*]

LE PRIX D'EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Présidente, mon collègue, le député de Glengarry—Prescott—Russell, and moi voudrions féliciter le personnel du bureau du secteur de direction de Cornwall pour avoir reçu le prix de l'équipe exceptionnelle pour 1989, accordé par Emploi et Immigration Canada dans la catégorie secteur de direction en reconnaissance de son excellent travail et de la contribution valable qu'il a apportée aux collectivités de la région.

Sous la direction de M. Denis Thibault, l'équipe, depuis les trois dernières années, a réalisé ou surpassé les buts et les objectifs du projet, en respectant son budget tout en assurant un service à la clientèle fondé sur le dévouement et le respect tant des employeurs que de la main-d'oeuvre disponible. L'équipe a pour devise «Nous nous sommes engagés à vous servir» et elle en a sûrement donné la preuve.

Le bureau a installé des systèmes informatisés, afin d'améliorer les opérations des sections de l'emploi, de l'assurance, des réclamations et de l'administration, et il a créé un vaste répertoire d'employeurs et de données sur le marché du travail. Il en a résulté une augmentation des placements sur le marché du travail et un meilleur service accordé aux travailleurs ayant besoin d'aide.

Au nom des gens de Stormont—Dundas et de Glengarry—Prescott—Russell, nous tenons à remercier les membres de l'équipe et à les féliciter pour l'excellence de leur travail.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, nous sommes de nouveau dans une période de notre histoire où il nous faut faire preuve de tolérance et de compréhension à l'égard de nos concitoyens.

Au cours des prochains mois, nous essaierons de modifier la Constitution pour faire franchir à notre pays une autre étape de son évolution. Cette étape ne sera toute fois pas la dernière ne marquera pas la fin du processus de renouvellement constitutionnel. Gardons-nous de prendre des mesures irréfléchies ou négatives. Il nous faut consolider les progrès déjà réalisés, plutôt que de détruire les efforts de nos concitoyens.

Article 31 du Règlement

Au cours des prochains mois, j'ai hâte de voir les Canadiens exprimer leurs points de vue constructifs sur l'évolution constitutionnelle du pays.

* * *

LA SANTÉ

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, comme on l'a dit hier dans le quotidien *The Province*, de la Colombie-Britannique, la seule chose dont on est sûr à propos de l'implant mammaire Meme, c'est que médecins et scientifiques nagent dans l'incertitude. Au moins cinq scientifiques du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social réclament le retrait de cet implant du marché.

Le ministre se fie au rapport Kerrigan pour soutenir que l'implant Meme ne présente aucun danger. Pourtant, il a reconnu hier que même le Dr Kerrigan estime que d'autres études s'imposent pour savoir s'il y a un risque de dégradation de la mousse et de son contenu. C'est ce qui inquiète le plus, et personne ne semble pouvoir dire si la mousse est sans danger lorsqu'elle est implantée dans le corps humain.

Je ne suis pas alarmiste, comme le ministre l'a laissé entendre. J'essaie d'obtenir des réponses à des questions importantes. Surgitek, de Montréal, est le seul distributeur canadien de ce produit. La mousse est importée de Pennsylvanie et, depuis 1984, 12 000 implants ont été utilisés, 10 000 dans la seule province du Québec.

Je prie instamment le ministre d'ordonner le retrait de l'implant Meme du marché jusqu'à ce qu'on ait prouvé qu'il est sans danger.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, les députés seront appelés la semaine prochaine à se prononcer sur la taxe sur les produits et services, que rejettent près de 80 p. 100 des Canadiens. Le gouvernement a décidé de ne pas écouter les sondages, mais ses députés écouteront peut-être leurs électeurs.

Il suffit que 21 des 167 députés conservateurs votent aux côtés des partis d'opposition réunis pour rejeter la taxe. Nous exhortons les Canadiens de tout le pays à téléphoner à leur député conservateur pour discuter de la taxe et lui dire qu'ils s'y opposent.

En Saskatchewan, les habitants de la circonscription de Kindersley—Lloydminster peuvent téléphoner à leur député en faisant le numéro 882-3959; ceux de Souris—Moose Mountain, le 634-5988; ceux de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, le 773-2887; ceux de Regina—Wascana, le 780-5555. Au Manitoba, ils peuvent appeler le député de Provencher. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Madame la Présidente, le 7 avril est la Journée mondiale de la santé. Cette année, le thème est la santé et l'environnement.

Des catastrophes environmentales récentes comme l'incendie de pneus à Hagersville soulignent la nécessité pour tous les pays d'examiner et de chercher des moyens de réduire les dangers pour l'environnement qui sont susceptibles de causer des problèmes de santé permanents aux générations futures de Canadiens.

Le Canada a une position enviable avec son niveau de vie élevé, son excellent réseau de soins de santé et de services sociaux et ses abondantes ressources naturelles. Néanmoins, nous savons tous qu'aucun pays ne peut se contenter de rester les bras croisés. Nous devons nous donner du mal pour préserver ce que nous avons et nous assurer que notre environnement contribue à une vie saine.

Je vous exhorte tous, en tant que citoyens canadiens et membres de vos collectivités respectives, à penser à l'échelle de la planète et à agir au niveau local. Invitez vos amis, vos familles et vos électeurs à faire de même.

* * *

LA CONFÉRENCE DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, je prends de nouveau la parole pour signaler à la Chambre ce que les Canadiens mulsulmans pensent de l'emploi qui est fait couramment de l'expression «terrorisme islamique», plus particulièrement dans la perspective d'une conférence qui doit se dérouler à l'Université du Manitoba dans le courant du mois.

Même si cette expression n'a pas été inventée, j'en suis certain, pour attaquer ou pour dénigrer délibérement la religion musulmane et même si cette expression malheureuse a été utilisée dans d'autres pays à l'égard de publications, il devrait être évident pour nous, au Canada, qu'elle dénote un manque de compréhension et une certaine ignorance. Le terrorisme dans un pays islamique

n'est pas plus islamique qu'il n'est catholique en Irlande du Nord ou juif en Israël.

Au Canada comme dans le monde entier, nous devons apprendre à mieux comprendre et respecter les gens d'une culture ou d'une religion différente.

Je constate avec plaisir que les organisateurs de la conférence sur le terrorisme ont prévu une séance portant sur les principes de paix et de fraternité qui sous-tendent la religion musulmane.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Madame la Présidente, nombre de pêcheurs et d'employés d'usine des deux sexes n'ont pas pu toucher de prestations d'assurance-chômage cet hiver parce que les sénateurs libéraux tardent à adopter le projet de loi C-21.

Les libéraux non élus du Sénat ont usé de toutes sortes de tactiques pour bloquer cet important projet de loi, empêchant ainsi l'application des nouvelles mesures qui y sont prévues.

Qui a pâti et pâtit encore de cette attitude? Certainement pas les sénateurs libéraux non élus ni les députés de l'opposition libérale, mais les citoyens de quinze localités de pêche de la basse côte nord. Ce sont eux qui souffrent de cette injustice.

Ces citoyens honnêtes et travailleurs demandent aux sénateurs libéraux à quoi riment ces tactiques dilatoires. Ils veulent savoir pourquoi on les prend en otages dans ces luttes partisanes. Ils en ont assez de faire les frais de cette politique partisane. Ils réclament l'adoption de ce projet de loi.

* * *

LE TOURISME

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, le tourisme est le secteur qui connaît la plus forte croissance au Canada, et le gouvernement conservateur est en voie de le détruire.

Depuis 1984, la taille et les ressources du ministère fédéral du Tourisme ont été graduellement réduites de 75 p. 100. Les compressions imposées à VIA Rail empêcheront les gens de visiter plusieurs régions du pays. Tout cela arrive à un moment où il devrait plutôt y avoir une augmentation de l'aide à ce secteur en raison de la croissance rapide du tourisme à l'échelle mondiale.

C'est la taxe sur les produits et services qui aura l'effet le plus dévastateur sur l'industrie touristique. Le mécanisme de ristourne, très mal conçu, sera extrêmement incommode pour les voyageurs.

• (1110)

Nous n'avons entendu que des plaintes de la part des voyagistes au sujet de cette taxe. À cause de cette taxe de vente de 7 p. 100 sur, entre autres, les chambres d'hôtel, les attractions touristiques, les voyages organisés en autocar, un grand nombre de voyagistes ne pourront plus offrir le Canada comme une destination abordable. Une perte de recettes touristiques entraînera inévitablement une perte d'emplois.

Je prie instamment le gouvernement de renoncer à attaquer le secteur du tourisme en supprimant cette taxe et en faisant quelque chose de bien pour notre pays.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, samedi, les Canadiens pourront voter pour ou contre la taxe sur les produits et services dans les centres commerciaux et les endroits publics du Canada. Lundi, ils pourront le faire à leur travail. Je pense qu'ils vont voter contre. En tout cas, l'occasion leur est offerte.

Mais savez-vous ce que nous avons fait sur la colline du Parlement? Nous, les néo-démocrates, nous avons installé un bureau de scrutin, ici, sur la colline. Plus précisément, il ouvrira lundi, à 10 heures dans la salle du Commonwealth, ici, dans l'édifice du Centre. Nous invitons les fonctionnaires, les visiteurs et les députés à voter.

Au fait, je voudrais inviter les simples députés conservateurs à venir voter, lundi, à dix heures. C'est un scrutin secret. Je sais que beaucoup d'entre eux voudraient voter contre la TPS: nous leur offrons l'occasion de le faire.

* * *

LE PROGRAMME FEDNOR

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Madame la Présidente, le soir du budget, les députés de l'opposition représentant le nord de l'Ontario disaient que le programme de développement économique FEDNOR était mort. Ce matin, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme annonçait à Sudbury que 14

Article 31 du Règlement

millions de plus seraient affectés à des initiatives de FEDNOR, portant à 69 millions le montant consacré au nord de l'Ontario.

Cela signifie qu'à ce jour, 20 millions ont été dépensés, 260 entreprises en ont profité et 1 350 emplois ont été créés. À tous les députés de l'opposition qui pensaient que FEDNOR n'était plus, je dis que c'est la première fois qu'un gouvernement reconnaît le nord de l'Ontario en lui consacrant un programme spécial et c'est pourquoi j'applaudis le gouvernement.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente,

À Toronto

Mardi prochain,

Les premières balles seront lancées.

Les Texans, les Blue Jays vont s'affronter.

Nos joueurs sans difficulté l'emporteront

Les supporters à tout rompre applaudiront.

Plein à craquer le Skydome sera rempli.

Notre premier ministre y sera

Et le président Bush aussi.

Mais le baseball ce n'est pas tout!

Les Canadiens s'attendent au pire:

Une TPS qui les fera souffrir.

Ohé! Ohé! joignez vous à moi,

Crions ensemble d'une même voix:

Des voix:

Youppila, youppilé,

La TPS au panier.

M. Peterson:

Quelque part sur notre belle terre, le soleil brille;

Quelque part des gens s'amusent, des musiques fusent;

Quelque part des hommes rient, des enfants crient;

Mais en Canada, point de joie, Mulroney a frappé.

Avec nous, madame la Présidente, je vous invite à crier:

Des voix:

Youppila, youppilé,

La TPS au panier.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Pauline Browes (Scarborough–Centre): Madame la Présidente, d'après l'édition d'aujourd'hui du *Ottawa Citizen*, le sénateur libéral Sidney Buckwold aurait indiqué que les sénateurs libéraux pourraient bien faire retarder le projet de loi sur la TPS.

Le sénateur non élu soutient–il que le Sénat cherchera encore une fois à bloquer un projet de loi ministériel capital uniquement par sectarisme politique? Je suis sûre que le sénateur Buckwold peut se rappeler les propos qu'ils a tenus devant le comité mixte spécial sur la réforme du Sénat. Il a dit que la Chambre des communes a le pouvoir suprême. Et qu'en fin de compte, en cas de désaccord, c'est la volonté de la Chambre des communes qui prévaudrait.

J'espère que le sénateur et ses collègues libéraux reviendront à la raison pour non seulement adopter rapidement le projet de loi sur la TPS mais aussi adopter le projet de loi C–21 afin que les Canadiens puissent profiter bientôt des avantages qu'il prévoit.

* * *

LE SÉNAT

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Madame la Présidente, j'interviens sur une affaire grave concernant la réforme du Sénat. Hier soir le premier ministre a porté un nouveau coup à la réforme sénatoriale quand il a déclaré qu'il ne pouvait accepter un sénateur élu par la province d'Alberta.

Par un raisonnement bien peu canadien, il a dit que lui avait été élu par des millions de personnes tandis que le sénateur n'avait été élu que par des milliers, et que tant qu'une nouvelle procédure ne serait pas définitivement adoptée il ne pouvait admettre de sénateur élu.

J'aimerais que le premier ministre vienne nous expliquer à la Chambre en quoi l'Accord du lac Meech empêche d'avoir un sénateur élu par l'Alberta. En refusant aux Albertains le droit d'avoir un représentant de plus au Sénat il ralentit la démarche constitutionnelle, et prend figure de grand trouble fête de la politique canadienne.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, la semaine prochaine, les députés se prononceront sur le projet de loi C-62 concernant la taxe sur les produits et services. Près de 80 p. 100 des Canadiens s'opposent à cette taxe, mais le gouvernement préfère ne pas les écouter. Ils croient, à juste titre, que cette mesure entraînera une hausse des impôts, de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage.

Les principaux partisans de la TPS sont les grandes sociétés dont on a réduit les impôts sur le revenu. Le gouvernement s'est servi de la clôture au comité et il récidive maintenant pendant la dernière étape de l'étude de cette mesure aux Communes. Je crois qu'il le fait à ses risques et périls.

Nous engageons les Canadiens partout au pays à téléphoner à leur député conservateur pour lui dire de voter contre ce projet de loi. Les électeurs de Simcoe-Centre m'ont dit, mardi dernier, que leur députée avait déclaré publiquement qu'elle n'écoute pas ce que ses électeurs lui disent à propos de la TPS parce qu'ils ne savent pas de quoi ils parlent.

Si c'est vrai, je demande alors personnellement à la députée de Simcoe-Centre, dont le numéro de téléphone est. . .

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre.

Dans tout le pays, on constate une opposition sans précédent à la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement. Le nombre de mécontents ne cesse de grandir dans tout le Canada. C'est même vrai parmi les conservateurs, au sein du caucus.

Plus le gouvernement tente d'expliquer cette taxe, moins les Canadiens l'apprécient. En fait, 80 p. 100 des Canadiens s'y opposent à l'heure actuelle. Si un nombre toujours croissant de Canadiens s'élèvent contre cette taxe, n'est-ce pas là le signe qu'elle est fondamentalement inacceptable?

Pourquoi le premier ministre refuse-t-il d'écouter les Canadiens et de retirer cette taxe maintenant plutôt que d'essayer de l'imposer de force à la Chambre, en étouffant le débat?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons été élus par les Canadiens, afin de diriger et non d'être dirigés. Nous allons assumer nos responsabilités, même si les questions sont délicates et même si cela doit nous attirer une très grande impopularité, car souvent, on doit, pour le bien du pays, adopter des mesures qui sont difficiles à prendre et impopulaires.

Depuis 1924, cinq commissions royales ou groupes de travail ont conseillé au Parlement fédéral de supprimer la taxe sur les ventes des fabricants, cette taxe pernicieuse qui est appliquée à l'heure actuelle. Tous les partis s'entendaient sur la nécessité de le faire. Les libéraux et les néo-démocrates ont changé d'avis, car ils se laissent dicter leur conduite, plutôt que de prendre l'initiative.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est un fait que le gouvernement actuel a été porté au pouvoir afin de faire ce qu'il faut pour le bien du pays, mais pourquoi le premier ministre ne comprend-il pas que cela dépend non seulement de son propre jugement et de celui de son caucus, mais également aux yeux de tous les Canadiens? Or, 80 p. 100 des Canadiens estiment que ce qu'il veut faire va à l'encontre du bien du pays.

Les Canadiens déclarent en outre qu'ils ne croient pas le premier ministre et son gouvernement lorsqu'ils disent que la taxe sur les produits et services n'aura guère d'incidence sur l'inflation. Ils savent que dès l'instant où ils seront contraints de payer davantage sur plus de produits et de services qu'auparavant, ils se retrouveront avec moins d'argent dans leurs poches.

Il n'y a pas lieu de s'étonner si les travailleurs de notre pays prennent maintenant des mesures pour se protéger contre l'inflation et la baisse de leur pouvoir d'achat qui résulteront de l'application de cette taxe sur les produits et services.

Pourquoi le premier ministre et son ministre des Finances ne reconnaissent-ils pas aujourd'hui que cette taxe va accroître encore l'inflation et causer encore plus de tort à l'économie que ce qu'ils ont bien voulu admettre jusqu'à maintenant, et pourquoi ne retirent-ils pas cette taxe? Qu'ils écoutent donc les Canadiens quand ceux-ci leur disent que cette taxe est une erreur et que, sur cette question essentielle, ils tiennent à ce que le gouvernement agisse selon leurs voeux.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le parti libéral avait mis le ministre des Finances au défi de participer à un débat sur cette question à Edmonton. Le ministre des Finances a accepté

l'invitation et a croisé le fer avec le critique du parti libéral en matière financière, critique qui, depuis lors, n'a pas reparu à la Chambre.

• (1120)

Des voix: Oh, oh!

M. Robichaud: Coup bas! C'est un mensonge.

M. Speller: Menteur!

M. MacDonald (Dartmouth): Menteur!

M. Mulroney: En fait, pressé de dire ce qu'il ferait à la place du gouvernement, le représentant du parti libéral a déclaré qu'il maintiendrait la taxe de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants qui constitue un fardeau excessif pour nos fabricants et qui subventionne les produits d'importation, de sorte que les importateurs peuvent voler aux Canadiens leurs emplois.

Nous sommes en train d'apporter de grands changements à la structure de notre économie, changements qui, bien que difficiles, n'en seront pas moins bénéfiques. Bien que, pour le moment, il soient mal vus des gens, ils sont dans l'intérêt national, et quand les Canadiens seront appelés lors des prochaines élections à choisir entre le parti qui a pris les décisions difficiles et celui qui a préféré jouer à l'autruche, ils voteront pour le parti conservateur.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la valeur des propos du premier ministre se manifeste par la grossière inexactitude de sa déclaration selon laquelle le critique des finances du Parti libéral n'aurait pas été présent à la Chambre depuis le débat à Edmonton avec le ministre des Finances. Cela n'est simplement pas vrai. Le critique des finances a été continuellement présent, posant des questions sur la taxe sur les produits et services auxquelles le gouvernement n'était pas disposé à répondre.

[*Français*]

Alors, je demande au premier ministre: Si sa TPS est tellement bonne pour notre économie et que la taxe de vente actuelle est tellement néfaste, pourquoi son gouvernement a-t-il augmenté la taxe de vente actuelle quatre fois? Pourquoi, monsieur le Président?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition me surprend. Depuis bientôt 50 ans, cinq commissions royales ou groupes d'étude du Parlement du Canada ont avisé le Parlement de mettre à l'écart la taxe pernicieuse qui existe actuellement, pour la substituer par une taxe sur la consommation.

M. Robichaud: Vous l'avez augmentée quatre fois.

M. Mulroney: Le député siège au Parlement depuis un quart de siècle. Il sait fort bien qu'il y a unanimité sur le fait que la taxe existante est pernicieuse et dommageable pour l'économie, tant du Canada, du Québec ou de l'Alberta. Alors on reçoit une recommandation unanime des formations politiques en cette Chambre. Le gouvernement sait fort bien qu'il s'agit d'un geste impopulaire, mais on procède pour abolir une taxe pernicieuse qui fait du tort à l'économie du Canada. On procède avec ce geste-là et voilà, l'opposition change son fusil d'épaule. Au lieu d'appuyer le gouvernement dans un geste important qui favorise l'expansion économique du Canada et la création d'emplois pour nos jeunes, le chef de l'opposition dirige son parti, pas vers l'avenir mais vers le passé. Le peuple canadien, lui, va choisir un gouvernement qui s'en va vers l'avenir, vers un nouvel avenir pour notre jeunesse.

[*Traduction*]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, ma question s'adresse au premier ministre.

Cette semaine, mon bureau de circonscription a reçu des lettres de 29 élèves de quatrième année, signées conjointement par les parents, ainsi qu'une lettre d'accompagnement de leur institutrice, M^me^ Donna Cohen, de l'école d'Elwick. Tous craignent que la taxe sur les livres ne nuise à leur éducation. Ils m'ont demandé de dire au premier ministre: «Ne taxez pas la lecture. Ayez pitié et écoutez-nous.»

Le premier ministre prêtera-t-il l'oreille aux prières de ces écoliers et consentira-t-il à ne pas appliquer la TPS aux livres? Tiendra-t-il compte aussi des sentiments de ces parents exprimés avec éloquence par l'un d'entre eux, M^me^ Poitras, qui a dit: «L'analphabétisme devient lentement une chose du passé, n'en faites pas un problème de l'avenir»?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, pour poursuivre sur le même sujet que le premier ministre, nous avons choisi une méthode d'imposition moderne qui est très avantageuse pour le pays et dont 48 autres pays se sont dotés.

Nous l'avons établie de telle sorte qu'elle sera équitable pour les gens à faible revenu. Nous devons viser une très large assiette fiscale, puis accorder des crédits au gens à faible revenu qui pourront ainsi faire des choix. La situation d'une famille dont le revenu est inférieur à

30 000 $ sera meilleure après la réforme qu'elle ne l'était avant.

Il s'agit d'une réforme moderne. Elle stimulera l'économie et nous permettra de sortir de l'affreuse situation dans laquelle le Parti libéral nous a laissés, en 1984.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, si ces écoliers et leurs parents étaient ici, il leur serait très facile de dire au ministre qu'il n'a pas répondu à leur demande.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Celle-ci recevra peut-être une réponse directe et exacte.

Le traitement des dépressions et des troubles de la personnalité est long et coûteux. Dans le cadre de la TPS proposée, les psychanalystes qui ne sont pas médecins devront imposer une taxe à leurs patients pour le même traitement, mais sans taxe, que fourniront les psychanalystes qui sont médecins.

Le ministre va-t-il remédier à cette injustice en dispensant tous les professionnels de la santé d'imposer la TPS à leurs patients ou, mieux encore, en renonçant complètement à cette taxe?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous n'allons pas renoncer à la TPS parce qu'elle représente un moyen nécessaire, approprié et moderne de remédier à un problème.

Pour revenir au sujet de son inquiétude, nous ne voulons pas utiliser le régime fiscal pour changer le mode de vie au Canada. Actuellement, les provinces sont chargées de déterminer quels services sont considérés comme des soins de santé. Nous avons donc décidé que chaque fois que deux provinces désignent comme soin de santé un service particulier, nous ferons de même.

* * *

LES CENTRES POUR FEMMES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Hier, à Vancouver, 15 femmes qui manifestaient au douzième étage dans le corridor à la porte du bureau du secrétaire d'État ont été éloignées de force et vont être accusées de voies de fait pour être entrées sans autorisation.

Les femmes sont obligées de risquer d'être accusées et condamnées pour laisser savoir au ministre jusqu'à quel point la suppression des crédits aux centres pour femmes causent du tort.

Le ministre va-t-il s'entretenir avec les représentantes des centres au sujet des réductions?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Oui, monsieur le Président. Je me suis déjà entretenu avec les représentantes des centres et je vais continuer à le faire.

Quant à l'incident mentionné, nous savons que beaucoup de documents sont conservés dans les bureaux du secrétaire d'État et que la confidentialité des dossiers de nos clients est compromise. Nous devons protéger nos employés, car ils se dévouent pour servir la clientèle depuis de nombreuses années. D'ailleurs, les clients sont les premiers à le reconnaître.

Le fait est que quelques employés ont été menacés et harcelés, mais pas nécessairement par les femmes elles-mêmes. Mais c'est ce qui se passe, entre autres.

L'administration est d'avis qu'il faut continuer à servir la clientèle en toute sécurité. Je ne suis pas responsable de la sécurité, mais le sous-secrétaire d'État continue de s'en occuper et, j'en suis certain, de suivre les événements de près.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, le ministre prétend-il que le fait d'éloigner de force quinze femmes d'une porte verrouillée derrière laquelle se trouvent des gens, ne constitue pas une mesure d'intimidation, visant à effrayer les manifestantes? Par ailleurs, ce n'est guère encourageant lorsqu'on demande au ministre s'il entend rencontrer les femmes et quand il le fera?

Le ministre a affirmé s'être entretenu avec des représentantes de centres pour femmes. Or, il n'a jamais rencontré de représentantes d'un des centres de la Colombie-Britannique. J'aimerais bien savoir où ces rencontres ont eu lieu.

J'aimerais aussi savoir quand il répondra à la lettre que lui a fait parvenir la députée de New Westminster—Burnaby pour lui proposer de rencontrer les femmes députées du Nouveau Parti démocratique, ou nous trouverait-il trop intimidantes?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, j'ai toujours accepté de rencontrer le plus grand nombre possible de groupes que nous desservons. J'ai toujours cherché à entretenir le dialogue.

J'ai bien précisé que tous les Canadiens reconnaissent le rôle important que jouent les centres pour femmes et savent à quel point il est essentiel que ces centres continuent d'offrir aux femmes la possibilité d'accéder à l'égalité dans notre société.

Nous avons fait des progrès et il faudrait peut-être profiter de l'occasion que nous offre une journée importante comme celle-ci pour analyser les progrès réalisés jusqu'à maintenant. Le gouvernement a un dossier éloquent dans ce domaine. Le nombre de femmes nommées à des postes au sein de commissions ou de conseils d'organismes divers a plus que doublé. Le nombre de femmes occupant des postes de sous-ministre a considérablement augmenté, puisque environ sept femmes assumaient ces fonctions en 1984-1985, contre plus de 21 aujourd'hui.

Jamais plus les activités et les programmes organisés pour les femmes ne seront minimisés comme ils l'ont été du temps où les gens d'en face étaient au pouvoir.

• (1130)

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je regrette que le ministre n'ait pas pu dire aux députées néo-démocrates quand il pourra les recevoir. Nous verrons bien combien de Canadiennes seront reconnues coupables au cours du mandat du gouvernement.

Ma troisième question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Hier, le ministre des Finances a répondu à mon leader qu'une province qui déciderait de punir les assistés sociaux en déduisant le crédit pour la TPS de leurs prestations, s'attirerait sans contredit la désapprobation de tous les députés des Communes.

Nous avons appris, monsieur le ministre—et j'aimerais que vous le confirmiez—que le gouvernement du Québec soustrait 3 $ par adulte par mois, 5 $ pour les deux premiers enfants et 1 $ pour chacun des enfants suivants aux prestations des assistés sociaux qui bénéficient des crédits pour la taxe de vente fédérale et des crédits d'impôt pour enfants. Que compte faire le ministre à ce sujet?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, que des provinces ne transmettent pas aux assistés sociaux les crédits versés par le gouvernement fédéral est pour nous un sujet de préoccupation. Dans ces cas-là, nous invitons la province à reconsidérer sa politique pour que ceux à qui le gouvernement fédéral consent des avantages en bénéficient pleinement.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Hier, son ministère a annoncé que le Second Storey Women's Centre de Bridgewater bénéficierait du financement de projets prévu par le ministère.

Le ministre peut-il assurer aux femmes du Canada que tous les groupes qui ont été privés du financement de base recevront des fonds comparables grâce au financement de projets du Secrétariat d'État et, ce qui est plus important, que les groupes de femmes ne seront pas obligés de se disputer des fonds sans cesse plus maigres.

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, j'ai dit très clairement, tant à la Chambre qu'ailleurs, que le financement des programmes a augmenté. J'ai déclaré que les critères en ont été assouplis, de sorte que les dépenses admissibles auparavant dans le cadre de ce que certains considéraient comme le financement de base—et j'espère que j'ai aidé tout le monde à comprendre ce que cela signifie—le sont désormais dans le cadre du financement de projets ou de programmes.

La chose importante, c'est que, pour que nous puissions accorder des fonds aux centres pour femmes et les aider à poursuivre leurs activités extrêmement importantes, ces centres doivent remplir des formulaires de demande et nous les faire parvenir. Ces demandes doivent ensuite être approuvées et des chèques leur seront envoyés, comme ils l'ont été à South Shore. Le Second Storey Women's Centre de Bridgewater a probablement reçu ses fonds cet après-midi, avec seulement deux jours de retard sur la date de réception de sa demande.

Mme Mary Clancy (Halifax): Dommage que le secrétaire d'État n'ait pu assister au «barbecue de weiners» que les femmes de Halifax ont organisé lundi dernier.

[*Français*]

Ma question supplémentaire s'adresse également au secrétaire d'État. Le ministre nous a avisés que les groupes de femmes sont maintenant subventionnés par des projets. Peut-il expliquer l'arrestation de femmes, hier, de la Colombie-Britannique, lors d'une démonstration des plus calmes au bureau du secrétaire d'État?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, j'apprécie grandement la volonté de la députée de participer à des projets visant à supporter les centres d'accueil pour femmes. Ce que j'ai vu récemment, à Terre-Neuve, j'ai reçu trois pages de la part de particuliers ou de groupes qui sont venus ensemble, et ils sont tous prêts à contribuer à la vitalité et au futur développement des centres d'accueil pour femmes. Je trouve cela important que tous les Canadiens acceptent leurs obligations. Ce ne sont pas les centres de femmes qui sont financés par le gouvernement.

Mme Clancy: Qu'en est-il de ce groupe de femmes, de la Colombie-Britannique, qui ont été arrêtées hier?

M. Weiner: Tout le monde est au courant qu'un certain nombre de ces centres sont financés par le gouvernement; cependant, il y en a un plus grand nombre que nous ne finançons pas.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Le ministre sait que la population du sud-ouest de Montréal attend impatiemment la réponse du gouvernement aux recommandations du Comité sur la relance de l'emploi et de l'économie du sud-ouest de Montréal. Au mois de février, le ministre a promis de fournir la réponse du gouvernement fin mars. Est-il en mesure de nous dire aujourd'hui comment le gouvernement entend appuyer les initiatives du milieu?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, le député de Saint-Henri—Westmount devrait savoir que son parti, pendant 20 ans, a laissé pourrir l'économie de Montréal à un point tel que le nombre d'emplois dans la région de Montréal a continuellement diminué au cours des années où son parti a eu la responsabilité de ce gouvernement. Alors que le présent gouvernement est au pouvoir depuis seulement cinq ans, le nombre d'emplois dans la région de Montréal s'est accru de façon considérable, et nous sommes conscients, comme nous l'avons démontré dans le passé, qu'il y a certaines régions de l'Île de Montréal qui ont besoin d'aide supplémentaire pour rattraper ce qui n'a pas été fait pendant 20 ans.

Lorsque les demandes nous sont venues du secteur est de l'Île de Montréal, nous y avons répondu, à la satisfaction des intéressés, sauf que nous voudrions faire encore davantage dans ce domaine pour aider les gens qui ne sont pas capables actuellement d'accéder au marché du travail, parce qu'ils n'ont pas la préparation nécessaire et qui ont besoin d'entraînement. Alors voudrait-il bien faire le message à ses collègues de l'autre Chambre d'adopter le projet de loi C-21 le plus rapidement possible.

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à la question. Il sait que les gens attendent depuis maintenant le mois de novembre la réponse du gouvernement. Au mois de février, il nous avait dit qu'on pourrait avoir une réponse à la fin mars. Est-ce qu'il peut nous dire aujourd'hui quand les gens du sud-ouest de Montréal recevront la réponse du gouvernement au rapport du comité CREESOM sur la relance de l'économie et des emplois dans le sud-ouest de Montréal? Quand est-ce qu'on aura la réponse du gouvernement et du ministre?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, pour les mêmes raisons que j'ai mentionnées tantôt, nous examinons très sérieusement et très attentivement notre réponse au rapport CREESOM qui aura pour but de corriger les mêmes inéquités que son parti a laissé se produire dans l'Île de Montréal pendant 20 ans. Une des réponses importantes au rapport CREESOM est notre réponse à la question du recyclage et de l'adaptation des personnes, et nous avons attendu le plus longtemps possible en espérant que le Parti libéral se raviserait. Considérant le dommage qu'il fait aux gens qui sont actuellement en chômage et qui attendent d'être recyclés, nous avions pensé que le Parti libéral réussirait à convaincre leurs collègues de l'autre Chambre de passer la loi C-21, de façon à ce que notre réponse soit la plus adéquate possible aux demandes du sud-ouest. Mais comme cela ne semble pas venir, nous allons quand même donner, dans les prochaines semaines, la réponse adéquate. Je peux vous assurer, monsieur le Président, que les membres du CREESOM seront très satisfaits de notre réponse.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances.

Les programmes économiques du gouvernement conservateur produisent les effets escomptés. Ainsi, les taux d'intérêt ont subi une hausse vertigineuse, il y a eu réductions des programmes d'aide au développement économique régional, des paiements de transfert aux provinces destinés à la santé et à l'enseignement postsecondaire, du régime d'assurance-chômage et, maintenant, des paiements de péréquation versés à quatre provinces. Par exemple, l'Île-du-Prince-Édouard perdra 18 millions de dollars, soit une somme supérieure à ce qu'elle a déjà perdu en raison d'autres mesures budgétaires du gouvernement conservateur. À cause de cette diminution des paiements de péréquation, le budget de l'Île-du-Prince-Édouard sera déficitaire. Le ministre des

Finances de cette province a déclaré que cette décision trahissait l'orientation du gouvernement fédéral, qui consiste à accroître les coûts des provinces et à réduire leurs ressources.

Quand le gouvernement conservateur prendra-t-il la défense des régions les plus pauvres du pays?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les chiffres sont là pour le prouver, nous aidons les régions les plus pauvres du pays. Le député n'a qu'à les consulter. Ainsi, selon les statistiques sur le chômage rendues publiques ce matin, le taux de chômage est le plus faible qu'on ait connu depuis 1981.

Des voix: Bravo!

M. Loiselle: Ce n'est pas précisément la catastrophe.

Certes, il reste beaucoup à faire. C'est pourquoi nous avons proposé à la Chambre de moderniser le régime fiscal, d'accroître nos débouchés grâce à l'Accord de libre-échange et de réorganiser l'économie du pays afin qu'elle tourne à pleine capacité pour le bénéfice des Canadiens. Le gouvernement a un rÔle de premier plan à jouer en cette matière. Nous veillons à ce qu'il le fasse. Je suis d'ailleurs très fier de nos décisions, notamment en ce qui concerne les régions les plus pauvres.

• (1140)

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, les chômeurs et les pêcheurs de Terre-Neuve ne sont pas tout à fait d'accord avec ce que dit le ministre. Ces derniers ainsi que les agriculteurs de la Saskatchewan, les femmes, les organismes de femmes, les autochtones et les pauvres se ressentent tous des compressions budgétaires au niveau de leur portefeuille, et leurs familles s'en ressentent elles aussi.

Comment peut-on avoir le culot de dire aux familles canadiennes. . .

M. le Président: Je demanderais au député de poser sa question.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Je le demande au ministre, comment le gouvernement peut-il avoir le culot de dire aux familles canadiennes qui ne réussissent pas à joindre les deux bouts qu'elles seront plus heureuses avec moins d'argent? Comment avoir moins d'argent peut-il être un progrès?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, notre gouvernement a pour devoir de veiller à ce que l'État continue d'offrir à la population les services voulus. La meilleure façon de le faire est de mettre de l'ordre dans nos finances et dans notre économie. Il n'y a pas de solutions miracles.

Je le rappelle au député, nous avons pris bien soin dans notre dernier budget d'établir nos paiements de transfert d'une façon qui protège les régions plus pauvres du Canada. Mais encore une fois, nous devons tous lutter ensemble contre le déficit et la dette.

Notre gouvernement maintient la croissance des dépenses de ses programmes à 3,5 p. 100 depuis cinq ans, alors que les provinces les ont laissées augmenter de 7, 8, 9 et même dans certains cas de 14 p. 100. Cela ne peut pas durer éternellement. C'est de l'argent que nous prenons dans la poche des Canadiens. Nous avons établi les paiements de transfert de manière que les habitants des provinces de l'Est en particulier et les personnes à faible revenu soient mieux servis par nos programmes de transfert.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances. J'en profite pour lui offrir mon soutien inébranlable pour ce qui doit être fait, c'est-à-dire la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services.

Par le passé, le ministère des Finances a fait des projections économiques remarquables et il n'y a aucune raison de croire que cela va changer.

Je voudrais toutefois savoir ce que le gouvernement compte faire au cas où la taxe sur les produits et services rapporterait plus que prévu. Comme les gens de Regina s'opposeraient à ce que le gouvernement se serve de ces recettes supplémentaires pour accroître ses dépenses, le ministre peut-il nous dire, ainsi qu'aux électeurs de Regina—Wascana, si ces fonds seraient utilisés pour réduire davantage notre déficit ou pour augmenter les dépenses de programmes?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le gouvernement a toujours dit que la TPS était un élément essentiel de la stratégie de réduction du déficit.

Nous disposons de réserves pour faire face aux pressions qui s'exercent au sein du système. Bien sûr, si la TPS ou d'autres sources de revenu rapportent plus que prévu, nous affecterons l'excédent à la réduction du déficit.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne la nouvelle inquiétante selon laquelle le gouvernement fédéral s'arrange encore pour combler son déficit aux dépens des provinces les plus pauvres.

Comme mon collègue vient de le signaler, le ministre des Finances de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Gilbert Clements, a fait savoir hier à l'Assemblée législative de cette province qu'une modification discrètement apportée à la formule de péréquation va faire épargner un milliard de dollars au moins au gouvernement fédéral en 1989-1990 et occasionner des pertes importantes de recettes pour toute la région de l'Atlantique.

Le premier ministre va-t-il confirmer que la formule de péréquation a effectivement été modifiée et aura-t-il l'obligeance de nous dire pourquoi les ministres provinciaux des Finances n'en ont pas été informés avant vendredi dernier?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas eu le plaisir de lire la déclaration du trésorier de l'Île-du-Prince-Édouard à laquelle fait allusion mon collègue, mais je peux dire que le budget de cette province semble assez bien équilibré. Et cela est dû en grande partie à des transferts massifs de fonds fédéraux.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je tiens à dire au premier ministre que cet excédent budgétaire vient de se transformer en déficit à l'Île-du-Prince-Édouard parce que la province a appris vendredi dernier que des compressions totalisant un milliard de dollars sont prévues. Je ferai parvenir une copie de la déclaration au premier ministre pour qu'il puisse en prendre connaissance.

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Au moment même où l'économie de la région de l'Atlantique est en crise à cause de l'effondrement de l'industrie de la pêche, de la perte de centaines de millions de dollars en contributions fédérales au financement des programmes établis et du retrait de la participation du gouvernement fédéral aux programmes de développement régional, on découvre que les provinces les plus pauvres pourraient perdre jusqu'à un milliard de dollars en paiements de péréquation.

Quelles mesures le premier ministre compte-t-il prendre pour compenser cette énorme perte de revenus pour l'ensemble des Maritimes? Pourquoi s'acharne-t-il encore sur ces provinces?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami sait très qu'il fait une grave entorse aux faits.

Son esprit de parti ternit la valeur de sa contribution à la Chambre des communes. Ne soyez pas si aigri on vous écoutera plus volontiers.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le gouvernement conservateur a mis en place un programme pour les pêches de l'Atlantique, qui a fait augmenter les paiements de transfert aux provinces maritimes ainsi que le financement des programmes établis et des programmes de développement régional. Dans ce dernier cas, nous avons porté à 400 millions de dollars par année la participation financière du fédéral qui n'était que de 182 millions de dollars lorsque le parti du député était au pouvoir. Le premier ministre McKenna a dit, en parlant de l'APECA, que notre gouvernement avait fourni à la région de l'Atlantique le plus important outil de développement de son histoire.

Mon ami devrait plutôt nous remercier pour ce que nous avons fait pour la région de l'Atlantique.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre d'État chargé des Finances.

Il y a une ou deux minutes, je l'ai entendu dire que la taxe sur les produits et services a toujours été considérée comme une mesure visant à réduire le déficit. Pourtant, nous avons entendu le ministre des Finances dire qu'elle n'aurait aucune incidence sur les recettes, ce qui signifie, pour la plupart des gens, qu'elle ne rapportera pas des recettes plus élevées que la taxe actuelle sur les ventes des fabricants.

Comment peut-elle n'avoir aucun effet sur les recettes et contribuer en même temps à reduire le déficit? Il n'est pas étonnant que les Canadiens ne croient rien de ce que le gouvernement leur dit à ce sujet.

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je crains que le chef de l'opposition ne souffre d'une crise aiguë d'écoute sélective.

Il aurait dû écouter mon collègue, le ministre des Finances, quand il a dit qu'elle réduirait le déficit parce que le pilier actuel de la taxe de vente fédérale est poreux. Cela signifie que plus cette taxe augmente, plus les sociétés fraudent le fisc. Il y a beaucoup d'évasion fiscale et cela menace nos ressources. En mettant sur pied un système moderne et efficace de taxe de vente comme la TPS, nous mettrons fin à ce problème et nous serons assurés que le gouvernement pourra réaliser ses programmes et les financer.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé des Finances dit que la taxe actuelle sur les ventes des fabricants a un pilier poreux.

Si c'est le cas, les Canadiens voudraient savoir pourquoi le gouvernement a augmenté cette taxe non pas une, ni deux, ni trois fois, mais bien quatre fois depuis son accession au pouvoir et pourquoi ses recettes ont augmenté de plusieurs milliards de dollars pour atteindre leur niveau actuel, qui est de plus de 18 milliards? Si cette taxe est tellement mauvaise, pourquoi le gouvernement a-t-il fait cela?

Comment les Canadiens peuvent-ils croire ce que dit le gouvernement? Lorsque le ministre dit que la nouvelle taxe contribuera à réduire le déficit et que le ministre des Finances déclare que la même taxe n'aura aucune incidence sur les recettes, on ne sait vraiment pas qui on doit croire.

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, on doit continuer de se servir de sa vieille voiture tant qu'on n'en a pas acheté une neuve. De la même façon, nous avons dû continuer de nous servir d'un système qui n'était pas bon. Nous avons enfin trouvé une façon de le changer. Le système actuel comprend 22 000 ententes différentes avec des sociétés. C'est un vieux système qui existe depuis 64 ans, et il est très mauvais.

Nous avons annoncé nos intentions avant les élections. Nous avons publié un livre blanc et un document technique et nous avons présenté un projet de loi. En attendant, nous avons dû continuer de nous servir d'une mauvaise taxe.

• (1150)

LE FINANCEMENT DES ARTS

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En décembre dernier, le ministre du Revenu national a menacé le Conseil des arts du Canada au sujet du financement de la compagnie théâtrale torontoise Buddies in Bad Times. Et cette semaine, le président du Comité permanent des communications et de la culture a menacé de faire réduire le financement du musée des beaux arts du Canada pour son achat controversé du tableau *Voice of Fire*.

Le gouvernement du premier ministre croit-t-il toujours au principe de l'indépendance de nos organismes culturels, selon lequel le gouvernement finance ces organismes mais ne s'ingère pas dans leurs activités? Le gouvernement croit-il toujours à ce principe et dans l'affirmative, va-t-il le respecter?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, monsieur le Président, nous croyons très fermement au principe de l'indépendance des organismes de financement. Mais, je peux vous dire que mes électeurs de Charlevoix, comme tous les Canadiens je présume, s'étonnent quelque peu qu'on verse des subventions de 12 000 $, par exemple, pour étudier disons, la vie sexuelle de la mouche de l'Est. Ils trouvent difficile de comprendre l'importance de ces activités pour le Canada.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, le premier ministre doit encore une fois choisir. Ou bien il croit au principe ou bien il n'y croit pas.

Il est facile de dénigrer le Musée des beaux-arts, comme l'a fait le président du comité de la culture, mais il n'a pas eu le courage de se présenter lorsque John Kim Bell est venu devant notre comité parler d'affaires autochtones.

Étant donné le comportement du président du comité de la culture, notamment ses observations sur la publicité à Radio-Canada, ses voyages de chasse en Afrique, et maintenant ses commentaires sur le musée, le gouvernement agira-t-il selon ses convictions au sujet du principe d'indépendance et remplacera-t-il le président de ce comité?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis surpris de la question de mon collègue, car notre gouvernement a augmenté les limites

des dépenses discrétionnaires des groupes qui dispensent des fonds de façon indépendante.

À ma connaissance, il n'y a pas de cas—et je serais heureux si mon collègue pouvait m'en citer un—où moi-même ou un membre de mon gouvernement soyons intervenu pour essayer de nous insinuer dans le processus de décision d'une de ces agences. Ce qui décrit le mieux notre attitude à leur égard est le fait que nous avons augmenté leurs fonds. Nous respectons absolument le principe d'indépendance et nous reconnaissons son importance.

Nous espérons également que ceux qui décident de l'attribution de ces fonds réalisent qu'ils ne fonctionnent pas dans le vide. Ils fonctionnent au Canada, dans des circonstances données. Nous espérons qu'ils s'efforceront de comprendre qu'eux-mêmes dépensent l'argent durement gagné des contribuables.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Il me semble que le gouvernement passe beaucoup de temps dans les tribunaux ces temps-ci à défendre la procédure d'appel d'offres concernant le centre de données de la TPS.

Le gouvernement peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a entamé cette procédure sachant que la décision était déjà prise?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Non, monsieur le Président. Nous avons effectué cette opération de la façon habituelle. La direction générale du logement a pris la décision de louer, après quoi sont intervenus les services de l'immobilier. Tout s'est effectué avec le maximum de compétence, de façon ouverte et honnête.

Quand la procédure a été attaquée nous nous sommes pliés à la décision du juge Strayer. Nous avons réexaminé le dossier et décidé que le plus avantageux pour tout le monde était de reprendre la procédure d'appel d'offres malgré le peu de temps dont nous disposons. Nous sommes en train d'examiner les offres. Le sous-ministre fera une recommandation, nous l'espérons, la semaine prochaine.

[*Français*]

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre convient-il qu'en changeant les règles du jeu en cours de route, son gouvernement a provoqué un certain chaos pour les soumissionnaires du centre de données en cause? Le gouvernement fera-t-il une enquête sur les accusations voulant que le processus de sélection soit injuste et subjectif?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je rejette carrément toute insinuation voulant que la procédure de sélection ait été truquée. En ce qui concerne le changement du cahier des charges, il n'y en a pas eu, nous avons seulement essayé de tenir compte le plus possible des exigences spéciales de Revenu Canada, notre ministère client, en matières de sécurité, d'accessibilité, de conditions de travail et d'autres questions importantes de ce genre.

* * *

[*Français*]

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Relations extérieures. En même temps que le gouvernement a coupé 666 millions de dollars du budget de l'Agence canadienne de développement international pendant une période de trois ans, comment peut-elle justifier la dépense ridicule de 600 000 $ pour le bureau de l'ambassadeur itinérant et représentant personnel du premier ministre, l'honorable George Hees, comme aviseur dans la distribution d'alimentation aux pays du tiers monde?

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'étais absent de la Chambre, et j'ai lu avec consternation et surprise que dans cette enceinte on avait soulevé une question pouvant ternir la réputation de l'un des plus remarquables héros de guerre et parlementaires du pays, l'honorable George Hees.

Notre Parlement et notre pays devraient se considérer privilégiés de pouvoir compter sur une personne comme George Hees pour assumer des responsabilités aussi délicates et importantes et se charger de vérifier la distribution de denrées dans le monde entier. Je peux vous dire que j'ai été honoré de pouvoir nommer à ce poste cet homme de 75 ans qui a consacré toute sa vie au service du pays en temps de guerre comme en temps de paix, et je voudrais préciser que M. Hees s'acquitte de ses fonctions

de façon tout à fait remarquable et fait honneur à tous les députés dans cette enceinte.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'aurais souhaité que le premier ministre ait entendu ma question, car j'ai bien pesé mes paroles. Je respecte M. Hees et je suis persuadé que tous les députés sont conscients des services remarquables qu'il a rendus au Canada.

Cependant, le fait demeure qu'on peut se demander si la ministre des Relations extérieures ne croit pas, étant donné l'importance que le gouvernement attache aux questions économiques—chose dont il parle sans cesse dans tout le pays—que ce bureau qui coûte 600 000 $ aux contribuables, fera au moins double emploi, sinon triple emploi avec ce qui se fait déjà en matière de surveillance de la distribution des denrées dans le tiers monde; ne pense-t-elle pas également que cet argent pourrait être mieux dépensé en étant consacré aux denrées elles-mêmes et à l'aide consentie à ces pays en question?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le sous-entendu contenu dans cette question, et je sais que ce n'est pas là l'intention de mon honorable collègue, est tout à fait regrettable et propre à induire en erreur. Mis à part le salaire de l'honorable George Hees, le gouvernement fédéral n'aura pas à débourser davantage.

M. Milliken: Et pour son personnel et ses déplacements.

M. Mulroney: Mon honorable collègue a lui-même des collaborateurs afin de l'aider à s'acquitter de ses fonctions. Prétend-il que M. Hees, qui assume d'énormes responsabilités sur le plan international pour le compte du gouvernement fédéral, n'a pas droit, pour sa part, à une aide modeste?

Manifestement, lorsqu'on demande à une personne qui a été ministre, qui a siégé dans cette enceinte pendant 35 ans et qui est l'un des plus éminents fonctionnaires du pays, de se charger d'un travail délicat consistant à s'assurer que les denrées soit bien distribuées aux pays du tiers monde de la façon la plus rapide et la plus efficace possible, on doit faire en sorte qu'il puisse compter sur les services d'un certain personnel de soutien, même restreint.

Je peux dire à mon collègue que j'ai été très heureux de nommer M. Hees. C'est également avec très grand plaisir que j'ai nommé l'honorable Ed Broadbent à un poste. Permettez-moi de vous signaler que le personnel de soutien sur lequel M. Broadbent peut compter, ainsi que son salaire et ses avantages, sont excellents et se comparent favorablement à ceux d'autres hauts fonctionnaires. Pourquoi en serait-il autrement? M. Broadbent sert fort bien son pays. M. Hees fait de même. Pourquoi s'en prendre à quelqu'un comme George Hees? Pour quelles raisons refusez-vous de reconnaître qu'il a été un fonctionnaire remarquable et de nous laisser reconnaître les services qu'il a rendu à notre pays.

Des voix: Bravo!

• (1200)

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, le premier ministre pourrait-il me dire s'il trouve normal d'avoir à son service un envoyé qui relève directement de lui alors que le gouvernement a réduit les budgets de l'aide extérieure? Cette question très importante de la distribution des aliments n'est-elle pas du domaine public?

Pour reprendre la question de mon collègue de Kingston et les Îles, le premier ministre considère-t-il que c'est bien de faire triple emploi avec l'ACDI, les organismes non gouvernementaux et les missions canadiennes à l'étranger? Que c'est bien d'affecter 612 000 $ par année à son information personnelle?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis absolument renversé de voir que le NPD permet à l'un de ses députés de poser pareille question.

Les budgets ont été réduits, mais cela ne nous a quand même pas empêchés de créer le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique dont Ed Broadbent est le président, et je vous assure qu'il en coûte beaucoup plus que 600 000 $ par année pour administrer cet organisme. Ce n'est pas parce que nous réduisons les budgets que nous devons nous désintéresser du développement dans le tiers monde ou des droits de la personne.

Quant à MM. Broadbent et Hees, ils rendent d'immenses services au Canada. En posant cette question, la députée, sans le faire exprès, je l'espère, ternit la réputation de M. Hees et elle devrait lui présenter des excuses à la Chambre des communes.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, qu'il soit bien clair que je ne veux en aucun cas ternir la réputation de M. Hees.

Je demande au premier ministre s'il réaffectera M. Hees à des fonctions lui convenant beaucoup mieux étant donné son engagement ferme en faveur du Programme pour l'autonomie des anciens combattants. C'est à ce programme que les fonds devraient aller. S'il faut absolument un attaché personnel auprès du premier ministre, que M. Hees soit affecté à un domaine qu'il connaît bien

et envers lequel il a déjà fait la preuve de son engagement.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la question de la députée est probablement motivée par les compressions budgétaires. Elle parle d'un montant de 600 000 $. Si elle veut que cette somme ne soit pas dépensée, qu'elle sache que les coûts de fonctionnement du nouvel institut de M. Broadbent sont d'environ trois millions de dollars. Voudrait-elle que cet argent non plus ne soit pas dépensé? Je ne crois pas qu'il faudrait abolir ce poste budgétaire car même si nous traversons une période difficile, les droits de la personne sont vitaux et M. Broadbent est la personne tout indiquée pour défendre ces droits, tout comme M. Hees est la personne toute désignée pour assumer les responsabilités qui lui ont été confiées.

Le NPD devrait avoir honte. Cette question est mesquine.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, plus tôt, au cours de la période des questions, j'ai peut-être enfreint le Règlement de la Chambre en faisant allusion à l'absence d'un député. Selon la pratique établie à la Chambre, nous ne faisons pas allusion aux absences des autres députés. Le député de Gloucester s'est probablement présenté à la Chambre plus souvent que moi parce que mes propres déplacements m'obligent souvent à m'absenter. Je retire toute allusion à son absence.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 36 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

[*Français*]

TRANSPORTS

DÉPÔT DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, conformément à l'article 109 du Règlement, je dépose, dans les deux langues officielles, les copies de la réponse du gouvernement au deuxième rapport du Comité permanent des transports intitulé: VIA Rail et l'avenir du service ferroviaire voyageurs.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROJET DE LOI C-43—DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

L'hon. Andrée Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, sans modification.

Monsieur le Président, vous me permettrez, je vous prie, quelques commentaires. Il est évident qu'un projet de loi comme le projet de loi C-43 touche un sujet qui peut soulever la controverse et attiser les émotions. Je tiens donc à féliciter et à remercier tous les députés et députées qui ont participé au Comité législatif avec assiduité et sérieux. Ils et elles ont fait preuve d'une tolérance et d'un respect qui les honorent et reflètent avantageusement sur toute la Chambre des communes.

Nous avons entendu trois ministres et 53 groupes et individus, formant un éventail important d'opinions extrêmement variées. Au total, mémoires, télécopies et téléphones, près de 2 000 communications nous sont parvenues.

En mon nom personnel et au nom de tous les membres du comité, je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance à tout le personnel de soutien: recherche, affaires juridiques, traduction et interprétation, et principalement, à notre greffier. Leur dévouement a grandement facilité ma tâche et celle de mon prédécesseur à la présidence de ce comité.

Affaires courantes

[*Traduction*]

PROJET DE LOI C-60—RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-60, Loi modifiant plusieurs lois pour donner effet à la réorganisation judiciaire de l'Ontario et mettre en oeuvre diverses mesures connexes, avec une proposition d'amendement.

PROJET DE LOI C-59—RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du comité législatif chargé de l'étude du projet de loi C-59, Loi modifiant plusieurs lois pour donner effet à la réorganisation judiciaire de la Colombie-Britannique, sans proposition d'amendement.

COMITÉ DE SÉLECTION—TRENTE-SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le trente-sixième rapport du Comité de sélection.

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS SPÉCIAUX

LE COMITÉ SPÉCIAL POUR EXAMINER LE PROJET DE RÉSOLUTION D'ACCOMPAGNEMENT À L'ACCORD DU LAC MEECH—MOTION VISANT À ANNONCER SUR LE CANAL PARLEMENTAIRE

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour la motion suivante:

> Que le Comité spécial pour examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech soit autorisé à utiliser le canal parlementaire en vue de solliciter des mémoires et des demandes de comparution ainsi que de faire connaître son programme à venir.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. La Chambre consent-elle à ce que l'honorable ministre présente cette motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui, conformément à l'article 31 du Règlement.

Je suis heureuse de présenter la première qui est signée par 55 habitants de Nepean. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'intervenir pour faire libérer un citoyen canadien, M. Yich-Sheh Leo, qui est emprisonné à Taiwan pour ingérence politique parce qu'il a usé de sa liberté de parole.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la présidente, la deuxième pétition concerne la taxe sur les produits et services qui est signée par plusieurs habitants de Nepean. Il y a encore une pétition qui circule à Nepean et les habitants de ma circonscription s'inquiètent vivement de l'imposition de cette taxe injuste.

LE FINANCEMENT DES CENTRES POUR FEMMES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai une pétition portant sur les compressions budgétaires touchant les centres pour femmes. Elle est signée par environ 500 habitants du centre de l'île de Vancouver.

Je voudrais signaler que l'une des signataires de cette pétition est Caroline Gran, ministre chargée de la condition féminine dans la province de la Colombie-Britannique.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, j'ai trois pétitions à présenter à la Chambre aujourd'hui.

La première pétition a été signée par des habitants de la ville de Halifax. Elle s'adresse au Parlement et porte sur l'intention de Postes Canada de fermer le bureau du centre commercial de Halifax à la fin de mars. Les pétitionnaires signalent que cette mesure cause une grande perturbation et de graves inconvénients à de nombreuses personnes âgées, familles et autres personnes du voisinage qui ont besoin de ces produits et de ces services, et elle nuit à d'autres qui fréquentent l'un des plus grands centres commerciaux de la Nouvelle-Écosse.

• (1210)

Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire en sorte que Postes Canada renonce à son étroitesse de vues en revenant sur sa décision et assure le maintien d'un service complet au centre commercial de Halifax.

Cette pétition est signée par 750 personnes et elle est la première de deux pétitions que j'ai soumises pour certification par la Chambre.

La seconde pétition est signée par 165 habitants des collectivités de Watson, d'Englefield, de Quill Lake, mais principalement de Watson, en Saskatchewan.

Les signataires prient le Parlement de sauver le réseau postal national et de demander à Postes Canada de renoncer au plan peu judicieux de vendre le service postal aux grandes entreprises. Ils affirment que les bureaux de poste ruraux assurent non seulement un service qui leur est nécessaire, mais également la présence du gouvernement fédéral dans leur collectivité.

Les pétitionnaires prient le Parlement de ne pas installer de comptoirs postaux lorsqu'il y a déjà des bureaux de poste dans leurs collectivités. Ils n'ont pas demandé de comptoirs postaux, ils n'en ont pas besoin et ils n'en veulent pas.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): La troisième et dernière pétition porte les signatures de nombreux citoyens de la Colombie-Britannique. Elle a trait à la taxe sur les produits et services.

D'après les petitionnaires, la nouvelle taxe sur les produits et services est injuste parce qu'elle ne tient pas compte des ressources financières du contribuable. Ils demandent au Parlement de rejeter le projet de loi sur la TPS et de le remplacer par un nouveau régime fiscal plus équitable envers les Canadiens.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter au nom de citoyens de la région métropolitaine de Toronto qui appuient M. Yih-Sheh-Leo.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement canadien de prendre des mesures concrètes et immédiates pour forcer le gouvernement de Taiwan à libérer M. Yih-Sheh-Leo.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des gens de ma circonscription qui prient le gouvernement de rejeter le projet de loi sur la TPS.

[*Traduction*]

Sur le même sujet, voici deux autres pétitions qui portent la signature de canadiens habitant à peu près toutes les petites localités situées entre Baie Comeau et Saint-Laurent.

Les signataires estiment que l'application de la taxe sur les produits et services va causer un préjudice grave et injuste aux Canadiens dont le revenu est moyen ou faible, et ils demandent au gouvernement de renoncer à son projet.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Madame la Présidente, il me fait plaisir de déposer en cette Chambre des pétitions qui ont été signées par des Québécois de la région de Plessisville, Laurierville, Princeville, Victoriaville, Arthabaska et Sainte-Rosalie, qui s'opposent avec véhémence à la position du gouvernement qui veut imposer une nouvelle taxe sur les produits et services.

[*Traduction*]

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, j'ai une pétition que j'ai là et qui a été certifiée conforme en vertu de l'article 36 du Règlement. Elle émane d'un certain nombre de Canadiens qui s'opposent à l'application de la taxe sur les produits et services parce qu'ils estiment que cette taxe est injuste et qu'elle pèsera bien plus lourdement sur les épaules des économiquement faibles que sur celles des riches.

Par conséquent, ils exhortent le Parlement a rejeté la taxe sur les produits et services et à obliger le gouvernement à alléger le fardeau fiscal des Canadiens ordinaires, quitte à alourdir celui de nos concitoyens qui ont les moyens de payer.

J'ai une autre pétition signée par 200 Canadiens de diverses provinces qui s'inquiètent plus particulièrement du fait que depuis le début de la Confédération, les gouvernements n'ont jamais imposé de taxes sur les revues, les livres et les journaux et que le gouvernement actuel envisage maintenant de les inclure au nombre des articles sur lesquels les Canadiens devront dorénavant payer la taxe sur les produits et services, même si cela fait

obstacle à la libre diffusion de tout ce qui est imprimé, en tant qu'élément majeur de la démocratie, de la culture, de l'enseignement, et d'une société instruite et productive.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de confirmer les principes historiques qui s'incarnent dans la franchise de taxe dont jouit tout ce qui est imprimé en l'excluant des articles auxquels s'appliquera la TPS aux termes de la loi et de la réglementation.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): J'ai deux autres pétitions, madame la Présidente. La première provient de plusieurs habitants de Toronto qui exhortent le Parlement à s'associer à l'Assemblée des Premières Nations, aux Innu du Labrador et aux autres peuples autochtones du Nord du Canada qui s'élèvent contre l'utilisation de leurs terres pour l'entraînement des forces de l'OTAN et du NORAD.

Les pétitionnaires exigent que le Canada renonce à y établir une base de l'OTAN et du NORAD, quitte à utiliser les crédits ainsi épargnés pour permettre aux autochtones du Canada de reprendre le contrôle de leurs terres et de leur gagne-pain, et pour promouvoir un développement durable dans l'intérêt de tous les Canadiens.

VIA RAIL

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par environ 150 personnes de différentes localités de l'Ontario qui sont préoccupées par la politique du gouvernement en matière de transports, par la déréglementation du service de transport aérien de voyageurs et par les restrictions imposées au service de VIA Rail.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de maintenir, d'améliorer et de moderniser le service de VIA Rail dans les régions où celui-ci peut constituer une solution de rechange plus rapide, économique, sûre, commode, respectueuse de l'environnement et éconergétique que d'autres modes de transport.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'ai un certain nombre de pétitions à déposer.

J'en ai une signée par environ 500 habitants de Laflèche, en Saskatchewan, qui protestent contre la décision de Postes Canada de fermer leur bureau de poste rural. Je tiens à signaler que je suis entièrement d'accord avec les pétitionnaires.

J'ai une autre pétition qui porte les signatures d' habitants de la belle localité de Dalkeith, dans la circonscription ontarienne de Glengarry—Prescott—Russell.

Ces 289 Canadiens sont très contrariés parce que Postes Canada a décidé de fermer le bureau de poste rural de Dalkeith, qui existait depuis plus de cent ans. Je donne mon plein appui à cette pétition signée par mes électeurs.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je veux présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par un certain nombre d'habitants de la belle ville de Windsor représentée avec tant de compétence à la Chambre par l'honorable chef de l'opposition, le député de Windsor-Ouest.

Ces pétitionnaires sont terriblement contrariés, et à juste titre, par le projet du gouvernement d'imposer une taxe sur les produits et services. Ils espèrent que le gouvernement écoutera maintenant, à la onzième heure, les inquiétudes de ces excellents citoyens de Windsor et renoncera immédiatement à son projet de taxe sur les produits et services au Canada.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, un certain nombre de pétitions signées par des habitants de la Colombie-Britannique qui demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services et d'établir un régime fiscal juste et équitable fondé sur la capacité de payer des contribuables.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Madame la Présidente, j'ai aussi l'honneur de déposer des pétitions provenant de gens de la circonscription de Windsor-Ouest. Ces gens, tout comme les gens de Beauséjour, veulent faire connaître leur vive opposition au projet de taxation du gouvernement, un projet tout à fait injuste, soit la taxe sur les produits et services.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires s'opposent à cette taxe sur les produits et services parce qu'elle constitue à leurs yeux une arnaque fiscale sans précédent dont les Canadiens souffriront non seulement à cause d'une imposition plus lourde, mais aussi à cause de taux d'inflation, d'intérêt et de chômage plus élevés.

Les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement de rejeter ce projet de taxe sur les produits et services.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Madame la Présidente, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, j'ai également une pétition à présenter, qui a été certifiée correcte.

Cette pétition porte sur la TPS. Comme dans les autres pétitions que j'ai déposées à la Chambre sur le même sujet, les pétitionnaires sont d'avis que la taxe sur les produits et services proposée par le ministre des Finances

est une forme d'imposition injuste parce qu'elle ne tient pas compte de la capacité de payer des contribuables.

• (1220)

Ils estiment que le gouvernement n'a pas supprimé les dispositions inéquitables du régime fiscal actuel qui permettent à des particuliers et à des sociétés prospères de ne payer que peu d'impôts, voire pas du tout, tout en alourdissant la charge fiscale des contribuables à revenus faible et moyen.

Ils pressent le gouvernement de renoncer à cette taxe de TPS et de rendre le régime fiscal plus équitable.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre aujourd'hui une pétition signée par des habitants du Grand Toronto.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de prendre tous les moyens à sa disposition pour obtenir la libération de M. Columbus Leo, un citoyen canadien emprisonné à Taiwan pour avoir essayé de se prévaloir de ses libertés démocratiques dans ce pays.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 797 de mes électeurs de Stormont—Dundas, qui s'opposent au projet de TPS de 7 p. 100. Leurs noms s'ajoutent à ceux des plus de 600 000 Canadiens qui ont signé des pétitions pour exhorter le gouvernement à renoncer à cette taxe régressive et absolument injuste, sans compter les plus de 70 000 personnes qui ont participé à la campagne téléphonique de l'opposition officielle contre la TPS.

J'invite le gouvernement à respecter la volonté du peuple.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on répond aujourd'hui aux questions nos 234, 242, 243, 251, 252, 254 et 255.

Affaires courantes

[*Texte*]

LES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES FRAPPÉS D'UN DROIT DE DOUANE INTERPROVINCIAL

Question nº 234—**M. Althouse:**

Agriculture Canada a-t-il, en collaboration avec les ministères provinciaux, préparé une liste des produits agricoles et alimentaires frappés d'un droit de douane interprovincial et, dans l'affirmative, *a*) combien de produits contient-elle, *b*) quels sont, en détail, les taux des droits mentionnés, pour chacune des dix provinces?

L'hon. Donald Frank Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de l'Agriculture): Le Comité fédéral-provincial des politiques de commerce agricole a entrepris une étude sur les barrières au commerce interprovincial des produits agro-alimentaires. L'étude avait pour objet de recenser ces barrières et les programmes connexes qui entravent la libre circulation de ces produits au Canada, et de trouver des façons et des moyens de les réduire.

a) et *b*) Dans son étude, le comité n'a pas analysé de façon exhaustive les barrières dressées par chaque province. On trouvera en annexe une liste indicatrice des barrières et des programmes recensés. Certains d'entre eux ont cours dans plus d'une province. Par conséquent, le nombre de barrières spécifiques était supérieur à celui mentionné dans la liste.

Liste indicatrice des barrières au commerce interprovincial des produits agro-alimentaires

Compilée par le Comité fédéral-provincial des politiques de commerce agricole

Juin 1988

Règlements techniques et règlements sur la commercialisation

-restrictions sur la vente et la distribution de sperme
-exigences concernant l'autorisation des grossistes à commercialiser des pommes à l'extérieur de la province
-règlements sur la présence de sulfathiazole dans le miel
-restrictions sur la coloration de la margarine
-cautionnement et autorisation des négociants en bétail
-interdiction des ventes de lait UHT en provenance d'autres provinces
-programmes de certification des porcs de reproduction
-méthodes d'inspection à l'égard de la mouche de l'airelle
-variation des normes provinciales concernant les bétaillères
-variation des exigences provinciales concernant l'autorisation des camions et des camionneurs
-permis d'importation pour le transport des animaux à fourrure et du gibier d'élevage
-inspection provinciale des marques du bétail (détermination de l'origine)

Affaires courantes

-variation de la classification fiscale des jardiniers-maraîchers et des serristes
-programmes variables d'assurance-récolte et de fixation des prix en cas d'urgence
-variation des règlements concernant l'expédition des abeilles et du matériel apicole
-restrictions sur les produits laitiers d'imitation
-droits d'inscription des détaillants en alimentation
-offices provinciaux de commercialisation normes provinciales touchant la qualité et les produits
-programmes d'aide aux régions et aux entreprises
-contrôles provinciaux du lait de consommation
-programmes provinciaux de promotion des marchés
-plans de fixation des prix régis par les provinces
-pratiques d'approvisionnement des provinces
-pratiques de la Commission canadienne du blé
-Loi canadienne sur l'inspection des viandes
-politique sur le double prix du blé
-normes sanitaires (p.ex., mise en quarantaine par région)
-normes concernant les produits
-Loi sur la marine marchande du Canada

Stabilisation du revenu

-programmes provinciaux de stabilisation du revenu

Subventions à la production

-subventions aux secteurs des porcs et des poulets
-subventions d'investissement dans les serres
-politique d'incitation à la production porcine
-incitation à la production de crème fermière et de lait de transformation
-politiques d'aide à la production des fruits et des légumes
-programmes d'incitation à la production animale
-programmes de développement du marché des porcs
-programmes de soutien des prix des produits laitiers, des oeufs et de la volaille
-aide à la commercialisation des produits horticoles
-aide aux productions animale et végétale
-aide à l'entreposage des légumes
-programmes d'économies d'énergie dans les serres
-plan d'amélioration du secteur porcin
-programme des viandes rouges
-programme d'introduction et d'expansion des cultures
-programme d'incitation à la production d'éthanol
-programme de prêt à la production végétale avances de trésorerie pour la production animale
-crédits d'impôt pour la production animale
-remises aux producteurs agricoles primaires
-programme d'adaptation au marché des céréales fourragères
-subvention pour l'amortissement de la dette des producteurs de porc
-assurance-revenu agricole
-programme d'adaptation des producteurs de bovins de boucherie au marché des céréales fourragères
-programme de développement du marché des céréales fourragères
subvention à la production de pommes de terre

Subventions à l'achat d'intrants

-aide à l'achat de pierre à chaux
-aide à l'achat d'engrais
-programme d'achat et de location de terres
-remise de la taxe sur le carburant agricole
-plan de protection des prix des engrais agricoles
-aide au transport de la chaux

Subventions d'investissement

-programmes de subventions d'investissement

Subventions au transport

-aide au transport des porcs
-fonds de commercialisation de la volaille
-contrepoids à la subvention du Nid-de-Corbeau
-aide au transport dans le Nord
-Loi sur le transport du grain de l'Ouest
-aide au transport des céréales fourragères
-Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes
-Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique

Subventions à la transformation

-subventions aux abattoirs régionaux
-programme d'aide à la commercialisation du porc
-programme d'aide aux petits fabricants d'aliments
-programme de développement de l'industrie alimentaire

Aide au développement des marchés

-aide aux ventes à l'exportation

Aide au développement

-autorisation du développement rural
-fonds pour le développement agricole
-aide au développement régional
-programmes de développement du Nord

LES ÉVACUATIONS SANITAIRES

Question nº 242—**M. McGuire**

1. Le ministère de la Défense a-t-il utilisé des heures de vol en 1989 pour évacuer des malades de l'Île-du-Prince-Édouard et, dans l'affirmative, combien d'heures?

2. Le gouvernement a-t-il dépensé 3,9 millions de dollars pour évacuer des malades de l'Île-du-Prince-Édouard et, dans l'affirmative, sur combien d'années?

L'hon. William Hunter McKnight (ministre de la Défense national

1. Oui, 111,6 heures.

2. L'Escadron 413 offre des services d'évacuations sanitaires, de même que des services de recherche et sauvetages. Il est du ressort des provinces d'effectuer les évacuations sanitaires et l'Île-du-Prince-Édouard est la seule province dont le gouvernement n'offre pas ces services. Le gouvernement fédéral, par le biais de l'Escadron 413, effectue les évacuations sanitaires pour l'Île-du-Prince-Édouard et par la suite, présente une facture à cette province. Entre le 1er avril 1973 et le 31 décembre 1989, le gouvernement fédéral a dépensé 4,1 millions de dollars pour ces services rendus à l'Île-du-Prince-Édouard.

LE SERVICE DES VOLS D'AFFAIRES

Question nº 243—**M. McGuire:**

1. En 1989, des avions Challenger et COSMO ont-ils servi à transporter le premier ministre, des ministres du Cabinet ou des fonctionnaires alors qu'ils se rendaient dans des villes desservies par des vols réguliers et, dans l'affirmative, est-ce que cela a coûté *a*) des heures de vol et, dans l'affirmative, combien *b*) des fonds et, dans l'affirmative, quel montant?

2. Depuis 1985, est-ce qu'un avion Challenger de réserve de l'Escadron 413 attendait à un terrain d'aviation situé à proximité de l'endroit où le premier ministre était en visite et, dans l'affirmative, est-ce que cela a coûté *a*) des heures de vol d'entraînement et, dans l'affirmative, combien d'heures, *b*) des fonds et, dans l'affirmative, quel montant?

L'hon. William Hunter McKnight (ministre de la Défense nationale):

1. Oui

a. 1 415 heures de vol sur le Challenger et 94 heures de vol sur le Cosmos ont été dépensées.

b. L'estimation des coûts marginaux (coûts de la consommation d'essence, de l'huile et graissage, des pièces de rechange, des réparations et frais de révision, des frais de voyage du personnel d'équipage et des frais de manutention au sol) pour ce service se chiffre à 3,8 millions de dollars.

2. Non.

LES TÉLÉPHONES

Question nº 251—**M. Blenkarn:**

À la connaissance du gouvernement, le Sénat fournit-il deux numéros de téléphone que toute personne au Canada peut composer sans frais pour communiquer avec les sénateurs et, dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il l'intention d'offrir ce même service en ce qui concerne la Chambre des communes et, dans l'affirmative, quand et, sinon, pour quelle raison?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Toute question concernant la régie interne de la Chambre des communes peut être adressée au Bureau de régie interne.

LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Question nº 252—**M. Blenkarn:**

Pour chaque mois, de septembre 1989 à février 1990, combien d'appels téléphoniques ont été reçus aux numéros du Sénat 1-800-267-7363 et 1-800-267-7362?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Toute question concernant la régie interne du Sénat peut être adressée au Comité de la régie intérieure, des budgets et de l'administration.

«LA VISITE NATIONALE»

Question nº 254—**M. Blenkarn**

Le gouvernement a-t-il engagé des dépenses pour la réalisation d'un film vidéo, dans les deux langues officielles, intitulé «La visite matinale», par le Service d'information publique de la Chambre des communes et, dans l'affirmative, à combien se sont-elles élevées?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Toute question concernant la régie interne de la Chambre des communes peut être adressée au Bureau de régie interne.

LE SERVICE D'INFORMATION PUBLIQUE

Question nº 255—**M. Blenkarn:**

Le gouvernement a-t-il engagé des dépenses reliées aux activités du Service d'information publique de la Chambre des communes et, dans l'affirmative, à combien se sont-elles élevées au total?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Toute question concernant la régie interne de la Chambre des communes peut être adressée au Bureau de régie interne.

[*Traduction*]

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nos 235 et 236 marquées d'un astérisque?

Vu la longueur des réponses à ces questions, je demande la permission de les faire imprimer dans le hansard comme si j'en avais donné lecture.

[*Texte*]

LES FONDS DU GOUVERNEMENT AFFECTÉS AUX LABORATOIRES

*Question nº 235—**M. Saint-Julien:**

Pour chaque année, depuis la mise en place du Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie (CANMET), pour chaque province, le gouvernement a-t-il consacré des sommes d'argent à la recherche-développement dans le secteur *a*) des mines *b*) de l'utilisation des métaux *c*) des minéraux industriels *d*) des combustibles et, dans l'affirmative, combien?

L'hon. Arthur Jacob Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): En raison de contraintes imposées par les archives, il est très difficile d'obtenir les renseignements demandés pour la période depuis la création du Centre canadien de technologie des minéraux et de l'énergie (CANMET), en 1975. Cependant, pour la période 1985-1990, il est possible de dégager le tableau suivant des coûts de R-D applicables à des projets impartis à l'industrie ou aux universités, par région.

(a) Exploitation minière (sauf le charbon)

	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990 (Est.)
		Milliers			
Terre-Neuve	–	–	–	–	34,0
Nouvelle-Écosse	–	–	–	–	260,6
Île-du-Prince-Édouard	–	–	–	–	–
Nouveau-Brunswick	81,9	110,6	142,6	141,3	113,9
Québec	172,2	156,8	179,8	38,2	197,0
Ontario	637,3	1 312,4	989,0	888,3	747,3
Manitoba	364,8	578,2	350,9	278,8	153,5
Saskatchewan	76,4	73,5	143,0	–	–
Alberta	–	13,5	–	–	–
Colombie-Britannique	–	–	10,0	–	82,7
Yukon	–	–	–	–	–
T. du Nord-Ouest	–	–	–	–	–

Extraction et traitement du charbon

	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990 (Est.)
		Milliers			
Terre-Neuve	–	–	–	–	–
Nouvelle-Écosse	125,6	329,3	133,2	147,6	177,6
Île-du-Prince-Édouard	–	–	–	–	–
Nouveau-Brunswick	21,1	39,4	21,7	17,5	–
Québec	6,3	–	69,7	20,0	38,0
Ontario	101,4	444,9	220,4	393,1	396,5
Manitoba	8,0	–	–	–	–
Saskatchewan	–	–	40,3	9,0	–
Alberta	424,2	291,9	457,6	333,2	217,8
Colombie-Britannique	389,0	215,0	343,9	73,9	60,3
Yukon	–	–	–	–	–
T. du Nord-Ouest	–	–	–	–	–

(b) Métaux et matériaux

	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990 (Est.)
		Milliers			
Terre-Neuve	–	4,0	99,5	–	–
Nouvelle-Écosse	–	22,9	22,5	–	–
Île-du-Prince-Édouard	–	–	–	–	–
Nouveau-Brunswick	8,6	–	–	–	–
Québec	258,8	258,2	152,1	58,1	26,0

			Affaires courantes		
Ontario	1 185,9	1 453,2	1 184,7	655,0	824,9
Manitoba	9,0	41,7	–	–	–
Saskatchewan	–	–	–	–	–
Alberta	361,6	214,2	232,0	154,3	166,3
Colombie-Britannique	–	–	–	17,8	17,4
Yukon	–	–	–	–	–
T. du Nord-Ouest	–	–	–	–	–

(c) Traitement des minéraux

	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
		Milliers			**(Est.)**
Terre-Neuve	141,4	230,7	118,7	85,7	–
Nouvelle-Écosse	236,0	497,0	561,0	349,9	226,7
Île-du-Prince-Édouard	–	–	–	–	–
Nouveau-Brunswick	173,8	260,2	227,9	186,3	215,1
Québec	793,8	845,0	826,4	582,8	262,5
Ontario	927,9	1 570,6	977,1	789,5	795,1
Manitoba	578,8	370,8	297,5	333,5	265,4
Saskatchewan	118,5	161,5	159,8	96,4	38,7
Alberta	105,2	24,2	50,3	148,5	174,9
Colombie-Britannique	172,9	128,4	83,3	94,1	147,6
Yukon	–	–	–	–	–
T. du Nord-Ouest	–	–	–	–	–

(d) Technologie des combustibles

	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
		Milliers			(Est.)
Terre-Neuve	150,0	150,0	–	12,1	13,9
Nouvelle-Écosse	202,4	326,4	478,8	441,1	127,7
Île-du-Prince-Édouard	–	60,3	36,2	19,2	14,7
Nouveau-Brunswick	555,2	220,1	150,0	466,1	662,0
Québec	1,004,8	526,3	778,0	556,4	852,4
Ontario	2,860,8	2 905,9	2 600,9	2 299,0	2 308,6
Manitoba	101,1	16,5	–	–	–
Saskatchewan	125,8	271,8	403,2	353,4	270,8
Alberta	430,5	803,6	2 413,9	2 215,4	3 647,3
Colombie-Britannique	537,8	569,9	198,7	391,8	208,6
Yukon	–	–	–	–	–
T. du Nord-Ouest	–	–	–	–	–

Les crédits

LES FONDS DU GOUVERNEMENT AFFECTÉS AUX LABORATOIRES

*Question nº 236—**M. Saint-Julien:***

Pour chaque année, depuis la mise en place du Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie (CANMET), pour chaque province, le gouvernement a-t-il consacré des sommes d'argent à des laboratoires *a*) à Ottawa *b*) à Edmonton *c*) à Calgary *d*) à Elliot Lake *e*) au Cap Breton *f*) à Québec *g*) à Montréal, *h*) à Val d'Or, et, dans l'affirmative, combien?

L'hon. Arthur Jacob Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): En raison de contraintes imposées par les archives, il est très difficile d'obtenir l'information demandée pour la période écoulée depuis la création de CANMET (Centre canadien de technologie des minéraux et de l'énergie), en 1975. Cependant, voici la répartition des dépenses de fonctionnement de CANMET pour les années 1986-1987 à 1988-1989.

Frais de fonct. moy. 1986-1987-1988-1989

		$ par année	**%Distribution**
a)	Région de la capitale nationale	51 244 000	88,4
b) et c)	Alberta	4 233 000	7,3
d)	Elliot Lake	1 421 000	2,4
e)	Nouvelle-Écosse	1 076 000	1,9
f)	Québec *	–	–
g) et h)	CANMET n'a pas de laboratoires à Montréal ni à Val d'or.		

NOTE : Les dépenses indiquées, soit environ 82 p. 100 des coûts totaux de CANMET dans le passé, baisseront à environ 76 p. 100 du total d'ici quelques années, à mesure qu'une plus part du programme de R-D de CANMET sera confiée à l'industrie et aux universités, par suite d'un changement dans la nature de ce programme. De plus, on cherche à diversifier ces travaux. De plus, la répartition régionale est appelée à changer par suite de la construction d'un nouveau laboratoire à Varennes, au Québec.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Réponse a été donnée aux questions mentionnées par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE FINANCEMENT DES CENTRES POUR FEMMES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ Hunter:

Que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement devrait rétablir le financement de base des centres pour femmes, afin de permettre à ces centres de continuer de fournir des services essentiels d'information, d'orientation et de soutien.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, c'est partagée entre la joie et la douleur que je viens appuyer aujourd'hui cette motion. En effet, si je suis heureuse que ma collègue, la députée de Saanich—les-Îles-du-Golfe, présente cette motion, je suis peinée de constater qu'il faille recourir au Canada à une mesure de ce genre.

J'ajouterai que je suis renversée de voir que le secrétaire d'État a quitté la Chambre.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À l'ordre. La députée n'ignore pas qu'on ne peut pas signaler la présence ou l'absence à la Chambre d'un député ou d'un ministre. Je sais qu'elle ne l'oubliera pas.

Mme Clancy: Madame la Présidente, je n'en reviens pas qu'il nous faille encore discuter de cette question à la Chambre.

Il s'agit ici de compressions budgétaires globales de 23 millions de dollars au secrétariat d'État et, plus précisément, d'une réduction de 1,6 million de dollars du financement des programmes destinés aux femmes. Il s'agit aussi de distinguer entre financement de base et financement de programmes.

Le ministre nous a dit ce matin que des femmes ne savent pas distinguer entre financement de base et financement de programmes, mais je peux vous assurer qu'elles font parfaitement la différence entre les deux.

D'abord, les programmes dont le financement de base est réduit sont au nombre de 76, et j'y reviendrai au cours de mes observations.

Ensuite, le financement de base est plutôt à long terme. Il permet une planification à longue échéance et une certaine autonomie par rapport à la politique gouvernementale. Le financement de programmes, quant à lui, est limité dans sa durée et spécialisé dans son objectif. Si le gouvernement change les règles en passant d'un genre

de programme de financement à l'autre, c'est comme si les théorèmes de géométrie enseignés à l'école secondaire changeaient.

Les groupes de femmes sont maintenant obligés de rivaliser entre eux pour obtenir un financement qui se fait rare. Le Secrétariat d'État réduit ses fonds de 23 millions de dollars et le financement de base diminue de 1,6 million de dollars. Et c'est parce qu'il y a moins de fonds disponibles.

Ce n'est pas suffisant, ni rassurant, de nous répéter comme on l'a fait, entre autres, hier et aujourd'hui que les centres pour femmes pourront obtenir un financement de projet s'ils en font la demande. Les centres qui seront touchés par les réductions se trouvent d'un bout à l'autre du Canada. Au Québec 40 centres seront touchés, sept à Terre-Neuve et plus de 30 en Colombie-Britannique. Ces centres offrent aux femmes Canadiennes une gamme de services qu'elles ne trouveront nulle part ailleurs.

Je me souviens de l'époque où ces centres ont commencé à apparaître au Canada. Aujourd'hui, de nombreux députés du parti ministériel nous demandent encore de chercher du financement ailleurs. Je pense qu'il n'y a pas une femme présente à la Chambre aujourd'hui qui ne sache pas combien il est difficile de recueillir des fonds pour les organismes féminins qui appuient des projets destinés aux femmes.

Qu'il s'agisse d'organismes nationaux comme le YWCA ou de centres indépendants, le problème est le même; si le gouvernement n'assure pas le financement de base, c'est inutile de toujours redemander pour obtenir chaque fois moins.

Si le gouvernement est décidé à assurer l'égalité des femmes, s'il est décidé à alléger les véritables souffrances que l'inégalité des sexes engendre dans notre pays, l'unique solution c'est le financement de base.

Examinez ce que le gouvernement a décidé de financer quand il a réduit ce budget dérisoire de 1,6 million de dollars, et porté un coup terrible aux centres pour femmes de l'ensemble du pays.

Nous venons d'assister à la présentation des pétitions à la Chambre. Nous avons appris qu'il y a encore d'autres milliers de Canadiens qui sont contre la TPS. Et pourtant, pour faire accepter ce programme qui est peut-être le plus impopulaire de l'histoire de la démocratie parlementaire canadienne, le gouvernement a prévu entre 11 et 14 millions de dollars pour la publicité de la TPS: 1,6 millions de dollars pour anéantir les centres pour femmes du pays, mais 14 millions pour convaincre les Canadiens d'avaler une pilule dont ils ne veulent absolument pas.

Dans ma circonscription de Halifax les ministres de passage auront maintenant un bureau. L'aménagement de ce bureau a coûté 1,6 million de dollars. Le même montant exactement, 1,6 million, pour que les ministres de passage puissent se détendre dans la ville de Halifax.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Pour qu'ils aient un endroit pour travailler.

Mme Clancy: Pour travailler? Pour se détendre. La ministre de la Justice peut avoir l'assurance qu'elle pourra utiliser mon bureau tant qu'elle le voudra si elle a besoin d'un endroit pour travailler. Je ne serai que trop heureuse de le lui laisser.

Et j'ajouterai à l'intention de la ministre que mon collègue de Dartmouth et son collègue de Halifax-Ouest ne seraient que trop heureux de lui laisser leurs bureaux, pour le peu de fois que les ministres ont besoin de travailler à Halifax.

Madame la Présidente, 1,6 million de dollars pour un seul bureau dans une seule capitale provinciale. Les Canadiennes savent ce que c'est que le financement de base, elles savent ce que c'est que le financement de projet, mais ce qu'elles voudraient savoir c'est pourquoi elles ont perdu 1,6 million pour qu'on dépense le même montant exactement pour décorer un bureau.

• (1230)

Le programme du cérémonial d'État a bénéficié d'une augmentation de 3 millions de dollars dans le dernier budget. Les Canadiens ont besoin de voir et de célébrer leur pays, j'en conviens, mais quand des femmes et des enfants souffrent au Canada, c'est trois millions de plus comparativement à 1,6 million de moins.

Enfin, le Service canadien du renseignement de sécurité reçoit cette année une augmentation de 32,6 millions de dollars. Je ne dis pas nécessairement qu'il ne fait pas un travail utile. Cela reste à voir. Le jury délibère. Mais n'aurions-nous pas pu lui donner 31 millions et laisser 1,6 million aux centres pour femmes du Canada? Étant donné les conséquences que ces réductions auront à l'échelle nationale sur les femmes de St. John's à Victoria, on aurait pu y penser.

Le financement de base n'existe plus, nous dit-on, mais le financement de projet augmente. Cependant, le financement de projet ne donne pas aux centres pour femmes la continuité et la sécurité dont ils ont besoin. Quoi qu'en dise l'autre côté, il ne paie pas nécessairement le loyer. Il ne paie pas non plus les salaires des

coordinatrices, ni le chauffage, l'éclairage et les autres dépenses qu'exige le fonctionnement d'un bureau.

Il est extrêmement important d'attirer l'attention de la Chambre sur le travail de ces centres. On nous a dit, entre autres, que le gouvernement fédéral n'a pas pour mission de fournir des services aux victimes d'agressions sexuelles et aux femmes battues. Cependant, l'un des services absolument essentiels offerts par les centres pour femmes est d'être un carrefour et un réseau de communication pour les femmes sans lesquels elles sont isolés et n'ont pas accès à l'aide dont elles ont besoin.

Il n'est sûrement pas nécessaire que quelqu'un rappelle à la Chambre la fréquence des violences faites aux femmes et aux enfants. Elle est scandaleuse et inacceptable. Les centres pour femmes sont au premier plan de la lutte contre ce fléau. Ce ne sont pas des maisons de transition. Ce ne sont pas des refuges. Souvent, une femme dans une situation intenable ne connaît pas d'autre endroit que ce centre sur la rue principale ou cette maison où l'on offre des programmes aux femmes. Elle téléphone, et on la renvoie à l'organisme de services sociaux compétent, s'il y en a un dans la ville où elle habite. S'il n'y a pas de maison de transition ou d'organisme de services sociaux, il y a normalement des réseaux de femmes bénévoles qui vont essayer de l'aider à se sortir de cette situation intenable.

D'un bout à l'autre du pays, les femmes travaillent un nombre incroyable d'heures comme bénévoles dans les centres pour femmes. Elles travaillent pour aider d'autres femmes. Beaucoup d'entre elles font ce travail bénévole parce que les centres n'ont pas assez d'argent pour leur verser des salaires. Elles le font donc par devoir et par souci d'assurer la survie de toutes les femmes.

Les salaires qui viennent du financement de base ne sont vraiment pas le genre de salaires que l'on souhaiterait avoir. Le salaire des coordinateurs à plein temps et à temps partiel sont encore à peine plus élevés que ce qu'il faut pour vivre au Canada. Pensez-y encore. Nous avons parlé d'un maximum de 60 centres qui ferment leurs portes dans le pays, et tout cela à cause d'une simple réduction de 1,6 million de dollars. Divisez ce montant et vous verrez ce que cela veut dire pour chaque centre.

Il y a un centre en Nouvelle-Écosse qui recevait 46 000 $, et un autre, 49 000 $. Personne ne vit comme un pacha avec la portion de ces subventions qui est consacrée aux salaires. Personne n'est capable non plus d'offrir le genre de services dont on a parlé ce matin.

Ces centres sont des carrefours, des lieux de communication, des services d'orientation, des endroits sûrs où les femmes peuvent entrer et dire en confiance: «Qu'est-ce que je dois faire maintenant. Dites-moi où trouver de l'aide. Dites-moi qui peut m'aider, car je ne peux plus supporter la situation dans laquelle je suis. Aidez-moi.» C'est ce que disent les femmes dans les maisons de transition de Terre-Neuve, de Nouvelle-Écosse, du Québec et de Colombie-Britannique.

Même si le financement de projet permettra de rester ouvert encore un peu, sans financement de base, le dur travail à long terme qui avait été fait l'aura été pour rien. Le passage du financement de base au financement de projet est la fin pour beaucoup de centres et le commencement de la fin pour le reste.

Les réductions du programme de promotion de la femme du secrétariat d'État ne touchent pas seulement les centres pour femmes. Le financement des organismes de recherche a également été réduit de 20 p. 100, des organismes comme le Conseil canadien pour l'accès des femmes à l'éducation, l'Institut canadien de recherches sur les femmes, le *Women's Research Centre* de Colombie-Britannique, et Nouveau départ au Québec.

Ce sont des organismes qui ont fait énormément pour les femmes dans le domaine des connaissances et des communications. Ils comptent des femmes qui connaissent les problèmes des autres femmes de ce pays, quelles ressources sont disponibles, quels services d'enseignement existent, et quelles recherches ont été faites pour les aider dans une myriade d'activités, alors qu'elles émergent lentement dans un monde qui évolue trop lentement vers l'objectif ultime de l'égalité des sexes. Ces organismes fonctionnent avec des budgets minimes. De nombreuses femmes y travaillent à titre bénévole.

Le financement de base et la politique générale du gouvernement à l'égard des femmes notamment ne remettent-ils pas en question la contribution des femmes au sein de la société? Que vaut le travail que les femmes accomplissent dans les centres pour femmes partout dans le pays au nom d'organismes comme le Comité canadien pour la promotion des études chez la femme, l'Institut

canadien de recherches sur les femmes ou le Comité national d'action sur la situation de la femme? Leur travail vaut-il quelque chose? Pas grand chose, semble-t-il.

Les budgets de différents organismes gouvernementaux ont été majorés. À quoi les organismes féminins ont-ils eu droit? À des compressions et des diminutions budgétaires. Rien de ce que nous avons vu nous permet de dire aux femmes que tout espoir n'est pas perdu, que nous voulons les aider ou que nous voulons leur démontrer que ce qu'elles font est important. Nous voulons que l'égalité des sexes devienne réalité au moins alors que certains d'entre nous à la Chambre seront encore de ce monde.

Je sais que certains députés d'en face visent à atteindre cet objectif. Je le sais. J'ai travaillé avec eux aux comités. Et je sais ce qu'ils ressentent et ce qu'ils pensent. Je sais que ce doit être difficile, mais il faut qu'il y ait une volonté politique.

Les femmes constituent 52 p. 100 de la population. Bien qu'il soit vrai que toutes les femmes n'appuient pas le genre de principes dont nous parlons ici aujourd'hui, il est vrai également que la grande majorité des femmes de notre pays en sont partisanes. La grande majorité des femmes demandent au gouvernement pourquoi il sous-estime et avilit les progrès qu'elles ont réalisés de peine et de misère depuis 10 ou 15 ans, pourquoi il les bâillonne ainsi en réduisant les subventions accordées à la recherche, pourquoi il anéantit le travail accompli pendant les 15 ou 20 dernières années où on a assisté à la démonstration la plus récente d'un mouvement féministe.

• (1240)

Toutes les femmes à la Chambre ont une certaine expérience de ce travail, certaines plus que d'autres. Nous avons toutes une certaine expérience dans ce domaine. Nous participons toutes, plus ou moins, à ce travail et nous cherchons toutes à obtenir l'égalité des sexes. Du moins, c'est ce que je pensais.

Les Canadiennes ont essuyé trop de coups durs de la part du gouvernement, en particulier ces dernières années. Nous voyons que l'avortement va être à nouveau criminalisé dans notre pays. Nous entendons les groupes de femmes dans tout le pays qui demandent de meilleurs services médicaux et un meilleur accès à ces services, un meilleur enseignement et une meilleure formation, davantage de garderies et un plus grand nombre de ces services qui ne sont pas superflus mais absolument essentiels pour mener une vie décente.

Nous savons que la féminisation de la pauvreté est une réalité de la vie dans notre pays. Nous savons qu'une jeune fille peut s'attendre à gagner autant d'argent qu'un diplômé d'école secondaire, si elle détient un diplôme universitaire. Si elle pratique une profession libérale, elle peut s'attendre à gagner autant qu'un diplômé d'université célibataire.

Ma collège de l'autre côté n'en croit pas ses oreilles, mais elle constatera que les données de Statistiques Canada ne mentent pas.

Peu importe combien elles gagnent et où elle habitent, ces femmes vont avoir de la difficulté à trouver de bonnes garderies pour leurs enfants. Peu importe leur profession ou leur mode de vie, elles vont éprouver des difficultés et se heurter à des barrières systématiques. La plupart peuvent s'attendre à se retrouver dans un ghetto de bureaucrates. Malheureusement, trop de ces femmes peuvent s'attendre à être battues par leur conjoint.

Il y a une limite à tout, madame la Présidente. Vous le savez, je le sais, et les députés des deux côtés de la Chambre le savent. Il y a des centres pour femmes de St. John's à Victoria et, d'une façon ou d'une autre, ils vont continuer à fonctionner. Mais les femmes qui s'en occupent vont être payées moins cher. Certains jours d'hiver, elles devront rester chez elles parce qu'elles n'auront pas assez d'argent pour chauffer le centre. De temps à autre, elles ne pourront pas donner de services essentiels parce qu'elles ont perdu leur financement de base.

Les Canadiennes mènent une bataille qu'elles ont cru pendant un certain temps pouvoir gagner. Si les hommes politiques ne sont pas disposés à leur allouer les fonds nécessaires, elles vont la perdre. Elles vont perdre cette lutte, mais personne n'y gagnera. Toutefois, même si elles perdent, on va le savoir et elles ne seront pas les seules victimes.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Madame la Présidente, je suis très heureuse d'avoir l'occasion de participer au débat à ce stade-ci. L'égalité et la justice sociale pour les femmes au Canada est l'une des grandes priorités de tous les députés à la Chambre et de tous les Canadiens.

Nous pouvons être très fiers de la nomination toute récente de la première femme ministre de la Justice. Nous nous en réjouissons et sommes très fiers de la vaste expérience que la ministre mettra à profit dans son nouveau poste.

Mais parlons maintenant des demandes de financement de base et de financement de projet auxquelles ma collègue faisait allusion. Rappelons que les demandes de financement de base sont comme toujours des demandes uniquement annuelles. Tous les ans, les organismes devaient soumettre une demande de financement de base, et cette exigence s'applique à tous les projets.

Le ministre a bien précisé au cours des dernières semaines que le programme se devait d'être souple, surtout en ce qui concerne l'utilisation des fonds accordés aux projets, puisque cet argent sert parfois à payer le loyer, l'électricité et le chauffage. Le ministre a demandé aux associations féminines de présenter leurs demandes. Le personnel peut aider les groupes à remplir les demandes. Nous sommes disposés à traiter rapidement ces demandes afin que le financement sollicité soit versé au plus tôt. Au lieu de monter une situation en épingle, la députée doit voir comment nous pouvons unir nos efforts pour donner beaucoup de substance à ce programme de sorte que nous puissions réaliser notre objectif commun, l'égalité et la justice sociale pour les femmes.

Mme Clancy: Madame la Présidente, je remercie la députée de ses observations, mais je crains d'avoir à corriger une méprise de sa part. Il est difficile de comprendre la différence entre le financement de base et le financement de projet. C'était peut-être un lapsus, mais elle a dit que chaque projet devait être approuvé séparément. C'est parfaitement vrai pour le financement de projet, mais le financement de base est différent.

Le financement de base se fait habituellement chaque année, j'en conviens. La durée varie, mais la moyenne est d'une année. Le financement de base est considéré comme renouvelable et s'applique à certaines dépenses qui n'ont rien à voir avec le financement de projet. Je ferai également remarquer en toute déférence à la députée que j'ai demandé aujourd'hui au ministre pendant la période des questions s'il pouvait ou non assurer aux Canadiennes que tous les organismes qui ont perdu leur financement de base pourraient obtenir des fonds comparables dans le cadre du financement de projet. Je crains bien de ne pas avoir reçu une telle assurance. Les Canadiennes non plus.

Le financement de base sert à payer des dépenses comme le loyer, le chauffage, l'éclairage et le salaire de la coordonnatrice. Le financement de projet se rapporte à des projet bien déterminé et, jusqu'à présent, la définition de ce type de financement ne permet pas de dire si un projet pourrait consister à garder un centre ouvert. Pour autant que nous sachions et pour autant que nous ayons pu le savoir d'après les consultations que nous avons eues aujourd'hui avec les services du ministre. Cela ne semble pas être le cas. Il faut avoir un projet bien déterminé.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, je voudrais faire une observation et poser une question. Si vous me le permettez, je voudrais commenter une observation.

La députée conservatrice, d'en face vient de dire que le gouvernement veut l'égalité et la justice sociale pour les femmes. Eh bien, pourquoi ne pas simplement rétablir le financement? Pourquoi ne pas simplement admettre que c'était une erreur, ou que les choses ont mal tourné ou ne fonctionnent pas, et rétablir le financement? Ce serait la solution la plus simple. D'autres gouvernements l'ont fait dans le passé.

En Colombie-Britannique, nous avions un gouvernement pour lequel je n'ai jamais voté et qui ne m'a jamais plu, mais, parfois, l'ancien premier ministre, W.A.C. Bennett, disait: «Eh bien, nous réexaminons la question.» Il revenait sur une décision lorsqu'il y avait un tollé de protestations. Pourquoi tout ce charabia au sujet du financement de base et du financement de projet? On ne fait qu'imposer davantage de tracasseries administratives à des femmes pauvres qui sont surmenées et sous-payées. Rétablissez simplement le financement.

Je voudrais poser une question à la députée du Parti libéral qui vient de prendre la parole: le gouvernement n'a-t-il pas d'autres objectifs en tête? Elle a parlé de fonds supplémentaires pour la propagande et la publicité concernant la TPS. On trouve aussi de l'argent pour la police secrète. Le gouvernement tente-t-il en fait de punir ceux qu'il considère comme des adversaires politiques parmi les groupes de femmes ou, par exemple, chez les autochtones? Il a réduit, entre autres, les fonds accordés au Programme des communications sociales des autochtones. C'est un gouvernement paranoïaque qui considère que, pour une raison ou une autre, ces groupes sont contre lui. Comme ce ne sont pas de grosses entreprises, il les punit. Ce sont les groupes de la société qui sont le plus vulnérables.

Je me demande si la députée n'insinue pas que le gouvernement a un autre objectif en tête et qu'il ne s'agit pas d'un oubli. Est-ce un réel programme et faire taire, et faire disparaître ces groupes? Le gouvernement croit-il, dans sa paranoïa, que ces groupes s'opposent à sa conception des choses?

Mme Clancy: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de la Colombie-Britannique de ses observations et de sa question. Si je faisais une insinuation, je m'en excuse. Je suis parfaitement d'accord pour dire que le gouvernement poursuit un autre objectif. Toutefois, je ne suis pas absolument certaine qu'il ait une réaction politique, comme le député l'a laissé entendre, en ce sens qu'il chercherait à s'en prendre à des adversaires politiques au sein du mouvement des femmes ou des Canadiens autochtones qui sont devenus actifs sur le plan politique. Je doute que le niveau de réaction soit tellement élaboré, du moins pas en ce qui concerne les femmes. Je pense

que l'opinion politique générale est que la place des femmes n'est pas dans les allées du pouvoir, aux postes de commande ou. . .

• (1250)

Mme Browes: Et la ministre de la Justice?

Mme Clancy: Une hirondelle ne fait pas le printemps.

Mme Browes: Et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration?

Mme Clancy: Ni deux hirondelles l'été. Énumérez-les toutes si vous le voulez. Même six hirondelles ne font pas l'été, pas plus que deux ou trois juges de la Cour suprême ou de diverses autres cours supérieures du pays.

C'est une réaction générale. La mesure sur l'avortement en est un exemple et les compressions des programmes destinés aux femmes en sont un autre. Les femmes revendiquent trop. Elles font trop de bruit. Il est temps d'étouffer le mouvement à la source.

Mme Gaffney: Il faut les remettre à leur place.

Mme Clancy: Oui, sur le plan politique.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Madame la Présidente, je reviens à ma question avant que la députée néo-démocrate ne prenne la parole. Elle faisait suite à celle que la députée de Halifax a posée à la ministre.

Nous encourageons les femmes et les groupes de femmes à présenter des demandes. Nous voulons maintenir les centres ouverts et nous avons besoin de ces demandes pour le faire avec souplesse et rendre possibles les programmes qu'ils offrent.

Pour répondre à la question générale que pose la députée, nous voulons examiner chacune des demandes. Notre personnel est toujours prêt à coopérer pour offrir ce service.

Je tiens à dire à la députée que le programme de justice sociale pour les femmes est tout à fait remarquable. En ce qui concerne la place des femmes dans l'administration, 30 p. 100 des postes de direction d'offices et de commissions sont maintenant occupés par des femmes, ce qui représente une augmentation remarquable par rapport à l'époque des libéraux.

Nous avons la Loi sur l'équité en matière d'emploi, le programme de contrats fédéraux et la Planification de l'emploi. Nous avons en outre proposé des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage, lesquelles devraient être adoptées pour que de nouvelles ressources puissent être consacrées à la formation. Nous avons créé des centres de lutte contre la violence familiale et pris d'autres initiatives en cette matière. Nous verserons ainsi des fonds supplémentaires de 40 millions de dollars au cours des quatre prochaines années pour lutter contre la violence familiale, soit 22 millions de dollars pour 500 nouvelles maisons de transition et 18 millions de dollars pour l'amélioration des services sociaux et de santé destinés aux femmes. Je dirais que ce sont là des réalisations remarquables.

Quand on regarde la situation dans son ensemble, on se rend compte que le gouvernement a pris d'excellentes initiatives. En outre, nous continuerons de travailler de concert avec les femmes pour que soit atteint l'objectif de justice sociale que nous considérons comme très important.

Mme Clancy: Je voudrais répondre brièvement, madame la Présidente. Je remercie la députée de Scarborough-Centre. J'ai du mal à comprendre pourquoi les Canadiennes ne se sentent pas mieux. Elles se sentent tellement bien qu'on se demande comment il se fait qu'elles ne sautent pas de joie.

Les membres du gouvernement ne sont bons qu'à énumérer leurs programmes. Il y a cette idée que les femmes n'ont qu'à faire une nouvelle demande. Pourquoi le gouvernement change-t-il les règles du jeu en cours de route? Redonnez-leur leur argent, soit 1,6 million de dollars. Le ministre lui-même a dit que c'était une bagatelle. Redonnez-leur donc cet argent pour que les centres puissent rester ouverts. Qu'y-a-t-il? Craignez-vous qu'il s'y trame des choses affreuses contre vous? Allez. Faites preuve de générosité et d'honnêteté. Redonnez à ces femmes les fonds dont elles ont besoin.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire la députée représentant le Parti libéral.

Avant d'entamer mon discours, je voudrais offrir mes salutations ou ma sympathie à la députée de Burnaby—New Westminster qui est à l'origine de la résolution et du

débat d'aujourd'hui. Je peux vous dire que cette députée, qui travaille si fort pour les femmes, rencontre actuellement des groupes de femmes en Colombie-Britannique et rencontrera bientôt des associations féminines très engagées dans d'autres provinces.

Nous sommes fort ébranlés par ce que le gouvernement fait aux femmes, particulièrement aux centres pour femmes. Et ce n'est que la pointe de l'iceberg. C'est vraiment représentatif des nombreuses lacunes du gouvernement.

Avant d'aborder la question des centres pour femmes, je voudrais dire que les compressions les plus cruelles et inhumaines de ce budget dévastateur sont celles qui ont été effectuées au Secrétariat d'État, car elles touchent non seulement les femmes mais aussi les groupes autochtones et les minorités ethniques. On a également réduit le financement des programmes qui aident les groupes impuissants à défendre leurs intérêts et à promouvoir l'égalité, des groupes de revendication de tous genres, des groupes autochtones nationaux qui cherchent à assurer leur autonomie, des publications qui aident des groupes à se constituer en réseau et à communiquer leurs préoccupations au public pour se rallier l'appui général, de la recherche et des groupes d'entraide. Je considère les centres pour femmes comme un programme d'entraide.

Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de réduire le financement des groupes défavorisés qui luttent pour l'égalité? Je voudrais seulement revenir à ce qu'a dit mon collègue il y a quelques minutes. Il se demandait si cela n'était pas l'oeuvre d'un gouvernement paranoïaque qui punit ses adversaires politiques. Je trouve le raisonnement très judicieux. Pourquoi les ministériels, et plus particulièrement la ministre responsable de la situation de la femme et le secrétaire d'État lui-même, cherchent-ils délibérément à faire taire les groupes autochtones qui s'acheminent vers l'autodétermination, les minorités ethniques qui font des pressions pour enrayer le racisme et assurer des chances égales aux divers groupes ethniques les organisations de femmes qui militent activement pour l'égalité et qui font partie du mouvement féministe pancanadien et les publications féministes servent de lien entre les femmes dans cette immense pays qui est le nôtre.

De toute évidence, le gouvernement ne veut pas d'opposition. Il ne veut pas que l'on critique ses mesures. N'empêche que les femmes surtout trouvent beaucoup à redire à cela et à la lenteur inacceptable avec laquelle nous nous acheminons vers l'égalité dans notre pays. Mes collègues ont cité un certain nombre d'exemples, tout comme le député libéral vient encore de le faire, il y a quelques minutes.

Le gouvernement ne veut vraiment pas qu'émergent ces groupes qui défendent les intérêts des défavorisés et des impuissants. Il le faut pourtant. Nous avons besoin de groupes de revendication pour représenter les gens de tout le pays auprès du gouvernement, pas seulement pour critiquer, mais plutôt pour proposer des idées constructives, de nouveaux programmes ou des modifications aux lois. Je crois que cela va de soi dans une société démocratique. Il est donc très important que le gouvernement continue de financer de tels groupes. Autrement, il fait délibérément taire les porte-parole des Canadiens les plus démunis.

On a fait valoir à maintes reprises aujourd'hui que le gouvernement n'avait vraiment pas lésiné sur les nominations, comme la députée de Scarborough vient de le dire. À quoi sert de parler d'égalité—et le gouvernement ne manque pas une occasion de le faire—et de nommer les femmes à quelques postes si dans la réalité, les femmes s'appauvrissent de plus en plus et qu'elles sont de plus en plus battues et mal traitées? Leurs droits ne sont pas respectés. Elles ne jouissent pas de chances égales pour obtenir un emploi qui assure un salaire décent et elles n'ont pas de services de garde pour leurs enfants. En même temps, on ferme les centres pour femmes qui sont là pour les aider à résoudre des problèmes critiques, parce que le gouvernement veut récupérer un peu d'argent qu'il choisit de prendre aux femmes.

C'est le même gouvernement qui vante les mérites du multiculturalisme. Je dis cela en tant que porte-parole de notre parti dans ce dossier. En même temps, il réduit les fonds fédéraux pour les langues ancestrales, pour les groupes de revendication qui se font entendre au niveau fédéral et pour les programmes de citoyenneté et de formation linguistique qui sont absolument essentiels pour répondre aux besoins des nouveaux venus dans notre pays et d'autres groupes. Cela fait partie d'un tout.

Aujourd'hui, nous voulons toutefois nous pencher particulièrement sur le grand problème de la réduction de 1,6 million de dollars du financement accordé aux centres pour femmes.

• (1300)

Je voudrais savoir où est la ministre responsable de la situation de la femme. Elle ne s'est pas présentée à la Chambre aujourd'hui. Elle n'a pas répondu aux questions. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): À l'ordre. La députée a beaucoup d'expérience, et je souhaiterais qu'elle ne dise pas qui est présent à la Chambre ou qui est absent. Elle connaît le Règlement. Combien de

fois faudra-t-il le répéter aujourd'hui? Je remercie tous les députés de leur collaboration sur ce point.

Mme Mitchell: Merci, madame la Présidente. Je pense que mes collègues et certainement toutes les Canadiennes qui ont suivi les débats à la Chambre cette semaine, ainsi que celles qui ont été expulsées des centres pour femmes et même accusées d'infractions criminelles, savent très bien ce que la ministre responsable de la situation de la femme n'a pas dit cette semaine. Elle a refusé de répondre aux questions. Je lui en ai posé plusieurs, mais elle a refusé d'y répondre. Je pense, bien entendu, que ses collègues la protègent. À mon avis, il est temps...

Mme Browes: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je veux rétablir les faits. Je ne suis pas sûre si la députée qui parle en ce moment était à la Chambre cette semaine, mais la ministre a certainement...

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette d'interrompre la députée. Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement et la députée aura l'occasion de rétablir les faits, si elle le veut, lors de la période de questions et commentaires.

Mme Mitchell: Comme le prouvera le compte rendu, je crois, la députée qui vient de parler a pris la parole beaucoup plus souvent cette semaine que la ministre responsable de la situation de la femme.

Revenons, toutefois, à toute la question des compressions budgétaires qui sont imposées aux centres pour femmes et qui sont tellement désastreuses pour les Canadiennes. Lorsqu'on songe au nombre de centres qui, dans tout le pays, sont visés par cette réduction de 1,6 million de dollars, on se rend compte qu'on va épargner là une somme vraiment minime. Je le répète, il s'agit là d'une des compressions budgétaires les plus cruelles et les plus inhumaines. Je ne blâme pas les femmes d'y voir la goutte d'eau qui fait déborder le vase, car cela constitue une attaque directe contre les Canadiennes et le mouvement féministe canadien.

Un centre pour femmes est un endroit où les femmes vont chercher de l'aide lorsque plus rien ne va à la maison et qu'elles ont besoin d'une oreille attentive, de sympathie et d'encouragement. C'est un endroit où elles vont parler de leurs problèmes ou échanger des idées, un endroit où elles vont quand elles ont été battues ou violées et qu'elles ne savent tout bonnement pas vers qui se tourner. C'est aussi un endroit où elles peuvent, si elles le désirent, faire du bénévolat pour aider leurs soeurs en difficulté.

Les centres pour femmes accomplissent tellement avec des sommes insignifiantes. C'est incroyable comme leurs merveilleux services constituent un atout précieux pour les femmes et pour toute la société.

Je tiens à répéter ce que tout le monde de ce côté-ci a dit aujourd'hui, mais que la ministre ne semblait pas entendre ce matin, à savoir que les centres pour femmes ont besoin de financement de base. Faudra-t-il que nous revenions sans cesse à la charge? Les centres ont besoin d'argent pour payer leur loyer et leurs factures de téléphone, pour rester ouverts et employer à tout le moins une coordonnatrice, qui travaille habituellement sept jours par semaine et qui fait bien des heures supplémentaires. Les centres sont ouverts le soir et très souvent les weekends. Ils offrent des services d'urgence. Il suffit d'une coordinatrice et les bénévoles affluent. On peut multiplier le personnel qui est là pour servir les gens.

Je veux rendre hommage aux femmes qui travaillent dans ces centres et qui luttent encore pour les garder ouverts dans tout le Canada.

J'en ai rencontré beaucoup, il y a trois ans, quand j'étais membre du comité du Secrétariat d'État qui a fait plusieurs fois le tour du Canada et qui a parlé à des groupes de chaque province. Nous avons tenu des audiences parce qu'à cette époque, le groupe REAL Women reprochait au Secrétariat d'État de financer le programme pour les femmes. Dans toutes les régions, on nous a répété que les femmes travaillait dur et qu'elles sont décidées à surmonter les difficultés qu'elles rencontrent dans leur lutte incessante pour assurer leur subsistance.

Le ministre et d'autres députés d'en face disent qu'ils aideraient ces pauvres femmes en leur fournissant rapidement des fonds par l'intermédiaire du financement de projet. Comme nous ne cessons de le répéter, le financement de projet n'est pas la solution. Ce n'est pas ce que les femmes veulent. Ce genre de financement n'est d'aucune utilité si on ne peut pas garder les centres ouverts et s'il n'y a personne pour coordonner les groupes de bénévoles qui veulent mettre des programmes sur pied.

Nous savons aussi que les projets ne sont que des compléments des programmes de base offerts par les centres. Les programmes spécialisés sont les bienvenus, mais il faut d'abord que les centres soient ouverts et qu'ils aient du personnel pour accueillir les femmes désespérées qui viennent y demander l'aide de leurs soeurs. On ne peut pas avoir de programmes complémentaires si on n'a pas d'abord de financement de base pour garder les centres ouverts.

Le secrétaire d'État présente sous un faux jour les demandes et les besoins des centres. Je lui ai demandé plusieurs fois aujourd'hui s'il avait rencontré des femmes dans ces centres ou s'il avait l'intention d'en rencontrer. Il a répondu oui. Je ne sais pas qui il rencontre. Il refuse de dire de quels groupes il s'agit et quand il les a rencontrés. En tout cas, il n'était certainement pas à St. John's, à Terre-Neuve, quand les femmes occupaient le bureau régional du Secrétariat d'État. En fait, c'est lui qui, par l'intermédiaire de son bureau central, a accepté que la police intervienne et non seulement qu'elle expulse les femmes des lieux, mais aussi qu'elle les accuse de désobéissance civique.

C'est incroyable. C'est ce même ministre qui a refusé de se rendre en Colombie-Britannique pour rencontrer les femmes là-bas. Elles protestent, et je crois comprendre que 15 d'entre elles ont été expulsées. Ce n'est pas un incident isolé; c'est une politique qui a été approuvée par le ministre et qui crée un État policier pour les femmes de notre pays. Il faut mettre un terme à cela.

Lorsque le ministre a parlé du financement des projets, il a également oublié de dire qu'il s'agit de financement à court terme. Cela ne résoudra pas le problème. Il faut des heures de procédure bureaucratique pour accorder les subventions.

Le quartier du centre-ville de Vancouver qu'on appelle le Downtown East Side est probalement l'un des quartiers les plus pauvres du Canada. Le centre pour femmes de ce quartier sert les femmes les plus pauvres, des femmes de la rue, des femmes qui sortent des hôpitaux psychiatriques, des femmes alcooliques ou toxicomanes, des femmes autochtones qui ont quitté les réserves et un grand nombre des femmes les plus perturbées qu'on puisse rencontrer. Le bureau du Secrétariat d'État dans la région de Vancouver a refusé maintes et maintes fois de verser des fonds à ce centre. Je le dis parce que je tiens à ce que tout le monde le sache.

Lorsque j'entends parler de tous les autres centres d'un bout à l'autre du pays qui ont reçu des subventions au fil des années et qui devraient en recevoir, je veux me plaindre au nom de ce centre. Pourtant, c'est un des centres qui a écrit à la rédaction pour souligner l'importance de ces centres pour les femmes.

Le ministre ne semble pas se préoccuper de cela. En fait, je ne crois pas qu'il soit vraiment au courant de la situation. Il semble aussi que cette question n'intéresse absolument pas la ministre responsable de la Situation de la femme, qui devrait être là-bas en train de parler à ces femmes du Downtown East Side. Elle ne nous a certainement pas montré qu'elle s'y intéressait ou même qu'elle allait commencer à écouter ce que disent les femmes.

Comme je l'ai dit, on doit nous promettre maintenant que l'on rétablira le financement de base des centres pour femmes, que le ministre a si brutalement supprimé. Cela s'élève à 1,6 million pour exploiter 75 centres. Je ne suis pas très bonne en calcul, mais ce n'est certainement pas beaucoup par centre, surtout si l'on considère tout ce qu'ils font, tous les services qu'ils rendent, toute l'aide qu'ils donnent et toutes les ressources bénévoles dont ils disposent.

• (1310)

D'autres ont mentionné cela également. Les Canadiens, hommes ou femmes, ont beaucoup de mal à comprendre comment le gouvernement peut justifier l'augmentation de 33 millions du budget du SCRS, le service de sécurité.

Par contre, il ne peut pas trouver 1,6 million pour garder ouverts 75 centres pour femmes, répartis dans tout le pays. Je pense que cela nous donne une idée des priorités du gouvernement. Il préfère faire expulser des femmes des bureaux du secrétaire d'État, les arrêter et embaucher des gardes pour protéger ces bureaux contre ces femmes qui les attaquent. En réalité, ce que font ces femmes, c'est de la désobéissance civique, c'est protester contre ces compressions budgétaires et demander leurs droits. Je les en félicite.

Cette semaine, j'ai demandé au ministre combien coûteraient au Secrétariat d'État ces services supplémentaires de sécurité qu'il estime nécessaire d'embaucher pour protéger ses précieux dossiers. Je sais que les femmes qui manifestent ne s'intéressent pas à ces dossiers et n'ont aucunement l'intention d'attaquer le personnel. Peut-être que si elles pouvaient attrapper le ministre elles lui flanqueraient une paire de claques, mais elles ne vont certainement pas s'attaquer au personnel. Elles demandaient au ministre de les rencontrer ce que, naturellement, il n'a toujours pas accepté.

Je dois répéter, où est la ministre responsable de la Situation de la femme dans tout cela? Elle est censée

défendre les Canadiennes. Elle est censée écouter leurs doléances. Elle est censée parler au ministre et au cabinet en leur nom.

C'est le but de son poste. C'est pour cela que la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, il y a 20 ans, a insisté sur la création de ce nouveau poste. Mais maintenant elle a une attitude vraiment négative. Ce qu'il y a d'incroyable, c'est que les une ou deux fois où elle a répondu à la Chambre, ce fut pour défendre dans un accès de colère le gouvernement et ses réductions. Ces réductions déciment les centres pour femmes.

Hier soir j'écoutais le ministre sur la chaîne d'informations. Il se défendait encore d'avoir réduit le financement de base des groupes féminins, accusant les mécontents de minimiser et de marginaliser les centres pour femmes, pour utiliser son jargon. Autrement dit, les femmes minimisent les centres pour femmes quand elles exigent des crédits pour qu'ils continuent de fonctionner. Pendant la même émission, une femme de Colombie-Britannique, de la Condition féminine de Vancouver, a signalé qu'en Colombie-Britannique 21 centres ont reçu en tout 478 $ du secrétariat d'État. Que, non contents de collecter des fonds, ils ont fourni 61 000 bénévoles dont le travail a représenté 450 000 $. On ne peut pas dire qu'ils ne font pas leur part.

Je vois que j'arrive presque à la fin de mon temps de parole. Je tiens simplement à répéter aux femmes d'un bout à l'autre du pays: Continuez à vous battre. C'est une lutte pour l'égalité. Ce n'est que la pointe de l'iceberg. Il faut faire rétablir immédiatement le financement des centres pour femmes.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Madame la Présidente, il y avait tellement d'inexactitudes dans le discours de la députée qu'on ne sait par où commencer.

Tout d'abord, je tiens à dire à quel point nous sommes fiers du travail des femmes qui siègent au Cabinet fédéral, en particulier de celui de la ministre responsable de la Situation de la femme. Ayant pu collaborer avec la ministre à divers projets et à plusieurs comités, je connais l'intérêt qu'elle a porté depuis 25 ans aux questions féminines. La députée d'en face se déshonore par de pareilles déclarations.

Tout d'abord, permettez-moi de signaler que les bureaux régionaux implantés d'un bout à l'autre du pays ont pour but de servir le public. On y trouve des dossiers de citoyenneté qui ont besoin de sécurité. Il y a également les biens du domaine public qu'il faut protéger.

Mais surtout, nous tenons à pouvoir approuver les demandes que nous avons invité les groupes féminins à nous présenter. Pour éviter que notre personnel des bureaux régionaux soit mis dans l'impossibilité de servir le public par des interruptions de travail, je pense que la députée devrait nous encourager à faciliter le travail de notre personnel afin qu'il puisse approuver et examiner les demandes, collaborer avec les gens et aider efficacement les centres pour femmes.

Notre gouvernement a mis en oeuvre de nombreux programmes pour les femmes qu'on pourrait considérées comme doublement défavorisées. Pour avoir travaillé un certain temps dans un centre pour femmes à Scarborough, je sais que ces centres ont l'habitude de diriger les femmes vers d'autres organismes ou groupes. Ils offrent d'excellents services. Je pense aussi pouvoir faire remarquer, au sujet des programmes destinées aux femmes doublement défavorisées, que nous affectons des fonds pour les femmes handicapées, les femmes autochtones, les femmes appartenant à des minorités visibles et les femmes des régions rurales. Il est important de ne pas négliger l'effort remarquable du gouvernement, qui grâce à un programme global, veut assurer des services dans différents secteurs. Selon moi, il est important que la députée le comprenne bien.

Mme Mitchell: Madame la Présidente, j'aimerais dire que je connais bien la ministre responsable de la Situation de la femme et que nous voyageons souvent ensemble dans nos déplacements entre Ottawa et Vancouver. C'est une personne que je trouve sympathique et que j'admire. Et c'est pourquoi, je suis profondément déçue pas par elle personnellement, mais par son gouvernement. Je suis sûre que le gouvernement est le responsable. En fait, il s'agit d'un portefeuille qui n'apporte rien et qui enlève tout. Je tenais à le dire.

La députée a dit que les bureaux du Secrétariat d'État servent le public. C'est aussi l'objectif des centres pour femmes, pourtant le gouvernement les ferme.

Ce n'est pas pour consulter les dossiers de la citoyenneté que les femmes viennent dans les bureaux du Secrétariat d'État. Je voudrais bien qu'on m'apporte la preuve que cela s'est produit. En fait, le moyen le plus simple de régler le problème, de mettre fin aux protestations et aux occupations des bureaux, de ne plus avoir besoin de payer d'agents de sécurité supplémentaires et de calmer les craintes du gouvernement, c'est de rétablir le financement. C'est très simple. Et cela n'exigera pas d'heures

supplémentaires de la part des employés, mais assurera le maintien des services que les groupes féminins offrent.

La députée a parlé des services aux femmes doublement défavorisées. Je suis tout à fait d'accord avec elle. En fait, le groupe de travail dont je faisais partie et qui a examiné les programmes du Secrétariat d'État destinés aux femmes a indiqué que c'est le Secrétariat d'État qui devrait s'occuper de ces différents groupes-cibles.

J'aimerais revenir sur l'exemple que j'ai donné il y a quelques minutes de femmes de ma circonscription, et plus particulièrement d'un centre pour femmes du centre-ville. Ce centre reçoit des femmes souffrant de toutes sortes de handicaps, des autochtones qui ne veulent plus vivre dans la rue, de femmes appartenant à différentes minorités visibles et beaucoup d'immigrantes qui ne parlent pas anglais. C'est là un centre auquel on a refusé les crédits voulus. Le gouvernement fait de belles promesses, mais il ne les tient pas.

Les immigrantes ou les femmes défavorisées d'une façon ou d'une autre, seront beaucoup plus portées à avoir recours à des services officieux, assurés par d'autres femmes qui savent se montrer amicales et s'occuper de leur cas, qu'à s'adresser à des bureaucrates, à un bureau du secrétariat d'État.

• (1320)

Les femmes ont besoin de cet argent pour bien des raisons, et il s'agit d'un bien petit investissement par rapport aux avantages socio-économiques qu'on en retire. J'espère que la députée, qui, je le sais, est extrêmement sincère et travailleux fera de son mieux afin de convaincre le ministre et le gouvernement que ces crédits doivent être rétablis.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat. La parole est à l'honorable députée de Charlesbourg. B.

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, j'aimerais préciser tout de suite au départ que je vais diviser mon temps de parole avec un de mes collègues. Alors je vais prendre seulement les premiers 10 minutes.

La motion que nous étudions aujourd'hui me laisse un petit peu perplexe. J'ai écouté les interventions des députées d'Halifax et de Vancouver-Est et j'arrive à la conclusion qu'on a de la difficulté à changer. J'aimerais préciser que cela fait maintenant 20 ans que le dépôt du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme faisait le point au Canada.

Si je posais individuellement une question à mes collègues d'en face, à savoir si le le Canada a fait des pas vers l'égalité sociale et économique des femmes depuis 20 ans, je suis certaine que chacune d'entre elles serait d'accord pour dire que nous avons fait des pas comme pays, comme gouvernement pour aider la situation de la femme au Canada.

Si on regarde dans les six dernières années, notre gouvernement a aussi travaillé, de concert avec les Canadiennes, pour réaliser l'égalité des femmes dans tous les domaines d'entreprise, entre autres, en modifiant des lois existantes, en introduisant des nouvelles initiatives fiscales et en nommant un plus grand nombre de femmes à des postes d'influence. C'est là que cela commence.

Prenons par exemple le domaine de la réforme sociale. Grâce à la réforme de la loi sur le divorce et à l'adoption de certaines mesures législatives comme la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, ces ordonnances et ces ententes sont mieux respectées qu'auparavant. Plusieurs provinces ont même mis sur pied un mécanisme central d'exécution qui est informatisé et que déclenche automatiquement l'appareil judiciaire.

Pour contrer la violence familiale, madame la Présidente, notre gouvernement a réservé une somme de 40 millions de dollars, répartie sur quatre ans. Sur cette somme, un montant de 22,2 millions a servi à aménager 500 nouveaux abris où peuvent se réfugier pendant un certain temps les victimes de la violence, ce qui vient s'ajouter aux 1 400 logements d'urgence déjà prévus par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Cette aide permet à 25 000 autres femmes et à leurs enfants de trouver refuge et de fuir la violence.

Bien sûr, quand on regarde les progrès, on est tous sensible au fait qu'on pourrait toujours faire plus, mais je pense qu'il faut y aller de façon continuelle. Ce qui est important c'est que le dossier continue à évoluer et que l'on puisse faire de plus en plus d'efforts pour continuer à développer dans le même sens.

Si on regarde encore du côté de la violence familiale, le gouvernement a pris d'autres initiatives—qu'on pense à la recherche. Un point qui m'apparaît très important, compte tenu de certains dossiers vécus, c'est la sensibilisation des systèmes judiciaires, la sensibilisation du public, l'accréditation de fonds spéciaux aux communautés autochtones. Toutes ces initiatives se greffent à la loi fédérale qui est entrée en vigueur en janvier 1988 pour lutter contre l'exploitation des enfants et les agressions sexuelles dont ils sont victimes.

Il y a eu d'autres lois, madame la Présidente, qui ont voulu faire plus pour les femmes qui avancent en âge et on voulait également les traiter plus équitablement. Qu'on pense à l'allocation au conjoint, qu'on pense aux prestations de survivant, à la Loi sur les pensions des

anciens combattants, à la Loi sur les normes des prestations de pension. Autant de mesures législatives qui ont été prises et dont l'objectif premier était d'aider les femmes de plus en plus.

On peut également dire, madame la Présidente, puis je pense que tout le monde sera d'accord, que les femmes participent de plus en plus à la vie économique du pays. Et le résultat de tout cela c'est qu'elles contribuent davantage encore à ce développement économique.

Aujourd'hui, les femmes représentent 44 p. 100 de la population active. Depuis 1980, les statistiques nous disent qu'elles ont fourni 73 p. 100 de la croissance économique du Canada. Depuis cinq ans et demi, madame la Présidente, notre gouvernement a fait beaucoup pour supprimer les obstacles qui empêchaient des femmes de participer pleinement à notre vie économique. L'une de ces réalisations à cet égard fut l'adoption, en 1986, de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Notre gouvernement a établi un programme de parité salariale pour aider les employeurs sous réglementation fédérale à satisfaire à la prescription selon laquelle il faut offrir à tous une rémunération équivalente pour un travail d'égale valeur.

Dernièrement, le 26 janvier, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a annoncé des rajustements paritaires pour certains employés de la Fonction publique. Aux termes de l'entente mixte patronale-syndicale, environ 70 000 fonctionnaires dans des groupes professionnels à prédominance féminine reçoivent en moyenne 4 000 $ chacun en paiements rétroactifs, ainsi que des rajustements annuels de 4 à 7 p. 100.

Les politiques que notre gouvernement a adoptées au cours de son mandat, et j'en ai déjà citées plusieurs, ont offert aux femmes des occasions plus nombreuses de participer davantage à la vie économique de notre pays et de contribuer davantage à sa prospérité économique.

Les barrières qui empêchent certains d'occuper de meilleurs emplois et de participer davantage à la vie de la société sont plus difficiles à surmonter pour certains groupes en particulier: les femmes autochtones, les immigrantes, les analphabètes. Notre gouvernement continue à établir des politiques et des programmes pour en venir à supprimer ces barrières et à permettre aux femmes de pouvoir se préparer un meilleur avenir.

Un simple exemple: Pour aider les femmes autochtones, nous avons constitué un groupe de travail fédéral-provincial, chargé d'étudier la question du développement économique et de recommander des moyens de leur offrir des perspectives plus intéressantes sur le plan du commerce, de la gestion et du perfectionnement personnel.

Nous nous sommes également arrêtés sur les besoins et les aspirations des immigrantes. Nous avons mis sur pied un programme de formation linguistique en vue de l'établissement, à l'intention des immigrantes qui ne font pas partie actuellement de la population active, et dont la majorité demeurent au foyer pour s'occuper de leurs familles. Ce programme s'est révélé rentable, et on l'a élargi. En outre, notre gouvernement a investi en 1988 une somme de 25 millions de dollars pour aider les immigrantes à s'adapter à la vie au Canada et à améliorer leurs chances d'emploi en leur offrant des cours de base en langue dans leur propre pays, en élargissant les programmes d'orientation et de formation linguistique au Canada et en offrant aux immigrantes une plus vaste gamme de cours de formation axée sur l'emploi.

À mes yeux, madame la Présidente, je dirais que le geste le plus significatif que le gouvernement ait fait pour offrir aux femmes de meilleures chances de participer à tous les aspects de la vie de notre société est d'avoir songé à établir ce programme quinquennal de bourses canadiennes qu'il a annoncé en 1988 et qui représente une somme globale de 80 millions. Ce programme vise à encourager les étudiantes et étudiants du Canada à poursuivre des études en génie, en sciences appliquées, en mathématiques, en agriculture, en sciences physiques et en biologie. Au moins la moitié des bourses seront attribuées à des femmes. La contribution des femmes est essentielle si nous voulons que le Canada puisse livrer bonne concurrence sur la scène économique de demain, et ce programme tient justement compte de cette réalité.

Madame la Présidente, notre gouvernement a pris un engagement ferme envers l'égalité des femmes. Les modifications législatives déjà mises en place offrent un tremplin, une étape, et nous voulons continuer d'oeuvrer comme partenaire à part entière pour promouvoir les droits des femmes à une participation entière et égale à la société.

Nous nous sommes également arrêtés sur les besoins et les aspirations des immigrantes. Nous avons mis sur pied un programme de formation linguistique.

• (1330)

Tous ces objectifs, madame la Présidente, nous permettent de dire qu'il y a eu des choses de faites mais qu'il y en a énormément encore à remplir, et nous pensons que nous devons collaborer. Le progamme dont je suis la plus fière en tant que femme, qui a été mis en place par le gouvernement canadien, c'est le fonds d'étude Bourses Canada. Je peux dire que si j'occupais les banquettes d'en face, je ferais un effort pour me pencher très sérieusement sur le projet de loi C-21 et le dommage qui a été fait aux femmes. Je peux vous dire que j'ai eu plus de problèmes et plus de demandes de la part des femmes face à ce dossier-là qu'avec d'autres. Je pense également au

dossier des services de garde qui a été refusé et jugé insuffisant par l'autre Chambre, en 1988.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, je veux remercier l'honorable députée de Charlesbourg. Je voudrais, par exemple, qu'elle nous explique un peu plus en profondeur. Elle a parlé de la contribution de son parti aux femmes, de l'impact économique des femmes dans notre pays depuis la venue au pouvoir de son gouvernement, de l'engagement ferme envers les femmes, promouvoir les droits des femmes, ce sont les paroles de la députée. Par contre, quand on commence à parler d'égalité en matière d'emploi, salaire égal à travail égal, d'une part, d'autre part, peut-elle nous expliquer comment se fait-il que le secrétaire d'État peut subventionner un groupe de femmes, REAL, en anglais, qui sont contre l'égalité des femmes et qui en ont parlé au Comité sur l'avortement? Comment explique-t-elle cela? On parle des femmes immigrantes. Les femmes immigrantes, dans notre province, votre province également, madame la Présidente, sont des femmes qui ont peut-être le plus besoin des centres de femmes. Si on veut vraiment promouvoir l'égalité des femmes, c'est par les centres. Les femmes battues ont besoin des centres de femmes. Les femmes en difficulté ont besoin de nos centres. Chez nous, au Québec, la fermeture de nos centres va être une blessure quasi irréparable. J'aimerais qu'elle me fasse des commentaires là-dessus.

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, j'aimerais préciser à mon honorable collègue que nous sommes tous d'accord que le travail fait dans les maisons de femmes est un travail extrêmement important. Là comme ailleurs, il faut tenir compte des changements dans la société. On faisait état tout à l'heure des progrès qu'il y a eu sur certains aspects. Il ne faut pas nier que la présence des regroupements de femmes ont beaucoup aidé la société à évoluer. Aujourd'hui, on fait face à une société où les écoles sont mixtes, ce qui n'était probablement pas le cas au moment où vous faisiez vos études, pas plus que quand je les faisais; vous avez une société où les jeunes continuent leurs études ensemble; vous vous retrouvez à l'université et vous y retrouvez les femmes souvent en nombre supérieur à leurs collègues masculins. Si on n'accepte pas le fait que la société a changé depuis 20 ans, on va continuer à essayer de guérir les problèmes qui étaient là il y a 20 ans et non ceux d'aujourd'hui. Il faut savoir évoluer, il faut savoir changer les choses, il faut trouver de nouveaux moyens pour y faire face. Le ministre a répondu aujourd'hui, à la période de questions, à plusieurs reprises. Écoutez, rédigez des demandes. De toute façon, les demandes de fonctionnement étaient des demandes annuelles. Essayez, testez le système, entrez vos demandes. Nous allons y donner une réponse rapide. Nous allons prioriser les dossiers pour que vous sachiez exactement à quoi vous en tenir.

Cela m'apparaît un peu une grosse tempête plutôt que d'essayer de voir ce qu'il y a là-dedans. Est-ce que le changement est si dramatique que cela ou si le changement permet d'identifier non seulement des besoins de base, mais également de préciser le champ d'activité qui va être travaillé par un groupe en particulier?

Moi, j'ai beaucoup travaillé avec les consommateurs. À un moment donné, on avait fait la révision des programmes de subventions. Je peux vous dire que ces programmes-là ressemblent beaucoup aux programmes qui s'adressent aux femmes. Mais les dossiers qui sont réglés doivent être remplacés par d'autres.

Comme je vous le disais tout à l'heure, oui on a fait des choses. Mais on n'est pas prêt à dire qu'il n'y a rien d'autre à faire. Il y a encore beaucoup à faire. Il faut continuer à évoluer, il faut que ces maisons-là, ces organismes-là, continuent à faire le travail. On leur demande de faire un changement dans leur façon de procéder, ce qui ne veut pas dire qu'on n'a pas envie de continuer à collaborer avec eux, et cela pour le meilleur avantage de toutes les femmes du Canada.

[*Traduction*]

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Madame la Présidente, c'est pour moi un plaisir et un privilège d'intervenir dans ce débat cet après-midi. La question des centres pour femmes ne se pose nulle part ailleurs avec plus d'acuité que dans ma propre localité et dans ma province.

À Terre-Neuve et au Labrador, sept centres pour femmes sont menacés de fermeture. À l'heure actuelle, ils assument des responsabilités qui n'incombent probablement à aucun autre centre pour femmes du pays, ou du moins, chose certaine, pas dans la même mesure, étant donné la nature de notre économie, les problèmes du secteur de la pêche et certains des nombreux autres défis sociaux que nous devons surmonter face à certaines réalités.

Dans notre société, c'est la femme surtout qui est chargée d'assurer la cohésion de la cellule familiale, et cela est particulièrement vrai à Terre-Neuve et au Labrador. Nous assistons dans nos centres pour femmes et ailleurs à un accroissement de la demande pour des services destinés à la famille et aux femmes, alors que nos localités doivent faire face aux réalités que nous connaissons.

Depuis quelque temps, les centres pour femmes jouent un rôle remarquable; ils ne se chargent plus simplement de défendre les intérêts des intéressées, de les informer et de les adresser aux services compétents, ils établissent aussi une base permettant aux organisations féminines—groupes communautaires et familiaux—d'assurer d'autres services directement ou indirectement. Les centres

pour femmes jouent un rôle important dans la mise sur pied de foyers de transition et de centres d'intervention d'urgence, ainsi que de programmes. Ils rendent d'immenses services à ceux qui veulent se renseigner sur leur localité ou leur région en leur fournissant des analyses sur l'incidence économique des tendances sociales actuelles, ainsi que sur ce que fait une collectivité pour y réagir et sur ses besoins futurs.

Les centres pour femmes ont joué un rôle de premier plan en permettant à toute la population de savoir quelles sont les questions qui intéressent les femmes et qui sont importantes à leurs yeux, et quelle serait la meilleure façon de les représenter, de défendre leur cause auprès de ceux qui prennent des décisions ou des mesures qui influent sur le cours de leur vie.

Il va de soi, par conséquent, que la mission des centres pour femmes est importante. Je l'ai bien expliqué au secrétaire d'État. Nous en avons discuté, lui et moi, pratiquement tous les jours depuis trois semaines. Je sais qu'il comprend la situation de Terre-Neuve et du Labrador.

Nous avons rencontré, lui et moi, la présidente du Conseil consultatif provincial du statut de la femme. Nous avons rencontré le ministre provincial de l'Éducation qui représentait aussi son collègue chargé de la condition féminine. Le secrétaire d'État a organisé une rencontre entre ses collaborateurs et des fonctionnaires d'autres ministères à la suite de conversations que j'ai eues et que d'autres ont eues afin de rassembler ces gens.

• (1340)

Nous avons effectué toutes ces démarches dans le but de conjuguer les ressources du gouvernement du Canada, de la province de Terre-Neuve et du Labrador et de la localité pour les mettre à la disposition des centres pour femmes afin qu'ils puissent continuer leur travail.

Il ne sert à rien de débattre du financement de base, de parler de ceci et de cela en regrettant l'ancienne enveloppe budgétaire. Ce que je veux, c'est que ces sept centres restent ouverts. Ils doivent poursuivre leurs activités.

Je ne vais pas perdre mon temps à me frapper la tête contre les murs quand je sais bien que l'important est de nous mettre au travail pour régler le problème avec lequel nous sommes aux prises actuellement. Et j'entends par là que nous voulons, moi-même et d'autres, notamment le secrétaire d'État, rassembler ces ressources pour pouvoir continuer d'administrer les centres pour femmes.

Nous avons augmenté les fonds accordés à Terre-Neuve et au Labrador. Les critères d'attribution des fonds sont beaucoup plus souples, ce qui permettra aux centres de poursuivre leurs activités.

Il faut que les représentants du secrétariat d'État et des centres pour femmes se rencontrent pour discuter. Le ministre a déclaré qu'il rencontrerait des représentantes de ces centres.

Nous avons eu un exemple d'efficacité dans le cas de la demande du Second Storey Centre de Bridgewater. Nous connaissons tous l'efficacité de ce centre et nous savons tous qu'il a beaucoup fait.

Si nous le voulons, nous pouvons assurer l'efficacité des centres. Nous savons qu'il existe un besoin. Personne dans ma localité ne le conteste. Le secrétaire d'État me l'a dit clairement, comme il l'a déclaré à la Chambre et aux Canadiens, son aide nous est acquise et les critères d'attribution des fonds sont souples et adaptés aux besoins, ce qui permettra aux centres de poursuivre leurs activités. C'est ce qui importe au premier chef. C'est triste à dire, mais dans ma province, plus que jamais, il faut que ces centres continuent de fournir leurs services, de défendre les femmes et de les informer.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La parole est à la députée de Nepean pour une question ou un commentaire.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, j'ai suivi avec grand intérêt le débat jusqu'ici. Cet après-midi, mon intervention ne sera pas aussi longue que je l'aurais souhaité. Je me contenterai de quelques remarques avant de poser ma question.

Dans mon esprit, comme dans l'esprit de toute femme qui siège ici, il ne fait aucun doute que les Canadiennes ont parcouru beaucoup de chemin. Qu'il suffise de regarder le nombre de femmes qui siègent maintenant à la Chambre, de femmes juges et d'éducatrices. Par les postes clefs qu'elles occupent maintenant, les femmes contribuent à changer les caractéristiques mêmes de notre société pour la faire évoluer dans le sens pris par notre histoire.

C'est un mouvement constructif et je suis fière d'en faire partie.

Il existe aussi des éléments de notre société qui ont besoin d'aide, d'appui, d'argent et de mesures législatives parce sans notre aide, ils ne peuvent pas survivre ni atteindre le statut que nous leur souhaiterions.

Je ne crois pas que ces femmes attendent une aumône de notre part. Ce n'est pas la manière d'agir des femmes. Nous ne voulons pas être dépendantes de l'aide de l'État. Mais certaines personnes, en raison de leur situation ou en raison de leur milieu social, n'ont pas d'autre solution.

Le député de Terre-Neuve qui m'a précédée l'a très bien expliqué. Il a constaté le phénomène dans sa propre circonscription. Je le félicite pour sa perspicacité.

Je voudrais parler d'un projet dans ma propre circonscription de Nepean, qui est probablement considérée comme assez prospère. Mais il n'existe aucune circonscription dans notre pays qui ne compte pas de personnes déprimées, démoralisées et abattues. Mes électeurs et moi-même avons essayé d'organiser un projet. On l'appelle SWIN, Shelters for Women in Nepean. Nous avons demandé un financement pour ce projet par l'intermédiaire du ministre d'État chargé de l'habitation. Nous pouvons obtenir un financement d'établissement pour construire un abri pour les femmes dans Nepean. Actuellement, il faut envoyer nos femmes à des centaines de miles pour les soustraire à une situation familiale facheuse. Aucune aide n'est prévue pour les frais d'exploitation. Le gouvernement nous aidera à construire le centre, mais d'où viendra l'argent nécessaire pour l'exploiter?

Pour en venir aux réductions de 1,6 million de dollars, je me demande si la personne qui a réduit le financement de ces projets s'est vraiment demandée qui allait en pâtir. Ce n'est pas vous, ni moi, ni aucun de nous ici à la Chambre. On nuit aux femmes qui peuvent le moins le supporter. Je me demande si on s'en est rendu compte et si on a décidé que cela n'avait aucune importance, et si on a pensé qu'après tout puisque c'était un programme pour les femmes on pouvait le supprimer.

Je voudrais que le député réponde à ce commentaire.

M. Reid: Madame la présidente, tout d'abord, je ferai des remarques si vous me le permettez sur les commentaires de ma collègue. Une province comme Terre-Neuve et le Labrador connaît un problème décourageant du fait qu'elle manque d'une énorme quantité de services. Mais soit parce que le gouvernement provincial a certaines priorités, soit parce qu'il ne dispose pas des ressources nécessaires, ces services ne sont pas fournis. C'est le cas de tous les gouvernements provinciaux du Canada atlantique. Cela n'a rien à voir avec les partis politiques, c'est ainsi que les choses se passent.

De même, souvent la collectivité n'est pas prête à pouvoir fournir un service. Des besoins se font sentir dans de petites localités dans le Canada atlantique rural. Il leur reste encore beaucoup de chemin à parcourir si on les compare à Nepean. Je pense que ma collègue le reconnaît.

Nous avons vu que, par la force des choses, d'une façon ou d'une autre, ou en raison d'un engagement précis, les centres pour femmes ont assuré de très nombreux services aux femmes et aux familles, en raison, en partie, de l'absence de personnes compétentes et, en partie, comme je l'ai dit, de l'engagement que l'on y trouve.

Il est évident que nous devons continuer à appuyer les femmes et les programmes féminins destinés aux membres du secteur dont parlait ma collègue et qui en ont le plus besoin. Malheureusement, il leur arrive tant de problèmes simplement parce qu'elles sont des femmes. On doit continuer de s'y attaquer au Canada. Malgré les grandes réalisations dont nous parlons de ce côté-ci de la Chambre et que mon ami reconnaît, les femmes, simplement parce qu'elles sont des femmes, éprouvent de très nombreux problèmes que nous, les hommes ne connaissons pas. Une telle chose au Canada est répréhensible, mais, malheureusement, la loi n'y peut rien changer. Ce sont les attitudes qu'il faut modifier.

En matière d'engagement, le gouvernement a fait ses preuves de diverses manières. Les députés en ont entendu parler. Je voudrais parler brièvement d'un programme que nous avons financé par l'entremise de l'APECA.

Quelque 800 000 $ ont été affectés au développement d'un centre d'initiative pour les femmes visant à fournir à celles-ci l'information nécessaire pour fonder des entreprises, étant donné que les femmes sont sous-représentées dans le monde des affaires à Terre-Neuve et que leurs aptitudes ne sont ni développées, ni améliorées, ni mises en oeuvre, ce qui nuit à la croissance économique et à la création d'emplois.

L'APECA a versé ce montant pour signifier: «Allons-y. Voyons ce qu'il y a là-bas. Disons aux femmes: «Entrez. Quelles idées avez-vous? Nous allons vous aider à éviter la paperasserie.»» Il ne s'agit pas d'argent ou de financement, de subventions ou d'autre chose. C'est: «Nous allons vous dire comment accéder à d'autres sources de financement et quelles sont les chinoiseries administrati-

ves et les écueils à éviter. Nous vous aiderons à les éviter.» Il y a un engagement à cet effet.

La violence familiale est un autre secteur névralgique. Nous nous concentrons sur l'analphabétisme des femmes.

Nous avons pu faire pas mal de choses dans ma province, mais il reste encore beaucoup à faire.

• (1350)

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. Voilà le premier article de la Charte internationale des droits de l'homme.

J'aimerais que l'on porte attention aux termes dignité et fraternité. Dans une société de plus en plus violente, ayant un taux de croissance à la hausse chez les sans-abri et les plus démunis, où trouve-t-on encore ce sentiment d'entraide et de fraternité? Dans les centres pour femmes, ou du moins, dans les quelques centres pour femmes qui auront survécu aux coupures budgétaires imposées par le gouvernement conservateur.

Voici la deuxième année que ce gouvernement ampute de façon draconienne les fonds destinés aux centres pour femmes. Il a entièrement supprimé le financement de base à des organismes qui répondaient à un besoin vital, dans toutes les communautés. Ces centres, où la majorité du personnel se compose de bénévoles, créés pour répondre à une situation d'urgence, ce gouvernement dit non, fini!

Ces centres sont souvent le premier endroit où se rendent les femmes battues, seules ou avec leurs enfants, afin de recevoir de la chaleur humaine, de l'aide, des renseignements et surtout un appui en période de crise. Maintenant qu'il n'y a plus de fonds permettant aux centres de demeurer ouverts, qui sera là? Qui prendra la relève? Qui pourra être à l'écoute 24 heures par jour?

Le taux de chômage est à la hausse, et comme nous l'a annoncé le ministre des Finances (M. Wilson), il va continuer à augmenter. Ceci ne fera qu'accentuer le malaise social, l'agressivité et la pauvreté. La TPS va ajouter, dès janvier prochain, une pression supplémentaire sur toutes celles qui déjà ont peine à joindre les deux bouts. Où pourront-elles aller? Vers qui pourront-elles se tourner?

Plus de 40 centres pour femmes au Québec seulement se verront forcés de fermer parce que le gouvernement coupe 1,6 million de dollars dans les programmes d'aide aux femmes. Et pourtant, ne sont-elles pas souvent le seul soutien de la famille? Si on refuse de leur donner un coup de main, comment pourront-elles être en mesure d'aider leurs enfants?

Et que dire du grand nombre d'enfants qui manquent de presque tout et qui, par le biais de ces centres, recevaient une certaine aide et surtout une atmosphère moins perturbée que leur quotidien. Tous ces enfants mal logés, tous ces enfants vivant dans des logis insalubres, tous ces enfants élevés, pour ne pas dire garrochés, dans une atmosphère de désespoir et de violence, tous ces enfants à la base de notre société et à qui ce gouvernement coupe les ressources en ne supportant plus les programmes pour femmes.

Est-ce ainsi que ce gouvernement compte préparer les jeunes pour demain, en leur faisant comprendre, et surtout vivre tôt, une vie de misère? Est-ce ainsi que ce gouvernement veut démontrer combien peu important est l'avenir de ce pays, car, soyons réalistes, l'avenir, ça devrait être eux, nous, nous serons vite dépassés.

Madame la Présidente, je sais très bien que le secrétaire d'État va me répondre qu'au moins 600 projets seront financés pour un montant de 6 millions de dollars, puisque c'est ce qu'il nous a dit le 26 mars. Il a cependant ajouté, et je cite:

> Je veux souligner qu'il y a sans doute certainement des endroits où il faut faire beaucoup plus, et je peux nommer entre autres les femmes autochtones, les femmes des minorités visibles et immigrantes, et certainement les femmes de milieux ruraux très isolés.

Puisque le ministre admet qu'il y a encore beaucoup à faire, comment peut-il justifier une coupure de 1,6 million de dollars au Programme de promotion de la femme. Les besoins sont évidents, souvent urgents et cet argent est essentiel à quelque 75 centres d'hébergement. C'est une question de vie ou de mort pour ces centres et le gouvernement conservateur les condamne à mort, et ce, pour récupérer 1,6 million de dollars. On voit bien l'importance accordée à l'humain lorsqu'on parle d'argent! Quelle tristesse!

Monsieur le Président, le gouvernement a réussi à ajouter 114 millions de dollars au budget des Forces armées canadiennes en Europe alors que les pays de l'Est s'ouvrent graduellement. Il a réussi à trouver 33 millions de dollars de plus pour le Service canadien du renseignement de sécurité. Il n'a cependant pas réussi, non pas à augmenter, mais à conserver 1,6 million de dollars pour le Programme de promotion de la femme. Curieuse façon de gérer un budget.

[*Traduction*]

Les associations féminines fournissent à peu de frais des renseignements et des services qui coûteraient aux

gouvernements provinciaux, des millions de dollars. Compte tenu du budget que le gouvernement conservateur a présenté il n'y a pas si longtemps, où donc les provinces vont-elles trouver l'argent pour payer la note? En fin de compte, qui donc y perdra? Je réponds, les femmes et les enfants, voire même la société toute entière.

Qu'adviendra-t-il du Régime d'assistance publique du Canada qui, en plus de fournir l'assistance sociale, fournit des foyers d'accueil aux femmes battues? Maintenant que les conservateurs ont plafonné les dépenses de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario, qu'adviendra-t-il des femmes nécessiteuses?

À l'heure actuelle, les foyers d'accueil doivent refuser la moitié des femmes battues qui se présentent et qui ont désespérément besoin d'un abri sûr. Où pourront-elles le trouver? Quel sort leur sera réservé? Le gouvernement a-t-il à ce point besoin de 1,6 million de dollars?

[*Français*]

Monsieur le Président, lorsque j'ai demandé à la ministre responsable de la situation de la femme, et j'aurais bien aimé cela l'entendre après-midi, si elle avait de bonnes nouvelles pour les groupes féminins du Canada, elle a répondu, et je cite: «Comme le secrétaire d'État l'a mentionné, nous cherchons une solution. Il est prêt à débloquer des fonds en cas d'urgence et à aider ces organismes à présenter des demandes de financement de projets».

Je ne comprends pas pourquoi si le ministre est prêt à débloquer des fonds, il doit attendre une urgence. Ce gouvernement ne peut-il pas prévenir au lieu de ramasser les pots cassés? La solution qu'il cherche est des plus évidentes: il n'a qu'à garantir aux centres pour femmes les fonds qu'il compte leur retirer. N'est-il pas mieux d'investir dans quelque chose qui fonctionne bien que de devoir recommencer à zéro en période de crise? Il y a sûrement moyen, en faisant un minimum d'effort, de permettre aux 75 centres de continuer leur travail inestimable en gardant leurs portes ouvertes. Une somme de 1,6 million de dollars est un très petit investissement quand on essaie de calculer le temps donné par des centaines de bénévoles et surtout l'aide fournie à des milliers de femmes à un moment critique de leur vie.

Qui sera là à la prochaine crise? La police? L'urgence? Ce n'est quand même par la mer à boire que les femmes canadiennes demandent au gouvernement. Ne paient-elles pas leur dû? Pourquoi refuse-t-on de leur donner un coup de main en situation de détresse?

Par le biais de REER, le gouvernement conservateur accorde un allégement fiscal à toute personne gagnant plus de 86 000 dollars par année, ce qui lui coûtera 400 millions de dollars de plus par année, et ce même gouvernement se plaît à nous répéter qu'il doit couper 1,6 million de dollars au Programme de promotion de la femme. Est-ce ainsi que le gouvernement répond aux besoins réels de la population canadienne?

Monsieur le Président, nous nous préparons pour l'an 2000 mais nous oublions de préparer les gens qui y vivront. En 1990, le gouvernement conservateur nous a promis un taux de chômage plus élevé, a coupé les fonds au Programme de promotion de la femme et a imposé un plafond de financement au Régime d'assistance publique, en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario.

• (1400)

Résultat: dans chacune des trois provinces touchées par le plafond du CAP, plus de 50 000 enfants se retrouveront sans place dans une garderie. Le gouvernement a-t-il des suggestions à faire aux parents, souvent un seul, qui comptaient y placer leur enfant?

Résultat: au moins 75 centres d'hébergement pour femmes devront fermer, faute de fonds. Vers qui pourront se tourner en temps de crise les femmes battues, les femmes désespérées? À la police?

Résultat: de plus en plus de femmes incapables de se trouver un emploi ou en en ayant trouvé un, d'assurer la garde de leur enfant. Qui va assurer leur sécurité financière? Le bien-être!

C'est tracer un bien triste portrait de notre société lorsque, par le biais de son gouvernement, les services essentiels sont coupés tout en dépensant 14 millions de dollars pour publiciser une taxe sur les produits et services, taxe que personne ne veut et qui ne fera qu'augmenter le nombre de pauvres au Canada. Dans de telles conditions, il devient bien difficile pour plusieurs de garder leur dignité et surtout de croire à l'esprit de fraternité.

Rien ne justifie la coupure de 1,6 million de dollars forçant tant de centres de femmes à fermer. S'ils existent, c'est pour répondre à un besoin réel auquel personne d'autre n'a voulu répondre. S'ils existent, c'est parce que notre société ne va pas particulièrement bien. S'ils existent, c'est souvent parce qu'ils ont répondu à une situation de crise que plusieurs refusaient d'admettre. Et maintenant, ce gouvernement veut les faire disparaître au coût de 1,6 million de dollars.

Est-ce que quelqu'un a calculé le coût, en échecs humains, que ces fermetures vont entraîner? Est-ce que quelqu'un a pensé aux répercussions sociales que ces fermetures vont entraîner? Est-ce que quelqu'un a prévu une situation de rechange pour faire face à la crise que ces fermetures vont entraîner? Et surtout, est-ce que quelqu'un peut expliquer la logique derrière des coupu-

res qui n'aident personne mais handicapent une portion de notre société canadienne en besoin?

[*Traduction*]

Monsieur le Président, plus je cherche et moins je trouve les raisons qui ont pu pousser le gouvernement à réduire ses subventions de 1,6 million de dollars, forçant ainsi 75 centres pour femmes à fermer leurs portes. Alors que les tensions sont grandes au Canada, que la pauvreté s'accroît, que la violence et le crime font la manchette des quotidiens, et que des emplois disparaissent à chaque minute, nous avons besoin de centres. Nous avons besoin de centres pour aider les femmes à traverser la crise.

Ces centres ne demandent au gouvernement que le minimum. Chaque jour, des bénévoles s'y rendent dans l'espoir d'aider ces femmes, certaines à titre de conseillères, d'autes simplement pour assurer une présence, prodigues de leur temps et sans espoir de salaire. Voilà les centres que les conservateurs sont en train de fermer. Est-ce que les 1,6 million de dollars qu'ils espèrent ainsi épargner permettront d'équilibrer leur budget.

[*Français*]

Pourquoi ce gouvernement tient-il tant à laisser les femmes dans la misère, et du même fait, leurs enfants? Qu'ont-elles donc dit pour mériter un tel courroux? Est-ce ainsi que ce gouvernement considère la population féminine canadienne en la laissant s'enliser en temps de crise? Mais peut-être que n'ayant jamais eu à vivre une situation à ce point désespérée, personne du côté du gouvernement ne peut sympathiser à la cause et la défendre. Et pourtant, il n'est pas nécessaire de vivre tous les coups durs pour appuyer un projet valable. Est-ce que le gouvernement conservateur aurait des doutes sur la validité des centres pour femmes? Mettrait-il en doute leur raison d'être? Serait-ce là la raison inavouée de la coupure?

«Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude: l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes formes», article 4 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Monsieur le Président, l'esclavage et la servitude deviennent le lot de toutes les femmes battues qui ne savent plus où aller. C'est le lot de tous les sans-abri qui n'ont pas choisi de l'être. C'est le fardeau de tous les démunis qui semblent toujours vivre une crise après l'autre. En tant que société, qu'allons-nous faire?

Monsieur le Président, en terminant, je trouve inadmissible que le gouvernement conservateur ait tant d'excuses lorsqu'on lui demande de remettre 1,6 million de dollars—ce qui ne va sûrement pas ruiner le gouvernement—au Programme de promotion de la femme. De ce fait, il permettrait à 75 centres d'hébergement pour femmes de continuer à répondre à une situation de crise.

Monsieur le Président, lorsque les femmes canadiennes demandent de l'aide, le gouvernement se doit d'être totalement présent et de les soutenir. Pour cette raison, je demande, encore une fois, que le montant de 1,6 million de dollars soit réinvesti immédiatement afin de garder ce qui est déjà en place.

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ma collègue de Saint-Laurent—Cartierville, et à un moment donné, dans le cadre de son exposé, elle faisait état de ce qu'actuellement, au Québec, il y a 80 maisons de femmes dont 40 ont eu une subvention de fonctionnement de la part du gouvernement fédéral. Si je regarde le niveau de financement dans la province de Québec, on se rend compte que la moyenne pour les 40 centres qui ont été financés dans la province de Québec est de 8 500 $. Pour avoir eu l'occasion à plusieurs reprises de travailler dans les dossiers de subvention, je me demande si un organisme qui a des objectifs bien précis, qui est bien appuyé par son milieu et par sa population, va avoir tellement de difficulté à monter un projet pour le présenter au Secrétariat d'État, un projet qui n'aurait pas une valeur de 8 500 $. Je comprends que comme la situation change de province en province, on ne peut pas faire une extension du problème.

Je parle actuellement de ce qui est fait et vécu dans la province de Québec. On sait tous que les maisons de femmes sont subventionnées aussi par le gouvernement du Québec et aussi par les municipalités et les mouvements sociaux de la place. Mais je sais très bien que ce n'est peut-être pas le fait de chacune des provinces. Au Québec, cela représente 8 500 $ pour le fonctionnement. C'est cela le niveau de financement actuel. Est-ce que la députée croit que le changement entre le financement de fonctionnement et le financement de projet pourrait remettre en cause l'existence des centres de la province de Québec? J'aimerais aussi lui souligner, avant de terminer, que ce qu'on a comme réaction actuellement, c'est que cela ne remet pas en cause chez nous, dans la province de Québec, la vie de ces centres. Mais j'aimerais avoir sa réponse là-dessus. Est-ce qu'elle pense qu'actuellement c'est un changement qui est impossible de passer du fonctionnement au projet?

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, je remercie l'honorable députée de Charlesbourg de ses questions. Ce que je n'ai pas compris c'est que, est-ce que c'est parce qu'au Québec on n'a un peu moins de misère que d'autres provinces que la somme de 1,6 million, qui est une bagatelle dans notre budget national, n'est pas importante? Les centres, chez nous, m'ont approchée. Alors si cela n'était rien, pour eux, la somme de 8 500 $, qui, j'imagine, doit vouloir dire

le salaire d'une personne pendant l'année, pourquoi sont-elles tellement furieuses? Pourquoi cela leur fait-il tellement peur qu'il y ait une coupure de 8 500 $ seulement par centre d'hébergement? Quand on parle de l'aide financière du gouvernement du Québec, on sait tous que les gouvernements provinciaux ont reçu des coupures dans les transferts de paiement de cette année, alors si le gouvernement du Québec est obligé de faire beaucoup attention aux soins de santé et bien-être, j'imagine que les centres de femmes vont passer vers le même coin. Et je répète: c'est quoi, 1,6 million? Si vous avez à peu près un million de disponible en projets, pourquoi pas remettre le programme de 1,6 million qui plaisait à beaucoup de centres?

• (1410)

Mme Tardif: Madame la Présidente, j'aimerais juste préciser un peu ma question. Ma question n'avait pas trait au maintien d'une subvention de 8 500 $ ou au retrait d'une subvention de 8 500 $. Faisant état de ce qui est la moyenne dans les centres du Québec, qui est actuellement de 8 500 $, ce que j'ai demandé comme question à mon honorable collègue, c'est: Est-ce que le changement d'une subvention de fonctionnement à une subvention de projet peut faire la différence? Est-ce que le centre, par exemple, celui qui est chez elle, ne peut pas monter une demande de projet au lieu d'une demande de financement et penser qu'on ne pourra pas aller chercher un niveau de financement qui serait à peu près égal à ce qui est exactement la même chose ici?

Mme Maheu: Si je prends pour exemple ma circonscription, les nouveaux projets qui sont sortis n'ont pas les mêmes normes que le projet de soutien, le *core funding*, comme on le disait. Le ministre n'a pas été clair quand il a expliqué ce qu'était la différence entre les deux. Un peu la crainte de tous les groupes de femmes, c'est que les mêmes normes ne s'appliqueront pas, donc l'argent ne sera plus disponible. Le centre chez nous, entre parenthèses, sans la subvention qu'il avait du gouvernement fédéral, n'aura pas d'autre subvention. Donc il va devoir fermer. La situation est très sérieuse.

[*Traduction*]

M. Jim Karpoff (Surrey Nord): Madame la Présidente, j'ai deux ou trois questions à poser à la députée qui vient de se rasseoir. Je constate avec plaisir que les libéraux appuient à la Chambre cette motion néo-démocrate.

Mme Clancy: C'est nous qui avons eu les premiers l'idée de ce programme.

M. Karpoff: Il se peut qu'ils en aient eu les premiers l'idée, mais je trouve qu'ils ont quelque peu tardé à se porter à la défense des femmes au cours de ce débat.

Mme Clancy: D'accord!

M. Karpoff: C'est Audrey McLaughlin, chef du NPD, qui a été la première à soulever cette question à la Chambre. C'est nous qui avons réclamé un débat d'urgence.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À l'ordre. Je suis sûre que le député voulait dire la députée du Yukon.

M. Karpoff: Vous avez raison, je voulais dire la députée du Yukon qui est chef du Nouveau parti démocratique. C'est nous qui avons présenté une demande en vue d'un débat d'urgence. C'est nous qui avons présenté cette motion à la Chambre et notre critique, la députée de New Westminster—Burnaby, s'est rendue à Terre-Neuve et à Vancouver. Elle a travaillé avec les femmes de ces centres qui seront touchés par ce programme. C'est elle qui a insisté pour amorcer le dialogue qui sera nécessaire en vue d'assurer le rétablissement dans ces centres des programmes destinés aux femmes.

Nous entendons sans cesse les députés libéraux déclarer qu'ils appuient cette initiative. La députée se souvient-elle de certaines situations difficiles dans lesquelles les Canadiennnes se trouvaient à l'époque où les libéraux ont perdu le pouvoir en 1984?

Quant à la question de l'équité salariale. . .

Mme Maheu: Que faites-vous pour les femmes en Colombie-Britannique?

Mme Clancy: Avez-vous fait bien davantage pour elles en Colombie-Britannique?

M. Karpoff: Les députés là-bas me semblent bien chatouilleux. S'il est une chose que j'ai apprise au cours des deux dernières années, c'est que les libéraux font de beaux discours depuis qu'ils forment l'opposition, mais ils ne parlent jamais de ce qu'ils ont fait avant.

Mme Clancy: Et vous, qu'avez-vous fait? Vous répétez toujours la même chose.

M. Karpoff: Les Partis néo-démocrates ont fait autant pour les Canadiens que les libéraux. C'est aux néo-démocrates que le Canada doit le régime de soins de santé, les pensions et d'autres sortes de programmes sociaux. Les libéraux font de belles promesses au sujet des programmes pour les femmes, mais nous restons sceptiques parce qu'ils passent leur temps à changer d'idée. Nous nous demandons ce que valent leurs promesses.

M. Clancy: Ne vous écartez pas du sujet, nous parlons des femmes et des centres pour femmes.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À l'ordre. Je regrette, mais je dois intervenir, car le temps alloué pour les questions et commentaires est expiré. Poursuivons le débat. La députée de Simcoe-Nord a la parole.

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Avant de commencer mon discours, madame la Présidente, je dois dire que je partagerai mes 20 minutes avec mon collègue d'en face.

Je voudrais faire quelques commentaires sur la motion dont la Chambre est saisie. Je parlerais en premier de la difficulté à résorber le déficit.

Tous les députés sont très conscients du fait que le gouvernement se retrouve avec une énorme dette sur les bras. Nous tentons de gérer une dette qui menace nos programmes sociaux. Pis encore, si nous ne parvenons pas à réduire dès maintenant notre dette, nous ne pourrons tout simplement pas espérer pouvoir accroître ces programmes ou même envisager la création des nouveaux programmes sociaux dont nous avons besoin.

Le ministre des Finances et le gouvernement sont en train d'amortir la dette nationale. Nous avons fait ce que nous devions faire pour contrôler les dépenses gouvernementales. Nous avons délibérément amorcé le processus qui devrait nous permettre d'équilibrer nos budgets. Ce n'est que lorsque nous entreverrons la stabilité financière que nous pourrons songer aux différents programmes sociaux dont a besoin le Canada.

Il est vrai que nous avons dû imposer des compressions budgétaires dans certains domaines, ce qui n'est jamais agréable. Que personne n'aille s'imaginer le contraire. Nous n'avons pas pris ces décisions de bon gré, mais parce que nous y étions obligés.

Les compressions budgétaires ne sont jamais populaires. Chacun s'intéresse plus particulièrement à un aspect des dépenses gouvernementales et se plaint amèrement quand ces dépenses sont réduites. Personne ne veut qu'on touche à son programme.

Nous avons appliqué des compressions dans les domaines que nous ne pouvions plus subventionner, dans des secteurs où nous devions être plus parcimonieux ou qui seraient mieux servis par d'autres secteurs de compétence.

Tous les députés reconnaissent le fait que certaines femmes ont besoin d'aide, les femmes dont la vie a été déchirée par la violence dont elles ont été victimes, les femmes abandonnées par leur conjoint ou celles que la vie n'a pas choyées. Les députés savent que les centres pour femmes offrent de l'aide à ces femmes, qu'ils existent pour elles.

Toutefois, toutes les provinces mettent des services sociaux à la disposition des personnes dans le besoin. Ces services donnent des renseignements, renvoient les intéressés aux organismes qui conviennent, dispensent des conseils et offrent du soutien. Ce sont là des services provinciaux. On peut donc se demander pourquoi le gouvernement fédéral a financé un autre réseau de services.

Par l'entremise du régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral assume la moitié des dépenses des provinces en matière de services sociaux destinés notamment aux femmes. Au fil des ans, le gouvernement fédéral a consacré beaucoup d'argent au financement de base des centres pour femmes. Comme il n'en a plus les moyens, les provinces devront assumer une plus grande partie des dépenses. Cependant, le gouvernement fédéral continuera de payer la moitié des dépenses des provinces pour les services offerts aux femmes dans le besoin.

Comme je l'ai déjà dit, les femmes peuvent être dans le besoin de multiples façons. Nous sommes tous fort conscients de l'acuité des besoins en matière de garde d'enfants, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Le gouvernement conservateur a été le premier à essayer de satisfaire ces besoins. Nous avons voulu en faire davantage. Les députés d'en face se souviendront d'ailleurs que nous en avons été empêchés par l'autre endroit. Nous aimerions tous que la stratégie nationale sur la garde d'enfants soit maintenant en place dans son ensemble. Elle ne l'est pas complètement, car nous devons avancer plus lentement que prévu en raison de la dette publique. Le premier ministre et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont néanmoins déclaré à diverses reprises que ce programme serait en place avant la fin de leur mandat.

Cette stratégie favorisera le bien-être des familles et des enfants en satisfaisant leurs besoins en matière de garderies. Toutes les familles seront touchées. Certains éléments de cette stratégie sont déjà en vigueur et viennent directement en aide, jour après jour, à des femmes d'un bout à l'autre du pays.

Le gouvernement a, conformément à sa stratégie nationale sur la garde d'enfants, pris deux importantes initiatives. En effet, les familles jouissent maintenant d'avantages fiscaux plus généreux pour les enfants d'âge préscolaire. Il s'agit de la déduction pour frais de garde d'enfant, qui a été portée à 4 000 $ par enfant, soit le double, et du supplément de 200 $ ajouté au crédit d'impôt pour enfant. Ensemble, ces mesures permettent d'aider près de 2 millions de familles. En outre, on a établi une caisse d'aide aux projets en matière de garde des enfants pour encourager l'innovation et favoriser l'élaboration de méthodes et de services de garderie en finançant des projets visant à promouvoir des services de

qualité pour les familles canadiennes. Les femmes qui doivent travailler à l'extérieur disposent de services plus abordables grâce à ces mesures.

• (1420)

La Caisse d'aide aux projets en matière de garde des enfants, qui n'existe que depuis deux ans, a eu de profondes répercussions sur les garderies. Le gouvernement s'est déjà engagé à consacrer plus de 33 millions de dollars au financement de quelque 250 projets un peu partout au Canada. Les députés se rappeleront que les priorités de cette caisse comprenaient la promotion de services dans les localités autochtones pour les enfants ayant des besoins particuliers, dans les localités rurales et éloignées pour les enfants des parents qui travaillent à temps partiel ou par roulement, et enfin dans les collectivités multiculturelles.

On répond à tous ces besoins. Tenons compte des faits. Ce sont là les besoins des femmes qui doivent travailler à l'extérieur ou qui ont du mal à trouver du travail à cause des dispositions qu'elles doivent prendre pour faire garder leurs enfants. Répondre à ces besoins permet aux femmes d'accéder à l'égalité sur le plan économique. Cela leur permet de recevoir la formation et de faire les études dont elles ont besoin pour entrer sur le marché du travail et faire carrière.

Jetons un coup d'oeil sur quelques-uns des projets financés par la Caisse d'aide aux projets en matière de garde des enfants. À Montréal, la Chambre de commerce encourage les garderies financées par l'employeur. Elle persuade ses membres de mettre des services en place pour leurs employés. À Langruth, au Manitoba, le Lakeview Children's Centre met sur pied des services de garderies pour les agricultrices de cette localité. Que ce soit dans les grandes villes ou dans les petites localités, ou fournit des garderies aux femmes pour répondre à leurs besions.

À Edmonton, les Soeurs franciscaines ont créé des services multiculturels pour aider les parents pendant qu'ils s'établissent dans leur pays d'adoption. Le Bureau de service familial à Regina offre des services d'urgence pour les enfants malades afin d'aider les parents qui travaillent.

On entreprend à Fort St. John, en Colombie-Britannique, et à Windsor, en Ontario, des projets de garde des enfants entre la fin des cours et le retour des parents à la maison. Des organismes dans le comté de Kent, au Nouveau-Brunswick, et à Red Lake, en Ontario, mettent au point des services permettant de s'occuper des enfants handicapés avec les autres enfants.

Ce qui nous réjouit peut-être le plus, c'est le succès avec lequel la Caisse d'aide aux projets en matière de garde des enfants a pu aider les collectivités indiennes et inuit à concevoir et mettre en oeuvre des projets de garderie. Environ 20 p. 100 des projets financés par la Caisse s'adressent à nos autochtones. Qui plus que les femmes indiennes et inuit mérite de l'aide? La Caisse offre une aide précieuse.

Ce sont tous là des projets-pilotes. Il s'agit de mettre à l'essai de nouvelles et meilleures formules de garderie. Il est clair que les parents des enfants accueillis par ces services nouveaux en bénéficient, mais avec le temps, à mesure que d'autres localités voient ce qui peut se faire et ce qui a été fait, les parents et les enfants de ces localités en bénéficieront eux aussi. Mais ce sont surtout les Canadiennes qui en bénéficieront.

La motion dont nous sommes saisis voudrait faire croire que notre gouvernement ne se soucie pas des femmes, madame la Présidente, mais il est très clair que nous avons lancé des programmes qui sont vraiment dans l'intérêt des Canadiennes. Nous avions à faire des choix en ces temps de difficultés économiques. Nous avons choisi de soutenir les femmes et les enfants.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, j'aimerais que la députée commente certains de ces choix.

Croit-elle vraiment que le bureau de Halifax pour les ministres de passage, qui coûte 1,6 million de dollars, compte plus que les 75 centres dans tout le pays et leur clientèle de milliers de femmes?

Pense-t-elle vraiment que la société Boeing vaut 161 millions de dollars, soit 100 fois ce que coûtent ces 75 centres?

Les 500 millions de dollars qu'on ajoute aux 11 milliards du budget de la Défense nationale, dont les 3/10 p. 100—pas du budget total mais de l'augmentation—équivalent au 1,6 million de dollars que coûtent les centres pour femmes, lui paraissent-ils un meilleur choix de dépense que les 75 centres pour femmes d'un bout à l'autre du pays?

Trouve-t-elle vraiment que les cérémonies officielles valent 3 millions de dollars, deux fois plus que ce qu'on enlève aux centres pour femmes?

Pense-t-elle que le Service canadien du renseignement de sécurité mérite 32,6 millions de dollars mais que la totalité des femmes canadiennes et leurs centres ne méritent pas 1,6 million de dollars? A-t-elle remarqué que la plupart des priorités de son gouvernement concernent les hommes?

Mme Anderson: Je trouve plutôt injuste de comparer une réduction de 1,6 million de dollars dans un programme pour les femmes à un projet annoncé et créé il y a deux ans. Le bureau des ministres dans la région de l'Atlantique est crucial. Il sera d'une grande utilité au gouvernement.

Boeing a créé une quantité phénoménale d'emplois pour les Canadiens. Son carnet de commandes est extrêmement chargé. Au point que la société va créer encore plus d'emplois.

Mme Catterall: Combien pour des femmes?

Mme Anderson: Je n'ai pas demandé, je ne sais pas combien de femmes y travaillent. Ma fille y travaille; elle est ingénieur. Elle est très compétente.

Je signale que de 1979 à 1984, sous le régime libéral, on a affecté 12 millions de dollars aux programmes pour les femmes, et que notre gouvernement y a consacré 56 millions de dollars. Ce n'est pas si mal.

Cela devrait répondre aux questions de la députée.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, je demanderais à la députée d'en face de répondre à la question que voici. Sait-elle que le gouvernement a aboli la Stratégie nationale sur la garde d'enfants? Sait-elle aussi que le gouvernement a plafonné le budget du Régime d'assistance publique du Canada qui subventionne la garde d'enfants?

Elle a fait plusieurs remarques enthousiastes sur l'engagement du gouvernement envers les femmes, tout en évitant le sujet de la motion. Je suppose que, si on vous demandait de parler de chenilles, vous parleriez plus volontiers de papillons, ils sont tellement plus jolis. La motion est pourtant très claire: il y est demandé de rétablir le financement de base des centres pour femmes. Si elle souhaite parler d'autre chose, nous sommes disposés à le faire.

Sait-elle aussi que les maisons de transition en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario sont touchées par les dernières compressions budgétaires imposées au Régime d'assistance publique du Canada? Ces maisons de transition où les femmes battues trouvent refuge voient leur budget diminuer. Est-elle au courant de tout cela?

Mme Anderson: Parlons d'abord de la stratégie nationale, madame la Présidente. Vous vous rappelez sans doute que ce programme n'a pas été approuvé. Quelques députés s'y opposaient, je crois. Le programme avait trois volets. Deux d'entre eux. . .

Mme Catterall: Qui l'a aboli?

Mme Anderson: Il n'a pas été approuvé à l'autre. . .

Mme Catterall: C'est votre gouvernement qui l'a aboli.

Mme Anderson: Non, il n'a pas été approuvé à l'autre endroit non plus. Vous ne vous en souvenez pas?

Mme Catterall: Votre gouvernement l'a aboli.

Mme Anderson: Non, ce n'est pas vrai, c'est inexact. Nous avons promis qu'il serait mis en oeuvre d'ici la fin de notre présent mandat. Il sera approuvé avant la fin de notre mandat. Nous l'avons promis.

La Caisse d'aide pour des projets spéciaux en matière de garde d'enfants, à laquelle nous affecterons 100 millions de dollars sur une période de sept ans, existe depuis avril 1988. Deux cent dix-sept projets ont été approuvés pour un total de 29,8 millions de dollars. Au nombre des mesures d'allégement fiscal figure un supplément de 200 $ au titre du crédit d'impôt remboursable pour enfants et cela, pour les enfants d'âge préscolaire. Cela fait partie de la stratégie nationale. Je sais que, dans le cadre de cette même stratégie, le gouvernement a proposé que l'on consacre 400 millions de dollars en sept ans à la multiplication des places de garderie de qualité. Toutefois, le gouvernement a décidé dans son budget de 1989 de ne pas poursuivre. . .

• (1430)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette de devoir interrompre la députée, mais le temps qui lui était alloué est désormais expiré. Le député de Regina—Wascana a la parole pour participer au débat.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, c'est avec intérêt que j'ai suivi ici aujourd'hui le débat sur cette question que les partis politiques représentés à la Chambre des communes considèrent tous, je le sais, comme très sérieuse.

Mais je ne peux m'empêcher de faire remarquer que l'on ne s'entend tout simplement pas sur les mots. Et pourtant, les Canadiens qui suivent le débat vont probablement prendre parti pour finalement se rendre compte plus tard que le débat n'en était pas vraiment un puisque

tout le monde ici s'accorde pour dire que la question à l'étude est importante.

Par conséquent, songez que tout cela n'est qu'une querelle de mots et que c'est bien dommage, compte tenu de tout le temps qu'est en train de perdre la Chambre. Cela semble malheureusement le cas.

Je sais que certains députés n'étaient pas avec nous plus tôt lorsqu'il y a eu cette querelle entre les libéraux et les néo-démocrates, querelle qui a sans doute fait sourire tous les ministériels. C'était un échange, une série de mea-culpa. J'étais là le premier, qui est deuxième, c'est l'autre là-bas qui est troisième. Heureusement, cela n'a pas duré, mais cela a tout de même semblé diminuer la tension qui régnait au Parlement à ce moment-là.

Tout cela semble terminé, mais je remarque qu'il y a deux voix très fortes du Parti libéral qui ne me laisseront pas m'en tirer indemne une fois que je me serai rassis. C'est leur travail, et je peux voir sur leurs visages qu'ils le feront avec plaisir. Ce sera la même chose du côté des néo-démocrates, j'en suis certain. Après ma brève évaluation du débat que nous avons eu aujourd'hui jusqu'à maintenant, je tiens à dire que c'est avec plaisir que je saisis l'occasion de parler de cette motion de l'opposition concernant le rétablissement du financement des centres pour femmes.

Madame la Présidente, je veux que les députés sachent que le gouvernement s'intéresse depuis longtemps à la santé et au bien-être des femmes. Comme vous le savez, il administre divers programmes visant à répondre aux besoins particuliers des femmes. Au cours des récentes années, nous avons mis sur pied de nouvelles initiatives comme celle visant à empêcher la violence familiale, afin de trouver des solutions aux problèmes que les femmes elles-mêmes nous ont signalée comme étant importants.

La violence familiale est un problème qui préoccupe beaucoup les femmes et la société canadienne en général. Nous estimons que une femme sur dix ou une femme sur huit est maltraitée physiquement par l'homme avec qui elle vit. Ceci signifie qu'un million de Canadiennes sont victimes, chaque année, de la violence de leurs maris ou de leurs partenaires. Nous savons aussi que la majorité des enfants victimes de violences sexuelles et des personnes âgées victimes d'autres sortes de violences sont de sexe féminin. La commission Badgley a conclu dans son rapport, en 1984, que la moitié des jeunes femmes sont victimes de violences sexuelles.

Ces chiffres sont désastreux. Il y a dix ans, notre société ignorait presque complètement la gravité et l'ampleur de ce problème. Depuis lors, ce sont les femmes elles-même qui ont travaillé d'arrache-peid pour faire connaître les problèmes de la violence familiale et de la violence contre les femmes. Notre gouvernement a décidé de les aider.

Le gouvernement fédéral fait un gros effort, par l'intermédiaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour aider les groupes féminins à sensibiliser le public à ces questions. Nous soutenons les programmes d'éducation du public, les conférences nationales et régionales, les cours de formation et les recherches visant à sensibiliser davantage le public aux causes et aux conséquences de la violence familiale. Nous avons consulté beaucoup de groupes féminins dans tout le Canada et nous avons travaillé avec eux.

Le gouvernement fédéral est résolu à travailler avec les Canadiennes pour créer une société où les femmes ne craignent pas pour leur sécurité personnelle et leur vie, que ce soit chez elles ou au dehors. À cette fin, le gouvernement fédéral a annoncé, en juin 1988, une nouvelle initiative fédérale de lutte contre la violence familiale. Cette initiative, qui est actuellement en cours, est dotée d'un budget de 40 millions de dollars pour une période de quatre ans et elle met à contribution 14 ministères fédéraux qui appliquent des mesures destinées à éliminer la violence familiale. C'est le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui joue le premier rôle dans la coordination de cette initiative.

Par cette initiative, nous cherchons à mieux coordonner l'action gouvernementale en matière de violence familiale, à y adjoindre des actions nouvelles et à instaurer de meilleures modalités de collaboration entre les ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organisations non gouvernementales.

Nous travaillons sur plusieurs fronts à empêcher et à réduire la violence familiale. C'est ainsi que nous finançons les organismes bénévoles de première ligne qui aident les femmes victimes de la violence familiale. Nous mettons au point des formules nouvelles de surveillance et de répression. Nous finançons les travaux tendant à trouver des façons meilleures de traiter les contrevenants, nous assistons les collectivités autochtones où se manifeste la violence familiale. Nous finançons également la formation des professionnels pour leur permettre de mieux dépister et régler les cas de violence familiale. Nous travaillons également, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les associations provinciales, les entreprises et les organisations non

gouvernementales à mettre au point une stratégie concertée à long terme pour lutter contre la violence familiale.

Il n'y a personne ici, je pense, qui ne se rende pas compte, pour avoir connu ou entendu un cas typique de violence contre les femmes, du travail qui reste à faire dans ce domaine. Ma femme travaille dans un domaine voisin, ce qui m'a beaucoup appris. La connaissance de ces problèmes m'a convaincu de l'importance et de la nécessité de ce travail.

Dans le groupe dont s'occupe ma femme, il y a eu une écolière qui en était à sa deuxième grossesse. Elle était enceinte de son père qui, ayant entendu sa fille dire qu'elle allait se plaindre à la police, l'a assommée d'un coup de batte de baseball. Elle en conserve des séquelles pour la vie. Quand on lui a demandé pourquoi elle et sa mère ne partaient pas, elle a répondu que la vie était peut-être difficile à la maison mais qu'elles n'en avaient pas d'autre.

Il faut de nouvelles initiatives. Et parmi ces initiatives l'une des plus importantes est un nouveau programme appelé opération Refuge, qui fournit 22 millions de dollars sur quatre ans pour accroître au Canada le nombre d'appartements ou de chambres qui servent de refuges aux femmes battues et leurs enfants. Le refuge, c'est l'indispensable lieu d'asile pour la femme battue et pour ses enfants. C'est ce qui lui assure le logement à court terme et la sécurité quand elle est obligée de quitter un foyer dangereux. Les études effectuées à ce sujet nous apprennent qu'en moyenne, la victime a été battue 35 fois avant de s'adresser à des tiers. Les refuges, outre l'indispensable protection, fournissent la sympathie, des conseils et des informations sur les solutions qui s'ouvrent aux femmes victimes de violence.

Opération refuge est gérée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement au nom du ministère de la santé nationale et du Bien-être social et elle fournit 100 p. 100 des investissements nécessaires à la construction des nouveaux refuges. Une fois construits, leurs coûts d'exploitation sont partagés entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Nous avons accepté que les provinces approuvent les nouveaux refuges avant leur financement dans le cadre du programme «Opération refuge» et nous avons mis sur pied des mécanismes de coordination avec nos homologues provinciaux pour fixer les priorités et revoir les demandes de financement. On s'est fixé comme priorité de desservir des régions particulièrement démunies de refuges d'urgence et de nous occuper de groupes particuliers comme les handicapées, les immigrantes, les autochtones et les agricultrices.

À la fin de la période de quatre ans, en mars 1992, nous pensons que nous aurons créé quelque 500 nouveaux refuges pour les femmes battues. Nous pensons que ceux-ci abriteront quelque 25 000 femmes et enfants par an.

À ce jour, les autorités fédérales ont négocié des arrangements définitifs avec leurs homologues provinciaux pour la construction de 301 nouveaux refuges dans le cadre de ce programme. Opération refuge est une initiative marquante du gouvernement fédéral qui aidera à répondre aux besoins des femmes victimes de violence. C'est un exemple d'entreprise en collaboration étroite avec les provinces, les territoires et les groupes de femmes, dans le cadre de l'initiative contre la violence familiale. En fournissant ces refuges, nous répondons aux besoins les plus immédiats des femmes maltraitées. Nous avons également lancé un processus de consultation et de planification avec les autres gouvernements et des organismes non gouvernementaux, pour mettre sur pied une stratégie nationale à long terme de prévention de la violence familiale.

Nous nous attendons à ce que beaucoup de ces mesures à long terme soient intégrées aux activités permanentes des ministères fédéraux. Nous avons l'intention de poursuivre nos efforts pour empêcher et réduire la violence familiale et de poursuivre nos consultations et notre travail avec les organismes féminins à ce sujet.

Comme je l'ai indiqué, la violence familiale et toute autre forme de violence faite aux femmes restent une grande préoccupation et une priorité pour les femmes et les groupes féminins du pays. C'est aussi une grande préoccupation et une priorité pour le gouvernement d'empêcher cette violence et d'obtenir l'égalité pleine et entière pour les Canadiennes.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je donne la parole au député de Surrey-Nord qui pourra poser des questions ou formuler des observations.

• (1440)

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Cet après-midi, le gouvernement nous a longuement expliqué les progrès accomplis pour les femmes au Canada. Habituellement, le gouvernement donne l'exemple de femmes très en vue. Effectivement, les femmes issues de familles influentes financièrement ou autrement ont marqué des progrès sur le plan de l'égalité des sexes. Mais pour ce qui est des femmes qui ne sont pas aussi favorisées financièrement, on peut se poser des questions. Il faut vraiment examiner de près certains des programmes dont le gouvernement se vante. En effet, les 40 millions de dollars

prévus sur quatre ans pour le programme de lutte contre la violence familiale représentent 10 $ par femme battue par an.

Le député qui avait la parole avant moi a beaucoup parlé de l'Opération refuge. Le gouvernement était censé offrir 500 lits. Deux ans plus tard, il en offre 49.

En outre, dans le dernier budget, les conservateurs ont plafonné le financement du Régime d'assistance publique du Canada, ce qui restreindra les dépenses de fonctionnement autorisés dans des provinces comme l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Les ministériels parlent d'équité en matière d'emploi. Or, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, l'écart salarial entre les hommes et les femmes s'accroît. Lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, les salaires des femmes représentaient 66 p. 100 du salaire moyen des hommes. La proportion n'est plus que de 65 p. 100 à l'heure actuelle. L'écart s'élargit. Il est vrai que certaines femmes occupent des postes clés et qu'on en retrouve au Cabinet, mais la situation de la travailleuse moyenne au Canada se détériore.

Nos vis-à-vis parlent d'équité salariale au sein de la fonction publique. Pourtant, le gouvernement a fait traîner les choses pendant cinq ans en matière d'équité salariale et il n'a offert aux intéressées, en définitive, que 25 p. 100 de ce à quoi elles avaient droit.

On parle également de cours de langue pour les immigrantes. Le gouvernement ne supprime pas la discrimination contre les femmes, qui est inhérente à ses programmes de formation linguistique. Pourquoi a-t-il annulé le programme de cours de langue pour immigrants, alors que cette décision touche surtout les femmes? Le gouvernement prétend améliorer les choses, par contre, il supprime l'un des programmes les plus efficaces, le programme de cours de langue pour immigrants, qui profitait surtout aux immigrantes.

Il parle des femmes autochtones. Eh bien, je ne peux comprendre qu'un membre de ce gouvernement puisse oser aborder le sujet, alors que le gouvernement vient juste de réduire de 9,8 millions de dollars les crédits destinés aux programmes à l'intention des autochtones.

Le plus ridicule, c'est lorsque le gouvernement commence à parler des garderies. Il n'a cessé de faire des promesses à ce sujet et lorsqu'il a été élu, il n'en a tenu aucune, et il essaie maintenant d'amener les Canadiens à croire à nouveau dans ses promesses.

Dans ma propre municipalité, des problèmes se posent; on perd des places dans les garderies et on ne peut plus compter sur les services de garde d'enfants de base. Cela est bien beau d'avoir des programmes d'initiatives; ce serait du superflu, mais encore faudrait-il avoir l'essentiel. Dans ma propre municipalité de Surrey, le centre pour femmes—ne me dites pas que mon temps de parole est déjà écoulé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai donné la parole au député dans le cadre de la période de cinq minutes réservée aux questions et aux commentaires. Il reste une minute et 15 secondes environ et j'ai pensé qu'il voudrait peut-être laisser à son collègue le temps de répondre.

M. Karpoff: Madame la Présidente, je vais certes poser ma question. Le député qui m'a précédé a déclaré qu'il s'agissait d'une question de sémantique. Dans ma propre municipalité de Surrey, dans la région de Surrey-Sud—White Rock, le financement de base du centre pour femmes a été réduit de 25 000 $. Le centre a dû annuler ses programmes destinés aux victimes d'abus sexuels et aux femmes battues, et il va devoir organiser des bingos et des jeux de casino pour demeurer ouvert. Je voudrais demander au député s'il s'agit, selon lui, d'une question de sémantique.

M. Schneider: Madame la Présidente, j'ai moins d'une minute pour répondre et le député a commenté six ou sept des points que j'avais abordés. J'aimerais disposer de plus de temps pour reprendre chacun des points soulevés, car je pourrais certes le faire. Je prendrai le peu de temps qu'il me reste pour répondre à deux des commentaires.

Je suis consterné par l'exemple choisi par le député qui affirme que nous ne faisons d'efforts que dans les domaines qui touchent les femmes hautement qualifiées ou ayant un statut élevé. D'une part, si l'on passe sous silence la contribution bien réelle et importante que les femmes peuvent apporter dans les postes dits de prestige, nos efforts restent vains parce qu'ils ne signifient plus rien.

Par contre, je pourrais citer de nombreux exemples de cas où j'ai été moi-même appelé à représenter le gouver-

nement du Canada dans le cadre de programmes s'adressant à des personnes aux prises avec un très large éventail de problèmes.

Le dernier point soulevé par le député est celui qui concerne la sémantique. En bref, la différence entre les fonds de fonctionnement et les fonds réservés aux programmes se situe au niveau des comptes qu'il faut rendre sur l'utilisation des fonds, comme tous les députés doivent rendre compte de l'utilisation des deniers publics. La population du Canada ne peut pas accepter que l'on se contente d'envoyer des fonds de fonctionnement à une adresse en espérant que l'argent sera utilisé à bon escient.

Les Canadiens nous ont dit qu'ils voulaient que tous les bénéficiaires de subventions soient comptables devant eux. C'est dans cet esprit que le secrétaire d'État a, à mon avis avec raison, décidé que les fonds seraient attribués au cas par cas, après examen de chaque dossier.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, je tiens à tirer au clair cette question de sémantique dont le député vient de parler. J'ai l'impression que le gouvernement a enterré ce problème sous un flôt de paroles parce qu'il préfère ne pas s'en occuper.

Nous traitons aujourd'hui des centres pour femmes, centres administrés par des femmes et pour des femmes. Le problème qui se pose est le 1,6 million de dollars que le gouvernement a décidé de leur retirer parce qu'il ne veut plus les financer. La question est donc de savoir si le gouvernement reconnaîtra que son devoir est de donner aux femmes les moyens de se défendre et de décider elles-mêmes quels sont les programmes et les services dont elles ont besoin. Rétablira-t-il ce financement de 1,6 million de dollars? Voilà la question qui nous occupe aujourd'hui.

Jusqu'ici, les ministériels ont préféré ne pas aborder cette question. Ils ont abondamment disserté sur ce qu'ils ont fait pour les femmes. Or, le montant des fonds affectés aux programmes pour les femmes est passé de 13 millions à 9 millions de dollars au cours des trois dernières années. Tout le monde sait bien que sans argent en poche ou à la banque, on ne va pas loin.

En supprimant le financement des centres pour femmes cette année et en pratiquant des compressions dans les programmes pour femmes l'an dernier, des compressions qui étaient aussi de 15 p. 100, le gouvernement a décidé de baillonner les femmes, de les priver des moyens d'obtenir justice au sein de la société canadienne. Et pour ce faire, il ne s'attaque pas uniquement aux programmes pour femmes. Il abandonne également le Programme de contestation judiciaire auquel il n'accorde qu'un financement opérationnel temporaire. Il a ainsi complètement annihilé les efforts de nombreux organismes qui veulent saisir les tribunaux des questions qui protent atteinte à l'égalité des femmes dans notre société, qui tentent d'asseoir les droits des femmes sur de solides assises judicaires dans le cadre de la Charte des droits et libertés.

Cette offensive lancée contre les femmes, contre leurs programmes et contre leurs droits ne se limite pas à la suppression du financement des centres pour femmes dans 75 localités du Canada. Cela se produit dans tous les programmes du gouvernement.

À mon avis, les députés d'en face ont peut-être besoin qu'on leur rappelle le rôle des centre pour les femmes. Essentiellement, ils permettent à ces dernières de se rencontrer pour déterminer leurs besoins, pour acquérir les connaissances, la confiance et les compétences nécessaires pour jouer un rôle à part entière dans la société canadienne, qu'il s'agisse de mères qui restent au foyer, de grands-mères, de fillettes qui grandissent, de femmes qui entrent sur le marché du travail ou de femmes qui y sont déjà. Le gouvernement veut imposer des compressions budgétaires pour empêcher les femmes de pouvoir devenir clairement et sans équivoque des participantes à part entière dans tous les aspects de la société canadienne.

• (1450)

De peur que les gens pensent que c'est inutile, les femmes sont venues siègер ici à la Chambre des communes en nombre infime, mais néanmoins elles sont ici et nous n'avons pas besoin de faire rien d'autre pour elles. Je pense que c'est la teneur de certaines discussions que j'ai entendues aujourd'hui.

Je voudrais rappeler aux députés que pendant des décennies le statut de la femme était déterminé par un précédent de 1876 du droit coutumier britannique selon lequel les femmes sont des personnes quand il s'agit de souffrir et d'être pénalisées, mais pas quand il s'agit de jouir de droits et de privilèges.

Tous les ans au mois d'octobre, les députées et les autres femmes se réunissent pour célébrer le statut de personne qui a été reconnu aux femmes en 1929. Aucun tribunal canadien n'a jamais statué en la matière. Ce statut a été reconnu par le Conseil privé de Grande-Bretagne. La dernière décision des tribunaux canadiens sur les femmes en tant que personnes disait que, étant donné que les titulaires d'une charge publique devaient être compétents, seuls les hommes pouvaient être nommés au Sénat. Cette décision a été rendue expressément

lorsque les femmes ont demandé à être reconnues comme des personnes.

Je voudrais parler très brièvement de certains indicateurs qui montrent que les femmes sont encore loin de participer à titre égal dans la société, que les inconvénients subis par quiconque dans la société sont doublés, triplés, quadruplés et même plus lorsqu'il s'agit des femmes.

Au Canada, une femme sur quatre peut s'attendre à être agressée sexuellement à un moment donné, et la moitié d'entre elles le seront avant l'âge de 17 ans. Tous les ans, un million de Canadiennes sont victimes de sévices de la part de leur mari ou de leur partenaire. Cinquante-six p. 100 des femmes ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles se promènent dans leur quartier en milieu urbain.

En 1985, plus de 42 000 femmes et 55 000 enfants ont été hébergés dans des centres d'accueil. Étant donné que nous parlons des femmes, je vous demande de vous rappeler que, dans une large mesure, les femmes et les enfants constituent encore une unité. Les enfants sont la responsabilité des femmes. S'il y a un certain nombre de pères célibataires qui s'occupent de leurs enfants, la vaste majorité des enfants appartenant à des familles monoparentales sont la responsabilité exclusive des femmes.

Qu'est-ce qui arrive à ces familles? Tout d'abord, dans une famille dirigée par une femme, il y a cinq fois plus de possibilités d'être pauvres que dans une famille dirigée par un homme et on n'a qu'une chance sur quatre de terminer ses études secondaires et d'aller à l'université, dans ce genre de famille.

Je voudrais citer quelques statistiques sur les femmes et leur situation économique depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir. En 1984, les deux tiers de tous les gens âgés pauvres étaient des femmes. Nous espérions que cela changeait et que l'on reconnaissait que la pauvreté chez les femmes constituait un grave problème socio-économique et que l'on faisait quelque chose pour y remédier. Mais non, si la situation a changé depuis cinq ans, c'est que la proportion des femmes, parmi les personnes âgées pauvres, n'est plus des deux tiers, mais des trois quarts. Autrement dit, au cas où les députés d'en face ne seraient pas très forts en mathématiques, la proportion des femmes parmi les pauvres est passée de 66 p. 100 à 75 p. 100.

Je voudrais montrer pourquoi les centres pour femmes jouent un rôle important. Le fait est que les femmes ont de la vie dans la société une expérience différente de celle des hommes. En fait, on en tient très peu compte dans la structure politique ou au gouvernement. Combien de fois voyons-nous un collègue masculin à la Chambre parler d'un domaine de sa compétence en signalant les répercussions qu'une politique, un programme ou une mesure budgétaire aura sur les femmes?

Mme Hunter: Cela dépend du parti auquel il appartient.

Mme Catterall: Hier encore, j'ai dû envoyer une note au parti dont les députés siègent à ma gauche pour rappeler à l'un de leurs porte-parole que lorsqu'il parle de l'incidence de l'Accord de libre-échange sur les hommes d'affaires, il exclut un tiers des gens d'affaires et des entreprises de notre pays. La députée dit que cela dépend du parti auquel il appartient. Tous les partis comptent des membres qui ne savent rien des questions féminines et ne s'en occupent pas le moins du monde.

Il n'y a pas que les centres pour femmes qui sont visés par des compressions budgétaires. Des programmes multiculturels sont aussi touchés, de sorte que beaucoup d'écoles de langues ancestrales vont devoir fermer leurs portes ou que leur nombre va sûrement diminuer. Ces écoles de langues ancestrales sont le moyen par lequel de nombreuses femmes jouent un rôle constructif dans leur collectivité.

On réduit les subventions accordées aux programmes destinés aux autochtones, ce qui nuit à la capacité de ces derniers de communiquer entre eux et de prendre leur propre défense. Les députés d'en face devraient savoir que, quand on est une femme issue d'un milieu multiculturel ou autochtone, on souffre d'une double discrimination et on est doublement menacée.

Je voudrais savoir pourquoi le ministre chargé de ce programme siège ici aujourd'hui et parle de financement de projets. J'y vois une attitude très paternaliste parce que cela veut dire fondamentalement: «Nous savons ce qui vous convient le mieux. Soyez de bonnes petites filles et dites-nous ce que vous voulez faire de votre argent, et nous vous permettrons de l'avoir». Le gouvernement ne reconnaîtra pas que les centres pour femmes, dirigés par des femmes pour des femmes, joue un rôle salutaire parce qu'ils permettent à celles-ci de prendre leurs propres décisions et de fixer leurs propres lignes de conduite. Le gouvernement veut dire aux femmes qu'il sait ce qui est bon pour elles et qu'il consentira à les financer si elles se conduisent bien.

Je veux savoir pourquoi des femmes ont été arrêtées à St. John's et ont été accusées de troubler l'ordre public alors qu'elles manifestaient pacifiquement dans un bureau fédéral. Elles occupaient les lieux paisiblement et cherchaient à signaler leur présence, sans plus, et elles ont été accusées de troubler l'ordre public. Et bien je crois que le facteur de troubles c'est le secrétaire d'État.

Pourquoi sommes-nous si effrayés quand des femmes expriment pacifiquement leurs opinions que nous leur refusons l'accès aux bureaux fédéraux? Sont-elles à ce point menaçantes? Le propriétaire de l'immeuble dans lequel ces femmes manifestaient n'a pas cru nécessaire

d'appeler la police. Il n'a pas trouvé qu'elles étaient des intruses. Il n'a pas jugé que l'ordre public a été troublé, mais leur gouvernement en a jugé ainsi.

J'ai déjà énuméré et je vais le faire encore, les domaines où le gouvernement a choisi d'imposer des compressions et ceux où il a décidé d'augmenter ses dépenses. Le bureau de Halifax pour les ministres du Cabinet en visite: 1,6 million de dollars. C'est le même montant dont on prive désormais 75 centres pour femmes dans tout le Canada. La société Boeing, 161 millions de dollars, c'est-à-dire cent fois le montant nécessaire pour garder ouverts tous les centres pour femmes du Canada. L'augmentation du budget de la Défense nationale s'élève à 560 millions de dollars. Un tiers de un pour cent de cette hausse permettrait de financer entièrement tous les centres pour femmes au niveau où ils le sont actuellement.

Un montant supplémentaire de 3 millions de dollars a été accordé pour les activités du Cérémonial d'État. Je me demande si cela comprend la cérémonie d'investiture du gouverneur général du Canada, dont les femmes qui font partie des Governor General's Foot Guards ont été exclues.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le débat étant terminé, les délibérations relatives à la motion dont la Chambre est saisie sont terminées, conformément à l'article 81(17) du Règlement.

Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 13 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 9 avril 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 22 mars, de la motion de M. Althouse:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement étudie l'opportunité d'adopter des modifications à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest de manière que les producteurs qui nourrissent leur bétail avec les grains qu'ils produisent bénéficient également des avantages de la loi;

Et de l'amendement de M. Funk (p. 4792).

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends aujourd'hui la parole au sujet de cette motion d'initiative parlementaire. Je dois dire, comme dans le cas de bon nombre d'autres motions dont la Chambre a été saisie, que nous voyons là à quel point l'idée a fait de l'effet.

Il faut féliciter chaleureusement le député de Mackenzie d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette question. Malgré le fait que la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la Loi sur la stabilisation des prix agricoles recouvrent assez bien tout le secteur de la production céréalière dans notre pays, et bien qu'elles aient assuré une certaine stabilité aux céréaliers canadiens, il y a toujours eu une lacune en ce qui concerne les agriculteurs qui cultivent des céréales qui sont consommées sur place pour nourrir les bovins, les volailles ou les porcs.

• (1310)

J'allais dire que cela a été un grave oubli, mais ce serait exagérer. Le fait est qu'il est grand temps que l'on remédie à la situation parce qu'au Canada nous sommes bien conscients d'avoir besoin d'industries secondaires. Les deux lois ont en fait gêné très sérieusement le développement du secteur secondaire dans le domaine agricole. Les agriculteurs se servant du grain produit à la ferme sont désavantagés par rapport aux autres producteurs.

Cette motion remédiera largement à cette situation. À ma connaissance, tous les partis sont en faveur de la motion. J'estime que, en l'adoptant, le Parlement du Canada rendra un grand service au pays.

Comme je le disais, cette motion établit plus fermement le principe d'une industrie secondaire greffée au secteur primaire dans notre pays et nous fera faire de grands progrès à bien d'autres égards. Il est à espérer de plus qu'elle entraînera une stabilisation de l'économie rurale et endiguera l'exode vers les villes. Elle entraînera de façon générale une stabilisation des populations rurales du pays, en stabilisant l'industrie secondaire, et en assurera une certaine croissance.

Elle sera bénéfique également aux petits producteurs de porc, de poulet et de bétail. Elle incitera les agriculteurs à produire autre chose que du grain et à s'adonner de nouveau à des activités à forte intensité de main-d'oeuvre, ce qui, je le répète, concourra à endiguer l'exode rural.

Certains ont exprimé des réserves quant à la gestion du programme. C'est même une des raisons pour lesquelles, semble-t-il, le programme n'a pas encore été mis en oeuvre. On a tenté déjà, en Alberta, de verser aux agriculteurs la subvention du Nid-de-Corbeau, ce à quoi mon parti et moi nous opposons. Le programme présenté par le député de Mackenzie ne pose pas de problème de gestion. Nous devrions tous admettre que la proposition est applicable et donnera de bons résultats. La preuve en est que la Saskatchewan et le Manitoba s'en inspireront, si ce n'est pas déjà fait. Il n'est peut-être pas bon d'énumérer un grand nombre d'organismes qui ont souscrit à cette idée, mais nous pourrions certes mentionner le Conseil canadien du porc, la Fédération de l'agriculture

de l'Ontario, la Fédération des cultivateurs chrétiens de l'Ontario, la Commission ontarienne de commercialisation du lait et les syndicats du blé des Prairies. Il y en a bien d'autres, mais ils sont presque trop nombreux pour qu'on les énumère.

Il est très agréable de voir que nous avons maintenant l'appui presque unanime de la Chambre des communes. Certes, l'agriculture fera un grand pas en avant si la Chambre adopte cette très importante motion présentée par mon collègue, le député de Mackenzie.

Le président suppléant (M. Paproski): Je cède la parole au député de Perth—Wellington—Waterloo, puis à celui de Broadview—Greenwood.

M. A. H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): J'ai cru l'espace d'un instant, monsieur le Président, que j'héritais de la très riche circonscription du député, mais la richesse de la mienne lui vient du magnifique patrimoine agricole du Canada. Je suis fier de la représenter. Elle compte probablement plus d'éleveurs de porcs, de vaches laitières et de poulets que la plupart des autres circonscriptions canadiennes.

Je suis content de parler de la motion du député de Mackenzie à laquelle le député de Prince-Albert—Churchill River propose un amendement. Elle n'apporte pas les changements qu'on a proposés cet après-midi. Elle propose tout simplement que le gouvernement songe à modifier la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la Loi sur la stabilisation des prix agricoles pour qu'elles autorisent le paiement des grains qu'un producteur utilise sur place pour nourrir ses animaux.

Cela fait des années que j'appuie ce principe. Il y a quatre ans, l'auteur de cette motion et moi-même avons siégé au comité de l'agriculture et y avons présenté une toute autre recommandation que je vais citer officiellement dans un instant.

J'appuie cette motion même si je crois qu'elle vient un peu tard. Il aurait fallu la présenter il y a cinq ans, lorsque les prix des céréales ont commencé à chuter. Les céréaliculteurs bénéficiaient alors de versements très importants qui n'étaient pas accessibles aux producteurs de porc, de volaille et de boeuf.

Les éleveurs auraient bien voulu profiter du même appui que leurs voisins céréaliculteurs. Mais, aujourd'hui, l'appui quinquennal moyen est tellement faible que ce n'est plus qu'une affaire de principe. Comme les modifications proposées aujourd'hui feront peut-être une différence un jour si les mêmes circonstances se représentent, je suis ravi d'appuyer cette motion.

Cette motion arrive aussi trop tard, je crois, tout simplement parce que le gouvernement a déjà proposé d'aider la plupart des secteurs intéressés. J'espère avoir plus tard le temps de parler de toutes les discussions qu'a suscitées la question du filet de sécurité. Ce débat intéresse tellement de groupes et d'agriculteurs que la collectivité agricole commence à en avoir soupé de ces pourparlers. Les agriculteurs n'ont pas l'énergie de suivre tant de discussions. La motion vient presque après coup parce que notre gouvernement a déjà pris des mesures dans ce domaine.

Je suis persuadé que certains avantages du maintien des prix agricoles à un niveau peu élevé sont renforcés par les programmes de stabilisation qui sont en place dans le secteur de la viande rouge. Mais ils n'occasionnent pas les changements étendus qui sont prévus dans les programmes et qui se sont manifestés en 1985 et 1986. Les agriculteurs aiment dire qu'ils ont deux entreprises. Ils se considèrent d'abord comme des céréaliculteurs, puis comme des éleveurs. Je peux comprendre leur point de vue.

Je pourrais peut-être ajouter que certains agriculteurs de ma circonscription estiment que, s'ils obtenaient leurs subventions ou leur aide financière dans le secteur des céréales plutôt que de la viande rouge, leurs homologues américains, au lieu de considérer les paiements de stabilisation des prix du porc, qui sont élevés depuis quelque temps, comme susceptibles de faire l'objet de mesures compensatoires, les assimileraient à leurs paiements d'appoint et leurs prix-cibles et n'envisageraient donc pas d'imposer des droits compensateurs.

Par contre, les producteurs de boeuf croient que, si nous stabilisons les prix du grain, les Américains soutiendront qu'il s'agit de subventions pouvant entraîner des mesures de compensation.

À mon avis, il importe peu de savoir comment les subventions sont versées aux agriculteurs. Si nos producteurs sont assez compétitifs pour pénétrer le marché américain et qu'ils semblent menacer les agriculteurs de ce pays, ceux-ci prendront des mesures pour imposer des droits compensateurs quelle que soit la méthode de

versement des subventions. En fait, la seule solution susceptible de mettre fin aux mesures compensatrices—elle déborde le cadre du débat d'aujourd'hui—est un accord pour déduire les subventions qui sera conclu, je l'espère, dans le cadre des discussions sur le libre-échange.

• (1320)

Il y a environ quatre ans, celui qui a proposé cette motion, le député de Mackenzie et moi siégions au Comité permanent de l'agriculture. À cette époque, nous avions proposé la motion suivante: «Le producteur ne devrait bénéficier de la protection contre les risques du marché que procure la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la Loi sur la stabilisation des prix agricoles que pour les produits finis commercialisés. En ce qui concerne les producteurs de bétail, ils travaillent sur le marché du bétail, mais non pas sur celui des grains. Le fait de les traiter comme des céréaliculteurs signifie que les grains peuvent être couverts sous leur forme brute et qu'ils le sont à nouveau quand ils entrent dans la production du produit fini.»

Vous verrez que même si le gouvernement n'a pas couvert exactement le domaine que je voulais, il a suivi l'orientation proposée par le Comité permanent de l'agriculture et par le député qui a proposé cette motion à cette session-ci du Parlement. Je suis très heureux que maintenant, grâce aux mesures de protection proposées, nous allions offrir une autre forme de soutien.

Quels problèmes se poseront si nous suivons cette motion? Comme je l'ai déjà dit, ce n'est qu'une suggestion. L'un des problèmes, c'est qu'il faudra avoir les registres où sont consignées les quantités produites. Nous ne parlons plus de ventes si nous couvrons le grain autoconsommé. Nous devons calculer la quantité de grain produite par une terre en particulier, la terre qui entoure presque tous les élevages de bétail du Canada. Le problème, c'est comment avoir ces registres. Nous ne les avons simplement pas. Il nous faudrait consulter les registres régionaux. Une telle mesure ne serait pas avantageuse pour le très bon céréaliculteur, celui qui produit de grosses récoltes grâce à une bonne gestion, et peut-être grâce à de meilleures terres, parce qu'il ne recevrait pas autant de paiements de stabilisation qu'il ne le devrait. Par contre, elle serait avantageuse pour le producteur pauvre qui, lui, recevrait peut-être plus d'argent qu'il ne le devrait en raison de sa production.

Par ailleurs, il y a aussi la question des coûts accrus. Il faudrait payer pour obtenir les données nécessaires. Il y aurait aussi évidemment le coût des paiements de stabilisation des grains autoconsommés. On dit que cela représente environ 20 p. 100 des grains, estimation qui est peut-être un peu élevée. Cependant, la quantité de grains autoconsommés au Canada est assez importante, et l'inclusion de ces grains dans les programmes stabilisation entraînerait une augmentation des coûts pour le gouvernement.

Il y aurait aussi une augmentation des coûts pour l'agriculteur aux termes de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest puisqu'il doit payer des primes.

Dans notre programme de stabilisation concernant la viande rouge, il y a un facteur compensatoire. Ce facteur, c'est la valeur marchande des céréales. Il y a donc une certaine indemnisation dans le programme concernant la viande rouge, bien qu'elle ne soit pas adéquate. J'ai toujours pensé que, si nous incluions les grains autoconsommés dans les programmes de stabilisation, il faudrait séparer les deux. Je ne sais cependant pas encore exactement comment une telle séparation pourrait se faire.

Il y a aussi un autre facteur à considérer. Ma circonscription compte beaucoup de producteurs laitiers. Leur coût de production est inclus dans le prix de leurs produits. Ainsi, le coût de la production des céréales est inclus dans le prix du lait, du fromage et du beurre que nous achetons. En fait, si les producteurs laitiers de l'Ontario, et ceux de tout le Canada, j'en suis certain, devaient recevoir des paiements de stabilisation pour les grains autoconsommés, cela réduirait le coût de production et entraînerait donc une baisse de la valeur marchande de leurs produits. Par conséquent, l'inclusion des grains autoconsommés dans les programmes de stabilisation ne présente aucun avantage pour les producteurs laitiers du Canada.

Le gouvernement a fait beaucoup pour aider les producteurs de grains de l'ouest du Canada. En 1985, nous avons commencé des paiements provisoires de printemps, au titre de la stabilisation, pour que les agriculteurs reçoivent une aide tôt dans la saison, si on estimait qu'un versement devrait être fait à l'automne. Nous avons étendu la couverture, puisque neuf nouvelles cultures ont été acceptées en 1988. Nous avons fait en sorte qu'il soit plus facile de réadhérer au programme. Nous avons rayé un déficit très important pour aider les producteurs de grains. Il en est résulté une forte augmentation de la participation ce qui était, au départ, la raison pour laquelle nous présentions ces mesures.

Plus tard, dans les cinq dernières années, on s'est aperçu que les paiements de stabilisation aidaient les agriculteurs, car nous avions des prix trop bas depuis trop longtemps. Avant 1984, il semble que les prix d'une denrée étaient déprimés alors que ceux des autres denrées ne l'étaient pas. La stabilisation pour cette denrée

pouvait aplanir les difficultés. Maintenant, on dirait que tous les prix sont bas.

Vous me faites signe, monsieur le Président, que j'arrive au bout de mon temps. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de présenter certaines idées. J'en ai beaucoup d'autres. Je suis ravi que, comme moi, la plupart des députés auxquels j'ai parlé soient en faveur de ce principe, bien que ce soit sans doute trop tard, puisque le gouvernement l'a déjà considéré.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'aimerais formuler quelques brèves observations au nom de mes collègues. Comme tous les députés le savent, nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes très heureux d'appuyer la motion proposée par le député de Mackenzie.

Il est très rare qu'une motion reçoive l'appui des deux côtés de la Chambre et il est encourageant de constater que c'est le cas cette fois-ci.

Au cours des deux derniers week-ends, j'ai visité des régions rurales de l'Ontario. Comme je l'ai déjà dit, il est temps que l'agriculture figure en tête de liste du programme de la Chambre.

Les localités rurales situées à moins d'une heure de route de Toronto voient leurs jeunes agriculteurs quitter la terre pour la ville. Des milliers et des milliers d'acres de terre sont ainsi abandonnés. Les agriculteurs nous demandent instamment de les aider et d'unir nos efforts. Comme dans le cas de cette motion, nos trois partis devraient se mettre d'accord sur beaucoup d'autres questions débattues dans cette Chambre en matière d'agriculture.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Il faut d'abord se prononcer sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Nous passons maintenant à la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 h 30, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 30.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, la journée d'aujourd'hui est un bien triste jour dans notre histoire. En effet, c'est le jour choisi par le gouvernement fédéral pour appliquer la clôture au débat sur la taxe sur les produits et services, taxe qui frappe durement les entreprises, petites et grandes, les personnes âgées et tous les Canadiens. Quatre-vingt p. 100 des Canadiens la déplorent.

Depuis des semaines, le ministre des Finances déclare qu'il n'y a pas de solution autre que la taxe sur les produits et services alors que nous ne cessons de lui offrir l'impôt unique comme solution de rechange. Il s'agit d'une formule plus équitable, qui n'a aucune incidence sur les recettes et qui va accroître la productivité. Nous implorons le ministre des Finances d'analyser cette formule.

Les Canadiens qui veulent une solution de rechange constructive à la taxe sur les produits et services n'ont qu'à lire le numéro de samedi du *Star* de Toronto afin d'obtenir tous les détails pertinents.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA CONSERVATION DES SOLS

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, je suis persuadé que la Chambre voudra féliciter aujourd'hui les gouvernements fédéral et ontarien qui ont démontré l'importance qu'ils attachaient à la conservation de l'une de nos ressources les plus précieuses, le sol.

En lançant aujourd'hui la Semaine nationale de la conservation des sols, les ministres fédéral et ontarien de l'Agriculture ont annoncé une entente de 22,2 millions de dollars tendant à promouvoir une bonne gestion des sols et leur protection, afin d'empêcher leur détérioration sur les plans physique et chimique et d'assurer leur préservation à long terme à des fins agricoles et écologiques.

En vertu de l'entente, les programmes en question sont financés à parts égales par les deux paliers de gouvernement. La contribution du gouvernement fédéral servira à faire en sorte qu'on ait une plus grande connaissance des techniques et pratiques de conservation des sols et à sensibiliser les agriculteurs aux problèmes qui se posent et aux solutions qui s'offrent. La contribution du gouvernement ontarien ira au Programme de gestion des terres, et on offrira ainsi des subventions tendant à encourager, dans les régions rurales, le recours à des méthodes de conservation qui amélioreront la production alimentaire, les ressources tirées du sol et la qualité de l'eau.

Nous souhaitons féliciter les deux ministres concernés, l'honorable vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture et l'honorable David Ramsay pour la haute importance qu'ils attachent à la conservation de nos sols, si précieux, pour les générations à venir.

* * *

LA PAUVRETÉ

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, études et rapports aboutissent tous à la même conclusion: la pauvreté est tellement répandue et tellement grave au Canada qu'elle est devenue un véritable scandale national.

Statistique Canada a signalé, dans son rapport la semaine dernière, que les pauvres du Canada sont en danger. En termes plus simples, la pauvreté est un risque pour la santé. Près d'un million d'enfants au Canada vivent dans l'indigence. En Ontario, 200 000 personnes, dont la moitié sont des enfants, dépendent des banques alimentaires pour vivre.

Et que font les gouvernements fédéral et provinciaux, conservateurs et libéraux, pour alléger ce problème? D'une part, le gouvernement fédéral conservateur refuse de donner le ton en relevant le salaire minimum fédéral pour combler les besoins les plus élémentaires des gagne-petit qui auraient ainsi plus d'argent à leur disposition.

D'autre part, le gouvernement libéral de l'Ontario annule son programme de 1,4 million de dollars d'hébergement d'urgence et d'aide alimentaire qui offre nourriture et logement aux pauvres et aux sans-abri. Sans ce programme, plus de gens encore souffriront de la faim. Il est temps que gouvernements conservateurs et libéraux prennent leurs responsabilités, qu'il cessent leurs beaux discours trompeurs en prenant des mesures concrètes pour secourir les pauvres du Canada.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LES FORESTIERS D'AMOS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le président du circuit provincial midget AAA au Québec a annoncé samedi dernier que le bureau des gouverneurs, par un vote majoritaire de six contre deux, avait repris la concession que détenait la région de l'Outaouais et l'octroyait aux Forestiers d'Amos à compter de la saison 1990-1991.

La délégation d'Amos, pilotée par son président, Pierre Simoneau, Guy Nolet, ainsi que plusieurs autres sportifs de la ville d'Amos, a su mener à bien ce dossier.

Depuis 1977, l'Abitibi—Témiscamingue essayait d'obtenir un club de la ligue provinciale midget AAA. Enfin, les barrières d'une région éloignée sont tombées grâce au président de la ligue midget AAA, Denis Baillargé, à Jean-Louis Carignan et aux gouverneurs qui ont cru au hockey en Abitibi—Témiscamingue.

Monsieur le Président, je dis bravo à l'équipe de Pierre Simoneau, à Jean-Claude Babin et au maire de la ville d'Amos, Jean-Paul Veilleux, pour ce merveilleux travail. Longue vie aux Forestiers d'Amos.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, contrairement aux prévisions de malheur et aux pis-aller de l'opposition, on a souscrit sans équivoque à la politique des taux d'intérêt que le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada pratiquent depuis deux ans. Dans son rapport *Zero Inflation, the Goal of Price Stability*, l'Institut C.D. Howe soutient que notre politique monéraire peut stabiliser l'inflation. Selon son président, M. Thomas Kierans, la stabilité des prix est la «seule voie possible».

Ajoutons que les cinq économistes qui ont participé à cette étude conviennent qu'à 5 p. 100, le taux de l'inflation est trop élevé et qu'il faudrait le ramener entre 0 et 2 p. 100. Ils ont invoqué, ce qui est peut-être leur remarque la plus importante, l'argument selon lequel les avantages qu'entrainent une baisse de l'inflation, notamment la baisse des taux d'intérêt, une hausse de la productivité et la suppression des déformations et des injustices causées par l'inflation, l'emportent sur les frais qu'elle nous occasionne.

Monsieur le ministre et monsieur Crow, continuez la lutte et en fin de compte nous profiterons tous des avantages qu'apporte la maîtrise de l'inflation.

Article 31 du Règlement

LA CONSTITUTION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, il est absolument inadmissible qu'un ministre du gouvernement, dans le cas présent le ministre de l'Environnement, prétende que le Canada doive choisir ente le Québec et Terre-Neuve. Une telle déclaration sème la discorde et devrait être désavouée catégoriquement.

Nous apprécions et aimons toutes nos provinces, et nous avons besoin d'elles. Le premier ministre devrait déployer tous ses efforts pour favoriser leur unification et régler les différends qui les séparent. Assurément, il y a place pour un compromis honorable sur des questions constitutionnelles d'une telle importance.

C'est maintenant le moment d'établir un rapprochement et non pas d'ériger des murs, et le premier ministre et ses ministres doivent montrer l'exemple. Dans ce but, le premier ministre devrait dès que possible réunir toutes les provinces afin de sortir de cette impasse constitutionnelle. Si la déclaration du ministre de l'Environnement ne reflète pas la politique du gouvernement, alors le premier ministre devrait la désavouer. Sinon, le gouvernement devrait démissionner et déclencher des élections.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, comme pour la plupart des questions traitées ici, on donne à la TPS une importance hors de toute proportion. On pouvait lire dans un article paru récemment dans un hebdomadaire de ma circonscription que cette taxe mettrait les personnes âgées à la rue et leur retirerait le pain de la bouche. C'est absolument absurde.

La TPS remplace simplement une taxe par une autre très semblable à celles utilisées par un grand nombre de pays très prospères dans le monde, comme l'Allemagne de l'Ouest, l'Angleterre, l'Écosse, le Japon, la Belgique, le Danemark, la France et d'autres encore, sans oublier la Suède dont les programmes sociaux sont parmi les plus progressistes du monde.

À mon avis, il faut prendre des mesures urgentes pour redresser notre économie et, malheureusement, les mesures qui s'imposent ne vont pas avoir la faveur populaire. Il s'agit, entre autres, de faire en sorte que notre milieu des affaires soit concurrentiel, et un moyen d'y parvenir est d'adopter un régime fiscal concurrentiel semblable à celui de nos concurrents.

Je ne crois pas que nous ayons le droit inaliénable de jouir de l'un des plus hauts niveaux de vie du monde, mais que nous n'aurons ce droit que si nous le méritons. Je crois également que dans les années à venir, il sera encore plus difficile de l'obtenir à cause de l'augmentation de la concurrence internationale.

Certes, nous connaîtrons des changements et il sera suffisamment pénible de s'y adapter que nous ne devons surtout pas perdre le sens des proportions et nous garder de toute hystérie.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je suis membre de l'opposition officielle et je sais que mon parti est farouchement partisan du développement régional. J'ignore cependant à quel point le gouvernement conservateur l'est, lui.

La semaine dernière, le ministre des Finances de l'Île-du-Prince-Édouard a été informé de rajustements de paiements de péréquation qui se traduisent par une perte de 13,6 millions de dollars pour 1989-1990. Il a appris cette nouvelle le 30 mars, soit la dernière journée de l'année financière, deux semaines après la présentation de son budget pour 1990-1991.

J'exhorte le gouvernement fédéral à accroître sa contribution au titre du développement régional au Canada et à ne plus rajuster ses paiements aux provinces à la dernière minute, ce qui crée des pressions indues dans des provinces déjà mal en point.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je veux parler aujourd'hui des compressions imposées aux programmes des anciens combattants par le budget de février dernier. Que le gouvernement n'ait pas réussi à sauvegarder la dignité des anciens combattants est la meilleure preuve que ce gouvernement a perdu de vue les besoins de la population.

Ces compressions m'attristent au plus haut point, notamment parce que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre des communes les pensionnaires du foyer Rideau pour anciens combattants, mais aussi parce que mon père a été bénéficiaire pendant la majeure partie de sa vie adulte d'une allocation d'invalidité pour ancien combat-

tant. L'acronyme du ministère des Affaires des anciens combattants est l'un des premiers que j'ai appris en grandissant dans un ménage de fonctionnaire.

On nous dit souvent que par le déficit, nous hypothéquons l'avenir de nos enfants. Mais pouvons-nous affirmer que c'est en privant de maigres sommes les hommes et les femmes qui ont pris les armes pour notre pays que nous assurons l'avenir de nos enfants?

La plupart des anciens combattants sont âgés, beaucoup sont infirmes et la plupart, comme mon père s'il vivait toujours, répugnent à rouspéter ou à donner l'impression qu'ils quémandent.

En leur nom, j'exhorte le gouvernement à ne pas s'en prendre aux anciens combattants et à restaurer les fonds retirés à leurs programmes dans le budget de février.

* * *

LES CENTRES POUR FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'ai rencontré hier le personnel féminin du Centre pour femmes de St. John's, à Terre-Neuve qui est le plus ancien du pays. Or, il est maintenant menacé de fermeture à cause du gouvernement. Je me suis entretenue avec les femmes de Vancouver qui ont occupé les bureaux du Secrétariat d'État.

Les néo-démocrates ont communiqué avec des représentantes des centres pour femmes du Québec, du Yukon, de l'Alberta et de l'Ontario. Voici la réaction que nous enregistrons d'un océan à l'autre: les femmes sont mécontentes du gouvernement.

• (1410)

Quand on songe que le gouvernement a donné 161 millions de dollars à Boeing, qu'il a dépensé 14 millions de dollars pour faire la promotion de la TPS, qu'il a augmenté le budget du SCRS de 33 millions de dollars et qu'il continue d'augmenter ses dépenses militaires, le 1,6 million de dollars qu'il en coûterait pour maintenir les centres pour femmes représente une bagatelle.

Des accusations au criminel ont été portées contre 30 personnes parce qu'elles ont protesté contre les compressions. Au lieu d'arrêter les gens et d'engager des agents de sécurité supplémentaires aux bureaux du Secrétariat d'État, au lieu d'obliger les Canadiennes à rivaliser entre elles pour se voir allouer de maigres crédits, rétablissez le financement de base, et ce, dès maintenant.

Article 31 du Règlement

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, ce mois-ci marque le premier anniversaire de la Stratégie de mise en valeur de la population active du gouvernement, effort sans précédent visant à accroître l'aide du gouvernement fédéral à l'endroit des travailleurs canadiens.

Nous pourrons bientôt marquer un autre anniversaire, celui de la présentation à la Chambre du projet de loi C-21. Depuis ce moment-là, cette mesure législative a été fort discutée, largement commentée et souvent mal interprétée. Dans ce contexte, on a même perdu de vue l'essence de ce projet de loi.

Le projet de loi C-21 prévoit l'affectation de 350 millions de dollars par an à la formation des bénéficiaires de l'A.-C. et des crédits supplémentaires à la formation des bénéficiaires de l'aide sociale. En outre, les allocations des personnes recevant une formation seront augmentées, des crédits supplémentaires seront affectés au Programme Développement des collectivités, à la formation et à l'adaptation des travailleurs âgés ainsi qu'au service d'aide à l'adaptation de l'industrie.

Il est temps que le projet de loi C-21 soit adopté et que les Canadiens en retirent les avantages. Il est temps que les hommes de main arrogants du Parti libéral au Sénat respectent les principes démocratiques et nous laissent adopter ce projet de loi.

* * *

LE FESTIVAL DE MUSIQUE DE CHILLIWACK

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Samedi soir, monsieur le Président, j'ai eu le plaisir d'assister au dernier concert dans la salle Evergreen. La beauté de la musique et de ce qu'elle représente m'a émerveillé. Les concurrents ne peuvent pas tous remporter la palme, mais je pense que tous ont gagné. Le moins que je puisse dire, c'est que le dévouement et la détermination de ces musiciens sont une source d'encouragement.

Un festival de ce genre met en relief ce qu'il y a de mieux dans une collectivité. C'est l'occasion de célébrer l'harmonie que nous apporte la musique, et en fait l'occasion de célébrer l'harmonie que nous créons dans notre collectivité.

Je félicite les clubs Lions ainsi que les organisateurs du festival de musique de Chilliwack et les participants de nous avoir donné l'occasion de nous rendre compte de l'harmonie qui règne dans notre collectivité.

LE PROGRAMME D'APPRENTISSAGE

Mme Edna Anderson (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, le monde évolue. Des vagues de liberté déferlent sur l'Europe de l'Est et Barrie y contribue.

Dans la poursuite de leur rêve, les peuples des républiques baltes ont besoin des instruments économiques appropriés. C'est là que Barrie intervient. Deux entreprises locales d'aménagements paysagers innovent.

En effet, les sociétés Timberline Nurseries et Brookdale Treelands ont obtenu des permis de travail pour un groupe de sept Estoniens dont ils doivent assurer l'apprentissage au cours des six prochains mois. C'est la première fois que la chose se fait. Ainsi, sept particuliers seront ainsi en mesure de rapporter chez–eux des connaissances utiles qui leur permettront non seulement de devenir des entrepreneurs, mais aussi des pionniers de ce tout nouveau marché, sans parler du fait qu'ils emporteront avec eux une meilleure compréhension du Canada.

Le gouvernement fait face au défi que représente le changement. Nous ne reculons devant aucun effort pour aider à reconstruire l'économie des pays de l'Europe de l'Est et nous nous réjouissons que les petits entrepreneurs canadiens collaborent à cette entreprise.

* * *

LE CHAMPIONNAT MONDIAL DE CURLING

Mme Pauline Browes (Scarborough–Centre): Au nom de tous les Canadiens, monsieur le Président, je tiens à féliciter Ed Werenich qui vient de remporter le championnat mondial de curling.

Les gens de Scarborough sont particulièrement fiers de cet employé de longue date de leur service des incendies qui a si bien su faire honneur au Canada. Grâce à la régularité de ses placements et à l'appui de ses coéquipiers, Ed a défait l'Écosse 3 à 1 lors de la partie ultime. C'est la deuxième fois que Ed remporte le titre mondial et c'est la deuxième victoire consécutive pour le Canada.

Félicitations à Ed Werenich et à ses coéquipiers, John Kawaja, Ian Tetley et Pat Perroud. Vous avez remporté une grande victoire pour le Canada!

Des voix: Bravo!

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE BREVETS ET D'EXPLOITATION LIMITÉE

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Dans le cadre de son exposé budgétaire de 1990, monsieur le Président, le ministre a annoncé qu'il avait l'intention de mettre fin aux activités de la Société canadienne de brevets et d'exploitation Limitée et de les répartir son rôle entre 14 ministères du gouvernement.

Le ministre n'a pas tenu compte du fait que d'autres ministères avaient déclaré qu'ils n'avaient que faire de ce fardeau additionnel et n'en voulaient pas. Le ministre a reçu un mémoire selon lequel il en coûterait trois fois plus cher pour répartir les fonctions de la SCBEL que pour laisser cette société d'État s'acquitter elle–même de son rôle.

En cette période de compressions budgétaires et de prétendue réduction du déficit, comment le ministre peut–il justifier cette décision coûteuse? La SCBEL continue comme par le passé à jouer un rôle inestimable dans le secteur du transfert technologique. Ses travaux ont entraîné des avantages économiques et rapporté des recettes directes au Canada.

La dispersion de la SCBEL affaiblira l'expertise que cette société dispense actuellement et les contribuables canadiens devront payer trois fois plus pour obtenir le même service. De toute évidence, le gouvernement a trouvé une autre cible sur laquelle exercer sa mauvaise gestion financière et prouve encore une fois que pour lui les dogmes politiques sont plus importants que le simple bon sens.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre.

Vendredi dernier, à Québec, le ministre de l'Environnement aurait déclaré: «On peut imaginer une situation où le Canada anglais aura à choisir entre Terre–Neuve et Québec.»

Ces paroles ont pu décourager les Canadiens qui croient, j'en suis sûr, que tous les ministres fédéraux ont l'obligation de s'exprimer de façon à prouver qu'ils croient que chacune des parties constituantes de notre pays est précieuse et nécessaire.

Est–ce donc la politique du gouvernement que le Canada ait un jour à choisir entre ces deux provinces? Le ministre de l'Environnement parlait–il au nom du gouvernement quand il a fait cette déclaration à Québec, vendredi dernier?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois qu'il serait utile que le chef de l'opposition cite bien tous les propos du ministre de l'Environnement. Celui–ci a ajouté, et je le cite directe-

ment: «Personne ne pense que Terre-Neuve devrait quitter la Confédération.»

Et cela exprime bien la position du gouvernement du Canada et de tous les Canadiens.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas répondu directement à ma question; il n'a pas dit ce qu'il pensait des paroles que le ministre de l'Environnement a effectivement prononcées.

Qu'est-ce que le premier ministre pense qu'il peut sortir de bon des audiences que le comité spécial a entreprises aujourd'hui sur les propositions du premier ministre McKenna, s'il laisse ses principaux ministres parcourir le pays en tenant le genre de propos que j'ai cités et que le ministre de l'Environnement a tenus vendredi dernier à Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si le ministre n'avait dit que les paroles que mon honorable collègue a jugé bon de citer, ce dernier serait évidemment en droit de se poser des questions.

Or, le ministre de l'Environnement a dit également: «Personne ne pense que Terre-Neuve devrait quitter la Confédération.» Voilà une déclaration qui devrait satisfaire tous les députés, y compris le chef de l'opposition.

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je désire poser une troisième question au premier ministre. Selon la Presse canadienne d'aujourd'hui, une source américaine proche des préparatifs du Sommet canado-américain a déclaré que le Président américain et le premier ministre du Canada vont discuter l'impasse constitutionnelle canadienne lors de leur rencontre de cette semaine.

Alors, je demande au premier ministre: est-ce que cette information est exacte? Si oui, ne serait-il pas préférable de discuter de cette affaire intérieure avec les premiers ministres provinciaux et les législateurs canadiens, ici au Canada, plutôt qu'avec un chef d'État étranger?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami cite une source américaine anonyme pour nous parler d'une rencontre qui aura lieu avec le Président des États-Unis. Les questions internes du Canada seront discutées entre Canadiens et pas avec des étrangers.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, la semaine dernière le premier ministre disait aux Canadiens qu'il allait entreprendre une campagne pour vendre la TPS. Pourquoi dépenser des millions sur la publicité si le premier ministre est si convaincu que ceux qui comprennent mieux la TPS vont certainement l'appuyer. Pourquoi ne pas donner un exemple aux Canadiens et aux Canadiennes en permettant aux députés conservateurs qui devraient très bien comprendre la TPS de voter librement sur le projet de loi C-62?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, personnellement et je crois que tous les membres du gouvernement ne seraient pas ici s'ils n'étaient pas capables d'écouter les Canadiens. Les Canadiens nous disent beaucoup de choses aussi concernant la TPS. Plusieurs milliers, pratiquement chaque jour, nous demandent des explications parce que l'opposition. . . Pendant que vous étiez au gouvernement, vous avez conduit les finances de ce pays dans une situation de marasme et de désastre. Vous vous êtes opposés systématiquement à tout ce que nous avons fait pour améliorer cette situation. Quand nous parlons aux Canadiens calmement, et cela m'est arrivé encore hier, où des gens ayant été montés par des députés qui recherchent peut-être d'autres objectifs que l'économie du Canada, je leur ai parlé pendant cinq minutes et ils m'ont dit: on ne le savait pas, merci beaucoup. Et je suis sûr qu'en travaillant très fort au cours des mois, nous allons arriver à renverser cette situation.

• (1420)

[*Traduction*]

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Il a dit que le projet de loi était une mesure financière, de sorte qu'il pose la question de confiance et que tous les députés qui siégent à votre droite, monsieur le Président, doivent l'appuyer.

Je voudrais poser une question précise au premier ministre: cela signifie-t-il que les députés de son caucus ont unanimement appuyé la TPS, ou le gouvernement force-t-il ses membres à l'appuyer?

M. le Président: Je doute fort que cette question concerne la gestion du gouvernement. À mon avis, elle est irrecevable. Le député pourrait peut-être la poser autrement.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question est très simple. Le premier ministre a dit lui-même que le projet était une mesure financière, si bien qu'il s'agit d'une question de confiance dans le gouvernement.

Le premier ministre permet-il aux membres du gouvernement de voter selon leur conscience ou les force-t-il à appuyer le projet? C'est une question simple.

Des voix: À l'ordre!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je dois aviser le député qu'il enfreint le Règlement.

La députée du Yukon.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Je m'adresse au très honorable premier ministre, monsieur le Président. En fin de semaine et aujourd'hui, des milliers de Canadiens ont manifesté leur colère et leur refus de la taxe sur les produits et services. Aujourd'hui, à l'extérieur du Parlement, nous avons vu des travailleurs protester une fois de plus contre cette taxe.

Le premier ministre dit que cette taxe nous sera bénéfique. D'où vient qu'il ait raison à ce point et que 80 p. 100 des Canadiens aient tellement tort? Ne serait-il pas temps qu'il écoute les voix et les votes des Canadiens, qu'il cesse de forcer la main au Parlement et à ses députés de l'arrière-ban, qu'il laisse les Communes voter librement sur cette taxe?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si le gouvernement choisissait la voie facile et populaire, nous laisserions évidemment tomber la taxe sur les produits et services.

M. Boudria: Votre cote de popularité ne serait pas de 15 p. 100.

M. Mulroney: Mon ami du Parti libéral, le député de Glengarry—Prescott—Russell, dit que leur cote de popularité ne serait pas de 50 p. 100.

M. Allmand: Quinze pour cent, c'est votre cote.

M. Mulroney: Je vais le laisser récolter 50 p. 100 dans les sondages aujourd'hui, mais si de notre côté nous continuons de faire ce qui est juste—non ce qui est populaire—nous arriverons en tête le soir des élections.

Des voix: Bravo!

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Je lui rappelle que, d'un bout à l'autre du pays, les Canadiens s'opposent à la TPS, qu'ils jugent injuste et peu équitable. Ils demandent au premier ministre et à son gouvernement de les écouter.

Je pose de nouveau la question au premier ministre: n'écoutera-t-il pas ce que les Canadiens et ses propres électeurs ont à dire là-dessus, et ne tiendra-t-il pas un vote libre à la Chambre des communes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député me demande si nous tenons compte du point de vue des Canadiens. Bien sûr que nous en tenons compte. Après les avoir analysé avec soin, nous avons donné suite aux rapports de cinq commissions d'enquête et groupes de travail du gouvernement qui, depuis quarante ans, recommandent au Parlement d'en finir avec cette taxe injuste et nuisible que constitue la taxe sur les ventes des fabricants, taxe qui fait disparaître des emplois au Canada et représente un fardeau excessif pour nos producteurs.

Nous avons écouté et nous avons tenu compte des données objectives de cinq commissions d'enquête et d'importantes études, et nous disons qu'il est dans l'intérêt du Canada de supprimer la taxe injuste et nuisible qu'est la taxe de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants et de la remplacer par une taxe de 7 p. 100 sur les produits et services.

Nous les avons écoutés. Nous voulons établir cette taxe non pas parce qu'elle est populaire, car il est clair qu'elle ne l'est pas, mais parce que l'intérêt du pays l'exige. Elle doit être adoptée.

Des voix: Bravo!

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, monsieur le Président.

Le premier ministre dit clairement qu'il n'y aura pas de vote libre sur cette question et, donc, qu'il n'a que faire de la démocratie à la Chambre.

[*Français*]

Le premier ministre prétend que la TPS est avant-gardiste. C'est surprenant. Le premier ministre sait très bien que les organismes de charité, par exemple, travaillent pour le bien public et sont indispensables, comment

peut-il parler d'une taxe avant-gardiste, si celle-ci s'attaque aux organismes de charité?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la leader du Nouveau parti démocratique a fait allusion à une taxe qui n'était pas très moderne et qui n'était pas très sensible au côté social. Je lui rappellerais qu'il y a deux gouvernements socialistes qui en ont imposé une dans leur pays. Alors cela ne doit pas être au départ si mauvais.

Quant aux organismes de charité, effectivement, nous avons avec ces organismes eu des consultations longues et profondes. J'invite la leader du Nouveau parti démocratique à lire s'il vous plaît les documents techniques qui expliquent que pour ces organismes, nous avons mis en place une série de mécanismes qui font en sorte qu'ils ne seront absolument pas pénalisés, loin de là, par cette réforme fiscale.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

D'après ce que nous avons entendu dire jusqu'ici du programme d'aide que le ministre entend offrir à l'industrie éprouvée de la pêche dans la région de l'Atlantique, le gouvernement aurait décidé d'orienter les gens vers d'autres secteurs.

Rien n'indique qu'il compte intensifier ses efforts en ce qui concerne l'évaluation scientifique des stocks et chercher des moyens d'exploiter les espèces sous-utilisées de façon à chasser les étrangers de notre zone de 200 milles.

Le ministre ne pense-t-il pas qu'il vaudrait mieux évaluer les stocks actuels et s'assurer que nous avons exploité toutes les avenues des espèces existantes avant de dire aux gens qu'ils doivent abandonner le travail de leur vie et faire une croix sur l'histoire de toutes ces localités qui dépendent de la pêche?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Oui, monsieur le Président, je suis d'accord.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je suis heureuse de constater que le ministre mettra l'accent sur l'évaluation scientifique et les espèces sous-utilisées. J'espère que cela ressortira clairement des mesures promises et qu'on tiendra compte de la nécessité de modifier la grosseur des mailles des filets dans tous les secteurs de pêche et de faire de nouvelles évaluations scientifiques dans les eaux territoriales de la Nouvelle-Écosse.

Or, pour les 2 000 personnes qui se sont réunies à Digby samedi dans des conditions très difficiles, il ne suffit pas que le ministre se dise d'accord. Nous voulons voir ce que vous allez faire. Nous n'avons pas besoin d'argent. Nous voulons que vous vous engagiez à conserver les emplois dans l'inidustrie de la pêche.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre un député libéral dire, pour la première fois depuis des mois, qu'on ne demande pas au gouvernement de dépenser pour régler un problème. Je la remercie de sa recommandation.

Quant à la pêche dans les provinces de l'Atlantique, le gouvernement entend trouver des moyens pour mettre en valeur le rôle du fédéral dans ce secteur et pour collaborer avec les pêcheurs et les provinces afin d'assurer la viabilité de l'industrie et un bon revenu aux pêcheurs et aux travailleurs d'usine.

• (1430)

Nous voulons aussi poursuivre ce que le gouvernement fait depuis 1984, c'est-à-dire diversifier l'économie des provinces de l'Atlantique pour garantir aux jeunes de cette région un avenir prometteur. C'est à cela que nous travaillons.

Je peux dire à la députée que les rencontres que j'ai eues avec des pêcheurs et des représentants syndicaux de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse, ainsi qu'avec les chefs de gouvernement de ces provinces, me permettent de conclure que nous sommes dans la bonne voie. Je continuerai d'écouter ce qu'ils ont à dire afin de mettre au point quelque chose qui réponde aux besoins des intéressés, sans adopter une attitude fanfaronne.

* * *

LA SURVEILLANCE AÉRIENNE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Approvisionnements et Services, ma question s'adresse au premier ministre.

Nous avons entendu dire en fin de semaine que l'appel d'offres concernant le contrat de 28,5 millions de dollars pour la surveillance aérienne de la côte est a été rédigé de façon à exclure tout autre soumissionnaire que la société Atlantic Airways, qui appartient comme par hasard à l'un des grands amis du premier ministre, M. John Lundrigan.

Comment le premier ministre peut-il justifier ce qui semble être l'attribution d'un contrat de 30 millions de dollars à un fournisseur unique et ce qui risque de compromettre sérieusement l'intégrité de tout le système public d'appel d'offres?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, il se trouve que mon collègue, le ministre du Commerce extérieur, et moi-même sommes allés la semaine dernière à St. John's, dans la région de l'Atlantique, pour informer les gens de là-bas des services de surveillance que le ministère des Pêches et des Océans allait assurer.

Les libéraux ont beau chercher à remuer de la boue, les Canadiens de la région de l'Atlantique savent que les appareils de cette société vont assurer une surveillance deux fois plus grande et ils s'en réjouissent fort.

Cette société terre-neuvienne de St. John's dispose de techniques de pointe et pourrait devenir un chef de file non seulement au Canada, mais dans le monde entier. Le député devrait s'en réjouir plutôt que de chercher à salir sa réputation.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, le Parti libéral n'est pas contre une surveillance accrue, mais il s'oppose à l'attribution de contrats fondée, non pas sur les mérites de la proposition, mais sur l'appui politique du lobbyiste.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'ai été très patient pour la première question, mais je crains que nous devions passer à une autre question.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

La plupart des Canadiens savent que le gouvernement fédéral n'a pas de quoi être fier de ses réalisations dans le domaine de l'environnement, en ce qui concerne en particulier le barrage de la rivière Oldman et le projet Rafferty-Alameda.

Puisque le ministre de l'Environnement sait très bien qu'Hydro-Québec met à exécution le projet Baie James II ou projet de la Grande rivière à la baleine, comme on l'appelle, sans l'autorisation du gouvernement fédéral, pourquoi ne prend-il toujours pas la responsabilité de créer une commission dotée d'un calendrier crédible pour évaluer les effets de ce projet sur les Inuit et les Cris, les poissons, les oiseaux migrateurs, les caribous et les baleines et les effets concernant le méthane et le réchauffement de la planète qui relèvent tous clairement de la compétence du gouvernement fédéral ou bien attend-il que les barrages soient construits, comme en Saskatchewan et en Alberta, avant de faire faire ces études?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si le député se donnait au moins la peine de lire les journaux, il saurait que notre gouvernement a un engagement vis-à-vis de l'environnement, que nous avons rejeté. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Quand la question a été posée, on l'a écoutée en face. Le ministre y répond, et je prierai tous les députés de le laisser parler.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Nous avons annoncé vendredi que le gouvernement rejette la formule proposée par le Québec qui voudrait une évaluation conjointe. Nous avons bien dit que la formule du Québec ne respecte pas les normes d'efficacité et de rigueur que le gouvernement fédéral aimerait voir présider à cette évaluation.

Nous avons dit que nous présenterions, probablement cette semaine, une contreproposition où nous énoncerons toutes nos exigences, et que nous essayerons de nous entendre avec le Québec au sujet d'une évaluation conjointe. Si nous ne parvenons pas à nous entendre à ce sujet, le gouvernement fédéral entamera seul une procédure fédérale distincte d'évaluation environnementale.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, comme le ministre ne l'ignore pas, Hydro-Québec est en train de vendre l'énergie de Baie James II, il est en train de construire les routes et il est en train de dégager le chantier du barrage des cinq vallées en question.

Est-ce que le ministre pourrait se montrer un peu plus précis à propos des délais, à propos de l'accès à l'information et de la date exacte à laquelle une commission fédérale va être constituée? Les Canadiens, en particulier ceux de la province de Québec, désirent savoir quand la commission va entamer son travail. Va-t-elle le faire tout de suite, pendant que les conditions du projet peuvent être définies avec soin et que l'information nécessaire peut être réunie avant que les travaux ne soient déjà bien en train?

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a des juridictions dans le domaine de l'évaluation des impacts environnementaux qui sont très claires. Elles sont ni contestées, ni contestables, particulièrement dans le cas de la baie James. L'un des problèmes que nous avons à admettre est la position du Québec, car la proposition du Québec viserait à limiter le délai qui serait imparti à la commission à environ quatre mois pour faire le travail d'évaluation. Le gouvernement fédéral estime qu'il faut laisser à la commission le soin de prendre le temps qu'il lui faut pour faire une évaluation convenable qui va garantir aux citoyens du Québec et du Canada qu'il n'y aura pas d'impact négatif au projet de la baie James.

Nous n'avons pas de leçon à prendre dans ce domaine. Nous pratiquons une politique nationale et faisons en sorte que partout au pays, les impératifs du processus fédéral soient respectés, que ce soit dans l'Ouest du pays, au centre du pays, au Québec et dans les Maritimes.

* * *

[*Traduction*]

LES CENTRES POUR FEMMES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, le centre pour femmes Second Storey de Bridgewater a retardé l'acceptation de son financement de projet pour deux raisons: D'abord pour ne pas être en compétition pour de petits montants d'argent avec tous les autres centres pour femmes du pays; ensuite, parce qu'il espère toujours que le gouvernement rétablira le financement de base de 1,6 million.

Est-ce que le secrétaire d'État voudrait bien attendrir son coeur endurci, et celui de ses collègues aussi, pour consentir cette petite somme d'argent afin de sauver tous les centres pour femmes du Canada?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, je pensais que j'avais dit clairement que le financement de base des centres pour femmes était supprimé.

J'avais indiqué alors que le montant réservé au financement de projets avait été accru. J'avais dit également que les critères avaient été élargis, de sorte que certaines dépenses y soit admissibles alors qu'elles ne l'étaient auparavant qu'au financement de base.

J'attends avec impatience pour être sûr que toute demande reçue soit traitée rapidement, pour que l'on puisse verser l'argent sans tarder. Nous tenons à ce que l'argent que nous avons soit mis à la disposition des centres qui peuvent continuer l'excellent travail qui a été fait par le passé.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, les responsables du centre pour femmes Second Storey espèrent encore que le gouvernement change d'idée parce que, vendredi dernier à Halifax, la collègue du ministre, la ministre responsable de la Situation de la femme, leur a promis qu'elle inciterait ses collègues du Cabinet, et en particulier le secrétaire d'État, à rencontrer les représentantes de tous les centres touchés. Celles-ci voudraient recevoir l'assurance qu'elles ne rivalisent pas entre elles pour le moindre financement de leurs projets et réussir à convaincre le ministre de l'importance du financement de base.

En l'absence de la ministre responsable de la Situation de la femme, le secrétaire d'État peut-il dire aujourd'hui aux Canadiennes qu'il rencontrera les représentantes de tous ces centres pour qu'elles conservent espoir?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, je rencontrerai demain des représentantes de centres pour femmes.

Mme Clancy: Toutes ensemble?

M. Weiner: J'en rencontrerai à nouveau jeudi.

Mme Clancy: Mais pas ensemble.

M. Weiner: Pour ma part, je suis disposé à discuter avec les intéressées. Je voudrais poursuivre le dialogue. Je tiens à m'assurer que notre programme, qui est toujours offert, permet vraiment d'aider les centres pour femmes à s'acquitter de leurs tâches.

* * *

LES BANQUES D'ALIMENTATION

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ma question s'adresse au premier ministre.

Le 14 février, on a demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de se pencher sur la crise économique actuelle, alors que 1,4 million de Canadiens, dont plus de un demi-million d'enfants, sont forcés de dépendre des banques d'alimentation.

Aujourd'hui, alors que la Daily Bread Food Bank lance sa campagne de Pâques de collecte d'aliments, le gouvernement ne fait toujours rien afin d'aider les pauvres, les sans-abri et les affamés.

Quelles mesures le gouvernement prend-il afin de faire en sorte que les gens ne dépendent plus des banques d'alimentation? Pourquoi n'assume-t-il pas pleinement ses responsabilités pour ce qui est d'aider à nourrir les victimes de sa propre mauvaise gestion économique?

• (1440)

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, c'est une question très spécifique, avec une approche très globale. Nous savons très bien que toutes ces situations qui prévalent sont reliées, à la fois à des conditions sociales, sociologiques, économiques et politiques. Nos programmes sont axés sur l'aide à apporter à toutes les catégories de la population, y compris, bien sûr, les enfants, les familles et les femmes. Nous avons une préoccupation au niveau de la santé, du bien-être et du partenariat que nous apportons comme gouvernement. La réponse est l'intérêt que nous manifestons dans tous ces programmes.

[*Traduction*]

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, la seule croissance qu'on peut attribuer au gouvernement, c'est celle des files d'attente devant les banques d'alimentation. En 1988, le nombre de personnes dépendant de ces banques a doublé.

Les études montrent qu'à la suite des compressions dans le Régime d'assistance publique du Canada, des modifications cruelles apportées aux critères d'admissibilité à l'assurance-chômage et de l'application de la TPS, des milliers de Canadiens viendront grossir les rangs des pauvres. Comment la ministre peut-elle justifier sa réponse, lorsqu'elle sait pertinemment que la politique de son gouvernement aura pour effet direct d'accroître le nombre de pauvres au Canada.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je réponds très volontiers à ma collègue qui soulève un problème très délicat et très important car pour ce qui est de la pauvreté en général, je sais qu'elle sera la première à se réjouir d'apprendre que près de 800 000 Canadiens ne figurent plus parmi les pauvres depuis que nous formons le gouvernement.

En fait, le nombre d'enfants vivant sous le seuil de la pauvreté a diminué de 259 000 depuis l'élection du gouvernement alors qu'il avait augmenté de 283 000 entre 1980 et 1984 quand son parti était au pouvoir.

Une autre nouvelle probalement importante pour ma collègue: nous avons appris vendredi matin, lorsque Statistique Canada a divulgué ses données sur l'emploi, que le taux de chômage était à son plus bas niveau au Canada depuis août 1981, ce qui signifie que depuis que le gouvernement a été assermenté, il y a 1 587 000 Canadiens de plus qui travaillent que lorsque nous avons pris la relève des libéraux.

* * *

LA FISCALITÉ

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre doit savoir maintenant que la TPS provoque une levée de boucliers partout au Canada. C'est parce que les Canadiens trouvent que notre régime fiscal est fondamentalement injuste que les Canadiens s'opposent aussi massivement à cette mesure. Ils font remarquer que 93 000 sociétés rentables n'ont pas payé d'impôts en 1987.

Le premier ministre ne voit-il pas que c'est une injustice flagrante de permettre que ces sociétés ne paient pas un sou d'impôts? Nous promettra-t-il au moins de présenter un impôt minimum sur les sociétés?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député et de nombreux collègues de son parti continuent à invoquer cet argument qui est erroné. Il est inexact de prétendre que 93 000 sociétés rentables ne paient pas d'impôt car nous, de ce côté-ci de la Chambre, y avons mis bon ordre.

À cause des mesures prises pendant la crise, on avait introduit de nombreuses échappatoires dans notre régime fiscal. Nous les avons supprimées l'une après l'autre et maintenant toutes les grandes sociétés paient des impôts.

Il fait allusion très souvent à de petites exploitations agricoles et à de petites entreprises qui très souvent ne font pas de bénéfices depuis cinq ans et dont les recettes sont souvent inférieures à 25 000 $. Le député voudrait-il que nous les imposions et que nous les acculions à la faillite? Elles ne sont pas imposées parce que fréquemment elles se trouvent dans des régions éloignées où il y a un taux de chômage élevé. C'est une bonne mesure, et comme la TPS, c'est une taxe juste.

Pourtant encore une fois, on s'y oppose parce que le député, au lieu d'assumer sa responsabilité et d'aider les Canadiens à sortir d'une situation financière difficile, fait tout ce qu'il peut pour induire en erreur la population.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au premier ministre. Le ministre qui vient de répondre a laissé entendre que nous faussons les données.

Des voix: Et comment!

M. le Président: Le député devrait poser sa question.

M. Rodriguez: J'ai cité à la Chambre les données de Statistique Canada contenues dans une étude que le Nouveau Parti démocratique avait demandée en 1987.

Le ministre dit qu'elles datent d'avant la réforme fiscale. Voici, pour 1988, les chiffres applicables à quelques petites sociétés: Xerox Canada, 74 millions de dollars, aucun impôt; Bramalea, 33 millions, aucun impôt; Brascan, toute petite société, 263 millions, aucun impôt. Ce sont les chiffres de 1988, après la réforme fiscale.

Vu que la réforme fiscale de 1988 a créé un paradis fiscal pour toutes ces grandes sociétés—pas de petites entreprises ni de commerces familiaux, mais de grandes et riches sociétés—je demande encore si le ministre est prêt à leur faire payer une part équitable. . .

M. le Président: Le ministre a la parole.

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): L'ennui avec le député, monsieur le Président, c'est qu'il aime s'écouter. C'est plutôt mes collègues et moi qu'il devrait écouter.

Il s'est peut-être absenté, mais je veux lui souhaiter la bienvenue dans les années 1990. Il cite des chiffres qui remontent à 1987. Il ignore apparemment que nous avons une taxe sur les valeurs actives. Toutes les sociétés commerciales dont les valeurs actives, non pas les bénéfices, atteignent 10 millions de dollars doivent payer cet impôt. Le député n'a pas mentionné que ces sociétés commerciales nous paient des milliards de dollars d'impôt. Il persiste à se gargariser de vieilles rengaines. Les Canadiens comprennent que ces réformes visent à aider l'économie de notre pays et à créer des emplois, autant d'objectifs que nous ne cessons de chercher à atteindre.

* * *

[*Français*]

LE STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de vous décrire la situation de panique et même d'angoisse que vivent beaucoup de Canadiens d'origine libanaise au Canada. Est-ce que la ministre est au courant des accusations qui ont été portées contre la Commission d'immigration et de statut de réfugié à l'effet qu'ils sont insensibles et indifférents envers ceux qui demandent le statut de réfugié ici au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député le sait, la Commission d'immigration et de statut de réfugié exerce son activité sans lien de dépendance à l'égard du gouvernement. Bien que ce soit le gouvernement qui constitue cette Commission, celle-ci jouit de la plus complète autonomie en matière judiciaire.

Je crois savoir que la Commission s'en tire très bien. S'il existe quelque problème, et si le député est en mesure de me communiquer quelque allégation que ce soit, je m'empresserai volontiers de vérifier si elle est fondée.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, je peux assurer la ministre que je déposerai des plaintes à son bureau d'ici quelques jours.

Ma question s'adresse au premier ministre. Ne trouvez-vous pas que c'est le temps que l'État intervienne dans ce dossier concernant les réfugiés d'origine libanaise qui ont de grandes difficultés? Ils ont besoin d'un peu de compréhension et de compassion dans les moments qu'ils vivent.

Une voix: Bonne question!

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, notre gouvernement est très sensible à la situation des Libanais. Étant donné la situation de guerre qui existe, des réfugiés vont à Chypre ou à Damas pour faire une demande pour vivre au Canada. . .

• (1450)

[*Traduction*]

Nous avons dépêché du personnel supplémentaire à Chypre afin de pouvoir traiter avec sympathie et efficacité les demandes des Libanais. Nous travaillons très fort en leur faveur, et nous continuerons de le faire.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, 80 p. 100 des Canadiens disent non au gouvernement. Les gens sont furieux et déçus à cause de la taxe sur les produits et services. Jamais dans l'histoire du Canada autant de gens n'ont dit non autant de fois à une mesure législative du gouvernement.

Le gouvernement n'a plus que deux choix raisonnables: ou bien renoncer à cette taxe, ou bien déclencher des élections. Que choisira-t-il?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je déclencherais des élections, mais je ne puis le faire en toute honnêteté. Ils n'ont pas de chef.

M. Gauthier: Nous vous avons battus la dernière fois, vous vous rappelez?

M. Marchi: C'est ce que Joe a dit en 1979.

M. Mulroney: Je voudrais simplement rappeler au député certains propos tenus par M. Chrétien au sujet de la taxe sur les ventes des fabricants et le système de taxation des marchandises. Il a dit: «On a découvert de graves problèmes structurels dans la taxe sur les ventes des fabricants, et cela m'inquiète. Par exemple, le fardeau de cette taxe pèse dans certains cas moins lourdement sur les produits importés que sur les produits canadiens. Il pèse inégalement sur des marchandises qui sont commercialisées à différents niveaux commerciaux. Ce régime ne permet pas un véritable système d'appel à l'heure actuelle. On ne peut tolérer indéfiniment ces difficultés.»

Et M. Chrétien d'ajouter: «Je devrai évaluer avant longtemps les mérites de toutes les opinions et décider du meilleur parti à prendre.» C'était le 22 novembre 1977.

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, nous sommes prêts pour des élections dès que le gouvernement le voudra.

Nous avons toujours reconnu la nécessité de réformer le régime fiscal, mais nous n'avons jamais demandé qu'on assomme le contribuable à coups de bâton. Voilà exactement ce que fait la taxe proposée.

[*Français*]

Comment le gouvernement peut–il continuer d'ignorer les travailleurs, les petites entreprises, les aînés, les Canadiens à faible et moyen revenus, qui ont tout fait pour convaincre le gouvernement de les écouter. Quand le gouvernement va–t–il enfin écouter les Canadiens et retirer cette taxe injuste?

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, étant donné la demande que fait mon collègue, on pourrait penser que son parti politique aurait une approche cohérente.

Pourtant, le 7 mars, le *Globe and Mail* a dit de M. Martin:

> . . .il a refusé d'écarter, s'il devient premier ministre et si c'est humainement possible, une solution de rechange qui prendrait la forme d'une taxe à la consommation.
>
> Lundi, M. Doug Young, porte–parole du Parti libéral pour les finances, a également dit que ce parti rejetterait la TPS s'il accédait au pouvoir, mais le député ne savait pas trop quelle solution de rechange proposer.

Treize ans après avoir prononcé le premier discours, M. Chrétien a dit qu'il serait irresponsable que les libéraux décident maintenant de rejeter la taxe. «Nous ne pouvons pas raisonnablement nous engager à ne pas imposer une taxe à la consommation.»

* * *

PETRO–CANADA

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte–Claire): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Un an et demi après le massacre de 3 000 personnes qui manifestaient en faveur de la démocratie en Birmanie, le gouvernement militaire a forcé des centaines de milliers de ses citoyens à s'installer ailleurs et a emprisonné, torturé, voire assassiné de nombreux dirigeants de l'opposition en prévision d'élections bidon.

Petro–Canada, qui a signé un contrat de 5 millions de dollars avec ce gouvernement, dit que cette situation ne la concerne guère. Est–ce ainsi qu'agira à l'avenir la société privatisée? Appuiera–t–elle des régimes oppressifs, même ceux que condamne notre gouvernement? Ou, au contraire, le gouvernement prendra–t–il immédiatement des mesures pour mettre fin à cette entente?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il faut attendre de voir comment agirait une société Petro–Canada privatisée. L'accusation que porte le député vise Petro–Canada comme société d'État. Le député ne peut donc invoquer cet argument contre le processus de privatisation.

Le député n'est pas sans savoir que le contrat en question est une opération strictement commerciale à laquelle Petro–Canada International participe avec d'autres sociétés du secteur privé.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte–Claire): Monsieur le Président, la réponse est celle que nous redoutions: les bénéfices priment sur les droits de la personne. Ce n'est pas le principe que nous avons appliqué en Afrique du Sud.

Je demande au gouvernement de veiller à ce que notre société d'État ne soutienne pas un régime qui tue ses propres citoyens et bloque les élections libres.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'affirme catégoriquement que le gouvernement canadien et ses sociétés d'État sont innocents de ce que le député allègue dans sa question.

Des sociétés canadiennes, dont Petro-Canada, sont engagées dans une opération commerciale de prospection au large d'un pays qui s'appelle aujourd'hui Myanmar. La conclusion que tire le député est fausse et même lui doit reconnaître que sa version des faits est fortement exagérée.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, vous n'ignorez pas qu'il y aura un mois demain que la Cour fédérale a rendu sa décision sur le barrage Oldman. Je demande au ministre des Transports pourquoi lui et son collègue, le ministre des Pêches et des Océans, ne tiennent aucun compte de cette ordonnance du tribunal, pourquoi ils n'étudient pas l'impact sur l'environnement de ce barrage et quand ils feront cette étude?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député en conviendra, la décision de la Cour d'appel fédérale aura des conséquences d'une grande portée. C'est pourquoi nous en étudions toutes les facettes et examinons diverses solutions tenant compte à la fois de la sécurité des habitants de la région et de la sécurité du barrage et de sa structure. Dès que nous aurons pris une décision, nous la rendrons publique.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le premier ministre se rend-il compte qu'à chaque jour qui passe sa crédibilité et celle du ministre de l'Environnement souffrent de cette inaction?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député que notre crédibilité souffrirait davantage si nous devions prendre une décision trop hâtive sans tenir compte de tous les facteurs.

* * *

• (1500)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): J'invoque le Règlement pour vous demander, monsieur le Président, de faire preuve d'indulgence et d'expliquer à la Chambre certaines décisions que vous avez prises durant la période des questions.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre, l'opposition officielle, essaient depuis quelque temps de poser des questions aussi urgentes que pertinentes au gouvernement. Le problème, c'est que les questions posées aujourd'hui par les députés de Gloucester et de Dartmouth ressemblaient à celles qui ont été posées la semaine dernière au ministre qui représentait le gouvernement à ce moment-là, c'est-à-dire le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je me reporte au hansard du 5 avril, à la page 10220. Lorsqu'on lui a demandé si le gouvernement allait permettre un vote libre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répondu:

> Monsieur le Président, selon les paroles du premier ministre, selon la tradition du Parlement, les questions qui touchent les questions budgétaires ou les questions économiques qui sont d'une importance primordiale, ou les questions sur les motions présentées par l'opposition pendant les jours désignés, sont toujours des questions de confiance.

Or, on a demandé aujourd'hui au premier ministre s'il allait permettre un vote libre sur ce projet de loi. À notre avis, la question était tout à fait réglementaire. Elle était semblable à une autre question qui a été posée durant la période des questions la semaine dernière. Je vous demande, monsieur le Président, de nous expliquer pourquoi vous l'avez jugée irrecevable aujourd'hui. C'est ma première objection.

M. le Président: Un instant. Le Président est toujours prêt à entendre un rappel au Règlement concernant une de ses décisions. Je voudrais d'abord examiner les «bleus» avant d'aller plus loin.

Le Président doit parfois prendre des décisions sur-le-champ. Je voudrais étudier attentivement ce qui s'est dit. À mon avis, la question allait au-delà de la tenue éventuelle d'un vote libre et touchait la relation qui existe entre le premier ministre et les membres de son caucus.

Si j'ai commis une erreur, je ne serai pas le premier Président à le faire. Le député a une autre objection à formuler.

M. Gauthier: En ce qui concerne la question de la surveillance, monsieur le Président, le député de Dartmouth a répondu au ministre qui accusait en fait les libéraux de contester la surveillance, ce qui est absolument faux. Nous approuvons la surveillance et nous sommes pour son amélioration.

Le député a demandé pourquoi le gouvernement préférait accorder le contrat à ses amis plutôt qu'au soumissionnaire le plus valable?

La question me semble parfaitement conforme au Règlement. Je ne comprends pas que vous l'ayez jugée antiréglementaire.

M. le Président: Peut-être que je peux vous l'expliquer tout de suite. On pourrait trouver la question inoffensive, mais elle constitue presque une accusation de fraude. Il y a bien des façons de formuler une question. Et la formulation qu'a choisie le député laisse entendre qu'il se passe quelque chose de louche.

Si j'ai agi trop promptement, toutefois, je remercie le député de me le signaler.

LA DÉCLARATION D'UN DÉPUTÉ AUX TERMES DE L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: À condition que vous ne contestiez pas la décision de la présidence.

M. Milliken: Je ne ferais jamais cela, monsieur le Président.

M. le Président: Peut-être pas, mais cela ne signifie pas que la présidence est parfaite.

M. Milliken: Voici ce que prévoit l'article 18 du Règlement:

> Aucun député ne doit parler irrévérencieusement du Souverain ou d'un autre membre de la famille royale, ni du Gouverneur général ou de la personne qui administre le gouvernement du Canada. Nul député ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres.

Dans la déclaration que le député de South Shore a faite conformément à l'article 31 du Règlement, monsieur le Président, il a fait allusion à certains sénateurs en des termes que je qualifierais d'irrévérencieux.

Je demande à Votre Honneur de consulter les «bleus». Le député a notamment parlé de marionnettes libérales. Tous les députés savent que les sénateurs, et notamment ceux qui forment la majorité à l'autre endroit, sont d'éminents Canadiens qui servent leur pays depuis des années.

Des voix: Bravo!

M. Milliken: Il y avait un autre adjectif, mais je ne voudrais pas le répéter parce qu'il était encore plus irrévérencieux. À mon avis, les trois mots ensemble constituent un manque de respect à l'égard de l'autre endroit en contravention de l'article 18 du Règlement.

J'espère que Votre Honneur vérifiera ces mots. S'ils sont inconvenants, je lui demanderais de demander au député de les retirer. Je regrette qu'il ne soit pas ici. Il est parti tout de suite après la déclaration et je n'ai pas pu le prévenir que j'invoquerais le Règlement.

M. le Président: Il avait certainement affaire ailleurs. Je vérifierai les «bleus» pour voir si le député est allé trop loin ou non. Il ne m'a pas semblé particulièrement respectueux.

M. Milliken: Non, certainement pas.

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour vous demander votre avis. Au début de ma question supplémentaire, cet après-midi, je répondais à une accusation du ministre des Pêches et des Océans.

Mais surtout, je ne portais pas une accusation. Je posais seulement une question basée sur des accusations qui sont du domaine public depuis qu'un article de la Presse canadienne a paru dans un certain nombre de journaux au cours du week-end. Je vous demande votre avis, monsieur le Président, et je vous demande de vérifier les «bleus» et de me dire en privé, sinon en public, si j'ai enfreint le Règlement.

M. le Président: Je pensais avoir dit au leader parlementaire du député que je le ferais. Je préviens les députés, cependant, que même s'ils ne font que répéter une accusation lancée dans les journaux, cela ne veut pas nécessairement dire qu'il ne s'agit plus d'une accusation qui devrait être portée à un autre endroit.

Je sais que le député appuiera le Président. La nuance est parfois ténue. J'étudierai la question et je serais très heureux d'en discuter avec le député. Je n'avais pas l'intention de lui couper indûment la parole. La question est très légitime. C'est la façon dont elle était posée qui me préoccupait.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT ET RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets de nomination pris par le gouvernement. Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents compétents qui sont indiqués sur la liste qui y est jointe.

Pendant que j'ai la parole, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 217*)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand
Bird
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Cooper
Corbeil
Corbett
Côté
Couture
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Ferland
Fontaine
Fretz
Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Holtmann
Horner
Horning
Hudon
Hughes
James
Jelinek
Johnson
Kempling
Koury
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Marin
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McKnight
McLean
Merrithew
Mitges
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Roy-Arcelin
Saint-Julien
Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields
Sobeski
Soetens
Sparrow
Stevenson
Tardif
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Venne
Vézina
Vien
Vincent
Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—130
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Arseneault
Assad
Baker
Bellemare
Benjamin
Bevilacqua
Black
Blondin
Boudria
Butland
Caccia
Callbeck
Campbell (South West Nova)
Catterall
Clancy
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Grey (Beaver River)
Guarnieri
Harb
Harvey (Edmonton-Est)
Hopkins

Hovdebo	Hunter
Jordan	Karpoff
Keyes	Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam	Maheu
Manley	Marchi
McCurdy	McGuire
Mifflin	Milliken
Mills	Nault
Nunziata	Nystrom
Ouellet	Parker
Phinney	Pickard
Proud	Rideout
Robinson	Rocheleau
Rodriguez	Rompkey
Samson	Taylor
Vanclief	Volpe
Waddell	Young (Gloucester)—70

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 3 avril, du projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 1 à 11, 31 à 36, 39 à 45, 57 à 85 et 90 de M. Young (Gloucester) (p. 10156-8).

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Skeena avait la parole.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, c'est un plaisir d'intervenir dans le débat pour lutter contre la taxe sur les produits et services. Il y a certains éléments que j'aimerais exposer à l'intention des téléspectateurs et de ceux des ministériels qui ont encore un certain quotient intellectuel.

En examinant un des tableaux disponibles, j'y remarque qu'une famille de travailleurs économiquement faibles ayant un revenu de 20 000 $ va payer dix fois plus d'impôts, c'est-à-dire 695 $ au lieu de 70 $, si le prélèvement s'effectue par le biais de la taxe sur les produits et services plutôt que par celui de l'impôt sur le revenu. Par contre, une famille riche ayant un revenu de 100 000 $ va payer 40 p. 100 moins d'impôts par le biais de la taxe sur les produits et services que par celui de l'impôt sur le revenu.

Avant de poursuivre, j'aurais quelques remarques à faire sur les raisons pour lesquelles le gouvernement est tombé à 15 p. 100 dans les sondages et que sa chute va se continuer, et les libéraux—même s'ils fluctuent à la hausse—vont bientôt tomber comme une pierre eux aussi, dès qu'ils auront choisi M. Chrétien comme chef.

M. Duhamel: Espérez toujours.

M. Fulton: J'espère bien que ce sera M. Chrétien qui fera retomber les libéraux.

• (1550)

Examinons ce que dit M. Maslove, professeur d'économie à Ottawa, au sujet de la réforme fiscale que ce gouvernement prétend lancer depuis son arrivée au pouvoir. Ce professeur, qui enseigne à l'Université Carleton, a examiné ce que donnent l'abaissement des taux et les autres initiatives prises dans la phase 1 de la réforme fiscale. En utilisant un modèle de Statistique Canada pour calculer les effets des changements apportés au régime de l'impôt sur le revenu depuis 1984, le professeur Maslove a établi que les seuls vrais bénéficiaires de la réforme fiscale sont ceux qui ont un revenu inférieur à 10 000 $ ou supérieur à 114 490 $. Les abris fiscaux, les subventions spéciales, les mesures incitatives à l'endroit des entreprises font perdre chaque année plus de 30 milliards de dollars au gouvernement fédéral. On a observé à cet égard que, si les sociétés avaient payé la même chose que les particuliers en 1988, le Canada aurait eu un surplus de 18,5 milliards au lieu d'un déficit de 30 milliards.

Ce que nous voyons, c'est la continuation de ce que faisaient les libéraux lorsqu'ils étaient au pouvoir, sauf que sous les conservateurs c'est encore plus flagrant. Les libéraux cherchaient toujours à faire profiter certaines sociétés et certains riches de leurs abris fiscaux et de leurs subventions, mais les conservateurs, eux, ont vraiment à coeur de diriger la majorité des dégrèvements fiscaux vers les plus riches et les sociétés qui contribuent largement à la caisse électorale du parti.

Examinons une des principales inquiétudes de nombreux Canadiens au sujet de la TPS, qui n'est qu'une roue que les conservateurs et libéraux feront tourner sans vergogne. Le Danemark a introduit une TPS en 1967 au taux de 10 p. 100; en 1990 elle est à 22 p. 100. Elle a plus que doublé. En Irlande, le taux était de 16 p. 100 au moment de la création, il est maintenant de 25 p. 100. Regardez la Grande-Bretagne et l'idole des conservateurs—Mme Thatcher et sa capitation. Au début sa TPS était de 10 p. 100, elle est à 15, une augmentation de 50 p. 100. La même année, en 1973, l'Italie créait ce type de taxe à 12 p. 100, elle est de 18 p. 100, aujourd'hui. Là encore, une hausse de 50 p. 100. Les inquiétudes des Canadiens sont donc bien réelles et bien justifiées. Le gouvernement présente une taxe sur les produits et servi-

ces fixée à 7 p. 100 mais, comme l'a fait Michael Wilson pour la taxe de vente à la fabrication, elle va passer bientôt à 9 p. 100, puis 10 p. 100, puis 13,5 p. 100.

Comme l'ont constaté M. Maslove et d'autres économistes, le fait est que cela frappe surtout les Canadiens qui travaillent. Les riches paieront 40 p. 100 de moins et ceux qui gagnent moins de 20 000 $ par année paieront probablement à peu près la même chose, sinon un peu plus. Le combat peu enthousiaste que les libéraux ont mené au sujet de ce projet de loi prouve ce que le ministre des Finances a dit en Ontario, que les libéraux attendent uniquement l'occasion de percevoir la taxe pour assainir leurs finances. Nous savons très bien qui sont les libéraux. Nous avons pu constater que bien peu d'entre eux ont pris la parole sur le sujet et que ceux qui ont parlé avaient bien peu à dire. Nous savons que, pour ce qui est du régime fiscal, c'est du pareil au même avec les libéraux. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé d'interrompre le député, mais son temps de parole est terminé.

Je donne la parole au secrétaire parlementaire du ministre des Finances pour le débat.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui dans ce débat sur la taxe sur les produits et services. C'est un débat qui a fait couler beaucoup d'encre au pays, beaucoup de commentaires positifs et négatifs et beaucoup de mauvaises informations, surtout. Le point important que je voudrais faire ressortir aujourd'hui est la mauvaise information donnée par différents groupes incluant, malheureusement, certains députés de cette Chambre, à la population canadienne concernant la taxe sur les produits et services.

Monsieur le Président, je vous remercie également de me permettre de prendre la parole bien que je n'aie pas la tenue réglementaire, comme le leader de l'opposition me l'a souligné la semaine dernière, mais je sais qu'il comprend. Avec un bras dans le plâtre, je n'ai pas le choix.

M. Gauthier: La TPS fait mal.

M. Duhamel: C'est un commettant qui a fait cela?

M. Gauthier: Non, c'est la TPS.

M. Vincent: Vous me permettrez, monsieur le Président, de citer plusieurs paragraphes d'un article paru dans *La Presse* de jeudi le 29 mars 1990, écrit par Claude Piché, qui s'intitule: «La TPS en un coup d'oeil»

Le premier paragraphe souligne comment la population canadienne et le ministre des Finances se heurtent à un mur d'incompréhension.

La majorité des Canadiens savent maintenant, je l'espère, qu'on a une taxe de vente fédérale de 13,5 p. 100, au niveau du manufacturier.

M. Gauthier: Vous l'avez montée quatre fois.

M. Vincent: Elle est de 13,5 p. 100 et elle est au niveau du manufacturier. Il donne l'exemple suivant: «Un manufacturier de meubles vend une chaise 100 $ à un grossiste. Celui-ci paie, avec la taxe, 113,50 $. En supposant une marge bénéficiaire de 10 p. cent, le grossiste revend la chaise 124,85 $ au magasin de meubles. Aucune taxe n'est perçue lors de cette transaction. Si le détaillant, à son tour, conserve un bénéfice de 10 p. cent, il vous vend la chaise 137,35 $. La taxe fédérale n'apparaît pas sur votre facture. La taxe fédérale n'apparaît pas sur votre facture, mais en réalité, vous la payez puisqu'elle est intégrée au prix de vente. Ça, c'est le système actuel.

Cette taxe rapporte 18 milliards$ par année à Ottawa. Le projet de M. Wilson consiste à la supprimer purement et simplement, et de la remplacer par la TPS». Alors supprimer la taxe actuelle de 13,5 p. 100 et la remplacer par une taxe sur les produits et services, taxe qui sera à 7 p. 100 à tous les niveaux. Le consommateur, en bout de ligne, ne paiera que 7 p. 100 sur le bien qu'il achète, et non pas 13,5 p. 100 présentement au niveau du manufacturier.

Il reprend le même exemple avec la nouvelle taxe et je le cite: «La nouvelle taxe de 7 p. 100 s'appliquera à tous les stades de la production et de la distribution. Reprenons l'exemple de tantôt. Donc, le manufacturier vend la chaise 100 $ au grossiste. Ce dernier paie 7 $ de taxe. Il n'intègre pas ces 7 $ à son coûtant, puisqu' Ottawa les lui remboursera lorsqu'il revendera la chaise. Le grossiste calcule son profit de 10 p. cent, revend la chaise 110 $ au marchand de meubles, et réclame son remboursement de 7 $ à Ottawa. Le marchand paiera donc 7,70 $ de TPS. En tenant compte de sa marge bénéficiaire, il vous revendra le meuble 121 $ et réclamera à son tour 7,70 $ du gouvernement. Vous, le consommateur, paierez la taxe

de 7 p. 100 sur le prix de vente, soit 8,47 $. Vous ne pouvez réclamer aucun remboursement. La chaise vous revient donc à 129,47 $. Ça, c'est le système que propose M. Wilson.

On se souvient, monsieur le Président, que dans l'exemple actuel, la chaise coûte 137,35 $ avec une taxe de 13,5 p. 100 et avec le système en vigueur au 1er janvier 1991, la chaise coûtera 129,47 $, ce qui veut dire qu'elle coûtera moins cher en 1991 que présentement avec le changement de taxation.

Et il continue, monsieur le Président, en parlant de la TPS:

«La TPS est régressive, c'est-à-dire qu'elle frappe davantage les gens à faibles revenus. L'assisté social et le millionnaire paieront tous deux 7 $ de taxe en achetant une chaise de 100 $. Si M. Wilson n'avait rien fait pour corriger cela, la TPS serait injuste et scandaleuse.

Mais, justement, le ministre a prévu une compensation qui annulera l'impact de la TPS sur les ménages démunis, par le biais de crédits d'impôt dont l'importance varie en fonction des revenus, du statut familial et du nombre d'enfants. Ces crédits seront expédiés, sous forme de chèques, quatre fois par année.»

Et il cite des exemples. C'est important, monsieur le Président, parce que c'est le coeur et le noeud même du dossier de la TPS. On le dit ici, et je suis d'accord: c'est une taxe régressive s'il n'y a pas de crédit d'impôt. Mais, effectivement, il est prévu des crédits d'impôt importants. Il donne un exemple: «Une veuve retraitée dont les revenus atteignent 12 000 $ recevra un crédit de 290 $. Il lui faudrait dépenser au moins 4 000 $ en biens et services (autres que le loyer et l'épicerie). . .» et les médicaments. Il faudrait qu'elle dépense 4 000 $ par année pour annuler la valeur de ce crédit, pas pour être perdante, «. . .pour annuler la valeur de ce crédit. Cela est peu vraisemblable.»

• (1600)

Encore une fois, monsieur le Président, je cite l'article. «Une famille monoparentale, comprenant une jeune femme dont le revenu net est de 16 000 $, et un enfant, recevra un crédit de 480 $, soit l'équivalent de près de 10 $ par semaine. Pour annuler ce crédit, il faudrait que ce ménage dépense quelque 140 $ par semaine en biens et services taxables». Encore une fois, en biens et services, ce qui exclut le loyer, les aliments et les médicaments. Il faudrait qu'une famille monoparentale qui gagne 16 000 $ par année en dépense 140 $ par semaine, excluant les biens non taxables de base pour réussir à dépenser plus que le crédit qu'elle va recevoir.

Et il continue: «Enfin, un couple ayant deux enfants, et dont les revenus nets combinés sont de 25 000 $, recevra un crédit de 580 $.

Ces exemples ne tiennent pas compte de la taxe de vente actuelle, que tous ces consommateurs paient déjà sans le savoir et qui disparaîtra avec la réforme. Voilà donc, très certainement, des ménages qui «font de l'argent» avec la TPS.» Monsieur le Président, c'est écrit ici: voilà donc très certainement des ménages qui font de l'argent avec la TPS.

Je continue: «En fait, si votre revenu familial net est inférieur à 30 000 $, vous êtes sur la liste des gagnants. S'il est supérieur, vous êtes perdant, puisque vous n'aurez pas droit au crédit, mais devrez quand même payer la TPS».

Monsieur le Président, je m'aperçois que mon temps de parole achève, et je veux souligner en conclusion: la TPS est bonne pour l'économie canadienne et bonne pour les entreprises canadiennes qui exportent et importent. Elle est également bonne pour les Canadiens dont le revenu est inférieur à 30 000 $ et qui, comme je l'ai souligné, vont être gagnants avec cette nouvelle taxe en remplacement d'une taxe qui a 66 ans et qui est de 13 1/2 p. 100.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il ne faut pas se faire d'illusions ici. La TPS est une taxe à la consommation. C'est donc dire que chaque fois que le consommateur canadien fera un achat, il payera davantage.

[*Français*]

C'est une taxe régressive, elle va frapper surtout les Canadiens à revenus faibles et moyens car ce sont eux qui auront le plus de mal à la payer. C'est une taxe qui va à l'encontre de toutes les promesses qu'a faites ce gouvernement au sujet de l'équité de l'impôt et qui impose à tous les Canadiens à revenus faibles et moyens le fardeau fiscal le plus injuste de notre histoire.

[*Traduction*]

Ce n'est rien de plus que la version canadienne du poll tax, la capitation, de Margaret Thatcher. Pourquoi y a-t-il des émeutes en Grande-Bretagne? Pourquoi demande-t-on d'abolir le nouvel impôt? Parce qu'il est injuste.

Je ne préconise pas la violence comme au Royaume-Uni, mais les Canadiens ont raison d'être indignés. Les Canadiens sont choqués par la TPS pour la même raison que les Britanniques s'insurgent contre le poll tax, parce que c'est un impôt injuste.

[*Français*]

Monsieur le Président, plus de 80 p. 100 de la population ici sont opposés à cette taxe. Des centaines de milliers de Canadiens ont signé des pétitions, envoyé des lettres et protesté contre cette taxe comme aujourd'hui, ici, sur la Colline.

[*Traduction*]

Les Canadiens sont conscients que la taxe entraînera d'énormes changements; elle modifiera non seulement notre mode d'imposition, mais ce qui est visé par l'impôt fédéral.

Comme mon collègue d'Ottawa-Sud l'a souligné, les sociétés ne payeront plus la taxe de vente fédérale; c'est la population qui payera la taxe. Il s'agit, pour les sociétés, de la plus importante razzia fiscale de notre histoire, et personne, mis à part le ministre des Finances, ne pense que les entreprises feront profiter les consommateurs de toutes les économies qu'elles vont ainsi réaliser, avant d'appliquer la nouvelle taxe sur les produits et services.

La TPS s'applique sur pratiquement tout—tous les produits, tous les services, à quelques exceptions près. Voyons une journée typique en vertu du nouveau régime fiscal.

Imaginez ceci. Vous vous réveillez à la sonnerie de votre nouveau réveille-matin que vous avez payé 7 p. 100 de plus. Vous vous brossez les dents avec du dentifrice et une brosse à dent qui vous ont coûté également 7 p. 100 de plus. C'est aussi le cas de la savonnette et de la serviette dont vous vous servez; lorsque vous habillez les enfants pour qu'ils se rendent à l'école, il faut compter 7 p 100 de plus pour les chemises, les chaussures, les chaussettes et les robes; vous leur remettez leurs livres d'école qui sont assujettis également à la taxe de 7 p. 100; vous montez dans votre automobile, et voilà un autre 7 p. 100; vous avez une crevaison en vous rendant au travail et la réparation vous coûtera 7 p. 100 de plus; vous stationnez votre automobile et le stationnement vous coûte 7 p. 100 de plus; au travail, vous prenez un café, et la taxe entre en jeu; au déjeuner, vous achetez un sandwich, un bol de soupe, une tasse de thé et un dessert et tout cela vous coûte 7 p. 100 de plus; sur le chemin du retour, vous décidez de prendre de l'essence, et vous payez 7 p. 100 de plus; vous passez ensuite à la quincaillerie où vous achetez un pot de peinture pour la chambre des enfants et un pinceau et dans les deux cas, vous payez la taxe de 7 p. 100; vous arrêtez plus tard au coiffeur et il vous en coûte 7 p. 100 de plus; vous entrez acheter un bâton de hockey, un bâton de baseball ou une poupée pour l'un des enfants et là encore, la taxe entre en jeu; vous ramassez une pizza ou d'autres mets à emporter pour le dîner et la facture est augmentée de 7 p. 100; après le dîner, vous décidez d'écrire vos chèques pour les factures de services publics, de gaz et d'électricité, et chaque fois, la taxe de 7 p. 100 s'applique; les honoraires de l'avocat qui s'est occupé des formalités pour l'achat de votre maison, 7 p. 100 de plus, et c'est sans compter les 7 p. 100 de plus que vous a déjà coûté la maison, pendant ce temps, vous attendez toujours le chèque de remise du gouvernement qui doit représenter la moitié du montant supplémentaire; appelez le plombier pour réparer une fuite dans la salle de bains, 7 p. 100 de plus; votre nouveau fauteuil, 7 p. 100 de plus; votre moquette neuve, 7 p. 100 de plus; un livre, 7 p. 100 de plus; le goûter de minuit, 7 p. 100 de plus.

Et si un consommateur ne peut pas prendre toutes ces augmentations et en tombe raide mort, ses funérailles coûteront 7 p. 100 de plus parce que la nouvelle taxe s'appliquera même aux funérailles.

Le seul moyen par lequel les Canadiens peuvent se soustraire à la taxe, c'est en évitant de manger quoi que ce soit qui ne figure pas sur la liste des produits d'épicerie de base dressée par les fonctionnaires du ministère des Finances, et c'est très peu. N'achetez plus de vêtements ou de chaussures; débranchez le téléphone, le poste de télé, le réfrigérateur; éteignez toutes les lumières, coupez l'électricité et le chauffage; asseyez-vous au sous-sol; et, surtout, ne mourez pas.

Chaque fois qu'un Canadien paiera la taxe sur les produits et services, il pensera à ses origines et à ceux qui la lui ont imposée.

[*Français*]

Les Canadiens se souviendront de la malhonnêteté avec laquelle le gouvernement a essayé de faire accepter cette taxe. Ils se souviendront que le ministre des Finances a déclaré lui-même que cette nouvelle taxe n'allait pas coûter plus cher que l'ancienne. Avant l'élection, il a affirmé qu'elle serait neutre sur le plan des recettes. Après l'élection, c'est devenu une machine à fabriquer de l'argent pour le fisc.

[*Traduction*]

Vendredi dernier, à la Chambre, le ministre d'État chargé des Finances a admis que la nouvelle taxe avait été pensée comme élément du programme de réduction du déficit. Malgré cela, le ministre des Finances s'obstine à répéter à l'envi qu'elle ne générera pas de nouvelle recette. L'un des deux se trompe. Ils ne peuvent pas avoir tous deux raison. Pas étonnant que les Canadiens ne croient rien de ce que le gouvernement avance au sujet de la taxe sur les produits et services.

[*Français*]

Monsieur le Président, avant l'élection, le ministre a déclaré que la taxe serait visible. Après l'élection, il a avoué qu'il ne pouvait pas obliger les détaillants à la faire figurer sur les factures.

[*Traduction*]

Avant les élections, le ministre a déclaré que la taxe serait impossible à appliquer sans la collaboration des provinces. Mais jusqu'à maintenant, pas une province n'a donné son accord, pas une ne l'a appuyé.

Mais cela a-t-il arrêté le ministre? Ça ne l'a même pas ralenti. Aujourd'hui, il impose sa taxe, sans la collaboration des provinces, même s'il a déjà prétendu que, sans leur aide, la taxe serait inapplicable.

Avant les élections, le ministre affirmait que sa taxe serait simple. Depuis les élections, il tient encore le même discours, mais, en dehors de son bureau, personne ne le croit, parce que personne ne peut comprendre pourquoi il faut une campagne de publicité de plusieurs millions de dollars pour expliquer une taxe qui est censée être simple et une armée de 4 000 nouveaux percepteurs pour la prélever. Ce n'est pas étonnant que le président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante considère que cette taxe est un véritable cauchemar pour les entreprises qui doivent s'y conformer.

• (1610)

Avant les élections, le ministre soutenait que la taxe n'exercerait pas de pressions inflationnistes. Après les élections, il a affirmé qu'elle ne ferait augmenter le coût de la vie que de 1,25 p. 100. Cependant, la plupart des observateurs sont beaucoup moins optimistes.

Le ministre est seul à croire que sa nouvelle taxe ne fera pas grimper le taux d'inflation, pas plus que les taux d'intérêt et de chômage.

Le gouvernement peut encore retirer son projet de taxe, et c'est ce qu'il devrait faire. Mais, monsieur le Président, j'avertis le gouvernement, que s'il ne le fait pas, les Canadiens ne se souviendront pas simplement du premier ministre et du ministre des Finances qui ont imposé cette taxe, mais aussi du fait que ces hommes politiques n'y seraient jamais arrivés sans l'appui des députés conservateurs de l'arrière-ban.

Chaque fois qu'ils auront à payer cette taxe, les Canadiens représentés par des députés conservateurs se demanderont: «Mon député conservateur s'est-il opposé à la TPS? A-t-il défendu mes intérêts?»

Je voudrais rappeler aux députés conservateurs assis derrière les ministres que leur heure est arrivée, qu'ils ont aujourd'hui l'occasion de se rallier à plus de 80 p. 100 des Canadiens, et à au moins deux de leurs collègues, et de rejeter cette taxe injuste. Étant donné la grande majorité que détient le Parti conservateur, les députés conservateurs sont les seuls à pouvoir faire échec à ce projet de taxe aujourd'hui-même, à la Chambre. Vous êtes les seuls à pouvoir sauver vos électeurs de cet énorme et injuste nouveau fardeau fiscal.

Monsieur le Président, je voudrais dire quelque chose aux députés conservateurs. S'ils ne s'affirment pas dès maintenant pour sauver leurs électeurs, ces derniers leur rendront la pareille.

Les récentes audiences du Comité des finances sur ce projet de loi n'ont produit aucune nouvelle raison qui justifierait l'imposition de cette taxe. En fait, nous n'avons entendu que des arguments contre cette taxe.

C'est toujours le même projet injuste. La TPS demeure la même taxe sur les pleurs et les souffrances pour la plupart des Canadiens. Elle incite encore la plupart des Canadiens à dire: «Dieu sauve le contribuable!» Si elle est adoptée, ils diront: «Dieu aide le contribuable!» Les conservateurs auront besoin de toute l'aide possible, mais, en fait, peu de gens viendront à leur secours.

Je dis à l'intention de tous les députés conservateurs d'arrière-ban: le sort de cette taxe à la Chambre est entre vos mains. Je vous exhorte, les Canadiens vous exhortent à vous joindre à nous et à rejeter cette taxe. Prêtez l'oreille à ce que disent les Canadiens et vos électeurs. Le message est reçu cinq sur cinq d'un océan à l'autre.

Députés conservateurs, votez aujourd'hui et demain contre cette taxe. Luttez pour l'équité fiscale et dites «non» à la TPS. Les libéraux ont déjà dit et continuent de dire «non» à la TPS.

Nous demandons aux simples députés conservateurs de se joindre à nous pour dire «non» à la TPS et «oui» à l'équité fiscale pour tous les Canadiens.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, avoir avoir entendu le chef de l'opposition, je peux comprendre pourquoi il y a tant d'indécision chez les libéraux à propos de la TPS.

M. Keyes: D'indécision?

M. Thompson: Si l'on pèse chacune de ses paroles, il n'y a pas une once de vérité dans tout ce qu'il a dit aujourd'hui à la Chambre.

Une voix: Sottises!

M. Thompson: Monsieur le Président, il a énuméré les produits qui, selon lui, seront taxés dans le cadre de la TPS. Nous allons appuyer cette taxe. Il a manifestement négligé de signaler qu'une taxe de vente fédérale cachée de 13,5 p. 100 frappe chacun des produits qu'il a mentionnés dans son discours. Comme le député siège pourtant à la Chambre depuis beaucoup plus longtemps que vous et moi, monsieur le Président, il devrait savoir plus que

personne qu'on ne doit pas s'adresser ainsi aux Canadiens.

S'il est un aspect du débat sur la TPS qui n'a pas permis à l'opposition de marquer des points dans l'esprit des gens de par chez-nous, c'est bien celui-là. Par chez-nous, les gens savent ce qui se passe et savent jouer franc jeu. Quand un député comme lui prend la parole à la Chambre des communes et tient ainsi des propos fracassants sans dire la vérité au sujet de la taxe sur les produits et services, il en dit long sur son parti et le sort que ses collègues réservent aux Canadiens.

Vous vous souvenez sans doute que c'est ce parti-là qui nous a mené en bateau en 1979 avec le prix de l'essence. Cette année-là, nous avions un gouvernement et un ministre des Finances, en la personne de M. Crosbie, qui étaient prêts à faire face à certaines réalités. L'une de ces réalités était toute simple: si, en tant que Canadiens, nous voulions obtenir des services et des programmes du gouvernement, nous devions être prêts à les acheter.

En 1979, M. Crosbie avait pris la parole à la Chambre pour présenter son budget qui devait porter le prix de l'essence à 1,17 $ le gallon, soit une augmentation de 18c.. Le ministre des Finances de l'époque avait dit que le budget visait un gain durable au prix d'un sacrifice provisoire, mais les députés de l'opposition de l'époque n'ont rien voulu entendre. En refusant le budget ils choisirent de laisser passer la meilleure occasion que le Canada ait eu depuis la Confédération de faire face à la réalité.

Maintenant, les députés de l'opposition voudraient faire de même avec la taxe sur les produits et services. Mais il est un aspect dont ces petits rigolos n'ont pas su tenir compte cette fois-ci. Ils ne disposent pas des voix qu'il leur faudrait pour faire rejeter ce projet de loi. Dieu merci.

Quand nous avons pris le pouvoir en 1984, après avoir traversé les années du gouvernement Trudeau de 1979 à 1984, nous avons hérité d'une dette de 200 milliards de dollars. Je mets au défi quiconque dans l'opposition de contester ce chiffre. Les faits sont là. Ils sont indéniables. Vous pouvez vérifier vous-mêmes.

Nous sommes au pouvoir depuis près de six ans. Sur cette dette de 200 milliards de dollars qui nous a été léguée par les libéraux, nous avons payé, au taux de 11 p. 100 en moyenne, des intérêts de 132 milliards de dollars.

Au moment de la transmission des pouvoirs, nos prédécesseurs se sont vantés. Certains membres du Cabinet Trudeau ont en effet laissé entendre qu'il était impossible que le gouvernement Mulroney puisse être réélu. Ils ont dit qu'ils avaient vidé les coffres de l'État, qu'il ne restait plus un cent et que le Parti conservateur n'avait aucune marge de manoeuvre.

Au contraire, nous nous sommes débrouillés. Nous avons fait ce qui était bon pour le pays, et nous n'avons pas l'intention de nous arrêter.

Que le chef de l'opposition se le tienne pour dit. Les députés de ce côté-ci de la Chambre vont appuyer le projet de loi sur la TPS. Je ne veux pas hypothéquer l'avenir de mes enfants et de mes petits-enfants. Nous pouvons faire face à la musique dès maintenant, ou laisser ce soin à ceux qui nous suivront. Quant à moi, je préfère le faire dès maintenant parce que c'est pour cela que j'ai été élu.

En 1986, nous avons déposé à la Chambre un livre blanc sur la réforme fiscale dans lequel nous avons exposé, entre autres choses, notre projet de taxe sur les produits et services.

Au cours des élections de 1988, tous les députés, tous les candidats étaient au courant de ce projet. La taxe sur les produits et services était clairement un enjeu électoral. Elle était un enjeu et faisait partie de notre plateforme électorale.

• (1620)

Cette idée faisait partie de mon programme électoral, comme de celui des députés de Calgary-Nord-Est et d'Edmonton-Sud-Est, le duo Kindy et Kilgour. Ces types-là savaient que la taxe sur les produits et services viendrait. Ils le savaient très bien.

Savez-vous ce que ce député d'Edmonton-Sud-Est a fait en 1986 et 1987, monsieur le Président? Il s'est détaché du caucus conservateur parce que le parti n'était pas populaire dans les sondages. Savez-vous ce qu'il fait maintenant, monsieur le Président? La même chose. Il a réintégré les rangs du parti en 1988 quand Brian Mulroney a regagné la faveur du public dans les sondages. Il s'est assuré une place. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je prie le député de désigner les autres députés par leur titre ou le nom de leur circonscription.

M. Thompson: Je me conformerai volontiers à cette règle.

Voici où je veux en venir. Ces mêmes députés, qui se sont fait élire comme candidats du parti en 1988, savaient que cette mesure législative allait être présentée. Ils ont accepté le résultat des élections de 1988, mais ils n'acceptent pas la réalité.

Je vous le dis, monsieur le Président, notre parti remontera dans les sondages en 1992 et 1993. Ces deux-là regarderont alors passer le train, car ils ne seront pas à bord. Je ne voudrai pas d'eux à mes côtés.

Je pourrais être très populaire dans ma circonscription si je me prononçais contre la taxe sur les produits et services, mais les gens m'ont élu pour que j'agisse selon mes convictions. Je pense que cette taxe est avantageuse pour le pays.

La taxe actuelle est une faucheuse d'emplois. Elle défavorise les produits cultivés et fabriqués ici. Je pourrais citer de nombreux exemples tirés de ma circonscription où nous souffrons de discrimination à cause de la taxe fédérale de vente actuelle.

Depuis 1935, cinq commissions royales d'enquête ont présenté leur rapport. Nous avons chargé cinq commissions royales de faire enquête sur la fiscalité. Chacune d'elle a conclu que la taxe fédérale de vente devait disparaître, qu'elle n'était pas équitable et qu'elle devait être remplacée.

M. Keyes: D'accord.

M. Thompson: Je me réjouis d'entendre qu'ils sont d'accord avec nous. Nous avons proposé une solution de remplacement, une taxe que tous les pays du monde ont adoptée. Nous sommes le dernier pays dans le monde à supporter la taxe sur les ventes des fabricants. La taxe sur les produits et services est bonne pour le pays. Nous allons l'instituer. Si nous avons deux députés de ce côté-ci qui ne veulent pas nous appuyer, ça les regarde. Ils en subiront les conséquences.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Davenport.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le député de Carleton—Charlotte ne semble pas comprendre pourquoi son parti est tombé si bas dans les sondages. Il se serait peut-être rendu un service à lui-même et à son parti s'il avait analysé un peu pourquoi le Parti progressiste conservateur se trouve si bas dans les sondages ces jours-ci.

Le député de Carleton—Charlotte ne semble pas se rendre compte d'un fait important, à savoir que depuis qu'il a pris le pouvoir en novembre 1984, son parti a haussé de moitié la taxe fédérale de vente qui est passée de 9 p. 100 à 13,5 p. 100 maintenant.

M. Thompson: Vous avez laissé le placard vide en 1984. Vous ne nous avez pas laissé le choix.

M. Caccia: Enfin, le député de Carleton—Charlotte ne semble pas se rendre compte. . .

M. Thompson: Je fais mieux de quitter la Chambre, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Davenport a la parole.

M. Caccia: Enfin, monsieur le Président, le député de Carleton—Charlotte ne se rend pas compte du nombre de fois que son adversaire libéral citera son discours d'aujourd'hui au cours des prochaines élections.

Le fait est que les Canadiens sont en colère. Ils s'opposent à l'idée d'une autre taxe. Depuis 1984, ils ont assisté à une hausse de la taxe fédérale de vente. Elle est passée de 9 p. 100 à 10 p. 100, puis de 11 p. 100 à 12 p. 100, et de 13 p. 100 à 13,5 p. 100, ce qui représente une augmentation de 50 p. 100.

Les Canadiens savent qu'une taxe de ce genre est injuste et qu'elle frappe aussi lourdement riches et pauvres. Autrement dit, c'est une taxe régressive.

Bien sûr, c'est là une question idéologique qui échappe au conservateur moyen. À ses yeux, il faut absolument se servir d'une taxe de vente pour recueillir des fonds, peu importe la façon dont elle s'applique.

Je soutiens que les Canadiens veulent un régime fiscal équitable. Ils voudraient maintenant, enfin, un régime fiscal qui introduise également une certaine discipline dans notre conduite face à l'environnement. Or, la taxe de vente proposée par le gouvernement ne tient aucunement compte de l'environnement. En fait, elle lui nuira même.

D'une part, le gouvernement réduit la taxe sur les automobiles, comme il l'a annoncé, de toute évidence en raison de la nature de la taxe de vente générale. Par contre—et je passe d'un extrême à l'autre—, il ne devrait pas taxer le matériel, les services ou les projets éconergétiques, c'est-à-dire tout ce qui fait appel à un usage efficace de l'eau et de nos autres ressources naturelles. Il applique le même coup de massue à tout, sans tenir compte de l'environnement qu'il s'est engagé à maintes

occasions à protéger en adhérant sans réserve au principe du développement durable.

Au lieu de critiquer le gouvernement, nous devrions lui faire connaître les solutions de rechange qu'il aurait dû et qu'il peut encore envisager.

Beaucoup de travail a été accompli pour mettre au point une taxe sur les combustibles, qui dépendrait de la quantité de gaz carbonique émise dans l'atmosphère. Un projet de taxe très détaillé a été élaboré par l'Union québécoise pour la conservation de la nature à Charlesbourg.

Cette taxe s'élèverait à 130 $ par tonne d'équivalent du pétrole et pourrait rapporter jusqu'à 17,2 milliards de dollars. Elle pourrait même permettre de réduire le nombre de fonctionnaires chargés de la percevoir. Elle encouragerait ainsi l'efficience énergétique dans tous les secteurs industriels et rendrait notre économie plus concurrentielle. Elle accroîtrait notre productivité ainsi que notre compétitivité sur les marchés mondiaux.

Au cas où cette mesure fiscale ne serait pas suffisante ou assez intéressante, le ministre des Finances—et je suis heureux de voir son ministre en second à la Chambre aujourd'hui—pourrait avoir une bonne conversation avec le professeur Rees de l'Université de la Colombie-Britannique, qui étudie une taxe sur l'entropie. D'après le professeur Rees, au lieu d'accorder des subventions aux hydrocarbures, le Canada devrait taxer les combustibles fossiles pour une raison sensée sur le plan économique, à savoir que la capacité de l'atmosphère d'absorber le gaz carbonique est une ressource rare pour laquelle le consommateur devrait payer.

Évidemment, ce genre de taxe devrait varier d'un combustible fossile à l'autre, selon la quantité de carbone par unité d'énergie. Elle serait deux fois plus élevée pour le charbon que pour le gaz naturel. Elle aurait pour effet de réduire la consommation d'hydrocarbures, d'encourager l'économie d'énergie, de réduire la pollution par le dioxyde de carbone et d'accroître considérablement notre efficacité énergétique globale.

• (1630)

Si le ministre n'est pas satisfait de nos propositions concernant une écotaxe, nous l'invitons à regarder ce qui se passe de l'autre côté de l'Atlantique, en Europe, partie du monde qu'il connaît très bien, comme nous le savons tous. Il n'a qu'à regarder ce qui se fait à l'université de Cologne, en République fédérale d'Allemagne. On y a élaboré une réforme fiscale axée sur l'écologie qui comprend un projet de taxe sur les carbonés, des taxes sur les emballages jetables, des taxes sur le publipostage et des taxes sur la consommation d'eau. On estime qu'un ensemble de taxes vertes produirait, à long terme, des recettes dépassant de beaucoup les 100 milliards de dollars au taux de change actuel. Je suis certain que si le ministre des Finances avait la chance de lire ces documents, il serait tenté de retirer son projet de TPS et d'opter pour l'écotaxe.

On doit inévitablement soulever la question du Plan vert parce qu'il est lié à ce débat du point de vue des instruments économiques. Nous y trouvons une absence d'idées en ce qui concerne les instruments économiques et fiscaux que le gouvernement pourrait utiliser pour atteindre ses buts.

Contrairement aux autres sections du Plan vert où des questions sont posées, aucune question n'est posée dans la section qui porte sur les investissements et les instruments économiques. Cependant, on trouve dans ce document des questions stupéfiantes comme celle visant à déterminer si le gouvernement devrait insister sur l'observation ou l'application en termes généraux. On demande aussi dans le document comment la procédure de réglementation pourrait être clarifiée et simplifiée de façon générale.

En ce qui concerne les instrument économiques, je dois dire au ministre d'État chargé des Finances que son collègue, le ministre de l'Environnement, a désespérément besoin d'aide et ce, de façon très urgente, parce que le processus qui a été amorcé par cette discussion sur l'environnement est tellement faible sur le plan économique qu'il nous fait presque pleurer de désespoir.

Que pouvons-nous dire à cette étape du débat? Nous pouvons seulement répéter que les Canadiens ont subi au cours des six dernières années une augmentation de 50 p. 100 de la taxe fédérale de ventes. Ils savent que cette taxe est injuste et qu'il existe d'autres solutions plus justes et plus respectueuses de l'environnement.

Par conséquent, nous devons conclure que cette mesure est anachronique. Le gouvernement s'est trompé de solution. De plus, il s'est fait un tort irréparable sur le plan politique, comme on le voit chaque mois dans les sondages.

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, aujourd'hui et depuis plusieurs jours, les députés ont l'occasion de débattre le projet de loi sur la TPS et

partant, d'apporter des améliorations à cette importante mesure législative.

Malheureusement, les députés de l'opposition gaspillent leur temps et le temps de la Chambre en se donnant en spectacle pour montrer aux Canadiens qu'ils sont contre la TPS.

Leur obstruction systématique nous dit autre chose, aussi. Elle dit aux Canadiens que le NPD et le Parti libéral se sont encore mis d'accord sur des futilités et du gaspillage. Elle leur dit que certains députés sont prêts à sacrifier temps, argent et dignité personnelle pour obtenir quelques secondes à la télévision et qu'ils n'hésitent pas à sacrifier le processus parlementaire lui-même.

Il existe des règles claires pour permettre au Parlement de faire son travail. En plus de leurs obligations, les députés ont aussi des droits et des privilèges. Parmi ces privilèges se trouve la possibilité de ralentir le processus lorsqu'on a de bonnes raisons de croire que le gouvernement outrepasse ses droits ou agit à la hâte.

Toutefois, l'opposition fait une grave erreur si elle pense que les Canadiens veulent qu'elle porte atteinte au système parlementaire lui-même. Au cours des années, le système parlementaire de gouvernement est devenu un instrument permettant au peuple de diriger le pays, ni plus, ni moins. C'est ici que se font les choses. Le gouvernement a la responsabilité de gouverner. Mais alors, quelle est la responsabilité de l'opposition? À défaut de pouvoir former le gouvernement, comment mesure-t-on ses réalisations? Comment justifie-t-on son existence? Quelles sont ses responsabilités?

Au cours des dernières semaines nous avons vu les députés de l'opposition pousser leur opposition à la TPS au-delà des limites du raisonnable, si ce n'est au-delà des limites de la procédure parlementaire.

Leur refus systématique de parler des mérites du projet de loi sur la TPS a de graves conséquences pour les gens qui les ont élus pour les représenter, et pour le système parlementaire lui-même. Leur obstruction a peut-être commencé comme une tentative sincère de montrer leur opposition, mais au fur et à mesure que les jours et les semaines passent, il devient de plus en plus clair qu'ils ne refusent pas de parler en raison de leur opposition à la TPS, mais bien en raison du fait qu'ils n'ont rien à dire.

À maintes et maintes reprises nous avons demandé aux députés de l'opposition de nous faire des propositions claires au sujet d'une autre solution. Ils n'ont jamais répondu.

On parle depuis des années du principe d'une taxe canadienne sur les produits et services. Au cours des derniers mois, la TPS a franchi les diverses étapes qui permettent aux idées de mûrir et d'évoluer avant de devenir loi.

Il y a lieu de relever qu'au fur et à mesure que le projet de loi C-62 s'installait dans la réalité, les députés qui le combattent s'intéressaient de moins en moins aux détails de son fonctionnement. Tandis que divers groupes—nous en avons entendu des centaines—parlaient de son application et de ses effets, l'opposition se lançait dans l'obstruction de travail de la Chambre et de ses comités.

Le sort qui attendait fatalement ces oppositionnels, c'était l'irréalité. Ils s'érigent en obstacles et en barrages, au moment où leurs électeurs ont le plus besoin de leur intelligence et de leur raisonnement.

Même les adversaires les plus sincères de la TPS doivent maintenant avoir compris que le gouvernement est déterminé à s'engager dans une voie qu'il estime être la bonne. Jusqu'ici on ne nous a pas opposé d'arguments qui nous amènent à changer d'avis.

Il doit maintenant être évident pour tout le monde que le gouvernement sait écouter les groupes et les personnes qui présentent des avis solides et raisonnables. En grande partie, ces avis sont maintenant incorporés au projet de loi. Le Comité des finances auquel j'appartiens a parcouru le pays et entendu des associations et des particuliers de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada. Plus de 300 personnes et groupes ont lu au Comité des finances plus de 1 000 exposés relatifs à la TPS, et ce comité, constitué de représentants de tous les partis, a présenté 70 amendements au projet de loi après avoir entendu les Canadiens de tous les coins du pays qui désiraient examiner de façon constructive la TPS.

En refusant d'examiner au fond ce projet de loi, l'opposition s'est privée des moyens de l'améliorer. Par son

antagonisme aveugle et entêté, l'opposition tourne le dos à la réalité et aux personnes qu'elle représente.

La population n'élit pas des députés pour semer la confusion. Elle ne vote pas en faveur de l'ignorance. Elle ne vote pas en faveur des retards, de l'obstruction, du gâchis. Elle attend du leadership. Si l'opposition tient à nous donner le monopole du leadership, nous n'avons d'autre solution que d'accepter.

Un des rares plaisirs de l'opposition c'est de pouvoir fermer les yeux sur la réalité. Rien n'est aussi envoûtant que d'édifier un avenir meilleur en violant toutes les règles de l'arithmétique, de la logique et du bon sens.

Mais la grande préoccupation du gouvernement c'est la réalité économique. Voyez le libre-échange. Voyez la privatisation des sociétés d'État. Voyez l'amélioration apportée à la question des dépenses publiques. Voilà autant de questions qui ont fait couler beaucoup d'encre. Elles ont toutes soulevé beaucoup d'opposition, mais elles ont aussi toutes été réglées.

• (1640)

Si le gouvernement adoptait une attitude aussi radicale que celle de l'opposition, il est fort possible que les mesures dont j'ai parlé et la TPS seraient complètement différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. Le gouvernement écoute les Canadiens; nous écoutons tous les Canadiens. Et quand vient le moment d'agir, nous agissons et nous le faisons sans hésitation.

Nous n'avons pas agi différemment dans le cas du projet de loi sur la TPS, le C-62. Ce projet de loi a évolué à mesure que le gouvernement s'est enrichi des conseils dispensés par chacune des régions et chacun des secteurs du pays. Il s'est amélioré parce que les Canadiens ont bien voulu discuter de ses bons et de ses mauvais côtés. Ils n'ont pas rêvé d'un monde où les sociétés payent des impôts sans hausser les prix à la consommation. Ils n'ont jamais rêvé d'un monde où l'impôt sur le revenu des particuliers pouvait être augmenté chaque année sans conséquences sur l'économie. Ils ont réagi en proposant des solutions réalistes et pratiques au défi que nous leur posons.

Les membres du Comité des finances, comme tous les parlementaires, devraient être reconnaissants aux Canadiens de partout qui ont pris le temps de se présenter devant ce comité pour soumettre des idées constructives, parfois critiquer le projet de loi, mais en étant toujours motivés par la volonté de l'améliorer et d'en évaluer les mérites, non pas par des commentaires inutiles et de l'obstruction comme les députés de l'opposition.

Donc, nous parlons encore aujourd'hui de ce projet de loi. Nous en sommes à l'étape du rapport. Le temps passe et le délai arrivera bientôt à échéance. Le gouvernement sait ce qu'il fait. Nous avons une liste d'objectifs. Nous sommes prêts à en discuter. Nous voulons juguler le déficit. C'est pourquoi nous avons décidé de contrôler les dépenses du gouvernement et nous avons présenté le projet de loi C-62, sur la TPS.

Nous voulons édifier une économie forte, capable de résister à la concurrence internationale. C'est pourquoi nous avons négocié l'Accord de libre-échange et présenté le projet de loi C-62. Nous voulons mettre en place un régime fiscal juste. C'est pourquoi nous avons réformé l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers et c'est pourquoi nous avons présenté le projet de loi C-62. Il reste encore beaucoup de travail à accomplir. Les députés d'opposition peuvent encore renoncer à leur combat inopportun et bête et pousser à la roue.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, comme d'habitude on entend parler ou d'attribution de temps ou de clôture. Les Canadiens ont laissé entendre au gouvernement qu'il ne lui restait plus que deux ans et quelques mois de temps de parole, que la clôture s'en venait à grands pas. C'est la clôture que les Canadiens réservent au gouvernement au bout de cette période.

J'ai bien aimé les remarques du député de Windsor-Ouest qui nous a décrit une journée dans la vie d'un simple citoyen, mais je suis sûr que les Canadiens se posent des questions sur les libéraux étant donné que les candidats à la direction de leur parti, les principaux aspirants, se demandent s'ils vont conserver la TPS. Je rappelle aux Canadiens que le Nouveau Parti démocratique est le seul parti qui est carrément contre cette mesure.

Je ne voudrais pas induire les Canadiens en erreur comme l'a fait le député de Windor-Ouest. Les produits en question ne seront pas tous majorés de 7 p. 100 puisque la taxe sur les ventes des fabricants sera abolie. Il n'en demeure pas moins que les jeunes couples paieront 7 p. 100 de plus chaque fois qu'ils allumeront les lumières et la radio le matin. Ils feraient bien de ne pas aller se chercher un oeuf McMuffin parce qu'ils devront payer 7 p. 100 de plus dorénavant. Les rénovations résidentielles sont une entreprise de 11 milliards de dollars au Canada, mais maintenant elles coûteront 7 p. 100 de plus. Voilà qui découragera sans doute beaucoup de jeunes Canadiens désireux d'entreprendre des travaux de rénovation.

On nous a dit que les prix des voitures descendront. Il faudra que les Canadiens le voient pour le croire car nous avons de sérieuses réserves à ce sujet. Quoi qu'il en soit, ils pourraient décider de faire repeindre leur voiture, mais la note sera 7 p. 100 plus élevée maintenant. Ils paieront encore 7 p. 100 de plus pour le service de

câblodistribution. La jeune famille canadienne qui voudra se payer une pizza le dimanche devra payer également 7 p. 100 de plus. Elle ne paiera pas de TPS sur la même pizza à l'épicerie. Voilà qui montre l'illogisme de cette mesure.

Imaginons que c'est la soirée des quilles, un loisir amusant pour les jeunes familles canadiennes, et les personnes d'un certain âge aussi, mais ce loisir leur coûtera également 7 p. 100 de plus. Les quilleurs vont certainement dire que le gouvernement, qui les a pris pour des quilles, a vraiment raté son coup.

Papa amène les enfants au hockey. L'équipement de hockey va être assujetti à la taxe de 7 p. 100. Le père ou la mère amène la petite fille à ses leçons de piano. Elles vont leur coûter 7 p. 100 de plus. Tous les enfants aiment prendre un verre de lait et des biscuits le soir. Le gouvernement va changer tout cela; il va falloir que les enfants se contentent de lait et de craquelins, car croyez-le ou non, le gouvernement va assujettir les biscuits à la taxe.

Selon un vieil adage, on ne peut éviter ni la mort ni les impôts; le gouvernement s'est assuré que vous ne puissiez même pas éviter les impôts à votre mort, car les services funéraires seront assujettis à la taxe de 7 p. 100. On ne peut tout simplement pas échapper à cette taxe de 7 p. 100 que ce gouvernement portera sous peu à 8 puis, à 9 p. 100. Où va-t-il s'arrêter, en fait? Je l'ignore. Je n'en ai vraiment aucune idée, et je suis persuadé que les Canadiens se posent des questions à ce sujet également.

Le gouvernement n'écoute pas les Canadiens. Je voudrais profiter de l'occasion pour faire part de certaines des préoccupations des gens de ma localité de Sault Ste. Marie. J'ai reçu du groupe de chefs de petite entreprise des pétitions portant 18 000 signatures. Je n'ai pas voulu les amener ici, car il me faudrait les deux pupitres pour les déposer. Un millier de joueurs de bowling m'ont envoyé des cartes. J'ai 500 pétitions que je ne peux déposer car elles ne sont pas correctes quant à la forme.

Quoi qu'il en soit, M. Paquin, de Sault Ste. Marie, a décidé, de son propre chef, de recueillir des signatures et Pat Lacelle, de la rue Wiber, Carmen Briglio, de la rue Parliament, et Peter Charette de la rue Lake ainsi que Jim Belleau d'Echo Bay, en Ontario, ont décidé d'eux-mêmes de signer ces pétitions, afin de s'opposer à la TPS.

Que disaient donc ces joueurs de bowling? Eh bien, ils s'inquiètent de l'avenir de leurs loisirs; Ruth-Ann Huckson demande au gouvernement d'avoir pitié. Selon Rose Rizzo, une personne ne peut même se payer du bon temps sans que le gouvernement n'intervienne pour tout gâcher. Tanya Van Looy s'est demandé, pour sa part, si le gouvernement croyait que les gens étaient riches à craquer.

Voici le point de vue exprimé par un jeune garçon de neuf ans, Jeremy King: «C'est vraiment terrible lorsqu'un enfant de neuf ans doit payer des taxes sur les sports qu'il pratique. C'est écoeurant.» Lisa Beaulieu a dit ceci pour sa part: «Vous pouvez vous permettre d'aller jouer au golf et de vous rendre partout au Canada en avion, mais nous n'aurons même pas les moyens de jouer au bowling. Je peux vous dire que je ne voterai pas pour vous.» C'était là l'opinion de 1 000 joueurs de bowling de Sault Ste. Marie.

J'ai déposé 1 000 pétitions en vertu de l'article 36 du Règlement, et j'en ai plusieurs autres que je n'ai pas encore déposées, mais je profiterai de l'occasion. Toute une série de personnes du chemin Trunk, Mary Pritchard, Allan Pritchard, Mary Buck, Ralph Buck, Loretta Armstrong, Candace Bond, Myra Patterson ont demandé au gouvernement de bien vouloir retirer sa TPS.

J'ai reçu 2 000 réponses au bulletin que j'adresse à mes électeurs. Brian O'Neill de Church Street écrit: «C'est la taxe la plus régressive jamais adoptée dans l'histoire du Canada. Le gouvernement a peut-être le pouvoir d'imposer une telle taxe mais il n'en a pas le mandat.»

Peter et Terry Lorzi de Wallace Terrace déclarent: «J'ai une petite affaire qui emploie trois autres personnes en dehors de moi. Bien que je déteste cette perspective, je pense à y renoncer et à travailler pour quelqu'un d'autre car le petit entrepreneur peut à peine gagner sa vie de nos jours. Cela me paraît très injuste.»

Dennis Seabrook de Boundary Road demande à ce qu'on renonce à la TPS. Debbie Belsito de MacDonald Avenue explique: «Je suis propriétaire d'un salon de coiffure et, comme pour beaucoup d'autres personnes, il devient moins intéressant d'avoir son propre commerce. J'aime mon métier et mon pays, mais je frémis de peur en pensant à la façon dont tout cela va finir.»

Gordon et Sandra Root font remarquer qu'en tant que professeurs de musique, le projet de taxation des leçons de musique les inquiète énormément. Le gouvernement devrait encourager les études musicales, comme il le fait pour les athlètes—et ne devrait pas les décourager par des taxes.

Rose et Liela Boniferro de Wellington Street East nous supplient d'arrêter: «Vous détruisez le caractère exceptionnel du canadianisme. Mais peu importe, votre heure va bientôt sonner.»

M^me^ Bouchard nous dit: «J'ai 57 ans et mon mari 60 ans. Pour la première fois en nos plus de 40 ans de vie commune, nous n'avons plus ni voiture ni maison car nous n'en avons pas les moyens. Mon mari est retraité.»

Une voix: Cette taxe leur coûtera moins cher.

M. Butland: Ce n'est pas vrai et les Canadiens le savent.

• (1650)

J'ai reçu 2 000 réponses au bulletin que j'adresse à mes électeurs parlementaires et 5 000 coupures de journaux en provenance des restaurants-minute de ma circonscription. Celle-ci a voté de la manière suivante: 28 000 personnes se sont déclarées contre la TPS. Mais je dois être franc avec vous et avec le gouvernement, monsieur le Président, j'ai reçu deux lettres d'électeurs qui se déclaraient en faveur de la TPS.

J'encouragerais le gouvernement à prendre bonne note de ce vote de Sault Ste. Marie, et de probablement toutes les autres circonscriptions de notre pays. Il est écrasant. Pas de TPS! Écoutez les gens.

Je n'ai pas parlé des lettres individuelles. J'ai reçu des lettres des Home and School Associations du Nouveau-Brunswick, de vétérinaires, d'entrepreneurs de pompes funèbres, d'assureurs, d'estimateurs, de propriétaires de bowlings et de fiscalistes. Tout le monde s'oppose à la TPS. J'encourage le gouvernement à les écouter et à revenir à la raison. Qu'il renonce à la TPS.

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je dois admettre que je ne peux m'empêcher d'éprouver de la tristesse, non à cause de ce qu'a dit le député, mais en raison de l'attitude générale des députés libéraux et néo-démocrates. Le député de Sault Ste. Marie nous donne ici un exemple frappant de tous les problèmes que créent ces députés qui se servent d'une réforme fiscale importante comme d'un tremplin politique au lieu de tenir compte des intérêts du pays.

Au lieu de parler comme il vient de le faire, le député de Sault Ste. Marie devrait consulter la publication que nous avons préparée pour expliquer les documents techniques. Il devrait la lire, car il pourrait ainsi répondre à ses électeurs. Son devoir n'est pas simplement de faire rapport, il doit aussi informer ses électeurs et leur expliquer calmement que le problème n'est pas du tout ce qu'on leur en dit.

La liste est longue. Il a parlé de leçons de musique et ainsi de suite. Il sait très bien que l'impact ne sera pas celui que l'on craint et il devrait aider le gouvernement dans sa réforme en expliquant à ses électeurs le fonctionnement de cette réforme. Ils ne seront peut-être pas d'accord par la suite, mais il faudrait au moins leur donner des bons renseignements. Je puis vous assurer, monsieur le Président, que nous, de ce côté-ci du moins, continuerons à déployer tous nos efforts dans les mois qui viennent pour faire comprendre aux Canadiens l'importance de cette réforme.

Pour montrer comment l'information est utilisée d'une manière qui n'est pas toujours honnête, je vais me reporter à ce qu'a dit le chef de l'opposition à propos de la réduction du déficit. Vendredi dernier, il a mentionné qu'il y avait un manque de cohérence entre mes propos et ceux de mon collègue, le ministre des Finances, soit que la TPS contribuerait à la réduction du déficit.

Je voudrais rappeler au chef de l'opposition que, dans les documents techniques d'août dernier, on disait ceci: «La TPS contribuera à l'effort de réduction du déficit et nous permettra de continuer à financer les programmes et les services auxquels les Canadiens sont attachés.»

Je me reporte maintenant aux documents de décembre où il est écrit encore une fois:

[*Français*]

. . .que la TPS contribuera à l'effort gouvernemental de réduction du déficit et nous permettra de continuer à financer, etc., les programmes et les services auxquels les Canadiens sont attachés.

Alors, si vous voulez, monsieur le Président, ce que je constate, c'est que les députés de l'opposition, et en particulier les gens du parti libéral, ont conduit, je dirais, les finances de ce pays dans un état qui est un espèce de cul-de-sac que nous essayons d'ailleurs de changer, de modifier et d'améliorer. Les députés de ce parti, au lieu de contribuer à la solution du problème qu'ils ont créé, systématiquement, pour chacune des décisions que nous proposons pour réduire les dépenses du gouvernement, pour améliorer l'efficacité de l'économie et pour des raisons partisanes s'opposent à toutes ces mesures.

Alors, le chef de l'opposition a parlé tout à l'heure et il a fait des affirmations disant que la TPS était *a tax on consumption*, une taxe à la consommation. J'en conviens bien volontiers puisque 48 pays en ont une. Il n'y a pas en soi dans ce type de taxe. . .

M. Young (Gloucester): Combien de pays en ont deux?

M. Loiselle: Si vous voulez, combien de pays ont 11 gouvernements aussi?

M. Young (Gloucester): Il ne faut pas comparer des oranges et des bananes!

M. Loiselle: Le Canada est un pays fédéral et on est habitué de vivre avec des structures politiques compliquées. Combien de pays ont 11 premiers ministres?

M. Young (Gloucester): Ces pays n'ont pas des gouvernements comme le nôtre!.

M. Loiselle: Combien de pays ont 11 ministres des Finances? On n'en meurt pas!. Voilà!

Il a dit que c'est une taxe qui frappe particulièrement les gens à faible et moyen revenu. Alors encore une fois, nous allons remplacer une taxe cachée qui détruit lentement mais sûrement notre économie par une taxe moderne, une taxe à la consommation peut être régressive si elle n'est pas accompagnée d'un certain nombre de mesures. Or, précisément, nous avons mis en place, et vous pouvez comparer avec tous les pays qui ont une telle taxe sur la valeur ajoutée, le meilleur système pour justement éviter et corriger l'aspect possiblement régressif d'une taxe de vente par un système de crédits d'impôt. . .

M. Young (Gloucester): Non indexés?

M. Loiselle: Non indexés!

M. Young (Gloucester): C'est l'attidude de nos amis du Québec, c'est normal pour nous, Acadiens, de nous faire corriger comme cela!

M. Loiselle: Si vous voulez, je crois que le passé est garant de l'avenir. Nous avons chaque fois, au fil des budgets, toujours ajusté les crédits et avons pris l'engagement également de continuer à le faire.

De toute façon, il y a un système de crédits d'impôt. Nous avons également éliminé un certain nombre de dépenses qui sont plus le propre des gens à revenu modeste comme les loyers, les médicaments, la nourriture, avec le résultat que nous avons mis en place un système qui protège parfaitement les familles qui ont un revenu de 30 000 $ et moins qui va faire en sorte qu'ils auront, après la réforme, plus d'argent après qu'avant.

Mais, évidemment l'opposition, qui sait très bien que dès qu'on parle de taxes, ce n'est pas une chose qui est populaire, je comprends parfaitement, c'est une réaction tout à fait normale, les gens préféreraient ne pas payer de taxes. Alors ils sont inquiets et l'opposition profite de cette inquiétude pour l'encourager, pour affirmer les choses les plus saugrenues qui n'ont absolument rien à voir avec la TPS. À les entendre, on croirait que les sociétés vont s'écrouler sous le poids de la taxe. Personne ne fera plus d'argent, et nous, on va continuer pendant ce temps-là, apparemment, de faire des profits énormes. C'est tout à fait contradictoire. Quel serait notre intérêt d'arrêter notre économie alors que nous voulons précisément la relancer.

Le député de Davenport (M. Caccia) a dit que nous remplacions la taxe à la manufacture parce qu'elle est une mauvaise taxe, et pourtant, dit-il nous l'avons augmentée de 50 p. 100 depuis un certain nombre d'années. C'est un fait que nous l'avons augmentée. Nous avons effectivement utilisé les mécanismes qui étaient en place depuis 64 ans pour recueillir les fonds dont nous avons besoin pour réaliser les programmes du gouvernement. Mais nous nous sommes employés à chercher une façon de remplacer cette taxe néfaste et mauvaise et nous avons identifié une façon moderne, équitable, juste et nécessaire, qui a été trop longtemps attendue. Je crois que le gouvernement assume sa responsabilité et les partis d'opposition devraient être très attentifs à l'importance qu'il y a de poursuivre l'effort de mise en ordre des finances de ce pays. Ils ont contribué largement à le placer dans une situation pratiquement intenable. Nous nous acharnons depuis 1984 à corriger cette situation. La taxe sur les produits et services est une taxe moderne qui protège les gens à petits et moyens revenus, c'est une taxe qui, je le répète, est imposée dans 48 pays. Quand les gens disent: Oui, mais il n'y en a pas qui ont un régime fédéral. Mais si c'est cela le seul défaut, parlons-en, mais parallèlement on ajoute tous les autres. Cela sera 7 p. 100 de plus. C'est faux! Nous enlevons une taxe de 13 1/2 p. 100 pour la remplacer par une taxe plus généralisée à 7 p. 100. Les Canadiens et les consommateurs paieront en bout de piste la même somme qu'ils payaient avant et ce sera une façon de percevoir qui est beaucoup plus sûre pour les revenus du gouvernement et qui protégera notre capacité de fournir les programmes. Au total, c'est une réforme nécessaire, moderne, je le répète, équitable, et je suis sûr que les Canadiens le comprendront de plus en plus.

• (1700)

[*Traduction*]

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, le projet de taxe sur les produits et services du gouvernement a suscité de vives discussions au cours des derniers mois. Je suis heureux d'avoir l'occasion d'aborder ce sujet qui préoccupe et touchera probablement tous les Canadiens. Avouer que j'ai de sérieuses craintes et bien des doutes quant à la TPS est très loin de la vérité.

Je voudrais décrire certains des principaux aspects du projet de TPS qui m'inquiètent le plus, en insistant particulièrement sur ceux qui toucheront le plus ma province. Je suis convaincu que le prélèvement de la TPS

aura de graves et néfastes répercussions sur les citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'ensemble du Canada.

Le gouvernement semble déterminé à imposer la TPS, même si environ 80 p. 100 des Canadiens n'approuvent pas la nouvelle taxe. Il croit que le moment est bien choisi pour adopter cette nouvelle mesure fiscale, parce que la population aura le temps de l'oublier d'ici les prochaines élections. Au lieu d'écouter les provinces, les entreprises et les simples citoyens et d'apaiser leurs craintes, le gouvernement met sur pied une campagne de publicité de plusieurs millions de dollars pour promouvoir la TPS.

Les Canadiens ont bien raison d'être fâchés. Ils en ont assez des hausses d'impôt que leur imposent les conservateurs depuis qu'ils sont au pouvoir. De 1984 à 1988, le gouvernement a augmenté l'impôt sur le revenu des particuliers de 106 p. 100, l'impôt sur les sociétés, de 49 p. 100, et l'impôt indirect, de 54 p. 100, sans réussir malgré tout à résorber le déficit ou très peu.

Une étude réalisée par le Conseil canadien de développement social montre que les impôts que paient les pauvres depuis 1984 ont augmenté sept fois plus que ceux que versent les riches. À cause des hausses de l'impôt sur le revenu des particuliers et des impôts indirects, le Canadien moyen supporte actuellement une part disproportionnée du fardeau fiscal. Non seulement payons-nous davantage, mais nous recevons également moins. Or, la TPS aggravera cette situation encore davantage.

Personne ne peut prétendre qu'il faudrait conserver la taxe sur les ventes des fabricants. Personne ne peut nier que le Canada a besoin d'une réforme fiscale et d'un régime fiscal plus simple et plus équitable. Or, la TPS n'est pas une réforme fiscale, mais simplement une nouvelle taxe, une taxe injuste, inflationniste, compliquée, qui présente toutes les caractéristiques d'un cauchemar administratif.

Tous les Canadiens seront touchés par les répercussions inflationnistes de la TPS. Alors que le gouvernement ne s'attend qu'à une hausse de l'inflation de 2,25 p. 100 d'ici 1991, l'Institut canadien des comptables agréés prévoit que ce taux pourrait doubler à cause de la TPS, ce qui signifie que l'augmentation sera de 4,5 ou 5 p. 100. Ajouté à l'inflation normale, le taux d'inflation passera à 10 p. 100 d'ici 1991.

Dans les circonstances actuelles, l'adoption de la TPS créera un double régime de taxe de vente dans toutes les provinces, sauf en Alberta. Cette situation sera chaotique tant pour les entreprises que pour les consommateurs. Les petites entreprises seront aux prises avec un cauchemar administratif et les consommateurs ne sauront plus à quoi s'en tenir au comptoir de vente au détail.

On nous avait promis une taxe visible. Les consommateurs sauraient combien de taxe fédérale ils paieraient. L'Association des consommateurs du Canada estime que la visibilité constitue un principe essentiel de toute modification fiscale. Lorsque les consommateurs sont vigilants, ils exigent des comptes des dirigeants politiques, les responsables hésitent à accroître les impôts, et les accusations de pratiques déloyales dans l'établissement des prix se font plus rares.

Il fait peu de doute que la TPS contribuera à empirer les disparités régionales actuelles. Les conséquences de la TPS seront très nuisibles dans les provinces où les taux de la taxe sont les plus élevés. Ces taxes élevées seront imposées une fois la TPS déjà ajoutée au coût d'un article, c'est-à-dire qu'une taxe s'ajoutera à une autre. Par conséquent, le nouveau régime fiscal proposé nuira particulièrement aux provinces dont les taux de la taxe sont élevés, et ce sont habituellement celles dont l'économie est déjà anémique.

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, l'imposition de la TPS et de la taxe provinciale totalisera 17 p. 100. La taxe provinciale de 10 p. 100 s'appliquera sur le prix du produit additionné de la TPS de 7 p. 100.

L'application de la TPS aux transports sera la source d'un autre problème grave et accentuera davantage les disparités régionales. Les coûts de transport sont un facteur vital pour tous les Canadiens, mais encore plus pour ceux qui vivent loin des centres de production et de distribution.

Par exemple, un agriculteur de l'Île-du-Prince-Édouard paiera l'outillage agricole plus cher qu'un agriculteur de l'Ontario à cause des frais supplémentaires pour le transport du produit fini depuis le point de production. L'imposition de la TPS aura aussi des répercussions sur le coût du carburant. Même si les compagnies de transport pourront se faire rembourser le montant de TPS qu'elles auront payée sur le carburant, il semble que le ministère des Finances projette de combler ce manque à gagner par une hausse des taxes d'accise. Les compagnies de transport récupéreront ce qu'elles paieront de plus en faisant payer des taux plus élevés aux consommateurs.

Encore là, celui qui assumera la nouvelle taxe, au bout du compte, sera le consommateur. Il semble aussi évident que les consommateurs des régions éloignées ou des régions rurales souffriront le plus de l'augmentation des

frais de transport. Les Canadiens de l'Atlantique écoperont une fois de plus.

Le temps du changement est venu. Le gouvernement doit s'efforcer d'atténuer les disparités régionales au lieu d'imposer une taxe qui appauvrira encore plus les provinces pauvres.

Les effets de la TPS varieront d'un secteur à l'autre. Le tourisme sera l'une des industries les plus durement touchées. Il est irresponsable pour le gouvernement d'imposer une taxe très nuisible pour une industrie qui rapporte des revenus bruts de 24 milliards de dollars par année, qui crée davantage d'emplois que tout autre secteur, qui est la deuxième source en importance de devises étrangères du pays et qui verse des recettes fiscales de 11 milliards de dollars par année à l'ensemble des pouvoirs publics.

Selon l'Association de l'industrie touristique du Canada, le secteur du tourisme perdra 1 milliard de dollars par année et 25 000 emplois d'ici 1993, si la TPS est adoptée. En outre, la situation d'un bon nombre des 60 000 petites entreprises touristiques sera compromise.

L'imposition de la TPS entraînera aussi la hausse du prix des vols intérieurs et des voyages organisés au pays. Les Canadiens hésiteront à prendre leurs vacances dans leur propre pays. Ce qui aura de profondes répercussions puisque 70 p. 100 des revenus touristiques au Canada proviennent de Canadiens. Les touristes hésiteront de plus à prendre leurs vacances au Canada parce qu'il leur en coûtera plus cher pour manger dans les restaurants en raison de la TPS.

Les effets de l'imposition de la TPS se feront sentir davantage dans les provinces de l'Atlantique. La moitié environ des touristes qui visitent ces provinces proviennent du centre du pays. Compte tenu de la TPS, ces touristes pourraient être tentés d'aller plutôt aux États-Unis pour leurs vacances.

Selon l'Institut canadien de recherche sur le tourisme, l'Île-du-Prince-Édouard souffira plus que toute autre province, car le tourisme représente 10,5 p. 100 du produit intérieur brut de la province.

L'agriculture et la petite entreprise seront d'autres victimes de la TPS. L'imposition de la TPS aggravera les problèmes de liquidités. Beaucoup des produits et services utilisés par un agriculteur seront assujettis à une taxe qui fera l'objet d'une ristourne, mais l'agriculteur sera quand même tenu de payer la taxe au moment de la transaction. Les agriculteurs seront forcés de consacrer beaucoup de temps et d'argent à tâcher de comprendre le système de demande de ristourne et à maintenir des dossiers détaillés afin de respecter les exigences du système.

D'après John Bulloch, de la FCEI, le pire cauchemar à cet égard viendra du régime fiscal à double niveau. Il faudra compter la TPS à chaque étape de la chaîne de production et de distribution. Les efforts déployés par le gouvernement pour simplifier les méthodes comptables représentent, selon les paroles de M. Bulloch, «la partie la plus complexe de tout le cauchemar». C'est typique de la bureaucratie: en simplifiant les choses, on les rend plus complexes.

La complexité du système ajoutera sensiblement aux coûts de comptabilité, non seulement pour les propriétaires d'entreprises et les agriculteurs, mais aussi pour ceux qui doivent répondre pour la première fois aux exigences d'un système de taxe de vente.

• (1710)

Par exemple, les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard qui, pour la plupart, faisaient tenir leurs dossiers par les grandes compagnies de transformation de poisson, feront face à des coûts d'administration élevés quand la TPS sera mise en oeuvre. Ils devront produire des déclarations mensuelles de TPS pour avoir droit aux ristournes sur leurs achats. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante de la région de l'Atlantique dit que le secteur des pêches de l'Île-du-Prince-Édouard sera frappé particulièrement durement par les coûts élevés de l'application de la TPS.

Un autre problème dont je voudrais parler brièvement est celui du logement. La propriété de son logement était autrefois considéré comme un droit social inaliénable des Canadiens. Les gouvernements antérieurs avaient institué des programmes visant à aider les gens à épargner pour un versement initial. En 1985, le gouvernement actuel a mis fin au REEL. En 1990, ce même gouvernement ajoute la TPS, qui fera encore augmenter le prix des maisons et nuira à l'industrie de la construction. Il faudra payer cette taxe en plus des honoraires d'avocat, des frais d'évaluation, des honoraires de l'agent d'immeuble et autres, de sorte qu'il deviendra encore plus difficile d'acheter une maison.

Ce ne sont là que quelques-unes des charges qui s'ajouteront au fardeau fiscal des Canadiens lorsque la taxe sur les produits et services entrera en vigueur. Cette terrible taxe est non seulement inflationniste et injuste, mais difficile et chère à administrer. Ce n'est pas la solution. Je demande au gouvernement de retirer ce projet de loi. Vu que la région de l'Atlantique est particulièrement éprouvée, je demande aux députés conservateurs de ces provinces d'assumer leurs responsabilités

envers leurs électeurs et de se joindre à nous pour torpiller cette taxe odieuse.

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, je suis déterminé à intervenir aujourd'hui, en ma qualité de député de l'Alberta, sur ce projet de loi sur la taxe sur les produits et services à l'étape du rapport.

Tous les Canadiens sont au courant de la controverse qui entoure le débat sur cet aspect de la réforme fiscale. Les députés de l'opposition n'ont pas été d'un grand secours. Ils ont misé sur les craintes naturelles de nombreux Canadiens par leur campagne de désinformation, la seule arme dont ils disposent.

Le débat continuera de faire rage dans les rues, dans les cafés et autour de la table de cuisine dans les foyers de tout le Canada. Certains électeurs m'exhortent à voter pour la TPS tandis que d'autres m'invitent à voter contre. De quels facteurs dois-je tenir compte? Quels sont les arguments invoqués d'un côté comme de l'autre? Je voudrais d'abord examiner neuf raisons fréquemment citées pour voter contre la TPS.

Premièrement, si la TPS devait rapporter au gouvernement fédéral beaucoup plus d'argent que l'actuelle taxe de vente, je voterais contre la TPS.

Deuxièmement, si la TPS devait devenir une source de profits dont on puisse hausser le taux à volonté, je voterais contre la TPS.

Troisièmement, si les Albertains ne payaient pas déjà une taxe de vente, et nous savons qu'ils se plaisent à dire qu'il n'y a pas de taxe de vente dans leur province, je voterais contre la TPS.

Quatrièmement, si la TPS devait entraîner une inflation galopante au Canada, je serais le premier à voter contre.

Cinquièmement, si la TPS était une taxe injuste qui pénalise les pauvres et les personnes âgées, je voterais contre la TPS.

Sixièmement, si la TPS devait se révéler un cauchemar administratif pour les petits entrepreneurs et les agriculteurs, je voterais contre la TPS.

Septièmement, si la TPS frappait le loyer, l'équipement et les approvisionnements de tous genres des petites entreprises et des agriculteurs, faisant grimper leurs coûts de production, je voterais contre la TPS. Si la TPS devait accroître les coûts de production des agriculteurs, je voterais contre la TPS en tant que président du caucus agricole et représentant d'une circonscription fortement agricole.

Huitièmement, si les consommateurs ne devaient pas bénéficier de la suppression de l'actuelle taxe de vente fédérale, je serais contre la TPS.

Neuvièmement, enfin, s'il existait des solutions de rechange préférables, voire une seule, je voterais contre la TPS et je demanderais que cette meilleure solution soit appliquée.

Les faits infirment tout bonnement toutes ces hypothèses. Examinons-les séparément.

Premièrement, la TPS est une taxe de remplacement. Elle vise à remplacer la taxe de vente fédérale. La TPS comme la taxe sur les ventes des fabricants va rapporter 18 milliards de dollars de recettes nettes au Trésor canadien.

Deuxièmement, si le gouvernement voulait avoir une source secrète de profits, il garderait l'actuelle taxe de vente fédérale. C'est peut-être justement pour cette raison que des libéraux et des néo-démocrates contestent la TPS. Ils lui préfèrent la source secrète de profits que constitue l'actuelle taxe de vente fédérale. Les conservateurs veulent imposer une taxe franche et visible de sorte que les Canadiens sachent quand ils paient les services que leur offre le gouvernement fédéral.

Troisièmement, les Albertains paient déjà 1,7 milliard de dollars en taxe fédérale. Ils paieront à peu près le même montant avec la TPS.

Quatrièmement, en ce qui concerne l'inflation, l'expérience d'autres pays montre clairement qu'un tel changement ne déclenche pas une spirale inflationniste parce que la taxe de vente est supprimée au moment où la taxe sur les produits et services est mise en place.

Cinquièmement, en ce qui concerne les personnes âgées et les personnes à faibles revenus, la TPS ne taxe pas les produits d'alimentation, le loyer, les soins médicaux et d'autres produits de première nécessité qui composent l'essentiel des dépenses de ces gens.

Sixièmement, en ce qui concerne les formalités administratives pour les petits entrepreneurs et les agriculteurs, la déclaration de la TPS ne tient que sur une page.

Septièmement, la TPS fera baisser les coûts de production. Par exemple, un agriculteur paie actuellement la taxe de vente fédérale à l'achat d'une camionnette. Avec la TPS, il ne la paiera pas sur les intrants de production, ce qui réduira son coût de production.

Huitièmement, en ce qui concerne la question de savoir si l'élimination de la taxe de vente fédérale se répercutera favorablement sur les consommateurs, nous

savons que si un détaillant tarde à soustraire la différence, un autre le fera. C'est la base de la concurrence dans notre société.

Enfin, y a t-il une autre solution? Oui, monsieur le Président, il y en a des solutions, mais je peux vous assurer qu'elles ont toutes des répercussions plus néfastes sur ma circonscription, sur ma province et sur mon pays.

Nous pourrions conserver la taxe de vente fédérale. Nous pourrions continuer à menacer l'économie et à éliminer des milliers d'emplois qui n'ont jamais eu la chance d'exister. Nous pourrions augmenter l'impôt sur le revenu. Est-ce ce qu'ils veulent? Ils veulent que nous augmentions l'impôt sur le revenu et d'autres taxes. Ou bien, nous pourrions supprimer d'importants programmes, comme les pensions. Est-ce ce qu'ils veulent? Il y a toujours des solutions simples, mais elles ne fonctionnent pas.

Je pense que je n'ai pas été élu dans le seul but d'être populaire et d'essayer de me faire réélire. Je crois que j'ai été élu pour me servir de mon jugement et pour faire ce qu'il faut pour ma circonscription, pour ma province et pour mon pays. Pour ces raisons et pour bien d'autres raisons, je voterai pour la taxe sur les produits et services.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je souhaite bonne chance à ce député. Nous allons certainement voir une solution de rechange, et ce sera celle que les électeurs de sa circonscription auront trouvé en envoyant quelqu'un d'autre pour les représenter après les prochaines élections.

Je veux commencer mes remarques en disant à quel point je suis déçu et dégoûté de cet abus continuel de la procédure parlementaire par le gouvernement conservateur. Le gouvernement a encore une fois décidé d'appliquer la clôture, ou l'attribution de temps dans ce cas, comme il le fait pour presque toutes les mesures législatives dont la Chambre est saisie.

Depuis que j'ai été élu, le gouvernement a limité le débat pas moins de 37 fois. Il l'a fait plus souvent que tout autre gouvernement depuis la Confédération. Pas surprenant que le gouvernement conservateur soit au niveau le plus bas jamais vu dans les sondages, soit 15 p. 100, et qu'il continue de descendre. Vous n'avez qu'à lire les journaux. On y rapporte qu'aucun autre gouvernement canadien n'est tombé à un niveau aussi bas depuis le début des sondages Gallup durant la Seconde Guerre mondiale. M. Reid dit que c'est là un signal qui signifie que les Canadiens croient que le gouvernement divague. C'est lui qui divague, monsieur le Président!

• (1720)

Je prends la parole pour appuyer les motions qu'a présentées mon collègue de Gloucester, appuyé par le député de Kingston et les Îles. Les motions auraient pour effet de supprimer la plupart des dispositions du projet de loi, soit celles qui concrétiseraient les problèmes soulevés par l'opposition officielle au sujet de la taxe sur les produits et services.

Quels sont ces problèmes, monsieur le Président? Permettez-moi de les énumérer: la TPS est régressive, elle est injuste, elle est inflationniste et elle sera un cauchemar administratif pour le gouvernement et pour les entreprises. Selon le ministre du Revenu national, la mise en oeuvre de la TPS coûtera plus de 1 milliard de dollars, et l'administration de cette taxe coûtera plus de 380 millions par année.

Le projet de loi à l'étude instaurerait un régime d'imposition qui ferait assumer le fardeau fiscal directement par les plus démunis de la société.

Je n'ai pu m'empêcher d'entendre les deux députés qui m'ont précédé. Le député de Calgary-Sud-Est a eu l'audace de demander ce que l'opposition faisait ici. Il prétend que nous faisons perdre du temps au plus haut tribunal du pays. J'aimerais lui rappeler que l'opposition représente l'opinion de 80 p. 100 des Canadiens sur cette question. En effet, 80 p. 100 des Canadiens s'opposent à la TPS. Et j'imagine que le député de Calgary-Sud-Est représente l'opinion des 20 p. 100 qui restent.

Puis le député a eu le culot et l'audace de qualifier les députés de Calgary-Nord-Est et d'Edmonton-Sud-Est de «curieux personnages». Il oublie qu'ils sont aussi députés. Ils sont membres du même caucus que lui. Ces députés, et je présume qu'ils ne sont pas les seuls, connaissent bien les besoins et les aspirations de leurs électeurs parce qu'ils se tiennent dans leur circonscription. Le député de Calgary-Sud-Est a le toupet de qualifier ses deux collègues de curieux personnages uniquement parce qu'ils agissent dans l'intérêt de leurs électeurs. C'est pourtant conformément à la volonté de leurs électeurs, qui leur ont accordé le privilège et l'honneur de prendre la parole à la Chambre, qu'ils contestent la TPS. Et le député de Calgary-Sud-Est les traite de curieux

personnages et menace sans raison de les écarter du caucus.

Même avant que la deuxième étape de la réforme fiscale prenne la forme du projet de loi à l'étude, le gouvernement conservateur, sous la direction du premier ministre, a réussi à augmenter les impôts 32 fois depuis son entrée en fonctions en 1984. L'actuelle taxe sur les ventes des fabricants, que le ministre des Finances appelait la sournoise faucheuse d'emplois, il l'a fait passer de 9 p. 100 qu'elle était en 1984 à 13,5 p. 100 aujourd'hui. Chaque fois qu'il l'a relevée, il s'est rendu complice de suppressions d'emplois. La deuxième phase de la réforme fiscale—tiens, voilà un beau mot que celui de «réforme». Ils n'ont pas voulu l'appeler par son nom, alors ils l'ont appelée réforme fiscale, ce qui est un chef-d'oeuvre de relations publiques. Il est de plus en plus évident que le sort des classes pauvres et des classes moyennes va encore empirer avec la TPS. On nous en a donné des exemples, en particulier le chef de la Loyale Opposition de Sa Majesté, le député de Windsor-Ouest. Il a multiplié les exemples de cas où cette taxe va nous tomber dessus.

Dans la deuxième phase de la réforme fiscale, le gouvernement a oublié une chose qu'il doit pourtant bien reconnaître: c'est que le régime fiscal qui finira par aboutir devra viser l'équité et supprimer les discriminations économiques. Or la TPS ne fait rien de semblable. Elle aura l'effet contraire, et en voici quelques exemples. L'association des constructeurs de maisons de la ville et du district de Hamilton et affirme que la TPS va faire relever de 3 000 $ le prix d'une maison neuve. Dans l'agglomération torontoise, l'augmentation pourrait atteindre 9 000 $.

À cause de la TPS, le gouvernement prévoit une accélération de l'inflation de 2,25 p. 100 au bas mot. Nous savons bien sûr qu'il va donner instruction à la Banque du Canada de ne pas baisser les taux d'intérêt, ce qui rend encore plus onéreux l'achat d'une maison neuve, d'une voiture ou de ce qu'on voudra.

Le Conference Board of Canada estime que le nombre d'emplois supprimés par la taxe pourrait atteindre 72 000 en 1991.

Si le gouvernement réussit à faire prévaloir ses modifications à l'assurance-chômage, les Canadiens qui perdent leur emploi sans y être pour quelque chose toucheront des prestations moins élevées pendant une durée plus brève.

La perception de cette taxe va être un véritable cauchemar pour les petites entreprises. Elle pourrait leur coûter plus de 2 000 $. Le gouvernement conservateur avait promis une subvention annuelle aux petites entreprises, mais à la place il a opté pour une allocation forfaitaire.

Le gouvernement a également laissé aux entreprises le choix de décider si elles feront figurer le montant de la TPS dans le prix affiché sur rayon ou si elles l'ajouteront au moment de l'achat à la caisse. Si la TPS est incluse dans le prix affiché, le ministre des Finances déclare que les détaillants devraient apposer des affiches l'indiquant. Toutefois, ses fonctionnaires ont confirmé que rien ne les y obligeait, ce qui veut dire qu'une autre promesse n'a pas été tenue et que la taxe ne sera pas visible.

N'oublions pas la taxe de vente provinciale. Les provinces peuvent en profiter, il y aura pour elles un petit avantage inattendu s'il faut ajouter la TPS au prix de produit avant d'appliquer la taxe de vente provinciale. Le gouvernement de l'Ontario, par exemple, pourrait en profiter. Malgré tout, notre présent gouvernement ne peut pas obtenir qu'une seule province l'aide à administrer la taxe.

Les Canadiens doivent se souvenir que la deuxième étape de la réforme fiscale prévoit des réductions massives des programmes existants. Certaines sont déjà connues des Canadiens. Il y a la récupération des prestations de sécurité de la vieillesse, le gel des paiements du Régime d'assistance publique du Canada pour les indigents, le retrait du gouvernement du programme d'assurance-chômage. La TPS fait tout simplement partie d'une stratégie générale des conservateurs qui vise à donner une image trompeuse de notre situation actuelle.

En terminant, en tant que membre de l'opposition officielle, je dirais que je respecte le fait que les Canadiens peuvent et devraient rechercher un marché libre. Toutefois, je ne pense pas que l'administration nationale devrait être financée par ceux qui sont le moins en mesure de payer, et c'est justement ce que fera la TPS.

Je dirais pour terminer que TPS veut simplement dire «terrible pillage sanctionné» par le gouvernement.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, nous allons supprimer la taxe et en appliquer une qui soit équitable.

L'autre jour, des gens s'opposant à la taxe sur les produits et services ont décidé d'appeler mon bureau. Comme j'y étais, j'ai pu répondre à M^me^ Carmichael. Elle m'a dit à quel point cette taxe était terrible. Je lui ai précisé que nous allions la supprimer. Elle s'est dite alors enchantée, mais surprise. Je lui ai répété que nous allons supprimer la taxe de vente fédérale, ce sur quoi elle m'a répondu que c'était merveilleux, mais qu'il aurait fallu le dire. Eh bien, c'est ce que je dis dans tout le pays. C'est là l'objet de toute notre politique. Il s'agit de se débarrasser

de la mesure fiscale la plus inéquitable, la plus anti-canadienne que nous devons supporter depuis 1924.

• (1730)

Il y a eu toute une série de rapports et trois commissions royales à ce sujet. Il y a eu l'étude Goodman commandée par l'honorable Marc Lalonde et toute une série d'études entreprises par MM. MacEachen, Chrétien et Turner et par notre actuel ministre des Finances, qui tendaient toutes à trouver des façons de modifier la taxe de vente fédérale en vigueur actuelle et de la remplacer par autre chose qu'une taxe à la valeur ajoutée sur les produits et services.

Chaque fois, les gouvernements se sont aperçu à quel point la taxe actuelle était merveilleuse pour eux, car chaque fois que les contribuables paient quelque chose, ils versent sans le savoir de l'argent au gouvernement. Nous allons supprimer cette taxe et la remplacer par une taxe équitable, visible, honnête et avantageuse pour le Canada.

M. Fisher: Elle est régressive.

M. Blenkarn: Cette taxe touche tout l'éventail des produits et services au Canada. Elle est remboursable, afin d'en retirer le fardeau à notre industrie et à nos entreprises. Les dispositions sur la ristourne de taxe permettent aux entreprises d'investir dans de nouvelles installations et de nouvelles machines; les agriculteurs pourront ainsi acheter de nouvelles camionnettes, de nouvelles machines à traire et d'autres articles présentement assujettis à la taxe et toucher un remboursement de taxe leur permettant de prendre de l'expansion, de se développer, de créer, de faire évoluer le Canada, sans avoir à supporter le fardeau de la taxe. Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable versé à tous les promoteurs et créateurs du pays. C'est ce que nous faisons. Nous bâtissons le Canada.

Mes collègues d'en face s'inquiètent de la construction du pays. Ils veulent que le Canada soit faible et craintif, car c'est ce qu'ils sont.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: Nous sommes rendus maintenant à l'étape du rapport d'un projet de loi qui, avant de voir le jour, avait fait l'objet d'une étude exhaustive au Comité des finances en déplacement. Le sujet à l'étude a fait l'objet d'un rapport. Et également d'un examen au ministère qui a produit le projet de loi que nous avons étudié en deuxième lecture à la Chambre et renvoyé ensuite au Comité des finances qui l'a examiné de nouveau et l'a assorti d'autres amendements. En fait, toute une pléthore d'amendements ont été présentés.

Soit dit en passant, le député d'Essex—Windsor a présenté deux excellents amendements concernant les services des caisses de crédit et des psychanalistes qui sont exemptés. Ce sont de bons amendements.

Il est bien regrettable que l'opposition officielle n'ait pu réfléchir davantage car elle aurait pu elle aussi présenter des amendements valables. Voici ce qu'elle a fait à la place. Elle nous a présenté aujourd'hui des amendements qui proposent de mettre la hache dans telle partie du projet de loi, dans tel article et dans certaines dispositions. Rien d'innovateur, rien de créatif dans cette façon de penser.

Je recommande à la Chambre ce soir d'adopter les amendements du député de Mississauga-Ouest concernant l'industrie des courses de chevaux et les organismes de bienfaisance et autres qui organisent des bingos, amendements qui visent à exhonérer de la taxe l'argent ainsi recueilli pour des oeuvres de bienfaisance. Ce sont les amendements de ce genre, fruit d'un long travail de réflexion et de persuasion, qui permettent de combler certaines lacunes et qui font de cette mesure un meilleur projet de loi.

Je tiens à remercier les membres du Comité des finances, notamment mes collègues de Mississauga-Ouest, d'Essex-Windsor et d'ailleurs qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que ce projet de loi devienne ce qu'il doit être, une forme de taxation fort simple.

On me dit qu'il est terriblement compliqué. Je vous dirai, monsieur le Président, que cette mesure est la simplicité même. Il suffit de mettre toutes les factures de vos achats d'un côté et toutes les factures de vos ventes de l'autre. Une fois tous les trois mois, ou une fois par mois, selon ce que la petite entreprise préfère, elle soustrait simplement une pile de factures de l'autre pile,

multiplie le chiffre obtenu par 6,54, ce qui lui donne le montant à envoyer. Rien n'est plus simple.

M. Fisher: Et ceux qui n'ont rien à vendre alors?

M. Blenkarn: Si vous n'avez rien à vendre, vous ne créez rien, alors vous payez la taxe parce que vous êtes consommateur et que les consommateurs paient les taxes à la consommation.

Nous, les ministériels, avons une idée de la taxation qui peut s'exprimer ainsi: Dès qu'il y a revenu, nous devons imposer le revenu, nous devons imposer le travail, mais pas au point d'amener les gens qui travaillent à penser que le travail n'en vaut pas la peine. C'est pourquoi nous avons entrepris de réduire graduellement les taux d'imposition. Nous devons aller plus loin, mais nous avons réduit les taux d'imposition au cours de la première étape de notre réforme fiscale.

Nous devons imposer le capital, mais pas au point de dissuader les investissements par l'injustice ou l'exagération. Nous avons procédé progressivement, en modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et d'autres lois. Nous voulons ici réformer la taxe à la consommation. Notre réforme entraînera un accroissement des activités concernant la taxe à la consommation et nous nous débarrassons des attitudes négatives que crée la taxe de vente fédérale actuelle. Notre taxe engendrera une nouvelle attitude envers la croissance au Canada, qui devrait entraîner une croissance supérieure de 1,4 p. 100 au scénario de référence actuel, améliorer la situation au Canada et rendre le Canada plus grand et meilleur.

Dans la deuxième année d'application de la taxe, pour 9 milliards de dollars, peut-être plus, de nouvelles richesses seront créées. L'opposition soutient que la taxe entraînera des frais supplémentaires de 300 millions de dollars. J'imagine que je serais prêt à dépenser 3 $ pour en gagner 90. C'est dans cette perspective qu'il faut percevoir les frais. Donc, où en sommes-nous?

La Chambre des communes en est aux dernières étapes d'un débat portant sur la modification du régime fiscal que réclament les Canadiens depuis le rapport Rowell-Sirois de 1940. Aucun gouvernement n'a eu assez de cran, de dynamisme ou d'esprit d'initiative pour faire le nécessaire.

On ne gouverne pas avec des sondages Gallup, mais avec des élections. Nous avons présenté aux Canadiens notre réforme de la taxe de vente dans le Livre blanc de 1987 qui a constitué le fondement de notre campagne électorale de 1988, et le pays a choisi notre parti comme gouvernement. C'est parce que les Canadiens se sont prononcés en faveur de cette mesure aux élections de 1988 que nous en sommes saisis aujourd'hui sous sa forme définitive.

M. McCurdy: Fichez-nous la paix!

M. Blenkarn: C'est une forme simple de taxation. Même M. Bulloch pourra la comprendre quand il voudra s'en donner la peine.

Une voix: N'y comptez pas.

M. Blenkarn: Mon collègue dit de ne pas compter là-dessus, mais je dois dire que même M. Bulloch la comprendra. Une fois que ce régime fiscal sera en place, je pense que les provinces l'adopteront. Certes, il est impopulaire pour l'instant. Certes, nous sommes impopulaires, en prenant les mesures rigoureuses qui sont nécessaires, mais nous essayons de favoriser la croissance du Canada et de bâtir une nation. Nous n'édifions pas une société de poules mouillées, de fouines et de bons à rien.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, c'est un plaisir inattendu de pouvoir prendre la parole après le député de Mississauga-Sud. En l'écoutant, j'ai compris qu'il était tellement coupé des Canadiens qu'il était capable de dire que la population était vraiment moins mécontente de la TPS. Le député a absolument et parfaitement perdu tout contact avec les Canadiens. C'est sûr que la taxe est mal vue des gens. C'est le cas de toutes les taxes. La question n'est pas de savoir si la taxe en elle-même est mal vue, car toute taxe risque d'être mal vue.

• (1740)

Mais si cette taxe en particulier est mal vue, c'est pour une raison profonde et fondamentale. Le député n'a pas su profiter des leçons de l'histoire. L'histoire enseigne que faisant fi des doléances de leurs administrés, les gouvernements et les régimes ont levé des impôts qui ont rompu l'équilibre et abouti à un changement. Toutes les révolutions importantes depuis 200 ou 300 ans ont été déclenchées par des populations contraintes de payer un impôt dont elles ne voulaient pas et dont elles n'avaient que faire. À moins que le gouvernement ne prête une oreille plus attentive aux Canadiens au cours des heures, des semaines et des mois à venir, je crains fort que nous n'assistions bientôt à une modification radicale et profonde du panorama politique canadien.

À l'instar de la plupart des députés, j'ai passé la dernière fin de semaine dans ma circonscription. À Victoria, j'ai été étonné non seulement de l'opposition de mes électeurs à la TPS, mais également de leur amertume et de leur désespoir à l'idée que le gouvernement du Canada refuse tout simplement d'écouter les Canadiens. À la suite des élections de 1988, le gouvernement a appris une

leçon oubliée. Il a appris alors qu'il n'avait qu'à tenir bon pour retrouver sa popularité.

Il s'efforce maintenant d'appliquer cette leçon à la situation actuelle. Il a reçu les avis de conseillers fiscaux qui ne comprennent tout simplement pas qu'un fiscalité est un système complexe de rapports socio-économiques. En traficotant d'une façon aussi fondamentale avec cette taxe, le gouvernement risque de déclencher un cataclysme dans toute notre économie, à un moment où celle-ci ne saurait tout simplement pas le supporter. Ainsi, le gouvernement et ses conseillers, le ministre des Finances et le premier ministre, ont déclaré à maintes reprises que cette taxe ne serait pas inflationniste. Ils disposent d'études à l'appui de leurs affirmations. Les Canadiens comprennent déjà mieux que le gouvernement que cette taxe va avoir des conséquences extrêmement inflationnistes à un moment où notre économie ne saurait le supporter.

J'ai là un avis de contribution qu'a reçu un résident âgé de Victoria. Cet avis lui annonce qu'une hausse de taxe de 17 p. 100 entrera en vigueur à compter du 1er juillet de cette année. En guise d'explication, son propriétaire lui dit que c'est à cause de la TPS. Nous savons que les travailleurs de toutes les régions du pays commencent à inclure dans leurs revendications salariales le facteur d'inflation. Nous savons que les marchands tout comme les agents immobiliers commencent à hausser les prix en prévision de la TPS. Les gens savent que cette taxe sera inflationniste.

Pourquoi le gouvernement n'écoute-t-il pas? En fin de semaine, nous avons eu ce qu'on appelait la «campagne du non». Dans plus de 500 villes et villages au Canada, les citoyens ont eu l'occasion de voter sur la TPS. À Victoria, une foule de gens de divers milieux et de diverses opinions se sont ralliés pour exprimer clairement un seul message: non à la TPS. Comme je l'ai dit plus tôt, ils ne s'opposent pas seulement à cette taxe additionnelle. Il suffit de s'asseoir avec les gens qui signent ces cartes et de discuter avec eux pour s'apercevoir que leurs attitudes varient énormément. Dans certains cas, on s'oppose à toute hausse de taxes. Dans d'autres, des hommes d'affaires sérieux et pondérés qui ont examiné la question sont inquiets et se disent effrayés de l'impact que la TPS aura sur leur entreprise et du chaos administratif qui en résultera.

J'ai parlé à un couple qui a un magasin de vêtements à Victoria et un autre à Vancouver. Ces gens-là s'aperçoivent que les prix de vente au détail à Washington, au sud de la frontière, équivalent à leur prix d'achat en gros et ils s'inquiètent du tort que la TPS va leur causer.

Ayant étudié l'administration de la TPS, un autre couple en affaires a conclu que la perception de la taxe va causer d'énormes complications. Un homme qui a toujours été conservateur a prédit qu'il y aura de la fraude dans les entreprises comme la sienne. Cela lui crée beaucoup de tension et d'inquiétude, car c'est un homme honnête, mais il dit qu'il va être obligé de tricher en affaires, sinon il ne sera plus concurrentiel et devra fermer ses portes.

Ce sont de vraies inquiétudes exprimées par des gens qui sont dans le commerce depuis de nombreuses années. Le gouvernement devrait les écouter. Pendant le week-end, des centaines de milliers de Canadiens signeront ces cartes. Ils se donneront la peine de remplir une carte, de la signer et de demander au gouvernement de dire non à la TPS. Il n'est pas trop tard pour que le gouvernement écoute.

À mon avis, le gouvernement se doit de commencer à écouter les Canadiens, ne serait-ce que par simple instinct de conservation. Le député de Mississauga-Sud a le mérite de vouloir aller à l'encontre de tous les sondages d'opinion, et il y a certainement des circonstances dans lesquelles ces manifestations de courage politique sont nécessaires. Mais c'est un geste arrogant et téméraire que de vouloir imposer cette taxe à la sagesse collective du peuple canadien.

Il est maintenant très clair que l'impact de cette taxe se fait surtout sentir chez les conservateurs de toujours, chez ceux qui ont appuyé le parti conservateur contre vents et marées. Il est paradoxal que le parti conservateur soit maintenant perçu par tant de gens comme celui qui mène le pays à sa perte. Sous bien des rapports, c'est là le parti qui a fondé le Canada, qui a eu cette vision historique initiale.

C'est maintenant le parti qui, de l'avis de beaucoup de ses propres partisans, divise le pays et en cause la désintégration. Nous avons l'Accord de libre-échange. Ces derniers mois et ces dernières semaines, nous entendons à la Chambre une litanie de plaintes concernant l'effritement des programmes sociaux, de l'assurance-chômage, des programmes destinés aux personnes âgées. Nous avons assisté à la suppression du financement des programmes destinés aux femmes, une violation flagrante des responsabilités du gouvernement.

Eh bien, ce parti qui a été élu en 1957 et en 1958 en se disant en faveur de la liberté du Parlement et contre la clôture, a eu recours à la clôture pour imposer aux Canadiens cette taxe impopulaire, injuste et malhonnête. La TPS fait partie intégrante de l'américanisation du Canada.

Le gouvernement refuse de comprendre que nous avons, dans notre pays, un système social et économique distinct qui a besoin d'évoluer, mais pas dans le sens que le voudrait le gouvernement. Celui-ci cherche de plus en plus à nous intégrer à l'économie américaine. Nous devons avoir un régime fiscal représentatif de la démocratie sociale essentielle de notre pays qui est juste, honnête et ouvert. En refusant d'écouter les Canadiens, le gouvernement provoque la disparition d'une institution canadienne. Je dois avouer que le sort qui guette le Parti conservateur ne me préoccupe pas tellement, mais il reste que c'est une institution qui a, elle aussi, contribué à l'unité de notre pays.

Ce qui se passe à Victoria est en train de se répéter dans toutes les localités du pays. Le Parti réformiste a déjà, par exemple, recruté 800 membres dans ma circonscription. D'après ce que j'ai constaté en fin de semaine, il semble bien que le Parti réformiste soit en train de remplacer le Parti conservateur comme symbole du conservatisme dans l'ouest du Canada.

• (1750)

Cela signifie que l'Ouest est maintenant représenté par un parti sectaire incapable de se faire le porte-parole de tous les Canadiens. Mais c'est là un symptôme du malaise que le Parti conservateur a répandu au Canada.

J'exhorte la Chambre à rejeter le projet de loi, à rejeter cette taxe. Je supplie le gouvernement de réfléchir encore avant de plonger dans l'abîme. Il n'est pas trop tard. La population canadienne mérite d'être entendue, et elle le sera.

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat qui, je l'espère, marque presque la fin d'un long processus de réforme du régime fiscal que le gouvernement a entrepris il y a environ cinq ans. J'ai pris part à ce processus pendant la majeure partie de cette période. Il y a eu plus de fausses informations, de crises de panique et d'inepties au sujet de cette question que de toute autre jamais discutée auparavant, sauf peut-être le débat sur le libre-échange qui a eu lieu pendant la dernière campagne électorale.

Hier, j'ai pris le temps de dénicher une des publications que j'ai utilisées lors de la dernière campagne électorale, car je voulais m'assurer que les propos que je tiendrais ici seraient conformes à ceux que j'ai tenus pendant la campagne. Je l'ai apportée avec moi. On y voit une belle photo de moi-même et une autre, du premier ministre et de quelques personnes âgées. On y donne quelques renseignements au sujet du libre-échange. Mais, ce qui est important, c'est ce qu'on voit au verso. . .

M. McCurdy: Montrez-nous ce qu'il y a au verso. Il y a là une autre photo.

M. Dorin: C'est exact. Il y a une autre photo, cette fois, de moi-même et du ministre des Finances. Il était ministre des Finances à l'époque et il l'est toujours.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député sait qu'il ne doit utiliser aucun accessoire à la Chambre. Je vous prierais de faire disparaître ces objets. Le député d'Edmonton-Nord-Ouest a la parole.

Le député de Windsor—Sainte-Claire invoque le Règlement.

M. McCurdy: Monsieur le Président, le député parle d'un album de photos de lui-même. Comme il fait allusion à un document, je demanderais que celui-ci soit déposé au profit des autres députés.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Edmonton-Nord-Ouest a la parole.

M. Dorin: Monsieur le Président, je serais très heureux de le déposer. Mais avant, j'en citerai un extrait. On parle de la réforme fiscale en ces termes:

Le président suppléant (M. Paproski): D'abord, le député ne pourra pas déposer ce document. Ensuite, je lui demanderais de le laisser sur son bureau pour en citer des extraits.

M. Dorin: Avec plaisir, monsieur le Président. Ce que j'ai dit dans ce document, c'est que la réforme fiscale était un enjeu des dernières élections. Nous avions franchi la première étape de cette réforme, à savoir la refonte de la fiscalité des sociétés et des particuliers. J'ai parlé de la deuxième étape de la réforme, la première étant terminée:

La deuxième étape de la réforme fiscale consiste à créer un régime de taxe de vente plus efficace et plus équitable. Les carences du système actuel de taxe de vente fédérale sont bien connues: la taxe est complexe, cachée, injuste pour les contribuables à faible revenu; elle nuit à la compétitivité des entreprises canadiennes à l'étranger et son assiette est trop étroite. La taxe actuellement en vigueur ne s'applique qu'à un tiers environ des biens et services produits au Canada.

Modifier le système de taxe de vente fédérale n'est pas une mince affaire. Le gouvernement conservateur s'est engagé à élaborer et à mettre en oeuvre les modifications de la taxe de vente en consultation avec les provinces, les entreprises et les particuliers. Le gouvernement continue de travailler avec les provinces. . .

En établissant une nouvelle taxe, nous veillerons à maintenir les recettes produites par l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants et nous accorderons un crédit d'impôt pour taxe de vente beaucoup plus généreux. . . Cette nouvelle taxe vise à réduire la complexité, à garantir un traitement égal à toutes les entreprises ainsi qu'à supprimer les iniquités et les désavantages dont souffrent les entreprises canadiennes face à la concurrence et qui sont des caractéristiques du système actuel.

Le gouvernement s'est également engagé à veiller à ce que le fardeau de taxe des municipalités, des hôpitaux, des commissions scolaires, des collèges et des universités ne soit pas plus lourd qu'avant. Par ailleurs, il s'est engagé à ne pas assujettir à la taxe les aliments de base, les médicaments délivrés sur ordonnance et certains appareils médicaux.

Ce sont les observations que j'ai faites pendant la campagne électorale. J'ai distribué 40 000 exemplaires de ce document dans ma circonscription. J'ai mis chaque électeur de ma circonscription au courant de ce que nous entendions faire si nous étions réélus, et nous l'avons été parce que les gens ont bien pesé leur décision et ils ont reconnu que notre gouvernement avait un programme, un plan, une vision du pays.

Nous réalisons aujourd'hui exactement ce que nous avons annoncé pendant la dernière campagne électorale, exactement ce que nous avons annoncé dans les 40 000 exemplaires de cette publication que j'ai fait distribuer partout dans ma circonscription.

Ces derniers mois, nous avons entendu beaucoup de gens parler de cette taxe. Je voudrais vous citer ce que quelques-uns ont dit. La Chambre de commerce du Canada a déclaré:

Nous ne favorisons pas le maintien de la taxe actuelle sur les ventes des fabricants. Inutile de rappeler ici ses graves lacunes qui ont été bien démontrées. Nous sommes en faveur de l'idée d'une taxe à la valeur ajoutée qui pourrait être le meilleur mécanisme de remplacement. . .

Certains aimeront peut-être entendre ce que pense Shirley Carr du Congrès du travail du Canada. Elle a dit:

J'ajoute que le Congrès du travail du Canada critique depuis longtemps l'actuelle taxe de vente fédérale, qui est une taxe cachée, injuste et économiquement néfaste.

Elle était accompagnée de Bob Baldwin, le directeur des services techniques. Il a dit ceci:

Dans le domaine des taxes multi-stades, les options les plus diverses sont possibles. . . Nous n'avons jamais dit que nous étions contre le principe des taxes multi-stades.

Il faudrait peut-être parler de M. Bulloch parce qu'il avait des choses à dire. Des députés l'ont cité plus tôt. Je lui ai posé une question: «La taxe de vente fédérale pose-t-elle un problème qu'il faut résoudre? Est-ce un problème?». Il a répondu oui. Il a ajouté: «Tout le monde voudrait une solution de remplacement à la taxe de vente multi-stades. Le problème, c'est qu'il n'y en a pas.»

Voyons ce que d'autres avaient à dire. M. Alasdair McKichan, président du Conseil canadien du commerce de détail a dit ceci:

Nos membres sont d'avis que la taxe actuelle sur les ventes des fabricants est dépassée et inefficace de bien des façons. Nous admettons qu'il faut la remplacer et qu'une taxe générale sur les produits et services du genre de celle que nous étudions en ce moment vaudrait mieux pour l'économie et les besoins financiers du gouvernement.

Voici une autre citation, de M. Michael Geller, président de l'Institut canadien d'aménagement urbain:

À notre avis, la réforme de la taxe de vente est nécessaire pour réduire le déficit, rendre le régime fiscal plus juste en général et mettre le Canada en mesure de soutenir la concurrence dans le monde. Nous appuierons une TPS qui facilitera la réalisation de ces objectifs.

Étant donné que beaucoup de députés ont des usines d'automobiles dans leur circonscription, je vais citer M. T. Mezon, du comité chargé des relations gouvernementales de l'Association des industries de l'automobile du Canada:

À titre de représentant du secteur manufacturier de notre association, je me permets de dire que nous sommes d'accord avec le projet de TPS. Nous estimons que la TFV actuelle a été un fardeau injuste pour le manufacturier canadien.

M. Roy M. Woodbridge, président de l'Association canadienne de la technologie de pointe a dit ceci:

Je puis vous dire très catégoriquement que, si vous aviez une salle remplie de nos membres et que vous leur demandiez combien d'entre eux, après avoir bien pesé le pour et le contre, sont en faveur de cette taxe, vous en verriez 98 p. 100 se déclarer en faveur.

Je pourrais poursuivre indéfiniment, car j'ai une longue liste ici, mais je sais que mon temps est écoulé; je vous remercie donc et je vais laisser le prochain orateur poursuivre le débat.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir—et il est déjà six heures du soir, l'heure du souper—pour dire que je m'oppose au projet de loi C-62 et que je voterai contre. Tous les consommateurs assis autour de la table de cuisine peuvent dire que la nourriture sur cette table ne sera pas taxée parce qu'elle constitue une nécessité. Mais tous les consommateurs canadiens paieront l'an prochain 7 p. 100 pour tout le reste qui se trouve dans la cuisine.

• (1800)

Le ministre peut bien parler de sa taxe de 13,5 p. 100—il croit peut-être duper certains Canadiens, mais il n'a manifestement pas réussi à duper 80 p. 100 des Canadiens. La taxe sur les ventes des fabricants, ou taxe fédérale de vente, comme le ministre devrait le savoir, ne s'applique qu'à certains produits. Je ne dis pas que c'était une bonne taxe. Mais je ne pense certainement pas que la taxe sur les produits et services est une bonne taxe quand on songe que tout le monde va devoir payer 7 p. 100 sur tous les produits et services, sauf les produits de première nécessité comme les aliments et les médicaments.

Je n'aime pas cette taxe pour plusieurs raisons. Tout d'abord, parce qu'elle est régressive. La taxe frappe les Canadiens à faible revenu. Je crois que le gouvernement aurait pu considérer d'autres façons de mettre les Canadiens à contribution—mais j'y reviendrai tout à l'heure. Elle frappe absolument tous les Canadiens à faible revenu, des étudiants aux cinquantenaires des deux sexes qui vivent seuls, en passant par les chômeurs. Ces gagne-petit vont devoir débourser 7 p. 100 de plus l'an prochain pour acheter les mêmes choses que cette année avec le revenu dont ils disposent, sauf pour quelques gros achats, telle une voiture. Ils vont quand même devoir payer une taxe de 7 p. 100 sur les voitures.

En outre, la taxe est inflationniste. On demande aux Canadiens de trouver de quoi payer cette taxe de 7 p. 100. Ils vont donc exiger de meilleurs salaires et il en résultera, à mon avis, un moins grand nombre d'emplois. On achetera moins à compter de l'entrée en vigueur de la taxe, au début de l'année prochaine, jusqu'à ce qu'on s'habitue à cette taxe. Les besoins financiers des Canadiens seront plus grands l'an prochain que cette année.

Le gouvernement répond à toutes ces objections en disant qu'il offre quand même un crédit aux Canadiens. C'est vrai, il offre un crédit aux Canadiens. Cela fait trois ans que le régime fiscal prévoit un crédit au titre de la taxe de vente fédérale. Je n'ai aucune connaissance de statistiques sur le nombre de Canadiens qui produisent une déclaration de revenus alors qu'ils ne paient ou n'ont à payer aucun impôt. Tout ce que je puis dire, c'est que viennent à mes bureaux de comté beaucoup de gens qui n'ont jamais eu à produire de déclaration de revenus et que beaucoup ne savent même pas qu'on peut demander ce crédit depuis trois ans. En outre, ils doivent remplir un formulaire accompagnant la déclaration de revenus pour commencer à bénéficier de ce crédit dès décembre prochain. Cela vaut pour tous les Canadiens.

Je serais très étonné, en tant que politique, que tous les Canadiens sachent qu'il leur faut produire une déclaration pour avoir droit à ce crédit. Le peuple met beaucoup de temps à s'habituer à une nouvelle mesure et, en attendant, il subit toujours un préjudice.

Mme Clancy: C'est exact.

Mme Campbell (South West Nova): Le recouvrement auprès des contribuables est une chose, mais il y a autre chose. Le crédit pour taxe sur les produits et services n'est que partiellement indexé. Le Conseil national du Bien-être estime que, à cause de cette indexation partielle, 100 000 familles perdront le crédit d'ici deux ans et quelque 700 000 autres, d'ici cinq ans. Le *Canadian Tax Journal* prévoit que 46 p. 100 des familles canadiennes qui gagnent moins de 30 000 $ paieront plus d'impôts en 1991, ce qui fait mentir le gouvernement lorsqu'il soutient que la taxe sur les produits et services est équitable.

Le ministre des Finances dit qu'elle fera augmenter l'inflation de 1,25 p. 100. C'est son chiffre à lui et au gouvernement. De nombreux économistes trouvent cette statistique très optimiste.

Il y a beaucoup d'autres conséquences dont nous n'avons pas le temps de parler aujourd'hui. Je sais que, en janvier prochain, les gens troqueront davantage entre eux, et je n'ai rien contre cela. Pourquoi ne pas éviter le 7 p. 100? Pourquoi ne pas permettre aux Canadiens à faible revenu ou à revenu moyen de pratiquer le troc? Je suis certaine que les Canadiens plus nantis iront chercher des services aux États-Unis et que le gouvernement ne touchera pas les 7 p. 100. Par exemple, si je prévoyais un voyage aux États-Unis, j'écrirais à une agence de voyage américaine au lieu de payer 7 p. 100 de plus ici pour le même service. On ne pourrait m'en empêcher car, en vertu de l'Accord de libre-échange, les Américains nous accuseraient de vouloir changer leur façon de faire les choses. Il y a de nombreux secteurs où le gouvernement perdra les avantages de cette taxe sur les produits et services.

Je sais que nos discours ne peuvent durer que dix minutes à cause de la clôture et que c'est une des dernières chances que nous avons de débattre ce projet de loi. Demain soir, à cette heure-ci, nous voterons à l'étape de la troisième lecture. Contrairement à ce que 80 p. 100 des Canadiens croient, demain soir, à cette heure-ci, la

Chambre ne pourra changer quoi que ce soit au projet de loi, à moins que le Sénat ne nous le renvoie.

Ayant de l'expérience en politique, je dis aux 80 p. 100 des Canadiens qui s'opposent à la taxe qu'ils n'ont qu'un moyen de faire connaître leur opinion avant demain soir. Mes électeurs m'ont écrit pour me faire part de leur opposition à la taxe sur les produits et services. Tout ce que je peux dire aux gens, c'est de téléphoner à leur député. Allez le voir à son bureau et dites-lui ce que vous pensez de la taxe sur les produits et services.

Toute la fin de semaine, on m'a dit, «Eh bien, si 80 p. 100 des Canadiens s'y opposent, comment peut-on l'adopter?» C'est un fait que notre gouvernement est majoritaire au Parlement et qu'il peut faire adopter ce projet de loi.

On nous dit que la taxe était simple et que le gouvernement n'avait pas voulu d'autres solutions de rechange. Je reviendrai sur ces solutions si j'ai le temps. Je dis aux Canadiens que le gouvernement étant majoritaire, il peut faire adopter cette taxe de 7 p. 100, quoiqu'en pensent ou en disent les électeurs. Tout ce que je peux dire aux Canadiens, c'est de téléphoner à leur député ou de se rendre à son bureau avant 18 heures demain pour lui faire part de leurs préoccupations.

Mme Clancy: Bravo!

Mme Campbell (South West Nova): C'est leur dernière chance, avant les prochaines élections, bien sûr! On peut facilement exprimer son opinion à ce moment-là, mais il est préférable de le faire maintenant pour que la taxe n'entre pas en vigueur.

Mme Clancy: L'électorat s'en souviendra.

Mme Campbell (South West Nova): Quelles sont les solutions de rechange? Le gouvernement aurait pu maintenir la taxe de vente fédérale ou il aurait pu l'abolir, comme certains l'ont prôné, et modifier le régime fiscal en augmentant l'impôt sur le revenu de trois groupes. Mais le gouvernement ne veut pas le faire. Il veut imposer une taxe à la consommation de 7 p. 100, une taxe régressive. Il aurait pu opter pour l'impôt unique qui bénéficie, comme ma collègue de Broadview—Greenwood l'a dit, d'un large appui auprès des entreprises et des économistes. Il aurait pu supprimer les échappatoires, en modifiant, par exemple, la déduction pour amortissement, comme je l'ai déjà dit, pour refléter le vrai coût de remplacement. Il aurait pu taxer les vrais revenus en capital, notamment les gains en capital.

Au moins, ces mesures viseraient les gens à revenus élevés au lieu des gens à faibles revenus et des pauvres du Canada. Il aurait pu s'attaquer aux déductions pour repas d'affaires et pour frais de représentation que les fiscalistes considèrent comme une grosse échappatoire qui fait perdre un milliard de dollars au gouvernement et qui lui coûte de plus en plus cher.

Je sais, monsieur le Président, que mon temps achève et qu'il me reste deux minutes.

Je veux maintenant parler pour mon coin de pays parce que cette taxe a d'autres effets sur la région des Maritimes, de l'Atlantique, de l'est du Canada, dont je viens. Elle nuira à notre industrie touristique.

Mme Clancy: Ça c'est sûr.

Mme Campbell (South West Nova): Bien sûr, les touristes pourront obtenir un remboursement en sortant du pays, mais 7 p. 100 de plus sur tout, ça ne les encouragera pas à venir au Canada. Les Canadiens préféreront certainement aller aux États-Unis pour ne pas avoir à payer la taxe de 7 p. 100 sur les produits et services. Je suis sûre que les touristes iront dans les deux sens, mais nous irons faire nos achats aux États-Unis plutôt que de payer la taxe ici.

De plus, cette taxe nuira au transport des marchandises de l'Est vers le marché de l'Ontario. Nous devrons ajouter une taxe de 7 p. 100 à nos coûts de transport qui ont augmenté, si on en juge par les événements des derniers mois.

• (1810)

Je sais que je suis arrivée au bout de mon temps de parole. Je vous remercie de votre patience. J'ajouterai simplement que le gouvernement devrait y réfléchir à deux fois avant de présenter ce projet de loi à la troisième lecture demain. Je pense que la population a intérêt à s'y mettre, à dire à ses élus qu'ils abusent de leur majorité.

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, je tiens à intervenir dans ce débat aujourd'hui parce que j'estime important de replacer ce projet de loi dans le cadre de ce que le gouvernement fait depuis plusieurs années.

Un des problèmes qui se posent au Canada, c'est que nous risquons de ne pas pouvoir soutenir la concurrence un de ces jours. Si nous examinons ce que le gouvernement essaie de faire depuis cinq ans et demi, on constate que la plupart de ses décisions avaient pour but de rendre au Canada sa compétitivité pour que nous puissions

bénéficier des programmes sociaux que nous désirons tous.

Prenez par exemple la Loi sur l'examen de l'investissement étranger.

Mme Clancy: Prenez-la, je vous prie!

M. Winegard: Les gens disaient: «Attention. Ne laissez pas entrer les capitaux étrangers.»

Mme Clancy: Le pays est déjà bradé. Laissez tomber.

M. Winegard: L'AEIE a disparu, et si elle a disparu, c'est parce que nous avons voulu rendre le Canada compétitif. Nous accueillons les capitaux étrangers à bras ouverts.

On peut aussi donner en exemple le Programme énergétique national—on ne cesse de nous dire à quel point il a fait merveille pour la province d'Ontario. Nous savons quel tort il a causé à l'Ouest, mais il a également lésé ma province, celle de l'Ontario. Permettez-moi de m'expliquer. Il l'a lésée parce qu'en payant l'énergie à vil prix, c'est-à-dire moins cher que les cours mondiaux, l'industrie ontarienne s'est laissée aller. Elle n'était pas obligée de faire marcher sa matière grise parce qu'elle avait l'avantage d'une énergie bon marché. Cela n'a pas aidé ma province. Le Programme énergétique national a fait du tort à l'ensemble du pays. Voilà pourquoi nous nous en sommes débarrassés: pour rendre le Canada compétitif.

Quand il était question de libre-échange les gens ont voulu le rejeter d'emblée. Ils préféraient les échanges interprovinciaux. Ils ne voulaient pas que nous allions commercer avec le reste du monde. Ils ont dit que cela nous ferait perdre des emplois, que le prix en serait terrible. En réalité depuis son adoption, depuis janvier 1989 il s'est créé environ 200 0000 emplois. Évidemment, ils ne sont pas tous attribuables à l'Accord de libre-échange, mais le résultat net est positif.

Regardons certaines autres choses que le gouvernement a essayé de faire. Grâce à la déréglementation, nous essayons de rendre le Canada concurrentiel par rapport au reste du monde, et c'est vraiment ce à quoi vise la TPS. Lorsqu'on a une taxe de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants, une taxe qui nuit à l'industrie canadienne et que tout le monde à la Chambre reconnaît comme étant une mauvaise taxe. . .

Mme Clancy: Pas aussi mauvaise que la TPS.

M. Winegard: . . .il est temps de faire quelque chose à ce sujet. Lorsqu'on compte 22 000 exemptions à la taxe de vente fédérale actuelle, il est temps de faire quelque chose à ce sujet.

Lorsque les exemptions compliquent la situation au point où on ne sait plus vraiment où l'on s'en va, il est temps de faire quelque chose à ce sujet. La taxe actuelle sur les ventes des fabricants pénalise toutes nos exportations. Le taux se situe peut-être entre 1 et 3 p. 100. Les gens disent: «Si vous ne pénalisez nos exportations que de 1 à 3 p. 100, ce n'est rien». Eh bien, cela représente entre 10 et 30 p. 100 des profits totaux des exportateurs. C'est une autre raison qui justifie la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants.

Il y a une société à Guelph qui compte deux divisions: une pour la fabrication et une pour l'importation. Le président ce cette société m'a dit: «Pourquoi garderiez-vous le régime actuel? Vous vous trouver à me pénaliser parce que je fabrique des produits au Canada. Lorsque j'importe des produits, je n'ai pas à ajouter au prix une taxe qui est ensuite répercutée dans toute la chaîne de distribution. C'est plus facile pour moi d'importer des produits que de les fabriquer. Nous devons donc nous débarrasser de la taxe sur les ventes des fabricants.»

La plupart des députés ont indiqué au cours des derniers jours qu'ils aimeraient abolir la taxe sur les ventes des fabricants. Cette taxe existe depuis 64 ans et nous reconnaissons tous qu'elle nous fait du tort. Au cours des 40 dernières années, il y a eu des commissions royales d'enquête et des déclarations sur le sujet de la part des différents gouvernements, mais rien de plus. Qu'attendons-nous avant d'abolir une taxe qui nuit à la concurrence si essentielle au Canada?

Voilà l'objectif de la plupart des interventions de notre gouvernement. Nous prenons maintenant une autre mesure pour éliminer ce qui empêche le Canada de devenir une nation commerçante vraiment concurrentielle. D'après tout ce qui s'est dit durant le débat sur le libre-échange et au cours des derniers jours dans cette Chambre, nous constatons que nous devons améliorer la position commerciale du Canada, sinon nous ne pourrons pas offrir aux Canadiens ce qu'ils veulent.

Nous devons abolir la taxe sur les ventes des fabricants. Personne ne s'y oppose plus, même pas les députés de l'opposition, mais là s'arrête le consensus. Les députés de l'opposition voudraient autre chose. Ils disent que cette taxe n'existe pas ailleurs.

Mme Clancy: Ce n'est pas ce que nous disons; nous disons que nous n'en voulons pas.

M. Winegard: La taxe sur les produits et services existe dans 49 autres pays. Si elle est aussi régressive qu'on le dit, pourquoi tous ces pays sont-ils aussi prospères?

J'ai entendu une de mes collègues d'en face dire que la taxe serait néfaste pour le tourisme. Il aurait mieux valu en parler aux pays européens. De toute évidence, ils ne sont pas au courant parce que leur industrie touristique se porte bien, malgré la taxe sur les produits et services. Monsieur le Président, cette taxe existe dans 49 autres pays.

Mme Clancy: Et il y a des émeutes en Grande-Bretagne.

M. Winegard: Des collègues d'en face voudraient plutôt qu'on augmente l'impôt sur le revenu. Mais ils ne comprennent pas qu'il faudrait l'augmenter beaucoup trop. Ce qui ferait fuir ceux qui essaient d'investir pour aider le pays à prospérer. Les députés d'en face proposent alors d'imposer davantage les sociétés, de les faire cracher davantage. Mais nous l'avons fait passablement au cours des dernières années.

Aujourd'hui, le ministre des Finances nous a expliqué ce que nous avons fait pour éliminer les échappatoires fiscales utilisées par les sociétés. Nous continuerons dans cette voie.

Ce que veulent vraiment certains députés de l'opposition, c'est imposer tellement les sociétés qu'elles cesseraient d'être compétitives.

M. Fisher: Taxer les pauvres!

M. Winegard: Cela n'a pas de sens. Ils veulent chasser ceux qui créent la richesse parce qu'ils ne comprennent pas comment on crée la richesse. La richesse vient de la création de nouveaux produits par les sociétés, des produits qui rapportent au Canada. Ils ne comprennent pas cela. Tout ce qu'ils veulent c'est tuer les sociétés, parce que c'est une cible facile. Les sociétés ne sont pas des personnes physiques, on peut donc les attaquer. Si nous chassons les sociétés, nous n'aurons pas la richesse que nous voulons tous, nous n'aurons pas le Canada que nous recherchons.

J'ai entendu dire qu'ils voulaient parler des gains en capital, imposer tous les gains en capital. Ce que le gouvernement a fait, c'est fixer une limite aux gains en capital. Il a également changé le taux d'imposition de ces gains en capital. Je ne pense pas que nous devrions aller plus loin. Si vous ne permettez pas aux gens qui prennent des risques d'en tirer quelques profits, les preneurs de risques vont délaisser le Canada. Vous n'aurez plus que ceux qui se contentent de découper leurs coupons et ça ce n'est pas fameux. Il faut des gens qui prennent des risques, et vous n'en aurez pas si vous ne leur permettez pas de garder une partie de ce qu'ils gagnent de ce fait. Je sais que tous mes collègues veulent profiter de la richesse—et je sais quelle richesse ils désirent partager. Ils veulent partager avec les preneurs de risques, mais sans en prendre eux-mêmes.

J'ai entendu toutes les récriminations au sujet du fait que cette taxe serait régressive et épouvantable. Une TPS qui ne frappe pas les produits alimentaires essentiels, une TPS qui ne s'applique pas aux loyers résidentiels n'est pas une taxe régressive lorsque l'on verse un crédit d'impôt aux personnes à faible revenu pour les rembourser de ce qu'elles doivent payer en plus. En fait. . .

• (1820)

Nous nous assurerons, entre autres, que les gens le demanderont. . .

M. Fisher: S'ils le demandent.

M. Winegard: . . .parce que nous publierons des annonces et que nous mettrons dans les enveloppes contenant leurs chèques de pension des formulaires qui diront: «Veuillez demander votre crédit de taxe.» J'entends déjà hurler les loups quand nous le ferons. Ils nous reprocheront de faire de la publicité, une chose inadmissible. Nous dirons aux Canadiens ce qu'ils doivent faire pour obtenir leurs crédits de taxe.

M. Fisher: Oui, nous le leur dirons aussi.

M. Winegard: Ils retirent déjà un crédit d'impôt et ils en retireront un plus gros. Je le répète, cette taxe n'est pas régressive.

Certains me disent que la taxe de 13,5 p. 100 ne disparaîtra pas. Ils ne vivent pas dans le même monde que moi. La concurrence qui vient du libre-échange et celle qui viendra de l'Europe de 1992 élimineront les entreprises qui ne la supprimeront pas. Ce sera aussi simple que

cela. De plus, le ministère des Consommateurs et des Sociétés fera tout ce qu'il peut pour que les gens soient avertis si la taxe ne disparaît pas.

Mme Clancy: John Diefenbaker n'aimerait pas cette taxe.

M. Winegard: J'ai parlé au président de la General Motors et au président de la Ford. Ils ont hâte que la TPS soit en place pour réduire leurs prix. C'est exactement ce qu'ils veulent faire pour mieux affronter la concurrence.

M. Fisher: Pour pouvoir réduire leurs coûts.

M. Winegard: Comme le premier ministre l'a dit l'autre jour: «Nous pourrions choisir la solution facile. Choisir la solution que tous les gouvernements ont choisie depuis des années: ne rien faire.» Nous n'en avons pas l'intention. Nous voulons faire du Canada un pays compétitif. Cette mesure est l'un des moyens que nous prenons pour y arriver.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui dans la discussion des amendements dont nous sommes saisis, et qui sont dûs pour la plupart à notre critique en matière financière, le député de Gloucester. Il s'est donné beaucoup de mal au nom des membres de notre caucus et aussi de tous les Canadiens pour essayer de faire voir au gouvernement quelle folie il commet avec cette taxe sur les produits et services.

Ce groupe d'amendements au projet de loi mérite d'être longuement discuté. Il a été longuement examiné au comité qui était chargé d'étudier le projet de loi.

Voici que j'interviens encore une fois au nom de plus de 80 p. 100 des Canadiens. Je pense que le chiffre est probablement de 87 p. 100 aujourd'hui. En tout cas il n'est pas inférieur à 85. p. 100. Si de 100 on enlève les 15 p. 100 de Canadiens qui appuient actuellement le Parti conservateur, il en reste au moins 85 p. 100 qui sont contre. J'imagine que ces 85 p. 100 ont compris les erreurs du gouvernement et se sont dit qu'ils ne pouvaient plus l'appuyer, où qu'ils habitent au pays, à cause de l'arrogance des politiques fiscales qu'il a essayé d'imposer aux Canadiens.

La discussion de ces amendements est limitée ce soir. Nous savons que les Canadiens tiennent à ce que ce projet de loi soit pleinement discuté. C'est bien le projet de loi le plus impopulaire qu'un gouvernement canadien ait jamais imposé à sa population. C'est un texte insensé. Quand il se présentera devant l'électorat, le gouvernenent paiera le prix de son refus d'écouter les Canadiens.

À l'étape du rapport, le gouvernement a fait ce qu'il avait fait à toutes les étapes de la discussion de ce projet de loi. Il a imposé une attribution de temps. L'attribution de temps, il l'a imposée à tous les tournants, de crainte d'entendre d'autres députés de l'opposition venir prendre la défense de la majorité des Canadiens, des 85 ou 87 p. 100 qui disent non à la TPS; de crainte que parmi les ministériels même, il y en ait un nombre croissant qui ouvrent les yeux, qui prêtent l'oreille à leurs électeurs, c'est-à-dire qui expriment le point de vue et défendent les intérêts de ces électeurs.

Nous avons déjà vu ce qui attend ceux qui, de l'autre côté, veulent faire usage de leur liberté de jugement et de leur liberté d'expression. Des députés se font exclure de certaines pièces, de certains caucus et siègent tous seuls.

Je vous dis, monsieur le Président, que les Canadiens ne veulent pas de ce projet de loi que nous sommes en train de débattre à l'étape du rapport et qu'il ne sera pas adopté.

J'ai voyagé partout au Canada. Un jour que j'étais au terminus du traversier de Dartmouth, sur l'océan Atlantique, j'ai rencrontré 2 000 personnes qui m'ont demandé de me rendre au Parlement pour dire au gouvernement qu'ils ne voulaient pas de la taxe sur les produits et services.

Ce même aprè-midi, je suis allé à Calgary, en pays conservateur. J'ai parlé à des gens qui n'avaient jamais voté autrement que conservateur de toute leur vie. Ils m'ont dit qu'ils préféreraient se faire couper un bras plutôt que de voter pour les gens d'en face parce qu'ils ont abusé de leur confiance. Ils se sentaient trahis parce que le gouvernement avait, contre leur gré, adopté une politique, ou tenté d'adopter une politique qui s'appelle la taxe sur les produits et services. Cette politique violait leurs principes, même les principes conservateurs.

Plus tard dans l'après-midi, j'étais au centre-ville de Vancouver. J'ai cotoyé des Canadiens de toutes les régions de la Colombie-Britannique qui recueillaient des signatures sur une pétition pour tenter de montrer au gouvernement la folie de son projet, pour lui dire non à la

taxe sur les produits et services, mais le gouvernement ne les a pas encore écoutés.

Peut-être qu'il devra commencer à écouter les Canadiens lorsqu'il aura vu le journal d'aujourd'hui qui rapporte que jamais dans notre histoire, un gouvernement n'a été aussi impopulaire que le gouvernement actuel.

La taxe sur les produits et services n'est pas la seule mauvaise mesure financière que le gouvernement a essayé de refiler aux Canadiens. C'est peut-être la proverbiale goutte qui fait déborder le vase. Ces dernières années, nous avons entendu le gouvernement parler à qui veut l'entendre de taxation équitable, de dépôt sacré et de politique sociale, mais il s'est opéré un revirement radical dans sa position sur la politique financière et la politique sociale.

N'oubliez pas, monsieur le Président, que ce gouvernement a partiellement désindexé les pensions de vieillesse. J'ai vu le vice-premier ministre à la Chambre il y a quelques minutes. C'est cet homme qui déclarait que le gouvernement voulait un réseau ferroviaire solide d'un océan à l'autre. Pourtant, le gouvernement dont il fait partie est celui-là même qui a démantelé notre réseau national. Les conservateurs ont détruit notre réseau ferroviaire national en démantelant VIA Rail.

C'est ce même gouvernement qui parlait avec tant de flamme du développement régional. Le premier ministre nous avait lancé un beau ballon—nous le savons maintenant—en annonçant un budget de 1,05 milliard de dollars pour l'APECA. Après cela et après novembre 1988, nous avons vu le gouvernement retirer tout appui et revenir sur son engagement. Il y a maintenant très longtemps que les gouvernements canadiens s'étaient prononcés en faveur du développement régional.

Nous avons aussi vu la mauvaise administration des pêches par ce gouvernement. J'essaie constamment, comme mes collègues, de faire entendre raison aux ministériels dans les dossiers des pêches. Ce gouvernement a aussi mené le secteur agricole à sa ruine.

Ce gouvernement nous déclarait que la recherche de consensus pouvait donner des résultats. C'est ce même gouvernement qui a affirmé aux provinces les plus pauvres qu'elles ne pouvaient pas obtenir ce à quoi elles s'attendaient du financement des programmes établis, c'est-à-dire, que des provinces comme la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard ne pourraient pas obtenir les fonds sur lesquels elles comptaient pour élever leurs programmes d'enseignement postsecondaire et leurs services de santé au niveau de normes nationales. C'est le gouvernement, en face de nous, qui a fait cela.

C'est le gouvernement qui dans le dernier budget a perdu tout sens de ce qu'il convient de faire et qui a supprimé le financement qui a entraîné la fermeture des centres pour femmes d'un littoral à l'autre dans notre pays. C'est le même gouvernement qui faisait énumérer par son ministre d'État des Affaires indiennes et du Nord canadien toutes les merveilles mesures qu'il prenait dans l'intérêt des collectivités autochtones. Pourtant, dans ce budget, il supprime le financement même des centres d'accueil autochtones d'une côte à l'autre de notre pays.

Mme Campbell (South West Nova): Et les journaux.

M. MacDonald (Dartmouth): C'est le gouvernement qui a annibilé les programmes pour les anciens combattants. Il n'y a plus rien de sacré. Rien n'est épargné. Le gouvernement ne sait pas s'arrêter dans sa folle tentative pour mettre un peu d'ordre dans ses affaires financières parce qu'il ne sait pas vers quoi il se dirige ni d'où il vient.

Ce sont les personnes mêmes qui disaient aux personnes âgées: «Non, vous n'êtes pas les anciens combattants qui ont besoin de ces programmes spéciaux pour vous aider aux travaux de ménage chez vous.» Il leur dit maintenant: «Vous devez supporter une part disproportionnée de la charge que nous avons créée en tant que gouvernement conservateur quand nous avons doublé votre dette nationale entre 1984 et 1989.»

• (1830)

C'est le même gouvernement qui a déclaré qu'il s'engageait à faire certaines dépenses, qui a dit considérer cette question comme une priorité et qui a affirmé que des fonds avaient été débloqués pour un système national de garderies dans tout le pays. Or, le lendemain des élections, alors que l'électorat avait mis toute sa confiance dans le gouvernement, il a fait volte-face et a décidé de ne pas aller de l'avant avec un programme national de garde d'enfants.

C'est là le gouvernement qui, en 1984, avait dit aux électeurs canadiens et plus particulièrement aux hommes et aux femmes qui servent et ont servi notre pays de façon remarquable au sein de forces de défense internationales, qu'il appuyait les Forces armées canadiennes et qu'il reconnaissait la contribution de ses membres. Le gouvernement a saisi la Chambre d'un Livre blanc sur la défense, mais dès que l'électorat a eu le malheur de le reporter

au pouvoir, il a carrément mis ce Livre blanc au rebut. Il a fermé des bases dans tout le pays.

En outre, combien de fois au cours de débats dans cette enceinte avons-nous entendu parler du brise-glace Polar 8? Ce projet devait aller de l'avant, puis le gouvernement a changé d'idée. Il a été ensuite modifié, puis reporté. Pas même les protestations de la députée de Capilano—Howe Sound, ministre associée de la Défense nationale, ni les larmes qu'elle a pu verser, n'ont convaincu le gouvernement de son erreur. Il a annulé ce programme également.

À 33 reprises, le gouvernement a pris des mesures législatives tendant à accroître les impôts des Canadiens. Il nous a saisis d'une taxe sur les produits et services qui, selon lui, ne doit avoir aucune incidence sur les recettes. Il affirme qu'elle va être simple. Il prétend qu'elle va être équitable et ne sera appliquée qu'à une étape.

Même si 85 p. 100 des Canadiens ne sont pas d'accord avec les conservateurs et même si ces derniers ne recueillent que 15 p. 100 des intentions de vote des Canadiens, le premier ministre a fait preuve de son arrogance typique en intervenant dans cette enceinte et en déclarant aujourd'hui, sauf erreur, que son parti savait qu'il avait raison et qu'en définitive, c'étaient les votes recueillis le jour du scrutin qui comptaient.

Ce qui va compter pour le premier ministre, c'est ce qu'il va faire après les prochaines élections, hors de la politique. C'est la dernière fois que les Canadiens placent leur confiance dans la capacité du gouvernement d'administrer les affaires du pays et de respecter ses promesses. Les historiens rapporteront que la taxe sur les produits et services, cette taxe régressive, cette razzia fiscale, a été le dernier clou dans le cercueil du gouvernement Mulroney.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, c'est un plaisir de pouvoir participer au débat ce soir.

Le député qui vient de parler nous a dit qu'il allait nous entretenir de tous ces amendements que le Parti libéral a proposés pour rendre cette mesure meilleure parce qu'elle ne lui plaisait pas dans sa version actuelle. Il a parlé de tout, sauf de cela, et j'imagine que c'est pour cette raison qu'on dit que le député de Dartmouth a la parole facile. Il a parlé de tout sauf du projet de loi. Je trouve cela plutôt consternant car il aurait dû le faire.

Il n'a pas soufflé mot du projet de loi à l'étude, mais j'ai écouté d'autres députés qui en ont parlé. Ils ont dit ce qu'ils aimaient et ce qu'ils n'aimaient pas dans cette mesure. Je répète que nous avons entendu de très bons commentaires de la part de certains députés et des commentaires trompeurs, pour ainsi dire, de la part de certains autres.

Avant de me rendre à Ottawa ce matin, j'ai rencontré un groupe de personnes âgées dans ma circonscription. Elles étaient environ 25. Leur point de vue reflète probablement celui de beaucoup de personnes âgées au Canada. Elles se sont inspirées des informations que leur avaient remises des adversaires de cette mesure qui ont décidé de mal les renseigner. Il est donc très normal que 85 p. 100 des Canadiens soient contre ce projet de loi. Je m'étonne que cette proportion ne soit pas de 90 ou 95 p. 100 quand je songe au type d'informations qu'on a véhiculées.

J'ai suivi les débats à la Chambre. Je voudrais vous donner, monsieur le Président, certains exemples des propos qui ont été tenus.

Le député de Hamilton-Ouest a fustigé le gouvernement sous prétexte que ce projet de loi ne l'obligeait pas à rendre cette taxe visible. J'en conclus que le 7 p. 100 ne le dérange pas. Rien dans les dispositions de cette mesure ne l'indispose. Il ne l'aime pas tout simplement parce qu'elle n'est pas visible. Ou le député n'a pas lu le projet de loi ou il a besoin d'explications.

Je vais donc lui donner les explications nécessaires pour qu'il sache bien de quoi il retourne. Le projet de loi C-62 exige que le vendeur, le magasin, le réparateur, l'entrepreneur et toutes les personnes concernées indiquent clairement à l'acheteur que la taxe est incluse dans son prix. Le 7 p. 100 doit être indiqué au moyen d'une affiche ou autrement dans le magasin. Ou alors le montant réel de cette taxe doit figurer sur la facture. Voilà ce que dit ce projet de loi et c'est exactement le contraire de ce qu'a prétendu le député. Ce que le député veut, c'est que nous demandions aux petites entreprises que, selon lui, son parti représente, que M. Bulloch représente, que nous forcions donc toutes ces petites entreprises, toutes ces entreprises familiales, à acheter de nouvelles caisses enregistreuses. Il veut que nous les obligions toutes à acheter du nouveau matériel de vente. Il veut que nous les envoyons chez IBM acheter des ordinateurs sophistiqués qui ne sont pas vraiment nécessaires parce que selon notre projet de loi sur la TPS, nous leur laissons la liberté de choisir comment préciser aux consommateurs le montant de la taxe.

Notre gouvernement écoute les Canadiens. Nous nous soucions des Canadiens. C'est certainement mieux que ce que font les libéraux. Les libéraux donnent un grand spectacle jusqu'à ce qu'ils arrivent au pouvoir et là, nous connaissons la suite. Pendant les campagnes électorales, ils affirment une chose et après les élections, ils font exactement le contraire. Ils gouvernent selon ce que disent les sondages. Sous les libéraux, le déficit était de 38 milliards de dollars parce qu'ils avaient tout promis à tout le monde. Ils ne se préoccupaient pas un seul instant de savoir d'où pouvait provenir l'argent.

Je suis heureux de pouvoir dire que je fais partie d'un gouvernement qui se soucie des Canadiens. La mesure législative permet de rendre la taxe visible.

Le député de Sault Ste. Marie a affirmé à la Chambre que les cours de musique seraient soumis à une taxe de 7 p. 100. Je n'irais pas jusqu'à dire qu'il avait totalement tort parce que si quelqu'un veut apprendre comment jouer de la cuiller sur une planche à laver, il est vrai que ses cours seront probablement taxés. Mais si vous voulez prendre des cours officiels, à un conservatoire de musique, qui mènent à divers niveaux dans l'étude de la musique, toutes ces leçons sont exemptes d'impôt. Est-ce que le député l'a dit?

Dans ma circonscription, rares sont ceux qui prennent des leçons de cuiller ou de planche à laver ou d'autres beaux instruments qui sont imposables, d'après le député. Mais j'ai un nombre considérable d'électeurs, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes, qui prennent des leçons de musique à un conservatoire et qui ne seront pas imposés. Ce n'est pas ce que le député de Sault Ste. Marie a dit.

Ce matin, à une réunion avec les personnes âgées de ma circonscription, ces dernières m'ont parlé de la taxe sur les sociétés de télédistribution. On leur a dit que cette taxe va augmenter de 7 p. 100. Certes, il y aura effectivement une TPS de 7 p. 100 perçue sur les factures de télédistribution. Je constate que le même député de Sault Ste. Marie a fait des remarques à propos du fait que les services de télédistribution allaient augmenter de 7 p. 100. Il n'a pas précisé dans son exposé qu'on allait supprimer la taxe sur les communications de 11 p. 100. Si on veut commencer à faire des comparaisons, il faut, je pense, fournir toutes les données.

Le fait est qu'il n'a pas dit que la taxe sur les communications était supprimée, 11 p. 100 contre 7 p. 100. D'après les mathématiques qu'on m'a apprises, cela veut dire qu'il y a une diminution de 4 p. 100. À Sault Ste. Marie, c'est peut-être différent.

Nous avons vu la députée de South West Nova faire un excellent exposé. Elle a parlé de la taxe de vente fédérale, qui n'est perçue que sur certains produits. Monsieur le Président, vous savez, j'en suis sûr, que quand on va acheter une salade chez le marchand, ou si on achète du poisson qui a été pris par un pêcheur de Terre-Neuve, du bois d'oeuvre de Colombie-Britannique, des produits agricoles provenant de l'Ontario ou une voiture qui a été fabriquée dans cette même province, des taxes sont imposées sur tous ces produits et sur bien d'autres encore. Elle dit que la taxe ne s'applique qu'à quelques produits, alors que nous payons la taxe de vente fédérale sur presque tout ce que nous achetons au Canada. Bien sûr, la députée de South West Nova n'a pas voulu le dire, elle a préféré ne pas en tenir compte.

M. Thompson: Ni vu, ni connu, quoi!

M. Soetens: Le député d'Egmont s'est appitoyé sur le sort des pauvres agriculteurs qui, dit-il, vont être durement frappés par cette taxe. C'est facile de dire des demi vérités, comme les députés de l'opposition ont l'habitude de le faire.

En fait, comme tous les produits de la ferme et de la pêche ne sont pas taxables, les agriculteurs et les pêcheurs vont obtenir le remboursement des taxes appliquées aux coûts de production. Nous avons écouté les agriculteurs quand ils nous ont parlé de leurs problèmes de liquidités. Nous avons mis sur pied un système qui leur permet de dresser une liste d'exemptions et de ne pas payer de taxe sur ces articles. Nous écoutons les agriculteurs. C'est plus que ce que font les députés à ma gauche. Ils parlent tout le temps, mais ils n'écoutent pas les agriculteurs.

• (1840)

J'ai eu la même expérience ce matin quand des personnes âgées ont dit: «Nos comptes de téléphone augmentent, et vous allez les taxer encore plus.» Oui, la TPS va s'appliquer aux comptes de téléphone, mais la taxe de 11 p. 100 sur les communications ne frappera pas les appels interurbains. Cette taxe sera supprimée.

Il y a toutes sortes de bonnes choses dont les députés de l'opposition n'ont pas parlé aux consommateurs.

J'espérais que des députés proposent des amendements positifs comme celui du député de Mississauga au sujet des courses de chevaux, car c'est un domaine qui touche beaucoup de collectivités agricoles. Où sont ces députés-là et pourquoi ne vantent-ils pas les mérites de cet amendement? Nous allons aider environ 80 000 personnes qui oeuvrent dans le secteur agricole des courses

de chevaux et de l'élevage des chevaux. Pourquoi ne veulent-ils pas admettre que c'est un bon amendement et voter en faveur? Non, ils ne veulent pas parler de cela non plus. Ils ne s'intéressent qu'aux aspects négatifs.

Ils pourraient parler d'un autre amendement, celui que j'ai présenté, la motion nº 88, qui traite des confiseries, et de la façon dont nous tentons de rendre la taxe plus équitable. J'ai proposé cet amendement, convaincu que cela serait plus juste envers ce secteur de l'économie.

Les députés de l'opposition ont-ils, eux, proposé certains de ces amendements? Y a-t-il un secteur particulier de l'économie dont ils se préoccupent et qui serait, selon eux, durement touché par la TPS? Où sont leurs amendements? Tout ce qu'ils veulent, c'est annuler la TPS. Nous savons pourtant que la TVF a fait son temps, alors qu'est-ce qui reste? La hausse du déficit, j'imagine, rien de moins.

Les libéraux adoptent toujours cette attitude. La dernière fois qu'ils ont été au pouvoir, ils ont porté le déficit de zéro à 38 milliards de dollars. C'est leur façon de faire les choses. Si on les reportait au pouvoir, je suis certain qu'ils augmenteraient le déficit actuel de 28 milliards de dollars, qui aura par bonheur chuté à 15 milliards d'ici ce temps-là.

Je suis heureux de déclarer que j'appuie ce projet de loi à la Chambre. Je fais partie d'un gouvernement qui avance certaines politiques, qui a une orientation, qui tient à défendre les intérêts du peuple canadien et qui prend les décisions qui doivent être prises, contrairement au gouvernememt précédent qui s'est contenté de prendre des décisions populaires.

Il y a des périodes de l'année où on peut se permettre de prendre des décisions populaires, sauf quand on est aux prises avec un déficit de 38 milliards de dollars. Et même là, le gouvernement précédent n'était pas prêt à prendre les décisions qui s'imposaient.

Je n'ai aucun mal à appuyer ce projet de loi, ni à appuyer certains des amendements qui sont judicieux. Mais, malheureusement, les députés de l'opposition ont préféré ne pas proposer d'amendements qui pourraient améliorer la mesure législative. Ils ont simplement présenté des amendements qui, de leur avis, entraîneraient l'annulation du projet de taxe. Ils ne parlent pas de tout ce que cela pourrait impliquer.

Je crois comprendre, monsieur le Président, que mon temps est écoulé. Je pourrais continuer encore longtemps. Je suis sûr d'avoir convaincu. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Okanagan—Shuswap.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Sauf erreur, monsieur le Président, je ne dispose que de deux minutes en raison des compressions de temps, n'est-ce pas?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, deux minutes.

M. MacWilliam: Jean Colbert, un homme d'État français du XVIIe siècle, a déclaré un jour que l'art de la fiscalité consistait à plumer l'oie de façon à obtenir le plus de plumes possible tout en la faisant cacarder le moins possible.

Bien que le gouvernement actuel et les gouvernements précédents n'aient cessé de lui retirer de nouvelles plumes, l'oie canadienne n'a guère protesté jusqu'à maintenant. Elle a bien cacardé quelque peu et battu des ailes pour faire savoir au gouvernement qu'elle n'aime pas se faire plumer ainsi, mais, jusqu'à maintenant, elle n'a guère persisté dans sa protestation et elle a eu la mémoire courte.

Cependant, la taxe sur les produits et services que propose le gouvernement a changé tout cela. Les cris traditionnels de protestation de notre oie canadienne se sont transformés en un terrible hurlement, car elle sent bien qu'on cherche à l'étrangler en même temps qu'on la plume.

Les Canadiens d'un bout à l'autre du Canada sont en train de subir une transformation fondamentale par suite de cette terrible taxe conservatrice. De St. John's à Victoria, les gens disent au gouvernement que c'en est assez. Ils sont en colère et sont prêts à prendre les choses en main. Ils ne sont plus disposés à s'incliner et à se soumettre tranquillement aux assauts répétés du gouvernement.

Vu le peu de temps dont je dispose, je ne me berce pas de l'illusion que mes brefs commentaires vont changer quoi que ce soit. . .

M. le Président: Comme il est 18 h 45, suivant l'ordre adopté le jeudi 5 avril 1990 conformément à l'article 78 du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibé-

rations et de mettre aux voix toutes les questions nécessaires en vue de disposer à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur la motion nº 90.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais vous demander pourquoi vous lisez seulement la motion nº 90. Je pense qu'il y avait avant celle-ci d'autres motions que la Chambre discutait et sur lesquelles elle pourrait se prononcer. La motion n° 90 recoupe toute une série d'autres motions par suite d'une décision que la Chambre a rendue il y a quelques jours.

M. le Président: La raison en est que, dans la décision rendue plus tôt, un vote sur la motion nº 90 s'applique aux motions nºs 1 à 11, 31 à 36, 39 à 55 et 57 à 85.

Le député d'Ottawa—Vanier.

M. Gauthier: Je ne mets pas en doute les motifs du Président. J'imagine que les députés seront invités à se prononcer sur les motions nºs 1 à 11, 31 à 36, 39 à 55, 57 à 85 et 90, qui sont regroupées pour les fins du débat. Un vote sur la motion nº 90 s'applique aux motions mentionnées précédemment.

Je n'ai pas entendu le Président ouvrir le débat sur ces motions jusqu'ici. Je demande pourquoi la Chambre n'est saisie que de la motion nº 90 au lieu des motions regroupées que je viens de mentionner. Voilà où je veux en venir.

M. le Président: Je veux assurer au député que j'ai pris ses remarques en considération.

Toutes ces autres motions ont été proposées et mises aux voix. À mon avis, si le député se reporte à la décision rendue par le Président, il verra qu'il était clair que la motion nº 90 s'appliquerait à toutes ces motions quand viendrait le temps de voter. En ce moment, je ne pense pas qu'il soit nécessaire au Président de mettre toutes ces motions aux voix encore une fois.

M. Gauthier: Monsieur le Président, la difficulté que j'éprouve, comme d'ailleurs tous les députés en ce moment, est qu'il ne fait aucun doute que les motions ont été présentées pour être discutées et que la Chambre a été saisie de la motion nº 90. Je n'ai rien à redire à cela. J'ai votre décision sur le projet de loi C-62, monsieur le Président. Quatre-vingt-dix motions et amendements sont inscrits au Feuilleton des Avis et je pourrais continuer et en faire la lecture.

J'essaie d'attirer l'attention sur le fait que, maintenant, il ne faut que mettre aux voix toutes ces motions dont la Chambre est en fait saisie. Je peux retourner et demander à mes documentalistes de m'envoyer les précédents. Je les ai. Je pensais que toutes les motions seraient mises aux voix à ce moment-ci, les motions nºs 1 à 90, y compris les motions regroupées, et puis, que la seule motion dont la Chambre serait saisie serait la motion nº 90. Toutes les autres motions doivent être mises aux voix. Sinon, ce n'est pas à mon avis une procédure que je puisse comprendre.

• (1850)

Nous en avons discuté, mais on les met maintenant aux voix. C'est tout à fait différent. Le débat est suivi des mises aux voix, et telle est la procédure habituellement suivie à la Chambre.

M. le Président: J'ai consulté les services du greffier, et je pense que ma première idée était juste.

Le fait est que si l'on examine la décision, de même que l'usage, on verra que ce qu'il convient de faire maintenant est d'appeler la Chambre à se prononcer sur la motion nº 90. Le vote peut être différé ou non, mais il ne convient pas de refaire maintenant ce qui a déjà été fait effectivement.

Étant donné qu'on a soulevé un rappel au Règlement, je pense que je devrais poser la question de nouveau.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion nº 12

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant les lignes 3 à 22, page 9.

M. Milliken: J'invoque le Règlement, Monsieur le Président. Vous mettez aux voix les autres motions, nºs 14, 15 et 16. Puisqu'elles sont regroupées aux fins du débat. . .

Des voix: Il en est à la motion nº 12.

M. le Président: Je peux peut-être aider le député.

Je lis la motion: M. Nystrom propose:

Motion nº 12

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant les lignes 3 à 22, page 9.

M. Gauthier: Monsieur le Président, pour éviter toute confusion, peut-être pourrions-nous appliquer ce soir l'article 65 du Règlement. Vous pourriez donner lecture de chacune des motions en anglais et en français. Les gens pourraient suivre plus facilement et savoir où nous en sommes.

[*Français*]

M. le Président: Je n'ai pas d'objection d'acquiescer à la suggestion de l'honorable député.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

[*Français*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion nº 13

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant les lignes 28 et 29, page 18.

[*Traduction*]

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

[*Français*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion nº 14

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant les lignes 38 à 43, page 45, les lignes 1 à 47, page 46 et les lignes 1 à 18, page 47.

[*Traduction*]

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

[*Français*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion nº 15

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant les lignes 19 à 42, page 47, et les lignes 1 à 7, page 48.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui s'opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

• (1900)

[*Traduction*]

Motion nº 16

M. Nystrom: Monsieur le Président, celui qui appuie la motion nº 16 est M. Karpoff. Elle l'intéresse particulièrement.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion nº 16

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant les lignes 8 à 16, page 48.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion nº 17

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant la ligne 5, page 65, et en la remplaçant par ce qui suit:

«du Canada une taxe égale à 0,1 p. 100 de la».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion nº 20

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant la ligne 22, page 128, et en la remplaçant par ce qui suit:

«une taxe de 0,1 p. 100 sur la valeur de ces».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion nº 18

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant les lignes 8 à 35, page 70, les lignes 1 à 43, page 71 et les lignes 1 à 9, page 72.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

(Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.)

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion nº 21

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant les lignes 36 et 37, page 131, et les lignes 1 à 42, page 132.

M. le Président: Le député de Calgary-Ouest invoque le Règlement.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je crains que nous n'ayons une longue soirée devant nous et que votre voix ne puisse supporter la lecture de toutes ces motions. Les électeurs ne savent peut-être pas que chacun des députés a le texte de toutes ces motions dans les deux langues sur son bureau et qu'il peut les lire lui-même.

Comme les frais de fonctionnement de la Chambre des communes s'élèvent à environ 250 000 $ de l'heure, je me demande si nous ne pourrions pas faire économiser cette somme aux contribuables canadiens en vous laissant lire les motions et en votant sur celles-ci sans entrer dans des détails peu éclairants.

M. Riis: Monsieur le Président, mon collègue fait là une proposition intéressante, mais s'il avait à coeur les intérêts supérieurs des contribuables canadiens, il retirerait le projet de loi, et nous pourrions clore immédiatement toute cette affaire.

• (1910)

M. le Président: Je dois dire au député de Calgary-Ouest que le député d'Ottawa—Vanier a invoqué le Règlement et que, à moins que la Chambre ne consente à me dispenser de l'obligation de donner suite à son rappel au Règlement, je suis lié par le Règlement.

M. Hawkes: En rappel au Règlement, je tiens à vous assurer du consentement des députés ministériels.

M. le Président: Je tiens à dire au député de Calgary-Ouest que j'en étais persuadé. La parole est au député d'Ottawa—Vanier.

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous pourrions poursuivre ce débat, qui a débuté à 18 h 45, mais si nous continuons sur notre lancée, je crois que nous pourrions bien en finir tôt en soirée. Mais, si le whip et les députés ministériels se mettent à débattre de points aussi ridicules, nous allons peut-être leur emboîter le pas nous aussi.

Le fait est qu'ils étaient complètement perdus. En fait, ils ont d'abord voté en faveur de nos amendements. Ils ont dit oui, monsieur le Président, à toute une série d'amendements que nous avons proposés, et je crois qu'ils devraient se reprendre en main.

M. le Président: Je crois que les deux camps et la présidence se sont probablement déjà repris en main. Le député de Calgary-Ouest a fait une suggestion. Ce n'est pas la première fois qu'on fait des suggestions pendant la tenue de votes pour en accélérer le déroulement mais, sans le consentement unanime de la Chambre, la présidence est liée par le Règlement qui a été invoqué à juste titre.

[*Français*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion nº 22

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant les lignes 26 à 41, page 134, les lignes 1 à 45, page 135 et les lignes 1 à 7, page 136.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui s'opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest) propose:

Motion nº 23

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12,

a) en retranchant les lignes 7 et 8, page 139, et en les remplaçant par ce qui suit:

«la section VI, soit de la section VI, les règles suivantes s'appli-»

b) dans la version française, en retranchant les lignes 33 à 35, page 139, et en les remplaçant par ce qui suit:

«VI, le ministre est réputé, pour l'application de cette section, lui avoir versé à ce moment un».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui s'opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion nº 24

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant les lignes 19 à 43, page 146 et les lignes 1 à 4, pages 147.

[*Traduction*]

M. le Président: Je veux signaler aux députés qu'il y a un échange d'opinions d'un côté à l'autre de la Chambre.

Une voix: Le mot juste serait «insultes».

M. le Président: J'entends quelqu'un qui dit que le mot juste serait «insultes». Je ne veux pas pousser l'affaire plus loin, mais je tiens néanmoins à signaler aux députés que, pendant qu'ils s'échangent des remarques sans avoir la parole, ils sont peut-être en train d'empêcher le public d'entendre les motions très importantes que le Président lit à la Chambre.

[*Français*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

[*Traduction*]

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai proposé moi-même cet amendement, et il y a une légère erreur à la ligne 2, à la page 1990. Dans la version française, je voudrais changer «dans le cadre d'une activité» pour «dans le cadre de son activité». Je demande la permission de la Chambre pour apporter ce changement.

Des voix: Non.

• (1920)

M. le Président: Je suis désolé d'informer le député qu'il n'y a pas consentement.

Le député a la parole, au sujet du même rappel au Règlement.

M. Horner: Monsieur le Président, je me demande si vous pourriez me dire qui n'a pas donné son consentement. J'ai toujours appuyé, dans mes déclarations à la Chambre, la dualité linguistique de cette institution. Comme ma langue maternelle est l'anglais, je demande seulement que celle-ci ait préséance dans ce cas et que les amendements nécessaires soient apportés plus tard.

M. le Président: C'est à la Chambre de décider si elle acceptera ou non les changements que le député a demandés.

Le député d'Ottawa—Vanier.

M. Gauthier: Monsieur le Président, si le député de Mississauga veut donner des explications à la Chambre et si la Chambre veut bien revenir au débat pour parler de la motion n° 19, nous serions heureux de l'entendre. À moins que l'on ne dispose d'une procédure spéciale, je ne vois pas comment on peut amender un mauvais projet de loi. Retirez la motion. Retirez le projet de loi.

M. Angus: Monsieur le Président, nous partageons l'opinion du leader à la Chambre de l'opposition officielle et nous sommes prêts également à rouvrir le débat, dans la mesure où on pourra débattre de cet article et de tous les autres. Toutefois, le projet de loi est mauvais et nous ne sommes pas prêts à accepter un seul amendement.

M. le Président: Dans l'intérêt du public qui nous écoute et qui se demande peut-être ce qui se passe, je tiens à dire que nous avons envisagé le libellé français «dans le cadre d'une activité commerciale» par comparaison à l'expression que l'on propose: «dans le cadre de son activité». J'ai pris conseil et je ne pense pas que, légalement, cela fasse une grande différence.

[*Français*]

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest) propose:

Motion nº 19

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12,

a) en retranchant les lignes 19 à 39, page 95, et les lignes 1 à 28, page 96, et en les remplaçant par ce qui suit:

«188. (1) L'inscrit, auquel le paragraphe (5) ne s'applique pas, qui, dans le cadre d'une activité commerciale qui consiste à prendre des paris ou à organiser des jeux de hasard, verse un montant d'argent au cours d'une période de déclaration à titre de prix ou de gains au parieur ou à la personne qui joue aux jeux ou y participe est réputé, aux fins du calcul de son crédit de taxe sur les intrants, avoir reçu au cours de la période la fourniture taxable d'un service à utiliser exclusivement dans le cours de l'activité et avoir payé alors la taxe relative à la fourniture, égale à la fraction de taxe du montant d'argent versé à titre de prix ou de gains.

(2) Les règles suivantes s'appliquent dans le cas où une personne remet, dans le cadre d'une activité qui comporte l'organisation, la promotion, l'animation ou la présentation d'une compétition, un prix à un compétiteur:

a) pour l'application de la présente partie, la remise du prix est réputée ne pas être une fourniture;

b) pour l'application de la présente partie, le prix est réputé ne pas être la contrepartie d'une fourniture par le compétiteur au profit de la personne;

c) la taxe payable par la personne relativement à un bien qui constitue le prix n'est pas incluse dans le calcul de son crédit de taxe sur les intrants pour une période de déclaration.»

b) en ajoutant après la ligne 38, page 96, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(5) Les règles suivantes s'appliquent dans le cas où un inscrit, visé par règlement tout au long d'une période de déclaration, effectue des fournitures taxables de droits de jouer ou de participer à des jeux de hasard:

a) l'inscrit peut demander un crédit de taxe sur les intrants pour la période, égal à l'excédent éventuel du montant visé au sous-alinéa (i) sur le montant visé au sous-alinéa (ii):

(i) le total des taxes (sauf celle que l'inscrit est réputé en application de la présente partie avoir perçue) relatives à toutes les fournitures effectuées par l'inscrit, devenues percevables au cours de la période,

(ii) le montant correspondant à 7 % du total des montants dont chacun représente, selon le cas:

(A) la contrepartie qui devient due au cours de la période, ou qui est payée au cours de la période sans qu'elle soit devenue due, pour la fourniture d'un bien ou d'un service effectuée au profit de l'inscrit,

(B) un montant, sauf la contrepartie incluse à la division (A) pour une période de déclaration, que l'inscrit a payé au cours de la période à une personne, ou à son profit, et qui est à inclure en application de l'article 6 de la *itLoi de l'impôt sur le revenu*ro, ou le serait si la personne résidait au Canada, dans le revenu que la personne tire d'une charge ou d'un emploi;

b) la taxe qui devient payable par l'inscrit, ou qui est payée par lui sans qu'elle soit devenue payable, au cours de la période relativement à des fournitures effectuées à son profit n'est pas incluse dans le calcul d'un remboursement en vertu de l'article 259 ou d'un crédit de taxe sur les intrants (sauf celui déterminé selon l'article 193) de l'inscrit pour une période de déclaration au cours de laquelle il est visé par règlement;

c) le bien ou le service que l'inscrit acquiert au cours de la période est réputé avoir été acquis pour utilisation exclusive dans le cadre d'activités autres que les activités commerciales de l'inscrit;

d) l'inscrit est réputé ne pas avoir augmenté, au cours d'une période de déclaration où il est visé par règlement, la mesure dans laquelle il utilise son immobilisation dans le cadre de ses activités commerciales.»—M. Horner.

Motion nº 86

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'annexe, en retranchant l'article 5, page 323, et en le remplaçant par ce qui suit:

«5. La fourniture, effectuée par un organisme du secteur public, du droit d'entrée dans un lieu de divertissement où l'activité principale consiste à engager des paris ou à jouer des jeux de hasard, si, à la fois:

a) les tâches administratives et autres tâches qui interviennent dans le déroulement du jeu ou la prise des paris sont accomplies exclusivement par des bénévoles;

b) s'il s'agit d'un bingo ou d'un casino, le jeu n'a pas lieu dans un endroit, y compris une construction temporaire, qui sert principalement à tenir des jeux d'argent;

5.1. La fourniture, effectuée par un organisme de bienfaisance ou un organisme à but non lucratif (sauf une personne visée par règlement), du droit de jouer à un jeu de hasard ou d'y participer, sauf un jeu de hasard visé par règlement.

5.2. la fourniture d'un service réputé, en application de l'article 187 de la loi, être fourni

a) par un organisme de charité ou un organisme à but non lucratif, sauf une personne visée par règlement;

b) dans le cas où le service est relatif à un pari fait par l'intermédiaire d'un système de pari mutuel sur une course de chevaux, une course de chevaux au trot ou à l'amble.»—M. Horner.

M. le Président: Selon le jugement précédent, les motions nos 19 et 86 sont regroupées aux fins du débat. Le vote sur la motion nº 19 s'appliquera également à la motion nº 86.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion nº 25

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant les lignes 29 à 40, page 148, et les lignes 1 à 17, page 150.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

• (1940)

[*Traduction*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion nº 26.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant les lignes 21 à 40, page 152, les lignes 1 à 44, page 154, les lignes 1 à 40, page 155, les lignes 1 à 38, page 156, les lignes 1 à 42, page 157, et les lignes 1 à 29, page 159.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.

[*Français*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion nº 27

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant les lignes 30 à 44, page 159, les lignes 1 à 43, page 160, les lignes 1 à 45, page 162, et les lignes 1 à 10, page 164.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion nº 28

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant les lignes 1 à 41, page 193, les lignes 1 à 40, page 194, les lignes 1 à 46, page 195, et les lignes 1 à 6, page 196.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion nº 29

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant les lignes 7 à 40, page 196, les lignes 1 à 46, page 197, les lignes 1 à 46, pages 198, les lignes 1 à 46, page 199, et les lignes 1 à 24, page 200.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Douglas Young (Gloucester) propose:

Motion nº 30

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 12.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

[*Traduction*]

M. Crosby: Monsieur le Président, je voudrais faire un rappel au Règlement. En l'absence du député de Mississauga, puis-je proposer la motion en son nom?

Des voix: Non.

• (1950)

M. Shields: Monsieur le Président, je voudrais faire un rappel au Règlement. Comme tous les députés le savent, nos pages, qui sont des étudiants de première année d'université, sont actuellement en période d'examens. Je me demande si la Chambre serait prête à les laisser rentrer chez eux pour ne pas les retarder dans leurs études?

M. le Président: La Chambre est-elle d'accord?

M. Riis: Monsieur le Président, cette proposition est très louable. Mais, nous voudrions d'abord nous consulter avant de prendre une décision. Il se pourrait qu'il nous faille garder un ou deux pages. Mais je suis sûr que nous pouvons en arriver à un compromis.

M. le Président: La Chambre pourrait-elle avertir la présidence de sa décision une fois les consultations terminées.

[*Français*]

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest) propose:

Motion nº 37

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 19,

a) en retranchant les lignes 1 à 5, page 278;

b) les lignes 1 et 2, page 285, et en les remplaçant par ce qui suit:

«36. La présente partie entre en vigueur ou est réputée entrée en vigueur le 1er jan-».

[*Traduction*]

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis les oui l'emportent.

La motion est-elle adoptée avec dissidence?

Des voix: Non.

M. le Président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

[*Français*]

M. Douglas Young (Gloucester) propose: MOTION NO 38

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 19.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui s'opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Douglas Young (Gloucester) propose:

Motion nº 56

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 37.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui s'opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. René Soetens (Ontario) propose:

Motion nº 88

Qu'on modifie le projet de loi C-62 à l'annexe, en retranchant la dernière ligne de l'alinéa *e*) de l'article 1, page 332, et en la remplaçant par ce qui suit:

«édulcorants artificiels, mais à l'exclusion des barres de confiserie de chocolat présentées dans un emballage de format familial contenant plus de cinq portions individuelles;».

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: À la majorité.

M. le Président: La motion est rejetée à la majorité.

(La motion nº 88 est rejetée.)

M. le Président: Le député de Kamloops souhaite invoquer le Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais obtenir des éclaircissements au sujet de la motion n° 88. Les ministériels ont-ils voté contre cette motion?

M. le Président: La motion a été rejetée à la majorité.

M. Riis: Au sujet d'un autre rappel au Règlement, monsieur le Président. Pour ce qui est des pages, je pense que nous comprenons tous qu'ils sont en train de préparer leurs examens. Je me demande, monsieur le Président, si la Chambre serait disposée à donner son consentement unanime pour permettre au page en chef de négocier avec les pages et de ne garder qu'un personnel extrêmement restreint ce soir, afin de servir les députés.

M. le Président: Tout à l'heure, le député d'Athabasca a proposé de laisser partir les pages. Le député de Kamloops propose pour sa part qu'une discussion ait lieu. Sa proposition répond-elle aux souhaits de la Chambre?

M. Andre: Monsieur le Président, il n'y a eu aucune discussion. Nous nous en tenons à la proposition initiale qui tendait à laisser partir tous les pages.

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi ordonné, avec tous nos remerciements.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le Président: Le prochain groupe comprend les motions nos 87 et 89 qui seront mises aux voix séparément.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion nº 87

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'annexe, en retranchant la dernière ligne de l'alinéa *a*) de l'article 26, page 327, et en la remplaçant par ce qui suit:

«de l'organisme sans but lucratif ou y est affilié, ou l'un de ses membres;».

• (2000)

[*Traduction*]

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: En conformité du paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est reporté.

[*Français*]

M. Douglas Young (Gloucester) propose:

Motion nº 89

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'annexe.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

[*Traduction*]

À ce moment-ci, je pense qu'il serait utile d'expliquer aux députés et au public que je vais maintenant faire venir les députés pour voter. Ce n'est qu'une simple explication. Le timbre se fera entendre pendant 15 minutes. Puis, les députés voteront sur toutes les motions que j'ai mises aux voix et lorsque ce sera terminé, il y aura, bien sûr, un autre vote et peut-être une autre sonnerie et cela mettra fin aux délibérations.

Je dois lire ce qui suit à la Chambre.

[*Français*]

La Chambre abordera maintenant les votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

(Vote No 218)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Benjamin
Black
Blondin
Brewin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Flis
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
Marchi
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Robinson
Rodriguez
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—105
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Boudria
Butland
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dionne
Edmonston
Fisher
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Keyes
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacWilliam
Manley
Marleau
McGuire
Mifflin
Mills
Nault
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Rompkey
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Waddell
Whittaker
Young (Gloucester)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Charest
Clark (Yellowhead)
Clifford
Cook
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dick
Dorin
Andre
Attewell
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Duplessis

Initiatives ministérielles

Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Johnson
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitges
Mulroney
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Venne
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Epp
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McCreath
McKnight
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vézina
Vincent
Wilbee
Worthy—143

Benjamin
Black
Blondin
Brewin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Flis
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
Marchi
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Robinson
Rodriguez
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—103
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Boudria
Butland
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dionne
Edmonston
Fisher
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacWilliam
Manley
Marleau
McGuire
Mifflin
Mills
Nault
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Rompkey
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Waddell
Whittaker
Young (Gloucester)

• (2030)

[*Traduction*]

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

En conséquence, les motions nº 1 à 11 inclusivement, 31 à 36 inclusivement, 39 à 55 inclusivement, et 57 à 85 inclusivement sont rejetées.

[*Français*]

M. le Président: Le prochain vote porte sur la motion nº 12.

(La motion de M. Nystrom, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(*Vote No 219*)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Althouse
Angus
Assad
Baker
Bellemare

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Charest
Clark (Yellowhead)
Clifford
Cook
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dick
Dorin
Edwards
Fee
Fontaine
Andre
Attewell
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz

Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Johnson
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitges
Mulroney
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vézina
Vincent
Wilbee
Worthy—144

Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McCreath
McKnight
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Venne
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

• (2040)

[*Traduction*]

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

• (2050)

Le vote suivant porte sur la motion nº 13 inscrite au nom du député de Yorkton—Melville.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 220)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Benjamin
Black
Blondin
Brewin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Dingwall

Althouse
Angus
Assad
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Boudria
Butland
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dionne

Duhamel
Ferguson
Flis
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
Marchi
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Robinson
Rodriguez
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—105

Edmonston
Fisher
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacWilliam
Manley
Marleau
McGuire
Mifflin
Mills
Nault
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Rompkey
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Waddell
Whittaker
Young (Gloucester)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cook
Couture
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Hudon
James
Johnson
Kempling

Andre
Attewell
Bernier
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Yellowhead)
Cole
Corbeil
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dick
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hughes
Jelinek
Joncas
Koury

Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mazankowski	McCreath
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Mulroney	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plamondon	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Vézina
Vincent	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard	Worthy—130

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Une tradition établie de longue date veut que les députés demeurent à leur place au moment du vote. J'ai remarqué que des députés de tous les partis, mais surtout des députés ministériels, sont sortis de la Chambre. Le député de Mississauga-Sud est lui-même sorti après avoir échangé un mot avec le whip adjoint.

Une voix: C'est exact.

M. Gauthier: Peut-être s'agissait-il d'une urgence, mais j'aimerais que les députés cessent de se déplacer jusqu'à ce que nous ayons pu voir ce qui se passe. Qu'ils demeurent à leur place!

Une voix: Attendez la fin du vote avant de vous précipiter aux toilettes.

M. Riis: Monsieur le Président, j'appuie les propos de mon honorable collègue. La situation est devenue particulièrement problématique lorsque le président du Comité des finances est parti. En agissant ainsi, il voulait manifestement nous donner une idée de la façon dont il envisage de voter à l'avenir. C'est un signe encourageant.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je tiens à donner à la Chambre l'assurance qu'aucun des députés qui ont bougé ne l'a fait avant que les voix n'aient été comptées. Ou, si l'un d'eux l'à fait. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hawkes: D'autres députés sont sortis à la fin du vote précédent et n'ont pas participé au dernier. Ils n'ont pas imité en cela deux députés néo-démocrates qui, il n'y a pas si longtemps, se sont prononcés à deux reprises à la Chambre au cours d'un même vote, ou certains autres députés de l'opposition qui se sont prononcés après être arrivés en retard.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député demande-t-il la parole à propos du même rappel au Règlement?

M. Boudria: Monsieur le Président, le député de Calgary-Nord a indubitablement quitté la Chambre après que vous ayez annoncé le vote. Tous les députés l'ont vu faire. D'autres députés l'ont imité. Je dois m'élever contre ce qu'a dit le député d'en face, car ce n'est pas exact.

M. le Président: Pourrais-je obtenir l'attention de la Chambre?

Le deuxième paragraphe du commentaire nº 223 de la *Jurisprudence* de Beauchesne, cinquième édition, précise:

> Le député ne peut voter que de son siège où il doit d'ailleurs rester jusqu'à la proclamation du résultat.

Je signale qu'il s'agit là d'une règle établie de longue date. Elle est incontestable. Il n'appartient pas à la présidence d'intervenir à moins qu'un député n'invoque le Règlement. Or, un député a invoqué le Règlement. Une raison justifie cette règle. Nous procédons à l'heure actuelle à toute une série de votes, et même s'il ne s'agissait que d'un seul vote, la règle vise à éviter la confusion et à accroître l'efficacité de la démarche démocratique à la Chambre. J'invite donc tous les députés à collaborer.

Des voix: Bravo!

Le vote suivant porte sur la motion n° 14 inscrite au nom du député de Yorkton—Melville.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 221*)

POUR

Députés

Althouse	Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Benjamin
Black	Blackburn (Brant)
Brewin	Butland
Edmonston	Fisher
Fulton	Funk
Gardiner	Harvey (Edmonton East)
Hovdebo	Hunter
Karpoff	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Laporte	MacWilliam

McCurdy
Murphy
Parker
Robinson
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Whittaker
McLaughlin
Nystrom
Riis
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Stupich
Waddell
Young (Beaches—Woodbine)—38

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bjornson
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Cardiff
Chadwick
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cooper
Couture
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hughes
Jelinek
Joncas
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McCreath
McKnight
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vincent
Wilbee
niboia)
Worthy—128 *ediv
Andre
Attewell
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Charest
Clark (Yellowhead)
Cole
Corbeil
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dick
Dorin
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Hudon
James
Johnson
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitges
Mulroney
Oberle
Plamondon
Pronovost
Reid
Ricard
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vézina
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Winegard

M. le Président: je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 15 inscrite au nom du député de Yorkton—Melville.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 222)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Black
Blondin
Brewin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Flis
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacWilliam
Manley
Marleau
McGuire
Mifflin
Mills
Nault
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Vanclief
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—99
Althouse
Angus
Assad
Bélair
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Boudria
Butland
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dionne
Edmonston
Fisher
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Keyes
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
Marchi
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Robinson
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Tobin
Waddell
Whittaker
Young (Gloucester)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Andre
Attewell
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)

Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Cook
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosby (Halifax West)
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dick
Dobbie	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Hogue	Holtmann
Horner	Hudon
Hughes	Jacques
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mazankowski	McCreath
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Mulroney	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Shields	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Venne
Vien	Vincent
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—139

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion nº 16.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 223*)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Bélair
Bellemare	Benjamin
Bevilacqua	Blackburn (Brant)
Blondin	Boudria
Caccia	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
Dingwall	Dionne
Duhamel	Ferguson
Fisher	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Funk
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harb	Harvey (Edmonton East)
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Jordan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Lapierre
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacWilliam
Maheu	Manley
Marchi	Marleau
McCurdy	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Mills	Murphy
Nault	Nunziata
Nystrom	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Phinney
Pickard	Proud
Rideout	Riis
Robichaud	Robinson
Rocheleau	Rodriguez
Samson	Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Taylor
Tobin	Vanclief
Waddell	Wappel
Whittaker	Wood
Young (Gloucester)—93	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosby (Halifax West)	Darling
DeBlois	de Cotret

Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horner
Hughes	Jacques
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Kempling	Koury
Langlois	Larrivée
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mazankowski	McDougall (St. Paul's)
McKnight	McLean
Merrithew	Mitges
Monteith	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plourde	Porter
Redway	Reid
Reimer	Richardson
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Shields	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Venne
Vézina	Vien
Vincent	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—132	Winegard

[*Traduction*]

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Hawkes: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Nous attendons patiemment d'atteindre le niveau du million de dollars. À la vitesse où nous votons, si nous n'appliquons pas les résultats à des votes ultérieurs, nous allons être ici pendant encore quatre heures, ce qui coûtera 1 million de dollars aux contribuables canadiens.

Des voix: Oh, oh!

M. Hawkes: Je me demande si nous aurions le consentement unanime pour épargner 1 million de dollars.

Des voix: Retirez le projet de loi!

M. Riis: Monsieur le Président, les propos du whip du gouvernement sont pertinents mais, s'il s'inquiète vraiment du sort des contribuables canadiens, le meilleur conseil qu'on pourrait lui donner serait que son gouvernement démissionne.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, nous rappelons au whip du gouvernement, qui semble trouver que la démocratie coûte cher—la démocratie ne coûtera jamais trop cher, car elle permet aux Canadiens de s'exprimer—que les six votes auxquels nous venons de prendre part donnent au gouvernement le droit de percevoir des contribuables quelque 8 milliards au titre de la TPS. Nous n'avons pas l'intention de laisser passer le reste des motions sans nous battre.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion nº 17.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 224*)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Bélair
Bellemare	Benjamin
Bevilacqua	Blackburn (Brant)
Blondin	Boudria
Brewin	Butland
Caccia	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
Dingwall	Dionne
Duhamel	Edmonston
Ferguson	Fisher
Flis	Foster
Fulton	Funk
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Hopkins
Hovdebo	Jordan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Lapierre
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacWilliam
Maheu	Manley
Marleau	McCurdy
McLaughlin	Mifflin
Milliken	Mills
Murphy	Nault
Nystrom	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Phinney
Pickard	Proud
Rideout	Riis
Robichaud	Robinson
Rocheleau	Rodriguez
Samson	Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Tobin
Vanclief	Wappel
Whittaker	Wood
Young (Gloucester)—93	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Champagne (Champlain)	Charest
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Cook	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Crosby (Halifax West)
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dick
Dobbie	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Hogue	Holtmann
Horning	Hudon
Hughes	Jacques
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mazankowski
McCreath	McDougall (St. Paul's)
McKnight	McLean
Merrithew	Mitges
Monteith	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Richardson	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Shields
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van de Walle
Venne	Vézina
Vien	Vincent
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—135

[*Traduction*]

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 20.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 225*)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Bélair	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Blondin	Boudria
Brewin	Butland
Caccia	Callbeck
Catterall	Clancy
Comuzzi	Dingwall
Dionne	Duhamel
Edmonston	Ferguson
Fisher	Flis
Foster	Fulton
Funk	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Grey (Beaver River)
Guarnieri	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Jordan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Lapierre	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
Maheu	Manley
Marchi	Marleau
McGuire	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Mills	Nault
Nunziata	Nystrom
Pagtakhan	Parent
Parker	Peterson
Phinney	Pickard
Proud	Rideout
Riis	Robichaud
Robinson	Rocheleau
Rodriguez	Samson
Skelly (North Island—Powell River)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Tobin
Vanclief	Waddell
Wappel	Whittaker
Wood	Young (Gloucester)
Young (Beaches—Woodbine)—95	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bertrand
Bird	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)

Champagne (Champlain)
Charest
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Cooper
Corbeil
Corbett
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Horner
Horning
Hudon
Hughes
Jacques
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Kempling
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Marin
Martin (Lincoln)
Masse
Mazankowski
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McKnight
McLean
Merrithew
Mitges
Monteith
Oberle
O'Kurley
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Roy-Arcelin
Saint-Julien
Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Tardif
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Venne
Vézina
Vien
Vincent
White
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Worthy—131

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 18.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 226)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Anawak
Angus
Arseneault
Assad
Bélair
Bellemare
Benjamin
Bevilacqua
Black
Blondin
Brewin
Butland
Caccia
Callbeck
Catterall
Clancy
Comuzzi
Dingwall
Dionne
Duhamel
Edmonston
Ferguson
Fisher
Flis
Fontana
Foster
Fulton
Gaffney
Gagliano
Gardiner
Gauthier
Grey (Beaver River)
Guarnieri
Harb
Harvard
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Jordan
Karpoff
Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)
Lapierre
Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacAulay
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
Manley
Marchi
McGuire
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mills
Murphy
Nault
Nunziata
Nystrom
Pagtakhan
Parent
Parker
Peterson
Phinney
Pickard
Proud
Rideout
Riis
Robichaud
Robinson
Rocheleau
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)
Speller
Stewart
Stupich
Taylor
Tobin
Vanclief
Waddell
Whittaker
Wood
Young (Gloucester)
Young (Beaches—Woodbine)—93

CONTRE

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Belsher
Bertrand
Bird
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bosley
Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cardiff
Chadwick
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Charest
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbeil
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
DeBlois
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Horner
Horning
Hudon
Hughes
Jacques
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Littlechild

Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Venne
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Masse
McCreath
McLean
Mitges
Mulroney
Oberle
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vézina
Vincent
Wilbee
Worthy—129

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez que la Chambre est disposée à considérer que toutes les voix sont contre la TPS étant donné que nous venons juste d'apprendre que 2 026 533 Canadiens ont voté contre la TPS en fin de semaine.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le vote suivant porte sur la motion nº 21 inscrite au nom du député de Yorkton—Melville.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 227)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Boudria
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Flis
Foster
Funk
Gardiner
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin
Black
Blondin
Brewin
Caccia
Catterall
Comuzzi
Dionne
Edmonston
Fisher
Fontana
Fulton
Gaffney
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam
Marchi
McLaughlin
Milliken
Nunziata
Pagtakhan
Phinney
Rideout
Robinson
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Vanclief
Wood
MacAulay
MacLellan
Maheu
McGuire
Mifflin
Nault
Nystrom
Parker
Pickard
Riis
Rocheleau
Samson
Stewart
Taylor
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—82

CONTRE

Députés

Anderson
Attewell
Bertrand
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Clifford
Cook
Corbett
Couture
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Koury
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Marin
Masse
McCreath
McKnight
Merrithew
Mulroney
Oberle
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Sobeski
Sparrow
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Atkinson
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dick
Dorin
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Johnson
Kempling
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
McLean
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens
Stevenson
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)

Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Venne
Vézina	Vien
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—127

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. le Président: Le vote suivant porte sur la motion nº 22 inscrite au nom du député de Yorkton—Melville.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 228)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin	Bevilacqua
Black	Blondin
Boudria	Brewin
Butland	Caccia
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Comuzzi	Duhamel
Edmonston	Ferguson
Fisher	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Funk
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Jordan	Karpoff
Keyes	Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)	Lapierre
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)	MacLellan
MacWilliam	Maheu
Manley	Marchi
Marleau	McCurdy
McGuire	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Murphy	Nault
Nystrom	Pagtakhan
Parker	Rideout
Riis	Robichaud
Robinson	Samson
Stewart	Stupich
Taylor	Vanclief
Waddell	Wappel
Whittaker	Wood
Young (Gloucester)—77	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Cook	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosby (Halifax West)	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Dick
Dobbie	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gibeau	Greene
Guilbault	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	Jelinek
Johnson	Joncas
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mazankowski	McCreath
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Mulroney	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Venne
Vézina	Vien
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—133

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

• (2220)

[*Français*]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion nº 23 au nom de M. Horner.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le votre suivant.)

(Vote No 229)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Bjornson	Blais

Blenkarn
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Charest
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Darling
de Cotret
Duplessis
Epp
Ferland
Gibeau
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hughes
James
Johnson
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
McKnight
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Redway
Reimer
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Venne
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Bosley
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cook
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Dorin
Edwards
Fee
Fretz
Greene
Halliday
Hawkes
Holtmann
Horning
Jacques
Jelinek
Joncas
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitges
Mulroney
Oberle
Plamondon
Porter
Reid
Ricard
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Soetens
Stevenson
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vézina
Vincent
Wilbee
Worthy—125

CONTRE

Députés

Allmand
Anawak
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin
Black
Boudria
Butland
Callbeck
Clancy
Duhamel
Ferguson
Flis
Fulton
Gaffney
Grey (Beaver River)
Harb
Althouse
Arseneault
Bélair
Bevilacqua
Blondin
Brewin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Comuzzi
Edmonston
Fisher
Foster
Funk
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Karpoff
Kristiansen
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Maheu
Marleau
McLaughlin
Milliken
Nault
Parent
Peterson
Proud
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Taylor
Waddell
Whittaker
Young (Gloucester)—79
Hovdebo
Jordan
Keyes
Langdon (Essex—Windsor)
Laporte
MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam
Marchi
McCurdy
Mifflin
Murphy
Pagtakhan
Parker
Phinney
Prud'homme
Riis
Robinson
Samson
Speller
Stupich
Vanclief
Wappel
Wood

[*Traduction*]

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 24.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 230*)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Black
Blondin
Butland
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dionne
Edmonston
Fisher
Fontana
Funk
Gagliano
Gauthier
Harb
Hopkins
Hunter
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacWilliam
Marleau
McGuire
Milliken
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Samson
Althouse
Angus
Assad
Bélair
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Flis
Fulton
Gaffney
Gardiner
Grey (Beaver River)
Harvard
Hovdebo
Jordan
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Laporte
Lee
MacLellan
Manley
McCurdy
Mifflin
Mills
Nault
Nystrom
Parent
Phinney
Proud
Riis
Robinson
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)

Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Waddell
Whittaker
Young (Gloucester)—87

Speller
Tobin
Wappel
Wood

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Bird
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Darling
de Cotret
Dobbie
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Guilbault
Halliday
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
McLean
Mitges
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Reimer
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Venne
Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—118

Andre
Bertrand
Bjornson
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Charest
Clark (Yellowhead)
Clifford
Cook
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dorin
Edwards
Fee
Fontaine
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Johnson
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McKnight
Merrithew
Monteith
Oberle
Plamondon
Redway
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Soetens
Stevenson
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vien
White

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 25.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote No 231)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Black
Boudria
Butland
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dionne
Edmonston
Fisher
Fontana
Funk
Gagliano
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Hovdebo
Jordan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacWilliam
Manley
McCurdy
McLaughlin
Mills
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Robinson
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Waddell
Whittaker

Althouse
Arseneault
Bélair
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Brewin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Flis
Fulton
Gaffney
Gardiner
Grey (Beaver River)
Harb
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
Laporte
Lee
MacLellan
Maheu
Marleau
McGuire
Mifflin
Nault
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Wappel
Young (Gloucester)—90

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bird
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Champagne (Champlain)
Chartrand
Cole
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Epp
Ferland

Andre
Attewell
Bertrand
Bjornson
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Casey
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Charest
Clark (Yellowhead)
Cooper
Corbett
Couture
Darling
Della Noce
Dick
Dorin
Edwards
Fee
Fontaine

Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
McKnight
Merrithew
Monteith
O'Kurley
Redway
Reimer
Schneider
Shields
Soetens
Stevenson
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vézina
Vincent
Wilbee
Friesen
Greene
Halliday
Hicks
Holtmann
Hudon
James
Johnson
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitges
Oberle
Plourde
Reid
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Venne
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—114

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

M. le Président: La prochaine mise aux voix porte sur la motion nº 26.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 232)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Black
Brewin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Dingwall
Edmonston
Fisher
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam
Manley
McCurdy
McLaughlin
Nault
Anawak
Arseneault
Baker
Bevilacqua
Boudria
Butland
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dionne
Ferguson
Flis
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLellan
Maheu
Marleau
McGuire
Mifflin
Nunziata
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Riis
Robinson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Wappel
Wood—85
Pagtakhan
Parker
Phinney
Rideout
Robichaud
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Waddell
Whittaker

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Bernier
Bird
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Darling
de Cotret
Desjardins
Dorin
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Hughes
Jelinek
Joncas
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
McCreath
McLean
Mitges
Oberle
Plourde
Pronovost
Reid
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Thacker
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vézina
Vincent
Wilbee
Andre
Attewell
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Casey
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cook
Corbeil
Côté
DeBlois
Della Noce
Dick
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horning
James
Johnson
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McKnight
Merrithew
Monteith
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Soetens
Tardif
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Worthy—116

[*Traduction*]

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 27 inscrite au nom du député de Yorkton—Melville.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 233*)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Assad
Baker
Bevilacqua
Boudria
Butland
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dionne
Edmonston
Fisher
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Grey (Beaver River)
Harb
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam
Manley
McCurdy
McLaughlin
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Riis
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Wappel
Wood
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Black
Brewin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Flis
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Guarnieri
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLellan
Maheu
Marleau
McGuire
Mifflin
Pagtakhan
Parker
Phinney
Rideout
Robichaud
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Whittaker
Young (Gloucester)—82

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Corbeil
Andre
Bernier
Bird
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Clifford
Cook
Corbett
Côté
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dick
Duplessis
Fee
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hogue
Horning
Jacques
Joncas
Koury
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
McLean
Mitges
Nicholson
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Sparrow
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vincent
Wilbee
Worthy—116
Couture
Darling
de Cotret
Desjardins
Dorin
Edwards
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horner
Hudon
Jelinek
Kempling
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Oberle
Plourde
Pronovost
Reid
Richardson
Saint-Julien
Soetens
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

Je demanderais votre attention pour un moment parce que j'entends certains députés qui demandent combien de votes il reste pour ce soir.

[*Traduction*]

À titre d'information, j'avise les députés qu'il reste encore huit motions à mettre aux voix et une motion d'acceptation.

Le prochain vote porte sur la motion nº 28 inscrite au nom du député de Yorkton—Melville.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 234*)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Baker
Bellemare
Blondin
Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Bevilacqua
Boudria

Brewin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Dingwall
Duhamel
Fisher
Fontana
Fulton
Gagliano
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Marchi
McLaughlin
Milliken
Nunziata
Pagtakhan
Phinney
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Taylor
Vanclief
Wappel
Butland
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dionne
Ferguson
Flis
Foster
Funk
Gardiner
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
Maheu
McGuire
Mifflin
Nault
Nystrom
Parker
Pickard
Riis
Robinson
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Tobin
Waddell
Whittaker—80

CONTRE

Députés

Anderson
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cooper
Corbett
Crosby (Halifax West)
de Cotret
Desjardins
Edwards
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horning
Hughes
Johnson
Kempling
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Malone
Masse
McDougall (St. Paul's)
McLean
Atkinson
Bertrand
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Champagne (Champlain)
Chartrand
Cole
Corbeil
Couture
Darling
Della Noce
Dick
Fee
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horner
Hudon
Jacques
Joncas
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McKnight
Merrithew
Mitges
Nicholson
O'Kurley
Porter
Redway
Ricard
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Soetens
Stevenson
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Venne
Vincent
Wilbee
niboia)
Worthy—114
Monteith
Oberle
Plourde
Pronovost
Reid
Richardson
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sparrow
Tardif
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Winegard

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion nº 29.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 235*)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Boudria
Butland
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dionne
Fisher
Foster
Funk
Gagliano
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacLellan
McGuire
Milliken
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Pickard
Riis
Robinson
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Vanclief
Wappel
Young (Gloucester)—77
Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Benjamin
Blondin
Brewin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Dingwall
Duhamel
Flis
Fulton
Gaffney
Gardiner
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
MacAulay
Manley
Mifflin
Nault
Nystrom
Parent
Peterson
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Taylor
Waddell
Whittaker

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Andre
Belsher
Bird
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes

Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cooper
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Desjardins
Duplessis
Fee
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horning
Johnson
Kempling
Langlois
Layton
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
Mazankowski
Merrithew
Nicholson
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Soetens
Stevenson
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vien
White
niboia)
Worthy—106

Cardiff
Chadwick
Champagne (Champlain)
Chartrand
Cole
Corbett
Darling
de Cotret
Dick
Edwards
Ferland
Fretz
Gibeau
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horner
Hughes
Joncas
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Malone
Masse
McKnight
Mitges
Oberle
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sparrow
Tardif
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Venne
Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Winegard

M. le Président: Je déclare la motion défaite.

Le vote suivant porte sur la motion nº 30, inscrite au nom du député de Gloucester.

(La motion mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(Vote No 236)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Baker
Benjamin
Blondin
Brewin
Callbeck

Anawak
Arseneault
Bélair
Black
Boudria
Caccia
Comuzzi

Dionne
Fisher
Foster
Funk
Gardiner
Guarnieri
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen
Laporte
MacAulay
MacLellan
McCurdy
Nault
Pagtakhan
Parker
Riis
Robinson
Skelly (North Island—Powell River)
Stupich
Waddell
Whittaker
Young (Gloucester)—63

Duhamel
Flis
Fulton
Gaffney
Grey (Beaver River)
Harb
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kindy
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Marleau
Milliken
Nystrom
Parent
Pickard
Robichaud
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Wappel
Wood

CONTRE

Députés

Anderson
Attewell
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Cook
Corbeil
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dorin
Edwards
Fee
Fretz
Gibeau
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Johnson
Kempling
Langlois
Layton
Lewis
Lopez
Marin
Mazankowski
McKnight
Oberle
Plourde
Redway
Reimer
Richardson
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Stevenson

Atkinson
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Casey
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Darling
de Cotret
Dick
Duplessis
Epp
Ferland
Friesen
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Martin (Lincoln)
McCreath
Nicholson
O'Kurley
Porter
Reid
Ricard
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sparrow
Tardif

Thacker
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Venne
Vien
Wilbee
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vézina
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard—113

• (2330)

[*Traduction*]

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable député de Lévis invoque le Règlement.

M. Fontaine: Monsieur le Président, étant donné que je suis arrivé en retard, j'ai voté, et je n'aurais pas dû voter. Je ne pensais pas que le vote avait repris. Alors, je ne voudrais pas que mon vote soit calculé cette fois-là.

• (2340)

[*Traduction*]

M. le Président: Le vote porte sur la motion nº 37 inscrite au nom du député de Mississauga-Ouest.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 237)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Cooper
Côté
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Desjardins
Dorin
Edwards
Fee
Fretz
Gibeau
Gustafson
Hawkes
Holtmann
Hudon
James
Andre
Attewell
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cook
Corbeil
Couture
Darling
Della Noce
Dick
Duplessis
Epp
Fontaine
Friesen
Greene
Halliday
Hockin
Horner
Jacques
Jelinek
Johnson
Kempling
Landry
Layton
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Mazankowski
McKnight
Merrithew
Nicholson
O'Kurley
Porter
Reid
Richardson
Schneider
Shields
Sparrow
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Venne
Vien
Wilbee
Joncas
Koury
Langlois
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
McLean
Monteith
Oberle
Plamondon
Redway
Reimer
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Sobeski
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Vézina
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard—113

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin
Brewin
Callbeck
Dionne
Fisher
Fontana
Fulton
Gagliano
Gauthier
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacLellan
Marchi
McCurdy
Mills
Nystrom
Parker
Proud
Riis
Rocheleau
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Taylor
Waddell
Wood
Althouse
Assad
Bellemare
Black
Caccia
Campbell (South West Nova)
Ferguson
Flis
Foster
Funk
Gardiner
Harvard
Hopkins
Hunter
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
Marleau
Milliken
Nault
Parent
Phinney
Rideout
Robinson
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Vanclief
Whittaker
Young (Gloucester)—64

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

• (2350)

Le prochain vote porte sur la motion nº 38 inscrite au nom du député de Gloucester.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 238)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Benjamin
Black
Boudria
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Dionne
Edmonston
Fisher
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam
Manley
Marleau
Mifflin
Mills
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Robichaud
Rocheleau
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Waddell
Whittaker
Young (Gloucester)—93

Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blondin
Butland
Callbeck
Catterall
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Flis
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLellan
Maheu
Marchi
McCurdy
Milliken
Nault
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Rideout
Robinson
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Wappel
Wood

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Cardiff
Chadwick
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cooper
Corbett
Couture
DeBlois
Desjardins
Duplessis
Epp

Andre
Attewell
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Casey
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Charest
Cole
Corbeil
Côté
Darling
de Cotret
Dorin
Edwards
Fee

Ferland
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hogue
Hughes
James
Johnson
Larrivée
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitges
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Van de Walle
Vézina
Vincent
Wilbee
niboia)
Worthy—114

Fontaine
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Horner
Jacques
Jelinek
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Masse
McCreath
McKnight
Merrithew
Monteith
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Venne
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Winegard

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 56 inscrite au nom du député de Gloucester.

• (0000)

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 239)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blondin
Butland
Callbeck
Catterall
Dingwall
Edmonston
Fisher
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)

Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Benjamin
Black
Boudria
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Duhamel
Ferguson
Flis
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte

LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLellan
Maheu
Marchi
McCurdy
Mifflin
Mills
Nunziata
Parent
Peterson
Pickard
Rideout
Robinson
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Whittaker
Young (Gloucester)—93

Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam
Manley
Marleau
McGuire
Milliken
Nault
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Robichaud
Rocheleau
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Wappel
Wood

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Cooper
Corbett
Couture
Darling
de Cotret
Desjardins
Duplessis
Epp
Ferland
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Horning
Hughes
James
Johnson
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McCreath
McKnight
Merrithew
Monteith
Oberle
Plourde
Redway
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski

Atkinson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dorin
Edwards
Fee
Fontaine
Gibeau
Greene
Halliday
Hicks
Hogue
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitges
Nicholson
Plamondon
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Soetens
Sparrow
Tardif
Thacker
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Vincent
Wilbee
niboia)
Worthy—124

Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Winegard

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

Le prochain vote porte sur la motion nº 87.

(La motion de M. Nystrom, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(*Vote No 240*)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Baker
Bellemare
Black
Brewin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Dingwall
Edmonston
Fisher
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Keyes
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLellan
Maheu
Marleau
McGuire
Milliken
Nault
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Riis
Robinson
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Waddell
Whittaker
Young (Gloucester)—91

Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Bevilacqua
Boudria
Butland
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Duhamel
Ferguson
Flis
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam
Manley
McCurdy
Mifflin
Mills
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Phinney
Rideout
Robichaud
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Wappel
Wood

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Bernier	Bertrand
Bouchard (Roberval)	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Charest
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Cook	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosby (Halifax West)
Darling	DeBlois
Della Noce	Desjardins
Dick	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Hogue	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	James
Jelinek	Joncas
Kempling	Koury
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mazankowski
McCreath	McDougall (St. Paul's)
McKnight	McLean
Merrithew	Mitges
Monteith	Nicholson
Oberle	Plamondon
Plourde	Porter
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Vézina
Vincent	White

Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—120

• (0010)

[*Traduction*]

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

Le prochain vote porte sur la motion nº 89, inscrite au nom du député de Gloucester.

(*Vote No 241*)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Arseneault
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker	Bélair
Bellemare	Bevilacqua
Black	Boudria
Brewin	Butland
Caccia	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
Dingwall	Duhamel
Edmonston	Ferguson
Fisher	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Funk
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kindy	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLellan
MacWilliam	Maheu
Manley	Marchi
Marleau	McCurdy
McGuire	Mifflin
Milliken	Mills
Nault	Nystrom
Pagtakhan	Parent
Parker	Peterson
Phinney	Pickard
Proud	Rideout
Riis	Robichaud
Robinson	Samson
Skelly (North Island—Powell River)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Tobin
Vanclief	Waddell
Wappel	Whittaker
Wood	Young (Gloucester)—92

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté

Couture
Darling
de Cotret
Desjardins
Dorin
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Hudon
Jacques
Jelinek
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitges
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vézina
White
Worthy—130

Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dick
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Gustafson
Hawkes
Hockin
Horning
Hughes
James
Joncas
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McCreath
McKnight
Merrithew
Monteith
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Venne
Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

• (0020)

[*Traduction*]

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Wilson (Etobicoke-Centre) propose: Que le projet de loi, ainsi modifié, soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Pouvons-nous nous dispenser de la sonnerie d'appel?

Des voix: Non.

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 242*)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Darling
de Cotret
Desjardins
Dorin
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Johnson
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitges
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)

Andre
Attewell
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Cook
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dick
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McCreath
McKnight
Merrithew
Monteith
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields

Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Venne
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vézina
Vincent
Wilbee
Worthy—141

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Assad
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Boudria
Butland
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dionne
Edmonston
Fisher
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Keyes
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Benjamin
Black
Brewin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Flis
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLellan
Maheu
Marchi
McCurdy
Mifflin
Mills
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Robinson
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Waddell
Whittaker
Young (Gloucester)—97
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam
Manley
Marleau
McGuire
Milliken
Nault
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Rideout
Robichaud
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Wappel
Wood

[*Français*]

M. le Président: Quand ce projet de loi sera-t-il lu une troisième fois? À la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Comme il est 0 h 51, la Chambre s'ajourne jusqu'à plus tard aujourd'hui, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 0 h 51.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 10 avril 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT ET RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, les décrets annonçant les nominations faites récemment par le gouvernement.

En vertu de l'article 110(1) du Règlement, ces décrets sont réputés avoir été renvoyés aux comités permanents indiqués en annexe.

[*Traduction*]

Pendant que j'y suis, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 243*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bernier
Bertrand	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Cadieux	Campbell (Vancouver-Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cook	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosby (Halifax-Ouest)	Danis
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Dick	Dobbie
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Ferland	Fontaine
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horning
Hudon	Jacques
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mazankowski	McCreath
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Plamondon
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Thacker	Thompson

Initiatives ministérielles

Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vien
Weiner
Wilbee
Worthy—134

Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

CONTRE

Députés

Althouse
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Boudria
Butland
Callbeck
Clancy
Edmonston
Fisher
Fulton
Gardiner
Guarnieri
Harvey (Edmonton-Est)
Hovdebo
Karpoff
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacLellan
Maheu
Marchi
McGuire
Milliken
Murphy
Nystrom
Peterson
Proud
Riis
Rocheleau
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Taylor
Volpe
Whittaker
Young (Gloucester)

Anawak
Barrett
Black
Brewin
Caccia
Catterall
Duhamel
Ferguson
Flis
Gagliano
Gauthier
Harvard
Hopkins
Hunter
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacWilliam
Manley
Marleau
Mifflin
Mills
Nault
Pagtakhan
Pickard
Rideout
Robichaud
Samson
Speller
Stupich
Tobin
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—70

• (1150)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

Le député d'Ottawa—Vanier a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement sur un point très important. Cette procédure empêche des députés de déposer des pétitions. Je me demande si l'on ne pourrait pas avoir le consentement unanime pour revenir aux pétitions de façon que des députés puissent déposer des pétitions très importantes concernant la TPS.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime.

Nous passons maintenant à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gilles Loiselle (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre d'État.

[*Français*]

M. Loiselle: Monsieur le Président, le projet de loi que nous avons devant nous aujourd'hui représente le fruit d'études et de discussions longues et détaillées. Il représente un pont vers un avenir équitable et plus prospère. Bien sûr, il s'agit d'une taxe, bien sûr aussi, ce n'est pas populaire, et ce ne le sera jamais, pas plus d'ailleurs que l'impôt sur le revenu et que toutes les autres taxes qui ont été introduites au fil des ans. Mais quand on y pense un peu et qu'on songe au coût énorme de nos programmes sociaux et aux autres services que nos concitoyens exigent, avec raison d'ailleurs, ces taxes s'avèrent nécessaires et cette réforme, en particulier, de la TPS s'avère nécessaire et opportune. Bref, monsieur le Président, il n'y a pas de futur sans une certaine facture.

Si on faisait un sondage au sujet de l'impôt sur le revenu, je suis convaincu que la majorité des répondants diraient qu'ils n'aiment pas l'impôt sur le revenu, qu'ils n'aiment pas cette taxe. Est-ce qu'il faudrait pour autant abolir l'impôt sur le revenu? C'est pourtant à partir de cette logique ou ce manque de logique que l'opposition base ses arguments. Les députés de l'opposition nous disent jour après jour que des sondages montrent que 80 p. 100 des Canadiens n'aiment pas l'idée d'une taxe sur les produits et services. Ainsi ils demandent, disent-ils, que l'on abandonne le projet de réforme fiscale. Évidemment, les députés de l'opposition s'empressent aussi d'alimenter cette inquiétude puisqu'il s'agit d'une réforme majeure. Les citoyens sont en droit d'exprimer une certaine inquiétude, des interrogations qui sont parfaitement légitimes et auxquelles, d'ailleurs, notre projet répond prafaitement quant à l'équité, par exemple, pour les gens à revenu plus modeste, quant à l'assistance que nous apporterons aux petites entreprises pour les aider à gérer cette taxe.

En gros, nous avons des réponses à ces questions mais les députés de l'opposition, au lieu d'assumer une responsabilité, qui est celle d'aider le gouvernement à assainir les finances de cet État, cèdent plutôt à la facilité, à l'invitation, une taxe ce n'est pas populaire, pourquoi ne

pas en profiter pour embêter le gouvernement. Les députés de l'opposition oublient cette grande responsabilité, surtout dans la conjoncture actuelle où nous sommes à la fin d'une période de croissance économique qui dure depuis sept ans, où il y a un ralentissement de l'économie, où nous faisons face à un problème d'une dette nationale et d'un déficit important que nous devons combattre; au lieu de chercher des solutions à ces problèmes dont ils sont largement responsables par leur gestion antérieure, ils s'amusent bien entendu. Qu'est-ce qu'il y a de plus facile que de demander à quelqu'un: êtes-vous pour ou contre une taxe? Mettez votre nom au bas de la page. Mais qu'est-ce que cela prouve? Cela ne prouve rien. J'ai l'impression que, lorsque nous sommes députés, nous avons des responsabilités qui vont beaucoup plus loin.

Il n'y a donc pas une taxe dans le monde entier, monsieur le Président, qui reçoit la faveur de la majorité. J'ai vu cette taxe implantée en France où on parlait de la deuxième révolution française, en Espagne où on parlait d'une crise civile majeure, six semaines après la passation de la loi, ces taxes fonctionnent très bien. On nous raconte que cela va être un désastre pour l'industrie du tourisme. Il suffit de voir les Canadiens se précipiter au Mexique où il y a une TPS, une taxe à la valeur ajoutée, se précipiter en Angleterre, en France, en Italie, des pays dont l'économie principale est basée sur le tourisme, une industrie qui fonctionne. Et ce n'est pas le régime fiscal équilibré qui empêche cette... Ces arguments sont basés sur une perception primaire incomplète et que l'opposition s'amuse, bien sûr, à exploiter pour créer des difficultés au gouvernement.

Mais il y a quand même, vous le savez, monsieur le Président, des moments dans le mandat d'un gouvernement où il faut prendre des décisions et des initiatives qui sont peut-être impopulaires, j'en conviens, mais qui sont nécessaires à la santé et au bien-être du pays. Ainsi, quand il y a la possibilité d'une épidémie, il y a un gouvernement parfois qui est obligé d'ordonner des vaccins pour tout le monde. Bien que je sache, il n'y a personne qui aime particulièrement se faire vacciner. Toutefois, ils sont nécessaires pour protéger la santé ou même la vie des ciotyens. Or, il nous faut de temps en temps des vaccins économiques. C'est le cas aujourd'hui avec la taxe de vente fédérale actuelle. Cette taxe que tous les Canadiens et Canadiennes paient depuis presque 64 ans est ni plus ni moins qu'un virus dans l'économie. Et je suis sûr que la majorité de nos amis d'en face en conviennent. La taxe de vente actuelle, la taxe à la manufacture qui est payée bien sûr par les consommateurs puisqu'elle leur est passée en dernier ressort, est une taxe qui doit disparaître de notre économie. C'est le virus qui est présent et c'est le vaccin de la TPS qui peut nous aider justement à nous extirper ce virus. Cette taxe fédérale de vente actuelle est un virus que nous voulons remplacer, un virus qui sape les fondements de la croissance et de la prospérité futures du pays en favorisant l'importation et en décourageant la production intérieure et l'exportation de produits fabriqués chez nous.

Imaginez, monsieur le Président, un grand pays industriel comme le Canada qui a une petite population, un territoire immense mais une petite population, qui est obligé pour vivre d'exporter, qui se trouve à être le seul pays industriel qui garde dans sa structure fiscale une taxe idiote qui fait en sorte que ses propres producteurs, tant pour leurs ventes au pays, qu'à l'étranger, sont plus maltraités que les compétiteurs. C'est une aberration dont il faut se débarrasser. Un virus aussi qui menace nos efforts en vue de réduire le déficit et de fortifier notre santé budgétaire, puisque cette taxe cause une sorte d'hémorragie de plus en plus sérieuse dans notre régime fiscal.

• (1200)

Au moment du dernier Budget, nous l'avons dit, lorsque nous avons haussé la taxe fédérale de vente à la manufacture afin d'assurer un certain nombre de revenus, nous savions qu'en la haussant il y avait un risque que des entreprises s'équipent pour y échapper. Nous avons dit: Attention, dans un an nous allons changer le système par une taxe à la valeur ajoutée, dans l'espoir que ces sociétés n'entreprendraient pas pour une aussi courte période des transformations majeures, parce que la taxe actuelle, qui s'applique à certaines entreprises seulement, 75 000 produits avec 22 000 exceptions, est une taxe, je l'ai dit, néfaste, négative, mal équilibrée et elle invite l'évasion. Alors, nous voulons la remplacer justement pour consolider les bases de revenu du gouvernement et financer ainsi les programmes que les Canadiens s'attendent à juste titre à recevoir.

Et en fin de compte, c'est un virus, cette taxe actuelle, dont nous voulons nous défaire, dont les victimes sont les plus vulnérables de notre société, parce qu'elle tue l'emploi, qu'elle rend nos industries non compétitives, qu'elle réduit la productivité de nos travailleurs. Elle est néfaste pour notre économie dans un siècle où la compétition est très importante, ou les autres blocs et autres pays n'ont pas tendance à nous faire de cadeau.

Monsieur le Président, le vaccin qui s'impose par contraste à cette maladie, à ce virus, la taxe à la manufacture, c'est la taxe sur les produits et services. Quand on nomme ce mot TPS et que l'on entend les réactions des gens de l'opposition, on a l'impression qu'on est en train de parler d'une abomination, alors que 48 pays modernes, beaucoup d'entre eux parmi nos principaux compétiteurs, ont implanté une telle taxe. Donc, nous ne pouvons pas être accusés d'avoir pêché par excès d'imagination. Nous avons regardé les alternatives. Nous avons regardé la nécessité d'équilibrer les taxes sur le revenu, où on met directement la main dans la poche des gens, leur laissant peu de choix, taxe à la consommation en regardant quels sont les avantages et les désavantages. Nous avons accep-

té l'idée qu'une taxe à la consommation pouvait être régressive si elle n'est pas accompagnée de plusieurs mesures, précisément pour protéger ceux qui ont des revenus plus modestes.

Alors, cette taxe que nous voulons introduire libérera en quelque sorte les forces économiques du pays. Elle fait partie d'un plan que le gouvernement conservateur s'est donné à son arrivée au pouvoir en 1984 de réformer notre économie et d'essayer d'agir comme un facteur positif pour libérer les forces qui sont en nous au Canada dans nos entreprises, et c'est notre force ouvrière. Alors, nos exportateurs et nos entreprises d'ici pourront compétitionner. Elle constituera une base solide pour éliminer le fléau du déficit. Un des grands piliers de nos revenus, l'impôt sur le revenu, les taxes d'accise, les taxes sur les corporations, il y a la taxe à la manufacture qui est poreuse, c'est-à-dire qui encourage l'évasion, qui est déséquilibrée, qui taxe un produit et non pas l'autre, qui crée toutes sortes de déséquilibres. Alors, en éliminant cette taxe dont la perception est de plus en plus difficile, nous allons lutter contre le déficit. Aussi, cette taxe de par le dynamisme qu'elle donnera à notre économie, équivaut à injecter dans l'économie du Canada 9 milliards de dollars, particulièrement dans les provinces de l'Atlantique et les provinces de l'Ouest qui sont beaucoup axées sur l'exportation des richesses naturelles.

En enlevant ces pressions sur notre économie, en libérant ces forces, de nouveaux investissements du développement qui viendra profiter à l'ensemble des Canadiens, la richesse s'étant mieux généralisée et répandue, les rentrées gouvernementales en profiteront également par l'impôt sur le revenu et corporations, et nous pourrons aussi de cette manière combattre le déficit. Et, monsieur le Président, cette taxe représentera pour les plus vulnérables de notre société un garant pour l'avenir, une protection pour l'avenir et un avenir plus équitable.

Au cours de tout ce long débat qui dure... maintenant, je rappellerai à nos amis d'en face que lors de la dernière campagne, il y a plusieurs de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre qui me montraient le journal qu'ils ont publié au moment de la campagne dans lequel ils parlaient de cette réforme que nous voulions faire.

Dans le Livre blanc que nous avons publié, dans les documents budgétaires ou d'accompagnement du Budget, nous avons abondamment discuté de ce projet. Parfois poussés dans le retranchement extrême, les gens de l'opposition disaient: Oui d'accord, on comprend, mais nous sommes, nous, un pays fédéral, il y aura deux niveaux de taxe. Et quand on quittait cette argumentation, ils se déplaçaient en disant: Mais non, ce n'est pas le cas que pour les pauvres.

Nous avons dit depuis le départ que nous souhaitions faire de cette taxe une taxe nationale. Nous avons pendant deux ans cheminer avec les provinces. Nous savions depuis le départ qu'il s'agissait d'une réforme impopulaire puisque depuis 50 ans, malgré les commissions d'enquêtes et des rapports, aucun gouvernement ne s'était résolu à faire face au problème. Bien nous, monsieur le Président, nous y avons fait face, mais les provinces, quant à elles, pouvaient, ayant une taxe à la consommation mieux articulée que notre taxe actuelle, se permettre de dire: Bien voilà, on va encaisser une bonne dose d'impopularité. Elles étaient plus réticentes, moins pressées que nous. Et nous au Canada, à cause du côté néfaste de notre taxe actuelle, nous étions plus pressés et nous avons dû momentanément enclencher la réforme seuls, mais nous gardons la porte ouverte vers les provinces et à l'heure actuelle, des négociations au niveau des fonctionnaires se poursuivent, des discussions, qui, je l'espère, nous mèneront dans l'avenir à véritablement une taxe nationale.

Alors, nos amis d'en face ont tenu *mordicus* au *statu quo*. Tout en reconnaisant que le *statu quo* est inacceptable, ils s'en sont tenus. Ils ont aussi tout fait pour mettre des embûches dans notre chemin vers la réforme fiscale. Ce n'est pas nouveau. C'est un parti, certainement le Parti libéral est un parti qui est contre. Ils sont contre le libre-échange. Ils sont contre la réforme fiscale. Chaque fois que nous demandons une diminution des dépenses du gouvernement pour faire face au déficit, ils sont contre de telles coupures qui sont pour le bien en général, mais contre chacune des mesures que nous proposons. Donc, ce n'est pas nouveau. Mais si vous voulez, plutôt que de chercher à améliorer les mesures que nous proposons, ils se sont occupés singulièrement à ériger des barrières au progrès. Et c'est de ce côté-ci de la Chambre que des députés éclairés, travaillant sérieusement, ont attiré notre attention sur tel ou tel aspect de notre projet qui pouvait être bonifié. Et nous avons fait beaucoup de changements, plus de 70.

Alors, si vous voulez, cette attitude de l'opposition est un peu...

Une voix: Négative!

M. Loiselle: ...une farce qui est un peu bizarre, monsieur le Président.

Une voix: Négative!

M. Loiselle: Par exemple, cela nous mène à toutes sortes de conclusions ironiques. Nous avons nos amis du parti néo-démocrate qui sont des grands tenants de la démocratie, en temps normal, et qui luttent depuis longtemps pour l'abolition du Sénat et qui sont prêts pour créer encore un obstacle, à demander au Sénat, non-élu,

de renverser les démarches démocratiques du gouvernement. Imaginez un parti qui s'appelle démocratique. Bien, c'est comme les États d'Europe de l'Est, ils étaient obligés de mettre démocratique dans leur nom, parce que ce n'était pas évident à la surface des choses.

Des voix: C'est vrai ça!

Des voix: *Shame*, camarades!

M. Loiselle: Quand on est obligé. . . Imaginez un parti qui s'appelle démocratique, la République démocratique d'Allemagne de l'Est, quelle démocratie, monsieur le Président!

Des voix: *Shame*, camarades!

M. Loiselle: . . .qui fait une alliance cordiale avec des non-élus pour frustrer les démarches d'un gouvernement élu par une forte majorité de Canadiens. C'est vraiment du théâtre, monsieur le Président!

Une voix: Ils en font encore du théâtre!

M. Loiselle: Et que dire de l'opposition officielle, si le parti néo-démocrate nous offre du théâtre, monsieur le Président, les députés de cette opposition officielle sont devenus un peu les marionnettes de la Chambre haute.

Quand je regarde devant moi, c'est un véritable désert. Aucune proposition, sinon des remarques générales «Bien, il faudrait taxer plus les riches», des remarques de portée générale. On ferait une réforme massive, mais quand on est au gouvernement, il faut gouverner et c'est faute de l'avoir fait que le Parti libéral a mené les finances de ce pays dans le marasme que nous connaissons. . .

Une voix: Pendant 20 ans!

M. Loiselle: . . .et dont nous sommes en train d'extirper le pays de cette situation de marasme par nos décisions difficiles, courageuses mais nécessaires.

Alors, ceux qui occupent les banquettes d'en face, donc, n'offrent que des mirages à nos concitoyens, des illusions. Ils disent: Bien une taxe sur le luxe, une taxe sur ci, une taxe sur ça. C'est déconcertant évidemment d'écouter nos collègues de l'opposition au sujet du régime fiscal. Ils semblent vouloir faire croire à nos concitoyens qu'il y a des solutions simples et faciles, non douloureuses aux problèmes associés à la taxe de vente actuelle.

Selon nos amis du parti néo-démocrate, c'est clair, il ne s'agit que de faire payer plus les corporations et les riches. En réalité, ce qu'ils proposent frapperait très durement les petites et les moyennes entreprises, et la classe moyenne. Ce sont elles qui sont présentement exemptées.

• (1210)

M. Langdon: C'est à vous de faire cela.

M. Loiselle: De plus, cette réforme, ou cette approche, ajouterait un fardeau fiscal à des corporations qui vont passer la note finalement, au bout de la ligne, aux consommateurs. Mais tout le mécanisme de l'économie échappe malheureusement à la compréhension. Ils sont encore à l'époque des banquiers en redingote noire, grand cigare et chapeau haut de forme, que l'on voyait dans les livres dans notre enfance quand on lisait des livres un peu osés qui venaient souvent de l'Europe de l'Est. Mais le monde a évolué.

Par exemple, le Nouveau parti démocratique a proposé des alternatives. Mais quelle audace! Ils ont proposé une commission royale d'enquête sur le régime fiscal. Quelle imagination! Après 50 ans d'études, des commissions royales, des rapports parlementaires, et ainsi de suite, le Nouveau parti démocratique veut une autre commission royale d'enquête. C'est le comble du ridicule, monsieur le Président. Il faut maintenant prendre des décisions. Bien que ridicule, la position du Nouveau parti démocratique a au moins le mérite d'être franche. C'est beaucoup dire quand on songe à l'approche et aux tactiques du parti libéral qui se montre incapable de faire la distinction entre la finesse et l'astuce. C'est une confusion qui règne depuis longtemps dans ce parti. Et on entend les chefs ou les aspirants-chefs invoquant chacun leurs solutions: J'enlèverai la TPS, je n'enlèverai pas la TPS, je verrai après, je verrai avant, je verrai pendant.

M. Saint-Julien: Ils ne voient rien.

M. Loiselle: En attendant, nous voyons ce qu'ils ont fait dans le passé de leur gestion, qui a amené ce pays avec une situation financière extrêmement difficile.

Il faut se méfier un peu des astuces du parti libéral. On se rappelle quand ils nous disaient: Le contrôle des prix et salaires, jamais de la vie! Et ce en pleine campagne électorale.

M. Saint-Julien: On s'en souvient de celle-là.

M. Loiselle: Quelques mois plus tard, le gouvernement libéral mettait en place un système de contrôle des prix et des salaires. Il nous disait: une taxe de 18 cents sur l'essence? Jamais! Jamais de la vie, disait le parti libéral, en pleine campagne électorale. Quelques mois plus tard, nous savons ce que le gouvernement libéral a fait, et cela non seulement à 18 cents, mais encore plus.

M. Saint-Julien: Trente, Trente-deux cents. . .

M. Loiselle: Aujourd'hui, c'est ce même parti qui nous dit, au sujet de la TPS. Jamais de la vie! Enfin, qu'est-ce que ça veut dire «jamais de la vie» quand ça vient de ce côté-là de la Chambre? Et bien, dans le lexique libéral, cela veut dire: oui absolument, mais on ne le dira pas avant l'élection. C'est pourquoi, n'eut été du courage du gouvernement de ce côté-ci de la Chambre, les libéraux ont encore tergiversé, ils sont incapables de faire face à des décisions difficiles. Et c'est ce qui nous distingue, pour notre honneur d'ailleurs, d'eux.

Heureusement, les mesures difficiles et courageuses qui auront leur impact vont faire en sorte que peut-être le parti libéral n'arrivera au pouvoir «jamais de la vie»!

[*Traduction*]

Monsieur le Président, le gouvernement a exposé sa position clairement et honnêtement au peuple canadien. Nous avons saisi toutes les occasions qui se sont présentées pour débattre de cette taxe, pour répondre aux questions et pour donner tous les renseignements possibles aux Canadiens de tout le pays. Nous continuerons d'ailleurs de le faire.

Il est très important d'être réceptifs aux inquiétudes des Canadiens et nous le serons. Nous tenterons d'être plus efficaces. Nous avons exposé aux Canadiens notre position. Nous avons montré que nous avions le courage de nos convictions. Ce n'est pas facile. On n'en tire pas des résultats brillants dans les sondages, surtout lorsque la question porte sur quelque chose d'aussi pénible, sérieux et complexe. Nous n'imiterons pas les précédents gouvernements libéraux qui ont refusé de s'attaquer aux problèmes associés à la taxe de vente fédérale.

Vous savez, monsieur le Président, je suis très rapidement en train d'en venir à la conclusion que nos collègues libéraux pensent que l'oiseau national est l'autruche, car ils persistent à dire que nous devrions nous enfouir la tête dans le sable en prétendant qu'il n'y a pas de problème. C'est peut-être leur façon de gouverner, mais ce n'est pas la nôtre.

En fait, sur la question de la politique fiscale, comme sur bien d'autres questions, les députés de la majorité sont prêts à jouer leur siège. Les risques sont grands. La taxe actuelle coûte aux Canadiens environ 9 milliards en occasions perdues au chapitre de la croissance et de l'investissement. C'est un prix bien lourd à payer pour maintenir le statu quo, mais c'est pourtant ce que les libéraux voudraient que nous fassions.

Comme disait Jonathan Swift, il n'y a pas de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. Et que dire de nos efforts pour réduire le déficit? Quand la taxe de vente actuellement en vigueur comporte 22 000 exemptions et que leur liste s'allonge chaque année, où voulez-vous trouver les recettes nécessaires pour réduire le déficit et éliminer notre dette nationale de 350 milliards de dollars?

Bien sûr le Parti libéral ne s'est jamais beaucoup préoccupé de la dette. Il reste que d'une façon ou d'une autre, nous devons tous financer nos programmes et nos services et contribuer aux efforts de réduction du déficit. Certains voudraient faire croire le contraire aux Canadiens. Certains, par exemple nos collègues d'en face, veulent que les Canadiens croient en l'État-providence.

M. Mills: Vous avez doublé la dette.

M. Loiselle: Nous en parlons justement. Je rappellerai au député que la dette était déjà de 200 millions de dollars et le déficit de 38 milliards à notre entrée en fonctions.

M. Milliken: Quelle est-elle maintenant?

M. Loiselle: Nous n'avions même pas assez de fonds pour financer le programme de sécurité de la vieillesse. Nous avons alors dû emprunter 16 milliards de dollars. Comment aurions-nous pu régler le problème de la dette?

Nous avons renversé la situation. Aujourd'hui, nous avons un excédent de 9 milliards de dollars qui nous permet enfin, après de nombreuses années de saine gestion, de commencer à réduire la dette. Une saine gestion et la réforme fiscale sont la solution au problème.

Les gouvernements ne font pas de cadeau parce que leur argent vient des contribuables. De même que la dette nationale n'est pas la dette du gouvernement, mais notre dette à tous, hommes, femmes et enfants de ce pays.

Ceux qui prétendent le contraire sont des charlatans. Et, sans le vouloir, loin de vendre du rêve aux Canadiens, ils leur vendent un cauchemar, celui d'un déficit et d'une dette nationale sans cesse croissants, d'un activité économique en déclin et de pertes d'emplois.

[*Français*]

Monsieur le Président, contrairement à nos amis d'en face, nous ne jetons pas de la poudre aux yeux. Les moments de vérité sont rarement faciles ou agréables. Ils sont souvent impopulaires. Si les Canadiens choisissent de ne pas écouter ou de croire le gouvernement au cours de la prochaine campagne électorale, ils ont l'option de nous retourner aux banquettes de l'opposition.

M. Langdon: La prochaine fois.

M. Loiselle: Mais que les gens qui sont tentés de le faire ne se leurrent pas. Quiconque sera au pouvoir, il faudra trancher ces mêmes questions. Il faudra, tôt ou tard, trouver les revenus nécessaires pour maintenir nos programmes et services et pour réduire le déficit. Le gouvernement ne propose pas la TPS par amour des taxes. Non, le but ultime de la TPS est de corriger une situation de plus en plus problématique afin d'assurer une meilleure qualité de vie à nos concitoyens et concitoyennes, aujourd'hui et au XXI^{e} siècle.

M. Saint-Julien: Nos enfants.

M. Loiselle: Quand nous sommes venus au pouvoir en 1984, et encore en 1988, nous avons pris des engagements fermes vis-à-vis la population canadienne. Au coeur de ces engagements, il y avait nos objectifs économiques, à savoir, mettre de l'ordre dans les finances de l'État pour protéger la sécurité des plus vulnérables de notre société et des générations futures. Et, en même temps, aller de l'avant avec un programme de réforme du système économique, y compris le régime fiscal, afin d'assurer que le Canada puisse se développer davantage et faire face à une concurrence mondiale de plus en plus intensive.

• (1220)

La TPS est une des pierres angulaires de ce programme économique et, que tout le monde le sache, nous n'allons pas nous laisser dérouter par quelque pression que ce soit. Nous avons écouté attentivement, monsieur le Président, les propos et les suggestions au sujet de la TPS. Quand nous avons présenté nos propositions, formellement en décembre dernier, elles constituaient déjà le fruit de longues discussions et d'analyses détaillées. Aujourd'hui, le projet de loi est le reflet fidèle d'améliorations et de corrections supplémentaires. Suite à ces améliorations, monsieur le Président, je suis plus fier que jamais de notre projet de loi. Il représente un effort sérieux et honnête de réforme. Il mérite l'appui, et j'espère que nous l'aurons, de tous ceux qui prennent la peine de comprendre les multiples défauts de notre régime actuel. Vous n'avez pas compris. Nous ne nous attendons pas à ce que les Canadiens aiment la TPS. Après tout, c'est une taxe. Toutefois, je suis convaincu qu'une forte majorité de nos concitoyens comprendront que, devant un problème difficile. . .

M. Saint-Julien: Lisez la presse de ce matin.

M. Loiselle: . . .et qui semblait pour certains presque intraitable, ce gouvernement a agi de façon sérieuse, responsable, équitable.

M. Gauthier: Cette taxe est injuste.

M. Loiselle: Pas du tout injuste. Le système le plus équitable des 48 pays qui ont une taxe semblable. Quand viendra le moment de se prononcer. . .

M. Gauthier: Il n'y a pas une fédération. . . Les provinces dans ce pays ne veulent pas de cette taxe de vente. . .

M. Loiselle: Mais quel est le rapport? Bien sûr. Mais le Canada vit depuis longtemps dans un régime fédéral. Il y a 10 ministres des Finances, il y a 10 premiers ministres, il y a 10 systèmes, si vous voulez, de taxation. Il y a des taxations. Ce n'est pas un phénomène nouveau. Cela fait partie, à la fois de la complexité, mais de la richesse de notre pays. Est-ce que vous voudriez que l'on abolisse les systèmes provinciaux pour uniformiser le système?

M. Saint-Julien: Vous n'avez jamais été capables de la rendre visible à 13.5 p. 100.

M. Gauthier: C'est une taxe injuste, cachée.

M. Loiselle: De toute façon, quand viendra le temps de se prononcer en dernier ressort sur ce gouvernement, j'ai confiance que nos concitoyens sauront reconnaître, monsieur le Président, que le gouvernement a pris des responsabilités et a suivi ses convictions à la lettre.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) sur un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je me demande s'il y aurait un consentement unanime de la Chambre, puisque le ministre vient de faire un discours plutôt choquant, est-ce qu'on pourrait lui poser une question ou deux, contrairement au Règlement qui ne permet pas de questions? Mais je me demande s'il n'y aurait pas une disposition ici voulant que les députés puissent poser des questions au ministre.

Une voix: C'est non.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime.

[*Français*]

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, j'ai écouté mon honorable collègue, le ministre d'État (Finances) (M. Loiselle), avec beaucoup d'intérêt, parce que je sais que ça fait longtemps qu'il se penche sur le problème du gouvernement qui est d'essayer de vendre à la population canadienne le projet de loi C-62, la taxe sur les produits et services. C'est avec beaucoup de respect que je vois le travail ardu du ministre, travail même acharné, d'essayer de vendre une proposition qui est absolument invendable.

Monsieur le Président, ce qui est très intéressant, lorsque j'écoutais mon honorable collègue, il nous parlait, nous les gens en face, comme si on était isolé dans toute cette affaire. Ce que je trouve un peu déplorable, c'est que le ministre ne semble par vouloir accorder aucune importance aux milliers de personnes, qui représentent toutes les couches de la société, dans la province de Québec comme ailleurs, qui sans cesse nous disent que, eux, ils ont décidé que la TPS est néfaste. Je reconnais, monsieur le Président, que mon honorable collègue peut peut-être penser que les douzaines de députés libéraux dans la province de Québec ont réussi, parce qu'ils travaillent très fort, à convaincre tous les Québécois, à un taux d'au-delà 75 p. 100, que la TPS est néfaste. Car les députés du Québec, du côté du gouvernement, sont restés muets sur le sujet. Ils ont laissé au ministre d'État (Finances) et quelques autres personnes la responsabilité de temps à autre de discuter de la TPS. Mais ce qui est surtout très mesquin dans toute cette affaire, c'est que le gouvernement du Canada plutôt que de demander aux députés biens renseignés, des députés qui nous disent d'abord ici, par la façon dont ils votent à la Chambre, qu'ils appuient la TPS, plutôt que de demander à ces gens-là d'aller faire campagne dans toutes les provinces du Canada et d'expliquer eux-mêmes pourquoi la TPS est une bonne affaire pour les Canadiens et les Canadiennes, ils ont plutôt décidé de dépenser des millions et des millions de dollars pour essayer de convaincre les Canadiens par la voix des médias plutôt que par la voix des députés, que la TPS est une bonne affaire pour les Canadiens et les Canadiennes.

Monsieur le Président, ce qui s'est passé c'est que cela n'a pas fonctionné. On regarde les joutes de hockey et on voit les gens dire: Ah! Tiens, Marie, on va recevoir un chèque à tous les trois mois. C'est fantastique! Qui sont ces gens? Quel est leur revenu? Combien ont-ils d'enfants? Sur quoi se base-t-on pour dire que ces gens vont recevoir un chèque du gouvernement à tous les trois mois à partir du mois de décembre 1990? Non, monsieur le Président. Qu'est-ce qu'il y a dans toute cette affaire? C'est un coup monté par le gouvernement de discuter de la taxe actuelle de 13 1/2 p. 100, mais jamais permettre aux députés, soi-disant bien convaincus de leur affaire, de prendre leur responsabilité et de ne pas parler des libéraux et des néo-démocrates qui semblent semer la peur et de l'information qui n'est pas correcte. Demander aux députés, monsieur le Président, c'est cela qui serait normal! Des gens qui sont payés pour faire leur travail, des gens qui se disent convaincus, des gens qui disent, qu'eux, comprennent la TPS, leur demander de faire du porte à porte, d'aller rencontrer les personnes âgées du Canada, les gens au niveau universitaire, les gens qui sont responsables des petites et moyennes entreprises, en d'autres mots, d'aller faire comme la plupart des députés doivent faire à l'intérieur de leur responsabilité, rencontrer leurs commettants. Et c'est dans ce contexte-là, monsieur le Président, que je crois que mon honorable collègue et ses amis à votre droite auraient l'occasion, à ce moment-là, de reconnaître que les Canadiens sont suffisamment bien renseignés sur la TPS pour dire: Non! On n'en veut pas de la TPS!

[*Traduction*]

Monsieur le Président, en écoutant mon collègue, je me suis rendu compte que, aujourd'hui, nous allons devoir faire quelque chose que nous ne faisons pas souvent ici: nous allons devoir parler de mensonges, de lâcheté et de déformation des faits. Nous allons devoir parler du genre de choses dont parlait le ministre des Finances en 1988 lorsque les journaux écrivaient en gros titres: «Wilson traite Turner de menteur et de lâche, et défend son projet de taxe de vente nationale.»

C'est de cela que nous allons devoir parler aujourd'hui à la Chambre. Nous allons devoir parler de mensonges, de lâcheté et de déformation des faits. Nous allons devoir nous assurer que les Canadiens ont la possibilité de décider eux-mêmes qui ment et qui est lâche. . .

[*Français*]

M. Langlois: C'est épouvantable! Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre!

M. Young (Gloucester): Épouvantable? Comment cela, épouvantable! Monsieur le Président, j'écoute l'honorable député et je suis totalement d'accord avec lui que quand M. Wilson a dit à M. Turner qu'il était un menteur, qu'il n'était pas courageux, vous pouvez voir, monsieur le Président, que M. Wilson ne s'est pas ménagé dans ses propos pour décrire M. Turner.

[*Traduction*]

Je veux citer encore une fois ce qu'on a dit au sujet du ministre des Finances lorsqu'il a traité John Turner de menteur et de lâche à propos de la taxe de vente nationale. Voici ce qu'on rapportait dans les journaux durant la campagne électorale de 1988: «M. Wilson s'est donné beaucoup de mal», cela a sans doute dû lui faire très mal, «pour minimiser l'effet de son projet de taxe controversé en disant que ces mesures ne coûteraient pas un cent de taxe de plus aux Canadiens».

Aujourd'hui, le ministre d'État chargé des Finances nous dit que cette taxe servira à réduire le déficit et que les Canadiens ne paieront pas un cent de plus. En même temps que le ministre des Finances traitait les gens de menteurs, il disait qu'il n'exigerait pas un cent de plus des contribuables canadiens. Regardons un peu le tissu de mensonges dont nous avons été enveloppés au cours des sept ou huit derniers mois. Commençons par les documents du ministère des Finances lui-même. Je pense

qu'il est très important de les examiner parce que mes collègues qui siègent à votre droite, monsieur le Président, commencent à s'énerver un peu. Je sais qu'ils comprennent tous. Je sais que le député d'Abitibi a lu toute la documentation établie par le ministère des Finances depuis le mois d'août de l'an dernier. Je sais que le député d'Abitibi a tout parcouru. Je n'ai pas le moindre doute à ce sujet. C'est une taxe toute simple. Comme il est un homme tout simple, il ne doit pas avoir de mal à comprendre une taxe toute simple.

• (1230)

Je tiens surtout à ce que nous examinions non pas ce que les libéraux ou les néo-démocrates ont dit à ce sujet, mais ce que les conservateurs ont dit au sujet de leur taxe.

Le premier document que j'aimerais citer s'intitule Taxe sur *les produits et services—Document technique*, publié par l'hon. Michael H. Wilson, ministre des Finances, août 1989. «H» pour «hold-up», à mon avis. De toute façon, ce document n'était bien sûr qu'un simple document relatif à la taxe, un simple document technique.

Le gouvernement a publié cet autre document intitulé *Taxe sur les produits et services—Vue d'ensemble*. Il a été publié par le ministre des Finances en août 1989.

M. Wilbee: Pour que tout le monde puisse comprendre.

M. Young (Gloucester): Pour que tout le monde puisse comprendre, dit mon collègue. Commençons par où on voudra. Et par où aborder un document, si ce n'est par le début comme par hasard. Voici ce qui est dit à la toute première page: «La taxe sur les produits et services fait partie intégrante du programme entrepris par le gouvernement pour assurer l'avenir économique du Canada. La réforme de la taxe de vente permettra d'atteindre trois objectifs importants. La TPS contribuera à l'effort de réduction du déficit et nous permettra de continuer à financer les programmes et services auxquels les Canadiens sont attachés.»

Examinons la toute première déclaration de ce document publié en août de l'an dernier par le gouvernement. «La TPS contribuera à l'effort de réduction du déficit. . .» Cependant, notre collègue qui accuse les autres de mensonge dit: «M. Wilson s'est donné beaucoup de mal pour minimiser l'effet de son projet de taxe controversé en disant que ces mesures ne coûteraient pas un cent de taxe de plus aux Canadiens.»

C'était donc l'hon. Michael H. Wilson qui disait: «Pas un cent de taxe de plus.» Mais le même ministre disait au même moment dans son document d'août de l'an dernier: «La TPS contribuera à l'effort de réduction du déficit. . .» Alors c'est oui ou c'est non?

Le même paragraphe disait que, selon le gouvernement, nous pourrons continuer à financer les programmes et services auxquels les Canadiens sont attachés. Ce document a été publié en août de l'an dernier. Parlons des programmes auxquels les Canadiens sont attachés.

Prenons les programmes tendant à protéger les femmes. Un député, comme l'honorable ministre responsable de la situation de la femme, voudra peut-être nous préciser sa position au sujet de ce document. Il était donc question «de continuer à financer les programmes et services auxquels les Canadiens sont attachés». Or, le fait est que non seulement le ministre n'en fera rien l'année prochaine, c'est déjà le cas à l'heure actuelle. Comme la ministre responsable de la situation de la femme le sait pertinemment, on a sabré dans les programmes.

Déjà, on peut contester le premier paragraphe de ce document directement en fonction du fait que le ministre lui-même a parlé d'une «réduction du déficit» et de «continuer à financer les programmes et services auxquels les Canadiens sont attachés».

Prenons un autre paragraphe sur la toute première page où il est dit: «La TPS rendra le régime fiscal plus équitable dans l'ensemble.» C'est là la façon des conservateurs d'être équitables. Il suffit de venir prendre davantage d'argent dans les poches des contribuables, mais de le redistribuer. Il s'agit de partir de 18,5 milliards de dollars, soit la somme prévue pour 1991, et de percevoir plutôt 22 ou 23 milliards de dollars grâce à la taxe de 7 p. 100. Je rappelle aux députés que dans les documents en question, on parlait, bien entendu, d'une taxe de 9 p. 100. Nous voulons nous assurer de ne pas dénaturer les chiffres.

En ce qui a trait à la notion d'équité dont il est question dans ce paragraphe, il suffit de s'adresser aux gens qui sont censés profiter des dispositions tendant à rendre le régime en question équitable, c'est-à-dire, je le suppose, des crédits d'impôt. Le fait est que ces crédits ne sont pas indexés. Sur ce point, nous devrons croire le ministre sur parole. Il affirme que de temps en temps, on va les indexer. S'il entend les indexer de temps à autre et être

équitable, pourquoi le gouvernement ne prévoit-il pas une indexation automatique? Ce serait la façon équitable de procéder.

Même le président du Comité permanent des finances l'avait compris. Il a été très clair dans ses déclarations, à l'instar de nombreux ministériels.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable ministre d'État aux Finances souhaite-t-il invoquer le Règlement?

M. Loiselle: Monsieur le Président, je demande au porte-parole du Parti libéral de bien vouloir m'excuser. J'aimerais bien pouvoir écouter son intervention, mais je dois m'absenter. Je lirai très attentivement le compte rendu de son intervention, mais je dois rencontrer un de mes électeurs auquel on rend hommage. Je prie mon collègue de bien vouloir m'excuser.

M. Gauthier: Monsieur le Président, mon intervention porte sur le même sujet. Nous comprenons que le ministre préfère peut-être se trouver ailleurs qu'à la Chambre des communes pour écouter un bon discours du député de Gloucester. Nous admettons que le ministre avait peut-être déjà des engagements pour aujourd'hui. Nous aimerions qu'au moins quelques ministres restent ici pendant le discours de mon collègue, discours qui est d'une grande importance.

Puisque le gouvernement ne semble pas intéressé au débat, peut-être pourrions-nous ajourner la séance jusqu'à cet après-midi lorsque les ministériels pourront être présents.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Gloucester a la parole.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, pendant que vous écoutiez le député d'Ottawa—Vanier, j'ai entendu le député d'Abitibi déclarer qu'il y avait huit ministres à la Chambre. Cela illustre bien les aptitudes par le calcul des conservateurs.

Des voix: Bravo!

M. Young (Gloucester): Je sais que le ministre en vaut beaucoup d'autres à lui seul. Même en étant généreux, je peux compter deux ministres et nous sommes très heureux de les avoir parmi nous.

Je reviens au document présenté puisqu'il faudra un certain temps pour compléter le processus enclenché par le gouvernement pour mettre la taxe sur les produits et services en vigueur. Je me reporte à nouveau à l'aperçu que le gouvernement présentait en août 1989, et où on peut lire, en première page: «La TPS rendra le régime fiscal plus équitable dans l'ensemble. Le sort des Canadiens à revenu modeste s'en trouvera ainsi amélioré.»

J'ai déjà dit que le ministre des Finances avait pris un certain plaisir à traiter le chef du Parti libéral de menteur en 1988. Tout ce que je peux dire pour ma part, c'est que ce document est un mensonge, et nous n'en attribuons évidemment pas la paternité à quelqu'un en particulier puisque c'est un document gouvernemental. Les gagne-petit et les salariés moyens ne seront pas plus riches après l'adoption de la TPS. Certains peut-être, mais sûrement pas tous et c'est en ce sens que ce document est un mensonge.

Les études de Pat Grady de Global Economics et de Neil Brooks expliquent bien que les prétendus aspects distributifs de la TPS, dont le ministère des Finances a fait état, sont imprécis et indéfendables. Ces études assurent que pareille affirmation est erronée et boiteuse. D'ailleurs, contrairement à ce que prétend le document du gouvernement, il n'est pas vrai que les gagne-petit et les salariés moyens seront en meilleure posture après l'entrée en vigueur de la TPS. Pour plus de la moitié des Canadiens, qui touchent un revenu familial de moins de 30 000 $ par année, la situation sera la même qu'avant. Voilà qui contredit catégoriquement ce que le gouvernement a prétendu en août l'an dernier.

Quand on dit que les familles seront en meilleure posture, il faut prendre cette affirmation avec un grain de sel. Certaines en profiteront un peu, d'autres moins. Mais certaines souffriront de cette taxe. Le ministre des Finances et le ministère des Finances connaissent, depuis quelque temps déjà, les données de Pat Grady et de Neil Brooks. Tout ce qu'ils trouvent à dire, c'est que ces messieurs se trompent, sans pour autant contester le bien-fondé de leurs conclusions.

Le gouvernement n'a pas dénoncé le modèle statistique sur lequel ils ont fondé leurs projections. En fait, MM. Brooks et Grady n'ont pas été tendres à propos des méthodes et de la base de données sur lesquelles le ministère des Finances s'est fondé pour établir ses projections très optimistes que contestent la plupart des gens, notamment ceux qui feront les frais de cette taxe.

• (1240)

Les pauvres savent que si on leur envoie un chèque tous les trois mois, cela va retirer de l'argent de la circulation, tout en imposant une taxe sur pratiquement tous les services qu'ils utilisent et tous les produits qu'ils achètent. Les ministères des Finances et du Revenu national n'ont aucune idée des répercussions que l'adoption de cette taxe aura sur les gens à revenus faibles et

moyens. Pensez seulement à ce qui va arriver à tous ceux qui ont un revenu de moin de 30 000 $.

Pour pouvoir envoyer ces chèques en décembre de cette année, d'où le ministère va-t-il tirer ses renseignements? Les chiffres vont-ils lui tomber du ciel ou bien en choisira-t-il au hasard? Non, il va avoir recours à une base de données. Quelle va être cette base de données et quels vont être ces renseignements?

Il va prendre des renseignements qui remontent déjà à deux ans. Dans le cas d'une famille qui a droit à ce crédit, le ministère va envoyer un chèque à la personne qui a rempli la déclaration de revenus pour cette famille. À notre époque, au Canada, pensez, tout d'abord, aux changements qu'une structure familiale subit d'une année à l'autre. Les gens auront eu d'autres enfants. Comment pourrait-on le savoir? Les enfants auront quitté le milieu familial. Des ménages se seront séparés. Il y aura eu des divorces, des séparations ou des décès. Qui va s'en occuper et comment va-t-on procèder?

Quand nous l'avons demandé aux représentants du ministère, ils nous ont répondu qu'ils ne le savaient pas. Le projet de loi dont nous sommes saisis ne contient aucune disposition à cet effet.

Par exemple, que se passera-t-il si on verse un montant supérieur à la somme due? Et encore plus important pour les pauvres, que se passera-t-il si le paiement est insuffisant parce que le gouvernement n'est pas au courant de leur véritable situation familiale?

Comment trouvera-t-il ces gens et comment suivra-t-il leurs traces lorsqu'ils déménageront? Nous savons combien notre population est mobile de nos jours. Comment une mère qui a la garde des enfants peut-elle mettre la main sur le chèque de crédit d'impôt qu'a reçu son mari puisqu'il a rempli la déclaration de revenus l'année précédente? Comment allons-nous traiter les pauvres et les économiquement faibles?

Le gouvernement n'en sait rien parce qu'il n'a pas encore étudié la question. Il porte plus d'intérêt à promouvoir son projet de taxe sur les produits et services qu'à régler les véritables problèmes qui surgiront après son adoption.

Ce document contenait beaucoup d'autres assertions. Par exemple, selon le gouvernement, un des avantages manifestes de cette taxe est qu'elle remplacera une taxe de vente existante qui fauche les emplois. En même temps que le gouvernement nous en montrait les inconvénients, il l'a faisait passer de 9 p. 100, niveau qu'elle atteignait lorsqu'il est arrivé au pouvoir en 1984, à 10, à 11, à 12 et à 13,5 p. 100.

Pendant toute cette période, cette affreuse taxe invisible dont le gouvernement fait tant état actuellement a effectivement doublé les recettes qu'il retire de cette source d'imposition. Il s'agit ici de mensonges et de faits dénaturés dont le but est de convaincre les Canadiens que le noir est blanc et que le mauvais est bon, et que les effets de la TPS ne sauraient manquer de leur être salutaires.

En même temps, de 1985 à 1988, le gouvernement ne cessait de prétendre qu'il créait plus d'emplois au Canada qu'il ne s'en était jamais créé auparavant. Pendant la campagne électorale de 1988, il a déclaré qu'il avait créé plus d'un million d'emplois. Pendant la même période, il avait presque doublé le taux de la taxe, tout comme les recettes provenant de cette taxe de vente fédérale qu'il considère maintenant comme une faucheuse d'emplois. Il faut choisir. On ne peut avoir trois ou quatre versions différentes d'un même phénomène.

J'ai écouté le ministre des Finances, le ministre d'État chargé des Finances et d'autres parler de la taxe de vente fédérale actuelle. Ils ont déclaré: «Tout le monde convient que c'est une taxe pernicieuse.» C'est à peu près la seule chose vraie qui ait été dite pendant tout ce débat. Tout le monde est d'accord pour dire que la taxe de vente fédérale actuelle est une taxe pernicieuse.

Toutefois, c'est là qu'on cherche à tromper les gens. On prétend que, pendant des années, des commissions royales, des groupes de travail et des groupes d'étude ont tous recommandé la mise en oeuvre de cette taxe. C'est un mensonge éhonté. Jamais une commission royale ou un groupe de travail n'a recommandé cette taxe sur les produits et services ou une taxe de vente au détail à deux échelons au Canada. Jamais une telle chose ne s'est produite.

Toutes ces commissions et tous ces groupes de travail en sont venus à la même conclusion: la taxe de vente fédérale pose des problèmes. Elle renvoie à 22 000 cas spéciaux, circonstances exceptionnelles, exemptions et autres. C'est un document très volumineux et obscur. La TVF donne du mal à 70 000 ou 80 000 fabricants au pays. Tout cela est indéniable.

Mais personne n'a dit pour autant: «Allez-y, remplacez-la par un monstre fiscal, un cauchemar administratif à deux échelons tant au gouvernement que pour les entreprises.» Personne n'a dit cela et je défie quiconque ici, à la Chambre, de citer un économiste de renom,

une commission ou un groupe de travail qui aurait avancé une hypothèse aussi présomptueuse.

J'ai écouté le ministre d'État chargé des Finances qui a déclaré aujourd'hui: «Pourquoi nous accuser, nous, quand quarante-huit pays ont déjà fait la même chose?» Comme je sais que le ministre d'État chargé des Finances n'induirait pas intentionnellement la Chambre en erreur, j'en profite pour apporter certaines précisions.

Pas un seul autre pays au monde n'impose une taxe de vente au détail à deux niveaux, pas un. Et cela s'explique facilement: ce genre de taxe est inapplicable et injuste. C'est une taxe trop compliquée. En tentant d'éliminer un problème dans un secteur de notre économie, soit le secteur manufacturier, un problème qui donnait du mal à 75 000 manufacturiers, on crée des ennuis à environ 1,6 à 1,8 million d'inscrits qui auront à prélever la TPS.

En toute équité, comment pouvons-nous débattre d'une taxe de vente à deux niveaux imposée au Canada dans chaque province, sauf l'Alberta, dont l'application nécessiterait l'embauche d'au moins 4 000 nouveaux percepteurs?

Je le répète, le gouvernement a diffusé une masse de documents de toutes sortes. Au mois d'août 1989, il nous a présenté son projet. Il a été dit clairement à l'époque par le ministre des Finances et par le premier ministre que telle était la proposition. C'était une autre de ces propositions à prendre ou à laisser qu'affectionne le gouvernement. Il a déclaré: «La proposition ne sera pas modifiée. Nous sommes inflexibles et nous allons de l'avant.»

Or il y avait un hic, et un gros à part ça. Le président du Comité permanent des finances avait déjà signalé en 1988 qu'il y avait anguille sous roche. En 1988, alors que les porte-parole du gouvernement parcouraient le pays en disant que rien n'allait coûter plus cher aux Canadiens, que tout irait mieux et que tous les programmes promis dans la plate-forme électorale ne coûteraient pas un cent de plus aux Canadiens, le député de Mississauga-Sud et président du Comité permanent des finances a tiré la sonnette d'alarme en disant: «Holà! il n'en est rien.»

C'était très courageux de sa part.

M. Milliken: Quand a-t-il dit ça?

M. Young (Gloucester): Pendant la campagne électorale de 1988. C'est à cette époque-là que le député de Mississauga-Sud a parlé clairement. En s'appuyant sur son expérience et celle que son comité avait acquise après avoir examiné la situation en Nouvelle-Zélande et sachant ce qui s'était passé dans d'autres provinces où l'on s'opposait à la taxe sur les produits et services, le député a dit: «Un instant. Vous allez récolter beaucoup plus d'argent avec cette taxe sur les produits et services que vous ne le dites.»

M. Milliken: Est-ce le seul conservateur qui disait la vérité?

M. Young (Gloucester): Il était le seul conservateur à ce moment-là à oser dire la vérité et à admettre bien franchement: «Écoutez, cela ne prendra tout simplement pas, car ça n'a pas de bon sens.»

Le député conservateur de Mississauga-Sud, président du Comité permanent des finances, a dit qu'il voulait être juste à ce sujet, car le taux qu'on proposait à ce moment-là était de 9 p. 100. Il devait savoir quelle était la proposition pour dire cela. Il estimait que les recettes supplémentaires qui découleraient d'une taxe de vente nationale se situeraient entre 10 et 14 milliards de dollars.

Je veux être juste envers le député; le chiffre ne serait plus le même, évidemment, car tout le monde s'attendait à ce que le taux soit supérieur à 7 p. 100. C'est parce que nous savons ce qui est arrivé ailleurs que je reviens sur ce que le ministre d'État a dit hier; il y a lieu de se demander pourquoi le gouvernement serait masochiste au point de se lancer dans cette entreprise si l'incidence sur les recettes était nulle.

• (1250)

Quelle personne saine d'esprit, quel gouvernement se soumettrait à cet exercice, en voyant sa cote de popularité tomber si bas? Du train où vont les choses, le taux de la TPS sera plus élevé que la cote du Parti conservateur.

Pourquoi un gouvernement en butte à une coalition comme il ne s'en est jamais vu irait-il aussi obstinément vers sa propre destruction? Cela doit cacher quelque chose, car c'est ainsi que les conservateurs fonctionnent. Heureusement que, parce qu'il a de l'expérience, le député de Mississauga-Sud et président du Comité permanent des finances a eu vite fait de constater et d'apprendre aux Canadiens que la TPS rapporterait au gouvernement une cagnotte de 4 à 5 milliards de dollars qui

lui donnerait les moyens d'acheter les votes des Canadiens aux prochaines élections et de les convaincre que la situation n'est pas aussi sombre qu'ils l'auraient cru.

Je voudrais replacer la question dans son contexte. Imaginons que les Canadiens se mettent à la place du ministre des Finances et se disent: «Très bien, voici où nous en sommes, parmi les opposants à la TPS, on compte Shirley Carr et le Congrès du travail du Canada, John Bulloch et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, la Chambre de commerce du Canada, les organisations de personnes âgées, les groupes contre la pauvreté, les organismes professionnels et les experts en assurance.» La liste n'en finit pas.

En fait, si jamais je peux en avoir l'occasion, monsieur le Président, je déposerai à la Chambre des pétitions signées par 100 000 joueurs de bowling d'un peu partout au Canada. Imaginez des hommes et des femmes, jeunes et moins jeunes, qui jouent au bowling dans leurs loisirs ou font de la compétition et qui prennent la peine de signer des documents certifiés par le greffier—plus de 100 000 personnes—pour dire «non» à la TPS.

Imaginez seulement le Canadien moyen disant: «Je suis le ministre des Finances.» Pourquoi quelqu'un présenterait-il la taxe sur les produits et services qu'on propose ici? C'est la proposition qu'on a faite. Le projet de loi C-62 est finalement un ensemble de mesures. Pourquoi donner suite à cette initiative, puisque certains disent et que les documents confirment que la taxe n'aura aucune incidence sur les recettes? Le ministre des Finances a dit qu'elle ne coûtera pas un sou de plus aux contribuables. Pourtant, 80 p. 100 des Canadiens sont furieux. Les petites entreprises sont tellement en colère que le ministre des Finances refuse de rencontrer M. John Bulloch depuis maintenant des mois. Il refuse de lui parler ou d'avoir affaire à lui, alors qu'il représente quelque 80 000 petites entreprises canadiennes. Tous ces gens s'opposent massivement à la TPS et le gouvernement dit: «Nous irons tout de même de l'avant.»

En parlant de compressions fiscales, le gouvernement a fermé VIA Rail et mis à pied des employés de toutes les régions. Il a réduit des programmes, fermé les refuges pour femmes et supprimé le financement des médias d'information des autochtones. Le gouvernement a fait tout cela, monsieur le Président, mais il dit ensuite à la population canadienne, car il veut être cohérent: «Pour percevoir cette taxe qui n'aura pas d'incidence sur les recettes et qui sera avantageuse pour les Canadiens, nous allons embaucher au moins 4 000 nouveaux percepteurs d'impôt et 250 experts qui surveilleront l'application de la taxe. Nous allons recruter des agents de la section des délits commerciaux de la GRC et quiconque possède des antécédents en matière de fiscalité et peut s'y retrouver dans tous ces problèmes.»

Monsieur le Président, mettez-vous à la place d'un simple citoyen assis dans son salon et se disant: «Supposons que je suis le ministre des Finances. Que vais-je faire? Je vais imposer à la population une taxe dont elle ne veut pas. Je vais me mettre ainsi à dos 80 p. 100 des Canadiens. Au bout du compte, il ne me restera pas un cent de plus. J'aurai 4 000 percepteurs d'impôts de plus à payer, qui mettront leur nez dans les affaires de tout le monde. Je ne pourrai plus me déplacer en taxi parce que les chauffeurs refuseront de faire monter celui qui leur a imposé la TPS.» Vous aurez beau être ministre des Finances, vous serez obligé de marcher pour le reste de vos jours ou de vous servir de votre voiture.

Le ministre des Finances ne pourra aller se faire couper les cheveux parce que, même si on ne va plus guère chez le coiffeur pour se faire raser, celui-ci pourrait décider de se servir d'un rasoir à main.

Le ministre des Finances ne pourra plus aller au cinéma parce que les gens diront: «Tiens, tiens, si ce n'est pas l'homme auquel on doit de payer 7 p. 100 de plus pour aller voir un film.»

Il ne pourra plus aller voir une partie de hockey. Bref, le ministre des Finances deviendra une espèce d'ermite.

Toute cette question deviendra une sorte de jeu, un jeu toutefois dénué d'humour, c'est le moins qu'on puisse dire. Mais, avec Michael Wilson, on ne sait jamais. Comment baptiser ce jeu? Jeu de l'arnaque ou jeu de l'ermite?

J'ai une question à poser aux Canadiens: si vous étiez à la place du gouvernement, vous aventureriez-vous sur le terrain glissant de la taxe sur les produits et services en disant: «Pas un sou de plus? Tout le monde va en vouloir à Mike, mais nous allons engager 4 000 nouveaux percepteurs fédéraux qui vont harceler les gens, vérifier leurs comptes, vérifier s'ils sont enregistrés, remonter la filière, faire toutes sortes de choses qui ont tellement scandalisé les Canadiens il n'y a pas si longtemps au sujet du régime fiscal.» Peu importe le nombre de dépliants que

Article 31 du Règlement

publiera le gouvernement, je ne crois pas que les Canadiens changent d'avis.

On a déjà publié tant de choses sur cette taxe. C'est la première fois depuis longtemps qu'on s'en prend aussi sauvagement aux forêts canadiennes en gaspillant autant de papier. Ce n'est pas tout le monde qui acceptera cette taxe. Le gouvernement a publié toutes sortes de dépliants et encore, nous ne parlons ici que des documents déjà publiés en août.

Imaginez donc, monsieur le Président, voici les documents que le gouvernement avait déjà publiés en août pour expliquer cette taxe simple. Il y en a pour tout le monde: les personnes âgées, les barbiers et les coiffeurs, les dépanneurs, les exportateurs, les propriétaires de logements locatifs, les travailleurs indépendants, les agriculteurs et les pêcheurs, les concessionnaires de voitures et les vendeurs de voitures d'occasion, les agents travaillant à commission, les précepteurs et les enseignants, les agents de voyage et les voyagistes, les agents immobiliers, les étudiants, les propriétaires de pharmacies, les chauffeurs de taxi et de limousine, les exploitants de stations-service et les sociétés de bienfaisance.

Et ces dépliants ne visent qu'à expliquer ce qui se passe ici. Ce n'est que le début du gaspillage éhonté de papier qu'on va faire pour s'assurer que les Canadiens comprennent bien la taxe sur les produits et services.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, qu'un document publié antérieurement nous avait alors échappé. Ce document accompagnait le budget de 1989.

Une des raisons du scepticisme des Canadiens face à la taxe sur les produits et services, c'est que, dans le budget de 1989, le ministre des Finances prévoyait que les taux d'intérêt se situeraient aux environs de 10 p. 100 à la fin de l'année.

Monsieur le Président, il n'est pas étonnant que les gens aient été déconcertés en lisant le reste du document, qui accompagnait le budget de 1989. Il donne une fausse impression de la taxe sur les produits et services, car il parle de simplicité, d'équité, d'effet neutre sur les recettes et d'intégration.

Aucun de ces objectifs n'a été atteint. C'est pourquoi, même si le gouvernement continue d'essayer de convaincre les Canadiens du bien-fondé de la TPS, il n'a pas réussi, comme vous le savez bien, monsieur le Président, à persuader les parlementaires. C'est pourquoi le vote d'aujourd'hui ne sera pas libre.

Deux députés qui ont décidé d'exercer un minimum de liberté ont été expulsés.

M. McCreath: Combien de votes libres les libéraux ont-ils eus?

M. Young (Gloucester): J'entends le député de South Shore. Je sais que cette taxe le contrarie.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA CITOYENNETÉ

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, notre gouvernement honore aujourd'hui un certain nombre de citoyens qui ont apporté beaucoup à leur pays. Si les certificats du mérite civique existent, c'est pour nous permettre de reconnaître publiquement les Canadiens qui sont assez fiers de notre pays pour proclamer leur citoyenneté au monde entier. Ils se préoccupent suffisamment des valeurs canadiennes pour prendre, au niveau local, des initiatives dont pourront bénéficier leurs concitoyens.

Ces certificats sont remis aux personnes et organisations qui ont montré constamment leur attachement à la citoyenneté canadienne ainsi qu'aux droits et aux valeurs qu'elle représente.

Les récipiendaires de cette année ont contribué de façon exceptionnelle à enrichir la citoyenneté canadienne dans divers domaines comme l'alphabétisation, les droits de la personne et le multiculturalisme. Leurs efforts représentent le partenariat à partir duquel nous bâtissons notre nation.

J'invite tous les députés de la Chambre à se joindre à moi pour applaudir ces distingués Canadiens et à participer aux activités organisées dans le cadre de la Semaine nationale de la citoyenneté, du 15 au 21 avril.

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le 31 janvier 1990, l'Office national des transports du Canada a ordonné au CN de rétablir le service d'ici le 31 juillet 1990 sur le tronçon entre Franquet et Chapais, en Abitibi.

Au cours de l'audience publique, l'Office a appris que le CN avait fermé l'embranchement en contravention d'une décision de la Commission canadienne des transports, la CCT, rendue le 19 novembre 1987, qui exigeait que ce transporteur garde l'embranchement en question ouvert.

Dans sa décision (45-R-1990) l'Office fait les recommandations suivantes: Fermeture illégale de l'embranchement; comme il est mentionné précédemment, l'Office est d'avis que la fermeture illégale de l'embranchement est une affaire grave. Aussi, en vertu de l'alinéa 173 (2)*b*) de la LTN 1987, il recommande au procureur général du Canada d'envisager de poursuivre la demanderesse pour cette infraction à une décision de la Commission.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, la TPS n'est rien d'autre qu'une terrible ponction sanctionnée par le gouvernement. Je prends la parole aujourd'hui pour dire que les électeurs de Hamilton-Ouest sont contre le projet de loi C-62 qui crée la TPS.

Selon un sondage postal joint à mon dernier envoi collectif, 144 personnes étaient en faveur de la TPS et 1155 y étaient opposées. Elles savent que cette taxe est dégressive, qu'elle leur enlèvera de l'argent, mais qu'elle en enlèvera surtout à ceux qui sont les moins bien nantis. Elles savent que cette taxe est injuste et que les crédits d'impôt ne sont pas entièrement indexés sur l'inflation. Elles savent que cette taxe sera inflationniste et qu'elle ajoutera 2,25 points au taux d'inflation, ce qui poussera la Banque du Canada à maintenir des taux d'intérêt élevés.

Le gouvernement conservateur n'est même pas prêt à écouter la population. Aujourd'hui encore, le gouvernement refuse d'écouter les pétitions signées par des centaines de milliers de Canadiens opposés à la TPS. Par conséquent, monsieur le Président, les électeurs de Hamilton-Ouest se joignent au grand nombre de Canadiens qui disent non au gouvernement conservateur et non à la TPS.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, plus de deux millions de Canadiens et de Canadiennes se sont prononcés au cours des trois derniers jours contre la taxe sur les produits et services.

Ces personnes ont protesté contre cette taxe qui est profondément injuste, une taxe qui ne fait pas de différence entre les riches et les familles à faible revenu.

Des sondages récents démontrent que 80 p. 100 de la population sont contre la TPS.

En tant que députés, nous sommes tous redevables à la population canadienne. Les membres de mon parti se sont ralliés aux protestataires dès l'introduction de la TPS. Nous savons que la population canadienne veut une véritable réforme fiscale, une réforme équitable.

J'enjoins donc tous les membres du Parlement à se rallier au Mouvement pour la justice fiscale et à voter contre la TPS.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA CITOYENNETÉ

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, j'aimerais prendre la parole quelques instants pour informer mes honorables collègues que, pour la troisième année consécutive, le ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté) décerne des certificats du mérite civique, à l'occasion de la Semaine nationale de la citoyenneté.

Je crois que le thème des célébrations de cette année: «À la grandeur du pays», s'applique parfaitement bien à la contribution que les récipiendaires de ces certificats apportent à notre société. Leur action se fait sentir d'un bout à l'autre du pays et touche à des secteurs de la vie canadienne tout aussi variés qu'importants.

Les récipiendaires de cette année, dont font partie quatre organismes, oeuvrent tout aussi bien dans de grands centres urbains que dans de petites communautés rurales. En prenant à coeur les responsabilités qui leur incombent en tant que citoyens canadiens, ils font preuve d'un civisme et d'un engagement exemplaires et mettent en valeur l'idéal que symbolise le drapeau canadien, dont nous célébrons cette année le 25e anniversaire.

Leur contribution est véritablement un monument «à la grandeur de notre pays». Car si le Canada est univer-

Article 31 du Règlement

sellement reconnu comme une nation de paix, de diversité et d'humanité, c'est sans contredit grâce à des Canadiens et Canadiennes comme ceux qui sont honorés cette semaine.

Monsieur le Président, j'invite mes honorables collègues ainsi que l'ensemble des Canadiens et Canadiennes à remercier les récipiendaires du certificat du mérite civique.

M. le Président: Le temps de parole alloué à l'honorable député est maintenant écoulé.

* * *

[*Traduction*]

LE COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, la Petite Musique de nuit, la Passion selon saint Mathieu, le Concerto l'Empereur et les Noces de Figaro sont des oeuvres musicales connues de millions de Canadiens, qui ont été composées, pour reprendre les paroles du président du Comité permanent des communications et de la culture, «par des musiciens de pays étrangers».

On serait en droit de penser que le Comité permanent des communications et de la culture appuie les arts au Canada. Pourquoi le gouvernement accorde-t-il aussi peu d'importance aux arts comme le montre son choix du président du comité? Le milieu culturel du Canada a assurément besoin d'appui, mais pas des coups et des flèches d'arrogants conservateurs.

* * *

LE TOURISME

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, en dépit du mauvais temps qu'il fait à Ottawa, le printemps et l'été s'installent rapidement sur la splendide côte sud de la Nouvelle-Écosse.

Au cours de la fin de semaine dernière, la South Shore Tourism Association a tenu son assemblée annuelle, qui a remporté un franc succès avec plus de 200 personnes présentes. Le tourisme est un des secteurs économiques en pleine croissance au Canada, et en Nouvelle-Écosse en particulier ce qui n'a rien pour étonner.

Si vous aimez les plages splendides, les belles vues sur la mer, les paysages ravissants et des évocations de l'histoire du Canada, songez à la côte sud de la Nouvelle-Écosse pour vos vacances cette année.

J'invite tous les Canadiens à passer leurs vacances en Nouvelle-Écosse cette année. Chez nous l'hospitalité est accueillante et la mer est. . . merveilleuse.

La South Shore Tourism Association a publié un guide complet et très bien fait, dont je tiens des exemplaires à la disposition de tous les députés.

* * *

LE SOMMET CANADA-ÉTATS-UNIS

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président,

Ce soir, sous le Skydome, un sommet
Où se rencontrent Canadiens et Américains.
À l'ordre du jour, l'Europe de l'Est
L'air pur et notre nouveau copain mexicain.

De commerce il ne sera pas question
Parce que le Pacte de l'auto a été débité
De prises de contrôle non plus, pas question
Tout ce que nous avions à vendre l'a été.

Ils ne parleront pas de gaz ni d'eau
Ni de pétrole ni de sécurité d'approvisionnement
«De quoi discuter?» demanderait l'Amerlo
Ce qui est à nous est à eux, c'est évident.

Pas de problème non plus pour nous payer
Avec leurs taux, l'intérêt ne pèse pas gros
Et American Express est là pour financer
Wilson et le gouverneur Crow.

Et si sur les taxes Brian risque un avis
George, bien sûr, aura le dernier mot:
«Une TPS américaine? Jamais de la vie!
Pourquoi serais-je aussi nono?»

Avant que nos Blue Jays n'écrasent les Texans
Ces chefs lanceront la première balle
Et George, à Brian, soufflera simplement:
«Mon ami, ta taxe, personne ne l'avale

Parce que c'est de l'oppression
C'est de l'injustice, c'est régressif.
Souris, voyons, sois bon garçon
Avec tout le monde pousse ce cri expressif:

Des voix:

Youppila, youppilé
La TPS au panier.
Youppila, youppilé
La TPS au panier.»

* * *

LES PRESTATIONS SOCIALES

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, le projet de loi C-21 propose d'améliorer les prestations spéciales accordées aux bénéficiaires de l'assurance-chômage qui sont dans le besoin partout au Canada.

Dorénavant, les pères naturels auront droit aux prestations parentales en vertu du projet de loi C-21. Il en ira

de même des mères naturelles et des parents adoptifs qui recevront en plus les prestations auxquelles ils sont admissibles. Et la limite de ces prestations spéciales, qui est actuellement de 15 semaines, sera prolongée jusqu'à 30 semaines avec le projet de loi C–21.

Certains de ces changements font suite aux décisions judiciaires rendues en matière de prestations de chômage et rendent ainsi ce régime aussi conforme que possible aux dispositions de la Charte des droits et libertés.

Combinées aux autres améliorations que le projet de loi C–21 propose d'apporter à l'assurance–chômage, les dispositions en question représentent un changement devenu nécessaire dans un régime qui n'avait plus sa raison d'être. Je demande à tous les députés de collaborer pour que ce changement devienne réalité.

* * *

L'ENTENTE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je suis heureuse, pour la deuxième fois en dix jours, d'offrir mes félicitations aux intéressés à l'occasion de la signature d'une entente sur les revendications territoriales dans le nord du pays.

Les Dénés et les Métis des Territoires du Nord–Ouest, qui ont signé, hier soir, l'entente finale au sujet de leur revendication de longue date, sont les seconds à y parvenir après des années de négociations. C'est tout à l'honneur des Dénés et des Métis et de ceux qui ont soutenu leur longue lutte menée au nom de la justice dans le Nord.

Tous les Canadiens devraient se réjouir de la signature de cet accord, car le règlement des revendications territoriales est avantageux pour toutes les localités et tous les Canadiens. Qu'il s'agisse de mise en valeur des ressources ou de la création de parcs nationaux, ce n'est que lorsque toutes les parties ont bien défini leurs droits que des progrès sont possibles.

Je félicite les Dénés et les Métis, le gouvernement des Territoires du Nord–Ouest et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le règlement des revendications des Premières nations du Yukon, ainsi que des Dénés et des Métis constitue un pas important dans la bonne voie. J'exhorte le ministre à continuer ses efforts afin de régler d'autres revendications territoriales en souffrance. Les Premières nations ne méritent rien de moins.

Article 31 du Règlement

• (1410)

LE TRÈS HONORABLE ROLAND MICHENER

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui à la Chambre pour souhaiter, au nom de mes électeurs de Wetaskiwin et de tous les Canadiens, un bon anniversaire à un de mes électeurs, l'ancien gouverneur général Roland Michener, qui va célébrer ses quatre–vingt–dix ans le 19 avril.

Daniel Roland Michener est né à Lacombe, en Alberta. Il a d'abord été membre de l'Assemblée législative de l'Ontario et ministre, puis il a été député au Parlement fédéral et Président de la Chambre de 1953 à 1962. En 1967, le premier ministre Pearson l'a nommé gouverneur général du Canada.

Il a exercé, tout au long de son insigne carrière, une excellente influence sur tous les Canadiens. Je sais qu'il a apporté une importante contribution à la bonne forme physique des Canadiens par son exemple personnel.

Encore une fois, je voudrais profiter de cette occasion pour rendre hommage aux efforts qu'il a déployés pour tous les Canadiens et pour demander à la Chambre de se joindre à moi pour lui souhaiter un très bon anniversaire et une bonne santé.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENTENTE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic):

[*Note de l'éditeur: La députée parle en esclave.*]

[*Traduction*]

Hier, les Dénés et les Métis de l'ouest de l'Arctique ont vécu un moment historique quand ils ont signé une entente sur leurs revendications territoriales avec le gouvernement fédéral.

Mon grand–père avait signé le 11e traité en juillet 1921. Je pense qu'il serait fier de constater que nos peuples se sont ralliés pour signer cette entente.

Je félicite mon peuple. Après presque deux décennies de négociations avec Ottawa, cette entente donne aux Dénés et aux Métis des Territoires du Nord–Ouest le contrôle et la gestion de leurs propres affaires. En paraphant l'entente, les chefs donnent aux gens l'occasion

d'examiner les arrangements et de voter sur l'entente négociée avec le gouvernement.

Je félicite les chefs dénés et métis de leur habileté, de leur tolérance et de leurs efforts soutenus.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Garth Turner (Halton—Peel): Hier, monsieur le Président, les députés d'Edmonton-Sud-Est et de Calgary-Nord-Est se sont joints à des manifestants assez peu nombreux, pour la plupart des membres du Parti communiste, du Congrès du travail du Canada et du Réseau pro-Canada, qui étaient venus sur la Colline pour manifester leur opposition à la TPS.

Si les députés en question sont si désireux de s'associer au Parti communiste dans leur opposition à cette taxe, ils devraient peut-être cesser d'être des conservateurs de convenance pour adhérer définitivement au Parti communiste, et renoncer une fois pour toute à satisfaire tout le monde et son père.

* * *

LES MUSÉES NATIONAUX

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, le gouvernement tarde depuis un bon moment à donner suite au projet de loi C-12 tendant à charger quatre personnes morales de s'occuper des musées. Il lui reste encore à procéder à plus de 56 nominations.

J'espère qu'il a d'excellentes raisons de surseoir à ces nominations et que c'est seulement parce qu'il éprouve des difficultés à trouver des candidats ayant les titres et qualités voulus. Il doit en effet placer à la tête de ces sociétés des gens parfaitement compétents et capables de contribuer au bien de la collectivité culturelle.

Espérons que le gouvernement n'est pas paralysé par la controverse qui entoure l'acquisition de Voice of Fire ni par l'inconfort qu'il éprouve du fait que les sociétés culturelles n'ont avec lui aucun lien de dépendance. Espérons qu'il ne s'agit pas en l'occurrence de la bonne vieille indécision propre aux gouvernements.

J'exhorte vivement le gouvernement à procéder à ces nominations dans les plus brefs délais, dans l'intérêt de la collectivité culturelle et dans celui de nos musées qui ont une tâche énorme à accomplir.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, nous avons tous entendu parler des vêtements à la mode des couturiers Calvin Klein et Alfred Sung. Aujourd'hui, je veux vous présenter le dernier cri en mode masculine, soit le pantalon TPS de Michael Wilson. Fabriqué par Cambridge Clothing. . .

M. le Président: Le député fait un usage abusif des déclarations.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le premier ministre déclarait il y a quelques semaines que les taux d'intérêt au Canada devraient diminuer sous peu. Le ministre des Finances a basé les prévisions contenues dans son Budget sur un taux d'intérêt au Canada d'environ 11 p. 100 dans l'année en cours. Et finalement, en fin de semaine, à Londres, le ministre des Finances a déclaré que les taux d'intérêt au Canada ne diminueraient pas. Ma question au ministre est celle-ci: C'est quoi la politique du gouvernement canadien concernant les taux d'intérêt dans ce pays?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, ce gouvernement comprend parfaitement bien l'importance de réduire les taux d'intérêt pour le bon fonctionnement de notre économie. Mais une chose est certaine, c'est qu'on ne peut pas le faire artificiellement en pesant sur un bouton. La meilleure façon, si vous voulez, de le faire, c'est de réduire les pressions inflationnistes qui font en sorte que nous pourrons diminuer les taux d'intérêt, mais les diminuer de telle sorte que les taux d'intérêt vont rester bas.

Donc, pour ce qui est des taux qui ont été inscrits dans le Budget, je vous ferai remarquer que c'est pour l'année qui commence le 1er avril, nous espérons que les mesures que nous prenons, liées avec une conjoncture internationale favorable, vont nous permettre d'atteindre nos objectifs.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, restons dans les contradictions. Le ministre des

Finances a déjà déclaré, et le ministre d'État l'a répété ce matin, que la taxe sur les produits et services n'aura aucune incidence sur les recettes. Pourtant, dans certains documents publiés par le ministère des Finances, on affirme à la fois que la TPS n'aura pas d'incidence sur les recettes et qu'elle servira également à résorber le déficit du pays.

Le président du Comité permanent des finances soutient que la taxe permettra au gouvernement d'enregistrer des recettes supplémentaires de 4 à 5 milliards de dollars. Le ministre d'État chargé des Finances en a parlé ce matin. Le gouvernement est-il disposé à confirmer aux Canadiens que la taxe sur les produits et services constitue la plus grande ponction fiscale dans l'histoire de leur pays?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député ne veut sûrement pas que je mente à la Chambre. Par conséquent, je n'acquiescerai pas à sa demande.

Mais il y a une chose que le député et nombre de ses collègues ont bien du mal à comprendre. Quand nous déclarons que la taxe contribue à résorber le déficit, nous ne voulons pas dire que nous mettrons la main sur une somme incroyable d'argent que nous pourrons par la suite dépenser. Nous voulons simplement dire que ce genre de taxe est moins poreux, qu'il est plus difficile de s'y soustraire que la taxe actuelle qui donne lieu à d'innombrables évasions fiscales.

Deuxièmement, les répercussions très positives de cette taxe équivaudront à l'injection de 9 milliards de dollars dans notre économie. Nous espérons que le rendement économique du pays fera augmenter les recettes de l'État.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, le premier ministre a dit ce matin que les Canadiens vont être ravis de la taxe sur les produits et services.

Étant donné que le premier ministre et d'autres ont dit que le problème avec la taxe sur les produits et services, c'est que les Canadiens ne la comprennent pas, le vice-premier ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il ne permettra pas un vote libre sur ce projet de loi cet après-midi, s'il est convaincu que les ministériels la comprennent?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je vais voter comme bon me semble et j'espère que le député en fera autant.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement nous dit que les familles ne seront pas injustement taxées par sa TPS. Nous savons tous qu'au Québec, les souliers et les vêtements d'un certain prix sont jugés comme étant des articles essentiels, donc non taxables. Pourquoi le gouvernement conservateur n'offre-t-il pas les mêmes exemptions? Ou encore, pourquoi n'abandonne-t-il pas complètement cette taxe injuste pour les familles canadiennes?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Bien entendu, monsieur le Président, je ne partage pas l'avis de l'honorable député quant au caractère injuste de cette taxe, bien au contraire. Mais, bien sûr, beaucoup de catégories de gens ou de produits voudraient être soutirés à la base, ce qui nous obligerait à augmenter le taux. Nous avons pensé de maintenir la base la plus large. Ayant déjà éliminé l'épicerie, les médicaments, *et cetera*, nous avons pensé qu'en maintenant la base la plus large et en donnant des crédits importants aux familles à revenu plus modeste, nous avions ainsi une meilleure taxe, une taxe beaucoup plus équitable.

• (1420)

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Ma question supplémentaire s'adresse encore au même ministre, compte tenu que le vice-premier ministre ne veut pas répondre. Ce sont les familles à revenu moyen qui auront à payer la note sur tous les achats, la nourriture, les vêtements et les souliers. Pourquoi le gouvernement s'acharne-t-il à rendre la vie de ces familles misérable?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, encore une fois, je dirais que ce n'est certainement pas notre ambition. Il faut bien comprendre, si vous voulez, qu'à la fin de l'exercice, les Canadiens paieront finalement la même somme. C'est toujours 18 milliards que le gouvernement mettra dans ses coffres. Alors en gros, c'est une répartition différente dans laquelle sont protégées de manière très précise les catégories de gens, soit les personnes âgées ou les personnes à revenu plus modeste. Notamment, jusqu'à 40 000 $, il y aura des crédits et jusqu'à 30 000 $, les gens auront plus d'argent dans leurs poches après la réforme qu'avant.

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il doit maintenant savoir que plus de 2 millions de Cana-

diens ont manifesté leur opposition à la taxe sur les produits et services en signant un bulletin de vote lors d'une campagne nationale organisée par le Congrès du travail du Canada et le Réseau pro-Canada.

Le week-end dernier, dans les centres commerciaux, aux coins des rues et sur les lieux de travail, des citoyens ont pris le temps de transmettre un message au gouvernement. Ils ont voté contre la taxe injuste au cours du plus grand mouvement de protestation dans l'histoire du Canada.

Le vice-premier ministre admettra-t-il que le gouvernement n'a aucun mandat pour imposer cette taxe et présentera-t-il simplement à la population canadienne sa solution de rechange à cette taxe injuste?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais dire au chef du NPD qu'il n'y a pas grand mérite à inciter des gens à signer des pétitions contre des taxes, quelles qu'elles soient. On devrait tenter de leur en faire signer contre l'impôt sur le revenu. On recueillerait probablement les signatures de plusieurs millions de personnes.

Nous écoutons les Canadiens et continuerons de le faire. Ils nous ont dit qu'ils veulent un régime fiscal équitable. C'est ce que nous leur offrons. L'opposition cache systématiquement ce fait aux citoyens canadiens, mais nous continuerons à nous efforcer de leur expliquer pourquoi nous opérons cette réforme et comment ils y trouveront leur compte.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au vice-premier ministre. Oui, le gouvernement est à l'écoute des Canadiens. Mais seulement de l'Association des banquiers canadiens ou du National Council on Business Issues. Nous lui demandons d'être attentif à la population.

À titre d'exemple, monsieur le Président, les actualités nous apprenaient aujourd'hui que le gouvernement accorde un dégrèvement fiscal à ses amis de Bay Street. Le vice-premier ministre voudrait-il nous dire pourquoi les courtiers en valeurs obtiennent de nouvelles exemptions alors que les Canadiens ordinaires vont payer de la taxe sur les muffins et les places au cinéma?

Où est la justice? Mettez la taxe au rancart maintenant. Écoutez l'opinion de tous les Canadiens.

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je n'attends pas du chef du NPD qu'elle comprenne le fonctionnement d'une économie libre. Les mesures que nous prenons visent précisément à parer à l'évitement fiscal. Nous les prenons pour que le secteur reste sous contrôle canadien.

[*Français*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire à poser au vice-premier ministre. Le gouvernement actuel et ses amis du Conseil canadien des chefs d'entreprises sont les seules personnes au monde à aimer la TPS. Quatre-vingt p. 100 des Canadiens sont contre la TPS. Hier, partout au pays, les gens ont dit au gouvernement qu'ils ne veulent pas de cette taxe. Plus de 2 millions de personnes, qui ont rempli volontairement un bulletin de vote, ont coché «non». Quand le gouvernement va-t-il accepter le jugement de tous ces gens et présenter des alternatives plus équitables?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je crois que le chef du Nouveau parti démocratique doit reconnaître qu'il est évident que les Canadiens, comme les citoyens des autres pays, n'aiment pas généralement les taxes, et je crois qu'il y a des gens des deux côtés de la Chambre qui pourraient affirmer qu'il n'y a pas beaucoup de mérite à cela. Ce qu'il faut comprendre, c'est que nous sommes en train de mettre en place un changement, une réforme fiscale, qui est bonne pour le Canada, qui va créer des emplois, qui va permettre une meilleure utilisation de nos ressources, et qui va aussi dégager les capacités de notre économie.

* * *

[*Traduction*]

LE CANADA ATLANTIQUE

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Les pêcheurs de homard de la région de l'Atlantique se demandent s'ils auront droit à une partie de l'aide que le gouvernement a promise tant et plus à la population des provinces atlantiques.

Les pêcheurs de homard de l'Atlantique seront-ils visés par ces mesures d'aide, si jamais elles sont prises?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, si le député veut savoir si oui ou non le gouvernement joindra ses efforts à ceux de l'industrie du homard et des provinces afin de trouver une solution au problème des stocks de homard, la réponse est oui.

Si ce n'est pas là le sens de sa question, j'invite le député à relire ses notes plus attentivement et à poser sa vraie question.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, ce programme d'aide devrait s'appliquer aussi à la réparation des ports et des quais de la région de l'Atlantique.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Avant qu'on. . .

Une voix: Lisez lentement, il ne comprend pas bien.

Des voix: Lentement, lentement.

M. le Président: Le député a la parole. Qu'il pose sa question.

M. MacAulay: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Avant qu'on ne déplore des pertes de vie, le ministre peut-il garantir que les travaux nécessaires de réparation des quais et de dragage des ports seront faits avant l'ouverture prochaine de la saison de pêche?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, que le député dise à son attaché de recherche de ne pas poser sa candidature à un poste dans mon ministère. Il n'a aucune chance.

Si le député veut bien me dire dans quel port la situation est telle que la vie des usagers est en danger, je m'en occuperai.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie-Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, à la Chambre des communes, le premier ministre du Canada n'a pas saisi l'occasion de réfuter les propos du ministre de l'Environnement qui a laissé entendre que les Canadiens auraient peut-être à choisir à l'avenir entre le Québec et Terre-Neuve.

Lorsqu'un ministre terre-neuvien a tenu des propos intempestifs, le premier ministre de Terre-Neuve les a désavoués immédiatement. Lorsque le ministre canadien de l'Environnement fait des déclarations incendiaires, le premier ministre du Canada lui trouve des excuses.

Ma question est très directe. Le vice-premier ministre va-t-il favoriser le dialogue national au Canada en dissociant le gouvernement du Canada des propos irresponsables du ministre de l'Environnement?

• (1430)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le hansard d'hier n'est malheureusement pas disponible.

M. Gauthier: Si, il l'est.

M. Mazankowski: Je renvoie le député à la réponse que le premier ministre a faite hier quand il a cité tout le contexte des paroles que le ministre a prononcées, et je pense que cela expliquait très clairement la situation.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie-Verte): Monsieur le Président, les Canadiens n'ont aucune envie de choisir entre les membres de la famille canadienne. . .

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Alors, ratifiez l'accord. Nous formerons une famille quand vous aurez ratifié l'accord.

M. Tobin: Et ne tenir aucun compte des paroles du ministre de l'Environnement en faisant des contorsions, en faisant comme si on ne s'apercevait pas de la signification de ce qui a été dit, cela revient à approuver ces paroles. Ni le gouvernement ni le Canada ne peuvent se permettre pareille chose.

Le ministre de l'Environnement retirera-t-il lui-même ces paroles et apportera-t-il une contribution au Canada en reniant des paroles qui sont offensantes pour l'esprit de la Confédération, et particulièrement offensantes pour les habitants du Québec et pour ceux de Terre-Neuve? Qu'il les retire maintenant.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je n'ai rien d'autre à ajouter à la réponse que le premier ministre a faite hier à la question du député. Elle est très claire. Quand un député cite un ministre ou n'importe quel autre député. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Laissez parler le ministre.

M. Mazankowski: . . .il devrait le faire en donnant le contexte le plus complet possible au lieu de citer des paroles hors contexte, comme l'a fait le député.

Questions orales

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de M. Aklilu Afework, ministre des Relations économiques étrangères de l'Éthiopie.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES CENTRES POUR FEMMES

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Un porte-parole du secrétaire d'État a indiqué que des coupures de 100 p. 100, touchant 39 centres pour femmes au Québec, ont eu un effet bénéfique sur ces centres puisqu'ils recevront maintenant 10 000 $ du gouvernement du Québec, à la place des 8 500 $ que versait le Secrétariat d'État. Comment le ministre peut-il avoir le culot de dire que c'est bénéfique pour les centres pour femmes du Québec? Est-ce là son idée d'un fédéralisme rentable?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, j'ai eu une excellente réunion cet après-midi avec les représentants des centres pour femmes. Je reconnais le travail, et combien cela est important pour notre communauté. Je peux aussi dire que vendredi dernier, j'ai eu le plaisir de rencontrer la ministre québécoise responsable du Statut de la femme, M^me^ Violette Trépanier. Nous avons discuté en profondeur de l'avenir de ces centres et de la façon dont nous pouvons être efficaces en travaillant ensemble afin de garantir la vitalité de ces instruments très importants pour la communauté.

[*Traduction*]

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, le secrétaire d'État dit qu'il a eu une rencontre agréable avec les femmes du Québec aujourd'hui. Sauf erreur, il leur a fait savoir que la décision d'amputer les programmes destinés aux femmes de 1,6 million avait été prise par l'ensemble du Cabinet et qu'il n'en était pas l'instigateur.

Le secrétaire d'État paie pour que des femmes de Terre-Neuve, de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse et du Yukon se rendent à Montréal par avion en classe affaires et logent à l'hôtel Hilton de Dorval en attendant de le rencontrer jeudi.

Il dépense aussi quelque 500. . .

M. le Président: La députée pourrait peut-être poser sa question.

Mme Black: Merci, monsieur le Président. Chaque dollar qui n'est pas affecté directement aux centres pour femmes. . .

M. le Président: La députée se lance dans un discours. Je sais qu'elle a une question à poser et je lui demanderais de bien vouloir le faire.

Mme Black: Voici ma question: au lieu d'engager des dépenses pour renforcer la sécurité et de faire venir des femmes de tous les coins du pays par avion en classe affaires, le secrétaire d'État est-il prêt à s'engager dès aujourd'hui à rétablir le financement de base des programmes destinés aux femmes?

M. le Président: Je tiens à informer les députés que, chaque fois que je suis obligé d'intervenir, le temps ainsi employé est du temps en moins pour leurs collègues désireux de poser des questions. La parole est au ministre.

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, il y a près de 200 centres pour femmes dans tout le Canada, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, sans oublier le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Beaucoup de responsables de ces centres ont exprimé le désir de me rencontrer au plus tôt. Je suis toujours prêt à les recevoir et je tiens à m'entretenir avec elles, mais j'ai cru important d'en convoquer quelques-unes pour entendre leurs préoccupations.

La députée est-elle en train de dire que je ne devrais m'entretenir jeudi avec aucun groupe de femmes? Est-ce là ce qu'elle dit? Nous avons un programme très important. . .

Des voix: Oui ou non.

M. le Président: La parole est au député de Wetaskiwin.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES ET LE NORD CANADIEN

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Comme nous l'avons entendu pendant les déclarations de députés, le ministre a signé hier une entente historique avec les Dénés et les Métis.

Des voix: Bravo!

M. Littlechild: Je suis certain que les autochtones de notre pays et tous les Canadiens sont heureux de cette entente.

Le ministre peut-il renseigner la Chambre sur les détails de l'entente et sur le processus de ratification nécessaire?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question qui revêt une grande importance non seulement pour les Dénés et les Métis de l'ouest de l'Arctique, mais aussi pour tous les Canadiens.

L'entente définitive qui a été conclue hier avec les Dénés et les Métis reconnaît le statut spécial des Canadiens qui occupent leur territoire ancestral qu'on appelle le Denendeh. Les principaux éléments de l'entente donnent aux Dénés et aux Métis une indemnisation de 500 millions de dollars, un territoire de quelque 70 000 milles carrés, une part de toutes les redevances que le gouvernement touchera sur les ressources exploitées dans cette région et une participation importante à la gestion de la faune et de l'environnement.

Nous sommes tous extrêmement reconnaissants envers les Dénés et les Métis pour leur confiance dans le Canada. Je dis aux Dénés et aux Métis, *Mahsi Cho*, merci beaucoup.

* * *

FEDNOR

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Le ministre des Finances déclarait dans son allocution budgétaire du 20 février: «Je demande aujourd'hui aux Canadiens de nous appuyer en participant à un large programme qui renforcera nos efforts de compression des dépenses publiques.»

Le même jour les administrateurs de FEDNOR relevaient leur jeton de présence d'environ 20 p. 100.

Comment le vice-premier ministre peut-il concilier cette décision que prenait le même jour le ministre de tutelle de cet organisme avec la position gouvernementale exprimée par le ministre des Finances.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député sait parfaitement que ce n'est pas FEDNOR qui augmente les jetons de présence de ses administrateurs, mais elle aurait peut-être raison de le faire quand on songe qu'elle a déjà créé plus de 2 000 emplois dans la région du député et dans les environs.

FEDNOR a fait naître 332 entreprises qui n'existaient pas il y a trois ans. FEDNOR a fait plus pour le nord de l'Ontario que n'importe quel autre organisme régional.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Cela ne répondait certainement pas à ma question.

Permettez-moi de poser une question au sujet du communiqué qu'il a publié lui-même. Le conseil consultatif a déclaré que depuis son origine FEDNOR s'en tient à une stricte efficience dans le respect de la rigueur budgétaire.

Je demanderai au ministre quelle stricte efficience et quelle rigueur budgétaire il voit à ce que quelqu'un qui demande aux Canadiens de faire preuve de modération permette à ses organismes de faire exactement le contraire?

• (1440)

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, parmi les conseils fédéraux créés depuis 1984 celui de FEDNOR est un de ceux qui travaillent le plus. C'est en partie pour tenir compte de ce travail que j'ai annoncé cette décision la semaine dernière.

Les députés d'en face ont dit erronément que FEDNOR allait souffrir des modifications annoncées récemment au budget. C'est le contraire qui se passe. Nous avons annoncé la semaine dernière une augmentation de 26 p. 100 du budget de FEDNOR. Nous avons également annoncé, chose très importante, qu'à partir de 100 000 $ ou moins FEDNOR pourrait continuer d'accorder des subventions et des contributions au lieu de simples prêts. Cela représente 90 p. 100 de son volume d'affaires actuel.

J'aimerais que la province d'Ontario suive notre exemple et continue sérieusement l'expansion économique du nord de l'Ontario.

* * *

LA SURVEILLANCE AÉRIENNE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services qui a dit plus tôt que ses premiers objectifs, en tant que ministre, étaient de maintenir la

justice et l'intégrité du processus d'attribution des contrats.

Dans le cas du contrat litigieux de surveillance aérienne sur la côte est, au sujet des doutes soulevés par un certain nombre de soumissionnaires, qui prétendent que le contrat avait été rédigé en faveur d'une société particulière, le silence du ministre est lourd de sens.

Le ministre a-t-il été mis au courant de ces doutes lorsqu'ils ont été soulevés pour la première fois et, si oui, pourquoi insiste-t-il pour danser sur la musique des lobbyistes conservateurs au lieu de protéger l'intégrité de notre système d'attribution des contrats fédéraux?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, le député m'a posé cette question en comité ce matin et je lui ai donné une réponse complète et détaillée. Il essaie de toute évidence de se faire un peu de capital politique en parlant de cette façon.

Des voix: Oh, oh!

M. Nault: Qu'est-ce que vous pensez qu'on fait ici?

M. le Président: La parole est au ministre.

M. Dick: Merci, monsieur le Président. Sur les 14 sociétés invitées, trois seulement ont répondu. Deux respectaient les conditions fixées, une de la région atlantique et l'autre de Calgary. Nous avons choisi l'offre la moins chère.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Le ministre savait-il avant aujourd'hui que ses collègues, le ministre des Pêches et celui de la Défense, avaient reçu des propositions pour faire exploiter par le secteur privé, au même coût et avec une surveillance accrue, le parc d'aéronefs de repérage de l'État, ce qui aurait permis à Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard, de conserver les emplois dont elle a tant besoin.

S'il était au courant de ces propositions, pourquoi cette hâte suspecte à attribuer à un fournisseur exclusif un contrat de 28 millions de dollars?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je ne sais pas quelles sont les propositions que d'autres ont reçues, mais si le député avait voulu que j'en sois mis au courant, il aurait dû me les montrer.

Je sais par ailleurs que le troisième soumissionnaire ne répondait pas aux critères établis. Si le député veut parler au nom de Ken Rowe, qu'il le dise. Cette troisième soumission ne respectait pas les critères établis.

* * *

LE LOGEMENT

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Habitation.

Il n'est pas sans savoir que le conseil municipal de Toronto doit décider d'ici jeudi si Toronto présentera ou non sa candidature pour la tenue des Jeux olympiques de 1996. Or, tout dépendra de la décision du CN de vendre ou non 50 hectares de ses anciens terrains à le Non-Profit Housing Corporation de la ville, afin qu'elle puisse construire 3 200 unités de logement pour athlètes, que l'on transformera par la suite en logements à prix modique pour personnes à faible revenu.

Le CN fait traîner les choses. Il exige plutôt qu'on modifie le zonage, afin de permettre la construction de tours commerciales sur les terrains avoisinants.

Le ministre va-t-il user de ses bons offices, afin de persuader le CN d'abandonner sa position, afin qu'on puisse utiliser les terrains publics en question à des fins d'utilité publique, pour les Olympiques et la construction de logements abordables?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, le CN discute de la question avec la ville de Toronto. Je peux garantir à la Chambre que l'appui du gouvernement fédéral se comparera à ce qui avait été accordé à Calgary à l'occasion des derniers Jeux olympiques. Nous soutenons la candidature de Toronto en offrant tout un éventail de services essentiels. Les négociations semblent progresser et nous ne voyons aucune raison d'intervenir.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, comme le gouvernement s'est engagé à offrir des terrains publics pour la construction de logements abordables à Toronto, le ministre va-t-il chercher à obtenir l'appui de ses collègues du Cabinet, afin de faire en sorte que les 50 hectares de terrain en question, qui ne servent plus à des fins ferroviaires, puissent être utilisés pour la construction de logements publics à prix abordable, un des objectifs déclarés du gouvernement?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, le CN est parfaitement conscient de l'engagement pris d'aider la ville et de favoriser la construction de logements. Tous les projets du CN sont basés sur des ententes conclues avec la ville, et ils sont approuvés par le Commission des affaires municipales de l'Ontario.

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et procureur général du Canada. Le CN a fermé illégalement, en 1987, le tronçon entre Franquet et Chapais, en Abitibi. Dans sa décision 45-R-1990, l'Office national des transports du Canada recommande au procureur général du Canada de poursuivre le CN.

Ma question est la suivante: la ministre peut-elle nous dire si elle a pris connaissance de la lettre du 13 février 1990, envoyée par l'honorable Erik Nielsen à l'honorable ministre des Transports dans laquelle il demande, et je cite: «de prendre toutes les mesures que vous pouvez juger souhaitables pour faire appliquer la recommandation de l'Office». Et j'aimerais savoir quand vous allez prendre action dans ce pénible dossier?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai bel et bien pris connaissance de la lettre de M. Nielsen, et mon collègue le député sait que le CN a demandé à la Cour d'appel fédérale l'autorisation d'en appeler de la décision du 31 janvier 1990 de l'Office national des transports du Canada. Je dois donc attendre la décision de la Cour avant de prendre quelque décision que ce soit dans ce dossier.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je vais poser ma question au vice-premier ministre en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Au cours du suivi qu'elle a fait d'un décès survenu à Winnipeg, l'émission W-5 du dimanche 8 avril a montré qu'on ne sait pas exactement qui doit rendre compte de l'application des règlements qui régissent les études effectuées sur des médicaments prescrits à des milliers de Canadiens.

Que compte faire le ministre pour s'assurer que les responsabilités sont bien établies et qu'une personne ou un organisme quelconque rend compte de l'interprétation et de l'application des règlements régissant les essais de nouveaux médicaments qui mettent en cause la sécurité de milliers de Canadiens?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, tout le monde déplore la tragédie dont parle le député. Mais, à mon avis, nous ne devrions pas commenter cette affaire maintenant puisqu'un médecin légiste fait enquête actuellement.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, pourquoi le ministre ne suspend-il pas les essais de Volmax auxquels participait Candace James lorsqu'elle est décédée, tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas la certitude que ce produit est sans danger?

[*Français*]

Pourquoi ne pas arrêter cette étude, monsieur le ministre?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si nous arrêtions cette étude, à ce moment-là, cela aurait pour effet de préjuger l'enquête qui a lieu actuellement.

* * *

[*Traduction*]

LE FINANCEMENT DES CENTRES POUR FEMMES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre responsable de la situation de la femme. Devant le mouvement de solidarité des centres pour femmes de tout le Canada qui ont résolu de refuser le financement de projets jusqu'à ce que le gouvernement ait réglé la question du financement de base, la ministre peut-elle dire aux femmes du Canada qu'il y a un espoir que le financement de base soit rétabli?

• (1450)

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, comme la députée le sait déjà, j'ai été très heureuse de rencontrer, la semaine dernière, des représentantes des centres pour femmes de Halifax et de Terre-Neuve ainsi qui des représentantes du Québec aujourd'hui. Je me réjouis que mon collègue, le secrétaire d'État rencontre aussi des représentantes pour déterminer s'il existe un moyen d'aplanir certaines des difficultés.

Il m'est impossible de donner à la députée l'assurance que le financement de base sera rétabli, mais je sais que mon collègue s'efforce de trouver des solutions à cette situation très complexe.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, la ministre dit qu'elle le sait et qu'elle comprend ce que ces femmes éprouvent. Nous voulons savoir si elle a réussi à convaincre ses collègues de changer cette politique, ou bien si, comme les autres Canadiennes, elle n'est pas prise au sérieux et ses efforts sont voués à l'échec.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, ma collègue conviendra, j'en suis sure, que toutes les femmes au Cabinet sont toujours prises au sérieux par leurs collègues. Ce serait très risqué de faire autrement, je vous l'assure.

Bien que nous ne puissions pas vous donner une réponse définitive aujourd'hui sur cette question, j'espère qu'avec l'aide de mes collègues provinciaux je pourrai proposer de meilleurs plans à long terme pour la prestation de services aux femmes au niveau communautaire. Il faudra la collaboration des différents paliers de gouvernement et des collectivités pour fournir ces services indispensables.

* * *

L'INTERCEPTION DE RENSEIGNEMENTS

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. D'après des nouvelles publiées aujourd'hui, le gouvernement américain a obstinément, et sur une longue période, intercepté illégalement les conversations de René Lévesque, alors premier ministre dûment élu du Québec.

Je suis convaincu que le solliciteur général conviendra avec moi que ces interceptions sont illégales et qu'elles constituent un comportement absolument inacceptable de la part d'un gouvernement soi-disant ami du Canada.

Le ministre peut-il dire à la Chambre, premièrement, si le gouvernement libéral d'alors était au courant de ces interceptions et s'il y consentait et, deuxièmement, qui d'autre au Canada est espionné par le gouvernement américain?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord faire remarquer à la Chambre que les nouvelles auxquelles mon collègue fait allusion se rapportent à un livre qui est sorti hier.

Étant donné que je n'ai pas encore eu le temps de lire ce livre, il serait inopportun pour moi de faire des commentaires.

D'autre part, je voudrais profiter de l'occasion pour réaffirmer la politique du gouvernement du Canada selon laquelle toute interception de renseignements ne doit être effectuée qu'avec le consentement du solliciteur général et sous le contrôle du Canada.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, lorsque le ministre et ses collaborateurs auront le temps de lire cet ouvrage, j'espère qu'ils feront ensuite l'intervention qui s'impose. . .

M. le Président: Le député pourrait peut-être poser sa question.

M. Brewin: Monsieur le Président, dès qu'il aura assimilé les détails de l'ouvrage et vérifié l'exactitude du récit, le ministre prendra-t-il des mesures pour aviser le gouvernement des États-Unis que la conduite qu'il a adoptée dans cette affaire était tout à fait inacceptable et obtiendra-t-il des garanties claires et convaincantes que ces actes ne se reproduiront plus?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, si, dans sa première question, mon collègue faisait allusion aux reportages, c'est sans doute que lui non plus n'a pas eu le temps de lire l'ouvrage.

Je peux assurer à la Chambre que les démarches appropriées seront faites, si elles s'imposent, et que nous prendrons connaissance de cet ouvrage.

* * *

[*Français*]

L'USINE CATELLI

Mme Carole Jacques (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Le 7 avril dernier, les travailleurs et travailleuses de la compagnie Catelli, située dans l'est de Montréal, ont ratifié par une majorité de 53 p. 100 une nouvelle convention collective de travail d'une durée de trois ans. Selon les dirigeants de Catelli, la conclusion de cette nouvelle entente, qui entraîne une baisse de salaire et la perte de nombreux bénéfices pour les employés, s'avérait indispensable sans quoi la fermeture de l'usine était inévitable.

Compte tenu, monsieur le Président, que les employés de Catelli ont largement fait leur part en acceptant des

conditions de travail considérablement réduites, qu'est-ce que le gouvernement fédéral entend faire, de son côté, afin d'assurer la restructuration et la modernisation de l'usine Catelli à court terme?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, les gens du Québec, particulièrement de Montréal, se sont réjouis de la décision du syndicat la semaine dernière et de l'entente à laquelle on en était arrivé à la compagnie Catelli, à Montréal. Hier, les fonctionnaires du ministère ont rencontré les gens de Catelli, une demande d'aide a été formulée par l'entreprise. Nous étudions la demande, des rencontres futures sont prévues, et nous espérons être en mesure d'en arriver à une entente avec la compagnie elle-même.

* * *

[*Traduction*]

LES VOYAGES DES MINISTRES

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je m'adresse au président du Conseil du Trésor. Le 25 octobre dernier, il a annoncé qu'il entreprenait de toute urgence une étude sur la déclaration par les ministres de leurs dépenses de voyage et qu'il en ferait rapport à la Chambre.

Le 8 février, le ministre n'avait toujours pas fait rapport et, en ma qualité de président du Comité des comptes publics, je lui ai écrit parce que l'information nécessaire à la vérification des dépenses de voyage des ministres était refusée. Il m'a répondu 33 jours plus tard, sans toutefois me donner de vraie réponse.

Quand le ministre va-t-il respecter l'engagement qu'il a pris de déposer son rapport sur les dépenses de voyage des ministres?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor ayant dû s'absenter, je tiens la question pour une requête du président du Comité des comptes publics, mais le président du Conseil du Trésor n'a peut-être pas voulu mettre les membres du parti du député dans l'embarras, étant donné que les dépenses de voyage de nos ministres sont bien inférieures à celles des ministres du régime précédent.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le vérificateur général du Canada a déclaré que ce n'est qu'au niveau fédéral que les ministres ne fournissent pas au vérificateur général des reçus de leurs dépenses de voyage.

Le président du Conseil du Trésor ne parle pas dans la lettre qu'il m'a envoyée le 13 mars des reçus que réclame le vérificateur général.

Le ministre voudrait-il nous dire aujourd'hui quand il instaurera une politique qui obligera les ministres à mettre à la disposition du vérificateur général à des fins de vérification des reçus de leurs dépenses de voyage?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis sûr que le président du Conseil du Trésor remplira tous ses engagements. La politique du gouvernement est très simple: nous ne devons pas voyager plus que les ministres du régime précédent, et nous nous conformerions quand même à cette règle si nous voyagions deux fois plus que nous ne le faisons.

* * *

LES SCIENCES

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Sciences. L'homme que le gouvernement a nommé au Conseil national de recherches, et dont la mission est de réduire les dépenses de l'organisme, vient de déclarer que le CNRC n'avait pas à s'occuper de physique des hautes énergies et il a mis fin à l'une des plus importantes entreprises scientifiques du centre. Certains scientifiques menacent de démissionner.

Quelle mesure, s'il en est, le gouvernement entend-il prendre pour veiller au maintien d'une entreprise scientifique d'une grande importance pour notre pays et qui est étroitement liée à d'autres activités, comme les laboratoires de recherches sur le neutrino?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, au fil des ans, le Conseil national de recherches a amorcé des projets de recherche dans divers domaines, les a menés à terme et il est arrivé que ces recherches aient des retombées dont des sociétés ou des universités ont profité.

L'un de ces projets nous tenant à coeur concerne la physique des hautes énergies. Le député dit que ce secteur va disparaître. C'est faux, car le groupe de recherche en physique des hautes énergies restera vraisemblablement intact.

Je tiens aussi à dire au député que rien ne viendra entraver les activités de l'Observatoire de neutrinos de Sudbury. Je lui en donne ma parole.

• (1500)

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, le ministre nous dit d'abord que le groupe ne va pas disparaître, puisqu'il sera vraisemblablement maintenu. Nous voulons savoir exactement s'il va disparaître ou s'il va être maintenu. Les membres du groupe et le milieu scientifique veulent connaître la réponse. Que compte faire le gouvernement pour s'assurer que le centre de physique des hautes énergies continue d'apporter sa précieuse contribution scientifique au Canada comme à l'étranger?

Une voix: Vous devez lui mettre les points sur les i.

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): J'essaierai d'être encore plus clair, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Winegard: Le groupe de physique des hautes énergies au CNR ne va pas disparaître. Cette réponse vous satisfait-elle?

Une voix: Non, elle est insatisfaisante.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je soulève aujourd'hui la question de privilège. En réponse à la seconde question que je lui ai posée tout à l'heure, le ministre des Approvisionnements et Services a clairement mis en question, je crois, mes intentions et mes privilèges en tant que député, en disant que je suis le porte-parole d'un entrepreneur.

En tant que député, je fais vraiment de mon mieux pour soulever auprès du gouvernement des questions d'intérêt public. Il est donc absolument ridicule de m'accuser de travailler ou d'exercer des pressions pour le compte de quelqu'un d'autre. Je demande au ministre, à qui j'ai fait parvenir—parce que je le respecte comme je respecte tous mes collègues ici—une note l'informant de mon intention de soulever la question de privilège à ce sujet, de se rétracter.

M. Mazankowski: Si le chapeau vous va, portez-le!

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député de Dartmouth. . .

Une voix: Qui êtes-vous?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: La parole est au ministre!

M. le Président: C'est la présidence qui décide qui a la parole. La parole est au leader parlementaire.

M. Andre: Merci, monsieur le Président. Hier, lorsque le député de Dartmouth a posé une question, il a laissé entendre dans son préambule qu'il y avait eu malversation et la présidence, à très juste titre et conformément à la longue tradition de la Chambre, a jugé la question antiréglementaire, ce que le leader du Parti libéral à la Chambre s'est empressé de contester.

Le député n'ignore pas que nous jouissons de l'immunité parlementaire et que la loi en matière de diffamation verbale et écrite ne s'applique pas ici. Cependant, il sait certainement aussi qu'il ne convient pas de profiter de cette immunité pour faire de la diffamation verbale ou écrite en accusant une autre personne d'avoir commis un acte illégal. Si le député est convaincu que d'autres personnes ont commis un acte illégal, il n'a qu'à les en accuser formellement. Évidemment, s'il n'est pas capable de fournir des preuves à l'appui, il ne lui reste qu'à démissionner. C'est la tradition.

Des voix: Oh, oh!

Mme Gaffney: C'est honteux.

M. Andre: Aujourd'hui, le député a posé une autre question dans laquelle il a laissé entendre que le gouvernement. . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Erik II.

M. le Président: Attendez une minute. Le député a soulevé la question de privilège sur un point précis. Le ministre peut répondre, mais n'y est pas obligé. Le leader parlementaire peut aussi répondre. Cette affaire est en train de prendre l'allure d'un débat.

M. Andre: Monsieur le Président, je voulais seulement rappeler à la Chambre les remarques que le député a faites aujourd'hui et auxquelles mon collègue a répondu.

Des voix: Asseyez-vous!

M. le Président: Je suis désolé. Je n'entrerai pas dans un long débat sur cette question. Le député a soulevé un point précis. Le ministre concerné peut répondre, ou je consulterai les «bleus» et je rendrai une décision plus tard à la Chambre.

M. Andre: Monsieur le Président. . .

M. le Président: Je donne la parole au ministre.

Une voix: L'autre ministre.

M. Andre: Monsieur le Président, je veux simplement signaler que, si la question de privilège paraît fondée à première vue, ce qu'on doit démontrer lorsqu'on soulève la question de privilège, le député peut demander que l'affaire soit renvoyée au comité compétent de la Chambre aux fins de discussion.

M. le Président: Le leader à la Chambre a parfaitement le droit de prendre part à cela, mais je l'ai dit clairement, le député de Dartmouth a soulevé un point bien précis. Il peut probablement être réglé en une minute ou deux. Je suis prêt à entendre le ministre en cause dans cette question de privilège.

Je n'ai pas dit que c'était une question de privilège, ce n'en est peut-être pas une. Si le ministre désire répondre, il le peut.

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je ne pense pas avoir dit quoi que ce soit que je doive retirer. Les gens ici font constamment du lobbying au nom de quelqu'un, c'est leur travail de député.

Des voix: Oh, oh!

Mme Clancy: Certainement pas.

M. Dick: S'il dit maintenant qu'il ne faisait pas de lobbying, qu'il se faisait seulement l'écho, qu'il en soit ainsi.

Des voix: Règlement!

M. Gauthier: Monsieur le Président, je viens d'entendre que le travail des députés était de faire du lobbying. C'est contraire à la loi. . .

M. Andre: Pas du tout. Pas du tout.

M. Gauthier: . . .présenté comme l'a fait le ministre. Il y a deux ou trois points qui ont été soulevés par le ministre et qui exigent une réponse. Tout d'abord, la période des questions d'hier à laquelle le ministre a fait allusion. Je suis retourné. . .

M. Dick: Je n'y ai jamais fait allusion.

Une voix: Lui, pas vous.

M. le Président: Une minute. Il a commencé, je l'ai arrêté. Nous ne parlons plus de la question de privilège du député. Je vais consulter les «bleus» et je reviendrai à la Chambre.

Cette question est close jusqu'à ce que je la soulève de nouveau.

Le leader du gouvernement à la Chambre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Hier, le leader parlementaire du Parti libéral a fait un rappel au Règlement au sujet de la période des questions et, à ce sujet, je voudrais répondre brièvement en ce qui a trait à la période des questions d'aujourd'hui.

Je voulais signaler que la question soulevée par le député de. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Je soulève la question de privilège.

M. le Président: L'honorable leader du gouvernement à la Chambre des communes invoque le Règlement.

M. Andre: Monsieur le Président, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a soulevé aujourd'hui une question qui avait déjà été soulevée, hier, par le chef du Parti libéral au sujet d'un article de journal concernant une observation formulée à l'extérieur de la Chambre par le ministre de l'Environnement.

Je voudrais simplement signaler à la Chambre ce qu'on dit au commentaire 359(10) de la cinquième édition de Beauchesne:

> La question ne doit pas porter sur une déclaration faite par un ministre à l'extérieur de la Chambre.

Selon ce commentaire, les questions d'hier et la question d'aujourd'hui sont irrecevables, monsieur le Président.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Je veux mettre le ministre au courant de l'évolution des choses à ce sujet. Il y a une sixième édition publiée par Fraser, Dawson & Holtby.

M. Tobin: Il faut le mettre au courant.

M. Gauthier: Je vais vous lire le commentaire 410:

> En 1986, le Président a fait part d'autres vues en fonction de situations et de précédents plus récents. Il a fait remarquer ce qui suit:
>
> (1) La télévision a une influence marquée sur le Parlement et sur la perception qu'a le public de ses travaux;
>
> (2) si certaines lignes directrices sont toujours pertinentes, d'autres sont désuètes, comme, par exemple, le fait qu'il soit antiréglemen-

> taire de poser des questions sur des sujets abordés dans les médias ou des déclarations faites par des ministres à l'extérieur de la Chambre ou encore, des questions concernant la politique du gouvernement.

Je vais vous le répéter, monsieur le Président:

> (2) si certaines lignes directrices sont toujours pertinentes, d'autres sont désuètes, comme, par exemple, le fait qu'il soit antiréglementaire de poser des questions sur des sujets abordés dans les médias ou des déclarations. . .

Monsieur le Président, il y a bien longtemps, on considérait que cela était irrecevable, mais il est maintenant tout à fait correct de citer des ministres lorsqu'ils font des déclarations à l'extérieur de la Chambre.

M. Andre: La principale question du Parti libéral aujourd'hui portait sur la TPS. Permettez-moi de vous lire le commentaire 409(12) de la sixième édition de Beauchesne:

> Les sujets à l'ordre du jour (de la journée même) ne peuvent faire l'objet de questions pendant la période des questions, mais êtes réservés au débat.

Or, le débat d'aujourd'hui devait porter sur la TPS. Ainsi, les questions posées par le chef du Parti libéral étaient irrecevables.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La parole est au député d'Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, j'ai prévenu le ministre de l'Envionnement tout à l'heure, et j'imagine qu'il a dû en avertir le leader du gouvernement à la Chambre, que je voulais soulever la question de privilège, mais le leader du gouvernement à la Chambre tente maintenant de me prendre de vitesse.

• (1510)

Monsieur le Président, pendant la période des questions, le vice-premier ministre a laissé entendre que j'avais mal rapporté les propos du ministre de l'Environnement quand j'ai formulé ma question ou que j'avais laissé planer quelque doute sur la véracité de ses propos.

Peut-être dans un esprit différent de celui qui a prévalu à la Chambre et dont le leader du gouvernement à la Chambre vient de nous donner un échantillon, je veux bien me rétracter si j'ai mal rapporté les propos d'un député et ministre de notre gouvernement national. Mais je ne suis pas d'accord avec le vice-premier ministre qui m'accuse d'avoir fait exprès de le rapporter faussement.

Le ministre devrait saisir cette occasion pour nous dire ce qu'il entendait au juste par ses remarques, car j'accepterai volontiers ses excuses ou ses explications maintenant. Il a beau jeu d'intervenir.

M. le Président: Le député a fait une déclaration. Je ne suis pas sûr qu'il y ait matière à soulever la question de privilège. Si son rappel au Règlement concerne quelque qualificatif antiréglementaire dont il aurait fait l'objet, je pourrais peut-être alors vérifier les «bleus», et dans l'affirmative, je pourrais en reparler plus tard à la Chambre. Mais je crois que l'affaire est close à moins que je ne découvre autre chose.

Le député invoque-t-il le Règlement pour la même raison?

M. Tobin: Monsieur le Président, si je m'en tiens au silence qui règne à la Chambre, je ne peux que conclure. . .

M. Andre: Règlement!

M. Tobin: . . .que j'ai raison, que le ministre a effectivement tenu ces propos et qu'il devrait se rétracter. . .

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Andre: J'invoque le Règlement. Règlement!

M. Nault: Bousculez encore la présidence.

M. Tobin: Il n'a pas assez de courage pour prendre la parole et donner des éclaircissements. Il se cache dans les jupes du premier ministre.

M. le Président: Je n'ai pas entendu ce que le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a dit en raison de tout le brouhaha. Je veux l'entendre.

M. Tobin: Vous voulez entendre ce que j'ai dit, monsieur le Président?

M. le Président: Oui.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'ai dit que le ministre de l'Environnement, à mon avis et du fait qu'il a eu la possibilité de donner des éclaircissements sur la question, manque de courage et est un pleutre.

Des voix: C'est une honte.

M. Andre: Retirez vos paroles.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Venez à l'extérieur. Sortons de la Chambre et nous réglerons cette affaire. Personne ne peut me traiter de pleutre.

M. Tobin: Monsieur le Président. . .

M. Andre: Assis, petit crétin.

Des voix: Règlement!

M. Arseneault: C'est toi qui as commencé, Harvie.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Je ne l'accepterai jamais.

M. le Président: Nous passons à l'ordre du jour.

M. Andre: Monsieur le Président, j'exige. . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Sus à la présidence.

M. le Président: Je demande au leader parlementaire de m'écouter. Je veux qu'il se ressaisisse.

M. Andre: Je me maîtrise parfaitement bien.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Je soulève la question de privilège, monsieur le Président.

M. le Président: Je veux que le leader à la Chambre sache que je vais traiter cette question à ma manière et que j'en reparlerai à la Chambre, s'il y a lieu. Entre-temps, je passe à l'ordre du jour. Le leader à la Chambre a la parole.

M. Andre: Le ministre de l'Environnement a été calomnié à la Chambre. . .

M. le Président: Je passe à l'ordre du jour. Je m'occuperai de cette affaire.

Le ministre a la parole.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais d'abord clarifier le fond de ce débat, pour en venir à rectifier quelque chose d'inacceptable. Le fond du débat, c'est que les propos qui ont été rapportés dans les journaux en fin de semaine et qui m'étaient imputés sont tous exacts. Et si on me demande de les répéter ici ou ailleurs, je le ferai volontiers, car ils procèdent d'une profonde indignation qui est partagée par tous les Québécois devant l'attitude de M. Wells, le premier ministre de Terre-Neuve, qui a fait en sorte que sa législature a déchiré une page des décisions qui ont été prises par sa propre législature, qu'il a répudié la signature de son prédécesseur. Je n'accepterai pas qu'on fasse sentir le Québec coupable de vouloir faire maintenir l'Accord du lac Meech, alors que l'Accord a été approuvé par cette Chambre.

Alors que tous ceux qui sont debout, qui feignent l'indignation, monsieur le Président, sont des gens dont je ne qualifierai pas le comportement. Je serai poli, ce que n'a pas été le député tout à l'heure. Je ne veux pas lui imputer des sentiments et des attitudes que je réprouve. Et là-dessus, je vous confie mon honneur, monsieur le Président, en vous demandant de rétablir la vérité. Mais je voudrais être certain qu'on ne puisse jamais dire de moi que je suis ce qui a été dit ici tout à l'heure.

Des voix: Bravo! Bravo!

[*Traduction*]

M. Tobin: Monsieur le Président. . .

M. Blais: Excusez-vous d'abord.

Mme Maheu: Un instant!

M. le Président: Le député a la parole.

M. Tobin: Monsieur le Président, étant donné que le ministre de l'Environnement a catégoriquement pris position en disant qu'il ne retire pas les paroles qu'il a prononcées l'autre jour et qu'il est prêt à les répéter, je retire l'accusation que j'ai portée contre le ministre en le traitant de pleutre.

Il n'est certes pas un pleutre, mais il nous a carrément avoué qu'il n'était pas fait pour assumer une charge à l'échelon national.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, j'ai été élu député de la circonscription de Lac-Saint-Jean. Pour ceux qui ne savent pas où cela se trouve, c'est au Québec. J'ai été envoyé ici avec les autres députés fédéraux du Québec pour représenter les intérêts de cette province auprès du gouvernement national.

Nous l'avons fait en croyant que l'Accord du lac Meech serait ratifié et adopté. Nous l'avons fait parce que nous croyions que les Canadiens honoreraient la décision des premiers ministres provinciaux qui ont signé cet accord en juin, il y a deux ans.

Je me considère donc parfaitement en mesure d'assumer des responsabilités à l'échelon national et d'être en même temps Québécois.

M. le Président: Le député a retiré les termes offensants, mais a utilisé d'autres mots qui ne sont pas nécessairement parlementaires. Je passe à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke–Centre): Que le projet de loi C–62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. le Président: Avant de poursuivre, je me demande si le député de Gloucester comme le député de Dartmouth pourraient venir me voir dans mes appartements à propos de la question qui a été soulevée hier.

La parole est au député de Gloucester, et je ne voudrais pas l'interrompre, mais ils pourraient peut–être venir me voir à un moment qui leur conviendra à tous les deux.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, ce sera un grand plaisir pour moi de rencontrer Votre Honneur à un moment qui nous convienne à tous.

• (1520)

Il est intéressant que nous discutions du projet de loi C–62 parce toute la question de l'étude de ce projet de loi est très difficile. Ce sont les élections de 1988 qui ont, dès le début, donné le ton au débat. Comme nous en avons souvent parlé depuis un an et demi, le gouvernement doit essentiellement jouir d'une crédibilité assurée pour que les Canadiens trouvent la taxe sur les biens et services acceptable.

À mon avis, il est juste de dire que ce projet a bien mal démarré quand le ministre des Finances, faisant référence à notre inquiétude face à la proposition mise de l'avant par le Parti conservateur au cours de la campagne électorale de 1988, a traité de menteur et de lâche le chef du Parti libéral du Canada. Nous savons combien ces mots répugnent à la Chambre. Et les propos qui viennent d'être échangés ici nous en donnent une idée.

Il est extrêmement important que les Canadiens comprennent que le gouvernement leur dit aujourd'hui que cette taxe est le seul moyen de régler plusieurs des grands problèmes qu'il y a définis. Selon lui, l'actuelle taxe de vente fédérale est trop imparfaite et la taxe sur les produits et services est la seule solution de rechange.

À mon avis, en 1984, la plupart des Canadiens étaient prêts à accorder le bénéfice du doute au ministre des Finances qui disait vouloir entreprendre, avec son gouvernement, une vaste réforme du régime fiscal canadien. Il est maintenant difficile de saisir dans le projet de loi, l'avant–projet de loi et les documents techniques produits, où nous nous sommes trompés.

En 1984, la réforme fiscale envisagée par le gouvernement englobait de nombreux aspects. Elle devait toucher l'impôt des sociétés et celui des particuliers. Nous avons eu l'impression, et je crois que les Canadiens ont pensé comme nous, que les deux allaient être modifiés en même temps.

En fait, on nous demande plutôt d'adopter le projet de loi à l'étude après la tenue d'élections générales durant lesquelles le ministre des Finances a décrit le chef du Parti libéral en termes peu flatteurs. À ce moment–là, le gouvernement disait aux Canadiens que le taux de la taxe de vente nationale serait nécessairement inférieur, dans chaque province, à celui des taxes de vente fédérale et provinciale combinées.

Voilà le genre de déclarations qui ont été faites et auxquelles la population a cru. On nous dit maintenant que la taxe sur les produits et services était un des enjeux de la campagne électorale de 1988 et que les Canadiens ont donné au gouvernement le mandat de réformer le régime fiscal en imposant cette nouvelle taxe. De toute évidence, on commence à se rendre compte que rien dans le projet de taxe sur les produits et services, dans le projet de loi C–62, ne ressemble, même de loin, aux promesses faites en 1984 concernant la réforme fiscale, ni aux questions soulevées pendant la campagne électorale de 1988.

Je le répète. Le ministre des Finances a déclaré, et je cite:

> Dans toutes les provinces, le taux de la nouvelle taxe de vente fédérale sera inférieur aux taux des taxes fédérale et provinciale actuelles combinées.

Sauf en Alberta, qui n'a pas de taxe de vente provinciale, non seulement l'application de la nouvelle taxe de vente fédérale n'atteindra pas cet objectif, mais la taxe de vente provinciale sera accrue puisqu'elle sera imposée en sus de la taxe de vente fédérale. Donc, non seulement le gouvernement ne respecte pas sa promesse, mais sa

décision fera boule de neige et, sans que les provinces ne lèvent le petit doigt, leur taxe de vente augmentera.

J'ai souvent entendu les ministériels dire qu'il fallait proposer des solutions de rechange. Mais appelons un chat un chat. Depuis 1984 que le gouvernement a l'occasion de proposer une solution de rechange à la taxe de vente fédérale. Ce qu'il a trouvé de mieux, c'est de présenter une taxe que contestent 80 p. 100 des Canadiens.

Je tiens à préciser très clairement que des groupes se sont toujours opposés à la taxe fédérale de vente. Ces groupes, comme la Chambre de commerce du Canada et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, sont convaincus, comme bien d'autres Canadiens, que cette taxe présente des difficultés. Lors de son assemblée annuelle tenue l'automne dernier à Saint John, au Nouveau-Brunswick, la Chambre de commerce du Canada a déclaré que, aussi mauvaise que soit la taxe fédérale de vente, à moins qu'elle ne soit modifiée et que les exigences et les conditions fondamentales régissant cette modification ne soient bien établies, le gouvernement devrait la conserver jusqu'à ce qu'il puisse améliorer la proposition actuelle et opérer une vraie réforme fiscale.

Je tiens à m'assurer que les Canadiens comprennent bien que le gouvernement tente simplement de leur faire croire qu'il n'y a pas de solution de rechange. La Chambre de commerce—je ne veux pas déformer son point de vue—croit fermement qu'il faudrait remplacer la TFV. Elle adhère même au principe de la taxe sur les produits et services, auquel le Parti libéral s'oppose, mais après avoir adopté cette position pendant un certain nombre d'années, elle a dit au gouvernement et au Comité permanent des finances, pas plus tard que cette année, que, compte tenu de la proposition actuelle, elle recommanderait à tous les députés de la Chambre des communes de voter contre la taxe sur les produits et services, contre le projet de loi C-62.

Comment pouvons-nous accepter l'opinion des députés ministériels voulant que quiconque s'oppose à la taxe sur les produits et services le fait par esprit de parti ou pour des raisons politiques, ou parce qu'il ne comprend rien? C'est l'attitude qu'ils ont adoptée l'automne dernier, lorsque le Comité permanent des finances a tenu des audiences dans les régions pour étudier cette taxe.

Nous sommes allés en Alberta, et les Albertains se sont fait dire par le président du comité permanent qu'ils étaient tellement mal informés à propos de la taxe—il a en fait utilisé le terme «ignorants»—qu'il faudrait envoyer dans l'ouest des enseignants ontariens de cinquième année pour leur enseigner ce qu'est la taxe sur les produits et services. Le président du Comité permanent des finances a commis une monumentale erreur en disant pareille chose, car les Albertains qui ne comprenaient peut-être pas la taxe se sont attaqués à la question et en ont appris assez à son sujet pour se convaincre qu'ils y sont totalement opposés.

Mais ce qui a particulièrement irrité les Albertains, c'est l'attitude cavalière que les députés ministériels ont affichée à l'égard des réserves formulées par le premier ministre de l'Alberta, M. Getty, et son trésorier, M. Johnston.

Il n'est pas inouï, mais il est extrêmement inhabituel dans notre pays de voir le premier ministre conservateur et le trésorier conservateur de l'Alberta se faire dire implicitement par les députés ministériels qu'ils ne comprennent pas, que leur opposition à la taxe sur les produits et services est mal fondée.

Bien plus, pour retourner le couteau dans la plaie, les ministériels ont déclaré, et le ministre des Finances et certains de ses collaborateurs l'ont dit également, que l'Alberta s'en trouvera mieux que toute autre province du Canada après l'imposition de la TPS. Imaginez le genre de bêtises que le gouvernement tente de colporter en Alberta.

Or, le gouvernement de l'Alberta avait commandé sa propre étude qu'il a rendue publique l'automne dernier, avant la fin de l'année, et dans laquelle il expliquait très clairement que la taxe sur les produits et services aurait à son avis des répercussions très graves sur la province. La TPS causerait des problèmes dans plusieurs secteurs comme celui des services, et même dans le secteur primaire; le secteur du tourisme, en tout cas, serait touché et le revenu disponible s'en trouverait réduit.

Ainsi, monsieur le Président, nous sommes dans une situation très inhabituelle: les ministériels nous disent que nous ne comprenons rien à la taxe et que nous nous y opposons, selon les termes du ministre des Finances, à des «fins politiques» uniquement, que nous exploitons les craintes des Canadiens en affirmant qu'elle constituera pour eux un fardeau terrible.

Comme suite à une étude commandée par le gouvernement de l'Alberta et payée par les contribuables de cette province, le premier ministre et le trésorier albertains ont déclaré que la taxe sur les produits et services constituerait une sérieuse entrave à l'activité économi-

que et nuirait au bien-être de la population de la province.

Qui faut-il croire? Que ce soit très clair. Je suis allé en Alberta plus d'une fois. Partout où je vais dans cette province, je rencontre toujours des gens qui savent que je suis libéral. Ça ne me déplaîrait certes pas d'entendre les gens dire: «Vous savez, Doug Young, qui vient du nord du Nouveau-Brunswick, d'une petite ville appelée Tracadie, est venu nous dire que la TPS n'est pas une bonne chose pour nous.» Ils ne s'inquièteraient pas du fait que je vienne de Tracadie, mais il en irait tout autrement du fait que je suis un libéral. En effet, les libéraux ont plutôt mauvaise presse dans l'Ouest, à plus forte raison s'ils viennent de l'Est.

• (1530)

Si c'était moi qui présentait ce genre de proposition, il serait compréhensible que les Albertains se méfient. Mais, la fin de semaine dernière, le premier ministre de l'Alberta, dans un congrès, a dû faire face à des difficultés à propos de questions qui touchent l'avenir de notre pays. Ce n'est ni le lieu ni le moment d'en parler. Je crois que tous les Canadiens d'un océan à l'autre étaient fiers que les Albertains et leur gouvernement aient pris fait et cause pour le Canada. Moi en tout cas j'en suis fier.

Des voix: Bravo!

M. Young (Gloucester): Le gouvernement de l'Alberta devait par ailleurs se débattre contre l'imposition par ses collègues d'Ottawa d'une taxe sur les produits et services. Je ne veux pas me concentrer uniquement sur l'Alberta. Je ne saurais trouver de meilleur exemple pour démontrer que les conservateurs ont une vision dichotomique du pays. Ce parti provincial qui est au pouvoir depuis longtemps, sous la direction aujourd'hui de M. Getty, qui a succédé à M. Lougheed, a pris position au cours d'un congrès officiel qui portait sur les grandes questions comme l'unité nationale et l'économie et où le premier ministre a reçu un appui sans réserve, et pourtant des gens ont l'audace de dire ici et à l'extérieur que les libéraux et les membres du Nouveau Parti démocratique refusent la taxe sur les produits et services pour des raisons partisanes.

Les Canadiens comprennent sûrement que si le premier ministre et le trésorier de cette province, MM. Getty et Johnston, s'opposent à la taxe, ce n'est pas pour des raisons partisanes. Ce doit être parce qu'ils comprennent mieux que quiconque quel en sera l'impact sur l'économie de leur province.

Dans la suite de ce débat sur ce que le gouvernement veut faire aux Canadiens en leur imposant la TPS, je demande à mes concitoyens de faire bien attention de ne pas contester les intentions de ceux qui signalent les problèmes que risque de poser la taxe sur les produits et services, mais bien celles des personnes qui prétendent détenir la vérité et qui soutiennent que leur façon de voir cette affaire est la seule bonne et qu'on serait fou de ne pas y adhérer. Le gouvernement ne discute jamais en toute objectivité. Il s'arrange toujours pour présenter les choses indirectement, comme au travers d'un prisme, d'un écran ou d'une série de miroirs. Il dit de la taxe qu'elle ne va pas accroître ses recettes, mais il dit aussi qu'elle servira à réduire le déficit. Je suis moi-même ahuri parfois des explications très compliquées que fournissent les conservateurs à l'égard du projet de loi C-62.

Pour en revenir à la question des solutions de rechange, les Canadiens doivent savoir que le gouvernement albertain propose dans son rapport une façon claire de procéder.

D'abord, il insiste sur la nécessité de procéder à une véritable réforme de la fiscalité. C'est un problème qu'il faut aborder, en effet, lorsqu'on parle de taxe sur les produits et services. On estime à l'heure actuelle au Canada que la taxe sur les ventes des fabricants doit être abolie, et il faudra certes l'abolir en temps opportun, lorsqu'on aura mis au point un bon régime fiscal. En rejetant la taxe sur les produits et services, le gouvernement albertain ne s'est pas empressé de proposer une solution de rechange précise, mais il a recommandé qu'on procède à des consultations en vue d'une réforme fiscale.

C'est là que réside la clé du problème, à mon avis. Voyons ce qui s'est passé au Canada ces quatre ou cinq dernières années. Nous avons absorbé une trentaine de hausses d'impôt. Comme on a pu le constater lors de la présentation du dernier budget, la capacité des Canadiens de financer les programmes sociaux provinciaux et municipaux a considérablement diminué. Le gouvernement fédéral agit de façon arbitraire dans bien des secteurs et cette taxe sur les produits et services en est un bon exemple.

En avril dernier, tous les ministres provinciaux et territoriaux des Finances se sont réunis à Ottawa avec leur homologue fédéral. Après avoir décidé, du moins c'est ce que nous avons cru à ce moment-là, d'entreprendre des

consultations sur la stratégie à adopter pour mettre en oeuvre une taxe de vente nationale, les ministres des Finances se sont quittés.

Sauf erreur, c'est la seule fois où se sont tenues des discussions politiques concernant une taxe de vente nationale. Il y avait eu des réunions préliminaires de hauts fonctionnaires, mais c'était la première fois que la question était officiellement soulevée au niveau des ministres.

Deux semaines après cette réunion qui a eu lieu ici à Ottawa, le ministre fédéral des Finances a unilatéralement annoncé que le gouvernement du Canada allait imposer une taxe sur les produits et services. Cela allait à l'encontre de ce que le gouvernement avait déclaré depuis le début, c'est-à-dire que la taxe serait intégrée, juste et probablement inférieure aux taxes de vente provinciales, étant donné que l'assiette serait modifiée.

Ce que le gouvernement ne semble pas comprendre—et toutes les annonces du monde ne l'aideront pas à résoudre le problème—,c'est que les Canadiens ne le croient pas lorsqu'il soutient que la taxe sera juste, simple et avantageuse, surtout pour les économiquement faibles.

Il est difficile d'imaginer une coalition aussi vaste que celle qui s'est formée pour lutter contre la TPS, sauf dans les situations d'urgence nationale comme les guerres et les famines. Nous n'exagérons rien. Les Canadiens de tous les milieux et de toutes les régions du pays s'entendent pour dire que la taxe ne donnera pas les résultats escomptés.

Il importe de reconnaître les préoccupations particulières des adversaires de la taxe, dont les petites entreprises. Au fil des ans, encore une fois parce que les Canadiens deviennent extrêmement bien informés sur ce qui ce passe dans notre régime politique, je crois qu'il serait juste de dire que John Bulloch, président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, n'a pas été l'un des partisans les plus fidèles et enthousiastes du Parti libéral du Canada. M. Bulloch a lancé d'importants assauts, au nom de ses membres, contre ce que ceux-ci considèrent comme des mesures économiques et fiscales inacceptables de la part du gouvernement.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante représente de 70 000 à 80 000 petites et moyennes entreprises dans notre pays. Elle s'oppose depuis le tout début au projet de taxe sur les produits et services que nous étudions aujourd'hui.

N'y allons pas par quatre chemins, la FCEI a dit que, en principe, elle pourrait s'accommoder d'une taxe sur les produits et services, mais qu'il y avait de nombreux points qu'elle n'acceptait pas. Elle a mentionné, entre autres, le fait que le gouvernement avait promis, lorsqu'il a parlé de réforme fiscale, que la taxe sur les produits et services serait simple. Pour voir ce que pensent vraiment les petits entrepreneurs de la simplicité du projet à l'étude, on n'a qu'à regarder comment ils ont intitulé leur réponse à la taxe sur les produits et services. Ils l'ont intitulée *Cauchemar dans la rue principale*.

Encore une fois, nous parlons de John Bulloch, président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Il ne s'agit pas là d'une organisation dominée par les libéraux qui adopte une position partisane sur une question fiscale à des fins politiques.

Le gouvernement et même les fonctionnaires du ministère des Finances ont dit que les petits entrepreneurs du Canada ne comprennent pas la taxe sur les produits et services. Ils ne comprennent pas tout ce que la taxe sur les produits et services peut faire pour eux et pour l'économie. Tant de condescendance dépasse quand même les bornes. Ces gens se débattent quotidiennement depuis des années et des années. Ils connaissent leur entreprise mieux que personne. Je connais certains collègues d'en face qui diraient: «Oui, et ils ont traversé des moments difficiles à la fin des années 70 et au début des années 80.» C'est exact. Beaucoup de petites enttreprises ont eu des moments difficiles à cette époque, et c'est pourquoi elles redoutent la moindre chose qui puisse leur faire du tort. Beaucoup sont déjà passées par là.

Voilà des gens qui ont survécu à l'envol des taux d'intérêt, aux périodes difficiles, aux reculs économiques, à une récession en règle, et qui nous disent que cette mesure est pire que tout ce qu'ils ont jamais connu. Ce ne sont pas des choses qu'ils disent à la légère, sachant qu'on va les mettre au défi de les prouver. Le défi était si aigu que personne n'a voulu crier cela sur les toits.

• (1540)

Il y a à peine quelques semaines, M. Bulloch reprenait contact avec le gouvernement, suppliant sans succès le ministre des Finances de le recevoir, et pas seulement au sujet de la taxe sur les produits et services. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, qu'aux beaux jours de la réforme fiscale et de cette approche conciliante que les gens d'en face prétendaient suivre, il y avait autrefois une consultation prébudgétaire. On convoquait des gens et des organismes comme John Bulloch et la Fédération

canadienne de l'entreprise indépendante, on leur disait: «Entrez Asseyons-nous, parlons un peu de l'orientation du pays, des propositions budgétaires que nous songeons à présenter. Qu'est-ce que vous nous suggérez»? Cette année, c'était plutôt: «Bulloch, restez à Toronto. Et vous, les petites entreprises, on ne veut pas vous entendre, pas même de consultation budgétaire, qu'importe la TPS.»

Combien de temps le Canadien moyen doit-il continuer de croire le gouvernement quand il dit qu'il suffit de comprendre la TPS pour l'appuyer? La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante est un organisme très compétent, qui a étudié la chose très en détail. Pendant des mois et des mois, il nous a dit sur tous les tons qu'il faisait des sondages auprès de ses adhérents, chose qu'il fait à intervalle régulier, qu'il interrogeait les petites entreprises de divers secteurs, et que ces dernières disaient: «Cela va être un véritable cauchemar dans la rue principale.» Ce à quoi le gouvernement répondait: «C'est que vous n'y comprenez rien.»

Nous avons discuté du cauchemar que la perception de la taxe va représenter pour les petites entreprises. S'il y a quelqu'un qui devrait comprendre, c'est bien ces gens-là. Nous, nous avons eu beaucoup de mal à nous retrouver dans les biscuits, les muffins, les gâteaux, les tablettes de chocolat, les gaufres et tout le reste, mais ce n'est là que le début. Prenez le dépanneur, par exemple. Il est un peu devenu, dans l'esprit des gens, le magasin général d'autrefois, dans un pays où ce magasin répondait à tous les besoins des gens, depuis le matériel agricole, jusqu'aux vêtements et à l'alimentation, en passant par les médicaments.

Dans bien des régions du pays, le dépanneur a pris cette place, cette réputation. C'est un commerce familial où les employés travaillent fort, jour et nuit, sept jours par semaine. Plutôt que de rester dans l'abstrait, rentrons dans un de ces magasins.

Dimanche après-midi, il y a là une jeune femme, probablement la fille du propriétaire ou d'un ami du propriétaire. Il n'y a pas de doute qu'elle habite dans le voisinage, elle n'est pas d'ailleurs. Elle n'est pas diplômée de l'école des sciences commerciales de Harvard ou quelque chose comme ça.

Cette personne doit prendre une décision sur tous les articles en magasin. Les dépanneurs ont maintenant des quantités d'articles, un peu comme le magasin général d'il y a 50 ou 100 ans, similaires mais tout de même différents. Au lieu d'avoir du matériel agricole, ils louent peut-être des vidéos. Ils ont toujours quelques médicaments brevetés, de l'aspirine et des choses comme cela. Ils auront un four à micro-ondes au lieu du poêle à bois d'autrefois autour duquel les gens s'asseyaient. De ce four sortent des petits pains, des tranches de jambon ou de fromage.

Et alors, monsieur le Président? Eh bien, cette jeune personne, derrière la caisse, devra prendre des décisions passablement importantes. Si elle a de la chance et si elle a un député qui lui a apporté la loi, elle ne manquera pas de lecture pour les périodes creuses. Elle se dira peut-être: «Voyons un peu, il doit bien y avoir une réponse à mon problème là-dedans.»

Voici ce que l'on a réuni. Je me suis débarrassé d'une bonne partie de ce dont on a parlé ce matin. Et c'est en commençant avec l'avant-projet de loi déposé en octobre 1989. Il n'est pas question ici des documents techniques qui ont été présentés en août 1989 puisque nous en avons déjà discuté.

Monsieur le Président, imaginez une vendeuse qui doit savoir quand calculer la taxe pour tous les articles en magasin. Prenons le cas de la crème glacée. Elle devra savoir que la crème glacée vendue en cornet et celle vendue en boîte ne sont pas assujetties aux mêmes règles. Puis, il faut savoir quoi faire dans le cas des pizzas McCain chauffées au four micro-ondes. J'espère, monsieur le Président, que vous n'avez pas d'objection à ce que je fasse un peu d'annonce pour une entreprise florissante du Nouveau-Brunswick. Maintenant, si l'on achète la pizza au magasin du coin pour la faire chauffer chez soi, il n'y a pas de taxe. Et la jeune vendeuse doit être au courant.

Mais c'est différent si la jeune vendeuse, pour faire preuve d'initiative et à la demande de ses parents, décide d'imiter les magasins comme Pizza-Pizza et de vendre

chaque pointe de la même pizza, chauffée et prête à manger. Dans ce cas, c'est taxable.

Et je pourrais continuer pendant des heures. Tous les témoins qui ont comparu devant nous ont cité des exemples précis d'articles qui sont visés par la taxe provinciale, mais pas par la taxe fédérale, ou l'inverse, ou encore qui sont assujettis aux deux taxes ou qui ne sont pas taxés du tout.

J'en arrive à parler du mal que M. John Bulloch et les petits entrepreneurs ont eu à convaincre le gouvernement qu'ils comprenent leurs problèmes beaucoup mieux que lui qui ne sait pas tous les inconvénients que cette taxe va leur causer.

On pourrait penser que la jeune vendeuse dispose d'une caisse enregistreuse. Aujourd'hui, dans les grands magasins d'alimentation, on entend des sons inconnus des magasins généraux d'il y a 50 ou 100 ans—des petits signaux sonores qui se font entendre chaque fois que l'appareil électronique lit l'étiquette du produit et détermine son prix.

Dans les grands magasins d'alimentation, les intéressés devront calculer dans une certaine mesure comment ils vont appliquer la taxe sur les produits et services. Va-t-elle s'appliquer aux portions individuelles? Va-t-on la prélever sur une petite boîte de soupe ou simplement sur les grosses boîtes de soupe, car une petite boîte de soupe peut être réchauffée sur place, alors que les gens ramèneront probablement chez eux les grosses boîtes? En effet, dans ces gros magasins d'alimentation, il y a des comptoirs où on sert des repas.

Cependant, au dépanneur, la jeune préposée devra déterminer comment elle va s'y prendre. Vous nous dites peut-être qu'il n'y a aucun problème, qu'en cette période de progrès technologiques, il suffit de lui acheter une caisse enregistreuse et de la programmer. Bien entendu, cela ne pose aucun problème. Combien d'articles différents retrouve-t-on dans un magasin de ce genre? Je suppose que cela peut varier selon que ce magasin est dans une petite région rurale du pays ou qu'il s'agit plutôt d'un Mac's Milk, d'un Green Gables ou d'une succursale d'une des grandes chaînes que l'on retrouve dans les régions métropolitaines. Je l'ignore. Parle-t-on de 1 000 articles? Cinq cents? Cinq mille? En cas de changements de prix, qui devra programmer la machine? Qui va s'en occuper? Est-ce la jeune fille qui aide ses parents la fin de semaine? Est-ce la mère, le père? Comment vont donc s'y prendre les petites entreprises? Y a-t-il une astuce dans l'établissement des prix qui tient compte de cette complexité, alors que nous sommes le seul pays du monde à avoir deux niveaux de taxe à la consommation?

Les gens qui ont dû se pencher sur cette question tentent de trouver une solution au problème de cette jeune fille. Ils ont des caisses enregistreuses, de l'équipement de point de vente. On pourrait penser qu'il s'agit là d'une manne pour eux. Si vous étiez dans les affaires, vous vous diriez qu'on doit certainement attendre tout ceci avec impatience. Cependant, les intéressés comprennent qu'ils traitent avec des gens dont la marge bénéficiaire est très limitée. La concurrence est féroce, les heures de travail sont longues et le rendement est très restreint. Cependant, ils sont également confrontés à des limites bien réelles sur le plan technologique.

La société Sweda Canada Inc. fabrique 35 modèles différents d'équipement de point de vente qu'elle fournit aux détaillants du Canada. Cette société a rédigé des lettres de deux et trois pages expliquant toutes les difficultés que cela va poser. Il ne s'agit pas en l'occurrence d'une personne ayant un abaque ou une calculatrice de poche, mais bien d'une société à la fine pointe de la technologie qui vend à l'échelle mondiale du matériel de point de vente.

Monsieur le Président, permettez-moi de lire à la Chambre une lettre que j'ai reçue le 30 mars de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante dans laquelle la Fédération nous précisait le résultat de ses consultations avec la société Sweda:

> Cher Monsieur,
>
> Les renseignements reçus de représentants de l'industrie des caisses enregistreuses viennent appuyer notre position selon laquelle on ne devrait pas mettre en oeuvre la taxe sur les produits et services tant qu'on n'aura pu s'entendre avec les provinces sur un régime harmonisé de taxe de vente.

• (1550)

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante sait ce qu'il faut faire pour dissiper ce cauchemar administratif.

> Vous trouverez ci-joints les documents de notre département des recherches et une lettre de Peter S. Boyle, président de Sweda Canada Inc., qui confirment que l'industrie ne pourrait pas se procurer le matériel nécessaire ou convertir son matériel actuel en moins d'un an, lorsque tous les règlements entourant la TPS et les neuf régimes de taxe de vente provinciaux auront été finalisés. Aller de l'avant maintenant avec le projet de cette TPS à double palier provoquera une confusion générale aux caisses enregistreuses et dans l'esprit des consommateurs.
>
> Nous vous demandons instamment d'user de toute votre influence, de faire l'impossible pour empêcher la mise en oeuvre de cette taxe mal conçue.

Cette lettre est signée John Bulloch.

Elle n'est guère ambiguë. Somme toute, il nous dit que l'adaptation ne peut se faire efficacement.

Mes collègues se souviendront que le vérificateur général avait soulevé de sérieuses réserves au comité sur la capacité du gouvernement d'établir un système administratif efficace qui lui permettrait de percevoir rondement

la taxe sur les produits et services. Il a parlé de pertes de millions de dollars par jour pendant les étapes initiales de l'application de cette mesure si le système de perception n'était pas au point.

Avec tout le respect que je dois au vérificateur général, et je sais que cela fait partie de son mandat, je veux bien croire que ce dérapage fera perdre de l'argent aux contribuables canadiens et des recettes au gouvernement du Canada. C'est pour éviter le dérapage auquel donne lieu la taxe de vente fédérale qu'on l'a remplacée par la TPS.

Je comprends le vérificateur général de vouloir que le gouvernement du Canada reçoive son dû, mais que dire des pertes que cette taxe occasionnera aux petites entreprises. Non pas à une seule ou à une dizaine de petites entreprises, mais à toutes celles de l'Ontario, du Québec, de la Saskatchewan, de Terre-Neuve et du Canada. Imaginez l'argent qu'elles perdront.

Si le gouvernement a des problèmes—et je ne veux pas aborder la question de la recherche de bureaux à Ottawa qui est toute une aventure en soi—et sachant qu'une entreprise comme Sweda n'est pas convaincue de réussir en un an à se conformer à toutes les règles et de connaître exactement les structures qu'il lui faut, les Canadiens doivent se demander comment il sera possible d'être prêt en sept ou huit mois.

Le gouvernement a fait tout un plat de la nature cachée de la TVF qui fait que les Canadiens paient cette taxe sur toute une série d'articles manufacturés sans le savoir. Si vous demandiez directement aux Canadiens s'ils préfèrent payer cette taxe qu'ils ne savent pas payer et la TPS, je crois que tous les Canadiens opteraient pour le mal qu'ils ignorent plutôt que pour celui qui vient et qu'ils ne connaissent maintenant que trop bien.

Dans le secteur privé, la taxe de vente fédérale touchait environ 75 000 clients. Il y a environ 1 300 ou 1 400 personnes pour percevoir cette taxe. Certes, il y a des frais cachés pour les consommateurs et elle crée des difficultés aux exportateurs. Les importations échappant à toute taxe du genre étaient nettement favorisées. Nous avons entendu tout cela. Mais quels seront les frais cachés de l'application de la taxe dans les petites entreprises?

Plutôt que 75 000 fabricants vivant le problème—à des degrés divers parce que le problème n'avait pas la même gravité pour tous les fabricants—il y aura maintenant entre 1,5 et 1,6 million de personnes enregistrées sous le régime de la TPS. Imaginez un peu ce qu'il en coûtera à chacun pour percevoir la taxe. Le gouvernement les aidera un peu, au début. Qu'arrivera-t-il l'année suivante et les autres années?

Encore une fois, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante parle de frais moyens de 1 300 $ par année. Même l'exploitant d'un taxi, par exemple, devra payer ces frais parce qu'il sera une personne enregistrée. Une personne exploitant un salon de coiffure sera une personne enregistrée. Canadian Tire sera une personne enregistrée. Les grands magasins de vente au détail seront des personnes enregistrées. Le coût moyen sera de 1 300 $ par inscrit. Ce sont des frais cachés.

Quand vous entrez acheter un produit dans ma boutique du coin et qu'une jeune personne est assise là, ces frais doivent être assumés par ce commerce. Est-ce que le consommateur le saura? Qu'est-ce que représente des frais de 1 300 $ par inscrit lorsqu'il y en a 1,5 million? Pensez-y seulement. Il y a d'énormes frais cachés, d'énormes problèmes pour les petites entreprises. C'est un défi technologique impossible à relever, au moins à court terme, pour toute personne qui doit appliquer la taxe sur les produits et services.

Je dois revenir à un argument que j'ai invoqué ce matin lorsque je discutais de ce projet de loi. Pourquoi voudrait-on faire cela aux Canadiens? Étant donné ce que les représentants de l'industrie et des petites entreprises disent des terminaux de point de vente, pourquoi le gouvernement a-t-il décidé d'imposer aux Canadiens la taxe sur les produits et services?

Pourquoi voudrait-il nous porter ce coup au moment où nous subissons déjà des taux d'intérêt élevés? D'après le gouvernement, il ne faut pas espérer maintenant une baisse des taux d'intérêt. Vous êtes conscient, j'en suis sûr, monsieur le Président, que le gouvernement a déclaré il y a un mois dans le budget qu'on pouvait espérer une

baisse des taux d'intérêt. C'est pourquoi les Canadiens ont tant de mal à croire que cette tournera bien.

Dans son budget, le ministre des Finances a dit qu'il s'attend à ce que les taux d'intérêt soient cette année de 11,1 p. 100. Nous avons à peine commencé l'année maintenant, mais le même ministre des Finances, qui avait un auditoire différent lorqu'il a présenté son budget le 20 février, a annoncé aux Canadiens que tout le budget était fondé sur l'hypothèse que les taux d'intérêt seraient en moyenne de 11,1 p. 100 au cours de l'année. C'est réalisable, d'après lui, et les Canadiens devraient faire preuve d'optimisme.

En fait, il ne s'en est pas tenu là. Il était extrêmement optimiste cette année. L'année dernière, dans le budget de 1989, il nous a dit qu'à la fin de 1989 et au commencement de 1990 les taux d'intérêt seraient environ de 10 p. 100. Vous savez, monsieur le Président, comme cette prévision s'est réalisée!

Cette année, le ministre a prédit avec beaucoup d'optimisme que les taux d'intérêt baisseraient à 9 p. 100 avant l'année prochaine. C'est pourquoi les Canadiens ont énormément de mal à croire que le projet de taxe sur les produits et services va être avantageux pour eux parce que rien de ce qui avait été annoncé ne s'est réalisé.

Vous vous souvenez peut-être, monsieur le Président, de la grande confiance du ministre des Finances à propos de beaucoup d'autres choses. En 1985, dans son budget quinquennal et son plan de relance, il prédisait que notre déficit serait inférieur à 20 milliards de dollars. Bien sûr, le déficit a augmenté deux fois ces deux dernières années. Le gouvernement a cherché à y remédier pendant un certain temps, puis on a déclenché des élections. On a donc laissé tomber le plan, pour ainsi dire.

En 1989, le taux d'intérêt moyen était de 12,2 p. 100. Le ministre avait dit qu'il serait d'environ 10 p. 100. On prévoyait qu'il serait de 11,1 p. 100 en 1990. Il faudra probablement ajouter trois ou quatre points, s'il l'on se fie à la plupart des économistes et des analystes au Canada.

Voici le meilleur, monsieur le Président. Compte tenu du taux d'inflation qui grimpera d'au moins 1,25 p. 100 à cause de la TPS, selon ses propres chiffres, le ministre des Finances prévoit qu'en 1991 le taux d'intérêt sera ramené à 9,5 p. 100. Eh bien, je possède en Floride quelques terrains marécageux que je veux vendre demain au ministre des Finances à un taux d'intérêt légèrement supérieur à 9,5 p. 100 cependant, car, même à ce taux-là, je ne ferais pas un sou.

• (1600)

Si nous voulons vraiment voir comment les Canadiens devront faire face à cette taxe et pourquoi les députés d'en face devraient voter contre, examinons les problèmes du point de vue des liquidités des petites entreprises. Ces entreprises n'ont pas le même genre de marges de crédit que les grandes usines. Nous savons que la TVF a entraîné des difficultés pour 75 000 fabricants. Qu'arrivera-t-il aux petites entreprises? Elles s'occupent de choses comme les 21 jours, les crédits pour intrants, la paperasserie, les recouvrements, les montants à passer par profits et pertes, les transactions avec un organisme à but non lucratif, est-ce 50 p. 100, et les produits en général.

Par exemple, lorsqu'on fait de la glace, quelle quantité ira dans les cornets et quelle autre ira dans les contenants. On pourrait dire que cela ne fait rien, étant donné que les fabricants ne paieront plus de TVF. C'est vrai. C'est une aubaine pour le fabricant de glace. Cependant, c'est un gros problème pour le magasin du coin. Le fabricant qui approvisionne 500 magasins du coin n'a plus de problème, ce sont maintenant les petits commerces de famille qui cherchent à s'en tirer tant bien que mal qu'en héritant.

J'ai parlé des coûts cachés. Dans la plupart des petites entreprises, la marge de profit est très mince. Après que les gens qui travaillent habituellement à leur compte se sont pris des salaires raisonnables et, dans bien des cas, très minimes, il reste très peu d'argent pour réinvestir, assurer le maintien des stocks ou faire des améliorations. La FCEI estime que les coûts d'observation s'élèveront en moyenne à 1 200, 1 300 et 1 400 $ par an. Quels en seront les effets sur une marge de profit déjà réduite?

Nous croyons que si le gouvernement avait écouté les témoins qui ont comparu devant le Comité permanent des finances, ou si du moins les députés conservateurs siégeant au comité les avaient écoutés, ils auraient entendu de nombreuses personnes avouer qu'elles acceptaient le principe de la taxe sur les produits et services. Cela ne fait aucun doute. Un bon nombre de témoins représentant des organisations et des groupes ont déclaré qu'ils pourraient très bien s'accomoder d'une taxe sur les produits et services, même s'ils y voyaient certains problèmes, et alors ils finissaient pas nous réciter toute une litanie de plaintes, pour conclure ainsi: «Si vous ne pouvez pas apporter ces changements, la taxe nous sera funeste.»

Je n'exagère pas. Tous les mémoires et tous les commentaires des quelque 300 témoins que le comité a entendus, ainsi que les centaines de mémoires que nous ont fait parvenir les gens qui n'ont pu témoigner devant le comité ne parviendraient même pas, tous ensemble, à

régler le problème. Toutes ces personnes, sans exception, avaient toutes sortes de récriminations, de suggestions, de préoccupations, de craintes et de problèmes variés à formuler ou à décrire.

Mais il y a une chose que ces gens comprenaient, une chose épouvantable, et je vois maintenant pourquoi les députés d'en face se croiront obligés de voter du côté du gouvernement. Même les organismes importants, forts et bien représentés sont convaincus que le gouvernement fera adopter la TPS, quoi qu'on fasse. Ils se sont donc présentés avec une branche d'olivier. La vérité, au fond, c'est que bon nombre de ces gens n'appuyaient pas du tout la TPS. Mais ils ont cru pouvoir en arriver à un compromis en disant: «Nous savons que vous appliquerez quand même cette taxe.» C'est toujours la même rengaine. Si je m'aperçois que je vais me faire rosser, ou quelque chose du genre, et que c'est inévitable, j'essaie de négocier pour réduire le plus possible le nombre de coups que je recevrai. Nous avons assisté à un bien triste spectacle où les gens défilaient pour venir nous dire: Ne vous méprenez pas. Nous pensons que le gouvernement se doit d'agir comme il le fait, mais ne pourriez-vous pas nous aider? C'était toujours la même histoire. Les gens n'avaient guère lieu de s'inquiéter d'avoir à adopter une attitude contrite, soucieux qu'ils étaient de se dérober à cette taxe.

Puis au mois d'août 1989, vous le savez, monsieur le Président, nous avons examiné le document technique lorsque le gouvernement l'a présenté. Comme il s'agissait d'un document très volumineux, le gouvernement a dû en publier un second pour expliquer le premier. Puis il a publié toutes sortes de dépliants dans l'espoir de nous aider à comprendre comment toute l'affaire allait fonctionner. En octobre, il a présenté un avant-projet de loi, car le document original était un document technique. Cet avant-projet de loi, le gouvernement l'a présenté après avoir exercé le pouvoir pendant cinq ans. Après nous l'avoir communiqué, il nous a dit de l'examiner et de nous rendre dans toutes les régions du Canada.

Après avoir tenu des audiences dans toutes les régions du Canada, le Comité permanent des finances a publié les deux documents-ci. Dans l'ensemble, les députés conservateurs les ont trouvés inacceptables et ont demandé à les rectifier. Les représentants du Nouveau Parti démocratique et du Parti libéral ont présenté des rapports minoritaires sur la façon de procéder à une réforme fiscale véritable.

M. Dorin: Quelle solution proposiez-vous?

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, le député d'Edmonton demande quelle solution le parti libéral proposait. Comme sa question me semble légitime, j'entends faire une pause pour y répondre. À propos de la solution de remplacement, j'aimerais citer deux sources.

Tout d'abord, je tiens à faire état d'une étude que le premier ministre Don Getty et le trésorier Dick Johnston ont fait effectuer à l'intention du gouvernement de l'Alberta et dont les auteurs se déclarent tout net opposés à la taxe sur les produits et services. Elle signale tout d'abord que pour être utile, une réforme fiscale doit s'effectuer de concert avec les provinces. J'ai été particulièrement frappé du bon sens dont ont fait preuve en l'occurrence le premier ministre conservateur de l'Alberta et tout particulièrement son trésorier.

Le député d'Edmonton se souvient sans doute de la réunion que nous avons tenue à Edmonton et de l'accueil chaleureux que le gouvernement de l'Alberta a réservé aux membres du Comité permanent des finances à l'hôtel du gouvernement à Edmonton. Cette fois-là, j'ai été tout à fait fasciné par la description lumineuse que l'honorable M. Johnston, trésorier de l'Alberta, a faite des difficultés de sa province. J'ai été particulièrement ébloui de son attitude lorsqu'il a déclaré que, sur la foi des données dont il disposait, la taxe sur les produits et services causerait un tel préjudice à l'Alberta que nous avons pris l'initiative, en tant que députés libéraux, de nous imprégner de la substance du rapport qu'avaient élaboré le premier ministre et le trésorier de l'Alberta. Nous avons écouté le maire de Vancouver, M. Campbell, faire son exposé au Comité permanent des finances à Vancouver. Je sais que le député d'Edmonton était présent à ces audiences. La solution de rechange des libéraux s'apparente de très près à la sage proposition du premier ministre et du trésorier de l'Alberta ainsi qu'à celle du maire de Vancouver.

Dans notre rapport minoritaire, nous avons précisé que la réforme de la fiscalité était certes très importante, mais qu'une réforme de cette envergure devrait se fonder sur des principes. Une foule de bonnes idées ont été formulées. Dans les documents publiés par le ministre des Finances, celui-ci dit que la taxe sur les produits et services ou la taxe sur la valeur ajoutée, suivant la forme qu'elle prendra, devra se fonder sur certains principes. À partir de ces principes, nous avons étudié les mémoires et retenu les meilleurs idées. Voici le résultat de ces travaux. Nous avons dit dans notre rapport minoritaire:

> Conscients qu'une réforme fiscale globale s'avérera un processus complexe et délicat. . .

On ne saurait mieux dire, monsieur le Président, car le gouvernement conservateur, après cinq ans et demi d'efforts, vient de présenter un projet auquel s'oppose 80 p. 100 de la population.

> . . .les députés libéraux du comité tiennent à préciser les principes sur lesquels devrait reposer une telle réforme.

Ce sont là les principes sur lesquels la réforme fiscale devrait se fonder et que nous avons tirés presque textuellement des documents produits par le ministre des Finances lui-même sur la TPS. Notre rapport poursuit:

> 1. Équité—Un régime fondé sur la capacité contributive
>
> Le Parti libéral a toujours été en faveur d'un régime fiscal juste et progressif. La réforme doit respecter le principe suivant: la répartition du fardeau fiscal doit être fonction de la capacité contributive des contribuables.

Ce serait le premier principe à respecter. Le rapport ajoute l'exigence suivante qui devrait avoir un son familier aux oreilles du député d'Edmonton:

> 2. Simplicité
>
> La réforme fiscale doit avoir pour but de simplifier le régime fiscal et d'en faciliter l'observation par les Canadiens.

L'observation de l'actuelle taxe fédérale de vente est un problème majeur, et nous avons pris le temps d'écouter les Canadiens qui l'affirmaient. Nous avons donc voulu assurer que le régime fiscal facilite le respect de la réglementation. Nous avons ajouté:

> L'observation volontaire a toujours constitué la pierre angulaire de notre régime fiscal. Mais. . .

. . .nous avons posé cette question que je trouve pertinente:

> . . .pendant combien de temps les Canadiens accepteront-ils de se soumettre, volontairement, à un régime devenu beaucoup trop complexe, même pour les spécialistes en la matière?

Nous savons que l'application de la taxe de vente fédérale n'échappait pas à ces problèmes, mais nous n'étions pas certains que le genre de réforme fiscale qu'on disait simple les éliminerait.

• (1610)

Nous fondant encore une fois sur les arguments plus que valables que le ministre des Finances a invoqués quand il s'est lancé dans l'aventure de la réforme fiscale, nous avons posé comme troisième principe celui de l'intégration. Voici ce que nous avons dit dans notre rapport minoritaire du Comité permanent des finances:

> Il ne peut y avoir de réforme de la taxe de vente sans réforme de l'impôt des particuliers, de l'impôt des sociétés, du régime de sécurité sociale, ou encore sans la participation des autres niveaux de gouvernement. Le Canada doit entreprendre une réforme fiscale qui englobe toutes les formes de taxation et tous les paliers de gouvernement. Une réforme fiscale intégrée doit reconnaître l'existence de divers paliers de gouvernement au Canada, lesquels comptent tous sur la même personne pour payer leurs factures, soit le contribuable.

Nous avons exprimé là le plus fidèlement que nous le pouvions les opinions du trésorier de l'Alberta, l'honorable Dick Johnston, et de Son Honneur le maire de Vancouver, M. Campbell. Ils ont tous deux peur de ce que deviendra le régime. Le gouvernement fédéral empiète sur les pouvoirs provinciaux et laisse aux provinces moins de marge de manoeuvre pour faire marcher leur machine administrative et appliquer leurs programmes.

Le débat a porté sur une question fondamentale: ce qu'allaient devenir les municipalités et la façon dont elles étaient exclues du processus. À cause des petites manoeuvres du gouvernement fédéral et des provinces en matière de fiscalité, les municipalités qui, pendant des siècles, avaient compté sur les impôts fonciers, étaient soudainement coincées. À mon avis, c'est le point le plus intéressant qu'a soulevé le maire Campbell, à Vancouver.

Pour revenir aux principes avancés par le ministre des Finances lorsque le gouvernement conservateur a lancé son programme de réforme fiscale, le quatrième élément dont nous avons traité, et dont nous avons parlé dans notre rapport minoritaire, est la visibilité. Dans le rapport minoritaire du Parti libéral, on dit:

> Les contribuables canadiens ont le droit de savoir combien de taxes ils paient. Toute réforme du régime fiscal doit être conçue de manière à leur permettre de connaître le montant de la taxe prélevée, ainsi que le palier de gouvernement à qui elle est destinée.

Presque tous les témoins qui ont comparu devant notre comité ont abordé cette question de visibilité. À cause de l'actuelle taxe fédérale de vente, ils étaient vivement préoccupés. Je voudrais revenir à la visibilité, car je suis très déçu du fait que, dans le document du gouvernement, dans le projet de loi C-62, on ne parle pas de cette question autant que les Canadiens s'y attendaient.

Beaucoup de Canadiens considéraient toute cette notion de visibilité comme un moyen de dissuader des gouvernements dépensiers de percevoir simplement la taxe, de recueillir l'argent nécessaire en période électorale pour faire des promesses, de dépenser bêtement cet argent, pour se retrouver tout à coup dans une situation financière extrêmement difficile. À toutes les audiences tenues dans les régions et à Ottawa au sujet de la taxe sur

les produits et services, de son équité et ainsi de suite, le thème qui revenait constamment dans les témoignages était le terrible fardeau du déficit et de la dette.

Le cinquième principe, et le dernier, concernait la non-incidence de la taxe sur les recettes. Encore une fois, cela provenait directement des principes énoncés par le ministre des Finances lorsque le gouvernement conservateur a entamé son processus de réforme fiscale. Le rapport dit:

> La réforme fiscale ne doit pas servir à masquer les hausses de taxe, mais doit avoir comme objectif premier d'améliorer le régime fiscal.

. . .et de le rendre plus équitable.

> Si l'on peut remplacer une taxe imparfaite par une taxe plus adéquate, qu'on le fasse au moyen d'une taxe qui n'aura pas pour effet d'accroître les recettes du gouvernement. De cette façon, la nouvelle taxe sera beaucoup moins susceptible de perturbuer l'économie, et les Canadiens seront mieux placés pour déterminer si elle est juste et efficace.

Nous avons privilégié cette idée notamment parce que le gouvernement avait dit qu'elle constituait un élément fondamental de son programme initial. C'est à cela qu'il s'était engagé, mais il n'a pas tenu parole. Encore plus éloquent était le formidable engagement que le député de Mississauga-Sud avait pris en matière d'équité et de transparence. Il a été le premier à tirer la sonnette d'alarme lorsque la taxe sur les produits et services a été proposée pendant la campagne électorale de 1988. Cela est venu au premier plan de nos préoccupations quand nous avons rédigé notre rapport minoritaire. Le député de Mississauga-Sud et président du Comité permanent des finances avait clairement perçu la razzia fiscale qui était inhérente au projet que le ministre des Finances avait présenté pendant la campagne électorale.

C'est difficile à croire, mais le député de Mississauga-Sud croyait que, si le gouvernement imposait sa taxe au taux de 9 p. 100, il en tirerait des recettes imprévues se chiffrant entre 10 et 14 milliards de dollars. Il était évident qu'il nous fallait insister sur l'absence d'incidence sur les recettes, puisque le gouvernement en avait fait une caractéristique de sa taxe et que le député de Mississauga-Sud avait dit avec tant de passion et de logique qu'il fallait le dire si on voulait faire quelque chose. Si on cherche à obtenir 8, 10 ou 14 milliards de plus, on ne doit pas penser que la TPS nous tombe du ciel et qu'elle nous rapportera soudainement tout cet argent. Il l'a prévu, c'est pourquoi nous voulons en parler.

Mon ami d'Edmonton-Nord-Ouest a eu l'amabilité de poser la question, et je veux y répondre de la façon la plus exhaustive possible. La réforme fiscale doit se fonder sur l'équité et la simplicité. Elle doit être intégrée, visible et, bien sûr, sans incidence sur les recettes.

Après cinq ans et demi, le gouvernement s'est fichu dans ce guêpier qu'est la TPS sans avoir consulté les Canadiens ni s'être assuré qu'ils accepteraient son projet de réforme fiscale. Il y a plus d'agitation que nous n'en avons jamais vue au pays face à une mesure fiscale. Même la lutte acharnée que John Bulloch a menée il y a des années contre un budget dont nous nous souvenons tous était loin de prendre les proportions du mouvement d'exacerbation actuel, même si l'on peut établir certaines comparaisons entre les deux.

Il n'y a pas si longtemps, le premier ministre du Royaume-Uni a déclaré aux Canadiens et à la Chambre que l'Accord de libre-échange serait une bonne chose. Nous savons qu'il existe une grande affinité entre le premier ministre canadien et son homologue britannique. On pourrait même dire que notre premier ministre semble vouloir copier ce qui se passe au Royaume-Uni avec l'infâme impôt de capitation. Il n'est certes pas prêt à acculer les Canadiens au pied du mur, mais c'est dans cette direction que nous allons. Les Canadiens ont beaucoup de patience, mais elle est mise à rude épreuve.

Nous ne sommes pas particulièrement du genre à imiter une manifestation comme celle du Boston Tea Party et nous savons tous qu'il existe peut-être au Canada une certaine ignorance des problèmes des immigrants. Je me demande parfois si le gouverneur de la Banque du Canada, par exemple, comprend vraiment les Canadiens lorsqu'il préconise des revendications salariales modérées, un taux de chômage élevé pour juguler l'inflation et des taux d'intérêt élevés. C'est bien beau de dire: «Qu'ils mangent de la brioche!» mais, maintenant que les Canadiens savent que le traitement du gouverneur de la Banque du Canada a augmenté de 20 à 40 p. 100 au cours des trois dernières années, j'en soupçonne beaucoup de vouloir montrer plutôt les «crocs». Ce n'est pas ainsi qu'on fait les choses. Je crois que les Canadiens chercheront bien des occasions d'exprimer encore leurs inquiétu-

des au sujet de la taxe sur les produits et services et je suis persuadé qu'ils continueront de s'exprimer là-dessus.

Je tiens à dire quelques mots de la solution de rechange qui découle automatiquement, croyons-nous, des principes que nous avons établis et dont nous nous inspirerions pour réformer la fiscalité. Évidemment, la première chose que le gouvernement devrait faire, c'est abandonner son projet de taxe sur les produits et services. C'est ce que souhaitent les Canadiens. La question n'est pas de savoir si les libéraux ou les néo-démocrates le veulent, mais de répondre aux voeux des Canadiens. Et les Canadiens disent: «Écoutez, n'imposez pas cette taxe! La taxe de vente fédérale vous rapporte déjà 18,5 milliards de dollars. C'est deux fois et demie plus qu'en 1984, lorsque la taxe était de 9 p. 100. Vous l'avez portée de 9 à 13,5 p. 100. Nous savons maintenant qu'elle existe. Elle n'est pas aussi visible qu'elle le devrait, mais après tout le baratin qu'on a fait là-dessus, rares sont les Canadiens qui n'ont pas entendu parler de cette taxe.»

Tous s'entendent pour demander au gouvernement d'abandonner son projet de taxe sur les produits et services: la Chambre de commerce, le Congrès du travail du Canada, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, les pauvres, les personnes âgées. Et nous aussi. Nous croyons qu'une réforme en profondeur de la fiscalité, une réforme fiscale juste et complète s'impose. Cette réforme fiscale doit partir du principe que le contribuable canadien est indivisible. Que ce contribuable paye la taxe d'eau municipale, la taxe des trottoirs ou la taxe foncière, la taxe de vente provinciale, la taxe d'accise, la taxe sur l'alcool, l'impôt sur le revenu, la taxe sur les produits et services, la taxe de vente fédérale ou la taxe sur le tabac, c'est toujours le même et unique contribuable. Qu'on cesse donc de prétendre qu'un échelon gouvernemental peut décider unilatéralement de régler ses problèmes en augmentant l'imposition ou encore, comme le gouvernement actuel l'a fait, non seulement augmenter les impôts et en ajouter de nouveaux, mais se délester de la charge budgétaire sur les provinces en les forçant soit de réduire les services soit d'augmenter elles aussi les impôts.

• (1620)

Une des choses les plus bizarres que j'aie entendu dire depuis longtemps c'est que les Canadiens vont adorer la TPS—voilà ce que déclarait aujourd'hui le premier ministre. Il ne m'entre pas dans la tête que le premier ministre ait pu dire une chose pareille, à moins qu'il ne pense que la campagne publicitaire que son gouvernement est en train de lancer va gagner la partie.

Nous avons l'espoir que le pays va décider à l'échelon municipal, à l'échelon provincial et surtout à l'échelon national de s'occuper d'une véritable réforme fiscale, et je pense que nous sommes capables de faire oeuvre originale. Mon collègue, le député de Broadview—Greenwood, a présenté une formule de taxe simple et équitable qui a soulevé beaucoup d'intérêt dans l'ensemble du pays. Certains l'attaqueront en demandant: «Est-ce là la position du Parti libéral?», et d'ailleurs elle peut poser certains problèmes. Mais là n'est pas la question. C'est une solution de rechange qui mérite absolument d'être examinée. D'autres ont proposé de taxer les dépenses personnelles, les objets de luxe, les sociétés, la richesse, les bénéfices des sociétés, qui sont considérés fiscalement comme des dividendes touchés par les actionnaires. Il y a toutes sortes de situations qui méritent d'être examinées.

Il y a un sujet qui m'intéresse particulièrement et qui va je pense intéresser beaucoup de Canadiens, c'est de savoir si l'impôt foncier donne maintenant la mesure des facultés contributives des redevables. Je pense qu'il est en train de devenir un impôt de situation géographique. Vous pourriez aussi bien avoir une maison à St-John's à Terre-Neuve, monsieur le Président, à Frédéricton au Nouveau-Brunswick, à Halifax en Nouvelle-Écosse, à Winnipeg, à Saskatoon, ou à Willowdale, et cette maison reviendrait à peu près au même prix. Il pourra y avoir des différences locales dans le prix de la main-d'oeuvre, mais les frais de transport pour amener les matériaux à St-John's à Terre-Neuve ou à Victoria en Colombie-Britannique—des matériaux qui proviennent de Toronto et de Montréal—vont s'équilibrer, ce qui fait que le prix de revient des maisons sera à peu près identique. On peut trouver des maisons plus spacieuses et plus chères à Toronto qu'à Tracadie, mais ce qui se produit dans notre pays c'est que c'est le prix du terrain qui dicte le prix de la maison qu'il porte. La valeur et le prix du terrain sont fonction de l'endroit où il est situé.

Devrions-nous remettre en cause ce que l'on considère traditionnellement comme la bible de l'imposition locale et de la production de recettes pour les municipalités, les impôts fonciers? C'est ce qu'on doit faire dans le cadre de la réforme fiscale.

Prenez le cas, par exemple, d'une veuve de Chatham, au Nouveau-Brunswick, qui a emménagé dans la maison qu'elle occupe actuellement il y a 40 ou 50 ans, avec son mari et ses enfants. Ses moyens n'ont pas beaucoup changé, mais la vie a continué et elle vit peut-être très confortablement. Sa maison vaut peut-être beaucoup plus qu'elle n'aurait jamais pu l'imaginer. Cependant, le

seul moyen de réaliser ce profit c'est de vendre, et ensuite, qu'est-ce qu'elle fait? Les gens disent, oui, évidemment, mais il nous faut l'imposer, sa propriété est en ville et nous avons besoin d'argent.

Dans certains endroits, à Toronto par exemple, les résultats sont remarquables. Des gens qui avaient acheté une maison 30 000 $ ou 40 000 $ possèdent maintenant des propriétés qui valent 500 000 $ et plus. Les habitants d'autres régions se demandent comment on peut faire pour acheter une maison à Vancouver, sans compter qu'il faudra en payer l'entretien, les impôts, les assurances et tout le reste.

Je ne voudrais pas insister indûment, mais je pense que lorsque nous parlerons de réforme fiscale, il faudra envisager les impôts fonciers. Nous voudrons aussi prendre en considération une chose qui commence seulement à faire surface, la question de la facturation de l'eau.

Au Canada, nous avons toujours tenu pour acquis, depuis que nous sommes ici, un approvisionnement abondant en eau propre et saine. Dans certaines municipalités, l'eau est gratuite. L'eau est livrée aux gens grâce à un système pour lequel ils ne paient rien. À d'autres endroits, il peut en coûter 1000 $ par année pour une maison privée. Est-ce normal? L'eau est essentielle. À une époque, c'était si peu de chose que l'on estimait normal que les municipalités se procurent des recettes en faisant payer l'eau.

Je ne pense pas qu'il faille être prisonnier des vieilles idées. Nous devons regarder ce que Dennis Mills a à dire de l'imposition. Il faut aussi étudier ce que dit Neil Brooks. Il faut voir ce que disent l'Institut Fraser, l'Institut C. D. Howe, le Conseil économique du Canada, Pat Grady, McCormick et tous les autres au sujet de l'imposition. Nous ne voulons, en aucun cas, essayer de nous attaquer. . .

M. Langdon: Monsieur le Président, je voudrais faire un rappel au Règlement. Mon collègue de Gloucester a fait remarquer il y a quelques minutes qu'il ne voulait pas insister indûment. Je voudrais simplement lui demander de contribuer à rendre le débat équitable en donnant l'occasion au chef de notre parti d'y participer.

M. Milliken: Monsieur le Président, je voudrais intervenir au sujet de ce rappel au Règlement. Je veux dire que le gouvernement et le Nouveau Parti démocratique ont fait un genre d'accommodement qui empêche les députés de notre parti. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Un rappel au Règlement a été fait. Si le député veut bien en venir au rappel au Règlement en question, je pourrai ensuite régler l'affaire immédiatement.

M. Milliken: Votre Honneur, le problème tient au fait que le député a demandé si mon collègue allait bientôt terminer son discours. Je trouve le discours de mon collègue très intéressant et je voulais faire remarquer qu'à cause de l'accord à l'amiable conclu entre le gouvernement et le Nouveau Parti démocratique, notre parti a perdu bien des occasions de discuter de ce projet de loi et mon collègue. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Selon moi, ce n'est pas un rappel au Règlement. C'est un grief. Le député de Gloucester dispose de tout le temps qu'il désire et je crains d'avoir à lui redonner la parole.

M. Young (Gloucester): Merci, monsieur le Président.

M. Epp: Monsieur le Président, je voudrais aussi intervenir au sujet de ce rappel au Règlement. Je voudrais simplement dire au député libéral qui vient de prendre la parole que le gouvernement n'a pas fait d'accommodement, ni avec le Parti libéral ni avec le Nouveau Parti démocratique, au sujet de la TPS. Il est important pour nous de faire adopter la taxe. Laissons parler le député.

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne s'agit pas non plus d'un rappel au Règlement. C'est un argument de débat et un grief. Le député de Gloucester a la parole.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, au sujet de ce qu'a dit le ministre lorsqu'il est intervenu dans le rappel au Règlement, je crois que nous serions tous d'accord pour dire que personne n'a fait d'accommodement avec le gouvernement. Il faudrait être idiot pour faire un accommodement avec le gouvernement à ce stade-ci. Ce n'est pas le moment.

Pour ce qui est du projet de loi C-62, je crois que nous devons reconnaître le point soulevé par mon collègue au sujet de la participation de tous les députés. Il va sans dire que, depuis le commencement du débat sur la taxe sur les produits et services, nous, les députés libéraux, avons essayé de traiter la question franchement et dignement,

et nous comptons continuer ainsi jusqu'à la fin du débat. Les Canadiens comprennent maintenant ce fait.

• (1630)

Si nous voulons parler de réforme fiscale, nous devons le faire en nous basant sur ce que les gens disent, sur ce qu'ils font et sur les solutions de rechange qu'ils présentent en espérant qu'elles seront examinées à un certain moment.

Je veux revenir aux solutions de rechange. L'un des problèmes que pose la taxe sur les produits et services pour beaucoup de gens. . .

M. Butland: Soyez juste.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, j'entends des choses au sujet des solutions de rechange. Je serai juste. Je vais parler du Nouveau Parti démocratique parce que je veux être certain que les Canadiens comprennent comment ce parti a traité la question de la taxe sur les produits et services.

Lorsque nous avons commencé l'étude de ce projet de loi au Comité permanent des finances, une foule de gens voulaient témoigner devant le comité. . .

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Essex–Windsor a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Langdon: Monsieur le Président, si, en fait, le député qui intervient souhaite se pencher sur des questions touchant le Nouveau Parti démocratique, je crois qu'il lui incombe au moins de permettre aux néo–démocrates d'intervenir dans ce débat.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne crois pas avoir à en écouter davantage. Je comprends l'intervention du député d'Essex—Windsor, mais la Chambre a établi ses propres règles et lorsque ces dernières seront modifiées, nous serons en mesure de nous pencher sur des problèmes de ce genre. La parole est au député de Gloucester, aux fins du débat.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur les règles pertinentes et sur la façon dont elles sont appliquées et interprétées et touchent les députés, que ce soit à la Chambre ou au Comité permanent des finances. En tant que membre du comité, j'attendais avec impatience l'exposé que devait faire devant le comité, un lundi, il y a quelques semaines, le Nouveau Parti démocratique, ainsi qu'un autre exposé qui devait venir de la Fédération des travailleurs du Nouveau–Brunswick.

Je tiens à signaler que la chef du Nouveau Parti démocratique du Nouveau–Brunswick était ici, à Ottawa, afin de participer à l'exposé de son parti. Il en allait de même de M. McCarthy, président de la Fédération des travailleurs du Nouveau–Brunswick. En outre, des représentants du Congrès du travail du Canada étaient à Ottawa et prêts à témoigner devant le Comité permanent des finances. À l'instar, j'en suis persuadé, de tous mes collègues j'attendais avec beaucoup d'impatience ces témoignages.

Malheureusement, nous n'avons pu entendre les intéressés à cause d'un problème de procédure. Les ministériels ont proposé des motions qui tendaient à rendre aux néo–démocrates la monnaie de leur pièce pour la façon dont ils avaient abordé certaines questions précédemment, lorsque d'autres témoins étaient présents, au début des audiences. Cela s'est poursuivi, monsieur le Président, pendant des heures et des heures, et je suis persuadé que vous l'avez déploré tout autant que moi. La seule chose qui a racheté un peut tout cela, c'est que Dieu merci, le Nouveau Parti démocratique, la Fédération des travailleurs du Nouveau–Brunswick et le Congrès du travail du Canada ont transmis leurs mémoires à des membres du comité.

Ainsi, aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir être utile de cette façon. Comme nous l'avons déclaré lorsque nous avons présenté notre rapport minoritaire à l'automne dernier, au Parti libéral, nous croyons dans une réforme importante et totale du régime fiscal basée sur les principes que j'ai énoncés aujourd'hui et qui ont été exposés à je ne sais combien de reprises. Je ne pourrais jamais le répéter assez; toute réforme fiscale doit être basée sur l'équité et la simplicité. Elle doit être intégrée dans un régime d'ensemble englobant les provinces et les municipalités. Elle doit être visible et ne doit pas produire de nouvelles recettes.

C'était une partie des recommandations du rapport minoritaire présenté. Il est arrivé que des députés du Nouveau Parti démocratique affirment qu'il n'y avait pas de solution de remplacement. Des trésoriers et des ministres des Finances provinciaux ont déclaré qu'il fallait les consulter, qu'il fallait comprendre les répercussions sur les provinces. Des maires, comme le maire de Vancouver, ont soutenu qu'il fallait comprendre le fardeau et les

difficultés auxquels ils étaient exposés lorsque les paliers de gouvernement supérieurs prennent des décisions unilatérales.

Nous avons pris tous ces facteurs en considération et sommes arrivés à la conclusion que les conservateurs n'avaient pas écouté, que la confusion était totale. Les conservateurs n'ont pas voulu nous entendre. Ils ne se souciaient pas le moins du monde de notre opinion. Nous sommes donc allés parcourir le Canada. Nous avons écouté, nous avons porté attention à ce que l'on nous disait. Mon collègue de Sudbury et d'autres membres du comité ont décidé qu'il fallait mettre de l'ordre dans tous les renseignements recueillis.

Le Nouveau Parti démocratique avait fait la même chose, il avait suivi la même démarche. On nous a régulièrement demandé quelle était notre solution. Nous avons répondu que nous préconisions une réforme de la taxe de vente plus sensée, fondée sur les principes fondamentaux que tous les Canadiens, j'en suis certain, étaient prêts à accepter. Les conservateurs les avaient eux-mêmes exposés dans leurs documents sur leur réforme de la fiscalité. Malheureusement, ces derniers ont échoué et n'ont pas su remplir la mission qu'ils s'étaient eux-mêmes donnée.

Et puis, monsieur le Président, Dieu merci, j'ai pu lire les mémoires présentés au comité la journée où toutes sortes de tactiques, que je n'exposerai pas ici et que j'espère ne jamais revoir, ont fait que nous n'avons pas pu entendre les témoins venus du Nouveau-Brunswick et de Sudbury.

M. Milliken: Pourquoi?

M. Young (Gloucester): La seule explication, c'est que les conservateurs voulaient rendre la pareille aux néo-démocrates qui avaient réagi et fait de l'obstruction lorsque d'autres témoins s'étaient présentés devant le comité. Donc, le Nouveau Parti démocratique, parti reconnu à l'échelle du Canada. Où sont-ils dans les sondages, maintenant?

M. Milliken: Ils chutent eux aussi.

M. Young (Gloucester): Ils descendent avec leur nouveau chef?

M. Langdon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Young (Gloucester): Mais nous avions des gens venus discuter de mesures sérieuses et nous n'avons pas réussi à les entendre.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Essex—Windsor invoque le Règlement.

M. Langdon: Monsieur le Président, je regrette d'interrompre le discours fascinant, voire abolument brillant du député de Gloucester, mais il a prétendu que les néo-démocrates étaient en perte de vitesse dans les sondages d'opinion. Je lui rappelle qu'ils sont de plus en plus populaires selon les sondages les plus récents.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Gloucester a la parole pour le débat.

M. Young (Gloucester): Je tiens à préciser que certains renseignements auraient pu être communiqués au Comité permanent des finances si nous avions pu écouter ces gens qui ont pris la peine de se rendre à Ottawa pour se faire entendre.

Je songe notamment au mémoire que la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick a présenté. Il faut rétablir les faits quand on parle des solutions de rechange parce qu'on a toujours laissé croire que le Nouveau Parti démocratique en avait en réserve. Monsieur le Président, écoutez bien ce que je vais dire.

La Fédération du travail du Nouveau-Brunswick joint sa voix à celle du mouvement syndical partout au Canada en se prononçant contre la TPS et pour la tenue d'une commission royale sur la fiscalité.

M. Epp: Nous en avons eu 20 déjà.

M. Young (Gloucester): Le ministre dit que nous avons eu 20 commissions. Je parle du NDP. La Fédération du travail du Nouveau-Brunswick a demandé qu'une commission royale soit instituée. Cela vaut la peine d'écouter.

Or, voici ce que le Nouveau Parti démocratique a présenté au Comité permanent des finances et des questions économiques. . .

M. Langdon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Essex—Windsor invoque encore une fois le Règlement.

M. Langdon: J'apprécie beaucoup les efforts que déploie le critique libéral en matière de finances pour faire valoir son point. Je veux simplement lui demander, en tant que représentant du Nouveau-Brunswick, de ne pas insulter les. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député ouvre un débat. Le député de Gloucester a la parole.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, je voudrais citer les représentants du Congrès du travail du Canada et le mémoire qu'ils ont présenté.

M. Langdon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Young (Gloucester): Voilà ce qu'ils ont dit: «Aujourd'hui nous exhortons à nouveau le gouvernement, par l'intermédiaire de ce comité, à renoncer au projet de TPS et à entreprendre un examen indépendant systématique du régime fiscal actuel.» Cela me paraît sensé, très sensé même.

M. Langdon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Young (Gloucester): Voici les commentaires faits par le Nouveau Parti démocratique dans le mémoire qu'il a présenté au Comité permanent des finances: «Les néo-démocrates entameraient le processus visant à établir une taxe plus équitable[. . .]»

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais donner la parole du député, pour un rappel au Règlement?

M. Langdon: Le rappel au Règlement, monsieur le Président, que je finissais d'exposer, portait sur le fait que le député avait laissé entendre qu'il indiquerait les solutions proposées par la Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick. Il a mentionné un seul point du mémoire et je l'incite, en tant que député de cette province, à. . .

• (1640)

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais d'un sujet de débat. La parole est au député de Gloucester.

M. Young (Gloucester): Je comprend l'argument invoqué par le député. Je ne lui reproche pas de se sentir gêné. Si le Nouveau Parti démocratique a une position, pourquoi demande-t-il une commission royale? Si on a une position, on l'a défend. Le Nouveau Parti démocratique déclarer dans son mémoire: «Les néo-démocrates entameraient le processus visant à établir une taxe plus équitable en ramenant le niveau de la taxe de vente actuelle à celui de 1984. Ce ne serait naturellement qu'une mesure provisoire, puisque les néo-démocrates estiment que le moment est venu pour une autre commission royale.»

M. Whittaker: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, c'est le Nouveau Parti démocratique. Il a une position et il veut une commission royale.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Okanagan—Similkameen—Merritt veut, je crois, faire un autre rappel au Règlement.

M. Whittaker: Monsieur le Président, je sais que le député de Gloucester est un homme honorable. Il a fait allusion à d'autres solutions équitables et honnêtes. Je lui demande de terminer ses remarques afin que le chef du Nouveau Parti démocratique puisse expliquer quelques-unes de nos solutions à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Gloucester a la parole.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, mon argument est très simple: le gouvernement éprouve énormément de difficulté à convaincre les Canadiens d'accepter la TPS, et le Nouveau Parti démocratique ne cesse de répéter qu'il veut qu'une commission royale fasse enquête avant de se prononcer. Je comprends et cela ne me cause pas de problème.

M. Fisher: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Young (Gloucester): Notre position est très claire: nous avons dit à maintes reprises que la seule façon d'entreprendre une réforme fiscale au Canada est d'aborder la question honnêtement et équitablement.

M. Fisher: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Saskatoon—Dundurn invoque le Règlement.

M. Fisher: Monsieur le Président, je n'accepte pas. . .

M. Epp: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Fisher: Le député a laissé entendre que le Nouveau Parti démocratique a amené le CTC et la Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick. . .

Des voix: C'est un sujet de débat.

M. Fisher: Nous avions leur appui.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député amorce un débat. Le député de Gloucester a la parole.

M. Peterson: Monsieur le Président, je soulève une question de privilège personnelle.

M. Epp: Personnelle? Quelle différence y a-t-il entre ça et une question de privilège?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Willowdale soulève-t-il la question de privilège?

M. Peterson: Depuis 15 minutes, monsieur le Président, j'écoute les observations très pertinentes du député de Gloucester, mais le NPD est intervenu dix fois sous prétexte de faire des rappels au Règlement. La mauvaise conduite des députés néo-démocrates m'empêche de

bien représenter les citoyens de Willowdale. À mon sens, la seule façon de les discipliner est de les faire taire.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est un grief, pas une question de privilège. La question prête à discussion. Le député de Gloucester a encore une ou deux minutes.

M. Young (Gloucester): Pour être honnête encore une fois, monsieur le Président, nous devrions nous assurer que la Chambre entende le point de vue que le Comité permanent des finances aurait entendu ce jour-là. C'est très simple. Je déplore énormément que le Nouveau Parti démocratique refuse de reconnaître les documents présentés. Voici un texte que le Congrès du travail du Canada adresse à la Chambre des communes au sujet de la taxe sur les produits et services. . .

M. Dorin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Edmonton-Nord-Ouest invoque le Règlement.

M. Dorin: Monsieur le Président, le député de Broadview—Greenwood a présenté une proposition fiscale tout à fait intéressante. Je me demande si le député de Gloucester pourrait l'appuyer aujourd'hui au nom du Parti libéral, quitte ensuite, si tous sont d'accord, à ce que nous puissions poursuivre.

Des voix: Le débat.

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: Le député d'Edmonton-Est—Petro-Canada; le député d'Halifax—Les centres pour femmes; le député de Chambly—L'environnement.

Comme il est 16 h 45, suivant l'ordre adopté le jeudi 5 avril 1990 conformément à l'article 78 du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toutes les questions nécessaires en vue de disposer à l'étape de la troisième lecture du projet de loi dont la Chambre est saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés!

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 244)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver-Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Champagne (Champlain)
Charest	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cook
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosby (Halifax-Ouest)
Danis	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Ferland
Fontaine	Friesen
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Hughes	Jacques
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mazankowski	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
McKnight	McLean
Merrithew	Mitges
Monteith	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plamondon	Plourde

Porter
Redway
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vézina
Vincent
Wilbee
Worthy—144

Pronovost
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Venne
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Assad
Baker
Bélair
Benjamin
Black
Blaikie
Boudria
Butland
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Flis
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton-Est)
Hopkins
Hunter
Karpoff
Keyes
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Kristiansen
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLellan
Maheu
Marchi
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nunziata
Ouellet
Parent
Peterson
Pickard
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Rompkey
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Waddell
Whittaker
Young (Gloucester)

Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blondin
Brewin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Copps
Dionne
Edmonston
Fisher
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor-Ouest)
Guarnieri
Harvard
Heap
Hovdebo
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langdon (Essex—Windsor)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam
Manley
Marleau
McGuire
Mifflin
Mills
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Robinson
Rodriguez
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Volpe
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—114

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

• (1720)

M. le Président: La députée de Mission—Coquitlam.

Mme Langan: Monsieur le Président, je n'ai pu me rendre à temps à la Chambre, sans quoi j'aurais voté avec mon parti contre ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 21, la Chambre va maintenant passer à l'étude des initiatives ministérielles inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, étant donné que nous avons procédé à un vote important et compte tenu de la valeur de l'heure réservée aux initiatives ministérielles que nous avons tronquée de 22 minutes, je me demande si l'on ne pourrait pas obtenir le consentement unanime des députés pour avoir l'heure entière de débat aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Non, il n'y a pas consentement unanime.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[*Traduction*]

LES SCIENCES

LES INSTITUTS DE RECHERCHE EN SCIENCES DE L'EAU

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de mettre sur pied des instituts de recherche en sciences de l'eau dans les bassins hydrographiques les plus importants, instituts qui seraient chargés des travaux de recherche et de développement visant à l'élaboration de méthodes inédites de gestion des ressources en eau, y compris le traitement terrestre des eaux d'égoût, le recyclage des eaux usées et l'élaboration de plans à long terme pour la gestion des eaux.

—Monsieur le Président, mes paroles auront peut-être moins d'effet après un vote aussi important que celui auquel nous venons de prendre part sur le projet de loi C-62, mais je pense que cette question est importante en soi.

La planète est fondamentalement menacée par l'accélération de la pression causée par les activités de l'homme sur les ressources naturelles et les écosystèmes dont dépend la vie elle-même.

Le récent rapport de la commission Brundtland a déclaré sans ménagements que notre fragile planète ne peut simplement pas soutenir les pratiques industrielles destructives actuelles, alors que la population mondiale est censée doubler d'ici 35 ans. Cette menace est plus claire lorsqu'on se penche sur les effets que les activités de l'homme ont sur la qualité de nos eaux intérieures et de nos océans.

L'eau est l'élément vital de notre planète et, en tant qu'élément fondamental d'un écosystème complexe, la préservation de sa qualité est essentielle à la survie de notre espèce.

Le Canada possède 20 p. 100 de l'eau douce du monde, mais seulement 9 p. 100 de l'eau douce renouvelable. Le reste, selon le Conseil économique du Canada, est de l'«eau fossile», que nous ont léguée les nappes glaciaires fondantes.

Notre approvisionnement en eau est vraiment formidable, mais il ne faut pas s'y tromper. Plus de 60 p. 100 du débit fluvial se dirige vers le nord, où vit seulement 10 p. 100 de la population canadienne. Des parties importantes de la population canadienne, y compris les Prairies et la zone sèche intérieure de la Colombie-Britannique vivent dans des régions où il y a pénurie d'eau chronique.

Les Canadiens n'ont pas reconnu que, malgré notre demande exponentiellement croissante en eau, il y a en fait une limite à l'eau douce qui s'écoule de nos terres chaque année et donc une limite à la possibilité d'en consommer.

Dans un rapport qu'il publiait en 1973, le Conseil des sciences du Canada déclare: «Les Canadiens doivent entreprendre de modifier la structure de leur société, actuellement préoccupée d'exploitation des ressources et de consommation, et de lui donner l'orientation plus constructive d'une société économe de ses richesses naturelles» et, j'ajouterais, d'une société gérant plus judicieusement nos ressources.

L'exploitation abusive de nos ressources en eau et notre négligence sur le plan environnemental laissent des marques de plus en plus évidentes. La pollution provoquée par les activités humaines a détruit la vie aquatique, entravé la capacité de reproduction des mammifères et des oiseaux et menace désormais notre existence. Le mauvais emploi de nos ressources en eau a entraîné une dégradation accentuée du sol, perturbé nos sources d'eau potable et grandement bouleversé notre économie. Nous ne pouvons plus nous permettre de nous servir de nos voies navigables comme dépotoirs commodes pour nos déchets domestiques et industriels. Si nous continuons dans cette voie, c'est l'intégrité de notre écosystème que nous mettrons en péril. Du même coup, notre bien-être économique et même notre survie s'en trouveront menacés.

Au cours des dernières années, la pollution causée par les activités humaines a considérablement remanié la composition des espèces et énormément accéléré le taux d'extinction de certaines espèces. On estime que certains écosystèmes aquatiques en Amérique du Nord ont perdu jusqu'à 20 p. 100 de leurs espèces indigènes à cause de l'acidification de nos lacs par les polluants aéroportés.

Dans l'Est, les précipitations acides menacent d'extinction vingt-quatre espèces d'oiseaux.

Ces précipitations auraient attaqué jusqu'à maintenant près de 600 000 lacs au Canada. Déjà 100 000 lacs sont durement touchés. Environ 14 000 d'entre eux sont biologiquement morts. Si les précipitations acides ne sont pas réduites, 10 000 à 40 000 lacs de plus mourront.

Dans le réseau des Grands Lacs seulement, plus de 360 composés chimiques ont été retracés. Certains sont des toxines tenaces. Ce sont notamment le plomb alkylé, le benzopyrène, le DDT, l'hexachlorobenzène, le mercure et autres métaux lourds, les biphényls polychlorés et un grand nombre d'autre cocktails chimiques.

Pas étonnant que des dix espèces de poisson les plus recherchées du lac Ontario, sept soient presque complètement disparues. Pas étonnant qu'on trouve des tumeurs et des lésions chez les espèces restantes et que leur capacité de se reproduire soit incertaine. On a des preuves que le plus grand nombre de décès de bélugas est relié à la contamination des poissons dont ils se nourrissent. Les Canadiens ne doivent pas s'étonner d'apprendre que des établissements ferment dans le secteur des pêches de crustacés de la côte ouest à cause de la contamination dangereusement élevée provenant des effluents des usines de pâte.

Tout au long de la chaîne alimentaire aquatique se produit un phénomène de concentration biologique, avec le résultat que les espèces qui sont au bout de la chaîne ingèrent et accumulent des quantités mortelles de toxines et de polluants. Sont atteints les oiseaux qui se nourrissent de poissons, comme les goélands argentés,

les hérons et les aigles à tête blanche, dont les populations déclinent.

Il est urgent d'agir pour purifier nos cours d'eau, cela ne fait aucun doute. Bien que la cause des problèmes d'eau au Canada soit plus souvent la pollution que la pénurie, il reste le problème du manque d'eau, par exemple dans le sud des Prairies et à l'intérieur de la Colombie-Britannique, où les réserves suffisent tout juste à la demande et où la pénurie des années de sécheresse survient de plus en plus souvent.

• (1730)

Des problèmes se présentent également dans la façon dont nous éliminons nos eaux d'égout. Seulement 57 p. 100 des Canadiens sont effectivement desservis par des usines de traitement des eaux usées, contre 74 p. 100 des Américains et 99 p. 100 de la population suédoise. Par ailleurs, 28 p. 100 sont desservis par des systèmes de collecte des eaux usées, mais les égouts sont déversés sans traitement dans un lac, dans une rivière ou dans l'océan. En 1984, environ 2 200 des 3 250 localités canadiennes avaient un réseau d'égout, et seulement 44 p. 100 d'entre elles bénéficiaient d'un genre quelconque de traitement des eaux usées.

On enregistre cependant des succès. Les localités de Vernon et Osoyoos, dans la vallée de l'Okanagan, ont démontré ce qu'on peut accomplir grâce à des idées innovatrices en matière de gestion de l'évacuation des déchets. Ces localités ont appris à tirer profit de leurs égouts en rejetant les eaux d'égout traitées dans les prairies et les champs cultivés environnants. Les autorités de Vernon tentent maintenant de mettre en oeuvre un programme d'irrigation des terrains en friche, mais je dois ajouter que l'absence de participation provinciale et fédérale au financement de ce programme freine leurs efforts.

Il est grand temps que le gouvernement fédéral prenne une part active à la mise au point et au financement de nouvelles méthodes d'évacuation des eaux usées de sorte que les autres localités de tout le Canada puissent bénéficier de ces efforts.

Nous, Canadiens, considérons trop souvent nos ressources en eau comme allant de soi. Nous venons en fait au second rang dans le monde quant à la consommation d'eau par habitant. Les Canadiens consomment 4 100 litres par jour, contre 6 300 litres pour les Américains. Ces chiffres englobent la consommation domestique et commerciale. Notre consommation domestique atteint le chiffre ahurissant de 300 litres par jour. Nos experts disent que nous devons réduire le gaspillage de nos ressources en eau. La pénurie d'eau au Canada constitue essentiellement un problème de mauvaise gestion des ressources. Selon des scientifiques, notre efficacité dans l'utilisation de l'eau peut s'accroître de 90 p. 100. Il faut pour cela permettre une meilleure gestion de nos ressources en eau et une compréhension plus approfondie du cycle hydrologique. Nous avons besoin de plus de renseignements sur la gestion des ressources en eau avant de pouvoir appliquer les stratégies détaillées qui s'imposent. Surtout, nous devons dresser un tableau cohérent de l'état, à la fois sur le plan qualitatif que quantitatif, des ressources en eau du Canada.

En grande partie à cause de leur ignorance, les Canadiens ont gaspillé leurs ressources. Pendant trop longtemps, ils ont considéré l'eau comme un produit gratuit et aucune incitation d'ordre financier ne les a poussés à l'économiser. On estime qu'il faut l'équivalent de 5 000 litres d'eau uniquement pour servir un repas dans un restaurant. Le Canadien moyen utilise 300 litres d'eau par jour, mais, biologiquement, il n'a besoin d'en consommer que 1 à 2 litres. Il faut 10 600 litres d'eau pour obtenir une demi-livre de boeuf. Un hamburger d'un quart de livre apprêté dans un restaurant McDonald nécessite 2 790 litres d'eau pour le boeuf seulement, sans compter l'eau qu'il faut pour faire pousser les tomates, la laitue ou les céréales destinées à la fabrication du pain.

Un seul pommier croissant dans la vallée d'Okanagan consomme 465 litres d'eau par jour. Si l'on considère que 70 p. 100 de l'eau destinée à l'irrigation s'évapore, on peut concevoir qu'il faut jusqu'à 1 500 litres d'eau par jour pour faire pousser un seul pommier.

Il ne fait aucun doute que l'eau est essentielle à la survie de l'être humain. C'est pourquoi il semble raisonnable que, en nous attaquant aux problèmes environnementaux actuels, nous commençions par tenir compte de la ressource la plus fondamentale, l'eau.

La politique sur les ressources en eau annoncée par le gouvernement fédéral en 1987 est demeurée essentiellement sans effet. Il s'agit simplement d'un énoncé abstrait des buts du gouvernement et des objectifs qu'il se propose de réaliser.

Cependant, dans sa politique sur les ressources en eau, le gouvernement fédéral s'est engagé à travailler de concert avec les provinces puisque, aux termes de la Loi constitutionnelle, celles-ci ont compétence sur de nombreux aspects de la gestion des eaux.

La politique stipule que le gouvernement fédéral a l'intention de collaborer avec les provinces et les territoires pour assurer aux Canadiens des approvisionnements en eau non contaminée et en quantité suffisante. L'objectif global de la politique fédérale est d'encourager un usage efficace et équitable de l'eau douce en tenant compte des impératifs environnementaux, culturels et sociaux.

Aux termes de la politique, cet objectif pourra être atteint de deux façons: premièrement, en protégeant et en améliorant la qualité des ressources en eau; deuxièmement, en faisant la promotion d'un usage efficace et judicieux de l'eau.

Pour y parvenir, les auteurs de la politique ont défini diverses tâches. Signalons par exemple l'établissement d'organismes de consultation et de recherche formés notamment de personnel de recherche appliquée et scientifique, la mise sur pied et le maintien, en collaboration avec les provinces et les territoires, de réseaux d'information conçus pour recueillir des données permettant une meilleure gestion des ressources en eau.

Les auteurs de la politique parlent aussi de faire la promotion d'entreprises fédérales-provinciales ainsi que d'entreprendre et d'appuyer des projets de R-D en ces matières.

Il est dit plus loin que le gouvernement est en faveur d'une approche intégrée de la gestion des eaux et tenant compte de tous les usages de l'eau et des activités liées à l'eau dans un cadre politique, administratif, économique ou fonctionnel bien défini. Pour moi, cette approche est synonyme de planification fédérale-provinciale-territoriale conjointe.

Le principal point à souligner ici, c'est que le gouvernement fédéral s'engage, dans la politique qu'il a énoncée en 1987, à gérer les eaux en collaboration avec les provinces et les territoires.

Malgré ses bonnes intentions, le gouvernement n'a pas encore, à mon avis, donné suite à son engagement. Il est donc temps qu'il joigne le geste à la parole.

Dans un document intitulé *De l'eau pour demain* et publié en 1988 par le Conseil national des sciences, il est dit que les problèmes liés à l'usage de l'eau auxquels font face les Canadiens ne pourront être réglés que si nous mettons la science à contribution pour atteindre nos objectifs.

Compte tenu de la complexité croissante des progrès culturels et technologiques qui menacent la qualité de nos eaux, il est essentiel que les sciences de l'eau soient au centre de toute décision politique.

La politique canadienne relative aux eaux exige du gouvernement qu'il fasse vraiment preuve d'autorité. Jusqu'à maintenant, toutefois, celui-ci n'a rien manifesté dans le domaine des sciences de l'eau. La recherche est morcelée entre de nombreux ministères et la collaboration entre organismes est pour le moins plutôt faible.

Vingt-deux ministères et organismes fédéraux se partagent la responsabilité des eaux. Par exemple, les pesticides, qui polluent terriblement les eaux intérieures et qui empoisonnent la faune aquatique, relèvent d'Environnement Canada, alors que les gaz d'échappement, qui contribuent au problème des précipitations acides, sont la responsabilité de Transports Canada.

Il s'ensuit que nous appliquons au mieux des solutions ponctuelles et disparates à des problèmes environnementaux complexes, au lieu d'adopter une démarche intégrée à l'égard de la surveillance, de la réglementation et de la conservation.

Dans certains ministères fédéraux, l'excellence scientifique est aujourd'hui compromise parce que les chercheurs sont découragés par l'absence de défis réels et d'un rôle politique véritable. En 1988, seulement cinq docteurs en sciences s'adonnaient à des recherches sur la nappe d'eau souterraine dans les deux centres de recherches nationaux d'Environnement Canada.

Il n'existe aujourd'hui aucun programme national intégré à long terme de recherches en sciences de l'eau. En partie à cause de cela, Environnement Canada a perdu, ces sept dernières années, bien des scientifiques de premier plan au profit des États-Unis. Pour parler carrément, la structure politique et administrative actuelle est absolument incapable d'élaborer la politique et les programmes intégrés qu'il nous faut pour résoudre nos problèmes environnementaux ayant trait aux eaux. Il nous faut adopter une démarche nouvelle pour trouver des solutions efficaces.

Quelles sont les solutions? Il est urgent que le gouvernement fédéral mette au point un plan national d'utilisation écologique des eaux. Un tel plan doit s'appuyer sur une loi sévère.

• (1740)

Le Conseil des sciences du Canada a reconnu la nécessité d'accroître les activités de recherche et de développement en sciences de l'eau, y compris la nécessité de faire

un inventaire complet de nos ressources en eau, d'élaborer un programme de gestion intégré de ces ressources et de mettre en oeuvre des programmes précis de formation en sciences de l'eau au niveau postsecondaire.

Comme première étape pour faciliter la réalisation de ces objectifs, mes collègues et moi-même demandons au gouvernement de créer des instituts régionaux de recherche en sciences de l'eau dans les bassins hydrographiques les plus importants. Ces instituts pourraient être administrés conjointement par le ministère de l'Environnement, le ministère des Pêches et des Océans, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministère de l'Agriculture, par l'intermédiaire d'un nouveau ministère des sciences de l'eau. Ce nouveau ministère aurait le mandat de travailler de concert avec les autorités provinciales et régionales compétentes pour définir les besoins et établir les priorités selon la nature du bassin hydrographique.

Comme l'a recommandé le Conseil des sciences du Canada, chaque institut devrait être rattaché à au moins une université ou un autre établissement d'enseignement postsecondaire et devrait comprendre au moins cinq scientifiques. Chaque institut serait chargé de faire de la recherche sur tous les aspects de l'utilisation de l'eau. Il devrait notamment recueillir des données hydrologiques pertinentes sur l'aire d'alimentation en eau. Ces instituts pourraient travailler avec des établissements provinciaux et régionaux afin que leurs efforts soient intégrés aux plans régionaux de gestion des eaux.

Par ailleurs, le nouveau ministère des sciences de l'eau, en liaison avec le Conseil national de recherches et les établissements provinciaux d'enseignement postsecondaire, pourrait élaborer des programmes de formation pour la recherche en sciences de l'eau. De tels programmes aideraient à résoudre la pénurie critique d'établissements de formation et créeraient des centres pour la recherche de deuxième cycle qui serait faite en collaboration avec l'établissement de recherche d'attache.

Enfin, je dirais que, en tant que zones déjà désignées par le gouvernement provincial comme sensibles sur le plan environnemental, les bassins de l'Okanagan et de la Shuswap seraient parfaits pour un projet pilote de cette nature. La construction d'une installation pilote de recherche en sciences de l'eau pourrait permettre d'étudier les graves problèmes de cette région et de mettre sur pied un plan de mise en oeuvre d'un programme national de gestion des ressources en eau.

En conclusion, je demande au gouvernement d'appuyer la motion d'aujourd'hui et, ce faisant, de commencer à s'attaquer aux graves problèmes des ressources en eau qui continent de se poser chez nous.

[*Français*]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, la gestion des ressources en eau a fait l'objet de consultations approfondies au Canada. Le comité d'enquête sur la politique fédérale relative aux eaux, mis sur pied en janvier 1984, constatait dans son rapport définitif publié en septembre 1985 que: «les problèmes de gestion des eaux ne sont plus des problèmes locaux d'approvisionnement et de pollution; ils ont pris une envergure régionale et même globale. . .»

Par la suite, un groupe de travail interministériel fut mis sur pied dans le but de prendre en considération les recommandations de la Commission d'enquête et de préparer le cadre général de la politique fédérale relative aux eaux.

En novembre 1987, le gouvernement a annoncé la politique fédérale relative aux eaux, dont l'objectif principal est d'encourager l'utilisation rationnelle et équitable de l'eau douce au Canada, de manière à satisfaire les besoins sociaux, économiques et environnementaux des générations actuelles et futures.

La politique vise une gestion globale des ressources en eau et une utilisation de l'eau qui permettent le maintien des nombreuses relations établies au sein de notre écosystème. Afin de gérer les ressources en eau du Canada, le gouvernement s'est fixé deux buts principaux: Préserver et améliorer la qualité des eaux; encourager la gestion et l'utilisation rationnelles et efficaces des eaux. La politique porte sur 25 applications précises et cinq stratégies: tarification des services d'eau, rôle de direction en matière de sciences, planification intégrée, législation et sensibilisation du public sont préconisées sur sa mise en oeuvre.

Monsieur le Président, par ces stratégies, le gouvernement veut non seulement s'assurer la collaboration des provinces et territoires, ainsi que des organismes multilatéraux et des autres pays, mais veut aussi accorder son appui aux divers organismes fédéraux, aux municipalités, à l'industrie, aux universités et aux organismes environnementaux, de manière à ce qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires pour régler les questions particulières qui les concernent et relever les prochains défis dans la gestion des ressources en eau.

Cette politique fait maintenant l'objet de consultations interministérielles afin de faire rapport au ministre de l'Environnement sur les différentes activités des ministè-

res impliqués dans sa mise en oeuvre. Les problèmes auxquels le Canada doit faire face dans ce domaine sont d'envergure nationale et internationale et touchent à des questions de plus en plus complexes. Devant l'ampleur des problèmes reliés à l'eau qui dépassent les frontières géographiques traditionnelles, le gouvernement privilégie son rôle de direction en matière de sciences, tout en tenant compte du partage des responsabilités avec les provinces et les territoires.

L'appui aux efforts de recherche, le développement de l'expertise scientifique et le transfert des connaissances et des technologies par la promotion d'un partenariat efficace entre les différents intervenants et d'une collaboration à l'échelle nationale et internationale, sont des éléments majeurs du rôle que le gouvernement fédéral entend jouer. Un des domaines privilégiés du développement et de transfert de technologies relatifs à la gestion des eaux identifié par la politique fédérale dans le secteur des infrastructure municipales est le traitement des eaux d'égout.

En collaboration avec les provinces et les municipalités, le gouvernement fédéral préconise la tarification des services d'eau en publiant des enquêtes, données et études sur la tarification de l'eau. En accord avec ce principe, monsieur le Président, le gouvernement fédéral est impliqué, par son centre technique des eaux usées à Burlington, dans la recherche et la promotion du développement et du transfert de nouvelles technologies dans le traitement des déchets municipaux et industriels.

La gestion judicieuse de nos ressources en eau passe par une connaissance approfondie de celles-ci et de leur utilisation. L'acquisition de données et la recherche scientifique sont, en effet, essentielles à la prise de décision adéquate dans le domaine de la gestion des eaux, ce qui requiert la collaboration de tous les paliers de gouvernement et du secteur privé. Le nombre croissant et la complexité des problèmes rencontrés dans la gestion des eaux obligent à un dépassement de leurs aspects strictement locaux et à un développement des compétences dans leur dimension régionale, nationale et internationale.

Par ailleurs, la plupart des grandes questions qui s'adressent au Canada à l'heure actuelle et qui posent des défis à la recherche scientifique comme, par exemple, les changements climatiques et la contamination par les toxiques, nécessitent non seulement une approche multidisciplinaire, mais une collaboration efficace entre les différents membres de la communauté scientifique et les décideurs, de même qu'entre le gouvernement et le secteur privé et un développement accru d'une coopération internationale.

Environnement Canada appuie une grande partie de la recherche fédérale sur les eaux qui est effectuée, dans la plupart des cas, par la direction générale des eaux intérieures et par ses deux instituts de recherche. Ces deux instituts totalisent 328 années-personnes avec un budget de recherche de 25 millions de dollars.

L'Institut national de recherche sur les eaux situé à Burlington, en Ontario, est le plus gros centre de recherche sur les eaux douces du Canada. La recherche effectuée à l'Institut vise à améliorer les connaissances et les compétences dans le domaine de la qualité des eaux, dans le but de jouer un rôle de premier plan dans la mise en valeur des ressources aquatiques et de favoriser le transfert de ces compétences et des technologies mises de l'avant dans une perspective de développement économique durable.

Monsieur le Président, le Programme de recherche de l'Institut couvre plusieurs disciplines mais accorde la priorité aux questions nationales et internationales suivantes: la contamination toxique des Grands lacs; la contamination des eaux souterraines; les pluies acides; l'altération de l'atmosphère du globe; les sédiments contaminés; la restauration des lacs; l'évaluation des pesticides; l'évaluation, et aussi la modélisation.

L'Institut national de recherche en hydrologie, situé à Saskatoon, en Saskatchewan, a pour mission d'étudier les diverses facettes du cycle hydrologique afin de permettre une gestion plus efficace et une meilleure protection des ressources en eau du Canada.

Les projets de recherche portent sur trois grands programmes: les processus hydrologiques et les changements climatiques; les répercussions de l'homme sur l'environnement et les réseaux hydrographiques du Nord.

Les efforts de régionalisation de recherche des instituts sont multiples. L'expertise scientifique est disponible pour entreprendre des recherches dans diverses régions du pays dont les problèmes diffèrent beaucoup, mais plus par leur degré d'intensité que par leur nature. À titre d'exemple, l'Institut national de recherche sur les eaux a établi des cibles de recherche à l'Île-du-Prince-Édouard, pour examiner les effets de l'aldicarbe, pesticide utilisé dans les champs de pommes de terre, sur les eaux souterraines.

• (1750)

Les techniques de restauration des lacs sont également développées par l'Institut national de recherche sur les eaux en Alberta et en Ontario. Aux limites nord de la

circonscription de Charlesbourg, monsieur le Président, au coeur du Parc des Laurentides, se trouve un véritable laboratoire à ciel ouvert, le bassin calibré du lac Laflamme.

Dans le cadre des études sur le transport à distance des polluants atmosphériques, Environnement Canada et ses partenaires de trois universités québécoises, Laval, McGill, Université du Québec, INRS-EAU, travaillent depuis plus de trois ans à l'élaboration d'un modèle complexe pour prédire l'impact des eaux de fonte acides sur le milieu aquatique et les organismes qui y vivent.

Grâce au travail de cette équipe de recherche dynamique, le modèle intégré, aspects quantitatif et qualitatif, a été vérifié avec les données recueillies sur le terrain lors de la fonte printannière au lac Laflamme.

Les efforts de recherche se poursuivent maintenant à l'extérieur du bassin calibré, car le modèle est utilisé actuellement dans un projet pour prédire la réponse régionale des eaux de fonte aux effets des précipitations acides sur tout le territoire du sud du Québec.

Ce laboratoire à ciel ouvert permet également aux chercheurs d'Environnement Canada de suivre dans le temps, l'évolution de la qualité des précipitations et de l'eau de surface et de mettre ainsi en évidence les effets bénéfiques de la mise en place du programme fédéral-provincial de réduction des émissions des oxydes de soufre.

Des progrès considérables ont été réalisés dans la façon de faire face aux problèmes reliés à l'eau d'intérêt prioritaire, tels les effets des pluies acides sur les écosystèmes aquatiques, la contamination par les toxiques, les changements climatiques et la gestion de la demande en eau municipale et industrielle.

Monsieur le Président, le gouvernement fédéral entend maintenir son rôle de chef de file dans la direction scientifique et continuer de promouvoir la collaboration avec les provinces dans le but d'harmoniser les efforts.

À ce titre, le plan d'action Saint-Laurent et la création du Centre Saint-Laurent à Montréal qui amènera le gouvernement fédéral à verser 100 millions de dollars au cours d'une période de cinq ans pour la dépollution, la protection, la restauration et la conservation du fleuve, sont un exemple de l'accroissement des efforts fédéraux-provinciaux en vue d'une coopération et d'une concertation efficace entre des partenaires multiples.

Le gouvernement reconnaît également la dimension eau/économie et concentrera ses efforts pour maintenir un équilibre entre les demandes socio-économiques croissantes et la capacité continue de nos ressources en eaux douces, afin d'y répondre dans une perspective de développement économique durable.

[*Traduction*]

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, il ne faut pas s'étonner que le député d'Okanagan—Shuswap se sente obligé de présenter une pareille motion, étant donné la performance pitoyable du gouvernement en matière d'eau.

En novembre 1984, le budget d'Environnement Canada a été amputé de 45 millions de dollars, avec réduction de 25 p. 100 à celui du Service canadien de la faune et suppression de programmes divers comme l'étude portant sur le goéland des Grands Lacs. Le gouvernement a été bien conseillé, mais a refusé d'agir. En septembre 1985 le rapport de la commission d'enquête sur la politique fédérale de l'eau, dirigée par Peter Pearse, a donné au gouvernement le plan d'une politique fédérale de l'eau.

Mais en 1987 le ministre de l'époque publiait une collection hétéroclite de déclarations d'une page, baptisée du titre optimiste de *Politique fédérale relative aux eaux*. On y trouvait une description des problèmes qui se posent au Canada, mais sans solution véritable. On y lisait la promesse d'un éventuel projet de loi destiné à garantir la qualité de l'eau potable, mais uniquement dans les zones de compétence fédérale. Cette promesse, recyclée dans le discours du Trône d'avril 1989, est de nouveau recyclée dans le document de concertation publié récemment par l'actuel ministre de l'Environnement. Autant de promesses non tenues, ce qui est la marque du gouvernement.

Aujourd'hui, le Canada n'a pas encore de loi type en matière d'eau, ni de politique nettement définie. Le document de 1987 promettait de renforcer la législation fédérale de façon à interdire l'exportation de l'eau. Le document de 1987 promettait de renforcer la procédure d'approbation prévue à la Loi sur la protection des eaux navigables. Deux ans et demi après, le barrage de l'Oldman vient de faire l'objet d'une décision judiciaire, pour la raison que le ministre des Transports ne respecte pas les directives concernant l'évaluation environnementale.

Au lieu des renforcements promis, le gouvernement ne nous donne que des faiblesses. Et pour empirer les choses, voilà maintenant un mois que la Cour fédérale a rendu sa décision et le gouvernement refuse toujours de s'y plier. Quelle hypocrisie!

La conclusion qui s'en dégage, c'est qu'une tendance alarmante se manifeste dans le dossier de l'eau. Le gouvernement réduit les dépenses de recherche, il ne tient pas la promesse faite depuis 1985 de présenter un nouveau projet de loi, et il fait preuve de laxisme dans l'application de la législation existante. Malheureusement, cette tendance n'est que trop caractéristique de la politique gouvernementale d'ensemble en matière d'environnement.

Prenez par exemple le mythe du projet de loi de l'évaluation environnementale. Le Parti progressiste

conservateur l'avait promis pendant la campagne électorale 1984. La deuxième fois, il y a eu une promesse de longues consultations publiques au printemps de 1988, qui ont eu lieu effectivement. C'est durant les élections de 1988 que nous avons entendu parler pour la troisième fois des grands éléments de l'avant-projet de loi. Puis il a été question une quatrième fois du projet de loi sur l'évaluation environnementale dans le discours du Trône d'avril 1989. La cinquième fois que nous en avons entendu parler, ce fut dans le document de concertation produit par le ministre de l'Environnement à la fin de mars 1990 et la sixième fois, dans un discours admirable, prononcé le 30 mars 1990 par le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, dans lequel il a parlé d'un délai de cinq semaines.

Je suis heureux qu'il soit ici aujourd'hui parce que je reprends exactement ses propos au sujet du délai de cinq semaines. Il y a eu six promesses en six ans. C'est la période pendant laquelle le gouvernement progressiste conservateur nous a promis un projet de loi sur l'évaluation environnementale.

Comme un de mes collègues aimerait prendre la parole, je vais conclure en disant que le bilan des conservateurs en matière d'environnement est mis en évidence dans le débat d'aujourd'hui sur l'eau. On se souviendra aux prochaines élections que le gouvernement a beaucoup promis, mais peu agi. Qu'il a misé beaucoup sur les relations publiques, mais s'est peu préoccupé de l'essentiel. Qu'il a réussi à créer des attentes qui ont été suivies par de grandes déceptions. Il n'est pas surprenant que les conservateurs soient aussi impopulaires dans les sondages d'opinion.

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je dois prononcer un discours de dix minutes en deux minutes environ, mais cet après-midi, je voudrais décrire brièvement certaines des mesures que le gouvernement a déjà prises.

Selon moi, nous sommes conscients de la nécessité de protéger notre eau, comme la motion le propose, de nous assurer de la qualité de notre eau potable et de protéger les nombreux cours d'eau que nous avons au Canada. Mes collègues ont déjà fort bien parlé de la ressource précieuse sur laquelle nous pouvons compter.

Dans ma propre province, la Colombie-Britannique, nous discutons à l'heure actuelle de la vente d'eau aux Américains et à des pays du Pacifique. Un de mes collègues d'en face m'a montré certaines des statistiques sur la valeur de l'eau potable. Un gallon d'eau douce vaut 7 $ au Japon et 4 $ aux États-Unis.

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1800)

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

PETRO-CANADA

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, le gouvernement affirme qu'il va privatiser Petro-Canada. En fait, il va vendre la société pour un prix moindre que sa valeur et accroître la participation étrangère dans le secteur énergétique canadien. Ce faisant, il va se départir de ce qui pourrait constituer l'un des meilleurs véhicules pour prendre des mesures écologiques constructives tendant à faire en sorte que le Canada cesse d'être l'un des pays où on gaspille l'énergie de façon irresponsable, afin de s'assurer un meilleur avenir sur le plan énergétique.

Qui sort perdant d'une telle transaction? Le contribuable canadien. Le gouvernement précise qu'il va entreprendre la privatisation en question en émettant des actions équivalant à 15 p. 100 de la société. Que fera-t-il avec les 500 à 700 millions de dollars que devrait rapporter cette vente? Dans le cadre d'une stratégie de commercialisation brillante exposée dans le numéro du 21 février 1990 du *Citizen*, d'Ottawa, des sources anonymes du ministère des Finances prévoyaient que cette somme serait réinvestie dans la société. La belle affaire!

M. Capitaliste achèterait des actions en sachant à l'avance que les conservateurs lui en rembourseraient le montant sous forme de participation dans une compagnie dont il vient tout juste de devenir actionnaire. On dépouillerait pour rien une société d'État du capital-actions qu'elle a construit au nom des Canadiens? Et dire que ces gens se prennent pour des administrateurs avisés des deniers publics? Cela dépasse l'entendement.

À part les acheteurs des actions de cette société, qui profitera de cette transaction? Eh bien, RBC Dominion Securities et Wood Gundy Inc., les deux cabinets qui avaient effectué, en août 1987, pour le compte du gouvernement, une étude sur la vente possible d'Air Canada, ont reçu 30 millions de dollars pour leurs peines pour leurs services dans la privatisation de cette société un an plus tard. L'ensemble des frais de courtage, des primes et des paiements de toutes sortes découlant de la vente de

Petro-Canada pourrait s'élever à plus de 170 millions de dollars. Grand merci, pour votre générosité, contribuables canadiens!

Pourquoi les conservateurs font-ils une pareille chose? Ils prétendent, pour se justifier, que cette société a besoin de capitaux et qu'elle ne peut emprunter davantage. Ce qui nous amène forcément à nous poser la question suivante: Petro-Canada est-elle endettée au point de ne plus pouvoir emprunter? La réponse est non. À la fin de 1988, la dette totale de Petro-Canada s'élevait à 2 milliards de dollars, dont un milliard à long terme. Son capital social était d'environ 4 milliards.

En fait, la dette à long terme de Petro-Canada se compare avantageusement à celle d'autres compagnies connues, notamment TransCanada Pipelines Limitée, Amoco Canada Petroleum Company Limited, Columbia Gas System Incorporated, et l'une de mes favorites, Nova Corporation de l'Alberta, dont les dettes à long terme sont de 2,4, 4, 1,3 et 4,2 milliards de dollars respectivement. Ces chiffres figurent dans le rapport annuel de 1988.

Pour être plus précis, disons que le ratio d'endettement à long terme, qui est de 1 pour 4 chez Petro-Canada, est bien dans la moyenne pour le secteur industriel. À l'exception des filiales de multinationales établies depuis longtemps, comme Imperial Oil qui a un ratio de 1 pour 7, beaucoup d'entreprises ont des ratios comparables ou moins avantageux que celui de Petro-Canada. Canadian Oxidental Petroleum Limited a un ratio de 1 pour 3; Alberta Energy Company Limited, un ratio de 1 pour 1,2; Norcen Energy Resources, 1 pour 2,3; Total Petroleum North America Limited, 1 pour 1,8; et Pan-Canadian Petroleum Limited, 1 pour 3.5, mais elles restent actives dans le domaine. En fait, l'une des multinationales les plus anciennes et les mieux implantées au Canada, Shell Canada Limited, a un ratio d'endettement à long terme identique à celui de Petro-Canada.

Donc, je n'ai pas été surpris outre mesure lorsqu'en décembre dernier, l'entreprise d'évaluation réputée de New York, Moody's Investor Service Incorporated, a accordé à Petro-Canada une cote triple À pour ses nouveaux titres de créance totalisant environ 400 millions de dollars.

Comme le faisait remarquer le *Toronto Star* dans son article:

> Une telle cote, un rien inférieure aux plus hautes attribuées au gouvernement fédéral pour ses titres de créance, témoigne d'une excellente position sur le marché de l'emprunt.

Je souligne, «excellente position sur le marché de l'emprunt». Il semble donc que Petro-Canada pourrait sans aucune difficulté s'endetter beaucoup plus qu'elle ne l'est en ce moment et quand même rester un acteur sain et vigoureux dans le domaine pétrolier canadien. En fait, la cote de Moody's démontre que la société pourrait emprunter plus en demeurant dans le secteur public qu'en passant au secteur privé en raison des coûts inférieurs de service que lui assure son statut de société d'État appuyée par le Trésor fédéral.

Et quel est l'autre aspect de la capitalisation? Qu'arrivera-t-il de tout l'argent que Petro-Canada peut empocher grâce à son importante émission d'actions? C'est regrettable, mais à moins que le gouvernement fédéral ne soit prêt à renoncer à l'argent en continuant simplement de réinvestir les profits de la vente d'actions dans Petro-Canada même, celle-ci ne retirera rien de cet argent. Je le répète, les contribuables canadiens possèdent environ 4 milliards de dollars d'actions de Petro-Canada. Si la société est vendue, les contribuables seront en droit de récupérer cette somme.

• (1805)

Comme je l'ai déjà mentionné, le gouvernement parle déjà de rendre à la société le produit de la première émission d'actions, c'est-à-dire l'émission de 15 p. 100 des actions qui a rapporté en tout entre 500 et 700 millions de dollars. Le gouvernement aura vraisemblablement beaucoup de mal, sur le plan politique, à se montrer aussi généreux à l'avenir, surtout au moment où il réduit les programmes de soins de santé et d'éducation et les services sociaux pour poursuivre sa croisade fiscale.

Les marchés devront absorber la prochaine émission d'actions d'une valeur de 3 à 3,5 milliards de dollars, dont tout le produit reviendra au Trésor fédéral. Tout cela avant que Petro-Canada ne puisse empocher un sou.

Mettre Petro-Canada sur le marché, surtout au moment où la Compagnie pétrolière impériale Limitée veut à tout prix absorber Texaco Canada, semble bien la pire chose à faire quand on cherche à recueillir l'argent frais dont a tant besoin la société. Ce sera un processus lourd et forcément long qui nécessitera inévitablement des dépenses publiques. De toute façon, la société a encore amplement de jeu pour financer un peu plus sa dette.

Il faut donc se demander, et c'est ce que je demande au gouvernement ce soir: comment se fait-il que vous choisissiez toujours les mauvaises solutions?

J'aurai bien d'autres choses à dire à ce sujet au cours du débat sur le projet de loi que le gouvernement a promis de présenter au cours de la présente session. Mais pour l'instant, je m'arrêterai là.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, au nom du ministre des Finances, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre aux questions que mon collègue a soulevées ce soir et le 23 février dernier.

Permettez-moi de vous dire, monsieur le Président, qu'il est probablement prématuré à ce moment-ci de spéculer sur la valeur de Petro-Canada et sur celle que cette société aura au moment où elle sera offerte au public canadien.

La valeur réelle de la société sera déterminée au moment où les actions seront offertes au public. J'imagine que cette valeur sera déterminée selon un certain nombre de facteurs, dont le prix international du pétrole à ce moment-là, le rendement prévu de la société et l'état des marchés des valeurs mobilières et des obligations.

Même alors, la valeur ne sera probablement pertinente que pendant une brève période et elle variera de façon notable avec le temps au fur et à mesure que le gouvernement vendra ses actions.

L'offre initiale sera une émission du Trésor gérée par Petro-Canada. Les détails définitifs, y compris le nombre d'actions émises et la méthode de répartition, seront mis au point de concert avec les preneurs fermes, une fois que la mesure législative dont le député a parlé aura été adoptée par la Chambre. Le nombre d'actions émises ne sera certainement pas plus élevé que ce que le marché peut absorber.

Le 23 février, le député a parlé de la valeur nette de Petro-Canada, et je présume qu'il voulait ainsi désigner la valeur comptable des actifs de la société moins son passif ou l'avoir des actionnaires. Je voudrais signaler que le chiffre qu'il a cité à cette occasion est un tant soit peu différent du montant qui figure sur les plus récents états financiers de Petro-Canada, soit environ 2,7 milliards de dollars.

Quoi qu'il en soit, je suppose qu'un analyste du marché dirait au député que la valeur comptable nette n'est que l'un des nombreux critères dont il faut tenir compte pour déterminer ce que touchera le gouvernement pour Petro-Canada dans les années à venir.

Dans leur évaluation de Petro-Canada, les investisseurs éventuels jugeront qu'elle est l'un des plus grands détenteurs de droits sur des ressources en gaz naturel et en pétrole au Canada, l'un des principaux producteurs de pétrole, de gaz naturel et de produits liquides extraits du gaz naturel, et l'un des prospecteurs de pétrole et de gaz les plus actifs du Canada. La société, dont le flux de trésorerie est de quelque 800 millions par année et dont les installations et le matériel valent presque 5 milliards, nous semble bien placée pour profiter des découvertes dans les régions neuves tant de l'ouest que de l'est du Canada.

Nous croyons que lorsque l'offre sera présentée, elle sera favorablement accueillie et qu'elle donnera à la société les capitaux dont elle a besoin pour être plus active à l'avenir.

LES CENTRES POUR FEMMES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je prends ce soir la parole à la suite d'une question que j'ai posée la semaine dernière à la Chambre au sujet du financement des centres pour femmes dans le cadre du programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État.

Cette question est devenue une cause célèbre pour les Canadiennes. Elle porte essentiellement sur la différence entre le financement de base et le financement de projets.

Le financement de base couvre les dépenses nécessaires pour garder ces centres ouverts. Autrement dit, il permet de payer le loyer, l'éclairage, le chauffage, les frais accessoires de cette nature et habituellement le salaire d'une coordonnatrice à temps partiel.

• (1810)

Le financement de projets, comme le nom l'indique, s'applique à un projet déterminé, exposé dans une demande de subvention présentée par l'organisme, concernant toutes sortes de fins. Il peut s'agir d'études portant sur les victimes d'aggression sexuelle. Il peut s'agir de programmes d'équité en matière d'emploi ou de courts programmes d'enseignement. Le financement de projets peut s'appliquer à toutes sortes de projets.

Le problème, c'est que le programme de promotion de la femme a été amputé de 1,6 millions de dollars dont bénéficiaient plus de 70 centres pour femmes. Les femmes qui comptent sur ces centres, de même que celles qui y travaillent ou qui y font du bénévolat, n'ont aucune sécurité pour leurs entreprises à venir.

Nous avons entendu le secrétaire d'État et la ministre responsable de la situation de la femme nous dire: «Ne vous faites pas de souci, nous sommes prêts à vous faire bénéficier du financement de projets.» Mais sur le plan des principes et sur le plan pratique, c'est inacceptable.

Nous savons que le budget a été réduit de 1,6 millions de dollars. L'an dernier et les années précédentes—depuis que le gouvernement libéral a institué ces programmes—les femmes pouvaient compter sur le financement de base pour garder leurs centres ouverts et sur le financement de projets pour accomplir les tâches particulières qu'elles s'étaient fixées. Ce qui s'est passé, en fait, c'est que le gouvernement demande à ces femmes et aux femmes de tout le Canada de se partager un gâteau encore plus plus petit en ce qui concerne le financement de projets, divisant ainsi les femmes en les opposant les unes aux autres.

Je dois dire que je suis extrêmement fière des femmes engagées dans ces centres d'un bout à l'autre du pays. Le centre Second Storey de Bridgewater, dans la circonscription de South Shore, en Nouvelle-Écosse, s'est vu offrir un chèque jeudi dernier. Les responsables ont décidé d'attendre avant de l'encaisser parce que, disent-elles, elles ne veulent pas que leur cas soit utilisé au détriment des autres, elle ne veulent pas faire concurrence à d'autres femmes partout au Canada pour obtenir des fonds qui ne cessent de diminuer.

Plus tard cette semaine, le secrétaire d'État rencontrera, à ma connaissance, des porte-parole de tous les centres à l'extérieur du Québec. Ce n'est pas vraiment ce que les femmes voulaient. Celles-ci s'attendaient à ce que soient invités des porte-parole des centres touchés. Je suppose toutefois que c'est mieux que rien.

Le problème, c'est que nous n'aurons pas gain de cause, c'est-à-dire que le financement de base ne sera pas rétabli.

Depuis que je suis arrivée aux Communes il y a dix-huit mois, nous sommes tous venus à la conclusion qu'il fallait comprimer les dépenses du gouvernement. Personne ne conteste le fait qu'il faut réduire le déficit. Mais il ne s'agit que de 1,6 million de dollars. Certes, dans mon enfance au cap Breton et à Halifax, je ne pensais pas que je dirais un jour que pareil montant est une bagatelle, mais dans l'état actuel des choses, on ne peut pas dire qu'elle permettra au gouvernement d'équilibrer son budget. D'autre part, sa suppression fera très mal à une foule de femmes de tous les coins du pays.

Je sais qu'il ne me reste pas beaucoup de temps. Je voudrais néanmoins dire brièvement, d'après mes vingt années d'expérience de travail avec des groupes comme ceux-là, ce que représentent ces centres pour les femmes. Ceux-ci s'occupent d'à peu près toutes les situations de crise vécues par les femmes, dans les campagnes surtout, mais aussi dans les villes.

Dans les villes, même si les services d'aide destinés aux femmes laissent beaucoup à désirer, les femmes peuvent recourir aux refuges et aux urgences des hôpitaux. Elles peuvent faire appel à des médecins, à des centres d'aide juridique, etc., selon la nature de leurs problèmes. Les universités offrent également certains programmes aux femmes. Ce n'est pas suffisant, ça ne couvre pas toutes les situations, mais au moins les femmes ont d'autres recours.

Pour les femmes canadiennes qui vivent dans les régions rurales, et je songe particulièrement à Second Storey, sur la rive sud de la Nouvelle-Écosse, et au centre pour femmes d'Antigonish, c'est la seule planche de salut. Les femmes qui sont aliénées et isolées ignorent qu'elles peuvent obtenir des conseils d'ordre juridique ou médical, l'aide de travailleurs sociaux ou toute autre forme d'assistance pour se sortir d'une situation intenable, qu'il s'agisse de sévices corporels ou d'un problème financier, comme l'impossibilité de trouver de l'argent pour chauffer leur maison ou pour nourrir leurs enfants.

Elles savent toutefois que, sur la rue principale de la ville la plus rapprochée, il y a un centre qui accueille des femmes et qu'elles peuvent y téléphoner ou s'y rendre.

• (1815)

Un des groupes avec lequel je me suis entretenue hier m'a dit que, le mois dernier, il avait reçu 400 appels téléphoniques et 200 visites; 600 femmes se sont adressées à l'un de ces centres le mois dernier. À cause de la suppression du financement de base, ces 600 femmes n'auront plus d'endroit où aller. Il faut multiplier ce chiffre par les quelques 70 centres du pays qui risquent de fermer leurs portes. Les femmes du Canada ne méritent pas cela. Elles méritent toute l'aide possible.

Pourquoi le gouvernement ne se facilite-t-il pas la tâche et ne dit-il pas plutôt: «Nous avons commis une erreur. Nous allons rétablir le financement de base. Nous nous rendons compte à quel point les centres pour femmes sont importants pour l'épanouissement de ces dernières dans notre société et pour leur quête d'égalité»?

Ce n'est pas une demande exagérée, mais elle permettra néanmoins d'aider tellement de femmes se trouvant dans des situations qui, à leurs yeux, sont sans issue. Ce sont des femmes qui, en se réveillant le matin, n'entrevoient aucun avenir pour leurs enfants et pour elles-mêmes.

Certains m'accuseront peut-être de dramatiser. Or, je vous assure, monsieur le Président, que les femmes qui sont venues me voir à mon bureau aujourd'hui, et celles qui ont vu la ministre chargée de la situation de la femme et le secrétaire d'État, pourront vous garantir que je n'exagère pas. Je dis la vérité. Nous avons besoin d'une réponse sur-le-champ.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, en réponse aux préoccupations que la députée a formulées le 6 avril, je ne peux que réitérer les propos que le secrétaire d'État a tenus ce jour-là, lorsqu'il a dit qu'il s'était engagé à promouvoir la cause des femmes canadiennes et des organisations qui défendent leurs intérêts.

Nous sommes sensibles aux préoccupations des femmes, mais nous croyons que tous les secteurs de notre société doivent partager avec nous la responsabilité d'écorner la dette nationale écrasante dont nous avons hérité. Nous savons que nous en demandons beaucoup aux Canadiens. Il ne s'agit pas d'un concours de popularité, mais d'une course contre la montre. Plus nous attendons et moins nous payons. Plus la facture sera élevée pour notre postérité. Pourtant, nous voulons offrir à nos enfants la sécurité financière dont la députée parlait.

Il serait en fait plus facile de cacher aux Canadiens la vérité à propos du déficit. Cependant, notre gouvernement ne souscrit à aucune école de comptabilité aveugle.

Notre budget permettra de ramener le déficit à 23,5 milliards de dollars l'an prochain et de le réduire de moitié, en le ramenant à 14 milliards de dollars, trois ans plus tard. Nous offrons plus que jamais aux Canadiens la possibilité de réduire le déficit de moitié d'ici 1993-1994.

Nous bâtissons une économie qui permettra au Canada d'offrir les programmes sociaux et les conditions nécessaires à la véritable égalité pour les femmes—une égalité financée par les fonds en caisse et non à crédit.

Les mesures budgétaires ne signifient pas que le gouvernement viole sa promesse de promouvoir l'égalité et la justice pour les femmes. Depuis 1984, le gouvernement a agi dans l'intérêt des femmes. Les compressions budgétaires du programme de promotion de la femme ne violent pas notre promesse puisque le programme viendra encore en aide à plus de 550 groupes féminins durant le présent exercice.

La députée a eu tout a fait raison de souligner la semaine dernière, comme le ministre nous l'avait annoncé, que les groupes féminins reçoivent maintenant du financement de projet. Comme ce soir, elle avait alors cité l'exemple d'un centre pour femmes de Nouvelle-Écosse qui avait reçu une subvention de projet de 46 000 $. Si nos collègues d'en face ne nous écoutent pas, ils écouteront peut-être la députée de Halifax.

Je tiens encore une fois à répéter bien clairement que le programme de promotion de la femme continuera à aider les groupes féminins du Canada. Les groupes peuvent toujours faire financer leurs projets si leurs activités respectent le mandat du programme. Un organisme peut même obtenir des fonds pour ses frais généraux s'ils se rapportent aux activités du projet.

Il est clair que le secrétariat d'État aidera les centres à poursuivre leurs activités et sera aussi souple et généreux que possible dans l'application des lignes directrices sur le financement et des critères d'admissibilité.

• (1820)

Pendant les quatre années qui ont précédé notre mandat, le gouvernement précédent a dépensé 12 millions pour des programmes d'aide aux femmes.

En 1984, notre gouvernement a décidé que ces programmes nécessitaient un financement généreux. Depuis lors, nous avons plus que quadruplé ce montant qui atteint 56 millions. Notre association avec les organisations féminines est mieux adaptée et notre partenariat reste en place.

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour continuer de poser des questions au ministre de l'Environnement ou à son secrétaire parlementaire concernant le fameux Plan vert qui a été dévoilé il y a quelques semaines.

À ce moment-là, quand j'ai posé mes questions à la Chambre, j'ai même accusé le gouvernement d'être «grand parleur mais petit faiseur» en ce qui concerne la protection de l'environnement. Je maintiens cette même accusation aujourd'hui parce que quelques semaines se sont écoulées depuis ma dernière intervention à la Chambre, et j'ai appris que ce n'est pas seulement vrai que dans le Plan vert de 29 pages de questions pas mal vagues, il n'y a eu aucun engagement financier du gouvernement, mais depuis les dernières deux semaines, j'ai appris que beaucoup de groupes pour la protection de l'environnement ont vraiment critiqué sévèrement le gouvernement de son manque d'action.

Je suis particulièrement affecté par le manque d'action du gouvernement parce que dans la nuit d'août 1988, j'ai été moi-même évacué de Saint-Basile-le-Grand à cause de l'incendie des BPC. C'était une véritable catastrophe cette nuit-là, et pour plusieurs semaines après, plusieurs personnes ont perdu beaucoup d'argent. Ils ont eu beaucoup d'engoisse, mais pendant cette période-là le gouvernement, par l'entremise du ministère des Transports, du ministère de l'Environnement et même du premier ministre, ils ont eu l'assurance que ce gouvernement allait régler l'affaire de Saint-Basile-le-Grand, allait régler la question des BPC à travers le Canada et allait vraiment régler les problèmes de l'environnement, si on pouvait lui faire confiance en le faisant élire pour un deuxième mandat. Cela c'était en 1988.

Monsieur le Président, chez nous, au Québec, on a un chansonnier qui s'appelait Félix Leclerc. Il est mort aujourd'hui, mais dans une de ses chansons il disait: «la veille des élections, le candidat m'appelait son fiston, le lendemain des élections, il ne connaissait même pas mon nom.» Les gens du Québec et je pense que les gens du Canada ont un peu ce sentiment qu'après avoir fait toute sa campagne électorale en 1988 sur la protection de l'environnement, ce gouvernement a oublié ses promesses. Donc, c'est pour cela quand j'ai posé la question au premier ministre il y a quelques semaines j'ai dit que le gouvernement en matière d'environnement semble être «grand parleur mais petit faiseur».

Je parle sur le plan national alors que plusieurs groupements nationaux de protection de l'environnement se sont plaints du manque d'action du gouvernement dans le domaine de l'environnement, mais aussi dans ma circonscription de Chambly nous avons une rivière qui s'appelle la rivière Richelieu, qui est toute polluée. Nous avons, comme je vous l'ai dit, les BPC qui attendent toujours un leadership du gouvernement fédéral pour nous aider à traiter nos BPC et un leadership qui peut travailler conjointement avec le gouvernement provincial pour nous aider à traiter les différents déchets toxiques dans notre Québec.

• (1825)

J'aimerais bien mettre l'accent sur un point qui est très important ces jours-ci puisque nous parlons du lac Meech et des autres crises constitutionnelles. Les gens de Québec attendent la preuve qu'on peut avoir un fédéralisme rentable, un fédéralisme dans lequel on peut travailler conjointement, le fédéral avec le provincial, pour régler les problèmes graves. Jusqu'à présent, monsieur le Président, on n'a pas vu cette preuve, et cela fait déjà deux ans.

Une dernière anecdote que j'aimerais faire—et il y a bien maintenant huit semaines que je suis ici comme député de Chambly—j'ai fait campagne pendant deux ans pour devenir député de Chambly, et un des points que j'ai toujours souligné, c'était que le gouvernement n'a pas fait assez pour l'environnement dans Chambly. Mon Dieu que j'ai eu des visites de ministres de toutes sortes, de ministres de l'Environnement, le premier ministre, deux fois, et de différents ministres provinciaux. Tous ces ministres, du côté du gouvernement fédéral, ont dit: on va régler cela, il faut nous faire confiance encore quelques semaines, parce que le ministre de l'Environnement va vous dévoiler un beau plan qui va s'attaquer à vos problèmes. Mais imaginez-vous le plan! Ce n'était pas un plan vert, mais c'était un plan vide, monsieur le Président. C'est pour cette raison que, aujourd'hui, je dis que ce gouvernement, en ce qui a trait au secteur de l'environnement, c'est un grand parleur, mais un petit faiseur.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Tout d'abord, j'aimerais féliciter l'honorable député pour sa victoire aux dernières élections partielles dans la circonscription de Chambly.

[*Traduction*]

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à la Chambre au nouveau député. C'est la première occasion que j'ai de le faire. Je suis heureux de son intérêt pour les questions environnementales. J'attends sa participation aux débats qui auront lieu dans les mois et les années à venir.

Le député a parlé des réalisations du gouvernement. Je voudrais préciser une chose ou deux. Depuis l'élection du gouvernement en 1984, il y a eu plusieurs réalisations marquantes. Le temps ne me permet pas de les citer toutes, je me limiterai donc à deux ou trois.

Il y a l'accord sur les pluies acides en vertu duquel le gouvernement fédéral et les sept provinces les plus à l'est ont accepté de réduire de 50 p. 100, par rapport à 1980, leurs émissions de dioxyde de soufre, d'ici 1994. Je suis heureux que nous ayons fait beaucoup de progrès à ce sujet.

J'attends également avec impatience la signature d'un accord avec les États-Unis au sujet de la réduction des pluies acides, sachant quelle importance vitale cela revêt pour l'ensemble du Canada. J'imagine que c'est particulièrement important pour la circonscription du député.

J'aimerais également parler de la signature du protocole de Montréal relatif à la couche d'ozone. Je pense que nous savons tous ici à la Chambre que les rejets de CFC se sont révélés extrêmement nocifs. L'existence du trou de l'Antarctique est bien connue. Ce qu'on sait peut-être moins, c'est que même en prenant les mesures tout à fait considérables qui sont prévues, c'est-à-dire la réduction virtuelle des émissions de CFC d'ici l'an 2000, les quantités résiduelles de CFC dans l'atmosphère vont continuer de menacer l'humanité pendant les cent années suivantes. Voilà qui donne le frisson et montre à quel point il est indispensable pour le Canada et pour toute la commu-

nauté internationale de travailler de concert à la réalisation de cet objectif.

J'évoquerai également l'adoption en 1988 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, c'était avant l'arrivée du député à la Chambre, mais je pense qu'il reconnaîtra quand même que ce projet de loi a innové au Canada. C'est le texte le plus définitif que nous ayons jamais eu. Je pense qu'il va se révéler très efficace dans les temps à venir.

Pour ce qui est du Plan vert, j'estime qu'il importe peu qu'il ait été publié le mois dernier, il y a deux mois ou il y a trois mois. Ce qui importe le plus, c'est le fait qu'on ait maintenant lancé un processus très important de consultations avec les provinces, car elles ont un rôle essentiel à jouer dans la protection de l'environnement; avec l'industrie, car nous aurons besoin de sa collaboration afin de réaliser nos objectifs; et avec les groupes de pression et la population en général.

Il me tarde de participer à ce processus au cours des trois ou quatre prochains mois. J'espère que le député de Chambly y participera également, car avec son enthousiasme et avec l'intérêt bien particulier qu'il porte à l'environnement, sa contribution pourrait être importante.

Le député a parlé de Saint-Basile-le-Grand. Je voudrais lui rappeler que le gouvernement fédéral a accepté de jouer un rôle dans la solution. Nous avons accepté de supporter notre part des dépenses, mais le gouvernement du Québec ne nous a pas encore précisé le montant de la note finale. C'est ce que nous attendons de savoir. Lorsque nous connaîtrons ce montant, il existe, en fait, une formule en vertu de laquelle le gouvernement fédéral paiera sa part des coûts. Je sais que ses électeurs et tous les Canadiens s'en réjouiront.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 11 avril 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, les 780 habitants de Brantville sont contre la fusion des bureaux de poste de Brantville et de Tabusintac.

La localité de Brantville est francophone et elle veut conserver son service postal en français. Elle a toujours eu son propre bureau de poste et son service postal rural. Ses habitants ne sont pas des citoyens de deuxième ordre. Ils ne veulent pas être annexés à une autre localité. Brantville a pris de l'expansion depuis 1970 et elle veut continuer dans cette voie. Et pour ce faire, elle a absolument besoin d'un bon service postal. C'est le message que cette localité nous transmet.

Quand de telles décisions sont prises sans aucune forme de consultation, je me demande pourquoi certains d'entre nous, sans savoir ce qui se passe dans ces localités, ont la manie de vouloir réparer des choses qui fonctionnent bien.

Je vous demande, monsieur le Président, de mettre fin à l'absurdité qui règne à la Société canadienne des postes.

* * *

LE MULTICULTURALISME

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, à la veille de l'interruption traditionnelle des travaux de la Chambre, j'aimerais que tous les Canadiens réfléchissent au message universel d'espoir et de paix qui émane des fêtes que de nombreuses religions et de nombreuses cultures célèbrent à cette époque de l'année.

Dans l'esprit de notre tradition multiculturelle, il importe de reconnaître que nous ne sommes pas seulement à l'époque où les Chrétiens célèbrent Pâques, fête de la résurrection et de l'espoir, mais aussi celle où nos amis juifs célèbrent la Pâque, où ils soulignent l'espoir et la fin de persécutions.

De plus, vendredi, la communauté sikhe fêtera le Baisakni. Nous nous joignons à elle pour cette fête traditionnelle où elle souligne l'égalité entre les individus, le partage communautaire et la paix.

Quant à eux, nos amis musulmans fêteront bientôt la fin du Ramadan.

Quelle que soit notre religion et notre culture, nous sommes à une période de l'année qui marque de nouveaux départs. J'invite tous les Canadiens à partager ensemble l'espoir et les aspirations qu'ils tirent de leur culture et de leur religion.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, récemment, le port de Vancouver a été le théâtre d'une collision entre un navire céréalier et un chalutier qui a entraîné le déversement de 40 000 litres de gazole, le plus important déversement pétrolier en quelque 17 années.

Des centaines d'animaux marins, notamment des canards, ont péri. De nombreux autres n'ont dû leur survie qu'aux efforts déployés par les bénévoles de la Wildlife Rescue Association et les membres de l'Environment Youth Corps.

L'accident en question montre clairement qu'il faut interdire le trafic des pétroliers dans le bras de mer—et on a vu récemment par exemple, un pétrolier de 105 000 tonnes de port en lourd venir charger du pétrole brut au terminal Westridge de Burnaby—tant qu'on n'aura pas effectué une étude d'impact écologique complète sur les risques liés au trafic pétrolier dans le bras de mer Burrard.

À l'instar des conseils municipaux de Burnaby et de Vancouver, je réclame cette étude d'impact écologique qui se fait attendre depuis bien longtemps, avant que ne se produise un déversement pétrolier encore plus important, qui pourrait détruire nos ressources halieutiques, notre faune, et avoir des répercussions écologiques catastrophiques en Colombie-Britannique. Il faut agir avant qu'il ne soit trop tard.

Article 31 du Règlement

L'INDUSTRIE DU TEXTILE

M. Bruce Halliday (Oxford): Si je prends la parole, monsieur le Président, c'est pour informer la Chambre que 600 travailleurs du textile ont tout à coup perdu leur emploi dans la ville de Woodstock par suite de la fermeture, annoncée hier, de deux usines de la société Harvey Woods, qui était depuis de nombreuses années le plus gros employeur de la ville.

Le 28 février dernier, par suite de difficultés imputables ni à la gestion de l'usine locale, ni à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, la société *TAG Apparel Groups Incorporated*, de Mississauga, a été placée sous séquestre. Nous croyons savoir que le syndic n'a pas jugé à propos d'accepter d'offre qui aurait pu permettre aux usines locales de poursuivre leur activité.

Même si, nous le reconnaissons, l'économie globale du sud-ouest de l'Ontario n'est pas en perte de vitesse, l'îlot de chômage considérable qui existe désormais risque de causer à d'innombrables travailleurs et à leurs familles maintes difficultés et beaucoup d'angoisse.

Nous attendons avec impatience toute aide que le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration pourrait nous accorder par l'entremise de son Centre de la main-d'oeuvre du Canada local, notamment dans le cadre du Programme de planification de l'emploi.

Par la même occasion, nous prions instamment le gouvernement de reconnaître l'existence d'îlots de très grandes difficultés en offrant une aide financière aux exploitants de petites entreprises locales, notamment dans le domaine du textile, susceptibles peut-être de donner plus d'ampleur à leur entreprise et d'absorber ainsi un bon nombre des travailleurs mis récemment en disponibilité.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la Commission royale sur le transport des voyageurs au Canada a annoncé qu'elle tiendra des audiences publiques.

J'ai écrit hier au président de la Commission, M. Louis Hyndman, en ces termes: «Permettez-moi de vous dire que je trouve inéquitable, discriminatoire et injuste que la Commission ne siège pas dans les régions éloignées de la province de Québec, comme la nôtre, et j'ai l'impression que la Commission «a perdu le Nord du Québec».

Pourtant, j'aimerais vous signaler le dossier ferroviaire de l'Abitibi (décision de l'Office national des transports du Canada no 45-R-1990) et le transport-passagers (Via Montréal—Senneterre—La Sarre), le dossier aérien (départ d'Air Canada), le dossier routier (transcanadienne 117 nord), le dossier du transport maritime sur les côtes de la Baie d'Hudson et de la Baie d'Ungava, qui sont instructifs et très significatifs quant au transport des voyageurs au Canada.

La population d'Abitibi—Témiscamingue ne peut légiférer sa géographie, mais elle a de sérieuses raisons de dire: «Nous avons vécu le passé, nous vivons le présent, et nous avons le goût de vivre l'avenir décemment», et de pouvoir être présente à des audiences chez elle.

Monsieur le Président, cette Commission aurait-elle peur de venir en Abitibi et d'écouter les gens du Nord?

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de faire la déclaration suivante.

L'assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest a pris la semaine dernière une décision historique. Les six langues autochtones de ce territoire ont été reconnues langues officielles.

Le chipewyan, le cri, le dogrib, le gwich'in, l'esquimaud et l'esclave, au même titre que l'anglais et le français, ont acquis maintenant un statut officiel dans les Territoires du Nord-Ouest.

La nouvelle Loi sur les langues officielles de ces territoires reconnaît la présence des peuples autochtones, vivant surtout dans cette région, mais présents également dans d'autres parties du Canada, comme étant une caractéristique fondamentale de notre pays.

Elle déclare également que l'existence des peuples autochtones, qui parlent leurs langues propres, donne aux Territoires du Nord-Ouest la caractéristique d'une société distincte au sein du Canada.

En reconnaissant les langues de ses premiers habitants, les Territoires du Nord-Ouest ont donné l'exemple à tout le Canada.

Lorsqu'on concilie nos différences avec respect et bonne volonté, on contribue à l'édification d'une nation qui reflète vraiment les peuples qui la composent; une nation qui est forte et solide dans sa diversité et qui a confiance dans son avenir.

LA STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR DE LA POPULATION ACTIVE

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, il y a un an aujourd'hui, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déposé une stratégie de mise en valeur de la population active, plan arrêté par le gouvernement pour que les Canadiens bénéficient des meilleurs programmes d'adaptation du marché du travail au monde.

Fondée sur le succès de La Planification de l'emploi, la Stratégie de mise en valeur de la population active est une action vraiment nationale visant à accroître la compétence des Canadiens et à leur permettre de se réaliser pleinement.

Notre avenir dépend de cette stratégie, mais si nous n'adoptons pas le projet de loi C-21, elle restera lettre morte. Grâce à cette mesure législative, qui constitue un plan rationnel pour les années 90, notre prospérité future est assurée.

J'exhorte tous les députés et tous les sénateurs à appuyer le projet de loi C-21.

* * *

L'EUROPE DE L'EST

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, les récentes élections en Europe de l'Est prouvent que même les gens qui n'ont jamais connu la démocratie active tiennent à réaliser leurs aspirations et leurs rêves pacifiquement et ouvertement. Le mouvement démocratique, issu de la Pologne et de la Hongrie, s'est propagé à l'Europe de l'Est et gagnera bientôt la république croate.

Les 22 et 23 avril, pour la première fois depuis plus de 40 ans, les Croates vont aller aux urnes pour élire des représentants de plusieurs partis: 20 nouvelles organisations politiques qui représentent une variété de factions vont concurrencer directement le Parti communiste.

L'évolution politique de l'Europe de l'Est a soulevé une vague d'enthousiasme chez les Occidentaux, qui devraient maintenant appuyer le peuple yougoslave, qui cherche à s'affranchir de ses oppresseurs et à participer pleinement au processus de la démocratie politique.

Je suis certaine que tous les députés se joignent à moi pour féliciter le Parlement croate d'avoir pris cette nouvelle orientation et lui souhaiter une transition pacifique et couronnée de succès de l'État monolithique au pluripartisme démocratique.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA CITOYENNETÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, du 15 au 21 avril, la Semaine nationale de la citoyenneté sera célébrée dans toutes les régions du Canada.

Les Canadiens, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes, qu'ils vivent dans les provinces atlantiques, le centre du pays, le Grand Nord ou les provinces de l'Ouest, qu'ils soient de souche autochtone, française, anglaise, ou néo-Canadiens d'une autre ascendance ou d'ascendance multiple, auront tous alors l'occasion rêvée d'examiner le merveilleux cadeau qui nous a été offert: notre pays, le Canada, et notre citoyenneté canadienne.

Profitons-en pour nous élever énergiquement contre toute forme de racisme et de fanatisme, contre toutes les déclarations et les actions visant à dénigrer certains de nos compatriotes.

Au cours des derniers mois, des T-shirts, des badges, des calendriers et des avis de recherche simulés portant des slogans déplacés et insultants, sans parler des déclarations sur le conflit linguistique et des actes empreints d'intolérance, tant au Québec que dans d'autres régions du Canada, ont grandement contribué à effiler le tissu canadien et à miner la générosité et la tolérance qui nous caractérisent.

Défendons le Canada, pour le pays qu'il est devenu et le pays qu'il pourrait être: le plus grand d'entre tous.

[*Français*]

Soyons tous fiers de notre pays, et oeuvrons ensemble pour qu'il devienne un symbole de tolérance et de générosité.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je désire poser une question au premier ministre.

Au moment où le pays est en proie à de grandes tensions et divisions, il me semble que tous les membres du gouvernement, sans exception, ont pour rôle et devoir de tenir des propos de nature à encourager le dialogue et la compréhension entre tous les Canadiens de toutes nos

régions. Par conséquent, je demande au premier ministre de saisir l'occasion pour expliquer les propos controversés que son ministre de l'Environnement a tenus vendredi dernier, selon lesquels le Canada aura à choisir entre Terre-Neuve et Québec. Est-ce que le premier ministre peut nous donner cette explication?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a parlé de ceux qui tiennent des propos de nature à favoriser le dialogue et la tolérance au Canada. De toute évidence, il ne parle pas de l'intervention tout à fait inacceptable de son député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte qui, hier, a provoqué une situation quand même inacceptable avec des injures et des insultes envers un député de ce gouvernement et député de cette Chambre. Mais, connaissant l'esprit parlementaire de mon ami de Terre-Neuve, on m'informe qu'il a rapidement retiré ce commentaire quand même disgracieux à l'égard d'un membre de la députation.

En ce qui concerne les commentaires du ministre de l'Environnement, cela fait maintenant deux ou trois occasions que le chef de l'opposition arrive avec la même question. Je me suis permis de l'informer, l'autre jour, que le ministre avait bel et bien dit cela, mais qu'il avait également dit autre chose dont la lecture globale ne permettrait à un individu raisonnable de conclure autre chose que le fait que le ministre de l'Environnement favorise l'intégrité du pays et la présence au sein de ce pays de toutes les provinces, que ce soit la province de Québec ou la province de Terre-Neuve et le Labrador. Ce que je trouve déplorable c'est que malgré les réponses précises que j'ai fournies au chef de l'opposition, il persiste à revenir avec cette question dans le but de semer la mésentente ici à la Chambre et à travers le Canada.

Des voix: Ah, Ah!

M. Mulroney: Et je demanderais au chef de l'opposition de cesser de se comporter comme un agent de division, parce que ce n'est pas dans ses habitudes. Je lui demanderais de cesser les propos de cette nature, qui sont blessants, qui sont inexacts et injurieux pour tous les députés de cette Chambre.

• (1420)

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je déplore le ton du premier ministre. Je lui ai donné l'occasion de parler pour un Canada uni.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Je lui ai donné l'opportunité de parler pour un Canada uni et il a manqué cette occasion; il m'a répondu d'une façon politiquement basse, et je pense que je parle au nom de tous les Canadiens quand je dis que nous devons déplorer le ton et la substance de sa réponse aujourd'hui.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, le 23 novembre 1984, le Cabinet du premier ministre a fait parvenir à tous les ministres et sous-ministres une lettre dont voici un extrait:

> . . .les ministres, non pas seulement individuellement mais aussi collectivement comme Cabinet, continueront d'être les principaux porte-parole du gouvernement du Canada.

Lundi, quand j'ai interrogé le premier ministre sur cette déclaration du ministre de l'Environnement: «On peut imaginer une situation où le Canada anglais aura à choisir entre Terre-Neuve et Québec», il m'a répondu, en partie, que le ministre de l'Environnement avait ajouté: «Personne ne pense que Terre-Neuve devrait quitter la Confédération.»

Je demande au premier ministre ce que le ministre de l'Environnement avait en tête quand il a dit en son propre nom et, je suppose, en celui du gouvernement: «On peut imaginer une situation où le Canada anglais aura à choisir entre Terre-Neuve et Québec»?

Dans un esprit d'unité et réconciliation, j'invite le premier ministre à expliquer ces paroles.

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition me demande de parler pour un Canada uni. L'Accord du lac Meech propose un Canada enfin uni. Est-ce que tous les libéraux vont appuyer l'Accord du lac Meech?

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Oui!

M. Mulroney: L'honorable député d'Ottawa—Vanier me dit oui, et lui, je le crois, parce qu'il a été fidèle à tous les votes en faveur de l'Accord du lac Meech. Le député d'Ottawa—Vanier sait fort bien que lorsque la population québécoise a reçu une promesse de la part du premier ministre du Canada, en 1980, qu'un vote pour le non voulait dire un fédéralisme renouvelé. Le député d'Ottawa—Vanier a compris, comme tous les Québécois également, que cela voulait dire une Constitution avec le Québec, et pas le Québec à l'écart.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est donc, monsieur le Président, quand même un moment de joie que de retrouver ici à la Chambre des communes, des Canadiens francophones et anglophones de toutes souches qui sont ici parce qu'ils sont canadiens, qui viennent de différentes régions et qui représentent différentes provinces. Mais ils sont ici à la Chambre parce qu'ils sont tous canadiens. Et je trouve inacceptable que le chef de l'opposition demande des degrés de pureté de notre citoyenneté. Nous sommes tous des Canadiens et tous fiers de l'être, et que le chef de l'opposition cesse de semer la zizanie sur des grandes questions nationales.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre sait fort bien que j'ai toujours parlé, dans cette Chambre et hors de cette Chambre, pour un pays uni, dans lequel nous sommes tous des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Et c'est pourquoi nous avons appuyé l'idée du premier ministre lui-même de créer un comité spécial pour étudier la résolution d'accompagnement du premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. McKenna. Et je demande au premier ministre pourquoi il n'est pas prêt à dire, en son nom et au nom de tous ses ministres, la même chose que le premier ministre du Nouveau-Brunswick a dit, que pour lui, ce n'est pas un choix entre le Québec et Terre-Neuve, pour lui, il est prêt à choisir le Canada. Pourquoi le premier ministre ne peut-il pas donner, ici, la même réponse?

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition ne doit pas laisser planer ni entretenir le moindre doute sur mon appui et celui de tous mes collègues à un Canada uni. Il ne peut pas penser qu'il y en soit autrement.

À propos de ce que mentionne mon collègue, il est vrai que, en 1980, lorsqu'on a demandé aux Québécois: «Êtes-vous en faveur du fédéralisme ou de la souveraineté-association?», presque 50 p. 100 des personnes d'expression française de la province de Québec ont voté «oui», pour la souveraineté-association. Leur camp a perdu le référendum. L'alternative était d'abandonner à jamais les perdants, ceux dont le «oui» était un rejet du Canada, ou d'essayer de les réintégrer dans la famille canadienne accueillante et généreuse.

C'est pourquoi, après l'expérience de 1981-1982, les membres et dirigeants de tous les partis ont entrepris de négocier l'Accord du lac Meech. Il est vrai que certains de ceux qui occupent les banquettes ministérielles ont voté «oui» lors du référendum, et je suis fier de les compter parmi les membres du gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: En 1984 et en 1988, ils se sont dit: «Nous nous sommes prononcés en faveur de la souveraineté-association, mais les circonstances ont changé et il est possible d'envisager un Canada renouvelé, un Canada meilleur. Nous, Canadiens français, qui avons voté contre le Canada, voulons faire partie d'un Canada nouveau.»

C'est pourquoi la presque totalité des députés ont appuyé l'Accord du lac Meech, parce qu'il réunifiait les Canadiens et faisait des 40 p. 100 de partisans du «oui»—mais 50 p. 100 des Québécois d'expression français—des citoyens du Canada à part entière.

C'est pourquoi l'Accord du lac Meech était une affirmation si importante d'unité. C'est pourquoi il était si important que les trois principaux partis politiques l'appuient. C'est pourquoi je sais que mon collègue se félicitera de la présence dans notre parti, et dans d'autres peut-être, de personnes qui ont pu voter différemment, dans des circonstances différentes, mais qui, aujourd'hui, font de leur mieux pour bâtir un tout nouveau Canada où ils se sentent des citoyens à part entière, afin que le renouvellement du Canada se poursuive jusque dans le XXI^{e} siècle.

Des voix: Bravo!

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, tous les Canadiens attendent du premier ministre qu'il leur dise que, où qu'ils vivent au Canada, ils sont tous des citoyens à part entière.

Ma question s'adresse au ministre des Finances suppléant. Le gouvernement a clos le débat sur la taxe sur les produits et services. Il a en outre entrepris une vaste campagne de promotion auprès de la population canadienne pour faire accepter la TPS avant même qu'elle ait été adoptée par le Parlement.

Le ministre des Finances suppléant avouera-t-il aux Canadiens qu'en recourant à pareille stratégie les conservateurs comptent faire adopter le projet de loi sur la TPS et mettre celle-ci en oeuvre d'ici janvier 1991, dans

l'espoir que les Canadiens seront assez stupides pour oublier tout ça avant les prochaines élections?

• (1430)

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que, selon des précédents établis à la Chambre et d'après des propos tenus par le vérificateur général de même qu'une résolution du Comité des finances des Communes appuyée par les trois partis, il importe de bien faire connaître tous les détails liés à la TPS.

Nous ne faisons que suivre la procédure habituelle. Nous veillons à ce que les Canadiens soient prêts à passer d'une taxe de vente fédérale régressive à une TPS plus équitable. Nous procédons ainsi pour le bénéfice des Canadiens et des petites entreprises en particulier, qui doivent se préparer à la transition d'une taxe inefficace à une autre qui lui est de loin supérieure.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Une campagne publicitaire trop hâtive en faveur de la TPS a coûté 800 000 $ aux Canadiens en 1989. Aujourd'hui, à peine 24 heures après la troisième lecture du projet de loi concernant la TPS, une nouvelle campagne de propagande de plusieurs millions de dollars a commencé. Cette campagne ne tient aucun compte du processus parlementaire, car on se trouve à présumer de la portée et de l'application de la TPS.

Des voix: Posez votre question!

M. Pickard: Le ministre peut-il dire à la Chambre et aux Canadiens que le gouvernement respecte réellement le processus parlementaire, en retirant cette campagne de lavage de cerveaux et en permettant au Sénat de remplir ses obligations parlementaires?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je remarque que le député a lu l'article que M^lle^ Deborah Dowling a fait paraître aujourd'hui dans le *Ottawa Citizen*. J'ai dit à M^lle^ Dowling ce matin qu'il n'y a vraiment rien de nouveau dans l'article qu'elle a publié. En effet, à la séance du Comité des finances du 13 mars, j'ai dit au comité composé de représentants de tous les partis que, à la mi-avril, une trousse de préinscription contenant une brochure d'information et un formulaire de préinscription volontaire serait envoyée à quelque deux millions de personnes ou entreprises pour leur expliquer comment s'inscrire à l'avance pour la TPS et quelle aide ils peuvent obtenir en prévision de l'application de la nouvelle taxe.

J'ai ajouté: «Le plus tôt on s'inscrit, le plus tôt on peut se préparer à la transition».

C'est ce que nous faisons et c'est ce que j'ai dit au comité le 13 mars. Nous procédons ainsi pour que les entreprises puissent se préparer à l'avance, comme le veut la tradition dans le régime parlementaire au Canada et dans d'autres pays, et comme le vérificateur général l'a souligné à maintes reprises. Nous devons conseiller sérieusement les Canadiens, notamment le milieu des affaires, sur la meilleure façon de s'adapter à cette taxe mieux conçue.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

On nous dit qu'hier à Toronto, le premier ministre et le président des États-Unis ont envisagé de parler d'entretiens à propos d'une proposition concernant les pluies acides. Le même jour, la Commission mixte internationale a publié son rapport sur l'avenir des Grands Lacs, un rapport qui a jugé en termes extrêmement sévères l'inaction des gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays. Nous savons que les Canadiens veulent qu'on agisse pour protéger l'environnement au lieu de ne rien faire d'autre qu'en parler.

Le premier ministre acceptera-t-il les recommandations de la Commission mixte internationale pour mettre fin au déversement de toutes sortes de produits toxiques dans les Grands Lacs? Les mettra-t-il en oeuvre dès maintenant?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous sommes d'accord avec les préoccupations exprimées dans le rapport adressé aux deux pays. En fait, nos deux pays prennent tous deux des initiatives pour remédier aux problèmes soulevés dans le rapport. Par exemple, nous venons d'annoncer au Canada un programme additionnel de 125 millions de dollars pour les Grands Lacs prévoyant 42 plans d'action de redressement, dont 17 au Canada.

Nous avons également établi la base de ce qui sera le Plan vert pour réglementer toutes les industries déversant des produits toxiques dans les Grands Lacs. Nous avons également dressé une liste prioritaire de substances réglementées par la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, selon laquelle nous évaluerons en priorité la toxicité des principales substances toxiques

déversées dans les Grands Lacs. Nous faisons ce que nous pouvons, c'est-à-dire beaucoup, mais jamais assez, et c'est pourquoi le Plan vert complètera le travail que nous accomplissons.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement. L'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs que nous avons signé, comme le ministre le sait, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la Loi sur les pêcheries et les recommandations formulées par la Commission mixte internationale depuis 1972 ont attiré notre attention sur la question des Grands Lacs et de leur avenir. Dans son document de travail sur l'environnement, le ministre soutient qu'il faut poursuivre les discussions.

Pourquoi poursuivre les discussions? Il faudrait plutôt passer à l'action. La Commission mixte internationale a présenté des recommandations précises et blâmé le gouvernement pour son inaction face à l'évidence. Qu'est-ce que le ministre compte faire maintenant pour assainir les Grands Lacs? Il sait que 25 millions de dollars par année ne suffiront pas. Que compte-t-il faire pour les Grands Lacs?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Il y a deux ans, monsieur le Président, notre gouvernement a consolidé l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs qui prévoit toutes les nouvelles mesures que je viens de d'énumérer. Le Plan vert, le document de consultation, propose de poser les jalons du processus qui nous permettra de réglementer les grandes industries comme les mines, les usines de transformation des métaux, les fonderies, les centrales énergétiques, les producteurs de déchets dangereux, les usines de textiles, les raffineries de pétrole, les usines chimiques polluantes et les aciéries. Nous promulguerons des normes nationales en vertu de la LCPE. C'est une grande entreprise pas facile à réaliser, et j'espère que l'opposition nous appuiera lorsque viendra le temps d'adopter ces mesures.

[*Français*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma dernière question s'adresse aussi au ministre responsable de l'environnement. Maintenant que nous avons repris le dialogue avec les Américains sur les pluies acides, il est enfin possible de croire que des progrès vont être accomplis. Le gouvernement est-il enfin prêt à assumer ses responsabilités? Le gouvernement va-t-il verser l'argent nécessaire pour implanter un plan d'action concernant les pluies acides? L'argent doit être. . .

[*Traduction*]

. . .débloqué pour mettre en oeuvre un programme de lutte contre les pluies acides. Le gouvernement est-il disposé à le faire dès maintenant?

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous savons tous que l'une des raisons principales pour lesquelles les États-Unis ont décidé finalement d'adopter les mesures que nous connaissons, et qui sont présentement devant le Congrès, c'est justement que le Canada a pris les devants et a instauré lui-même un programme de réduction de 50 p. 100 de ses propres émissions. Nous savons tous qu'au moins 500 millions de dollars ont été dépensés pour réaliser ce programme. Je crois que nous devrions être fiers des efforts que nous avons faits. Nous devons maintenant, dans les autres parties du pays, dans les trois autres provinces qui ne sont pas touchées par le plan de réduction, faire en sorte de stabiliser les émissions et de nous pourvoir d'un plan qui complétera tout cela. Mais l'essentiel a été accompli puisque nous savons, d'après les rapports des scientifiques, que grâce aux mesures que nous avons déjà adoptées et qui seront complétées dès 1994, que les 14 000 lacs canadiens qui sont morts par l'acide sulfurique vont renaître. Alors, je crois que nous devrions aujourd'hui au moins, un peu avant Pâques, nous faire un peu plaisir entre nous et nous féliciter de ce que nous avons réussi au point de vue des pluies acides.

[*Traduction*]

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement sait très bien que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement ne régit que 44 produits chimiques sur 30 000. Il sait également que, même 125 millions de dollars, même si cela semble être une somme énorme, ne suffiront pas pour régler le problème.

Compte tenu de la question cruciale que la commission a soulevée hier au sujet de la santé de millions de Canadiens et d'Américains, quelles mesures supplémentaires le ministre a-t-il l'intention de prendre pour faire face à cette situation d'urgence?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait mentionné la liste des 44 substances d'intérêt prioritaire. Il faut bien mettre les choses en perspective, autrement les données risquent d'être faussées. En fait, des centaines de substances sont regroupées dans ces 44 catégories de substances. Ce sont les principales, c'est-à-dire les plus toxiques et les plus dangereuses. Cela signifie que, une fois que le processus d'évalution sera termi-

né, nous serons en mesure d'édicter toute une série de règlements pour exercer un contrôle sur ces graves sources de pollution.

• (1440)

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement a tort de croire qu'il peut résoudre le problème soulevé par la Commission mixte internationale en réglementant l'utilisation de 44 produits chimiques.

Selon la Commission, l'exposition continue à des substances toxiques, même à faible dose, est néfaste pour la santé de nos enfants. Par conséquent, nous voulons savoir quelles mesures le ministre entend prendre immédiatement pour remédier à cette situation critique.

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Dans son rapport, la Commission fait valoir deux points principaux. D'abord, elle signale que des progrès ont été accomplis, surtout pour ce qui concerne le traitement des eaux usées et la suppression du DDT et de produits toxiques notoires comme les BPC.

Le député affirme à juste titre qu'il nous faut faire davantage sur le plan de la recherche et de la réglementation. Tout cela est prévu dans le Plan vert, dont la principale partie sera consacrée aux sciences et à la technologie. Nous serons dès lors en mesure de résoudre le problème soulevé dans le rapport.

Ensuite, en ce qui concerne la réglementation, le Plan vert propose toute une série de règlements. Je crois que nous avons tout ce qu'il faut pour nous attaquer à ces grands problèmes.

* * *

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances.

Encore une fois, le gouverneur de la Banque du Canada frappe durement les Canadiens moyens et les petites entreprises en augmentant les taux d'intérêt. Le gouvernement mettra-t-il fin à cette politique de maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé et aidera-t-il les petites entreprises à progresser au lieu de les aider à faire faillite?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je crois que le député sait très bien qu'il y a diverses façons de réduire les taux d'intérêt.

M. Fontana: Essayez-en une.

M. Loiselle: Nous pourrions les faire baisser en pressant un bouton, mais ils remonteraient aussitôt parce que les pressions inflationnistes sont très fortes au sein de notre économie. Si nous ne suivons pas prudemment notre politique, il y a de fortes chances que nous nous retrouvions dans une situation que les libéraux connaissent très bien, parce qu'ils nous ont placés dans une situation semblable au début des années 80.

Nous sommes dans une situation difficile. Nous y faisons face par des moyens financiers et économiques. Nous continuerons à le faire jusqu'à ce que les pressions diminuent et que nous puissions réduire les taux d'intérêt de façon à ce qu'ils restent bas.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Peut-être que le ministre devrait écouter le Conseil du patronat du Québec qui dit justement que les taux d'intérêt devraient être réduits immédiatement. Dans le dernier Budget, le ministre des Finances a prévu un taux, pour l'année 1990, de 11,1 p. 100. Étant donné qu'à chaque fois que le taux d'intérêt augmente d'un point, le déficit augmente de 1,7 milliard, pourquoi le gouvernement insiste-t-il à augmenter le déficit et la dette nationale? Ne serait-il pas mieux de réduire le taux d'intérêt afin que nous puissions réduire le déficit et la dette nationale?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Bien entendu, monsieur le Président, le député nous donne pratiquement la réponse dans sa question, puisqu'il est évident que nous n'aimons pas plus que lui les hauts taux d'intérêt et que nous surveillons avec soin cette situation afin d'agir de manière responsable. Et nous l'avons fait dans notre Budget en réduisant nos dépenses pour que la politique fiscale vienne libérer un peu le capital. Mais à l'heure actuelle, pendant une période qui est plus longue que celle qui était prévue, les pressions demeurent dans l'économie. Les Canadiens continuent à acheter plus que l'on s'y attendait, de sorte que ces pressions-là, il faut continuer à essayer de les contenir, parce que s'il est vrai qu'une diminution des taux d'intérêt est désirable, cela doit être fait de manière responsable. Il n'y a pas cinquante façons, il n'y a pas de

façon facile de le faire. Nous appuyons tout à fait la politique qui vise à diminuer les taux d'intérêt d'une manière responsable, et pour toujours.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé hier ses plans d'exploitation forestière dans la moitié supérieure de la vallée de Carmanah.

Comme le ministre de l'Environnement le sait, le Comité permanent de l'environnement, où tous les partis sont représentés, a demandé à l'unanimité qu'on fasse un inventaire complet et exact des peuplements mûrs dans l'île Vancouver, y compris dans la vallée de Carmanah, et cela fait partie des attributions du gouvernement fédéral.

Comme on ne peut prendre des décisions publiques éclairées que lorsque tous les faits sont connus et comme le gouvernement de la Colombie-Britannique a délibérément caché les faits concernant l'inventaire des peuplements mûrs et l'impact de l'exploitation forestière dans la vallée de Carmanah, le ministre verra-t-il à ce qu'on fasse cet inventaire ainsi qu'une évaluation complète de l'impact afin de protéger la vallée de Carmanah et d'autres bassins hydrographiques de l'île Vancouver?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme mon collègue l'a signalé, la décision exige d'abord l'établissement d'un parc pour protéger les arbres géants qui sont dans la partie supérieure de la vallée, ce qui nous réjouit, évidemment. Cependant, il est également mentionné dans la décision qu'il peut y avoir de l'exploitation forestière dans l'autre partie de la vallée.

La décision dit qu'on devra faire des études pour autoriser l'exploitation forestière. Cet aspect de la décision nous inquiète. Nous devons être vigilants pour nous assurer que les conclusions des études justifient bien l'exploitation forestière. S'il est impossible de faire de l'exploitation forestière sans mettre en danger l'autre partie du parc, alors nous devons être très prudents.

Pour ce qui est de l'évaluation, j'ai demandé à mon ministère d'examiner la possibilité d'y participer. J'attends un rapport pour savoir exactement quelle est la compétence du gouvernement fédéral à cet égard.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre de l'Environnement. Il sait que le gouvernement de la Colombie-Britannique admet que les études nécessaires pour vérifier si l'exploitation forestière de la partie supérieure de la vallée n'aurait pas des conséquences nuisibles pour l'épinette géante de la partie inférieure de la vallée n'ont tout simplement pas été faites.

Au cours des 18 derniers mois, pendant que les Canadiens attendaient qu'une décision soit annoncée pour la vallée de la Carmanah, les études n'étaient pas faites. Je pense qu'il est clair que les Canadiens s'attendent à ce que des études sérieuses sur les conséquences de projets semblables pour l'environnement soient faites avant et non après la réalisation de ces projets.

Le ministre, qui a parlé d'une façon constructive de la Carmanah, en Colombie-Britannique et d'autres régions du Canada, pourrait-il profiter de cette occasion pour mettre fin au conflit en Colombie-Britannique et annoncer que les études nécessaires seront effectuées dès maintenant et non quand l'exploitation forestière aura commencée?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a offert au gouvernement de la Colombie-Britannique de participer aux frais et à la réalisation de l'étude pour cette partie de la vallée. Notre offre n'a pas encore été acceptée.

C'est pourquoi j'ai demandé à mon ministère de vérifier le champ de compétence du gouvernement fédéral pour voir si nous pouvons intervenir pour participer au processus. Quand j'aurai une réponse, j'en informerai la Chambre.

* * *

LE BUREAU DE LA CONCURRENCE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. On apprenait hier que la Cour supérieure du Québec a jugé inconstitutionnel le Bureau de la concurrence, ce qui risque de le réduire à l'impuissance. Compte tenu des questions que les consommateurs et les entreprises du Canada se posent au sujet du contrôle de la concurrence, cela est gravement préoccupant.

Est-ce que le gouvernement va faire appel de cette décision? Et va-t-il, dans l'intervalle, appliquer et respecter les décisions prises par le Tribunal de la concurrence en cette matière? S'il ne le fait pas, c'est le chaos qui va s'installer dans le domaine de la concurrence.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je sais gré au député du sérieux avec lequel il a abordé cette question. Au nom du ministre que ses fonctions officielles retiennent ailleurs, permettez-moi de dire que le gouvernement prend ce jugement très au sérieux, notamment le ministère de la Justice. Les ministères sont en train d'examiner ce qu'il y a lieu de faire maintenant. Il est bien

évident que le gouvernement va devoir se pencher sur cette question. Il ne m'appartient pas d'en dire plus.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, avec tout le respect dû au ministre de l'Énergie, la question des fusions et des demandes ne va pas s'arrêter là. En fait, le chaos qui règne maintenant pourrait multiplier leur nombre.

Est-ce que les décisions déjà rendues par le tribunal vont être appliquées et respectées? À propos de Texaco et d'Impérial, il nous faut des réponses. Est-ce que le tribunal va être saisi de nouveaux dossiers, ou si le directeur du Bureau de la concurrence va trancher en dernier ressort en ces matières? Est-ce que le gouvernement va rester inactif sur toutes ces questions? Le gouvernement devrait nous le dire immédiatement.

• (1450)

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je comprends que le député cherche à m'arracher une réponse, mais il comprendra également que je m'en tiens aux raisons que je lui ai données dans ma première réponse. La chose a maintenant été consignée. Je suis persuadé que les ministres compétents vont tenir compte de ses observations et informeront la Chambre le moment venu.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La semaine dernière, le ministre du Commerce extérieur a dit à la Chambre qu'il devait se rendre avec le ministre des Pêches et des Océans à Bruxelles et en Irlande pour participer à des rencontres sur la surpêche par des pêcheurs étrangers au large des côtes de Terre-Neuve.

Le ministre peut-il nous dire si ces rencontres ont eu lieu et quels en sont les résultats? Et, en particulier, les ministres ont-ils indiqué aux représentants de la Communauté économique européenne que, s'il y a lieu, le Canada serait prêt à appliquer les recommandations du rapport Harris et à agir unilatéralement pour assurer la protection des stocks de poisson qui chevauchent la zone de 200 milles?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député a raison. Mes collègues, le ministre des Pêches et des Océans et celui du Commerce extérieur, ont eu des discussions très utiles avec les ministres irlandais qui président le Conseil des pêches de la CEE et avec M. Marin, commissaire de la CEE chargé des questions relatives aux pêches.

D'ailleurs, le rapport Harris leur a été utile parce qu'il a donné du poids aux arguments du Canada concernant l'épuisement des stocks.

Les discussions se poursuivent toujours, mais, à mon avis, on peut dire que celles de la semaine dernière ont été parmi les plus encourageantes que nous ayons eues avec la CEE et ses pays membres. Dans les circonstances, le Canada n'a pas jugé bon de prendre de mesures unilatérales qui pourraient paraître menaçantes, parce que nous estimons que les discussions progressent. Elles n'ont pas encore abouti, mais je peux dire à la Chambre qu'elles ont été plus utiles que celles que nous avons habituellement avec la CEE et que nous avons l'intention de nous réunir plus souvent avec ses représentants.

J'aimerais aussi souligner qu'en plus du travail des ministres directement concernés, le premier ministre a joué un rôle très actif à ce sujet, notamment en exerçant des pressions pour sensibiliser les dirigeants des pays membres de la CEE.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je remercie le ministre, et puisqu'il est si bien disposé, il pourrait peut-être nous donner la réponse à une autre question.

Il n'est pas sans savoir que depuis octobre dernier, à l'instar d'autres députés, je soulève la question de l'aide apportée dans le secteur de la pêche aux employés d'usines et aux pêcheurs qui sont très durement frappés par la situation actuelle. Il n'ignore également pas que depuis deux semaines, ses collègues, le ministre du Commerce extérieur, de St. John's-Ouest, et le ministre des Pêches et des Océans, laissent entendre dans la presse que l'annonce appropriée est imminente.

Pourrait-il nous préciser quand le gouvernement va mettre un terme à ce qui est, en définitive, une sale blague qu'on fait aux pêcheurs et aux employés des conserveries qui attendent depuis bien trop longtemps l'aide en question? Peut-il nous dire si le programme d'aide est prêt ou quand il le sera? N'est-il pas vrai qu'on attend tout simplement le retour du ministre du Commerce extérieur, afin qu'il puisse avoir sa séance de photo, et sa photo dans le journal? Est-ce tout ce qui retarde la présentation de ce programme?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans et le ministre du Commerce extérieur ont entrepris des consultations avec les dirigeants du secteur de la pêche, les syndicats et les gouvernements provinciaux concernés, afin de s'assurer que nous présentons un programme—ce que nous espérons faire sous peu—qui sera non seulement efficace, mais qui nous permettra également de profiter de l'apport et des compétences des gouvernements provinciaux concernés.

Étant donné que je suis bien disposé, aujourd'hui, monsieur le Président, je pourrais peut-être, relativement à une question posée par le député de Gander—Grand Falls l'autre jour, citer des passages d'une lettre que j'ai reçue de M. Bill Berry, le président d'une. . .

Des voix: Règlement!

M. Clark (Yellowhead): . . .société de pêche de Terre-Neuve qui a déclaré: «Hier soir, j'ai pris connaissance de votre réponse à la Chambre des communes au sujet de la pêche pratiquée par les Soviétiques. . .»

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): «. . .dans les eaux canadiennes. Nous sommes une société de Terre-Neuve et nous entretenons d'importantes relations d'affaires avec les pays de l'Est, surtout l'Union soviétique. Ce sont d'excellents partenaires commerciaux. Je suis. . .»

M. le Président: Le ministre pourrait peut-être transmettre une copie de la lettre à ses vis-à-vis.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, qui a déclaré que le détails sur l'utilisation du milliard de dollars qui a été dégagé pour accorder une aide directe aux céréaliculteurs canadiens seraient connus avant Pâques. Puisqu'il a aujourd'hui sa dernière chance de le faire, le ministre peut-il nous communiquer ces détails, pour que les agriculteurs et les banquiers sachent exactement comment les paiements seront effectués, sur quels critères ils seront fondés, quand les agriculteurs recevront les chèques et de quel montant ils seront approximativement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme le député le sait, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'accorder une aide aux agriculteurs pour compenser le manque à gagner prévu pour 1990. En ce moment, nous sommes en pleines discussions avec les provinces. J'ai personnellement rencontré le premier ministre de la Saskatchewan. Son gouvernement étudie certaines propositions. Nous avons aussi eu des discussions avec des fonctionnaires de l'Ontario, de la Saskatchewan et du Manitoba. Nous estimons qu'il s'agit là d'une très grande priorité.

Par ailleurs, la députée de la Nouvelle-Écosse sera heureuse d'apprendre que des rencontres ont lieu aujourd'hui ou auront lieu demain au sujet de l'industrie de la fourrure, qu'elle a représentée à maintes occasions, ce dont je la remercie. Qu'elle sache que ce dossier est aussi de toute première priorité. Nous travaillons d'arrache-pied pour présenter à chaque province un programme acceptable et répondant à ses besoins propres.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, puisque cet argent a pour but de faire contre-poids aux programmes de soutien qu'Américains et Européens offrent à leurs producteurs agricoles par l'entremise de leur gouvernement central, pourquoi notre gouvernement s'en remet-il aux provinces pour mettre en oeuvre son programme au lieu de s'attaquer lui-même au problème en soutenant directement nos agriculteurs?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, à entendre le député, qui veut que nous débloquions 140 millions de dollars pour aider nos producteurs agricoles, ce que les États-Unis ont affecté à leur Programme de subventions aux exportations, j'en conclus que c'est l'aide qu'il nous demande. Nous avons considéré que leurs problèmes étaient beaucoup plus graves, et c'est pour cela que nous leur avons offert jusqu'à 500 millions de dollars.

[*Français*]

LES TRANSPORTS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Hier, la Commission royale sur le transport des voyageurs au Canada a rendu public le calendrier de ses audiences au Canada. Nous avons constaté, avec surprise et consternation, que la population de l'Abitibi, du Témiscamingue et du Nord du Québec a, encore une fois, été oubliée.

Est-ce que le ministre peut nous confirmer, dans cette Chambre, que la Commission va réviser sa position, et qu'elle tiendra des audiences dans ces régions éloignées dans le but de consulter et d'écouter les gens de l'Abitibi, du Témiscamingue, du Nord du Québec sur les dossiers en matière de transport?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, une Commission royale d'enquête est indépendante. Le gouvernement ne donne pas d'instructions à ces commissions. Je suggérerais que le député profite de l'occasion pour faire connaître sa position directement à la Commmission.

* * *

LE CONSEIL DU TRÉSOR

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Un rapport publié cette semaine par Statistique Canada nous révèle que, pendant que le gouvernement mettait à la porte des employés dans des secteurs importants, telles la sécurité aérienne, l'inspection des aliments, la conservation de l'énergie et la recherche environnementale, il embauchait une armée de promoteurs et percepteurs de taxes. Pourquoi le gouvernement procède-t-il avec peu de personnel dans des services importants, en même temps qu'il embauche des milliers de percepteurs de taxes, prêts à arracher les derniers sous des poches des Canadiens et des Canadiennes?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'aimerais faire une mise au point pour mon honorable collègue d'Ottawa-Ouest. Les statistiques que publie Statistique Canada comprennent l'ensemble des fonctionnaires qui se rapportent à des agences et des ministères à travers le gouvernement. C'est aussi un univers où Statistique Canada procède par échantillonnage ponctuel. C'est une statistique qui est bien différente de celles que nous recueillons sur les personnes-années qui sont contrôlées par l'employeur du gouvernement, nommément par le président du Conseil du Trésor. Les réductions qui ont été effectuées dans les années-personnes, qui sont sous le contrôle direct de l'employeur, ont effectivement diminué, comme l'avait annoncé le ministre des Finances (M. Wilson) dans son budget. Et tout cela sans jamais mettre en doute la sécurité et le bien-être des Canadiens, monsieur le Président.

• (1500)

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, si le ministre n'aime pas les données diffusées par Statistique Canada, il pourrait peut-être faire ses propres calculs et établir pour la gouverne des Canadiens le coût des marchés de services accordés au secteur privé en remplacement des fonctionnaires mis en disponibilité et de l'absence d'embauche.

Le ministre admettra-t-il qu'il s'est bien joué des Canadiens, qu'il a sabré les services et bouleversé la vie de 25 000 fonctionnaires sans que cela ne profite aux contribuables?

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ROBERT VAIVE

M. le Président: Je voudrais informer les députés que c'est aujourd'hui la dernière journée de travail à la Chambre de M. Robert Vaive, l'un de nos plus nouveaux greffiers au Bureau.

[*Français*]

M. Vaive a commencé sa carrière à la Chambre en 1976 comme greffier à la procédure, et depuis 1987, il agit en tant que greffier principal adjoint à la direction des comités et la direction des recherches pour le Bureau.

[*Traduction*]

M. Vaive a récemment été nommé greffier adjoint à l'assemblée législative de la Saskatchewan et nous quittera bientôt pour assumer ses nouvelles fonctions.

Je suis persuadé que les députés voudront se joindre à moi pour lui souhaiter tout le succès possible à Regina. Venez nous voir quand vous en aurez l'occasion.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Pendant que j'ai l'attention de la Chambre, je voudrais vous inviter à une réception, à la salle 216-N, après la séance d'aujourd'hui, pour célébrer l'ajournement de la Chambre.

Je vous souhaite à tous de très joyeuses Pâques!

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'ai reçu avis d'une question de privilège. Je donne la parole au député.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'INCONDUITE DANS LA TRIBUNE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège parce que je pense que le député de Scarborough—Agincourt doit répondre d'une accusation d'outrage à la Chambre. Si vous partagez mon avis, monsieur le Président, je suis disposé à présenter une motion à cette fin.

Hier, tous les députés ont été victimes d'outrage au sens où l'entend notre autorité en la matière, soit *Le privilège parlementaire au Canada*, de Maingot, lorsque deux visiteurs, admis à la tribune sur présentation d'une carte adressée au sergent d'armes et signée par le député, ont interrompu nos délibérations et lancé des objets sur les députés assis à leur place à la Chambre. Le sergent d'armes a confirmé ces faits et d'autres témoins avec qui nous nous sommes entretenus pourraient eux aussi les confirmer.

Monsieur le Président, je vous rappelle et je signale aux députés que Maingot, à la page 241 de l'édition de 1987, décrit une des 13 catégories comme étant «les actes et les attitudes qui portent atteinte à ces privilèges ou qui font outrage à la Chambre». Je cite:

> Toutes les formes d'inconduite en présence de la Chambre ou d'un comité peuvent être considérées comme des outrages parce qu'elles constituent un affront à la dignité de la Chambre.

Puis, il précise sa pensée:

> L'inconduite au sens traditionnel comprend des actes qui pertubent ou tendent à perturber ou à interrompre les travaux de la Chambre ou des comités, comme le fait de crier, de lancer des objets ou de brandir des pancartes.

Hier, monsieur le Président, des spectateurs, y compris des invités dont le député s'était porté garant, ont été responsables d'au moins deux de ces trois incidents.

À la question, de justice naturelle, qu'on se pose, seul le député peut répondre: Lorsqu'il s'est porté garant de ses invités, savait-il qu'ils avaient l'intention de se comporter ainsi? Je signale en passant que l'un d'eux, dont le témoignage a déjà été diffusé, a déclaré tout net qu'il n'avait pas parcouru toute cette distance simplement pour assister aux délibérations, mais pour manifester une dernière fois, d'une façon désespérée et perturbatrice, son opposition à ce que la Chambre faisait, ce qui fait que le député doit fournir au moins à la Chambre une explication, quitte ensuite à se confondre en excuses et, à ma demande, à comparaître devant le Comité permanent des privilèges et des élections.

En terminant, je soutiens que la Chambre ne saurait ni accomplir sa tâche ni entretenir l'atmosphère de dignité essentielle si des gens de l'extérieur peuvent à leur guise perturber les délibérations par un comportement déplacé. Quand la chose se produit, la preuve est faite de prime abord d'un abus de privilège et d'un outrage à la Chambre. En l'occurrence, c'est le député que j'ai nommé qui est responsable.

Si la Chambre négligeait de confirmer ce principe que certains contestent maintenant, nous serions tous coupables de ne pas avoir pris les mesures appropriées pour protéger nos privilèges. Je n'éprouve aucun plaisir à envisager l'avenir et les conséquences d'un tel événement.

La Chambre ferait alors l'objet du traitement inqualifiable qu'elle aurait mérité, qu'elle aurait toléré auparavant et qu'elle aurait en quelque sorte autorisé par son refus de sévir en l'occurrence.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, hier, nous étions tous très bouleversés. Nous déplorons tous que le désordre règne à la Chambre et que des gens lancent des objets par terre.

Après l'incident qui s'est déroulé à la tribune de l'Ouest, j'ai immédiatement demandé au greffier de la Chambre et au sergent d'armes de rédiger un rapport sur la façon dont les gens étaient parvenus à la tribune et de découvrir qui en avait autorisé l'entrée.

Le sergent d'armes est venu me voir à mon bureau vers 17 h 30 et m'a montré les laissez-passer qui étaient en fait timbrés du nom du député de Scarborough—Agincourt, J. Karygiannis, député.

En tant que whip, j'ai alors communiqué avec le député de ce caucus et lui ai d'abord demandé s'il savait que ces gens étaient à la tribune. Il a répondu oui. Je lui ai ensuite demandé s'il savait qu'ils allaient manifester. Il a répondu non.

Je considère cet homme comme une personne honorable et je crois donc qu'il ne savait pas que ces gens allaient faire du tapage.

Le renvoi d'une affaire à un comité exige que nous ayons des présomptions suffisantes. Nous devons avoir la preuve que les dégâts ou le désordre étaient prémédités. Dans ce cas, je pense qu'il serait injuste pour le moment, compte tenu de ce que le député m'a dit, de renvoyer cette affaire à un comité de la Chambre pour examen.

Je demande aussi à la Chambre de donner au député, dont la réputation et peut-être les actes est mise en doute par certains de ses collègues, la chance de se défendre lui-même à la Chambre en temps opportun. Il n'est pas ici aujourd'hui.

Monsieur le Président, je vous demande de ne pas rendre de décision avant que le député n'ait eu la chance d'expliquer à la Chambre ce qui est arrivé ce jour-là. À mon avis, cette manière d'agir serait équitable.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais intervenir brièvement dans cette affaire.

Pour commencer, je voudrais répéter ce qu'a dit le leader de l'opposition à la Chambre, à savoir que nous déplorons tous ce qui est arrivé hier à la tribune. Ce genre d'incident n'a pas sa place à la Chambre. Nous sommes désolés que certaines des autres personnes présentes à la tribune aient non seulement été gênées, mais aient également couru un danger pendant cet incident.

Il convient, je pense, que nous attendions l'arrivée à la Chambre du député de Scarborough—Agincourt pour qu'il puisse prendre la parole et se défendre de l'accusation selon laquelle il aurait lui-même orchestré cet incident.

• (1510)

À mon avis, cependant, il s'agit ici d'une question plus large. Les ministériels comme les députés de l'opposition ont le privilège de faire asseoir leurs invités dans des tribunes spéciales. Le Règlement de la Chambre et les règles de sécurité nous permettent de faire escorter nos invités par des agents de la sécurité. Ils n'ont pas besoin de passer par le portique de détection des métaux ni de se soumettre au contrôle qui est exigé pour les personnes qui siègent dans les tribunes réservées au public. Nous voudrons peut-être étudier ce point dans le cadre d'une question plus large.

Je dirai pour conclure, ce qui pourrait être considéré comme une intervention distincte, que les ministériels, en particulier ceux qui siègent en face des banquettes du Nouveau Parti démocratique, ont clairement mis en doute les motifs des députés de ce côté-ci de la Chambre par leurs actions et leurs propos hier soir, bien que ceux-ci ne figurent pas dans le hansard. D'autres députés, en particulier le député de Skeena, me disent que des membres du caucus conservateur se sont mis en rapport avec lui pour lui laisser entendre qu'il était responsable de cet incident.

M. le Président: Nul doute que le député en conviendra, s'il y a une autre question qui se pose, et c'est fort possible, on pourrait en parler une autre fois.

Toutefois, la Chambre est aux prises avec une difficulté très précise. J'ai écouté très attentivement le secrétaire parlementaire nous donner un exposé des faits que ne conteste aucun des députés.

Le député d'Ottawa—Vanier a fait remarquer que le député en cause, qui pourrait être mêlé ou non à cette affaire, n'est pas présent. Il a proposé qu'on reporte cette question jusqu'à ce que le député puisse venir à la Chambre. J'ai cru constater que cette proposition recueillait un appui solide des deux côtés de la Chambre.

Le député de Thunder Bay—Atikokan soulève des questions relatives à la sécurité qui intéressent de très près la Chambre et la présidence. Je crois que ces questions pourraient être examinées à un moment plus opportun, selon ce que je déciderai.

Le point soulevé par le député est donc différent de celui dont il est question ici. Je sais que le député voudra bien laisser tomber ce point, pour l'instant du moins. Il pourra le soulever de nouveau plus tard.

Le leader parlementaire du gouvernement a quelque chose à dire. Je lui cède volontiers la parole.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais dire très brièvement que j'approuve la recommandation du leader du Parti libéral à la Chambre, le député d'Ottawa—Vanier. Nous devrions effectivement nous abstenir de porter un jugement sur les faits tant que le député n'aura pas eu l'occasion de faire sa déclaration à la Chambre.

Je voudrais également souligner, comme vous l'avez fait dans vos observations, monsieur le Président, que cette situation nous rappelle les questions de sécurité, car ce qui était dans ce cas-ci du papier aurait très bien pu être autre chose, vu que, nous, députés, n'avons pas à passer par les détecteurs de métal ni à nous soumettre à d'autres mesures de sécurité destinées au grand public lorsque nous amenons des invités ou les autorisons à entrer à la Chambre grâce à nos laissez-passer. C'est une question qu'il faudra peut-être réexaminer, étant donné les circonstances.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je m'inquiète de la façon de procéder à cet égard, car on a soulevé la question sans que le député ait été prévenu ni même interrogé à ce sujet.

En l'occurrence, nous ne nous interrogeons pas sur le comportement du député, mais sur les conséquences du comportement de quelqu'un d'autre. Nous risquons ainsi de donner l'impression, peut-être durant quelques heures, que le député était au courant de ce qui allait se passer, alors que c'est une tierce personne qui a commis l'action dont nous parlons.

Je m'inquiète de notre façon de procéder. Est-il convenable de soulever cette question sans avoir prévenu le député concerné qu'on allait le faire ni lui donner la chance de s'exprimer avant qu'on ne le fasse? Nous donnons l'impression que le député était au courant. Cette façon de procéder me paraît inquiétante pour tous les députés.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je voudrais faire un bref rappel au Règlement.

Le leader parlementaire du gouvernement et le whip de notre parti ont tous deux fait état de leur préoccupation concernant les détecteurs de métal. Comme certains de mes collègues dans ce coin-ci de la Chambre, cela m'inquiète un peu que la question soit ainsi soulevée publiquement à ce moment-ci.

À mon avis, il importe donc de décider sans délai des mesures à prendre. Le pays tout entier connaît maintenant nos dispositions en matière de sécurité et les lacunes possibles. Je vous exhorte, monsieur le Président, ainsi que le gouvernement, à régler le problème sans tarder.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député d'Ottawa—Vanier. Je crois que le député d'Esquimalt—Juan de Fuca soulève un très bon point en signalant la responsabilité d'une tierce partie.

En ce qui concerne la question de la sécurité, il me semble que nous avons pour cela un Comité de la gestion et des services aux députés et un Bureau de régie «éternelle». Cela m'exaspère toujours de voir que ces deux comités sont encore, à bien des égards, plus apathiques que la Chambre des communes.

Quoi qu'il en soit, je suis indigné—et il semble bien que je sois le seul—d'apprendre que des députés accompagnent rapidement leurs invités à la tribune sans d'abord les faire passer par les détecteurs de métal. C'est ainsi que cela se passe. Tout député doit veiller lui-même à ce que les personnes qu'il a munies d'un sauf-conduit passent au détecteur de métal. C'est sa responsabilité.

Compte tenu de tous les règlements qui se multiplient ici, les députés ont bien mauvaise grâce de ne pas accompagner eux-mêmes leurs électeurs à la tribune, même lorsqu'ils sont pressés.

Très franchement, comme il ne reste plus que ce malheureux petit privilège qui vaille encore, je voudrais bien que le Bureau de régie interne ou le Comité de la gestion et des services aux députés examinent cette question, non seulement pour éviter qu'on fasse fi des règles de sécurité en l'absence d'un député, mais pour s'assurer que les députés accompagnent toujours leurs invités où qu'ils aillent et qu'ils se portent donc garants de leurs gestes. C'est absolument essentiel.

Soit dit bien respectueusement, cette affaire d'invités qui ne respectent pas les règles de sécurité ou qui évitent de passer au détecteur de métal lorsque leur député ne les accompagne pas n'est somme toute qu'un faux problème. Grand Dieu, nous devrions certes être capables de nous occuper nous-mêmes des personnes que nous invitons à la tribune!

À voir sa réaction, le député de Thunder Bay—Atikokan est manifestement inquiet de la sécurité et il a raison. Je ne voudrais cependant pas qu'on fasse tout un plat des gens que j'invite à la tribune. En fait, vous le savez, monsieur le Président, puisque vous étiez vous-même député. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: . . .les files sont parfois longues. . .

Une voix: Pourquoi parler au passé?

M. Nowlan: Le président est maintenant plus qu'un député.

Si nous sommes visés par cette mesure, monsieur le Président, cela veut dire que, après avoir déjeuné gentiment avec vos invités à la pièce 16, vous devrez les faire passer au détecteur de mensonge pour qu'ils puissent venir prendre place dans la tribune de la présidence si vous voulez faire les choses dans les règles.

Des voix: Vous avez dit «détecteur de mensonge»?

M. Nowlan: Prenez garde, sinon je vais soulever la question de privilège sur un autre point.

Des voix: Bravo!

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je vois que le leader du gouvernement à la Chambre voudrait que je cherche quelqu'un pour parler à ma place, mais je vais laisser faire pour l'instant.

J'ai remarqué qu'on a parlé du «bureau de régie éternelle» au lieu du Bureau de régie interne. Certains Canadiens nous féliciteraient certainement d'avoir quelque chose d'éternel.

L'incident qui s'est produit n'est pas drôle du tout. Je crois que cela ne fait honneur à personne au Canada, spécialement aux yeux du public qui nous regarde, que de recourir à un subterfuge quelconque pour entrer ici et abuser des droits démocratiques et des libertés dont cet endroit est le symbole.

En ce qui concerne la personne impliquée, l'incident qui s'est produit est évidemment inexcusable. Ce n'était pas une preuve de bravoure, mais bien de lâcheté et de sournoiserie. Ce genre de comportement est tout à fait contraire à nos principes.

Des voix: Bravo!

• (1520)

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier soulève une question absolument légitime sur laquelle le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a fait aussi des commentaires.

En ce qui concerne la procédure, il est vrai que notre Règlement nous oblige à soulever à la première occasion toute question de privilège ou d'outrage à la Chambre. C'est ce que le secrétaire parlementaire a fait. Cependant, le député d'Ottawa—Vanier, qui a été très franc avec nous, a suggéré—et le leader parlementaire du gouvernement vient de l'appuyer—que cette question soit mise de côté jusqu'à ce que le député dont les laissez-passer ont été apparemment utilisés ait la chance de parler à la Chambre.

Je suis très conscient du fait que le député d'Ottawa—Vanier a communiqué avec le député en sa qualité de leader parlementaire de l'opposition officielle. Il a déclaré à la Chambre que le député lui a dit qu'il ne savait pas ce qui allait se passer. Le mal est fait maintenant, mais je pense que nous devrions inviter notre collègue à présenter sa version.

Je le répète: parce que je suis responsable de la sécurité dans cette enceinte, la possibilité que de tels incidents se produisent m'inquiète beaucoup.

Que les autres Canadiens qui trouvent ce genre d'exploit intelligent sachent qu'ils enfreignent la loi et qu'ils abusent de leurs privilèges. S'ils sont en difficulté, ils n'hésiteront pas à nous demander de les protéger.

L'INCONDUITE DANS LA TRIBUNE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, comme toujours, nous sommes sensibles à vos paroles.

J'hésite à parler d'une question connexe, d'abord soulevée par mon collègue de Thunder Bay—Atikokan, mais je me sens dans l'obligation de le faire.

Hier, immédiatement après l'incident, un certain nombre de députés d'en face, dont quelques-uns sont ici aujourd'hui, ont accusé des députés du Nouveau Parti démocratique qui quittaient la Chambre d'avoir organisé l'incident. Cela s'est produit au moment où je quittais moi-même la Chambre et, apparemment, d'autres députés se sont fait dire la même chose. D'autres collègues m'ont signalé que dès ce matin, des députés du parti ministériel se sont adressés à eux pour accuser notre parti d'avoir participé à cette manifestation.

Je ne veux pas soulever de question de privilège. Et bien honnêtement, je ne sais même pas si c'est un rappel au Règlement.

Mais, monsieur le Président, c'est très insultant pour nous tous d'être accusés d'un acte que nous condamnons vivement.

Je ne sais pas s'il serait bon que le leader du gouvernement à la Chambre prenne la parole à ce sujet. Je ne tiens pas à trop insister là-dessus, parce que cela n'en vaut pas la peine.

Mais, comme je l'ai dit, les députés de notre parti se sentent vraiment insultés. Nous voudrions simplement laisser tomber toute l'affaire, mais je m'attendrais à quelques explications.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je veux simplement dire que je ne sais pas

s'il est vrai ou non que certains députés ont accusé des députés du Nouveau Parti démocratique d'avoir été mêlés à cette affaire.

Je peux toutefois vous dire que mon parti n'a fait aucune accusation de ce genre. Nous ne savions même pas ce qui se passait à ce moment-là. En fait, j'ai rencontré le leader parlementaire du Parti libéral sur le parquet au moment où il allait se renseigner auprès du greffier sur ce qui se passait.

Je ne veux pas provoquer une querelle, mais je signalerai au député que, durant le vote, les députés de son parti brandissaient tous des pancartes, ce qui constitue une atteinte au privilège. . .

M. Blackburn (Brant): Qu'entendez-vous par pancartes?

M. McDermid: Des accessoires!

M. Andre: En fait, s'il lit l'intervention de mon collègue, le député de Peace River, sur ce qu'est l'inconduite à la Chambre, il verra que les accessoires et ainsi de suite sont mentionnés.

Ce n'est pas si grave. Nous n'avons pas soulevé la question de privilège à cet égard et n'avons fait aucune remarque sur l'affaire. Cependant, on peut comprendre que, dans le feu de l'action, sur une question aussi importante, lorsque les députés de son parti se sont levés avec des accessoires à la main, cela pouvait porter à penser qu'ils faisaient peut-être d'autres choses aussi.

S'il est vrai que certaines personnes ont voulu blâmer le député pour cette manifestation, je lui présente des excuses au nom de mon parti.

M. Brewin: Vous êtes un parfait imbécile, Andre!

M. Andre: Je demanderais simplement au député de comprendre ce qui aurait pu porter certains de nos députés à penser de cette façon.

M. le Président: Je crois que cela met un terme à cette affaire.

Le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré, sans équivoque possible, que le gouvernement ne tenait pas le Nouveau Parti démocratique responsable, de quelque façon que ce soit, de cette altercation. Je crois que l'affaire est close.

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, aujourd'hui, mercredi le 11 avril, la Chambre ajournera plus tard cet après-midi. Je me demande si le leader parlementaire du gouvernement serait prêt à partager avec les députés le programme législatif lorsque nous reviendrons le 23 avril prochain, afin que les députés puissent se préparer pour le débat en question.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, à notre retour, le lundi 23 avril, j'ai l'intention de mettre en délibération le projet de loi C-69 portant compression des dépenses publiques, et d'en poursuivre l'étude le mardi 24 avril. Je discuterai avec mes collègues des autres travaux de la Chambre.

J'aurais aimé présenter, au nom du Sénat, un message concernant le projet de loi C-21, mais je crois que les sénateurs sont partis en vacances jusqu'en mai.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Il existe une règle concernant les propos peu flatteurs à l'égard de l'autre endroit. Je ne sais pas si cette règle s'applique maintenant.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de sauter sur l'occasion quand on me tend ainsi la perche.

Le leader du gouvernement à la Chambre est-il en train de nous dire qu'il apportera un message, monsieur le Président, avant que vous ne décidiez du rappel au Règlement dont la Chambre est saisie? À notre avis, le ministre devrait attendre que vous preniez votre décision sur ce rappel au Règlement avant de présenter un message à la Chambre.

M. Andre: Monsieur le Président, je ne veux pas que nous restions trop longtemps en dehors de la pièce 216.

Je n'en ai pas l'intention. Mais la présidence pourrait peut-être nous indiquer un moyen, comme l'a suggéré l'un de mes collègues, de qualifier l'autre endroit de propos peu flatteurs.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Nous ferions peut-être mieux de mettre fin à cet échange dont je suis apparemment responsable. Le député de Kamloops a la parole.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon collègue. Il a dit que l'autre endroit était en vacances. Le ministre pourrait-il me dire comment on peut partir en vacances quand on est déjà en vacances?

M. le Président: Je suis content de ne pas avoir à prendre cette question en délibéré.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 98 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

DÉPÔT DE RAPPORT ANNUEL

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, au nom de mon collègue le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, deux exemplaires, dans les deux langues officielles, du rapport annuel sur l'administration de la Loi sur les prêts aux petites entreprises pour l'année financière se terminant le 31 mars 1989.

Si vous me permettez, j'aimerais exprimer ma gratitude à tous les députés et aux sénateurs qui ont permis l'adoption rapide du projet de loi C-56, qui prolonge de trois ans la période d'application de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT ET RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Il me fait grand plaisir de déposer aujourd'hui à la Chambre, dans les deux langues officielles, les décrets annonçant les nominations faites récemment par le gouvernement.

En vertu de l'article 110(1) du Règlement, ces décrets sont réputés avoir été renvoyés aux Comités permanents indiqués en annexe.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LA MISE EN VALEUR DES TERRAINS FÉDÉRAUX

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Madame la Présidente, en octobre dernier, j'ai eu l'honneur d'annoncer la vente d'une deuxième portion des terrains fédéraux excédentaires dans la région de Toronto dans le but de corriger le déséquilibre entre la disponibilité de terrains propres à la construction de logements et la demande de nouveaux logements dans cette région.

• (1530)

Dans le cas des sites Downsview et Vaughan, nous nous sommes engagés à édifier des collectivités entièrement intégrées où seront représentés un large éventail de revenus et à garantir, par un mélange de types de logements, qu'au moins 25 p. 100 des 7 500 nouveaux logements seront à prix abordable.

[*Français*]

Aujourd'hui, je suis heureux d'annoncer à mes collègues de la Chambre la mise en oeuvre par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, l'Agence canadienne de l'habitation, de deux nouveaux projets qui contribueront à alléger davantage le problème de la pénurie de logements abordables à Toronto et à Vancouver. L'importance de ces initiatives ne se mesure pas seulement au nombre de logements réalisés; c'est l'exemple qu'elles offrent qu'il faut surtout retenir.

[*Traduction*]

Dans la collectivité de Kitsilano, à Vancouver, la SCHL possède et administre deux projets domiciliaires comprenant 349 logements répartis sur 16 sites—les Terrasses Vancouver et les appartements Broadway. Ces immeubles ont besoin de rénovations et ne répondent plus à l'évolution des besoins de leurs occupants vieillissants. Un réaménagement s'impose mais ce mot a une connotation négative pour bien des gens. Notre façon de faire

servira, nous l'espérons, de modèle à d'autres propriétaires d'unités résidentielles.

Il y a eu une semaine vendredi dernier, j'ai annoncé à Vancouver le lancement d'un processus de consultations poussées auxquelles participeront pleinement les résidents visés et leurs voisins. Nous démontrerons qu'il est possible de planifier un réaménagement d'une façon conforme aux vues locales, tout en étant parfaitement sensibles aux besoins des personnes touchées.

Il y a eu une semaine hier, à Toronto, j'ai annoncé les détails de nos projets de réaménagement des terrains sur lesquels se trouvent les bureaux de Toronto de la SCHL depuis les années 1950, afin de créer 150 logements de plus.

À Toronto et à Vancouver, nous démontrons qu'il est possible de mieux utiliser nos ressources. Dans les deux cas, les terrains ont été aménagés il y a de nombreuses années et la densité de la population sur place était très faible. Elle est maintenant plus importante dans les secteurs avoisinants. Nous prévoyons que les initiatives en question s'autofinanceront complètement et qu'elles pourraient même, en fait, permettre au gouvernement de tirer un certain rendement de son investissement.

À Vancouver, nous démontrons comment le réaménagement peut se faire en parfaite harmonie avec le voisinage et, à Toronto, nous ferons connaître les possibilités qui s'offrent en matière de participation publique et privée lorsque nous exhorterons l'industrie à nous soumettre des projets afin de participer avec nous au réaménagement de ces terrains.

[*Français*]

Au Canada, nous continuons de nous préoccuper sérieusement du problème de l'abordabilité des logements, particulièrement dans les marchés où la demande est très forte, comme à Toronto et à Vancouver. À lui seul, le gouvernement fédéral n'a pas les ressources en terrains nécessaires pour remédier à la situation. Cependant, nous examinons très attentivement toutes les possibilités qui s'offrent à nous pour utiliser nos terrains d'une manière optimale.

[*Traduction*]

Reconnaissant qu'il nous faut concerter nos efforts pour régler la situation relative aux marchés axés sur la demande, j'ai demandé aux représentants des administrations provinciales et municipales de siéger avec nous aux comités locaux pour que nous puissions coordonner nos initiatives lorsque nous étudions le sujet des logements plus abordables. Ces comités ont déjà commencé à relever ce défi dans bien des régions urbaines, notamment à Toronto et à Vancouver.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral parraine un programme de quatre ans, le programme ACT, Abordabilité et choix toujours, conçu pour rendre les logements plus abordables et à en multiplier le choix. Le programme, administré par la Fédération canadienne des municipalités, l'Association canadienne des constructeurs d'habitations et l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine, accordera des subventions pour éliminer les obstacles qui nous empêchent de trouver de nouvelles solutions à la crise du logement et de raccourcir les retards coûteux que nécessite l'approbation des projets de développement.

Comme nous ne pouvons, à nous seuls, régler le problème des logements abordables, nous avons concerté nos efforts avec les autres niveaux de gouvernement et le secteur privé. Il nous faut abolir les obstacles qui nous empêchent de trouver des solutions et de donner l'exemple. À mon avis, avec nos récentes initiatives, surtout à Vancouver et à Toronto, nous avons réalisé des progrès importants dans cette voie.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la présidente, si l'annonce que vient faire le ministre constitue une grande initiative pour le gouvernement, cela montre combien ce dernier a peu fait dans le domaine des logements à prix abordable.

[*Français*]

Madame la Présidente, c'est une indication de la piètre performance de ce gouvernement dans le domaine du logement que l'initiative que le gouvernement vient d'annoncer constitue pour lui une annonce majeure.

[*Traduction*]

Je félicite le gouvernement d'avoir annoncé qu'il est maintenant prêt à coopérer avec les municipalités et le secteur privé en vue de prendre des initiatives dans le domaine des logements à prix abordable.

Malheureusement, depuis la nomination du ministre, et en fait depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, nous n'avons été témoins que de beaux discours et de bien peu de mesures concrètes. En dépit des promesses et des grandes déclarations, alors que le ministre a répété pour la énième fois son intervention dans le cas de Downsview et de Vaughan, il n'y a pas de construction ni d'initiative. Combien de fois le ministre va-t-il annoncer la même chose sans prendre de mesures?

Il y a des milliers de gens à Toronto, à Vancouver, à Montréal et dans tout le pays qui réclament des logements sociaux, coopératifs et subventionnés. Néanmoins,

la liste des sans-abri et de ceux qui ont besoin d'un logement continue à s'allonger.

[*Français*]

Madame la Présidente, ce gouvernement n'a que vraiment coupé dans les fonds dévolus au logement. Les listes d'attente continuent d'augmenter. Le gouvernement continue pourtant de se fermer les yeux.

[*Traduction*]

Il y a plus de 1,2 million de personnes dans notre pays qui doivent consacrer plus de 30 p. 100 de leur revenu à se loger. C'est simplemenet inacceptable dans un pays aussi riche et prospère que le nôtre. Le gouvernement a supprimé les programmes de rénovation, ce qui empêche plusieurs personnes à revenu très modeste dans notre pays de pouvoir habiter un logement convenable.

Nous traversons une crise. Le gouvernement ne fait absolument rien pour y remédier. Pourtant, les municipalités, les unes après les autres, les gouvernements provinciaux, les uns après les autres, demandent qu'on prenne des initiatives au niveau national et ils ne l'obtiennent pas. Le maire Eggleton a demandé une conférence nationale sur les sans-abri. Le gouvernement n'a donné aucune réponse satisfaisante. En fait, les initiatives du maire Eggleton auraient dû être prises par le ministre et le gouvernement.

Environ 20 p. 100 des enfants canadiens vivent dans la pauvreté parce qu'ils n'ont pas de foyer. Permettez-moi de vous demander, madame la Présidente, quelle sorte de gouvernement peut parler de coopération avec le secteur privé et les organismes sans but lucratif alors qu'il ne cesse de retirer les crédits que le gouvernement précédent a rendus disponibles?

Montrer l'exemple ne se borne pas à faire des discours simplistes et des annonces ineptes. L'exemple suppose l'action et nous n'avons rien vu de tel. Quand le gouvernement va-t-il commencer à affecter des crédits aux logements subventionnés, sans but lucratif et coopératives d'habitation? Quand le gouvernement va-t-il assumer ses responsabilités?

Quand le gouvernement et le ministre vont-ils cesser de pavoiser parce que le gouvernement a récupéré 340 millions de dollars pendant que des centaines de milliers de Canadiens sont sans abri? Il y a 250 000 Canadiens sans foyer, 80 000 d'enfants sans abri au Canada, et la seule chose importante que puisse nous annoncer le gouvernement, c'est que, ces cinq dernières années, il a remis au Trésor 340 millions de dollars qui auraient dû être affectés au logement pour en faire des subventions aux sociétés. C'est tout simplement inacceptable.

Si les gens vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'ils n'ont pas de foyer. Nous savons tous cela. Le gouvernement a l'occasion de montrer l'exemple. On nous offre un ministère provisoire dans un gouvernement intérimaire et si j'interviens maintenant, c'est parce que je suis plus navré que courroucé. J'applaudis cette annonce du ministre. Malheureusement, ce ne sont que les miettes d'une table surchargée. Les Canadiens ont le droit de s'attendre à davantage.

• (1540)

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, je suis maintenant député depuis environ 18 mois, depuis aussi longtemps que le ministre s'occupe du ministère d'État (Habitation). J'ai vu une crise du logement à prix abordable se transformer en un problème chronique dont souffrent maintenant au moins 30 à 40 p. 100 des Canadiens qui vivent dans la pauvreté. Ou bien ils sont plongés dans la pauvreté à cause du coût élevé du logement ou bien, à cause de leur pauvreté, ils n'ont pas les moyens de se payer un logement convenable.

Le ministre nous a annoncé des initiatives recyclées. Il avait déjà annoncé ces trois initiatives. À notre époque de conscience écologique, il est bien de recycler les choses, mais les Canadiens et ceux qui ont des problèmes de logement ont vraiment besoin de plus que de simples initiatives recyclées.

Toutes ces initiatives sont totalement vides. Le gouvernement n'a rien annoncé qui ne serait pas obligatoire pour n'importe quel autre grand promoteur canadien. À Toronto, la loi provinciale forcerait les promoteurs immobiliers à offrir 25 p. 100 de logements à prix abordable, soit exactement ce que le gouvernement va faire. Par prix abordable, le gouvernement veut dire un logement de 175 000 $. Ce n'est pas abordable pour la vaste majorité des Canadiens.

C'est la même chose à Vancouver. Le gouvernement va vendre une partie de ses terrains pour qu'on y reconstruise en accroissant la densité d'occupation. Il doit obtenir la permission des habitants du quartier, du voisinage et du conseil de ville, tout comme devrait le faire n'importe quel autre promoteur immobilier à Vancouver. Il va devoir faire rien de plus que ce que Li Ka-shing doit faire pour construire sur les terrains de l'Expo.

Le ministre a effectivement confirmé que le gouvernement pense comme une société commerciale. Nous allons obtenir un rendement sur le capital investi. Le gouvernement va réaliser un bénéfice en essayant de fournir un logement à la population. Le gouvernement ne s'est engagé d'aucune façon à injecter des fonds pour atténuer le problème de la pénurie de logements abordables.

Lorsqu'on m'a dit ce matin que le ministre allait faire une annonce, j'ai dressé une courte liste des projets qu'il allait sans doute annoncer et sur lesquels je pourrais le féliciter à la Chambre.

Tout d'abord, j'ai pensé qu'il ferait une annonce sur la lutte contre les taux d'intérêt élevés, politique qui est en train de détruire l'industrie du bâtiment. Rien.

Puis, j'ai pensé qu'il allait annoncer le rétablissement des fonds retirés des programmes de logement social. Rien de tel.

Ensuite, j'ai pensé, pour l'amour du ciel, il va au moins annoncer que le gouvernement respectera l'engagement, pris en 1985, de 5 000 logements pour les coopératives d'habitation. Pas du tout.

J'ai alors pensé qu'il allait annoncer le rétablissement du PAREL. Rien.

J'ai pensé qu'il allait garantir la construction d'au moins 1 000 logements, cette année, dans le cadre du Programme du logement des autochtones en milieu urbain. Toujours rien.

Puis, j'ai pensé qu'il allait peut-être annoncer son dada: l'adoption d'un impôt sur la spéculation. Rien. Le gouvernement dit maintenant qu'il ne peut pas faire cela, mais je lui prouverai le contraire. Il peut récupérer l'argent des promoteurs et des spéculateurs, tout comme il récupère les pensions des personnes âgées.

J'ai pensé qu'il allait certainement annoncer que le gouvernement accorderait des fonds aux municipalités pour qu'elles améliorent leur infrastructure: égouts, routes et trottoirs. Rien.

Enfin, j'ai pensé qu'il allait au moins dire que le gouvernement s'occupera, non pas des personnes qui ont un logement inacceptable ou inabordable, mais des sans-abri. Rien là non plus.

Je me demande pourquoi le ministre a fait une déclaration. Il dit que l'importance de ces deux initiatives ne se mesure pas seulement au nombre de logements réalisés, mais également à l'exemple qu'elles offrent.

L'exemple que le gouvernement a donné depuis que ce député est ministre, c'est qu'il a reculé et a renoncé à son obligation de garantir des logements pour les Canadiens.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA SECTION CANADIENNE DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Madame la Présidente, au nom des députés d'Érié et de Parry Sound—Muskoka, et conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth qui a représenté le Canada au colloque parlementaire des Antilles, qui s'est tenu à la Barbade et à la Dominique du 23 février au 5 mars 1990.

* * *

PROJET DE LOI C-57

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-57, Loi visant à protéger les topographies de circuits intégrés et à modifier certaines lois en conséquence, avec des propositions d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-295, Loi modifiant le Code criminel (désordre mental).

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Milliken: Madame la Présidente, le 25 juin 1986, le ministre de la Justice de l'époque, le député de St. John's-Ouest, a proposé d'apporter une série de modifications au Code criminel créant de nouvelles procédures pour le traitement des personnes souffrant de troubles mentaux. Rien n'a été fait jusqu'à maintenant.

Ce projet de loi n'est rien d'autre que l'avant-projet de loi élaboré par le ministre de la Justice de l'époque. Je le propose à la Chambre aujourd'hui à titre de projet de loi d'initiative parlementaire pour qu'il fasse l'objet de débats à la Chambre et dans tout le pays. En l'inscrivant au *Feuilleton*, peut-être réussirons-nous à inciter le gouvernement à agir plus rapidement dans cet important dossier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE, DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DU NORD

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, il y a eu des discussions entre les trois partis et les deux motions suivantes ont été approuvées à l'unanimité. Je vais les lire l'une après l'autre. Je propose:

Que le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, du développement régional et du Nord soit autorisé à se rendre à Halifax, St. John's, Charlottetown et Moncton, du 29 avril au 4 mai 1990, et à Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Vancouver et Yellowknife, du 27 mai au 2 juin 1990, dans le cadre de son étude sur une stratégie en matière de sciences et de technologie, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre consent-elle à ce que le secrétaire parlementaire propose la motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, la motion suivante a elle aussi été approuvée à l'unanimité après des discussions entre les partis. Je propose:

Que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur soit autorisé à se rendre à Moscou, Leningrad, Kiev, Berlin-Est et Bonn, du 19 avril au 7 mai 1990 afin de poursuivre son étude sur l'évolution du rôle joué par le Canada dans les relations entre l'Est et l'Ouest, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

• (1550)

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre consent-elle à ce que le secrétaire parlementaire propose la motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

* * *

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

APPROBATION DU ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, il y a eu des discussions entre les partis et la Chambre consent à ce que soit adoptée sans débat la motion suivante:

Que le onzième rapport du Comité permanent des privilèges et des élections, présenté à la Chambre le lundi 19 mars 1990, soit agréé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député propose la motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député d'Ottawa—Vanier invoque le Règlement.

M. Gauthier: Madame la Présidente, j'ai été obligé de m'absenter de la Chambre pour quelques moments et j'ai manqué l'appel des dépôts de rapports de comité, aux Affaires courantes ordinaires. Je demanderais à la Chambre si on ne pourrait pas revenir à cet item dans nos procédures afin que je puisse déposer un rapport d'un comité, présidé par le député de Beauséjour sur le projet de loi C-53?

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle d'accord à ce que nous retournions à la présentation de rapports de comité?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

PROJET DE LOI C-53

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, comme le député de Beauséjour est absent, je voudrais présenter à sa place le rapport du Comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-53, Loi modifiant le Code criminel (incendie criminel), avec des propositions d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LES CENTRES POUR FEMMES

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition, au nom de l'Ère des centres de femmes du Québec et au nom du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale qui, avec l'aide d'autres regroupements, ont fait circuler cette pétition qui contient 3 929 signatures. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement que l'on rétablisse le niveau de financement du Programme de promotion de la femme et que l'on accorde une indexation au coût de la vie à ces montants, et que l'on maintienne le financement de soutien aux groupes de femmes.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureuse de présenter des pétitions à la Chambre au nom des électeurs de la circonscription de Western Arctic.

Une de ces pétitions porte sur les effets que la taxe sur les produits et services aura sur les leçons de patinage. Les pétitionnaires considèrent l'enseignement du patinage comme un service éducatif. Par conséquent, ils demandent au gouvernement d'exempter de la taxe sur les produits et services les frais des leçons de patinage.

Cette pétition vient de Fort Simpson, dans les Territoires du Nord-Ouest.

J'ai, en outre, un certain nombre d'autres pétitions signées par des gens qui soutiennent que la taxe sur les produits et services augmentera énormément les frais de transport. En effet, elle viendra se greffer à deux taxes qui existent déjà, à savoir la taxe sur l'essence et la taxe de 10 p. 100 sur le transport.

VIA RAIL

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, comme j'ai un certain nombre de pétitions à présenter, je n'entrerai pas dans le détail de chacune.

Les 177 signataires de la première pétition demandent au Parlement de conserver à la société VIA Rail son réseau actuel, de moderniser son matériel, de garantir son autonomie financière et de l'encourager à remplir son mandat qui est d'assurer le transport des voyageurs.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, les 606 signataires de la deuxième pétition tiennent à contester la taxe sur les produits et services, même si le projet de loi l'établissant a déjà été adopté en troisième lecture.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'abandonner son projet d'imposer cette taxe à la consommation, qui est régressive, puisqu'elle pénalise les Canadiens ordinaires, et de procéder plutôt à une véritable réforme fiscale.

Affaires courantes

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, la troisième pétition intéresse bien des Canadiens de tout le pays. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer l'Assemblée des Premières nations, les Inuit du Labrador et les autres peuples autochtones du nord du Canada, qui contestent l'utilisation de leurs terres aux fins de programmes de formation à l'attaque de l'OTAN et du NORAD et de vol à basse altitude.

Ils demandent que le Canada se serve plutôt des fonds consacrés à ces programmes pour aider les autochtones du Canada à redevenir les maîtres de leurs terres et de leur mode de vie et pour promouvoir le développement durable dans l'intérêt de tous les Canadiens.

[*Français*]

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, des pétitions provenant de Chibougamau, dans la circonscription de Roberval et de Lebel-sur-Quévillon, dans la circonscription d'Abitibi, dans la province de Québec, suite aux recommandations du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

Incontestablement, l'isolement de ces localités est une réalité et c'est pourquoi les signataires de cette pétition jugent que la recommandation Brunelle est inéquitable, discriminatoire et inefficace en regard de l'objectif du régime d'indemnisation fiscale du Nord. Elle n'encourage pas le peuplement du Nord ni l'exploitation de ses richesses.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui plusieurs pétitions contenant les noms de 300 ou 400 habitants de la circonscription d'Algoma, notamment de Sault Ste. Marie, Bruce Mines, Elliott Lake, Blind River, Espanola, McKerrow et Massey, qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Il y a aussi des signatures des habitants de Mindemoya, Kagawong, Tehkummah, West Bay, Gore Bay et de plusieurs autres localités situées sur l'île Manitoulin.

Les pétitionnaires disent que la taxe sur les produits et services aura un effet nuisible sur les régions du Canada, qu'elle s'ajoute à 31 autres augmentations d'impôts et de taxes déjà imposées aux Canadiens et qu'elle fera du tort aux familles à faible revenu, au tourisme et aux petites entreprises.

[*Français*]

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, il me fait plaisir, en conformité de l'article 36 du Règlement, de présenter une pétition signée par plusieurs citoyens et citoyennes de Black Lake, Thetford, Saint-Jean-de-Brébeuf, Kitchener et de plusieurs autres endroits, qui demandent humblement au Parlement de rejeter cette taxe sur les produits et services qui est complètement injuste et n'a pas d'égard pour ceux qui ne peuvent pas payer.

[*Traduction*]

J'ai aussi le plaisir, madame la Présidente, de présenter une autre pétition contre la taxe sur les produits et services signée par un certain nombre d'habitants de la Colombie-Britannique qui s'opposent totalement à cette taxe parce qu'elle ne tient pas compte de la capacité contributive.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter complètement cette taxe.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Madame la Présidente, j'ai une pétition de 272 signatures venant des gens de Loggieville, dans la circonscription de Miramichi, qui demandent au Parlement de mettre un terme à la fermeture des bureaux de poste ruraux par Postes Canada, faisant des habitants des communautés rurales des citoyens de deuxième ordre. Cette idiotie de Postes Canada doit cesser.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. L'une vient d'un certain nombre de céréaliculteurs de Saskatchewan qui s'inquiètent de ce que fait le gouvernement dans le secteur de la régularisation du marché et qui craignent le démantèlement de la Commission canadienne du blé.

Ils demandent au gouvernement de redonner à la Commission la compétence sur l'avoine pour qu'elle soit traitée comme l'orge et le blé le sont actuellement.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, j'ai une autre pétition signée par environ 1 000 électeurs de ma circonscription. Ce n'est qu'une

parmi les nombreuses pétitions que j'ai reçues au sujet de la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires sont très inquiets et mécontents parce que le gouvernement n'a pas cherché à corriger le régime fiscal injuste qui existe actuellement au Canada, régime qui permet aux riches, tant aux particuliers qu'aux sociétés, de ne payer aucun impôt fédéral ou très peu, et qui force les contribuables à revenu faible ou moyen à porter une plus grande part du fardeau fiscal national.

Les pétitionnaires prient instamment le gouvernement de mettre en place immédiatement un régime fiscal juste dans notre pays.

• (1600)

[*Français*]

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Madame la Présidente, j'ai ici plusieurs pétitions que j'ai l'honneur de déposer, conformément à l'article 36 du Règlement, signées par plusieurs Canadiens et Canadiennes à travers le pays.

[*Traduction*]

Ces pétitionnaires sont contre la taxe sur les produits et services parce qu'ils croient qu'elle nuirait à l'économie, qu'elle ferait augmenter la charge fiscale des familles moyennes, qu'elle introduirait un niveau de complexité sans précédent dans notre régime fiscal et qu'elle aggraverait les difficultés financières avec lesquelles les Canadiens à faible revenu sont aux prises.

[*Français*]

Ils nous demandent de rejeter cette nouvelle taxe.

[*Traduction*]

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, comme on dit, il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, et sans faire d'autre allusion à l'autre endroit, j'aimerais, conformément à l'article 36 du Règlement, présenter aujourd'hui des pétitions signées par 3 341 habitants d'Edmonton qui continuent de demander au gouvernement de laisser tomber la TPS.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le privilège de déposer 63 pétitions additionnelles portant 1 837 signatures et qui proviennent d'un peu partout dans la province de Québec. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement que le gouvernement rejette la nouvelle taxe sur les produits et services, car cette taxe créera un fardeau presque impensable pour les gens à faible et moyen revenus.

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le privilège de présenter des pétitions. Les premières ont été signées par des centaines de Canadiens de toutes les régions du pays encore choqués par la décision de réduire de moitié les services de VIA Rail. Ils demandent au gouvernement de garantir que VIA recevra l'aide suffisante pour s'acquitter de son mandat, qui est d'assurer le transport de voyageurs, en modernisant son matériel et en rétablissant le réseau.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): La deuxième série de pétitions, madame la Présidente, est signée par 389 personnes, surtout de la circonscription de Thunder Bay—Atikokan. Les pétitionnaires s'opposent tous à la taxe sur les produits et services, qui n'est encore qu'à l'état de projet, n'ayant pas encore été adoptée à l'autre endroit. Je tiens à remercier le syndicat les Métallurgistes unis d'Amérique, Gary's Esso Service, Consolidated Press, le docteur Vtipil, Venice Grill, Len's RV Sales et Old Dutch Foods, qui ont aidé à recueillir les signatures.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente plusieurs pétitions signées notamment par des Canadiens de Hamilton et de Windsor, en Ontario, mais surtout par des habitants de la région de Halifax, qui englobe les circonscriptions de Halifax et de Halifax-Ouest. Les quelque 3 000 pétitionnaires affirment que l'imposition de la taxe sur les produits et services mettra les Canadiens à faible ou à moyen revenu dans une situation extrêmement difficile, particulièrement ceux des provinces atlantiques.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, je voudrais, moi aussi, présenter aujourd'hui des pétitions conformément à l'article 36 du Règlement. La première a été organisée par de petits entrepreneurs de ma circonscription qui demandent au gouvernement d'abandonner son projet de taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires affirment que cette taxe alourdira beaucoup trop le fardeau fiscal des petites entreprises. Ils exhortent donc le gouvernement à renoncer à sa taxe, à consulter les entreprises, les syndicats et les associations de consommateurs et à chercher à obtenir un consensus sur la question de la réforme fiscale

avant d'appliquer la TPS. La pétition est signée par plus de 30 petits entrepreneurs de la circonscription de New Westminster—Burnaby.

La deuxième pétition, madame la Présidente, est signée par des habitants de Vancouver, en Colombie-Britannique. qui exhortent, eux aussi, le gouvernement à abandonner son projet de taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires allèguent que la taxe ne tient pas compte des ressources financières des contribuables et demandent au gouvernement de renoncer à son projet et de réformer le régime fiscal de sorte qu'une taxe minimale réelle puisse être imposée aux riches et aux sociétés.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Ma troisième pétition, madame la Présidente, est une pétition qu'ont fait circuler l'Assemblée des Premières nations et les Innu du Labrador. Les signataires s'opposent à l'utilisation de leurs terres pour l'entraînement des forces de l'OTAN et du NORAD, et demandent au gouvernement canadien de mettre fin aux vols d'entraînement à basse altitude des pilotes de l'OTAN et du NORAD au Canada. Ils s'opposent également à l'établissement des activités de l'OTAN au Canada et particulièrement au projet de centre d'entraînement à Goose Bay, au Labrador. Près de 100 Canadiens ont signé la pétition.

VIA RAIL

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, en vertu de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de mon collègue, le député de Thunder Bay—Nipigon. Elle porte sur la décision du gouvernement de supprimer un grand nombre de lignes de VIA Rail et, du même coup, des milliers d'emplois dans le pays.

Les pétitionnaires de Thunder Bay établissent les faits suivants: le Canada mérite un service voyageurs de premier ordre, y compris du matériel moderne sur l'ensemble du réseau, de même qu'un service rapide dans le corridor le plus achalandé; le chemin de fer est le moyen de transport le plus sûr et le plus respectueux de l'environnement; les subventions annuelles du gouvernement du Canada aux chemins de fer ne sont pas disproportionnées par rapport aux autres modes de transport; de nombreuses collectivités rurales comptent exclusivement sur le service voyageurs; et l'industrie touristique en dépend. Les pétitionnaires prient le Parlement de rétablir l'intégrité du service voyageurs partout dans le pays.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Derek Blackburn (Brant): Madame la Présidente, J'ai moi aussi l'honneur et le devoir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, deux séries de pétitions, dont la première provient de Paris, en Ontario, dans ma circonscription. Ce sont les employés, les clients et les exploitants du vidéoclub Happy Time de cette ville qui ont recueilli les signatures.

Les pétitionnaires s'opposent à la TPS et exhortent la Chambre à forcer le gouvernement à renoncer à cette taxe régressive et à la remplacer par un régime fiscal plus progressif.

L'autre série de pétitions est signée par des gens de tout l'Ontario, mais surtout du sud-ouest de cette province, qui invitent eux aussi la Chambre à forcer le gouvernement à substituer à la TPS un régime fiscal plus équitable.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, à l'instar de tant de mes collègues, j'ai le plaisir et le devoir de présenter plusieurs pétitions contre la taxe sur les produits et services. Ces pétitions sont signées par des centaines de Manitobains, dont beaucoup d'électeurs de la circonscription de Winnipeg—St. James, et reprennent les critiques habituelles, à savoir notamment que la TPS est une taxe régressive et qu'elle constituera un fardeau pour des millions de Canadiens. Je sais que, pas plus tard qu'hier, la Chambre a adopté en troisième lecture le projet de loi établissant la TPS, mais je crois que des millions de Canadiens ne se déclareront jamais vaincus à cet égard. Comme l'a dit un célèbre Yankee: «Rien n'est perdu tant que ce n'est pas fini».

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant la signature d'environ 300 personnes de divers coins du Canada—Manitoba, Alberta, Colombie-Britannique et Saskatchewan—qui appuient les autochtones du Canada dans l'emploi traditionnel de leurs terres et qui souhaitent voir le Canada prendre de nouvelles initiatives en faveur de la paix par la sécurité collective et le désarmement, plutôt que de préparer des attaques de pénétration avancée à basse altitude dans le cadre de l'OTAN et du NORAD.

Ils demandent donc que le gouvernement du Canada mette fin à tous les vols d'entraînement à basse altitude de l'OTAN et du NORAD au Canada. Ils s'opposent spécialement à l'installation au Canada d'activités de l'OTAN, notamment du nouveau centre de formation à

l'appui tactique aérien et aux armes de Goose Bay, au Labrador.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, j'ai une deuxième pétition signée par plusieurs centaines d'habitants de ma circonscription, dans le nord de la Saskatchewan. Ces personnes savent parfaitement que la taxe sur les produits et services va frapper plus lourdement les habitants du Nord que les Canadiens du reste du pays, parce que le coût de la vie est plus élevé chez eux. Ils demandent donc au gouvernement de retirer cette taxe et d'adopter un régime fiscal équitable, qui tienne compte de la faculté contributive.

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, j'ai une troisième pétition qui vient également d'habitants du nord de la Saskatchewan. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à rejeter les propositions du groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord, qui auraient pour effet de retirer à environ 150 localités de la Saskatchewan les avantages fiscaux dont elles profitent. Ils invitent le gouvernement à mettre en oeuvre un régime d'avantages fiscaux tenant compte du coût élevé de la vie dans le nord de la Saskatchewan et à appliquer immédiatement un régime fiscal qui prendra en considération les coûts en question.

• (1610)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une autre pétition d'habitants de ma circonscription concernant la taxe proposée sur les produits et services. N'eût été de la procédure à la Chambre, j'aurais été en mesure de les présenter plus tôt.

Les pétitionnaires, qui viennent de tous les coins de ma circonscription, demandent au gouvernement de retirer cette taxe. Ils jugent, pour reprendre les termes d'un octogénaire de ma circonscription, qu'elle aura des répercussions catastrophiques sur notre économie, conduira à une récession et sera la goutte qui fera déborder le vase pour de nombreux consommateurs.

M. John Brewin (Victoria): Madame la présidente, j'ai une pétition concernant la TPS qui est signée par plus de 2 000 personnes, habitant principalement Victoria.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter la TPS. Ce message, bien qu'il arrive trop tard pour la Chambre des communes, est encore valable pour l'autre Chambre du Parlement. Je présente ces pétitions à la Chambre dans l'espoir que le gouvernement va enfin nous écouter.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la présidente, j'ai l'honneur et le devoir de présenter, au nom de citoyens du Canada, plusieurs pétitions sur la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires font remarquer que cette taxe est une forme injuste d'imposition parce qu'elle ne tient pas compte de la capacité des contribuables de payer. Ils demandent au Parlement de rejeter les propositions actuelles et de mettre en place une réforme fiscale qui conviennent à tous les Canadiens.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je présente une pétition, en conformité de l'article 36 du Règlement, au nom d'un certain nombre de personnes de ma circonscription qui habitent Kamloops, Clearwater, Barrier, Logan Lake, Chase, Savona, ainsi que d'autres collectivités.

Les pétitionnaires expriment les inquiétudes que leur inspire le projet de taxe sur les produits et services et je suppose qu'ils demandent maintenant au Parlement de s'opposer à cette taxe lorsque le projet de loi reviendra de la Chambre haute.

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, ma deuxième pétition fait état du nombre d'enfants vivant dans la pauvreté au Canada. Les pétitionnaires signalent que le nombre de ces enfants va en augmentant et ils demandent au gouvernement du Canada de négocier avec les provinces en vue de promulguer une déclaration complète des droits pour les enfants.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on répond aujourd'hui aux questions nos 213, 237, 248 et 249.

[*Texte*]

L'ACHAT DU LIVRE INTITULÉ *SÉCURITÉ EN TÊTE SUR LA ROUTE*

Question no 213—**M. Boudria:**

Affaires courantes

1. Le gouvernement a-t-il acheté des exemplaires du livre de Heward Grafftey intitulé *Safety Sense on the Road* et de sa version française, *Sécurité en tête sur la route*, et, dans l'affirmative, *a*) à quel prix, *b*) à quel moment, *c*) dans quel but?

2. Une aide gouvernementale a-t-elle été consentie pour la préparation de ce livre et, dans l'affirmative, à quelles personnes?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Voir ci-joint.

On m'informe comme suit:

1. MINISTÈRE	NOMBRE DE COPIES	COÛT	DATE DE L'ACHAT	BUT	2.
Santé nationale et Bien-Être social	8 600 anglais 5 100 français	41 100,00$	Automne 1988	Encourager la sécurité dans la conduite automobile des employés.	Non
Revenu national Impôt	11 anglais 11 français	130,90	30 mars 1989	Distribuer dans les bibliothèques du ministère pour référence.	Non
Douanes & Accise	25 anglais 25 français	297,50	21 février 1989	Distribuer dans les bibliothèques du ministère pour référence.	Non
Commission de la Capitale Nationale	50 anglais 50 français	385,00	16 novembre 1989	Pour fins de formation et de promotion visant la sécurité sur la route.	Non
Transports Canada	14 000 anglais 6 000 français	60 000,00	décembre 1989	En réponse à une demande de l'Association des routes et transports du Canada pour permettre à cet organisme de distribuer aux élèves du secondaire, au cours de la Semaine nationale des transports, une publication qu'elle estime unique pour «aider à atteindre les objectifs de la Semaine nationale des transports».	Non
Conseil du Trésor	40 anglais 40 français	476,00	juillet 1989	Pour distribuer un exemplaire, dans chacune des langues, à tous les ministères afin qu'ils puissent déterminer si ce livre pourrait servir de mesure préventive à leurs employés et à leurs comités de la sécurité et de la santé.	Non

Les autres ministères n'ont pas d'information à ce sujet.

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE MINE D'OR DE SHOAL LAKE

Question nº 237—**M. Harvard:**

Le gouvernement a-t-il l'intention d'intervenir dans l'évaluation environnementale du projet de mine d'or de Shoal Lake et, dans l'affirmative, que compte-t-il faire?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Oui, le ministère des Pêches et Océans applique le processus à cette proposition. De plus, si une autorisation en vertu de la Loi de protection des eaux navigables s'avère nécessaire, le ministère des Transports devra se conformer au processus.

Ce projet a été désigné par l'Ontario en vertu de sa Loi sur l'évaluation environnementale. Pêches et Océans et Environnement Canada participent au processus provincial. Les fonctionnaires d'Environnement Canada participeront activement à ce processus d'audiences publiques et s'assureront que ce projet rencontre les exigences du Règlement sur les effluents liquides de mine des métaux.

LES TITRES ACTUELLEMENT DÉTENUS PAR PETRO-CANADA

Question nº 248—**M. Milliken:**

Existe-t-il des sociétés dans lesquelles Petro-Canada détient à l'heure actuelle des titres et, dans l'affirmative, *a*) quel est le nom de chacune de ces sociétés, *b*) combien de titres Petro-Canada détient-elle dans chaque société?

L'hon. Arthur Jacob Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):

Voici la réponse de Petro-Canada:

a) et *b*) La liste ci-jointe fait état des sociétés dont Petro-Canada détient des titres.

PETRO-CANADA INC. — TITRES DE PARTICIPATION

(a) Société	(b) Nombre d'actions
Alberta Products Pipeline Ltd.	3 500
Canstar Oil Sands Ltd.	50
Downhole Systems Technology Canada Inc.	183 000
Fundy Energy Inc.	4 904
Harvey's Oil Ltd.	4 581
Hibernia Management & Development Company Ltd.	5 000
International de Services Industriels et Scientifique, S.A.	216 000
Jiffy Lube Inc.	49
Joseph Elie Inc.	499
Kenmac Energy Inc.	4 900
Les Huiles Desroches Inc.	2 951
Les Huiles du Royaume Inc.	500
Les Huiles Lamontagne Inc.	1 049
Les Huiles Town & Country Inc.	520
Les Pétroles De La Mauricie (Canada) Inc.	212 799
Les Pétroles Saint-Jean-Sur Richelieu Inc.	2 444
Les Pétroles Sherbrooke Inc.	90 441
Les Pétroles Vosco (Canada) Ltée.	7 711
MacGillivray Fuels Limited	4 900
Marchand Petroleum (Canada) Inc.	14 309
Montreal Pipeline Limited	6 440
Northward Development Ltd.	170
Pacific Northern Gas Ltd.	300 000
Panarctic Oils Ltd.	3 700 206
Peace Pipeline Ltd.	42 354
Petro Sud-Ouest Inc.	108 878
Petro-Canada Centre Inc.	50
Petro-Canada Centre Finance Inc.	1
Petrogas Processing Ltd.	113 458
Pétrole M. Miron Inc.	229 094
Pétrole Chaleurs (1981) Inc.	332 929
Redwater Water Disposal Co. Ltd.	311
Sedpex Inc.	50
Sulconam Inc.	15 236
Sydco Fuels Limited	1 517
Syncrude Canada Ltd.	1 700
TransNorthern Pipeline Ltd.	7 004
Westcoast Energy Inc.	18 548 850
Westcoast Energy Inc. (souscription spéciale)	2 343 000
West Nova Inc.	964 084
288564 Alberta Ltd.	1
Carnduff Gas Limited	400
Cheyenne Petroleum Corp. (NPL)	597
Dreco Energy Services Ltd.	128
East Coast Spill Response Inc.	1
House of Brougham Limited	98
Manhattan Continental Dev. Corp.	160
Oil Spill Response Limited	20
Pacific Energy Resources Ltd.	1
Polar Gas Engineering Services Ltd.	23 570
Rimbey Pipe Line Co. Ltd.	2 598
Sultran Ltd.	40 000
Toronto Credits Limited	100
204383 Enterprises Inc.	10
346877 Ontario Limited	1

PETRO-CANADA

(a) Société	(b) Nombre d'actions
Canertech Inc.	1
Petro-Canada Inc.	4 216 011
Corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale	1

LE CLUB HÉRITAGE

Question nº 249—**M. Keyes:**

Le gouvernement est-il au courant de l'existence d'un groupe de retraités de la Société canadienne des postes, connu sous le nom du Club Héritage et, dans l'affirmative, *a*) parmi les membres du club, quelle est la proportion de cadres à la retraite et d'anciens employés réguliers de la Société canadienne des postes, *b*) le club a-t-il un conseil d'administration et, dans l'affirmative, les membres du conseil sont-ils rémunérés et, dans l'affirmative, par qui, *c*) qui assume le coût des activités du club?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): *a*) À l'heure actuelle, le Club Héritage compte 21 428 membres répartis comme suit:

Membres actifs (plus de 25 années de service) 1 466

Membres retraités 19 962

Il est impossible d'établir la proportion des membres qui occupent ou qui occupaient des postes de cadre ou autre.

b) Le Club Héritage n'a pas de conseil d'administration. Il existe cependant un conseil de direction composé de quatre membres bénévoles.

c) La Société canadienne des postes assume à l'occasion les frais des cérémonies organisées en reconnaissance de la fidélité et de la loyauté de ses employés et de ses retraités.

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les motions portant production de documents sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 5 avril, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-51, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je désire informer la Chambre qu'en raison des déclarations ministérielles, les initiatives ministérielles seront prolongées de 15 minutes.

Quelqu'un désire-t-il prendre la parole pour le débat?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer? Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

M. Cooper: Madame la Présidente, puis-je souhaiter à tout le personnel de la Chambre des communes, aux pages, au personnel du Greffe, au bureau de la présidence et à tous les députés de joyeuses Pâques et déclarer qu'il est 18 h 15?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je désire ajouter mes propres voeux à tous et au public. Je suppose que beaucoup souhaiteraient que ce soit le Mercredi saint plus souvent.

M. Riis: Madame la Présidente, je voudrais simplement me joindre à mes collègues et dire que nous avons eu quelques jours difficiles et que nous espérons un climat plus serein lorsque nous reviendrons.

Puis-je profiter de l'occasion pour dire que, il y a quelques jours, on m'a accusé d'avoir fait des remarques désobligeantes à l'égard de la présidence. J'avais fait ces remarques et je vous prie de m'en excuser.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je remercie le député de Kamloops. Nous sommes heureux de ces excuses, car nous comprenons que l'on dit parfois des choses dans le feu du débat que l'on regrette ensuite. Je le remercie donc de son geste.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-13, Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Église ukrainienne grecque orthodoxe du Canada, qu'il la prie d'approuver.

[*Français*]

Alors, comme il est 16 h 18, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi, 23 avril 1990, à 13 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 h 18.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 23 avril 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – MOTIONS

[*Traduction*]

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LE FINANCEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 2 avril, de la motion de M. Keyes:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de rétablir le financement consenti au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de parler en faveur de la motion de mon collègue de Hamilton-Ouest pressant le gouvernement de rétablir le financement du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

Étant donné que le siège social de cet organisme est situé à Hamilton, l'intérêt que le député de Hamilton-Ouest y porte est évident et bien fondé. Le fait que le Comité permanent des privilèges et des élections a désigné la motion pour faire l'objet d'un vote montre bien que beaucoup d'autres députés partagent l'intérêt de mon collègue.

La question en litige en l'occurrence, c'est la décision du gouvernement de réduire le financement de ce Centre, créé en 1978 par une loi du Parlement, et qui est devenu un organisme de réputation internationale.

Depuis 1986-1987, le gouvernement applique des mesures de recouvrement des frais. Le Cabinet a décidé que le centre devrait être autosuffisant d'ici le début de l'exercice 1991-1992. Le centre a donc augmenté ses recettes par l'imposition de frais de service, et le gouvernement a réduit les ressources financières qu'il lui accordait.

Le budget d'exploitation annuel du centre s'est établi à 10 millions de dollars environ.

Cette année, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité tentera de récupérer 5,3 millions de dollars sur ses coûts d'exploitation en imposant des frais de service et en vendant ses publications.

Le centre a pour mandat de promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un lieu de travail sain et sécuritaire.

Organisation tripartite, le centre est dirigé par un conseil qui est composé d'un président et de gouverneurs représentant les divers paliers de gouvernement, les employeurs et les syndicats.

Le centre est la ressource nationale d'information en hygiène et sécurité au travail. Il répond aux demandes de renseignements, fournit des services électroniques dans tout le Canada, produit et distribue des publications.

Sa clientèle comprend les syndicats, les employeurs, les gouvernements, les organismes d'hygiène et de sécurité, les médias, les maisons d'enseignement et les membres des professions libérales.

Il met à la disposition des organisations canadiennes et étrangères sa collection de bases de données. L'Organisation mondiale de la santé et le Centre canadien de recherches pour le développement international ont choisi celle-ci comme base de données pour un projet international de contrôle des poisons.

L'OMS a demandé au centre de lui fournir des exemplaires de ses publications dans le cadre de discussions sur l'uniformisation de la terminologie à l'échelle mondiale. Le Centre international d'informations de sécurité et d'hygiène du travail de l'Organisation internationale du travail veut diffuser l'information de notre centre dans le monde en développement.

• (1310)

Le centre a pour objectifs de fournir aux Canadiens, sur les questions d'hygiène et de sécurité au travail, une information complète, intelligible et fiable qui facilite les prises de décisions, favorise les changements sur les lieux de travail, sensibilise le public à la nécessité de jouir d'un environnement de travail sain et sécuritaire et soutient l'éducation et la formation. Ces objectifs sont énoncés

dans le budget des dépenses principal du gouvernement de cette année.

Un grand nombre de personnes craignent que le gouvernement ne compromette la réalisation de ces objectifs en refusant de financer le centre et en l'obligeant à faire ses frais.

Le centre a maintenant une vocation commerciale. C'est confirmé dans son plan d'entreprise pour les cinq années d'avril 1990 à avril 1995. Le plan est la réponse à la décision du ministre du Travail selon laquelle le gouvernement réduira sensiblement le financement du centre pour éventuellement y mettre fin complètement.

Ce plan prévoit des hausses de prix pour la plupart des produits et services existants. Il est le plan de l'autonomie financière du centre.

Le principal service du centre est l'accès gratuit pour les travailleurs et autres. Les frais d'utilisation semblent exclus, pour le moment. Mais quelles garanties avons-nous qu'il n'y en aura pas un jour?

L'une des stratégies décrites dans le plan d'entreprise donne nettement la préférence à la vente de produits sur la prestation de services parce qu'elle peut être plus profitable. On craint surtout que les bénéfices priment la capacité et le droit des travailleurs et des petits employeurs d'obtenir les renseignements dont ils ont besoin.

La nouvelle vocation commerciale du Centre nuit à sa crédibilité. Le recours aux frais d'utilisation inquiète les organismes qui fournissent gratuitement au Centre les renseignements qu'il diffuse.

Une telle pratique porte atteinte à l'universalité de l'accès aux renseignements en matière de santé et de sécurité. De plus, elle est rétrograde. Ceux qui auront les moyens de payer obtiendront des renseignements, tandis que les autres seront privés de renseignements d'importance vitale.

La sûreté et la salubrité du lieu de travail sont au nombre des droits fondamentaux de tous les travailleurs canadiens. Le gouvernement devrait défendre ces droits au lieu de les restreindre.

On risque de voir des renseignements indispensables devenir confidentiels et l'accès à ces renseignements être réservé à un petit nombre.

Par sa décision, le gouvernement compromet l'avenir du Centre, et c'est une erreur. Je conseille vivement au gouvernement de rétablir le financement consenti au Centre, conformément à la motion de mon collègue de Hamilton-Ouest. Ne récompensons pas la réussite par le retrait du soutien financier.

[*Français*]

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Madame la Présidente, c'est avec énormément de plaisir que je prends la parole sur cette motion du député de Hamilton-Ouest qui vise à inviter le gouvernement à reconsidérer sa décision concernant des coupures au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

Pour mes électeurs qui me voient actuellement prendre la parole sur ce sujet, cela peut peut-être les étonner, madame la Présidente.

Toutefois, je pense que c'est important pour les gens qui nous écoutent, comme pour les gens de ma circonscription, qu'ils soient conscients qu'un député à Ottawa a non seulement à défendre les intérêts de sa propre circonscription, mais il a aussi à s'intéresser à toutes les questions nationales. Et le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail est certainement l'une des institutions canadiennes les plus importantes dans la promotion et dans l'information concernant ce domaine si important du travail.

Nous en sommes maintenant à la quatrième journée de débat sur cette motion. Je pense qu'il est important de rappeler que le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a été mis sur pied il y a une douzaine d'années et chaque année, comme vient de le rappeler l'orateur précédent, cet organisme recevait presque exclusivement du gouvernement fédéral la somme de 10 millions de dollars pour atteindre ses objectifs et informer les Canadiens. Sauf que depuis quelque temps, conséquent avec notre politique d'assainissement des finances publiques, le gouvernement dont j'ai l'honneur de faire partie a décidé de demander à toutes les sociétés d'État de faire leur part pour que cet effort d'assainissement des finances publiques soit partagé par tous les organismes qui reçoivent des fonds de l'État. C'est pourquoi encore une fois, je dirais que c'est presque à contrecoeur que notre gouvernement a demandé à ce centre canadien de faire, comme d'ailleurs tous les autres organismes, de faire sa part pour l'assainissement des finances publiques.

J'ai pris le temps ce matin, madame la Présidente, de lire les *Débats* des trois journées qui ont porté là-dessus. Je me suis beaucoup intéressé. J'avoue que je ne connaissais pas avant ce matin le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail et cela a été pour moi une découverte de connaître l'ampleur de ce Centre. Et j'avoue qu'à cet égard les discours prononcés par mes prédécesseurs y compris ceux de l'opposition m'ont aidé à bien comprendre le travail irremplaçable que rend cet institut national. Sauf que, et c'est toujours le même problème, nos amis de l'opposition sont d'accord pour nous demander de couper les dépenses. Nous avons une dette considérable, et nous dit-on, vous devriez couper dans l'ensemble de

l'appareil gouvernemental. Sauf qu'à chaque fois que nous mettons de l'avant un secteur où nous demandons aux gens de mieux contrôler leurs coûts, je trouve cela un peu désespérant, l'attitude de l'opposition est toujours la même: on coupe au mauvais endroit; on ne devrait pas couper, de telle sorte qu'on serait condamné à la passivité s'il fallait les écouter.

M. Côté: On coupe l'opposition aussi.

M. DeBlois: On est d'accord pour couper. Moi, je serais bien d'accord pour qu'on coupe l'opposition comme le fait remarquer mon honorable collègue, mais enfin, le débat démocratique étant ce qu'il est, il faut accepter que nos vis-à-vis. . . est-ce qu'ils le font par partisannerie, est-ce qu'ils le font par capital politique? Peut-être! Mais il y a une chose qui est certaine, nous avons le courage, et je n'ai pas peur de l'affirmer, je pense que nous avons le courage d'essayer et même de réussir. Je pense que nous allons réussir à assainir les finances publiques. Et le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, qu'est-ce qu'on lui demande? On lui dit simplement: Tâchez donc d'intensifier votre politique de récupération des coûts. Il est normal que dans un organisme financé par les fonds de l'État, par vos taxes et par les miennes, qu'un organisme auquel participent les employeurs et les syndicats, en collaboration avec le gouvernement fédéral, il est normal qu'une institution fasse ses frais dans tout le travail d'information qu'elle a à faire auprès des gens intéressés à obtenir des renseignements. D'ailleurs, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail n'est pas le seul organisme qui exige des coûts de recouvrement, des coûts pour ses services. Et je pense qu'à cet égard il s'agit là d'une mesure qui ne vise pas à tuer cet organisme qui rend d'excellents services, mais sert simplement à faire en sorte que tout le monde s'implique davantage, à commencer par les syndicats, par les employeurs et également par les bénéficiaires.

Vous savez, madame la Présidente, on est presque pris dans un cercle vicieux. On nous dit: Assainissez les finances publiques, c'est à cause du déficit qu'on coupe un peu les moyens financiers du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Mais, encore une fois, si on n'assainit pas les finances publiques, ce sont nos programmes sociaux qui seront en danger. Dans ma circonscription, il y a des gens âgés qui me disputent parfois, qui disent: Vous nous coupez certaines choses, par exemple la récupération des pensions de vieillesse pour des gens dont les revenus bruts sont de l'ordre de 70 000 $. Il faut faire attention, c'est le revenu net de 50 000 $ dont la pension de vieillesse est en partie récupérée. Mais je dis à mes gens de l'âge d'or: Écoutez, vous êtes chanceux, peut-être que dans 15 ans, 20 ans, quand l'administration libérale, Dieu nous préserve de ce fléau, pourrait reprendre le pouvoir, est-ce que nous aurons encore les moyens de nous payer des pensions de vieillesse? Moi je ne suis pas sûr, et pourtant j'ai quand même un certain âge, madame la Présidente. Je ne suis pas sûr qu'à l'âge de 65 ans je pourrai toucher ma pension de vieillesse. Non pas parce que je ferai partie des privilégiés qui ont des revenus bruts supérieurs à 50 000 $ ou 70 000 $, mais parce que si on n'assainit pas les finances publiques, si nous ne faisons pas des coupures qui font mal. . . Moi ça me frappe toujours: tout le monde est d'accord pour les coupures, mais personne ne veut être coupé dans son domaine.

• (1320)

C'est la même chose sur la TPS. Nous avons vu défiler ici, sur notre proposition de taxe sur les produits et services, un tas d'organismes qui disaient: On est d'accord pour que vous changiez la taxe fédérale. La taxe actuelle, elle est inefficiente, elle est pleine de trous. On est d'accord avec votre projet, mais exemptez-nous, touchez-nous pas! Autrement dit, on est d'accord pour qu'on assainisse les finances publiques, on est d'accord pour qu'on fasse des coupures mais, de grâce, ne coupez pas les endroits où ça nous touche!

Je comprends le député de Hamilton-Ouest de prendre la défense de ce Centre d'hygiène et de sécurité au travail qui est probablement dans sa circonscription. Remarquez bien que je ferais la même chose si j'étais à sa place. Si ce centre se trouvait dans la belle circonscription de Montmorency—Orléans, c'est sûr que ça me ferait mal au coeur. Je pense qu'il fait bien, et il le fait avec talent.

Cela dit, je pense qu'il faut, au-delà de notre circonscription, voir l'intérêt national. Et l'intérêt national actuellement c'est que toutes les composantes qui bénéficient de fonds fédéraux fassent leur effort. Il n'y a pas un organisme fédéral, il n'y a pas une entité qui relève du gouvernement fédéral qui devrait être épargnée de cet effort collectif qui est demandé à chacune des composantes, à chacun des organismes qui relèvent du gouvernement fédéral.

Alors, madame la Présidente, je ne veux pas insister davantage. Il me semble que c'est là un discours qui est fait sans passion, calmement, qui dit simplement: Est-ce que cet organisme, très important, dans la vie canadienne, ne peut pas. . . et je pense que les gens le comprennent. . . D'après ce que j'ai vu dans mes lectures, c'est que les gens qui font affaires à ce Centre canadien ne sont pas surpris qu'ils aient à payer une partie des coûts reliés aux documents et à l'information qu'ils reçoivent.

Pour toutes ces raisons, je ne vois pas de raison d'inviter le gouvernement à repenser sa politique de demander à cet organisme de faire davantage ses frais. À cet égard, je devrai malheureusement dire non à la motion du député de Hamilton-Ouest, et appuyer le gouvernement dans sa décision d'une plus grande responsabilité finan-

cière pour les dirigeants de ce Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, c'est un privilège de pouvoir prendre la parole au sujet de la motion présentée par mon collègue, la député de Hamilton-Ouest.

À mon vis-à-vis, le député de Montmorency—Orléans, qui a demandé durant son discours si nous agissions par partisanerie, je lui réponds carrément que nous ne pouvons pas nous permettre de faire de la politique partisane à ce sujet.

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail profite aux électeurs non seulement du député de Hamilton-Ouest mais probablement de chacun d'entre nous.

Avant d'entamer mon discours concernant la motion à l'étude aujourd'hui, j'ai étudié le rapport annuel du Centre. Beaucoup de Canadiens ignorent peut-être que le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail diffuse des renseignements fiables et complets sur la santé et la sécurité au travail. Il favorise les décisions réfléchies, préconise le changement au travail, sensibilise le public à la nécessité d'un milieu de travail sain et sûr et appuie l'éducation et la formation.

Le député a mentionné dans son discours que le Centre était ouvert depuis dix ans et que, durant cette période, il avait acquis une réputation de fiabilité non seulement au Canada mais à l'échelle internationale. Il publie des documents et offre des conseils pratiques à diverses publications. Le Centre touche près de quatre millions de travailleurs canadiens chaque année.

Le Centre s'est entendu avec Agriculture Canada pour fournir des renseignements sur les règlements régissant les pesticides non seulement à ce ministère, mais encore à l'Australian Centre for Health and Safety, à l'Association des hôpitaux du Canada, à Environnement Canada et aux universités de tout le pays.

Cet organisme a mis des années à s'établir et constitue une ressource fondamentale pour le patronat et les syndicats canadiens. Même s'il s'agit ici d'une motion d'initiative parlementaire du député de Hamilton-Ouest, la question n'intéresse pas que la circonscription de Hamilton-Ouest. Pas du tout. Il est question d'un service national aussi bien qu'international.

Je comprends, comme l'a déjà signalé le député d'en face dans son exposé, que notre pays accuse un déficit important et doit absorber une lourde dette. Le député aurait tort de croire que, de ce côté-ci de la Chambre, nous ne reconnaissons pas ces faits.

Lorsque vient le temps de réduire les dépenses du gouvernement fédéral, il faut choisir entre diverses options et différentes priorités. À mon avis l'une des priorités essentielles du gouvernement actuel, mise à part la responsabilité financière, me semble être un engagement décisif et passionné envers les questions environnementales.

La semaine dernière, j'ai lu le document de travail du ministre de l'Environnement en ce qui concerne la protection de l'environnement, à savoir le Plan vert.

M. Gardiner: Cela ne vous a probablement pas pris beaucoup de temps.

M. Mills: J'ai mis un certain temps.

Pour ma part, je crois que le ministre de l'Environnement est fermement déterminé à faire quelque chose pour protéger l'environnement. Il me paraît vouloir sincèrement trouver le moyen d'amener les gens à participer activement à la protection de l'environnement. Ce n'est pas facile.

Je constate, dans ma circonscription, que beaucoup de gens s'intéressent, en paroles, au mouvement en faveur de l'environnement, mais que ce sont surtout les enfants qui participent à ce mouvement, au Canada. Les parents et les adultes sont plus difficiles à motiver.

Je concède que sa tâche est difficile. Mais dans sa déclaration d'intentions, le ministre de l'Environnement a déclaré: «Pour atteindre cet objectif, nous croyons que le gouvernement du Canada doit donner l'exemple. Nous croyons que nous devons reconnaître l'interdépendance d'un environnement sain et d'une économie forte.»

Il a dit qu'il était «impatient de passer à l'action pour rattraper des décennies de nonchalance envers l'environnement». Ces intentions sont excellentes, à mon avis. Il a dit aussi que «le gouvernement du Canada projette d'améliorer son service d'alerte contre les dangers naturels—tels que blizzards, tornades et tempêtes en mer—dangers qui s'accompagnent souvent de situations de pollution critiques, et qu'il compte améliorer notam-

ment ses techniques d'analyse et de détection des fléaux naturels, ses communications d'urgence et l'éducation du public». Le ministre a aussi parlé des questions relatives à la santé.

Le ministre de l'Environnement a été beaucoup critiqué ces derniers jours à propos de ce document. Je crois, cependant, qu'il emploie la bonne tactique. Il a publié un document qui fait réagir le public et il a déclaré qu'il proposerait un plan d'action précis en septembre.

• (1330)

Par cette demande de rétablissement de soutien financier au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, nous invitons le gouvernement à respecter son engagement d'accorder la priorité à l'environnement, puisque tout amoindrissement ou éclatement de ce centre serait contraire au plan d'action présenté par le ministre de l'Environnement.

Voilà le problème tel qu'il se pose maintenant aux Canadiens. On ne sait trop à quoi s'en remettre en ce moment, et cela pose à nouveau la question de la confiance. D'un côté le gouvernement nous parle de son attachement à la protection de l'environnement, mais de l'autre côté il y a des réductions—même si le montant n'est pas élevé, c'est une somme qu'on pourrait trouver dans le système—du soutien financier à un établissement qui est un expert en matière de directives et de réglementation sur la façon d'organiser les lieux de travail pour y instaurer un environnement sûr.

S'il veut respecter ses priorités, le gouvernement ne devrait pas s'en prendre à un établissement qui fait figure d'institution écologique depuis 1978 et qui est à la pointe du progrès. Je félicite mon collègue le député de Hamilton-Ouest d'avoir pris cette initiative. L'administration comporte des centaines de sociétés d'État et de services qui, parce qu'ils ne font pas les manchettes, ne figurent pas sur la liste des priorités, et c'est bien le cas de l'organisme en question. C'est une cible toute trouvée pour les compressions. En d'autres termes, quand le ministre des Finances dit: «Je veux une réduction de 15 p. 100 à toutes les sociétés d'État», on est dur envers les organismes publics de taille réduite.

Le ministre de l'Environnement, le ministre de la Santé et du Bien-être social, le premier ministre et le ministre des Finances devraient se consulter et comprendre que cet établissement assure un service d'intérêt national. Chacun des députés a dans sa circonscription des gens qui désirent s'informer sur la façon de rendre les lieux de travail plus sains et moins dangereux. Je pense que s'ils comprenaient la chose, ils reviendraient sur leur décision.

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Madame la Présidente, je suis particulièrement heureux, puisque je viens de Hamilton, de parler aujourd'hui à la Chambre de l'une des plus grandes institutions de ma ville. Les habitants de l'agglomération de Hamilton—Wentworth ne sont pas les seuls à bénéficier du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail qui fait leur fierté. En fait, tous les Ontariens et même tous les Canadiens devraient se réjouir qu'il existe.

Il ne fait aucun doute de nos jours que l'hygiène et la sécurité au travail au Canada nous posent d'énormes problèmes. Heureusement, nous disposons désormais d'un centre d'information essentiel sur l'hygiène et la sécurité au travail. Il y a maintenant douze ans que les syndicats, le secteur privé et les gouvernements concevaient ce projet qui devait nous aider à relever les défis auxquels nous faisons face aujourd'hui.

Au cours de la dernière décennie, le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles n'a jamais cessé de préoccuper tant les employeurs que les travailleurs et le gouvernement. Depuis dix ans, divers organismes, les employeurs, les travailleurs, le gouvernement et tous les autres intervenants s'intéressent davantage à ces problèmes et tentent de plus en plus de collaborer afin de réduire les pertes.

D'ailleurs, dans ce domaine, quand nous parlons de pertes, nous parlons de souffrances humaines et de pertes financières. Nous devons faire plus. Nous devons continuer de travailler ensemble pour garantir à tous les Canadiens un milieu de travail sain et sûr. Pas plus tard qu'en fin de semaine, 140 pays ont participé à la Journée de la Terre. Nous nous inquiétons énormément de notre environnement et de ses effets sur la santé des Canadiens. Le lieu de travail est partie intégrante de l'environnement et nous devons donc attacher autant d'importance à l'influence du milieu de travail sur la santé et le bien-être des travailleurs.

L'hygiène et la sécurité au travail au Canada est un domaine complexe, qui fait appel a une combinaison de facteurs économiques, scientifiques et moraux. La question est encore compliquée par le fait que nous avons 13 gouvernements—10 provinces, 2 territoires et Ottawa—qui tous essaient de faire quelque chose.

L'importance de ce domaine, au Canada et à l'étranger, est de plus en plus reconnue du fait de l'effet des tendances économiques, sociales, technologiques et démographiques liées au milieu de travail. Il touche tout le

Article 31 du Règlement

secteur de la santé, ce qui fait que nous parlons vraiment d'un grave problème.

La situation économique actuelle exige que le gouvernement réduise les déficits et améliore la productivité et l'efficacité. La nécessité de soutenir la concurrence internationale renforce encore la nécessité d'atteindre une productivité et une efficacité plus grandes. Par suite, tous les niveaux de gouvernement au Canada estiment nécessaire de réduire certains de leurs services et de leurs programmes sociaux.

Les employeurs sont mieux sensibilisés à leurs responsabilités sociales qui évoluent sans cesse. En raison de la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée dans certaines régions du pays, des entreprises augmentent leurs chances d'attirer et de garder les meilleurs travailleurs en démontrant qu'elles se soucient de facteurs comme la santé et la sécurité au travail.

Les coûts croissants des programmes d'indemnisation des accidentés du travail et des soins de santé au Canada, et la nécessité d'améliorer l'état de santé des Canadiens font que nous insistons de plus en plus sur la promotion de la santé ainsi que la prévention des maladies et des accidents.

Ces tendances manifestes ouvrent toute une gamme de nouveaux secteurs d'activité pour le Centre. La meilleure compréhension des questions environnementales et de santé, aussi bien en général qu'en milieu de travail, se traduit par un accroissement de la demande d'information sur les domaines d'activité du centre. Le plan d'entreprise soumis démontre clairement que le centre en est conscient et prouve qu'il peut devenir financièrement indépendant. Il le peut, mais en même temps, il doit s'acquitter de son mandat qui est de veiller sur la santé et la sécurité au travail des travailleurs Canadiens.

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail est prêt à relever ses nouveaux défis. En fait, c'est justement parce que le centre a réussi à relever les défis qui lui ont été posés jusqu'ici qu'il a pu se faire une réputation enviable tant au Canada que sur la scène internationale. Il est en effet reconnu pour l'impartialité et la fiabilité de l'information qu'il fournit sur les questions de santé et de sécurité du travail. Le centre a, à mon avis, accompli un excellent travail sous l'orientation et la direction de ses trois partenaires sociaux, démontrant bien ainsi que le «tripartisme» peut fonctionner.

Le gouvernement se soucie de tous les aspects de la santé et de la sécurité au travail et, plus précisément, il tient au travail accompli par le centre. Son engagement envers le centre ne saurait être remis en question, pas plus maintenant que dans l'avenir. Le gouvernement fait confiance au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail car il le croit capable de relever cet important défi, de devenir un organisme financièrement autonome tout en s'acquittant de son mandat qui est de servir les travailleurs canadiens dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

En terminant, je signale que le centre et son personnel ont fait preuve d'excellence en matière de gestion. Je rends hommage au CCHST en tant qu'habitant de Hamilton et tout comme mon distingué collègue de Hamilton-Ouest, je suis sûr que tous les autres députés feront comme moi.

• (1340)

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conséquemment, la séance sera suspendue jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 40.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, nous avons appris aujourd'hui que le ministre de l'Énergie aurait déclaré à la Canadian Coal Association, remarque particulièrement stupide, que le Canada devra

interdir la circulation des voitures dans les grandes villes pour réaliser les objectifs nationaux concernant la réduction de la pollution atmosphérique.

Le ministre fait courir des bruits alarmants pour justifier son inaction. Le fait est qu'à elle seule la rentabilité énergétique, ce qu'ont confirmé les spécialistes, peut permettre d'atteindre ou de dépasser l'objectif fixé pour 2005, soit réduire de 20 p. 100 la pollution causée par le gaz carbonique, comme il a été proposé à Toronto lors de la conférence concernant les changements atmosphériques.

Le ministre de l'Énergie fait preuve d'une ignorance crasse des faits. En outre, la rentabilité énergétique est un bon principe économique. Il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir au Canada avant de réaliser cette rentabilité énergétique. Par conséquent, le ministre laisse passer une bonne occasion politique qu'un enfant de sept ans comprendrait facilement. Quel dommage!

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, l'Office national des transports du Canada a rendu public, le 30 mars dernier, le rapport de son enquête sur les pratiques d'inspection des wagons-citernes dans le corridor Montréal-Sarnia de la Compagnie de Chemins de fer nationaux du Canada.

L'enquête a fait ressortir trois points dominants. D'abord, les normes de sécurité de Transports Canada ne sont pas respectées comme il se doit; ensuite, les méthodes d'exploitation de la compagnie ferroviaire montrent que certains éléments des normes sont probablement inutiles désormais, suite aux progrès réalisés; enfin, compte tenu des deux facteurs précédents, de nouvelles normes devraient être formulées. De plus, il semble, au triage de Sarnia, que les coupures d'effectifs intensifient la pression exercée sur les inspecteurs de la compagnie à faire plus en moins de temps.

Madame la Présidente, ce n'est pas la première fois que j'interviens dans cette Chambre en ce qui concerne les wagons-citernes et Transports Canada devra imposer des sanctions sévères aux compagnies de chemins de fer qui ne se conforment pas aux exigences actuelles ou futures en matière de sécurité des wagons-citernes et de marchandises.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, la semaine dernière le ministre des Pêches et des Océans a prononcé un discours qui avait manifestement été écrit pour lui par les dirigeants des grandes sociétés de pêche.

Il est tout à fait clair que le ministre se fiche éperdument des gens de Canso, Grand Bank, Digby et des centaines d'autres localités qui dépendent de la pêche. Il est bien évident aussi qu'il ne prend pas au sérieux des conclusions du rapport Harris dans lequel on signalait que la technologie utilisée par les grandes flottes de pêche hauturière était l'une des principales causes de l'épuisement des stocks de poisson.

L'un des conseils consultatifs du gouvernement fédéral a déclaré qu'en l'absence d'aide aux localités frappées par la crise dans le secteur de la pêche, des centaines de localités de l'Atlantique allaient perdre leur seule industrie et des milliers de familles n'ayant plus des revenus suffisants allaient devoir être prises en charge par le bien-être social ou quitter leur région pour aller s'établir sur le continent, ce miroir aux alouettes, où les intéressés croient trouver la richesse.

À deux reprises, le premier ministre a déclaré aux Canadiens de la région de l'Atlantique qu'on allait leur offrir un programme d'assistance. Cependant, le ministre des Pêches et des Océans leur a signalé qu'il s'agirait d'un programme d'aide seulement. Si ce que le ministre des Pêches et des Océans dit est exact, que doit-on penser du premier ministre? Si le ministre est dans l'erreur, on devrait exiger sa démission immédiatement.

Les Canadiens de la région de l'Atlantique veulent s'assurer un avenir dans le secteur de la pêche qui a permis à leurs localités de survivre pendant des centaines d'années. Mais le gouvernement s'inquiète davantage du bilan financier de ses amis du secteur privé que d'une industrie vitale pour des centaines de localités et des milliers de familles.

* * *

LA JOURNÉE DE LA TERRE

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Comme tous les députés le savent, madame la Présidente, la journée d'hier fut mémorable pour le Canada et tous les autres pays du monde.

En effet, nous nous sommes rassemblés en très grand nombre sur la Colline du Parlement pour célébrer la Journée de la Terre. Nul doute que tous les députés et tous les paliers de gouvernement vont faire de leur mieux pour que la terre fasse véritablement l'objet d'un nettoyage en règle.

Nous avons bien de la chance aujourd'hui de compter parmi nous à la tribune M. John McConnell, de New York, qui a eu l'idée de cette journée et qui a dessiné lui-même l'étendard de la Journée de la Terre. C'est volontiers que je lui souhaite la bienvenue parmi nous.

Article 31 du Règlement

L'AGRICULTURE

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, les agriculteurs de toutes les régions du pays voient les sinistres présages de ce que leur réserve l'avenir étant donné la politique commerciale internationale du gouvernement.

En 1989, ils ont vu le tribunal du GATT abolir les contingents d'importation du yogourt et de la crème glacée, et les États-Unis frapper nos exportations de porc d'un droit de 3,6c. la livre.

Cette année, nos producteurs laitiers ont été inquiets et déconcertés du refus du gouvernement fédéral de hausser le prix du lait industriel le 1er février, ce qui a entraîné une baisse de leur revenu à un niveau encore inférieur à leur prix de revient. Ceux de la Nouvelle-Écosse ont en outre été angoissés par la réduction de la valeur de leur contingent de 1990 par rapport à 1989, ce qui témoigne de l'incertitude qui règne dans un domaine de l'agriculture qui devrait pourtant être stable et sain.

Les agriculteurs canadiens s'inquiètent de plus en plus de ce que, dans les négociations internationales, le gouvernement n'intervienne pas avec l'énergie voulue pour protéger leurs intérêts. Ils craignent de plus en plus que ces nouveaux développements soient le présage à l'élimination graduelle de nos systèmes de gestion de l'offre sur lesquels ils comptent pour réaliser des bénéfices. J'exhorte le gouvernement à prendre les mesures voulues pour rassurer et protéger les milliers d'agriculteurs qui s'estiment oubliés à la table des négociations internationales.

* * *

LES MUSÉES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Madame la Présidente, la National Geographic Society des États-Unis a récemment laissé entendre qu'un gîte fossilifère près de Parrsboro, en Nouvelle-Écosse, constituait la plus importante découverte de fossiles en Amérique du Nord comptant plus de 100 000 pièces d'os fossiles ainsi qu'un insecte fossilisé datant de 300 millions d'années, probablement le plus ancien jamais découvert.

Les gens de la région de Parrsboro ont établi un plan pour un musée et un centre de recherches qui prévoit un financement de la part du secteur privé, de la province, de la municipalité et du gouvernement fédéral. La proposition ne porte pas sur un musée qui exposerait seulement les fossiles, mais qui ferait office de centre de recherches et éliminerait le besoin d'envoyer ces précieux fossiles aux États-Unis.

Je demande instamment aux représentants du Conseil du Trésor d'approuver la demande de crédits du ministère des Communications, lorsque ce projet de musée leur sera soumis. Le musée sauvera les fossiles et assurera un travail fort nécessaire dans cette région qui connaît un taux de chômage élevé.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DU BÉNÉVOLAT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, nous célébrons la Semaine nationale du bénévolat pour souligner les diverses contributions inestimables des bénévoles partout au Canada.

Beaucoup d'organisations canadiennes sans but lucratif dépendent des bénévoles: au Canada, 57 p. 100 des bénévoles oeuvrent au sein d'organisations religieuses, sportives et récréationnelles ainsi que d'autres qui s'occupent des jeunes et de la santé. Notre société bénéficie pleinement de la participation généreuse de bénévoles dans les hôpitaux, les maisons de personnes âgées, les troupes de scouts et de guides et partout où ils se dépensent sans compter.

L'opposition libérale espère que les bénévoles ne perdront pas leur enthousiasme parce que le gouvernement mesquin d'en face propose de leur faire payer une taxe de 7 p. 100 sur les dépenses personnelles que leur occasionne leur dévouement.

* * *

LA JOURNÉE DE LA TERRE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Comme tous les députés le savent sans doute, madame la Présidente, c'était hier la vingtième édition de la Journée de la Terre.

Des milliers de Canadiens d'un océan à l'autre se sont joints aux millions de personnes qui ont participé dans le monde entier à des milliers d'activités distinctes. Des activités sur les thèmes du reboisement, de la lutte contre les pluies acides, des économies d'énergie, du recyclage et de la réutilisation, de l'élimination responsable des déchets et de la conservation de l'eau se sont déroulées dans ma circonscription de Sarnia—Lambton et aux quatre coins du globe.

Il faut cependant que la journée d'hier soit plus qu'une célébration et devienne effectivement le premier jour d'un avenir vert. Il faut changer d'habitudes, pas simplement d'attitudes. Pour le reste de l'année, les Canadiens, y compris ceux de Sarnia—Lambton, doivent reconnaître que presque tout ce que nous faisons peut se répercuter sur notre environnement. Il faut faire de chaque jour la Journée de la Terre. À titre de représentants élus, nous

devons donner l'exemple. Si nous étions suffisamment nombreux à nous engager à faire ce qui est le mieux pour l'environnement chaque fois que c'est possible, nous pourrions collectivement changer quelque chose.

Madame la Présidente, lors de la Journée de la Terre de 1991, j'espère entendre parler des progrès que nous avons accomplis au cours de l'année 1990. Pour ma part, j'entends bien travailler activement à compter de 1990 à faire partie de la solution.

* * *

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, la célébration, hier, du vingtième anniversaire de la Journée de la Terre a probablement été la plus considérable de cet événement de l'histoire. Les Canadiens et tous les peuples de la Terre ont aidé la cause de l'environnement en plantant des arbres et en prenant part à la lutte contre le réchauffement de la planète et au reboisement de nos terres surexploitées.

Tout le monde plante des arbres, sauf le gouvernement. Notre propre gouvernement fédéral a laissé expirer les ententes de reboisement avec la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario et se contente de parler des forêts, sans plus, dans son document dit le Plan vert.

J'exhorte le gouvernement à s'intéresser comme le reste du monde à la Journée de la Terre et à renouveler aujourd'hui ces ententes de reboisement.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DU BÉNÉVOLAT

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Madame la Présidente, cette semaine est la Semaine nationale du bénévolat au Canada. C'est donc le moment idéal pour rendre hommage aux millions de bénévoles du pays qui donnent de leur temps pour le bénéfice de leurs concitoyens.

Treize millions de Canadiens, soit les deux tiers environ de la population adulte canadienne, consacrent leur temps et leur énergie à l'un des nombreux services de bénévolat du Canada.

Les bénévoles s'occupent de diverses tâches dans nos collectivités. La société canadienne telle que nous la connaissons ne pourrait pas se passer d'eux. Par leurs efforts et leur engagement, les bénévoles rapprochent les membres de nos collectivités et contribuent à faire régner un esprit qui soit le propre du Canada.

Article 31 du Règlement

Au nom de tous les Canadiens, je voudrais, à l'occasion de cette semaine du bénévolat, remercier tous les bénévoles d'un océan à l'autre pour l'importante contribution qu'ils apportent à notre pays.

* * *

• (1410)

L'ENVIRONNEMENT

M. Rex Crawford (Kent): Madame la Présidente, les Canadiens se demandent bien ce que le gouvernement fait pour l'environnement. Après avoir participé par millions aux cérémonies qui ont marqué hier la Journée de la Terre, ils se rendent compte que le gouvernement ne fait que brasser du vent et recycler des promesses jamais concrétisées.

Prenons le cas de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Le gouvernement a crié sur tous les toits que cette loi était la plus stricte de l'hémisphère occidental. Pourtant, moins de 3 p. 100 des sociétés prises à enfreindre la loi ont été poursuivies. Pour tout l'Ontario, il n'y a qu'un pauvre inspecteur solitaire chargé de veiller à l'application de cette loi. Pourtant, les conservateurs vont en embaucher 4 000 pour la mise en oeuvre de la TPS. Cette année, on consacrera la bagatelle de 25 millions de dollars à la dépollution des Grands Lacs alors que 111 millions iront à la TPS, 111 millions d'une somme totale de 1,5 milliard.

D'après la CMI, la pollution des Grands Lacs, même à des niveaux de toxicité peu élevés, compromet la santé de nos enfants. Pourtant, le ministre de la Santé affirme que des études supplémentaires s'imposent. Les Canadiens exigent que des mesures nationales énergiques et fermes soient prises et que l'environnement occupe le premier rang.

* * *

LES AVANTAGES SOCIAUX

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Madame la Présidente, les gens de ma circonscription, comme tant d'autres Canadiens, connaissent un taux de chômage élevé. Des programmes spéciaux d'aide et de formation comptent parmi les meilleurs moyens qui peuvent être mis à leur disposition pour leur permettre de progresser et d'accéder au niveau de vie qu'ils méritent comme tous les autres Canadiens. Il y a cinq mois, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-21, qui prévoit des mesures d'adaptation améliorées, des programmes accrus de formation et de soutien et, en fin de compte, un régime d'assurance-chômage plus juste.

Cette aide nécessaire ne peut attendre. J'exhorte tous les députés à faire ce qu'ils peuvent pour accélérer l'adoption du projet de loi à l'autre endroit.

Questions orales

LES PÉNITENCIERS

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, vendredi dernier, on a publié les conclusions d'une étude approfondie sur la situation des délinquantes au Canada. Le rapport du groupe de travail sur les prisons fédérales pour femmes est le quatorzième à recommander la fermeture de la prison pour femmes de Kingston.

Le système carcéral canadien est discriminatoire à l'égard des femmes. Des femmes qui devraient être emprisonnées dans des institutions à sécurité minimale ou moyenne sont détenues dans les locaux cruellement désuets de la prison à sécurité maximale de Kingston.

J'y suis allée et j'ai vu les conditions déplorables dans lesquelles y vivent les détenues. La prison les isole totalement du monde extérieur. Des détenues s'y trouvent littéralement à des milliers de kilomètres de leur famille, ce qui ne favorise nullement leur réintégration sociale.

Certaines ont de jeunes enfants et ne peuvent leur parler au téléphone que quinze minutes par mois. Les suicides sont nombreux parmi les détenues. La Commission royale d'enquête sur la situation de la femme avait aussi recommandé, en 1970, que cette prison soit fermée.

J'exhorte le gouvernement à donner enfin suite à cette recommandation et à fermer le pénitencier pour femmes de Kingston.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Ross Stevenson (Durham): Madame la Présidente, la semaine dernière le Canada a encore bénéficié directement de son accord de libre-échange avec les États-Unis. Le président de Proctor and Gamble a annoncé jeudi que sa société avait l'intention de rationaliser sa production pour servir tout le marché nord-américain. Par conséquent, 200 nouveaux emplois seront créés dans ses usines à Hamilton, Belleville et Brockville, en Ontario et les 140 emplois de Pointe-Claire, au Québec, qui étaient menacés, sont maintenant préservés. La société dépensera aussi 11 millions de dollars pour rénover ses usines et moderniser son équipement. La valeur de ses exportations aux États-Unis s'élèvera à 53 millions de dollars par année.

Le président a déclaré:

> Cette décision est attribuable en grande partie au nouvel environnement des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis. Le libre-échange donne à la société un meilleur environnement qui lui permet de planifier à long terme. Nous avons confiance en un environnement plus libre et nous pouvons faire encore mieux.

Madame la Présidente, c'est une très bonne nouvelle.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette, mais le temps du député est écoulé. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole.

* * *

[*Français*]

LE PONT PERLEY

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le pont Perley, reliant Hawkesbury, Ontario et Grenville, Québec, a manifestement besoin d'être remplacé. Construit en 1931, ce pont fait l'objet de discussions déjà depuis 15 ans lorsque le ministre des Travaux publics de l'époque avait manifesté le désir de faire construire un pont neuf.

Un rapport, publié en 1986, par les études d'ingénieurs McNeely et Boileau déterminait que le pont était déjà désuet et devrait être remplacé d'ici cinq ans. Toutefois, aucune entente à cet effet entre le fédéral et les provinces n'a encore été signée. Pire encore, le Conseil du Trésor n'a toujours pas affecté le financement nécessaire à la tenue d'audiences gouvernementales qui sont des prérequis pour la construction d'un pont neuf à Hawkesbury.

Monsieur le Président, je lance l'appel au gouvernement du Canada de faire en sorte qu'une entente fédérale-provinciale soit signée d'ici peu pour remplacer le pont Perley. Je profite de l'occasion également pour demander au président du Conseil du Trésor d'au moins affecter les fonds nécessaires à l'étude environnementale, qui est un prérequis avant de remplacer le pont Perley.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances.

Avant que le ministre des Finances ne présente son budget de février dernier, le premier ministre avait dit qu'après la présentation de ce budget les taux d'intérêt se mettraient à baisser. Ce n'est pas ce qui s'est produit. Ils ont continué de monter. En fait, jeudi dernier la Banque du Canada a porté son taux d'escompte à 13,77 p. 100, ce qui a amené les banques et les sociétés d'hypothèques à augmenter fortement les taux qu'elles pratiquent sur les prêts à la consommation, les prêts aux entreprises et les hypothèques.

Pourquoi le ministre a-t-il laissé monter ces taux, puisqu'il devrait savoir quel effet désastreux cela exerce sur les consommateurs, les entreprises et les travailleurs du Canada? Pourquoi laisse-t-il faire cela?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de dire tout d'abord que la déclaration attribuée au premier ministre par le chef de l'opposition est déformée, comme il faut s'y attendre de sa part.

Des voix: Non.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les députés d'en face disent non. Je les invite à la lire, à la lire soigneusement, et ils comprendront exactement ce que je viens de dire.

Le député devrait poser sa question de façon un peu différente. Si nous n'agissons pas de la sorte aujourd'hui, si nous ne nous attaquons pas aujourd'hui même au problème de l'inflation et si nous nous laissons déborder par ce problème de l'inflation, ce qui va arriver dans un an ou deux c'est que les problèmes vont être beaucoup plus graves. Les taux d'intérêt seront encore plus élevés. Nous nous retrouverons dans le même pétrin exactement auquel le député a présidé quand il appartenait au gouvernement en 1981-1982 et que nous avions la pire récession qu'on ait connue depuis les années 30.

Une voix: C'est ce que vous êtes en train de créer.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est ce que nous essayons d'éviter par les politiques que nous suivons aujourd'hui.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre des Finances devrait se rendre compte que ce sont ses propres augmentations de taxes et d'impôts—plus de 32 depuis que ce gouvernement est au pouvoir—qui ont créé l'inflation dont il prétend s'inquiéter. S'il est tellement inquiet, pourquoi la provoque-t-il par sa politique fiscale?

Plus précisément, ne sait-il pas que sa politique des taux d'intérêt élevés fait monter le dollar canadien, ce qui a un effet catastrophique sur les exportations qui sont à la base de l'économie canadienne?

Des voix: Honteux!

M. Gray (Windsor-Ouest): Je demande donc une nouvelle fois au ministre, pourquoi permet-il que nos taux d'intérêt et notre dollar soient si élevés? Pourquoi est-il en train, lui et le gouvernement, de nous conduire à la récession?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce que nous essayons de faire, c'est justement d'éviter une récession en nous attaquant au problème de l'inflation.

Je compatis. Je comprends l'inquiétude des exportateurs qui disent que le dollar est trop élevé. Je comprends, mais je dis que si nous négligeons le problème, comme l'a fait le gouvernement qu'appuyait le député au début des années 80 et à la fin des années 70, si nous le négligeons, le problème des fabricants et des exportateurs s'aggravera considérablement. C'est pour cela que nous suivons la politique actuelle. Nous traverserons peut-être une période difficile maintenant, mais l'avenir sera bien meilleur que si nous portons atteinte de façon permanente à notre situation concurrentielle beaucoup plus gravement que nous le faisons, nous l'espérons, avec une brève période de taux d'intérêt élevés, que ni mon collègue ni moi-même n'apprécions. La difficulté, c'est que le problème doit être résolu maintenant.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, selon l'Association canadienne d'exportation, les politiques du dollar élevé et des taux d'intérêt élevés que préconise le ministre ont déjà grandement nui à la compétitivité des exportateurs canadiens.

• (1420)

La semaine dernière, après une autre augmentation des taux d'intérêt, M. James Taylor, président de l'Association canadienne d'exportation, a déclaré: «Encore des mauvaises nouvelles». Si le ministre communiquait aux entreprises canadiennes un message aussi acceptable et aussi compréhensible qu'il le prétend, pourquoi alors l'Association canadienne d'exportation qualifierait-elle ses politiques de mauvaises nouvelles?

[*Français*]

Monsieur le Président, l'augmentation des taux d'intérêt la semaine dernière pénalise les petites entreprises et tous les consommateurs, et risque d'entraîner l'économie canadienne dans une récession. Alors, je demande encore une fois: pourquoi le gouvernement insiste-t-il à vouloir créer une récession? Quand le ministre des Finances va-t-il mettre fin à cette politique et commencer à diminuer les taux d'intérêt pour éviter les effets désastreux de cette politique sur notre économie?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai écouté ce que les gens comme M. Taylor disent des politiques qu'adopte actuellement le

gouvernement, mais si nous refusons de nous attaquer au problème aujourd'hui, il s'envenimera, étant donné que les tensions inflationnistes s'intensifient.

En 1988, le taux d'inflation s'établissait à 4 p. 100. En 1989, il atteignait 5 p. 100. Cette année, au cours du premier semestre, il fluctuait de 5,25 à 5,5 p. 100. Le coût unitaire de la main-d'oeuvre a également augmenté, s'établissant à 6,3 p. 100 l'an dernier. Au cours du dernier trimestre de 1989, il atteignait 6,9 p. 100. Il est donc évident que nous devons nous attaquer à ce problème.

Je remarque que le député fronce les sourcils, il doit encore avoir du mal à comprendre notre politique des taux d'intérêt élevés. Je lui rappellerais que lorsque nous avons rencontré ensemble M. Morton Shulman et que celui-ci lui a demandé ce qu'il ferait si les taux d'intérêt continuaient de grimper, s'il allait démissionner, le député de Windsor-Ouest a répondu: «Oui, je démissionnerais.» Cela se passait au début du mois de février 1980.

Que s'est-t-il produit? Les taux d'intérêt ont atteint 20 et même 25 p. 100. Qu'a-t-il fait? Il a continué d'occuper son siège à la Chambre. Il n'a pas démissionné. Il ne se prêtait qu'à de petits jeux politiques.

Des voix: Bravo!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Je voudrais savoir quelles mesures il a prises à la suite des trois écrasements de CF-18 de la dernière semaine?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question et pour le ton sur lequel il l'a posée.

Nous avons suspendu les vols d'entraînement au Canada jusqu'à 9 heures le 25 avril. Entre-temps le commandant du Commandement aérien, le commandant des Chasseurs, les commandants des bases de Bagotville et de Cold Lake ainsi que les chefs d'escadrille se rencontreront pour discuter de la suite à donner et des recommandations pouvant être faites au ministre pour garantir la sécurité des hommes et des femmes qui pilotent les avions de chasse canadiens.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, les Canadiens ont l'impression que le CF-18 est foncièrement défectueux ou que les pilotes sont mal entraînés.

J'adresse ma question supplémentaire au ministre. Examinerait-il l'opportunité de charger une équipe d'experts d'étudier minutieusement les données des écrasements antérieurs de CF-18 jusqu'à ce qu'on sache exactement le pourquoi de ces pertes tragiques et qu'on établisse les correctifs à prendre?

Le ministre pourrait-il aussi révéler aux Canadiens tous les renseignements disponibles afin de dissiper leurs inquiétudes et, d'ici à ce qu'il le fasse, mettrait-il au moins fin aux vols d'entraînement des pilotes de CF-18?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, l'équipe d'experts à laquelle mon collègue fait allusion serait formée de chefs d'escadrille, de commandants de bases et d'entraîneurs de pilotes de CF-18 du Commandement aérien.

Ce sera fait dans les 48 heures et cette équipe va essayer d'arriver à une conclusion à ce sujet. Quand les experts militaires m'auront fait part de leurs conclusions, j'aviserai la Chambre, le député et les Canadiens. Comme moi, le député sait que personne ne se soucie plus de la sécurité des pilotes que le commandant du Commandement aérien, les chefs d'escadrilles ainsi que les hommes et les femmes qui travaillent avec eux.

Nous allons faire tout notre possible pour établir clairement si les manoeuvres actuelles posent de trop grands risques. Le Commandement aérien a commencé son enquête et nous présentera son rapport d'ici la fin de mai. J'en parlerai alors à la Chambre et au député.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je m'adresse également au ministre de la Défense nationale. Nous voulons certes nous aussi, au sein de notre parti, exprimer nos regrets et nos plus sincères condoléances aux familles des pilotes qui ont perdu la vie au cours de l'histoire récente du Canada.

Je sais gré au ministre d'avoir répondu à la première question, mais je lui signale que d'autres questions se posent également en ce qui concerne les systèmes informatiques, les compressions qui ont peut-être été pratiquées dans la formation des pilotes et l'achat de ces appareils. Tout le dossier des CF-18 soulève certaines interrogations. Le ministre pourrait-il nous dire s'il ira

au-delà d'une enquête interne en instituant une enquête publique en règle sur la sécurité des CF-18?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir répondre à certaines questions qu'on se pose.

Certains ont prétendu que les heures de vol des pilotes des CF-18 avaient été réduites de 3 p. 100. Ce n'est pas exact. C'est le nombre de pilotes actifs qui a été réduit. Par conséquent, la réduction de 3 p. 100 en question ne touche ni les pilotes de chasse ni les possibilités d'entraînement qui leur sont données.

Je ne suis pas au courant de l'achat dont parle la députée. Le comité permanent responsable de ce dossier effectue un examen en règle de la question. L'achat de ces appareils a commencé en 1979. L'honorable Allan McKinnon était titulaire du ministère de la Défense nationale la première fois que j'ai entendu des discussions à propos des CF-18. Nous avons corrigé certains problèmes qu'on nous avait signalés. Nous avons communiqué avec McDonnell Douglas. Nous avons suspendu la livraison des appareils pendant la période des achats tant que certaines défectuosités, que nous avions relevées, n'eurent pas été corrigées.

Je rappelle encore à la députée que personne ne tient autant à la sécurité des pilotes, qui défendent notre pays aux commandes des avions de chasse du Commandement aérien, que leurs chefs d'escadrille et commandants.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Je suis persuadée que le ministre lui-même s'inquiète également des questions de sécurité et je n'ai absolument pas l'intention d'affirmer que lui-même et les membres des Forces armées s'en moquent éperdument.

Cependant, mon collègue me dit que depuis six ans, on n'a jamais chargé le comité permanent de se pencher sur le CF-18. Nous savons que les pertes en vies humaines et les accidents attribuables au CF-18 au Canada sont deux fois plus nombreux qu'aux États-Unis.

[*Français*]

Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Ces avions de chasse sont dangereux, c'est évident. Des gens sont morts, des vies sont en danger. Le ministre va-t-il annoncer aujourd'hui qu'il annule immédiatement les vols d'entraînement tactiques à basse altitude de ces avions jusqu'à la tenue d'une enquête publique sur les CF-18 et sur les accidents dans lesquels ce chasseur a été impliqué?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le moratoire en question touche la formation en vol au Canada. Il durera 48 heures, soit jusqu'à 9 heures, le 25 avril.

La députée laisse entendre que le comité permanent ne s'est pas penché sur la vente de CF-18. Or, le comité examine les prévisions budgétaires chaque année et il a alors l'occasion de poser des questions au ministre et aux fonctionnaires du ministère. Le comité est maître de sa destinée et il peut décider de ce qu'il fera et à quel moment.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Eh bien, j'espère alors, comme le ministre l'a signalé, que le comité permanent se penchera sur le CF-18 et souscrira à une enquête publique.

Il y a une question beaucoup plus large. Le Canada continue de dépenser des millions de dollars pour construire notamment des bases d'opérations avancées dans les Territoires du Nord-Ouest, même si ces bases sont désormais inutiles, tout comme les essais de missiles de croisière aux fins d'attaque à basse altitude.

Le ministre va-t-il reconnaître maintenant qu'il est temps pour le gouvernement d'examiner non seulement la question du CF-18, mais également toute notre politique de défense, et d'ouvrir une enquête publique à ce sujet. Nous savons tous que le Livre blanc de 1987 est dépassé. Le moment n'est-il pas venu de procéder à une enquête publique sur toute la politique de défense du Canada?

• (1430)

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, tous les députés sont conscients de l'évolution géopolitique à laquelle on assiste dans le monde, et nous la voyons tous d'un très bon oeil. Cependant, certains d'entre nous ne sont peut-être pas aussi certains que la députée que la meilleure façon de faire face à l'instabilité qui découle à l'heure actuelle de l'évolution en question, consiste, pour nous tous, à se munir d'un parapluie et à affirmer que la paix est maintenant un fait accompli.

Questions orales

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de l'hon. Elizabeth Dole, secrétaire au travail des États-Unis et de l'hon. Robert Dole, leader de la minorité au Sénat américain.

Des voix: Bravo!

M. Le Président: Je voudrais aussi signaler aux députés la présence à la tribune de Son Excellence, Mario Machungo, Premier ministre de la République populaire du Mozambique.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ce matin l'ancien secrétaire général de la Commission Brundtland a déclaré à une tribune publique:

> Quand j'entends dire que nous sommes des chefs de file mondiaux en matière d'environnement, j'ai envie de rentrer sous terre.

Il n'est pas étonnant que des dizaines de milliers de Canadiens ont estimé qu'ils devaient manifester hier pour défendre la Terre. Le gouvernement n'est intervenu qu'en sept occasions depuis l'adoption de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement pour inculper des pollueurs aux termes de cette loi.

Quand le premier ministre va-t-il prendre la direction du Cabinet divisé et donner des directives nationales en matière d'environnement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne peux pas être tenu responsable des divisions qui existent au sein du parti libéral.

Je peux cependant parler en faveur d'un Cabinet et d'un gouvernement forts et unis derrière le ministre de l'Environnement dont le bilan a été approuvé par M^me^ Brundtland.

Ma collègue a fait allusion au secrétaire général de la Commission Brundtland. Elle devrait citer la présidente de la Commission Brudtland, ancien premier ministre de la Norvège, M^me^ Brundtland, qui a déclaré que tous les Canadiens pouvaient être fiers du bilan de notre pays en ce qui concerne l'environnement.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je pose ma question supplémentaire. De toute évidence, celui-ci ignore que madame Brundtland aurait déclaré tout récemment que le Canada ne devait plus se contenter de parler, mais que le temps était venu pour lui de passer à l'action.

Le ministre de l'Énergie soutient qu'avant d'intervenir pour réduire les émissions, nous devons attendre que les autres pays en fassent autant. Le ministre de l'Environnement, par contre, soutient que nous devons intervenir maintenant, le prix de l'inaction étant trop élevé. Lequel de ces deux ministres parle au nom du Cabinet? Le premier ministre pourrait-il nous dire lequel de ces ministres énonce la politique environnementale de son gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'examinerais volontiers toute déclaration que mon honorable collègue attribue à madame Brundtland. Je suis prêt, par ailleurs, à citer en partie une déclaration officielle que madame Brundtland a faite à l'époque où elle était premier ministre et présidente de la commission des Nations Unies: «Le Canada montre souvent la voie dans les affaires internationales, et tout particulièrement dans les travaux visant à favoriser le développement durable... Nous avons rencontré de vives difficultés et nous nous sommes estimés bien chanceux de pouvoir compter sur l'appui sans réserve et l'esprit d'initiative du gouvernement canadien.»

Je signale également à mon honorable collègue la déclaration de décembre dernier du ministre des Affaires étrangères Chevardnadzé: «Cependant, le Canada a été l'un des premiers à faire figurer la protection de l'environnement à l'ordre du jour des assemblées internationales et il a remporté des succès remarquables en ce domaine.»

Tous les dirigeants internationaux reconnaissent que sans être parfait, notre bilan en est un dont tous les Canadiens peuvent être fiers, et je pense qu'ils le sont tous, sauf évidemment certains membres du parti libéral.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches.

La semaine dernière, le ministre a tenu des propos des plus insultants à l'endroit des communautés de pêches de l'Atlantique à l'effet que les travailleurs, les travailleuses et les pêcheurs ne se servaient de la pêche que pour se qualifier pour l'assurance-chômage.

Est-ce que le ministre est prêt aujourd'hui à profiter de l'occasion qui lui est donnée pour s'excuser auprès de ces communautés et retirer ces propos des plus offusquants?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je ne suis pas surpris qu'un libéral se lève en Chambre et qu'il soit offusqué lorsqu'on parle d'assurance-chômage. Ce sont là les gens qui ont laissé l'Atlantique, à Terre-Neuve par exemple, en 1984, avec un taux de chômage de 23 p. 100 lorsqu'ils sont partis en 1984. Et là, aujourd'hui, on l'a baissé à environ 18 p. 100. C'est encore trop haut, on veut en faire plus et puis on se fait écoeurer par des gens qui veulent encourager les politiciens déchus au Sénat d'essayer de bloquer un projet de loi pour essayer de donner un entraînement à nos travailleurs dans l'Atlantique afin qu'ils puissent gagner leur vie comme tout le monde.

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Ma question supplémentaire, monsieur le Président, s'adresse au premier ministre. Un ministre qui, en plus de vouloir fermer les pêches, insulte toute la communauté des pêches ne mérite certainement plus le respect de cette communauté.

Est-ce que le premier ministre va s'excuser pour les paroles insultantes du ministre des Pêches, qu'il vient d'ailleurs de répéter, et va-t-il dès aujourd'hui exiger la démission de ce ministre et nommer un ministre qui fera la paix dans le secteur des pêches et ne sèmera pas la discorde?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je vais me faire un plaisir de faire parvenir une copie de la déclaration que j'ai faite à Halifax aux gens de l'industrie des pêches.

Il essaie de faire croire aux gens de l'Atlantique que ce gouvernement-ci veut garder les gens sur l'assurance-chômage. Ce que j'ai dit à Halifax, et je ne m'en excuse pas, c'est que dans l'Atlantique, dans le passé et surtout avec le régime précédent, tout ce qu'on semble vouloir créer pour le monde, c'est de leur donner du chômage.

Eh bien moi, je connais les gens de l'Atlantique, monsieur le Président, et ce sont des gens vaillants. Ils veulent travailler.

M. Robichaud: Tu les connais mal en maudit!

M. Valcourt: C'est cela, il pense que ce sont des lâches! Ces gens-là ont l'air de croire, monsieur le Président, que dans l'Atlantique, on peut se satisfaire de l'assurance-chômage. Ce que j'ai dit, comme la Commission royale d'enquête l'avait dit à Terre-Neuve, c'est que notre système a failli les gens du Canada atlantique, c'est ce qu'on veut corriger et on ne le fera pas sur le dos des pêcheurs!

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Apparemment pour célébrer la Journée de la Terre, le ministre de l'Énergie a déclaré que le Canada serait forcé d'interdire la circulation des automobiles dans les grandes villes pour respecter les normes nationales visant à réduire la pollution atmosphérique. Le ministre de l'Énergie a rejeté l'engagement international pris par le Canada en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre, menace décrite par les délégués à la conférence de Toronto comme plus grande que celle d'une guerre nucléaire, et il a également rejeté un rapport qui révélait que tous les Canadiens, hommes, femmes et enfants, pouvaient épargner 5 000 $ en frais énergétiques tout en réduisant les émissions de gaz carbonique à effet de serre.

En ce lendemain de la Journée de la Terre, le ministre de l'Environnement saisira-t-il cette occasion pour rejeter les points de vue erronés et dangereux énoncés par son collègue et mettra-t-il dès maintenant en oeuvre les mesures qu'il sait être rentables et disponibles à l'heure actuelle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la semaine dernière, mon collègue, le ministre de l'Énergies, des Mines et des Ressources, et moi avons eu le plaisir et l'honneur d'assister à la conférence sur l'environnement qui a eu lieu à la Maison Blanche. Le ministre de l'Énergie m'accompagnait lorsque j'ai pris devant la conférence l'engagement que le Canada inclurait dans le Plan vert, l'automne prochain, des objectifs et des programmes visant à réduire les émissions de gaz carbonique.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au même ministre. Je suppose qu'il accepte les trois affirmations que son collègue a faites publiquement et qui n'ont rien pour réjouir le coeur de la majorité des Canadiens.

Pendant la célébration de la Journée de la Terre, en fin de semaine, de nombreux habitants de la Colombie-Britannique ont manifesté contre les politiques fédérales qui ouvrent nos ports et nos eaux côtières aux navires à propulsion nucléaire ou munis d'armes nucléaires. Les États-Unis ayant l'intention d'utiliser Back Island, en Alaska, et d'y accéder par les eaux canadiennes, le ministre va-t-il entreprendre une étude complète des consé-

quences qu'auraient pour la santé et la sécurité des Canadiens un accident d'un de ces navires, ou considère-t-il la question comme moins sérieuse que celle de la sécurité des pétroliers?

• (1440)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député fait souvent à la Chambre des déclarations de nature à alarmer les Canadiens de la côte ouest et d'ailleurs à propos des politiques des États-Unis.

Des entretiens sont en cours avec les États-Unis au sujet du passage de leus navires dans nos eaux. Nous suivons la question de près. Nous veillons à ce qu'on tienne compte des intérêts canadiens, à ce qu'ils soient protégés, y compris l'intérêt que nous avons à participer à une alliance internationale efficace pour la défense, dont les escales aux ports sont un élément important.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai aussi une question à poser au ministre des Pêches. Le ministre, semble-t-il, ne se souvient pas de ce qu'il a dit à Halifax. Je vais lui rafraîchir la mémoire. J'ai le compte rendu. Il a dit que les pêcheurs et les travailleurs d'usine ne demandent pas mieux que de travailler pendant dix semaines pour ensuite se reposer pendant les quarante-deux suivantes. «Leur seule qualité, a-t-il dit, c'est d'avoir assez de patience pour devenir admissible aux prestations.» C'est ce qu'il a dit. La réalité est tout autre. À Rose-Blanche, par exemple, 147 pêcheurs ont pris 4 millions de livres de poisson, monsieur le premier ministre, en trois mois. . .

M. le Président: Le député pourrait-il poser sa question?

M. Simmons: Comme je le disais, ils travaillent pendant douze mois à Rose-Blanche et ailleurs, et non pendant dix semaines.

Comment le ministre peut-il concilier cette déclaration stupide avec les faits? Tout ce que ces travailleurs veulent, c'est travailler toute l'année. Ils le pourraient si seulement le gouvernement avait le courage de ne pas renouveler les permis de pêche des Français, des Espagnols et des Portugais.

Des voix: Quelle est la question?

M. Simmons: Comment le ministre concilie-t-il les deux?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je me ferais un plaisir de remettre une copie de mon discours au député.

M. Simmons: Pas la peine, j'en ai déjà une.

M. Valcourt: Dans ce cas, vous avez besoin d'un bon attaché de recherche. Je n'ai jamais dit cela.

Les habitants de la région de l'Atlantique ont écouté ces gens-là ces dernières semaines. Ce que les habitants de cette région nous disent, c'est que les pêches sont un élément important de notre patrimoine et de notre vie économique, et qu'ils veulent continuer de pêcher. Mais ils veulent aussi que la pêche devienne une activité qui demande plus de compétence et rapporte un revenu décent.

Or, par le passé, les divers paliers de gouvernement ont mis sur le compte de la pêche toutes les difficultés économiques. À titre de représentant de l'industrie des pêches de l'Atlantique, je puis dire que nous en avons assez d'être le bouc émissaire et que nous ne le supporterons plus.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Le ministre peut s'agiter tant qu'il lui plaira. Il prétend qu'il n'a jamais dit ça, mais j'ai ici la transcription de la question et de sa réponse, et je lui assure qu'il l'a dit. Il a dit qu'ils veulent rester à ne rien faire durant 42 semaines. . .

Des voix: La question!

M. Simmons: Je ne peux le laisser induire la Chambre en erreur, monsieur le Président.

M. le Président: Je suis sûr qu'aucun député ne voudrait induire la Chambre en erreur. Je note que le député n'a certes pas dit «délibérément», mais je lui demanderais de poser sa question.

M. Simmons: Monsieur le Président, j'ai une question bien simple pour le ministre. Après avoir passé deux semaines à étudier ses dossiers et à parcourir notre grand pays, est-ce là tout ce qu'il a à nous dire? Sa stratégie pour résoudre la crise et la situation désastreuse de la pêche dans l'Atlantique consiste-t-elle à frapper les gens qui sont déjà terrassés? Est-ce là sa solution? Ou va-t-il reconnaître que ces pêcheurs ont travaillé toute l'année jusqu'à ce que les politiques du gouvernement actuel les obligent à rester à ne rien faire chez eux parce qu'il n'y a plus de poisson à pêcher? Va-t-il venir à leur secours avec un programme d'aide et commencer à chasser les étrangers avant qu'ils ne prennent tout notre poisson?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'inviterais le député à retourner dans sa circonscription et à discuter avec les habitants de Gaultois. . .

M. Simmons: Je l'ai fait il y a deux jours.

M. Valcourt: . . .et à leur demander si c'est ce que nous faisons. Nous avons pris dans la région de l'Atlantique des mesures destinées à venir en aide à ces localités et à leurs habitants. La différence, c'est que notre gouvernement ne leur imposera rien. Nous allons en faire les artisans de leur propre développement en les amenant à y participer. Nous allons tâcher de leur apporter une aide utile, voilà ce que nous allons faire.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il y a près d'un mois déjà que le ministre a annoncé un programme d'aide pour les agriculteurs de l'Ouest et pour les agriculteurs de tout le pays qui éprouvent de sérieuses difficultés financières. Les agriculteurs de la Saskatchewan risquent de voir leur revenu agricole net chuter de 87 p. 100 cette année. On est à la veille des semailles en maints endroits des Prairies. Pourquoi le gouvernement a-t-il mis au point une formule aussi complexe et cynique d'aide aux agriculteurs? Pourquoi a-t-il établi une formule qui ne prévoit pas l'octroi de subventions aux agriculteurs dès maintenant, alors qu'ils en ont besoin?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous sommes naturellement impatients de venir en aide aux agriculteurs, surtout pour les semailles. Le député ferait bien d'encourager ses collègues provinciaux de tout le pays à participer avec le gouvernement fédéral à la mise au point du programme complet que nous souhaitons conformément à notre style de gouvernement.

Comme l'agriculture relève des deux ordres de gouvernement, nous avons collaboré étroitement avec les gouvernements provinciaux afin de réformer toute la politique agricole.

Notre programme quinquennal de 500 millions de dollars est prêt, et nous demandons aux gouvernements provinciaux de nous aider à fournir l'aide provisoire dont ont maintenant besoin les agriculteurs canadiens pour faire leurs semailles.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre a sûrement mis l'argent sur la table. Le problème, c'est que bien des provinces ne peuvent égaler la mise. On a désespérément besoin de cet argent, pas en juillet, en septembre ou en novembre mais dès maintenant.

Le ministre est-il disposé à puiser ces fonds à même le Trésor fédéral dès aujourd'hui, parce que les agriculteurs de l'Ouest et d'autres régions du pays en ont besoin pour ensemencer leurs terres, sans attendre que les provinces se conforment à cette formule très compliquée?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je peux assurer au député qu'on fait des progrès. Tout n'est pas perdu comme il le laisse entendre. Des discussions sont en cours avec des hauts fonctionnaires et des ministres.

Il est intéressant de noter que certaines provinces réussissent à équilibrer leur budget. Le député pourrait sans doute se demander si elles ont les moyens de prêter secours aux agriculteurs. Si des provinces comme la Saskatchewan, le Manitoba et l'Alberta considèrent que l'agriculture est importante, elles devraient être en mesure de l'appuyer, comme le gouvernement fédéral qui soutient les agriculteurs durant les bonnes et les mauvaises années, aujourd'hui comme demain.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. J'ajouterai à ce que mon collègue d'Algoma vient de lui faire observer qu'il s'est empressé de dire aux agriculteurs que le taux d'intérêt exigé par la Société du crédit agricole avait été majoré par trois fois tout dernièrement. On n'a toujours pas dit aux agriculteurs quand ils recevront l'aide fédérale prévue dans le cadre de ce programme d'urgencce.

Le ministre pourrait-il nous dire s'il en est arrivé à une entente avec certaines provinces et quand les agriculteurs auront leur chèque?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné plus tôt, des discussions sont en cours, et un certain nombre de provinces se sont dites prêtes à partager les dépenses avec le gouvernement fédéral. Nous leur avons assuré que nous reconnaîtrions volontiers aux provinces le mérite d'avoir mis en oeuvre des programmes qui contribue-

ront à élever le niveau de revenu des agriculteurs pour l'année désastreuse qui s'annonce en 1990.

L'argent est là. Notre contribution sera versée dès que les ententes nous liant à chacune des provinces seront définitives. L'affaire est loin d'être simple. Chaque province a ses problèmes. Je puis cependant assurer au député que l'argent sera versé à mesure que les ententes seront conclues.

• (1450)

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, le ministre sait que la participation fédérale même est insuffisante. Donc il faut plus d'argent, et tout de suite.

Les agriculteurs sont déjà aux champs. Ils font déjà leurs semailles dans le sud de la Saskatchewan, et même plus au nord jusqu'à Saskatoon.

Va-t-il maintenant falloir que les agriculteurs s'attendent à de nouveaux tiraillements fédéraux-provinciaux avant même de recevoir cette aide minimale? Pourquoi le ministre ne verse-t-il pas l'argent dont il dispose, quitte à continuer ensuite de se chamailler avec les provinces?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous avons jugé important au niveau fédéral de faire connaître notre disposition à aider l'agriculture à traverser les difficultés actuelles sous la forme d'un programme tout à fait général en cinq points.

Pour ce qui concerne l'adoption future d'un programme constituant un filet de secours global, les députés savent qu'un important travail de réexamen est en cours. Nous attendons d'ici la fin avril notre premier rapport du comité en question. Nous espérons que cela formera un point de départ qui nous permette d'adopter un nouveau programme constituant un filet de secours global.

Entre-temps, cet argent et les autres solutions que nous avons annoncées à la fin mars sont là. Nous désirons collaborer très étroitement avec les provinces, et c'est ce que nous faisons.

Je peux donner au député l'assurance que les pourparlers se poursuivent. J'ai rencontré le ministre de l'Agriculture de la province d'Alberta il y a quelques jours. Nous allons avoir des entretiens avec le Manitoba. Les pourparlers sont en cours avec l'Ontario. Je puis lui donner l'assurance que pour nous, c'est là une priorité tout à fait majeure. Nous voulons que les agriculteurs soient en possession de cet argent le plus tôt possible.

* * *

LE PROJET DE LOI C-21

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Mes électeurs et les Canadiens se préoccupent de plus en plus du sort des bons programmes que nous avons promis dans le projet de loi C-21 et en particulier des nombreux programmes de formation et de recyclage dont la nécessité se fait nettement sentir dans tout le Canada.

La ministre pourrait-elle nous dire où en est ce projet de loi et quand, à son avis, nous pourrons tenir les promesses que nous avons faites à nos électeurs.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme le député le sait, il y a plus d'un an que nous avons présenté cette importante mesure législative qui témoigne de l'importance que nous accordons au recyclage et à la formation de la main-d'oeuvre, qui figurent à notre programme depuis 1984.

Il y a beaucoup de choses que je voudrais pouvoir donner au député, à ses électeurs et aux électeurs de tous les députés. Il y a notamment 350 millions de dollars par année qui sont prêts à être dépensés pour la formation des bénéficiaires de l'assurance-chômage, une aide accrue pour les bénéficiaires de l'assistance sociale— que les députés urbains en particulier apprécieront certainement—des allocations plus considérables pour les gens qui reçoivent déjà une formation, une augmentation d'un tiers du budget de Développement des collectivités, un programme important pour le député de Terre-Neuve, 100 millions de dollars pour les travailleurs âgés et des fonds pour les programmes d'alternance travail-études et de formation des apprentis.

Je réalise que ces programmes sont importants pour les députés, mais aussi que la majorité des Canadiens approuvent l'orientation que nous donnons à l'assurance-chômage.

Nous n'avons pas été élus à la Chambre pour préserver le statu quo mais pour offrir aux Canadiens de meilleurs programmes que j'ai hâte de voir entrer en vigueur, moi aussi.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

M. John Manley (Ottawa-South): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Le 14 avril, son collègue, le ministre des Approvisionnements et Services, disait qu'en achetant la société britannique Plessey et, du même coup, la société canadienne Leigh Instruments, General Electric et Siemens «avaient fait fi de leurs obligations à l'égard de leurs employés au Canada».

Le ministre pourrait-il nous dire pour quelles raisons Investissement Canada n'a pas imposé de conditions financières pour protéger les travailleurs canadiens avant d'approuver l'acquisition indirecte de Leigh?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, dire que le Canada a toujours bien accueilli les nouveaux investisseurs et qu'il continuera de même. Nous estimons que cette attitude est responsable de beaucoup de créations d'emplois. Contrairement à ce que faisait le précédent gouvernement, nous pensons pouvoir aider. Je répète, nous accueillons avec plaisir les investissements.

Dans le cas de Leigh Instruments, la société est passée sous le contrôle de Plessey en 1988. C'était une prise de contrôle bien acceptée par la société, car elle ouvrait de nouveaux marchés et apportait de nouvelles techniques, notamment le système d'atterrissage Micronav.

La dernière prise de contrôle par General Electric, en 1989, passe pour être indirecte. Elle s'est faite d'une façon telle que le Canada ne pouvait rien faire à l'époque. Il est faux de lier cela au fait que Leigh Instruments ait déclaré faillite la semaine dernière. Je préférerais que mon collègue attende que le rapport du syndic nous dise quelle est la cause réelle de la faillite.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, étant donné les circonstances, il faut remettre en question l'attitude du Canada qui fait bon accueil aux investisseurs étrangers au moment où certaines de nos meilleures entreprises tombent entre les mains d'acheteurs étrangers qui leur ravissent leurs technologies et leur argent.

Du point de vue politique, il faut donc se demander pourquoi le gouvernement permet à des acheteurs étrangers de faucher l'argent et les ressources intellectuelles de nos entreprises de haute technologie stratégique, comme la société Leigh Instruments, de sorte que de nombreux Canadiens se retrouvent sans emploi et le Canada tout à fait démuni dans le secteur de la haute technologie?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je n'ai jamais eu confiance dans la politique d'investissement des libéraux et ce n'est pas aujourd'hui que je commencerai. Nous savons trop ce qu'elle a donné en 1982, 1983 et 1984. Mon collègue a tort. Le rachat par la société Plessey a été bénéfique; Leigh Instruments l'avait demandé pour pouvoir acquérir de nouvelles technologies. Pour vous le prouver, monsieur le Président, je signalerais que c'est grâce à l'expertise et à la technologie de la société Plessey que Micronav a pu décrocher le contrat du système d'atterrissage Micronav. Des mauvaises affaires comme celles-là, nous aurions dû en conclure il y a dix ans et le Canada s'en porterait mieux aujourd'hui.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Commerce extérieur, je poserai ma question au ministre de l'Agriculture. Des représentants de l'industrie m'ont confirmé qu'une importante raffinerie d'huile végétale de Toronto a acheté 10 millions de livres d'huile de soja subventionnée sur le marché commun européen.

Comme les approvisionnements canadiens sont suffisants, que les usines de transformation du soja de l'Ontario ne fonctionnent pas à plein régime et que certaines usines de fèves oléagineuses de l'Ouest ferment leurs portes, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures seront prises pour stopper ce dumping et pour protéger les producteurs et les usines de transformation de fèves oléagineuses du Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il faudra que je m'informe. Le député me permettra peut-être de prendre cette question en délibéré.

M. le Président: Le député de Lambton—Middlesex a une courte question supplémentaire à poser.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, comme l'Espagne a importé le soja du Brésil, des États-Unis ou du Paraguay, qu'elle l'a transformé et en a utilisé la farine comme complément protéique dans la moulée du bétail et de la volaille et que, pourtant, elle en exporte l'huile pour protéger sa propre industrie de fabrication d'huile d'olive, le ministre peut-il assurer à la Chambre que ce soja n'a pas été produit à l'aide de pesticides, d'herbicides et de produits chimiques

qui sont interdits au Canada et qui risquent d'être dangereux pour la santé des consommateurs Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, cette question me semble cacher beaucoup d'allégations que je voudrais vérifier très attentivement. Je suis certain que le député ne veut pas donner l'impression qu'elle comporte certaines allégations qui peuvent ou non être justifiées.

* * *

LE FINANCEMENT DES CENTRES POUR FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. En 1987, son gouvernement a sanctionné le rapport *L'équité en matière de financement* du Comité permanent du Secrétariat d'État. Ce rapport recommandait au gouvernement d'assurer le financement opérationnel des organismes féminins. Après son départ de la réunion de la semaine dernière avec les représentantes des centres pour femmes, son sous-secrétaire a qualifié ce rapport de bout de papier sans valeur.

Le secrétaire d'État souscrit-il à l'analyse que son sous-ministre fait d'un rapport que le gouvernement a sanctionné et, dans l'affirmative, pourrait-il nous signaler d'autres rapports sanctionnés par le gouvernement qui seraient également des bouts de papier sans valeur?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, je conteste certes les prémisses de cette question et l'hypothèse qui la sous-tend.

• (1500)

J'ai eu une rencontre avec les représentantes de tous les centres pour femmes du Canada. Ce fut une rencontre fructueuse. Nous avons convenu ensemble d'arrêter un cadre susceptible d'assurer l'avenir des centres pour femmes en collaboration évidemment avec les provinces et les autres intervenants qui s'intéressent beaucoup à ces centres. Je crois qu'elles ont toutes compris que moins d'argent serait débloqué dorénavant à cause de la situation qui prévaut. C'est pour cela que nous avons mis un terme au financement de base. Nous avons convenu de revenir en discuter avec les intéressées une fois que nous aurons passé minutieusement en revue les suggestions que nous avons examinées ensemble.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, le secrétaire d'État a déclaré qu'il avait discuté avec ces femmes d'un moyen de financer ces centres. Entre-temps, les centres ferment leurs portes les uns après les autres. Ils se voient dans l'impossibilité d'aider les femmes qui viennent leur demander des renseignements ou les femmes victimes de violence qui viennent leur demander des adresses.

Quant le secrétaire d'État prendra-t-il des mesures pour que les centres pour femmes qui sont fermés puissent rouvrir leurs portes et continuer à répondre aux besoins des Canadiennes?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, le processus est bien engagé. La réunion à laquelle j'ai participé s'est très bien déroulée. D'après ce que je comprends, les représentantes des centres pour femmes en ont aussi été très satisfaites.

Je n'écarte pas la possibilité que les personnes qui travaillent dans les centres pour femmes ne veuillent pas présenter tout de suite une demande de financement de projet comme elles peuvent le faire. Si elles remplissent leurs demandes tout de suite, nous serons très heureux de procéder rapidement à leur examen et les fonds pourront continuer d'être versés sans que cela m'empêche d'étudier toute proposition qui pourra m'être présentée.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE PAPIER À LETTRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'une question que j'ai porté à l'attention de la présidence la semaine dernière. Vous vous rappelez sûrement, monsieur le Président, que le 18 avril 1990, je vous ai écrit relativement à une question qui méritait, selon moi, que je soulève la question de privilège. Ce jour-là, le *Star* de Toronto a publié un article dans lequel on prétendait qu'une lettre imprimée sur du papier à lettres de la Chambre des communes et signée par une personne qui ne siège pas dans cette enceinte, circulait aux États-Unis et que quelque 100 000 copies de cette lettre avaient été envoyées à des citoyens américains.

Après vérification, j'ai obtenu une copie de la lettre en question, et je vais vous la résumer brièvement pour le bénéfice de la Chambre.

Je tiens à dire au départ. . .

M. Andre: J'invoque le Règlement.

M. Boudria: Depuis quand un rappel au Règlement. . .

M. Milliken: Un rappel au Règlement n'a pas priorité sur la question de privilège, Harvey. Lisez votre Règlement.

M. le Président: La parole est à l'honorable leader du gouvernement à la Chambre.

M. Andre: Monsieur le Président, je ne veux pas m'ingérer dans l'intervention tout à fait légitime d'un député qui souhaite soulever la question de privilège.

Une voix: Asseyez-vous.

M. Andre: Monsieur le Président, comme vous le savez, à l'instar de votre serviteur et du député, après avoir entendu cette accusation, M. Stewart a envoyé une lettre par télécopieur. . .

M. le Président: Tout d'abord, je pense devoir préciser au député de Glengarry—Prescott—Russell que j'ai probablement en main le document dont il parle. En toute justice, mise à part la mention de la lettre, le député n'a pas encore exposé le motif de sa question de privilège. S'il se reporte à un texte, je continuerais à l'écouter.

Je tiens à lui dire ceci. Le contenu de cette lettre ne me préoccupe en rien, car divers députés peuvent avoir des points de vue différentes à ce sujet. On pourrait très bien envoyer une lettre que tous les députés jugent tout à fait inacceptable. Il s'agit de savoir en l'occurrence s'il convient ou non d'envoyer cette lettre, comme si elle émanait semble-t-il de la Chambre des communes. C'est là la question.

Je sais où veut en venir l'honorable leader du gouvernement à la Chambre. À ce stade-ci, je ne crois pas qu'il convienne de faire de réflexion désobligeante sur l'ancien député. Il s'agit pour moi de décider en l'occurrence si la personne concernée a violé les privilèges de la Chambre.

M. Boudria: Merci de votre aide. Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait peut-être écouter attentivement ce que j'ai à dire et il saura alors qui j'accuse et qui je n'accuse pas. Il est quelque peu prématuré de porter le jugement en question avant que je n'aie terminé mon intervention. Cependant, il n'en sait, bien entendu, rien.

Tout d'abord, en ce qui concerne la définition des privilèges parlementaires, comme le sait fort bien monsieur le Président, il est dit à la page 69 de la 21^{e} édition de l'ouvrage d'Erskine May que c'est:

> La somme des droits particuliers dont jouissent collectivement l'une et l'autre Chambre en tant que partie constituante de la Haute Cour du Parlement et les membres de chaque Chambre.

Il s'agit de savoir s'il y a eu ou non outrage envers la Chambre ou un député à titre individuel. Évidemment, tant la Chambre collectivement que les députés individuellement jouissent du privilège parlementaire. J'estime important de soulever ce point-là au commencement de cette discussion.

Je n'ai pas l'intention de discuter la teneur de la lettre en question. Ce que je voudrais signaler à l'attention du Président, c'est la forme de la lettre. Je crois que je l'ai déjà fait et que j'ai remis une copie de la lettre au Président. Sinon, je suis prêt, bien sûr, à en faire tenir copie dès la fin de mes remarques.

En gros, voici la description de la lettre: elle porte l'en-tête de la Chambre des communes et les armoiries du Canada. En haut de la page, à gauche, se trouve l'inscription suivante: «Ronald A. Stewart, M.P., Simcoe South.» À droite: «Parliamentary Secretary to the Minister of Supply and Services.» Si l'on passe à la fin de la lettre, le bloc-signature se lit comme suit: «Ron Stewart, M.P. (Ret.).»

Monsieur le Président, voilà peut-être ce dont nous devrions d'abord discuter. Il y a un certain nombre de points à soulever et je veux être bref. Le dictionnaire Oxford de la langue américaine de 1982 donne trois définitions pour Ret.: «retain», «retire» ou «return».

La remarque que je voudrais faire, monsieur le Président, porte sur le fait qu'il existe au moins une différence entre le bloc-signature et l'en-tête de la lettre en question. Un porte-parole du groupe appelé English First attribue cette différence au fait que les membres de celui-ci superposent les armoiries de la Chambre des communes ainsi que les indications figurant en en-tête sur les documents que M. Ronald Stewart leur a déjà fournis.

Je voudrais prendre un instant pour faire une comparaison pour que tous les députés comprennent. Si, par exemple, un groupe canadien, disons l'Alliance for the Preservation of English, décidait de se servir des armes du président des États-Unis sur des documents diffusés ici au Canada, nous en entendrions parler, j'en suis certain, et à juste titre, à mon avis, tout comme nous soulevons cette question ici aujourd'hui. Il y a d'abord la question du député, Ret. Je ne pense pas que ce soit l'usage dans notre pays et on peut peut-être le vérifier pour savoir si on a ou non déjà utilisé l'expression député, Ret. Après tout, comme je l'ai indiqué dans ma correspondance avec M. le Président, le très hon. secrétaire

d'État aux Affaires extérieures ne se donne pas, à ma connaissance, le titre de premier ministre Ret., bien qu'il ait à un moment donné occupé ce poste.

M. le Président: Puis-je interrompre le député quelques instants? Sans rien enlever à la pertinence de l'argument du député, je crois que celui-ci nous invite à considérer trois définitions différentes de l'abréviation.

Je dois dire qu'à moins que le député ne puisse montrer d'une façon fort convaincante que ce n'est pas le cas, je serais porté à croire que l'abréviation en question est celle du mot «retired». Le problème ici, c'est que le député devrait s'en tenir aux faits. J'aurai ensuite à décider s'il existe des présomptions suffisantes pour confier à un comité le soin d'étudier les moindres détails de ce qui pourrait devenir une proposition de preuve ou un argument s'y rapportant.

• (1510)

M. Boudria: Monsieur le Président, j'en viens au deuxième point que je voulais porter à votre attention.

D'abord, vous vous rappellerez que le Président de l'époque a, le 6 mai 1985, rendu une décision sur une question de privilège ayant trait à une annonce placée dans un journal de Toronto par un représentant d'une autre personne qui n'était plus député. À propos de cette annonce, on lit, dans le hansard du 6 mai 1985, à la page 4439:

> Il va sans dire qu'un député doit exercer ses fonctions comme il faut et que toute tentative de semer la confusion sur l'identité d'un député risque d'empêcher ce député de remplir ses fonctions comme il se doit.

Si l'argument s'applique individuellement à un député, il s'applique également à la Chambre, collectivement. Je cite une autre phrase de la décision en question:

> Toute initiative qui empêche ou vise à empêcher un député d'exercer ses fonctions est une atteinte aux privilèges.

C'est la décision que le Président a rendue, le 6 mai 1985, sur le cas qui lui avait été soumis.

Je veux signaler très rapidement deux autres questions à la présidence. Premièrement, l'article 80 de la Loi sur le Parlement du Canada interdit à quiconque de donner à quelque genre d'entreprise commerciale que ce soit le nom de colline du Parlement, pour que ce qui n'a rien à voir avec le Parlement ne puisse y être associé.

Par extension, il ne convient pas davantage que ce groupe utilise ce matériel aux États-Unis à des fins de promotion.

Je vous soumets deux autres questions. La première est le fait qu'un porte-parole d'English First a déclaré, à propos de l'utilisation de l'en-tête que j'ai décrit et de la signature d'un ancien député: «Cela prouve indéniablement que c'est un message important d'un porte-parole canadien digne de foi.»

Ceux qui ont composé le message aux États-Unis l'ont fait de manière à donner l'impression que le message émanait d'un Canadien haut placé.

Quand cette information est diffusée de cette façon, au Canada ou à l'étranger, par quelqu'un qui n'est pas député mais, comme il se décrit lui-même dans une partie de la lettre, «député à la retraite», ou, en ce qui a trait à l'en-tête de la lettre—d'accord, certaines gens ont admis l'avoir ajouté en surimpression—quand on laisse entendre que la Chambre ou un député, soit en fonction soit après avoir cessé de l'être mais toujours avec l'usage de l'en-tête, prétend avoir quelque chose à voir de quelque façon que ce soit avec notre institution, je crois que ce qui est arrivé porte atteinte à tous les privilèges des députés et de la Chambre.

Il y a une autre affaire, soit celle de l'enveloppe qui a été utilisée et où figurent les armoiries du Canada sans l'inscription «Chambre des communes». Cela pourrait constituer une infraction à la loi plutôt qu'une atteinte aux privilèges de la Chambre, et je n'en discuterai donc pas davantage sauf pour exprimer l'espoir que le secrétaire d'État, qui est chargé de la garde des armoiries du Canada, s'occupe de cette affaire car, après tout, c'est lui qui en est le gardien.

Il faudrait également rappeler au ministre des Consommateurs et des Sociétés les dispositions de la Loi sur les marques de commerce qui interdisent l'utilisation de nos armoiries à toute autre fin que les fins officielles de l'État.

Monsieur le Président, je tiens à vous dire en terminant que si la question de privilège vous paraît justifiée à première vue, compte tenu de l'information que j'ai

exposée aujourd'hui à la Chambre et compte tenu de celle que je vous ai fournie par lettre la semaine dernière, je suis prêt à proposer la motion qui s'impose.

Je tiens à attirer l'attention de la présidence sur un dernier point. En ce qui concerne l'utilisation non autorisée de papeterie à en-tête officielle—par d'anciens députés, notamment—voici ce qu'on peut lire à la page 13 du chapitre H-3 du Manuel des allocations et services aux députés, édition de novembre 1988:

> Pour prévenir l'utilisation non autorisée d'articles officiels (par exemple, la papeterie à en-tête au nom du député) fournis aux députés par la Chambre, il est conseillé aux ex-députés de s'assurer que ces articles soient *détruits* après les élections.

Voilà ce que prévoit le Manuel des allocations et services aux députés.

La personne en question, soit M. Ronald Stewart, aurait déclaré aux médias qu'il avait un «paquet» de ces articles et qu'aucune loi ne lui interdisait de s'en servir. Eh bien, la Chambre ne s'intéresse pas aux aspects légaux de la question, mais cherche à savoir si les privilèges des députés risquent d'être lésés si cette personne utilise un jour ces articles.

J'estime que, nonobstant toute loi, les instructions destinées aux anciens députés prévoient clairement qu'ils s'assurent que ces articles soient détruits. Il s'ensuit qu'ils ne doivent pas utiliser ni laisser utiliser en leur nom ces articles, sciemment ou non.

Je tiens à remercier la Chambre pour l'indulgence dont elle a fait preuve en me permettant de porter cette affaire à l'attention de tous les députés. Je dirai pour conclure que je ne vise pas ici à critiquer les observations du député. Il est vrai que je les désapprouve, mais je suppose que nous avons le droit d'être parfois en accord ou en désaccord les uns avec les autres à la Chambre. Sans cela, aucun débat ne serait possible. Là n'est pas la question.

Il ne s'agit pas non plus de tenir M. Stewart personnellement responsable de la présence de cette en-tête. Après tout, il proteste de son innocence, et quelqu'un d'autre a même revendiqué la responsabilité de cet acte. Ce qui est grave, c'est que les personnes qui ont lu ces articles, dont plusieurs milliers d'exemplaires ont été distribués, auront cru, à tort, qu'ils émanaient de la Chambre ou d'un de ses représentants. C'est en ce sens que j'estime qu'il a été porté atteinte aux privilèges des députés de la Chambre.

M. le Président: J'entendrai d'abord le leader parlementaire du gouvernement, puis le député de Kamloops.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous aurions pu régler cette question il y a dix minutes, si le député nous en avait donné la chance.

M. Boudria: Si vous ne m'aviez pas interrompu. Aimez-vous être interrompu?

M. le Président: On a écouté poliment le député de Glengarry—Prescott—Russell pendant qu'il présentait ses arguments. Le leader parlementaire a effectivement invoqué le Règlement, mais. . .

M. Boudria: Pour m'interrompre!

M. le Président: Il se peut qu'il ait interrompu le député, mais il a néanmoins été droit au but. Il a donné au député amplement le temps d'exposer ses arguments, et j'estime que le leader parlementaire doit avoir droit au même égard.

M. Andre: Monsieur le Président, au sujet de l'article d'après lequel un ancien député aurait envoyé à un organisme américain, sur du papier à en-tête de la Chambre des communes, des conseils sur la façon de traiter une certaine question aux États-Unis, le député de Glengarry—Prescott—Russell a immédiatement fait part de ses inquiétudes et laissé entendre qu'il avait l'intention de soulever la question de privilège à la Chambre.

L'ancien député fédéral Ron Stewart a ensuite écrit par télécopieur à Votre Honneur, à moi et au député de Glengarry—Prescott—Russell pour nier catégoriquement qu'il avait envoyé cette lettre sur le papier à en-tête de la Chambre. . .

M. Boudria: Ai-je dit qu'il avait fait cela?

M. Andre: . . .et, monsieur le Président. . .

M. Boudria: Essayez encore!

M. McDermid: Silence!

M. le Président: S'il vous plaît! Les députés devraient écouter. Le leader parlementaire a la parole.

M. Boudria: J'invoque le Règlement.

M. Andre: La meute ne peut pas s'empêcher de se conduire comme une meute. Monsieur le Président, le. . .

Une voix: Oh, oh!

M. le Président: Cela aiderait la présidence si on me permettait d'écouter le leader parlementaire.

M. Andre: Monsieur le Président, l'ancien député Ron Stewart a écrit au député de Glengarry—Prescott—Russell, à la présidence, à moi ainsi qu'à d'autres pour démentir catégoriquement cette nouvelle.

• (1520)

De plus, le destinataire de cette lettre qui l'a apparemment fait circuler parmi les membres de son organisation aux États-Unis, a écrit au Président, au député de Glengarry—Prescott—Russell, à moi-même et à d'autres pour leur dire qu'il avait pris la lettre de Ron Stewart écrite sur papier ordinaire, qu'il l'avait collée sur le papier à en-tête de la Chambre des communes avec le titre de l'ancien secrétaire parlementaire, et qu'il avait envoyé cette fausse propagande. C'est un Américain qui a fait cela.

Il a avoué au député qu'il avait fait cela. Il a ajouté qu'il n'avait pas demandé la permission du député, de quelque façon que ce soit, avant d'agir ainsi. Le député de Glengarry—Prescott-Russell, sachant cela. . .

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Le mieux serait peut-être de laisser le leader parlementaire achever. Je reviendrai au député de Glengarry—Prescott—Russell.

Je dois rappeler à tous les députés qu'une des raisons qui font en ces matières qu'il appartient au président de dire s'il y a recevabilité à première vue, c'est qu'il n'est pas nécessaire que le président démêle tous les faits.

Je prie le leader parlementaire de poursuivre.

M. Andre: Monsieur le Président, devant le démenti formel de l'ancien député, devant l'aveu formel de l'Américan destinataire de la lettre qui a reconnu avoir indûment apposé les armes de la Chambre des communes, etc., à une lettre qui lui avait été adressée sur papier blanc sans en-tête, et compte tenu du fait—de l'évidence que le sujet de préoccupation initial qui avait amené le député à manifester son indignation au sujet du manuel des députés de novembre 1988, manuel qui, comme il y a d'ailleurs lieu de le signaler, a été distribué aux parlementaires après le départ de M. Stewart. On voudrait qu'il ait prévu ce qui devait figurer dans le manuel qui n'existait pas encore, s'il avait brigué les suffrages. Quoi qu'il en soit, c'est là une question accessoire.

Il est évidemment inadmissible que des Américains, des Australiens, des Indonésiens ou qui l'on voudra s'approprient le papier à en-tête de la Chambre des communes du Canada pour pouvoir apposer frauduleusement ses armes sur une lettre quelconque pour lui attribuer une valeur officielle et s'en servir à leurs fins. C'est évident.

Les privilèges de la Chambre ont beau être très importants, je ne vois pas comment les faire appliquer en dehors des frontières. S'il y a un moyen quelconque, je ne vois absolument pas d'objection à ce qu'on amène cet Américain à la barre de la Chambre des communes pour qu'il s'explique sur cette violation incontestable des privilèges de la Chambre. Mais enfin il s'agit d'un Américain qui a fait cela aux États-Unis. Il ne s'agit pas d'un Canadien.

Je déplore que le député de Glengarry—Prescott—Russell cherche à faire du tort à l'ancien député en soulevant une question de privilège au sujet de ses activités, ce n'est pas justifié dans le cas présent. Il est certain que cet Américain a abusé de la Chambre. Cela ne fait aucun doute. De quelle façon le député propose-t-il que nous défendions nos privilèges auprès de gens qui habitent en dehors de notre pays?

Le député de Glengarry—Prescott—Russell, après m'avoir interrompu six fois, n'écoute pas encore ce que j'ai à dire parce qu'il continue de parler. Il ne peut pas entendre s'il ne se tait pas.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Je croyais que cet incident malheureux était clos. Il aurait dû être clos. À une autre époque, où les gens se comportaient de façon plus honorable, il aurait été clos depuis longtemps.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, comme vous le savez, je vous ai présenté un avis le 18 avril après avoir lu l'article dans le journal.

J'ai écouté avec intérêt le leader du gouvernement à la Chambre. Il a reconnu qu'il y avait bel et bien eu atteinte au privilèges de la Chambre. Si c'est le cas, monsieur le Président—et je crois le leader du gouvernement sur parole—c'est une affaire sérieuse. Il reste à déterminer comment régler la question. Le fait que le leader du gouvernement à la Chambre ait dit qu'il voyait, lui aussi,

cette affaire comme une atteinte aux privilèges prouve la gravité de la situation.

Certains diront que, comme la personne en question n'est plus député de Simcoe-Sud, il n'y a aucun risque de confusion sur ce qu'elle a fait ou n'a pas fait à titre de député. Par conséquent, il n'y a vraisemblablement pas eu atteinte aux privilèges. Je dirais, au contraire, que, tant qu'il y a confusion sur qui est ou n'est pas député, cela nuit à notre capacité de nous acquitter de nos fonctions de députés. Dans ce sens, toute personne qui semble. . .

M. le Président: Il semble y avoir des faits saillants ici. Il ne semble pas y avoir de doute pour l'instant, du moins ici à la Chambre, sur le fait que l'ancien député en question n'est plus député. Il peut y avoir eu un certain doute à cet égard aux États-Unis, mais est-ce que cela a été le cas ici?

M. Riis: Monsieur le Président, je suppose qu'il n'y a jamais eu de doute. En fait, il n'y a même plus de député de Simcoe-Sud. La situation a donc changé considérablement.

Dans son ouvrage intitulé *Le privilège parlementaire au Canada*, Joseph Maingot qualifie d'outrage l'atteinte aux droits collectifs de la Chambre. Voici ce qu'il dit à la page 233 de cet ouvrage:

> Lorsqu'on s'en prend d'une façon quelconque aux privilèges collectifs de la Chambre, l'atteinte au privilège peut entraîner une inculpation d'outrage relevant de la juridiction pénale de la Chambre.

Monsieur le Président, la Chambre a assurément les mêmes droits que d'autres entreprises, y compris le droit important de revendiquer l'usage exclusif de ses armes héraldiques et de son papier à lettres et de ne pas être obligé de tolérer que d'autres personnes faussent ses opinions.

Selon les renseignements donnés par diverses personnes, quelqu'un aurait décidé de se faire passer pour un député ou de faire passer un ancien député pour un député actuel et de prôner l'opposition à la dualité linguistique de notre pays, ce que la plupart d'entre nous jugent inacceptable. Des milliers de lettres ont été envoyées, supposément sous la signature de l'ancien député de Simcoe-Sud. On aurait utilisé son nom et son papier à lettres.

Nous devrions certes être vivement préoccupés par le fait qu'une personne se soit fait passer pour un ancien député. Par conséquent, il serait fort à-propos, à mon avis, de renvoyer cette question au comité compétent. Sinon, ne disons-nous pas, en quelque sorte, que tout organisme qui désire fabriquer du papier à en-tête en utilisant le nom de députés du Parlement, anciens ou actuels, les armoiries du Canada ou toute autre série de symboles, en a le droit? Allons-nous simplement dire que nous n'avons rien contre l'utilisation impropre de papier à lettres et, implicitement, du nom d'un ancien député, voire d'un d'entre nous? À mon avis, cette question est très sérieuse et mérite d'être examinée.

Nous pouvons écarter la possibilité qu'un ancien député ait fait outrage à la Chambre, puisque nous avons obtenu de nouveaux renseignements. Néanmoins, quelqu'un ou un organisme se fait passer pour un ancien député afin d'exprimer un point de vue répugnant. Je voudrais du moins croire que c'est ce que pensent tous les députés présents.

J'appuie l'opinion présentée par le député au nom du Parti libéral. Comme je vous le faisais savoir dans la lettre que je vous ai adressée le 18 avril dernier, si vous estimez que la question de privilège paraît fondée à première vue, je crois moi aussi qu'il faudrait présenter la motion nécessaire.

M. le Président: J'ai entendu les arguments et j'ai promis au député de Glengarry—Prescott—Russell que je lui donnerais une réponse brève. Je crois avoir saisi l'essentiel de cette affaire et j'ai pris bonne note des arguments présentés.

M. Boudria: Monsieur le Président, je serai bref. J'aimerais avoir l'attention du leader parlementaire du gouvernement pendant un court instant.

Il est contre le Règlement de la Chambre de déclarer qu'un député a fait preuve de malveillance, délibérément ou pas. C'est ce que le leader parlementaire du gouvernement semble me reprocher à l'égard de M. Stewart.

Je n'ai jamais dit que M. Stewart. . .

• (1530)

M. le Président: Je tiens à ce que les députés ne s'écartent pas du sujet. Il se peut que le député ait un point à faire valoir mais je lui saurais gré de ne pas le

soulever dans son argumentation. Il a présenté son point de vue en termes clairs et c'est sur cette question que je devrai me prononcer. S'il y a d'autres points liés aux arguments présentés qu'il y aurait lieu de soulever, j'entendrai les députés au moment opportun.

M. Boudria: J'ai un dernier argument à présenter à la présidence et aux députés. Que l'infraction ait été commise au Canada ou à l'étranger importe peu à la Chambre à ce moment-ci. Il se pourrait très bien qu'au bout du compte, le comité parlementaire examinant la question détermine qu'il lui est impossible d'obtenir réparation, mais je ne crois pas que la présidence devrait se soucier de cet aspect de la question pour le moment.

Je crois que la présidence doit déterminer si la question de privilège est fondée à première vue et, s'il y a lieu, que la motion voulue doit être présentée et que le comité parlementaire obtienne les renseignements nécessaires ou tente d'obtenir réparation. Ce comité déterminera au moment opportun si les mesures de réparation voulues peuvent être obtenues.

Le leader parlementaire du gouvernement a déclaré qu'il croyait aussi, et je le paraphrase, que la question de privilège soulevée pourrait bien être fondée, mais que le geste pourrait avoir été, ou je crois qu'il a dit a été posé hors des frontières canadiennes. Si je rapporte bien les paroles du ministre, elles démontrent qu'il y a unanimité à la Chambre pour déclarer que la question de privilège est à première vue fondée. Je tenais à faire part de cette conclusion à la présidence et j'entends soulever l'autre affaire lorsque le présent débat sera terminé.

M. le Président: J'ai écouté le leader du gouvernement à la Chambre, ainsi que les députés de Kamloops et de Glengarry—Prescott—Russell et j'ai en main le document en question. Je l'ai examiné et je l'examinerai à nouveau à la lumière des commentaires que j'ai entendus. En ce qui concerne notre ancien collègue, il ne fait aucun doute qu'il a saisi la première occasion qui lui était donnée pour expliquer sa prise de position aux députés. Quoi qu'il en soit, j'étudierai très attentivement cette affaire et j'en reparlerai à la Chambre le plus tôt possible.

Un autre député a soulevé la question de privilège. Compte tenu de l'ordre des priorités à donner à cette affaire, je cède la parole au député de Mégantic—Compton—Stanstead.

[*Français*]

LES PROPOS TENUS À HALIFAX PAR LE DÉPUTÉ DE YORK-SUD—WESTON

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, hier, dans le cadre du débat à Halifax, pour la course au leadership libéral, le député libéral de York-Sud—Weston a tenu des propos qui ont été très largement diffusés au Canada. . .

M. Milliken: Il n'est pas ici. Il faut attendre.

M. Gérin: . . .et qui constituent des propos diffamatoires pour l'ensemble des Québécois et qui sont, à l'égard de plusieurs députés de cette Chambre, une insulte et une atteinte directe à leurs privilèges même si ces députés n'ont pas été nommés comme tels. Les mots prononcés alors, et qui ont été rapportés, sont que les souverainistes dans la province de Québec sont des traîtres au Canada, qu'ils sont aussi des racistes et des bigots, qu'ils commettent ainsi le crime de trahison, qui est le crime peut-être le plus grave de notre Code criminel. Il a même eu le culot, monsieur le Président, de nommer des députés de cette Chambre comme étant associés à ce qu'il venait de décrire.

Monsieur le Président, les Québécois dans l'ensemble ont été réellement choqués des propos prononcés par ce député.

M. Saint-Julien: C'est dégueulasse!

M. Gérin: Pour tous ces Québécois, il s'agit d'une autre insulte dans le cadre du débat actuel entourant le dossier constitutionnel.

Monsieur le Président, en 1980, démocratiquement, plus de 40 p. 100 des Québécois ont voté en faveur de la souveraineté du Québec, et plusieurs députés de cette Chambre ont alors voté aussi oui à la question qui était posée lors du référendum. Il y en aurait peut-être autant aujourd'hui, et peut-être beaucoup plus.

Ce débat s'était fait d'une façon extrêmement démocratique. Par cette accusation de trahison qui, en vertu de la définition même du Code criminel, comporte des éléments de violence, le député de York-Sud—Weston,

et candidat à la chefferie libérale, attaque plusieurs députés de cette Chambre et laisse planer un doute sur chacun d'eux, et l'ensemble d'entre nous. Il s'agit, monsieur le Président, d'un problème extrêmement grave et je sais que le député n'est pas ici aujourd'hui, et que ces paroles-là n'ont pas été prononcées dans cette enceinte. Mais il s'agit d'un cas, et la jurisprudence et les précédents de cette Chambre nous informent que même si des propos ont été prononcés à l'extérieur de cette enceinte, s'ils ont un effet grave sur plusieurs députés de cette Chambre, il s'agit d'un problème qui doit être pris en considération par la Présidence et par la Chambre, et ce, immédiatement.

Monsieur le Président, le droit a l'autodétermination du Québec est un droit fondamental, est un droit sacré, un droit inaliénable et aussi un droit essentiel dans le débat actuel sur la Constitution. Mais il faudra que ce débat se fasse d'une façon démocratique, et ceux qui y croient travailleront démocratiquement et croiront ainsi à la souveraineté d'une province du Canada. Et ce n'est pas criminel d'aucune espèce de façon. Et ce n'est pas raciste. Et ce n'est pas être bigot.

Je demande donc, monsieur le Président, trois choses: que cette Chambre, dans l'ensemble, déplore immédiatement les propos qualificatifs employés par le député de York-Sud—Weston; que la Chambre exige immédiatement des excuses publiques du député; et que la Chambre réaffirme aussi solennellement le droit à l'autodétermination du Québec.

M. le Président: J'ai écouté avec un certain soin l'intervention de l'honorable député. Mais nous avons un problème aujourd'hui parce que l'honorable député de York-Sud—Weston n'est pas ici. Il est sans doute très occupé à un autre endroit et je pense qu'il est nécessaire à la Présidence de demander que tous les députés permettent à la Présidence d'ajourner ce sujet maintenant jusqu'à ce qu'il soit possible à la Présidence d'avoir une discussion avec l'autre député pour faire un arrangement approprié pour sa présence ici, et c'est habituellement notre tradition. Pour cela je demanderais que les honorables députés permettent à la Présidence de faire un arrangement avec l'honorable député de York-Sud—Weston pour être ici pour la suite de ce sujet. Je comprends bien qu'il y a d'autres députés qui veulent faire une intervention, oui, c'est certainement satisfaisant, mais je demanderais que cela soit fait en la présence de l'honorable député de York-Sud—Weston.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je serai très bref. Le député de Mégantic—Compton—Stanstead soulève évidemment une question qui n'est pas arrivée dans cette Chambre, un commentaire qui a été fait en dehors de la Chambre, qui n'a pas touché aucun député, spécifiquement ou généralement parlant.

Des voix: Oh! Oh!

M. Gauthier: Je ne comprends pas. J'ai dit que le commentaire n'avait pas été fait dans cette Chambre, ce qui est absolument vrai.

M. Blais: Indirectement!

M. Gauthier: Aucun député de cette Chambre n'a été visé. . .

Des voix: Oh! Oh!

Une voix: Relisez les articles de journaux!

M. Gauthier: . . .directement ou indirectement.

• (1540)

M. le Président: J'hésite à faire une interruption dans l'intervention de l'honorable député de Ottawa-Vanier, mais le point qu'il soulève est exactement le point au sujet duquel il est nécessaire pour la Chambre de prendre une décision, et certainement pour le Président de rendre une décision. C'est la raison pour laquelle je demande la permission de tous les députés d'ajourner cette question maintenant afin de permettre au Président d'avoir une conversation avec l'honorable député et d'en arriver à un arrangement afin de poursuivre sur ce sujet. Pendant la poursuite de l'argument, naturellement, tous les autres députés auront l'occasion de faire une intervention.

Je vois que certains députés désirent faire une intervention maintenant. Si c'est absolument urgent, peut-être, mais. . .

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je peux comprendre que vous exigiez la présence du député, mais le délai ne doit pas être en termes de semaines ou de mois. Le maximum, ce serait demain.

Ce type-là s'est attaqué à la démocratie même en traitant de criminels ceux qui réfléchissent sur des options constitutionnelles. C'est inacceptable!

M. le Président: Très bien. Nous avons une tradition qui est très, très claire. La tradition s'applique continuellement depuis beaucoup d'années afin de donner au député, à son siège, l'occasion d'être présent s'il y a une accusation de portée contre ce dernier. C'est un principe qui est ancien mais c'est habituellement appliqué dans cette Chambre.

Naturellement, il est nécessaire d'avoir le consentement des députés, mais je vous prie de donner à la Présidence l'occasion de faire un appel téléphonique et d'avoir l'occasion de faire un arrangement et d'avoir la présence de l'autre député.

À mon avis, il ne s'agit pas d'un délai d'une semaine, de deux semaines ou d'un mois. Naturellement, c'est un sujet qui est très, très important, non seulement pour l'honorable député qui a soulevé le problème et les autres qui ont beaucoup de sentiments concernant le problème, mais pour tous les députés de la Chambre.

C'est pourquoi je demanderais la permission de tous les députés d'accorder à la Présidence l'occasion de faire un arrangement immédiatement, le plus tôt possible afin de pouvoir poursuivre, peut-être demain, peut-être mercredi, avec ce sujet qui est très, très important.

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, je pense que votre proposition est extrêmement raisonnable, mais étant donné que c'est un sujet qui est très grave, extrêmement grave, peut-être qu'il serait possible que vous nous fassiez part demain après la période des questions, au moment où on discute des questions de privilège, des possibilités afin que les députés, particulièrement les députés québécois qui, très nombreux, ont été choqués par ce problème, puissent décider à ce moment-là avec vous, du moment du débat. S'il pouvait avoir lieu demain, ce serait l'idéal, sinon mercredi.

Mais peut-être qu'on pourrait immédiatement reporter ce débat à demain après-midi.

M. le Président: La suggestion de l'honorable député est très appropriée. Peut-être après la période des questions demain, il me serait possible de donner un rapport au député. C'est certainement un sujet d'une très grande urgence mais nous avons aussi un autre grand principe, soit une question de justice pour un collègue de cette Chambre. Attendons jusqu'à demain.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, lorsqu'il m'a répondu plus tôt aujourd'hui quand j'ai soulevé la question de privilège, et je suis obligé de le paraphraser parce que nous n'avons pas le *hansard*, le leader du gouvernement à la Chambre m'a clairement accusé d'avoir tenu des propos malveillants à l'égard de l'ancien député de la circonscription de Simcoe-Sud.

Monsieur le Président, je précise, au départ, que le Règlement interdit aux députés de taxer leurs collègues de malveillance, selon Beauchesne. J'attire votre attention sur le commentaire 320 de Beauchesne qui dit précisément qu'il est inconvenant d'accuser quelqu'un de malveillance.

D'autre part, je vous ai déjà dit, monsieur le Président, que j'avais reçu un document qui me portait à croire que c'était un organisme américain qui avait prétendu avoir imprimé l'en-tête de la Chambre des communes sur le document en question.

Jamais je n'ai dit que M. Ronald Stewart l'avait fait lui-même de propos délibéré, exception faite de sa signature qui l'identifie comme un député à la retraite, mais j'ai bel et bien attribué le reste à l'organisme américain en question. Enfin, même si c'était le cas, je doute que le leader du gouvernement à la Chambre ait le droit de porter une accusation qui contrevient de toute façon au Règlement de la Chambre.

M. Miliken: Certainement pas. C'est très inconvenant, et vous auriez dû le savoir, Harvey.

M. Andre: C'est la journée choisie par les libéraux pour me donner des cours d'étiquette. Monsieur le Président, je n'ai pas trouvé le mot «malveillance» dans la 6e édition de Beauchesne. Il se trouve dans la 5e édition, mais pas dans la 6e. Je ne voudrais sûrement pas blesser le député, car je sais qu'il est très sensible. Après tout, il a déjà assez de problèmes.

Vu que j'ai la parole et que je ne voudrais pas empêcher les députés de débattre l'important projet de loi à l'étude qui les intéresse au plus haut point, j'en suis certain, je me demande si la Chambre donnerait son consentement unanime pour que nous prolongions la séance des 45 minutes que nous avons prises à discuter de ces rappels au Règlement. Les députés pourraient ainsi accomplir la tâche pour laquelle ils ont été élus, soit débattre les graves problèmes auxquels le pays fait face.

M. le Président: Le leader a la Chambre a fait une suggestion. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Quelqu'un dit non?

M. Riis: Oui.

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Je remercie la présidence de sa bienveillance. Comme je tiens à être bien fondé au sujet d'une question de privilège qui découle de la période des questions, je veux vérifier la transcription. Je pense qu'une réponse du ministre des Pêches au cours de la période des questions d'aujourd'hui me justifiera de soulever la question de privilège. Je tenais à dire à la présidence que je soulèverais la question après avoir examiné la transcription.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES OBSTACLES À L'AVANCEMENT DES FEMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

DÉPÔT DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, c'est volontiers que je dépose aujourd'hui, dans les deux langues officielles, le rapport du groupe de travail qui a étudié les obstacles qui s'opposent à l'avancement des femmes dans la fonction publique.

[*Français*]

J'aimerais remercier pour leur travail et contribution à cette question importante les membres du groupe de travail, soit mesdames Jean Edmonds, Edna MacKenzie et Jocelyne Côté-O'Hara.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles la réponse du gouvernement à 192 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1550)

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DES CONSOMMATEURS

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je proclame aujourd'hui la semaine du 23 au 29 avril la Semaine nationale des consommateurs. C'est pour la première fois, madame la Présidente. Dorénavant, cet événement aura lieu tous les ans durant la dernière semaine pleine du mois d'avril.

Cette semaine toute spéciale a pour principal objectif de mettre l'accent sur le partenariat qui doit exister sur le marché canadien entre les gouvernements, le secteur privé et les consommateurs.

Cette Semaine est l'aboutissement d'un ensemble d'initiatives qui ont été prises par les ministres responsables des consommateurs aux niveaux fédéral, provincial et territorial. Elle est inspirée par les nombreuses activités organisées par les groupements de consommateurs depuis quelques années déjà, dans le but d'assurer la protection du consommateur canadien et d'améliorer les nombreux produits qui lui sont offerts sur le marché.

[*Traduction*]

Des gens d'affaires, des associations commerciales, des groupes de consommateurs, des écoles, des groupes communautaires, des corporations de métiers, et des associations professionnelles, ainsi que des gouvernements municipaux organisent tout un éventail d'activités pour éveiller davantage la conscience du public aux questions de consommation.

À cette fin, Consommateurs et Sociétés Canada a préparé et publié un manuel qui sera distribué à tous ceux qui souhaitent organiser dans leur localité des manifestations spéciales dans le cadre de la Semaine nationale des consommateurs.

«Team Up for a Stronger Marketplace: Consumers, Business, Government», est le thème anglais qui a été retenu pour cette première Semaine nationale des consommateurs. Nous tenons à démontrer jusqu'à quel point la collaboration de tous les secteurs est essentielle à l'instauration d'un marché dynamique.

[*Français*]

Tout au long de la semaine, madame la Présidente, je participerai à plusieurs activités à travers le pays. Demain à Montréal, je prendrai part au lancement d'un *Guide sur l'étiquetage des aliments*. Il s'agit d'un petit guide fort pratique conçu pour aider les consommateurs à mieux décoder comme c'est nécessaire le langage parfois hermétique des étiquettes.

Ce guide a été réalisé conjointement par mon ministère et plusieurs entreprises du secteur privé, et il sera distribué un peu partout durant la Semaine nationale, à un million d'exemplaires. Je ne saurais trop souligner le travail de collaboration et de partenariat qui est à l'origine de cette initiative.

Toujours mardi, je prononcerai un discours à Toronto dans le cadre d'une conférence sur la propriété intellectuelle. Je serai dans l'Ouest du pays mercredi et jeudi, où je prendrai notamment la parole devant l'*Environmentally Sound Packaging Coalition* à Vancouver. Je compte aussi visiter les différents bureaux de mon ministère à travers le pays, et rencontrer plusieurs de mes collègues provinciaux afin de renforcer encore davantage le partenariat

nécessaire à un marché canadien qui soit davantage dynamique.

Cette année, pour la troisième fois depuis 1982, nous avons organisé un Expo-Consommateurs à l'intention des parlementaires de cette Chambre. Ministres, députés et sénateurs ont eu l'occasion, et ont encore je pense l'occasion pour quelques minutes d'aller à la source même des informations grâce auxquelles ils peuvent répondre aux centaines de demandes qui leur parviennent de leurs électeurs ou de leurs commettants, et d'y répondre avec substance et efficacité.

Plus de 20 ministères de notre gouvernement et organismes du gouvernement fédéral ont pris part à cet événement. J'ai rencontré d'ailleurs plusieurs de mes collègues ce midi. Nous espérons que cette journée aura satisfait toutes les personnes qui se sont donné la peine de passer d'une table à l'autre. C'était l'occasion de bavarder avec des collègues, d'échanger des renseignements, et aussi d'enrichir ses connaissances sur les services qu'offre le gouvernement fédéral pour venir en aide aux consommateurs canadiens.

L'excellence des produits et des services, tels doivent être notre première préoccupation et notre objectif fondamental.

Soyons convaincus qu'un consommateur bien renseigné est un consommateur qui devient davantage exigeant, madame la Présidente. Un consommateur plus exigeant réclame des produits de qualité supérieure. Cette attitude engendre à son tour une ouverture plus grande du marché et une concurrence plus vive. Ce que nous devons tous viser. Cela pour améliorer enfin la qualité de la vie, tant pour les individus que pour la société en général.

Tels sont notre perspective et notre engagement. Tel est, madame la Présidente, le but de cette Semaine nationale des consommateurs. Je vous remercie de votre attention, et j'invite tous les parlementaires qui sont ici à se faire les promoteurs de cette Semaine tout au long de la semaine.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, il me fait plaisir de remercier le ministre de son allocution concernant la Semaine nationale des consommateurs. Je crois, cependant, qu'il a fait un *lapsus linguae* lorsqu'il a mentionné que c'était la première fois que cette semaine était présentée.

D'après son propre texte, à la page 3:

> Cette année, pour la troisième fois depuis 1982, nous avons organisé un Expo-Consommateurs à l'intention des parlementaires.

C'est sûr que c'était un *lapsus linguae*.

Toujours prenant son texte à la page 2: Demain. . .

[*Traduction*]

Demain, le ministre participera à Montréal à la première distribution officielle du Guide sur l'étiquetage des aliments. Je le félicite de cette initiative. Enfin, les explications que nous trouverons sur les étiquettes seront un peu plus faciles à comprendre que celles qui figurent sur les étiquettes actuelles. Si j'osais, je recommanderais au ministre, une fois qu'il aura mis sa brochure en circulation, d'apporter certaines modifications à sa loi sur l'étiquetage.

Certains produits étrangers qui, d'après leur étiquette, devaient être bénéfiques pour la santé ne le sont pas du tout. Nous devons rectifier nos lois. Les entreprises de transformation des aliments n'inscrivent pas sur les étiquettes les ingrédients qui entrent pour moins de 5 p. 100 dans leurs produits. Pourtant, certains de ces ingrédients peuvent causer la mort de certains consommateurs. Ces dernières années, des enfants sont morts pour avoir consommé certains produits renfermant des ingrédients auxquels ils étaient allergiques.

Je constate que cette brochure ne sera tirée qu'à un million d'exemplaires. Comme le Canada compte plus de 25 millions d'habitants, je trouve que le gouvernement devrait en augmenter le tirage.

Le même jour, le ministre devra se précipiter à Toronto où il doit adresser la parole aux participants de la conférence sur la propriété intellectuelle. J'espère qu'il les informera qu'un comité législatif étudie présentement la topographie des circuits intégrés. Il s'agit d'un comité législatif fort intéressant auquel bien peu de députés ministériels ont assisté. Ils sont venus en masse assister à la dernière réunion pour m'empêcher d'inviter un spécialiste de Osgoode Hall, à Toronto, à venir faire l'examen du projet de loi.

Je félicite le ministre de sa brochure intitulée en anglais «Team Up for a Stronger Marketplace.»

[*Français*]

Faisons équipe à un marché dynamique. Je me pose la question: est-ce que le ministre change le courant des choses en ayant maintenant deux brochures, une pour les francophones, une pour les anglophones. Je voyais qu'auparavant il y avait des guides où on n'avait pas besoin d'écrire deux fois au ministère, on l'avait en anglais d'un côté et en français de l'autre côté.

[*Traduction*]

Dans l'opuscule en question, qui a été élaboré à l'occasion de la Semaine nationale des consommateurs, je trouve plutôt intéressant que sur l'une des premières pages signées par le ministre, on précise que la Semaine nationale des consommateurs est une occasion pour alerter davantage la conscience des consommateurs et pour encourager leur participation sur le marché de concert avec les entreprises et le gouvernement. On ajoute que

l'objectif de cette semaine consiste à mettre l'accent sur la collaboration sur le marché entre ces groupes.

Je demande au ministre ce que fait le gouvernement à cet égard.

Sur la page couverture, on remercie le National Consumer Council du Royaume Uni et des États-Unis pour toutes leurs excellentes recommandations sur lesquelles on s'est basé pour élaborer cet opuscule.

À la page 5, on retrouve des idées tendant à inspirer les éducateurs, que je trouve extrêmement intéressantes, à l'instar, j'en suis persuadé, de tous les Canadiens. On dit aux éducateurs d'effectuer des tests de dégustation sur des produits comme les boissons gazeuses, les grignotines, les bonbons et le reste. Il s'agit de comparer les grandes marques aux aliments en vrac, sans nom, aux produits génériques. En d'autres termes, on effectue ces tests sur des aliments sans valeur nutritive.

J'ignore depuis quand le ministre a quitté l'école, mais je tiens à lui dire que les boissons gazeuses et ces aliments vides ne font pas partie des normes d'éducation des écoles à l'heure actuelle. Imaginez, il s'agit d'idées tendant à inspirer les éducateurs. Je suis vraiment surpris que des documents aussi idiots soient produits dans le cadre de la Semaine nationale des consommateurs.

• (1600)

Quand le ministre va-t-il présenter une nouvelle loi sur la faillite? Elle n'a pas été modifiée depuis 43 ans. Selon mes sources, son ministère a en main un projet de loi sur la faillite, prêt à être examiné, depuis février 1988.

[*Français*]

J'aimerais suggérer au ministre des Consommateurs et des Sociétés que c'est la première fois dans l'histoire du Canada et de l'univers qu'un pays a deux taxes à la consommation, une au niveau provincial et une au niveau fédéral.

Pour terminer, madame la Présidente, je me demande ce que le ministre des Consommateurs et des Sociétés a fait la semaine passée pour encourager les consommateurs lorsque le taux d'intérêt a encore augmenté.

[*Traduction*]

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame la Présidente, je me réjouis de la possibilité qui m'est offerte de faire quelques remarques sur les consommateurs à l'occasion de cette Semaine nationale des consommateurs.

Le ministre communique son propre message aux consommateurs. Il parle d'associer le monde des affaires, les consommateurs et le gouvernement pour créer un marché plus rentable.

J'ai un message auquel je voudrais que pensent les consommateurs cette semaine. Je voudrais qu'ils pensent à la façon dont le gouvernement les a traités, pas seulement cette semaine mais depuis six ans.

Premièrement, le gouvernement par l'intermédiaire de John Crow, le gouverneur de la Banque du Canada, a suivi une politique de taux d'intérêt élevés. Pensez aux répercussions sur les consommateurs d'une politique de taux d'intérêt élevés—non seulement sur les consommateurs qui travaillent mais aussi sur ceux qui sont au chômage.

Depuis sa réélection en 1988, le gouvernement a augmenté vingt fois les taux d'intérêt. Quelque 71 000 emplois ont disparu dans le secteur de la fabrication de notre pays. Quelque 47 599 consommateurs et petits commerçants ont fait faillite.

M. McDermid: Combien de nouveaux emplois ont été créés?

M. Rodriguez: De nouveaux emplois ont été créés—où cela? Ils sont tous chez McDonald et Harvey dans le secteur des services. Ce sont des emplois mal rémunérés, qui n'offrent aucune garantie d'avenir. Nous échangeons de bons emplois sûrs, stimulants, intéressants et bien rémunérés pour des emplois offrant des salaires de misère. C'est ce qu'on nous donne en échange.

Deuxièmement, comment le gouvernement a-t-il traité les consommateurs? Je demande aux Canadiens d'y penser cette semaine.

Il a poursuivi une politique de privatisation et de déréglementation. Toutes ces mesures avaient pour but de créer un marché plus concurrentiel.

Madame la Présidente, considérons le secteur des compagnies aériennes. Je pense à ma propre municipalité dont les représentants ont écrit au ministre des Transports depuis la déréglementation et la privatisation d'Air Canada dans la région de Sudbury. Nous n'avons pas assez de compagnies aériennes pour assurer une saine concurrence. Nous avons maintenant deux compagnies aériennes nationales alors que nous en avions quatre auparavant.

Les prix ont-ils baissé? Non, ils ont grimpé. Quand on pense qu'un aller-retour Sudbury-Toronto coûte 350 $—quelque 240 milles, alors que vous payez le même prix pour un billet aller et retour pour Londres, en Angleterre.

Les consommateurs ont-ils reçu plus d'assurances en matière de sécurité aérienne? Jamais dans cent ans, madame la Présidente.

M. McDermid: Jamais dans quoi?

M. Rodriguez: Je suis content que le ministre soit ici. C'est lui qui a promis que, si nous signions l'accord commercial, il en résulterait une baisse des prix à la consommation. C'est la troisième chose qu'il nous avait promise. Il n'est pas du tout évident que ce soit le cas, loin de là. En fait, les prix grimpent et continuent de grimper.

Quatrièmement, le dernier coup assené aux consommateurs est cette précipitation à mettre en oeuvre la taxe sur les produits et services le 1er janvier 1991. Il n'y a pas de taxe plus régressive qu'une taxe de vente. C'est ce que le député de Mississauga-Sud disait dans un discours en 1980. Il disait qu'il n'y a pas de taxe plus régressive. Pourquoi? Parce qu'elle ne prend pas en compte la capacité du consommateur de payer. Dans ce cas particulier, le gouvernement a dit: «Nous allons retirer la taxe sur les ventes des fabricants de 13,5 p. 100.» Donne-t-on l'assurance aux consommateurs qu'ils vont tirer avantage du retrait de la taxe de 13,5 p. 100? Non, madame, pas du tout.

Qu'est-ce que nous allons obtenir? Le ministre a dit: «Nous allons vous donner une nouvelle version.» C'est la version de 1990 du comité Beryl Plumptre. Vous souvenez-vous de ce comité que le gouvernement Trudeau avait mis sur pied pour contrôler les prix pendant la période du contrôle des prix et des salaires?

Nous savons que ce chien de garde ne mordait pas. Il se contentait de gémir. Pourtant, le gouvernement va en installer un autre qui n'aura pas le pouvoir de mordre. Il ne pourra que gémir devant le retrait de la taxe sur les ventes des fabricants.

Enfin, le Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale a déposé en juin 1988 un rapport unanime proposant 33 recommandations sur la publicité trompeuse ayant toutes pour objet de protéger les consommateurs en quête de bons aliments, de bons services et de bons produits sur le marché. Aucune de ces recommandations n'a été mise en oeuvre—pas une seule de ces 33 recommandations qui ont été proposées à l'unanimité.

Le ministre a dit que sa Semaine de la consommation avait pour objectif de mettre l'accent sur le partenariat qui doit exister sur le marché canadien entre les consommateurs, les entreprises et les gouvernements. J'inviterais plutôt les consommateurs, les petites entreprises et les syndicats, s'il en reste en 1993, à s'unir pour nous débarrasser du gouvernement Mulroney.

[*Français*]

LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans) demande la permission de présenter le projet de loi C-296, intitulé Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Montmorency—Orléans.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. DeBlois: Madame la Présidente, je présente aujourd'hui à la Chambre un projet de loi d'initiative parlementaire visant à changer le nom de la circonscription électorale de Montmorency—Orléans pour qu'il reflète davantage la réalité démographique et géographique du comté.

Si mon projet de loi est adopté, la circonscription sera alors connue sous le nom de Beauport—Montmorency—Orléans.

Je signale que près de 70 p. 100 des résidants de ma circonscription habitent la ville de Beauport, la quatorzième en importance au Québec. Après avoir récemment consulté mes commettants par voie de sondage, une large majorité d'entre eux ont exprimé leur accord pour cette nouvelle désignation.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? À la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, c'est pour moi un honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions de la part d'un certain nombre d'habitants de la circonscription de Kamloops.

Les pétitionnaires énumèrent toute une série de raisons pour lesquelles ils s'opposent à la taxe sur les produits et services maintenant à l'étude au Sénat. Ils soutiennent que le Parlement du Canada devrait faire tout ce qu'il peut pour inciter le gouvernement à renoncer à cette taxe très oppressive, à tout reprendre depuis le début pour faire une réforme fiscale qui soit effectivement juste et équitable, contrairement à cette taxe très cruelle sur les produits et services.

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, dans un autre ordre d'idées, j'ai des pétitions signées par des gens qui demandent au gouvernement de s'attaquer au grave problème de la pauvreté chez les enfants. Ils demandent au gouvernement d'appuyer la motion M-254, qui l'invite à négocier avec les provinces les dispositions d'une déclaration complète des droits pour les enfants. Cependant, le gouvernement a rejeté cette motion.

• (1610)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition provenant d'un certain nombre de mes électeurs et ayant trait à l'emprisonnement injuste et abusif de Yi-Shih Leo, citoyen canadien, pour le gouvernement de Taiwan.

M. Leo a été jeté en prison pour avoir parlé des droits démocratiques à Taiwan. Son seul crime est d'avoir exercé sa liberté de parole, qui existe, dit-on, à Taiwan, mais d'une manière telle qu'elle provoque, semble-t-il, l'arrestation de quiconque se risque à l'exercer. Au nom de mes électeurs, je présente cette pétition.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par un bon nombre d'habitants de la circonscription de Kingston et les Îles qui s'opposent au projet de taxe sur les produits et services du gouvernement dans la mesure où elle s'applique aux livres, aux magazines et aux journaux. Ces articles ne sont pas taxés à l'heure actuelle.

En vertu des dispositions du projet de loi sur la TPS, qu'étudie maintenant l'autre endroit, le gouvernement propose de taxer ces articles comme s'ils étaient des produits ordinaires. Comme vous le savez, madame la Présidente, ce sont des écrits et, de façon générale, ils ne sont assujettis à aucun impôt, ni au Canada ni à l'étranger.

Je suis convaincu que ces pétitionnaires qui pressent le Parlement de rejeter les dispositions législatives et réglementaires de la taxe s'appliquant à ces publications seraient estomaqués d'apprendre qu'il appartient maintenant à l'autre endroit et non aux Communes de défendre leurs droits. Néanmoins, ils pressent la Chambre, si elle en a la chance, de faire savoir au gouvernement qu'ils sont mécontents de cette taxe injuste.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, en vertu de l'article 36 du Règlement, une pétition signée par 335 Canadiens.

Les pétitionnaires sont pour la plupart des petits salariés qui redoutent les répercussions de la TPS. La plupart d'entre eux sont dans la catégorie de revenu de 20 000 $ par année. Ils dépenseront de 93 à 95 p. 100 de leur argent pour les biens de consommation, proportion qui ne sera que d'environ 50 p. 100 dans le cas des catégories supérieures de revenu.

Les pétitionnaires considèrent comme une injustice criante qu'on leur inflige la taxe sur les produits et services. Ils ont d'autres sujets de préoccupation, mais ils s'inquiètent surtout du fait que la charge va retomber sur leurs épaules. Contrairement à ce que des députés du parti ministériel ont prétendu ici aujourd'hui, ces contribuables n'y gagneront pas, ils en sont convaincus.

C'est pour moi un honneur de vous soumettre cette pétition, madame la Présidente.

Les pétitionnaires prient humblement les Communes et l'autre Chambre de rejeter la taxe sur les produits et services.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une autre pétition contre la taxe sur les produits et services. Cette pétition m'a été adressée en février, mais je n'ai pas eu la chance de la présenter avant aujourd'hui.

Le pétitionnaires sont catégoriquement opposés à la taxe sur les produits et services. Ce qui les préoccupe tout particulièrement, c'est que cette taxe s'appliquera aux frais de patinage, comme les appointements de l'instructeur, la location d'installations, l'achat de matériel et d'autres dépenses connexes.

Les pétitionnaires s'inquiètent également de ce que le nouveau projet de taxe imposera un fardeau financier considérable à la famille des jeunes athlètes et découragera ces derniers d'apprendre le patinage ou de continuer à pratiquer ce sport. Ils font observer que ce sport fait beaucoup pour la santé physique et mentale des jeunes.

Ils demandent au gouvernement de ne pas mettre en oeuvre cette taxe sur les produits et services, surtout sur les services liés au patinage.

Affaires courantes

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter à la Chambre une pétition signée par des centaines de gens de ma circonscription et des environs de Toronto qui ont des parents et amis dans la région de l'Atlantique.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de s'empresser d'élaborer un programme précis pour résoudre les problèmes actuels du Canada atlantique afin que les gens de cette région puissent s'assurer un avenir prospère. Ils veulent aussi que la même chose se produise dans le reste du Canada.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, j'interviens, conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition. C'est la première occasion que nous avons depuis longtemps de le faire. Les pétitionnaires, qui sont nombreux et qui viennent de la région de Toronto, prient le gouvernement canadien d'intercéder en faveur de M. Yi-Shih Leo, qui est détenu par le gouvernement de Taiwan.

Ils exhortent le gouvernement canadien à prendre sans tarder des mesures efficaces pour obtenir la libération de M. Leo, notamment en diffusant des déclarations publiques donnant ordre à l'ambassade du Canada au Japon ou au haut-commissariat à Hong Kong de désigner à un avocat pour s'occuper de l'affaire et de demander l'aide de nos alliés.

LES PROGRAMMES DESTINÉS AUX FEMMES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, je veux présenter moi aussi, conformément au Règlement, une pétition signée par 31 citoyens des localités de Port-aux-Basques, Rose-Blanche, Doyles et St. Andrew's.

Les pétitionnaires font remarquer que les compressions budgétaires dans les programmes destinés aux femmes risquent de compromettre la survie d'un programme très bien établi qui offre des services de secours aux femmes et aux enfants qui vivent des situations critiques et qui, souvent, sont victimes d'une telle violence que leur vie s'en trouve menacée.

Ils demandent à juste titre au Parlement de prendre les mesures qui s'imposent pour que les centres pour femmes de Port-aux-Basques, de Stephenville et d'autres localités de tout le pays aient les moyens de continuer à offrir des services et de l'aide aux femmes et aux enfants qui en ont tellement besoin.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on répond aujourd'hui aux questions nos 246, 256 et 266.

[*Texte*]

LA CONFÉRENCE TENUE À MONTEBELLO, AU QUÉBEC, AU COURS DE LA SEMAINE DU 26 FÉVRIER 1990

Question no 246—**M. Boudria:**

Au cours de la semaine du 26 février 1990, des employés du ministère de l'Emploi et de l'Immigration ont-ils assisté à une conférence qui s'est tenue à Montebello (Québec) et, dans l'affirmative, *a*) combien étaient-ils, *b*) à combien se sont élevés les coûts, *c*) qui a assisté à la conférence, *d*) quel était l'objet de la réunion, *e*) qui a autorisé les dépenses, *f*) qui a choisi le lieu de la conférence, *g*) existait-il dans la région de la Capitale nationale des locaux appartenant au gouvernement où la réunion aurait pu avoir lieu?

L'hon. Barbara Jean McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Oui

a) 32

b) 10 870 $

c) voir l'appendice 1

d) voir l'appendice 2

e) M. Yves Lachapelle, Directeur intérimaire, réseau Outaouais

f) M. Jacques Cécyre, Directeur, réseau Outaouais

g) non

Appendice 1

c) Jacques Cécyre	Directeur, réseau Outaouais
Yves Lachapelle	Chef, Programmes et services-réseau
Cécile Landry	Agent senior généraliste personnel-réseau
Pierre Simard	Conseiller technique, Opération emploi-réseau

Jean-Yves Parent	Conseiller technique, Opération assurance-réseau
Pierre Létourneau	Chef, Administration, Planification et Analyse-réseau
Marcel Gonthier	Coordonnateur, Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre-réseau
Gérard Bélanger	Superviseur, Direction du développement de l'emploi-réseau
Donat Gollain	Directeur, Centre d'emploi du Canada (CEC) de Maniwaki
Lise Carle	Superviseur, Emploi, Maniwaki
Jocelyn Mantha	Superviseur, Assurance, Maniwaki
Chantal Mantha	Chef, Services administratifs, Maniwaki
Maurice Matte	Directeur, CEC de Gatineau
Céline Magnan	Surveillante, Emploi, Gatineau
Yves Bonneau	Chef, Services administratifs, Gatineau
Francine Bilodeau	Surveillante, Accueil et Renseignements, Gatineau
Richard Poirier	Directeur, CEC de Buckingham
Claudette Levis	Surveillante, Emploi, Buckingham
Louise Lafrance	Surveillante, Assurance, Buckingham
Francine Leguerrier	Chef, Services adminisrtratifs, Buckingham
Raymond Bourassa	Directeur, CEC de Hull
Nicole Desjardins	Directrice adjointe, CEC de Hull
Christiane Boulanger	Surveillante, Emploi, Hull
Paul Mongeon	Chef, Services administratifs, Hull
Mathilde Araujo	Surveillante, Assurance, Hull
Marthe Savoie	Surveillante, Emploi, Hull
Luc Laflèche	Surperviseur, Enquêtes et Contrôle, Hull
Michel Laporte	Directeur, CEC de Campbell's Bay
Estelle Bernier	Surveillante, Info-centre, Hull
Serge Turbide	Directeur, CEC de Montréal
Yves Leroux	Superviseur, Valleyfield
Denis Simard	Superviseur, Assurance, Hull

Appendice 2

d) Dans le cadre de la nouvelle Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, une tribune nationale à l'intention des gestionnaires a eu lieu en octobre 1989, dans la région du Québec. À la suite de cette tribune, la région du Québec a décidé d'organiser une tribune semblable à celle-là, en résidence, pour l'ensemble des superviseurs de la région du Québec. Les objectifs de cette tribune étaient comme suit:

—Permettre à chaque superviseur de bien connaître le rendement et l'évolution de la Stratégie.

—Assurer une compréhension adéquate des concepts et des principes de cette Stratégie et du mandat d'Emploi et Immigration Canada.

—Examiner les approches et les méthodes de mise en oeuvre par des échanges et des discussions sur les moyens possibles, en tenant compte des caractéristiques propres à chaque CEC.

—Permettre aux superviseurs de se familiariser avec les résultats des projets pilotes.

—Se tracer pour l'ensemble du réseau, un cadre et un échéancier pour la mise en oeuvre.

LES CONTRIBUTIONS OU SUBVENTIONS POUR DES SERVICES DE PROTECTION ANIMALE

Question nº 256 —**Mlle Grey (Beaver River):**

Le gouvernement a-t-il, par l'intermédiaire du ministère de l'Environnement, versé des contributions ou des subventions à des organismes dont les buts et objectifs sont de faire connaître et de défendre les droits des animaux ou leur bien-être, ou qui sont chargés d'assurer des services de protection animale et, dans l'affirmative, pour chacun d'entre eux, quel est *a*) le nom de l'organisme, *b*) i) le montant versé de la contribution ou de la subvention, ii) sa raison d'être et iii) sa durée?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Environnement Canada n'a pas versé de contributions ni de subventions à des organismes dont les buts et objectifs sont de faire connaître et de défendre les droits des animaux ou leur bien-être, ou qui sont chargés d'assurer des services de protection animale.

L'INVASION DE PANAMA PAR LES ÉTATS-UNIS

Question nº 266—**Mme Hunter:**

Le gouvernement a-t-il appuyé l'invasion de Panama par les États-Unis et, dans l'affirmative, a-t-il sollicité un avis juridique avant de prendre cette décision et, dans l'affirmative, *a*) auprès de qui, *b*) à quel moment, *c*) cet avis comportait-il des arguments (i) favorables et (ii) défavorables à l'invasion et, dans l'affirmative, quels étaient-ils?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le 20 décembre 1989, le Gouvernement du Canada a exprimé son soutien de l'action menée par les États-Unis au Panama pour les raisons suivantes: *a*) tous les efforts diplomatiques raisonnables et extraordinaires pour résoudre la crise au Panama par voie de négociation avaient échoué et *b*) l'assassinat d'un officier américain qui n'était pas de service et les menaces proférées à l'endroit des familles d'autres militaires avaient montré

que la vie de citoyens américains, dont la présence au Panama était autorisée par traité, était en danger. Le 16 décembre 1989, l'Assemblée nationale panaméenne avait déclaré que le Panama était en 'état de guerre' avec les États-Unis. Dans les circonstances, le gouvernement américain a invoqué l'article 51 de la Charte des Nations Unies, qui permet aux États de recourir à la force comme moyen de légitime défense. Le Gouvernement du Canada a dit regretter que la situation se soit détériorée au point d'appeler cette solution; il a en outre reconnu que le recours à la force constituait un dangereux précédent, mais que la situation au Panama était par ailleurs exceptionnelle.

La question de savoir si le Gouvernement du Canada a sollicité l'avis d'experts juridiques avant d'annoncer son soutien de l'intervention militaire américaine au Panama, et les questions connexes concernant la nature de cet avis équivalent à demander de rendre publics les avis dispensés à titre confidentiel au Premier ministre par le Gouvernement. La confidentialité de cette information est protégée par la Loi sur l'accès à l'information.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a répondu aux questions que le secrétaire parlementaire a énumérées.

M. Cooper: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI PORTANT COMPRESSION DES DÉPENSES PUBLIQUES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 27 mars, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-69, Loi modificative portant compression des dépenses publiques, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais faire deux brefs rappels au Règlement.

Un peu plus tôt, le leader du gouvernement à la Chambre des communes a demandé le consentement unanime de la Chambre pour prolonger la séance d'environ un heure parce que nous avons perdu un peu de temps avec les Affaires courantes. J'ai peut-être alors donné l'impression que je n'appuyais pas la proposition. Mes paroles ont pu être mal interprétées.

Je consens, moi aussi, à prolonger la séance ce soir.

M. le Président: J'ai demandé à la Chambre si certains députés s'opposaient à la proposition et le député de Kamloops a répondu: «Oui». Cela a semé quelque peu la confusion. Je suis heureux que le député ait fait le point.

M. Milliken: Nous n'y consentons pas.

M. le Président: Oh, il a clarifié sa position.

Nous avons le consentement du gouvernement et celui du NPD. Avons-nous le consentement de l'opposition officielle?

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne suis pas prêt à donner ce consentement maintenant. Je désire consulter mes collègues brièvement, après quoi j'informerai le leader et le leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes. Pour l'instant, je ne suis pas prêt à donner ce consentement sans qu'il y ait eu des discussions préalables.

M. Riis: Monsieur le Président, j'attends ces consultations avec impatience.

En ce qui concerne un autre rappel au Règlement, nous sommes sur le point de reprendre le débat sur le projet de loi C-69. Maintenant que le leader du gouvernement à la Chambre des communes est présent, je voudrais attirer son attention sur le paragraphe 113(1) du Règlement qui dit:

> Sans anticiper sur la décision de la Chambre, dans les cinq jours de séance qui suivent le début du débat sur la deuxième lecture d'un projet de loi qui doit être renvoyé à un comité législatif, le Comité de sélection se réunit pour dresser une liste, au sujet de laquelle il fait rapport le jeudi suivant, des membres du comité législatif en question. . .

• (1620)

Monsieur le Président, comme vous le savez, il y a déjà eu 11 jours de séance depuis le début du débat sur le projet de loi C-69, c'est-à-dire plus de deux fois la durée autorisée par le Règlement. Voici ma question au leader du gouvernement: Pourquoi n'a-t-on pas pris de mesures appropriées, puisque le débat sur le C-69 a commencé il y a pas mal de temps?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, permettez-moi de dire tout d'abord qu'en ce qui concerne la prolongation des heures de séance, que l'offre est toujours valable.

Pour ce qui est de la deuxième question, il va falloir que je l'examine. On peut penser que cela n'était pas sans rapport avec les vacances et autres sujets de préoccupation, mais je vais m'y pencher et je rendrai réponse au député.

Il s'agit évidemment d'un projet de loi de finances. Comme l'habitude le veut quand il s'agit de tous les projets de loi découlant des budgets et ainsi de suite, nous les renvoyons au Comité permanent des finances, ce qui évidemment est sans doute la procédure la plus expéditive.

S'il y a consentement unanime de la Chambre à ce sujet, nous pouvons régler l'affaire et renvoyer le projet de loi au Comité permanent des finances, qui existe déjà et qui ne manque pas d'expérience. Les députés concernés de chaque parti y siègent. C'est ce comité qui est le mieux en mesure de l'examiner de la façon la plus rapide.

M. Riis: Monsieur le Président, je dirai tout d'abord que cela n'excuse pas le gouvernement de ne pas faire ce que le Règlement attend de lui. J'inviterai le leader parlementaire du gouvernement à se montrer un peu plus attentif aux devoirs du gouvernement pour ce qui concerne l'étude des projets de loi. Si le gouvernement tient à accélérer le travail législatif, il faudra qu'il commence par suivre le Règlement et faire ce qu'il faut.

Voici ce qui est demandé. Sommes-nous disposés à renvoyer le projet de loi au Comité permanent des finances? J'ai envie de profiter de l'occasion pour dire la chose suivante, car je remarque la présence de mon collègue, le président de ce comité.

Les députés du Nouveau Parti démocratique ont longuement exposé que ce qui s'était passé au Comité permanent des finances était inadmissible et que ce n'est pas ainsi que doivent se dérouler les travaux en comité. Je pense avoir dit à l'époque que nous ne serions pas disposés à renvoyer au Comité permanent des projets de loi que le Règlement destine à un comité législatif.

Cela vaut toujours. Je crois comprendre que rien n'a changé. Nous nous préoccupons toujours des conséquences de ces décisions.

M. le Président: J'aimerais répondre au député, et j'entendrai le leader parlementaire dans un instant.

Ce qu'il dit est peut-être fort juste, mais il ne s'agit pas à proprement parler d'une question à soulever devant le président de la Chambre. Je ne saurais en connaître. Je sais que le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique tiendra à examiner cette question avec le leader parlementaire et avec d'autres.

La parole est au leader parlementaire.

M. Andre: Monsieur le Président, je voudrais dire que l'article 113 du Règlement qui porte sur la constitution d'un comité législatif, dit aussi: «. . .le Comité de sélection se réunit. . .» Je n'ai pas vu de lettre des membres néo-démocrates du Comité de sélection demandant que ce comité se réunisse. Si elle est dans mes dossiers, je vais la trouver et je veillerai à ce que le président en prenne connaissance pour que ce comité puisse se réunir.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai peut-être mal compris. Est-ce le Nouveau Parti démocratique qui doit prendre l'initiative de faire progresser les projets de loi à la Chambre des communes? J'ai commis l'erreur de m'attendre à ce que le gouvernement le fasse. Je ne la commettrai plus.

M. le Président: Qu'il y ait consentement ou pas, je désire dire à la Chambre que la période réservée aux initiatives ministérielles sera prolongée de 16 minutes, à cause de la déclaration ministérielle.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le 27 mars 1990, le député de Kingston et les Îles a invoqué le Règlement pour contester la validité de l'incorporation d'une recommandation royale dans le projet de loi C-69 sur la compression des dépenses publiques. Le député a fait un exposé bien documenté citant plusieurs précédents et des autorités parlementaires éminentes.

Les députés de Kamloops et de Gloucester et le ministre d'État chargé des Finances sont aussi intervenus à ce sujet.

Cet échange a aidé la présidence dans l'examen de cette question complexe qui porte sur un élément absolument fondamental de notre système parlementaire de gouvernement—l'initiative financière de la Couronne.

Pour beaucoup de nos téléspectateurs, et, en fait pour un bon nombre de députés, la question de l'initiative financière de la Couronne semble revêtir un caractère extrêmement byzantin et irrémédiablement compliqué. Néanmoins, si vous voulez bien faire preuve d'un peu de patience, je vais essayer d'exposer la question en termes

simples parce qu'elles a des conséquences importantes sur la façon dont la Chambre mène ses travaux.

J'aimerais commencer mes explications en citant la page 247 du *Règlement annoté*, où il est dit ceci:

> Dans notre système de gouvernement parlementaire, le souverain, représenté par le gouverneur général et agissant sur l'avis de ses ministres responsables. . .

. . .C'est-à-dire le Cabinet. . .

> . . .se charge de l'administration de toutes les dépenses publiques. L'affectation de crédits. . .

. . .C'est l'utilisation de l'argent. . .

> . . .pour l'acquittement de ces dépenses doit d'abord être recommandée par le Gouverneur général (c'est ce qu'on appelle la recommandation royale) et ensuite approuvée par le Parlement.

En d'autres termes, le gouvernement ne peut présenter un projet de loi devant résulter en une dépense sur le Trésor avant d'avoir obtenu du gouverneur général une déclaration indiquant qu'il «recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics» de la façon énoncée dans le projet de loi. C'est ce qu'on appelle la «recommandation royale».

[*Français*]

Cette nécessité d'une recommandation royale est inscrite dans notre Constitution. Ainsi que le député de Kingston et les Îles l'a expliqué, l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867 exige formellement, pour l'affectation de toute partie du revenu public ou de tout impôt, l'obtention préalable d'une recommandation royale par écrit avant l'adoption d'un projet de loi à cet effet.

[*Traduction*]

Avant les importantes modifications qui ont été apportées à notre Règlement relativement aux procédures financières, en 1968, un projet de loi comme le projet de loi C-69 aurait été précédé d'une motion adoptée en comité plénier.

Selon cette procédure, il était relativement facile de déterminer si un amendement relatif à un projet de loi était recevable, car il devait être conforme à la motion détaillée adoptée en comité plénier. C'est-à-dire un comité constitué de tous les députés intéressés à cette question et non un comité siégeant à l'extérieur de la Chambre.

Cependant, on se plaignait notamment que cette procédure était trop longue. Elle supposait un débat sur la proposition tendant à ce que la Chambre se forme en comité plénier, un autre débat en comité sur la motion (qu'on appelait l'étape de la résolution), et d'autres débats aux diverses étapes de l'étude du projet de loi.

En décembre 1968, on a changé cette procédure. L'étape de l'étude de la résolution en comité plénier a été supprimée, de même que le comité des subsides et le comité des voies et moyens. Par la suite, la recommandation royale a été présentée à la Chambre simplement sous forme d'avis imprimé conformément à l'article 79(2) du Règlement, qui est ainsi rédigé:

> Le message et la recommandation du gouverneur général à l'égard de tout projet de loi comportant l'affectation d'une taxe ou de tout impôt doivent être imprimés au Feuilleton des Avis et dans les Procès-verbaux au moment où ladite mesure est sur le point d'être présentée, et le texte de ladite recommandation doit figurer dans ledit projet de loi ou y être annexé.

[*Français*]

À la suite de ces modifications, la recommandation royale a conservé pendant plusieurs années la forme d'un exposé détaillé de l'autorisation de dépenses donnée par la Couronne. Il est arrivé que les députés formulent des plaintes au sujet de la portée et de l'à-propos de la recommandation royale, ou se plaignent qu'elle était mal rédigée.

Cela a incité le Président Lamoureux à faire l'observation suivante le 2 novembre 1970 à la page 782 du hansard:

> J'ai souvent estimé qu'il n'était pas nécessaire d'essayer, dans nos recommandations, de mentionner tous les détails du bill car nous nous heurterions inévitablement à des difficultés. Nous voulons savoir si, de l'avis de Son Excellence, nous pouvons commencer l'étude du bill, et s'il nous le dit en trois mots, nous devrions le croire sur parole.

[*Traduction*]

En 1976, la formulation de la recommandation royale avait changé. À partir de cette année-là, les projets de loi présentés à la Chambre ont comporté une recommandation abrégée comme celle-ci: «Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans une mesure intitulée. . . [Suit le nom du projet de loi en question].» Dans ces conditions, c'est sur le projet de loi lui-même qu'on doit maintenant se fonder pour déterminer le montant des imputations sur le Trésor, les objets, les fins, les condi-

tions et les réserves prévus par la recommandation royale.

À première vue, on peut penser qu'il est facile de voir si un nouveau fardeau est imposé au Trésor. Si l'on augmente un taux, il paraît évident qu'un prélèvement supplémentaire sera effectué sur le Trésor et qu'il faut obtenir une recommandation royale.

Suivant le commentaire 540 de la 5e édition de Beauchesne, toutefois, le montant du prélèvement n'est pas la seule chose à considérer.

> Le principe directeur quand il s'agit de déterminer les conséquences d'une modification dans le domaine financier, sur l'initiative de la Couronne, consiste en ce que la communication, à laquelle la demande royale de recommandation est annexée, doit être considérée comme établissant, *une fois pour toute* (à moins qu'elle ne soit retirée et remplacée), non seulement le montant d'un prélèvement, mais aussi ses objectifs, ses buts, ses conditions et les réserves qui s'y rattachent. En ce qui concerne la norme ainsi fixée, tout amendement enfreint l'initiative de la Couronne dans le domaine financier, non seulement s'il augmente le montant, mais aussi s'il en étend les objets et les fins, ou s'il relâche les conditions et les réserves signalées dans la communication, par laquelle la Couronne a demandé, ou recommandé, un prélèvement.»

• (1630)

[*Français*]

Ainsi que Beauchesne l'explique, il y a des cas où les objets, les fins, les conditions et les réserves peuvent être touchés d'une façon qui comporte des incidences d'ordre financier. Par exemple, une recommandation royale est nécessaire si l'on étend un programme de façon à couvrir une période supplémentaire ou si l'on en élargit les paramètres de façon à viser un plus grand nombre de demandeurs.

[*Traduction*]

Maintenant que j'ai expliqué ces éléments de base, j'aimerais revenir au rappel au Règlement fait par le député de Kingston et les Îles. Celui-ci a prétendu que le projet de loi sur la compression des dépenses publiques visait à réduire les dépenses de l'État; il ne mettait en cause, selon lui, aucun nouveau prélèvement sur le Trésor et n'exigerait donc pas de recommandation royale. Il a soutenu en outre que ces recommandations étaient incorporées aux projets de loi «pour empêcher les députés de l'opposition de proposer des amendements comme ils en ont le droit».

[*Français*]

Dans sa réponse, le ministre d'État aux Finances a expliqué que la recommandation royale avait été obtenue pour ce projet de loi sur les conseils du Bureau du légiste et conseiller parlementaire, parce que certaines dispositions du projet de loi élargissaient les conditions existantes. Il a renvoyé, en particulier, à l'article 2.

Le projet de loi sur la compression des dépenses publiques est une mesure législative extrêmement complexe. Le député de Kingston et les Îles a lui-même décrit le projet de loi comme contenant: «toutes sortes de formules que je ne comprends pas». La Présidence a beaucoup de sympathie pour tous les députés de part et d'autre de la Chambre qui tentent d'y comprendre quelque chose dans les projets de loi de ce genre.

[*Traduction*]

On trouve à l'article 2 une formule pour le calcul des contributions de 1991 au titre du *Régime d'assistance publique du Canada*. L'article 5 prévoit une formule pour la détermination du facteur de progression dans la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Il ne fait aucun doute, pour la présidence, que les propositions contenues dans le projet de loi C-69, qui est un projet de loi modificatif, modifieront les conditions et réserves qui s'attachaient à la loi existante qu'avait recommandée le gouverneur général. Peut-être en coûtera-t-il moins au Trésor par suite du calcul fait selon l'une ou l'autre des formules en question, et peut-être que non, mais la méthode et les éléments prévus pour arriver à ces résultats sont certainement nouveaux.

La présidence conclut donc qu'il était à propos d'obtenir une recommandation royale.

En ce qui concerne la crainte du député que le fait qu'il y ait une recommendation royale restreigne la possibilité de proposer des amendements, j'estime que ce fait ne devrait empêcher aucun député de présenter des amendements aux articles du projet de loi, à l'étape de l'étude en comité et à l'étape du rapport, sous réserve de nos règles et pratiques normales. En comité, les députés peuvent proposer des amendements à n'importe quel article du projet de loi. Si l'on pense qu'un amendement est irrégulier, il est normalement possible de tenir un débat de procédure, qui sera suivi d'une décision du président du comité.

En outre, l'étape du rapport offre une autre occasion de présenter des amendements. Ainsi que les députés le savent, il y a normalement des consultations au sujet du choix des amendements ainsi que de leur groupement pour les fins du débat et du vote. Tout amendement sera cependant régi par la pratique de cette Chambre selon laquelle il ne peut modifier les objets, les fins, les conditions ou les réserves de l'initiative financière en question.

Je tiens à remercier le député de Kingston et les Îles d'avoir soulevé cette question et d'avoir ainsi donné à la présidence l'occasion de clarifier notre pratique en ce qui concerne la recommandation royale.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Avant que nous poursuivions le débat, je désire faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Lambton—Middlesex, l'agriculture; la députée de South West Nova, les pêches; la députée de New Westminster—Burnaby, les centres pour femmes.

MESURE MODIFICATIVE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, à l'ajournement du débat sur le projet de loi C-69, le 27 mars, je parlais de l'impact de la Loi sur la compression des dépenses publiques. Après ce que le ministre a déposé aujourd'hui, je suggère que nous l'appelions la Loi sur la compression du consommateur.

Parlant du projet de loi C-69, j'ai dit que les services d'aide sociale ne peuvent pas répondre à la demande des familles canadiennes à revenus modestes. Nous sommes témoins de l'augmentation du nombre de familles forcées d'aller aux banques d'alimentation. Quarante p. 100 des usagers de ces banques sont des enfants. Ni vos enfants, ni les miens, mais des enfants canadiens vont régulièrement à ces banques pour assurer leur subsistence.

Le gouvernement n'a rien fait pour aider les Canadiens à revenus modestes. En fait, il ne se tient plus responsable de voir à ce que les programmes d'aide sociale soient accesssibles à tous les nécessiteux.

Au cours de mes observations antérieures, j'ai dit que les prestations de bien-être ne sont pas suffisantes dans ma province de Colombie-Britannique. J'ai dit que, à mon avis, c'est dû au fait que le gouvernement provincial étouffe le régime de bien-être et laisse la province, qui devrait avoir une économie normale, dans la position enviable d'être une province riche.

La semaine passée, d'ailleurs, le gouvernement a présenté ce qu'il a décrit comme étant un budget équilibré, mais ce n'était qu'un autre budget tronqué, comme cela arrive souvent en Colombie-Britannique.

Le 27 mars, j'ai cité à la Chambre les données d'un rapport de 1989 du Conseil de la planification et de la recherche sociales de la Colombie-Britannique. Ces statistiques indiquaient que le manque à gagner des assistés sociaux de la Colombie-Britannique allait de 83 p. 100 pour un homme seul à 44 p. 100 pour une femme seule ayant un enfant. Par exemple, une mère seule ayant deux adolescents aurait un manque à gagner de 66 p. 100. Elle reçoit 986 $, mais a besoin de 1 633 $. C'est un exemple hypothétique, mais on pourrait l'associer à la crise du logement, non seulement en Colombie-Britannique, mais également dans tout le reste du pays.

La vie est extrêmement difficile pour un bénéficiaire de l'aide sociale, quelle que soit la province où il habite. Le Régime d'assistance publique du Canada part du principe que, peu importe le lieu de résidence, que ce soit l'île de Vancouver, le sud-ouest de la province, les Prairies, l'est ou le nord du Canada, on devrait pouvoir recevoir des paiements de soutien qui répondent à ses besoins fondamentaux. En fait, la proposition énoncée dans le projet de loi C-69, le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario, renie ce principe fondamental et modifie l'avenir des services de soutien des Canadiens.

Le plafonnement des dépenses prévues dans le RAPC est un transfert de la responsabilité du gouvernement fédéral aux provinces. Ainsi, le gouvernement fédéral sera moins en mesure d'assurer des services sociaux en tenant compte du principe de l'égalité. Le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada se traduira par des services moins nombreux et réduits dans les provinces touchées.

Le plafonnement du régime signifiera que les provinces auront moins de souplesse pour assurer les services, car elles n'auront pas de nouveaux crédits. Cette mesure risque de couper court au projet de l'Ontario, par exemple, de restructurer ses services sociaux. Les services seront moins nombreux, à un moment où les compressions imposées au programme d'assurance-chômage réduiront plus de Canadiens à l'assistance sociale. Une réduction des fonds signifiera que les taux d'assistance sociale seront relativement moins élevés et que les Canadiens devront compter davantage sur les banques d'alimentations et sur d'autres organismes de charité.

N'oublions pas non plus la récupération des allocations familiales et des pensions de vieillesse que le gouvernement a déjà proposée dans le projet de loi C-28.

• (1640)

Le gouvernement dénonce un engagement contracté envers le pays tout entier, mais en l'occurrence, ce sont les personnes âgées et encore les mères et les enfants qui paient la note. Tout le poids de ces mesures gouvernementales retombe sur des gens que les gouvernements provinciaux ont déjà pris à partie, à savoir les victimes des compressions pratiquées dans les banques alimentaires en Ontario, des compressions budgétaires annoncées en Alberta au cours de l'exercice de 1990-1991, et de la baisse des prestations de bien-être social, des compressions des dépenses médicales et de l'augmentation des

frais de scolarité qui ont été décrétées en Colombie-Britannique.

Quand on examine le discours du Trône et le budget prévu pour l'exercice 1990-1991, qui vient tout juste d'être déposé en Colombie-Britannique, on constate encore une fois que les compressions annoncées sont pratiquées au détriment de ceux qui dépendent le plus du gouvernement pour vivre. Est-ce le genre de coopération fédérale-provinciale à laquelle nous devons continuer de nous attendre ou existe-t-il vraiment dans ce domaine une volonté de s'assurer que tous les Canadiens ont bel et bien droit à un revenu de base équitable?

Je ne vais faire que quelques brèves remarques concernant la Loi sur le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada qui est aussi modifiée par le projet de loi C-69, car d'autres députés albertains voudront sans doute en parler. Cette loi représente quelque 47,3 millions de dollars en Alberta. De la compression globale annoncée, environ 30 p. 100 touchent l'industrie du pétrole et du gaz qui serait représentée dans une proportion de 90 p. 100 par cette province.

N'oublions pas non plus le programme OSLO, madame la Présidente. Le même gouvernement, qui débloque sans hésiter un milliard de dollars sans condition pour le projet Hibernia, met la hache dans le programme OSLO. C'est un autre 650 millions de dollars qu'il soutire aux Albertains.

J'arrive maintenant à l'article 5 du projet de loi qui impose un plafond à la Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. C'est la troisième fois que le gouvernement s'en prend au financement des programmes établis. En 1986, la formule de calcul des paiements de transfert a été rajustée de 2 p. 100 à la baisse, ce qui minait la base de financement des provinces par rapport à l'inflation. En 1989, la formule a à nouveau été rajustée de 1 p. 100 à la baisse. Il faut souligner que ces réductions frappent toutes les provinces. Nous constatons maintenant que l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario doivent faire face à une nouvelle limite de 5 p. 100 sur les transferts. En termes réels, cela représente une réduction substantielle des paiements à ces provinces.

Le FPE est le principal programme social financé par le gouvernement fédéral. L'argent versé aux provinces sert à payer l'assurance-hospitalisation, l'assurance-maladie et l'enseignement postsecondaire. Le projet de loi aura pour effet de geler les transferts à ces trois provinces si le taux d'inflation excède les 5 p. 100. L'effet cumulatif des réductions précédentes et de cette limite de 5 p. 100 sera fortement senti. Au cours des cinq prochaines années, cela représente une perte de 999,4 millions de dollars pour l'Alberta, de 3,9 milliards pour l'Ontario et de 1,3 milliard pour la Colombie-Britannique. Lorsque le gouvernement fédéral diminue ses transferts, il met les provinces devant une alternative: augmenter les taxes ou réduire les services. Le gouvernement de la Colombie-Britannique vient juste d'annoncer dans son budget qu'il n'augmenterait pas les taxes, donc, il devra réduire les services.

Des pressions se feront de plus en plus sentir pour créer un système de soins de santé à deux niveaux comme celui qui a été proposé récemment en Alberta où les soins de santé de base sont assurés, mais les «suppléments» comme les médicaments, la physiothérapie et les traitements de chiropractie, ne le sont pas.

Pour l'enseignement, où le pourcentage du financement fédéral est encore plus élevé, 65 p. 100 des dépenses provinciales en matière d'enseignement supérieur sont assumées par le gouvernement fédéral. Ces réductions menacent directement la qualité de l'enseignement et compromettent l'accès aux universités et collèges. À une époque où toute notre société va de l'avant et progresse de façon spectaculaire dans cette nouvelle ère de technologie et d'information, nos enfants ont de plus en plus de mal à aller à l'université à cause de l'augmentation des frais de scolarité. Les universités ont de plus en plus de mal à suivre l'évolution de la technologie et de l'information et à faire face au nombre d'étudiants qui se pressent à leurs portes.

Il faut considérer ces réductions dans le contexte des autres attaques portées par le gouvernement contre les subventions régionales—à VIA Rail, aux pêches, à l'agriculture et l'assurance-chômage, et aussi dans le contexte de la restructuration qui s'effectue à l'échelle du continent depuis l'adoption du libre-échange. Moins le gouvernement participe à ces programmes, plus on exerce de pressions pour privatiser ces services. Il faut considérer cela comme un effet secondaire intentionnel des réductions aux paiements de transfert versés aux provinces.

La Fédération nationale des syndicats d'infirmières/infirmiers a déclaré:

> Nous estimons que le système des soins de santé est assailli au Canada. À tout moment, on porte une nouvelle atteinte aux soins de santé dans notre pays.

L'Association canadienne des professeurs d'université fait les remarques suivantes:

> Les études supérieures constituent en fait autant un investissement qu'une dépense. Le ministre des Finances a parlé dans son budget des conséquences que cela aura sur les générations à venir. Le fait de ne pas concurrencer les Américains, les Japonais et de nombreux pays européens en ce qui concerne les investissemnts dans l'enseignement aura pour conséquence d'assurer à nos jeunes un avenir d'employés chez MacDonald plutôt que de leur permettre de participer pleinement à l'ère technologique dans laquelle nous vivons.

C'était la réponse du professeur Peter King au budget de 1989. On se demande combien d'employés de MacDonald le Canada peut se permettre de produire.

Le projet de loi C-69 et les autres projets de loi qui ont été présentés par le gouvernement dans le domaine des services sociaux sont fondés sur un principe cruel et hypocrite. Les libéraux se sont rendus également coupables d'hypocrisie parce qu'en 1977, dans le cadre des 6 et 5 p. 100, on a supprimé l'obligation que les crédits alloués à la santé et à l'enseignement postsecondaire soient effectivement dépensés à cette fin.

En Colombie-Britannique, en particulier, la croyance populaire veut que l'argent soit consacré non pas aux services et à l'enseignement, mais, en fait, aux routes, et c'est là une accusation qui est souvent reprise.

Lorsque le député de Prince George—Bulkley Valley a demandé au secrétaire d'État si on avait étudié ce problème et l'a invité à reconnaître que cela n'avait pas été fait, le ministre a répondu qu'il fallait faire confiance du gouvernement. Un projet de loi d'initiative parlementaire du député de Prince George—Bulkley Valley tend à réclamer le retour au régime d'avant 1977, alors qu'il fallait rendre des comptes au sujet de l'utilisation des sommes en question. Nous espérons que nos vis-à-vis, les ministériels, ainsi que les libéraux, souscriront à ce projet de loi.

Les femmes seront durement touchées par le gel en question. Une fois de plus, elles sont les victimes des compressions budgétaires. Cela entraînera la suppression d'emplois pour les femmes qui constituent la majorité des travailleurs de la santé.

Lorsqu'on examine tout le bilan quant à la façon dont le gouvernement administre les deniers publics, il y a deux chiffres que j'ai du mal à m'enlever de l'esprit. L'un deux est 1 721 170 $. C'est là le montant de la plus petite des trois subventions gouvernementales accordées en 1988 à la société Noranda, ce géant dans le secteur des ressources naturelles. En 1988, cette société a réalisé des profits de 603 millions de dollars. Elle a également reporté 233 millions de dollars d'impôts qu'elle ne paiera probablement jamais et elle n'a même pas à verser un sou d'intérêt sur ces impôts reportés. Cette somme de 1 721 170 $ est supérieure aux compressions de 1,6 million de dollars dont sont victimes 80 centres pour femmes du pays. C'est autant de programmes qui devraient être conservés au Canada. Une somme de 1,7 million de dollars aurait une grande utilité dans toute province où les prestations de bien-être social ont été réduites à la suite du plafonnement du programme fédéral.

• (1650)

Le premier ministre a déclaré durant la campagne électorale de 1988 que l'Accord de libre-échange protégeait pleinement tous nos programmes sociaux existants et qu'il ne nous empêchait en rien de les améliorer et de les étendre.

Or, depuis le début de la présente législature, nos programmes sociaux sont attaqués et victimes de compressions les uns après les autres. À l'instar de tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, j'en suis persuadé, j'attends avec impatience l'amélioration ou l'expansion de programmes sociaux.

En novembre 1988, le premier ministre a déclaré qu'il ne voyait aucune raison pour ne pas s'assurer que sa mère et toutes les mères du pays puissent profiter des programmes auxquels elles avaient tout à fait droit et qu'elles méritaient bien. Il a ajouté que la vérité pure et simple, c'était que l'assurance-maladie, les pensions et les programmes sociaux n'étaient pas menacés. C'est ce qu'il a déclaré en 1988.

Eh bien, ma mère est loin d'être impressionnée et il en va de même de bien des mères du pays et surtout des femmes âgées et des mères de jeunes enfants. Pourtant, nous assistons à la récupération dans le cas des pensions de vieillesse et des allocations familiales. Nous sommes témoins du plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada, comme en témoigne ce projet de loi, ainsi que de compressions à l'assurance-chômage.

M. McDermid: Votre mère touche 80 000 $ par année alors.

Mme Langan: Pas du tout. C'est une pensionnée.

M. McDermid: Eh bien dans ce cas, elle n'est pas visée par la récupération.

Mme Langan: De toute évidence, j'ai tenu là des propos qui ont beaucoup agacé les ministériels et qui ont tiré de leur torpeur un grand nombre d'entre eux qui jusque-là s'étaient contentés de grommeler dans leur barbe. Je vous dirai que les programmes du gouvernement actuel n'impressionnent aucune mère de notre pays, sauf peut-être celle du premier ministre.

Il est impossible de circonscrire ces programmes tellement ils sont insidieux.

Le projet de loi C-69 laisse tellement à désirer que je propose l'amendement suivant:

> Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots qui suivent le mot «que» et qu'on y substitue ce qui suit:
>
> Que le projet C-69, Loi modificative portant compression des dépenses publiques, ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois mais dans six mois à compter d'aujourd'hui.

[*Français*]

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-69

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'aurais deux avis à vous proposer, ainsi qu'à la Chambre.

Je souligne qu'il n'a pas été possible d'en arriver à un accord, en vertu des dispositions des paragraphes 78(1) et 78(2) du Règlement, en ce qui concerne l'attribution de temps à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-69, Loi modificative portant compression des dépenses publiques.

En conformité du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis de mon intention de proposer, à la prochaine séance de la Chambre, une motion visant à attribuer un nombre spécifié de jours, ou un jour, aux délibérations et aux décisions requises pour disposer de l'étape de la deuxième lecture du projet de loi susmentionné.

AVIS DE MOTION (ARTICLE 57)

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Également, madame la Présidente, conformément à l'article 57 du Règlement, je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, immédiatement avant l'appel de l'ordre du jour portant reprise du débat sur la motion du ministre des Finances pour la deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du projet de loi C-69, Loi modificative portant compression des dépenses publiques, et sur tout amendement en découlant, je proposerai une motion pour que le débat ne soit plus ajourné.

Naturellement, madame la Présidente, s'il y a des ententes avec les partis d'opposition, à ce moment-là, on reverra la procédure.

[*Traduction*]

MESURE MODIFICATIVE

Projet de loi C-69. Reprise de l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre) visant la deuxième lecture.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Si je suis là aujourd'hui, madame la Présidente, c'est pour examiner le projet de loi C-69, projet de loi qui comporte quatre mesures visant à mettre en application les compressions budgétaires que le gouvernement a annoncées en février 1990. J'entends les énumérer encore une fois afin que chacun sache exactement ce dont il est question.

La première bloque les paiements de transfert du gouvernement fédéral aux provinces dans le cadre du financement des programmes établis aux fins de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé.

La seconde limite la hausse des paiements de transfert du gouvernement fédéral à l'Ontario, à la Colombie-Britannique et à l'Alberta dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada aux fins des programmes sociaux.

La troisième abolit le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada, programme qui touche les secteurs minier, gazier et pétrolier.

La quatrième bloque pour les deux prochaines années les transferts d'impôts sur le revenu des entreprises d'utilité publique.

À première vue, cette nomenclature peut paraître assez innocente, à tel point que certains contribuables pourraient s'imaginer que le projet de loi n'est pas si mauvais, étant donné qu'il ne prévoit pas de hausse d'impôts. Cependant, les Canadiens sont des gens très bien informés et qui savent pertinemment qu'une réduction des paiements de transfert aboutira vraisemblablement à une hausse d'impôt.

Dans un article du numéro de mars 1990 de la revue *Policy Options*, Grattan Gray écrit:

> Le gouvernement camoufle les changements régressifs pour leurrer les Canadiens et leur faire croire que les hausses d'impôt sont en fait des réductions et que les réductions de prestations sont en fait des augmentations.

Nous avons, avec ce projet de loi, un autre exemple de cette sorte de subterfuge. Non seulement le gouvernement s'apprête-t-il à imposer la TPS, soit la taxe la plus considérable et plus régressive de notre histoire, mais dans le cadre de ce budget et de ce projet de loi, il va priver les provinces de plus de 7,5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Jamais auparavant a-t-on enlevé autant aux gens en leur laissant si peu.

Je vais débuter par le financement des programmes établis. Ces programmes fournissent à toutes les provinces une assistance financière égale par habitant, afin de les aider à dispenser des soins de santé et de l'enseignement.

En 1982, le ministre des Finances s'opposait à toute réduction du financement des programmes établis. Nous sommes maintenant en 1990 et, de toute évidence, il voit les choses tout autrement. Il a déclaré que la réduction du financement des programmes établis:

> . . .risque en outre de nuire considérablement au financement des universités, des collèges et des hôpitaux. Ne transformons pas les

hôpitaux, les universités et les collèges en des champs de bataille où les gouvernements fédéral et provinciaux puissent s'affronter. N'allons pas régler le problème sur le dos des hôpitaux et des universités, réglons-le ailleurs.

• (1700)

Je cite un extrait de la page 15776 du hansard du 24 mars 1982.

M. Volpe: Je me demande pourquoi il a changé d'idée.

Mme Marleau: Je me demande pourquoi il a changé d'idée. Face à ce genre de tactique, les provinces n'auront pas le choix et devront réduire le financement qu'elles accordent à ces maisons d'enseignement et les étudiants de niveau postsecondaire devront donc payer des frais de scolarité plus élevés.

Dans les hôpitaux, il est pratiquement certain que les coûts plus élevés seront répercutés soit en réductions des services ou en augmentations d'impôts à l'échelon provincial ou, encore une fois, en augmentations de taxes à l'échelon municipal, lorsque la province doit faire des choix très importants en ce qui concerne la source des crédits nécessaires pour maintenir le niveau des services essentiels auxquels les Canadiens s'attendent et qu'ils méritent.

Permettez-moi d'ajouter que c'est la troisième fois depuis quelques années que le gouvernement fédéral réduit le Financement des programmes établis. À la suite de ces réductions, l'Ontario perdra en tout plus de 11 milliards de dollars. Je sais fort bien, tout comme les contribuables ontariens, qu'un contribuable est toujours un contribuable, et que si quelqu'un ne paie pas la note à un certain échelon ou que ce soit la province qui doive la payer, il n'y a qu'un seul contribuable au bout du compte. Si les taxes municipales de ce contribuable doivent augmenter ou si son impôt provincial augmente, d'une façon ou d'une autre, c'est le même particulier à revenu moyen qui devra débourser.

Beaucoup de ces gens sont actuellement en mauvaise posture, surtout dans certaines régions où les gens vivent de revenus fixes, ou qui ayant pris leur retraite, possèdent leur propre maison et cherchent à l'entretenir. Les taxes municipales ont augmenté. Ils sont très inquiets de l'augmentation que la TPS fera subir au prix du gaz naturel, du chauffage et de l'électricité. Ils sont donc très préoccupés et à juste titre, parce qu'ils ne savent pas où cela va les mener. Ils se demandent pourquoi le gouvernement les traite de cette façon. N'y a-t-il pas moyen de mettre fin à cette situation?

Je demande au gouvernement de bien vouloir reconsidérer certaines de ces mesures. Attaquons-nous au problème de la dette ensemble, ne le rejetons pas sur ceux qui sont le moins en mesure d'y faire face. Il est important de tenir compte de tout le monde, de traiter avec beaucoup de considération ceux qui ne peuvent pas payer et de faire payer comme il se doit ceux qui ont les moyens de payer.

Le Régime d'assistance publique du Canada est le fondement de l'aide sociale au Canada. En vertu du régime, le gouvernement fédéral verse un montant égal aux dépenses provinciales pour les programmes d'aide sociale. Cela n'inclut pas seulement ce que nous appelons généralement l'aide sociale, mais aussi des choses comme des services divers, des services de maintien à domicile pour les handicapés, les foyers d'accueil pour les enfants maltraités, les refuges pour femmes battues et les services de garderie pour les familles à faible revenu. Ce sont tous là des services qui vont être réduits ou dont la croissance sera du moins paralysée dans les trois provinces concernées.

Les trois provinces touchées par cette mesure regroupent environ 49 p. 100 des pauvres du Canada, et ces derniers ne sont pas moins pauvres parce qu'ils vivent en Ontario, en Alberta ou en Colombie-Britannique. Cela ne change rien au fait qu'ils sont pauvres.

Voici ce que le Conseil canadien de développement social déclarait dans un communiqué: «Les enfants pauvres souffriront lorsque la contribution fédérale au Régime d'assistance publique du Canada sera plafonnée pour deux ans pour l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario. Le régime prévoit des paiements directs aux pauvres ne disposant d'aucun autre revenu, dont 40 p. 100 sont des enfants et dont la moitié vivent dans les trois provinces concernées.»

Le gouvernement prétend que cette mesure lui permettra d'économiser 151 millions de dollars en deux ans, mais à quel prix? Le gouvernement fédéral économisera peut-être ce montant, mais le palier suivant de gouvernement devra payer la note, parce que nous sommes une société humanitaire et nous ne laisserons pas ces gens se débrouiller sans les allocations de base qu'ils touchent actuellement et qui, je l'admets, ne sont pas très élevées.

Ces coupures sont très injustes en ce qui concerne les trois provinces touchées. D'accord, ce sont les provinces riches. Mais elles sont également les trois provinces qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation. Cette série de réductions budgétaires établit des distinctions. Le budget ne prévoit rien pour l'augmentation du nombre des bénéficiaires de l'aide sociale, même si les pro-

pres projections du gouvernement prédisent une hausse du chômage pour l'an prochain.

Le plafonnement des dépenses du Régime d'assistance publique du Canada pour les deux prochaines années va faire augmenter les dépenses d'assistance sociale. Ce plafonnement combiné aux autres modifications de l'assurance-chômage alourdira la charge des contribuables municipaux.

Les autres secteurs financés par le Régime de l'assistance publique du Canada qui concernent les provinces et les municipalités sont la garde d'enfants et d'autres programmes sociaux dont les administrations municipales héritent. Le cas s'est présenté dernièrement à Sudbury. On a proposé qu'un certain nombre de places de garderie soient financées par la municipalité. L'administration se disait dans l'impossibilité de trouver les fonds supplémentaires. Elle s'inquiète déjà énormément de sa propre assiette fiscale. Je suis persuadée qu'elle trouvera les fonds nécessaires d'ici six mois, et je l'encourage en ce sens. Je crains toutefois que la limite imposée à ce financement n'empêche d'envisager l'ajout de nouvelles places de garderie.

Nous ne devons pas oublier les enfants qui ont besoin de bonnes garderies parce qu'ils sont élevés par un seul parent, mère ou père, qui doit aller gagner sa vie s'il ne veut pas vivre éternellement aux crochets de l'État. Tout s'enchaîne; si les parents ne peuvent compter sur de bonnes garderies subventionnées, comment peuvent-ils se trouver un emploi qui leur donnera les moyens de subvenir aux besoins de la famille? Il faut les aider pour ne pas avoir des générations d'enfants pauvres dans notre pays d'abondance.

Je vais parler un peu plus de l'annulation du PSEMC, le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada. Il concerne le gaz et le pétrole aussi bien que l'extraction minière, mais je parlerai surtout de cette dernière que je connais mieux.

Ce programme a été annoncé en mai 1988. Il visait à aider les petites sociétés des secteurs minier, pétrolier et gazier à lever des capitaux pour la prospection pétrolière, gazière et minière au Canada. Le programme accordait aux entreprises qui y avaient droit des contributions égales à 30 p. 100 du coût des travaux d'exploration admissibles, financés par des contrats d'actions accréditives. Le taux de stimulation de 30 p. 100 devait s'appliquer jusqu'au 31 décembre 1990. Il était entendu que le taux pouvait changer après cette date, mais un avis de six mois devait précéder tout changement.

Voilà ce qu'on nous a fait croire en décembre 1989. L'administration du programme était conçue de manière à assurer le prompt versement des contributions, et les formalités de demande, d'inspection et de vérification devaient être aussi simples et efficaces que possible.

Dans le secteur minier, ce programme en a remplacé un autre, réellement très utile, qui avait été annulé. Je veux parler de la déduction pour épuisement sur les dépenses d'exploration, qui a été créée en 1983.

Nous nous souvenons tous des difficultés qu'éprouvait l'industrie minière, celle du nord de l'Ontario notamment, au début des années 80. Dans la région de Sudbury, par exemple, le prix du nickel a plongé en dessous de 2 $. Aucun bénéfice possible. Les mines de ma région ont fermé pendant dix mois. L'industrie minière de ma région a traversé des temps très difficiles, tout comme celle du reste du nord de l'Ontario.

• (1710)

En 1983, le gouvernement libéral de l'époque a créé la déduction pour épuisement sur les dépenses d'exploration pour inciter les investisseurs à placer leur argent dans l'industrie minière. Il s'en est suivi une augmentation des investissements dans les petites entreprises minières.

Dans le secteur minier, une fois que le minerai est extrait du sous-sol, c'est fini. Du minerai, ça ne pousse pas. Ce secteur, si je ne m'abuse, représente 25 p. 100 des exportations canadiennes, et produit d'importantes recettes fiscales.

Quand son gisement est épuisé, l'entreprise minière doit en trouver un autre pour continuer d'exercer son activité. Ainsi, il est essentiel de continuer à faire de l'exploration et de trouver de nouveaux gisements pour que la très viable et excellente industrie minière que nous avons créée au Canada puisse continuer de prospérer.

Donc, en 1983, le gouvernement a décidé d'intervenir et de lui venir en aide, en ces moments difficiles. En 1987, on a investi pas moins de 1,4 milliard ou 1,5 milliard de dollars dans la prospection et le développement de nou-

velles mines dans tout le pays. Mais, c'était trop beau. Ça ne pouvait durer. Ce programme a été supprimé et remplacé par un autre qu'on a encore promis de ne pas supprimer. Mais, du jour au lendemain, on l'a remplacé par le programme de stimulation de l'exploration minière. Encore une fois, le gouvernement a promis de ne pas modifier ce programme jusqu'au 31 décembre. En février 1990 toutefois, il l'a supprimé. Certes, nous allons respecter les contrats déjà signés, mais n'en conclurons pas de nouveaux.

Peut-être bien que le gouvernement actuel ne veut pas donner de subventions aux sociétés minières, et encore moins aux plus petites d'entre elles, le secteur de l'exploration minière étant des plus risqués. Lorsque les taux d'intérêt sont très élevés, comme ils le sont actuellement, les investisseurs préfèrent laisser leur argent à la banque, où il rapporte de l'intérêt, au lieu de financer des entreprises très risquées.

Ainsi, en 1989, les sommes investies dans l'exploration et la mise en valeur s'élevaient, je crois, à quelque 600 millions de dollars. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources prévoit que, en 1991, seulement 430 millions seront investis dans l'exploration et la mise en valeur de nouvelles mines. Ces sommes seront dépensées par les grandes compagnies minières qui, bien sûr, essaient toujours de maintenir leurs activités.

Or, ce sont les petites sociétés minières qui prennent les risques, et il importe de mettre en place un mécanisme quelconque pour encourager les investisseurs à les financer afin que nous puissions découvrir et exploiter de nouvelles mines qui viendront remplacer celles qui ferment. Nous espérons que les nouvelles mines seront assez proches des anciennes pour que les exploitants puissent faire appel à une main-d'oeuvre locale qualifiée.

Je pense aux mineurs d'Elliot Lake. Ces travailleurs compétents et expérimentés sont en train de perdre leur emploi. Plus de 2 000 habitants d'Elliot Lake perdront bientôt leur emploi, si ce n'est déjà fait. Il faut exploiter d'autres mines afin que ces gens puissent continuer de gagner leur vie. Ils ne veulent dépendre ni de l'assurance-chômage ni de l'assistance sociale, pas plus d'ailleurs que les pêcheurs de Terre-Neuve.

Il est absolument essentiel que le gouvernement fasse un effort en ce sens. Nous, du Parti libéral, préconisons un programme amélioré d'actions accréditives. À défaut d'une subvention pure et simple comme le PSEMC, offrons un stimulant fiscal juste, afin que ce soit le public et non le gouvernement qui investisse dans les mines. Lorsque les mines découvertes deviendront opérationnelles et rentables, le gouvernement en profitera. S'il maintient sa politique à courte vue en voulant économiser quelques dollars maintenant, il finira par faire disparaître notre industrie minière. Dans quelle situation se trouvera-t-il alors sans ces recettes fiscales?

L'annulation de ces programmes me préoccupe beaucoup, parce qu'ils touchent particulièrement les régions.

En conclusion, le gouvernement essaie toujours de refiler la responsabilité aux autres ordres de gouvernement ou de sabrer dans des secteurs fragiles. Tous les gouvernements doivent prendre des décisions difficiles en ce qui concerne les dépenses. Les édiles municipaux le savent mieux que quiconque. Le gouvernement fédéral doit prendre ces décisions difficiles de manière franche et honnête, pas par le biais d'une imposture comme celle-ci ni au détriment des pauvres et des régions du pays.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Je veux faire une observation et poser une question à la députée qui vient d'analyser plutôt en profondeur des problèmes que pose le budget.

Une voix: En profondeur?

M. Volpe: Je constate que certains de mes collègues du sud-ouest de l'Ontario sont aussi d'accord avec moi là-dessus, en autant que je puisse en juger d'après leurs interventions. Ils ont probablement été fort impressionnés par l'explication fournie par la députée au sujet des actions accréditives et de la nécessité que le gouvernement participe à une stratégie économique, à une stratégie industrielle et à une stratégie minière. Je sais qu'ils seront probablement plus que disposés à défendre ces vues au sein de leur caucus. C'est ce que je déduis du moins de leurs interventions et des applaudissements avec lesquels ils ont remercié, à ma demande et en toute bonne foi, la députée qui a analysé le budget avec tant de franchise et de perspicacité, et je les en félicite.

J'ai deux points à faire valoir auprès de ma collègue en ce qui concerne le financement des programmes établis, notamment en ce qui a trait à ses répercussions pour les maisons d'enseignement postsecondaire, les hôpitaux et les cliniques de tout le Canada.

Je sais que la députée a insisté sur les conséquences néfastes du budget pour la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario, soit les trois provinces qui ont vu leur financement réduit par le gouvernement fédéral. Je tiens à lui signaler deux points qu'elle voudra peut-être commenter. Je ne lui demande qu'une très brève réaction, si possible.

Ces deux ou trois derniers jours, un récipiendaire canadien du Prix Nobel, j'ose presque dire un ancien Canadien, M. Polanyi, a fait savoir que le niveau des activités de recherche et de développement au Canada était scandaleusement faible. Il s'est dit gêné, je crois, de même faire allusion aux genres de programmes qu'on a l'impression de mener au Canada dans les domaines de la recherche et du développement.

Compte tenu de l'incapacité constitutionnelle du gouvernement fédéral de s'impliquer dans l'éducation de tous les Canadiens, si ce n'est au niveau postsecondaire, compte tenu du fait que le gouvernement fédéral peut se servir de l'éducation postsecondaire pour promouvoir l'égalité entre tous les Canadiens, stimuler la recherche et le développement et fixer un objectif d'envergure nationale, soit utiliser les deniers publics non seulement pour instruire et bien préparer la société canadienne, mais aussi pour stimuler la recherche et le développement de façon à répondre aux besoins technologiques de demain, et compte tenu du fait que le gouvernement a choisi de ne pas agir dans le sens que lui permet la Constitution, mais de bloquer plutôt les fonds devant aller aux trois provinces qui semblent en meilleure posture, si l'on en juge par leur prospérité économique, ma collègue peut-elle nous dire si elle a pu apprendre du gouvernement ou du ministre des Finances s'ils prévoient compenser d'une façon ou d'une autre pour les fonds que le ministre des Finances ne met plus à la disposition des Canadiens qui veulent établir un même standard d'excellence pour tous les Canadiens dans les domaines de la technologie, de la recherche et de l'enseignement postsecondaire?

• (1720)

Le gouvernement pourrait-il faire autrement que de supprimer les fonds de ces provinces? Le gouvernement se propose-t-il, en fait, de donner quelque chose aux sept autres provinces qui ne partagent pas ces mêmes possibilités?

La présidente suppléante (Mme Champagne): La députée de Sudbury sera heureuse d'apprendre qu'elle dispose encore de quelques minutes pour répondre.

Mme Marleau: En toute honnêteté, je me dois de répondre à mon collègue: non, le gouvernement n'a rien prévu d'autre.

La faculté qu'a le gouvernement de tenir des discours creux ne finira donc jamais de m'étonner. Lors de l'assemblée générale conservatrice du 25 août 1989, le premier ministre a déclaré de sa belle voix grave: «Notre gouvernement fera sa juste part pour que tous les jeunes Canadiens bénéficient d'une éducation de première qualité pour être en mesure de relever un défi de calibre mondial.» Il a tout simplement dit une chose et fait le contraire, comme le gouvernement conservateur n'a eu cesse de le faire depuis cinq ans.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Je tiens tout d'abord à féliciter ma collègue pour son intervention.

J'ai eu l'occasion d'entendre nombre de personnes de ma circonscription et d'ailleurs au Canada au cours des derniers mois. Beaucoup, surtout chez les travailleurs, souffrent d'un grave sentiment d'impuissance et ont le moral bien bas.

Si l'on veut favoriser la compétitivité, faire naître un sentiment de productivité nationale ou de compétitivité mondiale, il faut pouvoir compter sur une population active heureuse et productive. Si, au beau milieu d'une période difficile pour la population active, le gouvernement décide soudain de compliquer encore les choses en imposant une taxe aussi complexe qu'inutile, la TPS pour ne pas la nommer, je me demande si cette mesure dissuasive, cette pression supplémentaire ne va pas exacerber les tensions que subissent nos régimes de soins de santé et nos services municipaux.

Ne vaudrait-il pas mieux que le gouvernement s'efforce d'élargir son assiette de revenu et d'accroître la productivité. Ne vaudrait-il pas mieux aussi qu'il cherche les racines du mal au lieu d'examiner en technocrate l'opportunité de nouvelles taxes? Qu'il cherche les racines du mal et se rende compte que, pour avoir une productivité qui finira par rapporter et même réduire le fardeau que doivent porter nos services et nos soins de santé, le gouvernement devrait commencer par le commencement

et remonter le moral de la population canadienne, et surtout des travailleurs.

Mme Marleau: Je suis entièrement d'accord. Et pas seulement celui des travailleurs mais celui de tous les Canadiens.

Quand j'étais chez moi, ces dix derniers jours, pour le congé de Pâques, un certain nombre de personnes m'ont téléphoné et l'une d'entre elles m'a dit: «Que pouvons-nous faire pour rétablir le sentiment de confiance que nous éprouvions en tant que Canadiens et dans nos affaires.» Cette personne craignait que parce que la situation semblait mauvaise et que les gens s'inquiétaient, les choses empiraient réellement et elle croyait que si le gouvernement redonnait confiance aux Canadiens, la tendance se redresserait.

Quand les gens se sentent rassurés, ils réussissent mieux. Ils investissent un peu d'argent et cela leur rapporte beaucoup. Je pense en particulier aux dispositions du budget concernant les mines. Je sais que le gouvernement, s'il n'y est pas forcé, n'aime pas verser de subventions pour inciter le public à investir son argent dans toutes sortes d'entreprises qui renforceront notre économie et qui ramèneront l'espoir et la joie dans les affaires et chez les gens de toutes les régions du Canada.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, les discours de l'autre côté m'inquiètent.

Des voix: Oh, oh!

M. Blenkarn: Nous avons un problème parce que la dette nationale est énorme et parce que le gouvernement fédéral finance depuis longtemps des activités qui relèvent de la responsabilité des provinces. L'enseignement postsecondaire est de compétence provinciale, l'assistance sociale aussi, de même que la santé et l'assurance-maladie.

Le gouvernement fédéral doit faire face à un énorme déficit et subir en même temps les critiques de l'autre côté. Quand il tente de rétablir l'équilibre en demandant aux provinces qui ont des excédents budgétaires de payer les programmes qu'elles devraient financer de toute façon, on n'entend que des pleurs et des gémissements. C'est stupide!

M. Mills: Nous étions constructifs. Nous écoutions les gens.

M. Blenkarn: Mon collègue se dit constructif. Cette semaine, la province de Colombie-Britannique a présenté un budget équilibré, un budget qui prévoit même un excédent. Cette province est parfaitement capable de s'occuper de ceux qui sont en difficulté, qui ont besoin d'assistance sociale, de garderies, et de tous ces services que les gens des sociétés urbaines requièrent. Voilà une province qui aura un excédent et l'on entend des plaintes au sujet du fait que l'augmentation du Régime d'assistance publique du Canada sera limitée à 5 p. 100 , c'est-à-dire à peu près au niveau de l'inflation. Il me semble que la province de Colombie-Britannique, vu sa situation financière, est parfaitement capable de se tirer d'affaire.

On peut dire la même chose de l'Ontario qui, l'an dernier, avait un excédent. Demain, M. Nixon présentera son budget; je vous parie que ce sera un budget excédentaire. Je vous parie, en dépit des changements proposés dans ce projet de loi, que les économies des provinces, les mesures fiscales des provinces et la croissance des recettes de ces provinces, sont plus que suffisantes pour s'attaquer aux problèmes qu'elles ont.

M. Gardiner: Madame la Présidente, je ne peux pas laisser le député continuer sans le corriger sur un point. Il parle de la province de Colombie-Britannique et de son récent budget. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député sait très bien que c'est un point qu'il peut soulever lors du débat, mais que ce n'est pas un rappel au Règlement. Le député de Mississauga-Sud.

• (1730)

M. Blenkarn: Laissons tomber, madame la Présidente, on ne peut jamais rien en tirer de toute façon.

La situation c'est que les provinces sont fortes, leurs recettes sont abondantes. D'ailleurs, la situation c'est que le trésorier de la province d'Alberta se vante d'être si riche qu'il n'a même pas besoin de taxe de vente provinciale. Il y a ces gens qui braillent en faveur des riches. Dans l'état où se trouve l'économie du pays, nous avons tous certainement le devoir de dire à ces gouvernements qui peuvent se procurer les ressources voulues: «Procurez-vous les ressources qu'il faut et payez vos

factures. Ne comptez pas sur les largesses du gouvernement fédéral.»

C'est dans cet esprit-là qu'il faut gérer les finances du pays dans les années 90. À quoi sert de dire: «Autrefois le gouvernement fédéral avait ce qu'il fallait pour effectuer des transferts massifs»? Cela c'est de l'histoire ancienne. Ce n'est pas une raison pour que ces transferts massifs se répètent à perpétuité. C'est impossible. Il faudrait quand même qu'on tienne compte des responsabilités budgétaires. Ces gens-là disent qu'ils veulent gouverner. Le Parti libéral prétend s'appuyer sur l'opinion publique, et se vante d'un appui massif dans le public.

S'il fallait qu'ils prennent le pouvoir, comment pensent-ils qu'ils paieraient leurs factures? Pensent-ils qu'ils vont trouver derrière le Parlement des arbres où pousseront des billets de 100 $? Ou au contraire entendent-ils réorganiser les finances publiques d'une façon plus sensée, comme c'est prévu par exemple au projet de loi C-69?

Il y a malheureusement au pays des riches et des pauvres, mais en tout cas les riches sont capables de faire leur part. S'il y a une façon raisonnable de procéder, c'est bien les solutions concrétisées dans ce projet de loi que le ministre des Finances avait présentées dans son budget. Prétendre que dans les provinces riches on ne s'occupera pas des mères seules qui reçoivent l'assistance sociale, c'est dire que les trésoriers et les ministères de la Santé des provinces riches sont mesquins, parce que la loi elle-même n'est rien d'autre qu'une loi de partage des frais, sauf que le gouvernement fédéral a dit: «Minute, pour l'instant, nous ne pouvons pas payer notre part des frais sans limite. Nous limitons notre part des frais à 5 p. 100. Si vous voulez faire plus, allez-y.»

Les provinces riches devraient faire beaucoup plus, parce qu'elles en ont l'obligation. Elles ont un budget en équilibre. Elles ont souvent des excédents ou pourraient facilement en avoir.

Dans ma province, le gouvernement libéral a grossi l'effectif de la fonction publique de 9 000 fonctionnaires en quatre ans et demi. Ce n'est pas quelque chose cela? A-t-on jamais vu cela? Il n'est vraiment pas dans la misère. Il a une armée de fonctionnaires. Il pourrait se serrer la ceinture. Il pourrait en faire beaucoup plus pour les mères seules qui bénéficient de l'assistance sociale. Quand on a un budget équilibré, il faut être mesquin pour rejeter le blâme sur le gouvernement fédéral parce qu'il abaisse le plafond du RAPC. Cela ne correspond certainement pas aux concepts du genre de pays que les Canadiens devraient bâtir.

Mais ne vous méprenez pas. Personne de ce côté-ci de la Chambre n'aime réduire les dépenses sociales, mais les ministériels doivent se montrer responsables. C'est facile de toujours en réclamer davantage. Mais il faut savoir assumer ses responsabilités. Il faut prendre les choses en main. Voyons s'ils peuvent justifier la position qu'ils occupent dans les sondages, ou si leur succès vient du fait que nous soyons impopulaires? Si vous leur donnez votre vote, vous perdez votre vote. Ils ne font pas preuve de leadership et ils ne proposent aucune politique. Le projet de loi dont nous sommes saisis est raisonnable parce qu'il nous permet de résoudre les problèmes que posent le FPE, le RAPC, la croissance des dépenses et les paiements de transfert que le gouvernement fédéral verse aux provinces.

Est-il juste que le gouvernement fédéral limite la croissance de ses ministères à moins de 3,5 p. 100 tous les ans depuis 1984 tandis que les paiements de transfert continuent d'augmenter de 6 à 7 p. 100 chaque année? Est-il juste que ces paiements de transfert excèdent tous les ans la croissance des ministères fédéraux à cause d'une entente conclue il y a longtemps? C'est d'ailleurs pour ces raisons que le Canada s'est retrouvé en si mauvaise posture. Il faut sortir le pays de cette impasse. Il faut le remettre sur pied pour qu'il puisse acquitter ses factures. Nous ne pouvons pas régler nos factures en encourageant les prodigalités des provinces. Le temps est venu pour l'opposition de comprendre cela et pour ses orateurs de parler avec circonspection, de faire leur examen de conscience et de se demander d'où l'argent est censé venir, de prêter plus attention au déficit et de cesser de toujours en demander plus même avec la panse pleine.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, j'ai beaucoup de respect pour le député de Mississauga-Sud.

Je voudrais vous dire que, aujourd'hui, il citait des propos qui faisaient son affaire. Il n'y a que deux provinces dont le budget est équilibré. Je ne suis pas ici aujourd'hui pour défendre les provinces. Je suis porté à croire que, à certains égards, elles devraient supporter une plus grand part du fardeau.

Ce que les députés de ce côté-ci de la Chambre tentent de dire, c'est que si la productivité s'accroît, le pays produira tout à coup des biens et des services qui coûteront beaucoup moins cher, ce qui favorisera l'investissement étranger et fera baisser les taux d'intérêt et se répercutera en fin de compte sur tous les aspects de la vie économique, des paiements hypothécaires jusqu'au service de la dette nationale. Lorsque vous demandez ce que les députés de ce côté-ci feront pour payer les dépenses,

nous vous répondons que nous écouterons d'abord la population, contrairement à ce que fait le gouvernement. Vous demandez comment nous allons nous sortir de l'impasse? La seule façon de le faire, c'est de galvaniser la population. Elle commencera non seulement à faire sa part, mais encore davantage. Cependant, comme le gouvernement ne l'écoute pas, il n'obtient pas la productivité dont nous avons besoin pour nous en tirer.

Voici la question que je veux poser au député. Il connaît l'importance de la productivité mondiale. C'est un homme qui, pendant les dernières élections, a continué de parler franchement à la population. Il a été le seul député de ce côté-là la Chambre à admettre que la TPS allait coûter 10 milliards de dollars de plus aux consommateurs. La population a respecté cette franchise à ce moment-là. Sachant à quel point la TPS mine le moral des Canadiens, n'est-il pas d'accord pour dire que, en augmentant le moral, nous accroissons la productivité et nous réduisons les taux d'intérêt, ce qui est le meilleur moyen de s'attaquer au déficit dans toutes les régions du pays?

M. Blenkarn: Madame la Présidente, quand un député écrit des livres sur la réforme fiscale et mélange la réforme fiscale et le projet de loi C-69, puis qu'il confond la TPS et la réforme fiscale, nous commençons à nous demander d'où il vient. Mais passons à. . .

• (1740)

M. Mills: Ne prenez pas votre air supérieur.

M. Blenkarn: La taxe sur les produits et services change nos taxes à la consommation et augmente la productivité nationale de 1,4 p. 100 en moyenne, elle augmente le produit intérieur brut de 10 milliards de dollars, elle crée 60 000 emplois par année. . .

M. Mills: C'est un désincitatif.

M. Blenkarn: . . .c'est donc la sorte d'initiative qu'il devrait promouvoir. Revenons à l'étude du projet de loi.

Depuis 1984-1985, le financement des programmes établis augmente en moyenne de 6,3 p. 100, alors que l'augmentation des autres dépenses publiques est en deça du taux d'inflation, soit de 1 à 1,5 points de pourcentage de moins. Le financement des programmes établis augmente une fois et demi plus rapidement que l'inflation. Nous demandons aux provinces qui peuvent se le permettre d'accepter des paiements moins généreux au cours des deux prochaines années. Pour quelque temps, nous imposons à ces provinces au titre de l'augmentation annuelle du financement du RAPC, non pas une limite de 3,5 p. 100 comme dans le cas des ministères fédéraux, mais de 5 p. 100 au lieu de 6,7 p. 100.

C'est de cela qu'il devrait parler. Il devrait parler du fait que. . .

M. Mills: Vous devriez parler du moral des Canadiens.

M. Blenkarn: Le moral des Canadiens est bon, comme le serait celui d'une personne qui dirait: «Vous êtes honnêtes, vous avez dit que l'augmentation serait de 10 milliards de dollars.» Ce n'est pas le cas. Il y aurait eu une augmentation si nous avions pris les données de la Nouvelle-Zélande et d'autres concepts de même nature. Vous ne faites que lire les manchettes. Mon ami lit et chasse les manchettes. Grosses manchettes, grand chasseur, mais cela ne donne rien.

La réponse, madame la Présidente, c'est que ce projet de loi est important pour le Canada et que le Parti libéral devrait l'appuyer.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley: Madame la Présidente, j'ai deux questions à poser à mon ami de Mississauga-Sud. D'une part, il a fait allusion dans son discours. . .

Une voix: Vous êtes donc amis maintenant!

M. Gardiner: Le député se demande s'il convient d'utiliser le mot «ami». Mon «collègue» de Mississauga-Sud a dit que les provinces étaient riches et que le projet de loi que nous sommes en train d'étudier maintenant ne devrait pas les incommoder. Il a mentionné l'excédent de la Colombie-Britannique, et on voit qu'il s'est renseigné. D'ailleurs, en examinant le budget de cette province, et je suis sûr qu'il l'a fait, il constatera que cet équilibre budgétaire a été rendu possible grâce à un fonds provincial appelé fonds de stabilisation du budget.

Puisqu'il prétend que cette province enregistre un excédent budgétaire, pourrait-il nous expliquer comment ce fonds fonctionne en Colombie-Britannique? Deuxièment, il parlé du sens des responsabilités de l'opposition, et dans cette veine, je me demande pourquoi il n'appuierait pas la mesure d'initiative parlementaire que je pourrais déposer pour demander au gouvernement fédéral de s'assurer que les paiements de transfert versés aux provinces pour la santé et l'enseignement postsecondaire servent aux fins prévues, pourquoi il n'appuierait pas une mesure qui imposerait au gouvernement fédéral l'obligation de s'assurer que cet argent est bel et bien dépensé

dans les domaines de la santé et de l'enseignement postsecondaire?

Bref, je lui demande de nous expliquer ce qu'est le fonds de stabilisation du budget de la Colombie-Britannique et de nous dire s'il sait faire preuve du sens des responsabilités qu'il prétend avoir?

M. Blenkarn: Je parlerai premièrement du fonds de la Colombie-Britannique. Le gouvernement de cette province réussit à mettre des fonds de côté et à enregistrer des excédents depuis de nombreuses années. Au demeurant, il y a belle lurette que cette mesure aurait dû être présentée. Tout le monde sait que la Colombie-Britannique est capable de générer des recettes et d'assumer le coût de ses services.

Que ces excédents proviennent de fonds de stabilisation, de fonds du patrimoine ou d'excédents mis de côté parce que plus de taxes que nécessaires ont été perçues, ils démontrent que le gouvernement peut payer ses dépenses sans difficultés.

Voyons l'autre aspect, soit celui du financement des programmes établis et de la nécessité ou de l'inutilité de les désigner. Mon collègue ne le sait peut-être pas, mais dans la partie du projet de loi concernant le FPE, plus précisément l'enseignement postsecondaire, il existe des dispositions exigeant un compte rendu comptable établissant que l'argent sert bien au financement de l'enseignement postsecondaire. Malheureusement, le FPE est structuré de telle sorte que chaque province a pu démontrer que les fonds versés en vertu du FPE représentent moins que ce qu'elles consacrent à l'enseignement postsecondaire.

Le financement des programmes établis est un programme extrêmement complexe. Il y va de fonds, de transferts d'impôts perçus et de la compréhension de la valeur des points d'impôt. Il en résulte qu'une partie seulement des transferts porte sur des fonds. Dans le cas de chaque province, les dépenses provinciales réelles au titre de l'éducation excèdent la portion des paiements de transfert réservée à l'éducation.

Ceci étant dit, c'est à peu près tout ce qui a pu être accompli au cours des sessions de 1982 et de 1984. Je souhaite beaucoup de succès au député, mais tout le concept de la Loi sur le financement des programmes établis devra être reformulé et probablement même au cours de la présente session du Parlement.

M. Joe McGuire (Egmont): Au moment de prendre la parole pour traiter du projet de loi C-69, madame la Présidente, j'éprouve la plus vive inquiétude.

En effet, le gouvernement présente encore une fois un projet de loi qui alourdira davantage le fardeau des secteurs de notre société les moins aptes à se défendre.

Le projet de loi C-69, autrement dit la Loi modificative portant compression des dépenses publiques, va en fait modifier quatre programmes actuels, soit le Régime d'assistance publique du Canada, le financement des programmes établis, le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada, et le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique.

Le projet de loi C-69 fait partie du spectacle de Michael le magicien. Le ministre des Finances s'apprête à faire disparaître le déficit.

Malheureusement, comme dans tous les spectacles de magie, les choses ne disparaissent pas vraiment. Elles semblent disparaître un instant, puis elles reparaissent. C'est la véritable histoire du projet de loi C-69. Il s'agit d'un leurre. Le gouvernement fédéral se dégage de ses obligations en ce qui concerne les programmes de transfert aux provinces. Presto! Le fardeau de la dette fédérale en est réduit d'autant. La triste réalité, c'est qu'il transfère aux provinces son fardeau financier. Le projet de loi C-69 ne règle aucun problème; il ne fait que réaffecter les responsabilités.

En fin de compte, ce sont les contribuables canadiens qui devront assumer le fardeau. L'ennui, c'est que le système n'est pas équitable. Certains contribuables, notamment ceux qui habitent les régions les plus pauvres de notre pays, devront assumer une part disproportionnée de ce fardeau.

Tous les Canadiens, je pense, reconnaissent que le déficit fédéral constitue un problème. Cependant, ils ne reconnaissent pas que la meilleure façon pour le gouvernement fédéral de s'en débarrasser, c'est d'en charger les provinces.

Dans le cadre de son exposé budgétaire, le ministre des Finances a déclaré que le gouvernement entendait réduire le déficit en respectant un échéancier précis.

Sauf erreur, il a prédit que le taux d'intérêt atteindrait 11 p. 100. Mais c'est une autre affaire, et j'y reviendrai un peu plus tard.

Mais là où le ministre a exagéré, dans son exposé budgétaire, c'est lorsqu'il a dit: «Ce budget ne comporte aucun impôt nouveau.» Aucun impôt nouveau!

William Shakespeare a dit un jour:

> Qu'y a-t-il en un nom? Ce que nous nommons rose Sous un tout autre nom sentirait aussi bon.

Qu'on le désigne du nom qu'on voudra, un impôt demeure un impôt, et fait mal.

• (1750)

Une augmentation d'impôt reste une augmentation d'impôt quelque soit le nom qu'on veuille lui donner. Aucun tour de passe-passe, aucun argument ne peut rien y changer. Les Canadiens savent ce qu'est une augmentation d'impôt. Après tout, ils en ont vues plus de 30 depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement il y a un peu plus de cinq ans.

La perte de recettes qu'entraîne pour les provinces le projet de loi C-69, s'élèvera à 1 milliard de dollars pour cette année financière, à 1,8 milliard de dollars en 1991-1992 et à 8,4 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Cela constitue une perte importante de recettes pour les provinces quoi qu'on dise pour le justifier. Quelles sont les choix qui s'offrent aux provinces? Premièrement, elles pourraient augmenter leur emprunt pour compenser la réduction des paiements de transfert afin de conserver les programmes actuels. Deuxièmement, elles pourraient augmenter les impôts pour compenser les réductions fédérales mentionnées précédemment. Ou elles pourraient réduire les programmes et elles n'auraient pas alors à adopter le choix numéro un ou numéro deux, ou elles pourraient les combiner de manière à réduire au minimum les débours.

Des quatre domaines précis mentionnés dans le projet de loi C-69, le coup le plus grave porté aux budgets des provinces est le gel de deux ans imposé au financement des programmes établis. Dans le cadre de ce financement, le gouvernement fédéral fournit à toutes les provinces une aide financière par habitant égale, au moyen du transfert de points d'impôt et de paiements au comptant. Ce transfert avait pour objet d'aider les provinces à assumer leurs responsabilités dans le domaine des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire.

Comme le gel des paiements de transfert consacré au financement des programmes établis nuit principalement aux soins de santé et à l'enseignement postsecondaire, nous sommes confrontés à trois questions graves. Premièrement, les provinces vont-elles être obligées de répercuter les compressions budgétaires fédérales sur les hôpitaux, les écoles et les universités? Deuxièmement, les malades et les handicapés devront-ils faire les frais de cette mauvaise gestion de l'économie dont s'est rendu coupable le gouvernement? Ou troisièmement, les étudiants vont-ils devoir subir une augmentation des frais de scolarité?

L'enseignement est censé être une priorité du gouvernement et constituer la base à partir de laquelle nous bâtirons notre compétence. C'est cette dernière qui nous permettra d'acquérir les compétences voulues pour jouer un rôle sur le marché mondial. Le gouvernement n'accorde qu'un intérêt de façade à cette question d'une part et d'autre part, il adopte une politique tout à fait contraire à cela.

La santé et l'éducation sont des services essentiels. Or, ce sont ceux qui pâtiront le plus de la mise en oeuvre du projet de loi C-69. C'est la troisième fois depuis 1986 que les conservateurs réduisent l'apport du gouvernement fédéral au financement de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé. Une fois de plus, le gouvernement a fait fi des préoccupations des Canadiens. En effet, des sondages récents montrent que 88 p. 100 des Canadiens s'opposent à une réduction des transferts fédéraux-provinciaux au titre des soins de santé et de l'enseignement supérieur.

Il est manifeste, semble-t-il, que la mise en oeuvre du projet de loi C-69 touchera davantage certaines provinces. En faisant en sorte que le plafonnement à 5 p. 100 par an du taux de croissance des contributions au titre du Régime d'assurance publique du Canada s'applique seulement aux provinces qui sont censées être les plus riches, à savoir l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, le gouvernement tente probablement de donner l'impression qu'il aide les provinces moins bien nanties et qu'il pénalise les provinces plus riches, et qu'il répartit, de ce fait, de façon plus équitable la richesse nationale. Cependant, ce n'est pas le cas.

C'est là une fausse impression pour deux raisons. Tout d'abord, c'est le Financement des programmes établis et non le Régime d'assistance publique du Canada qui constitue le principal programme de transfert aux provinces. Dans le cas de la région de l'Atlantique, à l'heure actuelle les paiements de péréquation constituent la majeure partie de l'aide fédérale. Ainsi, l'Île-du-Prince-Édouard a reçu 298 millions de dollars en transferts fédéraux au cours de la dernière année. Sur cette somme, à peine 23 millions de dollars ont été versés au titre du Régime d'assistance publique du Canada alors que la province a reçu 98 millions de dollars dans le cadre du Financement des programmes établis et 195 millions de dollars, sous forme de paiements de péréquation.

Je voudrais revenir sur ces derniers paiements tout à l'heure. Pour ce qui est du projet de loi C-69, l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que les autres provinces de l'Atlantique seront les plus durement touchées par les réductions du Financement des programmes établis. Le fait que ces provinces soient exemptes des modifications apportées au Régime d'assistance publique du Canada est important. Cependant, cela est loin de compenser les importantes compressions effectuées dans le Financement des programmes établis. En outre, il faut se rappeler que certaines provinces doivent depuis toujours compter davantage sur les paiements de transfert fédéraux que d'autres provinces. Selon une étude effectuée par la Banque Toronto-Dominion, les paiements effectués par le gouvernement fédéral représentent une part beaucoup plus importante du revenu total de la province dans le cas des provinces atlantiques que dans celui de l'Ontario.

Par exemple, au cours de l'exercice 1989-1990, les paiements de transfert fédéraux ont représenté 46,7 p. 100 des recettes totales de l'Île-du-Prince-Édouard, mais seulement 13,6 p. 100 de celles de l'Ontario. En fait, l'Île-du-Prince-Édouard est la province qui compte le plus sur les paiements de transfert, suivie par Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

Je voudrais revenir sur les options qui s'offrent aux provinces, si le projet de loi C-69 est mis en oeuvre.

Une d'elles consiste à réduire les dépenses d'un montant égal à la coupe du gouvernement fédéral.

Comme cet argent est destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire, il est presque impossible d'envisager une telle mesure. Même à son niveau de financement actuel, le régime d'assurance-santé de presque toutes les provinces ne répond pas aux besoins de la population. On élimine des lits d'hôpitaux et on met à pied du personnel hospitalier dans la plupart des provinces. Si les provinces réduisent les services ou ont recours au ticket modérateur—ce qui serait illégal, il me semble—, à ce moment-là, on risque de se retrouver devant deux régimes de santé. Notre régime d'assurance-maladie, dont nous sommes fiers à juste titre, s'effondrera. Il y aura alors un régime pour les riches et un autre pour les pauvres, perspective fort peu réjouissante.

L'enseignement postsecondaire est garant de notre avenir. Au Canada, nous avons constamment cherché à instaurer un système qui accorderait à chaque citoyen la possibilité de devenir ce qu'il voulait être. Les frais de scolarité augmentent déjà. Récemment, il y a eu des manifestations dans les rues du Québec contre l'augmentation des frais de scolarité dans cette province. Les programmes de prêts et bourses sont déjà insuffisants. Les étudiants moins fortunés ont beaucoup de difficulté à poursuivre leurs études à l'université. C'est une rupture avec l'héritage que les libéraux avaient transmis aux Canadiens.

Il est pratiquement inconcevable que l'on fasse des coupes dans ces deux domaines d'une si grande importance. Les provinces se retrouvent alors devant la triste alternative qui consiste soit à augmenter leurs déficits ou à hausser les impôts.

Si elles choisissent la première possibilité, il s'agit alors tout simplement d'un transfert de la dette. Le gouvernement fédéral réduit son déficit; les provinces augmentent le leur. Comme je l'ai dit plus tôt, si un tel transfert de la dette se produit, les provinces pauvres devront porter une part disproportionnée du fardeau.

Par ailleurs, si les provinces empruntent davantage à cause des coupes dans les paiements de transfert, cela risque de neutraliser l'impact de la réduction du déficit fédéral. Il pourrait y avoir une réaction négative en ce qui concerne les taux d'intérêt et la confiance des investisseurs.

Clément Gignac, économiste principal à la Banque nationale du Canada, nous prévient qu'une augmentation des déficits provinciaux pourrait empêcher une baisse des taux d'intérêt, ce qui pourrait ensuite avoir un effet négatif sur la cote de solvabilité du Canada. Les provinces, les sociétés et les municipalités, dont la cote de solvabilité est liée à celle du Canada, en subiraient donc, elle aussi, les conséquences. La mise en garde de M. Gignac ne devrait pas être prise à la légère.

La seule autre possibilité qui s'offre aux provinces, c'est de hausser les impôts. Le gouvernement fédéral leur a essentiellement dit: «Si vous voulez les programmes, haussez les impôts.» Bien que cette approche superficielle puisse plaire à certaines personnes, il n'en reste pas moins que le vrai problème, c'est que le gouvernement conservateur a assommé les Canadiens, particulièrement ceux à revenu moyen, en leur imposant 32 hausses de taxes et d'impôt, si je ne m'abuse, au cours des cinq dernières années.

Toutefois, le pire reste à venir. La TPS, la plus grande razzia fiscale dans l'histoire du Canada, la taxe la plus impopulaire dans l'histoire de notre pays, doit entrer en vigueur en 1991. Le gouvernement fédéral est allé puiser si souvent dans les poches des contribuables qu'ils ne leur reste plus rien. Les Canadiens ont été saignés à blanc par le gouvernement le plus gourmand que nous ayons vu en 123 ans d'histoire.

Le Régime d'assistance publique du Canada prévoit le partage égal des coûts des programmes de services sociaux et d'assistance sociale. L'augmentation du financement de ce régime a été plafonnée à 5 p. 100 dans le cas des provinces de Colombie-Britannique, d'Alberta et d'Ontario, qualifiées de riches.

Pourtant, ces provinces regroupent plus de la moitié de la population du pays et comptent des centaines de milliers de pauvres. Qu'il s'agisse de travailleurs à faible revenu, de chômeurs saisonniers ou d'assistés sociaux, ils ont besoin d'aide. Il est tout aussi difficile d'être pauvre à Toronto, à Edmonton ou à Vancouver qu'à Halifax, Summerside ou Tignish. Ils devraient avoir droit aux mêmes avantages. Ils ont le droit d'avoir le même niveau d'aide, peu importe où ils habitent.

Le député de Mission-Coquitlam a fait une déclaration très éloquente sur la situation qui existe en Colombie-Britannique, et je suis sûr que le tableau n'est guère différent dans les deux autres provinces.

• (1800)

La modification de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique a très peu attiré l'attention du public. Le programme prévoit le transfert aux provinces de 95 p. 100 de l'impôt fédéral admissible sur les sociétés, payé par les entreprises privées de services publics d'électricité et de gaz. À ma connaissance, ces entreprises privées n'existent qu'en Alberta et à l'Île-du-Prince-Édouard. Dans toutes les

autres provinces, les services publics tels qu'Ontario Hydro sont des sociétés d'État. L'Île-du-Prince-Édouard risque de perdre 300 000 $ par année en raison des modifications apportées à ce programme. Madame la Présidente, 300 000 $, ce n'est peut-être pas grand-chose pour certaines personnes ou certaines provinces. Mais pour une petite province comme l'Île-du-Prince-Édouard, c'est un montant dont elle peut difficilement se passer, surtout si l'on tient compte des autres réductions de transferts qui ont été imposées.

Les coûts d'exploitation des entreprises d'utilité publique sont astronomiques dans l'Île-du-Prince-Édouard par rapport à ce qu'ils sont en Alberta, en Ontario ou au Québec. Nous n'avons aucun gisement de pétrole ni de gaz naturel, nous n'avons aucun potentiel pour produire de l'énergie hydro-électrique. Il semble grossièrement injuste que l'on impose à nouveau des difficultés à l'Île-du-Prince-Édouard en sabrant dans ce programme de transfert de l'impôt sur le revenu.

L'Île-du-Prince-Édouard perdra 4,4 millions de dollars pendant l'année financière 1990-1991 à cause des réductions du financement des programmes établis. En 1991-1992, cette réduction passera à 8,5 millions de dollars. Il faut ajouter à chacun de ces totaux les 300 000 $ laissés dans le programme de transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Cela veut dire que rien que pour ces deux prévisions budgétaires, l'Île-du-Prince-Édouard perdra près de 5 millions cette année et près de 9 millions l'an prochain. Mais ce n'est pas tout. La coupure la plus cruelle de toute est apparue le dernier jour de l'année financière 1989-1990. À l'insu des fonctionnaires provinciaux des Finances, une disposition de plafonnement qui avait été prévue dans la formule de péréquation de 1982 est entrée en action.

Le 30 mars 1990, près de deux semaines après avoir présenté un budget provincial fondé sur les paiements de péréquation escomptés, le ministre des Finances a appris que les paiements fédéraux de péréquation pour la province seraient réduits de 18,3 millions de dollars au cours des deux prochaines années, mais qu'une fraction énorme de 13,6 de ces 18 millions en serait amputée pour l'année en cours, une année pour laquelle le budget avait déjà été préparé et présenté à l'assemblée législative. Voilà un bel exemple de l'attitude désagréable affichée par le gouvernement à l'endroit de la plus petite province du Canada.

La réduction des paiements de péréquation, des paiements au titre du financement des programmes établis et des paiements de transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique coûteront à l'Île-du-Prince-Édouard près de 20 millions de dollars cette année et autant l'an prochain. Selon le ministre des Finances, il faudra emprunter pour compenser une bonne partie de ce manque à gagner. Cette portion du déficit fédéral a tout simplement été transférée au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, dont la situation générale est semblable à celle d'une bonne partie de la région de l'Atlantique.

Les paiements de péréquation sont maintenant, dans la région, un soutien fédéral plus important que le FPE. Les réductions et les transferts y sont brutaux. Le gouvernement fédéral qualifie notre programme d'attaque directe contre le déficit. Les analystes sont beaucoup moins indulgents. Ils disent qu'il «renvoie la balle aux provinces» ou qu'il «rejette sur d'autres les désagréments fiscaux». L'un des grands problèmes nationaux de l'heure, c'est que le public ne fait plus confiance au gouvernement. Cela s'explique. Le gouvernement s'est fait élire en 1984 en promettant de mieux gérer l'économie et de réduire le déficit. En cinq ans de croissance économique et de prospérité, il a réussi à doubler le déficit.

Les prévisions du budget de l'an dernier se révèlent tenir de la plus haute fantaisie. Le budget de cette année se fonde sur des hypothèses jugées, au mieux, comme extrêmement douteuses. Deux mois après sa présentation, les prévisions sur les taux d'intérêt se révèlent sans lien aucun avec la réalité. Au lieu de se situer autour de 11 p. 100, ils atteignent 14,75 p. 100, le niveau le plus élevé depuis la récession du début des années 80.

Le premier ministre prédit une baisse du loyer de l'argent, mais le gouverneur de la Banque du Canada affirme qu'il faut le maintenir élevé pour combattre l'inflation. Nous avons en ce moment, à la fois l'argent cher et une inflation à la hausse. Le Conference Board du Canada prédit que les taux resteront élevés pendant encore deux ans au moins. L'arrivée de la TPS viendra tout aggraver.

Cette nouvelle taxe fera passer le taux national d'inflation de 5,4 p. 100 à 6,3 p. 100. Les syndicats négocient aujourd'hui l'indexation des salaires au coût de la vie. La protection que les travailleurs recherchent contre les effets de la TPS pourrait provoquer une hausse encore plus forte de l'inflation.

On s'attend à ce que le chômage, de 7,9 p. 100 cette année, atteigne 9,2 p. 100 l'année prochaine. On prévoit que la croissance économique de 1,9 p. 100 cette année va ralentir à 1,5 p. 100.

La Banque de Nouvelle-Écosse de Summerside annonçait ce matin un taux d'intérêt de 17 p. 100 sur les prêts d'au plus 10 000 $. Les taux hypothécaires d'un an, de trois et de cinq ans s'établissent maintenant à 14,75 p. 100.

Tous ces signes n'annoncent qu'une chose, la récession.

En guise de conclusion, je voudrais dire quelques mots sur les effets cumulatifs, sur l'Île-du-Prince-Édouard, du budget et de l'ensemble de la politique du gouvernement.

Cette province est fort consciente du fait qu'elle doit faire sa part, et a dit à maintes reprises qu'elle était disposée à la faire. Mais, toutes les fois qu'il présente un nouveau projet de loi, le gouvernement ressort le même argument: chacun doit faire sa part.

J'estime que certains contribuables et certaines provinces font plus que leur part. Le projet de loi C-69 a pour effet de priver l'Île-du-Prince-Édouard de millions de dollars de recettes fiscales. Il réduit les paiements de péréquation et lui fait perdre encore des millions de dollars. Les modifications du régime d'assurance-chômage priveront son économie de sommes supplémentaires. La fermeture de la base militaire de Summerside privera l'économie de cette ville de 50 millions de dollars.

Soit dit en passant, madame la Présidente, il y aura bientôt un an qu'on a annoncé la fermeture de cette base, mais nous attendons toujours anxieusement les mesures compensatoires promises par le gouvernement.

Il y a eu des compressions et des annulations d'EDER, dans le secteur touristique en particulier.

Il y a aussi ce qu'on pourrait appeler les pertes financières indirectes. Il s'agit de l'abandon du chemin de fer, des compressions de VIA, des réductions des subventions de la division marine du CN et des compressions du budget accordé aux ports pour petites embarcations.

Toutes ces réductions et suppressions diminuent nos recettes ou augmentent nos coûts d'exploitation.

Mises ensemble, ces mesures constituent un lourd fardeau pour l'Île-du-Prince-Édouard, ce qui explique pourquoi ses habitants s'opposent maintenant farouchement au gouvernement conservateur.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, c'est avec une certaine tristesse que j'ai écouté mon collègue d'Egmont parler de l'effet désastreux que ce projet de loi aura sur sa province.

Je viens d'une île moi aussi et je voudrais insister sur un aspect particulier des propos de mon collègue d'Egmont. Pour ce faire, je dois citer ce que l'actuel ministre des Finances a affirmé en 1982:

> La réduction du FPE pourrait avoir des effets désastreux sur les universités et les collèges, ainsi que sur le financement et le fonctionnement des hôpitaux.

Je voudrais concentrer mes remarques là-dessus. Il ne faut pas que les hôpitaux, les universités et les collèges deviennent un champ de bataille où s'affronteront le gouvernement fédéral et les provinces. Ne réglons pas les problèmes au détriment des hôpitaux et des universités.

Je rappelle à la Chambre que, sur les 7,364 milliards que cela représentera pour les provinces au cours des cinq prochaines années, 5,3 milliards seront affectés aux services de santé et 2,1 milliards à l'enseignement postsecondaire.

Ce sont les soins de santé qui me préoccupent. À l'instar de l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve n'a pas un gros budget. C'est pourquoi nous nous soucions réellement des services de santé. Non seulement n'avons-nous pas les moyens de payer—malgré ce que le député de Mississauga-Sud a affirmé il y a à peu près une demi-heure—mais notre population vieillit. Bien que je n'aie pas les statistiques à portée de la main, je sais très bien que l'âge moyen de la population de Terre-Neuve est généralement plus élevé que dans le reste du Canada. Ce taux est actuellement de 11 p. 100 au Canada, et je n'ai pas besoin de vous dire, Madame la Présidente, que notre population vieillit et que le taux s'approchera de 20 p. 100 peu après l'an 2000. Nous avons donc peu d'argent et une population vieillissante. Le coût croissant du matériel de pointe dans les hôpitaux m'inquiète aussi.

• (1810)

À l'appui de ce que le député a déclaré, je dirai que—et je l'invite à nous faire part de ses commentaires à ce sujet—j'ai été en rapport avec deux des trois grands hôpitaux de ma circonscription au cours des trois dernières fins de semaine. Le premier est le Cross Memorial de Clarenville, qui est le répartiteur pour le secteur de la circonscription dans lequel il se trouve. Il s'agit d'un hôpital offrant des soins secondaires qui dessert quelque 35 000 personnes. Le second est le Carbonear. Celui-ci, même s'il est situé dans la plus grande ville de ma circonscription, dessert l'une de trois péninsules d'environ 45 000 habitants. Ces deux hôpitaux ont dû se consti-

tuer en corporation fiduciaire afin de pouvoir lever des fonds.

Le Cross Memorial a besoin de plus de un million de dollars seulement pour se doter du matériel nécessaire pour offrir aux gens de ma circonscription et des régions rurales les soins dont ils ont besoin, qu'ils méritent et qu'on devrait pouvoir leur offrir sans devoir prendre pareils moyens. Certainement que cela me préoccupe.

Je voudrais demander à mon collègue d'Egmont si la situation que je viens de décrire leur est familière, à ses électeurs et à lui.

M. McGuire: Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue de me poser cette question.

La réduction des paiements de transfert se fait sentir à l'Île-du-Prince-Édouard comme à Terre-Neuve, et nous n'avons qu'une université, un collège communautaire, deux grands hôpitaux et quelques plus petits établissements hospitaliers. Comme mon collègue l'a mentionné, ces hôpitaux offrent pour une grande part des soins prolongés en raison du vieillissement de la population.

C'est toute une nouvelle qu'a reçue le gouvernement provincial à la fin du dernier exercice financier, à savoir qu'il allait devoir se débrouiller au cours du présent exercice sans les 13,6 millions de dollars que le gouvernement fédéral devait investir dans l'éducation et les soins hospitaliers. Le gouvernement provincial comptait sur cet argent qui s'est volatilisé tout à coup, l'obligeant à emprunter pour offrir les mêmes services que l'an dernier.

Ensuite et en ce qui concerne nos universités, tout le monde nous dit, le gouvernement fédéral y compris, qu'il nous faut être concurrentiels au plan international. La seule façon d'y arriver, c'est de former notre population en fonction d'un marché international. En même temps, on rend encore plus difficile à nos étudiants de se préparer à faire que le Canada prenne sa place sur le marché international.

Ce que fait le gouvernement va carrément à l'encontre du but recherché. Le gouvernement nous dit quoi faire, mais fait tout en son pouvoir pour nous empêcher de le faire.

M. Chris Axorthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, j'ai aussi une question à poser au député d'Egmont. Je me demande s'il ne pourrait pas nous dire ce qu'il pense des trois coupes que l'ancien gouvernement libéral avait effectuées dans les paiements de transfert aux provinces. Vous vous souviendrez que la suppression du financement global, en 1977, avait entraîné une réduction des fonds fédéraux transférés aux provinces et que la suppression du Programme de revenus garantis, en 1982, s'est trouvée à réduire de six milliards de dollars en cinq ans le financement fédéral des programmes établis. Vous vous souviendrez aussi du Programme des six et cinq qui, en 1983, avait privé les provinces de près d'un demi-milliard de dollars dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

Le député pourrait-il nous expliquer pourquoi il est acceptable que le gouvernement libéral réduise le financement des programmes établis, mais pas le gouvernement conservateur?

M. McGuire: Madame la Présidente, cela doit être consolant pour le Nouveau Parti démocratique parce qu'il n'a jamais eu le pouvoir et que ses chances de l'avoir sont presque nulles.

Une voix: Bravo. En plein dans le mille!

M. McGuire: Eux et leur vertueuse indignation et leurs critiques incessantes.

Voici un exemple. À l'Île-du-Prince-Édouard, quand le gouvernement provincial actuel a battu les conservateurs en 1986, le déficit s'élevait à 30 millions de dollars par année. Le gouvernement a réussi à réduire ce déficit à zéro et à équilibrer son budget.

L'important, c'est qu'il a réussi à éponger son déficit tout en conservant sa popularité, contrairement aux gens d'en face. La popularité du gouvernement actuel de Joe Ghiz à l'Île-du-Prince-Édouard se situe à 72 p. 100, comparativement à 17 p. 100 pour le gouvernement d'en face.

Je voudrais parler aux conservateurs plutôt qu'au NPD parce que celui-ci ne vient de nulle part: il ne connaît pas le pouvoir parce qu'il ne l'a jamais eu.

M. René Soetens (Ontario): Madame la Présidente, je trouve intéressants les commentaires sur la façon dont l'Île-du-Prince-Édouard a réussi à équilibrer quasiment son budget depuis que le gouvernement libéral y est arrivé au pouvoir. Cela semble être aussi le cas en Ontario.

À propos de l'Île-du-Prince-Édouard, mes électeurs de l'Ontario me demandent continuellement où va l'argent de leurs impôts. Le député de l'Île-du-Prince-Édouard pourrait-il nous dire combien sa province a obtenu du gouvernement fédéral, l'an dernier, pour pouvoir presque équilibrer son budget, comparativement à ce qu'elle obtenait auparavant. Quel pourcentage d'augmentation a-t-elle obtenu? Quel pourcentage d'augmentation des dépenses? A-t-elle équilibré son budget parce que le gouvernement fédéral et les contribuables

de ma circonscription lui envoyaient de l'argent ou parce qu'elle a géré ses dépenses avec frugalité?

Voici ce que le député devrait répondre, à mon avis, madame la Présidente: «Nous avons équilibré notre budget parce que l'Ontario nous a envoyé de l'argent de toutes sortes de façons et non parce que nous avons freiné nos dépenses.» Le député pourrait-il répondre à cette question?

M. McGuire: Madame la Présidente, nous savons gré à l'Ontario de chaque dollar qu'il envoie à l'Île-du-Prince-Édouard, parce que l'argent est bien dépensé et que les gens de là-bas en sont vraiment reconnaissants.

Je tiens à lui demander ce qui suit: si l'industrie automobile fermait ses portes dans le sud de l'Ontario en même temps qu'on a fermé la base des forces armées de Summerside—ce qui porte un coup terrible à notre économie—qu'est-ce qu'il dirait si l'on fermait l'industrie automobile de sa circonscription?

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, j'ai été distrait par la brillante intervention de mon collègue de la circonscription d'Ontario dans la province d'Ontario qui, lorsqu'il n'est pas en train de monter le coup aux gens à la Chambre, passe son temps s'il fallait l'en croire à envoyer des chèques à ses pauvres, comme l'Î.-P.-É. et Terre-Neuve.

D'abord, il y a une chose qu'il faut qu'on comprenne bien.

Mme Finestone: Il ne faut pas compter qu'ils comprennent.

M. Simmons: Le député de Calgary-Sud-Est se sent l'envie de faire un discours. Est-ce qu'il veut le faire tout de suite, entrer dans l'histoire avec son discours inaugural et tout le tralala?

Je dirai à son collègue de la circonscription d'Ontario qu'il ne se fait pas honneur, ni à lui, ni à sa circonscription, ni à sa province ni au pays quand il se met à nous raconter toutes ces balivernes, qu'il dépanne tout le monde en l'Île-du-Prince-Édouard etc.

Est-ce que nous n'avons pas au Canada ce qu'on appelle le financement des programmes établis? Il y a une chose au pays qui s'appelle le partage. Nous avons au pays une chose qu'on appelle le régime fédéral. Bon, je ne sais pas si tout cela va durer longtemps après tout le dégât que son groupe est en train de faire. Enfin ce que nous avons c'est un régime, avec un certain nombre de composants égaux qu'on appelle des provinces, et non pas une moitié de paumés et une autre moitié de provinces qui peuvent faire la loi parce qu'elles payent une bonne part des factures.

Je vais vous dire pourquoi la circonscription d'Ontario et la province d'Ontario doivent se saigner pour l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve. Je ne peux parler que pour Terre-Neuve, et je suppose que mon collègue d'Egmont pourra nous dire avec autant d'à-propos pourquoi il en va de même pour l'Île-du-Prince-Édouard. Pour ce qui concerne Terre-Neuve, nous avons payé le prix de l'entrée à la Confédération en 1949. Nous sommes fiers d'être Canadiens. Avec mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception, nous sommes je pense les deux seuls en Chambre en ce moment, avec mon excellent ami de Port-aux-Basques, un des pages, Corey Crewe, qui travaille à la Chambre des communes en ce moment même, et les autres collègues de Terre-Neuve, bien sûr, Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, Labrador et Gander, Grand Falls. Je crois que nous sommes les seuls à fréquenter la Chambre des communes de nos jours. Il ne faudrait surtout pas que j'oublie de mentionner mes bons amis de St. John's-Ouest et St. John's-Est. De ce groupe, exception faite des pages qui étaient trop jeunes pour avoir été des nôtres en 1949, nous sommes les seuls députés à la Chambre qui ont opté délibérément pour le Canada. Au cours d'un référendum, nous, ou nos parents, avons choisi le Canada, et nous sommes donc ici par choix et nous sommes fiers de l'être.

• (1820)

Après ce préambule, appelons un chat un chat et parlons du prix que nous avons dû payer en 1949 pour nous joindre au Canada afin de protéger le secteur manufacturier de l'Ontario et du Québec, et des industries manufacturières assez florissantes que nous avons dû sacrifier dans un certain nombre de régions. Oui, c'est vrai, nous accepterons n'importe quand, et sans aucun scrupule, le prix du sang.

J'ajouterais, pour le bénéfice du député de la circonscription d'Ontario, que c'est un bien faible prix à payer pour le mal que vous avez fait à notre secteur manufacturier et à nos industries de traitement du poisson et du poisson salé en 1948-1949. S'il veut débattre cette question et se vanter de sa grande générosité, lui qui ne verse qu'une somme dérisoire aux pauvres habitants d'une province de paumés qu'il tient à appeler l'Île-du-Prince-Édouard, alors nous nous ferons un plaisir de rétablir les faits.

Je lui rappelle que dans la grande circonscription d'Ontario, il compte un certain nombre d'électeurs qui ont, eux aussi, choisi le Canada et qui ont eu la chance et le bon sens de naître à Terre-Neuve. S'il ne les connaît pas, je lui en présenterai quelques milliers, parce qu'il y en a plusieurs milliers. Il ferait mieux dorénavant de ne pas se mettre le doigt dans l'oeil aussi profondément, parce

qu'il insulte tous les électeurs dans sa circonscription qui sont originaires de Terre-Neuve, tous les Terre-Neuviens, bien des provinces et ses collègues des circonscriptions comme Broadview—Greenwood et Burlington. Certaines personnes ne se rendent pas compte qu'ils sont la cible de ses injures.

Je voudrais parler un moment du projet de loi C-69. Il est qualifié, par euphémisme, de loi modificative portant compression des dépenses publiques. Est-ce que cela ne vous met pas les larmes aux yeux. Comprimer les dépenses publiques. C'est ça qu'on dit. Nous avons fait étudier le projet de loi par une de nos recherchistes. Voici ce qu'elle dit. Ce projet de loi gèle les paiements de transfert et limite les augmentations des paiements de transfert à certaines provinces. Il élimine le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada. Il gèle les transferts de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique sur une période de deux ans. Appelons un chat un chat. Cela n'a pas grand-chose à voir avec la compression des dépenses. Il s'agit simplement de placarder le vieux programme de droite du gouvernement. Puisque je parle de la droite, où est le député de Mississauga-Sud?

Une voix: Il est sorti.

M. Simmons: Vous n'avez pas le droit de dire cela à la Chambre. Tout ce que vous pouvez dire c'est que, pour l'instant, vous ne le voyez pas. Je ne le vois pas et pourtant je voudrais bien le voir. J'espère qu'il m'entend, parce que je veux répondre à une ou deux choses qu'il a dites aujourd'hui.

Lorsque je l'ai entendu, j'ai envoyé quelqu'un à la bibliothèque, car il y a une chose que je n'ai jamais pu trouver. Il y a un petit passage de la Bible qui vient à l'esprit lorsque cette personne se lève pour parler. C'est un passage au sujet de Ponce Pilate. C'était aujourd'hui le plus bel exemple du style Ponce Pilate. C'était le vieux truc: «Je m'en lave les mains, ce n'est pas mon problème.» C'est celui des provinces.

Dites cela aux étudiants que j'ai rencontrés à St. John's il y a deux semaines. Il y avait 3000 étudiants de l'institut maritime, de l'institut Cabot et de l'université Memorial. Dites à ces étudiants qui ne pourront pas retourner à l'université que c'est la faute des provinces, comme dit le Ponce Pilate de Mississauga-Sud.

Une voix: Oh, oh!

M. Simmons: Le député de Cambridge n'est-il pas à sa place? Je voulais lui mentionner, à lui aussi, les milliers d'électeurs de sa circonscription qui viennent de Terre-Neuve, même si son collègue de la circonscription d'Ontario en a également un assez grand nombre, comme il s'en apercevra.

Madame la Présidente, je tiens à signaler au député de Mississauga-Sud que ce n'est pas la faute des provinces, tout cela est une attaque bien faible et pathétique contre les provinces. J'aimerais savoir où est la réconcialiation nationale que le petit gars de Baie-Comeau a promis d'infliger à notre pays. Tous les citoyens allaient être réconciliés, parfois même à leur corps défendant.

Et voilà qu'aujourd'hui son bouc émissaire de Mississauga-Sud tente de nous faire croire que ce sont les grosses et méchantes provinces qui sont la cause du problème parce qu'elles dépensent, comme des soûlards de marins, tout leur argent à des vices comme l'enseignement postsecondaire. Comment peut-on être aussi abject et immoral, alors que les Terre-Neuviens veulent envoyer leurs jeunes à l'université? Comme c'est immoral et terrible. Puis, l'homme de main de Mississauga-Sud, l'apologiste de la TPS, nous dit que ce sont les provinces que nous devons blâmer. Il arrive avec le même scénario et a tendance à le présenter avec un peu plus de bravade que la plupart des députés de ce côté. C'est qu'il a plus de bravade qu'eux. Il est passé maître dans cet art. Il l'a prouvé en insultant les habitants de Terre-Neuve qui, a-t-il dit, n'avaient rien de bon à dire sur la TPS, de sorte qu'il n'a pas voulu que le comité siège dans cette province.

Il l'a également montré lorsqu'il s'en est pris aux Albertains, en disant qu'ils avaient besoin d'enseignants de la sixième année pour les aider à comprendre. Il s'est donc beaucoup exercé en matière de bravade, de sous-entendus et d'insultes. Je ne suis pas étonné qu'il lise le scénario un peu mieux que ne le ferait mon collègue d'Hochelaga—Maisonneuve. C'est son point fort. Sans vouloir blesser ce dernier, je dois lui dire qu'il ne le fait pas avec autant de bravade parce que c'est un homme beaucoup plus mesuré que son collègue de Mississauga-Sud. C'est tout à l'honneur du député de Hochelaga—Maisonneuve.

Voici ce que le député de Mississauga-Sud dit: «Comment allez-vous payer pour tous ces programmes?» Il fait allusion aux programmes généreux qui permettent à des étudiants de s'inscrire aux universités de pauvres provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve.

C'est ça qu'il dit. Comment? Je vais lui dire comment: d'abord, le gouvernement devrait reléguer aux oubliettes le projet dont vous avez entendu parler, j'en suis sûr.

Saviez-vous que le premier ministre n'a pas aimé les voitures de Costa Rica? Saviez-vous qu'on lui en avait envoyé deux par avion? C'est vrai. Le gouvernement les a transportées par avion. Il en voulait plusieurs au cas où une tomberait en panne. Il aurait besoin d'une deuxième voiture si la première tombait en panne. Le premier ministre ne peut pas se balader dans une voiture qui risque de tomber en panne. Le premier ministre ne peut se déplacer dans une limousine étrangère. Jusqu'où peut aller l'inconvenance? Nous expédions donc aussi une limousine de rechange. Le gouvernement a cependant oublié un détail qui a son importance. L'essence. Il ne pouvait déplacer les deux automobiles autrement qu'en avion, évidemment. On peut toujours déplacer des automobiles par la voie des airs quand on possède un avion ou qu'on est le gouvernement qui détient l'argent des impôts qui sert à payer les avions. Ce n'était donc pas un problème. Le gouvernement a transporté les automobiles et les a ramenées. Il faut dire à sa décharge que les automobiles n'ont pas roulé un mille. Peut-on se restreindre davantage? C'est le maximum. Faire suivre une automobile mais ne pas s'en servir.

Une voix: Nous avons fait une économie d'essence.

M. Simmons: Comment payer? Je vais le lui dire. Nous allons payer en ne gaspillant pas l'argent des contribuables en dépenses aussi frivoles. Je sais que s'abstenir d'une dépense extravagante ne met pas en mesure de payer les études universitaires d'un grand nombre d'étudiants, mais c'est un exemple que je donne. Je peux donner d'autres exemples, comme les dépenses entraînées par l'utilisation de 160 minibus quand le gouvernement a tenu la conférence Ciels ouverts. Le transport des bagages aller retour entre l'aéroport et le lieu de la conférence a coûté quelques milliers de dollars. Je peux vous parler aussi des autos qui sont allées à Halifax. Il y a beaucoup d'exemples comme ça où le gouvernement pourrait épargner de l'argent, ce qui lui permettrait peut-être d'aider quelques jeunes de plus à rester à l'université.

Le député de Mississauga-Sud se fait ensuite très condescendant. Il dit qu'il comprend. Avec son grand coeur, il dit: «Je comprends qu'il y a des provinces pauvres et des provinces riches.» Il dit ensuite: «Faisons payer les riches.» Quand j'entends cela, j'aurais envie de dire: «Médecin, guéris-toi toi-même.» Faisons payer les riches. Voyons combien les riches ont payé, puisqu'il applique peut-être aux particuliers le même credo qu'il veut que nous appliquions maintenant aux provinces.

• (1830)

Voici combien ils ont payé. Lorsque le gouvernement a accédé au pouvoir il y a six ans, la population canadienne payait un certain niveau d'impôt pour tous les services fédéraux, l'impôt sur le revenu et ainsi de suite. Je m'adresse au député de la circonscription de Cambridge. Si un de ses électeurs touche 35 000 $ ou moins à l'heure actuelle—et je sais combien il gagne—cet électeur paie actuellement 1 200 $ de plus par année qu'en 1984 pour toutes sortes d'impôts fédéraux. Par contre, si mon collègue de la circonscription de Cambridge a un électeur qui touche 100 000 $ ou plus, cet électeur paie en fait 1 600 $ de moins en 1990 qu'en 1984.

Si, par l'entremise de son homme de main de Mississauga-Sud, le gouvernement a maintenant un nouveau credo: que les riches vont payer—et je sais que le député parlait des provinces—, connaissant sa générosité et son amour pour la cohérence, il recommandera peut-être maintenant au ministre des Finances de faire en sorte que les riches supportent eux aussi leur juste part du fardeau.

Je vois le député de Cambridge. Je suis certain qu'il va assister au caucus mercredi pour préconiser ce même principe. J'en ai d'autres s'il désire quelques idées.

M. Sobeski: Le taux de chômage est passé de 12 p. 100 à 4 p. 100 à Cambridge. Comment expliquez-vous cela?

M. Simmons: Madame la Présidente, je dois répondre à une question avant d'en poser une; il s'agit néanmoins d'une bonne question.

Comment expliquer que le taux de chômage a baissé dans la circonscription de Cambridge? Il y a quelques minutes, nous disions que si on transplante tout notre secteur manufacturier dans le sud de l'Ontario, cela va bouleverser le secteur de l'emploi. Vous avez beaucoup d'emplois dans votre région.

M. Sobeski: Et 18 000 personnes de votre province y vivent.

M. Simmons: Madame la Présidente, personne n'a dit que le chômage est élevé dans sa circonscription. Ce n'est pas le problème. Le problème découle du fait que le gouvernement fonctionne comme si le Canada n'avait pas d'extrémités, comme si nous n'avions pas besoin de

pêches, d'agriculture ou de bases comme celle de Summerside. Voilà le problème.

Je comprends ce que dit le député parce que mes amis terre-neuviens qui vivent à Cambridge me l'expliquent. Cambridge se porte très bien, merci beaucoup. Nous savons que la circonscription de Cambridge se porte très bien en dépit du député.

M. Richardson: C'est la même chose en Alberta.

M. Simmons: Madame la Présidente, nous apprenons un tas de choses en suivant le débat.

M. Richardson: Vous, sûrement, mais c'est ennuyant pour nous autres.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Personne n'est plus sourd que celui qui ne veut rien entendre. Mon collègue de Calgary-Sud-Est tient des propos intéressants.

M. Richardson: Le taux de chômage a baissé de 5 p. 100 en Alberta depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député voudra peut-être participer au débat et s'expliquer plus tard. Le député de Burin—Saint-Georges a la parole.

M. Simmons: Madame la Présidente, vous donnez le bénéfice du doute au député, trop généreusement, à mon avis. Il ne veut pas intervenir du tout dans ce débat parce qu'il pourrait être obligé de dire publiquement ce qu'il pense de ce projet de loi infâme. J'invite le député de Calgary-Sud-Est à intervenir pour nous dire ce qu'il trouve de bon dans cette mesure.

Je crois comprendre que le taux de chômage n'est pas si mal dans cette région. C'est pour cela que trois de mes soeurs ont déménagé là-bas. Sauf erreur, car je ne voudrais pas commettre de sacrilège, je crois que certaines d'entre elles ont la chance de vivre dans sa circonscription. Par conséquent, s'il veut ajouter des adresses à sa circulaire, je l'invite à venir me voir après le débat. C'est pour cette raison que tant de gens ont déménagé dans cette région depuis toutes ces années. C'est parce qu'on a vidé l'économie de ma région de toute sa substance. Les gens n'arrivent plus à trouver des emplois chez moi. Ils ont dû plier armes et bagages pour aller ailleurs, notamment à Calgary, à Cambridge et Fort McMurray dans la circonscription d'Athabasca. Ils sont allés également à Mississauga-Sud. Les Terreneuviens ne manquent pas de courage. Certains se sont même établis dans la circonscription de Mississauga-Sud, la circonscription du député qui vient de parler.

Madame la Présidente, il ne me reste certainement plus grand temps. Je vois que j'ai encore quelques minutes.

Je tiens à apporter quelques précisions à propos de ces compressions. Elles ne sont pas les premières.

Depuis son élection, surtout depuis 1986, c'est la troisième offensive que le gouvernement lance contre le financement de l'enseignement postsecondaire. Et cela alors même que le ministre des Sciences et de la Technologie et d'autres ministres parlent de la nécessité de nous adapter à la nouvelle ère technologique. Ils prêchent le recyclage de la main-d'oeuvre, la poursuite des études et les moyens à prendre pour soutenir la concurrence sur les marchés des produits technologiques de pointe dans le monde.

Que fait le gouvernement pour l'enseignement postsecondaire? C'est presque trop scandaleux pour en parler. Le gouvernement est en train de le saigner à blanc. En 1986, une peu plus tard encore, et de nouveau maintenant en 1990, c'est-à-dire à trois reprises, le gouvernement à braqué ses canons sur l'enseignement postsecondaire.

S'il y a un secteur dont le gouvernement devrait s'occuper, qu'il devrait renforcer et favoriser—ce qui ne serait que réaliste—c'est bien celui de l'enseignement postsecondaire, universités, collèges communautaires, collèges d'enseignement professionnel et autres écoles semblables. Mais que fait-il? Il attaque littéralement ces établissements.

Si j'en avais le temps, je parlerais du Régime d'assistance publique du Canada. Je parlerais des stimulants dans le secteur des mines et de leurs répercussions bénéfiques à Terre-Neuve et dans d'autres régions du Canada. Malheureusement, le temps qui m'est alloué est presque écoulé.

En conclusion, le projet de loi C-69, comme bien d'autres qui ont été présentés à la Chambre, ne mérite même pas l'honneur d'un vote. Mais si les députés d'en face veulent se racheter pour l'infamie dont nous avons été témoins juste avant Pâques lorsqu'ils ont adopté le projet de loi sur la TPS, je les invite à se ranger du côté de leurs électeurs. C'est la seule chance qui leur reste. Peut-être alors leurs électeurs leur pardonneraient-ils. Mais si les députés frappent deux fois en ligne—la TPS et la réduction des paiements de transfert au titre de l'enseignement postsecondaire—ils se dirigent vers de réelles difficultés.

Peut-être devrais-je profiter de ce moment avant de me rasseoir—au cas où je n'en aurais pas la chance plus tard—et leur dire au revoir à tous parce qu'ils ne seront certainement plus ici longtemps s'ils votent en faveur du projet de loi.

Des voix: Bravo!

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, je pense que je pourrais poser au député de Burin—Saint-Goerges la question que j'ai déjà posée au député d'Egmont.

Il se souviendra qu'en 1977, le gouvernement libéral avait diminué les fonds versés aux provinces en mettant fin au financement global. En 1982, avec la fin du Programme de revenus garantis, les provinces ont subi une autre réduction de fonds de 6 milliards de dollars. En 1983, le programme de compressions des 6 et 5 p. 100 a eu pour effet de réduire les contributions aux provinces de près d'un demi milliard de dollars.

Je me demande si le député pourrait dire pourquoi—puisque le député d'Egmont n'était pas prêt à le faire—les compressions sont si terribles lorsque ce sont les conservateurs qui les imposent, mais qu'elles ne sont pas si graves lorsque ce sont les libéraux?

M. Simmons: Madame la Présidente, je remercie le député de Saskatoon—Clark's Crossing pour sa question. Lorsqu'il l'a posée à mon collègue, le député d'Egmont—et je savais qu'il y apporterait une bonne réponse, ce qu'il a fait d'ailleurs—je me suis trouvé à dire avec une certaine envie: «Si seulement on me posait une question comme celle-là.» Je ne lui ai vraiment pas demandé de la poser. Je dois le préciser au départ, madame la Présidente. Je le remercie de toute façon.

La réponse est très simple. Tout d'abord, un membre d'un parti qui n'a jamais été au gouvernement et qui n'y sera jamais ne pourrait pas comprendre que quelquefois un gouvernement doit procéder à des modifications, à des ajustements. Les gens vous indiquent parfois que la mesure est comble.

Est-ce qu'il demande vraiment ce qui distingue les libéraux des conservateurs? Les néo-démocrates, les socialistes de salon—s'il fallait qu'ils soient de vrais socialistes, ils auraient de graves ennuis—peuvent se permettre de l'être parce qu'ils touchent des salaires convenables. S'ils formaient jamais le gouvernement, ils s'en apercevraient. Entre temps, ils s'inquiètent de leur taux de popularité dans les sondages.

Vous remarquerez ce qui se passe, madame la Présidente. Tous les jours, 85 p. 100 de la population de notre pays critique le gouvernement. Pourtant que font les néo-démocrates? Ils se demandent qui va avoir le siège de second sur le *Titanic*. Ils se disputent au sujet des sièges du *Titanic*, alors qu'ils devraient représenter les gens dans une attaque contre le gouvernement. Ils jouent des coudes pour s'imposer ici parce qu'ils craignent qu'on les évince d'une façon ou d'une autre.

Je dis à ce collègue qui ne fera jamais partie du gouvernement à moins d'avoir le bon sens de demander à être admis à notre caucus—et nous prendrions sa demande en considération parce qu'il est assez brillant—que voici la réponse. La différence est la suivante. Il dit partout dans le pays que les libéraux et les conservateurs sont bonnet blanc et blanc bonnet. Lorsque, en 1972 et à d'autres occasions, nous avons commencé à prendre des mesures qui n'étaient pas particulièrement populaires, nous avons compris le message des Canadiens. Or, nos vis-à-vis en sont incapables.

• (1840)

Selon moi, l'un des principes les plus fondamentaux de notre type de gouvernement, de démocratie parlementaire, consiste à faire preuve d'initiative en tant que gouvernement mais à ne jamais imposer des mesures aux gens. Il ne s'agit absolument pas de dire aux électeurs que c'est là le remède à tous leurs maux et qu'ils doivent l'avaler, même si cela va leur faire mal. Le patient, le pays dans son ensemble, doit vouloir de ce remède.

Or, les Canadiens ont dit carrément qu'ils n'en voulaient pas dans le cas de la TPS et du Financement des programmes établis. Ils nous l'ont précisé en 1977 et en 1982, et nous les avons écoutés. C'est la différence entre un libéral et un conservateur.

Pour ce qui est de la différence entre les conservateurs et les néo-démocrates, les premiers forment parfois le gouvernement, les autres jamais.

M. René Soetens (Ontario): Madame la Présidente, le député de Burin-Saint-Georges, à Terre-Neuve, a prononcé un excellent discours. Bien entendu, au début de ses observations, il a laissé entendre que ceux qui venaient de l'Ontario n'étaient pas intéressés à partager avec le reste du Canada les avantages dont ils jouissent. Cependant, cela est bien loin de la réalité, car nous souhaitons que tous les Canadiens profitent d'une part de la prospérité sur laquelle nous pouvons compter.

En fait, à la suite de l'élection du gouvernement de Brian Mulroney en 1984, nous avons facilité le partage avec le reste du pays. Par le biais d'un gouvernement conservateur, nous avons permis à de nombreuses régions du pays de profiter de choses extrêmement positives.

Ainsi, à Terre-Neuve, depuis 1984, nous avons créé 29 000 nouveaux emplois. Par contre, lorsque le parti du député était au pouvoir, le nombre d'emplois créés n'a été que de 1 000. Le nombre de chômeurs a baissé de

14 000 au cours de cette période de cinq ans, alors que sous le gouvernement libéral, avant 1984, il a augmenté de 25 000. Et je pourrais continuer ainsi bien longtemps.

Le taux de chômage à Terre-Neuve est passé de 23,5 p. 100 à 16,2 p. 100. On a déjà parlé du député de Cambridge. Le taux de chômage dans sa région a baissé de 8 p. 100, et c'est vraiment remarquable. Nous sommes désolés de ne l'avoir réduit que de 7,5 p. 100 à Terre-Neuve, mais au moins, nous faisons tout en notre pouvoir. Selon moi, c'est que nous somme censés faire.

Dans tous les domaines, la situation est plutôt positive. Le taux d'inflation à Terre-Neuve est inférieur à celui du sud de l'Ontario. Les ventes au détail en décembre 1989 ont augmenté de 63 p. 100 par rapport à 1984, à notre arrivée au pouvoir. En 1988, le nombre de permis de construction a augmenté de 72 p. 100 comparativement à 1984.

Le député de Burin—Saint-Georges voudrait nous faire croire que la situation est catastrophique à Terre-Neuve. Je reconnais que certaines personnes sont placées dans une situation extrêmement difficile. En tant que gouvernement, nous devons faire tout en notre pouvoir pour aider les intéressés de notre mieux.

Cependant, tout ne va pas si mal. En 1989, Terre-Neuve a exporté 14,8 p. 100 de plus de produits manufacturés. Le revenu agricole a augmenté de 11,9 p. 100. À Terre-Neuve, les dépenses du secteur privé dans le domaine de la construction ont augmenté de 35,6 p. 100 et les exportations ont grimpé de 137 p. 100.

On peut continuer à énumérer longtemps les réalisations très importantes à notre actif depuis 1984. Tous ces chiffres sont meilleurs que la dernière fois où le député qui vient de parler siégeait ici avant 1984. Nous allons dans la bonne direction.

Ce que le député de Burin—Saint-Georges n'a pas mentionné—et je vais en venir à ma question—, c'est que, pendant qu'il était en fonction, les libéraux ont fait grimper le déficit à 38,5 milliards de dollars. Jusqu'ici, nous l'avons ramené à 28,5 milliards, et nous voulons l'abaisser davantage.

Croit-il que tous les Canadiens devraient participer à la réduction du déficit ou plutôt que ce ne devrait être le lot que des Ontariens?

M. Simmons: Madame la Présidente, je remercie le député de l'Ontario, car, au moment où je croyais qu'il allait être tout à fait sélectif quand il a cité des statistiques, il s'est racheté à moitié. Il n'a été qu'à demi sélectif. Il est même allé jusqu'à parler du déficit. Il a oublié fort à propos de parler de la dette publique. Je me demande pourquoi.

Donnons-lui le bénéfice du doute. Disons qu'il a oublié. Par égard pour la Chambre et pour gagner du temps, je vais dire ce qu'il aurait dit.

Il aurait certainement souligné que la dette publique s'élevait à 170 milliards de dollars lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir en 1984.

Une voix: Cent soixante milliards de dollars.

M. Simmons: Je regrette, 160 milliards de dollars. J'espère que l'honorable représentant écoute, car il en aura besoin pour son discours. Les conservateurs sont arrivés au pouvoir avec une dette de 160 milliards de dollars et ils l'ont ramenée à 380 milliards de dollars. Pourquoi n'a-t-il rien dit à ce sujet? Évidemment, il a oublié.

J'ai deux autres points à soulever rapidement en réponse au député. Premièrement, quand lui et les autres finiront-ils par comprendre, qu'il s'agisse de l'Accord du lac Meech, du financement des programmes établis ou de n'importe quoi d'autre qui a trait au tissu social du Canada? Ou bien nous croyons en l'égalité de tous les électeurs du Canada, où qu'ils habitent, ou bien nous n'y croyons pas. Nous devenons excédés lorsque nous entendons des députés nous dire, comme celui-ci l'a fait il y a une minute, que nous devrions être éternellement reconnaissants des miettes qui tombent de la table.

Quand donc le député comprendra-t-il que nous aimerions nous aussi avoir les moyens d'acheter du pain à mettre sur la table? Nous aimerions nous aussi prendre place à table. Nous aimerions être des partenaires à part entière. Renoncez donc une fois pour toutes à ces platitudes condescendantes. Ce que nous obtenons dans notre pays, nous l'obtenons de droit. Nous n'avons pas à nous en excuser à qui que ce soit.

Il a déclaré qu'il n'y avait pas de misère à Terre-Neuve. Qu'il vienne donc nous rendre visite. Si j'en avais le temps, je lui décrirais en détail le cauchemar terrible que vivent des milliers de pêcheurs et de travailleurs d'usine à cause des mesures du gouvernement actuel. Quand je parle de misère, je n'exagère pas. Mais lui et moi aurons le temps d'en reparler, j'en suis sûr.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat. Le député de Saskatoon—Clark's Crossing.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Si je prends la parole aujourd'hui, madame la Présidente, c'est au nom de 80 p. 100 des Canadiens qui s'opposent à l'initiative que prend le gouvernement dans le cadre du projet de loi C-69.

De toutes les décisions à courte vue, mal intentionnées et inefficaces que le gouvernement a pu prendre, et il en a pris évidemment beaucoup, le projet de loi actuel représente la pire. Non seulement le gouvernement va-t-il nous causer des souffrances inutiles avec ses coupes sombres dans les soins de santé, mais s'il persiste dans son attitude, il va condamner nos enfants à une vie de médiocrité et de maladie, ruinant ainsi les progrès accomplis par nos parents et nos grands-parents qui ont construit ce pays.

Soyons précis à propos des projets du gouvernement. Tout d'abord, en cessant de participer au financement des soins de santé, il commence à ruiner nos programmes universels d'assurance santé, mettant ainsi en péril la santé de nos enfants et des malades.

Deuxièmement, il se retire de l'enseignement postsecondaire, condamnant ainsi la prochaine génération de Canadiens à des vies de coupeurs de bois et de porteurs d'eau et assurant le lent déclin du Canada parmi les nations du monde.

Les chiffres de la bibliothèque du Parlement montrent jusqu'où va le retrait du soutien aux provinces: en neuf ans, de 1986-1987 à 1994-1995, les initiatives du gouvernement, y compris celles prévues dans le projet de loi C-69, priveront les provinces de presque 29 milliards de dollars pour les soins de santé et l'enseignement postsecondaire. C'est une baisse massive du soutien, par le gouvernement fédéral, des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire.

Nous avons vu des infirmières faire la grève. Nous avons vu des médecins menacer de faire la grève. Nous avons vu les longues listes d'attente pour la chirurgie élective. Nous avons vu des Canadiens se faire refuser l'hospitalisation et même mourir parce qu'ils manquaient de soins.

Les Canadiens craignent, avec raison, une taxe sur les soins médicaux, et la menace de régimes de soins de santé distincts pour les riches et les pauvres se concrétise.

Il en va de même de l'enseignement postsecondaire. Un éminent président de l'une des meilleurs universités canadiennes m'écrivait récemment que le système universitaire a subi dans les dix dernières années une perte de financement qui n'a d'équivalent dans aucun autre secteur public. Le problème est en train de devenir très embarassant et il inspire les plus vives inquiétudes.

Notre part du budget d'éducation et de formation a baissé dans les quelques dernières années, selon les chiffres récents de Statistique Canada. Il a en effet considérablement baissé en pourcentage du produit national brut. Par exemple, de 1,3 p. 100 qu'il était en 1986-1987, il a baissé à 1,1 p. 100 en 1988-1989. Il continue de baisser.

• (1850)

Les dépenses totales du gouvernement fédéral, si l'on exclut le service de la dette, ont augmenté de 3,6 p. 100 et de 7,6 p. 100 respectivement en 1987-1988 et 1988-1989, tandis que les dépenses consacrées à l'éducation n'augmentaient que de 1,8 p. 100 et 1,6 p. 100 respectivement.

Il est clair que les dépenses du gouvernement fédéral en faveur de l'enseignement postsecondaire diminuent en comparaison avec ses autres dépenses budgétaires.

En fait, les augmentations des dépenses consacrées à l'éducation sont les hausses annuelles les plus faibles jamais vues, d'après les propres chiffres du gouvernement fournis par Statistique Canada.

Malgré les belles paroles du premier ministre qui voit dans les programmes sociaux un dépôt sacré, nous voyons en l'occurrence une importante réduction du financement des soins médicaux, qui représentent le programme social le plus précieux du Canada. Il n'est donc pas étonnant que seulement 19 p. 100 des Canadiens approuvent la prestation du premier ministre. C'est le taux le plus bas depuis qu'on a commencé à faire ce genre de sondage, il y a près de 50 ans.

Le premier ministre a également pris des engagements à propos de l'importance de l'éducation et du rôle que joue le gouvernement fédéral pour assurer un système d'éducation de premier ordre au Canada, ainsi que le droit de tous les Canadiens à une éducation de niveau mondial. Puis, immédiatement après, il a amputé de 10 millions de dollars la contribution fédérale aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire pour les neuf années à venir.

Nous avons beaucoup entendu parler également de recherche et développement. Il y a deux ans, en effet, un comité présidé par le premier ministre, le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, a étudié le financement de la recherche et recommandé de le doubler. Nos scientifiques et nos universitaires fonctionnent avec des ressources qui continuent de les désavantager gravement par rapport à leurs homologues dans la communauté internationale. Or, la proposition de doubler le

financement en trois ans n'a pas encore été mise en oeuvre. En fait, rien n'indique qu'elle se sera jamais.

L'enseignement postsecondaire et les soins de santé sont des questions d'intérêt national. C'est pourquoi le gouvernement a dès le début offert son aide financière aux provinces en ces domaines. On s'est engagé dans le passé à veiller à ce que tous les Canadiens, où qu'ils vivent au Canada et quelle que soit leur situation financière, aient droit à la même qualité de soins de santé et d'enseignement postsecondaire.

Or, le gouvernement semble dire maintenant, de propos délibéré et sans se soucier des conséquences que cela pourrait avoir, qu'il n'est plus dans l'intérêt national de garantir l'accessibilité à tous, quels que soient leur situation financière ou l'endroit où ils résident. Il dit qu'il n'est plus dans l'intérêt du pays d'offrir à tous la même accessibilité aux services de soins de santé et d'enseignement postsecondaire. Le gouvernement met un frein au processus amorcé il y a des années en faveur de l'égalité au Canada.

Les habitants de la région de l'Atlantique n'auront pas le même accès aux soins de santé que ceux des provinces riches. Les habitants de la Saskatchewan ne jouiront pas des mêmes possibilités en matière d'enseignement que ceux des provinces riches.

Comme nous le savons tous, par ce projet de loi, le gouvernement s'en prend aux provinces plus démunies, exerçant ainsi davantage de pression sur le régime fédéral sans se soucier, semble-t-il, des conséquences de son geste. Pas moins de 70 p. 100 des réductions proposées dans ce projet de loi concernent les soins de santé, l'enseignement postsecondaire et le Régime d'assistance publique du Canada.

Ainsi, le gouvernement, pour venir à bout du déficit, s'en prend aux malades, aux jeunes qui veulent s'instruire et aux pauvres. Quatre-vingts p. 100 des Canadiens ont dit au gouvernement de ne pas procéder de cette façon. Bien sûr, dans ce cas comme dans celui de la taxe sur les produits et services, de l'assurance-chômage, de VIA Rail et dans bien d'autres encore, le gouvernement a feint de ne rien voir et de ne rien entendre.

Cette stratégie finira par faire éclater le Canada. Il est impensable d'attiser ainsi les tensions entre les régions. Nous ne saurions faire rivaliser la Saskatchewan et la région de l'Atlantique pour nos ressources, afin de financer les services de santé et l'enseignement postsecondaire. Nous ne saurions faire en sorte qu'il soit difficile aux habitants des régions les plus pauvres de jouir des avantages dont jouissent les autres Canadiens.

Au cours des derniers mois, nous avons assisté à une flambée d'intolérance au pays et à une montée des tensions entre régions qui sont directement attribuables aux mesures prises par le gouvernement. Le projet de loi C-69 n'en est qu'un exemple.

Le gouvernement a un comportement très prévisible. Compte tenu de son orientation générale, dont témoignent les dossiers du libre-échange et de la taxe sur les produits et services, le gouvernement a pour ligne de conduite de se retirer des affaires économiques et de laisser les gens se débrouiller par leurs propres moyens. Selon lui, si cela signifie que ceux qui vivent dans une région moins prospère doivent se passer de services de santé d'importance vitale et d'éducation postsecondaire, eh bien, c'est tant pis.

Dans certaines régions de notre pays, notamment dans ma province, la Saskatchewan, les provinces disposent d'une très mince marge de manoeuvre fiscale pour compenser la réduction des contributions du gouvernement fédéral. Par conséquent, la qualité des programmes en souffre dans ces provinces, tandis que, dans des provinces plus prospères, comme l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, les rentrées fiscales permettent de combler l'écart.

Nous, néo-démocrates, désapprouvons et condamnons pareille exacerbation des disparités régionales et nous savons que la plupart des Canadiens sont de notre avis.

Nous condamnons également un autre des motifs qui sous-tendent les décisions du gouvernement dans le cas du projet de loi C-69. je parle de la privatisation. Nombreux sont les partisans du gouvernement, y compris l'Association des manufacturiers canadiens et le *Globe and Mail*, qui préconisent une privatisation accrue tant du système des soins de santé que de l'enseignement postsecondaire. Plus de 50 universités et collèges cherchent actuellement à recueillir plus de un milliard de dollars pour essayer de compenser les fonds qu'ils ne recevront pas des gouvernements fédéral et provinciaux.

Que le gouvernement fédéral se retire du financement de l'éducation entraîne la privatisation graduelle de l'enseignement, ainsi qu'une réduction de l'accès et des frais de scolarité plus élevés partout au Canada.

Madame la Présidente, permettez-moi de citer deux exemples de demandes de privatisation pour prouver que je ne suis pas alarmiste, que beaucoup d'intervenants le demandent et que le gouvernement répond. Par exemple, la National Citizens Coalition a prétendu que le monopole gouvernemental dans le domaine des soins de santé entraînait un manque d'efficacité, des réductions dans les services, le rationnement des soins et une augmentation faramineuse des coûts. Selon cet organisme, le système canadien des soins de santé doit être plus concurrentiel. Il prétend que ce système serait amélioré si le gouvernement donnait à contrat la gestion des hôpitaux publics. Ce n'est pas ce que la plupart des Canadiens veulent.

Les infirmières ont également fait savoir que les pressions exercées sur notre système de soins de santé augmentent. En fait, elles ont prétendu que le régime d'assurance-maladie est en difficulté et que les Canadiens devaient être vigilants s'ils voulaient maintenir le genre de système de soins de santé publics auquel nous sommes habitués au Canada. Bien sûr, les mesures que prend le gouvernement fédéral dans le cadre du projet de loi C-69 et des mesures connexes prises par le passé ont suscité les craintes que je viens de mentionner.

En outre, l'Association canadienne des manufacturiers a prôné la déréglementation des universités canadiennes et a prétendu que les Canadiens payaient une part beaucoup trop grande des frais de scolarité de chaque étudiant.

Nous constatons les pressions exercées sur notre système de soins de santé et notre système d'enseignement postsecondaire. Au lieu de faire contrepoids à ces pressions et de voir à ce que les soins de santé et l'enseignement postsecondaire soient les meilleurs possibles, le gouvernement cède aux pressions et réduit le financement accordé aux provinces. Cela est particulièrement néfaste pour les provinces pauvres, dont la Saskatchewan.

Le gouvernement semble croire, du moins selon le ministre des Finances, que les gouvernements provinciaux peuvent faire ce qu'ils veulent des fonds que le gouvernement fédéral leur transfère dans le cadre du financement des programmes établis. Ce n'est tout simplement pas vrai.

La Loi canadienne sur la santé et le financement des programmes établis sont très étroitement liés, comme le prévoit expressément cette loi. En fait, lorsque les libéraux étaient au pouvoir et qu'ils avaient réduit ce financement, le ministre des Finances comme d'autres conservateurs, dont le parti formait alors l'opposition, avaient très vigoureusement soutenu que les gouvernements provinciaux devaient appliquer le financement des programmes établis aux soins de santé et à l'enseignement postsecondaire. Il me semble que les conservateurs ne peuvent pas gagner sur tous les tableaux. Ils ne peuvent pas dire que les réductions libérales du financement des programmes établis touchaient aux soins médicaux et à l'enseignement postsecondaire et que leurs propres réductions à cet égard nuisent à tout ce que les gouvernements provinciaux peuvent faire de cet argent.

• (1900)

Dire que les provinces peuvent faire ce qu'elles veulent de cet argent, c'est méconnaître la Loi canadienne sur la santé. Pour dire cela, il faut que le gouvernement fédéral ne tienne plus à des standards nationaux de qualité et d'accessibilité des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire. Je le répète, ce n'est pas ce que prétendaient le ministre des Finances et d'autres ministres conservateurs lorsqu'ils étaient dans l'opposition et que les libéraux avaient réduit le financement des programmes établis.

En 1982, le budget du ministre des Finances de l'époque, M. MacEachen, prévoyait la suppression du Programme des revenus garantis. L'actuel ministre des Finances avait affirmé à ce moment-là que le ministre libéral était prêt à risquer des compressions majeures dans les services de santé et l'enseignement postsecondaire et qu'il ne devait pas prendre ces décisions à la hâte sur une base unilatérale et forcer les provinces à réduire leurs dépenses et leurs services.

Nous savons tous que les provinces ne souscrivent pas aux compressions qu'on veut leur imposer et qui se répercuteront sur leurs services. L'actuel ministre des Finances a déclaré, en 1982, que nous ne devrions pas causer ainsi la fermeture d'hôpitaux et la dégradation de l'enseignement postsecondaire. Il a changé d'idée et prétend maintenant que ces dépenses ne concernent pas les soins de santé et l'enseignement postsecondaire, contrairement à ce qu'il a dit en 1982.

Beaucoup d'autres ministériels se sont élevés contre les compressions proposées par le gouvernement libéral en 1982 et 1984 et ont même souligné les possibilités qui se présentaient aux provinces en pareil cas. Il y en a seulement quatre. Les provinces peuvent augmenter leurs recettes si elles en sont capables ou accroître leur

déficit. Elles peuvent réduire leurs services. Comme l'affirmait le député conservateur au sujet des coupes des libéraux, il me semble que nous ne devons ni ne pouvons choisir cette option à cause des risques qu'elle présente pour les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. La troisième possibilité est d'abaisser les normes des services et la quatrième, de hausser les impôts provinciaux. Aucune de ces options n'est attrayante, particulièrement pour les provinces qui ont du mal à aller chercher des fonds additionnels.

Je voulais mentionner brièvement le fait que lorsque le gouvernement libéral était au pouvoir, jusqu'en 1984, comme je l'ai mentionné dans des questions, il a lancé un certain nombre d'attaques semblables contre le système de santé et l'enseignement postsecondaire. Ces attaques n'étaient pas aussi graves que celles du gouvernement conservateur, mais elles indiquent néanmoins que le gouvernement libéral de l'époque ne tenait pas à notre système de santé et à notre système d'enseignement postsecondaire.

Comme je l'ai mentionné, en 1977, la fin du financement global a constitué des coupes imposées aux provinces par le gouvernement fédéral. En 1982, la suppression du programme de garantie du revenu a réduit de 6 milliards de dollars, au cours d'une période de cinq ans, les transferts versés par le gouvernement fédéral aux provinces et les restrictions du six et du cinq imposées en 1983 ont privé de 400 ou 500 millions les programmes de soutien de subvention de l'enseignement dans les provinces.

Les Canadiens ne se laissent pas prendre au jeu de la chaise musicale qui a permis aux conservateurs de remplacer les libéraux. Quand les libéraux ont sabré dans les transferts pour la santé et l'enseignement postsecondaire, les députés progressistes conservateurs ont protesté avec raison et quand ils ont fait la même chose à leur tour, les libéraux ont réagi de la même façon qu'eux.

Le ministre des Finances avait raison, en 1982, quand il a dit que ces coupes nuiraient à la santé et à l'enseignement postsecondaire au Canada et il a tort maintenant de prétendre que les provinces devraient pouvoir dépenser cet argent à leur guise. Le gouvernement ne sait plus ce qu'est la vie des travailleurs canadiens ordinaires qui comptent sur l'assurance-maladie et qui veulent que leurs enfants reçoivent une bonne éducation. Les régions, surtout les provinces les moins riches, seront durement touchées par ce projet de loi.

• (1905)

Les provinces maritimes consacrent déjà une énorme part de leurs budgets provinciaux au financement de la santé et de l'éducation. Les coupes effectuées dans les dépenses du gouvernement fédéral les pousseront au point de rupture, comme nous l'avons vu dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, dont le budget accuse un déficit. À l'Île-du-Prince-Édouard, les dépenses pour la santé exprimées en pourcentage du produit intérieur brut dépassent 12 p. 100, comparativement à seulement 8 p. 100 pour l'Ontario. Autrement dit, elles absorbent 50 p. 100 des ressources financières disponibles de plus dans l'Île-du-Prince-Édouard qu'en Ontario.

Comment les petites provinces arriveront-elles à joindre les deux bouts après ces coupes? Dans quelle mesure auront-elles moins de possibilités de récupérer cet argent puisque leur assiette fiscale n'est pas assez grande pour leur permettre de trouver d'autres sources de recettes fiscales? Comme je l'ai dit, il ne leur reste que trois possibilités: hausser les impôts, augmenter le déficit provincial ou réduire les services. Aucune de ces possibilités n'est acceptable pour les Canadiens.

En d'autres mots, comme on l'a dit dans beaucoup d'exposés et de rapports, le gouvernement crée un programme de soins de santé pour les riches et un autre pour les pauvres. Il crée un programme de soins de santé à deux niveaux, selon qu'on habite une province riche ou une province pauvre, et il fera la même chose dans le cas de l'enseignement postsecondaire.

En terminant, je dirai que le gouvernement devrait défendre les intérêts des régions et répondre aux besoins des Canadiens en matière de soins de santé et d'enseignement postsecondaire. Il devrait nous aider et non nous nuire, ce qu'il fait avec le projet de loi C-69. Tout gouvernement doit faire des choix, et le gouvernement conservateur a choisi la taxe sur les produits et services, il a choisi d'accorder d'importants avantages fiscaux aux riches et aux sociétés et il a choisi de s'en prendre aux programmes de soins de santé et d'enseignement postsecondaire. Ce n'est pas surprenant que les conservateurs soient tombés à 15 p. 100 dans les sondages. C'est évidemment aux prochaines élections qu'ils subiront les conséquences de leurs actes.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt et attention les propos de notre collègue du Nouveau parti démocratique et j'ai bien compris le message qu'il a tenté de nous transmettre aujourd'hui. On se demande pourquoi si le gouvernement d'en face écoutait attentivement, je suis persuadé que le député de Brampton écoutait attentive-

ment et qu'il saura prendre note des propos soulevés par notre collègue de Saskatoon—Clark's Crossing. Je voudrais lui demander s'il était bien au courant du fait, par exemple, que le projet de loi C-69 se propose d'effectuer des coupures budgétaires de l'ordre de 1,10 milliard de dollars cette année, 1,780 milliard l'an prochain et échelonnées sur cinq ans ces compressions de dépenses totaliseront quelque 8,380 milliards de dollars.

Bien sûr, le point que je tente d'aborder c'est que tout ceci causera des effets assez négatifs en ce qui a trait aux pouvoirs des provinces de se sortir de la difficulté financière dans laquelle elles seront plongées à cause des décisions du gouvernement national. Je prends par exemple les effets que ces contraintes budgétaires auront sur les taux d'assistance publique dans les provinces, etc. Je veux lui faire part d'un fait. Par exemple, chez nous, dans ma circonscription de Glengarry—Prescott—Russell, le gouvernement fédéral se propose présentement, bien sûr avec son projet de loi C-21, de couper les bénéfices aux travailleurs, ce qui causera une remontée du nombre d'assistés sociaux parce que les bénéfices d'assurance-chômage s'épuiseront plus vite. Alors on aura une augmentation du niveau d'assistance sociale, du niveau de bien-être social, si vous voulez, et en même temps, le gouvernement fédéral qui donne ces fonds aux provinces leur dit: Écoutez, on sait que vous allez avoir plus d'assistés sociaux, mais toutefois, on vous coupe pareil. N'est-il pas d'avis comme moi que ces coupures-là sont tout à fait déraisonnables et qu'en fait le gouvernement n'épargne rien. Tout ce qu'il fait, c'est qu'il transfère son problème à quelqu'un d'autre.

• (1910)

[*Traduction*]

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Je ne sais pas si le député m'a posé une question, madame la Présidente, mais en tout cas c'est bien là ce qui se passe avec ce projet de loi, comme d'ailleurs avec tout ce que fait le gouvernement en matière de budget en ce moment.

On a dit que le budget était un budget de défile, et c'est bien de cela qu'il s'agit en réalité. Il se décharge sur les gouvernements provinciaux de l'obligation de combler le déficit fédéral. Il s'en prend aux programmes de santé, aux systèmes d'enseignement postsecondaire et aussi aux Canadiens les plus pauvres, de par la décision qu'on y trouve de plafonner le programme d'assistance publique du Canada. Voilà la solution que le gouvernement a choisie. Rien ne l'y obligeait, mais il l'a choisie et bien sûr les Canadiens ne l'oublieront pas.

Le gouvernement a trouvé là une façon inadmissible de régler le déficit. Personne, je pense, ne songe à nier qu'il faut s'attaquer au déficit. Nous sommes tous d'accord pour dire que le gouvernement et nous tous avons l'obligation de nous attaquer au déficit. La question, c'est de savoir comment y parvenir. Allons-nous le faire en nous en prenant aux plus pauvres, aux plus démunis, ou si nous allons le faire en augmentant la charge fiscale des personnes fortunées et des sociétés par exemple et en nous attaquant notamment aux taux d'intérêt?

Le gouvernement, nous le savons, a préféré s'en prendre aux plus pauvres, à ceux qui sont le moins en mesure de se défendre. C'est inadmissible. Dans mon parti il n'y en pas un, je pense, qui trouverait cela admissible, et je ne pense pas non plus que la plupart des Canadiens trouvent cela admissible.

Pour tout résumer, quand nous rentrons chacun dans notre circonscription, je pense que nous comprenons la réaction des Canadiens devant cette attaque de leur gouvernement. Une des raisons qui expliquent la montée de l'intolérance au pays, que je constate tout particulièrement quand je vais dans l'Ouest—les tirades contre le bilinguisme et le multiculturalisme et contre les autres parties du pays—c'est que les gens en ont marre de se faire tondre par un gouvernement qui devrait les aider au lieu de leur donner des coups en vache.

Il faut que le gouvernement se rende compte de ce qu'il fait au pays quand il alourdit la charge financière des provinces en sabrant dans les subventions de la santé et de l'enseignement postsecondaire. Il faut qu'il se rende compte du sentiment qu'il fait naître dans le pays.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question supplémentaire à notre collègue d'en face et le remercier d'avoir répondu à la question que je lui posais plus tôt.

Madame la Présidente, on a entendu un peu plus tôt aujourd'hui notre collègue de la circonscription électorale de Cambridge, si ma mémoire m'est fidèle, qui lui, dans ses propos, demandait à d'autres députés si. . .

M. Soetens: La circonscription d'Ontario.

M. Boudria: Oh, la circonscription d'Ontario, pardon. Lui, dans ses propos, disait aux autres parlementaires, leur demandait s'ils étaient au courant que c'étaient les fonds de ses électeurs dans sa circonscription qui étaient

utilisés pour aider, par exemple, des provinces telle l'Île-du-Prince-Édouard.

J'ai trouvé ces propos-là, de la part d'un autre collègue, comme étant alarmants parce que, selon ma perception, madame la Présidente, nous devons agir de façon plus généreuse à titre de Canadiens. Nous devons bien sûr tenter, dans la mesure du possible, d'avoir des programmes par lesquels on pourra aider les régions moins favorisées de notre pays.

Bien sûr, ces programmes de développement économique régional en zones moins avantagées ne doivent pas être conçus d'une certaine façon ou ne doivent pas surtout être perçus par certains collègues comme étant des fonds qu'on vient extirper à leurs électeurs pour les donner à d'autres. Ce n'est pas la façon canadienne, je pense, de voir ces choses.

Et je demanderais à mon collègue s'il réagirait justement à ces propos-là qui ont été soulevés par un autre parlementaire plus tôt, mais que j'ai bien retenus parce que je trouve que des propos de ce genre ne contribuent pas à l'unité nationale, particulièrement à ce moment-ci.

• (1915)

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il ne reste que 30 secondes au député.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, j'ai seulement deux brèves observations. Je voudrais simplement faire remarquer en passant qu'avant 1982, lorsque le gouvernement de la province était néo-démocrate, il n'y avait pas de déficit en Saskatchewan. En fait elle était même considérée alors comme une province riche. Depuis 1982, sous un gouvernement conservateur, elle a des déficits et elle est devenue une province défavorisée. Ce n'est pas que nous voulions recevoir de l'argent des autres parties du pays, mais nous avons un gouvernement qui nous y force.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'AGRICULTURE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Madame la Présidente, le 20 mars j'ai demandé au ministre de l'Agriculture s'il y aurait une aide financière pour les agriculteurs canadiens qui leur permettrait d'ensemencer leurs champs cette année, et quand elle serait versée.

Le ministre a répondu que le gouvernement se penchait sur la question et qu'il déciderait avec les provinces des mesures qui s'imposent. Il a ajouté que le programme serait orienté vers ceux qui en ont besoin. À ce jour, pas un sou n'est parvenu jusqu'aux producteurs et plus d'un mois plus tard, ceux-ci doivent commencer à ensemencer.

Je reconnais que le gouvernement s'est engagé à fournir 500 millions d'aide au agriculteurs canadiens, mais seulement si les provinces versent le même montant. D'après ce que je sais, 250 millions iraient à la Saskatchewan, 100 millions au Manitoba, 50 millions à l'Alberta, 50 millions à des cultures spéciales et 50 millions au reste du pays.

Je n'ai rien contre cette division des fonds, mais je me demande, par exemple, comment la province du Manitoba pourra trouver 100 millions alors que son budget total pour l'agriculture est de 85 millions. De nombreux agriculteurs du Manitoba ont désespérément besoin de cette aide, comme d'autres agriculteurs du pays.

Je me demande aussi quel bien feront les 250 millions pour les agriculteurs de Saskatchewan, même si la province met autant, car 500 millions ne représentent que 10 dollars par acre ensemencée. Nous espérons sincèrement que les agriculteurs qui recevront cette aide financière seront sélectionnés en fonction de la situation dans chaque comté, et non selon la situation dans l'ensemble des cantons ou des municipalités rurales qui seront visés.

Je tiens à rappeler au gouvernement que, dans le cadre du programme d'aide aux victimes de la sécheresse en 1988, certains producteurs ont dû attendre longtemps avant de toucher leur chèque et qu'il y a eu de nombreuses demandes de révisions. Les agriculteurs ont besoin de cet argent immédiatement pour pouvoir acheter leurs semences. Je le répète, on a déjà commencé les semailles. Tant que le gouvernement n'annoncera pas le genre de programme d'aide qu'il offrira aux producteurs, ni la façon dont il sera administré, les agriculteurs ne pourront même pas obtenir de financement provisoire en attendant de toucher leur chèque.

Je sais très bien que les provinces discutent actuellement de la situation avec les associations de producteurs et que certaines de ces associations ont proposé que les paiements soient versés conformément aux dispositions de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles et que les chiffres de vente des producteurs servent à calculer les sommes à accorder. Les offices de commercialisation et les associations de producteurs peuvent naturellement fournir ces chiffres. Je sais que certains producteurs

nourrissent leur bétail avec les céréales qu'ils cultivent et qu'ils devraient être indemnisés en conséquence.

En comparaison, disons que les agriculteurs canadiens trouvent tout à fait inacceptables que les producteurs américains reçoivent la moitié de leur paiement compensatoire, établi d'après les programmes d'attribution de superficie, avant même les semailles. En fait, ils reçoivent la première moitié au mois de mars. L'autre moitié leur est remise l'année suivante. De plus, les producteurs américains jouissent d'un autre avantage puisque le coût des intrants aux États-Unis est de 25 p. 100 inférieur au coût correspondant au Canada. Par conséquent, nos producteurs canadiens sont dans une position nettement désavantageuse, premièrement parce qu'il n'ont pas de liquidités au moment des semailles, et deuxièmement parce que le coût des intrants au Canada est de 25 p. 100 supérieur à celui que payent les agriculteurs américains. Il est évident qu'on ne peut tout simplement pas attendre plus longtemps.

• (1920)

Je tiens aussi à dire publiquement que, même si j'étais heureux quand le gouvernement a annoncé il y a quelques semaines qu'il annulait la dette de certains pays des Caraïbes parce qu'ils ne sont pas capables de la rembourser, nous avons des Canadiens qui sont en mauvaise posture financière eux aussi. Je demande respectueusement au gouvernement d'invoquer l'alinéa 11(1)*e*) de la Loi sur le crédit agricole pour annuler la dette de certains agriculteurs canadiens qui vont perdre leur ferme parce que le gouvernement a oublié que ces victimes innocentes de la baisse du prix des céréales, amorcée à l'automne de 1984, ont besoin d'aide elles aussi.

Aux termes de l'alinéa 11(1)*e*) de la Loi et de la mission et pouvoirs de la Société, le gouvernement peut annuler ces prêts, faire des arrangements ou concordats, ou renégocier les hypothèques.

Par tradition, les Canadiens sont compatissants et s'inquiètent du sort des gens moins fortunés. Le temps est venu de faire preuve de compassion et de compréhension. Depuis novembre dernier, nous sommes témoins de tragédies partout au Canada. Des localités de la Saskatchewan sont dévastées et les gens vont chercher du travail ailleurs. Nous avons vu des familles se séparer et beaucoup de gens tentent de se suicider.

Je demande au gouvernement de reconnaître l'existence du problème et de prendre des mesures pour atténuer cette tragédie qui ne cesse de s'aggraver. Si le gouvernement peut annuler les dettes des autres pays, il devrait constater l'ampleur de la crise financière que les Canadiens traversent et appliquer les mêmes critères ici.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, le gouvernement est bien conscient que beaucoup d'agriculteurs traversent une période très difficile à cause des années successives de sécheresse ainsi que des prix incertains et d'une dette persistante.

Je voudrais également dire que le gouvernement est intervenu de nombreuses façons par le passé pour aider l'industrie agricole. Nous n'avons rien à envier à aucun autre pays pour le soutien que nous avons accordé à nos divers éléments du secteur agricole.

Lorsque les ministres de l'Agriculture se sont rencontrés à Ottawa les 29 et 30 mars, la situation financière du secteur agricole était le premier article à l'ordre du jour de la réunion. Malheureusement, cette courte période n'a pas permis aux ministres de s'entendre sur un moyen pour le gouvernement fédéral et les provinces de s'attaquer ensemble au problème. Cependant, pour bien faire comprendre aux agriculteurs et à leurs créanciers qu'une aide continuerait d'être accordée au secteur agricole, le ministre de l'Agriculture a annoncé une série d'initiatives au terme de la rencontre, le 30 mars.

Selon ces initiatives, le gouvernement fédéral rendra plus souples la caisse d'examen de la dette agricole, qui contient actuellement 180 millions de dollars. La caisse sera mieux adaptée aux circonstances, de sorte que les ententes conclues entre les agriculteurs et la Société du crédit agricole dans le cadre du processus d'examen de la dette agricole pourront être prolongées. Cela répond également à certains besoins particuliers.

En outre, le Ministre d'État chargé des Céréales a demandé à la Commission canadienne du blé d'appliquer des modalités prévues dans la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, ce qui devrait encourager les créanciers à prolonger le crédit d'exploitation dont les producteurs ont besoin. Cette initiative permettra d'accorder aux agriculteurs plusieurs milliards de dollars en crédits d'exploitation dont ils ont besoin ce printemps.

Nous comptons également étendre le Programme national de conservation des sols, une mesure fédérale-provinciale de 150 millions de dollars. Les 10 millions de dollars supplémentaires que nous acceptons de débloquer seront également versés aux agriculteurs à condition que les provinces acceptent d'avancer une somme équivalente.

Le gouvernement fait encore l'impossible pour les agriculteurs en affectant 500 millions de dollars de plus pour soutenir leur revenu. Nous demandons aux gouvernements provinciaux d'accorder l'équivalent de la contribution fédérale dans leur province, ce qui veut dire que les agriculteurs bénéficieront, au cours de la prochaine campagne agricole, d'une aide supplémentaire d'un milliard de dollars qui leur permettra d'aligner leur revenu sur la moyenne quinquennale.

Nous ne demandons pas mieux que de nous mettre rapidement à la tâche avec les provinces pour pouvoir arrêter les meilleures modalités possible de l'aide que nous voulons accorder aux agriculteurs. Cette initiative doit être conforme aux fondements de la politique agro-alimentaire actuelle qui se veut sans incidence sur la production et sur l'environnement, et susceptible d'aboutir à long terme à l'établissement d'une mesure de protection générale.

Je répète que le gouvernement sait que les temps sont durs pour les agriculteurs, mais ils le sont également pour les gouvernements. Aucun d'entre eux ne peut puiser facilement dans ses coffres à quelque palier qu'il soit. Cela vaut pour le gouvernement fédéral également qui est aux prises avec un dette nationale énorme. Environ 35 cents de chaque dollar de recettes fiscales fédérales servent à payer la dette contre 12 cents en moyenne dans le cas des gouvernements provinciaux. Pourtant, les dépenses fédérales en agriculture, au cours de l'exercice de 1988-1989, étaient pratiquement deux fois et demie plus élevées que celles de tous les gouvernements provinciaux réunis.

• (1925)

Cela n'empêche pas le gouvernement fédéral d'offrir à nouveau son aide aux agriculteurs cette année. Nous acceptons volontiers de poursuivre les discussions avec les provinces pour pouvoir arrêter des programmes qui seront aussi complets et aussi efficaces que possible.

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, le 9 avril 1990, j'ai été heureuse de constater que le ministre des Pêches était d'accord avec moi lorsque je lui posais la question suivante, que l'on peut lire à la page 10337 du hansard:

> Le ministre ne pense-t-il pas qu'il vaudrait mieux évaluer les stocks actuels et s'assurer que nous avons exploité à toutes les avenues des espèces existantes avant de dire aux gens qu'ils doivent abandonner le travail de leur vie et faire une croix sur l'histoire de toutes ces localités qui dépendent de la pêche?

J'ai vraiment aimé sa réponse. On lit, toujours à la page 10337 du hansard:

> Oui, monsieur le Président, je suis d'accord.

J'étais contente parce que cela sembler indiquer que le ministre avait été impressionné par les arguments de nombreux pêcheurs du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse qui affirmaient ne pas croire que les évaluations des stocks faites par le ministère dans la région de Scotia-Fundy étaient fiables.

J'étais contente aussi parce qu'avec l'imminent programme d'aide aux pêches, il prévoyait accroître substantiellement la participation du ministère à la commercialisation des espèces sous-utilisées de sorte que les Canadiens de l'Atlantique puissent commencer à retirer les avantages de la pleine exploitation de leurs ressources halées.

J'ai demandé à maintes reprises au ministre et à son prédécesseur de baser l'aide accordée à la Nouvelle-Écosse sur des évaluations scientifiques et sur la commercialisation pour des raisons bien simples. Premièrement, il n'y a, à ma connaissance, jamais eu d'évaluation complète des stocks dans la région Scotia-Fundy. Il est vrai que le ministère a envoyé des navires de recherches, mais seulement quelques semaines chaque année: deux semaines sur le Banc Browns et deux semaines sur le Banc Georges.

Étant donné ce qu'ils trouvent dans l'eau, les pêcheurs locaux ne croient pas qu'il suffit d'étudier les stocks. Leurs constatations ne correspondent en rien à la méthode pessimiste d'évaluation des stocks du ministère. Il n'acceptent pas les évaluations, sauf pour ce qui est des stocks d'aiglefin qui sont dans un piètre état depuis le début des années 1970 et sont peut-être en meilleure santé aujourd'hui qu'ils ne l'étaient alors.

Lorsque, devant le comité, j'ai demandé à M. Leslie Harris son opinion sur les évaluations gouvernementales des stocks de la plate-forme Scotian, lui aussi a jugé qu'il y avait beaucoup a redire à leur sujet. Le gouvernement n'a pas encore appliqué le nouveau «modèle d'adaptation» à Scotia-Fundy. Ce modèle a été utilisé par le gouvernement pour étudier les stocks de morue du nord depuis 1988 et, bien qu'il ne soit pas parfait, selon M. Harris, ce serait au moins une meilleure évaluation que la méthode empirique que suit actuellement le ministère.

En appliquant ce nouveau modèle, on réussirait peut-être à recréer la crédibilité non existante des services du ministère en ce domaine, notamment à Scotia-Fundy en ce qui concerne les stocks.

En deuxième lieu, j'étais heureuse parce que le gouvernement a une responsabilité égale et qu'il doit s'assurer que ceux qui sont touchés par sa mauvaise gestion puissent exploiter de façon rentable les milliers de tonnes d'espèces censément sous-utilisées qui sont actuellement allouées aux navires étrangers à l'intérieur de notre zone de 200 milles.

À cet égard, les mesures devraient venir en aide aux pêcheurs et aux travailleurs d'usines de poisson et leur permettre d'aller pêcher les espèces sous-utilisées et de les vendre aux pays qui viennent ici pêcher dans notre zone de 200 milles et au-delà. Nous devons investir dans la commercialisation de ces espèces sous-utilisées. Cela suppose beaucoup d'argent et beaucoup plus que le 1,9 million de dollars dépensé pour la promotion, tous les fruits de mer au Canada en 1989. Il faudra que le gouvernement consacre plus d'argent à ce chapitre pour développer pleinement nos espèces sous-utilisées sur la côte est et concurrencer les étrangers qui estiment qu'il est profitable de venir pêcher ici, alors que c'est nous qui devrions y pêcher.

• (1930)

Je ne dis pas que c'est une panacée, mais simplement que des usines sont fermées et des bateaux sont amarrés actuellement parce qu'ils dépendent des trois stocks traditionnels: la morue, l'aiglefin et la goberge. À l'heure actuelle, ces usines et ces bateaux n'ont pas de solution de rechange profitable. Une des solutions de rechange doit porter, à mon avis, sur les espèces les moins pêchées et les marchés que nous pourrions trouver. En même temps que le ministre offre son programme d'aide, il devrait, je pense, écouter les pêcheurs et instituer une grandeur de maille uniforme pour les filets non seulement pour la pêche côtière mais aussi pour la pêche hauturière—ces grands bateaux de plus de 100 pieds qui pêchent actuellement et n'ont pas de limite sur la grandeur de maille des filets, comme les étrangers qui pêchent dans notre zone de 200 miles.

Ce règlement à lui seul, si on écoute les pêcheurs côtiers en ce qui concerne la grandeur de la maille des filets, protégerait probablement davantage de poisson que tout ce que le ministre pourrait faire dans son programme d'aide. Je dis cela parce depuis deux semaines il a autorisé les pêcheurs côtiers à prendre 20 000 livres de morue, d'aiglefin ou de lieu jaune pendant trois semaines. Cela signifie qu'ils prendront les meilleurs poissons et qu'ils continueront à rejeter le reste. Si on avait imposé une grandeur de maille pour les filets aux étrangers pratiquant la pêche côtière comme la pêche hauturière, nous n'aurions pas le gaspillage auquel nous assistons actuellement.

Pour conclure, j'ai posé ma question avec l'intention d'offrir des conseils qui aideraient, à mon avis, le ministre à remédier à la crise actuelle d'une manière qui permette d'aboutir à une solution constructive et à une pêche saine pour tous. Je n'aime pas voir l'attitude négative dont nous sommes témoins ces derniers jours alors que le ministre accuse les Canadiens de l'Atlantique d'utiliser la pêche, une ressource renouvelable, comme moyen d'accès au programme d'assurance-chômage. Les pêches ont été très rentables sur la côte est. Elles connaissent actuellement une période de crise. Plusieurs solutions s'offrent à nous. On ne doit pas retirer aux localités et aux gens qui vivent de la pêche ces moyens d'existence comme l'a annoncée le ministre la semaine dernière.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, le gouvernement actuel est entièrement dévoué à la cause d'un secteur des pêches de l'Atlantique qui soit rentable et productif et qui contribue de façon marquée au bien-être des Canadiens des provinces de l'Atlantique. Nous reconnaissons qu'il importe que les Canadiens utilisent nos ressources à l'avantage des Canadiens. Il faut pêcher les espèces sous-utilisées toutes les fois que c'est possible. De saines méthodes de conservation et de gestion sont la base sur laquelle tout cela pourra s'élaborer. Le ministre des Pêches et des Océans annoncera sous peu à l'intention des pêcheurs de l'Atlantique un programme qui s'attaquera aux problèmes actuels et nous permettra d'implanter avec assurance un secteur des pêches qui soit viable à long terme.

L'année dernière, ayant constaté une croissance plus faible que prévue de la biomasse, le gouvernement a chargé un organisme indépendant d'enquêter sur l'état des stocks de morue du Nord du point de vue de la science et de la gestion. Les membres de cet organisme ont examiné les données utilisées pour évaluer et prévoir le volume des prises, les méthodes utilisées au Canada et à l'étranger, et les calculs qui ont abouti à l'évaluation de 1989. Dans son rapport, l'organisme formule plusieurs recommandations quant à la façon de mieux évaluer les réserves, de favoriser la recherche scientifique et d'appliquer les techniques pertinentes à l'évaluation annuelle et aux activités de gestion.

De même, le groupe de travail *Scotia-Fundy Groundfish* a considéré une grande variété de questions liées à l'efficacité de la gestion des ressources, à la capacité des navires et à l'impact de l'adaptation. Le groupe de travail a formulé plusieurs recommandations en vue d'améliorer

l'évaluation scientifique. Il a recommandé en outre de favoriser la conservation au moyen d'une meilleure réglementation concernant la dimension des engins de pêche. Toutes ces recommandations ont fait ou feront l'objet de discussions avec Le secteur. Nous avons déjà commencé à mettre en oeuvre certaines des recommandations de ces deux rapports et nous en examinons d'autres en détail.

• (1935)

Les secteurs de la pêche côtière et hauturière vont tous les deux bénéficier d'une meilleure pénétration des marchés par suite d'une meilleure exploitation des espèces sous-utilisées. Évidemment, le secteur de la transformation en profitera lui aussi.

Dans le cadre du projet de 1990 concernant le poisson de fond de l'Atlantique, une liste des espèces sous-utilisées a été établie afin d'en favoriser l'utilisation tant dans l'intérêt de la pêche que de la transformation. En outre, des fonds sont consacrés aux espèces sous-utilisées dans le cadre des ententes auxiliaires fédérales-provinciales. Par ailleurs, le Programme de développement des pêches de l'Atlantique mis en oeuvre sous l'égide de Pêches et Océans Canada assure le financement de travaux concernant l'exploitation des espèces sous-utilisées prises à l'heure actuelle. Certaines entreprises ont déjà reçu des crédits pour l'exploitation de ces espèces, notamment le merlu argenté et le maquereau.

Le député sait que le gouvernement a beaucoup fait dans cet important domaine.

LES CENTRES POUR LES FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui, car j'ai été tout à fait insatisfaite de la réponse du ministre à l'une de mes questions au sujet du financement des centres pour femmes.

Avant de préciser les raisons pour lesquelles j'ai jugé la réponse du Secrétaire d'État tout à fait insatisfaisante, je souhaite exhorter tous les ministres siégeant aux Comité des priorités et de la planification à répondre positivement aux lettres que leur font parvenir les partisans des centres pour femmes à Terre-Neuve. On a demandé aux ministres s'ils étaient en faveur du rétablissement du financement de base dans le cas des centres pour femmes. Il s'agit là d'une requête tout à fait simple et une réponse simple suffira: oui ou non. Je les exhorte à répondre par l'affirmative et à envoyer leur réponse aux femmes de Terre-Neuve le plus tôt possible.

J'invite le gouvernement à prendre des mesures positives au sujet des centres pour femmes. Cessez de consacrer inutilement de l'argent à la sécurité; affectez-le plutôt au financement de base des centres pour femmes. Ne gaspillez pas des millions de dollars pour les feux d'artifice et les cérémonies marquant la Fête du Canada, mais servez-vous plutôt de cet argent pour les centres pour femmes. Prévoyons dix minutes de moins de feux d'artifice et finançons nos centres pour femmes.

Je veux m'arrêter plus particulièrement sur la réponse du Secrétaire d'État à la question que je lui ai posée le 10 avril. Je lui ai demandé alors s'il entendait rétablir le financement de base des centres pour femmes. En effet, selon moi, si le secrétaire d'État pouvait dépenser environ 560 000 $ afin de renforcer la sécurité à ses bureaux régionaux et faire venir à ses frais des femmes du Yukon, de Terre-Neuve, de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse à Montréal, afin qu'elles le rencontrent au sujet du financement, il se devait de consacrer cet argent au financement de base des centres pour femmes et de résoudre une fois pour toutes ce problème.

Le Secrétaire d'État dépense à l'heure actuelle un tiers des sommes économisées grâce aux compressions budgétaires, afin de limiter les dégâts sur le plan politique. Les femmes sont en colère. Elles manifestent, car on a sabré dans le financement de services essentiels. Ces femmes ne constituent pas une menace. Elles ne sont pas violentes. Elles veulent tout simplement signaler, en utilisant les moyens à leur disposition en tant que citoyens d'un pays démocratique qu'elles désapprouvent la façon de procéder du gouvernement. S'il rétablit le financement en question, le secrétaire d'État n'aura pas à engager davantage de gardes de sécurité.

Le ministre n'a même pas pensé aux répercussions d'une sécurité accrue aux bureaux régionaux du Secrétariat d'État. Ces bureaux s'occupent également des demandes de citoyenneté des néo-Canadiens. Que vont penser les réfugiés? Il s'agit, dans certain cas, de réfugiés qui ont échappé à des États policiers et qui, au moment de demander la citoyenneté au Canada, se heurteront à des portes fermées et à des hordes de gardes de sécurité les empêchant de pénétrer dans des locaux publics. En effet, les bureaux du Secrétariat d'État sont des immeubles publics. Le ministre devrait savoir qu'il est tout à fait répréhensible de sa part de décider de fermer les bureaux en question au public—aux gens qui paient pour ces bureaux.

Le secrétaire d'État n'a pas répondu à ma question le 10 avril. Il a simplement cherché à renverser la question en me demandant si je pensais qu'il ne devrait pas s'entretenir avec des représentantes des centres pour femmes. Eh bien, il n'aurait pas à gaspiller un demi-million

de dollars pour embaucher du personnel de sécurité et pour payer des voyages en avion d'un bout à l'autre du pays s'il rétablissait simplement le financement de base. Il n'avait tout simplement pas de réponse satisfaisante à donner à ma question.

• (1940)

Les femmes actives dans ces centres veulent tout simplement ravoir leur financement de sorte qu'elles puissent continuer de fournir de l'information et des services d'orientation et de counselling qui sont indispensables pour leurs localités et pour les femmes vivant dans ces localités.

Je me suis exprimée plusieurs fois, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, sur la question du financement des centres pour femmes. Le jour où j'ai posé ma question, des Québécoises sont venues par autocars entiers manifester en faveur de leurs centres pour femmes. Mon collègue, le député de Chambly, au Québec, a partagé avec moi le temps consacré à la question ce jour-là sur le financement des programmes pour les femmes. Il se préoccupe lui aussi énormément de l'abdication de la responsabilité fédérale à l'égard des centres pour femmes, comme le font tous les néo-démocrates. Il a signalé que 39 des 75 centres qui s'étaient vu couper complètement le financement de base se trouvaient au Québec. C'est plus de la moitié des centres victimes des coupures. Il a mis en doute la déclaration de l'attaché de presse du secrétaire d'État voulant que les réductions du gouvernement fédéral aient des «effets bénéfiques» sur les centres pour femmes du Québec.

L'attaché de presse a essayé de nous faire accroire que la décision du Québec d'augmenter le financement des centres pour femmes avait pour origine le budget fédéral et ces compressions. En fait, cette décision a été prise l'été dernier. Le gouvernement du Québec comptait sur le financement de base du fédéral. Les subventions de Québec devaient s'ajouter au financement fédéral, et non le remplacer. Le porte-parole du gouvernement du Québec auquel nous avons parlé ce matin-là a déclaré qu'on ne pouvait absolument pas dire que le budget fédéral favorisait les femmes. Le gouvernement du Québec a reconnu la valeur et la nécessité des centres pour femmes. Ce que, manifestement, le gouvernement fédéral n'a pas fait.

Dans ma propre province, la Colombie-Britannique, les centres pour femmes ferment leurs portes. Les uns après les autres. Ils ne peuvent continuer d'exercer leur activité sans financement de base. Dix centres pour femmes de la Colombie-Britannique ont déjà dû fermer leurs portes à cause du gouvernement conservateur. Il semble que le terme «conservateur» soit devenu synonyme de mauvaise nouvelle pour les femmes canadiennes.

En réponse à la question du député de Chambly, le secrétaire d'État a mentionné à quel point ses rencontres avec les femmes concernées avaient été agréables. Elles seraient pas mal plus agréables s'il pouvait garantir le financement de base des centres pour femmes. Le secrétaire d'État semble être passé maître dans l'art d'esquiver les questions. Il n'a pas vraiment répondu à la question du député de Chambly ni à la mienne. Ma question, consignée dans le hansard du 10 avril, était la suivante:

> Le secrétaire d'État est-il prêt à s'engager dès aujourd'hui à rétablir le financement de base des programmes destinés aux femmes?

Étant donné que le ministre n'a pas répondu par oui ou par non, j'ai hâte d'entendre ce que son représentant va dire aujourd'hui. Va-t-on permettre aux centres pour femmes qui ont dû fermer leurs portes de rouvrir? Va-t-on rétablir le financement de base des programmes destinés aux femmes et ce, dès aujourd'hui? Oui ou non?

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je réponds ici à la question que la députée a posée le 10 avril dernier au sujet de la réunion à laquelle le secrétaire d'État a convoqué des représentantes de divers centres pour femmes.

Ma collègue critiquait le fait que le ministre dépense de l'argent pour faire venir des femmes à Montréal pour discuter des coupes que le gouvernement a effectuées dans le financement de base des centres pour femmes.

Je suis persuadé que si la députée y réfléchissait bien, elle reconnaîtrait qu'en ces temps de restrictions budgétaires, il est de la plus haute importance qu'une communication existe entre le gouvernement fédéral et ses administrés.

Cette réunion de représentantes de plusieurs centres pour femmes a permis un échange fructueux entre le ministre, ses hauts fonctionnaires et les représentantes en question.

Le ministre a fait preuve de réalisme à cette réunion. Il n'a pas prétendu avoir toutes les réponses que les femmes voulaient entendre. La réunion a cependant fourni aux femmes une excellente occasion d'exprimer leurs inquiétudes et, au ministre, celle d'expliquer la situation dans laquelle se trouvent son ministère ainsi que le gouvernement.

Ce n'est pas de gaieté de coeur que le gouvernement a pris la décision d'éliminer le financement de base des centres pour femmes. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des sacrifices qu'on demande à tous les Canadiens de faire afin de mettre de l'ordre dans nos finances publiques.

Il est absolument indispensable de réduire le déficit et de comprimer les dépenses si nous voulons nous doter d'une économie saine et compétitive, d'une économie qui nous permette d'appliquer les programmes sociaux et d'aider les moteurs sociaux, par exemple les centres féminins.

Seule une économie de ce genre pourra créer un climat social générateur d'une véritable égalité pour les femmes et pour les Canadiens.

Les réductions de crédits aux programmes de promotion de la femme résultent d'une décision qui a été difficile à prendre, mais je demande à mon collègue de se souvenir que pendant l'exercice en cours les programmes féminins vont aider plus de 500 projets.

Comme le ministre et d'autres membres du gouvernement l'ont signalé, les centres féminins sont invités à demander des subventions de projet. Le ministre leur a donné l'assurance qu'ils recevront des subventions d'administration pour des projets précis.

Voilà ce que le ministre a pu expliquer aux femmes qu'il a rencontrées à Montréal. On ne s'attendait pas à ce que tout le monde en sorte pleinement satisfait, mais la communication s'impose en ces temps difficiles, et cette rencontre a donné lieu à un important échange d'idées et d'opinions.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 46.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 24 avril 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à 163 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LA CONSOMMATION, LES CORPORATIONS ET L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE—DÉPÔT DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent de la consommation, des corporations et de l'administration gouvernementale.

C'est avec plaisir que je dépose ce rapport sur le service postal canadien dans les années 90 qui s'intitule: «L'acheminement du courrier». Il résulte d'une étude approfondie des services postaux que le comité a entamée en octobre 1989. Des députés de tous les partis ont travaillé très fort à la préparation de ce rapport et nous avons entendus des exposés de témoins de tout le Canada.

Notre mandat consistait à examiner les services actuels de Postes Canada en vue de recommander les améliorations qui permettraient à cette société de servir encore mieux les Canadiens. Les trois partis politiques se sont fort bien entendus sur ce rapport. Une trentaine des 39 recommandations sont unanimes. Le rapport comporte des rapports minoraites dans les domaines qui n'ont pas fait l'unanimité.

Nous avons pu constater que la Société canadienne des postes fonctionne bien à l'heure actuelle et que plus elle se donne des airs d'entreprise privée, mieux elle répond aux besoins des Canadiens. Par conséquent, nous recommandons dans ce rapport que soit enfin privatisée Postes Canada. Nous recommandons la vente d'actions aux employés de cette société et aux Canadiens en général.

Comme cette privatisation doit s'accomplir dans les formes, nous recommandons aussi que les activités de Postes Canada soient sévèrement réglementées de sorte que cette société continue d'offrir à tous les Canadiens des services postaux diligents et efficaces.

Nous recommandons également que Postes Canada tire parti de ses points forts et s'efforce d'améliorer son système de distribution et de tri.

Conformément à l'article 109 du Règlement. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Kingston et les Îles a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, sauf erreur, nous en sommes à la présentation des rapports de comités dans le cadre des affaires courantes. Le député est en train de faire un discours. Ou il présente son rapport et le résume brièvement, ou il ne le présente pas. S'il veut le présenter, qu'il le fasse. Sinon, il peut s'asseoir et se taire.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député a presque terminé sa déclaration. Le député de Halton—Peel.

M. Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente. Même si certains parlementaires ne semblent pas apprécier la teneur du rapport, le comité n'en recommande pas moins que, conformément à l'article 109 du Règlement, nous demandions au gouvernement de répondre à notre rapport. Je remercie la Chambre de son indulgence.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow-Lake): Madame la Présidente, à l'étape de la présentation des rapports que vous avez appelée tout à l'heure, le Comité de la consommation et des corporations et de l'adminis-

tration gouvernementale a déposé son rapport sur le système postal.

Mon opinion divergente est clairement exprimée dans ce rapport. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour déposer dans son intégralité ce rapport que j'ai rédigé et qui expose un point de vue différent.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, cette question a été discutée en comité et il a alors été décidé à la majorité que les partis d'opposition auraient droit à un certain nombre de pages. Je me suis arrangé pour respecter les contraintes imposées par le comité et je ne vois pas pourquoi les autres ne feraient pas de même.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Ma première observation s'adresse au député de The Battlefords—Meadow Lake. Le député qui présente le rapport d'un comité à la Chambre doit expliquer brièvement l'objet du rapport. En règle générale, personne d'autre ne devrait présenter un rapport à ce moment-là.

• (1110)

Si la Chambre consentait à l'unanimité à entendre le point de vue du député, je serais disposée à lui donner la parole, mais quelqu'un s'est déjà opposé à cette idée. Nous poursuivrons donc.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

MOTION DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 140 DU RÈGLEMENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Madame la Présidente, aujourd'hui je voudrais déposer une motion de renvoi au Comité des privilèges et des élections d'une pétition introductive d'un projet de loi d'intérêt privé qui a été produite en retard. La motion se lit comme suit:

> Que, conformément aux dispositions de l'article 140 du Règlement, la pétition d'Assurance-vie Desjardins, produite après le délai prescrit à l'article 132 du Règlement, ainsi que le septième rapport du greffier des pétitions présenté à la Chambre le jeudi 5 avril 1990, soient renvoyés au Comité permanent des privilèges et des élections afin que le Comité fasse les recommandations qu'il jugera à propos.

Madame la Présidente, je vous informe que j'ai consulté les deux autres partis politiques, et il semble qu'il y ait accord unanime possible ce matin pour que la motion soit acceptée par la Chambre.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer sa motion?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai le devoir de déposer une pétition qui a été certifiée conforme au Règlement quant à la forme et au fond.

Les pétitionnaires, qui sont nombreux, voudraient dire humblement à la Chambre que l'imposition d'une autre taxe, la taxe sur les produits et services de 7 p. 100, fera face à une forte opposition de la part de la majorité des Canadiens. Cette taxe causera des difficultés graves et injustes aux contribuables à revenus faibles et moyens. Ils disent aussi qu'elle imposera un fardeau énorme aux petites entreprises.

Ils s'opposent énergiquement à cette taxe qui constitue, à leur avis, une ponction fiscale sans précédent et qui fera aussi augmenter les taux d'inflation, d'intérêt et de chômage. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter la taxe proposée sur les produits et services et ils espèrent que c'est ce que fera le Sénat.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai aussi le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par un certain nombre d'habitants de la circonscription de Kamloops qui expriment leur inquiétude à l'égard de la taxe sur les produits et services.

Ils estiment que c'est une taxe très injuste qui s'appliquera à des choses comme les livres, les revues et les journaux, les couches, les cercueils, les combustibles domestiques et ainsi de suite. Ils signalent aussi que les grandes sociétés rentables ne sont assujetties à aucun impôt minimum réel. Ils demandent au Parlement du

Canada de forcer le gouvernement à retirer son projet. Selon eux, le gouvernement est en train de transférer le fardeau fiscal aux Canadiens ordinaires en imposant une taxe à la consommation qui est très régressive au lieu d'entreprendre une véritable réforme fiscale. Les pétitionnaires espèrent que le Sénat arrêtera cette taxe, mais j'ignore à quel point ils sont convaincus que cela se produira.

* * *

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai une autre pétition qui signale que le nombre des enfants du Canada qui vivent dans la pauvreté augmente en fait ces temps-ci. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de songer à présenter une déclaration générale des droits de l'enfant puisqu'il a déjà voté contre une initiative parlementaire allant dans ce sens, la motion M-254.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je désire présenter une pétition concernant la taxe sur les produits et services. Elle porte la signature de 35 Canadiens, dont certains appartiennent à la Fédération canadienne des enseignants.

Les pétitionnaires sont très préoccupés par cette taxe sur les produits et services. Ils estiment qu'elle est régressive et injuste et qu'elle menace la stabilité financière déjà précaire de nos écoles publiques et de nos autres services sociaux. Ils la considèrent comme inadmissible par le corps enseignant.

Ils s'inquiètent également des effets qu'elle va avoir sur les Canadiens à revenu moyen de ma circonscription, qui sont les parents des élèves. Pour ces raisons, entre autres, ils invitent le gouvernement à rejeter ce projet de taxe sur les produits et services.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre une pétition jugée correcte par le greffier.

La pétition est signée par de nombreux Canadiens habitant non seulement ma circonscription, mais également certaines circonscriptions avoisinantes. Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de confirmer immédiatement le droit de tous les Canadiens à l'accès universel aux prestations de sécurité de la vieillesse en annulant son projet de régime fiscal qui lui permettrait de récupérer ces prestations.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, je voudrais profiter du fait que je suis debout pour présenter, en vertu de l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées conformes par le greffier des pétitions et portant la signature de centaines de Canadiens qui s'opposent résolument à la nouvelle taxe sur les produits et services qui, à leur avis, représente une ponction sans précédent dans les poches des Canadiens et provoquera une augmentation de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage.

Enfin, madame la Présidente, j'ai aussi le devoir de présenter à la Chambre des pétitions qui portent littéralement des milliers de signatures. Les pétitionnaires demandent également au gouvernement d'arrêter la mise en oeuvre de sa taxe sur les produits et services à laquelle les signataires s'opposent vigoureusement. Malheureusement pour les milliers de personnes qui les ont signées, les pétitions n'ont pu être certifiées par le greffier et je prendrai donc la responsabilité de les envoyer directement au ministre des Finances le plus tôt possible.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un certain nombre de pétitions concernant la taxe sur les produits et services. Ces pétitions, qui comprennent 35 pages, sont signées par des habitants de Surrey et d'autres municipalités du sud-ouest de la Colombie-Britannique qui font valoir que le projet de taxe sur les produits et services est injuste, car il ne tient pas compte de la capacité de payer des contribuables.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services et d'opérer une vraie réforme fiscale, notamment de prélever un impôt minimal auprès des particuliers et des sociétés riches.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je suis heureux de déposer une autre pétition. Certains jugeront peut-être qu'il est un peu tard. Il s'agit d'une pétition signée par des habitants de Kingston qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

La taxe a été adoptée à la Chambre contre la volonté de l'opposition et de certains députés ministériels devenus d'anciens ministériels, mais les pétitionnaires, j'en suis convaincu, placent leurs espoirs dans le Sénat non élu, en espérant que le Sénat renverra le projet de loi à la

Chambre pour que nous puissions le mettre à nouveau aux voix et peut-être le défaire.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à rejeter la taxe sur les produits et services et je demande instamment aux députés d'en face d'acquiescer à leur requête.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI PORTANT COMPRESSION DES DÉPENSES PUBLIQUES

MESURE MODIFICATIVE—ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-69 À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

> Que, relativement au projet de loi C-69, Loi modificative portant compression des dépenses publiques, un jour soit consacré aux délibérations à l'étape de la deuxième lecture; et
>
> Que quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement, toute délibération dont la Chambre est alors saisie soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

M. Gauthier: C'est tout à fait inacceptable, madame la Présidente!

• (1120)

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai l'horreur d'être ici aujourd'hui pour débattre cette motion proposée par le leader adjoint du gouvernement à la Chambre et, encore une fois, c'est une erreur de la part de ce gouvernement que d'introduire une telle motion.

Madame la Présidente, c'est la sixième fois que le gouvernement propose des motions d'attribution de temps dans cette Chambre, dans ce Parlement, et c'est une faute horrible, parce que cela indique que le gouvernement a perdu le contrôle de la Chambre, que le gouvernement n'a aucune idée à savoir comment introduire des projets de loi et des motions dans cette Chambre ainsi que de traiter des choses importantes ici telles les affaires publiques.

En plus d'avoir proposé des motions d'attribution de temps à six occasions, le gouvernement a également imposé la guillotine à 13 reprises pendant cette législature. C'est plus qu'aucun autre Parlement dans l'histoire du Canada. Je dis que ce gouvernement est le pire des gouvernements au Canada à cause de son incapacité à traiter des affaires publiques de cette Chambre de façon simple et ordonnée. Je dis que ce gouvernement doit ressentir suffisamment de honte pour son incapacité d'accomplir des choses importantes dans cette Chambre et traiter les affaires publiques. Treize fois la guillotine, six fois déjà, et maintenant la septième fois d'attribution de temps pendant cette législature. C'est trop!

Le leader du gouvernement n'est pas ici maintenant, mais son adjoint qui est ici devrait être particulièrement honteux de cette décision d'introduire cette motion aujourd'hui.

[*Traduction*]

J'ai dit maintes fois que c'était mal d'imposer la motion de clôture et que le gouvernement traitait le Parlement avec mépris en recourant à cette mesure. Je regrette d'avoir à le redire aujourd'hui, mais je suis bien obligé de le faire car nous sommes témoins d'une violation en règle des principes de la procédure parlementaire. Une coup d'oeil au Règlement suffit pour savoir ce qu'il prévoit comme procédure à l'étape de la deuxième lecture d'un projet de loi.

[*Français*]

Pendant la deuxième lecture, le Règlement prévoit huit heures de débat après les trois premiers discours: le discours du ministre qui a présenté le projet de loi, le porte-parole de l'opposition officielle ainsi que le porte-parole du troisième parti dans cette Chambre. Ces trois discours, d'une durée de 40 minutes, ne sont pas comptés dans les huit heures de débat. Après cela, huit heures de débat sont prévues: 20 minutes pour chaque discours, plus 10 minutes de questions et commentaires. Maintenant, nous avons la situation où le gouvernement n'a pas permis les huit heures de débat sur presque aucun projet de loi dans ce Parlement, peut-être sur le projet de loi sur l'avortement mais presque aucun autre projet de loi a huit heures de débat avant l'imposition de la guillotine ou

l'attribution de temps. Après les huit heures, quel est le règlement? Dix minutes pour chaque discours, et nous n'avons pas un discours de dix minutes sur ce projet de loi. Nous n'avons pas complété plus de deux heures et 21 minutes des huit heures proposées par le Règlement pour chaque projet de loi à l'étude à la Chambre. Et avant l'écoulement des deux heures et 21 minutes, le gouvernement a donné avis de cette motion d'attribution de temps.

[*Traduction*]

Il est aberrant que le gouvernement procède ainsi. Le gouvernement est incapable de négocier quelque arrangement que ce soit dans l'administration des affaires publiques. Les négociations ne semblent pas l'intéresser. Il ne pense qu'à faire adopter ce projet de loi.

On peut résumer ainsi l'attitude du gouvernement envers les députés: «Nous ne voulons pas vous entendre. Nous voulons uniquement savoir quand vous allez adopter le projet de loi sans en changer un iota. Si vous refusez d'obtempérer, nous vous imposerons la clôture et le projet de loi suivra son cours tout simplement.» Bref, il ne veut pas du tout entendre l'opposition.

Il se trouve que j'ai été élu, comme tous les députés de l'opposition, pour représenter les Canadiens aux Communes. Nous avons le droit et le devoir de discuter des projets de loi aux Communes, d'en signaler les lacunes et les failles au gouvernement. Et pourtant, le gouvernement voudrait que nous nous contentions de prononcer trois ou quatre discours et de laisser ensuite les projets de loi suivre leur cours. Voilà ce qu'il attend de nous.

Je me rappelle avoir suivi les délibérations des Communes naguère, non pas comme député, mais à partir de la tribune ou en lisant les comptes rendus. De nombreux débats sur des projets de loi ont parfois duré une ou deux semaines d'affilée. Nous ne nous sommes pas payé pareil luxe au cours de la présente législature. Qu'y a-t-il d'urgent? Rien ne presse. Le gouvernement nous laisse même partir en vacances prolongées. Et quand nous revenons, il nous dit: «Nous voulons faire adopter tel ou tel projet de loi en deux ou trois jours.» Trois jours est le maximum qu'il nous accorde en général.

M. Gauthier: Ou deux heures.

M. Milliken: Ou deux heures. Le gouvernement déclare: «Nous laisserons tomber le couperet une fois cette période terminée.»

Comme l'a dit le député d'Ottawa—Vanier, le gouvernement se sent généreux quand il alloue deux heures pour débattre un projet de loi.

Ce n'est pas ainsi que le Parlement fonctionne. Nous sommes ici pour tenir des débats, pas pour adopter des projets de loi simplement parce que le gouvernement les a présentés et veut les faire adopter.

Les ministériels doivent en avoir assez d'entendre parler d'un projet de loi quand il est déposé à la Chambre des communes, car je suis certain que le Cabinet discute longuement de la plupart des mesures législatives. C'est ce qui se passe.

M. Mills: Ils s'inquiètent au sujet des défections.

M. Milliken: Ils s'inquiètent au sujet des défections, comme le député de Broadview—Greenwood l'a signalé. Le gouvernement a déjà perdu deux députés et je me suis laissé dire qu'il va en perdre beaucoup d'autres avant longtemps. Les rats se sauvent quand le navire sombre.

Quoi qu'il en soit, le Cabinet en a discuté tellement longtemps que le débat les ennuie. Ils disent: «Le débat ne nous apprend rien de nouveau, à quoi bon écouter ce que l'opposition dit du projet de loi?» Manifestement, le Cabinet ne s'entend pas sur ces questions. Les ministres n'arrivent à se décider que longtemps après que le projet de loi aurait dû être déposé à la Chambre. Ils s'amènent ici, lancent le projet de loi sur la table et disent: «Passez-le immédiatement».

Voilà comment se comporte le leader du gouvernement à la Chambre. C'est une mauvaise attitude. J'espère que le nouvel adjoint du leader du gouvernement va se montrer plus coopératif et faire comprendre à son patron que ce n'est pas la bonne façon de fonctionner dans une démocratie parlementaire.

Le Parlement existe pour débattre les projets de loi, signaler leurs lacunes et donner aux Canadiens qui s'y opposent l'occasion d'exprimer leur opinion et leur désaccord.

Les projets de loi sont tellement minables que le gouvernement préfère ne pas savoir ce que les Canadiens pensent. Il ne rate pas une occasion de couper court aux débats. Comme je l'ai signalé, on a coupé court au débat maintes fois—vingt fois au cours de la présente législature—en ayant recours soit à la clôture soit à l'attribution de temps. C'est beaucoup trop. Cette pratique dure depuis trop longtemps et ce débat ne fait que commen-

cer. Pourtant, le gouvernement cherche à bâillonner les Canadiens.

Je défie n'importe lequel des ministres qui a été élu pour siéger ici d'intervenir et de participer au débat sur ce projet de loi pour que le débat dure plus d'une journée comme l'a proposé le leader suppléant du gouvernement à la Chambre. Eux aussi ont été élus par leurs électeurs.

Les gens de Kingston et des Îles en ont eu assez de ce gouvernement aux dernières élections en 1988. Ils voulaient être représentés à la Chambre de façon efficace et que l'on défende leurs droits violés par un gouvernement qui veut faire adopter le genre de motion présentée ici aujourd'hui. Ils ne s'attendaient pas à ce qu'un député soit bâillonné par l'application de la clôture et de l'attribution de temps qui s'est déjà répétée vingt fois ici, et nous n'avons pas encore siégé deux ans.

• (1130)

Jamais auparavant un Parlement canadien n'a subi ce genre d'outrage. C'est un abus des droits de tous les parlementaires et un outrage de la pire sorte à la Chambre. Le leader suppléant à la Chambre devrait avoir le courage de retirer immédiatement cette motion et de présenter ses excuses à la Chambre pour l'avoir présentée.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, pour reprendre les dernières paroles de mon collègue, je me demande si le leader adjoint du gouvernement ne serait pas prêt à démissionner, car je ne puis m'imaginer qu'il soit sérieux lorsqu'il affirme que nous avons eu suffisamment de temps pour discuter du projet de loi C-69. Après tout, madame la Présidente, il s'agit là d'un projet de loi qui va plafonner la contribution du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire, aux soins de santé et hospitaliers, ainsi qu'aux services sociaux et à l'assistance sociale, dans les provinces. En d'autres termes, cette mesure va à l'encontre de l'essence même du Canada. Pourtant, le gouvernement affirme que le débat a suffisamment duré.

Madame la Présidente, il ne fait que commencer. Je le répète, nous avons discuté pendant moins de 3 heures ce projet de loi fiscal extrêmement important qui va faire l'objet d'un débat au cours des prochains mois, et après 2 heures et 20 minutes de discussions, le gouvernement affirme que cela suffit, qu'il ne veut pas entendre davantage de voix opposées à son projet. Il ajoute qu'il n'entend pas se faire rappeler ce qu'il fait et qu'il ne souhaite pas que les Canadiens comprennent où il veut en venir.

Cela se produit à un moment extrêmement intéressant. Dans d'autres régions du monde, dans certains pays communistes de l'Europe de l'Est, les gouvernements ouvrent leurs Parlements et se disent prêts à accepter que certains ne partagent pas leurs opinions. Ils sont disposés à reconnaître que l'opposition a un rôle à jouer et à prêter l'oreille à ceux qui critiquent les mesures qu'ils prennent.

C'est ce qui se passe en Europe de l'Est, et le monde s'en réjouit. Pourtant, dans notre propre pays, sous un régime conservateur, le gouvernement ne cesse d'affirmer qu'il n'entend pas permettre aux gens élus par les Canadiens de s'exprimer afin de défendre leur point de vue à la Chambre des communes.

Regardez les banquettes aujourd'hui. Celles de l'opposition sont toutes occupées. Selon moi, tous les députés de l'opposition veulent s'élever contre les compressions proposées par le gouvernement dans les domaines de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé. Et pourtant, le gouvernement affirme qu'il ne va pas permettre à la Chambre des communes de jouer le rôle qui lui revient. Il n'a absolument pas l'intention de laisser les députés de l'opposition exprimer leur point de vue sur ce projet de loi. Il va entraver le fonctionnement de notre régime démocratique.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Surrey—White Rock invoque le Règlement.

M. Friesen: Madame la Présidente, le député de Kamloops vient de déclarer que tous les députés de l'opposition se trouvaient à leur place. Je me demande s'il pourrait nous nommer les quatre députés néo-démocrates qui sont là aujourd'hui.

M. Riis: Madame la Présidente, c'est là le genre d'inepte à laquelle le député nous a habitués. Renonçant à le suivre dans cette voie, je ne vais pas lui demander à mon tour de me nommer les députés ministériels qui sont là aujourd'hui. Cependant, madame la Présidente, vous constaterez que dans son embarras, le député refusera de participer au présent débat, et tout ce qu'il trouve de plus intelligent à faire, c'est d'invoquer le Règlement pour demander sottement quels députés sont là aujourd'hui, alors que c'est son gouvernement qui veut obliger tous les Canadiens à accepter contre leur gré la taxe sur les produits et services.

Quatre-vingt p. 100 des Canadiens ont fait savoir au gouvernement qu'ils s'opposaient à cette taxe et l'ont exhorté à y renoncer. Celui-ci s'attribuant le rôle d'état omniprésent, embauche des milliers de percepteurs. Il prétend savoir ce dont les Canadiens ont besoin et refuse d'envisager toute autre solution. Il sait qu'il peut agir à sa guise et faire preuve d'arrogance, car il jouit de la majorité. Il peut traiter les Canadiens selon son bon plaisir, voire même les contraindre à accepter sa TPS.

Le gouvernement actuel est arrogant et anti-démocratique. Il a adopté à l'égard de la Chambre des communes une attitude méprisante et il se moque éperdument des traditions parlementaires de notre pays; autrement, il permettrait aux députés d'étudier d'une façon plus approfondie l'une des mesures budgétaires les plus importantes dont la Chambre soit saisie.

Mais il est déterminé à restreindre le débat. Ce que je m'applique à faire ressortir, c'est qu'il y a à la Chambre des communes des députés de l'opposition que leurs électeurs ont choisi pour les représenter. Bien qu'ils aient été élus pour dire ce qu'ils pensent des projets de loi, le gouvernement les musèle. Il empêche les Canadiens de s'exprimer.

Pour cette raison, j'ai parfois l'impression à l'heure actuelle de vivre sous un régime totalitaire. De plus en plus, les députés qui occupent les banquettes ministérielles adoptent des attitudes dictatoriales et totalitaires.

Je demande à mes honorables vis-à-vis s'ils se souviennent d'un gouvernement qui ait eu recours aussi fréquemment à la clôture pour museler les députés. Depuis que le Canada existe, pas un seul gouvernement n'a cherché aussi fréquemment que celui-ci à contraindre le Parlement. En fait, uniquement pendant cette courte législature, on y a eu recours 13 fois pour des projets de loi que le gouvernement a refusé qu'on débatte dans les règles.

Vous savez aussi bien que moi, madame la Présidente, que nous n'autorisons que huit heures de plein débat et qu'ensuite les députés prononcent des discours de dix minutes. Cela réduit normalement le débat à deux ou trois jours. Mais après une seule heure de débat, le gouvernement a annoncé qu'il en avait assez. À mon avis, ce n'est pas conforme à la tradition démocratique pour laquelle des Canadiens ont lutté pendant des générations pour la faire respecter. Le gouvernement a dit aux Canadiens: «Nous avons la majorité maintenant et nous allons faire ce que nous voulons, notamment rendre inutile le Parlement du Canada.»

J'ai encore du mal à croire que mes collègues qui siègent en face soient fermement résolus à imposer à tous les Canadiens cette taxe sur les produits et services parce qu'ils y croient vraiment, et pourtant il semble que ce soit le cas, puisqu'ils votent en sa faveur à maintes reprises.

Nous avons une tâche assignée, et nos électeurs s'attendent à ce que nous l'accomplissions. Le rôle des représentants de l'opposition officielle est de critiquer les projets de loi du gouvernement lorsqu'ils sont présentés. Si c'est un bon projet de loi, nous l'appuyons. À maintes reprises, après un débat très court et, parfois même, sans aucun débat, nous avons simplement adopté de bons projets de loi.

Mais quand nous en voyons un comme le projet de loi C-69 où le gouvernement va essentiellement supprimer l'aide dont les Canadiens ont bénéficié en matière d'enseignement postsecondaire, naturellement plusieurs d'entre nous veulent s'élever contre l'initiative en question. Après tout, les jeunes de notre pays sont l'élément vital du Canada. Ils constituent la ressource la plus importante dont nous disposons. Nos jeunes font des études postsecondaires afin de pouvoir remplir leur rôle légitime dans l'économie fondée sur l'information des années 1990 et de l'avenir. Pourtant le gouvernement déclare que, vraisemblablement, il ne croit pas aux jeunes, ni au financement de l'enseignement postsecondaire, ni à ce que font pratiquement tous les autres pays occidentaux industrialisés, à savoir, investir dans notre plus importante ressource que sont les jeunes de notre pays.

Le gouvernement va plafonner sa contribution à l'enseignement postsecondaire. Peut-on imaginer quelque chose de plus rétrograde, de plus inconsidéré que cela? Si les Canadiens savaient ce que fait le gouvernement, s'ils se rendaient compte qu'il ne continuera pas de financer les hôpitaux canadiens, les soins médicaux et l'assurance-maladie au Canada dans la même mesure que par le passé, qu'il ne continuera pas de soutenir nos universités, nos écoles de métiers, nos écoles techniques et nos collèges comme l'État l'a fait jusqu'ici, ils jugeraient avec encore plus de cynisme le rôle que joue le gouvernement.

Pour conjurer cette opposition, le gouvernement va donc essayer d'empêcher les Canadiens de savoir ce qu'il fait, et la meilleure façon de le faire consiste à réduire la Chambre des communes au silence, à empêcher les députés de l'opposition de révéler ce que le gouvernement essaie de faire dans ces domaines critiques des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire. Le gou-

vernement a maintenant annoncé qu'il va appliquer la clôture au débat, qu'il ne permettra pas aux députés de l'opposition ou peut-être même aux députés ministériels d'exprimer leur opinion.

C'est antidémocratique, cela va à l'encontre des traditions parlementaires que nous maintenons et auxquelles nous vouons un si grand respect depuis des générations, et cela ajoute à l'antipathie que les Canadiens éprouvent à l'endroit du gouvernement actuel. Comment peut-on, madame la Présidente, respecter un gouvernement qui est antidémocratique? Comment peut-on respecter un gouvernement qui affiche une attitude totalitaire à l'égard de la Chambre des communes? Comment peut-on respecter un gouvernement qui se montre jour après jour antidémocratique en muselant les députés à la Chambre des communes?

• (1140)

Il n'est pas étonnant que seulement 16 p. 100 des Canadiens appuient maintenant sans enthousiasme le gouvernement actuel, et cette proportion est probablement en train de chuter.

Je dirai pour conclure que, si le gouvernement continue de se conduire de façon aussi hostile au Parlement, à la Chambre des communes et à la démocratie, il va finir par perdre cet appui de 16 p. 100 des Canadiens, car leur appui va s'éroder encore davantage, et le gouvernement ne mérite pas autre chose.

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, je n'ai pu m'empêcher d'écouter les discours plutôt ridicules des députés de Kingston et les îles et de Kamloops. En fait, le premier ne s'est pas prononcé sur le fonds du projet de loi, se contentant de parler de la motion d'attribution de temps.

M. Gauthier: Madame la Présidente, le ministre n'ignore sans doute pas que nous discutons maintenant de l'attribution de temps, qui réduit le débat sur un projet de loi, et non du fonds de la substance de celui-ci. Il devrait donc s'en tenir à l'objet du débat, soit la procédure, et ne pas parler du fonds du projet de loi.

M. Dick: Madame la Présidente, ils peuvent certes parler en même temps du fonds du projet de loi s'ils le veulent, mais on peut s'attendre à ce qu'ils se servent des deux heures pour divaguer. Le député de Kamloops a pris deux minutes de son temps pour parler de la substance du projet de loi. Pendant les huit minutes suivantes, il a parlé de tactiques dictatoriales.

Regardez à la tribune de la presse. Même la sentinelle solitaire de la Presse canadienne brille par son absence. La presse ne s'intéresse pas le moins du monde à ce que fait l'opposition.

Mme Clancy: Vous parlez donc pour les médias.

M. Dick: De toutes les institutions démocratiques du monde libre, c'est le Parlement canadien qui est le plus bavard. Nous discutons pendant des jours et des jours. Depuis 1950, à la Chambre des communes britannique, seulement deux débats de deuxième lecture ont duré plus de deux jours. Le débat y a duré six jours quand ce pays a adhéré à la Communauté économique européenne et trois jours quand a été supprimé le Conseil métropolitain de Londres.

J'ai siégé du côté de l'opposition pendant 12 ans. Je sais comment cela se passait. L'idée était de parler indéfiniment pour forcer le gouvernement à imposer la clôture ou l'attribution de temps. Je sais que c'est une tactique qu'on emploie.

Je suis persuadé que, à trop parler aux Communes, nous allons finir par perdre toute influence. Nous devons chercher des moyens de moderniser nos délibérations. Nous devons nous adapter à notre temps. Le député de Kingston et les Îles envisage une semaine ou deux de débat à l'étape de la deuxième lecture, alors qu'en Angleterre on y consacre au plus deux jours.

Nous ne manquons pas de temps. Nous allons débattre de la question pendant six heures supplémentaires. Nous aurons d'autres occasions d'en parler.

Il faut repenser sérieusement notre façon de fonctionner. Au lieu d'une opposition systématique entre un gouvernement qui fait des propositions et des partis d'opposition qui les commentent, il faudrait prendre le temps d'examiner en profondeur le fonctionnement de la Chambre.

Je connais, par exemple, la tactique dilatoire des pétitions. En Angleterre, toutes les pétitions sont déposées auprès du greffier. Une réponse y est donnée. Nous pourrions déposer les nôtres auprès du greffier. Inutile de passer des heures aux Communes à les lire. Personne ne suit la présentation des pétitions à la télévision et personne n'en parle non plus dans les journaux. On rend compte des pétitions déposées dans le *Feuilleton*, qui ont

donc ainsi droit à la même mention que celles qui font l'objet d'une intervention à la Chambre.

Nous pourrions comparer la façon dont d'autres parlements mènent leurs affaires. Au lieu de nous laisser dépasser et de gaspiller notre temps, nous devons essayer de nous organiser. Les leaders de tous les partis pourraient chercher ensemble une meilleure façon d'organiser notre temps qui nous épargnerait d'aussi ridicules accusations de dictature.

Vous devez admettre que, lorsqu'on débite ce genre de balivernes à la Chambre des communes, il y a de quoi se demander pourquoi nous sommes réunis ici aujourd'hui, et pourquoi nous consacrons temps et argent à des discussions aussi futiles.

Adoptons donc une attitude un peu plus sensée et plus réaliste, dans le contexte d'aujourd'hui. Mettons à profit les débats parlementaires pour discuter des choses importantes et pour progresser. Pas besoin de une ou deux semaines à chaque fois. Il faut avancer. Qu'on ne vienne pas nous raconter qu'il faut prendre deux semaines pour discuter de ceci ou de cela, ou que le gouvernement a recours à des tactiques dictatoriales.

La clôture ou l'attribution de temps existent depuis un bon moment. Vous pouvez compter les fois où les libéraux y ont eu recours durant la dernière législature, avant de passer les rênes du pouvoir aux conservateurs. Ils s'en sont servi maintes fois, et nous l'avons fait souvent au cours de la dernière législature nous aussi. Le temps va faire son oeuvre. On a recours à la clôture et à l'attribution de temps si régulièrement que la presse n'en parle même plus. Elle sait que c'est nécessaire, autrement l'opposition ne fera que retarder l'étude des diverses mesures législatives.

Nous avons vu ce que le NPD a fait dans le cas de la taxe sur les produits et services. Le même parti qui approuvait cette taxe en 1987 essaie maintenant d'en retarder l'étude au comité et à la Chambre des communes en recourant à toutes sortes de moyens procéduraux au lieu de faire avancer le débat.

Le gouvernement a le droit de proposer des mesures. La Chambre des communes doit se prononcer sur ces mesures. L'opposition peut vouloir s'opposer à certaines de ces mesures et elle peut vouloir en approuver certaines autres. Si nous nous opposons à chacune de ces mesures et essayons d'en retarder l'étude pendant une, deux ou trois semaines, nous ne faisons pas notre travail. Je crois que nous devrions examiner les aspects fondamentaux du système pour empêcher que la Chambre des communes ne devienne une institution dictatoriale qui n'a plus sa raison d'être.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, je prends la parole pour exprimer la déception que je ressens à cause de la décision du gouvernement de recourir à l'attribution de temps pour limiter le débat sur une question aussi importante pour les gens de ma région et de ma ville.

Je ne peux pas croire que, en prétendant vouloir moderniser cet endroit, nous, les députés, devrions choisir les sujets que nous allons débattre en fonction du nombre de personnes présentes à la tribune des journalistes. Le seul fait de mentionner que cela pourrait être le cas constitue une attaque contre le travail qui est fait de façon très compétente ici par les députés de tous les partis.

M. Dick: Pas toujours.

Mme Clancy: Ce n'est vraiment pas toujours le cas, et je suis heureuse que le député le reconnaisse. Toutefois, le recours à l'attribution de temps pour ce projet de loi est un geste que les députés élus par le peuple ne peuvent pas laisser passer sans protester énergiquement.

Le gouvernement limite le débat sur les coupes dans le financement de l'enseignement postsecondaire, sur les coupes dans les soins de santé et sur le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada.

Dans la région de l'Atlantique d'où je viens, les gens dépendent dans une grande mesure de fonds comme ceux-ci pour rester plus ou moins sur un pied d'égalité avec le reste du pays. Ces gens, qui sont les plus enthousiastes tenants de l'enseignement postsecondaire dans notre pays, sont témoins, avec tout ce que le gouvernement fédéral leur fait subir depuis cinq ans, de l'élimination presque totale du financement fédéral de services absolument essentiels.

Accorde-t-on à leurs représentants élus, dont la majorité siège du côté de l'opposition, suffisamment de temps pour faire connaître leurs opinions? Pas du tout. Le gouvernement a eu recours à la guillotine en présentant une motion d'attribution de temps pour la vingtième fois depuis le début de cette courte session.

• (1150)

Lorsque les université du Canada atlantique verront qu'elles ne peuvent plus offrir autant de programmes qu'avant les compressions ni verser à leurs professeurs et à leurs employés les mêmes salaires que dans le reste du pays, elles vont se rappeler qu'on a muselé leurs repré-

sentants élus et qu'on les a empêchés d'exposer les vues des gens de cette région.

Lorsque leur qualité de vie sera sérieusement menacée à cause de la réduction des dépenses dans le domaine des soins de santé, les Canadiens de la région de l'Atlantique se rappelleront que le gouvernement—qui siège depuis décembre 1988—a répété aujourd'hui pour la vingtième fois que l'opinion de l'opposition ne l'intéressait pas, pas plus que celle des gens que l'opposition représente. Tous ce qui lui importe, c'est que ce projet de loi soit déposé et adopté le plus rapidement qu'il soit humainement possible de le faire.

Cette enceinte est un lieu historique, un lieu quasi mystique pour ceux d'entre nous qui avons le bonheur de venir y représenter leurs compatriotes. Nous devons accorder à la Chambre et à ses travaux le respect qui leur est dû et y consacrer le temps nécessaire, sans quoi nous donnons aux gens que nous représentons, d'un océan à l'autre, l'impression que nous sommes inutiles et que notre présence ici est vide de sens. Ce n'est pas mon avis et ce n'est pas le vôtre non plus, Madame la Présidente, et je ne crois pas que ce soit celui des ministériels?

L'idée qu'on se fait de la politique et du gouvernement vaut souvent infiniment plus que la réalité. Les Canadiens ne sauront tolérer que le gouvernement recoure vingt fois à cette mesure draconienne.

Je comprends le gouvernement de ne pas vouloir que s'éternise le débat sur cette mesure parce qu'elle est injuste. Je comprends que le gouvernement soit prêt à tout pour ne pas qu'on discute longuement du fait qu'il s'en prend à des programmes dont dépend la survie de certaines institutions, aux programmes de soins de santé, aux programmes de garde d'enfants et à diverses autres institutions sociales canadiennes sans lesquelles les Canadiens auront une vie plus sombre et plus ardue, perdront espoir et, malheureusement, se désintéresseront des affaires du pays.

Mme Finestone: Ils perdront aussi des services.

Mme Clancy: Très juste, ils perdront également des services.

Après avoir entendu mon éminent collègue, le député de Kingston et les Îles, la douleur et la colère que m'inspire la décision gouvernementale dans ce cas-ci se trouvent atténuées, je suppose, par un certain cynisme qui porte à croire que, peu importe ce qu'on fait de bien ou de mal, il faut agir assez vite pour que cela n'ait pas le temps de s'inscrire dans la mémoire populaire.

On va donc faire des choses qui vont à l'encontre des intérêts des Canadiens, on va provoquer la réduction du nombre de lits d'hôpitaux et de salles de classe universitaires dans toute la région canadienne de l'Atlantique, et la perte de places de garderie tant nécessaires en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Il s'ensuivra que l'enseignement universitaire dont les Canadiens de tout le pays sont fiers depuis longtemps et avec raison ne sera plus l'atout que le Canada pouvait jusqu'à maintenant faire valoir sur le marché international en vantant le caractère très concurrentiel de sa main-d'oeuvre du point de vue de sa formation scolaire et professionnelle. Le gouvernement peut donc balayer sous le tapis de la procédure parlementaire un autre important contrecoup que devront subir ses administrés.

Cela fait une vingtaine d'années que j'observe et que j'étudie le régime politique canadien, soit depuis le grand débat sur l'oléoduc qui s'est tenu dans les années 50 et auquel le gouvernement libéral avait imposé la clôture, à son grand détriment d'ailleurs. Les Canadiens parlent peu de la procédure que nous suivons à la Chambre. Ils n'ont généralement pas le temps ni le goût de regarder ce que nous faisons ici. Ils comprennent la clôture, cependant. Ils savent que le débat est étouffé et que le gouvernement empêche leurs représentants dûment élus de faire le travail pour lequel ils ont été élus. Ils comprennent certainement, madame la Présidente, que lorsque les ministériels parlent ainsi et qu'ils disent à l'opposition que l'importance de son travail à la Chambre se mesure exclusivement à l'attention que lui accordent les nouvelles et les journaux nationaux ou la radio du matin, ils ont le droit de crier ensemble: «C'est assez.»

Ce projet de loi, que nous ne pouvons pas débattre, porte un dur coup aux habitants de ma région et de toutes les régions du Canada. C'est injuste que le temps consacré à un débat complet de ce que les Canadiens attendent de leur gouvernement fédéral n'occupe qu'une infime partie du calendrier parlementaire et qu'il risque encore d'être supprimé parce que le gouvernement croit, dans sa grande et curieuse sagesse, qu'il est bon pour les Canadiens que les parlementaires élus n'aient pas le droit de

parler et de s'opposer à ses projets de loi, comme la constitution les y autorise.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, j'interviens moi aussi pour m'opposer à la motion d'attribution de temps qui porte sur le projet de loi C-69. Je suis déçue de constater encore une fois que le gouvernement empêche les représentants des Canadiens de se faire entendre sur une question importante, comme ils en ont le droit.

Depuis que je siège ici le gouvernement nous oppose constamment des motions d'attribution de temps, des motions de clôture, pour bâillonner le débat à la Chambre des communes. Le gouvernement semble avoir pour attitude de se ficher de la démocratie, de refuser d'entendre les simples citoyens. Nous avons même vu le gouvernement emmener de force des manifestants qui protestaient sur la colline parlementaire contre ses politiques.

Les conservateurs ne veulent pas entendre ce que les Canadiens, l'opposition officielle ou le Nouveau Parti démocratique ont à dire au sujet du projet de loi C-69. Cela, ils l'ont dit très clairement.

L'article 2 du projet de loi C-69 plafonne à 5 p. 100 seulement les dépenses du régime d'assistance publique du Canada en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario. Cela va nuire à l'aide sociale, aux services de garde d'enfants et aux refuges pour femmes battues, puisque le financement fédéral-provincial de ces programmes passe par ce canal au pays.

Pour l'instant, les provinces et les territoires autres que la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario échappent à ce plafonnement. Mais cela ne veut pas dire que la prochaine fois le gouvernement ne s'en prendra pas également à leurs programmes sociaux, à leurs services de garde d'enfants et à leurs refuges pour femmes battues.

Le gouvernement démantèle les programmes sociaux. Par deux fois il avait promis en période électorale des programmes de garde d'enfants, qu'il saborde ensuite au lendemain des élections. Le gouvernement a supprimé tout à fait le financement de base des centres pour femmes, ce qui fait que les centres qui dirigeaient les femmes vers les refuges pour femmes battues sont en train de fermer. Il y en a déjà dix qui ont fermé leurs portes en Colombie-Britannique. Et maintenant le gouvernement va même plus loin: il s'en prend aux refuges eux-mêmes, aux programmes de garde d'enfants qui existaient déjà et aux pauvres de ces trois provinces.

Comme l'avait déjà signalé ma collègue de Mission—Coquitlam, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique sont peut-être en meilleure posture que les autres provinces, mais les pauvres y sont tout aussi pauvres que ceux d'ailleurs. Environ 46 p. 100 de tous les bénéficiaires du Régime d'assistance publique du Canada vivent dans ces trois provinces.

• (1200)

Le ministre des Finances prévoit une augmentation du taux de chômage, tandis que son gouvernement fait des coupes sombres dans le programme d'assurance-chômage. Ces gens n'auront plus que leurs prestations d'assistance sociale pour vivre, et voilà que les conservateurs tentent aussi de réduire cette forme d'aide.

Certains analystes affirment que, avec un taux de croissance limité à 5 p. 100, on parviendra tout juste à compenser l'inflation. Ce sera loin d'être suffisant pour satisfaire aux besoins accrus par la mauvaise gestion financière des conservateurs.

Qu'arrivera-t-il maintenant? Les conservateurs se sont déjà attaqués aux pensions. Ils s'en sont déjà pris aux allocations familiales. Quelle sera leur prochaine cible?

Les services de garderies sont déjà en crise au pays. Dans ma seule province de Colombie-Britannique, il n'y a que 20 000 places dans les garderies agréées pour 300 000 enfants ayant besoin de ce service. La Colombie-Britannique est l'une des provinces où les dépenses au titre des garderies ont été plafonnées.

La violence faite aux femmes dans notre société constitue un autre problème grave et urgent. Les ministériels nous sortent souvent des platitudes à ce sujet, mais ce dont les femmes ont vraiment besoin, ce sont des mesures concrètes pour régler ce problème.

Un refuge pour femmes battues sur deux doit refouler des femmes et leurs enfants faute d'espace pour les accueillir. Voilà où nous en sommes actuellement. Les conservateurs ont décidé, à ce moment-ci, de limiter les fonds consacrés aux refuges pour femmes battues dans ces trois provinces. C'est une honte.

Dans ma province, la Colombie-Britannique, le gouvernement provincial, soit le Crédit social, petit cousin du gouvernement conservateur, prend déjà les pauvres à la gorge. Dans ma circonscription, il existe deux banques d'alimentation. Elles existent depuis de nombreuses années. En Colombie-Britannique elles se sont institutionnalisées. Ce n'est pas le moment—ce n'est jamais le

moment—pour le gouvernement fédéral de renoncer à ses responsabilités à l'égard des Canadiens.

En 1981, un groupe de travail parlementaire disait que le gouvernement fédéral avait la responsabilité constitutionnelle des programmes de redistribution des revenus, notamment des programmes d'assistance sociale qui versent de l'argent aux Canadiens de tout le pays.

Le gouvernement passe outre à une stipulation du Régime d'assistance publique du Canada qui prévoit un préavis d'un an aux provinces pour tout changement du financement du RAPC. La Colombie-Britannique poursuit actuellement le gouvernement fédéral devant les tribunaux pour pratiques illégales et contraires à l'éthique à propos du RAPC.

Le Régime d'assistance publique du Canada, créé dans les années 60, était l'une des cinq mesures adoptées pour réduire la pauvreté au Canada. Les Canadiens savent maintenant—s'ils ne le savaient pas auparavant—que les conservateurs ne se préoccupent que de leurs riches amis, les amis et les intimes de ce gouvernement. Ce dernier nous le démontre tous les jours. Il prouve qu'il n'a pas le moindre grain de compassion, de respect ou de souci pour les Canadiens à faibles ou moyens revenus.

Les députés de la majorité nous ont parlé des économies que l'on ferait en réduisant le budget du RAPC. Qui fait des économies? Si le fédéral économise, les provinces devront dépenser davantage. Quoi qu'il arrive l'argent sort de la poche du même contribuable. Ce sont les Canadiens moyens qui paient et cela ne représente pas la moindre économie pour le contribuable. Les taxes ne vont que dans une direction, vers le haut. Les Canadiens paient de plus en plus de taxes et d'impôts et reçoivent de moins en moins de services de ce gouvernement. Pour ceux qui se trouvent au bas de l'échelle économique il n'y a que des difficultés accrues.

Les gens qui ont besoin de travail et de nourriture, les enfants délaissés, les femmes battues—voilà ceux qui paient pour les économies imaginaires du gouvernement fédéral.

Ce gouvernement se comporte de façon ignoble. Nous avons le droit de nous faire entendre. C'est le principe de la démocratie. Nous avons le droit de dire ce que les conservateurs font à notre pays. Nous avons le droit de dire que nous en avons assez de la mauvaise gestion économique de ce gouvernement.

Nous voulons des garderies pour nos enfants. Les femmes battues veulent un endroit où se réfugier. Elles ne veulent pas se retrouver devant la porte verrouillée d'un centre pour femmes. Quand elles ont été maltraitées et battues, elles ne veulent pas se faire dire qu'il n'y a pas de place pour elles et pour leurs enfants.

Nous voulons de la nourriture pour nos enfants. Les Canadiens ne veulent pas faire la queue aux banques alimentaires ou à la porte d'institutions de charité. Ils veulent un minimum de soins pour eux-mêmes et pour leurs enfants. Ils veulent de bons emplois. Ils veulent assurer leur avenir et celui de leurs enfants.

Les gens associent le Canada à la liberté de parole, à une société charitable et pleine de compassion, à de bons programmes sociaux et à la sécurité pour tous les citoyens. C'est pourtant ça que le gouvernement s'acharne à détruire.

Nous voulons avoir le temps d'exprimer toute notre opposition à cette mesure législative. Je demande à tous les députés de se prononcer contre la motion d'attribution de temps pour cet important projet de loi et de rejeter le projet de loi C-69 parce qu'il est immoral.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, nous sommes témoins aujourd'hui d'un autre triste événement dans l'histoire du Parlement. C'est la première fois qu'un gouvernement doit donner avis de deux mesures pour mettre fin au débat, pour imposer la guillotine aux délibérations parlementaires. Le gouvernement recourra désormais à tous les moyens pour parvenir à ses fins.

En effet, lorsque le gouvernement ne laisse rien passer à l'opposition, comme il l'a fait hier, et qu'il donne avis qu'il invoquera la clôture ou peut-être l'attribution de temps, c'est le signe qu'il est désespéré et qu'il ne sait pas comment gérer le temps de la Chambre des communes.

Ce sont là les deux mesures mises à la disposition du gouvernement fédéral pour mettre fin au débat sur un très important projet de loi qui vise à comprimer ses dépenses dans beaucoup de domaines majeurs liés aux régimes et aux programmes canadiens portant sur les soins de santé et l'enseignement mis sur pied dans le cadre du FPE. Grâce au FPE, le gouvernement subventionne l'enseignement postsecondaire, les soins de santé et certains programmes du Régime d'assistance publique du Canada.

On a déjà dit à la Chambre, et je pense qu'il vaut la peine de le répéter, que c'est la vingtième fois que le gouvernement propose pareille motion au Parlement. C'est la trente-cinquième fois que le gouvernement conservateur invoque la clôture ou l'attribution de temps

depuis son accession au pouvoir en 1984. Cela en dit long sur sa capacité de gérer la Chambre.

Cela en dit encore plus long sur son attitude dictatoriale face à l'opposition, car il tente d'empêcher la tenue d'un débat démocratique sur des questions importantes. Cela témoigne également du fait que le gouvernement ne donne pas à l'opposition la chance d'expliquer aux Canadiens ce que renferme le projet de loi. Le gouvernement n'explique certes pas ses actions aux Canadiens. C'est probablement la raison pour laquelle il est actuellement le parti le moins populaire de toute notre histoire. Quelque 15 p. 100 des Canadiens—et c'est un chiffre optimiste—appuient les conservateurs, selon les résultats du dernier sondage Gallup.

À mon avis, c'est le signe d'un gouvernement en difficulté qui cherche désespérément à faire cesser le débat pour empêcher les Canadiens d'entendre la vérité sur ses programmes législatifs. Que fait le gouvernement? Il impose la guillotine. Il met fin au débat après moins de deux heures et quinze minutes d'étude d'un projet de loi qui est très important pour les Canadiens et qui traite de programmes auxquels ces derniers attachent une grande importance. Je parle des programmes qui permettent de financer l'enseignement postsecondaire et les soins de santé—qui comptent parmi les meilleurs programmes au monde—et du Régime d'assistance publique du Canada, qui a été plafonné dans certaines provinces.

C'est comme si les pauvres de l'Ontario, ma province, étaient différents des pauvres des autres provinces. Les pauvres d'Ottawa—Vanier ont autant besoin que l'on s'occupe d'eux que tous les autres pauvres du Canada. Ce que le gouvernement conservateur dit aux électeurs de ma circonscription d'Ottawa—Vanier, c'est: «Nous sommes désolés que vous soyez pauvres, mais vous devrez vous soumettre à un régime tout à fait incapable d'attention, de compréhension et de générosité.»

• (1210)

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi ce gouvernement—je le répète, après moins de deux heures quinze minutes de débat— imposerait l'attribution de temps, une forme de clôture, dans le débat sur un projet de loi d'une telle importance pour les Canadiens. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi il ne permettra qu'une seule journée additionnelle de débat, qui pourrait être demain, un mercredi, journée très courte, nous laissant ainsi moins des huit heures normales pour procéder au débat de deuxième lecture avant de passer aux discours de dix minutes. Ces discours de dix minutes permettent à un plus grand nombre de députés de participer au débat, ce qui donne la possibilité aux représentants élus du peuple d'exprimer les points de vue de toutes les régions du Canada.

Un gouvernement qui, selon tous les sondages, a moins d'amis et d'appuis que tout autre gouvernement de l'histoire du Canada a indéniablement des problèmes. En abrégeant le débat sur cette importante mesure législative—et je reviendrai tout à l'heure sur les détails parce que j'estime qu'il est important que les Canadiens comprennent que le gouvernement étouffe le débat. . .

M. Crosby: Oh, oh!

M. Gauthier: J'entends les «oh, oh!» du député de Halifax-Ouest. Oh, oh! lui-même. Il devrait avoir honte d'appartenir à un tel groupe qui refuse de laisser l'opposition parler du projet de loi, et qui, grâce à son écrasante majorité, impose sa volonté à la minorité. Mais il ne fait aucun doute que cette majorité fondra comme neige au soleil. Il sera tout simplement impossible de conserver cette majorité au cours des prochains mois ou des prochaines années.

J'espère que le député de Halifax-Ouest n'est pas de ceux qui voteront en faveur de la limitation du débat par la clôture ou l'attribution de temps.

[*Français*]

. . .parce que, madame la Présidente, cette mesure gouvernementale, le projet de loi C-69, propose, entre autres, la compression des transferts aux provinces au titre de l'enseignement supérieur, propose des coupures dans le programme des soins de santé et la compression des transferts à l'Ontario, ma province, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique au titre du Régime d'assistance publique du Canada.

Madame la Présidente, c'est la troisième fois que le gouvernement s'attaque au Financement des programmes établis depuis 1986. Et je vais le lire ici: Cumulativement, le total des compressions au titre du FPE entre 1986-1987 et 1994-1995, atteint le chiffre astronomique de 31,1 milliards de dollars, 22,2 milliards de dollars qui auraient dû être affectés aux soins de santé et 8,9 milliards de dollars à l'enseignement supérieur, seront coupés. Si les provinces décident de ne pas augmenter leurs impôts, elles seront forcées de faire absorber ces compressions soit par les hôpitaux, qui devront fermer des lits, réduire le nombre d'opérations coûteuses, soit par les étudiants, qui devront payer davantage pour leurs frais de scolarité, assister à leurs cours dans des classes bondées, probablement abandonner leurs études parce qu'ils ne pourront pas se payer les cours qu'ils devraient normalement obtenir. Pourtant, le 24 mars 1982, le même ministre des Finances qui est responsable de cette mesure, qui est celui qui a présenté cette mesure au Parlement dans son budget, disait, et je le cite textuellement: «Ne

faisons pas des hôpitaux, universités et collèges un champ de bataille entre le fédéral et les gouvernements provinciaux. Trouvons la solution en dehors de cette arène.»

Madame la Présidente, c'est exactement ce qu'il fait. Il ouvre un débat terrible entre les provinces et le fédéral. Il met en cause l'avenir des jeunes, il met en cause la santé des Canadiens, il abdique le rôle du gouvernement fédéral qui est de répartir, d'aider et de donner à chaque province les fonds nécessaires pour avoir un programme universel de santé accessible à tous les Canadiens, à but non lucratif; les critères normaux d'un programme administré par les provinces, mais qui est absolument essentiel, qu'il soit financé par l'ensemble des Canadiens dans plusieurs régions du pays où on n'a peut-être pas les moyens de répartir, si vous voulez, les mêmes ressources et de distribuer l'avoir commun.

Il faut comprendre que ce pays va se développer et va continuer à être mon Canada, notre Canada s'il comprend que la répartition de l'avoir commun, la richesse canadienne doit continuer de se faire par un gouvernement fédéral qui n'abdique pas son rôle de leadership, tant dans le domaine financier que dans le domaine de la santé, dans le domaine de l'éducation, constitutionnel ou autre, et ce gouvernement-là a abdiqué, absolument, ses responsabilités lorsqu'il se retire des programmes à frais partagés, lorsqu'il prend une décision de laisser de côté ces programmes et de dire aux provinces: C'est votre responsabilité constitutionnelle, occupez-vous en! Madame la Présidente, cette attitude est mauvaise pour notre pays et c'est une attitude qui doit être condamnée. Et je condamne encore une fois le gouvernement d'avoir appliqué, ici, aujourd'hui, l'attribution de temps, une mesure qui va nous donner, à nous de l'opposition officielle, aucun moyen de faire connaître aux Canadiens l'impact de cette législation qui est un impact sérieux et négatif sur l'avenir de notre pays.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, mon honorable collègue a parlé d'abdication, c'est une question de l'abdication du Parti libéral et l'abdication du NPD.

[*Traduction*]

Qu'abdiquent-ils? Ils abdiquent leurs responsabilités dans l'administration des affaires du pays et du peuple. C'est ce qu'ils font tout le temps à la Chambre des communes. C'est ce que les libéraux ont fait des années durant en tant que gouvernement avec l'aide et la bénédiction du Nouveau Parti démocratique.

Je me souviens de l'époque où je n'étais encore qu'un novice aux Communes. On m'a fait l'honneur d'être le deuxième intervenant de mon parti pendant un débat sur le budget. Le NPD avait proposé une motion dans laquelle il proposait de le rejeter complètement. Les libéraux l'ont appuyé. Nous étions en minorité à la Chambre. Le budget a été rejeté et notre gouvernement renversé.

Mais qu'avaient-ils rejeté au juste? Un budget dont les analystes ont dit plus tard que c'était le plus juste envers les pauvres qui ait jamais été présenté au cours des années 70. Voilà qu'ils prétendent à nouveau aujourd'hui représenter les simples citoyens des provinces et des régions.

Le Parti libéral du Canada nous a laissés dans un fouillis financier indescriptible. Nous sommes intervenus aux Communes pour présenter un projet de loi qui propose simplement de contrôler les dépenses publiques, qui dit que notre pays a dépensé et emprunté trop longtemps. Nous en sommes au point maintenant que 35 cents de chaque dollar de recettes fiscales servent uniquement à payer les intérêts de la dette publique. Pourtant, les députés d'en face ne cessent d'intervenir pour nous dire que la situation n'est pas encore assez mauvaise, qu'il faut faire pire encore. Qu'il faut dépenser sans compter. Mais qu'il ne faut pas augmenter les impôts. Qu'il ne faut pas augmenter les recettes. «Contentons-nous d'emprunter à tour de bras», nous disent-ils.

Un beau jour la totalité des recettes fiscales servira à rembourser les intérêts de la dette publique. Il ne restera plus un radis pour appliquer la législation. Il ne restera plus rien pour protéger l'environnement. Il ne restera pas un traître sou pour nos concitoyens âgés, si nous nous rangeons à l'avis des députés de l'opposition. Ceux-ci nous exhortent, non pas à comprimer nos dépenses, mais à les accroître. Ils voudraient que nous empruntions encore et toujours au lieu d'accroître nos recettes. Ils ne voient pas d'autres solutions.

Puis ils ont l'audace de nous reprocher à la Chambre de vouloir restreindre le débat. Pourtant, ce sont eux—et je mets les députés des deux partis d'opposition dans le même sac—qui ont décliné à maintes reprises notre invitation à poursuivre les travaux dans la soirée jusqu'à une heure tardive, voire même jusqu'à minuit, quitte même à consacrer toute une fin de semaine à l'examen d'une mesure. Ils persistent dans leur refus et insistent pour que la Chambre siège à des heures régulières. Ils tiennent en outre à ce qu'elle passe des jours et des jours à examiner les mesures à l'étape de la deuxième lecture.

C'est vrai que chacun aurait ainsi l'occasion d'exprimer des idées toutes faites et de faire état de son idéologie politique. Mais ce n'est pas ainsi que nous parviendrions à faire adopter des mesures législatives conçues pour aider les Canadiens.

• (1220)

Nous devrions régler notre conduite sur celle d'autres assemblées délibérantes qui existent depuis des siècles.

D'ordinaire, en effet, ces assemblées délibérantes ne consacrent qu'une heure ou deux à l'examen des mesures à l'étape de la deuxième lecture. Pourquoi? Parce qu'elles en sont venues à la conclusion qu'une fois l'étape de la deuxième lecture franchie, elles peuvent plus facilement inviter les spécialistes à comparaître devant un comité et à dire ce qu'ils pensent de la mesure. Quand vient le moment d'examiner un projet de loi sur un sujet quelconque, mieux vaut le faire avec le concours des gens qui le connaissent à fond et vraisemblablement beaucoup mieux que la plupart des députés.

Nous pouvons compter aux comité sur l'aide de témoins qui s'y connaissent. Nous pouvons ainsi consacrer des jours, des semaines ou des mois à l'étude d'un projet de loi, dépendant de sa complexité, de son importance, et du désir de nos concitoyens qui s'y connaissent de nous aider à améliorer le projet de loi.

Cela fait, la Chambre devrait faire franchir au projet de loi l'étape du rapport et l'étape de la troisième lecture assez rapidement. Si certains députés souhaitaient présenter des amendements à l'étape du rapport, ils devraient pouvoir le faire. Les députés seraient alors appelés à dire brièvement ce qu'ils en pensent afin de convaincre leurs collègues. Après quoi, nous devrions nous prononcer à leur égard et régler leur cas.

Tout l'examen à l'étape de la deuxième lecture, du rapport et de la troisième lecture, pour ce qui est du temps qu'y consacre en fait la Chambre, ne devrait pas prendre plus d'une journée dans presque tous les cas, ou une journée et demie exceptionnellement. Pourtant que se passe-t-il avec le projet de loi en question? Même après que nous aurons adopté aujourd'hui la motion d'attribution de temps, il aura fallu trois jours pour la seule étape de la deuxième lecture à la Chambre. Cela aura coûté au minimum 3 millions de dollars du temps et de l'argent des contribuables—3 millions de dollars pour écouter aujourd'hui à la Chambre le genre d'inepties que les gens suivent à la télévision.

Après la deuxième lecture, ce projet de loi doit aller au comité, puis revenir pour l'étape de la troisième lecture. Combien de jours les petits plaisantins d'en face veulent-ils encore y consacrer? Combien de millions de dollars de l'argent des contribuables veulent-ils encore dépenser pour intervenir à la Chambre et débiter des sornettes qui n'ont aucun rapport avec la réalité? Nous ne devrions pas voter aujourd'hui sur l'attribution de temps, mais sur le projet de loi.

C'est vraiment très simple. La Chambre estime-t-elle que le moment est venu de réduire les dépenses publiques? Ou pense-t-elle que nous devrions continuer à les augmenter?

La seule question qui se pose ici aujourd'hui est de savoir s'il y a de l'autre côté de la Chambre une seule personne raisonnable—même un député de l'opposition—qui ne soit pas sous le contrôle de son whip et qui ait le courage de prendre la parole à la Chambre et de voter pour cette mesure. Certains députés viennent de milieux où ils ont appris qu'on ne peut pas continuer à augmenter les dépenses publiques et à emprunter de l'argent sans créer une inflation anormale, un chômage généralisé et des problèmes énormes pour les personnes âgées et d'autres groupes de notre pays.

C'est la voie que ces deux partis ont suivie, dans l'ensemble, de 1972 à 1984. Ils avaient pour principe de dépenser sans compter, de ne pas avoir de rentrées d'argent et d'emprunter à tour de bras.

À quoi cela a-t-il abouti? Aux pires taux de chômage que notre pays ait jamais vus, à des taux d'intérêt pouvant aller jusqu'à 24 p. 100 et à des taux d'inflation qui ont eu des répercussions catastrophiques pour les gens à revenu fixe, c'est-à-dire les personnes âgées. On a été témoin d'énormes problèmes de violence conjugale reliés aux tensions familiales et monétaires en découlant. Les taux de divorce ont également monté en flèche, toujours à cause de ces tensions. Le Canada faisait face à une véritable catastrophe.

Pendant douze ans, la situation n'a fait que se détériorer davantage. Beaucoup d'entre nous dans cette enceinte ont suivi son évolution. Ceux qui ne siégeaient pas ici à ce moment-là en ont vu de l'extérieur les effets. Or, voilà maintenant que nos vis-à-vis veulent y revenir. Ils sou-

haitent empêcher la Chambre d'adopter les mesures sensées qui doivent être prises.

On peut constater qu'à l'autre bout du couloir, à l'autre endroit, les mesures législatives s'empilent. Ainsi, le Sénat est saisi d'un projet de loi concernant l'assurance-chômage qui nous permettrait d'offrir aux Canadiens les cours de formation dont ils ont besoin pour occuper des emplois, de rendre nos industries plus productives, d'assainir notre économie et d'accroître notre niveau de vie. Nos vis-à-vis ont bloqué cette mesure législative pendant des mois dans cette enceinte et une assemblée non élue, à l'autre bout du couloir, empêche son adoption depuis des mois. Pourtant, ce sont nos vis-à-vis qui affirment dans cette enceinte que c'est nous de ce côté-ci qui sommes contre la démocratie.

Madame la Présidente, comme vous le savez, nous avons remporté les dernières élections. Nous sommes responsables de nos programmes, mais maintenant, nos collègues d'en face tentent de nous rendre responsables de leur entêtement, de leur obstruction et de leur gaspillage des deniers publics dans cette enceinte. Ils voudraient rejeter le blâme pour tout cela sur nous.

Je crois que les Canadiens sont trop avisés pour s'y laisser prendre. Ils savent très bien que lorsque l'argent vient à manquer dans leur budget familial, ils doivent couper leurs dépenses quelque part. Ils n'ignorent pas qu'il incombe à la Chambre, si elle veut agir de façon sensée, d'adopter rapidement les mesures nécessaires, afin de réduire les dépenses publiques et de bien administrer les deniers publics dans l'intérêt des Canadiens, dans tout le pays. Ainsi, tous les Canadiens pourront profiter de l'adoption de ce projet de loi qui s'impose à ce stade-ci.

Il est de notre devoir d'adopter ce projet de loi aujourd'hui, le plus rapidement possible, pour mettre un terme à ces pratiques absurdes tendant à faire obstruction à des mesures qui sont, en fait, dans l'intérêt national.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, je n'ai que quelques mots à dire sur cette motion dont la Chambre est saisie et sur le discours que vient de prononcer le député d'en face.

Cette Chambre a deux fonctions principales: une à caractère législatif et l'autre a trait à la responsabilité du gouvernement du Canada à l'égard des Canadiens. Dire simplement qu'un Parlement n'a qu'une fonction, c'est peut-être oublier la fonction principale des assemblées législatives partout dans le monde qui ont établi leur procédure selon ce qu'il est convenu d'appeler le système parlementaire britannique.

Le député qui vient de parler a soutenu au moyen d'une analyse que les assemblées législatives d'autres pays ayant adopté le système parlementaire britannique ont des règles selon lesquelles, par exemple l'étude d'une motion doit être terminée à la fin de la journée de séance. Plutôt que de voir cette mesure législative discutée à la Chambre pendant trois jours, comme l'a dit le député, on l'examinerait pendant un jour puis elle serait renvoyée à un comité de la Chambre. Après un examen attentif en comité, où les véritables travaux s'accomplissent, elle reviendrait à la Chambre.

Cependant, ce que le député oublie, évidemment, c'est que, bien qu'il puisse y avoir une différence entre le Parlement du Canada et le Parlement de Grande-Bretagne ou d'Australie, il y a d'autres différences qui compensent la perte de la responsabilité que l'on trouve dans les mesures d'attribution de temps garanties dans les règles parlementaires de ces assemblées législatives. La plupart des Parlements qui ont prévu dans leurs règles que l'étude d'une motion doit se terminer à la fin de la journée de séance ont aussi des comités qui établissent leur propre mandat. En d'autres mots, dans ces Parlements, la responsabilité et l'action véritables résident dans les comités, non dans les assemblées elles-mêmes.

• (1230)

Vous dites que l'assemblée législative est distincte du Parlement. Même dans la période des questions, on donne préavis d'une question, ce sont tout de même les comités qui établissent leur propre mandat. Ils décident de ce qu'ils vont faire. Voilà où réside la responsabilité dans ces assemblées législatives.

Il est malheureux que, avec le temps, le gouvernement du Canada ait perdu cet aspect de la responsabilité, soit que l'exécutif est responsable envers les gens par l'intermédiaire du Parlement du Canada. Voilà quelle est la fonction principale du Parlement du Canada. Notre système a évolué à tel point que, si vous examinez le Règlement attentivement, vous constaterez qu'aucun ministre n'est obligé de répondre à une question. Vous verrez qu'aucun ministre n'est tenu responsable des décisions de son ministère ou de ses collaborateurs, si vous examinez les précédents de notre Parlement, du système parlementaire canadien. On est loin du Erskine May et du Beauchesne. En supprimant le facteur de la responsabilité et en imposant toujours l'attribution de temps ou la

clôture dans le processus législatif, on empêche le Parlement du Canada d'exercer sa fonction principale.

Le député a déclaré que trois jours de débat sur ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture étaient suffisants. Je ne suis pas de cet avis. Le projet de loi en question aura pour effet de limiter les dépenses du gouvernement fédéral. Prenons l'exemple des paiements de transfert aux provinces pour la santé et l'enseignement postsecondaire. Il y a un certain nombre d'années, la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques prévoyait le versement de sommes d'argent aux provinces par le Parlement du Canada pour l'exploitation des hôpitaux. Il y a quelques années, nous sommes passés au mode de financement global. Les provinces ne sont pas tenues de consacrer cet argent aux hôpitaux, mais elles n'ont certainement pas les moyens, compte tenu de la situation actuelle, de se faire dire par le gouvernement fédéral: «Nous allons vous donner moins d'argent pour vos hôpitaux, votre régime d'assurance-maladie et vos établissements d'enseignement postsecondaire.» C'est encore plus grave quand on pense à ce qui se passe dans ces deux secteurs. S'il y a deux secteurs qu'il faut à tout prix protéger, c'est bien la santé et l'enseignement postsecondaire. Les soins de santé et les hôpitaux devraient être intouchables.

Il existe de nos jours une foule de nouvelles machines et d'innovations dont doivent se doter nos hôpitaux. Certaines de nos provinces n'ont pas certains appareils médicaux que d'autres possèdent. Dans certaines, il y a des malades parqués dans les couloirs des hôpitaux pour recevoir des traitements au lieu d'être dans une chambre. Des gens qui doivent subir des pontages attendent pendant des jours, des semaines et des mois. Devant cet état de choses, le seul secteur auquel on ne doit pas oser toucher, où une intervention n'est même pas pensable, envisageable, imaginable, c'est celui des soins de santé. Vous n'y toucheriez pas si vous connaissiez les faits et si vous vous rendiez compte de l'importance de nos hôpitaux et de notre régime de soins médicaux. Le gouvernement du Canada ose pourtant. À ce député qui voudrait ne consacrer que trois jours au débat de deuxième lecture, le public canadien répond qu'il faudrait y consacrer trois ans.

Le Parlement du Canada est censé obliger le gouvernement du Canada à rendre des comptes aux Canadiens. C'est la fonction du Parlement. Elle n'est pas simplement de légiférer. Autrement, débarrassons-nous pour de bon des partis d'opposition! Mettons sur pied un régime où le gouvernement propose des mesures auxquelles personne ne s'oppose!

Une voix: Les ministériels seraient contents.

M. Baker: Voyez l'autre secteur où le gouvernement impose des restrictions: l'enseignement postsecondaire.

Madame la Présidente, vous me dites qu'il ne me reste qu'une minute. Permettez-moi de prendre cette minute pour dire ceci.

Au sujet de l'enseignement postsecondaire, notre système est devenu tel que seuls les riches peuvent vraiment aller à l'université ou recevoir une formation postsecondaire. Seuls les riches peuvent se le permettre.

Aujourd'hui, le gouvernement a présenté une mesure voulant que des frais soient imposés pour l'obtention d'un prêt étudiant. Imaginez ce que ce serait que de payer non seulement l'intérêt d'un prêt étudiant qui est déjà assez difficile à obtenir, mais également des frais pour l'émission du prêt, plus intérêt. C'est ce vers quoi le gouvernement du Canada se dirige actuellement.

Le gouvernement du Canada devrait rendre des comptes aux gens au lieu d'imposer la clôture. La population du Canada s'oppose à la mesure dont nous sommes saisis.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, j'ai plus souvent l'occasion d'intervenir à la Chambre pour parler de motions de clôture ou d'attribution de temps que je ne le fais pour parler de la teneur des projets de loi. Quelle ironie! Cela montre bien que le gouvernement veut faire en sorte que les mesures à l'étude ne puissent pas être expliquées entièrement au public. Je ne cesse de me demander pourquoi, à propos surtout d'une mesure comme celle-ci, le gouvernement ne veut pas d'un débat complet. Elle aura d'énormes répercussions sur les provinces, et par conséquent à l'échelle locale.

Quand je l'examine du point de vue de ma propre ville, Surrey, je comprends pourquoi le gouvernement ne veut pas d'une discussion complète. Je m'étonne que mon honorable collègue de Surrey—White Rock n'exige pas

de pouvoir étudier complètement au Parlement les répercussions de ce projet sur notre localité.

Les premiers ministres provinciaux ont publié à l'issue de leur conférence annuelle une déclaration faisant savoir que ce changement unilatéral des arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux est nuisible, surtout quand on songe à des provinces comme la Colombie-Britannique dont la population augmente. Les répercussions y sont graves.

Elle aura des répercussions écrasantes pour des municipalités dont le taux de croissance de la population est très rapide. La ville de Surrey manque sérieusement de ressources. Elle doit absorber le taux de croissance le plus rapide au Canada. Entre 1979 et 1989, sa population, qui n'était que de 125 000 habitants, a augmenté de 45 p. 100. On prévoit qu'elle augmentera d'encore 140 000 personnes d'ici dix ans. Le nombre de ses habitants âgés de plus de 70 ans aura augmenté de 85 p. 100.

• (1240)

Du point de vue des soins de santé, les personnes de 70 ans et plus font sept fois plus appel aux services hospitaliers que celles de 15 à 69 ans. Une crise des soins de santé sévit à l'heure actuelle à Surrey. Le Surrey Memorial Hospital dispose de 1,67 lit pour malades aigus pour 1 000 habitants. Si l'on tient compte des personnes âgées qui occupent des lits de ce genre parce qu'il n'y a pas suffisamment d'établissements de soins prolongés, soit les personnes qui devraient occuper des lits pour les malades chroniques âgés, il ne reste plus que 1,3 lit pour 1 000 habitants. C'est peu comparativement à l'objectif britanno-colombien de 3,3 lits, la moyenne britanno-colombienne de 3,8 lits ou encore la moyenne vancouveroise de 6,4 lits.

Je suis persuadé que les conservateurs ne veulent pas que cette information soit librement diffusée dans la population. Ils ne veulent pas que les citoyens de Surrey comprennent que, par suite de la réduction du financement des programmes établis, leur gouvernement provincial va disposer de 7,3 milliards de dollars de moins qu'avant. C'est-à-dire que le gouvernement de la Colombie-Britannique va recevoir 250 millions de dollars de moins chaque année. C'est incroyable ce qu'on pourrait faire pour pallier la pénurie des soins de santé à Surrey avec 250 millions de dollars! Les conservateurs veulent limiter le débat. Ils ne veulent certes pas qu'on débatte à fond de ce qui va résulter du fait que le gouvernement fédéral n'assume pas toutes ses responsabilités dans le domaine des soins médicaux.

Le gouvernement ne cesse de dire que les provinces sont en mesure d'absorber cette réduction du financement des programmes établis. C'est bien joli, mais le budget qui a été présenté la semaine dernière en Colombie-Britannique faisait état d'un déficit provincial de 650 millions de dollars. Même les créditistes n'ont pas réussi à camoufler ce déficit. Il est bel et bien là. Les gouvernements provinciaux ne peuvent tout simplement pas compenser pour les fonds que le gouvernement fédéral ne va pas leur fournir dans le domaine de la santé.

Naturellement, le gouvernement ne veut pas en discuter. Il ne veut pas discuter de la réduction du Régime d'assistance publique du Canada. Les fonds consacrés à ce régime servent à lutter contre la pauvreté et à enrayer les causes du manque de soins et des mauvais traitements. C'est à cela qu'ils servent, à fournir des services permettant de réaliser ces objectifs. La Colombie-Britannique, et plus particulièrement la circonscription de Surrey, vivent actuellement une grave crise des programmes de services sociaux.

Tout ce que le gouvernement fédéral a trouvé à dire c'est qu'il ne peut pas continuer de subventionner quelque expansion que ce soit, peu importe que la population se déplace et que nos municipalités soient plus nombreuses. Que cherche-t-il à réduire au juste? Que ne veut-il pas que le public sache? Le gouvernement conservateur veut s'assurer que la population ne se rendra pas compte qu'il a décidé de ne plus subventionner des programmes d'aide aux enfants maltraités. Il se propose de les réduire.

Au cours des trois ou quatre dernières années, les Canadiens ont été sensibilisés au problème de l'exploitation sexuelle des enfants. Qu'a fait le gouvernement conservateur? Dans des provinces comme la Colombie-Britannique, il a dit: «Vous ne pouvez plus accroître vos programmes.» Cela ne veut rien dire pour le gouvernement que les Canadiens aient finalement pris conscience de l'ampleur du problème de l'exploitation sexuelle chez nous. Le gouvernement se contente de dire qu'il ne tolérera aucune expansion des services. Les préjudices subis par les enfants et le fait qu'ils seront marqués pour la vie sont sans importance pour lui.

Avant mon élection, je travaillais à Vancouver dans le cadre d'un programme visant à venir en aide aux prostitués de la rue, ces jeunes garçons et filles de 13 et 14 ans qui font du racollage.

Ils abusent des drogues et se livrent à la prostitution. Le gouvernement se contente de déclarer qu'il ne veut pas leur offrir d'autres services. Depuis deux ou trois mois, le journal de Surrey publie des articles sur les problèmes de la rue qui ne cessent de croître dans cette ville. On appelle ces enfants les enfants du trottoir parce qu'ils ne sont pas aussi dépendants des drogues et de la prostitution que les enfants de la rue.

Il faut étendre les services ainsi que les programmes d'orientation et de counseling en matière de drogue qui s'adressent aux jeunes pour faire en sorte que ces enfants du trottoir ne deviennent pas dans deux ans des enfants

de la rue qui se retrouveront dans cinq ans dans nos prisons et nos hôpitaux psychiatriques.

Le gouvernement affirme qu'il veut réduire les dépenses et empêcher ainsi l'expansion des programmes visant à répondre à ces besoins. Pas étonnant qu'il veuille limiter le temps mis à la disposition des députés pour discuter de l'impact de ses compressions. Comme l'a dit un député, nous ne parlons pas de philosophie ou d'idées mais de faits. Il existe une grave pénurie de lits pour malades aigus et cela contribue au problème des enfants de la rue.

Les députés là-bas peuvent bien rire mais, dans une municipalité comme celle-là, on voit chaque week-end des filles mineures faire le trottoir, on voit des problèmes de narcomanie, de drogues et une hausse de la consommation de la cocaïne. Si vous croyez que c'est drôle, j'en suis désolé. Moi et mes collègues du Nouveau Parti démocratique ne trouvons pas ça drôle.

En terminant, je rappellerai simplement qu'un autre député de l'opposition a déclaré que les Canadiens étaient intelligents et qu'ils ne seraient pas dupes. La preuve de cette intelligence, c'est que la cote de popularité du gouvernement est descendue à 16 p. 100 dans les sondages, mais à 12 p. 100 en Colombie-Britannique.

Mme Mitchell: Et elle continue de chuter.

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Madame la Présidente, je désire intervenir dans le débat dans l'espoir d'apporter un peu de raison et de bon sens après la désinformation, la mésinformation et les divagations propagées ici par les députés de l'opposition, tant ceux du Parti libéral que ceux du Nouveau Parti démocratique.

La question est très simple. Il s'agit d'une attribution de temps pour une question en discussion à la Chambre...

M. Gauthier: C'est la guillotine, vous bâillonnez la Chambre!

M. Crosby: Et pourquoi une chose pareille? Eh bien, je vais vous le dire en deux mots. Il est question du projet de loi C-69 qui prévoit la compression de dépenses publiques. Est-ce une chose qui est tombée du ciel hier, avant-hier, il y a une semaine ou deux?

M. Gauthier: Après une heure et 20 minutes de débat!

M. Crosby: Non, madame la Présidente, cela a été présenté à la Chambre en bonne et due forme le 20 février 1990 dans l'exposé budgétaire du ministre des Finances. Il a fort bien expliqué ces questions, et notre régime prévoit six jours de discussions budgétaires, trois votes, trois possibilités de se prononcer sur les mesures budgétaires, sur l'ensemble du budget, et la Chambre chaque fois s'est prononcée par un oui en faveur du budget. Donc, il s'agit d'un fait accompli.

Le gouvernement a déjà bien précisé. . .

M. Gauthier: La fin justifie les moyens.

M. Crosby: . . .qu'il a entrepris de comprimer les dépenses. Ce programme est exposé avec beaucoup de soin et de prudence dans le budget, et le projet de loi en discussion, le C-69, ne fait qu'appliquer ces mesures. Donc, j'en suis persuadé, les gens disent que dans ces conditions, comme cela fait partie du budget, comme le gouvernement a déjà décidé que c'est ainsi qu'il faut contrôler les dépenses, pourquoi prendre la peine de discuter cet élément mineur de l'application du budget?

Je puis dire aux Canadiens pourquoi nous sommes en train de le faire. C'est parce que l'opposition a entrepris de retarder, de contrecarrer les mesures gouvernementales, et ainsi de suite. Et pourquoi? Simplement pour empêcher le gouvernement d'appliquer son programme.

• (1250)

Je crois que les députés de l'opposition ont peur que les mesures sévères que le gouvernement a recommandées s'avèrent efficaces, que l'économie s'améliore, que la production s'accroisse et que des emplois soient créés. Ils ne veulent pas que cela se produise, et je vais vous dire pourquoi. S'ils croyaient vraiment que ces mesures étaient mauvaises et qu'ils pourraient profiter d'une telle erreur du gouvernement pour gagner de la popularité auprès du public, ils n'essaieraient pas d'empêcher l'adoption de ces mesures pour que le public en voie le résultat.

Ce n'est cependant pas le cas. Sachant que le gouvernement est déterminé à faire adopter ces mesures, les députés de l'opposition font du harcèlement et retardent indûment les travaux de la Chambre parce qu'ils ne veulent pas que le programme du gouvernement soit mis en oeuvre, sachant qu'il sera efficace.

M. Karpoff: Que faites-vous du problème des enfants maltraités? De la prostitution chez les enfants? Des soins de santé?

M. Crosby: Ce n'est pas du socialisme de salon; ce n'est pas du faux libéralisme; ce sont des réalités économiques. Le gouvernement doit faire face jour après jour à ces réalités économiques.

Que le député de la Colombie-Britannique sache qu'il n'y aura pas de programme social pour les enfants de la rue au Canada, qu'il n'y aura pas de programme de soins hospitaliers. . .

M. Karpoff: Soixante p. 100 de la population n'a pas accès aux soins de santé.

M. Crosby: . . .qu'il n'y aura pas de programme d'enseignement tant que nous n'arriverons pas à équilibrer notre budget, c'est-à-dire à avoir des recettes qui sont égales à nos dépenses. La base nécessaire pour avoir des programmes sociaux est une économie forte, un Trésor public suffisamment bien garni pour financer les programmes que son parti dit souhaiter.

Ils détruisent la base même de ces programmes sociaux en s'opposant aux mesures budgétaires propres à accroître les recettes et aux réductions de dépenses qui permettront de maintenir les programmes sociaux dont nous avons tous besoin et que les Canadiens en sont venus à respecter.

M. Gauthier: Vous mélangez les serviettes et les torchons.

M. Crosby: Madame la Présidente, ce que je veux faire c'est révéler l'hypocrisie de l'opposition aux mesures du gouvernement visant à augmenter les recettes et à comprimer les dépenses, car c'est ce qui permettra de continuer à avoir des programmes sociaux à l'avenir.

Laissez-moi parler un peu des retards. Nous avons la preuve, de la bouche même du député néo-démocrate de Thunder Bay—Atikokan, que lui et son parti suivent un programme d'obstruction. Le 23 mars 1990, en défendant cette action, il disait, comme on peut le voir à la page 9683 du hansard:

> Vous constaterez que le Nouveau Parti démocratique n'a jamais enfreint le Règlement de la Chambre. Nous nous sommes servi des règles pour marquer notre opposition à la mesure législative sur la taxe sur les produits et services. Jusqu'a un certain point, le peu d'empressement de l'opposition officielle à nous aider à déjouer le gouvernement nous a nui.

M. Karpoff: Personne ne veut de la TPS!

M. Crosby: Madame la Présidente, la TPS a été proposée à la Chambre des communes comme une mesure financière visant à assurer la solvabilité du gouvernement du Canada et à permettre au Trésor national de financer les programmes sociaux, cette année-ci et les années à venir, mais les députés de l'opposition nous mettent des bâtons dans les roues. Ils ne veulent pas que le budget soit équilibré. Ils veulent que les dépenses dépassent les recettes.

Comment un député de la Chambre des communes peut-il désirer cela? C'est pourtant facile à comprendre: si les recettes ne sont pas aussi élevées que les dépenses, il y a un déficit. Si on ne rembourse pas ce déficit, la dette nationale augmente.

M. Gauthier: Parce que vous êtes de mauvais gestionnaires!

M. Crosby: S'il faut payer les intérêts de la dette nationale, on n'a pas d'argent pour les programmes sociaux. Alors, comment un député peut-il honnêtement s'opposer à l'augmentation des recettes et à la réduction des dépenses quand il sait qu'il détruit ainsi les programmes sociaux que ces recettes financent?

Prenons un exemple concret. En 1984, quand le gouvernement actuel du Canada est arrivé au pouvoir, la dette nationale s'élevait à 200 milliards de dollars. En quatre ans, elle est grimpée à 350 milliards, soit une différence de 150 milliards. Quatre-vingt p. 100 de cette augmentation est attribuable à l'intérêt composé. Autrement dit, les Canadiens n'ont rien obtenu en s'endettant ainsi, ils ont seulement satisfait les créanciers du gouvernement. Des milliards de dollars ont été littéralement gaspillés et n'ont pas servi à aider les enfants qui traînent dans les rues, à financer l'éducation et à offrir des services médicaux parce qu'ils servaient à payer les intérêts de la dette. Et les députés d'en face disent: «Continuez cette politique, empilez les déficits.»

Suite aux mesures prises par le gouvernement au cours des quatre dernières années, le programme de dépenses a été réduit de 25 milliards par année. En 1984, les dépenses du gouvernement libéral du Canada dépassaient ses recettes de 16 milliards de dollars. Cette année, les recettes seront de 9 milliards de dollars supérieures aux dépenses, ce qui représente une amélioration nette de 25 milliards. Sans la réduction des dépenses, le déficit actuel, qui est déjà trop élevé puisqu'il atteint 28 milliards, serait astronomique, c'est-à-dire plus de 50 milliards de dollars. Quelles conséquences cela aurait sur le Canada? Sur les programmes sociaux? Sur le programme

d'assurance-maladie et l'enseignement postsecondaire? Mais c'est pourtant ce que les députés d'en face préconisent.

Je suis surpris de voir que les Canadiens se laissent tromper par les renseignements de toute évidence erronés que nos vis-à-vis colportent partout au pays. Pourquoi se laissent-ils duper ainsi? Parce que ces notions sont reprises par des organismes comme le Congrès du travail du Canada. Au pays, la vie de 2,2 millions de ses membres dépend d'une économie saine et que fait le Congrès du travail du Canada? Il se joint au Nouveau Parti démocratique pour militer contre la responsabilité financière au niveau national. Il va détruire les emplois de ses membres. Mais, tôt ou tard, ses membres s'en apercevront et ils remettront en question les décisions de leurs dirigeants qui sont en train de miner leur avenir.

Sans une économie nationale solide, les Canadiens, qu'ils soient syndicalistes ou non, n'auront tout simplement pas d'emploi. Et une économie saine doit se fonder sur un budget national équilibré, cela est indéniable.

C'est pourquoi, le 20 février 1990, le ministre des Finances a présenté son budget. C'est pourquoi nous avons pris les mesures qui, à notre avis, devaient être prises au sujet des paiements de transfert.

Prenons par exemple le financement des programmes établis. Il s'agit du programme par lequel le gouvernement du Canada finance une partie des services d'éducation et de soins de santé partout au Canada. Il a vu ses dépenses augmenter de 6,3 p. 100. Que faites-vous lorsque les dépenses augmentent de 6,3 p. 100 par année alors que le gouvernement du Canada maintient la hausse de ses propres dépenses à 3 p. 100?

Évidemment, de grands sacrifices sont demandés des fonctionnaires et de tous les Canadiens qui doivent payer plus d'impôts et de taxes. Les fonctionnaires auront des augmentations de salaire moins généreuses et c'est le sacrifice qui leur est demandé.

Le Nouveau Parti démocratique dit: «Ne faites pas de sacrifice, maintenez les programmes en vigueur!» L'ancien gouvernement libéral avait adopté comme pratique l'achat de votes avec l'argent des contribuables et les libéraux veulent maintenir cette pratique. Ils veulent que cela se poursuive. Ils affirment que nos mesures sont inutiles.

Je suis convaincu qu'en leur âme et conscience, ils pensent le contraire et ils savent que ce qu'ils prêchent aurait un effet dévastateur sur le pays. Que faut-il pour leur faire entendre raison si des signes de dollars alignés sur des tableaux ne réussissent pas à faire prendre conscience de notre situation aux Canadiens? Veulent-ils vraiment que nous suivions la même voie que le Brésil? Veulent-ils que nous ayons un taux d'inflation de 200 p. 100, comme en Pologne? Est-ce ce qu'ils veulent pour les Canadiens?

Je demande aux députés d'être plus honnêtes à la Chambre et envers les Canadiens. Joignez-vous à nous pour faire savoir aux Canadiens qu'en 1990, nous avons des problèmes financiers et que nous pouvons les régler. Nous pouvons les régler en imposant des sacrifices aux Canadiens au niveau de leurs revenus et par la réduction des contributions et des dépenses. Il n'y a pas d'autre solution.

J'exhorte les députés de l'opposition à être francs et à l'admettre. Travaillons à gouverner le Canada pour le bien de tous les Canadiens et des programmes sociaux.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, je constate qu'il ne nous reste plus grand temps, mais je suis quand même content de pouvoir parler de la motion d'attribution du temps présentée dans le cadre du projet de loi. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Si la Chambre est d'accord, je déclarerai qu'il est 13 heures et je permettrai au député de repartir à neuf après la période des questions.

Des voix: D'accord.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): À l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, il faut savoir saisir l'occasion au vol lorsqu'elle se présente.

Que devons-nous alors penser du gouvernement conservateur qui se regarde le nombril pendant que l'Europe se prépare pour l'an 1992?

Parce qu'ils ont mis tous leurs oeufs dans le panier de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qu'ils ont été incapables d'obtenir la coopération économique des provinces, et encore moins leur collaboration mutuelle dans le domaine constitutionnel, et par

crainte d'offusquer les Américains ou les pays de l'OTAN en pratiquant une politique européenne sans leur consentement, les conservateurs optent pour le laisser-aller dans les relations canado-européennes.

Pendant ce temps, les sociétés européennes se réorganisent pour pouvoir mieux assurer leur croissance. L'investissement pan-européen grimpe en flèche alors que les banques canadiennes languissent dans une sorte de torpeur ou d'indifférence devant les possibilités que leur offre l'Europe.

C'est presque de la perversité de la part des conservateurs de présenter des prévisions budgétaires annonçant une réduction de 1,9 million au titre du commerce international et de l'aide à l'étranger en 1990.

Comble de l'ironie, alors que les dépenses des sociétés canadiennes en matière de fusions et d'acquisitions au sein de la Communauté économique européenne chutaient de plus de 75 p. 100, soit de 1,05 milliard à 165 millions de dollars US en 1988-1989, celles de leurs contreparties américaines ont doublé à ce chapitre, passant de 6,5 à 12,9 milliards de dollars au cours de la même période.

Pourquoi ne leur emboîtons-nous pas le pas? Serait-ce parce que les conservateurs se soumettent encore une fois aux dictats de leurs maîtres américains?

* * *

LA CONSTITUTION

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, la semaine dernière, lorsque le premier ministre John Buchanan a déclaré avec désinvolture que, advenant la séparation du Québec, la meilleure solution, parmi une série d'options déplorables, qui s'offrirait peut-être aux habitants des Maritimes serait leur adhésion aux États-Unis, cette remarque a déclenché un tollé de protestations prévisibles. Comme on pouvait s'y attendre, le chef de l'opposition, M. Vince McLean, a réagi de façon partisane et passionnée.

Le fait est que le premier ministre Buchanan a rendu un fier service aux Néo-Écossais. En tant que député qui fait la navette entre Ottawa et la Nouvelle-Écosse, je me trouve à vivre deux solitudes différentes. Les Néo-Écossais n'ont pas encore pris conscience des changements qui se sont produits au Québec.

Il y a une nouvelle confiance dans l'économie du Québec et pour plusieurs, les engagements constitutionnels pris en 1980 et en 1982 n'ont été remplis qu'avec l'Accord du lac Meech. Mais cela aussi est rejeté par les Anglo-Canadiens, qui sont menés en bonne partie par deux premiers ministres des provinces de l'Atlantique.

On ne peut pas, comme par le passé, faire fi du mouvement séparatiste qui prend de l'ampleur au Québec. Si ce mouvement devait un jour devenir réalité, ses conséquences pour les habitants des Maritimes seraient trop horribles pour qu'on ose même y songer. Les Maritimes devraient prendre conscience du vrai débat qui entoure l'Accord du lac Meech. Nous avons tout simplement trop à perdre.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, le Canada rural traverse une crise grave.

Dans l'ouest du Canada, les semailles commencent à peine, et dans deux semaines elles vont battre leur plein. Non seulement des milliers d'agriculteurs risquent de perdre leur ferme, mais un grand nombre d'entre eux risquent de ne pas pouvoir ensemencer leurs champs. Pourtant jusqu'ici, on n'a pris aucune mesure pour leur venir en aide et faire en sorte qu'ils sèment leurs récoltes.

Dans ma circonscription de Moose Jaw—Lake Centre, comme ailleurs, de nombreux agriculteurs connaissent de graves difficultés. L'un d'eux est Arnie Taylor qui habite près de Kenaston et qui pratique la polyculture dans son exploitation familiale. C'est ce qu'il fait depuis presque 20 ans. Cependant, cette année les banques ont refusé de lui prêter de l'argent pour les semailles.

Heureusement pour M. Taylor, l'esprit communautaire de la Saskatchewan existe toujours et on a créé un groupe local d'entraide composé d'ecclésiastiques, d'agriculteurs et d'hommes d'affaires pour faire en sorte que, entre autres, toutes les récoltes soient plantées et récoltées dans la région de Davidson-Craik.

M. Taylor est prêt à assumer sa part du problème, mais comme des milliers d'autres Canadiens des régions rurales, il s'attend à ce que le gouvernement fasse aussi sa part. Il est temps que le gouvernement fédéral prenne cette responsabilité au sérieux.

[*Français*]

LE MOUVEMENT DESJARDINS

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, on entend beaucoup parler, dans l'actuel débat sur l'entente du lac Meech, du caractère distinct du Québec, du Québec société distincte.

Le Mouvement Desjardins, une force économique et sociale qui constitue un des principaux outils de développement économique du Québec et de prise en main par les Québécois des intérêts du Québec, illustre bien ce qu'on entend par caractère distinct du Québec. Au fil des ans, avec les épargnes des Québécois sociétaires, le mou-

vement coopératif s'est hissé au sixième rang des institutions financières canadiennes.

Je veux rendre hommage aujourd'hui au président du Mouvement Desjardins, M. Claude Béland, un ami du lac Meech qui, courageusement, interroge les Québécois et les Canadiens sur l'impact du climat constitutionnel actuel et sur un échec éventuel de l'Accord du lac Meech pour l'avenir du Canada et du Québec.

Je veux aussi saluer, monsieur le Président, la trentaine de directeurs des caisses populaires de la grande région de Québec que nous accueillons aujourd'hui à la Chambre des communes et qui, comme leur président, incarnent la fierté et l'audace du peuple québécois.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE DES CONSOMMATEURS

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, c'est la Semaine des consommateurs partout au Canada. Je voudrais exhorter tous les Canadiens à profiter de certaines des nombreuses activités prévues dans tout le pays.

L'objectif de cette campagne de sensibilisation consiste à aider les Canadiens à devenir des consommateurs mieux renseignés. C'est un objectif admirable, mais je voudrais rappeler au gouvernement que ce dont les consommateurs ont vraiment besoin, ce sont des taux d'intérêt plus faibles et un régime fiscal juste et équitable. La capacité de dépenser s'amenuise rapidement en raison de la politique des conservateurs et toutes les campagnes d'information n'y changeront rien.

Les consommateurs canadiens devraient obtenir que leur gouvernement s'engage à protéger leurs intérêts en abaissant le taux bancaire, en rejetant la TPS et en faisant quelque chose au sujet de la récession qui nous guette.

Il est vraiment important que les consommateurs soient informés, mais il faut aussi que le gouvernement le soit.

* * *

L'ARMÉNIE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, dimanche dernier, avec plus de 1 000 Canadiens d'origine arménienne, j'ai assisté à un service religieux spécial tendant à commémorer le génocide brutal qui a commencé il y a 75 ans aujourd'hui et au cours duquel plus de 1,5 million d'Arméniens ont été massacrés par les troupes de l'empire Ottoman.

Plusieurs survivants de ce génocide étaient présents dimanche. Nous devons à ces survivants et à ceux qui ont perdu la vie de reconnaître officiellement qu'un génocide à bel et bien eu lieu.

Pouvez-vous imaginer qu'on dise aux Juifs du monde entier, à l'heure actuelle, que l'holocauste de la Seconde Guerre mondiale au cours duquel 6 millions de Juifs ont perdu la vie, ne s'est jamais produit? Pouvez-vous imaginer à quel point cela pourrait être difficile à accepter pour les Juifs? La dénégation de ce génocide pendant 75 ans a déchiré l'âme des Arméniens du monde entier. Il y a cinq ans environ, dans un rapport, un sous-comité des Nations Unies a parlé du massacre des Arméniens par les Turcs.

En terminant, il est temps pour le Canada et les autres pays démocratiques du monde qui attachent de l'importance aux droits de la personne de mettre les choses au point et de reconnaître l'horrible génocide qui a commencé en 1915 et dont 1,5 million d'Arméniens ont été victimes.

* * *

LE MOZAMBIQUE

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Si je prends la parole aujourd'hui, monsieur le Président, c'est pour signaler à la Chambre la présence au Canada de Francisco Nota Moises, membre notoire de RENAMO, une association mozambicaine de droite qui, financée à l'origine par l'Afrique du Sud, reçoit maintenant des fonds obtenus d'organismes américains par M. Nota Moises.

Depuis qu'il a obtenu le statut de réfugié en 1987, M. Moises n'a cessé de solliciter des contributions, à partir de sa résidence de Victoria, pour aider une association qui a assassiné plus de 100 000 personnes, détruit des écoles et des hôpitaux et contribué à l'exode de plus de trois millions de réfugiés.

La brutalité de RENAMO est légendaire. Les gens civilisés ne peuvent concevoir les excès de la torture et des assassinats rituels. Pourtant, un responsable influent de ces atrocités a été accueilli au Canada et y demeure aujourd'hui avec le consentement tacite du gouvernement du Canada.

Les efforts déployés pour remettre en question le statut de M. Nota Moises au Canada sont paralysés. Je trouve renversant qu'un individu qui prône ouvertement

Article 31 du Règlement

la destruction systématique et barbare de vies innocentes soit autorisé à demeurer dans notre pays.

Le gouvernement fournit au Mozambique une aide dont ce pays a grand besoin, alors qu'il héberge l'un des grands responsables de la misère que nous nous efforçons de faire cesser.

* * *

L'ARMÉNIE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le soixante-quinzième anniversaire du génocide arménien. Entre 1915 et 1922, plus d'un million et demi d'Arméniens, soit la moitié de la population de l'Arménie, sont morts dans des massacres dont Hitler s'est plus tard inspiré.

Tout au long de leur histoire, les Arméniens ont été victimes de violence raciale et d'assassinats, et ils le sont encore aujourd'hui. Dans le cadre du programme d'étude sur leur patrimoine, leur langue et leur culture, les jeunes Arméniens apprennent l'importance de se souvenir et de combattre pour la justice, la liberté et la démocratie, en Arménie et dans le monde.

Dans le Grand Toronto et dans tout le Canada, les gens ont appris à apprécier le courage des Arméniens dans l'adversité et leur attitude de chef de file dans l'industrie. Les Canadiens déplorent la tragédie de la souffrance humaine et les lourdes pertes que nous fait subir le racisme.

* * *

• (1410)

[*Français*]

L'ARMÉNIE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je connais bien la communauté canadienne d'origine arménienne. Pendant plus de 26 ans, nous avons tissé des liens de grande amitié et de compréhension mutuelle basés sur ce que nous avons en commun, les Canadiens, et eux, Canadiens d'origine arménienne.

Naturellement, je vous assure de la grande loyauté à nos institutions de cette communauté, et du Québec à Montréal et du Canada. Nous mettons aujourd'hui un accent spécial sur cette cérémonie puisqu'il s'agit du 75e anniversaire du génocide de 1915 qui rappelle toujours des souvenirs si douloureux.

Il serait bon que la Turquie, suivant en cela l'exemple de l'Union soviétique, reconnaisse à son tour sa responsabilité dans ce massacre comme l'a fait le chef actuel de l'Union soviétique à l'endroit des Polonais et des autres tragédies.

Comme toujours, nous sympathisons avec nos amis canadiens et québécois d'origine arménienne et nous leur souhaitons un avenir meilleur et l'espoir que le Canada, bientôt, soulèvera cette question aux Nations Unies. *Shenorhagalyem.*

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DU BÉNÉVOLAT

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, c'était dimanche dernier la Journée internationale de la Terre. Nous avons vu des gens manifester partout dans le monde leur engagement et leur souci pour l'avenir de notre planète. Ces gens ont participé à des événements internationaux et l'ont fait bénévolement. Ils ont nettoyé des parcs, trié des déchets, planté des arbres et fait tout ce qu'il fallait pour manifester leur volonté de contribuer à résoudre le problème.

Cette semaine est la Semaine nationale du bénévolat. Le moment est bien choisi pour signaler le bon travail que de nombreux bénévoles accomplissent pour améliorer notre environnement. Nous les encourageons à continuer, car nous avons besoin de leur aide. Nous les applaudissons, car ils sont la conscience agissante de nos localités.

* * *

LES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, c'est encore une fois l'heure de décerner le prix de la société parasite de la semaine. Trois entreprises ont été mises en nomination cette semaine. La première, Magna International, a obtenu un crédit d'impôt de 8,2 millions de dollars sur des bénéfices de 19 millions de dollars réalisés en 1988. La deuxième est PWA qui n'a pas payé d'impôts sur ses bénéfices de 1988, soit 30 millions de dollars. Elle a toutefois trouvé le moyen d'acheter Wardair pour 250 millions de dollars en janvier 1989. La troisième est American Barrick Resources qui a réalisé des bénéfices de 30 millions de dollars en 1988, mais n'a pas payé un cent d'impôt. Le gagnant est: American Barrick Ressources.

N'ayant pas payé un seul cent d'impôt fédéral, cette grande société a néanmoins versé à son directeur général, M. P. Munk, un salaire de 4,6 millions de dollars. M. Munk a sans doute mérité ce salaire faramineux pour ses prouesses en matière de comptabilité et pour avoir permis à son entreprise d'être nommée société parasite de cette semaine.

L'INDUSTRIE PÉTROCHIMIQUE

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, les entreprises pétrochimiques de Sarnia—Lambton prennent des initiatives qui montrent que la question de l'environnement est en train de devenir, comme cela se doit, la plus grande priorité.

En février, Nova Petro Chemicals a annoncé qu'elle apportait volontairement à son usine locale deux changements pour mieux respecter l'environnement. Le nouveau processus environnementalement sain de traitement des eaux de refroidissement élimine presque toute trace de chrome et de zinc dans l'effluent final.

Des modifications apportées à la torche de brûlage rendent aussi plus efficace l'utilisation de la vapeur dans le système de sécurité, réduisant considérablement les émissions de fumée pendant le brûlage.

Je félicite Nova des efforts qu'elle fait par souci et respect de l'environnement. J'encourage fortement d'autres entreprises, privées et publiques, à défendre avec autant de soin notre ressource épuisable la plus précieuse: l'environnement.

* * *

LES FORÊTS

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, les difficultés financières que connaissent aujourd'hui les industries axées sur les ressources sont effrayantes et quasi insurmontables. L'industrie forestière est une de celles qui souffrent le plus des politiques du gouvernement.

Ce qui est triste, c'est que le gouvernement actuel préfère écouter ses propres discours pompeux plutôt que les petites entreprises et la population du Canada. La taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre et la valeur élevée du dollar canadien par rapport au dollar américain nuisent à l'industrie forestière. Les taux d'intérêt élevés lui sont aussi préjudiciables, comme à beaucoup d'autres entreprises et consommateurs.

Au nom des Canadiens, j'invite le gouvernement à rejeter la taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre et à prendre au sérieux la hausse des taux d'intérêt et de la valeur du dollar canadien afin de raviver une industrie jadis florissante. L'inertie du gouvernement sur ce chapitre témoigne de son insensibilité et de son inhumanité.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DES CONSOMMATEURS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la Semaine nationale des consommateurs vise à faire en sorte que tous les partenaires du marché, les consommateurs, les entreprises et les gouvernements, aient une idée précise du fonctionnement du marché et des responsabilités de chacun au sein de celui-ci. Le Québec nous donne d'ailleurs un exemple éloquent de collaboration entre le milieu des affaires et le gouvernement pour mieux renseigner les consommateurs. À Montréal, le Bureau régional de Consommateurs et Sociétés Canada a rédigé le *Guide sur l'étiquetage des aliments*. Avec la collaboration de l'Université Laval et d'un certain nombre de partenaires privés, l'honorable Pierre Blais, ministre des Consommateurs et des Sociétés, et député de Bellechasse, a lancé aujourd'hui, avec les entreprises participantes, une campagne de distribution de ce guide, distribution évaluée à un million d'exemplaires environ.

Monsieur le Président, cela n'est qu'un exemple de la façon dont les consommateurs, les entreprises et le gouvernement font équipe pour favoriser un marché plus vigoureux.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

John Allan, président de Stelco, l'une des plus grandes entreprises manufacturières au Canada, a annoncé hier la suppression de 800 emplois d'un bout à l'autre du Canada. Selon M. Allan, la politique des taux d'intérêt élevés visant à soutenir le dollar, que pratique la Banque du Canada, a un effet néfaste sur les marchés intérieurs pour l'acier et rend plus difficile l'exportation des produits de l'industrie de l'acier et de ses clients.

Voilà ce qu'a déclaré cet éminent homme d'affaires canadien. Ne serait-il pas temps que le gouvernement et la Banque du Canada abolissent la politique des taux d'intérêt élevés, qui fait un si grand tort à nos industries

manufacturières de base et aux gens qui travaillent pour elles? Combien de milliers d'autres emplois devront être perdus avant que le gouvernement n'entende raison et ne mette un terme à cette politique des taux d'intérêt élevés visant à soutenir le dollar?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne trouve guère réjouissantes les annonces comme celle que le président de Stelco a faite hier. Je n'aime pas voir les gens perdre leur emploi. Je n'aime pas voir des sociétés aux prises avec des difficultés commerciales.

Je sais cependant que, si nous laissons faire les choses, les sociétés comme Stelco vont écoper beaucoup plus qu'elles ne l'ont fait en 1981–1982, lorsque le gouvernement de l'époque n'avait pas prêté attention à l'importance du problème de l'inflation. Le problème a donc pris des proportions énormes, d'où les très graves difficultés qu'ont alors connues Stelco et d'autres sociétés. Cela nous a servi de leçon. La leçon a été dure mais salutaire. Cette fois, nous allons faire en sorte que le problème ne se pose plus.

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, évidemment, M. Allan n'est pas d'accord avec le ministre. Hier, M. Allan, président d'une des plus importantes compagnies d'acier du pays, a aussi déclaré, et je cite: «Si la politique monétaire présente du gouvernement persiste encore, la production de biens commerciables souffrira d'une façon très sérieuse et permanente.»

Je demande donc ceci au ministre: Pourquoi persiste-t-il avec cette politique monétaire de taux d'intérêt élevés et d'un dollar élevé quand elle s'avère une menace réelle pour la santé de notre économie? Pourquoi?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce que le député me demande de faire, me semble-t-il, c'est de forcer une baisse des taux d'intérêt. Compte tenu des pressions inflationnistes des prix et des salaires à l'heure actuelle, une baisse des taux d'intérêt finirait tôt ou tard par faire grimper encore le taux d'inflation, ce qui préoccupe justement M. Allan et qui, comme le rapporte lui-même le député, compromettrait pour de bon sa position concurrentielle. Nous tenons à empêcher que l'industrie canadienne ne perde à jamais sa position concurrentielle en jugulant dès maintenant l'inflation au lieu d'attendre qu'elle atteigne, comme en 1980–1981, non pas 5,5 p. 100, mais bien 13 p. 100, taux qui avait suscité à l'époque des taux d'intérêt de 20 à 25 p. 100.

• (1420)

Il nous faut certes nous efforcer d'empêcher que cela ne se reproduise. Nous faisons tout notre possible à l'heure actuelle pour éviter un tel problème grâce à cette politique gouvernementale.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si le ministre ne veut ni m'écouter ni écouter M. Allan, l'un des grands hommes d'affaires de ce pays, il écoutera peut-être son propre collègue, un des membres influents de son caucus, le député de Mississauga-Sud et président du Comité des finances, qui disait hier: «Je pense que la politique monétaire est foncièrement mauvaise.» Je répète: «Je pense que la politique monétaire est foncièrement mauvaise.»

Je demande donc au ministre, s'il ne veut pas m'écouter et s'il ne veut pas écouter les principaux hommes d'affaires du pays, pour quelle raison il n'écoute pas le président conservateur du Comité des finances et il n'abandonne pas sa politique du dollar élevé et des taux d'intérêt élevés que le président du comité qualifie de «foncièrement mauvaise». Pourquoi?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si mon collègue est en train de dire que le député de Mississauga-Sud a toujours raison, pourquoi n'accepte-t-il pas la position qu'il a adoptée sur la TPS? C'est exactement ce que notre gouvernement propose.

J'écoute les déclarations pieuses du député de Windsor-Ouest qui nous dit ce que nous devons faire, mais je lui demande de se pencher un peu sur ce qu'il a dit car, comme je le lui ai rappelé hier, avant les élections de 1980 il a été mis au pied du mur par Morton Shulman. Il lui demandait: «Si les taux d'intérêt augmentent après les élections, que ferez-vous? Est-ce que vous démissionnerez?» Le député a répondu oui, qu'il démissionnerait.

M. Shulman lui a demandé une seconde fois: «Êtes-vous sûr que vous démissionnerez?» Il hoche la tête. J'ai l'enregistrement de l'entrevue, je pourrais lui montrer. M. Shulman lui a demandé une seconde fois: «Vous démissionnerez?». Un deuxième fois il a dit: «Oui». Qu'a-t-il fait lorsque les taux d'intérêt ont atteint 20–25 p. 100? Ce pieux député est resté bien assis à sa place, ici, à la Chambre. Il n'a pas démissionné.

LA CONDITION FÉMININE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Le rapport *Au-delà des apparences* publié hier signale les inégalités dont souffrent les femmes dans la fonction publique du Canada. Or l'Agence canadienne de développement international fait autorité dans le monde en fait de programmes destinés à faire disparaître ce genre de discrimination. Est-ce que le ministre peut nous dire quand il va appliquer dans notre fonction publique du Canada même le programme de l'ACDI de sensibilisation sociale à l'égalité des sexes?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier très sincèrement M^mes^ Jean Edmonds, Edna MacKenzie et Jocelyne Côté O'Hara à qui nous devons cet excellent rapport.

Je pense que ce rapport, qui est le premier du genre, étudie de façon très détaillée certains problèmes qui existent et dont nous soupçonnions l'existence quand nous avons créé le groupe de travail. Le rapport définit ces problèmes.

Je puis dire à ma collègue que nous commençons aujourd'hui même à y donner suite. Nous n'allons pas nous croiser les bras. Nous prenons les dispositions voulues pour que les hauts fonctionnaires connaissent le rapport, ses recommandations et le problème en question, et nous allons entreprendre une action d'ensemble à très bref délai.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, l'ACDI a depuis au moins 1986 ce qui constitue à peu près la réponse, un programme qui a donné de bons résultats en Inde, au Népal et en Australie. S'il donne de bons résultats en Australie, il devrait faire de même ici. Il existe même un manuel d'application du programme, rédigé à l'Institut international Côté, l'école d'où est issu le premier ministre lui-même.

Quand le ministre va-t-il mettre en oeuvre cette solution qui existe déjà, mettre en oeuvre au profit des Canadiennes un programme bien canadien?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je tiens à souligner que ce groupe de travail sur les obstacles rencontrés par les femmes dans la fonction publique s'inscrivait dans une série d'initiatives du gouvernement tendant à améliorer les possibilités qui s'offrent aux femmes de faire carrière dans la fonction publique fédérale et à abattre les obstacles existants.

Je tiens à dire que dans les postes qui relèvent directement du gouvernement—je veux parler par exemple du niveau de sous-ministre—nous avons dans ce groupe fait passer le pourcentage de femmes de 8,5 qu'il était en 1985 à 16,7 p. 100. Pour ce qui est des nominations par décret, le taux d'augmentation est passé de 21,8 p. 100 à 36,3 p. 100. Pour ce qui est des cadres supérieurs, entre 1984 et 1989 nous sommes passés de 6,7 p. 100 à 13,1 p. 100. Nous allons continuer. Nous travaillons à cette question depuis cinq ans et nous obtenons d'excellents résultats.

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Ma question s'adresse au ministre des Finances, qui semble plus déterminé à donner un cours d'histoire qu'à essayer d'expliquer aux Canadiens ce qui se passe en 1990. Il y a certaines réalités auxquelles le ministre devra faire face relativement à cette politique des taux d'intérêt élevés.

L'une de ces réalités, c'est que nous avons perdu 71 000 emplois dans le secteur manufacturier depuis novembre 1988. En outre, par suite de la suppression de 800 emplois à la Stelco, nous entendons de plus en plus les dirigeants d'entreprises dire que les taux d'intérêt élevés sont en train de détruire nos entreprises.

Le ministre ne peut pas nier que les taux d'intérêt ont augmenté 20 fois depuis les dernières élections et que la politique des taux d'intérêt élevés pousse les entreprises à la faillite et met les travailleurs au chômage. Pourquoi le ministre ne se rend-il pas à l'évidence et n'admet-il pas que sa politique des taux d'intérêt élevés n'est pas efficace?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je dois signaler à la députée que, au cours des trois derniers mois, le nombre de personnes qui ont un emploi s'est accru de 64 000. C'est là l'augmentation totale pour l'ensemble de l'économie. Ma collègue peut choisir avec soin les statistiques qu'elle nous donne, mais le chiffre que je viens de donner est le chiffre global pour l'ensemble de l'économie.

Elle me demande pourquoi je donne un cours d'histoire. La seule chose que je veux faire ressortir, monsieur le Président, c'est qu'il est important que nous profitons des leçons de l'histoire. Il est important que nous regardions ce qui s'est passé dans des périodes comparables, que nous tirions une leçon des erreurs qui ont été commises à ces moments-là—et elles sont nombreuses—et que nous essayions d'éviter de les commettre aujourd'hui.

Ma collègue dit que la politique anti-inflationniste n'est pas efficace. Je lui demande de penser à ce que serait le taux d'inflation si nous avions maintenu les taux d'intérêt à des niveaux plus bas et si la valeur de notre dollar était moins élevée. Le taux d'inflation serait de 6,5 à 7 p. 100, peut-être même plus. C'est ce que nous essayons d'éviter grâce à nos politiques actuelles.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, Les Canadiens ne croient pas aux projections du gouvernement. Un gouvernement qui a prévu des taux d'intérêt de 11 p. 100 des taux d'intérêt et qui a basé son budget sur cette projection est bien loin de la réalité.

La semaine dernière, l'indice des prix à la consommation indiquait que l'augmentation de l'inflation était due au coût élevé des maisons attribuable en partie au moins à la hausse des taux d'intérêt. De toute évidence, la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement augmente l'inflation au lieu de la réduire.

Je le lui demande encore une fois: le ministre admettra-t-il que cette politique attise l'inflation au lieu de la freiner?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, à propos de projections, je rappelle à la députée que son prédécesseur, le député d'Oshawa, Ed Broadbent, avait prévu que nous perdrions 150 000 à 200 000 emplois quand nous avons proposé notre politique économique en 1984 et 1985. En fait, c'est le contraire qui s'est produit. Cent cinquante à deux cent mille emplois ont été créés par suite de nos politiques.

• (1430)

Ma collègue parle de la construction domiciliaire. Il y a plus de 220 000 mises en chantier au Canada aujourd'hui, soit à peu près autant qu'au cours des quatre ou cinq dernières années. Il y a encore beaucoup de force dans diverses parties de l'économie.

Ma collègue se demande si la politique est efficace. Si nous n'avions pas suivi la politique que nous suivons aujourd'hui, nous connaîtrions certainement un taux d'inflation plus élevé. C'est cette inflation plus élevée qui a amené les taux d'intérêt de 20 et 25 p. 100 que nos avons eus dans les années 70.

Est-ce ce que ma collègue désire? Veut-elle que les taux d'intérêt remontent à 20 et 25 p. 100? C'est ce que notre gouvernement veut éviter.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances. Les Canadiens réclament une gestion financière responsable. Demandez aux agriculteurs, aux entreprises, aux consommateurs ce qu'ils pensent des taux d'intérêt et s'ils ont confiance dans la politique du ministre.

[*Français*]

Le ministre des Finances sait que chaque fois que les taux d'intérêt augmentent, le déficit augmente aussi.

Avec le taux d'intérêt que nous avons aujourd'hui, le déficit va augmenter de trois milliards et demi de dollars l'année prochaine.

Ce pays a besoin de plein emploi, d'un déficit moins élevé, d'un taux d'inflation moins élevé et des services sociaux. Est-ce que le ministre va enfin admettre que sa politique des taux d'intérêt va à l'encontre de tous ces objectifs?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ma collègue veut un taux d'emploi plus élevé et un taux d'inflation plus faible. Mais je ne sais pas comment elle pourrait s'y prendre pour avoir moins d'inflation si elle veut aussi abaisser les taux d'intérêt. Les taux d'intérêt faibles font accroître l'inflation. C'est leur rôle.

Mme McLaughlin: Tout comme la TPS.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Voilà maintenant qu'elle parle de la TPS. Permettez-moi de lui poser une question. Pourquoi le Nouveau Parti démocratique est-il contre la TPS puisque cette taxe diminuera les dépenses des agriculteurs canadiens de 240 millions de dollars? Elle diminuera leurs frais d'exploitation et le coût des denrées qu'ils pourront vendre aux grossistes et aux supermarchés.

L'application de la TPS nous permettra de maîtriser l'inflation. Je n'arrive absolument pas à comprendre ce que le NPD peut avoir contre les agriculteurs de notre pays.

[*Français*]

LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État et elle porte sur la décision hier du gouvernement de la Saskatchewan de ne pas procéder avec l'entente fédérale-provinciale. C'est un recul net en matière d'éducation pour les minorités, et je voudrais demander au ministre, étant donné l'entente fédérale-provinciale si-

gnée, 26 millions de dollars sur dix ans, et la décision du gouvernement de ne pas procéder avec cette mise en oeuvre d'un système de gestion et de contrôle des écoles françaises en Saskatchewan par la minorité, qu'est-ce que le ministre va faire pour aider la minorité en Saskatchewan?

Je lui pose une question simple et précise. Une réponse serait appréciée.

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Je regrette la décision du gouvernement de la Saskatchewan de ne pas procéder dans cette session. J'ai parlé hier soir au ministre Meiklejohn et il m'a réitéré son engagement, l'engagement de son gouvernement, d'avancer avec le projet sans plus de discussion dans les plus brefs délais. Et vous avez aussi l'engagement ferme de ce gouvernement, avec l'entente qui est en place, de continuer de travailler activement pour la famille canadienne, toute la famille canadienne.

Nous avons une communauté de langue officielle en situation minoritaire qui doit avoir la chance de se développer et de maturer complètement.

[*Traduction*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, nous parlons ici d'une décision de la Cour suprême, qui a statué récemment que les minorités linguistiques ont le droit de diriger et de gérer leurs propres écoles.

Au lieu de s'adresser au ministre de l'Éducation, le ministre téléphonera-t-il au premier ministre de cette province pour lui demander d'appliquer ce programme, comme il avait été convenu? Sinon, que fera le gouvernement du Canada pour aider les minorités à faire respecter leurs droits constitutionnels?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, j'ai dit au ministre hier soir que si je déplore sa décision, je comprends certains des problèmes qu'il m'a expliqués et qui sont d'ordre législatif et, peut-être, d'ordre constitutionnel.

J'ai déclaré que nous offririons toute l'aide possible pour accélérer les choses. Nous espérons que la province continuera de s'engager pleinement à permettre la gestion des écoles de langue française par la collectivité francophone. Je crois que cet engagement sera respecté.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'adresse ma question au premier ministre. Le ministre de l'Environnement a dit qu'il n'ordonnera pas la suspension des travaux du barrage de la Oldman même si le tribunal a annulé le permis fédéral et sommé deux ministres fédéraux de faire des évaluations environnementales. Le ministre des Transports ne fait pas respecter la Loi sur la protection des eaux navigables.

Pourquoi le premier ministre laisse-t-il trois de ses collègues négliger leurs devoirs et faire fi des ordonnances de la cour?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Hier, monsieur le Président, je n'ai pas dit hier que je n'ordonnerai pas la suspension des travaux. J'ai dit que je serai heureux d'annoncer aujourd'hui que le gouvernement a l'intention de respecter la décision de la cour et de charger un comité de réexaminer le projet de barrage.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): La présidence pense-t-elle que je devrais donner plus de détails?

Nous sommes en train de choisir les membres du comité.

Quant à la suspension des travaux, j'ai la transcription de ma réponse d'hier. J'ai dit qu'il y a des questions de sécurité à soulever au sujet de la poursuite des travaux. On nous dit que les travaux doivent être complétés afin d'atteindre à un niveau sécuritaire. Nous ne savons pas exactement où se situe ce niveau de sécurité. Nous attendons un rapport qui nous aidera à éclaircir ce point. Voilà pourquoi nous n'avons pas ordonné la suspension des travaux.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, comme les ministres ne s'entendent pas sur la responsabilité du gouvernement, j'adresse ma deuxième question au ministre des Transports.

La cour a annulé le permis de construction du barrage émis aux termes de la Loi sur la protection des eaux navigables. C'est une obligation légale, sans quoi les travaux ne seraient pas en voie d'exécution.

Cette décision remonte à six mois. Pourquoi ne suspend-il pas les travaux, vu que le projet enfreint la loi?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, peut-être la sécurité n'inquiète-t-elle pas outre mesure une personne au coeur d'Ottawa, mais elle cause beaucoup de soucis aux Albertains.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, on a rendu public hier le rapport du groupe de travail qui a étudié les obstacles rencontrés par les femmes dans la Fonction publique. Ce rapport fait état, preuves à l'appui, des embûches incroyables auxquelles se heurtent les femmes qui cherchent à sortir de leur ghetto rose.

On accuse les femmes victimes de harcèlement sexuel de ne pas avoir le sens de l'humour ou on leur fait une mauvaise appréciation professionnelle. Une employée s'est fait dire par son patron qu'il la battrait comme plâtre si elle était sa femme. On aurait dit à une analyste des systèmes qu'elle «n'était pas une ingénieure, mais une femme stupide». Pendant une interview, on a demandé à une femme qui avait déjà exploité son propre atelier électronique si elle «avait peur des outils électriques ou mécaniques».

Voici la question que je veux poser à la ministre chargée de la situation de la femme. Quand le gouvernement donnera-t-il le ton en prenant les mesures nécessaires pour faire cesser cet état de choses? Que compte-t-il faire pour abattre les obstacles auxquels se heurtent les femmes au sein de la fonction publique et quand agira-t-il?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je vais commencer par féliciter les auteures de ce rapport, Jean Edmonds, Edna Mackenzie et Jocelyne Côté-O'Hara, ainsi que l'honorable Pat Carney, qui a participé à la rédaction de ce rapport dont elle a été l'artisane.

Des voix: Bravo!

Mme Collins: Ma collègue a certainement lu ce rapport. Je le recommande à tous les députés. Ce n'est pas un rapport gouvernemental ordinaire. C'est un document enrichi par l'expérience parfois difficile des femmes au sein de la fonction publique.

• (1440)

Le rapport fait état d'une autre question fort intéressante quand il dit que l'on peut agir quand il y a engagement véritable. Et il rappelle plus précisément que partout où des engagements politiques ont été pris, des mesures ont suivi par la suite. Lorsque le premier ministre a pris cet engagement, nous avons vu tripler le nombre de nominations féminines par décret. Lorsque le secrétaire d'État aux affaires extérieures. . .

Des voix: Assez.

Des voix: Règlement.

M. le Président: La députée de New Westminster—Burnaby a la parole.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, nous reconnaissons tous que ce rapport fournit toutes les statistiques que nous connaissions en fait déjà. Ce n'est pas le premier rapport. Il y a eu, en 1988, le rapport préparé par Nicole Morgan et intitulé «Jouer à l'égalité» qui aborde en grande partie les mêmes problèmes. En particulier, ces deux études recommandent d'accorder des avantages calculés au pro rata aux fonctionnaires travaillant à temps partiel dont 83 p. 100 sont des femmes.

Le gouvernement a eu des années pour étudier la question.

M. Le Président: Je demanderais à la députée de poser sa question.

Mme Black: Quand le gouvernement va-t-il s'engager à supprimer ces obstacles auxquels se heurtent les femmes dans la fonction publique? Quand va-t-il montrer l'exemple?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, en ce qui concerne l'exemple que le gouvernement a donné depuis son arrivée au pouvoir, nous avons commencé à adopter des programmes d'équité en matière d'emploi dans tout le gouvernement. Nous avons mis en pratique le principe de la parité salariale. Nous avons augmenté le nombre de femmes qui occupent des postes les plus élevés de la fonction publique en doublant le pourcentage de femmes gestionnaires. En outre, nous avons plus que doublé le nombre des femmes nommées aux conseils, aux agences et aux commissions fédérales.

Mon prédécesseur, l'hon. Pat Carney, dans l'exercice de ses fonctions, a établi ce groupe de travail pour aller encore plus loin et nous permettre d'avoir les moyens d'obtenir toutes les données pour supprimer certains des obstacles moins visibles. C'est exactement ce que ce

rapport nous permet de faire aujourd'hui. Nous poursuivrons la tâche que nous avons commencée en 1984.

* * *

LES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, c'est au ministre des Pêches et des Océans que je m'adresse. Vendredi dernier, alors qu'il s'adressait au Conseil canadien des pêches réuni à Halifax, le ministre a déclaré qu'il ne voulait pas que les pêches de l'Atlantique soient un moyen pour les travailleurs de la mer de pouvoir toucher des prestations d'assurance-chômage. Pourtant, en février dernier, son gouvernement avait élaboré, de concert avec la société Produits de la mer national limitée un accord qui devait précisément permettre aux travailleurs de l'usine de transformation du poisson de Canso d'accumuler juste assez de semaines de travail pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. C'est tout ce que le gouvernement actuel a pu faire pour venir en aide à une localité qui a toujours su fournir un emploi stable à l'année longue à ses travailleurs.

Comment le ministre pourrait-il justifier l'écart considérable entre les mesures qu'a prises son gouvernement et les propos qu'il a lui-même tenus vendredi dernier?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Si le député libéral tient tant à reprocher au gouvernement d'être venu en aide aux travailleurs de Canso qui venaient de perdre leur emploi, monsieur le Président, qu'il ne s'en prive pas! Mais je le mets au défi de se rendre à Canso et de se vanter d'avoir pris la parole à la Chambre pour reprocher au gouvernement d'être venu en aide aux gens de cette localité. Qu'il y aille, s'il l'ose.

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, les gens de Canso attendent toujours l'aide que le gouvernement actuel ne leur a pas fournie.

J'invite le ministre à se reporter aux propos qu'a tenus Gordon Cummings, l'ancien président de la société Produits de la mer national limitée alors qu'il témoignait au début d'avril devant le comité des pêches du Sénat. À propos de l'usine de Canso, M. Cummings a déclaré ce qui suit:

> L'usine de Canso en particulier est une fichtrement bonne usine. Grâce à une main-d'oeuvre de première qualité, elle ne présente que des avantages. L'usine de Canso est vraiment excellente. . . les gens de Canso n'ont pas commis d'erreur.

Pourtant, sous prétexte de rendre rentable le secteur des pêches, le gouvernement actuel ordonne la fermeture de cette usine et en impute le blâme aux victimes.

M. le Président: Le député pourrait-il poser sa question.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Le ministre ne pourrait-il pas reconnaître à la Chambre que tous ces beaux discours concernant la rentabilité ne sont rien d'autre qu'une filouterie dont les pêcheurs et des localités des provinces de l'Atlantique sont les victimes?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Quand j'entends un député libéral parler de filouterie monsieur le Président, je m'en rappelle une en particulier. Le député aime bien les citations. Celle-ci provient de l'un de ses collègues libéraux: «S'ils peuvent compter sur un revenu annuel garanti, nos concitoyens des provinces de l'Atlantique cesseront de tricher et de frauder le régime d'assurance-chômage. Dorénavant, ils utiliseront ce régime à bon escient et y verront un programme de supplément du revenu.»

Des voix: De qui est cette citation?

M. Valcourt: De John Nunziata.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, au moins, nous savons maintenant de qui le ministre prend conseil.

Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie; hier, le ministre a déclaré à la Chambre que le Canada ne pouvait rien faire au sujet de l'acquisition indirecte de la société Leigh Instruments par les sociétés Siemens et General Electric d'Allemagne de l'Ouest et du Royaume Uni respectivement. Depuis novembre dernier, Investissement Canada est saisi d'une demande d'examen de cette prise de contrôle de Leigh dans le cadre de l'achat de la société Plessey.

Pour quelles raisons le gouvernement n'a-t-il pas donné suite à cette demande d'examen de la prise de contrôle de la société Leigh Instruments, alors qu'il aurait dû agir, afin de sauver les emplois de 750 Canadiens?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, ce que j'ai répondu hier demeure. La transaction qui a été faite avec la compagnie General Electric qui a effectué la prise de possession de la société britannique Plessey, qui était propriétaire de Leigh Instruments, cette transaction s'est faite en Angleterre, s'est faite en dehors. Je le répète, toute transaction indirecte entre deux compagnies internationales qui s'est effectuée à Londres, le gouvernement du Canada n'a pas d'emprise. À partir du moment où cette compagnie étrangère avise Investissement Canada de ce qui s'est fait en novembre dernier seulement sur quel serait exactement le partage des

responsabilités entre Siemens et GEC sur les activités canadiennes, depuis ce moment-là Investissement Canada attend des précisions. Mais, encore une fois, monsieur le Président, il s'est agi de ce qu'on appelle en anglais *an hostile takeover*. Cette prise de possession s'est faite à l'étranger et, encore une fois, à ce moment-là le Canada n'avait pas d'action directe à prendre au moment où la prise de possession s'est faite à l'étranger.

[*Traduction*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, les Canadiens qui connaissent l'importance des sciences et de la technologie pour l'avenir du Canada s'inquiètent de la prise de contrôle de sociétés de haute technologie par des entreprises étrangères ainsi que de la perte d'une entreprise bien établie comme Leigh Intruments.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Quand le gouvernement va-t-il reconnaître que les compétences des sociétés canadiennes et des employés canadiens bien formés et expérimentés dans le secteur de la technologie de pointe constituent une ressource nationale qu'il faut protéger?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député devrait être particulièrement fier de nos réalisations dans le domaine des sciences et de la technologie par rapport à celles de son parti pendant près de 20 ans. Selon moi, notre gouvernement fait bien davantage que le gouvernement en question à l'époque.

Dans le cas de la société Leigh Instruments, nous sommes inquiets du bien-être des travailleurs touchés et nous allons avoir recours à tous les programmes pertinents, et collaborer notamment avec ma collègue de l'Emploi et de l'Immigration.

Mon collègue n'est pas sans savoir que la société Leigh Instruments exerce son activité dans le secteur de la défense qui fait face à un certain ralentissement. C'est pour cette raison et aussi à cause des problèmes de gestion dont le président de la société Leigh Instruments lui-même a parlé, que nous sommes confrontés à la situation en question à l'heure actuelle.

Je le répète, je suis fier de notre bilan dans le domaine des sciences et de la technologie. Le premier ministre lui-même a proposé la création d'un comité consultatif. Nous investissons un milliard de dollars dans ce secteur et nous continuerons de collaborer avec les intéressés. Le parti du député aurait dû en faire autant lorsqu'il en avait la possibilité.

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais attirer l'attention des députés sur la présence à la tribune de M. Syed Kazmi, ministre de la Santé, de l'Enseignement spécial et du Bien-être social du gouvernement du Pakistan.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1450)

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Comme le sait le ministre, les centres d'excellence sont l'un des fleurons de la politique du gouvernement en matière de recherche et de développement.

Je demande au ministre de confirmer le fait que l'Université de la Saskatchewan sera probablement incapable d'apporter sa contribution à six des 14 centres par suite d'une insuffisance de fonds pour assumer les coûts d'infrastructure et les frais généraux. Pourrait-il également confirmer que jusqu'ici, seulement deux provinces sur dix se sont engagées à assurer le financement nécessaire pour assurer le fonctionnement des centres d'excellence dans ces provinces?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, je suis convaincu que toutes les universités participant au Programme des centres d'excellence donneront suite à leur engagement. Les réseaux actuellement élaborés sont extrêmement importants pour le pays. Le financement est là en ce qui concerne le gouvernement fédéral et je suis convaincu que les provinces en feront autant.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, nous avons affaire à un gouvernement qui a réduit les fonds versés aux provinces dans le cadre du financement des programmes établis pour les aider à faire face aux dépenses de fonctionnement des universités. À un gouvernement qui n'a pas maintenu un niveau suffisant d'aide financière à la recherche par l'entremise des conseils dispensateurs. À un gouvernement qui n'a pas tenu compte des recommandations faites il y a longtemps par la Commission Wright et voulant que le gouvernement non seulement subventionne les projets de recherche, mais assume aussi une partie des frais généraux et des coûts des infrastructures.

Le gouvernement admettra-t-il enfin qu'il a manqué à ses obligations financières en ne faisant même pas cette modeste contribution à la recherche nationale?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député que les conseils dispensateurs reçoivent maintenant quelque 700 millions de dollars par année du gouvernement canadien. C'est un montant respectable. Pour l'exercice en cours, le financement des conseils dispensateurs sera accru de 8,6 p. 100 environ.

On ne peut certes pas dire que nous ne soutenons pas les conseils dispensateurs, car les faits montrent le contraire.

* * *

LE PROGRAMME DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, je m'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le comté de Shelburne a été heureux de bénéficier, l'automne dernier, d'un programme Développement des collectivités qui fournit une excellente base de diversification économique.

Quelles ressources supplémentaires faciliteront à l'avenir l'expansion de ce programme et d'autres programmes semblables?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le Programme Développement des collectivités n'est pas avantageux seulement pour la circonscription du député. Le président de l'Economic Recovery Commission de Terre-Neuve aurait déclaré que ce programme favorise le développement rural dans cette province. Dans la circonscription de Gander—Grand Falls, représentée par un député de l'opposition, le Comité central du développement des collectivités de Terre-Neuve prépare un certain nombre de programmes pour hâter le développement économique.

En vertu de notre stratégie de développement de l'emploi, quand sera adoptée la nouvelle mesure législative que nous demandons aux députés de recommander à leurs collègues, il sera possible d'accroître du tiers, soit de 50 millions de dollars, ce merveilleux programme pour les Canadiens.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Ce dernier le sait sans doute, la Loi sur la protection de l'environnement, dont on fait si grand cas constitue un bien piètre exemple d'action. L'an dernier, en effet, une dérisoire proportion de 3 p. 100 des pollueurs ont été inculpés après avoir été pris à enfreindre la loi. Il n'y a qu'un seul et unique inspecteur pour tout l'Ontario alors que le gouvernement va embaucher 4 000 personnes pour s'assurer que les simples Canadiens respectent les règles concernant la fiscalité.

Comment le ministre peut-il dire aux Canadiens qu'il agit en matière d'environnement alors que les faits démontrent le contraire?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Tout d'abord, monsieur le Président, je ne pense pas qu'on puisse mesurer l'efficacité en matière de protection de l'environnement par le nombre de personnes condamnées à la prison. Nous devons faire beaucoup mieux que ça.

Comme nous le savons tous, la réglementation promulguée sous le régime libéral ne permettait pas au gouvernement de porter des accusations en vertu de la loi parce qu'elle stipule qu'elle ne s'applique pas aux usines construites avant 1971, ce qui est le cas de plus de 90 p. 100 des usines au Canada. Cela veut dire que nous devons mettre la réglementation à jour pour être en mesure de porter des accusations quand nous avons à le faire.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, la Commission mixte internationale dit que les toxines présentes dans l'eau des Grands Lacs menacent la santé des enfants. On a compté 5 000 déversements de produits chimiques, soit trois fois plus que le nombre déjà rendu public. Or, le programme de nettoyage n'obtient que 25 millions de dollars cette année, tandis que le programme de mise en oeuvre de la TPS reçoit 111 millions sur un total de 1,5 milliard de dollars.

Comment le ministre peut-il justifier la dépense de milliards de dollars pour taxer les Canadiens alors que l'environnement obtient la portion congrue?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, notre gouvernement partage l'inquiétude du député. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a eu des entretiens avec son homologue américain le lendemain de la publication du rapport pour en discuter. Je me suis entretenu la semaine dernière avec le secrétaire Reilly pour discuter du même sujet.

Nous devons intensifier les efforts des deux gouvernements pour résoudre ce grave problème.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne des postes. Dans un rapport qu'ils ont déposé plus tôt, aujourd'hui, les députés conservateurs recommandent de privatiser tous les bureaux de poste ruraux, de céder tous les services postaux à l'entreprise privée et de hausser les tarifs postaux

de façon à assurer des dividendes de 40 p. 100 au gouvernement fédéral.

Le ministre va-t-il immédiatement se dissocier de cette position et s'engager à assurer au Canada un système postal public moderne et efficace?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je félicite ici le comité pour l'excellent travail qu'il a accompli et dont témoignent les progrès énormes que la Société canadienne des postes a réalisés ces dernières années.

En ce qui concerne la recommandation relative au taux de rendement, je crois comprendre que le comité préconise que le coût réel de la livraison du courrier, y compris le coût du capital, soit absorbé par les usagers, dont 80 p. 100 sont des entreprises.

Le député estime-t-il qu'il relève d'une bonne politique socio-économique de subventionner les entreprises clientes de la Société canadienne des postes avec l'argent des contribuables en prévoyant un taux de rendement inférieur au taux réel de rendement du capital investi par les contribuables?

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre.

[*Français*]

Le Comité de révision des services postaux, le chien de garde des consommateurs, si on veut, a été aboli dans le dernier budget sous prétexte d'économiser trois millions de dollars par an. Compte tenu que la Société canadienne des postes dépense 17 millions par an en publicité pour nous convaincre qu'elle livre le courrier, est-ce que le ministre est prêt maintenant à affecter au moins trois millions de cet argent afin que les consommateurs puissent être protégés?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, les intérêts des consommateurs sont bien servis par une Société canadienne des postes qui livre effectivement le courrier dans les délais escomptés.

Il est évidemment toujours difficile de réduire les activités gouvernementales, comme le propose le comité qui a examiné les services postaux. Il n'en reste pas moins qu'il nous faut réduire dans toute la mesure du possible le déficit monstre que nous ont légué les gouvernements antérieurs.

Sur un marché concurrentiel, c'est avec la publicité qu'on rejoint la clientèle. La Société canadienne des postes a des clients. À l'instar de ses concurrents, elle doit faire de la publicité pour servir ses clients. Contrairement au député, nous ne croyons pas dans une étatisation de type socialiste qui rend toute publicité inutile.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il sait qu'il y a deux ans, le Canada a organisé une importante conférence internationale sur l'atmosphère, aujourd'hui connue sous le nom de Conférence de Toronto.

À cette conférence, les scientifiques de tous les pays représentés ont convenu qu'il fallait réduire les émissions de gaz carbonique de 20 p. 100 d'ici l'an 2005. Le Canada était d'accord. Les scientifiques et les politiques présents ont compris et déclaré publiquement que nos problèmes atmosphériques étaient tout aussi sinon plus sérieux que la menace d'une guerre nucléaire.

• (1500)

Moins de deux ans plus tard, la promesse que le Canada a faite de réduire ses émissions de gaz carbonique de 20 p. 100 ou plus d'ici l'an 2005 tient-elle toujours?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le Canada tient sa promesse. L'engagement que nous avons pris sera réalisé.

Nous devons bien comprendre ce à quoi nous nous engageons et savoir ce qui constituera un fardeau pour les citoyens.

Comme le député le sait, nous attendons le plus important rapport de l'IPCC, un organisme des Nations Unies, qui sera déposé en août, et une conférence d'intérêt majeur se tiendra à Genève en novembre.

On établira ensuite des objectifs et des calendriers de réduction de SO2 appropriés pour le Canada dans *Le Plan vert*.

M. le Président: Une courte question supplémentaire.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, puisque je tiens à ce que cela soit parfaitement clair pour les Canadiens et pour la Chambre, je voudrais obtenir une assurance de la part du ministre de l'Environnement, qui a déclaré que le Canada tenait sa promesse.

Lorsqu'il dit que le Canada tient sa promesse, est-ce que cela veut dire que le Canada réduira effectivement de 20 p. 100, par rapport aux niveaux de 1988, les émis-

sions de dioxide de carbone d'ici l'an 2005? Est-ce bien cela que le ministre veut dire?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais que le député écoute et entende ce que je dis.

Nous attendons que soit publié, en août, le plus important rapport scientifique jamais établi sur la question. Il ne peut présumer de ses conclusions. Il lui faudra donc attendre comme nous de voir ce qu'il renfermera. Nous ne pouvons faire de déclaration ni fixer des objectifs précis avant d'avoir pris connaissance du rapport.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES PUBLIQUES

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'EXAMEN EN DEUXIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-69

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Danis:

Que, relativement au projet de loi C-69, Loi modificative portant compression des dépenses publiques, un jour soit consacré aux délibérations à l'étape de la deuxième lecture; et

Que quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement toute délibération dont la Chambre est alors saisie soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

M. le Président: Le député de Kootenay-Est a encore la parole.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir sur cette motion de clôture.

Le gouvernement a décidé encore une fois de demander la clôture à propos d'un projet de loi important, le C-69, et ce procédé fait violence à la raison d'être de notre institution et menace les pauvres de ma province de Colombie-Britannique.

Je dirai que le recours à la clôture, c'est un symptôme de plus d'un gouvernement apeuré, à bout de moyens, d'un gouvernement sans orientation et sans avenir. Comment expliquer autrement qu'il s'abrite derrière cette motion, ou qu'il veuille interdire la poursuite du débat? Deux députés néo-démocrates seulement sont intervenus dans la discussion de ce projet de loi.

[*Français*]

M. Della Noce: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Hier, vous avez rendu une décision à propos de la question de privilège qu'avait soulevée mon collègue de Mégantic—Compton—Stanstead. Vous avez dit qu'aujourd'hui nous aurions probablement la possibilité de débattre la question de privilège de mon collègue sur les propos tenus par le député de York-sud—Weston car moi aussi j'aurais quelque chose à dire au sujet de la communauté italienne qui est très choquée de ce geste. J'aurais aimé participer parce que, malheureusement, je ne serai pas ici demain. Je voudrais avoir votre avis, à quel moment et à quelle date sera tenu ce débat s'il vous plaît?

M. le Président: Je regrette, l'honorable député n'a pas compris la situation. J'ai fait un arrangement avec le bureau de l'honorable député pour qu'il soit ici, immédiatement après la période des questions orales, demain, mercredi après-midi. À ce moment-là, le débat continuera.

[*Traduction*]

Le député peut poursuivre.

M. Parker: Monsieur le Président, est-ce parce que les ministériels font une question de principe de ce texte qui réduit les services offerts aux pauvres, aux malades, aux sans-abri qui comptent pour manger sur les banques d'alimentation, est-ce pour cela qu'ils refusent de discuter? Ont-ils peur de discuter les réductions qu'ils ont décidé de faire aux provinces au titre de nos programmes sociaux, de nos programmes médico-hospitaliers et de notre enseignement postsecondaire? Les médecins de Colombie-Britannique crient à l'aide. Les malades crient à l'aide pour qu'on s'occupe d'eux dans les hôpitaux.

Je pense qu'on invoque la clôture pour faire passer à la va-vite encore une fois une mesure impopulaire. Cela n'a de quoi étonner aucun d'entre nous, car le gouvernement boute dehors ceux de ses députés qui ont leur franc parler.

M. Milliken: À coups de pied.

M. Parker: C'est exact.

Il ne trompe personne. Le public connaît bien le gouvernement. Il a dit à Angus Reid et à Gallup ce qu'il pense du gouvernement depuis des années.

Je suis sûr qu'il y a, en face, des députés qui lisent les sondages dont j'ai parlé et qui pensent vivre un cauchemar. Je peux leur dire qu'ils ne savent pas ce qu'est un cauchemar.

Le cauchemar c'est de passer la nuit sur un banc de Vancouver parce que vous ne pouvez pas subvenir à vos besoins. Le cauchemar c'est faire la queue à la banque alimentaire pour avoir un peu de nourriture pour nourrir votre famille une autre journée. Le cauchemar c'est de ne pas pouvoir recevoir des soins essentiels ou un enseignement parce que le gouvernement a réduit les paiements de transfert à la Colombie-Britannique. Avec ce gouvernement et l'autre à Victoria les habitants de Colombie-Britannique sont doublement frappés.

Le cauchemar des habitants de Colombie-Britannique et de tout le reste du Canada prendra fin le jour où le gouvernement sera défait. Et je peux dire aux députés d'en face que ce jour approche.

Je voudrais parler un peu de la responsabilité. Les progressistes conservateurs en ont parlé lors de la dernière campagne électorale. Je voudrais y revenir maintenant.

Je me souviens que pendant mon mandat 1980-1984, lorsque les libéraux étaient au pouvoir, le ministre des Transports essayait de réduire les services ferroviaires pour les voyageurs.

À cette époque, j'ai eu l'occasion de voyager à travers le Canada avec le vice-premier ministre. Il voulait alors sauver le service ferroviaire. Pourtant, lorsque son gouvernement a présenté une mesure pour réduire les services de VIA Rail, il n'a pas dit un mot pour l'en empêcher.

Où est la responsabilité du gouvernement s'il n'écoute pas ce que les gens ont à dire? Où est la responsabilité à propos de la taxe sur les produits et services? Où est la responsabilité à propos de ces réductions de programmes?

Lors de la dernière campagne électorale, le premier ministre disait que nos programmes sociaux seraient bien protégés. Pourtant, nous sommes aujourd'hui dans une situation où les paiements de transfert aux provinces sont plafonnés et réduits—alors que le premier ministre avait dit qu'ils seraient protégés.

Il n'y a pas de responsabilité. Les Canadiens sont las d'un gouvernement qui subventionne les divertissements des sociétés à raison d'un milliard par année, alors que les queues devant les banques alimentaires continuent de s'allonger.

Les Canadiens en ont assez d'un gouvernement qui demande aux Canadiens à revenus faibles et moyens de rembourser sa dette. Ils en ont ras le bol d'un gouvernement qui préfère défendre ses actions à coup d'annonces télévisées de plusieurs millions de dollars payées par les contribuables plutôt que de le faire à la Chambre des communes.

On dépense vraiment des millions de dollars pour promouvoir la taxe sur les produits et services que le gouvernement essaie d'imposer aux Canadiens. Pourtant, quand nous voulons discuter pour protéger les programmes sociaux, les programmes concernant les hôpitaux et les programmes d'enseignement postsecondaire dans ma province, la Colombie-Britannique, on ne nous permet même pas de le faire.

• (1510)

Le gouvernement peut continuer à imposer la clôture, à réduire les programmes destinés aux plus défavorisés. Qu'il n'oublie pas une chose, cependant. En 1992, ou à peu près, les Canadiens lui imposeront la clôture à son tour. Je vous le garantis, madame la Présidente.

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, nous débattons une motion d'attribution de temps concernant le projet de loi C-69. Des motions semblables concernant d'autres projets de loi et des motions de clôture, nous en avons débattu plus souvent depuis décembre 1988 que nous n'avons discuté n'importe quelle autre question soumise au Parlement.

Dans son intervention de ce matin, le député d'Halifax—Ouest a déclaré que nous connaissons le projet de loi C-69 depuis qu'il en a été question dans le budget du 20 février. Il a dit que tous les Canadiens étaient au courant puisque c'était dans le budget. En ce qui me concerne, ce n'est pas le cas.

En ma qualité de député de la circonscription de Hillsborough, je crois que je devrais avoir le droit et le temps, ainsi que les autres députés, de discuter des questions qui sont très importantes pour nos circonscriptions et pour notre pays.

Dans le cadre du financement des programmes établis, le gouvernement fédéral verse la même aide par personne à toutes les provinces par l'intermédiaire de transferts de points d'impôt et de paiements en espèces. Les paiements de transfert visaient à aider les provinces à s'acquitter de leurs responsabilités dans les domaines des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire. Le

message qui s'est dégagé des nombreuses discussions qui ont eu lieu avec des représentants de ces deux domaines, c'est que les provinces ont besoin de plus d'argent pour fonctionner, et non du même montant ou d'un montant moins élevé.

Depuis que le gouvernement conservateur a accédé au pouvoir en 1984, il a réduit trois fois les paiements de transfert aux provinces pour l'assurance-maladie, les services hospitaliers et l'enseignement postsecondaire.

Pour l'Île-du-Prince-Édouard, ces réductions voudront dire une perte de 155 millions de dollars d'ici à 1995, ce qui représente une perte de près de 2 000 $ pour chaque homme, femme et enfant dans cette province. En outre, les effets secondaires de ces réductions feront perdre des millions de dollars de plus à la province.

Le gouvernement essaie de duper les gens en disant que les provinces riches comme l'Alberta, l'Ontario et la Colombie-Britannique recevront moins d'argent, nous portant ainsi à croire que les provinces plus pauvres en recevront davantage. Ce n'est cependant pas le cas.

L'éducation est la clé de l'avenir de notre pays. Pourtant, le gouvernement continue de réduire le financement accordé aux étudiants et aux établissements d'enseignement postsecondaire. Chaque année, à mesure que la population s'accroît et que plus d'étudiants se rendent compte de la nécessité d'être instruits, le nombre d'inscriptions aux divers programmes d'étude augmente. Par contre, si on n'a pas les fonds nécessaires pour accroître le budget, le nombre d'enseignants en proportion du nombre d'étudiants diminuera.

À mesure que notre système de soins de santé s'améliore, le fardeau financier s'accroît parce que les gens vivent plus vieux et que l'équipement médical de haute technologie coûte de plus en plus cher. Ce sont là deux programmes essentiels. Comme l'a mentionné le député de Gander—Grand Falls ce matin, il y a deux programmes au pays qui ne devraient jamais subir de compressions et de restrictions; ce sont la santé et l'enseignement.

Au lieu de cela, les responsables de ces deux programmes se livrent une bataille pour obtenir les fonds disponibles étant donné la nature de l'attribution de ces fonds. Si en plus les provinces décident d'augmenter les taxes, elles seront obligées d'appliquer certaines restrictions. À leur tour, les hôpitaux devront supprimer des lits, limiter le nombre d'interventions coûteuses et réduire les dépenses dans d'autres secteurs.

Par ailleurs, les frais de scolarité des étudiants augmenteront. Dans les régions éloignées, comme la région de l'Atlantique et d'autres secteurs du Canada, non seulement les étudiants devront payer des frais de scolarité plus élevés, mais dans les régions où les emplois sont saisonniers et peu rémunérateurs, ils devront aussi trouver un emploi qui leur permette de gagner assez d'argent pour pouvoir poursuivre leurs études. L'augmentation des frais leur rendra la tâche encore plus difficile. Et ils se retrouveront dans des classes trop pleines et devront faire face à d'autres mesures visant à réduire les frais.

Permettez-moi de rappeler les paroles que prononçaient Michael Wilson le 24 mars 1982: «Ne transformons pas les hôpitaux, les universités et les collèges en des champs de bataille où les gouvernements fédéral et provinciaux puissent s'affronter. N'allons pas régler le problème sur le dos des hôpitaux et des universités, réglons-le ailleurs».

Nous reconnaissons tous que le déficit pose un problème très grave et très réel. Toutefois, le gouvernement fédéral ne peut transmettre le déficit aux provinces sans accroître le fardeau que doivent porter diverses régions du pays. Comme nous le savons, au cours de la dernière année, le financement que le gouvernement fédéral accorde à la région de l'Atlantique a été grandement réduit, et la région en sera durement touchée.

Dans ma circonscription de Hillsborough, de nombreux habitants touchent un revenu fixe ou occupent des emplois saisonniers. Je voudrais insister sur le fait que ces travailleurs occupent des emplois saisonniers, non par choix, ni par paresse. Aujourd'hui, c'est une autre épée de Damoclès qui pend au-dessus de leur tête, soit la TPS qui sera appliquée en 1991.

Comme le gouvernement fait porter le fardeau de sa dette à d'autres, les taxes municipales et provinciales augmenteront, ce qui sera le comble pour mes électeurs. Les gouvernements municipaux ont déjà vu leur fardeau s'accroître à cause de la détérioration des infrastructures municipales au pays. Ils ne peuvent absorber le déficit que le gouvernement fédéral veut leur refiler.

Le gouvernement doit donc commencer à négocier la planification régionale avec toutes les provinces et à étudier le facteur de croissance au pays et la nécessité d'améliorer tous nos programmes dans toutes les provinces. Il doit par conséquent proposer un plan pour l'évolution de notre pays afin de garantir à tous les Canadiens l'accès aux établissements d'enseignement et aux services de santé.

Je voudrais conclure en précisant que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard sont très conscients du déficit auquel le Canada fait face. Nous sommes plus que disposés à faire notre part. Mais le problème, c'est que, au

moment-même où je vous parle, notre part ne cesse de grossir.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat—Le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente pourrait-elle me dire de combien de temps je dispose?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député a jusqu'à 15 h 26.

M. Kristiansen: Je vous remercie beaucoup, madame la Présidente.

Avant de prendre la parole au sujet du projet de loi C-69, j'ai vérifié quelques chiffres. J'ai constaté que le nombre de fois où le gouvernement a invoqué la clôture est absolument phénoménal. Au cours de la seule trente-quatrième législature, le gouvernement a invoqué la clôture à environ 17 reprises et l'attribution de temps à cinq reprises. Si nous tenons compte du nombre de mois pendant lesquels nous avons siégé depuis les élections de novembre 1988, cela représente environ deux fois par mois de séance. La clôture a été invoquée près d'une fois par deux semaines.

On commence à se demander quelle est la mentalité du gouvernement. Au début, lorsque les députés de l'opposition prenaient, aux yeux des conservateurs, un temps extrêmement long pour débattre quelques-unes des graves questions que le gouvernement a soumises à la Chambre pendant cette dernière année et demie, il a jugé que cette mesure était justifiée. Mais la guillotine est devenue une habitude et a été imposée à maintes reprises. J'ignore combien de fois elle a été invoquée depuis que le nouveau leader du gouvernement à la Chambre assume son rôle. Il aurait dû regarder la série La Révolution française qui a paru à la télévision récemment. La guillotine qui a été imposée à la Chambre des communes à de nombreuses reprises m'incite à comparer le leader du gouvernement à la Chambre à Maximilien de Robespierre et le whip, à Saint-Just.

Le gouvernement devrait se rappeler le sort qui a été réservé à ces personnes. Ceux qui abattent sans cesse le couperet pour empêcher des dissidents légitimes de s'exprimer pleinement finiront par être victimes de leurs propres armes.

• (1520)

Les ministériels se plaisent à répéter, et j'ai entendu le peu d'entre eux qui sont intervenus le dire, qu'il faut savoir faire des choix politiques difficiles. «Il faut comprimer les dépenses quelque part», assurent-ils. Ils prétendent devoir choisir les domaines où ils doivent dépenser ou pratiquer des compressions en prétextant que l'argent ne tombe pas du ciel.

Je leur rappelle que le jour qui a précédé la présentation du dernier budget, ils ont déposé un projet de loi, le C-52, si je ne m'abuse, qui a été adopté à l'unanimité par tous les députés du Parti conservateur et du Parti libéral, qui forme l'opposition officielle aux Communes. Ce projet de loi visait supposément a réaménager les Régimes enregistrés d'épargne-retraite. Mais en réalité, cette mesure, que libéraux et conservateurs ont avalisée, avait pour but d'accorder, uniquement aux Canadiens qui gagnent plus de 86 000 $ par année, des dégrèvements fiscaux énormes qui représentaient en tout entre 300 et 350 millions de dollars par année. Ce même projet de loi retirait certains avantages aux Canadiens qui gagnent moins de 40 000 $ par année. Voilà leur choix.

J'en parle parce que certains d'entre eux tiennent un raisonnement étonnant. Un de mes collègues libéraux aurait dit, selon *The Ottawa Citizen* du jeudi 5 avril: «Ne nous faisons pas d'illusion sur ce projet de loi. C'est une mesure fiscale qui favorise les riches.» Si ce député libéral de Willowdale était aux Communes, il a donc voté en faveur d'une mesure dont il a dit lui-même qu'elle favorisait les riches au détriment de ceux qui sont pauvres, relativement parlant.

Le gouvernement a donc fait son choix et les députés de l'opposition également. Le gouvernement affirme maintenant que nous devons accepter des compressions dans les programmes destinés aux femmes, des compressions radicales et des hausses de taxes se répercutant jusqu'au niveau des municipalités, et des hausses des tarifs de licences de radiodiffusition atteignant dans certains cas 1 800 p. 100, notamment dans ma propre localité. Il affirme qu'il faut plafonner les déboursés au titre du Régime d'assistance publique du Canada au détriment des assistés sociaux, les plus démunis des Canadiens. De plus, le gouvernement s'en prendra à notre système de soins de santé en imposant des compressions et en gelant les fonds qui lui sont versés en vertu du financement des programmes établis.

Il est plus que malicieux de la part du gouvernement d'affirmer que tout cela est nécessaire puisque seulement quelques jours avant de présenter son budget, il remettait

plus d'un tiers de milliard de dollars à certains Canadiens, ceux qui gagnent plus de 86 000 $ par année. C'est trahir la population que ce gouvernement est censé représenter, c'est-à-dire, la majorité de l'électorat. Ces gens n'ont pas bénéficié des mesures prises la veille de la présentation du budget. Ces gens seront frappés par le projet de loi à l'étude aujourd'hui.

Ce n'est pas de gaieté de coeur que je participe à un débat comme celui d'aujourd'hui. Mais nous devons assumer pleinement notre responsabilité et répéter autant de fois qu'il le faut au gouvernement qu'il doit commencer à faire preuve de cohérence. S'il lui faut recourir à des compressions, qu'il les impose d'abord à ceux qui ont les moyens d'y faire face. Qu'il n'attaque pas ceux qui sont les moins capables de se défendre s'il accorde des privilèges à ceux qui n'ont besoin d'aucune forme d'aide de notre part.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Les présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Convoquez les députés.

(La motion de M. Danis, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 245)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Cadieux
Casey
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dorin
Edwards
Fee
Fontaine
Gérin
Gustafson
Hawkes
Hogue
Hudon
James
Johnson
Kempling
Langlois
Layton
Lewis
Lopez
Martin (Lincoln)
McCreath
McKnight
Mitges
Moore
Nicholson
O'Kurley
Porter
Reimer
Richardson
Schneider
Siddon
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Wenman
Wilbee
Winegard
Andre
Attewell
Belsher
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
Darling
de Cotret
Dick
Duplessis
Epp
Ferland
Friesen
Greene
Halliday
Hicks
Holtmann
Hughes
Jelinek
Jourdenais
Koury
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Marin
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Monteith
Mulroney
Oberle
Plamondon
Pronovost
Ricard
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sparrow
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—111

CONTRE

Députés

Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin
Boudria
Callbeck
Catterall
Crawford
Ferguson
Fulton
Gagliano
Gauthier
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Keyes
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Laporte
Lee
Manley
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Parent
Peterson
Proud
Riis
Rodriguez
Speller
Volpe
Young (Gloucester)
Arseneault
Bélair
Black
Brewin
Campbell (South West Nova)
Clancy
Dionne
Finestone
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor-Ouest)
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Langan (Mission—Coquitlam)
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Marleau
McGuire
Mifflin
Mills
Nault
Parker
Pickard
Prud'homme
Robichaud
Simmons
Vanclief
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—64

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir lors de l'ajournement: La députée de Nepean—La taxe sur les produits et services; la députée d'Ottawa Ouest—L'environnement; le député de Saskatoon—Clark's Crossing—Le développement régional.

La présidence attend que les choses se calment un peu avant de donner la parole à un député. Nous reprenons le débat. La parole est à la députée d'Halifax.

* * *

LA LOI SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES PUBLIQUES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 23 avril, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-69, Loi modificative portant compression des dépenses publiques, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif; ainsi que de l'amendement de M^me^ Langan.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, je suis très heureuse d'avoir la parole. J'interviens aujourd'hui, afin de parler du projet de loi C-69 et des répercussions catastrophiques que les compressions dans le Financement des programmes établis auront dans les divers domaines qui seront touchés dans la région de l'Atlantique.

Pour ma propre circonscription d'Halifax, ma province, la Nouvelle-Écosse, et ma région, les deux principaux domaines concernés sont, bien entendu, l'enseignement postsecondaire et les soins de santé. Lors du débat sur l'attribution de temps, j'ai parlé brièvement de la nécessité de bien discuter en profondeur des questions de ce genre et de faire en sorte que les députés dûment élus de l'opposition puissent s'acquitter de leur tâche et défendre la position de leurs électeurs dans le cadre d'un débat aussi important que celui-ci. Ainsi, je suis très heureuse d'être parmi les rares privilégiés à avoir la possibilité d'intervenir au sujet de cette question.

Le gouvernement s'en prend de toutes parts au financement de l'enseignement postsecondaire. L'effet combiné du gel en question, de la réduction de 1 p. 100 dans le Financement des programmes établis à l'expiration de ce gel, et des projets de loi C-69 et C-33 aura pour effet de réduire de près de 9 milliards de dollars les fonds consacrés à l'enseignement postsecondaire d'ici à 1995. Ce sont là les prévisions de l'Association canadienne des professeurs d'université.

Étant donné que l'éducation constitue l'avenir et l'espoir des Canadiens dans tout le pays, en l'occurrence, le gouvernement refuse de reconnaître que ce type de programme est le seul investissement sensé dans notre avenir que veulent les Canadiens et dont ils ont besoin et qu'ils ont le droit d'obtenir. Je parle du fond du coeur lorsque j'expose les difficultés des universités dans la région de l'Atlantique. Plusieurs de mes collègues d'en face sauront que je dis la vérité. Je parle d'universités comme celles de Dalhousie, de Mount Saint Vincent, de Saint Mary's, de King's College, du College of Art and Design et du Collège technique de Nouvelle-Écosse, qui se trouvent tous dans ma circonscription d'Halifax ou à proximité.

• (1610)

Je parle de l'université St. Francis Xavier d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse, où ont étudié plusieurs députés, actuels et anciens, dont le premier ministre du Canada n'est pas le moindre naturellement. Je parle de l'université Acadia et du collège Sainte Anne à Pointe à l'église en Nouvelle-Écosse. Je parle de l'autre université qui, bien qu'elle se trouve au Nouveau-Brunswick, est considérée aux termes des règles de financement comme relevant en partie de la Nouvelle-Écosse. Mon éminent collègue de Cumberland-Colchester sait que je fais allusion à Mount Allison University. Et je parle de l'*University College of Cape Breton*. Toutes ces universités ont des caractéristiques communes. La première est une norme élevée d'excellence dans la formation et l'instruction des étudiants ainsi que dans la qualité et le dévouement des professeurs. La deuxième est l'état de délabrement de leurs installations, l'incapacité de donner à leurs professeurs le même salaire que les autres universités de notre pays—et nous savons tous que plus on va à l'ouest du Canada, plus les salaires sont élevés pour les professeurs et les membres du personnel et plus les frais de scolarité sont bas pour les étudiants. En fait, la Nouvelle-Écosse peut se vanter—si je peux utiliser ce terme—d'avoir les frais de scolarité les plus élevés de notre pays et la majorité des étudiants de l'Atlantique n'ont guère les moyens de payer ces frais extrêmement élevés.

Ces universités ont en commun le fait que leurs conseils, leurs professeurs et leurs étudiants travaillent dans des locaux qui ont depuis longtemps besoin de grosses réparations. Leurs laboratoires sont bien moins modernes que ceux des autres universités du pays. Le fait qu'ils puissent encore concurrencer les chercheurs au sud de la frontière est absolument étonnant.

La Nouvelle-Écosse a une longue tradition en matière d'enseignement. Tous ceux qui constituent les peuples fondateurs de cette province ont toujours cru dans l'enseignement, dans les activités culturelles et dans le développement des techniques qui permettraient à la province d'occuper la place qui lui revient du point de vue de l'industrie et du développement.

Je voudrais revenir sur la question des premiers colons européens qui se sont établis en Nouvelle-Écosse, notamment la colonie de Port-Royal en 1605 qui comptait les premiers Européens dans la province. Ils ont fondé une célèbre association amicale, le premier club d'ailleurs en Amérique du Nord, dont nous sommes très fiers en Nouvelle-Écosse. Ce club s'appelle l'«Order of Good Cheer», et ce qu'on ne sait pas, c'est qu'il a été l'une des premières écoles d'auteurs dramatiques et aussi l'une des première entreprises théâtrales en Amérique du Nord. En fait, les colons ont été encouragés par Champlain, de Monts et de Poutrincourt à produire des pièces qui se rapportaient à leur situation en Nouvelle-Écosse au début du XVIIe siècle.

Madame la Présidente, nous sommes fiers de cette tradition en Nouvelle-Écosse et j'espère que vous pourrez venir dans cette province et rencontrer les membres de ce club.

J'ai parlé de la chose pour vous éclairer sur ce qui se passe dans nos universités. Cela se produit à l'échelle nationale, mais notamment dans le Canada atlantique en raison des énormes compressions. Les universités sont obligées de justifier leur existence en fonction de la technologie et d'un enseignement qui prépare les gens à occuper des emplois à caractère technique. Par suite de ce changement d'orientation, elles sont encore en grande partie paralysées par cette réduction des subventions gouvernementales, tout particulièrement au niveau des sciences, de la médecine et du génie.

Quant aux facultés de lettres qui enseignent les humanités et les arts—je sais que comme moi, madame la Présidente, vous prenez cette question bien à coeur—c'est là que la triste réalité se fait sentir. C'est là en effet que se trouvent les professeurs qui ont voué leur vie à la littérature, au théâtre, à la musique et aux arts d'interprétation. L'argent manque. On n'arrive pas à en trouver pour permettre à ces facultés d'exister, pour perpétuer la tradition de culture de notre pays, pour encourager les jeunes à devenir par exemple écrivains, danseurs, acteurs, metteurs en scène, chorégraphes, tous contribuant à la vie culturelle de notre pays en puisant dans les traditions de tous les peuples venus s'installer au Canada. C'est une véritable tragédie.

À l'instar des universités et des écoles où s'enseignent par exemple les arts d'interprétation comme le théâtre et la danse et qui se voient également privées de financement, d'autres écoles enseignent les arts libéraux.

Je me souviens qu'après avoir obtenu mon baccalauréat ès arts avec spécialisation en anglais en 1970, je m'étais fait dire fort justement que je n'étais bonne à rien et que je ne trouverais probablement personne qui accepte de m'acheter ce que j'avais mis quatre années à apprendre, ce qui était tout à fait vrai. Par bonheur, j'ai choisi de poursuivre mes études.

Nous savons tous que la capacité du bachelier ès arts moyen de trouver un emploi à l'heure actuelle au Canada est vraisemblablement comparable à celle du diplômé d'études secondaires il y a 20 ans. Personne ne contestera, je pense, que si nos universités sont contraintes de vivre strictement à l'heure technologique et de préparer les jeunes uniquement en vue du marché du travail, nous risquons de perdre un autre gros morceau de notre âme. Je ne saurais m'exprimer autrement. Ceux d'entre nous qui ont étudié les prétendus arcanes par exemple de la littérature, de la philosophie, des langues et de la logique ne sommes peut-être pas capables d'utiliser un ordinateur. Nous n'avons peut-être pas la technique voulue au bout des doigts et nous donnons vraisemblablement prise à la critique de ceux qui nous reprochent de ne posséder aucun talent qui soit négociable.

Pourtant, l'éducation en ce domaine est ce qui, dans un pays comme le nôtre, maintient l'enthousiasme à l'égard de nos diverses cultures. Le fait que les gens continuent d'étudier et désirent ensuite communiquer leur savoir dans des domaines qui ne sont pas particulièrement bien rémunérés et où ne brillent pas les derniers progrès de la technologie en dit long sur la volonté des professeurs et des étudiants de notre pays de confirmer l'adage selon lequel l'homme ne vit pas seulement de pain.

À mesure que les réductions budgétaires s'appliqueront au financement des programmes établis, nous constaterons que les universités n'auront tout simplement pas le luxe de donner de l'expansion aux départements d'anglais, de théâtre et de philosophie. Elles auront même du mal à ne pas y faire des compressions. Je n'ai rien contre les ordinateurs et personne à la Chambre ne peut s'en passer. Nous verrons que les jeunes Canadiens, au moment de choisir un programme d'études, s'ils ont le choix entre un diplôme en informatique—et je n'ai rien contre les ordinateurs; personne à la Chambre ne pourrait survi-

vre sans eux—et un diplôme en littérature anglaise, en littérature française ou en philosophie, vont évidemment prendre l'informatique.

• (1620)

Par ailleurs, madame la Présidente, du côté des sciences pures, nous voyons nos universités de la région de l'Atlantique utiliser de l'équipement et des laboratoires qui sont désuets depuis vingt ans. Dans mon université, Mount St. Vincent, la seule université pour femmes de tout le Commonwealth britannique, nous avons tout récemment créé, avec le consentement de l'ancien Président de la Chambre, M^me^ Sauvé, une chaire Jeanne Sauvé pour encourager les femmes à embrasser une carrière scientifique.

Après avoir enseigné plusieurs années dans cette université, je puis vous parler du dévouement des professeurs, des deux sexes, dans les domaines de la chimie, de la physique et de la biologie en particulier, qui ont travaillé dur à enseigner, et cela au maximum de leurs capacités. Ils ont travaillé dur pour faire connaître à leurs étudiants les derniers progrès de la science dans des installations qui, je le répète, sont dépassées de vingt ans. Grâce à la création de la chaire Jeanne Sauvé et à diverses autres méthodes de collecte de fonds, la situation change lentement. Mais avec les réductions budgétaires imposées au financement des programmes établis, les fonds qui auraient pu servir à améliorer la situation dans les facultés des sciences de notre seule université pour femmes devront probablement être distribués parcimonieusement entre toutes les facultés de l'université. Et il y aura bien d'autres trous à combler, comme dans les autres universités que j'ai mentionnées.

Ces réductions budgétaires sont vraiment injustes. Elles témoignent d'une politique à courte vue. Il ne fait aucun doute, comme le feront remarquer de nombreux orateurs dans la suite du débat, que notre pays est aux prises avec un gros déficit qu'il faut résorber. Nous avons tous discuté des diverses façons dont nous pourrions nous y prendre pour résoudre le problème. Mes collègues s'y entendent beaucoup mieux que moi dans le domaine.

Le député de Gloucester, entre autres, a fréquemment parlé de l'effet qu'une baisse de 1 p. 100 du taux d'intérêt aurait sur le déficit du pays. Nous savons qu'en réduisant de 1 p. 100 le financement des programmes établis, nous disons à des milliers de jeunes Canadiens que, malheureusement, ils n'auront pas accès à des études universitaires ou postsecondaires, ni à un programme de formation spécialisé qui accroîtra leurs compétences, leur ouvrira de meilleures perspectives de vie et de travail quand ils entreront dans la population active. C'est ce que nous leur disons parce que les universités devront fermer des classes, congédier des professeurs et s'imposer des restrictions. Il n'y a pas d'autre moyen. La seule autre possibilité est que les frais de scolarité reflètent le coût réel des études universitaires.

Ce coût réel est d'au moins 10 000 $ par année au Canada. Je me demande combien de parents ou d'étudiants canadiens peuvent, en 1990, envisager des études postsecondaires et se dire qu'ils ont les moyens de payer des frais annuels de 10 000 $. Ce montant ne comprend pas les frais de subsistance d'une année à l'université, le coût des livres et du transport. Au prix des livres, il faut maintenant ajouter 7 p. 100 de TPS.

Si nous imposons ces restrictions, nous nous rapprochons du modèle que le gouvernement se donne, celui des États-Unis. Les frais de scolarité dans la majorité des universités américaines sont aussi élevés sinon plus. Leur système est différent du nôtre. Il existe aux États-Unis des fondations et des bourses; ils peuvent faire appel à une population dix fois plus grande que la nôtre. Même compte tenu de cette différence, l'idéal d'une formation universitaire, aux États-Unis, est encore réservé presque exclusivement à la classe moyenne supérieure. Dans le pays dit des hommes libres et braves, chez nos voisins du sud, ce n'est pas une possibilité qui s'offre à tous les enfants. Elle ne s'offre, en général, qu'aux enfants des riches ou à ceux qui réussissent à obtenir des résultats scolaires qui dépassent probablement les capacités de la vaste majorité des finissants de l'école secondaire.

Au Canada, les enfants des pêcheurs, des mineurs, des sidérurgistes, des agriculteurs des Prairies, des travailleurs d'usine de l'Ontario, des travailleurs d'usine et des pêcheurs du Québec ou des bûcherons de la Colombie-Britannique ont toujours su, dans la société d'après-guerre, qu'une formation universitaire était à leur portée.

Je le demande au gouvernement qui veut mettre cette mesure aux voix, est-ce là ce qu'ils veulent? Est-ce là le mémorial qu'ils veulent ériger au gouvernement actuel, avec la TPS, l'abandon de VIA Rail et toute une variété d'autres perfidies? Veulent-ils que les gens disent que

c'est le gouvernement Mulroney qui a mis fin au rêve de la formation universitaire pour la vaste majorité des Canadiens? J'espère que non, mais je le crains fort.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Madame la Présidente, dans son intervention, la députée a parlé des problèmes liés à l'éducation universitaire. Je voudrais lui demander de nous donner plus de détails sur un aspect particulier.

Nous traversons actuellement une crise dans le domaine des soins médicaux, au Canada. Il s'agit en partie d'un problème de financement, mais la crise est aussi partiellement attribuable à une pénurie de professionels de la santé.

Au cours des 20 dernières années au Canada, nous nous sommes fiés à l'immigration pour combler la pénurie dans le réseau des services de santé, particulièrement dans le cas des médecins. S'il n'avait pas recruté des médecins dans les pays en développement, le Canada aurait été à court de médecins. Nous aurions manqué d'infirmières si nous n'en avions pas recrutées à l'étranger.

Malgré ce constat, il y a des gens dans notre pays qui sont incapables de trouver du travail faute d'une formation suffisante. Parallèlement, nous rendons l'éducation universitaire ou postsecondaire si coûteuse que ces gens sont incapables de s'offrir la formation qu'il leur faudrait. Pourquoi le gouvernement n'a–t–il pas jugé bon d'investir plus d'argent dans l'enseignement postsecondaire, particulièrement dans certains domaines médicaux où les besoins sont immenses, et pourquoi cela ne semble–t–il pas être une priorité.

Je pose la question à la députée: à son avis, pourquoi le gouvernement maintient–il cette politique à courte vue?

Mme Clancy: Je remercie le député de Surrey–Nord de sa question.

Si je pouvais savoir ce qui se trame dans l'esprit du gouvernement, à supposer qu'il soit animé d'une intention collective, je ferais probablement carrière comme diseuse de bonne aventure. Cette réponse vaut pour l'immédiat et le court terme.

Pour répondre dans une perspective plus large et plus sérieuse, le manque de fonds pour les écoles de formation professionnelle, surtout dans le domaine de la santé, est un problème depuis des années. Réduire le financement des programmes établis, c'est tailler dans le vif de ce qui reste, du peu qui reste.

Je sais, par exemple, que, dans ma province, la Nouvelle–Écosse, en dehors de la région de Halifax–Dartmouth, seulement quelques régions rurales et chefs–lieux de comté sont dotés de services dentaires. Il y a une pénurie de médecins dans certains comtés, d'infirmières dans d'autres. Parce que les infirmières sont tellement mal payées en général, au Canada, elles émigrent aux États–Unis. Peut–être pas toutes, mais un grand nombre partent. Elles vont au Texas, comme les médecins.

• (1630)

Chaque année, un bon nombre de finissants de l'une des plus anciennes et des plus réputées facultés de médecine du pays, celle de l'Université Dalhousie, partent exercer leur profession aux États–Unis.

Nous ne formons pas suffisamment de personnel médical pour commencer. Nous n'accueillons pas assez d'immigrants. Notre politique d'immigration mesquine, bizarre et à courte vue est un autre grand problème. Mais même ceux que nous formons partent ailleurs, dans un autre pays. Ce sont tous des éléments du même mal. C'est que le gouvernement ne défend pas les Canadiens, il n'a pas de programme que les Canadiens puissent suivre et auquel ils puissent faire confiance. Les Canadiens se disent chaque matin au réveil qu'ils ne reconnaissent pas leur pays.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je voudrais d'abord féliciter ma collègue pour son excellent discours. Nul doute que tous les députés appuieront cette proposition.

Ayant écouté fort attentivement ses remarques sur l'enseignement postsecondaire, je peux dire que je les appuie sans réserve. Je voudrais poser une autre question portant sur un sujet quelque peu différent, à savoir le caractère mesquin du gouvernement qui réduit certains paiements de transfert aux provinces au titre de l'aide sociale dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

Ma collègue sera d'accord avec moi, le gouvernement mesquin qui siège en face de nous a présenté le projet de loi C–21 qui réduira les prestations d'assurance–chômage d'un grand nombre de Canadiens qui, par suite de cette mesure cruelle, seront forcés de demander de l'assistance sociale. En même temps, le gouvernement diminuera les paiements de transfert aux provinces au titre de l'aide sociale.

Je voudrais que ma collègue nous dise quels seront, à son avis, les effets de ces initiatives, si on peut les appeler ainsi, du gouvernement sur les habitants de sa région.

Mme Clancy: Madame la Présidente, je remercie le député de Glengarry—Prescott—Russell pour sa question. Il faut en effet se demander comment réagiront les habitants de ma région et de sa région, comme ceux de la vôtre, madame la Présidente, et ceux de celle du député de Regina—Wascana.

J'ai eu la chance d'assister à une réunion du conseil municipal de Halifax il n'y a pas très longtemps et à laquelle participait un groupe de protection des droits des prestataires d'aide sociale. Le conseil avait déjà vu son budget réduit radicalement par la province, dont les fonds proviennent du Régime d'assistance publique du Canada. Il cherchait une solution pour ne pas avoir à fermer les portes d'un centre pour les adolescents sans-abri. En fin de compte, en faisant des économies ici et là, en grattant les fonds de tiroir et en augmentant fortement les impôts fonciers de la ville, le conseil a réussi à trouver l'argent qui manquait.

La situation est presque désespérée en Nouvelle-Écosse. Les municipalités manquent d'argent, tout comme le gouvernement provincial. Si le gouvernement conservateur réussit, s'il ne change pas d'idée et ne retire pas ce mauvais projet de loi, l'assurance-chômage disparaîtra.

Nous sommes témoins de réductions des paiements de transfert aux provinces. Le manque de fonds se fera sentir. Je ne sais pas ce qui va arriver. Je suis convaincue que ce sera terrible, même si je ne sais pas exactement ce qui va se produire. Dans toutes nos villes, y compris Halifax, il existe une foule de sans-abri. Ce projet de loi ne fera qu'aggraver davantage la situation. Quiconque dans cette enceinte a siégé à un conseil municipal sait que je ne conte pas d'histoires. Les députés qui représentent une circonscription urbaine le savent aussi. Attendez de voir quels effets dévastateurs ces compressions auront dans les agglomérations urbaines d'un bout à l'autre du pays.

M. Boudria: Excellente réponse.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, c'est aussi un plaisir pour moi de prendre ici la parole au sujet de la question à l'étude, à savoir le projet de loi C-69.

M. Boudria: J'espère que les députés conservateurs sont attentifs.

M. Schneider: J'ai été absolument médusé par certaines des interventions qui ont été faites au cours du présent débat. Au point où je me suis demandé si les députés qui prenaient la parole étaient bien réels, vivaient dans le même pays que moi et parlaient du même sujet que moi. Je suppose et je sais que c'est la prérogative de l'opposition d'interpréter les choses à sa façon.

Le projet de loi C-69 dont nous sommes saisis à l'heure actuelle a donné lieu à bien des interprétations et des prises de position que j'estime fausses. On a dit que les paiements de transfert avaient été réduits et que le gouvernement s'en prenait aux domaines de l'éducation et de la santé. À en croire toutes les déclarations faites jusqu'à maintenant, le financement des programmes établis et le Régime d'assistance publique du Canada auraient été réduits, ce qui est évidemment on ne peu plus faux.

Il est plutôt difficile de saisir rapidement que le taux de croissance a été réduit. . .

M. Boudria: Nous allons l'expliquer tout à l'heure; prenez votre temps.

M. Schneider: . . .surtout lorsqu'un député de l'opposition dit à tort ou à raison qu'il y a eu réduction. Il n'y a pas eu de réduction. Ce qui est arrivé, en fait, c'est que le taux de croissance n'a pas été aussi élevé qu'on le souhaitait et que les dépenses ne cessent d'augmenter dans les domaines en question. Des membres de la communauté canadienne se plaignent de faire plus que les autres et ne veulent pas assumer leur juste part du déficit fédéral comme le prévoit essentiellement ce projet de loi.

Peut-être serait-il utile de retracer, à l'intention de ceux qui liront un jour le compte rendu de nos discussions, la génèse du projet de loi C-69 et de la question dont nous sommes saisis. Mentionnons d'abord que le projet de loi C-69 a été présenté à la Chambre des communes le 15 mars 1990. Il a pour but de mettre en oeuvre deux éléments clés du plan de contrôle des dépenses consacrées aux programmes législatifs, que le ministre des Finances a proposé dans son budget du 20 février dernier.

Venant s'ajouter aux mesures de compression annoncées en décembre 1989, ce plan réduira les dépenses publiques d'environ trois milliards de dollars en 1990-1991 et de 3,8 milliards en 1991-1992. D'après les prévisions, le déficit, qui s'établissait à 30,5 milliards de dollars en 1989-1990 devrait être ramené à 28,5 milliards en 1990-1991 et à 26,8 milliards en 1991-1992.

Le projet de loi porte sur quatre programmes, c'est-à-dire le Régime d'assistance publique du Canada, le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada, le Financement des programmes établis et le Programme de transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Je ne m'attacherai qu'à deux de ceux-ci.

D'abord, le Régime d'assistance publique du Canada. En vertu de celui-ci, le gouvernement fédéral verse aux provinces la moitié des dépenses admissibles au titre de l'assistance sociale. Ces transferts, dont le montant est passé de 4 milliards en 1984-1985 à 5,5 milliards en 1989-1990, ont augmenté en moyenne d'environ 6,7 p. 100 par année. Les modifications que l'on se propose d'apporter au Régime ne visent pas les provinces qui reçoivent des paiements fédéraux de péréquation. Dans leur cas, le gouvernement fédéral continuera de payer la moitié de toutes les dépenses admissibles.

Pour les autres provinces, le projet de loi limitera à 5 p. 100 par année la progression des transferts du RAPC pour 1990-1991 et 1991-1992.

M. Boudria: Comment sommes-nous censés le savoir?

M. Schneider: Du point de vue financier, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique sont bien mieux placées que le gouvernement fédéral pour assumer des dépenses allant au-delà du plafond de 5 p. 100. Cette mesure législative prévoit le retour à la formule actuelle le 1er avril 1992.

Jetons maintenant un coup d'oeil au Financement des programmes établis. Ce programme est le plus important programme de paiements de transfert aux provinces, et le montant de ces paiements est passé de 14,5 milliards de dollars en 1984-1985 à près de 20 milliards en 1989-1990, soit une augmentation annuelle moyenne de 6,3 p. 100. Dans le cadre du FPE, le gouvernement fédéral verse une aide financière égale, par habitant, à toutes les provinces, sous forme de points d'impôt transférés et de versements en espèces. Par le passé, ces paiements de transfert avaient pour but d'aider les provinces à assumer leurs responsabilités dans les domaines des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire. Depuis 1977, les provinces peuvent utiliser ces paiements de transfert selon leurs priorités, alors qu'elles étaient auparavant davantage liées par les ententes de partage des coûts.

• (1640)

D'après le projet de loi, le transfert par habitant au titre du FPE en 1990-1991 et 1991-1992 sera limité au niveau de 1989-1990. Cependant, le montant global des transferts au titre du FPE continuera d'augmenter au même rythme que la population de chaque province, soit d'environ un p. 100 à l'échelle nationale. Le projet de loi prévoit que la croissance du FPE reprendra en 1992-1993, au rythme du taux de croissance du PNB moins 3 p. 100, conformément aux mesures annoncées dans le budget d'avril 1989. À partir de 1992-1993, les paiements de transfert au titre du FPE ne seront pas inférieurs au taux d'inflation.

Cette modification du FPE aura exactement la même incidence par habitant pour toutes les provinces et représente moins de un p. 100 des revenus provinciaux en 1990-1991. Les provinces à faible revenu continueront de bénéficier d'importants paiements de péréquation qui ont été exemptés du plan de contrôle des dépenses.

Le projet de loi C-69 est un élément important du budget présenté en février, comme nous l'avons déjà dit, et je pense qu'il est intéressant de signaler les rapports qui existent entre ce projet de loi et le budget et, ce qui est plus important, entre le budget et notre pays.

Notre budget a pour but de bâtir l'avenir, pas de l'hypothéquer. C'est pourquoi notre budget s'attaque fermement au principal obstacle sur la voie de l'avenir, à savoir la dette croissante. Les mesures budgétaires tiennent compte de la gravité de la dette. En même temps, nous avons fait en sorte que les mesures prises reflètent les circonstances des différentes régions et imposent le fardeau plus lourd à ceux qui peuvent mieux le supporter.

Notre gouvernement veut réduire les dépenses et fonctionner de façon plus efficace. Nous demandons à tous les Canadiens de jouer un plus grand rôle dans la réduction de la dette.

Je voudrais décrire les mesures que nous prenons pour faire face au problème de la dette. Nous réduisons les dépenses publiques qui touchent une vaste gamme de programmes allant de la défense nationale à l'administration gouvernementale. Grâce à ces mesures et à celles qui les ont précédées, les dépenses de programmes, par rapport à l'économie dans son ensemble, continueront de baisser de façon marquée. D'ici 1993-1994, elles auront atteint leur plus bas niveau depuis un quart de siècle.

Les compressions budgétaires amputeront de moitié le déficit annuel pour le ramener à 14 milliards d'ici 1993-1994. Au fur et à mesure que le déficit baissera, la dette diminuera par rapport au revenu national. Une plus petite partie de nos ressources sera affectée aux frais d'intérêt. Notre situation financière assainie aidera à atténuer les pressions inflationnistes et créera un climat favorable à la réduction des taux d'intérêt. Les mesures financières du présent budget contribueront ainsi de

façon importante à favoriser une croissance économique durable.

Une période de demande modérée est essentielle à la réalisation de cet objectif. En fait, on s'attend à ce que la croissance économique se modère et s'établisse en moyenne à 1,3 p. 100 en 1990. Le taux d'emploi continuera de croître durant cette période mais plus lentement que la population active.

À moyen terme, on s'attend à ce que les taux d'inflation et d'intérêt baissent et que l'économie continue de croître à un taux moyen de 3,5 p. 100 par année. Si nous n'étions pas passés à l'action, nous pourrions nous retrouver aux prises avec des taux encore plus élevés d'inflation et d'intérêt susceptibles d'entraîner une grave récession.

À plus long terme, nous continuerons de poser les jalons du progrès économique en appliquant un programme équilibré de mesures financières et économiques. Le remplacement de la taxe de vente fédérale actuelle constitue un élément essentiel de cette stratégie tendant à préserver des programmes essentiels et à raffermir l'économie du pays. Le gouvernement procédera à la réforme de la taxe de vente fédérale à compter du 1er janvier 1991, ce qui ne vous surprendra certainement pas. Cette réforme devrait avoir des retombées économiques de l'ordre de 9 milliards de dollars par an, et ces retombées se feront sentir dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les régions du pays.

Je voudrais vous préciser les répercussions de ce programme, dans l'ensemble, sur la contribution du gouvernement fédéral à l'éducation. Nous considérons l'éducation comme une priorité. C'est pourquoi le premier ministre et ses homologues provinciaux ont accepté, dans un communiqué paru en novembre, de rechercher ensemble de meilleures façons de répartir les ressources, afin d'obtenir des résultats, par le biais d'un nouveau groupe de travail proposé sur la mise en valeur des ressources humaines.

Le 30 janvier, le premier ministre a déclaré au Conseil consultatif national sur les sciences et la technologie que pour accroître la compétitivité du Canada, il fallait maîtriser le déficit et la dette, afin d'avoir les mains libres. C'est là le but du budget et du projet de loi C-69.

Ce sont les étudiants d'aujourd'hui qui vont être les principaux bénéficiaires de l'amélioration de la situation financière et économique dans les années à venir. Dans le cadre de nos efforts très larges tendant à alléger le fardeau de la dette, nous avons présenté le projet de loi C-69. Il aura notamment pour effet de garder constants pendant deux ans les montants par habitant payables au titre des Accords sur le Financement des programmes établis, soit le plus important transfert du gouvernement fédéral aux provinces. Au départ, ces transferts devaient servir à aider les provinces à assumer leurs responsabilités en matière de soins de santé et d'enseignement postsecondaire.

Depuis 1977, les provinces peuvent utiliser ces transferts en fonction de leurs propres priorités, plutôt que dans le cadre plus restreint découlant des accords précédents sur le partage des coûts. Quoiqu'il en soit, les transferts au titre du Financement des programmes établis demeuront importants et seront supérieurs à 20 milliards de dollars cette année seulement.

Si on ajoute à cela les paiements de péréquation versés aux provinces les plus démunies, le gouvernement fédéral débloquera plus de 28 milliards de dollars dont les provinces pourront profiter. La contribution fédérale à l'éducation est plus large que les transferts aux gouvernements provinciaux. Elle comprend de nombreux programmes qui ne sont touchés ni par le budget ni par le projet de loi C-69.

C'est notamment le cas des crédits de recherche aux conseils dispensateurs qui s'élèveront à plus de 700 millions de dollars cette année. On a également prévu près de 40 millions de dollars pour le programme novateur des centres d'excellence et une somme de 17 millions de dollars au titre du Programme Bourses Canada. On peut ajouter à cela 250 millions de dollars environ pour le Programme des langues officielles dans l'enseignement met et près de 25 millions de dollars pour le programme d'alphabétisation ainsi que plus de 700 millions de dollars pour les services d'éducation destinés aux autochtones et plus de 400 millions de dollars au titre du Programme canadien de prêts aux étudiants. Il ne faudrait également pas oublier l'aide importante et croissante apportée aux fins de la formation et d'initiatives sur le marché dans le cadre de la nouvelle Stratégie de mise en valeur de la population active.

Je voudrais vous faire part des répercussions du projet de loi C-69 sur ma province, la Saskatchewan. Dans le cadre du financement des programmes établis, les transferts à la Saskatchewan au cours des deux prochaines années financières seront maintenus au même niveau qu'en 1989-1990. Cependant, et cela revêt beaucoup d'importance, les paiements de péréquation qui, en Saskatchewan, atteignent près de 60 p. 100 du financement des programmes établis devraient continuer d'augmenter en même temps que l'économie nationale, c'est-à-dire beaucoup plus rapidement que les autres contributions fédérales.

L'augmentation de l'aide fédérale à la Saskatchewan dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada sera également maintenue, car le budget exempte du plafond de 5 p. 100 les provinces qui touchent des paiements de péréquation. Dans ces conditions, les paiements de transfert à la Saskatchewan dans le cadre de ces trois importants programmes qui atteignaient 1,23 milliard de dollars en 1989-1990 devraient atteindre 1,25 milliard au cours de l'année prochaine et 1,29 milliard au

cours de l'année suivante. Même si les augmentations sont moindres que celles qui avaient été prévues avant le budget, elles n'en représenteront pas moins une augmentation moyenne d'environ 2,4 p. 100 au cours des deux prochaines années. Les contributions du gouvernement fédéral à la Saskatchewan vont continuer de jouer un rôle déterminant dans le cadre fiscal de cette province.

Les paiements de transfert fédéraux à la Saskatchewan devraient atteindre 1 236 $ par habitant au cours de la présente année financière et 1 269 $ au cours de la prochaine. Les chiffres équivalents pour l'Ontario sont respectivement de 956 $ et 963 $.

L'une des principales exhortations que j'ai reçues depuis que nous exerçons le pouvoir, c'est que nous devions en tant que gouvernement mettre de l'ordre dans nos affaires afin de maintenir notre programme de dépenses sous contrôle, quitte à effectuer des coupes. Certains estiment que nous en sommes incapables; cependant, j'aimerais faire consigner au compte rendu, dans la mesure où le temps me le permettra, un grand nombre des mesures que le gouvernement a prises pour s'acquitter de ses responsabilités. Nous ne l'avons peut-être pas crié sur les toits afin de nous gagner la faveur des contribuables, mais nous avons été tout à fait efficaces.

Dans notre approche à l'égard de la gestion financière, nous avons insisté sur trois éléments. D'abord, le gouvernement a pris des mesures pour ralentir l'augmentation des dépenses au chapitre des programmes. Ensuite, il a haussé ses recettes. Enfin, il a mis en place un cadre d'action favorisant une revitalisation du secteur privé et le maintien de la croissance économique.

Celle-ci est indispensable si on veut que l'économie du pays soit prospère et produise de nouvelles recettes. Ce cadre comprend bien sûr l'Accord de libre-échange, la réforme fiscale, la déréglementation dans les secteurs du transport et de l'énergie, les privatisations et les mesures d'encouragement à l'investissement.

Sous le gouvernement qui nous a précédés, l'augmentation des dépenses s'établissait en moyenne à 15,1 p. 100 par année. Nous l'avons réduit à 5 p. 100 en moyenne pendant notre premier mandat. Sans tenir compte des intérêts sur la dette publique, les dépenses augmentaient en moyenne au taux de 13,9 p. 100 par année sous le gouvernement précédent; nous avons ramené cette hausse à 3,6 p. 100 en moyenne pendant ces quatre années-là. En tenant compte de l'inflation, nous avons donc réduit les dépenses de programmes de 1/2 p. 100 par année en moyenne. À titre de comparaison, le gouvernement précédent avait augmenté les dépenses de programmes de 5,2 p. 100 en moyenne, ce qui dépassait le taux d'inflation. Oh que c'est beau d'avoir cette liberté, cet abandon débridé!

• (1650)

Les dépenses augmentent à un taux bien inférieur au taux de croissance de l'économie. Donc leur part du PIB est passée de 24,6 p. 100 à 22,2 p. 100 l'an dernier. Elle va continuer de baisser pour atteindre 20 p. 100 du PIB à l'horizon 1993-1994. Les dépenses de programmes sont tombées, elles, de 19,5 p. 100 à 16,1 p. 100 du PIB, et vont tomber à 15,2 p. 100 d'ici à 1993, pour revenir au niveau de la fin des années 70.

Les dépenses de fonctionnement de l'État, c'est-à-dire les salaires, le matériel, l'entretien, etc., sont en fait moins élevés qu'il y a cinq ans. Mais cela ne veut pas dire que le gouvernement n'a pas lancé de nouvelles initiatives pour répondre à des priorités nouvelles ou pour s'occuper de problèmes à court terme, comme par exemple lorsqu'il s'est agi de faire face à la sécheresse qui sévit dans l'ouest du Canada, et nous continuons d'offrir 0,5 milliard à contrepartie égale, pour aider l'agriculture dans ses difficultés qui persistent.

Passons à une autre initiative qui portait sur la privatisation de 16 sociétés d'État. Le gouvernement a amélioré la gestion de ses avoirs en caisse et la mise en oeuvre de ses moyens; c'est ainsi que les effectifs de la fonction publique ont été ramenés au niveau de 1973. Les députés ont eux-mêmes donné l'exemple en ne touchant que des hausses de traitement de 2,8 p. 100 par an en moyenne depuis six ans, ce qui est bien inférieur au taux d'augmentation du salaire industriel moyen et au taux d'inflation.

Beaucoup de projets ont été annulés, par exemple le programme de remplacement du pétrole et le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, ce qui a fait économiser 180 et 315 millions respectivement. Le poste d'ambassadeur auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à Rome a été supprimé, avec cinq autres postes mineurs. Le programme d'encouragement du secteur pétrolier, d'une dotation de 3,1 milliards de dollars, a expiré le 31 mars 1986, ce qui a fait réaliser des économies annuelles d'environ 600 millions de dollars en 1986-87 et de 1,7 milliard par la suite. La liste n'en finit plus. Les services de réalisation TV en studio, qui étaient à la disposition de tous les députés, ont été supprimés, d'où une économie annuelle d'environ 300 000 $. Les deux usines d'eau lourde ÉACL de l'Île du Cap-Breton ont été fermées, ce

qui a fait économiser 115 millions en 1985–86 et 100 millions dans les années qui ont suivi.

En réponse, nous avons annulé des programmes et des projets destinés à ceux qui nous avaient écrit pour nous demander de restreindre les dépenses du gouvernement, de réduire certaines subventions, des programmes d'assistance qui n'étaient pas aussi facilement accessibles, peut–être, qu'au moment où ils ont été lancés.

Dans le domaine de la privatisation, un certain nombre de sociétés d'État ont été vendues depuis 1984, apportant de l'argent au Trésor et aidant à réduire les frais d'exploitation. La Société des transports du Nord en est un exemple, 27 millions plus 26,7 millions sous forme de remboursement de dettes et d'intérêts dus au Canada. De Havilland Aircraft of Canada, quelque 90 millions plus 65 millions payables en versements échelonnés.

Mme Gaffney: Du bradage!

M. Schneider: Les Arsenaux canadiens Limitée, 92,2 millions; la Corporation de développement du Canada, une autre économie de quelque 361 millions; CN Routes, 29 millions d'économies; Canadair, 120 millions comptant et environ 173 millions de redevances sur les ventes futures d'avions Challenger et 3 millions de dividendes; la Commission d'énergie du Nord canadien, 75 millions au total; TéléGlobe Canada, 700 millions. La liste est encore longue.

Dans le domaine de la gestion il y a eu plusieurs changements importants et passablement novateurs qui ont modifié la nature de la responsabilité financière, ce qui fait qu'elle répond mieux aux désirs des contribuables canadiens. La récupération des frais est un aspect que je n'ai pas le temps de développer, mais il y a plusieurs domaines où le gouvernement fédéral a donné aux travailleurs des avantages pour les inciter à surveiller les dépenses. Ce programme est devenu plus efficace.

Certains projets d'immobilisations ont dû être annulés ou retardés, décision qui n'a pas été très populaire. En fait, beaucoup de ces projets étaient dans des circonscriptions représentées par des députés du parti ministériel, même si on pourrait très bien penser que le gouvernement serait porté à favoriser ses propres circonscriptions plutôt que d'autres. Cependant, si on fait le bilan, je crois qu'on peut dire que le gouvernement conservateur est juste. J'en suis très fier et je continuerai de m'en vanter.

Le projet de loi C–69 est un élément important de notre budget fédéral. Il vise à mettre de l'ordre dans nos finances, et même si c'est une mesure sévère à certains égards, on peut dire honnêtement qu'elle est juste.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, j'ai écouté avec grand intérêt le discours du député de Regina—Wascana.

Le député et moi–même avons déjà dirigé une organisation nationale ensemble, la Fédération canadienne des municipalités. J'étais directrice et il était président. Je trouve très étrange qu'une personne quitte la politique municipale pour devenir député fédéral et que, soudainement, son opinion sur l'importance des paiements de transfert aux provinces change. C'est assez contradictoire. Tout cela est très déroutant non seulement pour ses électeurs, mais aussi pour les miens et pour la Fédération canadienne des municipalités.

La Fédération dit que les réductions dans les paiements de transfert aux provinces auront un effet très néfaste sur les provinces et, par la suite, sur les municipalités. Ces dernières se demandent comment elles pourront régler les problèmes auxquels elles sont confrontées en ce qui concerne l'infrastructure, l'éducation et les soins de santé.

Le député ne croit–il pas qu'il nous livre un message différent aujourd'hui de celui qu'il a livré pendant des années en tant que maire de Regina et par l'entremise de la Fédération canadienne des municipalités?

M. Schneider: Madame la Présidente, croyez–le ou non, je remercie la députée pour sa question. Je la connais très bien et je sais dans quel esprit la question a été posée.

Premièrement, je tiens à préciser que je n'ai jamais été président de la Fédération canadienne des municipalités. J'aurais dû l'être. Je suis passé bien près de faire partie de ce groupe d'élite parce que j'ai siégé au conseil d'administration. Vous ne vous trompiez pas de beaucoup.

La députée m'a demandé pourquoi, depuis que je suis au gouvernement fédéral, la position que j'avais quand j'étais en politique municipale a changé. Je tiens à dire à la députée et à la Chambre que ma position n'a pas

changé d'un iota. Quand j'étais maire de Regina, nous avions pour but d'être financièrement responsables, comme nous le demandaient les habitants de la ville.

Au cours des trois dernières années de mon mandat, nous avons maintenu à zéro p. 100 l'augmentation du taux de nos attentes financières et nous avons fait preuve d'héroïsme politique en limitant l'augmentation du taux de la taxe foncière à zéro pour cent pendant deux ans et en l'augmentant moins que le taux d'inflation une autre année.

Nous agissions ainsi parce que nous comptions sur l'augmentation continue de nos deux autres sources favorites de fonds, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Quand ces deux sources se tarissent, les hommes politiques municipaux ont parfaitement le droit de crier, de taper du pied, de brailler et de blâmer les autres au lieu de se blâmer eux-mêmes. Quel que soit leur rôle, ils se croient infaillibles. Par conséquent, ils n'acceptent aucun reproche.

Pour le gouvernement fédéral, le projet de loi C-69 n'est qu'une autre mesure qui s'inscrit dans le cadre du budget et d'un programme soutenu, intense et sérieux, une voie qui ne nous est pas toujours facile à suivre parce que nous savons qu'elle n'est pas populaire. D'un côté, nous recevons des tonnes de lettres de gens qui nous demandent d'être responsables financièrement et de l'autre côté l'opposition affirme que nous sommes cruels parce que nous procédons à certaines compressions budgétaires.

On ne nous demande pas de réduire les dépenses, ni d'augmenter les impôts. On nous demande par contre de réduire les taux d'intérêt tout en maîtrisant l'inflation. Si vous mélangez tous ces ingrédients pour en faire un ragoût, j'ai bien peur que les saveurs ne s'harmonisent pas très bien et que le plat n'ait mauvais goût.

Nous nous trouvons devant tout un dilemme. La députée s'en rend bien compte, mais comme c'est une femme patiente, elle saura attendre le jour où elle sera au pouvoir et où je pourrai lui poser la question, si, bien sûr, je peux faire preuve de la même patience qu'elle pour siéger dans l'opposition et si jamais cela se produit au cours de la longue vie que j'ai l'intention de mener. Elle trouvera alors, tout comme moi, que c'est une question bien facile.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Initiatives parlementaires

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – MOTIONS

[*Traduction*]

LES PEUPLES AUTOCHTONES

LES BESOINS DE LA JEUNESSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 5 avril, de la motion de M. Anawak:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de prendre, en consultation avec les peuples autochtones, des initiatives spéciales permettant de répondre aux besoins pressants de la jeunesse autochtone sur les plans de l'emploi, de l'éducation et de la santé.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, vous savez que, dans cette motion, on demande au gouvernement de prendre des initiatives spéciales en consultation avec les peuples autochtones—et c'est là l'élément clé de la phrase—pour répondre aux besoins pressants de la jeunesse autochtone sur les plans de l'emploi, de l'éducation et de la santé.

Cette motion arrive à point nommé et mérite toute l'attention du gouvernement du Canada pour diverses raisons. Il est bien reconnu que les autochtones de l'Amérique du Nord sont mal traités depuis l'arrivée des Européens.

Autrement dit, les autochtones n'ont pas eu la vie facile. Personne ne peut le nier. Nous savons que, au début de la colonisation, des nations ont été massacrées. Nous savons que, de temps à autre, des traités n'ont pas été respectés. Nous savons que, à certaines occasions, les ressources, l'emplacement et la taille des réserves laissaient beaucoup à désirer. Nous savons que certaines bandes ont dû aller s'installer ailleurs. Je connais le cas d'une bande établie près de Chicoutimi qui, entre 1920 et les derniers mois, a dû changer sept fois d'emplacement au gré des ambitions d'exploration d'une société minière.

Nous savons que les premiers colons européens ont apporté avec eux des maladies, infections et certains comportements sociaux qui se sont révélés désastreux pour les autochtones. Nous sommes également au courant du déni de droits, le plus récent étant dans le projet d'Accord du lac Meech, qui a soulevé constamment des objections de la part des autochtones, et avec raison. L'Accord du lac Meech n'est pas conçu, structuré et rédigé de façon à obtenir l'approbation de nos autochtones. Au contraire, il a suscité une vive opposition de leur part.

Nous savons également que, dans certaines parties du Canada, notamment en Colombie-Britannique, il n'existe même pas de traités. Nous savons également que les méga-projets de développement mis en oeuvre dans les années 70, comme celui de la Baie James notamment, ont détruit le mode de vie des autochtones.

Nous débattons de cette question aujourd'hui tout en sachant qu'on se propose de lancer à la Baie James un deuxième projet qui aurait des effets dévastateurs sur le mode de vie des autochtones parce qu'il les empêcherait de vivre des ressources de la nature notamment puisqu'il prévoit l'inondation de vastes étendues de terre qui deviendront ensuite inutilisables.

Nous savons tous également que les forêts inondées finissent par dégager un poison insidieux, le mercure, qui infecte le poisson. Le poisson ainsi infecté nuit à la santé des populations autochtones qui en consomment. Bref, la population et la civilisation des Blancs nuisent au bien-être de nos peuples autochtones.

Il est vrai que nous pouvons voir certains signes encourageants à l'horizon et il vaut la peine d'en parler publiquement. Songeons notamment aux négociations que la nation Haida à entreprises concernant Moresby-Sud, aux démarches que le conseil tribal Lilloet a effectuées, non seulement pour sauver Stein Valley, mais également la culture de ce peuple, aux progrès récents des négociations sur les revendications territoriales au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, et aux efforts de certains particuliers comme Tom Henley qui a fort bien réussi d'ailleurs, dans le cadre de son programme de retour aux sources, à réinculquer aux jeunes autochtones la connaissance de leur racines et le mode de vie de leurs ancêtres.

Néanmoins, il suffit d'examiner les données publiées l'an dernier par l'Institut canadien de la santé infantile dans l'ouvrage de Denise Avard et Louise Hanvey intitulé «The Health of Canada's Children» dans le contexte de la population autochtone pour découvrir des facteurs qui attestent de l'opportunité et de l'urgence de la motion du député de Nunatsiaq.

Par exemple, madame la Présidente, si vous étudiez la composition par âge des autochtones inscrits comparativement à la population totale du Canada, vous remarquez que, en 1985, presque 34 p. 100 des autochtones avaient moins de 14 ans. Autrement dit, un peu plus du tiers n'avaient pas 14 ans, comparativement à environ 22 p. 100 pour l'ensemble du Canada. Cela veut dire que le nombre de jeunes autochtones est à peu près le double de celui des jeunes d'autres origines. Voilà une donnée sur laquelle la Chambre et le gouvernement doivent se pencher.

À la page 112 de cet ouvrage, au chapitre sur le suicide, nous voyons d'autres chiffres qui nous font réfléchir. En 1984, le taux de suicide des adolescents autochtones inscrits âgés de 10 à 19 ans était sept fois celui de toute la population canadienne. Une note au bas de la page nous rappelle que le suicide est une des principales causes de décès des jeunes adultes autochtones.

Madame la Présidente, comme beaucoup de nos collègues qui s'intéressent aux études sociales, vous savez que le taux de suicide donne une juste idée de la force de la culture à laquelle une personne s'identifie. Il ne faut pas le considérer simplement comme une maladie ou une aberration passagère. C'est une question très sérieuse, même en pourcentages minimes. Dans ce cas-ci, toutefois, nous parlons d'un taux excessivement élevé, sept fois celui des non-autochtones.

Je me demande ce qui est à l'origine du problème. Madame la Présidente, comme vous m'indiquez que mon temps de parole est écoulé, nous ne pourrons pas chercher de réponses à cette question. Madame la Présidente, permettez-moi de vous dire, ainsi qu'aux ministériels qui suivent le débat, que la motion de mon collègue de Nunatsiaq est extrêmement importante et urgente. Il faudrait que nous l'adoptions et que le gouvernement du Canada l'intègre à sa politique, car elle est d'une importance cruciale.

• (1710)

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, j'estime que c'est un grand privilège de pouvoir prendre la parole sur ce sujet à la Chambre aujourd'hui. Ce n'est pas la première fois que le député de Churchill a une telle occasion. Depuis un certain nombre d'années, j'ai parlé ici de tous les éléments de la motion, à savoir, le grave problème du chômage chez les autochtones, le manque d'établissements d'enseignement et l'absence de véritables initiatives visant à fournir des soins de santé décents aux autochtones du Canada.

Je félicite le député qui a présenté la motion. Il s'agit d'une question très importante et il est bien que la Chambre en discute.

Le problème n'est pas nouveau. Ces cinq dernières années, les députés libéraux m'ont irrité en prétendant que les problèmes des autochtones étaient nouveaux, qu'ils résultaient des compressions budgétaires imposées par le gouvernement conservateur. Rien ne saurait être plus faux.

Nous négligeons les autochtones depuis plus de 100 ans au Canada. Nous faisons aujourd'hui les frais de cette négligence. Si vous visitez les collectivités du nord du Manitoba, vous verrez qu'il n'y a pas de réseaux d'aqueduc et d'égouts. Dans certaines écoles, vous verrez des trous dans les planchers. Dans les postes de soins infirmiers, vous constaterez qu'il manque constamment un quart du personnel infirmier nécessaire pour bien servir les collectivités autochtones de la région.

De telles situations existent dans toutes les collectivités isolées du Canada. Je suis convaincu que vous pourriez les observer dans la circonscription de Kenora—Rainy River, dans les territoires, dans le nord de la Saskatchewan, au Nouveau-Québec, dans le nord de l'Alberta et dans certaines régions de la Colombie-Britannique. Donc, ce n'est pas un problème isolé. Il résulte de très nombreuses années de négligence de la part du gouvernement.

Dans le livre blanc qu'il publiait il y a une vingtaine d'années, Jean Chrétien conseillait à toutes fins utiles l'assimilation des autochtones. Il recommandait de réduire les programmes fédéraux s'adressant directement aux autochtones pour les contraindre à s'intégrer à la société blanche et à accepter les programmes des gouvernements provinciaux. Le programme du gouvernement fédéral, version moderne du précipice à bisons, n'est que la reprise de ce livre blanc par les conservateurs.

Dans le budget fédéral de cette année, on retire de l'argent aux groupes nationaux représentant les autochtones et à ceux qui assurent la coordination des activités parmi les autochtones, par exemple, les chefs du Nord dans ma circonscription. Un examen de ces réductions vous convaincra que le gouvernement fédéral fait tout en son pouvoir pour empêcher les autochtones d'expliquer leurs besoins à la population canadienne.

Il y a longtemps que les programmes gouvernementaux sont insuffisants et le gouvernement s'emploie maintenant à faire en sorte que les groupes autochtones ne puissent se faire comprendre, non seulement par le Parlement, mais par la population canadienne dans son ensemble.

Permettez-moi de vous donner un exemple de quelques-uns des problèmes qui se posent. On a fait une étude sur l'école de York Landing dans ma circonscription. Un rapport d'ingénieurs a été préparé en mars 1988. Il y a 81 élèves dans trois pièces, trois classes par pièce. L'école est faite en bois et aucun produit ignifuge n'y a été ajouté. Les panneaux électriques ne sont pas recouverts. L'avertisseur d'incendie ne fonctionne pas. Le corridor, qui n'a que quatre pieds de large, est utilisé comme entrepôt. Il n'y a ni bibliothèque, ni salle commune. Il y a des outils pour un atelier, mais pas d'espace pour les utiliser. Il n'y a pas de détecteur de fumée et les portes de secours sont bloquées. Ce rapport a été rédigé il y a deux ans. Jusqu'ici, il n'y a pas de plan pour une nouvelle école dans cette collectivité. Tous les jours, 81 élèves se rendent à cette école, un nid-à-feu, un établissement qui aurait dû être fermé il y a des années. Ce n'est pas un cas isolé. Je peux vous donner d'autres exemples dans ma circonscription, comme peuvent le faire d'autres collègues, d'écoles qui ne sont pas acceptables.

Je vois l'un des anciens ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien s'esquiver. Je comprends pourquoi.

M. Epp: Non, je ne faisais que présenter des excuses à la Présidente pour le fait qu'elle soit obligée d'écouter un Manitobain.

M. Murphy: Peut-être que si le ministre avait pris des mesures quand il était ministre des Affaires indiennes, nous n'aurions pas besoin d'avoir aujourd'hui ce débat à la Chambre. Le député de Provencher devrait savoir de quoi je parle parce que certaines des localités auxquelles je fais allusion faisaient partie autrefois de sa circonscription mais maintenant, heureusement, ont été rattachées à la mienne. Malheureusement, quand il était ministre, on construisait des écoles en sachant que quatre ou cinq ans plus tard elles seraient surchargées. Autrement dit, de jeunes enfants naissaient dans ces localités qui n'auraient pas de place dans ces salles de classe quand ils iraient au jardin d'enfants ou en première année. C'était la politique délibérée que suivait le gouvernement pour remédier au manque d'écoles dans les communautés autochtones d'un bout à l'autre du pays.

Si vous vous êtes jamais rendu dans une communauté autochtone et que vous avez regardé l'état des logements, vous savez qu'il est épouvantable. Nous affectons des fonds aux logements destinés aux autochtones dans les localités éloignées, qui ne suffiraient pas pour construire une cabane décente pour les gens qui habitent ces régions du Nord. Nous nous attendons à ce qu'ils vivent dans ces localités avec un chauffage insuffisant en sa-

chant pertinemment que leurs maisons n'ont pas de fondations. Nous savons que ces maisons vont commencer à pourrir dans cinq ou dix ans, et c'est ce qu'on appelle un programme de logements. Un des plus riches pays appelle cela un bon programme de logements et tous les ministres des Affaires indiennes, les uns après les autres, ont pris la parole à la Chambre pour défendre ce genre de programme.

On trouve ce même manque d'intérêt et ce même refus de remédier aux vrais problèmes dans tous les programmes dont est responsable le gouvernement fédéral en ce qui concerne les Canadiens autochtones, qu'il s'agisse de l'enseignement, des emplois, du développement économique, des services médicaux, de l'eau et des égouts. Tout cela est important pour les Canadiens autochtones et notre manque d'intérêt à leur égard est affligeant.

Encore cette année, le Tribunal canadien des droits de la personne a dénoncé la façon dont notre pays traite les autochtones. On nous a de nouveau signalé qu'un jeune autochtone avait plus de chances d'aller en prison que de terminer l'école secondaire, ce qui est une bien triste statistique. D'autres études révèlent que les Canadiens autochtones représentent un très gros pourcentage de la population carcérale—grandement supérieur à la proportion qu'ils représentent dans l'ensemble de la population canadienne, qui est de 4 ou 5 p. 100. Dans les régions dont la population compte entre 5 et 10 p. 100 d'autochtones, la proportion d'autochtones dans les institutions carcérales s'élève souvent à plus de 50 p. 100 et même parfois à près de 75 p. 100 des détenus.

Pourquoi en est-il ainsi? Parce que la négligence est institutionnalisée dans notre pays, et cette négligence se poursuit. Cet été, les autochtones qui profiteront des programmes de création d'emploi du gouvernement fédéral seront moins nombreux, parce les fonds affectés à ces communautés ont été réduits. Le tiers des jeunes autochtones qui se trouvaient généralement du travail par l'intermédiaire de programmes du gouvernement fédéral auront encore un emploi cette année. Pourtant la population autochtone augmente. Nous leur enlevons l'espoir et, tant que nous leur enlèverons l'espoir, nous leur volerons leur avenir et nous entacherons notre propre avenir.

• (1720)

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Madame la Présidente, je vous suis très reconnaissant de m'avoir donné la parole à ce moment-ci. Je suis sûr que mes collègues auront d'autres choses à dire au fur et à mesure.

Pour ce qui est du sujet d'aujourd'hui, le rapport du Comité spécial du Sénat sur la jeunesse déposé en 1986 signale que les Canadiens autochtones sont victimes d'injustice depuis des décennies. Un chapitre a été consacré aux jeunes autochtones. On a constaté que le taux de chômage chez ces jeunes était extrêmement élevé, ainsi que le nombre de grossesses chez les femmes et les filles non mariées, l'abus de l'alcool et des drogues, le suicide et les démêlés avec la justice. À vrai dire, ces problèmes sont plus fréquents chez les jeunes autochtones que parmi d'autres groupes de jeunes dans notre société. Il est devenu évident que, pour s'attaquer à ces problèmes, il faut examiner tout le contexte de la situation historique et actuelle des autochtones au Canada.

L'un des besoins fondamentaux dont il faut traiter est la santé. Il est vrai que les autochtones ont droit à des installations médicales et à des programmes de santé spéciaux. L'isolement et l'éloignement de leurs villages réduisent de beaucoup l'efficacité des soins de santé qui leur sont offerts. En outre, on a souvent affaire à des problèmes linguistiques et à une méfiance qui vient du rejet et de la lutte qu'ils vivent depuis des générations. Le problème, bien sûr, est lié à la nécessité d'une alimentation saine. Il est difficile d'obtenir des fruits et des légumes frais dans les régions isolées, pour ne mentionner qu'un aspect de la question.

Le numéro du *Canadian Family Physician* de février 1989 propose un dossier spécial sur les problèmes de nutrition chez les mères autochtones canadiennes et leurs enfants. On a relevé des carences de vitamine D chez les jeunes enfants rachitiques. On y fait remarquer que la plupart des groupes autochtones n'ont pas accès à l'eau fluorée et qu'ils ont donc besoin d'une attention particulière pour éviter les caries dentaires.

Les recherches effectuées révèlent que les femmes enceintes ne consomment pas assez de calcium et de vitamine D. Il est évident que si les femmes autochtones enceintes ne sont pas en santé, leurs bébés ne le seront pas non plus, ce que confirment les statistiques. Les taux de mortalité infantile chez les Inuit entre 1983 et 1985 sont beaucoup plus élevés que dans l'ensemble de la population canadienne dans presque toutes les catégories. Le phénomène de la mort subite du nourrisson est une importante cause de mortalité infantile chez les Indiens, les Inuit et tous les Canadiens. Toutefois, les taux sont beaucoup plus élevés chez les Indiens et les Inuit. Leur taux de mortalité post-néonatale est plus

élevé que leur taux de mortalité néonatale, alors que c'est l'inverse dans l'ensemble du Canada.

Les Indiens et les Inuit du Canada connaissent encore d'importants problèmes de nutrition. Les habitudes alimentaires des autochtones, comme celles de tous les Canadiens, ont changé et les études dévoilent que les adolescents autochtones ont tendance à manger des aliments sans valeur nutritive et à teneur élevée en calories, en matières grasses et en glucides. On remarque encore une fois une carence en fer chez les adolescentes. Depuis quatre décennies, on note des changements dans l'alimentation des collectivités autochtones. La pauvreté joue également un rôle important dans la mauvaise alimentation des mères et des enfants.

Les professionnels qui s'occupent des autochtones doivent être conscients de leurs traditions, de leur évolution et des problèmes actuels. Des autochtones pleinement qualifiés doivent être en mesure de donner des conseils en matière alimentaire mieux adaptés au contexte culturel. Quoi qu'il en soit, tous les professionnels devraient être sensibilisés aux besoins particuliers des Indiens et des Inuit.

Il est triste qu'un pays aussi riche que le Canada, comme l'a dit le député de Churchill, voit un si grand nombre de ses citoyens souffrir de malnutrition. Un corps sain contribuera à un esprit sain. Comment peut-on s'attendre à ce que des étudiants sous-alimentés puissent apprendre, progresser et atteindre leur plein potentiel? Découragés très jeunes, beaucoup succomberont à l'abus des drogues et de l'alcool et, malheureusement, à une mort prématurée, qu'elle soit accidentelle ou le résultat d'un suicide.

L'étude effectuée pour *Tendances sociales canadiennes* dans le numéro de l'hiver 1988 indique que les taux de suicide au Canada durant les années 80 sont les plus élevés de notre histoire. Le taux de suicide de la dernière décennie est à peu près le double de celui enregistré durant la plus grande partie de la période de 40 ans allant de 1921 à 1961 et dépasse de beaucoup les records atteints durant la crise des années 30.

Les taux de suicide sont cruellement élevés chez les autochtones. En 1986, il y a eu 56,3 suicides pour 100 000 hommes autochtones, soit presque deux fois et demie plus que dans la population masculine en général, qui affichait un taux de suicide de 22,5 pour 100 000. La même année, le taux de suicide chez les femmes autochtones était de 11,8, soit presque le double du taux général pour les autres femmes canadiennes, qui se situait à 6,4. Le suicide est particulièrement fréquent chez les jeunes autochtones de sexe masculin. En 1986, il y a eu plus de 100 suicides pour 100 000 hommes autochtones de 15 à 29 ans. Quelle perte, madame la Présidente! Tout ce potentiel à jamais perdu pour notre pays!

J'ai parlé tout à l'heure de la nécessité de bien s'alimenter pour avoir un esprit sain et curieux et du risque que les jeunes autochtones des deux sexes se laissent décourager par le peu de possibilités qui s'offrent à eux, surtout s'ils ne jouissent pas d'une bonne santé. Malheureusement, le désespoir les pousse très souvent à abuser davantage de leur santé en faisant usage de drogues.

Non seulement les drogues nuisent à leur santé, mais elles leur créent invariablement des problèmes avec la justice et ils finissent par grossir les statistiques déjà impressionnantes sur le taux de suicide dans les pénitenciers fédéraux et les prisons provinciales.

Le temps est venu, je crois, de cerner très étroitement les besoins de nos collectivités indiennes et inuit. Il est temps de les faire participer davantage à leurs propres services de santé et d'assistance sociale. Il est temps de former des professionnels autochtones pour les localités indiennes et inuit éloignées. Ce n'est pas parce qu'on veut améliorer les services de santé qu'il faut nécessairement se limiter à un seul domaine. Il me semble qu'il faut plutôt améliorer le standard de vie des autochtones dans un large éventail de domaines sociaux—santé, éducation, services sociaux et transports. Le gouvernement ne devrait pas oublier les services connexes à chacun de ces domaines. Dans le domaine des soins de santé, par exemple, il faut songer aux soins dentaires, à l'alimentation, aux services pré- et post-nataux.

Dans le rapport qu'il a présenté en 1983, le Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens, dirigé par M. Keith Penner, reconnaît que «la mauvaise santé n'est pas un problème isolé qui peut être résolu en augmentant le nombre et la qualité des installations de santé. L'autonomie politique permettra aux Indiens de s'attaquer aux problèmes liés à la santé médiocre. . . Les premières nations estiment essentiel de détenir la souveraineté en matière d'éducation, de soin des enfants, de santé et de bien-être, afin qu'elles puissent protéger leur culture et leur patrimoine pour la joie des générations futures.»

Les questions devant relever des communautés indiennes ont fait l'objet de beaucoup d'intérêt, et je sais, madame la Présidente, que des travaux de planification sont en cours. Toutefois, les statistiques mentionnées précédemment ne donnent-elles pas à penser qu'il nous faudrait faire plus et le faire plus vite?

L'année dernière, le ministre d'État à la Jeunesse a publié un livret, intitulé *Palmarès*, qui propose un éventail intéressant de programmes à l'intention des jeunes. Plusieurs des 100 programmes s'adressaient tout particulièrement aux jeunes Indiens et Inuit. Un de ceux-ci, intitulé Carrières pour Indiens et Inuit dans le domaine de la santé, offre des bourses aux jeunes désireux de faire carrière dans le domaine de la santé. Je trouve l'initiative fort heureuse, mais je crois que nous devrions aller plus loin.

Je m'explique. Dans la description qu'on donne du programme, on mentionne qu'il a pour but de «décerner des bourses d'après les besoins des étudiants». J'ajouterai que des fonds spéciaux devraient être mis de côté afin de permettre à l'étudiant de retourner dans sa collectivité de temps en temps pour ne pas qu'il s'ennuie trop, pour qu'il se tienne au courant de la situation locale sur le plan de la santé et pour prévenir le découragement et l'abandon des études.

Cela n'est qu'une idée, madame la Présidente. Comme je l'ai mentionné plus tôt, il faut avoir une vue d'ensemble. Il faut tenir compte de l'ensemble des besoins et des aspirations particulières des jeunes Indiens et Inuit.

• (1730)

Mon collègue des Territoires du Nord-Ouest n'a pas pu venir prendre part au débat sur cette question aujourd'hui. S'il était ici, je sais qu'il prendrait la parole devant tous ses collègues de la Chambre.

Il nous dirait qu'il faut répondre aux besoins de nos jeunes autochtones. Nous devons le faire dès maintenant si nous voulons garantir leur bien-être pour l'avenir.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, je suis, moi aussi, très heureuse d'appuyer la motion de mon collègue, le député de Nunatsiaq.

La question qu'il faut se poser est la suivante: Qu'est-ce que cela signifie que d'être un ou une jeune autochtone qui vit au Canada aujourd'hui? Dans ses propres documents, le gouvernement fait allusion aux disparités économiques dont les autochtones sont victimes au Canada. Par exemple, on pouvait lire ceci dans le document intitulé *Stratégie canadienne de développement économique pour les autochtones*, que le gouvernement a publié l'été dernier:

> Quelle que soit la façon de mesurer les disparités socio-économiques, les 600 000 personnes qui s'identifient comme des autochtones continuent de former le groupe le plus défavorisé au sein de la société canadienne. Le taux d'emploi chez les autochtones en âge de travailler est d'environ 43 p. 100, comparativement à 63 p. 100 pour la population non autochtone. De plus, les autochtones qui travaillent gagnent jusqu'à trois fois moins cher que le reste de la population qui travaille.
>
> Presque 30 p. 100 des autochtones de 15 à 24 ans n'ont pas une 9e année, alors que la proportion n'est que de 7 p. 100 chez les non-autochtones. Plus de 76 p. 100 des autochtones n'ont ni terminé leurs études secondaires ni fait des études postsecondaires, comparativement à 44 p. 100 pour la population non autochtone.

Sur le plan social, le coût du taux de chômage élevé et du niveau d'instruction relativement faible est énorme.

Dans son rapport annuel pour 1988, la Commission canadienne des droits de la personne disait que le traitement que le Canada réservait aux autochtones était une tragédie nationale. Dans son rapport annuel pour 1989, elle disait qu'elle n'avait aucune raison de modifier ce jugement.

Le gouvernement ne fait tout simplement pas assez d'efforts. Les questions autochtones devraient être une priorité. Il faut absolument se pencher davantage sur le problème des jeunes autochtones.

D'après la *Stratégie canadienne de développement économique pour les autochtones*:

> Pendant les 15 prochaines années au moins, la proportion des jeunes autochtones dans la population active, celle de 15 à 34 ans d'âge, va augmenter de 50 p. 100 d'ici à l'horizon 1996. Cette croissance va intervenir presque entièrement en régions non urbanisées. Cinquante-sept p. 100 de ceux qui entrent dans la population active dans le nord du Canada, et 12 p. 100 au Manitoba et en Saskatchewan sont des autochtones.
>
> Pendant chacune des cinq prochaines années, il va falloir que plus de 5 000 personnes trouvent et conservent un travail pour réaliser un taux d'emploi de 50 p. 100 chez les jeunes Indiens adultes vivant sur les réserves.

Le gouvernement sait que la moitié de la population autochtone canadienne est constituée de moins de 25 ans, et que ces jeunes ont besoin de travail, mais il ne s'attaque pas à ce problème.

Il a plafonné le programme d'aide à l'enseignement postsecondaire des Indiens, ce qui a limité son accessibilité. Il ne prépare pas de mesures pour répondre aux graves besoins d'emploi qu'éprouvent les jeunes autochtones.

Dans le domaine de la santé, il subsiste de graves injustices à l'égard des autochtones. Un rapport récent de l'Institut canadien de la santé infantile confirme que les problèmes se perpétuent.

Chez les autochtones, le taux de mortalité par blessures et suicide, hospitalisation pour troubles respiratoires et complications consécutives à des accouchements reste plus élevé que la moyenne nationale.

L'espérance de vie est encore beaucoup plus faible que dans la population non autochtone.

Alors que les autres enfants canadiens peuvent compter vivre jusqu'à 76 ans, les enfants autochtones qui naissent aujourd'hui n'atteindront en moyenne que l'âge de 68 ans.

Le taux de mortalité infantile chez les autochtones est deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Le taux de mortalité par suite de blessures est considérablement plus élevé chez les enfants autochtones.

Les adolescents autochtones ont un taux de suicide sept fois plus élevé que la moyenne nationale.

Chez les autochtones, le taux de tuberculose et autres maladies infectieuses est sans commune mesure.

Il faut que le gouvernement remédie aux conditions dignes du tiers monde dans lesquelles se trouvent les autochtones et en particulier les jeunes autochtones.

Les statistiques sur la santé, l'éducation et le chômage chez les autochtones sont inadmissibles et ne sauraient être tolérées plus longtemps.

Nos autochtones sont désireux de faire leur part dans la société. Les jeunes autochtones ne demandent rien d'autre—tout ce qui leur manque, c'est des chances raisonnables.

Il faut s'attaquer en priorité aux circonstances qui bloquent actuellement les occasions que pourraient saisir les jeunes autochtones.

C'est tout ce que demande la motion du député de Nunatsiaq. Il demande au gouvernement de se pencher sur ces graves problèmes. Le gouvernement répondra, évidemment, qu'il fait déjà beaucoup. Quoi qu'il fasse, ce n'est pas assez.

Les jeunes Indiens, Inuit et Métis sont de plus en plus déçus. Les conditions actuelles ne leur offrent aucun avenir. Si la situation actuelle ne change pas radicalement, c'est probablement l'assurance-chômage, l'aide sociale et la mort prématurée qui les attendent.

Ces jeunes méritent un meilleur traitement de la part du gouvernement fédéral. Nous l'exhortons à répondre favorablement à la motion du député de Nunatsiaq.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je suis heureux de parler en faveur de la motion présentée par mon collègue, le député de Nunatsiaq. En voici le texte:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de prendre, en consultation avec les peuples autochtones, des initiatives spéciales permettant de répondre aux besoins pressants de la jeunesse autochtone sur les plans de l'emploi, de l'éducation et de la santé.

Ma relation avec les autochtones a commencé il y a environ deux ans, au début de ma campagne dans Broadview—Greenwood. Beaucoup de gens seraient probablement surpris d'apprendre qu'il y a beaucoup d'autochtones à Toronto, mais c'est vrai. La vie dans les réserves est si décevante qu'elle les pousse à venir en ville. Ils y sont, cependant, rejetés et déçus de toutes sortes de façons. Ils n'ont pas de bonnes perspectives d'emploi. Frustrés, ils se retrouvent à la rue. Et comme les services sociaux sont débordés, ils ne reçoivent pas tous les soins dont ils ont besoin.

C'est à cette époque que j'ai rencontré le chef David Youngwolf du Conseil indien de Toronto. Le chef Youngwolf me rappelait sans cesse les frustrations que connaissaient les autochtones. J'ai commencé alors à comprendre que, pour une raison qui m'échappe, la communauté autochtone de notre pays n'a pas reçu l'attention ni la reconnaissance qu'elle mérite.

Nous nous sommes liés d'amitié. Naturellement, le chef Youngwolf me suppliait toujours: «Nous traversons tous une période de notre histoire où nous nous préoccupons de notre environnement.» Au fond, les autochtones ont été les premiers écologistes du Canada.

Le chef Youngwolf et moi avons collaboré pendant des mois à l'organisation du sommet des premières nations sur l'environnement. Il a réuni des autochtones de toutes les régions de l'Ontario. Ils ont monté des expositions et ont enseigné aux enfants de la région métropolitaine venus assister à cet événement comment il fallait traiter la terre. Le chef Youngwolf n'était pas seul, il était entouré d'un bon nombre de ses associés qui ont enseigné aux jeunes toute l'importance que peut avoir un environnement sain.

Je me suis rendu compte à ce moment-là que si nous voulions vraiment adhérer à ce mouvement écologique, nous devions chérir les ressources de nos autochtones.

Après en être arrivé à cette conclusion, j'ai consulté le livre du ministre de l'Environnement, qui deviendra la bible du gouvernement au mois de septembre. Il s'agit d'un ouvrage sur l'environnement à l'heure de la concer-

tation intitulé *Le Plan vert: Un défi national*. J'ai feuilleté le document pour voir si le ministre reconnaissait que les vrais écologistes au pays étaient les autochtones.

Effectivement, à la page 14, j'ai lu ce qui suit:

> Les jeunes d'aujourd'hui seront les décideurs de demain. Pour exercer une influence positive sur les décisions qui touchent l'environnement au Canada et ailleurs, ils doivent s'instruire sur l'environnement et acquérir des qualités de chef. Le gouvernement prendra des mesures pour que la jeunesse canadienne puisse canaliser ses énergies et ses talents dans le sens des objectifs de l'environnement.

• (1740)

Le ministre de l'Environnement dit ensuite:

> Le gouvernement projette de soutenir les emplois d'été, la formation et le perfectionnement dans les métiers de conservation et de protection de l'environnement, de même que les échanges internationaux et les conférences de jeunes. Il envisage notamment un programme fédéral d'emplois d'été, un programme de coopération avec le secteur privé et la tenue d'une conférence des jeunes en préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement au Brésil, en 1992.
>
> Les autochtones du Canada sont souvent les premiers à souffrir des transformations que l'activité humaine opère sur le milieu naturel. Ces changements ont parfois menacé le rapport étroit qu'ils entretiennent depuis des millénaires avec la nature.

Je dois dire que lorsque j'ai lu cela j'ai pensé lire la motion de mon collègue. Vous voyez sûrement la ressemblance, madame la Présidente. Il n'y manque pas beaucoup de mots. Le ministre de l'Environnement ajoute ensuite:

> Le gouvernement consultera les premières nations sur d'autres projets, notamment le soutien des activités autochtones tendant à améliorer ou à protéger l'environnement et sur la participation des autochtones au programme d'emploi des jeunes.

La motion de mon collègue a été présentée à la Chambre le 27 novembre 1989. J'en conclus que le ministre de l'Environnement s'est inspiré de cette motion. J'en suis très heureux. Espérons simplement que le gouvernement mettra ses propos en pratique.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, je suis vraiment très heureuse de me joindre au député de Nunatsiaq et à tous mes collègues qui ont fait des observations sur la motion qui se lit comme ceci:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de prendre, en consultation avec les peuples autochtones, des initiatives spéciales permettant de répondre aux besoins pressants de la jeunesse autochtone sur les plans de l'emploi, de l'éducation et de la santé.

Mes collègues ont signalé la situation critique dans laquelle se trouvent les jeunes autochtones du Canada. Bien sûr, il n'existe pas de solutions magiques, seul le temps nous aidera.

Chose certaine, nous avons besoin d'une stratégie ouverte sur l'avenir. Nous devons examiner les problèmes qui se posent et nous demander si en imposant des contraintes dans ce domaine, nous allons changer le mode de vie et les perspectives d'avenir des jeunes qui sont visés.

Compte tenu des défis qui se posent aux jeunes, surtout aux autochtones, c'est vraiment regrettable que le gouvernement ait décidé de supprimer des programmes d'aide aux collectivités qui souvent leur ont permis de traverser des temps difficiles. Il a éliminé des structures très importantes que nous avions érigées au fil des ans afin d'aider les jeunes autochtones à faire face aux réalités de la vie quotidienne.

Les données prouvent que nous avons fait trop peu de choses jusqu'ici, mais cela n'a pas empêché le gouvernement d'imposer des contraintes. Encore une fois, malheureusement, la réduction du déficit est le seul objectif que vise le gouvernement pour améliorer le sort de la société. S'il avait une vision constructive des mesures à prendre, surtout au regard des problèmes d'éducation et de santé des jeunes autochtones, des graves problèmes d'abus d'alcool et de drogues ainsi que de criminalité, il admettrait que le moment est bien mal choisi pour réduire les fonds et les services aux autochtones.

J'estime avoir été très privilégiée de pouvoir assister aux trois conférences des premiers ministres sur les droits des autochtones. J'ai pu constater le leadership remarquable qui émane des collectivités autochtones au moment de négocier les revendications territoriales avec le gouvernement, de défendre leurs intérêts et de prendre des mesures constructives pour amener les collectivités à s'aider elles-mêmes.

Ces conférences ont été à la fois très intéressantes et très décevantes pour les autochtones. Je suis très consciente de leur inquiétude et de leur sentiment de déception.

J'ai aussi fait partie du comité législatif qui a examiné le projet de loi C-31 apportant des modifications à la Loi sur les Indiens. Il était à l'époque très important que nous accordions aux Indiennes les mêmes droits qu'aux Indiens, leurs frères et leurs pères. Je me souviens des discussions à la Chambre lorsque nous avons proposé des motions garantissant la disponibilité de fonds pour les établissements d'enseignement lorsque les femmes et leurs enfants reviendraient dans les réserves. Nous voulions obtenir l'assurance qu'il se construirait plus d'écoles et de maisons. Leurs enfants pourraient ainsi s'assurer un meilleur avenir. Nous savons tous que l'instruction se conjugue avec de meilleures possibilités et compétences professionnelles et un meilleur avenir pour nos enfants.

Les statistiques portant sur les jeunes autochtones sont très bouleversantes. À cet égard, je recommande à tous mes collègues ou à tous ceux qui s'intéressent à la question des autochtones de prendre connaissance du discours du député de Nunatsiaq qui a été consigné dans le hansard de la Chambre des communes du lundi 27 novembre 1989, volume 131, nº 100, deuxième session de la trente-quatrième législature. C'est un sujet qui devrait nous intéresser, car les autochtones sont le peuple fondateur de notre pays. De tous les éléments de notre société, ce sont eux la société distincte. À mon avis, le gouvernement a oublié d'en tenir compte dans ses grandes priorités.

Le discours du député est une critique des plus intéressante, informative et quelque peu triste de la façon dont nous avons assumé notre responsabilité en tant que Canadiens et parlementaires à l'égard de la place, du rôle et de l'importance des Inuit et des Indiens dans notre pays.

Souvenez-vous également, madame la Présidente, de la déclaration sinistre tirée d'un rapport annuel de la Commission canadienne des droits de la personne qui a fait les manchettes: «Au Canada, un jeune Indien a plus de chances d'être envoyé en prison que de terminer des études universitaires.» C'est une déclaration qui nous donne matière à réfléchir sérieusement et à nous inquiéter très vivement.

En tant que porte-parole des communications, je dois insister sur une des compressions les plus graves. Nul besoin de dire à la Chambre à quel point les médias de communication sont importants et indispensables pour la préservation du patrimoine culturel des autochtones du Canada.

Bien sûr, la politique de radiodiffusion ne garantira pas à elle seule la survie de la langue et de la culture autochtones. Mais elle peut jouer un rôle de premier plan en atténuant les menaces et les pressions qui se font couramment sentir au sein d'une société. Elle peut donner aux gens concernés un sentiment d'appartenance et les faire participer à la vie collective. Elle peut également leur inculquer davantage le sens de leurs origines et leur faire ressentir ce sentiment d'appartenance à cette société qui reflète ce qu'ils sont.

Une telle politique influe beaucoup sur le bien-être mental et physique qui découle d'une certaine connaissance de soi, de la place que l'on occupe au sein d'une société et du respect que cette société porte aux valeurs que l'on préconise soi-même et que l'on peut faire rayonner une fois qu'on est sûr de l'image qu'on projette et de l'espace qu'on occupe.

Je considère déraisonnables les compressions décrétées par le secrétaire d'État, dont les effets sont dévastateurs, et les dirigeants autochtones sont certainement de mon avis.

Je me rappelle que le secrétaire d'État à l'époque, le député de Roberval, avait déclaré: «Il est important que les peuples autochtones aient accès aux communications, surtout maintenant pour pouvoir présenter leur point de vue pendant que nous débattons de questions comme l'autonomie gouvernementale, les titres autochtones et les droits à l'égalité.»

Qu'a fait le gouvernement sous la férule du nouveau secrétaire d'État à l'époque, le député de Pierrefonds—Dollard?

• (1750)

Il a coupé les lignes de communication qui reliaient des gens entre eux dans leur propre langue et dans leur propre milieu, et qui leur donnaient un sentiment d'importance, un sentiment d'appartenance à leur collectivité, notamment dans le cas de la culture inuite. Je prétends que la rupture sociale et le désastre économique que ces compressions dans les programmes autochtones entraînent sont totalement déraisonnables.

Radio-Canada et les groupes autochtones avaient commencé à donner aux peuples autochtones la possibilité de diffuser dans leur propre langue. Cette possibilité leur a été offerte, et je le tiens à le rappeler à la Chambre, dans le cadre du Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion établi en 1983, un programme qui leur assurait des fonds de soutien pour les encourager à produire des émissions de radio et de télévision dans leur langue respective. Ils ont produit des émissions d'une rare qualité.

Alors que je me trouvais à Iqaluit, j'ai visité les locaux de la société *Inuit Broadcasting Corporation* qui réalise des émissions tout à fait intéressantes. Madame la Présidente, elle devra les abandonner.

Les autochtones seront privés de tous leurs journaux.

Si j'en avais le temps, j'énumérerais toutes les coupes qui ont suscité la consternation dans les localités autochtones. J'ose espérer que le gouvernement reviendra sur sa décision. Évidemment, le ministre a chargé un groupe de travail privé de cette tâche occulte. Qu'il nous communique le rapport de ce groupe de travail qui s'est mis à l'oeuvre au début de mars. Qu'il rétablisse ces programmes qui sont si nécessaires au bien-être physique et mental de ces sociétés.

J'exhorte vivement le gouvernement à cesser de s'en prendre au réseau de communications qui constitue pour les autochtones un gage de survie au sein de leur propre société ainsi qu'un moyen d'intégration à une société plus vaste, ce qui ne leur est pas indifférent.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Je tenais à prendre la parole, madame la Présidente, mais je voulais m'assurer auparavant qu'en agissant ainsi, je n'empêcherais aucun de mes collègues de le faire. M'en étant assuré, je tiens à traiter de cette très importante question pendant trois ou quatre minutes avant l'ajournement.

Madame la Présidente, vous savez sans doute que je représente la réserve autochtone Akwesasne n° 59, dans l'île de Cornwall, à l'intérieur de ma magnifique circonscription de Glengarry—Prescott—Russell. J'ai estimé de mon devoir de signaler à la Chambre certaines questions liées à la très utile motion dont le député de Nunatsiaq l'a saisie et par laquelle il invite le gouvernement à prendre, en consultation avec les peuples autochtones, des initiatives spéciales permettant de répondre aux besoins pressants de la jeunesse autochtone sur les plans de l'emploi, de l'éducation et de la santé.

Ce qui importe, dans cette motion, mis à part tout le reste, c'est l'expression «en consultation avec». Si je m'exprime ainsi, c'est que le gouvernement fait indûment preuve de ce que mon collègue le député de Nunatsiaq qualifie d'attitude paternaliste. Ainsi, lorsqu'un fonctionnaire installé à Ottawa élabore un programme à l'intention des autochtones, il se comporte comme si tous les autochtones vivaient dans des conditions identiques à l'intérieur de réserves toutes analogues les unes aux autres et exposées aux mêmes conditions climatiques.

Évidemment, l'autochtone qui vit à Tuktoyaktuk a des conditions de vie bien différentes de celles de son congénaire qui vit dans l'Île de Cornwall située dans ma circonscription de Glengarry—Prescott—Russell. C'est un aspect important que nous ne devons pas perdre de vue.

J'espère que par le biais de n'importe quel programme que le gouvernement créera, une fois que nous aurons adopté la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous ferons en sorte de procéder avec les autochtones aux consultations voulues en question non pas simplement aux niveaux régional et national, même si cela est nécessaire également, mais, en fait, au niveau local, afin que les programmes soient conçus de façon à tenir compte des diverses situations dans lesquelles sont placées de nombreux autochtones, dans tout le pays.

Inutile de dire qu'un autochtone vivant dans la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell ne fait pas face aux mêmes conditions climatiques et le reste que ceux qui vivent dans d'autres régions du pays. Cela s'applique également aux conditions sociales et le reste.

Nous savons, bien entendu, que la collectivité en question est située en gros un quart au Québec, un quart en Ontario et la moitié aux États-Unis.

Imaginez la situation suivante, madame la Présidente. Supposez que vous êtes un citoyen de cette collectivité et que vous voyagez entre Saint-Régis, au Québec et Hogansburgh, dans l'État de New York et qu'il n'y a pas de douanes. Vous vous déplacez entre deux pays et il n'y a pas de poste de douane et pas d'agents des douanes —rien du tout.

D'un autre côté, si vous habitez une autre partie de la même localité, sur l'Île Cornwall, et si vous vous rendez à Massena, dans l'État de New York, vous allez alors vous heurter à des agents des Douanes. C'est un peu, madame la Présidente, comme s'il y avait une poste de douane entre l'édifice du Centre et l'édifice de l'Ouest, mais pas entre l'Édifice du Centre et l'Édifice de l'Est, bien que l'Édifice de l'Est et l'Édifice de l'Ouest soient situés dans le même pays.

Je trouve cela tout à fait illogique pour ce qui est des conditions auxquelles les gens sont assujettis. Ce n'est là qu'un élément des conditions de vie auxquelles sont confrontés mes électeurs et que beaucoup d'entre nous considèrent non seulement très spéciales, mais, dans certains cas, tout à fait insensées également.

Cela entraîne diverses situations. Nous savons, c'est évident, qu'il existe un problème de contrebande de divers produits entre les États-Unis et le Canada, sur la réserve. Bien entendu, c'est tout à fait regrettable. Le Grand Chef de la réserve Akwesasne du côté canadien fait de son mieux, à l'instar de son conseil, afin de faire disparaître ce problème, mais ce n'est pas chose facile.

C'est même très difficile quand on considère le taux de chômage élevé et l'attrait que présente pour certains la possibilité de gagner plus facilement de l'argent que ce ne serait possible autrement.

Quand il y a si peu de perspectives d'avenir pour ces personnes, on peut comprendre comment certains pourraient malheureusement être poussés à vivre du fruit de ce genre de trafic. Cela ne le justifie pas pour autant naturellement, et manifestement les chefs sont très inquiets et ils déploient tous leurs efforts pour y mettre fin.

Mais si on veut offrir d'autres possibilités à ces jeunes de la réserve d'Akwesasne, et d'ailleurs, il faut leur fournir le financement suffisant pour faire de meilleures études et accéder à de meilleures conditions de vie.

J'espère que nous adopterons cette motion aujourd'hui. Je nous laisserai assez de temps pour pouvoir voter sur cette question.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui à la Chambre parce que, il y a quelques semaines, je n'ai pas été satisfaite de la réponse du ministre à une question sur les services vétérinaires et les effets de la TPS pour les vétérinaires.

L'Association canadienne des vétérinaires et l'Institut canadien de la santé animale déclarent tous deux que le projet de taxe sur les produits et services aura un effet désastreux sur les services vétérinaires. En fait, la firme Deloitte and Touche a étudié, au nom de l'ACV, les effets possibles de la TPS proposée sur les services vétérinaires et a prouvé que le coût des interventions sur les petits animaux augmentera de plus de 6 p. 100. Dans certains cas, en raison des frais d'administration et de problèmes de disponibilités, les consommateurs auront peut-être à supporter des augmentations de 12 p. 100 au chapitre des soins vétérinaires et des médicaments.

• (1800)

À cause de ces frais accrus, les programmes de contrôle de la population animale domestique seront durement frappés, étant donné que la castration des petits animaux diminuera inévitablement de façon dramatique. En outre, nous assisterons à une diminution des soins donnés aux petits animaux, car les consommateurs ne voudront pas assumer l'augmentation des coûts. Cette situation aura un effet néfaste non seulement sur la santé des petits animaux, mais sur celle des humains, car les animaux sont porteurs de nombreuses maladies qui peuvent être transmises à l'homme.

Plus de 50 p. 100 des Canadiens ont des chats, des chiens ou d'autres animaux de compagnie. Même si on ne possède pas de chat ni de chien, on peut être exposé à des maladies comme la rage. On peut être exposé à la toxoplasmose, par exemple, qui est transmise par la viande et par les chats et cause des malformations congénitales chez le foetus humain. On pourrait être exposé à la psittacose, qui est transmise par les oiseaux et peut causer une méningite fatale. Par conséquent, il est essentiel de protéger les Canadiens contre les parasites, les fongus, la gale et le reste, et une hausse du coût des services vétérinaires et des médicaments à usage vétérinaire pourrait dissuader beaucoup de Canadiens de s'assurer que leur animal familier est protégé.

Lorsque j'ai demandé au ministre d'État aux Finances comment son gouvernement pouvait justifier de mettre en danger la santé des animaux et ultimement des humains, il a répondu: «Lorsque la TPS s'appliquera, les vétérinaires ne paieront plus les intrants qu'ils paient aujourd'hui. Il en résultera une baisse sensible des prix.» C'est ce qu'a affirmé le ministre.

Or, l'ACV et l'ICSA ne sont pas d'accord avec l'affirmation du ministre. En fait, l'étude de Deloitte et Touche

nous apprend que les vétérinaires paient actuellement la taxe de vente fédérale et aussi la taxe sur les services de programmation fournis par voie de télécommunication, à un taux de 11 p. 100. Deloitte et Touche font remarquer ceci: «La suppression de ces deux taxes ne fera cependant baisser que marginalement les coûts d'exploitation des cliniques vétérinaires.» On évalue en effet cette réduction des coûts à moins de 1 p. 100.

Le ministre se trompe donc. Il induit les Canadiens en erreur. Si le ministre maintient son affirmation, où sont ses études? Pourquoi ne les dépose-t-il pas à la Chambre?

Le rapport Deloitte et Touche affirme plus loin qu'il ne fait aucun doute que la TPS fera augmenter dans une proportion allant jusqu'à 12 p. 100 les coûts des services vétérinaires et des médicaments à usage animal pour les propriétaires d'animaux familiers.

Sur une plus large échelle, les services vétérinaires sont indispensables pour les éleveurs de bovins laitiers et de boucherie qui doivent y recourir pour garder leurs animaux en santé et les protéger des maladies contagieuses. Si le gouvernement taxe ces services, la qualité des aliments risque d'en souffrir.

Les vétérinaires protègent la santé des humains en fournissant des services d'inspection dans plus de 500 abattoirs et usines de transformation. Comme la présidente de l'Association canadienne des vétérinaires l'a déclaré devant le Comité des finances au mois d'octobre dernier, en inspectant les viandes de porc, de volailles, de boeuf ainsi que les oeufs, les vétérinaires veillent à la qualité de nos aliments. Ainsi, si on taxe ces services, on risque de porter atteinte à la santé même des Canadiens.

Dans le document technique sur la TPS paru en août 1989, le gouvernement mentionne que tous les services de soins de santé financés, en tout ou en partie, au moyen de régimes d'assurance-maladie dans deux provinces ou plus ne seront pas assujettis à la TPS. Or, même si plus de six provinces ont établi un régime d'assurance-maladie pour les animaux, satisfaisant ainsi à ce critère, le gouvernement a décidé de pas en tenir compte.

La médecine vétérinaire est une profession médicale et fournit des services essentiels aux Canadiens. Les gouvernements provinciaux et fédéral ont toujours reconnu que la santé des animaux était essentielle à la santé et au bien-être des humains.

De plus, comme je l'ai fait remarquer dans la question que j'ai posée au ministre, les fabricants de médicaments pour les animaux ont été forcés de se conformer à la Loi sur les brevets qui régit l'ensemble de l'industrie pharmaceutique et qui ne fait pas de distinctions entre les médicaments pour les humains et les médicaments pour les animaux. La Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur les aliments et drogues ne font pas non plus de distinctions entre les deux.

Or, en vertu des dispositions du projet de loi sur la TPS, les médicaments destinés aux humains seront détaxés, mais non les médicaments pour les animaux. Le gouvernement actuel ne craint pas de se contredire quand il s'agit d'argent. Nous en avons là un bel exemple. L'Association canadienne des vétérinaires souligne que l'assujettissement à la TPS des médicaments pour animaux entraînera une hausse des coûts des soins de santé des humains et des animaux ainsi qu'une augmentation des prix des aliments.

• (1805)

L'impact sera à la fois direct et indirect. Même si les agriculteurs pourront réclamer un remboursement, ils devront assumer une hausse des frais d'administration et de financement. Ils devront aussi payer les produits plus cher, car les fabricants, les distributeurs et les vétérinaires récupéreront les coûts accrus d'administration ou de TPS en majorant leurs prix.

En appliquant les mêmes règles aux médicaments pour animaux et aux médicaments pour humains, on empêcherait que la différence de prix attribuable à la TPS ne favorise la substitution de produits pharmaceutiques pour humains aux médicaments pour animaux et on assurerait la poursuite de travaux de R-D sur les produits à usage vétérinaire.

L'Institut canadien de la santé animale est d'avis que la qualité des soins aux animaux influe directement sur la qualité des soins aux humains. Établir une différence entre les médicaments pour humains et médicaments pour animaux compromet donc la santé des Canadiens.

En conclusion, le ministre m'a donné une réponse inacceptable. L'Association canadienne des vétérinaires, l'Institut canadien de la santé animale et Deloitte et Touche ont tous réfuté ces affirmations, de même que celles du député de Perth—Wellington—Waterloo.

Quand le gouvernement se mettra-t-il enfin à l'écoute des Canadiens et abandonnera-t-il cette taxe injuste? Il ne se contente pas de leur arracher leur argent, il met en même temps en danger la santé humaine et la santé animale. Il n'est pas trop tard pour renoncer à cette prédation fiscale insensée.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je tiens à souligner que, contrairement à la taxe de vente fédérale actuelle qui ne s'applique qu'au tiers de tous les produits et services consommés au Canada, la TPS s'appliquera à la plupart des produits et services. C'est dire que certains secteurs de l'économie seront traités plus équitablement et que les décisions en matière de consommation ne

seront pas faussées comme elles le sont dans le système actuel.

Conformément à ce principe, les produits pharmaceutiques à usage vétérinaire seront assujettis à la TPS. Toutefois, dans le nouveau système, tous les marchands de produits et services qui prélèveront la TPS sur leurs ventes pourront demander un crédit pour TPS à l'égard de leurs intrants d'entreprise, c'est-à-dire les produits et les services dont ils ont fait l'acquisition pour faire fonctionner leur entreprise.

Les marchands de produits et services exempts ne prélèveront pas de taxe sur leurs ventes mais pourront demander tous les crédits pour taxe sur intrants. Dans un cas comme dans l'autre, seule la différence entre le total de la TPS perçue sur les ventes et le total de la TPS payée sur les intrants d'entreprises sera remise au gouvernement fédéral. En outre, lorsque la TPS payée sur les achats excédera la TPS perçue sur les ventes, par exemple dans le cas d'une importante dépense en capital, la différence sera remboursée.

Ainsi, les médicaments pour animaux acquis par les agriculteurs et autres utilisateurs commerciaux ne seront pas taxés, car ils pourront récupérer la totalité de la TPS payée grâce aux crédits pour taxe sur intrants. La plupart des drogues à usage vétérinaire jouiront donc du même traitement fiscal que les médicaments d'ordonnance destinés aux humains.

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, je prends la parole pour faire suite à plusieurs questions que j'ai soulevées à la Chambre au sujet de la décision du tribunal dans l'affaire du barrage de la rivière Oldman, mais, de façon plus générale, je voudrais parler des conséquences qu'aura cette décision sur la capacité du gouvernement de diriger et d'empêcher la dégradation des ressources naturelles du Canada.

Le tribunal a rendu sa décision il y a plus de six semaines. La décision était très catégorique. Elle précisait que le gouvernement fédéral avait non seulement le droit mais la responsabilité d'effectuer une évaluation complète des incidences sur l'environnement de tout projet dans un domaine de compétence fédérale. Malheureusement, ce n'est pas le gouvernement du Canada qui s'est adressé aux tribunaux pour demander des précisions sur ce droit et cette responsabilité et pour vérifier l'efficacité de ses lois en matière de protection de la santé des Canadiens et de leur environnement. Cette protection est maintenant devenue essentielle et doit être assurée par le biais de mesures et d'initiatives gouvernementales. Il ne l'a pas fait dans ce cas ni dans le cas du barrage Rafferty-Alameda. Ce sont des organisations indépendantes sans but lucratif qui ont décidé de lutter là où le gouvernement refusait de le faire. J'aurais pourtant cru que le gouvernement et le ministre seraient sautés sur l'occasion de tenir pleinement les promesses qu'ils ont faites aux Canadiens et, en fait, au monde entier, à maintes conférences internationales et conférences de presse et dans maints protocoles. Il n'en est pas ainsi.

• (1810)

Le tribunal a dit très clairement et franchement que le ministre des Pêches devait procéder à une évaluation environnementale, que le ministre des Transports devait procéder à une évaluation environnementale. Le gouvernement fédéral a annulé son autorisation de réaliser ce projet plutôt que d'obéir à aucun des ordres directs du tribunal. Depuis plus de six semaines il préfère répéter à la Chambre qu'il y songe. Il pèse les conséquences, et reproche aux députés de l'opposition qui soulèvent la question de ne pas les comprendre. Bien sûr que nous les comprenons.

La première conséquence que nous voyons, c'est que le gouvernement fait le contraire de ce qu'il prêche quand il dit qu'il veut s'occuper de l'environnement, alors que non seulement il ne s'en occupe pas, mais qu'il refuse de s'en occuper.

Ce ne sont pas les défis qui manquent au gouvernement s'il veut agir. Il y a par exemple la centrale de Point Aconi en Nouvelle-Écosse. Il est au courant depuis un certain temps des graves problèmes que cette centrale pose pour l'environnement. Mais il se croise les bras et laisse faire les choses. Il ne fait pas preuve de leadership, ni au nom des Canadiens ni par application des engagements internationaux qu'il a contractés au nom du Canada de fixer des objectifs de réduction des rejets dans l'atmosphère.

Le gouvernement a laissé le projet continuer jusqu'à la onzième heure. Il a laissé dépenser des sommes considérables en préparation. Il n'a pas fait ce qu'exigent la loi et le décret. Le gouvernement devrait faire son évaluation environnementale au tout début, de façon à connaître les

conséquences et les mesures à prendre si le projet est approuvé. Cela signifie qu'il n'est plus nécessaire ensuite de modifier la conception, d'interrompre le projet et de perturber l'investissement de millions de dollars parce que le travail que le gouvernement devait faire n'a pas été fait.

Il y a des projets dans tout le pays dont certains aspects sont la responsabilité du gouvernement fédéral. Le gouvernement devrait décider d'agir. Dans le cas de la centrale Point Aconi, la Coalition contre les pluies acides demande une évaluation environnementale. Le gouvernement fera-t-il comme il a fait avec le barrage Oldman et le barrage Rafferty-Alameda et refusera-t-il d'effectuer cette évaluation que le décret pris en vertu de la loi exige? S'il fait cela, il renonce à ses responsabilités.

Voilà maintenant près de deux ans que l'on parle de la vallée de la Carmanah. Le gouvernement n'a pris aucune initiative en vue d'examiner l'actif environnemental de cette vallée, de déterminer ce qu'il y aurait lieu de faire pour protéger cet environnement qui représente non seulement une richesse canadienne unique, mais aussi une richesse mondiale unique.

Le gouvernement nous parle de présenter une mesure législative sur l'examen de l'impact environnemental dans les prochaines semaines. Je me demande quel effet pourrait bien avoir une telle mesure législative si le gouvernement refuse de se conformer à l'ordre donné par les tribunaux d'effectuer des évaluations environnementales. Se conformerait-il seulement à une loi qu'il aurait fait adopter? S'il refuse d'utiliser les outils de protection de l'environnement déjà à sa disposition, quelle différence pourrait bien faire une nouvelle loi? Si le ministre des Transports refuse, comme il l'a fait aujourd'hui, d'expliquer pourquoi il permet que le projet aille de l'avant sans le permis fédéral exigé par la loi que ce ministre même est chargé d'appliquer, comment pouvons-nous espérer qu'une loi sur l'examen des évaluations environnementales ait quelque effet?

• (1815)

Le ministre sait pertinemment que le gouvernement fédéral avait accordé un permis pour la construction du barrage et que ce permis a été révoqué. Les travaux de construction se poursuivent dans l'illégalité depuis six semaines. Encore une fois, nous nous en remettons à des organismes privés sans but lucratif pour lever des fonds en organisant des tombolas et d'autres activités afin de pouvoir s'adresser aux tribunaux et faire respecter les lois du pays à la place du gouvernement du Canada. Pourtant, le ministre continue de fermer les yeux devant un acte illégal.

S'il se préoccupe de la sécurité, il peut rendre publics les dangers de ce projet, comme l'exige le processus d'examen des évaluations environnementales. Il préfère ne pas le faire et le public et les députés peuvent seulement se demander quelles sont les considérations de sécurité qui l'incitent à violer la loi.

S'il se préoccupe des questions de sécurité, il a le mandat, en vertu de la loi, de décider comment régler ces problèmes. Il peut délivrer un permis pour le projet. Il préfère ne pas le faire parce cette décision pourrait être examinée par le public.

Il a dévoilé récemment un Plan vert. Ce plan était plein de questions auxquelles je croyais qu'on avait répondu il y a longtemps. Le premier ministre et d'autres ministres du gouvernement ont participé à l'importante conférence de Montréal et de Toronto où ils ont accepté une réduction de 20 p. 100. Cette réduction n'a pas eu lieu, cependant.

Je demande seulement au gouvernement de répondre à ces questions pour les députés et le public. Prenez-vous l'environnement au sérieux ou non?

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts)): Madame la Présidente, ma collègue a soulevé beaucoup de questions sur la façon avec laquelle l'actuel gouvernement prend ses responsabilités en matière environnementale et je voudrais lui citer un exemple bien particulier pour démontrer jusqu'à quel point les démarches de notre gouvernement sont logiques et elles se suivent. C'est, évidemment, dans le cas du projet de Grande-Baleine. Vous savez que c'est un problème aigu, mais nous discutons avec le gouvernement du Québec depuis plusieurs mois des façons d'harmoniser cette évaluation environnementale puisque le projet est assujetti aux exigences des deux gouvernements en matière d'évaluation environnementale.

De plus, étant donné les droits et les privilèges que confère la Convention de la Baie James et du Nord québécois aux Cris et Inuit qui habitent le territoire, nous avons l'intention de les associer directement à tout processus qui sera mis en place.

Je ne vous cacherai pas que nous rencontrons présentement des difficultés majeures dans nos efforts d'en arriver à un processus d'évaluation complètement intégré avec celui du Québec. L'indépendance et la rigueur requise pour que l'examen soit crédible se buttent à la compétence exclusive du Québec sur la réalisation du projet et à l'échéancier des travaux qui laisse peu de temps pour compléter les études et les examens nécessaires.

Pourtant, les récentes décisions de la Cour fédérale ne nous laissent guère le choix. En effet, au-delà de notre désir que le projet Grande-Baleine soit l'objet d'une bonne planification environnementale, la Cour fédérale a rendu des décisions affectant les champs de compétence fédérale concernés par ce projet. Des jugements récents dans les causes Rafferty-Alameda et Oldman River statuent que le décret sur les lignes directrices visant le processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement a force de loi.

La Cour a affirmé qu'un projet doit faire l'objet d'un examen public en vertu des lignes directrices lorsqu'un projet pour lequel le gouvernement fédéral a un pouvoir de décision sur les impacts environnementaux jugés non minimes.

• (1820)

La Cour a également mis l'accent sur le caractère indépendant de toute commission d'examen public et sur la nécessité d'informer le public et de lui donner également tous les moyens de participer et de donner son avis au cours de cet examen.

Le projet est déjà l'objet d'une évaluation environnementale en vertu des processus provinciaux de la convention. On pourrait se demander si ces processus ne sont pas suffisants. Cependant, l'accent mis sur la participation du public et sur l'indépendance des commissions d'examen créées en vertu du décret fédéral ne se retrouve pas dans la Convention de la Baie James. Conséquemment, les décisions de la Cour fédérale semblent limiter la possibilité d'utiliser les processus de la convention tout en respectant les exigences du décret. Si nous voulons satisfaire les exigences du décret, nous devons mettre en place une commission séparée, créée en vertu du décret, ou amener les autres parties à la convention à accepter un processus d'examen conjoint qui conserve les éléments essentiels du décret.

Notre marge de manoeuvre a donc été considérablement réduite au cours des derniers mois. C'est ce qui explique en partie que nous prenions autant de temps à mettre en place les mécanismes requis puisque nous voulons respecter les exigences du Québec et harmoniser les processus existants afin d'éviter le double emploi et l'inefficacité. Nous devons cependant le faire d'une manière qui soit cohérente avec les jugements récents de la Cour.

S'il s'avérait impossible de nous entendre avec Québec, nous nous verrions dans l'obligation de créer une commission d'évaluation environnementale en vertu du décret fédéral. Cette commission tiendrait compte des préoccupations des autochtones dans le projet de Grande-Baleine. Nous sommes persuadés que la Cour fédérale nous y forcera si les obligations que nous impose le décret sur les lignes directrices ne sont pas remplies.

En conclusion, je désire réaffirmer notre intention de protéger l'environnement du Nouveau-Québec, de même que le mode de vie et les droits des populations autochtones affectées tout en respectant les désirs légitimes du gouvernement du Québec d'exploiter rationnellement ses ressources naturelles.

Voilà, madame la Présidente, un bon exemple comme quoi le gouvernement et le ministre de l'Environnement prennent leurs responsabilités en matière de projets environnementaux.

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, le 6 avril dernier, j'ai posé au ministre d'État (Finances) une question au sujet des répercussions que pourraient avoir sur l'Île-du-Prince-Édouard les modifications que le gouvernement fédéral apporte aux paiements de péréquation, modifications qui coûteront à la province environ 18 millions de dollars. Le ministre a alors déclaré à la Chambre:

> Les chiffres sont là pour le prouver, nous aidons les régions les plus pauvres du pays.

Mais que disent vraiment ces chiffres? Le 13 décembre dernier et de nouveau le 22 janvier, le premier ministre a pris des engagements très précis envers les habitants du Canada atlantique afin de venir en aide à leur industrie de la pêche. Il a déclaré:

> J'ai déjà dit à mon collègue que le gouvernement du Canada agira à l'égard des pêches avec la même générosité et le même enthousiasme

dont il a fait preuve pour résoudre les problèmes des agriculteurs des Prairies.

Il a d'ailleurs répété cet engagement le 22 janvier dernier. Toutefois, voici ce que le ministre des Pêches avait à dire à un groupe de représentants de l'industrie des pêches réunis à Halifax, le 19 avril dernier:

> C'est un programme d'adaptation, et non un programme d'aide, que nous sommes en train de concevoir pour le Canada atlantique.

Il est clair que les Canadiens de l'Atlantique ont été induits en erreur par le gouvernement. Il n'y a pas de programme d'aide qui permettra à ces localités de ne pas succomber à cette crise. La seule chose que le gouvernement fédéral a l'intention de faire c'est d'encourager les Canadiens de l'Atlantique, qui vivent de la pêche depuis des générations, à partir à Toronto.

Deux rapports récents préparés par le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, un groupe qui relève de la ministre de l'Emploi, critiquent les conséquences des mesures prises par le gouvernement à l'égard du Canada atlantique.

En décembre de l'année dernière, le conseil a publié un rapport sur le chômage dans les diverses régions du Canada où on peut lire:

> Dans bien des régions, la récession et ses effets néfastes sur les personnes et les collectivités continuent à se faire sentir et certaines régions s'efforcent toujours de retrouver leur niveau d'emploi d'avant 1981.

Plus loin, le conseil a indiqué que:

> Certaines des personnes concernées par les problèmes rencontrés actuellement dans certaines régions craignent que le Canada ne soit vraiment en train de se transformer en une société à deux volets: le centre industriel prospère et les régions de marasme excentriques.

Il faut tenir compte du fait que ce rapport a été rédigé par un conseil consultatif nommé par le gouvernement fédéral qui fait rapport d'une situation qu'il a constatée cinq ans après l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur.

On donnait dans ce rapport une évaluation du budget d'avril 1989 et on tenait ces mêmes propos concernant les compressions pratiquées dans le budget de 1990. Voici ce qu'on a dit:

> Toutefois, il est certain que quelques régions seront gravement affectées par les conséquences des décisions suivantes du gouvernement fédéral: diminution de l'engagement financier du gouvernement fédéral en matière de développement régional, notamment en ce qui concerne le développement de l'entreprise, les accords forestiers, l'exploration minière, le réseau de transport et les méga-projets de l'industrie pétrolière; aucune augmentation des paiements de transfert aux provinces dans les secteurs de la santé, du bien-être et de l'éducation, modifications apportées au Régime d'assurance-chômage, fermeture de certaines bases des Forces armées canadiennes et diminution des subventions versées à VIA Rail.

Le ministre d'État aux Finances a également affirmé dans cette enceinte que selon les statistiques, le chômage serait à son plus bas depuis 1981.

Le Conseil consultatif chargé de faire rapport à la ministre de l'Emploi a également déclaré:

> En 1977, le Conseil économique du Canada a dit que, dans certaines régions, le chômage continue d'être une honte pour le pays. Maintenant, 12 ans plus tard, la situation ne s'est pas améliorée. En fait, elle a empiré dans bien des régions.

Le 28 mars 1990, le Conseil a rendu public un document d'orientation sur les pêches dans l'Atlantique et sur la crise qu'entraîne l'effondrement d'une grande partie de ce secteur. On y lit:

> Des centaines de localités de la région de l'Atlantique perdront leur seule industrie. Dans ces régions isolées, surtout à Terre-Neuve, il y a peu d'emplois dans d'autres secteurs. Des milliers de familles sans revenu suffisant seront réduites à l'aide sociale ou devront s'exiler sur le continent, attirées par la promesse incertaine d'une vie meilleure.

Le ministre d'État aux Finances a déclaré que les faits montrent ce que le gouvernement fédéral pense des régions pauvres. De toute évidence, le gouvernement n'en pense pas beaucoup de bien.

Et pour ce qui est de l'avenir? Le ministre des Pêches croit que la meilleure façon de sauver les pêches, c'est de détruire la vie et les collectivités de beaucoup de gens de ce secteur. Encore une fois, voici ce que le conseil consultatif a dit au gouvernement fédéral à cet égard:

> Il serait facile de faire face à la surcapacité et au surplus de la main-d'oeuvre en les éliminant. Réduire les possibilités de pêcher et de transformer le poisson et permettre aux travailleurs de déménager ou les y obliger. En outre, on parle de diversification à qui mieux mieux comme de la solution idéale. Ces solutions entraîneraient la désintégration de la structure industrielle de la pêche, notamment dans les régions économiquement non diversifiées, suivie d'un chômage chronique et de la transformation d'un grand nombre de collectivités de pêche en villages fantômes.

Compte tenu de l'importance primordiale des pêches pour la viabilité économique de toute la région de l'Atlantique, la façon dont le gouvernement fédéral réagira à cette crise déterminera l'avenir de la région.

Si les indications données par le ministre des Pêches dans son discours à Halifax se reflètent dans des initiatives gouvernementales, l'avenir de beaucoup de collectivités et de familles dans la région de l'Atlantique sera en péril.

Madame la Présidente, en terminant, je voudrais suggérer brièvement quatre solutions que le gouvernement pourrait adopter pour traiter efficacement le problème des pêches de la région de l'Atlantique et, en fait, il s'agit de penser d'abord aux personnes touchées. C'est ce qui réglerait les problèmes éprouvés par ceux qui vivent actuellement à Terre-Neuve et qui veulent y rester. Tout d'abord, le gouvernement fédéral pourrait commencer

par présenter des propositions tendant à s'assurer le contrôle des extrémités du Grand Banc et du Bonnet Flamand légèrement à l'extérieur de la limite des 200 milles.

En outre, étant donné la crise actuelle dans le secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique, le gouvernement pourrait intervenir afin de s'assurer de la mise en oeuvre d'un système de quotas par localité, ne serait-ce qu'à titre temporaire, pour permettre aux localités actuelles de pêcheurs de survivre.

Ensuite, le gouvernement fédéral doit commencer à prendre au sérieux et à assumer ses responsabilités en matière de gestion des pêcheries et à accepter les conséquences financières d'une mauvaise gestion, en fait, de cette ressource depuis quelques années et il lui incombe d'apporter une aide financière aux gens et aux localités touchés, afin de leur permettre de surmonter la crise actuelle.

Enfin, le gouvernement pourrait entreprendre, de concert avec l'industrie et les représentants des travailleurs, une évaluation complète de l'impact écologique de la technologie utilisée à l'heure actuelle pour la pêche hauturière et semi-hauturière, en vue de déterminer les besoins pour assurer un développement durable.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, le gouvernement fédéral accorde aux provinces disposant de moyens financiers limités une aide importante et croissante par le biais de l'aide régionale.

Au chapitre de la péréquation, il leur a versé 5,1 milliards de dollars en 1985-1986, et il leur versera environ 8,2 milliards de dollars en 1990-1991, ce qui représente une augmentation de 3 milliards de dollars en cinq ans.

Il leur a accordé une augmentation chaque année. En 1986-1987, 632 millions de dollars, soit une augmentation de 12,3 p. 100; en 1987-1988, 813 millions, soit une augmentation de 14,1 p. 100; en 1988-1989, 661 millions, soit une augmentation de 10 p. 100; en 1989-1990, 511 millions, soit une augmentation de 7 p. 100; et en 1990-1991, 449 millions, soit une augmentation de 5,8 p. 100.

Ces augmentations sont beaucoup plus considérables qu'aux autres chapitres des dépenses fédérales et toutes les provinces ont obtenu des hausses importantes.

On a, avec l'Île-du-Prince-Édouard, un exemple de la courbe caractéristique de cette hausse, puisque les montants auxquels cette province a eu droit sont passés de 134 millions de dollars en 1985-1986 à 203 millions de dollars en 1990-1991. Les hausses annuelles pour cette province se sont chiffrées à 4 millions, 15 millions, 15 millions, 15 millions et 11 millions de dollars pendant cette période quinquennale. Ce ne sont pas des réductions. Il se trouve qu'on fait chaque année des évaluations successives du paiement auquel une province a droit et il arrive parfois que le paiement pour une année donnée soit inférieur à l'évaluation antérieure qui en avait été faite pour cette année-là.

Cela s'est produit pour certaines provinces dans le cas d'évaluations récentes effectuées en mars et couvrant une période de quatre ans allant de 1987-1988 à 1990-1991.

Ce qu'il importe de noter, c'est que d'une année à l'autre, pas une seule province n'a vu diminuer le paiement auquel elle avait droit pendant la période de quatre ans. Les taux de croissance d'une année à l'autre s'établissaient dans presque tous les cas à environ 5 p. 100 et étaient dans plusieurs cas bien supérieurs à celui-là.

Mentionnons également les dépenses du gouvernement fédéral en matière de développement régional, ce qui comprend les dépenses financées par les nouveaux organismes de développement régional, le programme régional des activités du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie de même que les dépenses d'autres ministères en vertu d'ententes fédérales-provinciales de développement régional. Ces dépenses ont également fortement augmenté sous le gouvernement actuel. Ainsi, les dépenses annuelles moyennes pour ces programmes ou leurs prédécesseurs sont passées de 558 millions de dollars entre 1979-1980 et 1983-1984 à 832 millions de dollars entre 1983-1984 et 1988-1989; elles s'établiront à 1,107 milliard de dollars entre 1989-1990 et 1994-1995.

Pendant la première période, la part des provinces atlantiques a augmenté de 33 p. 100 et, pendant la deuxième, de 34 p. 100; pour la troisième, on prévoit qu'elle augmentera de 38 p. 100.

Voilà autant d'exemples qui montrent que le gouvernement conservateur a vraiment à coeur le sort des provinces défavorisées.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 32.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 25 avril 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

[*Français*]

LE 50e ANNIVERSAIRE DU DROIT DE VOTE DES FEMMES AU QUÉBEC

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, il y a 50 ans aujourd'hui, le 25 avril 1940, l'Assemblée législative du Québec adoptait une loi accordant le droit de vote aux femmes.

C'était la conclusion d'une lutte qui a duré près de 100 ans pour obtenir ce droit, absolument fondamental dans une démocratie, qu'est le droit de suffrage universel.

Cette victoire, nous la devons à de nombreuses femmes anonymes et bénévoles qui, chacune en son temps et chacune dans son milieu, ont fait progresser la cause.

Nous la devons aussi à des femmes d'envergure comme Mmes Thérèse Casgrain et Lady Drummond, francophone et anglophone réunies qui ont été non seulement les évangélistes du droit de vote des femmes, mais aussi d'authentiques organisatrices politiques, dévouées, énergiques et persévérantes, sans oublier Mmes Gérin-Lajoie et Walter Lyman, co-présidentes de l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec.

Monsieur le Président, avec tous mes collègues de cette Chambre, je veux aujourd'hui rendre hommage à toutes celles, anonymes ou reconnues, qui ont mené cette lutte pour le droit de vote des femmes.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, cinquante plus tard, le Québec possède une société pluraliste au sein de laquelle toutes les femmes, peu importe leur race, leur langue, leur religion et leur couleur, peuvent pleinement participer à la vie démocratique de notre communauté.

Elles ont acquis le droit de vote. Il leur reste maintenant à obtenir le droit à l'égalité des chances.

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, l'Union interparlementaire s'est rendue dernièrement à Chypre et la délégation canadienne a eu l'occasion de visiter les forces canadiennes de maintien de la paix en mission dans cette île divisée.

Le commandant de l'ensemble des forces de maintien de la paix de l'ONU est un militaire canadien très respecté, le général Milner. Le contingent canadien de 575 hommes regroupe essentiellement les membres du Princess Patricia Regiment auxquels s'ajoutent quelques réservistes.

Tous les gens que nous avons rencontrés sur l'île ont louangé les forces canadiennes, soulignant leur compétence, leur objectivité, leur esprit de collaboration ainsi que l'excellent travail humanitaire qu'elles effectuent auprès des populations grecque et turque.

Les Canadiens peuvent être très fiers de nos troupes postées à Chypre; c'est le parfait exemple d'une action internationale de maintien de la paix. Nous souhaitons au général Milner, au colonel Sutherland et à leurs troupes la santé, la sécurité et beaucoup de succés dans leur mission.

* * *

[*Français*]

LA COMMUNAUTÉ ARMÉNIENNE

Mme Nicole Roy-Arcelin (Ahuntsic): Monsieur le Président, le Canada jouit à l'étranger d'une réputation de tolérance et de liberté.

Notre pays a été considérablement enrichi par l'apport de centaines de milliers d'immigrants. Parmi ceux-ci, des milliers d'Arméniens ont trouvé refuge chez nous. Leur dévouement et leur loyauté inconditionnelle ont enrichi la mosaïque canadienne. La contribution de la communauté arménienne à la vie canadienne est bien reflétée par la construction d'églises, d'écoles et de centres culturels partout au pays. À cela, il faut ajouter leur contribution importante aux arts, à l'architecture, à la littérature, à la photographie, au commerce, à l'industrie, au droit, à l'administration et à l'éducation.

Article 31 du Règlement

Hier était une journée mémorable pour tous nos compatriotes d'origine arménienne, principalement dans ma circonscription d'Ahuntsic.

Monsieur le Président, je joins ma voix à celle de tous les Canadiens et Canadiennes pour affirmer que les horribles événements du passé de ce peuple vaillant et courageux ne doivent pas être oubliés.

* * *

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral est en train d'abandonner son autorité morale et légale sur la politique sociale de ce pays et il force les provinces à s'en occuper seules. Le résultat sera une augmentation des inégalités régionales.

Par exemple, la réaction de la Colombie-Britannique au plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada a été de demander à la direction des jeux si les machines à sous contrôlées par le gouvernement pouvaient produire 120 millions par an—suffisamment pour compenser la réduction des paiements de transfert.

Le gouvernement créditiste a même envisagé d'imposer son propre plafond, un plafond sur les montants gagnés par les organismes à but non lucratif qui utilisent des casinos ou des bingos pour récolter de l'argent.

Le gouvernement libéral de l'Ontario, dans son budget, a répondu à l'abandon du leadership par les conservateurs en indiquant qu'il ne pourrait pas moderniser son système d'aide sociale comme il avait l'intention de le faire.

De plus, les libéraux de l'Ontario vont insister davantage sur des programmes payés par les utilisateurs.

Le programme mesquin des conservateurs ne s'attaque pas au déficit, il s'attaque aux pauvres.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LE DÉPUTÉ DE YORK-SUD—WESTON

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, les accusations indignes du député de York-Sud—Weston m'amènent à dénoncer vivement et ses déclarations et son attitude en qualifiant de traîtres et de racistes les souverainistes du Québec.

Le député de York-Sud—Weston n'aurait-il pas dû faire de même à l'égard des promoteurs de l'unilinguisme anglais au Canada, ceux de l'APEC en l'occurrence, ou de premiers ministres hélas récalcitrants qui évoquent par leurs attitudes l'affaissement ou la disparition du Canada dans l'épisode Meech?

Le député libéral de York-Sud—Weston aurait dû comprendre et reconnaître que les souverainistes du Québec avaient jadis été de grands Canadiens, jusqu'au moment où ils ont été évidés de leurs droits, dépouillés d'un Canada bilingue et privés d'un Québec fort.

Bref, ce député libéral aurait dû prévoir les effets dramatiques de ses déclarations chez tous les autres Québécois jusqu'alors en quête d'un nouveau Canada et auquel ils pourraient ne plus croire dorénavant. Hélas, ce travailleur à gages au service du dénommé Chrétien s'est fait le saboteur de son propre pays qu'il prétend vertueusement sauvegarder!

De quel côté donc, monsieur le Président, oeuvre la trahison?

* * *

[*Traduction*]

MONCTON

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter les citoyens de Moncton à l'occasion de la célébration du centenaire de leur ville.

La ville ayant obtenu sa charte le 23 avril 1890, la journée du 23 avril 1990 a été marqué par des activités spéciales, comme la prestation de serment par les nouveaux citoyens canadiens et la présentation de la revue historique «Cent étapes» par des étudiants et elle s'est terminée par la reconstitution humoristique de l'attribution de la charte, à laquelle le conseil municipal et le premier ministre McKenna ont participé.

Moncton a été certainement fidèle à sa devise officieuse: «La ville à surveiller».

[*Français*]

L'histoire de la ville de Moncton est très variée. Nous avons vu la construction navale, le transport ferroviaire et maintenant la haute technologie. Notre ville relève d'une base solide construite à partir des deux cultures. Nous sommes un microcosme du Canada.

[*Traduction*]

Mon père et moi avons été maires de Moncton et comme tous les Monctoniens, nous sommes fiers de ses réalisations. Joyeux anniversaire, Moncton. Happy Birthday, Moncton.

[*Français*]

LE 50e ANNIVERSAIRE DU DROIT DE VOTE DES FEMMES AU QUÉBEC

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, en guise de solidarité avec toutes les femmes du Québec, je veux saluer aujourd'hui le cinquantième anniversaire de leur droit de vote dans une élection provinciale.

C'est au terme d'une lutte constante et acharnée que des pionnières comme Marie Gérin-Lajoie, Thérèse Casgrain et Idola St-Jean sont parvenues à ce que l'Assemblée du Québec leur reconnaisse, le 25 avril 1940, ce droit à l'égalité dans le choix de leurs élus, hommes ou femmes.

Celles-ci, à une difficile époque, ont ouvert la voie à ce qui est devenu aujourd'hui un mouvement irréversible vers l'égalité complète. Les féministes d'aujourd'hui leur doivent beaucoup.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Gaby Larrivée (Joliette): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes, dans le cadre de son programme de fiabilité du service, s'est engagée publiquement en 1987, à livrer, de façon constante, les lettres ordinaires dûment préparées, entre les grands centres urbains en deça des délais suivants: deux jours ouvrables pour les lettres destinées au même grand centre urbain; trois jours ouvrables pour les lettres destinées à un autre grand centre urbain de la même province; et quatre jours ouvrables à un autre grand centre urbain d'une autre province.

Un rapport de la firme Ernst et Young, déposé hier et basé sur un échantillonnage de plus de 50,000 pièces postales envoyées au cours des trois premiers mois de l'année, démontrent que le rendement du service a atteint une moyenne de 97 p. 100 des objectifs fixés. En particulier, le rendement est de 99 p. 100 pour les régions de Sherbrooke et Québec, de 98 p. 100 à Montréal, Laval et Longueuil et de 99 p. 100 à Winnipeg, Regina et Saskatoon.

Monsieur le Président, nous devons féliciter Postes Canada et tous ses employés pour l'excellence de leur service à la population canadienne.

Une voix: Hourra pour les Postes!

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, avec la venue de la pêche printanière au homard en Nouvelle-Écosse, les pêcheurs de homard de cette province et du golfe se demandent avec inquiétude s'ils pourront survivre une année de plus.

À cause du règlement concernant la taille des homards adopté récemment par le Congrès américain, les prix ont chuté à 2,50 $ la livre dans le sud de la Nouvelle-Écosse, ce qui est de bien inférieur au prix de l'an dernier, qui était de 4,50 $. Certains observateurs croient que les prix pourraient bientôt tomber à moins de 2 $ pour le homard du golfe.

La fuite d'hier relative au jugement préliminaire du groupe spécial binational chargé d'étudier le règlement concernant la taille des homards dans le cadre de l'Accord de libre-échange contribuera certainement à faire baisser davantage les prix au début de la saison.

Tout cela peut avoir des conséquences désastreuses. Les pêcheurs de homard perdront des milliers de dollars de revenu et risquent même de perdre leur gagne-pain.

Les habitants du Canada atlantique ne pourront pas survivre à une crise dans un autre secteur de l'industrie des pêches. Je prie instamment le ministre des Pêches et des Océans de prendre des mesures immédiates pour protéger ces pêcheurs contre le règlement concernant la taille des homards et pour les aider à trouver d'autres marchés pour ces homards.

* * *

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C-21

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, je veux assurer les Canadiens et les Canadiennes de notre volonté d'assurer une prospérité économique à long terme pour l'ensemble de nos citoyens.

Je trouve absurde que, au même moment, des dizaines de milliers de chômeurs n'arrivent pas à intégrer le marché du travail tandis qu'un grand nombre d'employeurs se plaignent d'une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée.

Dans le cadre de la Stratégie de la main-d'oeuvre, nous proposons, entre autres, trois choses: des programmes de formation nécessaires afin d'aider les chômeurs et chômeuses à trouver des emplois satisfaisants; assurer aux employeurs une main-d'oeuvre en nombre suffisant et qualifiée; mettre en oeuvre les programmes nécessai-

res à l'atteinte de ces deux objectifs dans le cadre d'un partenariat impliquant le fédéral, le secteur privé et les provinces.

Nous devons inciter la Chambre haute à adopter le projet de loi C-21 sans plus tarder.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances.

L'Association canadienne de l'immeuble annonçait aujourd'hui que les ventes de maisons et de logements en copropriété existants ont baissé de 22 p. 100 dans les grandes villes par comparaison au mois de mars de l'an dernier.

M. Carl Beigie, éminent économiste canadien, a déclaré à ce sujet:

> Ce n'est que le commencement. C'est comme un château de cartes. Ce n'est que le début d'un problème financier d'une réelle gravité.

Voici donc ce que je demande au ministre. Pourquoi lui et le gouvernement persistent-ils à appliquer des politiques économiques qui font naître un problème financier d'une réelle gravité? Pourquoi traiter ainsi les Canadiens, les familles canadiennes, les travailleurs canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à des questions de ce genre. Peut-être me permettra-t-on de citer un éditorial qui a paru dans le *Financial Post* d'aujourd'hui:

> Pour notre bien, le gouverneur peut tenir tête aux critiques; s'il pliait devant elles, s'il entrouvrait les vannes monétaires, alors nous serions vraiment dans la bouillasse.

L'éditorial poursuit:

> . . .les tensions inflationnistes sont plus vives au Canada qu'aux États-Unis. . . Mais si nous ne freinons pas nos coûts, comment pourrons-nous rester compétitifs? Les politiques d'argent bon marché et d'abaissement du dollar canadien pourraient peut-être nous procurer un avantage temporaire. . . Si la banque relâchait sa détermination à consolider la valeur de notre monnaie, les investisseurs à long terme ne tarderaient pas à lui tomber dessus en exigeant une prime à l'inflation. . . Quand une pareille débâcle commence, elle est difficile à arrêter.

Ces commentaires de l'éditorial du *Financial Post* font bien voir le problème qui se pose au pays, le problème que nous nous sommes engagés à régler, le problème qu'il faut absolument régler, au lieu de fermer les yeux comme l'a fait mon ami d'en face à la fin des années 70 et au début des années 80.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une citation que je juge digne de foi et les Canadiens seront d'accord avec moi. M. Maurice R. Faraggi, président de l'Association canadienne de l'immeuble, a déclaré que son association:

> . . .croit que les taux d'intérêt peuvent être abaissés. Pour cette raison, nous avons demandé à la banque centrale de les réduire. Cependant, nous les voyons augmenter sans cesse, ce qui met énormément de pression sur les consommateurs canadiens et éloigne le gouvernement de son propre objectif de réduction du déficit car ces taux accroissent le coût du service de la dette. Assez c'est assez! Les taux d'intérêt doivent diminuer.

C'est ce que croit Maurice Faraggi, président d'une importante association, l'Association canadienne de l'immeuble.

Si le ministre se soucie tant de l'inflation, pourquoi les cadres supérieurs du cabinet même du premier ministre et de la Banque du Canada ont-ils obtenu des augmentations de traitement allant jusqu'à 17,6 p. 100, d'autant plus que pendant la même période, les travailleurs n'ont reçu des augmentations que de 12,9 p. 100? Pourquoi le ministre exige-t-il des Canadiens qu'ils acceptent une augmentation du coût de la vie alors qu'il ne demande pas le même sacrifice du personnel du cabinet du premier ministre et de la Banque du Canada?

• (1420)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait posé ces questions car il me donne ainsi l'occasion de remettre les horloges à l'heure.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Pour ce qui est du personnel du cabinet du premier ministre, l'affirmation est fausse. Jusqu'à ce mois-ci, ce personnel n'avait obtenu aucune augmentation de traitement depuis les dernières élections, pas un sou d'augmentation. Il a obtenu 4,2 p. 100 sans effet rétroactif ce mois-ci. Il s'agit d'une seule hausse de 4,2 p. 100 en près de deux ans. Ce n'est pas excessif.

Quant à la Banque du Canada, d'après un article que j'ai lu dans le journal, les hausses de traitement ont été d'un maximum de 12,6 p. 100 au cours de la période de 1987 à 1989. Les hausses de salaire négociées dans le secteur public au cours de la même période ont atteint 14 p. 100. Dans le privé, elles ont été de 14,8 p. 100. Donc, les hausses de salaire à la Banque du Canada correspon-

dent aux hausses accordées ailleurs dans le secteur public aussi bien que dans le secteur privé.

Je souligne qu'entre 1987 et 1989, le revenu personnel disponible des Canadiens a augmenté de 25,2 p. 100.

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre des Finances a évité de commenter l'augmentation de salaire du gouverneur de la Banque du Canada lequel, selon mes informations, est au-dessus du niveau qu'il a mentionné.

Aussi, je demande au ministre des Finances pourquoi il ne répond pas aux propos du président de l'Association des immeubles du Canada quand il lui demande une tombée importante des taux d'intérêt? Pourquoi le ministre évite-t-il de répondre à cet homme d'affaires très important au pays?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ignore comment le chef de l'opposition peut dire que je n'ai pas répondu à la question que, dit-il, l'Association canadienne de l'immeuble a posée. J'y ai répondu lundi, hier et encore aujourd'hui. S'il veut que je me répète, je le ferai.

D'abord, permettez-moi de dire que je ne me réjouis pas de la situation actuelle des taux d'intérêt. Je voudrais qu'ils diminuent. Cela me faciliterait certes beaucoup la tâche en tant que ministre des Finances.

Par ailleurs, je sais que si nous laissons ces pressions inflationnistes échapper à tout contrôle, nous allons revenir à la situation que nous avons connue au milieu des années 70, lorsque le taux d'inflation se situait à environ 5,5 p. 100. Il est passé à 13 p. 100, car le gouvernement de l'époque n'a pas pris le problème au sérieux. Nous le prenons au sérieux. Nous tentons de le supprimer avant qu'il ne soit incontrôlable, qu'il n'entraîne un taux d'inflation de 13 p. 100 et des taux d'intérêt de 20 à 25 p. 100, come nous l'avons vu au début des années 80.

La mémoire du député n'est certainement pas si mauvaise qu'il ne peut se rappeler les torts qui ont été causés à l'économie du Canada pendant cette période. Nous tentons d'éviter le même scénario grâce aux politiques que nous adoptons.

[*Français*]

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, dans son budget, le ministre des Finances nous expliquait que le taux d'intérêt moyen au Canada pendant cette année devrait se chiffrer à 11.1 p. 100. Suivant cela, le premier ministre du Canada nous a dit que les taux d'intérêt devraient diminuer sous peu.

Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre des Finances. Est-ce que le gouvernement formule la politique monétaire pour le pays ou est-ce que, selon sa réponse au chef du Parti libéral, c'est le *Financial Post* qui le fait?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): D'abord, monsieur le Président, permettez-moi de féliciter mon collègue d'avoir été promu, de la dernière à la deuxième rangée. Qu'il se méfie toutefois des députés à sa gauche.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il devrait également être sceptique au sujet des idées exprimées par les collègues à sa droite.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre devrait répondre à la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ce sont des affaires sérieuses, monsieur le Président. J'en ai longuement parlé à la Chambre depuis deux jours et je veux bien continuer à le faire. Je suis prêt a en discuter au comité si c'est ce que les députés veulent.

J'ai repris les affirmations du *Financial Post*. C'est un journal sérieux qui exprime des opinions pondérées que les Canadiens auraient intérêt à comprendre.

J'ai déjà dit que les taux d'intérêt élevés ne m'enchantent pas outre mesure. J'aimerais qu'ils baissent et restent en permanence à un niveau inférieur, mais je ne veux pas de fléchissement temporaire précurseur d'une flambée des taux d'intérêt et de l'inflation. Le problème serait alors beaucoup plus difficile à résoudre, comme ce fut le cas de 1980 à 1982 quand nous avons traversé une grave récession qui a causé beaucoup de ravages.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances.

Depuis des mois, pour ne pas dire des années, le gouverneur de la Banque du Canada nous répète que l'inflation est notre plus grand ennemi. Le ministre des Finances ne pense-t-il pas qu'il est temps d'admettre que la politique des taux d'intérêt élevés et la forte valeur du dollar canadien créent une récession qui, elle, est notre plus grand ennemi? Ne se rend-il pas compte que ce sera le résultat ultime de ses politiques, donc qu'il devrait les changer?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si nous examinons les récessions que nous avons eues depuis la guerre, nous constatons qu'elles ont toujours été précédées de périodes d'inflation incontrôlée. Nous essayons de réprimer l'inflation afin d'éviter les problèmes qu'elle entraîne, soit des poussées inflationnistes suivies de chutes abruptes. Essentiellement, ce sont les politiques que nous avons adoptées.

Mon collègue dit que beaucoup de gens ne partagent pas notre avis. C'est leur droit. Cependant, je lui rappelle que les premiers ministres provinciaux avaient unanimement recommandé la réduction des taux d'intérêt en août 1988 et en août 1989. Si nous avions accepté cette recommandation, le taux d'inflation serait maintenant beaucoup plus élevé. Nous serions à la veille d'une grave récession comme celle que mon collègue décrit, et c'est justement ce que nous cherchons à éviter à tout prix.

* * *

LES GARDERIES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

En juillet 1988, le premier ministre a dit à une réunion à Toronto: «Nous mettrons en oeuvre notre programme national de garderies et nous l'améliorerons.» Pendant la dernière campagne électorale en octobre 1988, le premier ministre a dit encore une fois de la mesure législative concernant les garderies, présentée par le gouvernement:«Nous représenterons ce projet de loi et nous l'adopterons dès la convocation du Parlement après les élections.»

Nous sommes ici depuis un an et demi et nous attendons encore ce projet de loi. Voici la question que je pose au vice-premier ministre: le gouvernement s'engagera-t-il maintenant à présenter cette mesure législative cette année?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme l'a dit hier le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et comme on l'a annoncé dans le discours du Trône le 3 avril 1989, le gouvernement mettra en oeuvre un programme de garderies avant 1993.

N'eût été de l'autre endroit, un programme de garderies serait déjà en place.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre, monsieur le Président.

Il y a 1,3 million d'enfants au Canada qui ont besoin de places dans des garderies, alors qu'il n'en existe qu'un peu plus de 200 000, dans des garderies reconnues. Et le gouvernement nous dit maintenant d'attendre jusqu'en 1993.

[*Français*]

Monsieur le Président, en 1984, durant la campagne électorale, le premier ministre avait promis d'améliorer le service de garde d'enfants. Six ans plus tard, la situation n'a pas changé. Toute une génération a eu le temps de grandir. Est-ce que le gouvernement va passer à l'action maintenant au lieu d'attendre une autre campagne électorale?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'aimerais faire remarquer au chef du Nouveau parti démocratique que lorsqu'elle dit qu'en 1984 nous avons discuté du programme, effectivement, nous l'avons fait. Non seulement en avons-nous discuté, mais nous l'avons passé à la Chambre des communes. Donc il a été passé ici et la raison pour laquelle il n'est pas en place actuellement, ce n'est certainement pas à cause du gouvernement, c'est à cause de l'autre endroit. C'est le Sénat qui ne l'a pas passé, ce n'est pas nous. Donc nous avons fait notre travail, et le chef du NPD devrait féliciter le gouvernement pour le travail qu'il a fait dans son premier mandat.

• (1430)

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement sait que ce projet de

loi n'est pas entré en vigueur parce que toutes les associations de notre pays en faveur des garderies l'ont rejeté.

Le gouvernement continue de refuser de remplir ses engagements à l'égard des enfants de notre pays et il abandonne les familles canadiennes. Il a promis que des garderies seraient offertes dans tous les édifices nouveaux et rénovés du gouvernement fédéral. Pourtant encore une fois il ne tient pas sa promesse en ce qui concerne les nouveaux édifices fédéraux. Je cite l'exemple de Whitehorse, au Yukon.

Le gouvernement va-t-il garantir maintenant qu'il y aura des garderies dans tous les édifices fédéraux, comme il avait été convenu avec la Commission de la fonction publique à Whitehorse, au Yukon, et dans tout le Canada?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique prétend que nous n'avons rien fait. Nous avons consacré 6,4 milliards de dollars aux programmes de garderies dans notre dernier mandat. Comment la députée peut-elle dire que 6,4 milliards de dollars ne sont rien?

Le projet de loi n'est pas entré en vigueur pour la seule raison que l'autre endroit n'a pas voulu l'adopter. Ce n'est pas la faute du gouvernement, mais celle de l'autre endroit. Les libéraux devraient peut-être en parler à leurs collègues de l'autre endroit.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ma question s'adresse au vice-premier ministre. À l'heure actuelle, plus de 2 millions d'enfants de moins de 12 ans ont besoin de services de garderies. Pourtant, du fait des engagements pris jusqu'à maintenant par le gouvernement dans le domaine des services de garderie, à peine 10 p. 100 environ de ces enfants peuvent trouver une place dans des garderies détenant un permis.

Ma question est tout simplement la suivante: Quand le gouvernement va-t-il reconnaître qu'il y a une crise dans le domaine des garderies au Canada et nous donner une date ferme pour la présentation du nouveau projet de loi pertinent? Il est tout à fait inacceptable d'attendre jusqu'en 1993.

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, la députée trouve peut-être inacceptable qu'on attende jusqu'en 1993, mais 1988 aurait été une date tout à fait acceptable pour le gouvernement, lorsqu'il a adopté le projet de loi pertinent.

Je suis surpris que cette question vienne d'une députée de l'opposition officielle. Il lui aurait suffi de s'adresser aux libéraux à l'autre endroit et le Canada compterait à l'heure actuelle sur un programme de garderies.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga Est): Monsieur le Président, le député devrait s'abstenir de reprendre le bon vieux refrain du gouvernement et répondre plutôt à toutes les voix qui s'élèvent au Canada pour faire connaître leur mécontentement. Les mères de famille qui travaillent ne comptent pas parmi les 15 p. 100 de Canadiens qui appuient encore le gouvernement.

Si, en définitive, le gouvernement décide de donner suite au nouvel intérêt qu'il porte aux enfants, va-t-il assurer à la Chambre que la nouvelle mesure législative qu'il présentera ne va pas plafonner le financement des nouvelles places, mais visera plutôt à établir des normes nationales, qui sont extrêmement importantes pour offrir la meilleure qualité de service possible, ainsi qu'à garantir aux Canadiens pour la première fois qu'on veillera à la mise en oeuvre de ces normes au niveau national?

[*Français*]

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, pour la deuxième fois, je suis surpris, quand on parle des garderies sur le plan national, qu'une question vienne d'une représentante de l'opposition officielle du parti libéral. Ce gouvernement a adopté la législation qui a créé et a voté des budgets de 6.4 milliards de dollars pour avoir des garderies nationales. La seule raison aujourd'hui pour laquelle les enfants de ce pays, plusieurs enfants n'ont pas de système de garderie nationale, c'est à cause du Sénat, de l'autre endroit.

M. Young (Gloucester): Tout le monde au Canada s'est opposé à votre proposition.

M. Danis: Et j'espère que le collègue du parti libéral, de l'autre côté, fera le message au Sénat pour ce qui est de la question des garderies, comme il devrait le faire pour le projet de loi sur l'assurance-chômage également.

* * *

LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adressait, je dois le dire, au secrétaire d'État mais, étant donné son absence, je la poserai au vice-premier ministre.

Hier, le secrétaire d'État nous annonçait en cette Chambre qu'il avait téléphoné et obtenu l'assurance du ministre de l'Éducation Meiklejohn, de la Saskatchewan, à l'effet que ce gouvernement avait l'intention de procéder avec célérité dans le dossier de l'implantation d'un système de contrôle et de gestion des écoles par la minorité.

Monsieur le Président, le journal *Le Devoir* aujourd'hui nous apprend que le même ministre de l'Éducation a indiqué, dans ses commentaires, qu'il n'était pas certain de procéder avec ce programme de gestion, promesse du gouvernement saskatchewanais.

Je demande au ministre de confirmer, avec le gouvernement saskatchewanais, d'obtenir par écrit un engagement ferme de ce gouvernement qu'il tiendra la promesse faite à sa minorité et qu'il fournira aux francophones de la Saskatchewan un système scolaire fait à la mesure de leurs besoins où la gestion et le contrôle leur seront conférés, et cela dans un échéancier bien établi.

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le premier ministre Mulroney a écrit tout récemment au gouvernement de la Saskatchewan pour déplorer profondément le retard qui est enregistré à mettre en oeuvre le système de gestion d'écoles séparées. Il a même offert au gouvernement de la Saskatchewan les services légaux, l'expertise du gouvernement fédéral en matière légale, puisque le gouvernement de la Saskatchewan a invoqué cet argument pour justifier le retard à mettre en oeuvre le nouveau système.

Dès aujourd'hui, la Commission nationale des parents francophones a émis un communiqué pour féliciter le premier ministre Mulroney pour le leadership qu'il a démontré dans cette affaire.

[*Traduction*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le ministre peut se satisfaire d'une lettre du premier ministre du Canada, mais cela n'entraîne aucune action concrète de la part du gouvernement provincial envers cette minorité. Un accord signé en 1988 prévoit le versement de 26 millions de dollars sur une période de 10 ans pour la prestation des services, la mise en place d'un système de contrôle et la gestion des écoles par la minorité.

Le ministre peut-il garantir à la Chambre qu'aucune somme d'argent ne sera versée maintenant dans le cadre de cet accord fédéral provincial bilatéral, d'ici à ce que la province prenne un engagement raisonnable, acceptable et concret, qui corresponde aux vues de la population francophone sur le système à mettre sur pied en Saskatchewan?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, personne ne peut mettre en doute la sincérité des efforts faits par le gouvernement pour promouvoir le français en dehors du Québec. Je signale à mes honorables collègues d'en face que les Fransaskois ont publié un communiqué aujourd'hui pour faire savoir qu'il accepte l'attitude adoptée par le premier ministre à ce sujet.

* * *

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre des Finances a trait au niveau élevé des taux d'intérêt et de l'inflation. À cause de la hausse des taux d'intérêt depuis un an, les mensualités hypothécaires que doit payer le propriétaire d'une maison ordinaire ont augmenté de plus de 200 $ par mois. Or, pour disposer de 200 $ de plus par mois, compte tenu des impôts et des autres déductions à la source, ce propriétaire devra gagner 400 $ de plus par mois. Il se verra contraint de réclamer une hausse salariale, contribuant ainsi à l'inflation.

En présence de ces faits, le ministre pourrait-il reconnaître maintenant que bien loin de juguler l'inflation, les taux d'intérêt élevés y contribuent énormément?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Je ne saurais admettre cette affirmation, monsieur le Président. J'invite mon honorable collègue à se reporter à la situation qui existait en 1989.

Cette année-là, à cause des emprunts des entreprises commerciales et des consommateurs, le crédit bancaire augmentait à raison de plus de 10 p. 100 par an, alors que les emprunts hypothécaires augmentaient à un rythme se situant entre 15 et 20 p. 100 par an.

Si nous avions réduit les taux d'intérêt à cette époque, ainsi que mon collègue a dit qu'il l'aurait souhaité, nous aurions favorisé la demande de ces prêts. Ce faisant, nous aurions attisé l'inflation à venir.

Voilà précisément ce que nous voulons éviter. Les taux d'intérêt élevés sont le symptôme du problème. La cause en est l'inflation. C'est l'inflation qui cause la hausse des taux d'intérêt.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je pose ma question supplémentaire. De toute évidence, non seulement le gouvernement ne se soucie guère des garderies, mais pour autant que nous puissions le constater, il ne se soucie pas davantage des enfants sans foyer.

• (1440)

En effet, chaque fois que les taux d'intérêt hypothécaires augmentent de 1 p. 100, 100 000 Canadiens de plus n'ont plus les moyens de s'acheter une maison. Le nombre des maisons qui ont changé de propriétaire a dégringolé. Celui des nouvelles maisons mises en chantier va baisser dans six mois.

Le ministre des Finances sait pertinemment que la construction domiciliaire est l'un des principaux moteurs de notre économie. Pourrait-il nous dire maintenant si les taux d'intérêt ont atteint leur sommet ou si, dans son entêtement, il entend poursuivre sa politique des taux d'intérêt élevés et plonger le Canada dans une récession véritable?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Selon les chiffres les plus récents, monsieur le Président, le nombre des maisons mises en chantier atteignait 222 000 par an. À vrai dire, depuis trois ou quatre ans, il dépasse 200 000 par an. Par conséquent, le marché immobilier est très vigoureux et c'est grâce aux programmes du gouvernement actuel. C'est l'une des raisons pour lesquelles le chômage est à son niveau le plus bas depuis de très nombreuses années. J'en conclus que notre économie fonctionne à plein rendement, ce qui contribue aux fortes pressions inflationnistes que nous constatons aujourd'hui.

Cependant, monsieur le Président, mon collègue oublie que tout au long des années 1970 et au début des années 1980, alors que le précédent gouvernement ne se souciait guère des problèmes d'inflation ou ne leur accordait pas l'importance voulue, le Canada s'est retrouvé avec le problème que le député nous exhorte maintenant à éviter.

Si nous agissons ainsi que nous le faisons, c'est pour que les pressions inflationnistes ne dépassent pas le niveau actuel dans l'espoir qu'elles se relâchent au lieu de continuer leur ascension, car si cela devait se produire, nous serions très certainement confrontés aux problèmes des taux d'intérêt élevés, d'un chômage aigu et de l'arrêt de la construction domiciliaire qui inquiètent le député.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration. Il y a 54 semaines que le gouvernement a déposé en cette Chambre sa politique sur la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Nous avons aussi déposé et adopté en cette Chambre le projet de loi C-21.

Présentement, monsieur le Président, dans ma circonscription, il y a des personnes qui doivent attendre entre 14 et 20 semaines pour avoir droit à l'assurance-chômage. J'aimerais savoir de la part de la ministre ce qu'elle entend faire afin d'aider les chômeurs durement touchés dans ma circonscription?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, mon collègue reflète bien les préoccupations de beaucoup de travailleurs canadiens. Je voudrais d'abord rassurer cette Chambre et dire l'intention qu'a notre gouvernement d'assurer un avenir économique à long terme à tous les travailleurs canadiens.

Cela dit, nous savons tous que le projet de loi C-21 a comme pierre angulaire une norme variable d'admissibilité qui permettra à notre Régime d'être plus juste et équitable. C'est ainsi que grâce à cette norme les travailleurs n'auront qu'à accumuler 10 semaines d'emploi là où le taux de chômage est élevé. Cette norme augmente de façon graduelle là où les régions sont plus prospères. Il est peut-être important d'ajouter qu'il n'y aura plus de pénalité de six semaines pour les travailleurs saisonniers qui reçoivent des prestations plus d'une fois dans la même année.

J'en profiterai donc pour réinviter l'autre Chambre à adopter le plus rapidement possible ce projet de loi C-21 qui viendra en aide à nos travaileurs.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je signale la présence à la tribune du Comité spécial du Royaume-Uni sur les intérêts des députés, que dirige sir Geoffrey Johnson Smith.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Justice, ou peut-être le leader du gouvernement à la Chambre.

Quand la ministre de la Justice a récemment visité l'École Polytechnique de Montréal, les étudiants ont présenté à la ministre 25 boîtes de pétitions comportant plus de 500 000 signatures demandant un contrôle plus efficace des armes à feu. À cette occasion, la ministre a promis de présenter une loi dans cette Chambre avant la fin de ce mois. Comme on est maintenant au 25 avril, est-ce que le ministre est prêt à nous dire à quelle date

nous aurons cette loi dans cette Chambre? À quelle date?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Je remercie le député de sa question. La situation est effectivement très grave. Le gouvernement réexamine la loi sur les armes à feu depuis quelque temps déjà. Je puis donner à mon ami l'assurance que les consultations ont été très poussées, car j'y ai pris dans mes fonctions antérieures une part très active.

Je suis certain que la nouvelle titulaire qui est saisie de la question soumettra des propositions dès qu'elle se sera familiarisée avec la loi et toutes ses ramifications.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, la ministre a promis un projet de loi avant la fin du mois.

Cette mesure interdira-t-elle la vente d'armes militaires et paramilitaires à de simples citoyens?

Je rappelle au ministre que l'arme avec laquelle 14 femmes ont été tuées à l'Université de Montréal, une carabine Ruger semi-automatique, pouvait tirer 50 balles et que ce type d'arme sert aujourd'hui aux groupes d'intervention de plusieurs corps policiers et aux forces militaires.

Le ministre et le gouvernement pensent-ils que c'est une arme qu'on peut vendre librement à de simples citoyens?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, je signale à mon ami qu'on a commencé par envisager d'interdire la vente d'armes automatiques qui sont converties en armes semi-automatiques pour être importées. Comme la loi sur le contrôle des armes à feu n'avait pas été révisée depuis une dizaine d'années, on s'est efforcé d'en examiner toutes les ramifications pour l'améliorer.

Mon ami peut me croire quand je dis que nous prenons la question de la vente d'armes militaires très au sérieux. Ma collègue la ministre de la Justice étudie la question de la taille du magasin, mais on n'a pas l'intention d'interdire les armes semi-automatiques.

[*Français*]

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. On rapporte aujourd'hui que le Panel du libre-échange est sur le point d'appuyer la mesure américaine visant à restreindre l'exportation du homard canadien aux États-Unis. Étant donné les effets dévastateurs d'une telle décision, qu'est-ce que le ministre va faire pour enlever l'incertitude que cette mesure américaine a créée dans l'industrie du homard dans les provinces Maritimes au moment où la saison des pêches commence?

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la Chambre se rappellera que, le 21 décembre, le Canada s'est prévalu des mécanismes de règlement des différends prévus au chapitre 18 de l'Accord de libre-échange pour faire établir un groupe spécial binational chargé de contester les modifications apportées à la Loi Magnuson, modifications qui auraient pour effet d'interdire l'importation aux États-Unis de homards vivants de taille inférieure à la taille minimum décrétée par les États-Unis. Ce groupe spécial a terminé son rapport provisoire. Le rapport était confidentiel jusqu'à ce qu'un journal en publie des extraits aujourd'hui ou hier.

Le député le sait, le gouvernement du Canada et l'industrie concernée ont, en vertu d'une certaine procédure, jusqu'au 30 avril pour faire leurs observations sur le rapport provisoire. Des consultations ont eu lieu hier à Halifax au sujet des observations que le Canada devrait faire. Elles seront faites avant le 30 avril.

Je rappelle à la Chambre que le rapport final sera déposé le 15 mai. Nous avons l'intention de continuer à défendre les intérêts des pêcheurs canadiens de homard.

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, au moment de la présentation, l'automne dernier, du projet de loi américain dont a

parlé le ministre, le premier ministre a promis d'user de toute son influence pour en empêcher l'adoption. Ce projet de loi a quand même été adopté. De plus, on nous dit maintenant que cette initiative, qui, selon le ministre du Commerce extérieur, fausse les échanges commerciaux a été jugée acceptable par le groupe spécial binational.

Le ministre dira-t-il à la Chambre aujourd'hui ce qu'il prévoit faire pour contrer cette restriction au commerce que les Américains ont imposée aux pêcheurs de homard de l'Atlantique?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le premier ministre a dit qu'il userait de toute son influence pour convaincre les Américains de ne pas adopter la loi en question. J'étais avec lui lorsqu'il en a parlé au président des États-Unis et qu'il l'a exhorté à ne pas appuyer cette loi. Malheureusement, le président a décidé de l'approuver. Nous avons ensuite invoqué les dispositions de l'Accord de libre-échange.

• (1450)

Un groupe a été constitué conformément aux dispositions de l'Accord. Il n'y a pas unanimité au sein du groupe spécial sur la position du Canada qui soutient que la loi américaine fausse les échanges commerciaux.

Le groupe spécial a remis un rapport provisoire, dont les conclusions sont décevantes pour nous. Nous nous prévalons toutefois des recours prévus dans l'Accord pour critiquer ce rapport dans l'espoir que le rapport définitif sera plus favorable au point de vue canadien.

* * *

L'ÉNERGIE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Avant-hier, au cours de l'atelier sur l'énergie et les transports du forum parlementaire sur le réchauffement de la planète, les trois spécialistes convoqués, dont le président de l'Association des automobilistes, ont reproché au gouvernement d'avoir réduit de plus de 90 p. 100 depuis 1984 le financement des programmes de développement d'énergies de remplacement et des programmes de conservation.

Comme il est inutile de tenir d'autres consultations sur ce qui est reconnu par tout le monde et que, de l'avis même du ministre de l'Environnement, il est trop coûteux de ne rien faire, le ministre de l'Énergie va-t-il rétablir immédiatement le financement de ces programmes très efficaces à son niveau de 1984 et ne pas prétexter les discussions sur le Plan vert pour remettre à plus tard ce qui, de l'avis général, doit être fait tout de suite?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je répondrai au député que j'ai soulevé la question auprès d'un certain nombre de fabricants canadiens d'automobiles. J'ai discuté à fond avec eux de l'amélioration des rendements énergétiques qu'on pourrait obtenir dans ce domaine.

Je vais m'entretenir tout à l'heure avec les fabricants canadiens de portes et de fenêtres au sujet des gaz inertes qui entrent dans la fabrication de leurs produits de même que des progrès accomplis en ce qui concerne le R-2000.

Je ne prétexte pas le moindrement le Plan vert pour retarder la mise en oeuvre de programmes d'amélioration des rendements énergétiques et de conservation. En fait, le ministre de l'Environnement et moi sommes d'accord là-dessus.

Contrairement au député d'Edmonton-Est, je ne suis pas disposé à investir, comme on l'a déjà fait, dans des programmes qui emploient des fonctionnaires pour faire un travail qu'accomplit déjà le secteur privé. Je crois qu'il faut investir davantage dans la recherche et le développement de meilleurs rendements énergétiques plutôt que de payer inutilement des salaires comme cela s'est déjà fait.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, même si personne ne préconise les dépenses inutiles, je ne crois pas qu'on puisse admettre que les réunions et les discussions ont autant de valeur que l'argent.

Or, comme Petro-Canada est bien placée pour donner l'exemple en aidant à faire du Canada «le pays industrialisé qui aura le meilleur rapport avec l'environnement», pour reprendre les termes du Plan vert, le ministre va-t-il prier ses collègues du Cabinet de renoncer à leur projet de privatiser cette société et de s'en servir de façon active et créative pour promouvoir un développement énergétique plus sérieux sur le plan écologique?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député manque singulièrement de vision s'il croit qu'une société publique est plus éconergétique ou plus sensible aux problèmes environnementaux.

Tous les secteurs énergétiques disposent de moyens pour accroître leur rendement. Il existe différents mélanges de combustibles, par exemple. Ce n'est pas seulement Petro-Canada qui a mis différents mélanges sur le marché et offert de l'essence sans plomb, mais toutes les sociétés pétrolières parce que le gouvernement en a décidé ainsi.

Il importe peu qu'une société soit privée ou publique. Ce qui compte, c'est comment utiliser l'énergie de façon plus efficace, comment se conformer au plan environnemental et comment éduquer les Canadiens sur ces questions.

Cela n'a rien à voir avec l'opinion dépassée du NPD qui croit qu'une société publique est plus efficace.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il se passe actuellement des choses terribles en Birmanie. On y réprime brutalement les droits de la personne, massacrant des milliers de personnes.

Est-il possible que les élections qui doivent avoir lieu en mai se déroulent de façon démocratique dans ce pays où l'on jette en prison sans aucune forme de procès les membres des partis d'opposition qui osent contester la validité de ces élections?

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire si le Canada enverra en Birmanie une délégation chargée de surveiller le déroulement des élections de mai?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous sommes particulièrement attentifs à la situation politique de la Birmanie, dorénavant appellée Myanmar, ainsi qu'à la répression des droits de la personne dans ce pays. Le gouvernement birman a clairement laissé entendre que les observateurs politiques ne seraient pas les bienvenus. Il a même fait savoir qu'il restreindrait considérablement l'accès des touristes, journalistes et autres visiteurs parce qu'il croit que certains d'entre eux pourraient s'ériger en observateur aux élections. À mon avis, il est fort peu probable qu'il y ait dans ce pays des élections démocratiques ou des élections au sens propre du terme.

Nous avons convoqué l'ambassadeur du Myanmar pour lui faire part de notre vive opposition à pareille pratique et nous faisons également des démarches au Myanmar même.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Selon les journaux, le Service correctionnel du Canada s'apprête à installer un bureau, nouvellement conçu, pour des agents des libérations conditionnelles, au centre-ville de Toronto. Ce bureau servirait exclusivement un nombre élevé de détenus à haut risque, libérés sous surveillance obligatoire. Ce bureau est situé pas très loin de l'endroit où Tema Conter a été agressée il y a deux ans.

Quelles mesures prendra le Service correctionnel pour expliquer aux gens du quartier ce qu'il envisage de faire à cet endroit, mais d'abord pour quelle raison libère-t-on des détenus à haut risque avant la fin de leur peine?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, en ce qui concerne la libération des détenus, soit sous condition soit sous surveillance obligatoire, mon collègue sait fort bien qu'il y a des programmes à cet égard et que c'est la Commission des libérations conditionnelles qui décide, en tenant compte du fait que le critère premier est la sécurité des gens des localités visées.

En ce qui concerne le bureau dont il parle, il s'agit d'un projet pilote et je suis sûr que le Service tiendra toutes les consultations nécessaires pour que tout le monde soit au courant de ce qui se passe.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, un nombre relativement élevé de contrevenants à haut risque se rendront à ce centre, où seront d'ailleurs concentrés les services administratifs.

Comme c'est la première expérience de ce genre que tente le Service correctionnel, quelles mesures précises le gouvernement prendra-t-il pour accroître la sécurité et la protection de la population et pour la convaincre que le sécurité publique reste le principal objectif du système correctionnel?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je le répète, la sécurité publique est le principal critère dont nous tenons compte au moment d'accorder aux détenus leur libération conditionnelle ou leur libération sous surveillance obligatoire. C'est un critère que nous prenons en considération et le

Service correctionnel continuera de veiller à la sécurité de la population.

Mais il est bon de temps à autre de réfléchir au succès que remportent des initiatives de ce genre au lieu de toujours revenir sur les malheureux incidents qui surviennent à l'occasion. Il reste que le Service correctionnel est très conscient des craintes que peut ressentir la population et qu'il prendra toutes les dispositions nécessaires pour la protéger.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société candienne des postes et concerne le rapport sur l'acheminement du courrier, rendu public hier. Comme le ministre le sait, le rapport recommande d'une part la fermeture ou privatisation de tous les bureaux de poste en milieu rural au Canada. Compte tenu que cette mesure résulterait en la mise à pied de 10 000 personnes, dont 83 p. 100 sont des femmes, ce qui causerait la plus grande mise à pied de femmes dans l'histoire du Canada, est-ce que le ministre est prêt aujourd'hui, en ce jour de l'anniversaire du droit de vote des femmes au Québec, à rejeter cette recommandation et d'assurer aux Canadiennes travaillant dans les bureaux de poste en milieu rural que leur travail sera maintenu?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la situation ressemblait même seulement un peu à la description que le député a donnée dans son préambule, je serais peut-être porté à le faire. Évidemment, il sait que ce n'est pas le cas.

Le député sait qu'aucun maître de poste dans les localités rurales n'a été mis à pied. C'est seulement lorsque le maître de poste remet sa démission ou meurt, dans une localité dont la population a diminué, que la Société des postes examine la possibilité d'établir un comptoir de services postaux. Partout où cela s'est fait, la grande majorité des clients du service postal ont approuvé le changement. Ils obtiennent un meilleur service et sont très satisfaits.

Nous avons demandé à la direction de s'occuper d'abord et avant tout du service aux clients, et elle le fait de façon superbe.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, c'est le nombre de sièges détenus par le Parti conservateur qui aura diminué après les prochaines élections.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Je veux poser une question supplémentaire au ministre responsable de Postes Canada. Pourquoi n'est-il pas prêt à dire dès maintenant à la Chambre des communes qu'il a l'intention de protéger la qualité de services de distribution du courrier aux Canadiens des régions rurales? Pourquoi le Parti conservateur en veut-il au Canada rural?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, non seulement je vais protéger la qualité des services ruraux, mais je vais même aussi m'engager à continuer de les améliorer comme nous l'avons fait au cours des quatre dernières années.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le Président: Je voudrais porter à l'attention de la Chambre une question de privilège très importante qui a originé ici et dont on m'a fait part lundi.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS DU DÉPUTÉ DE YORK-SUD—WESTON

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de clarifier les remarques que j'ai faites au forum des candidats à la direction du Parti libéral, à Halifax, ce week-end.

Je tiens à préciser d'emblée que je n'avais aucunement l'intention d'insulter les Québécois ou qui que ce soit d'autre. Dans ma déclaration, je n'ai pas utilisé les mots sédition et trahison qui m'ont été attribués. Je n'ai pas cité le Code criminel du Canada. C'est donc pour des raisons politiques, je suppose, que certains ont prétendu le contraire.

J'ai déclaré, à Halifax, que les séparatistes étaient des traîtres, à mon avis. Voilà les mots que j'ai utilisés. Je ne parlais pas des Québécois. Je visais la petite minorité d'individus qui ont pour objectif de détruire notre pays et

qui s'efforcent de diviser le Canada. Je n'employais pas ce mot dans son sens criminel. Je l'employais, au contraire, dans le sens du dictionnaire, pour ainsi dire. Voici la définition que le dictionnaire Oxford en donne:

> Quelqu'un qui est infidèle à son pays ou qui agit d'une façon déloyale envers lui. . .

Monsieur le Président, quand nous sommes devenus députés après notre élection, nous étions tous tenus de prêter serment de fidélité avant de pouvoir occuper nos sièges dans cette enceinte, conformément à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Chacun d'entre nous a dû prêter le serment suivant:

> Je, . . ., jure fidélité et sincère allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth Deux.

Cela est exigé par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, cinquième Annexe. Et ceux qui pour des motifs religieux se sentaient tenus de faire une déclaration solennelle au lieu de prêter serment étaient obligés de déclarer:

> Je, . . ., affirme solennellement qu'il est contraire à mes croyances religieuses de prêter serment; en outre, j'affirme solennellement ma fidélité et ma sincère allégeance à Sa Majesté la Reine Élizabeth Deux.

Telle est l'obligation de nous tous ici, nous qui avons été élus au Parlement du Canada.

Pour ce qui concerne les séparatistes, les opinions divergent sur le sens à donner au mot *séparatiste*, sur la question de savoir qui est séparatiste et qui ne l'est pas, et sur celle de savoir si un séparatiste est un nationaliste et si un nationaliste est un séparatiste. Dans mes observations de Halifax, je parlais de ceux qui ont pour préoccupation, pour raison d'être la division du Canada. C'est là leur ambition et leur objectif comment peut-on prétendre qu'ils sont loyaux au Canada, dans le sens que le dictionnaire donne à ce terme?

Pour ce qui est des termes *raciste* et *fanatique*, je n'ai appliqué ces termes à personne. Je n'ai accusé personne d'être raciste ou fanatique. Je n'ai pas fait intervenir les termes de racisme et de fanatisme dans le débat. Le premier ministre lui-même a déclaré ce qui suit: il y a quelques mois, et je suis d'accord avec lui pour ce qui concerne ce passage.

Dans un article intitulé «Selon le premier ministre, l'intolérance linguistique est presque du racisme», le premier ministre affirmait: «Les grands pays naissent de la générosité et de la compréhension, du refus de céder à la tentation d'écraser le prochain ou de dénigrer ceux qui ne sont pas comme tout le monde». Quand on s'en est pris à la langue on passe à ensuite à l'origine ethnique, puis à la religion, puis à la couleur. Voilà ce que c'est que l'absence de tolérance.

Le premier ministre déclarait lui-même le 14 septembre 1984: «Le candidat qui sollicite l'appui de l'organisation du Parti québécois dans une campagne électorale s'expose. C'est dangereux pour l'avenir du parti qu'il veut diriger et pour l'avenir du pays unifié qu'il veut gouverner.» On ne devient pas chef du Parti progressiste conservateur du Canada en faisant du pied au Parti québécois.

Il exprimait à l'époque des préoccupations qui m'habitent actuellement, à savoir que, très souvent, en reconnaissant à quel point la question est délicate, il semble difficile de lutter en faveur du Canada, de défendre le Canada et de prendre à partie ceux qui ont pour seul intérêt de diviser le pays. Ce que je voulais dire à Halifax, c'est qu'il fallait prendre à partie les séparatistes à cause du but qu'ils visent et de leur ambition.

D'autres ont tenu des propos analogues, véhéments, mais au Canada, la Charte des droits et libertés nous protège et nous jouissons tous de certains droits et privilèges, dont la liberté de parole. Je ne refuse pas à ceux qui préconisent le séparatisme ou la scission le droit de le faire dans les règles. Ils en ont le droit, tant qu'ils ne le font pas de façon violente ou qu'ils ne fomentent pas la violence. C'est leur droit de le faire mais, en tant que Canadien et député, j'ai moi aussi le droit de faire connaître mes vues sur la question de l'unité nationale en adoptant une position très ferme.

• (1510)

Beaucoup de députés de la Chambre ont fait récemment des observations sur toute la question de l'Accord du lac Meech ou de l'unité nationale. Par exemple, il y a à peine quelques semaines, le député de Kitchener a dit:

> Les propos que tiennent certains de mes collègues du Québec ne me plaisent guère. Je me demande parfois si parler sans cesse de séparatisme ne frise pas la trahison.

Il y en a autres, et je ne les citerai pas tous, qui ont exprimé. . .

M. le Président: Je pourrais peut-être aider tous les députés et celui de York-Sud—Weston. Comme d'autres, j'ai écouté très attentivement, ce que j'estime être une déclaration raisonnable.

J'aimerais que le député puisse s'en tenir au sujet qui a motivé la demande de débat il y a deux jours. Je ne crois pas qu'il éclaire vraiment le débat en citant les paroles prononcées par d'autres députés sur d'autres sujets, quoique je comprenne que le député ait pu le faire jusqu'à un certain point pour démontrer qu'il n'est pas la seule personne à avoir des convictions sur des sujets délicats. Je lui demande de s'en tenir strictement au sujet du débat comme il l'a très bien fait dans son introduction.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je termine en rappelant que trop souvent, on n'applique pas les mêmes normes à toutes les personnes et je le comprends. Je fais partie des députés acharnés à la Chambre des communes et vous avez vous-même déclaré que cet endroit n'était pas pour les faibles et les timorés. J'ai encaissé des coups et je continuerai de le faire. Je souhaite seulement que l'on fasse preuve à mon égard de la même équité qu'envers les autres et qu'on me laisse la possibilité d'exprimer mon point de vue en essayant d'être le plus nuancé possible. Je m'attends à ce que l'on utilise envers moi les mêmes normes qu'envers les ministériels, par exemple, lorsqu'ils demandent aux Canadiens de choisir entre Terre-Neuve et le Québec.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Si on m'en donne la possibilité, et je ne cherche pas un affrontement avec les députés d'en face. ..

M. le Président: Je crois que ce que le député essaie de dire, et les autres députés ont été très calmes et très coopératifs, c'est que peu importe ses déclarations, il ne visait pas d'autres députés à la Chambre. Je pense que c'est ce que veut dire le député. Je l'invite à être plus clair sur ce point parce je crois que si c'est bien cela, l'affaire pourrait être classée.

M. Nunziata: Je serai clair, monsieur le Président. Comme je l'ai dit, certaines de mes paroles ont été déformées. Dans certaines des déclarations qui m'ont été attribuées, je n'ai pas parlé de trahison ou de sédition au sens du Code criminel du Canada. Je ne me suis adressé à aucun député, au contraire. Tous les députés ont prêté un serment d'allégeance. Mes commentaires s'adressaient à des personnes de l'extérieur.

M. le Président: Je tiens à remercier le député pour être venu à la Chambre.

[*Français*]

Je remercie l'honorable député d'avoir fait un tel exposé. Il n'est pas nécessaire de continuer le débat. C'était originalement sur une question de privilège. . .

Des voix: Non, non!

M. le Président: Il est de l'opinion de la Présidence que l'affaire est close.

Des voix: Non, non!

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'aimerais prendre la parole si vous le permettez parce que j'ai été le seul député de la Chambre qui a été indirectement mentionné. Indirectement dans les propos du député tout a l'heure et directement durant les journées qui ont précédé les événements que nous vivons. Je ne voudrais pas, monsieur le Président, tenir des propos qui vont en quoi que ce soit empirer une situation qui est presque intolérable. Je crois que le moment ne se prête pas à des propos mesquins, le moment requiert une certaine élévation d'esprit.

Et je voudrais de cette façon aborder deux questions, très rapidement. Je sais que ce n'est pas très prudent de le faire, mais je crois en conscience devoir le faire parce que j'ai connu ces hommes et ces femmes. Le député a parlé du Parti québécois comme d'un parti, a-t-il laissé entendre, séparatiste, pas séditieux, mais séparatiste au sens d'une trahison. Il n'a pas dit «trahison» mais il a dit «traître». J'ai connu la plupart des hommes et des femmes qui ont fait partie de ce gouvernement. J'ai connu M. Lévesque personnellement. M. Lévesque était un grand démocrate, un homme dont tout le Canada devrait apprécier le caractère démocratique et pacifique, qui a conduit un débat très difficile dans une situation politique extrêmement mouvementée et qui l'a amené à un aboutissement démocratique avec la conclusion que nous connaissons. Je pense que nous devons à l'honneur de cet homme et de ceux qui l'ont entouré le respect, dans cette Chambre à tout le moins.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Deuxièmement, monsieur le Président, le Parti québécois est un parti légitimement constitué, qui a été démocratiquement et légitimement élu pour assumer les destinées du Québec pendant

les années que nous connaissons, et pour cela aussi il a droit au respect de cette Chambre.

Également, je vois beaucoup de choses dans les propos du député. Je ferai grâce des détails, mais je perçois certainement une atteinte aux privilèges de cette Chambre. Je vois une insulte aux Québécois, je vois une atteinte aux privilèges de cette Chambre, je vois une atteinte à nos privilèges en particulier, nous, du Québec, car ils nous imposent un fardeau inéquitable, à nous du Québec. Ils nous imposent, chaque fois que nous voulons parler pour le Québec, chaque fois que nous voulons assurer la promotion des intérêts du Québec, de devoir nous justifier d'une loyauté envers le Canada.

Parlons de cette loyauté envers le Canada. On nous en parle souvent. Monsieur le Président, je crois qu'on devrait, et surtout le député en question, reconnaître qu'un acte de foi a été posé par des députés, par les députés du Québec qui sont ici. Un acte de foi envers le Québec et envers le Canada, envers le Canada et envers le Québec, quand ils sont venus ici, élus par leurs électeurs, pour représenter le Québec au sein de cette Chambre, à l'instar des députés de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta, des Maritimes et des députés de Terre-Neuve qui représentent leurs électeurs. Et je voudrais dire que, cependant, quand ils l'ont fait, ils ont voulu qu'on ne leur demande pas d'oublier qu'ils sont québécois. Ne nous demandez pas d'oublier que nous sommes québécois. Ne nous demandez pas d'oublier que nous sommes issus d'une société qui ne doit sa survivance qu'à un combat perpétuel. Il ne faut pas oublier cela lorsqu'on est Québécois et que l'on vient à Ottawa.

Mais venant à Ottawa nous avons aussi clairement perçu que nous prenions un risque: cela s'est appelé «le beau risque» et cela s'appelle encore, pour moi, «le beau risque».

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Le risque de réussir ou le risque d'échouer. Mais réussir, c'est ouvrir les portes à l'avenir d'un très grand pays, où le Québec aura sa place; un pays que tous les Québécois pourront aimer de tout leur coeur. Cela, ce serait réussir, monsieur le Président. La voie de la réussite sur l'Accord du lac Meech, c'est la réconciliation. Et l'Accord du lac Meech est une voie dans laquelle le premier ministre (M. Mulroney) a engagé le pays, en vertu d'un engagement qu'il avait contracté en 1984 et qu'il a respecté, une voie dans laquelle tous les chefs de gouvernement du pays se sont engagés avec lui en 1987.

Monsieur le Président, il y autre chose aussi. Il y a les propos d'un autre candidat libéral, qui en un sens sont plus graves puisque dans ce cas, le mot «sédition» a été prononcé et que ce député qui est ici aujourd'hui n'a pas été répudié par l'autre candidat, le candidat Jean Chrétien. Jean Chrétien dit que tout le monde n'était pas criminel, ce qui laisse entendre qu'un certain nombre sont criminels. Je veux. . .

Des voix: Oh! Oh!

[*Traduction*]

M. le Président: Je sollicite la collaboration des députés car la situation est délicate. Nous avons des difficultés de procédure.

Je dois dire au ministre que cette discussion est en train de se transformer en un débat qui n'a aucune espèce de fondement du point de vue de la procédure.

• (1520)

[*Français*]

M. le Président: Un moment, je vous prie. J'ai écouté avec grand intérêt, car il s'agit d'une préoccupation, les mots de l'honorable ministre. C'est très éloquent, c'est très émotionnel, très intelligent. Mais il n'est pas approprié d'en mentionner beaucoup d'autres.

Je vous demanderais, s'il vous plaît, de continuer, mais c'est probablement le moment de compléter à ce stade-ci, vos remarques.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Je m'y soumets, monsieur le Président. Je terminerai mon intervention concernant les propos du député en question.

Je souhaite, monsieur le Président, que tout le monde évite de tenir ce genre de propos qui réveillent des souvenirs malheureusement trop proches et qui risquent de raviver des cendres que seule une véritable réconciliation pourrait refroidir. Une réconciliation dans l'honneur et l'enthousiasme, dans l'honneur—oui, l'honneur!—parce qu'un peuple exige le respect! Oui, l'enthousiasme! parce qu'un peuple a besoin d'espoir!

Des voix: Bravo!

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, j'ai une question de privilège!

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je voulais soulever une question de privilège suite aux propos de mon collègue de York-Sud—Weston, parce qu'il a mentionné dans ses propos la question du serment d'allégeance à la Reine. Et il a mis en doute la validité du serment pour tous ceux et celles qui proposent une forme différente de fédéralisme, un nouveau contrat politique et qui, en fait. . .

M. Plamondon: Question de privilège, monsieur le Président!

M. le Président: S'il vous plaît! J'hésite à interrompre l'honorable député, mais ce n'est pas une question de privilège. C'est peut-être un argument avec votre collègue, mais ce n'est pas une question de privilège.

M. Plamondon: Oui, oui! Sur une question de privilège!

[*Traduction*]

M. le Président: Le ministre a la parole.

[*Français*]

M. Plamondon: Non, non! J'ai une question de privilège!

[*Traduction*]

M. le Président: Dépôt de documents.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à seize pétitions.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES ÉCRASEMENTS DE CF-18

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'interviens, afin de transmettre, au nom de tous les députés, nos condoléances à la famille du capitaine Hollis Tucker, à la suite de l'écrasement d'un CF-18 dimanche dernier, sur l'Île de Vancouver.

Je veux profiter de l'occasion pour présenter également mes condoléances, au nom de la Chambre, à la famille du capitaine Kirk Leuty qui a perdu la vie dans un tragique accident impliquant un CF-18, la semaine dernière, en Allemagne, et dire à leurs camarades que nous partageons leur douleur. Nous les prions de croire à toute notre sympathie.

À la suite de ces accidents, vous vous rappelez sûrement que j'ai ordonné la suspension pendant 48 heures de tous les vols d'entraînement opérationnels des CF-18. À ce moment là, j'ai déclaré que j'informerais la Chambre et mes collègues de ce qu'on aurait pu apprendre au cours de cette période de 48 heures.

La mesure en question tendait à donner aux commandants en chef de nos forces aériennes le temps d'évaluer la situation; nos commandants à tous les échelons devaient, pendant ce temps, examiner de très près les opérations de nos avions de chasse. C'est maintenant chose faite.

À la suite de cette évaluation, et faute de connaître la cause exacte des récents accidents, le commandant des forces aériennes a modifié le programme d'entraînement, les scénarios d'exercice, les paramètres de vol, comme par exemple les plafonds, la vitesse et le reste, afin d'accroître la sécurité.

En fonction des modifications en question, j'ai accepté la recommandation de mes commandants militaires de reprendre les opérations normales sitôt que les équipages auront été mis au courant des nouvelles mesures en question. Ce sera chose faite cette semaine et je m'attends à ce que les opérations reprennent leur cours normal à compter de la semaine prochaine.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, au nom de tous les députés à la Chambre, je me joins au ministre de la Défense nationale pour exprimer nos condoléances à la famille des capitaines Hollis Tucker et Kirk Leuty de même qu'à celle de tous les pilotes de CF-18 qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions au service de leur pays.

Nos militaires canadiens se sont acquis en temps de guerre une réputation d'excellence qu'ils défendent avec acharnement et réussissent incontestablement à maintenir en temps de paix. C'est cette réputation et la confiance que nous gardons dans leur conduite et leur jugement professionnels qui nous permettent, de ce côté-ci de la Chambre, d'apprécier la déclaration du ministre.

Il a déclaré, sauf erreur, que malgré qu'on n'ait pas déterminé la cause exacte des accidents survenus récemment, les missions de routine reprendront la semaine prochaine sous réserve de certaines restrictions et avec le bénéfice de séances d'information appropriées où l'on insistera spécialement sur l'équilibre à respecter entre la sécurité et la nécessité de simuler les situations de combat. Je presse néanmoins le ministre de poursuivre inlassablement son enquête pour découvrir la cause de ces tragiques accidents et d'en rendre les résultats publics aussitôt que possible.

Le moment me paraît bien choisi pour proposer une réflexion. Une société obtient de ses Forces armées exac-

tement ce qu'elle en attend, rien de plus, rien de moins. Ce qu'elle en attend reflète généralement ce qu'elle est.

Quand un pays examine ses Forces armées et leurs activités, il regarde en réalité dans un miroir et, si le miroir est fidèle, le pays y verra son propre reflet. C'est en tenant compte de ce principe et sans préjuger des enquêtes qui viendront peut-être par la suite ni de toute autre restriction que l'on pourrait imposer à l'utilisation des CF-18 que nous formulons notre réaction à propos de cette question très délicate et importante.

M. Derek Blackburn (Brant): Madame la Présidente, je voudrais également offrir mes plus sincères condoléances aux familles des capitaines Hollis Tucker et Kirk Leuty. On doit déplorer les accidents tragiques, dont certains sont mortels, qui arrivent de temps à autre au cours de l'entraînement de militaires, qu'ils soient dans l'aviation, l'armée ou la marine.

Toutefois, nous avons la responsabilité, en tant que parlementaires, de veiller à ce que les risques soient réduits au minimum. Je fécilite le ministre pour avoir interrompu les vols pendant 48 heures. Je me demande, cependant si, au terme de ce délai, il aura suffisamment de renseignements pour non pas lever l'interdiction, mais au moins permettre la reprise des vols de routine. D'autre part, de l'avis des officiers supérieurs qui semblent avoir convaincu la ministre, les vols d'entraînement de routine ne mettent pas en danger la vie des autres pilotes, même s'il faut admettre que le pilotage d'un type d'appareil hautement sophistiqué comme le CF-18 comporte toujours un certain élément de danger.

• (1530)

Je voudrais cependant une enquête publique complète. Nous vivons à l'ère de l'information; nous avons une société informationnelle. Les gens veulent savoir; ils ont le droit de savoir et, qu'on me pardonne d'être aussi prosaïque, mais les contribuables ont beaucoup d'argent d'investi dans les forces armées et même dans ces appareils de 35 à 37 millions de dollars chacun.

Je commence à en avoir assez du secret dont la Défense nationale entoure habituellement ces enquêtes. Il doit en être ainsi en temps de guerre ou lorsque la sécurité de l'État est en cause. S'il ne s'agit toutefois que d'une simple mesure de sécurité, l'enquête doit être conduite de manière à ce que tous les intéressés, militaires et autres, puissent prendre connaissance de tous les faits et de toute l'information au fur et à mesure qu'ils sont présentés.

Enfin, j'accepte mal que se poursuivent les exercices de vol tactiques à basse altitude des CF-18, qui se rattachent notamment aux attaques des forces de deuxième échelon et à la poursuite des missiles de croisière, alors que nous tentons par tous les moyens de mettre fin à ce que nous appelions la guerre froide. Par «nous», j'entends notre pays, les États-Unis, certainement l'Europe et le bloc de l'Est. Je ne vois aucune utilité à ces simulations de vols tactiques à basse altitude, à cause des risques énormes qu'ils comportent et du nombre de vies perdues jusqu'ici.

J'espère que le ministre jugera à propos de rendre l'enquête publique avant trop longtemps afin que nous profitions tous de l'information et des témoignages qui y seront présentés.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Saint-Denis a la parole.

M. Prud'homme: Madame la Présidente, je voudrais donner avis à la Chambre que, à la première occasion, je voudrais poser une question de privilège auprès de la Présidence à propos de l'échange qui a eu lieu tantôt entre le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) et les autres députés. C'est la première occasion que j'ai de donner avis. Je le donne, non pas par écrit, mais je le donne à la Chambre, parce que je veux réviser attentivement l'échange qui a eu lieu. À mon avis, il y a eu vice de forme dans la procédure qui s'est établie. Je veux bien la réviser et vous donner avis dès aujourd'hui que si j'en viens à la conclusion que je pense avoir une question de privilège, je vous donne donc avis dès maintenant que je la poserai à la première occasion.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Présidence prend avis.

M. Champagne (Champlain): Sur le même rappel au Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Champlain (M. Champagne) sur le même rappel au Règlement.

M. Champagne (Champlain): Également, madame la Présidente, j'ai fait parvenir ce matin au Président de la Chambre une question de privilège. Malheureusement, je n'ai pas indiqué le sujet sur lequel je désirais parler, et

le Président a refusé de reconnaître ma question de privilège. Et je pense, moi aussi, qu'il y a matière à avoir plus de détails sur cette question-là, parce que je pense que mon droit. . .

M. Louis Plamondon (Richelieu): J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Richelieu sur un rappel au Règlement.

M. Plamondon: Madame la Présidente, sur le même sujet que mes deux prédécesseurs. Il y a deux jours, lorsque nous avons parlé de la déclaration du député de York-Sud—Weston (M. Nunziata), j'avais eu l'occasion d'avoir la parole, et à ce moment-là la Présidence m'avait coupé la parole en me disant: Vu l'absence du député, vous aurez la parole quand celui-ci aura eu le temps de s'expliquer. Or, ce dernier s'est expliqué, et on m'a refusé la parole même si avant j'étais allé prévenir le Président que je désirais continuer mon intervention que j'avais commencée lundi en l'absence du député.

Mes droits de député sont brimés. Je n'accepte pas la décision du Président, et je condamne sa décision concernant les 20 autres. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je pense que nous en sommes à un point, alors que tout cela a été réglé tout à l'heure. Je pense que l'honorable député de Saint-Denis s'est levé sur un point qui m'a semblé être autre que celui qui venait d'être réglé. Je pense que l'honorable député de Richelieu voudra prendre soin de relire ce qu'il vient de dire maintenant, et il voudra peut-être repenser certains propos parce que je ne crois pas qu'il ait voulu mettre en doute une décision prise par le Président plus tôt cet après-midi.

Alors je pense qu'il est plus sage en ce moment que je n'accepte aucun point ni de privilège ni de rappel au Règlement à cet effet puisque de toute façon il ne s'agit pas de rappel au Règlement, le Règlement n'ayant pas été, à mon avis, mis en difficulté d'aucune façon. Nous allons donc continuer avec les Affaires courantes ordinaires. Je vois le député. . .

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): S'il n'y a pas moyen de parler ici, où est-ce qu'on va parler?

S'il n'y a pas moyen de s'exprimer à la Chambre des communes, on va parler à quel endroit?

Mme Venne: Question de privilège, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead sur un rappel au Règlement?

M. Gérin: Oui, je vous remercie, madame la Présidente. Ce que je veux expliquer, c'est que la Chambre des communes, je pense, est le seul endroit pour un député de s'exprimer. Le seul endroit. C'est que lorsqu'il soulève une question de privilège, que la Présidence demande à ce député ce qu'il a à dire. Et si 20 députés de cette Chambre manifestent le désir de s'exprimer sur une question, qu'on leur demande au moins de quoi il s'agit. Et je soutiens à cet effet-là tous mes collègues. Moi-même j'ai posé une question de privilège lundi. J'ai accepté que le débat soit reporté à mardi. J'ai accepté qu'il soit reporté à mercredi. Je pense que le Président, lorsque les autres ont parlé dans cette Chambre, a probablement cru que personne d'autre ne voulait parler. S'il avait vu que d'autres voulaient parler, c'est évident qu'il aurait donné la parole. Moi-même je m'apprêtais à ce moment-là à parler. On ne peut pas arrêter de parler les députés de la Chambre des communes de cette façon-là.

Alors je pense que même si on prend une demi-heure et que l'on permet aux députés de dire brièvement ce qu'ils pensent, ceux qui veulent bien le dire, c'est simple démocratie élémentaire, madame la Présidente. Si on ne le fait pas, cela veut dire que la Présidence a décidé de ne pas savoir ce que les députés avaient à soulever comme question de privilège, à ne pas savoir ce que les députés avaient à soulever en recourant au Règlement, et que la Présidence a décidé, arbitrairement, de continuer tout autre débat. À ce moment-là, on n'a plus d'affaire ici à la Chambre des communes, et on n'a qu'à quitter la Chambre.

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, je viens tout juste de consulter le hansard du 23 avril et le Président a dit clairement qu'il laisserait d'autres députés participer au débat.

La décision que le Président a rendue aujourd'hui était très claire aussi. Il a constaté, après l'intervention du député de York-Sud—Weston, que celui-ci n'avait pas de raison valable de soulever la question de privilège. C'est la décision du Président.

On peut bien se demander si d'autres députés à qui le Président a dit qu'ils pourraient participer au débat pourront le faire. Madame la Présidente, je pense que vous êtes mal placée pour trancher la question, mais je suis sûr qu'on la portera à l'attention du Président lui-même.

Pour les besoins d'un débat ordonné à la Chambre, citons à l'intention de tous les députés les propos du Président Fraser qui figurent à la page 10529 du hansard:

> Pendant la poursuite de l'argument, naturellement, tous les autres députés auront l'occasion de faire une intervention.

Il se peut que certains députés veuillent en parler directement avec le Président lorsqu'il sera ici, mais je pense que, si nous voulons avoir un débat ordonné, nous devrions passer à autre chose maintenant.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Sur le même point, je donne la parole au député de Saint-Denis.

• (1540)

M. Prud'homme: Madame la Présidente, je voudrais préciser que je suis entièrement d'accord avec le ministre sur ce point. Je savais que beaucoup de mes collègues avaient l'intention d'intervenir. C'était évident. Pas besoin d'avoir siégé longtemps à la Chambre pour pouvoir interpréter la réaction des députés. Quoi qu'il en soit, on m'avait informé que de nombreux députés comptaient intervenir à ce sujet.

C'est pourquoi je ne voulais pas participer au débat aujourd'hui pour pouvoir y réfléchir ce soir. Je tiens toutefois à me réserver le droit de prendre la parole à la première occasion. Le Règlement stipule clairement que les députés doivent intervenir à la première occasion. Comme tout le monde peut constater que je suis ici, c'est donc ma première occasion.

Je suis entièrement d'accord avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lorsqu'il dit que nous avons besoin d'une journée pour réfléchir. Nous serons peut-être tous d'accord demain pour ne pas aller plus loin ou, après avoir discusté avec le Président, pour poursuivre le débat.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je voudrais remercier le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'honorable député de Saint-Denis de leur participation à ce moment très difficile.

J'ai écouté le député de Mégantic-Compton-Stanstead, j'ai écouté le député de Richelieu et je ne peux qu'en déduire ceci: il y a quelques jours, le Président, après avoir entendu la question de privilège soulevée par le député de Mégantic-Compton-Stanstead, a remis à plus tard, lors de la présence de l'autre député impliqué dans la situation, d'entendre ce que les gens avaient à dire.

Aujourd'hui, l'honorable député était présent, il a fait entendre son côté, sa façon de voir les déclarations qui lui ont été attribuées.

Le Président a ensuite entendu le ministre de l'Environnement qui a fait, je pense, une remarque qui, et le Président l'a sûrement cru, devait fort probablement couvrir l'interprétation et les sentiments de la majorité des gens qui, maintenant, demandent à s'exprimer.

C'est donc pourquoi j'ai refusé à ce moment-ci d'entendre à nouveau, de réouvrir la question et je pense que tous les députés peuvent comprendre que c'est vraiment le seul choix qui s'offre à moi.

Je suggère donc que nous continuions avec les affaires ordinaires de la Chambre.

M. Prud'homme: Bon, la paix est revenue.

* * *

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 37e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le trente-septième rapport du Comité de sélection.

* * *

PÉTITIONS

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plusieurs résidants de la province d'Ontario. Il s'agit d'une pétition. . .

[*Traduction*]

. . .qui concerne un citoyen canadien, M. Yih-Sheh Leo, arrêté illégalement et condamné à 10 mois de prison pour avoir exercé son droit de retourner dans son pays natal. Il est actuellement détenu à Taïwan.

La pétition a été dûment signée conformément aux règles de la Chambre, et je la dépose au nom des signataires.

[*Français*]

ON DEMANDE D'ACCORDER LE PARDON ROYAL À M^ME ANNETTE PROULX

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que j'appuie et dépose en cette Chambre cette troisième pétition qui totalise, avec les deux autres déposées précédemment, 25,000 noms et qui demande à cette honorable Chambre d'intervenir auprès du Conseil privé afin d'accorder le pardon royal à M^me Annette Proulx détenue présentement dans ma circonscription à la Maison Gomin, depuis onze ans.

La population estime que M^me Proulx a payé sa dette à la société et considère que c'est une cause hautement humanitaire en raison du grand âge de la prisonnière. Il faut vous dire que M^me Proulx aura 75 ans le 3 mai prochain.

[*Traduction*]

LE PROJET D'EXPANSION DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter des pétitions provenant de la circonscription d'Etobicoke–Nord que je représente. Ces pétitions ont été trouvées conformes à l'article 36 du Règlement quant à la forme et au fond.

Les pétitionnaires s'inquiètent vivement des répercussions environnementales du projet d'expansion de l'Aéroport international Pearson, à Toronto. Ils estiment, en effet, qu'en agrandissant l'aéroport, on risque d'amplifier le bruit et les autres formes de pollution déjà identifiées.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à prendre plusieurs mesures pour empêcher cela.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition signée par un grand nombre d'habitants de la circonscription de Kingston et les Îles. Les pétitionnaires s'opposent aux réductions annoncées par le gouvernement dans son dernier budget parce qu'elles feront augmenter le coût des services d'entretien ménager pour les anciens combattants et les frais que ceux–ci doivent engager s'ils sont hospitalisés ou s'ils ont besoin de soins spéciaux.

Les pétitionnaires prient le Parlement de ne pas accepter ces réductions cruelles que le gouvernement se propose de faire subir aux personnes qui ont vaillamment servi leur pays en temps de guerre.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition concernant la taxe sur les produits et services. Je sais que le projet de loi est actuellement à l'étude dans un Sénat dominé par les libéraux, mais je présume qu'il finira par revenir à la Chambre des communes.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement du Canada de saisir l'occasion, quand elle se présentera, pour empêcher la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services. Autrement dit, ils souhaitent que les députés votent en grand nombre contre cette taxe, si les sénateurs ne se prononcent pas contre le projet de loi.

[*Français*]

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par plusieurs centaines de Canadiens et de Canadiennes qui veulent faire comprendre à ce gouvernement par la voie de la pétition démocratique qu'ils m'ont demandé de déposer en leur nom, concernant la taxe sur les produits et services que le gouvernement se propose d'imposer en janvier 1991.

Ces gens aimeraient soulever la question à nouveau comme on l'a fait depuis nombre de mois et dire à la Chambre des communes qu'ils espèrent, ils prient, ils ont un espoir très grand que le Sénat verra à arrêter cette folie de taxation de ce gouvernement qui imposera un fardeau additionnel tant chez les pauvres et les moins bien nantis que chez la petite entreprise.

[*Traduction*]

M. Derek Blackburn (Brant): Madame la Présidente, j'ai aussi le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par plusieurs habitants de diverses localités en Ontario. Les pétitionnaires prient le Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services et de réformer le régime fiscal de façon à ce que les riches, autant les particuliers que les sociétés, soient assujettis à un impôt minimum.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on répond aujourd'hui à la question nº 261.

[*Texte*]

L'ENGAGEMENT D'UNE FIRME D'EXPERTS-CONSEILS POUR AIDER À DRESSER LE PLAN DE PRIVATISATION DU CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Question nº 261—**M. Keyes:**

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a-t-il engagé les services d'une firme d'experts-conseils pour l'aider à dresser son plan de privatisation et, dans l'affirmative, *a*) quels honoraires ont été versés, *b*) par qui?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a retenu les services de la firme Price Waterhouse qui a aidé cet organisme à développer le plan d'entreprise pour la période 1990-1991 à 1994-1995. Les honoraires, s'élevant à 85 000 $, ont été payés par le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

[*Traduction*]

M. Cooper: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

M. Milliken: Madame la Présidente, j'ai un avis de motion portant production de documents qui est inscrit au *Feuilleton* depuis le mois d'octobre.

J'ai demandé au secrétaire parlementaire de se renseigner et il m'a assuré il y a deux ou trois mois qu'il le ferait. Naturellement, je sais que le secrétaire parlementaire a énormément d'influence auprès des ministères et que, lorsqu'il demande des renseignements, les gens s'activent et la terre tremble. Mais cela ne semble pas suffire dans ce cas-ci.

Je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait, par ses très bons offices, accélérer la production des documents que je demande dans ma motion, motion tout à fait raisonnable qui est inscrite au *Feuilleton* depuis déjà plusieurs mois. Franchement, ce retard paraît inexorable.

• (1550)

M. Cooper: Madame la Présidente, mon collègue vient de découvrir toute la portée de mon influence. Je peux lui dire que je tenterai, encore une fois d'examiner sa motion et de voir ce que nous pouvons faire pour la mettre aux voix.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je désire informer la Chambre que, à cause de la déclaration ministérielle, les Ordres émanant du gouvernement seront prolongés de neuf minutes.

* * *

LA LOI SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES PUBLIQUES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 24 avril, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-69, Loi modificative portant compression des dépenses publiques, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif; ainsi que de l'amendement de M^me^ Langan.

[*Traduction*]

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole pour participer au débat sur le projet de loi C-69. Cette mesure législative porte sur de nombreux domaines et aura des répercussions très négatives sur l'Île-du-Prince-Édouard, notamment en ce qui concerne les paiements de transfert. Le bloquage de ces paiements signifie que l'île sera privée d'environ 13 millions de dollars au cours des deux prochaines années. C'est le montant qui est habituellement accordé aux provinces pour les aider à subventionner l'enseignement et les soins de santé.

Je veux cependant débattre aujourd'hui du projet de loi C-69 en tant que porte-parole de mon parti pour les questions touchant l'énergie, les mines et les ressources. Cette mesure législative supprime entre autres le Pro-

gramme de stimulation de l'exploration minière au Canada. Ce programme comprend deux volets qui sont très importants à mes yeux: la politique minière et celle du développement régional.

L'annulation de ce programme sans aucun avis donné à l'industrie, sans aucune consultation engagée avec les intéressés me rappelle la décision du gouvernement de fermer la BFC de Summerside, il y a environ un an. En fait, c'est le 27 avril de l'année dernière que le gouvernement a annoncé la fermeture de la BFC de Summerside, située à proximité de la circonscription de Malpèque que je représente, dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Les habitants de Summerside et de la région et tous les insulaires ressentiront les effets de cette décision pendant un certain temps.

Or, le gouvernement doit se rendre compte qu'il ne peut pas prendre des décisions importantes, comme la fermeture de la BFC de Summerside, qui ont des conséquences désastreuses sur des régions entières, sans avoir d'autres solutions à l'esprit et sans consulter les intéressés.

Le manque de planification de ce gouvernement a mis toute une région de ma province dans une situation délicate. Les gens attendent depuis environ un an un engagement ferme en faveur de l'emploi de la part du gouvernement fédéral. Au cours de l'année écoulée, la population de Summerside et de la région environnante a travaillé d'arrache-pied pour sauver la base et préserver l'économie de la région. Ces gens méritent toute l'admiration de la Chambre des communes parce qu'ils luttent contre un gouvernement qui ne planifie rien, qui en un an n'a pas su s'engager à créer de nouveaux emplois et qui, à toutes fins utiles, n'écoute pas la population de ma province.

Le gouvernement doit commencer à planifier notre avenir de concert avec la population que ses décisions vont toucher.

Dans le cas de l'abolition du Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada comme dans le cas de la base militaire de Summerside, le gouvernement n'a offert aucun programme de remplacement et n'a pas consulté la population touchée. En outre, dans le cas du Programme de stimulation de l'exploration minière, il s'était engagé publiquement à donner un préavis de six mois avant d'apporter quelque modification que ce soit à ce programme, mais il n'a pas su respecter son engagement. Je reviendrai tout à l'heure à l'abolition de ce programme.

Je tiens d'abord à donner une idée de l'importance de notre industrie minière, tant pour le Canada que pour le reste du monde. Le Canada est le troisième producteur de minerais au monde. Il en est le premier exportateur mondial. En fait, l'industrie minière exporte environ 80 p. 100 de sa production qui a été évaluée en 1988 à environ 21 milliards de dollars.

Avant qu'on puisse exporter ces produits miniers, il faut les trouver et les exploiter et c'est là où l'économie canadienne gagne directement environ 150 000 emplois et beaucoup d'autres indirectement. Quelque 120 localités, situées principalement dans les régions éloignées du nord, vivent de l'exploitation minière.

L'industrie minière, les localités de mineurs et le gouvernement se rendent tous compte que l'exploration minière comporte beaucoup de risques. Elle exige un énorme investissement en capital. Les prospecteurs et les exploitants sont à la merci de la géologie de notre pays et du marché mondial. C'est ce risque élevé que comporte l'exploration minière qui rend les investissements classiques si difficiles à trouver. Les gouvernements l'ont reconnu et c'est pourquoi, au cours des années, ils ont offert divers programmes et divers avantages pour compenser ce risque relativement élevé. Le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur, qui vient d'être supprimé, et la Déduction d'épuisement pour l'exploration minière avaient été conçus dans ce but.

Le ministre de l'Énergie, dans son discours de 1989 prononcé au congrès annuel de la Prospectors and Developers Association, a fait la déclaration suivante à propos de ces deux programmes: «ils rendent ce secteur», à savoir le secteur minier, «plus concurrentiel en tant que moyen d'attirer les investissements. En ce qui concerne les moyens d'investissement, il n'y a rien qui vaille les actions accréditives». C'est ce qu'a dit le ministre de l'Énergie en mars 1989.

• (1600)

Environ un an après cette déclaration, le gouvernement a supprimé ce programme qui était le seul programme d'encouragement à l'exploration minière au Canada.

Les actions accréditives existent depuis longtemps, en fait depuis 1954. Ce n'est que lorsque le gouvernement libéral a adopté en 1983 le programme de déduction d'épuisement pour l'exploration minière qu'elles ont été largement utilisées par les petites sociétés minières. Ce programme adopté en 1983 par le gouvernement libéral d'alors était très populaire, pourtant le gouvernement l'a supprimé en 1987.

En 1988, le gouvernement a ouvertement reconnu combien il était important d'appuyer ces petites sociétés et a adopté, par conséquent, le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur. Il a reconnu qu'il devait prendre des mesures pour maintenir un niveau suffisant d'exploration dans l'industrie minière canadienne. Le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada a été annoncé en mai 1988. Son objectif consistait à aider ces petites sociétés à se procurer la mise de fonds nécessaire dans l'espoir qu'a

leur tour elles entreprennent l'exploration et le développement dont le Canada avait besoin.

Le programme a vraiment démarré en 1989 et sa complexité, je le sais a créé des problèmes au début. Il a fallu du temps pour que l'industrie comprenne toutes les dispositions compliquées de ce programme, mais elle y a eu recours par la suite. De fait, sur les 750 millions de dollars dépensés en 1989 au chapitre de l'exploration minière, environ la moitié, soit 375 millions, provenait d'actions accréditives.

Pourtant, le gouvernement prétend que le PSEMC n'était pas très prisé des petites sociétés minières. Si le programme n'a pas été pleinement utilisé en 1989, cela est dû en grande partie au fait que l'industrie se familiarisait encore avec la complexité du programme. Les sociétés étaient en train d'apprendre comment en tirer les meilleurs avantages.

Il y a aussi d'autres raisons pour lesquelles les chiffres de 1989 sont plus faibles qu'en 1988. Tout d'abord, nous avons subi les effets de la disparition de la déduction pour épuisement au titre de l'exploration minière. Puis, les investisseurs ont tenté de faire face aux conséquences de la réforme fiscale. Puis, bien sûr, il y a eu l'effondrement des cours de la Bourse en 1987. En supprimant ce programme après un an, le gouvernement a allégué l'apathie de l'industrie comme motif. Voilà une politique pernicieuse qui dénote de la mauvaise foi. La suppression du PSEMC signifie que les petites sociétés ne disposeront pas des stimulants nécessaires pour se procurer le capital dont elles ont besoin pour explorer.

Le gouvernement n'a pas offert de solution de remplacement, comme ce fut le cas pour la fermeture de la base de Summerside. Il n'a rien proposé et il n'a pas consulté les gens concernés. En 1990, l'industrie minière se retrouve dans la même situation qu'en 1988, lorsque le gouvernement a annoncé ce programme. À ce moment-là, la déduction de 100 p. 100 ne suffisait pas pour se procurer les fonds nécessaires pour la prospection minière, car c'est là une entreprise risquée. C'était insuffisant à l'époque et c'est toujours le cas.

Nous allons probablement assister à une baisse des réserves de métaux vils au Canada. Nous sommes également témoins de la fin des ententes sur l'exploitation des ressources minières comme celle qui lie le gouvernement fédéral et le gouvernement ontarien. Ainsi, on fait face à l'annulation du programme en question—et le moment n'aurait pu être plus mal choisi—et les choses sont encore pires lorsqu'on songe que le gouvernement avait promis qu'aucune modification ne serait apportée au programme tant qu'un préavis de six mois n'aurait pas été donné à l'industrie; cela ne s'est pas produit.

Le gouvernement l'a promis encore en décembre 1989. Dans un document du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources concernant le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada, on précisait qu'un avis minimum de six mois précéderait toute modification au programme. Cependant, moins de cinq mois après cette promesse, le gouvernement a annulé le programme sans même en aviser au préalable l'industrie.

Selon moi, il importe que les députés sachent ce que les intéressés pensent de l'annulation de ce programme. Le président de la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon a déclaré que la perte du Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada va avoir des répercussions catastrophiques sur la prospection par les petites entreprises. Selon l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, l'annulation du programme rendra les actions accréditives invendables et cela entraînera l'effondrement du secteur des petites sociétés minières.

Les déclarations en question de gens de l'industrie montrent clairement la gravité de l'annulation de ce très important programme pour le secteur minier au Canada. Au mieux, on assistera à une perte bien réelle d'encouragements à l'exploration et cela entraînera un ralentissement des travaux de prospection et de mise en valeur des métaux vils et des autres ressources minières. Ce ralentissement conduira à une réduction des exportations et des recettes qui en découlent.

Ce que nous allons exporter probablement, cependant, ce ne sont pas des minerais, mais des emplois. En effet, il y a une demande mondiale pour les minerais à laquelle d'autres pays, tous disposés à le faire, pourront facilement répondre.

Déjà, nos réserves diminuent. De 1981 à 1988, malgré les encouragements fournis par la déduction pour épuisement au titre de l'exploration minière, les réserves canadiennes de métaux vils comme le cuivre, le zinc, le nickel et le plomb ont enregistré des baisses allant de 20 à 34 p. 100. Entre 1988 et 1989, les réserves de plomb ont augmenté d'environ 4 p. 100 et celles de zinc, de 2 p. 100. Pendant ce temps, les réserves de cuivre et de nickel ont baissé de 2 p. 100 et de 5 p. 100 respectivement.

• (1610)

Selon un article publié cette semaine dans le *Citizen* d'Ottawa, un fonctionnaire supérieur du ministère de l'Énergie aurait déclaré: «Nous ne sommes pas encore sortis de l'auberge pour ce qui est de reconstituer nos réserves.» D'après les fonctionnaires, les progrès que nous réalisons à l'heure actuelle sont loin d'être suffisants pour assurer notre production dans les années 1990. En fait, le ministère de l'Énergie estime qu'il faudra dépenser au moins 1,3 milliard de dollars par année, non pas pour accroître nos réserves, mais simplement pour les maintenir à leur niveau actuel.

En 1989, on n'a consacré aux travaux de prospection que 750 millions de dollars environ, soit la moitié de cette somme. La *Prospectors and Developers Association* estime qu'on n'y consacrera vraisemblablement que 610 millions de dollars en 1990 et encore moins en 1991. Il saute aux yeux que le Canada devra venir en aide au secteur minier afin de l'aider à maintenir ses réserves de métaux vils et ses autres réserves à un niveau sain. Cela nécessitera évidemment la participation du gouvernement fédéral.

Madame la Présidente, je sais que mon temps de parole tire à sa fin. Alors que nous parlons du secteur minier dans son ensemble, nous ne devons pas perdre de vue le facteur humain, car par suite de l'abolition du Programme de stimulation de l'exploration minière, les régions éloignées du Nord recevront moins d'argent. Les petites localités du Nord et les villes éloignées de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique et des autres provinces comptent sur un secteur minier vigoureux. Elles vont certes se ressentir de la disparition du Programme de stimulation de l'exploration minière.

À mon avis, l'attitude du gouvernement actuel diffère considérablement de celle des gouvernements précédents qui ont toujours appuyé le secteur minier. Le parti libéral, qui a beaucoup contribué à implanter cette tradition, reste déterminé à la maintenir.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je tiens à féliciter la député de Malpèque qui vient de nous faire un exposé fort intéressant.

Tout au début de son exposé, elle a déclaré que l'adoption de ce projet de loi causerait un préjudice sérieux aux habitants de sa circonscription de l'Île-du-Prince-Édouard. Je me demandais si, pour la gouverne de la Chambre, elle accepterait de développer ce point et de nous dire de quelle façon le projet de loi nuira à cette région du Canada.

Mme Callbeck: Madame la Présidente, je sais gré au député de sa question. C'est toujours volontiers que je parle de ma province de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le projet de loi C-69 aura de très graves conséquences pour l'Île-du-Prince-Édouard. À mon avis, ma province se ressentira surtout de la décision du gouvernement fédéral de bloquer les paiements de transfert dans le cadre du financement des programmes établis, cet argent qu'il distribue aux provinces pour les aider à fournir des services de santé et à dispenser l'enseignement.

En 1990-1991, l'Île-du-Prince-Éoudard touchera 13 millions de dollars de moins. Qu'adviendra-t-il de notre enseignement et de nos soins de santé? Si la province obtient moins d'argent du gouvernement fédéral, elle doit ou bien augmenter les impôts ou bien réduire les services. En prenant une telle mesure, le gouvernement fédéral se trouve en réalité à transférer une partie de sa dette aux gouvernements provinciaux.

Le gouvernement provincial est donc obligé de réduire les services ou d'augmenter les impôts. S'il réduit ses services, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard devra par exemple réduire son financement aux établissements d'enseignement, lesquels devront peut-être exiger des frais de scolarité plus élevés. Voilà certes une éventualité dont les étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard se préoccupent énormément.

J'ai eu il y a deux semaines le plaisir de prendre part à une manifestation des étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard; plusieurs centaines d'entre eux s'étaient rassemblés pour exprimer l'inquiétude que leur inspirent la décision du gouvernement fédéral de réduire les paiements de transfert et un certain nombre d'autres mesures comme la TPS et les compressions budgétaires dont souffrira cette année le programme Défi, ce qui fera que moins d'étudiants universitaires obtiendront des emplois cet été. Les étudiants sont également mécontents du programme de prêt aux étudiants. S'ils s'inquiètent de la réduction des paiements de transfert, c'est qu'elle entraînera une baisse de la qualité de l'enseignement et peut-être une hausse des frais de scolarité. Ils s'inquiètent à propos de la TPS, car pour la première fois, nous allons avoir une taxe sur la formation, c'est-à-dire une taxe de 7 p. 100 sur les livres et les fournitures scolaires. Même chose à propos des services, car il leur faudra, par exemple, payer une taxe de 7 p. 100 sur une coupe de cheveux.

Et cela arrive à un moment où les étudiants de nos jours se trouvent vraiment à court d'argent, car le programme de prêt aux étudiants connaît de réelles difficultés. Encore une fois, le gouvernement impose une taxe de 7 p. 100 sur l'éducation.

La mesure à l'étude aura des répercussions sur les services de santé. Doit-il s'ensuivre que les malades et les handicapés de l'Île-du-Prince-Édouard devront en souffrir? J'espère bien que non, mais lorsque le gouvernement fédéral réduit les transferts aux provinces, celles-ci doivent hausser les impôts ou réduire les services. Si les services sont réduits, les malades ou les handicapés seront certainement touchés.

Nous avons les paiements de transfert. Le député me demande quelle sera l'incidence de cette loi sur l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai parlé des paiements de transfert et de leurs répercussions sur l'éducation et la santé, ainsi

que des étudiants et de leurs préoccupations à l'égard de la TPS.

Cette taxe inquiète également beaucoup les petites entreprises. Nous savons tous que l'application de cette taxe sera très complexe. Un grand nombre de petites entreprises devront acheter du nouvel équipement, de nouvelles caisses enregistreuses. Elles devront se doter d'un nouveau système de comptabilité. Je parlais la semaine dernière au propriétaire d'un restaurant situé dans ma circonscription, celle de Malpèque. Il m'a dit au sujet de la TPS: «Regardez, je possède un restaurant. C'est une toute petite entreprise. Les travailleurs à faible revenu constituent le gros de ma clientèle. Mes clients viennent généralement une ou deux fois par semaine et prennent un simple sandwich. Quand mes clients auront payé la taxe de 7 p. 100 sur les vêtements des enfants, les coupes de cheveux et tout le reste, ils n'auront plus d'argent pour acheter le sandwich.» Il dit aussi: «En plus de l'argent que je ramasse, je devrai tenir compte de tous les montants de taxe et en faire rapport au gouvernement de temps à autre. Je vais être obligé de changer mon système de comptabilité et ma caisse enregistreuse; je ferais mieux de tout laisser tomber et d'aller travailler pour quelqu'un d'autre.»

• (1620)

C'est l'opinion que m'ont exprimée plusieurs de mes électeurs. Les politiques du gouvernement sont vraiment pénibles pour les petites entreprises qui n'en retirent rien du tout. Le gouvernement devrait les aider, car elles sont les véritables créatrices d'emplois. Comme vous le savez, on estime que sept nouveaux emplois sur dix sont créés par la petite entreprise et j'ai même lu quelque part que la proportion était de neuf sur dix. Je m'attendrais à ce que le gouvernement fasse tout ce qu'il peut pour encourager la petite entreprise au lieu de prendre des mesures comme la TPS qui démoralisent les chefs d'entreprise et les incitent à tout abandonner, comme le propriétaire de restaurant de Malpèque dont je viens de parler.

La province va souffrir de toutes ces mesures, celles concernant les paiements de péréquation, la fermeture de la base des forces armées de Summerside, qui va priver l'économie de 50 millions de dollars, peut-être, mais le gouvernement n'annonce aucun projet concret pour la création d'emplois. Les gens de Summerside attendent depuis environ un an, mais le gouvernement ne prend pas d'engagement. Il les laisse dans l'incertitude. Les gens ignorent si une industrie viendra s'installer pour leur donner du travail, s'ils devraient songer à quitter l'île ou à vendre leur maison. C'est l'incertitude, qui crée énormément de. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette, mais la période de questions et observations est maintenant terminée. Le débat se poursuit. La parole est au député de Surrey–Nord.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui sur ce projet de loi parce que j'estime qu'il aura de profondes répercussions à long terme sur le pays tout entier.

Le Canada possède quelques caractéristiques qui lui sont propres. L'une d'elles a trait à notre conception des services à la population dont l'enseignement, les services sociaux, les programmes de soutien du revenu et les soins de santé. L'une des grandes différences entre les États-Unis et le Canada, c'est que le gouvernement central du Canada a toujours joué un rôle de premier plan dans ces secteurs. Il a toujours été beaucoup plus qu'un simple dispensateur de fonds. Le Canada s'est doté d'un système national, d'un filet de sécurité.

Pour les personnes qui sont aux prises avec de graves difficultés, qui ont des problèmes de santé ou des maladies, qui sont sans revenu, qui ont besoin d'autres genres de services sociaux, comme l'enseignement, au niveau postsecondaire notamment, ce projet de loi constitue le début de la détérioration de ces services fondamentaux. Il est clair que cette dégradation est la suite logique de l'Accord de libre-échange. On voulait que les règles du jeu soient les mêmes pour tous? C'est le début. C'est le début de la détérioration de nos services sociaux et de soins de santé, services que le gouvernement prétendait ne pas être menacés par l'Accord de libre-échange.

Il avait dit que les services sociaux étaient intouchables. Or, voilà qu'il présente ce projet de loi. Il a déjà porté un dur coup au régime d'assurance-chômage. Il prétendait que notre régime d'assurance-maladie national n'était pas menacé. Ce qui ne l'a pas empêché de présenter ce genre de projet de loi dont l'objectif est de toute évidence de saper les fondements mêmes de ces programmes. On pourrait parler longtemps des effets

que ces compressions budgétaires ont eu sur l'importe quel de ces programmes.

De l'avis des premiers ministres provinciaux, une telle modification unilatérale des programmes financiers fédéraux-provinciaux nuit terriblement aux provinces et à leur capacité d'offrir des services. La Colombie-Britannique accuse cette année un déficit de 650 millions de dollars. Elle n'est tout simplement pas en mesure de compenser pour l'argent dont la prive ce projet de loi.

Je voudrais m'attarder un peu sur toute la question du Régime d'assistance publique du Canada. Il importe à mon sens de parler d'unité nationale au Canada et de considérer le rôle qu'a joué le Régime d'assistance publique du Canada dans la mise en place des filets de sécurité sociaux qui ont empêché notre pays d'éclater. Le Régime a permis aux Canadiens d'aller d'une région à l'autre du pays sans perdre leurs prestations.

Voici ce que prévoit très clairement le préambule du Régime d'assistance publique du Canada: «Considérant que le Parlement du Canada, reconnaissant que l'instauration de mesures convenables d'assistance publique pour les personnes nécessiteuses et que la prévention et l'élimination des causes de pauvreté et de dépendance de l'assistance publique intéresse tous les Canadiens. . .» Il incombe donc au Parlement du Canada et non aux provinces non seulement de venir en aide aux personnes nécessiteuses, mais encore de prévenir et d'éliminer les causes de la pauvreté et de la dépendance de l'assistance publique. Le préambule se poursuit comme ceci: «...désire encourager l'amélioration et l'élargissement des régimes d'assistance publique et des services de protection sociale dans tout le Canada. . .»

Le Régime d'assistance publique du Canada a deux composantes fondamentales, soit un programme de stabilité du revenu et des services d'aide sociale. Il y a un certain nombre de points à examiner ici. Grâce à son programme de stabilité du revenu, le Régime d'assistance publique a unifié le pays. Avant l'entrée en vigueur du Régime, une personne devait satisfaire à toutes sortes de conditions, dont des critères de résidence, pour avoir droit à l'assistance sociale ou à un revenu garanti. Les municipalités, qui géraient alors les programmes de protection du revenu, devaient vérifier sans cesse le lieu de résidence des prestataires, car c'est ce qui déterminait à quelle municipalité devait être imputé le coût de la protection du revenu.

• (1630)

Le Régime d'assistance publique était un moyen de dire aux Canadiens qu'ils pouvaient déménager d'une région à l'autre, que ce soit pour chercher du travail ou un mode de vie plus satisfaisant ou pour se rapprocher de leur famille, tout en pouvant continuer de bénéficier du soutien du revenu, puisque le gouvernement fédéral et les provinces assumaient conjointement les frais.

Le Régime a également fait disparaître la notion d'aide spécialisée. L'aide doit être accordée selon les besoins et ne doit pas être fonction d'un jugement arbitraire selon le mérite, comme en vertu des lois élisabéthaines sur les pauvres. Le Régime partait du principe fondamental qu'il fallait venir en aide aux personnes nécessiteuses.

Le droit d'appel était prévu dans le Régime. Il témoignait du fait que l'aide n'était pas accordée par charité, mais parce qu'elle constituait un droit. Le bénéficiaire de cette aide pouvait donc interjeter appel et, au besoin, porter sa cause devant les tribunaux.

Le principe d'un programme national de soutien du revenu ayant pour fondement une loi et le droit d'appel est diamétralement opposé à celui qui sous-tend les programmes de maintien du revenu à caractère charitable qu'on trouve aux États-Unis. Dans ce domaine, le Canada a tout lieu de s'enorgueillir. Pourtant, plus de la moitié des bénéficiaires de l'assistance publique au Canada vont subir le contrecoup de ce projet de loi visant à réduire les contributions dans les trois plus grandes provinces.

À l'heure actuelle, il y a plus de 1,2 million d'enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada. En Colombie-Britannique, ce que reçoit une mère de deux enfants suffit à nourrir les enfants durant à peine deux semaines et demie par mois. La mère doit donc compter sur d'autres sources de revenu, sur les banques d'alimentation, sur les voisins et même sur les écoles pour subvenir aux besoins de ses enfants le reste du temps.

À Vancouver et dans ma municipalité, les écoles doivent nourrir les enfants. Ce n'est pas le but des établissements d'enseignement, au Canada, mais à cause des coupes effectuées par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, surtout les gouvernements comme le Crédit social, les écoles doivent répondre à des besoins élémentaires comme celui-là.

Le Régime d'assistance publique du Canada prévoit aussi, dans ses dispositions sur l'assistance, d'autres types de services pour les gens qui sont dans le besoin ou qui bénéficient d'une aide au revenu. Il prévoit des soins médicaux essentiels de toutes sortes y compris le paiement des ordonnances et des soins médicaux spécialisés. Il prévoit aussi les traitements de réadaptation et elle offre aux personnes qui bénéficient d'une aide au revenu

des moyens de réintégrer la population active et de redevenir indépendantes.

Il prévoit des programmes de formation pour aider les gens à obtenir des postes qui sont souvent difficiles à combler au Canada. Dans le cadre de certains des meilleurs programmes, des gens ont été formés pour travailler comme infirmiers et infirmières auxiliaires dans les hôpitaux ou les établissements pour malades chroniques et pour s'occuper des enfants dans les garderies.

En plus d'aider les gens à devenir indépendants, nous utilisons parfois nos dispositions sur l'aide au revenu pour offrir à la collectivité des ressources dont elle a bien besoin.

D'autres parties du Régime d'assistance publique du Canada prévoient des services essentiels de protection des enfants. Ces services font enquête quand des enfants sont victimes de violences et de négligences, ils les conseillent et dans les cas extrêmes, ils les placent à l'extérieur de leurs familles.

Ces dernières années, la société canadienne est devenue de plus en plus consciente de l'insuffisance des services qu'elle offre aux enfants. Ces services sont souvent débordés. Nous commençons à peine à comprendre les effets à long terme des actes de violence, de violence sexuelle en particulier.

Une constante se dégage des nombreux cas de violences sexuelles horribles qui ont été étudiés jusqu'ici: beaucoup d'adultes qui commettent de tels actes ont été victimes d'actes semblables dans leur enfance. On peut dire que leur comportement est déplorable et on peut les condamner. Dans bien des cas, c'est nous-mêmes que nous devrions condamner. Voilà des enfants qui, s'ils avaient reçu des services-conseils adéquats il y a 15 ans, si nos services d'aide à l'enfance avaient été convenables, ne seraient pas aujourd'hui des adultes coupables d'un comportement abusif.

J'ai travaillé toute ma vie dans les services sociaux et correctionnels. J'ai oeuvré dans les tribunaux pour enfants, j'ai participé aux programmes d'intervention auprès des jeunes et à la lutte contre la prostitution des mineurs. J'ai travaillé avec les enseignants. Ceux qui enseignent aux enfants de 1re, 2e et 3e année peuvent facilement vous dire quels enfants ou quelles familles sont en difficulté ou qui a besoin des services du Régime d'assistance publique du Canada. Ils vous diront que faute d'avoir ces services maintenant, la société le paiera lourdement plus tard. Malheureusement, c'est une chose que j'ai pu constater pendant mes 25 ans de vie professionnelle.

J'ai connu des enfants qui sont devenus des criminels notoires, purgeant des peines de 25 ou 30 ans de prison. J'ai travaillé avec eux à une époque où l'on disait: «Il faut des ressources supplémentaires pour cette famille. Il faudra peut-être consacrer 4000 ou 5000 dollars à des services-conseils adéquats, ou fournir des services de garderie pour que la mère se repose, ou encore travailler à empêcher qu'une personne ne devienne une droguée chronique.» Mais il n'y avait pas d'argent.

Aujourd'hui, nous payons 50 000 $ par an pour un détenu dans un pénitentier fédéral et la même chose si la personne échoue dans un hôpital psychiatrique. Il faut aussi payer pour faire vivre la famille de cette personne.

Les services couverts par le Régime d'assistance publique du Canada sont des services fondamentaux. Nous ne parlons pas de luxe. Le Régime définit ce que l'on entend par services de protection sociale. Il dit que ce sont ceux «. . .qui ont pour objet d'atténuer, de supprimer ou de prévenir les causes et les effets de la pauvreté, du manque de soins à l'égard des enfants ou de la dépendance de l'assistance publique.» Suit une liste de certains des services.

L'objectif global du Régime d'assistance publique du Canada est de s'attaquer à la pauvreté et au manque de soins à l'égard des enfants. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi un gouvernement s'attaquerait à des programmes aussi fondamentaux. Les ministériels déclarent: «Nous voulons lutter contre la toxicomanie, contre la violence au foyer. Nous voulons aider les enfants pauvres, maltraités et négligés». C'est ce qu'ils disent, mais ils présentent ensuite une mesure législative qui constitue le premier pas vers la destruction totale du système d'aide financière au Canada pouvant nous permettre d'offrir des services de ce genre partout au pays.

• (1640)

Parmi les autres services dispensés, mentionnons les services de réadaptation, d'adoption, d'aide ménagère à domicile, de garderies, de développement communautaire, de consultation et de recherche, tous des services fondamentaux qui tissent le filet de sécurité du Canada.

Je répète donc que ce projet de loi ne sert pas seulement à réduire les paiements de transfert versés aux provinces. Il marque le déclenchement d'une attaque contre nos services essentiels. De toute évidence, cela découle de l'Accord de libre-échange aux termes duquel nous devons harmoniser nos programmes sociaux avec ceux des États-Unis.

Dans les quelques minutes qu'il me reste, je voudrais traiter brièvement d'un autre article du projet de loi, celui qui porte sur le financement des programmes établis. Cette mesure législative s'attaque à deux des autres structures fondamentales de notre société canadienne, soit la santé et l'enseignement postsecondaire.

Les services de santé en Colombie-Britannique ont atteint un point critique. Nous ne disposons pas d'établissements de santé adéquats et nous manquons de personnel dans ce domaine.

Dans ma municipalité, la situation est encore pire, c'est une véritable catastrophe. Surrey compte actuellement 1,67 lit pour malade aigu par 100 000 habitants. Et ce chiffre baisse à 1,3 quand on soustrait les gens qui devraient plutôt être traités dans des établissements de soins prolongés. La province a comme objectif 3,3 lits par 100 000 habitants. En Colombie-Britannique, la moyenne est de 3,8 lits par 100 000 habitants. À Vancouver, elle atteint 6,4. Nous possédons moins du tiers des lits dont nous avons besoin.

Quelles en sont les conséquences pour ma municipalité et mes électeurs? Permettez-moi, en terminant, de vous les signaler. Presque 50 p. 100 de ses habitants doivent aller ailleurs pour obtenir des services de santé de base. Il y a maintenant presque 3 000 personnes qui attendent leur admission à l'hôpital.

Le gouvernement décide de s'attaquer à ce genre de programme, empêchant ainsi tout simplement des municipalités en pleine croissance, comme Surrey, de rattraper leur retard et d'arriver à fournir des services de santé de base à leurs habitants qui en ont désespérément besoin.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-69 qui fait suite au budget déposé en février dernier, budget, on s'en souviendra, qui avait, entre autres, comme énorme avantage depuis très longtemps, de n'apporter aucune augmentation dans les impôts, les taxes, de quelque nature que ce soit. Je pense que c'est important qu'on le souligne parce que, très souvent, on parle des budgets du gouvernement fédéral et des augmentations de taxes et d'impôts qui ont eu lieu depuis 1984. Mais, malheureusement, on ne souligne pas assez que pour une première fois, depuis très longtemps, nous avons connu un budget sans aucune hausse de taxes ou d'impôts, après avoir connu, en 1988, un budget avec une diminution de l'impôt pour les particuliers à faible revenu, une augmentation de l'impôt pour les compagnies, et le budget de 1986, vous vous en souviendrez, avec l'introduction d'un impôt minimum pour les personnes à haut revenu qui, de façon légale, profitaient des abris fiscaux. Maintenant, même s'ils profitent d'abris fiscaux, ils doivent annuellement payer leur juste part.

Ce budget-là, il faut le regarder dans son ensemble. Et le projet de loi C-69 fait partie de cet ensemble. L'ensemble a débuté, madame le Présidente, en 1984. On se souviendra qu'en 1984, lorsque le gouvernement conservateur a été élu, il y avait, à ce moment-là, une dette laissée par nos amis d'en face, de 200 milliards de dollars. La dette nationale de 200 milliards de dollars était financée par des emprunts et faisait en sorte qu'annuellement on dépensait des sommes énormes strictement en payant l'intérêt.

Mais ce qui est plus grave, madame la Présidente, c'est qu'en 1984, le gouvernement fédéral, le gouvernement canadien, dépensait 16 milliards de dollars par année de plus que les revenus qu'il retirait des Canadiens et Canadiennes. Alors annuellement, ce gouvernement-là dépensait 16 milliards de dollars.

Cette année, le même gouvernement conservateur maintenant au pouvoir va dépenser 9 milliards de moins que les entrées de fonds, excluant encore une fois les montants d'intérêts qui sont à payer. Or, on s'aperçoit, madame la Présidente, qu'en l'espace de cinq ans, il y a eu un revirement d'une valeur de 25 milliards de dollars.

Et c'est ce qui fait, madame la Présidente, qu'on peut affirmer, et le ministre des Finances l'a fait à juste titre, que d'ici quatre ans, notre déficit annuel qui vient grossir à tous les ans notre dette nationale, sera réduit de moitié. C'est important, parce que cela démontre qu'enfin, nous sommes sur la bonne route pour, d'une part, ramener notre déficit annuel à zéro. Et le jour où cela sera fait, nous pourrons enfin commencer—et j'entends mon collègue rire, madame la Présidente, mais c'est une réalité—nous pourrons enfin commencer à payer, non pas nos dettes, madame la Présidente, mais les dettes laissées par ce gouvernement en 1984 qui dépensait, encore une fois, 16 milliards de dollars par année de plus qu'il entrait d'argent.

Alors, vous pouvez comprendre, et je pense que tous les Canadiens et Canadiennes qui nous écoutent comprennent que si, tous les ans, ils dépensent 16,000 $ de plus qu'ils n'entrent de revenus, ils se retrouvent à un moment donné dans une situation qui est intenable.

Madame la Présidente, c'est l'ensemble du dossier. C'est vrai que depuis 1984, il y a eu des coupures; c'est vrai que depuis 1984, il y a eu des augmentations d'impôts. Mais ce dont il faut se souvenir, madame la Présidente, c'est que nos réductions—et j'ai bien dit depuis 1984—nos coupures représentent 70 p. 100 de la diminution du déficit de 39 milliards de dollars de 1984 au montant qu'on connaît aujourd'hui.

Et seulement 30 p. 100 de ce que l'on connaît comme situation de réduction du déficit provient de l'augmentation des taxes et des impôts. Il est important de le souligner. Et le plan de contrôle des dépenses déposé en

1990 touche 60 p. 100 des dépenses totales de l'État, en 1990 et en 1991, permettant de sauver 3 milliards de dollars la première année et 4 milliards la deuxième année.

Mais ce qui est important de souligner, madame la Présidente, c'est que dans le cadre des coupures qui ont été faites, dans le cadre du plan de dépenses qui a été fait, il y a des exemptions. Par exemple, les pensions de sécurité de la vieillesse ne sont pas affectées, elles continueront à progresser; le supplément de revenu garanti; et les allocations familiales.

Toutes les sommes d'argent reçues par les Canadiens et Canadiennes à plus faible revenu ne seront pas affectées par le plan de coupure des dépenses.

• (1650)

Mais tout le reste, ce qui veut dire que 60 p. 100 des dépenses totales de l'État sont diminuées dans le plan du budget déposé en 1990 et dans lequel fait partie le projet de loi C-69. Le projet de loi C-69, comme vous le savez, madame la Présidente, touche particulièrement les transferts aux provinces. Les transferts aux provinces, on sait qu'il y a deux gros programmes qui envoient de l'argent à toutes les provinces canadiennes. Il y a le financement des programmes établis qui s'applique à toutes les provinces. C'est un montant d'argent qui est reçu par province, multiplié par le nombre d'habitants dans la province, et cela toutes les provinces le reçoivent de façon égale et équitable: le financement des programmes établis.

L'autre dossier que l'on connaît, et particulièrement dans notre province d'origine, le Québec, c'est celui de la péréquation. La péréquation, c'est de l'argent donné en surplus de l'autre programme par le gouvernement fédéral aux provinces qui sont dites, entre guillemets, «plus pauvres»: les Maritimes, le Québec, le Manitoba, certaines années, la Saskatchewan. Si on regarde la situation depuis 1984, et jusqu'en 1990, il y a eu une augmentation du montant d'argent versé par le gouvernement fédéral aux provinces, en moyenne de 6.5 p. 100. Si on regarde en même temps les autres dépenses du gouvernement canadien depuis 1984, l'augmentation moyenne a été de 3.6 p. 100. Donc, on s'aperçoit que le gouvernement fédéral, qui a une dette énorme, qui a un déficit dont on commence à prendre le contrôle, a annuellement, depuis 1984, transféré plus d'argent aux provinces qu'il n'a lui-même dépensé annuellement. Les transferts aux provinces vont représenter cette année, madame la Présidente, 35 milliards de dollars. Le quart de tout l'argent donné par le gouvernement canadien s'en va directement aux provinces: 35 milliards cette année.

Il faut regarder la réalité canadienne. Quand je parle du déficit du gouvernement fédéral, ça va bien, mais si je suis un investisseur étranger, madame la Présidente, et que je regarde ce que j'aimerais venir faire au Canada, je vais regarder le déficit du gouvernement fédéral, et je vais regarder la situation dans chacune des provinces également. Et je vais m'apercevoir que le taux d'emprunt pour les provinces est en moyenne de 12c. du dollar, le taux d'intérêt, le montant en intérêts qu'il paie, 12c. par dollar, dans les provinces. Et je regarde le gouvernement fédéral, il est de 35c. par dollar. Ce qui veut dire que le gouvernement fédéral, chaque fois qu'il y a un dollar qui entre en revenus, il doit prendre 35c. sur ce dollar-là et le donner en intérêts, pas en remboursement de capital, mais en intérêts.

M. Milliken: C'est à cause de votre incompétence.

M. Vincent: Madame la Présidente, j'entends mon collègue de l'autre côté qui fait des commentaires. Je voudrais lui signifier, il ne faudrait pas qu'il l'oublie, que depuis 1984 le déficit n'a augmenté que par le coût de l'intérêt sur la dette laissée par le gouvernement libéral précédent.

M. Milliken: C'est un non-sens.

M. Vincent: C'est une réalité, madame la Présidente. Je ferai les chiffres avec mon collègue après, on s'asseoira ensemble. Il va voir que le coût d'augmentation de la dette et le coût du déficit annuel représentent les intérêts à payer sur la dette léguée par la parti libéral, en 1984. C'est cela la réalité, madame la Présidente. Je comprends que ça choque l'opposition mais, que voulez-vous, il faut au moins de temps à autre leur rappeler leur incompétence à gérer pendant 20 ans.

M. Milliken: Ce sont là des chiffres gratuits!

M. Vincent: Ça choque, madame la Présidente, d'entendre la vérité.

Une voix: C'est à cause de votre incompétence!

M. Vincent: Si on regarde, madame la Présidente, les transferts faits aux provinces en 1984-1985, dans le cadre, entre autres, du financement des programmes établis.

En 1984-1985, les provinces recevaient du gouvernement fédéral 14.5 milliards. En 1989-1990, elles reçoivent 20 milliards. Vous voyez l'augmentation substantielle d'argent qui est donné aux provinces et avec lequel elles peuvent faire ce qu'elles veulent. Elles n'ont aucun compte à rendre au gouvernement fédéral. Par contre, ce gouvernement-ci, ce Parlement a des comptes à rendre à la population canadienne toutes les fois où il commande une augmentation d'impôts ou une augmentation de taxes. Je pense que cette augmentation très importante est dans la logique des besoins des provinces, mais il est également important de la réduire lorsqu'on arrive à une situation où le gouvernement fédéral est endetté d'une

façon astronomique et d'une façon dangereuse pour l'avenir du pays.

J'entends régulièrement les députés de l'opposition demander plus d'argent, demander moins d'impôt, demander ceci, demander cela. Il faut être conscient, il faut être réaliste. Il faut prendre des mesures efficaces aujourd'hui pour éviter de se retrouver dans deux ans, trois ans, cinq ans, dans une situation qui serait complètement intenable. C'est anormal pour un pays d'être endetté comme nous le sommes avec le nombre d'habitants qu'il y a. Des mesures ont été prises depuis 1984 et qui continuent d'être prises pour faire en sorte qu'on se retrouve sur la voie normale. L'effort qu'on demande dans les coupures, l'effort qu'on a demandé dans les augmentations d'impôts, dans les augmentations de taxes, c'est un effort collectif de tous les Canadiens et Canadiennes. Que ce soit des gens résidant au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, peu importe la province, on demande un effort collectif pour chacun des Canadiens et Canadiennes, mais également aux administrations provinciales qui, elles aussi, ont dépensé depuis 1984 beaucoup plus que le gouvernement fédéral. Et si on regarde l'augmentation de dépenses des provinces, on s'aperçoit qu'il est quasiment le double de l'augmentation des dépenses du gouvernement fédéral.

Il y a un certain illogisme à ce que le gouvernement fédéral collecte des impôts des Canadiens, prenne l'argent, le redonne sans aucun rapport aux provinces, se serre la ceinture alors que les provinces augmentent leurs dépenses. Et je peux comprendre qu'elles augmentent leurs dépenses parce qu'il y a des besoins qui augmentent. Mais le Canada, comme pays, a une dette, et justement, on se doit de travailler le dossier de façon collective, on se doit de le faire ensemble, autant les individus que les administrations gouvernementales provinciales et que tout le monde, les groupes sociaux, et le reste, pour faire en sorte de laisser dans le futur un Canada qui sera moins endetté, et en espérant un jour qu'il ne le sera plus, et qu'on puisse faire quelque chose avec l'argent qu'on perd présentement.

Pensez que cela nous coûte 35 milliards par année d'intérêts. Combien de programmes, combien d'organisations pourraient être aidées avec les 35 milliards qu'on dépense inutilement en intérêts présentement. Encore une fois sur une dette léguée par cet ancien gouvernement qui a dépensé de façon. . .

M. Milliken: Et que vous avez doublée!

M. Vincent: . . .irréfléchie pendant 20 ans. Et nous, ce que nous faisons, nous tentons de réparer les pots cassés. On tente désespérément, encore une fois, avec l'aide de tout le monde, de régler cette dette, parce qu'on nous accuse d'avoir doublé le déficit de la dette nationale. Le calcul est simple. Lorsque nous avons été élus, il y avait 200 milliards de dettes, à 10 p. 100, cela fait 20 milliards. Deux cents milliards à 10 p. 100, cela fait 20 milliards d'intérêts que nous avions à payer, pas sur nos dettes, sur les dettes que vous aviez léguées. Mais ces 20 milliards de dollars sont venus grossir le déficit au lieu d'être utilisés pour être donnés aux Canadiens et aux Canadiennes de différentes façons. Et mes collègues critiquent la TPS.

• (1700)

Madame la Présidente, la taxe de vente fédérale actuelle a plus de 65 ans. Lorsque j'étais étudiant à la maîtrise en fiscalité, il y a plus de dix ans, le professeur disait: «Cette taxe-là est mauvaise pour le pays; nous espérons à tous les ans que le gouvernement libéral va la changer». Madame la Présidente, le gouvernement libéral du temps n'a jamais eu le courage politique de faire ce changement.

La TPS est une bonne chose pour le Canada et pour le Québec. Elle va enfin permettre à nos industries de progresser, d'aller à l'extérieur du pays et d'être compétitives par rapport aux industries étrangères qui tentent de vendre leurs produits ici. Et en plus, elle va être juste et équitable. Elle va être juste et équitable pour les Canadiens et elle va l'être pour les Canadiens et Canadiennes à faible revenu.

Ceux qui ont un revenu de 30,000 $ et moins vont bénéficier, madame la Présidente, de la TPS. Ils vont avoir plus d'argent dans leurs poches à la fin de l'année qu'ils en ont cette année.

Madame la Présidente, j'inviterais mes collègues de l'autre côté de la Chambre de lire certains articles parus dans *La Presse* à ce sujet-là où les calculs étaient faits par un journaliste expert, expérimenté, et non politisé. Il démontrait, chiffres et preuves à l'appui, que la TPS, pour les gens avec un revenu de 30,000 $ et moins, était payante à la fin de l'année. Ce n'est pas moi qui le dis, madame la Présidente, c'est dans un article de *La Presse* paru il y a quelques semaines. J'invite mes collègues à le lire. C'est instructif.

Madame la Présidente, en terminant, il est important que le projet de loi C-69 soit adopté dans les meilleurs délais. Et j'espère que mes collègues de l'autre côté de cette Chambre vont voter en faveur et faire en sorte qu'on puisse continuer avec la réorganisation financière et administrative du Canada qu'ils nous ont laissée en plan en 1984.

[*Traduction*]

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, le projet de loi C-69 dont la Chmabre est saisie atteste de l'insensibilité flagrante du gouvernement. Nous sommes profondément désolés du fait que, sous prétexte de réduire la dette, le gouvernement s'attaque à deux secteurs

que les Canadiens ont toujours considérés comme étant inviolables: la santé et l'éducation.

Le projet de loi C-69 reflète fidèlement l'attitude du gouvernement actuel qui n'hésite pas à refiler ses propres responsabilités aux provinces. C'est la troisième fois qu'il s'en prend au financement des programmes établis depuis qu'il est arrivé au pouvoir en 1984. Les provinces vont être obligées d'augmenter leurs impôts ou les secteurs hospitaliers et scolaires devront faire les frais de cette nouvelle politique.

Au cours des cinq prochaines années, les provinces vont perdre 7,4 milliards de dollars. Si nous ajoutons les deux réductions déjà annoncées par le gouvernement fédéral, nous voyons que sa contribution entre 1986-1987 et 1994-1995 aura diminué de 31,1 milliards de dollars.

Le 24 mars 1982, le ministre des Finances a dit à la Chambre: «Ne transformons pas les hôpitaux, les universités et les collèges en des champs de bataille où les gouvernements fédéral et provinciaux puissent s'affronter. N'allons pas régler le problème sur le dos des hôpitaux et des universités, réglons-le ailleurs».

Pourtant, le même député, aujourd'hui ministre des Finances, a présenté un budget qui a exactement ces résultats.

Dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, le premier ministre vient encore de briser sa promesse de donner aux jeunes un système d'éducation de première classe. Ce faisant, il s'est moqué du groupe national de travail sur l'éducation qu'il avait mandaté personnellement.

Voici une déclaration du premier ministre: «Le gouvernement va supporter sa part équitable du fardeau afin que tous les jeunes canadiens puissent recevoir une éducation de premièrte classe pour faire face à leurs énormes défis». Le premier ministre a fait cette affirmation le 25 août 1989.

Le projet de loi C-69 plafonne l'augmentation des contributions au titre du Régime d'assistance publique du Canada. En vertu du Régime, les gouvernements fédéral et provinciaux partagent également le coût des prestations sociales et des besoins fondamentaux comme la nourriture, le logement, l'habillement et les soins dentaires pour les pauvres ainsi que les services essentiels aux personnes handicapées. C'est la première fois depuis que le RAPC a été créé, il y a 24 ans, qu'un plafond est imposé. L'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique sont les seules provinces à se voir imposer une limite. Le gouvernement croit-il vraiment que les pauvres de l'Ontario sont moins pauvres que ceux du Québec? J'estime, moi, qu'un pauvre est un pauvre, quelle que soit la province où il vit.

Le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada qui prévoyait une subvention égale à 30 p. 100 des coûts de la prospection minière, pétrolière ou gazière, financé au moyen d'actions accréditives, a été annulé le jour de la présentation du budget. L'abolition de ce programme aura des conséquences désastreuses sur la prospection au Canada et ce sont surtout les petites sociétés qui en feront les frais. Nous pouvons d'ores et déja prévoir une diminution marquée des activités de prospection à un moment où le Canada a grand besoin de reconstituer ses réserves de métaux qui sont très bases. Déjà, en 1989, les dépenses en prospection étaient inférieures à celles de 1988 qui s'établissaient à 1,2 milliard de dollars.

C'est encore là une promesse rompue du gouvernement. Le 3 mai, 1988, le ministre d'État chargé des forêts et des mines déclarait: «Ce taux de 30 p. 100 sera garanti pendant deux ans, jusqu'à la fin de 1990 et, à ce moment, il pourra être rajusté.» Pourrons-nous un jour croire quoi que ce soit venant de ce gouvernement?

Le projet de loi C-69 aura pour effet de geler le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. La Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique prévoit le transfert aux provinces de 95 p. 100 de l'impôt payé au gouvernement fédéral par certaines entreprises privées qui vendent de l'électricité et du gaz. Les transferts seront gelés pendant deux ans aux niveaux de 1989-1990, ce qui réduit les versements prévus en vertu de la loi de 16 millions de dollars en 1990-1991 et de 34 millions en 1991-1992. Le transfert de cet impôt avait été introduit en 1986 afin de mettre les entreprises privées qui vendent de l'électricité et du gaz, et paient des impôts fédéraux, sur le même pied que les sociétés d'État du secteur des ressources qui ne paient pas d'impôt.

Les Canadiens ont parfaitement raison d'être cyniques envers ce gouvernement. Le Parti libéral s'oppose au projet de loi C-69. Les taux d'intérêt sont élevés et, si le gouvernement persiste à maintenir sa politique actuelle, le chômage va s'aggraver. Les provinces seront moins en mesure de faire face à la situation. Les gens qui sont moins capables de s'en tirer, les pauvres, les handicapés et les malades sont ceux qui souffriront le plus. C'est à ces gens-là que le gouvernement demande de l'aider à réduire le déficit, déficit qu'il a doublé depuis qu'il a accédé au pouvoir, alors qu'il ne demande rien aux autres.

• (1710)

Le gouvernement s'est écarté des voies de la rectitude, comme le démontrent les rigueurs auxquelles il a recours pour imposer aux gens sa volonté.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, c'est volontiers que je participe cet après-midi à l'examen du projet de loi C-69.

C'est un projet de loi qui n'a l'air de rien et qui ne compte que quelques pages. La page couverture, qui est ornée des symboles habituels et tout au bas du nom du ministre des Finances, porte un titre assez harmonieux. Il n'a rien qui retienne l'attention.

D'un certain point de vue, j'imagine, le projet de loi C-69 est assez simple. Il a pour titre: «Loi modificative portant compression des dépenses publiques.» Autrement dit, il annonce la destruction de ce que nous appelons le Canada. À mon avis, le titre ne correspond pas à la réalité. Le gouvernement a raté le coche. Il aurait peut-être dû parler d'un projet de loi visant à amorcer la destruction du Canada tel que nous le connaissons ou encore à faire perdre aux Canadiens des avantage qu'ils ont acquis au prix de haute lutte, dans certains cas, pendant des générations. Autrement dit, le projet de loi C-69 pourrait avoir toute une série d'autres titres qui conviendraient mieux que celui-ci.

Ayant écouté avec beaucoup d'intérêt les propos qu'ont tenus les députés qui m'ont précédé je puis légitimement conclure que les députés conservateurs ne se sont pas rendus dans leur circonscription respective ces derniers mois car, ils sauraient ce que disent les Canadiens.

Ainsi, le projet de loi traite notamment du Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada. Il s'agit d'un programme qui, pendant des années, a encouragé et favorisé les prospecteurs qui recherchent de nouveaux gisements. C'est sur ce programme que s'élabore en grande partie de notre économie, surtout en Colombie-Britannique. Notre secteur minier figure au deuxième rang en importance pour ce qui est de l'embauche, des investissements et des immobilisations dans notre partie du Canada. Évidemment, il fait appel aux esprits aventureux qui acceptent de se livrer à la prospection.

Les entreprises qui s'adonnent à la prospection sont généralement de petites entreprises. Elles appartiennent le plus souvent à des Canadiens. Ces sociétés ont tendance à garder leurs capitaux au Canada, dans leurs localités et à engager des prospecteurs pour découvrir de nouveaux gisements qu'elles peuvent ensuite exploiter. Autrement dit, elles sont l'âme de l'industrie minière.

Le gouvernement a décidé de ne plus encourager ni prêter main-forte à ces gens-là. Ce sont des personnes dont nous sommes fiers, en tant que Canadiens, parce qu'elles se rendent dans le Nord à bord d'avions Beaver, où elles se déplacent à pied et vivent dans la tourbière. Elles ont découvert ces énormes gisements miniers qui ont rendu notre pays célèbre dans le monde entier.

Mais le gouvernement ne veut plus encourager les gens à faire cela. Comme vous le savez, madame la présidente, les statistiques indiquent que l'exploration au Canada a diminué dans le domaine du pétrole et du gaz naturel, ainsi que dans le secteur minier. Aussi les activités dans tous les secteurs de ressources primaires diminuent à cause des taux d'intérêt élevés. Les marchés financiers s'effondrent également, aussi on ne peut pas compter sur eux pour fournir des capitaux d'exploration.

Alors que l'exploration connaît une crise grave, le gouvernement déclare: «Nous avons une idée brillante. Nous allons aggraver la situation. Nous allons porter un coup supplémentaire à ce secteur vital de l'économie en supprimant notre aide.» On se demande ce qui pourrait bien pousser le gouvernement, à ce moment critique que connaît l'industrie minière, à rendre la vie encore plus difficile à ceux qui cherchent de nouveaux gisements miniers.

Et ce n'est pas le pire. Je trouve plutôt étrange quand je lis ce projet de loi de voir que le gouvernement a eu une idée, qui lui paraît bonne, pour les années 1990, à savoir supprimer l'appui apporté aux jeunes qui font des études.

Il suffit de regarder ailleurs dans le monde et, en particulier, en Europe, pour s'apercevoir que tous les pays européens investissent dans leur jeunesse; ils investissent dans leurs universités, leurs collèges, leurs écoles professionnelles, leurs écoles techniques et leurs instituts de formation. Ils le font, car ils se rendent compte que pour investir dans leurs jeunes et réinvestir dans ceux qui ne le sont plus tout à fait, mais qui ont quand même besoin de nouvelles compétences, afin de répondre aux exigences de l'économie basée sur les compétences des années 1990, ils doivent être prêts à investir dans leurs collèges, les universités et leurs établissements postsecondaires.

L'Europe le fait. Les pays d'Extrême-Orient comme le Japon, un concurrent important sur les marchés internationaux, investissent énormément dans ce qu'ils savent être leur plus importante ressource, les gens. Nous devons être le seul pays au monde qui réduit les crédits consacrés à l'enseignement, les fonds que nous versons normalement à nos universités et à nos collèges. Je trouve cela pratiquement incroyable.

Je vais vous raconter une petite histoire, monsieur le Président. Au cours des dernières semaines, je me suis fait un devoir de me rendre dans un certain nombre d'écoles secondaires de ma circonscription. Je me suis

ainsi rendu dans les écoles secondaires de Kamloops, Kamloops-Nord, Chase, Logan Lake, Barrière et Clearwater, ainsi qu'au Collège universitaire de Caribou.

J'ai eu la possibilité de m'entretenir de façon informelle avec des étudiants et de m'adresser à des assemblées plus importantes également. J'ai demandé aux intéressés si, à leur avis, il existait un gouvernement dans le monde qui réduisait son appui à l'éducation. Ils m'ont répondu qu'ils ne pouvaient le croire et ils se sont demandés quel pays arriéré pouvait bien faire cela. Je leur ai demandé s'ils pouvaient croire qu'il existe à l'heure actuelle un gouvernement d'un pays industrialisé qui sabre les crédits destinés aux prêts aux étudiants, qui impose maintenant des droits aux étudiants qui veulent obtenir un prêt.

C'est vraiment le point qui a retenu leur attention, monsieur le Président. Mais attendez la meilleure. Je leur ai demandé quel pays du monde imposait à l'heure actuelle une taxe sur la lecture. Il n'y en a qu'un dans le monde entier. Les étudiants ignoraient de quel pays il s'agissait. Je leur ai précisé que c'était le Canada, que le gouvernement fédéral imposait une taxe sur la littérature, sur les journaux, les magazines et les livres. C'est le seul à le faire dans le monde entier.

Sauf erreur, nous sommes le seul pays du monde qui demande maintenant aux jeunes qui ont besoin d'emprunter, afin de poursuivre leurs études, de payer un droit. Nous savons que l'éducation est fort coûteuse à l'heure actuelle. Pour une personne seule, il faut compter 10 000 $ par an pour fréquenter un collègue ou une université. Ce n'est pas tout le monde qui peut dépenser 10 000 $ par an pour aller à l'université, au collège ou à une école de formation professionnelle. Lorsqu'on a deux ou trois enfants, c'est beaucoup d'argent. On compte sur le fait que les jeunes puissent travailler durant l'été pour payer au moins une partie de leurs dépenses, en plus des prêts, des bourses et même de l'aide de parents ou d'amis.

Monsieur le Président, quel gouvernement a réduit le financement des programmes d'emplois d'été pour les jeunes? Quel gouvernement a décidé de sabrer le programme «Défi 90» qui visait à encourager le secteur privé, le secteur à but non lucratif et le secteur public à engager des étudiants durant l'été de sorte qu'ils puissent poursuivre leurs études postsecondaires? Quel gouvernement a réduit ces initiatives de 30 p. 100 dans ma circonscription cette année? C'est le gouvernement fédéral.

C'est presque de la folie de la part du gouvernement du Canada que de dire qu'il va diminuer le financement des programmes d'emplois d'été pour les étudiants, imposer un ticket modérateur sur les prêts aux étudiants, réduire le financement des universités, des collèges et des écoles de formation professionnelle dans tout le pays et taxer les livres.

Pas étonnant que les étudiants se promènent avec un air un peu perdu ces jours-ci en se demandant quelle autre tuile va leur tomber sur la tête. Je soupçonne fort qu'ils se lèvent le matin en ayant peur de lire les journaux pour y apprendre quel mauvais coup le gouvernement fédéral a préparé à leur intention.

Les députés conservateurs se rendent-ils compte de ce que représente le projet de loi C-69? Appuient-ils cette idée de réduire le financement des collèges et des universités dans tout le pays au moment où tous les autres pays qui nous font concurrence investissent des montants considérables dans ces domaines? Je ne pense pas. J'encourage mes amis d'en face à au moins examiner ce projet de loi avant qu'on nous demande de voter plus tard aujourd'hui.

• (1720)

Que penseriez-vous, monsieur le Président, d'un gouvernement qui dirait: «Il nous faut maintenant nous en prendre à quelqu'un, et nous avons décidé de nous en prendre aux malades»? Sous quel régime vit un pays dont le gouvernement s'en prend aux malades? Que penser d'un gouvernement qui dit aux provinces les plus pauvres: «Au lieu de vous aider, comme un gouvernement central devrait le faire, à développer un système de soins de santé dispensés par les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée, ce qui asssurerait aux habitants de tout le pays un accès relativement égal aux soins de santé, nous allons commencer à réduire notre soutien financier»?

Cela veut dire que, dans certaines régions, particulièrement dans les provinces pauvres, celui qui est malade n'aura pas le même accès à des soins médicaux satisfaisants que le malade habitant dans une province riche. Voulons-nous un Canada où l'on peut obtenir des soins médicaux d'un calibre raisonnablement élevé dans certaines parties du pays et d'un niveau inférieur dans les autres régions?

Si le gouvernement fédéral est intervenu dans ce domaine, c'est avant tout pour assurer l'uniformité de la qualité des soins médicaux d'un bout à l'autre du pays. Peu importe donc qu'on soit malade en Nouvelle-Écosse, au Manitoba ou en Ontario, on obtiendra les mêmes soins médicaux. On aurait le même accès à des soins médicaux de qualité. Mais le gouvernement actuel a dit:

«Nous allons maintenant abandonner cette tradition.» Quelle sorte de gouvernement serait assez cruel pour faire ça?

M. Milliken: Un gouvernement conservateur.

M. Riis: Un gouvernement conservateur, dit mon collègue. Je ne puis que conclure que tel est bien le genre de gouvernement capable de faire pareille chose. Il réduit ses dépenses consacrées aux soins de santé, il réduit son soutien financier aux Canadiens malades.

Il s'agit du même gouvernement qui s'en est pris dans son budget aux anciens combattants hospitalisés, en leur disant: «Écoutez, les gars, vous allez devoir payer davantage.» Ces gens-là étaient prêts à risquer leur vie pour le Canada, à mourir pour sauvegarder tout ce que nous avons obtenu à force de travail. Ils étaient prêts à donner leur vie. Aujourd'hui, ils sont très malades et sont hospitalisés. Mais le gouvernement n'hésite pas à leur dire qu'il va devoir leur demander de payer davantage. Pareilles initiatives ont de quoi surprendre.

En outre, en quelques jours seulement, nous sont parvenues des pétitions signées par des centaines et des centaines, voire des milliers, d'habitants d'une seule circonscription, celle de Kamloops, contre la TPS.

Je vois que mon collègue du Parti libéral est présent. Il sait que le projet de loi sur la TPS est maintenant au Sénat, qui est dominé par son parti.

M. Milliken: Remercions le ciel qu'il le soit.

M. Riis: Nous comptons sur lui. Le projet de loi sur la TPS avait un père, le premier ministre. Il a maintenant un parrain, M. Allan MacEachen. Il nous faut maintenant attendre pour voir ce que le Sénat fera de la TPS. Le temps nous le dira. Nous attendons tous avec impatience de voir s'il fera ce qui s'impose.

Quelles autres dispositions ce projet de loi comprend-il? Dans le projet de loi C-69, le gouvernement réduit l'aide au secteur de la prospection minière. Il a décidé ensuite de réduire le financement de l'enseignement postsecondaire. En d'autres termes, il veut que nous restions des coupeurs de bois et des porteurs d'eau alors que, depuis des années, nous faisons des pieds et des mains pour échapper à cette situation.

Dans le projet de loi à l'étude, il diminue le financement du régime de soins de santé. Quoi d'autre pourrait-il faire? On pense tout de suite aux services sociaux, notamment aux programmes d'aide destinés aux familles monoparentales et aux pauvres. Personne n'osait croire que le gouvernement s'en prendrait à ces programmes.

On le dit à la page 5 du projet de loi. Le gouvernement dit qu'il va réduire les contributions au titre du Régime d'assistance publique, ce qui veut dire une réduction des services et programmes sociaux destinés aux plus pauvres.

Nos banques les plus prospères sont les banques alimentaires. Quand on circule dans de grandes villes comme Toronto, on voit un peu partout les restaurants McDonald avec leurs arches dorés. On a l'impression qu'il y en a à tous les coins de rue. Savez-vous qu'il y a à Toronto plus de banques alimentaires que de restaurants McDonald? Et ce n'est qu'une ville parmi tant d'autres. Des milliers et des milliers de personnes font chaque jour la queue pour aller chercher un panier de provisions parce que les services sociaux ne parviennent tout simplement pas à répondre aux besoins des familles.

Nous connaissons tous dans nos circonscriptions des assistés sociaux qui ont deux ou trois enfants, des parents seuls surtout, qui doivent faire face à des hausses de loyer et de dépenses et qui viennent nous dire: «À la fin du mois, il ne me reste plus d'argent. Je dois aller chercher des provisions à la banque alimentaire et des chaussures de sport à l'un de mes enfants à la boutique de vêtements d'occasion.»

Il y a des centaines de milliers de gens qui joignent à peine les deux bouts et, en toute franchise, si nous voulons être honnêtes, qui vivent dans une état d'extrême pauvreté, car, avec ce qu'ils reçoivent de l'aide sociale, notamment dans les grandes régions urbaines, eux et leurs familles ne peuvent simplement pas survivre.

Que fera le gouvernement fédéral à ce sujet? Va-t-il corriger la situation? Non, il va l'empirer, il va réduire les crédits qu'il accordait au chapitre des services sociaux.

Je sais que certains de mes amis conservateurs d'en face se disent: «C'est ça, monsieur Riis, vous pouvez discourir pendant longtemps, mais où va-t-on trouver l'argent nécessaire pour assurer le maintien de l'enseignement?» Permettez-moi de faire une modeste proposition.

Dans les régimes fiscaux de la plupart des pays du monde, quand un individu ou une famille reçoit plusieurs millions de dollars en héritage—cela peut aller jusqu'à 10 ou 20 millions de dollars dans certains cas—il paie de l'impôt sur cet héritage. Le Canada est l'un des rares pays

du monde où il n'en paie pas. Je ne parle pas de ceux qui héritent de la ferme, de l'entreprise ou de la maison familiale. Je parle des gens qui reçoivent des millions de dollars qui leur tombent du ciel. Ils ne sont pas obligés de payer un cent. Ce n'est pas juste. Si d'autres pays le font, pourquoi pas nous?

Prenons le cas des États-Unis. En 1986, le président Reagan a remarqué que des milliers de sociétés rentables ne payaient jamais d'impôt sur le revenu et il s'est rendu compte que ce n'était pas juste. Il a voulu mettre fin à cette échappatoire. Le président des États-Unis a donc prélevé un impôt minimal auprès des sociétés, de sorte que les milliers de sociétés qui étaient rentables, qui pouvaient recourir à toutes sortes d'échappatoires fiscales et qui disposaient de fiscalistes et de comptables de premier ordre pour les aider à ne pas verser d'impôts, ont dû payer un impôt minimal, qui a rapporté des milliards de dollars.

Savez-vous, monsieur le Président, qu'aucune société américaine ne s'est élevée contre cette mesure? Comment aurait-on pu le faire! Si vous touchez 400 millions de dollars et qu'on vous demande de payer quelques dollars d'impôt sur le revenu, comment pouvez-vous vous y dérober? Absolument personne n'a protesté sérieusement contre cette mesure.

Pourquoi le Canada ne fait-il pas la même chose, de sorte que les 65 000 sociétés rentables qui ne paient jamais d'impôt sur le revenu fassent leur juste part? Nous ne leur demandons pas de payer des montants exorbitants. Nous ne leur demandons pas de payer de forts montants, seulement leur juste part. S'ils payaient seulement leur juste part, cela ferait entrer dans les coffres de l'État des centaines de millions de dollars qui nous font actuellement défaut pour financer des programmes destinés, par exemple, à aider nos jeunes à acquérir une éducation convenable ou les malades à avoir accès à des établissements de soins de longue durée.

Nous avons un grand hôpital à Kamloops, mais je connais personnellement bon nombre de personnes qui attendent des mois pour se faire opérer. Il existe une liste de plus de 2 000 personnes en attente d'une intervention chirurgicale. À ceux qui souffrent de maladie cardiaque, le gouvernement de la Colombie-Britannique dit d'aller se faire opérer aux États-Unis parce que l'hôpital n'a pas de chambre libre. Ce n'est pas le genre de système de soins de santé que nous avons mis en place au Canada. Il faut subvenir aux besoins de notre système de soins de santé, mais la mesure à l'étude fait exactement le contraire.

Je pourrais porter à votre attention quelque chose que j'ai trouvé par hasard. Ce sont des chiffres intéressants qui viennent d'être publiés et qui montrent comment le régime fiscal canadien a évolué. En 1950, les recettes provenant des sociétés et celles provenant des particuliers étaient égales, elles étaient équilibrées. Cinquante p. 100 provenaient des sociétés et cinquante pour cent, des particuliers.

Au cours des années, à la suite de plusieurs gouvernements libéraux aussi bien que conservateurs, les recettes ne sont plus réparties également. Il y a eu une évolution et aujourd'hui 79 p. 100 des impôts sont payés par les particuliers et 21 p. 100 par les sociétés. C'est tout un changement à assumer en quelques années. Encore une fois, tandis que les particuliers se font manger la laine sur le dos, les entreprises connaissent des conditions meilleures que jamais, surtout depuis les années 1950. Au cours des ans, ce sont surtout les sociétés qui ont été les enfants gâtés du régime fiscal et cela s'est fait au détriment des particuliers, ce dont nous sommes tous parfaitement conscients.

• (1730)

Permettez-moi de faire une autre suggestion sur les sources de fonds que nous pouvons exploiter pour réduire notre déficit et notre dette.

En passant, j'ai noté avec intérêt que la dette semblait préoccuper l'orateur précédent, un conservateur. Je dois rappeler à cette personne que, depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir, la dette nationale est passée d'environ 150 milliards de dollars à près de 400 milliards. Autrement dit, nous avons connu une augmentation de plus de 100 p. 100 de la dette nationale, sous le gouvernement actuel.

Pour revenir aux préoccupations que cela suscite chez les conservateurs, il semble qu'elles soient assez limitées. Quoiqu'il en soit, il y a une chose qu'il aurait pu faire pour accroître ses recettes.

J'ai ici toutes ces pétitions contre la taxe sur les produits et services. Cette taxe suscite l'inquiétude des gens notamment pour une raison: ils savent que le régime est injuste. Lorsqu'un système est injuste, une économie souterraine se développe. Certains économistes avancent que les transactions sur lesquelles aucune taxe n'est levée représentent déjà 100 milliards de dollars chaque année. Si le taux d'imposition normal était simplement appliqué à ces transactions qui tiennent de l'économie souterraine, on obtiendrait annuellement le montant de

notre déficit. C'est pourtant ce qui se produira: l'économie souterraine prendra de l'importance.

En conclusion, j'aimerais préciser que nous, du Nouveau Parti démocratique, n'appuyons évidemment pas le projet de loi C-69. Nous ne croyons pas que le fait de diminuer le soutien apporté à l'enseignement, aux services de santé et aux services sociaux soit la bonne solution, surtout en ces temps difficiles. En fait, cette façon de faire va à l'encontre de ce qu'il y a de plus fondamental dans la société canadienne.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je vous suis reconnaissant de me permettre de participer au débat sur le projet de loi C-69 ou Loi sur la compression des dépenses publiques.

Comme vous en conviendrez sans doute, monsieur le Président, les réalisations du gouvernement conservateur se résument à un chapelet de promesses non tenues et de mesures tellement stupides et mesquines que le contribuable canadien moyen s'en trouve un peu plus découragé et mal en point qu'avant l'arrivée au pouvoir des conservateurs.

Les Canadiens en ont assez. En fait, les derniers sondages confirment que le premier ministre et son gouvernement sont les moins populaires de toute l'histoire du Canada. Quinze pour 100 seulement des Canadiens appuient le gouvernement actuel. Cela devrait l'inciter à se poser de très sérieuses questions.

En outre, il devrait se rendre compte que les choses ne tournent vraiment pas rond. Quel genre de gouvernement adopterait une politique aussi peu judicieuse que celle préconisée dans la Loi sur la compression des dépenses publiques en sachant qu'il est le moins populaire de l'histoire de son pays? Je vais vous le dire, monsieur le Président. Un gouvernement qui a perdu le contact avec la réalité, qui a laissé le pouvoir lui monter à la tête et qui affiche un mépris total pour le Canadien moyen.

Les oligarques de la Grèce antique avaient l'habitude de dire que les gouvernants sont les ennemis du peuple et doivent prendre tous les moyens possibles pour leur nuire. Malheureusement, les conservateurs sont loin d'être aussi francs. De la libéralisation des échanges à la réduction des programmes d'emploi d'été pour étudiants, en passant par la réforme de l'assurance-chômage, la tentative de récupération des pensions de la sécurité de la vieillesse et des allocations familiales, la taxe sur les produits et services, les compressions budgétaires imposées à VIA Rail et aux programmes pour anciens combattants, la longue liste des initiatives conservatrices mesquines montre à l'évidence que le gouvernement se défoule aux dépens des Canadiens.

C'est exact. Le gouvernement se sent frustré de ne pas avoir réussi à équilibrer le budget comme il l'avait promis. Le déficit continue de tourner autour des 30 milliards de dollars chaque année et la dette nationale a doublé depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir en 1984. Songez donc! Le gouvernement même qui prétendait équilibrer le budget et faire preuve de retenue dans ses dépenses a accru la dette publique plus que tous ses prédécesseurs réunis. Cette dette atteint aujourd'hui la somme phénoménale de 320 milliards de dollars. Après avoir saigné à blanc les contribuables canadiens, le gouvernement s'est rendu compte qu'il devait trouver une autre victime sur qui rejeter la responsabilité de son gâchis financier. Comme il savait qu'il ne pourrait s'en tirer au moyen d'une autre compression de programme ou d'une autre hausse d'impôt et que ses options étaient limitées, il a décidé de faire porter le fardeau par les provinces. Le gel des transferts fédéraux coûtera aux provinces quelque 7,4 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Voilà un bel effort pour la réconciliation nationale!

Comme vous le savez, monsieur le Président, le gouvernement fédéral transfère environ 24 milliards de son budget de 943 milliards aux provinces dans le cadre de trois programmes particuliers. On peut comparer ce montant aux 39,4 milliards affectés au service de la dette et aux 32,6 milliards transférés aux particuliers. En outre, le projet de loi C-69 dont nous discutons aujourd'hui s'en prend à deux des programmes financés grâce aux transferts fédéraux-provinciaux.

Premièrement, le Financement des programmes établis qui procure aux provinces des subventions globales équivalentes par personne au titre des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire et, deuxièmement, le Régime d'assistance publique du Canada en vertu duquel le gouvernement fédéral contribue autant que les provinces au financement de l'assistance et des services sociaux.

Par exemple, les coupes effectuées dans le Financement des programmes établis coûteront au Nouveau-Brunswick 206 millions de dollars de 1990 à 1995. Les statistiques établies pour 1986 à 1995 brossent un tableau encore plus sombre et révèlent que les politiques des conservateurs coûteront un total de 1,057 milliards à cette province. Le gouvernement se moque pas mal de la

santé et du bien-être des gens du Nouveau-Brunswick et du Canada.

Lorsque le projet de loi sera adopté, ce sera la troisième fois que le gouvernement conservateur s'en prend au Financement des programmes établis depuis 1986. Les coupes dans le FPE entre 1986 et 1995 totaliseront 31,1 milliards de dollars, dont 22,2 milliards auraient dû être affectés aux soins de santé, et 8,9 milliards, à l'enseignement postsecondaire.

Il est difficile d'imaginer que le gouvernement puisse s'en prendre aussi sauvagement à l'éducation au Canada, surtout après avoir entendu le premier ministre dire ce qui suit à une assemblée générale du Parti conservateur en août dernier, et je cite:

> Le gouvernement fera sa juste part pour voir à ce que tous les jeunes Canadiens reçoivent une éducation de premier ordre parce qu'ils doivent relever un défi mondial.

La tragédie, c'est que les mesures prévues dans ce projet de loi viennent contredire les paroles du premier ministre. À un moment où les effectifs des étudiants connaissent une hausse de 35 p. 100 et où les budgets de fonctionnement accusent une baisse de 19 p. 100, les mesures prises par le premier ministre sont un véritable désastre pour l'enseignement postsecondaire au Canada.

Le projet de loi C-69 est une autre preuve de l'incapacité du gouvernement de régler les problèmes auxquels les étudiants et les jeunes Canadiens sont confrontés. À cause de ce projet de loi, le secteur de l'enseignement postsecondaire se verra obligé de prendre des mesures sévères qui pourraient inclure notamment des hausses de taxes et une augmentation des frais de scolarité en général.

Je crois que les représentants de l'Association canadienne des professeurs d'université ont bien résumé la situation lorsqu'ils ont déclaré que le dernier budget ridiculisait l'engagement du gouvernement fédéral envers les jeunes de notre pays et que l'ampleur des réductions était insupportable.

Il est évident que les provinces pourraient puiser dans leurs recettes générales pour compenser les coupes effectuées par le gouvernement fédéral dans le programme de partage des coûts. Toutefois, lorsqu'il y a réduction des transferts fédéraux aux provinces, cela se répercute généralement sur les budgets des universités et ce sont les étudiants qui finissent par en souffrir.

En février dernier, l'Association des universités et collèges du Canada a avisé le ministre des Finances, dans un document qu'elle lui a présenté avant le budget, que la réduction des paiements de transfert prévus dans le cadre du Financement des programmes établis nuirait à la capacité des provinces de subventionner les universités qui ont trop d'étudiants et pas assez de fonds.

Dans ce même document, l'Association des universités et collèges du Canada signalait que les fonds versés par le gouvernement fédéral au titre de l'enseignement supérieur ont diminué de 20 p. 100 depuis 1977, alors que le nombre des étudiants ont augmenté de 35 p. 100 au cours de la même période. Si cette tendance se maintient, il est fort possible que la politique des subventions de contrepartie, selon laquelle le gouvernement fédéral accorde aux universités des subventions égales à celles qu'elles reçoivent de sources privées, ne soit pas renouvelée lorsqu'elle prendra fin en 1991.

Il est clair que, à cause de ses politiques, le gouvernement est en train de créer un système où seuls les étudiants venant de milieux aisés pourront poursuivre des études supérieures. Ça me fend le coeur de penser que le Canada que nos ancêtres ont créé, un pays accueillant, pacifique, juste et tolérant sera devenu une société élitiste où seuls quelques privilégiés pourront espérer bénéficier des études supérieures. Cette tendance est contraire à la tradition canadienne et le gouvernement devra répondre de ses actes.

• (1740)

Qu'il n'oublie pas que le Canada est un pays qui accorde de l'importance à l'égalité des chances et à la justice sociale. Tout gouvernement qui remet ces principes en question doit en subir les conséquences.

Si le gouvernement pense qu'il a eu des problèmes avec les personnes âgées quand il a essayé de désindexer leurs pensions, attendez que les étudiants commencent à protester contre ces coupes et contre le traitement que ce projet de loi leur réserve.

Le gouvernement dit tout le temps que le Canada doit pouvoir faire face à la concurrence dans une économie mondiale, qu'il doit investir davantage dans la recherche et le développement et qu'il veut remettre le Canada sur la bonne voie après des années d'incurie libérale, mais les faits démontrent clairement qu'il croit à la survivance des plus aptes et que les autres doivent se débrouiller tout seuls.

Le problème du gouvernement, c'est qu'il aime trop le pouvoir. Il sait qu'il a l'intention de sabrer les programmes sociaux, mais il n'est pas capable de le dire franchement aux électeurs canadiens parce qu'ils le rejetteront. Le mensonge ne paie pas. Les Canadiens en ont assez d'un gouvernement qui fait le contraire de ce qu'il dit depuis six ans. Les sondages montrent même que ce gouvernement est le plus impopulaire de notre histoire. Les Canadiens clament leur insatisfaction. Cela me rap-

pelle un adage: «Si vous me dupez une fois, honte à vous. Si vous me dupez deux fois, honte à moi».

Les Canadiens connaissent les intentions du gouvernement. Ils les voient très bien et ne sont pas dupes des discours sirupeux du premier ministre. Ils savent bien que c'est le gouvernement qui avait juré qu'il ne ferait jamais rien pour saper le régime d'assurance-chômage du Canada, alors que la mesure législative maintenant à l'autre endroit le dévaste. Ils savent que c'est le gouvernement qui avait promis de ne jamais toucher aux services de VIA Rail, alors qu'il les a réduits radicalement à la première occasion. Ils n'ignorent pas que c'est le gouvernement qui avait promis de ne jamais toucher aux pensions de vieillesse et aux allocations familiales, mais a présenté sa disposition de récupération sans aucune hésitation. Ils voient bien que c'est le gouvernement le plus impopulaire qui ait jamais existé et ils déclarent qu'ils en ont assez et n'en toléreront pas davantage. Les Canadiens en ont marre de ce gouvernement.

[*Français*]

Enfin, monsieur le Président, les coupures effectuées pour les soins de santé dans ce projet de loi totaliseront 5.247 milliards de dollars pour les prochains cinq ans. Et ce n'est pas tout, loin de là. Si nous calculons les coupures dans le financement des programmes établis à partir de 1986, et jusqu'à 1995, le total se retrouve à 22.154 milliards de dollars. Vous conviendrez, monsieur le Président, que cette compression budgétaire est absolument scandaleuse.

La plus grande ironie se retrouve dans le fait que le premier ministre, lequel est bien connu comme étant un admirateur des choses faites à l'américaine, sabre dans le financement pour les soins de la santé, et ce à un moment où les Américains reluquent avec envie notre régime de soins de santé.

Monsieur le Président, la vérité est que le régime canadien des soins de santé ne consomme que 8.5 p. 100 du Produit national brut, comparativement à 11.5 p. 100 aux États-Unis, et ce en dépit de la présence au Canada d'un régime universellement socialisé. Quoique notre système ne soit pas parfait, il procure aux Canadiens des services de santé qui soient parmi les meilleurs, les plus économiques et les plus efficaces au monde. Non seulement ce système est populaire avec les Canadiens, plus de 85 p. 100 d'entre eux croient que notre régime de la santé est notre service social le plus important. Mais à peu près 60 p. 100 des gens, qui ont répondu à un récent sondage aux États-Unis, ont dit qu'ils favoriseraient l'adoption d'un pareil système dans leur pays. Cependant, le gouvernement canadien veut transformer un programme qui fait l'envie du monde entier en un programme cauchemardesque et sous-financé.

Madame la Présidente, il est évident que le Régime des soins de santé au Canada se fait présentement saigner à blanc par le gouvernement, et qu'il court un très grand risque de devenir de plus en plus américanisé. De plus, le gouvernement nous démontre qu'il veut faire payer plus d'impôts aux provinces et, par conséquent les classes moyennes et pauvres. De toutes les politiques parrainées par le gouvernement, les plus répugnantes et les plus répréhensibles sont les compressions effectuées auprès des soins de santé pour la simple raison que ces coupures transforment ces soins en un luxe. Si les provinces décident de ne pas augmenter leurs impôts, elles seront forcées de faire absorber ces compressions soit par les hôpitaux, qui devront fermer des lits, réduire le nombre d'opérations coûteuses, ou autres. Il en résultera, madame le Présidente, que les contribuables canadiens devront, encore une fois, payer la note.

Il est ironique que ce projet de loi soit parrainé par le ministre des Finances, qui a dit déjà dans les années passées, et je cite: «Ne faisons pas des hôpitaux, universités et collèges un champ de bataille entre les gouvernements provinciaux. Trouvons la solution en dehors de cette arène.»

Vous savez, madame la Présidente, le pouvoir est une chose très étrange. Un grand homme de lettres anglais, Lord Acton, a dit à son sujet, et je cite: «Le pouvoir tend à corrompre, et le pouvoir absolu corrompt absolument.»

Cependant, le pouvoir n'est pas toujours aussi onéreux. Il y a 24 ans, l'administration libérale du très honorable Lester Pearson créa le Régime d'assistance publique du Canada. Cette entente procurait le financement, partagé entre les gouvernements provinciaux et fédéral, pour les programmes d'assistance sociale.

Néanmoins, le gouvernement a décidé dans son dernier budget que la progression des transferts en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, sera limitée à 5 p. 100 par an dans les provinces de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. C'est la première fois, depuis le lancement de ce programme il y a 24 ans, que le gouvernement fédéral limite sa contribution. Le manque à gagner s'élèvera à 90 millions de dollars environ pour l'Ontario au cours des cinq prochaines années, à 28 millions de dollars pour l'Alberta et à 38 millions de dollars pour la Colombie-Britannique.

Afin de justifier ses actions, le ministre des Finances, dans son discours budgétaire de 1989, défendait la récupération des allocations familiales et des prestations de vieillesse en prétextant, et je cite, que la «protection sociale a pour but premier de venir en aide à ceux qui sont dans le besoin, et non à ceux qui bénéficient de revenus élevés.» Or, les mesures prévues par le Budget s'attaquent aux Canadiens les plus pauvres. Le gouvernement

aurait besoin qu'on lui rappelle que les pauvres dans les provinces de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta sont tout aussi pauvres que ceux dans les autres provinces.

Il faut se rappeler, en outre, que les paiements d'assistance sociale ne permettent toujours pas aux familles de se sortir de la pauvreté.

Quelques jours suivant le dépôt du dernier budget, les provinces de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ont annoncé qu'elles contesteront devant les tribunaux les coupures imposées par le Budget au RAPC. Cette bataille juridique pourrait retarder l'introduction de cette mesure jusqu'à ce que le tribunal ait rendu sa décision. L'Alberta appuie l'action de ces deux provinces. Les provinces contestatrices estiment que, en vertu de l'entente sur le RAPC, celui-ci ne peut être modifié qu'après un préavis d'un an, et avec le consentement des provinces. Aucune de ces conditions n'a été respectée.

• (1750)

Madame la Présidente, j'aimerais terminer en disant que le Parti libéral s'oppose d'une façon catégorique au projet de loi C-69 parce qu'il s'attaque au régime d'assurance-maladie, à l'éducation postsecondaire et au régime d'assistance publique au Canada. Ces programmes sont des piliers de la société canadienne et en tant que tels, ils ne devraient pas être minés en raison de frustrations et de la mesquinerie du gouvernement.

[*Traduction*]

Je voudrais dire, en paraphrasant ce que disait il y a quelque temps le député de Vancouver Quadra: «Espérons que les hôpitaux ne vérifieront pas notre crédit avant de vérifier notre tension». J'ai bien peur que ce soit à cela que nous conduise ce projet de loi.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Kamloops pour un rappel au Règlement.

M. Riis: Madame la Présidente, il y a eu des discussions et le gouvernement préfère renvoyer ce projet de loi au Comité permanent des finances plutôt qu'à un comité législatif.

Comme vous le savez, madame la Présidente, nous avons eu quelques problèmes avec le président du Comité des finances en raison de la façon dont il travaille. Je crois cependant pouvoir dire qu'il a pris des mesures importantes pour répondre à nos inquiétudes. Le comité présentera un rapport à la Chambre demain. Je voudrais dire, en supposant que ce soit le cas, que nous avons l'intention de demander alors le consentement unanime pour que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des finances. Pour l'instant, en attendant le rapport du comité, le projet de loi continue à être destiné à un comité législatif.

[*Français*]

M. Vincent: Madame la Présidente, je comprends que l'Opposition officielle et nous soyons prêts effectivement à envoyer le projet de loi au Comité permanent des finances et j'anticipe avec plaisir la réponse du Nouveau parti démocratique demain qui permettra effectivement qu'on puisse envoyer le projet de loi C-69 au Comité permanent des finances au lieu d'un comité législatif.

Alors, madame la Présidente, je pense qu'on demandera probablement demain cette permission, avec l'accord du Parti libéral.

[*Traduction*]

M. Milliken: Je suis d'accord, madame la Présidente. Nous serions disposés à renvoyer le projet de loi au Comité permanent des finances plutôt qu'à un comité législatif. Étant donné ce qu'a dit le député de Kamloops, comme il n'y a pas consentement unanime ce soir, semble-t-il, je présume que nous devrons étudier la motion telle quelle.

Si tout va comme le souhaite le député de Kamloops, demain, la Chambre pourra renvoyer à nouveau le projet de loi ou le rappeler d'un comité pour le renvoyer à un autre. Cela semble inhabituel, mais je présume que c'est possible. Je suis tout disposé, au nom de l'opposition officielle, à dire que, bien sûr, nous donnerons notre consentement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député sait bien que la Chambre peut procéder comme elle l'entend. Je suis certaine que la Chambre est heureuse de voir qu'on tend à la collaboration et à la compréhension. Nous attendrons avec impatience la suite des événements et la décision de la Chambre. Y a-t-il des questions ou des observations?

La Chambre est-elle prête à se prononcer? Y a-t-il une observation? Le député de Cape Breton-Highlands—Canso.

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, je voulais simplement féliciter mon collègue, le député de Restigouche, pour la façon dont il a traité de ce projet de loi.

Étant donné les conséquences désastreuses qu'auront ces réductions de transferts, notamment dans la région de l'Atlantique, la partie du pays qui bénéficie le plus des paiements de soutien qui sont touchés par ce projet de loi, je voudrais demander au député de parler plus longuement de certaines observations qu'il a faites, notamment au sujet du Nouveau-Brunswick.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Malheureusement, le député n'en aura pas le temps.

[*Français*]

Comme il est 17 h 54, en vertu de l'ordre adopté conformément à l'article 78 du Règlement le mardi 24 avril 1990, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

[*Traduction*]

Le vote porte sur l'amendement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés.

(La motion de M^me^ Langan, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 246*)

POUR

Députés

Althouse
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Bélair
Black
Blackburn (Brant)
Boudria
Caccia
Callbeck
Campbell (South West Nova)
Catterall
Crawford
de Jong
Ferguson
Finestone
Foster
Gaffney
Gardiner
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Grey (Beaver River)
Guarnieri
Harb
Harvey (Edmonton-Est)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Karpoff
Keyes
Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacAulay
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Manley
Marleau
McGuire
McLaughlin
Milliken
Mills
Mitchell
Parent
Parker
Phinney
Pickard
Proud
Prud'homme
Rideout
Riis
Robichaud
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Vanclief
Wood
Young (Gloucester)
Young (Beaches—Woodbine)—61

CONTRE

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Cole
Collins
Cook
Cooper
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
Danis
Darling
DeBlois
de Cotret
Dick
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Ferland
Fontaine
Friesen
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Gustafson
Halliday
Hawkes
Hicks
Hogue
Holtmann
Hudon
Hughes
Johnson
Joncas
Kempling
Koury
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
Marin
Martin (Lincoln)
Mayer
Mazankowski
McDermid
McKnight
Merrithew
Mitges
Monteith
Moore
Nicholson
Oberle
O'Kurley
Plamondon
Porter
Pronovost
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vézina
Vincent
White
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—100

• (1820)

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare l'amendement défait. Le prochain vote porte sur la motion principale.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je pense que si vous demandiez le consentement, vous l'obtiendriez, à l'effet que le vote sur la motion proposée par le Nouveau parti démocratique s'applique à l'inverse, j'imagine, à la motion principale.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Vous avez entendu la suggestion de l'honorable député d'Ottawa—Vanier. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre), mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(Vote No 247)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Cole
Collins
Cook
Cooper
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
Danis
Darling
DeBlois
de Cotret
Dick
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Ferland
Fontaine
Friesen
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Gustafson
Halliday
Hawkes
Hicks
Hogue
Holtmann
Hudon
Hughes
Johnson
Joncas
Kempling
Koury
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
Marin
Martin (Lincoln)
Mayer
Mazankowski
McDermid
McKnight
Merrithew
Mitges
Monteith
Moore
Nicholson
Oberle
O'Kurley
Plamondon
Porter
Pronovost
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vézina
Vincent
White
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—100

CONTRE

Députés

Althouse
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Bélair
Black
Blackburn (Brant)
Boudria
Caccia
Callbeck
Campbell (South West Nova)
Catterall
Crawford
de Jong
Ferguson
Finestone
Foster
Gaffney
Gardiner
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Grey (Beaver River)
Guarnieri
Harb
Harvey (Edmonton-Est)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Karpoff
Keyes
Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacAulay
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Manley
Marleau
McGuire
McLaughlin
Milliken
Mills
Mitchell
Parent
Parker
Phinney
Pickard
Proud
Prud'homme
Rideout
Riis
Robichaud
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Vanclief
Wood
Young
Young (Beaches—Woodbine)—61

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et déféré à un comité législatif.)

[*Traduction*]

M. Attewell: Madame la présidente, je voudrais faire figurer au compte rendu que je n'ai pas participé au vote parce qu'on m'a demandé de présider le comité législatif.

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 h 25, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 26 avril 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1110)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

DÉCRET DE NOMINATION

DÉPÔT ET RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, plusieurs nominations par décret.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces nominations sont réputées avoir été renvoyées aux comités permanents compétents dont la liste est donnée en annexe.

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport annuel de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, dans les deux langues officielles, pour 1989.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSOCIATION DES PARLEMENTAIRES DU COMMONWEALTH

LE TRENTE-NEUVIÈME COLLOQUE SUR LA PRATIQUE PARLEMENTAIRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation officielle de la section canadienne de l'Association des parlementaires du Commonwealth qui a représenté le Canada lors du trente-neuvième colloque sur la pratique et la procédure parlementaires tenu à Westminster du 6 au 17 mars 1990.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CONSOMMATION ET CORPORATIONS ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE—ADOPTION DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour proposer, avec l'appui du député de Prince George—Bulkley Valley, l'adoption du deuxième rapport du Comité permanent de la consommation et des corporations.

Qu'on ne s'y méprenne pas: bien que je propose que la Chambre adopte le rapport du comité, j'entends voter

contre la motion, parce que les règles de la Chambre ne me permettent que d'en proposer l'adoption. En tant que simple député, je ne suis pas autorisé à proposer le rejet du rapport, auquel je m'oppose farouchement.

Dans ce rapport, on demande la privatisation éventuelle de la Société canadienne des postes. Or, j'estime que la Chambre des communes doit avoir la possibilité de débattre une question d'une telle importance et de s'assurer que les Canadiens comprennent ce que le gouvernement envisage, comme le propose le comité, au cours de la prochaine période.

Nous avons siégé au Comité de la consommation et des corporations pendant la majeure partie des six derniers mois pour entendre les témoignages de Canadiens d'un peu partout au sujet des activités de Postes Canada. Cependant, les témoignages que nous avons entendus, dont ceux du ministre, du président de la Société canadienne des postes et de représentants du secteur privé et d'organismes communautaires, ne nous ont pas permis de recueillir suffisamment de renseignements pour établir s'il convient de privatiser la Société des postes.

Même le ministre a laissé entendre au cours de son témoignage devant le comité que la privatisation était une option qui nécessiterait de la part de Postes Canada deux ou trois années de travail, de rendement intense, d'accroissement de la productivité et d'accumulation de bénéfices.

Malheureusement, le comité permanent a donné à Postes Canada l'occasion de continuer à faire ce que la société fait depuis des années, ce qui lui a permis de faire un profit l'an dernier: service réduit aux régions suburbaines et rurales, harcèlement de postiers qui ne demandent qu'à livrer le courrier.

Bref, le comité laisse la société libre de continuer à ne pas rendre de comptes aux Canadiens. À maintes reprises depuis plusieurs années, les Canadiens d'un océan à l'autre ont protesté contre la nouvelle orientation de Postes Canada. Nous avons des tas d'articles de journaux qui en attestent, sans parler des témoignages au comité. Nous avons eu beaucoup d'occasions d'examiner les agissements de la société et de demander pourquoi elle ne tient pas compte des besoins des Canadiens.

Quand il a déposé le rapport aux Communes avant-hier et au cours de la conférence de presse tenue à ce sujet, le président du comité a déclaré que le temps était venu de privatiser Postes Canada. Je m'oppose fermement à cette proposition. Membre du comité qui a entendu des témoins pendant presque six mois, je veux être sûr que la Chambre et les Canadiens sachent que très peu de témoignages nous permettent de conclure que le temps est venu de privatiser la Société canadienne des postes.

La pire conséquence de la privatisation de cette société, c'est que les Canadiens ne pourront plus la tenir responsable de ne pas satisfaire à leurs besoins. Elle évite également au gouvernement de rendre des comptes aux Canadiens quand ce service ne répond pas à leurs besoins.

Je tiens à faire publiquement aujourd'hui certaines remarques sur le processus qui a abouti à la remise de ce rapport du Comité permanent de la consommation et des corporations et également à indiquer aux Canadiens certains moyens qu'ils peuvent prendre pour s'assurer que non seulement leur service postal leur rende des comptes, mais également pour l'obliger à satisfaire leurs besoins et ceux de leur localité.

Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, que le rapport majoritaire du Comité de la consommation et des corporations renferme les rapports minoritaires et opinions dissidentes des députés de l'opposition qui siégeaient au sein de ce comité. Mon rapport dissident, dont le comité a limité la longueur, et je crois comprendre qu'il en avait le pouvoir, s'étend sur 12 pages et renferme plusieurs recommandations qui, à mon avis, permettraient au gouvernement et à la Société canadienne des postes d'assurer un meilleur service de distribution au bureau de poste.

Étant donné que le comité a limité le nombre de pages que j'aurais pu inclure dans ce rapport dissident, il m'a fallu produire mon propre rapport minoritaire pour pouvoir dire tout ce que je devais dire à propos de la Société canadienne des postes. Ce rapport compte quelque 50 pages. Il rapporte en détail de nombreux conseils que nous ont donnés les différents témoins qui ont comparu devant le comité et il fait état d'un certain nombre de recommandations qui, selon moi, donneraient à la Société canadienne des postes des plans opérationnels en matière de distribution du courrier pour les années à venir.

Avant de discuter de mon propre rapport, je tiens à relever certaines choses qui m'inquiètent beaucoup dans

ce deuxième rapport du Comité permanent de la consommation et des corporations.

J'ai déjà dit qu'il était difficile de recueillir les témoignages et de les incorporer dans les recommandations du comité. Au moment de rédiger le rapport en question, rien ne nous prouvait que le mandat confié aux postes canadiennes en 1981 ne permettait pas de répondre aux besoins des Canadiens en matière de services postaux.

• (1120)

Vous vous rappelez sûrement, monsieur le Président, qu'en 1981, le Parlement a adopté une loi dans laquelle on donnait aux postes canadiennes un certain mandat et on leur précisait ainsi les orientations qu'elles devaient suivre. Ce mandat était très clair; il s'agissait pour les postes d'offrir aux Canadiens les services dont ils avaient besoin tout en essayant de parvenir à l'autonomie financière. Or, pour la plupart des Canadiens, l'autonomie financière ne signifie en rien que la Société doit réaliser des profits ou que son actionnaire actuel, le gouvernement, doit obtenir un certain rendement sur son investissement.

Comme l'ont précisé de nombreux témoins qui se sont présentés devant le comité, le mandat des postes canadiennes était tout à fait clair. Il suffisait à répondre aux besoins des postes canadiennes, ainsi qu'à ceux du gouvernement, des employés des postes et des Canadiens qui vivent dans des centres urbains, où ils doivent maintenant se faire à l'idée des superboîtes, ou dans les régions rurales, où l'on ferme à l'heure actuelle des bureaux de poste.

Rien ne nous permettait de conclure que le mandat des postes laissait à désirer. Nous ne pouvions également pas nous appuyer sur grand-chose, afin de soutenir certaines des affirmations qui ont été faites dans le rapport, surtout en ce qui a trait au service postal dans les régions rurales et au besoin des habitants de ces régions d'obtenir le service qu'ils méritent. Dans le rapport majoritaire du comité, il n'était absolument pas question du service rural.

Le comité a aussi oublié de tenir compte du fait qu'on privatise peu à peu les postes canadiennes, qu'on cède au secteur privé beaucoup de bureaux de poste ruraux et suburbains, mais qu'il y a quand même des gens qui doivent faire fonctionner ces bureaux de poste privés. Les postes canadiennes parlent d'exploitants de comptoirs postaux. Or, les intéressés sont loin de faire l'unanimité parmi un grand nombre de Canadiens, surtout dans les régions rurales.

Pourtant, le comité n'a jamais demandé à l'un d'eux de venir témoigner, même si ce sont eux qui sont censés distribuer le courrier dans les régions rurales. Selon moi, c'est là un oubli très important. Ce comité ne pouvait en aucun cas affirmer à bon droit dans un rapport non seulement que les intéressés exploitent de façon efficace leurs bureaux, mais également qu'ils répondent correctement aux besoins des localités qu'ils desservent. Je crois très fermement que les Canadiens des régions rurales ont le droit d'attendre de la Société canadienne des postes, une société d'État, un service d'aussi bonne qualité que celui offert aux habitants des centres urbains.

Le rapport parle surtout de privatisation et de vente des actions de la Société au cours des deux prochaines années si les postes canadiennes répondent à certaines des normes qu'elles tentent de se fixer, normes qui conduiront à un accroissement des fermetures de bureaux, à des compressions dans le service de distribution à domicile et à une baisse de qualité des prestations offertes aux Canadiens. La privatisation était le principal objet de ce rapport.

À quoi vise cette privatisation? Pour quelle raison non seulement le gouvernement, mais également ce comité, souhaitent-ils privatiser cette société d'État? Dans cet immense pays qui est le nôtre, nous devons à tout prix veiller à ce que les habitants de toutes nos régions soient traités équitablement au chapitre des communications.

Parmi les témoins qui ont comparu devant le comité, bien peu ont traité de la privatisation de cette société d'État. Le ministre y a fait allusion. Le président de la Société a déclaré que son organisme n'était pas prêt à cela. Personne ne nous a fourni de définition. Aucun témoin indépendant n'est venu confirmer les prétentions de Postes Canada. Nous n'avons pas invité les sociétés de sondage, sur lesquelles Postes Canada compte tant pour son image de marque, à venir témoigner, pas plus d'ailleurs que les gens chargés de l'orientation de Postes Canada.

Dans le cadre d'énoncés très vagues, le ministre a donné à entendre qu'il favorisait cette orientation, mais nous n'avons pas eu la moindre preuve que la privatisation de l'une de nos sociétés d'État les plus importantes avantagerait les Canadiens ou améliorerait notre réseau de communication, sans parler des grands usagers des postes qui, dans une certaine mesure, contribuent dans une proportion de 80 p. 100 aux envois qu'achemine la société.

Si le gouvernement vend des actions de cette société d'État afin de la privatiser, c'est, dit-il, parce que Postes Canada a besoin de plus d'argent. Quelle preuve avons-nous que Postes Canada a vraiment besoin de plus d'argent? Il n'y a pas très longtemps, le gouvernement a exprimé le désir de vendre Petro-Canada, une société

d'État. Il a allégué que, s'il voulait vendre des actions de Petro-Canada, projet dont je dirai seulement aujourd'hui que je ne l'accepte pas, c'était surtout parce que Petro-Canada avait besoin de plus d'argent et que lui-même n'était pas disposé à effectuer de nouveaux investissements.

Ce n'est pas ce que nous ont dit les représentants de Postes Canada. En fait, nous avons vu juste le contraire. On peut voir dans les rapports annuels de Postes Canada que non seulement cette société a fait des bénéfices au cours de la dernière année financière, mais qu'elle va continuer à en faire. Elle va en réinvestir une partie pour acquérir la technologie nouvelle et, à son tour, elle va consentir une ristourne au gouvernement fédéral. Si ce rapport de comité est accepté, c'est le gouvernement qui empochera environ 40 p. 100 de ces bénéfices.

À aucun moment cette société d'État ou le gouvernement n'ont dit que Postes Canada a besoin que le public canadien investisse davantage de capitaux par l'intermédiaire du gouvernement. Maintenant un comité du gouvernement, sans preuve du contraire, recommande à celui-ci de prendre des mesures pour vendre les actions de Postes Canada et de privatiser cette société. Et dans quel but? Sans raison valable, je le répète.

Le rapport ne tient absolument pas compte de la majorité des témoignages que nous avons entendus au cours des six derniers mois. À un certain moment, j'envisageais très sérieusement de recommander que le comité arrête ses travaux sur le rapport qu'il préparait, qu'il reparte tout à zéro et qu'il établisse un autre rapport qui reflète plus en détail les faits qui nous ont été présentés. Le comité ne l'a pas fait. En conséquence, j'ai estimé très sérieusement que je devais m'efforcer d'expliquer ce qui, à mon avis, serait une société publique rentable et bien gérée, qui distribuerait le courrier dans tout le pays.

J'ai publié un rapport dont une partie a été déposée avec le rapport principal. Il est intitulé: «La Société canadienne des postes: Un rapport du Nouveau Parti démocratique sur l'avenir de notre régime postal national». Ce rapport indique que le gouvernement et les Canadiens doivent faire des choix—des choix sur le genre de sytème postal national que nous voulons vraiment, des choix qui concerneront les besoins des Canadiens maintenant et dans l'avenir, des choix qui nous permettront d'avoir un service postal complet dans les zones rurales, qui soit fourni par des gens qui rendent des comptes à la société d'État et qui font en sorte que les besoins de leurs localités soient satisfaits.

Je propose, entre autres, dans le rapport, la création d'une commission permanente à plein temps de Postes Canada qui administera cette société d'État d'une manière conforme au mandat que le Parlement et les Canadiens lui ont donné en 1981. Une société d'État pleinement responsable devant les Canadiens est absolument indispensable.

Nous devrions créer donc une Commission permanente et à plein temps des postes canadiennes, chargée de surveiller les opérations de la Société canadienne des postes. La principale fonction de la Commission serait de veiller à ce que la Société se conforme à son mandat en se fixant, comme première priorité, la prestation d'un service accessible et de haute qualité à tous les Canadiens.

La Commission serait dirigée par un conseil où seraient équitablement représentés les organismes ruraux dont le gouvernement ne fait actuellement aucun cas. Nous savons que les représentants de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan et d'autres régions rurales se sont fait dire par le comité et par le gouvernement qu'ils avaient tort.

• (1130)

Il faudrait que les associations de consommateurs, les syndicats des postes, les petites entreprises, les grandes entreprises, les personnes âgées et les handicapés soit représentés à ce conseil pour s'assurer que le nécessaire soit fait, lorsque les superboîtes s'avèrent absolument nécessaires, pour satisfaire les besoins des personnes âgées et des handicapés. Bien sûr, il faudrait aussi que les organismes de protection de l'environnement et les autochtones soient représentés pour veiller à ce que les besoins du Nord et ceux de notre société nouvellement éveillée au problèmes de l'environnement soient satisfaits. Évidemment, le conseil veillerait à ce que ses membres représentent équitablement les régions, les provinces et les territoires du Canada.

La Commission ne sera pas simplement responsable devant le gouvernement, se pliant aux désirs d'un gouvernement majoritaire, mais elle sera également responsable devant le peuple canadien et le Parlement en vertu de la Loi de 1981 sur la Société canadienne des postes. Nous devons nous assurer que le mandat est respecté et que le service ne se détériore pas davantage, surtout dans les régions rurales.

Je me souviens d'une époque récente où même des ministres luttaient pour sauver les bureaux de poste dans le Canada rural. Au début d'avril 1989, le ministre de la Santé réclamait le maintien d'un bureau de poste dans sa propre circonscription, lequel, semble-t-il, n'avait pas reçu l'appui du gouvernement.

Des détaillants sans nombre nous ont parlé de leurs problèmes. Un détenteur de franchise à Wilno, en Ontario, a dû faire appel au public pour obtenir des fonds, car la vente de timbres de son bureau de poste par Postes Canada ne suffisait pas à compenser les frais d'exploitation de son magasin.

Postes Canada doit demeurer une société d'État et non pas être privatisée, comme le suggérait cette semaine le deuxième rapport du Comité permanent de la consommation et des corporations. Une Société des postes privatisée ne se justifie absolument pas, car elle ne pourrait jamais assurer un service satisfaisant aux zones rurales du Canada. La société d'État a pour raison d'être de répondre à certains besoins en communication, et seule une société d'État responsable envers les Canadiens par le truchement du Parlement saura répondre à ces besoins.

Les Canadiens des zones rurales luttent contre le programme de conversion de Postes Canada depuis le tout début, et je sais qu'ils continueront de s'opposer à la société et au gouvernement s'il continue de fermer des bureaux de poste ruraux. Il est scandaleux de faire perdre un bureau de poste au Canada rural pour que le gouvernement puisse en retirer un bénéfice, et il faut s'opposer à toute mesure qui nous pousse plus loin dans cette voie.

Les Canadiens, aussi bien des zones rurales que des zones urbaines, dépendent de leur bureau de poste, et le gouvernement actuel a le devoir de faire en sorte que les Canadiens d'un océan à l'autre bénéficient d'un service sûr et de prix abordable.

Lorsque le Parlement a créé la société d'État en 1981, les députés s'attendaient à la voir grandir avec les besoins des Canadiens. Elle a au contraire évolué en tenant de moins en moins compte des besoins des Canadiens, particulièrement ceux des zones rurales, et comme elle ne répond pratiquement pas de ses actes, rien n'a été fait pour remédier au tort qui en a résulté.

Privatiser Postes Canada ne corrigera aucun des problèmes que nous constatons dans les services postaux actuels Seule une société publique responsable dotée d'un mandat renouvelé de service remédiera à ces problèmes.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 43 du Règlement, l'intervention du député est suivie d'une période de 10 minutes réservée aux questions et observations. Je vais donner la parole à cette fin au député de Prince George—Bulkley Valley.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai trouvé fort intéressants les propos de mon collègue au sujet du rapport sur Postes Canada. Je sais qu'il a beaucoup fait à la Chambre, aux séances du comité et dans sa circonscription pour souligner l'importance que revêtent les services de Postes Canada, les bureaux en milieu rural notamment, pour bon nombre d'entre nous qui représentent les régions que le gouvernement actuel néglige.

J'ai deux questions à poser au député. D'abord, que doit-on dire aux habitants des milieux ruraux qui s'inquiètent de l'éventuelle fermeture des bureaux de poste? Quels conseils faut-il leur donner? Doivent-ils maintenir leur pression pour veiller à ce que les services soient constamment améliorés, que Postes Canada soit privatisée, comme semblent le vouloir les députés d'en face, ou qu'elle demeure une société d'État?

Ma seconde question a trait aux engagements de Postes Canada. À l'instar d'un bon nombre d'autres députés—à l'exclusion des députés conservateurs qui ne s'inquiètent peut-être pas du sort des bureaux de poste de leur circonscription—,j'ai écrit au président de Postes Canada pour lui faire part de mes préoccupations. Nous voulons continuer de surveiller les activités de Postes Canada dans nos circonscriptions. Que pense-t-il des engagements pris par Postes Canada face aux députés et aux habitants de ces régions quant au maintien des bureaux de poste? Postes Canada a-t-elle pris des initiatives telles qu'il faut la surveiller plus étroitement pour veiller à ce que ces collectivités soient bien servies?

M. Taylor: Monsieur le Président, je remercie le député de Prince George—Bulkley Valley de sa question.

Je sais, puisque nous avons travaillé ensemble, que le député qui a posé la question est très préoccupé par le maintien des bureaux de poste dans sa localité. Il m'a souvent donné l'occasion de discuter des services postaux avec les gens de sa circonscription. De même, il m'a souvent fait part de ses observations à cet égard, et il est aussi intervenu auprès du gouvernement.

Vous êtes peut-être au courant, monsieur le Président, qu'un certain nombre de bureaux de poste ruraux du Canada ont été fermés, convertis ou modifiés dans le cadre du nouveau programme d'expansion de Postes Canada. En fait, dans ma propre circonscription, celle de The Battlefords—Meadow Lake, on trouve huit bureaux de poste qui négocient actuellement leurs activités à venir dans les localités, avec Postes Canada.

J'ai également uni mes efforts à ceux des gens de Dubuc, en Saskatchewan, qui se sont battus comme les habitants de toutes les autres localités du pays pour conserver leur bureau de poste et les services postaux offerts par les bureaux officiels. J'ai également travaillé avec les gens de l'Île-du-Prince-Édouard, en collaboration avec l'organisation Dignité rurale, qui lutte vigoureusement pour conserver les bureaux de poste. Je dois dire que les conseils et les directives que je suis en mesure d'offrir à ces gens se résument à ceci: vigilance, constance et détermination.

La situation de Dubuc est la source d'une profonde exaspération et bien d'autres collectivités pourraient avoir de la difficulté à se tirer d'affaire, dans des circonstances analogues. La population de Dubuc s'est prononcée à l'unanimité en faveur du maintien du service offert par le bureau de poste en place. Postes Canada a cherché dans Dubuc, en Saskatchewan, un commerçant qui accepterait d'établir, dans ses locaux, un comptoir postal.

Les gens de Dubuc ont dit non. Aucun de leurs commerçants ne voulait d'un comptoir. Tous voulaient un bureau de poste, et un maître de poste à plein temps qui réponde aux besoins de leur collectivité. Ils sont même venus plaider leur cause, à Ottawa, devant le comité, devant le ministre et devant les députés.

Parce qu'aucun commerce—magasin, casse-croûte ni même silo à grain—n'a voulu servir de comptoir postal, la Société a décidé de fermer le bureau de poste, de ne plus donner aucun service. Son chantage a décidé un propriétaire à établir un comptoir dans son commerce, puisque c'était le seul moyen d'assurer le service à la collectivité et d'épargner aux habitants les 15 milles à parcourir jusqu'à la localité voisine pour aller chercher le courrier enregistré ou acheter des timbres.

Les gens de cette collectivité sont en colère. Ils ont marqué la perte de leur bureau de poste par un service funèbre. Ils n'ont pas cessé d'envoyer des lettres. Ils ne se résignent pas. Ils vont harceler Postes Canada et le gouvernement jusqu'à ce que le service postal soit maintenu dans leur localité.

Si j'ai un conseil à donner aux habitants d'autres collectivités canadiennes, c'est d'imiter les gens de Dubuc que je félicite pour être demeurés vigilants, fermes et unis et avoir réclamé que le Canada rural soit desservi correctement et efficacement par une société publique des postes.

• (1140)

Je pourrais rendre aussi hommage aux Canadiens de l'Île-du-Prince-Édouard, province où j'ai séjourné plusieurs jours au début de l'année. Lorsque le Comité de la consommation et des corporations a refusé de parcourir le pays pour s'entretenir avec les Canadiens des régions rurales, j'ai décidé de prendre moi-même la route. Cela m'a permis d'apprendre, sur le Canada rural, une foule de choses qui échappent encore aux membres de ce comité.

J'ai présenté au comité un rapport sur ma tournée dans toute la région de l'Atlantique, mais il n'a manifestement tenu aucun compte des besoins des régions rurales ni de toutes les opinions exprimées dans mon rapport.

En réponse au second volet de la question soulevée par mon collègue, je dirai que la façon dont Postes Canada présente ses engagements est digne de la meilleure entreprise de relations publiques. Cette société considère ce qui se passe dans le Canada rural non pas comme un problème à résoudre, mais comme une opération de relations publiques à mener. Plutôt que de s'occuper des problèmes du Canada rural, de continuer à desservir ces régions, elle voudrait les convaincre qu'elles ont tort de réclamer des services et que Postes Canada sait mieux qu'elles ce qu'il leur faut.

Ainsi, Postes Canada promet aux collectivités de ma propre circonscription de continuer à leur offrir des services de qualité. Cela veut dire que les services postaux y seront assurés par les mêmes marchands locaux qui vendent tous les produits imaginables, des couches pour bébés aux pizzas. Ce n'est pas ce que j'appellerais maintenir un service postal de qualité dans une région rurale où le maître de poste fait bien plus que vendre des timbres

derrière son comptoir, à côté des cigarettes, des couches, des revues et de tous les autres produits vendus dans ces commerces communautaires.

Je remercie le député de m'avoir posé ces questions. Personnellement, monsieur le Président, je souhaite bonne chance à tous les Canadiens qui ne veulent pas que cette société d'État et le réseau postal national soient démantelés comme le préconise le gouvernement dans ce rapport.

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste assez de temps pour une brève question ou observation. La députée de Saanich—les Îles-du-Golfe a la parole.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake a exprimé de façon fort éloquente les frustrations qui entourent le démantèlement de Postes Canada et de ses services.

Ma question porte sur un autre aspect du même sujet: les contrats relatifs aux routes de distribution rurale. Dans ma circonscription de Saanich—les Îles-du-Golfe, les gens que Postes Canada a engagés à contrat m'ont téléphoné pour se plaindre, malgré leur crainte de compromettre ainsi leur emploi. Ils doivent livrer une énorme quantité de courrier publicitaire sans intérêt—autre problème soulevé dans beaucoup de lettres de plaintes que je reçois de mes électeurs—sans pour autant recevoir de rémunération supplémentaire. Le député de The Battlefords—Meadow Lake peut-il me dire si son rapport minoritaire traite de ce problème et propose des solutions?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a une minute pour répondre à la question.

M. Taylor: Monsieur le Président, il est question des facteurs ruraux dans mon rapport, et je me ferai un plaisir de donner à ma collègue des précisions sur ce point. Comme je ne dispose pas de beaucoup de temps, je signalerai d'emblée que ce qui se produit actuellement dans le cas des facteurs ruraux est directement attribuable à la privatisation progressive de la Société canadienne des Postes, à l'impartition de ses services. Ce phénomène est d'ailleurs appelé à prendre de l'ampleur à mesure que la Société deviendra davantage comptable au secteur privé qu'à la population canadienne.

Privatiser une société comme celle-là équivaut ni plus ni moins à privatiser un service d'utilité publique. Dans la course aux bénéfices, ce sont les fonds consacrés à ce genre de service essentiel qui génèrent des profits. Tout ce que l'impartition de services aux facteurs ruraux signifie, c'est que les gens doivent rivaliser entre eux pour obtenir un emploi. Les Canadiens ne devraient pas avoir à se faire ainsi concurrence pour trouver de l'emploi.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps alloué aux questions et aux observations est écoulé. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole pour poursuivre le débat.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, tard hier après-midi, le bruit courait qu'un député néo-démocrate allait proposer l'adoption du rapport du gouvernement où il est question de fermer Postes Canada.

Vous comprendrez, monsieur le Président, que je refuse de le croire. J'ai refusé hier de croire qu'un député, quel que soit son parti, proposerait l'adoption de ce rapport. Je m'excuse, mais on a prouvé que j'avais tort. Quelqu'un a bien proposé l'adoption du rapport du gouvernement où il est question de fermer Postes Canada.

L'article 124 du Règlement traite de la motion d'adoption. C'est ce qu'on nous a proposé ce matin. Naturellement, j'ai pensé d'abord que je ne comprenais pas bien de quoi il s'agissait. Puis je me suis dit que je ne connaissais peut-être pas assez bien l'autre langue officielle du Canada. J'ai donc consulté la définition de «concurrence» et de «concur» dans le *Concise Oxford Dictionary*. On y lit...

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, ce rappel au Règlement est important. Je pense qu'il y a un peu de malice dans les propos de mon collègue, parce que celui qui a proposé la motion a clairement fait savoir qu'il s'opposait au rapport. C'était la seule façon dont il pouvait lancer le débat à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député sait très bien que ce n'est pas un rappel du Règlement et qu'il poursuit le débat. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole.

M. Boudria: Comme je le disais avant cette grossière interruption, selon le *Concise Oxford Dictionary*, le mot «concur» a le sens de:

> Arriver ensemble, coïncider; concourir; être d'accord, exprimer son accord.

«Concurrent» signifie:

Allant dans la même direction; se rejoignant ou tendant à se rejoindre; collaborer.

Certains d'entre nous soupçonnaient déjà un brin de camaraderie entre le NPD et les conservateurs d'en face, voilà que c'est confirmé.

Ces définitions ne me satisfaisant pas, j'ai décidé de consulter un autre dictionnaire, le *Webster's Dictionary*, en espérant qu'il puisse m'éclairer un peu plus. Peut-être que je ne saisissais pas tout à fait ce qui se passait. Le *Webster's Dictionary of Synonyms* définit le verbe «concur» ainsi:

Approuver: unir; combiner; collaborer; consentir; harmoniser.

En concluant l'accord commercial, le Canada s'est engagé à harmoniser ses programmes avec ceux des États-Unis et aujourd'hui le NPD décide d'harmoniser ses politiques avec celles du gouvernement. Le dictionnaire poursuit la définition en ces termes: «Être d'accord, approuver, consentir à, souscrire à, se rallier à». Pouvez-vous croire, monsieur le Président, que le NPD se rallie au gouvernement?

Je ne sais ce que vous en pensez, monsieur le Président, mais moi, je ne peux pas approuver la fermeture des bureaux de poste ruraux au Canada. Je n'approuve pas la fermeture de 5 221 bureaux de poste, ni le licenciement ou toute autre mesure correspondant à la mise à pied de 10 000 employés ruraux, dont 8 300, soit 83 p. 100, sont des femmes. Je ne peux pas approuver le plus important licenciement de femmes dans l'histoire du Canada. Il m'est impossible d'être d'accord avec ce projet ou encore d'y consentir.

J'espère que cette motion d'adoption sera mise aux voix et que nous aurons l'occasion d'exprimer notre opinion, car j'ai l'intention de m'opposer au projet du NPD qui veut adopter le rapport du gouvernement. Je ne veux pas approuver la fermeture des bureaux de poste au Canada. D'ailleurs, il y a bien d'autres projets du gouvernement que je ne veux pas approuver.

• (1150)

Permettez-moi d'énumérer certaines des choses que je ne veux pas approuver. Je ne veux pas approuver la recommandation nº 2, qui dit ceci:

Que la Société canadienne des postes poursuive ses efforts visant à réaliser un taux de rendement sur ses capitaux propres de 14 p. 100...

Je veux que la Société canadienne des postes réalise suffisamment de bénéfices d'exploitation pour pouvoir faire les investissements nécessaires et maintenir et améliorer la qualité des services qu'elle offre aux Canadiens. Voilà pourquoi je n'approuve pas cette proposition.

Je n'approuve pas non plus la recommandation nº 3, qui dit ceci:

Que le gouvernement du Canada étudie la possibilité d'exiger que la Société canadienne des postes soit assujettie à l'impôt sur le revenu.

Je n'approuve pas la recommandation nº 4, qui dit ceci:

Que le gouvernement du Canada envisage de remplacer les programmes de subventions postales par des programmes d'assistance directe.

Je veux que nous ayons ces programmes de subventions postales qui aident les Canadiens du Nord. Je veux que nous ayons ces programmes qui aident à la distribution des journaux ruraux au Canada. Je n'approuve donc pas cette proposition du NPD. Je suis tout à fait contre.

Je n'approuve pas non plus la recommandation nº 5, qui dit ceci:

Que le gouvernement du Canada s'efforce de fournir aux éditeurs de journaux ruraux. . . qui appartiennent aux collectivités une aide financière suffisante. . .

. . .sans donner d'autres détails et en permettant au gouvernement de supprimer la subvention infrastructurelle. Je veux que cette subvention soit maintenue.

Je n'approuve certainement pas la recommandation nº 7, qui dit ceci:

Que la Société canadienne des postes mette fin à ses opérations de vente au détail et qu'elle consacre ses ressources à la levée, au traitement et à la livraison du courrier.

Au lieu de cela, mes collègues et moi-même voulons que la Société canadienne des postes maintienne son réseau de vente au détail et continue de consacrer des ressources à la levée, au traitement et à la distribution du courrier. Je n'approuve donc pas cette partie du rapport. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui ont produit le rapport majoritaire, ni avec ceux qui proposent, ce matin, que nous l'approuvions. Je ne peux pas accepter cette proposition.

Voici ce que l'on nous demande d'accepter ce matin: «Que, là où faire se peut, la Société canadienne des postes confie à des entrepreneurs privés la livraison du courrier. . . Le NPD nous demande d'accepter que la livraison du courrier soit faite par des entreprises privées. Dans quel monde vivons-nous?

À la recommandation nº 33 on nous demande d'accepter

Qu'en cas d'interruption des services postaux, l'exclusivité dont jouit la Société canadienne des postes pour la distribution des lettres soit suspendue. . .

On nous demande d'être d'accord avec cela, monsieur le Président, pouvez-vous imaginer cela? Le ministre responsable a probablement du mal à imaginer que le

NPD puisse proposer que nous acceptions cette proposition.

Le NPD a proposé que nous approuvions ce rapport, alors que la recommandation nº 36 dit, et faites bien attention à cela:

> Que le gouvernement du Canada privatise Postes Canada une fois que la société aura atteint un rendement financier comparable à celui des entreprises privées et que les relations industrielles se seront améliorées.

Les libéraux refusent d'accepter cela. Nous voulons au contraire que la Société des postes reste une société d'État. Notre parti s'est clairement prononcé en faveur de cela. Nous ne pouvons donc pas approuver une proposition comme celle-là.

M. Keyes: Pensez-vous que M. Parrot est d'accord?

M. Boudria: Je ne pense pas que M. Parrot soit d'accord avec cela non plus. Je pense qu'il est de notre côté lorsqu'il dit que la Société devrait continuer à être une société d'État.

La recommandation nº 37 du gouvernement, que l'on nous demande d'accepter. . .

M. Gauthier: Que le NPD demande d'accepter.

M. Boudria: Oui, que le NPD nous demande d'accepter comme le rappelle mon collègue. Je m'excuse, je l'avais presque oublié. Il est difficile d'imaginer cette proposition. On nous demande d'approuver ceci:

> Que le plan de privatisation prévoie l'émission publique d'actions ainsi qu'un régime de souscription des employés au capital social.

Les libéraux veulent que cette recommandation soit supprimée. Nous ne l'approuvons pas.

On nous demande aussi d'approuver ce qui suit:

> Que, en cas de privatisation, Postes Canada soit réglementée par un organisme de réglementation indépendant investi de pouvoirs de décision.

Les libéraux ne veulent pas que Postes Canada soit privatisée. Non seulement nous n'approuvons pas toutes ces choses qu'on nous demande d'approuver ce matin. . .

M. Keyes: C'est le NPD qui le demande.

M. Boudria: Mon collègue me rappelle que c'est le NPD qui nous le demande. Je l'avais presque oublié. Les libéraux veulent aussi que Postes Canada rétablisse son identité de société d'État, qu'elle ait un programme qui reflète son rôle en tant qu'institution du gouvernement du Canada.

Nous croyons qu'il est important pour la Société canadienne des postes d'avoir le drapeau du Canada dans son emblème. Le gouvernement du Canada a permis à Postes Canada d'adopter un nouveau nom et un nouvel emblème. Il s'agit simplement d'une aile, accompagnée des mots «*Mail*» et «Poste». Il n'y a rien de mal à cela. Cependant, la société a enlevé le drapeau du Canada de son emblème, et nous n'approuvons pas cette initiative. Elle a enlevé le mot «Canada» de son nom. Nous voulons remettre le mot «Canada» dans le nom de la société. C'est là une recommandation minoritaire du Parti libéral. Nous ne voulons approuver rien d'autre.

Nous voulons aussi que Postes Canada voie à ce que les points de vente au détail, ces emplois privatisés que le ministre aime tant, ne vendent pas les timbres à un prix inférieur au prix de détail. Actuellement, il y a des chaînes de magasins qui vendent les timbres à perte pour attirer la clientèle. Nous croyons que c'est mal et voulons prendre des mesures pour empêcher que cela se produise.

On pouvait lire l'éditorial suivant dans la *Montreal Gazette* de ce matin, et je veux que le ministre écoute bien. L'article, intitulé «La poste est un service public», disait ceci:

> Certains conservateurs à Ottawa ont un besoin presque maladif de privatiser pour le plaisir de privatiser.
>
> Leur dernière cible est Postes Canada. Les députés conservateurs membres du comité parlementaire, avec la bénédiction du gouvernement Mulroney, viennent de recommander que la société d'État soit vendue dès qu'elle sera assez rentable pour intéresser les investisseurs privés.

L'éditorial poursuit:

> Est-ce qu'un réseau postal privatisé conserverait les bureaux de poste ruraux? Est-ce qu'il ferait disparaître les superboîtes si exécrées? Est-ce qu'il continuerait d'exercer les activités «non rentables», par exemple le distribution du courrier dans les coins perdus du pays? Diable que non. Au contraire, il aurait plutôt tendance à rogner encore plus les services dans ces domaines—surtout dans les coins reculés—quand ils ne sont pas rentables. Pourtant ce service est évidemment conforme à l'intérêt national.
>
> Maintenant que Postes Canada n'est plus une charge pour le Trésor, le gouvernement ne devrait pas songer à vendre ses composantes rentables au plus offrant. Il devrait songer à se servir de ses bénéfices pour rembourser les contribuables des longues années de déficit et pour rétablir les services supprimés.

Je tiens à faire connaître très brièvement au ministre un exemple tangible en lui rapportant ce qui est arrivé à un bureau de poste dans ma circonscription. Hier, le ministre a dit qu'on ne ferme des bureaux de poste ruraux que lorsque l'occasion s'en présente tout

naturellement—voire! L'occasion c'est, suivant la définition adoptée, la démission ou la mort du maître ou de la maîtresse.

Il y a une procédure en marche en ce moment dans le village de Dalkeith, dans ma circonscription de Glengarry. Je suis sûr que le ministre est à Ottawa depuis assez longtemps pour savoir où se trouve Glengarry. Il ne connaît peut-être pas la localité de Dalkeith. Ce n'est peut-être pas un grand centre, mais enfin elle est importante dans ma circonscription.

Voici ce qui s'est passé. La maîtresse de poste est loin de l'âge de la retraite. Il lui reste peut-être quelques années à courir. Postes Canada est allée lui offrir un règlement forfaitaire. En d'autres termes, elle a offert de faire naître l'occasion puisque cette occasion ne se présentait pas.

Donc elle a offert de l'argent, je ne sais pas combien, et je ne reproche pas à l'intéressée de l'avoir accepté. À quelques années de la retraite, on trouve toujours des choses à faire avec un peu d'argent. Mais de toute façon, Postes Canada a acheté et payé le temps qui restait à courir. La Société a encouragé cette dame à prendre sa retraite contre une certaine somme d'argent et a distribué ensuite une circulaire pour prévenir mes électeurs que leur bureau de poste fermait ses portes parce que leur maîtresse de poste prenait sa retraite. Elle leur a dit qu'elle leur offrait les solutions de rechange suivantes. Il y aurait un comptoir postal, comme la SCP les appelle, dans un magasin du village. Comme il n'y en avait qu'un, la SCP est allée voir son propriétaire. Celui-ci a refusé catégoriquement. Il ne voulait pas être la cause de la fermeture du bureau de poste, ni se faire le complice d'un plan aussi tortueux de la part de la Société canadienne des postes.

• (1200)

La SCP est donc allée voir le magasin de meubles de la localité. C'est une petite installation qui est à la fois un magasin et une fabrique de meubles. Il s'appelle Pine Teak. La Société canadienne des postes a demandé à son propriétaire s'il était intéressé. Aux dernières nouvelles, il aurait répondu que cette proposition ne l'intéressait pas du tout.

Donc, la Société canadienne des postes a fabriqué une raison de toutes pièces pour fermer notre bureau de poste sans s'y préparer. Elle s'y est très mal prise car elle n'a même pas pris la peine de consulter le propriétaire du magasin au sujet du comptoir postal. D'un bureau de poste, nous voilà maintenant sans bureau de poste du tout et sans service de rechange dans cette localité.

Lors d'une réunion à laquelle nous avons assisté l'autre jour, des représentants de la SCP ont dit à mes électeurs de pas s'inquiéter, qu'ils pouvaient toujours aller ramasser leur courrier et utiliser les services postaux de l'autre village, à 13 milles de distance. Au pire, c'est ce qui arrivera.

Monsieur le Président, voilà qui va être vraiment très pratique pour les gens de ma circonscription, pour ces habitants de Dalkeith qui devront ramasser leur courrier à Vankleek Hill. Il est malheureux que les gens qui mijotent de pareils plans ne réfléchissent pas davantage à ce qu'ils font.

Le ministre et d'autres nous assurent que le bureau de poste rural ne va pas disparaître, mais ce n'est pas toujours vrai. Quand on nous dit que le service des postes ne ferme pas un bureau rural à moins que le maître de poste soit sur le point de prendre sa retraite, ce n'est pas nécessairement vrai. Dans ce cas-ci, la direction a créé une situation telle que l'employée a été forcée de prendre une retraite anticipée. Le moins que je puisse dire, c'est que les garanties qu'on nous donne à la Chambre ne valent pas grand-chose.

Mes électeurs veulent garder leurs bureaux de poste ruraux, ils veulent un système postal qui soit plus qu'une entreprise ordinaire, ils veulent une entreprise au service de la collectivité. C'est pourquoi mes collègues et moi avons exprimé notre avis minoritaire au sujet du document intitulé «L'acheminement du courrier». Voilà pourquoi nous n'appuyons pas la proposition du gouvernement, ni la motion d'adoption dont nous sommes saisis ce matin.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow-Lake): Comme mon collègue de Kamloops l'a signalé, monsieur le Président, le député qui vient de se rasseoir se comporte comme une petit espiègle ce matin. Même s'il se moque de moi, je ne déteste pas ce genre d'observations partisanes, car il sait que je suis contre l'orientation préconisée dans le rapport. Je ne lui en veux pas de s'amuser à mes dépens, sachant que lui non plus n'endosse pas le rapport.

Le député connaît bien le Règlement de la Chambre. Il sait que, simples députés, ni lui ni moi ne pouvons proposer une motion de rejet du rapport, pas plus que nous ne pouvons proposer à la Chambre de débattre des opinions minoritaires au sujet des travaux du comité ou du rôle du gouvernement. Il sait que les Communes n'ont pas tenu de débat sur la privatisation et que, simples députés, nous pouvons difficilement amorcer un tel débat. Ne m'est-il pas redevable de l'occasion que je lui ai donnée ce matin de dire brièvement jusqu'à quel point il s'oppose à la politique du gouvernement? Sinon, je me demande s'il

pourrait me dire quelle procédure il proposerait pour tenir le gouvernement responsable de la destruction du service postal canadien.

M. Boudria: Monsieur le Président, je ne voudrais pas me poser en conseiller du caucus néo-démocrate en matière de procédure.

M. Gauthier: Je ne vous le permettrais pas.

M. Boudria: Loin de moi cette idée. Mon leader parlementaire affirme qu'il ne le permettrait pas—je l'en remercie—et c'est une très sage décision. Voilà une idée curieuse pour un leader parlementaire: permettre aux députés libéraux de conseiller le NPD—ce qui ne veut pas dire non plus que nous ayons l'intention de le faire.

Mais pour revenir aux choses sérieuses, le député devrait savoir que l'on ne propose pas d'adopter un rapport dont on ne veut pas. Il ne suffit pas de dire que c'est la seule possibilité qui lui soit venue à l'esprit. Monsieur le Président, on ne propose pas l'adoption d'un document auquel on s'oppose. Je ne comprends pas le sens de cette proposition. Je ne parviens pas à comprendre comment une telle idée a pu traverser l'esprit du député, mais ce n'est pas à moi de demander au député d'où elle a bien pu lui venir.

Je pourrais peut-être donner quelques conseils à titre gracieux à mon collègue. Par exemple, j'ai posé des questions sur le rapport hier et avant-hier dans le cadre de ce que l'on appelle couramment la période des questions. J'ai posé des questions à deux reprises. J'ai également émis des communiqués de presse sur le sujet, un autre moyen à la disposition des députés.

Après avoir soulevé une affaire lors de la période des questions, un député a aussi la possibilité de la soulever dans le cadre du débat d'ajournement. En plus du débat d'ajournement, un député peut inscrire une motion d'initiative parlementaire au *Feuilleton*, autre possibilité assez connue. On peut aussi demander un débat d'urgence, c'est-à-dire demander l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 52 pour tenir un débat. . .

M. Gauthier: Vous êtes en train de leur donner des conseils.

M. Boudria: Je m'excuse. Mon leader parlementaire dit que je ne devrais pas donner de conseils. Peut-être, mais on me demande de suggérer des solutions de remplacement. Il m'est difficile de m'en abstenir étant donné la manière dont on me prie de le faire, en dépit du sage conseil de mon leader parlementaire.

Je dois vous dire, monsieur le Président, que je ne me souviens pas personnellement d'avoir proposé l'adoption d'un document auquel je m'opposais.

M. Taylor: Monsieur le Président, je remercie beaucoup mon éminent collègue de ses conseils.

Je voudrais poser au député une autre question semblable. Il sait que, même si la privatisation de la Société des postes est dans l'air depuis déjà un certain temps, cette question n'a jamais été débattue à la Chambre des communes. On peut interrroger le ministre, mais celui-ci et le gouvernement n'ont pas soulevé la question devant la Chambre, ce qui permettrait à de simples députés de commenter la fermeture de bureaux de poste dans leur circonscription.

Je me demande si le député est au courant de situations dans des circonscriptions autres que la sienne, qui pourraient inciter des députés d'en face à prendre la parole au sujet de la sauvegarde des bureaux de poste ruraux et des circonscriptions rurales. A-t-on besoin d'un débat en règle sur un service postal qui rende des comptes aux Canadiens?

M. Boudria: Monsieur le Président, je viens d'énumérer cinq moyens dont disposent les députés pour débattre ces questions.

Nous pourrions passer en revue chaque article du Règlement un peu plus tard et en trouver probablement d'autres. Mais, comme je l'ai dit, j'ai énuméré spontanément cinq moyens de saisir la Chambre de cette question. Je le répète: je ne pourrais pas proposer quelque chose qui me répugne. Je ne voudrais tout simplement pas le faire et c'est pourquoi cette proposition me gêne.

Mon collègue m'a également qualifié d'«éminent», et je le remercie de son compliment. Je ne suis pas avocat. Je lui sais gré de son compliment, mais je ne suis pas versé dans le droit. Je le souhaiterais, mais je ne le suis pas. Sérieusement, cependant, en dehors des questions qui ont été soulevées, mon collègue a demandé s'il y avait des exemples de fermetures de bureaux de poste dans les circonscriptions de députés conservateurs.

• (1210)

J'ai appris, en parlant à des représentants de Postes Canada, que le ministre de la Santé s'est personnellement opposé à la fermeture du bureau de poste de sa circonscription, qu'il a littéralement piqué une crise devant certains représentants de cette société dans une vaine démarche pour essayer de conserver ce bureau de

poste dans sa circonscription. Il n'y a apparemment pas réussi, comme de nombreux autres députés conservateurs qui ont probablement essayé de faire la même chose.

Postes Canada n'est pas actuellement en déficit. Nous le savons.

Les membres du Comité Marchment, l'Office de réexamen du service postal, a déclaré que de toute façon il était absurde de fermer les bureaux de poste ruraux sans discrimination, qu'ils soient rentables ou non. Il faudrait revoir cette politique. J'invite le ministre à y penser. Il s'agit d'un organisme indépendant qu'il a lui-même nommé. Lorsque les membres de l'Office de réexamen du service postal ont fait certaines de ces recommandations, que le gouvernement n'a pas appréciées, on les a licenciés. On les a virés parce que leurs recommandations ne plaisaient pas au gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je n'avais ni prévu ni envisagé de prendre la parole aujourd'hui pour traiter du service des postes, mais je le ferai volontiers.

Contrairement au député de Glengarry—Prescott—Russell, je ne me suis pas trop inquiété lorsque j'ai entendu les députés néo-démocrates proposer l'adoption de ce rapport. Ceux-ci ne sont pas réputés pour leur esprit de suite. Je savais qu'ils nous ménageaient une surprise, car ils ne pouvaient tout simplement pas avoir vu tout à coup la lumière. Je ne me suis donc pas précipité sur le dictionnaire, comme l'a fait le député de Glengarry—Prescott—Russell, pour découvrir ce que les députés neo-démocrates faisaient. Ils agissaient selon leur habitude.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Seul Jean-Claude Parrot le sait avec certitude! Je soupçonne que c'est la raison pour laquelle nous avons ce débat aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, certains trouveront du réconfort, tout comme, sûrement, Fidel Castro, à la pensée qu'il y a dans cet hémisphère au moins un et peut-être deux autres partis politiques qui continuent de penser que la propriété d'État vaut mieux que la propriété privée. Le pauvre diable là-bas devait commencer à souffrir de solitude, tout seul de son camp de par le vaste monde. Ses propres compères déclarent que le socialisme est un échec.

Ils reconnaissent qu'ils doivent laisser agir les forces du marché s'ils veulent satisfaire leurs concitoyens qui aspirent à un niveau de vie satisfaisant et à des perspectives d'avenir. Et là-bas, dans son île des Antilles, le pauvre vieux Fidel se désolait: «Holà! Serais-je le seul qui a encore foi dans la propriété d'État? Le régime socialiste est le meilleur.» Qu'il se rassure, il n'est pas le seul. Il y a encore le Parti libéral du Canada et le Nouveau Parti démocratique du Canada qui croient dur comme fer que l'État vaut mieux que l'entreprise privée et qu'il doit se charger de tout.

Gorbatchev n'accepte plus ce principe. Cependant, les néo-démocrates l'acceptent toujours, tout comme les libéraux, semble-t-il.

Monsieur le Président, j'estime qu'ils ont droit à leur point de vue. S'ils sont incapables de tirer les leçons de l'histoire et tiennent absolument à demeurer les camarades de Fidel Castro et de son ami Hawkes, je crois, d'Albanie, tant pis pour eux. Il n'y a plus guère de gens qui pensent comme vous, n'est-ce pas? Les socialistes commencent vraiment à souffrir de la solitude.

Une voix: Hawkes est en Australie!

M. Andre: À l'heure actuelle, les socialistes constituent une espèce rare, et mis à part quelques professeurs étranges, il est vraiment assez rare de rencontrer quelqu'un qui soutienne ouvertement que le socialisme est le régime de l'avenir et que la propriété d'État vaut mieux que la propriété privée. Je dois certes rendre leur dû au précédent gouvernement et au député de Papineau. Et je suis sûr que le député de Papineau n'est pas d'accord avc le député de Glengarry—Prescott—Russell.

Lorsque le député de Papineau était ministre des Postes, il a mentionné que, pour assurer un service satisfaisant aux clients, c'est-à-dire le peuple canadien, il fallait supprimer toute ingérence politique, que l'ingérence politique a été de tout temps à la source des problèmes des postes. C'était l'évidence même pour tous ceux qui avaient étudié la question des postes et Dieu sait combien d'études ont été effectuées à ce sujet. Malgré tout, voilà que le député néo-démocrate me demande d'intervenir, en tant que ministre, et d'imposer mon opinion politique au bureau de poste de Dubuc, en Saskatchewan. J'ai oublié le nom du village dans. . .

M. Boudria: Dalkeith.

M. Andre: Dalkeith. Le député pense que nous ne devrions pas permettre à la direction des postes d'exploiter un bureau à Dalkeith, que nous devrions imposer notre opinion politique supérieure aux postes.

Ce genre de demande est compréhensible, mais c'est le résultat de nombreuses décennies qui ont mené à la situation catastrophique des postes en 1983-1984, tandis que le déficit s'élevait à 500 millions de dollars. Songez-y sous l'angle de la politique économique et sociale. Songez à ces 500 millions de dollars passant des poches des contribuables aux usagers du service des postes.

Les recettes des postes proviennent du secteur privé dans une proportion de 80 p. 100, par exemple, les envois en masse, les cartes Visa, les factures de services publics et ainsi de suite. Ainsi, les contribuables subventionnaient les entreprises à raison de 500 millions de dollars par an.

Une voix: Permettez-moi d'en douter.

Une voix: C'est honteux!

M. Andre: Les néo-démocrates et les libéraux ne voient absolument rien de mal là-dedans. N'est-ce pas ce que les gouvernements sont censés faire? Pour eux, il s'agit d'un prix acceptable, afin de maintenir la pureté d'une société d'État. Qu'est-ce que 500 millions de dollars de deniers publics si cela peut permettre de conserver la pureté d'un système en vertu duquel c'est le gouvernement et non le secteur privé qui dirige.

Je voudrais demander aux députés néo-démocrates de relire le hansard; ils s'apercevront alors que leurs propres collègues ont déclaré que l'ingérence politique constituait le principal problème des postes canadiennes. Ils pourront voir dans des rapports de comités que Shirley Carr et Jean-Claude Parrot ont affirmé qu'il fallait laisser la direction administrer la Société. C'est pourquoi la Chambre a décidé, à l'unanimité, de transformer les postes en société d'État, afin de laisser les coudées franches à la direction. Eh bien, c'est ce que nous faisons.

Une voix: Et avec beaucoup de succès.

M. Andre: En effet, en 1984, le gouvernement s'est engagé auprès des administrateurs des postes à faire en sorte qu'ils ne soient pas soumis à des pressions politiques les empêchant d'agir à leur guise, à Dubuc par exemple ou à. . . je suis désolé, j'oublie sans cesse le nom de ce village.

Une voix: Dalkeith.

M. Andre: Merci. On ne peut gagner sur les deux tableaux.

Quelqu'un peut-il affirmer que les postes canadiennes ont commis une erreur dans telle ou telle ville? Bien sûr que si. Tout groupe de personnes, et chose certaine, une organisation comme les postes canadiennes, est appelé à commettre des erreurs. Je suis le premier à le reconnaître. Cependant, lorsqu'on compare les mesures positives que les postes ont prises aux erreurs qu'elles ont commises, on ne peut que conclure que, dans l'ensemble, leur bilan est extrêmement positif. La situation des postes à l'heure actuelle est nettement supérieure à ce qu'elle était dans le passé.

M. Boudria: Pourquoi voulez-vous vous en débarrasser alors, si les choses vont si bien que cela?

M. Andre: Le député de Glengarry—Prescott—Russell veut savoir pourquoi nous entendons privatiser les postes, si les choses vont si bien que cela. En anglais, il a utilisé le terme «good» plutôt que «well». C'est là l'influence des Américains qui ont complètement abandonné l'utilisation des adverbes. Nous utilisons toujours des adverbes au Canada et nous entendons continuer à le faire!

M. Boudria: Mon anglais n'est pas très bon, mais il est certes meilleur que votre français.

M. Andre: Votre anglais est bien meilleur que celui qu'on entend parfois à la télévision américaine et dont vous subissez l'influence.

La décision de privatiser les Postes canadiennes n'a pas encore été prise. Il est tout à fait faux de prétendre le contraire. Ce comité n'a pas proposé qu'on mette en vente dès demain des actions de la Société canadienne des postes. Il n'a pas fait cette proposition. Il a toutefois constaté—si seulement on se donne la peine de regarder la réalité en face—que les choses ont bien changé depuis les années 40 et 50, que la structure du service postal de cette époque ne convient plus aujourd'hui. Les temps changent, et changeront toujours.

• (1220)

Ces bureaux de poste ruraux, auxquels on attribue une quelconque influence mystique qui est déroutante même pour les habitants de ces régions, sont chose du passé. Aujourd'hui, qu'ils habitent à la ferme, dans une banlieue ou au centre-ville, les gens prennent leur voiture pour se

rendre dans un centre commercial ou un magasin ouvert en soirée, après leur journée de travail.

Adhérant aux principes d'équité en matière d'emploi, le NPD est d'avis que la famille traditionnelle où la femme reste au foyer n'est plus la norme. Nous sommes pleinement d'accord avec lui sur ce point, les statistiques montrant que la famille d'aujourd'hui mène une vie complètement différente de celle des années 40 et 50. Le taux de participation, dans ma ville, dépasse les 75 p. 100. C'est-à-dire que plus des trois quarts de la population adulte, hommes et femmes, travaillent. Il n'y a donc plus personne à la maison le jour; il n'y a plus de femme au foyer pour faire les envois postaux entre 9 heures et 16 heures, soit les heures d'ouverture des bons vieux bureaux de poste.

M. Boudria: Entre 9 heures et 16 heures? Nommez-moi un seul bureau de poste ouvert de 9 à 16 heures! Nommez-m'en un!

M. Andre: Comme je le disais, les gens montent dans leur voiture au retour du travail, et vont chez le teinturier, puis s'arrêtent à l'épicerie acheter du lait et du pain et faire leurs courses. C'est commode pour eux s'ils peuvent également régler les factures du ménage en postant les chèques à MasterCard ou Visa ou qui que ce soit. Les gens n'utilisent pas la poste de nos jours comme ils le faisaient il y a 30, 40 ou 50 ans pour donner des nouvelles à tante Margot. Ils le font par téléphone.

Le bureau de poste joue un autre rôle aujourd'hui, et il a modifié ses activités pour s'adapter à cet autre rôle et aux changements survenus dans notre société. Il y a beaucoup plus de concurrence. Aujourd'hui, 58 p. 100 des activités du bureau de poste sont complètement concurrentielles. Certains députés ne semblent pas s'en être rendu compte. Ils imaginent encore le bureau de poste chargé de livrer la lettre ordinaire. Non, c'est absurde. Il offre toute une gamme de produits: livraison de colis, livraison spéciale, services de messagerie. Le bureau de poste offre toute une variété de services compétitifs dans lesquels il excelle.

Comment expliquer, autrement que par une certaine idéologie à laquelle on serait attaché au point de ne pouvoir en changer, que l'on dise: «Eh bien, c'est peut-être vrai ou peut-être pas, mais si la propriété publique était effectivement notre façon de fonctionner il y a 40 ou 50 ans, telle est la façon dont nous devons le faire aujourd'hui.» Pourquoi? Pourquoi des députés auraient-ils l'esprit fermé au point de ne pouvoir imaginer une autre formule?

Dans deux ou trois ans, quand la Société des postes sera devenue complètement autonome, au sens réel du terme, sur le plan également du coût du capital, j'admettrai qu'on dise, à ce moment-là: «Eh bien, voici les arguments en faveur de la privatisation sous une forme ou une autre, et voici les arguments contre. Les arguments en faveur nous apparaissent moins forts que les arguments contre, et nous n'estimons donc pas opportun de procéder en ce moment à la privatisation.» J'admets cette possibilité. Pourquoi les députés de l'opposition n'admettraient-ils pas la possibilité inverse? Dans deux ou trois ans la Société pourrait être évaluée par des gens rationnels, et non enfermés dans des principes qui tiennent plus des idées socialistes du XIX^{e} siècle que de la réalité du XX^{e} siècle, ou du XXI^{e} qui va bientôt commencer.

Je ne comprends pas la mentalité qui fait de l'étatisation une nécessité. Je comprends le Nouveau Parti démocratique jusqu'à un certain point, il est financé par les syndicats, et je comprends Jean-Claude Parrot de préférer l'entreprise publique à l'entreprise privée. Il lui est beaucoup plus facile d'arriver à ses fins par l'exercice de l'influence politique que par le jeu normal de la négociation collective dans le secteur privé. Je comprends cela et je comprends ce qui motive le Nouveau Parti démocratique.

La position des libéraux m'échappe. Je ne la comprends pas du tout, à moins qu'ils ne bénéficient eux aussi des largesses des syndicats. Ce que propose le rapport est, théoriquement, ce que préconisait le député de Papineau, ancien ministre des postes du gouvernement libéral.

M. Boudria: Quand a-t-on décrété qu'il fallait isoler les régions rurales?

M. André: Je suis heureux que le député soulève ce point parce que je me dois d'intervenir au sujet de cette idée absurde concernant les régions rurales. Monsieur le Président, dans un certain nombre d'endroits, quelques centaines de localités, le bureau de poste traditionnel a effectivement été remplacé par un comptoir postal installé dans le magasin général, par exemple. Par souci de commodité, on choisit de préférence comme emplacement un commerce couramment fréquenté par les gens de l'endroit.

D'après le sondage d'opinion publique que nous avons réalisé dans les localités visées, le changement a été accueilli favorablement par plus de 90 p. 100 des personnes interrogées. Je dis bien 90 p. 100. C'est autre chose de se rendre dans une localité avant le changement et de dire aux gens de Dubuc, par exemple: «Bonté divine, on

va vous enlever votre bureau de poste, et vous ne recevrez plus de courrier. Il vous faudra bientôt aller chercher vous-même votre courrier à Saskatoon ou à Regina.» On répand des bruits alarmants qui inquiètent les gens. Il est naturel d'avoir peur du changement et ces gens disent: «Les choses sont bien comme elles sont, et nous sommes heureux comme çà. Alors, pourquoi voulez-vous les changer?»

Il relèverait de la démagogie d'aller dire à ces personnes: «Vous devez lutter contre ce changement. Sinon, Dieu sait ce qui vous arrivera. Toutes les femmes qui travaillent au bureau de poste pourraient être congédiées. La livraison du courrier risque d'accuser des retards de plusieurs semaines, et vous pourriez devoir parcourir des centaines de milliers de milles pour aller chercher vos lettres.» Certains disent: «Pas de changement. Surtout, pas de changement! Où dois-je signer? Donnez-moi cette pétition que je la signe.» Il est facile de faire craindre le pire aux gens quand il s'annonce des changements. Le changement est cependant inévitable.

Les dinosaures du Nouveau Parti démocratique et un nombre croissant de libéraux persistent à croire que la volonté politique peut empêcher les choses d'évoluer. Eh bien, ce n'est pas le cas, et c'est tant mieux parce que qui dit changement dit progrès, et nous sommes en faveur du progrès. Bien sûr, les changements doivent être orchestrés de sorte que les gens n'en souffrent pas. Un bon changement est un changement pour le mieux, et c'est ce que préconise Postes Canada. Cette société réalise des profits pour la première fois depuis 30 ans. Tous ses clients s'entendent pour dire qu'elle a amélioré ses services. On parle même d'amélioration dans les régions rurales touchées. Ce n'est pas l'avis de tous les intéressés, mais de la vaste majorité d'entre eux.

Le monde entier s'intéresse à ce qui se fait à l'administration centrale de Postes Canada ici, à Ottawa, et on est renversé par les réalisations de cette société. Dans un article, que j'aurais apporté avec moi si j'avais su que l'on débattrait aujourd'hui de cette question, il est dit que, aux États-Unis, les principaux clients des services postaux et les entreprises de vente par correspondance voudraient bien que le président de Postes Canada, M. Don Lander, soit à la tête du ministère américain des postes.

Si nous sommes à l'avant-garde au plan international, Monsieur le Président, c'est parce que nous avons pris une décision politique très simple. Nous avons décidé de ne tolérer aucune ingérence politique dans les activités de la Société des postes. Nous avons dit aux gouvernants de gouverner et de ne pas s'occuper du reste. J'ai payé pour apprendre que ce n'est pas toujours facile, mais cela en valait la peine, comme le prouve notre rendement. Le comité a dit: «Continuez à faire du bon travail et, dans deux ou trois ans, lorsque les progrès accomplis seront encore plus marqués, faites comme se doit de faire tout gouvernement intelligent et envisagez une forme de privatisation. Vous y trouverez peut-être des avantages.»

• (1230)

Je demanderai à l'opposition, sans doute en vain mais quand même, de garder l'esprit ouvert. Les changements fréquents sont une bonne chose. En fait, si l'on y réfléchit bien, ils sont la plupart du temps bénéfiques. Si les changements vous font peur, vous devriez peut-être songer à aller vous installer sur les plages de Cuba, car c'est peut-être le pays le plus réfractaire au changement de toute notre hémisphère. Si l'idée vous plaît, ne vous gênez surtout pas!

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, tout d'abord, je veux m'excuser auprès du ministre pour mon manque d'usage d'adverbes qu'il a souligné tantôt. Comme je le lui ai souligné, mon anglais n'est peut-être pas excellent, mais il est quand même probablement meilleur que sa facilité à lui de s'exprimer dans la langue de Molière.

Donc, je continue à exprimer mes regrets pour mon manque d'habilité à utiliser les bons adverbes dans la langue anglaise. Je suis sûr que ses collègues du Québec lui rappelleront également qu'il lui manque peut-être certains adverbes en français à lui aussi.

De toute façon. . .

[*Traduction*]

Les collègues du ministre auront, j'en suis sûr, une ou deux questions à lui poser tout à l'heure. Je pourrais peut-être lui poser moi-même quelques questions, s'il veut bien m'accorder son attention.

Il prétend ne pas s'ingérer dans les activités de Postes Canada. Il soutient qu'en demandant une politique contre la fermeture des bureaux de poste ruraux, les députés se mêleraient en quelque sorte des affaires de Postes Canada. Le ministre nierait-il que son gouvernement a adopté le plan d'entreprise de Postes Canada de novembre 1986, lequel prévoyait la fermeture ou la privatisation des 5 221 bureaux de poste ruraux du Canada?

Comme c'est effectivement son gouvernement qui a approuvé ce plan d'entreprise, pourquoi le gouvernement aurait-il le droit d'imposer sa volonté en fermant tous les bureaux de poste au Canada? Et qu'y a-t-il de mal à vouloir les garder? De toute évidence, s'il s'agit d'ingérence politique dans un cas, il en va de même dans l'autre cas et, si une façon d'agir est parfaitement acceptable, l'autre devrait l'être aussi. C'est la première question à laquelle je voudrais que le ministre réponde.

Deuxièmement, il affirme que Postes Canada était auparavant déficitaire et que les Canadiens ont supporté ce déficit. Je suis d'accord. Il dit que la société tire 80 p. 100 de ses recettes des entreprises. Le ministre croit-il que ces 80 p. 100 représentent une perte? Il a déclaré que les Canadiens soutiendraient les entreprises. Ne convient-il pas avec moi que sa documentation révèle le contraire, à savoir que le courrier publicitaire sans intérêt constitue la plus importante source de profits? En fait, cela produit énormément de recettes et de bénéfices pour Postes Canada, comme en témoigne le dernier rapport annuel de cette société.

Puisque le ministre sait probablement qu'il en est ainsi, je me demande pourquoi il a prétendu que les citoyens canadiens appuyaient les entreprises en voulant maintenir un service postal public.

Deuxièmement, je crois avoir prouvé que le ministre avait tort de dire que Postes Canada soutenait les entreprises lorsqu'elle perdait de l'argent et que le public subventionnait donc les entreprises. De toute façon, s'il a raison, ne serait-il pas juste de dire, inversement, que les entreprises subventionnent tous les autres lorsque la Société des postes est rentable? Et s'il en est ainsi, pourquoi veut-il la vendre maintenant?

M. Andre: Monsieur le Président, je ne veux pas critiquer l'anglais du député. Son anglais est excellent, étant donné que sa première langue est le français. Je faisais remarquer qu'à l'instar de beaucoup d'autres Canadiens, sous l'influence des États-Unis, on laisse tomber les adverbes. Comme Nancy White l'a dit lors d'une de ses émissions à la radio, l'adverbe disparaîtra-t-il graduellement ou très vite? C'est tout ce que je voulais dire.

La prétendue politique de fermeture des bureaux de poste ruraux est farfelue. Aux termes de la Loi sur la gestion des finances publiques, toutes les sociétés doivent actuellement produire un plan d'entreprise.

Une voix: La Loi sur les corporations de la Couronne.

M. Andre: Oui, la Loi sur les corporations de la Couronne. De toute façon, elles doivent soumettre un plan d'entreprise contenant entre autres leurs prévisions en matière d'expansion et de croissance pour les prochaines années et la façon dont elles entendent s'y prendre pour y parvenir. Tout cela est prévu dans la loi. Il ne s'agit pas de directives détaillées provenant du gouvernement, mais bien d'un document que diffuse la direction de la Société pour informer le gouvernement, la Chambre, le pays, enfin tout le monde, de ce qu'elle a l'intention de faire.

Dans son plan d'entreprise, la Société signalait sa politique en ce qui concerne les opérations rurales, et comme le député le sait, la politique actuelle est la suivante: quand l'occasion se présente de façon naturelle, aucun employé n'a à être licencié ou mis à pied. . .

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. Andre: J'ai bien entendu le député qui a donné, au cours de son intervention, sa version des faits en ce qui concerne Dalkeith, du «pot-de-vin» qui aurait été versé, selon ses dires. De toute façon, la politique est très claire. Lorsque. . .

M. Boudria: Je n'ai accusé personne d'avoir commis un crime.

M. Andre: Voyons, j'ai simplement écouté le discours du député, je n'ai pas dit qu'il avait commis un crime.

M. Boudria: J'invoque le Règlement. Monsieur le Président, je n'ai accusé personne d'avoir commis un crime. L'offre d'un pot-de-vin constitue un crime aux termes du Code criminel. . .

M. Andre: Monsieur le Président, je me demande si on me laissera parler. Il semble que le député ne peut s'empêcher. . .

M. Boudria: Il n'a pas retiré ses paroles.

M. Andre: Le revoilà qui m'interrompt! Il ne me laisse pas placer une phrase, il faut qu'il m'interrompe encore une fois! Va-t-il me laisser parler? Moi, je l'ai bien écouté sans l'interrompre. Aurait-il l'obligeance de me laisser continuer?

Je ne l'ai pas accusé d'avoir fait quoi que ce soit d'illégal, au nom du ciel. Ce que j'ai dit, il le sait, c'est que la politique de la Société des postes pour ce qui concerne...

M. Boudria: Ce n'est pas ce qu'il a dit!

M. Andre: Monsieur le Président, cela me donne l'envie de proposer un changement au Règlement qui oblige un député à se mettre un bâillon littéralement une fois qu'il est intervenu, pour que les autres puissent parler sans se faire interrompre.

M. Gauthier: Attention, il faudra que vous le fassiez aussi!

M. Andre: Je ne chahute pas et je n'interromps pas. Le député le sait.

M. Gauthier: Ah non, jamais!

M. Andre: Bon, le revoilà qui m'interrompt! Et maintenant le tour des néo-démocrates! Tout le monde s'en prend à moi, monsieur le Président!

Le président suppléant (M. Paproski): Je serais reconnaissant aux députés de ne pas s'en prendre au ministre, de grâce.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: J'ai dit, le député aurait dû se la boucler et écouter, j'ai dit que je ne l'accuse pas d'avoir commis quoi que ce soit de criminel. C'est ce que j'ai dit avant que. . .

Une voix: Allons, Harvie!

M. Andre: Oh ça va! Quand on est parmi la meute, on se conduit en conséquence, non?

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): J'accorde la parole au député pour un très bref rappel au Règlement, mais je pense que le ministre tiendra sans doute à retirer cette dernière observation. Le député de Glengarry—Prescott—Russell.

M. Boudria: Monsieur le Président, si vous voulez bien vérifier sur les «bleus», le ministre a dit que j'avais accusé quelqu'un d'avoir commis un acte criminel. Il a laissé entendre non pas que je l'avais moi-même commis, mais que j'avais accusé quelqu'un d'autre de l'avoir commis. Je n'ai pas déclaré cela, et je pense que le ministre doit retirer tout ce qu'il a pu déclarer au sujet de ce que j'aurais dit à propos de quelqu'un qui aurait commis un acte criminel.

• (1240)

Le président suppléant (M. Paproski): Nous allons vérifier sur les «bleus» et nous verrons ensuite, au besoin, à rectifier ce qui doit l'être le cas échéant.

M. Andre: Selon lui, j'ai dit qu'il a déclaré que quelqu'un aurait peut-être commis un crime, un acte criminel. Il dit que je devrais retirer mes paroles.

Je voudrais quelque chose en retour. Que le député s'engage à garder le silence, à ne pas m'interrompre et à me permettre de terminer mes observations et je retirerai les propos qu'il me prête à tort.

M. Boudria: Sans condition.

M. Andre: Sans condition.

Monsieur le Président, permettez-moi de passer au coeur de ses questions, auxquelles il voulait une réponse, sauf erreur.

La politique de fermeture de bureaux de poste ruraux ne vise pas à congédier ou à renvoyer qui que ce soit, mais à envisager d'ouvrir des comptoirs postaux lorsque l'occasion se présente. Lorsque cela se produit dans des localités de taille suffisante, ou en raison de la nature de l'entreprise et ainsi de suite, on ne fait que remplacer le maître de poste. Le fait est que les changements apportés à un bureau de poste rural sont très bien accueillis par les personnes touchées.

En ce qui concerne le courrier publicitaire, le député a tort de laisser entendre que ce service rapporte énormément, car c'est un domaine où la concurrence est très vive. La chaîne Southam, et une autre dont j'ai oublié le nom des propriétaires, se chargent également de distribuer du courrier publicitaire à domicile. Si le député examine le rapport annuel, comme il prétend l'avoir fait, il constatera que cette activité rapporte de moins en moins et qu'elle n'avait jamais atteint un pourcentage élevé de toute façon. Les recettes proviennent principalement du courrier de première classe, de même que de l'expédition des comptes—clients des banques, entreprises et autres organismes. C'est la principale source de recettes de la Société des postes.

Je le répète: «Le fait d'accorder des subventions ou d'accumuler des déficits revient à demander aux contribuables du Canada de subventionner ces entreprises.» À mon avis, ce n'est pas une bonne politique économique ou sociale. C'est pourquoi nous insistons. . .

M. le Président: La période des questions et des observations est maintenant terminée.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat d'aujourd'hui.

Ce débat porte sur le rapport présenté à la Chambre par le Comité permanent de la consommation et des corporations qui a étudié l'état du système postal canadien. Le comité a fait quelques recommandations, mais il serait juste de dire que nous, du Nouveau Parti démocratique, nous dissocions à toutes fins utiles de toutes ces recommandations.

Je précise que mon collègue, Len Taylor, de la circonscription de The Battlefords—Meadow Lake a présenté un rapport minoritaire. Il est intitulé *Rapport du Nouveau Parti démocratique sur l'avenir de notre service postal national*. C'est l'un des meilleurs rapports sur le traitement infligé à notre service postal qu'il m'ait été donné de lire. Je crois que ceux et celles qui veulent des exemplaires de cet excellent rapport peuvent simplement s'adresser au député de The Battlefords—Meadow Lake.

J'ai lu beaucoup de rapports sur les postes et la plupart ne sont que du verbiage. Leurs auteurs essaient de justifier le démantèlement du système postal canadien. Mais le rapport dont je parle tranche sur les autres et examine le système postal jusque dans ses moindres détails. Encore une fois, je félicite le député de The Battlefords—Meadow Lake, parlementaire au service de tous les Canadiens, pour le travail admirable, il n'y a pas d'autre mot, que représente ce rapport qui décrit avec une extrême précision le système postal canadien.

Plus important encore, le député a mis en lumière les problèmes de ce système. Je pourrais parler longuement de ce rapport qui contient 34 recommandations propres à faire de notre service postal l'un des meilleurs au monde et de le conserver dans son intégralité partout au Canada, mais je ne le ferai pas parce qu'on n'a qu'à le lire.

J'ai écouté avec intérêt le ministre responsable de la Société des postes et il a confirmé que la fermeture de 5 221 bureaux de poste ruraux représente le genre d'appui que son gouvernement accorde à cette société d'État. Une telle attitude ne peut être qualifiée que d'anti-rurale. Il s'agit là du démantèlement d'une infrastructure capitale dans le Canada rural.

Cela fait partie d'un programme permanent du gouvernement fédéral pour retirer tout appui à ceux qui vivent dans de petites collectivités et dans les régions rurales du Canada.

Les conservateurs soutiennent, comme l'a souligné le ministre, que la Société des postes doit réaliser des profits et qu'elle doit être administrée comme des entreprises telles General Motors ou la Banque royale du Canada. J'ignore pourquoi il faut que les choses soient ainsi. Nous voulons un système postal efficace, mais faut-il vraiment qu'il soit administré comme une entreprise privée?

Nous n'administrons pas nos Forces armées comme une entreprise et nous n'attendons pas de la marine qu'elle génère des profits. Nous ne demandons pas à la Gendarmerie royale du Canada de faire des profits. Nous ne nous attendons pas à ce que nos hôpitaux fassent des profits, pas plus que nos établissements de soins prolongés ou nos universités, nos collèges et nos autres écoles. Nous n'attendons pas de profits de l'armée ou des services ambulanciers. Nombreux sont les domaines où les contribuables canadiens s'attendent à des services.

Voulant être protégés, nous payons des impôts afin d'avoir une des meilleures forces policières au monde, la Gendarmerie royale du Canada. Nous payons des impôts et nous avons un bon régime de soins médicaux d'un bout à l'autre du Canada. Non seulement le contribuable paie-t-il des impôts mais, il paie pour le service postal parce qu'on y exige, dans une certaine mesure, des frais d'utilisation.

Quand j'ai été élu pour la première fois, un timbre de 17c. suffisait pour expédier une lettre n'importe où au pays. Aujourd'hui, à peine quelques années plus tard, je paye 39c. pour mettre une lettre à la poste. C'est une augmentation considérable. La même chose est vraie des colis expédiés par la poste.

Postes Canada, avec l'appui du gouvernement fédéral, a empêché la société d'offrir d'autres services afin d'augmenter ses recettes. Il suffit d'examiner les postes dans d'autres pays pour constater qu'elles sont actives dans beaucoup d'autres domaines, y compris les services bancaires courants offerts aux gens des petites localités. Elles offrent des services de messagerie et de vente au détail. Autrement dit, Postes Canada pourrait offrir toute une gamme de services pour accroître ses recettes, mais tout cela lui a été interdit.

À mon sens, le gouvernement a tellement entravé la bonne marche du service postal qu'il est maintenant en train de le faire disparaître. Monsieur le Président, les

Canadiens qui sont les plus durement touchés sont ceux qui vivent dans les régions rurales et les petites localités.

Voici un exemple d'une situation dont j'ai été témoin à Westwold, dans ma circonscription de la Colombie-Britannique. Monsieur le Président, permettez-moi de vous décrire Westwold, car je sais que vous connaissez bien la Colombie-Britannique et je ne serais pas étonné que soyez déjà allé dans cette petite localité. Elle a été fondée dans les années 1880, à l'époque où les premiers éleveurs américains, attirés par la ruée vers l'or, sont venus en Colombie-Britannique avec leurs troupeaux. Ils ont trouvé cette immense région appelée Grand Prairie, un endroit de choix pour faire paître le bétail l'hiver. C'était un pâturage naturel pendant la saison hivernale.

Le secteur agricole existait déjà dans les années 1880 et cette localité n'a pas cessé de prospérer depuis. Aujourd'hui, quand on traverse Westwold, dont vous vous souvenez sans doute à cause de vos nombreux déplacements en Colombie-Britannique, on trouve une localité prospère, des fermes bien tenues et quelques ranchs et exploitations agricoles qui existent depuis des générations. Au demeurant, je connais des familles agricoles où trois générations sont représentées. On y trouve l'arrière grand-père, le grand-père, le père et ses jeunes enfants. Cela fait quatre générations. C'est plutôt exceptionnel.

Cette localité est l'une des plus vieilles de l'ouest du Canada. Elle a un bureau de poste depuis 100 ans et dans l'ouest du Canada, c'est une longue période pour une petite localité rurale. C'est une localité très vivante et très active. Et ses habitants en sont très fiers, fiers de leur patrimoine et de ce qu'ils ont accompli dans le domaine agricole, dans l'élevage et dans d'autres entreprises, surtout dans le domaine forestier.

Voilà donc une localité qui a une histoire relativement longue selon des critères canadiens. Une localité florissante qui fait la fierté de ses habitants, car ceux-ci sont fiers de leurs réalisations. Ce sont de braves gens durs à la tâche. Ils ne ménagent pas leurs efforts pour réussir dans la vie et faire vivre leur famille et, à ce titre, on peut dire qu'ils sont un modèle pour notre pays. Le bureau de poste fait partie de l'âme et du coeur de cette localité.

• (1250)

C'est là que les gens participent à la vie de la localité et où, à une certaine heure tous les jours, ils se rendent pour échanger des idées et des avis et pour s'occuper de leur courrier. Depuis plus d'un siècle, c'est autour du bureau de poste que la collectivité concentre régulièrement le gros de ses activités.

Le maître de poste a dû démissionner il y a quelques jours. Ce fut un triste jour pour toute la collectivité, car il s'acquittait d'autres tâches que celles simplement de trier et de remettre le courrier aux gens de la localité. Il surveillait les allées et venues des gens âgés et lorqu'il constatait que l'un d'entre eux manquait à l'appel pendant deux ou trois jours, il priait quelqu'un d'aller prendre de ses nouvelles, quand il ne demandait pas à un agent de la GRC d'aller s'assurer que tout allait bien. Souvent ce n'était pas le cas. Ce service est l'âme de la localité.

Dans les heures qui ont suivi la démission du maître de poste, des fonctionnaires de Postes Canada ont effectué en quelque sorte une descente et ont décidé de profiter de l'occasion pour éliminer le bureau de poste. C'était presque sinistre. Les gens de la localité en ont subi tout un choc. Ils n'arrivaient pas à se faire à l'idée qu'il y avait quelque part des fonctionnaires aux aguets qui attendaient pour se manifester qu'un maître de poste décède ou soit contraint de démissionner, par exemple pour des raisons de famille.

Les bureaucrates arrivent et distribuent des avis aux membres de toute la localité: «Nous sommes là pour vous apprendre une merveilleuse nouvelle. Nous allons fermer le bureau de poste.» Les gens ne pouvaient pas en croire leurs oreilles, même s'ils savaient que la même chose s'était produite ailleurs.

Mon collègue le député de The Battlefords—Meadow Lake a soulevé cette question à la Chambre en maintes occasions. Dans les provinces de l'Atlantique, dans celles des Prairies, en Ontario, au Québec, et dans le nord du Canada, des bureaux de poste ferment définitivement leurs portes presque chaque semaine. Des centaines de bureaux de poste ont ainsi fermé leurs portes. Tant que leur propre bureau de poste demeure ouvert, les gens ne s'en soucient guère. Ils ne peuvent croire que le gouvernement du Canada oserait fermer le bureau de poste qui dessert leur localité depuis plus d'un siècle. C'est pourtant ce qu'il fait. C'est Postes Canada qui est chargée de cette sale besogne, avec l'appui du gouvernement fédéral. Si celui-ci n'encourageait pas cette initiative, il ferait connaître son opposition.

Les gens de cette localité rurale vivent surtout de l'élevage et de l'exploitation de la forêt et ils n'ont plus de magasin de détail à cause de désastreux incendies survenus ces derniers mois. En effet, ils n'ont plus ni poste d'essence ni magasin général. Ils n'ont plus de local qui puisse accueillir un comptoir postal. Étant donné que Postes Canada n'accepte pas d'installer un comptoir pos-

tal dans un poste d'essence, une boutique ou un restaurant, les gens n'y ont pas accès.

Cette localité a eu son bureau de poste pendant des décennies, mais elle n'en aura plus, à cause de cette politique. Les fonctionnaires de Postes Canada invitent les gens de la localité à se réjouir, car ils vont leur installer des boîtes où chacun pourra aller chercher son courrier. Cela n'est guère de nature à réconforter ces gens-là qui ont eu leur propre bureau de poste pendant près de 120 ans. C'est une décision ignoble, méprisable et anti-canadienne que le gouvernement a prise, comme s'il voulait s'attaquer aux régions rurales et les détruire. Dans les villes, il y a toujours un endroit où installer un comptoir.

Mon honorable vis-à-vis murmure en hochant la tête. Je l'entends d'ici.

Les gens qui habitent les localités rurales n'ont pas toujours le choix; ils n'ont pas toujours de commerce où installer un comptoir postal. Dans la localité qui nous intéresse, un bureau de poste est hors de question. Ou bien il y a le bureau actuel, ou bien il n'y en a pas.

Les députés d'en face tiennent-ils vraiment à dire qu'ils représentent un gouvernement qui cherche à priver la localité de Westwold, en Colombie-Britannique, de son bureau de poste? Les députés conservateurs font oui de la tête, indiquant que c'est là leur politique. C'est ce à quoi nos vis-à-vis souscrivent. Nous, du Nouveau Parti démocratique, ne partageons par leur avis. Selon nous, les contribuables canadiens, les gens qui travaillent dur et paient des impôts, achètent des timbres et assument toutes les dépenses nécessaires, méritent de pouvoir compter sur un petit bureau de poste.

Monsieur le président, vous devriez voir ce bureau de poste. Ce n'est certes pas un beau bureau de poste avec de grandes colonnes. C'est une petite boîte. C'est un tout petit local plein de boîtes. On y est extrêmement à l'étroit et le maître de poste y travaille dans des conditions difficiles. Il s'agit d'un bureau fort modeste, très humble. Pourtant, le gouvernement affirme que les intéressés ne peuvent même pas avoir ce petit bureau de poste. C'est une honte. C'est anti-canadien.

Mme Mitchell: Exactement.

M. Riis: Ce n'est pas ainsi que notre nation s'est forgée.

Dans les faits, le gouvernement affirme qu'il n'a pas confiance dans Westwold, en Colombie-Britannique.

Nous ne reconnaissons pas la tâche qu'ont accomplie les gens qui vivent à cet endroit depuis les années 1880 et qui ont bâti la localité en question. Le gouvernement va tout simplement supprimer la seule institution fédérale qu'étaye cette localité.

Eh bien, monsieur le Président, c'est un peu comme si on nous crevait le coeur, on nous arrachait un organe vital.

Une voix: Les intéressés veulent des services postaux!

M. Riis: Écoutez; il ne peut comprendre très bien ce que je dis, monsieur le Président. Il y a une chèvre ou je ne sais quoi dans ce coin-là qui bêle et qui affirme que les intéressés veulent des services postaux. Je suis en train de vous dire qu'ils ne peuvent compter sur ces services, car il n'y a pas de solution autre qu'un bureau de poste. Je sais que c'est là une notion difficile à saisir pour mon collègue conservateur d'en face, et je le comprends. Cependant, je la lui expliquerai plus tard—en fait, je le ferai par écrit, si cela peut lui faciliter la tâche.

Quelque chose de sinistre se passe au Canada à l'heure actuelle. Lorsque je lis dans le rapport que le gouvernement entend fermer plus de 5 220 bureaux de poste ruraux, je me demande de quel type de gouvernement il s'agit. Quel genre de gouvernement fermerait tous les bureaux de poste ruraux du Canada, s'il avait le moindre respect pour les gens qui ont bâti notre pays?

Il ne faut pas oublier qu'en général, ce sont les gens des régions rurales qui l'ont fait. Nous avons eu une économie rurale pendant des années. Ce sont les intéressés qui luttent pour survivre. Ce sont eux qui travaillent 18 heures par jour, même à l'heure actuelle. Ce sont encore eux qui sont durement touchés par les taux d'intérêt élevés et le spectre d'une TPS, ainsi que la disparition de tout un éventail de services. On assène maintenant le coup fatal à cette localité. On fiche le dernier pieu dans le coeur des habitants de Westwold, en Colombie-Britannique, en leur disant qu'on va supprimer leur bureau de poste.

Monsieur le Président, c'est une mesure méprisable qui est le fait d'un gouvernement impitoyable et arrogant. Il n'y a pas d'autres mots pour le décrire. Je n'aime pas les employer parce que je sais que les députés d'en face ne sont pas ainsi. Pris individuellement, ce sont des gens charmants, mais en groupe ils ne sont plus les mêmes. Leur esprit se ferme, ou ils perdent leur sens de la logique et du raisonnement. Je frémis lorqu'un groupe de conservateurs se réunit parce que c'est le genre d'idée brillante qu'ils proposent, démanteler le système postal rural.

Ce rapport prévoit que le gouvernement va supprimer l'appui accordé à plusieurs publications canadiennes. Autrement dit, un des moyens dont dispose le gouvernement fédéral pour créer une identité canadienne est de favoriser et d'appuyer des publications canadiennes, comme *B.C Beef*, qui est un moyen de communication très important pour l'élevage des bovins en Colombie-Britannique. Nous nous sommes battus pour obtenir une subvention postale, pour qu'on puisse vraiment faire circuler cette publication. Les propriétaires de grandes fermes d'élevage et les éleveurs de bétail la lisent régu-

lièrement et apprennent ce qui se passe dans ce secteur. Ils sont tenus au courant des dernières nouvelles, éduqués et informés des dernières machines et techniques pertinentes.

Cela ne va probablement pas pouvoir continuer maintenant puisque le gouvernement a annoncé qu'il n'a plus les moyens d'appuyer des publications canadiennes comme celle-ci, ni d'encourager le développement d'une culture canadienne et l'établissemnt de moyens de communication. Des publications comme *B. C. Beef* vont probablement disparaître à cause de cette initiative du gouvernement qui veut tout rentabiliser.

Quand le gouvernement annoncera qu'il a décidé de tout changer et qu'on va rentabiliser nos forces armées, alors je comprendrai. Mais je vois que le temps qui m'est alloué est presque terminé, je voudrais donc proposer un amendement à la motion d'approbation. Je propose:

Que le second rapport ne soit pas approuvé tout de suite et qu'il soit renvoyé de nouveau au Comité permanent de la consommation et des corporations avec des instructions précisant que ses membres ont le pouvoir de le modifier de manière à recommander que la Société canadienne des postes demeure une société d'État et qu'une commission soit créée afin d'en surveiller le fonctionnement.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

HOMMAGE À JEAN FONTAINE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je tiens à rendre hommage aujourd'hui à Jean Fontaine qui, pour son roman intitulé: «Les lièvres de Saint-Giron» s'est vu décerner le Prix Robert-Cliche par la Corporation du Salon du livre de Québec le 24 avril dernier, à l'unanimité des membres du jury, dans le cadre du Festival national du livre.

En plus d'être romancier, Jean Fontaine est également caméraman à l'emploi de Radio-Québec à Val d'Or. J'aimerais aussi rappeler qu'il est né à Rouyn-Noranda en 1958.

Article 31 du Règlement

Son livre qu'il qualifie lui-même avec humour de «roman d'aventure allégorique» a connu un parcours inusité. Présenté à divers éditeurs, dont les Éditions Quinze, il y sera refusé pour y être par la suite publié. Son roman a fait l'objet également d'un scénario de long métrage, en 1981, puis d'une maîtrise en études littéraires à l'UQAM, en 1983, à titre de mémoire de création.

Monsieur le Président, félicitations à ce lauréat du 12e Prix Robert-Cliche de la relève du roman québécois et tous mes voeux de succès pour ses projets en cours.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, l'industrie agro-alimentaire de l'Ontario est en butte à des attaques pendant que le gouvernement se tourne les pouces.

On a confirmé qu'un grande raffinerie d'huile végétale dont le siège est à Toronto a acheté à l'Espagne 10 millions de livres d'huile de soja subventionnée. L'Espagne importe le soja du Brésil et des États-Unis, elle le broie, puis en exporte l'huile à un tarif subventionné pour protéger son industrie de l'huile d'olive.

Par contre, le gouvernement canadien refuse de protéger les producteurs de soja, en permettant le dumping au Canada d'huile subventionnée injustement. Il y a plus de deux semaines, cette pratique a été signalée au gouvernement canadien par le critique des céréales et oléagineux et par les producteurs de soja de l'Ontario, et cette question a été soulevée à la Chambre le plus rapidement possible, mais les ministres n'ont pas réagi.

Dans ma circonscription, comme dans celles de tout l'Ontario, cette pratique aura des effets catastrophiques sur l'industrie agro-alimentaire. Si on n'y met pas le holà, l'industrie ontarienne subira des pertes de l'ordre de 8,5 millions de dollars.

Je demande instamment au gouvernement d'agir immédiatement, soit en établissant un tarif compensateur ou en prenant d'autres mesures anti-dumping à sa disposition pour protéger cette importante industrie canadienne.

* * *

LE FESTIVAL NATIONAL DU LIVRE

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, le Conseil des arts du Canada présente cette semaine le Festival national du livre de 1990. Pour la douzième année consécutive, on célèbre les auteurs ca-

nadiens et leurs oeuvres. Plus de 500 auteurs canadiens participent à des projets mis sur pied dans 442 villes et localités, partout au Canada.

Le festival de cette année invite le public à se lancer dans l'aventure de la lecture. Les activités prévues sont aussi diversifiées que l'est la population du pays. Le programme nous offre des lectures publiques de prose, de poésie et de théâtre, des ateliers d'écriture et de production de livres instantanés ainsi que de nombreux festivals mettant en vedette des films réalisés à partir d'ouvrages canadiens.

J'invite tous les Canadiens à participer aux activités de cette année, à prendre le temps de lire des histoires à leurs enfants et à aider les gens qui ont de la difficulté à lire. La capacité de lire est une chance que nous ne devrions pas tenir pour acquise.

* * *

LES BANQUES

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a donné hier au géant américain American Express le droit de s'établir comme banque au Canada et de s'adonner en fin de compte à des activités que nos lois interdisent aux banques canadiennes.

Le gouvernement conservateur a en outre donné à la société American Express un statut de banque à laquelle elle n'a même pas droit aux États-Unis, car les activités auxquelles elle s'adonne ne sont pas considérées comme convenables pour une banque dans ce pays-là non plus.

Même si le gouvernement fait apporter les modifications nécessaires à la réglementation financière, la longueur d'avance qu'il a donnée à cette société américaine est déraisonnable. Est-ce que cette braderie des intérêts canadiens est le prix que le gouvernement est prêt à payer pour l'appui que l'American Express lui a donné dans sa croisade pour le libre-échange?

Je trouve consternant que le gouvernement ait décidé de faire fi des lois et des intérêts du Canada.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, dans le monde d'aujourd'hui, qui fait une si grande place à la haute technologie, le gouvernement se doit, de concert avec les particuliers et les industries, de repenser son engagement en matière de R-D.

Le gouvernement actuel a mis en oeuvre une foule de réformes économiques pour garantir la compétitivité des produits canadiens sur le marché international. Cette initiative est non seulement importante, mais indispensable. Il ne faut toutefois pas s'arrêter en si bon chemin.

Pour garantir la prospérité aux générations à venir, nous devons inciter non seulement les pouvoirs publics, mais encore les industries et les universités à consacrer plus de ressources à la R-D.

Le gouvernement a donc établi le programme des centres d'excellence, qui fait la promotion de l'excellence en sciences et fait appel à la coopération entre les gouvernements, les industries et les universités.

Ce programme innovateur encourage la recherche se rapportant à la compétitivité du Canada, pour faire de celui-ci un protagoniste de premier ordre sur le marché international. Nous pouvons soutenir la concurrence.

* * *

LES ÉLECTIONS CROATES

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, en fin de semaine, les députés ont eu l'honneur d'être invités à observer les premières élections démocratiques à avoir lieu en République de Croatie depuis plus de quarante ans. Les résultats sont la copie de ceux des élections qui ont eu lieu le mois dernier dans la République de Slovénie voisine, car il y a eu clairement répudiation du parti communiste et de tout ce qu'il représente.

Quel réconfort d'observer cet événement des plus intense et de voir le zèle et l'enthousiasme que ce moment unique a suscités. Les Croates prennent leur devoir démocratique très au sérieux et le rejet du joug du parti communiste après une longue répression fut l'expression honnête d'un peuple qui a beaucoup souffert.

En regardant se dérouler le processus politique, mes collègues et moi étions conscients qu'il avait une portée historique et qu'une fois le mouvement démocratique engagé, il serait difficile d'endiguer le mouvement de réforme.

J'espère que tous les députés se joignent à moi pour féliciter le peuple croate et saluer en lui le plus nouveau membre de la famille démocratique internationale.

LA BASE DE SUMMERSIDE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui, le 26 avril, le premier anniversaire de la fuite budgétaire la plus tristement célèbre de l'histoire du Canada. Les gens de l'Île-du-Prince-Édouard se rappellent surtout qu'on annonçait dans ce budget la fermeture de la BFC Summerside.

Ce fut tout un choc pour la ville de Summerside, la circonscription d'Egmont et la province de l'Île-du-Prince-Édouard. Le deuxième employeur de l'île allait fermer ses portes; 2 600 emplois et une masse salariale de 50 millions de dollars allaient disparaître.

Les gens de Summerside et des environs ont uni leurs forces pour lutter contre la fermeture et pour assurer la survie de leur ville. Le groupe des amis de la BFC Summerside a été mis sur pied. On a organisé une manifestation de la Fête des mères et une caravane de l'espoir. Un groupe de travail fédéral-provincial a été établi. On a promis une présence fédérale comparable. On a engagé une société d'experts-conseils du secteur privé, mais son rapport est encore classé très secret. Nous attendons toujours l'annonce.

Les travailleurs civils se trouvent dans une situation des plus critiques. Certains doivent quitter leur foyer. D'autres sont mis à pied et confrontés au chômage dans une région défavorisée.

La solution saute aux yeux. Laissez l'escadron de recherches et de sauvetage 413 là où il est. Summerside est l'emplacement idéal. Cette mesure assurerait une présence militaire dans l'Île-du-Prince-Édouard, sauverait des vies et ferait économiser de l'argent au gouvernement.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DU BÉNÉVOLAT

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, c'est la semaine nationale de l'action bénévole. C'est l'occasion pour tous les Canadiens et Canadiennes de rendre hommage à ces nombreux citoyens qui travaillent au mieux-être de leur communauté.

En tant qu'individu ou au sein d'un groupe, quelque 13 millions de personnes ont intégré le bénévolat à leur mode de vie. Sans eux, beaucoup de programmes et d'organismes ne pourraient plus exister. Plusieurs de ces importantes organisations se sont donné pour mandat de corriger les inégalités et les injustices dans la société.

Par l'action bénévole, tous les Canadiens et Canadiennes ont la possibilité de jouer un rôle actif dans la vie de leur communauté. Grâce à la liberté d'engagement qu'il représente, le bénévolat s'ancre profondément dans les principes de démocratie sur lesquels le Canada a été fondé. En fait, l'engagement personnel actif est considéré comme un droit fondamental de l'être humain.

Sans l'apport de ses bénévoles, le Canada ne serait pas le pays que l'on connaît. La générosité de ces citoyens est donc un élément important de l'identité nationale.

Aujourd'hui, je vous invite à vous joindre à moi pour féliciter tous les bénévoles et les remercier de la précieuse contribution qu'ils apportent à notre société.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, le lundi 23 avril, la Chambre a adopté ma motion d'initiative parlementaire visant à demander au gouvernement de rétablir la financement consenti au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

Le gouvernement avait prévu de ne plus subventionner du tout le Centre à partir de l'an prochain. Il y a néanmoins des députés conservateurs qui ont voté en faveur du rétablissement du financement du Centre, marquant ainsi clairement leur désapprobation à l'égard des projets de privatisation de leur gouvernement.

Cela fait dix ans que le CCHST offre gratuitement aux Canadiens des renseignements impartiaux sur des questions liées à la santé et à la sécurité au travail. S'il était privatisé, il devrait alors concentrer le gros de ses efforts sur la vente de produits plutôt que sur la prestation de services d'importance vitale.

Dans la lettre ouverte que je lui ai adressée hier, je fais observer au ministre du Travail que, ma motion bénéficiant de l'appui de membres de tous les partis, il était temps de rétablir intégralement le financement du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

Maintenant que la Chambre s'est prononcée, les travailleurs canadiens attendent impatiemment la réponse du ministre.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. Gilbert Chartrand (Verdun—Saint-Paul): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a reconnu que dans la zone urbaine de Montréal, il y avait des concentrations de la population active qui éprouvent de sérieuses difficultés économiques. Le secteur du sud-ouest de l'île de Montréal est représenté par un comité de bénévoles qui se sont regroupés pour convier les trois ordres de gouvernement, soit le municipal, le provincial et le fédéral, à un partenariat afin de coordonner la prestation de leurs différents programmes économiques.

Dans ce contexte, le ministre d'État à l'Emploi, l'honorable Monique Vézina, a annoncé avec le ministre du Travail, l'honorable Jean Corbeil, le 9 avril dernier, l'octroi de 1.2 million de dollars pour l'année en cours à titre d'appui financier au Comité d'harmonisation de la ville de Montréal et aux Corporations de développement économique et communautaire (CDEC).

La philosophie de partenariat auquel nous conviait le forum sur l'emploi a été épousée par la participation d'Emploi et Immigration au plan d'action de Montréal visant le développement économique des quartiers.

Dans cette foulée, le Comité de développement pourra assurer l'adaptation de nos programmes d'emploi et de formation aux besoins spécifiques et urgents de la collectivité.

Monsieur le Président, c'est une semblable utilisation dynamique des fonds de l'assurance-chômage que représente le projet de loi C-21. Le projet de loi C-21 nous permettrait d'en faire davantage pour répondre aux besoins de la main-d'oeuvre. L'annonce récente de la ministre d'État à l'Emploi représente notre volonté et notre capacité d'aider les travailleurs et travailleuses en difficulté à s'en sortir en assurant leur employabilité de façon valorisante et permanente.

* * *

[*Traduction*]

LE DROIT DE LA MER

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le premier ministre se plaît à dire que la solution des problèmes de la planète passe par la collaboration internationale. S'il veut qu'on le prenne au sérieux, il devrait veiller à ce que le Canada tienne l'engagement qu'il a pris en 1982 de ratifier la Convention sur le droit de la mer, ce qu'il n'a pas encore fait parce que le premier ministre ne sait pas faire preuve d'autorité.

La Convention sur le droit de la mer, qui vise à aider l'humanité à gérer les océans, est inapplicable faute d'avoir été ratifiée par un nombre suffisant de pays.

Quand le premier ministre va-t-il se décider à passer des paroles aux actes? S'il veut qu'on le prenne au sérieux en matière d'environnement, le Canada doit ratifier la Convention sur le droit de la mer, mais la volonté politique semble malheureusement faire défaut.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, il nous a été donné de constater toute l'efficacité hier de l'Accord de libre-échange pour le Canada. Nous avons assisté à une autre victoire pour les États-Unis, cette fois dans le dossier des exportations de homard.

Les Canadiens des provinces de l'Atlantique ont entendu dire à maintes reprises que le gouvernement conservateur défendrait les intérêts des pêcheurs de homard. Le ministre du Commerce extérieur a qualifié de pur protectionnisme les mesures prises par les États-Unis contre le homard canadien. Le premier ministre a dit à la Chambre que le gouvernement canadien utiliserait toute son influence auprès du Congrès américain et du gouvernement des États-Unis pour régler ce problème très grave, dans l'intérêt de nos pêcheurs.

L'industrie canadienne du homard perdra jusqu'à 127 millions de dollars au cours des trois prochaines années à cause des mesures prises par les États-Unis.

Il semble que le ministère des Pêches et des Océans a déjà cédé, parce qu'il a fait savoir dans un document d'information que des discussions se poursuivent avec des représentants de l'industrie en vue de mettre en oeuvre les modifications rendues nécessaires par cette décision du gouvernement américain. La décision définitive ne sera pas rendue avant le 15 mai, mais le ministère fédéral des Pêches a déjà avoué l'échec.

Qui le gouvernement défend-il vraiment?

* * *

LES BÉNÉVOLES

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, samedi dernier j'ai eu le plaisir d'assister au neuvième banquet annuel de reconnaissance des bénévoles. Il y avait là quelque 200 personnes représentant plus de 4000 bénévoles des localités d'Abbotsford, Matsqui et

Clearbrook. L'énergie et l'enthousiasme qui remplissaient le bâtiment Ag-Rec du Parc des expositions du centre de la vallée du Fraser étaient extraordinaires.

On a dit que les bénévoles étaient les héros de notre société et je peux vous dire que passer la soirée avec 200 héros procure un immense plaisir.

Le comité des loisirs de Matsqui Abbotsford a remis à trois personnes—Fred Phillips, Frank Bogel et John Whittenberg—des plaques commératives les remerciant de leur dévouement exemplaire. Le dévouement est le propre des bénévoles, le dévouement et le sens de la collectivité. Je suis fier de vivre dans une région aussi bien servie.

Aux milliers de bénévoles qui fournissent leurs services avec abnégation, je dis merci et félicitations.

* * *

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, le 11 avril, le Comité des affaires autochtones, siégeant en séance publique tenue devant témoins, a décidé sans opposition d'inviter M. George Erasmus à assister à ses séances pour interroger les ministres à propos des prévisions de dépenses concernant les populations autochtones. Il y avait à cette séance une minorité de députés gouvernementaux.

Hier le comité s'est réuni à nouveau à huis clos, en séance convoquée à bref délai, pour discuter de ses travaux. Cette fois tous les conservateurs étaient là, mais pas un seul libéral. Cela a permis aux conservateurs d'imposer deux résolutions. La première restreignait la possibilité pour les membres du comité de présenter des motions sans préavis, la seconde annulait l'invitation faite au chef national de l'Assemblée des premières nations à aider le comité à interroger les ministres sur leurs prévisions de dépenses.

Il est temps que les libéraux et les conservateurs se donnent la peine d'assister aux séances du Comité des affaires autochtones. Comment ce comité peut-il conserver sa crédibilité s'il se contredit d'une séance à l'autre, suivant le nombre de députés libéraux ou conservateurs qui trouvent le temps d'être là?

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Hier, l'Association des manufacturiers canadiens a rendu public un rapport dans lequel elle disait que les politiques du gouvernement concernant les taux d'intérêt et le dollar avaient déjà mis le secteur manufacturier en récession et qu'elles pourraient lui causer des dommages permanents.

Le ministre compte-t-il maintenir cette politique des taux d'intérêt élevés et du dollar élevé qui, selon l'Association des manufacturiers canadiens, causera des dommages permanents à leur secteur? Pourquoi veut-il causer des dommages permanents à un secteur qui, de bien des façons, constitue la base de toute l'économie canadienne?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, à trois occasions au cours des derniers jours, j'ai répondu à une série de questions sur le même sujet.

Mme Gaffney: Nous n'avons jamais eu de réponse.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, la députée dit que je n'ai pas donné de réponse. Je crois qu'elle verra dans le hansard que j'ai donné des réponses aussi précises et aussi complètes que possible. Je vais encore une fois donner une réponse très précise et j'encourage la députée à l'écouter attentivement.

Au début de 1989, la croissance du crédit aux entreprises au Canada se situait entre 9 et 10 p. 100. Depuis le début de cette année, elle se situe entre 11 et 11,3 p. 100. Le crédit à la consommation était de 14,5 p. 100 au début de l'année, mais il a baissé quelque peu, les chiffres les plus récents variant entre 11,5 p. 100 et 12,5 p. 100. Cependant, le taux de croissance économique est de 7 p. 100.

Ainsi, qu'il s'agisse des prêts aux entreprises ou des prêts à la consommation, le crédit bancaire croît plus vite que l'économie, et cela fera grimper davantage le taux d'inflation si nous ne prenons pas de mesures pour ralentir la croissance du crédit bancaire. La meilleure façon que nous connaissions de ralentir la croissance du crédit bancaire, c'est d'avoir une politique qui fasse monter les taux d'intérêt. Si le crédit coûte plus cher, cela en ralentira la croissance. Cette politique résoudra le problème de l'inflation, qui est notre principale préoccupation et

qu'un autre gouvernement durant les années 70 n'a pas pris assez au sérieux. C'est ce qui a entraîné la très grave récession que nous avons connue en 1981-1982. Le député se souvient certainement de cette période de récession.

• (1420)

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les Canadiens attendent une réponse aux conclusions et aux préoccupations que l'Association des manufacturiers canadiens exprime dans le rapport qu'il a diffusé hier après-midi. Voici ce que le rapport dit au sujet de l'argument que le ministre tente d'avancer:

> La politique monétaire a comme objectif de permettre la croissance économique tout en veillant à la stabilité relative des prix. Nous croyons que le gouvernement insiste trop sur la stabilité des prix au risque de réduire notre croissance économique et notre compétitivité.

Le ministre écoutera-t-il enfin les conseils de l'Association des manufacturiers canadiens, ou persistera-t-il à appliquer des politiques qui font fuir nos manufacturiers et font perdre des emplois au Canada? S'il persiste, comment peut-il suivre une politique si nuisible à l'économie canadienne?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'écoute les propos du Parti libéral qui se préoccupe de fraîche date du secteur manufacturier de notre pays.

M. Peterson: Des sottises! Nous nous y intéressons depuis longtemps.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Bon, voilà tout à coup que le député de Willowdale se réveille.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre parlait, il me semble, d'une toute nouvelle préoccupation du Parti libéral. Je suis sûr que tous les députés veulent entendre sa réponse.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je vous remercie de me rappeler la question.

On me demandait: Que faites-vous pour le secteur manufacturier du pays? Nous éliminons la taxe sur les ventes des fabricants, ce qui fera diminuer les frais d'exploitation des manufacturiers canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ils seront alors mieux en mesure de soutenir la concurrence sur les marchés internationaux et d'écouler leurs produits sur ces marchés. Que suggère le Parti libéral du Canada? Il nous dit: «Renoncez à la TPS, ramenez la taxe sur les ventes des fabricants.»

Mais il faut choisir. Vous ne pouvez pas, d'une part, chercher à protéger le secteur manufacturier contre les taux d'intérêt élevés et, d'autre part, accroître leurs frais d'exploitation en préservant la taxe sur les ventes des fabricants.

Quand un parti politique se contredit, les Canadiens s'en rendent compte, et c'est exactement ce que fait le Parti libéral du Canada.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la compréhension des Canadiens envers ce gouvernement est démontrée par les sondages.

Une voix: C'est cela.

Une voix: Exactement.

M. Gray (Windsor-Ouest): Il est évident que le gouvernement continuera dans le sous-sol des sondages avec de tels mots.

Monsieur le Président, l'Association des manufacturiers canadiens a dit aussi, et je cite: Le gouvernement, par sa politique monétaire, matraque les fabricants pour résoudre des problèmes inflationnistes dont ils ne sont pas responsables. Alors, pourquoi le ministre refuse-t-il d'écouter les manufacturiers canadiens qui créent tant d'emplois? Et quand le ministre cessera-t-il de les matraquer et de chasser hors du pays des entreprises et des emplois?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme je le disais mardi, je ne trouve aucun réconfort à voir ce qui arrive à certaines compagnies qui ont du mal à faire des affaires de nos jours. Mais je connais l'alternative, et agir autrement équivaudrait à faire augmenter les pressions inflationnistes qui feraient grimper les taux d'intérêt de façon plus soutenue et qui seraient beaucoup plus dommageables au secteur manufacturier canadien que notre politique actuelle.

Pour en avoir la preuve, nous n'avons qu'à remonter dix ans en arrière, à la situation qui avait cours sous le gouvernement libéral qui a fait fi de l'inflation, un gouvernement que mon collègue a soutenu à l'époque. Ce gouvernement a fait gonfler le taux de l'inflation jusqu'à 13 p. 100 en 1981. Ce taux d'inflation a entraîné une

flambée des taux d'intérêt en 1981 et en 1982, et une forte augmentation du chômage. C'est ce que nous cherchons à éviter.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, le ministre doit comprendre que des représentants de tous les secteurs de notre économie demandent que les taux d'intérêt soient abaissés et qu'on laisse le dollar chuter.

Le ministre des Finances écoutera-t-il les entreprises, les syndicats et les consommateurs ou existe-t-il des dispositions dans l'Accord de libre-échange qui exigent que le gouvernement du Canada maintienne la valeur du dollar au-dessus de 80c. US, ce qui lui interdit de réduire les taux d'intérêt?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons déjà entendu ces affirmations fallacieuses à maintes reprises. Si le député comprenait comment les marchés financiers fonctionnent, comment les taux d'intérêt sont fixés, comment le dollar canadien fluctue, il n'aurait jamais posé cette question parce qu'il saurait qu'un tel engagement ne pourrait jamais être respecté.

[*Français*]

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, il est clair que le gouverneur de la Banque du Canada a une obsession avec une inflation à zéro. Maintenant, le gouvernement a appuyé cette obsession. Je veux demander au ministre des Finances aujourd'hui, parce que c'est à lui qu'incombe la responsabilité de la politique monétaire au Canada, s'il est prêt maintenant, face à la demande à travers le pays de tous les secteurs de l'économie, de commencer à voir à ce que les taux d'intérêt au Canada diminuent, et qu'il permette à la valeur du dollar, au Canada, d'être réduit aussi? Le temps est venu d'écouter les Canadiens. Il ne les a pas écoutés pendant la TPS, est-ce qu'il va les écouter maintenant sur ce sujet des taux d'intérêt?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je peux affirmer que notre gouvernement et moi-même, en tant que ministre, avons écouté attentivement les Canadiens; nous avons tenu de vastes consultations sur tous les aspects de la politique économique que nous avons mise en place ces cinq dernières années. C'est un fait, tout le démontre. Ce n'est pas une affirmation gratuite.

Ces derniers mois et ces dernières années, nous avons parlé de divers aspects de l'économie, qu'il s'agisse d'inflation, de politique monétaire ou de politique financière, avec de nombreuses personnes représentant un large éventail de la population. Nous avons été à l'écoute des Canadiens et avons tenu compte de leurs points de vue dans les décisions que nous avons prises.

Le député a parlé d'une obsession. Notre obsession, c'est d'assurer une croissance soutenue pendant une longue période, sans provoquer d'inflation. Nous avons connu une telle croissance dans les années 1980, de 1984 à 1989. Nous traversons en ce moment une période difficile, mais nous sommes déterminés à remettre le pays sur la voie de la croissance soutenue et non inflationniste, et je crois que si nous persévérons comme nous avons commencé, nous y parviendrons dans un proche avenir.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le taux d'escompte de la Banque du Canada a augmenté aujourd'hui pour la vingt et unième fois depuis 1988. Selon l'Association des manufacturiers canadiens, le secteur manufacturier au Canada croule sous ces taux d'intérêt.

Je voudrais citer un autre observateur de l'économie:

> Le taux d'inflation oscille entre 5 et 6 p. 100. Le taux d'intérêt, qui s'élève actuellement à 13 ou 14 p. 100, est tout simplement trop élevé.

Le ministre accepte-t-il ce jugement limpide et agira-t-il pour faire baisser immédiatement ces taux?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, à mon avis, les réponses que j'ai données plus tôt cette semaine et encore aujourd'hui à la Chambre sont très claires.

Nous avons dit très clairement que nous nous préoccupions des pressions inflationnistes, que nous sommes déterminés à alléger. Lorsque ce sera fait, les taux d'intérêt baisseront. C'est très clair. C'est un énoncé clair de la politique du gouvernement.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Bien entendu, monsieur le Président, j'ai cité les paroles de l'honorable Michael Wilson lui-même, quand il était dans l'opposition.

• (1430)

Je demande au ministre si ce qui était vrai dans ce temps-là ne l'est plus aujourd'hui. S'il avait raison de dire que les intérêts à 13 ou 14 p. 100 étaient trop élevés alors que l'inflation était de 5 à 6 p. 100, et si le gouvernement avait tort de maintenir des taux si élevés en décembre

1982, d'après Michael Wilson, pourquoi est-ce acceptable aujourd'hui, maintenant qu'il est ministre des Finances?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'aimerais que le député me montre cette citation. Quoi qu'il en soit, je vais répondre à sa question.

Mes observations en 1981-1982 résumaient le fait que les décisions prises au cours des années 1970 et au début des années 1980 avaient créé les problèmes auxquels nous faisions face dans ce temps-là. Je dis exactement la même chose aujourd'hui. On avait commis des erreurs dans ce temps-là. Mon collègue veut sûrement tirer profit de cette expérience afin d'éviter les problèmes que causent des taux d'intérêt de 20 à 25 p. 100, sans parler du taux de chômage généralisé de 13 p. 100 dont le pays tout entier a souffert par la suite. C'est la difficulté à laquelle nous faisons face et nous ne voulons pas que la situation se répète.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je dois dire que cela m'intrigue. J'aimerais savoir quel Michael Wilson s'est trompé. Était-ce le Michael Wilson de 1982 ou bien le ministre des Finances de 1990?

Je demande au ministre, étant donné que les conditions sont exactement les mêmes que celles qu'il a indiquées en 1982, s'il ne fait pas effectivement une volte-face complète par rapport à la position qu'il a prise dans le passé en ce qui concerne les taux d'intérêt, et s'il ne reconnaît pas qu'il faut dans l'intérêt de notre pays et par souci de cohérence, qu'il baisse maintenant les taux d'intérêt.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je constate que mon collègue ne m'a pas fourni la citation précise et qu'il ne me l'a pas envoyée non plus. Je lui demande à nouveau de me fournir la citation précise et nous en discuterons. Ce que je dirai, c'est que le Mike Wilson de 1981, le Mike Wilson de 1979 quand je suis arrivé à la Chambre, et le Mike Wilson de 1990 sont exactement le même personnage.

* * *

LA SOCIÉTÉ AMERICAN EXPRESS

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Comment le ministre peut-il dire à la Chambre que le gouvernement n'a pas accordé à la société American Express un traitement de faveur alors qu'il a enfreint cinq de ses neuf directives?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai déjà eu maintes fois l'occasion d'expliquer au député, aussi bien à la Chambre qu'au comité, pourquoi cette décision a été prise et pourquoi elle est si bonne.

Cette société, l'une des plus considérables du monde à dispenser des services financiers, est déjà implantée au Canada. Elle exerce présentement ses activités, ainsi qu'elle le faisait hier en dehors de toute surveillance et comme elle le fera demain, tout en suscitant la concurrence. Nous tenions à la rendre conforme aux autres et à lui permettre de leur faire concurrence en conformité de la Loi sur les banques.

Je suis convaincu qu'il s'agit là d'une sage décision, qui ne nous interdira pas pour autant de veiller à ce que des institutions nationales saines et vigoureuses se développent au Canada. Mais nous devons intensifier la concurrence au profit des consommateurs.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, la façon dont le gouvernement a procédé pour accorder un permis bancaire à la société American Express est pour le moins suspecte. Il a tout d'abord violé ses propres directives. Il a fait en sorte que James Robinson, Ross Johnson et David Culver, trois administrateurs de la société American Express, prennent une part active à la dernière campagne électorale en tant que champions du libre-échange. Tout à fait à la dernière minute, le 21 novembre 1988, jour des élections, il a fait adopter subrepticement un décret du conseil. Enfin, le ministre des Finances a manqué à la promesse qu'il avait faite aux Canadiens de leur laisser examiner le nouveau projet de loi concernant les institutions financières avant de délivrer ce permis.

Tant de questions demeurent sans réponse. Le gouvernement pourrait-il accepter qu'une enquête judiciaire indépendante ait lieu afin de faire toute la lumière sur cette entente très spéciale qu'il a conclue avec un ami spécial?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je dois renoncer à tout espoir de jamais convaincre le député qu'il a tort, mais il a tort incontestablement.

Les représentants de la société American Express ont communiqué pour la première fois avec le gouvernement actuel au milieu de l'année 1985. Ils ont commencé à négocier sérieusement en 1986, des années avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Si nous avons accepté de négocier avec eux, c'est que nous tenions à ce qu'ils acceptent de se soumettre à la Loi sur les banques. Nous leur avons demandé de se retirer de certains domaines. Nous avons par ailleurs examiné le précédent que le gouvernement libéral avait créé en accordant une autorisation à la Midland Bank et en accordant à la Deutsch Bank allemande le droit d'entretenir des liens avec la

société Mercedes. Après avoir étudié la chose d'une façon très approfondie, nous en sommes venus à la conclusion que non seulement nous pouvions les accepter, mais que nous devions le faire afin de favoriser une plus grande concurrence parmi nos institutions bancaires.

Il s'agit, je le répète, d'une riche société dont les actions sont cotées à la bourse et réparties entre un grand nombre d'actionnaires, qui nous a fourni toutes les garanties possibles pour que nous lui accordions un permis.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre d'État aux Affaires indiennes et du Nord canadien, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et elle porte sur une question très grave et même tragique.

Le ministre sait peut-être que les fiers habitants mohawks d'Akwesasne dans ma circonscription sont presque des otages dans leur propre collectivité à la suite de querelles entre les autochtones qui sont en faveur des jeux d'argent et ceux qui sont contre, dans la partie américaine de la réserve.

Comme la collectivité est à cheval sur la frontière canado-américaine, le ministre a-t-il communiqué ou va-t-il communiquer avec le secrétaire d'État américain, M. James Baker, pour lui demander son aide immédiate afin que tant Washington qu'Albany interviennent et assument leur responsabilité en cette très importante affaire?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je remercie le député de Glengarry—Prescott—Russell d'avoir posé une question très sérieuse sur une série d'incidents qui ont conduit au très regrettable conflit de lundi et mardi derniers dans la collectivité mohawk d'Akwesasne.

De nombreuses discussions ont eu lieu entre les représentants du gouvernement, tant à l'échelon fédéral que provincial, depuis au moins une journée, en vue de calmer les gens et de rétablir l'ordre dans la réserve d'Akwesasne, notamment la collectivité de Saint-Régis, du côté canadien de la frontière.

Dans ce contexte, des ministres sont intervenus et des contacts ont été établis avec les solliciteurs généraux du Québec et de l'Ontario et d'importantes initiatives internationales ont également été prises.

Ce matin, notre ambassade à Washington a contacté le département d'État américain pour souligner l'inquiétude du gouvernement canadien à l'égard de la violence croissante dans la réserve et exprimer des doutes concernant l'efficacité des mesures policières prises dans la partie américaine de la réserve en vue de maîtriser cette violence. Nos représentants ont précisé que cette question exige la collaboration entière des services de police des deux côtés de la frontière.

Le département d'État a répliqué en assurant au Canada qu'il se rendait compte de la gravité de la situation et qu'il avait établi des contacts avec le bureau du gouverneur de l'État de New York et le bureau des Affaires indiennes, en vue de prendre des mesures. Le département d'État a conclu en indiquant qu'il communiquerait avec notre ambassade dès que possible pour annoncer les mesures particulières qui seraient prises par les services américains de leur côté de la frontière.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Malheureusement, hier, un certain Robert Leu, commandant de la police de l'État de New York, aurait déclaré que ses services n'interviendront pas, car il s'agit d'une question interne.

Je suis persuadé que je parle en mon nom et en celui de mon collègue de Beauharnois—Salaberry lorsque j'affirme que ce type de réaction des autorités américaines est tout à fait inacceptable, alors que la vie de citoyens américains et canadiens est en jeu.

• (1440)

Étant donné que 2 000 personnes sont bloquées à Saint-Régis, que 26 automobiles ont été brûlées, que le centre culturel a été rasé, qu'il y a deux jours, durant la nuit, il y a eu des échanges de coups de feu pendant quatre heures et demie, et que je viens juste d'apprendre aujourd'hui de la bouche du chef de la réserve qu'une personne est portée disparue, le ministre va-t-il s'assurer à nouveau que non seulement les autorités à Washington coopèrent, mais également que nous obtenions des mesures concrètes de la part des autorités d'Albany, surtout pour ce qui est de faire appel à la police de l'État.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis persuadé que le député et tous ses collègues seront heureux d'apprendre que nous avons également pris des mesures du côté canadien. J'ai déjà répondu à la question concernant les instances présentées au département d'État américain et aux autorités de l'État, et nous attendons une réponse de la part des intéressés sous peu.

En outre, j'ai rencontré personnellement le Chef Mike Mitchell, Grand chef du Conseil Mohawk d'Akwesasne,

et les dirigeants des conseils tribaux concernés, à Ottawa. Je me suis entretenu à nouveau aujourd'hui avec le chef Mitchell, au téléphone.

À la suite de notre intervention auprès du Procureur général de l'Ontario, la Police provinciale de l'Ontario a entrepris des patrouilles sur l'Île Cornwall, hier soir. À la suite de cela, on me dit que la soirée n'a été marquée d'aucun incident et qu'à ce moment-ci, l'ordre est rétabli.

J'espère pouvoir vous faire part d'autres renseignements à ce sujet, sitôt que nous en saurons davantage.

* * *

LES CENTRES POUR FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Récemment, à Vancouver, le Meralomas Rugby Club a organisé une soirée «hard rock», ce que certains considèrent comme une fête. On s'y est amusé à reconstituer le massacre de l'École polytechnique de Montréal, et pour ce faire on avait dessiné le plan des lieux et des silhouettes à l'endroit où les jeunes femmes étaient mortes. On a distribué des revolvers jouets à la ronde. On y a aussi présenté un film vidéo montrant un Chinois, les poches bourrées d'argent, qui se promenait dans Vancouver en achetant des propriétés et que l'on finissait par pendre. C'est une chose. . .

M. le Président: Un instant. Comme la députée le sait, je viens de Vancouver et j'ai participé à de nombreux matches de rugby contre ce club, mais ce n'est pas pour ça que j'interviens. Je le fais parce que je ne peux voir quel rapport la question peut avoir avec quoi que ce soit concernant l'administration du gouvernement. J'aimerais que la députée pose sa question très clairement pour que nous puissions voir de quoi il retourne.

Mme Black: Monsieur le Président, le gouvernement a réduit la financement des programmes destinés aux femmes. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je regrette. Je demanderais à la députée de poser sa question.

Mme Black: Le gouvernement rétablira-t-il le financement dont est amputé depuis deux ans le budget des programmes destinés aux femmes et au multiculturalisme, de sorte qu'on puisse fournir l'éducation qui fait très cruellement défaut dans ce domaine au Canada?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Cela dépasse les bornes, monsieur le Président. Le programme dont le financement a été réduit à mon ministère ne finance pas et n'a jamais financé des activités permettant d'offrir des services sociaux et de santé directement au public.

Il y avait un certain programme qui servait à l'information, l'action sociale, la sensibilisation. Ce programme dispose maintenant de moins d'argent. On le reconnaît. On a donc dû supprimer le financement de base des centres pour femmes.

J'ai eu d'excellentes réunions avec des femmes de partout au Canada. Nous nous sommes efforcés de chercher avec un esprit positif, dans un esprit de partenariat, les moyens de garantir la survie des centres, et nous examinons certes également des moyens de diversifier leurs activités. On devrait laisser se poursuivre ce processus pour l'instant.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, voici exactement l'objet de ma question. Ce financement est destiné en principe à des programmes de sensibilisation devant traiter précisément ce genre de problème. Des incidents analogues se sont produits non seulement à Vancouver, mais aussi à l'université Queen's, à Calgary et dans les Maritimes. La réaction des responsables est de dire que les femmes n'ont pas le sens de l'humour. Ils ont besoin d'être sensibilisés à cet égard. L'objectif du financement de programmes pour les femmes est justement de sensibiliser la population. Rétablissez donc ce financement. Rétablissez-le maintenant pour que ce travail puisse se poursuivre.

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, nous avons tenu, au cours des dernières semaines, certaines rencontres fructueuses avec des représentantes de centres pour femmes, d'un océan à l'autre. Nous leur avons clairement fait comprendre que j'étais prêt à examiner les idées neuves qu'elles pourraient proposer. Ce travail est maintenant en cours. Je communiquerai avec ces femmes dès que nous aurons pu examiner soigneusement leurs propositions.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

M. Gilbert Chartrand (Verdun—Saint-Paul): Monsieur le Président, il y a actuellement, à Montréal, une restructuration économique qui a causé de sérieuses difficultés aux travailleurs et travailleuses. Ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi. Que propose la ministre afin de résoudre le problème de chômage cyclique et d'adaptation de la main-d'oeuvre sur l'île de Montréal?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, notre gouvernement est au courant des sérieuses difficultés que rencontrent certains travailleurs montréalais. Nous sommes actuellement à penser des mesures afin de venir en aide à ces collectivités, et c'est dans cet esprit que nous avons, comme gouvernement, présenté la stratégie de la main-d'oeuvre et le projet de loi C-21 qui nous permettra de mettre en place des programmes de développement des collectivités et d'améliorer la formation. Permettez-moi de réitérer l'invitation que je faisais hier: pourrait-on inviter les amis de l'autre côté à faire adopter le plus rapidement le projet de loi C-21?

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Dans le débat sur le libre-échange, les pêcheurs avaient été assurés que le Tribunal binational serait le protecteur des intérêts canadiens. Dès la première décision sur le saumon et le hareng, les pêcheurs canadiens ont perdu. La deuxième décision qui traite du homard semble encore nous échapper, les Américains vont encore gagner! C'est 2 à 0 pour les Américains.

Comment se fait-il que le Canada ne peut faire respecter ses objectifs de conservation, comme dans le cas du hareng et du saumon, mais que les Américains, eux, en guise de contrôle du marché du homard évoquent la conservation et gagnent leur point? Qu'est-ce qui se passe?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le premier rapport du groupe spécial créé aux termes du chapitre 18, qui portait sur le saumon et le hareng de la Colombie-Britannique, a été suivi du règlement de ce différend à la satisfaction du Canada aussi bien que des États-Unis. Les deux pays y ont trouvé leur compte.

En ce qui concerne la question du homard, le groupe spécial n'a pas encore déposé son rapport. Conformément aux dispositions de l'ALE, il a certes remis aux parties un rapport initial, qui est confidentiel, afin qu'elles puissent lui faire d'autres observations avant le dépôt du rapport final.

Nous connaîtrons le 15 mai les conclusions de la majorité des membres du groupe spécial.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le premier ministre avait promis d'intervenir en septembre dernier afin d'empêcher les Américains d'agir, cela n'a pas marché, le premier ministre a raté son coup. Est-ce que le gouvernement a prévu un plan de soutien pour les pêcheurs de homard qui perdront plus de 30 millions de dollars à cause de cette décison négative de la Commission du libre-échange et aussi de l'échec, bien sûr, du premier ministre? Est-ce qu'on a prévu quelque chose pour ces pêcheurs?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le groupe spécial n'a pas encore déposé son rapport. Quoi qu'il en soit des conclusions du rapport, il est évident qu'il n'y a pas unanimité au sein de l'industrie du homard et qu'il y a plusieurs écoles de pensée.

Je ne doute pas que les pêcheurs de homard recevront toute l'aide nécessaire s'il leur arrive quoi que ce soit de fâcheux. Mais rien n'indique à l'heure actuelle que le rapport leur sera défavorable.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je m'adresse au vice-premier ministre.

On s'entend des deux côtés de la Chambre sur un point: il y a pénurie de contrôleurs du trafic aérien au Canada, surtout à l'aéroport Pearson. Nous différons peut-être d'opinion sur l'étendue de la pénurie, mais nous savons tous qu'elle est aiguë.

Nous manquons de contrôleurs et ceux qui travaillent à Pearson doivent tous faire des heures supplémentaires pour faire marcher le système. Comment le ministère peut-il alors diminuer le nombre de contrôleurs en songeant à réduire le budget des heures supplémentaires de 1,9 millions de dollars cette année?

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question des plus pertinente. On craint en effet que les contrôleurs aériens ne soient pas assez

nombreux pour suffire à la tâche, mais on n'épargne rien pour garantir la sécurité aérienne.

• (1450)

Le député se souviendra qu'il y a un an, quand on s'est inquiété que le trafic soit trop dense à Pearson, on a limité le nombre d'avions qui pouvaient y atterrir ou en décoller, pour que les contrôleurs en service puissent diriger tous les mouvements dans des conditions sûres.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, comme préambule à ma question supplémentaire, je voudrais citer une note de service protégée: «Ce sont tous les travaux projetés, les réunions et les cours de perfectionnement qui disparaîtront en premier. Mais il faudra sabrer ailleurs pour répondre aux exigences: la tour de contrôle, les postes de travail spécialisés nord, sud, est et ouest. Il est évident que le trafic à Pearson va diminuer, de même que le plafond fixé.»

Nous ne pouvons, il me semble, tolérer d'autres stupidités de ce genre à Pearson. Il faut prendre les choses en main et savoir à quoi s'en tenir en ce qui concerne la sécurité, le flot de la circulation aérienne et ainsi de suite. Que se passe-t-il à Pearson?

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Je peux assurer au député qu'on ne fait et qu'on ne fera aucun compromis sur le chapitre de la sécurité à l'aéroport international Pearson.

Je comprends certes qu'il se préoccupe de la capacité de contrôler le volume du trafic à Pearson. Je peux lui garantir que le système de formation des contrôleurs de la circulation aérienne est utilisé au maximum et qu'on fait tout pour attirer d'autres recrues afin de pouvoir répondre aux besoins qui se feront sentir.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Comme le ministre le sait, l'Association des manufacturiers canadiens a demandé au gouvernement de remettre en vigueur les mesures de contrôle des prix et des salaires que les libéraux avaient édictées en 1982.

Le ministre des Finances est-il prêt, lui qui a de toute évidence fait sienne la politique des taux d'intérêt élevés des libéraux, à garantir aux centaines de milliers de Canadiens qu'ils ne verront pas leur salaire gelé ou réduit arbitrairement par suite de nouvelles mesures gouvernementales?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai dit très clairement ne pas croire au contrôle des prix et des salaires. À mon avis, pareille mesure n'est pas efficace.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministre peut bien dire ce qu'il voudra. Il reste qu'il nous faut des garanties, car le ministre s'est déclaré contre les taux d'intérêt élevés dans le passé, et l'on sait ce qui est arrivé.

Quels moyens compte-t-il prendre pour que les travailleurs canadiens ne se voient pas imposer un régime de contrôle des salaires?

Il s'est déclaré contre les taux d'intérêt élevés, et nous avons maintenant des taux d'intérêt élevés. Aujourd'hui, il se déclare contre le contrôle des prix et des salaires. Cela veut-il dire que nous devons nous attendre à se faire imposer un tel contrôle?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si j'ai critiqué les mesures que les libéraux ont appliquées lorsqu'ils étaient au pouvoir, c'est parce qu'elles s'inscrivaient dans le cadre de politiques très inadéquates qui ne tenaient aucun compte de la gravité du problème de l'inflation et qui ont donné lieu à la flambée des taux d'intérêt que nous avons connue en 1981-1982.

C'est le genre de politique que nous voulons éviter d'appliquer aujourd'hui en nous efforçant d'enrayer l'inflation pendant que le taux n'est encore que de 5,5 p. 100. Nous ne voulons pas laisser le taux d'inflation grimper jusqu'à 13,5 p. 100, parce que ce serait s'exposer à une flambée comme celle de 1981 et à des conséquences désastreuses pour l'économie. C'est ce que nous cherchons à empêcher.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Quelles sont les conséquences du très long retard que le Sénat met à adopter les modifications fiscales qui découlent du budget d'avril 1989 et qui sont proposées dans le projet de loi C-28 prévoyant une taxe sur les grandes sociétés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cette question est très à propos. Le

budget de 1989 et l'impôt sur les grandes sociétés sont des éléments très importants de l'orientation que nous avons adoptée pour réduire le déficit et mieux équilibrer la politique des taux d'intérêt et la politique budgétaire.

Le projet de loi C-28 étant retardé au Sénat, les grandes sociétés ne paient pas leurs impôts à temps. Par conséquent, nous n'avons pas recouvré les quelque 200 millions de dollars que nous aurions pu comptabiliser dans les recettes du dernier exercice. Voilà ce qui arrive quand le Sénat retarde ce genre de mesure législative.

Ce que le Sénat fait en agissant ainsi n'est pas normal au Canada. Autant que je sache, il n'est jamais arrivé par le passé que des mesures financières et fiscales soient retardées aussi longtemps. Nous devons comprendre l'importance de cette situation où le Sénat bloque une mesure adoptée par un gouvernement dûment élu.

* * *

[*Français*]

LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Je reviens à l'entente fédérale-provinciale signée entre la Saskatchewan et le Canada portant sur le projet d'établir un système de contrôle et de gestion des écoles par la minorité française de cette province, une première pour la province.

Je voudrais savoir si le secrétaire d'État est prêt à assurer à cette Chambre, étant donné que la province a reculé, a mis le projet en veilleuse, a arrêté de procéder là-dessus, s'il va garantir à la Chambre que tout argent, les 26 millions de dollars prévus sur dix ans, sera retenu et ne sera pas versé à la province tant qu'elle n'aura pas mis de l'avant un programme, un projet ferme avec garantie écrite au gouvernement du Canada qu'elle procédera dans les plus brefs délais.

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Vous avez sans doute vu notre engagement très ferme en lisant les mots du premier ministre ou en écoutant ses paroles qui indiquaient sa déception que le gouvernement de la Saskatchewan n'ait pas trouvé les moyens d'introduire la législation dans la présente session.

J'ai aussi eu une discussion avec le ministre, M. Meiklejohn, qui m'a fait part des raisons pour ces retards. Vous avez sans doute aussi lu les paroles de la Commission nationale des parents francophones, et M. Poirier dit qu'il est extrêmement satisfait du geste posé par M. Mulroney. Je le cite: «Le premier ministre du Canada, en offrant la collaboration de notre gouvernement à la Saskatchewan, assume le leadership dont tous les francophones hors du Québec sont en mesure d'apprécier».

Alors, nous allons suivre cela avec grande attention.

[*Traduction*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le ministre va-t-il nous assurer aujourd'hui qu'il ne versera pas un sou au gouvernement de la Saskatchewan tant que celui-ci ne se sera pas engagé par écrit à faire quelque chose à cet égard? C'est tout ce que je veux savoir. Il est inutile de me parler de la correspondance échangée sur d'autres sujets. Je veux être assuré que l'argent en question ne servira qu'à cette fin.

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, l'entente fédérale-provinciale prévoit que les fonds seront déboursés sur dix ans, au fur et à mesure que des dépenses seront engagées.

M. Gauthier: Nous savons cela. Répondez à ma question: oui ou non?

M. Weiner: Naturellement, certaines discussions sont en cours à l'heure actuelle. Nous avons l'assurance et l'engagement ferme du gouvernement de la Saskatchewan qu'il va passer à l'action dans les meilleurs délais. Bien entendu, les choses vont progresser et nous allons continuer à respecter notre partie de l'engagement.

Une entente existe et nous comptons nous assurer qu'elle sera respectée.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture. Il y a près d'un mois, il annonçait des crédits spéciaux à l'intention des agriculteurs en proie ce printemps à une crise financière. Jusqu'ici, pas un dollar

n'a été versé, parce que les provinces n'ont pas avancé leur part de l'argent.

Ce matin, M. Harold Martens, ministre associé de l'Agriculture de la Saskatchewan, a déclaré: «Notre situation ne nous permet pas de faire marche arrière. Les deux autres provinces des Prairies sont du même avis, et les producteurs nous disent que nous avons raison d'agir de la sorte.»

Devant cette impasse, est-ce que le vice-premier ministre peut nous dire quand et comment l'argent va être versé à ces agriculteurs qui traversent une dure crise financière, au moment où les semailles sont sur le point de débuter?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis vraiment très encouragé de ce que le gouvernement ontarien, plus spécialement son ministre de l'Agriculture, s'est engagé à collaborer avec nous au programme annoncé. Il est rassurant de constater qu'environ 48 millions de dollars ont été affectés aux agriculteurs pour compenser en partie le manque à gagner de cette année. Les pourparlers se poursuivent en ce moment entre nos services aux fins de la réalisation de ce programme.

• (1500)

Il reste au gouvernement de la Saskatchewan à fournir un programme d'indemnisation des taux d'intérêt, qui sera admissible aux crédits de contrepartie. Je crois comprendre que le gouvernement manitobain est disposé à faire quelque chose de similaire, et je vais rencontrer le ministre de l'Agriculture et le trésorier de cette province dimanche, pour en examiner les modalités.

Le gouvernement de l'Alberta a annoncé un programme ayant spécialement pour but d'améliorer la situation dans le district de Peace River. Ce programme sera admissible lui aussi aux crédits de contrepartie. Les choses avancent, et dès que nous pourrons déterminer la contribution totale de toutes les provinces, le gouvernement du Canada fournira les fonds de contrepartie.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Le vice-premier ministre nous a décrit un scénario qui permettrait au gouvernement fédéral de verser de l'argent aux agriculteurs, aux environs de juillet ou d'août.

Le ministre pourrait-il nous dire aujourd'hui où les agriculteurs, surtout ceux des Prairies et de certaines régions de l'Ontario, sont censés trouver l'argent dont ils ont besoin pour leurs semailles? Le ministre peut-il leur dire où ils peuvent s'adresser pour obtenir cet argent? Les banques le leur refusent et ne prêtent plus d'argent sur la garantie de la valeur nette des biens; elles exigent désormais des liquidités et bon nombre de récoltes ne rapporteront pas de liquidités. Où, d'après lui, les agriculteurs peuvent-ils obtenir les fonds nécessaires pour leurs semailles?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député ne devrait pas s'en prendre à moi, ni au gouvernement. Nous sommes prêts à avancer cet argent dès maintenant. Cinq cents millions de dollars étaient disponibles à la fin du mois de mars.

S'il veut se plaindre, qu'il appelle plutôt les ministres de l'Agriculture du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan pour leur demander où est leur contribution, puisque dès qu'ils avanceront les fonds, nous emboîterons le pas. Nous sommes prêts et nous voulons aider les agriculteurs. Je ne sais pas pourquoi le député voudrait priver les agriculteurs des contributions des provinces, dont le montant correspondrait au montant que nous versons, ce qui ferait plus d'argent pour les agriculteurs.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, comme nous sommes jeudi, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre des communes s'il peut dire aux députés quels seront les travaux de la Chambre dans les prochains jours, jeudi et vendredi, ainsi que la semaine prochaine si possible.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Aujourd'hui, nous avons l'intention de commencer l'étape du rapport du projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales, et de terminer le débat demain, vendredi.

Nous espérons pouvoir ensuite passer à l'étape du rapport du projet de loi C-43, pour avoir la décision de la présidence sur les amendements qui ont été présentés. Nous n'avons pas l'intention de poursuivre le débat, nous voulons simplement que la Chambre soit informée de la recevabilité des amendements et de leur regroupement par la présidence.

Lundi, je pense que nous pourrions reprendre le débat de deuxième lecture du projet de loi C-26 relatif aux tarifs de l'Est, avec l'espoir de le terminer. Mardi, et cela dépend d'autres discussions, nous pourrions envisager un

message de renvoi au Sénat du projet de loi C-21. Cela dépendra bien sûr de la décision de la présidence qui, je pense, devrait être communiquée très bientôt.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais poser une question très courte sur un point qui intéresse de nombreux députés. Il s'agit de la charge de vice-président. Je n'apprends rien à personne en disant que nous avons toujours un vice-président, mais qu'il serait embarassant pour lui d'exercer cette charge tout en étant ministre. Je me demande si le gouvernement, car nous n'accepterions pas cela, a songé à suivre notre Règlement qui exige qu'une nomination à cette charge soit faite incessamment. Doit-on s'attendre à cette nomination ou à des consultations à ce sujet bientôt?

M. Andre: On tient le titulaire actuel de la vice-présidence en telle estime que même s'il est investi de responsabilités ministérielles actuellement, c'est à grand regret qu'on accepte sa démission pour pouvoir lui trouver un remplaçant. Cependant, je crois que les discussions à ce sujet ont progressé un peu. Si je peux me permettre de paraphraser tous mes prédécesseurs, et je dis bien «tous mes prédécesseurs», nous passerons aux actes bientôt.

[*Français*]

M. le Président: S'il vous plaît, monsieur le ministre, bientôt.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES AMENDEMENTS APPORTÉS PAR LE SÉNAT AU PROJET DE LOI C-21 – DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le 3 avril 1990, le leader parlementaire du gouvernement a contesté la recevabilité de certains amendements contenus dans le message du Sénat relatif au projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration. Il a demandé «l'avis de la présidence sur les termes d'une motion constituant message de renvoi au Sénat» et l'a invitée «à décider que certains amendements contenus dans le message de l'autre endroit sont irrecevables car ils diffèrent d'une façon ou d'une autre des conditions précises établies dans la recommandation royale relative au projet de loi C-21 et parce qu'ils empiètent sur les prérogatives financières de la Couronne.» Dans un exposé motivé bien

documenté, le ministre a soutenu que les amendements proposés «compromettent sérieusement l'équilibre du budget du 27 avril 1989 auquel la Chambre des communes a accordé sa confiance». Il a également prétendu que ces amendements allaient à l'encontre du principe qui sous-tend le projet de loi, à savoir faire du régime d'assurance-chômage un programme financé par les employeurs et les employés.

À la suite de l'intervention du ministre, nous avons eu, le 3 avril puis le 5 avril, une discussion vraiment très approfondie sur la question.

[*Français*]

Il serait peut-être bon de résumer brièvement à ce moment-ci la chronologie des travaux relatifs au projet de loi C-21 jusqu'à ce jour.

Le 27 avril 1989, le ministre des Finances a déposé un document intitulé: «Le discours du budget» où il est dit ceci, à la page 12: «Parallèlement, des changements sont apportés de façon que le financement de ce régime aille dans le sens de nos efforts de maîtrise de la dette publique. À compter du 1er janvier 1990, les prestations d'assurance-chômage seront entièrement financées par les cotisations des employeurs et des salariés». Ce budget fut adopté par la Chambre le 11 mai 1989. Puis, le 1er juin 1989, le projet de loi intitulé «Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration» a été déposé en cette Chambre et lu une première fois le même jour. Le projet de loi a été débattu en deuxième lecture les 6, 7 et 21 juin 1989. Il y eut clôture du débat de deuxième lecture le 21 juin 1989 et le projet de loi fut renvoyé à un comité législatif.

• (1510)

[*Traduction*]

Après s'être déplacé, avoir entendu des témoins et avoir étudié le projet de loi à fond, le comité en a fait rapport à la Chambre, avec des amendements, le 10 octobre 1989. Le projet de loi a été étudié à l'étape du rapport le 16 octobre 1989. Une motion d'attribution de temps concernant l'étape du rapport et la troisième lecture a été débattue et adoptée le 24 octobre 1989. Le 25 octobre, le projet de loi a été examiné de nouveau à l'étape du rapport, et agréé avec d'autres amendements. Il a été débattu en troisième lecture le 2 novembre et, à la suite d'un débat supplémentaire le 6 novembre 1989, il a été lu pour la troisième fois et adopté.

Décision de la présidence

Il a ensuite fait l'objet d'une étude à toutes les étapes au Sénat, où l'on y a apporté des amendements. Le Sénat a envoyé un message à la Chambre, dans lequel il demandait à celle-ci d'agréer les amendements qu'il avait apportés au projet de loi. Ce premier message du Sénat a été étudié les 12 et 13 mars 1990. Le débat sur la motion du ministre d'État et leader parlementaire du gouvernement relative aux amendements a été soumis à la clôture et la motion a été agréée le 13 mars 1990. En conséquence, le 13 mars, cette Chambre a renvoyé au Sénat un message indiquant qu'elle souscrivait à certains des amendements et rejetait les autres. Cela a donné lieu à un deuxième message du Sénat qui est consigné dans nos *Procès-verbaux* du 20 mars 1990.

Dans ce deuxième message, le Sénat informait la Chambre des communes qu'il agréait les amendements apportés par la Chambre aux amendements 1 et 4 b) et qu'il insistait sur ses amendements 2a) b) et c); 3a) et b); 4c) et d); 5 a) et b); 6, 7, 8 et 9.

Enfin, dans un troisième message en date du 21 mars 1990, le Sénat a présenté les observations je souligne le terme—que contenait le quatrième rapport du Comité spécial du Sénat sur le projet de loi C-21. Voilà la situation dans laquelle la Chambre se trouvait quand le leader parlementaire du gouvernement s'est levé à la Chambre le 3 avril pour inviter la présidence «à décider que les amendements 5 a) et b), 7 et 9 contenus dans le message de l'autre endroit sont irrecevables car ils diffèrent d'une façon ou d'une autre des conditions précises établies dans la recommandation royale relative au projet de loi C-21 et parce qu'ils empiètent sur les prérogatives financières de la Couronne».

Je tiens naturellement à remercier tous les députés qui ont apporté leur aide à la présidence en participant à la discussion de cette question complexe, les 3 et 5 avril derniers. Par souci de concision et de clarté, je vais résumer les arguments présentés en les regroupant en deux catégories.

Tous les arguments avancés se rapportaient à la question de savoir si, sur le fond, le Sénat avait le droit de modifier le projet de loi C-21 comme il l'a fait, ou bien mettaient en question le processus suivi pour contester les amendements du Sénat.

[*Français*]

Je dois dire au ministre que je lui suis reconnaissant d'avoir indiqué, lorsqu'il a soulevé cette question, qu'il ne s'attendait pas à une réponse immédiate. Ainsi que le ministre et le secrétaire parlementaire l'ont signalé, notre relation avec l'autre Chambre est une relation absolument fondamentale qui remonte aux origines de la démocratie parlementaire.

Je ne voudrais pas rendre une décision à la hâte sur des questions aussi capitales. Aussi, je remercie de nouveau tous les députés de m'avoir donné un peu de temps et de recul pour débrouiller le fil de l'argumentation présentée et formuler une réponse éclairée.

Au cours de l'argumentation, la Présidence a tenté d'orienter les députés en faisant valoir sa compréhension de la question de fond et je pense que la chose mérite que j'y revienne.

[*Traduction*]

Nous avons affaire ici à un projet de loi fondé sur la politique budgétaire du gouvernement approuvée par la Chambre des communes qui modifie des lois en vigueur, soit la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration. Le projet de loi propose notamment de supprimer l'affectation de fonds du Trésor canadien au compte de l'assurance-chômage et de faire de ce dernier un fonds financièrement autosuffisant grâce aux cotisations versées directement par les employeurs et les salariés. Voilà une explication passablement simplifiée du projet de loi qui a été adopté par cette chambre. Or, le Sénat a apporté des modifications à cette proposition.

Il est revenu avec la proposition qu'une partie du financement dont cette chambre avait accepté la suppression devrait être rétablie. Selon le leader parlementaire du gouvernement, les modifications du Sénat coûteraient 1,75 milliard de dollars annuellement au Trésor. La question qui se pose est la suivante: Est-il convenable que le Sénat rétablisse une charge que cette chambre a supprimée? La question se pose vu l'existence des deux principes fondamentaux suivants: d'une part, les projets de loi ayant pour objet la dépense de deniers publics doivent prendre naissance à la Chambre des communes (article 53 de la *Loi constitutionnelle de 1867)*; d'autre part, ces projets de loi doivent être recommandés par un message du gouverneur général, qui ne peut être obtenu et présenté à la Chambre des communes que par un ministre de la Couronne. C'est ce qu'on appelle une recommandation royale. Ce que je viens de dire constitue aussi une explication très élémentaire de la question de fond qui préoccupe la présidence.

[*Français*]

En ce qui concerne la question de fond, les députés d'Ottawa—Vanier, de Glengarry—Prescott—Russell et de Kingston et les Îles ont tous mis en doute la nécessité d'une recommandation royale pour le projet de loi C-21, contesté l'argument selon lequel le Sénat n'avait pas le droit d'amender un projet de loi de cette nature et insisté sur le fait que les modifications apportées au projet de loi n'allaient nullement à l'encontre de la recommandation royale vu qu'elles réduisaient des charges prévues dans la loi en vigueur. Le député de Saskatoon—Clark's Crossing a aussi appuyé cette dernière prétention.

[*Traduction*]

J'aimerais passer immédiatement au deuxième groupe d'arguments, ceux qui mettent en doute le procédé utilisé pour contester les amendements du Sénat. Je tiens à souligner que la raison pour laquelle je le fais tout de suite c'est que, selon la présidence, ces arguments constituent un seuil qu'il faut franchir avant de poursuivre l'examen des questions de fond.

J'inclus dans cette catégorie un certain nombre d'arguments connexes. Le député d'Ottawa-Vanier, le député de Kamloops et le député de Saskatoon—Clark's Crossing ont signalé que la présidence ne devait pas se prononcer sur les questions d'ordre juridique ou constitutionnel. De plus, ils ont soutenu avec insistance, tout comme le député de Kingston et les Îles, que si les amendements du Sénat n'étaient pas recevables, on aurait dû les contester la première fois que la Chambre en a été saisie, soit les 12 et 13 mars, quand la Chambre a étudié en premier lieu un message de renvoi à l'autre endroit.

Je précise, à l'intention du public qui nous écoute, que l'expression «l'autre endroit» désigne le Sénat. C'est en ces termes que nous parlons du Sénat; ici, nous l'appelons «l'autre endroit».

Selon cette argumentation, la Chambre, ayant déjà pris la décision d'accepter certains des amendements du Sénat et de rejeter les autres, n'a pas aujourd'hui la faculté de réexaminer la recevabilité de ces amendements. Des arguments ont aussi été avancés sur des questions corrélatives, soit l'utilité de demander à la présidence de rendre une décision sur les amendements du Sénat, et les conséquences d'une décision du président de la Chambre des communes qui déclarerait irrecevable un message de l'autre endroit.

Décision de la présidence

Ma première impression, en tant que président, a été que si la recevabilité d'amendements proposés à un projet de loi dans cette Chambre était en question, la présidence serait évidemment tenue de se prononcer sur la recevabilité des amendements en cause. C'est là le rôle que le président est normalement appelé à jouer. La présidence est tenue de statuer sur les amendements à chacune des étapes de l'étude des projets de loi à la Chambre, aussi ma première réaction a-t-elle été de déterminer la recevabilité des amendements litigieux. Néanmoins, ainsi que je l'ai expliqué, la présidence doit tenir compte non seulement du fait qu'on met en doute des amendements au projet de loi, mais aussi de l'étape à laquelle on le fait.

En fait, le Chambre s'est déjà prononcée sur les amendements mêmes au sujet desquels le leader parlementaire du gouvernement m'a demandé de rendre une décision, et le député d'Ottawa-Vanier a protesté qu'il était maintenant trop tard pour que la présidence se prononce sur leur recevabilité. Il y a lieu de noter que le Sénat a insisté, dans son message du 20 mars 1990, sur les amendements 5a) et b), 7 et 9. Il ne fait pas de doute que la Chambre est de nouveau saisie de ces amendements et que ceux-ci pourraient être adoptés si la Chambre le voulait.

On peut invoquer que le leader parlementaire du gouvernement aurait dû faire valoir ses points les 12 et 13 mars derniers, mais je ne vois aucune raison qui s'oppose à ce qu'il soulève la question à ce stade-ci, vu qu'aux termes du message du Sénat les amendements en question ont été renvoyés à la Chambre pour qu'elle les considère de nouveau. Si ces amendements du Sénat peuvent être de nouveau amendés, acceptés ou refusés, ainsi que l'indique le commentaire 282 de la 4e édition de Beauchesne, il est logique qu'ils puissent aussi faire l'objet d'une contestation sur le plan de la procédure.

La présidence décide donc que l'intervention du ministre est valable à ce stade-ci, et elle tentera de répondre aux divers points qui ont été soulevés à cet égard.

[*Français*]

Le leader parlementaire du gouvernement s'est dit encouragé par la décision rendue par la Présidence le 11 juillet 1988, au sujet du projet de loi C-103, le projet de loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et j'aimerais revenir un moment sur cette décision.

Dans ce cas-là, le Sénat avait scindé un projet de loi adopté par la Chambre et n'en avait renvoyé qu'une partie à cette dernière. C'est l'action unilatérale du Sénat

Décision de la présidence

en l'occurrence que j'avais jugée répréhensible et j'avais dit ceci, entre autres:

[*Traduction*]

> Mais il est fort douteux, du moins à mon avis, qu'il puisse réécrire ou reformuler un projet de loi émanant de la Chambre des communes jusqu'à en modifier son principe adopté à la Chambre, sans demander d'abord à celle-ci son accord. Il s'agit, en l'occurence, d'une question de privilège qui n'a rien à voir avec la Constitution.
>
> En ce qui concerne le projet de loi C-103, j'estime en toute déférence, bien sûr. . .

• (1520)

Et je cite ici un jugement antérieur:

> . . .que le Sénat aurait dû demander l'accord de la Chambre afin de diviser cette mesure, et qu'en ne renvoyant qu'une partie du projet de loi comme un fait accompli, il a porté atteinte aux privilèges des députés.

J'ai ajouté:

> J'ai décidé que l'on avait porté atteinte aux privilèges de la Chambre des communes. Toutefois, et il faut bien le comprendre, je n'ai pas le pouvoir de faire appliquer directement ma décision. Je ne peux déclarer le message du Sénat irrecevable, car cela placerait le projet de loi C-103 dans un vide juridique. Il ne serait nulle part. La solution c'est que la Chambre affirme ses privilèges et les fasse connaître, si elle le désire, à Leurs Honneurs, c'est-à-dire au Sénat.

Je m'empresse d'ajouter, toutefois, que j'avais aussi dit à ce moment-là:

> La tradition veut que le président de la Chambre ne se prononce pas en matière constitutionnelle. Il ne m'appartient pas de décider si le Sénat pouvait, en vertu de la Constitution, faire ce qu'il a fait du projet de loi C-103.

Plus tard, après avoir fait remarquer que le projet de loi C-103 était une mesure financière et que le Sénat est quelque peu limité dans son examen des mesures financières, j'avais expressément refusé de répondre à des questions d'ordre constitutionnel comme celle de savoir si la recommandation royale s'appliquait toujours au projet de loi résultant de la scission et celle de savoir si l'on avait porté atteinte aux privilèges dont les Communes jouissent en matière financière. À cet égard, je m'étais appuyé largement sur les décisions de deux de mes prédécesseurs à la présidence.

Mes recherches indiquent qu'il est arrivé plusieurs fois, depuis la Confédération, que le Sénat apporte des amendements à des projets de loi des Communes qui avaient des implications financières. Par exemple, la Chambre a reçu des messages en ce sens le 23 mai 1873, le 23 mai 1874, le 15 septembre 1917, le 23 mai 1918, le 11 juin 1941 et le 14 juillet 1959. L'examen de ces six cas révèle que la Chambre a agréé les amendements du Sénat dans tous les cas, sauf deux. En 1873, la Chambre rejeta tous les amendements, et en 1959, elle en accepta un et en rejeta un. Ce qui est intéressant sur le plan de la procédure, c'est que le Président n'a été appelé à faire des observations qu'en deux de ces occasions, soit en 1917 et en 1959.

Dans le premier cas, le 15 septembre 1917, le Président a répondu à deux rappels au Règlement, l'un concernant la faculté du Sénat de modifier une mesure financière et l'autre, l'obligation de la Chambre de maintenir ses privilèges et de rejeter l'amendement. Sur le premier point, le Président déclara, et je cite:

> La queston de savoir si le Sénat peut faire des modifications comme celles qui ont été faites au bill actuellement soumis à l'étude est un point de droit constitutionnel sur lequel il ne conviendrait pas que je donne une décision officielle. C'est à la Chambre et non à l'Orateur de se prononcer sur des questions d'une si grande importance constitutionnelle.

Sur le second point, il dit ceci:

> Il n'y a rien dans notre Règlement qui empêche cette Chambre de faire siennes des modifications comme celles qui sont actuellement à l'étude. . . Je considère que le principe en jeu, celui de renoncer à ses droits et privilèges dans des circonstances déterminées, est le même.

Bref, mon prédécesseur refusa d'intervenir dans une affaire constitutionnelle qui devait être réglée au moyen de négociations entre la Chambre et le Sénat, et il décida en outre que rien n'empêchait la Chambre de renoncer à ses droits en matière financière et d'adopter l'amendement du Sénat comme s'il émanait d'elle. La Chambre a toujours cette option.

La deuxième affaire clarifie encore davantage la situation et souligne la fine ligne qui sépare les questions constitutionnelles des questions de procédure. Après que le gouvernement eut proposé l'adoption de certains amendements du Sénat, le 14 juillet 1959, le Président attira l'attention de la Chambre sur les problèmes que posait une motion présentée à la Chambre, qui portait que celle-ci adopte un amendement du Sénat et renonce à ses droits. Il déclara, et je cite:

> Si la Chambre estime, dans sa sagesse, que les circonstances lui commandent de renoncer en l'occurrence à ses privilèges énoncés, elle suspend ainsi de fait le paragraphe 80(1) du Règlement. J'estime donc qu'à moins que la motion ne suspende dans les formes le paragraphe 80(1) du Règlement, il faudrait le consentement unanime de la Chambre en ce moment pour adopter les amendements proposés. J'en suis venu à la conclusion qu'un avis préalable aurait dû être donné à l'égard de la motion. Vu qu'un article du Règlement ne peut être suspendu que par un ordre de la Chambre dont avis doit être donné ou par consentement unanime, j'ai dit qu'il faudrait, attendu qu'il n'y a pas eu préavis, obtenir le consentement unanime.

[*Français*]

Dans l'affaire de 1959, le consentement unanime fut refusé et quatre jours plus tard, le gouvernement présenta, avec préavis, une autre motion tendant à l'adoption de certains amendements et au rejet des autres. Cette motion, qui invoquait le «droit exclusif et indiscutable pour

la Chambre des communes d'établir des impôts», fut adoptée par la Chambre.

[*Traduction*]

Les affaires de 1917 et 1959 illustrent clairement le principe qui veut que le Président n'intervienne pas dans les questions constitutionnelles concernant le pouvoir du Sénat de modifier les mesures financières et qu'il doit se limiter à porter à l'attention de la Chambre les irrégularités de procédure relevant de l'article 80(1) du Règlement afin qu'elle puisse sauvegarder ses prérogatives constitutionnelles d'ordre financier.

Je vais maintenant aborder plus en détail l'affaire qui nous occupe. Après avoir examiné attentivement les amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-21, je dois reconnaître qu'en ce qui concerne le principe du projet de loi, le ministre a soulevé une question extrêmement valable. Il ne fait pas de doute, pour moi, que le Sénat modifie par ses amendements le principe du projet de loi, ce qui ne serait certainement pas permis à l'étape de l'étude en comité, aux Communes. Si les amendements sont adoptés, il est clair que le gouvernement continuerait à soutenir financièrement le compte d'assurance-chômage, tel que déclaré par le ministre. Cela irait à l'encontre de la politique budgétaire approuvée du gouvernement, ainsi qu'à l'encontre du principe du projet de loi adopté par la Chambre des communes.

Toutefois, pour les motifs invoqués précédemment dans ma décision de juillet 1988, le président de la Chambre des communes ne peut, unilatéralement, déclarer irrecevables les amendements émanant de l'autre endroit. Je puis faire des commentaires comme je le fais, mais c'est la Chambre, collectivement, qui doit en définitive prendre la décision d'accepter ou de rejeter les amendements du Sénat—que ceux-ci soient ou non recevables suivant nos règles.

Ainsi que je l'ai dit, il ressort clairement de l'examen des amendements du Sénat dont il est question dans les *Procès-verbaux* du 21 mars 1990 que certaines charges imposées au Trésor seront maintenues si le projet de loi C-21 est modifié en conséquence. Il est peut-être moins clair qu'il y aurait augmentation des charges au delà de ce qui est d'ores et déjà légalement prévu dans la Loi sur l'assurance-chômage elle-même.

Décision de la présidence

Je voudrais faire remarquer que la Loi sur l'assurance-chômage a été adoptée il y a longtemps et a été modifiée de nombreuses fois. Le projet de loi C-21 n'est qu'une modification à cette loi.

Il serait certainement acceptable, dans cette chambre, de rétablir dans un projet de loi modificatif des charges déjà prévues dans une loi en vigueur. À titre d'information sur ce point, je renvoie les députés à la 21e édition d'Erskine May (page 716):

> Le même principe s'appliquait dans le cas de propositions d'amendement d'un projet de loi tendant à abolir ou à réduire une charge autorisée par une loi en vigueur. Les amendements à un tel projet de loi qui visent à rétablir tout ou partie de la charge que le projet de loi propose de réduire ou d'abolir sont recevables et ils ne nécessitent pas l'adoption préalable d'une résolution financière.

Ainsi que le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement l'a dit, cette citation s'applique à la Chambre des communes britannique, mais Erskine May ne dit rien au sujet de ce que les lords peuvent faire. Encore une fois, je dois préciser qu'il n'est pas dans mes pouvoirs de rendre une décision sur la question de savoir si le Sénat devrait avoir, sur le plan constitutionnel, le droit de rétablir des charges lorsque les Communes en ont décidé autrement. Ainsi que le ministre le dit à la page 10144 des *Débats* du 3 avril 1990: «Il revient à (la Chambre des communes) de défendre ses responsabilités et ses pouvoirs.»

Voilà pour le montant et la limite des charges. La présidence a toutefois quelque doute lorsqu'il s'agit des conditions et des réserves, des objets et des fins du projet de loi.

• (1530)

Je dois rappeler aux députés que le commentaire 540 de la 5e édition de Beauchesne précise ce qui suit:

> . . .En ce qui concerne la norme ainsi fixée, tout amendement enfreint l'initiative de la Couronne dans le domaine financier, non seulement s'il augmente le montant, mais aussi s'il en étend les objets et les fins, ou s'il relâche les conditions et les réserves signalées dans la communication, par laquelle la Couronne a demandé, ou recommandé, un prélèvement. Cette norme lie non seulement les simples députés mais aussi les ministres, dont l'unique avantage, en leur qualité de conseillers de la Couronne, est de pouvoir présenter des crédits nouveaux ou supplémentaires ou d'obtenir une recommandation royale de résolutions nouvelles ou supplémentaires.

Vus à la lumière de ce commentaire, les amendements du Sénat semblent avoir quelque incidence sur la recommandation royale, l'ampleur de laquelle est difficile à déterminer. Ainsi, pour plus de sûreté, la Chambre peut porter la chose à l'attention du Sénat, même si elle

Décision de la présidence

choisit de renoncer à ses prérogatives financières conformément au commentaire 115 de la 5e édition de Beauchesne, qui dit ceci:

> L'Orateur doit, lorsque l'occasion s'en présente, signaler à la Chambre toute infraction à ses privilèges que peuvent comporter les projets de loi ou modifications en provenance du Sénat. En ces circonstances, il fait procéder à l'inscription aux *Journaux* de la Chambre d'avis particuliers aux termes desquels la Chambre, en ce qui concerne telle ou telle modification, signifie qu'elle renonce à ses privilèges sans pour autant consentir à ce que cela fasse jurisprudence.

Le leader parlementaire du gouvernement a en outre soutenu que le Sénat s'était ingéré dans le programme budgétaire du gouvernement approuvé par la Chambre des communes. Il a dit ceci: «. . .Le fait de modifier le budget ou de le renverser à l'autre endroit irait à l'encontre des objectifs et des pouvoirs de notre institution», à savoir la Chambre des communes.

Le leader parlementaire du gouvernement a trouvé un appui aux pages 339 et 340 de l'ouvrage intitulé *Modern Senate of Canada*, publié en 1965. L'auteur se nomme F.A. Kunz. Il dit:

> Au contraire, le Sénat a agi dans le sens d'une pleine compréhension de la signification et des conséquences du gouvernement responsable et il a accepté d'être lié par la proposition voulant qu'il ne doive pas rompre abusivement ce qu'on en est venu à appeler «l'équilibre des voies et moyens» ou, selon l'expression de Hopkins, «qu'il serait inadmissible de toucher au programme financier général du gouvernement, présenté dans les propositions budgétaires de celui-ci, de façon à modifier dans une mesure importante l'excédent ou le déficit budgétaire qui y est prévu».

Je répète: «. . .dans les propositions budgétaires de celui-ci, de façon à modifier dans une mesure importante l'excédent ou le déficit budgétaire qui y est prévu». Comme je l'ai déjà dit, le leader du gouvernement à la Chambre des communes a mentionné que le montant en cause est de 1,75 milliard par an.

Ce commentaire de Kunz se fonde sur un article rédigé par E. Russell Hopkins, un ancien légiste et conseiller parlementaire du Sénat du Canada.

Aux pages 321 et 322 de la publication *Canadian Tax Journals*, (vol. 6, numéro de septembre/octobre 1958), Hopkins commente en ces termes l'article 53 de la Constitution.

> L'article 53 de la loi dispose que tout projet ayant pour objet l'affectation d'une portion quelconque du revenu public, ou la création de taxes ou d'impôts, devra prendre naissance à la Chambre des communes. Cela signifie clairement que tous les projets de loi fiscaux ou de crédits doivent prendre naissance à la Chambre des communes. Il est universellement reconnu que le fait pour le Sénat de proposer des modifications qui augmenteraient un impôt ou un crédit proposé par la Chambre des communes constituerait une violation du principe formulé dans cette disposition.

J'ai le devoir de commenter, mais je ne peux qu'ajouter: «que dirait cet éminent auteur si les mots que je viens de lire, soit «qui augmenteraient un impôt ou un crédit proposé» étaient remplacés ou complétés par les mots «qui augmenterait le déficit budgétaire»? J'attire sur cette question l'attention de la Chambre, ainsi que de la population qui, en fin de compte, paie la note.

Hopkins poursuit en affirmant:

> La question de savoir si le Sénat devrait ou non apporter des amendements à une mesure financière de façon à rompre l'équilibre des voies et moyens au cours d'un exercice est d'ordre politique plutôt que légal: autrement dit, c'est une question qu'il appartient au Sénat lui-même de trancher dans tous les cas. Le Sénat peut évidemment rejeter purement et simplement une mesure financière, et, selon lui, il peut réduire une taxe ou un crédit.

Il ajoute:

> Dans l'un et l'autre cas, l'équilibre des voies et moyens se trouverait rompu.

La conclusion à laquelle Hopkins est arrivé c'est que les interventions du Sénat dans les mesures financières modifieraient inévitablement les plans budgétaires et de dépense du gouvernement.

En vue d'éclaircir la situation, je signalerais aux députés et à la population qui nous écoute qu'il y a de nombreux Canadiens, instruits ou pas, et certains qui se croient bien instruits, qui n'ont aucune idée des pouvoirs imposants que le Sénat prétend posséder et qu'il nie à la Chambre basse élue. C'est l'une des raisons pour lesquelles il est important que les députés écoutent attentivement cette décision, puisqu'elle contient des renseignements que de nombreux Canadiens ne connaissent absolument pas.

J'ai vérifié la pratique britannique et relevé ce qui suit aux pages 518 et 519 de la 12e édition d'Erskine May. Si les citations sont longues, c'est qu'il est temps que notre pays ait une petite leçon d'histoire. Je cite donc Erskine May. Ceci se passe en Grande-Bretagne:

> En 1909, le projet de loi de finances qui donnait effet au budget de l'exercice fit l'objet, à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des lords, d'un amendement ainsi conçu. . .

Et je cite l'amendement. C'est un amendement présenté par la Chambre des lords, qui est la chambre haute britannique:

> Que cette chambre n'a pas de raison de donner son consentement à ce projet de loi tant qu'il n'aura pas été soumis au jugement de la population. Le rejet du projet de loi par la Chambre des lords fut condamné par une résolution de la Chambre des communes déclarant «que le fait que la Chambre des lords a refusé de donner force de loi aux dispositions prises par la Chambre des communes au sujet

des finances de l'exercice constitue une atteinte à la Constitution et une usurpation des privilèges de la Chambre des communes».

Il est bon de noter que cette déclaration a été faite non pas par la présidence, mais bien par la Chambre des communes de la Grande-Bretagne:

Le Parlement fut ensuite dissous. . .

Tournure polie pour dire que des élections ont été déclenchées.

. . .et un projet de loi de finances destiné à remplacer celui qui avait été rejeté par les lords fut adopté par les deux chambres au cours de la nouvelle législature.

De nombreux faits historiques et des événements très intéressants ont finalement incité la Chambre des lords à adopter cette mesure:

La Chambre des communes adopta aussi les trois résolutions suivantes portant sur les rapports entre les deux chambres et la durée des législatures:

Premièrement, au sujet des mesures financières—c'est ce dont nous traitons ici—la résolution adoptée par la Chambre des communes de la Grande-Bretagne est la suivante:

Qu'il est opportun que la Chambre des lords soit rendue légalement inhabile à rejeter ou amender les mesures financières, mais qu'une telle limitation légale n'aura pas pour effet d'assortir de restrictions ou de conditions les droits et privilèges existants de la Chambre des communes.

Pour l'application de la présente résolution, un projet de loi sera considéré comme une mesure financière si, de l'avis du Président, il ne contient que des dispositions concernant l'ensemble ou certains des sujets suivants, à savoir: la création, l'abrogation, la remise, la modification ou la réglementation d'un impôt; les charges imposées au Trésor ou l'attribution de deniers par le Parlement; les subsides; l'affectation, le contrôle ou la réglementation des fonds publics; l'émission d'une garantie pour un emprunt ou le remboursement d'un emprunt; les questions accessoires à tout ou partie de ces sujets.

La résolution de la Chambre des communes portait ensuite sur des projets de loi autres que des mesures financières:

Qu'il est opportun de restreindre légalement les pouvoirs de la Chambre des lords en ce qui concerne les projets de loi autres que les mesures financières, de façon que tout projet de loi de cette nature qui aura été adopté par la Chambre des communes dans trois sessions successives et qui, ayant été envoyé à la Chambre des lords au moins un mois avant la fin de la session, aura été rejeté par cette chambre à chacune de ces sessions, acquière force de loi sans le consentement de la chambre des lords, sur proclamation de la sanction royale; toutefois, au moins deux années devront s'être écoulées entre la date à laquelle le projet de loi a été présenté la première fois à la Chambre des communes et la date à laquelle il est voté une troisième fois par la Chambre des communes.

Décision de la présidence

Pour l'application de la présente résolution, un projet de loi sera réputé avoir été rejeté par la chambre des lords s'il n'a pas été adopté par la Chambre des lords sans amendement ou s'il l'a été avec les seules modifications agréées par les deux chambres.

Il était ensuite question de la durée des législatures:

«Qu'il est opportun de limiter à cinq ans la durée des législatures».

À la suite de l'adoption de ces résolutions par la Chambre, un projet de loi fut présenté, mais les choses en restèrent là. Au cours de la première session du nouveau parlement qui se réunit l'année suivante, le projet de loi fut présenté de nouveau, fut adopté par les deux chambres et reçut la sanction royale sous le titre «*Parliament Act, 1911*».

• (1540)

Il importe que tous les Canadiens qui se soucient de savoir qui décide comment sont dépensés les deniers publics sachent qu'en Grande-Bretagne, cette question a été réglée il y a 80 ans.

[*Français*]

Le Parlement britannique a apparemment résolu son problème il y a quelque 90 ans, la Chambre des lords reconnaissant, en droit, l'autorité ultime de la Chambre des communes en ce qui concerne les mesures financières. Tel n'est pas le cas pour le Canada. Le Sénat a régulièrement refusé de concéder le pouvoir de modification des mesures financières. Je prie les députés de se reporter au rapport Ross déposé au Sénat du Canada le 15 mai 1918 et subséquemment adopté par la Chambre haute, qui rejetait le point de vue de la Chambre des communes au sujet de la Constitution. À la page 199 des Procès-verbaux du Sénat du 15 mai 1918, le rapport Ross énonce ce qui suit:

[*Traduction*]

Quand la Chambre des communes du Canada prétend pouvoir entraîner le Sénat au-dessous d'elle, comme les Communes ont fait de la Chambre des lords en Angleterre, grâce au pouvoir neutralisant...

C'est-à-dire en augmentant le nombre des lords,

. . .on peut répondre qu'elle

C'est-à-dire la Chambre des communes du Canada,

. . .n'a pas ce pouvoir et qu'elle est aussi liée que le Sénat par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Nous avons une constitution qui ne peut être modifiée que par le Parlement impérial. La Chambre des communes ne peut pas adopter des règlements pour ajouter à ses pouvoirs ou pour diminuer ceux du Sénat.

C'était là le dernier rapport au Sénat d'un comité sénatorial en 1918.

Voilà où se situe le dilemme constitutionnel canadien! Si le Sénat choisissait de continuer à insister sur ses amendements, il se pourrait que les deux chambres n'arrivent pas à résoudre leur différent et se trouvent devant

une grave crise constitutionnelle. La force de notre système parlementaire réside dans le respect, par ses trois parties constituantes, soit la Couronne, le Sénat et la Chambre des communes, du rôle respectif qui leur est dévolu par la constitution.

Les événements survenus au Royaume-Uni au début du XX^{e} siècle ne fournissent pas au Président de la Chambre une solution à notre conflit. En raison de la pratique parlementaire canadienne actuelle, le Président de la Chambre des communes est impuissant lorsque survient une impasse constitutionnelle liée à ce vieux problème qui n'a pas encore été réglé et qui est maintenant aggravé par une profonde divergence d'opinions sur des questions d'intérêt public.

Je veux porter deux points à l'attention des députés. Je le fais, comme disent les avocats, obiter dictum. On pourrait dire que ce qui suit n'est pas essentiel à la décision. Il existe un livre intéressant et assez singulier, intitulé *A student's Manual of English Constitutional history*, rédigé par Dudley Julius Medley, maître ès arts, directeur de thèse au Keble College, Oxford, et examinateur au département d'histoire moderne. Il a été publié en 1898. M. Medley parlait évidemment avant que les Britanniques retrouvent leurs esprits, si je peux m'exprimer ainsi.

> Cette augmentation appréciable du nombre de membres de la Chambre des lords a presque inévitablement entraîné un affaiblissement du sens de la responsabilité politique chez les membres de cette Chambre. Parallèlement, l'avènement du caractère entièrement représentatif de la Chambre des communes a rendu l'électorat de plus en plus intolérant devant toute intervention du pouvoir héréditaire. Ceux qui ne croient pas aux graves bouleversements constitutionnels s'accrochent à la nécessité d'une deuxième chambre.

J'attire également l'attention des députés des deux côtés de la Chambre, car je sais que cela les intéressera, sur les commentaires prononcés le 7 septembre 1917 par sir Wilfrid Laurier. Je le répète, ce que je dis en ce moment ne fait pas partie du corps de ma décision. Je me contente de porter ces renseignements à l'attention des députés et, je l'espère, de tous les Canadiens qui m'écoutent en ce moment ou qui liront ma décision.

Sir Wilfrid Laurier, grand parlementaire, exprimait ainsi son opinion: «En vertu de l'article 78, le Sénat n'a pas le droit d'amender ou de modifier une mesure financière que lui renvoie la Chambre des communes.» Cet article 78 est identique à notre paragraphe 80(1).

Il a ajouté: «Seule la Chambre des communes a le privilège d'étudier des mesures financières. Le seul droit qu'a le Sénat, c'est de rejeter le projet de loi ou d'exprimer sa dissidence. Cette règle a été confirmée à maintes reprises en Angleterre.»

Je voulais porter ces deux commentaires intéressants à l'attention des députés parce qu'une longue tradition se rattache à la question soumise. Depuis des années, tant le gouvernement que l'opposition présentent régulièrement des arguments forts sur le sens de la Constitution, sur le sens qu'elle devrait avoir pour notre pays et sur les pouvoirs de la Chambre des communes.

[*Français*]

Je tiens à remercier la Chambre de son indulgence et de la patience avec laquelle elle a su écouter avec beaucoup d'attention cette longue explication. Cette décision n'a pas été facile, car nous touchons ici à une question fondamentale qui se situe au coeur même du régime parlementaire canadien. Permettez-moi de souligner, pour terminer, que je suis extrêmement reconnaissant envers les députés qui ont apporté à la Présidence une aide tellement utile pour l'étude de cette question.

[*Traduction*]

Si j'ajoutais quoi que ce soit à cette affaire, même en étant Président de la Chambre des communes, j'irais au-delà de ce que l'on me demande de faire, c'est-à-dire, trancher les questions de procédure.

Je n'ai pas à exprimer mes opinions sur l'impasse constitutionnelle que connaît en ce moment le Canada. Si des députés ou de simples Canadiens veulent spéculer sur ma pensée, ils ont évidemment le droit de le faire dans notre société libre et démocratique.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMPTE RENDU OFFICIEL DES *DÉBATS*

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais faire un recours au Règlement sur le hansard publié pour la journée du 25 avril, concernant l'échange que j'ai eu avec le ministre de l'Environnement portant sur le système scolaire en Saskatchewan, voulant établir un système de contrôle ou de gestion. Je pense que tout le monde à la Chambre connaît ce sujet, mais je voudrais simplement rappeler qu'il y a eu des expressions utilisées hier et rapportées dans le hansard, qui ont été corrigées par je ne sais pas qui, mais qui ne rapportent pas fidèlement ce que le ministre a dit à la Chambre et qui portent à confusion. Je pourrais vous donner la liste des gens qui m'ont appelé aujourd'hui

pour me demander de faire changer cela, parce qu'ils ont entendu le ministre dire ces choses-là et ils disent que ce n'est pas cela qu'il a dit.

Alors j'imagine que l'éditeur du texte français, à la page 10650, a changé les mots du ministre. Je vais lire les mots que le ministre a utilisés hier à la Chambre, il a dit ceci:

> Dès aujourd'hui, le mouvement qui représente les Fransaskois a émis un communiqué. . .

Dans le texte du hansard à la page 10650, on peut lire:

> Dès aujourd'hui, la Commission nationale des parents francophones a émis un communiqué. . .

Ce n'est pas la même chose, monsieur le Président. Les Fransaskois étaient ici présents durant la période des questions, ils ont entendu le ministre dire ces choses-là, et ce n'était pas la même chose parce que la Commission nationale des parents francophones vient du Manitoba. Je pense que le ministre va être d'accord avec moi que ce n'est pas le même groupe du tout.

Et à la même page, dans le texte anglais cette fois-ci, encore une fois l'éditeur anglais a accepté le changement, mais je pense qu'il a peut-être fait cela sans réaliser l'importance de ce changement. Le ministre. . .

[*Traduction*]

En réponse à une question que j'ai posée au ministre sur le même sujet, et je cite les bleus d'hier, il a dit:

> Je signale à mes honorables collègues d'en face que les Fransaskois ont publié un communiqué aujourd'hui pour faire savoir qu'ils acceptent l'attitude adoptée. . .

C'est impossible, monsieur le Président, puisque les Fransaskois en question étaient à la tribune et qu'ils n'ont pu publier de communiqué. En fait, c'est un groupe du Manitoba, la Commission nationale des parents francophones, qui a fait paraître un communiqué. Il conviendrait de modifier le compte rendu officiel pour éviter toute confusion.

• (1550)

[*Français*]

M. le Président: Je remercie l'honorable député d'Ottawa—Vanier pour son intervention. C'est un sujet qui est très important. Je m'engage à vérifier le hansard et de faire les changements nécessaires si c'est approprié. Je remercie l'honorable député.

Article 52 du Règlement

Nous passons maintenant aux Initiatives ministérielles.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier sur un rappel au Règlement

M. Gauthier: Monsieur le Président, à cause de la procédure qui a fait qu'on n'a pas pu rejoindre les Affaires courantes jusqu'à la fin, et que je sais que vous avez devant vous une lettre de ma part demandant un débat d'urgence sur la question des écoles en Saskatchewan, je me demande si, avec le consentement unanime, on ne pourrait pas avoir une décision de la Chambre aujourd'hui afin que l'on puisse savoir s'il y aura, oui ou non, un débat là-dessus.

[*Traduction*]

M. le Président: Si je comprends bien, le député veut que se tienne un débat d'urgence sur la situation des écoles françaises en Saskatchewan et me demande d'accéder dès maintenant à sa requête.

M. Andre: Monsieur le Président, je ne m'oppose certainement pas à ce que vous preniez une décision à ce sujet. Ce n'est pas la faute du député si nous avons passé outre aux affaires courantes. Je ne voudrais pas cependant que cela ait pour conséquence qu'on revienne au début des affaires courantes.

[*Français*]

M. le Président: L'honorable député a-t-il le consentement de la Chambre pour présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Je remercie la Chambre pour sa gentillesse. J'attends la copie de la lettre que j'ai fait parvenir à la Présidence. La voilà.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LE CONTRÔLE ET LA GESTION DES ÉCOLES DES MINORITÉS FRANCOPHONES EN SASKATCHEWAN

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je désire vous demander l'autorisation, aux termes de l'article 52 du Règlement, de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir la décision du gouvernement de

la Saskatchewan de mettre en veilleuse l'entente fédérale-provinciale prévoyant une contribution financière de 26 millions de dollars sur 10 ans pour établir dans cette province un système de contrôle et de gestion des écoles des minorités francophones.

Le texte, c'est clair. Je soumets à la Présidence cette requête.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je remercie l'honorable député d'Ottawa—Vanier. C'est un sujet qui, clairement, est très important. Mais je pense que, selon les circonstances, il y aura probablement d'autres occasions de soulever la question à la Chambre des communes. Par conséquent, à ce moment-ci, ce n'est pas approprié, mais peut-être plus tard.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CONCERNANT LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Avant de passer au premier article à l'ordre du jour, soit la Loi concernant la protection des obtentions végétales, je signale qu'il y a au *Feuilleton des Avis* neuf motions d'amendement, à l'étape du rapport du projet de loi C-15, concernant la protection des obtentions végétales.

La motion nº 1 inscrite au nom du député de Mackenzie (M. Althouse) et la motion nº 3 inscrite au nom du député d'Algoma (M. Foster) sont recevables; elles seront groupées pour les fins du débat, mais mises aux voix séparément.

Les motions nos 2, 6, 7 et 8 inscrites au nom du député d'Algoma (M. Foster) sont identiques à des motions déjà présentées, débattues et rejetées au comité législatif. Pour cette raison, ces motions ne seront pas retenues.

Les motions nos 4, 5 et 9 inscrites au nom du député d'Algoma (M. Foster) sont recevables.

Les motions nos 4 et 5 seront groupées pour les fins du débat, mais mises aux voix séparément.

La motion nº 9 sera débattue et mise aux voix séparément.

Les motions nos 1 et 3 seront donc maintenant proposées à la Chambre.

s.c. Mesure d'établissement

brev

M. Vic Althouse (Mackenzie) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 4, en retranchant la ligne 13, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«catégories réglementaires—à l'exclusion des catégories de céréales et de légumes dont l'apport alimentaire est reconnu généralement et considéré comme important sur le plan nutritif—et constituant des».

M. Maurice Foster (Algoma) propose:

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 32, en ajoutant à la suite de la ligne 35, page 18, ce qui suit:

«(3) Par dérogation aux paragraphes (1) et (2), après qu'il s'est écoulé une période de sept ans à la suite de la délivrance d'un certificat d'obtention relatif à des grains de céréales, à des graines oléagineuses ou à des légumineuses comestibles, le directeur délivre obligatoirement sur demande une licence pour l'exercice de tout ou partie des droits visés à l'alinéa 5(1)d) relativement à cette obtention et à laquelle n'est rattachée aucune rémunération ni redevance.»

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Mackenzie a la parole.

M. Althouse: Monsieur le Président, en abordant l'étude du projet de loi C-15 à l'étape du rapport, je tiens à dire dès le départ que, ces jours-ci, tous les projets de loi émanant du gouvernement sont considérés comme urgents et que la plupart d'entre eux font l'objet d'une motion de clôture après seulement quelques minutes ou quelques heures de débat.

Ce n'est pas pour cette raison que j'ai proposé cet amendement. Je voudrais faire remarquer que j'ai proposé un seul amendement au nom de mon parti. Il représente, à mon avis, une concession majeure de notre part, et j'espère que le gouvernement lui reconnaîtra un certain mérite étant donné le peu d'intérêt manifesté par le public aux audiences du comité législatif.

Nous avons découvert à ce moment-là que les producteurs de plantes d'ornementation, de fleurs, d'arbustes et j'en passe réclamaient depuis longtemps une loi sur la protection des obtentions végétales. Mais nous n'avons guère entendu parler des gens qui créent des variétés de plantes devant servir d'aliments, de fourrage ou d'ingrédients pharmaceutiques. Je ne crois pas qu'ils aient demandé la protection des obtentions végétales pour leurs

produits, sauf peut-être pour faciliter le commerce des plantes d'ornementation.

La motion vise donc à restreindre l'application du projet de loi à ces types de plantes et à interdire le recours à la protection des obtentions végétales pour les variétés comestibles.

Je voudrais donc exposer mes principales objections à la protection des obtentions végétales. J'estime qu'il s'agit d'un contrôle inutile du matériel génétique et que le projet de loi entraînera beaucoup de problèmes parce qu'il préconise la propriété privée de matériel génétique vivant, qu'il soit végétal ou autre. À mon avis, ni la Chambre ni le comité n'ont fait les recherches nécessaires pour déterminer si la notion de propriété privée convenait dans ce cas particulier.

Je voudrais signaler à la Chambre que la dernière fois qu'on s'est penché sur cette question en profondeur, c'était à la fin des années 50 et c'est une commission royale qui a déconseillé le recours à la Loi sur les brevets et toute forme de protection pour les obtentions végétales. Le comité législatif qui a étudié le projet de loi a choisi de se limiter au texte législatif même. C'était peut-être le mandat qu'on lui avait fixé. Il n'a pas convoqué des gens qui avaient une plus grande vision de la vie. Il n'a pas fait le travail qu'une commission royale peut faire.

Je pense que la Chambre serait bien avisée d'accepter cet amendement. Si le gouvernement veut délivrer des brevets pour d'autres formes de vie, il doit attendre une enquête publique approfondie du genre de celle qu'une commission royale peut mener, parce qu'on se pose beaucoup de questions concernant les droits de propriété sur la vie et on se demande si des individus peuvent être titulaires de ces droits.

• (1600)

Ce projet de loi modifie considérablement les prémisses. C'est une modification aussi importante que les changements techniques et juridiques qui ont eu lieu au moyen âge, lorsque les pays de l'Europe de l'Ouest ont entrepris leurs démarches de colonisation et ont commencé à établir leur souveraineté sur des terres qu'ils avaient découvertes, sans se préoccuper du fait que des sociétés y vivaient. Les Européens ont simplement établi leur souveraineté et leur pouvoir sur ces nations et les ont colonisées.

C'est essentiellement ce que nous permettons à de grandes entreprises d'obtentions végétales de faire par ce projet de loi. J'admets qu'il s'apparente à des mesures législatives qui existent dans d'autres pays occidentaux, mais cela ne le justifie pas pour autant.

Le régime de colonisation n'était pas juste et ne constituait pas une répartition appropriée et équitable du pouvoir. À mon avis, cet effort pour accorder des brevets d'obtentions végétales ne l'est pas non plus.

Dans le cadre de notre examen plus approfondi de l'incidence qu'aurait ce projet de loi, nous devrions charger une commission royale ou une commission d'enquête publique d'entendre certaines des personnes dont nous savons qu'elles ne désirent pas un régime de protection des obtentions végétales dans notre pays.

Elle devrait entendre un grand nombre d'obtenteurs du secteur public qui, en privé, ne pensent pas qu'il s'agisse d'une bonne idée, mais qui, parce qu'ils sont fonctionnaires, ne demandent pas à des comités législatifs de les écouter. Elle devrait entendre les nombreux agriculteurs et groupes d'agriculteurs qui pensent que c'est faire un pas en arrière que de privatiser du matériel génétique qu'on obtient souvent pour rien auprès du tiers monde ou des pays en développement.

La commission devrait demander à entendre les écologistes et les scientifiques, car ces gens-là nous donneraient une idée plus précise de ce que cette initiative ferait à l'environnement et laisserait présager pour la civilisation humaine.

Nous devrions connaître l'opinion des groupes religieux et d'aide à l'étranger qui voulaient témoigner, mais très peu d'entre eux ont eu l'occasion de témoigner au comité, même brièvement.

Nous devrions écouter aussi les experts du développement du tiers monde, car ils savent très bien que c'est là que pousse la plupart du matériel végétal génétique du monde. Armés de mesures législatives sur la protection des obtentions végétales, les pays développés de l'Ouest peuvent aller cueillir ce matériel génétique, soit pour le vendre directement, soit pour le transformer et l'utiliser dans la fabrication de nouveau matériel. Malheureusement, le pays donateur ne retire aucun profit de l'utilisation de ses ressources.

Enfin, nous devrions écouter, dans le cadre d'une enquête publique, les gens qui se demandent si nous avons le droit d'émettre des brevets pour des choses vivantes. Notre projet de loi ne se borne pas à reprendre une dizaine de statuts européens et américains. C'est une question fondamentale, car nous changeons la définition de ce qui peut ou ne peut pas être breveté.

On a soulevé publiquement les questions qu'on nous pose au sujet du projet de loi, mais le comité législatif ne les a pas examinées de façon approfondie. D'après moi, le comité législatif n'est pas structuré pour faire ce genre d'étude. La question aurait dû faire l'objet d'audiences publiques sous l'égide d'une commission royale en règle.

Pour sauver du temps, je demande à la Chambre d'accepter cette résolution ou cet amendement au projet de loi C-15, car il nous permettrait de faire des essais concernant la protection des obtentions végétales seulement pour les plantes ornamentales. Nous saurons alors s'il y a des avantages économiques ou autres. En faisant ces essais, nous éviterons de créer des difficultés économiques et sociales aux gens dont la survie dépend d'obtentions végétales.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, la motion inscrite en mon nom aujourd'hui, la motion nº 3, traite de la disposition du projet de loi sur les licences obligatoires, et c'est de cette question que je veux parler. Mais je tiens auparavant à dire quelque mots de cette mesure que le comité a passablement bien étudiée, même s'il n'a pas entendu autant de témoins que nous l'aurions souhaité.

Cependant, je crois que les députés qui en ont fait partie ont appris sur les obtentions végétales beaucoup de choses qu'ils ignoraient auparavant, car c'est un sujet fort compliqué. De nouvelles découvertes surviennent tous les jours en biotechnologie, et pour les profanes qu'étaient les membres de ce comité, je crois que c'était un exercice mentalement astreignant que d'essayer de comprendre un domaine aussi compliqué, mais ils ont beaucoup appris. Je pense que cet exercice n'a pas été inutile. Nous avons entendu des représentants d'organismes de développement international et des porte-parole d'Églises, d'universités, de laboratoires de recherche, de laboratoires gouvernementaux et d'associations agricoles, soit un très vaste échantillon de la population.

Ce projet de loi, même si on l'a souvent considéré comme une mesure agricole, touche à des questions et à des intérêts qui débordent largement ce domaine. Je trouve, certes, que mon caucus, pendant notre débat de deuxième lecture, s'est vraiment fait le porte-voix des préoccupations dont ont fait état de nombreux groupes agricoles à travers le pays. L'agriculture et le développement agricole au Canada intéressent au premier chef la Fédération canadienne de l'agriculture, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario et d'autres groupes canadiens.

Nous croyons que cette mesure peut favoriser la sélection des végétaux et la recherche dans ce domaine au Canada. À voir ce qui se passe aujourd'hui, surtout en ce qui concerne les grandes cultures céréalières, on constate que c'est le gouvernement fédéral qui assume le plus gros de la recherche agricole. J'espère que, une fois adoptée et mise en vigueur, cette mesure législative non seulement continuera à appuyer et à élargir la recherche effectuée dans les laboratoires fédéraux, provinciaux et universitaires, mais qu'elle fera accroître la recherche dans le secteur privé, car il s'agit d'un domaine très important que nous voulons voir se développer davantage. Au Canada, nous avons eu des mécanismes qui ont aidé les phytogénéticiens par l'entremise d'organismes tels que SeCan, qui a pu offrir un stimulant aux centres de recherche, notamment ceux des universités et des laboratoires gouvernementaux.

Beaucoup de groupes d'obtenteurs qui produisent des variétés hybrides, notamment dans les produits de base et les céréales comme le maïs, peuvent être payés pour leur recherche en raison de l'hybridation, mais nous n'avions pas encore de loi codifiée comme celle-ci pour offrir ce stimulant aux obtenteurs. Le ministre de l'Agriculture a promis qu'avec le temps le gouvernement envisagerait la possibilité de faire passer le pourcentage des crédits accordés à la recherche, dont bénéficie le ministère de l'Agriculture et dont le niveau actuel est de 60 p. 100, à 100 p. 100 des redevances réalisées.

• (1610)

Les accords actuels que SeCan a conclus ont déjà entraîné des redevances et il y en aura d'autres. Sauf erreur, le ministre et ses collaborateurs ont estimé qu'une fois que le projet de loi sera entré en vigueur, les redevances procureront environ 4 millions de dollars par an. Le projet de loi vise en fait à codifier les accords que SeCan a conclus en ce qui concerne l'utilisation des espèces hybrides.

Le projet de loi a été considérablement renforcé grâce à un certain nombre d'amendements élaborés au comité. Ainsi, la Fédération canadienne de l'agriculture et d'autres associations s'étaient plaintes à nous de l'absence d'un comité consultatif doté de pouvoirs suffisants. Elles souhaitaient que des associations agricoles et d'autres groupes d'intérêt public soient mieux représentés au sein de ce comité consultatif.

Il a été également renforcé du fait que le comité consultatif aidera dorénavant le directeur du Bureau de la protection des obtentions végétales à appliquer la loi en ce qui concerne la délivrance des licences. Le comité consultatif sera également chargé d'aider le directeur à préciser les conditions de délivrance des licences et à déterminer le sens à donner aux expressions «prix raisonnable», «largement distribué», et «rémunération raisonnable», qui sont d'une importance déterminante.

Ainsi, si nous établissons un régime qui permet à une société multinationale de réclamer un prix excessif pour ces semences, qu'il s'agisse par exemple du blé, de l'orge ou du maïs, les Canadiens n'y trouveront pas leur compte. Si elle n'approvisionne pas suffisamment le marché, de façon à faire grimper les prix, les Canadiens n'y trouvent pas leur compte. Si elle demande une rémunération excessive, les Canadiens n'y trouveront pas non plus leur compte.

Voilà pourquoi le comité consultatif a été chargé d'aider le directeur à décider de l'interprétation à donner à ces expressions. Qui plus est, nous avons proposé à l'étape du comité un amendement qui permettra de définir ces pouvoirs en vertu du Règlement et qui obligera le directeur du Bureau de la protection des obtentions végétales à publier chaque année un rapport sur l'application de la loi.

Lesdits amendements figurent maintenant dans le projet de loi, et le directeur a le pouvoir de délivrer une licence obligatoire chaque fois que le phytogénéticien réclame pour ses semences ou ses obtentions des redevances excessives.

Malgré cela, il subsiste une inquiétude, je pense, pour ce qui est des céréales qui assurent aux Canadiens leur pain quotidien. Même si ces pouvoirs existent, l'impression subsiste que nous ne devrions délivrer des licences pour les céréales, les oléagineux et les légumineuses que pour une période de sept ans. En général, c'est là la durée de la plupart des céréales, car de meilleures espèces sont mises en circulation.

Voilà pourquoi j'ai fait inscrire la motion nº 3. Même s'il existe des garanties, je pense qu'il s'agit d'un nouveau départ, d'un nouveau régime et d'une nouvelle formule. Malheureusement, la motion nº 7 qui l'accompagnait a été jugée irrecevable car elle avait également été proposée au comité. Cette motion prévoit que le projet de loi devra faire l'objet d'un examen parlementaire après sept ans. Cette disposition d'accompagnement ne peut pas être proposée cet après-midi.

En ce qui concerne cette motion, je la propose parce qu'il y a, à mon avis, certaines personnes dans l'industrie, et bien sûr dans les associations agricoles de certaines régions de notre pays, qui estiment que la protection des obtentions végétales pour une durée de sept ans serait acceptable, et apporterait une garantie que cette protection des obtentions végétales, ou le système des redevances, ne serait pas maintenu pendant une longue durée. C'est pourquoi je propose cette motion nº 3; je pense qu'elle fournit une garantie supplémentaire, même s'il y a une disposition selon laquelle le directeur peut imposer une licence obligatoire si un phytogénéticien demande des redevances ou une rémunération personnelle excessives. Je propose cette motion maintenant.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer? La parole est au secrétaire parlementaire.

M. Cardiff: Monsieur le Président, je ne sais pas si quelqu'un d'autre a l'intention de prendre la parole, mais je suis prêt à répondre aux motions nos 1 et 3. Je voudrais le faire après la fin du débat, si quelqu'un d'autre avait l'intention de prendre la parole.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il d'autres députés qui veulent débattre les motions nos 1 et 3?

M. Althouse: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Cela faciliterait considérablement le débat si les ministériels indiquaient comment ils ont l'intention de se prononcer au sujet de la motion. Cela nous permettrait de savoir alors, je pense, si nous pouvons arrêter immédiatement le débat, ou si d'autres personnes veulent insister sur cette question.

Le président suppléant (M. Paproski): Voulez-vous que je mette la question aux voix?

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, Président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis prêt à répondre aux deux motions.

Pour commencer, je voudrais indiquer que nous nous attendons à entamer ce débat beaucoup plus tôt dans la journée. Nous avions espéré que le ministre de l'Agriculture pourrait être là pour participer à une partie du débat qui a eu lieu. Malheureusement, nous avons commencé

plus tard, et il ne pourra pas être ici quand nous y participerons. Cela ne veut pas dire qu'il ne s'intéresse pas à ce projet de loi. Il y porte un vif intérêt.

Je voudrais aussi faire remarquer qu'au cours des audiences de comité, nous avons entendu des représentants de certaines des associations dont s'est inquiété le député de Mackenzie, comme des représentants du tiers monde participant à la conférence de dix jours sur le développement mondial, l'Église unie et l'Association canadienne du droit de l'environnement. Ce sont certaines des personnes que nous avons entendues.

La motion nº 1 tend à faire en sorte que certaines catégories de céréales et de légumes ne soient pas visées par les dispositions sur la protection des obtentions végétales. Cela toucherait non seulement les variétés de céréales et de légumes, mais également toutes les espèces. Si le Canada doit se joindre à l'Union internationale pour la protection des nouvelles variétés de plantes, notre législation doit alors s'appliquer au plus grand nombre d'espèces possible.

C'est là une exigence prévue dans la convention établissant l'Union internationale. Ainsi, cette motion aurait pour effet d'empêcher le Canada de se joindre à l'union internationale en question. De ce fait, les phytogénéticiens canadiens ne pourraient faire protéger leurs variétés dans notre pays, et le Canada perdrait des sommes importantes en droits. Nous perdons déjà des millions de dollars, du fait que les variétés de maïs et de soja créées par le ministère de l'Agriculture ne bénéficient d'aucune protection en Europe et sont donc vendues sans être assujetties à des droits. La motion aurait pour effet direct de décourager les gens d'investir dans la production de ces variétés de céréales et de légumes au Canada. Les propriétaires étrangers de variétés hésiteraient à permettre leur vente au Canada, où elles ne seraient pas protégées.

Ce sont les gens établis dans les petites régions agricoles du pays comme les Maritimes qui seraient le plus pénalisés par cette motion. Certaines variétés de céréales sont produites pour des régions qui ont des conditions climatiques semblables aux nôtres, en Europe, mais les obtenteurs hésitent à permettre la vente de leurs variétés au Canada, quand cela ne leur rapporte rien.

Si l'on considère que les légumes comprennent également les pommes de terre, alors cette motion aurait des effets néfastes pour les producteurs de pommes de terre de semence du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. En effet, ces producteurs aimeraient être en mesure de multiplier les semences de variétés de pommes de terre hollandaises afin d'exporter leurs produits sur le marché international. Cependant, les propriétaires des variétés en question veulent bien qu'on multiplie ces dernières au Canada, mais seulement si leurs obtentions sont protégées. À l'heure actuelle, il existe un grand nombre de variétés de pommes de terre hollandaises, ce qui représente d'énormes débouchés à l'exportation pour les producteurs canadiens. Or, ces variétés n'entrent pas au Canada, car les obtenteurs concernés ne peuvent compter sur la protection voulue.

• (1620)

Cette motion va directement à l'encontre des voeux que les producteurs agricoles et horticoles ont exprimés au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-15. La Fédération canadienne de l'agriculture, porte-parole des producteurs agricoles, et le Conseil canadien de l'horticulture se sont tous deux fait entendre devant le comité et ont appuyé le projet de loi.

Je voudrais donner lecture d'une lettre qui a été adressée au ministre de l'Agriculture. Elle est datée du 23 avril 1990 et dit ceci:

> Monsieur le Ministre,
>
> La Fédération canadienne de l'agriculture se demande avec inquiétude si le projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales, n'est pas indûment retardé par le processus parlementaire.
>
> Nos membres sont fermement convaincus que l'agriculture canadienne bénéficiera énormément de cette mesure. Elle permettra notamment d'encourager la découverte de nouvelles variétés de produits agricoles et de faciliter l'échange de matériel de multiplication entre le Canada et d'autres pays.
>
> Nous faisons remarquer qu'on a déjà répondu à bon nombre des critiques que notre organisme avait exprimées à propos des obtentions végétales soit directement dans le projet de loi, soit au moyen des amendements proposés par le comité, soit autrement (par exemple l'entente entre le Conseil du Trésor et Agriculture Canada). De plus, étant donné que le projet de loi C-15 est une mesure d'établissement, l'élaboration d'un règlement propre à chaque variété végétale devrait résoudre d'autres difficultés que nous avions soulevées dans notre mémoire présenté au comité. Nous avons bon espoir qu'un effort de coopération permettra d'élaborer une réglementation efficace.
>
> Nous estimons maintenant que votre gouvernement devrait attacher une grande priorité à l'adoption du projet de loi C-15, et vous pouvez être assuré de l'appui de notre organisme. D'autres retards dans le processus parlementaire ne feront que retarder les avantages que le monde agricole pourrait retirer de cette importante mesure législative. Je vous remercie à l'avance de vos efforts.

La lettre est signée par le président de la Fédération canadienne de l'agriculture, M. Don Knoerr.

Ces deux organismes n'ont suggéré aucune restriction dans le choix des variétés visées. Les producteurs appuient le projet de loi parce qu'ils veulent plus de variétés améliorées de tous les produits agricoles. Ils comprennent que ces variétés ne seront mises au point ou mises en circulation que si les obtenteurs peuvent obtenir un rendement raisonnable sur leur investissement. La mesure à l'étude encourage les sociétés canadiennes à investir dans l'amélioration des plantes. Elle permet aux institu-

tions publiques comme Agriculture Canada et aux universités d'obtenir des fonds additionnels pour leurs programmes d'amélioration des plantes. Le projet de loi prévoit un mécanisme pour faire reconnaître à l'étranger les droits des obtenteurs canadiens, qui pourraient ainsi retirer des redevances.

Tous ces avantages seraient perdus si la motion était adoptée parce que celle-ci a pour effet d'anéantir une grande partie des avantages de la loi. Elle modifie radicalement le projet de loi en y soustrayant certaines des principales cultures du Canada.

Je voudrais prendre un moment pour commenter la motion nº 3. Cette motion aurait pour conséquence d'obliger le directeur à délivrer sur demande une licence obligatoire pour chaque céréale, graine oléagineuse ou légumineuse, sept ans après la délivrance du certificat d'obtention pour cette variété.

Cet amendement est contraire aux principes du projet de loi et n'est pas conforme à la convention internationale pour la protection des nouvelles variétés végétales. Ainsi les obtenteurs, plutôt que d'organiser eux-mêmes la mise en marché à long terme de leurs nouvelles variétés, se verraient dicter leur système de mise en marché sans avoir leur mot à dire à cet égard.

L'effet de cet amendement serait l'imposition d'une licence obligatoire pour toutes les variétés réussies de toutes les cultures importantes. Le directeur devrait alors fixer le taux de redevance pour chacune de ces variétés. Ce système diffère des dispositions actuelles, selon lesquelles une licence obligatoire n'est délivrée qu'à la suite de plaintes voulant qu'une variété ne soit pas disponible sur une grande échelle ou que son prix soit excessif.

L'amendement restreint le rôle du comité consultatif parce qu'il impose un système de mise en marché n'offrant aucune souplesse, qui s'appliquerait à toutes les situations. Aucune disposition ne permettrait de modifier le système par règlement, à la lumière de l'opinion des personnes touchées.

Cet amendement aura davantage d'effets sur les petits marchés spécialisés comme ceux des Maritimes et de la Colombie-Britannique. Les obtenteurs ne seront pas portés à créer de nouvelles variétés pour ces marchés s'ils doivent, au bout de sept ans, les mettre à la disposition de leurs concurrents.

L'amendement est particulièrement désavantageux pour les obtentions créées au Canada et pourrait constituer un frein à l'investissement dans la phytogénétique, au pays. En faisant entrer au Canada des variétés mises au point à l'étranger, il pourrait être possible d'importer suffisamment de graines et de profiter pendant sept ans de l'exclusivité. Dans le cas d'une obtention mise au point au Canada, il faudrait mettre plusieurs années pour constituer des stocks; pendant ce temps, le délai de sept ans aurait commencé à courir et il ne resterait peut-être plus que quatre ou cinq ans d'exclusivité avant que l'obtenteur soit forcé de céder la nouvelle variété à ses concurrents.

On ne sait trop comment interpréter cet amendement. Le paragraphe 3 proposé prévoit une dérogation aux actuels paragraphes 1 et 2, mais non aux paragraphes suivants. L'actuel paragraphe 4 autorise la modification ou la révocation d'une licence obligatoire à la suite d'observations présentées au directeur. Ainsi, on peut s'attendre à une contestation de toutes les licences obligatoires accordées en vertu de cet amendement, d'autant qu'aucune disposition ne prévoit des audiences préliminaires. On s'expose au chaos si on permet la tenue d'un examen pour la création de toute nouvelle variété végétale.

La convention internationale prévoit que les droits ne sauraient être restreints que si l'intérêt public est en jeu. Cette proposition ne permet en rien de tenir compte de l'intérêt public. Au lieu de cela, elle impose un système de marketing qui limite gravement les droits des obtenteurs. Après sept ans d'efforts pour développer le marché, l'obtenteur qui s'est constitué un réseau d'attributaires de licence afin d'approvisionner le marché verra tous ses efforts profiter à ses concurrents, qui pourront se rendre maîtres du marché sans avoir à assumer le coût de production et de promotion des variétés végétales.

Cette motion, si elle était adoptée, ferait augmenter considérablement ce qu'il en coûte pour appliquer la loi. En effet, au lieu de constituer un recours exceptionnel en cas de violation des droits des obtenteurs, la licence obligatoire s'appliquerait à toutes les variétés de cultures vivrières qui connaissent du succès. Il faudrait alors évaluer le marché potentiel de chaque variété afin de fixer une redevance équitable. Également, dans un même type de culture, comme le blé de printemps, la redevance applicable à une variété adaptée à quelques milliers d'acres dans les Maritimes pourrait être très différente de celle à payer à l'égard d'une variété adaptée à des millions d'acres dans l'Ouest.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Burnaby—Kingsway.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Cela fera bientôt deux ans que je siège ici, monsieur le Président. Je représente la circonscription de Moody—Coquitlam. C'était. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Désolé. Vous êtes si près du député de Burnaby-Kingsway. Je viens à peine de remarquer le député. Il est plutôt loin. Il est difficile de vous voir distinctement du décor.

M. Waddell: J'ai pourtant fait un effort, monsieur le Président, pour me démarquer des autres hommes réunis ici en portant un costume aux couleurs printanières au lieu de l'éternel complet de serge bleue. Je vois que j'ai encore manqué mon coup.

Des voix: Quelle honte!

Une voix: Vous devriez vous tenir debout lorsque vous prenez la parole.

M. Waddell: Mais j'étais debout, monsieur le Président.

Je n'ai que deux observations à formuler. Lorsque le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture a parlé au nom du gouvernement au sujet de l'amendement proposé par mon ami, le député de Mackenzie, qui s'y connaît en matière d'agriculture, il a, il me semble, très bien expliqué pourquoi le projet de loi sur la protection des obtentions végétales n'est pas vraiment une bonne idée pour un petit pays comme le Canada. Lorsqu'il parle de commercialisation planifiée, c'est-à-dire de la planification des ventes à long terme, cela me fait penser à un monopole. En effet, ces paroles mènent parfois à un monopole. Lorsqu'on permet à des gens de planifier leurs ventes, on se trouve à leur donner un monopole.

Le secrétaire parlementaire prétend que cet amendement abolirait des privilèges s'il était adopté. Il me semble que le projet de loi concède des privilèges. Comme il n'y a pas de privilèges à l'heure actuelle, l'amendement en donne et le projet de loi prévoit des mesures en conséquence. C'est donc un projet de loi qui annule les privilèges.

On pourrait faire une analogie avec la loi sur les médicaments brevetés. Je ne suis pas expert en matière de protection des obtentions végétales, comme peuvent le constater mes collègues. Je viens d'une circonscription urbaine et le sujet est difficile, mais je m'y intéresse du point de vue du droit international.

Je me souviens du projet de loi sur les médicaments brevetés que le gouvernement a présenté pour accorder des privilèges et des monopoles afin que les fabricants puissent planifier leurs ventes à long terme. Ce débat se répète aujourd'hui. Et que s'est-il passé? Les prix ont monté. On n'a pas vraiment fait de nouveaux travaux de recherche au Canada, et je crois que des sociétés étrangères sont en train de prendre le contrôle de certaines entreprises canadiennes.

• (1630)

Il faut aborder le problème de l'harmonisation à l'échelle internationale, le nouvel ordre économique international. Le monde rétrécit. Un Canadien, Marshall McLuhan, a dit il y a 25 ans que nous devenions peu à peu un village global. Le gouvernement soutiendra sans doute, avec raison d'ailleurs, que nous formons aussi un village global sur le plan économique. Nous devons donc harmoniser l'économie mondiale. Je suppose que c'est raisonnable et que les choses fonctionneraient mieux s'il y avait un ordre international.

Le problème, c'est de savoir qui détient le contrôle. Qui a le monopole et les privilèges? Cela me préoccupe, cette idée d'enlever aux autres, spécialement aux pays du tiers monde, leurs ressources, leurs ressources génétiques dans ce cas, et de nous en servir. Les riches, principalement les gros entrepreneurs des pays industrialisés, de notre monde, peuvent contrôler les ressources des gens plus pauvres des pays en développement. Cela m'inquiète.

J'ai mentionné les aspects monopolistiques. Cela fait partie de cette internationalisation. L'idée de breveter une forme biologique m'inquiète aussi. Je ne crois pas que ce se soit fait au Canada. Cela ouvre la porte à toutes sortes de questions juridiques intéressantes qui sont débattues aujourd'hui dans notre monde moderne. Peut-on être propriétaire d'un être humain? Peut-on être propriétaire d'un gène? Ce sont là les questions.

Cet amendement signifie tout simplement qu'on peut accorder des certificats d'obtention, un monopole si vous préférez, qu'on peut permettre une commercialisation ordonnée pendant une longue période, mais pas pour nos aliments. Dans ce domaine, il faut garder notre programme public de phytogénétique qui, à mon avis, fonctionne très bien pour un petit pays comme le Canada. C'est ce qui m'inquiète à propos de ce projet de loi sur les obtentions végétales et c'est ce qui m'amène à appuyer l'amendement que propose le Nouveau Parti démocratique, mon parti, par l'intermédiaire du député de Mackenzie.

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, je serai bref. Le député de Port Moody—Coquitlam a fait allusion à la loi sur les brevets pharmaceutiques. Je crois qu'il est important que nous signalions à la Chambre et aux Canadiens que, si nous établissons un parallèle avec la loi sur les brevets pharmaceutiques, les

partis de l'opposition n'ont donc rien à craindre au sujet du projet de loi sur les obtentions végétales.

Le rapport sur la première année d'application de la loi sur les brevets pharmaceutiques a révélé que les sociétés investissent plus au titre de la recherche et du développement qu'elles ne l'avaient promis et que la hausse du prix des médicaments a été de 1,7 p. 100 inférieure au taux d'inflation. C'est la première fois que cela se produit. Ainsi, si ce projet de loi sur les obtentions végétales donne les mêmes résultats que la loi sur les brevets pharmaceutiques, le Canada s'en portera mieux.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, j'ai fait connaissance avec ce projet de loi il y a des années. Il a été présenté pour la première fois, je pense, par l'honorable Eugene Whelan; c'était en 1980, donc il n'a rien de neuf. J'ai dans ma localité une société, Oseco Seeds, qui se préoccupe beaucoup de ce texte et qui aimerait le voir adopté. Elle fait beaucoup de recherche elle-même, mais elle achète aussi beaucoup de graines dans l'Ouest. Je connais son désir de voir le projet de loi adopté.

Je partagerais les préoccupations du député si la plus grande association d'agriculteurs du pays n'appuyait pas effectivement le projet de loi. Mon collègue le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture a parfaitement exposé la situation. Soit dit en passant, il est agriculteur lui-même et s'y entend très bien.

Je ne m'inquiète pas de ce monopole dont parle le député. Ce qui m'intéresse, c'est la recherche et le développement, et aussi la rémunération équitable de ceux qui mettent au point les diverses souches, comme cela se fait également à l'étranger. Je ne partage pas du tout les craintes du député.

J'aimerais ajouter en passant que la commercialisation ordonnée est une chose que tout homme et toute femme d'affaires doit réaliser pour réussir dans une entreprise petite ou grosse. Ce n'est pas non plus une chose qui a lieu d'inquiéter les députés.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 3. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion nº 3 de M. Foster est rejetée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions nos 4, 5 et 9, inscrites au nom du député d'Algoma, sont recevables. Les motions nos 4 et 5 seront discutées ensemble, mais feront l'objet de votes distincts.

M. Maurice Foster (Algoma) propose:

Motion nº 4

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 73, en retranchant les lignes 8 et 9, page 37, et en les remplaçant par ce qui suit:

«73. (1) Le ministre constitue, aux conditions qu'il estime indiquées, un comité».

Motion nº 5

Qu'on modifie le projet de loi C-15, en ajoutant à la suite de la ligne 3, page 38, le nouvel article suivant:

«74.1 Le directeur, après avoir pris l'avis du comité consultatif, consulte le ministère des Consommateurs et des Sociétés au sujet de toutes questions relatives à l'application de la présente loi qu'il est raisonnable de considérer comme ayant de l'importance pour ce ministère.»

Monsieur le Président, quand j'ai parlé plus tôt, j'ai exposé que nous avions adopté un amendement assez considérable concernant le comité consultatif du directeur du Bureau de la protection des obtentions végétales. Cet amendement rend obligatoire la création de ce comité.

Le projet de loi actuel autorise le ministre à créer un comité consultatif s'il le juge à propos. Je pense qu'il s'agit vraiment de l'amendement-clé de cet après-midi, en ce que les pouvoirs accordés au comité consultatif d'assister le directeur du Bureau de la protection des obtentions végétales sont plus nettement définis dans les amendements que nous avons adoptés au comité lui-même. Ils sont de conseiller et d'assister le directeur dans l'application, à telle ou telle variété végétale, des modalités de la loi en matières de licences ou de redevances.

Il confie également au comité consultatif la mission d'aider le directeur dans la définition des conditions à fixer à l'attribution des licences et dans l'interprétation de ce qui constitue un prix raisonnable, une large diffusion de la variété végétale et une raisonnable rémunération des titulaires de la protection.

Il s'agit là d'un amendement-clé. Je crois savoir que le gouvernement est disposé à l'accepter. Je sais qu'il a recueilli un large appui à l'étape du comité, et j'espère donc qu'il sera bien accueilli de tous les partis cet après-midi.

• (1640)

La motion nº 5 tend à codifier des consultations permanentes entre le ministère de l'Agriculture et le directeur au sujet de la protection des obtentions végétales. Le ministère des Consommateurs et des Sociétés et le ministère de l'Agriculture ont signé, en juin 1988, lorsque le projet de loi précédent a été adopté, un accord qui prévoit des consultations permanentes entre le directeur des enquêtes et des recherches dont il est question dans la Loi sur la concurrence, le ministère des Consommateurs et des Sociétés et le ministère de l'Agriculture, afin de s'assurer que la concurrence continue de jouer.

L'industrie souhaitait ardemment, et on l'a certes précisé dans le mémoire de la Fédération canadienne de l'agriculture, la mise en place d'un processus permanent. Nous avons enfin réussi à obtenir une copie de cette entente. Selon moi, la politique de concurrence du ministère des Consommateurs et des Sociétés offre une certaine protection, mais il m'apparaît sage de la codifier et de l'inclure dans la loi elle-même. Cet accord peut expirer et le ministère des Consommateurs et des Sociétés pourrait peut-être changer de nom un jour ou l'autre. On peut ainsi s'assurer que cela est prévu dans la loi elle-même et codifié.

La motion prévoit simplement que le directeur, après avoir pris l'avis du comité consultatif, consulte le ministère des Consommateurs et des Sociétés au sujet de toute question relative à l'application de la présente loi qu'il est raisonnable de considérer comme ayant de l'importance pour ce ministère. Cela se rapproche beaucoup de l'accord écrit intervenu entre les deux ministères.

J'espère que le secrétaire parlementaire pourra accepter cet amendement au nom du ministre, qui est malheureusement absent. Selon moi, cela nous permet de garantir aux gens que le directeur des enquêtes et des recherches au titre de la Loi sur la concurrence consultera constamment le directeur responsable des certificats d'obtention et s'assurera que des pratiques monopolistiques ne voient pas le jour, que les droits des consommateurs, surtout les agriculteurs en l'occurence, ou d'autres intéressés dans d'autres secteurs de l'agriculture, sont protégés et qu'il n'y a pas de prise de contrôle ni de concentration de sociétés contraires à l'intérêt public.

Ainsi, j'espère que ces deux amendements obtiendront l'appui de la Chambre et du gouvernement cet après-midi.

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, je serai très bref, mais, une fois encore, je voudrais exprimer au député d'Algoma mon appui personnel en ce qui concerne les motions nos 4 et 5, notamment la motion nº 4. Je crois que les travaux du comité consultatif ont une grande importance pour ce qui est de la protection des obtentions végétales. À mon avis, l'application rigoureuse à long terme de la loi exige que la constitution du comité consultatif soit obligatoire, et j'appuie cette motion.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, moi aussi, je voudrais intervenir pour appuyer les deux amendements qui ont été présentés. Lors de nos débats à la Chambre ou en comité, nous nous retrouvons maintes fois dans des camps opposés. Mais il me semble qu'en l'occurrence, les motions nos 4 et 5 sont de bons exemples de la façon dont les comités, de fait, parachèvent et améliorent une mesure législative.

Le projet de loi sur la protection des obtentions végétales s'est fait attendre pendant longtemps et l'industrie le réclamait. Dans la présente instance, le comité et, bien sûr, mon collègue, ont fait leur travail et ont veillé à ce

que cette mesure législative soit parachevée et améliorée par le travail des comités.

La motion nº 4 est une motion incroyablement judicieuse en ce qu'elle prévoit qu'il y ait plus d'une personne siégeant au comité consultatif et qu'un groupe de personnes veille à l'application intégrale de la loi en ce qui concerne les licences et autres questions.

Comme l'a dit mon collègue, la motion nº 5 codifie les relations avec le ministère des Consommateurs et des Sociétés de sorte que, si l'on craint un monopole, ce ministère—et nous, nous attendons à ce qu'il soit très circonspect à cet égard—se doit en vertu de la loi d'être très vigilant et de faire en sorte que le consommateur, en l'occurrence le cultivateur, ne soit pas plus tard victime d'une escroquerie du fait de la loi.

J'appuie ces deux motions et j'espère que d'autre députés de tous les côtés de la Chambre en feront autant, car elles parachèvent cette mesure législative.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je parlerai des motions nº 4 et nº 5.

Le ministre a indiqué dans son discours à l'étape de la deuxième lecture, et dans les documents d'information qu'il a publiés quand le projet de loi a été présenté pour la première fois, qu'il avait l'intention d'établir un comité consultatif pour donner des conseils sur la mise en oeuvre de la Loi sur la protection des obtentions végétales.

Quand le projet de loi a été rédigé, il suivait un principe qui remonte au projet de loi C-32, qui a été lu pour la première fois en mai 1980. D'après ce principe, le ministre peut nommer un comité consultatif. Je voudrais rappeler à la Chambre que c'est un ministre de l'Agriculture qui a servi notre pays pendant de nombreuses années, l'hon. Eugene Whelan, qui a présenté alors ce projet de loi.

L'opposition s'est inquiétée que le mot «peut» dans l'article 73 laisse entendre qu'il pourrait y avoir des situations où le ministre puisse ne pas nommer de comité consultatif. Le ministre estime que le comité consultatif doit jouer un rôle permanent et il n'envisage pas de situation où ce comité deviendrait inutile. Pour ces raisons, le gouvernement est très en faveur de cette motion.

La motion nº 5 demande que le directeur, après avoir pris l'avis du comité consultatif, consulte le ministère des Consommateurs et des Sociétés au sujet de toute question relative à l'application de la présente loi qu'il est raisonnable de considérer comme ayant de l'importance pour ce ministère.

Cette motion est très semblable à une autre qui a été étudiée et rejetée par le comité législatif. Elle a été rejetée non pas parce qu'on s'opposait au principe de cette proposition, mais parce que cette question était déjà réglée d'une manière différente. Il existe déjà un protocole d'entente entre le ministère des Consommateurs et des Sociétés et Agriculture Canada,m en ce qui concerne ce projet de loi. Le protocole d'entente traite des aspects administratifs reliés à d'autres dispositions de la Loi sur la concurrence et aux autres lois sur la propriété intellectuelle. Son but est d'assurer que les deux ministères travaillent en étroite collaboration. Ces ententes ne sont habituellement pas incluses dans les lois ou les règlements.

Il faut signaler, monsieur le Président, que le protocole d'entente a une portée beaucoup plus étendue que cette motion. Celle-ci parle d'un fonctionnaire d'Agriculture Canada, le directeur de la protection des obtentions végétales, mais le protocole est un accord entre ministères. La mise au point du projet de loi sur les obtentions végétales a exigé énormément de consultation entre les deux ministères. Ces consultations se poursuivront après l'entrée en vigueur de la loi. Comme c'est déjà prévu dans le protocole, la motion est inutile.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est appelée à se prononcer sur la motion nº 4. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 4 de M. Foster est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur la motion nº 5. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Une voix: À la majorité.

(La motion nº 5 de M. Foster est rejetée.)

• (1650)

M. Maurice Foster (Algoma) propose:

Motion nº 9

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 77, en ajoutant à la suite de la ligne 7, page 42, ce qui suit:

«(v) de développer une agriculture soutenable au Canada.

(vi) d'augmenter ou de diminuer la recherche en matière d'obtentions végétales, dans le secteur public, au Canada.

(vii) de produire des transferts technologiques avec les pays du tiers monde et de développer une agriculture soutenable dans ces pays.»

—Monsieur le Président, la motion nº 9 porte sur un rapport prévu par le projet de loi. Celui-ci devra faire l'objet d'un examen approfondi par le Parlement dix ans après son entrée en vigueur. J'ai proposé que ce soit après sept ans. Malheureusement, mes collègues du comité n'étaient pas d'accord avec moi. La période est donc restée à dix ans.

Pour que la Chambre des communes puisse l'examiner, la loi prévoit que le ministre de l'Agriculture doit établir un rapport complet sur l'application de celle-ci et sur le travail du Bureau de la protection des obtentions végétales.

Il existe bien sûr des ententes qui sont toujours en vigueur. Je suppose que les ententes conclues dans le cadre de l'Union internationale de protection des obtentions végétales seraient comprises dans tout rapport. Quoi qu'il en soit, le paragraphe 71(2) prévoit le dépôt de ce rapport. Celui-ci doit dire si l'application de la loi a eu pour résultat de stimuler les investissements, d'améliorer les moyens permettant d'obtenir des variétés végétales étrangères au Canada, d'assurer la protection à l'étranger, sur le plan commercial, des obtenteurs canadiens pour qu'ils puissent vendre leurs variétés végétales à l'étranger et toucher leurs redevances, d'améliorer les variétés végétales, etc.

Cet amendement ne ferait qu'ajouter des choses à cette liste. Le premier alinéa porte sur le développement d'une agriculture soutenable au Canada. Je crois que la biotechnologie est une science qui peut être exploitée de façon très avantageuse chez nous, pour la mise au point de semences qui sont plus résistantes aux maladies ou aux insectes nuisibles, de façon que nous puissions nous débarrasser d'une certaine quantité de pesticides et d'herbicides. Cela pourrait avoir un effet très bénéfique pour le maintien d'une agriculture soutenable au Canada.

Une agriculture soutenable, c'est beaucoup plus que la simple réduction des produits chimiques, pesticides et herbicides, mais c'est tout de même là un aspect de la question. Il serait utile qu'un comité de la Chambre des communes examine éventuellement quels ont été les bienfaits de cette loi pour l'agriculture, et pour tout élément entrant en jeu dans le maintien d'une agriculture viable.

Le deuxième point traite de l'augmentation ou de la diminution de la recherche phytogénétique faite dans le secteur public canadien. L'une des plus grandes préoccupations est le projet du gouvernement de réduire le financement de la recherche dans le secteur public canadien et de privatiser cette activité, en quelque sorte. Je trouve que le gouvernement pourrait montrer son intérêt pour la question. Le ministre a dit être prêt à maintenir la recherche du secteur public dans les domaines de l'agriculture et des obtentions végétales, en acceptant cette partie de l'amendement. Je rappelle que nous parlons seulement ici d'un rapport présentant l'information pertinente à l'intention des députés, après dix ans d'application de la loi.

Le troisième point porte sur le transfert de technologie dans les pays du tiers monde et la mise au point d'une agriculture viable dans ces pays.

Lors du débat en seconde lecture, bien des députés ont dit craindre que les grandes sociétés multinationales ne mettent la main sur tout notre secteur des obtentions végétales et ne l'exploite au détriment des pays du tiers monde. Parallèlement, on se demandait si la loi serait appliquée de façon à permettre un transfert de technologie avantageux et sûr, dans les pays du tiers monde.

Il ne fait aucun doute que le Canada a un grand rôle à jouer dans le domaine du développement international, particulièrement en ce qui concerne l'accroissement de la capacité de production vivrière des pays du tiers monde. Pour cela, nous devrions mettre en valeur l'agriculture viable au lieu d'exploiter ce sur quoi l'agriculture repose

dans une grande mesure en Amérique du Nord, aux États-Unis et ailleurs, c'est-à-dire l'usage de produits chimiques, d'engrais, de pesticides et le reste.

Des groupes confessionnels et bien d'autres groupes qui sont venus témoigner devant le comité nous ont fait part de préoccupations de cet ordre. J'imagine que le gouvernement sera disposé à accepter cet amendement au sujet du rapport qui doit être présenté après que la loi aura été en application durant un certain nombre d'années. Certaines choses sont extrêmement difficiles à quantifier, mais cela permettrait, dans la mesure du possible, de constater les vraies répercussions du projet de loi en ce qui concerne les trois points dont j'ai parlé aujourd'hui.

J'espère que le secrétaire parlementaire accueillera, au nom du ministre, cet amendement qui touche, selon moi, à un certain nombre de questions qui préoccupent beaucoup de Canadiens. Ainsi, ces sujets de préoccupation seraient mentionnés, sinon dans le suivi parlementaire, au moins dans le rapport annuel.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je serai aussi bref que possible. Cette motion englobe le nouvel article proposé relativement au rapport du ministre.

Je tiens à signaler ici les problèmes que suscite l'évaluation des progrès en ce qui concerne l'agriculture viable. Il n'existe aucune définition générale de ce que l'on entend par agriculture viable. Il n'existe aucun point de comparaison dans ce domaine. On a plusieurs fois essayé, tant au fédéral qu'au provincial, de mettre au point des notions d'agriculture viable. Ainsi, on a tenté de développer des variétés de cultures qui résistent mieux aux insectes et aux maladies. Mais ces notions ne renvoient qu'à quelques-uns seulement des changements qui s'imposent. Il faut aussi modifier les méthodes de culture et d'élevage.

Il est à espérer et à prévoir que l'agriculture viable va progresser d'ici une dizaine d'années. Toutefois, les progrès risquent d'être difficiles à évaluer puisqu'on ne sait pas où on en est à l'heure actuelle.

En outre, il sera très difficile de déterminer la part de tout changement qui sera attribuable à la Loi sur la protection des obtentions végétales plutôt qu'à toute autre mesure.

L'article 77 du projet de loi ne prévoit pas la présentation d'un rapport sur les progrès accomplis par des organismes publics dans le domaine des obtentions végétales, mais plusieurs autres articles y font allusion. On pourrait parler, par exemple, de nouvelles variétés mises au point pour le bénéfice de la population.

Il apparaît inutile de préciser tous les points dont un rapport devrait faire état dans une dizaine d'années.

Le projet de loi sur la protection des obtentions végétales vise à stimuler les obtentions végétales au Canada pour le bénéfice des Canadiens. Il est possible, quoique peu probable, que certaines des nouvelles variétés créées puissent être cultivées dans les pays du tiers monde.

Actuellement, il n'y a pas de programme de commercialisation des variétés canadiennes dans les pays du tiers monde, même si on s'est servi de certaines variétés créées au Canada comme base de travaux de phytogénétique visant à améliorer d'autres variétés dans ces pays.

La protection des obtentions végétales au Canada facilitera l'exportation dans d'autres pays des semences des variétés protégées. Cependant, cela aura une incidence sur les exportations dans d'autres pays développés qui ont des lois semblables, mais pas dans les pays du tiers monde.

Les principaux facteurs qui empêchent l'exportation de semences canadiennes dans les pays du tiers monde sont le manque de variétés adoptées à leurs conditions et l'absence d'une industrie prête à importer et à distribuer les semences.

On ne prévoit pas d'exportation de semences canadiennes dans les pays du tiers monde. Dans le domaine plus vaste de la diffusion de la technologie dans les pays du tiers monde, il y a de nombreux programmes canadiens qui visent ce but précis, dont certains programmes de phytogénétique financés par l'ACDI. Toutefois, il n'y aucun lien entre ces programmes et l'adoption d'une loi sur les obtentions végétales au Canada.

Le développement d'une agriculture vialbe dans les pays du tiers monde sera clairement déterminé par leurs priorités nationales. Il ne conviendrait pas pour le Canada d'essayer d'orienter les programmes agricoles d'autres pays dans une direction en particulier. Le Canada ne peut que répondre quand on fait appel à son expertise dans certains domaines.

Il est donc impossible d'établir un lien entre l'adoption d'une loi sur les obtentions végétales au Canada et la diffusion de la technologie dans les pays du tiers monde ou encore le développement d'une agriculture viable dans ces pays. Cette notion n'a rien à voir avec l'impact mesurable de ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Mackenzie veut-il qu'on déclare qu'il est 17 heures?

M. Althouse: Oui, je veux qu'on déclare qu'il est 17 heures, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – PROJETS DE LOI

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au député, la présidence se permet de rappeler à la Chambre qu'il a été décidé le mercredi 30 janvier 1990 de reporter *sine die* le tirage au sort qui aurait établi l'ordre de priorité pour la prise en considération d'autres initiatives parlementaires. Par conséquent, une fois que l'unique initiative inscrite sur la liste de priorité actuelle aura été prise en considération par la Chambre, l'heure réservée aux initiatives parlementaires sera suspendue sauf pour la discussion d'un projet de loi d'initiative parlementaire émanant soit de la Chambre, soit du Sénat.

L'heure réservée aux initiatives parlementaires restera suspendue jusqu'à ce que le tirage au sort soit tenu et que le Comité permanent des privilèges et des élections ait fait rapport sur le choix des initiatives qui doivent être mises aux voix.

Étant donné que la Chambre ne sera saisie d'aucune affaire les lundis entre 13 heures et 14 heures, elle voudrait peut-être décider de reporter l'ouverture de la séance à 14 heures pendant que l'heure réservée aux initiatives parlementaires reste suspendue. Les autres jours, la Chambre poursuivra la discussion des affaires dont elle sera saisie avant l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

L'ÉGLISE UKRAINIENNE GRECQUE ORTHODOXE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest) propose: Que le projet de loi S-13, Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Église ukrainienne grecque orthodoxe du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, c'est un privilège que de présenter ce projet de loi à la Chambre. Avant de parler du projet de loi, monsieur le Président, je voudrais savoir si nous pourrions avoir le consentement unanime pour passer par toutes les étapes aujourd'hui, ce qui comprend le renvoi au Comité plénier plutôt qu'à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

M. MacLellan: Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir, au nom du Parti libéral, d'accéder à la demande du député. Nous sommes d'avis également que c'est un projet de loi valable et nous sommes d'accord pour l'adopter dès aujourd'hui.

M. Taylor: Monsieur le Président, je donne mon accord moi aussi. On m'informe qu'il y a eu discussions et que le Nouveau Parti démocratique est d'accord pour faire franchir aujourd'hui au projet de loi toutes les étapes.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi ordonné. La parole est au secrétaire parlementaire, au député d'Edmonton-Sud-Ouest, pour le débat.

M. Edwards: Monsieur le Président, j'aimerais en deux mots replacer le projet de loi dans son contexte et en tracer l'historique. Il y a deux ans, des centaines de milliers de Canadiens d'origine ukrainienne ont célébré le millénaire de la chrétienté en Ukraine.

Suivant la légende, appuyée par diverses chroniques et certains travaux historiques, l'apôtre André aurait prêché l'évangile du Christ sur les rives méridionales de l'Ukraine actuelle et aurait même remonté le Dniepr, atteint les collines de Kiev, la capitale actuelle, y aurait planté une croix et aurait prophétisé qu'un jour ces collines seraient couronnées de nombreuses églises d'où l'évangile du Christ serait diffusé en plusieurs pays.

Le millénaire de la chrétienté en Ukraine a pour point de départ l'année 988, au cours de laquelle le grand-prince Vladimir le Grand a embrassé le christianisme de rite byzantin, qu'il a adopté comme religion d'État et entrepris de propager dans son royaume.

Pour ce qui concerne le Canada, l'Église ukrainienne orthodoxe du Canada a été créée en 1918 à l'intention des immigrants venus s'établir au Canada pour fuir diverses oppressions ainsi que la collectivité des Canadiens d'ascendance ukrainienne qui désirent conserver leur foi ancestrale.

À l'heure actuelle, l'Église ukrainienne orthodoxe du Canada compte environ 300 paroisses, cinq cathédrales, cinq basiliques et son propre séminaire, le collège St. Andrew de Winnipeg, affilié à l'Université du Manitoba. L'Église compte une centaine de prêtres et trois évêques, dont le primat est Son Excellence l'archevêque Wasyly de Winnipeg et de tout le Canada.

Pour en venir à la teneur du projet de loi, l'expression «Église ukrainienne grecque orthodoxe» a été adoptée à l'époque, en 1918, pour signifier le «rite byzantin (ou grec)», plutôt que le «rite latin». Dans la pratique, la plupart des paroisses et des institutions de l'Église ukrainienne orthodoxe du Canada ont retiré le terme «grec» de leur nom depuis les années 50 au moins, car il est redondant lorsque employé avec le terme descriptif «orthodoxe». Les modifications proposées à la charte de 1929 de l'Église visent à mettre cette charte à jour pour qu'elle tienne compte de la situation actuelle de l'Église et de l'emploi courant de son nom.

Outre le changement officiel de nom, on propose de modifier ou d'abroger un certain nombre de dispositions de la charte initiale pour que l'Église puisse assurer une gestion plus efficace grâce à ses règlements. Le projet de loi supprime également, parce que désuètes ou désormais inutiles, certaines restrictions concernant la possession de biens immobiliers dépassant une certaine valeur ou non nécessaires à l'utilisation et à l'occupation réelles de l'Église.

Je suis redevable à un collègue albertain de l'autre endroit, le sénateur Earl Hastings, qui m'a aidé à trouver une partie de cette documentation et qui, en fait, est l'auteur de ce projet de loi.

En terminant, je signale qu'il y aura une réunion le mois prochain afin de préparer l'assemblée générale du conseil de l'Église ukrainienne orthodoxe, qui sera tenue à Winnipeg le long week-end de la Fête du Canada. Cette assemblée a lieu tous les cinq ans. J'espère que la Chambre va adopter ce projet de loi aujourd'hui. Je remercie les députés d'avoir donné leur consentement unanime, car les membres du consistoire qui préparent l'assemblée de la Fête du Canada ont maintenant la certitude que l'Église aura sa nouvelle appellation qui reflète la réalité de la présence merveilleuse des Ukrainiens au Canada ainsi que la réalité de l'Église ukrainienne orthodoxe du Canada.

Monsieur le Président, je propose l'adoption du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je remercie le député d'Edmonton-Sud-Ouest de l'étude qu'il a faite du projet de loi. Il est capital que tous les députés de tous les partis reconnaissent l'importance de la question et la valeur de l'apport de la communauté ukrainienne. Je sais que, dans notre parti, nous sommes tout disposés à faciliter et à hâter le plus possible l'adoption de cette mesure.

Je remercie à mon tour le sénateur Hastings d'avoir présenté ce projet de loi.

Comme l'a dit le député d'Edmonton-Sud-Ouest, le projet de loi est assez simple; il concerne un changement du rite de Constantinople au rite latin, il renferme des dispositions sur la possession de terrains et des modifications à l'administration et aux règlements de l'Église. Il est dans notre intérêt à tous de l'adopter le plus rapidement possible.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, étudié en comité plénier; rapport est fait du projet de loi qui est lu pour la troisième fois et adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 12, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 12.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 27 avril 1990

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1010)

[*Traduction*]

LOI CONCERNANT LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 26 avril, du projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 9 de M. Foster (p. 10738).

Le président suppléant (M. Paproski): Lorsque nous avons interrompu l'étude du projet de loi C-15 la dernière fois, le député de Mackenzie avait la parole. Je l'invite donc à poursuivre son intervention.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'avais entrepris de discuter de la motion nº 9 concernant le projet de loi C-15. Cette motion tend à modifier les articles du projet de loi précisant les règles ou les objectifs reliés à un examen de la loi. Après 10 ans, en fait, le ministre de l'Agriculture en poste doit établir un rapport et le déposer à la Chambre à l'expiration de la dizième année d'application de la Loi sur la protection des obtentions végétales.

Le projet de loi lui-même précise certains points sur lesquels on devrait se pencher lors de l'examen de la loi. Il s'agit de savoir si l'application de la loi permet de stimuler les investissements en matière de sélection de variétés végétales. On devra, en outre, décider si elle a pour résultat d'améliorer les moyens permettant d'obtenir des variétés végétales étrangères au profit de l'agriculture au Canada; si elle permet d'assurer la protection à l'étranger, sur le plan commercial, des variétés végétales canadiennes et si elle favorise l'amélioration de variétés végétales dans l'intérêt du public et plus particulièrement des agriculteurs et des horticulteurs.

Mon collègue d'Algoma propose dans la motion nº 9 qu'on se penche sur trois autres questions; il s'agirait de savoir si la mise en oeuvre de la loi a permis de développer une agriculture viable au Canada; d'augmenter ou de diminuer la recherche en matière d'obtentions végétales, dans le secteur public, au Canada; et enfin, de produire des transferts technologiques avec les pays du tiers monde et de développer une agriculture viable dans ces pays.

Au nom du gouvernement, le secrétaire parlementaire a soutenu qu'il serait très difficile d'évaluer les résultats obtenus sous ces trois aspects, étant donné qu'il n'existe pas de définition universelle de l'agriculture viable. Je serais prêt à accepter cela, n'était l'énorme difficulté que j'éprouve lorsque j'examine les règles que le gouvernement est prêt à accepter. Les raisons que le secrétaire parlementaire a invoquées pour justifier les trois objectifs additionnels qui figurent à la motion nº 9 pourraient s'appliquer également aux quatre aspects que le gouvernement est prêt à accepter.

On ne voit pas très bien comment quelqu'un pourra évaluer si l'application de cette loi aura stimulé les investissements. Le gouvernement et le ministère ont reconnu qu'ils n'ont procédé à aucune étude préliminaire pour déterminer le niveau des investissements à l'heure actuelle. Comme il n'existera pas de point de comparaison, comment pourrait-on déterminer si l'application de la loi a favorisé ou entravé les investissements? Bien que le secrétaire parlementaire aurait pu soutenir avec la même force qu'on aurait bien du mal à appliquer cette partie de la loi, il n'en est pas moins disposé à l'appuyer.

Grâce au projet de loi proprement dit, le gouvernement envisage d'évaluer si l'application de la loi va améliorer les moyens permettant d'importer des variétés végétales étrangères au Canada. À l'heure actuelle, personne ne sait combien de ces variétés étrangères sont implantées au Canada. Je sais bien qu'il existe chez nous des variétés étrangères dont le ministère de l'Agriculture ne sait à peu près rien, ou s'il en sait quelque chose, il ne semble pas avoir de liste qu'il aurait pu nous fournir lors

des audiences que nous avons consacrées à l'étude de ce projet de loi.

En ce qui concerne la protection à l'étranger, sur le plan commercial, des variétés végétales canadiennes, nous n'avons pas d'étude qui nous serve de point de repère pour savoir actuellement jusqu'à quel point nous sommes présents sur les marchés étrangers; aussi, comment allons-nous mesurer le progrès ou le recul?

Le quatrième aspect que le gouvernement est prêt à appuyer porte sur la possibilité d'améliorer des variétés végétales dans l'intérêt du public, notamment celui des agriculteurs et des horticulteurs. Nous pourrions remonter en arrière et déterminer quelles variétés existent à l'heure actuelle, puis établir un système qui fournirait ce genre de surveillance et d'évaluation. À ma connaissance et après avoir entendu les témoins qui ont comparu devant le comité, un tel système n'est pas très efficace, et on ne sait même pas s'il existe.

Par conséquent, sur tous ces points, le secrétaire parlementaire du ministre a raison quand il dit qu'il sera difficile d'évaluer les résultats obtenus. Je ne vois pas en quoi cela justifie la décision du gouvernement pour cette raison puisse justifier de ne pas appuyer les trois points supplémentaires. Tout le domaine est plutôt confus, mais ce sont des questions qui devraient être examinées de près.

Il ne sera pas facile d'effectuer l'évaluation prévue à l'article 77 dans le cadre de la procédure d'examen, mais on y trouve certaines lignes directrices. Je pense que les lignes directrices supplémentaires formulées par le député d'Algoma n'entrent pas en conflit avec les quatre qui ont déjà été requises en vertu de la Loi et qui ont l'appui du gouvernement.

S'il s'avère impossible d'effectuer l'évaluation lors de l'examen décennal, le comité d'examen pourra simplement faire valoir que la chose était impossible et expliquer pourquoi. Le comité pourrait également découvrir qu'il en est ainsi également pour les quatre points que le gouvernement est actuellement disposé à accepter. Le comité pourrait informer le Parlement de l'époque et les agriculteurs, phytogénéticiens et consommateurs canadiens, de l'orientation qu'a pris le pays, en raison de la mise en vigueur de cette mesure législative. Je suppose que la majorité conservera sa position jusqu'à la fin de la troisième lecture et que le projet de loi sera adopté à cette étape, même si j'estime que c'est une exigence discutable qui n'est pas dans l'intérêt supérieur du pays.

Pour conclure, je demanderais aux ministériels, en particulier au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, de revoir son analyse des trois points par rapport aux quatre qu'il est déjà disposé à accepter. Je répète que les difficultés qu'il éprouve à l'égard des trois aspects que propose mon collègue d'Algoma sont très semblables à celles qu'il devrait rencontrer avec les quatre qu'il est prêt à accepter. Étant donné que tout cela va être très difficile à évaluer, il serait bien inspiré, je pense, d'accepter les trois autres et de nous laisser faire un examen aussi approfondi que possible dans dix ans.

• (1020)

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour vous faire connaître les préoccupations dont m'ont fait part une foule d'habitants de Victoria au sujet de ce projet de loi.

C'est une mesure qui n'a pas reçu toute l'attention qu'elle mérite à l'échelle du pays. Sans doute que son titre porte les gens à penser qu'il est très spécialisé. En réalité, bon nombre de mes électeurs estiment qu'il sera lourd de conséquences pour les Canadiens, surtout si l'on tient compte des menaces qui pèsent actuellement sur l'environnement.

Selon l'interprétation, fort juste selon moi, qu'on fait du projet de loi, celui-ci brime notre droit de choisir les plantes que nous voulons cultiver, de choisir nos cultures vivrières. Il n'a pas fait l'objet de toutes les discussions qu'il faudrait dans toutes les régions du pays. Les amendements proposés par mes collègues du NPD dissiperaient en grande partie ces préoccupations.

Ces amendements prévoient le paiement de droits à l'office international des ressources phytogénétiques, qui pourraient servir à la création de variétés végétales et de ressources génétiques à travers le monde. Cela pousserait du même coup le directeur à demander l'avis du conseil consultatif composé d'obtenteurs, de marchands de semences, d'agriculteurs et du grand public, tout en garantissant la production de rapports. Il faudrait, à tout le moins, que les Canadiens soient informés des répercussions et de l'évolution de ce projet de loi.

Le gouvernement semble résolu, à ce stade, à le faire adopter. J'espère toutefois qu'il étudiera avec soin les divers amendements, celui en particulier dont la Chambre est maintenant saisie, et qu'il fera bon accueil aux

propos forts sages tenus en notre nom par le député sur cette question.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Merci, monsieur le Président, de me permettre de dire quelques mots du projet de loi C-15.

Je veux simplement signaler à la Chambre par votre entremise, monsieur le Président, que cette mesure relative aux obtentions végétales causait des inquiétudes au Parti libéral. Nous sommes toutefois contents de l'examen que nous avons fait du projet de loi au comité législatif, où nous avons entendu les témoignages de nombreux partisans et critiques et où nous avons eu d'intéressantes discussions.

Nous estimions que le projet de loi était susceptible d'autres améliorations, comme le dénotent les amendements que nous avons proposés, mais le gouvernement ne semble pas disposé à accepter ces derniers. Le projet de loi nous paraît cependant avoir été assez bien renforcé. Nous sommes contents d'avoir pris une part active à cet examen et, à la limite de nos moyens, d'avoir fait du projet de loi une mesure plus forte. Dans la version originale du projet de loi, le comité consultatif n'était pas nécessaire. Le gouvernement consent maintenant à ce que ce comité soit nommé. Ce n'est plus une prérogative du ministre.

Nous étions convaincus que le comité consultatif pouvait jouer un rôle très utile et conseiller le directeur, qui sera nommé aux termes de la loi, sur l'interprétation de la loi. Le comité consultatif sera aussi en mesure de conseiller le directeur sur les exigences de la réglementation et des permis.

Nous avons aussi obtenu avec plaisir au comité l'interprétation des expressions «prix raisonnables» et «distribution à grande échelle», de même que d'autres interprétations sur lesquelles rien n'avait été convenu. Le projet de loi a été amélioré de façon que le directeur doive définir les expressions «prix raisonnables» et «distribution à grande échelle».

Nous aimerions que les amendements contenus dans la motion nº 9 soient adoptés. Les amendements que nous avons proposés auraient permis d'élargir la portée du rapport annuel sur l'application de la loi et de dissiper certaines inquiétudes que se font d'autres gens.

Mais je crois comprendre que, dans sa prétendue sagesse, le gouvernement ne le veut pas. C'est incontestablement une déception pour l'industrie agro-alimentaire et pour beaucoup d'autres Canadiens.

J'ai parlé de temps à autre à la Chambre des outils de gestion, du système agro-alimentaire et des moyens que nous possédons, à l'intérieur du système, pour rendre notre industrie agro-alimentaire, et notre secteur de producteurs primaires en particulier, compétitifs dans tout le Canada et dans le monde entier. Tel est le but à atteindre. Nous devons être compétitifs et posséder pour ce faire les moyens que possèdent nos concurrents.

Lors de nos délibérations au comité législatif, le gouvernement nous a communiqué une entente conclue entre le ministère de l'Agriculture et celui des Consommateurs et des Sociétés qui prévoit un rapport sur toutes les transactions qui ont été effectuées et toutes les mesures qui ont été prises.

Des inquiétudes ont été exprimées. Étant donné l'efficacité du comité législatif et le travail qu'on y a accompli, nous estimons que nous pourrions encore apporter des améliorations au projet. Mais, pour le moment, nous estimons que le projet de loi réussira à répondre aux besoins exprimés depuis de nombreuses années au sein de l'industrie.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 9. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion nº 9 de M. Foster est rejetée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Normalement, la Chambre devrait maintenant passer aux votes différés à l'étape du rapport. Cependant, conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, le vote inscrit est reporté au lundi 30 avril 1990, à 19 heures.

Article 31 du Règlement

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. Danis: Monsieur le Président, je crois que la Chambre consentira à l'unanimité à suspendre la séance jusqu'à 11 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La séance est suspendue jusqu'à 11 heures.

(La séance est suspendue à 10 h 29.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 11 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA BASE DE SUMMERSIDE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, il y a un an aujourd'hui que le gouvernement a décidé arbitrairement de fermer la BFC de Summerside. Cela fait exactement 365 jours que les citoyens de Summerside et des environs ont été secoués par cette nouvelle. Ils ont été scandalisés que le gouvernement prenne une décision aussi importante sans consulter personne ni prévoir de plan d'avenir.

Un an plus tard, les Canadiens de cette région sont toujours scandalisés. Ils sont scandalisés que le gouvernement fédéral ne se soit pas encore fermement engagé à créer des emplois là-bas. Ce qui est particulièrement scandaleux, c'est l'incapacité de prévoir du gouvernement. Cela fait toute une annné que l'économie de Summerside et des environs pâtit à cause de cette décision gouvernementale.

Et pourtant, bien des gens, dont de nombreux insulaires, travaillent à sauver la base. Je les félicite tous du dévouement dont ils font preuve.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DU BÉNÉVOLAT

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, les bénévoles du Canada comptent parmi les plus nombreux et les plus influents du monde. D'innombrables hommes et femmes se dévouent corps et âme, souvent sans remerciements, à des causes et à des programmes qui ne pourraient exister sans leur générosité.

Cette semaine, nous rendons hommage à nos citoyens dont le travail donne des résultats. Leurs actions en font des citoyens à part entière et c'est à eux que le Canada doit sa réputation de nation humanitaire.

J'exhorte tous les députés à encourager et à appuyer le bénévolat en tant que manifestation vitale et positive du style de vie canadien.

Quelque 13 millions de Canadiens de toutes les conditions sociales et de tous les milieux culturels font du bénévolat une partie intégrante de leur vie. Qu'ils oeuvrent individuellement ou au sein de groupes organisés comme le Ponoka Wildrose Volunteer Week Committee, les bénévoles créent l'unité dans notre société. Il nous appartient de sensibiliser tous et chacun autour de nous à la Semaine nationale du bénévolat.

La semaine du 22 au 28 avril officiellement dédiée à la reconnaissance du bénévolat n'est qu'un début. Nos nombreux bénévoles constituent une ressource précieuse que nous devons encourager et chérir chaque jour.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le refus de Transports Canada d'intervenir dans les négociations contractuelles entre les chauffeurs de limousine travaillant à l'Aéroport international Pearson et le propriétaire des limousines Aaroport, Air Cab et McIntosh fait du tort non seulement au public voyageur à cause de l'arrêt de travail, mais aussi à la famille de ces quelque 150 chauffeurs.

Les chauffeurs se plaignent de bénéfices peu élevés, de conditions de travail médiocres, du fait qu'on leur interdise d'assister à des séances de coordination et du mauvais travail que fait Tansports Canada quand il s'agit d'interdire à d'autres chauffeurs d'offrir illégalement leurs services. Ce sont là des préoccupations légitimes qui touchent le gagne-pain de ces chauffeurs et qui bouleversent leur vie et celle de leur famille. Elles méritent l'attention immédiate du gouvernement.

Je prie le ministre des Transports d'intervenir sans délai pour régler ce conflit de travail en délivrant des permis temporaires aux chauffeurs pour la durée des négociations, afin qu'ils ne soient pas privés de revenu durant deux mois encore. Il est temps que le ministre

apprenne à prêter une oreille attentive aux préoccupations exprimées par cet important groupe de personnes.

* * *

L'ÉTHIOPIE

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, les légères précipitations qui sont tombées au début du mois sur les régions du nord de l'Éthiopie, surtout le Wollo, le Tigré et l'Érythrée, où 4,5 millions de personnes sont menacées par la famine, ont atténué la gravité de la situation dans laquelle ces régions se trouvent et leur ont apporté un peu d'espoir. Les agriculteurs ont de quoi semer, la migration de la population est assez restreinte et avec l'appui des organisations de secours éthiopiennes, les organisations internationales réussissent à apporter une aide précieuse aux régions touchées, en passant par la route sud.

Cette semaine, la ministre des Relations extérieures a eu une rencontre très importante avec ses homologues, à New York. Ils ont essayé de trouver un moyen de remédier à la situation actuelle en Éthiopie et le gouvernement de l'Éthiopie leur a répondu, avant-hier, qu'il fera tout ce qu'il pourra pour s'assurer que les secours seront acheminés à ceux qui en ont besoin. Il a surtout déclaré ceci:

> En ce qui concerne l'appel à la paix et à la réconciliation nationale, le gouvernement éthiopien désire assurer à la communauté internationale qu'il est toujours fermement décidé à entreprendre des pourparlers de paix sérieux avec le FPLE et les autres groupes rebelles et qu'il est déterminé à trouver des solutions politiques pacifiques aux problèmes de l'Éthiopie.

Nous espérons tous, monsieur le Président, que la paix sera la solution finale aux problèmes de ces gens qui courent un si grave danger.

* * *

LE CENTRE DIEFENBAKER

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, partout les Canadiens rendent hommage à la mémoire de John George Diefenbaker. En tant que seul premier ministre de la Saskatchewan et politicien le plus célèbre de l'ouest du Canada, il a laissé un souvenir chaleureux de grand défenseur des libertés civiles et des petites gens.

Il y a dix ans, en reconnaissance de la contribution de M. Diefenbaker à la vie politique canadienne, on a construit le Centre Diefenbaker sur les berges de la rivière South Saskatchewan, à l'Université de Saskatchewan. Il abrite un musée Diefenbaker et tous ses papiers. Ce sont des archives importantes, tant pour l'histoire de celui qui a été député de Prince-Albert pendant si longtemps que pour une période de l'histoire canadienne.

Le centre est actuellement menacé par une pénurie de fonds de fonctionnement. Il a reçu sa dernière subvention et fermera à la fin de juin si le gouvernement fédéral ne fournit pas de nouveaux fonds. Étant donné les réductions massives de l'aide à l'enseignement de la part du gouvernement fédéral, l'université n'est pas en mesure de se substituer au gouvernement.

Le gouvernement fédéral doit fournir des fonds pour cet élément important de notre patrimoine. Notre nation étant actuellement l'objet de tiraillements, il est particulièrement nécessaire de rappeler notre patrimoine commun, au lieu de promouvoir nos différences. Quand le gouvernement honorera-t-il la vision de M. Diefenbaker, au lieu de permettre qu'elle s'éteigne?

* * *

LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, un de mes électeurs a récemment attiré mon attention sur la liberté d'action alarmante qu'on donne à certaines sociétés émettrices de cartes de crédit et à d'autres établissements de crédit au Canada.

Ce client d'une des grandes sociétés émettrices de cartes de crédit m'a fait parvenir un état de compte qui indiquait qu'il devait payer 75,17 $ d'intérêt sur un prêt de 80 $ pour une période de 18 jours. La société a réussi, par je ne sais trop quelle manoeuvre, à exiger ce montant.

Parce que le client en question a mis en doute l'exactitude de ce montant exorbitant et a protesté énergiquement, la société a modifié sa position. Elle a accepté de porter une partie du montant à son crédit, de façon à ce qu'il ne paie finalement que 4,83 $ au lieu de 75,17 $. La société a affirmé qu'elle n'avait pas fait d'erreur et qu'elle voulait simplement prouver sa bonne volonté.

On peut se demander combien de Canadiens qui ne sont pas influents se sont laissés duper par des établissements de crédit comme les sociétés émettrices de cartes de crédit. Il est troublant de penser que, si les clients ne protestent pas énergiquement, beaucoup d'entre eux finiront par payer plus cher pour les services qu'ils obtiennent.

Article 31 du Règlement

Le gouvernement va-t-il enfin épouser la cause des Canadiens ordinaires et examiner les méthodes employées par les sociétés émettrices de cartes de crédit afin de voir à ce que leurs pratiques commerciales en matière de taux d'intérêt soient justes?

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DU BÉNÉVOLAT

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, demain, je me joindrai à plus de 900 bénévoles et nous nous donnerons la main pour former un cercle autour du Centre communautaire de Scarborough afin de célébrer le bénévolat dans notre communauté.

C'est une superbe façon de célébrer la Semaine nationale du bénévolat, et je voudrais féliciter l'Association des administrateurs bénévoles de Scarborough d'organiser cet événement.

Les bénévoles jouent un rôle crucial et souvent méconnu dans notre société. Que ce soit dans le secteur de la santé, des loisirs, de l'aide sociale ou des services communautaires, les bénévoles enrichissent notre vie à tous.

Demain, Scarborough soulignera l'apport considérable des bénévoles à notre communauté. Je suis fière de participer à cet événement et je voudrais remercier tous les bénévoles de Scarborough et de toutes les régions du Canada de leur grande générosité.

* * *

LES QUAIS

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, nos pêcheurs comptent pour vivre sur des ports sans danger et sur des quais adéquats, sinon les bateaux de pêche risquent d'être gravement avariés et surtout les pêcheurs risquent des blessures et peut-être même la mort.

J'interviens aujourd'hui au nom des pêcheurs de la localité d'Eastern Passage qui attendent encore que le ministère des Pêches et des Océans allonge leur quai. Malgré les garanties données à maintes reprises que cette extension figurait sur la liste des priorités régionales, rien n'a encore été fait—rien du tout.

M. Stan Purdy, que je rencontrais récemment, a fait part du sentiment de frustration éprouvé par les pêcheurs devant la mauvaise volonté du gouvernement à fournir les fonds nécessaires à cette amélioration. En cette époque de crise des pêches de l'Atlantique, j'estime qu'en réparant et en améliorant nos infrastructures portuaires, le gouvernement fédéral pourrait faire voir qu'il s'intéresse vraiment à ces pêcheurs.

Le ministre des Pêches et des Océans et son prédécesseur sont bien au courant des demandes que j'ai faites, car je les ai implorés d'affecter les fonds nécessaires. J'invite à nouveau le gouvernement à agir tout de suite, avant qu'on n'ait à déplorer des pertes de bateaux ou même des pertes de vies, faute de cette nécessaire amélioration.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Monsieur le Président, je prends la parole pour informer les députés d'une grave situation qui règne dans le sud de l'Alberta. Cette région étant réellement semi-désertique, les premiers colons et les dirigeants politiques de toutes allégeances ont convenu qu'il fallait une source sûre d'approvisionnement en eau pour les habitants.

• (1110)

Selon la politique retenue, 13 secteurs d'irrigation ont été aménagés et quelque 1,4 million d'acres de terre sont actuellement irrigués, ce qui a permis l'installation une société complexe de plus de 300 000 personnes qui produisent céréales, maïs, fèves, betteraves à sucre et autres légumes. En outre, l'industrie de la production et de la transformation du boeuf, du porc et de la volaille y est la plus avancée en Amérique du Nord. Plus de 50 villes et villages ont besoin d'eau d'irrigation pour survivre.

Les députés devraient visiter le sud de l'Alberta et voir cette région de leurs yeux avant de rejeter d'emblée l'achèvement du barrage de la rivière Oldman. Il va sans dire que les tribunaux devraient être plus sensibles aux conséquences réelles de leurs décisions. Nous ne traitons pas ici d'abstractions, mais de la vie et de l'histoire d'êtres humains.

* * *

TCHERNOBYL

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, on a marqué hier le quatrième anniversaire de l'explosion et de l'incendie tragiques à la centrale nucléaire de Tchernobyl, en Ukraine. Le Soviet suprême de la République socialiste soviétique d'Ukraine a désigné ce jour-là jour du désatre de Tchernobyl. Les pertes de vies ont été nombreuses. Trois millions de personnes vivent en territoire irradié en Union soviétique et, aujourd'hui encore, on continue d'évacuer les villages touchés.

La seule façon d'atténuer les conséquences de ce désastre consiste à faire appel à la coopération internationale et à rallier les efforts de scientifiques et d'experts de tous les pays, y compris le Canada.

À l'instar de nombreux Ukrainiens et Canadiens d'origine ukrainienne, je demande que la centrale de Tchernobyl soit fermée le plus tôt possible et que les autres centrales nucléaires soient progressivement fermées elles aussi. J'exhorte tout particulièrement le gouvernement du Canada à se joindre à la communauté internationale pour aider à faire face aux conséquences désatreuses de la tragédie de Tchernobyl.

En tant que parlementaires, rappelons la mémoire des victimes de l'explosion de Tchernobyl et engageons-nous à travailler ensemble pour minimiser la crise écologique qui détruit l'air, le sol et l'eau de notre planète.

La mer d'Azov, la mer Noire ainsi que des centaines de lacs et de rivières ukrainiennes et canadiennes se meurent. Il faut agir dès maintenant.

* * *

LE MULTICULTURALISME

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'étais contente d'apprendre que le président de Québécor, Pierre Péladeau, s'était rétracté après avoir accusé les juifs et les femmes d'occuper trop de place dans notre société, ce que j'avais trouvé personnellement insultant et offensant.

En tant que juive, fière de son patrimoine et de la contribution de son peuple et des femmes en général à la vie canadienne, je crois que nous devons encourager les Canadiens à faire preuve d'une attitude plus généreuse à l'égard de leurs concitoyens en s'abstenant de les juger sur leur sexe, leur origine ethnique et leur langue maternelle, mais plutôt sur leur travail, leur engagement et leurs réalisations. L'analyse publique, voire la critique, devrait se fonder sur les actes des individus et non pas sur leurs origines.

Les déclarations de M. Péladeau n'ont rien fait pour renforcer chez nos jeunes les valeurs typiquement canadiennes de justice, tolérance et égalité des chances, car il a plutôt laissé entendre que ce ne sont ni leur courage ni leurs efforts qui détermineront leur place au sein de la société, mais leur langue ou leur patrimoine.

Les Canadiens tolérants et objectifs avaient espéré que M. Péladeau changerait d'attitude, et ils ont été heureux d'apprendre qu'il avait finalement décidé de montrer plus de respect pour la place que les gens de toutes origines occupent au Canada, surtout dans la province de Québec.

* * *

[*Français*]

LES POSTES

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, le rapport du Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale sur l'avenir du service postal au Canada a été déposé cette semaine en cette Chambre.

Ce rapport, avec ses 39 recommandations, est le fruit de plus de six mois de travail par les membres de ce comité, au cours duquel les Canadiens et les Canadiennes sont venus nous exprimer leurs vues et leurs opinions quant à l'avenir de notre service postal au Canada.

La population canadienne désire un service postal qui soit efficace, rapide, sécuritaire et accessible à tous et ceci, à un coût qui soit réaliste et raisonnable.

Elle ne veut plus que l'on prenne les impôts et les taxes des Canadiens et des Canadiennes pour essuyer des déficits dus à une mauvaise gestion.

Après trente ans au cours desquels la Société enregistrait déficit sur déficit, Postes Canada fait maintenant des profits en améliorant constamment ses services aux usagers. Le taux de 97 p. 100 de satisfaction des usagers est là pour le confirmer.

Nous sommes maintenant dans la bonne direction et nous avons toutes les raisons d'en être très fiers. Je souhaite donc que le gouvernement ainsi que les membres de cette Chambre recevront favorablement le contenu de ce rapport et ce, pour le plus grand bien de l'avenir de nos services postaux au Canada.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, le ministre des Finances de la province de Québec a été contraint de prendre des mesures financières rigoureuses pour faire face à la récession croissante provoquée par le budget des conservateurs et leur politique des taux d'intérêt élevés.

Le Québec a réduit l'impôt sur le revenu des particuliers pour stimuler l'économie. Cette province a lancé un programme d'immobilisations massives de 2 milliards de dollars pour faire face au chômage croissant et elle a été forcée d'accepter un déficit de 1,75 milliard de dollars.

Le gouvernement du Québec est conscient que la récession est déjà commencée; pourtant, le gouverne-

ment fédéral et son ministre des Finances s'obstinent à imposer une politique financière visant à ralentir l'économie par le maintien de taux d'intérêt élevés.

Nous prions le gouvernement et le ministre des Finances de renoncer à leur politique financière désastreuse et à écouter le cri d'alarme du Québec.

* * *

LA FERMETURE D'UN BUREAU DE POSTE

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, la localité d'Orangedale, en Nouvelle-Écosse, offre un bon exemple de la façon dont le gouvernement traite les régions rurales et les petites villes du Canada. En janvier, cette localité a perdu sa gare de VIA Rail du CN qui constituait le point d'intérêt de cette localité pittoresque depuis plus d'un siècle. Maintenant, les habitants d'Orangedale ont appris que Postes Canada envisage de fermer leur bureau de poste le 15 mai. C'est la mesure la plus dure et la plus cruelle de toutes.

Le gouvernement ne se contente pas d'arracher le coeur de cette localité, il faut maintenant qu'il lui vole son âme. Ce service vital est surtout utilisé par les personnes âgées, qui vont maintenant être obligées de faire 20 milles pour se rendre à Whycocomagh, pour leurs envois spéciaux et leurs mandats postaux.

Postes Canada, en annonçant cette décision, a offert à cette localité un comptoir postal sans aucun crédit pour le financer. Au lieu de cela, on lui dit qu'elle doit se contenter d'un service de distribution rurale, ce qui est absolument inacceptable pour la localité d'Orangedale.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Hier, le ministère des Consommateurs et des Sociétés a rendu public au sujet des faillites au Canada des chiffres qui viendraient confirmer, si c'était nécessaire, l'échec de la politique économique du gouvernement.

Le ministère des Consommateurs et des Sociétés a en effet révélé que le nombre des faillites partout au Canada avait augmenté de 29 p. 100 au cours du premier trimestre de 1990. Katherine Swift, l'économiste en chef de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, a commenté ces chiffres en disant:

> Les chiffres pour le premier trimestre ont certes confirmé les soupçons de ceux qui avaient conclu à un ralentissement général de l'économie.

Elle a ajouté ce qui suit:

> Je ne serais nullement surprise si le nombre des faillites augmentait au cours des prochains mois.

Pourquoi le ministre persiste-t-il à appliquer une politique qui cause la ruine de milliers de Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'éprouve aucune satisfaction lorsque j'examine ces chiffres. Le député m'a demandé pourquoi nous agissons comme nous le faisons.

Il n'est pas du tout inhabituel à cette étape-ci de l'évolution du cycle économique de voir augmenter le nombre des faillites commerciales. Cependant, la situation serait bien pire si nous faisions fi aujourd'hui des pressions inflationnistes et attendions pour agir. Dans ce cas, le niveau de l'inflation et celui des taux d'intérêt seraient beaucoup plus élevés et, par voie de conséquence, celui des faillites le serait aussi.

C'est là la politique du gouvernement du Canada. Je l'ai énoncée chaque fois que j'ai été appelé à répondre à des questions cette semaine à la Chambre.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le problème avec le ministre, c'est que non seulement il s'inquiète de l'inflation, mais il est également obsédé par cette question au point de se ficher éperdument de tous les autres indicateurs économiques. C'est cela qu'on peut lui reprocher. Pourtant le ministre et le gouvernement insistent pour appliquer une taxe sur les produits et services de 7 p. 100 sur à peu près tout, même si le ministre lui-même reconnaît que cette taxe va accroître l'inflation.

Hier, M. Laurent Thibault, président de l'Association des manufacturiers canadiens, a soutenu le point de vue exprimé par de nombreux Canadiens dans tout le pays et dans cette enceinte, lorsqu'il a déclaré que certains intermédiaires profiteront du remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants par la taxe sur les produits et services pour augmenter les prix.

M. Thibault a déclaré:

> C'est pourquoi il est difficile de promettre une baisse des prix.

Pourquoi le ministre continue-t-il de faire, au sujet de la taxe sur les produits et services, toutes sortes de promesses qui ne seront probablement pas tenues et qui ne pourront pas l'être? Pourquoi persiste-t-il à vouloir imposer une taxe non seulement inéquitable, mais aussi,

de son propre aveu, hautement inflationniste, s'il s'inquiète vraiment de l'inflation?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de signaler que je ne suis pas obsédé par un indicateur économique en particulier. Dans le cadre de l'examen de notre politique économique, nous basons nos décisions sur le plus large éventail possible d'indicateurs économiques.

• (1120)

Il est tout à fait manifeste que l'histoire de l'économie, les leçons que nous avons tirées de la fin des années 1970 et du début des années 1980, viennent soutenir notre position. À l'époque, le gouvernement a fait fi des indicateurs économiques et cela nous a conduit à une récession extrêmement grave en 1981-1982.

M. Mills: C'est tout à fait faux.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mes collègues d'en face prétendent que c'est faux. C'est pourtant la vérité, et les gens qui savent ce qui s'est passé à l'époque sur le plan économique sont tout à fait d'accord avec la position que j'ai adoptée et dont j'ai fait part aujourd'hui.

Le député parle de la taxe sur les produits et services. Permettez-moi de signaler quelques points. Tout d'abord, avec l'application de la taxe sur les produits et services, les frais d'exploitation dans le secteur de l'agriculture, le secteur des ressources, le secteur manufacturier et le secteur des services seront réduits. Cela va nous aider à juguler l'inflation.

Le député m'a accusé de faire des promesses. Je n'ai rien promis au sujet des prix. J'ai signalé que lorsqu'on passerait de la taxe de vente actuelle à la taxe sur les produits et services, cela devrait entraîner une augmentation unique de 1,25 p. 100 du coût de la vie.

Si le patronat et les syndicats tentent, à la table des négociations, de tirer davantage de l'économie qu'elle ne peut offrir, nous pourrions alors faire face à une inflation supérieure. C'est là un danger dont j'ai parlé. C'est pourquoi j'exhorte le secteur privé à préciser très clairement qu'il entend faire profiter les consommateurs des économies ainsi réalisées, afin d'éviter toute poussée inflationniste.

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il est très intéressant de voir que le ministre ait finalement admis qu'il serait impossible pour lui et le gouvernement de forcer le monde des affaires à donner au public, aux consommateurs en général, aucun avantage ou bénéfice du fait qu'il crée cette TPS.

Voici donc ma question supplémentaire qui s'adresse au ministre. M. Laurent Thibault a également déclaré mercredi dernier que «la présente politique du gouvernement de lourd fardeau fiscal qui augmente rapidement, le taux d'intérêt élevé et la surévaluation artificielle du dollar canadien pénalisent fortement la position compétitive des manufacturiers canadiens.» Ce sont les mots de M. Laurent Thibault.

De plus, M. Thibault demande au gouvernement de changer sa politique monétaire qui pénalise toute l'industrie manufacturière canadienne.

Je demande alors au ministre: Quand va-t-il enfin réaliser que ses politiques ne fonctionnent pas, et qu'il est le seul à ne pas le réaliser?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi simplement de signaler qu'un grand nombre d'organisations ont déclaré qu'elles allaient répercuter ces économies sur le consommateur.

M. Peapples, président de la General Motors, et le président de la société Ford ont déclaré qu'ils allaient répercuter ces économies sur le consommateur. Il en résultera une réduction de 600 $ dans le prix d'une automobile. C'est très important. Le prix d'une camionnette de 20 000 $ pour un agriculteur diminuera d'environ 2 000 $. Il y a donc des économies très réelles que les entreprises concernées se sont dites disposées à transmettre aux consommateurs.

Je voudrais faire un commentaire à propos de M. Thibault, dont le député a parlé. M. Thibault a déclaré que le secteur de la fabrication et certaines sociétés du secteur des ressources sont très clairement touchés par la politique que nous avons suivie. Je comprends cela. Mais j'ai signalé à des gens du secteur manufacturier que ce sont le secteur des services et le secteur public qui ont éprouvé des difficultés à faire face à l'inflation prévue.

Nous avons vu ce que le Québec a fait hier. Il a augmenté ses dépenses de programme de 8,5 p. 100, alors que le taux d'inflation s'élève à environ 5,5 p. 100. Voilà ce qui me préoccupe.

En outre, je suis inquiet de certains des règlements salariaux qui ont été conclus par les gouvernements. J'ai signalé que ceux des gouvernements provinciaux sont passés à 6,5 ou 7 p. 100, alors que ceux du gouvernement fédéral sont de l'ordre de 4,2 p. 100.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Affaires indiennes et du Nord canadien et concerne la réserve d'Akwesasne, dans ma circonscription.

Hier soir, la violence a de nouveau éclaté au sein de la collectivité mohawk d'Akwesasne, et quatre personnes d'un groupe à la recherche d'un autochtone âgé qui avait disparu ont été frappées avec des bâtons de baseball et ont dû aller à l'hôpital. On a signalé des coups de feu et le courant électrique a été coupé dans le village de Saint-Régis.

Où en sont les négociations avec les autorités américaines? La ministre est-elle parvenue à convaincre les Américains de prendre les mesures qui s'imposent pour rétablir l'ordre du côté américain de la réserve d'Akwesasne?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je comprends le député de se préoccuper de la réserve qui fait partie de sa circonscription, et je partage son souci.

Les corps policiers du Québec et de l'Ontario poursuivent les négociations, les pourparlers et les interventions, pour essayer d'apporter toute l'aide possible au grand chef Mitchell. Des entretiens ont eu lieu avec les autorités américaines. Je suis persuadée qu'elles comprennent notre inquiétude et la nécessité d'agir dans les circonstances.

Nous allons poursuivre nos entretiens avec elles et suivre la situation de près en fin de semaine. Un sous-ministre qui sera en service ici à Ottawa s'en chargera, et nous allons maintenir les contacts nécessaires pour nous assurer que l'aide sera disponible.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'espère que les Américains n'attendront pas qu'il soit trop tard avant d'agir et de fournir la protection nécessaire.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national.

* * *

[*Français*]

LES DOUANES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Ma seconde question s'adresse au ministre du Revenu national. Comme le ministre du Revenu national le sait fort bien, les douanes canadiennes au port d'entrée de Cornwall sont situées à l'intérieur de la réserve, soit sur l'île de Cornwall.

Quelles mesures le ministre a-t-il prises ou entend-il prendre pour assurer la sécurité des douaniers canadiens et de tous les usagers du pont de Cornwall?

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme le député le sait sans doute, Revenu Canada et moi-même, à titre de ministre, nous préoccupons énormément depuis un certain temps de la situation explosive qui règne dans l'île de Cornwall. C'est pourquoi nous avons pris de nombreuses précautions, en concluant notamment une entente avec la Gendarmerie royale du Canada et avec les forces policières provinciales pour augmenter les forces déjà en place autour de l'édifice de la douane. Nous avons également mis en place des mesures de sécurité additionnelles dans l'édifice et nous améliorons et intensifions ces dispositions.

Quant à la sécurité des agents de la douane, je puis assurer au député que toutes les mesures nécessaires ont été prises.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. La politique de resserrement du crédit qu'applique le gouvernement conservateur a provoqué une hausse vertigineuse du nombre des faillites de particuliers et d'entreprises. Le mois dernier seulement, il y a eu plus de faillites, au-dessus de 4 100, que pendant le pire mois de la plus mauvaise année de l'histoire du pays sur ce chapitre, soit 1982. Les premiers ministres provinciaux, le CTC, le Comité des finances de la Chambre et l'Association des manufacturiers canadiens ont tous demandé au gouvernement d'abaisser les taux d'intérêt.

Le ministre, qui fait la sourde oreille à ces exhortations, réagira-t-il au moins à ces 4 100 faillites en un seul mois, proportion tout à fait dramatique?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai du mal à ajouter foi aux propos tenus par le député dans son préambule parce que, hier, dans ses remarques préliminaires à une question, il m'a mal cité et a déformé mes paroles en laissant de côté des détails importants. Je n'oublie pas et je n'accepte donc pas ce qu'il a dit dans son préambule puisqu'il risque de déformer encore mes paroles d'une manière aussi malhonnête.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Quelle honte!

M. le Président: Si le ministre a une mésentente avec un autre député au sujet de choses qui ont été dites ou insinuées à la Chambre, il devrait en faire part au Président.

• (1130)

Dans le cas présent, l'accusation du ministre est inacceptable. Je lui demanderais de bien vouloir la retirer. Le député peut quant à lui poser une autre question. J'avise toutefois le député et le ministre de faire preuve de prudence.

Je demanderais au ministre de bien vouloir retirer son accusation.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre a accusé le député de malhonnêteté. Il voudra sûrement se rétracter.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je croyais que vous aviez demandé au député de répéter sa question, mais je vais me rétracter à propos du terme «malhonnête» que j'ai utilisé. Ce que j'ai dit au sujet de l'inexactitude de la citation du député tient toujours.

M. Simmons: C'est de la négociation.

M. Clark (Yellowhead): Pas du tout. Ne faites pas l'imbécile, Roger.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je ne négocie pas avec le Président. Je veux simplement faire une mise au point.

M. le Président: La présidence a demandé au ministre de retirer l'accusation de malhonnêteté, ce qu'il a fait. L'affaire est classée.

Le député peut poser sa question supplémentaire. Je sais qu'il tiendra compte des observations de la présidence et que, dans les circonstances, il fera très attention.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, en fait, ces statistiques sont tirées du bulletin qui a été publié hier par le Bureau du surintendant des faillites.

Puis-je demander des éclaircissements au Président?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je comprends que le député veuille poser la question d'introduction au nom de son parti. Je le prie de bien vouloir poser sa question.

Si les députés veulent discuter d'un événement antérieur, il devront attendre. Veuillez poser votre question.

[*Français*]

M. Langdon: Très bien, je vous remercie, monsieur le Président.

Le ministre, en 1982, a attaqué le gouvernement libéral parce que 40 p. 100 des faillites se produisaient au Québec. Cette année, selon ses statistiques, 42,5 p. 100 des faillites se produiront au Québec. Est-ce que le ministre est fier d'avoir plus de faillites maintenant au Québec qu'en 1982?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme je le mentionnais plus tôt, je suis loin d'être heureux de voir des sociétés faire faillite. Je sais cependant que c'est un des aléas du système de marchés que nous avons à ce point-ci du cycle économique. Il est vrai que les faillites d'entreprises sont plus nombreuses.

La conjoncture actuelle se distingue de celle de 1982 parce que, à l'époque, on avait connu une récession au cours des 12 mois précédents. Les taux d'intérêt étaient donc encore assez élevés par rapport au niveau d'inflation du moment. Ce n'est pas le cas en ce moment. Aujourd'hui, il y a des pressions inflationnistes qui persistent et qui sont une source de préoccupation. Ces pressions inflationnistes étaient clairement à la baisse en 1982. La différence entre 1982 et 1990 est très nette.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au ministre que nous sommes en 1990 et qu'il est responsable de la politique.

La dette des ménages au titre de la consommation a atteint un niveau intolérable; elle s'élève maintenant à 75 p. 100 du revenu disponible des particuliers, alors qu'elle n'était que de 60 p. 100 en 1984. Cela ne peut qu'occa-

sionner plus de faillites, compte tenu des taux d'intérêt élevés. Le ministre a-t-il fini de chanter la même rengaine? Croit-il qu'il y a encore quelqu'un au Canada qui croit ce qu'il dit?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai cité hier pour mémoire certains commentaires publiés dans un éditorial du *Financial Post*, l'un des principaux journaux financiers au Canada.

C'est donc dire qu'il y a des gens chez nous qui appuient la position que nous avons adoptée. Ces gens ont compris que, à moins que nous ne contrôlions l'inflation dès maintenant, les difficultés qui nous attendent, y compris les faillites qui préoccupent le député, vont prendre des proportions pires encore. L'inflation fait augmenter les taux d'intérêt, ce qui entraîne un ralentissement beaucoup plus marqué de l'économie et, de ce fait, des faillites. La prévoyance dont nous faisons preuve dans nos politiques monétaire, financière et économique actuelles nous met à l'abri de difficultés comme celles que nous avons connues en 1981-1982.

* * *

LA JUSTICE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, comme la ministre de la Justice est absente, j'adresse au ministre suppléant de la Justice ma question concernant l'audience qu'aurait tenue et le jugement qu'aurait rendu récemment la Cour suprême du Canada sous le sceau du secret.

C'est probablement la première fois que la Cour suprême du Canada décide de tenir une audience et de rendre un jugement à huis clos. J'estime important de demander au ministre si le gouvernement est au courant de ce qui s'est passé au juste, s'il en sait davantage à ce sujet que la population en général et s'il approuve la décision de garder cette affaire secrète.

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, la question est importante, je crois. En l'absence de la ministre, qui est en voyage d'affaires pour le compte du gouvernement, je dirai au député que tout ce que nous savons de cette affaire pour le moment se résume à ce que la presse en a rapporté. Comme le député ne l'ignore pas, elle est toujours devant la Cour suprême, et je crois qu'il vaudrait mieux ne pas en parler tant que la Cour suprême n'aura pas rendu sa décision.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec le ministre. J'insiste pour qu'il me dise si le gouvernement va prendre des mesures ou formuler des instances auprès de la Cour suprême du Canada au sujet de cette affaire, non pas parce que la décision de la Cour est nécessairement mauvaise, mais simplement pour assurer aux Canadiens que l'on tient compte de l'intérêt public dans cette affaire.

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je comprends naturellement la préoccupation du député. Je suis persuadé que ma collègue, la ministre de la Justice, en prendra note lorsqu'elle sera de retour, au début de la semaine prochaine. Je répète que l'affaire est devant la Cour suprême et que nous ne devrions pas en parler plus amplement pour le moment.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence du président du Conseil du Trésor, j'adresserai ma question au ministre suppléant.

Il y a à peine quelques mois, dans un rapport officiel que le gouvernement remettait aux Nations Unies, il décrivait au monde l'excellente situation des femmes au Canada. Maintenant, le groupe de travail a gratté le vernis recouvrant le concept de l'égalité et a exposé le sexisme et les stéréotypes qui font que les femmes dans la fonction publique sont mal utilisées, sous-payées et exploitées. Le ministre nous a promis en début de semaine de réagir promptement; peut-on nous dire ce que le ministre a fait pour mettre un terme au licenciement discriminatoire des femmes, puisque deux fois plus de femmes que d'hommes sont mises à pied?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor a accepté le rapport du groupe de travail, d'ailleurs créé à l'instigation du Conseil du Trésor, et l'a félicité pour son excellent travail.

Les membres du groupe de travail ont exprimé certaines préoccupations légitimes devant le fait que la fonction publique, qui relève de la Commission de la fonction publique, n'offre pas aux femmes les chances qu'elles méritent. Le président du Conseil du Trésor a aussi

signalé que le dossier du gouvernement dans les domaines qui relèvent uniquement de sa compétence, soit les nominations par décret, est très reluisant et de loin supérieur à celui de ses prédécesseurs.

D'après la note que le ministre m'a remise au sujet de l'article où l'on prétend que deux fois plus de femmes que d'hommes sont mises à pied, il est évident que ces chiffres ne sont pas exacts; ils sont démentis par l'analyse que j'ai en main.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Les femmes dans la fonction publique ne veulent plus des belles paroles du ministre, car elles n'y croient pas. Elles veulent des mesures concrètes. Il y a manifestement de la discrimination et des mises à pied. S'il a le moindre doute au sujet des chiffres, le ministre interrompra-t-il immédiatement les mises à pied jusqu'à ce qu'il puisse tirer les choses au clair et mettre fin aux injustices dont les femmes sont victimes?

• (1140)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je me demande pourquoi la députée sent le besoin de nous accuser alors que c'est notre gouvernement qui a créé le groupe de travail et qui lui a demandé de réaliser cette étude. C'est notre gouvernement qui a fait des nominations par décret, montrant ainsi qu'il prend la question au sérieux. Il a montré, par ses actes, qu'il croit que les femmes sont tout aussi capables que les hommes de prendre des décisions importantes.

C'est notre gouvernement et le ministre qui ont dit que les recommandations du groupe de travail seraient examinées immédiatement par le Conseil du Trésor et qu'elles devraient être mises en application. Je ne crois pas qu'il soit avantageux pour qui que ce soit de s'indigner et de porter de fausses accusations en ce qui concerne les motifs du gouvernement.

* * *

REAL WOMEN

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre responsable de la situation de la femme. Le Secrétariat d'État finance l'organisation REAL Women et a l'intention de continuer à la financer. Or, dans son dernier bulletin, cette organisation prétend que les féministes sont responsables du massacre de Montréal. Elle favorise aussi l'intolérance envers les homosexuels et les autres minorités de notre société. Étant donné les coupes que le gouvernement a effectuées dans les budgets des organisations qui luttent pour l'égalité, la ministre promettra-t-elle à la Chambre et aux femmes canadiennes que cette organisation anti-égalitaire ne recevra plus jamais de fonds du gouvernement fédéral?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je n'ai pas lu ce bulletin, mais j'ai lu ce que les journaux en disent. Si leur compte rendu est exact, je suis profondément indignée et je suis sûre que tous les députés le sont aussi.

Le secrétaire d'État n'est pas ici aujourd'hui. Je crois qu'aucune décision n'a encore été prise au sujet de la demande de subvention. Je discuterai cette question avec lui et je porterai cet incident très récent à son attention parce que, comme vous le savez, seules les organisations qui favorisent l'égalité entière pour les femmes peuvent être subventionnées dans le cadre du programme de promotion de la femme.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, les femmes de ce pays sont tristes; les groupes minoritaires sont tristes. Il y a actuellement beaucoup de tristesse au Canada.

La ministre pourrait-elle prier le secrétaire d'État et ses autres collègues du Cabinet de nous assurer que cette organisation qui prêche l'intolérance dans notre société ne recevra plus jamais d'argent du fédéral?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je voudrais simplement rappeler que les objectifs du gouvernement, comme en témoignent sa politique et ses programmes, sont de travailler à réaliser l'égalité totale des femmes, c'est-à-dire l'égalité économique, juridique et sociale. Seuls les organismes cherchant à promouvoir ces objectifs devraient être considérés pour l'attribution de fonds. C'est certainement mon point de vue et, j'en suis convaincue, celui de mes collègues.

* * *

L'ÉTHIOPIE

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Relations extérieures, également chargée du développement international. Il s'agit de la situation actuelle de l'Éthiopie. Le problème ne laisse aucun Canadien indifférent, particulièrement depuis l'annonce récente que la famine menace des millions de personnes dans le nord du pays.

Selon un certain organisme, le problème actuel de la famine est davantage attribuable à la guerre qu'aux conditions climatiques. Je sais que la ministre a cherché à mettre une solution au point, en collaboration avec ses collègues. Je crois qu'elle a rencontré un certain nombre de ses homologues à New York, au début de la semaine, et que le groupe a établi un certain nombre de principes à cet égard. Quels résultats pense-t-on obtenir en appliquant ces principes? Comment contribueront-ils à résorber cette crise très grave?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier de sa question mon honorable collègue qui a toujours démontré un intérêt soutenu pour la situation en Éthiopie.

D'après notre évaluation, les secours actuellement en place ne sont pas suffisants pour rejoindre les populations affectées. On parle encore de millions de gens qui ne seront pas rejoints. Malgré les efforts soutenus du Canada et pour des raisons humanitaires, j'ai cru qu'on devait faire davantage et c'est dans cet esprit que j'ai, au nom du Canada, pris l'initiative de coordonner l'établissement d'une déclaration de principe, ni plus ni moins un code de conduite, qui vise à assurer l'acheminement des vivres vers les populations affectées.

Cette déclaration de principe, endossée par les pays de la Communauté européenne, par la Suède, la Norvège, la Suisse et les États-Unis, appelle les parties en conflit, d'abord de suspendre les hostilités, de s'assurer de garantir la sécurité de l'acheminement des secours par des organismes neutres tels des ONG, les organisations internationales, les Églises, de reconnaître le rôle des Nations Unies pour l'acheminement des vivres, et également, de s'abstenir de toute attaque militaire sur les convois. C'est pour des raisons humanitaires, je le répète, que tous ces pays ont souscrit à cette initiative, et l'Union soviétique, même si elle n'a pas souscrit à la lettre, endosse quand même l'esprit de la recommandation. J'espère que cette nouvelle initiative va permettre l'ouverture de nouveaux corridors de façon à assurer un plus grand volume de nourriture vers les populations affectées.

* * *

[*Traduction*]

LES COMMUNICATIONS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le gouvernement a refusé de tenir compte encore une fois des conséquences locales et humaines de son budget quand il a relevé la taxe exigée des grandes et des petites villes du Canada pour l'exploitation des radios des services d'incendie, d'ambulance et de police.

Côte-Saint-Luc, située dans ma circonscription de Mount Royal, prévoit que cette taxe va augmenter de 1 000 p. 100. Donc, le gouvernement va indirectement se servir dans les poches des contribuables.

Voici ce que je demande au ministre des Finances: pourquoi le gouvernement a-t-il décidé d'augmenter cette taxe exorbitante et déraisonnable qui frappe la sécurité publique?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question.

La taxe en question a été fixée par application de modifications adoptées en 1986 et 1987 à la Loi sur la radio, avec la participation, l'apport et l'intervention de la députée. En 1987 a été adoptée la loi qui évite toute discrimination et toute subvention artificielle des usagers des fréquences radio, déjà peu abondantes au pays.

Cette décision ne nuira en aucune façon à la sécurité publique. Les municipalités et les organismes en question ont été prévenus trois ans d'avance et ont eu toutes possibilités de s'organiser en conséquence. Je signalerai également que 20 p. 100 des municipalités du pays ont bénéficié de réductions de la taxe d'utilisation.

[*Français*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre. Je questionne un peu ce chiffre. Je me rappelle, monsieur le Président, quand on a fait le débat sur ce projet de loi, j'avais dit qu'on allait avoir une situation semblable. Voilà que maintenant on se retrouve à 1 000 p. 100 d'augmentation.

Est-ce que le ministre, et cette fois-ci le ministre des Finances, est prêt à s'engager aujourd'hui même à retirer cette dangereuse taxe indirecte, qui met en danger l'efficacité de ces lignes de communication essentielles pour les services policiers, de pompiers, ainsi que les services ambulanciers pour la population? Est-ce que le ministre des Finances est prêt à s'engager là-dessus?

[*Traduction*]

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, il importe je pense de rappeler que si en pourcentage les hausses peuvent paraître exagérées, en réalité les grandes villes comme la mienne par exemple, qui utilisaient des centaines d'émetteurs et de récepteurs radio, n'étaient tenues de payer que 288 $ par année, alors que les organismes privés, ceux à but charitable ou de sécurité qui ne ressor-

tissaient pas aux municipalités étaient tenus de payer le montant intégral.

Je suis donc persuadé que la députée, qui combat constamment en faveur de la justice et de l'équité, reconnaîtra la justice de la chose.

* * *

L'ÉNERGIE, LES MINES ET LES RESSOURCES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

La fermeture de certaines mines menace de faire perdre environ 3 500 emplois dans six localités des districts de Timiskaming et d'Algoma cette année. Elliot Lake, à elle seule, perdra environ 2 000 emplois dans les mines et 1 500 autres dans le secteur tertiaire.

Le gouvernement acceptera-t-il, avec le concours de l'Ontario, de mettre sur pied un programme général de reprise économique pour soutenir ces localités et ces familles menacées de perdre leurs emplois, leur foyer et leur gagne-pain?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la question du député traduit très fidèlement une évolution regrettable qui se produit actuellement, surtout dans le nord de l'Ontario et du Québec, pour ne nommer que ces deux régions, mais davantage dans le nord de l'Ontario où se trouve sa circonscription. Il a raison à propos d'Elliot Lake. Nous avons eu des discussions concernant Elliot Lake, en tout cas au moins sur d'éventuelles mesures susceptibles de compenser partiellement les mises à pied. Je rappelle au député les démarches engagées dans le cadre de FEDNOR. On est prêt à faire intervenir ce programme.

• (1150)

J'ajoute que le gouvernement a tenté d'apporter une solution au problème en décentralisant les services du ministère des Anciens combattants afin de favoriser les déplacements des régions urbaines de l'Ontario vers des endroits comme Kirkland Lake, dans le cadre du Programme Développement des collectivités et des démarches effectuées par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Voilà les mesures que nous avons prises. Elles ne remplaceront pas les emplois perdus. Je n'irais pas jusqu'à dire cela. Je ne sais pas ce que le gouvernement de l'Ontario compte faire, mais on pourrait évidemment établir les contacts voulus si ce dossier lui tient à coeur.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, FEDNOR, quoique utile, n'a créé en trois ans de développement qu'un tiers environ des emplois qui vont être supprimés en un an dans ce seul secteur.

Est-ce que les services du ministre sont disposés à jouer un rôle dirigeant dans la mobilisation d'une importante infusion de capitaux, au titre de l'adaptation des industries et des collectivités, en faveur d'une décentralisation des bureaux administratifs de Toronto et d'Ottawa, ainsi que d'un important engagement financier en faveur de la restructuration économique du nord-est de l'Ontario, en cette situation extrêmement urgente?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, j'aimerais répondre à la question supplémentaire parce qu'il y a un complément de renseignement dont j'aimerais faire part au député au sujet de FEDNOR et de ce que réalise le gouvernement fédéral dans le nord de l'Ontario, toutes choses de nature à l'intéresser.

Premièrement, il a tort pour ce qui concerne la création d'emplois. FEDNOR en a créé plus de 1 400. Cela est très proche des préoccupations actuelles du Timiskaming en matière de création d'emplois.

Comme le député ne l'ignore pas, FEDNOR a mis sur pied un groupe de travail spécial. Nous avons envoyé des représentants partout dans la région Kirkland Lake-Timiskaming depuis quatre mois, pour mettre au point une stratégie qui donne suite en grande partie à ce qui a été demandé. Mais surtout, je pense qu'il faut travailler la main dans la main—ce que nous essayons de faire—avec la province d'Ontario pour mettre au point une stratégie plus large. FEDNOR peut faire sa part, mais il faut une stratégie plus large et c'est ce que nous cherchons.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre n'a guère aimé que nous lui rappelions les propos qu'il a tenus en 1982 contre la politique de l'argent cher en lui faisant remarquer que c'est cette même politique qu'il pratique aujourd'hui. Voici ce qu'il a répondu textuellement hier à la question que je lui avais posée à propos du contrôle des salaires:

Monsieur le Président, j'ai dit très clairement ne pas croire au contrôle des prix et des salaires. À mon avis, pareille mesure n'est pas efficace.

C'est la réponse que le ministre nous a donnée hier. Pourrait-il nous expliquer pourquoi il a voté en faveur du régime libéral de contrôle des prix et des salaires le 4 août 1982? Les paroles du ministre des Finances ne sont-elles pas en contradiction avec les gestes qu'il pose?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la position que j'ai adoptée lors de ce vote englobait peut-être toute une série d'autres questions.

Mais avant de parler de ce que j'aurais pu faire ou ne pas faire à cette occcasion, je rappelle au député que s'il avait eu l'amabilité de me prévenir de sa question, j'aurais peut-être pu lui donner une meilleure réponse.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je m'étonne de voir que le ministre des Finances ne se rappelle pas ce qu'il a dit d'un projet de loi qui nous a gardés à la Chambre tous le mois de juin et de juillet, jusqu'au 4 août 1982. Il s'agissait de la Loi sur les restrictions salariales dans le secteur public. Il a voté avec. . .

M. Clark (Yellowhead): Le NPD méprise encore le Règlement.

M. Murphy: . . .le gouvernement presque chaque fois qu'il en a eu l'occasion. Il devrait se rappeler quelle politique il défendait à l'époque.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de Finances. Quelle est la différence entre un ministre des Finances libéral et un ministre des Finances conservateur?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie beaucoup le député. Je lui sais gré de tout coeur de m'avoir donné la chance de tirer les conclusions suivantes.

Rappelons qu'en 1979-1980, le critique financier libéral qui se trouve être le chef de l'opposition, a déclaré à l'époque, non pas une fois, mais deux fois, qu'il remettrait sa démission si on lui demandait de soutenir la politique de l'argent cher et si cette politique n'était pas modifiée. Il a dit qu'il donnerait sa démission. Il l'a dit à deux reprises. J'étais assis juste à côté de lui. J'étais bien placé pour l'entendre lorsqu'il a déclaré qu'il remettrait sa démission.

M. le Président: Même si le ministre est heureux de cette belle occasion qui lui est donnée de répondre en long et en large à une question, je crois que nous devrons poursuivre.

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, le ministre des Pêches étant absent, je voudrais poser une question au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Il sait probablement que, hier, le premier ministre de Terre-Neuve a dit que son collègue, le nouveau ministre fédéral des Pêches, avait fait échouer les négociations entre Terre-Neuve et le gouvernement fédéral au sujet d'un programme d'aide au secteur de la pêche.

Comment le gouvernement fédéral peut-il mettre sur pied un programme pertinent s'il refuse de consulter le gouvernement de Terre-Neuve, où les pêcheurs et les travailleurs d'usine sont ceux qui souffrent le plus de la catastrophe actuelle dans le secteur de la pêche? Cela fait-il partie du projet du gouvernement de continuer d'isoler Terre-Neuve du dossier constitutionnel? Y aurait-il du poisson dans le lac Meech en fin de compte?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député pose deux questions distinctes.

Si le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador est isolé, c'est manifestement de son propre gré, après un débat qui a eu lieu à l'Assemblée législative de la province.

Quant au programme d'aide au secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique, notamment de la pêche à la morue du Nord, qui fait face à une grave crise, le député sait qu'il y a eu des négociations suivies. J'y ai pris part et elles durent depuis un certain temps.

Certains désaccords ont surgi, du moins au cours de quelques-unes des discussions auxquelles j'ai participé. Le gouvernement de Terre-Neuve, qui a contribué au problème, ne semble pas bien disposé à injecter des fonds pour y trouver une solution. Naturellement, comme nous proposons une politique que mon collègue espère annoncer dans quelques jours, nous espérons que le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador acceptera de faire sa part pour régler ce problème.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je signale au ministre qu'il ne s'agit plus de désaccord. Ils ont rompu les discussions, ce qui est tout autre chose qu'un désaccord.

J'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Quand le programme d'aide proposé dont on a tant parlé et qui est attendu avec tant d'impatience sera-t-il mis en oeuvre? Quel est, pour le ministre, l'objectif réel de ce programme d'aide? Veut-on aider les pêcheurs et les travailleurs d'usine en attendant des jours meilleurs ou s'agit-il du dernier élément du plan insidieux du gouvernement—ce qui à mon avis est le cas—pour vider le Canada rural par un programme dit de diversification, ce qui signifie en clair, de déplacement des populations?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, en tant qu'ancien partisan de M. Smallwood, le député s'y connaît beaucoup mieux que moi en matière de déplacement des populations de Terre-Neuve et du Labrador.

Il n'existe pas de plan insidieux du gouvernement du Canada. Cependant, nous sommes déterminés à finalement tenir compte du très grave problème que traverse la pêche à la morue du nord. Nous travaillons à la préparation d'un programme reposant sur des consultations poussées sur les moyens propres à garantir une solution à long terme à ce problème. Nous avons consulté les syndicats, les entreprises et les provinces qui ont voulu nous faire connaître leur point de vue. Nous prévoyons être en mesure de faire une annonce dans les prochains jours ou les prochaines semaines.

M. le Président: Nous n'entendrons plus qu'une question du député de Cape Breton Highlands—Canso et une autre du député de Windsor—Sainte-Claire.

[*Français*]

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adressait au ministre des Pêches mais, étant donné son absence, je vais la poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Les pêcheurs de Chéticamp, qui ont commencé leur saison cette semaine, ont dû subir cette année de nouvelles restrictions sur leurs activités parce que le ministre des Pêches vient de mettre en place, à la dernière minute et sans ressources, un Programme d'observation sur les débarquements des prises. Le manque d'observateurs fournis pour ce programme a pour conséquence de limiter les heures et les endroits où les pêcheurs peuvent débarquer leurs prises, ce qui pourrait avoir pour effet un affaiblissement dans les prix et les revenus des pêcheurs.

Pourquoi le ministre des Pêches fait-il payer aux pêcheurs de Chéticamp, et ailleurs dans le golfe Saint-Laurent, le manque de planification de son ministère?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Premièrement, monsieur le Président, je n'accepte pas que le problème qui se pose actuellement soit le résultat d'un manque de planification. C'est une question spécifique posée par le député. Je suis confiant que le ministre lui-même, s'il était ici, pourrait donner une réponse spécifique. Malheureusement, je n'ai pas les détails, mais je vais aviser mon collègue, le ministre responsable, de cette question, et je peux assurer le député qu'il aura une réponse détaillée.

* * *

• (1200)

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au porte-parole soit du ministre de l'Industrie, soit du ministre du Commerce, du premier ministre ou à toute personne visée.

Des voix: Règlement!

M. McCurdy: Kelsey-Hayes de Windsor qui appartient à Varity Corporation transfère ses activités aux États-Unis, comme un grand nombre d'autres fabricants de pièces automobiles. En l'occurrence cependant, le gouvernement peut intervenir. La société Varity Corporation, qui était auparavant Massey Ferguson, a été renflouée par le gouvernement fédéral pour la coquette somme de 125 millions de dollars, en échange de quoi elle s'est engagée formellement à assurer des emplois aux Canadiens, et le gouvernement détient une mise de fonds dans cette société.

Je demande au gouvernement s'il va prendre des mesures, s'il va invoquer son entente avec Varity, s'il va faire jouer ses intérêts financiers pour permettre d'empêcher la disparition d'autres emplois canadiens à Windsor? Va-t-il sauver ces 450 emplois qui sont sur le point d'être supprimés? Le gouvernement a la possibilité de le faire. Je lui demande de s'engager maintenant à intervenir.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis très heureux de répondre à mon collègue. Cette situation à Windsor inquiète le gouvernement. C'est exact que le

gouvernement détient des intérêts financiers dans cette société et qu'il saura se servir de ce moyen de pression comme il convient.

Comme le député devrait le savoir, il y a eu à Windsor des créations d'emplois sans précédent depuis cinq ans, grâce aux mesures prises par le gouvernement. Nous allons poursuivre dans cette voie. En ce qui concerne le cas de Varity Corporation, nous ferons tout en notre pouvoir pour apporter notre aide.

M. le Président: Je tiens à faire savoir à la Chambre que le député de Scarborough—Agincourt a soulevé la question de privilège à propos d'une affaire dont nous avons discutée il y a quelques jours.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'INCONDUITE DANS LA TRIBUNE

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Le 11 avril, soit plus précisément la dernière fois où la Chambre s'est réunie avant le congé de Pâques, quelqu'un a donné à entendre que je savais que deux jeunes gens avaient l'intention de manifester à la tribune le 10 avril, une fois que les députés se seraient prononcés à l'égard de la TPS.

Je tiens à faire savoir que c'est le personnel de mon bureau qui a fourni aux deux jeunes gens en question des laissez-passer, mais que ni eux ni moi n'étions au courant de leur projet.

Même si je puis comprendre leur frustration à l'égard de la TPS, je trouve tout à fait inacceptable la façon qu'ils ont choisie de l'exprimer. Je ne puis accepter leur attitude et je me dissocie entièrement de leur action.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je remercie le député et je pense que la façon dont la Chambre a réagi témoigne qu'elle lui sait gré de sa déclaration.

Sauf erreur, le député d'Essex—Windsor souhaite invoquer le Règlement à propos de la période des questions.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Vous avez raison, monsieur le Président. Au cours de l'échange que j'ai eu hier avec le ministre des Finances, celui-ci a contesté l'exactitude d'une citation que je lui attribuais.

Je tiens à répéter ces propos que M. Wilson a tenus en 1982 alors qu'il était critique de l'opposition dans le domaine financier.

> Le taux d'inflation oscille entre 5 et 6 p. 100. Le taux d'intérêt, qui s'élève actuellement à 13 ou 14 p. 100, est tout simplement trop élevé.

J'ai là également l'original. . .

Le président: Je sais que le député aimerait mettre les choses au point, mais je crois qu'il s'engage dans un débat qui va au-delà du bref rappel au Règlement habituel. Je pense qu'il y a là simple divergence de vues et que je dois maintenant interrompre le débat.

Je préférerais évidemment que le député prenne la parole à ce sujet au moment de la période des questions ou du débat sur la motion d'ajournement. Je pense qu'il existe d'autres moyens de régler l'affaire.

M. Langdon: Monsieur le Président, je n'ai qu'une chose à ajouter. Hier, j'ai fait parvenir au ministre, pendant la période des questions, la citation exacte de sa déclaration, tirée du hansard.

Le président: Je crois que nous devrons nous en tenir là. Je suis sûr que le ministre et le député peuvent en discuter plus en détail s'ils le jugent nécessaire, à un autre moment et en d'autres lieux.

DÉCLARATIONS DE MINISTRES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je regrette d'interrompre le solliciteur général.

Je dois dire à la présidence que vers 9 h 30 ce matin, on a prévenu l'opposition officielle que deux différents ministres feraient une déclaration, à la Chambre. Le préavis nous a paru plutôt court, mais, je voudrais signaler le fait suivant qui nous paraît encore plus grave. Comme nous avons été prévenus qu'il y aurait deux déclarations faites par deux ministres différents, nos porte-parole se sont préparés à donner la réplique, mais l'un des deux ministres a annoncé il y a moins d'une demi-heure qu'il avait changé d'idée et ne ferait pas la déclaration prévue.

Je crois, et la Chambre en conviendra, que cela cause de grands inconvénients à plusieurs députés à la Chambre. J'espère que le Président pourra aider la Chambre à déterminer quelle pourrait être la procédure à suivre dans de pareils cas où des ministres annoncent peu de

temps à l'avance leur intention de faire une déclaration pour ensuite se désister à la dernière minute.

Je ne veux pas parler du solliciteur général, mais de l'autre ministre, celui qui est chargé de l'Habitation, qui avait annoncé plus tôt ce matin son intention de faire une déclaration.

[*Français*]

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, ce que l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell vient de dire est exact. Je pense que l'opposition a demandé depuis longtemps, lorsque des ministres veulent faire des déclarations à la Chambre, qu'on en avise les critiques. Si on n'avait pas avisé les critiques et que le ministre se levait, à ce moment-là nous aurions des critiques de mon honorable ami. Dans le cas précis, la décision a été prise, il était possible que le ministre fasse une déclaration. Par courtoisie pour son collègue de l'opposition, nous leur avons transmis une déclaration. Une décision ultérieure a été prise à l'effet qu'il n'y aurait pas de déclaration immédiatement. Alors si cela a pu occasionner quelque problème à mon honorable collègue, je pense bien que cela a été fait en toute bonne foi.

[*Traduction*]

M. le Président: Le député a la parole pour répliquer, après quoi ce sera le tour du député suivant.

M. Boudria: Monsieur le Président, il est certes préférable qu'on soit avisé à l'avance. C'est une pratique fort utile. Je n'ai rien contre le principe de la chose, bien au contraire. Je voudrais seulement que les préavis en question, qui ont pour but de faciliter les travaux de la Chambre, soient le plus exacts possible le plus souvent possible. Le leader adjoint du gouvernement à la Chambre pourrait peut-être y veiller.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais dire en quelques mots que nous aussi nous préférons les préavis les plus longs possible.

Dans l'état actuel des choses, le mieux qu'on puisse obtenir, parfois, c'est un avis donné à 9 h 30 pour une déclaration devant avoir lieu à 12 h 10. Je demanderais, par votre entremise, au gouvernement de revoir ses pratiques en cette matière, compte tenu notamment du fait que, comme chez les libéraux, un de nos collègues s'est préparé à répondre à une déclaration qui n'aura pas lieu.

Nous savons tous que bien des choses rognent le temps de la Chambre. Par conséquent, si l'une d'elles tombe, ce sera toujours ça de gagné. Le gouvernement peut se pencher sur la question et trouver une solution acceptable pour tous.

M. Murphy: J'invoque le Règlement. Monsieur le Président, en réponse à une question que je lui ai posée aujourd'hui pendant la période des questions, le ministre des Finances a expliqué ce qui le distinguait du ministre des Finances libéral qui avait offert sa démission si les taux d'intérêt demeuraient élevés. Vous lui avez coupé la parole. S'il désire terminer sa déclaration à ce propos, nous sommes prêts à l'écouter le temps qu'il faudra.

• (1210)

M. le Président: Il n'y a pas de limites à l'ingéniosité des députés.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, chaque année, un bon nombre de Canadiens et de Canadiennes meurent à la suite d'accidents de travail dans l'exercice de leurs fonctions ou agonisent dans les affres d'une maladie professionnelle.

Nous ne devons pas effacer de notre mémoire ces travailleurs et ces travailleuses qui ont donné ce qu'ils avaient de plus cher, leur vie, en voulant gagner le pain quotidien pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Le 28 avril est un jour de deuil national. Il évoque le souvenir des travailleurs et des travailleuses qui ont subi des blessures au travail et de ceux et celles qui ont succombé à la suite d'une maladie occasionnée par le milieu de travail.

J'aimerais rappeler, monsieur le Président, aux députés, aux employeurs et aux travailleurs que les progrès et la croissance économiques ne doivent pas se faire au prix de la vie et du bien-être des travailleurs.

Honorons la mémoire de ces Canadiens et de ces Canadiennes qui ont tant donné pour nous!

[*Traduction*]

Les dangers qui existent dans les lieux de travail peuvent entraîner des souffrances humaines et de grandes tragédies. Par exemple, les vapeurs créées par le déversement d'un produit chimique dangereux peuvent causer des nausées, des insomnies et même des dommages corporels. On n'attrape pas ces terribles lésions et maladies professionnelles uniquement dans les entrepôts. Elles existent également dans les chemins de fer, dans les usines et dans les bureaux. Personne n'est à l'abri dans un milieu de travail dangereux. Un travailleur sur dix souffre

encore de lésions professionnelles. Ces accidents du travail entraînent des coûts médicaux, mais ils entraînent aussi des souffrances humaines dont les coûts sont incalculables. Nous devons tous faire les frais en matière de sécurité et de santé au travail. En 1988, les accidents mortels et les lésions professionnelles représentent une perte de quelque 22 milliards de dollars aux Canadiens.

[*Français*]

Les Canadiens ont fait état de leur profond souci pour l'environnement. Le lieu de travail est l'endroit où la majorité des Canadiens passent une grande partie de leur vie active. C'est pourquoi, entre autres, monsieur le Président, la santé et la sécurité des travailleurs ne devraient pas être mises en cause par les produits chimiques dangereux ou l'air malsain à l'intérieur d'un milieu de travail.

Nous sommes tous en faveur d'un milieu de travail plus pur et plus sain, et cette année, nous avons fait des progrès importants. La Loi sur la santé des non-fumeurs et son Règlement d'application sont entrés en vigueur le 29 décembre dernier. Il est important de protéger les travailleurs et les Canadiens des effets nocifs de la fumée secondaire dans les lieux de travail.

[*Traduction*]

Plusieurs modifications importantes ont été proposées au Règlement du Canada sur la sécurité et la santé au travail en ce qui concerne les niveaux acoustiques. Les pertes auditives causées par l'exposition aux niveaux acoustiques excessifs ont des conséquences dévastatrices. Les modifications législatives visent à réduire tant les niveaux acoustiques que la durée de l'exposition à ces niveaux. Elles permettront ainsi de réduire les coûts associés à l'indemnisation des pertes auditives en milieu de travail de 37 millions de dollars. Ce montant est estimé à partir de la diminution du nombre de réclamations d'indemnisation d'ici les 10 prochaines années.

Vous savez, Monsieur le Président, que le gouvernement préconise la collaboration et le consensus dans toutes les questions importantes qui touchent la vie des Canadiens. Cet esprit de partenariat s'est transporté dans les lieux de travail où les entreprises et les syndicats participent de plus en plus aux décisions qui portent sur la sécurité et la santé des travailleurs.

[*Français*]

Les mineurs canadiens du Cap-Breton sont les premiers à bénéficier d'un tel pragmatisme, monsieur le Président. La nouvelle Commission de la sécurité tripartite des mines de charbon voit à ce que les travailleurs aient leur mot à dire dans le processus décisionnel.

Cet esprit de partenariat se manifeste également dans les rapports du gouvernement avec le Centre canadien de la sécurité et de la santé au travail. Le plan d'affaires établi par le conseil d'administration confirme que cet excellent organisme peut devenir autonome. Le gouvernement a renouvelé son engagement vis-à-vis du Centre et le Centre a relevé le défi d'une nouvelle orientation financière.

[*Traduction*]

Je crois fermement que le concept de la sécurité et de la santé au travail est un idéal qui a besoin de l'éducation et de la formation pour s'alimenter. Quand un conducteur est coincé entre les roues et les essieux de sa machine, il est trop tard pour lui parler de sécurité au travail. La sécurité passe par la prévention. Le législateur légifère, mais c'est au travailleur et à l'employeur qu'il incombe de prévenir les tragédies et les lésions professionnelles.

[*Français*]

Monsieur le Président, lorsque nous parlons de la sécurité et de la santé au travail, pensons aux travailleurs et aux travailleuses du Canada qui souffrent et qui meurent. Ne nous détournons pas des horreurs causées par les accidents du travail qui détruisent la santé mentale et physique des travailleurs et des travailleuses qui cherchent honnêtement à gagner leur vie.

Ce n'est qu'ensemble, monsieur le Président, que nous pouvons changer quelque chose, afin de faire en sorte que l'idéal de la sécurité et de la santé au travail devienne une réalité pour tous.

[*Traduction*]

M. Stanley Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je remercie tout d'abord le solliciteur général d'avoir distribué à l'avance le texte de son allocution à l'occasion du jour de deuil national.

Demain, le 28 avril, les Canadiens auront un moment de recueillement pour tous les travailleurs et toutes les travailleuses qui ont été victimes d'accidents de travail, qui sont atteints de maladies professionnelles ou qui sont morts dans l'exercice de leurs fonctions. Nous savons

tous qu'énormément de risques sont liés au fonctionnement du pays, y compris dans des tâches parfois dangereuses ou dont l'exécution peut avoir des effets néfastes sur les travailleurs et leur famille.

J'insiste à mon tour sur le devoir que nous avons, comme législateurs, d'aider à réduire les dangers d'accidents sur les lieux de travail et à informer le mieux possible les travailleurs pour les rendre conscients des dangers auxquels ils sont exposés.

Des milliers de tâches peuvent être dangereuses si elles ne sont pas accomplies comme elles doivent l'être. Les accidents sont parfois le résultat du mauvais fonctionnement des machines, une réalité du monde moderne que nous avons créé. Il ne faut cependant pas oublier les facteurs humains, la fatigue, le froid et une foule d'autres problèmes.

Le solliciteur général a déclaré tout à l'heure que, en 1988, les accidents de travail mortels et autres ont occasionné des pertes de quelque 22 milliards de dollars pour les Canadiens. En 1987, 894 Canadiens sont morts des suites d'accidents de travail. Les accidents ou blessures ont causé la perte de 25 millions de jours-personne. Le problème est évidemment de taille. On dépense plus de 7 milliards de dollars chaque année au Canada en frais médicaux résultant d'accidents, considérant les pensions, les assurances et la perte de salaire.

Le ministre vient d'expliquer à la Chambre qu'un travailleur sur dix souffre encore des suites de blessures qu'il a subies au travail. Je crois que ce nombre est probablement beaucoup plus élevé. Mais il ne suffit pas de reconnaître le problème. Il ne suffit pas que le gouvernement rende hommage aux travailleurs blessés.

Un important débat s'est tenu à la Chambre récemment au sujet du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. On a fait remarquer que, depuis dix ans, le CCHST fournissait aux travailleurs canadiens des renseignements impartiaux concernant la santé et la sécurité au travail afin d'aider les employés et les employeurs à prévenir les accidents. Or, le gouvernement a décidé de ne plus financer le Centre et a entrepris de privatiser le Sénat, qui aura pour objectif de favoriser la production de marchés plutôt que la prestation de services, et je ne fais que répéter ce qu'on a dit.

Je rappelle aux travailleurs canadiens ce que le solliciteur général a affirmé tout à l'heure. Il a demandé à tous les Canadiens ainsi qu'aux parlementaires de veiller à ce que le bien-être et la vie des travailleurs ne soient pas sacrifiés à l'autel du progrès et de la croissance économique. Monsieur le Président, je vais prier pour les Canadiens et les Canadiennes qui ont été victimes d'accidents ou qui ont perdu la vie en gagnant leur pain quotidien.

Des voix: Bravo!

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir à la Chambre à la veille de la journée de deuil dédiée aux Canadiens qui ont été tués ou grièvement blessés au travail.

Je voudrais réitérer qu'en 1987, dernière année pour laquelle nous avons des statistiques, 894 personnes ont été tuées et 614 011 autres ont subi des blessures invalidantes au travail.

Ce qu'il est intéressant de constater, ce n'est pas ce chiffre effarant en soi, mais le fait que, dans les années 70, seulement 400 000 à 500 000 travailleurs canadiens ont été invalidés. Autrement dit, la tendance est à la hausse dans tout le Canada.

• (1220)

On peut citer toutes sortes de statistiques sur ce qui arrive quotidiennement à des travailleurs canadiens au travail. Il n'y a pas que les décès et les blessures invalidantes. Il y a aussi les blessures longues à guérir et l'invalidité de longue durée due aux contaminants qu'on trouve dans les lieux de travail. Ce sont des épreuves dont la famille et l'ensemble de la collectivité subissent les contrecoups.

Prenons l'exemple de Flin Flon. Dans cette ville de ma circonscription, non seulement le risque d'être tué ou blessé au travail est-il très élevé pour les travailleurs, mais l'incidence du cancer et d'autres maladies graves entraînant la mort ou l'invalidité permanente y est très élevée dans l'ensemble de la population.

À ce propos, je voudrais signaler que La Compagnie minière et métallurgique de la Baie d'Hudson cherche depuis des années à obtenir du gouvernement fédéral les fonds nécessaires pour moderniser l'usine en question. Or, bien que le gouvernement ait donné quelque espoir avant les élections de 1988, rien n'a encore été fait. Le système que nous avons à Flin Flon est vétuste et délabré, mais le gouvernement fédéral n'a pris aucune mesure concrète pour remédier à la situation. Les exemples ne manquent pas, dans ma circonscription comme ailleurs au Canada, de l'inaction du gouvernement fédéral dans cet important dossier.

Il est intéressant de noter que la seule amélioration notable à avoir été apportée au cours de la dernière année sur le chapitre de la sécurité des travailleurs est attribuable au projet de loi d'initiative parlementaire que la Chambre a adoptée à la recommandation de M^me^ Lynn MacDonald, l'ancienne députée néo-démocrate qui a fait interdire l'usage du tabac dans de nombreux lieux de travail au Canada.

À part cela, le gouvernement fédéral n'a pas fait grand-chose de valable. Le gouvernement n'a présenté aucun projet de loi à ce sujet. Il n'a pas adopté le projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai présenté à nouveau le 11 avril dernier au sujet de la désignation d'une journée de deuil national. En outre, comme on l'a déjà signalé, les services du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail sont désormais essentiellement payants, le gouvernement fédéral ayant décidé de ne plus contribuer au financement du Centre. Cela signifie que seules les organisations dont les travailleurs auront les moyens de payer pour obtenir des informations seront au courant des dangers que présente leur milieu de travail. C'est tout le contraire de ce que le solliciteur général a dit dans sa déclaration.

Tant que les travailleurs, leurs syndicats et les personnes intéressées seront ignorants des risques qu'ils courent, aucune amélioration ne sera apportée. Si le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail doit compter pour se financer sur les organisations qui ont les moyens de lui acheter des informations, il va devenir un instrument du patronat. Il ne sera plus à la disposition des travailleurs, de leur famille et des localités intéressées.

Le gouvernement fédéral a pris là une bien triste décision, monsieur le Président. Le travail et la santé des travailleurs de tout le pays vont en pâtir. Le ministre a raté aujourd'hui une belle occasion d'annoncer l'octroi de fonds à ce centre que j'ai moi-même visité et auquel beaucoup de travailleurs ont eu recours dans le passé, un centre qui offre des services utiles et excellents aux Canadiens. La déclaration du ministre est vraiment hypocrite compte tenu de ce que le gouvernement a vraiment fait.

M. le Président: Je remercie le ministre et les deux députés pour leur intervention sur cette question.

Il est d'usage que la Chambre se lève à ce moment-ci et observe une minute de silence à la mémoire de nos concitoyens qui sont morts au travail.

[*Note de l'éditeur: La Chambre observe une minute de silence.*]

LOI SUR L'OMBUDSMAN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Beryl Gaffney (Nepean) demande la permission de présenter le projet de loi C-297, Loi instituant la charge de l'ombudsman et modifiant certaines lois en conséquence.

M. le Président: La députée a-t-elle la permission de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

Mme Gaffney: Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre, aujourd'hui, pour présenter un projet de loi d'initiative parlementaire. Le but de ce projet de loi est de créer au palier fédéral un protecteur du citoyen qui entendrait les griefs du public contre les injustices et les erreurs administratives et qui aurait le pouvoir de faire enquête sur les décisions administratives, de les critiquer et de les publier, mais non de les infirmer.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je veux présenter une pétition signée par 882 Canadiens qui veulent exprimer leur insatisfaction à l'égard de l'intention du gouvernement d'imposer une taxe sur les produits et services, mieux connue maintenant sous le nom de taxe des pleurs et des souffrances.

Ces Canadiens prient instamment le gouvernement de retirer immédiatement cette taxe régressive et demandent au Parlement de rejeter tout projet de taxe sur les produits et services.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, si la question n° 260 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question nº 260 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LA PAUVRETÉ

Question nº 260—**M. Skelly (Comox—Alberni):**

1. Le gouvernement a-t-il calculé, pour chaque année de 1979 à 1990 (jusqu'à maintenant), *a*) le seuil de pauvreté, *b*) le nombre de Canadiens vivant sous le seuil de pauvreté, *c*) le nombre de Canadiens dont le revenu i) est tombé en-deça du seuil, ii) a excédé le seuil, *d*) l'indice des prix à la consommation annuel, *e*) l'augmentation ou diminution, en termes de pourcentage annuel, du nombre net de Canadiens vivant sous le seuil de pauvreté et, dans l'affirmative, quel est-il?

2. Le gouvernement a-t-il calculé l'indice des prix à la consommation cumulatif pour la période allant de 1979 à 1990 et, dans l'affirmative, quel est-il?

(Le document est déposé.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 262 marquée d'un astérisque?

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question nº 262 marquée d'un astérisque soit appelée?

Des voix: D'accord.

M. Danis: Monsieur le Président, étant donné la longueur de la réponse, je demande qu'elle soit imprimée dans le hansard comme si elle avait été lue.

[*Note de l'éditeur: La question se lit comme suit:*]

[*Texte*]

LES FONDS ALLOUÉS À DES ENTREPRISES DE GROUPE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FORESTIÈRES

*Question nº 262—**M. Arseneault:**

Durant les exercices 1987-1988 et 1988-1989, des fonds ont-ils été alloués à des entreprises de groupe de la Nouvelle-Écosse, dans le cadre de l'Entente sur la mise en valeur des ressources forestières et, dans l'affirmative, *a*) combien d'argent ont dépensé au total ces entreprises, *b*) quelle part de ces dépenses a été affectée à i) la construction de routes et de ponts, ii) des travaux de traitement exécutés en forêt, *c*) i) quel pourcentage, ii) quel montant a été absorbé par la supervision de la construction et des traitements, *d*) à combien s'élevaient les budgets d'exploitation en jeu?

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts)): En vertu de l'Entente Canada/Nouvelle-Écosse sur le développement forestier (1982-1989), des fonds ont été alloués à 18 Organismes de gestion en commun (OGC) pour les exercices 1987-1988 et 1988-1989. Les dépenses effectuées par les OGC peuvent être regroupées en deux catégories. La première catégorie comprend les dépenses pour la gestion, l'administration et l'embauche de personnel professionnel.

Ces dépenses ont été défrayées par le gouvernement provincial et s'élevaient à 1 618 258 $ pour 1987-1988 et à 1 848 344 $ pour 1988-1989. La deuxième catégorie regroupe les dépenses pour l'exécution des travaux en forêt. Défrayées par le gouvernement fédéral, ces dépenses s'élevaient à 4 088 930 $ pour 1987-1988 et à 4 668 720 $ pour 1988-1989. Ainsi, la somme totale des fonds dépensés par les OGC dans les deux catégories était de 5 707 188 $ pour 1987-1988 et de 6 517 064 $ pour 1988-1989.

De la somme totale des fonds utilisés pour les dépenses pour l'exécution des travaux en forêt, des montants de 1 237 630 $ en 1987-1988 et de 1 200 770 $ en 1988-1989 ont servi à la construction de chemins et de ponts. Pour ce qui est des activités sylvicoles, les sommes versées étaient de 2 387 510 $ pour 1987-1988 et de 2 828 650 $ pour 1988-1989.

En ce qui a trait aux travaux de supervision, il est très difficile de déterminer le montant exact dépensé pour cette activité puisque celle-ci fait partie des responsabilités normales du personnel des OGC. Toutefois, les OGC ont reçu un montant supplémentaire du gouvernement fédéral au niveau de la catégorie des dépenses pour les travaux en forêt afin d'effectuer la supervision. Les montants attribués à cette tâche s'élevaient à 337 640 $ pour 1987-1988 et à 413 300 $ pour 1988-1989. Ces montants représentent respectivement 8 p. 100 et 9 p. 100 des montants fournis pour l'exécution des travaux en forêt pour les années 1987-1988 et 1988-1989 en vertu de l'entente.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DES 18 ORGANISMES DE GESTION EN COMMUN EN VERTU DE L'ENTENTE CANADA/NOUVELLE-ÉCOSSE POUR 1987-1988 ET 1988-1989

	1987-1988 ($)	1988-1989 ($)
FONDS PROVENANT DE LA PROVINCE		
Gestion, administration et embauche de personnel professionnel	1 618 258	1 848 344

Affaires courantes

FONDS PROVENANT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Travaux en forêt		
– sylviculture	2 387 510	2 828 650
– chemins/ponts	1 237 630	1 200 770
– autres*	126 150	226 000
– supervision	337 640	413 300
total partiel (fédéral)	4 088 930	4 668 720
TOTAL (fédéral et provincial)	5 707 188	6 517 064

* Ceci comprend les dépenses pour la préparation des plans d'aménagement, l'arpentage et le renouvellement des lignes de démarcation ainsi que la construction des réservoirs d'eau pour la lutte contre les incendies.

[*Traduction*]

M. Danis: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (PARAGRAPHE 52(1))

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'invoque aujourd'hui l'article 52 pour demander l'autorisation d'ajourner la Chambre pour la tenue d'un débat d'urgence.

Les Canadiennes s'alarment d'une évidente montée d'attitudes cherchant à banaliser la violence contre les femmes.

Deux incidents en particulier ont mis en évidence la propagation de cette attitude dangereuse. Il y a eu d'abord la célébration de rugby qui a tourné en moquerie le massacre de jeunes femmes qui a eu lieu à Montréal, avec dévoilement d'un plan indiquant les endroits où les femmes sont tombées et distribution de pistolets-jouets aux assistants. Il y a eu ensuite une circulaire distribuée par le ministère du Tourisme de Colombie-Britannique qui a cherché des excuses au massacre. On y lisait: «Qui sait pourquoi il a fait cela? Il m'est tout de suite venu à l'esprit que c'était peut-être un homme dont l'enfant avait été avorté par une féministe et cela a pu suffire pour déclencher une réaction terrible.»

• (1230)

Je suis persuadée que d'autres députés craignent comme moi que, depuis la dernière fois où l'on vous a demandé de songer à la tenue d'un débat d'urgence sur les attitudes envers les femmes et sur la violence envers les femmes, la situation n'ait fait qu'empirer.

J'estime qu'un débat s'impose pour appeler l'attention du public, des députés et du gouvernement sur la nécessité de multiplier les programmes et les initiatives luttant contre ces attitudes. Comme beaucoup de centres féminins qui se chargeaient de ce travail d'éducation ont dû fermer leurs portes ces dernières semaines, la conclusion s'impose qu'il s'agit là d'une situation d'urgence pour les femmes du Canada.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Premièrement, je voudrais remercier la députée de New Westminster—Burnaby de m'avoir donné bien à l'avance un avis de sa demande. Comme les députés le savent, la députée de New Westminster—Burnaby suit ce dossier de très près, non pas depuis seulement quelques heures, mais depuis déjà longtemps.

Je tiens à signaler à la députée que, lorsqu'elle a soulevé cette question hier à la Chambre, pendant la période des questions, et que j'ai été obligé, simplement pour des raisons de procédure, de lui demander de poser sa question, j'ai dû intervenir, même si j'aurais préféré ne pas avoir à le faire, surtout à ce sujet, strictement pour une question de procédure.

J'ai mentionné hier à la députée que je connais le club et l'endroit où ce terrible incident s'est produit. La députée m'a informée qu'elle connaît, elle aussi, l'endroit, le club et ses membres. Comme vous le voyez, en tant que votre président, je suis tourmenté par cet incident et par certains autres naturellement. Tous les députés ont clairement exprimé ce qu'ils pensaient de la tragédie qui s'est produite à Montréal et de bien d'autres incidents auxquels la députée et certains de ses collègues ont fait allusion.

La députée demande la tenue d'un débat d'urgence. Que les députés et la population me comprennent bien, il est parfois difficile pour la présidence d'expliquer adéquatement les raisons pour lesquelles il ne peut autoriser la tenue d'un débat d'urgence quand la question à débattre, comme le sujet abordé aujourd'hui, revêt une si grande importance pour notre pays. Tous les députés justes et équitables et tous les honnêtes gens du pays conviendront que cette question est très importante pour nous tous. Tous sont concernés, nos enfants, nos êtres

chers, nos parents, les écoles, les lieux de travail. La question est extrêmement importante.

Cela dit, je sais que la députée admettra que, avec la diligence dont elle et les autres députés sont capables, elle aura d'autres occasions de poursuivre ce débat, tous les jours peut-être, sinon certainement dans les jours qui viennent.

C'est donc avec énormément de regret que je dois déclarer, strictement pour des questions de procédure, que je ne crois pas qu'il soit opportun de délaisser toutes les affaires de la Chambre pour tenir un débat d'urgence.

Je rappelle à la députée ainsi qu'à la population qui a entendu sa requête que cette question est traitée avec le plus grand soin et qu'elle doit constamment être soulevée.

La députée invoque le Règlement.

Mme Black: Monsieur le Président, je ne suis pas sûre que mon intervention soit admissible, mais je tiens à vous remercier de la diligence avec laquelle vous avez étudié ma requête. Je me plie certes à votre décision.

M. le Président: Je remercie la député de ses propos obligeants.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, dont un Comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Il y a au *Feuilleton des Avis* pour l'étape du rapport du projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, 30 motions d'amendement.

[*Traduction*]

Ces motions sont inscrites au nom des députés de Glengarry—Prescott—Russell, Winnipeg-Nord, New Westminster—Burnaby, York-Centre, Cape Breton Highlands—Canso, Bruce—Grey, Halifax-Ouest, Wetaskiwin, Kitchener, Markham—Whitchurch—Stouffville et Fraser Valley-Est, un total de 30 motions.

[*Français*]

Il a déjà été statué sur les motions nos 1, 21, 23, 23A au comité législatif. Les motions nos 1 et 23 y ont été déclarées irrecevables.

[*Traduction*]

Dans sa décision portant que la motion no 1 était irrecevable, le président du comité a déclaré que l'amendement proposé allait à l'encontre du principe du projet de loi voté en deuxième lecture et qu'il introduisait de plus un nouveau concept dans le projet de loi. Je souscris à la décision du président du comité.

La motion no 23 a aussi été déclarée irrecevable en comité, parce qu'elle imposerait une nouvelle peine pour une nouvelle infraction au Code criminel, ce qui n'était pas envisagé dans le projet de loi voté en deuxième lecture. Dans ce cas aussi, je dois souscrire à la décision du président selon laquelle cet amendement dépasserait la portée du projet de loi. En conséquence, la motion proposée ne peut être retenue.

La motion no 23A est semblable à la motion no 23. À mon avis, la différence dans la formulation ne rend pas cette motion recevable. Par conséquent, elle ne peut être retenue.

[*Français*]

La motion no 21 a été présentée, débattue et rejetée en comité. Bien qu'elle soit légèrement différente dans sa formulation de la motion présentée en comité, ce changement ne modifie pas l'objet visé par cette dernière. Pour ces raisons, conformément au paragraphe (10) de l'article 114 du Règlement, je ne choisirai pas pour être débattues les motions nos 1, 21, 23 et 23A.

La motion no 2 a été retirée.

La motion no 3 est recevable et elle sera débattue et mise aux voix séparément.

[*Traduction*]

Les motions nos 3A et 3B sont irrecevables car elles introduisent un nouveau principe dans le projet de loi. Il semble qu'en faisant mention d'un ovule fécondé qui a effectué sa nidation, ces amendements limitent l'intervention médicale aux tous premiers stades de la grossesse. Cette modification serait de ce fait assimilable, sur le plan des principes, à d'autres amendements qui visaient à

introduire une notion de période de gestation. Cela irait à l'encontre du principe au projet de loi.

Les motions nos 4 et 22 sont semblables: elles portent toutes deux sur les peines. Elles seront groupées pour les fins du débat, et le vote sur la motion no 4 vaudra également pour la motion no 22.

Les comités jouissent de pouvoirs considérables à l'égard d'un projet de loi, mais il est clair, d'après les textes faisant autorité en matière de procédure, que certaines restrictions générales leur sont imposées. D'abord, un comité est lié par la décision prise par la Chambre, à la deuxième lecture, sur le principe du projet de loi et, deuxièmement, tout amendement qui dépasse la «portée» du projet de loi est irrecevable. Pour plus de précisions et d'information sur ces points, je prie la Chambre de se reporter aux pages 549 et 550 et aux pages 555 à 558 de la 20e édition de mai. La 5e édition de Beauchesne traite des mêmes questions aux commentaires *763, 764, 773 et 774*.

Les motions nos 4A, 7, 8, 11, 13A et 18A ne sont donc pas recevables car elles visent à introduire de nouveaux principes dans le projet de loi. Elles dépassent la portée du projet de loi C-43. Ainsi que les députés le savent, ce genre d'amendement n'est pas acceptable.

[*Français*]

Les motions nos 5 et 6, étant identiques, la Présidence ne choisira que la motion no 5. Elle sera débattue et mise aux voix séparément.

[*Traduction*]

Les motions nos 9, 10, 10A, 12 et 24 sont toutes recevables. Toutefois, les motions nos 10 et 10A sont fondamentalement identiques et la présidence ne choisira que la motion no 10. Les motions nos 9 et 24 sont essentiellement identiques, elles dépouillent l'une et l'autre le projet de loi de son principe. Ces deux motions sont au nom de la députée de New Westminster-Burnaby et, après consultation de la députée, la présidence a décidé de choisir la motion no 24. La motion no 9 ne sera pas mise en délibération.

[*Français*]

Les motions nos 10, 12 et 24 seront débattues et mises aux voix séparément. La Chambre est priée de noter, cependant, que la motion no 24 ne sera mise aux voix que si toutes les autres motions choisies sont rejetées.

[*Traduction*]

La motion no 13 me pose des problèmes parce qu'elle me semble poser une condition pour l'exécution d'un avortement, à savoir qu'il n'y ait pas d'autre traitement médicalement acceptable pour diminuer le risque pour la santé. Il semble qu'elle introduise de ce fait, dans le projet de loi, un principe qui n'était pas prévu lors de la deuxième lecture. Je vais cependant laisser le bénéfice du doute au député et déclarer la motion no 13 recevable. Elle sera débattue et mise aux voix séparément.

[*Français*]

Les motions no 14 et 15 sont identiques. Je choisirai donc la motion no 14. Elle sera débattue et mise aux voix séparément.

[*Traduction*]

Les motions nos 16, 17A et 17B sont recevables et elles seront groupées pour les fins du débat. Si la motion no 16 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur les motions nos 17A et 17B. Si la motion no 16 est rejetée, la Chambre devra voter sur la motion no 17A. Si la motion no 17A est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur la motion no 17B, mais si la motion no 17A est rejetée, la motion no 17B devra être mise aux voix.

• (1240)

[*Français*]

Les motions nos 17 et 18 ont été retirées.

Au début, la Présidence avait des doutes quant à l'admissibilité de la motion no 19 sur le plan de la procédure, mais, après réflexion, j'ai décidé de laisser le bénéfice du doute au député. La motion sera débattue et mise aux voix séparément.

La motion no 20 est recevable. Elle sera débattue et mise aux voix séparément.

[*Traduction*]

Pour faciliter la tâche de la Chambre, je vais récapituler.

Les motions nos 1, 3A, 3B, 4A, 6, 7, 8, 9, 10A, 11, 13A, 15, 18A, 21, 23 et 23A ne seront pas retenues.

Les motions nos 2, 17 et 18 ont été retirées.

Les motions suivantes sont recevables et elles seront débattues et mises aux voix de la façon suivante:

—Pour la motion no 3, un débat et un vote distincts;

—Les motions nos 4 et 22 seront groupées pour les fins du débat, et le vote sur la motion no 4 vaudra également pour la motion no 22;

—Pour la motion no 5, un débat et un vote distincts;

—Pour la motion no 10, un débat et un vote distincts;

—Pour la motion no 12, un débat et un vote distincts;

—Pour la motion nº 13, un débat et un vote distincts;

—Pour la motion nº 14, un débat et un vote distincts;

—Les motions nos 16, 17A et 17B seront groupées pour les fins du débat; si la motion nº 16 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur les motions nos 17A et 17B, mais si la motion nº 16 est rejetée, la Chambre devra se prononcer sur la motion nº 17A; si la motion nº 17A est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur la motion nº 17B, mais si la motion nº 17A est rejetée, la présidence devra mettre aux voix la motion nº 17B;

—Pour la motion nº 19, un débat et un vote distincts;

—Pour la motion nº 20, un débat et un vote distincts; et

—Pour la motion nº 24, un débat distinct, mais il n'y aura de mise aux voix que si *toutes* les autres motions choisies sont rejetées.

[*Français*]

Je tiens à remercier tous les députés de leur coopération.

[*Traduction*]

Je crois que je devrais ajouter que les discussions qui ont eu lieu entre les services du greffier et les députés au moment du dépôt des amendements ont été très fructueuses. Cette façon de procéder a accéléré le travail qui doit être fait. Je tiens à remercier tous les députés et les services du greffier pour les efforts qu'ils ont déployés relativement à ces amendements.

Je veux aussi dire à la Chambre que j'ai moi-même lu tous les amendements et que je les ai examinées attentivement afin de pouvoir prendre les décisions difficiles qui devaient être prises quant à la recevabilité de certains d'entre eux. J'espère que les députés comprendront que nous devons appliquer les règles de procédure telles qu'elles sont, mais que cela n'enlève rien à l'importance des amendements que les députés ont proposés.

Encore une fois, je remercie les députés de leur collaboration.

[*Français*]

Je vais maintenant mettre en délibération la motion nº 3.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'aurais deux points à soulever, et je pense que dans les deux cas, si vous consultiez la Chambre, vous conviendrez qu'il y a consentement unanime.

Premièrement, je propose:

> Que, nonobstant tout article du Règlement, la Chambre se réunisse à 13 heures, le lundi 30 avril 1990, et qu'elle procède à l'étude des Ordres émanant du gouvernement de 13 heures à 14 heures.

Et qu'à ce moment-là, si la motion était acceptée, le gouvernement a l'intention d'appeler le projet de loi C-26.

M. Boudria: Monsieur le Président, je veux juste clarifier et avoir la certitude de la part du gouvernement que si nous sommes d'accord avec cette motion, c'est toujours sur l'entente que nous étudierons définitivement le projet de loi mentionné tantôt, c'est-à-dire le projet de loi C-26 plutôt qu'un autre, parce que c'est une exception de prolonger les heures de cette façon pour un ordre du gouvernement. On est prêt à le faire bien sûr, pourvu qu'on ait cette assurance, si le ministre est prêt à confirmer que c'est bel et bien le fait, d'accord.

M. Danis: C'est exact, monsieur le Président. C'est l'intention du gouvernement. Nous appellerons le projet de loi C-26.

[*Traduction*]

M. Angus: Monsieur le Président, je dois dire que nous avons été consultés nous aussi et que nous acceptons ce changement. Je tiens toutefois à signaler que nous donnons ainsi une heure de plus pour les travaux du gouvernement. Je voudrais qu'on s'en souvienne à l'avenir.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu les termes de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Pouvons-nous dire qu'il est trois heures?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le leader suppléant du gouvernement a la parole.

M. Danis: Oui monsieur le Président. Nous avons abattu de la bonne besogne aujourd'hui. J'estime qu'il serait acceptable de dire qu'il est trois heures, si les députés sont d'accord.

M. Angus: Monsieur le Président, je me demande simplement si nous n'aurions pas sauté une étape. On me dit que nous devons ajourner le présent débat avant de pouvoir déclarer qu'il est quinze heures, est-ce vrai?

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'est pas nécessaire d'ajourner ce débat.

Le député de Glengarry—Prescott—Russell invoque le Règlement.

M. Boudria: Monsieur le Président, je ne sais même pas si ce que je veux faire est un rappel au Règlement, mais étant l'auteur d'un plus grand nombre d'amendements probablement que quiconque, je voulais simplement exprimer ma reconnaissance au greffier et au personnel pour les excellents conseils qu'ils ont fournis à propos de cette question des plus délicate, soit les amendements au projet de loi sur l'avortement.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 15 heures la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 13 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 12 h 47.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 30 avril 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1310)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 20 février, de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que l'amendement de M^me^ Clancy (p. 8227).

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je me réjouis de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-26 et surtout de pouvoir dire quelques mots au sujet de la modification proposée par ma collègue, la députée de Halifax, à savoir que ce projet de loi soit mis de côté pendant six mois et que, grâce au ciel, il ne soit jamais renvoyé à la Chambre.

Le titre du projet de loi C-26 est plutôt innoffensif: Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine). Toutefois, comme le savent les agriculteurs, et surtout ceux de la région de l'Atlantique, et les transporteurs de cette région, notamment ceux qui traitent avec les ports de Halifax et de Saint John, ce titre ne reflète nullement le véritable objet du projet de loi.

En fait, le projet de loi vise à légitimer après coup la suppression de la subvention statutaire que constituait le tarif de l'Est, qui prévalait depuis 1966 pour le transport vers l'Est des céréales et de la farine destinées à l'exportation. Cette subvention, qui est prévue dans la Loi sur les chemins de fer, a été supprimée sans appel le 16 juillet dernier.

Le projet de loi C-26 vise en fait à fermer les ports céréaliers de Saint John et de Halifax et à ne plus y faire transiter les céréales et la farine canadiennes destinées à l'exportation. On veut ainsi limiter la concurrence. C'est un projet de loi qui limite le choix d'itinéraires pour le transport d'un produit de base et d'exportation canadien d'importance vitale, un projet de loi qui élimine l'une des composantes du soutien indispensable à la commercialisation et à l'acheminement des produits agricoles canadiens et du soutien dont jouissait les agriculteurs canadiens, peu importe qu'ils habitent l'ouest, le centre ou l'est du pays.

C'est un projet de loi qui, en faisant augmenter le prix des grains fourragers, pénalise les éleveurs de bétail de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick. En effet, il leur rend encore plus difficile la tâche de garantir la viabilité de leur entreprise, d'approvisionner les marchés locaux, de produire un excédent de la balance commerciale de la région de l'Atlantique et de contribuer ainsi à grossir l'assiette des exportations du pays. L'augmentation du prix du grain fourrager entraînera une augmentation du prix de la nourriture pour les consommateurs de la région de l'Atlantique.

Le projet de loi C-26 est un outrage au Parlement, un outrage au rôle légitime de la Chambre qui est de débattre d'initiatives gouvernementales, notamment celles qui découlent de lois du Parlement, avant qu'elles ne soient mises en oeuvre.

Dans le cas qui nous occupe, les dés ont déjà été jetés. Le tarif de l'Est a été aboli. Il l'a été le 16 juillet 1989, le jour où le projet de loi C-26 a été lu ici pour la première fois, c'est-à-dire avant même que l'idée d'abolir cette subvention qui existait depuis près de 30 ans ne fasse l'objet d'un débat. Depuis cette date, la subvention n'étant plus versée aux transporteurs ferroviaires, les compagnies de chemin de fer comme le CN et le CP ont majoré leurs tarifs en conséquence. Elles n'ont pas fait que les majorer de façon à compenser leur manque à gagner par rapport à ce qu'elles touchaient lorsque le tarif de l'Est était en vigueur; les tarifs ont rattrapé les pleins tarifs commerciaux. En fait, sans le tarif de l'Est, les compagnies de chemin de fer imposent les tarifs les plus élevés que le marché peut tolérer.

On se rend compte, comme il fallait s'y attendre, que le marché ne tolérera pas des tarifs aussi élevés. Dans la région de l'Atlantique, le marché a déjà commencé à baisser. Le principal élévateur de Saint John, qui doit son existence au tarif de l'Est, a fermé ses portes. Quarante emplois ont disparu à l'élévateur à grains, ainsi que 70

années-personnes aux sociétés d'arrimage et aux compagnies de chemins de fer, emplois qui dépendaient du port céréalier de Saint John.

Le marché au silo de Halifax a déjà considérablement diminué. Dix-huit employés à temps plein ont été mis à pied et 20 employés à temps partiel le seront cet été. On m'a dit que, à Halifax, le manque de travail pour les débardeurs et les cheminots aboutira à la perte d'environ 220 années-personnes. Voilà l'impact direct qu'a déjà eu l'annulation du tarif de l'Est.

La Commission des transports des provinces de l'Atlantique estime que, même si le port de Halifax reste ouvert, la suppression de ce programme entraînera un manque à gagner de quelque 14 millions de dollars. Il importe de préciser la nature des conséquences. Les emplois et les salaires aux élévateurs s'en ressentiront. Les éleveurs, les aviculteurs et les minotiers verront leurs coûts augmenter. Les agriculteurs et les éleveurs devront en fin de compte faire payer la hausse de leurs coûts de production.

Il s'ensuivra une augmentation des frais portuaires et ferroviaires, des mises à pied ainsi qu'une réduction de la masse salariale. Si l'élévateur de Halifax se voit dans l'obligation de fermer ses portes parce que le port ne reçoit pas assez de céréales, les coûts vont presque doubler et la concurrence, qui permet de maintenir à un niveau raisonnable les tarifs demandés aux éleveurs de la région de l'Atlantique, disparaîtra. Cela fera monter les tarifs; Halifax et Saint John se verront ainsi éliminées de ce marché vital d'exportations canadiennes. Cela supprimera une autre façon d'acheminer le grain de la côte ouest vers les marchés, particulièrement l'hiver lorsque la voie maritime du Saint-Laurent est fermée, et affaiblira l'économie déjà fragile du Canada atlantique.

Ce sont là certaines des conséquences dont le gouvernement n'a tout simplement pas tenu compte en décidant de faire adopter à toute vapeur, sans considération et sans consultation, cette mesure qui était prévue dans le budget-passoire de 1989. On se souviendra que le gouvernement s'était servi de ce budget pour imposer des hausses de taxe et d'impôt et pour faire des réductions qui ont eu un effet néfaste sur l'économie du Canada atlantique en particulier et qui ont sans doute contribué à précipiter la crise qui commence déjà à se manifester aujourd'hui dans cette région du pays.

Le gouvernement a décidé d'appliquer cette mesure, qui est une mesure législative, sans même consulter le Parlement, sans même consulter les organismes intéressés qui sont directement touchés, comme la Commission des transports des provinces de l'Atlantique qui peut donner des conseils utiles au gouvernement. Si elle ne pouvait empêcher la suppression de ce programme, elle aurait pu au moins proposer un autre genre de programme de subventions que le gouvernement aurait pu mettre en place pour protéger le rôle des ports de l'Atlantique dans le secteur de la manutention du grain et de la farine.

• (1320)

La ministre d'État chargée des Transports a employé des arguments boiteux et peu convaincants quand elle a parlé de ce projet de loi, le 12 février. Elle a prétendu, comme le gouvernement, que le programme du tarif de l'Est visait seulement à compenser la mise en place aux États-Unis de tarifs moins élevés entre Buffalo et le port de New York qui auraient favorisé, selon elle, le transport du grain de l'ouest du Canada entre Buffalo, dans l'État de New York, et le port de New York, quand les Grands Lacs sont gelés. Elle a dit que c'était pour cette raison qu'il avait été mis en place et que maintenant que nos coûts d'expédition du grain par eau à partir des Grands Lacs avaient été réduits par rapport à ceux du transport par rail, ce programme n'avait plus sa raison d'être.

La ministre et le gouvernement ne tiennent pas compte d'une importante considération qui sous-tendait la création de ce programme: il visait à assurer le maintien en activité des ports de l'Atlantique ainsi que des ports de Montréal et de l'est du Québec. En fait, le ministre des Transports de l'époque, M. Pickersgill, a déclaré expressément devant le Comité des transports et des communications, en 1966, que le but de ce programme était de garantir des tarifs qui inciteraient et encourageraient les expéditeurs à utiliser les installations des ports de l'Atlantique pour que Halifax et Saint-John restent concurrentiels.

Le gouvernement ne tient pas compte d'un aspect essentiel de la mise sur pied de ce programme de subventions aux transports pour mieux sabrer ses dépenses et réduire le déficit budgétaire qu'il a lui-même créé.

Une importante constante se dégage de diverses initiatives que le gouvernement a prises depuis les dernières élections: ces initiatives sont la conséquence de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il n'est pas étonnant que cette subvention disparaisse de la même façon que bien d'autres programmes de soutien de la production et de la commercialisation des produits agricoles, étant donné les liens entre le démantèlement de notre cadre de soutien de l'agriculture et les conséquences de l'Accord de libre-échange.

Combien de fois le gouvernement a-t-il abandonné les céréaliculteurs de l'ouest, les producteurs de porc et d'autres agriculteurs face aux programmes de subventions vigoureux et dynamiques des exportations de produits agricoles des États-Unis et de l'Europe. Les États-Unis violent carrément l'article 7041 de l'Accord de libre-échange en offrant des programmes d'aide et de subventions à l'exportation à leurs producteurs agricoles et le Canada ne réagit même pas. Nous avons agi unilatéralement pour désarmer nos agriculteurs qui doivent faire face de plus en plus à la concurrence subventionnée des États-Unis et des pays d'Europe. Nous n'avons absolument plus aucune marge de manoeuvre quand vient le temps de négocier un programme de subventions qui soit juste et équitable sur le marché nord-américain ou encore de négocier avec le GATT la vente des produits agricoles sur le marché international.

Le gouvernement amenuise plutôt la compétitivité de nos agriculteurs, tant ceux qui produisent pour le marché canadien que ceux qui produisent pour les marchés étrangers.

On ne peut faire autrement qu'inscrire cette compression des subventions dans un contexte plus large, celui du programme que suit le gouvernement depuis la ratification de l'Accord de libre-échange. Et cela va même plus loin. Les députés de ce côté-ci de la Chambre l'ont prétendu à maintes occasions, cette décision du gouvernement contribue à démanteler la structure qui a jusqu'à maintenant uni notre pays.

La ministre d'État chargée des Transports a déclaré que les transports doivent continuer de jouer leur rôle important en ce début de décennie et à l'aube d'un nouveau siècle. Elle a mentionné la création d'un réseau de transports qui serait efficace, qui tiendrait compte de la compétition entre les divers modes de transport et qui répondrait aux exigences relatives au transport de nos marchandises au vingt et unième siècle.

Elle n'a toutefois pas fait allusion à l'histoire du Canada. Pour construire notre réseau de transport, et surtout de transport ferroviaire, il a fallu surmonter les obstacles géographiques. Tout en reconnaissant la question de l'efficacité, on a constaté qu'il y avait un objectif beaucoup plus grand, celui de préserver l'intégrité du pays. La construction de ce réseau de transport d'est en ouest a permis à l'Ouest d'être colonisé et à l'Est de jouer un rôle primordial dans la Confédération.

Sans la contribution de sir John A. Macdonald et d'autres à l'édification de notre pays, ce dernier n'aurait pas vu le jour. Nous savons tous que, pour nous doter d'un réseau de transport permettant d'expédier des produits et des services aux marchés et aux consommateurs, il aurait été facile de construire des tronçons, de transporter les marchandises directement aux États-Unis et de profiter de leur population beaucoup plus vaste et de leur réseau ferroviaire déjà existant.

Nous ne l'avons pas fait et nous en avons payé le prix. Nous avons construit notre propre réseau parallèle à celui des Américains et nos ancêtres étaient conscients de l'importance de préserver ce réseau, de la nécessité de continuer à subventionner le transport d'est en ouest pour ne pas être avalés par les États-Unis à cause des forces naturelles nord-sud. C'est une option qui s'offre toujours à nous et le gouvernement semble choisir la solution facile en permettant que cela se produise.

Le gouvernement démantèle notre système de transport pièce par pièce. Nous sommes conscients, de ce côté-ci de la Chambre, qu'une révision de la nature et de la conception des programmes de subventions des transports s'impose à l'occasion pour s'assurer qu'ils remplissent bien leur mission, qu'ils n'encouragent pas des lignes de production boiteuses ni des moyens de transport inefficaces, mais on ne saurait non plus sabrer à l'aveuglette ce système sans penser aux usagers et aux clients qui en subiront les conséquences au bout du compte.

C'est pourtant ce que le gouvernement a fait en supprimant le Programme de subventions jusqu'à l'Est. Et en sabrant le financement de VIA Rail. C'est ce qu'il a fait aussi dans tant d'autres domaines. Le gouvernement pratique une politique de compressions massives sans réfléchir. Si nous sommes obligés un jour de renverser la vapeur et de reconstruire les systèmes de transports et les tronçons que nous avons abandonnés, nous dépenserons tout cet argent en pure perte parce que le gouvernement

aura pratiqué une politique sans discernement, parce qu'il aura présenté ce projet de loi de courte vue qui nous demande de fermer les yeux en supprimant rétroactivement ce programme canadien.

• (1330)

Mme Mary Clancy (Halifax): D'abord, monsieur le Président, je remercie mon collègue de Cape Breton Highlands—Canso d'avoir appuyé si éloquemment ma motion sur cette affaire particulièrement cruciale pour notre région de l'Atlantique et, surtout, pour ma ville de Halifax. Comme il l'a dit, nous avons déjà été témoins de la fermeture des élévateurs à grains à Saint John, au Nouveau-Brunswick, et nous sommes en train d'assister à l'étranglement des activités aux élévateurs de Halifax qui, soit dit en passant, constituent une tradition au port de la ville. Mon collègue a également signalé les pertes d'emplois qui s'ensuivront, autre dur coup à l'économie déjà chancelante du Canada atlantique.

J'aimerais que le député de Cape Breton Highlands—Canso donne de plus amples explications sur ce qu'il a dit au sujet du Canada tel qu'il le conçoit maintenant que le libre-échange est en vigueur. Nombre de Canadiens de l'Atlantique étaient moins que favorables à l'accord de libre-échange. C'est ce qui explique peut-être pourquoi plusieurs députés de la région siègent de ce côté-ci de la Chambre. J'aimerais que le député de Cape Breton Highlands—Canso nous explique ce qu'il pense de l'annulation du tarif de l'Est dans le contexte du libre-échange.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je remercier la députée de Halifax pour ses observations et sa question.

Chose certaine, il faut considérer l'annulation du tarif de l'Est à la lumière du programme économique général du gouvernement, si on peut appeler cela un programme. Il ne fait que rendre l'économie de l'Atlantique plus vulnérable à la forte attraction qu'ont toujours exercée les États-Unis. Ironiquement, les coûts entraînés par ce projet de loi résultent entre autres du fait que la Commission des transports des provinces de l'Atlantique, pressée de défendre les intérêts des producteurs de bovins de la région aux prises avec une concurrence moins forte et l'augmentation des coûts découlant de cette mesure législative, a dû demander au gouvernement de ne pas imposer de droits compensateurs à l'importation de maïs américain au Canada atlantique.

Les Américains imposent des droits compensateurs sur tout ce que nous leur expédions, y compris le porc, car cela leur donne l'occasion de nous harceler à la frontière. Beaucoup de nos produits agricoles—pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, boeuf de l'Ouest et porc—sont visés. Qui plus est, ils empêchent les agriculteurs de l'Atlantique de survivre en les privant d'une structure de prix qui leur permette d'être concurrentiels. Les droits compensateurs que nous avons imposés aux Américains nuisent aux agriculteurs d'autres régions du Canada et nous avons dû supplier le gouvernewment de nous laisser importer du maïs américain. Ce n'est qu'une autre indication de la façon dont le gouvernement s'efforce d'isoler et d'étouffer progressivement l'économie atlantique. N'en doutons plus, cela fait partie de sa nouvelle tactique depuis l'avènement du libre-échange.

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du Président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je dois dire à mon collègue de Cape Breton Highlands—Canso que je suis un peu déçu qu'il adopte une attitude aussi régressive face à une mesure que la Commission des transports des provinces de l'Atlantique recommandait au gouvernement d'étudier il y a déjà quelque temps. Il est évident que cette subvention, créée il y a un certain temps pour faire face à une situation qui n'existe plus, est maintenant inutile. La nécessité d'une réforme tombe sous le sens. Je regrette qu'il se joigne à la députée de Halifax qui, en raison de son manque de familiarité avec le domaine, ne connaît peut-être pas tous les faits démontrant que le tarif de l'Est n'a pas atteint son objectif.

Pour être bien certain que la députée de Halifax comprend en quoi consistait le tarif de l'Est, je précise qu'il visait à permettre aux ports de la côte est de faire concurrence aux ports des États-Unis. Ils n'éprouvent plus de difficulté sur ce plan. Le problème, c'est la concurrence des autres ports canadiens, notamment ceux du Saint-Laurent. Les sources du problème sont purement canadiennes.

Ce qui me déçoit un peu, c'est que le député refuse d'admettre la disparition du tarif de l'Est—qui a bel et bien été aboli. Il n'y a maintenant plus d'expéditions. Pourquoi un député demanderait-il à la Chambre des communes de mettre ce dossier de côté un autre six mois? Le tarif de l'Est est maintenant de l'histoire ancienne. Les députés doivent travailler dans un sens constructif pour trouver de nouvelles compensations pour atteindre les buts visés.

Le député a-t-il consulté la Commission des transports des provinces de l'Atlantique? Appuie-t-il sa suggestion de compensations en remplacement du tarif? Peut-être pourrons-nous prendre des mesures positives dans ce sens après l'adoption du projet de loi. Si l'opposition ne fait que s'opposer au projet de loi, nous ne savons pas où nous aboutirons. Je demande au député de se tourner vers l'avenir pour que nous puissions régler certains des problèmes et non pas injecter continuellement de l'argent dans la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada.

Pourquoi les députés d'en face veulent-ils continuer d'injecter de l'argent dans le CN lorsqu'ils pourraient plutôt aider les agriculteurs, les exploitants de silos et bien d'autres gens?

M. Leblanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord mentionner, pour l'édification du député, que j'ai parlé ce matin avec des responsables de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique à propos de ce projet de loi.

Que je sache, ils ne sont pas en faveur de la suppression du programme du tarif de l'Est, surtout lorsqu'on ne les a même pas consultés sur la nature de leur proposition. Ils se plaignent de n'avoir jamais reçu de réponse à une suggestion utile qu'ils auraient faite au gouvernement. Ni le ministre de l'Agriculture ni le vice-premier ministre n'ont eu la courtoisie de leur répondre.

Quant à la proposition du député, soit que nous adoptions une attitude plus positive et que nous allions de l'avant, que cette subvention a été éliminée et que nous devons nous incliner, je me permets de ne pas partager cet avis. La Chambre des communes a été saisie de ce projet de loi. En ayant eu l'arrogance de supprimer une subvention statutaire avant qu'elle ne soit présentée au Parlement, le gouvernement s'est rendu coupable d'outrage au Parlement. Il n'est pas du tout question pour nous, de ce côté-ci de la Chambre, de tolérer ce genre d'action qui foule aux pieds les droits de tous les députés.

Avec un tel raisonnement, nous devrions peut-être acquiescer à l'adoption de la taxe sur les produits et services, à laquelle s'opposent énergiquement 80 p. 100 des Canadiens et à laquelle nous avons fait et continuerons de faire énergiquement opposition.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je voudrais seulement féliciter mon collègue de Cape Breton Highlands—Canso pour son excellent discours.

Je voudrais lui demander s'il estime que le gouvernement, dans ce projet de loi, cherche à réduire le déficit en visant certaines gens, en particulier les Canadiens de l'Atlantique. On semble viser les personnes âgées, les chômeurs, les étudiants, les anciens combattants, les personnes qui ont besoin de garderies, les agriculteurs et certainement les pêcheurs. Je me demande si vous pourriez vous poser avec moi la question de savoir si ces personnes devraient être le plus dûrement frappées, si elles peuvent supporter de tels coups.

• (1340)

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Restigouche a posé toute une série de questions, mais vous disposez d'une minute pour essayer de réfuter ses arguments ou de lui répondre.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je serai bref. Ce projet de loi vise avant tout la collectivité agricole du Canada atlantique qui va faire face à une hausse des coûts à la suite de cette mesure et qui devra répercuter ces coûts si elle ne veut pas aggraver encore les difficultés par rapport aux autres régions de notre pays qu'elle éprouve déjà. C'est une collectivité qui est menacée. Ce projet de loi dit aussi que lorsqu'il s'agit d'expédier les céréales pour l'exportation ou de prendre part à cette activité, les Canadiens de l'Atlantique n'ont aucun rôle à jouer. Il dresse une partie du pays contre l'autre et, comme c'est souvent le cas, c'est le Canada atlantique qui est perdant.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. La parole est au député de Regina—Lumsden. Mais, avant qu'il n'entame le débat, je voudrais en profiter pour le féliciter à l'occasion de son soixante-cinquième anniversaire et, naturellement, de ses 22 ans au Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Je vous remercie bien sincèrement, monsieur le Président, et . . .ne commencez pas encore à calculer mon temps de parole, je vous prie! Monsieur le Président, je vous sais gré d'avoir signalé à la chambre que c'est aujourd'hui mon soixante-cinquième anniversaire de naissance et je remercie mes collègues de leurs applaudissements. J'ai beau ne pas en avoir l'air, j'en ai la chanson. Le seul ennui, c'est que le ministre des Finances va récupérer la pension de sécurité de la vieillesse à laquelle j'ai pourtant contribué pendant toute ma vie active. Et que je toucherai à compter de demain. Mais c'est là un autre combat.

Pendant plus d'un siècle, le Canada a bénéficié d'une série de programmes d'aide aux transports qui tenaient compte de la géographie de notre pays, des distances, du climat et du lieu où habitaient nos producteurs de denrées alimentaires. C'est ainsi que l'ouest du Canada a bénéficié de taux statutaires pour le transport des grains,

que le nord de l'Ontario a bénéficié de taux spéciaux pour les ponts et que l'est du Canada a bénéficié d'avantages spéciaux en vertu de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes, de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique, ainsi que du tarif de l'Est.

Pour reprendre la formule stupide du gouvernement à l'égard de l'Accord de libre-échange, je dirai que ces tarifs visaient à offrir des chances égales à tous nos agriculteurs. Les agriculteurs de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande doivent faire acheminer leur grain sur une distance d'environ 200 milles pour atteindre le port le plus proche. Les pays de la Communauté économique européenne doivent les faire acheminer sur une distance de quelque 300 ou 400 milles, mais ils disposent à cette fin d'un énorme réseau de canaux. Les États-Unis disposent également, pour acheminer les grains, d'un énorme réseau de canaux, dont l'un, d'une longueur de plus de 100 milles, aboutit à Galveston, au Texas. Ainsi, le régime d'aide aux transports devait permettre aux agriculteurs canadiens de faire acheminer leur grain vers les différents ports d'expédition de notre pays où ils pourraient, dans des conditions à peu près équitables, soutenir la concurrence étrangère. Depuis 1981, nous avons assisté à la ruine progressive de ce régime.

L'utilité et la pertinence du tarif de l'Est se justifient aujourd'hui tout autant qu'elles le faisaient à l'origine. C'est un autre coup bas porté aux céréaliculteurs de l'Ouest et à nos concitoyens de Saint John et de Halifax. Si je dis cela, c'est qu'à compter du 1er avril de l'année dernière et pour les trois prochaines années financières, les agriculteurs de toutes les régions du pays devront payer 1,677 milliard de dollars de plus par suite de la décision du gouvernement fédéral de mettre fin à son aide et d'abolir certains programmes comme par exemple le tarif de l'Est.

Le gouvernement fédéral a éliminé le programme de remise en état des tronçons secondaires. Dans l'ouest du Canada, il y a 2 000 milles de voies ferrées qui ont besoin d'être réparées et complétées; il y a le régime des prêts relatifs aux produits agricoles; il y a enfin les 7 millions de dollars de la Commission canadienne du lait. Dans le cas de l'assurance-récolte, les agriculteurs ont versé 90 millions de dollars l'année dernière et devront verser 110 millions de plus pour l'année prochaine ou l'année en cours.

Les céréaliculteurs de l'Ouest devront, en outre, payer 27 millions de dollars de plus au titre des taux d'intérêt et des paiements anticipés. La contribution des producteurs à la caisse de stabilisation du grain de l'Ouest augmente d'environ 91 millions de dollars chaque année pendant les trois années en question. Les transferts à la caisse de réserve de l'amélioration du réseau ferroviaire et le système de double prix du blé qui, disons-le, ne coûtait pas un sou au gouvernement, ont forcé les consommateurs de grain destiné à la fabrication de céréales, de pain et des pâtisseries à payer un prix plus élevé pour le grain consommé au Canada. Le système de double prix ne coûtait rien au gouvernement mais il l'a annulé.

Or ce système rapportait 200 millions de dollars par année aux producteurs céréaliers de l'Ouest au cours d'une année récolte moyenne. L'année dernière, la somme en question a été bien inférieure à cela à cause de la mauvaise récolte. Cela ne coûtait absolument rien au gouvernement ni aux contribuables. Nos vis-à-vis ont déclaré que les meuneries et les boulangeries étaient durement frappées. Ce sont des inepties. On a réduit le prix du grain consommé au Canada. Quelqu'un a-t-il remarqué que le prix des pâtisseries et du pain avait baissé? C'est loin d'être le cas. Cette mesure était censée aider les meuneries et les boulangeries, mais les intéressés ont maintenu leurs prix au même niveau ou les ont même augmentés et ils ont gardé l'argent au lieu que ce soient les céréaliculteurs qui en bénéficient.

J'ai écouté le député de Halifax poser des questions stupides. Il ne connaît absolument rien à la question. Je voudrais également dire. . .

M. Crosby: Que connaissez-vous du porc?

M. Benjamin: Plusieurs centaines d'emplois seront menacés aux terminaux céréaliers de St. John et Halifax et aux meuneries de Dover. Nous serons encore moins en mesure d'exporter du grain de meunerie et de la farine. À la suite de la disparition du programme en question, on en est arrivé au point où les producteurs agricoles des provinces de l'Atlantique réclament maintenant une exemption du même genre que celles offertes en Colombie-Britannique pour ce qui est du maïs américain importé au Canada pour nourrir les animaux. Les intéressés veulent également importer des céréales fourragères, de l'avoine, de l'orge et du blé de l'Europe de l'Ouest. Or, il leur en coûte moins que pour faire venir les denrées en question de l'ouest du pays. On trahit ainsi la province et la ville du député.

Lorsque dans un pays comme le nôtre, qui produit le meilleur grain du monde, on force nos éleveurs de la région de l'Atlantique à envisager maintenant de faire venir du maïs des États-Unis et des céréales fourragères de l'Europe de l'Ouest, c'est que les choses ne tournent vraiment pas rond. Il y a un autre point que je voudrais soulever au sujet des subventions. Les pays de la Communauté économique européenne subventionnent leurs céréaliculteurs, pour les exportations à l'extérieur de la CEE, à raison de 20 $ à 30 $ la tonne, et les Américains, en vertu de leur programme pour stimuler les exportations, à raison de 12 $ à 18 $ la tonne. Les pays de la CEE le font au moins honnêtement. Ils n'utilisent pas à cette fin les recettes de l'impôt. Ils perçoivent une taxe semblable à celle sur les produits et services. C'est à cause de cette taxe dite à la valeur ajoutée que les prix à la consommation, aux niveaux du gros et du détail, sont

tellement plus élevés en Europe qu'au Canada. C'est grâce à cette taxe qui paie pour les subventions à l'exportation du grain que les pays de la Communauté peuvent envahir les marchés de la Commission canadienne du blé. Le programme américain de subventions aux exportations est financé à même les recettes de l'impôt.

• (1350)

Notre gouvernement dit qu'il est incapable de faire concurrence au trésor des États-Unis et à celui de la Communauté économique européenne. Nous savons cela! Nous savons qu'il lui est impossible d'établir des programmes qui ressemblent même de loin aux leurs. Mais pourquoi compte-t-il sur les producteurs, les meuneries et les services de manutention pour soutenir cette concurrence?

Il faut aussi mentionner, à propos de ce projet de loi, que le gouvernement l'a mis en vigueur en juillet de l'an dernier. Autrement dit, il l'a appliqué bien avant que le Parlement en fasse l'examen. C'est un outrage à l'institution du Parlement.

Mon collègue de Moose Jaw—Lake Centre a invoqué le Règlement. Le Président a décidé qu'il ne pouvait rejeter les initiatives du gouvernement pour des motifs de procédure. Il a dit qu'il se pourrait fort bien que le député de Moose Jaw—Lake Centre soit forcé d'avoir recours à une autre instance, c'est-à-dire les tribunaux. Or, ni lui ni moi n'avons les ressources financières requises!

Il est à espérer que certains porte-parole de la région de l'Atlantique invoqueront la Constitution et se dresseront. . .

Mme Clancy: C'est ce que nous avons fait!

M. Benjamin: . . .contre ce gouvernement qui a décidé d'appliquer une loi que le Parlement n'a pas étudiée. À quoi donc sert le Parlement?

Mme Clancy: Exactement!

M. Benjamin: Allons-nous laisser le Cabinet diriger le pays par décret et légiférer tout seul? Quand le gouvernement libéral a tenté en 1981 de passer outre au Parlement pour abroger la Loi sur les réserves provisoires de blé, il devait 96 millions de dollars à la Commission canadienne du blé. Nous l'avons traduit devant les tribunaux à Regina, et il a perdu. Nous avons gagné 96 millions de dollars, plus les intérêts, pour les producteurs de grains de l'Ouest parce que le gouvernement avait proposé une loi à effet rétroactif dont l'application devait commencer 18 mois plus tôt.

Je ne comprends pas pourquoi tous les députés de la région de l'Atlantique ne sont pas montés aux barricades et n'ont rien fait pour s'opposer à cette manoeuvre du gouvernement.

Mme Clancy: Mais, au contraire, nous ne sommes pas restés inactifs. Cela vous a échappé, Les!

M. Benjamin: J'ai dit tous les députés. Tous les députés ne sont pas montés aux barricades. Quand on pense à la question inepte du député de Halifax. . .

Mme Clancy: Halifax-Ouest!

M. Benjamin: . . .de Halifax-Ouest, vous savez, on se dit qu'avec des amis pareils, il est inutile d'avoir des ennemis!

Les gens de Saint John ont dit avoir l'impression que leur silo devrait être fermé. L'une des raisons qui font que les éleveurs de volaille et de bétail de l'Atlantique tentent d'importer des céréales fourragères et du grain des États-Unis et d'Europe de l'Ouest est qu'ils ont besoin de silos à Saint John et à Halifax pour emmagasiner les céréales fourragères.

M. Crosby: Soyons sérieux! Saint John!

M. Benjamin: Monsieur le Président, nous avons entendu des témoins et nous avons reçu du courrier qui nous font savoir qu'ils font venir de grandes quantités de céréales en vrac, qu'ils emmagasinent ces céréales et qu'ils les transportent ensuite par camion chez les fermiers et les éleveurs de bétail et de volaille. Si l'on ferme le silo, on réduit leur capacité de poursuivre ces activités.

Le tableau d'ensemble des responsabilités financières du gouvernement du Canada révèle que la réduction des paiements a représenté 32 millions de dollars en 1988 et qu'une somme de 3,3 millions était déjà due, ce qui porte la somme à 35,5 millions de dollars. Ce n'est pas une somme importante, dans un budget de plus de 30 milliards. Il est cependant plus inquiétant de constater que, tandis que le gouvernement pense épargner cette somme, les coûts associés à ces économies, coûts qui doivent être assumés par les producteurs de grain, les éleveurs de bétail, les propriétaires de meunerie, les silos de Halifax et de Saint John ainsi que quelques centaines d'employés et les localités touchées, excéderont grandement d'ici quelques années toutes les économies qu'on prétend réaliser en supprimant ce programme.

Les gouvernements ont fait des efforts constants en ce sens depuis 1981, année où j'ai reçu d'un expéditeur anonyme un document du Cabinet qui faisait état de la politique à long terme énoncée par le gouvernement

Article 31 du Règlement

libéral, qui voulait que le gouvernement fédéral se retire de tout programme d'aide au transport. Les libéraux se sont surtout rendus tristement célèbres pour avoir aboli le tarif statutaire de transport des céréales, et les céréaliers vont avoir à subir fes frais de transport chaque année plus élevés à cause de cette décision.

Alors que baissent les prix des céréales et que nous affrontons nos plus grands problèmes avec les États-Unis et la Communauté économique européenne, le moment est sûrement bien mal choisi pour forcer nos céréaliers à payer davantage, pour réduire la capacité et l'efficacité de nos systèmes de manutention des céréales et de minoterie, qui doivent soutenir dans une relative équité la concurrence des autres pays.

S'il est une chose que je ne puis comprendre, c'est bien pourquoi le gouvernement actuel et ses prédécesseurs en viennent continuellement à s'en prendre à nos producteurs primaires pour le moindre sou que le gouvernement fédéral accorde aux producteurs céréaliers de l'Ouest et aux producteurs agricoles de tout le pays. Il les a frappés d'impôts accrus, de prix ou de frais plus élevés qui excèdent—et je souligne—qui excèdent toute l'aide que le gouvernement fédéral a pu distribuer aux producteurs agricoles.

J'ai déjà démontré que sur une période de trois ans, soit l'année financière précédente, l'année en cours et l'année prochaine, ces frais et taxes accrus s'élèveront à 1,677 milliard de dollars pour les producteurs agricoles et l'infrastructure qui dépend d'eux. Ce n'est pas ce qu'on peut appeler de saines pratiques commerciales. Ce n'est pas ce qu'on peut appeler traiter tout le pays de façon équitable. Ce serait beau si nous pouvions produire toutes nos céréales dans la région de l'Atlantique et en Colombie-Britannique; nous n'aurions pas à nous préoccuper des frais auxquels nous faisons face dans l'Ouest.

Je ne sais pas combien de fois j'ai dû intervenir à la Chambre pour parler de ce sujet depuis 1968. Je ne sais pas ce qu'il faut faire pour amener les députés ministériels à reconsidérer la question et changer d'avis. S'ils le faisaient une fois à propos de certains de ces programmes, ça nous changerait agréablement.

Tout ce que je puis faire au nom de mon parti, c'est demander instamment au gouvernement de reconsidérer la question et de retirer la mesure à l'étude. S'il insiste pour la faire adopter, fera-t-il ce que les habitants de la région de l'Atlantique demandent en guise de compromis, de dernier recours, pour qu'ils n'aient pas à payer plus de frais de transport qu'ils n'ont à le faire jusqu'à Montréal?

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps de parole du député est écoulé. Il disposera d'une période de 10 minutes réservée aux questions et observations si nous reprenons le débat après 15 heures.

Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES CENTRES POUR FEMMES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, les Canadiennes attendent que le gouvernement agisse. L'élimination du financement de base des centres pour femmes a été un coup dur. Les femmes qui aident d'autres femmes par l'entremise de ces centres ont perdu tout sens de la sécurité. Elles ne savent pas si elles pourront payer le loyer, le chauffage ou l'électricité. Le gouvernement a renoncé à sa responsabilité et a laissé des milliers de femmes sans services essentiels.

Le secrétaire d'État et la ministre responsable de la situation de la femme ont rencontré beaucoup de ces groupes, mais des semaines ont passé et rien n'a changé.

Le sort des femmes au Canada ne s'améliore pas. Dans tous les domaines, nous constatons des obstacles, des injustices et une discrimination flagrante.

Des voeux pieux ne créent pas un climat d'égalité. La compassion et la compréhension ne contribueront pas à garder ces centres ouverts.

Il faut rétablir le financement de base. Les Canadiennes méritent ces services et le gouvernement doit les fournir. Cinquante-deux p. 100 de la population n'acceptera pas de vagues promesses. Elle veut des gestes concrets dès maintenant.

* * *

LES PÊCHES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, la récente décision du groupe bilatéral, créé en vertu du libre-échange pour étudier la loi américaine interdisant l'importation aux États-Unis de ce que les Américains considèrent être des homards trop petits, pourrait bien saper la crédibilité du processus de règlement des différends en vertu de l'Accord de libre-échange.

Je félicite le gouvernement américain et l'industrie de la pêche d'avoir découvert la nécessité de prendre des mesures de protection des populations de homards. D'ailleurs, relever les normes apparaît logique, même pour l'industrie canadienne, et c'est une mesure qui a l'appui de nombreux pêcheurs canadiens.

Toutefois, peu de personnes des provinces atlantiques intéressées à l'industrie du homard voient la décision américaine sous cet angle, la majorité considèrent que c'est seulement une mesure commerciale prise à un moment où il y a surabondance de homard des deux côtés de la frontière, ce qui fait que les prix sont tombés à un niveau très bas.

Vu l'histoire récente, les États-Unis ne sont certainement pas dans une position où ils peuvent donner des leçons de conservation des stocks à l'industrie canadienne des pêches.

J'invite le gouvernement à répondre à la décision provisoire du groupe bilatéral en disant qu'elle est inacceptable.

* * *

LES JUIFS SOVIÉTIQUES

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, je voudrais aborder aujourd'hui une question d'importance internationale. Après avoir rencontré le comité des mesures d'urgence pour les Juifs soviétiques, je suis très inquiet des questions soulevées au sujet de la situation des Juifs en Union soviétique.

Les préoccupations du comité sont étayées par l'article bien documenté annoncé en page couverture du numéro du 16 avril 1990 de la revue *Maclean's*. Selon cet article, l'antisémitisme est à la hausse en Union soviétique.

Le nombre croissant des actes de vandalisme perpétrés contre les entreprises, les synagogues et les cimetières juifs à Moscou et à Leningrad et les rumeurs répandues d'un pogrom, c'est-à-dire un massacre organisé de Juifs, qui aura lieu, dit-on, à Moscou et à Leningrad le 5 mai 1990, me préoccupent au plus haut point, ainsi que la collectivité juive et, j'en suis sûr, tous les Canadiens.

J'exhorte le gouvernement à faire preuve de leadership sur le plan international dans ce dossier afin de protéger la vie des Juifs soviétiques.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C-21

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, je me dois de me lever en cette Chambre et de demander à mes collègues de l'autre endroit d'adopter sans plus tarder le projet de loi C-21.

Qu'attend le Sénat pour enfin libérer des fonds qui vont permettre à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes d'avoir accès à une meilleure formation et à de meilleurs emplois?

La stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre qu'a annoncée notre gouvernement, il y a déjà un an, permettra à plus de 60 000 bénéficiaires de l'aide sociale de sortir de leur situation de dépendance et d'obtenir des emplois grâce à la formation. Le Sénat, par ses actions, démontre combien il entend laisser tomber ces personnes. Plusieurs collectivités aux prises avec des économies chancelantes pourront se reprendre en main et diversifier leur économie et former leurs citoyens en vertu de cette stratégie. Le Sénat a décidé de les laisser tomber elles aussi.

Près de 100 millions de dollars seront alloués à la formation pour les travailleurs et les travailleuses âgés qui veulent eux aussi contribuer à notre économie. Ce n'est pas le temps de les laisser tomber. Les jeunes qui n'ont pas terminé leur secondaire ou qui ont des difficultés à rester sur le marché du travail auront accès à des programmes de formation de base. Le Sénat veut-il encore laisser tomber ces jeunes? Qu'attend le Sénat pour démontrer qu'il est solidaire des travailleurs et des travailleuses?

* * *

[*Traduction*]

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, le 27 octobre dernier, le rapport du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des habitants des localités isolées et du Nord était rendu public. Les gens du Nord et les autres parties intéressées ont rejeté les recommandations de ce groupe de travail.

En réponse à des pétitions et à des questions au *Feuilleton*, le ministre des Finances a déclaré qu'il rendrait une décision sans tarder.

Les gens du Nord espèrent que, si le ministre tarde tant à communiquer sa décision, c'est signe qu'il rejette le rapport du groupe de travail et qu'il est en train de mettre au point une solution adaptée aux localités prises individuellement.

Article 31 du Règlement

D'après des représentants du ministère en tout cas, aucune date d'échéance n'aurait été fixée pour communiquer cette décision. Mes collègues du caucus néo-démocrate qui représentent le Nord prient instamment le ministre de rendre sans plus tarder une décision juste et positive en ce qui a trait à l'indemnisation fiscale des habitants du Nord.

* * *

[*Français*]

LES BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, la fermeture des bureaux de poste ruraux par le gouvernement conservateur, sous prétexte de réduire son déficit budgétaire, nuira sérieusement aux communautés rurales partout à travers le Canada. Ces bureaux de poste offrent des services fiables, procurent de précieuses opportunités d'emploi, et constituent souvent la seule présence fédérale au sein des petites communautés.

La semaine dernière, dans un rapport de comité concernant la livraison du courrier, le gouvernement proposait de fermer ou de privatiser tous les bureaux de poste ruraux au Canada.

[*Traduction*]

Cette mesure peu judicieuse risque d'entraîner la mise à pied de 10 000 personnes, des femmes dans 80 p. 100 des cas. Jamais un nombre aussi élevé de femmes n'auront été licenciées à la fois au Canada.

Le Parti libéral croit fermement que la poste constitue un service public essentiel qui doit être fourni aussi bien à ceux qui vivent en milieu rural qu'à ceux qui vivent en milieu urbain. Nous croyons également qu'il est dans l'intérêt du public de faire en sorte que la qualité des services ait préséance sur toute stratégie gouvernementale visant à réduire le déficit.

Le gouvernement fédéral doit revenir sur sa décision de privatiser et de fermer les bureaux de poste ruraux pour éviter que ne soit rompu ce lien important qui existe entre le gouvernement et les communautés rurales.

* * *

[*Français*]

LES PROPOS TENUS À HALIFAX PAR LE DÉPUTÉ DE YORK-SUD—WESTON

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, plusieurs de mes commettants, Abitibiennes et Abitibiens, m'ont demandé d'intervenir en cette Chambre au sujet des propos tenus à Halifax dernièrement par le député libéral de York-Sud—Weston.

En mai 1980, il y a eu un référendum au Québec, et aujourd'hui nous savons tous que parmi nous, Québécois, des députés fédéraux ont voté pour le non et d'autres pour le oui.

Une voix: C'est vrai.

M. Saint-Julien: C'est aussi le cas au gouvernement libéral du Québec, où l'on retrouve des députés et ministres ayant voté pour le oui, et d'autres pour le non.

Une voix: C'est exact.

M. Saint-Julien: À l'instar du député libéral, de Toronto, j'aimerais me référer au dictionnaire, le *Petit Robert*, dans lequel 27 mots séparent «dépraver» et «député», et dire à ce dernier qu'il déprave l'institution de l'Assemblée nationale du Québec ainsi que le Parlement canadien.

* * *

[*Traduction*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, je suis fier d'être canadien et je tiens à réitérer ici cet après-midi mon appui à l'Accord constitutionnel du lac Meech.

Il y a trois ans, les premiers ministres fédéral et provinciaux ont signé cet accord dans l'intérêt du Canada.

Le premier ministre albertain de l'époque, l'honorable Don Getty, a fait preuve d'autorité et de diplomatie en collaborant à la rédaction de l'accord dont il est un franc partisan.

Les Albertains, et notamment les électeurs de St-Albert, veulent un Canada uni et stable qui soit un gage de croissance économique, de création d'emplois et de prospérité pour les Canadiens.

Les Albertains ont foi dans le Canada—dans un Canada uni. Le Canada possède des richesses incroyables, dont la plus grande est sa population—talentueuse, compétente et industrieuse.

Canadiens, oublions ce qui nous oppose pour mettre en valeur ce qui nous unit! Passons de la confrontation à la considération, à la tolérance et à la compréhension!

Les recommandations du comité du lac Meech seront cruciales pour l'avenir de notre pays. Ensemble, les Canadiens vont trouver une solution. La solution réside dans un Canada uni.

L'ÉCLUSE DE SAULT STE. MARIE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, l'écluse canadienne à Sault Ste. Marie est fermée depuis plus de deux ans. Le coût global de la réfection ou de la restauration pourrait se situer entre sept et 35 millions de dollars.

Le gouvernement canadien offre cinq millions de dollars et veut privatiser l'écluse. D'après lui, la ville de Sault Ste. Marie devra en assumer le fonctionnement à l'avenir. On ne peut écarter cette option, mais je veux signaler qu'il existe une lettre officielle du département d'État américain qui dit, entre autres:

> Dans un tel cas, nous croyons que les États-Unis et le Canada devront conjointement envisager des mesures correctrices, y compris le partage des frais nécessaires pour assurer la navigation à Sault Ste. Marie.

• (1410)

Si l'on procédait ainsi, une nouvelle super-écluse à Sault Ste. Marie, au Michigan, coûterait 260 millions de dollars; notre part de 30 p. 100 serait de 75 millions. Les contribuables canadiens paieraient des frais d'exploitation d'une écluse américaine.

Je demande au ministre de l'Environnement, qui est responsable de l'écluse canadienne, d'en parler avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, comme je le ferai, pour qu'il réexamine la position canadienne sur cette question vitale d'intérêt national.

Il nous faut plus d'argent pour exploiter une écluse canadienne, pas américaine.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, le problème de l'inflation continue d'être l'un des défis fondamentaux que nous devrons relever pour assurer notre croissance économique et notre bien-être dans l'avenir. Nous devons le réduire si nous voulons que nos taux d'intérêt diminuent et soient supportables, que notre productivité augmente et que les distorsions causées par l'instabilité des prix soient éliminée.

L'une des pièces du casse-tête qui doit absolument être étudiée davantage est la composante prix. Depuis le temps que nous comprimons nos dépenses et que nous réduisons la masse monétaire, nous devons nous demander pourquoi les prix n'ont pas diminué davantage, étant donné l'environnement concurrentiel créé par l'Accord de libre-échange.

Article 31 du Règlement

Le niveau élevé des prix a déjà des effets profonds sur les régions frontalières, comme Sarnia—Lambton.

La réponse à cette question aiderait à stabiliser et même à réduire les prix à la consommation. Combinée aux réductions de dépenses, une meilleure compréhension de la composante prix permettrait d'alléger notre dépendance à l'égard de la politique monétaire, c'est-à-dire des taux d'intérêt élevés, pour lutter contre l'inflation.

J'espère que le gouvernement tiendra davantage compte de la composante prix dans ses efforts pour assurer à notre pays une croissance économique sans inflation.

* * *

GEORGE PRICE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui que George Price exercera pour la dernière fois ses fonctions de journaliste spécialisé dans les questions liées à l'agriculture et aux ressources naturelles sur la colline du Parlement pour la Société Radio-Canada.

Il a occupé ce poste pendant 23 ans et avait déjà travaillé huit ans dans ce domaine pour la société auparavant. C'est au milieu des années 1940, en Saskatchewan, dans un poste de radio privé, qu'il a commencé sa carrière de journaliste agricole, laquelle devait durer quelque 43 ans, ce qui est extraordinaire dans n'importe quel domaine.

Aujourd'hui, je veux rendre hommage à George Price pour la contribution qu'il a apportée au secteur agricole au cours des années. Ses reportages sur ce secteur turbulent étaient justes et équilibrés. Il a couvert fidèlement tous les aspects de l'industrie agricole et de l'industrie des ressources d'un bout à l'autre du pays. Son travail est acclamé par les groupements agricoles et les agriculteurs d'un océan à l'autre. Quel dommage que Radio-Canada ne lui ait pas témoigné sa reconnaissance pour ses loyaux services en gardant ce poste au lieu de le supprimer de façon aussi insensible.

Je suis certain que les députés de la Chambre se joignent à moi pour remercier George Price et lui souhaiter une retraite heureuse.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, dans un récent article, paru dans le *Toronto Star*, le journaliste Carol Goar attire fort justement l'attention sur les obstacles que rencontrent les travailleurs âgés qui

Article 31 du Règlement

perdent leur emploi ou dont l'emploi change radicalement.

Les travailleurs âgés, plus peut-être que les autres, peuvent rencontrer des difficultés insurmontables pour s'adapter aux changements technologiques ou autres, et beaucoup auraient besoin d'aide gouvernementale.

La statégie du gouvernement fédéral de mise en valeur de la main-d'oeuvre est une mesure qui pourrait aider. Elle prévoit environ 100 millions pour des programmes de formation et d'ajustement modelés sur leurs besoins.

J'invite tous les députés à lutter pour cette aide et à essayer de convaincre l'autre endroit que les travailleurs âgés ont besoin des nouveaux programmes liés à l'adoption du projet de loi C-21.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, aujourd'hui, c'est la dernière journée qu'ont environ 18 millions de Canadiens pour remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu pour l'année dernière. Après s'être donné ce mal, la plupart d'entre eux se demandent pourquoi ils paient encore plus d'impôt, tandis que 1 p. 100 de la population canadienne, les plus riches naturellement, a obtenu une réduction d'impôt s'élevant en moyenne à 3 570 dollars.

Pendant qu'ils font la queue chaque semaine devant les banques d'alimentation, des centaines de milliers de Canadiens se demandent pourquoi le gouvernement permet à certains contribuables de déduire le coût de leurs déjeuners de caviar et martini.

Pendant qu'elles s'évertuent à trouver un moyen pour payer leur hypothèque afin de garder un toit sur leur tête, les familles à revenu modeste se demandent pourquoi le gouvernement s'entête à ne pas prélever d'impôt sur des milliards de gains en capital.

Les 18 millions de contribuables se demandent pourquoi les entreprises peuvent déduire les honoraires des comptables qui remplissent leur déclaration d'impôt quand ils ne peuvent se prévaloir de ce privilège. Ils se demandent aussi pourquoi des milliers d'entreprises rentables ne paient jamais d'impôt.

Les Canadiens veulent savoir pourquoi le gouvernement pousse le pays à la faillite avec sa politique des taux d'intérêt élevés qui ne peut que faire augmenter les impôts à l'avenir.

La réponse est claire. Le gouvernement est dépourvu d'idées pour gérer notre économie. En fait, il ne pense qu'à une chose: donner aux plus favorisés et faire payer les plus pauvres.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, le Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale recommande la privatisation de la Société canadienne des postes. C'est la dernière chose à laquelle le gouvernement devrait songer à moins qu'il veuille, bien sûr, continuer de s'aliéner les régions du Canada.

Dans ma circonscription, les fermetures de bureaux de poste se poursuivent en faveur de services postaux assurés en sous-traitance par des établissements de vente au détail. Pour les électeurs des localités rurales, le bureau de poste est l'un des symboles du fait canadien. La vente de la Société canadienne des postes ferait disparaître ce symbole de notre identité.

Mes électeurs dénoncent les recommandations du comité. D'ailleurs, ils n'ont pas cessé de me répéter en fin de semaine qu'ils soutenaient les recommandations du rapport minoritaire libéral. Ils m'ont demandé de dire au gouvernement de ne pas toucher à la Société canadienne des postes.

Les Canadiens veulent conserver leurs bureaux de poste ruraux. Ils exigent la distribution du courrier à domicile dans toutes les zones urbaines et ils tiennent à conserver ce symbole d'identité nationale que sont les bureaux de poste.

De toute évidence, le gouvernement conservateur continue de prendre des décisions qui ne reflètent pas les aspirations des Canadiens vivant dans les régions. Les jours de ce gouvernement sont comptés aussi, de toute évidence.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, la semaine dernière, les habitants de Timiskaming, les régions tributaires des ressources et les Canadiens des régions rurales ont connu d'autres jours sombres.

Après trois années de lobbying acharné, les environnementalistes sont finalement parvenus à causer la fermeture de la scierie de Témagami.

Avec l'annonce de cette fermeture, 80 employés ont perdu leurs moyens d'existence et plus de 100 familles sont directement touchées. Les localités de Témagami et de Latchford ont reçu un autre coup mortel.

Je ne peux vous décrire, monsieur le Président, le mal qu'ont ressenti les habitants de la région. Les amoureux de la nature qui veulent étreindre des arbres, faire du canot et croquer des oiseaux sur le vif ont remporté la bataille. Ils n'ont pas à chercher à connaître les problèmes qu'ils nous ont laissés—loyers et valeurs des biens immobiliers, carrières et moyens d'existence, perspectives d'avenir pour nos enfants.

Il est grand temps que les citadins qui veulent contrôler les régions rurales portent l'odieux de la destruction socio-économique qu'ils sèment.

Ils veulent que nous abandonnions nos maisons et que nous nous installions en ville. Ils veulent que nous cessions de tirer notre subsistance de la terre et que nous nous mettions aux crochets de l'État. C'est exactement ce qu'ils nous font aujourd'hui.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en tant que bénévole militant pour ma campagne, le ministre des Finances vient de suggérer que je dise que l'avenir est aux âmes sereines. Je devrais peut-être demander à la presse de garder entre nous toutes mes réponses.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Vendredi dernier, en répondant à mes questions sur l'augmentation dramatique du nombre de faillites, il a répondu:

> Il n'est pas du tout inhabituel à cette étape-ci de l'évolution du cycle économique de voir augmenter le nombre de faillites commerciales.

Je demande au ministre de quelle étape du cycle économique il parlait au juste. Admet-il finalement que son désastreux mélange de mesures économiques pousse le pays dans une nouvelle étape du cycle économique appelée récession généralisée?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, sans vouloir trahir les confidences de samedi soir, je félicite le chef de l'opposition pour sa performance lors du lancement de sa campagne, mais je le mets en garde contre un excès d'optimisme après un seul bon discours. Il reste beaucoup de chemin à parcourir d'ici le 22 juin.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a fait allusion à la réponse que je donnais vendredi dernier à sa question. Ce que je voulais souligner, c'est que les faillites commerciales au Canada ont atteint leur plus haut niveau en 1982, lorsqu'elles touchaient 1,28 p. 100 de toutes les entreprises commerciales du Canada. En 1988-1989, le niveau des faillites représente moins de la moitié de ce chiffre avec 0,59 p. 100, tant pour 1988 que pour 1989.

Je faisais simplement remarquer que lorsqu'une économie ralentit, ce qui fait partie du cycle économique normal, on peut s'attendre à ce que ce pourcentage de 0,59 augmente légèrement, mais certainement pas jusqu'à atteindre les niveaux astronomiques de 1982, lorsque le parti du député était au pouvoir.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, Statistique Canada, agence du gouvernement, révèle que l'économie canadienne a régressé au cours de deux mois consécutifs, soit janvier et février. Ses données ne tiennent pas compte des répercussions négatives des récentes hausses d'intérêt sur l'économie.

• (1420)

Comme le ministre affirme que ses politiques n'entraînent pas de récession, pourquoi l'économie s'est-elle affaiblie deux mois de suite? Pendant encore combien de mois l'économie devra-t-elle décliner, causant mises à pied et fermetures, avant que le ministre et le gouvernement cessent d'augmenter les taux d'intérêt qui vont plonger le pays dans la récessison? La conjoncture devrait suffire à les convaincre de renverser la vapeur.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je signale au chef de l'opposition que nous avons créé 64 000 emplois en janvier et février.

M. Crawford: Où cela?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député demande où. Nous avons créé 64 000 emplois d'un bout à l'autre du Canada.

Tout ce que je dis, c'est que dans mon dernier budget j'ai admis que nous nous attendions à un ralentissement économique cette année. Nous l'avions prédit pour la première partie de l'année, donc la situation actuelle ne nous étonne pas.

Comme je l'ai dit vendredi, il faut s'attendre à un ralentissement quand l'économie fonctionne à plein régi-

me depuis quatre ou cinq ans. C'est exactement ce que reflètent les donnés d'aujourd'hui.

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre des Finances vient d'admettre que le ralentissement actuel de l'économie était créé spécifiquement par ce gouvernement, par ses politiques économiques.

Comme je viens de le dire, monsieur le Président, selon Statistique Canada, on apprend aujourd'hui que le Produit intérieur brut a diminué à cette étape-ci du cycle économique au cours des mois de janvier et février derniers. On apprend que le secteur manufacturier est déjà en récession et que les mises en chantier pour la construction résidentielle sont à la baisse. Alors, pourquoi le ministre n'admet-il pas qu'à cette étape-ci du cycle économique, il est temps de réduire les taux d'intérêt avant que toute l'économie ne se retrouve en pleine récession?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, encore une fois, je déconseillerais au chef de l'opposition de ne tenir compte que d'un seul indicateur économique. Il faut considérer l'économie dans son ensemble et nous voyons encore des indices de pressions inflationnistes aujourd'hui.

Je voudrais aussi signaler à mon ami ce que j'ai maintes fois répété la semaine dernière à la Chambre. Un gouvernement qui procède à l'élaboration d'une politique économique doit envisager d'autres solutions. Celles que nous avons dû envisager par le passé, comme ce fut le cas du gouvernement en place dans les années 70, sous-estimaient l'importance de l'inflation.

Nous ne tomberons pas dans le panneau cette fois-ci. Sinon, nous risquons de nous retrouver dans la même situation qu'en 1981-1982 et de voir le taux d'inflation grimper à 13 p. 100 et les taux d'intérêt s'élever à plus de 20 p. 100. Il est évident que c'est ce qui a entraîné la récession de la période 1981-1982.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, concerne la collectivité mohawk d'Akwesasne.

Le ministre n'est pas sans savoir que les conditions de vie à Akwesasne sont devenues tellement dangereuses, tellement terribles, que vendredi et samedi derniers plusieurs centaines d'habitants du village de St-Regis, à Akwesasne, ont dû être évacués par bateau jusqu'à Cornwall, en Ontario.

Le ministre pourrait-il nous préciser s'il a réussi à convaincre les autorités américaines de prendre les mesures nécessaires afin de désarmer les membres de la Société des Warriors qui luttent du côté américain de la frontière?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député non seulement pour sa question, mais également pour la façon très constructive dont il a abordé une crise qui touche ses électeurs. La situation inquiète également tous les députés.

Je suis en rapport avec le secrétaire d'État américain, M. Baker. Je lui ai précisé que la situation à laquelle nous devons faire face est très proche de l'anarchie et, qu'à notre avis, la source du problème se trouve en grande partie du côté américain, et je l'ai invité à exhorter les autorités américaines, et notamment celles de l'État de New York, à intervenir.

Je n'ai pas encore reçu de réponse de la part de M. Baker, mais je crois comprendre qu'il m'en a envoyé une par courrier. Je suis persuadé que les Américains traiteront cette question avec autant de sérieux que nous.

Je peux préciser au député qu'il y a aujourd'hui une rencontre des autorités policières américaines et canadiennes, des représentants de tous les corps policiers concernés, afin de s'assurer de coordonner les efforts policiers tendant à mettre un terme à la crise dont il parle.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je tiens à remercier le ministre pour sa réponse.

Comme il le sait pertinemment, au cours du week-end, le chef de l'Assemblée des Premières nations, le chef George Erasmus, a demandé officiellement qu'on fasse appel à la garde nationale américaine, afin de rétablir l'ordre public du côté américain.

Étant donné cette déclaration, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il s'est mis personnellement en rapport avec le gouverneur Mario Cuomo de l'état de New York, ou s'il entend le faire, afin de bien lui faire comprendre l'urgence de cette question?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, des fonctionnaires de mon ministère se sont mis en rapport, par le biais du consulat général du Canada à New York, avec le bureau

du gouverneur Cuomo, afin de lui faire part de nos craintes.

Manifestement, à propos de la déclaration de M. Erasmus, je dois me contenter de préciser qu'elle montre bien les craintes que certains Canadiens et les autorités concernées éprouvent au sujet de la situation.

Nous entendons jouer notre rôle pour parvenir à une solution pacifique. Nous nous attendons à ce que les Américains jouent également un rôle important, tant au niveau de l'État qu'au niveau national, afin de remédier à cette situation le plus rapidement et le plus pacifiquement possible.

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre du Travail aurait dit pendant la fin de semaine que les Canadiens sont vraiment dans une bien meilleure situation financière. Ils partent en vacances. Ils ont des voitures et les restaurants sont pleins les fins de semaine. Les faits nous révèlent une réalité bien différente.

Aujourd'hui, Statistique Canada rapporte que le produit intérieur brut baisse depuis deux mois consécutifs. Il y a eu davantage de faillites le mois dernier que pendant le pire mois de la récession de 1982.

Le ministre des Finances et le gouvernement vont-ils enfin prêter attention aux vrais indicateurs économiques, faire baisser les taux d'intérêt et renoncer à la TPS?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai expliqué très clairement la semaine dernière, je pense, dans mes réponses aux questions du Nouveau Parti démocratique, les raisons pour lesquelles nous appliquons ces mesures. Il est bien facile aux députés de l'opposition de faire ces remarques ici. De ce côté-ci de la Chambre, nous devons faire face aux problèmes et établir un programme qui y porte remède.

Si je peux attirer l'attention de ma collègue sur un article récent de Norman Webster selon lequel Allan Blakeney, l'ancien chef néo-démocrate de Saskatchewan, aurait dit: «J'ai écrit à Audrey McLaughlin pour lui demander comment elle a l'intention de régler la question du déficit, et elle ne m'a pas répondu».

Nous, nous devons répondre. C'est notre rôle en tant que gouvernement. Nous ne pouvons pas nous permettre le luxe, comme la députée du Yukon, de ne pas nous occuper de ces problèmes. Nous n'allons pas fermer les yeux sur ces difficultés, nous allons les résoudre, comme nous l'avons fait ces dernières années. C'est ce qui explique la meilleure tenue de notre économie, l'une des meilleures dans le monde actuellement.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Puisque le ministre des Finances ne se soucie guère de mon opinion, monsieur le Président, je lui communique celle de l'Association canadienne des chambres d'immeubles qui a déclaré qu'avant de ruiner définitivement le pays, le ministre devrait abaisser les taux d'intérêt.

Un économiste principal de la société Wood Gundy a déclaré que les taux d'intérêt allaient entraîner le Canada dans une grave récession.

L'Association des exportateurs canadiens a fait savoir que la politique monétaire actuelle, conçue en vue d'un objectif unique, était tout à fait excessive et menait les exportateurs canadiens à la faillite.

Encore une fois, le ministre pourrait-il nous dire quand le gouvernement réagira devant la réalité de plus en plus évidente que, loin de juguler l'inflation, sa politique des taux d'intérêt l'attise?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Si la députée prétend que notre politique des taux d'intérêt attise l'inflation, monsieur le Président, elle se méprend sur les efforts que déploie la Banque du Canada pour juguler l'inflation aux moyens de taux d'intérêt élevés.

• (1430)

Je lui signale que depuis un an, le crédit bancaire a augmenté de façon très marquée, soit de 10 à 12 p. 100 dans le cas des prêts commerciaux, et de 15 à 20 p. 100 dans celui des prêts hypothécaires.

Avec un taux de croissance de l'économie de 7 p. 100, si nous devions réduire les taux d'intérêt, le crédit bancaire augmenterait bien plus considérablement qu'il ne l'a fait jusqu'ici. De toute évidence, cela attiserait encore l'inflation et favoriserait la situation que nous cherchons à éviter, situation analogue à celle qui a abouti à la récession de 1981-1982. Voilà la politique du gouvernement. Nous devons contrôler ces pressions à l'heure actuelle et nous sommes déterminés à le faire.

[*Français*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre, monsieur le Président.

Les chiffres sortis ce matin démontrent que le coût de la vie augmente beaucoup plus vite que les salaires. Lors du dépôt de son budget, le ministre des Finances avait dit qu'il fallait que les salaires restent stables pour lutter contre l'inflation.

Comment le ministre peut-il justifier le maintien de cette politique? Elle ne marche pas!

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Je ne suis pas sûr d'avoir très bien compris la question du chef du Nouveau parti démocratique.

M. Simmons: Vous n'êtes pas le seul.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les députés libéraux sont comme moi. Eux non plus n'ont pas compris la question. Peut-être voudrait-elle la formuler différemment.

[*Français*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, lors du dépôt de son budget, le ministre des Finances avait dit qu'il fallait que les salaires restent stables pour lutter contre l'inflation.

Comment le ministre peut-il justifier le maintien de cette politique de contrôle des salaires? Parce que évidemment, quand le coût de la vie augmente, il est nécessaire que les salaires augmentent aussi.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Sauf erreur, monsieur le Président, mon étonnement résulte du fait que les traitements et les salaires ont beaucoup augmenté ces derniers mois. Nous avons également constaté une augmentation du coût unitaire de la main d'oeuvre qui, l'année dernière, atteignait en moyenne 6,3 p. 100. Cette année ce coût a augmenté chaque trimestre et au dernier cette augmentation atteignait 6,9 p. 100. C'est l'une diverses pressions iniflationnistes que nous suivons. Nous ne nous contentons pas de considérer un seul indicateur. Nous examinons les pressions diverses qui s'exercent sur notre économie. Quand nous aurons constaté un relâchement de ces pressions, nous pourrons songer à réduire les taux d'intérêt.

Je l'ai maintes fois répété ces derniers mois. Jusqu'à ce que nous ayons constaté que les pressions inflationnistes se relâchent, nous aurions tort d'agir trop hâtivement.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Vendredi dernier, le ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse, en présentant son budget, a annoncé un certain nombre de hausses d'impôt que je qualifierais de régressives. Il a affirmé que ces hausses étaient nécessaires en raison de la perte de plus de 61 millions de dollars en transferts fédéraux.

Le ministre finira-t-il par admettre que son plan d'action principal, pour régler le problème engendré par la mauvaise gestion financière de son propre gouvernement, consiste simplement à refiler le déficit fédéral aux provinces les plus pauvres de la Confédération?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Mon ami de Dartmouth affirme que, en raison d'une modification de l'ordre de 61 millions de dollars dans les transferts aux provinces, la Nouvelle-Écosse a dû hausser les impôts de 150 millions. Les chiffres sont loin de correspondre.

Je veux par ailleurs signaler à mon ami que nous sommes aux prises avec un problème national, le déficit. Nous avons dû demander aux provinces de faire leur part pour résoudre ce problème et c'était là un des objectifs du budget.

La croissance des transferts aux provinces a été réduite, mais les transferts à la Nouvelle-Écosse seront tout de même haussés de 3,9 p. 100 cette année et de 4,3 p. 100 l'année prochaine. Le programme de dépenses du gouvernement du Canada, c'est-à-dire toutes les dépenses sauf les frais d'intérêt pour l'année en cours, prévoit une augmentation de 3 p. 100. Donc, nous ne demandons pas à la Nouvelle-Écosse d'en faire plus que ce que nous sommes prêts à faire nous-mêmes.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il y a deux semaines, ce sont les contribuables de l'Île-du-Prince-Édouard à qui on a demandé 13,5 millions de dollars de plus. Vendredi dernier, on soutirait 61 millions aux habitants de la Nouvelle-Écosse.

Je voudrais poser au ministre des Finances la même question que j'ai adressée au premier ministre il y a deux semaines. Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour compenser cette très lourde perte de revenus que doivent encaisser les provinces les plus démunies de la Confédération, à un moment où, par surcroît, sa propre politique de resserrement du crédit et de soutien du dollar risque de plonger les provinces de l'Atlantique dans une récession?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député prenait la peine d'examiner l'ensemble des mesures que nous avons prises pour ces provinces, il constaterait sans doute que nous les avons traitées équitablement. J'ai dit que les paiements de transfert à la Nouvelle-Écosse augmentaient de 3,9 p. 100 pour l'exercice en cours. Pour la province de l'Ontario, les paiements de transfert se sont accrus de 2,25 p. 100, et pour celles de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, de 2,5 p. 100. Nous traitons donc les provinces d'une manière équitable, en tenant compte de leur capacité financière.

En outre, le gouvernement fédéral consacre 35c. sur chaque dollar de recettes fiscales aux service de la dette. Pour la Nouvelle-Écosse, ce sont 16 ou 18c. sur chaque

dollar de recettes qui sont consacrés au paiement des intérêts. C'est une des raisons pour lesquelles nous disons qu'il est important que les provinces participent à la lutte contre le déficit et c'est ce que nous avons dit dans le dernier budget.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Finances. Le nombre de faillites a augmenté de 29 p. 100 en Ontario et au Québec au cours du premier trimestre de l'an dernier. Au cours des trois premiers mois de cette année, l'augmentation a été de 60 p. 100 dans la région de l'Altantique par rapport à l'an dernier. Les gens de cette région paient cher la politique de loyer élevé de l'argent et l'insensibilité du gouvernement.

Qu'attend le gouvernement pour cesser son attaque cruelle contre leurs vies et leurs entreprises?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député parle comme si nous cherchions délibérément à mettre les entreprises en faillite. Ce n'est pas vrai. Il n'y a aucune raison de semer cette idée dans l'esprit des Canadiens.

Je n'aime pas voir des entreprises faire faillite. Je n'aime pas voir des personnes faire faillite. Ce que je sais, c'est que si nous dévions des mesures que nous appliquons et si nous ne freinons pas l'inflation, le nombre de faillites redoublera dans les années à venir.

Si nous laissons l'inflation se déchaîner, nous allons nous retrouver dans la même situation qu'en 1982, et je vous rappelle, monsieur le Président, les chiffres que j'ai donnés au chef de l'opposition. Le nombre de faillites représentait alors 1,28 p. 100 de l'ensemble des entreprises. Ces deux dernières années, la proportion a été de 0,59 p. 100 ou à peu près la moitié.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je puis assurer au ministre des Finances que les Canadiens de l'Atlantique n'aiment pas voir leur économie se désintégrer.

Que va faire le ministre pour aider les Canadiens de l'Atlantique qui sont maintenant acculés à la faillite? Va-t-il leur conseiller de se trouver un emploi dans le secteur des pêches, de consulter les annonces classées du *Micmac News* ou de prendre le train pour l'Ontario?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député comprendra qu'il nous faut adopter une politique monétaire nationale et non des politiques différentes pour la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et la Colombie-Britannique, par exemple.

Depuis toujours, toutefois, nous offrons des compensations par le truchement d'organismes comme l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ou de grands projets comme Hibernia. Ceux-ci atténuent, si vous voulez, les effets de la politique, et la mesure permanente que constitue la péréquation permet aux provinces de l'Atlantique d'assumer leurs responsabilités dans les limites que la politique gouvernementale leur impose.

Je rappelle à mon collègue que les versements de péréquation ne sont nullement assortis de conditions. Les provinces peuvent dépenser cet argent comme bon leur semble.

* * *

• (1440)

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune du président de la République de Chypre, Son Excellence George Vassiliou.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le Président: Et aussi mes collègues, il me fait plaisir de porter à l'attention de la Chambre la présence dans la tribune de l'honorable Henri Nallet, ministre de l'Agriculture de la France.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. le Président: Je voudrais également signaler aux députés la présence à notre tribune de M^me^ Kazimiera Prunskiene, premier ministre de Lituanie.

Des voix: Bravo!

* * *

LA FAILLITE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, comme le ministre des Transports est absent, j'adresserai ma question au ministre d'État.

Le ministre n'est pas sans savoir que, par suite de la faillite des sociétés Odyssey International et Thompson Vacations, des milliers de Canadiens et de Canadiennes se retrouvent coincés dans les Antilles et dans le sud des États-Unis. Il sait probablement aussi que, à cause d'une lacune de la *Loi nationale sur les transports*, les compagnies de transport à la demande comme Odyssey peuvent mener leurs activités sans garantie financière.

Je voudrais entendre le ministre dire à la Chambre qu'il va remédier à cet état de choses dans les plus brefs délais pour que les Canadiens soient mieux protégés lorsqu'ils voyagent à l'étranger.

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je remercie le député de me fournir l'occasion de rassurer les voyageurs. Le groupe d'intervention d'urgence des voyagistes, un comité qui relève de l'Association canadienne des voyagistes, s'occupe actuellement de rapatrier les touristes qui ont subi le contrecoup de cette faillite.

Je voudrais rappeler aux touristes que la première chose à faire en pareille situation est de communiquer avec son agence de voyage et avec nos services d'ambassade. Ceux-ci ont été prévenues d'offrir aux touristes visés l'aide consulaire dont ils ont besoin.

J'ai appris que tous étaient sur le chemin du retour.

Je voudrais également signaler au député qu'il n'y a pas à proprement parler de lacune. Il s'agit plutôt d'une dispense accordée aux services de transport à la demande exploités par des transporteurs qui détiennent une licence de service régulier parce qu'on avait jugé qu'ils avaient la capacité financière voulue. L'Office national des transports est en train de réviser ses règlements pour déterminer s'il y a lieu de révoquer cette dispense et d'exiger de toutes les compagnies de transport à la demande une garantie sous forme d'acompte. On devrait connaître sa décision d'ici quelques semaines.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre d'État. Je lui rappelle que cette exemption a été prévue lorsque l'industrie aérienne était extrêmement stable et qu'elle n'a pas été conçue pour une période de déréglementation qui permet à toutes sortes de nouvelles sociétés de se lancer en affaires du jour au lendemain pour desservir les marchés établis.

Étant donné que les fonds créés par les provinces pour protéger les clients des agences de voyage, que ce soit en Ontario, en Colombie-Britannique ou ailleurs, ne suffiront peut-être pas à dédommager de toutes leurs pertes les passagers touchés par cette faillite et que c'est une exemption fédérale qui a permis à cette situation de se produire, le gouvernement va-t-il envisager d'arrondir ces fonds de façon à absorber la totalité des pertes subies?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je voudrais dire au député que la déréglementation a en fait créé une situation de concurrence entre les sociétés aériennes dans le plus grand intérêt de la population canadienne.

Pour ce qui est de son scénario pessimiste, je lui réponds que, en tant que gouvernement responsable, nous nous occuperons du problème en temps et lieu.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Transports et elle porte sur le même sujet. J'ai discuté de cette question avec des gens qui travaillent dans ce domaine. Les organisations qui représentent les agences de voyage et les voyagistes ont signalé au gouvernement, il y a plusieurs mois, l'existence, dans la règlementation de Transports Canada sur les vols nolisés, d'un grave problème qui concerne directement les 7 000 Canadiens qui ont été laissés en plan à l'étranger au cours du week-end.

Étant donné qu'il y a eu quatre faillites ces derniers mois—j'admets que ces entreprises étaient cautionnées—le ministre peut-il expliquer pourquoi il n'a rien fait quand il a été mis au courant du problème, il y a plusieurs mois? Ce qui est arrivé ce week-end est la conséquence de son inaction.

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait mentionné que dans la plupart des cas qui se sont produits récemment, les voyagistes étaient cautionnés, comme le règlement l'exige.

Quant à la situation dans son ensemble, je viens de répondre au député précédent que l'Office national des transports examine les règlements pour voir s'il est possible et nécessaire d'obliger toutes les sociétés offrant des vols nolisés à être protégées et il doit se prononcer d'ici quelques semaines.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. J'accepte la réponse du ministre, mais il a été avisé.

De toute façon, j'aimerais demander au ministre des Affaires extérieures, vu qu'il y a un si grand nombre de Canadiens qui sont naufragés partout dans le monde, est-ce que les hauts fonctionnaires de son ministère partout dans les pays où nous sommes représentés, sont prêts à aider nos Canadiens qui vivent dans une grande inquiétude, pour dire le moins.

Est-ce que votre ministère est prêt à leur donner de l'information de façon à les sécuriser afin qu'ils puissent retourner dans leur pays?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre de nouveau à l'honorable député que, effectivement, toutes les ambassades et tous les bureaux de consulat sont informés de faire le nécessaire afin que tous les passagers qui pourraient se trouver en problème quelconque lorsqu'ils voyagent à l'extérieur puissent les contacter.

Ce que j'ai dit aussi tantôt est à l'effet que la première chose que les gens doivent faire est de contacter les agents de voyage et que, effectivement, dès que nous avons été informés de cette possibilité de problème qui pouvait exister à cause de la législation actuelle, l'Office national du transport a été informé d'examiner la législation actuelle. C'est ce qu'ils sont en train de faire.

Je répète de nouveau à l'honorable député que la décision de l'Office national du transport devrait venir au cours des prochaines semaines.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): J'ai une question à poser à mon collègue, le ministre des Pêches, dont la lune de miel mouvementée dont il jouit depuis qu'il occupe son portefeuille est bel et bien finie.

Je voudrais attirer son attention sur un fait qu'il devrait déjà connaître. Les consommateurs perdent de toute évidence confiance dans l'industrie de la pêche du Canada atlantique, faute d'appui de la part du gouvernement. Des rumeurs circulent à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse selon lesquelles l'une des grandes sociétés dans ce secteur, la National Sea, songerait à vendre certaines de ses usines dans ces deux provinces.

Le ministre est-il au courant de ces rumeurs? Si jamais la National Sea vend certaines de ses usines, soit à Terre-Neuve, soit en Nouvelle-Écosse, le ministre est-il disposé à veiller à ce que les localités comme Burgeo continuent d'être approvisionnées en poisson en retirant, s'il le faut, le permis de pêche au chalut à cette entreprise?

M. le Président: Je dois signaler au député que sa question est très hypothétique. Le ministre voudra peut-être y répondre.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, vous l'avez dit, la question est hypothétique.

Permettez-moi d'informer le député que j'ai vu les communiqués où on déclarait que certaines personnes pourraient acheter à la National Sea ses usines de Canso et de Burgeo. Tout ce que je peux dire à ce moment-ci, c'est que nous collaborons avec les localités, comme le député le sait, afin de trouver des moyens de subsistance pour la population de Canso.

Nous n'avons jamais promis que nous serions en mesure de créer des emplois à partir de rien, mais je sais que les discussions se poursuivent et, si nous pouvons faire, quoi que ce soit pour Canso, Burgeo ou toute autre localité du Canada atlantique, nous serons heureux d'en informer la Chambre.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Le ministre saura aussi que le plus récent problème auquel le secteur des pêches de l'Atantique doit faire face, c'est le surplus de homard sur le marché. En effet, le homard coûte moins cher la livre aujourd'hui que le saucisson de Bologne, le steak traditionnel dans la région de l'Atlantique. Étant donné les assauts répétés contre les pêcheurs et les travailleurs d'usine au Canada atlantique, quand le ministre se rendra-t-il compte qu'il ne peut plus attendre avant d'annoncer son programme d'aide tant attendu? Ces gens souffrent et les problèmes s'aggravent encore à cause de la situation en ce qui concerne le homard. Agira-t-il dès maintenant?

• (1450)

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, quelqu'un m'a suggéré de répondre au député qu'il était un expert pour tout ce qui est saucisson et andouille. Je n'irais pas jusque là, même s'il l'est effectivement.

Je veux profiter de l'occasion pour dire au député que les Canadiens de l'Atantique, particulièrement les pêcheurs, ne demandent pas d'aide.

M. Simmons: Ils veulent pêcher.

M. Valcourt: Ils ne veulent pas qu'on leur fasse la charité. Ils veulent simplement qu'on leur donne une chance, et c'est ce que nous allons faire.

Questions orales

LE NICARAGUA

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il y a trois ans, j'ai soulevé quatre fois la question des ventes d'armes aux *Contras* du Nicaragua par des sociétés canadiennes.

Hier, le *Toronto Star* signalait que le marchand d'armes Arif Durrani avait vu lui-même les envois et qu'il atteste que les documents étaient falsifiés.

Vu ces nouvelles preuves d'activité illégale de la part de sociétés canadiennes, le ministre rendra-t-il public le rapport de la GRC, qui à ma connaissance ne l'a jamais été, et considérera-t-il des poursuites contre ces sociétés?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député a raison. Il a soulevé la question quatre fois et je pense qu'à chaque fois je lui ai donné l'assurance que le gouvernement canadien n'était pas en cause et n'avait pas connaissance de contrats de vente d'armes.

Il cite M. Arif Durrani. Il ne dit pas tout sur cette personne. C'est un trafiquant d'armes condamné, qui est actuellement en prison en Oregon. C'est lui la source des nouvelles figurant dans le *Toronto Star*.

Le député, comme tout le monde ici, sait très bien qu'il y a une règle qui veut que l'on ne publie pas les rapports de la GRC. Je lui fait confiance, je pense que c'est un homme de parole. S'il est prêt à observer le secret qui s'impose, je suis prêt à lui faire donner une séance d'information confidentielle. Il pourra ensuite baser ses questions sur des faits et non des allégations de personnes en prison en Oregon.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): J'ai oublié de le mentionner, en effet. Il s'agit cependant d'une excellente source de renseignements et le ministre devrait en tenir compte.

Je ne relèverai pas l'offre du ministre. Il devrait divulguer à tous les Canadiens le contenu du rapport, comme les États-Unis l'on fait dans le cas de l'Irangate.

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Dans cette affaire, ou bien le gouvernement ignorait ce qui se passait, ou bien il savait, mais a décidé de fermer les yeux.

Étant donné que cela s'est produit à une époque où le premier ministre était très près du président des États-Unis, M. Reagan, et de la Maison-Blanche, le président, M. Poindexter ou un autre haut placé à la Maison-Blanche lui a-t-il demandé à cette époque, et a-t-il accepté, d'expédier secrètement des armes aux contras nicaraguayens via le Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président, mais ils m'ont demandé de garder un oeil sur les socialistes subversifs au Canada.

* * *

[*Français*]

LA STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR DE LA MAIN-D'OEUVRE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Dans la réforme de l'assurance-chômage et notre Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, nous avions prévu affecter plusieurs millions de dollars pour supporter nos travailleurs âgés et également pour soutenir le développement des collectivités aux prises avec un fort taux de chômage. Entre autres, 100 millions ont été prévus pour le Programme d'adaptation des travailleurs et 50 millions pour le Programme de développement des collectivités.

Monsieur le Président, cela fait quatre mois que l'on attend après le Sénat, pénalisant ainsi les chômeurs, les travailleurs et les régions défavorisées. Est-ce que l'honorable ministre aurait des indications à l'effet que le Sénat va finir par comprendre le bon sens, et cesser de prendre ainsi les chômeurs et les régions en otage?

Une voix: Excellente question.

Une voix: Très bonne question.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme gouvernement, nous reconnaissons les difficultés particulières des chômeurs, des travailleurs âgés qui sont en chômage, et nous avons aussi les solutions dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Pour tous les travailleurs âgés, et les autres qui sont en chômage, j'espère sincèrement que le Sénat va décider d'appuyer le projet de loi qui est très important pour toutes les travailleuses et les travailleurs canadiens.

[*Traduction*]

LA LITUANIE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a rencontré ce matin notre hôte distingué, le premier ministre de la Lituanie.

Faut-il en conclure que le Canada interviendra pour soulager une Lituanie en proie aux tensions?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai effectivement eu, ce matin, des entretiens, de parlementaire à parlementaire, avec le premier ministre de la Lituanie.

Nous avons passé en revue ensemble certains domaines d'activité dans lesquels le Canada pourrait aider les élus de la Lituanie, à partir des services de consultation sur l'établissement de systèmes bancaires et de ministères gouvernementaux jusqu'à la formation de Lituaniens dans nos établissements d'études commerciales, sans compter les discussions sur le commerce que nous avons eues avec la délégation commerciale qui a accompagne le premier ministre lituanien.

J'ai trouvé particulièrement intéressante la réponse du premier ministre de la Lituanie à la proposition que le président Mitterand et le chancelier Kohl ont faite au cours du week-end. Les Lituaniens ont répondu de façon positive et constructive, mais en indiquant, bien sûr, qu'il faudrait que cette proposition s'accompagne de garanties internationales. J'ai dit au premier ministre lituanien que le Canada ferait le tour des moyens dont il dispose pour obtenir de telles garanties qui permettraient peut-être à la Lituanie de négocier son indépendance dans la paix.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne aussi la Lituanie.

Au cours des entretiens qu'il a eus ce matin avec le premier ministre, le secrétaire d'État a-t-il eu l'occasion de faire valoir que le Canada considère qu'il s'agit d'un problème international et non pas national intéressant uniquement Moscou et que nous étions disposés à signifier à M. Gorbatchev que nous appuyons un règlement pacifique et l'indépendance éventuelle de la Lituanie?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cette position a été communiquée il y a quelque temps déjà, notamment par une résolution unanime de la Chambre des communes.

Le problème d'ordre pratique qui se pose actuellement, c'est de savoir comment parvenir à ce résultat de façon à encourager et à maintenir en Union soviétique le vent de réforme que nous approuvons tous.

Le président Mitterrand et le chancelier Kohl ont pris une initiative très importante à laquelle les Lituaniens ont réagi de façon positive. Ces derniers veulent des garanties internationales. Le Canada peut contribuer à cela de diverses façons. Ainsi, nous pourrions consulter certains de nos alliés, ce que nous ferons dans les jours à venir. Une autre façon serait d'accéder à la demande qu'a faite le premier ministre de Lituanie, ce matin, pour que des experts canadiens en droit international soient mis à la disposition des Lituaniens. Nous sommes disposés à envisager cette possibilité.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Je suis certain que tous les Canadiens apprécient les mesures qui sont prises ici, mais je voudrais parler d'une en particulier. Étant donné l'engagement pris par le Canada à l'égard des organisations internationales, le ministre estime-t-il que les Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, devraient jouer un rôle pendant ces temps extrêmement incertains pour les Lithuaniens, et considère-t-il comme indispensable la présence des organisations internationales?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, on en a discuté ce matin avec le premier ministre de Lithuanie. Je lui ai signalé qu'à mon avis une intervention des Nations Unies ou du Conseil de sécurité serait prématurée à ce stade parce que cela risquerait de durcir la position de toutes les parties concernées. Je lui ai dit en outre que j'estimais que l'initiative officieuse mais extrêmement efficace prise par le président Mitterrand et le chancelier Kohl devrait entraîner une tentative également officieuse mais efficace des pays occidentaux pour fournir le genre de garanties internationales, tout à fait raisonnables, je pense, que recherchait le premier ministre de Lithuanie.

Question de privilège

• (1500)

[*Français*]

LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. En échange d'une somme d'argent, une contribution fédérale de l'ordre de 26 millions de dollars sur dix ans, la Saskatchewan s'est engagée à mettre sur pied un système de contrôle et de gestion des écoles de la minorité, c'est-à-dire des Fransaskois.

On sait que le gouvernement s'est retiré de ce contrat. Étant donné que la Saskatchewan a brisé le contrat, est-ce que le fédéral ne devrait pas retirer sa contribution à la province et la donner plutôt à la minorité qui, elle, pourrait s'occuper de ses affaires?

Des voix: Bravo!

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, clairement, il y a une entente Canada-Saskatchewan de 26 millions de dollars. J'ai dit également que je regrettais le retard dans la présentation de la législation afin de donner la gérance des écoles à la communauté et aux parents francophones. Il y a des sommes d'argent qui sont transférées par l'entremise de cet accord ou de cette entente pour un processus qui est en train d'être mis en place, et nous allons continuer avec l'entente qui est en place. Moi, je vois l'engagement du gouvernement de la Saskatchewan très ferme, malgré le retard, et notre engagement aussi est ferme.

[*Traduction*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, la Cour suprême du Canada a décidé que les minorités ont le droit de contrôler et de gérer leurs propres établissements d'enseignement.

Nous savons que quatre provinces, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, ont déjà un tel système, mais que les autres n'en ont pas. Le secrétaire d'État du Canada va-t-il convoquer les provinces à une conférence où l'on pourra discuter de cette question selon un emploi du temps établi et d'une manière positive, pour régler ce problème qui est en train de s'aggraver?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, dans deux semaines ou un peu moins, j'aurai un entretien avec le ministre de l'Éducation de l'Alberta, M. Dinning, Je voudrais savoir quels progrès nous pouvons réaliser dans ce domaine.

Cet entretien fait suite à une réunion très constructive que j'aie eue avec l'ACFA, l'Association canadienne-française de l'Alberta. J'ai l'intention d'écrire à tous mes homologues provinciaux et j'espère pouvoir accomplir de grands progrès en cette affaire que le député et tous ses collègues considèrent comme très importante.

M. le Président: Je voudrais informer la Chambre que le député de Port Moody—Coquitlam a soulevé la question de privilège. Immédiatement après, j'entendrai le leader du gouvernement à la Chambre. Cependant, le leader à la Chambre a un point à soulever qui, à mon avis, serait utile à la Chambre. si celle-ci y consentait, je l'entendrais en premier lieu. Puis, j'entendrais le député, mais pour cela il me faut le consentement de la Chambre.

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Andre: Monsieur le Président, je voudrais simplement mentionner que j'ai l'intention de désigner demain comme journée réservée à l'opposition.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question de privilège a trait à une réponse donnée au cours de la période des questions.

Comme vous le savez, monsieur le Président, j'essaie obstinément depuis trois ans d'amener le gouvernement à parler de la question des vendeurs d'armes internationaux, et plus précisément de notre participation dans l'affaire de la Contra et de l'Iran. J'ai posé aujourd'hui la question au premier ministre qui a laissé entendre qu'elle était à certains égards subversive, déloyale ou perfide.

J'ai le sens de l'humour tout comme le premier ministre, mais je posais là une question très sérieuse. Il s'agit d'une affaire grave. Ce n'est pas une blague. Nous essayons depuis trois ans d'amener le gouvernement à dévoiler les résultats d'une enquête menée au Canada sur cette très grave affaire.

De nouveaux faits portent à croire que l'enquête a donné des résultats. Je demande au premier ministre de retirer ses paroles laissant entendre que la question serait à certains égards subversive et déloyale, et d'admettre qu'il s'agit en fait d'une question sérieuse à laquelle son gouvernement répondra.

M. le Président: Je sais que le député a posé sa question de façon sérieuse, même si la façon dont il l'a posée a pu inciter à répondre sur un ton humoristique.

Le très honorable premier ministre aurait peut-être quelque chose à dire.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je prends toujours très au sérieux les questions et les observations venant de mon honorable collègue.

J'ai effectivement pris la dernière question très au sérieux. Le gouvernement a invité le député à participer à une séance d'information complète et confidentielle sur toute l'information dont nous disposons de sorte qu'il puisse fonder ses questions sur des faits plutôt que sur la conjecture et la rumeur.

J'ai eu le regret d'apprendre que le député avait refusé l'invitation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures; il voudra peut-être y réfléchir et peut-être changer d'avis. Je puis cependant assurer mon honorable collègue d'une chose qu'il sait déjà fort bien, et c'est que je retirerais volontiers tout ce qui aurait pu le vexer le moindrement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Affaires courantes

L'ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DES PAYS-BAS

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je tiens à rappeler à la Chambre qu'au cours des dix prochains jours nous célébrerons la libération des Pays-Bas par la Première armée canadienne. Il y aura 45 ans samedi prochain que le lieutenant-général Charles Foulkes, commandant du Premier corps d'armée canadienne, a accepté la capitulation des armées allemandes dans les Pays-Bas.

[*Français*]

Cette capitulation a représenté le point culminant d'une longue et dure bataille destinée à libérer le peuple néerlandais du joug dont il était victime dans son propre pays. Ce fut une bataille au cours de laquelle nos forces armées ont maintenu l'ouverture des voies d'accès au grand port d'Anvers afin que l'avance des alliés ne soit pas ralentie par un manque d'approvisionnement.

[*Traduction*]

Ce fut une bataille gagnée par nos troupes sur un ennemi luttant avec l'énergie du désespoir dans les pires conditions terrestres rencontrées pendant toute la guerre en Europe de l'Ouest. Plus de 7 600 Canadiens ont donné leur vie dans ces combats pour libérer leurs alliés. Au cours de la semaine, j'aurai l'honneur, en compagnie d'autres députés de la Chambre, de diriger un pèlerinage aux Pays-Bas pour honorer la mémoire de ces hommes et de ces femmes qui se sont sacrifiés et commémorer leurs hauts faits.

[*Français*]

De l'autre côté de l'océan, nous aurons l'occasion de rencontrer des milliers de nos anciens combattants qui sont les invités des nombreux comités «Merci, Canada» des Pays-Bas.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, le peuple des Pays-Bas n'oubliera jamais ce qu'ont fait pour lui de jeunes Canadiens de toutes les provinces et des trois armes, il y a 45 ans. Quant à nous, nous ne devrions jamais oublier tous ceux qui ont tant fait pour mériter à notre pays cette réputation durable.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de répondre à la déclaration que vient de faire le ministre des Anciens combattants.

Affaires courantes

À la veille du quarantième anniversaire de la libération des Pays-Bas, nous rendons hommage aux plus de 7 600 Canadiens qui ont sacrifié leur vie pour la liberté. Par ailleurs, nous, peuples du Canada et des Pays-bas, nous nous réconfortons ensemble à la pensée que l'angoisse et les horreurs de la guerre ont tissé entre nous des liens d'amitié chaleureux et solides qui ont résisté jusqu'à maintenant au passage du temps.

La relation particulière entre nos deux pays est née pendant les sombres années de la Seconde Guerre mondiale. Quand la Hollande a été envahie par les Nazis en mai 1940, la reine Wilhelmine s'est réfugiée en Angleterre d'où elle dirigeait le gouvernement de son pays en exil. Mais même la Grande-Bretagne n'était plus un lieu sûr et en 1942, la princesse royale Juliana s'est laissée convaincre de partir pour le Canada dont elle a fait son pays de résidence pendant la guerre, ce qui a donné une autre dimension à ce lien tangible et historique.

• (1510)

À propos de l'événement dont nous parlons cet après-midi, je devrais peut-être mentionner que, en fin de semaine, je me suis entretenu avec l'honorable ministre des Affaires municipales qu'accompagnait M. Fred Williams de la Légion royale canadienne de Terre-Neuve. Ils rentraient d'un pèlerinage à l'étranger où ils sont allés commémorer le soixante-quinzième anniversaire de la bataille de Gallipoli, dont le souvenir est gravé profondément dans l'esprit et le coeur des nombreux anciens combattants du Régiment royal de Terre-Neuve qui y ont pris part. Le ministre et M. Williams ont parlé du caractère solennel et respectueux des cérémonies.

Monsieur le Président, comme critique de l'opposition officielle des affaires des anciens combattants, j'aurai le grand plaisir d'aller avec le ministre en pèlerinage aux Pays-Bas honorer la mémoire de ces Canadiens, en reconnaissance de ce qu'ils ont fait pour eux-mêmes et autrui au nom de la liberté.

Des voix: Bravo!

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, au nom de mon caucus et de mon parti, j'ai le plaisir de me joindre au ministre et à mon collègue de l'opposition officielle pour souligner les célébrations des prochains jours en l'honneur du quarante-cinquième anniversaire de la libération des Pays-Bas par le Premier corps d'armée canadien.

J'ai eu le plaisir et l'honneur d'être sur place il y a cinq ans, au moment du quarantième anniversaire de cet événement, en compagnie de George Hees, ancien ministre à qui l'on a décerné la Croix du service distingué pour le rôle qu'il a joué dans la région de l'estuaire du Schelde, lorsqu'il a tenté de traverser le canal.

J'ai l'honneur d'être invité par le ministre, en compagnie de quelques collègues, à participer aux célébrations qui auront lieu en Hollande la semaine prochaine et la semaine suivante).

La chose qui m'a le plus impressionné, lors de cette visite, et je suis sûr que ce sera de nouveau le cas la semaine prochaine; c'est de voir que les écoliers des trois générations qui ont vu le jour dans les 45 dernières années étudient ce qui s'est passé entre 1939 et 1945 et le rôle qu'ont joué les Canadiens. Je souhaite seulement que cela se fasse plus souvent dans nos écoles. L'idée n'est pas de glorifier la guerre, mais plutôt de glorifier la contribution de notre pays à la recherche de la paix. J'espère que nous saurons faire davantage pour que les Canadiens d'aujourd'hui et de demain soient bien informés.

Monsieur le Président, je voudrais également signaler qu'on trouve à notre porte un souvenir que nous a offert la population de Hollande. Je parle bien sûr des tulipes qui poussent autour des édifices du Parlement. Peut-on imaginer plus beau cadeau! Je tiens à signaler que tous ceux d'entre nous qui assisteront aux cérémonies qui doivent se dérouler au cours des dix prochains jours feront tout leur possible pour exprimer leur reconnaissance aux comités d'organisation qui, un peu partout en Hollande, se chargent d'accueillir les milliers d'anciens combattants canadiens et de les loger.

Il ne faut pas oublier non plus que des centaines de Hollandais sont aujourd'hui les conjoints d'anciens combattants canadiens. Quel heureux choix ont fait nos compatriotes! On compte un certain nombre de ces couples dans ma circonscription.

Il ne reste plus qu'à espérer, monsieur le Président, que la Chambre perpétuera d'année en année la tradition de souligner la Première Guerre mondiale et la Guerre de Corée, ces guerres auxquelles nous avons pris part parce qu'il le fallait et non celles qui n'avaient pas de raison d'être, ce qui fera à tout jamais l'honneur de notre pays.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU QUINZIÈME RAPPORT DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre, dans les deux langues officielles, le quinzième rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN.

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition, conformément à

l'article 36 du Règlement, au nom d'un certain nombre d'habitants de Kamloops. Ils expriment toute une série de doléances au sujet de la taxe sur les produits et services que propose le gouvernement. Ils demandent aux sénateurs libéraux de faire obstacle à cette taxe sans plus tarder.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition sur un autre sujet. Les pétitionnaires, qui sont des Canadiens de l'Ouest se préoccupent toujours de la décision du gouvernement de réduire les services de VIA Rail et demandent au gouvernement de réexaminer sa décision de fermer une bonne partie du réseau de VIA. Ils veulent qu'on offre un service ferroviaire moderne aux voyageurs canadiens d'un océan à l'autre.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, au nom d'électeurs de la circonscription de Vancouver-Sud, une pétition demandant au Parlement et au gouvernement canadiens de veiller immédiatement à faire libérer M. Leo. Les pétitionnaires implorent le Parlement de faire l'impossible pour aider ce citoyen canadien.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai deux séries de pétitions à présenter pour le compte d'électeurs de ma circonscription de York-Ouest.

La première comprend une quinzaine de pétitions demandant au gouvernement de refaire ses devoirs en ce qui concerne la TPS. On sait que le projet de loi établissant la TPS a été renvoyé au Sénat. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'y penser à deux fois avant d'imposer ce fardeau non seulement aux Canadiens moyens et à la classe moyenne du Canada, mais encore aux nombreuses petites entreprises qui constituent le moteur de notre économie et le principal créateur d'emplois dans tout le pays.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, la seconde pétition concerne l'Aéroport international Pearson. Elle vient de gens qui vivent dans les alentours de la zone de survol de l'aéroport.

Ils demandent qu'on ne construise pas d'autre piste pour le moment et que le règlement interdisant les décollages aux petites heures du matin, après minuit, soit appliqué. Les gens qui habitent cette région pourront ainsi vivre en paix, maintenant et pour les années à venir, quand les autorités de l'aéroport chercheront à l'agrandir.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui le privilège de présenter beaucoup de pétitions qui s'opposent à la taxe sur les produits et services et aux effets nuisibles qu'elle aura sur les Canadiens.

Elles émanent de ma circonscription d'Essex—Kent et demandent au gouvernement de reconsidérer sa position.

[*Français*]

LA PROTECTION ET LA RÉGLEMENTATION DES RESSOURCES DE PÊCHE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, j'ai ici plusieurs pétitions, signées par les citoyens et citoyennes de Robertville, Pointe-Verte, Madran, Belledune Petit-Rocher et Beresford.

Les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement étende sa compétence pour inclure le plateau continental en entier, comme permis en droit international, de façon à ce que le Canada puisse protéger et réglementer les ressources de pêche vitales aux pêcheurs de l'Atlantique et à tous les Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des centaines de mes électeurs habitant Bruce Mines et les localités environnantes, dans le district d'Algoma.

Ils demandent au gouvernement de ne pas adopter la taxe sur les produits et services en raison des effets néfastes qu'elle aura sur les personnes à faible revenu et les personnes âgées de toute la circonscription.

* * *

• (1520)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 259.

Affaires courantes

[*Texte*]

LES INFRACTIONS À LA LOI SUR LES PÊCHES

Question nº 259—**M. Ray Skelly (Comox—Alberni):**

Durant chaque année civile de la période allant de 1984 à 1990 (jusqu'à maintenant), des pêcheurs autochtones ont-ils été inculpés, en Colombie-Britannique, d'infractions à la Loi sur les pêches et, dans l'affirmative, *a*) combien ont été i) inculpés, ii) déclarés coupables, *b*) combien i) d'accusations ont été retirées, ii) de non-lieux ont été déclarés, *c*) quelle sentence a été imposée à ceux qui ont été déclarés coupables?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Le ministère des Pêches et des Océans ne tient pas de dossiers quant au nombre de pêcheurs autochtones inculpés d'infractions à la Loi sur les pêches en Colombie-Britannique. Toutefois, le Ministère enregistre les poursuites intentées contre les personnes qui sont admissibles à un permis de pêche de subsistance des Indiens en vertu de l'article 27 du Règlement de pêche général de la Colombie-Britannique.

Le Ministère ne peut fournir des données qu'à l'égard des accusations dressées par des employés de MPO. Les accusations formulées par les autorités provinciales chargées de l'application de la Loi sur les pêches ne sont pas consignées par le MPO.

Le tableau ci-joint fait état du nombre de dossiers constitués (c.-à-d. le nombre d'incidents), du nombre d'accusations formulées et des décisions qui ont été rendues, pour la période s'échelonnant de 1984 à 1990 (jusqu'à maintenant).

STATISTIQUES DU MPO SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

INFRACTIONS COMMISES PAR DES PERSONNES ADMISSIBLES À UN PERMIS DE PÊCHE DE SUBSISTANCE DES INDIENS

Année	Nombre de dossiers	Accusations	Déclarations de culpabilité	Retirées	Rejetées	Acquittements
1984	79	121	73	19	20	0
1985	156	309	143	118	30	0
1986	254	489	235	168	53	0
1987	309	583	222	164	38	0
1988	174	358	61	37	17	2
1989	339	646	156	90	31	6
1990	8	10	1	1	0	0

	Sentence							
Année	Probation	Sentence avec sursis	Libération inconditionnelle	Incarcération	Libération conditionnelle	Amende	Montant des amendes	Accusations pendantes
1984	1	7	6	2	3	54	6 526 $	9
1985	5	15	1	7	1	114	16 580 $	18
1986	4	31	3	12	4	181	25 741 $	33
1987	11	15	5	22	6	163	27 195 $	159
1988	1	2	2	5	0	51	10 230 $	241
1989	6	3	0	4	2	141	25 070 $	363
1990	0	0	0	0	0	1	25 $	8

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Kempling: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LA RÉSERVE D'AKWESASNE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, conformément à l'article 16 du Règlement, je propose l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire extrêmement urgente, soit la violence qui a éclaté dans la réserve Mohawk d'Akwesasne, dont une partie est située dans ma circonscription.

Cette vague de violence a donné lieu à des fusillades, à l'explosion de grenades, à des incendies criminels, à des batailles, à des blessures et maintenant à l'évacuation de centaines d'habitants du village de Saint-Régis. Monsieur le Président, comme vous le savez, cette localité est située à moins de 50 milles de la colline du Parlement. Il faut mettre un terme à cette violence. Cette question doit être soulevée publiquement à la Chambre dès maintenant.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: J'ai reçu avis de la demande du député de Glengarry—Prescott-Russell en vue de la tenue d'un débat d'urgence sur une question extrêmement importante.

Le député a posé des questions au ministre compétent pendant la période des questions aujourd'hui. Dans sa réponse, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que le gouvernement reconnaissait la gravité de la situation et qu'il appréciait les démarches que le député de Glengarry—Prescott—Russell a déjà entreprises à la Chambre et à l'extérieur de la Chambre.

Les députés sauront que demain sera une journée de l'opposition. Dans ces circonstances, je n'ordonnerai pas, comme je le ferais normalement, la tenue d'un débat d'urgence. Selon ce qui se passera demain, j'invite le député de Glengarry—Prescott—Russell à présenter de nouveau sa demande s'il le juge nécessaire.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M^me^ Clancy (p. 8227).

M. le Président: Je désire informer la Chambre que, en raison des déclarations de ministres, l'étude des initiatives ministérielles sera prolongée de sept minutes.

Je crois que le député de Regina—Lumsden a dix minutes réservées aux questions et aux commentaires.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais poser une petite question à mon collègue.

J'ai écouté attentivement le discours qu'il a prononcé tout à l'heure et qui traitait surtout des répercussions sur le Canada atlantique et l'Ouest. Comme tous les députés le savent, il y a un certain nombre de petits élévateurs de transbordement qui sont situés dans la baie Georgienne, le secteur supérieur des Grands Lacs et même la partie inférieure du haut Saint-Laurent. Ces élévateurs reçoivent chaque année entre 90 000 et 530 000 tonnes de céréales au tarif de l'Est.

Le député de Regina—Lumsden pourrait-il nous décrire les répercussions qu'auront à subir, à son avis, les petits élévateurs établis dans ce que nous appelons les ports de la baie et au bas Saint-Laurent.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, mon collègue, a tout à fait raison. Des répercussions se feront sentir sur les ports de la baie Georgien-

ne et de la voie maritime du Saint-Laurent, et non seulement ceux qui assurent le transport de céréales, car deux ou trois minoteries qui utilisent ce réseau seront également touchées par le transport de farine vers Montréal, Halifax et Saint John, surtout vers ces deux derniers endroits, d'où elle sera exportée.

Le gouvernement réalisera de faibles économies avec la suppression du programme des tarifs de l'Est, de 30 à 40 millions de dollars par année, mais nous risquons de perdre au moins deux minoteries dans le réseau des Grands Lacs et les installations de transport céréalier connexes, non seulement pour les classes de blé de meunerie, mais également pour les grains fourragers, dont une bonne quantité est produite en Ontario.

Comme je l'ai souligné plus tôt aujourd'hui, lorsque les provinces atlantiques doivent envisager d'importer du maïs des États-Unis et des grains fourragers de l'Europe de l'Ouest, c'est que la politique gouvernementale est foncièrement mauvaise. Les ramifications de ce geste du gouvernement dépassent de loin la simple réduction des subventions au transport de grain de meunerie et de farine jusqu'aux ports de l'Est.

Ces ramifications s'étendent aussi loin à l'ouest que Regina. Je suis donc d'avis que le gouvernement doit revenir sur sa décision, car des coûts beaucoup plus élevés, non seulement pour le gouvernement, mais également pour l'industrie de la meunerie, les ports céréaliers, les employés touchés et les céréaliculteurs, tant de grains fourragers que de céréales destinées à être transformées en farine, l'emporteront sur les prétendues économies réalisées grâce à ce projet de loi.

Je tiens à remercier encore mon collègue, car le gouvernement doit songer aux conséquences qu'auront ces décisions sur certains ports des Grands Lacs et de la voie maritime du Saint-Laurent, et non pas seulement sur ceux de Saint John et de Halifax, quoique ces derniers en souffriront également.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, moi aussi je suis heureux de participer au débat, mais l'incertitude me hante depuis que le comité des transports a examiné les conséquences possibles du projet de loi C-26.

La Chambre est saisie de cette mesure depuis juin dernier et, comme mon collègue de Regina—Lumsden, je sais que, même si elle n'est pas encore adoptée, les sociétés ferroviaires appliquent déjà la disposition rétroactive aux expéditeurs.

Ce projet de loi à un effet rétroactif. Ayant été dans l'opposition de nombreuses années, je partage l'opinion de mon collègue de Regina—Lumsden au sujet des répercussions de lois rétroactives. C'est une des raisons de mon incertitude.

À vrai dire, la plupart des députés n'ont pas la moindre idée de la portée de ce qu'on appelle le tarif de l'Est, seul article d'importance de ce petit projet de loi apparemment anodin de deux pages modifiant la Loi sur les chemins de fer. Mais, pour nous du Canada atlantique, la disposition du tarif de l'Est de la Loi sur les chemins de fer, disposition qu'abolirait le projet de loi C-26, est aussi essentielle au transport et à l'exportation de céréales que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau l'était dans l'ouest du Canada.

Je n'en crois pas mes oreilles et je suis tout à fait gêné de constater que le gouvernement n'a pas respecté sa promesse de consulter les parties intéressées. Jeudi dernier, nous avons appris que la mesure serait mise à l'étude. M'étant enquis auprès de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique plus tôt aujourd'hui, je sais que le ministère ne l'a pas invitée à discuter d'une mesure que les Canadiens de l'Atlantique, la Commission et la plupart des députés de cette région étaient disposés à accepter.

Nous savions qu'il fallait modifier la subvention de l'Est, subvention évaluée à 35 millions de dollars payés directement aux chemins de fer pour combler l'écart entre le tarif de transport bloqué au taux de 1960 et le tarif compensatoire qui était bien sûr plus élevé. Cette différence représente environ 35 millions de dollars. C'est tout à fait exact et il s'agit d'un autre élément du budget qui me préoccupe un peu compte tenu de mesures associées à d'autres budgets.

• (1530)

Le plus triste, c'est que la population de l'Atlantique la plus touchée et les députés de tous les partis représentant les provinces atlantiques, surtout ceux du gouvernement, attendent de voir ce que donnera ce que l'on appelle les «mesures de compensation». «Compensation» est un terme aussi abscons que «taux de l'Est». Ces mesures de compensation pourraient être décidées par le Cabinet, par un, deux ou trois ministres, pour compenser la perte de la subvention par certaines mesures, par exemple, l'abolition du droit d'importation sur le maïs américain. Cette seule mesure aiderait un peu à compenser la perte de la subvention.

Il devait y avoir une entente concernant les trains-blocs depuis la tête des Grands Lacs jusque dans l'Est. Bien des mesures devaient être prises, mais pourtant, rien n'a été fait même si nous savions que le changement était imminent.

En fait, il faut donner le crédit à ceux qui le méritent; c'est la Commission des transports des provinces de l'Atlantique qui, en 1985, avait proposé de modifier la formule de la subvention. La Commission savait que le gouvernement voulait réduire le déficit. Elle a voulu réagir intelligemment et a présenté une formule visant à ramener la subvention de 35 millions à environ 10 mil-

lions de dollars sous réserve de mesures de compensation connexes.

Nous étions alors en 1985, mais rien n'a été fait. Aucune mesure n'a été prise, la Commission n'a pas reçu de réponse. Il y a eu un échange de lettres. C'est peut-être parce que ce dossier intéressait trois ou quatre ministres en même temps, sans compter les représentants de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique et le *Maritime Farmers Council*, mais cette proposition fort raisonnable, portant sur cet élement du Programme de subventions jusqu'à l'Est, qu'il était entendu qu'il fallait modifier, est demeurée sans réponse.

On dit dans les *Documents budgétaires* que cette mesure est de celles qui ont perdu de leur utilité parce que les ports de l'Atlantique sont maintenant capables de soutenir la concurrence des ports américains. On a introduit les tarifs «jusqu'à l'Est» pour que ce tarif rende plus concurrentiels les ports situés à l'est de Buffalo, notamment ceux de Saint John et Halifax. C'est l'une des raisons dont a tenu compte la Commission des transports des provinces de l'Atlantique.

Il existe une autre raison au tarif de l'Est qui en surprendra certains à la Chambre, raison dont on n'a pas fait état dans les *Documents budgétaires*. Pour l'expliquer, je vais remonter jusqu'au tout premier débat dont ce projet de loi a fait l'objet au comité des Transports en 1966. Un certain M. Pickersgill, ministre des Transports à l'époque, est venu rappeler certaines choses au comité.

Nous honorons mon ami de Regina—Lumsden aujourd'hui. C'est son anniversaire et il s'en ira joindre la légion des retraités et des pensionnés. Il a été un membre très assidu, très constructif et parfois aussi querelleur du Comité des transports pendant 21 ans, mais il a toujours fait preuve d'une connaissance profonde des questions de transport, et je voudrais bien que nous puissions tous en dire autant. Je l'en félicite.

Cet événement s'est produit peu de temps avant l'arrivée du député aux Communes, mais j'y ai assisté. M. Pickersgill a comparu devant le Comité des transports le jeudi 6 octobre 1966.

Si vous me permettez une légère digression, je souhaiterais que certains députés des deux côtés commencent à porter un peu plus d'attention à de nombreux épisodes de notre histoire. En toute franchise, si nous le faisions, nous ne serions peut-être pas confrontés à certains problèmes qui nous assaillent à l'heure actuelle.

M. Pickersgill, le ministre des Transports de l'époque, a témoigné devant le comité des transports le jeudi 6 octobre, afin d'expliquer cette modification extraordinaire dans le secteur des transports. En fait, il s'agissait de la nouvelle politique des transports et il était question de créer l'Office national des transports. Cette nouvelle politique n'a pas été modifiée jusqu'à ce que le vice-premier ministre, le ministre des Transports à notre arrivée au pouvoir, présente la nouvelle Loi sur les transports. Au sujet des tarifs de l'Est, M. Pickersgill a déclaré notamment:

> L'autre chose qui touche les provinces de l'Atlantique, dans ce projet de loi en particulier, est une mesure qui n'a jamais été prise auparavant; il s'agit, en effet, de garantir les tarifs de l'Est, soit les tarifs pratiqués pour le transport des céréales entre les ports des Grands Lacs et ceux de l'Est à partir de Montréal, notamment ceux d'Halifax et de Saint John. Selon la Commission des transports du Canada, les tarifs en question sont déjà peu rentables. En 1966, les chemins de fer ont déjà reçu une compensation pour le maintien de ces tarifs. Nous avons décidé de conserver ces tarifs à leur niveau actuel et d'indemniser les chemins de fer pour ce faire. En effet, nous croyons que nous avons en l'occurrence la même obligation que dans le cas du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Il s'agit de s'assurer que les tarifs pratiqués encourageront les compagnies de navigation à utiliser des installations de l'Atlantique. C'est peut-être discutable, mais quoi qu'il en soit, c'est là la politique prévue dans ce projet de loi et je crois qu'en définitive, lorsqu'on considère les termes de l'étude de l'Office d'expansion économique de la région atlantique sur les ports d'Halifax et de Saint John, en ce qui a trait aux répercussions d'un accroissement du trafic maritime dans le Saint-Laurent, c'est là une compensation tout à fait souhaitable dans ce domaine.

C'est ce qui explique qu'on ait prévu un tarif de l'Est. Il ne s'agissait pas simplement d'accroître la compétitivité avec les ports américains. On voulait faire en sorte que les ports de Halifax et de Saint John puissent concurrencer les ports du Saint-Laurent. Ces derniers sont toujours là. Ils bénéficient toujours des services de la Garde côtière, des services de brise-glace et de nombreux programmes du ministère des Transports, et je n'ai rien contre. Cependant, ce à quoi je m'oppose, c'est que dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances ne nous ait donné qu'une seule raison pour justifier la subvention en question. Il a raison de dire que par suite notamment de l'utilisation des conteneurs, l'existence du tarif de l'Est pour nos ports de l'Atlantique et les ports américains à l'est de Buffalo ne se justifie plus. Par contre, elle se justifie toujours du fait qu'elle permet aux ports de St. John et de Halifax de soutenir la concurrence des ports

du Saint-Laurent qui bénéficient de l'aide du gouvernement fédéral dans le cadre de nombreux programmes.

En ma qualité de citoyen canadien habitant les régions de l'Atlantique, je ne puis accepter le projet de loi C-26 dans sa forme actuelle, surtout qu'il ne comporte aucune mesure compensatoire équivalente à celle dont bénéficient vos électeurs, monsieur le Président, et ceux du député de Regina—Lumsden. En effet, ceux-ci touchent environ 850 millions de dollars pour les aider à acheminer leur grain en application de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Je connais la raison d'être de cette subvention. Je sais par ailleurs que des efforts sont faits pour rénover ce régime, vraisemblablement en remettant une partie de cet argent aux agriculteurs au lieu de la remettre aux sociétés ferroviaires. Différentes formules sont envisagées.

Faisons en sorte de les examiner afin de déterminer où des changements s'imposent. Mais est-il juste que, dans le cadre du projet de loi C-26, le gouvernement frappe les agriculteurs des provinces de l'Atlantique en bas de la ceinture en les privant de 35 millions de dollars, alors que dans le cadre de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, il ne change rien à la situation des agriculteurs de l'Ouest qui touchent 850 millions de dollars? Ce n'est ni juste ni équitable, et c'est la raison pour laquelle la Chambre ne devrait pas être saisie du projet de loi C-26 à l'étape de la deuxième lecture tant que les choses resteront ce qu'elles sont.

Le 22 février, je l'ai dit, les représentants de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique ont comparu devant le Comité des transports. Ces représentants sont si raisonnables. En fait, le président de la Commission avec qui je me suis entretenu par la suite m'a dit qu'il s'était fait bien du tort en ne reprochant pas plus vivement au gouvernement de n'avoir pas répondu plus positivement depuis 1985 à leur demande de mesures compensatoires. Les représentants de cette commission sont si raisonnables qu'ils ont ajouté qu'ayant examiné certaines de ces mesures, ils en étaient venus à la conclusion qu'elles étaient peut-être excessives, et ils ont formulé une autre proposition. Ils ont demandé d'abolir la subvention sur une base annuelle, mais de la rétablir pour les trois mois de l'hiver où les ports du Saint-Laurent sont bloqués et où les ports de l'Atlantique pourraient bénéficier comme par le passé de l'expédition du grain vers l'Est, à la condition qu'ils touchent une subvention pour combler l'écart entre le tarif bloqué et le coût réel des sociétés ferroviaires.

• (1540)

Je tenais simplement à signaler qu'il s'agit en l'occurrence bien plus qu'une simple subvention pour aider nos ports à soutenir la concurrence des ports américains. Cela fait partie intégrante de notre dimension nationale. Cela fait partie du tissu même de notre pays. Il y a de nombreuses années, M. Pearson avait déclaré à la Chambre que l'existence du Canada avait son prix. Il songeait à l'époque au coût du bilinguisme. Tellement de facteurs entrent en ligne de compte pour préserver l'unité nationale.

Le tarif de l'Est nous aidait dans une certaine mesure dans le Canada atlantique. La Commission des transports des provinces de l'Atlantique, de sa propre initiative sans y être poussée par le gouvernement fédéral, a proposé de le ramener à environ 10 millions de dollars si on offrait des compensations.

Je voudrais faire figurer au compte rendu ce que l'on entend par compensations. Je crois comprendre que le problème tient au fait qu'il y a quatre ou cinq ministres concernés et que peut-être aucun n'a essayé de résoudre cette question. Je peux vous dire, monsieur le Président, que ceux d'entre nous du Canada atlantique nous ne pourrons plus nous taire à ce sujet que si nous avons la garantie que ces compensations vont être fournies.

J'ai cité M. Pickersgill qui avait présenté le projet de loi nationale sur les transports et qui est devenu par la suite le premier président de l'Office national des transports. C'était un très bon projet de loi pour lui. Mais il a fait quelque chose de bien pour le Canada atlantique à propos du tarif de l'Est. Il ne convient pas pour aucun d'entre nous du Canada atlantique de laisser cela disparaître alors que nous attendons tranquillement qu'on nous accorde des compensations. Cela place les députés de tous les côtés, et en particulier du côté du gouvernement, dans une position très embarrassante.

Je ne demande pas la lune. Je ne demande pas qu'on dépense des centaines de millions de dollars en compensations. Savez-vous de quoi je parle? Je parle de trains-blocs pour envoyer à Halifax et à Saint John les céréales destinées à l'exportation, de l'utilisation des transports par eau pour expédier au Canada atlantique les céréales fourragères du plan C, de la suppression des droits compensatoires et des droits de douane sur le maïs américain, d'installations pour recevoir à Saint John les céréales par voie d'eau, de l'utilisation continue de Halifax pour l'expédition de la farine d'exportation et de délivrer des permis autorisant l'importation de céréales fourragères de pays étrangers. À peu près toutes ces questions concernent non seulement deux ou trois ministres mais— et c'est fondamental—demandent la coopération et l'intervention de la Commission canadienne du blé.

Souvent, pour des raisons faciles à comprendre, afin de préserver l'image de marque de notre blé et faire en sorte que nous ayons du blé dur qui ne présente pas d'imperfections et qui ne soit pas mélangé à du blé tendre, la Commission canadienne du blé, pendant tant d'années, a maintenu ce contrôle si utile sur le commerce du blé. Mais vient un temps, lorsqu'on cherche à aider une région du pays, où, en toute franchise, on n'a pas besoin

du blé dur ou des céréales dures de l'Ouest, mais bien des céréales molles et du grain fourrager de l'Est.

Entre-temps, il faut prêter assistance sur le plan de l'exportation pour conserver les élévateurs à Saint-Jean et à Halifax, car, sans ces élévateurs, on n'aura pas les ressources nécessaires pour conserver le grain fourrager que peut produire le Canada atlantique. Le malheur, c'est que ce projet de loi entrera en vigueur sans que l'on accorde de compensations.

Les responsables de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique sont aussi affligés que moi du fait qu'on n'a pas communiqué avec eux, me dit-on, depuis qu'ils ont écrit après leur comparution devant notre comité le 20 février 1990. Au mieux, je trouve que c'est regrettable et je devrais être prudent dans ma façon de m'exprimer quant à ce que j'en pense au pis aller. Cela me dépasse complètement.

La Commission des transports des provinces de l'Atlantique a témoigné devant le comité et ses représentants ont dit qu'ils comprenaient les problèmes que le gouvernement éprouvait et qu'ils étaient disposés à proposer de nouvelles mesures à titre compensatoire. Je veux que ceci soit consigné au compte rendu afin que quelqu'un quelque part dans la bureaucratie en prenne finalement connaissance, car on n'est peut-être pas encore au courant. Après tout, ce n'était qu'en février 1990 et on n'a peut-être pas encore eu le temps de faire circuler les propos de la Commission et de les étudier.

La proposition présentée par la Commission devant le comité des transports pour la première fois nous a tous surpris. La voici:

> En remplacement de la subvention pour l'Est et pour la période annuelle de fermeture de la Voie maritime
>
> (i) que les tarifs pour le transport ferroviaire des grains et de la farine d'exportation vers Halifax et Saint-Jean soient établis de façon qu'il y ait un écart fixe par rapport aux ports du Saint-Laurent de telle sorte que les ports des Maritimes soient concurrentiels par rapport à ceux du Saint-Laurent et que l'on encourage l'utilisation des ports des Maritimes et des lignes ferroviaires desservant ces ports;
>
> (ii) que les compagnies de chemins de fer soient remboursées à l'aide d'une subvention pour la différence entre les tarifs à écart fixe et les tarifs compensateurs;
>
> (iii) prévoir les installations nécessaires pour recevoir les grains arrivant par voie fluviale à Saint-Jean, et
>
> (iv) pour éviter au trésor fédéral un fardeau inutile.

Ce ne sont pas des hommes politiques qui parlent, c'est la Commission des transports des provinces de l'Atlantique qui cherche à établir un mécanisme qui nous aiderait. Dans l'Ouest, on a un tarif pour le maïs. Je vois de mes collègues qui viennent de l'Ouest. Le secrétaire parlementaire vient de l'Ouest. Pourquoi la Colombie-Britannique devrait-elle bénéficier de la suppression du tarif concernant le maïs, alors que nous avons toujours à le subir en Nouvelle-Écosse et dans la région de l'Atlantique? C'est un autre élément de discrimination.

Je poursuis mes observations anodines sur leur proposition raisonnable; ils ajoutent:

> (iv) pour éviter au trésor fédéral un fardeau inutile, la disposition spéciale des taux fixes pourrait être limitée à un tonnage maximum à la fois pour les grains et la farine d'exportation, mais un maximum qui ne serait pas inférieur aux volumes nécessaires pour permettre aux silos à grains de Halifax et de Saint Jean et à la minoterie de Halifax de rester des entreprises viables.

Ils terminent leur proposition en disant:

> La CTPA serait prête à collaborer avec les autorités fédérales pour aider à élaborer et appliquer ces dispositions.

La proposition est datée du 19 février 1990. Elle constitue une variante de celle présentée en 1985 et dont nous n'avons pas entendu parler. Puis-je demeurer silencieux à ma place en tant que député de la région de l'Atlantique alors que nous n'en avons même pas entendu parler?

La mesure en est à l'étape de la deuxième lecture et sera renvoyée au comité. J'aimerais bien qu'un des quatre ministres chargés de s'occuper de ces compensations soit à la Chambre. Il y en avait un, mais il est parti. J'aimerais bien qu'il y ait un ministre qui participe aux discussions qui, nous l'espérons, se tiendront sur la question et qui, avant que le débat ne prenne fin, puisse venir à la Chambre nous donner l'assurance qu'on va faire quelque chose à propos des compensations, peut-être pas à la complète satisfaction de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique, mais au moins quelque chose.

Ce mémoire au Comité des transports était daté du 19 février. La commission a été reçue le 20 février, elle a présenté son témoignage et étayé son point de vue.

Dans l'état actuel des choses, je ne peux certainement pas accorder mon appui à ce projet de loi. J'espère simplement que les ministres intéressés traiteront cette grave question avec tout le bon sens nécessaire. Vous venez de l'ouest du Canada, monsieur le Président, et vous êtes un parlementaire fort apprécié depuis nombre d'années, comme c'est le cas de mon ami de Regina—Lumsden.

Je ne peux pas croire qu'un gouvernement déposerait un projet de loi touchant le tarif du Nid-de-Corbeau sans délibérer plus qu'il ne l'a fait, surtout quand on sait qu'un organisme était disposé à présenter une solution aux difficultés engendrées par la perte de financement. La proposition, selon les chiffres présentés, et je n'ai pas entendu dire que les autorités fédérales les auraient réfutés, vise à réduire unilatéralement ses subventions pour les ramener de 35 millions à 10 millions de dollars. L'avenir des silos de Saint John et de Halifax dépend de ces 10 millions de dollars. C'est aussi l'approvisionne-

ment en céréales fourragères de l'Atlantique et le sort des agriculteurs de la région qui sont en cause.

Pour tout dire, certaines personnes de la région de l'Atlantique laissent entendre que nous ne devrions même pas cultiver de céréales fourragères dans cette région. Je n'irais pas jusque-là.

• (1550)

En guise de conclusion, je voudrais dire que jamais je n'ai vu un organisme si durement touché par un budget être si raisonnable. En fait, il se fait presque du tort à lui-même en n'essayant pas de regrouper les députés de l'Atlantique pour faire défendre son point de vue d'une façon plus dynamique et obtenir une quelconque compensation. Vous savez de quelles compensations nous avons parlé. Il s'agit de décrets pris en collaboration avec la Commission canadienne du blé. Or, rien n'a été fait.

On ne devrait pas se surprendre du fait qu'un député siégeant de côté-ci ne puisse appuyer le projet de loi en question dans son libellé actuel. J'espère seulement qu'aux séances du comité les personnes chargées d'étudier les compensations offertes depuis 1985 diront ce qu'ils ont fait depuis cette date et ce qu'ils font depuis le 19 février 1990.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je tiens à adresser un mot de félicitation au député d'Annapolis Valley—Hants. Nul doute que les habitants de la Nouvelle-Écosse et de toute la région de l'Atlantique seront heureux d'entendre les remarques du député, remarques dont se sont fait l'écho d'autres députés de la région de l'Atlantique siégeant de ce côté-ci de la Chambre. Le député conviendra sans doute que, si nous ne nous serrons pas les coudes, nous allons nous en repentir.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je comprends ce que dit la députée de Halifax. Elle aurait pu aller même un peu plus loin. Elle s'est retenue. Très franchement, je considère, quant à moi, comme certains de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre le savent, que nous devons commencer à mettre en application certaines des réformes du rapport McGrath sur des questions qui ne sont pas des éléments de programmes électoraux. La question n'a pas été discutée pendant les élections. Il va de soi que si elle avait fait partie du programme électoral de mon parti, après m'être fait élire, je ne serais pas en train de me prononcer contre.

Cet endroit ne survivra que si les députés de tous les partis peuvent donner leur avis et échanger des idées sur des questions qui ne mettant pas en cause la confiance dans le gouvernement. Je sais qu'il s'agit d'une mesure budgétaire. Il y a en de toutes sortes, mais que celle-ci en soit une qui ne m'empêche pas de penser que, sur beaucoup de questions, les députés doivent commencer à dire ce qu'ils pensent et laisser les choses suivre leur cours.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi féliciter le député, mon collègue qui préside le Comité des transports. Je le remercie pour ses observations au sujet de mon anniversaire et de mes services au comité. Si je m'irrite, c'est généralement à cause du président du comité.

Ce projet de loi modifie une loi ordinaire, la Loi sur les chemins de fer. Il a peut-être été annoncé dans le budget, mais ce n'est pas une mesure budgétaire. Comment peut-il conclure que c'est une mesure budgétaire? Je prétends qu'il ne s'agit pas d'une question de confiance à l'égard du gouvernement. Dans certains cas, des députés de tous les partis, y compris des ministériels, peuvent en dernier recours décider de faire savoir au gouvernement et au leader parlementaire du gouvernement qu'ils doivent retirer un projet de loi ou le modifier, sans quoi ces députés voteront contre cette mesure, s'absenteront lors du vote ou ferons quelque chose du genre.

Ne croit-il pas que c'est une des rares occasions où des députés peuvent faire ce que les députés libéraux n'ont pas fait lors du vote sur les tarifs du Nid de corbeau quand ils ont accepté avec les autres députés de les supprimer?

Quand ce ne serait qu'une question de survie, je pense que les députés ministériels des provinces de l'Atlantique doivent demander qu'on retire le projet de loi ou qu'on le modifie considérablement, sans quoi ils s'absenteront au moment du vote ou voteront contre la mesure. Il ne s'agit pas d'une question de confiance. Comment le député peut-il prétendre que ce projet de loi est une affaire de confiance?

M. Nowlan: Je serai très bref parce que je sais que d'autres députés désirent prendre la parole. Mon collègue montre qu'il a de l'expérience ici à la Chambre. J'ai seulement dit que le budget en faisait état. J'aurais pu parler d'une proposition budgétaire, mais il n'y a pas de motion de voies et moyens. J'ai déclaré que je ne pouvais

pas appuyer le projet de loi tel quel. Il m'appartient de décider si je vais voter pour ou contre. Je ne serai certainement pas ici pour l'appuyer dans sa forme actuelle.

Je serai horrifié si le projet de loi reçoit l'appui de nombreux députés de la région de l'Atlantique, autres que les membres du Cabinet, qui ont lu le projet de loi et en comprennent les conséquences. Je n'aurais aucune hésitation à donner mon appui si on offrait des compensations. En toute franchise, la Commission des transports des provinces de l'Atlantique et les agriculteurs de cette région comprenaient notre position.

Nous sommes maintenant saisis du projet de loi, mais aucune mesure de compensation n'a été prévue. Je suis tout à fait d'accord avec le député. Je ne vais tout simplement pas appuyer le projet de loi tel quel.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée. Avant que nous ne reprenions le débat, le député de Mississauga-Sud a la parole pour un rappel au Règlement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES – ADOPTION DU QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter le quatrième rapport du Comité permanent des finances sur les règles de procédure des comités.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le quatrième rapport concerne la procédure des comités. Si la Chambre y consent, je vais proposer ici l'adoption de ce rapport, avec l'appui du député de l'Ontario.

Le président suppléant (M. Paproski): Consent-on à l'unanimité à ce que l'adoption soit proposée?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LOI SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES PUBLIQUES

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons eu des discussions avec l'autre côté et vous pourrez constater qu'il y a consentement unanime pour présenter la présente motion:

> Que le renvoi du projet de loi C-69, Loi modificative portant compression des dépenses publiques, à un comité législatif soit modifié pour que le projet de loi soit plutôt renvoyé au Comité permanent des Finances.

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C-26, Loi modifiant la loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M^me^ Clancy (p. 8227).

• (1600)

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, je suis heureux que nous n'ayons pas ajourné rapidement cette fois-ci et que nous accordions une juste audience, pour ainsi dire, au projet de loi C-26. Nous ne sommes pas aussi justes que nous devrions l'être, en un sens, parce que les règles d'application de ce projet de loi ont été mises en place l'été dernier et parce que le gouvernement a décidé de modifier les subventions destinées aux chemins de fer en juillet dernier, ce qui n'est juste pour personne. Le gouvernement a néanmoins présenté ce projet de loi.

Qu'est-ce au juste que la loi sur le tarif de l'Est ou le projet de loi C-26? En 1960, le gouvernement libéral a réalisé qu'il fallait verser diverses subventions pour aider les régions situées à l'est de Buffalo inclusivement à concurrencer les ports américains qui expédient du grain en Europe et dans d'autres régions. Ces subventions devaient aussi aider ces régions à concurrencer Montréal et les ports du Saint-Laurent. Toutes les subventions au transport du grain ont été examinées et certaines règles ont été établies.

Elles prévoyaient la mise en place de certains tarifs ferroviaires pour donner à ces villes situées à l'est de Buffalo une chance raisonnable de concurrencer les autres villes du Canada. Les ports auxquels ce tarif s'applique actuellement ou auxquels il s'appliquait jusqu'à l'été dernier sont Halifax, Montréal, St. John's et ceux qui sont situés à l'est de Montréal. Les grains subventionnés à cette époque étaient le blé, la farine de blé, l'avoine, le sarrazin, l'orge, le seigle, le maïs et le soja.

Nous nous rappelons tous notre budget de mars ou avril 1989, je crois, dans lequel le gouvernement canadien a semblé changer complètement d'attitude à l'égard de l'agriculture. Le projet de loi qui a été présenté à cette époque doit avoir été rédigé par le ministre de l'Agriculture des États-Unis. Pensons un peu aux mesures qui ont été prises à la suite de ce budget. Les programmes d'assurance-récolte ont été réduits de 90 millions de dollars en 1989 et de 110 millions cette année. Notre programme de remise en état des embranchements, lesquels servent au transport des produits agricoles, a été réduit de 46 millions en 1989 et de 2 millions en 1990. Notre programme de paiement anticipé des récoltes a été réduit de 27 millions en 1990 et de 27 millions de plus en 1990-1991.

Les subventions à l'exportation des produits laitiers ont été réduites de 5 millions en 1989 et de 7 millions en 1990. Le crédit agricole a été réduit de 6 millions en 1989 et de 8,5 millions en 1990. La ristourne de taxe sur le carburant a été réduite de 42 millions en 1989 et de 125 millions cette année. Toutes ces réductions, comme celles qui ont suivi la signature de l'Accord de libre-échange, n'ont pas été faites pour aider l'agriculture canadienne, mais pour d'autres raisons. Toutes ces réductions n'ont pas été faites par les États-Unis, mais bien par le gouvernement canadien au détriment des agriculteurs canadiens.

Nous avons maintenant ce projet de loi visant à abolir le tarif de l'Est. Dans ce projet de loi, le gouvernement réduit les subventions au transport ferroviaire de 20 millions de dollars en 1989 et de 40 millions au total d'ici la fin de 1990. Le gouvernement dit qu'il écoute les Canadiens. C'est peut-être vrai, mais les mesures qu'il prend sont certainement contraires à ce qu'il entend. Elles sont contre la communauté agricole canadienne. Elles sont contre la structure solide que nous avions dans le secteur agricole et la détruisent de plus en plus.

Nous savons que, avant les élections, le gouvernement actuel prétendait que le Canada était dans une très bonne situation financière. Les conservateurs allaient pouvoir injecter des milliards de dollars dans le secteur agricole et dans toutes sortes de programmes. Soudainement, après les élections, la situation est devenue très mauvaise.

On nous a rebattu les oreilles avec la dette et le déficit, ainsi qu'avec toutes les difficultés qui sont survenues au Canada. Pourtant, nous n'en avons jamais entendu parler pendant la campagne électorale. Pas un mot sur les conséquences désastreuses de ce budget qui a sabré à peu près tous les programmes agricoles existants. Cela découlait-il du libre-échange? Bien des Canadiens le croient. Est-ce l'une des concessions que nous avons faites? Beaucoup de gens le croient.

En 1985, la Commission des transports des provinces atlantiques a formulé des recommandations très nettes sur l'avenir du Programme du tarif de l'Est. Elle suggérait au gouvernement de ne rien modifier à ce programme, sinon il créerait de graves problèmes au Canada. Elle prétendait que toute modification aurait d'énormes répercussions économiques qui toucheraient les agriculteurs, les débardeurs et tout le système des élévateurs dans l'est et ailleurs au Canada.

Elle estimait que la disparition du Programme du tarif de l'Est ferait perdre, aux Maritimes seulement, la somme de 27 millions de dollars ainsi que des centaines d'emplois, sans parler des centaines d'emplois qui seraient supprimées dans le reste du pays.

Les meuniers de l'Ontario, mais aussi de tout l'est du pays, ne feraient pas les achats en capital qu'ils auraient faits pour les ports où ils fabriquent la farine. Le prix des aliments du bétail grimpera sûrement lorsque le transport des céréales ne sera plus subventionné, et coûtera donc beaucoup plus cher. Il est évident que les préposés aux élévateurs de Saint-John ont perdu leur emploi à cause de la fermeture du grand silo installé dans cette ville.

Le programme de subventions pour le transport vers l'est ne touche pas seulement l'est du Canada, il touche aussi l'Ontario. L'Office de comercialisation du blé des producteurs de l'Ontario avait quelques déclarations bien senties à ce sujet. Ce programme de subventions permettait une commercialisation ordonnée du blé, car si vous êtes dans une région où tout le blé est récolté pendant

une période de quelque quatre semaines, toute la production se trouve sur le marché très rapidement.

En l'absence de programme aidant les producteurs à étaler leurs expéditions, après le gel des lacs ou les arrivées de grain d'ailleurs, nous savons que tout le grain va être expédié pendant cette période de quatre semaines et qu'il va en résulter un engorgement du marché. Les prix vont chuter considérablement. Par contre, trois, quatre, cinq ou six mois plus tard, ils vont remonter d'autant.

Pour que le système soit juste pour les producteurs et pour qu'ils ne se débarrassent pas tous de leur grain au même moment, on avait créé un programme de transport des grains et des programmes pour les élévateurs, de sorte que le grain puisse être transporté aux élévateurs de la baie Georgienne ou d'autres régions et stocké jusqu'à ce que les prix s'améliorent et que le grain soit vendu.

Avec l'arrivée de ce projet de loi, un des élévateurs de la baie Georgienne a déjà été vendu et les deux autres sont en vente. Cela signifie que cette commercialisation ordonnée, cette possibilité de vendre le grain tout l'hiver et même au printemps suivant, sont perdues. Nous savons tous que la capacité de stockage des grains est insuffisante et que sans subventions pour le transport, ces dépôts, ces endroits de stockage, vont diminuer et l'agriculteur canadien, le producteur de grains en particulier, se trouvera dans une situation plus difficile.

L'absence de structures ferroviaires a une grande influence sur la baisse du prix du blé produit au Canada. Les céréaliculteurs de l'Ontario produisent 700 000 tonnes de blé, dont 450 000 sont exportées au meilleur prix possible. Du fait de ce projet de loi, il y aura des engorgements, des arrêts, et les producteurs ne seront pas en mesure d'avoir accès aux meilleurs marchés.

Le gouvernement, en supprimant les subventions au transport vers l'est, sape la commercialisation ordonnée. La suppression du tarif de l'Est pourrait également nuire à l'acheminement et à l'exportation des grains vers de nombreuses régions. Selon l'office de commercialisation du blé de l'Ontario, ce programme allait bouleverser complètement le système de mise en marché ordonnée. Au demeurant, le Programme de subventions de transport jusqu'à l'Est atténue, et a toujours atténué d'ailleurs, les risques d'engorgement qui surviennent quand il y a à la fois transport et vente de produits.

• (1610)

Examinons aussi cette question à la lumière de l'Accord de libre-échange. Alors que le gouvernement continue de rogner sur des programmes et des subventions en vigueur depuis plusieurs années, les États-Unis n'ont pas encore touché à un seul de leurs programmes et à une seule de leurs subventions. La Commission des transports des provinces de l'Atlantique a recommandé la levée des droits compensateurs sur le maïs américain. Pareilles réactions ne font pas qu'aggraver la situation actuelle, elles nuisent à l'économie d'autres régions du Canada.

Si nous laissons le grain américain entrer librement dans les provinces de l'Atlantique ou ailleurs, les producteurs de l'Ontario, de la région de l'Atlantique ou de l'Ouest en subiront très durement le contre-coup. Ce programme semble donc une source de terribles dissensions dans notre pays. Il monte les régions les unes contre les autres. On aurait dû en tenir compte, il me semble, avant d'avaliser ce projet de loi sur les transports.

L'annonce de la décision relative à l'Est n'a peut-être été faite qu'en 1989 et la présentation de ce projet de loi qu'en juin 1989, mais il n'en demeure pas moins que les subventions en question ont cessé le 26 juillet cette année-là. Or, nous sommes en train de débattre maintenant, en avril et jusqu'en mai 1990, aux Communes, un projet de loi traitant de subventions qui ont pris fin en juillet de l'an dernier. Voilà qui donne certes une idée de l'importance que le gouvernement accorde à la procédure parlementaire.

Faisant fi de la Chambre des communes et du processus parlementaire, le gouvernement a ordonné aux sociétés de chemin de fer de tenir compte de la perte de leurs subventions à compter de juillet 1989. Pourquoi ce débat neuf mois après la mise en application du projet de loi? À mon sens, notre position est ridicule et inacceptable. Comme le gouvernement continue d'agir ainsi, il perd sa crédibilité auprès des Canadiens et de toute personne intéressée à un programme donné parce que, en tout temps, le gouvernement peut annuler un programme rétroactivement et récupérer les fonds ou les subventions alloués en vertu de projets de loi ou d'autres mesures.

Pensons à la réaction des gens qui comptent sur nos programmes: la confusion règne et ils ne savent plus où donner de la tête car ils se demandent si le gouvernement

va leur laisser les subventions accordées ou en exiger le remboursement dans un avenir plus ou moins distant.

Nous avions déjà démontré que le gouvernement avait court-circuité le Parlement dans sa publicité sur la TPS, mais ce cas-ci semble pire encore. Les mesures ont été prises neuf mois avant que les Communes ne soient saisies du projet de loi. C'est honteux. Je doute fort que le gouvernement réussisse à épargner 40 millions de dollars. L'économie des provinces maritimes va certainement en souffrir et le gouvernement va être obligé de verser des prestations d'assurance-chômage aux gens qui vont se retrouver sans travail. Nous devons penser aux producteurs de poulet, de porc et de boeuf qui devront payer leurs grains de provende plus cher. D'autres aussi feront les frais de la mesure. Le ministre des Finances a déjà refilé une partie de ses dépenses aux provinces et encore une fois, il refile des dépenses à d'autres paliers de gouvernement et aux producteurs des Maritimes. Quelqu'un devra débourser l'argent enlevé. Les calculs du gouvernement sont faussés, sa mesure est régressive.

Au Canada, il nous faut des programmes qui stimulent la production, non pas des mesures qui réduisent les emplois, diminuent la sécurité ou nuisent à l'agriculture. L'économie des provinces atlantiques a été très éprouvée dernièrement. Nous le savons tous. On ne peut pas imposer à ceux qui élèvent du bétail et de la volaille des frais supplémentaires pour nourrir ces animaux. En raison de ce projet de loi, la qualité du blé de mouture diminuera dans les provinces atlantiques. Après la perte de VIA Rail, les pertes de l'industrie de la pêche et le taux élevé de chômage, je trouve inacceptable, comme vous, monsieur le Président, j'en suis certain, que le gouvernement crée un nouveau problème dans les Maritimes.

L'Ontario aussi sera touchée. L'Office de commercialisation du blé de l'Ontario a déjà expliqué comment cette province serait touchée. L'ensemble du secteur agricole canadien sera touché, ce qui est d'autant plus grave qu'en ce moment, les prix sont bas et que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis nous soumet à de fortes pressions. Nous devons subir la concurrence qui découle des subventions accordées partout dans le monde aux producteurs de céréales, tout particulièrement aux États-Unis et dans la Communauté européenne qui se livrent tous deux une véritable guerre.

Pourquoi le Canada a-t-il décidé de retirer maintenant l'appui accordé à notre industrie agricole et de laisser pour compte les agriculteurs au moment où d'autres pays augmentent leur aide? Les États-Unis subventionnent l'agriculture encore davantage. Chose certaine, je ne suis au courant d'aucun programme dans le cadre duquel les Américains ont retiré les subventions et l'aide qu'ils apportent aux agriculteurs. Une entente a-t-elle été conclue auparavant? Commence-t-on simplement à subir les répercussions de l'Accord de libre-échange, de choses dont nous n'étions pas au courant et qui avaient été discutées et prévues en 1988 et qui prennent effet à l'heure actuelle?

Je ne sais pas quoi penser au juste, mais lorsque j'examine nos budgets, que je vois ce qui se passe dans le secteur de l'agriculture et que je constate les pressions auxquelles nous faisons face au Canada, j'ai le vif sentiment que le Canada est victime d'assauts surtout dans les secteurs de l'agriculture et des transports.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions et des observations? Puisqu'il n'y en a aucune, nous reprenons le débat.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui, afin de parler du projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine).

Le projet de loi dont nous sommes saisis n'est qu'une parmi une série de mesures annoncées dans le budget de 1989 qui ont pour effet de frapper durement les agriculteurs canadiens, de démanteler l'une après l'autre les structures d'une commercialisation rationnelle des produits agricoles et d'abandonner à nouveau à son sort la région de l'Atlantique.

Comme c'est souvent le cas, à l'instar de nombreuses autres mesures législatives qu'il a présentées, le gouvernement s'y prend bien mal pour supprimer les tarifs de l'Est. Ce projet de loi découle tout autant de la mauvaise façon dont le gouvernement s'y prend pour aborder le libre-échange que pour réduire le déficit. La façon dont il s'y prend en l'occurrence va tout à fait à l'encontre de notre respect pour la démocratie et la règle du droit. Au sens le plus strict du terme, les tarifs de l'Est permettent le transport par train, à un tarif fixe, de grain et de farine jusqu'au port de Montréal et aux ports situés plus à l'Est. Le programme en question coûte 40 millions de dollars par an.

Dans un rapport de l'Office de commercialisation du blé de l'Ontario, on dit ce qui suit au sujet des tarifs de l'Est; voici: «étant donné les économies reliées aux tarifs de l'Est, dans le cadre de tout le processus de commercialisation, l'Office considère que le programme en question est essentiel à son fonctionnement et à la défense des intérêts de tous ceux qui vivent de ce secteur. L'Office a ajouté qu'en fonction de son coût, ce programme était peut-être le meilleur programme d'assurance et le moins

coûteux offert dans le cadre du système de commercialisation dans l'Est.

Or, le gouvernement a décidé de le supprimer. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous demandons pourquoi le gouvernement agit ainsi? Peut-être le gouvernement n'était-il pas au courant de tous les faits lorsque, dans le cadre de l'exposé budgétaire de 1989, il a annoncé son intention d'éliminer le programme.

• (1620)

Les députés d'en face ne comprenaient pas vraiment la raison d'être de ce programme, les conditions qui en assurent la pertinence et les avantages qu'il apporte à maintes régions de notre pays. Puissent-ils prêter l'oreille non seulement aux raisons que mes collègues et moi leur fournissons, mais également à celles que leur fournissent surtout les producteurs de blé de l'Ontario, y compris un grand nombre qui habitent ma circonscription et qui exhortent le gouvernement à retirer ce projet de loi.

Il n'est guère contestable que le gouvernement a commis une grave erreur d'omission en identifiant la raison d'être originale du tarif de l'Est. Au moment d'annoncer son projet, le gouvernement avait précisé: «Le programme avait pour but de s'assurer que les céréales et la farine canadiennes destinées à l'exportation continueraient de transiter par les ports canadiens de la côte Est plutôt que par les ports concurrents aux États-Unis.» Voilà.

Le gouvernement actuel donnait ainsi à entendre que le gouvernement de l'époque n'avait eu qu'une seule raison, et non pas deux, pour instaurer ce programme. Or, non seulement le programme visait à permettre aux ports de l'est du Canada de soutenir la concurrence des ports américains, mais aussi à ceux de Halifax et de Saint John de soutenir la concurrence des ports du Saint-Laurent.

En 1966, le ministre des Transports de l'époque avait déclaré: «Compte tenu du tarif applicable au Pas du Nid-de-Corbeaux. Nous estimons que nous avons une obligation équivalente en ce domaine. Le programme a pour but d'assurer que les tarifs encourageront les compagnies de navigation à utiliser les installations des ports de l'Atlantique.

Cette omission est très importante, car elle invalide la position du gouvernement qui prétend que le programme n'est plus nécessaire parce que les conditions qui en justifiaient la création n'existent plus. L'une des deux raisons qu'invoque le gouvernement pour le supprimer est tout simplement erronée.

La deuxième raison que donne le gouvernement est également peu judicieuse, mais beaucoup plus erronée que la première. Voici ce que dit le document budgétaire: «La subvention a pour effet de détourner le trafic de la Voie maritime, en faveur d'un transport ferroviaire subventionné, et est incompatible avec la politique de transport axée sur le marché qu'a adoptée le gouvernement.» Le gouvernement brandit l'expression «axée sur le marché» comme un étendard, mais l'utilise davantage comme un écran derrière lequel se cacher. Le gouvernement aime bien ces expressions accrocheuses, car il s'imagine qu'elles devraient suffire à étouffer la dissidence chez le critique du gouvernement qui aurait peur de passer pour socialiste.

Or, le gouvernement actuel a rendu obscur le sens de l'expression «axé sur le marché» et avec elle celui de l'expression «libre-échange». Elles signifient maintenant tout ce que le gouvernement veut leur faire dire. Et le plus souvent, ce sont les agriculteurs canadiens qui en font les frais.

Le gouvernement canadien s'est engagé dans la voie du désarmement unilatéral. À la suite de l'Accord de libre-échange, en pleines négociations du GATT sur l'agriculture, et en prévision des négociations avec les États-Unis sur les subventions, les députés d'en face et le gouvernement dépouillent le pays de programmes qui nous ont été très utiles. Avant toute négociation au sujet de l'Accord de libre-échange, il bradait tout.

Le programme de subvention au transport vers les ports de l'Est est l'un de ces programmes qu'il faudrait protéger, mais que le gouvernement abandonne avant les négociations sur les subventions aux fins de l'application de l'Accord de libre-échange. Le programme s'est révélé avantageux pour les ports de l'Atlantique et plus particulièrement pour les silos de Saint John et de Halifax. Le tarif de l'Est est un élément indispensable de la mise en marché ordonnée et efficace du grain, parce qu'il permet de contrôler l'acheminement des exportations.

C'est un système qui a profité aux exportateurs de blé canadiens en leur assurant un approvisionnement continu et qui a profité également aux producteurs, puisque cela leur évitait d'avoir à vendre leur blé à un moment précis, à une période qui aurait pu coincider avec une baisse temporaire du prix mondial. Le tarif de l'Est a aussi permis aux producteurs de grain d'utiliser plus efficacement l'espace d'entreposage et les silos disponibles dans les régions de la baie Georgienne et des Grands Lacs. Il a permis d'amoindrir l'engorgement du réseau de transport. Le tarif de l'Est a facilité la mise au point d'un système d'entreposage et de transport qui a bien servi les

producteurs et les consommateurs, à un coût somme toute minime pour le gouvernement.

Comme l'a précisé la Commission ontarienne du blé:

> En soi, le fait que la Commission ontarienne du blé soit forcée d'utiliser les silos de transbordement des Grands Lacs qui se trouvent dans les frontières de l'Ontario, parce que les services ferroviaires ne sont pas disponibles, justifie le recours au tarif de l'Est en tant que seul moyen économique qui s'offre à la Commission pour l'acheminement des stocks pendant l'hiver.

Comme la guerre commerciale entre les États-Unis et la CEE entraîne toujours une forte baisse du prix mondial du blé, le gouvernement ne trouve rien de mieux à faire que de retrancher un programme annuel de 40 millions de dollars qui a permis la création d'emplois, l'augmentation de la capacité d'entreposage et l'instauration d'une stratégie ordonnée de mise en marché.

Ce programme a beaucoup aidé les producteurs de blé de l'Ontario. Son élimination pourrait représenter une augmentation du coût de mise en marché d'environ 3 millions de dollars par année pour la commission. Normalement, 110 000 tonnes de blé auraient été transportées par rail à partir des silos du port de la baie Georgienne jusqu'au lieu d'entreposage du blé destiné à l'exportation, sur la côte est, au coût de 5,50 $ la tonne. En l'absence du programme, le tarif pourrait bien monter jusqu'à 32 $ la tonne.

Les silos de la baie Georgienne offrent presque 25 p. 100 de la capacité de stockage à l'industrie de l'Ontario. Si la disparition du programme a pour effet de nuire à la rentabilité de ces silos, la commission pourrait être forcée d'exporter plus rapidement ou de trouver des solutions de rechange pour le stockage. Il est clair qu'on perdra des emplois et que les agriculteurs ontariens ne pourront plus exporter leur blé d'une façon ordonnée. Si le gouvernement voulait mettre un terme au programme, il aurait été préférable de diminuer progressivement son soutien sur une période de deux ou trois ans et, parallèlement, de négocier des tarifs plus concurrentiels avec les chemins de fer.

Une fois de plus, le gouvernement actuel a préféré ne pas consulter ceux qui souffriront le plus d'une autre de ses mesures. Ce faisant, il empêche ces agriculteurs d'exporter leur grain d'une façon ordonnée.

Il est impossible que les producteurs ne s'aperçoivent pas que cette modification budgétaire équivaut à la suppression du système de double prix du blé et qu'elle fait suite à l'engagement pris par le Canada dans l'Accord de libre-échange d'ouvrir notre marché aux producteurs américains. Les Américains privent-ils leurs agriculteurs de marchés d'exportation? Non.

J'ai parlé du tarif de l'Est au temps présent, comme s'il existait toujours et qu'il était encore possible que le gouvernement change d'idée.

En fait, les députés d'en face l'ont déjà supprimé. Ils n'ont que faire du processus démocratique. Les paragraphes 1(1) et 4(1) contiennent des dispositions déterminatives. Avant même que le projet de loi ait été débattu à la Chambre le gouvernement avait annoncé ses couleurs: tous les contrats signés après le juillet 1989, il y a neuf mois, ne seraient pas convertis aux tarifs de l'Est. Les propos suivants sont tirés d'une lettre du directeur des programmes de transport des marchandises par chemin de fer. Il dit:

> Les dispositions déterminatives visent à garantir que la date d'entrée en vigueur de cette mesure sera le 16 juillet 1989, même si le Parlement adopte le projet de loi plus tard.

Ce n'est pas ainsi qu'il faut diriger un gouvernement. Ça ne se fait pas en démocratie. J'estime que ces mots et l'attitude qu'ils trahissent sont une insulte à chacun d'entre nous dans cette enceinte. Le gouvernement semble parfois en avoir assez de la démocratie parlementaire. Il ne semble pas être bien attentif. Il ne prend pas le temps de poser des questions avant d'agir. S'il avait écouté, il aurait su qu'il y avait moyen de modifier le tarif de l'Est sans nuire aux Canadiens, mais en servant au contraire leurs intérêts.

Il y a encore beaucoup à dire sur les effets de la suppression de ce programme sur l'agriculture des Maritimes, mais je laisserai ce soin à mon collègue, le député de Dartmouth, qui s'en chargera dans un instant, après l'intervention du NPD. Je m'en tiendrai là, mais, en terminant, je tiens à répéter que, de côté-ci de la Chambre, nous désapprouvons le comportement du gouvernement en cette matière.

• (1630)

Il y a moyen de réduire la dette et le déficit du pays sans porter préjudice aux agriculteurs et aux régions rurales. Si le gouvernement veut supprimer des programmes comme celui-là, il faut qu'il en parle d'abord à ceux qui seront touchés par cette mesure et qu'il trouve le moyen d'en atténuer les effets.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je félicite mon collègue le député de Haldimand—Norfold pour son excellent discours et la part qu'il a prise dans l'examen de ce projet de loi. Je signale plus particulièrement ses propositions pertinentes sur la façon dont le gouvernement aurait pu aborder le réexamen du programme du tarif de l'Est au lieu d'agir aussi gauchement et de réduire les taux, sans consulter ni même soumettre la question au Parlement. J'ai parlé de cela au cours de l'intervention que j'ai faite aujourd'hui.

Le député voudrait-il développer davantage certains points, expliquer en particulier son point de vue de représentant d'une circonscription agricole du sud de l'Ontario et nous dire aussi quels seront les effets du projet de loi sur les producteurs de sa région, quels autres arrangements ont été proposés et seront pris en considération par le gouvernement?

M. Speller: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de me poser cette question.

Les agriculteurs de ma région éprouvent aujourd'hui de grandes difficultés et la mesure à l'étude constitue encore une autre attaque de la part du gouvernement actuel contre les localités agricoles de notre pays. Les producteurs de blé de ma région peuvent utiliser le tarif de l'Est de différentes façons. Le principal avantage qu'il présente pour eux, c'est qu'il leur permet de commercialiser leur produits d'une façon ordonnée. Cela veut dire qu'ils peuvent retenir leur produit et gagner juste une fraction de plus, en obtenir un meilleur prix qu'ils ne pourraient le faire autrement.

Ce petit bénéfice accru leur permet de survivre comme agriculteurs. Les producteurs de ma circonscription et même de tout le pays vivent au bord de la faillite. Ils sont dans une situation précaire. Pour un gouvernement qui est résolu à réduire la dette et le déficit, un programme de 40 millions de dollars peut ne pas représenter grand-chose, mais pour les agriculteurs qui n'ont qu'une faible marge bénéficiaire, cela représente beaucoup. C'est la différence entre avoir une exploitation agricole viable et devoir abandonner purement et simplement l'agriculture.

Je remercie mon collègue de m'avoir posé cette question, car elle me paraît importante. Je ne pense pas que les députés d'en face comprennent vraiment tout ce qu'un programme de 40 millions peut représenter pour la viabilité de l'agriculture dans le sud-ouest de l'Ontario.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis heureux de vous faire part aujourd'hui de mes observations au sujet du projet de loi C-26.

Permettez-moi de commencer par transmettre également mes bons voeux à mon collègue, le député de Regina—Lumsden, qui a célébré hier son 65e anniversaire, comme vous l'avez déjà souligné. Il est député depuis fort longtemps; il oeuvre par ailleurs au sein du Comité des transports depuis au moins 21 ans sans interruption.

Je sais que tous les députés admettront, même s'ils n'ont pas toujours été d'accord avec ses positions, qu'il a sans aucun doute accompli un travail remarquable dans le domaine des transports. Il a été très heureux de combattre un projet de loi qui vise à priver les agriculteurs de services de transport, un projet de loi analogue à celui par lequel les libéraux ont supprimé la subvention du Nid-de-Corbeau. Aujourd'hui, ironie du sort, le gouvernement conservateur choisit le jour de son anniversaire pour s'attaquer au tarif de l'Est.

Je tiens aussi à féliciter mon collègue de Moose Jaw—Lake Centre, un nouveau député qui a un double rôle de critique, tant sur les questions relatives aux céréales et que sur celles relatives au transport du grain, et qui a fait un travail admirable de préparation en vue des délibérations sur le projet de loi. Je tiens aussi à le remercier pour son beau travail.

Je rappelle pour mémoire que le tarif de l'Est est un programme de subventions consenties aux chemins de fer pour le transport de grain et de farine suivant des itinéraires déterminés jusqu'à un port de l'est du Canada pour exportation. Les taux que paient les expéditeurs sont gelés depuis 1960 pour le grain d'exportation et depuis 1966 pour la farine. Il s'agit principalement de grain et de farine qui viennent de l'Ouest, passent par le port de Thunder Bay, par les Grands Lacs jusqu'aux ports de la baie et certains ports du bas Saint-Laurent pour être éventuellement transportés par chemin de fer jusqu'aux silos de la côte atlantique.

Une partie des expéditions subventionnées de farine se font par chemin de fer à partir de Thunder Bay jusqu'à la côte atlantique. Le programme gèle les taux de transport, de n'importe quel point d'une ligne ferroviaire le long de la baie Georgienne, du lac Huron ou de tout cours d'eau directement ou indirectement relié au lac Huron, mais pas plus loin à l'Est que Prescott, de marchandises en vrac qui sont expédiées à Halifax, à Saint John, à West Saint John, à Montréal et à tout autre port du Saint-Laurent à l'est de Montréal. Ce taux s'applique seulement au grain pour exportation.

Pour ce qui est de la farine, le programme gèle le taux des expéditions ferroviaires pour exportation à partir d'un point à l'est de Thunder Bay et des ports mentionnés précédemment.

Le programme a été établi parce que, au début des années 60, les compagnies de chemin de fer voulaient augmenter leurs taux pour le transport du grain et de la farine. On a fait valoir à l'époque, avec succès semble-t-il, que les hausses de taux rendraient les prix inabordables aux ports de Saint John et de Halifax. Ce qu'une subvention a préservé dans les années 60 prendra fin avec l'élimination de la subvention dans les années 90, si jamais le projet de loi est adopté à la Chambre en troisième lecture, adopté par le Sénat et sanctionné.

On trouvait important de fixer les taux à un certain niveau pour que ceux de l'Est restent concurrentiels. Ce

programme a été avantageux pour Halifax et Saint John, mais son importance n'est pas minime pour le port de Thunder Bay, pour les collectivités le long des Grands Lacs, pour les expéditeurs qui transportent le grain de Thunder Bay aux autres ports ou pour les ports de la baie Georgienne et du lac Huron. Comme je l'expliquerai tout à l'heure, ils doivent leur existence, en grande partie, au tarif de l'Est.

Il y a 95 p. 100 des grains qui passent par Saint John qui sont acheminés en vertu du tarif de l'Est, comparativement à 67 p. 100 des grains qui passent par Halifax.

Presque toute la farine qui passe par ces deux ports est transportée en vertu du tarif de l'Est. La farine compte pour environ le tiers de toutes les marchandises générales manutentionnées à Halifax et pour 7 p. 100 des marchandises générales à Saint John.

En 1988, 944 719 tonnes de céréales et de farine ont été transportées en vertu du tarif de l'Est, dont environ 90 p. 100 par le port de Halifax ou de Saint John à destination des marchés à l'étranger. Il en coûte 32 millions de dollars par an aux contribuables, mais d'après la commission du développement du port de Halifax–Dartmouth, le transport des céréales au port en 1988 a produit des recettes de 25,9 millions de dollars et 263 emplois, tandis que le transport de la farine a produit des recettes de 28,4 millions de dollars et 220 emplois.

Un calcul rapide révèle que ces villes et les contribuables en ont profité. Un investissement de 32 millions de dollars a produit beaucoup plus que 50 millions de dollars pour le seul port de Halifax–Dartmouth. Si l'on tient compte des ports de Saint John, des Grands Lacs et de Thunder Bay, des chemins de fer, des compagnies de navigation et des agriculteurs, à mon avis, c'est un très bon placement pour les contribuables canadiens. Nous avons créé des emplois de la Saskatchewan à l'océan Atlantique. Les gens à qui nous avons permis de continuer à travailler paient des impôts et achètent des biens et des services dans leur localité.

• (1640)

J'estime donc qu'une subvention annuelle de 32 millions de dollars ne constitue ni une saignée ni une dépense qui contribue au déficit, mais un investissement dans la viabilité à long terme de l'agriculteur, du minotier, de l'expéditeur, du débardeur et de l'exploitant d'élévateur. En outre, comme les céréales sont destinées à l'exportation, elle aide à redresser la balance du commerce extérieur du Canada en permettant d'exporter cette merveilleuse récolte des Prairies, de l'Ontario et du Québec pour nourrir les habitants d'autres pays du monde.

Or, le gouvernement s'apprête à renoncer à tout cela en adoptant le projet de loi C–26. Au nom de la réduction du déficit et de l'harmonisation et parce qu'il veut se débarrasser du fléau des subventions, comme dans le cas de l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis, le gouvernement met tous ces emplois en danger et compromet la stabilité. N'existe–t–il pas une meilleure façon de procéder? N'y a–t–il pas un meilleur moyen de protéger le gagne–pain de ceux qui produisent, expédient et traitent ces céréales? Peut–être, mais on ne l'a pas encore trouvé.

Tout à l'heure, le président du Comité des transports se disait inquiet du fait que le gouvernement actuel n'avait pas trouvé de solutions de rechange ni répondu aux demandes de compensation des gens de la région de l'Atlantique. Aucune des préoccupations qu'il a exprimées n'a été traitée de quelque façon que ce soit. Je ne souscris pas nécessairement à ses suggestions, mais il a clairement fait ressortir l'incapacité du gouvernement de concilier son intention de réduire le déficit et la volonté des Canadiens de continuer de travailler.

J'ai déjà énuméré les avantages, particulièrement pour les ports de la région de l'Atlantique. Je voudrais parler brièvement des ports de l'Ontario dont la survie dépend du tarif de l'Est. Dans certains ports, comme celui de Collingwood, seulement 3,2 p. 100 des grains traités bénéficient des subventions du tarif de l'Est, mais cette proportion atteint 34 p. 100 à Midland, 30 p. 100 à Owen Sound, 87 p. 100 à Port McNicoll—qui traite 232 936 tonnes sur une moyenne de cinq ans—, près de 13 p. 100 à Sarnia et presque 18 p. 100 à Prescott.

Le tarif de l'Est profite non seulement aux provinces de l'Atlantique, mais à tous les petits ports des Grands Lacs. Nous avons déjà entendu dire que ces élévateurs étaient menacés.

Monsieur le Président, je crois que l'un d'entre eux a déjà dû fermer depuis que le tarif de l'Est a été aboli illégalement l'été dernier. Ce fait pourrait être confirmé.

L'autre fait intéressant qu'on semble oublier dans ce débat est que, comme on le dit communément, le transport maritime coûte moins cher. S'il n'en tenait qu'à moi, toutes les marchandises en vrac en provenance des Prairies seraient expédiées par bateau sur la voie maritime à partir de Thunder Bay au lieu d'être transportées par chemin de fer. C'est plus efficace du point de vue de la conservation d'énergie et de la protection de l'environnement. C'est un choix beaucoup plus judicieux, sans compter qu'il présente l'avantage de créer beaucoup d'emplois dans ma circonscription, nouvelle qui serait sûrement bien accueillie à Thunder Bay.

Ce qu'on a du mal à faire comprendre aux gens, c'est que tard dans la saison, lors de l'arrivée des glaces—cela se produit dans les environs du canal Welland en tout cas—les navires des lacs sont encore capables de transporter du grain destiné à l'exportation depuis Thunder Bay jusqu'à des ports de la baie. Pour cela, il suffit de remplir les élévateurs vers la fin de l'automne et le début de l'hiver. Le grain emmagasiné dans ces élévateurs est ensuite expédié au tarif de l'Est tout au long de l'hiver afin d'assurer l'approvisionnement de Halifax et de Saint John. Mais cela ne pourra plus se faire dorénavant. Au lieu d'avoir le choix de transporter le grain par mer ou par chemin de fer à partir de Thunder Bay, on va perdre les deux possibilités à la fois, parce que le grain ne sera plus expédié.

Ce n'est pas la première fois qu'on s'en prend à ce système. Nous savons que la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest*, que les libéraux ont adoptée juste avant de perdre le pouvoir aux mains des conservateurs en 1984, contient un article qui a malencontreusement perturbé l'équilibre des forces au Canada. Autrefois, la distribution était fonction du marché. J'entends par là que le prix était le même, quelle que soit la direction dans laquelle le grain était expédié. Or,la Loi sur le transport du grain de l'Ouest traite les expéditions par la côte ouest différemment de celles qui passent par la côte est. Les tarifs ferroviaires sont équilibrés et répartis selon la distance entre la ferme et Thunder Bay ou Churchill dans l'Est ou Vancouver ou Prince-Rupert dans l'Ouest, mais le trajet par eau, ou même par rail, à l'est de Thunder Bay n'est pas inclus. Le coût a par conséquent toujours été plus élevé.

La Commission canadienne du blé, dont le mandat est d'obtenir le meilleur prix au plus bas coût pour le producteur—et nous sommes d'accord là-dessus, se voit obligée d'utiliser la côte ouest le plus possible. Thunder Bay ne reçoit donc que les restes et Churchill n'a que très peu, de sorte que les céréales à destination de l'Égypte passent par Vancouver et le canal du Panama. C'est à cause de cette loi.

Je me rends compte que ce n'est pas le projet de loi dont nous sommes saisis, monsieur le Président, mais je pense que c'est une observation importante dans le contexte d'une moins grande utilisation de la voie maritime et des ports des provinces de l'Atlantique et du Québec, qui étaient privilégiés par le passé. La proportion du commerce céréalier canadien qui est acheminé par Thunder Bay et la voie maritime est passée de 60 à 30 p. 100. Cela veut dire que Baie-Comeau, Port-Cartier, Québec, Halifax et Saint John perdent du trafic maritime qui leur est important. La suppression de la subvention pour le tarif de l'Est ne fera qu'aggraver la situation. Cela peut vouloir dire, par exemple, que notre flotte de la voie maritime déjà en déclin, qui est passée de 160 ou 180 navires il y a 15 ans, à 70 ou 80 navires actuellement, dont plusieurs ont été aliénés parce qu'il n'y a plus assez de commerce et qu'il n'y a pas non plus d'encouragement fiscal pour qu'ils restent au Canada, va encore en fait perdre d'autres navires.

• (1650)

Quand on retire du système 400 000, 500 000, 600 000 ou 900 000 tonnes de céréales, il faut réduire la flotte; cela ne fait aucun doute. Je pense que le gouvernement a commis une erreur monumentale. Il essaye de jouer au pocker au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) qui se réunit pour étudier les subventions agricoles et essayer d'établir des règles équitables. Mais, à une partie de poker, on ne joue pas et on ne s'avoue pas non plus vaincu avant d'arriver à la table de jeu; on attend de jouer ses cartes avant de prendre des décisions; on ne décide pas de supprimer une subvention avant d'arriver à la table des négociations. C'est pourtant ce qu'a fait le gouvernement.

Il dit que c'était une subvention injuste et qu'à son avis elle ne devrait pas exister, au lieu de la garder comme moyen d'échange quand il sera à la table des négociations. Alors nous nous demandons ce qui va advenir du tarif de l'Est, du traitement de la CEE et du programme BICEP aux États-Unis. Le gouvernement pourrait l'échanger contre cela—si on va négocier—mais il ne faut pas y renoncer avant même de commencer parce que les conséquences en sont trop graves.

Je ne sais pas si, dans notre grand pays, on pourra jamais supprimer toute forme d'aide financière pour les transporteurs de nos produits. Je dis cela pour une raison principale: notre configuration géographique. Notre pays est extrêmement long et étroit pour ce qui est de la population. Les distances sont très grandes. Nous produisons nos céréales à quelque chose comme entre 1 000 et 1 600 milles de nos côtes. L'Argentine, un de nos concurrents, produit à seulement 100 milles de l'océan. L'Australie produit à moins de 100 milles de ses côtes. Les États-Unis, avec un réseau beaucoup plus vaste de voies navigables passant par le Mississipi et d'autres canaux artificiels sont à moins de 100 milles d'une voie navigable, ce qui est, comme je l'ai déjà dit, le moyen de transport pour les produits de base en vrac, le plus efficace, le moins coûteux et le moins polluant.

Nous ne pouvons soutenir la concurrence au même niveau, car nous devons transporter nos produits de base en vrac des milliers de milles simplement pour les amener sur le littoral et c'est alors seulement que nous pouvons nous prévaloir des tarifs d'affrètement et expédier nos marchandises aux acheteurs.

À mon avis, le projet de loi est pernicieux. Je sais que certaines personnes de ma circonscription sont aussi de cet avis, car elles se rendent compte que la décroissance de la main-d'oeuvre s'accentue. Nous perdrons des emplois dans les ports, les élévateurs, les chemins de fer, chez McDonald, dans les magasins du coin, les restaurants et la commission scolaire. Lorsque les emplois disparaissent dans une industrie, il y a un effet d'osmose qui fait que l'on perd 2,8 autres emplois pour chaque emploi perdu. Une telle situation produit des effets importants sur une collectivité qui a vu le nombre de ses manutentionnaires céréaliers passer de 1 500 ou 1 600, quand il était à son maximum il n'y a pas très longtemps, à environ 700 ou 800, s'ils sont chanceux cette année, et la fin n'est pas encore en vue.

Je me rends compte qu'il ne me reste qu'une minute ou deux. Si nous laissons le réseau des Grands Lacs et de la Voie maritime devenir un axe secondaire de transport du grain, nous risquons d'avoir des difficultés s'il y a de nouveau des récoltes exceptionnelles et si le port de Thunder Bay doit manutentionner 25 ou 26 millions de tonnes de grain. Le grain pourrira dans les champs parce qu'il n'y aura pas assez de silos, de wagons ou de navires pour en transporter de telles quantités. Le député propose qu'on les fasse passer par les États-Unis.

La réalité, c'est qu'eux non plus ne disposent plus des capacités suffisantes pour transporter de grandes quantités de céréales et qu'ils n'ont pas mis en place le genre de contrôles qui ont fait du Canada le premier producteur de blé de qualité du monde. C'est à cause de nos méthodes d'inspection et de manutention que les Américains ne peuvent y toucher. Aucun pays dans le monde ne voudra accepter comme canadiennes des céréales qui ont été expédiées via les État-Unis.

Que ce soit au nom des provinces de l'Atlantique, des ports des Grands Lacs, du port de Thunder Bay, des hommes et des femmes qui cultivent des céréales dans les Prairies ou des gens chargés de moudre et d'ensacher la farine, je dis que la mesure à l'étude devrait être rejetée par la Chambre parce que nous et le gouvernement nous en repentirons souvent.

M. Ron MacDonald (Darthmouth): Monsieur le Président, je prends la parole, aujourd'hui, pour débattre la motion à l'étude, une autre de ces vacheries auxquelles le Canada de l'Atlantique commence à être habitué.

Le programme de subvention du tarif de l'Est a été annulé dans l'avant-dernier budget du gouvernement. La réduction du déficit a servi de prétexte à son annulation. Comme je viens du Canada atlantique, pardonnez-moi de douter des motifs du gouvernement ou des raisons qu'il a données pour le supprimer. Depuis qu'il a été réélu en novembre 1988, le gouvernement a toujours trouvé des excuses pour ne pas tenir ses promesses ou pour ne pas maintenir les programmes d'aide au Canada atlantique.

J'ai écouté la plus grande partie du débat d'aujourd'hui et de ceux qui ont eu lieu jusqu'à maintenant à la Chambre. Ceux qui nous regardent connaissent bien les raisons pour lesquelles le programme du tarif de l'Est a été créé. C'était pour assurer la position concurrentielle des ports de l'Atlantique pour ce qui est du mouvement des grains et de la farine, comme ceux des ports américains à l'est de Buffalo, New York. Ce programme nous a bien servis.

Par suite du tarif de l'Est, le gouvernement a pu plafonner le mouvement des grains vers les ports de la côte de l'Atlantique et nous avons assuré une activité industrielle florissante dans les provinces de l'Atlantique, tout particulièrement dans le port de Halifax. Ce programme a permis de créer directement plus de 220 emplois durables.

En Nouvelle-Écosse, une minoterie comptait beaucoup sur l'élévateur de tête de ligne pour s'approvisionner. Nous avions à Saint John, au Nouveau-Brunswick, un élévateur qui fournissait quantité d'emplois à cette région constamment en proie au ralentissement écono-

mique, et d'excellents emplois sûrs. Nous n'avions pas l'impression de recevoir de l'aide à laquelle nous n'avions pas droit, car le gouvernement avait instauré bien des années auparavant un programme pour venir en aide aux agriculteurs de l'Ouest. Le gouvernement n'a pas semblé éprouver de difficultés lorsqu'il est venu nous dire qu'il devait réduire son déficit et qu'il était contraint de le faire sur le dos des Canadiens des provinces de l'Atlantique.

Je ne songe pas un seul instant à recommander au gouvernement de réduire son aide au transport ferroviaire dans le cadre de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Pas un seul instant.

• (1700)

Je ne prétends pas qu'il faille fixer une nouvelle limite en ce qui concerne l'acheminement des marchandises sur la voie maritime du Saint-Laurent et que le principe du recouvrement des coûts doive s'appliquer à tout parce que le gouvernement avait mis en oeuvre une politique sur les transports pour garantir la compétitivité de nos produits et faire en sorte que le grain soit expédié à partir de ports canadiens.

Lorsqu'il a jugé nécessaire de s'attaquer à ce problème considérable dans le cadre d'un exercice de réduction du déficit, le gouvernement s'en est-il pris à la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest* et aux subventions qu'elle prévoit? Non, et bénis soient les ports, les chemins de fer et les producteurs de grain de l'Ouest!

A-t-il décidé soudain de hausser les frais de pilotage sur la voie maritime du Saint-Laurent à l'égard des marchandises qui sont acheminées par là? Pas du tout. Le moment venu de régler ce qu'il considérait ou disait considérer comme un problème grave, le gouvernement n'a trouvé à s'en prendre qu'à une seule chose : le tarif de l'Est, ce programme qui profitait directement à la région de l'Atlantique, surtout à Halifax et à Saint-John.

Ce fait est inquiétant en soi, car il semblerait que le gouvernement s'empresse une fois de plus de punir les gens de la région de l'Atlantique d'avoir eu la prévoyance de ne pas élire les députés d'en face—enfin peu d'entre eux—et de ne pas s'être laissé leurrer par l'image, quoique bien vague, du progressisme qu'ils ont projetée lors de la dernière campagne électorale. Le gouvernement invente sans cesse de nouveaux prétextes pour saboter l'industrie dans la région de l'Atlantique. Et s'il y a, dans cette région, une industrie qui pourrait se passer de ce genre d'attaque de la part du gouvernement, c'est bien l'industrie du transport maritime.

Après la présentation du dernier budget, j'ai exprimé à la Chambre de réelles préoccupations au sujet de ce qui constitue essentiellement une taxe sur les bénéfices des ports canadiens. J'ai fait valoir que les ports américains, et notamment ceux de l'État de New York, modernisaient leurs installations à coup de milliards de dollars afin de concurrencer les ports de la côte est du Canada.

Au moment même où les chemins de fer du Canadien Pacifique et du Canadien National essayaient de relier les États du New Jersey et de New York directement aux marchés de Montréal, de Toronto et du sud de l'Ontario, le gouvernement décidait d'abandonner toute participation au maintien d'un lien ferroviaire entre les différentes régions de notre pays.

Des responsables du port de Halifax m'ont dit que les affaires n'allaient pas fort, mais qu'ils ne voulaient pas le crier sur les toits et qu'ils essaieraient de réformer le système de l'intérieur. On voit ce que cela a donné. Peu après la présentation du budget prévoyant la compression en question, le ministre des Finances a exigé des ports de la côte est un dividende de 100 millions de dollars en lieu et place de taxe. Le gouvernement voulait un dividende.

C'est de peine et de misère que le port de Halifax demeure concurrentiel, surtout compte tenu de l'abandon par le gouvernement d'une politique ferroviaire nationale. Il a dû renoncer à deux grands projets d'expansion, ce qui nuit à sa capacité de concurrencer les autres. Le port de Halifax est une composante économique très saine de la région canadienne de l'Atlantique et, au moment même où il doit soutenir les pressions concurrentielles des ports maritimes de l'Atlantique, dont ceux de l'État de New York notamment, au sud de la frontière, le gouvernement lui impose ce qu'il considère comme une réduction nécessaire de subventions qui, espérons-le, ne nuira qu'à la région de l'Atlantique. Le gouvernement n'a pas repensé le reste de la politique nationale des transports ni la politique nationale sur le transport des produits agricoles.

Nous avons peut-être déjà entendu cette chanson, monsieur le Président. Quand nous avons eu le débat sur le libre-échange, le gouvernement et le premier ministre tenaient tellement à conclure un accord complet de libre-échange qu'ils ont montré leur jeu aux Américains. Le premier ministre a déclaré à la télévision nationale que son avenir politique et celui de son gouvernement dépendaient de leur capacité de conclure un tel accord et les États-Unis l'ont fait languir jusqu'à la

limite, à 23 h 30, parce qu'ils savaient ce qu'il avait dit, il avait montré ses cartes. Par conséquent, nous avons eu un accord de libre-échange qui ne contenait même pas une définition des subventions.

Maintenant que nous entreprenons d'autres négociations pour définir les subventions et que les négociations du GATT sur les subventions dans le secteur agricole se poursuivent, il semble que nous avons cédé une autre petite chose. Nous avons cédé le programme du tarif de l'Est et le silo terminus de Saint John a déjà été fermé pour cette raison. Dans le cadre de ce programme, soixante pour cent des grains fourragers acheminés par Halifax sont subventionnés, et toutes les expéditions de farine le sont. Je le répète, près de 300 emplois, ou du moins 250 emplois sont associés à cette activité. À Halifax seulement, l'an dernier, donc avant l'entrée en vigueur de cette modification rétrograde, 372 486 tonnes de céréales d'exportation avaient été acheminées au port de Halifax.

Je tiens seulement à faire savoir que nous ne parlons pas, ici, d'une ville de la taille de Toronto où 250 emplois ne signifient peut-être pas grand-chose. Nous parlons d'une région d'environ 325 000 habitants.

En 1988, 201 676 tonnes de farine destinées à l'exportation ont été expédiées par le port de Halifax. Avant de me rendre à la Chambre, j'examinais une statistique selon laquelle chaque tonne de produits, qu'il s'agisse de céréales ou de farine, expédiée via le port de Halifax fait travailler un débardeur.

La Commission des transports des provinces atlantiques s'est présentée devant le Comité des transports. Je suis heureux que le président de ce comité ait eu le bon sens de ne pas attendre que le gouvernement présente ce projet de loi en deuxième lecture et le renvoie au comité. Sous la présidence du député d'Annapolis Valley—Hants, le comité a procédé à un examen anticipé des effets de la suppression de cette subvention et il a constaté ce qui allait arriver.

La subvention a été supprimée l'an dernier, avant que le projet de loi ne soit adopté, et je voudrais que les Canadiens le sachent. Le gouvernement ne veut même pas entendre le débat sur les mérites de cette mesure législative. Il se contente de la présenter puis, de supprimer la subvention. Il sait bien qu'une fois la subvention partie, une fois un terminal fermé, une fois que 100 ou 200 personnes ont été licenciées, il sait que le gros de l'impact aura disparu lorsque la sanction royale interviendra, si elle intervient jamais à l'autre endroit.

Lorsque la Commission des transports des provinces de l'Atlantique a témoigné devant le Comité des transports, je crois que c'était le 20 février, elle avait déjà parlé de l'impact économique. Pour l'année qui vient, le volume des exportations de grain qui passeront par l'élévateur du port de Halifax ne devrait pas dépasser 60 000 tonnes, une baisse par rapport aux 372 000 tonnes enregistrées durant la dernière année du programme.

Le gouvernement ne s'est pas préoccupé de cela. Il a décidé de présenter son projet de loi l'an dernier. Lorsqu'il a vu que cela causait certains remous du côté de l'opposition, il a décidé de le mettre de côté jusqu'à l'automne. Cependant, l'impact s'est déjà fait sentir au Canada atlantique. L'impact de cette mesure sur les industries de la volaille et du bétail au Canada atlantique sera désastreuse à cause de la fermeture du port céréalier de Saint John et à cause de la diminution des transbordements au port de Halifax, ce qui fera monter le coût moyen à cet endroit. Les éleveurs canadiens de volaille et de bétail se trouveront encore plus désavantagés par rapport à leurs homologues de l'Ontario, du Québec et de l'ouest du Canada, et ils n'ont certainement pas besoin de cela. Ils ont déjà bien assez de problèmes.

Le gouvernement n'a pas attendu qu'une enquête complète soit faite sur l'impact des mesures qu'il prenait. Il était si pressé de céder un autre de ses atouts dans les négociations du GATT qu'il nous a abandonnés: Il a annulé le programme et les effets se font déjà sentir.

J'ai écouté le député d'Annapolis Valley—Hants qui a parlé plus tôt et je dois le féliciter. J'étais dans mon bureau et j'ai écouté son discours à la télévision. Le député d'Annapolis Valley—Hants a le courage de se lever à la à la Chambre et de prendre position contre le gouvernement. Il a eu le courage de parler en faveur de la population de l'Atlantique qui l'a élu. Je l'ai écouté implorer ses collègues conservateurs de la région de l'Atlantique de ne pas se laisser mener par le bout du nez, de ne pas se laisser entraîner de crainte de rester en plan lorsque le premier ministre fera un remaniement ministériel, mais, pour une fois, de lutter et de voter contre ce projet de loi.

Le député l'a fait pour plusieurs raisons, entre autres, parce qu'il comprend à fond le secteur agricole. Il est là depuis assez longtemps pour flairer un mauvais projet de loi et il sait que celui-ci est très mauvais. Il est également un peu ennuyé parce que la Commission des transports des provinces de l'Atlantique avait remis un rapport au ministère en 1985 dans lequel elle recommandait des solutions de rechange. Elle avait proposé qu'on apporte

au projet de loi sur les tarifs de l'Est certaines modifications qui auraient permis au gouvernement d'économiser beaucoup d'argent, au moins la moitié de ce qui était versé en subventions. La commission n'a jamais reçu de réponse.

• (1710)

Le 19 février, dans un grand effort pour arriver à un compromis et ramener le gouvernement à la raison, qu'ont-ils fait? Ils ont présenté une série de propositions que le gouvernement aurait dû accepter, s'il n'avait pas déjà adopté les règlements en juillet dernier. Le député d'Annapolis Valley—Hants était absolument outré aujourd'hui, et à juste titre. Je le suis aussi, comme les autres députés du Canada atlantique, que la Commission des transports des provinces de l'Atlantique n'ait même pas reçu de réponse et que le gouvernement n'ai pas dit un mot des propositions qui ont été présentées le 19 février.

Mon collègue et ami de Halifax-Ouest, à l'autre bout de la province juste à côté de ma circonscription, ne semble pas vouloir prendre la parole. La dernière fois que la Chambre a été saisie de cette question, le député de Halifax-Ouest est intervenu pour dire, à la décharge de cette suppression inexcusable, ce projet de loi qui applique deux mesures sur la façon dont les ports de la côte est et de la côte ouest et du Saint-Laurent sont traités dans notre pays, que le tarif de l'Est devrait être supprimé. Puis il a mis l'opposition au défi de se joindre à lui pour exercer des pressions sur le gouvernement pour que celui-ci accorde une aide directe aux agriculteurs, au port de Halifax et aux exploitants des silos à céréales. À qui, bonté divine, croit-il parler? Il dit à ses collègues qui s'opposent à ce très mauvais projet de loi, et pour de bonnes raisons, de ne pas se plaindre de la suppression nécessaire de ce tarif, mais de l'aider à exercer des pressions.

Nous en avons vu les effets. Il est le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor. S'il a fait des pressions, il n'a remporté absolument aucun succès. C'est vers cette époque que le ministre des Finances a présenté un budget qui a privé la Société canadienne des ports de 100 millions de dollars et qui a, je le répète abouti à l'annulation de deux importants programmes d'expansion dans le port de Halifax, réduisant d'autant la capacité du port de Halifax et de tous les autres ports de la côte Est de soutenir la concurrence des ports américains.

Le député de Halifax-Ouest devrait apprendre qu'il vaut mieux parfois ne pas se laisser mener par le bout du nez. Mieux vaut parfois prendre position plutôt que de chercher à défendre le pour et le contre des choses. Quand on agit ainsi, la satisfaction qu'on en tire compense parfois pour les inconvénients. Peut-être—je dis bien peut-être—qu'il éprouvera de la satisfaction la prochaine fois où à l'instar de ses collègues, il devra expliquer à ses électeurs les propos qu'il a tenus à la Chambre et selon lesquels les provinces de l'Ouest s'en tirent à merveille en dépit de l'annulation du tarif de l'Est.

M. Crosby: Vous devez vous y connaître en élections, vous qui avez une seule fois fait face à cette épreuve.

M. MacDonald (Dartmouth): Je me réjouis que le député soit venu à la Chambre. J'ai reçu des quantités d'appels de ses électeurs qui m'ont demandé si j'avais compris le sens de ses observations. Je leur ai répondu que j'avais eu beau l'écouter attentivement, je n'y étais pas encore parvenu. Peut-être qu'un peu plus tard, il nous dira pendant le débat ce qu'il veut vraiment dire et qu'il nous expliquera aussi pourquoi il y a une différence entre ses déclarations sur la subvention de l'Est, étant donné qu'il représente une circonscription à proximité du port de Halifax, et celles du député d'Annapolis Valley—Hants qui semble avoir à coeur les meilleurs intérêts, non seulement du port de Halifax, mais aussi des agriculteurs du Canada atlantique.

Ce projet de loi devrait être rejeté. C'est une tentative à peine voilée pour réduire les subventions au Canada atlantique. Si le gouvernement cherche vraiment à résoudre les problèmes éprouvés dans le secteur des transports du grain, il devrait les régler tous du même coup. Il ne devrait pas se servir du Canada atlantique comme d'un cobaye, d'une victime sacrifiée sur l'autel du GATT ou du libre-échange. Il devrait élaborer une politique qui reconnaisse l'importance du maintien de la viabilité de ports comme celui de Halifax, non seulement pour le transbordement des céréales ou de la farine, mais pour les rendre plus viables qu'ils ne le sont actuellement en raison de la politique du gouvernement.

En tant que Canadien de la région de l'Atlantique, pour rien au monde ne voudrais-je voir le gouvernement prendre des mesures qui entraîneront fatalement la disparition de ce qui devrait être l'un de nos secteurs les plus prospères et les plus viables et ce, non seulement aux

dépens des travailleurs du Canada atlantique, mais pour le grand avantage des ports situés dans les régions du New Jersey et de New York.

J'exhorte mes collègues d'en face qui viennent du Canada atlantique à prendre exemple sur le député d'Annapolis Valley—Hants, à faire preuve d'un peu de bon sens, de beaucoup de compétence et de compassion envers les gens de leur région et à voter contre ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et observations. Le député de Halifax-Ouest.

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de détruire les mythes que le député de Dartmouth vient d'essayer de créer à la Chambre des communes, mais pas, je l'espère, dans tout le Canada.

Tout d'abord, le tarif de l'Est est bel et bien terminé. Il est disparu le 23 juin 1988, lorsque les gens ont cessé d'y avoir recours et que la subvention a été supprimée. Nous ne faisons qu'ajouter le point final à l'histoire.

Le député ne comprend pas. Il aime intervenir à la Chambre pour pérorer sur un programme périmé. Le tarif de l'Est n'existe plus. Il n'a pas mentionné que les millions de dollars de subventions qui ont été versés pendant longtemps n'ont pas été partagés entre les agriculteurs, les élévateurs à grains ou le port de Halifax, mais qu'ils sont allés aux Chemins de fer nationaux du Canada. Il demande en fait à la Chambre des communes de continuer à engloutir de plus en plus d'argent dans les chemins de fer nationaux et, par voie de conséquence, dans les ports de la côte est, dans le secteur agricole et dans d'autres secteurs économiques.

Une fois le tarif de l'Est supprimé, nous pourrons atteindre nos buts directement et non grâce à des subventions désuètes. Le député ne sait même pas que la concurrence ne joue plus entre les ports canadiens et américains de la côte est, ce qui avait suscité l'établissement du tarif de l'Est, mais bien entre les ports canadiens eux-mêmes. Heureusement, l'excellent port de Halifax peut concurrencer les ports américains, mais pas aussi facilement ceux du Saint-Laurent, compte tenu des subventions que le gouvernement libéral avait établies au fil des années en ne faisant pas payer les services des brise-glace, par exemple. Voilà ce qui nous nuit et non une politique quelconque de notre gouvernement.

C'est honteux qu'un député dise des bêtises et des faussetés à la Chambre des communes. Il devrait être mieux informé, mais il ne l'est pas. Il ne comprend pas le tarif de l'Est. Il ne sait apparemment pas que la Commission des transports des provinces de l'Atlantique, qui représente les trois provinces maritimes, a demandé plusieurs fois qu'on supprime le tarif de l'Est et qu'on prévoie des programmes de compensation à la place.

C'est pourquoi j'ai pris la parole à la Chambre des communes pour dire que le tarif de l'Est était mort. Il faut l'oublier. Tâchons plutôt d'obtenir des compensations convenables pour le port de Halifax, l'industrie du grain, le fourrage dont les agriculteurs ont besoin et d'autres choses semblables.

Je le lui répète, en terminant mes remarques: Qu'il reconnaisse le simple fait que le tarif de l'Est est mort. Enterrons-le convenablement et faisons quelque chose pour l'avenir de nos électeurs et pour tous les gens de Halifax. Cessons de parler et faisons face à la réalité.

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je n'ai certainement pas besoin d'un cours de la part du député de Halifax-Ouest au sujet du programme de subvention du transport vers l'est ou au sujet de la représentation des électeurs de la région atlantique.

M. Crosby: Que si, vous avez besoin d'un cours.

M. Fontana: Et vous d'une muselière.

M. MacDonald (Dartmouth): La remarque de mon collègue de London est peut-être plus appropriée que tout ce qui a été dit à la Chambre aujourd'hui.

Je voudrais parler de ce que vient de dire mon collègue de Halifax-Ouest. Je ne suis pas un très bon joueur de cartes, mais je ne pense pas que lorsque l'on joue au poker avec les emplois et les moyens de subsistance de centaines de personnes de la région atlantique, ce que l'on dit, comme le fait le gouvernement, c'est que l'on va supprimer le programme et que l'on se préoccupera des mesures de compensation plus tard. Il a raison de dire que la Commission des transports des provinces atlantiques a recommandé des mesures de compensation en

1985. Mais le gouvernement n'a même pas eu la décence de répondre à cette proposition.

Le député d'Annapolis Valley—Hants a dit il y a quelques minutes, lorsqu'il a pris la parole dans ce débat, qu'il était consterné. Le député de Halifax-Ouest devrait être consterné aussi que la Commission des transports des provinces atlantiques ait fait des propositions le 19 février et que le gouvernement n'ait même pas eu la décence de répondre, du fait qu'il ne veut rien entendre. Il ne pense qu'à détruire le secteur des transports et en particulier celui des provinces atlantiques.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et observations sont maintenant terminées. La députée de Nepean pour le débat.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour participer au débat sur le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, qui vise à abolir le tarif de l'Est pour le transport du grain et de la farine vers les ports de l'est du Canada.

J'ai écouté avec grand intérêt le discours enflammé de mon collègue de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. Certains se demanderont peut-être pourquoi une députée du centre du Canada veut parler de ce projet de loi. Je connais très bien le Canada atlantique et je sais ce qui arrivera aux ports de cette région. Je suis donc très heureuse de participer à ce débat.

• (1720)

Premièrement, je tiens à préciser que nous débattons aujourd'hui, à l'étape de la deuxième lecture, un projet de loi qui, en réalité, est déjà entré en vigueur. La deuxième lecture n'est pas encore terminée. Le projet de loi n'a pas encore été étudié en comité. Il n'a pas été lu pour la troisième fois. Il n'a pas été approuvé par le Sénat. Il n'a pas reçu la sanction royale. Ce n'est là qu'un autre exemple d'un gouvernement qui n'a que du mépris pour le régime parlementaire. La subvention dont nous parlons aujourd'hui a déjà été supprimée il y a plus d'un an. C'est un fait accompli.

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement conservateur fait preuve d'une telle arrogance. Il existe bien d'autres exemples. En août 1989, il a acheté des pages complètes dans les journaux de toutes les régions du pays pour publier des annonces où on pouvait lire: «Le régime de la taxe fédérale de vente connaîtra des modifications. Veuillez conserver cet avis.» D'ailleurs, cette annonce lui a valu des réprimandes de la part du président de notre Parlement, qui l'a accusé à l'époque d'outrage au Parlement. Je le répète, l'arrogance du gouvernement est sans limite.

Le programme de subventions des grains et de la farine au tarif de l'Est, en vigueur depuis le milieu des années 1960, a été créé non seulement pour compenser certains des avantages économiques dont jouissaient les ports de l'est des États-Unis par rapport aux ports de l'est du Canada, mais aussi pour aider les agriculteurs canadiens qui avaient besoin d'un endroit pour grouper l'exportation de leurs céréales. Comme l'a déclaré Jack Pickersgill en 1966, au cours d'un débat sur cette mesure législative, cette subvention visait entre autres à établir des tarifs qui inciteraient les expéditeurs à utiliser les installations portuaires du Canada atlantique.

Il y avait au Canada atlantique des minoteries qui avaient besoin d'être constamment approvisionnées en céréales pour lesquelles elles pouvaient obtenir des subventions, des céréales comme le blé, la farine de blé, l'avoine, l'orge, le seigle, le maïs, le sarrasin et le soja.

Quand la ministre d'État chargée des Affaires indiennes et du Nord canadien a présenté, au nom du ministre des Transports, ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, elle a déclaré que l'élimination de cette subvention «stimulera la créativité et l'innovation. De plus, (elle) permettra à l'industrie de tirer parti des débouchés imprévus, ce qui ne limitera plus les possibilités de réduction des coûts.»

Pourquoi devrions-nous croire le gouvernement? Il n'a jamais tenu ses promesses auparavant. Je doute également que les 1 200 travailleurs menacés par le projet de loi C-26, les 320 travailleurs des transports, les 295 employés des minoteries de l'Ouest, les 75 travailleurs des ports de la baie Georgienne, leurs 85 collègues de Halifax et de Saint John et les 402 travailleurs touchés du centre du Canada ajoutent foi à ce que dit le gouvernement.

C'est ce même gouvernement dont le chef avait déclaré en 1988: «Je connais un peu les Maritimes. C'est parce que j'ai fait mes premières armes au Parlement en tant que député de Central Nova que j'éprouve un attachement particulier envers la région de l'Atlantique, que je m'intéresse à ses besoins». J'espère que le premier ministre n'essaiera jamais de se faire réélire dans cette région car j'ai la certitude qu'il essuierait un échec.

Le gouvernement a mis la hache dans l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et il a sacrifié les pêcheurs de cette région à des intérêts étrangers. Il continue encore maintenant de faire la vie dure à cette région en supprimant la subvention de l'Est pour le transport des grains et de la farine.

Le gouvernement prétend réaliser une économie de 40, voire de 60 millions de dollars en abolissant cette subvention. Même si le gouvernement parle de 40 ou 60 millions de dollars de moins comme si l'abolition de cette subvention était la seule compression qu'il a pratiquée en agriculture, n'oublions pas ses compressions de 200 millions de dollars au titre de l'assurance-récolte, de 48 millions dans les paiements anticipés pour les céréales,

de 15 millions à la Société du crédit agricole, de 12 millions à la Commission canadienne du lait, soit en tout 339 programmes de soutien agricole qui sont passés sous le couperet dans le budget de 1989.

Toutes ces compressions surviennent alors même que les données du gouvernement montrent qu'au cours de la prochaine campagne agricole, les revenus agricoles diminueront de 39 p. 100 au Canada, de 101 p. 100 en Saskatchewan et de 87 p. 100 au Manitoba. Toutes ces pertes de revenu sont attribuables aux compressions infligées à ce secteur et au mépris que le gouvernement professe à l'endroit des agriculteurs.

Les compressions prévues pour l'année prochaine entraîneront une chute de 2,6 milliards des revenus agricoles, soit un recul de 64 p. 100 et elles arrivent alors que les États-Unis, notre partenaire de l'Accord de libre-échange, s'apprêtent à étoffer leur Programme de subventions aux exportations.

Chose étrange, nous réduisons nos subventions alors que nos voisins du Sud augmentent les leurs : cette année, les Américains ont alloué au moins 566 millions de dollars aux programmes de stimulation des exportations.

Comme le tarif de l'Est est annulé, les États-Unis et d'autres pays peuvent maintenant envahir le marché de céréales importées du Canada atlantique. Par conséquent, les producteurs canadiens vont perdre un marché additionnel. Le Canada atlantique va être obligé de trouver d'autres fournisseurs.

L'annulation du tarif de l'Est va porter un coup dur aux éleveurs de bétail et de volaille du Canada atlantique et enlever aux agriculteurs de l'Ouest un de leurs marchés traditionnels.

Pourtant, le gouvernement avait bien dit que le libre-échange permettrait aux agriculteurs Canadiens de trouver de nouveaux débouchés. Nous avons vu ce que les États-Unis pensent de l'agriculture canadienne: ils ont eu recours au GATT pour nous forcer à ouvrir notre marché à leurs producteurs laitiers. Demandons-nous maintenant quel moyen les Américains vont trouver pour tirer profit de l'annulation du tarif de l'Est.

D'après la Commission canadienne des transports, il n'y aura pratiquement plus d'exportations de farine canadienne si la subvention est annulée. Le gouvernement devrait se rendre compte que le tarif de l'Est est un facteur important de l'industrie de la transformation au Canada. Pourtant il reconnaît que notre pays manque de transformateurs dans le domaine de l'agro-alimentaire.

Le gouvernement n'arrête pas de se contredire. Il affirme que nous avons besoin d'une plus grande capacité de transformation au Canada, mais il réduit les subventions accordé à cette industrie. Il se dit sensible aux priorités régionales et conscient de la nécessité de rentabiliser le secteur agricole au Canada atlantique, mais il n'a pas encore joint les gestes aux paroles.

En guise de conclusion, je dis que le temps est venu pour le gouvernement de défendre les intérêts des agriculteurs canadiens. Les États-Unis mettent sur pied un programme de stimulation des exportations au moment même où nous annulons le nôtre.

Il faut que le gouvernement rétablisse le tarif de l'Est et fasse un effort pour niveler les chances. Sans plus tarder, il doit remettre en place le programme de subventions avant que le secteur agricole ne subisse un tort irréparable.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir traiter encore une fois de ce projet de loi. Je ne compte pas vous en entretenir longuement, puisque j'ai déjà parlé de ses mérites, mais je veux néanmoins faire quelques observations.

Tout d'abord, j'ai été stupéfait des commentaires qu'a faits le député de Halifax-Ouest, il y a quelques instants. Son ignorance des répercussions de ce projet de loi sur sa circonscription me consterne.

Premièrement, il n'est pas au courant de certains faits de base. Il a dit que le programme s'est terminé le 23 juin 1988. Or, c'est faux. Pour sa gouverne, le projet de loi a été annoncé dans le budget d'avril 1989 et le gouvernment l'a retiré le 15 juillet 1989.

Le député a également parlé de concurrence avec le port de Montréal, ce qui est exact. Il est bien vrai que les ports de Halifax et de Saint John ont du mal à rivaliser avec celui de Montréal. En fait, la Commission des transports des provinces de l'Atlantique avait reconnu cette réalité en 1985 et c'est pourquoi elle avait avancé une proposition cette année-là.

Si le député se préoccupait de sa circonscription, il s'en serait rendu compte. Il est tout simplement consternant qu'il fasse de telles observations à la Chambre. Il devrait avoir honte de tenir de tels propos.

Ce projet de loi témoigne carrément de l'arrogance du gouvernement envers le Parlement et le pays. Cela n'a rien d'étonnant. Le gouvernement a invoqué la clôture

ou l'attribution de temps à environ 35 reprises depuis son accession au pouvoir. Il a agi avec arrogance dans une foule de domaines et ceci n'en est qu'un autre exemple.

Le fait est qu'il y a une solution de rechange très logique au projet de loi actuel sur les tarifs de l'Est, une proposition faite en 1985 par la CTPA, un organisme très respecté.

• (1730)

En fait, le député de Halifax-Ouest devrait prendre le temps de discuter avec ces gens. Ils le sensibiliseraient probablement à leurs inquiétudes au sujet du tarif de l'Est et du projet de loi.

Ce projet de loi aura des conséquences révoltantes dans le Canada atlantique. Il y va de 27 à 30 millions de dollars par année pour les ports de Halifax et de Saint John. De 250 à 300 personnes perdront automatiquement leur emploi. L'élévateur de Saint John est déjà fermé. Celui de Halifax est menacé. Des cheminots, des débardeurs, des employés d'entretien et des employés des élévateurs perdront leur emploi. Dover Flour Mills est sur le point de fermer ses portes.

Le député de Halifax-Ouest sera sans doute intéressé d'apprendre que Dover Flour Mills s'est déjà retiré du marché commercial de la farine en raison de la disparition du programme. Si l'élévateur de Halifax ferme, ce qui pourrait arriver bientôt, Dover Flour Mills fermera sans doute aussi. Si cet élévateur ferme, cela aura des conséquences dévastatrices sur les éleveurs de bétail, de volaille et de porcs du Canada atlantique. Dans les provinces atlantiques seulement, l'élevage de la volaille génère 125 millions de dollars par année.

En dépit des efforts déployés par les gens des provinces atlantiques pour cultiver leurs propres grains de provende, ils restent tributaires des grains de l'Ouest. Après l'abolition du programme, si l'élévateur de Halifax ferme, les installations d'entreposage deviendront limitées. J'ignore ce qu'envisage le député pour remplacer ces installations d'entreposage. L'effet d'entraînement est immense, surtout si l'on tient compte de la situation désespérée dans laquelle se trouve déjà l'industrie de la pêche de la région.

J'étais en Nouvelle-Écosse la semaine dernière. Même si le secteur de la pêche éprouve de graves difficultés, dans la vallée d'Annapolis, les choses ne vont pas si mal. Les gens survivent. Ils s'en sortent mieux que dans d'autres régions. Étant donné l'attitude du gouvernement et le projet de loi dont il nous saisit maintenant, a-t-il pour objectif de plonger la région de l'Atlantique dans la pauvreté? Si c'est le cas, il y réussit fort bien.

Monsieur le Président, la Commission canadienne du blé a signalé qu'elle apprécie vivement d'avoir des ports toute saison dans la région de l'Atlantique, à Saint John et Halifax. Certains clients, et Cuba en est un excellent exemple, préféreraient prendre leur grain à Halifax ou Saint John plutôt qu'à Montréal. Cependant, en l'absence de ports toute saison, ils pourraient très bien aller ailleurs. Il se peut que les producteurs de l'Ouest perdent des marchés. L'effet d'entraînement est énorme.

Ce qui est le plus exaspérant au sujet de ce projet de loi, c'est qu'il y a une autre solution. Le gouvernement en est saisi depuis cinq ans maintenant et il n'y a jamais porté attention. En fait, lorsque la ministre est intervenue relativement à ce projet de loi, elle était tout à fait dans l'ignorance. Si le gouvernement portait un peu plus d'attention aux Canadiens. . .

Une voix: Elle a le même problème.

M. Laporte: . . .les choses iraient beaucoup mieux.

Je tiens simplement à préciser que ce projet de loi sera renvoyé à un comité législatif. J'espère qu'il l'examinera en profondeur et qu'il entendra un certain nombre de témoins et proposera une autre solution au gouvernement. Le député de Halifax-Ouest sera peut-être heureux de participer à tout ce processus. J'espère que oui, car il aurait grand intérêt à apprendre quelque chose.

Je tiens à féliciter le député d'Annapolis Valley—Hants. Il connaît la situation. Il a eu le courage d'intervenir dans cette enceinte pour affirmer qu'il allait s'opposer à ce projet de loi. Cela demande beaucoup de courage, surtout quand on sait la façon dont le gouvernement traite les gens qui manifestent les moindres velléités d'opposition. Il n'accepte aucune critique. Il considère ne jamais faire d'erreurs. Je félicite donc le député. Je trouve cela extrêmement courageux de sa part. Je souhaite que le député de Halifax-Ouest jette un petit coup d'oeil sur ce type de solution également.

En conclusion, le comité législatif examinera ce projet de loi et soumettra des recommandations. Certaines recommandations excellentes ont déjà été faites. Une solution remarquable a déjà été proposée. Si le gouvernement se donne la peine de l'examiner, elle réduirait de moitié le coût du programme des tarifs de l'Est. Cela permettrait de faire en sorte que les ports de Halifax et de Saint John demeurent viables. On pourrait ainsi conserver les emplois concernés et aider la région de l'Atlan-

tique. L'ouest du pays et tout le Canada, en fait, en profiteraient également.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Nous savons tous que nous devons procéder à un vote à 19 heures. En effet, la Chambre a décidé de surseoir jusqu'à 19 heures ce soir au vote sur le projet de loi C-15. Je me demande simplement si nous pourrions nous entendre pour surseoir à ce vote-ci jusqu'à 19 heures, puisque tous les députés seront là pour se prononcer à l'égard du projet de loi C-15.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Sauf erreur, monsieur le Président, le Règlement prévoit que le timbre doit commencer à retentir à 19 heures et que le vote doit avoir lieu à 19 h 15. Le gouvernement ne verrait certes aucun inconvénient à ce que nous procédions d'abord au vote prévu, quitte ensuite à procéder aux autres. À l'intention de tous les députés qui nous écoutent de leur bureau, je précise que le timbre retentira à 19 heures et que le vote aura lieu à 19 h 15.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La séance est suspendue jusqu'à 19 heures.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

(La séance est suspendue à 17 h 37.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 19 heures.

* * *

LOI SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 27 avril, du projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 19 heures, conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé à l'étape du rapport du projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales.

Le vote porte sur la motion nº 1 inscrite au nom du député de Mackenzie.

Convoquez les députés.

(La motion de M. Althouse, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 248*)

POUR

Députés

Althouse	Angus
Benjamin	Brewin
Edmonston	Fisher
Harvey (Edmonton East)	Hovdebo
Hunter	Karpoff
Langan (Mission—Coquitlam)	Laporte
McLaughlin	Taylor
Whittaker—15	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Arseneault	Atkinson
Beatty	Bélair
Belsher	Berger
Bernier	Bertrand
Bevilacqua	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Boudria
Bourgault	Boyer
Cadieux	Campbell (South West Nova)
Cardiff	Chadwick
Clancy	Clark (Yellowhead)
Cole	Corbeil
Côté	Couture
Crawford	Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)	Darling
DeBlois	de Cotret

Dingwall	Dionne
Domm	Dorin
Duplessis	Fee
Ferguson	Ferland
Finestone	Fontaine
Fontana	Foster
Friesen	Gaffney
Gagliano	Gauthier
Greene	Guarnieri
Halliday	Harb
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Hopkins	Horner
Horning	Hudon
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Kempling	Kilger (Stormont—Dundas)
Langlois	Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Leblanc (Longueuil)
Lee	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Dartmouth)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
MacLellan	Marin
Marleau	Martin (Lincoln)
Mazankowski	McCreath
McDermid	McGuire
Merrithew	Mifflin
Mitges	Monteith
Moore	Nault
Oberle	Pagtakhan
Pickard	Plamondon
Porter	Pronovost
Proud	Reimer
Ricard	Richardson
Robichaud	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Simmons	Sobeski
Soetens	Speller
Stevenson	Thompson
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Vanclief
Van de Walle	Vankoughnet
Vézina	Walker
Weiner	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy	Young (Gloucester)—132

• (1920)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Don Mazankowski propose: Que le projet de loi soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec votre permission, dès maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Angus: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À la prochaine séance.

* * *

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lewis, que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), soit lu maintenant pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M^me^ Clancy (p. 8227).

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre passe maintenant aux votes différés.

Puis-je me dispenser de faire retentir le timbre?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur l'amendement.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote No 249*)

POUR

Députés

Althouse	Angus
Arseneault	Bélair
Benjamin	Berger
Bevilacqua	Boudria
Brewin	Campbell (South West Nova)
Clancy	Crawford
Dingwall	Dionne
Edmonston	Ferguson
Finestone	Fisher
Fontana	Foster
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Guarnieri
Harb	Harvey (Edmonton East)
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)	Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacDonald (Dartmouth)
MacLellan	Marleau
McGuire	McLaughlin
Mifflin	Nault
Pagtakhan	Pickard
Proud	Robichaud
Simmons	Speller
Taylor	Vanclief
Walker	Whittaker
Young (Gloucester)—53	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bernier
Bertrand	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault

Boyer	Cadieux
Cardiff	Chadwick
Clark (Yellowhead)	Cole
Corbeil	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)	Darling
DeBlois	de Cotret
Domm	Dorin
Duplessis	Fee
Ferland	Fontaine
Friesen	Greene
Halliday	Hawkes
Hicks	Hockin
Hogue	Horner
Horning	Hudon
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Kempling	Langlois
Larrivée	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Marin	Martin (Lincoln)
Mazankowski	McDermid
Merrithew	Monteith
Moore	Oberle
Plamondon	Porter
Pronovost	Reimer
Ricard	Richardson
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Sobeski
Soetens	Stevenson
Thompson	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Vankoughnet
Vézina	Weiner
White	Wilbee
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—91	

• (1930)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare l'amendement rejeté.

Le prochain vote porte sur la motion principale.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ottawa—Vanier souhaite invoquer le Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, afin d'accélérer les choses, je pense que vous vous apercevrez qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote qui vient d'avoir lieu sur notre amendement, qui est important, s'applique également à la motion principale, mais à l'envers; je suppose que le gouvernement insistera là-dessus.

M. Angus: Monsieur le Président, je voudrais moi aussi préciser que nous serions disposés à accepter cela. Cependant, étant donné la célébration que nous venons d'avoir pour le député de Regina—Lumsden, le gouvernement voudra peut-être changer d'avis. Pourquoi s'en prendre ainsi aux tarifs de l'Est la journée d'anniversaire de Les?

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord? La parole est au whip du gouvernement.

M. Hawkes: Monsieur le Président, nous sommes d'accord pour appliquer le résultat du vote à l'envers, bien que ce soit l'anniversaire du député.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 250)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bernier
Bertrand	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Cadieux
Cardiff	Chadwick
Clark (Yellowhead)	Cole
Corbeil	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)	Darling
DeBlois	de Cotret
Domm	Dorin
Duplessis	Fee
Ferland	Fontaine
Friesen	Greene
Halliday	Hawkes
Hicks	Hockin
Hogue	Horner
Horning	Hudon
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Kempling	Langlois
Larrivée	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Marin	Martin (Lincoln)
Mazankowski	McDermid
Merrithew	Monteith
Moore	Oberle
Plamondon	Porter
Pronovost	Reimer
Ricard	Richardson
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Sobeski
Soetens	Stevenson
Thompson	Tremblay

(Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Weiner
Wilbee
Winegard
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vézina
White
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—91

CONTRE

Députés

Althouse
Arseneault
Benjamin
Bevilacqua
Brewin
Clancy
Dingwall
Edmonston
Finestone
Fontana
Gaffney
Gauthier
Harb
Hopkins
Hunter
Angus
Bélair
Berger
Boudria
Campbell (South West Nova)
Crawford
Dionne
Ferguson
Fisher
Foster
Gagliano
Guarnieri
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Laporte
Lee
MacLellan
McGuire
Mifflin
Pagtakhan
Proud
Simmons
Taylor
Walker
Young (Gloucester)—53
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
Marleau
McLaughlin
Nault
Pickard
Robichaud
Speller
Vanclief
Whittaker

(Le projet de loi, est lu pour la deuxième fois, et renvoyé à un comité législatif.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 19 h 36, la Chambre s'ajourne donc jusqu'à demain, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 36.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 1er mai 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT ET RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de déposer aujourd'hui en cette Chambre, dans les deux langues officielles, des décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement. En accord avec l'article 110(1) du Règlement, ces décrets sont réputés avoir été renvoyés aux comités permanents indiqués en annexe.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux huit pétitions portant les numéros suivants: 5484, 5488, 5489, 5490, 5532, 5560, 5627, 5651.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des pétitions précitées.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter au nom d'un certain nombre d'électeurs de Kamloops une pétition concernant la taxe sur les produits et services dont le Sénat libéral est maintenant saisi.

Les pétitionnaires demandent que cette taxe soit rejetée et ils donnent de nombreuses raisons pour appuyer leur demande. L'une d'entre elles est que cette taxe s'applique aux livres et aux périodiques, ce qui fait du Canada le seul pays du monde à agir ainsi.

Les pétitionnaires demandent aux sénateurs libéraux de rejeter cette taxe.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une pétition portant sur un autre sujet à présenter au nom d'un certain nombre de Canadiens de l'Ouest qui disent qu'un pays aussi grand que le Canada peut retirer des avantages d'un service de première qualité de transport ferroviaire de voyageurs.

Ils disent aussi que tous les grands pays comme le Canada ont de tels services et qu'aucun moyen de transport n'est plus respectueux de l'environnement.

Ils exhortent le gouvernement à reconsidérer sa décision d'abandonner une bonne partie du réseau de VIA Rail au Canada.

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une troisième pétition à présenter sur un autre sujet. Cette fois, les pétitionnaires signalent le nombre croissant d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté. Ils font remarquer que le nombre s'accroît en fait ces temps-ci, à cause de la conjoncture économique, qui a mis beaucoup de familles dans une situation financière précaire.

• (1110)

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'appuyer la mesure proposée à l'origine par la députée de Mission—Coquitlam en vue de la proclamation d'une déclaration générale des droits des enfants au Canada. Ils lui demandent aussi d'adopter les politiques et de prendre les initiatives nécessaires pour que les enfants canadiens cessent de vivre dans la pauvreté.

VIA RAIL

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition jugée correcte conformément au Règlement. Elle est signée par un certain nombre de mes électeurs, qui demandent encore une fois au gouvernement de sauver le réseau VIA Rail.

Le gouvernement a déjà pris des mesures pour réduire les services de transport ferroviaire de voyageurs. Pourtant, monsieur le Président, vous saurez que, dans l'île Vancouver, nous avons encore notre réseau VIA grâce à la protection que la Cour suprême de la Colombie-Britannique a accordée aux services de transport ferroviaire de voyageurs. Mes électeurs craignent que, à cause de sa méthode qui manque d'objectivité, l'Office national des transports a rejeté un appel juste et équitable en vue de sauver ce réseau ferroviaire.

La pétition est signée par un certain nombre d'électeurs qui vivent dans l'île Vancouver.

LES CENTRES POUR FEMMES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition des habitants de Tofino, Ucluelet et Port Alberni, dans ma circonscription, qui expriment leur opposition à la réduction du budget destiné aux programmes du secrétariat d'État pour les femmes, et en particulier à la suppression du financement de base des centres pour femmes du Canada.

Les pétitionnaires demandent que le financement soit rétabli, pour que les centres puissent fournir aux femmes les services dont les localités de ma circonscription comme Tofino, Ucluelet, Port Alberni, Courtenay, Parksville et Qualicum Beach ont tellement besoin.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai une autre pétition portant 405 signatures à présenter à la Chambre. Je voudrais ajouter le nom de ces pétitionnaires aux milliers de noms que j'ai déjà transmis à la Chambre.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre et au gouvernement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services. Ils exhortent le gouvernement à renoncer à son projet puisque, en imposant une taxe régressive à la consommation au lieu de procéder à une véritable réforme fiscale, il accroîtrait le fardeau fiscal du Canadien moyen.

LA SEMAINE DE L'ÉDUCATION

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, comme c'est la Semaine de l'éducation en Ontario, je suis très heureux de présenter une pétition signée par un grand nombre d'étudiants de l'Université d'Ottawa qui voudraient aviser la Chambre des normes pitoyables actuellement en vigueur dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Les pétitionnaires signalent entre autres que les classes sont surchargées et que les étudiants doivent travailler avec de l'équipement de laboratoire démodé.

Ils voudraient que la Chambre des communes et le Parlement s'engagent à organiser dès que possible une conférence fédérale-provinciale réunissant les plus grandes instances politiques afin de déterminer les obligations des deux niveaux de gouvernement, c'est-à-dire les provinces et le gouvernement fédéral, en ce qui concerne le financement de l'enseignement postsecondaire et ce, afin que l'enseignement supérieur au Canada ne soit plus si honteusement négligé.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): Toutes les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES DROITS DES AUTOCHTONES

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre) propose:

Que la Chambre réaffirme l'égalité de tous devant la loi et demande expressément au gouvernement (1) de promouvoir la reconnaissance de ce droit fondamental pour les autochtones du Canada, (2) de s'assurer que notre système judiciaire soit plus souple et mieux adapté, (3) de chercher des solutions de rechange en matière de justice autochtone et (4) en cas de différend touchant des questions de compétence, de veiller, en consultation avec les dirigeants autochtones, à la protection de la vie, de la liberté et de la sécurité des autochtones, qui ont droit au statut de citoyens canadiens.

—Monsieur le Président, je vous remercie de cette occasion d'étudier ma motion.

Il est temps d'expliquer en détail à la population du Canada jusqu'à quel point le sort de nos autochtones est devenu une tragédie nationale. Je ne veux parler aujourd'hui que d'un aspect de cette tragédie: les droits de la personne et la société canadienne.

Les Canadiens dénoncent depuis longtemps d'autres pays, et avec raison. Les événements survenus au Salvador, en Iran, au Népal, en Chine et en Union soviétique, pour n'en mentionner que quelques-uns, ont entraîné des souffrances inutiles pour des millions de personnes.

En tant que société démocratique dans un monde qui ne l'est pas, nous avons le droit et le devoir de nous élever contre de telles situations.

Ce privilège s'accompagne également d'une obligation, celle de mettre de l'ordre dans nos propres affaires, de veiller à bien traiter chaque Canadien dans l'esprit d'une société réellement démocratique et de nous assurer que cet esprit est présent dans la structure de notre système judiciaire, dans l'application quotidienne de nos lois, dans le fonctionnement de nos gouvernements et dans notre régime politique lui-même.

Nous devons donner du mordant à notre Charte des droits, qui garantit que:

> La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Il est bon parfois de citer ces paroles à la Chambre pour nous rappeler nos obligations de représentants des Canadiens.

Enfin, les Canadiens se rendent compte que les paroles ne suffisent pas. Nous perdons de vue l'essentiel et rien n'est plus révélateur de notre manque d'engagement que la façon dont nous traitons les autochtones.

La motion n'est pas fondée sur mon opinion, mais sur les recherches, les vues et les analyses de personnes, de comités et de commissions qui ont étudié les problèmes critiques auxquels les autochtones font face.

Nous profitons de ce jour désigné pour demander au gouvernement de faire preuve de compréhension, de sympathie et de bonne volonté envers ces Canadiens, et d'admettre que le mode de vie des autochtones reflète la réalité quotidienne. Nous soulevons ces questions parce que nous ne voulons plus nier les faits, nous voulons forcer le gouvernement à faire preuve de bonne foi au yeux du monde. Après tout, les autochtones sont nos concitoyens, ils devraient être nos amis et nos voisins.

La loi—la loi de l'homme blanc, disons-le carrément—n'a jamais été équitable envers les autochtones. Au cours de presque toute notre histoire, la loi, comme une lame à deux tranchants, a empêché les autochtones de faire valoir les prérogatives fondamentales de leurs ancêtres et celles des Européens qui ont occupé leurs territoires.

Après la Confédération, les provinces ont tour à tour adopté des lois pour empêcher les autochtones de voter. En 1875, par exemple, la Colombie-Britannique a décrété que les Chinois et les Indiens n'avaient pas le droit de vote, et le Comité juridique du Conseil privé, le plus haut tribunal de l'empire britannique, avait maintenu cette disposition. Le Québec, dernière province à abroger cette loi discriminatoire, ne l'a fait qu'en 1969.

Au niveau fédéral, on a interdit aux autochtones de participer au processus électoral du pays, interdiction qui n'a été levée sans condition qu'en 1960. Ce n'est qu'en 1972 qu'un autochtone fera partie pour la première fois d'un jury, semble-t-il. Jusqu'alors, les autochtones avaient été systématiquement écartés du répertoire des jurés potentiels.

La liste des exemples qui montrent comment nous nous sommes servis injustement de l'histoire contre les autochtones continue de s'allonger. Vous constaterez que les choses ne se sont guère améliorées de nos jours, monsieur le Président.

Je voudrais passer en revue les principales constatations qui ont été faites sur le sort réservé aux autochtones canadiens. Le rapport annuel de 1989 de la Commission canadienne des droits de la personne reprend les données que la commission avait présentées au public canadien en 1988.

En 1988, la commission avait déclaré que notre système judiciaire était lourdement entaché de préjugés à l'endroit des autochtones canadiens. Elle a ajouté également qu'un jeune autochtone avait plus de chances de finir en prison que de terminer des études universitaires.

La commission a fait valoir qu'il faut extirper les préjugés dont notre système judiciaire est entaché pour que certains autochtones n'y voient plus l'expression de la «loi des Blancs».

Lorsqu'il a rédigé son rapport, le président de la Commission des droits de la personne en est venu cette année aux mêmes conclusions qu'en 1988. Voici ce qu'il déclare cette fois-ci:

> S'il est une question qui empêche le Canada de garder la tête haute au sein de la communauté internationale, un domaine où nous prêtons le flanc à la critique parce que nous avons abdiqué nos responsabilités, c'est bien celui des relations avec les autochtones.

Incapable d'amener le gouvernement du Canada à agir, en désespoir de cause, le président a recommandé l'établissement d'une commission royale. Cette recommandation est toujours à l'étude au gouvernement.

Les crédits

• (1120)

Cette année, un comité interministériel a terminé son examen du programme de création de forces policières indiennes. Dans son rapport, ce groupe déclare que «les collectivités indiennes ont droit à des services d'application de la loi efficaces et sensibles à leur culture» et de même calibre que ceux des localités non autochtones situées dans des régions identiques.

Il déclare aussi que les «Indiens peuvent légitimement aspirer à exercer un plus grand contrôle sur leur avenir et à avoir des services de police qui comptent de plus en plus des leurs», peu importe de quel corps policier il s'agit.

Les statistiques que le comité a présentées démontrent que le taux de criminalité par mille habitants dans les réserves est environ quatre fois celui de la moyenne nationale.

Les réserves desservies par des forces policières ordinaires connaissent de longs délais d'intervention, manquent de services policiers préventifs, ne réussissent pas à faire appliquer les règlements des bandes et vivent des problèmes de communication entre les membres des collectivités et les forces de police. Le gouvernement n'a pas encore donné suite à ce rapport.

J'arrive maintenant au rapport final du groupe d'étude sur les autochtones dans le système carcéral fédéral. Ce groupe d'étude a été créé en 1987 et a présenté son rapport en 1989. Il avait pour mandat de trouver le moyen d'améliorer le traitement des autochtones dans le système correctionnel fédéral. Il a déclaré que la nécessité d'améliorer la situation était clairement démontrée par le fait que les autochtones représentent 2,5 p. 100 de la population canadienne, mais 9 p. 100 des détenus dans les pénitenciers fédéraux.

En outre, moins d'autochtones obtiennent des libérations conditionnelles totales et lorsqu'ils en obtiennent, elles viennent plus tard au cours de leur peine et ils sont plus susceptibles de se les voir révoquer.

Le groupe de travail a formulé plus de 60 recommandations concernant les différents aspects du régime correctionnel qui touche les délinquants autochtones. Il a notamment proposé de recruter un personnel correctionnel autochtone, de travailler avec les collectivités et les associations autochtones afin de mieux se renseigner et d'obtenir leur participation à la réalisation des programmes, de s'assurer que le milieu carcéral renforce chez les prisonniers la culture autochtone et les valeurs spirituelles, et de favoriser, par exemple, l'accès de ce milieu aux anciens.

Le groupe de travail a insisté sur le fait que ceux qui sont chargés d'évaluer le comportement des détenus autochtones devaient comprendre les réalités socio-culturelles de leur vie, sans quoi ils risquaient de perpétuer le traitement injuste dont ces détenus sont victimes.

Plus récemment, soit en 1990, le groupe de travail qui a étudié la situation des femmes qui purgent des peines dans des pénitenciers fédéraux a présenté un rapport vraisemblablement plus important parce que plus convaincant. Il y invite le gouvernement à prendre huit mesures d'urgence. Certaines de ces recommandations visent expressément les détenues autochtones.

L'un des aspects qui nous cause le plus de souci dans notre pays, c'est que les autochtones en général représentent un fort pourcentage de la population carcérale, lequel est encore plus élevé chez les femmes autochtones. Leur situation se trouve aggravée du fait que les prisons où elles sont incarcérées les éloignent de leur vie communautaire et les privent des services de soutien de famille. Si elles sont nombreuses à aboutir à Prince Albert, certaines sont amenées dans l'Est à Kingston. La plupart d'entre elles sont originaires de l'ouest du Canada et sont fort éloignées de Kingston.

Une fois privées de ces services, elles sont peu susceptibles de reprendre une vie productive dans leur réserve ou dans les centres urbains. Le gouvernement n'a pas su reconnaître que le problème des femmes incarcérées concerne en grande partie pour le moment les femmes autochtones et il doit s'occuper immédiatement d'y trouver une solution.

Il n'y a pas que le gouvernement fédéral qui ait signalé les problèmes que connaissent les autochtones canadiens en ce qui concerne les questions relatives aux droits de la personne; les gouvernements provinciaux l'ont fait aussi. Par exemple, au moment même où a lieu ce débat, il y a un groupe de travail en Alberta qui examine le système judiciaire de cette province.

Au Manitoba, un groupe de travail conduit le même genre d'examen, qui est presque terminé. Son rapport, qui va être publié prochainement, apportera, espérons-le, une contribution constructive à ce débat.

L'année dernière, en Nouvelle-Écosse, nous avons entendu parler de la Commission royale qui étudiait le cas de Donald Marshall. Une de mes collègues, qui trouve ce rapport particulièrement accablant, y fera allusion plus en détail. Elle signalera ce rapport à la Chambre d'une manière plus approfondie.

Pour le moment, il est important de faire remarquer que cette Commission royale a conclu que la race à laquelle apporterait M. Marshall a joué un rôle déterminant dans sa condamnation injuste et ses 11 années d'emprisonnement pour le meurtre de Sandy Seale. Elle

a constaté que le système judiciaire a traité injustement Marshall à pratiquement toutes les étapes, de son arrestation et à sa condamnation en 1971, jusqu'à son acquittement par la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, et même par la suite.

Elle a déterminé que les personnes travaillant pour le système judiciaire n'ont pas rempli leurs fonctions avec compétence et conscience professionnelle, ce qui a donc permis à cette tragédie de se produire.

En 1988, l'Association du barreau canadien s'est intéressée aux autochtones et a cité dans son rapport, intitulé *Locking up Natives in Canada*, une étude de la Saskatchewan, qui montre qu'un Indien inscrit qui a célébré son 16e anniversaire en 1976 avait 70 p. 100 de chance d'aller au moins une fois en prison avant l'âge de 25 ans. Pour un non-autochtone, ce chiffre était de 8 p. 100—70 p. 100 contre 8 p. 100. C'est presque dix fois plus. Encore une fois, cela souligne la différence énorme entre le mode de vie et les problèmes qui sont le lot des jeunes autochtones par rapport aux jeunes non-autochtones.

Parmi les tristes statistiques qu'elle a examinées, il y a la mortalité infantile chez les enfants indiens, qui est 60 p. 100 supérieure à celle qui existe dans l'ensemble de notre pays. Ce sont des chiffres qui sont habituellement cités dans le cas de pays du tiers monde. S'il y a un sujet qui touche particulièrement les droits de la personne, et c'est la raison pour laquelle l'ONU s'est penchée sur ces droits, c'est le traitement des enfants. Le fait que le taux de mortalité infantile au Canada soit si élevé pour ce groupe particulier nous montre encore une fois que nous manquons à nos engagements envers ces gens.

Les enfants indiens qui survivent après un an mourront probablement dix ans plus tôt que leurs contemporains non autochtones. Le taux de mort violente parmi les Indiens est plus de trois fois plus élevé que la moyenne nationale. La probabilité que des mineurs indiens soient confiés à la garde d'une agence de protection de l'enfance est cinq fois plus élevée que pour des enfants non autochtones.

L'Association du barreau a conclu que le Canada a besoin d'un système de justice pénale qui réagisse à la situation désavantagée des Indiens autrement qu'en les enfermant. Voilà qui montre l'exaspération que ressentent non seulement les fonctionnaires ou les intéressés eux-mêmes, mais également les avocats et les juges qui ont affaire à ces gens tous les jours et qui souhaitent qu'on puisse implanter un autre système.

L'Association du barreau a présenté une formule qui semble gagner en popularité. Je pense que la Chambre aurait intérêt à l'examiner. Je parle d'un autre système judiciaire pour les autochtones. Les membres du comité de l'Association du barreau sont d'avis qu'une telle initiative serait bien fondée du point de vue constitutionnel. Même s'ils se gardent de recommander un modèle particulier, ils croient quand même que ces systèmes pourraient refléter la sagesse inhérente aux coutumes des autochtones en matière juridique et à la *common law*. À mon avis, il est temps que le gouvernement commence à examiner les différents systèmes juridiques mis à l'essai aux États-Unis et ceux qui nous ont été proposés dans le cadre de diverses enquêtes dans tout le Canada.

Geoffrey York, journaliste du *Globe and Mail* qui vient juste de publier un ouvrage intitulé *The Dispossessed*, est peut-être un de ceux qui a présenté de la façon la plus émouvante les rapports que les autochtones entretiennent avec le système judiciaire. En se servant de son expérience surtout dans l'ouest du pays, il s'est rendu dans les diverses collectivités et s'est entretenu avec les dirigeants autochtones et les gens qui font des expériences dans les collectivités en question. Il a déclaré que pour de nombreux jeunes autochtones, la maison de redressement est plus attrayante que la vie dans la réserve, que l'incarcération constitue un moyen d'échapper à l'isolement, à la pauvreté et à l'ennui.

Dans son ouvrage, il cite un jeune autochtone qui dit ceci de ses pairs:

> À notre réveil, le matin, rien d'intéressant ne nous attend.» Nous sommes à la fois exaspérés et effrayés. Nous ne nous préoccupons plus du sort de qui que ce soit, car personne ne s'intéresse au nôtre. Tout ce que nous savons faire, c'est nous attirer des ennuis et aller en prison, où nous avons au moins une place pour dormir, nous pouvons prendre trois repas par jour et regarder la télévision.

Selon moi, c'est la meilleure preuve que nous sommes tous responsables de la situation actuelle quand certaines personnes estiment préférable d'aller en prison que de mener une vie productive dans leurs collectivités.

Cependant, de nombreuses collectivités tentent de prendre les initiatives nécessaires pour améliorer leur sort avec ou sans l'appui du gouvernement. En 1987, par exemple, le taux de criminalité a chuté de façon importante dans quatre localités autochtones du nord du Manitoba, après le lancement, par les habitants, d'un programme de sports et de loisirs.

Les crédits

Il est difficile de croire que le gouvernement n'a pas pris la peine de bâtir des installations sportives et récréatives dans les réserves en question, lorsqu'il a mis en place l'infrastructure voulue. Ainsi, les jeunes n'ont aucun endroit où aller. Même les écoles n'ont bien souvent que très peu d'installations à offrir. Durant les longs mois d'hiver, dans les localités isolées, les gens deviennent de plus en plus exaspérés. Une chose aussi simple que l'infrastructure nécessaire à la pratique de sports leur permettrait de connaître des conditions de vie beaucoup plus agréables.

• (1130)

Les prisons de Prince-Albert sont bien connues dans l'ouest du pays. Il y a, en fait, trois établissements qui sont tous remplis d'autochtones. Au pénitencier fédéral, 50 p. 100 des détenus sont des autochtones, et la proportion est de 75 p. 100 et de 85 p. 100 respectivement au centre correctionnel provincial et à la prison pour femmes.

Il serait évidemment très facile de passer la journée à citer des chiffres et des rapports, mais c'est un fait que tous ceux qui ont étudié le système canadien sont arrivés à la même conclusion, que ce soit les Nations Unies, qui ont envoyé un observateur dans l'Ouest, l'ambassadeur d'Afrique du Sud, qui a saisi l'occasion pour faire honte aux Canadiens en visitant une réserve du centre du Manitoba, un comité ministériel, la Commission des droits de la personne, une commission provinciale d'enquête ou une étude judiciaire au Manitoba ou en Alberta. Les droits fondamentaux des autochtones du Canada ont été menacés par des générations successives de Canadiens qui ne se sont pas occupés du problème, qui n'ont pas reconnu qu'il était urgent d'agir.

Le gouvernement a ici une occasion d'agir et l'obligation de le faire. Ce n'est pas un mouvement qui vient spontanément aux gens dans leurs collectivités. Quiconque croit que les gens, au niveau local, vont, par simple bonté, se pencher sur les problèmes des autochtones abdique ses responsabilités de dirigeant fédéral. Les gens ont besoin de sentir que le gouvernement est lui-même disposé à s'engager, à donner sa protection. Ils ont besoin de voir des programmes qui répondent aux besoins. Ils vont vouloir entendre le gouvernement dire à ceux qui vivent à Norway House ou à Shamattawa: «Voici des installations. Voici un programme de police locale. Voici la possibilité pour vous de prendre part à la lutte contre la criminalité, de protéger vos droits fondamentaux.»

Les gens regardent agir le gouvernement fédéral, qui est l'âme du libéralisme dans notre pays. Nous tentons de renforcer le gouvernement fédéral depuis le début du siècle, parce que, entre autres raisons, il est le centre d'action pour le respect des droits de la personne. C'est à ce niveau que s'élabore le droit.

Ce sont le gouvernement et les tribunaux fédéraux qui se chargent de l'interprétation des lois. C'est pourquoi nous offrons une aide financière aux intéressés dans le cadre du programme de contestation judiciaire. C'est pourquoi aussi on sensibilise les membres de la GRC. Tout cela concerne le gouvernement fédéral. J'invite donc les conservateurs à s'interroger sur leur inaction en ce domaine, à se demander pourquoi ils ne prennent pas les mesures qui s'imposent.

Entre temps, des jeunes de 16 ans sont emprisonnés. La violence familiale se répand de plus en plus. Certains ne réussissent pas à se trouver un mode de vie épanouissant. C'est à cause de notre inaction sur le plan des droits de la personne que nous avons encore une fois failli à notre devoir à l'égard d'une foule de gens.

La motion à l'étude se compose de quatre éléments. Chacun d'eux propose un objet de réflexion et une intervention au gouvernement: promouvoir l'égalité, faire en sorte que notre système judiciaire soit plus souple et mieux adapté, et chercher des solutions de rechange en matière de justice autochtone. Ces trois éléments, de même que le quatrième, qui concerne plus particulièrement le problème dont parlera le prochain député, sont relativement simples. Ce n'est pas difficile de demander au gouvernement de passer dès maintenant à l'action.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre part au débat d'aujourd'hui.

J'ai vécu hier une expérience à la fois attristante et encourageante lorsque j'ai visité les familles, constituées surtout de personnes âgées, de femmes et d'enfants, qui ont été forcées d'évacuer leur territoire traditionnel par un petit groupe de gens violents qui essaient d'imposer leur volonté par la force des armes. Nous avons tous entendu à la radio et vu à la télévision et dans les journaux les reportages sur la situation critique qui règne dans la réserve indienne Akwesasne de Saint-Régis.

Les députés de tous les partis à la Chambre se rendent sûrement compte que ce qui se passe dans cette localité autochtone est extrêmement complexe. Les difficultés actuelles couvaient depuis quelque temps. Les gens informés savent qu'il n'y a pas de solution facile ou rapide à un problème qui intéresse cinq gouvernements, ceux du Canada, du Québec et de l'Ontario, et ceux de l'État de

New York et des États-Unis d'Amérique, et le peuple Mohawk établi des deux côtés de la frontière.

Une des complications, et non la moindre, tient au fait que la localité de Saint-Régis, qui fait partie de la réserve, est située en territoire canadien, mais séparée physiquement du reste du Canada par le Saint-Laurent et la rivière Saint-Régis et par la frontière américaine. Voilà pourquoi la Sûreté du Québec a évacué de nombreux habitants de Saint-Régis par bateau vendredi dernier. Cette mesure inhabituelle a été rendue nécessaire parce que la voie normale par la route était contrôlée par des membres de la Mohawk Warrior Society, un groupe basé en territoire américain.

Il serait utile de passer brièvement en revue les événements des jours derniers pour avoir une meilleure compréhension de la situation actuelle. Mercredi, mon collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et moi avons rencontré plusieurs chefs autochtones, dont George Erasmus, chef national de l'Assemblée des Premières nations, Harry Laforme, commissaire des Indiens de l'Ontario, le grand chef Mike Mitchell, d'Akwesasne, Harold Tarbell, chef du conseil de bande de Saint-Régis, et Tom Porter, chef du Conseil traditionnel.

Ce même soir et le jour suivant, nous avons rencontré le procureur général de l'Ontario et des membres du bureau du ministre de la Sécurité publique du Québec.

Tôt vendredi matin, après de violentes échauffourées, le conseil de bande a décidé d'évacuer la réserve de Saint-Régis et de réclamer l'aide de la force policière du Québec pour amener la population en lieu sûr. La Gendarmerie royale du Canada et la Police provinciale de l'Ontario ont offert leur aide, fournissant notamment des bateaux à la Sûreté du Québec, qui a coordonné l'opération en vue d'assurer la protection des personnes évacuées.

Environ 600 personnes sont allées à l'Institut de formation de Transports Canada, à Cornwall, où les personnes évacuées ont été logées. Pour ceux qui ne connaissent pas l'institut en question, il s'agit d'un genre de résidence d'étudiants où logent habituellement les gens qui suivent les cours de Transports Canada.

Certaines des personnes évacuées voulaient retourner à la maison pour protéger leurs biens, mais le grand chef Mike Mitchell est parvenu à convaincre la plupart d'entre elles de rester à Cornwall, où elles sont en sécurité.

Lors d'une rencontre samedi matin, les Indiens ont envisagé la possibilité de rentrer chez eux. Comme de raison, ils s'inquiètent particulièrement pour leur maison, qui est maintenant vide et sans protection en cas d'attaque. Le groupe a décidé de rester à Cornwall et de remettre à plus tard son retour à la réserve.

Les chefs Mike Mitchell, Harold Tarbell et Tom Porter ont remercié la ville de Cornwall et le gouvernement canadien pour leur aide et ont sollicité encore une fois l'intervention des Américains. Comme eux, je tiens à exprimer toute ma gratitude aux personnes qui ont collaboré à ce remarquable effort d'entraide.

Monsieur le Président, le Parlement peut se féliciter des mesures que le gouvernement a prises pour venir en aide aux hommes, femmes et enfants qui ont trouvé refuge à Cornwall. L'Institut de formation de Transports Canada a nourri et logé les personnes qui ne se sentaient pas en sécurité dans la réserve.

En fait, j'y suis allée hier et on m'a montré les provisions qu'ont fournies les gens de Cornwall—il y avait de tout, des couches jetables à des jouets, en passant par de la nourriture. Cela faisait vraiment plaisir de voir que la ville de Cornwall s'était empressée de venir au secours de ces malheureux.

Des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sont là-bas à l'heure actuelle et y sont restés tout au long de la période d'évacuation afin d'offrir à nos autochtones toute l'aide et le soutien dont ils avaient besoin.

Lorsque je me suis entretenue avec des membres de la bande de Saint-Régis, hier, à Cornwall, j'ai été très émue par la crainte que leur inspirent les événements, qu'ils affrontent courageusement, et par leur détermination à ne pas céder aux tactiques d'intimidation dont on use contre leur collectivité et leur mode de vie.

Il faut trouver une solution pacifique qui soit acceptable à toutes les parties. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a expliqué à la Chambre qu'il avait formulé des instances auprès de son homologue américain. Il lui a dit qu'on était au bord de l'anarchie, que le gros du problème venait du côté américain de la frontière et que les autorités américaines, et notamment celles de l'État de New York, se devaient d'intervenir.

Le gouvernement a montré qu'il était vraiment résolu à trouver une solution pacifique. Nous comptons que les Américains, au niveau de l'État comme de tout le pays, feront rapidement quelque chose pour remédier à la situation.

• (1140)

Par ses mesures des derniers jours, le gouvernement conservateur a donné la preuve de son engagement en ce qui concerne la défense des intérêts de tous les Canadiens et de tous les autochtones. Aucun d'entre nous ici réunis ne voit d'un bon oeil que des autochtones de notre pays soient chassés de chez eux à cause des actes de violence illégaux commis par un petit groupe de personnes d'un autre pays, même si cet autre pays est notre ami et voisin, les États-Unis.

Au Canada, nos façons de régler les conflits ont de tout temps été différentes de celles de nos cousins américains. Nos traditions et notre Constitution font une large place à la négociation plutôt qu'à l'affrontement.

Notre désir de trouver une solution à la fois pacifique et durable impatientera peut-être les députés d'en face, et même ceux de ce côté-ci. Il ne faudrait cependant pas oublier que c'est à cette approche non violente que nous devons notre réputation mondiale de défenseurs de la paix.

Personnellement, je suis fière de notre longue histoire de négociations pacifiques menant à la signature de traités, qui a caractérisé nos rapports avec les autochtones. On pourrait, bien sûr, faire mieux. La commission d'enquête sur l'affaire Marshall et d'autres enquêtes en cours nous ont fait voir que la justice est l'affaire de toutes les personnes qui ont le sens des responsabilités et qu'elle doit guider ceux qui sont sans cesse à la recherche d'équité et de liberté.

Les plus récents incidents qui se sont produits à Akwesasne montrent que le Canada ne doit rien négliger pour devenir un pays où tous peuvent jouir de la paix et de la liberté. Et pour connaître cette liberté, il faut faire régner l'ordre et la paix, car on ne saurait y arriver par la violence. Fait plus important encore, pour mériter sa réputation de chef de file mondial, le Canada doit sans cesse s'efforcer de défendre le principe de la justice pour tous.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je remercie la ministre pour son discours modéré de ce matin. J'apprécie ses observations à leur juste valeur. Je sais qu'elle était à Akwesasne hier, ou plutôt près de là, devrais-je dire, et je ne la blâme pas de ne pas vouloir y aller en ce moment. Je ne voudrais pas m'y rendre non plus, même si la réserve se trouve dans ma circonscription, pour une raison bien évidente: je crains pour ma propre sécurité et je ne voudrais pas non plus envenimer une situation déjà explosive. Je suis sûr qu'il en est de même pour la ministre.

Nous aurons des discussions aujourd'hui et demain en vue de trouver une solution au très grave problème qui existe actuellement. J'ai une ou deux suggestions à faire.

Je me réjouis de voir le solliciteur général à la Chambre. Nous devons prendre tous les moyens à notre disposition pour désarmer la collectivité. C'est ce qu'il faut faire. Chose certaine, il faudra agir simultanément des deux côtés de la frontière. Je ne demande pas à la ministre de m'expliquer en détail la stratégie proposée, étant donné que ces renseignements doivent demeurer confidentiels pour que toutes les forces policières puissent coordonner leurs efforts.

Ce qui m'inquiète, c'est que le village de Saint-Régis est en terre canadienne, mais qu'on peut y avoir accès seulement en passant par les États-Unis, comme la ministre l'a mentionné. C'est peut-être un peu difficile à comprendre pour certains députés. J'aurais presque besoin d'une carte de la région pour montrer la configuration de la réserve aux parlementaires, afin que tout le monde puisse comprendre. Malheureusement, nous ne pouvons procéder ainsi à la Chambre. Je tiens simplement à souligner à quel point la question de la frontière est compliquée.

Pour en revenir à mes remarques, je propose à la ministre que les autorités canadiennes et américaines agissent de concert avec les forces policières pour désarmer la collectivité. Il importe d'intervenir simultanément, car il n'y a pas de poste de douane entre Saint-Régis et la frontière américaine.

Les deux ministres n'ont peut-être pas été dans cette partie de la réserve. Notre distingué collègue de Beauharnois—Salaberry et moi-même y avons été à plusieurs occasions. Il n'y a pas de douane et c'est en fait le seul endroit au Canada où on peut aller légalement du Canada aux États-Unis sans passer par les douanes. Cela existe vraiment, c'est Akwesasne. Toutefois, si on va de l'île Cornwall aux États-Unis, il y a des douanes, mais de Saint-Régis aux États-Unis, il n'y en a pas. Ma crainte, naturellement, c'est que des armes traversent la frontière si des mesures ne sont pas prises simultanément

des deux côtés de la frontière. C'est ma première inquiétude.

Deuxièmement, et j'en ai parlé avec le solliciteur général, j'espère qu'une fois que tout sera réglé on trouvera le moyen de construire une route et des ponts—il faudra que ce soit une route et un pont—entre le village de Saint-Régis et celui de Snye, tous deux du côté québécois de la réserve, mais séparés par un plan d'eau, comme le disait la ministre. En construisant un tel pont, et j'espère que l'on s'y attaquera de toute urgence, cette année si possible, grâce à une collaboration entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, on éviterait que les habitants de Saint-Régis ne se trouvent à nouveau dans une situation où ils sont prisonniers dans leur propre village. C'est une situation propre à Akwesasne et ce n'est certainement pas souhaitable. Nous voyons maintenant que nos ressortissants peuvent être bloqués chez eux et à la merci, pour leur sécurité, des forces policières d'un autre pays.

J'aurai d'autres observations à faire plus tard, lorsque je ferai mon propre discours, mais je voulais soulever ces deux inquiétudes. Je n'attends pas de réponse à la première, car il est probablement préférable qu'il n'y en ait pas, si ce n'est une reconnaissance.

Pour la deuxième, j'aimerais que le gouvernement s'engage à entreprendre des négociations au plus haut niveau avec le Québec, pour construire une route et un pont entre ces deux localités canadiennes, afin qu'elles ne soient plus isolées et virtuellement otages, comme nous l'avons vu ces derniers jours.

Mme Martin: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations sur le sujet. Je sais que c'est une affaire qui l'intéresse beaucoup, parce que nous en avons parlé.

Je le remercie de sa proposition au sujet du pont, parce que c'est un problème très exceptionnel que les gens ont de la difficulté à comprendre. C'est comme si nous, qui siégeons à la Chambre, avions nos bureaux à Hull et devions traverser la rivière en bateau pour nous y rendre. Le fait que la réserve chevauche le Québec, l'Ontario et les États-Unis sans qu'il y ait de mode de transport continu entre les trois parties de la réserve est une situation très unique.

Pour ce qui est du désarmement, je suis d'accord avec le député. Ce n'est pas quelque chose qui peut se faire unilatéralement dans une partie de la réserve. Il faut que tout le monde le fasse. Il faut déposer les armes pour qu'on puisse en arriver à une solution pacifique. Les gens ne peuvent pas vivre dans la crainte parce qu'on tire des coups de feu, et même si on tire seulement dans les airs, c'est quand même un moyen d'intimidation. Il est très important qu'on dépose les armes.

Je ne connais aucun endroit dans le monde où on a réussi à trouver des solutions et à faire la paix au milieu des fusillades. Dans tous les cas, on a déposé les armes avant d'entreprendre des négociations et un processus de médiation. À mon avis, c'est ce qui doit se faire à Akwesasne. Comme la plupart des armes et, certainement, la majorité des coups de feu viennent du côté américain, il est très important que nous ayons la collaboration des États-Unis et de l'État de New York pour pouvoir régler ce conflit.

D'ailleurs, au moment même où nous débattons cette question ici, à la Chambre, des représentants du ministère des Affaires indiennes du Canada, du Bureau des affaires indiennes des États-Unis, du gouvernement de l'État de New York, du ministère des Affaires extérieures et du gouvernement américain sont en train de discuter des divers moyens de promouvoir un règlement pacifique de ce conflit. J'attends les résultats de cette rencontre. Nous n'en tirerons peut-être pas une solution immédiate dès ce matin, mais c'est le premier pas que nous faisons dans la bonne direction en vue d'amener les deux parties à se rencontrer pour trouver une solution.

• (1150)

Le problème appartient à Akwesasne. Ce sont les gens d'Akwesasne qui se disputent au sujet des jeux de hasard. Ils doivent résoudre ce problème entre eux, mais le gouvernement du Canada, les gouvernements de l'Ontario et du Québec et le gouvernement d'un État des États-Unis doivent faire ce qu'ils peuvent pour rapprocher les groupes et pour les aider à le régler d'une façon pacifique.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ma collègue, la ministre d'État chargée des Affaires indiennes et du Nord, parler de ce que le gouvernement fait pour aider les Indiens et pour promouvoir la justice autochtone en particulier et la justice pour les autochtones en général.

Comment peut-on concilier ses propos avec la réduction, dont les groupes autochtones se plaignent, à notre caucus en particulier, des fonds que le secrétariat d'État leur verse pour financer leurs installations de radiodiffusion et leurs publications?

D'après ce qu'ils ont dit à notre caucus quand nous les avons rencontrés, ces réductions leur causent de graves problèmes et réduisent considérablement leur capacité de communiquer ensemble. Leur culture commune et leurs radios et leurs journaux sont si importants pour eux qu'ils craignent que ces réductions ne leur causent un tort considérable.

Mme Martin: Monsieur le Président, les fonds pour les Canadiens autochtones proviennent de nombreuses sources au sein du gouvernement, mais surtout de mon ministère, celui des Affaires indiennes et du Nord Canadien. En réalité, le gouvernement a augmenté le budget de mon ministère d'environ 8 p. 100 cette année afin que nous ayons les fonds nécessaires pour fournir aux autochtones les services dont ils ont besoin, que ce soit dans les domaines de l'enseignement ou de la santé, ou encore pour les infrastructures à l'intérieur de leurs réserves et ce, parce que nous sommes conscients de leurs besoins.

Le peuple autochtone a fait d'énormes progrès dans le secteur de l'éducation. Il lui reste encore beaucoup de chemin à parcourir, mais le nombre d'élèves qui s'inscrivent à des établissements d'enseignement secondaire et postsecondaire s'est considérablement accru au cours des quatre ou cinq dernières années, et j'espère que la tendance se poursuivra.

Bien que le budget global du Secrétariat d'État ait été quelque peu réduit, et que certaines des compressions se soient répercutées sur les communautés autochtones, il ne faut pas oublier qu'un comité a été chargé de trouver d'autres sources de financement pour le secteur des communications des autochtones. Par conséquent, les fonds seront versés plus régulièrement, et les autochtones pourront conserver leurs programmes de communications. Chose certaine, le budget global pour les autochtones du Canada a augmenté et sera maintenu à un niveau qui nous permettra de continuer à travailler avec le peuple autochtone.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Winnipeg-Nord-Centre d'avoir présenté cette motion et soulevé cette question à la Chambre aujourd'hui. Je le remercie également de ses observations sur la perception qu'ont les autochtones de notre système judiciaire et de quelques-uns des problèmes qu'il a soulignés.

En outre, je suis heureux que la ministre d'État veuille se borner à parler des problèmes qui existent actuellement à la réserve d'Akwesasne. Tout ce que nous, les députés de notre parti, voudrions dire, c'est que nous sommes contents de voir qu'on traite cette affaire avec délicatesse. Nous ne voudrions pas voir s'amplifier les actes de violence qui ont été commis ces derniers jours. Nous nous réjouissons du fait qu'on tente de réunir les parties pour qu'elles négocient un règlement du conflit au lieu de suivre les suggestions de certains, par exemple, qui veulent faire intervenir la Garde nationale. À mon avis, une intervention de ce genre susciterait encore plus de violence au lieu de contribuer à la solution que nous recherchons. Je sais gré à la ministre d'État de chercher à rassembler les parties pour qu'elles négocient un règlement, puis à trouver une solution, en tenant compte de l'opinion de tous les intéressés, de même qu'en respectant la souveraineté des Mohawks sur leurs terres, aspect fondamental de la question.

Je voudrais débattre de quelques-unes des questions plus vastes concernant la justice des autochtones au Canada, et non pas simplement d'Akwasasne ou des enquêtes judiciaires dont a parlé le député de Winnipeg-Nord-Centre.

Le problème des autochtones qui ont des démêlés avec la justice, qui sont des contrevenants, n'est que la pointe de l'iceberg. Il y a abondamment de preuves que le système judiciaire ne traite pas bien les autochtones. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a parlé de la constatation à laquelle en était venue l'enquête sur l'affaire Donald Marshall, à savoir que n'eut été de sa race, Donald Marshall n'aurait pas été considéré comme le principal suspect, et n'aurait pas passé des années en prison à cause de l'inefficacité des tribunaux, de la police et du système judiciaire dans cette cause.

Je suis heureux de voir qu'au Manitoba et en Alberta, des enquêtes sont en cours maintenant sur des causes types qui montrent combien les autochtones ont été traités injustement dans ces provinces. Je crois que nous savons tous que 39 p. 100 des détenus dans les prisons fédérales du Manitoba sont des autochtones, même s'ils ne représentent que 2 p. 100 de la population de cette province. En Saskatchewan, 36 p. 100 des détenus sont autochtones. Là aussi, ils ne représentent que 2 p. 100 de la population. Les prisons provinciales dans ces provinces et ailleurs au Canada renferment un nombre disproportionné de détenus autochtones incarcérés dans des éta-

blissements correctionnels parce que le système judiciaire a du mal à composer avec la population autochtone.

Nous devons rendre hommage aux efforts déployés depuis deux ans par le président de la Commission des droits de la personne, ainsi qu'au Barreau canadien et aux autres autorités qui ont tenté d'apporter, avec le concours du gouvernement canadien, des changements dans l'exercice de la justice envers les autochtones du Canada. J'espère que leur travail permettra un jour de résoudre ce problème.

Le gouvernement semble maintenant partir du principe que notre système judiciaire est bon, mais qu'il aurait besoin de quelques raffinements pour accommoder les Indiens du Canada. Je doute que cette réponse ou que cette réaction soit suffisante. Je crois que nous devrons examiner la source de ce problème et que toute solution efficace que nous pourrons trouver devra être beaucoup plus radicale et de beaucoup plus grande portée que ce que le gouvernement actuel semble juger acceptable.

Les injustices faits aux autochtones ne se limitent pas aux cas de contrevenants autochtones en conflit avec les lois de la société dominante. Les injustices existent depuis plus de 200 ans. Elles commencent avec le statut que nous avons imposé aux autochtones par nos lois, notre gestion du ministère des Affaires indiennes et, fondamentalement, par le rôle que nous leur avons imposé et qui est celui de pratiquement tous les peuples colonisés du monde. Ils ont été repoussés en marge de la société, ils sont traités comme des colonisés et nous, qui sommes censés représenter la société dominante, sommes les colonisateurs. Le problème dans nos rapports avec les autochtones, c'est que la société autochtone a été reléguée en marge et s'est vu imposer un statut inférieur. J'estime personnellement qu'au Canada, nous ne traitons pas les autochtones différemment, sauf peut-être en termes d'intensité, que la puissance belge a traité les Congolais pendant la période coloniale. Les colonisés étaient alors marginalisés, ils étaient perçus comme inférieurs par la puissance colonisatrice et, dans bien des cas, même pas comme des êtres humains, et je ne pense pas que la situation soit très différente au Canada. Si vous examinez les allusions aux peuples autochtones dans nos documents constitutionnels, vous n'y trouverez nulle part la reconnaissance du rôle qu'ils ont joué dans notre pays avant la colonisation par les Européens et d'autres peuples.

• (1200)

Nos documents constitutionnels n'accordent pas une place suffisante au rôle et à l'importance des autochtones dans notre société. Sauf les exceptions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en vertu desquelles le gouvernement fédéral exerce son autorité sur les autochtones et les terres qui leur sont réservées, ou une vague référence de la Loi constitutionnelle de 1982 et au fait que les droits et les traités existants des autochtones seront respectés, peu de dispositions des documents constitutionnels reconnaissent l'importance du rôle que les autochtones ont joué et qu'ils devraient encore jouer dans notre société.

À l'heure actuelle, nous consacrons tout notre temps à discuter de l'Accord du lac Meech, à nous demander qui sont les peuples fondateurs et comment ils devraient être mentionnés dans nos documents constitutionnels et quels devraient être leurs droits et leurs privilèges.

Fait étrange, une des caractéristiques fondamentales de notre pays est que, à notre arrivée comme colonisateurs, il y avait déjà des gens ici. Ils avaient formé leurs sociétés et leurs gouvernements, ils administraient leurs terres et leurs propriétés, et leurs gouvernements avaient le pouvoir de faire la guerre et de signer des traités de paix. En fait, quand nos ancêtres sont arrivés au Canada il y a des centaines d'années, ils ont constaté que les autochtones avaient toutes les caractéristiques fondamentales des nations. Celles-ci avaient leur économie et elles entretenaient des relations commerciales avec les autres pays.

Les nations qui étaient ici quand nous sommes arrivés avaient toutes les caractéristiques ou tous les droits requis pour devenir membres d'une organisation comme les Nations Unies ou pour participer aux débats avec les autres nations du monde. À leur arrivée au Canada, les colonisateurs ont mis à profit les caractéristiques de ces peuples pour conclure des traités avec eux, car ils avaient reconnu qu'il s'agissait de peuples souverains et capables d'exercer leurs droits dans leurs propres pays. Ils signaient des traités de paix. En temps de guerre, alors que les colonisateurs européens luttaient les uns contre les autres, ils concluaient des alliances. En fait, tout au début de l'histoire de notre pays, ces peuples passaient pour souverains, mais quelque chose s'est produit dans l'inter-

valle. Nous avons oublié ces traités. Nous avons oublié également que les peuples avec qui nos ancêtres ont conclu ces traités étaient des peuples souverains et nous les considérons maintenant comme des marginaux. En fait, nous avons commencé à les traiter comme s'ils n'existaient pas.

Au moment de parler du traitement injuste que nous faisons subir chez nous à nos peuples autochtones, nous aurions avantage à examiner les documents législatifs adoptés par le Parlement et les méthodes de gestion du gouvernement fédéral qui consacrent ce traitement injuste.

La question de l'octroi du statut d'Indien en est un exemple. L'un des droits fondamentaux de toute entité culturelle est celui de pouvoir choisir ses propres membres et d'en recruter de nouveaux. Ainsi, les autochtones devraient pouvoir décider qui est autochtone et qui ne l'est pas; selon moi, ils ne devraient guère éprouver de difficulté à le faire.

Pourtant, le Parlement leur a usurpé ce droit. Ainsi, nous avons décidé que la femme autochtone qui épousait un homme d'une autre race renonçait à son statut d'autochtone. C'est le Parlement qui en a décidé ainsi. C'est également le Parlement qui a décidé que l'autochtone qui demandait à faire partie de nos forces armées et à combattre pour son pays en temps de guerre devait renoncer à son statut d'autochtone. Même si les représentants des autres entités culturelles ne perdent pas leur statut lorsqu'ils demandent à faire partie de nos forces armées, nous contraignons les autochtones qui veulent combattre pour leur pays à y renoncer.

À la Chambre, il y a quelques mois, j'ai signalé le cas de la base de Stoney Point, dans le sud de l'Ontario, où l'armée canadienne s'était emparée d'une réserve pour en faire une base militaire, avec la promesse de la rendre à ses propriétaires une fois la guerre terminée. Certains autochtones vivant sur la base militaire se sont engagés dans l'armée canadienne, ont perdu leur statut d'Indien, et quand ils sont rentrés chez eux après la guerre, ils ont découvert qu'ils avaient perdu le foyer pour lequel ils s'étaient battus, parce que l'armée canadienne l'avait saisi. Cette base est maintenant utilisée comme station estivale le long des Grands Lacs pour les officiers qui s'y rendent pour profiter de ce qui était autrefois une réserve indienne. Le foyer pour lequel les soldats indiens se sont battus est maintenant perdu parce que le gouvernement canadien refuse d'honorer l'accord qu'il avait conclu avec les habitants de Stoney Point pendant la guerre.

On peut perdre son statut d'Indien simplement en s'engageant dans l'armée ou en votant, comme en ont le droit tous les citoyens au palier fédéral ou provincial. Dans bien des cas, en signant pour voter, on perd son statut d'Indien. Qui d'autre dans notre pays doit perdre son statut et sa culture en signant pour exercer le droit de tout citoyen de voter à des élections fédérales ou provinciales? Pourtant, c'est le genre de choses que nous avons fait et continuons de faire aux autochtones.

La Loi sur les Indiens et l'administration des affaires indiennes dans notre pays avaient pour objet de faire disparaître les Indiens en tant que culture distincte au Canada et de les assimiler à la société dominante. Ces efforts furent vains. On n'a obtenu aucun résultat. On n'a pas pu y parvenir.

Nous avons fait autre chose aux Indiens quand nous nous sommes aperçus que les parents avaient beaucoup d'influence sur leurs enfants en ce qui concerne l'éducation et la culture: nous avons décidé de créer des internats pour les Indiens. Nous avons soustrait ces enfants de l'influence de leur culture et de leurs parents. Nous les avons coupés de leurs racines et de leurs foyers, les regroupant avec d'autres enfants de tout le pays qui, dans bien des cas, parlaient une langue différente, et nous leur avons donné tous la même éducation, afin qu'ils ressemblent davantage aux Blancs que leurs parents. C'était là la façon dont le système d'internats fonctionnait. Nous les avons placé sous le contrôle de communautés religieuses qui considéraient les religions et les croyances culturelles indiennes comme sataniques. Dans bon nombre des écoles en question, les enfants ont été brutalisés. Les révélations qui ont été faites récemment au sujet de Mount Cashel et d'autres institutions ne sont rien par rapport à certaines des choses qui se sont produites dans les internats destinés aux Indiens au cours du siècle dernier.

Monsieur le Président, j'ignore si vous avez regardé le film *Where the Spirit Lives*, présenté sur les ondes du réseau anglais de Radio-Canada. J'ai jugé qu'il s'agissait là d'un excellent film, mais d'après ce que m'ont raconté certains de mes électeurs autochtones et d'autres autochtones du pays, le film faisait peu de cas du traitement brutal réservé dans ces écoles à la culture indienne et aux autochtones eux-mêmes. Si nous voulions un jour faire enquête sur le système d'internats, nous découvririons certaines choses dont aucun Canadien ne peut être fier.

Une des choses découlant de ce système et dont on parle à l'heure actuelle au Manitoba, d'où vient le député, c'est le fait que les organismes sociaux de la province pouvaient enlever des enfants à leurs parents indiens, les couper de leurs familles, les confier en adoption à des familles blanches ou à des familles non indiennes, voire même les faire adopter aux États-Unis ou dans d'autres pays du monde.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre est sûrement au courant du cas de cette jeune femme autochtone que les organismes autochtones du Manitoba ont récemment fait revenir des Pays-Bas où elle avait été adoptée par une famille européenne. On l'avait battue et agressée sexuellement. Elle était devenue une prostituée d'Amsterdam. Lorsqu'elle a souffert d'un cancer, on l'a renvoyée chez elle. Son peuple l'a retrouvée et l'a ramenée parmi les siens pour mourir. Il y a des milliers d'enfants au Manitoba et dans toutes les autres provinces qui ont été victimes de ce type d'adoption et qui ont été coupés de leurs foyers.

Le Canada traite ses Indiens de façon injuste à bien des égards. Je le répète, ce n'est pas que lorsqu'ils ont affaire au système judiciaire qu'ils sont victimes de discrimination; l'injustice en question est institutionnalisée dans la façon dont nous traitons nos autochtones.

Voyez ce qui se passe dans les différends relatifs à l'exploitation des ressources, un peu partout au Canada, monsieur le Président. Qu'il s'agisse des terres des Innus du Labrador ou encore de toute autre province ou de toute région, vous vous apercevrez que c'est toujours la même chose qui se produit. Fondamentalement, les gouvernements provinciaux et fédéral considèrent les terres autochtones ou les terres faisant l'objet de revendications de la part des autochtones comme des terres inoccupées ou peuplées par des non-personnes. Le gouvernement conclut des ententes avec des gouvernements étrangers et permet des vols à basse altitude dans les régions des Innus du Labrador, parce qu'il considère et traite fondamentalement ces gens comme des non-personnes, et leurs terres comme des terres inoccupées aux fins du développement des ressources.

• (1210)

La même chose se produit à la baie James avec l'expansion des projets hydro-électriques. Les terres des Cris de la baie James sont considérées comme des terres inoccupées, peuplées par des non-personnes. Par conséquent, il est possible d'agrandir les réservoirs hydro-électriques, d'y déverser du mercure qui détruit le poisson dont dépendent les Cris de la baie James, les Inuit et les Naskapis de cette région. Le gouvernement détruit leurs terres et leur fait perdre leurs moyens de subsistance sans tenir compte de leurs préoccupations.

Je voudrais remercier le gouvernement de l'Ontario pour la récente entente qu'il a conclue avec les Anishinaabee de Temagami, dans le nord de l'Ontario, en vertu de laquelle il a reconnu aux Anishinaabee un droit de veto sur la répartition du bois d'oeuvre dans certaines régions d'une extrême importance pour ces gens ainsi que sur le choix des arbres. Voilà le genre d'entente et de processus consultatif que nous devrions préconiser.

Pourtant, le gouvernement du Québec n'a pas permis aux Algonquins du lac Barrière de jouer un rôle semblable dans la région sauvage du lac Barrière concernant la répartition du bois d'oeuvre dans cette région et la façon dont les ressources doivent être protégées, ressources dont ces autochtones ont besoin pour subvenir à leurs besoins. En conséquence, les Algonquins du lac Barrière ont dû poursuivre le gouvernement du Québec en justice. Les Cris de la baie James poursuivent le gouvernement du Québec en justice et les Innus du Labrador poursuivent le gouvernement du Canada en justice. Quelle est la raison de ces poursuites judiciaires? Pourquoi le Canada ne reconnaîtrait-il pas que ses autochtones sont importants, qu'ils appartiennent au territoire et que le territoire leur appartient?

Il y a trois choses que nous devons faire pour redresser nos rapports avec les autochtones de notre pays. Il nous faut tout d'abord reconnaître le rôle qu'ils ont joué dans la fondation du pays. Nous devons consacrer leur droit à l'autonomie dans les documents constitutionnels fondamentaux du Canada. Nous ne pouvons pas attendre que n'importe qui d'autre ait été reconnu. Nous devons reconnaître en premier lieu ceux qui étaient ici les premiers. C'est une chose importante que nous devrions faire pour redresser les rapports que nous entretenons avec les autochtones.

Deuxièmement, il faut poursuivre le processus de règlement des revendications territoriales. J'apprécie ce que le gouvernement a fait au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest en concluant des ententes globales dans ce domaine. Un des avantages économiques que présente l'opération c'est que cela aura pour effet de rapatrier des capitaux dans les régions, des capitaux dont ces régions sont saignées depuis quelque temps par les décisions du gouvernement actuel, dont la politique est

totalement axée sur le marché et semble renforcer les agglomérations de Toronto, de Montréal et de Vancouver en vidant les régions de leurs ressources et de leurs capitaux.

Les règlements des revendications territoriales ont l'avantage énorme de rendre des capitaux à ces régions où se trouvent les richesses de notre pays. Ils ont également pour effet de mettre des capitaux entre les mains des gens qui ont des intérêts dans ces régions depuis 13 000 ans et qui vont y conserver des intérêts, espérons-le, durant encore 13 000 ans et plus. L'injection de capitaux dans ces régions est un énorme avantage secondaire du règlement des revendications territoriales.

Enfin, il nous faut en outre, comme l'a soutenu le député de Winnipeg-Nord-Centre, renforcer notre législation sur les droits de la personne. Le principal problème de la législation actuelle en matière de droits de la personne, que l'on parle des règlements sur l'équité salariale ou de la Loi canadienne sur les droits de la personne, c'est l'absence de moyens d'assurer le respect des obligations qui en découlent. En conséquence, les autochtones ne voient pas la législation sur les droits de la personne et l'équité salariale comme une garantie de justice. De fait, dans bien des cas, ils doivent s'adresser aux autorités des Nations Unies ou à l'étranger en matière de droits de la personne pour que justice leur soit rendue au Canada.

Les trois questions en cause sont donc la reconnaissance constitutionnelle, le règlement des revendications territoriales et le renforcement de la législation en matière de droits de la personne. En prenant des mesures sur ces trois questions, on répondrait aux préoccupations formulées aujourd'hui à la Chambre par le député de Winnipeg-Nord-Centre.

Le président suppléant (M. Paproski): Passons maintenant aux questions et aux observations; la parole est au secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il y a tellement d'éléments sur lesquels je trouve à redire dans le commentaire du député que je ne sais pas par où commencer. Une des choses qui m'a le plus déçu était sa persistance à parler au présent de certaines injustices historiques dont ont souffert les autochtones canadiens et les peuples aborigènes.

Par exemple, il est faux de prétendre que les membres de nos collectivités autochtones ne sont pas traités comme des personnes. Son affirmation selon laquelle nous les avons marginalisés est injuste. Sa comparaison du traitement que réserve le Canada à la population autochtone avec celui de l'administration coloniale du Congo belge est parfaitement ridicule.

Le député a parlé longuement des injustices commises dans le passé à l'égard des autochtones, que personne ne conteste, mais n'a presque rien dit sur tous les changements survenus ces dernières années. Au nom de l'équité, il aurait dû s'attarder davantage sur ce sujet. Quand il a parlé de personnes privées du droit de vote, il aurait pu mentionner l'octroi, il y a près de trente ans, par M. Diefenbaker, du droit de vote aux autochtones vivant dans des réserves. Il aurait pu au moins parler de cette initiative.

Il aurait pu mentionner le fait que le premier ministre et la Chambre ont redonné le statut d'Indiennes inscrites aux femmes qui l'avaient perdu en se mariant. Il n'en a pas soufflé mot. Je n'ai entendu qu'une seule phrase à la fin de son discours de vingt-cinq minutes sur les règlements de revendications territoriales autochtones survenus récemment. Ces règlements ont attiré l'attention du monde entier. Le député aurait dû rendre hommage au solliciteur général actuel et au nouveau ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et les féliciter pour avoir largement redressé ces injustices commises dans le passé à l'égard des autochtones du Nord. Mais il s'est contenté de glisser rapidement là-dessus pour passer ensuite au discours néo-démocrate habituel qui consiste à faire le procès du libéralisme. Il a tout de suite repris le dogmatisme néo-démocrate. Le député aurait dû parler de ces choses-là.

Je m'élève non seulement contre cela, mais aussi contre ses propos sur les mauvais traitements infligés aux enfants autochtones. Je vais consulter les bleus pour voir ce qu'il a dit au juste sur l'affaire de l'orphelinat Mount Cashel. C'est totalement ridicule. Il ne tient pas compte des milliers d'hommes et de femmes dévoués qui ont tenté sincèrement d'aider les autochtones par l'enseignement, qui ne condamnaient pas leurs croyances comme sataniques et qui ne voulaient pas leur inculquer des valeurs typiques des Blancs ou des Européens.

Pendant que le député parlait, je pensais à ma grand-mère, qui a enseigné pendant près de 30 ans dans une réserve à l'extérieur de Baddeck, en Nouvelle-Écosse. Cette personne, qui avait un grand esprit de dévouement et le sens des responsabilités, voulait aider les autochtones, comme beaucoup d'entre nous, de la génération actuelle et des générations antérieures. Le député, par

ses généralisations, donne l'impression que les enfants autochtones étaient tous brutalisés, et je trouve cela injuste.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'était pas tellement une question qu'une observation, mais je vais quand même laisser le député répliquer.

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai repéré une question dans ces propos. Je ne sais pas si le député nie comment, au cours de son histoire, notre pays a traité ses populations autochtones. Sur la question du statut, je l'invite à s'éveiller aux préoccupations qui sont ressenties aujourd'hui.

Jusqu'à ce que les Indiennes en appellent de la perte de leur statut aux Nations Unies, le Canada a refusé de changer ce statut avant de modifier la Loi sur les Indiens. Il parlait de négociations en cours sur les modifications à la loi. Ces négociations ont échoué, il y a longtemps.

• (1220)

La Chambre des communes a adopté le projet de loi C-31, malgré les objections de nombreux groupes autochtones qui souhaitaient une réforme plus étendue. Il en est résulté de très graves problèmes dans de nombreuses réserves. Selon la ministre d'État, on a accru le budget des Affaires indiennes de 8 p. 100, mais la population autochtone croît beaucoup plus rapidement que celle de presque tous les autres secteurs. À cause de cela, le montant alloué aux Indiens, par tête, accuse une baisse.

Les changements que les Communes ont apportés au statut sans consultation suffisante avec les autochtones ont parfois soulevé des problèmes encore plus graves qu'auparavant. Que va-t-il arriver lorsque les autochtones, enfin reconnus comme tels, vont réclamer des logements, le droit à l'éducation ou le droit à des services sociaux dans les réserves? Le gouvernement fédéral n'accorde pas aux réserves toute l'expansion qu'elles revendiquent. Nous avons créé de graves problèmes en tentant unilatéralement de revenir à la situation antérieure en ce qui concerne le statut. Il faut mener des consultations plus larges.

Je ne critique ni toutes les personnes qui ont travaillé jusqu'à maintenant à instruire les Indiens, ni, d'ailleurs, les parents du député. En fait, ces gens-là sont nombreux à avoir contribué à améliorer les choses et à supprimer le système des pensionnats.

Je me dois de signaler au député que, lorsque les citoyens de Shuswap, en Colombie-Britannique, ont cherché à savoir pourquoi leurs adolescents se suicidaient plus que les autres, ils se sont penchés sur le tort que les pensionnats ont fait aux familles autochtones. En séparant les enfants de leurs familles, on a détruit chez eux le sens des relations entre parents et enfants.

Il s'en est suivi une désintégration familiale et sociale dont les autochtones paient aujourd'hui le prix. On a supprimé le tabou de l'inceste et des relations incestueuses. Les pensionnats n'existent plus, mais leur influence demeure. Il vaut la peine d'examiner le prix exact que paient aujourd'hui les autochtones pour cette expérience du passé.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne peux entendre davantage de questions ni d'observations. Le temps file et d'autres intervenants doivent prendre la parole sur ce sujet. Le secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice a la parole pour participer au débat.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de signaler que beaucoup de ministériels voudraient prendre part au débat sur cette question. Si vous n'y voyez pas d'objection et si la Chambre y consent, je proposerais que, mis à part le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui doit prendre la parole cet après-midi, tous les ministériels partagent également le temps qui leur est alloué, de sorte que chaque discours dure dix minutes et la période de questions, cinq minutes.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Et vous, parlerez-vous pendant vingt ou dix minutes?

M. Nicholson: J'inaugurerai cette façon de procéder et je partagerai mon temps avec le député de Verdun—Saint-Paul.

Le président suppléant (M. Paproski): D'accord. La parole est au secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice.

M. Nicholson: Je commencerai par rappeler que le gouvernement est acquis au principe que tous les Canadiens sans exception ont droit à la protection de la loi et à un traitement équitable dans tous leurs rapports avec le système judiciaire. Parce qu'il reconnaît que l'acquisition et le maintien de ce droit ne sont possibles qu'au prix des efforts constants de toutes les personnes et institutions qui composent le système de justice et d'administration de la justice au Canada, le gouvernement veille et continuera de veiller à faire respecter ce principe.

Aux termes de la *Loi sur le ministère de la Justice*, le ministre de la Justice «exerce son autorité sur tout ce qui touche à l'administration de la justice au Canada et ne relève pas de la compétence des gouvernements provinciaux». Ce mandat englobe les affaires pénales en général. De plus, le gouvernement fédéral étant responsable, en vertu de la Constitution canadienne, des Indiens et des «terres réservées pour les Indiens», le ministère porte donc un intérêt tout particulier aux besoins et aux aspirations des autochtones en matière de justice.

Si de nombreuses stratégies créatives et novatrices ont été élaborées au fil des ans pour trouver des solutions aux problèmes des autochtones en matière de justice, il reste beaucoup à faire. Les ministres fédéral et provinciaux responsables de la justice ont engagé des discussions en vue de mieux comprendre les mesures que chaque ordre de gouvernement devra prendre pour répondre aux préoccupations des autochtones sur le chapitre de la justice.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à établir de nouvelles relations avec les peuples autochtones. Depuis 1984, nous avons répondu à leurs aspirations en prenant un certain nombre d'initiatives pour accroître leur degré d'indépendance et d'autonomie. L'une des plus importantes, que je viens de mentionner, est le règlement des revendications territoriales. Il y a aussi, bien sûr, la question de l'autonomie politique.

Le premier ministre a réaffirmé la position du gouvernement, qui s'est engagé à poursuivre les discussions sur les questions autochtones à une conférence des premiers ministres, dès que les chances de succès sembleront raisonnables. Il a même déclaré que le Canada ne serait pas complet tant que cette importante question historique ne serait pas résolue.

Une série de conférences des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones a suivi le rapatriement de la Constitution en 1982. Selon le premier ministre, ces réunions avaient pour but «de faire de l'autonomie politique une réalité pratique pour les peuples autochtones du Canada». Il envisageait «un avenir où les autochtones exerceront davantage de contrôle sur les questions qui les touchent directement». Il a ajouté que «tous les Canadiens considèrent désormais l'égalité comme un droit qu'ils acquièrent à la naissance et que les autochtones du Canada y ont droit autant que les autres». Cet engagement vaut toujours.

Dans les négociations au sujet de l'autonomie administrative des réserves indiennes, qui ont été entreprises malgré les discussions constitutionnelles en cours, l'administration de la justice est considérée comme un élément à discuter dans l'élaboration des éventuelles ententes sur l'autonomie administrative des autochtones.

En cherchant à satisfaire les aspirations des collectivités autochtones, nous devons évidemment reconnaître que les hommes et les femmes autochtones font souvent face à des difficultés particulières dans leurs rapports avec le système judiciaire: déni de justice, proportion excessive dans nos prisons, discrimination et autres. Ces problèmes bien réels ont récemment fait les manchettes nationales, surtout à la suite d'enquêtes publiques, et ils continueront de le faire à mesure que les rapports d'enquête seront publiés et que les résultats des consultations spéciales seront rendus publics.

Trois enquêtes judiciaires portant sur la justice et sur les autochtones ont été entreprises récemment pour faire la lumière sur les mauvais traitements infligés à certains individus et sur certains problèmes d'ordre général: l'enquête publique de l'Alberta sur le maintien de l'ordre dans la réserve des Gens-du-Sang, l'enquête que la commission royale de la Nouvelle-Écosse a terminée récemment sur les poursuites judiciaires intentées contre Donald Marshall et l'enquête publique du Manitoba sur l'administration de la justice et sur les autochtones. D'autres provinces font aussi enquête.

Pour apaiser les inquiétudes et pour satisfaire les aspirations des autochtones, le gouvernement fédéral a créé divers programmes. Ces programmes ont été mis sur pied pour tenir compte de la situation et des besoins particuliers des Indiens et des autochtones. Le ministère de la Justice offre, par exemple, des programmes visant à

rendre le système judiciaire plus accessible aux autochtones et à augmenter leur participation à la profession juridique.

Dans le nord du Canada et dans d'autres régions, les fonds versés par le gouvernement fédéral au titre de l'aide juridique ont aidé à financer des initiatives spéciales visant à répondre aux besoins particuliers des autochtones en matière d'aide juridique et à faire participer plus directement les commaunautés à la gestion de ces services. Il est important d'avoir des programmes spéciaux de ce genre si nous voulons nous assurer que les services offerts répondent aux besoins particuliers des communautés autochtones, qui sont différents de ceux qu'on trouve généralement ailleurs au Canada.

Bien que l'accès aux services juridiques soit essentiel à la pleine protection des droits des individus et des groupes, d'autres genres d'activités sont aussi importantes. Le ministère de la Justice, par exemple, appuie deux de ces programmes, soit le programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones et le programme de vulgarisation et d'information juridiques.

• (1230)

Il faut cependant faire davantage. Je pourrais parler plus longuement des initiatives auxquelles participent le ministère de la Justice et le gouvernement. Elles visent toutes à garantir que notre système de justice pénale réserve aux autochtones le traitement juste et équitable qu'ils méritent, comme tous les autres Canadiens.

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le secrétaire parlementaire passer en revue les réalisations du gouvernement. J'ai également écouté sa violente réaction aux propos de mon collègue néo–démocrate. Il a dit que nous étions peut–être trop sévères et que nous ne replacions pas les choses dans un contexte historique.

Ce qui nous inquiète, de ce côté, c'est l'énorme inertie historique qui existe au Canada. Nous nous adressons au gouvernement et nous lui demandons ce qu'il fait. J'ai écouté soigneusement le secrétaire parlementaire lire ses notes, mais il ne nous a rien dit sur ce que le gouvernement a fait.

Un des problèmes en matière de questions autochtones, c'est que chaque jour un nouvel incident se produit et le gouvernement se tait. Aujourd'hui, durant le débat, j'ai eu un appel de mon bureau de circonscription au sujet d'une femme autochtone qui a été maltraitée dans la plus grande institution de santé du Manitoba. Les histoires se répètent, jour après jour.

Le secrétaire parlementaire ne pense–t–il pas que le gouvernement a l'obligation de reconnaître le problème, de s'y attaquer honnêtement et de commencer à prendre une attitude plus positive au lieu de toujours réagir défensivement lorsqu'il traite avec les autochtones?

M. Nicholson: Monsieur le Président, le gouvernement du Canada n'est pas sur la défensive. J'aurais aimé avoir un peu plus de temps. Je ne me serais pas montré aussi généreux envers le député de Verdun—Saint–Paul si j'avais su que je n'aurais pas le temps de décrire en détail les divers programmes auxquels collaborent le ministère de la Justice et le gouvernement.

Le député doit sûrement connaître le Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones. Il s'agit d'un programme financé par le gouvernement fédéral où nous cherchons à réunir des gens qui connaissent le fonctionnement du régime de justice pénale et qui pourraient aider ceux qui ont des démêlés avec la justice. Nous voulons que ceux–ci se sentent à l'aise. Il existe des différences culturelles et des divergences d'interprétation. Parfois, le jargon juridique peut poser des problèmes. Ce programme, à mon avis, est très utile et positif.

Parlons aussi du Programme de vulgarisation et d'information juridiques. Il ne fait aucun doute qu'il y a une proportion excessive de Canadiens autochtones dans nos prisons. Dans la mesure du possible, nous tentons, non seulement dans les territoires, mais également dans toutes les provinces, de diffuser de l'information juridique aux individus afin qu'ils comprennent mieux notre régime de justice pénale.

Par ailleurs, le député a sûrement entendu parler du service d'aide juridique. Le droit à la représentation par un avocat fait partie intégrante de notre concept de la justice ici, au Canada. Tous ceux qui sont associés au système de justice pénale du pays ne sont pas sans savoir que, très souvent, les gens qui ont des démêlés avec la justice n'ont pas les moyens de retenir les services d'un avocat. Par conséquent, nous contribuons au financement des services d'aide juridique dans toutes les provinces ainsi que dans les territoires. Cette mesure importante et positive nous permet de veiller à ce que les Canadiens autochtones, et tous les autres Canadiens, soient traités de façon équitable devant les tribunaux.

Naturellement, nous surveillons de très près les enquêtes judiciaires et les travaux des commissions d'enquête auxquels j'ai brièvement fait allusion tout à l'heure. Nous nous intéressons beaucoup à ces enquêtes. Si elles signalent des domaines où le gouvernement fédéral peut se rendre utile, il est évident que nous étudierons attentivement les recommandations faites ainsi que les mesures positives que nous pourrons prendre.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux commentaires est terminée. Avant de donner la parole au prochain orateur, je laisse le solliciteur général invoquer le Règlement.

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'aimerais dire à la Chambre que, vers 7 heures ce matin, le détachement de la GRC à Cornwall a appris que M. Matthew Pyke avait été atteint d'une balle et transporté à l'hôpital de Malone, dans l'État de New York. On m'a dit que M. Pyke a succombé à ses blessures vers 10 h 57. Il va sans dire que nous regrettons ce triste incident.

Je sais que la Sûreté du Québec et les autorités policières de New York enquêtent actuellement sur cet incident déplorable.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour dire à la Chambre que j'ai appris cette nouvelle il y a une trentaine de minutes. Dès que j'ai été mis au courant de cet incident tragique, j'en ai avisé le ministre afin qu'il puisse vérifier les faits avant d'annoncer à la Chambre que M. Matthew Pyke—jeune homme de 20 ans, m'a-t-on dit— avait été tué. Sauf erreur, il est mort dans la collectivité mohawk d'Akwesasne après avoir été atteint d'une balle.

Ce triste incident montre que notre gouvernement, le gouvernement des États-Unis et toutes les parties en cause doivent prendre des mesures immédiates pour trouver une solution à ce conflit qui se déroule à moins de 50 milles de la colline du Parlement.

Ayant d'autres observations à faire, monsieur le Président, je vous demande d'être patient. J'ai de la difficulté à penser qu'à moins d'une cinquantaine de milles d'ici, des gens échangent des coups de feu avec des mitrailleuses et se lancent des grenades. Quand nous regardons les nouvelles télévisées de lieux éloignés comme le Liban ou d'autres pays, nous pouvons à peine en croire nos yeux. C'est renversant de penser que ces incidents se déroulent près d'ici.

J'offre mes condoléances et celles de mes collègues à la famille de M. Pyke, à ses amis et à la collectivité mohawk d'Akwesasne.

[*Français*]

M. Gilbert Chartrand (Verdun—Saint-Paul): Monsieur le Président, je m'adresse à la Chambre dans le contexte qui nous occupe aujourd'hui. Le député de Winnipeg-Nord-Centre nous propose un sujet de débat qui me semble très à propos dans les circonstances que nous vivons présentement.

Le domaine de la relation des peuples autochtones avec notre système de justice retient l'attention depuis déjà plusieurs années. Des études récentes démontrent que les autochtones ont des démêlés avec la justice pénale, toute proportion gardée, plus souvent que les non-autochtones.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que le système fédéral se caractérise par un agencement de compétences partagées en matière de justice et qu'il n'est pas facile d'en comprendre les complexités. Qu'on ajoute à ceci que ce système émane en grande partie d'une culture et de valeurs qui sont étrangères à la culture et aux valeurs traditionnelles autochtones, qu'il fonctionne dans des contextes qui leur sont peu familiers et dans des langues qui ne sont pas les leurs.

Nous avons tous, à un moment ou l'autre, pris connaissance de données alarmantes relatives à l'implication des autochtones dans le système de la justice. Je ne donnerai pas de chiffres aujourd'hui. Qu'il me suffise de souligner que les causes du malaise sont complexes et profondes et que le système de justice à lui seul ne peut à la fois en être tenu responsable non plus que d'y fournir toutes les réponses. Cependant, de nettes améliorations à ce système qui tiendraient compte à la fois des problèmes et des aspirations de nos concitoyens autochtones sont essentielles. Des enquêtes publiques en Nouvelle-Écosse, au Manitoba et en Alberta examinent la façon dont le système traite les autochtones. De son côté, le gouvernement prend tous les moyens qui s'imposent pour améliorer la façon dont les autochtones sont traités par le système et entend collaborer avec eux et faire tout en son pouvoir afin qu'ils occupent dans la société canadienne la place à laquelle ils ont droit.

Conscient que les lois, les programmes et le personnel qui les appliquent doivent faire preuve d'une meilleure connaissance et d'une plus grande compréhension des peuples autochtones, de leurs coutumes et de leur mode de vie, qu'il est important que les lois canadiennes soient

comprises et respectées par tous et que certaines de nos lois sont tout simplement désuètes, le gouvernement a entrepris une étude en profondeur de ses lois. Nous avons depuis plusieurs années eu à adopter dans cette Chambre plusieurs des projets de loi visant à remédier à cette situation.

• (1240)

Ce processus est loin d'être terminé et la tâche qui nous attend en tant que députés est lourde. Mais tout ne s'arrête pas à l'élaboration de la loi, encore faut-il qu'elle soit comprise et appliquée de façon efficace. Le système de justice, le traitement qu'on y reçoit ainsi que l'accès à la justice même doivent être équitables, ouverts et dynamistes.

Pour répondre à cet objectif, le gouvernement s'est donné comme tâche l'étude des besoins, des préoccupations et des exigences des autochtones. Des consultations ont été entreprises dans divers domaines. À titre d'exemple, une étude récente s'est penchée sur les autochtones au sein du système correctionnel. Il y a été constaté que les problèmes posés par le nombre d'autochtones en milieu carcéral sont aggravés par le fait que ces derniers ne constituent pas un groupe homogène et que leurs besoins et leurs caractéristiques varient selon le groupe culturel auquel ils appartiennent et en fonction de leur origine rurale ou urbaine.

Les consultations qui ont eu lieu lors de l'étude ont fait état d'un manque de compréhension de la part des intervenants du système des populations autochtones et de leurs cultures. Une des recommandations de cette étude a trait au plus grand recours aux aînés en tant qu'experts-conseils dans les pénitenciers fédéraux. On y constate que le rôle des aînés s'y est «accru de façon spectaculaire au cours des dix dernières années» et que «nombre de personnes consultées sont convaincues que leur action pourrait être plus importante à une étape cruciale du processus correctionnel». On reconnaît que le point de vue de l'aîné pourrait faciliter la compréhension des cas et faciliter la prise de décision par la Commission nationale des libérations conditionnelles. Il est de plus constaté que le recrutement d'employés autochtones par le système contribuerait «à établir une meilleure communication, puisqu'un nombre accru d'employés autochtones ne pourrait qu'améliorer la connaissance globale et la sensibilisation du système aux détenus autochtones».

Une autre étude, celle-là sur le maintien de l'ordre dans les réserves, a pour objectif de voir à ce que les réserves bénéficient «des services de police appropriés, c'est-à-dire d'un niveau et d'une qualité comparables à ceux des autres localités de la même région». «En effet», y constate-t-on, «on ne peut espérer obtenir des résultats équivalents en traitant de la même façon des collectivités dont les situations diffèrent». Il faut donc adapter les services en fonction de la culture du milieu et de ses besoins.

Par contre, le groupe de travail ne peut que se rendre à l'évidence que le milieu politique fédéral fait face à des pressions visant à accroître tous les grands programmes touchant les Indiens. Force leur est de considérer l'incapacité croissante du gouvernement fédéral de le faire en raison des restrictions financières, malgré que les budgets aient appréciablement augmentés, en dollars constants, ces dernières années; et l'élaboration de différentes politiques fédérales destinées à conférer une réelle mesure de contrôle aux collectivités indiennes, notamment la politique de négocier l'autonomie gouvernementale avec des groupes indiens.

Des consultations sont présentement en cours sur les conclusions et les recommandations de cette étude. Le gouvernement canadien favorise l'autonomie gouvernementale des autochtones ainsi que leur participation accrue aux services de police. L'étude conclut qu'à cette fin, et de façon à mieux répondre aux aspirations et aux besoins spéciaux des bandes, «il faudrait prendre des mesures pour que les Indiens commencent à participer davantage à la prise de grandes décisions sur les services de police dans les réserves».

Ces conclusions s'appliquent à tous les aspects du système de justice. Il est important de nous assurer que nous sommes les plus conscients possible, d'une part, des besoins, des préoccupations et des exigences des peuples autochtones et, d'autre part, des obstacles auxquels nous faisons face. Nous nous devons d'écouter attentivement et de comprendre nos concitoyens autochtones. Nous devons travailler afin d'assurer leur représentation au sein de toutes les institutions du système de justice et ce, à tous les niveaux. Nous devons créer des institutions aptes à répondre à leurs besoins.

Des programmes sont déjà en place pour répondre à certains des besoins identifiés. Des consultations sont en marche auprès des autochtones en vue d'améliorer les programmes existants et afin d'en élaborer et d'en mettre en oeuvre de nouveaux.

J'ai dit plus haut que tout ne s'arrête pas à l'élaboration de la loi, encore faut-il qu'elle soit comprise. Le Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones est probablement l'initiative fédérale la mieux connue en matière de justice autochtone. La prestation de services de travailleurs autochtones auprès des tribunaux afin d'aider les autochtones inculpés à comprendre et à obtenir des services juridiques et sociaux est accessible à tout autochtone accusé d'une infraction à une loi fédérale, une loi provinciale ou un règlement municipal, y compris tout jeune au sens de la Loi sur les jeunes contrevenants, accusé ou soupçonné d'une infraction à une loi fédérale, une loi provinciale ou un règlement municipal. Huit

provinces et territoires participent, avec le gouvernement fédéral, à cette initiative.

Un autre programme visant à faciliter la compréhension du système et des lois et à promouvoir l'accès à la justice consiste au financement, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, d'organismes qui offrent des services de vulgarisation et d'information juridiques aux Canadiens. C'est ainsi que ces organismes, situés dans chaque juridiction, peuvent offrir à des publics cibles des services de publications et de diffusion de documentations adaptées aux différents milieux, et ce dans la langue et au niveau de compréhension du public visé. Certains programmes offrent des cours du soir pour adultes, des émissions de ligne ouverte sur le système et les lois d'application courante. Par exemple, la *Community Legal Education of Manitoba* reçoit cette année l'aide financière du gouvernement canadien pour la réalisation du projet *Feeling yes, feeling no* qui vise à sensibiliser les collectivités autochtones à l'exploitation sexuelle des enfants et à la violence familiale. Ce projet a pour objectif de mieux faire comprendre aux résidants des régions rurales, et plus particulièrement aux autochtones et à leurs enfants, l'essentiel et les principes sous-jacents des modifications au *Code criminel* qui traitent de l'exploitation sexuelle des enfants.

Ce qui précède ne fait qu'effleurer la question. Le gouvernement est résolu à jouer un rôle déterminant et positif dans l'amélioration de notre système de justice. En collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les dirigeants et les collectivités autochtones et des intervenants des milieux non gouvernementaux, le gouvernement a entrepris de nombreuses mesures pour tenter de préciser les rôles qui nous incombent. Les problèmes sont multiples et complexes. Mais plusieurs signes indiquent également que la volonté de régler ces questions existe plus que jamais auparavant et que, dans tous les milieux, le dialogue est ouvert. Tous ont manifesté le désir d'y participer.

Le gouvernement est résolu à continuer à se pencher sur ces questions et à apporter des améliorations majeures dans le domaine de la justice autochtone. Il s'agit d'une priorité.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires? Reprise du débat. L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole.

[*Traduction*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott-Russell): Monsieur le Président, je trouve que le moment se prête mal pour faire un discours. Je suis sûr que la Chambre en comprendra la raison à cause de l'incident qui vient d'être porté à ma connaissance.

Je devrais peut-être dire, au départ, que j'espère que nous n'aurons pas à déplorer d'autres pertes de vie. Je le dis, non pas uniquement pour la gouverne de la Chambre, mais aussi pour tous les gens d'Akwesasne et des alentours qui pourraient nous écouter. J'espère que les personnes concernées sauront garder leur sang-froid, qu'elles comprendront que la violence doit cesser. Il va sans dire que toute autre manifestation de violence ne laisserait rien présager de bon.

Cela dit, je voudrais décrire rapidement la localité d'Akwesasne pour que certains de nos collègues comprennent mieux ce qui s'y passe. Peut-être comprendront-ils mieux également pourquoi nous avons ces problèmes actuellement.

Le document du gouvernement mohawk sur les droits autochtones et la Constitution canadienne, établi pour le compte du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord, en octobre 1985, décrit ainsi la localité d'Akwesasne:

> L'expression «unique» est un mot bien trop faible pour décrire Akwesasne. Nous sommes la seule localité de l'Amérique du Nord à chevaucher deux pays, deux provinces et un État. Trois formes de gouvernement administrent Akwesasne: le Conseil tribal, le Conseil mohawk et le Conseil traditionnel. Chacun s'occupe d'un domaine très spécifique et ils forment ensemble un système de gouvernement très dynamique, un système de gouvernement qui est loin d'être apathique. Les autorités d'Akwesasne sont aux prises avec des problèmes qui dépassent l'entendement à cause des frontières géographiques et juridiques qui chevauchent notre localité. L'exercice du gouvernement, surtout dans la partie canadienne de la réserve, est compliqué par les horreurs juridiques que constituent la politique interprovinciale et la responsabilité fédérale. On se demande toujours si on doit s'adresser au Québec, à l'Ontario ou au gouvernemnt fédéral du Canada pour régler certains problèmes. La lourdeur bureaucratique et la vieille Loi sur les Indiens empêchent d'apporter les changements nécessaires dans les relations entre les autorités d'Akwesasne et le gouvernement du Canada.

• (1250)

Monsieur le Président, ce bref extrait nous donne une idée des difficultés et de certains problèmes de compétence qui existent au sein de la communauté mohawk d'Akwesasne. Monsieur le Président, imaginez-vous un instant que vous habitez le village de Saint-Régis. Votre frère ou votre soeur vit dans une autre partie de la même réserve, ou de la même ville, pour employer un langage que nous connaissons. Nous appelons cette partie de la ville l'île de Cornwall.

Vous vous levez tous deux à neuf heures et décidez de vous rendre du côté américain de la réserve. Il faut

environ 30 secondes de marche à un habitant de Saint-Régis pour le faire. En fait, vous ne vous rendez peut-être même pas compte que vous traversez la frontière entre les deux pays, car quelques-uns des monuments de béton ne sont plus là et la mauvaise herbe pousse autour de ceux qui restent, si bien que vous ne savez pas exactement où ils se trouvent. Il n'y a ni douaniers, ni agents d'immigration.

Votre frère ou votre soeur, qui habite dans l'autre partie de la même ville, dans l'île de Cornwall, traverse du côté américain de la même réserve. Bien sûr, il lui faut passer par les douanes, on l'arrête et on procède peut-être à une fouille, ce qui est tout à fait normal à une frontière. Il ou elle peut ensuite se rendre allègrement du côté américain de la réserve.

Songez à la situation suivante, monsieur le Président. Si vous habitez l'île de Cornwall et que vous voulez rendre visite à votre parent qui vit dans le village de Saint-Régis, deux endroits situés du côté canadien, vous devez passer par les douanes américaines pour entrer aux États-Unis, car c'est le seul moyen de revenir au Canada dans l'autre partie de la réserve.

On ne peut s'empêcher de se demander pourquoi ces lois sont si stupides. On hausse simplement les épaules en se disant: «C'est une règle des Blancs qui n'est pas très logique», et la vie continue.

Si c'était aussi facile, monsieur le Président, si vous pouviez simplement hausser les épaules et continuer votre route en sifflant, peut-être tout cela serait-il très simple. Mais c'est un exemple du sentiment déxaspération que les gens éprouvent devant le fait que dans les deux collectivités du côté canadien de la réserve, les mêmes règles ne sont pas appliquées de la même manière, mais tout à fait arbitrairement.

Imaginons-nous dans la peau d'une personne comme le grand chef Mike Mitchell, dignitaire élu comme vous et moi, monsieur le Président, qui fait tout son possible pour bien administrer la partie canadienne de la réserve. Le grand chef Mitchell ou son homologue américain n'a pas le choix de décider s'il est le chef d'une partie de la réserve ou de toute la réserve. Les choses sont ainsi faites. Il existe une frontière artificielle en plein milieu du village. Ni l'un ni l'autre ne peut y faire quoi que ce soit.

Il y a donc deux autorités en cause au niveau de la collectivité, en plus des traditions de la population visée. Évidemment, M. Mitchell n'est pas un être parfait, pas plus que moi, monsieur le Président, ni que la plupart d'entre nous, mais il a été élu et il s'efforce de gouverner du mieux possible la collectivité d'Akwesasne.

Supposons qu'il y a une dispute entre un individu et la police locale du côté canadien. Que faites-vous? Vous devez partir de Saint-Régis, où se trouve le poste de police, pour traverser sur l'île de Cornwall, où a lieu l'incident. Évidemment, pour faire cela, il vous faut passer du côté américain avec votre auto-patrouille.

Comme vous le savez, il est illégal d'apporter une arme sur le territoire américain. Vous devez donc laisser votre arme au poste de police, parce que vous ne pouvez pas la transporter dans votre auto, puisque vous devez traverser le territoire américain pour arriver dans la partie canadienne où les services de police sont nécessaires.

Une fois rentré en territoire canadien dans l'Île de Cornwall, on devient un agent désarmé. Cela ne présente pas d'inconvénients si l'adversaire est désarmé lui aussi, mais qu'advient-il s'il est armé? On est alors démuni pour faire face à la situation.

Évidemment, le même problème se représente lorsque les résidents de Snye, dans la partie québécoise de la réserve, ont besoin de services que dispense la Gendarmerie. La même situation risque de se présenter dans le cas des services ambulanciers et de tous les autres services, à cause de la frontière artificielle que nos ancêtres sont allés placer au beau milieu de ce territoire.

Les ancêtres des fiers résidents de Akwesasne occupent cet emplacement depuis vraiment très longtemps, et je trouve honteux que nous ne puissions pas fournir les mécanismes nécessaires pour rendre Akwesasne au moins un peu plus facile à gouverner. Mais même si nous parvenions à rendre la réserve un peu plus facile à gouverner, nous n'aurions pas réussi pour autant à régler tous les problèmes actuels.

En plus des conflits de compétence dont j'ai parlé, nous devons traiter également avec les gens qui profitent de la moindre occasion pour monter une affaire là où ils espèrent s'enrichir. Je songe en l'occurrence aux proprié-

taires de casinos et de salles de bingo. Je crois savoir qu'il y en a environ une demi-douzaine.

Nous ne devons pas perdre de vue que toutes ces installations, celles que je connais du moins, sont situées du côté américain de la réserve. Coïncidence curieuse, la partie américaine de la réserve est dépourvue de force policière à l'heure actuelle. Cette force a été abolie il y a un certain temps. Mon collègue le député de Stormont—Dundas siège à côté de moi à la Chambre. Comme il habite seulement à quelques milles d'Akwesasne, il sait que la partie américaine de la réserve est dépourvue à l'heure actuelle de force policière. Il n'y a personne du côté américain pour assurer le maintien de l'ordre, à l'exception peut-être de la prétendue Warriors Society, qui a décidé de sa propre initiative de s'attribuer ce rôle. Du côté canadien, naturellement, il y a les forces de police dont j'ai parlé il y a un instant.

Aussi, quand on se trouve dans la situation où la moitié de la réserve est presque en pleine anarchie, c'est un terrain propice aux autres activités illégales dont j'ai déjà parlé. Ce n'est donc pas une coïncidence que ce soit là où se trouvent les casinos, les maisons de jeu, les salles de bingo et tout le reste. Ce n'est pas non plus une coïncidence qu'ils ne se soient pas établis du côté canadien, où il y a le grand chef Mitchell, son conseil et tout le reste.

Maintenant, nous nous trouvons à peu près dans la situation suivante. Les habitants d'Akwesasne voient ces casinos. Ils voient, naturellemnt—et je dois le préciser—les éléments indésirables qui, quelque-fois, semblent fréquenter ces établissements, et ils décident qu'ils n'en veulent pas. C'est compréhensible. J'habite dans un petit village. Ce n'est pas, naturellement, un village autochtone, mais je ne voudrais pas de ces casinos dans mon village, qui possède un charme particulier.

Monsieur le Président, j'attirerai votre attention sur l'heure et je continuerai immédiatement après la période des questions.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député disposera de sept minutes, en plus de dix minutes pour les questions et les commentaires.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C-21

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je me dois d'intervenir aujourd'hui pour demander à mes collègues de l'autre Chambre d'adopter sans plus tarder le projet de loi C-21.

Nous avons comme mandat d'améliorer nos programmes de formation et d'ajustement du marché du travail, et c'est ce que tente de faire le projet de loi C-21.

Le coût total des amendements proposés par les sénateurs libéraux s'élève à près de 1,7 milliard de dollars par année. Cet argent, nous ne l'avons pas!

Monsieur le Président, qu'attend le Sénat pour enfin libérer des fonds qui vont permettre à tous les Canadiens et Canadiennes d'avoir accès à une meilleure formation et à de meilleurs emplois?

* * *

[*Traduction*]

LA RÉFORME DES PENSIONS

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, le conseil d'administration de l'Association nationale des fonctionnaires fédéraux retraités se réunit aujourd'hui à Ottawa pour discuter de la réforme des pensions. Ces gens sont très inquiets, de fait, si inquiets qu'ils envoient aujourd'hui un télégramme au premier ministre pour lui demander de présenter à la Chambre un projet de loi sur cette question.

En 1986, le gouvernement a présenté un projet de loi sur la réforme des pensions fédérales, car il estimait qu'une telle réforme était nécessaire. Ce projet de loi est resté en plan en raison du déclenchement des élections en 1988.

Depuis, le président du Conseil du Trésor a déclaré maintes fois qu'il avait l'intention de présenter un nouveau projet de loi sur la réforme des pensions de retraite. Jusqu'ici, on n'a présenté aucun projet de loi de ce genre.

Le fonds de retraite des fonctionnaires fédéraux croît à un rythme d'environ 5 milliards de dollars par an. Il y a beaucoup d'argent pour une réforme des pensions. D'au-

tre part, on a grand besoin d'une telle réforme. Ce qui manque, c'est la volonté politique du gouvernement fédéral et un engagement à l'égard des retraités dans tout le pays.

* * *

LES PORTS

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, dimanche soir, dans ma circonscription, une partie du quai de Stanley Bridge s'est effondrée.

Cet effondrement était attribuable à l'insuffisance des crédits débloqués par le gouvernement aux fins de l'entretien des quais et des ports. Heureusement, personne n'a été blessé.

Il incombe au gouvernement de s'assurer que les quais et les ports ne sont pas dans un état qui pourrait les rendre dangereux.

J'ai fait le tour des quais et des ports de ma circonscription, et je sais qu'à bien des endroits, l'intervention du gouvernement s'impose. Mes collègues et moi-même réclamons une aide financière à ce titre depuis notre élection, en 1988.

J'exhorte le ministre des Pêches et des Océans à venir dans ma province, à faire le tour des ports et à constater le délabrement des quais que les pêcheurs doivent utiliser.

Le gouvernement doit être prévoyant et faire des réparations aux quais une priorité. Les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard méritent de pouvoir compter sur des installations sûres. On doit se pencher immédiatement sur la situation qui règne à Stanley Bridge.

* * *

LE MOIS NATIONAL DE SENSIBILISATION DES MOTOCYCLISTES

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, je tiens à signaler à la Chambre que le Conseil canadien de la sécurité a désigné le mois de mai comme le mois national de sensibilisation des motocyclistes.

L'honorable Doug Lewis, ministre des Transports, souscrit à cette nouvelle initiative fort utile en matière de sécurité, qui tend à réduire les accidents de la route ainsi que le nombre de blessés et de morts sur nos routes durant les mois d'été.

Le thème de cette campagne de sécurité est le partage des routes; on veut inciter tous les utilisateurs à observer le code de la route.

La sécurité est une responsabilité commune. Les motocyclistes doivent conduire de façon réfléchie, en suivant le code de la route. Les automobilistes doivent, pour leur part, prêter une attention particulière aux motocyclistes et aux cyclistes qui partagent la route avec eux.

Je souhaite particulièrement souligner les efforts du Conseil canadien de la sécurité tendant à faire comprendre aux parents de jeunes enfants l'importance de porter un casque lorsqu'ils circulent à bicyclette. N'oublions pas que les blessures à la tête sont de loin la principale cause d'accidents mortels de la route impliquant des cyclistes.

J'invite tous les députés à souscrire à cette dernière initiative en matière de sécurité routière.

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, les Canadiens se rendent compte de l'hypocrisie du gouvernement et du gouverneur de la Banque du Canada, qui insistent pour que les Canadiens modèrent leurs revendications salariales pour limiter l'inflation, alors qu'ils gardent les taux d'intérêt élevés et continuent d'augmenter les impôts et alors que les employés du Cabinet du premier ministre et ceux de la Banque du Canada ont obtenu des hausses de salaires pouvant atteindre, selon certains, 20 p. 100 par année.

Margaret Knight, de Nepean, une bénévole qui travaille 35 heures par semaine à coordonner une soupe populaire, sert chaque jour le déjeuner et le dîner à des centaines de femmes et d'enfants. À cause des compressions budgétaires que le gouvernement a imposées au Régime d'assistance publique du Canada, son organisme subira de graves restrictions financières. Le système de deux poids deux mesures que pratique le gouvernement actuel devient de plus en plus exaspérant.

Rien qu'en Ontario, le RAPC, qui avait été institué en 1966 pour fournir les services de première nécessité aux indigents, verra fondre son budget d'environ 90 millions de dollars.

Assistons-nous vraiment à la disparition d'une société humanitaire, telle que nous l'avons connue?

Les Canadiens ne sont pas dupes des paroles trompeuses du gouvernement.

* * *

COMPÉTENCES CANADA

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que j'offre aujourd'hui mes félicitations aux gagnants de la première compétition provinciale de Compétences Canada qui a eu lieu le 21 avril à Hamilton.

Compétences Canada fait partie du programme d'initiatives de formation technique. L'an dernier, des étudiants canadiens ont assisté à la compétition aux États-Unis comme observateurs et invités. Cette année, 40 gagnants de l'Ontario concourront avec 7 000 autres

Article 31 du Règlement

participants des olympiques américaines des compétences qui se tiendront à Tulsa, en Oklahoma, en juin.

C'est la première fois que le Canada sera représenté à cet événement nord-américain.

Le concours porte sur un grand nombre de domaines. Voici des exemples d'une longue liste: réparation de moteurs à refroidissement par air, dessin d'architecture, menuiserie, ébénisterie, cosmétologie, art culinaire.

J'offre à tous mes félicitations et mes voeux de succès lors de l'épreuve à venir.

L'adoption du projet de loi C-21 ne peut qu'être avantageuse pour la formation dans ces différentes catégories de compétences. J'invite tous les députés à réfléchir sérieusement aux conséquences d'une obstruction à ce projet de loi.

* * *

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, un nouvel incident vient remettre en question le programme gouvernemental de vols à basse altitude. Un aéronef britannique Tornado s'est écrasé hier près de la base des Forces canadiennes de Goose Bay. On rapporte que l'appareil s'était écarté de 10 à 20 milles de la limite de la zone désignée.

Pourquoi l'appareil se trouvait-il à cet endroit?

Cet incident a évidemment suscité des doutes encore plus sérieux sur les affirmations du ministère de la Défense, qui prétend qu'il n'y aura pas de survol des populations innus si elles lui font connaître les lieux qu'elles occupent.

Qu'en est-il de la sécurité? Des appareils Tornado se sont écrasés plusieurs fois en Grande-Bretagne. On aurait pu croire que notre gouvernement étudierait le risque que présente la poursuite de ces vols dans l'espace aérien du Canada.

Je demande de nouveau que le gouvernement mette fin unilatéralement aux vols à basse altitude. Cet écrasement montre de nouveau à quel point ces vols constituent non seulement une violation de la souveraineté des Innus et une entrave à la paix, mais également un danger inutile pour les habitants et l'environnement.

* * *

[*Français*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, les langues doivent servir à unir les peuples et non à les diviser.

L'Accord du lac Meech est plus qu'une question de langue et de culture: c'est le rassemblement de tout un peuple d'un grand pays si diversifié; c'est l'acceptation des autres dans un esprit de grande tolérance.

Meech, c'est également rallier les forces vives des dix provinces.

Meech, c'est comprendre et accepter que le Québec soit le berceau de la francophonie au Canada.

Aucune province n'y perdra à considérer les faits tels qu'ils sont. Les Canadiens doivent-ils se refermer sur eux-mêmes et dire non à une réalité quotidienne?

Le Québec est distinct depuis un siècle, monsieur le Président, mais pourquoi ne le serait-il plus en 1990?

Je suis francophone, député de la Beauce au Québec et j'appartiens au grand Canada que jadis mes parents m'ont décrit comme pays généreux et tolérant.

Dirigeants du Manitoba et de Terre-Neuve, dites-vous bien que la sagesse commence quand on peut accepter que son voisin puisse être différent de soi. Ce faisant, rien n'empêche l'économie de votre province de progresser et vos concitoyens de s'ouvrir sur un vaste pays où anglophones, francophones et allophones s'acceptent et se respectent mutuellement.

* * *

[*Traduction*]

LES GARDERIES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, pendant la campagne électorale de 1984, le premier ministre a qualifié la crise des garderies de problème urgent et déclaré qu'il s'intéressait au plus haut point à cette question.

Six ans se sont écoulés depuis.

Tout récemment, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a de nouveau promis de mettre en oeuvre d'ici 1993 sa stratégie nationale sur les garderies.

Les Canadiens en ont assez de cette vieille rengaine du gouvernement. D'ici 1993, promet-il cette fois-ci, neuf ans après la promesse faite pendant la campagne électorale de 1984. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne se rend-il pas compte que certains des enfants pour lesquels il fallait des garderies en 1984 seront en âge de tenir le volant et pourraient conduire leurs parents au bureau de scrutin?

Comme d'habitude, l'annonce du ministre ne comprend pas de détails sur les mesures financières, la disponibilité, l'accessibilité et l'offre de services de garderie à prix abordable.

Voici une citation qui en dit long sur les rapports entre les Canadiens et ce genre de gouvernement.

> Nous qui sommes pleins de bonne volonté sommes disposés, sous la direction de gens qui ne connaissent rien, à faire l'impossible pour des ingrats. Nous avons fait tant de choses avec si peu pendant si longtemps que nous pouvons maintenant tout faire avec rien.

* * *

• (1410)

LA STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR DE LA POPULATION ACTIVE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, il y a environ un mois, le Centre canadien du marché du travail et de la productivité a publié les rapports de ses groupes d'étude sur la Stratégie de mise en valeur de la population active élaborée par le gouvernement.

Dans son ensemble, l'étude soutient que le Canada doit modifier son attitude face à la formation de la main-d'oeuvre afin que nos travailleurs soient plus en mesure de répondre aux nouvelles exigences découlant des changements démographiques et technologiques.

Les rapports sur la planification des ressources humaines sont particulièrement intéressants et importants. Le rapport du groupe syndical et celui du groupe des affaires renforcent la nécessité d'acquérir des compétences de base, comme apprendre à lire, à écrire et à calculer.

Il faut promouvoir l'acquisition de ces compétences essentielles au perfectionnement et au recyclage.

J'espère que le gouvernement tiendra compte de ces conseils et affectera des ressources additionnelles à la formation de base. Les fonds prévus dans le projet de loi C-21, qui modifie la Loi sur l'assurance-chômage, pourraient servir à cette fin. J'exhorte nos collègues, les sénateurs, à jouer un rôle plus constructif dans la mise en place d'un programme de formation national efficace.

* * *

[*Français*]

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, le système actuel de bénéfices fiscaux pour les régions nordiques et isolées est injuste. Certaines localités se qualifient alors que d'autres, situées tout près, n'ont pas droit aux mêmes avantages. Il n'y a aucune communauté dans ma circonscription de Restigouche—Chaleur qui se qualifie pour ce dégrèvement. Les gens du Nord et les résidants des régions éloignées ont rejeté les recommandations du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

Les gens de ma circonscription ont droit à cette indemnisation fiscale, étant donné que vivre dans une localité entraîne des frais supplémentaires. Ils doivent notamment parcourir de longues distances pour obtenir des soins de santé spécialisés, étudier dans des établissements postsecondaires et se procurer beaucoup d'autres produits et services.

[*Français*]

Le gouvernement fédéral doit faire valoir un nouveau système qui procurera aux communautés éloignées, comme celles situées dans le nord du Nouveau-Brunswick, les mêmes bénéfices fiscaux que reçoivent les résidants de communautés semblables.

* * *

[*Traduction*]

LE MOUVEMENT SYNDICAL

M. Peter L. McCreath (South Shore): Dans le monde entier, monsieur le Président, le 1er mai est souvent associé au mouvement syndical.

Les travailleurs syndiqués jouissent au Canada d'un niveau de vie peu courant dans le reste du monde. Au Canada, le droit à des négociations collectives est, comme il se doit, l'un des plus forts au monde.

Le Canada est une puissance démocratique dirigée par un premier ministre dynamique et par un gouvernement qui administre les affaires publiques avec courage et honnêteté. Il sait prévoir en vue du XXIe siècle.

Le mouvement syndical a un rôle important à jouer pour que le Canada prenne sa place dans le monde concurrentiel du siècle prochain. J'encourage tous les syndicalistes à collaborer avec notre guvernement pour assurer un avenir prospère à tous les Canadiens.

Questions orales

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, les taux d'intérêt continuent de grimper. Ils ont augmenté à vingt et une reprises depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir.

Il faut remonter à l'époque où le gouvernement libéral était à l'agonie pour trouver la trace de taux d'intérêt aussi élevés et aussi préjudiciables aux Canadiens.

Il serait temps que le gouvernement conservateur se rende compte du tort que les taux d'intérêt élevés font aux agriculteurs. Les prix des produits de base sont encore trop bas pour compenser les coûts de production. La dette agricole a dépassé la marque des 22 milliards de dollars. En Saskatchewan, un millier de familles quittent leur exploitation agricole.

Les taux d'intérêt élevés contribuent à la multiplication des faillites, des saisies et des ventes forcées. Il est temps que les choses changent.

Les gouvernements peuvent freiner l'augmentation des taux d'intérêt ainsi que leurs répercussions. Les familles d'agriculteurs n'en attendent pas moins du gouvernement fédéral.

J'exhorte le gouvernement à prendre dès aujourd'hui les dispositions nécessaires pour faire baisser les taux d'intérêt, de sorte que les agriculteurs canadiens puissent reprendre le contrôle des finances de leur entreprise.

* * *

LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour rappeler aux députés et à la population en général que c'est la Semaine de la santé mentale.

Depuis 30 ans, l'Association canadienne pour la santé mentale organise des campagnes nationales de sensibilisation visant à combattre les préjugés envers la maladie mentale et à favoriser l'acceptation dans la société de ceux qui ont besoin de services de santé mentale.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est heureux de s'associer à l'ACSM en cette occasion pour souligner l'importance des questions touchant la santé mentale.

Cette année, le thème de la Semaine de la santé mentale porte sur le travail de collaboration à faire ensemble pour la santé mentale. Tous les Canadiens sont invités à participer à part entière aux activités que les sections locales de l'Association ont organisées dans leur localité.

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, le Canada participe à cinq opérations de maintien de la paix dans le monde. Il s'est engagé notamment à accroître sa participation aux forces de l'ONU en Amérique centrale et il se pourrait qu'il joue un rôle important dans une éventuelle opération de l'ONU au Cambodge.

Les demandes d'intervention des forces de maintien de la paix de l'ONU et de participation du Canada à ces forces augmenteront probablement, étant donné la recrudescence des tensions ethniques dans les pays développés et en voie de développement, l'augmentation des différends concernant la souveraineté sur les océans et l'accroissement des risques de pollution transfrontalière de l'environnement.

Par ses compressions budgétaires, le gouvernement fédéral a rendu impossible l'acquisition de nouveaux équipements de communication et de nouveaux hélicoptères légers d'observation, deux instruments importants de l'action canadienne de maintien de la paix.

Par exemple, les forces canadiennes de maintien de la paix peuvent à peine s'équiper pour opérer par temps froid et encore moins équiper d'autres participants à des opérations de maintien de la paix dans de telles températures.

Il ne suffit pas que le gouvernement effectue des examens internes pour réévaluer les nouvelles exigences de la défense et de la politique étrangère du Canada. Nous devons permettre au public de participer à ces réévaluations et être prêts à fournir le soutien financier nécessaire pour que les engagements présents et futurs du Canada ne soient pas des paroles creuses.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances.

Hier, en réponse aux questions que je lui posais au sujet du ralentissement de l'économie canadienne en janvier et en février, le ministre a déclaré:

> . . .j'ai admis que nous nous attendions à un ralentissement économique cette année. Nous l'avions prédit pour la première partie de l'année, donc la situation actuelle ne nous étonne pas.

Dans son budget, le ministre a également prédit que les taux d'intérêt s'établiraient en moyenne à seulement 11,1 p. 100 cette année.

Je voudrais donc poser au ministre la question suivante. Comment atteindra-t-il cet objectif de 11,1 p. 100 quand les taux d'intérêt au Canada excèdent déjà 13,8 p. 100? N'est-il pas temps qu'il admette que les prévisions qu'il émettait dans son budget au sujet des taux d'intérêt sont aujourd'hui complètement dépassées?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le chef de l'opposition se donnait la peine de consulter le calendrier, il verrait que nous n'en sommes qu'au premier mois de l'exercice financier. Il nous reste encore onze mois avant d'analyser les répercussions globales qu'auront eues les taux d'intérêt.

Il est évident que les taux d'intérêt sont élevés, et nous examinons régulièrement la situation. Mais ne tirons pas trop hâtivement des conclusions avant même de voir la suite des événements.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le reste des Canadiens en sont déjà arrivés à la conclusion que les taux d'intérêt devraient commencer à baisser. Par exemple, hier, Adam Zimmerman, président de la Noranda Forests, qui parlait au nom du Conseil canadien des chefs d'entreprises, lequel appuie habituellement sans réserve la politique économique du gouvernement, a dit ceci: «Le CCCE estime que les taux d'intérêt sont trop élevés et qu'il est grand temps de les réduire.»

La voix du Conseil canadien des chefs d'entreprises vient donc s'ajouter à celles des grandes organisations du monde des affaires comme l'Association des manufacturiers canadiens et l'Association canadienne de l'immeuble.

Pourquoi le ministre refuse-t-il d'écouter ces grandes organisations? Pourquoi ne reconnaît-il pas que les taux d'intérêt sont trop élevés et qu'il est temps de les réduire, ce qu'il devrait commencer à faire dès aujourd'hui?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement ce que M. Zimmerman et d'autres représentants du monde des affaires ont à dire à ce sujet. Leur opinion est évidemment très importante. Ils emploient beaucoup de gens.

* * *

Je crois que ce que M. Zimmerman voulait signaler, c'est qu'il y a une différence entre la situation qui existe dans le secteur des biens, c'est-à-dire dans l'industrie manufacturière et dans celle des ressources, où les effets de notre politique monétaire se font clairement sentir, et la situation qui existe dans le secteur des services et dans le secteur public autre que le fédéral, qui ne réagissent pas de façon normale à notre politique en matière de taux d'intérêt et qui gardent leurs prix et leurs ententes salariales à des niveaux assez élevés.

Actuellement, c'est cette différence entre le secteur des biens et celui des services qui vient compliquer la situation.

• (1420)

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il n'y a qu'un taux d'intérêt dans ce pays. Le ministre a oublié que nous n'avons pas une gamme de taux d'intérêt général, nous n'avons qu'un taux d'intérêt, et M. Zimmerman et ses collègues ont demandé une baisse de ce taux d'intérêt, dès maintenant. Par exemple, monsieur le Président, M. Doug Peters, économiste en chef de la banque Toronto-Dominion, a dit hier sur la politique du ministre des Finances, et je cite:

> L'économie est au ralenti et après avoir appliqué les freins durant deux mois consécutifs, la machine s'est finalement arrêtée.

Alors, je demande au ministre: pourquoi le gouvernement persiste-t-il avec une politique qui a pour but d'arrêter complètement la machine économique. Pourquoi le ministre des Finances a-t-il pour but d'entraîner l'économie canadienne dans une profonde récession?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais corriger une chose ou deux dans ce que vient de dire le chef de l'opposition.

Tout d'abord, cette politique n'est pas conçue, comme il dit, pour arrêter complètement la machine économique.

Deuxièmement, elle n'est pas conçue, une fois encore comme il le dit, pour entraîner l'économie dans une profonde récession.

Ce que j'ai dit à de nombreuses occasions, c'est que nous essayons d'éviter une récession en freinant le niveau d'activité économique, de façon à pouvoir réduire, puis éliminer les pressions inflationnistes. Certains indicateurs nous montrent que les pressions diminuent, alors que d'autres ne le confirment pas. C'est le problème que

je mentionnais dans la deuxième réponse que je lui ai donnée.

Si nous pouvons éliminer les pressions inflationnistes, nous pourrons envisager avec confiance de nombreuses années de croissance durable sans inflation. C'est cela l'objectif du gouvernement.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui vient de faire allusion au fait que le chef de l'opposition devrait attendre avant de parler des taux d'intérêt élevés car l'année est encore jeune.

Pourquoi, selon le ministre, les Canadiens devraient-ils se fier à ses projections de taux d'intérêt, qu'il annonce à 11,1 p. 100, alors que dans son budget de l'an dernier, il annonçait qu'ils s'établiraient à 10 p. 100 à la fin de l'année? Pourquoi aurait-il raison cette année puisqu'il s'est trompé si grossièrement l'an dernier?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'attire l'attention du député sur le fait que le déficit cumulatif des cinq dernières années s'écarte de 2,5 milliards de dollars de nos projections annuelles. Pendant les cinq années précédentes, sous les libéraux, cet écart a été de 26,5 milliards de dollars. Ces chiffres donnent un rapport de 10 à 1.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Certes, cela devrait donner aux Canadiens de bonnes raisons de se fier à nos projections beaucoup plus qu'à celles de nos prédécesseurs.

[*Français*]

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question au ministre des Finances est assez simple. Ce qu'on veut savoir est basé sur les projections dans son Budget. Est-ce qu'il maintient toujours que ses projections sur le déficit, qui devrait se chiffrer à 28 milliards de dollars, vont tenir, et est-ce que la moyenne d'intérêt pour l'année en cours va toujours tenir à 11.1 p. 100? Est-ce qu'il maintient sa position telle qu'énoncée dans le Budget au sujet des taux d'intérêt et du déficit canadien?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce que j'essayais de faire comprendre au député dans ma première réponse, c'est que nous, les conservateurs, faisons en sorte de nous en tenir à nos projections. Nous avons travaillé d'arrache-pied pour que nos projections se réalisent chaque année.

Des voix: Bravo!

M. Fontana: Et vos promesses, alors?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'entends des grognements de l'autre côté. Je ne crois pas que ces ronchonneurs aient entendu lorsque j'ai dit que l'écart du déficit budgétaire par rapport à nos projections était de 2,5 milliards, soit un dixième de l'écart des projections des libéraux les cinq années précédentes.

J'ai souligné que l'année financière n'est commencée que depuis un mois. Certains facteurs exerceront des pressions à la hausse sur le déficit, notamment les taux d'intérêt élevés. Par ailleurs, le taux plus élevé d'inflation fera accroître les recettes. Donc, les pressions ne s'exercent pas toutes dans le même sens.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, j'adresse ma question au solliciteur général.

Il sait qu'un Mohawk de la réserve d'Akwesasne, âgé de 22 ans, a été blessé mortellement aujourd'hui au cours d'une fusillade qui a duré neuf heures. C'est un incident auquel on s'attendait depuis des mois, voire des années.

On m'a dit que, il y a une semaine, les trois conseils de la réserve avaient demandé au gouvernement fédéral—en fait, ils se sont entretenus avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien—de faire intervenir la GRC afin de rétablir la paix dans la réserve.

Je demande au solliciteur général si la GRC va intervenir. Quelle mesures le gouvernement va-t-il prendre pour faire face à cette situation tragique?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, c'est avec tristesse que les ministres et les députés ont appris la nouvelle de cette tragique escalade de la violence qui a débuté hier dans la réserve mohawk d'Akwesasne.

Nous offrons nos condoléances et celles de tous les Canadiens aux parents et amis du jeune Mohawk qui a perdu la vie au cours des incidents violents et insensés qui se poursuivent encore à Akwesasne.

Ce matin, la GRC nous a transmis la nouvelle que lui avait communiquée la Sûreté du Québec: Matthew Pyke, âgé de 22 ans, a succombé à ses blessures à 10 h 57 dans un hôpital de l'État de New York. M. Pyke, citoyen de Hogansburg, dans l'État de New York, avait été atteint d'une balle lorsqu'il était à Snye, au Québec.

Mes collègues et moi sommes renversés de constater que la situation se soit dégradée à ce point. C'est une perte de vie insensée. Nous allons continuer de chercher une solution pacifique à ce problème très grave et très difficile.

Comme le député et ses collègues le savent, les chefs élus de la collectivité mohawk nous ont rendu visite mercredi dernier—non pas il y a un mois, comme le député l'a laissé entendre—et ils ont collaboré avec les représentants de divers ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux du Québec et de l'Ontario, de l'État de New York et du gouvernement américain pour trouver une solution pacifique à ce problème. Ils poursuivent leurs efforts à un rythme accéléré.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je ne veux pas du tout laisser entendre que cette mort laisse le gouvernement indifférent. Je lui rappelle simplement qu'il ne saurait se contenter de nous dire que les discussions se poursuivent.

Je demande au solliciteur général, dont relève la GRC, s'il se rendra à la requête qui lui a été présentée il y a une semaine et dont il vient tout juste de confirmer l'existence à la Chambre, une requête dans laquelle on lui demande de faire intervenir la Gendarmerie Royale du Canada pour faire respecter la loi et l'ordre sur la réserve et protéger la vie des Canadiens qui y demeurent.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député sait que les services policiers au Canada relèvent, en premier lieu, des provinces.

Nous nous sommes mis en rapport avec le procureur général de l'Ontario et les solliciteurs généraux intéressés la semaine dernière. Ils ont dépêché des patrouilles et pris des mesures pour désarmer, où cela était possible de le faire, les gens armés du côté canadien de la réserve.

Le député sait que c'est la faction favorable aux jeux de hasard, établie dans l'État de New York, qui est à l'origine de ce problème.

Toute intervention de l'extérieur de la nation mohawk exige le consentement et la collaboration de plusieurs organismes chargés d'appliquer la loi sur la réserve, à savoir les gouvernements de l'État et des provinces concernées et les deux gouvernements nationaux.

On discute actuellement aux plus hautes instances de modalités qui permettraient de résoudre pacifiquement cette crise extrêmement grave.

M. John Brewin (Victoria): Il devrait être évident qu'il est malheureusement trop tard pour trouver une solution pacifique.

Tout d'abord, le ministre des Affaires indiennes n'a pas dit s'il s'était entretenu avec le solliciteur général à ce sujet. Je m'adresse donc encore au solliciteur général.

A-t-il reçu la demande des groupes autochtones touchés?

Plus précisément, le solliciteur général a-t-il, au nom de la GRC, demandé à la Police provinciale de l'Ontario, à la Sûreté du Québec et aux États-Unis l'autorisation de se rendre dans cette réserve?

Il avait l'autorisation des autochtones concernés et des chefs de la réserve. Avait-il demandé cette autorisation il y a une semaine, avant que cette tragédie n'éclate?

• (1430)

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme l'a dit mon collègue, diverses compétences entrent en jeu dans cette situation: d'abord, les Américains et les Canadiens, puis les autorités provinciales pour ce qui est de l'emplacement de la réserve du côté canadien.

À cela s'ajoute la compétence concernant le maintien de l'ordre. Je peux assurer à la Chambre et, plus particulièrement, à mon collègue que nous coordonnons les efforts en ce sens depuis que le problème a commencé, tout particulièrement depuis qu'on nous a demandé d'intervenir la semaine dernière. Des discussions ont eu lieu entre les procureurs généraux et les solliciteurs généraux de l'Ontario et du Québec, ainsi qu'entre mon collègue, le ministre des Affaires indiennes, et moi-même.

Les efforts sont concertés et, comme l'a dit ce matin mon collègue de Glengarry-Prescott—Russell, il faut également demander la participation de l'État de New York avant de prendre des mesures concrètes. Nous continuerons de coordonner ces efforts et nous agirons selon ce que les circonstances nous dicteront.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Au nom de mes collègues, monsieur le Président, je tiens tout d'abord à offrir mes bien sincères condoléances à la famille de M. Matthew Pike, qui a malheureusement trouvé la mort dans les circonstances tragiques que nous connaissons, et je formule le voeu que la violence dans la réserve d'Akwesasne cesse au plus tôt.

C'est au solliciteur général que je m'adresse. Je conviens avec lui que les gouvernements des deux côtés de la frontière internationale devront agir de concert, faute de quoi toute tentative d'intervention serait vouée à l'échec, les autochtones armés trouvant refuge simplement de l'autre côté de la frontière.

Pourrait-il informer la Chambre des progrès que ses fonctionnaires et lui ont pu réaliser lors des entretiens qu'ils ont eus ce matin avec leurs homologues américains pour rétablir l'ordre à Akwesasne et surtout pour désarmer sa population?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Comme l'a dit le député, monsieur le Président, les différentes forces policières se sont consultées à ce sujet. Hier matin, les représentants de cinq forces policières, soit celles de l'État, de deux provinces, de la GRC et de son homologue américain, se sont rencontrés et ont convenu qu'un effort coordonné était nécessaire pour mettre fin définitivement à la violence à Akwesasne.

Par ailleurs, vendredi dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a écrit à M. James Baker et a eu des entretiens de très haut niveau avec le département d'État. Je crois savoir que notre ambassadeur à Washington a communiqué cet après-midi au département d'État notre message de vive appréhension.

Nous souhaitons ardemment que l'État de New York collabore avec nous et nous aide à ramener à la raison les gens de l'État de New York qui semblent à l'origine de cet incident. Pour le moment, nous ne pensons pas que l'État de New York collabore suffisamment.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je tiens à poser au même ministre une question supplémentaire. Hier, Mario Cuomo, gouverneur de l'État de New York, a enfin reconnu l'existence d'un problème qui nécessitait une intervention de l'extérieur. Nous savons tous qu'auparavant, il tenait ce conflit pour une affaire interne que les Mohawks devaient régler entre eux. Le ministre conviendra sans doute que les initiatives prises jusque là avaient été tout à fait insuffisantes.

Pourrait-il nous dire si, à son avis, le gouverneur Mario Cuomo pense toujours que ces maisons de jeu en territoire américain sont une excellente chose? À l'instar de bien des résidents d'Akwesasne, j'estime que le premier élément de solution consisterait à fermer définitivement ces maisons de jeu et à désarmer les autochtones, quitte ensuite à s'occuper des autres problèmes.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député conviendra sans doute que la Chambre n'est pas l'endroit approprié pour discuter de nos négociations avec le gouverneur Cuomo, mais dans nos efforts pour trouver une solution pacifique à cette tragique situation, nous devons respecter ceux que la majorité des Mohawks ont élus démocratiquement pour les représenter. Nous devons amorcer une démarche diplomatique qui respecte les voeux de la majorité des Mohawks.

* * *

LES DOUANES CANADIENNES

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le personnel du bureau de la douane du Canada actuellement affecté à Cornwall doit aller s'installer le 11 mai dans l'île de Cornwall, dans la réserve d'Akwesasne.

Compte tenu de l'événement tragique survenu plus tôt aujourd'hui, le ministre accepterait-il ma suggestion de remettre ce déménagement à une date indéterminée?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, lorsque le conflit dans l'île a commencé à prendre de l'ampleur il y a quelque temps, j'ai immédiatement donné instructions à mes représentants de remettre à plus tard tout déménagement d'autres employés dans l'île de Cornwall.

Puis-je également signaler, comme je l'ai dit à mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell vendredi dernier, que nous avons aussi conclu une entente il y a quelques mois avec la Gendarmerie royale du Canada et la Police provinciale de l'Ontario pour protéger les locaux et les agents de la douane ainsi que le public voyageur dans l'île de Cornwall.

Nous avons amélioré les locaux du point de vue de la sécurité, y compris l'agrandissement et l'amélioration de l'immeuble. Je puis assurer au député qu'en ce qui concerne les agents de la douane et le public voyageur, toutes les mesures nécessaires ont été prises pour les protéger de tout danger éventuel.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je me demande s'il pourrait s'engager aujourd'hui, devant la Chambre, à effectuer un examen complet de l'à-propos d'une telle réaffectation de fonctionnaires dans l'île de Cornwall.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je viens de confirmer à la Chambre que j'ai stoppé tout déplacement éventuel d'autres employés dans l'île de Cornwall jusqu'à ce que la situation se stabilise.

Au départ, avant que la situation ne crée certaines craintes en matière de sécurité, il s'agissait d'utiliser des installations plus grandes et d'assurer un meilleur service au public voyageur. Il n'est pas question de déplacer d'autres employés aussi longtemps que ces conflits se prolongeront ou même qu'il y aura une possibilité de conflit.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. L'économie canadienne souffre déjà de problèmes graves en ce moment. Pourtant, hier, notre ambassadeur aux États-Unis, dans un discours adressé à des gens d'affaires américains et d'autres, a parlé des menaces qui pèsent sur notre unité et de la division interne, ici, au Canada. Ce genre de propos alarmistes tenus à Washington nuit à notre économie.

Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si ce discours de M. Burney a été pleinement discuté avec le gouvernement et, dans la négative, pourquoi il ne l'a pas été?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le discours de l'ambassadeur Burney faisait, semble-t-il, partie d'une période de questions et de réponses et semblait répondre à certaines questions soulevées à Washington il y a quelques jours par M. Jacques Parizeau, le chef du Parti Québécois, qui se trouvait dans cette ville et qui a exprimé certaines opinions sur l'effet temporaire et peu préjudiciable que pourrait avoir le démembrement du Canada.

L'ambassadeur Burney s'est employé hier à détromper les Américains et j'espère, quelques Canadiens, et a indiqué qu'effectivement, s'il y avait de graves conséquences au Canada, elles prendraient une forme très déplaisante et très gênante. L'ambassadeur Burney a fait une déclaration très énergique et, à mon avis, convaincante en faveur de la puissance et de l'unité de notre pays, et c'est pour cela qu'il est à Washington.

• (1440)

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

Je n'ai pas ici les éléments d'une période de questions et de réponses, mais des notes d'un discours de M. Burney qui ont été envoyées de l'ambassade, aux États-Unis. Il ne s'agit pas de quelque chose d'accidentel et d'improvisé.

Je voudrais demander au premier ministre si nous sommes simplement une sorte de pays sous-développé et si nous devons discuter de nos problèmes constitutionnels à Washington.

[*Français*]

Est-ce que le premier ministre pense que cela a du bon sens de laver notre linge sale à Washington? Est-ce que cela a du bon sens, selon le premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne savais pas que le discours de l'ambassadeur Burney allait offenser les sensibilités du député. Le Président Bush était ici il y a quelques semaines, et on lui a demandé: «Qu'est-ce que vous pensez des discussions au sujet de l'Accord du lac Meech?» Et il a dit: «Je ne veux pas intervenir dans un débat national.» Mais si vous me demandez mon opinion et l'opinion de mon gouvernement, on est en faveur d'un Canada uni et prospère. Cela fait la force de la nation depuis 125 ans. J'espère que le député n'a rien contre cela.

Je n'ai pas vu le texte du discours de l'ambassadeur du Canada avant qu'il le prononce, mais je lui fais confiance. Il est assez grand pour savoir comment se comporter. Il le fait avec énormément d'efficacité à Washington. S'il a abordé, soit en réponse à une question qui lui a été soumise ou directement, toute question ayant trait à la force et à l'unité de la nation, il fait bien. Est-ce que le député croit que, face à une situation semblable, notre ambassadeur devrait jouer à cache-cache et suggérer aux Américains «qu'il n'y a rien qui se passe au Canada et, à tout événement, ce n'est pas de vos affaires?» Eux, avec qui on transige pour 200 milliards de dollars par année, ont tout intérêt, bien sûr, comme voisins et comme alliés, à poser des questions à notre ambassadeur. On envoie un

ambassadeur à Washington pour répondre à toute question légitime et pas pour se cacher lorsque c'est difficile.

* * *

[*Traduction*]

LE CHÔMAGE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre suppléante de l'Emploi.

Hier, la société Valmet-Dominion a annoncé le licenciement de 200 travailleurs industriels à son usine de Montréal, et au cours du week-end, les Quincailleries Pascal ont annoncé le licenciement de 180 autres travailleurs dans cette ville. Ainsi, plus de 9 000 licenciements ont été annoncés à Montréal au cours de la dernière année, notamment par VIA Rail, Vicker's, Simpson's, General Electric, Gillette, Marconi, Catelli et bien d'autres sociétés.

Quand le gouvernement va-t-il prendre la situation au sérieux et proposer un programme complet de redressement économique et d'emploi à Montréal? À quand les mesures concrètes et moins de beaux discours?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, nous savons que les travailleurs vivent des situations difficiles à Montréal et ailleurs au Canada. Et c'est exactement pour ces raisons que comme gouvernement responsable, nous avons présenté, en avril dernier, une stratégie de la main-d'oeuvre accompagnée de la réforme de l'assurance-chômage qui se veut aussi un outil à la volonté comme gouvernement de participer à l'élaboration de politiques nouvelles, et à la capacité de faire face à la mondialisation des marchés. Ce que nous disons, c'est que cette réforme permettra à ces travailleurs de pouvoir combler les manques à gagner.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le gouvernement se contente de pis-aller.

Dans un rapport publié le mois dernier, en avril, par le Regroupement des départements de santé communautaire de Montréal, on précisait qu'un Montréalais sur quatre vivait maintenant dans la pauvreté. Dans 23 quartiers de Montréal, le taux de chômage est supérieur à 15 p. 100.

Le fait que certaines personnes travaillent ne résoud pas le problème, car il y a beaucoup trop d'emplois à temps partiel, mal rémunérés, et un trop grand nombre, de ce fait, de travailleurs économiquement faibles. Je répète donc ma question: Quand le gouvernement va-t-il prendre des mesures afin de remédier à cette situation grave?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je pense que le député de Notre-Dame-de-Grâce ne dit pas toute la vérité. Il dit sa vérité à lui.

Le gouvernement fédéral a fait de multiples interventions dans la région de Montréal. Je lui donne à témoin les investissements, particulièrement dans l'est de Montréal, dont le député ne parle plus depuis que le gouvernement a mis en place une série de mesures valables.

Tout le monde est conscient, monsieur le Président, que le gouvernement fédéral a fait son travail. La General Motors vient tout juste, la semaine dernière, de confirmer l'octroi de la série F de voitures *Firebird*, à Montréal.

J'étais moi-même hier, monsieur le Président, à la compagnie Camco, dans l'est de Montréal, pour confirmer le maintien de 700 emplois avec des travailleurs qui étaient excessivement satisfaits. Je pense encore une fois que lorsqu'on parle de Montréal, vous pouvez donner votre vérité, mais il faut donner la vérité de Montréal.

* * *

L'INDUSTRIE DU HOMARD

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre des Pêches.

La crise dans l'industrie du homard va en grandissant. Les pêcheurs du Québec refusent de sortir et les pêcheurs de la péninsule acadienne resteront amarrés au port demain. Le homard à 1.25 $ la livre n'est pas suffisant pour payer les dépenses.

Le ministre disait à Caraquet, dimanche dernier, qu'il consultait les intervenants. Pourtant, le gouvernement avait été mis en garde par tous les intervenants dans l'industrie du homard en septembre dernier.

Alors ma question est tout simplement celle-ci: comment se fait-il que le ministre se soit traîné les pieds au

point qu'il n'en soit actuellement qu'au stade de la consultation? Comment se fait-il qu'il n'ait pas de solution à proposer à ces pêcheurs?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, c'est facile pour un député libéral de se lever et de blâmer tout le monde pour les conditions du marché et la situation qui prévaut avec le homard. Il y a deux mois, je parlais avec les ministres des Pêches de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick par exemple, et à l'époque, je crois qu'on avait 17 millions d'inventaire de homards de l'année dernière.

Les inventaires sont encore, je crois, aujourd'hui à peu près à 20 p. 100 de la production de 1989. C'est une situation de marché.

Maintenant, j'ai rencontré les pêcheurs de homards dimanche, et j'ai reçu une proposition de ces gens-là que j'ai l'intention de discuter avec mes collègues provinciaux que je devrais rencontrer la semaine prochaine.

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Si les pêcheurs de homards et toute l'industrie se trouvent dans cette situation, c'est bien parce que le gouvernement a failli à la tâche de les protéger.

Justement, le ministre des Pêches et le premier ministre, semble-t-il, vont rencontrer les travailleurs, les travailleuses et les pêcheurs demain à Inkerman dans la péninsule acadienne.

Alors, est-ce que le ministre et le premier ministre vont profiter de l'occasion pour annoncer un plan de soutien à cette industrie que le premier ministre lui-même avait promis de protéger, ce qu'il n'a pas fait d'ailleurs?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): C'est vrai que demain, on se retrouvera dans la péninsule acadienne et on en profitera pour inciter ces gens-là, monsieur le Président, à dire à la bande de sénateurs non élus d'adopter le projet de loi sur la réforme de l'assurance-chômage pour qu'on puisse, dans un premier temps, implanter dans la région de l'Atlantique les programmes dont on a besoin pour s'assurer qu'on ne vivra pas seulement que sur l'assurance-chômage.

Quant aux pêcheurs, le député aime cela se pavaner en Chambre, j'attends encore de recevoir une suggestion du Parti libéral pour me dire de quelle façon le gouvernement fédéral pourrait régler la question des prix du homard sur les marchés mondiaux, monsieur le Président.

LA CIRCONSCRIPTION DE LAURIER—SAINTE-MARIE

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Il y a cinq mois et demi que le député Jean-Claude Malépart est décédé. Tous les députés des partis politiques en Chambre ont souligné le fait que le député Malépart était un grand défenseur des intérêts des Québécois.

Il y a cinq mois et demi que les gens de Laurier—Sainte-Marie sont sans représentant. Ma question, monsieur le Président, que j'adresse au premier ministre, est la suivante: quand va-t-il nous donner et va-t-il donner aux électeurs de Laurier—Sainte-Marie une date précise pour leur permettre d'avoir un représentant? Est-ce qu'il a trop peur de faire élire un Jean Chrétien ou un deuxième député néo-démocrate au Québec?

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président, il y a un délai précis en vertu duquel le gouvernement sera appelé à convoquer des élections complémentaires dans Laurier—Sainte-Marie. . .

M. Prud'homme: Et à Oshawa.

M. Mulroney: . . .et également à Oshawa. Il sera intéressant de voir la réaction des gens de Oshawa, parce que le député néo-démocrate a demandé la tenue d'une élection complémentaire dans une circonscription électorale libérale, mais il a négligé de mentionner une circonscription électorale socialiste.

Des voix: Bravo!

• (1450)

M. Phillip Edmonston (Chambly): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Premièrement, je peux vous dire que je n'ai pas oublié Oshawa, et je peux vous dire que le NPD est fin prêt dans les deux circonscriptions. Il n'y a pas de problème là.

M. Saint-Julien: Parle-nous des BPC!

M. Edmonston: J'en arrive à ma question supplémentaire. Pour les gens de Laurier—Sainte-Marie, il y a un niveau de chômage de près de 20 p. 100. Ces gens-là se sont déjà fait matraquer par le libre-échange, se sont fait matraquer par la situation économique dont le gouvernement fédéral est responsable. À défaut d'avoir un représentant bientôt, est-ce qu'on pourrait au moins avoir des programmes précis visant à aider les gens de Laurier—Sainte-Marie?

M. Saint-Julien: Demande cela aux sénateurs!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai l'impression que dans très peu de temps je serai en mesure d'indiquer la date pour une ou, si vous voulez, des élections partielles. Si vous vous sentez à l'aise à Oshawa. . . Êtes-vous prêts pour Oshawa?

[*Traduction*]

Lorsque j'entends Simon de Jong dire qu'il est temps d'y aller, il faut y aller.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Harry Chadwick (Brampton—Malton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. J'ai été fort encouragé l'année dernière lorsque le ministre des Transports a annoncé des initiatives à court et à long termes tendant à améliorer les conditions à l'Aéroport international Pearson.

À ce moment-là, on nous a informés que les amendes imposées aux lignes aériennes violant les restrictions concernant les trajectoires de vol et le temps de vol seraient portées à 10 000 $. Le ministre pourrait-il nous préciser quand cette importante initiative sera mise en oeuvre?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, je comprends parfaitement l'intérêt que mon collègue ne cesse de porter à l'Aéroport international Pearson. Nous avons, en fait, annoncé cette initiative l'automne dernier. En mars, nous avons pris d'autres mesures au sujet des trajectoires de départ et des modifications dans les procédures de décollage et de prise d'altitude. Les modifications dont parle mon collègue profiteront aux habitants de Mississauga, de Brampton et d'Etobicoke. Elles sont en train d'être élaborées et j'espère pouvoir en saisir la Chambre sous peu.

* * *

L'EMPLOI

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargé de l'Emploi et de l'Immigration.

De nombreux jeunes gens de ma circonscription font de véritables efforts pour acquérir la compétence et la formation qui leur permettront de se tailler une place sur le marché du travail. Tous les députés ici présents savent combien c'est une tâche difficile. Les gouvernements peuvent les aider et le font effectivement, mais les jeunes ont besoin d'une aide encore plus grande. La ministre peut-elle nous dire ce que le gouvernement compte faire de plus en la matière?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, nous avons, à l'intérieur de notre stratégie d'emploi, des programmes qui s'adressent directement aux jeunes travailleurs. Je pense, par exemple, aux programmes coopératifs, aux programmes de formation professionnelle. Ce sont des programmes qui leur permettent de trouver un emploi, et surtout d'en conserver un.

Ce que nous voulons faire comme gouvernement pour améliorer cette situation, parce qu'il y a place à l'amélioration, nous avons présenté une nouvelle stratégie de la main-d'oeuvre, nous avons présenté une réforme de la Loi sur l'assurance-chômage. Et c'est à partir de ces fonds additionnels que nous pourrons faire les progrès qui sont nécessaires pour s'assurer que la jeune population puisse se trouver un travail et la formation nécessaire.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur ou, en son absence, au ministre suppléant. La localité de Kinsville a perdu une partie importante de ses emplois, 429 travailleurs ayant été mis à pied. Si ces travailleurs se retrouvent sans emploi, c'est parce qu'un fabricant de pièces d'automobile a décidé de profiter de l'Accord de libre-échange et de déménager aux États-Unis et au Mexique. Sheller-Globe a fermé son usine de Kinsville, préférant embaucher des travailleurs à 5,75 $ l'heure dans l'Indiana, et à 1,50 $ l'heure au Mexique.

Le ministre accorde-t-il toujours son appui à cet accord, qui incite l'industrie à quitter le Canada et qui encourage les entreprises à déménager aux États-Unis et au Mexique, tandis que mes électeurs perdent leur emploi?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, nous appuyons certes l'Accord de libre-échange. Pour nous en tenir à la région du sud de l'Ontario, mentionnons qu'une annonce importante a été faite par une société aérospatiale qui doit s'implanter à Windsor. La société Freightliner de St. Thomas vient d'annoncer la création de plus de 1200 emplois uniquement dans cette localité. À la fin de la semaine, il y aura une très importante annonce chez Cani, à Woodstock, où on doit embaucher des centaines de nouveaux employés pour fabriquer une nouvelle gamme de produits.

L'Accord de libre-échange est une excellente affaire pour le sud de l'Ontario. J'aurais aimé que le député s'en rende compte.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au même ministre. Pour montrer les effets du libre-échange dans notre région, je signale quels emplois nous perdons aujourd'hui. La société Wayne Bus Manufacturing annonce elle aussi que, le 15 juin 1990, elle débauchera 145 employés.

Elle a déjà déménagé la moitié de sa production à Richmond, dans l'Indiana. Elle ouvrira plus tard un bureau de ventes canadien. D'ici huit ans, l'Accord de libre-échange permettra d'importer tout ce matériel en franchise.

Comment le ministre peut-il donner son appui à un accord qui fait perdre chaque jour des emplois aux Canadiens?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, j'appuie l'accord parce 264 000 emplois ont été créés au Canada depuis qu'il est en vigueur.

M. Hockin: Je fais remarquer à mon ami que je représente la même circonscription que le premier ministre de l'Ontario. Dans le supplément de 12 pages que la province a fait insérer dans un numéro très intéressant du magazine américain *Business Week* que j'ai reçu par la poste l'autre jour, le premier ministre de l'Ontario se vante du dynamisme de l'économie provinciale et de la façon dont l'Accord de libre-échange y contribue.

M. le Président: La parole est au député de London-Est, pour une seule question.

* * *

LE LOGEMENT

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, le député de London-Ouest devrait revenir dans sa propre ville pour voir ce qui se passe à London, en Ontario.

Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Maintenant que les taux d'intérêt ont grimpé à plus de 14 p. 100, des milliers de Canadiens n'ont plus les moyens de posséder ou d'acheter une maison. Les Canadiens qui renouvellent actuellement leur hypothèque auront moins de revenu disponible à dépenser pour d'autres nécessités à cause du coût élevé du logement. La construction domiciliaire est en train de s'arrêter progressivement, ce qui prive d'emploi permanent des milliers de travailleurs du bâtiment. C'est un des premiers secteurs à essuyer le choc des politiques du gouvernement actuel qui provoqueront une récession.

Maintenant que tout un secteur de l'industrie est en train de s'effondrer sur les marchés de tout le pays, pourquoi le ministre n'admet-il pas qu'il faut changer la politique des taux d'intérêt et réduire les taux tout de suite?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il me semble que nous avons vu, il y a près de deux ans, les premiers ministres provinciaux réclamer à l'unanimité une réduction des taux d'intérêt. On disait alors que tout le marché domiciliaire allait s'effondrer à cause de la politique des taux d'intérêt élevés.

Or, nous avons depuis enregistré un nombre de mises en chantier de logements bien supérieur à 200 000 par mois durant toute cette période. Je déconseillerais donc au député de sauter trop vite aux conclusions.

Je reconnais cependant que les mises en chantier de logements ont diminué en Ontario. Je fais remarquer à mon collègue qu'un certain ralentissement s'impose dans la province à cause du rythme très rapide d'activité qu'elle connaît depuis cinq ou six ans et qui alimente ces pressions inflationnistes qui font à leur tour grimper les taux d'intérêt.

• (1500)

Si nous réussissons maintenant à ralentir quelque peu l'économie et à éliminer ces pressions inflationnistes, nous aurons à l'avenir une économie beaucoup plus saine et éviterons l'explosion que nous avons connue en 1981 et qui a mené à cette très grave récession.

M. le Président: La parole est au député de Prince George—Bulkley Valley pour une seule question.

* * *

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, des représentants du Centre interservices des feux de forêt du Canada s'attendent cette année à autant de feux de forêt que l'an dernier. On se rappellera que l'an dernier le feu a détruit un territoire de la même superficie que le Nouveau-Brunswick.

Selon un rapport rendu puplic à Winnipeg aujourd'hui, les problèmes qu'a éprouvés le ministère dans sa lutte contre ces incendies sont ceux qu'a soulevés le ministre des Forêts.

Le ministre peut-il garantir à la Chambre et à la population du Manitoba le soutien total des organismes fédéraux, y compris celui des forces armées, pour que les deux paliers de gouvernement puissent se préparer pour la lutte contre les incendies de forêt de cet été?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, je comprends fort bien les préoccupations du député. Les feux de forêt ne sont pas seulement responsables de l'émission de CO2 dans l'atmosphère, mais ils détruisent aussi autant de matière ligneuse et de bois que n'en transforment nos usines, secteur d'activité évalué à 40 milliards de dollars.

Je donne l'assurance au député que des experts seront à la disposition des provinces, comme ils l'ont été par le passé pour le Manitoba et d'autres provinces. Nous allons poursuivre nos grands projets de recherche, qui ont porté fruit et sont fort utiles, comme en témoigne la mise au point d'un modèle informatique permettant de prédire presque tous les incendies dans une région donnée. Il faut dire toutefois que le prépositionnement de l'équipement de lutte contre les incendies coûte cher.

Je ne puis dire si les forces armées seront mises à contribution, mais c'est une idée intéressante.

M. le Président: Le député d'Essex—Windsor a la parole pour invoquer le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, il y a eu désaccord pendant la période des questions quant à savoir si les observations de l'ambassadeur Burney avaient été formulées en réponse à une question ou dans le cadre d'un discours. Je me demande si la Chambre m'autoriserait à déposer. . .

M. le Président: La demande du député est irrecevable. Je suis désolé, mais c'est là une divergence de vues et le député sait fort bien qu'il devra aborder la question par d'autres moyens.

[*Français*]

LA CIRCONSCRIPTION DE LAURIER—SAINTE-MARIE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais tout simplement faire une mise au point sur un rappel au Règlement concernant la question qui a été posée aujourd'hui au sujet de la circonscription de Laurier—Sainte-Marie, qui dans le moment n'a pas de député à plein temps.

Vous savez, monsieur le Président, que la Chambre des communes a des dispositions pour servir une population lorsqu'une circonscription est abandonnée ou vacante par décès ou par démission. L'arrangement est assez simple, les whips des partis, les députés des partis de l'opposition comme ceux du gouvernement prennent charge de la circonscription suite à une lettre que le greffier de la Chambre envoie aux citoyens de la circonscription. Je pense que les Canadiens doivent savoir que la Chambre des communes sert la circonscription de Laurier—Sainte-Marie comme celle d'Oshawa, j'imagine, je ne sais pas, mais je sais que celle de Laurier—Sainte-Marie a été servie. J'étais là la semaine passée, monsieur le Président, pour voir des commettants. Nous avons répondu à la correspondance qui nous a été envoyée. Nous avons essayé d'aider ceux qui ont demandé de l'aide, et je dois dire que même les ministres ont démontré une bonne coopération en essayant d'aider les Canadiens qui vivent dans Laurier—Sainte-Marie à obtenir de ce gouvernement les services dont ils ont besoin.

Donc, je pense qu'il est injuste de laisser penser que la circonscription est sans appui ou sans aide. C'est plutôt le contraire, je pense que nous faisons notre possible pour essayer de donner à ces gens-là les services dont ils ont besoin. Nous reconnaissons que cela est difficile, mais nous le faisons de bon coeur.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je tiens à confirmer que la Chambre a vu pendant tout ce temps à ce que la circonscription soit servie. Ce que mon collègue, le député de Chambly, a dit, je crois, c'est qu'il était temps que cette région soit représentée à la Chambre des communes.

M. le Président: L'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES AUTOCHTONES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Walker:

> Que la Chambre réaffirme l'égalité de tous devant la loi et demande expressément au gouvernement (1) de promouvoir la reconnaissance de ce droit fondamental pour les autochtones du Canada, (2) de s'assurer que notre système judiciaire soit plus souple et mieux adapté, (3) de chercher des solutions de rechange en matière de justice autochtone et (4) en cas de différend touchant des questions de compétence, de veiller, en consultation avec les dirigeants autochtones, à la protection de la vie, de la liberté et de la sécurité des autochtones, qui ont droit au statut de citoyens canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Lorsque la Chambre a ajourné ses travaux, le député de Glengarry—Prescott—Russell avait la parole. Comme il n'est pas ici, le député de Lotbinière a la parole pour participer au débat.

[*Français*]

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, avant de commencer, j'aimerais profiter de cette occasion pour offrir toute notre sympathie à la famille du défunt, suite aux événements survenus ce matin à la réserve d'Akwesasne.

Monsieur le Président, le droit des autochtones à la protection de la vie, de la liberté et de la sécurité a été une source de préoccupations pour plusieurs d'entre nous au cours des derniers jours. La situation dans laquelle se trouvent les résidants de la réserve d'Akwesasne est alarmante et dangereuse. La plupart des Canadiens ne peuvent s'imaginer être dans une telle situation.

Monsieur le Président, il s'agit d'une question difficile à laquelle s'ajoutent les contraintes de juridiction, étant donné que Akwesasne chevauche sur les frontières de deux provinces et de deux pays. Comme vous le savez, des discussions ont eu lieu tout au long du weekend et se sont poursuivies jusqu'aux petites heures pour tenter de trouver une solution paisible à ce problème au sein de la collectivité Mohawk.

Depuis plusieurs années maintenant, le côté canadien de la réserve d'Akwesasne possède ses propres services policiers autochtones, financés conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux. Ces agents spéciaux ont servi la collectivité avec efficacité et loyauté.

Un important processus d'évolution a donné lieu au système de maintien de l'ordre que la collectivité d'Akwesasne a mis au point de concert avec les gouvernements fédéral et provinciaux.

Au cours de la dernière décennie, les collectivités indiennes ont évolué considérablement. La plupart exercent un plus grand degré d'autonomie et certaines fonctionnent en vertu de leurs propres modalités d'autonomie gouvernementale.

Aujourd'hui, un nombre sans cesse croissant de résidants des réserves indiennes partout au pays aimeraient obtenir leur propre service de maintien de l'ordre.

Les aspirations des autochtones de jouer un plus grand rôle dans le maintien de l'ordre dans les réserves indiennes ont été encouragées par le rapport d'étude qui vient de paraître sur cette question. Un groupe de travail interministériel du gouvernement fédéral a recommandé que le gouvernement continue d'appuyer les services de maintien de l'ordre dans les réserves indiennes.

Ce document de valeur nous aidera à se préparer pour les défis des années 1990, et il représente une étape importante dans l'élaboration d'une politique fédérale cohérente à cet égard.

En examinant les taux de criminalité et d'incarcération, les taux d'augmentation démographique, les taux d'emploi, les dépenses, et en étudiant les politiques antérieures sur les services de maintien de l'ordre, le Groupe de travail a mis de l'avant une série de principes et de constatations qui serviront de base aux discussions futures.

Nous devons souligner qu'une consultation approfondie sera la clé qui nous permettra de trouver des solutions à long terme qui répondent aux besoins de paix et de sécurité des peuples indiens. Ce n'est qu'en rencontrant les personnes sur place, qui comprennent la complexité de la situation, que l'on peut s'attendre à régler des problèmes de longue haleine qui sont bien ancrés.

Ce processus de consultations a déjà été amorcé et il comprend la participation des collectivités indiennes, du gouvernement fédéral ainsi que des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les résultats de ces rencontres donneront lieu à la préparation d'un rapport final qui présentera des recommandations au Cabinet plus tard cette année.

Le rapport du Groupe d'étude a identifié un certain nombre de problèmes auxquels s'attaquent divers ministères du gouvernement et les dirigeants autochtones. Un des plus importants problèmes, comme en fait foi la situation actuelle qui sévit à Akwesasne, est le besoin de clarifier les responsabilités du gouvernement fédéral et celles des gouvernements provinciaux.

Nos rôles qui se chevauchent, et qui parfois se contredisent, occasionnent des problèmes pour les peuples autochtones qui souhaitent exercer une plus grand autorité sur leur territoire.

Tout en reconnaissant que les réserves indiennes ont droit à la même qualité de services que les collectivités non autochtones semblables, le rapport souligne que nous partageons la responsabilité d'assurer que les services de maintien de l'ordre dans les réserves répondent aux besoins des collectivités desservies.

• (1510)

Les gouvernements fédéral, provinciaux et indiens devront collaborer et travailler étroitement ensemble pour trouver des solutions raisonnables aux problèmes actuels. Le rapport a également souligné le besoin d'établir des modalités de partage des coûts entre ces groupes.

Le fait que le rapport reconnaisse le besoin d'une participation accrue des Indiens au processus est particulièrement important pour ces derniers. Les répercussions

de l'autonomie gouvernementale, la gestion des services par les Indiens, les normes de formation et de fonctionnement ainsi que l'embauche d'agents indiens sont au nombre des questions étudiées.

Au fur et à mesure des discussions sur leurs préoccupations, nous sommes confiants de trouver des solutions pratiques. Nous croyons être en mesure d'offrir, dans un avenir rapproché, de nouvelles options en ce qui concerne les services indiens de maintien de l'ordre en général.

L'étude des services de maintien de l'ordre dans les réserves indiennes n'est pas la seule étude en cours concernant la paix et la sécurité des autochtones. Le Groupe de travail sur le système de justice pénale et ses répercussions sur les Indiens et les Métis de l'Alberta accomplit également un travail très important dans une région habitée par une population indienne importante. Le Groupe de travail a été mis sur pied sous les auspices du gouvernement de l'Alberta et du gouvernement du Canada. Il a été annoncé conjointement par l'honorable Pierre H. Cadieux, alors ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le procureur général de l'Alberta, Ken Rostad, le solliciteur général de l'Alberta, Dick Fowler, le président de l'Association des Indiens de l'Alberta, Roy Louis et le président de l'Association des Métis de l'Alberta, Larry Desmeules. Le Groupe de travail représente une façon positive et globale d'aborder les préoccupations des groupes indiens et métis de la province. Il étudiera les questions touchant les autochtones et le système de justice pénale, notamment le taux disproportionnellement élevé d'autochtones dans les établissements correctionnels de l'Alberta. Le Groupe recommandera également des solutions aux problèmes identifiés au sein du processus actuel de justice pénale.

L'étude portera également sur les services de police, l'aide juridique, les tribunaux, les pratiques de la poursuite, les services correctionnels et les services d'orientation autochtone de la province.

Le Groupe de travail, présidé par le juge Robert Allan Cawsey de la Cour du banc de la Reine de l'Alberta, présentera son rapport aux gouvernements fédéral et provincial d'ici le 31 décembre 1990.

Le contrôle de la justice et des services de police constitue une partie importante de l'évolution vers l'autonomie gouvernementale. Il a reçu l'appui évident de nombreux groupes autochtones.

Monsieur le Président, il est intéressant de noter que le contrôle de la justice et des services de police par les autochtones dans les réserves reçoit également l'appui de la majorité des Canadiens non autochtones. Les sondages nationaux menés au cours des deux dernières années font état d'un appui substantiel pour un système de justice autochtone distinct. Il est clair que cette question a été mise en évidence par l'enquête Marshall, par l'enquête sur la justice autochtone au Manitoba et par la couverture accrue que les médias ont accordée à d'autres incidents suggérant que les autochtones sont défavorisés par le système de justice pénale.

Un sondage Angus Reid de 1989 indiquait que 63 p. 100 de la population appuyaient un système de justice distinct pour les autochtones; un sondage téléphonique au cours de la même année accordait un appui, cette fois, de 73 p. 100.

Monsieur le Président, j'aimerais, pour terminer, revenir à la situation unique et effrayante qui sévit à Akwesasne. Elle est unique parce que la situation géographique de la réserve cause des problèmes frustrants au niveau de la juridiction. En raison de ces problèmes spéciaux, les niveaux des crimes commis ont largement dépassé les capacités d'un service de police communautaire. Une telle situation unique exige nécessairement une réponse unique, et nous nous efforçons de trouver les mesures appropriées et efficaces.

Monsieur le Président, tous les Canadiens ont le fervent désir que la violence cesse à Akwesasne. Le processus est déjà en cours pour assurer qu'une telle situation ne se reproduise jamais ailleurs.

Nous devons apprendre des événements d'Akwesasne et consacrer toutes nos énergies et tout notre soutien à régler les problèmes de justice et de services de police à la grandeur du pays afin que les peuples autochtones puissent jouir de la même protection de la vie, de la liberté et de la sécurité que tous les autres Canadiens.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Broadview—Greenwood a la parole pour poser des questions ou faire des observations.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question au député.

Un des problèmes qui se posent en ce qui concerne la justice chez les autochtones et la réforme des établissements correctionnels et du système pénal, c'est que nous n'exploitons à peu près pas les points forts des autochtones. Au Canada et dans le monde entier, les autochtones affichent une compétence et une attitude remarquables à l'égard de l'environnement.

Le député parle des consultations qui sont en cours depuis quelque temps déjà et qui vont durer encore longtemps, j'en suis sûr. Ne croit-il pas qu'il serait avantageux de consulter des gens qui sont sensibles aux pro-

blèmes environnementaux, de sorte que lorsque les établissements correctionnels ou le système pénal seront réformés, on ait recours aux anciens détenus autochtones, non seulement dans leurs collectivités mais partout ailleurs, pour montrer aux autres comment protéger l'environnement, pour collaborer à l'assainissement des terres, des cours d'eau et ainsi de suite? Il me semble que ce genre de réinsertion vaudrait mieux que le système actuel qui, en les séquestrant, les empêche d'améliorer leur cas et les incite à s'avilir encore davantage.

Comme le ministre de l'Environnement se propose de mettre au point en septembre non pas seulement une approche conceptuelle mais un plan d'action très précis, le député croit-il que cette approche pourrait présider aux consultations? Qu'en pense-t-il?

[*Français*]

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, je désire remercier le député pour sa question. Je voudrais bien être clair avec lui que le fait que je n'aie pas mentionné de façon spécifique l'aspect environnemental de la question chez les Indiens, cela ne veut pas nécessairement dire que cette dimension ne devrait pas être incluse.

Lorsque je parlais de la réserve d'Akwesasne en tant que cas particulier, et plus largement sur les études qui se produisent ou qui vont se produire en Alberta et au Manitoba, je suis convaincu que cette dimension de l'environnement global va sûrement être soulevée par les intervenants eux-mêmes, lesquels sont des autochtones. Comme vous le dites si bien, c'est une question qui, non seulement les touche particulièrement, mais qui devrait faire partie des solutions pour régler les problèmes comme l'incarcération et leur autonomie tout court.

J'inviterais simplement le député, non pas à écrire ou à faire des suggestions au ministre de l'Environnement, car si je comprends bien nos institutions, je crois qu'il serait préférable de sensibiliser le président de cette étude, ou encore le solliciteur général du Canada ou même le ministre des Affaires indiennes afin d'être assuré que cette dimension et d'autres auxquelles vous et moi ne pensons pas actuellement pourront être scrutées à la lumière du problème et qu'on trouvera, espérons-le, des solutions adéquates.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps alloué aux questions et aux observations étant écoulé, j'accorde maintenant la parole au député de Delta pour la suite du débat.

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole cet après-midi au sujet de cette question fort importante. Si l'accord, disons plutôt le désaccord, du lac Meech ne retenait pas tant d'attention, cette question figurerait parmi les plus débattues de l'heure au Canada. Les événements qui se déroulent actuellement dans cette région du sud de l'Ontario, du Québec et de l'État de New York est un microcosme du genre de problèmes qui se posent et que nous devons chercher à régler en tant que gouvernement.

• (1520)

Le Canada a un dossier fort reluisant dans le domaine des droits de la personne. Des gens de tous les coins du monde choisissent de venir s'établir ici pour profiter de la liberté dont nous jouissons, et nous les accueillons pour leur offrir cette possibilité. Nous devons en outre reconnaître que tout ne va pas pour le mieux pour nos autochtones. Ils ont été traités injustement dans le passé. Les choses s'améliorent peut-être lentement dans certains domaines, mais elles progressent rapidement dans d'autres. Cette question constitue donc un excellent sujet de discussion et de débat.

Nous avons vraiment accompli beaucoup. Je me souviens que, dans mon enfance, il était interdit aux autochtones de fréquenter les tavernes et de vivre dans certains secteurs, cette dernière interdiction touchant également nombre de nos amis orientaux. Les enquêtes récentes, dont la Commission royale d'enquête sur l'affaire Marshall et celle du Manitoba, ont fait voir clairement que nos autochtones n'ont pas toujours été traités équitablement.

On a mentionné à quelques reprises aujourd'hui qu'il arrive trop souvent que des autochtones soient condamnés à la prison pour avoir commis une infraction qui, si elle avait été le fait d'un Blanc, n'aurait pas été sanctionnée aussi sévèrement. C'est, à mon avis, un exemple de la situation désavantageuse due à la pauvreté dans laquelle se trouvent beaucoup d'autochtones.

Par souci d'équité, nous devons nous pencher sur ces problèmes pour aider nos autochtones à atteindre les objectifs et à réaliser les aspirations qu'a tout Canadien.

Une des clés de ce problème est l'autonomie administrative à laquelle nos autochtones aspirent. Cette auto-

nomie inclut évidemment une responsabilité accrue dans la gestion des systèmes éducatifs, judiciaires et sociaux dans lesquels ils travaillent et de leur système économique, qui doit être intégré avec l'économie du Canada, comme les engrenages d'une grande machine.

Je crois que si ce mode de gouvernement est mis sur pied en consultation avec leurs dirigeants, les autochtones connaîtront une prospérité, une autosuffisance et une indépendance accrues. Des leaders forts et dynamiques émergent déjà parmi eux. Il y a quelques années, il n'en était même pas question et cela paraissait irréalisable. Pourtant, aujourd'hui, nous rencontrons ces gens. Les autochtones devraient être très fiers des chefs qu'ils élisent et qu'ils nomment pour les aider à assumer la responsabilité très importante de l'autonomie administrative.

Il y a certains domaines dans lesquels le gouvernement a été capable de les aider à accéder à l'autonomie administrative. Nous pensons en particulier, aujourd'hui, au système judiciaire autochtone. Nous avons aussi été en mesure de faire quelque chose dans les services de maintien de la paix dans les réserves. Nous avons découvert que beaucoup de problèmes ont été causés par les erreurs que les gouvernements et d'autres intervenants ont commises en essayant d'imposer leur culture aux autres. Il est indispensable de comprendre les traditions et les cultures et de mettre sur pied un système judiciaire et policier adapté à ces cultures.

On a déjà parlé du grand nombre d'autochtones qui se trouvent en prison. Un sondage Angus Reid de septembre dernier a révélé ce problème. Plus de la moitié des personnes interrogées croyaient que les autochtones ne sont pas traités justement par les tribunaux; 70 p. 100 d'entre elles étaient d'avis que les autochtones avaient plus de difficulté à trouver de bons emplois que les Canadiens de race blanche et la majorité pensaient aussi que les autochtones méritaient d'être plus à l'aise financièrement qu'ils ne le sont. Le sondage montrait aussi que les Canadiens ont tendance à favoriser l'autonomie administrative des autochtones plutôt qu'à s'y opposer. Plus de la moitié des personnes interrogées convenaient que la constitution canadienne devrait reconnaître explicitement le droit des Indiens de se gouverner eux-mêmes dans leurs territoires, sans ingérence de la part de la société blanche.

Ce sont des opinions très encourageantes qui m'indiquent que les Canadiens sont en majorité bien disposés à l'égard de notre population autochtone. Tout ce que j'espère, c'est que ce sentiment continuera de se développer avec le temps. Les Canadiens ne pouvaient faire autrement que d'améliorer les politiques et les programmes visant à promouvoir l'idée et l'objectif d'autonomie.

Un autre domaine où le gouvernement continue d'aider les autochtones est celui de la gestion de leurs propres affaires grâce à quelques programmes très importants. L'un de ceux que je voudrais mentionner brièvement est celui des Modes optionnels de financement, en vertu duquel le gouvernement autorise les conseils tribaux ou les bandes à transférer de l'argent d'un programme à un autre. Nous savons tous très bien qu'il y a eu au cours des années des plaintes parce que l'argent affecté à un programme ne pouvait être utilisé pour un autre susceptible d'être plus intéressant. Ce programme aide les bandes et les conseils à transférer des fonds sans avoir à passer par toutes les étapes du processus budgétaire. Cela accélère donc les choses. De toute évidence, on pourrait encore faire des améliorations, mais c'est un pas dans la bonne direction qu'a fait le gouvernement du Canada.

Le deuxième programme que je voudrais mentionner, encore une fois très brièvement, est la Stratégie de développement économique pour les autochtones du Canada. Elle est conçue pour encourager le développement économique et la prise des décisions au niveau local, en partant du principe que le succès économique dépend des autochtones eux-mêmes. Nous avons trop souvent adopté une attitude très paternaliste à leur égard, nous estimions qu'ils ne pouvaient rien faire et qu'il fallait un Blanc pour organiser les choses. Nous voyons de plus en plus apparaître des leaders économiques autochtones. C'est un programme que j'appuie d'emblée. Il les encourage à entrer dans de nouveaux domaines de développement économique. Je pense à la création, dans la région d'où je viens, d'une importante station touristique. Les Indiens ont parfois des terres magnifiques et, grâce à ce programme, ils peuvent envisager de tels projets.

Un autre problème que nous devrions aborder est celui de la Loi sur les Indiens. Trop souvent, elle n'a servi qu'à empêcher le développement économique, politique et social de nos collectivités autochtones. Nous parlons en particulier de la révision des terres, des revenus et de la fiducie. Cette révision vise à examiner les accords entre les divers conseils et bandes pour qu'ils soient plus efficaces et mieux utilisés par les autochtones au lieu qu'ils s'en remettent aux fonctionnaires, à Ottawa ou dans d'autres grands centres.

C'est une occasion de procéder à une révision en consultation avec les bandes et les conseils. À mon avis, on devrait insister davantage là-dessus à l'avenir, et même peut-être accélérer les travaux afin que la relation entre le gouvernement et les Indiens puisse être redéfinie de façon à refléter fidèlement les besoins des autochtones.

Notre gouvernement est clairement déterminé à intégrer un jour l'autonomie administrative des autochtones dans la Constitution. J'ai signalé l'importance de l'Accord du lac Meech au début de mon discours. Les droits des autochtones seront un sujet clé au cours des prochaines réunions entre les premiers ministres et le gouvernement du Canada.

Nous devons faire face à de nombreux problèmes, mais des signes nous permettent d'être optimistes. J'ai bon espoir que, en travaillant de concert avec les autochtones, nous arrivions à trouver des solutions à ces problèmes.

Je vais terminer mon discours avec une citation: «Les droits de la personne ne sont pas un concept abstrait et théorique dont nous devons nous contenter de parler. Ils sont plutôt l'expression réelle du désir des gens d'être indépendants, d'être maîtres de leur vie et de leur destinée, et d'être traités avec respect et justice. Les autochtones du Canada partagent avec nous ces buts, et nous travaillerons ensemble pour essayer de les atteindre.»

• (1530)

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai reçu une demande pour qu'on permette au député de Glengarry—Prescott—Russell, qui représente la circonscription où se trouve la réserve, de terminer les sept minutes qu'il lui reste. Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de terminer ses sept minutes?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que le député ne prenne la parole, y a-t-il des questions ou des observations au sujet du discours du député de Delta? Comme il n'y en a pas, je donne la parole au député de Glengarry—Prescott—Russell pour les sept minutes qu'il lui reste. Il sera suivi de la députée de Halifax.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier la présidence et mes collègues de me donner la parole pour que je puisse poursuivre mon discours pendant les sept minutes qu'il me restait. Malheureusement, je n'ai pas pu être présent à la Chambre après la période des questions pour profiter des sept minutes auxquelles j'avais droit.

Ce matin, j'ai passé en revue les événements tragiques et difficiles auxquels sont confrontés tous les jours mes électeurs d'Akwesasne. J'ai aussi décrit le problème que pose la frontière.

Aujourd'hui, pendant la période des questions, certains députés ont posé des questions, et on s'est aperçu que les gens ne savent pas tous où est située la frontière et que la réserve d'Akwesasne est difficile d'accès. En fait, pour ce qui est du chevauchement des compétences, c'est un véritable cauchemar.

Je veux maintenant aborder un autre sujet, soit les difficultés que connaît la population d'Akwesasne pour conserver ses us et coutumes, ou quelque chose d'approchant.

Premièrement, le fait que la réserve chevauche l'Ontario, le et l'État de New York entraîne des difficultés, même dans les circonstances les plus favorables. Il y a quelques années, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a construit à Cornwall un pont reliant le Canada et les États-Unis. On a établi qu'il était préférable de construire le pont dans l'île de Cornwall, donc dans la réserve d'Akwesasne.

Bien que le pont existe depuis ma plus tendre enfance, les autochtones m'informent qu'ils sont encore en conflit avec le gouvernement à propos de la somme que leur doit le gouvernement pour avoir construit le pont sur leur territoire. En fait, ils prétendent qu'ils n'ont jamais été compensés pour la construction de ce pont qui a été érigé il y a au moins trente ans.

Les habitants d'Akwesasne, notamment ceux de l'île de Cornwall, ont pratiqué l'agriculture pendant de nombreuses années. Bon nombre étaient guides de pêche et travaillaient bien dans cet environnement. J'emploie le terme «environnement» à dessein.

À la suite de la construction de la voie maritime du Saint-Laurent, un certain nombre d'usines se sont installées dans la région. Du côté américain, on trouve la General Foundry, une filiale de la General Motors. Derrière la General Foundry, sur les berges du Saint-Laurent, d'énormes contenants à ciel ouvert—ce sont en fait de grands trous creusés dans le sol—renferment des produits chimiques toxiques.

Immédiatement à l'ouest d'Akwesasne se trouve l'usine Alcoa et tout près d'elle, l'aluminerie de la Reynolds. De l'usine de la Reynolds, et peut-être de l'autre également, je n'en suis pas sûr, s'échappent des vapeurs de fluorure qui tombent sur la localité d'Akwesasne, notamment sur l'île de Cornwall. La situation s'est tellement aggravée que, il y a une dizaine d'années, les agriculteurs de l'île de Cornwall ont dû se débarrasser de leur bétail. Ils ont été contraints d'abattre leurs animaux, car le lait

des vaches était contaminé et impropre à la consommation humaine. La dentition des enfants d'Akwesasne était dans un état lamentable à cause de la surexposition au fluorure. Cette situation existe toujours.

J'ai entre les mains un rapport intitulé: «Phytotoxicology Investigations in the Cornwall area of Ontario in the vicinity of the Reynolds Metal Company and the Aluminum Company of America, Massena, New York». Dans ce rapport rédigé en 1988, on dit que les vapeurs qui se dégagent de ces usines sont toujours dangereuses pour la santé des êtres humains et ce, une dizaine d'années après que nous soyons arrivés à la triste conclusion que la vie de la population était menacée.

J'ai dit que les habitants d'Akwesasne étaient également guides de pêche et que c'était pour eux un mode de vie traditionnel. Vous pouvez vous imaginer ce que la pollution du fleuve Saint-Laurent a fait au poisson et, bien entendu, à la possibilité de devenir guide de pêche. Somme toute, nous avons bouleversé profondément leur mode de vie. Et quand je dis «nous», je parle de la société en général. Je ne blâme personne en particulier, mais je prétends que nous avons tous collectivement nui à leur mode de vie.

Il y a également, bien sûr, le taux de criminalité et les autres problèmes dont j'ai parlé ce matin et sur lesquels je ne veux pas revenir.

Je voudrais aborder un dernier point en terminant. Les gens qui vivent à l'extérieur et autour de la localité d'Akwesasne sont tous de braves gens. Certains de mes électeurs et d'autres, de la ville de Cornwall que représente mon collègue de Stormont—Dundas, sont douaniers ou exercent d'autres fonctions dans ma région. Le poste des douanes est situé dans l'île de Cornwall, en plein milieu de la localité d'Akwesasne. Pouvez-vous vous imaginer, monsieur le Président, ce que cela peut signifier que d'aller travailler dans une localité en proie à la crise que nous connaissons actuellement? C'est tout un problème pour les gens de ma circonscription et de la circonscription de Stormont—Dundas ou d'ailleurs qui travaillent dans la réserve présentement.

Mon collègue de Stormont—Dundas a demandé aujourd'hui au ministre chargé des douanes et de l'immigration de faire en sorte de retarder le déménagement, la semaine prochaine, des gens qui devaient occuper le nouveau bureau de l'île de Cornwall. Nous avons obtenu cette assurance. Mais mon collègue a demandé également au ministre du Revenu national de s'engager à revoir ce projet avant le déménagement de ces employés, non pas uniquement en raison des circonstances actuelles, mais plus tard, après que ce conflit aura pris fin, ce qui ne devrait pas tarder, espérons-le. Nous n'avons toujours pas obtenu de réponse positive à cette demande et j'espère que le ministre nous en reparlera et qu'il nous donnera cette assurance.

En terminant, je tiens à remercier la Chambre de m'avoir accordé quelques minutes supplémentaires pour terminer mes remarques. Je fais appel aux habitants d'Akwesasne aujourd'hui. Je fais appel à leur bon sens et à leur sang-froid, car des heures et des jours difficiles les attendent. En votre nom, monsieur le Président, et au nom de la Chambre, je leur rappelle que la poursuite de la guerre ne mettra pas fin à la violence, qui ne cessera que si chacun garde son calme et fait de son mieux pour rétablir la loi et l'ordre à Akwesasne.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Halifax-Ouest, je veux dire de Halifax, a la parole pour le débat.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je veux donner une précision sur cette dernière remarque avant de commencer. Le député de Halifax-Ouest et moi-même avons grandi dans la même rue, quoique à des années d'intervalle. Nous sommes tous deux Haligoniens, mais comme vous savez, monsieur le Président, nous ne sommes pas membres du même parti politique.

Aujourd'hui, je tiens à exprimer mon appui inconditionnel à la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre. Je cite cette motion:

> Que la Chambre réaffirme l'égalité de tous devant la loi et demande expressément au gouvernement (1) de promouvoir la reconnaissance de ce droit fondamental pour les autochtones du Canada. . .

La motion ne s'arrête pas là, mais je commence par cet élément.

• (1540)

Le député de North Delta a fait des commentaires très intéressants il y a quelques moments. Il a parlé du fait que les Canadiens peuvent être fiers du respect, par le Canada, des droits de la personne et du fait que les gens viennent de partout dans le monde s'établir au Canada pour cette raison. Sauf le respect que je dois à mon collègue, je crois que cette affirmation est devenue un

mythe que trop de Canadiens croient. Si l'on s'arrête aux faits, ce mythe ne tient plus.

Au Canada, nous avons peut-être un peu trop tendance à nous sentir supérieurs à nos voisins du Sud en matière de droits de la personne. Nous pensons souvent que parce que nous sommes plus petits, plus éparpillés, parce que notre nation a évolué naturellement vers un régime démocratique sans connaître de révolution, parce que nous sommes en général moins violents, du moins en apparence, que nos cousins américains, le Canada est un peu mieux, un peu plus sympathique aux autres, moins ethnocentrique et moins raciste. La triste vérité, c'est que ce n'est pas le cas.

Nous n'avons pas à chercher loin pour voir que ce n'est pas ce que vivent les minorités visibles, ni les femmes, pas plus que les néo-Canadiens de la première, de la deuxième et même de la troisième générations. Ce n'est pas du tout ce qu'ils vivent et il faut que les Canadiens réagissent.

Ceci m'amène à parler du rapport de la Commission des droits de la personne de cette année. Le rapport indique que, pendant une année où l'on célèbre le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le contraste entre l'affirmation retentissante de la solidarité des hommes que donnait cette déclaration universelle et ce qui se passe couramment semble particulièrement frappant.

En rattachant ce fait particulièrement à la question des premiers habitants du Canada, on fait remarquer dans le rapport que le comité spécial du Parlement sur l'autonomie politique des Indiens a recommandé en 1983 que le gouvernement fédéral établisse de nouvelles relations avec les premières nations indiennes et qu'un élément essentiel de ces relations serait la reconnaissance de l'autonomie politique des Indiens.

Ce rapport a été accepté en 1984 par le gouvernement d'alors. Plus tard cette même année, le nouveau gouvernement a convenu que l'autonomie politique pouvait et devait être étudiée dans le contexte des négociations portant sur les revendications territoriales des Indiens. En conséquence, le rapport déclare que la question qui se pose aujourd'hui n'est pas de savoir si les autochtones devraient avoir un plus grand contrôle sur leurs propres affaires, mais quelles devraient être la nature et l'étendue de ce contrôle.

Lorsqu'on voit les problèmes qui assaillent les autochtones, j'estime qu'on devrait avoir honte. Ma province de Nouvelle-Écosse a été remarquée, et à juste titre dans une certaine mesure, pour la façon dont Donald Marshall Jr. a été traité. Après de nombreuses années, de longues audiences, beaucoup d'introspection, le rapport de la Commission royale, connu sous le nom d'enquête Marshall, a été publié au début de l'année. Cette commission a fait 82 recommandations qui portent sur une foule de domaines allant de la procédure des procès pénaux aux enquêtes policières.

Aux fins de cette motion, il importe de noter que la commission a constaté que le fait que Marshall était un autochtone a joué un rôle déterminant dans sa condamnation injuste et son emprisonnement, que la réaction immédiate devant la mort de Sandy Seal a été absolument inappropriée, a été entachée d'incompétence et a été contraire au code de la profession, et que le fait que Donald Marshall soit un Micmac a été l'une des raisons pour lesquelles la police l'a considéré comme le principal suspect.

La commission a également découvert que le racisme avait joué un rôle dans la condamnation injustifiée et l'emprisonnement d'un innocent. Elle a notamment recommandé, en outre, que le ministère du Procureur général et du Solliciteur général de la Nouvelle-Écosse adoptent et diffusent une politique sur les relations interraciales; que le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, ainsi que le Barreau de la Nouvelle-Écosse apportent un appui financier au nouveau programme spécial d'admission des membres des minorités visibles destiné aux Micmacs et aux Noirs autochtones, qui est offert à la faculté de droit de Dalhousie; que des programmes de droit soient proposés aux minorités visibles et que la formation donnée aux agents de police englobe notamment la discussion de questions touchant les minorités et tende à encourager les intéressés à être sensibles aux préoccupations des minorités.

Je voudrais ajouter qu'il en est également question dans le rapport de la Commission canadienne des droits de la personne et que celle-ci note en particulier qu'une formation de ce genre est maintenant offerte à la GRC. Cependant, monsieur le Président, cela doit se faire dans tous les corps policiers du pays, afin d'empêcher des simulacres de justice comme celui dont nous avons été témoins dans l'affaire Donald Marshall. Ce dernier a passé 11 ans de sa vie dans un pénitencier pour un crime qu'il n'avait pas commis. Rien ne lui rendra ces 11 années. Rien, si ce n'est une nouvelle attitude équitable de la part des gouvernements et de la part des gens, ne pourra redresser les torts causés aux autochtones du pays.

La Commission d'enquête Marshall a recommandé également l'établissement, en Nouvelle-Écosse, d'une cour criminelle autochtone contrôlée localement, la mise en place d'un système judiciaire autochtone financé par les gouvernements fédéral et provincial et la présence, notamment, dans tous les tribunaux de la province, d'interprètes micmacs.

Les crédits

Dans son rapport, la Commission canadienne des droits de la personne fait remarquer entre autres qu'il est tout à fait manifeste que les autochtones sont beaucoup trop nombreux dans nos prisons. Dans un rapport préparé par l'Association du Barreau canadien en 1988, on précisait que 10 p. 100 des détenus de sexe masculin et 13 p. 100 des détenus de sexe féminin dans les pénitenciers fédéraux étaient des autochtones, même si ces derniers ne représentent que 2 p. 100 environ de la population canadienne.

La situation dans les établissements provinciaux est pire. En fait, il est tragique mais vrai qu'un enfant indien né au Canada a beaucoup plus de chances d'être emprisonné dans un pénitencier que de terminer des études universitaires.

On a découvert dans le cadre de l'enquête Marshall que l'absence d'un interprète pour Donald Marshall lors de son premier procès, et même lors de sa dernière audience, lorsqu'il a enfin été acquitté de toutes les accusations qui pesaient contre lui, avait empêché dans une grande mesure le tribunal de le traiter de façon équitable.

Quand je me suis rendue à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, il y a quelques mois, j'ai appris qu'une des villes du Nord dont, je le regrette, j'ai oublié le nom s'est déclarée octolingue pour signaler que l'anglais, le français et six langues autochtones avaient droit de cité sur son territoire.

Nous pouvons tous tirer une leçon d'une pareille attitude, surtout à notre époque où l'animosité et le parti pris qui entourent le débat linguistique risquent de rompre les liens qui unissent les Canadiens.

Si, lors de son premier procès au début des années 1970, Donald Marshall avait pu bénéficier des services d'un interprète, l'issue, à mon avis, n'aurait guère été différente, compte tenu de toutes les autres difficultés, mais peut-être aurait-il trouvé son séjour en prison un peu plus supportable. Peut-être aussi aurait-il pu par ailleurs communiquer au tribunal des faits dont celui-ci aurait dû tenir compte. Peut-être enfin aurait-il pu éviter ainsi la tragédie des 11 longues années qui ont suivi.

• (1550)

Le rapport demande aussi des programmes de sensibilisation de la population. C'est un domaine où, à mon avis, le besoin se fait vivement sentir, car il s'agit bien plus qu'un simple problème de racisme et de fanatisme.

Non contents d'adopter à l'égard de nos autochtones une attitude paternaliste déjà bien assez difficile à supporter, trop de Canadiens manifestent à leur égard la plus complète indifférence, méconnaissant le fait qu'ils sont le peuple indigène du Canada, qu'ils ont une culture et un mode de vie particuliers qu'ils ont le droit de vouloir perpétuer, qu'ils ont foi en un élément spirituel qui, bien que différent des diverses autres ethnies de notre pays, fait partie intégrante d'un mode de vie qu'ils souhaitent perpétuer et que tous les autres Canadiens doivent respecter.

Tant que des efforts en ce sens ne seront pas faits dans nos écoles, nos universités, nos maisons de haut savoir et nos réseaux de télévision, cette sensibilisation restera un vain mot.

Nous ne devons pas perdre de vue que toutes ces constatations concernant la Nouvelle-Écosse valent également pour toutes les autres provinces et pour le pays tout entier. La Commission d'enquête Marshall a en outre recommandé que le juge en chef de chacun des tribunaux de la Nouvelle-Écosse veille à assurer le traitement équitable des minorités à l'intérieur du système, qu'on réexamine le financement provincial de l'assistance judiciaire afin de mieux répondre aux besoins des membres de la minorité, et que les forces policières des municipalités et la GRC s'occupent activement de recruter des représentants des minorités.

Encore une fois, pour la formation des corps policiers et leur sensibilisation à ces problèmes, ils doivent engager des autochtones pour apprendre comment les traiter, eux et leurs semblables. Il a aussi été recommandé que tous les ordres de gouvernement mettent au point des politiques officielles visant à éliminer les stéréotypes raciaux.

Personne à la Chambre ne peut dire que l'une ou l'autre de ces mesures n'est pas nécessaire. Personne ne peut nier la nécessité de l'un ou l'autre de ces programmes. Personne ne peut prétendre que nous pouvons être fiers de la situation des autochtones, que les Canadiens de plus fraîche date, comme nous, peuvent se vanter de la façon dont ils traitent les autochtones.

Le temps est venu d'agir, d'instituer des programmes précis, mais ce n'est pas ce que nous voyons. Nous voyons annuler les programmes de communications des autochtones.

Tandis que Donald Marshall se morfondait dans la prison fédérale de Dorchester, au Nouveau-Brunswick, tout le temps qu'a duré son incarcération, il a eu un défenseur qui n'a pas cessé de proclamer son innocence et n'a jamais relâché ses efforts pour que justice lui soit rendue. Je veux parler, évidemment, de *Micmac News*. Ce journal paraît en Nouvelle-Écosse depuis plus de vingt ans. Il a plus de 4 800 lecteurs autochtones et autres; il a fait énormément de bien. Il est le moyen de communication de la collectivité micmac et un sujet de fierté pour elle; il est le seul grand journal autochtone de la région de l'Atlantique. Monsieur le Président, on lui supprime les fonds fédéraux.

C'est tragique. C'est même pis, en ce sens que les autochtones perdent un instrument de communication. Les autochtones de la région de l'Atlantique qui savent que *Micmac News* a été le premier instigateur de la libération de Donald Marshall craignent que cette mesure ne soit une tentative délibérée. . . Ce n'est pas mon opinion à moi, monsieur le Président, mais des autochtones pensent que c'est une tentative délibérée pour faire taire une voix qui a défendu leur cause.

La position des jeunes autochtones de ma région est que le gouvernement de l'homme blanc ne les concerne pas et ne se soucie pas d'eux. Les promesses en l'air, les promesses reniées et les attitudes paternalistes sont un sujet de risée et une cause de désespoir. Nous pourrions changer quelque chose aux risées, mais les racines du désespoir sont profondément ancrées dans ces vies sans issue parce que ces gens n'ont pas les moyens de réussir dans une société qui les met toujours à l'écart.

Donald Marshall en est le parfait exemple. Nous connaissons tous cet homme, nous savons ce qu'il lui est arrivé et ce qu'a signifié pour lui la perte de onze années de sa vie, de onze années, soit de 17 à 28 ans, au cours desquelles il aurait normalement été à l'école, appris un métier et amorcé la carrière qu'il aurait poursuivi le reste de sa vie.

Les autochtones d'un bout à l'autre du pays souffrent tous les jours. Ils souffrent parce que notre société ne reconnaît guère leur contribution, parce que notre société refuse de comprendre que leur mode de vie est aussi important pour la mosaïque culturelle canadienne que celui des descendants irlandais, anglais, français ou polonais. Cela doit s'arrêter. Le gouvernement doit y mettre un terme par un effort concerté en suivant les recommandations du rapport d'enquête sur l'affaire Marshall.

Comme je l'ai déjà dit, les autochtones sont surreprésentés dans les prisons canadiennes. Fait à remarquer, les femmes autochtones le sont encore plus que les hommes. Chez les autochtones, le pourcentage d'alcooliques est plus élevé que dans l'ensemble de la population, tout comme le taux de chômage et le taux de suicide. On comprend donc que l'attitude prédominante parmi les autochtones soit le désespoir. C'est pourquoi il faut redresser le plus rapidement possible les torts que nous leur avons causés.

Le Canada est un pays où devrait régner non pas le désespoir, mais la foi en l'avenir. Un pays qui devrait être fier du passé des autochtones qui ont occupé ces terres avant nous. Si nous ne prenons pas soin de ces terres comme il se doit, les autochtones seront encore ici après notre départ.

Je ne puis qu'ajouter ma voix à celle de mes collègues de Winnipeg-Nord-Centre, de Glengarry—Prescott—Russell, de Stormont—Dundas et d'autres qui ont déjà parlé ou qui prendront la parole après moi et dire au gouvernement et à tous les Canadiens: pour l'amour de Dieu, faites quelque chose, donnez suite à ces recommandations, montrez que notre gouvernement et notre pays ne sont pas sans coeur et indifférents, mais qu'ils s'intéressent au sort de toute la population, où qu'elle vive, quelle que soit son origine, et à celui notamment des autochtones.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je n'ai pas de question à poser à la députée, mais j'aimerais profiter de cette période pour ajouter mon mot dans le débat.

J'approuve l'analyse de la députée, selon laquelle le problème fondamental est une absence totale d'espoir. Il y a longtemps que je m'intéresse à cette question. En fait, j'ai rédigé une thèse à l'université sur l'histoire de l'électorat indien en Colombie-Britannique. Mon intérêt pour la question n'est donc plus à démontrer. Maintenant que je suis députée de la circonscription de Saanich—Les Îles-du-Golfe, j'essaie de tendre la main aux collectivités autochtones de ma circonscription. Je me rends compte que ces gens se sentent terriblement mis à part et qu'ils ont l'impression d'être en dehors des grands courants de la vie politique.

Les crédits

• (1600)

Ces collectivités éprouvent une méfiance réelle et fondamentale envers les politiques fédéraux ou provinciaux. Les autochtones n'attendent d'eux aucune solution. Cette méfiance a toujours existé, à mon avis. Nous n'avons jamais pu leur offrir le genre de représentation dont ils estiment avoir besoin. Je crois que cette méfiance fondamentale est due à une incompréhension de notre part, mais aussi à tous les heurts qui se sont accumulés au cours de l'histoire. Nombre des observations formulées ce matin par mon collègue de Comox—Alberni font état de cette méfiance fondamentale et des facteurs qui l'expliquent.

J'aimerais reprendre ses propos à ce sujet. Si l'on veut traiter vraiment le problème de la justice à l'endroit des autochtones du Canada, il faut s'attacher aux éléments fondamentaux de la question. Ils sont au nombre de trois: le premier est la reconnaissance constitutionnelle. Nous sommes actuellement aux prises avec une crise constitutionnelle. Elle est causée, je crois, par un manque de consultation des gens ordinaires. Les hommes politiques se sont crus plus compétents et experts que les gens ordinaires pour régler les questions constitutionnelles, et en voilà le résultat: un beau gâchis.

La deuxième chose que nous devrions faire pour reconnaître le problème fondamental des autochtones, c'est régler les revendications territoriales. Comment pouvons-nous leur donner le genre de reconnaissance et de respect qu'ils méritent si nous ne reconnaissons même pas qu'ils étaient ici les premiers et ont un certain sens de propriété et un certain sens de responsabilité à l'égard de leur territoire? Ils l'ont fait beaucoup mieux que bon nombre d'entre nous. En siégeant au Comité de l'environnement, j'ai entendu les membres de nombreuses tribus parler du genre de vénération qu'ils éprouvent pour leur environnement. Nous devrions apprendre d'eux, monsieur le Président, mais nous ne le faisons pas très bien.

Enfin, comme l'a fait remarquer mon collègue de Comox—Alberni, nous devrions renforcer la législation sur les droits de la personne. Comme la députée de Halifax l'a souligné, nous avons acquis une certaine réputation, mais on se demande parfois si cette réputation est bien méritée. On dit qu'on ne peut légiférer la moralité. On peut cependant faire en sorte que des cas comme celui de Donald Marshall ne se reproduisent plus jamais. Il y en a qui réclament le rétablissement de la peine de mort, mais le cas de Donald Marshall est certes un bon exemple où l'on a fait preuve envers le fils d'une communauté autochtone d'une inhumanité fondamentale qu'on ne lui aurait pas témoignée s'il n'avait pas été autochtone.

Ma tâche de députée soucieuse de représenter tous ses commettants consiste à faire des efforts de rapprochement et à tâcher de parler aux gens et à les amener à avoir confiance de sorte qu'ils puissent nous dire ce qu'ils veulent que nous fassions en tant que leurs représentants.

Mme Clancy: Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue, la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe, pour ses observations. Je voudrais ajouter quelque chose à ce qu'elle a dit au sujet des droits de la personne. J'ai deux points à faire valoir, monsieur le Président.

D'abord, il faut faire connaître les moyens de promotion des droits de la personne et le travail des commissions fédérale et provinciale des droits de la personne dans les collectivités autochtones. Ces services sont fort peu connus, de sorte que le gouvernement fédéral semble certes avoir l'entière responsabilité de défendre les intérêts des premières nations. C'est une situation qu'il faut modifier au plus vite de façon à encourager les collectivités autochtones de tout le pays à recourir aux commissions des droits de la personne.

Ensuite, en réponse aux observations de ma collègue, je voudrais signaler un fait dont j'ai entendu parler en Nouvelle-Écosse en rapport avec l'affaire Marshall. On a engagé des poursuites judiciaires au civil par suite de manigances survenues au cours de l'enquête. L'avocat chargé de cette affaire m'a dit avoir demandé à un jeune autochtone de la Nouvelle-Écosse de venir témoigner. Le jeune homme lui a répondu: «Qu'est-ce que cela me donnerait? Cela ne marche jamais pour nous. Le système fonctionne toujours contre nous». Mon ami a tout fait pour arriver à le convaincre que le système pouvait travailler en sa faveur. Ce jeune homme, qui avait 22 ans bien sonnés—le même âge que le malheureux jeune homme qui est mort aujourd'hui à Akwesasne—a dit: «Je regrette, mais je ne vous crois pas. Je n'ai aucunement foi dans votre système; il ne me vaudra jamais rien de bon». On ne peut tolérer que cela continue au Canada.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je désire faire quelques brefs commentaires. Ce sujet me touche beaucoup parce que j'ai déjà eu l'occasion, en qualité de journaliste à la radio, de faire plusieurs documentaires sur les Indiens et sur les problèmes des autochtones du Canada. Ma collègue de Saanich—les Îles-du-Golfe a parlé de méfiance et d'incompréhension et c'est la pure vérité.

Un de nos problèmes—et il est très complexe—est que nous ne nous connaissons même pas les uns les autres. Nous ne travaillons pas ensemble. Beaucoup de Canadiens blancs de la classe moyenne passent des commentaires injustifiés sur les Indiens et pourtant, ils n'ont jamais travaillé avec eux, ne se sont jamais liés d'amitié

avec eux, ne les ont jamais fréquentés ou n'ont jamais été dans une réserve.

Il est malheureusement normal pour beaucoup de Canadiens de ne jamais rencontrer d'Indiens dans leur vie quotidienne. Je crois que beaucoup de Canadiens, des millions même, n'ont jamais serré la main d'un Indien et ils auraient avantage à le faire. Ils devraient visiter, comme moi, les réserves indiennes du nord du Manitoba, du nord-ouest de l'Ontario et de la Saskatchewan. Cela leur ouvrirait les yeux et ils se rendraient compte que les Indiens sont des êtres humains qui veulent vivre en paix, prospérer et réussir et qui ont des sentiments comme nous.

On est profondément bouleversé quand on découvre, en visitant une réserve, qu'environ 95 p. 100 des adultes, hommes et femmes, sont en chômage durant l'hiver et 70 à 80 p. 100 durant l'été. Quelle honte! Le problème est énorme.

Oui, il y a une crise constitutionnelle, oui, nous devons faire face aux revendications territoriales, oui, nous devons régler les problèmes qui défraient continuellement les manchettes, mais la méfiance et l'incompréhension sont le fondement de ces problèmes, selon moi, et nous devrions tous, y compris le gouvernement, faire quelque chose pour mieux nous connaître les uns les autres.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. Nous allons reprendre le débat, mais avant que je ne donne la parole au député de South Shore. . .

[*Français*]

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Chambly—Les centres pour femmes; l'honorable député d'Okanagan—Shuswap—L'environnement; l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon—L'aéroport international Pearson.

[*Traduction*]

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat cet après-midi. Je suis particulièrement heureux de parler après ma collègue, la députée de Halifax. Je n'ai pas souvent l'occasion de parler après elle, mais je suis toujours heureux de le faire, et c'est le cas aujourd'hui.

Je veux commencer par féliciter le député de Winnipeg-Nord de nous avoir saisis de ces questions très importantes qui se rapportent aux droits de la personne au Canada et particulièrement aux droits des autochtones.

Je me suis entretenu avec lui il y a quelques minutes et il m'a mentionné que c'était une drôle de coïncidence que nous ayons ce débat aujourd'hui, au moment même où se déroulent, au Canada et aux États-Unis, des événements tragiques qui concernent les autochtones et l'administration de la justice des deux côtés de la frontière. Je veux féliciter le député d'avoir soulevé cette question parce que, fondamentalement, c'est des droits de la personne dont nous parlons aujourd'hui. Les questions liées aux droits de la personne sont vraiment dépourvues de tout caractère sectaire. Ce sont des questions qui intéressent tous les députés, j'en suis certain, et tous les Canadiens parce que, en tant que Canadiens, nous attachons une grande valeur à notre vision du Canada comme pays démocratique.

• (1610)

L'égalité des Canadiens, élément essentiel de l'éthique de la société canadienne et de notre Charte des droits et libertés, est un but que nous devons constamment chercher à atteindre tant que nous ne serons pas convaincus qu'elle existe en pratique dans tout le pays du point de vue de l'administration de la justice, de l'application des lois et de la possibilité de participer pleinement à tous les aspects de la vie canadienne.

Au cours de la prochaine décennie, nous constaterons que les questions comme celle dont nous parlons aujourd'hui prendront de plus en plus d'importance au Canada. Notre société évolue à un rythme phénoménal, et elle continuera d'évoluer à ce rythme à cause des besoins du Canada en matière d'immigration. Il est inévitable que notre population devienne de plus en plus multiraciale, ce qui veut dire que la question de savoir si des gens différents en raison de la couleur de leur peau, de leur langue, de leur religion ou d'autres aspects de leur patrimoine culturel sont traités équitablement en tant que Canadiens pourrait se poser plus fréquemment. La discrimination, c'est une attitude qu'il faut combattre

pour que notre pays respecte pleinement les principes énoncés dans notre Constitution.

Les autochtones sont dans une situation particulière comparativement aux autres minorités. Les autres ont choisi de venir ici comme immigrants. Ils savaient en quittant leur patrie qu'ils pourraient faire face à des situations particulières et qu'ils pourraient se trouver devant des défis qu'ils n'auraient peut-être pas rencontrés chez eux. Ce n'est pas le cas des autochtones, car c'est leur terre ancestrale, l'endroit que plus que tout autre Canadien ils devraient pouvoir appeler leur patrie.

Par ailleurs, lorsqu'on parle d'égalité des Canadiens, on me dit parfois: «Pourquoi les autochtones ont-ils un statut particulier? Comment se fait-il que nous parlons de l'égalité de tous les Canadiens, alors que les autochtones ont des privilèges particuliers que les autres Canadiens n'ont pas, comme ceux que confèrent la Loi sur les Indiens et d'autres lois?» Franchement, non, les autochtones n'ont pas de statut spécial au Canada. Ce sont des Canadiens égaux aux autres.

La motion de mon collègue contient une expression avec laquelle je ne suis pas d'accord. Dans la partie où l'on parle de la sécurité des autochtones, on dit: «qui ont droit au statut de citoyens canadiens». Les autochtones sont des citoyens canadiens, au même titre que les autres Canadiens, mais ils ont des avantages que les autres n'ont pas en raison de leur patrimoine particulier, notamment les Indiens inscrits reconnus dans nos lois, notre Constitution et nos traditions.

Ces privilèges, que certains critiquent parfois, ne sont pas différents de l'héritage que l'on reçoit de nos parents, ils ont été acquis de la même manière que nos pères nous lèguent une partie de leurs biens, droits et privilèges lorsqu'ils quittent ce monde. Les autochtones ont le droit légitime de recevoir de leurs ancêtres certains droits et privilèges. Notre objectif doit être de reconnaître que tous les Canadiens sont égaux en droit et c'est une chose que l'on doit proclamer.

Ma collègue de Halifax a parlé de la récente enquête sur l'affaire Marshall qui a eu lieu dans notre province. Il ne fait aucun doute que cette enquête fera date, qu'elle marquera l'histoire du Canada et l'histoire de l'administration de la justice. La lecture de ce rapport m'a captivé. C'est l'un des documents les plus intéressants qu'il m'a été donné de lire depuis longtemps. C'est un ouvrage véritablement intéressant qui contient des recommandations très valables et importantes pour notre société.

Au cours d'une déclaration que j'ai faite à la Chambre aux termes de l'article 31 du Règlement, j'ai déjà affirmé, et je le répète aujourd'hui, que les Canadiens des autres provinces ne doivent pas parler du rapport Marshall en prenant un air de supériorité. Ma collègue de Halifax a peut-être rencontré des gens qui lui ont demandé: «Qu'est-ce qui ne va pas en Nouvelle-Écosse?» Mais la Nouvelle-Écosse n'est pas la seule province aux prises avec ce problème. Si des commissions d'enquête étaient créées dans les autres provinces, elles exposeraient les mêmes problèmes relativement à l'administration de la justice ou peut-être à l'administration d'autres institutions publiques de notre société.

Il se trouve que nous avons en Nouvelle-Écosse les preuves concrètes qu'il existe un problème que nous devons régler. Je suis très heureux de voir que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a réagi promptement. Je suis heureux aussi de voir que la ministre de la Justice du Canada et ses services étudient les recommandations du rapport Marshall pour déterminer ce que cela implique pour le gouvernement du Canada et pour décider si nous devons modifier quoi que ce soit à ce qui se fait au niveau national.

Je m'attends également à ce que le rapport que diffusera bientôt la commission d'enquête du Manitoba chargée d'étudier le système judiciaire appliqué aux autochtones nous permette de mieux comprendre les difficultés dans ce domaine. À mon avis, les discussions très sérieuses à ce sujet ne font que commencer au Canada. Certains prétendront, avec raison d'ailleurs, qu'il était plus que temps. Néanmoins, le dialogue est bel et bien amorcé.

Dans sa motion, le député de Winnipeg-Nord demande au gouvernement «de chercher des solutions de rechange en matière de justice autochtone». Je suis content de pouvoir dire combien les questions autochtones préoccupent le gouvernement actuel, qui a pris dans ce domaine certaines initiatives dont je voudrais parler brièvement aujourd'hui. Je tiens tout d'abord à établir le cadre de la discussion avant d'aborder les mesures précises que le gouvernement a arrêtées.

Par nature, le système judiciaire sert à trancher les différends entre individus, entre les citoyens et l'État et entre différents groupes. Il est donc tout à fait normal d'y traiter des problèmes. Nous faisons état des abus et des méfaits. Mais il faut aussi savoir envisager les solutions de ces problèmes dans un esprit positif. Il faut mettre l'accent sur l'évolution d'un système judiciaire auquel tiennent tous les Canadiens et pouvoir ainsi cerner les lois, les procédures et les institutions dont l'existence repose sur le libre consentement de tous les citoyens, indépendamment de leur culture ou de leur race.

La question de la prestation de services policiers dans les réserves est un problème qui préoccupe les autochtones canadiens, un problème dont nous avons pu saisir toute l'ampleur depuis une semaine ou deux. Les services policiers occupent une place si importante dans l'administration de la justice que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en a fait l'objet d'une étude en relevant les différentes dispositions en vigueur actuellement en matière de services policiers, en examinant les questions de compétence et en évaluant les solutions de rechange possibles.

Cet effort, qui s'inscrit dans le cadre d'un consultation nationale, a pour but de nous assurer que les localités indiennes ont le type et le niveau de services policiers nécessaires. En janvier 1990, le rapport final sur l'administration de la police dans les réserves a été rendu public et, si je ne m'abuse, les consultations effectuées auprès des intéressés seront terminées plus tard cette année.

Comme on l'a déjà fait remarquer, la proportion des contrevenants autochtones est anormalement élevée dans les pénitenciers. Le ministère du Solliciteur général chargé des services correctionnels fédéraux a déployé des efforts particuliers pour trouver des programmes et des services qui permettront aux programmes et aux établissements de répondre aux préoccupations et aux besoins des autochtones. Ces efforts ont souvent été entrepris avec la consultation d'organismes et de groupes autochtones et encouragent les localités autochtones à prendre une part active dans cette démarche.

Le processus d'examen du droit correctionnel et le rapport du groupe de travail sur la réinsertion sociale du délinquant autochtone témoignent tous deux de l'engagement à élaborer des programmes de concert avec les localités autochtones. L'administration de la justice est une des questions qui sera peut-être débattue au cours des négociations sur l'autonomie politique des autochtones. En prévision de cela, le ministère de la Justice a pris la tête d'un comité interministériel chargé d'élaborer des principes permettant de faciliter les négociations. Cela fait partie de l'engagement soutenu du gouvernement envers le principe de l'autonomie politique des autochtones.

Tous les députés devraient savoir que le gouvernemnt et le ministre respectent les initiatives prises par les localités autochtones. Pendant la première année et demie où j'ai eu l'honneur d'être député à la Chambre, j'ai souvent eu affaire à celui qui est actuellement ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'ai constaté qu'en tant que ministre des Pêches et des Océans, il était l'un des ministres les plus approchables du gouvernement. Il a fait des débuts remarquables à titre de ministre des Affaires indiennes, ayant conclu des ententes qui feront certainement date dans l'histoire de notre pays. Il ne fait aucun doute dans mon esprit qu'il est très réceptif.

Le ministère de la Justice finance divers services liés à l'exercice de la justice dans les collectivités autochtones. Outre des propositions de réformes institutionnelles radicales comme l'établissement de cours tribales distinctes et des mécanismes analogues, les localités et les organismes autochtones ont proposé une vaste gamme de modèles de programmes de rechange. Diverses autres propositions portent sur des régimes de médiation et d'arbitrage qui, étant consensuels de nature, ne fonctionnent que si les parties y participent de plein gré. Ces régimes offrent peut-être une grande possibilité de tenir compte des valeurs et des traditions particulières de la communauté autochtone.

• (1620)

Pour conclure, il serait difficile, et même inapproprié, de dresser la liste de toutes les solutions de remplacement qui s'offrent aux Canadiens dans ce domaine. Pour le moment, nous pouvons seulement convenir que les solutions à long terme passent par des modifications ou des améliorations à apporter aux processus actuels.

Pendant que le gouvernement explore de nouvelles avenues, dans les négociations sur l'autonomie administrative avec les autochtones, dans les nouvelles discussions constitutionnelles, dans les initiatives de réforme du droit ou autrement, la participation des autochtones assurera que les solutions de remplacement appropriées seront considérées et qu'on tiendra compte, pour tous les Canadiens, des principes sur lesquels reposent les droits de la personne qui caractérisent notre système judiciaire.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des commentaires? Le débat reprend avec le député de Regina—Qu'Appelle. Le débat durera dix minutes et il y aura cinq minutes pour les questions et les

commentaires. Vous partagez votre temps avec le député de Victoria?

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): En effet, monsieur le Président, et je vous remercie.

Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de participer, aujourd'hui, au débat sur la motion de l'opposition officielle concernant un système judiciaire pour les Indiens. La circonscription de Regina—Qu'Appelle compte plus de 11 réserves. La plupart de leurs habitants sont des Cris, mais quelques-uns sont des Sioux. De plus, la partie de Regina que je représente compte un bon nombre d'Indiens urbains, non seulement des Indiens inscrits, mais aussi des Métis et des Indiens non inscrits.

Je suis un ami, un observateur et un associé des autochtones depuis des années. En tant que néo-Canadien dont la famille est arrivée ici il n'y a pas si longtemps, je dois reconnaître les autochtones du Canada, les Indiens. Le fait que je les représente maintenant à la Chambre des communes me donne une responsabilité particulière.

Beaucoup de députés ont parlé avec éloquence aujourd'hui de leurs difficultés. Nous avons entendu les statistiques. Dans ma province, la Saskatchewan, quelque 36 p. 100 des détenus dans le pénitencier fédéral sont des autochtones. Dans le pénitencier provincial, plus de 85 p. 100 des détenus sont de descendance autochtone, alors que ce groupe ne représente que 16 p. 100 de la population de la Saskatchewan.

Lorsqu'on regarde les statistiques sociales comme les ruptures de mariage, l'alcoolisme, l'espérance de vie, le taux de décès attribuable à la violence, les conditions de logement dans les réserves et le taux de chômage, cela déchire le coeur et on ne peut faire autrement que de dire que la situation est aussi grave que dans le tiers monde.

Cependant, je crois que ce serait mal de ne pas voir aussi certaines choses positives. Nous pouvons essayer de rejeter le blâme sur quelqu'un d'autre, mais le problème remonte à il y a très longtemps. Il vient de l'attitude paternaliste adoptée par les gouvernements précédents. Ce n'est que vers la fin des années 1950 qu'il a été permis à une bande de vendre une vache sans avoir à demander l'autorisation de l'agent des Indiens qui, lui, devait obtenir l'approbation d'Ottawa.

La façon dont le ministère des Affaires indiennes a traité les Indiens est un exemple parfait d'une application abusive de la théorie de l'État-providence. Nous ne leur avons jamais donné la possibilité d'être maîtres de leur propre destinée. Des changements commencent cependant à s'opérer. Nous voyons des progrès en ce qui concerne la fondation, dans les réserves, d'établissements d'enseignement administrés par les bandes. Nous commençons à voir des ententes entre les bandes et le ministère des Affaires indiennes et du Nord qui prévoient certaines initiatives de développement économique. Nous commençons à voir des bandes s'occuper de l'administration des services sociaux, du logement et d'autres programmes de ce genre dans les réserves mêmes.

Je crois que ce sont là des initiatives qu'il faut encourager. En tant que députés, nous devrions les encourager parce que, au fond, elles visent simplement à permettre aux gens d'être maîtres de leur destinée. Permettons aux Indiens de redevenir maîtres de leur destinée. C'est de cette façon qu'ils pourront retrouver leur fierté. S'il y a une chose que la civilisation blanche a faite aux Indiens au cours des années, c'est bien de leur enlever leur fierté.

Nous les avons alors presque anéantis comme peuple. Mais je le répète, certains signes encourageants permettent de penser que les Indiens retrouvent leur fierté. Chaque année, je participe à des pow-wows dans les réserves de ma circonscription et en 11 ans de vie parlementaire, j'ai constaté qu'ils grossissaient, non seulement par le nombre de participants, mais également par la renaissance de la spiritualité amérindienne qui s'associe à la fierté retrouvée. Je le constate lors des pow-wows. Je le vois sur les visages des jeunes hommes et des jeunes femmes des réserves qui participent à ces fêtes. Je constate aussi que cette spiritualité amérindienne sert à lutter contre des problèmes comme l'alcoolisme dans les réserves. Les Indiens retrouvent cette fierté qui est essentielle pour garantir leur bien-être.

Un autre aspect dont il faut nous occuper d'urgence, c'est le système de justice pour les autochtones. Encore là, il y a des signes positifs. Vers la fin de l'an dernier, j'ai eu l'honneur et le privilège de participer à une cérémonie, à Fort Qu'Appelle, où on lançait un programme de formation de constables spéciaux dans la GRC pour les jeunes Indiens et les jeunes Métis, garçons et filles.

Cette initiative de la GRC est digne de mention. La Gendarmerie commence à se rendre compte qu'elle a besoin de constables autochtones, d'autant plus qu'elle doit s'occuper des services de police dans les réserves.

Mais il reste encore beaucoup à faire. Ces programmes dont il est ici question manquent tous de fonds. Il y a plus de jeunes Indiens qui veulent s'y inscrire qu'il n'y a de places disponibles. Je pense notamment au Collège culturel indien de la Saskatchewan. Ces jeunes garçons et filles autochtones ont beau vouloir parfaire leur éducation, ils se trouvent confrontés aux coupes que le gouvernement a décrétées dans ces programmes importants.

Certains des députés qui ont pris la parole aujourd'hui ont évoqué quelques solutions. Évidemment, nous contribuerions grandement à régler les problèmes des autochtones si nous parvenions à régler leurs revendications territoriales. Nous n'avons pas respecté les engagements que les précédents gouvernements avaient pris à cet égard. En fait, dans bien des cas, nous avons spolié les autochtones de leurs terres. Nous n'avons pas respecté les engagements que nous avions pris à leur égard, et de malhonnêtes agents des Indiens ont par le passé dépouillé des bandes et des particuliers de terres qu'ils détenaient de droit. De tels excès exigent réparation.

Le règlement des revendications territoriales fournirait aux autochtones les ressources économiques dont ils ont besoin pour développer au sein des bandes une économie autonome, créer des emplois et servir de modèles à imiter.

Le deuxième secteur que je tiens pour extrêmement important est celui de l'éducation. Nous ne devons pas priver les jeunes autochtones de la possibilité de s'instruire. Quand on prive les gens de leur fierté, ceux-ci manquent de modèles concrets à imiter. À l'heure actuelle, nous commençons graduellement à voir surgir des modèles au sein des collectivités autochtones. En effet, de jeunes Indiens et Indiennes sont parvenus, en dépit d'obstacles énormes, à réussir exceptionnellement bien au niveau postsecondaire. Je le répète, souvent en dépit d'obstacles presque insurmontables. Très souvent, en milieu urbain, ils ne peuvent compter sur le soutien ni de la collectivité blanche, ni de leur famille.

Nombre de ces jeunes viennent des réserves. Ils sont abandonnés à leurs propres ressources dans des centres urbains souvent dépourvus de soutien et ils sont souvent tentés de se laisser aller au côté moins reluisant de la vie autochtone en milieu urbain. C'est une tentation contre laquelle ils doivent lutter. Ils doivent résister aux pressions et se faire à la nouveauté de vivre dans une université conçue pour des Blancs. Bien souvent, ils n'ont pas reçu la formation nécessaire au niveau secondaire, de sorte qu'ils ont besoin d'une aide et d'une attention particulières.

• (1630)

Ces jeunes Indiens et Indiennes qui ont réussi à obtenir leurs diplômes sont vraiment des gens que nous devrions tous admirer. Ils sont des modèles concrets à imiter et ils représentent l'avenir pour les autochtones.

Je ne puis qu'exhorter les ministériels à faire en sorte que le financement de l'enseignement postsecondaire pour les jeunes Indiens et Indiennes ne soit pas réduit, que nous leur donnions la chance de se prévaloir de l'enseignement postsecondaire, car leur avenir en dépend.

Le troisième point important est celui qui a été soulevé par l'opposition officielle. Oui, nous avons besoin d'un système judiciaire qui soit sensible aux valeurs et aux besoins des Indiens. À cette fin, je demande instamment au gouvernement d'étudier cette question très sérieusement et non seulement pour la forme, et de s'assurer qi'il élaborera un système qui fera vraiment justice à nos soeurs et à nos frères indiens.

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue pour ses remarques judicieuses et son intervention dans ce très important débat.

À mon avis, le point sur lequel il a terminé mérite de plus amples explications. C'est un fait que dans l'Ouest plusieurs organisations songent à proposer des systèmes judiciaires de remplacement. Le gouvernement fédéral semble peu disposé à intervenir dans un débat sur cette question. Pourtant, nous savons tous que les conseils tribaux, les organisations provinciales et les bandes individuelles cherchent des moyens d'augmenter leur taux de participation et leur contrôle sur ces systèmes. Je sais qu'au Manitoba le conseil de justice des autochtones a tenu une très importante conférence de deux jours à ce sujet, et que l'Alberta en tient compte dans le cadre de ses propres enquêtes.

Le député de Regina voudra peut-être ajouter quelque chose en parlant de la nécessité de rendre les systèmes judiciaires de remplacement plus sensibles aux collectivités autochtones qui vivent notamment dans l'Ouest.

M. de Jong: Monsieur le Président, oui, effectivement, j'en conviens. Quand on parle d'un système judiciaire, on devrait penser également qu'on a besoin de plus d'agents de police d'origine autochtone. Il faut que les juges qui

siègent dans les tribunaux soient d'origine autochtone. On a également besoin d'avocats autochtones.

Si notre système judiciaire doit effectivement satisfaire les besoins de la collectivité autochtone, alors il faut que ces systèmes soient mis en place. Sinon, on trouvera de la discrimination et du racisme, déguisé ou non. On verra des policiers et des juges, à cause de leur éducation et de leurs attitudes, d'une façon ni consciente ni délibérée, qui seront racistes ou qui porteront en eux des préjugés, puisqu'ils comprennent très rarement les forces en jeu dans la vie d'un autochtone.

Je me rappelle, quand je suis retourné en Saskatchewan dans les années 1970 et que j'ai travaillé au bureau du ministre des Services sociaux, que les jeunes autochtones de Regina ont essayé d'avoir un corps policier autochtone. Les pouvoirs en place, la police et les agences d'aide sociale s'y sont rapidement opposés. Et pourtant, cela présentait de l'intérêt.

Voici ce qu'ils proposaient de faire: quand, par exemple, les Indiens faisaient la bringue, au lieu de les appréhender et de les jeter en prison, ils auraient fait preuve de sagesse et les auraient simplement raccompagnés chez eux sans les bousculer. Pour moi, c'était la voie de la sagesse. C'était régler un problème avec bon sens, plutôt que de la manière dont agit la société blanche. Cela veut dire que lorsqu'on trouve des gens en état d'ébriété sur la voie publique, on les fait monter dans le panier à salade et on les jette en prison.

M. Althouse: Si ce sont des Indiens.

M. de Jong: C'est cela, si ce sont des Indiens.

Il existe d'autres moyens plus avisés de traiter ces questions. Ils devraient être fournis par la collectivité indienne. Je remercie le député pour sa question.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Reprenons le débat, la parole est au député de Victoria. Il dispose aussi de 10 minutes de débat et de 5 minutes pour les questions et les commentaires.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir, afin de participer à cet important débat. Je voudrais tout d'abord rappeler à la Chambre les termes de la motion; voici:

> Que la Chambre réaffirme l'égalité de tous devant la loi et demande expressément au gouvernement (1) de promouvoir la reconnaissance de ce droit fondamental pour les autochtones du Canada, (2) de s'assurer que notre système judiciaire soit plus souple et mieux adapté, (3) de chercher des solutions de rechange en matière de justice autochtone et (4) en cas de différend touchant des questions de compétence, de veiller, en consultation avec les dirigeants autochtones, à la protection de la vie, de la liberté et de la sécurité des autochtones, qui ont droit au statut de citoyens canadiens.

Cette motion nous permet de nous pencher sur un certain nombre de questions qui se posent à l'heure actuelle au Canada, dont la situation tragique dans la réserve Mohawk, du côté canadien. Le gouvernement canadien ne donne pas suite aux instances présentées par les représentants élus et traditionnels des Mohawks et il s'ensuit une tragédie.

Il importe que le gouvernement canadien donne suite aux demandes des dirigeants autochtones, non seulement dans cette collectivité, mais également au niveau national, et qu'il règle rapidement et équitablement le sort de nos citoyens dans la réserve en l'occurrence.

Cette motion va au-delà de cette question particulière et porte plutôt sur les injustices criantes qu'on constate au Canada. Il s'agit là d'injustices qui prennent leurs racines dans notre histoire. Je me suis aperçu que dans mon cas, ce n'est que petit à petit que j'ai commencé à comprendre la gravité et la nature de la tragédie dont nous sommes témoins à l'heure actuelle.

Avant l'arrivée des Européens, les autochtones formaient une société qui, même si elle était différente selon les régions du continent, était généralement empreinte de cohésion et de stabilité politique; les gens étaient en communion sur le plan spirituel et culturel avec la collectivité et avec l'environnement, c'était une société que nous serions tous ravis de voir régner à l'heure actuelle en Amérique du Nord.

Les répercussions de l'intervention européenne en Amérique du Nord ont été catastrophiques pour la plupart des autochtones. Lisa Hobbs Birnie, qui a publié tout récemment un ouvrage sur les travaux de la Commission nationale des libérations conditionnelles, et d'autres personnes ont comparé les relations en question à l'heure actuelle à celles d'un pays du tiers monde vivant au beau milieu de l'une des plus riches sociétés que notre histoire ait jamais connue.

C'est là le premier point que les Canadiens non autochtones doivent comprendre. C'est-à-dire que la culture et la vie qui existaient ici quand les Européens sont arrivés subsistent encore d'une certaine façon et n'ont pas été absorbées par la culture européenne. Nous avons donc tous les jours un choc de cultures, de mondes, qui sont radicalement différents. Ce fait se reflète dans les statistiques. Nous, les non-autochtones, avons peut-être besoin de statistiques pour nous aider à comprendre la nature du problème.

Non seulement les niveaux de vie sont radicalement inférieurs partout au Canada pour les autochtones, mais les problèmes sociaux qui surgissent à cause du constant bombardement de leur culture créent une situation dramatique dans bien des secteurs de la communauté autochtone. Ce drame s'exprime dans un conflit avec notre système judiciaire. Ce conflit se manifeste à tous les paliers de l'administration de la justice. Il se manifeste dans les tensions avec la police, comme nous l'avons

constaté dans les témoignages entendus devant la commission d'enquête du Manitoba, et dans l'affaire Donald Marshall, où une force policière qui est essentiellement non autochtone et qui s'efforce de comprendre la culture à laquelle elle a affaire se trouve habituellement dans une position complètement désavantageuse.

Beaucoup de nos agents de police—la GRC comme institution, et les forces policières provinciales—ont appris davantage que la plupart d'entre nous sur les tragédies et la façon de les régler. Mais un des grands problèmes, c'est qu'on n'écoute pas leur voix au sein du gouvernement.

• (1640)

Depuis que je siège ici et depuis que je suis le porte-parole de mon parti pour le ministère du Solliciteur général, j'ai reçu plus de rapports qu'on ne pourrait l'imaginer sur ce sujet. J'ai en main un rapport sur les services de police pour les Canadiens autochtones, et le rôle qu'y joue la GRC.

Mon collègue de Regina a exposé à grands traits un certain nombre de mesures que l'on pourrait prendre. Chaque page comporte une série de recommandations précises que la police voudrait voir mettre en oeuvre partout au Canada et qui ne seraient qu'un début de solution.

J'ai également un exemplaire du rapport du groupe d'étude chargé d'examiner la politique touchant les services de police pour les Indiens, auquel participent un certain nombre de ministères. Il contient encore une fois une série de recommandations qui commenceraient à régler les difficultés que connaissent les services de police à ce niveau-là, dans les réserves et dans nos villes.

Les tribunaux représentent le palier suivant du système. Il y a très peu d'avocats autochtones. Très peu d'avocats ont une connaissance ou une formation en culture aborigène. C'est aussi très rare chez les juges.

Nous avions, au ministère du procureur général de la Colombie-Britannique, un programme qui nous a appris certaines choses. Nous avons copié de la Saskatchewan une initiative que je trouvais très instructive. Elle s'adressait aux avocats de la défense, à ceux du ministère public et aux juges. On faisait jouer à des autochtones le rôle de juge et d'avocat, et aux avocats et aux juges ceux des accusés et des témoins. Un procès complet s'est déroulé en langue crie, sans interprète. Les participants ont compris le terrible impact culturel du système judiciaire, la confusion et les difficultés qu'il engendre.

L'enquête Marshall a montré comment ce genre d'injustice pouvait se produire dans notre pays. Le cas de Donald Marshall en est seulement un parmi les milliers d'autres qui sont survenus au cours de notre histoire.

J'en arrive aux remèdes. Je rappelle encore une fois ceux que propose un rapport de groupe d'étude auquel tout le monde a participé. Les pages en sont remplies de recommandations. Il a été publié en 1988.

Le président de la Commission des libérations conditionnelles est venu témoigner au Comité de la justice aujourd'hui. Le commissaire du Service correctionnel a comparu devant nous la semaine dernière. Le solliciteur général est venu il y a deux semaines. On applique les recommandations à pas de tortue.

Pas étonnant que la colère s'empare des autochtones. Peut-être que cette colère fera que les autochtones pourront enfin se faire entendre.

Le rapport révèle que les autochtones obtiennent la libération conditionnelle plus tard que les autres Canadiens. Leurs peines sont plus longues. Ceux qui sont libérés sur parole le sont après une plus longue période d'emprisonnement. Leur taux de récidive est plus élevé.

C'est notre système qui en est responsable. Dans les prisons, il n'existe presque pas de programmes pour venir en aide aux alcooliques et aux toxicomanes. Rares aussi sont les programmes qui tiennent compte des coutumes des autochtones.

La semaine dernière, nous avons reçu un rapport qui propose des choix. Il s'agit du rapport du groupe de travail chargé de la question des femmes purgeant des peines dans des prisons fédérales. Si vous pensez que les femmes, notamment celles qui purgent des peines dans des prisons fédérales, sont victimes d'injustice au Canada, essayez d'imaginer le sort réservé aux détenues autochtones.

Ce rapport fait état de la douleur que ressentent les femmes autochtones. Comme il n'existe qu'une seule prison fédérale pour femmes, celle de Kingston, en Ontario, qui a été construite en 1933 et condamnée en 1938, on arrache les femmes de leur foyer dans le Nord, en Saskatchewan ou en Alberta pour les emprisonner loin de chez elles, à Kingston.

C'est le sort qu'on réserve aux femmes autochtones. C'est pourquoi elles se suicident. Il y a quelques mois à peine, une autre détenue s'est enlevée la vie dans cette prison.

Et, pourtant, quand on demande au commissaire des services correctionnels et au solliciteur général s'ils ont l'intention de respecter les principes énoncés dans le rapport, ils disent qu'ils vont y penser, qu'ils vont analyser la situation, qu'ils ont d'autres priorités et qu'ils ne peuvent se prononcer pour le moment.

Le temps est venu pour la Chambre de faire bloc sur cette question et de déclarer qu'il faut dès maintenant prendre des mesures pour rendre le système de justice administrative plus équitable envers les autochtones. La Chambre ne doit plus attendre pour leur dire sans équivoque qu'elle les appuie dans leur lutte pour la justice.

Que celui qui prendra la parole après moi, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, dise que son gouvernement va enfin s'occuper résolument et honnêtement des plaintes des autochtones. Qu'il dise que son gouvernement a la ferme intention de mettre un terme aux injustices commises depuis si longtemps à leur égard et que, tous ensemble, nous allons nous attaquer aux questions soulevées dans ces rapports et que la Chambre veut régler maintenant.

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter mon collègue pour son discours intéressant sur les conséquences de notre système judiciaire pour la population autochtone. Il a sans aucun doute mis en lumière certaines des lacunes du système.

J'ai cependant une question à lui poser. Ses propos me troublent quelque peu lorsqu'il fait état de l'envoi unilatéral de la GRC dans la réserve d'Akwesasne.

J'aimerais lire un article paru ce matin dans le *Globe and Mail*, qui cite le gouverneur de l'État de New York.

Il faut rappeler encore une fois qu'il s'agit d'un problème touchant les gouvernements canadien et américain, de même que ceux du Québec, de l'Ontario et de l'État de New York. Le problème concerne tous ces gouvernements.

L'article rapporte que le gouverneur de l'État de New York aurait dit: «Il vient un moment où l'on doit avoir recours à la force militaire», mais seulement lorsqu'on a tenté d'en arriver à une solution pacifique par tous les autres moyens disponibles.

Selon cet article, M. Clark aurait déclaré:

> À notre avis, la source du problème est en grande partie américaine. Nous croyons que les États-Unis joueront également un rôle actif, à l'échelle de l'État ou du pays, en vue de régler la question aussi rapidement et pacifiquement que possible.

Ma question est la suivante. N'est-il pas plutôt dangereux de mettre nos policiers dans une situation où l'on pourrait impunément utiliser une arme à feu contre eux, de l'autre côté de la frontière? Si nos forces ripostaient de la même manière, ou si elles tentaient de se protéger d'une façon ou d'une autre, elles auraient vite fait de déclencher un incident international.

Je crois qu'il est temps que tous les ordres de gouvernement se réunissent pour tenter de trouver une solution. Le moment d'agir unilatéralement n'est pas encore arrivé pour le Canada.

M. Brewin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir posé cette question.

L'incident en question est un incident international. La question de l'envoi unilatéral de la GRC ne se pose pas, puisque les chefs traditionnels et élus de la réserve ont demandé l'intervention de la GRC pour rétablir l'ordre.

Évidemment, nous pourrions tous opter pour une réponse à connotation culturelle et dire que nous ne considérerons cette demande comme légitime lorsque la police locale aura été appelée. Or, ce sont les dirigeants légitimes de la réserve qui demandent l'intervention de la GRC.

La question qui se pose en réalité est de savoir quelle force policière doit assumer la responsabilité de cette situation. Je ne dis pas que la GRC doive prendre nécessairement telle ou telle mesure pour ramener la paix et l'ordre. C'est à la GRC qu'il revient de prendre cette décision. Il reste qu'il faudrait clairement charger la GRC de prendre la situation en main et lui laisser le soin de décider des méthodes policières à appliquer.

Voici la situation telle que me l'a décrite aujourd'hui un autochtone. La police québécoise s'occupe de la partie de la réserve située au Québec et la police ontarienne de celle qui est située en Ontario, tandis que la GRC patrouille en bateau.

J'estime qu'il est temps que notre police nationale intervienne; elle appliquera les méthodes policières qu'elle jugera appropriées.

Permettez-moi en terminant de répondre à un éditorial par un autre éditorial. Mon collègue a cité le *Globe and Mail* de Toronto. Le *Ottawa Sun*, journal qui a parfois, peut-être trop rarement, des éclairs de lucidité et

de sagesse, a parfaitement cerné le problème cette fois. Dans l'éditorial intitulé «Territoire autochtone» qui a paru aujourd'hui, on peut lire ce qui suit:

> Les Amérindiens reprochent souvent au pouvoir blanc de se mêler de leurs affaires—sauf lorsque son intervention s'impose vraiment.
>
> Compte tenu de l'agitation qui règne dans la réserve d'Akwesasne, il ne fait aucun doute que les Indiens ont raison.

On fait ensuite valoir que le problème vient de ce qu'il y a trop d'autorités en cause.

> Jusqu'à maintenant, elles n'ont pour la plupart réussi qu'à tergiverser sur les mesures à prendre. Entre-temps, les 9 000 habitants de la réserve servent effectivement d'otages à la société des guerriers, les Warriors, installée dans le secteur new-yorkais de la réserve.
>
> Les autorités de l'État de New York soutiennent que la controverse entourant la demi-douzaine de casinos n'intéresse que les Mohawks. C'est la solution de facilité.
>
> Une telle lâcheté enrage le chef indien canadien George Erasmus, qui n'hésite pas à affirmer qu'aucun autre groupe de l'un ou l'autre de nos deux pays ne serait laissé à lui-même en pareilles circonstances. D'après lui, le Canada doit faire quelque chose.
>
> Comme l'a dit hier M. Joe Clark, la situation frise l'anarchie.

L'éditorialiste conclut:

> Il a raison. Il faut faire quelque chose. En fait, la GRC et le FBI doivent aux Mohawks de contribuer à assurer la paix dans leur réserve. Si ces deux forces policières attendent pour agir qu'il y ait des morts, elles devront en assumer la responsabilité.

• (1650)

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je veux dire quelques mots au sujet de la motion dont la Chambre est maintenant saisie et qui est inscrite au nom du député de Winnipeg-Nord-Centre.

Je sais qu'on éprouve une grande tristesse et, certes, énormément de sympathie à l'endroit de la famille du jeune Mohawk qui a été tué ce matin dans un incident violent survenu dans la réserve d'Akwesasne, près de Cornwall.

Je tiens tout d'abord à féliciter le député de Winnipeg-Nord-Centre de défendre les droits fondamentaux des peuples autochtones. La motion dont nous sommes saisis insiste sur la nécessité de reconnaître l'égalité de tous devant la loi, mais aussi sur la responsabilité du gouvernement fédéral et de toutes les institutions canadiennes dans la promotion des droits fondamentaux des peuples autochtones du Canada.

La motion attire ensuite l'attention sur l'incidence de notre système judiciaire sur les autochtones du Canada et demande au gouvernement d'assurer la protection, la liberté et la sécurité des autochtones.

Je tiens à assurer au député de Winnipeg-Nord-Centre et aux autres députés ici présents que je partage ces préoccupations, comme tous les députés d'ailleurs. Je m'engage personnellement à faire quelque chose en ce qui concerne tous les aspects de la motion.

Je regrette quelque peu l'orientation que le précédent intervenant et député de Victoria a donné à ses observations. Elles étaient toutes relativement négatives et ne tenaient pas compte des importants progrès réalisés par le gouvernement depuis 1984 dans la solution des questions autochtones les plus graves, ni de la tendance vers une plus grande autonomie, ni de la conclusion d'accords généraux et de revendications précises, ni des améliorations, encore insuffisantes, j'en conviens, dans les conditions de vie des autochtones des diverses régions.

Je suis personnellement déterminé à poursuivre le travail dans ces domaines, suivant ainsi la voie tracée par mes trois prédécesseurs depuis 1984.

Je désire remercier ma collègue, la ministre d'État et députée de Lincoln, d'appuyer ce travail et d'oeuvrer à la réalisation des mêmes objectifs que moi, mais surtout de son leadership au cours des derniers jours en ce qui concerne la situation de la réserve d'Akwesasne, pendant que j'étais à Igloolik, dans les Territoires du Nord-Ouest, pour la conclusion historique et largement célébrée de la plus importante revendication territoriale dans l'histoire du Canada. Je reviendrai sur ce sujet dans un moment.

La députée de Lincoln doit être félicitée de ses efforts au cours des derniers jours, tout comme le député de Glengarry—Prescott—Russell et les autres députés des circonscriptions voisines. Il faut les féliciter de leur leadership et du calme et du jugement dont ils ont fait preuve dans la recherche d'une solution au grave problème de la communauté d'Akwesasne.

Hier, ma collègue de Lincoln a visité le centre de formation du gouvernement, à Cornwall, et a parlé à de nombreux représentants de la communauté qui ont volontairement quitté Saint-Régis, sur la rive sud du Saint-Laurent, une petite péninsule sur la rive sud qui est néanmoins en territoire canadien. Ces gens ont quitté leur village, avec l'aide des forces policières canadiennes,

pour se protéger de la violence provoquée par un élément de la partie de la réserve située dans l'État de New York, qui est associée aux forces en faveur du jeu dans la réserve.

Ce sont des moments pénibles pour toutes les personnes concernées, étant donné surtout les événements troublants qui se sont déroulés aujourd'hui. Je ne suis pas seul, tous les députés et tous les Canadiens sont troublés et attristés par ces événements et par le décès, ce matin, d'un jeune homme.

Je le répète, nous offrons nos condoléances, et celles de tous les Canadiens, à la famille et aux amis de ce jeune Mohawk qui a perdu la vie à cause de ces actes de violence insensés qui perdurent.

La GRC m'a avisé que la Sûreté du Québec l'avait informée que Matthew Pyke, âgé de 22 ans, est décédé à l'hôpital ce matin à 10 h 57 des suites des blessures par balle qu'il a subies. M. Pyke, qui habitait Hogansburg, dans l'État de New York, se trouvait en territoire canadien, au Québec, dans le village de Snye, au moment où il a été blessé. Il a été transporté à un hôpital de la partie nord de l'État de New York où il est décédé.

Je suis consterné de voir à quel point la situation s'est envenimée. Une victime, c'est déjà une de trop. La situation pouvant être très explosive, tous les députés voudraient, j'en suis sûr, que le gouvernement et tous les organismes réagissent avec discernement afin qu'il n'y ait plus de victimes et que nous puissions contenir la violence et négocier une solution pacifique à cette triste situation.

Les événements de ce matin ne font que nous rappeler que toutes les autorités concernées doivent de toute urgence reconnaître leur obligation de veiller au maintien de la paix et de l'ordre dans la localité d'Akwesasne. Je reviendrai à la situation dans cette réserve un peu plus tard.

Je voudrais par ailleurs signaler que nous avons fait, depuis plusieurs mois, d'énormes progrès pour régler les revendications territoriales au profit des autochtones. En fait, j'irai même jusqu'à dire que, depuis deux mois, nous avons fait plus de progrès que depuis le début du siècle dans nos efforts pour éliminer les injustices de longue date et conclure une entente légale acceptable.

Tôt ce matin, je suis rentré d'Igloolik, localité située au nord de la côte ouest de la baie d'Hudson, dans les Territoires du Nord-Ouest, près de l'île de Baffin. J'y suis allé signer l'entente de principe historique avec la Fédération Tungovik du Nunavut. Négociée depuis environ 14 ans, cette entente a été rendue possible à la suite de la nouvelle politique sur les revendications globales que mon collègue, aujourd'hui ministre de la Défense nationale, avait présentée en 1987.

J'étais très heureux et très fier de contribuer à ce règlement. Je tiens à féliciter la Fédération Tungovik du Nunavut et son président de la prévoyance, de la confiance et de la générosité dont ils ont fait preuve envers le Canada en acceptant ce règlement.

En vertu du règlement, les 17 000 Inuit qui vivent dans cette région vont recevoir un dédommagement de 580 millions de dollars au cours des 15 prochaines années. Le gouvernement confirme leur titre de propriété relatif à plus de 350 000 kilomètres carrés de terres, soit une superficie à peu près égale à la moitié de la Saskatchewan, et à une partie de la vaste région inuit de l'Arctique de l'Est qui représente environ 20 p. 100 de tout le territoire canadien.

Il y a longtemps que j'avais promis d'aller à Igloolik pour cette grande occasion afin de signer l'entente au nom du gouvernement du Canada.

Je m'en voudrais de ne pas signaler l'hospitalité chaleureuse des gens d'Igloolik et la belle réception que m'ont faite les écoliers d'Igloolik, et je tiens à remercier les trappeurs qui m'ont amené sur les glaces, les chasseurs, les familles et, surtout, les aînés.

L'hospitalité et la chaleur évidentes au cours de cette visite reflétaient la joie des gens en dépit de leurs grandes difficultés ainsi que l'optimisme des Inuit de l'Arctique de l'Est au sujet de l'entrée en vigueur de cette entente et des avantages qu'elle procurera à cette région très éloignée mais très belle du Canada.

• (1700)

Je parle d'accueil «chaleureux», mais je dois ajouter qu'il n'y avait pas de chauffage central dans l'igloo, que j'ai eu l'honneur d'aider à construire après minuit, il y a deux nuits, et dans lequel j'ai dormi pendant mon séjour. Ce fut une expérience merveilleuse que peu de Canadiens connaîtront. J'estime que c'est un grand honneur que d'avoir passé une courte nuit à dormir dans un igloo. Là-bas, on dit «igloovigik», maison de glace.

Entre autres nombreuses réalisations de ce document mémorable, mentionnons les dispositions concernant les droits d'exploitation des ressources fauniques, la participation à la gestion des terres et des ressources et divers droits et avantages économiques et culturels. Toutes ces mesures assureront une plus grande autonomie aux Inuit de tout l'Arctique du Centre et de l'Est. Cette entente permettra également d'améliorer, dans les Territoires du Nord-Ouest, le climat de développement économique et politique, en dissipant les incertitudes juridiques concernant l'utilisation des terres et des ressources dans l'est de la région.

Le règlement des revendications territoriales ne permettra pas à lui seul de créer Nunavut, la patrie à laquelle aspire la population inuit, mais il engage le gouvernement territorial et la Fédération Tungovik du Nunavut à instaurer un mécanisme permettant de s'entendre sur la division des Territoires du Nord-Ouest en dehors du processus des revendications. Encore une fois, cette entente confirme l'engagement du gouvernement à régler les revendications globales, à améliorer les relations entre les autochtones et le gouvernement fédéral et à bâtir des économies plus vigoureuses pour les autochtones et les habitants du Nord.

J'ai dit plus tôt que les progrès concernant cette revendication et d'autres revendications importantes ont été réalisés grâce à la politique relative aux revendications globales du gouvernement, adoptée il y a quelques années, de même qu'à la politique sur le développement politico-économique du Nord, adoptée encore une fois par mon prédécesseur, l'actuel ministre de la Défense nationale. Lui et les autres ministres qui m'ont précédé ont jeté les bases nécessaires à la conclusion d'ententes historiques.

Je songe notamment à l'entente de principe qui a été signée hier. Également à l'entente finale qui a été arrêtée avec le peuple Déné-Métis à Yellowknife, il y a trois semaines, une cérémonie que j'ai eu le privilège de présider, sans compter l'accord historique sur les revendications territoriales globales que le gouvernement et le Conseil des Indiens du Yukon ont signé ici même, sur la colline du Parlement, à Ottawa. Cet accord sera également très profitable aux gens du Yukon.

Partout dans le Nord canadien, au nord du 60e parallèle, nous avons réglé des revendications sous forme d'ententes finales et dans le dernier cas, dans le cadre d'une entente de principe qui a été conclue avec la Fédération Tungovik du Nunavut.

Le règlement des revendications territoriales arrêté au Yukon assure aux quelque 7 000 Indiens de la région la possession d'environ 41 000 kilomètres carrés de terres, soit à peu près 8,6 p. 100 de tout ce territoire. Ces Indiens recevront une indemnité de 248 millions de dollars et obtiendront une part des recettes tirées de l'exploitation des ressources si jamais le gouvernement fédéral transfère au gouvernement du Yukon la compétence sur l'exploitation des ressources. L'accord garantit en outre la participation des Indiens à l'exploitation des terres, des ressources, halieutiques et autres, ainsi que de la faune.

Nous avons conclu une entente également un petit peu plus à l'est de la région ouest des Territoires du Nord-Ouest. La conclusion de cette entente a été ardue, mais elle a été célébrée dans l'allégresse à Yellowknife il y a trois semaines. Cet accord embrasse deux peuples, les Indiens Dénés de l'Arctique de l'Ouest et les Métis qui vivent ensemble dans des localités attenantes. Les Dénés et les Métis, sous la direction de MM. Bill Erasmus et Garry Bohnet, travaillent de concert avec le gouvernement territorial et le gouvernement fédéral pour assurer le succès de l'accord final Déné-Métis.

En vertu de cet accord, les Dénés et les Métis deviendront propriétaires de plus de 180 000 kilomètres carrés de terres, ils recevront 500 millions de dollars en indemnisation et un pourcentage de toute redevance ultérieure que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest recueillera au titre de l'exploitation des ressources dans la zone visée par l'accord. Les députés le savent, cette région renferme d'immenses ressources, surtout des hydrocarbures—le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est à la Chambre aujourd'hui—et de nombreux projets très intéressants et assez importants pourront être réalisés grâce à cet accord.

Les Dénés et les Métis joueront un rôle fondamental dans l'administration des entreprises de mise en valeur de ces ressources. Ils seront bénéficiaires d'une portion substantielle des avantages économiques qui découleront de leur exploitation. Encore là, les Dénés et les Métis seront majoritaires au sein des conseils d'administration. Ils auront les droits de chasse et de pêche prioritaires

dans la région et conserveront le droit exclusif de piégeage.

De tels règlements des revendications territoriales s'inscrivent dans un processus qui évolue depuis plus de deux siècles. Ils servent à préciser les droits des autochtones et des non-autochtones sur les terres et les ressources situées au nord du 60e parallèle. Les autochtones peuvent ainsi protéger à long terme leurs intérêts traditionnels sur les terres tout en obtenant des droits et des avantages qui les aideront bien avant dans le prochain siècle. Il existera dorénavant un cadre juridique applicable à leur participation à la société canadienne et reconnaissant leurs droits pour toujours.

Par-dessus tout, le règlement de ces revendications globales jette les bases d'une nouvelle collaboration entre les autochtones et leurs voisins non autochtones. Cette collaboration profitera à toute la société canadienne, mais plus particulièrement aux gens du Nord. Le respect et la compréhension de l'environnement et de sa dynamique naturelle que les autochtones ont toujours eus ne seront qu'un des nombreux apports précieux qu'ils feront à l'avenir à notre pays.

Je crois que cela reflète un sentiment de confiance dans le pays et un empressement à accepter et à respecter les valeurs canadiennes traditionnelles de générosité, de tolérance et de respect les uns pour les autres, malgré nos différences. Nous souhaitons certes une conclusion heureuse à l'Accord du lac Meech, car cela nous permettra de passer à la prochaine étape, fort importante, du processus constitutionnel, étape qui touchera les autochtones, la définition juridique de leurs droits et la mise en place de structures et d'institutions donnant aux autochtones du pays leur autonomie politique.

Ce sont là les accords que nous venons de conclure, et l'adoption de l'Accord du lac Meech nous permettra de réaliser d'autres progrès importants vers la reconnaissance complète des droits des autochtones, de telle sorte que ces droits ne soient pas simplement mentionnés dans une constitution, mais qu'ils deviennent une réalité que tous les Canadiens peuvent mieux comprendre.

Passons à un autre sujet. Les députés ne sont pas sans savoir qu'un certain nombre de commissions d'enquête se sont penchées ou se penchent à l'heure actuelle sur la question de la justice autochtone. Ce qui semble ressortir de toutes ces enquêtes, c'est la nécessité d'adapter notre système judiciaire aux besoins particuliers des Indiens. On a proposé cette façon de procéder à un certain nombre de reprises au cours des phases initiales d'une étude importante entreprise par mon ministère sur les revenus tirés des terres et les fiducies.

Cette étude tend à trouver de meilleurs mécanismes pour permettre aux autochtones, par le biais de l'autonomie politique, d'administrer leurs terres et leurs revenus et de faire respecter leurs droits à la propriété. Lorsque cette étude sera terminée, nous croyons qu'elle constituera un pas important vers une véritable autonomie politique, que ce soit dans les régions visées par les traités ou dans les régions bénéficiant des nouvelles revendications globales ainsi que d'autres règlements à venir, surtout en Colombie-Britannique.

Bien des gens pensent que la seule solution acceptable pour l'administration de la justice dans nos réserves consiste à établir un système judiciaire qui tienne compte des différences culturelles importantes qui existent entre les collectivités indiennes et les autres. Chacune de ces solutions, de l'usage accru des juges à un système judiciaire distinct pour les Indiens, font l'objet d'une étude approfondie avec les collectivités indiennes. De cette manière, on veillera à ce que tous les changements apportés répondent aux problèmes des collectivités indiennes.

Si je disposais de plus de temps, j'aimerais parler davantage du travail que nous effectuons dans le cadre du nouveau programme destiné aux autochtones appelé CADES, en collaboration avec plusieurs autres ministères, pour encourager l'esprit d'entreprise et favoriser le développement économique de nos localités autochtones d'un bout à l'autre du Canada. Je pourrais parler de la mise en application du projet de loi C-31, qui a rendu justice à de nombreuses femmes autochtones à qui on avait refusé le droit à une pleine et égale participation aux collectivités autochtones du Canada, et de l'étude que nous effectuons et dont nous ferons rapport au Parlement sur la manière dont progresse ce programme d'application.

• (1710)

Pour conclure, je voudrais répéter une fois de plus que la question de ces derniers jours, en particulier à Akwesasne, et la possibilité de débattre à la Chambre des questions relatives aux autochtones dans le contexte des droits des autochtones et de la justice, nous a permis, je pense, de réfléchir à l'énorme travail qu'il reste à accomplir et à la responsabilité écrasante qui pèse sur nos épaules. Nous nous inquiétons tous de la violence et des tensions qui ont obligé quelque 600 Canadiens Mohawks à évacuer le village de Saint-Régis. Mon ministère les aide à s'adapter et répond à leurs besoins. Nous voulons

les voir rentrer rapidement et en bon ordre dans leurs localités, où nous allons rétablir la paix.

J'exhorte tous les députés à nous faire profiter de leur sagesse et à nous aider en prodiguant de bons conseils sur la façon dont nous pourrions réconcilier les parties en présence et faire intervenir l'État de New York et le gouvernement fédéral des États-Unis pour mettre fin à ces pratiques illégales qui sont à l'origine de cette situation extrêmement regrettable.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Tout d'abord, monsieur le Président, j'aimerais demander au ministre, peut-être comme geste symbolique, de s'associer à moi au cours des prochaines heures et des prochains jours pour exhorter au calme, à la compréhension et à la compassion les résidents de la localité d'Akwesasne qui vivent des heures bien pénibles. Au moment où la nuit tombe, nous songeons à ce qu'elle a apporté les jours précédents aux habitants d'Akwesasne. J'invite donc le ministre à s'associer à moi dans un geste symbolique et à formuler le voeu que les gens d'Akwesasne agiront selon leur conscience et éviteront toute nouvelle explosion de violence qui, de toute évidence, ne saurait contribuer à la paix.

Cela dit, monsieur le Président, je souhaite poser au ministre une autre question; il voudra peut-être répondre en bloc. Au préalable, cependant, je tiens à remercier mes collègues les députés de Stormont—Dundas et de Beauharnois—Salaberry qui, comme d'habitude, n'ont pas hésité à me prêter leur concours. Le territoire canadien d'Akwesasne est situé en partie dans la circonscription du député de Beauharnois—Salaberry et en partie dans la mienne. Tout ce qui se passe à Akwesasne a des répercussions sur la circonscription de Stormont—Dundas. C'est qu'elle est située tout près et que les gens de Stormont—Dundas ont l'âme généreuse.

J'invite le ministre à s'associer à moi pour remercier les bonnes gens de Stormont—Dundas qui sont venues en aide aux résidents d'Akwesasne. J'aimerais maintenant demander au ministre de nous communiquer si possible les nouveaux renseignements qu'il a pu recevoir cet après-midi concernant la tragédie d'aujourd'hui et les progrès que ses fonctionnaires ont pu réaliser dans leurs pourparlers avec leurs homologues américains. En particulier, j'aimerais lui demander tout net si ses fonctionnaires sont parvenus à convaincre le gouverneur Mario Cuomo et son groupe que ce problème ne va pas se régler de lui-même et qu'ils ont tort de prétendre que les Mohawks sont tout à fait capables de régler eux-mêmes cette question. Une approche coordonnée est nécessaire pour désarmer les résidents d'Akwesasne, car il n'y a de place ni au Canada ni ailleurs pour les mitrailleuses, les AK-47, les M-16, les grenades et toutes les autres armes utilisées là-bas.

M. Siddon: Monsieur le Président, je comprends certes le souci sincère dont le député de Glengarry—Prescott—Russell a fait preuve en traitant cette question tragique.

Moi aussi, je veux féliciter le député de Beauharnois—Salaberry et celui de Stormont—Dundas, dont les électeurs sont particulièrement touchés par ce problème. Le député de Beauharnois—Salaberry est notamment le député dont la circonscription a été le théâtre du tragique accident qui s'est produit à Snye, au Québec.

En réponse au plaidoyer initial du député, c'est à nous tous, députés, qu'il appartient d'exercer une influence de toutes les façons possible, de faire preuve de sensibilité et de sagesse et d'avoir confiance en nous-mêmes, car, en dernière analyse, la solution de ce problème réside dans le coeur des hommes et des femmes qui sont prêts à faire la paix. Nous souhaitons tous que la nuit et les quelques jours qui vont suivre soient paisibles, pendant que les représentants du gouvernement discutent avec les chefs des Mohawks d'Akwesasne pour trouver une solution définitive à ce problème.

Le problème est aggravé par des facteurs géographiques relatifs à une frontière qu'il est difficile de faire respecter et à la compétence d'un État et de deux gouvernements provinciaux. Il s'agit de certains agissements criminels qui ne se limitent pas uniquement au jeu. La majorité des membres élit tant le conseil des Mohawks d'Akwesasne que le conseil tribal de Saint-Régis. Les chefs traditionnels ont aussi tenté de trouver une solution. À leur avis, au nom de la majorité démocratiquement élue, cette solution mettrait fin au jeu organisé.

Le gouverneur de l'État de New York, qui a parlé hier de cette question, a fait observer que toutes les parties devraient déposer leurs armes avant que l'on n'entame une sorte de médiation. Il a fait une proposition qui engageait l'un de ses collaborateurs dans une forme de médiation. Il est temps, à mon avis, de prier l'État de New York, en particulier le gouverneur Cuomo, et le Département d'État américain, d'unir leurs efforts aux nôtres, de

reconnaître que les passions en cause rendent la situation explosive.

Des facteurs tiennent à certaines disparités économiques, mais aussi à des intérêts économiques qui découlent d'activités qui ont poussé la Société des guerriers mohawks à s'armer, ce qui est terrifiant et tragique. Que ce soit réaliste ou non, je crois qu'il faut faire une autre tentative pour convaincre la Société des guerriers de négocier, de régler le différend sans recourir à la violence ni utiliser les armes perfectionnées qui usent émotivement les gens, détruisent leur paix d'esprit et leur droit à la sécurité.

Je termine en répondant au député qu'on ne m'a pas rendu un compte détaillé de la réunion qu'ont eue aujourd'hui, toute la journée, à l'ambassade des États-Unis, de l'autre côté de la rue, les représentants du Bureau américain des affaires indiennes et de mon ministère, sous les auspices du ministère des Affaires extérieures et du Département d'État des États-Unis.

On me dit, toutefois, que les entretiens ont porté essentiellement sur les moyens de gagner l'approbation des autorités américaines, que la solution au problème d'Akwesasne exige la coopération de tous les ordres de gouvernement, que les autorités américaines se rallient à notre point de vue et voient la nécessité pour elles de prendre part à la solution. On s'est en outre entendu pour organiser une réunion urgente groupant des représentants des cinq gouvernements intéressés, à savoir ceux du Canada, du Québec, de l'Ontario, des États-Unis et de l'État de New York. Cette nouvelle réunion urgente est organisée sous l'égide du gouvernement fédéral. Nous fournirons dès que possible plus d'information sur cette réunion. On pourrait se demander à quoi bon tenir plus de réunions, mais c'est là le moyen juste et approprié de parvenir à un règlement pacifique.

• (1720)

Plus tôt aujourd'hui, comme je l'ai dit pendant la période des questions, l'ambassade canadienne à Washington, l'ambassadeur Burney je crois, a adressé au Département d'État américain un message rédigé en termes énergiques et pressants, exprimant notre insatisfaction à l'égard de ce qui s'est fait aujourd'hui. Étant donné l'incident de ce matin, il faut agir plus rapidement, plus judicieusement et plus efficacement.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais permettre une autre question. La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre, qui aura l'obligeance d'être très bref.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voudrais remercier le ministre de prendre part au débat. J'ai une réserve à faire à propos de ce qu'il vient de dire: il n'a pas abordé la question plus générale dont nous discutons en ce moment. Nous connaissons certes une crise dans une réserve, mais elle révèle peut-être l'insuffisance de notre système judiciaire par rapport à beaucoup de collectivités autochtones dans tout le pays, tant urbaines que rurales.

Je me demande si le ministre voudrait dire à la Chambre à quel point son ministère est disposé à prendre l'initiative de coordonner un effort conjoint du ministère du Solliciteur général, du ministère de la Justice et de son propre ministère pour veiller à mettre en place partout au Canada d'autres systèmes pour répondre de façon plus satisfaisante aux problèmes auxquels font face les collectivités autochtones canadiennes.

M. Siddon: Monsieur le Président, je crois que l'intervention du député de Winnipeg-Nord-Centre est d'ordre général. Ma réponse ne sera donc pas liée à la situation d'Akwesasne qui, comme il le sait, est un cas unique exigeant une forme d'intervention très particulière et spécialement adaptée.

Ce que j'essayais de faire comprendre par mes observations générales, c'est que nous cherchons activement à mettre sur pied des systèmes d'autonomie gouvernementale efficaces quant au mode de gestion des fonds alloués et d'administration des écoles et des services par les autochtones et aussi quant à l'administration des terres, des revenus et des échanges de propriétés. Nous considérons aussi sérieusement la question de la création de systèmes judiciaires autochtones indépendants et nous avons fait des progrès considérables pour ce qui est d'autoriser la surveillance policière par les autochtones.

Je rappelle tout ceci pour démentir la croyance entretenue par les autochtones que les traités signés au cours des siècles précédents et au début du XXe siècle n'ont servi à rien. En les assujettissant au gouvernement fédéral et aux dispositions de la Loi sur les Indiens, nous avons créé une situation qui fait qu'ils ne sont plus maîtres de leur propre destinée et de leur avenir. Nous

essayons maintenant de respecter leur désir d'autonomie. C'est pourquoi nous ne faisons pas intervenir de forces policières ou d'autres organismes à moins d'être invités à le faire. Nous sommes conscients que les systèmes en place sont imparfaits et je réclame la collaboration de tous les députés en vue de les améliorer.

Pour bien montrer que nous reconnaissons la validité du concept d'autonomie politique, nous désirons réellement respecter les terres des autochtones et leurs collectivités. Ce n'est qu'au moment où nous faisons face à un incident tragique comme celui qui s'est produit aujourd'hui que nous constatons les lacunes d'un système dont les faiblesses n'ont pas encore eu suffisamment d'occasions de se manifester. Je suis sûr que nos actions seront de plus en plus efficaces, à mesure que nous prendrons connaissance de ces faiblesses et que nous apprendrons à mieux coordonner les efforts des différents organismes gouvernementaux travaillant auprès des peuples autochtones. Nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir et c'est pour cette raison que je respecte l'esprit que traduit la motion du député.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui sur la motion présentée par mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre. Je tiens d'abord à offrir mes condoléances à la famille Pyke et à tous les membres de la réserve d'Akwesasne, qui pleurent la perte d'un frère.

Les habitants de la circonscription de Stormont—Dundas ont à coeur le sort des membres de cette réserve. Nous sommes des voisins depuis des centaines d'années et, jusqu'aux dernières élections, ils étaient membres de la circonscription de Stormont—Dundas. Je ne doute pas qu'ils sont maintenant fort bien représentés par mon collègue, le député de Glengarry—Prescott—Russell. Nos liens n'en sont pas moins solides et étroits.

Il est toutefois étrange qu'en 1990 nous débattions à la Chambre des communes une motion qui presse celle-ci de réaffirmer l'égalité de tous devant la loi. Malheureusement, on constate que dans le cas des autochtones, ce droit fondamental est parfois brimé, parfois carrément foulé aux pieds.

On trouve dans l'histoire du pays plusieurs exemples montrant que les autochtones ne jouissent pas de la même protection des lois que celle dont profitent les autres citoyens canadiens. En outre, de nombreuses injustices commises dans le passé mettent en évidence le manque de ressources et de possibilités offertes aux autochtones dans notre système judiciaire. Le cas de Donald Marshall, en Nouvelle-Écosse, en est un triste exemple.

Les Canadiens se préoccupent de la situation des autochtones. Nous croyons en l'égalité et attachons du prix à nos droits et à nos privilèges. D'aucuns considèrent notre niveau de vie comme fort raisonnable. Cependant, quand on examine les avenues offertes aux autochtones, on constate l'existence d'une autre société, d'une société privée des possibilités dont jouit le reste de la population.

L'inégalité devant la loi n'est pas le seul problème dont souffrent les autochtones. En effet, ils ne sont pas sur le même pied que les autres Canadiens en ce qui concerne les conditions sociales, l'enseignement postsecondaire, les questions de santé, les possibilités sur le plan économique, les droits constitutionnels et autres droits politiques.

Il ne faut certes pas s'étonner du fait qu'ils soient victimes de ces iniquités supplémentaires, si on leur refuse d'exercer pleinement leurs droits humains et leur droits en matière de justice.

Le gouvernement s'est traîné les pieds dans le dossier de l'établissement d'un système judiciaire autochtone. Il ne semble pas tenir tellement à créer ce système. Il a quasiment fait fi du désir des autochtones partout au Canada d'atteindre l'autonomie politique. C'est difficile à accepter, étant donné que plusieurs enquêtes judiciaires sur le traitement réservé aux autochtones ont prôné la mise en oeuvre d'un tel système.

Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement hésite à laisser aux autochtones canadiens le soin d'administrer leur système judiciaire. Mon collègue, le député de Kenora—Rainy River, représente une circonscription qui regroupe quelque 46 communautés autochtones. Il est bien placé pour constater que les programmes et services administrés par les autochtones eux-mêmes sont beaucoup plus profitables et efficaces que ceux qui sont administrés par le gouvernement.

Le gouvernement doit comprendre que les autochtones ont aussi le droit d'administrer leur système judiciaire et qu'ils le feraient avec efficacité.

À mon avis, le gouvernement a encore une fois perdu contact avec la population canadienne. En avril 1989, on a demandé aux participants à un sondage téléphonique si les autochtones devaient avoir le droit d'administrer la loi, d'engager des procès et de punir les coupables pour les infractions commises sur leurs territoires. À l'échelle nationale, 73 p. 100 des répondants ont dit oui; en Ontario, 89 p. 100 étaient d'accord. Dans toutes les provinces,

la majorité des répondants étaient en faveur d'un système judiciaire administré par les autochtones.

Néanmoins, le gouvernement du Canada n'est pas allé de l'avant et n'a pas tenu compte des voeux des Canadiens dans cette affaire.

Dans une lettre adressée au ministre des Affaires indiennes et du Nord en date du 20 novembre 1989, le grand chef Michael Mitchell, du Conseil des Mohawks d'Akwesasne, a clairement fait valoir la nécessité d'un système judiciaire administré par les autochtones. Quant aux problèmes de la réserve d'Akwesasne, le chef Mitchell a écrit ceci: «Dans des périodes où la violence risque d'éclater, les gens recherchent naturellement des signes de stabilité et de progrès de la part de leurs dirigeants. Le Conseil des Mohawks doit donc faire preuve de stabilité et de progrès. Pour ce faire, il nous faut la collaboration des gouvernements fédéral et provinciaux.»

• (1730)

Le chef Mitchell voulait simplement faire ressortir qu'il est sensé et raisonnable de croire que les chefs autochtones sont les mieux placés pour comprendre les besoins de leur collectivité.

Le chef Mitchell l'a très bien fait valoir auprès du ministre dans le mémoire qui accompagnait sa lettre. À propos du système judiciaire d'Akwesasne, le chef Mitchell a écrit: «En tant que conseil d'administration, le Conseil des Mohawks est comptable aux Mohawks d'Akwesasne de toutes les décisions qui touchent sa vie de tous les jours.» C'est pourquoi je ne crois pas qu'un conseil communautaire autochtone prendrait à la légère ses responsabilités envers la collectivité.

Les dirigeants autochtones ne prendraient pas seuls des décisions d'ordre juridique touchant leur peuple. Le chef Mitchell écrit que les membres de la collectivité donnent constamment au conseil des avis sur la façon de régler les problèmes locaux. Toutefois, lorsque le conseil donne suite à ces recommandations, il se heurte à l'opposition du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Selon le chef Mitchell, par nécessité et en raison d'une procédure établie, son conseil envoie les lois adoptées aux Affaires indiennes, qui les rejette la plupart du temps. Ce genre de rejet fait partie du problème global. Le chef Mitchell estime que les fonctionnaires assis à leur bureau loin d'Akwesasne ne peuvent pas connaître le contexte ou les circonstances qui ont donné lieu à l'adoption d'une loi.

Il existe plusieurs circonstances qui motivent les dirigeants autochtones à approuver des lois dans leur collectivité. Les fonctionnaires qui ne font qu'examiner un projet de loi ne peuvent en comprendre ni les motifs ni les conditions qui existent dans la collectivité. D'après le chef Mitchell, ces lois sont habituellement rejetées sans que son conseil ne soit consulté. Il souligne que, depuis quatre ans, le gouvernement fédéral a rejeté 14 lois du conseil. La plupart d'entre elles visaient à protéger la collectivité contre les activités illégales introduites dans la réserve par des gens de l'extérieur. Pareils rejets ne font rien pour améliorer les rapports entre les dirigeants autochtones et le ministère des Affaires indiennes.

Il y a un autre problème; la *Loi sur les Indiens* est archaïque. Dans le mémoire qu'elle a fait parvenir à tous les députés en avril, l'Association des femmes autochtones du Canada soutient que le titre même de la loi évoque des sentiments et des pratiques qui sont une cause d'angoisse et de souffrance pour les Indiens depuis plus de 200 ans.

L'Association fait observer que, pendant que le reste du pays se réjouit de sa croissance et de sa prospérité, les premiers habitants du territoire canadien continuent de souffrir inutilement à cause d'une loi qui régit certains aspects de la vie des autochtones depuis leur naissance jusqu'à leur mort.

Sur le plan juridique, le Conseil des Mohawks d'Akwesasne est d'avis que l'interprétation donnée à la Loi sur les Indiens est si étroite que les lois adoptées à l'égard d'Akwesasne ne peuvent être sanctionnées par le gouvernement fédéral. D'après le chef Mitchell, un tel état de choses a pour effet de restreindre la capacité juridique du Conseil des Mohawks de régir ce qui se passe dans les limites de la réserve, ce qui va à l'encontre du principe de l'autonomie politique. En général, on en arrive à la conclusion que la Loi sur les Indiens est aussi préjudiciable à l'autonomie et à la justice autochtone qu'elle ne l'est à la protection des droits de la personne pour les autochtones.

Il ne fait aucun doute que la création d'un système judiciaire autochtone aplanirait un bon nombre des difficultés qui découlent dans une certaine mesure des iniquités de la Loi sur les Indiens. Malheureusement, le gouvernement conservateur ne semble pas être conscient de ce fait. Il semble préférer faire des déclarations sur

l'autonomie politique des autochtones et sur la nécessité d'un tel système, sans cependant jamais donner suite à ses déclarations par des gestes concrets.

Pendant ce temps, les autochtones du Canada continuent de souffrir. On leur refuse le plein exercice des droits de la personne et des droits reconnus par la loi ainsi que l'exercice du droit à l'autodétermination. La vie actuelle des autochtones au Canada ne laisse rien présager de bien extraordinaire pour l'avenir. La vie dans les réserves est de plus en plus pénible. Les chefs autochtones et leurs conseils ne sont pas en mesure de bien gouverner leurs collectivités à cause des contraintes que leur impose la Loi sur les Indiens, qui a grandement besoin d'être modifiée, et des nombreux problèmes socio-économiques qu'ils ont à affronter.

Il leur est aussi difficile de composer avec les mesures et les programmes que leur lance un gouvernement fédéral qui n'a aucun engagement ni aucune vision quant à l'avenir des peuples autochtones.

Je ne doute nullement que la crise qui sévit à l'heure actuelle dans la réserve d'Akwesasne aurait fort bien pu être évitée si les Mohawks des deux côtés de la frontière jouissaient des mêmes droits et des mêmes possibilités que la plupart des citoyens de nos deux pays.

Il importe que la Chambre réaffirme son appui et son engagement à l'endroit des droits des autochtones de même que de l'égalité de tous devant la loi. Je sais que les députés voudront certes faire savoir aux autochtones du Canada qu'ils appuient un système judiciaire qui tienne compte de leurs besoins et de leurs aspirations propres. Il est impérieux, toutefois, que le gouvernement se décide à faire preuve d'autorité en établissant des programmes juridiques autochtones et cela, après consultation des chefs autochtones de tout le pays. Nous avons l'occasion de réparer les torts du passé et d'apporter les changements qui s'imposent pour assurer un avenir meilleur aux peuples autochtones du Canada.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends ici la parole au sujet de la motion proposée par mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, circonscription voisine de la mienne. Je remercie le député de Stormont—Dundas de partager son temps de parole avec moi.

La motion prévoit:

> Que la Chambre réaffirme l'égalité de tous devant la loi et demande expressément au gouvernement (1) de promouvoir la reconnaissance de ce droit fondamental pour les autochtones du Canada, (2) de s'assurer que notre système judiciaire soit plus souple et mieux adapté, (3) de chercher des solutions de rechange en matière de justice autochtone et (4) en cas de différend touchant des questions de compétence, de veiller, en consultation avec les dirigeants autochtones, à la protection de la vie, de la liberté et de la sécurité des autochtones, qui ont droit au statut de citoyens canadiens.

Cette motion vise à faire que le Parlement demande deux choses au gouvernement, soit de réaffirmer l'égalité de tous devant la loi et d'exiger que cette égalité soit bel et bien reconnue, à savoir que la loi ne fasse aucune distinction de classe, de race, de culte ni d'origine ethnique et reconnaisse en outre la dignité fondamentale de tout être humain.

Ce principe est prévu dans la Charte des droits et des libertés. Pourquoi le réaffirmer alors dans la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui? Parce que le système judiciaire canadien risque de l'oublier et qu'il l'oublie effectivement parfois.

Mes collègues qui ont pris plus tôt la parole y ont fait allusion en citant les cas de Betty Osborne, de Le Pas, au Manitoba, dont le meurtre est resté impuni pendant une décennie, de J.J. Harper, de Winnipeg, tué par suite d'une erreur de jugement de notre force policière, et de Donald Marshall, emprisonné en Nouvelle-Écosse pour un crime qu'il n'avait pas commis. Toutes ces injustices traduisent les conflits auxquels le peuple autochtone doit continuellement faire face dans notre pays.

Nous connaissons tous, pour en avoir entendu parler ou les avoir vues, les conditions dans lesquelles vivent la grande majorité des autochtones du Canada. La plupart des réserves situées dans les localités éloignées ont bien du mal à développer une économie capable de satisfaire aux besoins de leur population grandissante. Les résultats sont tragiques. Nous avons pu constater chez eux des taux élevés de chômage, d'assistance sociale, de violence, de suicide et d'alcoolisme.

Les objectifs d'autodétermination politique et d'autonomie économique semblent quasiment hors de leur portée. Nous devons comprendre que les autochtones veulent retrouver leur culture, leurs traditions et leur fierté.

On a déjà comparé la situation des Premières nations à celle des Noirs en Afrique du Sud. Je ne crois pas que l'analogie soit juste ou objective. Mais le simple fait qu'on ait établi cette comparaison en dit long sur cet aspect du profil du Canada sur la scène internationale.

Permettez-moi de citer un extrait de la lettre que Phil Fontaine, de l'Assemblée des chefs du Manitoba, a fait parvenir le 28 mars 1990 au président de la Commission canadienne des droits de la personne:

Les crédits

Au niveau international, le gouvernement du Canada a la réputation de défendre ardemment les droits de la personne, comme le dénote le rôle très visible qu'il joue dans la lutte que livrent les Noirs en Afrique du Sud pour obtenir leur indépendance. De plus, le gouvernement canadien appuie financièrement les pays du tiers monde. Il dénonce la violation des droits de la personne à l'étranger. Grâce à ces actes, le Canada s'est acquis une bonne réputation, sur la scène internationale, à titre d'ardent défenseur des droits de la personne. Cela contraste grandement avec les relations qu'il entretient avec les Premières nations.

Voilà ce que pense l'Assemblée des chefs du Manitoba de la situation.

Même la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a étudié les allégations selon lesquelles le Canada ne respecte pas les traités. Que peut-on faire dans ces circonstances? Une solution consiste à réexaminer certains aspects de ces relations. Par exemple, le Comité permanent des affaires autochtones commence à peine à examiner la politique globale du gouvernement en matière de revendications. Cet examen ne suffira pas, cependant. Cette politique n'est qu'un aspect des relations complexes entre le Canada et certains peuples autochtones. Beaucoup de services que le gouvernement offre aux autochtones ne sont même pas visés par ces revendications; les Métis et les Indiens non inscrits ne sont même pas visés par cette politique. Les revendications elles-mêmes donnent lieu à beaucoup de désillusions. Par exemple, les Cris du nord du Québec prétendent que la revendication qu'ils ont négociée devrait être déclarée nulle et non avenue parce que le gouvernement fédéral n'a pas respecté ses engagements.

• (1740)

Voici un extrait du rapport du président de la Commission canadienne des droits de la personne pour 1989. Le président a déclaré ceci:

On a peine à croire, en 1990, dans un pays comme le Canada, que tout un groupe de gens soit si loin de partager les avantages que les autres groupes tiennent pour acquis. Avec tout l'argent qu'on dépense et tous les efforts qu'on fait pour le résoudre, ce problème devrait être déjà résolu. Malheureusement, il ne l'est pas et il semble à peine en voie de l'être.

Le temps d'appliquer des solutions improvisées à des problèmes aussi complexes que ceux des premières nations est révolu. En fait, si on examine le travail inachevé des années 90 du Comité permanent des affaires autochtones, il a abordé 30 questions allant des revendications territoriales à l'alphabétisation.

Le moment est venu pour le gouvernement du Canada de créer une commission royale d'enquête sur les peuples autochtones, de revoir tous les précédents rapports sur cette question, d'examiner les problèmes restants dans un contexte plus vaste, et de proposer des solutions réalistes pour remédier aux tragiques situations de nos autochtones.

Il y a un an environ, j'ai mis au *Feuilleton* une résolution à cet effet. Naturellement, elle n'est pas encore venue en délibération et c'est pourquoi j'ai pensé profiter de l'occasion pour parler de la nécessité d'une commission royale d'enquête. Cette idée est défendue par un des grands médias de ce pays. Une telle commission devrait examiner tous les aspects des relations entre le gouvernement du Canada et les autochtones. Elle devrait reconnaître les nombreuses qualités de nos communautés autochtones, les succès de la politique du gouvernement, ainsi que ses faiblesses et ses échecs. Elle devrait envisager l'avenir et reconnaître le passé, mais surtout, elle devrait entendre les pensées et les aspirations des autochtones eux-mêmes.

En 1987, à propos de la visite au Canada de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, le *Toronto Star* du 21 septembre lui faisait dire: «Que le Canada soit un modèle pour le monde entier en matière de droit des autochtones», et il réclamait: «Un juste et équitable degré d'autonomie, des terres et des ressources suffisantes pour permettre le développement d'une économie viable pour la présente génération et les suivantes.» Il demandait que l'on garantisse les droits fondamentaux des autochtones, dont le droit à l'autonomie.

Mon ancien chef, le très hon. John Turner, disait le lendemain, toujours selon le *Toronto Star*:

Les députés devraient donner suite au message du pape en modifiant l'accord du lac Meech pour y ajouter des conférences constitutionnelles régulières sur l'autonomie des autochtones.

«Les autochtones ne peuvent attendre indéfiniment».

La commission royale d'enquête pourrait être un instrument d'autocritique, de réconciliation et d'unité. Elle pourrait être le moyen de parvenir à un consensus, de rehausser le profil de la question dans l'esprit des Canadiens et, par suite, de parvenir aux changements désirés. Une commission royale serait une étape dans la renaissance des autochtones, dans l'amélioration des relations entre les autochtones et les autres dans notre pays.

En guise de conclusion, je voudrais citer un court extrait du rapport que le Comité permanent des affaires autochtones de notre Parlement a diffusé en mars dernier et qui est intitulé *Programme d'action pour tous les Canadiens dans les années 1990*:

L'oeuvre de confédération ne sera achevée que lorsque la marginalisation sociale, économique et politique des peuples autochtones du Canada aura disparu.

Dans son rapport, la Commission canadienne des droits de la personne mentionnait qu'une commission royale nationale pourrait jouer un rôle utile dans les négociations en vue d'un consensus, sans pour autant servir d'excuse pour retarder d'importants progrès d'ordre pratique.

Au cours des prochaines années, la nouvelle association fructueuse que nous aurons forgée entre les autochtones et les Canadiens non autochtones sera l'essence même du principe d'égalité que nous respecterons et de notre capacité de bâtir une nation. Nous pourrons en fin de compte revivre le message que nous livrait la Déclaration universelle des droits de l'homme il y a 200 ans: «Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.» À nous de faire en sorte que nos autochtones soient égaux à tous les autres Canadiens.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il reste 15 minutes. Je demanderais donc le consentement unanime de la Chambre parce que je serais prêt à partager mon temps de parole avec mon collègue ici, derrière moi, qui aimerait parler sur le même sujet. Si vous agréez, je vais prendre quatre ou cinq minutes.

Des voix: D'accord!

M. Hudon: Merci à cette Chambre de la compréhension dont elle fait preuve en cet instant qui est tragique.

Au tout début de cette intervention, j'aimerais me joindre à toute la communauté de la réserve d'Akwesasne pour offrir mes plus sincères sympathies à la famille de Matthew Pyke, qui est décédé ce matin. Quand je les offre à toute la famille, je sais que dans les réserves le sens du mot «famille» est différent du mien parce que cela comprend également le grand chef Mike Mitchell avec qui j'ai eu l'honneur et le plaisir de travailler très souvent, et je sais les moments dramatiques qu'ils vivent en ce moment sur la réserve indienne.

Monsieur le Président, l'attentat de ce matin est arrivé dans ma circonscription, c'est-à-dire que la partie de la réserve indienne d'Akwesasne est divisée en trois, une partie au Québec, c'est dans ma circonscription, une partie dans la circonscription de mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell et une partie aux États-Unis. Je ne peux pas rester insensible. Cela fait plusieurs fois que j'interviens pour la défense des droits des gens qui me demandent leur aide sur la réserve et souvent on est porté à y réfléchir de façon plus ardente quand il nous arrive des événements tragiques comme ceux qui se passent aujourd'hui.

Les crédits

Personnellement, quand je pars de ma circonscription et que je veux aller visiter les gens de la réserve située dans ma circonscription, je dois passer par les États-Unis, revenir par l'Ontario, et enfin, j'arrive dans ma partie de la réserve d'Akwesasne, qui normalement est dans la circonscription de Beauharnois—Salaberry. Monsieur le Président, il y a des problèmes humains sur la réserve, il y a des problèmes physiques. Il y a des problèmes physiques qui pourraient probablement nous aider à régler des problèmes humains parce que ce qui se passe actuellement le long de la frontière, on aurait probablement pu organiser une patrouille efficace si on avait eu un lien terrestre qui nous aurait permis de passer de notre côté directement sur les terres qui sont du côté canadien.

J'ai été ému, monsieur le Président, à la fin du mois de mars dernier,—mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell d'ailleurs était invité également, et il s'est excusé, ce matin-là, il ne pouvait pas y être—quand je suis allé au Collège Saint-Laurent, à Cornwall, où on a lancé un programme pour lequel le gouvernement fédéral a investi environ 600 000 $ qui vient en général du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et qui vient également du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il s'agit du *Mohawk Law and Security Program*. J'ai vu là des étudiants, environ une trentaine d'étudiants qui se disaient prêts à poursuivre des cours, et qui les suivaient effectivement, autant dans le domaine des communications, de la défense, de la loi, la loi américaine et la loi canadienne. J'ai surtout vu un chef qui, à l'époque, Mike Mitchell, et cela m'avait surpris, un chef qui était brisé, pas brisé moralement, un homme qui recevait énormément de menaces et qui me disait ce matin-là, et qui le disait en public: C'est peut-être ma dernière apparition publique en tant que chef.

• (1750)

Il a changé d'idée et heureusement qu'il s'est ravisé depuis ce temps-là, parce que cet homme-là fait l'objet actuellement d'énormes pressions et d'énormes menaces.

Je pense que le chef Mike Mitchell est en droit comme Jean-Guy Hudon, comme n'importe quel député de cette Chambre, de vouloir vivre en paix et de développer sa communauté avec des principes qui lui sont chers et qui ont des racines très profondes pour les premiers occupants de ce comté.

Est-ce que j'ai le droit d'intervenir, monsieur le Président? Oui, j'ai le droit d'intervenir. J'ai ce droit parce que ce sont des gens de mon coin, des gens à qui je n'ai jamais refusé aucune aide, aucun appel et surtout aucun appel de sympathie. Pour ma part, je trouve cela excessivement dramatique et j'exhorte les ministères à se coordonner entre eux mais surtout de faire valoir à nos voisins américains qu'on a des problèmes de coordination et qu'il faut

absolument trouver une solution. Parce que ce que vit Mike Mitchell, ce que vivent les gens de ma communauté, ceux de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell à l'heure actuelle est probablement dû au fait qu'on ne s'entend pas au niveau des hautes autorités gouvernementales et qu'on ait peur d'intervenir.

J'ai eu l'autre jour une expérience malheureuse, parce qu'on voulait établir un site d'enfouissement des déchets nucléaires tout près de la frontière canado-américaine. Je suis intervenu et les gens disaient: «Vous savez, on ne met pas un dépotoir de déchets nucléaires dans un parc national. Mais ce n'est pas dangereux. On ne met pas cela dans une réserve. Ce n'est pas dangereux.»

C'est drôle combien on a des particularités quand il s'agit de la réserve. Quand c'est le temps d'intervenir, on est d'une excessive prudence et quand, en temps normal, lorsqu'un chef comme Mike Mitchell nous demande son aide, on est peut-être moins pressé parce qu'il s'agit du facteur humain. Et il y a des éléments de facteur humain très graves qui se passent là.

J'exhorte fortement le gouvernement, cette Chambre, d'intervenir le plus rapidement possible et de faire comprendre à nos voisins du Sud qu'une intervention doit être menée de façon coordonnée, de façon efficace, en respectant les valeurs qui sont chères à nos amis qui résident sur la réserve et qui vont faire en sorte que ce peuple va pouvoir, à l'intérieur d'un territoire donné, se développer de façon harmonieuse.

Monsieur le Président, je cède immédiatement la parole à mon collègue qui a certainement des choses à ajouter sur ce point.

[*Traduction*]

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole encore une fois à la Chambre aujourd'hui pour participer au débat sur la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre.

Depuis mon arrivée à la Chambre, j'ai eu la chance de siéger au Comité de la justice et au Comité des affaires autochtones. Étant donné ce qui s'est passé dans notre pays ces derniers mois, surtout en ce qui concerne les diverses enquêtes sur l'administration de la justice, je crois qu'il est particulièrement opportun de discuter de cette question aujourd'hui.

Les libertés fondamentales des autochtones et des autres éléments de la société canadienne sont protégés par la Charte canadienne des droits et libertés. La charte reconnaît et garantit les droits fondamentaux de l'homme et prévoit un recours devant les tribunaux s'il y a violation ou négation de ces droits par les gouvernements.

Parmi les droits garantis par la charte qui peuvent revêtir une importance particulière pour les autochtones, il y a le droit de pratiquer sa religion où, quand et comme on veut, et la liberté d'exercer des activités et de poursuivre des buts en association avec d'autres.

La charte garantit aussi le droit à l'égalité, selon lequel la loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, et la couleur.

En outre, le principe d'égalité garanti dans la Charte est formulé expressément pour ne pas exclure des lois ou des programmes conçus pour favoriser des personnes ou des groupes qui sont peut-être désavantagés. Ces lois ou ces programmes peuvent, bien sûr, englober les autochtones et de nombreux programmes gouvernementaux sont établis de façon à favoriser l'action positive à l'endroit des autochtones.

La Charte a également été invoquée avec succès pour protéger les moyens de subsistance des autochtones dont la chasse constitue le mode de vie. Par exemple, dans l'affaire Chief, la Cour d'appel du Yukon a jugé qu'une interdiction obligatoire de possession d'armes à feu pendant cinq ans à la suite d'une condamnation pour délit associé à l'utilisation d'une arme dans le cas des autochtones était cruelle et constituait une peine inhabituelle, contraire à la Charte. La cour a reconnu que l'interdiction obligatoire de possession d'armes à feu dans le cas d'un autochtone pratiquant le piégeage pour gagner sa vie risquait de le priver de ses moyens de subsistance et de son mode de vie. Par conséquent, à la lumière des conséquences totalement désastreuses que la peine prescrite aurait eues sur le prévenu autochtone, la cour a modifié le prononcé de la peine.

Mentionnons également l'article 25 de la Charte, qui protège les droits des autochtones. L'article indique clairement qu'aucune autre disposition de la Charte ne peut être utilisée de façon à brimer tout droit spécial que les autochtones possèdent actuellement ou pourraient acquérir à l'avenir.

Par exemple, tout nouveau droit que les autochtones pourraient acquérir par règlement de revendications territoriales n'irait pas à l'encontre des droits généraux à l'égalité définis dans la Charte. De même, l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 stipule que les droits existants—ancestraux ou issus de traités—des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés.

Ces deux articles ont été rendus possibles à cause des efforts soutenus d'autochtones comme ceux des Quatre Nations d'Hobbema. C'est à la demande expresse de ces peuples et d'autres organisations autochtones que ces dispositions et d'autres ont été insérées dans la Constitution canadienne. Les représentants de ces groupes ont insisté pour obtenir cette reconnaissance qui aiderait leurs semblables à préserver leur culture, leur identité, leurs coutumes, leurs traditions, leurs langues et leurs droits issus de traités.

Comme des droits sans moyens de redressement ne servent à rien, la Charte précise que toute personne victime de violation ou de négation de ses droits ou libertés peut s'adresser à un tribunal pour obtenir réparation. Reconnaissant que, sans aide financière, les personnes ou les groupes qui la méritent ne sont peut-être pas en mesure de contester les lois ou les pratiques fédérales devant les tribunaux, le gouvernement fédéral a créé un fonds spécial pour aider les gens qui veulent porter en appel les questions importantes sur l'égalité. Le programme de contestation judiciaire, administré par une organisation privée sans but lucratif, comprend un budget pour les procès et la recherche juridique ainsi que des fonds administratifs pour cinq ans. Les groupes autochtones se sont prévalus de ce fonds jusqu'ici.

Bref, il va de soi, à mon avis, que la Charte offre la protection nécessaire aux groupes autochtones. Ces groupes l'ont invoquée pour constester les mesures du gouvernement et pour asseoir leurs droits. C'est ainsi que les choses doivent se passer. La Charte des droits et des libertés est un document dont nous avons tout lieu d'être fiers. Elle reflète le principe de la justice sociale qui nous a été léguée et le respect que nous ont toujours inspiré les valeurs humaines fondamentales.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est presque 18 heures, conformément au paragraphe 81(17) du Règlement, je dois informer la Chambre que l'étude de cette motion est maintenant terminée.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-15, Loi modifiant la Loi constituant en corporation Assurance-vie Desjardins, qu'il prie la Chambre d'approuver.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES CENTRES POUR FEMMES

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je me suis levé à la Chambre il y a quelque temps pour protester contre les coupures touchant les centres pour femmes. J'ai posé des questions au ministre d'État, et je ne suis pas vraiment content des réponses parce qu'il semble que, à chaque occasion, quand on lui demande pourquoi il a coupé les subventions touchant les centres pour femmes, il parle toujours du fait qu'il a augmenté ces subventions. En réalité, il semble que nous ayons un problème de communication, et je vais vous expliquer pourquoi.

Premièrement, on sait que dans certains programmes il y a toujours de l'argent de disponible pour les femmes afin de mettre sur pied certains projets. Ce n'est pas le financement des différents projets que nous contestons, c'est plutôt l'attaque touchant les centres pour femmes dans le sens que les projets, les activités continuelles, l'argent destiné à des activités courantes ait été coupé. Et cela est très sérieux parce que les activités courantes des centres pour femmes, des associations de consommateurs, ou n'importe quelle autre association sans but lucratif, quand on a ces activités courantes et que l'on coupe les subventions à ces activités-là, on est en train de contrôler, monsieur le Président, ces organismes.

Moi-même, à titre d'ancien président d'une association qui a souvent été obligée de demander des subventions du gouvernement, les gouvernements disaient souvent: «Écoutez, on ne peut pas vous donner de l'argent pour l'électricité, pour le loyer, pour les choses essentielles, mais on peut vous donner des subventions en masse pour de petits projets». Petits projets par-ci, petits projets par-là. «On peut vous donner de l'argent sur le projet qui nous convient à nous, le gouvernement».

Alors, quand il s'agit d'une association, et j'imagine quand il s'agit d'un centre pour femmes, vous êtes en effet déstabilisé ou presque démoli parce que tout votre temps est consacré à la recherche de subventions de projets. Tout le temps, vous êtes obligés de vous justifier devant les gouvernements pour avoir de l'argent. Vous êtes en train de travailler à la pièce. Et les gens que vous allez embaucher sont là juste pour la durée du projet. Imaginez-vous, monsieur le Président, si on vous avait offert un contrat à vous, le Président de la Chambre, de trois mois. Est-ce que vous auriez accepté d'être ici juste pour trois mois? Bien sûr que non. Je pense que, comme

tout individu raisonnable et intelligent, vous auriez cherché un travail avec un peu plus de temps. Du moins, je le pense.

C'est cela le problème avec les coupures pour les centres pour femmes. Cela démobilise les centres pour femmes, comme n'importe quel groupement, et cela les oblige à toujours demander de l'argent des gouvernements et même, ils sont obligés de donner des programmes ou des projets qui conviennent aux gouvernements mais qui ne conviennent peut-être pas ou qui ne collent pas tellement à la réalité de leur communauté.

Alors, monsieur le Président, j'espère que cette fois-ci, le gouvernement va bien me comprendre. Il va bien comprendre aussi, j'espère, la contestation des femmes, des soixante-quinze groupes de centres pour femmes à travers le pays, et surtout trente-neuf centres pour femmes au Québec, que ce ne ne sont pas juste les coupures qu'elles protestent, ce n'est pas juste cela.

S'il vous plaît, ne parlez pas du fait que vous avez donné beaucoup d'argent hier. D'accord, vous en avez donné, vous avez mis beaucoup d'argent à leur disposition pour les projets. Mais je ne parle pas de cela.

Je parle de ce qu'on appelle communément le *core-funding* ou ce qu'on appelle les subventions pour activités courantes.

Et maintenant, je vais vous demander d'être un peu plus sensibles à nos demandes. Je suis nouveau ici à la Chambre des communes et normalement j'ai toujours cru que les gens, qu'ils soient du côté du gouvernement ou du côté de l'opposition, étaient des gens raisonnables.

Alors, je fais appel à votre sens d'être raisonnables et surtout, si vous voulez avoir la preuve que ce que je vous dis est correct, je vais vous citer, avant de terminer, monsieur le Président, un extrait d'une lettre de quelqu'un qui siège pour le gouvernement, quelqu'un qui est même ministre du gouvernement. Je parle de l'honorable ministre du Commerce extérieur, ce grand défenseur des droits de la femme, ce grand ami du député de Hamilton-Est, qui a dit lui-même—il a même écrit une lettre. . .

[*Traduction*]

Je tiens à rappeler ce que le ministre a écrit en anglais. C'est très court, monsieur le Président, et je conclurai sur cette lettre qui, venant d'un ministre, en dit long sur la position du gouvernement.

Le ministre a écrit au secrétaire d'État pour se plaindre de la décision de réduire de 75 p. 100 le financement des centres pour femmes partout au Canada et pour lui demander de tout tenter pour garder ces centres ouverts. Il a dit ceci: «Je peux vous assurer que les femmes de Terre-Neuve et du Labrador souffriront beaucoup sans ces centres et, puisque la réduction du financement de base des centres pour femmes de Terre-Neuve n'est que de 240 000 $ et de 1,6 million pour l'ensemble du Canada, il est difficile de croire que l'argent est le seul facteur en cause.»

• (1805)

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je crois qu'il l'avait posée au secrétaire d'État le 10 avril. À ce moment, il parlait surtout des centres pour femmes de sa propre province; c'est pourquoi la réponse que j'ai préparée porte tout particulièrement sur sa province, en dépit du caractère plus général de sa question de ce soir.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à améliorer le bien-être social des femmes et ce gouvernement doit être félicité pour la mesure qu'il a prise.

En 1988-1989, le ministère des Affaires sociales du Québec a versé plus de 800 000 $ aux centres pour femmes. En août dernier, le gouvernement du Québec a annoncé que cette somme serait portée jusqu'à 2,7 millions de dollars au cours de l'année financière 1992.

C'est un excellent exemple de gouvernement provincial qui prend ses responsabilités. C'est là la question. Le financement de base pour les centres incombe à la province et c'est pourquoi le ministre collabore avec la province au sujet du financement du projet. C'est là un excellent exemple de la façon dont le gouvernement provincial peut collaborer avec le gouvernement fédéral en période d'austérité économique, afin de soutenir des programmes essentiels à la santé de notre pays.

Le gouvernement est tout à fait conscient de l'excellent travail effectué par les centres pour femmes. En plus de l'appui apporté par le gouvernement québécois et d'autres gouvernements provinciaux par le biais de leurs crédits destinés aux services, le secrétariat d'État offre des crédits destinés à des projets aux centres qui bénéficiaient auparavant du financement de base pour leur permettre de poursuivre des activités dans le domaine de l'éducation.

Ces crédits peuvent servir à des programmes touchant la violence familiale, la pornographie, les agressions sexuelles, l'équité en matière d'emploi et d'autres questions. En plus des crédits provinciaux, le secrétaire d'État a garanti aux centres pour femmes qu'ils seront admissi-

bles à certaines sommes devant couvrir les frais administratifs liés aux projets.

Ainsi, monsieur le Président, le gouvernement du Québec reconnaît la nécessité absolue de la présence d'excellents centres pour femmes dans sa province. Je m'empresse d'ajouter que le Manitoba donne également l'exemple dans ce domaine. Il y a quatre centres pour femmes dans cette province et chacun reçoit près de 115 000 $ par an du gouvernement provincial.

Le gouvernement assume ses responsabilités financières, non seulement à l'égard des Canadiens à l'heure actuelle, mais également vis-à-vis les générations futures. Cependant, cela ne signifie en rien que des services essentiels doivent disparaître. Avec la collaboration des provinces, nous pouvons tous, en tant que nation, collaborer afin de nous assurer que les centres pour femmes sont en mesure de continuer à jouer un rôle important dans la société canadienne.

L'ENVIRONNEMENT

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, le 26 mars, j'ai demandé au ministre de l'Environnement de nous expliquer pourquoi le gouvernement n'avait pas participé à la lutte menée contre l'achillée millefeuille aquatique dans les lacs intérieurs du sud de la Colombie-Britannique. Je n'ai pas obtenu de réponse très satisfaisante jusqu'à présent, et c'est pourquoi je reviens maintenant à la charge.

L'achillée millefeuille eurasienne, dont le nom scientifque est myriphyuum spicatum, est une plante aquatique au rythme de croissance très rapide qui a envahi un grand nombre de lacs et de rivières dans l'intérieur de la Colombie-Britannique. C'est à cause de son rythme de croissance et de sa capacité de se régénérer même une fois fragmentée, par exemple, par l'hélice d'un bateau, qu'elle a proliféré dans de telles proportions et a obstrué de nombreuses zones de loisirs et maintenant, en fait, menace d'envahir un grand nombre de ruisseaux et de rivières qui contiennent des saumons.

Je vais vous lire un très bref extrait d'un article paru dans le numéro d'octobre 1989 du *British Columbia Report*, que voici:

> Le dernier combat de la province contre l'achillée millefeuille s'est soldé par un échec, cette plante a forcé sa petite armée de combattants à battre en retraite et a obligé les gouvernements locaux de la région de Shuswap à s'avouer vaincus. Tout cela en dépit d'une campagne visant à faire disparaître cette plante aquatique prolifère. Deux districts régionaux et le gouvernement provincial ont participé à cette lutte, mais même leurs meilleurs efforts n'ont pas réussi à venir à bout de cet ennemi chétif.

• (1810)

Cette croissance incontrôlée de l'achillée millefeuille constitue une grave menace tant pour l'environnement que pour l'économie. L'industrie touristique des bassins hydrographiques des lacs Okanagane et Shuswap comptent dans une très large mesure sur des lacs non pollués. La prolifération de cette mauvaise herbe entraîne déjà des pertes pour l'industrie touristique locale dans la région entourant ces lacs, car les touristes vont ailleurs plutôt que d'avoir à faire face à des hélices bloquées et à des plages recouvertes de cette mauvaise herbe qui pourrit.

En 1985, les touristes ont rapporté 287 millions de dollars à la région de l'Okanagan et ont passé 80 p. 100 de leur temps sur les plages. De récentes études de marché ont montré qu'un nombre croissant de ces touristes vont ailleurs parce qu'ils s'inquiètent beaucoup de la détérioration des lacs.

Il n'y a pas que la natation, le canotage ou la pêche qui aient été touchées par la prolifération de cette mauvaise herbe. L'épais tapis de mauvaises herbes agit en quelque sorte comme un filtre dans lequel se fixent les détritus et les sédiments qui se déposent au fond des lacs, entravent la circulation normale de l'eau et en romptent l'équilibre écologique.

Tous les efforts que déploient depuis de nombreuses années les autorités du *North Okanagan Regional District* et du *Columbia Shuswap Regional District* pour se débarrasser de ces mauvaises herbes ont été vains.

Jusqu'à maintenant du moins, la nature a eu raison de l'homme dans le lac Shuswap et elle semble vouloir établir son empire sur l'Okanagan-Sud, où les mauvaises herbes se sont pratiquement emparé de la rivière Okanagan. Elles menacent le saumon Kokani et se développent rapidement dans le lac Vaseux, près d'Oliver, où elles ont fait leur apparition pour la première fois en 1981.

Au lac Shuswap, situé au Nord, on craint beaucoup que les maisons flottantes de type commercial ne contribuent en fait à répandre ces mauvaises herbes dans les rivières et les lacs avoisinants. Au lac Woods, au lac Kalamalka, au lac Skaha et au lac Okanagane, partout dans l'intérieur, ces mauvaises herbes ont envahi des milliers d'hectares de berge.

Un relevé du lac Shuswap effectué en 1989 a révélé une augmentation de 20 p. 100 de ces mauvaises herbes par rapport à l'année précédente, en dépit des efforts déployés pour s'opposer à cette croissance, et une nouvelle infestation est apparue à Seymour Arm et jusque dans la section principale du lac Shuswap.

Les autorités des districts régionaux et les gouvernements provinciaux perdent du terrain dans leur lutte contre ces mauvaises herbes. Récemment, les autorités du *Columbia–Shuswap Regional District* ont adopté une résolution demandant au gouvernement fédéral de les aider dans la lutte pour entraver la propagation de ces mauvaises herbes. Je crois pouvoir dire que cette résolution a reçu le plein appui des autorités du *North Okanagan Regional District*, de l'*Okanagan Basin Water Board* et des conseils locaux.

La vérité, c'est que le moment est venu pour le gouvernement fédéral de s'impliquer dans cette crise qui menace l'environnement et l'économie. Je vous rappelle que la politique fédérale de l'eau, publiée en 1987, engage le gouvernement à coopérer à la solution des problèmes de gestion des eaux des diverses provinces. La politique met l'accent sur une gestion intégrée des eaux qui ne peut s'interpréter autrement que comme une intervention directe dans les affaires environnementales de concert avec les provinces et les régions.

Le ministre de l'Environnement a paru s'intéresser au problème de la myriophylle en épi que j'ai soulevé le 26 mars, mais il est resté aussi vague que d'habitude sur les mesures qu'il envisagerait. Après le débat à la Chambre, il a dit qu'une fois que son Plan vert serait annoncé, il aimerait que ses conseillers s'entretiennent avec moi de cette question. Il y a un mois de cela, et j'attends toujours.

Je demande donc à son porte–parole si le ministre va nous recevoir, mes collègues de Kamloops, d'Okanagan—Simikameen—Merritt et moi. Nos trois circonscriptions sont directement touchées par ce problème. Voudrait–il nous recevoir comme délégation pour discuter en particulier des mesures que lui et son ministère comptent prendre contre ce fléau qui sévit principalement à l'intérieur de la Colombie–Britannique?

• (1815)

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député d'en face d'avoir clairement exposé le problème dont souffrent nos lacs en Colombie–Britannique. Je le connais très bien, car il s'agit de ma province à moi aussi.

Il a dit, ce qui est tout à fait exact, que nous avons rendu publique en 1987 une politique de l'eau qui engageait le gouvernement fédéral à coopérer avec les gouvernements provinciaux pour gérer les ressources en eau. Il sait également qu'en vertu de la Loi constitutionnelle, les provinces exercent un contrôle direct sur de nombreux aspects de la gestion de l'eau. Comme le dit l'énoncé général de la politique fédérale de l'eau, le gouvernement fédéral entend travailler conjointement avec les provinces et les territoires pour faciliter un approvisionnement suffisant en eau potable pour les Canadiens vivant dans les régions relevant de la compétence fédérale ou de compétences partagées.

La politique du gouvernement fédéral comprend deux principaux objectifs. Le premier consiste à protéger et améliorer la qualité de l'eau. Cela veut dire que le gouvernement fédéral s'efforcera de prévoir et de prévenir la contamination des systèmes canadiens d'approvisionnement en eau par des substances nocives introduites par la pollution, et de faciliter la purification de l'eau déjà contaminée. Nous réalisons cet objectif en mettant au point et, comme dans le cas de la Colombie–Britannique, en mettant en oeuvre des programmes tels que les accords de surveillance conjointe de la qualité de l'eau. Le deuxième objectif est de faire la promotion d'une gestion et d'un usage efficace et judicieux de l'eau, c'est–à–dire que doivent être établies d'autres règles de base qui respectent la valeur de l'eau pour tous les éléments de la société et pour l'environnement.

L'infestation, dont parle le député d'en face, par les myriophylles en épi des lacs de l'intérieur de la Colombie–Britannique, comme des lacs d'autres régions du pays, est un problème depuis le début des années 70. Le gouvernement fédéral a consacré beaucoup de temps, d'énergie et d'argent à la lutte contre les problèmes causés par cette mauvaise herbe. Sa propagation n'est pas provoquée par l'aggravation de la pollution ni la détérioration de la qualité de l'eau, mais due à des caractéristiques qui font qu'elle se répand très rapidement dès qu'elle s'introduit dans un lac. Les problèmes causés par cette mauvaise herbe sont surtout liés aux loisirs et au tourisme, à l'aspect et à l'accès des plages, plutôt qu'à la qualité de l'eau en tant que telle.

La responsabilité des activités de lutte contre les mauvaises herbes relève des gouvernements provinciaux et des municipalités. Il existe des programmes à frais partagés pour le désherbage de plantes aquatiques. Ces programmes sont menés par le ministère de l'Environne–

ment de la Colombie-Britannique et les autorités locales telles que le district régional Columbia-Shuswap et la commission des eaux du bassin de l'Okanagan. Ce mécanisme. . .

M. MacWilliam: Ils n'ont pas assez d'argent pour accomplir le travail.

M. Belsher: J'ai entendu le député. Tout le monde veut plus d'argent et le gouvernement fédéral n'a pas tout à fait autant d'argent qu'il en faudrait.

Je crois que ce qui se fait est assez efficace, dans les limites des fonds disponibles. La priorité est accordée au règlement du problème dans les secteurs à vocation récréative.

Le gouvernement fédéral joue toujours un rôle important en matière de liaison et de transfert de technologie avec la Colombie-Britannique, par sa participation au comité consultatif fédéral-provincial en matière de plantes aquatiques. Tout comme Environnement Canada, le ministère des Pêches et des Océans joue un rôle actif au sein de ce comité. Le ministère des Pêches et des Océans a financé et poursuivi des études scientifiques dans les eaux du lac Cultus, en Colombie-Britannique, qui se trouve dans ma circonscription. Ces études visent à évaluer la valeur de la myriophylle en épi en tant qu'habitat pour les alevins. Par contre, l'effet qu'ont les infestations par cette plante sur l'habitat du poisson n'est pas encore connu.

L'infestation des lacs de l'intérieur de la Colombie-Britannique, comme d'ailleurs des lacs des autres régions du Canada, constitue une préoccupation réelle et constante.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Je vous remercie, monsieur le Président, de me permettre de demander cet après-midi au ministre des Transports des éclaircissements au sujet d'une question que je lui ai posée à la Chambre il y a quelques semaines déjà.

Le 2 avril dernier, j'ai interrogé le ministre au sujet de la congestion des espaces aériens et du manque de sécurité à l'Aéroport international Pearson. Plus particulièrement, je lui ai demandé comment il se faisait que les déclarations qu'il avait faites maintes fois à la Chambre ne concordaient pas avec le rapport que le Bureau canadien de la sécurité aérienne avait publié le jour où il a été supprimé.

La question était simple et concernait plusieurs des recommandations contenues dans ce rapport. J'ai demandé plus précisément au ministre s'il entendait donner suite aux 48 recommandations du Bureau canadien de la sécurité aérienne et, dans l'affirmative, quand il allait le faire. J'ai posé cette question surtout parce que certaines recommandations de l'étude très approfondie du Bureau canadien de la sécurité aérienne devaient être appliquées sans tarder.

• (1820)

La réponse que j'ai reçue n'en était pas vraiment une. Il me semble que le ministre ne voulait pas répondre à cause du système dangereux et inefficace actuellement en place à l'Aéroport international Pearson.

Les questions que j'ai posées ont été confirmées par le rapport que je viens de mentionner. Pourquoi y a-t-il eu, durant l'année qui vient de se terminer, une augmentation de 66 p. 100 du nombre de quasi-collisions dans le sud de l'Ontario par rapport à l'année précédente? La question est fort simple. Pourquoi y a-t-il aujourd'hui plus de quasi-collisions près de Toronto qu'il y a un an?

Quelle est l'efficacité réelle de l'Aéroport Pearson? Pourquoi un tel ralentissement des opérations et des services?

Chose plus importante, on a parlé à la Chambre à maintes reprises des contrôleurs de la circulation aérienne. Pourquoi le moral des contrôleurs de la circulation aérienne à l'Aéroport international Pearson est-il si bas? Qu'arrive-t-il à ces gens qui occupent un poste de si grande responsabilité? Pourquoi ne sont-ils pas plus enthousiastes face à leur travail? Dieu merci, on trouve dans cette profession des gens dévoués qui ont à coeur la sécurité des voyageurs.

Pourquoi les différents ministères, dans les airs comme au sol, ne semblent-ils pas collaborer efficacement à l'administration de l'Aéroport Pearson?

Le Président de la Chambre, qui venait de Vancouver, et moi-même, qui arrivais de Thunder Bay, étions tous deux à cet aéroport en train d'attendre l'avion à destination d'Ottawa, lorsqu'il y a eu manquement à la sécurité et qu'une des sonneries d'alarme a été déclenchée. La question que j'ai posée et que je pose de nouveau parce qu'elle est restée sans réponse est la suivante: Comment se fait-il que la GRC ait pris 15 minutes et demie à réagir à ce manquement à la sécurité dans le plus gros aéroport du pays? Lorsqu'elle est enfin intervenue, elle a été incapable d'invoquer une seule bonne raison pour justifier son intervention tardive, et je l'affirme en pleine connaissance de cause. Pourquoi avoir attendu 15 minutes et demie?

Au nom de tous les Canadiens qui voyagent dans l'espace aérien de notre pays, je demande au ministre des Transports, par votre intermédiaire, monsieur le Président, et par celui de la Chambre, comment il se fait qu'on tolère de telles conditions à l'Aéroport international Pearson.

Voilà, en gros, les questions auxquelles je voudrais que mon collègue d'en face réponde cet après-midi. Je sais que nous sommes soumis à des contraintes de temps. S'il me donnait l'assurance qu'il répondra à certaines d'entre elles cet après-midi, je serais disposé à couper court à mon intervention pour lui céder la parole. Je conclurai donc pour lui donner la chance de répondre à mes questions. J'espère qu'il utilisera à cette fin tout le temps qu'il me reste et le sien.

Je ne le prends pas par surprise. Il y a quelque temps déjà, nous assistions tous deux à une réunion du Comité des transports, et j'ai prévenu le ministre que j'allais établir des comparaisons dans le cadre de ma question cet après-midi. Comme il l'a signalé à l'orateur précédent, il vient de Colombie-Britannique. Nous savons que l'aéroport de Vancouver est probablement l'un des plus efficaces de tout le pays et que des difficultés semblables aux problèmes qui se posent à l'Aéroport Pearson surviennent quotidiennement. Le nombre de vols en partance de ces deux aéroports est à peu près le même. En fait, il y a un bien plus grand nombre d'avions à hélices et d'hélicoptères à l'Aéroport de Vancouver qu'à l'Aéroport Pearson.

Dans l'intérêt de tous les Canadiens qui fréquentent ces aéroports, pourquoi ne pas mettre en pratique à l'Aéroport Pearson les principes de saine gestion qui sont appliqués à l'Aéroport de Vancouver, dans la province d'où vient le ministre? Cette solution est assez simple et elle permettrait de régler les problèmes que nous connaissons actuellement à l'Aéroport Pearson.

Sur ce, monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir autorisé à poser ces questions.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, à entendre le député d'en face, il s'agit d'une question bien simple. J'aimerais bien qu'elle le soit. Le député s'intéresse cependant sans cesse à ce qui se passe à l'Aéroport Pearson parce qu'il voue un grand intérêt à la sécurité aérienne et au trafic aérien en Ontario.

Le rapport dont il a parlé, le rapport sur le trafic aérien présenté par le Bureau canadien de la sécurité aérienne, qui a fait 48 recommandations visant à améliorer le système canadien, ne devrait pas donner l'impression qu'il existe 48 lacunes dans le système en place à l'Aéroport international Lester B. Pearson.

Comme on l'a déjà signalé, les recommandations du BCSA visent tout le système. Certaines concernent les techniques qui en sont encore à l'étape de la recherche et du développement, alors que d'autres demandent un accord international et une collaboration pour ce qui est du contrôle des espaces aériens au-dessus des océans.

Les recommandations du BCSA peuvent être mises en oeuvre promptement. En fait, elles l'ont déjà été en majorité. Je puis assurer au député que toutes les recommandations ont reçu la plus grande attention.

C'est dans le cadre de ces recommandations et comme mesure permanente que le ministre a créé un groupe de travail en matière aéronautique. En fait, la question était tellement importante que mon collègue, le ministre des Transports, a chargé un groupe de travail de consulter les spécialistes du secteur privé, de l'industrie et du gouvernement. Ce groupe de travail devait s'assurer que nous avons les ressources nécessaires et que nous les exploitons de façon à satisfaire aux besoins changeants de l'avenir.

En ce qui concerne plus particulièrement l'aéroport de Toronto, je dirai que cet aéroport est le plus achalandé au Canada, comme tout le monde le sait. Les contrôleurs aériens ont de lourdes responsabilités dont ils s'acquittent fort bien. Le député n'ignore sûrement pas que nous essayons d'améliorer la situation à Toronto. Nous avons engagé d'anciens contrôleurs américains. Nous avons augmenté les possibilités de formation. Nous avons plafonné le nombre de mouvements aériens à l'heure à Toronto et maintiendrons ce plafond jusqu'à ce que le ministre ait l'assurance que le trafic peut être contrôlé efficacement et en toute sécurité.

Je puis dire au député que nous examinons l'aéroport de Toronto sous toutes ses coutures pour voir s'il est en mesure de jouer pleinement son rôle dans l'industrie du transport au Canada.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 2 mai 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, quatre millions et demi de Canadiens souffrent de troubles affectifs qui leur causent d'énormes problèmes personnels et financiers. Il importe de signaler que la période du 1er au 7 mai est désignée Semaine nationale de la santé mentale afin de nous assurer de faire de la santé mentale la priorité de tous les Canadiens, anciens et nouveaux.

Les néo–Canadiens sont plus vulnérables sur ce plan. Les nouveaux venus au Canada subissent un stress émotionnel à cause de l'attitude négative du public, de l'éloignement de leur famille et de leur collectivité, de leur incapacité de parler couramment une nouvelle langue et de la difficulté à trouver des emplois convenables. Vraiment, la santé mentale touche tous les aspects de notre vie.

Cette année, l'accent porte sur la santé mentale au travail afin de rappeler la croyance universelle selon laquelle il faut un esprit sain pour être efficace au travail. Félicitons l'Association médicale canadienne de profiter de cette occasion pour rappeler aux Canadiens l'importance de la santé mentale.

Encore une fois, on demande aux autorités du pays de contrôler les forces qui augmentent le risque de maladie mentale, d'éliminer le sentiment de honte qui s'y rattache et d'augmenter les resssources allouées au traitement.

J'exhorte le ministère de la Santé nationale et du Bien–être social à relever le défi et je demande au gouvernement de considérer la santé mentale comme une de ses priorités constantes. Avec un esprit sain dans un corps sain, chaque Canadien est en mesure de relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

* * *

[*Français*]

MÉDIA POSTE

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, les hebdos régionaux du Québec sont distribués pour la plupart gratuitement et comblent ce manque à gagner par la publicité.

Hors des grands centres, ils rejoignent près des trois quarts de la population. Les encarts leur permettent de laisser plus d'espace pour la nouvelle locale délaissée par les grands médias.

En créant Média Poste, la Société canadienne des postes entre directement dans leur champ d'intervention et met en péril la survie de la presse hebdomadaire au Québec. Qui plus est, elle abuse les consommateurs et les commerçants en utilisant des privilèges dévolus à la société.

Alors que notre gouvernement cherche à créer un canal d'informations en français qui valorise la nouvelle locale, il serait malvenu de menacer parallèlement un autre canal d'informations locales qui rejoint prioritairement les francophones à travers le Canada.

En conclusion, je demande donc au minsitre d'exiger le démantèlement de Média Poste.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, dans le programme de gestion du poisson de fond de 1990, on a plafonné la participation des bateaux de l'ouest de Halifax à la pêche dans le secteur 4VSW, ce qui a causé un tort considérable à de nombreux pêcheurs, notamment à ceux des comtés de Halifax, Lunenberg et Queen's.

Comme le deuxième trimestre débute et que les recommandations du rapport Haché n'ont pas encore été appliquées, je prie instamment le ministre des Pêches et des Océans de lever immédiatement le plafond imposé et d'autoriser les bateaux du sud de la Nouvelle–Écosse à exploiter pleinement les pêcheries habituelles.

Article 31 du Règlement

LA PAUVRETÉ

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, un porte-parole de la force policière a déclaré le week-end dernier qu'il faudrait obliger les assistés sociaux à pratiquer la natalité dirigée, car leur «pool génétique limité» engendre d'autres assistés sociaux.

D'un bout à l'autre du pays, les Canadiens qui vivent dans le pauvreté sont assiégés.

Selon des guides d'opinion et des symboles d'autorité, les pauvres sont à blâmer pour leur sort. Nous entendons dire que le crime, l'abus de drogues et d'alcool et la violence familiale sont imputables aux pauvres. Voilà qu'on nous dit qu'être pauvre signifie qu'il faut se priver du réconfort, du soutien et de l'amour d'une famille.

Être pauvre signifie qu'on est dépouillé de sa dignité et traité différemment des autres, d'après une quelconque notion orwellienne de natalité dirigée.

[*Français*]

À Montréal, hier, 3 500 personnes ont manifesté contre la pauvreté. À Pointe-Saint-Charles et à Saint-Henri, près du tiers de la population vit dans la pauvreté. Hélas, cette situation se répand dans tout le pays.

[*Traduction*]

Ces villes sont dans une situation analogue à celle du tiers monde. Il faut que le gouvernement agisse sur-le-champ.

* * *

• (1410)

[*Français*]

HYDRO-QUÉBEC

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, mon attention a été retenue par l'article: «La TPS allège les frais d'Hydro, mais on n'en profite pas», paru dans La Presse de ce jour.

D'après certains experts comptables, la société d'État Hydro-Québec aurait délibérément omis de soustraire de ses projections la baisse de ses coûts qui résultera, l'an prochain, de l'abolition de la taxe fédérale de vente.

Or, dans sa Proposition de plan de développement, Hydro-Québec établit ses projections de coûts comme s'il n'y avait pas de réforme de la taxation fédérale l'année prochaine. En plus, Hydro-Québec cache aux consommateurs ce qu'elle épargnera en taxe fédérale.

Monsieur le Président, c'est comme si le client résidentiel d'Hydro-Québec devait payer à la fois l'ancienne et la nouvelle taxe, alors que l'entrée en vigueur de l'une entraîne automatiquement la disparition de l'autre.

* * *

L'ALCAN

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, lors de leur assemblée des actionnaires, les autorités d'Alcan ont à nouveau dit non à Jonquière, quant à l'installation d'épurateurs électro-statiques pour les salles de cuve Soderberg.

Monsieur le Président, je ne m'explique pas cette façon d'agir de l'Alcan à l'endroit de la communauté jonquiéroise. Comment ces autorités peuvent-elles fermer les salles de cuve Soderberg, y passer le bulldozer et semer de la pelouse et n'avoir en plan aucun projet d'usine de remplacement à Jonquière.

C'est bien d'implanter de nouvelles usines à Laterrière, à Alma et possiblement à Shawinigan, mais à Jonquière, que faites-vous?

Aussi monsieur le Président, permettez-moi de m'adresser de façon très spécifique à ces autorités. Je regrette, mais c'est votre responsabilité de prévoir une usine de remplacement ou un projet substantiel pour le territoire de Jonquière.

Vous êtes en situation d'autorité et c'est un non-sens d'investir tout autour de Jonquière et rien à Jonquière même! Vous allez provoquer une baisse substantielle des valeurs foncières dans cette ville, sans compter les nombreuses pertes d'emplois.

Aussi, par ma voix, les gens de Jonquière vous demandent de revoir votre plan d'investissement et d'y inclure Jonquière.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je demande à la Chambre de réfléchir un moment aux paroles du député de Lisgar—Marquette qui, en 1984, lors d'une journée désignée où la motion était inscrite à son nom, exhortait le gouvernement de l'époque à ne pas rajuster à la baisse les paiements initiaux pour le grain de l'Ouest.

Le député, maintenant ministre d'État chargé des Céréales, avait déclaré sur un ton révolté: «Je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne devrait pas se montrer confiant dans l'agriculture canadienne. Il aurait pu dire: «Nous allons garantir les mêmes prix que l'année dernière.»»

Quelle était donc cette baisse qui avait tant ulcéré le député? Je le cite encore: «Nous voyons que le prix du grain est nettement en baisse. . . 5 ou 6 p. 100 de moins. C'est une différence importante.»

Pourtant, hier, le même député a annoncé que les paiements initiaux pour le grain diminueraient de 18 p. 100 dans le cas du blé de printemps, de 16 p. 100 dans le cas du blé dur et de 26 p. 100 dans le cas de l'orge de brasserie. Il s'agit de diminutions d'environ 25 $ la tonne par rapport à l'an dernier et de 35 $ la tonne par rapport à 1984, ce qui sera catastrophique pour les céréaliculteurs canadiens.

Les mesures prises par le gouvernement détruisent l'agriculture canadienne. Le gouvernement sonne le glas des exploitations agricoles familiales.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé hier que le prix initial du blé passerait à 135 $ la tonne cette année, soit une baisse de 30 $. En dollars réels, c'est l'un des prix les plus faibles de toute notre histoire, presque l'équivalent du cours du blé dans les années 30.

Lundi dernier, le ministre de l'Agriculture a fixé à près de 15 p. 100 par année le taux d'intérêt des prêts de la Société du crédit agricole. Comment le gouvernement du Canada peut-il croire que les agriculteurs canadiens réussiront à soutenir la concurrence des agriculteurs américains qui recevront presque 50 p. 100 de plus pour leur blé cette année, sans compter que ce prix leur est garanti au moment des semailles.

Ce gouvernement conservateur, quant à lui, ne garantit rien du tout à nos agriculteurs, à part l'accumulation de dettes et des taux d'intérêt élevés. C'est pratiquement un crime de porter à 15 p. 100 le taux des prêts de la Société du crédit agricole tout en abaissant le prix du blé d'environ 20 p. 100.

Je demande au gouvernement d'abaisser les taux d'intérêt élevés sur les hypothèques consenties par la Société du crédit agricole.

LES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, les candidats au titre de société parasite de la semaine n'ont pas payé d'impôt fédéral sur le revenu en 1988.

Le premier candidat est Algoma Steel qui a fait 80 millions de dollars de bénéfices libres d'impôt.

Edper Enterprises, dont les bénéfices s'élèvent à 52 millions de dollars, est le deuxième candidat.

Le troisième candidat est Hemlo Gold Mines.

Passez-moi l'enveloppe, s'il vous plaît:

Le gagnant est Hemlo Gold Mines, qui a vraiment remporté le gros lot en 1988, en obtenant un crédit d'impôt de 2,7 millions de dollars sur des bénéfices de 43 millions de dollars. Cette action d'éclat vaut à Hemlo Gold Mines le titre de société parasite de la semaine.

* * *

LE PROJET DE LOI C-21

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, les programmes de formation et d'ajustement ont constitué une partie importante des promesses que le gouvernement a faites aux Canadiens pendant les dernières élections fédérales. Il les a proposés dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la population active et du projet de loi C-21. La Chambre les a approuvés depuis le 6 novembre de l'année dernière.

Les travailleurs canadiens ont besoin de cette aide. Ils y comptent et ils l'attendent.

Davantage de crédits pour la formation au niveau de l'apprentissage, pour le programme d'alternance travail-études, pour les travailleurs âgés et pour bien d'autres programmes encore—800 millions de dollars en tout sont prêts à répondre aux besoins des travailleurs d'un bout à l'autre du pays.

J'exhorte tous les députés, en particulier ceux d'en face, à faire tout leur possible pour persuader le Sénat de revenir à la raison et d'adopter le projet de loi C-21.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est au solliciteur général que je m'adresse.

Hier soir, suite au décès tragique de deux jeunes Mohawks à proximité de Snye, au Québec, les forces policières des États-Unis et du Canada ont enfin pénétré sur le territoire de la réserve Akwesasne où elles effectuent des patrouilles à l'heure actuelle.

Le solliciteur général a-t-il obtenu du gouvernement fédéral des États-Unis, du gouvernement de l'État de New York, des deux gouvernements provinciaux et de son propre gouvernement l'engagement ferme que les forces policières continueront de patrouiller la réserve d'Akwesasne tant que l'ordre n'y sera pas rétabli d'une façon vraiment permanente?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Comme le député l'a dit et comme tous les députés le savent, monsieur le Président, toutes ces forces policières ont pénétré hier soir sur le territoire de la réserve Akwesasne pour y rétablir l'ordre et aussi pour permettre à la Sûreté du Québec et à la force policière de l'État de New York de poursuivre leur enquête relativement à ces deux homicides.

Ainsi que je l'ai déclaré hier, nous recherchions une action coordonnée. Nous l'avons obtenue nous entendons la maintenir.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Sauf erreur, monsieur le Président, bien des gens continuent de se demander pourquoi lesdites forces policières ont attendu pour agir de façon coordonnée que surviennent ces deux homicides. Quoi qu'il en soit, je désire aborder un autre aspect.

Nous avons tous été en mesure de constater à la télévision l'ampleur des armes de type militaire qui circulent dans la réserve. Le solliciteur général pourrait-il nous dire ce qu'il fait pour éliminer ce genre d'armes de la réserve? De toute évidence, des armes de cette nature n'ont pas leur place dans une localité libre, pacifique et démocratique.

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Si mon honorable collègue veut parler de l'équipement militaire, monsieur le Président, j'ai fait savoir dans une déclaration aujourd'hui que j'ai obtenu le matériel militaire et le support de génie que j'avais demandés à la Défense nationale.

Pour ce qui est des autres armes auxquelles le député songe peut-être, les forces policières, je l'ai dit, qui se trouvent dans la réserve sont là en tant que forces policière et vont voir à faire respecter à cet égard les lois du Canada et des diverses provinces.

• (1420)

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): C'est évident, monsieur le Président, qu'il n'y a pas de place pour une mitrailleuse, par exemple, dans une communauté paisible. Du fait que la réserve d'Akwesasne est située sur le territoire américain ainsi que sur le territoire canadien, et que, au Canada, une partie du territoire est située au Québec et en Ontario, qu'est-ce que le gouvernement fait, dans un contexte d'urgence, pour trouver une solution à long terme qui permettrait à toute la population d'Akwesasne de vivre dans la paix, la dignité, et vraiment sans peur?

[*Traduction*]

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, comme mon collègue, le solliciteur général, l'a signalé, l'objectif à court terme de l'action commune d'hier soir consistait à faire règner l'ordre et à rétablir le calme dans la localité d'Akwesasne, des deux côtés de la frontière et dans les deux provinces.

Dans le cadre de la recherche d'une solution à long terme et permanente au problème, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a organisé demain matin, à Montréal, une rencontre des représentants des cinq gouvernements concernés. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des discussions qui ont lieu entre les représentants des gouvernements concernés sous une forme ou sous une autre depuis plusieurs mois maintenant.

On souhaite, en particulier, trouver avec l'aide des dirigeants Mohawks concernés, une solution durable et démocratique qui leur soit acceptable.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, à titre de député local, vous me permettrez premièrement d'offrir mes condoléances à la famille de M. Wilbur Edwards, la deuxième victime de la triste violence qui prévaut à Akwesasne.

J'aimerais demander au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'il peut donner l'assurance à cette Chambre, premièrement, que l'aide continuera aux familles Mohawks, qui sont présentement réfugiées à Cornwall (Ontario), et que cette aide se prolongera jusqu'au jour où ils pourront réintégrer leurs foyers en toute sécurité, et sans avoir peur de se faire attaquer à nouveau?

[*Traduction*]

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Bien entendu, monsieur le Président, le gouvernement et tous les députés partagent la douleur du député et sa sympathie pour les intéressés. Nous présentons nos condoléances aux familles des deux regrettées victimes des incidents tragiques en question.

Nous savons très bien à quel point les habitants qui ont quitté leur localité et qui sont logés temporairement à Cornwall au centre de formation du gouvernement vivent dans l'angoisse.

Nos fonctionnaires sont sur place depuis que l'évacuation en question a eu lieu au cours de dernier week-end et des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien offrent de l'aide et des conseils au besoin.

Nous demeurons en rapport avec les dirigeants élus et traditionnels de la collectivité d'Akwesasne.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je tiens à remercier le ministre. Je pourrais peut-être me tourner vers le solliciteur général et lui poser une question au sujet de ce qu'a demandé l'honorable chef de l'opposition tout à l'heure.

Peut-il nous dire maintenant si oui ou non son ministère et les autorités américaines coordonnent leurs efforts, non seulement pour ce qui est de patrouiller dans la réserve, mais également pour saisir les armes lourdes illégales qui s'y trouvent comme des mitrailleuses, des fusils, des grenades à main et tous ces autres objets inacceptables qui sont entre les mains des intéressés et qui, manifestement, servent à tuer des gens?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je le répète, tous les corps policiers ont coordonné leurs efforts, afin d'entrer sur la réserve d'Akwesasne en vue de rétablir l'ordre et, manifestement, de faire respecter les lois concernées.

[*Français*]

M. John F. Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Nous sommes heureux d'apprendre que la Sûreté du Québec est à Saint-Régis, sur la réserve d'Akwesasne, et que le calme soit revenu sur la réserve pour le moment.

Monsieur le Président, ma question est la suivante: Est-ce que le gouvernement peut assurer la Chambre et les résidants de la réserve que les policiers resteront sur la réserve aussi longtemps que leurs services seront requis par les autorités de la réserve?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Évidemment, monsieur le Président, c'est la même question en Français que celle qui a été posée en anglais il y a quelques minutes. Comme je l'ai indiqué il y a quelques minutes, et comme je l'ai indiqué hier, nous recherchions une action concertée de la part de tous les corps policiers concernés, et c'est à la suite d'une action concertée que les corps policiers se sont rendus à la réserve d'Akwesasne afin d'assurer l'ordre et la paix, et évidemment cet effort concerté va se poursuivre.

[*Traduction*]

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, selon des nouvelles qui circulent depuis quelque temps déjà, le crime organisé américain serait impliqué dans les établissements de jeu et les casinos exploités par la Société des guerriers sur la réserve.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si la Gendarmerie royale du Canada a confirmé ou est en mesure de confirmer ces nouvelles et que c'est la raison pour laquelle en fin de compte la violence fait rage sur la réserve?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, étant donné que les activités dont parle mon collègue s'exercent en territoire américain, je crois qu'il serait inopportun de ma part de faire des observations.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il a parlé d'une réunion qui aura lieu demain et à laquelle assisteront divers représentants gouvernementaux. Comme il l'a mentionné, en fin de compte, la solution à long terme sera du ressort des chefs locaux de la réserve.

Les chefs autochtones nationaux et les chefs élus de la réserve seront-ils invités à participer à la recherche d'une solution à long terme et, notamment, à assister à la réunion de demain?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer au député de Victoria et à tous les autres députés que les souhaits des chefs élus et traditionnels ont été pris en compte et respectés pendant de nombreuses semaines paisibles qui ont précédé les

événements regrettables des quelques derniers jours. Nous continuerons à solliciter leur avis tous les jours.

Mes collaborateurs sont en constant contact avec les présidents des deux conseils tribaux. Je ne peux certifier qu'ils seront à une réunion de représentants gouvernementaux demain matin, mais après que les représentants de cinq gouvernements, c'est-à-dire les deux provinces, l'État de New York, le département d'État américain et le Bureau des affaires indiennes, ainsi que notre ministère, se seront réunis, il y aura certes immédiatement des discussions permanentes avec les chefs du conseil tribal mohawk d'Akwesasne et du conseil tribal de Saint-Régis.

* * *

L'AGRICULTURE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): J'ai une question à l'intention du ministre chargé des Céréales. Le gouvernement actuel a sabré pour de bon le système d'aide à l'agriculture. La ferme familiale canadienne est en état de siège. Depuis un an ou à peu près, le gouvernement a annoncé des réductions massives au chapitre de l'assurance-récolte, de l'aide pour les céréales et la farine, des paiements anticipés pour le grain et d'autres produits, des exportations des produits laitiers et de la Commission canadienne du lait, pour ne nommer que quelques-uns des programmes touchés, et ces réductions atteignent un total d'environ 400 millions de dollars.

Nous avons appris hier la nouvelle révoltante d'une baisse dramatique des prix initiaux du blé. Les agriculteurs sont stupéfaits. Comment le ministre chargé des Céréales croit-il que les agriculteurs pourront continuer à cultiver la terre si cette tendance persiste? Combien d'autres mesures de ce genre pense-t-il que les agriculteurs peuvent encore encaisser?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, le député devrait savoir que même s'il ne s'agit pas d'une bonne nouvelle—nous l'admettons volontiers, et je le sais moi-même en tant qu'agriculteur—les prix initiaux que nous avons annoncés hier pour l'orge ont en fait augmenté par rapport à ce qu'ils étaient il y a un an. Ils ont diminué par rapport à ce qu'ils sont en ce moment parce que nous les avons ajustés au cours de l'année.

Je lui ferai remarquer qu'il s'agit de prix initiaux fixés trois mois avant qu'on ne commence à vendre le produit agricole que nous n'avons même pas ensemencé ni encore moins récolté. Compte tenu de cela, nous veillons à fixer des prix initiaux à un certain niveau quand nous pouvons prévoir tout à fait un prix final.

Cela dit, le député devrait également savoir que les projections du revenu agricole ont tenu pleinement compte de ce genre de chiffres. Nous avions communiqué aux agriculteurs de tout le pays le genre de prix que nous prévoyions dès le début de mars.

Si le député est surpris aujourd'hui, il n'a donc pas raison de l'être, car c'est de l'information dont les agriculteurs disposaient déjà depuis près de deux mois.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, le ministre n'écoute pas les agriculteurs, qui expriment une profonde consternation.

Je voudrais rappeler aux députés les propos que le ministre a tenus, avant que son parti ne prenne le pouvoir, en avril 1984. Il a dit ceci à la Chambre:

> Je ne vois pas pourquoi le gouvernemnet ne devrait pas se montrer confiant dans l'agriculture canadienne. Il aurait pu dire: «Nous allons garantir les mêmes prix que l'année dernière.» . . .Nous voyons que le prix du grain est nettement en baisse. . . ce qui représente 5 ou 6 p. 100 de moins.

• (1430)

C'est exactement ce que disait le ministre, il y a six ans. Pourquoi a-t-il annoncé hier des paiements initiaux qui représentent une baisse de 18 p. 100? Serait-ce qu'il n'a plus confiance en l'agriculture canadienne?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, les agriculteurs s'attendent, d'abord et avant tout, à ce que le gouvernement soit honnête et direct avec eux et nous l'avons été en les informant de nos prévisions sur ce que seront les prix finals réels.

S'il veut citer des agriculteurs, j'en citerai un à mon tour, de notre province à lui et moi. Tom Smart, d'Oak River, au Manitoba, dit: «Il ne faut pas s'affoler. . .», à propos des prix que j'ai annoncés hier. «Je ne me souviens pas que le prix initial soit resté au même niveau que le prix courant.»

Parlons, si le député le veut, des agriculteurs qui comprennent la situation. Ils comprennent qu'ils ont l'appui du gouvernement. Nous avons soutenu la Commission canadienne du blé, nous l'avons laissé poursuivre les ventes en situation déficitaire, contrairement au parti du député qui nous a fermé le marché mondial avec le programme de réduction des stocks du début des années

70, à l'époque où nos exportations sont tombées de moitié en une année. Ce n'est pas ce que nous faisons.

Nous avons soutenu nos agriculteurs par le passé sur le marché international où nous avons maintenu les ventes. Nous les avons soutenus aux négociations du GATT et nous faisons avancer les choses par notre soutien passé, présent et futur aux agriculteurs.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, le sous-ministre adjoint principal, M. David Dodge, a dit: «Personne ne croit que la TPS n'entraînera qu'une augmentation de 1,25 p. 100 du taux d'inflation.» Il a dit aussi: «La TPS va contribuer à envenimer les relations patronales-syndicales.»

Pourquoi le ministre persiste-t-il dans son intention d'adopter cette taxe alors que ses propres collaborateurs avouent qu'elle va provoquer un durcissement dans les relations patronales-syndicales?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'invite la députée à lire en entier la citation en question et non pas seulement les deux phrases qu'elles nous a lues. S'adressant à l'organisation de la Presse canadienne et aux personnes présentes, M. Dodge a cru utile de leur demander d'expliquer aux gens en quoi consistera la hausse de 1,25 p. 100 du coût de la vie.

M. Dodge a ajouté que certains craignaient que la hausse ne soit supérieure à 1,25 p. 100. Il a aussi fait remarquer que, dans le milieu des affaires, certains craignent de ne pas pouvoir contenir l'augmentation des prix. C'est cela qui risque d'envenimer les relations patronales-syndicales cette année. J'estime que M. Dodge a fait valoir un point de vue nuancé, lequel sera, espère-t-il, présenté tant aux médias qu'au grand public.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, le ministre est-il en train de nous dire que nous ne devrions pas nous inquiéter des répercussions de la TPS sur l'inflation? Je crois que les experts ne sont pas d'accord sur ce point. M^me^ Maureen Farrow, économiste en chef de la firme Coopers and Lybrand, a déclaré hier: «Je crains que l'entreprise privée n'en profite pour majorer ou arrondir les prix. Elle a eu la même tentation dans tous les pays qui ont adopté une taxe sur la valeur ajoutée.»

J'adresse donc au ministre la question suivante: pourquoi n'admet-il pas aujourd'hui que les consommateurs ne profiteront pas nécessairement des baisses de taxe; pourquoi n'admet-il pas que cette taxe accroîtra le coût de la vie pour tous les Canadiens et accélérera radicalement l'inflation?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que les affirmations de la députée sont justement un exemple de ce dont parlait M. Dodge lorsqu'il disait que des éléments de désinformation étaient diffusés par des gens qui, tout comme la députée, devraient adopter un point de vue plus responsable.

Je n'ai jamais dit que nous ne devrions pas nous inquiéter de cette possibilité. J'ai dit que nous devrions nous préoccuper des conséquences inflationnistes et que c'est la raison pour laquelle il importe que les gens comprennent que les entreprises ont à coeur d'établir leurs prix en tenant compte de ces économies. Pas plus tard qu'hier, M. Richard Sharpe, président de Sears Canada, a déclaré qu'il s'engageait au nom de sa société—l'une des plus grandes entreprises de détail au pays—à faire bénéficier les consommateurs de toute économie réalisée grâce à la TPS. Nous avons entendu des déclarations semblables provenant d'autres grandes entreprises comme General Motors, Ford et Dupont. Je crois que si les autres entreprises se rallient à ce sentiment et qu'elles annoncent à leur clientèle que ces économies seront reflétées dans les prix, la déclaration que vient de faire mon amie d'en face perdra toute raison d'être.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Les agriculteurs ont appris hier une autre mauvaise nouvelle lorsqu'on a annoncé une baisse considérable des prix initiaux de la Commission canadienne du blé.

Cette nouvelle fait suite à l'augmentation des taux d'intérêt du crédit agricole qui, pour la première fois, excèdent le taux préférentiel de la Banque du Canada. Elle arrive au moment où le Conseil économique du Canada vient d'annoncer que le revenu agricole pourrait fléchir de 87 p. 100 cette année et où le gouvernement refuse de débloquer des crédits de 500 millions de dollars,

malgré le fait que de nombreux agriculteurs se voient refuser les prêts dont ils ont besoin pour ensemencer leurs terres.

Dans ces circonstances, comment peut-on inciter les agriculteurs à faire leurs semailles cette année?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, je répète que les paiements initiaux aux producteurs d'orge que nous avons annoncés hier ont augmenté par rapport à l'an dernier. Ils sont passés de 85 $ à 90 $ la tonne, ce qui représente une hausse d'environ 6 p. 100. Malheureusement, les prix du blé roux vitreux de printemps ont diminué d'environ 12 p. 100 et non de 18 p. 100.

Je veux être très clair. Nous devons être honnêtes envers les agriculteurs et nous ne voulons pas les inquiéter davantage. Tous les prix. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mayer: Je n'entends aucun agriculteur hurler, monsieur le Président. . .

Des voix: Bravo!

M. Mayer: Toutes les projections de revenu diffusées en novembre dernier étaient fondées sur les prix que j'ai annoncés hier. Nous avons envoyé à tous les agriculteurs du pays des renseignements sur le genre de prix auxquels ils devaient s'attendre. Cela dit, nous avons des discussions suivies avec les provinces qui se préoccupent de la question du revenu. Une réunion a eu lieu dimanche dernier entre le ministre fédéral de l'Agriculture, deux ministres provinciaux et moi-même. Nous poursuivons avec la Saskatchewan, l'Alberta, le Québec et l'Ontario des discussions sur la meilleure façon d'utiliser les 500 millions de dollars dont le député a fait état.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, le Canada rural n'a pas besoin de beaux discours mais de stabilité. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Pendant que le ministre et M. Grant Devine se lancent la balle à qui mieux mieux, les agriculteurs n'arrivent pas à obtenir l'argent qu'il leur faut pour les semailles. Le ministre reste assis sur ses 500 millions de dollars. Pourquoi le ministre ne se lève-t-il pas ici pour promettre aux agriculteurs canadiens qu'il va les aider à faire leurs semailles?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, c'est exactement ce qu'a fait notre gouvernement le 30 mars dernier. Les 500 millions de dollars sont disponibles, comme l'a signalé mon collègue, le ministre d'État chargé des Céréales et des Oléagineux. Dimanche, nous avons rencontré les autorités manitobaines et je me suis entretenu ce matin avec mon homologue manitobain.

Les discussions vont bon train avec le gouvernement ontarien. Nous avons eu des pourparlers avec le gouvernement albertain. Nous cherchons seulement à obtenir la collaboration des gouvernements provinciaux pour mettre sur pied un programme qui appuierait les agriculteurs dans leurs semailles. Tout ce qui nous manque, c'est la collaboration des provinces.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Hier, le gouvernement ontarien a publié des lignes directrices prescrivant les mesures immédiates à prendre à l'égard des dresseinas polymorphes, ces moules nuisibles qui sont en train d'infester les Grands Lacs.

L'Ontario demande à tous les pêcheurs de transporter le poisson vivant dans de l'eau de puits ou de l'eau traitée. Dorénavant, il faudra stériliser l'équipement de pêche au chlore ou le faire sécher au soleil. Les plaisanciers doivent arracher les moules collées à la coque de leur embarcation avant de la transporter dans des lacs intérieurs, pour aider à contenir l'infestation.

Prenant exemple sur l'Ontario, le ministre adoptera-t-il les quatre mesures suivantes. Premièrement, allouer dès aujourd'hui des fonds à la recherche et au contrôle, deuxièmement, ordonner à tous les utilisateurs des Grands Lacs et de la voie maritime du Saint-Laurent de se conformer aux lignes directrices établies par l'Ontario; troisièmement, s'associer à l'Ontario afin de renforcer ces lignes directrices et, quatrièmement, informer nos amis américains des mesures que nous avons adoptées pour lutter contre l'infestation des dresseinas polymorphes et leur demander de nous appuyer dans cette lutte.

• (1440)

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous nous réjouissons de l'intervention du gouvernement ontarien dans ce dossier, mais nous n'avons pas attendu cette décision de la province pour agir. Nous avons financé, à même des fonds alloués au ministère de l'Environnement, des projets de recherche portant sur ce grave phénomène qui nous préoccupe beaucoup. Nous savons que les dresseinas polymorphes sont amenées au Canada par des navires étrangers qui déversent dans nos ports l'eau contenue dans leurs ballasts. Mon collègue, le ministre des Trans-

ports, a fait paraître des lignes directrices visant à limiter ces déversements.

Il y a plus de 26 projets de recherche en cours sur ce sujet. Nous renseignons le public sur les moyens que nous pouvons prendre pour limiter la prolifération des dresseinas polymorphes et leur propagation d'un lac à l'autre. L'Ontario fait effectivement du bon travail et nous collaborons étroitement avec cette province dans ce dossier.

Nous tenons à féliciter la société Hydro Ontario qui consacre dix millions de dollars par année au financement de projets de recherche dans ce domaine.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): J'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Les lignes directrices facultatives du gouvernement fédéral ne visent que les navires qui passent par la voie maritime du Saint-Laurent et leur demandent de changer l'eau de leur ballast en haute mer plutôt que dans la voie maritime.

Les lacs Érié et Sainte-Claire et la moitié du lac Ontario sont infestés de dresseinas polymorphes. Des rapports publiés pendant la fin de semaine signalaient que les lacs Huron et Supérieur montrent les premiers signes d'infestation de ces moules terribles. Le ministre a-t-il l'intention de faire quelque chose de constructif dès aujourd'hui pour mettre fin à l'infestation des Grands Lacs, et surtout des lacs Huron et Supérieur où les dresseinas polymorphes ne se sont pas encore répandues.

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, en plus de ce que je viens de dire, mon ministère termine actuellement ses consultations au sujet d'une nouvelle loi qui aura pour objet de contrôler les importations de plantes et d'animaux sauvages au Canada. C'est ainsi qu'on mettra fin aux arrivages des dresseinas polymorphes au Canada.

La chose la plus importante à faire maintenant, c'est de déterminer les moyens de lutter contre leur prolifération dans nos eaux. Les projets de recherche en cours sont directement liés à cela.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre associée de la Défense nationale.

Les Forces armées canadiennes ont toujours bien servi les Canadiens pourvu qu'on leur ait dit clairement ce que l'on voulait qu'elles fassent et qu'on leur ait donné les outils pour faire le travail.

L'avion CF-18 a une vitesse relative qui est peut-être trop élevée pour certaines des fonctions qu'exige la défense de notre souveraineté aérienne, particulièrement les opérations d'interception d'avions susceptibles de transporter de la drogue. La ministre pourrait-elle nous dire comment le gouvernement peut remplir son rôle dans les opérations anti-drogue avec le CF-18 sans mettre en danger la vie de nos pilotes et s'il faudra se procurer d'autres avions pour cela?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, comme le député le sait peut-être, à la suite d'un accord avec le NORAD, nous utilisons maintenant notre matériel pour participer à l'interception d'avions si les accords du NORAD le demandent. Nous exigeons également que les avions volant à basse vitesse et les avions inconnus s'identifient. S'ils n'obtempèrent pas nous pouvons utiliser nos moyens pour les suivre jusqu'à ce qu'ils atterrissent.

Lorsque les CF-18 sont en mission régulière il peut leur arriver de participer à ce genre d'exercice, tout comme nos autres appareils comme l'Aurora. Nous estimons que de cette manière nous participons à la lutte contre la drogue et, comme on le sait, nous avons déjà connu plusieurs succès.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, ce que je veux savoir, c'est si nous avons le matériel nécessaire pour remplir cette fonction. Hier, le ministre de la Défense nationale a annoncé la mise en oeuvre d'une politique d'atterrissage obligatoire aux termes de laquelle tous les avions survolant le Canada sans avoir déposé de plan de vol recevront l'ordre d'atterrir à un point d'entrée.

La ministre confirmera-t-elle à la Chambre que cette nouvelle politique s'avère nécessaire à cause de l'incapacité du gouvernement de défendre efficacement et adéquatement notre souveraineté aérienne et par le fait même de réprimer le trafic des drogues?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je ne confirme rien de tel.

Notre politique obligeant les avions non identifiés à atterrir fait partie des mesures que nous prenons pour

garantir que les avions utilisés pour la contrebande de drogues ne survolent pas le territoire canadien. Ce mécanisme n'est qu'une garantie de plus.

En outre, les aéronefs de notre ministère et d'autres ministères servent à observer et à identifier les avions ainsi qu'à veiller à ce qu'aucun avion non identifié ne s'aventure en territoire canadien.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Comme le ministre le sait, le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé qu'il reprendra les travaux de construction du barrage Rafferty-Alameda. Même avant que le comité de révision ait eu la chance de se réunir, le gouvernement de cette province va de l'avant avec son projet. Il fait un pied de nez au gouvernement fédéral et se moque des lois de notre pays.

Le ministre n'est-il pas d'avis que cette décision viole non seulement l'entente que cette province a conclue avec lui, mais aussi l'esprit de l'ordonnance rendue par la Cour fédérale en décembre dernier?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous avons été informés de certaines activités que le gouvernement de la Saskatchewan voudrait entreprendre relativement au projet Rafferty-Alameda.

Nous sommes en train de vérifier quelles sont ces activités. Si nous découvrons qu'elles ne sont pas justifiées pour des raisons de sécurité et qu'elles ne sont pas identifiées comme telles par le comité indépendant qui a été créé à cette fin aux termes de l'entente, nous prendrons la décision qui s'impose. Nous n'accepterons pas que l'esprit de l'entente soit violé.

J'enverrai une lettre dès aujourd'hui à mon collègue, le ministre de l'Environnement de la Saskatchewan. J'ai également l'intention de lui téléphoner aujourd'hui pour savoir quel genre de travaux sont effectués. Il n'y a peut-être pas de problème. Peut-être que ces travaux sont justifiés pour des raisons de sécurité. Si ce n'est pas le cas, nous devrons voir à ce que l'entente soit respectée.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, la situation devient de plus en plus ridicule.

On estime qu'environ 80 p. 100 des travaux seront terminés d'ici la fin de l'été. Selon les bruits qui courent en Saskatchewan, certains membres du comité envisageraient de démissionner, vu le ridicule de la situation.

Pourquoi le ministre n'intervient-il pas? Pourquoi ne retire-t-il pas le permis en attendant qu'une étude en bonne et due forme des effets environnementaux ne soit réalisée, de sorte qu'il pourra ensuite dire à la province de la Saskatchewan: «Oui, vous pouvez aller de l'avant avec le projet» ou «Non, vous ne pouvez aller de l'avant avec le projet.» Il faut commencer par retirer le permis et ensuite effectuer une étude.

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous devons d'abord vérifier quels sont les travaux que l'on compte entreprendre.

Cela dit, nous devons admettre, en toute bonne foi, que la Saskatchewan s'est bien comportée dans ce dossier. Elle a agi de façon responsable. Elle a accepté l'entente, ce qui est tout à fait exceptionnel. Nous avons convenu d'interrompre les travaux.

Une évaluation de grande envergure est en voie d'être réalisée, de sorte que nous saurons bientôt quand les travaux pourront reprendre. Entretemps, j'ai l'intention de m'entretenir avec mes collègues pour m'assurer que l'entente sera respectée.

* * *

[*Français*]

LES CONSOMMATEURS ET LES SOCIÉTÉS

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés. Les gens de ma circonscription, à Jonquière, comme bien d'autres Canadiens d'ailleurs, s'interrogent à savoir si les compagnies vont réellement transférer aux consommateurs la différence entre la taxe actuelle, qui est de 13.5 p. 100 et la future taxe sur les produits et services, laquelle sera moindre à 7 p. 100.

Qu'est-ce que le ministre entend faire pour nous assurer que les compagnies vont réellement faire bénéficier les consommateurs de ladite baisse? Est-ce qu'on va mettre en place une structure particulière ou encore une commission spéciale de surveillance pour nous asssurer que les compagnies vont baisser leurs prix?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, il est bien évident que le gouvernement tel qu'il l'a mentionné va prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que les entreprises qui vont bénéficier directement d'une réduction de leurs intrants de 13.5 p. 100 puissent passer aux consommateurs le bénéfice entre les 13.5 p. 100 et les 7 p. 100. Mon collègue, le ministre des Finances, a mentionné tout à l'heure que plusieurs grandes entreprises l'ont déjà fait: GM, Ford, et plus récemment Sears. Nous allons mettre en place un méca-

nisme que je vais annoncer dans les prochaines semaines, qui va faire en sorte qu'on va surveiller les prix. On doit ramasser les informations, et on va faire en sorte de s'assurer que le bénéfice entre les 13.5 p. 100 et les 7 p. 100 soit vraiment passé aux consommateurs. C'est notre responsabilité comme gouvernement, et nous allons faire tout en notre possible pour le faire.

* * *

• (1450)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes.

La Société canadienne des postes a mis sur pied récemment Média Poste, un service privé de distribution de circulaires qui contourne les conventions collectives et concurrence directement les hebdos régionaux du Québec dans ce domaine.

Le ministre peut-il s'engager aujourd'hui à mettre fin à cette concurrence déloyale de la Société canadienne des postes qui menace la survie de la presse hebdomadaire au Québec et au Canada français?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, Postes Canada offre des services de distribution de documents publicitaires depuis plus de 100 ans. Ce n'est donc pas nouveau. C'est un secteur où la concurrence est forte. Plusieurs organisations distribuent des documents publicitaires à domicile, y compris des journaux.

On me dit que, au Québec, la Société canadienne des postes détient environ 19 p. 100 du marché. Les autres distributeurs privés se partagent donc le reste, soit 81 p. 100. Si Postes Canada abandonnait ce service, cela ne voudrait pas nécessairement dire qu'il n'y aurait plus de concurrence.

À mon avis, il ne convient pas de demander à Postes Canada d'abandonner ce service, car la Chambre a demandé à cette société de devenir rentable dans le secteur de la distribution de la copie papier, si je peux employer ce terme, et cela fait partie de ce secteur.

* * *

L'ÉNERGIE

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie et concerne les activités de Petro-Canada au Myanmar.

Comme le ministre le sait, Petro-Canada International, la branche de développement de Petro-Canada, s'est retirée de ce pays en raison des violations des droits de la personne, mais Petro-Canada elle-même continue à exploiter une installation de forage de 22 millions. Étant donné la contradiction—une filiale se retire en raison des violations des droits de la personne, alors que la société mère demeure—le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a l'intention de demander à Petro-Canada de se retirer de ce projet?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Comme il le sait, l'accord actuel a été signé entre Petro-Canada International et ce qui est maintenant le Myanmar en 1988, avant que le gouvernement militaire ne prenne le pouvoir. Ce n'est que récemment que le contrat est arrivé au stade de la mise en oeuvre.

On m'a dit que, pour l'instant, Petro-Canada International avait décidé de suspendre le programme. Le gouvernement appuie cette décision. En fait, je peux dire au député et à la Chambre que nous avons demandé à la société de revoir ses activités dans ce pays à la lumière de la détérioration de la situation politique et du respect des droits de la personne.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre et j'aimerais qu'il me réponde.

Étant donné que cette société d'État est présente dans plusieurs régions du monde, le ministre peut-il nous promettre de réexaminer plusieurs de ses programmes pour voir s'ils se conforment à la politique du ministère des Affaires extérieures qui veut que nous ne fassions pas affaire avec des pays qui violent les droits de la personne?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il m'est impossible d'offrir au député une réponse qui le satisfera pleinement. Comme il le sait, Petro-Canada International est

financée par le ministère des Affaires extérieures. Elle reçoit actuellement environ 50 millions de dollars. On lui donne des contrats pour effectuer des travaux dans certains pays. Chacun reconnaîtra que cela fait partie du mandat des Affaires extérieures de veiller à ce que le Canada contribue, au niveau international, au développement des ressources énergétiques, et c'est exactement ce que fait Petro-Canada.

Pour ce qui est de la question que m'a posée le député, à savoir si ces travaux se poursuivront malgré la violation possible des droits de la personne dans d'autres pays, je sais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est conscient du problème et des implications que cela suppose. Nous continuerons, tous les deux, à étudier la question. Mais pour répondre à cette question, il faudra, je crois, tenir compte à la fois des réalisations accomplies, par exemple, au Myanmar, et de la capacité du Canada de collaborer au développement international.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, au moment même où le gouvernement retire l'unité nationale du mandat de Radio-Canada, nous apprenons par un sondage que l'unité nationale est devenue la priorité numéro 1 des Canadiens.

Ma question s'adresse au ministre des Communications. Compte tenu que la radiodiffusion est une force puissante qui contribue à la compréhension, la tolérance et la générosité des Canadiens d'un océan à l'autre, en ce moment d'instabilité, le ministre va-t-il saisir l'occasion pour réintégrer l'unité nationale dans le mandat de Radio-Canada?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, premièrement, que dans un pays les gens soient favorables à l'unité nationale, il n'y a pas de quoi surprendre. C'est lorsque le contraire arrive qu'il y a des problèmes. Alors je crois que tout le monde dans cette Chambre devrait se réjouir qu'un sondage dit qu'une majorité de Canadiens est favorable à l'unité nationale au Canada.

Deuxièmement, la question est de savoir si, est-ce que l'Union nationale. . .

Des voix: Oh! Oh!

Une voix: Cela fait 20 ans!

M. Masse: Trop de racines en politique, madame.

Il s'agit de savoir à partir de là si l'unité nationale se force ou si l'unité nationale se vit. Et nous ne croyons pas que l'Union nationale. . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Masse: . . .que l'unité nationale doit être le fruit d'une propagande forcée mais le fruit d'une volonté vécue. Voilà!

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, pour l'information du ministre, l'unité nationale est bâtie.

[*Traduction*]

Ce n'est pas un outil de propagande qui permet aux Canadiens d'un océan à l'autre de mieux se connaître. Si le ministre considère que c'est de la propagande, il n'a pas confiance dans l'avenir.

J'aime le Canada. Apparemment, les députés conçoivent différemment la façon dont notre attachement au pays devrait être exprimé. La semaine dernière, le premier ministre était profondément sincère quand il a dit au Conseil pour l'unité canadienne: «Tout ce que nous avons fait comme pays découle de nos efforts pour renforcer l'unité nationale.»

Si le premier ministre parle au nom des Canadiens, le ministre des Communications s'engagera-t-il dès aujourd'hui à redonner à Radio-Canada le mandat de travailler à l'unité nationale?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai l'impression que. . .

[*Traduction*]

. . .la députée fourbit ses armes pour le débat sur le projet de loi que la Chambre amorcera la semaine prochaine.

D'abord, je dois faire une observation. Nous demandons à Radio-Canada de refléter l'essence du Canada. Nous avons débattu la question de l'unité nationale en 1968. Quelle sorte de pays nous avez-vous laissé en 1982? Un pays sans le Québec. Voilà pourquoi nous préférons notre approche à la vôtre.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mme Finestone: C'est vrai parce que vous avez été déraisonnables.

[*Français*]

LES CONSOMMATEURS ET LES SOCIÉTÉS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Finances. Hier, M. Dodge a dit que les syndicats ne pensent pas que les compagnies vont réduire les prix après l'abolition de la taxe de vente. Selon *La Presse* d'aujourd'hui, Hydro-Québec a ignoré ces réductions de taxe en demandant une hausse de tarif pour la prochaine année. Est-ce que cela n'indique pas que les syndicats ont raison?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ai lu avec intérêt l'article auquel mon collègue se réfère. Je ne peux pas discuter dans le détail les faits qui y sont mentionnés ou la véracité de son contenu. Ce que j'ai répondu dans une question précédente, c'est que je puis rassurer les Canadiens, et les Québécois particulièrement, que la question qui a été suscitée soulève des inquiétudes. Nous, notre objectif, qui est très important, je le réitère encore, est de nous assurer que, au niveau de la taxe sur les produits et services, lorsqu'il y aura un bénéfice, lorsque la taxe cachée de 13.5 p. 100 disparaîtra pour être remplacée par une taxe de 7 p. 100, que les entreprises, que tout le monde passent le bénéfice aux consommateurs. C'est une responsabilité que nous avons et que les entreprises doivent avoir. Je puis vous dire que nous aurons l'oeil ouvert, monsieur le Président, pour nous assurer que cela soit fait.

• (1500)

[*Traduction*]

J'ai dit que de grandes sociétés comme Sears, General Motors et Ford nous ont déjà assurés qu'elles vont en faire bénéficier le consommateur.

Nous voulons que d'autres sociétés s'engagent à faire de même.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le ministre a un exemple, non pas d'une promesse, mais d'une réalité: dans ses demandes d'augmentation des taux pour l'année prochaine, Hydro-Québec, et cela vaut également pour Ontario Hydro, n'a pas tenu compte du fait que la taxe de vente sera réduite.

Au lieu de faire des promesses en l'air, que fera exactement le gouvernement pour régler ces problèmes réels?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, soyons précis. Je ne crois pas qu'Ontario Hydro ait fixé ses taux pour l'année prochaine.

Par ailleurs, je tiens à souligner qu'Hydro-Québec relève de la compétence de la province. Le député ne voudrait certes pas que nous intervenions dans un dossier provincial.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai déjà mentionné que nous allions regarder les faits qui ont été portés à notre connaissance ce matin. Il est bien évident que nous allons inciter l'ensemble des Canadiens, à tous les niveaux, de façon à ce que tous les consommateurs puissent bénéficier de la réduction de 13.5 à 7 p. 100.

Il faudrait quand même que mon collègue suscite et soulève des questions qui soient précises, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce qui n'est pas le cas pour l'Ontario. Nous allons attendre de voir au moins que ces éléments-là soient mentionnés par le gouvernement de l'Ontario et ne pas anticiper ce qui sera dit dans les semaines qui vont venir.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION D'INGÉNIEURS PERMANENTE DU TRAITÉ DU FLEUVE COLUMBIA

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, je dépose, dans les deux langues officielles, le rapport annuel sur un projet auquel je sais que vous avez été étroitement associé, à savoir, le rapport de la Commission d'ingénieurs permanente du Traité du fleuve Columbia qui est présenté aux gouvernements des États-Unis et du Canada. Ce rapport porte sur la période du 1er octobre 1988 au 30 septembre 1989.

Monsieur le Président, je sais que vous serez heureux de constater que selon les rapports de la commission, les objectifs du traité ont été entièrement atteints.

Affaires courantes

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

INDUSTRIE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE, DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DU NORD—AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour la présentation de la motion suivante:

> Que, suite à l'ordre adopté le mercredi 11 avril 1990, le Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie et du développement régional et du Nord soit autorisé à se déplacer à Edmonton durant son enquête dans l'Ouest.

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime pour permettre au secrétaire parlementaire de présenter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de nombreux Canadiens qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires considèrent que cette taxe est injuste et discriminatoire à l'égard des Canadiens vivant à l'extérieur du corridor central Ontario-Québec et demandent au gouvernement et au Parlement du Canada de faire l'impossible pour en réduire le taux.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, sur un autre sujet, ils rappellent également que le gouvernement a l'intention de démanteler le service ferroviaire voyageurs au Canada. Ces pétitionnaires, qui sont surtout de l'ouest du Canada, font valoir, avec passablement d'explications à l'appui, que le Canada devrait se doter d'un service ferroviaire complet partout au pays, surtout parce que c'est un moyen de transport écologique. Ils demandent non seulement au gouvernement de ne pas démanteler VIA Rail, mais encore d'investir dans un réseau de trains de voyageurs rapide, économique, sûr, pratique, écologique et économe sur le plan énergétique.

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, toujours sur un autre sujet, les pétitionnaires signalent à la Chambre que le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté est en hausse au Canada. Ils estiment, et je suis d'accord avec eux, que cet état de choses est absolument intolérable. Ils ont demandé au gouvernement de revenir sur son refus d'adopter une déclaration universelle des droits des enfants et ils prient le Parlement de représenter une mesure en ce sens plus tard à la Chambre.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, sur un autre sujet, je suis heureux de pouvoir présenter une pétition, au nom d'habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui sont consternés de voir que le gouvernement a jugé bon de taxer les revues, les livres et les journaux alors que nous sommes préoccupés par le taux d'analphabétisme qui existe dans notre pays. Je crois que nous sommes le seul pays du monde qui taxera la lecture. Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement de revenir à la raison en retirant son projet de loi sur la TPS.

LES COMMUNICATIONS

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, en conformité de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions. Les signataires de la première demandent instamment au Parlement de persuader le secrétaire d'État de rétablir le financement du Programme des communications sociales des autochtones et de celui du Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion qui a été réduit dans le récent budget du secrétaire d'État.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, la deuxième pétition, également certifiée en vertu de l'article 36 du Règlement, demande au gouvernement de rejeter le projet actuel de taxe sur les produits et services et de réformer le régime fiscal de façon à imposer une taxe minimale aux particuliers et aux sociétés riches.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, conformément à l'article 36 du Règlement, de déposer une pétition certifiée conforme

quant à sa forme et à son contenu qui émane de plus de 700 habitants de la circonscription d'Etobicoke–Nord.

Les pétitionnaires s'inquiètent vivement du projet d'agrandissement de l'aéroport international Pearson. Ils songent aux conséquences nuisibles qu'un agrandissement précédent a eu sur la qualité de la vie dans la circonscription d'Etobicoke–Nord et dans les secteurs entourant l'aéroport. Ils s'inquiètent également des répercussions que ce projet d'agrandissement et la construction de pistes supplémentaires à l'aéroport international Pearson auront sur l'environnement, sur leur santé et sur leur capacité de mener une vie active à proximité de l'aéroport. C'est pourquoi ils offrent quelques propositions au gouvernement sur la façon dont on pourrait éviter ces conséquences indésirables et injustifiées qu'entraînerait l'agrandissement de l'aéroport.

• (1510)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Conformément à l'article 36 du Règlement, monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre une pétition que le greffier des pétitions a certifiée conforme et qui porte la signature de nombreux résidents de la superbe circonscription de Hamilton–Ouest.

Les pétitionnaires déclarent en partie, au nom des Canadiens, que les libéraux s'opposent énergiquement à ce que le gouvernement impose à nos concitoyens, déjà aux prises avec la hausse de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage, cette nouvelle taxe sur les produits et services qui constitue un véritable arnaque fiscal sans précédent dans l'histoire de notre pays. Pour ce motif, les signataires prient humblement le Parlement de rejeter cette taxe sur les produits et services que propose le gouvernement.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Dans un autre ordre d'idées, monsieur le Président, j'ai également le devoir de présenter à la Chambre une autre pétition que le greffier des pétitions a certifiée conforme. Les signataires y déclarent en partie que le gouvernement va imposer aux anciens combattants des frais qui réduiront d'autant les services d'entretien auxquels ils ont accès et accroîtront considérablement le coût des soins à long terme, et qu'il a tort de prendre les anciens combattants pour cible, eux qui ont déjà si bien servi le Canada. Ils demandent enfin au Parlement de rejeter ces mesures budgétaires qui privent les anciens combattants de services appropriés et aggravent encore leur pénible situation financière.

[*Français*]

ON DEMANDE QUE CESSE L'ENCOURAGEMENT À LA VIOLENCE

M. Jean–Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il me fait plaisir de présenter une pétition aujourd'hui, qui provient surtout de la région de Beauharnois, Saint–Étienne, Maple Grove et Melocheville, dans ma circonscription, et qui touche la violence. Mille sept cent trente–six personnes ont été impliquées, et le fait intéressant à constater dans cette pétition, qui a été parrainée par Christiane et Gérald Gatien, c'est de voir combien ils réussissent à cerner les problèmes qui causent la violence aujourd'hui, entre autres dans les films sur la violence qui sont présentés à la télévision, problèmes qui ont été amplifiés avec la venue des vidéos, des jouets électroniques où l'on s'amuse constamment à vouloir tuer des animaux, des petits bonshommes, et caetera, des permis de port d'arme comme on en a vu l'exemple dernièrement à l'École Polytechnique de Montréal, et sur la liberté de la presse. Aujourd'hui, si dans la même journée l'on fait un grand discours sur l'unité canadienne et que l'on voit quelqu'un marcher sur le drapeau du Québec, on peut être certain que le soir c'est sur le drapeau du Québec que l'on va passer la majorité des nouvelles.

Donc, toute cette publicité, cet encouragement que l'on fait à la violence a soulevé l'attention de mes concitoyens, et c'est avec honneur que je dépose la pétition en leur nom.

[*Traduction*]

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de ma circonscription et de circonscriptions contiguës à l'aéroport international Pearson. Les pétitionnaires s'inquiètent de la viabilité de leurs quartiers.

Étant donné que l'aéroport est là pour de bon et que l'avion est un mode courant de transport, on doit faire en sorte d'appliquer les restrictions quant aux vols tard le soir et tôt le matin au–dessus des localités concernées, établir un roulement équitable entre les pistes, afin qu'une localité donnée n'ait pas à souffrir plus que les autres à cause d'un itinéraire en particulier plus populaire et enfin, envisager la construction d'une piste supplémentaire orientée Nord–Sud.

Les pétitionnaires espèrent que le nouveau ministre des Transports, extrêmement énergique, populaire et compétent sera plus progressiste que certains de ses prédécesseurs. Je suis persuadé que le ministre tiendra compte des préoccupations non seulement des voyageurs, mais également des gens qui vivent près des aéroports en question.

Affaires courantes

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir et le plaisir de présenter une pétition qui a été jugée correcte et qui provient d'habitants de l'Ontario. Ces pétitionnaires se préoccupent du maintien de la politique sur les vols à basse altitude dans la région de Nitassinan et de la poursuite des efforts déployés en faveur de l'établissement d'une base de l'OTAN au Labrador.

Ils pressent la Chambre de se joindre à l'Assemblée des Premières nations, aux Innus du Labrador et à d'autres groupes d'autochtones pour s'opposer à l'utilisation des terres des autochtones pour les programmes d'entraînement de l'OTAN et de NORAD, pour demander au gouvernement de supprimer tous les vols à basse altitude partout au Canada dans le cadre des programmes d'entraînement de ces deux organismes et pour s'opposer à l'établissement des activités de l'OTAN au Canada. Il s'agit en fait du centre d'entraînement de chasse tactique qu'on propose d'implanter à Goose Bay.

En somme, ils demandent à la Chambre d'affecter à d'autres activités de l'OTAN et de NORAD les ressources financières octroyées par le Canada pour permettre aux autochtones de redevenir maîtres de leurs terres et de retrouver leur mode de vie de même que pour assurer un développement durable dont profiteront tous les Canadiens.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'intervenir en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition signée par 2 921 Canadiens, presque tous habitants d'Edmonton, qui demandent à la Chambre de rejeter le projet de taxe sur les produits et services et de réformer le régime fiscal de sorte qu'un impôt minimum réel soit imposé aux riches particuliers et aux sociétés; ils lui demandent en outre de faire en sorte que lorsqu'un large consensus public existera en faveur d'une taxe de vente capable de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, le gouvernement ne profite pas de cette réforme pour procéder à une razzia fiscale massive, et ils lui demandent enfin d'amener le gouvernement à renoncer à cette proposition qui fera glisser le fardeau fiscal sur les épaules des Canadiens ordinaires au moyen d'une taxe régressive sur la consommation au lieu d'instaurer une véritable réforme fiscale.

VIA RAIL

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Tandis que la Chambre est suspendue à mes lèvres, je voudrais présenter aussi une pétition de citoyens d'Edmonton et, étrangement, d'Agassiz, d'Abbotsford, d'Aldergrove et d'autres localités de l'intérieur de la Colombie-Britannique. Je ne vois pas le lien, mais c'est ainsi, monsieur le Président.

Tous ces braves citoyens prient le Parlement de maintenir la société VIA Rail Canada et de lui allouer un budget suffisant pour qu'elle remplisse son mandat de service-voyageurs. Sage conseil. Il est à souhaiter que le gouvernement tiendra compte de ces deux requêtes.

M. le Président: L'enthousiasme du député d'Edmonton-Est me fait une telle impression que je songe, avec sa permission, à le charger de présenter à la Chambre toutes les pétitions que je reçois.

M. Harvey (Edmonton-Est): Ce serait pour moi un honneur insigne, monsieur le Président.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui à la Chambre des pétitions qui ont circulé à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Elles portent la signature de 1 500 habitants de Halifax, Darmouth et Sackville, en Nouvelle-Écosse. Tous ces pétitionnaires protestent contre la fermeture du comptoir postal qui avait été aménagé dans le centre commercial Halifax, qui est situé dans la ville du même nom.

Les pétitionnaires soutiennent que la disparition de ce comptoir postal sera très malcommode pour un grand nombre de personnes âgées, de familles et de particuliers qui vivent dans les environs du centre commercial et qui sont habitués de disposer des produits et des services offerts par la Société canadienne des Postes ainsi que pour les personnes qui visitent de temps en temps ce centre commercial, qui est le plus gros de la Nouvelle-Écosse.

Les pétitionnaires prient le Parlement de faire en sorte que la Société canadienne des Postes révise le programme de mesures peu perspicaces qui a conduit à la fermeture du comptoir postal. Ils exhortent en outre la Société canadienne des Postes à continuer d'exploiter, dans le centre commercial Halifax, un comptoir postal offrant des services complets.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. La première est signée par 100 personnes de Moose Jaw, en Saskatchewan, ce qui ne représente qu'une petite partie des milliers d'habitants de cette ville qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à réformer le régime fiscal injuste actuellement en vigueur, qui permet aux particuliers et aux sociétés riches de payer peu ou pas d'impôt fédéral tout en forçant les contribuables à faible revenu ou à revenu moyen à supporter une plus grande part du fardeau fiscal national. Ils sont contrariés par l'intention du gouvernement de taxer les

coupes de cheveux, les couches, les cercueils et le mazout.

Ils prient instamment le gouvernement de rejeter la taxe sur les produits et services, de réformer le régime fiscal en instaurant un impôt minimum plus efficace sur les particuliers et sociétés riches et de s'assurer que, si la majorité des Canadiens préconisent des mesures fiscales pour remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, cette réforme ne lui serve pas de prétexte pour saigner les contribuables à blanc.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): J'ai aussi à présenter une pétition signée par des agriculteurs de la Saskatchewan qui s'inquiètent vivement de l'avenir de la Commission canadienne du blé. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de veiller à ce que l'avoine relève à nouveau de la compétence de la Commission canadienne du blé et d'accorder à cet organisme le mandat dont il a besoin pour bien servir les producteurs de l'ouest du Canada.

• (1520)

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter quatre pétitions qu'ont signées 1 428 électeurs de ma circonscription, du Grand Toronto et des environs, et qui ont été jugées conformes au Règlement.

Des Canadiens de tout le pays ne souhaitent pas voir proliférer les armes puissantes capables de tirer longtemps à répétition. Ils veulent que soit établi un système garantissant que les propriétaires d'armes à feu sont compétents, prudents et respectueux des droits d'autrui.

EMPLOI ET IMMIGRATION

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard.

Les pétitionnaires rejettent la décision prise par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration de fermer et de déménager le bureau d'assurance-chômage de Trail, en Colombie-Britannique. Ils craignent que cette décision se répétera ailleurs au Canada. À l'Île-du-Prince-Édouard, cela signifiera la fermeture de tous les bureaux, sauf celui de Charlottetown.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de renverser la décision de fermer le bureau de Trail, en Colombie-Britannique, et d'annoncer qu'aucun autre bureau ne sera fermé, que ce soit aujourd'hui ou à l'avenir, à l'Île-du-Prince-Édouard.

LE PROJET DE LOI C-43

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition signée par plusieurs centaines d'électeurs de la circonscription de Prince Edward—Hastings. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de supprimer le mot «santé» du projet de loi C-43 de façon à ce qu'il soit libellé ainsi: «Est coupable d'un acte criminel et passible d'emprisonnement quiconque provoque l'avortement.» La seule exception est lorsqu'un médecin croit que la vie de la mère est en danger.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

M. le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LE REVENU AGRICOLE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'interviens pour soulever une question qui revêt un caractère urgent pour le Canada rural et particulièrement pour la population des Prairies.

Plus tôt aujourd'hui, je vous ai envoyé une lettre dans laquelle je vous avisais que j'invoquerais le Règlement pour demander la tenue d'un débat sur ce problème des plus urgents.

La crise a été précipitée par une série d'événements qui sont survenus ces derniers temps et qui ont mené à l'annonce, hier, de la baisse des acomptes à la livraison pour le blé et l'orge, acomptes garantis par le gouvernement du Canada par l'entremise de la Commission canadienne du blé.

Dernièrement, le gouvernement a annoncé une hausse des taux de prêt de la Société du crédit agricole. Ces taux excéderont le taux préférentiel de la Banque du Canada, ce qu'on n'a jamais vu dans l'histoire de la Société du crédit agricole.

On attend toujours le programme d'aide d'un milliard de dollars que le gouvernement jugeait essentiel pour compenser les effets de la guerre des prix des céréales sur le marché international.

Le Conseil économique du Canada a récemment prédit que le revenu agricole chuterait, peut-être jusqu'à 87 p. 100 dans certaines régions des Prairies.

De plus, le Bureau d'examen de l'endettement agricole rapportait dernièrement que plus du tiers des agriculteurs de l'Ouest connaissent de graves difficultés financières. Sans l'aide du gouvernement, un pourcentage élevé d'entre eux seront incapables de trouver les fonds nécessaires pour ensemencer. Il faut dire que, dans certaines régions, les semailles sont commencées.

Je soutiens que nous devons tenir un débat pour attirer l'attention du gouvernement sur le fait qu'il doit intervenir et appuyer le secteur agricole. Je demande que la Chambre s'ajourne afin que nous puissions discuter de la crise à laquelle les agriculteurs de l'Ouest font face.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je veux remercier le député de Moose Jaw—Lake Centre de m'avoir donné un préavis. J'espère que les autres députés prendront note qu'à mon avis le député a fait un exposé succinct sans s'engager dans une argumentation ou un débat, ce dont la présidence lui est reconnaissante.

J'ai étudié cette question très attentivement. Bien sûr, c'est un sujet très préoccupant pour tous les Canadiens, mais surtout pour nos collectivités agricoles. C'est un grave problème, mais je ne crois pas qu'il soit opportun d'ajourner les travaux du jour pour entamer un débat d'urgence. Cela ne veut pas dire que la situation n'exigera peut-être pas un débat à un moment donné, mais pas aujourd'hui.

Je signale également aux députés et aux membres du public que le député de Moose Jaw—Lake Centre et d'autres se sont hâtés de présenter des instances à la Chambre à ce sujet au nom de leurs électeurs. Je suis certain qu'ils continueront de se montrer aussi empressés à l'avenir.

Comme je l'ai dit, pas aujourd'hui, mais nous allons suivre de près les événements.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DU MULTICULTURALISME ET DE LA CITOYENNETÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et modifiant certaines lois en conséquence, rapporté avec des amendements par un Comité législatif.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Il y a cinq motions d'amendement au *Feuilleton des Avis* pour ce qui concerne l'étape du rapport du projet de loi C-18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et modifiant certaines lois en conséquence.

[*Traduction*]

La première motion, inscrite au nom de la députée de Vancouver-Est, quoiqu'elle pose à la Présidence quelque problème sur le plan de la procédure du fait qu'elle vise à ajouter une définition dans un projet de loi qui n'en contenait point lorsqu'on lui a donné deuxième lecture en cette Chambre, jouira du bénéfice du doute et sera donc reçue; elle sera débattue et mise aux voix séparément.

Les motions n^{os} 2, 3, 4 et 5 sont toutes irrecevables.

[*Français*]

La motion de la députée de Vancouver-Est qui porte le n^{o} 2 est irrecevable parce qu'elle introduit dans le projet de loi un nouveau concept en obligeant le ministre à «mettre en oeuvre la politique du multiculturalisme dans tous les ministères. . .». Cela va à l'encontre de la pratique de cette Chambre énoncée au paragraphe (1) du commentaire 773 de la 5^{e} édition de Beauchesne.

[*Traduction*]

La motion nº 3, également inscrite au nom de la députée de Vancouver–Est (Mme Mitchell), tente d'introduire les langues officielles dans le projet de loi, proposition qui n'était pas envisagée au moment de sa deuxième lecture. Cela a été une cause de sérieuse préoccupation pour la présidence. Après un examen approfondi, celle–ci se voit dans l'obligation de déclarer la motion no 3 irrecevable, s'appuyant pour cela sur le commentaire 773 de la 5e édition de Beauchesne, auquel elle prie les députés de bien vouloir se reporter.

[*Français*]

La motion nº 4, inscrite au nom de la députée de Saint–Laurent—Cartierville, pose des problèmes sur le plan de la procédure du fait qu'elle introduit dans la mesure législative, l'institution d'un poste de commissaire au multiculturalisme. Le sujet de cette motion a été abordé de façon générale en comité et, pour cette raison, ainsi que parce qu'elle dépasse la portée du projet de loi agréé en deuxième lecture, la motion ne sera pas choisie.

Le paragraphe (1) du commentaire 773 de la 5e édition de Beauchesne précise qu'il est interdit au Président de recevoir des propositions d'amendement entaché des vices suivants: «S'il ne se rapporte pas au projet de loi, ou s'il en dépasse la portée, ou s'il est inspiré par des amendements déjà rejetés ou s'il en dépend».

[*Traduction*]

En outre, la motion nº 4 nous paraît aller à l'encontre de la Recommandation royale qui était jointe au projet de loi au moment de sa présentation, contrairement au commentaire 540 de la 5e édition de Beauchesne.

Pour ces motifs, je dois à regret informer la Chambre que la motion nº 4 ne sera pas mise en discussion.

[*Français*]

La motion nº 5 vise aussi à introduire un nouveau concept dans le projet de loi en faisant en sorte, entre autres choses, que la Commission canadienne des droits de la personne «surveille la mise en oeuvre du multiculturalisme». Cela est tout à fait étranger au projet de loi tel qu'il a été agréé en deuxième lecture et approuvé en principe. Je renvoie les députés, pour appuyer mon opinion que ce procédé n'est pas acceptable, au commentaire 773 de la 5e édition de Beauchesne.

[*Traduction*]

Je tiens à remercier tous les députés de leur collaboration.

Je vais maintenant mettre en délibération la motion nº 1.

• (1530)

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, maintenant que nous avons entendu votre décision, je voudrais souligner que la première motion à débattre est inscrite au nom de la députée de Vancouver–Est qui, malheureusement, est absente à cause d'obligations dans sa circonscription.

À la suite de discussions entre les partis, on s'est entendu pour que je propose la motion afin que le débat commence.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a–t–il consentement?

Des voix: D'accord.

M. Nelson Riis (pour Mme Mitchell) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C–18, en ajoutant à la suite de la ligne 5, page 1, le nouvel article suivant:

«2. Dans la présente loi

«multiculturalisme» désigne la caractéristique fondamentale de la société canadienne qui reconnaît la diversité et l'égalité de tous les Canadiens, sur les plans de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur et de la religion.»

—Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à l'étude, à l'étape du rapport, du projet de loi C–18 et, plus particulièrement, d'avoir l'occasion de dire quelques mots au nom de la députée de Vancouver–Est, qui a oeuvré avec tant d'acharnement, pendant l'évolution de ce projet de loi, en faveur des collectivités ethnoculturelles.

La députée regrette de ne pouvoir être présente à cause d'obligations dans sa circonscription. Au cours de mes discussions sur ce projet de loi, je ne me suis pas senti très à l'aise de devoir en parler aujourd'hui.

Comme le ministre le sait, lorsque le projet de loi C–18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, a été déposé pour la première fois, il devait s'agir essentiellement d'une mesure d'ordre administratif. Le gouvernement avait pris, semble–t–il, un engagement envers le multiculturalisme et avait encouragé la mise en valeur des organismes de défense des droits civiques. On estimait qu'il prenait une mesure très appropriée en déposant ce projet de loi.

C'est ce que nous avons constaté à la deuxième lecture. Si vous relisez le hansard, monsieur le Président, vous verrez que c'était la teneur des discours. Les députés étaient très enthousiastes—pas tous, mais presque tous—au sujet de l'attitude générale du gouvernement face au projet de loi C-18 à la suite, dois-je dire, des instances fermes et constructives du Conseil ethnoculturel du Canada.

Le comité a été saisi du projet de loi après la deuxième lecture, mais il n'a pas dissipé les nombreuses inquiétudes exprimées sur cette question. Bien que j'hésite à le faire, peut-être devrais-je me reporter à une lettre que le Conseil ethnoculturel du Canada a adressée à des députés il y a quelques semaines.

L'auteur de la lettre affirme que le conseil ressent une certaine appréhension au sujet de cette mesure législative. D'après M. Lewis Chan, président du Conseil ethnoculturel du Canada, «. . . nos membres s'attendent à une véritable politique et nous tromperions leur confiance si nous acceptions cette demi-mesure et ce semblant de ministère». Cet homme, parlant au nom d'une organisation qui reflète le caractère ethnoculturel du Canada, affirme que le projet de loi est une demi-mesure qui crée un semblant de ministère.

Permettez-moi d'expliquer brièvement pourquoi les gens adoptent cette attitude négative envers le ministère avant même sa création, car cela ne laisse présager rien de bon pour l'avenir.

Ma circonscription est un bon exemple. Nous avons une organisation de services aux immigrants dont la mission est de fournir diverses infrastructures d'appui aux néo-Canadiens. Son personnel est composé surtout de bénévoles. Il s'agit d'un groupe assez nombreux de Canadiens qui sont prêts à utiliser leurs talents, leur énergie, leur temps et, dans certains cas, leurs propres ressources financières, pour aider les nouveaux Canadiens. Ils ne disposent que d'un budget insignifiant pour exploiter un centre qui sert de point de ralliement où les gens qu'ils aident peuvent venir participer à différents programmes. Pourtant, les fonds qu'ils recevaient ont été réduits à une époque où le nombre de nouveaux arrivants augmente.

Les fonds réservés à la formation linguistique aussi ont été réduits. Ce groupe est plutôt exaspéré parce que les gens s'efforcent, en un sens, de servir le ministre et le gouvernement du Canada en accueillant les néo-Canadiens, et pourtant, il leur est impossible de fournir des services que l'on pourrait dire d'un niveau raisonnable.

L'autre jour, j'ai reçu une note de représentants de la communauté sikh de Kamloops qui déploraient que les fonds servant depuis un certain nombre d'années à l'éducation de leurs jeunes dans leur propre langue ont été coupés. Les programmes traditionnels qu'ils pouvaient fournir n'existent plus. Cette communauté ressentait beaucoup d'inquiétude parce qu'il est impossible à ses membres de fournir ce service qu'ils jugent important pour garder sa vigueur à leur groupe culturel.

Je crois que nous sommes tous conscients, particulièrement en ce moment, de l'importance de la langue. Si la langue d'un groupe disparaît, il n'y a guère de chance que sa capacité de conserver sa culture se maintienne. Nous avons déjà constaté avec tristesse ce phénomène chez quelques groupes autochtones canadiens. Mais nous observons un revirement de situation chez ces derniers, ce qui nous permet quelques espoirs.

Il me semble que si le gouvernement appuyait vraiment l'idée de multiculturalisme, il augmenterait les crédits qu'il lui consacre. Hélas, ce n'est pas le cas.

Les groupes de défense ont vu leurs fonds coupés de 15 p. 100. Je croyais que toute l'idée du programme de multiculturalisme était d'encourager la diversité culturelle au Canada. Dans le contexte actuel, il est mal venu de couper les vivres des groupes de défense comme ceux dont je parle.

Nous avons constaté également que le gouvernement a pratiqué des compressions dans le Programme de formation linguistique et d'instruction civique, une mesure à frais partagés avec les provinces, pour pouvoir financer la formation à temps partiel en anglais et en français langue seconde ainsi que l'instruction civique des immigrants.

Je n'ai pas à rappeler la réduction de plus de 4 millions de dollars dont a fait l'objet cette année le budget de la formation dans les langues patrimoniales. Cela signifie, somme toute, la fin pure et simple de l'aide financière au titre des cours en langues patrimoniales.

Je pourrais poursuivre encore longtemps. J'ai en main toutes sortes de notes de différents organismes qui ont dressé la liste des divers services offerts à la communauté ethno-culturelle du Canada qui ont été réduits ou carrément supprimés.

C'est pour cette raison que ma collègue de Vancouver-Est a présenté une motion qui donnerait une définition très explicite du multiculturalisme dans ce projet de loi.

Elle propose d'indiquer que le multiculturalisme «désigne la caractéristique fondamentale de la société canadienne qui reconnaît la diversité et l'égalité de tous les Canadiens, sur les plans de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur et de la religion».

Voilà le défi que nous devons relever si tant il est vrai que nous sommes favorables à la notion et au concept du multiculturalisme. Mais les faits nous apprennent que ce n'est pas ce que nous faisons. Nous avons soutenu cette mesure à l'étape de la deuxième lecture, mais après avoir constaté que le gouvernement avait fait fi impitoyablement des recommandations dont il a été saisi à l'étape du comité, nous avons maintenant de sérieuses réserves. Au demeurant, si je n'entends pas quelques commentaires encourageants et un revirement politique complet de la part du ministre plus tard au cours de la discussion, nous serons obligés, je le crains, de retirer notre appui à ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture.

Je vous sais gré, monsieur le Président, de m'avoir permis de dire quelques mots sur cette importante initiative.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, moi aussi je suis heureux d'avoir la possibilité de parler de cet amendement important. Je rends hommage à la députée de Vancouver-Est qui essaie depuis longtemps de faire figurer une définition du multiculturalisme dans ce projet de loi. Je pense qu'elle en a proposé une qui est très bonne et nous l'approuvons.

Bien que nous appuyons cet amendement, comme l'a dit le député de Kamloops, nous nous inquiétons cependant de certaines activités récentes relatives à ce ministère, et je reviendrai sur cette question.

• (1540)

Tout d'abord, je voudrais lire la définition du multiculturalisme de la députée. Étant donné le débat constitutionnel qui se déroule actuellement, il est très important, à mon avis, que, lorsqu'on parlera du multiculturalisme, nos définitions soient très précises.

Dans son amendement, la députée propose que:

> «multiculturalisme» désigne la caractéristique fondamentale de la société canadienne qui reconnaît la diversité et l'égalité de tous les Canadiens, sur les plans de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur et de la religion.»

Il est très important d'avoir cette définition parce que dans le passé on a considéré le ministère du Multiculturalisme comme un service du gouvernement offert aux gens de toutes les cultures qui avaient besoin d'aide, l'exception faite des collectivités anglaise et française.

J'ai appuyé ce projet de loi au début. Pourtant, comme je l'ai dit quand j'en ai parlé pour la première fois, c'était avec des réserves parce que j'éprouvais certaines craintes à son sujet. Je craignais que le ministère n'ait qu'un rôle purement symbolique.

Je m'inquiète du fait que, alors que ce projet de loi franchissait les diverses étapes, on a été témoin d'activités qui ne nous ont pas encouragés à l'appuyer. Comme je l'ai dit dans mon premier discours, et je le répète aujourd'hui, nous sommes à l'époque où le ministre des Finances parle toujours de productivité nationale et de compétitivité mondiale. J'en suis partisan, mais il me semble que l'un des avantages commerciaux particuliers dont nous bénéficions au Canada est notre réalité multiculturelle.

Quant à moi, j'ai eu l'occasion d'en vérifier l'utilité. Quand nous étions au Japon en train de discuter avec la société Toyota, nous avions bien de la chance de compter sur les services d'un interprète qui parlait et comprenait la langue. En janvier dernier, à Moscou, nous avions la chance aussi de compter sur les services d'un interprète qui parlait et comprenait le Russe. Le fait de pouvoir se comprendre les uns les autres accélère les choses et favorise les échanges commerciaux entre le Canada et les autres pays du monde.

Si ce ministère à part entière me donnait bon espoir c'est que j'avais compris qu'il ne devait pas uniquement organiser des manifestations culturelles, mais qu'il devait contribuer à promouvoir l'activité économique mondiale, favoriser les langues et les études patrimoniales et assurer le succès de l'Institut. Malheureusement, ces derniers mois, le gouvernement a procédé à des coupes sombres.

Ce qui me préoccupe à propos de ces coupes sombres dans le budget du ministère du Multiculturalisme, c'est que le ministre du Commerce extérieur a demandé et obtenu 14 millions de dollars pour favoriser l'enseignement des langues ayant cours dans les pays riverains du Pacifique. Encore une fois, je ressens ce malaise qui me prévient que ce ministère du Multiculturalisme n'a peut-être qu'un rôle symbolique.

Autrement dit, lorsque le ministre chargé du Multiculturalisme s'est adressé à ses collègues du Cabinet pour leur dicter ses conditions, il n'a guère obtenu de succès. De toute évidence, tous les ministères devaient subir des

compressions budgétaires, mais c'est de mauvaise augure quand un gouvernement agit ainsi à l'égard d'un ministère qui s'efforce de se faire une place au soleil.

Par dessus le marché, je ne sais que penser des 14 millions de dollars que le ministre du Commerce extérieur a obtenus pour favoriser l'enseignement des langues parlées dans une seule région du monde, soit les pays riverains du Pacifique.

Moi aussi, je me demande si le gouvernement est bien sérieux dans son projet de créer un ministère distinct. Je le répète, si le mulitculturalisme fait partie intégrante de notre pays, pourquoi le ministère n'obtient-il pas le budget voulu pour s'occuper des affaires protocolaires? Pourquoi n'est-il pas chargé de l'organisation de manifestations spéciales comme par exemple la Fête du Canada? Lorsque je vois le ministère être dépouillé ainsi, cela me fait penser à une façade et je deviens nerveux.

Il s'agit d'une question extrêmement délicate. Elle nous concerne tous, surtout les gens de ma circonscription. Mes électeurs viennent d'un peu partout dans le monde. Nous devons agir de façon réfléchie dans le cas de ce projet de loi. Cependant, je tiens moi aussi à faire une mise en garde, car depuis quatre mois, le gouvernement ne prend pas les mesures concrètes qui s'imposent et il n'accorde pas à ce projet de loi toute l'importance voulue, malgré ses belles paroles.

Je voudrais revenir une fois de plus sur l'amendement proposé par la députée de Vancouver-Est qui tend à définir le terme «multiculturalisme». Je tiens à répéter que j'apprécie cette définition qui parle de diversité et d'égalité. En effet, à l'heure actuelle, dans tout le pays, des gens se demandent si on peut parler d'égalité à certains moments et dans certaines régions. Comme nous le savons, cela entraîne des tensions raciales et tout le reste.

Selon moi, tout ce qui peut être inclus dans un projet de loi comme celui-ci, afin de rappeler aux gens non seulement notre diversité, mais également notre égalité, est souhaitable. Après tout, nous affirmons depuis de nombreuses années dans cette enceinte qu'aucune culture n'est supérieure ou inférieure à une autre.

Je félicite la députée pour sa définition. Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir donné la possibilité d'intervenir au sujet de ce projet de loi.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui, afin d'examiner la motion présentée par la députée de Vancouver-Est, dont ont parlé les députés de Kamloops et Broadview—Greenwood.

Cette motion tend à ajouter à l'article 2 du projet de loi C-18 une définition du «multiculturalisme». Je n'entends pas m'étendre sur cette question à l'étape du rapport, mais je crois qu'il est extrêmement important d'examiner de près cette motion, plutôt que nous contenter de la soumettre à un vote.

Je comprends les préoccupations de ceux qui considèrent le projet de loi C-18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, comme une répétition en quelque sorte de la Loi sur le multiculturalisme que le Parlement a débattue et adoptée au printemps et à l'été de 1988.

Je veux préciser très clairement aujourd'hui que le projet de loi C-18 est une mesure administrative tendant seulement à créer officiellement le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Il ne s'agit pas d'un énoncé de politique ni d'une nouvelle réglementation, mais simplement d'un projet de loi administratif tout à fait simple.

J'ai examiné attentivement le travail du comité législatif qui a examiné le projet de loi C-18 et j'ai été sidéré de constater à quel point certains témoins qui ont comparu devant le comité et certains membres du comité ont tenté de revenir sur des questions fondamentales de politique.

Or, la motion de la députée de Vancouver-Est présentée aujourd'hui par le député de Kamloops tombe dans cette catégorie. Elle tend fondamentalement à rouvrir le débat sur le multiculturalisme. Or, nous créons un ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, mais il ne s'agit pas en l'occurrence de discuter de questions de politique.

Tout simplement, il n'y a aucun besoin de définir le multiculturalisme dans le projet de loi C-18.

J'invite les députés de Vancouver-Est, de Kamloops et de Broadview—Greenwood à examiner les autres lois d'établissement de ministères pour voir si elles comportent le genre de définition élaborée que propose la motion à l'étude.

J'invite également les députés de Vancouver-Est, de Kamloops et de Broadview—Greenwood à examiner attentivement le préambule et l'article 3 de la Loi sur le multiculturalisme. Ils contiennent des énoncés clairs et concis sur la nature du multiculturalisme. Je rappelle aux députés que cette loi a été adoptée à l'unanimité par la Chambre.

• (1550)

Sur un autre plan tout aussi important, je m'étonne que la députée de Vancouver-Est ait jugé nécessaire de définir le multiculturalisme mais qu'elle n'ait pas jugé bon en même temps de définir la citoyenneté. Je tiens à le répéter. La députée juge nécessaire d'incorporer dans la

mesure à l'étude, le projet de loi C-18, une définition du multiculturalisme, mais non de définir la citoyenneté canadienne.

Voilà pourquoi je presse les députés de rejeter cette motion proposée par la députée de Vancouver-Est et présentée par le député de Kamloops.

Je presse aujourd'hui les députés de conclure rapidement nos délibérations sur le projet de loi C-18 et de l'adopter en troisième lecture.

Je presserais également les membres de l'autre endroit d'en faire autant, car, je le répète, il s'agit strictement d'une procédure administrative permettant au gouvernement d'établir officiellement le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté.

Je parle au nom de centaines de milliers de Canadiens qui souhaitent que ce ministère soit officiellement créé. J'espère que nous terminerons cet après-midi nos délibérations et que, fiers de notre pays, nous adopterons le projet de loi dans un esprit de collaboration.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir permis d'exposer mes observations.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je donne moi aussi mon appui à la motion nº 1. Je trouve plutôt obscur le raisonnement que vient de tenir le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État.

Toute mesure législative qui est déposée aux Communes est clairement un énoncé de politique. Je ne crois pas qu'on puisse séparer ce qui doit être un élément de politique de ce qui ne doit pas l'être. Aucune mesure législative ne doit obliger les députés à discuter de détails techniques en l'absence de définitions et de précisions.

La création d'un nouveau ministère est l'occasion de le définir, de préciser l'esprit, les valeurs et les objectifs qui le caractériseront. On s'est donné la peine de définir «multiculturalisme», comme caractère fondamental, dans la Loi sur le multiculturalisme canadien. Le gouvernement ne devrait donc pas avoir de difficulté à appliquer le même raisonnement à la création d'un nouveau ministère. Pour assurer l'uniformité et la clarté de nos propos, nous devrions mieux définir le terme «multiculturalisme», qui est parfois utilisé comme une abstraction. Je ne vois pas quel est le problème pour le gouvernement.

Si nous prenions le temps de mieux définir le terme de «multiculturalisme», le secrétaire parlementaire se rendrait compte que l'on définit ainsi ce que cela signifie que d'être citoyen du Canada. Je crois que les mots-clés de la définition proposée dans l'amendement sont: «la caractéristique fondamentale de la société canadienne».

Je pense qu'il est très révélateur que nous soyons en train de débattre de cette motion aujourd'hui, en plein coeur des débats sur les amendements constitutionnels de l'Accord du lac Meech, et au moment où les propositions de Frank McKenna sont étudiées par un comité de la Chambre des communes. C'est le Parti libéral qui a proposé à la Chambre, au cours de la dernière législature, qu'un amendement important soit apporté à l'Accord du lac Meech et le gouvernement actuel devrait voir à la reconnaissance, dans la Constitution, des Canadiens qui ne sont ni anglophones ni francophones. Eux aussi devraient se reconnaître dans ce document constitutionnel. Eux aussi devraient pouvoir affirmer bien haut: «Mes rêves et mes aspirations à titre de Canadien sont définis à la première page de ma Constitution.»

Il y a quelque chose qui, à mon avis, manque dans cet accord du lac Meech—et on espère qu'on pourra remédier ensemble à cette situation—c'est une définition du Canada et des Canadiens dans le paragraphe d'introduction. Jusqu'à présent, il y a une définition très inexacte et incomplète parce qu'on ne parle que de deux caractéristiques fondamentales de notre pays et de ses citoyens, alors qu'à mon avis il y en a quatre qui sont les Français, les Anglais, les autochtones et le fait qu'il y a huit ou neuf millions de Canadiens qui ne sont pas d'origine anglaise, française ni autochtone.

Quand l'introduction de l'accord du lac Meech laisse entendre que les caractéristiques fondamentales ne comportent que deux de ces quatre éléments, à savoir, les Anglais et les Français, alors la définition est incomplète. Par conséquent, des millions de Canadiens souhaitent, chaque fois que l'occasion se présente, que ce soit dans l'accord du lac Meech ou dans un document visant à créer un ministère du Multiculturalisme, voir refléter leurs épreuves, leurs contributions et leur loyauté indéfectible

à l'égard de ce pays appelé Canada dans le document important que la Chambre doit encourager et défendre cinq jours par semaine, 52 semaines par an.

Par conséquent, il faut se demander pourquoi le gouvernement s'oppose à mettre dans ce projet de loi la confirmation d'une réalité que vous, monsieur le Président, et moi savons qui existe à Edmonton, Toronto, Montréal et Vancouver—dans la rue Principale de toutes les villes du Canada.

Si cela figure déjà dans la Loi sur le multiculturalisme et si le Conseil ethnoculturel du Canada, dont les représentant ont comparu devant le comité parlementaire pour étudier les propositions de McKenna, samedi dernier, qui reflétaient les aspirations de millions de Canadiens qui veulent voir cet aspect de leur société reconnu comme une caractéristique fondamentale, alors pourquoi le gouvernement craint-il de le faire dans une loi qui établit un nouveau ministère du Multiculturalisme? Cela consoliderait, confirmerait et célébrerait ce qui, à leur avis, figure dans la Loi sur le multiculturalisme qui a été adoptée pendant la dernière législature. Qu'est-ce qui a changé?

Je fais appel au bon sens et au jugement de mes collègues d'en face.

J'espère que ce nouveau ministère, après avoir été un ministère subalterne ou une annexe du secrétariat d'État pendant un certain nombre d'années sous les gouvernements divers qui se sont succédés accédera au rang de ministère distinct de la culture.

Je reconnais qu'en politique et les faits étant ce qu'ils sont, on ne peut faire un pas de géant du jour au lendemain. Par conséquent, si cette motion permet à ce ministère subalterne d'accéder au rang de ministère du multiculturalisme et le cas échéant à celui de ministère de la culture, la plupart de mes collègues à la Chambre lui accorderont leur appui, indépendamment de leur allégeance politique. Un ministère de la culture puissant, monsieur le Président se souvient sans doute que c'est ce que nous avons réclamé pendant la dernière législature, mettra fin à l'impression qu'il joue en quelque sorte un rôle symbolique du fait qu'il existe, d'une part, un ministère de la culture et des communications et, d'autre part, un ministère du multiculturalisme.

Quelle est notre culture officielle? C'est le multiculturalisme. Nous sommes fiers d'avoir deux langues officielles, le français et l'anglais. Notre culture officielle est définie et exprimée par le multiculturalisme.

Par conséquent, j'espère qu'en fin de compte nous en arriverons à l'étape où nos expressions structurelles, c'est-à-dire les ministères, traduiront de fait la réalité que l'on retrouve dans toutes les villes et villages du Canada.

• (1600)

En guise de conclusion, je voudrais. . .

M. Shields: Monsieur le Président, le député d'en face fait allusion à une loi constituant le ministère du Multiculturalisme alors qu'en fait il s'agit de la Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Il devrait citer correctement le titre de la loi.

M. Marchi: Monsieur le Président, en guise de conclusion, je voudrais dire—et je tiens à féliciter mon collègue de Broadview—Greenwood qui est l'un de nos deux porte-parole chargés de la question du multiculturalisme et de la citoyenneté—que le gouvernement semble avoir deux programmes. Il en a un avant les élections et un autre après.

Si on se reporte à la dernière période pré-électorale, on se rappellera que le gouvernement a alors pris une foule de mesures et fait plusieurs annonces, comme le redressement des torts causés aux Canadiens d'origine japonaise, le relèvement des subventions, l'augmentation des messages dans les médias s'exprimant dans une troisième langue, la présentation d'un projet de loi sur le multiculturalisme et d'un autre sur la création d'un institut des langues patrimoniales. Tout cela peu de temps avant les élections. Après les élections, il a réduit tous les budgets, sans lesquels les principes adoptés avant les élections resteront lettre morte. On finit par ne plus s'y retrouver et par sombrer dans le cynisme lorsque le gouvernement parle de multiculturalisme. C'est aussi ce qui explique pourquoi il faut exiger des précisions, des explications claires et des engagements de la part du gouvernement en ce qui concerne le multiculturalisme. On ne peut pas se contenter de vagues déclarations faites lors de pique-niques et de rassemblements à Toronto, à Montréal ou à Vancouver. Il faut que cette question soit placée sur le même pied que les autres priorités du gouvernement ici même dans les coulisses du pouvoir, et notamment à la Chambre des communes. J'estime que c'est bien peu de chose en échange du message qu'on enverrait ainsi aux Canadiens qui ne sont d'origine ni

française ni anglaise. On leur dirait qu'ils ne sont pas des citoyens de seconde zone, que ce pays leur appartient à eux aussi et que nous voulons construire un Canada plus prospère et plus compatissant pour nous-mêmes et les générations à venir.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à participer au débat sur le projet de loi C-18 et sur l'amendement de ma collègue, la députée de Vancouver-Est, que le député de Kamloops a proposé aujourd'hui en son nom.

Comme l'a déjà signalé ma collègue, lorsque le projet de loi C-18 a été présenté, tous les partis représentés à la Chambre ont convenu en général d'en accélérer l'adoption. Je crois juste de dire que le projet de création d'un ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté a suscité beaucoup d'espoir et d'optimisme et un grand esprit de collaboration. Des deux côtés de la Chambre, on estimait que c'était là une bonne mesure, et je crois que tout le monde était disposé à la mener à bien.

C'est à l'étape de l'étude en comité que les choses se sont gâtées. Des députés ont essayé de proposer des motions de nature à renforcer le projet de loi, à l'améliorer et certes pas à l'affaiblir, mais ces motions ont rencontré une certaine résistance. On sent cette résistance aujourd'hui. Le porte-parole du Parti libéral a dit qu'on ne comprenait pas que le gouvernement s'oppose tellement à ce que ce projet de loi comporte une définition du multiculturalisme.

Cette définition contribue à définir et à éclairer le projet de loi. Elle l'améliore. Elle a été présentée dans un esprit de collaboration en vue d'améliorer le projet de loi. Pour quelque raison obscure, pourtant, le gouvernement ne veut pas en entendre parler.

J'ai écouté le secrétaire parlementaire, mais j'ai bien peur de ne pas suivre son raisonnement. Il a mentionné qu'on définissait le multiculturalisme, mais non la citoyenneté. À quel jeu joue-t-il? Il n'ignore pas que sera présenté un projet de loi sur la citoyenneté dans lequel la citoyenneté sera définie. Pourquoi propose-t-il aujourd'hui à la Chambre de rejeter l'amendement définissant le multiculturalisme sous prétexte qu'il ne définit pas aussi la citoyenneté? Je crains que l'esprit de collaboration et le désir de contribuer à l'élaboration d'une bonne mesure législative ne soient en train de s'étioler à cause de l'attitude du gouvernement.

Lorsque le budget a été déposé, nous nous sommes mis à imaginer toutes sortes de choses. Je me suis dit que le projet de loi C-18 n'était peut-être qu'une façade, qu'il n'avait peut-être été présenté que pour la forme. Nous avons vu comment le gouvernement a coupé dans les dépenses de programmes essentiels, de programmes utiles pour ce qui touche les langues ancestrales, de programmes visant à aider les nouveaux immigrants à apprendre l'anglais et à s'adapter à la culture canadienne.

Depuis ce temps, j'ai rencontré des représentants de divers groupes ethniques de la circonscription de Regina—Qu'Appelle que je représente, notamment des membres de la communauté allemande. Ils m'ont exprimé leur déception et fait part de leur opposition à la réduction des subventions versées à leur communauté en vue de permettre aux jeunes gens, garçons et filles de ma circonscription, de recevoir une formation linguistique et de s'instruire dans leur langue ancestrale. Cela vaut non seulement pour la communauté allemande, mais aussi pour nombre d'autres groupes ethniques.

C'est terrible, à mon avis, de réduire ainsi le financement des cours de langue à l'intention des nouveaux immigrants. Nous sommes tous conscients du fait que la société canadienne vit actuellement des tensions énormes. Nous voyons poindre le racisme un peu partout. Les députés connaissent l'importance des immigrants pour notre pays, car, sans eux, notre population continuera de décroître. Nous avons besoin de nouveaux immigrants.

Il est important que les nouveaux immigrants aient la chance d'apprendre notre langue à leur arrivée au pays. Ils peuvent ainsi mieux s'intégrer à la vie économique de la collectivité au lieu de devenir des assistés sociaux, ce qui ne fait qu'entretenir l'animosité et le racisme. Ces programmes sont indispensables au bien-être collectif des Canadiens. Pourtant, le gouvernement ne cesse de sabrer ces programmes.

La société canadienne se veut une société multiculturelle. C'est un but. C'est l'idéal que vise notre pays, contrairement aux États-Unis qui ont choisi plutôt le principe du creuset. Nous croyons que les gens de différentes cultures ont quelque chose d'unique à ajouter à la mosaïque canadienne, et c'est effectivement le cas. Je pense à l'importante contribution que les immigrants ont apportée à la vie économique, culturelle et sociale du Canada. Si nous sommes ce que nous sommes aujourd'hui, c'est grâce à cette contribution des immigrants.

Le Canada est un pays unique, et j'en suis fier. Je suis un des députés qui ne sont pas nés dans ce pays. Je suis né en Indonésie. Il y a des députés à la Chambre qui sont nés en Afrique, en Asie et en Europe. Le Canada est l'un des rares pays dans le monde qui nous donne cette chance, ce privilège et cet honneur. C'est un privilège et un honneur pour moi, qui suis né à l'étranger, d'avoir été choisi en

vue de représenter mes concitoyens au sein du Parlement du Canada.

Voilà la force de notre pays, de notre société. Or, le gouvernement en est train de détruire et de démanteler la force même du Canada. Il a démantelé VIA Rail, il a démantelé et détruit nos institutions culturelles comme la Société Radio-Canada et le Conseil des arts du Canada. Nous assistons à la destruction et au démantèlement du Canada alors que le gouvernement réduit les fonds consacrés au développement économique régional, coupe les budgets des grandes institutions canadiennes, de cet important ministère et programme qu'est le multiculturalisme.

Nos objectifs, en tant que pays, ont été diminués, réduits, rapetissés. Je demande au gouvernement: Que comptez-vous nous laisser? Comment envisagez-vous le Canada? Qu'êtes-vous en train de faire au Canada? Vous êtes en train de le détruire, de le démanteler. Par quoi allez-vous le remplacer? Que restera-t-il lorsque vous aurez terminé? Aurons-nous encore un pays? Qu'adviendra-t-il des richesses que sont les ressources humaines que nous avons créées au fil des années?

• (1610)

Le projet de loi C-18 aurait pu être une mesure législative importante que tous les députés auraient voulu appuyer et renforcer en raison de son importance pour le pays. Malheureusement, l'attitude du secrétaire parlementaire, qui reflète l'attitude du gouvernement, n'était pas à la collaboration aujourd'hui et je trouve cela triste et regrettable. J'espère que d'autres députés de la majorité s'opposeront au point de vue du gouvernement et voteront avec nous sur ces importants amendements.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, cet après-midi j'aimerais prendre part à ce débat très important. Tout d'abord, j'aimerais dire que moi aussi j'appuie la motion no 1 qui définit le multiculturalisme. Dans d'autres circonstances, peut-être que j'aurais pris en considération ce que le secrétaire parlementaire nous a dit tantôt. Mais en y regardant de plus près, et si on considère tous les gestes que ce gouvernement vient de poser, il faut que nous insistions afin d'avoir une définition du multiculturalisme. Quand le gouvernement a introduit le projet de loi visant à constituer le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, j'étais content et enthousiaste parce que, finalement, on reconnaissait quelque chose dans les faits. Aujourd'hui, au Canada, il n'y a pas de majorité. On pourrait dire que nous sommes tous égaux dans le sens qu'un tiers des citoyens est de culture anglaise, un autre tiers de culture française, et un dernier tiers d'autres cultures.

Donc, il n'y a pas un groupe culturel dont on pourrait dire qu'il a la majorité. Quand on a créé ce ministère, je croyais finalement que l'on reconnaissait les millions de Canadiens qui ont apporté une contribution importante au Canada. Peu après, je dois dire qu'aujourd'hui les choses ont changé. J'ai l'impression que le gouvernement veut créer ce ministère seulement pour dire à la prochaine campagne électorale. . . et moi je peux parler de la région de Montréal, je viens de cette région, on sait comment le gouvernement essaie de vendre sa salade pour faire croire qu'il est conscient des problèmes des communautés culturelles, qu'il s'en occupe. Mais dans la réalité, monsieur le Président, quand on regarde les faits, ce nouveau ministère sera justement encore un autre «monument» pour dire: nous avons créé un ministère du Multiculturalisme, comme ils se sont vantés lors de la dernière campagne électorale qu'ils avaient enfin défini une loi sur le multiculturalisme, et quand on prenait connaissance de cette loi, il n'y avait rien de précis, rien de concret. Oui le gouvernement peut s'il le veut, mais il n'y avait rien de précis. Le gouvernement doit faire cela, le gouvernement devrait faire cela. C'était toujours conditionnel, monsieur le Président. Et cela, je vois que c'est la même chose.

Si on examine toute la question, le secrétaire parlementaire dit qu'on définit le multiculturalisme dans la Loi sur le Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Mais comment se fait-il alors que lorsque le ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté) a dû faire des coupures dans son budget, que les premières choses qui ont été coupées, monsieur le Président, ce sont les programmes d'aide à l'enseignement des langues d'origine? Comment peut-on dire que nous voulons promouvoir le multiculturalisme au Canada quand la première chose que l'on fait est de retirer l'aide nécessaire pour justement enseigner la langue d'origine? C'est la base du multiculturalisme. Comment peut-on prétendre que nos enfants gardent leur culture d'origine, la culture de leurs parents, sans qu'ils puissent apprendre la langue d'origine de leurs parents? Cela est important, c'est la base de toute société

qui se dit multiculturelle, comme nous le voulons dans les faits, monsieur le Président.

Donc, c'est pour cela que c'est important, même dans un acte administratif, comme celui-ci pour créer un ministère, que ce soit défini. Parce que déjà, quand ce n'est pas défini, imaginez-vous, ils ne font rien ou ils changent complètement de vue la problématique. Si elle est définie, au moins, ils doivent en tenir compte. Et à chaque fois, le ministre responsable de ce ministère, au moins, pourra regarder la définition de ce qu'est le multiculturalisme et s'assurer que cette priorité, que sa définition soit respectée.

J'ai vu ici, dans cette Chambre, le secrétaire d'État répondre aux questions concernant les fonds qu'il a coupés, pas diminués. Je comprends qu'on est dans une période de contrainte budgétaire, donc on doit, si l'on veut, faire un peu de sacrifices, couper un peu ici et là. Mais il a complètement. . . d'un coup de crayon, il a dit: pas un cent, c'est fini, ce programme n'existe plus. C'est justement de ce dont je parlais tantôt, les fonds consacrés à l'enseignement de la langue d'origine. Il a répondu à des questions posées par mes collègues et il a dit clairement: Je n'ai pas coupé parce que le ministre des Finances a coupé mon budget, j'ai coupé parce que j'ai cru bon de mettre cet argent-là dans d'autres priorités de mon ministère. Donc, quelle est la priorité? Est-ce que le ministre croit au multiculturalisme ou s'il fait seulement de bons discours? Est-ce que le gouvernement croit au multiculturalisme? Donc, qu'il maintienne les programmes nécessaires pour le promouvoir, pour s'assurer que le Canada reste un pays multiculturel. À mon avis, la motion nº 1 définit cela dans un projet de loi qui crée le ministère. Et comme préambule, on définit exactement ce qu'est le multiculturalisme. Je pense qu'il est important, non seulement le ministre actuel, le présent gouvernement, mais que tous les ministres et les gouvernements qui vont lui succéder doivent en tenir compte. S'ils ne sont pas d'accord avec la définition, au moins, ils auront l'obligation de venir devant le Parlement canadien pour la changer.

Mais si elle est là, et tant qu'elle ne sera pas changée, ils seront obligés de la respecter, et je suis sûr qu'avec une telle définition, l'aide que le gouvernement fédéral apportait aux programmes d'enseignement de la langue d'origine n'aurait pas été complètement sabrée comme elle l'a été cette fois-ci.

Je sais, monsieur le Président, qu'il y a eu des groupes qui se sont déplacés de Montréal, et j'en rencontre. Une pétition circule présentement dans ma circonscription, et je vais la présenter ici à la Chambre, pour supplier le gouvernement de revenir sur sa décision et contribuer aux fonds de l'enseignement de la langue d'origine, qui est la base de notre système multiculturel, et de l'encourager afin de s'assurer que le Canada reste multiculturel parce qu'autrement, sans ce programme-là. . . Bien sûr que c'est un programme auquel le gouvernement fédéral participait, le gouvernement provincial y participait aussi. De plus, disons que je peux parler en connaissance de cause, dans le cas de la communauté italienne, par exemple, le gouvernement italien y participe.

Mais quand on voit que le gouvernement canadien se retire du programme, et je ne serais pas surpris de voir le gouvernement du Québec suivre son exemple et, bien sûr, le gouvernement italien pourrait en faire autant, donc, ce programme-là va disparaître complètement. Ce n'est pas l'Italie qui aura perdu, c'est le Canada entier qui va perdre cet héritage culturel qui a permis à nos enfants de continuer d'être de bons Canadiens et aussi d'être fiers de leur culture. Ensemble, nous faisons de ce Canada un pays spécial, unique au monde. Je suis sûr que vous serez d'accord avec moi, monsieur le Président, du moment que le Canada perdra son multiculturalisme, il ne sera plus le Canada que nous connaissons, le Canada que nous voulons promouvoir. Donc, je vais appuyer cette motion, et j'espère que le ministre, qui est ici, va considérer non seulement cette motion de définir le multiculturalisme, mais aussi reconsidérer et redonner les fonds nécessaires pour continuer l'enseignement de la langue d'origine.

[*Traduction*]

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler de la mesure à l'étude.

Nous devrions examiner la définition que l'amendement propose de donner du multiculturalisme: «la caractéristique fondamentale de la société canadienne qui reconnaît la diversité et l'égalité de tous les Canadiens, sur les plans de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur et de la religion».

• (1620)

Cette définition comporte deux ou trois mots-clés à signaler. La diversité, par exemple. Cela signifie que nous honorons nos différences et y attachons une grande valeur. Et l'égalité, aussi. Ces différences ne nous rendent pas inégaux; l'égalité existe malgré les différences. Elle parle de tous les Canadiens. Elle ne parle pas d'immigrants, de Canadiens de la première ou de la cinquième

génération, ou des autochtones, mais de tous les Canadiens.

Le multiculturalisme rend le Canada tout à fait différent des autres pays, et notamment des États-Unis. Ce dernier pays a mis l'accent sur l'idée de melting pot, à savoir que les nouveaux arrivants laissent derrière eux leurs valeurs religieuses, ethniques et culturelles pour adopter celles de leur nouveau pays. Le Canada a fait le contraire. Il a dit: «Apportez-nous votre culture, vos différences religieuses. Nous les honorons. Nous leur attachons une grande valeur. Elles enrichissent notre pays.» Je ne pense pas qu'on ait à observer longtemps une ville canadienne pour voir à quel point cette diversité enrichit notre pays.

Dans ma propre circonscription, celle de Surrey-Nord, nous avons le bonheur d'avoir une forte population sikh. Certains sont de nouveaux Canadiens qui ne sont ici que depuis quelques mois ou quelques années. D'autres y sont établis depuis des générations. Or, parce qu'ils ont conservé leur identité culturelle et religieuse, ils ont tous enrichi énormément notre coin de pays. Le fait même de l'avoir conservée est ce qui contribue à notre enrichissement.

La religion sikh est bien sûr au centre de leur vie. Ils sont pieux. C'est une chose que le reste d'entre nous peut comprendre quand on observe toute une communauté pratiquant sa religion. Leur foi comporte certains aspects extraordinaires, dont le principe de l'égalité entre les individus. Elle s'exprime dans le fait que tous ceux présents aux services, quel que soit leur statut, leur situation sociale et économique, participent aux repas au temple. C'est pour eux un symbole d'égalité.

La religion est très importante pour eux. C'est pourquoi le port du turban dans la GRC a tant bouleversé cette collectivité. Je suis sûr que les Sikhs se sentent mieux au Canada, après avoir gagné cette dure lutte.

Ils nous ont aussi fait partager d'autres aspects de leur culture: leur musique, leurs danses et leur cuisine. Nous attachons beaucoup de valeur à ces éléments de culture, qui nous enrichissent. Nous pouvons chez eux, participer aux activités culturelles qui témoignent de la diversité du Canada.

Le profond attachement des Sikhs à leur famille est un modèle pour les autres Canadiens. Leurs familles sont très unies. Ils donnent à la famille un sens élargi. Ils s'entraident. Ils s'associent en affaires. Les différentes générations travaillent ensemble. Ils sont un exemple pour le reste de la société canadienne. Ils sont actifs au sein de leur communauté qui est centrée sur le temple. Ils organisent des activités culturelles et des activités pour les personnes âgées, et ils viennent en aide à toute la communauté.

Dans la plus grande collectivité de Surrey, l'apport de la population sikh est immense.

Des Sikhs ont pris la tête de toutes sortes d'activités communautaires, en fournissant des ressources, en organisant les loisirs, à aidant les travailleurs agricoles à se syndiquer, en mettant sur pied des services d'éducation, non pas seulement pour leur propre groupe, mais aussi pour toute la collectivité.

Ils ont fait de l'animation sociale à propos de questions comme le racisme, l'intolérance, la pauvreté et le logement, problèmes auxquels les familles canadiennes doivent faire face. C'est ainsi que ma collectivité a été enrichie par la population sikh.

Les Sikhs ont aidé le pays sur le plan économique. Ils sont de bons travailleurs, ils sont innovateurs et ils créent des emplois dans de petites entreprises, un secteur que nous savons tous être générateur d'emplois. Les Sikhs contribuent donc de ce fait à la vitalité économique de cette collectivité. Au Canada, nous devons beaucoup aux groupes ethniques comme les Sikhs.

Ce qui se passe actuellement au Canada et les conséquences que pourraient avoir les gestes posés par le gouvernement m'inquiètent. On constate un sentiment d'intolérance croissant. Pour s'en rendre compte, il suffit de repenser à cette histoire du port du turban dans la GRC. Certains membres du gouvernement ainsi que, malheureusement, quelques libéraux, s'opposaient fortement à l'idée de permettre à un groupe particulier de porter un uniforme différent pour des motifs religieux.

Nous avons subi des réductions budgétaires touchant le programme pour l'enseignement des langues ancestrales et d'autres programmes d'orientation multiculturelle. Des services culturels et linguistiques offerts aux autochtones ont aussi été atteints par ces compressions. Cela signifie que nous disons à un groupe très important dans notre société que nous ne sommes pas prêts à contribuer à maintenir son caractère unique et sa différence en lui permettant de transmettre sa langue, sa culture, ses coutumes et ses valeurs aux générations futures. Pourtant, s'il ne peut transmettre ces caractéristiques, ce groupe disparaîtra. Le risque du meeting-pot existe bel et bien et des groupes ethniques disparaissent effectivement. Avec leur disparition, ce ne sont pas seulement les groupes ethniques ou autochtones qui y perdront, mais l'ensemble de la société canadienne.

La société canadienne serait bien terne si le passé de chacun de ses membres était semblable au mien et si elle n'était marquée d'aucune diversité. Je suis un être qui a malheureusement perdu les traits culturels et la langue de son père. Cela n'est pas à mon avantage et ce ne serait

sûrement avantageux pour personne, si la même chose se produisait à l'échelle de la société canadienne.

Permettez-moi en terminant d'ajouter que je crois que les Canadiens sont en faveur de la diversité culturelle. Les Canadiens veulent que notre gouvernement soutienne une grande diversité de programmes, y compris des règles garantissant le maintien de cette diversité.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je veux moi aussi traiter de l'amendement proposé à l'origine par la députée de Vancouver-Est et aujourd'hui par le député de Kamloops. Il précise que, dans la loi, «multiculturalisme» désigne la caractéristique fondamentale de la société canadienne qui reconnaît la diversité et l'égalité de tous les Canadiens, sur les plans de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur et de la religion.

• (1630)

Comme on l'a dit tout à l'heure, si nous considérons la diversité comme une caractéristique de la société canadienne, nous devons nécessairement reconnaître l'égalité des différentes collectivités culturelles et linguistiques du Canada.

En soutenant, par l'entremise du secrétaire parlementaire, qu'il faut rejeter l'amendement parce qu'il s'agit d'un projet de loi d'ordre administratif et non d'un énoncé de principe, le gouvernement invoque un argument qui ne tient pas debout. Pourquoi? Eh bien, si le gouvernement examinait son projet de loi C-18, il verrait ce que dit l'article 4, à la rubrique «Pouvoirs et fonctions du ministre», et je cite:

> 4. Les pouvoirs et fonctions du ministre s'étendent d'une façon générale à tous les domaines de compétence du Parlement non attribués de droit à d'autres ministères ou organismes fédéraux et liés,
>
> *a*) au multiculturalisme et
>
> *b*) à la citoyenneté.

Je répète:

> «. . . non attribués de droit à d'autres ministères.»

L'article 5 énumère les attributions du ministre, et je cite:

> 5. (1) Dans le cadre de ses pouvoirs et fonctions, le ministre a pour tâche:
>
> *a*) d'instaurer, de recommander, de coordonner et de mettre en oeuvre les objectifs et programmes nationaux en matière de multiculturalisme et de citoyenneté, et d'en faire la promotion;

Lorsque le gouvernement affirme qu'un projet de loi portant création d'un ministère est d'ordre purement administratif et ne constitue pas un énoncé de principe, il se peut que le ministre ait raison. Toutefois, étant donné que le ministère instaurera, formulera et mettra en oeuvre les objectifs, nous ne pouvons séparer les politiques de la structure même. À mon avis, les arguments que nous présente le gouvernement, par l'entremise du secrétaire parlementaire, sont tout à fait illogiques.

En tant que représentant de la circonscription de Winnipeg-Nord, où 50 p. 100 des gens appartiennent aux grandes majorités anglophone et francophone et où le reste se compose de Canadiens d'origine ukrainienne, philippine, juive, allemande, hollandaise, polonaise et, notamment, indienne, j'appuie naturellement cet amendement visant à inclure dans ce projet de loi une définition du multiculturalisme.

Pourquoi le gouvernement préfère-t-il la confusion à la clarté? Cela n'est acceptable pour aucun Canadien. Soit dit en passant, les Canadiens savent ce qu'est la citoyenneté depuis qu'a été adoptée, en janvier 1947, la Loi sur la citoyenneté qui prévoit qu'on est canadien de naissance ou par adoption.

Je me permets de rappeler ici au gouvernement que le Conseil ethnoculturel du Canada est une coalition non partisane et sans but lucratif d'organisations ethnoculturelles nationales déterminées à collaborer à la promotion du multiculturalisme au Canada. Si je le rappelle au gouvernement, c'est que cette organisation vise essentiellement à assurer l'égalité de tous les Canadiens dans un Canada uni.

Cette organisation représente les intérêts et les aspirations de quelque neuf millions de Canadiens et son principal objectif est des plus louables puisqu'il s'agit de promouvoir l'égalité des chances, des droits et de la dignité de tous les Canadiens. Pourquoi donc rappeller le Conseil ethnoculturel du Canada au bon souvenir du gouvernement? Parce que le Conseil a joué un rôle primordial dans la création de ce ministère. C'est le Conseil qui recommande au gouvernement que le multiculturalisme soit défini comme une caractéristique fondamentale de notre pays.

Le Conseil est fort compétent et il faut l'écouter. Soit dit en passant, le Conseil nourrit d'importantes préoccupations au sujet de la portée générale de la politique et des programmes gouvernementaux en matière multiculturelle.

Dans une lettre qu'il a adressée, le 20 décembre 1989, au secrétaire du Canada et ministre d'État chargé du

Multiculturalisme et de la Citoyenneté et qui était signée par son président, M. Lewis Chan, le Conseil fait savoir au gouvernement qu'il ne peut appuyer le projet de loi C-18 que si d'importants amendements y sont apportés et s'il est garanti dans le budget que le programme du multiculturalisme sera maintenu et renforcé.

Malheureusement, les amendements importants qu'a proposés la députée de Vancouver-Est ont été jugés antiréglementaires. Il s'ensuit que nous ne débattrons pas de l'essence des amendements mêmes que le Conseil souhaitait voir apporter au projet de loi. Si le gouvernement est vraiment d'accord sur le principe, la seule chose honorable à faire pour lui est de retirer le projet de loi et d'en présenter un autre qui soit satisfaisant pour tous les Canadiens.

Dans un autre ordre d'idées, durant la campagne électorale de 1988, le gouvernement a fait miroiter bien des promesses à la communauté multiculturelle dans l'espoir, cela va sans dire, de s'attirer des votes. Une fois au pouvoir, cependant, il a oublié ses promesses. De deux choses l'une: ou bien le gouvernement n'a aucune crédibilité ou bien il n'en a pas dans sa politique en matière de multiculturalisme. À mon avis, il n'a pas de crédibilité, point.

Le Conseil a de plus recommandé—et je voudrais que le gouvernement écoute attentivement, monsieur le Président, par votre intermédiaire—que soit reportée la constitution d'un comité consultatif ministériel, parce que ce comité coûtera quelque 500 000 dollars par année au gouvernement. Cette somme pourrait donc servir à subventionner des programmes communautaires, c'est-à-dire des programmes destinés aux collectivités que cette politique est censée servir. Le ministre du Multiculturalisme a, semble-t-il, omis de tenir compte des recommandations du Conseil ethnoculturel du Canada.

Le 21 février 1990, dans une lettre adressée à ce même ministre et signée par son président, le Conseil ethnoculturel se dit toujours «alarmé» du fait que le budget annuel du Secrétariat d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté) ait été amputé de 23 millions de dollars. Tout d'abord, l'efficacité des programmes ayant trait au multiculturalisme s'en trouvera réduite. Ensuite, la crédibilité de la politique du gouvernement conservateur en cette matière est remise en question. Enfin, c'est tout l'engagement du gouvernement dans ce domaine qui semble avoir perdu tout son sens.

Le Conseil s'est en outre dit consterné de voir le gouvernement retirer son appui aux écoles de langues ancestrales. Lors du débat en première lecture de ce projet de loi, j'ai déclaré que nous devons consacrer les principes selon lesquels tous nos groupes ethniques sont égaux, que toutes nos cultures méritent respect et dignité et que le pluralisme culturel doit recevoir un appui officiel. J'ai également déclaré à cette occasion que la création d'un ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté constitue un pas important dans la bonne direction.

Compte tenu de la suite des événements, je me demande maintenant si je ne devrais pas retirer mon appui au projet de loi. Lorsqu'un organisme national qui se voue au multiculturalisme, à la reconnaissance de la diversité dans notre pays et à l'égalité de tous les Canadiens soumet des propositions concrètes au gouvernement et que celui-ci rejette jusqu'à la définition du multiculturalisme, je suis forcé de retirer mon appui au projet de loi.

En cette période où la coopération et l'unité nationale sont au premier plan de nos préoccupations, je recommande vivement que nous adoptions l'amendement proposé pour que nous puissions continuer de progresser ensemble et de nous dire Canadiens et égaux.

• (1640)

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, c'est avec des sentiments partagés que j'interviens aujourd'hui au sujet du projet de loi C-18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté.

Au début, je croyais que ce projet de loi pourrait s'avérer utile en ce sens qu'il permettrait de créer un ministère utile. J'ai fait valoir, à l'étape de la deuxième lecture, que le projet de loi contenait de sérieuses lacunes. J'espérais que le gouvernement allait tenir compte des arguments avancés par les députés de ce côté-ci de la Chambre. J'espérais même qu'il allait tenir compte, dans une certaine mesure, des propos formulées par les groupes d'intérêt public directement visés par cette mesure, comme le Conseil ethnoculturel du Canada qui, à la fin de l'année dernière, a exposé ses vues sur la question d'une manière constructive au gouvernement. Toutefois, le gouvernement ne semble vouloir écouter personne. Même le ministériel qui a inauguré le débat s'oppose à l'idée d'inclure dans le projet de loi une définition du multiculturalisme. Voici le texte de l'amendement en question:

«multiculturalisme» désigne la caractéristique fondamentale de la société canadienne qui reconnaît la diversité et l'égalité de tous les Canadiens, sur les plans de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur et de la religion.

C'est la députée de Vancouver-Est qui a proposé cet amendement.

Mais le gouvernement l'a rejeté, de sorte que si tous les ministériels décident de suivre l'ordre donné, l'amendement ne sera pas adopté. Il est malheureux que le gouvernement ne veuille pas reconnaître la diversité et l'égalité de tous les Canadiens, peu importe leur race, leur origine nationale ou ethnique, leur couleur ou leur religion. Je ne sais pas pourquoi le gouvernement refuse de dire cela. Il nous a servi toutes sortes d'arguments procéduraux tirés par les cheveux, mais je ne sais vraiment pourquoi il s'oppose à cette définition du mandat de ce ministère.

Il n'y avait pas de définition dans le projet de loi initial, ce qui est très malheureux à mon avis. Personne n'aurait d'objection si le gouvernement voulait reprendre la définition existante de la citoyenneté qui, je crois, est bien établie dans nos lois. Cependant, le gouvernement ne veut pas, et cela veut dire que le projet de loi ne contient pas de définition sur laquelle le public peut se fonder. Le mandat de ce ministère a peut-être une définition privée que le gouvernement interprétera ou réinterprétera de temps en temps, mais il n'a aucune définition publique.

Cela signifie que le public n'aura pas la possibilité d'évaluer si le ministère ou le ministre font leur travail et peut-être de les critiquer ou de faire des suggestions s'ils ne font pas leur travail. Cela ne sera pas possible parce que le public ne peut pas lire, dans la loi, quel est le travail de ce ministère et de ce ministre.

L'idée d'un ministère du multiculturalisme pourrait être importante. La circonscription de Trinity—Spadina regroupe beaucoup de gens nés dans d'autres pays. On y trouve, pour ne nommer que quelques groupes, un nombre important de Chinois, de Portugais, d'Italiens et de Noirs. Certains sont nés au Canada, d'autres sont nés à l'étranger. On y trouve aussi beaucoup d'Ukrainiens, de Lituaniens, de Latino-Américains et ainsi de suite. Ces groupes veulent l'égalité culturelle avec les autres Canadiens. Ils sont très bien organisés et ce, depuis déjà un certain temps. Beaucoup d'entre eux sont représentés au sein du Conseil ethnoculturel du Canada. Ces groupes et le conseil sont prêts à appuyer pleinement et démocratiquement un programme réel de multicultiralisme, à condition que le multiculturalisme veuille dire la reconnaissance égale des gens de différentes cultures. Nous ne savons pas ce que le gouvernement veut dire par multiculturalisme, même si nous avons quelques indices qui sont un peu troublants.

Les événements des derniers mois ont montré que le gouvernement ne veut pas d'un ministère qui s'occupe de cela. Lorsqu'on a essayé de faire admettre la nécessité de mentionner le racisme, ce fut refusé. D'une façon ou d'une autre, il faut parler de multiculturalisme sans parler de race, alors que les conflits raciaux, au Canada, sont bien plus graves que les conflits entre personnes de même race, mais de langues ou de religions différentes.

Les crimes sont davantages liés à la race. La famine et la pauvreté que l'on impose aux premières nations résultent de leur race et non d'un vague principe multiculturel, mais le gouvernement ne veut pas que l'on mentionne le racisme.

Il refuse également tout organisme de surveillance, tout commissaire. Si le gouvernement a décidé d'être juge et partie, il doit tout de même répondre au cas embarassant de l'Indienne qui a dû faire appel à la Commission des droits de la personne en raison de la façon dont elle avait été traitée par le Secrétariat d'État. Il serait préférable que le Secrétariat d'État autorise un commissaire au multiculturalisme qui examinerait ces choses au lieu qu'il soit nécessaire d'avoir recours à une forme d'appel beaucoup plus sérieuse.

Nous avons cependant un certain nombre d'indices. Selon l'article 5, le ministère fournira des services en matière d'acquisition et de preuve de la citoyenneté canadienne. Cela signifie transférer la citoyenneté d'un groupe administratif à un autre—ce n'est pas un gain et ce sera plus coûteux, car il faudra plus de hauts fonctionnaires.

Le ministre veillera à promouvoir au sein de la société canadienne la compréhension des valeurs inhérentes à la citoyenneté canadienne et à encourager la participation de tous à la vie sociale, culturelle, politique et économique du pays. Rien de nouveau dans tout cela. Le Secrétariat d'État s'en charge depuis des années. Nous n'avons pas réellement besoin d'un autre ministère pour accomplir cette tâche.

Le ministre devra promouvoir au sein de la société canadienne une plus grande conscience de son patrimoine multiculturel et une meilleure compréhension des droits de la personne, des libertés fondamentales et des

valeurs qui en découlent. On approche du but, mais on ne parle pas clairement d'égalité des cultures et des races.

Ensuite, au paragraphe 2 de l'article 5—on y arrive enfin—il est précisé que le ministre peut, aux conditions agréées par le Conseil du Trésor, contribuer au financement des programmes et projets relevant de son initiative. Et bien, la voilà, monsieur le Président, l'assiette au beurre!

En l'absence complète de critères, de définitions, de normes que pourrait invoquer la population, le ministre peut distribuer les deniers publics aux organismes qu'il préfère parmi les groupes soi-disant multiculturels. Si le ministre affirme qu'il s'agit d'organisations multiculturelles, il faut le croire, puisqu'il n'existe aucune définition.

Cette mesure, monsieur le Président, n'offre rien d'autre qu'une autre belle occasion de distribuer les faveurs politiques. Comme preuve, mentionnons le fait que les programmes de langues ancestrales, qui compte parmi les plus importants programmes mis sur pied au cours des dix dernières années dans bien des villes canadiennes, ont subi des compressions budgétaires de plus de 4 millions de dollars. Toute une réduction!

L'an dernier, le budget réservé pour les groupes de défense d'intérêts, notamment le Conseil ethnoculturel du Canada, a été réduit de 15 p. 100. Le gouvernement pense qu'il y a un trop-plein de démocratie chez nous. Il a mis un terme au programme d'instruction civique et aux cours de langues secondes, anglais ou français, qu'il offrait avec la collaboration des provinces.

Au lieu de cela, nous aurons 1 300 000 $ pour un Institut canadien des langues patrimoniales et 24 millions de dollars pour une fondation des relations interraciales. Quel sera leur rôle? Nous l'ignorons. Qui les guidera et selon quels principes? Nous l'ignorons également. Qui les contrôlera et les conseillera? Nous ne le savons pas.

Je suis convaincu que le président du Conseil ethnoculturel du Canada, M. Lewis Chan, a raison lorsqu'il dit dans sa lettre:

> Je crois fermement que le gouvernement peut obtenir de meilleurs conseils auprès de groupes communautaires élus démocratiquement que de personnes nommées par un ministre.

• (1650)

Il semble que le ministre et le gouvernement craignent autant de démocratie. Apparemment, ils ne veulent pas permettre aux groupes minoritaires, aux Premières nations ou aux nouveaux immigrants, d'exercer un pouvoir démocratique, ni les aider en ce sens. Ils veulent plutôt les contrôler. Le gouvernement veut avoir le dernier mot et le multiculturalisme sera appliqué dans la mesure où il accordera des fonds à ces programmes, de haut en bas.

Tout cela cadre bien avec le récent budget qui, à part les compressions honteuses imposées à des groupes comme les Premières nations et les organismes de femmes, prévoyait également certaines augmentations incroyables. Il a majoré de 21 p. 100, soit de 33 millions de dollars, le budget du Service canadien du renseignement de sécurité! On donne au SCRS plus que ce qu'on accorde à toute la question de multiculturalisme, aux programmes de promotion de la femme. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps du député est écoulé. Le député de South Shore.

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à la discussion aujourd'hui, mais je dois dire que, sous certains rapports, je ne me réjouis pas d'intervenir en ce moment, car ce débat sur un simple amendement me semble trop long. La plupart des propos que j'ai entendus semblent n'avoir aucun rapport avec l'amendement à l'étude, qui propose d'inclure une définition dans le projet de loi dont nous sommes saisis.

Je suis vraiment déçu de ce qu'il ait fallu tant de temps pour faire adopter ce projet de loi. Il ne s'agit pas d'un projet de loi qui aurait pu avoir des suites très importantes pour le Canada. C'était le cas il y a deux ans, lorsque le gouvernement, avec l'autorité qu'on lui connaît, a présenté la Loi sur le multiculturalisme canadien, qui prônait la notion du multiculturalisme au Canada et établissait le cadre d'une politique multiculturelle reflétant le Canada d'hier et d'aujourd'hui ainsi que le genre de pays que nous envisageons pour le XXI^{e} siècle.

À mon avis, l'idée qu'il faut inclure une telle définition dans une loi qui n'est qu'une simple mesure législative constituant un ministère parce qu'elle assurerait une meilleure application du programme exposé dans la Loi sur le multiculturalisme canadien et qu'il a fallu presque un an pour adopter une telle mesure, n'est pas à l'honneur de ceux qui ont causé ce retard et qui prétendent

vouloir que la Loi sur le multiculturalisme canadien devienne réalité dans tout le Canada.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire à ce moment-ci de décrire avec force détails ce qu'est le multiculturalisme au Canada. On l'a fait dans la loi. D'ailleurs, j'espère pouvoir intervenir à l'étape de la troisième lecture pour mieux expliquer cette question et mieux cerner le rôle du multiculturalisme dans notre société.

Je suis intervenu maintenant pour sensibiliser davantage tous les députés à la mission que nous devons accomplir au nom des Canadiens. Nous devons préparer les structures gouvernementales du Canada pour mieux nous conformer non seulement au mandat et à l'esprit de la Loi canadienne sur le multiculturalisme, mais également à l'esprit et à la lettre de l'article 27 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Je n'interviendrai donc pas longuement pour l'instant. J'espère pouvoir intervenir encore à l'étape de la troisième lecture. J'invite donc tous les députés a soutenir cette mesure afin que nous puissions nous mettre au service de la société diverse et multiculturelle qu'est la société canadienne dans l'intérêt de tous les Canadiens et pour mieux nous préparer à entrer dans le XX1e siècle.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je suis contente de pouvoir parler aujourd'hui de cette importante question qu'est le multiculturalisme et de pouvoir soutenir également l'amendement de ma collègue de Vancouver-Est. Cet amendement clarifie en effet les définitions de multiculturalisme et de citoyenneté.

Les ministériels qui sont intervenus dans ce débat ont indiqué que le gouvernement ne soutiendrait pas cette motion. C'était toutefois bizarre de se faire reprocher par le député précédent d'empêcher l'adoption de ce projet de loi. Comme l'a fait remarquer mon collègue de Kamloops quand il a ouvert le débat sur cette question cet après-midi, l'objectif général du projet de loi C-18 a suscité de l'enthousiasme au début.

C'était une mesure qui ne pouvait faire que l'unanimité puisqu'elle reconnaissait que le Canada est une société multiculturelle. Mais de sérieuses questions ont été soulevées à l'étape du comité et l'enthousiasme du début s'est estompé. Au comité, nous avons eu l'occasion de consulter des organismes qui travaillent auprès de groupes ethno-culturels et ces organismes ont tiré la sonnette d'alarme.

La motion précise l'objectif visé par le programme de multiculturalisme, il définit le multiculturalisme. Je lis à nouveau l'amendement de ma collègue de Vancouver-Est:

> «Multiculturalisme» désigne la caractéristique fondamentale de la société canadienne qui reconnaît la diversité et l'égalité de tous les Canadiens sur les plans de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur et de la religion.

Je crois que les événements des derniers mois témoignent bien de la nécessité de préciser la définition de multiculturalisme. Nous sommes devant une réalité historique qui s'est affirmée avec le temps. Je me souviens que lorsque j'étudiais l'histoire du Canada, il m'est apparu que le racisme semblait toujours prendre de l'ampleur lorsque l'économie ralentissait.

Beaucoup d'études universitaires ont confirmé cette tendance. Il s'agit d'une forme de racisme qui pousse à se replier sur soi et à rendre responsables de tous les maux les derniers arrivés au pays, comme cela s'est produit tout au long de l'histoire du Canada. Je n'ai pas à vous rappeler, monsieur le Président, les commentaires racistes qui ont accueilli les immigrants irlandais au tournant du siècle, les immigrants ukrainiens et, plus récemment, les immigrants sikhs et hindous qui sont venus enrichir le Canada. Il nous faut définir ce qu'englobe le multiculturalisme, préciser l'importance des termes «égalité» et «diversité» et dire pourquoi les Canadiens sont ce qu'ils sont.

J'ai consulté les gens qui s'occupent des groupes multiculturels dans ma collectivité, notamment le directeur de l'association interculturelle de Victoria et les représentants du centre pour les immigrants et les réfugiés. Je pense que nous devons élever le projet de loi C-18 au-dessus des discours ampoulés. Bien de belles paroles sont dites, mais le dernier budget, qui réduit les crédits dans ce domaine, donne la vraie mesure de l'attachement du gouvernement au multiculturalisme. Les personnes consultées dans ma collectivité m'ont dit quels effets les compressions budgétaires avaient eues sur le travail qu'elles peuvent accomplir. Par conséquent, le racisme s'accroît. Si vous marginalisez des gens, si vous les isolez dans leurs maisons, si vous réduisez les fonds disponibles pour la formation linguistique, ces gens ne peuvent plus se faire entendre. Ils n'ont plus de moyens pour s'affirmer au sein de leur collectivité, pour agir efficacement, pour trouver le genre d'emplois et atteindre le poids économique qu'ils s'efforcent d'obtenir et le gouvernement ne les aide que du bout des lèvres. Il faut plus; il faut de l'argent; il faut un véritable appui. Les personnes

dévouées de ma collectivité éprouvent de graves difficultés.

L'année dernière, le centre pour immigrants et réfugiés de Victoria est venu en aide à 350 ou 400 familles et particuliers et il a tenté de faciliter leur assimilation à la collectivité de la région métropolitaine de Victoria. Ce sont-là des gens qui arrivent souvent au Canada effrayés, car ils ne comprennent pas la langue et ils ignorent même où aller faire leurs courses. Pourtant, ce sont les gens qui sont touchés par les compressions budgétaires en question. En outre, on encourage certains éléments de notre société à dire qu'il s'agit juste d'une bande de paresseux qui ne veulent pas participer à la vie de la collectivité. Eh bien, il faut leur prêter main forte, si nous voulons faciliter leur participation. Nous devons leur donner tout le soutien initial dont ils ont besoin pour jouer pleinement leur rôle dans notre société.

• (1700)

Le racisme dont témoignent les babioles racistes qui sont mises en vente au Canada, découle des compressions budgétaires. L'insuffisance de crédits consacrés par le gouvernement au multiculturalisme l'encourage. Nous, dans cette enceinte, devons nous élever contre cela et préciser que nous attachons beaucoup d'importance au multiculturalisme au Canada, que nous souscrivons à la diversité et que c'est ce qui fait la grandeur de notre pays. Nous ne voulons pas revenir au type de racisme dont nous avons été affligés dans le passé au Canada. Nous souhaitons aller de l'avant.

Tous les députés ont le grand privilège d'assister à des cérémonies de remise des certificats de citoyenneté. C'est l'un de mes plaisirs en tant que députée. J'essaie d'assister au plus grand nombre possible. En tant que canadien de la quatrième génération, j'ai trouve normale ma citoyenneté jusqu'à l'âge adulte, lorsque j'ai la possibilité de parcourir le monde. Ce n'est qu'alors, à mon retour au Canada, après avoir visité l'Afrique et l'Amérique centrale, que j'ai compris à quel point notre pays était merveilleux et je me suis rendu compte de la chance que j'avais eue d'être née ici. Les membres des collectivités multiculturelles ont souvent beaucoup plus de respect pour notre citoyenneté que les Canadiens de vieille souche dont je fais partie.

C'est là le type de programme que nous devons appuyer. L'amendement proposé par ma collègue de Vancouver-Est répond parfaitement à la nécessité d'une définition. Je me demande pourquoi le gouvernement a si peur de cette définition. Pourquoi ne veut-il pas appuyer ce qui semble être une motion très acceptable qui clarifie la définition du multiculturalisme? Est-ce à cause d'un manque d'engagement à l'égard du multiculturalisme?

M. Shields: Non.

Mme Hunter: Est-ce parce que les beaux discours ne traduisent pas un engagement véritable?

M. Shields: Non.

Mme Hunter: Le ministériel prétend que non. Alors je le mets au défi, lui et ses collègues, d'appuyer cette motion qui vise à donner un véritable mandat au projet de loi C-18. Le député dit que nous avons un rôle à remplir. Certes, c'est le cas et il ne faut pas se contenter de tenir des propos oiseux et de ne prendre aucune mesure. Nous devons mettre en application ce que nous préconisons, sinon le manque de confiance dans le processus politique dont nous sommes témoins actuellement dans notre pays ne fera que s'aggraver.

J'exhorte les ministériels à appuyer cet amendement. Il est important. Il donne un peu plus de poids au projet de loi C-18, et je l'appuie.

M. Ray Funk (Prince-Albert-Churchill River): Monsieur le Président, c'est volontiers que je prends la parole pour examiner ce projet de loi, car le multiculturalisme de notre population constitue l'une des caractéristiques les plus importantes de notre pays et un aspect que nous négligeons trop souvent dans nos débats et nos réflexions.

Si j'ai pris la parole, c'est que je tenais tout particulièrement à appuyer l'amendement de la députée de Vancouver-Est qui définit le multiculturalisme comme la caractéristique fondamentale de la société canadienne qui reconnaît la diversité et l'égalité de tous les Canadiens, sur les plans de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur et de la religion.

Les députés d'en face prétendent qu'en raison de son caractère administratif, le projet de loi peut fort bien se passer de définitions, que celles-ci se retrouvent ailleurs, et le reste.

Je trouve que c'est là un argument fallacieux. Nous nous efforçons de donner suite à un grand nombre de promesses électorales, de respecter des engagements, et de donner corps à une politique qui s'est élaborée au fil des années. Quantité de gens attendaient beaucoup de ce

ministère au moment où le gouvernement en a annoncé l'établissement.

On ne saurait isoler cette définition des aspects techniques et administratifs du projet de loi. Tout nouveau ministère a en effet besoin d'un énoncé qui précise son rôle, son utilité, sa perspective et l'orientation qu'il entend donner à la société canadienne. Avant de parler de «multiculturalisme», terme que les gens peuvent entendre fort différemment, il importe de définir cette notion.

Ensuite, il importe de la définir dans le contexte du débat national sur ce que signifie pour nous vraiment le Canada. Ce n'est un secret pour personne que nous nous efforçons de réfléchir à ce qui caractérise le Canada, ce qu'il sera, l'orientation que nous voulons lui donner et les moyens que nous devons mettre en oeuvre pour que tous nos concitoyens s'y sentent chez eux partout. À l'heure actuelle, un comité parcourt toutes les régions du Canada pour consulter les gens à ce sujet.

Il y a lieu de répéter certaines vérités qui ont été dites. C'est certes une erreur de considérer que les Canadiens français et les Canadiens anglais soient les seuls à compter dans ce pays. Il est indubitable que les autochtones méritent de figurer dans la Constitution et dans toutes les autres documents qui définissent notre caractère national. Je m'empresse d'ajouter que les autochtones estiment qu'on doit leur reconnaître une place et une voix distinctes dans la société canadienne et que c'est à tort qu'on les englobe dans le cadre multiculturel où certains voudraient les faire entrer. Je dois dire que je suis d'accord sur ce point. Ils forment un autre groupe distinct de Canadiens qui est souvent oublié.

Il faut cependant reconnaître tout l'aspect multiculturel de notre pays, car il est fondamentalement aliénant pour les gens venus d'ailleurs que des îles britanniques ou des pays francophones de se faire décrire comme des anglais et des français. Beaucoup de résistance aux discussions constitutionnelles que nous entreprenons au Canada vient en fait de Canadiens qui ne sont d'origine ni anglaise ni française. Il importe d'insérer des définitions comme celle-là dans le projet de loi, ne serait-ce que pour dire, d'une façon symbolique, à ces Canadiens que nous reconnaissons le rôle fort important qu'ils jouent dans la société canadienne et que nous ne les oublierons pas.

Au fil des ans, j'ai constaté que des progrès avaient été réalisés dans le débat sur le multiculturalisme. C'est sans doute la raison pour laquelle je suis quelque peu déçu de l'hésitation qu'on semble manifester quant à l'étape que nous nous apprêtons à franchir.

J'ai parlé à bon nombre d'immigrants. Ma propre mère a quitté l'URSS à l'âge de 10 ans. Les premiers immigrants d'une foule de localités de la Saskatchewan sont toujours là pour nous parler. Cette province est d'ailleurs la seule du pays dont la population soit composée majoritairement de personnes d'origine ni française ni anglaise.

Nous avons jadis été aux prises avec un véritable problème pour avoir adopté une politique beaucoup trop proche du melting-pot américain. Les cultures, les langues et les coutumes qu'ont apportées avec eux les immigrants polonais, ukrainiens, allemands et scandinaves sont l'objet de risées et de mépris, de la même façon que les plus récents immigrants sont victimes de racisme et d'autres préjugés. Autrefois, la politique officielle des gouvernements semblait être d'assimiler les gens et d'effacer le plus rapidement possible ce qui les distinguait des autres. Notre société y a beaucoup perdu.

Les groupes ethniques et immigrants ont énormément enrichi la vie de ma propre localité, Prince-Albert. Trente-deux groupes constituent le Conseil multiculturel de Prince-Albert. Leur apport à notre collectivité est inestimable. Ils ont monté l'année dernière un spectacle intitulé Tapistrama qui a attiré 6 000 personnes. Ils enseignent l'anglais de tous les jours aux immigrants pour les aider à surmonter les angoisses de l'adaptation à un nouveau pays. Ils organisent des ateliers sur la discrimination raciale, travaillent de concert avec la Cour de la citoyenneté et parrainent des célébrations comme le Jour du drapeau, la Fête du Canada et la Semaine du civisme.

• (1710)

Il est remarquable que ces Canadiens de fraîche date rappellent à ceux d'entre nous qui sont ici depuis bien plus longtemps ce que signifie être canadien. Ils semblent souvent faire preuve de beaucoup plus d'enthousiasme à l'égard de la vie et de l'identité canadiennes que certains d'entre nous.

L'enthousiasme qui entourait le projet de loi C-18 a fortement diminué. Où sont les progrès que nous cherchons? L'an dernier, on a amputé de 15 p. 100 le financement des groupes qui défendent les intérêts des différents organismes multiculturels. Cela a considérablement réduit la capacité de ces organisations de planifier et d'appuyer leurs bénévoles au moyen de budgets télé-

phoniques et de transport et de maintenir les nombreuses activités bénévoles sur lesquelles elles reposent.

Notre organisation de Prince-Albert a vu sa subvention chuter de 32 000 $ à 26 000 $, ce qui est énorme. Le programme de préparation à la citoyenneté et d'enseignement des langues a été complètement supprimé. On y enseignait l'anglais comme langue seconde à temps partiel, ce qui convenait aux mères de famille et aux travailleurs, par exemple. C'était un très précieux programme. Cette année, le programme pour l'enseignement des langues ancestrales a été réduit de 4,1 millions de dollars. Même s'il n'est pas question de créer un institut des langues ancestrales ni une fondation des relations interraciales, on assiste à une consolidation de ce qu'on pourrait appeler des institutions bureaucratiques, des empires, si vous voulez, des institutions centralisées, en tout cas, et à une réduction marquée des activités qui nourrissent le multiculturalisme au niveau régional. À Ottawa, et peut-être à Edmonton et à quelques autres endroits, les activités s'accroissent, mais dans des milliers d'autres localités, elles sont réduites.

Lorsque l'opposition a présenté des propositions constructives en comité, on en a fait fi. On n'a pas tenu compte de l'opinion des témoins qui ont comparu devant le comité, entre autres, le Conseil ethnoculturel du Canada, pour tenter de donner plus de sens à tout ce processus.

Cela m'amène à poser certaines questions fondamentales sur les promesses électorales et les belles paroles du gouvernement. Prend-il vraiment au sérieux le multiculturalisme?

À mon avis, il manque carrément de perspicacité face à quatre points fondamentaux. L'un d'eux est le défi démographique que nous devons relever. Nous avons besoin de plus d'immigrants, comme nous l'ont dit de nombreux experts, pour maintenir notre santé économique, notre niveau de vie et ainsi de suite. Comme notre population vieillit, nous devons préparer la relève. Nous devons faire notre part dans le village planétaire. Nous devons faire échec au racisme. Nous devons donner un sens à la composition de notre pays sur le plan constitutionnel.

Au lieu de cela, nous obtenons une version très étriquée et inacceptable de ce que les gens attendaient au départ de ce projet de loi. C'est pourquoi, je prie instamment le gouvernement de prendre cet amendement au sérieux pour donner un certain sens au multiculturalisme et, en fait, pour respecter ses promesses.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 251*)

POUR

Députés

Althouse	Angus
Assad	Bélair
Bellemare	Berger
Bevilacqua	Black
Boudria	Brewin
Butland	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Comuzzi
de Jong	Ferguson
Fisher	Fontana
Foster	Funk
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Harvard
Harvey (Edmonton-Est)	Heap
Hunter	Jordan
Kaplan	Karpoff
Keyes	Kristiansen
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
MacLellan	MacWilliam
Manley	Marleau
McGuire	Mills
Nault	Pagtakhan
Parker	Pickard
Proud	Riis
Robichaud	Simmons
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stupich
Taylor	Vanclief
Walker	Whittaker—58

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bertrand
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer	Brightwell
Cadieux	Campbell (Vancouver-Centre)
Cardiff	Casey
Champagne (Champlain)	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Côté	Couture
Darling	de Cotret
Della Noce	Domm
Dorin	Duplessis
Epp	Fee
Ferland	Fontaine
Friesen	Gérin
Greene	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Holtmann
Horner	Hudon
Hughes	Jelinek
Joncas	Jourdenais
Kempling	Koury
Langlois	Larrivée
Layton	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacKay
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	Mitges
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
Plamondon	Porter
Redway	Ricard
Richardson	Robitaille
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Stevenson
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Van de Walle	Vincent
Weiner	Wenman
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke-Centre)	Winegard
Worthy—100	

• (1750)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Don Mazankowski (au nom du premier ministre) propose que le projet de loi soit adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Avec dissidence?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 56.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 3 mai 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 35 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LE LOGEMENT

LES PROGRAMMES DE LOGEMENTS SOCIAUX

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, entre 1949 et 1985, le gouvernement fédéral a construit plus de 205 000 logements sociaux qui constituent une partie importante de notre filet de sécurité sociale. Ces logements assurent aux particuliers et aux familles à faibles revenus un abri convenable, sûr et abordable. Le revenu familial moyen des occupants de ce type d'habitation est d'environ 11 000 $ par an.

L'organisme fédéral de l'habitation, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, de concert avec les organismes de logement provinciaux-territoriaux, a récemment terminé une évaluation de notre parc de logements subventionnés. Pour la première fois, nous avons en main une évaluation détaillée et précise de l'état des logements sociaux au Canada d'où l'on conclut qu'en général ces logements sont en bon état.

Il est peut-être plus important encore de souligner que le rapport d'évaluation indique que la vaste majorité des locataires de logements sociaux sont généralement satisfaits de leurs demeures et qu'ils sont mieux logés depuis qu'ils y ont emménagé.

[*Français*]

Il y a cependant des secteurs à améliorer et il faut y voir. Le parc de logements publics est un actif de grande valeur pour le pays et il doit être conservé.

[*Traduction*]

Les 4 800 projets que l'on construit depuis 40 ans en vertu du programme de logements sociaux abritent près d'un demi-million de Canadiens à faibles revenus. Les gouvernements fédéral et provinciaux dépensent actuellement en subventions plus de 800 millions de dollars par an dans le cadre de cet important programme.

[*Français*]

Le rapport d'évaluation conclut que le parc de logements est généralement en bon état, mais qu'il faut quand même procéder à des réparations là où c'est nécessaire.

[*Traduction*]

Certains de ces projets pourraient avec profit être repensés et rénovés. De même, certains usages de gestion immobilière pourraient être améliorés pour mieux relever les défis d'un parc veillissant et, finalement, le rapport mentionne les possibilités d'encourager une plus grande participation des locataires à la gestion de leurs propres logements.

Dans les mois à venir, je discuterai, entre autres, de ces questions avec nos collègues provinciaux et territoriaux et d'autres personnes concernées dans le cadre de ce processus de consultation.

L'évaluation de ce programme constitue un outil très utile. Il est important de temps en temps de prendre du recul pour étudier sérieusement le fonctionnement de nos programmes.

La publication de ce rapport d'évaluation ouvre la voie à une future consultation en matière de politique des occupants des logements sociaux, des organismes de logement provinciaux et territoriaux, des représentants des offices de logements sociaux au palier municipal et régional et du public en général.

[*Français*]

Ce processus de consultation donnera lieu à toute une gamme d'opinions et de points de vue et permettra d'assurer que le programme de logements publics continue de répondre aux besoins des personnes à faible revenu.

• (1110)

[*Traduction*]

La publication de ce rapport est un autre exemple de l'engagement du gouvernement fédéral à gérer efficacement nos ressources et à veiller à ce que les Canadiens soient bien logés.

Nous nous efforcons de relever les défis non seulement d'aujourd'hui mais des années 1990 et même au-delà. Nous pourrons ainsi non seulement améliorer les logements sociaux déjà construits, mais aussi, espérons-le, utiliser ces ressources pour augmenter tout le parc d'habitations peut-être dans le cadre de coentreprises en collaboration avec le secteur privé.

J'attends beaucoup de ce processus de consultation. Je suis certain que tous les Canadiens sont comme moi.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa déclaration, mais en toute franchise il est vraiment lassant d'écouter le ministre faire, au sujet de l'habitation, toutes sortes de belles déclarations vides de sens qui ne renferment ni réponses ni mesures concrètes.

Il est manifeste que lorsqu'un gouvernement manque d'esprit d'initiative, de prévoyance et de détermination et qu'il ne porte pas à une question donnée l'intérêt voulu, il réclame de nouvelles enquêtes, études et évaluation. Bref, il souhaite consulter davantage. Or, le Canada a besoin de réponses et non d'autres questions.

Une évaluation de ce genre est utile, car elle permet de se pencher sur les préoccupations et les opinions des gens qui bénéficient des programmes de logements sociaux, mais le gouvernement se doit de toujours prêter l'oreille à ce que disent les gens mêmes qu'il tente d'aider. Une évaluation de la qualité du parc d'habitations est également nécessaire pour savoir si le programme en question répond aux besoins des Canadiens en leur offrant des logements satisfaisants.

La lacune de cette évaluation, cependant, c'est qu'elle n'examine pas si le programme des logements sociaux lui-même est satisfaisant. Depuis un an, les Canadiens reçoivent un déluge de renseignements au sujet de la montée en flèche du coût des logements et des loyers et du terrible manque de logements à des prix abordables.

Les gouvernements provinciaux et municipaux, les administrateurs des programmes de logements sociaux, les groupes à but non lucratif et coopératifs et le secteur privé, sans parler des milliers de Canadiens qui sont sur des listes d'attente, veulent des mesures concrètes et non plus d'études.

Le ministre a déjà cherché à nous avoir au sentiment en nous racontant que le ministre des Finances et ses services ont sabré dans son budget et les programmes de logement. Le résultat, c'est que le gouvernement fait encore moins dans le secteur de l'habitation à l'heure actuelle.

Quelles ont été les initiatives du gouvernement jusqu'à maintenant? Il a supprimé le Programme d'aide à la remise en état des logements, qui permettait la rénovation de nos logements vieillissants; il a réduit le nombre des logements sociaux et coopératifs; il a imposé un plafond au prix des immeubles et des maisons à logements multiples et enfin, il pratique une politique de taux d'intérêt élevés qui portera un coup fatal à la construction de logements.

Quand le ministre et son gouvernement vont-ils se manier le train, cesser de parler des problèmes de logement et commencer à prendre des mesures concrètes, afin de résoudre ces problèmes? Pourquoi le ministre n'organise-t-il pas une conférence nationale sur l'habitation à laquelle participeraient tous les secteurs et tous les gouvernements concernés, afin de régler la crise du logement? Comment pouvons-nous tous collaborer, afin de relever les défis qui se posent dans le secteur de l'habitation dans l'intérêt des Canadiens à l'heure actuelle et à l'avenir?

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'éprouve presque de la gêne pour le ministre d'État chargé de l'Habitation. Alors que le Canada fait face de plus en plus à une crise en ce qui concerne les logements à prix abordable, le ministre nous rebat les oreilles de sottes platitudes admiratives devant les prétendues réalisations du gouvernement actuel en ce domaine.

Il s'enorgueillit en quelque sorte de ce que le Canada se soit doté en près de 40 ans de 205 000 logements sociaux. Cela équivaut à 5 000 par an. Cependant, il n'a pas osé parler de la situation qui prévaut depuis 1985, soit depuis que le gouvernement refuse d'assumer ses obligations en ce domaine.

La plupart des pays industrialisés veillent à ce que le quart de leur parc d'habitations soit des logements subventionnés. Au Canada, cette proportion n'est que de 4 p. 100. Même à Hong Kong, elle est de 40 p. 100. Il s'est

vanté de ce que ces logements accueillaient des familles dont le revenu est de 11 000 $, autrement dit des familles économiquement faibles. Il devrait avoir honte.

Il a dit qu'il fallait encourager les gens à prendre une part plus active à la gestion de leur propre logement. Or, la meilleure façon d'y arriver, c'est de permettre aux gens de posséder leur propre maison. Qu'il rétablisse le programme de logements coopératifs qui est tombé de 5 000 à 17. C'est ainsi que nous pourrons convaincre les gens de prendre une part active à cette gestion. Ils le feraient volontiers si seulement ils avaient les moyens de s'acheter une maison ou de participer à un programme de logements coopératifs.

Le ministre a déclaré que ce rapport veillerait à ce que les Canadiens soient bien logés. Quelle sottise! Ce rapport n'accomplira rien, à moins que le ministre n'intervienne pour faire baisser les taux d'intérêt élevés qui paralysent la construction de logements, pour faire construire des logements satisfaisants sur des terres de la Couronne au lieu de parler de logements à prix abordable à 175 000 $, pour mettre à la raison les spéculateurs du marché immobilier qu'il critiquait du temps où il était député de l'arrière-ban et qu'il a choisi d'oublier, ou pour rétablir les programmes de logements sociaux, en particulier les programmes de logement coopératif.

Ce qu'il faudrait évaluer à mon avis, c'est la détermination du gouvernement à loger les Canadiens. Quant à moi, j'hésiterais à le faire, car je craindrais de découvrir qu'elle laisse beaucoup à désirer.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE CANADA-JAPON

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le premier rapport du groupe interparlementaire Canada-Japon.

Il s'agit d'un rapport sur la visite de travail effectuée à Tokyo, au Japon, du 8 au 14 avril 1980.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMMUNICATIONS ET CULTURE—TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent des communications et de la culture.

Affaires courantes

COMITÉ DE SÉLECTION—TRENTE-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le trente-huitième rapport du comité permanent. Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du rapport plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MESURE VISANT À CHANGER LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE D'ELGIN EN ELGIN—NORFOLK

M. Ken Monteith (Elgin) demande à présenter le projet de loi C-298, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale d'Elgin.

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Monteith: Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à la Chambre pour présenter un projet de loi d'initiative parlementaire. Cette mesure a pour objet de changer le nom de la circonscription électorale d'Elgin en Elgin—Norfolk.

Si le projet de loi est adopté, le nouveau nom reflétera mieux la composition de ma circonscription électorale qui englobe le comté d'Elgin et le canton de Norfolk.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impresssion en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU TRENTE-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que le trente-huitième rapport du Comité de sélection, présenté plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

Affaires courantes

• (1120)

PÉTITIONS

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose, en vertu de l'article 36 du Règlement, des pétitions provenant de Lebel-sur-Quévillon et Chibougamau, suite aux recommandations du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

Les signataires demandent au gouvernement de maintenir l'indemnisation fiscale des localités isolées au nord du 49e parallèle.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai ici deux pétitions ayant trait aux taxes que j'aimerais déposer à la Chambre. Elles ont toutes deux été certifiées correctes. L'une d'elles concerne à la taxe sur les produits et services, cette taxe qui sera si lourde pour les contribuables. Des pétitionnaires de partout au Canada demandent au gouvernement de rejeter cette taxe extrêmement régressive et d'instaurer un régime fiscal équitable.

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, vous vous souviendrez qu'en octobre dernier, un rapport a été présenté à la Chambre sur le programme d'avantages fiscaux pour les habitants du Nord. Des pétitionnaires de la vallée Robson, en Colombie-Britannique, dans ma circonscription, demandent au gouvernement de rejeter ce rapport particulièrement injuste et de présenter des recommandations favorisant l'instauration d'un programme d'avantages fiscaux pour les habitants du Nord et des régions éloignées.

LE DROIT À LA VIE

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter des pétitions portant la signature de 3 236 infirmières, médecins, travailleurs de la santé et autres citoyens préoccupés par le problème. Ces pétitionnaires des quatre coins du Canada ont tous la conviction que les infirmières devraient avoir le droit de refuser de collaborer à des avortements, pour des raisons de conscience ou de religion.

Tous les pétitionnaires s'opposent à ce que l'on sacrifie le don précieux de la vie en pratiquant des avortements et demandent au Parlement de légiférer pour interdire toute discrimination en matière d'emploi et toute mesure d'exclusion ou de coercition envers les infirmières qui refusent de collaborer à un avortement pour des raisons de conscience.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions qui portent sur l'injustice du régime fiscal. Les pétitionnaires reprochent au gouvernement de n'avoir pas corrigé ce régime qui permet à des particuliers et à des sociétés riches de ne payer que peu ou pas d'impôts fédéraux et fait retomber une plus grande partie de la charge nationale sur les contribuables à revenus moyens ou faibles. Ils prient le gouvernement d'abandonner son projet de taxe sur les produits et services et de réformer la fiscalité

VIA RAIL

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, aux termes de l'article 36 du Règlement, une pétition qui a pour sujet la réduction du service de VIA Rail. Les Canadiens qui l'ont signée demandent au Parlement d'intervenir afin que le gouvernement du Canada ne retranche rien du service voyageurs, et ils citent à l'appui de leur requête un certain nombre de raisons.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai quelques pétitions à présenter qui concernent la TPS et proviennent d'habitants d'Ottawa, de Hull, de Gloucester, de London, de Brantford et de Kamloops. Ces pétitionnaires font remarquer que la TPS ne tient pas compte des ressources financières des contribuables, qu'elle est régressive et qu'elle ne répare pas les iniquités du régime fiscal actuel, et ils laissent entendre que si ces injustices avaient été réparées le régime fiscal aurait largement contribué à résoudre les difficultés financières du gouvernement.

Ces pétitionnaires s'opposent à cette taxe qui s'applique à tout, depuis les livres et les coupes de cheveux jusqu'aux couches, au mazout et à bon nombre de choses sur lesquelles les simples citoyens ne peuvent se permettre de payer cette taxe faute de revenus suffisants. Ils pressent le gouvernement d'instituer un régime fiscal qui soit juste, progressif et non régressif, comme l'est la TPS.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 247, 258 et 264.

[*Texte*]

LA CONFÉRENCE DITE À CIELS OUVERTS

Question nº 247—**M. Boudria:**

1. La conférence dite à Ciels ouverts, qui a eu lieu à Ottawa en février 1990, a-t-elle entraîné des coûts pour le gouvernement et, dans l'affirmative, à combien se sont-ils élevés au total, y compris le coût des préparatifs?

2. Le gouvernement a-t-il acheté des véhicules pour la conférence et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) à quel coût, *c*) auprès de qui, *d*) quel a été le mode de sélection du fournisseur, *e*) les véhicules sont-ils en service à l'heure actuelle et, dans l'affirmative (i) qui s'en sert, (ii) à quelles fins?

3. A-t-on acheté des parkas pour la conférence et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) auprès de qui, *c*) quel en a été le coût, *d*) quel a été le mode de sélection du fournisseur, *e*) y a-t-il des parkas achetés qui n'ont pas été remis aux dignitaires étrangers et, dans l'affirmative, ont-ils été offerts à d'autres personnes et, dans l'affirmative, à qui?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Le ministère des Affaires extérieures et le Secrétariat d'État m'informent comme suit:

1. Un montant de 5 240 000 $ a été alloué pour la conférence dite à Ciels ouverts. Les factures ne sont pas toutes rentrées, et les dépenses ne pourront être totalisées avant que toutes les transactions soient traitées.

2. Aucun véhicule n'a été acheté par le gouvernement pour les besoins de la Conférence. Veuillez voir la réponse à la question nº 241 qui a été donnée le 7 mars 1990.

3. Trente-et-un parkas au coût de 397 $ pièce ont effectivement été achetés pour la Conférence. Ils ont été commandés à la compagnie Polar Parkas (C.P. 1385, Yellowknife, T.N.-O.) parce que seule cette dernière pouvait promettre de respecter nos délais. Les parkas ont été remis aux dignitaires étrangers et à leurs conjoint(e)s qui les accompagnaient au Canada. Le SEAE en a acheté un pour son usage personnel.

L'ÎLE DE SAINT-VINCENT—LES PROJETS

Question nº 258—**M. Laporte:**

Le gouvernement a-t-il, depuis 1975, versé des fonds à des projets de l'île de Saint-Vincent et, dans l'affirmative, *a*) lesquels et *b*) combien le gouvernement a-t-il dépensé pour chacun d'entre eux?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Oui. Le Centre de recherches pour le développement international et l'Agence canadienne de développement international m'informent comme suit:

Depuis 1975, le Centre de recherches pour le développement international a financé deux projets à l'île de Saint-Vincent.

a) Le premier remonte à 1982 et a duré 9 mois. Il visait à analyser les déterminants de l'émigration de Saint-Vincent et à en évaluer les répercussions sociales et économiques sur les ménages de l'île. Quant au second, il a été financé en 1983 pour une période de 24 mois. Son objectif était de renforcer le système d'information et le centre de documentation socioéconomiques du Ministère des finances, de la planification et du développement de l'île dans le cadre de CARISPLAN, dont l'île est membre. Saint-Vincent a partagé la subvention pour ce projet avec les Grenadines.

b) Les deux projets s'élevaient respectivement à 39 000 $ et à 81 430 $.

Oui, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a versé des fonds à des projets de l'île Saint-Vincent.

(A) PROJET	ANNÉE	(B) DÉCAISSEMENTS DE L'ACDI (en dollars)
Plan directeur du port de Kingstown	1989	50 000
Complexes industriels à Diamond	1988	3 636 400
Développement du secteur de la pêche—Phase I	1987	4 975 000
Développement du secteur des forêts	1986	4 520 000
Saint-Vincent, Forêts—Dépenses administratives spéciales	1985	10 633
Saint-Vincent, Pêches, Étude de faisabilité—Dépenses administratives spéciales	1985	106 281
Saint-Vincent, Fonds canadien 1989-1990	1989	125 000
Saint-Vincent, Fonds canadien 1988-1989	1988	275 558
Saint-Vincent, Fonds administrés par la mission (FAM) 1987-1988	1987	299 999
Saint-Vincent, FAM 1986-1987	1986	249 631
Saint-Vincent, FAM 1985-1986	1985	189 368

Affaires courantes

(A) PROJET	ANNÉE	(B) DÉCAISSEMENTS DE L'ACDI (en dollars)
FAM 1984–1985	1984	217 409
FAM 1983–1984 et années précédentes	1983	957 020
Étude de faisabilité, complexes industriels	1984	164 000
Aménagement hydro-électrique de la rivière Cumberland	1984	11 400 000
Travaux routiers	1980	249 000
Étude, fonds renouvelable pour l'agriculture	1980	11 500
Aérogare d'Arnos Vale	1974	698 408
Pièces de rechange, adduction d'eau	1973	61 700
Adduction d'eau—Phase II	1973	2 400 600
Ligne de crédit—Équipement	1971*	358 000
Formation des enseignants	1971*	193 500
Formation—Génie technique	1971*	87 000
Formation—Économie	1971*	87 300
Formation technique et professionnelle	1971*	217 500
	Total :	31 540 807

* Projets amorcés avant 1975 et menés à terme après cette année-là.

N.B. : Le financement des activités de la Direction générale des programmes spéciaux prend de plus en plus la forme de «contributions de base», c'est-à-dire que les fonds sont inscrits au nom des diverses organisations et institutions, plutôt qu'au titre des projets. Il en va de même pour le financement consenti aux organismes multilatéraux.

JOSEPH ELIE LTÉE

Question nº 264—**M. Edmonston:**

Le gouvernement est-il au courant de la vente de la division montréalaise de Petro-Canada nommée «Joseph Elie» et, dans l'affirmative, *a*) qui en est l'acheteur, *b*) quel est le prix d'achat, *c*) s'agit-il d'un achat (i) au comptant (ii) par emprunt ou (iii) d'une combinaison des deux formules, *d*) la vente est-elle soumise à d'autres modalités et, dans l'affirmative, lesquelles, *e*) Petro-Canada a-t-elle obtenu des acheteurs des garanties relatives à la sécurité des emplois, aux avantages sociaux et à d'autres conditions d'emploi à Joseph Elie et, dans l'affirmative, lesquelles?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Rapport de Petro-Canada:

La vente de 50,1 p. 100 des actions de Joseph Elie Ltée a été annoncée à tous les employés de Joseph Elie Ltée le 29 décembre 1989, et a été conclue le 1er janvier 1990.

a) Les acheteurs étaient d'ex-employés de Petro-Canada Inc. Les compétences en gestion de ces personnes ont fait l'objet d'une évaluation.

b) à *d*) Le prix d'achat ne concerne que les parties engagées dans la transaction. Ni le gouvernement du Canada, ni Petro-Canada n'ont participé financièrement à l'achat de cette division. Un plan de financement commercial de type courant a été établi par les acheteurs, sans intervention gouvernementale.

e) Les employés, à l'exception de trois d'entre eux, ont conservé leur emploi, ainsi que les salaires et avantages sociaux qui y étaient rattachés. De ces trois exceptions, deux employés ont accepté des postes à Petro-Canada et le troisième a consenti à prendre une retraite anticipée.

[*Traduction*]

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, si la question nº 196 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question nº 196 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord!

[*Texte*]

LE COMITÉ NATIONAL D'ACTION SUR LE STATUT DE LA FEMME

Question nº 196—**Mme Mitchell:**

En ce qui concerne chaque année, depuis 1975, le gouvernement a-t-il consenti des subventions ou des contributions au Comité national d'action sur le statut de la femme et, dans l'affirmative, dans chaque cas, *a*) quel montant, *b*) au titre de quels programmes, *c*) quelle proportion du budget annuel de fonctionnement du Comité pour l'année en question cette somme représentait-elle?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

TENUE VESTIMENTAIRE DU DÉPUTÉ DE DAVENPORT—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le lundi 19 février, le député de Davenport (M. Caccia) a invoqué la question de privilège parce qu'on lui avait refusé l'autorisation de participer au débat le jeudi précédent, soit le 15 février, alors que la Chambre étudiait la motion du gouvernement relative aux droits linguistiques. À ce moment-là, le président suppléant avait refusé de donner la parole au député de Davenport parce qu'il n'était pas vêtu convenablement.

[*Traduction*]

Le député a demandé à la Présidence de reconsidérer son interprétation traditionnelle de la pratique de la Chambre qui veut que les députés du sexe masculin portent le veston et la cravate. Dans son intervention, le député a souligné la latitude laissée aux femmes, qui ont le droit de se vêtir, a-t-il dit, «de différentes façons, selon la mode et les tendances du moment».

Le député a également cité le vice-président, qui, le 14 décembre dernier, a mentionné l'ouvrage de Beauchesne, où il est question des pratiques que les députés sont tenus de respecter en matière vestimentaire. Le député a toutefois souligné qu'il s'agissait d'une pratique et non d'une règle. C'est un fait qu'on ne peut nier, mais il s'agit en l'occurrence d'une pratique bien établie.

Des exceptions ont été faites à l'occasion, mais toujours dans le contexte de la pratique acceptée. Des députés, membres du clergé, ont sollicité le droit de porter leur col distinctif au lieu de la cravate et des députés qui avaient subi une blessure ont demandé qu'on les dispense de porter le veston ou la cravate pendant les courtes périodes où leur blessure rendait la chose impossible. J'aimerais signaler les cas de ce genre qui sont récents, soit celui du député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte et du député de Trois-Rivières.

Ces exceptions, comme je l'ai dit, ont confirmé la pratique en question. La présidence se prononce périodiquement depuis plus de 60 ans en faveur de la pratique

courante, et j'estime qu'il ne m'appartient pas en tant que Président de passer outre à cette pratique.

[*Français*]

S'il y a lieu de la changer et si le député de Davenport veut la faire changer, je l'exhorterais à insister en ce sens auprès du Comité permanent des privilèges et des élections. Ce comité a le pouvoir de faire enquête sur les règles et les pratiques de cette Chambre et il peut faire des recommandations visant à les modifier dans la mesure où il le juge à propos. La Chambre peut ensuite décider s'il y a lieu d'adopter ces recommandations. Le député voudra peut-être envisager cette façon de procéder.

[*Traduction*]

Je dois dire à regret qu'il m'est impossible de conclure que la question soulevée par le député constitue une question de privilège valable.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je désire informer la Chambre que, à cause de la déclaration ministérielle, le temps alloué aux initiatives ministérielles sera prolongé de 10 minutes à compter de 13 heures aujourd'hui.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CONCERNANT LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je suis très heureux d'intervenir de nouveau pour traiter de ce projet de loi. Le comité législatif s'est longuement penché sur la protection des obtentions végétales au Canada. Sauf erreur, le comité s'est réuni au moins quinze fois, a discuté avec les représentants de seize organismes et a reçu plus de cent mémoires. Il a entendu tous les arguments importants favorables ou défavorables au projet de loi.

Il importe de noter que les organismes qui représentent la vaste majorité des personnes directement touchées par la protection des obtentions végétales appuient le projet de loi. Mentionnons notamment la Fédération canadienne de l'agriculture, un des principaux organismes agricoles au Canada, et le Conseil canadien de l'horticulture. Plusieurs suggestions utiles ont été intégrées au projet de loi pour améliorer cette mesure législative déjà très populaire. Aussi croyons-nous que le projet de loi C-15 est encore plus avantageux pour le Canada.

• (1130)

Lors du débat en deuxième lecture, on a fait observer que le projet de loi C-15 avait été rédigé de façon à être conforme à la convention internationale pour la protection des nouvelles variétés. Après amendement, il y est toujours conforme. En deuxième lecture également, il a été question des dix-huit membres de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales. Depuis que nous avons entrepris l'examen du projet de loi, la Pologne a adhéré à cette union, et j'espère que l'adoption du projet de loi ne tardera pas, pour que le Canada puisse en devenir le vingtième membre.

Au cours des audiences du comité, on a rappelé les avantages que comporte cette mesure législative, l'un des principaux étant la stimulation des efforts en matière d'obtentions végétales dans le secteur public, notamment à Agriculture Canada et dans les universités. Comme il nous a été donné de l'entendre, cela revêt une importance capitale pour les producteurs de semences, entres autres. Il est également important que nous encouragions le secteur privé à investir dans les obtentions végétales. Le versement de redevances raisonnables incitera les obtenteurs indépendants à investir dans ce secteur d'activité.

Le projet de loi profitera aussi à l'industrie agricole canadienne, qui aura ainsi plus facilement accès à des variétés étrangères. Les producteurs de plants de fraisiers, de pommes de terre de semence et de bien d'autres cultures pourront choisir parmi ces nombreuses nouvelles variétés. De plus, le projet de loi permettra au Canada de réglementer l'emploi fait à l'étranger des nouvelles variétés canadiennes, générera des redevances et contribuera à accroître les possibilités d'exportation.

Pendant les audiences du comité, certains témoins ont dit craindre que ce projet de loi n'ait des conséquences négatives. La protection des obtentions végétales pourrait, aux dires de certains, favoriser la création de monopoles dans l'industrie des semences, encourager l'utilisation de produits chimiques dans le cadre de la production, avoir des conséquences nuisibles pour le tiers monde et ouvrir la voie aux brevets sur la vie.

Je veux réfuter ici chacune de ces objections. En ce qui concerne la création de monopoles, une disposition de la Loi sur la concurrence l'empêche déjà. Le projet de loi

sur la protection des obtentions végétales comporte une disposition prévoyant la délivrance obligatoire de licences, ce qui empêchera les pratiques restrictives de distribution. Toutefois, d'autres éléments importants vont jouer contre la création de monopoles dans l'industrie canadienne des semences. Il y a, par exemple, la distribution des variétés produites dans le cadre de programmes publics d'obtentions végétales ainsi que la production et la commercialisation de semences par des coopératives agricoles et des centaines de producteurs.

Quant à la seconde objection, ce projet de loi n'a aucune incidence directe sur les produits agrochimiques. La tendance favorise à l'heure actuelle l'utilisation de produits chimiques dans les seuls cas spéciaux où il n'existe aucune autre technique de production. Le passage au développement durable en agriculture va aussi encourager le développement de variétés qui résistent aux insectes, et les producteurs de telles variétés vont être récompensés en vertu de ce projet de loi.

En ce qui concerne les conséquences pour le tiers monde, la protection des obtentions végétales au Canada n'influera que sur notre commerce avec d'autres pays ayant adopté une loi semblable. Cela exclut les pays du tiers monde et, qui plus est, très peu des variétés adaptées aux conditions canadiennes seraient utiles dans ces pays.

Enfin, le fait même que nous présentons un projet de loi uniquement consacré aux variétés végétales au lieu de modifier la Loi sur les brevets montre que nous nous éloignons des brevets sur la vie. L'évolution des brevets est une autre affaire et il a fallu des années pour mettre au point un projet de loi sur la protection des obtentions végétales. J'ajouterai que beaucoup d'autres gouvernements ont présenté des projets de loi très similaires à celui-ci.

Le comité législatif a examiné attentivement les détails techniques du projet de loi. Il en a vérifié la formulation et il a proposé des amendements qui améliorent et précisent la façon dont le système de protection des obtentions végétales doit fonctionner. Je félicite le comité législatif pour sa méticulosité.

Nous avons entendu le point de vue des producteurs et de leurs organisations. Nous estimons qu'ils ont besoin de ce projet de loi et cela, dès maintenant. J'ose espérer que ce projet de loi sera très promptement adopté par la Chambre et qu'il aura très bientôt force de loi.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui pour parler du projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales.

Comme beaucoup le savent, c'est un projet de loi qui a été étudié à la Chambre à différentes étapes et à différentes périodes pendant près de 15 ans. Je pense qu'il est temps qu'il arrive en troisième lecture et c'est de cela que je voudrais parler.

C'est un projet de loi qui était controversé et, pour beaucoup, le sujet l'est encore. Comme le disait le député qui m'a précédé, le comité législatif a eu de longues discussions. De nombreux groupes et particuliers ont comparu devant nous. Nous avons fait une bonne étude, mais comme tout projet de loi qui arrive à l'étape finale, on pourrait encore lui apporter des améliorations pour dissiper certaines inquiétudes.

Ayant participé activement au secteur agro-alimentaire, à un niveau différent du niveau actuel, je suis fermement convaincu que l'industrie a besoin de ce projet de loi.

Nous avons eu une bonne étude en comité. Je pense que nous avons amélioré le projet de loi. Nous avons précisé l'interprétation et la définition de termes comme «prix raisonnable» et «distribution». À l'étape du rapport, nous nous sommes entendus pour dire qu'il devrait y avoir un comité consultatif. Auparavant, le projet de loi disait que le ministre pouvait en constituer un, mais certains estimaient qu'il en fallait un. Nous sommes heureux de l'amendement présenté par mon collègue d'Algoma demandant la création d'un comité pour tenir le directeur et le ministre au courant de l'évolution du domaine.

On nous a aussi donné d'autres renseignements utiles au moment de l'étude en comité afin d'apaiser les inquiétudes de certaines personnes. Il a été question notamment d'un protocole d'entente entre Consommateurs et Sociétés Canada et Agriculture Canada. Je vais vous lire un extrait de ce protocole d'entente.

> 1. Agriculture Canada consultera CSC au sujet de toutes les questions liées à l'applicatiion de la loi qui sont susceptibles d'intéresser CSC. Plus particulièrement, Agriculture Canada consultera le Bureau de la coordination des politiques au sujet des règlements et procédures devant être approuvés aux termes de la loi afin d'assurer une certaine uniformité avec ce qui est prévu dans les autres lois concernant la propriété intellectuelle, et il consultera le Bureau du directeur des enquêtes et recherches, établi en vertu de la Loi sur la concurrence, au sujet de toutes les questions liées à la politique de concurrence.

Il y a d'autres articles de ce protocole d'entente qui sont dans la même veine et qui, à mon avis, contribueront grandement à apaiser les inquiétudes.

Une des inquiétudes que l'orateur précédent a mentionnées, c'est que cette mesure législative pourrait restreindre le contrôle du matériel phytogénétique aux multinationales. Je tiens à signaler à la Chambre que le centre de ressources phytogénétiques d'Agriculture Canada compte quelque 90 000 spécimens de matériel génétique, de plantes, de variétés, et autres qui sont mis gratuitement à la disposition de quiconque dans le monde qui veut les utiliser pour créer une nouvelle variété végétale. Il est impossible que l'accès à ce matériel génétique soit refusé à toute personne qui veut l'utiliser à des fins phytogénétiques. Ce centre n'est qu'un parmi plusieurs établissements de ce genre dans le monde.

Bien qu'il y ait certains groupes et certaines personnes qui s'opposent à ce projet de loi, la liste des gens qui l'appuient est longue. Il y a entre autre, la Fédération canadienne de l'agriculture, le Conseil canadien de l'horticulture, la Fondation canadienne des plantes ornementales, le Ontario Agricultural Commodity Council, qui représente une vingtaine de groupes de produits dans la province de l'Ontario, Potatoes Canada, l'association qui représente les producteurs de légumineuses, SeCan, la United Grain Growers Association et la Western Canadian Wheat Growers Association. Certains de ces organismes ont des préoccupations légitimes qui, presque toutes, ont été examinées par le comité. Les universités sont également en faveur du projet de loi.

En ce qui concerne le marché mondial, nous pouvons y jouer un rôle actif si nous sommes prêts à être compétitifs. L'adoption de ce projet de loi permettra à l'industrie agro-alimentaire, aux producteurs du secteur primaire, à l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire de mieux soutenir la concurrence à l'échelle internationale.

• (1140)

Les agriculteurs craignent que les redevances qu'ils devront payer ne fassent augmenter le prix des semences. Je sais par expérience que si un producteur de semences crée une nouvelle semence, un hybride ou une variété d'arbres ou de plantes horticoles, le prix que je dois, en tant qu'agriculteur, payer pour utiliser ces nouveautés n'est pas grand-chose comparé aux avantages qu'elles me procurent.

Si cette nouvelle variété me permet de produire plus à un prix moins élevé par unité et si elle permet aux consommateurs du Canada et du monde de bénéficier de produits alimentaires sains et nourrissants à un prix plus bas, je suis prêt, et les producteurs le sont aussi, à payer un peu plus cher ces porte-greffe, ces semences ou ces plants pour propager cette variété.

Il y a quelques années, j'aurais hésité davantage à adopter ce projet de loi. Aujourd'hui, cependant, étant donné les inquiétudes des agriculteurs et de notre société en général au sujet de l'environnement et de la qualité de la nourriture, entre autres, ce projet de loi est probablement plus nécessaire que jamais parce qu'il est essentiel de comprendre comment et pourquoi on produit de nouvelles variétés végétales. On les crée non seulement pour augmenter les récoltes, mais pour que les produits soient plus sains et que l'industrie soit plus solide financièrement et plus respectueuse de l'environnement.

Le marché et les producteurs recherchent maintenant des variétés de produits, d'arbres et de plants qui n'exigent pas l'utilisation de pesticides comme autrefois. Les producteurs sont les premiers à vouloir se débarrasser de ces choses-là. Il nous faut des lois qui encouragent les obtenteurs à développer ces types de variétés et d'espèces. Ils ont besoin de cet encouragement. Ce processus exige de gros investissements et ils doivent pouvoir recouvrer au moins une partie de leurs dépenses. Cet aspect de la question ne m'inquiète pas autant qu'autrefois. Il me paraît nécessaire actuellement pour encourager ce genre d'activité.

Pour terminer, je crois fermement que le Canada veut aider les autres pays du monde à produire suffisamment de vivres pour leur propre consommation et les encourager à produire une nourriture saine et de qualité pour leurs habitants. Nous ne pouvons atteindre ce but que si notre industrie agroalimentaire est solide au point de vue écologique et financier. Ce projet de loi y contribuera certainement, et même s'il suscite quelques inquiétudes, pour des raisons hypothétiques, ses avantages l'emportent de loin sur ses inconvénients.

Comme l'orateur précédent, j'invite la Chambre à l'adopter aussitôt que possible. Après avoir été soumis à la Chambre à divers moments et à diverses étapes depuis

15 ans, il est temps qu'il soit adopté et que nous terminions le travail que nous avons à faire pour cela.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat, à l'étape de la troisième lecture, sur le projet de loi C-15, loi introduisant une méthode de protection des obtentions végétales.

Les deux orateurs précédents ont signalé que ce projet est à l'étude depuis déjà un certain temps. Toutefois, ce n'est pas parce qu'un projet est sur le métier depuis 15 ans, et qu'il a été rejeté pendant 15 ans, qu'il devient avec le temps soudainement valable.

Cette mesure législative comporte un certain nombre d'aspects techniques, éthiques, moraux et internationaux sur lesquels nous devrions nous pencher, mais, par souci de simplicité, je limiterai mes commentaires aujourd'hui aux objectifs du projet de loi.

À l'instar d'un bon nombre d'analystes, je crois que ce projet de loi modifie la structure des forces qu'on voit atuellement sur le marché. Il apporte une modification assez fondamentale. De plus en plus, l'industrie des semences dans tous les pays du monde est de plus en plus contrôlée par une poignée de multinationales. Cette industrie représente un marché assez important, même chez nous. Chaque année, les agriculteurs consacrent plus de 400 millions de dollars à l'achat de grains, de plants et de matériel de pépinière afin de cultiver les produits que nous consommons, ceux que nous utilisons pour fabriquer de la fibre et ceux qui nous donnent les magnifiques fleurs et arbustes que nous aimons tant admirer.

Au Canada seulement, cette industrie rapporte plus de 400 millions de dollars par année, ce qui en fait un marché très vaste. Par le passé, le commerce des nouvelles variétés entre le Canada et certains pays industrialisés ne nécessitait qu'une simple entente conclue selon les règles du droit contractuel. Une entreprise productrice de semences ou un citoyen de notre pays n'avait qu'à signer un marché avec un inventeur étranger et qu'à lui verser une certaine somme pour pouvoir utiliser ses semences. Ce système fonctionnait assez bien, sauf qu'un bon nombre des autres pays industrialisés en possédaient un meilleur. Ils ont créé, par la loi, des certificats ou brevets d'obtention qui sont reconnus dans certains pays et qui offrent au titulaire une façon beaucoup moins coûteuse de faire valoir ses droits.

En substance, le changement qui se produit avec l'entrée en vigueur de cette loi au Canada, c'est que, après avoir mis au point une semence et établi un contrat avec un producteur ou un vendeur de semences au Canada, si le contrat est rompu et que les redevances pour l'utilisation de cette semence ne lui soit pas envoyées, un étranger n'a pas à passer par un processus juridique très coûteux, en vertu du droit des contrats, pour percevoir ces redevances.

Cette proposition modifie considérablement la situation en faveur de la personne qui met la semence au point, en ce sens qu'elle a simplement à s'adresser à un tribunal et à demander que les paiements soient effectués. La loi est grandement renforcée en sa faveur et en celle de son entreprise, et le processus de perception est beaucoup moins coûteux sur le plan juridique. Si cela s'arrêtait là, le débat aurait probablement tourné court très rapidement.

Cependant, lorsque nous regardons d'autres pays industrialisés de l'Europe de l'Ouest et les États-Unis, qui ont évolué beaucoup plus rapidement que nous dans ce domaine et qui s'y intéressent depuis plus longtemps, nous constatons que les choses ne s'arrêtent pas là. On exige toujours plus, et les États-Unis s'orientent vers les brevets sur la vie.

Les deux orateurs qui m'ont précédé ont beaucoup parlé du prétendu appui accordé par les divers groupes et organismes agricoles. Selon le député de Prince Edward—Hastings, bon nombre de ces partisans posaient toutefois des conditions. Je veux simplement me faire l'avocat de la formule la plus modérée proposée par les divers groupes cités, soit celle de la Fédération canadienne de l'agriculture, et passer rapidement en revue les conditions qu'ils ont posées à ce projet de loi, pour montrer que le comité n'en a respecté pratiquement aucune. Pourtant, on nous dit que c'est l'appui de la Fédération canadienne de l'agriculture qui a amené certains libéraux à se dégonfler dans leurs discours de deuxième lecture contre le projet de loi C-15.

• (1150)

Je reconnais comme eux que la FCA a des problèmes. Les opinions au sujet du projet de loi sur la protection des obtentions végétales varient parmi les membres de la collectivité agricole. Les pépiniéristes et les horticulteurs qui produisent des plantes à fleurs et autres végétaux qui se vendent très rapidement et qui doivent répondre rapidement aux demandes du marché pour de nouvelles couleurs et de nouvelles formes, voudraient qu'il y ait libéralisation des échanges et de l'accès à des produits de la Hollande, en Europe, et des États-Unis, où l'on dépense beaucoup pour ce genre d'horticulture.

Pour les motifs que j'ai énoncés au début de mon intervention, ces pays hésitent à faire entrer du matériel au Canada puisqu'il n'existe pas de méthode leur permettant de toucher facilement les redevances et que l'utilisateur au Canada peut ne pas respecter ses engagements contractuels.

Bien des nouvelles variétés cultivées aux États-Unis et en Europe, par exemple, les toutes dernières variétés de roses ou de tulipes, ne sont pas mises à la disposition des

producteurs canadiens, mais sont expédiées au Canada pour être vendues aux consommateurs.

Certains membres du comité se sont efforcés d'instaurer une distinction entre ce type de demande et les besoins en matière de cultures vivrières parce que ce genre de projet de loi crée le risque que s'instaurent des monopoles ou que des brevets visent certaines cultures vivrières. Nous assistons déjà à une tendance au monopole dans le secteur des semences et cela ne fait que renforcer le pouvoir des grandes multinationales de tirer toujours plus de profits des obtentions végétales.

L'une des conditions posées par la Fédération canadienne de l'agriculture est que le projet de loi C-15 maintenne les exemptions de redevances applicables aux semences produites dans la ferme même. Il est capital pour les agriculteurs que cette exemption soit maintenue car il s'agit pour eux d'une source d'approvisionnement en semences sûre et économique. Le texte du projet de loi n'a pas été modifié. Si je me souviens bien, ces exemptions sont laissées à la discrétion du directeur qui administrera la loi, mais, dans son mémoire, l'union des agriculteurs a à nouveau manifesté son inquiétude au sujet des coûts des semences pour les agriculteurs. L'union estime qu'il faut permettre aux agriculteurs d'utiliser les semences qu'ils produisent eux-mêmes à partir de leurs propres récoltes.

Je vous donne deux exemples de pays où la situation prouve que ces inquiétudes sont, dans une certaine mesure, justifiées. En Angleterre, par exemple, on nous a dit que les semences produites dans la ferme sont exemptées, à condition qu'elles y soient nettoyées. Toutefois, si le nettoyage de ces semences y est fait au moyen d'un dispositif portatif qu'on utilise également au Canada, un autre paiement de redevances serait requis pour nettoyer telle ou telle variété de semence, même si elle a été produite dans la ferme pour utilisation sur place.

Les agriculteurs hésitent à commencer à le faire, car ils savent que l'Angleterre a imposé après coup des conditions supplémentaires aux agriculteurs.

Fait à signaler, la taxe sur les produits et services s'appliquera aux frais de nettoyage des graines utilisées dans la ferme. Comme on tiendra des livres, ce sera très facile de surveiller les transactions, et les structures administratives qui permettront aux sociétés de percevoir les redevances sur les semences réutilisées dans la ferme seront en place.

J'aimerais également citer les propos de M. Hans Leenders, secrétaire général de la Fédération internationale du commerce des semences dont le siège social est en Suisse. Dans un discours prononcé en mai 1986, repris dans le *Seedman's Digest*, publication américaine, il a épousé les vues d'un producteur de semences, car il est propriétaire d'une entreprise de semences qui appartient à sa famille depuis trois générations.

Il a rappelé la nécessité de pouvoir percevoir des redevances sur les semences produites dans la ferme et destinées à y être réutilisées. Voici en partie ce qu'il avait à dire:

> Au demeurant, personne n'est complètement libre de faire ce qu'il veut dans sa maison ou dans son entreprise. Il ne faut pas oublier que la plupart des pays interdisent la production clandestine d'alcool, d'armes à feu et de stupéfiants, même pour l'usage personnel.
>
> Le matériel de reproduction végétale est devenu un produit technique qui attire de plus en plus les investissements. Même si dans la plupart des pays, les agriculteurs ont toujours pu conserver les semences de leurs propres récoltes, il ne serait plus équitable, de nos jours, de les laisser utiliser ces semences pour des cultures commerciales sans payer de redevances.

On devine clairement sur quel terrain l'industrie internationale des semences cherche à nous amener. Les auteurs du projet de loi et le directeur responsable de l'application du projet de loi auront beau dire qu'ils n'ont aucunement l'intention d'autoriser le versement de redevances sur les semences produites et réutilisées à la ferme, l'industrie des semences ne voudrait pas en rester là.

Je vous rappelle que c'est elle qui pousse le Canada et le ministère de l'Agriculture à adopter une législation sur les obtentions végétales depuis 15 ans, et elle vient de réussir aujourd'hui.

Ce n'est qu'une première démarche parmi de nombreuses autres qu'elle compte faire pour pouvoir extirper, en se servant de notre système judiciaire, des redevances et des bénéfices sur les 400 millions de dollars de semences utilisées au Canada actuellement.

J'ai dit que je ferais le tour de certaines conditions qu'a posées la Fédération canadienne de l'agriculture. J'ai signalé que la première condition, c'était que les semences produites par les agriculteurs continuent d'être exemptées du paiement de redevances.

Deuxièmement, le projet de loi devait prévoir également une disposition sur la délivrance de licences obligatoires, afin de s'assurer qu'une variété protégée soit offerte à la population à des prix raisonnables. Dans le projet de loi, cette protection des prix raisonnables est laissée complètement à la discrétion du directeur. On s'en remet simplement à son bon jugement et à celui des directeurs à venir. Ainsi, cela peut changer en tout temps,

au gré du directeur et du ministre de l'Agriculture du moment. Rien ne garantit que des licences obligatoires seront délivrées, afin que les producteurs de denrées de base puissent avoir accès à des variétés à des prix raisonnables.

Parmi les conditions posées par la Fédération canadienne de l'agriculture pour apporter son appui au projet de loi, il y avait une clause de temporisation, après cinq ou dix ans. Ce n'est pas là une demande radicale. Ce type de chose est prévu dans la Loi sur les banques. Nous donnons aux banques le privilège extrême d'administrer le système bancaire du Canada sans être soumises à une grande surveillance. Elles exercent pratiquement un monopole sur les institutions financières. En retour, la Chambre et le gouvernement actuel et tous les gouvernements passés et futurs examinent tous les dix ans la loi et les privilèges accordés aux institutions financières. On doit justement procéder à un examen de ce genre cette année, qui portera sur la dernière décennie.

• (1200)

Troisièmement, le privilège proposé pour les producteurs de semences est très semblable dans la mesure où il s'agit d'un genre de monopole accordé pour une période allant jusqu'à 17 ans. La Fédération canadienne de l'agriculture a tout à fait le droit de réclamer l'inclusion d'une clause de temporisation, afin qu'après dix ans, la Chambre des communes et le Sénat procèdent à un examen complet des activités des producteurs de semences en vertu de cette loi et décident si on doit maintenir les pouvoirs en question, les restreindre ou peut-être les étendre. La demande en question a été rejetée par le gouvernement, et c'était pourtant l'une des conditions posées par la Fédération canadienne de l'agriculture pour accepter le projet de loi C-15.

La quatrième condition concernait un examen approprié en vertu des dispositions de la Loi sur la concurrence, afin d'analyser les fusions et les acquisitions dans le but de déterminer leurs répercussions sur la concurrence dans le secteur des semences. Nous n'avons pas obtenu de réponse à cela. Tout ce que nous avons reçu, c'est une lettre que le ministère des Consommateurs et des Sociétés a adressée à celui de l'Agriculture pour lui faire savoir qu'il s'intéressait aux choses de ce genre et il semble que ce dernier ait convenu de le tenir au courant autant que possible des fusions et de toute expansion dans le secteur des semences.

Comme dernière condition posée à son appui au projet de loi C-15, la Fédération canadienne de l'agriculture a insisté pour que le secteur public intensifie ses programmes de recherche dans le domaine des obtentions végétales de façon à accroître le nombre des années-personnes et le financement de ces programmes et à mettre à la disposition des agriculteurs les nouvelles variétés ainsi obtenues.

Ce projet de loi ne renferme aucune assurance de ce genre. Il ne prévoit aucune garantie ni de la part du ministre de l'Agriculture ou de ses successeurs, ni du gouvernement ou de ses successeurs.

Au Canada, le programme public d'amélioration des semences a joué un rôle extrêmement utile et a permis aux agriculteurs canadiens de demeurer concurrentiels. En fait, c'est ce régime qui, au tournant du siècle, a permis aux agriculteurs de l'Ouest de demeurer concurrentiels. Ce sont les obtentions végétales que le ministère de l'Agriculture a mises au point à Ottawa qui ont permis au Canada de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux tant du point de vue de la qualité que de la quantité.

C'est le même programme public d'amélioration des semences qu'applique le ministère de l'Agriculture avec le concours de diverses universités qui nous garde dans la course, voire même en tête du peloton. J'aimerais rappeler un exemple dont j'ai fait état à la Chambre il y a quelques mois et qui démontre que nous sommes capables de soutenir la concurrence.

Lors d'essais effectués au Dakota du Nord, les obtentions végétales des services gouvernementaux du Canada l'ont emporté sur toutes les autres. En effet, les obtentions végétales présentées par les entreprises privées américaines et européennes n'arrivaient pas à se comparer aux nôtres. Par suite de ce projet de loi, nous n'allons pas assister à une amélioration considérable de notre secteur des obtentions végétales. Seulement, les obtenteurs qui vendent de nouvelles semences à titre de germeurs enregistrés ou d'horticulteurs auront plus facilement accès, du moins l'espèrent-ils, à certaines variétés européennes et américaines. À mon avis, le droit contractuel aurait permis d'obtenir le même résultat, et je regrette que le gouvernement ait présenté ce projet de loi, sous la pression internationale qu'exerçaient sur lui les grandes entreprises internationales, car la loi actuelle protégeait les producteurs, les agriculteurs, et les consommateurs bien mieux que la nouvelle ne pourra le faire.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je voudrais

rappeler au député qui vient d'intervenir qu'il parlait de la Fédération canadienne de l'agriculture. À l'étape du rapport, j'ai lu pour fins du compte rendu une lettre adressée au ministre de l'Agriculture en date du 23 avril. Je vais relire un extrait de cette lettre: «Nous faisons remarquer qu'on a déjà répondu à bon nombre des critiques que notre organisme avait exprimées à propos des obtentions végétales soit directement dans le projet de loi, soit au moyen des amendements proposés par le comité, soit autrement (par exemple l'entente entre le Conseil du Trésor et Agriculture Canada).»

Donc, on a répondu aux préoccupations en question de la Fédération canadienne de l'agriculture.

Je voudrais aussi signaler que cette mesure législative ne protège pas les semences vivrières si elles sont utilisées à la ferme. La loi ne s'applique qu'aux semences vendues et l'agriculteur peut garder ses propres semences sans verser de redevances.

M. Althouse: Madame la Présidente, je sais cela. J'ai signalé dans mon discours que les semences vivrières sont exclues en Grande-Bretagne et en Europe et que l'industrie des semences cherche maintenant à les faire inclure. De fait, la Grande-Bretagne s'oriente dans ce sens. Je signale au ministre qu'une fois qu'on commence à céder à certaines demandes, l'industrie internationale des semences en présentera d'autres et il lui sera impossible d'accéder à toutes. En fin de compte, elle continuera à agir comme bon lui semble. Nous avons entamé ici une démarche qui sera nécessairement plus coûteuse pour les agriculteurs et qui réduira le nombre de choix qui leur est offert au niveau de la ferme.

En outre, je tiens à souligner que j'ai soigneusement examiné les demandes initiales que la Fédération canadienne de l'agriculture avait présentées dans son mémoire au comité et je pense que j'en ai fait une analyse équitable et objective. Si, par la suite, ces gens ont changé d'idée dans une lettre, c'est leur affaire, mais je répète que le projet de loi et le comité ne satisfaisaient pas à ces cinq conditions.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la présidente, je pense que le député de Mackenzie a parfaitement exposé certaines des conséquences techniques de ce projet de loi. Je me demande s'il pourrait donner plus de détails sur ses inquiétudes à propos du monopole des sociétés de graines et de produits chimiques qui pourrait découler du projet de loi en question.

M. Althouse: Madame la présidente, il n'y a pas que l'Église unie et le Syndicat national des cultivateurs qui s'en inquiètent, comme le prétend le député de Kindersley—Lloydminster, mais aussi l'Association canadienne du droit de l'environnement et plusieurs analystes du secteur privé qui étudient la façon dont fonctionnent les sociétés dans le monde. Les sociétes multinationales, y compris les sociétés multinationales de semences, ont pour politique d'acquérir le plein contrôle et de réduire les surprises sur les autres marchés nationaux. C'est ce qu'elles essayent de faire, et avec succès, dans notre pays avec la protection des obtentions végétales. Elles établissent le même genre de règles dont elles bénéficient dans la plupart des pays européens occidentaux et aux États-Unis. Notre loi à ce stade ne donne pas un accès aussi large que dans les autres pays, mais c'est en bonne voie. Elles savent qu'une fois qu'elles ont commencé, elles peuvent l'élargir. Elles ont entamé le processus et maintenant il n'y a plus qu'à aller jusqu'au bout.

• (1210)

Les sociétés de semences ont réalisé des profits en se faisant racheter par des sociétés de produits pharmaceutiques ou par des sociétés pétrolières et de produits chimiques. Si on étudiait les grandes sociétés de semences du monde, on découvrirait qu'elles présentent toutes ce genre de rapports et de liaisons. Ce sont les sociétés qui fournissent les pesticides et les engrais pour nos récoltes. On voit en général que le genre de programmes dans lesquels elles se lancent pour trouver de nouvelles variétés ont tendance à chercher des variétés qui obligent à utiliser leurs produits chimiques ou leurs engrais.

On voit qu'on effectue de grandes dépenses pour chercher des récoltes rebelles à l'atrazine. On voit des programmes visant à utiliser les produits chimiques qu'elles fabriquent de sorte que l'agriculteur voudra non seulement acheter les semences, mais sera aussi obligé d'acheter les produits chimiques parce que les semences ne germeront pas sans eux. Il y a là un lien de dépendance. C'est simplement une sorte de relation favorisant la rentabilité et les affaires qui est maintenant renforcée par les lois de notre pays.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, vous vous souvenez peut-être que j'ai fait une assez longue intervention sur le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Mon intervention d'aujourd'hui sera brève.

Je voudrais tout d'abord expliquer à ceux qui suivent le débat à la télévision que nous discutons aujourd'hui essentiellement de la protection à accorder à ceux qui s'intéressent aux obtentions végétales. La question cen-

trale est de savoir si les droits doivent rester dans le secteur public comme c'était principalement le cas par le passé ou s'ils doivent être circonscrits, restreints ou accordés sous forme de monopoles, surtout à des multinationales que la question intéresse particulièrement.

Il est donc question de ce que la nature a donné à l'humanité et de la façon de gérer ces plantes qui sont la base d'activités économiques axées surtout sur la production d'aliments à travers le monde. Bien que l'expression «obtentions végétales» semble plutôt technique, le projet de loi traite d'une activité humaine très répandue dans toutes les parties du monde qui a été jusqu'ici le domaine exclusif d'entreprises mixtes, tant du secteur public que du secteur privé.

Il est dommage que le nombre de partisans du projet de loi ait augmenté entre la deuxième et la troisième lecture. Il est dommage aussi que le débat s'inscrive dans celui, plus vaste, du développement durable qui domine de plus en plus les débats politiques dans le monde, surtout dans l'hémisphère nord. Le gouvernement, en théorie du moins et par des discours à l'emporte-pièce, souscrit au principe du développement durable. Quand vient le moment de passer aux applications, il se dégonfle et se retranche dans les beaux discours sans jamais passer aux actes. C'est triste et infiniment regrettable.

Je dois dire que le ministre de l'Agriculture est très décevant à cet égard. Il s'est prononcé, à l'occasion d'un certain nombre de déclarations, en faveur d'un développement durable en agriculture, mais quand vient le moment d'agir, comme dans le cas du projet de loi C-15, il n'est pas capable de tenir ses promesses. Au contraire, il appuie maintenant une certaine activité et fait adopter à la Chambre une mesure qui contribuera à la concentration des sociétés dans l'agriculture, ce à quoi s'opposent la plupart sinon la totalité des organismes non gouvernementaux engagés dans l'aide au développement international. Cette mesure contribuera également à la hausse graduelle des prix des semences et éliminera peut-être certains obtenteurs qui travaillent sur une petite échelle. Elle fera augmenter les bénéfices des sociétés multinationales, notamment celles qui s'occupent des pesticides; j'y reviendrai dans un instant. C'est une mesure qui pourrait donner, bien que nous ne le sachions pas encore, un monopole sur certaines formes de matériel génétique.

C'est une tendance contre laquelle je dois m'élever encore une fois, et je regrette que cette mesure soit adoptée à la Chambre. J'avais espéré que le gouvernement réexaminerait la question. Par ailleurs, même si c'est regrettable, il n'est pas étonnant que le Parti conservateur appuie cette mesure, car il préconise de réduire la participation du secteur public et d'accroître les activités du secteur privé, et ne semble absolument pas craindre une concentration accrue du pouvoir des sociétés multinationales. Il semble parfaitement inconscient de cet aspect très important des tendances de l'économie contemporaine.

Le projet de loi, comme je l'ai déjà dit, va au coeur même du concept de développement durable. C'est un projet de loi qui peut probablement se défendre si l'on pense à l'amélioration des conditions du secteur agro-alimentaire, mais il ne permettrait certainement pas de servir les intérêts spécifiques des agriculteurs, particulièrement s'ils exploitent une petite ferme. Je m'expliquerai davantage à ce sujet dans un moment.

Je dois insister sur le fait que, d'après ce que je comprends de la situation mondiale en matière d'agriculture, les ressources génétiques essentielles sont de plus en plus sous le contrôle des sociétés multinationales, et de nouvelles cultures sont mises au point pour des raisons économiques: augmentation du rendement, uniformité et stabilité des récoltes, transport. Cela comprend également le développement du tiers monde, qui tient à protéger la culture à petite échelle. Or, ces objectifs sont relégués au second plan.

Ce projet de loi vient renforcer la tendance vers la monoculture, avec tout ce que cela comporte de conséquences néfastes comme la dévastation des récoltes par les insectes, qui est inhérente aux monocultures intensives. Il encouragera l'utilisation de produits chimiques et renforcera le contrôle exercé par des intérêts privés sur cette ressource précieuse et, à mon avis, d'intérêt largement public, que sont les semences ou les récoltes. Or, les entreprises sont animées par la recherche du profit et obéissent à des motifs purement économiques. Les nouvelles connaissances deviendront un secret industriel, et la recherche ne devra plus servir l'intérêt public, mais l'intérêt des sociétés qui veulent faire des bénéfices. La revue *The Economist*, que l'on peut difficilement qualifier de socialiste ou de naïve, mentionne un fait intéressant: «Les fabricants de produits chimiques ont consacré environ 10 milliards de dollars en dix ans à l'achat d'entreprises de production de semences dans le monde entier.»

• (1220)

Les entreprises figurant dans cette édition de *The Economist* parue en 1988 sont Pioneer Hi-Bred, Sandoz, Dekalb—Pfizer, Upjohn, Limagrain, Shell Oil, ICI, Ciba Geigy et Orson and Cargill, pour ne mentionner que les plus grandes sociétés du monde dans le secteur des semences. Il convient de souligner que sept de ces dix entreprises fabriquent aussi des produits chimiques agricoles. C'est un lien important qu'il faut relever si on veut que le gouvernement veille aux intérêts du public. C'est une association qu'il faut garder à l'esprit si on veut comprendre les répercussions de cette mesure qui lie plus étroitement le point de vue et les droits des obtenteurs aux intérêts du secteur privé.

Par cette mesure, la tendance vers la privatisation va s'accélérer, car on me dit que plus de la moitié des projets de R-D en matière de semences, dans le secteur privé, visent à accroître la tolérance des nouvelles variétés à des concentrations de plus en plus grandes de produits chimiques, qui, faut-il le rappeler, sont fabriqués par les mêmes entreprises. Selon toute vraisemblance, les agriculteurs canadiens finiront par assumer le coût de ces redevances qu'ils ne paient pas à l'heure actuelle.

En outre, ce projet de loi aura pour effet de limiter l'expansion d'une agriculture durable. Je fais allusion ici au fait que l'on considère de plus en plus l'agriculture biologique comme un moyen d'atténuer les effets de la crise financière et environnementale qui sévit actuellement chez les agriculteurs. Ceux-ci estiment, à l'instar du reste de la population, que l'agriculture biologique est plus saine que l'agriculture recourant aux produits chimiques, tant pour les humains et les animaux que pour l'environnement.

Une fois le projet de loi adopté, ce qui paraît maintenant inévitable, les agriculteurs qui pratiquent l'agriculture biologique et ceux du secteur de la transformation ne pourront plus obtenir les variétés de semences dont ils ont besoin par ce qu'il existera vraisemblablement moins de variétés à cause des monopoles qui s'établiront à long terme. Nous n'avons pas la moindre assurance que cela ne se produira pas. Le facteur déterminant sera la résistance des semences, leur capacité de pousser et de donner un bon rendement avec l'aide des pesticides et des engrais chimiques.

Il y a un autre argument important qu'il faut rappeler. Il s'agit de l'équité envers les pays en développement. Cette mesure obligera les pays du tiers monde à s'approvisionner en semences dans le Nord. Un certain nombre de sociétés ont déjà adopté un tel principe. Nous ne faisons que leur emboîter le pas, en bout de ligne, dans une voie regrettable.

Le consommateur des pays du tiers monde achètera des semences dans le Nord, alors que les ressources génétiques utilisées comme base pour les semences sont le plus souvent prises au tiers monde sans dédommagement aucun. Pareille orientation bat en brèche l'une des bases du développement durable, à savoir les principes fondamentaux et essentiels de l'égalité entre le Nord et le Sud.

Tels sont les raisons principales qui motivent l'opposition au projet de loi à l'étude. Il est regrettable qu'il ait pu en arriver à ce stade-ci. Bien sûr, il a été modifié en comité et, à l'étape du rapport, cinq motions ont aussi été présentées, dont une a été adoptée. Ces amendements n'ont cependant pas modifié l'orientation générale du projet de loi.

Ils étaient secondaires et de peu de potrtée. Je m'oppose donc à cette mesure législative parce que le processus d'étude en comité n'a pas permis, selon moi, d'en cerner l'orientation véritable, particulièrement en ce qui a trait au pouvoir accru qui sera conféré aux gros monopoles et aux multinationales à l'égard de cette ressource naturelle.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je voudrais formuler une brève observation à propos de l'agriculture viable et des remarques du député à l'endroit du ministre de l'Agriculture.

Je lui rappelle que, lorsque son parti était au pouvoir en 1982, l'honorable Eugene Whelan a présenté un projet de loi à peu près semblable à celui dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je sais qu'il appuyait cette mesure législative. C'est dommage qu'elle n'ait pas été adoptée à ce moment-là, car nous serions beaucoup plus avancés aujourd'hui.

Je souligne que le projet de loi C-15 préconise l'agriculture viable. Revenons au discours que j'ai prononcé au sujet des programmes de production, le dernier jour de la session en juin dernier. J'étais directement concerné, car j'étais alors président d'un office de commercialisation qui s'occupait de la question.

L'anthracnose est apparue dans nos haricots blancs en 1977. On peut enrayer cette maladie, mais les souches sont fort nombreuses. C'est celle du delta dont nous avons été victimes. Je ne sais pas d'où elle venait, mais

nos haricots l'ont contractée. On peut produire des variétés pouvant résister à ces différentes souches.

Il y a de 20 à 24 souches d'anthracnose qui s'attaquent aux haricots blancs. On peut en venir à bout au moyen de produits chimiques. Nous avons travaillé de concert avec Agriculture Canada. Dans l'intervalle, nous avons pu utiliser un produit chimique pour maintenir la production de semences et les marchés d'exportation essentiels. Nous l'avons utilisé pendant deux ans afin de pouvoir ensemencer. Il était impossible d'obtenir des semences non contaminées par cette anthracnose du delta.

Après deux ans de collaboration entre les secteurs public et privé dans le cadre des programmes de production, nous avons réussi à créer une variété pouvant résister à l'anthracnose du delta. Cela arrive souvent dans le secteur des haricots blancs.

À mon avis, le projet de loi C-15 favorise l'agriculture viable. Si je cite cet exemple, c'est qu'il est et sera toujours, j'en suis sûr, extrêmement convaincant.

Un problème similaire s'est posé dans le cas du blé canadien, mais on a développé une résistance à la maladie au moyen de programmes de sélection plutôt que de produits chimiques. La tendance dans la collectivité agricole est de limiter au minimum l'utilisation des produits chimiques. Je ne crois pas qu'on puisse légiférer en cette matière, mais il faut restreindre l'utilisation des produits chimiques. Il existe une volonté d'aller dans ce sens.

On parle aussi du tiers monde et des pays en voie de développement. Bien des semences produites au Canada ne sont ni disponibles ni viables dans les pays du tiers monde. Nous pouvons aider ces pays de bien d'autres façons dans le cadre des programmes existants.

J'invite le député à visiter le centre des ressources génétiques ici, à Ottawa—où je me ferais un plaisir de l'accompagner—non seulement pour voir les semences qui y sont stockées, mais pour y rencontrer les administrateurs. Je suis persuadé que cela le ferait changer d'avis sur ce que nous faisons pour le développement du tiers monde et pour le stockage et la conservation des semences provenant du monde entier. On n'en stocke pas que là, d'ailleurs. J'ai visité le centre et j'en ai déduis que nous pouvons faire davantage pour les pays du tiers monde de cette façon-là. J'invite le député à visiter ce centre des ressources génétiques et je me ferai un plaisir de l'y accompagner s'il le désire.

On parle aussi de l'augmentation des prix. Depuis 1953, l'indice du coût de la vie a augmenté de 122 p. 100 en Allemagne, alors que le prix des graines de blé s'y est accru de 29 p. 100 pendant la même période. Il ne s'agit pas d'une poussée inflationniste, mais d'une évolution sur de très nombreuses années. Or, pourquoi en serait-il autrement ici?

M. Caccia: Madame la Présidente, le député m'invite à visiter le centre de ressources génétiques. Je serais très heureux de le faire, mais c'est exactement ce qui m'inquiète: en adoptant ce projet de loi, nous limiterions et nous éroderions à la longue le rôle que le secteur public joue par l'intermédiaire d'Agriculture Canada.

• (1230)

Le maintien du stock génétique relèvera de plus en plus du secteur privé.

Le député base son argumentation sur les assurances qu'il obtient en visitant ce centre, et je suis heureux qu'il le visite, mais il ne semble pas penser à l'avenir et se demander ce qui arrivera lorsque ce projet de loi sera en place et sera appliqué. Il entraînera une réduction du rôle du secteur public et affaiblira la promotion des intérêts du public en favorisant ceux des multinationales.

Quant à l'autre argument du député, il est pénible d'apprendre que la plupart des multinationales qui bénéficieront de cette mesure produisent des engrais chimiques. Je lui ai déjà nommé les multinationales en question. Je tiens aussi à lui faire remarquer que certaines d'entre elles produisent avant tout des engrais chimiques.

Pourquoi voudraient-elles se lancer dans la production de semences, si ce n'est pour promouvoir les produits qu'elles fabriquent déjà? Il est évident qu'il existe un lien. On ne peut le nier. J'aurais bien aimé que le député en discute.

Ce que les députés ont dit au sujet du projet de loi qui a été déposé par un des ex-ministres de l'Agriculture est vrai. Personne ne prétend que les gouvernements sont parfaits. Cette mesure a été déposée bien avant que—et c'est là où je veux en venir—la politique relative au développement durable n'ait été entérinée par l'ensemble de la communauté internationale. Son dépôt remonte, en fait, à avril 1987. Ce n'est qu'à la suite de cela que certains pays, dont le Canada, ont embrassé le principe du développement durable et qu'ils ont essayé de voir comment ce principe pouvait être appliqué non seule-

ment au secteur de l'agriculture, mais également au secteur de l'énergie et non seulement à la gestion des déchets, mais aussi aux grands dossiers écologiques.

Ce n'est pas nous qui avons embrassé le principe du développement durable. C'est le gouvernement dont fait partie le député qui l'a adopté, et avec raison. Mais il ne l'a fait qu'en théorie, car lorsque vient le moment d'agir et d'appliquer le principe au secteur énergétique, pour lui, le développement durable ne veut plus rien dire. Et pour ce qui est du secteur agricole, le gouvernement ne tient même pas compte de ses propres déclarations si l'on se fie au contenu du projet de loi.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de mon collègue du Parti libéral.

Le député sait sûrement que 60 p. 100 des redevances qui seront prélevées aux termes de cette mesure législative seront réinvesties dans la recherche publique en agriculture. Permettre ce genre de réinvestissement dans le secteur public de la recherche et du développement constitue une mesure des plus exceptionnelles de la part du gouvernement, qui agit avec l'appui du Conseil du Trésor. Le député voudra probablement applaudir à cette initiative du gouvernement.

Il est facile de comprendre les inquiétudes qu'il manifeste à l'égard du développement durable. Cette mesure législative permettra d'améliorer les variétés et les semences nécessaires au développement agricole sans l'utilisation de produits chimiques agricoles. Ce mythe concernant une société de produits chimiques ou une entreprise productrice de semences que cherchent continuellement à perpétuer le député et ses collègues du Nouveau Parti démocratique, ainsi que d'autres sources, n'est pas encore prouvé.

M. Althouse: C'est faux.

M. McKnight: Il n'a pas encore été prouvé qu'il existe un produit commercial qu'il faut absolument combiner avec la semence pour faire croître le plant ou encore qu'il existe un génotype qui a besoin d'un produit chimique pour se développer. C'est un mythe. Aucune recherche n'a encore démontré cette possibilité.

Le deuxième mythe, c'est l'existence d'un lien entre la protection des obtentions végétales et un quelconque monopole. Si le député et ses collègues regardent la situation qui existe au Pays-Bas, qui ont une telle loi depuis 1941—soit près de 50 ans—ils verront qu'il existe dans ce pays 983 sociétés faisant du commerce, de la recherche et du développement dans le domaine des graines. On ne peut donc pas dire qu'il en ait résulté un monopole.

L'autre chose que le député devrait savoir, c'est qu'aux États-Unis, après 50 ans, plus de 40 p. 100 du commerce des graines est fait par de petites entreprises indépendantes, non par de grandes multinationales qui seraient en situation de monopole, mais par de petites sociétés indépendantes. Là encore, après 50 ans, les multinationales continuent à se faire de la concurrence. Il n'y a pas eu absorption par une ou deux d'entre elles. Il y en a toujours sept ou huit. Je ne comprends pas cette crainte.

M. Althouse: Lisez une étude sur les monopoles quand vous aurez le temps.

M. McKnight: Le député m'invite à lire une étude. Sa source est un agriculteur à la petite semaine du nom de Moody qui milite depuis 1979. . .

M. Althouse: Allez consulter ce que les traités d'économie disent de l'oligopolie.

M. McKnight: Avant 1979, l'honorable Eugene Whelan avait présenté, au nom du gouvernement libéral de l'époque, un projet de loi sur la protection des obtentions végétales. En 1979, c'était le tour de l'honorable John Wise. Maintenant, nous en voyons enfin le bout. Je suis très heureux que cette mesure soit enfin adoptée, car elle profitera à l'agriculture, à l'environnement et à la population canadienne.

M. Caccia: J'applaudirais à l'initiative du gouvernement en ce qui concerne les redevances si le pourcentage était de 95 p. 100. Cela prouverait que le gouvernement agit vraiment dans l'intérêt public. Toutefois, lorsque les redevances sont réparties de la façon que le ministre de la Défense vient de décrire, cela veut dire que cette mesure n'est pas réellement dans l'intérêt public. Si elle l'était, la répartition des redevances serait différente.

Pour ce qui est de nos fréquentes allusions aux multinationales qui sont dans le domaine des engrais chimiques, ce que le ministre appelle un mythe, la revue *The Economist* a analysé la situation dans un article paru dans

une de ses publications. La source est très sure. C'est dans cet article que le nom de ces sociétés a été porté à l'attention du public. Je suis certain que le ministre n'est pas surpris. Il sait certainement que, au cours des dernières années, les sociétés de produits chimiques ont dépensé 10 milliards de dollars, comme le rapporte *The Economist* pour acheter des entreprises productrices de semences partout dans le monde.

Par conséquent, je voudrais qu'il nous donne une meilleure explication de cette tendance. Ces sociétés font-elles cela parce qu'elles sont soudainement devenues des bienfaitrices de l'humanité?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je vois que le député de Kingston et les Îles demande la parole. La période réservée aux questions et aux commentaires est maintenant terminée.

Je constate que les députés des deux côtés sont engagés dans un débat des plus intéressants, ce qui devrait toujours être le cas à la Chambre. Je suis disposée, s'il y a consentement unanime, à permettre que ce débat se poursuive un peu plus longtemps.

J'ai vu que le ministre s'était levé et était prêt à répondre. Je suis également disposée à donner la parole au député de Kingston et les Îles, si le député de Davenport est d'accord.

Une voix: Non!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprenons le débat. Le député de Prince-Albert—Churchill River a la parole.

• (1240)

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, c'est agréable de pouvoir participer au débat de troisième lecture de ce projet de loi après être intervenu à l'étape de la deuxième lecture.

Je constate que ce projet de loi a fait l'objet de quelques retouches au comité. Mais nous parlons toujours aujourd'hui des questions fondamentales que nous avions déjà abordées. Rien n'a vraiment changé de ce côté-là.

Ce qui a changé par contre, c'est la position du Parti libéral. Ce n'est pas surprenant puisqu'il y a 10 ans, à l'époque de l'honorable Eugene Whelan, il a voulu présenter un projet de loi semblable à celui que nous étudions maintenant. Nous avions la nette impression, à l'étape de la deuxième lecture, que les intervenants du Parti libéral s'opposaient effectivement à cette mesure pour de très bonnes raisons. Plus tard, au comité, ils ont fléchi un peu. Aujourd'hui, nous avons entendu des intervenants libéraux défendre le pour et le contre de ce projet de loi.

Le public et les députés ont donc du mal à connaître la position du Parti libéral sur certaines questions vraiment fondamentales.

On ne saurait, je crois, séparer le projet de loi sur les obtentions végétales des tendances générales que nous voyons se dessiner en agriculture, dans les milieux ruraux du Canada, et dans la politique du gouvernement actuel.

Depuis quelques années, depuis l'élection de ce gouvernement en tout cas, nous assistons à un désengagement notoire du secteur public dans tous les aspects de l'activité économique. L'agriculture n'a certes pas échappé à cette tendance.

C'est ce que nous avons vu dans des initiatives d'envergure comme l'Accord de libre-échange, qui représente un recul marqué du secteur public sur bien des fronts. D'autres mesures de moindre envergure ont aussi confirmé cette tendance, par exemple, le retrait de l'avoine du mandat de la Commission canadienne du blé. Le gouvernement a aussi réduit son soutien aux collectivités rurales en supprimant des embranchements de voies ferrées. Il y a bien d'autres mesures prises par le gouvernement qui montrent le désengagement du secteur public dans le domaine économique.

En fait, c'était un objectif avoué du gouvernement lorsqu'il a été élu. En dépit des efforts déployés pour donner à chaque mesure une allure marginale, le caractère régulier du mouvement est bien évident et certaines tendances se sont dessinées qui, à mon avis, n'ont pas échappé aux Canadiens.

Je crois que l'une des tendances a été de nous soumettre toujours davantage aux pressions des multinationales qui, de plus en plus, dominent l'économie mondiale. En tout cas, il est clair qu'elles dominent l'économie agricole.

Où cela nous a-t-il conduit dans ma province, la Saskatchewan? L'économie agricole s'est littéralement effondrée ces dernières années. Nous enregistrons un nombre record de saisies d'exploitations agricoles. Les agriculteurs sont désespérés, ce que je n'avais jamais vu dans toutes mes années passées dans la communauté agricole.

J'ai eu l'occasion de visiter une localité agricole du sud de la Saskatchewan en fin de semaine dernière. Les gens m'ont dit que, dans la zone commerciale d'une ville d'environ 500 habitants, seulement trois jeunes familles avaient pris la relève agricole dans cette localité depuis cinq ou six ans. Trois familles agricoles ne peuvent pas subvenir aux besoins de la population rurale dans une collectivité comme celle-là.

La communauté agricole de la Saskatchewan et même de l'ouest du Canada a encaissé trois coups durs. Le prix initial des céréales a baissé de 12 p. 100, alors qu'il était déjà à un niveau beaucoup trop bas. À ces prix-là, l'agriculteur n'a pas les moyens de produire des céréales. Ces prix ne sont pas le fait du hasard, ils reflètent la tendance qui se dessine dans le projet de loi sur les obtentions végétales. Ils découlent de la politique en vertu de laquelle le secteur agricole sera abandonné et livré au contrôle de sociétés comme Cargill et d'autres entreprises semblables partout dans le monde.

Le deuxième coup encaissé dernièrement par la collectivité agricole est la hausse des taux d'intérêt. Par l'intermédiaire de son propre établissement de crédit, la Société du crédit agricole, le gouvernement en profite pour exiger ces mêmes taux d'intérêt exorbitants des familles agricoles. Ironiquement, une agence gouvernementale qui devait garantir la sécurité financière à long terme du secteur agricole en lui permettant d'emprunter à des taux axés sur ses revenus est la première à augmenter les taux d'intérêt qu'elle exige des producteurs agricoles. C'est assez pour les empêcher de planifier leur avenir. Cela décourage sans aucun doute les jeunes familles à se lancer en agriculture.

Dans le secteur agricole, le bruit court qu'une famille d'agriculteurs a été condamnée pour mauvais traitements infligés à des enfants parce qu'elle avait légué l'exploitation familiale à ses enfants.

Le troisième, dans cette série de coups portés au secteur agricole, c'est que le gouvernement fédéral et les provinces se renvoient la balle au sujet du paiement qui avait été promis aux agriculteurs pour les aider à faire leur ensemencement printanier. Les députés ont clairement entendu toutes sortes d'avis, d'engagements et de promesses.

Tout d'abord, le ministre de l'Agriculture nous a dit que les agriculteurs obtiendraient des fonds avant la période d'ensemencement. Or, en janvier et en février, il est en quelque sorte revenu sur cet engagement. Puis, il a promis d'annoncer officiellement un programme, et ceux qui en bénéficieraient, avant la période d'ensemencement, certainement au plus tard à la mi-avril. Ensuite, le gouvernement fédéral et les provinces ont commencé à se disputer de façon très déplacée. Malgré toutes ces promesses, nous attendons toujours une annonce.

Comme si les taux d'intérêt élevés et les prix initiaux inférieurs ne suffisaient pas, le gouvernement fédéral et les provinces continuent de se demander qui payera le coût de ce programme. Ainsi, les agriculteurs se retrouvent dans la même situation vulnérable où ils étaient auparavant. En fait, elle est peut-être même pire, car, avec le temps, les décisions qui doivent être prises sont de plus en plus retardées. Or, plus on tarde, plus il sera difficile de planifier une exploitation agricole.

Dans le même ordre d'idées, permettez-moi d'ajouter que le gouvernement fédéral et les provinces disent qu'ils n'ont pas les moyens de concurrencer les trésoriers de l'Europe et des États-Unis. Que reste-t-il pour leur faire concurrence? Les fermes familiales du Canada. Or, leurs comptes en banque à sec sont certes le dernier endroit où nous pouvons espérer trouver les ressources financières nécessaires pour rivaliser avec les trésoriers de l'Europe et des États-Unis.

Pour en venir au projet de loi à l'étude, le vrai problème, c'est qu'avec celui-ci se poursuit une tendance, celle d'un contrôle accru du secteur agricole par les grandes sociétés. Cette tendance s'accroît rapidement. À mon avis, la courbe est exponentielle et des situations qui semblent pour le moment assez inoffensives risquent de dégénérer très rapidement en problèmes beaucoup plus graves dans un avenir rapproché.

Certaines des questions fondamentales qui sont en jeu lorsqu'on se penche sur la protection des obtentions végétales touchent la concentration des grandes sociétés et les rapports de ces sociétés avec la reproduction des semences et l'industrie de la production des semences.

On nous a dit comment sept grandes sociétés sur dix qui produisent des semences dans le monde sont des compagnies de produits pharmaceutiques et chimiques. Ce n'est pas une coïncidence. Il est évident que ces compagnies voient un lien entre les produits chimiques et la production des semences. Et ces liens ne se noueraient pas si l'on ne s'attendait pas à ce qu'ils soient profitables.

• (1250)

Nous avons assisté à une concentration accrue et rapide de ces entreprises de produits chimiques et pharmaceutiques. Dans les années 1970, 30 compagnies produisaient des produits chimiques agricoles; elles ne sont plus que 12. L'industrie elle-même s'attend à ce qu'au tournant du siècle il n'en reste plus que 6.

Comme le ministre de la Défense nationale l'a mentionné, six ou sept sociétés dans un secteur donné ne constituent pas un monopole. Mais cela représente sûrement un oligopole, ce qui revient à peu près au même. Cette situation les rend susceptibles d'exercer le même genre d'activités dont nous avons constaté l'existence dans le secteur du pétrole et du gaz, où notamment il y a régulièrement des allégations de fixation des prix concertée.

Le fait qu'un secteur donné ne compte que six ou sept compagnies, surtout lorsqu'elles fonctionnent à l'échelle internationale, rend tout le secteur vulnérable aux abus, à la fixation des prix et à l'émergence de tendances qui n'avantageront évidemment pas les milliers de petits producteurs, notamment les compagnies de distribution de semences qui comptent sur ces sociétés pour les obtentions végétales.

Un autre problème est l'accès à des variétés de semences et le coût des semences pour l'agriculteur. Le député a signalé que les pressions dans ce domaine sont exercées par les grandes compagnies de semences. Chose certaine, ces sociétés de semences veulent notamment se tailler une plus large part du secteur des semences. Il n'est pas difficile de prévoir que le jour viendra sous peu où elles voudront faire en sorte que les agriculteurs paient des redevances pour le grain qu'ils cultivent sur leur exploitation et dont ils espèrent se servir comme semence.

Ce genre de tendances est déjà manifeste, par exemple, en Grande-Bretagne et dans d'autres pays qui ont présenté ce genre de projet de loi. On retirerait ainsi aux agriculteurs du pays une très importante source de semences.

Pour ce qui est des coûts, on réduit la contribution de la population en général aux coûts de production de semences au Canada. Le ministre de la Défense nationale a signalé qu'en vertu de ce projet de loi, 60 p. 100 des redevances seront versées aux obtenteurs publics. Cependant, il faut remarquer que l'argent en question remplacera sans aucun doute les crédits qui seront ensuite supprimés dans les budgets à venir du gouvernement.

Ce qui se passera en définitive, c'est que les agriculteurs au Canada, dont le nombre diminue très rapidement, supporteront de plus en plus les coûts de production de semences, alors que la population en général verra sa contribution réduite. Manifestement, si on se fie aux prévisions quant aux revenus des agriculteurs et des exploitations agricoles familiales au Canada, rien ne justifie de transférer ces coûts de façon aussi massive du secteur public à ce petit groupe d'intéressés. Après tout, la population en général profite d'une économie agricole saine.

Deuxièmement, au sujet des obtentions végétales au Canada, je veux rappeler au gouvernement le vieil adage selon lequel on ne change pas une formule gagnante. Nous avons un bilan extrêmement positif à cet égard au Canada. Notre système d'obtentions végétales est considéré comme l'un des meilleurs au monde. Les variétés de blé et de colza canola que nous avons mis au point au fil des ans comptent parmi les meilleures du monde sur le plan de la productivité et de la résistance aux maladies. La valeur du travail effectué par les obtenteurs publics au Canada ne fait aucun doute. J'ai trouvé intéressant que le secrétaire parlementaire, qui est originaire de Huron—Bruce, je crois, ait cité un exemple d'obtention végétale couronnée de succès pour les haricots. Cette obtention végétale a été effectuée dans le cadre d'un programme d'obtention public; ce qui prouve bien encore une fois la pertinence et l'utilité d'un tel programme dans notre pays.

Il est intéressant, je pense, de constater également que, quand on a entrepris de grands essais dans l'État du Dakota du Nord, dont les conditions économiques, de croissance et de sols sont très semblables à celles de la province de Saskatchewan, les variétés obtenues au Canada dans le secteur public étaient toujours supérieures à celles obtenues par des obtenteurs privés des États-Unis et d'Europe. Nous devrions apporter tout notre appui à ce système d'obtenteur public, au lieu d'en compromettre l'adoption en proposant maintenant ce projet de loi.

Toute la question de savoir dans quelle voie nous nous engageons dans le domaine du développment durable est tout à fait d'actualité dans le cadre de ce débat. On a vu que le nombre de variétés dans de nombreux types de récoltes diminue régulièrement. Je parle de variétés qui ont été utilisées commercialement sur une grande échelle. Les variétés de maïs et d'orge sont beaucoup moins nombreuses qu'autrefois.

Il est tout à fait évident que, pour avoir un écosystème sain, il faut avoir à sa disposition une grande variété de semences qui soient adaptées à des régions du monde et de notre pays bien définies. Si ce n'est pas le cas, on peut devenir beaucoup plus vulnérables à différents types de maladies et d'infestation d'insectes qui peuvent détruire de grands secteurs de notre agriculture. Cela pourrait avoir des conséquences considérables pour les principales cultures. Le seul moyen de l'éviter, c'est de s'assurer qu'un grand nombre de nouvelles obtentions végétales sont mises au point pour répondre à des conditions particulières.

C'est une mauvaise idée que de placer de plus en plus de contrôle entre les mains de grandes sociétés multinationales dont le seul intérêt est de réduire radicalement le nombre des obtentions. Les efficiences d'échelle qui permettent à ces sociétés de fonctionner et qui leur accordent un avantage marqué les obligent à restreindre le plus possible le nombre des espèces disponibles.

En terminant, je tiens à dire que les questions fondamentales en jeu m'inquiètent. Ce projet de loi constitue une autre étape vers la concentration d'entreprises dans tout le domaine de l'agriculture. En l'occurrence, nous sommes amenés à nous demander si les agriculteurs pourront obtenir les semences qu'ils désirent à un prix qu'ils peuvent payer, si le projet de loi aura un impact sur le développement durable et s'il ne signifie pas la fin de la participation du secteur public dans le domaine de l'agriculture.

Nous, membres de ce parti, croyons fermement qu'un secteur agricole moderne et efficace de type familial requiert la participation du secteur public, surtout dans un domaine aussi fragile que celui des sources génétiques qui produisent nos semences, lesquelles à leur tour produisent les denrées alimentaires que consomment nos concitoyens.

Par conséquent, j'exhorte le gouvernement à reconsidérer ce projet de loi, même à cette étape tardive. J'invite fortement les Canadiens à en reconnaître les conséquences et à revenir à l'époque où nous considérions l'agriculture comme un domaine qui nécessitait un engagement considérable du secteur public. Nous ne devons pas laisser l'exploitation agricole de type familial et l'avenir de l'agriculture aux mains du secteur privé et des grandes sociétés multinationales.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des commentaires? La parole est au député de Mackenzie.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, je constate qu'on a soulevé indirectement, à une ou deux reprises aujourd'hui, la question du coût d'application de ce projet de loi. Je me suis dit que le député de Prince-Albert—Churchill River voudrait peut-être commenter l'affirmation des députés ministériels selon laquelle cette façon de procéder serait de loin la plus équitable et qu'il n'existait pas d'autre moyen de favoriser entre les pays le commerce des obtentions végétales.

• (1300)

Je lui signale une réalité qu'il connaît sans doute déjà. Environ les deux-tiers de toutes les semences vendues au Canada sont certifiées. La loi relative aux semences exige que les semences fassent l'objet d'une première inspection sur place, puis d'une seconde au moment du nettoyage et de la mise en sacs, après quoi un sceau est apposé sur les sacs. Ainsi, pour la majorité des cultures de plein champ pratiquées au Canada, nous n'avons guère éprouvé de difficultés à conclure des ententes pour tester sur place des semences mises au point aux États-Unis ou en Europe. Le député a déjà souligné que ces semences ne s'adaptent pas très bien aux conditions de l'ouest du Canada, comparativement du moins aux résultats obtenus dans le Dakota du Nord.

Peut-être pourrait-il préciser sa pensée sur les oligopoles que forment une poignée de grandes entreprises qui contrôlent le commerce international. Celles-ci ne pensaient pas, semble-t-il, que ce genre d'arrangement contractuel a facilité le paiement des redevances à l'obtenteur, en raison des dispositions de la Loi relative aux semences prévoyant l'inspection des semences et la vérification de la quantité de semences mise en terre. Pourquoi donc abandonner un système qui fonctionne très bien? Pour servir des intérêts internationaux? Croit-il que ces sociétés ont plus à gagner que le simple fait de faciliter le passage des variétés végétales d'un pays à l'autre?

M. Funk: Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question. Il fait ressortir le fait que, dans toute cette histoire, le mieux est l'ennemi du bien. Il ne s'agit que de spéculations, mais je crois que l'une des raisons, c'est que nous observons des tendances. Les sociétés qui réclament ces dispositions sur les droits des obtenteurs et sur le secteur des semences croient aussi qu'il serait profitable pour elles de contrôler le processus d'inspection. Il est plus facile pour elles de contrôler certains

éléments de ce processus de l'intérieur plutôt que d'une autre façon.

Plus ça ira, plus les coûts des processus d'inspection et de vérification qu'il faudra établir augmenteront. Plus les enjeux financiers deviendront importants, plus il faudra surveiller les entreprises qui chercheront par tous les moyens à arracher le maximum d'argent aux agriculteurs, tant pour la fourniture des semences que pour la production de leurs cultures.

M. Althouse: Madame la Présidente, je me demande si le député aurait l'obligeance de commenter certains témoignages qui ont été présentés au comité par le Conseil canadien pour la coopération internationale, dans un mémoire que celui-ci a soumis. Au sujet des brevets d'obtention végétale, ce mémoire dit, à la page 2, qu'en quelques décennies, nous sommes passés de la propriété intellectuelle des obtentions végétales à la propritété intellectuelle de micro-organismes et d'animaux. Dans certains pays, il est impossible de faire breveter des souches de cellules humaines et de tissus foetaux. Des propositions récentes formulées par la Communauté économique européenne et les États-Unis offraient la possibilité soit de ne fixer aucune limite supérieure à l'émission de brevets sur les formes de vie, soit de fixer la limite au seuil de l'esclavage. Le mémoire faisait état des tendances actuelles. Certains des pays en cause se sont résolument engagés dans cette direction.

Je termine mon commentaire en rappelant que, en 1987, ce même groupe avait écrit dans un mémoire: «Les États-Unis et le Japon ont proposé en 1987 que la non-émission de brevets soit considérée comme une barrière non tarifaire dans les échanges commerciaux, aux fins des négociations du GATT.» Les négociations en question se poursuivent toujours. Il affirmait encore: «Dans une note diplomatique, les États-Unis sont allés jusqu'à réclamer aux pays de tout breveter, y compris les produits alimentaires.»

Le député voudrait-il commenter les affirmations d'autres députés selon lesquelles ces propos ne sont que des conjectures, alors que des pays ont présenté à cette tribune internationale ce genre de propositions à des organismes internationaux.

M. Funk: Madame la Présidente, je remercie encore une fois le député de sa question.

Comme je le disais à la fin de mon discours, nous devons nous préoccuper, plus que de n'importe quel autre aspect du projet de loi, de la tendance générale à breveter des formes de vie et de la voie dans laquelle cela nous entraîne. Il faut certes faire la distinction entre le domaine où les intérêts collectifs et publics dominent et ne tolèrent aucun empiètement et celui où s'exercent des activités privées à but lucratif et où se prennent des décisions d'ordre privé.

Quand on repousse de plus en plus loin les limites de l'émission de brevets sur les formes de vie, les gènes notamment, on est en terrain très dangereux. Le député a tout à fait raison; le point où nous sommes rendus dans cette voie est demeuré clairement dans les négociations du GATT où les États-Unis et le Japon ont essayé de rattacher l'émission de brevets sur des formes de vie et des aliments, par exemple, à des questions comme les droits d'auteur, les émissions de télévision, la propriété intellectuelle, les brevets sur les bicyclettes et les pièces d'automobile.

Il faut faire la distinction entre les formes de vie dont nous dépendons tous et qui font partie de notre existence, et les activités qu'on exerce dans un but lucratif. Le genre de demandes faites aux négociations du GATT sont révélatrices du point où en sont certains pays dans cette voie. En présentant le projet de loi ici et en étant si près de l'adopter, nous cédons à la tendance à laquelle nous devrions le plus activement résister. Cette tendance soulève toutes sortes de problèmes de morale et d'éthique en dehors de ceux que nous avons signalés dans des domaines, comme l'agriculture.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 13 h 10, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 10.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SCHIZOPHRÉNIE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je profite de la Semaine nationale de la santé mentale pour parler aujourd'hui de la schizophrénie. La schizophrénie frappe 1 p. 100 de la population et est une maladie importante au Canada. Ses victimes occupent 6 p. 100 des lits d'hôpitaux et nécessitent des soins dont les coûts s'élèvent à plus de 3 milliards de dollars par année. Or, les fonds fédéraux consacrés à la recherche sur cette terrible maladie se chiffrent à moins de 3 millions de dollars par année.

De récents travaux de recherche au Canada ont révélé que la schizophrénie est une affection biochimique du cerveau attribuable en partie à un désordre génétique. La qualité de la recherche au Canada est remarquable, en dépit du faible financement. À en juger d'après les progrès réalisés ces dernières années, les chances d'une découverte capitale sont très bonnes.

Étant donné que cette maladie est tellement stigmatisée, c'est surtout discrètement que parents et amis assurent leur soutien aux malades, en espérant qu'on trouve un remède. Maintenant que cette possibilité semble réalisable de notre vivant, le gouvernement devrait accroître sa contribution à la recherche sur cette terrible maladie.

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE MONTMORENCY DE LAVAL

M. Jacques Tétreault (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, il y a dix ans, un groupe d'étudiants du Collège Montmorency, situé dans mon comté, étaient sensibilisés par leur professeur, Serge Masse, à la grande pauvreté en Haïti, accentuée par le passage de l'ouragan Allen.

Ces étudiants avaient spontanément posé un premier geste d'entraide monétaire, qui fut suivi de plusieurs autres et donna finalement naissance au Projet Haïti des étudiants de Montmorency. Dans le cadre de ce projet, une équipe d'élèves du collège est allée travailler dans deux centres de secours à Port-au-Prince, en 1982 et 1984-1985, pour un stage de trois et quatre semaines respectivement.

D'autres initiatives suivaient, en 1986, alors que trois étudiants fondaient l'organisme «Jeunes sans frontières».

Cette année, grâce à une aide substantielle de l'ACDI et à l'effort financier fourni par les participants eux-mêmes, huit élèves du collège feront un stage de huit semaines au Burkina Faso, en Afrique, en vue de sensibiliser les jeunes aux réalités sociales, culturelles, politiques et économiques des pays en voie de développement dans le tiers monde.

Je dis bravo, monsieur le Président, aux étudiants et étudiantes du Collège Montmorency de Laval.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, c'est en grande partie à cause du refus mesquin et constant du gouvernement actuel de traiter avec justice et équité une petite collectivité crie d'un village isolé du nord-ouest de l'Alberta, que le Canada se trouve déshonoré aux yeux du monde entier.

Les Cris du lac Lubicon cherchent depuis 50 ans à conclure avec le gouvernement canadien un traité qui suffise simplement à leur permettre, dans la mesure du possible, de conserver leur mode de vie traditionnel et, dans la mesure du nécessaire, de construire l'infrastructure indispensable pour s'adapter à la culture technologique que nous leur avons imposée.

Depuis 50 ans, se succèdent les atermoiements, les refus, les duperies et la destruction.

Le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a maintenant déclaré inacceptable le traitement que le gouvernement canadien accorde à cette petite bande indienne.

Il n'y a qu'une solution: le gouvernement doit reprendre immédiatement les négociations avec les Cris du lac Lubicon, de bonne foi et sans condition préalable. Seule la conclusion d'un règlement juste et équitable mettra fin à ce chapitre sordide de notre histoire et rétablira la bonne réputation du Canada.

* * *

LE MUSÉE DE DUCK LAKE

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, cela fait des dizaines d'années que les gens de Duck Lake, en Saskatchewan, perpétuent le souvenir de l'insurrection du Nord-Ouest. En 1959, ils ont fondé le Musée de Duck Lake pour y conserver les documents historiques se rapportant aux événements de 1885. Ce n'est qu'à la détermination et au dévouement des gens de

cette localité que nous devons la préservation de cet important patrimoine.

Aujourd'hui, grâce au Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest, un nouveau pavillon d'histoire pourra être construit, donnant aux gens de Duck Lake la possibilité de faire connaître à beaucoup plus de gens cette page importante de l'histoire du Canada.

J'estime que tous les Canadiens sont redevables aux gens de Duck Lake, en Saskatchewan, des efforts qu'ils ont déployés pour préserver notre patrimoine et faire revivre notre passé.

* * *

LES JUIFS SOVIÉTIQUES

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le samedi 5 mai sera un jour très sombre pour les juifs soviétiques qui vivent à Leningrad. En effet, le groupe ultranationaliste Pamyat menace d'organiser ce jour-là un pogrom contre les juifs de cette ville.

Il est arrivé, comme on a pu le voir dans la célèbre comédie musicale «Un violon sur le toit», que de telles menaces soient mises à exécution. Voilà la perspective terrifiante qui hante aujourd'hui les juifs qui habitent Leningrad, ainsi que leurs parents et amis d'ici.

Le gouvernement du Canada a la responsabilité morale de venir en aide à tous les juifs soviétiques. Nous devons avoir recours à tous les moyens diplomatiques dont nous disposons pour forcer le président Gorbatchev à maîtriser le groupe Pamyat et à empêcher ses actes antisémites.

Le gouvernement a la responsabilité morale, voire la responsabilité administrative, de traiter sans délai toutes les demandes d'immigration en provenance de l'Union soviétique. J'exhorte le gouvernement à ne pas attendre de connaître la suite des événements pour agir. Il doit faire dès maintenant tout ce qu'il a le pouvoir de faire.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, contrairement au gouvernement canadien, les dirigeants des Pays-Bas ont attaqué de front le problème de la pollution. Leur programme environnemental prévoit des objectifs concrets à atteindre dans des délais précis, de même que le déblocage des fonds nécessaires à cette fin.

Ce programme comporte une réduction importante des émissions d'anhydride sulfureux, des oxydes d'azote ou de gaz carbonique, des économies d'énergie, une amélioration de l'efficacité des systèmes de chauffage des maisons et des appareils électriques, des fonds permettant de réaliser ces deux derniers objectifs, des stimulants pour la mise au point de sources d'énergie renouvelable, le recours à des moyens de transport moins polluants, une réduction considérable de l'utilisation des pesticides et des engrais dans le secteur agricole ainsi que le recyclage des gaz responsables de l'appauvrissement de la couche d'ozone.

Aux Pays-Bas, il existe une volonté politique d'agir. Là-bas, on ne piétine pas et on n'hésite pas à faire quelque chose. Contrairement à notre ministre de l'Énergie, les Hollandais n'estiment pas être responsables d'une petite partie seulement de la pollution de la planète. Les Hollandais montrent l'exemple. Quand le gouvernement canadien trouvera-t-il le courage de le suivre?

* * *

[*Français*]

LE PARDON ROYAL

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences): Monsieur le Président, aujourd'hui, M^me^ Annette Proulx a 75 ans. Annette Proulx est cette dame âgée qui est détenue à la Maison Gomin depuis 11 ans. La Maison Gomin est une prison dans ma circonscription.

Une fois de plus, je demande l'appui de tous les députés de cette Chambre, de quelque parti qu'ils soient, afin que les membres du Conseil privé lui accordent le pardon royal.

Tous s'entendent pour dire, le juge au procès, le procureur de la Couronne, qu'elle a payé sa dette à la société, qu'elle ne représente aucun risque de récidive et que, en raison de son âge avancé, la libérer serait faire preuve d'humanité.

J'espère donc, monsieur le Président, qu'avec l'appui de tous les députés de cette Chambre, M^me^ Proulx pourra célébrer ses autres anniversaires à l'extérieur des murs de la prison.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour féliciter le gouvernement pour l'aide qu'il apporte aux agriculteurs du Canada.

Ces derniers bénéficieront énormément de la mise en place de la taxe sur les produits et services. Avec la taxe de vente fédérale actuelle ils paient chaque année 240 millions de dollars de taxes cachées sur leurs intrants.

Article 31 du Règlement

Avec la TPS, l'immense majorité des produits agricoles seront complètement exemptés de taxe: bétail, cultures commerciales, semences, foin et paille, entre autres. Les agriculteurs ne paieront pas la TPS sur leurs achats et ne la feront pas payer sur leurs ventes.

Étant donné que la TPS leur fera épargner jusqu'à 240 millions de dollars, je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter le gouvernement pour les efforts qu'il fait pour les agriculteurs du Canada.

* * *

• (1410)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je prends la parole au nom des 1 400 étudiants du collège communautaire de Vancouver dont les prestations de formation au titre de l'assurance-chômage ont été réduites par le gouvernement.

Ces étudiants, et aussi ceux qui paient leurs frais de scolarité eux-mêmes, sont victimes d'un conflit de travail qui interrompt leurs études. Ce conflit pourrait se régler n'importe quand, mais ils sont forcés d'abandonner leurs études pour le moment.

Pourquoi le gouvernement punit-il unilatéralement les étudiants qui essaient d'améliorer leurs compétences? C'est le même gouvernement qui réduit les paiements de transfert aux provinces pour l'enseignement supérieur, qui empêche le collège communautaire de Vancouver de conclure un accord raisonnable avec ses employés; qui réduit le programme d'emplois d'été pour les étudiants—ce qui a fait perdre à 17 000 autres étudiants la chance de travailler— et qui ne cesse de réduire les programmes destinés aux défavorisés, aux pauvres, aux chômeurs et aux étudiants.

Ces Canadiens méritent plus qu'une politique de «mais» et de «non».

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, l'opposition trompe les Canadiens sur la TPS. Elle veut leur faire croire que c'est une nouvelle taxe, et non une taxe qui en remplace une autre, cachée depuis 60 ans.

Il est faux de prétendre que la TPS nuira aux pauvres car, en fait, ils s'en tireront mieux avec le crédit de la TPS.

M. Young (Gloucester): Personne ne vous croit.

M. Saint-Julien: L'opposition nous dit que tous les prix vont augmenter de 7 p. 100, alors que la hausse moyenne sera de 1,25 p. 100, et que beaucoup de prix vont baisser.

L'opposition dit que la TPS sera cachée alors qu'en fait elle sera beaucoup plus visible que la taxe actuelle.

Monsieur le Président, l'opposition veut peut-être garder la taxe cachée actuelle pour la monter dans notre dos à des taux de 15, 16 ou 17 p. 100.

* * *

[*Traduction*]

LA RÉSERVE MOHAWK D'AKWESASNE

M. Bob Kilger (Stormont-Dundas): Monsieur le Président, plus de 500 femmes, enfants et personnes âgées ont été évacués de la réserve d'Akwesasne et transférés à Cornwall. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier le maire Poirier et les divers édiles et organismes municipaux à Cornwall, de même que les nombreuses entreprises locales et les nombreux bénévoles qui sont venus en aide aux personnes qui ont été obligées de quitter leur foyer en raison de la situation dans la réserve.

J'habite à Cornwall et je me suis rendu compte de première main de l'énormité de la tâche, des efforts de collaboration et des ressources considérables que demandait l'évacuation. J'ai été encouragé par la bonne volonté dont ont fait preuve tous les gens qui ont prêté main-forte. Le grand chef Mike Mitchell a déjà témoigné sa profonde reconnaissance aux habitants de Cornwall pour leur aide.

Je tiens également à remercier les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord pour leurs efforts, de même que l'Institut de formation de Transports Canada à Cornwall, qui a logé et nourri les évacués.

Nous espérons tous que le problème sera bientôt réglé, et de façon définitive, pour que la collectivité d'Akwesasne puisse vivre en paix.

* * *

L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, la Conférence interparlementaire sur l'environnement mondial a pris fin hier après-midi après quatre jours de

délibérations. Elle avait été organisée par des membres du Congrès américain, dont le sénateur Albert Gore.

Des délégations interparlementaires de 42 pays représentant tous les continents étaient présentes. Nous avons adopté, à l'unanimité, ce sensationnel rapport qui renferme un certain nombre de recommandations importantes reconnues à l'échelle internationale.

En ce qui concerne les changements climatiques dans le monde, il faut demander que des mesures soient prises immédiatement en vue de réduire de 50 p. 100 les gaz qui produisent l'effet de serre. Nous devons réduire le déboisement de 50 p. 100, même dans les pays comme le Canada. Nous devons transmettre ce message à nos électeurs et aux provinces. Nous devons commencer à reboiser plus de 30 millions d'acres par année d'ici l'an 2000. Il doit y avoir une élimination totale des CFC, du méthylchloroforme, du tétrachlorure de carbone et des halons. Comme nous l'avons appris à la conférence, le problème de l'amincissement de la couche d'ozone ne cesse de s'aggraver.

Ce matin, M. Bill Rees, de l'Université de la Colombie-Britannique, a dit devant notre Comité de l'environnement qu'il y a des mesures pratiques que nous pouvons prendre immédiatement dans le domaine de l'énergie et du reboisement.

On pouvait lire dans le rapport de la société DPA que des investissements de 74 milliards de dollars pouvaient rapporter 150 milliards de dollars en économies d'énergie nettes. Il ne tient qu'à nous d'en profiter.

* * *

LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES DE L'OUEST

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, la semaine prochaine, les premiers ministres des quatre provinces de l'Ouest tiendront une réunion de deux jours à Portage-La-Prairie, dans ma circonscription.

Les députés seront heureux d'apprendre que l'ordre du jour pour cette réunion de deux jours a été établi par le gouvernement fédéral. Comment est-ce possible, me dites-vous?

Si l'on se fie à l'ordre du jour diffusé par le président, M. Filmon, du Manitoba, il sera question à cette rencontre des mesures réactionnaires instinctives que les premiers ministres veulent prendre contre diverses politiques et décisions du gouvernement fédéral, notamment le programme fédéral d'aide aux agriculteurs, la TPS, les taux d'intérêt et ce qu'ils appellent le transfert des obligations budgétaires du gouvernement fédéral.

C'est honteux de la part des premiers ministres de ne pas passer aux actes et de ne pas prendre les mesures pour leur propre province. C'est honteux de leur part de refuser de collaborer de façon positive et de se liguer plutôt contre le gouvernement fédéral. C'est honteux de leur part de fuir leur responsabilité, qui est de bien diriger leur province.

Que les premiers ministres de l'ouest du Canada qui se représentent aux prochaines élections sachent que seront réélus ceux qui ont réussi des réalisations concrètes et non pas ceux qui se plaignent du gouvernement fédéral.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, l'Accord de libre-échange conclu par les conservateurs a provoqué une autre petite tragédie dans ma circonscription de Kingston et les Îles. Une petite entreprise familiale, la K.D. Manufacturing, propriété d'une famille de Kingston depuis 60 ans, a fermé ses portes et a déménagé aux États-Unis, ce qui fait que 70 personnes ont perdu leur emploi, dont un grand nombre était des employés de longue date.

Pourquoi le gouvernement suit-il une politique qui encourage les entreprises à déménager à l'étranger? Pourquoi le gouvernement a-t-il vendu l'avenir du Canada? Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour aider les employés qui ont perdu leur emploi, qui ne peuvent plus subvenir aux besoins de leur famille et qui devront se recycler s'ils veulent trouver un autre emploi après tant d'années?

Le gouvernement fait preuve d'une indifférence navrante.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je vais adresser ma question au vice-premier ministre.

Il sait sans doute que les exportateurs du pays, que ce soit de produits agricoles, de produits de la pêche, de produits miniers ou de pâte et papier, laissent entendre qu'ils vont avoir beaucoup de mal à exporter pendant le reste de l'année si l'on poursuit une politique de taux d'intérêt et de dollar élevés.

Je voudrais demander au vice-premier ministre quand le gouvernement a l'intention d'indiquer clairement à nos exportateurs qu'il va laisser baisser le dollar canadien et faire quelque chose au sujet de sa politique des taux d'intérêt élevés.

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais dire au député que nous partageons son inquiétude au sujet des taux d'intérêt et de leurs effets. Cependant, il faut comprendre aussi leur rôle.

Dans le cycle économique, nous sommes à la fin d'une période de croissance de six ans. Notre économie fait l'objet de pressions considérables qui provoquent l'inflation. Si l'on n'essaie pas de l'enrayer, les taux d'intérêt vont continuer à monter sans cesse. Il faut enrayer l'inflation et c'est le rôle de notre politique monétaire.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Le ministre des Finances, et maintenant le ministre d'État chargé des Finances, nous parlent de cycle économique et nous disent qu'il est important de reconnaître que nous sommes à la fin d'une période de croissance.

Ma question est très simple. Dans ce cycle, quand va cesser la montée du dollar et des taux d'intérêt, de sorte que les produits pour la vente intérieure et pour l'exportation puissent commencer à se vendre chez nous et sur le marché international? Quand, dans ce cycle, va-t-on atteindre un sommet pour les taux d'intérêt et la valeur du dollar canadien? Voilà la question.

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Ce que je peux dire, c'est que nous sommes tout aussi intéressés que le député à voir ce cycle s'inverser. Nous faisons ce qu'il faut pour que les tendances s'inversent.

Si nous n'assumons pas nos responsabilités maintenant, le cycle suivrait le même chemin que sous les libéraux il y a quelque 10 ans, lorsque les taux d'intérêt sont montés à plus de 20 p. 100. C'est ce que nous voulons éviter.

[*Français*]

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre d'État (Finances). Étant donné qu'il ne veut pas traiter des problèmes des exportateurs au pays, je veux lui poser une question au sujet du nombre de faillites dans sa province de Québec. Est-ce que le ministre considère qu'il est acceptable de maintenir la politique monétaire du gouvernement de taux d'intérêt très élevés et du dollar canadien à 86c. ou 87c.? Est-ce que cette politique monétaire, qui a valu une augmentation dramatique des faillites au Québec, va être poursuivie par son gouvernement?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, chaque fois qu'une entreprise ferme et qu'il y a des pertes d'emplois, c'est évidemment une situation tragique et regrettable. Il y a eu effectivement, à cause des raisons que je vous ai données tout à l'heure, dernièrement, une augmentation des faillites. Je ferai remarquer à l'honorable député que, néanmoins, depuis 1982, on a doublé le nombre des entreprises et que nous sommes encore à la moitié exactement de la situation que nous avons connue lorsque le gouvernement qui dirigeait alors le Parti libéral a laissé l'inflation échapper à son contrôle. Alors, bien entendu, nous devons continuer à surveiller ceci, prendre toutes les mesures, et, en même temps, agir sur notre politique fiscale. Mais chaque fois que nous voulons réduire nos dépenses et réduire notre déficit, chaque dépense est contestée par l'opposition qui voudrait qu'on dépense sans cesse davantage et nuire précisément aux objectifs que nous partageons.

* * *

• (1420)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): En février dernier, monsieur le Président, j'ai demandé au gouvernement d'admettre que la situation des régions rurales du Canada est désastreuse. La Saskatchewan et le Manitoba ne sont pas encore en mesure d'accorder aux agriculteurs une subvention équivalente à celle que le gouvernement fédéral leur a offerte récemment pour les aider à ensemencer.

Hier, l'assemblée législative de la Saskatchewan a adopté une résolution dans laquelle elle reproche au gouvernement du Canada de ne pas accorder une aide financière suffisante aux agriculteurs de la province. Elle demande une subvention immédiate pour les aider à ensemencer. On a transmis des copies de la résolution au premier ministre, au vice-premier ministre et au ministre de l'Agriculture.

Le gouvernement va-t-il régler le problème et débloquer des fonds pour que les agriculteurs puissent ensemencer?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis heureux de dire au député que les discussions se poursuivent. J'en ai parlé au premier ministre Devine, qui est également ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan, et j'ai eu d'autres entretiens avec le ministre de l'Agriculture du Manitoba. Je peux dire au député que nous faisons des progrès. Nous

espérons conclure des ententes acceptables avec au moins ces deux provinces dans un avenir rapproché.

Comme je l'ai dit au comité hier, nous voulons être aussi souples et aussi conciliants que possible, mais nous aimerions que les provinces fassent leur part. Le gouvernement fédéral supporte le fardeau le plus lourd et, à cause des contraintes que nous nous sommes imposées, nous leur demandons de nous aider.

Ce qui compte, en somme, c'est d'allouer aux agriculteurs le plus d'argent possible dans les meilleurs délais.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, cette semaine, le ministre d'État chargé des céréales a annoncé des paiements initiaux extrêmement bas pour le grain de l'Ouest, en dépit du faible niveau des stocks mondiaux. En fait, le prix mondial du blé a augmenté depuis cette annonce.

Le ministre d'État chargé des céréales fera-t-il connaître à la Chambre et aux agriculteurs du Canada les formules servant à calculer ces bas paiements initiaux pour le blé? Quand, à son avis, le prix du blé sur les marchés mondiaux va diminuer, pourquoi se fait-il tirer l'oreille pour accorder aux agriculteurs canadiens une aide leur permettant d'être concurrentiels sur ces marchés?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, nous ne nous faisons pas tirer l'oreille. Nous nous efforçons de faire preuve de réalisme dans nos évaluations de la situation actuelle du marché.

Je le disais au député ce matin devant le comité, nous revoyons les paiements initiaux régulièrement et, dans le passé, nous avons démontré que nous pouvions procéder efficacement à des rajustements. En fait, l'an dernier, nous avons été le premier gouvernement de l'histoire à rajuster les prix après la fin de la période de livraison en commun afin de donner autant d'argent que possible et le plus rapidement possible aux producteurs.

Les agriculteurs qui comptent sur ces prix peuvent avoir l'assurance que nous en suivons les fluctuations de près et que nous ne négligeons rien. Cependant, je demande au député de comprendre que le prix que nous avons annoncé mardi était celui du paiement initial de céréales qui n'ont pas encore été semées, récoltées ou mises en marché et dont nous ignorons encore le prix de vente réel.

Par conséquent, il ne faut pas perdre de vue que nous prévoyons des prix minimums et que nous fixons ces prix en sachant très bien qu'il y aura un jour un paiement final. Les producteurs doivent comprendre que nous suivrons de très près l'évolution des prix au cours de l'année et que nous apporterons tous les rajustements à la hausse nécessaires le plus rapidement possible dès que nous verrons des signes nous permettant de le faire.

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada répètent encore qu'ils ne feront rien pour abaisser les taux d'intérêt tant qu'ils n'auront pas jugulé l'inflation. Les recherches et les données de Statistique Canada sur une période de 16 mois depuis 1988, rapportent que le coût élevé des hypothèques s'est répercuté sur l'indice des prix à la consommation et qu'il alimente l'inflation.

Le vice-premier ministre ne convient-il pas que la politique de l'argent cher du gouvernement favorise directement l'inflation et qu'en pareil cas, le remède fait plus de mal que la maladie?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je signale au chef du NPD que le gouvernement dispose évidemment de plusieurs moyens pour combattre l'inflation. Mais ces moyens sont préjudiciables aux travailleurs parce que leur salaire ne vaut plus rien et parce qu'ils détruisent notre économie qui ne peut plus alors soutenir la concurrence.

Le gouvernement central peut commencer notamment par mettre de l'ordre dans ses propres finances en faisant moins appel aux capitaux pour en laisser davantage aux industries. C'est ce que nous avons fait. Et ce faisant, nous n'avons pas cessé de nous heurter à l'opposition. Nous poursuivrons dans cette voie.

La Banque du Canada intervient, avec l'appui sans réserve du gouvernement, pour lever la menace que fait peser l'inflation sur le rendement de notre économie. Cette menace est très réelle et elle ne se limite pas qu'au sud de l'Ontario, comme certains l'ont prétendu, mais elle s'est étendue à tout le pays.

Les très fortes pressions qui s'exercent actuellement dans le secteur public de certaines provinces en matière de revendications salariales sont préoccupantes. On ne peut jamais agir sur ce plan sans tenir compte des consé-

quences. Il existe des pressions inflationnistes. Elles commencent à diminuer peu à peu.

[*Français*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Je désire poser une question supplémentaire au vice-premier ministre, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Je voudrais rappeler au ministre que ce sont les petites entreprises, les agriculteurs et les économistes qui disent que le taux d'inflation est responsable du ralentissement de l'économie.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement contribue à l'inflation, pas seulement à cause des taux hypothécaires élevés. John Crow lui-même le dit dans le dernier Rapport annuel de la Banque du Canada, et je cite: «Les majorations des impôts indirects appliqués par les administrations fédérale et provinciales ont, cette année encore, contribué à la hausse des prix à la consommation».

Est-ce que le gouvernement va enfin admettre que c'est son gouvernement, et non les travailleurs et travailleuses, qui est responsable de l'inflation?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): L'honorable chef du Nouveau parti démocratique a sans doute fait erreur quand elle a dit que toutes les entreprises, petites sociétés, disent que le responsable des taux d'intérêt c'est le haut taux d'inflation. J'imagine qu'elle voulait plutôt parler des taux d'intérêt.

Elle parle des taux hypothécaires, et du capital qui est rare pour les petites entreprises qui ont besoin d'avoir accès à ce capital. Bien, précisément, c'est de cela qu'il s'agit. Il faut que le gouvernement mette de l'ordre dans ses propres finances et se retire de ce marché de capital qui l'envahit. Quand on songe que l'an prochain nous aurons payé en intérêts sur notre dette 41 milliards de dollars, cela nous donne une idée de la place que nous occupons et que nous devons dégager pour permettre à nos citoyens et à nos entreprises de se développer en ayant à compétitionner, je dirais, avec un gouvernement qui est moins présent et qui ne prend pas toute la place.

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le ministre sait fort bien que, à mesure que le taux d'intérêt s'élève, la dette en fait autant et que le fait d'augmenter le taux d'intérêt fait augmenter la dette. C'est la politique économique du gouvernement qui ralentit l'économie.

Je suggère au ministre d'ouvrir les yeux et de prêter l'oreille à Statistique Canada et aux économistes du pays.

Hier, le Congrès du travail du Canada a rapporté que 105 000 emplois ont été perdus à cause du libre-échange.

Or, une autre compagnie, la Croydon Furniture de Cambridge, en Ontario, a déclaré que le libre-échange et les taux d'intérêt élevés l'obligent à fermer ses portes et à jeter 360 Canadiens de plus sur le pavé.

Le ministre admettra-t-il que la politique économique du gouvernement, le libre-échange et les taux d'intérêt élevés ne donnent pas les résultats escomptés et que les Canadiens en pâtissent.

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je pense que le gouvernement est très fier de ses réalisations dans le domaine de la création d'emplois.

Il est vrai que les taux d'intérêt élevés ne facilitent pas la gestion des finances publiques. Je suis entièrement d'accord. C'est pourquoi il faut les faire baisser et ce, de manière à ce qu'ils restent bas et qu'ils ne remontent pas après quelques mois, car alors nous n'aurions rien réglé.

En ce qui concerne la création d'emplois et l'Accord de libre-échange, la députée a omis de citer des chiffres de Statistique Canada qui indiquent qu'il y a eu une augmentation de 413 000 emplois à plein temps depuis l'entrée en vigueur de l'accord commercial. Qu'en pensez-vous?

* * *

• (1430)

[*Français*]

LES PÊCHES

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Lors de sa visite dans la Péninsule acadienne hier, le premier ministre s'est fait accueillir par des centaines de pêcheurs, de travailleurs et de travailleuses d'usine très mécontents de l'inaction du gouvernement.

Encore une fois, le premier ministre n'a absolument rien compris. Il a fait preuve d'une arrogance sans précédent et s'est moqué des gens en disant: «Ils m'ont l'air plutôt heureux, tout le monde semble bien se tirer d'affaire».

Est-ce que ces propos insultants signifient que le premier ministre continue à s'imaginer qu'il n'y a pas de crise dans les pêches?

Monsieur le Président, les déclarations du premier ministre étaient absolument d'une arrogance qu'on n'a jamais vue et que les gens ont beaucoup de difficulté à accepter. Ma question est justement la suivante: cette déclaration arrogante du premier ministre à l'effet que les gens ont l'air heureux et semblent bien se tirer d'affaire, dans la situation actuelle, est-ce que cela veut dire que le premier ministre revient sur les promesses de ses ministres qu'il y aurait un programme de soutien d'un milliard de dollars pour les pêches? Et le programme qui va être annoncé la semaine prochaine, est-ce que ce sera de l'argent neuf ou tout simplement de l'argent de programmes existants?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics et ministre chargé de l'application de la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, si je peux répondre à mon collègue d'en face avec tout le respect que je lui dois, je dirais qu'il donne une interprétation très tendancieuse à cette réaction.

Je n'ai pas parlé au premier ministre, mais je crois que ce dernier ne faisait que réagir à la réception cordiale que lui ont réservée les gens, ainsi qu'à son collègue, le ministre des Pêches.

En ce qui concerne ce qui se passe dans le Canada atlantique, on se rendra davantage compte du fait que le gouvernement reconnaît la nécessité de trouver une solution à la crise des pêches, lorsqu'on fera une déclaration globale au début de la semaine prochaine. On a déjà affecté 130 millions de dollars pour remédier à ce problème; ce qui représente un bon pourcentage de ce que le gouvernement précédent dépensait pour le développement économique de tout le Canada atlantique.

En outre, je rappellerai à mon collègue d'en face que dans la province du Nouveau-Brunswick en général, il y a 40 000 chômeurs de moins qu'à l'arrivée au pouvoir du gouvernement.

Le premier ministre est allé au Nouveau-Brunswick avec le ministre des Pêches et des Océans pour bien montrer que le gouvernement s'inquiète des problèmes très réels qui assaillent les pêches de l'Atlantique. Quand la déclaration sera faite au début de la semaine prochaine, mon collègue verra la nature et l'étendue de l'aide offerte. Je suis certain qu'il en sera très satisfait.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, la question que je pose au solliciteur général a trait aux Mohawks d'Akwesasne.

Selon une nouvelle du service des dépêches, trois chefs de la réserve d'Akwesasne ont publié ce qu'ils considèrent comme étant une liste de personnes à abattre parmi les membres de la réserve qui s'opposent aux maisons de jeux et sur laquelle figure le nom de M. Matthew Pyke. S'il est au courant de cette allégation, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelle mesure il entend prendre?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Pour répondre à la question au sujet de cette liste, monsieur le Président, je dirai que je savais que trois chefs avaient fait une déclaration aujourd'hui à ce sujet.

J'ai demandé qu'on me fournisse un exemplaire de la liste qu'ils ont, semble-t-il, communiquée à la presse au moment de leur déclaration. J'entends bien sûr la transmettre pour enquête aux forces de police appropriées. J'imagine qu'elles l'ont déjà, mais j'entends m'en assurer et, tout particulièrement, leur signaler que le nom d'un des jeunes assassinés figurait sur cette liste.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, inutile de dire qu'on souhaite tous que, nonobstant ces récentes découvertes, la paix demeure à Akwesasne.

J'aimerais demander au solliciteur général: un peu plus tôt ce matin, les *New York State Troopers* annonçaient qu'ils n'avaient aucunement l'intention de désarmer la communauté d'Akwesasne du côté américain. Compte tenu de ces déclarations de la part des *State Troopers*, aux États-Unis, le ministre peut-il dire de quelle façon cette déclaration va affecter la façon dont il entend, lui-même, rendre la communauté d'Akwesasne plus paisible, et comment va-t-on faire maintenant pour tenter de recueillir les armes sans cette coopération?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je ne suis pas personnellement au courant de cette déclaration. Il est bien évident que ce n'est peut-être pas le genre de déclaration qui aide à la situation comme telle. Cependant, comme je l'ai déjà dit, nous procédons présentement dans une action concertée. L'action concertée a été à l'effet d'entrer

évidemment sur la réserve indienne afin de rétablir la paix et l'ordre et d'administrer les lois d'après les juridictions où les policiers se trouvent. Du côté canadien, évidemment les lois canadiennes sont administrées. Je présume que c'est la même chose du côté américain.

Pour ce qui est de la question du désarmement total de la réserve, je suis persuadé que c'est l'un des sujets qui est en train d'être discuté présentement à Montréal entre toutes les autorités présentes qui couvre toute la réserve et toutes les juridictions concernées.

[*Traduction*]

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, c'est également au solliciteur général que je m'adresse. Le solliciteur général et la GRC savent depuis quelques années que le jeu et le crime organisé sont derrière l'explosion de violence, non seulement à la réserve d'Akwesasne, mais également à celle de Kaniwaki, au sud de Montréal, réserve entièrement située en territoire canadien.

Le ministre pourrait-il informer la Chambre des projets précis que son ministère et lui ont l'intention de présenter à la réunion de Montréal? Va-t-il insister non seulement au Canada, mais auprès du gouvernement américain, sur la nécessité de lutter contre le jeu et le crime organisé qui sont responsables de la violence endémique ou va-t-il persister à dire qu'il s'agit simplement d'une affaire qui concerne les États-Unis?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je souhaite attirer l'attention de la Chambre sur la dernière partie de cette question ou de cette déclaration où le député m'accuse de considérer que cette affaire concerne strictement les Américains. Sans doute faisait-il allusion à ce que j'ai dit aujourd'hui lorsque j'ai répondu à sa question au sujet de l'exploitation de maisons de jeux du côté américain. Je tenais à apporter cette précision.

Le comité réuni à Montréal est précisément en train d'examiner toute la question de l'explosion de violence sur le territoire d'Akwesasne ainsi que ses causes.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question supplémentaire porte sur les solutions de rechange aux établissements de jeux. Les dirigeants nationaux autochtones, ainsi que les chefs de la réserve, ont demandé à maintes reprises de l'aide au gouvernement, afin de trouver des solutions économiques pour remplacer le jeu comme source de gagne-pain pour les habitants de la réserve.

Le gouvernement profite-t-il de la rencontre de Montréal pour présenter des propositions bien précises au sujet de l'aide qu'il doit apporter et qu'il faut exhorter les Américains à apporter également, afin qu'on puisse parvenir à une solution à long terme et que les habitants des réserves ne soient pas simplement laissés à la merci du crime organisé?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis persuadé que le député et ses collègues comprennent le caractère unique de la situation sur la réserve indienne d'Akwesasne qui relève de la compétence de cinq gouvernements.

La rencontre qui a lieu à Montréal ce matin et qui se poursuit à l'heure actuelle tend à coordonner les mesures prises par ces cinq gouvernements, afin de trouver une façon durable d'apporter la paix aux gens d'Akwesasne. Je suis persuadé que les intéressés envisagent tout un éventail de solutions. Il ne s'agit pas de discuter à l'avance dans cette enceinte de questions qui seront tout d'abord soumises aux chefs des Mohawks, avant d'être discutées avec qui que ce soit d'autre.

* * *

L'ÉNERGIE, LES MINES ET LES RESSOURCES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Resources, concerne le projet Hibernia.

Monsieur le Président, tous les Canadiens et, en particulier, les Terre-Neuviens qui souffrent à l'heure actuelle de l'épuisement des stocks de morue sur la côte est, attendent avec impatience le lancement de ce projet. Il y a deux semaines, le vice-président de Petro-Canada, M. Jim Stanford, a déclaré qu'à son avis, on était très près de mettre la dernière main aux ententes entre le gouvernement fédéral et le gouvernement terre-neuvien.

Le ministre pourrait-il nous préciser aujourd'hui si oui ou non la signature officielle devant lancer ce projet va se produire dans les semaines à venir et si les Canadiens peuvent s'attendre à ce que les travaux de construction débutent en 1990.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, en réponse à la question du député, je voudrais lui préciser qu'il doit se rappeler sûrement de la date du 30 juin que nous nous sommes fixés comme objectif, ce que nous négocions et ce dont M. Stanford parlait probablement en tant que

membre du consortium concerné. Le député sait que je parle de ces avantages. On a changé la configuration des panneaux supérieurs de la plate-forme, ce qui a eu des effets sur le travail à Terre-Neuve et peut-être dans d'autres chantiers de l'est du pays. Le travail en question est presque terminé.

• (1440)

Il nous reste à régler des questions financières comme le partage des risques, ainsi que la signature des accords d'exploitation pertinents au sein du consortium. Ce sont là les questions discutées à l'heure actuelle et mon mandat consiste à faire en sorte que tout soit prêt le 30 juin.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse très détaillée. Il découle des sentiments qu'il a exprimés—des sentiments exprimés par les représentants du gouvernement de Terre-Neuve et des vues des membres du consortium—que ce projet va bon train.

Les Canadiens de Terre-Neuve veulent recevoir aujourd'hui du ministre l'assurance qu'on ne lie pas les pourparlers sur cet important projet énergétique et d'autres projets extra-côtiers connexes à des questions tout à fait distinctes, importantes mais distinctes, sur lesquelles Ottawa et Terre-Neuve ou d'autres provinces ont des différends à régler.

Le ministre peut-il l'affirmer aujourd'hui à Terre-Neuve, à sa province, le Manitoba, et au Nouveau-Brunswick?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le premier ministre a été le promoteur de l'accord relatif au projet Hibernia dont j'ai la responsabilité.

C'est lui qui a proposé l'Accord de l'Atlantique. C'est lui qui a donné à mes prédécesseurs le mandat de le mener à bonne fin. Je rappelle au député que, à l'époque où le premier ministre de Terre-Neuve s'occupait de droit constitutionnel, il disait qu'il ne fallait pas accorder à Terre-Neuve de droits sur les ressources extra-côtières ni les redevances en rapport avec la mise en valeur de Hibernia.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: Le député peut, s'il le veut, faire entrer d'autres questions dans le débat, mais ce ne serait pas très utile. Ma position en ce qui concerne Hibernia est très claire. J'ai décrit dans la première réponse le mandat que le premier ministre m'a confié.

* * *

L'ÉNERGIE

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Énergie. Hier, le ministre a déclaré à la Chambre que Petro-Canada International avait cessé ses activités au Myanmar en raison de la détérioration de la situation en matière des droits de la personne.

Si tel est le cas, pourquoi le ministre n'annule-t-il pas l'engagement de 22 millions de dollars de Petro-Canada auprès de la même dictature?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député a raison, j'ai parlé hier de la collaboration de Petro-Canada International avec le Myanmar.

La collaboration de Petro-Canada avec le Myanmar constitue un second enjeu. Je n'ai pas demandé à Petro-Canada de cesser ses activités dans ce pays.

Nous avons dit très clairement à Petro-Canada que son mandat s'appliquait au marché tant national qu'international. Je suis conscient que la situation est délicate, considérant l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement au Myanmar, mais je pense qu'il nous faut aussi garder à l'esprit que les ententes en vigueur ont été conclues avec des gouvernements antérieurs.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai une autre question à poser au ministre. Rien ne montre mieux l'hypocrisie du gouvernement que cette réponse.

Il est très clair que le gouvernement peut donner des instructions à Petro-Canada, selon M. Hopper, président du conseil de la société. Je cite les propos qu'il a tenus devant un comité de la Chambre en 1986: «En tant qu'actionnaire, c'est le gouvernement qui contrôle la

société. Il peut faire ce qu'il veut et me donner, à son gré, des instructions par décret.»

Par conséquent, le ministre fera-t-il la seule chose qu'il convient de faire et prendra-t-il dès aujourd'hui un décret forçant Petro-Canada à suspendre ses activités dans ce pays qui est soumis à une dictature?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je crois qu'il ne convient guère d'utiliser des mots comme hypocrisie dans des questions comme celle-ci.

M. Kaplan: C'est le mot qui convient.

M. Epp: Je ne crois pas. J'ai toujours été très franc avec lui sur cette question tant à la Chambre que lors de conversations privées. J'estime que les députés d'en face ont aussi appuyé des projets énergétiques et autres dans des pays où nous désapprouvons les manquements aux droits de la personne et à la démocratie.

Le fait est que je n'ai pas donné cette instruction et que je ne la donnerai pas, contrairement aux voeux du député. Il faut souligner sans équivoque que nous avons demandé à Petro-Canada d'exploiter ce marché.

Quant aux critiques du député, je vais les examiner en compagnie de quelques collègues. C'est tout ce que je peux dire pour l'instant.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention du ministre de l'Agriculture à qui j'en ai donné préavis.

Le 13 mars, j'ai écrit au gouvernement à propos de la sécurité du nouveau système de frontières ouvertes pour les importations de viande au Canada. Il est maintenant arrivé un incident qui justifie mes inquiétudes.

Le ministre de l'Agriculture pourrait confirmer que le 26 avril, une cargaison de 29 000 livres de produits de viande séchée déjà approuvés par le département américain de l'Agriculture a dû être refoulée au poste frontière de Windsor. Nous donnerait-il également les résultats des contrôles auxquels on a depuis soumis ces produits?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. Je puis confirmer que l'on a découvert dans la cargaison dont le député a parlé des produits de viande mal emballés. La cargaison a été retenue et des échantillons ont été envoyés pour analyse au laboratoire de Guelph. Nous en attendons encore les résultats. Je puis également dire au député que l'importateur a refusé d'accepter la cargaison, qui a donc été renvoyée à l'expéditeur.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai certainement eu vent des résultats préliminaires de ces contrôles. Je tiens l'information des personnes mêmes qui les ont réalisés. Il se pourrait bien que nous ayons sur les bras un problème grave.

Cet incident qui met en cause l'une des plus grosses sociétés de chez nous ne prouve-t-il pas la nécessité d'améliorer et de renforcer le processus d'inspection des viandes à la frontière au lieu de rajouter aux lacunes du système actuel? Qu'en pense le ministre?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, peut-être le député et ses collègues néo-démocrates auraient-ils avantage à s'entendre sur la position à adopter sur ce point. Il y a deux ou trois mois à peine, un de ses collègues a soulevé la question et a fait valoir le point de vue opposé. Il soutenait qu'il y avait une forme de harcèlement dans l'application des méthodes d'inspection à une usine de sa circonscription. Je crois que c'était le député de Moose Jaw.

Je puis vous assurer, au député et à vous, monsieur le Président, que les systèmes d'inspection des viandes canadien et américain sont presque identiques. Une fois que le chargement a passé la frontière, il est considéré comme un produit national. Nous pouvons donc le soumettre à une inspection quand bon nous semble. Et la même règle vaut pour les États-Unis. En fait, le système a toujours bien fonctionné, mais il arrive parfois des accidents de parcours, comme dans le cas qui nous occupe. Il reste que le chargement a été intercepté et que nous avons la situation en main, ce qui prouve, à mon avis, l'efficacité du système.

• (1450)

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances.

Les Québécoises et les Québécois s'interrogent à savoir si la société d'État Hydro-Québec va réellement transférer aux consommateurs du Québec la différence entre la taxe cachée actuelle de 13.5 p. 100 et la future TPS de 7 p. 100.

Ma question est la suivante: le ministre peut-il assurer la population québécoise que la baisse de 6.5 p. 100 de cette taxe cachée actuelle aura une incidence réelle ou non sur les factures d'Hydro-Québec à partir du 1er janvier 1991?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député pour sa question. Ce qui est évident, c'est que la réforme de la taxe de vente se traduira par une réduction non négligeable des coûts d'exploitation d'Hydro-Québec.

J'ai été rassuré de lire ce matin qu'Hydro-Québec était en train de revoir ses chiffres pour vérifier, de manière précise, quelle serait cet impact positif. Et j'ai bonne confiance qu'Hydro-Québec, comme toutes les entreprises, travailleront, comme avec les syndicats, à s'assurer que la transition se fasse de manière responsable pour le plus grand bien des uns et des autres.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Transports. La société Northumberland Ferries Limited attend impatiemment le traversier dont il a tant besoin pour assurer la liaison Wood's Island—Cariboo. On devait choisir le modèle du nouveau traversier au plus tard en mars 1990. Nous sommes en mai et le modèle n'a pas encore été choisi. Le ministre expliquera-t-il aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard pourquoi le modèle n'a pas été choisi?

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais dire au député qu'on examine actuellement toutes les possibilités, mais qu'aucune décision n'a encore été prise. Le ministre comprend bien l'intérêt que porte le député au traversier.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même secrétaire parlementaire.

Peut-il garantir à la Chambre que la construction d'une liaison permanente entre l'île et le Nouveau-Brunswick ne nuira pas au service de traversier entre Wood's Island et Cariboo? Même si l'on décide de construire une telle liaison permanente, la nécessité d'un service de traversier entre Wood's Island et Cariboo demeure.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire au député, c'est que nous tiendrons compte de toutes les préoccupations qu'il a exprimées. La question de la liaison permanente est toujours à l'étude dans le contexte des problèmes de transport que le député a soulevés.

* * *

LA JUSTICE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le 27 avril dernier, j'ai demandé au gouvernement certaines assurances concernant une audience secrète et un jugement rendu par la Cour suprême du Canada en février dernier. J'ai demandé si le gouvernement était mêlé à cette affaire. Le solliciteur général a répondu que le gouvernement n'était pas au courant.

Un article du *Ottawa Citizen* laisse entendre que le ministre n'a pas dit la vérité et que le gouvernement était effectivement mêlé à cette affaire. Le ministre sait bien que, même si cette façon d'agir est justifiée, elle va à l'encontre de nos traditions. Le gouvernement est-il mêlé à cette affaire et approuve-t-il la décision de procéder sous le sceau du secret?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme le député le sait, le cas dont est saisie la Cour suprême du Canada est interdit à la presse. Je ne peux ni confirmer la participation du gouvernement ni la nier. Étant donné cet interdit, il serait contre-indiqué de divulguer des renseignements à ce sujet.

La Cour suprême du Canada a laissé savoir qu'elle rendrait le dossier public. Je crois que la date fixée est le 11 mai. Cela dépendra des instances des parties en cause. Je crois que, dans les circonstances, il vaudrait mieux ne pas en parler à la Chambre et attendre que la Cour suprême décide de rendre l'affaire publique.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, comme on ignore de quoi est saisie la Cour suprême du Canada, il est impossible d'en parler, et je ne veux pas dire que le huis clos ne me semble pas justifié.

S'il advenait qu'on ne sache toujours pas de quoi il s'agit le 11 mai, la ministre s'engage-t-elle à surveiller cette affaire de près et à en informer le plus tôt possible les députés et les Canadiens en général?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je crois que le député pose la question en toute bonne foi. Certes, en ma qualité de ministre de la Justice, j'ai tout intérêt à veiller à ce que les Canadiens aient confiance dans le système judiciaire. Je crois que les députés ne doutent pas de l'intégrité de la Cour suprême du Canada qui est en train de déterminer si l'affaire dont elle est saisie à l'heure actuelle mérite d'être examinée à huis clos. Dans l'affirmative, je verrai ce que je dois faire en tant que ministre de la Justice et procureur général du Canada.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, Postes Canada a annoncé hier une modification considérable de son système de tri du courrier, qui devrait coûter leur emploi à près d'un millier de postiers et détériorer encore le service postal.

Ma question s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne des postes, à qui nous devons sans doute cette dernière tentative pour accroître les profits aux dépens des services. Cette modification, de même que la décision d'installer deux boîtes aux lettres publiques à tous les coins de rue de toutes les localités du Canada, est-elle de son cru et combien d'autres idées stupides de ce genre les Canadiens devront-ils supporter avant que le gouvernement comprenne que la qualité du service doit primer les profits réalisés?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): L'adjectif «stupide» convient parfaitement à la question du député.

Monsieur le Président, les changements annoncés hier font partie d'un programme de transformation en cours depuis plusieurs années déjà et grâce auquel les services postaux canadiens sont parmi les meilleurs au monde.

Une voix: Plus maintenant, Harvie.

M. Andre: C'est ainsi que le courrier sera livré plus vite, mieux et à moindre coût et que Postes Canada pourra se permettre de ne pas trop hausser le prix de livraison du courrier de première classe. Il y aura dédoublement des boîtes aux lettres publiques seulement dans les localités où il convient que le courrier local soit trié localement et que le reste soit envoyé ailleurs pour y être trié à la machine. C'est grâce à l'équipement moderne de tri automatique qu'on peut mieux servir les Canadiens.

Pour les néo-démocrates, ce qui était bon il y a une cinquantaine d'années doit être encore bon aujourd'hui. Ma foi, les choses évoluent.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre qui continue de prétendre que la Société des postes respectent les normes qu'elle s'est fixées en matière de livraison du courrier.

Comment le ministre peut-il justifier la suppression de 1000 autres emplois, alors que le volume du courrier continue d'augmenter partout au pays? Quand écoutera-t-il enfin les voeux des Canadiens et mettra-t-il sur pied une commission des postes chargée de contrôler la Société?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, contrairement à ce qui dit le député, on ne supprime pas 1000 emplois. C'est pour cela que je n'avais pas répondu à cette partie de la question précédemment.

L'efficacité des postes s'améliore sans cesse. . .

Une voix: Soyez sérieux.

M. Harvey (Edmonton-Est): Quand allez-vous vendre les postes, John?

M. Andre: . . .du fait de l'utilisation de matériel informatisé moderne pour le tri. Pour atteindre les normes que les Canadiens attendent, il est nécessaire d'avoir recours à ce matériel. Il est regrettable que le Nouveau Parti démocratique continue à penser que ce qui servait si bien nos grands parents, doit continuer à être utilisé. Il faut vivre avec son temps.

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord.

Comme les députés le savent, la bande des Lubicon plaide sa cause devant la Commission des droits de l'homme des Nations Unies depuis plusieurs années. Le ministre peut-il annoncer à la Chambre la décision de la Commission et lui dire surtout ce que le gouvernement a l'intention de faire à la suite de cette décision?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je peux confirmer que la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a tranché le grief soulevé par la bande du lac Lubicon du nord de l'Alberta conformément au pacte et à ses dispositions relatives aux droits de l'homme. Elle reconnaît qu'une injustice commise envers la bande doit être réparée. C'est le principe sur lequel le gouvernement s'appuie dans les négociations, en cours depuis quelques années. . .

Une voix: Foutaise!

M. Siddon: . . .en vue de régler cette revendication d'une façon juste, équitable et complète. En accord avec ce principe, nous avons offert 45 millions de dollars aux quelque 400 habitants d'une réserve de 95 milles carrés.

• (1500)

Voici un extrait du rapport de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. J'espère que les députés de l'opposition s'intéresseront à ses conclusions. À la page 29, on lit que les accusations portées par la bande du lac Lubicon n'ont pas été prouvées suffisamment pour être prises au sérieux. De plus, la Commission déclare que l'État en cause, le Canada, propose de remédier à la situation d'une façon conforme à l'esprit de l'article 2 du pacte.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Je veux demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il pourrait nous dire quels seront les travaux de la Chambre au cours des prochains jours, soit demain, lundi, mardi et peut-être mercredi.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous comptons poursuivre cet après-midi l'étude à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-15, qui porte sur la protection des obtentions végétales.

Demain, nous comptons passer à l'étude, à l'étape du rapport et, si possible, à l'étape de la troisième lecture, du projet de loi C-53, sur l'incendie criminel, du projet de loi C-59, sur la réorganisation judiciaire de la Colombie-Britannique, du projet de loi C-60, sur la réorganisation judiciaire de l'Ontario, et du projet de loi C-61, sur le divorce.

Lundi, nous comptons passer à l'étude d'une motion concernant le message à renvoyer au Sénat au sujet du projet de loi C-21, les modifications au régime d'assurance-chômage, que les Canadiens attendent impatiemment. Nous avons l'intention de continuer l'étude de cette motion mardi. Pour ce qui est du reste de la semaine, je devrai en discuter plus tard avec le député et avec le député du Nouveau Parti démocratique.

M. le Président: Y a-t-il d'autres questions? Je vois le député et lui donnerai la parole dans un moment. Le député d'Ottawa—Vanier a la parole.

M. Gauthier: Au sujet des travaux de la Chambre, le ministre a donné avis que nous étudierions le message du Sénat lundi, et cela nécessite habituellement la présentation d'une motion concernant la réponse à ce message, mais on ne donne pas d'avis aux députés avant le discours du ministre. La dernière fois, même si j'avais demandé qu'un avis soit donné, il n'y en a pas eu. Je me demande si le ministre pourrait collaborer avec nous cette fois pour que le débat soit plus court et peut-être plus agréable et s'il serait disposé à nous donner la motion qu'il a l'intention de présenter lundi relativement au message afin que nous puissions aussi nous préparer pour le débat.

M. Andre: Comme je dis toujours à mon fils de six ans, il manquait le mot magique, «s'il vous plaît».

Monsieur le Président, je donnerai une copie du message dès que la version définitive sera prête. Si ce n'est pas cet après-midi, ce sera certainement demain matin.

Travaux de la Chambre

M. Gauthier: Je suis disposé à dire «s'il vous plaît» cette fois-ci, monsieur le Président. Je vois que l'on fait des progrès à cet endroit.

En ce qui concerne l'heure réservée aux initiatives parlementaires, étant donné qu'il n'y a pas d'affaires inscrites au *Feuilleton* dans la liste de priorité, mais que nous avons une motion portant sur la réorganisation de cette heure, j'aimerais que le ministre nous dise ce qu'il a l'intention de faire pour que nous puissions régler cette question au plus vite, puisque, en ce moment, les députés de tous les partis à la Chambre sont, comment dire. . .

M. Tobin: Désavantagés.

M. Gauthier: . . .désavantagés, dans une certaine mesure, du fait qu'ils ne peuvent discuter des motions et des projets de loi qu'ils déposent, au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, et que le gouvernement, lui, utilise cette période. Nous préférerions que cette heure soit réservée aux députés, et non au gouvernement.

M. Andre: Si l'on se fie aux chiffres en main, le gouvernement a déjà, de toute façon, moins de temps de parole que le président. Comme le sait très bien le député, les modifications proposées aux dispositions du Règlement qui portent sur les projets de loi et motions d'initiative parlementaire ont fait l'objet de longues discussions. La tradition veut que les partis s'entendent sur les modifications à apporter, et deux sur trois ont déjà donné leur accord. Il faudra peut-être faire un effort pour convaincre le troisième parti. Si tous les deux nous voulons bien dire «s'il vous plaît», il acceptera peut-être de collaborer avec nous.

Il faudra faire quelque chose à un moment donné. J'espère que si mon honorable collègue et moi-même parvenons à le persuader, surtout si nous prononçons le mot magique, nous réussirons peut-être à nous entendre là-dessus et à éviter un long débat sur la question, débat qui occupera une bonne partie du temps réservé aux initiatives ministérielles.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mais permettez-moi de déclarer, au sujet de ce qui vient d'être dit, que je connais un autre mot magique et c'est «désolé».

Mon rappel au Règlement découle de la question généralement posée le jeudi. Je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre pourrait nous dire s'il faut s'attendre, la semaine prochaine, puisque c'est la Semaine nationale de la forêt, à une déclaration de la part du ministre des Forêts.

M. Andre: Monsieur le Président, pour connaître la réponse, il faudrait plutôt s'adresser au ministre.

Je n'ai certainement pas d'objections à ce que le ministre fasse une déclaration. Le député du Nouveau Parti démocratique semble avoir préparé un discours qu'il est impatient de prononcer, nous verrons si le ministre des Forêts pourra accéder à sa demande.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, et peut-être que vous serez en mesure de m'éclairer, vous ou le leader du gouvernement à la Chambre.

Il y a plus d'un mois, j'ai soulevé une question de privilège ayant trait à la violation possible des privilèges de tous les députés et peut-être même des procédures parlementaires. À cause de la nature confidentielle de certains documents, j'en ai remis des exemplaires au leader du gouvernement à la Chambre ainsi qu'au leader de l'opposition afin qu'ils puissent en prendre connaissance et décider s'ils voulaient produire d'autres documents ou prendre d'autres mesures.

Cela se passait il y a plus d'un mois et je crois comprendre que le gouvernement a pris certaines décisions, qui ne nécessitent ni la production de documents supplémentaires, ni la tenue d'un autre débat. Je voudrais savoir quand on traitera de ma question de privilège. À mon avis, elle a de très graves ramifications pour tous les députés, pas simplement pour moi.

M. le Président: Sans entrer dans les détails, j'aviserais les députés que cette question est actuellement à l'étude à mon bureau.

Il sera nécessaire d'avoir d'autres entretiens avec certains représentants du gouvernement. Certains aspects de la question ont été abordés ce matin et les discussions se poursuivront. Je tâcherai de faire connaître ma décision au député dès que possible.

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a quelques instants, lorsque j'ai posé une question au ministre des Affaires indiennes, il s'est reporté à un document et en a lu un extrait.

Vous pourriez peut-être demander au ministre de déposer ce document, comme le veut le Règlement.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai en main un exemplaire de la décision du Comité des droits de la personne portant sur la bande du lac Lubicon et sur le grief qu'elle a déposée conformément au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Il est indiqué en bas de page que ce document a été rendu

public par une décision du Comité des droits de la personne.

Il s'agit de mon exemplaire annoté. Je pourrais en obtenir un autre et le présenter à la Chambre plus tard dans la journée, ou à la première heure demain matin, si les députés y consentent.

M. le Président: Le député a demandé que le document soit déposé. Le Règlement l'exige.

À mon avis, la demande du ministre est raisonnable et j'espère qu'il en déposera un exemplaire dès qu'il le pourra.

M. Peter Milliken (Kingston et les îles): Monsieur le Président, je suis le député dont le rappel au Règlement a fait qu'il n'y a actuellement aucune mesure d'initiative parlementaire dans l'ordre de priorité, et c'est moi qui ai proposé l'ordre du mercredi 30 janvier 1990. Vu la question qu'a posée mon collègue d'Ottawa—Vanier, j'ai pensé devoir dire au leader du gouvernement à la Chambre que nous sommes disposés à étudier la résolution dont la Chambre est saisie actuellement. En outre, je voudrais dire que nous estimons que le Nouveau Parti démocratique cède son temps de parole au gouvernement en refusant d'approuver cette motion sur les mesures d'initiative parlementaire.

Il cède simplement son temps de parole sans raison valable. Au lieu de procéder à l'étude de projets de loi et de motions légitimes qu'ils ont et que nous avons inscrits au *Feuilleton*, ils refusent d'honorer et d'étudier cette motion.

Vu les circonstances, comme le gouvernement et l'opposition se sont entendus et que le NPD a convenu avec eux de suspendre le tirage, je propose que nous étudiions maintenant une proposition à ce sujet. J'espère que le gouvernement s'entendra avec les députés du Nouveau Parti démocratique pour qu'elle soit étudiée rapidement à la Chambre. Le gouvernement pourrait sûrement prendre le temps qui aurait été alloué aux initiatives parlementaires pour l'étudier.

• (1510)

Soit dit en passant, la Chambre s'est ajournée tôt vendredi dernier au lieu de poursuivre ses travaux jusqu'à 15 heures comme elle aurait pu le faire. Rien ne l'aurait empêchée alors d'examiner cette motion. J'ai remarqué également que la Chambre a suspendu la séance de 17 h 30 à 19 heures lundi après-midi, alors qu'elle aurait pu en profiter pour appeler cette motion.

Si les députés néo-démocrates avaient vraiment des réserves au sujet de cette motion, ils auraient sûrement saisi ces occasions. Nous aurions peut-être pu alors mettre à profit le temps dont nous disposions pour régler cette question. Je sais que nous voterons volontiers en faveur de cette résolution, de ce côté-ci, et je suis sûr que de nombreux députés néo-démocrates en feront autant.

Si nous pouvions seulement engager la discussion, je suis convaincu que nous en aurions terminé en un rien de temps. Je lance l'invitation au leader du gouvernement à la Chambre.

M. Andre: Madame la Présidente, voilà certes une requête éloquente qui n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, je suis heureuse de participer au débat de troisième lecture du projet de loi C-15 concernant la protection des obtentions végétales.

Je sais que le titre du projet de loi est une source de perplexité ou d'amusement pour certains Canadiens. Toutefois, madame la Présidente, on n'a plus envie de rire quand on comprend le but de cette mesure législative.

Je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour redire notre ferme opposition au projet de loi C-15 et expliquer à quoi tout cela rime. Au comité législatif, mon collègue de Mackenzie a essayé d'amender le projet de loi afin qu'on soit certain que le ministre consulte tous les intéressés de l'industrie des obtentions végétales. Nous voulions des rapports annuels de façon que les

nombreux obtenteurs canadiens soient sous la surveillance du gouvernement.

Fait étrange, les libéraux n'ont pas appuyé notre amendement et le NPD fait cavalier seul sur ce plan. Les libéraux ont accepté de faire front commun avec le gouvernement au sujet du projet de loi C-15, de sorte que les néo-démocrates sont seuls à s'y opposer. Nous avons plusieurs raisons de le faire.

Il y a eu plusieurs faits nouveaux dans le domaine des obtentions végétales. Des chercheurs de l'Université de l'État du Dakota du Nord ont constaté que les variétés de graines commerciales du Canada sont meilleures que celles de l'État américain. Mon collègue de Mackenzie y a fait allusion dans une déclaration à la Chambre au mois de février. Selon l'étude, les variétés commerciales canadiennes de blé, d'avoine, de blé dur, de seigle, d'orge et de lin avaient un meilleur rendement que la plupart des variétés américaines dans cet État.

Selon l'analyse de mon collègue, le projet de loi C-15, présenté par les conservateurs et maintenant appuyé par les libéraux, fera perdre aux agriculteurs canadiens, qui pratiquent l'agriculture dans des conditions de sol uniques dans le Nord, les avantages que leur assurent maintenant les obtentions végétales du domaine public. Leur sort sera dorénavant lié aux programmes de recherche à but lucratif menés à l'échelle mondiale qui ont donné de si piètres résultats dans les deux Dakotas. En ce qui concerne le marché national, nos réticences à approuver le projet de loi s'appuient sur des bases solides.

Quant au marché international, nous avons aussi des motifs de nous opposer au projet de loi. Je m'arrête à ces motifs. Je vous donne les quatre principales raisons de notre opposition qui sont: premièrement, la question de la propriété intellectuelle; deuxièmement, l'intérêt pour la collectivité des droits d'auteur, ce que j'appellerais le système informel d'innovation, dimension qui touche les relations Nord-Sud; troisièmement, tout l'aspect du commerce; et quatrièmement, la question de l'appauvrissement génétique. J'utiliserai le temps qui me reste pour préciser ces quatre sujets d'inquiétude.

L'aspect des droits d'auteur constitue un élément très insidieux du projet de loi et même si les certificats d'obtentions végétales semblent tout droit sortis d'un film de science fiction réservé aux adultes, il semble que nous en soyons véritablement là. Nous nous dirigeons rapidement vers un monde où les espèces issues d'amalgames de gènes étrangers les uns aux autres seront communes, c'est-à-dire qu'il est de plus en plus difficile de faire la différence entre une plante et un animal. Les distinctions techniques ou scientifiques entre plantes et animaux n'ont jamais été nettement définies. L'UPOV, union pour la protection des nouvelles variétés végétales, l'a admis. Il n'existe pas de ligne de démarcation nette entre les plantes et les animaux, d'où certaines hésitations d'ordre économique à l'attribution de brevets sur des formes de vie. Il existe aussi une dimension morale et je crois que c'est cette dimension qui amène les Églises à refuser d'appuyer les initiatives dans ce domaine.

La deuxième des principales raisons pour lesquelles je m'oppose à ce projet de loi, c'est le souci de la collectivité, de l'agriculteur du tiers monde. C'est l'argument Nord-Sud. Les droits à la propriété intellectuelle qui sous-tendent ce projet de loi constituent le cadre idéologique du Nord. Ce projet de loi ne reconnaît pas que les agriculteurs du Sud—ces phytogénéticiens que j'ai rencontrés quand je suis allée en Afrique et en Érythrée, dans le nord de l'Éthiopie, le grenier du monde, où un certain nombre de formes de vie ont été développées et dont nous avons bénéficié—devraient être rémunérés d'une certaine façon pour leurs ressources et les siècles consacrés au développement des espèces végétales. Nous pénétrons chez eux, nous nous livrons au pillage, nous ramenons un butin et nous en tirons profit. Il n'est pas vrai, si nous devons recourir à notre cadre idéologique, qu'un organisme commercial doive déterminer que nous avons la responsabilité de rembourser ces agriculteurs pour tous ces siècles de labeur et de compétence passés à développer ces espèces végétales. En fait, nous devrions exiger que le Nord reconnaisse les droits des agriculteurs par le truchement d'un paiement fondé sur l'impôt au fonds international de la FAO pour les ressources de la génétique végétale.

Le projet de loi C-15 ne prévoit rien de tel. Mon collègue, le député de Mackenzie, a fait tous ses efforts pour faire accepter un amendement à ce sujet à l'étape du comité. Nous avons des craintes concernant le pillage du plasma germinatif du tiers monde et la possibilité, qui a été soulevé par Patrick Mooney, un des spécialistes reconnus mondialement dans ce domaine, que l'union pour la protection des conventions touchant les nouvelles variétés n'assujettisse le plasma germinatif aux brevets biotechnologiques du Nord. Voilà le deuxième secteur important qui nous préoccupe.

Le troisième sujet d'inquiétude figure sous une rubrique bien connue à la Chambre, car il s'apparente beaucoup à notre propre cadre idéologique et on en parlera

souvent dans les jours qui viennent: il s'agit du commerce international.

• (1520)

Nous éprouvons de nombreuses réticences à l'égard d'une adhésion possible à une économie à l'échelle mondiale, car n'estimons pas qu'elle soit à notre avantage. Cette réalité n'est nulle part plus évidente que dans ce projet de loi. Nous ne figurons pas parmi les grandes puissances. Nous allons devenir l'égal des pays du tiers monde.

Le projet de loi C-15 constitue la première initiative de la part du gouvernement pour adhérer complètement au système de commerce international proposé dans le cadre du GATT. Le sort que le Canada va réserver à ce projet de loi va beaucoup influer sur la façon dont les pays en voie de développement vont évaluer leurs choix sur le plan juridique. En tant que critique de mon parti dans le domaine du développement international, je constate que le Canada s'est incliné devant les forces économiques dominantes.

Nous avons abandonné en quelque sorte notre responsabilité morale de défendre les pays en voie de développement et nous nous rangeons du côté des pays qui s'imaginent que le bonheur est synonyme de richesse et de puissance. J'avais espéré que le Canada résisterait à cette dynamique.

Notre dernière raison de s'opposer à ce projet de loi tient à toute la question de l'érosion du patrimoine génétique qui me tient tant à coeur. Le Comité de l'environnement dont je fais partie a constamment sous les yeux la preuve que l'environnement est sérieusement menacé. Au lieu de contribuer à la solution, le projet de loi C-15 va encore aggraver le problème.

Si les pressions qui s'exercent chez nous pour contraindre nos agriculteurs aux prises avec de très grandes difficultés financières à accepter des choix qu'ils refuseraient autrement sont considérables, celles qui s'exercent sur les agriculteurs des pays en voie de développement sont encore plus énormes. Cependant, toutes ces pressions qui s'exercent tant chez nous qu'à l'étranger vont aboutir à l'appauvrissement de notre capital écologique.

Tout ce mouvement vise à contraindre les agriculteurs à s'adonner à la monoculture, à choisir la culture de rapport et à adhérer à l'économie globale tout en épuisant les ressources de l'environnement.

Cet appauvrissement du patrimoine génétique dont je m'inquiète beaucoup n'est nulle part plus manifeste qu'en Afrique. Les peuples d'Afrique du Nord que j'ai visités s'étaient très bien tirés d'affaires pendant des siècles, jusqu'à ce que nous nous en mêlions et décidions qu'ils devaient dorénavant choisir la culture de rapport. Nous assistons maintenant au genre d'érosion sociale qui aboutit à la guerre, laquelle entraîne à son tour une nouvelle érosion sociale, situation qui nous permet d'intervenir et de dire: «Eh bien vous allez devoir adhérer à l'économie globale; vous allez devoir modifier vos structures; nous sommes bien prêts à vous aider, mais vous allez devoir vous plier à notre règle.» Cela aboutit à la monoculture et à l'appauvrissement du patrimoine génétique.

L'un des plus ardents adversaires des lois concernant la protection des obtentions végétales est sir Otto Frankel, un scientifique australien qui s'occupe depuis longtemps de la conservation du patrimoine génétique. Il s'élève vivement contre l'aspect génétique de ce projet de loi. Je le répète, ce sont les monopoles commerciaux et, par le fait même, biologiques qui étouffent la diversité génétique. En incitant comme nous le faisons les pays en voie de développement à se convertir à une économie de marché nous les encourageons à utiliser leur capital écologique.

Nous faisons de même avec nos autochtones au Canada. Nous avons cru savoir mieux que quiconque comment les autochtones de notre pays devaient administrer leurs économies. Ce n'est que maintenant, à mon avis, que nous sommes un peu plus humbles, et Dieu sait que nous avons commis bien des erreurs. Selon moi, nous devrions faire preuve de la même humilité face aux pays du tiers monde, car nous commettons là encore de graves erreurs avec la monoculture et l'élimination de la diversité biologique.

Selon nous, l'adoption du projet de loi sur la protection des obtentions végétales contribue directement à l'érosion génétique.

Bien entendu, je me préoccupe de ce qui se passe sur les exploitations agricoles canadiennes. Je m'inquiète du sort des agriculteurs qui jugent que leurs options sont fort limitées du fait de la conjoncture économique dans laquelle ils se trouvent placés et de la politique commerciale que le gouvernement leur impose à la suite de l'adoption de l'Accord de libre-échange.

Je m'inquiète également du monde entier. Il ne s'agit pas de se préoccuper simplement du Canada. J'ai répété à je ne sais combien de reprises qu'on peut constater, semble-t-il, un embryon de conscience collective universelle sur le plan écologique, mais qu'il n'en est rien sur le plan politique et social.

Si le gouvernement adopte ce projet de loi, je crois que nous ne ferons que rendre la vie encore plus dure aux agriculteurs du tiers monde. Cela ne fera qu'accroître la destruction de l'environnement des pays en voie de développement. Comment pouvons-nous nous attendre à ce que les pays du tiers monde participent, en tant que

partenaires égaux, au règlement de la crise à laquelle nous devons faire face, si nous ne leur apportons pas l'aide voulue à cette fin. Si nous adoptions ce projet de loi, nous refuserions d'honorer nos obligations envers le tiers monde; cela reviendrait à dire que nous sommes disposés à souscrire à cette initiative du gouvernement et à de nombreuses autres.

Notre opposition est ferme. Je tiens à dire que je suis très déçue de constater que le Parti libéral s'incline devant les adeptes du marché libre qui jugent nécessaire d'adopter ce projet de loi. Même si les pays du tiers monde n'ont pas de loi concernant la protection des obtentions végétales, ils ne sont pas à l'abri des pressions auxquelles nos agriculteurs sont soumis. M. James Thomas, qui travaillait auparavant pour Agriculture Canada et maintenant pour un consortium de développement international, constate que la Bolivie ressent déjà les effets d'une réduction de la concurrence dans le domaine des semences parce que les multinationales ont déjà acheté plusieurs petits fournisseurs et alors ne fournissent plus qu'une seule gamme de semences très rentable parmi celles qu'elles ont achetées.

C'est donné carte blanche aux multinationales pour les inviter à venir s'emparer des ressources, à s'enrichir sans dédommager financièrement les gens qui ont exploité en premier ces ressources. On assiste vraiment, comme l'a fait remarquer mon collègue de Mackenzie, au pillage des ressources du tiers monde.

Pour conclure, je voudrais rappeler les raisons pour lesquelles, nous du Nouveau parti démocratique, nous sommes si fermement opposés à ce projet de loi pour des raisons économiques, des raisons morales et des raisons ayant trait au développement international.

Les quatre arguments que j'ai invoqués dans ce discours étaient: 1) la propriété intellectuelle, 2) le droit des agriculteurs dans les pays en voie de développement à être récompensés pour avoir mis au point des variétés de semences que nous avons utilisées à notre profit, 3) toute la dynamique du commerce et l'universalisation du commerce et 4) l'érosion génétique.

Madame la présidente, ce sera un bien triste jour si nous adoptons le projet de loi C-15. Je sais que la quantité de courrier que j'ai reçu à ce sujet n'est pas proportionnelle au degré d'information de la collectivité. Les gens qui sont au courant connaissent les filières et sont très actifs dans leurs collectivités. Je sais que ces gens vont continuer à rendre très mal à l'aise le Parti libéral qui appuie ce projet de loi. La position de notre parti est claire. Nous pensons que c'est un mauvais projet de loi pour le Canada et pour le monde.

• (1530)

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, je tiens à féliciter ma collègue pour l'excellent discours qu'elle a prononcé sur cette question qui revêt une grande importance non seulement pour notre pays, mais aussi pour le monde entier, ainsi qu'elle l'a si bien fait remarquer.

Je me demande si la députée pourrait ajouter combien nous sommes redevables aux agriculteurs du tiers monde pour avoir protégé le stock génétique pendant des siècles.

Mme Hunter: Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi que de parler de mon expérience personnelle en cette matière.

Pendant mon séjour en Afrique au service d'OXFAM Canada en 1986, je me suis rendue dans le nord de l'Éthiopie, dans une région que les Éthiopiens appellent Érythrée. C'était un pays dévasté par la guerre et par la famine. Or, j'ai visité plusieurs fermes expérimentales qui faisaient des choses prodigieuses dans des conditions extrêmement difficiles.

Madame la Présidente, vous avez vu à la télévision des images de ce pays en proie à la famine. Vous pouvez sans doute imaginer quelle était la situation.

Ces fermes expérimentales sont le fruit de recherches poursuivies pendant des centaines d'années. Les habitants de l'Érythrée ont, grâce à leur travail et à leurs connaissances, mis au point des variétés végétales qui résistent particulièrement bien aux conditions de leur région. Ils ont créé une sorte de jardin d'Éden. Ce sont ces gens-là qu'il faut remercier.

L'Éthiopie a déjà été la terre nourricière du monde, comme je l'ai dit dans mon allocution. Nous encourageons maintenant les pays en développement à s'intégrer à l'économie mondiale et nous leur arrachons ainsi leur savoir. Nous nous approprions leurs connaissances. Nous les volons. Nous les utilisons et nous ne payons pas pour ce service.

Comme je l'ai dit, ce projet de loi concernant la protection des obtentions végétales affaiblit la position du tiers monde. La vie de centaines de milliers de personnes dépendait du succès des variétés de semences utilisées à la petite ferme expérimentale que j'ai visitée dans le nord de l'Éthiopie.

Le principe moral de ce projet de loi se résume à ceci: si nous décidons de ne pas payer ces ressources, nous avons l'obligation d'aider ce pays en lui fournissant des vivres, en augmentant l'aide au développement et en utilisant divers autres moyens. Nous ne faisons rien de tout cela parce que nous ne voulons pas nous mêler des complications politiques de ce pays.

Lorsqu'on tente d'avoir des échanges, comme je l'ai fait en tant que membre du Comité des affaires extérieures et du comité de l'environnement, on se bute à d'importantes difficultés.

Je remercie le député d'avoir posé cette intéressante question. On se sent toujours très généreux en pensant au type d'assistance que l'on prodigue à l'étranger, mais il faut voir l'ensemble du tableau. Nous avons très bien su exploiter leurs ressources. Nous en avons tiré profit et nous n'avons rien payé en échange.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je voudrais pousser la question plus loin avec la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe. Elle a précisé d'où venaient certaines variétés de blé, en particulier, et certaines autres céréales. Le nord de l'Éthiopie et le nord-est de l'Afrique en général ont été le centre de la diversité génétique de ces céréales, du blé en particulier.

Soit dit en passant, le développement de l'ouest du Canada a été rendu possible par l'implantation d'une variété d'une région voisine, le nord du Kenya. La culture de cette variété a été un succès économique et elle a fait de l'ouest du Canada une région extrêmement productive.

La députée a précisé comment les agriculteurs, par des croisements sélectifs, ont continué à avoir un grand nombre de variétés et une vaste réserve génétique de matériel végétal qui était à la disposition de tous dans le monde.

Je n'ai pas entendu la fin de l'histoire, sur la façon dont les pays du Nord changent les lois afin de s'assurer la propriété exclusive de plantes qu'ils ont développées à partir de ces variétés, pour forcer ensuite les Éthiopiens et les Erythréens à payer des redevances s'ils décident de faire l'exploitation commerciale des nouvelles variétés. La même chose se produit au Pérou et en Bolivie, qui sont d'autres centres de diverses autres plantes.

C'est ce que nous avons voulu faire ressortir, et la députée l'a fait admirablement bien. Que pense-t-elle de la façon dont s'accentue le clivage entre le Nord et le Sud, à cause des nouvelles règles qui donnent aux pays du Nord des avantages économiques énormes sur ces pays qui ont partagé si généreusement le résultat de milliers d'années de recherches sur les plantes et le matériel génétique?

Mme Hunter: Madame la Présidente, je remercie le député de Mackenzie de sa question. Il a déployé beaucoup d'énergie à essayer de faire accepter par le comité législatif un amendement qui aurait empêché cela de se produire et qui aurait reconnu le très beau cadeau que nous avons reçu, ou qu'il y a une certaine réciprocité. C'est un cadeau si nous payons. C'est du vol si nous ne payons pas. C'est exactement ce qui se passe.

M. Otto Frankel, généticien australien, a mené, comme je l'ai dit dans mon intervention, une lutte très passionnée contre ce projet de loi précisément pour cette raison.

Les responsables d'Environnement Canada font des tas de beaux discours au sujet de la diversité génétique. Pourquoi le ministère de l'Agriculture ne peut-il pas voir la même chose? Il y a une certaine contradiction en l'occurrence. On se demande si la main gauche sait ce que fait la main droite.

Si nous nous soucions de l'environnement, il nous faut comprendre que ce principe doit s'appliquer au-delà de nos frontières, et que le genre d'avantage économique dont nous jouissons au Canada s'accompagne d'une large part de responsabilité. En adoptant la mesure à l'étude, nous rejetons cette responsabilité.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, il ne semble pas y avoir grande différence entre les divers projets de loi ministériels dont nous discutons à la Chambre. Les raisons que le gouvernement donne pour les proposer se résument essentiellement à des considérations économiques. Dans bien des cas, c'est en effet une des principales raisons qu'il invoque pour nous soumettre un projet de loi.

Le projet de loi concernant la protection des obtentions végétales n'échappe pas à la règle. Je dirais qu'outre le plaidoyer en faveur de la responsabilité financière, il s'agit encore simplement d'un moyen de poursuivre l'application du programme conservateur de privatisation. C'est exactement ce que fait le projet de loi C-15. Il privatise le développement génétique des plantes au Canada. Le gouvernement se plaît évidemment à dire qu'il n'y a pas que cela à considérer, comme il le fait à propos de la TPS. Il dit: «Nous devons instituer la TPS puisque une quarantaine de pays l'ont déjà fait.»

Il ne peut pas dire qu'il y a autant de pays dans le monde qui se sont dotés d'une loi de protection des obtentions végétales. Ils sont 18 à l'avoir fait.

Qu'importe, ce petit nombre lui paraît suffisant pour justifier la protection des obtentions végétales. Il me semble que cet argument n'est qu'une autre excuse inventée par le gouvernement pour faire ce qu'il veut, c'est-à-dire privatiser et déréglementer. La déréglementation fait certainement partie du jeu.

• (1540)

Si le gouvernement croit pouvoir garder le contrôle qu'il exerce actuellement sur la création, la production, voire le transport transfrontalier des plantes, céréales et autres végétaux, il se met le doigt dans l'oeil.

Comme d'autres députés l'ont mentionné, les experts agricoles américains ont prouvé que le système privatisé de production de plantes et de céréales qu'on trouve aux États-Unis n'est pas aussi efficace pour aider les céréaliculteurs à résoudre leurs problèmes environnementaux et bactériens. Ils ont découvert que les céréales produites au Canada étaient supérieures à celles qui sont produites aux États-Unis. Mon parti et moi-même, ainsi que de nombreuses autres organisations que je mentionnerai plus loin, soutenons que les céréales canadiennes sont supérieures, ce que confirment bon nombre d'organismes que je vais nommer tout à l'heure.

Je ne suis pas surpris que certaines ministériels aient mentionné le budget dans leurs discours lors d'un débat antérieur. Comme je l'ai dit, aucun secteur ne semble à l'abri de leurs remarques sur la nécessité de réduire les coûts. On peut prouver encore une fois que le gouvernement économise d'un côté et gaspille de l'autre. Je reviendrai là-dessus dans un moment.

Tout indique que notre méthode de production des plantes est rentable pour le Canada, comme pour d'autres pays, soit parce qu'on peut faire pousser des récoltes ou parce que le Canada vend beaucoup de céréales dans le monde.

Il y a d'autres secteurs dans lesquels le gouvernement a prouvé qu'il gaspillait en voulant faire des économies de bout de chandelle. Mentionnons par exemple la recherche. Malgré tous les beaux discours des ministériels concernant le développement scientifique, particulièrement les centres d'excellence, ils ne savent pas vraiment ce qu'est la recherche. Ils ne peuvent même pas la reconnaître lorsqu'ils l'ont devant les yeux.

Si je peux me permettre de sortir tout à fait du domaine de l'agriculture pour un moment, je tiens à souligner que je ne vois vraiment pas comment les Canadiens pourraient ne pas prendre conscience, après coup, de ce que signifie réellement—le gouvernement, lui, ne s'en rend pas compte—la vente des compagnies aériennes Canadair et de Havilland. En soutenant ces compagnies, les Canadiens investissaient indirectement dans la recherche. En les vendant, privatisant ainsi l'industrie aéronautique du Canada, le gouvernement a ni plus ni moins fait cadeau d'une somme incroyable de recherche effectuée et financée par des Canadiens. Et cette recherche avait été faite avec cette compétence exceptionnelle que nous avions acquise. Je cite ces exemples pour montrer que le gouvernement conservateur n'a vraiment pas la moindre idée de ce qu'est la recherche.

Il y a un exemple qui montre mieux encore que cette façon d'agir est très constante au sein du Parti conservateur et qu'elle ne date pas d'hier. Je parle, bien sûr, de l'affaire de l'« Avro Arrow». Un gouvernement conservateur précédent a fait, à peu de choses près, la même chose dans le cas de cet avion que ce qui s'est fait dans celui de Canadair et de de Havilland: il a fait cadeau à d'autres de compétence candienne spécialisée. Dans ce cas, il n'en a pas exactement fait cadeau; il l'a brûlée et l'a dépecée au chalumeau. Ensuite, ces mêmes experts canadiens qui avaient mis au point cette merveille de l'aviation sont allés travailler aux États-Unis et ont contribué dans une grande mesure, à envoyer les Américains sur la lune.

Je fournirai dans un instant quelques précisions sur qui est arrivé à la recherche agricole au Canada, situation qui s'apparente étrangement à celle que je viens de décrire à l'égard de l'industrie aéronautique.

On nous prédit que la mesure législative à l'étude va être une panacée pour l'industrie agricole canadienne, qu'elle accroîtra l'efficacité et la rentabilité de l'agriculture canadienne. Ce n'est pas la première fois qu'on nous fait de telles prédictions. On nous avait prédit la même chose au sujet de l'industrie forestière. Voyez un peu dans quel état elle se trouve aujourd'hui. Nos forêts disparaissent à un tel rythme qu'il sera impossible de les reconstituer.

Par ailleurs, nous entendons le même genre de prévisions optimistes au sujet des pêches, notamment en ce qui concerne les incidents qui sont survenus hier dans les Maritimes. Le gouvernement nous a fait part de ce genre de prévisions au cours des dernières années, depuis son

élection en 1984 et pendant que les conservateurs siégeaient dans l'opposition. Ils nous ont dit tout ce qu'ils feraient s'ils étaient au pouvoir.

Nous avons vu que les mesures gouvernementales ont dévasté les forêts et les pêches. D'après moi, il n'y a aucune raison de croire qu'il en sera autrement si son projet de loi concernant la protection des obtentions végétales est adopté.

Nous ne pouvons absolument pas nous fier à ses assurances, pas plus qu'à celles qu'il nous a données pour d'autres programmes depuis les dernières élections. Le gouvernement prétend que ses mesures favorisent la productivité et l'efficacité. Je m'intéresse particulièrement à l'assurance-chômage. Nous avons constaté encore une fois que le gouvernement vante dans les termes les plus élogieux les grands bienfaits de ses réformes de l'assurance-chômage pour les travailleurs canadiens. Les résultats montrent exactement le contraire. Des centaines de milliers de Canadiens n'auront plus droit à l'assurance-chômage. Des milliers et des milliers d'autres verront leurs prestations réduites par suite des modifications apportées par le gouvernement.

Cela me ramène aux compressions, cette manie de tout réduire. Dans le contexte des difficultés budgétaires dont on a tant parlé dans ce débat, le gouvernement présente le projet de loi sur la protection des obtentions végétales à l'heure actuelle parce qu'il n'aime pas affecter des deniers publics à un merveilleux ministère comme Agriculture Canada.

Chez nous dans l'Ouest, nous nous rendons compte que 88 p. 100 des céréales et oléagineux de notre région ont été mis au point par Agriculture Canada. Je viens de Saskatoon. Je sais très bien que ces variétés diverses sont le fruit, dans une large mesure, des recherches effectuées à l'Université de la Saskatchewan, qui est située dans la ville où se trouve ma circonscription.

Dans un autre ordre d'idées, je voudrais souligner les avantages énormes que représente pour tout le Canada la participation publique au développement scientifique chez nous. Nous connaissons tous très bien le projet des sables bitumineux en Alberta, même si nous ne sommes pas tous d'accord là-dessus. Devons-nous poursuivre des mégaprojets ou non? Les Canadiens ne savent probablement pas pour la plupart que la technologie permettant d'exploiter ces sables bitumineux n'a pas été mise au point par Shell Oil ni par Imperial Oil ni, certes, par Petro-Canada, qui n'existait pas encore à l'époque, ni par Sun Oil, qui est l'une des principales entreprises à mener des activités dans le nord de l'Alberta, autour de la ville de Fort McMurray, mais par le Northern Alberta Institute of Technology. C'est avec les deniers publics qu'on a mis au point la technologie qui permet à l'industrie pétrolière canadienne d'exploiter les sables bitumineux du nord de l'Alberta.

• (1550)

Il existe un cas similaire au ministère de l'Agriculture. Ce sont les centres gouvernementaux de recherche agricole du Canada qui ont fait que le canola est utilisé dans le monde entier comme céréale fourragère et comme oléagineux. La céréale qu'on appelle aujourd'hui canola et qui s'appelait autrefois colza était cultivée pour son huile. Cette huile était toxique et servait de lubrifiant industriel, surtout pendant la guerre lorsque les lubrifiants pétrochimiques se faisaient rares.

C'est la technologie mise au point par les établissements publics de recherche qui ont fait de cette huile impropre à la consommation humaine et animale une huile recherchée dans le monde entier pour l'alimentation animale autant qu'humaine.

Avec ce projet de loi, le gouvernement propose d'en finir avec cette notion qui, je dois dire, n'est pas strictement canadienne. Je dirais que, au Canada, et il s'agit là d'une caractéristique propre aux Canadiens, la pratique veut que nous développions des produits qui profitent non seulement à nous-mêmes—et certainement pas dans l'unique but de réaliser des profits—mais aussi aux organisations qui ont fait les recherches et à l'ensemble de la communauté internationale. C'est ce qui s'est produit lorsque l'insuline a été découverte, lorsque le colza a été modifié en canola, c'est-à-dire lorsqu'on a transformé une substance toxique en huile ou en tourteaux, produits qui peuvent être consommés par les humains et les animaux.

Le fait est que les Canadiens n'ont pas connu beaucoup de succès avec les multinationales, de sorte que lorsque le projet de loi sera adopté, nous allons assister à une concentration du marché entre les mains de multinationales qui produisent avant tout des semences et des cultures, de même que les engrais et les pesticides qui les accompagnent. La question qu'il convient de se poser est donc la suivante: pourquoi confier notre source de pro-

duction alimentaire à des entreprises sur lesquelles nous exerçons si peu de contrôle?

Rien ne prouve que les multinationales qui jouent un rôle actif au sein de l'industrie des céréales, des produits chimiques et des pesticides, ont à coeur les intérêts de la population canadienne. En fait, tout semble indiquer—et nous atteindrons bientôt la limite—que l'on se sert même de gènes humains dans certaines variétés végétales et animales.

Ce matin, certains députés conservateurs ont cherché à savoir s'il y avait du vrai dans tout cela. Si quelqu'un pense, d'un côté ou de l'autre de la Chambre, que les sociétés ne seront pas capables d'introduire chez nous, dans notre industrie agricole, des céréales, des oléagineux et d'autres plants qui seront exclusivement résistants à leurs produits chimiques—engrais, insecticides ou herbicides—il connaît mal la mentalité, la façon de penser et l'imagination, si vous voulez, qu'on trouve dans les laboratoires qui fabriquent les insecticides, les obtentions végétales et les engrais au Canada.

Je voudrais parler de certaines organisations. Ce matin, l'un des députés d'en face a commenté de façon désobligeante les remarques d'un certain M. Mooney. Ce monsieur parlait au nom de plusieurs organisations. Je voudrais seulement donner le nom de quelques-unes de ces organisations, car le député prétendait que cette personne parlait en son nom personnel. Voici au nom de qui il parlait.

Il parlait au nom du Syndicat national des cultivateurs, de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, de l'Association canadienne du droit de l'environnement, du Congrès du travail du Canada, du Council of Canadians, de l'Ecology Action Centre, des Amis de la Terre, des Friends of the Rainforest, de GATT-Fly, d'Inter Pares, du Conseil manitobain pour la coopération internationale, du projet Marquis, du Mouvement Agriculture biologique du Québec, des Projets d'agriculture biologique du collège MacDonald de l'université McGill, de One Sky, d'Oxfam-Canada, du Saskatchewan Council for International Cooperation, de Ten Days for World Development, de l'Église unie du Canada, de la Wild West Organic Harvest Co-op and World Interaction.

Je partage les inquiétudes de ces gens. Merci de votre attention, madame la Présidente.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, je m'y connais fort peu en matière de protection des obtentions végétales, tout comme mon collègue ne connaît rien aux lamproies. Ainsi, nous sommes sur un pied d'égalité.

Je suis certes heureux d'avoir passé 20 minutes dans cette enceinte à écouter son discours, car j'ai beaucoup appris. Je pense que c'est également le cas de nos vis-à-vis. Mon collègue est extrêmement convaincant et persuasif. Je me demande simplement pourquoi nous sommes les seuls à nous opposer à ce projet de loi et nous n'avons pas l'appui des libéraux. Cela nous rappelle la TPS.

Pour quelles raisons le gouvernement présente-t-il ce projet de loi? Pourquoi les ministériels sont-ils en faveur de cette mesure? En quelques mots, pouvez-vous nous donner ces raisons?

M. Fisher: Madame la Présidente, la réponse est plutôt évidente. Nous en revenons à la même motivation qui est derrière toutes les initiatives du gouvernement: la privatisation. Une bonne partie du développement, dans le monde entier, par les Canadiens est exemplaire dans bien des domaines.

• (1600)

Si je me suis tant éloigné de l'agriculture, c'est pour bien souligner la contribution des Canadiens, parfois plus précisément dans notre propre société, dans le cas de certaines petites compagnies d'aviation dont je n'ai pas parlé. Nous les avons tout simplement cédées pour une bouchée de pain, après avoir investi d'énormes sommes. Il s'agit de privatiser. Le gouvernement ne peut accepter que le secteur public réussisse au Canada aussi bien qu'il le fait, notamment, dans la production de récoltes agricoles.

Je ne sais vraiment pas pourquoi le gouvernement ne peut supporter cela, sauf qu'il envisage probablement la possibilité de faire des profits, car il est évident qu'une fois le projet de loi adopté, le profit deviendra le moteur qui accélérera la culture de produits agricoles du Canada. Le fait qu'Agriculture Canada recevra 60 p. 100 des redevances sur les récoltes qu'il produit ne compensera jamais la dévastation qui va se produire à la suite de cette déréglementation. Voilà une autre raison pour laquelle le

gouvernement agit ainsi; ce n'est pas seulement de la privatisation, c'est de la déréglementation.

Puis, il y a des compagnies comme Cargill. Le gouvernement de la Saskatchewan garantit des sommes incroyablement élevées à cette compagnie qui a réalisé 35 milliards de dollars de profits l'an dernier. Je crois, madame la Présidente, que cette somme est environ sept fois plus élevée que la dette provinciale et elle suffirait à acheter la province de la Saskachewan ainsi que sa dette.

Ce n'est pas un hasard si l'argent versé à la société Cargill doit être affecté à la mise sur pied d'une usine d'engrais. Un simple coup d'oeil sur les marchés des produits agricoles dans le monde, pourrait faire croire qu'il s'agit d'un simple négociant en céréales. Bien sûr, cela va beaucoup plus loin. C'est une question de privatisation et de déréglementation et l'on veut mettre fin à l'intervention du gouvernement dans ce domaine. Des profits pour le secteur privé, voilà de quoi il s'agit.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, je ne serais nullement surpris si, quand s'écrira l'histoire de cette législature, le projet de loi que la Chambre s'apprête à adopter aujourd'hui s'avérait l'une des plus importantes mesures qu'elle ait adoptées et dont elle doive le plus rougir.

La Chambre est contrainte de l'adopter, étant donné que les conservateurs et les libéraux en ont décidé ainsi. Seul le Nouveau parti démocratique s'est opposé à la Chambre à cette mesure draconienne. Chose intéressante, les médias auront eu beau accorder la primeur aux débats passionnés autour de la TPS, de l'Accord de libre-échange, de l'assurance-chômage et de l'Accord du lac Meech, il se pourrait bien qu'en fin de compte ce soit ce projet de loi qui exerce pendant des générations l'influence la plus profonde sur la vie des Canadiens et de millions d'être humains partout dans le monde.

Le projet de loi C-15 va obliger le Canada à s'associer surtout avec des pays de l'Ouest pour privatiser le développement et le contrôle des semences et des obtentions végétales, domaine d'une importance primordiale pour la vie de la planète. Si ce projet de loi est adopté, il fixera les conditions de vente des nouvelles espèces. Il accordera effectivement une subvention aux sociétés transnationales et il appliquera un système de brevets industriels à la matière vivante.

J'ai constaté avec intérêt que le projet de loi, s'il n'a pas été l'objet de beaucoup d'attention en général, n'en a pas moins soulevé beaucoup d'inquiétude ici et là. Je voudrais citer quelques-unes des nombreuses lettres que j'ai reçues de personnes de ma circonscription qui me font part de leurs inquiétudes. J'espère que cela ne gênera personne que je verse le contenu de ces lettres au compte rendu. Mary Lanceley écrit:

> Je crois savoir qu'on est sur le point de faire adopter par les Communes, à la sauvette, le projet de loi C-15, concernant les droits sur les semences. Il va laisser une poignée de grandes sociétés contrôler la vente et le développement des semences. La plupart de ces sociétés ont aussi des liens avec les secteurs pétrochimique et pharmaceutique. Comme de raison, les semences qu'elles vont mettre au point et commercialiser exigeront une utilisation accrue d'engrais et de pesticides. On ne trouvera plus les bonnes vieilles semences. Les risques de pollution de l'environnement par les produits chimiques et la toxicité des aliments vont de ce fait s'aggraver.

Elle termine sa lettre ainsi:

> Beaucoup craignent, avec raison, que ne s'éteignent diverses espèces animales; il faut aussi craindre pour les semences. Nous allons perdre un trésor végétal irremplaçable si cet abominable projet de loi est adopté.

J'ai ici une lettre de Richard Johnston et d'Esther Muirhead, de Victoria, qui se lit comme suit:

> Nous nous opposons de toutes nos forces au projet de loi C-15 et vous demandons d'en bloquer l'adoption.
>
> La Loi concernant la protection des obtentions végétales permettra à une poignée de grandes entreprises internationales de contrôler la recherche et la prise de décisions en ce qui touche le matériel génétique dont nous avons tous besoin. Ces entreprises sont liées de près à l'industrie des engrais chimiques.
>
> Le tiers monde risque de perdre de très anciennes variétés végétales au profit de la production de cultures vivrières pour les populations urbaines. Une foule de variétés à la fois fortes, diverses et souvent mal connues, qui résistent aisément à des maladies et à des parasites locaux, sont menacées parce que les entreprises seront libres de faire breveter les nouvelles variétés qu'elles créeront ou découvriront.

Et, j'ajouterais, d'en contrôler ainsi la distribution. La lettre se poursuit:

> Le stock génétique de la planète s'appauvrit tous les jours; le contrôle de la préservation de la diversité génétique doit donc rester entre les mains des pouvoirs publics.

Dans une autre lettre, M. Johnson écrit:

Initiatives ministérielles

Je viens tout juste d'apprendre l'existence d'un inquiétant projet de loi qui, d'après ce qu'on me dit, passera bientôt l'étape de la troisième et dernière lecture, à l'insu de la plupart des Canadiens. Il s'agit du projet de loi C-15 sur lequel bien peu de renseignements ont été fournis à la population. Ce projet de loi sera pourtant lourd de conséquences en matière de santé et d'environnement tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. Il mérite donc de faire l'objet d'audiences publiques ouvertes à tous les Canadiens. Bien qu'inoffensif en apparence, ce projet de loi est en réalité très dangereux. Comme il ne sera financièrement avantageux que pour un petit nombre de multinationales fabriquant des produits chimiques, il n'est clairement pas dans les intérêts des Canadiens. Je ne comprends pas qu'un gouvernement qui déclare publiquement se préoccuper vraiment du sort de notre environnement peut lancer à des fabricants de produits chimiques cette invitation à monopoliser davantage nos ressources alimentaires.

Je voudrais aborder un certain nombre de sujets d'inquiétude que présente le projet de loi concernant la protection des obtentions végétales. Le premier a trait à l'incidence du brevet sur les formes de vie. Je ne puis tout simplement pas croire que les ministériels et les libéraux comprennent le précédent que crée le projet de loi. On nous dit qu'il n'existe aucune différence scientifiquement détectable entre le matériel génétique des plantes et celui des animaux. Des technologies transgénétiques existent déjà et sont déjà utilisées. La définition juridique des plantes va commencer à se fondre dans la définition juridique des formes de vie. À long terme, le précédent que crée ce projet de loi pose une menace à la vie même parce que, sur le plan juridique, c'est un premier pas vers la possession d'une forme biologique clé qui n'est pas différente de la vie animale.

• (1610)

Je poserai donc la question suivante à la Chambre. Les ressources végétales de notre planète sont notre patrimoine commun; est-ce qu'un seul segment de notre société devrait avoir le contrôle de ces ressources précieuses et vitales en obtenant des brevets? C'est là l'enjeu de ce projet de loi et c'est pourquoi nous nous y opposons le plus énergiquement possible.

On s'inquiète aussi du fait que ce projet de loi encourage la concentration des entreprises. Le Canada a cédé devant la poussée des multinationales en vue de contrôler les plantes et les semences à l'échelle de la planète. Sur les 10 grandes sociétés productrices de semences, huit sont associées à des compagnies pétrochimiques et pharmaceutiques. Ce sont Royal Dutch Shell, Union Carbide, Montsano, Ciba-Geigy, Upjohn et d'autres grands conglomérats qui ont fait l'acquisition de centaines de sociétés productrices de semences au cours des 20 dernières années. Lorsque ces sociétés auront le pouvoir que ce projet de loi leur donne au Canada, elles allieront cela au pouvoir qu'elles ont obtenu dans d'autres pays pour contrôler la totalité du secteur de la production des semences dans le monde.

Les conglomérats du secteur de la transformation des aliments se sont déjà immiscés dans le secteur de la production des semences, ce qui indique une tendance des sociétés à vouloir un contrôle total, de la semence au consommateur. En 1970, dans la semaine suivant l'adoption d'une mesure législative équivalente en Angleterre, 84 petites sociétés productrices de semences ont été achetées par une multinationale.

La Communauté économique européenne, qui a aussi une loi semblable, a publié récemment un catalogue sur les semences autorisées. Ce catalogue rendaient illégales plus de 2 000 variétés végétales en Angleterre et sur le continent européen. En les vendant, on violerait le certificat d'obtention que détient l'une des grandes entreprises productives de semences.

Les libéraux et les conservateurs qui appuient ce projet de loi ne comprennent tout simplement pas les répercussions qu'il aura sur notre environnement et l'extinction du matériel génétique. La diversité des cultures sur notre planète est déjà menacée, comme le sont les animaux et les oiseaux dont la survie est mise en péril par d'autres développements industriels.

Ce projet de loi est aussi nocif pour notre planète que la révolution industrielle. Si nous réfléchissions au monstre que la science a créé et si nous nous demandions ce que nous faisons pour contrôler ces développements, nous verrions que ce projet de loi ne fait qu'accélérer la création de nouvelles mesures de contrôle et la réduction des variétés de semences et de plants. Nous confions cette tâche aux conglomérats multinationaux. Nous ne soumettons plus la diversité du matériel génétique sur notre planète à un contrôle public et démocratique.

En 1978, la Grande-Bretagne a perdu 700 synonymes non traditionnels qui sont des variétés grandement similaires. Depuis, elle a perdu 874 variétés qui, avant l'adoption de législation dans ce domaine, étaient distinctes, stables, uniformes et hautement considérées par les jardiniers britanniques. Aux États-Unis, Erna Bennet, ex-fonctionnaire de l'Organisation pour l'alimentation et de l'agriculture, estime que, si la politique actuelle est maintenue, 75 p. 100 des variétés végétales actuellement cultivées en Europe auront disparu d'ici 1991.

D'ici l'an 2000, donc dans seulement dix ans, la FAO estime que les deux tiers de tous les plants cultivés dans le tiers monde seront de souche uniforme. Nous perdons nos réservoirs génétiques dont la production devait nous protéger contre les changements climatiques ou écologiques qui toucheraient les terres arables de notre planète. Nous avons déjà entendu dans ce débat mentionner le lien que ce projet de loi établit avec l'industrie chimique et la direction dans laquelle cela nous entraîne. Il y a actuellement 4000 pesticides enregistrés au Canada.

Avec ce projet de loi nous accroissons le risque que, par quelque accident chimique imprévisible, toute une souche de produit alimentaire ou de végétal soit anéantie. La vente de produits chimiques pour lutter contre les parasites et les maladies a augmenté 32 fois en 35 ans et c'est maintenant la menace la plus grande pour la vie végétale en Amérique du Nord.

Ma collègue de Saanich—Les-Îles-du-Golfe a ajouté un autre point important pour ce débat, celui des effets sur les habitants du tiers monde. Nous nous joignons à un consortium de riches nations pour étouffer un peu plus le potentiel de développement d'une agriculture viable dans les pays du tiers monde et pour participer à la constitution d'un monopole qui augmentera la pauvreté et la détérioration de l'économie dans ces pays. Quatre-vingt quinze p. 100 de toute la nourriture humaine vient de 30 plantes, qui toutes sont originaires du tiers monde.

Au cours des siècles, les connaissances et les compétences nécessaires pour sélectionner les semences pour la prochaine récolte se trouvaient exclusivement chez ceux—et surtout celles devrais-je ajouter—qui produisaient pour leur subsistance. Ce projet de loi, comme ses homologues des autres pays, ne reconnaît pas ce patrimoine. C'est pourtant lui qui a donné au monde son matériel génétique de base, utilisé pour la production de l'essentiel de la nourriture de l'humanité.

Le projet de loi C-15 donne à des sociétés privées le droit de breveter non seulement les semences qu'elles créent, mais aussi celles qu'elles découvrent. Si ce projet de loi est adopté, les précieuses ressources naturelles situées dans les pays pauvres deviendront la proie facile des multinationales privées, installées principalement dans les riches pays du Nord. La plupart des fruits, des légumes et des plantes vivrières qui existent dans le monde sont le résultat des efforts de centaines de générations d'agriculteurs du monde entier qui ont soigneusement sélectionné et cultivé ces produits. Ce projet de loi vise à utiliser le pouvoir souverain de cette loi pour confier à des entreprises privées le contrôle de cette activité dans les générations à venir.

Rien d'étonnant que ce projet de loi ait suscité de l'opposition, non seulement au Canada, mais également partout ailleurs. Des organismes des Nations Unies comme l'UNEP, la FAO, l'UNESCO, la CNUCED, l'OMS, le Conseil mondial de l'alimentation et la Commission Brundtland, s'opposent tous à cette activité. La Chambre devrait écouter les organismes agricoles du Canada et du monde entier.

Mon collègue de Saskatoon—Dundurn a énuméré les divers organismes de développement international du Canada, y compris OXFAM Canada, qui se sont élevés contre ce projet de loi. Celui-ci est combattu par des universités et des particuliers qui ont pris connaissance des dispositions de ce projet de loi, qui ont écouté les débats et compris que le Parlement ne devait pas l'adopter. Il n'a pas reçu l'attention qui lui est dû d'un bout à l'autre du pays.

Pour conclure, lorsque l'histoire de cette législature sera consignée, les générations à venir se souviendront du vote des partisans de ce projet de loi comme de l'une des graves erreurs qu'ils auront commises au cours de cette législature.

Une voix: Bravo!

M. Brewin: C'est un mauvais projet de loi. Il ne faut pas l'adopter.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Avant de procéder à la période des questions et commentaires, je voudrais simplement rappeler ceci. Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable députée de New Westminster—Burnaby (M^me^ Black)—REAL Women; l'honorable député de Burin—Saint-Georges (M. Simmons)—Air Canada; l'honorable député de Restigouche—Chaleur (M. Arseneault)—Le développement forestier.

• (1620)

[*Traduction*]

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, j'ai été grandement intéressé par certains renseignements que le député de Victoria a fournis dans ses remarques.

Ces renseignements sont très utiles à la Chambre, car plusieurs variétés ont été déclarées illégales dans des pays qui ont déjà adopté une loi semblable. Le député a dit que le consommateur ne peut plus se procurer diverses sortes de légumes parce que, je suppose, les sociétés qui détenaient les brevets de leurs semences ont décidé de les retirer du marché.

Je me demande si le député nous donnerait de plus amples détails sur la procédure employée dans les pays où l'on retire des variétés du marché. Rappelerait-il à la Chambre que la même chose pourrait arriver au Canada?

M. Brewin: Madame la Présidente, je suis heureux que le député ait posé cette question, mais j'avoue que je suis un peu nerveux, car ma connaissance du projet de loi n'est peut-être pas suffisamment approfondie pour que j'y réponde.

Je vais essayer. Je me rends compte du fait que, à la Chambre, surtout quand on est associé à des députés de la Saskatchewan, comme je le suis, on peut parler pendant au moins 20 minutes d'un sujet qu'on ne maîtrise pas aussi bien qu'on le souhaiterait. Je sais que c'est un projet de loi important et je n'ai pas l'intention de retirer les remarques que j'ai faites au cours de mon intervention.

La procédure est très claire, et tout cela mène à la situation à laquelle mon collègue a fait allusion. Voici ce qui arrive quand nous adoptons une mesure comme celle-ci: les grandes multinationales déjà actives sur le marché en tirent profit en obtenant un brevet et le droit de propriété d'une semence et de ses dérivés. Ce sont principalement des sociétés de semences mais d'autres sociétés qui font partie de la chaîne alimentaire de consommation, ou qui vendent des engrais et des produits connexes s'implantent sur le marché. Alors ces sociétés contrôlent le marché. Seules ces semences peuvent légalement être vendues aux termes de la loi européenne.

Il est arrivé en Europe, quand ce genre de loi a été adopté dans tous les pays, que seules quelques semences pouvaient être vendues légalement. Toutes les autres étaient interdites à cause des brevets détenus par les multinationales.

Nous courrons maintenant le risque que désormais les brevets soient non seulement donnés effectivement à des sociétés privées, mais que le nombre de sociétés se réduise de plus en plus. Les sociétés deviennent de plus en plus grosses et sont plus difficiles à contrôler par les lois et les Parlements nationaux. Donc, on assiste maintenant à la prise de contrôle croissante de ce secteur très vital pour l'homme.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la présidente, le député de Victoria vient d'apporter un nouvel élément dans ce débat avec ses observations finales.

Je me demande s'il pourrait m'expliquer ainsi qu'à la Chambre, lui qui connaît le droit, comment un gouvernement, qui prétend vouloir libéraliser les échanges dans le monde, rendre l'accès plus facile aux marchés et à l'entreprise individuelle, a pu présenter un projet de loi comme celui-ci. Il a fermé l'accès aux ressources génétiques végétales et a permis qu'elles soient monopolisées par quelques sociétés multinationales. Peut-il expliquer comment le fait de prétendre être en faveur de la libre entreprise est compatible avec un projet de loi qui, en fait, réserve la propriété et le contrôle de la plupart des ressources génétiques du globe à quelques sociétés multinationales installées dans les pays développés?

M. Brewin: Madame la Présidente, je remercie de sa question le député de Mackenzie. C'est presque une invitation à parler de la façon dont nous en sommes arrivés au libre-échange, à la TPS et à toutes les autres mesures que le gouvernement actuel a imposées aux Canadiens.

Sans trop vouloir m'écarter du sujet, je me contenterai de dire que la mesure à l'étude est parfaitement compatible avec l'idéologie du gouvernement, c'est-à-dire qu'elle servira en dernière analyse les intérêts de la grande entreprise et des grandes sociétés au Canada et ailleurs, particulièrement aux États-Unis.

Au moment crucial, cela a toujours été la façon d'agir du gouvernement sur toutes les questions dont il s'est occupé. Ce n'est pas un gouvernement favorable à la libre entreprise, c'est un gouvernement capitaliste. C'est un gouvernement qui réagit au pouvoir dans notre société, et ce pouvoir réside avant tout dans les grandes sociétés. Lorsque ces dernières ont dit qu'elles voulaient ce projet de loi, elles l'ont donc obtenu. Voilà ce qui est arrivé.

M. Gustafson: En parlant des obtentions végétales, le député a, à mon avis, dénaturé le projet de loi, car il n'empêche pas l'État ni quelque organisme que ce soit de faire de la recherche sur les plantes.

La mesure à l'étude va au contraire encourager cette activité. Si l'on veut parler de l'idéologie politique du NPD, on n'a qu'à voir certains exemples de ce qu'ont donné 75 années de socialisme en Europe de l'Est qui ont abouti à un échec, et sont un exemple du genre de choses que le NPD recommande ici à la Chambre.

Cela n'empêche absolument pas l'État de livrer concurrence à l'entreprise privée, que ce soit à Swift Current, en Saskatchewan, ou à Indian Head ou à quelque endroit que ce soit où on fait de l'obtention végétale et où on a mis au point certaines de nos variétés.

La situation en Europe a également été présentée sous un faux jour. Certaines de ces variétés étaient cataloguées et en fait été reproduites, comme on l'a déjà dit. Nous discutons en réalité de l'idéologie du NPD, opposé à toute possibilité pour le secteur privé d'accroître la protection des obtentions végétales pour le bien des agriculteurs et pour permettre de découvrir de meilleures variétés de céréales, dont nous avons connu maints et maints exemples.

M. Brewin: Madame la Présidente, en ce moment, avant l'adoption de ce projet de loi, quiconque veut faire des recherches sur les nouvelles variétés de plantes peut le faire. Ce qu'on ne peut pas faire, c'est assurer le contrôle de sa découverte à des fins commerciales et vendre son produit, comme ce sera le cas après l'adoption de cette loi. Au premier abord, il semble qu'après l'adoption de cette loi, tout le monde pourra se dire: «Tiens, nous n'avons qu'à mettre au point une nouvelle variété pour devenir riches.» Tout le monde risque cependant de ne pas rivaliser à force égale, comme le constaterait le député de Souris—Moose Mountain s'il se retrouvait sur la même patinoire que Wayne Gretzky.

Il se passe que vous êtes en train de faire en sorte que tous ceux qui oeuvrent dans le domaine des obtentions végétales seront en concurrence avec les grandes sociétés multinationales, qui achèteront rapidement les nouvelles découvertes. Mon ami peut croire qu'il s'agit là d'un bon système, mais je peux lui assurer que ce système aura pour effet que quelques entreprises contrôleront l'économie, surtout dans ce domaine particulier, aux dépens de l'ensemble de la société.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES ET LE NORD CANADIEN

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Madame la Présidente, au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je suis heureux de déposer le rapport du Comité des droits de l'homme des Nations Unies, tel que promis aujourd'hui au cours de la période des questions.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1630)

[*Traduction*]

LOI SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski portant que le projet de loi C-15, Loi sur la protection des obtentions végétales, soit lu pour la troisième fois et adopté.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période des questions et des commentaires est terminée. Je donne la parole au député d'Okanagan—Similkameen—Merritt pour la reprise du débat.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, depuis mon élection, j'ai suivi toutes les étapes de l'étude du projet de loi sur les obtentions végétales, la première et la deuxième lectures, l'étape du rapport et maintenant la troisième lecture. Comme je viens d'une région productrice de cultures maraîchères et de fruits, j'ai reçu une correspondance passablement volumineuse de plusieurs électeurs. Je peux affirmer que toute cette correspondance dénonçait le principe des obtentions végétales et ce, pour plusieurs raisons. Avec la permission de la Chambre, je rapporterai certains passages des lettres et des pétitions qui m'ont été envoyées.

J'étais curieux de savoir exactement quelle était la teneur du projet de loi, pourquoi mon parti était contre ce projet de loi et pour quelles raisons il indisposait tant de gens de la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt. Pourquoi les points de vue différent-ils autant d'une région à l'autre?

Je voudrais simplement revenir aux conditions du projet de loi qui sont essentiellement l'oeuvre du gouvernement pour mieux en exposer les principaux éléments avec les raisons invoquées pour les justifier. Précisons au départ que le projet de loi sur les obtentions végétales ne régit que les variétés qui seront produites après son adoption et que l'obtenteur de nouvelles variétés détiendra à partir de cette date des droits exclusifs sur la vente du matériel de multiplication de ces variétés pour une période de 18 ans. À première vue, il semble souhaitable d'accorder certains avantages à la personne qui établit ou produit une nouvelle variété végétale. Si cette mesure ne portait pas autrement à conséquence, il serait sûrement louable de laisser quelqu'un profiter du fruit de son labeur.

Mais quand on voit ce qui s'est passé dans d'autres pays qui ont légiféré sur les obtentions végétales, on constate que ce n'est pas simple, comme l'ont répété tant de fois

de nombreux intervenants aujourd'hui, et j'en reparlerai un peu plus tard. Cela accentuera la mainmise des grandes entreprises sur les obtentions végétales, les stocks de semences, et le reste. J'affirme qu'une telle situation n'est pas souhaitable pour le Canada ni même pour le marché mondial.

Si une personne veut vendre une variété, elle doit avoir l'autorisation de l'obtenteur et celui-ci aura le droit de toucher des redevances. C'est le problème que je viens juste de soulever et, si c'était une seule personne qui devait profiter de la situation sans causer de torts à qui que ce soit d'autre, peut-être ne serait-ce pas si répréhensible.

En outre, n'importe qui peut utiliser une variété protégée pour obtenir de nouvelles variétés. Pour ouvrir droit à un certificat, une obtention végétale doit être nouvelle, distincte, homogène et stable. Dans l'intérêt public, l'obtenteur ne pourra pas restreindre la disponibilité de son obtention à seule fin de faire augmenter les prix.

On a suggéré de former un comité consultatif regroupant des représentants de tous les secteurs—agriculteurs, producteurs de semences, obtenteurs et marchands de semences—pour aider à l'administration de la mesure législative.

Il faudra plusieurs années avant que toutes les grandes cultures canadiennes soient couvertes parce que chaque espèce devra faire l'objet de recherches avant la promulgation de règlements la concernant. Quels sont les objectifs du nouveau système et quels avantages devons-nous en retirer? On affirme que la mesure législative stimulera les investissements dans le domaine des obtentions végétales au Canada. On soutient également qu'un plus grand nombre de variétés améliorées, tant canadiennes qu'étrangères, seront disponibles sur le marché canadien.

On nous dit que le projet de loi permettra de percevoir des redevances sur les ventes des variétés canadiennes au Canada et à l'étranger, et que l'accès aux variétés européennes de céréales et de pommes de terre sera bénéfique aux producteurs de régions comme les Maritimes. Les ventes à l'étranger vont augmenter grâce à la plus grande promotion des variétés spécialisées. Enfin, le système du Canada sera compatible avec celui d'autres pays où existe une loi semblable, ce qui favorisera davantage l'exportation de variétés canadiennes.

Il y a au Canada de grands partisans de la protection des obtentions végétales. L'argument central nous est inspiré, à mon avis, par ce qui s'est produit par le passé et dans d'autres pays. Qui va contrôler les stocks de nos diverses variétés végétales et comment seront touchés la majorité des Canadiens?

Après étude de la question, on prévoit que le prix des semences va monter en flèche. Selon une étude faite au Manitoba, le coût des semences pourrait tripler. Cela n'arrangera rien pour les agriculteurs qui sont déjà pris à la gorge.

Le point essentiel à considérer est la situation de monopole qui saute aux yeux quand on étudie l'histoire de la protection des obtentions végétales dans le monde. Il y a eu plus de 1 000 acquisitions de sociétés productrices de semences depuis 1969. Les entreprises de semences sont liés à celles du secteur des d'engrais et des produits chimiques. Les unes prennent le contrôle des autres. Dans bien des cas, les acheteurs de ces sociétés vendent des engrais et des produits chimiques. Dans les années 70, il y avait 30 fabricants de produits chimiques agricoles. Il n'y en a plus qu'une douzaine. L'industrie dit elle-même qu'il n'en restera que six dans dix ans.

Il est intéressant de remarquer que sous le régime des lois européennes et de la loi américaine sur les obtentions végétales, 90 p. 100 des semences brevetées sont détenues par une poignée de multinationales. C'est le point fondamental, les brevets sont détenus par quelques multinationales. Il a été prévu qu'après l'an 2000, dix à vingt grandes sociétés domineront le marché des semences.

Pour moi et nombre de mes électeurs, c'est là un grave sujet d'inquiétude. Je trouve extrêmement dangereux d'abandonner à une poignée de multinationales le contrôle de nos sources de produits alimentaires, quand on sait tout ce qui est nécessaire à la vie sur cette planète. Nous avons tous besoin de nourriture pour survivre. Si ces entreprises contrôlent les sources alimentaires, elles pourront faire fluctuer les prix des aliments et les augmenter à leur gré. Elles pourront retarder les livraisons pour gonfler leurs bénéfices. Je ne voudrais pas que cela arrive ni ici au Canada ni ailleurs dans le monde.

Je voudrais maintenant soulever certains points sur lesquels mes électeurs ont attiré mon attention. Ils m'ont remis une pétition qui ne peut malheureusement pas être présentée comme telle à la Chambre. Trente-deux électeurs de ma circonscription me l'ont adressée pour me faire part du mécontentement que leur inspire le projet de loi C-15. Ils sont tous d'avis que cela donne aux grands conglomérats beaucoup trop de contrôle sur les semences. Ils me demandent de m'opposer vigoureusement au projet de loi. La pétition dit ceci: «Nous, soussignés, nous opposons à la propriété privée des informations génétiques et, par conséquent, au projet de loi C-15.» Elle est

signée par des gens de Penticton et de Naramata dans ma circonscription.

• (1640)

J'ai également en main un certain nombre de lettres, dont celle que Sharon Rempel de Keremeos a écrit au ministre de l'Agriculture en juin 1989. En voici un extrait:

> Il faut annuler ce projet de loi et orienter les fonds et la recherche du côté des programmes provinciaux d'obtentions végétales. Il faut mettre des banques de gènes adéquates à la disposition de toutes les régions du Canada et encourager la poursuite des échanges gratuits de matériels avec d'autres pays.
>
> Comme je collectionne les semences patrimoniales, des producteurs de pays où les obtentions végétales sont protégées m'ont dit que l'accès aux anciennes variétés était devenu difficile, voire illégal. Je ne veux pas que la même chose se produise au Canada. Cette application du principe de la libre entreprise ne bénéficie qu'aux producteurs au détriment du reste de la population.
>
> Veuillez faire en sorte que ce projet de loi ne franchisse pas l'étape de la dernière lecture. Je vous prie de le faire pour l'agriculture viable et pour le maintien de la diversité génétique dans notre pays et à l'échelle du globe. La préservation des plantes doit se faire dans les champs et non devant les tribunaux.

L'auteur de cette lettre habite Keremeos, dans la vallée de la Similkameen. J'ai ici une autre lettre rédigée dans le même esprit que la précédente. Elle vient de Daryl O'Neil, qui habite Naramata, dans la vallée de l'Okanagan, et qui dit ceci:

> Je vous écris pour vous faire savoir que je m'oppose vivement au projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales. Il n'y a rien de plus essentiel au bien-être d'un peuple que la capacité de subvenir à ses besoins alimentaires. Or, je constate que le projet de loi C-15 compromet gravement celle des Canadiens pour garantir des bénéfices aux multinationales. La diversité génétique est menacée du fait qu'on préfère de plus en plus les hybrides surdéveloppés et ultraspécialisés aux variétés végétales ordinaires plus anciennes, entraînant ainsi leur disparition. Cela pourrait avoir des conséquences désastreuses, comme la rouille du maïs qui a ravagé les États-Unis en 1970.
>
> En terminant, il n'y a pas de mots assez forts pour exprimer l'intense déception que j'éprouve en voyant le gouvernement chercher une fois de plus à nous imposer une mesure législative aussi odieuse, qui profitera aux actionnaires d'entreprises au détriment des simples citoyens.

La lettre que voici a été adressée au ministre de l'Agriculture le 10 juillet 1989.

M. Harry Nagel, de Penticton, dit ceci:

> L'agriculture, surtout dans le cas des petites exploitations agricoles, est une entreprise secondaire. Il est donc important pour les producteurs que leurs dépenses n'augmentent pas trop. Si le fournisseur de semences vend aussi les produits agrochimiques, les producteurs risquent davantage d'en pâtir. N'est-ce pas l'évidence même?
>
> Les raisons de rejeter le projet de loi C-15 ne manquent pas, mais ce qui me préoccupe le plus, c'est la promotion de variétés végétales chimiodépendantes ainsi que leurs coûts apparents et cachés.
>
> Je vous encourage à prendre en considération l'incidence que ce projet de loi aura sur les petits producteurs.

Ces lettres vous donnent une idée de ce que les gens de la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt pensent du projet de loi C-15. Dans une perspective plus large que le cadre restreint de la protection des obtentions végétales, cela nous amène à penser au principe de l'harmonisation des obtenteurs et de leurs droits au Canada avec ceux d'autres pays, notamment les États-Unis. Je me permettrai une brève digression pour exposer certaines des difficultés qui ont déjà commencé à se poser dans les vallées de l'Okanagan et de la Similkameen que je représente.

Comme l'a mentionné M. Nagel dans sa lettre, l'agriculture est, au mieux, une entreprise secondaire. En tout cas, c'est l'impression qu'on a dans ces vallées où les agriculteurs ont été durement touchés par les efforts d'harmonisation et par les accords de libre-échange et du GATT, et le projet de loi C-15 ne fait qu'aggraver les choses.

Depuis l'Accord de libre-échange et le GATT, des milliers d'acres où l'on cultivait des raisins ont été abandonnés. Partout dans les vallées de l'Okanagan et de Similkameen, les terres où l'on cultivait des baies ont été abandonnées. Encore une fois, il s'agit d'harmoniser nos pratiques avec celles des États-Unis, avec nos voisins et voisines de l'autre côté de la frontière.

Nous ne ressemblons pas aux Américains. Certes, beaucoup d'entre nous ont des parents et des proches là-bas. J'en ai personnellement. Mais nous avons un pays dont nous sommes fiers. Notre pays a une histoire et une tradition de fierté. Notre pays comprend tous ceux qui veulent produire d'une manière viable la plupart de nos denrées alimentaires, pour que nous jouissions d'une certaine autonomie par rapport au reste du monde et pour que nous puissions aider d'autres pays.

Dans la région que je représente, cette capacité diminue. On exerce des pressions sur les agriculteurs pour qu'ils vendent leurs terres avant de faire faillite dans le but de les utiliser pour le développement commercial ou résidentiel ou à des fins récréatives. On ne croit plus à la terre comme à une valeur fondamentale. Les agriculteurs ne peuvent pas gagner leur vie. Nous leur rendons la tâche de plus en plus difficile en les obligeant à

abandonner des cultures qu'ils connaissent bien, qu'il s'agisse des baies, des concombres ou des tomates.

Comment peut-on dire à une personne de 40 ou 50 ans qui a pratiqué une certaine culture toute sa vie qu'elle doit raser sa terre et planter autre chose? C'est impossible, madame la Présidente. Ils sont habitués à telle ou telle culture depuis leur plus tendre enfance et voici qu'on leur demande de cultiver autre chose en fonction du marché international. Ce n'est vraiment pas facile pour ces gens-là, qui n'ont réalisé toute leur vie que de maigres profits en rêvant de se payer un peu de bon temps à la retraite. On leur rend les choses très difficiles.

De la vallée de l'Okanagan ou du Fraser, en Colombie-Britannique, à la vallée d'Annapolis, en passant par Saanich, dans le sud de l'île de Vancouver, et par les Prairies, dans tout le pays, en somme, les agriculteurs se heurtent sans cesse aux mêmes problèmes, à savoir tenir le coup, joindre les deux bouts et essayer de survivre aux coups durs que leur inflige la nature. Et voici qu'il leur faut affronter un gouvernement qui dit être de leur côté et s'efforcer de les aider. Je dirais que c'est un clou de plus dans le cercueil de la collectivité agricole. C'est une trahison de plus pour les agriculteurs. Comme on peut tripler, décupler, bref, hausser à loisir le prix des semences qu'utilisent les céréaliculteurs, ceux-ci ont beaucoup de mal à joindre les deux bouts.

Pour conclure, je dirai que je conteste aujourd'hui ce projet de loi car, après l'avoir bien examiné, j'estime évident qu'il n'est pas avantageux pour les agriculteurs même s'il bénéficie d'un certain appui.

• (1650)

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): J'ai écouté attentivement mon collègue et j'ai été impressionné par sa documentation, sa profondeur, ses connaissances et la perspicacité avec laquelle il a abordé cette question de la protection des obtentions végétales.

Une chose me laisse perplexe. Je suis membre du Comité permanent de la consommation et des corporations et je m'intéresse beaucoup à la question des pratiques monopolistiques. En fait, les statistiques montrent qu'il y a eu 1 008 prises de contrôle de sociétés productrices de semences depuis 1969. Bien des sociétés acheteuses vendent aussi des engrais et des produits chimiques. Dans les années 70, trente sociétés produisaient des produits chimiques agricoles et aujourd'hui, il y en a seulement une douzaine. L'industrie elle-même dit que dans dix ans, il n'en restera probablement plus que six.

L'adoption de ce projet de loi sur la protection des obtentions végétales aura des conséquences en matière de contrôle monopolistique des sociétés productrices de semences et de l'industrie elle-même. Étant donné que même la faible loi sur les prises de contrôle de sociétés que nous avons a été déclarée inconstitutionnelle et que ce jugement est maintenant contesté en Cour suprême, mon collègue peut-il me dire s'il prévoit que les gens qui comptent sur ces diverses variétés de semences auront beaucoup de difficultés à obtenir des semences à un prix abordable? Voit-il un problème dans la tendance aux prises de contrôle monopolistiques?

M. Whittaker: Il est évident que le député de Nickel Belt a des connaissances semblables à celui d'Okanagan, puisqu'il vient d'une bonne région agricole. Malheureusement, ma connaissance du domaine est très superficielle comparativement à celle de certains des orateurs que nous avons entendus aujourd'hui.

Cependant, le député a soulevé une question qui nous intéresse et qui intéresse les Canadiens au plus haut point, et c'est la direction que prend le gouvernement et celle qu'il a prise dans le passé. Par exemple, privatiser pour le plaisir de privatiser. Il se fait beaucoup de choses dans le secteur public dans ce domaine.

Nous avons des stations de recherche sur les semences qui sont financées par le gouvernement. Nous avons des scientifiques qui travaillent pour le gouvernement fédéral dans divers domaines de recherche. Ce sont des gens de renommée mondiale qui sont heureux de travailler à la création de nouvelles variétés pour le gouvernement canadien. Je crois que nous allons vers la privatisation de tout ce secteur. Je le mentionne parce que cette possibilité existe.

Nous avons vu des monopoles se créer un peu partout, et je crois que c'est ce à quoi le député de Nickel Belt faisait allusion. J'ai siégé à l'occasion comme substitut à son comité et j'ai vu certaines des fusions qui se sont produites ces derniers temps dans de nombreux secteurs.

J'ai aussi siégé au Comité des finances l'automne dernier et j'ai entendu, entre autres, certains fabricants dans le secteur de la confection dire qu'ils étaient forcés de fusionner à cause des mesures législatives présentées à la Chambre des communes, que ce soit celle sur la taxe sur les produits et services ou encore celle sur l'Accord de libre-échange. Ces grandes sociétés sont en train de devenir des mégasociétés.

Notre économie est contrôlée par un nombre de moins en moins grand de gens. C'est ce que les habitants de ma circonscription craignent relativement à cette mesure législative. Ce qui m'inquiète, ce sont les choses que j'ai entendues durant certaines de ces audiences auxquelles j'ai assisté et que j'entends encore maintenant à propos de ce projet de loi. Le contrôle de nos stocks alimentaires est en train de passer entre les mains d'un petit groupe de sociétés, ce qui risque de poser des problèmes. Dans le passé, nous avons vu que, lorsque des sociétés exercent un monopole et que la concurrrence est inexistante, les prix ont tendance à augmenter. C'est ce qui s'est produit avec les céréales fourragères. J'ai dit que les prix ont triplé, mais je sais qu'il existe des études qui montrent que les prix ont plus que triplé.

Lorsque des monopoles se forment, ce sont non seulement les agriculteurs qui en souffrent, mais également les Canadiens en général, du fait qu'ils auront de la difficulté non seulement à cultiver des produits, mais aussi à obtenir des denrées à des prix raisonnables.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, j'ai apprécié les observations du député d'Okanagan—Similkameen—Merritt. J'espère que ses électeurs sont au courant du rôle très actif qu'il joue dans cette Chambre en prenant la défense des producteurs de baies et de raisins durement frappés par le libre-échange.

Chaque fois qu'il y a une promotion de vins canadiens, le député est sur la brèche, invitant ses collègues à savourer, avec modération bien sûr, la production de sa circonscription. Toutefois, je ne veux pas m'adresser à ses connaissances agricoles, mais profiter des compétences juridiques qu'il a.

Une des principales raisons que le gouvernement invoque pour demander l'adoption de ce projet de loi, c'est que des pays, comme les États-Unis, le Japon et d'autres encore, nous demandent, au niveau international, aux négociations du GATT en particulier, d'adopter une telle mesure en partant du principe que le matériel génétique et les formes de vie ne devraient pas être traités différemment des autres inventions ou propriétés intellectuelles diverses, comme les films.

Je me demandais si le député, en tant qu'avocat et législateur, estime qu'il faut faire une distinction entre le commerce normal qui peut se faire au niveau international, et des choses aussi vitales pour notre survie que le matériel génétique et les diverses formes de vie? Doit-on faire une distinction quelque part? En fait, devrions-nous, en tant que Parlement du Canada, faire une distinction en rejetant cette tendance?

M. Whittaker: Il est clair qu'il y a une grande différence avec la propriété intellectuelle, les brevets ou les droits d'auteur, autant de choses qui ne touchent pas la vie même de notre population ou celle du monde. Il est important de faire une distinction entre les deux. Avec cette mesure législative, nous visons justement la base de la vie des gens, nos ressources alimentaires. Lorsque l'on commence à jouer avec les ressources alimentaires et à breveter le soutien de la vie, on est dans un domaine différent de celui de la propriété intellectuelle.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, je participe au débat sur la Loi concernant la protection des obtentions végétales pour dire que je m'oppose à son adoption. Je partage l'opinion de beaucoup de gens de ma province qui s'opposent à la protection des obtentions végétales aux termes de laquelle les obtenteurs de nouvelles variétés jouiraient de droits exclusifs sur l'exportation commerciale de ces variétés pendant une période pouvant aller jusqu'à 18 ans.

• (1700)

Ils s'opposent à l'idée que les obtenteurs de variétés protégées pourraient toucher des redevances sur la vente des semences de ces variétés. Ils s'opposent aussi au concept de la protection des obtentions végétales parce qu'il se rapproche beaucoup du concept des brevets industriels dans les lois adoptées par beaucoup d'autres pays industrialisés.

L'idée qu'on puisse contrôler les plantes et les semences de la même façon qu'on détient un brevet industriel ne plaît pas à beaucoup d'agriculteurs de ma circonscription, où se trouve environ 75 p. 100 de l'industrie laitière en Saskatchewan.

Ce projet de loi est controversé, et c'est pourquoi le gouvernement en a retardé la présentation. Le Parti conservateur avait promis une mesure législative de ce genre en 1984, et il a fallu attendre jusqu'à maintenant avant qu'elle soit présentée à la Chambre. Il est également bien connu que le Parti libéral avait présenté une mesure législative similaire, mais qu'elle n'avait pas été

loin. Depuis les audiences du comité, les libéraux appuient cette mesure du gouvernement.

Les similarités entre la Loi sur la protection des obtentions végétales et la Loi relative aux brevets pour les médicaments sont assez évidentes. En modifiant la Loi sur les brevets, on préparait la voie à cette mesure. On autorisait le contrôle par des intérêts privés de médicaments nécessaires à la santé des Canadiens. Maintenant, le gouvernement permet à des sociétés privées de contrôler les droits pour faire des bénéfices, entre autres, sur les plantes, les semences.

La mesure législative sur les brevets pour les médicaments a inquiété de nombreux Canadiens et les groupes de consommateurs qui les représentaient. Elle les a inquiété parce qu'ils craignaient que les coûts augmentent et que, si un fabricant de médicaments pouvait contrôler ses intérêts dans un médicament qu'il avait inventé, son contrôle à long terme sur celui-ci empêcherait les fabricants canadiens de médicaments génériques de produire le même médicament à meilleur prix. Cela réduirait peut-être les approvisionnements mais, chose certaine, les Canadiens ne pourraient pas s'attendre à payer moins cher pour ces médicaments.

Comme les consommateurs éventuels de médicaments s'inquiétaient au sujet de la Loi sur les brevets et de la flambée des prix qu'elle entraînerait, nous avons constaté que, depuis son adoption, les craintes exprimées par mon parti et d'autres groupes se sont avérées fondées. Pour la même raison, l'adoption du projet de loi sur la protection des obtentions végétales est une source d'inquiétude pour les agriculteurs et les associations agricoles en Saskatchewan ainsi que pour les personnes que la propriété des principales ressources naturelles du monde tient à coeur.

Ce ne sont pas des questions purement économiques, même si le gouvernement préférerait que nous les traitions comme si c'était le cas. La question des obtentions végétales a des implications sociales, politiques, morales et écologiques. Nous devons nous demander notamment qui effectuera nos recherches? Qui en récoltera les fruits? Qui aura la mainmise sur nos ressources génétiques, et nous devons aussi nous demander si les ressources de la planète sont au service de toute l'humanité ou si elles sont réservées à l'usage exclusif de quelques sociétés?

Nous oublions parfois de nous demander ce qu'il adviendra des ressources végétales du tiers monde que ce système permettra d'exploiter. Après tout, la plupart des ressources végétales que nous utilisons actuellement en production agricole ne nous viennent-elles pas des pays du tiers monde? Nous nous en sommes emparés sans indemniser les pays et les agriculteurs concernés. Maintenant nous allons donner aux entreprises privées le droit exclusif de revendre aux pays du tiers monde des semences et des plantes que nous leur avons prises sans les indemniser.

Des particuliers et des groupes de bien des milieux ainsi que des autorités en matière de ressources génétiques dans le monde, de même qu'un regroupement d'églises, des syndicats agricoles, des groupes de consommateurs et des organismes non gouvernementaux ont exprimé des préoccupations à cet égard, notamment le Syndicat national des cultivateurs, OXFAM, le Congrès du travail du Canada, l'Association des consommateurs et l'Église unie du Canada. De nombreux groupes se sont opposés à l'adoption d'une loi sur la protection des obtentions végétales qui conférerait à des intérêts privés le contrôle de ce qui était auparavant du domaine public.

Dans ma province, comme je l'ai dit, nombreux sont ceux qui élèvent des objections, dont le Saskatchewan Wheat Pool qui s'oppose à la protection des obtentions végétales dans le cas des plus importantes variétés de céréales et d'oléagineux de l'Ouest. Vous n'ignorez pas que cette organisation agricole est la plus grande du pays. Elle représente des agriculteurs et s'efforce d'assurer leur survie en dépit de la politique agricole du gouvernement fédéral. Le Saskatchewan Wheat Pool conteste ce projet de loi, et surtout ses dispositions relatives aux principales variétés de céréales et d'oléagineux, pour les raisons que j'ai évoquées et que je vais préciser ici.

Le prix des semences suscite des préoccupations. Comme nous le savons tous, les agriculteurs s'inquiètent beaucoup à l'heure actuelle du prix élevé des facteurs de production. Ils essaient d'obtenir l'aide financière du gouvernement fédéral pour faire leurs prochaines semailles. Ils doivent composer avec des taux d'intérêt élevés et les faibles prix qu'ils obtiennent pour leurs produits. Ils cherchent aussi à réduire au minimum le prix de leurs facteurs de production.

À l'heure actuelle, le prix des semences compte pour 4 p. 100 environ du coût de revient des producteurs canadiens de blé et pour 20 p. 100 environ de celui de leurs homologues européens. Mais, dans le secteur des semences, on prévoit ou on prédit que ce pourcentage va grimper, en fait, à plus de 50 p. 100 en Europe au cours des prochaines années. Un ancien ministre de l'Agriculture du Manitoba estime que, si le projet de loi sur la protection des obtentions végétales est adopté, le prix des semences pourrait tripler en dix ans au Manitoba.

Or, au lieu de chercher à réduire le prix des facteurs de production des agriculteurs, le gouvernement présente un projet de loi qui protège des intérêts privés, qui assure à ces intérêts privés un droit de regard sur une autre partie du domaine public, faisant grimper ainsi le prix des facteurs de production des agriculteurs.

On a fait allusion au problème de la propriété des semences. On a dit qu'un millier environ de fournisseurs de semences ont fait l'objet de prises de contrôle depuis 1969. Cela indique une centralisation et une concentration considérables des entreprises qui vendent des semences aux agriculteurs canadiens.

Dans bien des cas, les sociétés qui achètent ces entreprises de semences vendent aussi des engrais et des produits chimiques. Souvent, les améliorations qu'elles s'efforcent d'apporter aux semences ne visent pas à leur permettre de résister aux parasites, comme on l'aurait espéré, mais aux pesticides et aux produits chimiques. Autrement dit, des producteurs d'engrais et de produits chimiques achètent des entreprises de semences et font en sorte que ces semences soient compatibles avec leurs produits chimiques au lieu de leur conférer des propriétés leur permettant de résister aux parasites qui nous préoccupent. Ce n'est pas une évolution bien écologique de la génétique des semences.

Notons, pour donner un exemple de concentration accrue, qu'il y avait 30 sociétés qui produisaient des produits chimiques agricoles en 1970, contre une douzaine aujourd'hui et à peine six d'ici dix ans, si l'on en croit les prévisions de l'industrie elle-même. On assistera donc à une intensification de la concentration de la puissance commerciale de ces entreprises privées qui approvisionnent les agriculteurs en facteurs de production.

Comme le gouvernement l'admettra volontiers, les prix que devront payer les agriculteurs augmentront sous l'effet de la concentration accrue du pouvoir commercial et de la diminution de la concurrence. Il sera donc plus difficile que jamais pour les agriculteurs canadiens de continuer d'exploiter une ferme pour gagner leur vie et de produire les aliments dont nous avons tant besoin.

• (1710)

Pour obtenir plus de renseignements ou de preuves concernant la concentration des capitaux et les répercussions négatives que cela entraîne, on n'a qu'à observer ce qui se passe en Europe et aux États-Unis où les gouvernements ont adopté des mesures législatives pour protéger les obtentions végétales. Dans ces pays, 90 p. 100 de tous les certificats d'obtention sont détenus par une poignée de multinationales. On prévoit que, d'ici l'an 2000, 10 à 20 grandes sociétés dans le monde pourraient dominer les marchés des semences. Cet oligopole ne peut que nuire aux agriculteurs et le contrôle du matériel génétique agricole ne peut sûrement pas bénéficier aux agriculteurs et à la population du Canada.

De plus, les entreprises de semences et d'engrais continuent d'acheter des certificats d'obtention et de les faire respecter, ce qui fait que les agriculteurs du tiers monde ont du mal à se procurer les semences qu'ils veulent. Et il est encore plus difficile pour les agriculteurs du tiers monde et des Prairies d'obtenir les semences qui conviennent aux caractéristiques du sol et de la saison de croissance dans leur région. La concentration des capitaux dans les sociétés productrices de semences ne favorise pas le développement de semences et de produits satisfaisant aux besoins des agriculteurs canadiens, et cette mesure législative visant à protéger les obtentions végétales ne fera qu'empirer les choses.

De nombreuses études ont été réalisées à ce sujet. Il y a eu notamment, en 1960, une commission royale d'enquête qui a conclu que les avantages économiques qui pourraient découler d'une loi protégeant les obtentions végétales ne valent pas la peine qu'on adopte ce genre de loi. Cela s'explique surtout par les critiques formulées à l'endroit de l'industrie, à cause de la possibilité, comme je l'ai mentionné, de la concentration massive des capitaux entre les mains de grandes sociétés internationales, et surtout de grandes sociétés de produits chimiques.

Comme on nous le rappelle si souvent, nous devons également nous préoccuper de la diminution de la base génétique du monde. Nous entendons souvent parler du nombre d'espèces qui disparaissent. Il est important que nous conservions cette banque génétique. Le Canada possède une banque qui protège de nombreuses espèces importantes pour nous, notamment, l'orge. On s'inquiète beaucoup de la sûreté ou de la protection de ces gènes. On a dit avec raison que la banque génétique du Canada n'offre pas la protection nécessaire pour maintenir sa base génétique.

Même dans un pays comme le nôtre, nous ne pouvons pas protéger la banque génétique dont nous sommes chargés. Un autre point qu'il faudrait souligner fermement et qui a déjà été soulevé, c'est que nous cédons encore une fois aux pressions des Américains pour que nous accédions aux désirs de leurs entreprises privées. Nous cédons également aux pressions des entreprises japonaises et d'autres intérêts privés de par le monde. Les États-Unis pressent encore les Canadiens d'harmoniser leurs normes et leurs méthodes avec celles des Américains. Pas au profit, bien sûr, des agriculteurs et des

consommateurs canadiens. Il est temps que nous résistions à ces pressions des entreprises privées américaines et des gouvernements qui agissent en leur nom et que nous défendions les intérêts des agriculteurs et des consommateurs canadiens. Pour en arriver à mes dernières observations, je voudrais souligner les principaux inconvénients de ce projet de loi et expliquer pourquoi le gouvernement ne devrait pas y tenir comme il le fait.

Le ministère de l'Agriculture s'occupe d'une grande partie de la recherche et des travaux connexes dans le domaine des obtentions végétales au Canada. Or, on craint réellement de voir diminuer l'apport du secteur public dans le domaine des obtentions végétales au fur et à mesure que les gouvernements réduiront le financement de ces programmes face à la hausse des investissements du secteur public, laissant cette question reposer de plus en plus sur le secteur privé.

On craint également que la nature de la recherche dans le secteur public ne change à cause d'une plus forte concentration sur la recherche fondamentale et d'une réduction de la mise au point réelle des variétés, notamment pour des récoltes comme le blé et le colza canola. Parce que l'industrie privée est capable de persuader Agriculture Canada de lui transférer la propriété des obtentions, elle fera de la recherche appliquée plutôt que de la recherche fondamentale.

On craint fort que le prix des semences augmente considérablement et que, la concurrence devenant de plus en plus forte, les échanges de stocks génétiques entre obtenteurs soient de moins en moins nombreux. Nous en avons déjà vu des exemples: des recherches sont faites sur des obtentions données et une grande société force ses amis dans d'autres sociétés à concentrer leurs efforts sur des variétés autres que celle à laquelle elle s'intéresse.

Nous craignons de perdre les ressources génétiques mondiales de plantes, processus qui va s'accélérer à mesure que l'industrie privée encouragera la culture de variétés protégées dans les pays du tiers monde. Comme beaucoup d'autres, nous craignons que seulement quelques multinationales dominent l'industrie canadienne des semences, comme elles l'ont fait en prenant le contrôle d'autres entreprises. Nous craignons qu'elles combinent les entreprises de semences et de produits chimiques agricoles pour développer et promouvoir des variétés qui dépendent des produits chimiques qu'elles fabriquent et dont le rendement dépend de divers herbicides et engrais de qualité douteuse qui, comme beaucoup de gens préconisent, devraient être utilisés de moins en moins si nous nous inquiétons vraiment du tort qu'ils peuvent causer à l'écologie de notre planète.

La dernière critique et peut-être la plus sérieuse laisse entendre que, à la suite de l'adoption de la Loi sur les obtentions végétales et à la lumière des événements dans d'autres pays, le système agro-alimentaire canadien passera graduellement sous le contrôle d'une poignée de multinationales.

Nous constatons notamment qu'en Europe de l'Est la société lutte avec succès pour obtenir plus d'information alors que le gouvernement du Canada semble vouloir concentrer la propriété et l'information dans le domaine de la sélection des plantes et des semences et dans d'autres domaines également.

Au lieu de favoriser une plus grande répartition de la propriété et une plus large diffusion de l'information, cette mesure favorise l'avènement de monopoles qui limiteront l'accès au matériel végétal génétique. Je crois que nous nous engageons dans la mauvaise voie. Nous devrions faire en sorte que les semences et les plants soient plus accessibles que naguère aux agriculteurs au lieu de les obliger à les acheter de quelques sociétés qui en détiendront la propriété. Nous avons constaté une augmentation du coût des intrants agricoles. Cette mesure sera préjudiciable aux agriculteurs, aux consommateurs canadiens et à nos clients partout dans le monde.

Nous devrions faire le contraire, il me semble. Nous ne devrions pas concentrer la propriété et la mainmise sur ce qui était propriété publique auparavant. Nous devrions au contraire assurer un plus large accès. Nous sommes peut-être en mesure de manipuler le matériel génétique, mais nous n'en sommes pas les créateurs. Ce ne sont pas les humains qui ont créé ce matériel et ils ne méritent pas d'indemnités pour avoir simplement joué un rôle d'appoint. Les pays ont tous intérêt à élargir davantage la propriété des semences et des plantes au lieu de la concentrer. Il saute aux yeux que cette mesure est un pas dans la mauvaise direction.

• (1720)

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'aimerais citer quelques passages tirés d'une publication intitulée *GROW, Genetic Resources for Our World,* Volume II, 1989. Je demanderais

au député de m'expliquer dans quelle mesure cela s'applique à la protection des obtentions végétales.

Sur la première page de la revue, on peut y lire le passage suivant: «Si nous avons droit à un environnement propre, et si nous croyons que la production alimentaire doit être partagée, nous ne pouvons pas créer un système qui permette aux grandes entreprises, motivées par la seule recherche du profit, d'exercer un contrôle sur toute forme biologique, la plus élémentaire étant la semence.» J'aimerais savoir ce que pense le député de ce passage.

Il y a une autre citation à la dernière page d'un article intitulé «PBR, The Thin Edge of the Wedge, The Rationalization of Life Patenting». On y indique que certains passages proviennent de l'ouvrage *From Land to Mouth: Understanding the Food Systems*, de Brewster Kneen, économiste et théologien. Un des passages dit ceci: «Viendra ensuite l'obtention d'un brevet, c'est-à-dire la revendication d'un droit de propriété sur un embryon humain modifié, qui a été assujetti à une thérapie génétique par suite d'une amniocentèse pratiquée sur l'embryon.»

Autrement dit, une fois reconnu le principe de la propriété intellectuelle, il n'y a aucune limite naturelle ou inhérente aux prétentions qui peuvent être faites. Les caractéristiques de l'homme pourront être brevetés et reproduits tout comme les hamburgers de McDonald ou une nouvelle variété de laitue.

Le député peut-il nous dire ce qu'il pense de ces passages et nous expliquer où nous mène le projet de loi sur la protection des obtentions végétales?

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à ces deux questions.

Commençons par la dernière, le danger de breveter des formes de vie. Les experts sont d'accord pour dire qu'il est très difficile de définir les substances génétiques avec suffisamment d'exactitude pour ne pas glisser sur la pente qui mène à breveter des formes de vie, ce qui serait très inquiétant pour tout le monde. Je suis d'accord avec le député et le texte qu'il a lu pour dire que le projet de loi sur la protection des obtentions végétales devrait tous nous préoccuper, si nous nous inquiétons des dangers qu'il y a à breveter des formes de vie. Nous nous en inquiétons tous, je crois.

En ce qui concerne le transfert de la propriété des formes de vie à des entreprises privées, il existe un cas dont le public a beaucoup entendu parler récemment et qui représente une tragédie pour le Canada atlantique. Le contrôle des stocks de poisson de la côte est a été confié à deux grandes sociétés privées et voyez ce qui leur est arrivé. Ces stocks étaient considérés auparavant comme étant essentiellement des lieux publics que les pêcheurs pêchaient et traitaient.

En confiant les quotas aux grandes sociétés, on en a fait la propriété de ces sociétés. L'incurie des gouvernements fédéraux des dix dernières années aidant, ces stocks ont tellement diminué que l'industrie elle-même, y compris ceux qui comptent presque exclusivement sur elle pour gagner leur vie, nous dit maintenant que nous devrions cesser de pêcher. Sinon, il ne restera plus de poisson du tout. Il y a même beaucoup d'endroits où il n'y en a déjà plus, alors qu'il y en avait beaucoup auparavant.

Nous n'avons qu'à regarder dans notre pays pour voir ce qui est arrivé quand nous avons donné la propriété privée de formes de vie à de grandes sociétés pour constater la façon dont elles en ont abusé. Il ne fait aucun doute que nous devons être très prudents quand nous donnons aux grandes sociétés—et c'est ce que nous allons faire—le contrôle sur les plantes et les semences. Comme on l'a fait dans d'autres pays et comme le laisse entrevoir le projet de loi concernant la protection des obtentions végétales, si nous donnons le droit de propriété aux grandes sociétés, elles ne s'en serviront que pour réaliser des bénéfices et ne veilleront pas à ce que ces ressources soient utilisées dans l'intérêt de tous les Canadiens et de tous ceux qui devraient normalement y avoir accès.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés.

[*Français*]

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le *whip* du gouvernement a demandé à la Présidence que ce vote soit différé jusqu'à lundi à 19 heures.

[*Traduction*]

Mme Langan: Madame la Présidente, puis-je déclarer qu'il est 18 heures.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La députée suggère à la présidence de voir s'il y a consentement unanime pour dire qu'il est 18 heures.

Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je n'ai pas le consentement unanime.

L'hon. Frank Oberle (au nom du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que le Règlement de la Chambre des communes soit modifié de la manière qui suit:

1. Par adjonction, à la fin de l'article 30, de ce qui suit:

«(7)a) Nonobstant l'article 24(3) du Règlement, si l'étude des affaires émanant des députés doit être abordée un jour, sauf un lundi, réservé aux affaires relatives aux subsides, la période prévue à cet effet est reportée d'une heure; toutefois, elle est de plus reportée le temps nécessaire pour tenir tout vote afférent à l'étude des affaires relatives aux subsides ou tout vote différé prévu pour ce jour-là. Lorsque l'étude des affaires émanant des députés est terminée, l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'au prochain jour de séance.

b) Tout vote par appel nominal demandé au cours de la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés en vertu de l'alinéa a) du présent paragraphe est différé de la manière prévue à l'article 45(6) du Règlement pour les travaux du vendredi.»

2. Par substitution, aux paragraphes (1) et (2) de l'article 87, de ce qui suit:

«87. (1)a) Au début de la session, dans les deux jours de séance qui suivent l'inscription au Feuilleton d'affaires différentes émanant d'au moins vingt députés, le Greffier de la Chambre informe au nom de l'Orateur les députés intéressés de l'heure, de la date et du lieu d'un tirage au sort des noms de vingt députés en vue d'établir l'ordre de priorité de vingt affaires différentes.

b) Dans la mesure où il y a un nombre suffisant de motions et de projets de loi admissibles, le tirage est effectué de façon que l'ordre de priorité comprenne en nombre égal des motions et des projets de loi d'intérêt public qui ont pris naissance à la Chambre des communes.

c) Il est procédé séparément au tirage du nombre voulu de noms de députés proposant des projets de loi et au tirage du nombre voulu de noms de ceux proposant des motions. L'ordre de priorité est établi par voie d'un autre tirage de tous les noms ainsi tirés.

d) Au plus tard à dix-huit heures (dix-neuf heures le lundi et quinze heures le vendredi) le deuxième jour de séance suivant le jour où le tirage au sort a été effectué, chaque député qui a donné avis de plus d'une motion et dont le nom a été tiré doit indiquer au Greffier, par écrit, celle de ses motions qui doit être placée sur la liste de priorité. Si un député ne donne pas cette indication dans le délai prévu, la première motion qu'il a fait inscrire au Feuilleton, sous la rubrique des affaires émanant des députés, sera incluse dans la liste de priorité. La disposition précédente s'applique également au député dont le nom a été tiré pour un projet de loi d'intérêt public.

(2) Au besoin au cours d'une session, le Greffier de la Chambre, agissant au nom de l'Orateur, procède à un tirage au sort afin d'établir un ordre de priorité pour au plus dix affaires additionnelles émanant des députés, de la manière déterminée au paragraphe (1). Aucun député dont une affaire fait partie de l'ordre de priorité n'est admissible au tirage au sort de son nom. Au plus tard deux jours de séance avant le tirage, le Greffier informe les députés intéressés de l'heure, de la date et du lieu dudit tirage.»

3. Par substitution, au paragraphe (1) de l'article 92, de ce qui suit:

«92.(1) Le Comité permanent des privilèges et des élections se réunit dans les meilleurs délais après l'établissement de l'ordre de priorité conformément aux paragraphes (1) et (2) de l'article 87 du Règlement, et de temps à autre par la suite. Après avoir consulté notamment les députés qui ont proposé les affaires, le Comité choisit au plus trois motions et trois projets de loi parmi les vingt premières affaires qui figurent à l'ordre de priorité et un nombre approprié parmi les affaires subséquentes pour lesquelles on a établi l'ordre de priorité et, les affaires ainsi choisies sont désignées «affaires qui font l'objet d'un vote». Dans ce choix, le Comité ne tient pas compte du nombre de députés qui proposent ou appuient conjointement une affaire. Il fonde plutôt son choix seulement sur les mérites des affaires et fait rapport à ce sujet, au besoin. L'ordre de priorité ne comprend jamais plus de trois projets de loi et trois motions ainsi choisis.»

4. Par substitution, à l'article 93, de ce qui suit:

«93. À moins qu'on en ait disposé plus tôt, les projets de loi publics choisis à l'étape de la deuxième lecture ou les motions choisies sont pris en considération durant au plus trois heures et, à moins qu'on en ait disposé plus tôt, une affaire qui a été abordée une fois retombe au bas de la liste de priorité et n'est prise en considération de nouveau que lorsqu'elle parvient au sommet de ladite liste.

Toutefois, à moins qu'on en ait disposé plus tôt, au plus tard quinze minutes avant la fin de la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés, l'Orateur interrompt toute délibération dont la Chambre est alors saisie et met aux voix, sur-le-champ et successivement sans autre débat ni amendement, toute question nécessaire en vue de disposer de la motion choisie ou du projet de loi choisi à l'étape de la deuxième lecture.»

5. Par substitution, à l'article 99, de ce qui suit:

«99. Les délibérations relatives aux affaires émanant des députés ne sont pas suspendues sauf dans les cas prévus aux articles 30(4), 50(4), 52(14), 91 et 94(1)b) du Règlement ou autrement spécifiées dans un ordre spécial de la Chambre. Les affaires émanant des députés ne sont pas abordées les jours désignés, pour l'étude des travaux prévus conformément aux articles 53 et 84(2) du Règlement ni les jours, autres que les lundis, désignés pour l'étude des travaux prévus conformément à l'article 81(16) du Règlement.»

Que, nonobstant les dispositions de l'article 93 du Règlement modifié, toute affaire choisie qui figure actuellement sur la liste de priorité et qui a été prise en considération pendant plus de deux heures et quarante-cinq minutes ne soit prise en considération de nouveau pendant plus de quarante-cinq minutes et que, à la fin de cette période, toute question nécessaire pour statuer sur ladite affaire soit mise aux voix immédiatement, sans autre débat ni amendement;

Que le Greffier de la Chambre, au nom du Président, procède dans les meilleurs délais à un tirage au sort d'un nombre suffisant de noms, nonobstant les dispositions du paragraphe 87(2) du Règlement modifié, pour établir l'ordre de priorité de dix motions et de dix projets de loi d'intérêt public ayant pris naissance à la Chambre des communes; et

Que la motion nº 3 en date du 6 mars 1990 qui figure au Feuilleton à la rubrique «Affaires émanant du gouvernement» soit réputée retirée.

Et sur la motion de M. Milliken, appuyé par M^me^ Finestone, — Que cette question soit maintenant mise aux voix.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je n'ai pas l'intention de parler longtemps, mais je tiens à signaler à la Chambre des communes que la motion nº 6 découle des travaux du Comité des privilèges et des élections, qui a étudié la question des initiatives parlementaires. Dans les grandes lignes, la motion correspond bien à la recommandation proposée par le comité.

Je veux préciser que l'importance de cette modification tient au fait qu'elle donne la possibilité de placer tous les députés fédéraux d'arrière-ban sur un pied d'égalité. Son principal attrait tient surtout à ce que, dorénavant, ce sont les noms des députés qui seront tirés au sort, plutôt que les propositions de ceux-ci. Par conséquent, chaque député aura une chance de voir son nom tiré au sort. Ainsi, tous les membres de la Chambre agissant à titre de simple député seraient placés sur un pied d'égalité.

Je veux également signaler que nous, de ce côté de la Chambre, sommes particulièrement favorables à l'adoption de cette modification et que nous sommes très heureux de l'appuyer.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, l'opposition officielle est en faveur de la motion. J'étais membre du Comité des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés lorsqu'il a rédigé la proposition dont elle découle. On la trouve dans le rapport du comité, qui a été déposé à la Chambre en décembre, mais auquel le gouvernement n'avait pas donné suite jusqu'à aujourd'hui. Celui-ci a jugé bon maintenant de présenter cette proposition de modification du Règlement. Comme le secrétaire parlementaire l'a dit, cette motion vise à permettre aux simples députés de présenter des projets de loi d'une façon ordonnée, projets de loi ayant une chance raisonnable d'être choisis au tirage au sort et de faire l'objet d'un débat.

Elle favorise moins les députés qui ont déposé des douzaines de projets de lois ou de motions et accorde une chance égale à tous ceux qui choisiront de ne déposer qu'un ou deux projets de loi. J'estime équitable cette façon de procéder. Quiconque examinera ce procédé en toute objectivité le trouvera juste. Nous sommes donc heureux de l'appuyer. J'ai de plus prêté mon concours au gouvernement en veillant à ce que le libellé de la motion soit exact. Nous avons dû modifier le libellé initial parce qu'il comportait des erreurs.

Je dirais que cette motion est une proposition globale et raisonnable. C'est pourquoi je propose.

Qu'on mette la question aux voix.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu la motion présentée par le député de Kingston et les Îles.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

• (1740)

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence aimerait que le député de Kingston et les Îles présente sa motion par écrit. J'attendrai qu'elle soit écrite. Si je comprends bien, il s'agit d'une motion qui peut faire l'objet d'un débat.

Y a-t-il débat? La parole est au député de Saskatoon—Clark's Crossing.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, comme la Chambre le sait, le Nouveau Parti démocratique n'a jamais été en faveur des changements proposés. C'est pourquoi je m'oppose à la motion de mettre la question aux voix.

Il est évident que les changements proposés avantagent les plus puissants et désavantagent les plus petits. Quant à savoir si les députés de l'arrière-ban qui ont présenté des motions à débattre devraient être récompensés pour leur travail et leur contribution, je crois plutôt que cela mine les efforts qu'ils ont déployés durant la session. À mon avis, il n'y a pas eu de graves problèmes concernant les initiatives parlementaires et rien n'indique qu'il faille modifier les règles actuelles.

Les membres de mon parti ont effectivement présenté un grand nombre de motions à débattre portant sur des questions soulevées par leurs électeurs et par des groupes d'intérêts dans les secteurs dont ils sont responsables. Ces particuliers et ces groupes leur ont demandé de communiquer leurs préoccupations à la Chambre afin que tous les députés puissent en discuter. Ils devraient connaître la position de chacun des partis politiques et des députés qui désirent participer au débat.

En empêchant les membres de mon parti de proposer des sujets de discussion à la Chambre, on prive ces électeurs et ces groupes de la possibilité de faire connaître leur point de vue.

En examinant la liste des motions présentées récemment, on constate que ce sont surtout les néo-démocrates qui s'efforcent de soulever ces questions à la Chambre.

Les libéraux en ont proposé un bon nombre mais, toutes proportions gardées, les conservateurs n'en ont pas présenté autant. Or, rien ne les empêche de le faire de façon soutenue, pour s'assurer qu'ils ont autant de chances que les membres des autres partis de soumettre à la Chambre les dossiers qui les intéressent.

Si les députés d'en face pensent qu'ils n'ont pas assez souvent l'occasion de présenter des motions, ils devraient soumettre leurs préoccupations au tirage. Ils pourront donc discuter des sujets qui les intéressent. S'ils traitent des intérêts de leurs électeurs et des groupes qui font appel à eux régulièrement, ils font leur travail comme il faut. Ils doivent présenter ces motions à débattre.

À mon avis, nous n'avons pas de problème. Si les députés d'en face ou les libéraux pensent qu'il y a un problème, je leur conseille de répondre aux demandes et aux pressions exercées par les différents intervenants qui leur font des propositions, de défendre leurs intérêts et de proposer un débat sur les questions en cause.

Il y a un point qu'il ne faudrait pas négliger. Les rapports de force qui s'établissent actuellement à la Chambre commencent à nous être familiers. Dans les discussions sur certaines questions de procédure concernant la taxe sur les produits et services, les libéraux ont trouvé avantageux de se rallier au gouvernement et de contrecarrer ainsi les efforts que déployait le Nouveau Parti démocratique pour représenter les 80 p. 100 de la population canadienne qui s'opposent à cette taxe.

Nous avons assisté à un certain nombre de manoeuvres comme les députés ministériels ainsi que ceux du Parti libéral et du NPD le savent, pour faire échouer toutes les tentatives d'appel à la procédure du Nouveau Parti démocratique visant à empêcher, au nom de 80 p. 100 des Canadiens, l'adoption de la taxe sur les produits et services. Il y eu collusion entre les deux vieux partis qui ont uni leurs efforts pour s'assurer que le Nouveau Parti démocratique, qui représentait, je le répète, 80 p. 100 des Canadiens, ne puisse pas se faire entendre.

Voici un autre exemple de cette collusion. Tous les députés savent que le Nouveau Parti démocratique n'est pas favorable, pour les raisons que j'ai mentionnées, à l'idée de modifier le Règlement en ce qui concerne les

initiatives parlementaires. Les autres partis savent qu'il aurait mieux valu. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): À l'ordre. Le député de Burin—Saint-Georges a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Simmons: Madame la Présidente, c'est avec beaucoup d'intérêt, comme toujours, que j'ai écouté mon bon ami, le député de Saskatoon—Clark's Crossing.

Je suis persuadé qu'il ne veut pas vraiment induire la Chambre en erreur ni user de termes provocateurs—antiréglementaires, à mon avis—comme il vient de le faire deux fois. D'abord, il parle de collusion. Je peux lui citer la définition du dictionnaire, mais je suis sûr que ce qu'il voulait dire était non seulement lâche, mais antiréglementaire.

Ensuite, puisque j'ai la parole, il critique l'attitude de l'opposition libérale. Cela ne relève nullement de l'échange d'idées ni du débat. Il déforme la position très importante qu'a prise mon caucus lorsque celui-ci s'est vivement opposé à la taxe sur les produits et services pendant que le député et ses collègues essayaient de faire du rattrapage.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, je me réjouis de susciter un certain enthousiasme de la part de l'opposition officielle. J'aurais bien voulu y arriver au cours des chicanes de procédure qui ont envenimé le débat concernant la taxe sur les produits et services. On aurait peut-être perdu moins de temps.

Quant aux modifications du Règlement relatives aux initiatives parlementaires, on aurait pu, au lieu de soulever la question un jeudi soir, après le débat d'un projet de loi qui. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Burin—Saint-Georges a la parole pour invoquer le Règlement.

• (1750)

M. Simmons: Madame la Présidente, je ne me suis peut-être pas bien expliqué et je m'en excuse. Je voudrais vous faire remarquer que le mot collusion, appliqué aux actes des députés de cette Chambre, est clairement antiparlementaire parce que en tenant de tels propos, le député de Saskatoon—Clark's Crossing prête des intentions, et les règles sont très précises à ce sujet. On ne peut prêter aux députés de la Chambre des intentions autres que celles qu'ils affirment avoir. L'emploi du terme collusion, en plus d'être lâche et indigne de lui, est clairement antiparlementaire. Je crois, madame la Présidente, que vous devriez au moins avoir la courtoisie de nous dire si l'emploi du mot collusion est antiparlementaire. À mon avis, il l'est, en ce sens qu'il prête des intentions aux députés de cette Chambre.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il est certain que les députés ne devraient pas prêter des intentions à d'autres députés. Je ne puis vous dire à ce stade si l'emploi du mot collusion est antiparlementaire ou non, mais le fait de prêter des intentions à d'autres l'est. Je demanderais au député de Saskatoon—Clark's Crossing d'agir en conséquence.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, bien sûr que je m'excuserais si j'avais imputé des intentions au Parti libéral. Je dois souligner qu'il peut y avoir collusion autant pour de bonnes que de mauvaises raisons. Quoi qu'il en soit, peut-être pourrais-je dire que les deux partis travaillent de concert. Peut-être le député sera-t-il satisfait de cette explication.

Nous avons un nouvel exemple de cette entente ce soir. Il ne s'agit pas de coopération parce que si les deux leaders parlementaires avaient suivi le cours normal des choses, s'ils avaient passé par les voies normales de la négociation et de la discussion. . .

M. Cooper: Madame la Présidente, je me demande si le député est au courant des négociations qui ont eu lieu entre les trois leaders parlementaires pour tenter de trouver une solution satisfaisante pour les trois partis. Je crois qu'en l'occurrence, une nette majorité des députés est clairement en faveur de la motion et que le NPD, une minorité, s'y oppose.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député est déjà intervenu au cours du débat et il aurait pu soulever cette même question plus tôt. À ce stade-ci, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, j'ai parlé de la méthode normale d'aborder ces questions par le biais des méthodes de collaboration habituelles, et le leader adjoint du gouvernement à la Chambre sait fort bien que la plupart des questions soumises aux leaders parlementaires des trois partis sont réglées à l'amiable après des discussions et des négociations. Il est rare qu'on ne puisse parvenir à une solution, et en fait, je peux lui garantir qu'en l'occurrence, on n'est

pas dans une impasse complète. Les négociations peuvent se poursuivre et je suis persuadé que c'est ce qui arrivera. Rien ne justifie qu'on propose de procéder de la façon en question. Je le répète, non seulement le leader et le leader adjoint du gouvernement à la Chambre, mais également ceux de l'opposition officielle savent que la procédure en question pouvait continuer de suivre son cours et que les discussions auraient pu se poursuivre. Nous aurions pu nous assurer de parvenir à une solution à l'amiable, utile pour tous. Au lieu de cela, les intéressés ont procédé comme on le sait, en sachant que les députés qui participent de près aux discussions en question depuis de nombreuses semaines sont absents et pourraient, et je suis persuadé qu'on peut le comprendre, apporter une contribution utile à un débat de ce genre.

Plutôt que d'attendre que les députés soient là, nous nous trouvons dans la situation où le leader adjoint à la Chambre de l'opposition officielle propose une motion que le gouvernement veut aussi adopter, plutôt que d'attendre, je le répète, que les députés ayant participé aux discussions soient là pour présenter leurs arguments.

Je veux insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une situation, ni d'une question, où les discussions ont échoué et où on ne progresse pas dans l'étude de la question. C'est manifestement une question, comme l'a indiqué le député de Kamloops, le leader à la Chambre de mon parti, qui présente des éléments qui valent la peine d'être étudiés et discutés.

Il a également indiqué, comme le savent les leaders et les leaders adjoints à la Chambre pour le gouvernement et l'opposition officielle, que nous éprouvons des inquiétudes à ce sujet, en particulier en ce qui concerne le travail que les députés peuvent faire individuellement pour porter des questions à l'attention de la Chambre. Ce sont des questions qui, estiment-ils ainsi que d'autres personnes, devraient être portées à l'attention de la Chambre.

Étant donné qu'on a reconnu et indiqué que les changements proposés présentaient des éléments positifs, mais aussi des éléments négatifs, il aurait assurément été très utile que les leaders à la Chambre continuent de discuter ces questions et poursuivent ces discussions jusqu'à ce qu'on aboutisse clairement à une impasse. Nous ne sommes pas dans cette situation, mais à une étape où il serait utile de négocier et de discuter.

Ce n'est pas de bon augure que les motions de ce genre soient proposées dans ces circonstances alors que les leaders à la Chambre pourraient poursuivre les discussions. Il me semble que le député de Kamloops, le leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre, fait un travail exceptionnel en s'assurant que non seulement les intérêts de notre parti sont bien représentés, mais aussi que les préoccupations légitimes des ministériels et de l'opposition officielle sont soulignées et reçoivent l'attention qu'elles méritent.

Je pense que le leader et le leader adjoint du gouvernement ainsi que le leader et le leader adjoint de l'opposition officielle à la Chambre reconnaissent le travail que le député de Kamloops a accompli dans maints débats et maintes discussions sur des questions de procédure. Ces interventions non seulement avaient trait au Règlement, mais aussi faisaient en sorte que les travaux de la Chambre soient facilités d'une manière constructive et utile.

Madame la Présidente, à mon avis, ce n'est pas une façon appropriée de poursuivre le débat. À quoi bon présenter des motions pareilles à la fin de la journée, en l'absence de ceux qui ont été mêlés aux discussions? Cela ne sert à rien à l'opposition officielle et—madame la Présidente, le chahut me fait perdre le fil ténu de mes idées—mais comme ceux qui sont en cause ne sont pas. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): D'accord.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): C'est vrai, madame la Présidente, je disais que ceux qui ont été mêlés aux discussions n'étant pas présents au moment où cette motion est. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Sault Ste. Marie soulève la question de privilège.

M. Butland : Madame la Présidente, le député de Kingston et les Îles a parlé de moi en termes désobligeants. Il a insinué que j'ai participé aux négociations depuis le début, et je dois avouer que j'y ai participé pendant un certain temps. Les conservateurs et les libéraux ont profité de ma naïveté de rustre du nord de l'Ontario. Certains parleraient d'intimidation, mais je ne

lancerai pas d'accusations contre d'autres comme on en a porté contre moi.

Par cette question de privilège. . .

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1800)

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

AIR CANADA

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, voilà près de 11 mois que j'ai soulevé, pendant la période des questions, le sujet de la vente d'actions d'Air Canada à des investisseurs étrangers.

Je tiens à faire remarquer aux leaders à la Chambre des deux côtés qu'il s'est écoulé un temps anormalement long depuis ma question. Toutefois, je suis ravi de pouvoir prendre la parole sur ce sujet dans le débat d'ajournement, même si ma question remonte à 11 mois. J'étais sur la liste, comme beaucoup d'autres, et mon nom est sorti aujourd'hui, une chose dont je suis très heureux.

Je dois dire au leader du gouvernement à la Chambre que j'ai passé quelque temps à l'assemblée législative de Terre-Neuve où les choses étaient un peu différentes. Là-bas, si un député était mécontent de la réponse à sa question, il pouvait être entendu le jour même, s'il en avait donné avis avant seize heures et s'il n'y avait que trois demandes. Si plus de trois députés demandaient à être entendus, le président devait faire un choix, et il n'y avait pas de possibilité de report.

L'avantage, bien sûr, c'est que le sujet était d'actualité, beaucoup plus que dans le cas présent qui remonte à 11 mois. Je dis cela, parce que l'essentiel de ce que j'ai demandé ce 12 juin, l'an dernier, est maintenant de l'histoire ancienne.

La vente d'Air Canada est consommée. Le gouvernement a eu gain de cause. Tout ce que je pourrais dire maintenant au sujet de la vente d'actions à des étrangers reviendrait à fermer la porte de l'écurie après que le cheval se soit échappé.

Même si ce n'est pas le sujet de mon intervention, je dis en passant que les leaders à la Chambre pourraient peut-être envisager un moyen de rendre le débat d'ajournement plus actuel qu'il ne l'est actuellement pour les raisons que je viens d'exposer.

Puisque j'ai la parole et que le sujet touche vaguement à la question, vous vous rappellerez, madame la Présidente, que mon intérêt pour Air Canada découlait en particulier de la décision contestable d'arrêter de desservir l'aéroport de Stephenville, en juin dernier.

Une fois cette mesure, si peu louable, prise, j'ai bien précisé au président d'Air Canada et à certains cadres supérieurs de cette société, à au moins trois occasions dans leur salle de conférence, à Montréal, et dans les lettres que je leur ai envoyées, que ce n'était pas une façon d'entretenir des relations avec des gens qui les ont appuyés pendant 40 ans, c'est-à-dire la population de Stephenville, petite localité située dans la baie St-Georges, à Terre-Neuve.

Par surcroît, quand la société First Air d'Ottawa a offert de desservir l'aéroport de Stephenville, Air Canada s'est opposé à ce projet, ce qui a fait ressortir un aspect particulier du problème. On s'est demandé si ce qu'on avait appelé la déréglementation du transport aérien avait servi à créer un duopole au Canada, puisque les deux compagnies aériennes, Canadien et, bien sûr, Air Canada, non seulement peuvent décider quels aéroports elles desserviront, mais peuvent aussi décider que personne d'autre n'offrira, à leur place, le service qu'elles ne veulent pas assurer.

Toutes les compagnies aériennes concluent entre elles des accords concernant les tarifs additionnés. Dans le cas qui nous intéresse, Air Canada, en refusant de conclure une telle entente avec un transporteur, a réussi à empêcher ce transporteur de desservir un aéroport. C'est exactement ce qu'elle a fait à la société First Air et à la population de Stephenville.

• (1805)

Mais Stephenville ne se laisse pas abattre si facilement. Permettez-moi de vous signaler, madame la Présidente, deux initiatives qui découlent de cette décision odieuse d'Air Canada.

Premièrement, le Bureau de la concurrence a décidé d'étudier la question et ses travaux, avec le temps, porteront fruits. Ce bureau vérifie actuellement si Air Canada a enfreint la Loi sur la concurrence en agissant comme elle l'a fait à l'égard de la population de Stephenville, puisque la décision prise, comme je vous l'ai dit, empêche

une autre compagnie aérienne de desservir cet aéroport. Ce projet est en cours et je tiendrai la Chambre au courant des résultats.

La deuxième chose que je veux dire est beaucoup plus gaie. Je suis heureux de vous informer, madame la Présidente, que, grâce aux efforts concertés du conseil municipal de Stephenville, de la Chambre de commerce et de tous les dirigeants de la région de la baie St-Georges et du sud-ouest de Terre-Neuve en général, nous avons une nouvelle liaison aérienne entre Stephenville et Ottawa. Ce service est assuré par une autre compagnie aérienne, Air Atlantic, un transporteur affilié aux Lignes aériennes Canadien International, qui utilise un BAE-146 de 70 passagers. Lundi dernier, 50 de mes électeurs de Stephenville, qui sont venus à Ottawa sur le vol inaugural, étaient à la tribune pour assister aux débats de la Chambre et pour remercier des gens, y compris des ministériels.

Je veux mentionner particulièrement ma collègue qui est maintenant ministre d'État chargée des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais qui était ministre d'État chargée des Transports au moment où elle a pris des mesures. Si elle a pu le faire, c'est en partie grâce à sa connaissance du domaine. Elle vient elle-même d'une région desservie par un aéroport, Hamilton-Sud. Nous l'avons remerciée lors d'une réception l'autre soir. Je veux simplement dire en passant que c'est grâce à ses efforts et aux efforts de beaucoup d'autres personnes que Stephenville est de nouveau sur la carte en ce qui concerne les liaisons aériennes. Ces gens sont venus la remercier.

En conclusion, la raison que j'avais lorsque j'ai donné avis il y 11 mois n'est plus pertinente depuis longtemps, comme c'est le cas pour bien des choses après 11 mois. J'ai deux points à soulever.

Premièrement, nous devrions envisager de modifier le Règlement pour que ce débat ait un caractère beaucoup plus actuel.

Deuxièmement, j'ai pris la parole pour faire savoir à Air Canada que la lutte est loin d'être terminée. Elle ne sera pas terminée tant que le gouvernement ne nous aidera pas à veiller à ce que la déréglementation, même si son but est positif, ne soit pas utilisée à des fins négatives, par exemple pour empêcher des petites localités comme Stephenville d'avoir une liaison aérienne à cause du duopole que je viens de décrire.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, comme vous l'avez remarqué, le député de Burin—Saint-Georges (M. Simmons) l'a clairement indiqué, il a raison d'ailleurs, la question qu'il avait posée se rapporte à juin 1989, et bien sûr, le gouvernement, depuis ce temps, a répondu et l'émission des actions d'Air Canada s'est faite dans les règles selon la loi qui a été mise en application sous la participation publique au capital d'Air Canada. Alors il a parlé d'un aéroport. J'aurais le goût de lui répondre en lui parlant du mien, de l'aéroport de Mirabel, mais je vais tout simplement rappeler, pour faire écho à la question que le député avait posée en juin 1989, que l'objectif du gouvernement, lors de l'offre publique lancée par Air Canada en octobre 1988 était de donner à tous les Canadiens une chance de participer à la propriété de cet important transporteur aérien. L'objectif a été atteint puisque la vente a attiré plus de 130 000 nouveaux acheteurs de toutes les provinces et territoires du Canada.

Je pense que le député est également conscient et je suis sûre qu'il est d'accord que depuis la vente d'Air Canada à des Canadiens, l'entreprise s'est modernisée, le service est de beaucoup meilleur, la qualité des vols, etc. Il s'agit de voyager pour s'en rendre compte, et maintenant que nous avons la compagnie Canadian Airlines, je pense que c'est encore plus évident.

Je veux juste rappeler aussi à ceux et celles qui nous écoutent que 8 des 41.1 millions d'actions vendues par le gouvernement ont été offerts sur les marchés internationaux, mais le député est parfaitement conscient qu'il y a une restriction en ce qui concerne les 25 p. 100, et nous l'avons respectée.

• (1810)

Alors, madame la Présidente, je pense que la réponse est claire et je l'inviterai moi aussi à faire en sorte que peut-être les questions soient plus d'actualité et que l'on n'attende pas un an avant de revenir à la Chambre pour y répondre.

LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Madame la Présidente, pendant la période des questions du 14 mars, j'ai demandé au ministre des Forêts des questions à propos des ententes de développement forestier qui avaient expiré.

Les questions que j'ai posées étaient les suivantes et je cite à la page 9278 des Débats de la Chambre:

> Est-ce que le ministre a l'intention de renouveler ces ententes? Où trouvera-t-il l'argent, et quel montant pourra-t-il leur consacrer?

Une autre question:

> Où sont les 1,1 milliard de dollars promis par le premier ministre et quand les ententes forestières seront-elles renouvelées?

Madame la Présidente, je n'étais pas satisfait des réponses à ces questions par le ministre qui remplaçait le ministre des Forêts cette journée-là.

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit, puisque je n'étais pas très satisfait des réponses que j'avais obtenues, j'ai décidé d'en obtenir plus ce soir.

Depuis son avènement au pouvoir en 1984, le gouvernement a promis de créer un ministère des Forêts, ce qu'il a fait. Je dois féliciter le gouvernement pour cette initiative. À mon avis, c'était un pas dans la bonne direction.

Le seul problème en ce qui concerne ce ministère, selon moi, c'est que le gouvernement a limité ses pouvoirs partout au Canada en réduisant ses crédits et son personnel.

La semaine prochaine sera consacrée aux forêts canadiennes. C'est vraiment un sujet d'actualité.

L'année dernière, année où le ministère a été créé, son budget a été réduit de 11,9 p. 100 et ses effectifs de 3,5 p. 100, soit une réduction d'environ 28 millions de dollars.

Le budget de l'année en cours prévoit une autre réduction de 31 p. 100, en plus de celle de l'année dernière, soit une réduction de 47,6 millions de dollars.

Par ailleurs, le budget d'autres ministères a été réduit aussi. Ces fonds devraient servir au financement des ententes forestières, des ententes de coopération.

La nouvelle loi sur le ministère des Forêts ne confère pas de pouvoirs valables au ministre. La loi créant le ministère, qui a été adoptée l'année dernière, prévoit que le ministre doit s'adresser à d'autres ministères pour financer ces ententes forestières. Il n'a assurément pas beaucoup d'influence en ce qui concerne ces ententes.

Nous sommes d'accord à la Chambre au sujet des ententes forestières. Tous mes collègues des trois partis se sont entendus là-dessus. Les ententes de développement des ressources forestières ont été très avantageuses partout au Canada. Cela ne fait aucun doute. Elles présentent cependant des aspects négatifs. Certaines choses ne vont pas mais, en règle générale, les ententes pour le développement forestier ont eu beaucoup de succès au Canada et nous devrions en passer encore plus.

Six de ces ententes ont expiré l'an dernier, à la fin de l'année, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Nous avions alors demandé au ministre de les renouveler à la première occasion. Il a renouvelé les ententes avec la Nouvelle-Écosse et avec la Nouveau-Brunswick. En fait, je suis très fier de dire que le Nouveau-Brunswick a reçu un peu plus d'argent qu'il ne s'y attendait. Je suis certain que les fonds seront utilisés à de bonnes fins.

Le 31 mars cette année, trois autres ententes d'envergure ont pris fin, entre autres celles passées avec le Québec et la Colombie-Britannique. Nous savons que celle-ci a engagé des fonds pour renouveler ces ententes. Mais il y a lieu de s'inquiéter.

Nous voici, un an plus tard, et sept de ces ententes n'ont pas été renouvelées, ce qui est préoccupant.

Cela m'amène aux questions que j'ai posées le 14 mars, il n'y a pas tellement longtemps, à celles que j'ai soulevées au comité et à celles que nous avons posées l'an dernier quand les anciennes ententes avaient expiré. Nous avons demandé au ministre quand il entendait renouveler les ententes pour le développement forestier. Nous lui avons demandé où il trouverait les fonds à cette fin et combien il avait l'intention de dépenser pour les ententes.

En plus des questions que nous avons posées l'autre jour, nous avons aussi demandé où était le 1,1 milliard de dollars que le premier ministre semblait avoir promis dernièrement à l'occasion d'une rencontre à Montréal avec l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, comme les médias en ont fait état.

• (1815)

La réponse du ministre a été évasive car il ne nous a pas expliqué clairement quelles étaient les intentions du gouvernement concernant le renouvellement de ces ententes.

Madame la Présidente, il faut reconnaître en toute honnêteté, pour la gouverne des gens qui nous écoutent, que le ministre n'était pas à la Chambre ce jour-là. Il faut préciser en toute franchise qu'il était retenu ailleurs par ses fonctions. Je n'ai peut-être pas eu la réponse que

j'attendais parce qu'il n'était pas là pour nous fournir tous les détails de ce dossier.

C'est pour cette raison que j'espérais un peu qu'il serait en mesure de nous communiquer plus de renseignements ce soir, et c'est pour cette raison que je suis intervenu.

Les étendues de forêts mal reboisées s'accumulent au Canada comme on l'indiquait dans les estimations que les propres collaborateurs du ministre ont fournies au sous-comité des forêts. Cette accumulation se fait au rythme d'environ 200 000 hectares chaque année. C'est ce qu'indiquent les estimations de cette année.

Il faut absolument que le gouvernement renouvelle ces ententes. Ce sont elles qui ont servi la cause du secteur forestier partout au Canada. Ces ententes ne suffisent peut-être pas en soi, mais c'est sûrement faire marche arrière que de ne pas les renouveler, surtout maintenant que nous sommes à une semaine de la Semaine nationale de la forêt.

Puisque que le budget du ministère des Forêts et le financement des Ententes de développement économique régional ont fait l'objet de réductions, nous sommes en droit de nous poser la question suivante au sein de l'opposition. Le gouvernement a-t-il l'intention de reconduire les Ententes fédérales-provinciales sur le développement forestier? Quand le fera-t-il? Combien compte-t-il dépenser et à quels budgets puisera-t-il cet argent?

Je rappelle notamment que tout dernièrement, au sous-comité des forêts, le ministre nous a dit que le financement nécessaire, en Colombie-Britannique, serait débloqué avant l'ensemencement. Eh bien, on a déjà commencé à semer.

Je reconnais aussi que toute entente conclue aurait probablement un effet rétroactif. C'est ce qui s'est passé naguère et je le reconnais.

Je demande au gouvernement de nous renseigner sur le sort réservé aux Ententes fédérales-provinciales sur le développement forestier.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, contrairement à la question précédente, celle-là est très à propos puisqu'elle arrive justement dans la Semaine nationale de l'arbre et des forêts. Donc, cette question est tout à fait à propos et dans le bon temps.

Madame la Présidente, vous savez parfaitement, tout comme moi, que les gouvernements fédéral et provinciaux ont consacré justement plus de un milliard de dollars aux ressources forestières depuis les dernières années. Les Canadiens trouveront rassurant aussi de savoir que la valeur des arbres plantés s'élève à plus de un milliard de dollars et qu'il s'agit là d'un investissement pour leur avenir.

Il faudrait rappeler que plus de 1,5 million d'hectares ont été traités, soit deux fois la superficie de l'île du Prince-Edouard, et 80 millions de dollars ont été investis dans la recherche et la technologie forestières. Nous avons aussi travaillé avec 40 000 propriétaires de boisés privés dans les régions rurales du Canada.

Madame la Présidente, c'est justement un premier ministre conservateur, l'honorable John Diefenbaker, qui avait reconnu spécifiquement le rôle de la forêt, et c'est lui, n'est-ce pas, qui a créé le premier ministère des Forêts, en 1960. Le député sait parfaitement qu'au cours des années précédant notre arrivée au pouvoir, le ministère a été négligé, et on s'efforce de rebâtir cette vision qu'avait, n'est-ce pas, l'honorable John Diefenbaker à cette époque.

Les forêts relevant d'un nouveau ministère à part entière, le gouvernement s'applique à négocier une nouvelle série d'ententes qui va garantir le maintien du leadership fédéral en canalisant des fonds vers le développement durable, l'aménagement intégré, la recherche appliquée et le développement des technologies.

Madame la Présidente, le député voulait savoir combien d'argent on pourrait affecter à ce ministère. Je peux lui dire que le gouvernement va consacrer plus de fonds aux forêts au cours des cinq prochaines années qu'il n'en a débloqué au cours des cinq dernières années. Alors, cela pourrait peut-être lui donner une idée. Il est parfaitement conscient, tout comme la Chambre l'est, des contraintes financières graves avec lesquelles le gouvernement doit composer.

• (1820)

Vous savez très bien, madame la Présidente, que comme députés du Québec, nous nous sommes particulièrement intéressés au renouvellement de l'entente Canada-Québec sur le développement forestier. Nous avons travaillé là-dessus depuis notre réélection, et nous allons continuer. Évidemment, les provinces ont aussi des problèmes financiers. On a vu le récent budget de M. Lévesque, à Québec. Alors, nous travaillons avec cela. On fait de notre mieux, et c'est une des grandes priorités du gouvernement que de faire en sorte que les forêts qui sont notre richesse nationale puissent continuer à prospérer.

Madame la Présidente, je remercie le député de m'avoir permis de lui dire que dans les cinq prochaines années, il aura des réponses qui vont le satisfaire.

[*Traduction*]

REAL WOMEN

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, j'ai demandé la parole ce soir parce que je n'ai pas été satisfaite de la réponse que la ministre responsable de la situation de la femme m'a donnée au sujet du financement de l'organisme REAL Women.

Je lui ai demandé quelle serait la décision que le gouvernement doit rendre bientôt au sujet du financement de cet organisme compte tenu d'un récent bulletin très choquant que celui-ci a publié.

Le gouvernement conservateur semble avoir trouvé des moyens de miner les mouvements féministes et de refuser l'égalité aux femmes. L'un des moyens qu'il a choisis c'est d'accepter d'accorder des fonds à REAL Women l'an dernier. Il a aussi réduit les fonds accordés à des groupes oeuvrant en faveur de l'égalité. En fait, la décision d'accorder des subventions à REAL Women l'an dernier a été prise juste avant le budget qui réduisait de 15 p. 100 les crédits des programmes féminins.

L'an dernier, il m'a fallu invoquer la Loi sur l'accès à l'information pour obtenir des renseignements sur la décision d'accorder des fonds à REAL Women. Il m'a été impossible d'obtenir des renseignements du cabinet du secrétaire d'État sur la proposition de financement.

Cette année, les programmes s'adressant aux femmes ont perdu 15 p. 100 de plus. Les bases mêmes des programmes ont été attaquées. Soixante-quinze centres pour femmes partout au Canada ont perdu 100 p. 100 de leur financement de base.

Cette année, la demande de fonds de REAL Women est encore sur un bureau au cabinet du secrétaire d'État. Est-ce que cela signifie que les crédits plus limités des programmes féminins iront encore une fois à un groupe anti-égalité?

Dans ma question à la ministre, je parlais du navrant bulletin de REAL Women. Certains ont dit qu'il s'agissait de littérature haineuse. Il y était question du massacre de Montréal et du tueur Marc Lépine. Je cite la lettre:

> Qui sait pourquoi il a agi ainsi? Il m'est immédiatement venu à l'esprit qu'il aurait tout aussi bien pu être un homme dont l'enfant avait été avorté par une féministe et que cela avait suffi à provoquer une terrible réaction contre tous les abus subis pendant son enfance.

Le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique, dirigé par le premier ministre Vander Zalm, a posté cette lettre aux frais des contribuables. Après coup, certains membres de ce gouvernement ont tenté de se distancer de cet organisme.

La fin de semaine dernière, REAL Women tenait sa conférence nationale en Colombie-Britannique. L'organisme a alors été invité à revenir sur le contenu de la lettre, mais les participantes à la conférence ont lancé un «non» sonore. À un moment donné, on a dit à leur conférence que la documentation sur l'exploitation sexuelle qui est utilisée dans nos écoles n'était rien d'autre que de la pornographie autorisée pour des enfants de cinq ans. Quand on sait quel terrible problème représente dans notre pays l'exploitation sexuelle des enfants, c'est la position que prend cette association.

Les associations de femmes en quête d'égalité ont fait l'objet d'un examen approfondi et de menaces si elles étaient pro-choix ou si elles utilisaient le mot «lesbienne». Pourtant on peut lire dans le bulletin de REAL Women que ses membres sont «écoeurés par l'homosexualité». Ils traitent Vancouver de «la Sodome du Nord», et prétendent que les homosexuels atteints du SIDA n'ont que ce qu'ils méritent.

L'une des principales raisons d'être de cette association— et cela fait partie de son acronyme—est de s'opposer au choix en ce qui concerne le droit des femmes de décider d'avoir ou non des enfants.

Les associations qui s'occupent principalement du côté pro-choix de la question ne sont pas subventionnées par le gouvernement. L'association REAL Women a été jusqu'à rejeter la responsabilité du massacre de Montréal sur une féministe hypothétique—encore une fois rejetant la responsabilité sur la vicitme.

Cette attitude ne devrait pas vraiment surprendre le gouvernement. L'association REAL Women a déjà tenu ces propos auparavant et elle les tient depuis longtemps.

• (1825)

Elle est opposée à ce que les femmes soient mentionnées dans la Charte des droits et des libertés. Un document beaucoup plus ancient de cette association célébrait comme une victoire la défaite de plusieurs députées aux dernières élections—des députées de différents partis.

Cette association n'a jamais satisfait aux critères d'égalité qui ont été fixés pour accorder une subvention aux programmes de femmes. Mais le secrétaire d'État a justifié l'année dernière sa décision d'une manière ou d'une autre, sur cette base.

J'étais invitée lundi à Vancouver à un programme radiodiffusé de dialogue avec le public qui portait sur REAL Women et la violence contre les femmes. À la fin du programme, l'animateur a dit quelque chose à propos «des deux extrêmes sur la question—REAL d'un côté et

le mouvement féministe de l'autre». Mais je lui ai dit, et je le répète à la Chambre, les femmes qui s'efforcent d'obtenir l'égalité ne sont pas des extrêmistes. Le mouvement des femmes demande simplement—exige—la justice économique et sociale pour les femmes. Il exige une véritable égalité dans notre société pour les femmes.

Il y a à peine quelque décennies, lorsque les femmes luttaient pour obtenir le droit de vote, on leur a aussi donné toutes sortes de noms à ce moment-là. Il y avait un mouvement de femmes contre les suffragettes. Il y avait des femmes qui ne voulaient pas du droit de vote et qui voulaient en priver les autres. Il y aura toujours une réaction brutale contre un changement social positif. Le gouvernement n'est pas obligé de financer les éléments progressifs ou régressifs de notre société.

Compte tenu de ses propres engagements dans le cadre des conventions internationales qu'il a signées, le gouvernement se doit de promouvoir l'égalité. Voilà ce que le programme des femmes devrait faire. Voilà pourquoi le financement intégral des programmes pour femmes devrait être rétabli. Des groupes comme REAL Women ne devraient jamais plus être financés par aucun échelon de gouvernement, quel qu'il soit.

Je m'inquiète beaucoup de la trop grande influence dont cette organisation semble jouir, tant auprès du gouvernement fédéral qu'auprès du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique. Nous savons qu'elle représente très peu de gens. Les Canadiens ne tolèrent pas ce genre d'attitudes.

Je demande encore une fois: Le gouvernement garantira-t-il que cette organisation anti-égalité, anti-féministe et semeuse de haine ne recevra jamais plus de financement de la part du gouvernement?

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je voudrais d'emblée féliciter la députée de New Westminster—Burnaby qui a étudié cette question-là et qui a fait, je pense, une analyse assez équitable de la question.

Je voudrais rappeler, et je pense qu'elle va voir dans ma réponse que justement nous aussi, nous prenons toute cette affaire très à coeur, je voudrais lui rappeler, dis-je, les critères du programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État en ce qui concerne le fonctionnement.

Pour être admissibles, les organisations bénévoles de femmes doivent avoir pour principal objectif de favoriser l'égalité des femmes dans la société canadienne.

Ces organismes doivent répondre à un besoin de la collectivité, aborder des questions qui s'inscrivent dans les secteurs de financement du programme de promotion de la femme, démontrer leur aptitude à planifier des projets et à bien les mener à terme, avoir un bon système de gestion financière, faire participer leurs membres au processus d'élaboration des politiques et n'utiliser les fonds qu'à des activités non partisanes.

Conformément à ces critères, le Secrétariat d'État a établi trois priorités: égalité économique, justice sociale et accès et participation.

L'an passé, le mouvement REAL Women avait obtenu du financement en rapport avec ces critères-là. Tant qu'on n'a pas vu après un an si le projet pour lequel elles avaient demandé de l'argent a effectivement été rendu tel que présenté, on ne pouvait pas le savoir. Maintenant, les agents du Secrétariat d'État examinent la demande et, basés sur ces critères-là et sur ce qui s'est passé l'an passé, madame la Présidente, ils verront justement si la demande d'aide présentée répond à ce critère-là.

Et je peux assurer l'honorable députée de New Westminster—Burnaby (M^me^ Black) que je verrai personnellement à ce que ces critères soient respectés et que les analyses qui ont été faites par les fonctionnaires du ministère soient fiables et que l'on puisse voir si, oui ou non, ce groupe mérite d'être subventionné.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. Conséquemment, la Chambre demeure ajournée jusqu'à demain 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 4 mai 1990

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1010)

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-53, Loi modifiant le Code criminel (incendie criminel), dont un comité législatif a fait rapport avec une proposition d'amendement.

M. le Président: Il y a au *Feuilleton des Avis*, pour l'étape du rapport du projet de loi C-53, Loi modifiant le Code criminel (incendie criminel), une seule motion d'amendement, inscrite au nom du député de Scarborough-Rouge River (M. Lee).

[*Français*]

La Chambre procédera maintenant à l'étude de la motion nº 1.

[*Traduction*]

M. Derek Lee (Scarborough-Rouge River) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-53, à l'article 1, en retranchant les lignes 26 à 45, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«436. Tout propriétaire de la totalité ou d'une partie d'un bien est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans dans le cas où à la fois:

a) il fait preuve d'une insouciance délibérée ou téméraire à l'égard de la vie d'autrui ou de la sécurité d'autrui ou de biens en n'observant pas une règle de droit concernant la prévention des incendies et des explosions à l'égard du bien en question,

b) le fait qu'il n'observe pas une règle de droit visée à l'alinéa *a*) contribue à provoquer dans le bien en question un incendie ou une explosion qui cause des lésions corporelles à autrui ou endommage des biens.»

—Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir maintenant pour parler de mon amendement au projet de loi C-53 qui réforme les dispositions du Code criminel touchant l'incendie criminel.

L'article 436, tel que maintenant proposé dans le projet de loi C-53 du gouvernement, vise à créer un nouveau délit généralement appelé «incendie criminel par négligence» où l'incendie résulte d'un certain degré de négligence. Selon les mots clés et l'intention que traduit le nouvel article, serait coupable d'un délit aux termes de cette disposition une personne qui contribue à provoquer un incendie—c'est-à-dire qui n'en est pas la cause mais y contribue—en s'écartant de façon marquée du comportement normal qu'une personne prudente adopterait pour prévenir les incendies.

La question qui se pose est la suivante: à quoi juger qu'on s'écarte de façon marquée de ce comportement normal? Nous en sommes réduits aux hypothèses. Ce pourrait être un acte stupide ou une négligeance comme laisser un contenant d'essence ouvert près d'un brûleur de chaudière dans un sous-sol, ou encore une simple omission.

Prenons par exemple le cas d'une personne âgée vivant à son domicile et qui néglige de faire changer les fils électriques de sa maison, qui ne sont pas conformes aux normes municipales en vigueur.

L'article 436 proposé n'est pas sans nous donner quelques indications sur ce qui constitue une infraction aux normes.

Le paragraphe 2 de cet article autorise le tribunal à conclure que l'accusé s'est écarté d'une façon marquée du comportement d'une personne prudente s'il a dérogé à une règle de droit concernant la prévention des incendies. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit de règlements municipaux sur les installations électriques, qui visent sûrement à prévenir les incendies.

Ainsi, il pourrait arriver que la personne âgée en cause, ne portant pas attention aux choses autant que pendant sa jeunesse, enfreigne un règlement municipal, à son insu ou non, car l'article proposé n'exige pas que la personne accusée de l'infraction sache qu'elle a enfreint le règlement, ni qu'elle ait été reconnue coupable de cette

infraction. Que l'accusé ait sciemment ou non enfreint le règlement, l'article proposé autorise le tribunal à conclure à un écart marqué par rapport au comportement normal.

Dans cet exemple, nous avons donc une personne qui peut être tenue criminellement responsable, mais qui n'a jamais eu l'intention d'enfreindre la loi ou qui l'a enfreinte à son insu.

Nos lois pénales renferment des garanties qui existent depuis des années, je dirais même presque des siècles. Nous pourrions, pour en retracer l'origine, remonter jusqu'à la Grande Charte.

N'est criminel que celui qui a commis un acte ou s'est rendu coupable d'une omission, et il faut que l'acte ou l'omission s'accompagne d'un élément qui dénote le propos délibéré.

Dans le cas qui nous occupe, toutefois, la personne, à mon sens, n'a jamais eu l'intention d'avoir un comportement criminel et apprend qu'il y a eu infraction seulement quand le procureur de la Couronne se fait le bras vengeur, exprimant toute la colère et des frustrations que déclenche habituellement un incendie aussi tragique.

Ce n'est pas ainsi que nos lois pénales sont censées être. Comment empêcher de commettre des infractions des citoyens qui ne savent pas qu'ils les commettent dans le cours normal de leur vie? En l'occurrence, la personne ne saurait qu'elle s'est rendue coupable d'une infraction qu'après avoir été accusée et condamnée.

Il a été signalé trois problèmes que soulève l'article sur l'incendie criminel par négligence. Premièrement, cet article établit un critère flou, qui n'a jamais été utilisé auparavant. Le critère de l'écart marqué par rapport au comportement normal qu'une personne prudente adopterait sert en droit civil mais pas en droit pénal.

Deuxièmement, l'article tend à imposer ce que les avocats et les professeurs de droit appellent une «norme objective» concernant l'élément d'intention ou de propos délibéré d'un acte criminel, dont j'ai parlé tout à l'heure. Les juges de la Cour suprême ont, à plusieurs reprises, différé d'opinion sur l'acceptabilité d'une norme objective dans une loi pénale. On ressent toujours le besoin de se reporter à une norme subjective, un point de référence subjectif, lorsqu'on traite des intentions d'un présumé criminel.

Enfin, on est persuadé dans certains milieux que cet article, présenté tel quel, sera rejeté en vertu des principes de justice fondamentale garantis par l'article 7 de notre Charte.

Le véritable effet de cet article est de permettre à un procureur de la Couronne de déclarer en cour: «Monsieur le juge, voici les faits. Voici quelles en sont les conséquences tragiques. Vous décidez vous-même si le prévenu est un bon ou un méchant et, si vous croyez qu'il faut le déclarer coupable, faites-le.» Dans ces conditions, cette personne, dans l'exemple que j'ai donné, n'a jamais été consciente d'enfreindre la loi.

L'amendement que je propose vise les personnes qui, en connaissance de cause, volontairement et sans penser aux conséquences, mettent en danger la vie ou la sécurité de leurs semblables en négligeant de se soumettre à des règles ayant trait à la prévention des incendies ou des explosions.

La notion de négligence criminelle, que j'appliquerais en pareil cas, existe déjà dans le Code criminel. Les dispositions concernant l'insouciance délibérée ou téméraire à l'égard de la vie d'autrui sont destinées à tenir compte de l'intention ou de l'élément psychique que j'ai mentionné plus tôt. L'article aurait droit de cité en vertu de la Charte. Cet argument a été éprouvé et il est couramment invoqué, notamment dans les affaires de négligence criminelle entraînant des pertes de vie et dans des cas d'accidents de la circulation dus à la négligence.

Si le gouvernement adopte l'article 436 sans le modifier, il s'expose à une contestation judiciaire. Le ministère de la Justice sait qu'il innove en proposant cet article, mais cette innovation présente des risques pour nos libertés civiles par rapport aux protections que nous offre notre droit pénal. Si cet article ne résistait pas à l'épreuve d'une contestation judiciaire, il faudrait en conclure que nous avons créé un nouvel article tout aussi incommode que les articles désuets que nous cherchons à remplacer dans le cadre de la réforme du Code criminel. Tel est le risque que, selon moi, le gouvernement a choisi de prendre.

• (1020)

L'Association du barreau canadien appuie cet amendement. En fait, c'est elle qui l'a formulé, pas moi, mais je me fais un plaisir de le présenter à la Chambre.

Je somme le gouvernement de ne pas jouer avec ces normes incertaines et de ne pas risquer une contestation judiciaire portant sur la validité des normes établies dans le Code criminel ou de l'article 7 de la Charte.

Je prie instamment le gouvernement de ne pas laisser le ministère de la Justice continuer de brûler les étapes, comme il le fait actuellement, mais plutôt d'entériner l'amendement que je propose.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre la parole au sujet de ce projet de loi tendant à modifier le Code criminel sur le chapitre de l'incendie criminel. Comme on le sait, cette mesure alourdit les sanctions criminelles prévues en cas d'incendie criminel, notamment lorsque l'infraction en question cause des lésions corporelles à autrui ou endommage des biens. Nous devons reconnaître la nécessité de peines plus sévères.

Il faut aussi remarquer que c'est la première fois depuis le début du siècle, depuis 1892 en fait, que l'on modifie vraiment les dispositions du Code criminel relatives à l'incendie criminel. On ne s'est donc pas empressé dans le passé d'examiner cette question qui mérite pourtant toute notre attention.

En ce qui a trait à l'article 436 et à l'amendement proposé par le député de Scarborough—Rouge River, la terminologie utilisée dans la version gouvernementale de l'article auquel le député a fait allusion nous préoccupe vivement.

Il a fait remarquer à juste titre qu'une personne pourrait être accusée d'acte criminel non pas pour avoir allumé un incendie, mais pour avoir contribué à le provoquer. Ce qui m'intéresse, ce n'est pas le fait qu'un incendie peut être attribué à une ou à plusieurs personnes, mais bien de savoir quelle norme servira à déterminer si une personne est ou non coupable d'une telle infraction.

On peut dire que cette disposition est pour le moins nébuleuse. Elle pourrait fort bien, je le répète, être jugée inconstitutionnelle.

Je voudrais citer ici l'article en question du projet de loi gouvernemental. On y dit qu'est coupable d'un acte criminel le propriétaire d'un bien «qui, en s'écartant de façon marquée du comportement normal qu'une personne prudente adopterait pour prévenir les incendies et les explosions, contribue à provoquer dans ce bien un incendie ou une explosion qui cause des lésions corporelles à autrui ou endommage des biens».

On se demandera toujours ce qu'il faut entendre par «s'écarter de façon marquée», quoique des déclarations de la Cour suprême du Canada donnent certes à entendre qu'il s'agit là d'une ligne directrice raisonnable. J'y reviendrai tout à l'heure.

On n'est pas certain de ce que signifie «en s'écartant de façon marquée». Les Canadiens ne sauraient donc pas exactement quel comportement adopter pour éviter un acte criminel. En fait, dans le cas d'un incendie criminel, ils ne sauraient pas quel comportement ils sont censés adopter ni ce qui peut être considéré comme un écart marqué.

Il est également difficile de prévoir le comportement normal qu'une personne prudente adopterait. Comme on l'a fait remarquer, il s'agit de la norme utilisée dans les poursuites au civil, par exemple pour déterminer si, dans un accident de voiture, quelqu'un s'est écarté du comportement normal qu'un conducteur prudent adopterait.

Nous n'avons pas examiné la possibilité d'utiliser ce genre de normes dans le Code criminel. Il est contre-indiqué, à mon avis, de laisser entendre aux Canadiens qu'ils seront traités, voire punis comme des criminels lorsque leurs actions ne sont pas délibérées mais négligentes, quel que soit le degré de négligence. L'expression «en s'écartant de façon marquée» suppose un degré de négligence moindre que, par exemple, la négligence grave.

En général, les Canadiens ne s'attendent pas à être traités comme des criminels à moins qu'ils n'aient l'intention de le devenir. Il y a des exceptions mais, dans le cas des incendies criminels, nous n'avons pas besoin d'aller jusqu'à considérer les Canadiens négligents comme des criminels. Cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas resserrer les règles à l'égard des incendies criminels. Comme je l'ai mentionné, mon parti et moi croyons que c'est une bonne idée.

L'amendement proposé par le député de Scarborough—River Rouge a pour but de rendre les dispositions plus certaines pour ceux qui pourraient être impliqués et de s'assurer que les personnes qui sont traitées comme des criminels ont vraiment agi délibérément ou si imprudemment que cela revient à la même chose.

Comme il le fait remarquer, la norme que lui et l'Association du barreau canadien proposent est de reconnaître coupable d'une infraction criminelle quiconque fait preuve d'insouciance délibérée ou téméraire à l'égard de la vie ou de la sécurité d'une autre personne ou de la sécurité de biens en ne respectant pas une loi concernant la prévention d'incendies ou d'explosions sur les lieux.

Cela rendrait responsable d'une infraction criminelle celui qui délibérément ou imprudemment néglige les règlements en vigueur et qui ne se renseigne pas à ce sujet parce qu'il ne veut rien savoir. À mon avis, c'est une meilleure norme. Elle est plus claire. Elle résistera à une contestation fondée sur la Constitution, tandis que la norme proposée par le gouvernement dans l'article 436 pose de graves problèmes, à mon avis. Il serait malavisé de s'attirer des ennuis constitutionnels sur ce sujet.

Je voudrais soulever deux points. Premièrement, la norme proposée par le gouvernement dans l'article 436 découle d'une décision de la Cour suprême du Canada, mais les juges étaient divisés sur ce point. Des changements se profilent actuellement à la Cour suprême et les juges ne sont plus les mêmes qu'en 1987. Ils pourraient rendre une décision différente quant à l'admissibilité de la norme proposée dans l'article 436. Je pense que le gouvernement serait malavisé de proposer une norme qui n'a pas l'appui massif de la Cour suprême du Canada, mais seulement l'appui de quelques juges.

Deuxièmement, en ce qui concerne la constitutionnalité, il y a de fortes raisons de croire que la proposition contenue à l'article 436 serait déclarée inconstitutionnelle parce qu'elle viole l'article 7 de la Charte. Dans ce cas, l'article serait inapplicable et n'aiderait pas le gouvernement ou le public à lutter contre les incendies criminels. Par conséquent, la situation serait pire que maintenant.

Pour ces raisons, la formulation de l'article 436 proposée par le gouvernement constitue un réel problème, alors que l'amendement serait plus sûr et résisterait aux contestations judiciaires. Il représente, par conséquent, une meilleure solution.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, ce projet de loi, le C-53, est généralement bien accueilli.

• (1030)

[*Français*]

La seule disposition sur laquelle il y a divergence de vue est celle contenue dans la définition de l'incendie par négligence. Le gouvernement a accepté la suggestion faite par l'Association du Barreau canadien concernant le champ d'application de ce délit.

[*Traduction*]

Cependant, on ne s'entend pas encore sur la définition de la négligence.

Le député de Scarborough—Rouge River a proposé, dans son avis de motion, la définition suggérée par l'Association du Barreau canadien. Le gouvernement, ayant été incité par un certain nombre de personnes à retenir l'infraction d'incendie criminel par négligence a préféré le critère de négligence proposé par la Commission de réforme du droit dans son trente et unième rapport.

Même si, dans la plupart des cas, l'examen selon les deux critères donnerait le même résultat, il y aurait une différence lorsque la preuve démontre clairement que le propriétaire ou l'administrateur du bien a négligé de l'entretenir et que cette négligence est à l'origine d'un incendie ou d'une explosion qui a causé des lésions corporelles à autrui ou des dommages au bien.

Selon la formulation proposée par le député de Scarborough—Rouge River, il s'agirait pour le tribunal de déterminer si le propriétaire ou l'administrateur a fait preuve d'une insouciance téméraire en ce sens qu'il était conscient des risques d'incendie ou d'explosion. Le propriétaire pourrait soutenir qu'il n'a jamais été conscient des risques d'incendie, mais qu'il a simplement négligé d'entretenir le bien. En fait, il est admis que le propriétaire peut se moquer des risques d'incendie et, si son explication est plausible, il sera acquitté.

Je pourrais aller plus loin et dire que l'amendement proposé par le député de Scarborough—Rouge River exige qu'il faut prouver dans un premier temps, pour déterminer s'il y a eu infraction à cet article, qu'une personne a violé une loi concernant la prévention des incendies et des explosions à l'égard d'un bien en faisant preuve d'une insouciance délibérée ou téméraire à l'égard de la vie d'autrui ou de la sécurité d'autrui. Le premier volet de la preuve consiste donc à établir qu'il y a une loi en vigueur, qu'il s'agisse d'une loi provinciale ou d'un arrêté municipal, et que cette loi a été enfreinte par

la personne en question, ce qui rend cette dernière criminellement responsable.

Je crois que la formulation que le gouvernement a choisie est un peu plus large et tient compte de la nature du comportement de la personne qui est accusée, que ce comportement soit prévu ou non dans le droit actuel, autrement dit qu'il viole ou non une loi. Le premier volet de la preuve, qui consiste à établir l'existence d'une loi et la violation de celle-ci avant de démontrer une intention criminelle suffisante pour faire condamner une personne en vertu de cet article, n'est pas un obstable avec le libellé utilisé par le gouvernement.

Je pense que c'est très important, car toute la notion de la négligence, en droit, est basée sur des obligations et des devoirs résultant de la vie en société, qui ne sont peut-être pas précisés dans une loi, mais qui existent néanmoins et rendent les particuliers responsables à l'égard de leurs semblables, et c'est justement l'obligation de prudence que l'on discute dans le droit de la négligence.

Avec le libellé du gouvernement, le tribunal aurait à décider si le comportement de l'accusé représentait un écart marqué par rapport à la norme de prudence qu'adopterait une personne raisonnablement prudente. Dans la formulation du gouvernement, le propriétaire ou l'administrateur ne pourrait pas fermer les yeux sur la détérioration de l'état des locaux du fait de sa négligence et il serait condamné, même si aucune loi relative aux locaux n'a été violée.

Le libellé utilisé par le gouvernement obligerait indubitablement les propriétaires ou les administrateurs d'immeubles locatifs, particulièrement de chambres à louer, à ne pas négliger leur immeuble au point où il pourrait en résulter un risque d'incendie.

Nous avons choisi ce libellé parce que nous avons l'obligation de faire tout notre possible pour protéger la sécurité de ceux qui habitent ces immeubles, lesquels, le plus souvent, n'ont pas d'autres endroits où aller.

En ce qui a trait aux observations qu'ont formulées le député de Scarborough—Rouge River ainsi que le député de Saskatoon—Clark's Crossing au sujet de l'écart marqué, ce critère a été tiré du jugement rendu par le juge McIntyre, à l'époque où il siégeait à la Cour suprême du Canada, dans l'affaire Tutton. L'écart marqué sera considéré comme une question de fait dans tous les cas. Dans l'exemple utilisé par le député de Scarborough—Rouge River, il sera difficile de prouver qu'il y a eu écart marqué avant que la responsabilité d'une personne ne puisse être établie. Il y a peu de chances que les exemples cités par le député soient considérés comme des écarts marqués.

À mon avis, le libellé proposé par le gouvernement, et qui est tiré du rapport de la Commission de réforme du droit, est préférable en ce sens qu'il assouplit la norme à deux volets; la nécessité d'établir qu'une loi a été violée avant que la responsabilité criminelle d'une personne ne puisse être établie en vertu de cette loi, que la responsabilité criminelle est directement liée au comportement de l'accusé, et que le comportement en question constitue un écart marqué par rapport au comportement normal qu'une personne prudente serait tenue d'adopter.

Cela dit, j'ai l'intention d'appuyer le libellé de l'article proposé par le gouvernement et de me prononcer contre l'amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

(L'amendement de M. Lee est rejeté.)

Mme Campbell (Vancouver-Centre): propose que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Mme Campbell (Vancouver-Centre): propose la troisième lecture et l'adoption du projet de loi.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Initiatives ministérielles

LOI SUR LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-59, Loi modifiant plusieurs lois pour donner effet à la réorganisation judiciaire de la Colombie-Britannique, dont un comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose que le projet de loi C-59, Loi modifiant plusieurs lois pour donner effet à la réorganisation judiciaire de la Colombie-Britannique, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion d'approbation de M^me^ Campbell (Vancouver-Centre) est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Mission—Coquitlam.

Mme Langan: Monsieur le Président, je crois que le député libéral s'est levé, tout comme moi, pour traiter du projet de loi dont nous sommes saisis. Pouvez-vous nous expliquer ce qui s'est produit? Alliez-vous procéder sans nous donner l'occasion d'intervenir dans le débat?

Le président suppléant (M. Paproski): Le projet de loi C-59 a été agréé, et nous en sommes maintenant à la troisième lecture.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, j'interviens pour signaler que je préconise un resserrement de la législation concernant les incendies criminels.

Je suis quelque peu déçue de ne pas avoir eu l'occasion de traiter de l'amendement. Aujourd'hui, à la Chambre, des députés de tous les partis ont prononcé des discours sur l'amendement ainsi que sur la motion principale proposée par des gens qui ont une formation juridique. Je voudrais, quant à moi, parler de cette motion.

• (1040)

Il me semble que nous avons du mal à proposer des mesures législatives que peut comprendre le citoyen moyen. En tant que législateurs, nous nous efforçons d'élaborer et de présenter à la Chambre des projets de loi compréhensibles, formulés en termes clairs, pas en jargon des juristes, le genre de jargon qui contribue, si vous voulez, à créer une nouvelle industrie, celle de l'interprétation.

Le président suppléant (M. Paproski): Le projet de loi C-53 dont traite la députée a déjà été adopté. Nous débattons actuellement le projet de loi C-59. Nous ne pouvons pas revenir au projet de loi C-53, puisqu'il a été adopté.

Je regrette que la députée ne se soit pas levée pour participer au débat sur le projet de loi C-53, mais si les gens ne se lèvent pas pour demander la parole, je ne peux rien faire. Selon la procédure régulière, l'auteur de la motion prend la parole et est suivi d'un député néo-démocrate et pour finir du ministre. Si la députée s'était levée, je lui aurais donné la parole.

Nous traitons maintenant du projet de loi C-59, et je n'accorderai la parole à la députée que si elle veut discuter de cette mesure législative qui porte sur la réorganisation judiciaire de la Colombie-Britannique.

La députée de Mission—Coquitlam.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je voulais prendre la parole et c'est pourquoi j'ai demandé un éclaircissement. Je voudrais proposer:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Rejetée? Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 252)

POUR

Députés

Black	Butland
Fisher	Fulton
Langan (Mission—Coquitlam)—5	

CONTRE

Députés

Atkinson	Campbell (South West Nova)
Campbell (Vancouver–Centre)	Cole
Cooper	Domm
Epp	Finestone
Friesen	Gauthier
Greene	Harb
Hawkes	Horner
Lee	Littlechild
McKnight	Moore
Nicholson	Phinney
Pronovost	Redway
Robitaille	Rocheleau
Thacker	Tremblay (Lotbinière)
Volpe	Wenman—28

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

Nous reprenons le débat sur le projet de loi C–59. Le député de Saskatoon–Clark's Crossing.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, nous parlons aujourd'hui d'une loi donnant effet à la réorganisation judiciaire de la Colombie–Britannique.

Ce projet de loi n'est pas controversé, mais il est important de reconnaître que les travaux de la Chambre ne sont pas très efficaces si les députés ne peuvent présenter leur point de vue sur des mesures comme celle–ci. Des députés voulaient prendre la parole sur le projet de loi à l'étude aujourd'hui qui revêtait une certaine importance, celui portant sur l'incendie criminel, mais, malheureusement, on ne leur a pas donné la possibilité de le faire. Deux députés se sont levés, mais on ne leur a pas donné la parole, de sorte qu'une situation indésirable s'est produite.

Nous traitons maintenant d'un projet de loi visant à fusionner les cours de comté de la Colombie–Britannique à la Cour suprême, comme cela se fait ailleurs au pays. Les tribunaux ont ainsi la possibilité d'être davantage unifiés, au lieu d'être distincts, et de continuer de relever du gouvernement fédéral.

Les provinces appuient cette mesure et la Colombie–Britannique semble certes la souhaiter. Une fois que nous aurons réglé le cas de l'Ontario, seul le système judiciaire de la Nouvelle–Écosse aura des tribunaux de première instance distincts.

• (1050)

Des mouvements se dessinent partout au Canada pour placer tous les tribunaux fédéraux sous une seule autorité. Nous avons appuyé ce regroupement et nous continuerons de l'appuyer. Cela devrait rendre le système judiciaire plus efficace en Colombie–Britannique et dans les autres provinces où le regroupement a été accepté.

Au cours de l'étude du projet de loi, nous voudrons probablement parler de questions se rapportant aux juges et aux tribunaux. Ces derniers temps, nous avons entendu des juges faire des commentaires sur certaines situations qui devraient préoccuper le gouvernement fédéral, en tout cas, qui préoccupent les députés néo–démocrates. Bien des incidents nous amènent à nous inquiéter pour l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Au Québec, une juge du tribunal de la famille qui a parlé de l'insuffisance des services destinés à assurer la protection des enfants s'est vue accusée d'avoir dévié du comportement normalement exigé des juges. Nous n'attendons pas de nos juges qu'ils restent insensibles à ce qui se passe autour d'eux. Nous devrions les laisser saisir les occasions de se prononcer sur certains traits de notre société, particulièrement dans les domaines auxquels ils sont particulièrement sensibilisés en raison de leurs fonctions. S'ils constatent que les services sont vraiment insuffisants et que cela les empêche de faire efficacement leur travail, par exemple l'insuffisance des services sociaux comme dans le cas que j'ai cité, il est important qu'ils puissent dénoncer la situation.

À mon avis, il importe que chacun de nous apporte son appui aux juges qui se prononcent ouvertement contre les injustices dans notre société. Nous connaissons d'autres juges confrontés à la même situation. Un ancien dirigeant de Colombie–Britannique, le juge Berger, fait lui aussi face à certaines de ces difficultés. Il avait l'impression de ne pas pouvoir s'exprimer au sujet d'importantes questions constitutionnelles et il a préféré quitter ses fonctions à cause de ces restrictions.

Comme nous sommes en train d'étudier la proposition visant à réorganiser les cours de comté et la Cour suprême de la Colombie–Britannique, admettons que nous pourrions améliorer notre façon de traiter les juges et la façon dont, comme société, nous avons recours à eux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des tribunaux.

Nous savons tous que, dernièrement, on s'est inquiété du fait que certains juges masculins ont tenu des propos défavorables à l'endroit des femmes et sont même allés jusqu'à les insulter. Nous savons que cela ne contribue pas à encourager le public à montrer aux magistrats tout le respect auquel ils ont droit.

La procédure judiciaire nous cause des soucis et nous sommes d'avis qu'il faut la rendre plus efficace. N'oublions pas que les Canadiens ne sont pas toujours conscients de ce que les juges font dans l'intérêt de la société et que nous ne prenons pas toujours les mesures appropriées quand un juge les insulte ou les attaque. Reconnaissons que les juges qui s'en prennent aux femmes victimes de toutes sortes de sévices doivent être réprimandés et sommés de changer cette attitude qu'aucun de nous ne saurait approuver.

Le NPD appuie ce projet de loi ainsi que le fusionnement des cours de comté et de la Cour suprême de la Colombie-Britannique.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir parler du projet de loi C-59. J'espère que le ministre aura l'occasion de répondre à certains points que je vais soulever.

La fusion des tribunaux est une idée qui a cours depuis longtemps, non seulement au Canada, en Colombie-Britannique dans le cas qui nous intéresse, mais également dans beaucoup d'autres pays du monde. C'est une question de double emploi de certains services qui est à l'origine de cette idée selon laquelle un système judiciaire simplifié assure une meilleure prestation des services juridiques.

La Colombie-Britannique est un bel exemple de cette situation, l'ancien juge en chef de la Cour suprême de la province, M. McEachern, étant maintenant juge en chef de la Cour d'appel provinciale. Or, le juge McEachern, au lieu de s'occuper surtout d'appels, se penche actuellement sur l'un des dossiers les plus importants jamais vus à la Cour suprême de la Colombie-Britannique, l'affaire Gitksan-Wet'Suwet' en présentement en fin d'instances à Smithers, dans le nord-ouest de cette province.

Après des années de travail à tous les paliers des tribunaux de cette province à titre d'officier de justice, je sais qu'il sera plus facile d'examiner de nombreuses causes débattues présentement à la Cour suprême ou à la Cour d'appel, devant une instance disons plus générale. C'est également le cas des diverses injonctions qu'on tente d'obtenir des tribunaux, notament dans les nombreuses causes impliquant les Premières nations et ainsi de suite.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, souhaiterions que la ministre de la Justice nous fournisse de plus amples explications sur la partie de ce projet de loi qui traite de questions monétaires et sur l'article 25 qui porte de toute évidence sur le traitement des juges. Maintes fois, on a souligné à la Chambre les difficultés qu'on éprouve en Colombie-Britannique à avoir accès à des fonds pour porter diverses affaires devant les tribunaux.

Il ne s'agit pas seulement de causes ayant trait à la Charte et à des questions constitutionnelles, mais d'affaires portant sur l'un des problèmes les plus graves que nous éprouvions actuellement en Colombie-Britannique, un problème qui s'accentue tant du point de vue juridique que politique et qui touche les Premières nations. Comme la ministre de la Justice a décidé d'avoir recours à cet amendement relatif aux tribunaux de la Colombie-Britannique pour traiter les questions monétaires, nous, de ce côté-ci de la Chambre, souhaiterions grandement que la ministre nous en dise davantage après la période des questions.

Nous voulons savoir pourquoi, si on a décidé de régler certaines questions monétaires relatives aux traitements, on n'a pas profité de la même occasion pour incorporer dans le projet de loi une disposition qui exprime d'une manière plus compatissante et plus réaliste les besoins de la Colombie-Britannique en matière d'accès. Ces gens ont besoin d'avoir accès à des fonds jusqu'à ce que ce projet de loi soit adopté par le gouverneur en conseil, pour des causes qui finiront par aller devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique, comme par exemple, le procès des Gitksan-Wet'Suwet'en et d'autres, ou des causes qui aboutiront à la Cour d'appel de la Colombie-Britannique.

Il y a des questions comme l'affaire de l'île Meares et d'autres où des groupes voient leurs droits violés ou en sont privés. Dans une province comme la Colombie-Britannique, un grand besoin se fait sentir au niveau de l'accès à des fonds. Les intéressés ont besoin de ces fonds pas seulement pour retenir les services d'un avocat, mais aussi pour instruire des affaires qui deviennent de plus en plus complexes. En ce qui a trait aux récentes décisions de la Cour suprême du Canada, nous savons qu'il est nécessaire que de petits groupes aient accès aux fonds en question, afin de protéger leurs droits.

Pour ce qui est plus particulièrement des affaires autochtones dans une province comme la Colombie-Britannique, les intéressés doivent avoir accès à des fonds pour pouvoir bien instruire leur affaire en matière de traités et de relations historiques qui les lient aux assemblées législatives provinciales ou au gouvernement fédéral. J'attends avec impatience d'entendre la ministre de la Justice qui projette peut-être d'y ajouter d'autres propositions financières dont le financement de l'accès aux tribunaux serait, selon moi, la plus importante.

Au début de l'étude de ce projet de loi, il serait intéressant d'entendre la ministre de la Justice. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 11 heures, conformément à l'article 35 du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, la taxe sur les produits et services, qui est le pendant canadien de la taxe à la valeur ajoutée de la Communauté européenne, est une excellente cible pour l'opposition qui peut ainsi faire montre de ses talents pour ce qui est d'effrayer inutilement et de mal informer les Canadiens, talents que nos vis-à-vis ont perfectionné au cours de la dernière campagne électorale.

Les gens sont inquiets, mais ils sont peu à peu envahis par un sentiment de colère. Ils ne se satisfont plus des paroles creuses de l'opposition et ils réclament d'être mieux informés. À mon bureau, nous répondons à des centaines de demandes de renseignements sur la taxe sur les produits et services.

Certains appuient sans réserve la TPS et, bien entendu, d'autres ne sont pas encore tout à fait convaincus. Je suis sûr qu'avec le temps, les Canadiens comprendront que la décision politique difficile en question permettra d'obtenir un régime fiscal plus équitable et de faire du Canada un pays plus fort. Les sénateurs libéraux le savent et c'est pourquoi ils ont déjà commencé à freiner l'adoption de ce projet de loi. À l'autre endroit, on s'inquiète davantage du bien-être du Parti libéral que de celui des Canadiens.

* * *

[*Français*]

LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, après deux ans d'impatience, le commissaire aux langues officielles a réitéré sa menace de démissionner de son poste, cela dû à l'inaction du gouvernement à déposer son avant-projet de réglementation découlant de la Loi sur les langues officielles.

Pour sa part, la Fédération des francophones hors Québec, l'organisme national représentant les minorités

francophones au Canada, vient de se retirer des consultations avec le Conseil du Trésor.

Monsieur le Président, la FFHQ refuse d'être complice des manigances de ce gouvernement pour repousser indéfiniment la mise en oeuvre de la Loi sur les langues officielles. L'inertie de ce gouvernement à mettre en application une politique avec laquelle il s'encense depuis pourtant deux ans est incompréhensible et inacceptable. Le temps des consultations est terminé. Les minorités linguistiques veulent de l'action. Et si le premier ministre est sérieux, il acceptera l'invitation que je lui lance de se présenter devant le Comité des langues officielles et venir expliquer l'incompétence de son gouvernement à soumettre à la Chambre la réglementation qui découle de cette loi.

* * *

[*Traduction*]

LE RECYCLAGE DE NARCO-DOLLARS

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, on s'inquiète de plus en plus de l'ampleur que prend le trafic des stupéfiants au Canada et le recyclage des narco-dollars dans le système financier mondial.

Aujourd'hui, je voudrais féliciter Donald Fullerton, directeur de la Banque canadienne du commerce, pour avoir recommandé de sévir. Selon M. Fullerton, les banques qui sciemment recyclent de l'argent par télévirements devraient être exclues du système qui rend possibles de telles transactions.

D'après le rapport d'un groupe de travail, ce recyclage s'élève à environ 85 milliards de dollars américains par an, en Europe et en Amérique du Nord. M. Fullerton a déclaré qu'il fallait rendre plus sévère le code de déontologie qui régit les banques et qu'il faut avoir le courage d'être impitoyable à l'égard de ceux qui enfreignent le règlement.

Je demande au gouvernement de prendre les mesures draconiennes qui s'imposent.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, les Canadiens sont parfaitement au courant que le premier ministre éprouve une véritable obsession pour les chaussures Gucci et l'eau Perrier. Or, en lisant La Presse d'aujourd'hui, nous avons appris qu'il s'était fait accompagner de deux dégustateurs lors de son récent voyage dans les provinces de l'Atlantique. Voilà qui soulève maintes questions intéressantes.

Article 31 du Règlement

Ces dégustateurs sont-ils les premiers à l'accompagner ainsi en voyage? S'ils ne sont pas les premiers, qu'est-il advenu de leurs prédécesseurs? Leur emploi est-il coté extrêmement dangereux, étant donné que le premier ministre est maintenant parvenu à briser tous les records d'impopularité?

Nous avons également appris que le caucus conservateur organisait une réunion spéciale en fin de semaine. Le bruit court que deux représentants de l'Alberta qui faisaient naguère partie du caucus auraient été aperçus récemment en train de feuilleter des livres de cuisine à la librairie Coles et qu'ils pourraient bien se déguiser en cuisiniers au Mont Tremblant au cours de la fin de semaine.

Pour le cas où la TPS figurerait à son menu politique, je conseille fortement au premier ministre de se méfier cette fin de semaine du boeuf cordon bleu et des poires flambées, et d'opter plutôt pour les simples tripes farcies qu'il affectionne sûrement, car il passe aux yeux des Canadiens pour un farceur.

* * *

VIA RAIL

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le rapport annuel de VIA Rail pour 1989 qui vient de paraître décrit une situation bien différente de l'image que nous en ont fournie les conservateurs.

Ceux-ci prétendaient que les Canadiens avaient renoncé à voyager en train. La vérité, c'est que ces derniers sont plus nombreux que par le passé à emprunter le train et que le nombre des places occupées a augmenté. Les conservateurs prétendaient que les recettes avaient diminué et que les frais avaient augmenté. La vérité, c'est que VIA Rail fonctionne à moindres frais et qu'elle gagne plus d'argent qu'auparavant. Les recettes pour le premier semestre de 1989 indiquent une augmentation de 4 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1988. C'est seulement après que les conservateurs eurent obligé VIA Rail à majorer ses tarifs de 10 p. 100 que ses progrès ont ralenti. Les efforts que déploient les conservateurs pour paralyser VIA Rail, notamment en imposant des compressions budgétaires arbitraires, en instaurant un climat d'incertitude et en privatisant des circuits recherchés comme celui du *Rocky Mountaineer*, témoignent de la volonté d'une poignée d'hommes politiques de détruire un mode de transport que les Canadiens affectionnent et dont ils ont besoin.

Le gouvernement propose maintenant de nouveaux abandons et il a choisi pour cible les tronçons éloignés du réseau que VIA Rail est tenue de desservir. Dans l'esprit de tous ceux qui comprennent la valeur que représentent chez-nous les convois de voyageurs du point de vue de l'environnement et de l'économie, ces abandons décrétés par les conservateurs témoignent d'une ignorance dangereuse et d'un parti pris à l'égard de l'Ouest, de nos régions rurales, et du simple bon sens.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, le premier ministre a annoncé, hier, une bonne nouvelle à la population de la région de l'Atlantique en lui apprenant que le centre de traitement des données chargé de l'administration de la TPS sera établi à Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Ce nouveau centre entraînera la création de 400 emplois directs à temps plein et à temps partiel, de même que celle de 100 emplois indirects, pour la population de Summerside. Voilà une autre initiative du gouvernement qui vise à promouvoir la croissance économique dans les régions.

Ainsi que le premier ministre Ghiz l'a si bien dit: «La création de ce centre n'aurait pas été possible sans les qualités de chef du premier ministre du pays et elle révèle la vraie nature du fédéralisme canadien qui favorise la réconciliation et l'équité. J'applaudis à l'initiative du premier ministre au nom de la population de Summerside et j'espère que la région de l'Atlantique apprendra d'autres bonnes nouvelles comme celle-là.»

* * *

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, le gouvernement actuel a tout fait pour mettre les entreprises canadiennes en difficulté en maintenant constamment les taux d'intérêt élevés. Les banques offrant un taux préférentiel supérieur à 14,25 p. 100, bien des entreprises doivent payer un taux de un à deux points plus élevé et les petites entreprises sont maintenant au bord de la crise.

Cette attitude est d'ailleurs en train de rendre inaccessibles les objectifs du gouvernement en matière de budgets et de réduction du déficit. Une augmentation de 1 p. 100 du taux d'intérêt de la banque centrale entraîne une augmentation du déficit de 1,7 milliard de dollars. Comment peut-on accorder foi aux propos du gouvernement lorsqu'il affirme adopter une attitude responsable sur le plan financier? Plus précisément, je dirais que ces affirmations du gouvernement sont invraisemblables.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur la Semaine de l'arbre et des forêts, célébrée du 6 au 12 mai. Le thème cette année est: «La forêt, un éventail de ressources». Ce thème nous permettra tous de réfléchir

sur la façon dont nos ressources forestières affectent nos vies.

Chacun de nous doit faire sa part afin de s'assurer que les générations futures pourront, elles aussi, se prévaloir des avantages de pouvoir vivre dans un pays forestier. Nos forêts sont incontestablement la plus importante de nos ressources, et elles ont permis au Canada de se façonner une identité qui lui est propre. Depuis des siècles, la forêt inspire et influence notre littérature, notre musique ainsi que l'art canadien. De plus, notre conscience accrue de l'environnement fera en sorte que les forêts continueront à inspirer et à influencer les futures générations de Canadiens.

La proclamation de la Loi C-29 cette année a accordé à Forêts Canada le mandat de promouvoir la gestion et l'utilisation saine de nos ressources forestières, et ce dans l'intérêt économique, social, environnemental des Canadiens aujourd'hui et dans les années à venir.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Les signes de dangers économiques deviennent évidents pour les Canadiens. Les taux d'intérêt sont plus élevés qu'ils ne l'ont été les huit dernières années, les faillites sont plus nombreuses de 30 p. 100 qu'il y a un an et, pour la première fois depuis la récession de 1982, notre produit intérieur brut a accusé une baisse deux mois de suite.

Le gouvernement a dit aux Canadiens qu'il maintenait la politique d'argent cher pour combattre l'inflation mais, selon les indications, cette politique n'est pas un succès. Pour comble de malheur, l'imposition de la taxe sur les produits et services va ajouter 2 p. 100 au taux d'inflation. Cette taxe va de toute évidence prolonger l'inflation et les taux d'intérêt élevés pendant encore deux ou trois ans et les Canadiens en subiront les conséquences.

Si le gouvernement a sincèrement l'intention de mettre un frein à l'inflation et d'empêcher les dommages réels à notre économie, il doit retarder son projet de taxe sur les produits et services.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ceux d'entre nous qui viennent du Manitoba avaient peine à en croire leurs oreilles en apprenant que Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard, avait été choisie pour devenir le centre principal pour la perception et l'administration de la taxe sur les produits et services. Nous félicitons Summerside d'avoir obtenu cet honneur douteux.

Les habitants de Summerside pardonneront peut-être maintenant au premier ministre d'y avoir fermé la base des Forces canadiennes et d'avoir institué la taxe sur les produits et services. Peut-être que oui, mais j'en doute. Ils auront quand même perdu 1 300 emplois et devront quand même payer la taxe sur les produits et services comme le reste des Canadiens.

Entretemps, je puis vous garantir que les Manitobains ne sont pas près de pardonner ni d'oublier. Notre base militaire de Portage La Prairie a été fermée l'année dernière et nous attendons encore de voir comment les conservateurs vont essayer de nous apaiser. Si Summerside, qui est représentée par un député de l'opposition, peut obtenir l'administration centrale de la TPS, pourquoi le député ministériel de Portage—Interlake n'a-t-il pas été capable d'obtenir quelque chose pour Portage? Après tout, il n'a pas voté contre le budget qui a fait fermer la base, malgré qu'il ait promis à ses électeurs de le faire.

• (1110)

Je puis assurer au député de Portage et au premier ministre que les Manitobains n'ont pas oublié. Nous les surveillons toujours et nous attendons encore. Nous voulons voir quelle sorte d'administration centrale le premier ministre va imaginer pour Portage La Prairie, au Manitoba.

* * *

[*Français*]

LA FONDATION DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de souligner qu'en mai, on porte une attention particulière à la sclérose en plaques, cette maladie du système nerveux central qui afflige quelque 50 000 Canadiens et Canadiennes.

Grâce à l'initiative et aux efforts acharnés de milliers de bénévoles ainsi qu'au travail de dévoués permanents, la Société canadienne de sclérose en plaques a réussi, l'an dernier, à établir un record au niveau des revenus. Un événement, en particulier, a connu un éclatant succès; il s'agit de la première randonnée de 150 kilomètres à bicyclette qui a attiré 600 cyclistes et a rapporté 433 000 $.

Article 31 du Règlement

Cet organisme qui comprend 160 sections locales a su, à travers les années, donner de l'information, offrir des services aux personnes et familles atteintes par cette maladie et créer un fonds de recherche, le but de la recherche en sclérose en plaques étant de découvrir la cause de la maladie et ses effets sur le système nerveux central.

Félicitations à la Fondation de la sclérose en plaques pour leur merveilleux travail!

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, les Canadiens ont été encore une fois manipulés sans vergogne par les conservateurs hier, lorsque le premier ministre a promis un centre de traitement des données sur la TPS à Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Il y a un an, les conservateurs ont privé cette collectivité de 1 300 emplois en fermant sommairement une base militaire aérienne qui exerçait encore une fonction légitime et utile. Aujourd'hui, en répondant cyniquement à un tollé de protestations dans l'Île-du-Prince-Édouard et à l'échelle nationale, le gouvernement offre une solution de rechange insatisfaisante en faisant participer ces gens au traitement de la taxe la plus impopulaire de notre époque.

La TPS, à laquelle s'opposent 80 p. 100 des Canadiens, doit être adoptée par le Parlement avant que le gouvernement ne puisse établir ce centre à Summerside. On veut que ces gens renoncent à leurs principes et à leur fierté et exhortent les députés et les sénateurs libéraux à adopter cette taxe maudite.

Le Parti libéral avait proposé une option rentable et viable de maintien de la paix dans cette région. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de St. Catharines.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SCLÉROSE EN PLAQUES

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, la sclérose en plaques est la maladie affectant le système nerveux central qui frappe habituellement les jeunes adultes dans la fleur de l'âge.

Afin d'attirer l'attention sur cette maladie et sur ceux et celles qui en sont atteints, la Société canadienne de sclérose en plaques a désigné le mois de mai mois de la sclérose en plaques, tiendra une campagne de levée de fonds grâce à la vente d'oeillets et de la sensibilisation du public. Je profite donc de l'occasion pour souligner le travail exceptionnel des nombreux bénévoles qui se dévouent pour cette cause.

Certains d'entre eux fournissent directement des services aux patients et à leur famille dans 160 chapitres locaux. D'autres donnent leur temps pour mener la campagne de levée de fonds qui permettra de financer des travaux de recherche. Tous contribuent à faire de nos collectivités des millieux humains et accueillants où il fait bon vivre.

Comme tous les organismes philanthropiques, la Société canadienne de la sclérose en plaques poursuit sans relâche ses efforts en vue de découvrir les causes de cette maladie et de la guérir, tout en essayant entre-temps de trouver des moyens plus efficaces pour venir en aide à ceux qui sont directement touchés.

Je voudrais dire notre gratitude, au nom de tous les Canadiens, aux membres et aux bénévoles de la Société canadienne de la slérose en plaques.

* * *

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, encore une fois le caractère impitoyable du gouvernement se manifeste au grand jour.

Dans le contexte politique difficile créé par des tensions régionales et linguistiques, le gouvernement conservateur a eu recours au chantage économique pour forcer l'adoption de l'Accord du lac Meech. En effet, le ministre terre-neuvien des Services sociaux rapporte aujourd'hui que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration lui a dit que le gouvernement fédéral contribuerait plus volontiers à résoudre les problèmes de pêche et d'immigration de Terre-Neuve si cette province se montrait plus conciliante à l'égard de l'Accord du lac Meech.

Cela confirme toute la tyrannie dont le gouvernement est capable lorsqu'il s'agit de faire rentrer dans le rang tous ceux qui osent le défier. Certes, la Constitution canadienne de même que la prospérité et la stabilité de notre pays sont trop importantes pour qu'on recoure ainsi à la manière forte.

Je demande à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de prendre ici la parole à la première occasion pour clarifier cette affaire. A-t-elle proféré une telle menace au nom du gouvernement, en des termes voilés ou autrement?

J'exhorte le gouvernement fédéral à faire preuve de jugement et de souplesse dans ses négociations avec toutes les provinces. Ce n'est vraiment pas le moment d'user de méthodes d'intimidation.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. John Manley (Ottawa—Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre, en l'absence du ministre des Finances.

Nous savons que les politiques économiques du gouvernement minent la confiance des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous savons que le nombre de faillites a augmenté de 29 p. 100. L'activité économique a tiré de l'arrière pendant deux mois consécutifs, le nombre de ventes de maisons a diminué et, aujourd'hui, nous avons appris que le nombre de ventes de voitures nord-américaines a chuté de 34 p. 100.

Le président de la compagnie d'automobiles Ford du Canada a dit: «Le gouverneur de la Banque du Canada semble déterminer à réduire l'inflation à zéro, même s'il faut provoquer une récession et augmenter très sensiblement le chômage.»

Il est devenu évident que le plus grand failli au Canada, c'est le ministre des Finances. Ses politiques sont discréditées.

Quand le ministre se rendra-t-il compte que les politiques du gouvernement détruisent la confiance et les emplois et qu'elles nuisent aux consommateurs? Quand se rendra-t-il à l'évidence?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, j'ai trouvé les statistiques qu'a citées le député pas mal intéressantes. Il a oublié de dire ce qu'un porte-parole de l'industrie de l'automobile a dit: «Les derniers chiffres devaient faire mauvaise figure par rapport au mois d'avril de l'année dernière, lorsque les ventes d'autos avaient atteint un maximum après une longue période de croissance ininterrompue depuis la récession de 1982 et 1983.»

Il est facile de comparer les chiffres actuels à ceux d'avril 1989, lorsque les ventes d'autos étaient à leur maximum absolu. Même si les statistiques du député sont exactes, elles ne présentent pas une image fidèle de la réalité économique.

Le député sait très bien que les pressions inflationnistes persistent au Canada. Tant qu'elles ne seront pas maîtrisées, nous devrons maintenir les taux d'intérêt élevés. Le ministre des Finances a très clairement fait savoir que si l'inflation est maîtrisée, les taux d'intérêt baisseront et resteront bas. C'est l'objectif de ce gouvernement et nous réussirons.

[*Français*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma deuxième question s'adresse au même ministre. Dans son budget, le ministre a projeté des taux d'intérêt de 11.1 p. 100 pour l'année 1990.

Étant donné que les taux d'intérêt sont plus que 13 p. 100, soit 13.8 p. 100 maintenant, et que 1 p. 100 d'augmentation des taux d'intérêt coûte 1.75 milliard de dollars de plus sur le déficit, quelles mesures le ministre va-t-il prendre pour atteindre son objectif relatif au déficit pour cette année?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, cela fait seulement un mois depuis le début de l'exercice. Ces taux d'intérêt sont la moyenne pour toute l'année. Il est un peu trop tôt, un mois après le début de l'exercice, pour faire des rajustements.

Le ministre des Finances a expliqué très clairement à la Chambre l'autre jour que le gouvernement surveille la situation de très près et qu'il peut changer de position s'il le juge nécessaire. Il est encore beaucoup trop tôt pour faire des rajustements inutiles.

Nous essayons d'abaisser les taux d'intérêt de façon permanente afin d'éviter la situation que nous avons connue en 1982 et 1983, lorsque de nombreuses familles ne pouvaient plus rester dans leur maison parce que le taux de 12 p. 100 qu'elles avaient obtenu sur leur prêt hypothécaire venait de passer soudainement à 24 p. 100, ce qui représentait une augmentation de 10 p. 100 par rapport à ce qu'elles payaient auparavant. Nous ne voulons pas que cela se reproduise et c'est pourquoi nous prenons ces mesures.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, l'incompétence du gouvernement est renversante. Le ministre ne sait même pas que les projections contenues dans le budget en ce qui concerne les taux d'intérêt sont basées sur l'année de calendrier. Nous sommes donc dans le cinquième mois d'une année où le taux d'intérêt projeté est de 11,1 p. 100.

Le ministre va-t-il se lever et promettre aux Canadiens que les taux d'intérêt pour le reste de l'année de calendrier 1990 s'établiront en moyenne a 8,5 p. 100, puisque c'est ce qui est prévu dans le budget?

Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays doivent refaire leur budget à cause des politiques du gouvernement. Il serait peut-être temps que le gouvernement refasse le sien?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Je ne suis pas certain s'il y avait ou non une question dans l'intervention du député. Tout ce que je peux dire, c'est que les cris d'indignation de ce parti qui nous a mis dans la situation que nous avons connue en 1981 et 1982 sonnent faux.

* * *

• (1120)

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice et elle porte sur les projets de modification du Code criminel concernant le contrôle des armes à feu.

D'après les journaux d'aujourd'hui, la réforme proposée par le gouvernement porterait sur la taille des balles ou des chargeurs.

Étant donné que nous faisons face à une invasion d'armes automatiques et semi-automatiques de type militaire extrêmement meurtrières, la ministre ne conviendra-t-elle pas que légiférer exclusivement sur la taille des chargeurs équivaut à substituer une mesure superficielle à une vraie réforme qui satisfera les Canadiens?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il est regrettable que l'opposition se fie aux journaux pour ses recherches parce que ce ne sont pas les sources d'information les plus utiles.

Les auteurs de ces articles récents ont fait preuve de beaucoup d'imagination, parce que j'ai dit que le gouvernement examinait un certain nombre d'aspects de la question, mais je n'ai jamais dévoilé le contenu de la proposition qui serait soumise à la Chambre parce que le projet de loi n'a pas été déposé et qu'aucune décision définitive n'a encore été prise.

Ce que j'ai dit au journaliste de la *Montreal Gazette* dont l'article a été repris dans l'*Ottawa Citizen*, c'est que c'était l'un des aspects que nous examinions. J'ai l'intention de déposer à la Chambre, avant la fin de la session, une mesure plus complète sur la question.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouger River): Monsieur le Président, nous pourrions peut-être, dans ce cas-là, parler des chargeurs. Il est difficile, au Canada, de resserrer le contrôle exercé sur les armes à feu, notamment parce que les armes semi-automatiques peuvent être facilement converties en armes automatiques. En fait, il y a des fabricants qui produisent des armes automatiques qui peuvent être transformées en armes semi-automatiques et vice-versa.

La ministre a l'intention de proposer qu'on limite la taille des chargeurs pour contrôler les armes à feu. Or, n'est-il pas vrai qu'il est encore plus facile pour quelqu'un d'irresponsable qui possède une arme à feu de remplacer un petit chargeur par un plus gros, qu'il pourra d'ailleurs se procurer sans difficulté auprès d'un armurier?

L'hon. Kim Campbell (Ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est peut-être le cas, mais on ne peut cesser de légiférer parce que les gens parviennent facilement à enfreindre une loi. J'espère que le député examinera de près le projet de loi qui sera soumis à la Chambre une fois terminé.

* * *

LES CENTRES POUR FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, la Cour suprême du Canada a reconnu que le droit et la société avaient fait preuve de discrimination à l'égard des femmes battues et que l'attitude face à la violence faite aux femmes devait changer.

À une époque où les tribunaux et la société réalisent l'importance des mesures proactives pour protéger les femmes battues, le gouvernement réduit ses services aux femmes.

Le vice-premier ministre ne pourrait-il pas profiter de l'occasion que lui donne cette décision marquante de la Cour suprême, pour rétablir le financement des centres pour les femmes et des organisations féminines, lequel a été réduit lors des deux derniers budgets?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, comme ma collègue j'applaudis à la décision de la Cour suprême à propos de l'affaire Lavallée. Je pense qu'elle fera date en matière de poursuites contre les femmes battues.

Je suis heureuse de pouvoir dire que mon collègue, le secrétaire d'État, et moi-même avons rencontré des représentantes des centres pour femmes au cours des six dernières semaines. J'ai visité un certain nombre de centres et j'ai fait part de leurs craintes à mes collègues du Cabinet.

Reconnaissant le rôle important que jouent ces centres pour aider les femmes à avoir accès aux programmes fédéraux, le secrétaire d'État et moi-même annoncerons aujourd'hui qu'un financement provisoire sera accordé, pour l'année à venir, aux 74 centres touchés. Là où les gouvernements provinciaux sont prêts à signer des ententes, nous prolongerons le financement pour une année de plus.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'ai été agréablement surprise de voir que le gouvernement reconnaissait enfin l'importance des centres pour les femmes.

Cependant, la ministre responsable de la situation de la femme n'a pas précisé que le financement de base était rétabli. Elle n'a rien dit au sujet des organisations dont les subventions ont été réduites. Par exemple, la revue *Women's Health Sharing* a perdu toutes ses subventions, tout comme d'autres organisations.

La ministre responsable de la situation de la femme laisse-t-elle entendre que toutes les subventions réduites dans les deux derniers budgets ont été rétablies? Parle-t-elle du financement de base ou du financement des projets?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je suis heureuse d'informer ma collègue que les subventions accordées aux centres pour les femmes, et calculées à partir des taux en vigueur l'an dernier, serviront à couvrir les dépenses de fonctionnement. Les fonds ne proviendront pas du Programme de promotion de la femme, mais plutôt d'autres sources à l'intérieur de divers ministères.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): J'aimerais entendre dire que ce sont de nouveaux fonds, qu'il ne sont pas prélevés sur d'autres programmes du secrétariat d'État au détriment de gens qui en ont besoin. Je regrette que la ministre chargée de la situation de la femme n'ait pas pu rétablir le financement des deux dernières années.

La Cour suprême a rappelé combien ce problème était grave. Les propres documents du gouvernement le confirment. Pourriez-vous nous assurer que vous accepterez les propositions de financement que les organismes féminins vous ont soumises et que vous rétablirez le financement complet de ces centres pour combattre ces problèmes terribles qui existent dans notre société?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je ne devrais peut-être pas être surprise par la réponse de ma collègue. Je suis sûre qu'elle voudrait au fond se joindre à moi pour féliciter mes collègues qui ont accordé à cette question toute leur attention.

Comme nous reconnaissons l'importance des centres pour femmes au Canada, et bon nombre de mes collègues de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse se sont intéressés à ce dossier, nous avons convenu de les financer pour leur permettre de poursuivre leurs activités.

Avec la collaboration de nos collègues provinciaux et des représentants des centres pour femmes, nous examinerons la question du financement pour qu'ils puissent continuer d'assurer leurs services à l'avenir.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes au sujet de la communauté mohawk d'Akwesasne.

Maintenant que la paix est rétablie, du moins apparemment, à Akwesasne, quelques-unes des personnes évacuées se proposent de retourner chez elles. En fait, certaines l'ont déjà fait.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si une aide financière sera accordée, à l'économie d'Akwesasne et, ce qui est plus pressant, à la reconstruction des foyers et d'autres biens qui ont été détruits au cours de la violence des derniers jours?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je devrais dire aux députés de la Chambre que mon collègue, le ministre d'État et moi-même, nous nous sommes entretenus avec les dirigeants élus et chefs traditionnels de la communauté mohawk d'Akwesasne jusqu'à une heure tardive hier soir pour discuter de cette question et d'autres points connexes.

Bien sûr, nous comptons sur les dirigeants de la communauté mohawk pour qu'ils nous fournissent une liste de leurs besoins et participent pleinement à l'élaboration d'une solution à long terme qui apportera une paix durable dans cette communauté et qui permettra de guérir

toutes les blessures causées par les événements des derniers jours.

Nous serons disposés à prendre la relève du groupe de travail qui a commencé, en décembre dernier, à chercher des moyens d'aider financièrement la localité. Ce matin même, j'ai demandé à mes collaborateurs de trouver des moyens d'aider à répondre à certains besoins matériels immédiats de la communauté, comme ceux que le député a énumérés.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. [français suit]

[*Français*]

J'aimerais lui poser une question supplémentaire et possiblement une question supplémentaire peut-être même au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Bien que la violence semble s'être calmée maintenant à Akwesasne, du moins pour le moment, les blessures et les cicatrices émotionnelles dureront fort longtemps. Compte tenu de la violence qui a causé la division des familles, la crainte et les problèmes de toutes sortes, est-ce que le ministre est prêt également à offrir l'aide nécessaire pour le *counselling* des familles qui seront aux prises avec les réalités des journées et des semaines qui suivront?

[*Traduction*]

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Le député soulève un point très important dont nous avons discuté également hier soir. Ayant visité et rencontré beaucoup de personnes dont les familles sont divisées, nous savons qu'il faudra leur assurer du counseling pour résoudre leurs problèmes sociaux et émotionnels. Nous avons discuté du règlement du conflit. Si la collectivité le souhaite et si les chefs en font la demande, le gouvernement du Canada l'aidera à résoudre le conflit. Nous sommes prêts à leur venir en aide.

• (1130)

Nous devons aussi remonter à la source du mal et ne pas nous contenter de donner de l'aide financière. Nous aimerions tous que les gens d'Akwesasne puissent envisager leur avenir économique avec confiance, mais nous devons éliminer les pressions qui ont créé un problème rattaché à certaines activités qui n'ont pas été dans l'intérêt de la collectivité.

* * *

LA SANTÉ

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, j'aurais voulu poser ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais en son absence, je m'adresse au vice-premier ministre.

Les Canadiens se préoccupent de plus en plus de la qualité de leurs aliments. M. Ian Munro du Centre canadien de toxicologie, de renommée internationale, s'efforce sans relâche de rétablir les faits en faisant comprendre que les pesticides synthétiques et les additifs alimentaires ne sont responsables que de 0,5 p. 100 des risques de cancer par opposition à 40 p. 100 pour les méthodes de préparation des aliments et 44 p. 100 pour les substances cancérigènes naturelles.

Quand le gouvernement fera-t-il connaître la vérité aux Canadiens sur la qualité des aliments?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je sais l'intérêt du député pour cette question. Il a déjà fait part de ses préoccupations à la Chambre et au comité. Il importe d'établir un équilibre entre les préoccupations toutes naturelles des gens pour la qualité des aliments et la nécessité d'utiliser des pesticides et d'autres produits chimiques dans la chaîne de production.

Dans cette optique, les ministères de la Santé nationale et du Bien-être social et de l'Agriculture rencontrent régulièrement des représentants d'associations de vente au détail et de producteurs d'aliments. En outre, nous avons instauré un processus d'examen des pesticides pour étudier les méthodes d'homologation de tous les produits chimiques utilisés dans la production d'aliments au Canada.

Nous sommes conscients de la gravité de la question et je crois qu'il est juste de dire que le gouvernement prend les mesures nécessaires. Je remercie le député de son appui et de sa collaboration dans ce domaine.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Comme je l'ai déjà dit, les Canadiens s'inquiètent de la sécurité des produits alimentaires et de la réglementation en place pour assurer cette sécurité. Ce qu'on appelle l'agriculture biologique et les produits

alimentaires biologiques deviennent de plus en plus en vogue.

Quelles sont les mesures prises pour réglementer ce secteur et assurer aux Canadiens la divulgation complète des normes de production appliquées? Si c'est pour bientôt, quand peut-on s'attendre à ce que ces mesures régissent de telles méthodes de culture?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne suis pas certain qu'il faille adopter des lois à cet égard, bien qu'on doive peut-être établir certains règlements. Le fait est que nous nous penchons actuellement sur cette question particulière.

En outre, je puis dire que nous cherchons à dissiper la notion erronée répandue dans certains milieux selon laquelle les aliments produits au moyen de produits chimiques inoffensifs seraient impropres à la consommation humaine. Certains milieux ont pris la position que seuls les produits alimentaires biologiques ne présentent pas de risque pour la santé.

Je veux assurer aux consommateurs et au député que les aliments traités au moyen de pesticides et de produits chimiques que Santé et Bien-être social Canada a jugés propres à la consommation ne présentent certainement aucun danger pour les consommateurs. Le Canada a peut-être les meilleures normes de sécurité alimentaire du monde.

Nous collaborons très étroitement avec nos partenaires commerciaux et, en fait, comme le sait le député, cela fait partie de négociations commerciales permanentes qui ont accusé de notables progrès au chapitre de la coopération et de la collaboration dans tout le secteur de la sécurité alimentaire à l'échelle internationale.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, c'est également au vice-premier ministre que je m'adresse. Celui-ci sait sans doute qu'à l'invitation du Sénat des États-Unis les délégations parlementaires de 42 pays se sont réunies mercredi de cette semaine à Washington pour chercher des solutions aux problèmes écologiques de plus en plus graves qui confrontent la planète. Les participants ont réussi à s'entendre sur sept points qui figurent dans la stratégie législative finale.

Étant donné d'une part que le Canada a convenu à la conférence de Toronto il y a deux ans que les modifications du climat constituent un grave problème et qu'il s'est fixé des objectifs, et étant donné d'autre part qu'il n'a pas vraiment pris de mesures législatives ou autres pour réduire dans notre pays les émissions de gaz qui contribuent à l'effet de serre, le vice-premier ministre pourrait-il s'engager aujourd'hui au nom du gouvernement à réduire ces émissions de gaz d'au moins 50 p. 100, soit l'objectif que les législateurs de toutes les régions du monde réunies à Washington ont adopté cette semaine?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Le député le sait pertinemment, monsieur le Président, le ministre de l'Environnement, aussi bien lors de sa visite à la Maison blanche il y a une semaine qu'à son retour à Ottawa, a déclaré à plusieurs reprises que le Canada n'avait pas les moyens d'attendre que toutes les études soient terminées. Nous avons la ferme volonté d'agir. Nous entendons fixer des objectifs et des échéanciers précis dès que prendront fin l'automne prochain les consultations concernant le Plan vert.

Par ailleurs, je rappelle au député que le gouvernement a déjà pris plusieurs mesures afin de réduire les émissions de gaz. Vous le savez, monsieur le Président, nous avons accepté de mettre fin graduellement à l'utilisation contrôlée des CFC d'ici 1999. Nous avons adopté des directives concernant la consommation de carburant. Nous avons accepté de réduire de 20 p. 100 par véhicule les émissions de gaz carbonique provenant des automobiles d'ici l'an 2 005 et également de réduire de 30 p. 100 par véhicule les émissions d'oxyde d'azote d'ici 1994.

Par suite des démarches engagées, monsieur le Président, les Canadiens disposeront l'automne prochain d'objectifs, de directives et d'échéanciers qu'ils seront tenus de respecter. Avec la collaboration du monde des affaires, du secteur privé, des groupes de protection de l'environnement et de la population en général, nous fixerons des objectifs et nous adopterons une stratégie en vue de les atteindre.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Forêts. Le député qui vient de répondre sait pertinemment que ce n'est pas ce que des gens comme Jacques Cousteau, Carl Sagan, Robert Watson, Steven Schneider et d'autres ont dit à la conférence de Washington. La planète est en voie d'extinctions et 42 pays, à l'unanimité, ont réclame des mesures immédiates.

Ces 42 pays qui représentent tous les continents ont décidé de réduire immédiatement le déboisement de 50 p. 100 dans tous les pays du monde et de prendre activement des mesures en vue de reboiser au rythme de 30 millions d'acres par an d'ici à la fin de la décennie. Le ministre des Forêts va-t-il annoncer aujourd'hui, avant la

Semaine nationale de la forêt, que le Canada s'engage à participer pleinement à ces deux mesures adoptées à Washington par 42 pays au début de la semaine?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, je peux effectivement annoncer à la Chambre aujourd'hui que le Canada s'engage à participer pleinement à cette décision non seulement pour améliorer les mesures de conservation dans notre propre pays pour faire en sorte que nos ressources forestières suffisent aux besoins des générations de Canadiens à venir, mais aussi pour reconnaître le fait que nos forêts sont, naturellement, directement liées au système écologique planétaire.

Le Canada va planter cette année 1,2 milliard de jeunes plants. Nous allons effectivement entamer cette année le processus de reboisement plutôt que de déboisement. On n'augmentera pas le nombre de terres insuffisamment reboisées.

Les conférences comme celles auxquelles le député vient d'assister sont très utiles car elles permettent d'attirer l'attention sur la crise et les obligations auxquelles nous sommes maintenant confrontés. C'est important parce que tous les habitants de notre pays et du monde entier doivent comprendre que l'effet cumulatif de nos activités individuelles entraîne un effet dilatoire extrêmement grave. Il n'est pas toujours juste de désigner une industrie ou une activité comme la principale coupable. Tous les citoyens doivent participer aux initiatives à prendre pour sauver notre planète.

* * *

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Approvisionnements et des Services, je vais poser ma question au vice-premier ministre.

• (1140)

En juin dernier, le ministère des Approvisionnements et des Services et l'ACDI ont présenté une demande pour six excavateurs de tranchées à pelle latérale et quatre excavateurs pour canalisations, pour un projet financé par l'ACDI dans le delta du Nil, en Égypte.

Le ministère et l'ACDI ont précisé que les dispositions sur le contenu canadien s'appliqueraient. Un fabricant canadien, la société Wolfe Equipment Limited, de Melbourne, en Ontario, a soumissionné et, en fait, elle était le seul soumissionnaire. Sa réputation est au-dessus de tout reproche et elle offre le meilleur matériel du monde.

Pourquoi a-t-on lancé un nouvel appel d'offres en février 1990 pour ce contrat de plusieurs millions de dollars? Pourquoi a-t-on modifié les règles, afin de permettre à des fabricants étrangers de présenter des soumissions dans le cadre d'un projet financé par les deniers publics des Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, en l'absence du ministre responsable, je devrai prendre note de cette question. Je peux garantir au député que nous lui donnerons une réponse le plus tôt possible.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je remercie le vice-premier ministre de sa réponse.

En ce qui a trait à l'appel d'offres actuel, il pourrait y avoir trois soumissions, l'une venant d'une société canadienne et deux d'entreprises étrangères dont une n'est pas spécialisée dans les travaux de drainage et n'a pas les compétences voulues pour obtenir un permis de drainage en Ontario.

Le ministre nous dira-t-il que le contenu canadien demeure une priorité dans le cas de cet équipement? Dans le cas contraire, bien des emplois seront perdus au Canada. Le ministre va-t-il agir de façon honnête et patriotique en cessant de se plier aux exigences de sociétés étrangères dans le cadre de projets financés par nos deniers publics?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, sans avoir vérifié tous les faits, il est très difficile de répondre à cette question en détail. Je ne veux certes en aucun cas accepter l'hypothèse sur laquelle le député fonde sa question ni certaines des accusations qui sont implicites dans cette dernière. Je le répète, je m'engage à donner au député une réponse complète le plus tôt possible.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question a trait au réchauffement de la planète et au rôle clé des politiques énergétiques à cet égard, et s'adresse donc au ministre de l'Énergie.

L'an dernier, la firme DPA de Toronto a produit une étude concluant que, si l'État investissait 74 milliards de dollars en mesures visant à accroître l'efficacité énergétique, cet investissement produirait un rendement de quelque 150 milliards pour l'économie canadienne. Il permettrait en outre une diminution sensible de la pollution par le gaz carbonique, une plus grande efficacité énergétique et une compétitivité accrue sur les marchés mondiaux.

Pourquoi le ministre de l'Énergie a-t-il rejeté un tel rapport?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, monsieur le Président, j'ai rejeté ce rapport et je vais dire pourquoi au député.

L'étude de la firme DPA lui avait été commandée par le groupe de travail que les ministres de l'Énergie avaient établi après la Conférence de Toronto de 1988. J'ai demandé qu'on analyse chacune des mesures que l'étude de la firme DPA recommandait de prendre afin d'atteindre ces objectifs. Il a été révélé, par exemple, que la firme recommandait de limiter au niveau actuel le nombre des automobiles dans les villes de plus de 250 000 habitants et de ne plus construire de centrales thermiques. Elle recommandait également de doter chaque maison d'une thermopompe et d'augmenter considérablement les prix de l'énergie.

L'étude a été rejetée par le groupe de travail. Nous avons ensuite examiné l'étude de la firme DPA pour voir quel genre d'avantages nous pourrions en tirer, même si nous en acceptions toutes les recommandations. Elle était loin d'atteindre l'objectif de 20 p. 100 fixé à Toronto et loin de répondre également à certaines des possibilités techniques qui pourraient exister d'après elle.

Comme je l'ai déjà annoncé, le gouvernement s'occupera davantage de mesures d'économie et de haut rendement énergétique dans le cadre du Plan vert dont la mise en oeuvre a été annoncée pour plus tard cette année. Voilà une façon pratique de procéder.

Mais l'étude de la firme DPA a été rejetée tant par le groupe de travail que par les ministres de l'Énergie parce que, bien franchement, elle ne respectait pas les chiffres qu'elle avait avancés.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, après la réponse qu'il vient de donner, le ministre voudrait-il nous dire s'il est mentalement capable de comprendre ce qu'est un rendement de 150 milliards sur un investissement de 74 milliards?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que le député se distingue par les sottises qu'il débite.

LES PROGRAMMES DESTINÉS AUX FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je m'adresse à la ministre responsable de la situation de la femme. Elle a annoncé plus tôt pendant la période des questions que le financement des centres pour femmes est rétabli.

Au moins dix de ces centres en Colombie-Britannique ont dû fermer leurs portes et d'autres ont été terriblement éprouvés pendant cette période d'indécision. Le financement sera-t-il rétabli rétroactivement au 1er avril, date où il a été suspendu?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, que ma collègue se rassure, le financement est accordé pour l'année financière en cours. J'imagine que les centres pourront maintenant rouvrir et poursuivre leurs activités.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je suis contente de recevoir cette information de la ministre.

Des accusations ont été portées contre les femmes qui ont manifesté un peu partout contre les compressions du gouvernement. Le gouvernement s'engage-t-il à retirer ces plaintes?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je ne crois pas que le gouvernement fédéral puisse entraver le cours de la justice. Nous n'avons pas le pouvoir d'intervenir en pareil cas et il ne conviendrait pas de le faire non plus.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de l'APECA. Au mois de septembre dernier, j'ai rendu publique une étude montrant que les noirs de la région de Preston et de Cherrybrook, en Nouvelle-Écosse, sont affligés d'un taux de chômage plus élevé, touchent des revenus inférieurs et ont beaucoup moins de débouchés que l'ensemble de la population. Depuis lors, j'ai pressé le ministre d'utiliser les ressources de l'APECA pour contribuer au règlement de ce très grave problème.

Le ministre peut-il nous dire si son ministère et lui ont donné suite à mes démarches et si les noirs de cette région ont lieu d'être optimistes?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question et de s'intéresser de si près à ce problème. Nous en avons déjà parlé. Pas plus tard qu'hier, j'ai rencontré le président de l'APECA, M. Peter Lesaux, et nous avons discuté des besoins particuliers de ce groupe.

Le député n'ignore pas qu'il est difficile d'élaborer un véritable programme de promotion sociale dans un cadre déjà bien établi de normes en matière d'aide. Je crois cependant qu'on pourrait, avec la collaboration du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et de la BFD, mettre au point un programme spécialement conçu pour résoudre les problèmes de ce groupe.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je vous remercie sincèrement de votre réponse.

Ma question supplémentaire s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et porte sur le même sujet. L'étude dont j'ai parlé montre que le taux de chômage chez les noirs de la région de Preston était supérieur à 28 p. 100 et qu'un jeune noir pouvait s'attendre à gagner en moyenne 42 p. 100 de moins qu'un non-noir dans la même région.

La ministre peut-elle nous dire quelles mesures son ministère prend pour redresser ces injustices humaines et sociales non seulement sur le plan économique, mais aussi en essayant d'abattre les barrières entre les races qui, elle en conviendra, ont depuis trop longtemps empêché les noirs de participer pleinement à la vie économique de notre société?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, notre gouvernement a toujours démontré son intérêt face à des situations aussi difficiles à vivre pour les travailleurs. C'est pourquoi nous avions mis en place et annoncé des mesures pour pouvoir aider ces collectivités.

Nous avions pensé à un plan à court terme et à long terme, et c'est à l'intérieur de notre stratégie d'emploi que nous pouvons le plus facilement aider ces travailleurs. Il s'agit de penser au Programme d'aide aux collectivités, au Programme de formation, et ma collègue et moi travaillons avec beaucoup de ferveur pour trouver les solutions qui s'imposent à court terme, en essayant en même temps de trouver un plan durable pour que ces travailleurs puissent trouver la formule idéale, trouver un emploi.

Et j'en profiterais donc pour inviter mes collègues d'en face, qui sont tellement préoccupés par le chômage qui existe dans ces régions, d'aller parler à l'autre Chambre pour que le plus rapidement possible, on adopte le projet de loi C-21 qui s'inscrit dans cette stratégie de respecter les différences des régions et des sous-régions.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Petites entreprises ou au ministre qui le remplace aujourd'hui. Elle porte sur l'organisme TIEM, cette entreprise canadienne dont on dit qu'elle se consacre à la création d'emploi.

• (1150)

Le gouvernement a-t-il commandé une enquête sur cette entreprise de création d'emploi bien particulière? L'évaluation présentée par l'entreprise elle-même a révélé qu'elle n'avait créé que 31 emplois à plein temps, sur une période de trois ans, dans cinq villes canadiennes, à un coût totalisant environ 15 millions de dollars en prêts et en subventions. L'enquête est-elle actuellement en cours?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, je crois que cette enquête est actuellement en cours.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, et elle est la suivante: Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas réagi plus tôt? Non seulement n'y a-t-il eu que 31 emplois qui ont été créés, sur une période de trois ans, dans cinq centres, à un coût d'environ 15 millions de dollars, mais il y a des gens de la place qui avaient mentionné qu'il y avait un problème depuis près d'un an. Mon collègue de Notre-Dame-de-Grâces l'a également mentionné. Moi-même, je l'ai identifié comme problème le 15 décembre, le 4 janvier et le 5 mars. Pourquoi n'a-t-on pas réagi plus tôt?

[*Traduction*]

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, je crois que l'enquête se poursuit depuis un certain temps et je pense qu'il vaut mieux nous montrer prudents, pour le moment, dans nos déclarations. Laissons cette enquête suivre son cours et attendons d'avoir pris connaissance de ses conclusions avant de porter des accusations ou des demi-accusations contre des personnes ou des organismes.

LE LOGEMENT

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Habitation. Le ministre sait que la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement a transformé la crise du logement en désastre. Les ventes de maisons ont chuté, la construction dans tous les secteurs, y compris celui des logements, a diminué durant le premier trimestre et les demandes de permis de construction, qui indiquent ce qui va se passer au cours des six prochains mois, ont connu une forte baisse.

Le ministre peut–il dire à la Chambre s'il a signalé au ministre des Finances et à M. Crow les effets dévastateurs des taux d'intérêt élevés? Leur a–t–il demandé de renoncer dès maintenant à leur politique de taux d'intérêt élevés et de les réduire?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, comme le député le sait, jusqu'à très récemment, tout indiquait une hausse remarquable des mises en chantier dans notre pays. En fait, d'après les chiffres actuels, le nombre de mises en chantier au Canada dépassera 200 000 cette année, soit beaucoup plus qu'il y a quelques années.

Il est vrai que la construction résidentielle et les ventes d'immeubles semblent actuellement en perte de vitesse. Nous sommes entrés, paraît–il, dans une phase économique où des changements de ce genre se produisent. Je peux vous assurer que le ministre des Finances, le gouvernement et moi–même suivons la situation de très près.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, le ministre admet à contrecoeur qu'il y a des signes de ralentissement. Tout indique que l'industrie du logement est sur le point d'être paralysée, surtout à cause de la politique des taux d'intérêt élevés.

Le ministre ou son gouvernement ont–ils prévu des programmes pour aider les propriétaires à absorber les frais supplémentaires qu'ils devront payer à cause de la politique soutenue des taux d'intérêt élevés?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, comme le député le sait, les prix des maisons dans des marchés surchauffés comme Toronto et Vancouver, et plus récemment Calgary et Edmonton, causaient de très graves problèmes. Or, la baisse des ventes s'est accompagnée d'un ralentissement de la hausse des prix des maisons. Je crois que c'est une bonne chose.

Comme le député et tous les Canadiens le savent sans doute, le gouvernement offre depuis quelque temps un programme dans le cadre duquel les Canadiens peuvent se protéger contre les taux hypothécaires élevés en achetant une assurance par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la Loi nationale sur l'habitation. Le programme paie les trois quarts de toute hausse des versements mensuels découlant d'une augmentation de plus de deux points de pourcentage des taux hypothécaires. J'espère que tous les Canadiens sauront en profiter.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice–premier ministre. L'industrie canadienne de l'automobile produit 20 p. 100 de tout ce qui est fabriqué au Canada et crée en outre plus de 150 000 emplois directs. Comment se fait–il, alors, que le gouvernement n'attache pas plus d'importance que cela au fait que les ventes des trois grands fabricants d'automobiles ont chuté de plus de 34 p. 100 en avril? Après tout, avril est censé marquer le début de la saison haute pour la vente d'automobiles au Canada.

Pourquoi le gouvernement refuse–t–il de prêter une oreille attentive à des gens comme Jack Clissold, le vice–président des ventes chez Ford, selon qui cette baisse constitue un exemple de plus de l'effet de frein que les taux d'intérêt à la hausse exercent sur les ventes d'automobiles et de camions? Pourquoi veut–il freiner la vente d'automobiles et de camions?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, ce même M. Clissold que cite le député a également déclaré ce qui suit:

> Nous savons que la demande de véhicules neufs reste forte. Grâce aux nouveaux programmes d'aide en matière de financement. . . nous croyons pouvoir aplanir l'obstacle que posent les taux d'intérêt.

Le député n'a pas tout dit lorsqu'il l'a cité.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, pourquoi le gouvernement veut–il forcer l'industrie à prendre des dispositions qui pourraient être désavantageuses pour elle quand l'industrie elle–même qualifie d'obstacle la politique des taux d'intérêt élevés

que pratique le gouvernement? Pourquoi tient-il tant à créer un obstacle pour la principale industrie manufacturière du pays? Le gouvernement a pour rôle, non pas de créer des obstacles, mais de favoriser la croissance et la création d'emplois, et le gouvernement conservateur fait le contraire.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je trouve cette intervention intéressante parce que, en jetant un coup d'oeil aux statistiques aujourd'hui, je constate que les ventes ont baissé au Canada et que les ventes à l'étranger ont augmenté. S'il en est ainsi, c'est parce nos détaillants se trouvent dans une situation d'avantage concurrentiel injuste à cause de la taxe de vente fédérale. C'est pour cela que nous abolissons cette taxe. Nous la remplacerons par la TPS, qui fera baisser le prix des automobiles sur le marché intérieur d'une somme pouvant atteindre 800 dollars pour une automobile coûtant 20 000 dollars. Pourquoi n'appuyez-vous pas la TPS?

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si le ministre pense que la taxe de vente sur les fabricants est si mauvaise pour l'industrie de l'automobile au Canada, pourquoi le gouvernement l'a-t-il augmentée à quatre reprises depuis son élection? Le gouvernement ne sait pas allier le geste à la parole. Il a augmenté cette taxe. Pourquoi?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, cette taxe a été augmentée parce que le gouvernement avait besoin des revenus pour payer l'intérêt sur la dette que les libéraux nous ont laissée. Voilà pourquoi. Elle a aussi été augmentée pour payer les frais des soins de santé, de l'enseignement postsecondaire et des programmes sociaux dont les Canadiens bénéficient. Elle a été augmentée pour une foule de raisons.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Je voudrais revenir sur la question que j'ai soulevée hier au sujet d'une viande importée qui aurait été jugée impropre à la consommation même si elle avait été approuvée par le ministère américain de l'Agriculture.

Le ministre peut-il maintenant confirmer que les tests réalisés sur les produits en question ont révélé qu'ils contenaient une forte concentration de staphylocoques et que ces bactéries ont contribué à leur dégradation?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je puis informer le député que ces tests n'ont révélé la présence d'aucune bactérie nocive pour les humains.

• (1200)

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le ministre ne répond pas à la question. Je lui ai demandé si l'on avait trouvé dans cette viande des staphylocoques qui l'auraient gâtée. C'est ce que dit le rapport que j'ai reçu directement des laboratoires du ministère de l'Agriculture qui ont effectué les tests.

Je crois que le ministre ferait mieux de répondre à ma question et de dire à la Chambre si le gouvernement entend modifier ses relations avec les États-Unis en ce qui concerne l'importation des viandes par suite d'un incident de ce genre.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je croyais avoir répondu à la question. Malheureusement, le député n'accepte pas la réponse que je lui donne. Comme je l'ai dit hier à ce sujet, on m'informe qu'on a inspecté ces produits de viande parce qu'ils étaient mal emballés.

Hier, nous n'avions pas encore reçu les résultats de ces tests. J'ai appris aujourd'hui que les produits en question ne contenaient aucune bactérie nocive pour les humains. La viande était gâtée, toutefois, probablement parce qu'elle avait été mal emballée et qu'elle avait été exposée à l'air libre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet des remarques faites par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources durant la période des questions. L'analyse que son ministère a faite relativement au rapport de la société DPA est extrêmement importante. Le rapport signale que des investissements de 74 milliards de dollars pourraient

rapporter 150 milliards de bénéfices nets aux Canadiens. Même si la marge d'erreur est de 50 p. 100, il reste encore 75 milliards de dollars de bénéfices nets.

M. le Président: J'ai de la difficulté à voir un rappel au Règlement dans cette intervention.

M. Fulton: Mon rappel au Règlement découle de l'importance du rapport auquel le ministre de l'Énergie a fait allusion. Le ministre va-t-il déposer ce rapport afin que tous les députés et tous les Canadiens puissent l'examiner?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le point que soulève le député est très intéressant parce que l'étude a été analysée par le groupe de travail. Ce dernier a présenté son rapport au ministre de l'Énergie à Kananaskis le 2 avril, et nous l'avons rendu public.

M. le Président: Le député voudra peut-être permettre à la présidence d'examiner attentivement l'échange qui a eu lieu. S'il s'agit d'un document qu'on a cité ou auquel on a fait des allusions assez détaillées, il se pourrait fort bien qu'il doive être déposé. Je vais vérifier ce qui s'est passé. Je ne suis pas certain si le ministre a cité des passages du document, mais je sais qu'il l'a mentionné. Je vais vérifier.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, si vous le demandez à la Chambre, vous constaterez que les partis se sont entendus pour qu'aucune autre affaire ne soit appelée, lorsque la Chambre en aura terminé avec les projets de loi C-59, C-60 et C-61, cet après-midi. Le leader parlementaire du gouvernement ou son secrétaire parlementaire pourrait-il confirmer cela?

M. Andre: Avec plaisir, monsieur le Président. Si vous acceptiez, nous serions prêts à ajourner la Chambre à ce moment-là sans appeler aucune autre affaire.

M. le Président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à 98 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, comme vous le savez, la Semaine de l'éducation est en cours. Je voudrais déposer plusieurs pétitions signées par des étudiants de l'université d'Ottawa et des habitants de la circonscription d'Ottawa—Vanier concernant la qualité et l'accessibilité de nos universités, de nos collèges et de notre enseignement postsecondaire.

Ces pétitions ont été recueillies par la Fédération des étudiants du Canada et elles appuient l'affirmation selon laquelle la présence d'un trop grand nombre d'étudiants par classe, l'obsolescence des équipements de laboratoire, la pauvreté des ressources des bibliothèques, le trop grand nombre d'étudiants par professeur, l'élimination des programmes d'étude, la détérioration des locaux sont maintenant une réalité dans l'enseignement supérieur au Canada.

La pétition est plutôt longue, mais je pense qu'elle plaide bien en faveur d'un effort et d'un engagement conjoints de tous les paliers de gouvernement, surtout des gouvernements provinciaux et fédéral, visant à organiser une conférence fédérale-provinciale des représentants politiques du plus haut niveau pour établir les obligations des deux paliers de gouvernement dans le financement de l'enseignement postsecondaire au Canada et pour mettre fin à l'état de négligence honteuse dans lequel on a mis l'enseignement supérieur au Canada.

LE DROIT À LA VIE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des électeurs de ma circonscription, qui ont de sérieuses réserves au sujet de l'avortement.

Les pétitionnaires demandent que la vie humaine soit protégée dès la conception et ce, jusqu'à sa mort naturelle.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je voudrais intervenir en vertu de l'article 36 du Règlement. J'ai reçu des pétitions signées par des centaines d'électeurs de ma circonscription. Les pétitionnaires dénoncent la taxe sur les produits et services que le gouvernement conservateur compte appliquer à divers services de santé fournis autrement que par des établissements publics, notamment les services d'ergothérapie et de physiothérapie, les services sociaux, les services d'orthophonie et d'audiologie.

Affaires courantes

Les soussignés demandent au Parlement d'exempter de la taxe les services de santé, qu'ils soient fournis par des établissements publics ou par d'autres dans la communauté.

J'espère, monsieur le Président, que leur requête sera prise en considération.

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des étudiants de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de réagir aux problèmes des classes surchargées, de la pauvreté des ressources des bibliothèques, de l'augmentation du rapport étudiants/professeur, de l'élimination de programmes, de la détérioration des locaux dans les universités et autres établissements d'enseignement supérieur au Canada. Ils demandent au gouvernement de s'engager à organiser une conférence fédérale-provinciale des représentants politiques au plus haut niveau, pour fixer les obligations des deux paliers de gouvernement, afin que l'enseignement postsecondaire canadien soit suffisamment financé et afin de mettre un terme à la honteuse négligence dont est victime notre enseignement supérieur.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par plus de 6000 personnes de la circonscription de Saskatoon—Clark's Crossing, ce qui représente près de 20 p. 100 des votants de la dernière élection. Les pétitionnaires critiquent la taxe sur les produits et services et demandent au gouvernement de s'assurer qu'elle n'est pas adoptée, comme le demandent 80 p. 100 des Canadiens.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de déposer quelques pétitions qui ne portent pas tellement de signatures, seulement 55 pour être exact. Mais il convient de noter qu'à peu près tous les habitants des avenues Hocking, Raymond, Farwell, Terrace et Connaught, de Sault Ste. Marie, ont signé la pétition. Donc, au lieu d'avoir 80 p. 100 de la population qui s'oppose à la TPS, c'est 100 p. 100 des habitants de ces quartiers qui s'opposent à la TPS et incitent le gouvernement à écouter la population du Canada.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 245 et 257.

[*Texte*]

L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE À L'ASSOCIATION DES PARENTS DU PROGRAMME-CADRE DE FRANÇAIS ET À LA FÉDÉRATION DES FRANCO-COLOMBIENS

Question no 245—**M. Wilbee:**

1. Le gouvernement offre-t-il une aide financière à l'Association des parents du Programme-cadre de français et à la Fédération des Franco-Colombiens ou aux parents qui ont intenté des poursuites contre le ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique, le conseil scolaire de Vancouver et le conseil scolaire de Delta, pour obtenir un établissement scolaire francophone où des parents francophones assureront l'administration du programme et de l'établissement?

2. Un ministère ou un organisme gouvernemental a-t-il fourni dans le passé une aide financière à l'Association des parents du Programme-cadre de Français et à la Fédération des Franco-Colombiens?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le Secrétaire d'État du Canada et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration m'informent comme suit:

1. Le Programme de contestation judiciaire qui est administré par un organisme indépendant, le Conseil canadien du développement social, a mis une somme de 75 000 $ à la disposition de l'Association des parents du Programme-cadre de français de la Colombie-Britannique aux fins de l'introduction d'une action en première instance.

2. Une aide financière a été accordée à l'Association des parents du Programme-cadre de français et à la Fédération des Franco-Colombiens en vertu du programme de Promotion des langues officielles du Secrétariat d'État:

Association des parents du Programme-cadre de français

1987-1988	75 930 $
1988-1989	156 700 $
1989-1990	187 405 $

Fédération des Franco-Colombiens

1987-1988	531 035 $
1988-1989	645 475 $
1989-1990	571 120 $

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration n'a aucun fichier relatif à une aide financière offerte pour un projet quelconque en ce qui a trait à l'Association des parents du Programme-cadre de français.

Il a, cependant, fourni une aide financière à la Fédération des Franco-Colombiens dans le cadre de la Planification de l'emploi comme il suit:

	Programme	Contribution
1987-1988	Développement de l'emploi	16 851 $
1988-1989	Article 25	8 136 $ - Fonds d'A.-c. 3 408 $ - FRC*
1989-1990	Défi 89	8 689 $

* Fonds du revenu consolidé

LE CONTRÔLE ÉTRANGER ET CANADIEN DES MINES D'EXTRACTION DE MÉTAUX INDUSTRIELS AU CANADA

Question nº 257—**M. Rodriguez:**

Le gouvernement connaît-il le pourcentage de propriété détenue *a*) par des intérêts étrangers, *b*) par des intérêts canadiens dans les mines d'extraction de métaux industriels (exception faite de l'or) au Canada entre 1975 et 1987 et, dans l'affirmative, quel est-il?

L'hon. Arthur Jacob Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources donne la réponse suivante:

a) et *b*) Il n'est pas facile d'obtenir les renseignements demandés. Toutefois, Statistique Canada a fourni les données suivantes:

	CONTRÔLE ÉTRANGER	CONTRÔLE CANADIEN
	Métaux industriels (exception faite de l'or)	
ANNÉE		
1975	44,9 %	55,1 %
1976	45,4 %	54,6 %
1977	47,0 %	53,0 %
1978	44,4 %	55,6 %
1979	45,2 %	54,8 %
1980	41,5 %	58,5 %
1981	39,0 %	61,0 %
1982	35,3 %	64,7 %
1983	33,7 %	66,3 %
1984	34,7 %	65,3 %
1985	31,4 %	68,6 %
1986	32,4 %	67,6 %

Les données indiquent une diminution continuelle du contrôle étranger dans le secteur des métaux industriels au cours de la période de 1975 à 1986; le niveau de participation étrangère a diminué de 28 p. 100. La hausse concomitante du contrôle canadien est particulièrement évidente entre 1979 et 1985, puisque le degré de participation canadienne a augmenté de 25 p. 100.

Afin de déterminer le niveau de participation étrangère/canadienne dans un secteur donné, Statistique Canada ne mesure pas la propriété proprement dite, mais mesure plutôt le *contrôle*. Pour ce faire, on détermine le pays de résidence du(des) actionnaire(s) exerçant le contrôle effectif de chaque société faisant partie de l'échantillonnage. Les entreprises sont incluses dans l'échantillonnage si leurs recettes annuelles dépassent 15 million de dollars. Afin de mesurer le niveau de contrôle dans un secteur donné, les chiffres relatifs à chaque entreprise sont pondérés en fonction de ses recettes annuelles. Pour obtenir plus de détails au sujet de la méthodologie utilisée, veuillez consulter la partie I—Coporations—du Rapport annuel présenté par Statistique Canada, conformément à la Loi sur les déclarations des corporations morales et des syndicats ouvriers.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu aux questions que le secrétaire parlementaire a énumérées.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Cooper: Monsieur le Président, comme vous le savez, en raison de certaines anomalies à l'intérieur de notre Règlement que nous n'avons pas encore corrigées, nous connaissons certains problèmes le lundi si nous

n'avons rien de prévu pour la période réservée aux initiatives parlementaires.

Je n'ai pas eu l'occasion de consulter mes collègues au sujet de cette motion, mais je crois que la Chambre y donnera son consentement unanime. Par conséquent, je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement, la Chambre se réunisse à 13 heures, le lundi 7 mai 1990, et qu'elle procède à l'étude des initiatives ministérielles de 13 heures à 14 heures.

• (1210)

M. Gauthier: Monsieur le Président, je suis désolé, mais je dois dire au secrétaire parlementaire que je ne suis pas d'accord avec la proposition. Je crois qu'il nous faut trouver la solution au problème et il s'agit d'adopter la motion. Elle est inscrite au *Feuilleton* comme il se doit lorsque de simples députés veulent que leurs motions ou projets de loi soient examinés à la Chambre. Je suis désolé, mais tant que je n'aurai pas l'assurance que la motion sera adoptée, je devrai refuser d'accorder du temps supplémentaire au gouvernement.

Afin d'augmenter les chances de faire adopter la motion permettant de régler la question du tirage qui nous donne à tous la possibilité de soumettre nos motions et nos projets de loi d'initiative parlementaire à la Chambre, je n'accepterai pas la proposition.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, pour des raisons un peu différentes, je ne suis pas prêt moi non plus à accepter la motion.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne crois pas qu'il y ait consentement unanime.

M. Cooper: Monsieur le Président, je crois qu'il est évident que nous n'avons pas le consentement unanime des députés. Nous n'avons donc pas le choix et nous présentons l'autre motion qui prévoit le début de la séance de lundi à 14 heures. Je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement, la Chambre se réunisse à 14 heures le lundi 7 mai 1990, et procède aux déclarations des députés, puis aux questions orales et passe ensuite à l'ordre du jour prévu pour lundi.

Évidemment, monsieur le Président, le but de cette motion est d'éviter d'avoir à nous réunir à 13 heures pour immédiatement suspendre la séance jusqu'à 14 heures. Nous prenons simplement les dispositions pour ouvrir la séance à 14 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi ordonné.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ Campbell (Vancouver-Centre): Que le projet de loi C-59, Loi modifiant plusieurs lois pour donner effet à la réorganisation judiciaire de la Colombie-Britannique, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LOI SUR LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE DE L'ONTARIO

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-60, Loi modifiant plusieurs lois pour donner effet à la réorganisation judiciaire de l'Ontario et mettre en oeuvre diverses mesures connexes, dont un comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Mme Campbell (Vancouver-Centre): propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, nous traitons du projet de loi C-60, dont le principe est analogue à celui du C-59, qui régit les tribunaux de la Colombie-Britannique. Je n'ai pas parlé, au nom de mon parti, du projet de loi C-59, préférant attendre l'étude du C-60.

Bien qu'elle ne porte que sur la forme, cette mesure fédérale régissant les tribunaux de l'Ontario, tout comme celle régissant ceux de Colombie-Britannique, permet l'unification des tribunaux à la Cour suprême de la province et aux cours de district. À notre avis, il est juste de

dire que ces tribunaux entrent finalement dans le XX[e] siècle, juste à temps, car il nous reste encore 10 ans.

Antérieurement, nos cours provinciales étaient divisées en compétences distinctes fondées habituellement sur des considérations monétaires, où les différends portant sur de grosses sommes d'argent étaient tranchés par la Cour supérieure et ceux concernant de petites sommes, par la cour de comté ou de district. Cette situation est comparable à celle des arbitres de la Ligue nationale de hockey ou de la Ligue américaine. Les mêmes règles prévalent, mais ils travaillent dans un milieu légèrement différent et ils ont affaire à d'autres joueurs. Je me rappelle avoir dû porter ma toge dans certains tribunaux, mais pas dans d'autres. Ce genre d'obligations étaient un peu artificielles.

L'idée de tribunaux multiples se fondait sur les réalités du siècle dernier. Elle est devenue improductive et inefficace aujourd'hui. En effet, nous avons actuellement deux sortes de tribunaux, deux sortes de juges, deux sortes d'effectifs et deux groupes de salles d'audience. Grâce à ce tribunal unifié, nous pourrons, au nom des contribuables, mieux gérer notre système judiciaire et mettre davantage à profit les ressources dont nous disposons actuellement.

Nous trouvons peut-être facile d'adopter cette mesure au niveau fédéral, mais nous ne devons pas oublier que ces réformes sont l'oeuvre de nombreux juges, administrateurs de cours et juristes des systèmes judiciaires de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Ce projet de loi profitera certainement aux contribuables et rehaussera l'administration de la justice. Mon parti l'appuie.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à l'excellent travail que le gouvernement, les membres du comité législatif et les témoins ont accompli dans le cadre de l'examen des projets de loi C-59 et C-60. Je tiens à remercier également les partis de l'opposition de leur collaboration.

(La motion est adoptée.)

* * *

LOI SUR LE DIVORCE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-61, Loi modifiant la Loi sur le divorce (obstacles au remariage religieux, dont un comité législatif a fait rapport avec propositions d'amendements.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Mme Campbell (Vancouver-Centre): propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole à la troisième lecture de ce projet de loi. J'espère que la Chambre va l'adopter sans délai.

J'aimerais parler de cette procédure extrêmement enlevante et dynamique dont il est question à une époque importante dans l'histoire de la Chambre. Je rappelle que nous venons célébrer la Semaine du bénévolat.

Ce projet de loi montre de façon évidente, pratique et éloquente les rôles que jouent les bénévoles dans notre société. Quand des personnes qui partagent les mêmes vues—les femmes, dans ce cas-ci—s'interrogent sur les iniquités ou les préjugés contre les femmes dans les statuts canadiens, c'est parce qu'elles constatent que les lois les empêchent de faire des choix pondérés et de vivre une existence enrichissante.

Je me souviens qu'en 1984-1985 et au début de 1986—je vois qu'un de mes nouveaux collègues de l'autre côté est d'accord avec moi, comme le sont mes collègues de York-Centre et de Burnaby. En particulier, je me rappelle que le député de Saint John et moi étions en train d'étudier les amendements à la loi sur le divorce et de nous demander quoi faire au sujet du nouveau dilemme associé au Get juif. Il fallait réviser le texte de la loi et le mettre à jour. J'étais particulièrement reconnaissante au ministre de la Justice de faire preuve de tant de compréhension. Il a été remplacé par un de ses collègues qui est aujourd'hui gouverneur général du Canada. Ensuite, nous avons eu un troisième ministre de la Justice—nommé aux Transports dernièrement—qui a cédé sa place à la première femme à occuper ce poste très important. Vous pouvez constater que, de 1985-1986 à aujourd'hui, il fallait que tous les députés comprennent la situation et s'interrogent pour savoir si la loi était appliquée en toute justice et en toute équité.

• (1220)

Comme membre du petit groupe de travail, je me souviens d'avoir examiné l'article 15 sur l'égalité dans le contexte de mon propre rôle à la Chambre. La mesure en question revêt beaucoup d'importance pour moi, en tant que juive, pour la collectivité juive et, en particulier, ceux qui se sentent victimes de discrimination et de préjugés et qui ont également le sentiment très déplaisant d'être en quelque sorte victimes d'extorsion, de devoir payer, afin de recevoir ce qui leur est dû et ce à quoi ils ont droit, en

vertu de la loi canadienne. C'est là la clé; c'est prévu en vertu de la loi canadienne. Nous facilitons une procédure de divorce qui, en vertu du droit traditionnel juif, ne peut être entreprise qu'en tant qu'acte liant l'homme et la femme concernés seulement, en la présence d'un tribunal rabbinique de trois membres.

En un sens, cette loi traditionnelle juive, cette loi halachalique, permettait de faire jouer la bonne volonté des époux et l'échange d'un document entre un homme et une femme, alors que l'homme offre ce document et la femme l'accepte; cependant, il était possible que l'un des deux ait de mauvaises intentions ou souhaite rendre à l'autre la vie très difficile et se servir de cela comme un moyen de parvenir à des fins autres que le droit de poursuivre sa vie à son gré. Plus souvent qu'autrement, la femme était la victime. L'instrument en question ou ce document servait à des fins non prévues et aucun tribunal rabbinique n'y pouvait rien.

Je voudrais préciser cela, dans l'intérêt de ces femmes qui se sont rassemblées et dans le cadre de la Semaine du bénévolat, afin d'éclairer mes collègues et de faciliter l'adoption d'un projet de loi qui met un terme à une législation injuste qui empêche parfois les personnes juives de se remarier au sein de leur religion. Ce sera dorénavant possible grâce à la coalition des femmes juives pour le Get dont Norma Joseph a été le chef de file et John Surtash, le conseiller juridique—et ce dernier a d'ailleurs permis les premiers progrès à ce chapitre en Ontario. Je voudrais signaler à la ministre, même si elle est peut-être bien au courant, que l'adoption de ce projet de loi qui fera époque sur la scène internationale, sans parler de la scène nationale, sera certes utilisée à bonnes fins par les bénévoles féminins et les rabbins qui, au Québec, ont trouvé des façons très créatives de permettre le divorce juif, cette façon de procéder qui n'était pas prévue dans le Code civil. Les intéressés utiliseront ce projet de loi, afin de permettre à d'autres gouvernements, dans d'autres pays, de rendre justice aux femmes de notre société. À cet égard, également, je veux transmettre les plus vifs remerciements de chacun d'entre nous, et particulièrement des femmes juives, à ce stade-ci.

Monsieur le Président, au nom du Parti libéral, je suis très heureuse de souscrire à ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture. Je veux m'assurer que la ministre comprend bien que son aide permet de garantir le respect de cette loi; elle empêche qu'on se serve de la pension alimentaire, des visites aux enfants ou de la garde des enfants comme outil de négociation, car il importe bien davantage d'agir dans les meilleurs intérêts de l'enfant. La ministre et son secrétaire parlementaire se rappellent peut-être bien les efforts que nous avons déployés afin de nous pencher sur les conditions obligatoires rattachées aux visites aux enfants et à la pension alimentaire qui sont les principales préoccupations dans le cas d'un divorce de ce genre.

Je suis heureuse que nous ayons maintenant un outil nous permettant de faire en sorte que personne ne puisse utiliser le Get pour obtenir des concessions dans une procédure civile de divorce, au Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer? La parole est au député de Burnaby—Kingsway.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je serai très bref, car nous, du Nouveau Parti démocratique, avons énergiquement appuyé cette mesure législative et, de fait, avons demandé instamment au gouvernement de l'adopter avec célérité.

Je voulais simplement profiter de cette importante étape de la troisième lecture pour féliciter tous les groupements au pays qui se sont employés avec autant de zèle et d'énergie à corriger une erreur historique. Je ne me propose pas de citer le nom de tous ces groupes, car j'en oublierais inévitablement quelques-uns, mais je profite de l'occasion pour rendre hommage notamment aux femmes qui ont fait que ce projet de loi deviendra sous peu une réalité.

Trop de femmes en particulier ont souffert de l'injustice inhérente aux dispositions actuelles dans ce domaine. J'espère que cette mesure législative servira de modèle aux provinces qui n'ont encore rien fait à ce chapitre. Je sais que certaines sont allées de l'avant, mais il y en a d'autres qui n'ont pas encore bougé. J'espère qu'elles prendront des mesures à cet égard.

Enfin, je demande instamment au gouvernement de proclamer cette mesure législative au plus tôt. J'entretenais certaines préoccupations à cet égard, car des représentants du gouvernement m'avaient donné à entendre qu'il y aurait une série de consultations prolongées avec les gouvernements provinciaux. J'espère que, dans sa réponse, la ministre déclarera très clairement qu'elle a l'intention de proclamer cette mesure législative dans un proche avenir.

Il y a eu injustice et chaque jour de retard dans l'application de cette mesure perpétue cet état de choses. Je félicite les personnes qui ont travaillé à l'élaboration de ce projet de loi.

Au nom du Nouveau Parti démocratique, j'accueille cette mesure législative avec joie et j'exhorte la ministre à la proclamer le plus tôt possible.

L'hon. Bob Kaplan (York–Centre): Monsieur le Président, ma collègue, la députée de Mount Royal, qui s'est intéressée de près à ce projet de loi à toutes les étapes de son étude a parlé au nom du Parti libéral et de l'opposition.

Je suis très heureux d'avoir pu quitter le comité chargé de l'étude de l'accord du lac Meech, qui a ajourné pour le repas de midi, pour venir à la Chambre et déclarer publiquement que je me réjouis de l'adoption de ce projet de loi très important.

C'est l'actuel ministre des Transports qui a finalement décidé pour le gouvernement que c'était une mesure utile qui permet au Canadiens de faire preuve de plus d'humanité dans leur compréhension de la nature pluraliste de notre société, et qui montre le désir de tenir compte, dans les lois du Canada, des intérêts légitimes des groupes multiculturels.

J'espère que cette loi ne sera pas seulement utile à la collectivité concernée, comme je sais que c'est le cas, mais qu'elle servira de modèle pour montrer comment le Parlement peut venir en aide, lorsque c'est possible, aux divers groupes de la société canadienne. Le Parlement ne peut pas, comme cela se fait dans certains pays, favoriser l'établissement d'une législation s'appliquant à des minorités qui vivent à l'écart du reste du pays. Je parle du genre de société pluraliste, fière et intégrée dans laquelle nous vivons, où ce type de projet de loi permet de tenir compte des intérêts particuliers d'un groupe minoritaire.

J'ai eu l'honneur et le plaisir, comme d'autres députés, d'être appuyé dans toute cette initiative par un grand nombre de particuliers et d'organismes d'un bout à l'autre du pays qui se sont dévoués à cette cause et qui ont contribué à son triomphe.

Il importe, à mon avis, de rendre hommage en ce jour historique, pour la raison que je vais indiquer dans un instant, à Ian Scott, procureur général de la province de l'Ontario, dont l'assemblée législative a été la première à établir un cadre législatif pour reconnaître la situation du Get le problème que pose le divorce juif traditionnel, par rapport aux lois canadiennes et provinciales concernant le divorce, le droit de la famille et la garde des enfants. L'Ontario a été la première province à chercher une solution à ce problème. Comme par hasard, à l'instar du premier ministre de l'Ontario, le procureur général se trouve à Ottawa pour témoigner devant le comité au sujet de l'Accord du Lac Meech. Nous nous réjouissons qu'il soit tous les deux ici aujourd'hui alors que nous nous apprêtons à adopter un projet de loi qui constitue en quelque sorte l'aboutissement d'une initiative amorcée dans leur assemblée législative.

• (1230)

En terminant, je tiens à exprimer ma reconnaissance à l'actuel ministre des Transports pour les efforts qu'il a déployés naguère et à son successeur l'actuelle ministre de la Justice qui s'est occupée très tôt de ce dossier. En outre, j'aimerais remercier son secrétaire parlementaire du concours et de l'appui qu'il a fournis au comité. Je formule le voeu que la loi soit proclamée dans les plus brefs délais. Nulle loi n'a bénéficié à l'avance d'une meilleure compréhension et j'espère que nous serons à même de constater ses effets bénéfiques une fois que le Sénat l'aura examinée.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre la parole à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C–61 que j'ai eu l'honneur de déposer. Il s'agit en l'occurrence de la Loi modifiant la Loi sur le divorce (obstacles au remariage religieux).

J'aimerais féliciter à mon tour mon prédécesseur, l'actuel ministre des Transports de l'excellent travail qu'il a accompli dans ce dossier. J'ai eu en effet le plaisir de faire partie du comité du Cabinet qui a été saisi de ce projet de loi et je me souviens de la surprise que j'ai éprouvée devant l'ampleur des consultations auxquelles ce projet de loi avait donné lieu et, ce qui importe davantage, l'aval qu'il a obtenu, non seulement de la part des dirigeants juifs du Canada, mais des représentants de toutes les confessions religieuses. Il s'agit là d'une mesure très importante.

J'aimerais expliquer en quelques mots la nature de ce projet de loi. La modification que le projet de loi C–61 apporte à la Loi sur le divorce accordera à un tribunal le pouvoir discrétionnaire nécessaire d'empêcher un époux d'obtenir gain de cause ou d'intenter une action en vertu de la Loi sur le divorce lorsqu'il refuse de supprimer un obstacle au remariage religieux de son conjoint et qu'il est seul à refuser de le supprimer.

Le projet de loi vise à aider les citoyens juifs à qui le conjoint refuse le Get, le divorce religieux qui permettrait le remariage religieux, afin d'obtenir des concessions devant un tribunal civil. Le gouvernement a consulté à ce sujet toutes les autres confessions religieuses et s'est assuré qu'elles n'en subiraient aucun préjudice.

[*Français*]

Au cours des 15 dernières années, le taux de divorces dans la communauté juive a atteint le même niveau que chez le reste de la population. Les cas d'abus du Get ont augmenté de la même façon.

L'Association B'Nai Brith du Canada a réalisé, en 1987, une étude portant sur 311 affaires survenues au cours des quatre années précédentes.

Cette étude a démontré que les femmes juives subissent les répercussions néfastes dans deux fois plus de cas et qu'elles font alors face à des répercussions plus importantes que celles auxquelles font face les hommes placés dans la même situation.

[*Traduction*]

Une étude réalisée en 1987 par B'nai B'rith du Canada a fait état de 311 cas au cours des quatre années précédentes. Dans cette même étude, comme je viens de le dire dans l'autre langue, on a constaté que les femmes étaient deux fois plus exposées à souffrir de discrimination et que, lorsqu'elles étaient touchées, les conséquences risquaient d'être plus graves pour elles que pour les hommes.

Les répercussions sont très sérieuses pour les femmes fidèles à leur religion à qui le Get est refusé. Elles ne peuvent se marier avec un coreligionnaire, même si elles ont obtenu un divorce civil. Si elles se remarient, les enfants d'un deuxième mariage civil sont considérés comme illégitimes et ils ne peuvent pratiquer leur religion. Pareilles conséquences exposent les femmes religieuses au chantage que peut faire le conjoint en refusant le Get. Le conjoint pourrait dire, par exemple: «Si tu renonces à la pension alimentaire ou à la garde des enfants, je consentirai au divorce.» Même ceux qui ne songent pas à se remarier trouve gênant d'être considérés comme mariés religieusement à quelqu'un dont ils sont divorcés civilement.

La grande majorité de ceux qui adhèrent à la foi juive trouvent inacceptable cette façon de marchander le consentement. Ils sont cependant incapables de modifier la situation. L'intervention des rabbins est souvent sans effet. Depuis la dispersion des juifs, il n'existe pas d'autorité juive centrale qui puisse modifier le code juridique juif, la halachah, qui gouverne le consentement au divorce. Les tribunaux rabbiniques modernes n'ont pas non plus d'autorité sur les demandes et l'acceptation du divorce. Les principales organisations juives qui ont assisté aux audiences du comité législatif approuvent entièrement le projet de loi C-61. Les représentants des trois partis ont loué le projet de loi et ont adopté rapidement deux amendements d'ordre technique.

Le premier amendement portait sur une différence entre les versions anglaise et française.

Le deuxième amendement proposait la suppression du mot «uniquement» dans le passage «dépend uniquement de l'autre époux» afin de mieux montrer que la procédure de Get requiert la collaboration d'un tribunal rabbinique de trois ou cinq membres.

Les présidents des deux grandes associations juives, B'Nai Brith du Canada et le Congrès juif canadien, ont dit souscrire au projet de loi.

En outre, le Toronto Board of Orthodox Rabbis et la coalition des femmes concernant le Get ont appuyé le projet de loi et les deux amendements.

Les quatre organismes considèrent le projet de loi C-61 comme un exemple de l'appui qu'accorde le gouvernement au multiculturalisme.

[*Français*]

Le projet de loi C-61 permettra à la communauté juive du Canada de conserver ses traditions sans déstabiliser les modèles de vie familiale. Il assure également que les principes de la Loi sur le divorce quant à la pension alimentaire et à la garde seront appliqués également à tous les Canadiens.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je voudrais remercier les autres partis d'appuyer le projet de loi et souhaiter qu'il soit adopté rapidement. Je crois que ce projet de loi franchira toutes les étapes sans délai.

Ce projet de loi est dans les meilleures traditions parlementaires; il traite d'une question délicate dans le meilleur intérêt des Canadiens. Puisque c'est vendredi, à tous ceux qui profiteront de la nouvelle loi, je voudrais dire: «Shabbot shalom.»

Mme Finestone: *Mazel tov*, madame la ministre.

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère que cela ne constituera pas un précédent. La ministre devrait faire ces observations à l'étape de la deuxième lecture ou de la motion d'adoption. Il n'y a pas lieu de répondre à l'étape de la troisième lecture.

Je pensais que la ministre allait invoquer le Règlement et faire des remerciements. Je le lui permets cette fois-ci, mais que cela ne constitue pas un précédent, s'il vous plaît.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 12 h 37, la Chambre s'ajourne à 14 heures lundi prochain, conformément à l'ordre établi aujourd'hui.

(La séance est levée à 12 h 37.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 7 mai 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

L'UNION INTERNATIONALE DES INSTITUTS DE RECHERCHES FORESTIÈRES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je tiens à faire part à la Chambre d'un événement d'importance internationale qui aura lieu cet été à Montréal: le 19e Congrès mondial de l'Union internationale des instituts de recherches forestières.

Du 5 au 11 août se réuniront des scientifiques provenant de 105 pays représentant près de 700 institutions affiliées. Le 19e Congrès sera le dernier du premier siècle d'existence de l'IUFRO et sera une occasion pour les congressistes de regarder où les sciences forestières les conduiront à l'aube du second siècle de l'IUFRO.

Le Congrès nous permettra de montrer autant la richesse et la variété de nos forêts que la technologies qui ont fait du Canada un des premiers parmi les pays forestiers.

Le Canada est un membre à part entière de la communauté forestière mondiale et sa famille forestière comprend bien le besoin des échanges mondiaux. Le milieu forestier canadien, reconnaissant sa responsabilité comme gestionnaire d'une ressource inestimable a donc rallié ses énergies pour organiser ce Congrès.

Monsieur le Président, nous souhaitons la bienvenue à tous ceux qui y participeront.

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FORÊT

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, cette année, la Semaine nationale de la forêt se tiendra du 6 au 12 mai et le thème sera: «La forêt, un éventail de ressources».

Nous prenons tous davantage conscience de la richesse des ressources qui sont à notre disposition. À l'heure actuelle, environ un million de travailleurs canadiens dépendent de l'industrie forestière.

La Semaine nationale de la forêt offre à tous les Canadiens une occasion de réfléchir au rôle important que les forêts jouent dans notre vie. Ne serait-ce pas merveilleux si toutes les ententes fédérales-provinciales sur le développement forestier étaient renouvelées au cours des prochains mois? Ces ententes sont essentielles pour assurer la viabilité de nos forêts, si nous voulons réaliser certains de nos objectifs en matière environnementale et soutenir l'apport économique du secteur forestier à l'échelle régionale et nationale.

[*Français*]

Tous les Canadiens sont conscients et sont désireux de participer à la sauvegarde de notre environnement, y compris la forêt. Autant elle peut nous en offrir, autant nous avons le devoir de la protéger.

* * *

[*Traduction*]

LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES DE L'OUEST

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le premier ministre doit bien se rendre compte que son bateau est en train de couler quand il voit ses alliés politiques se ruer vers les chaloupes de sauvetage. À leur arrivée à Portage-la-Prairie hier pour leur conférence annuelle, les premiers ministres des quatre provinces de l'Ouest ont dit clairement s'entendre sur au moins un point: aucun d'entre eux n'est très satisfait du gouvernement fédéral de ce temps-ci.

Qu'ils discutent de la TPS, de l'aide agricole, de la réduction du financement des programmes de santé et de

Article 31 du Règlement

l'enseignement postsecondaire, des taux d'intérêt élevés ou du non-renouvellement des ententes fédérales-provinciales sur le tourisme, des forêts et du développement du Nord, le message est le même: les conservateurs d'Ottawa forcent la main aux provinces de l'Ouest et celles-ci sont à bout de patience.

Trois de ces quatre premiers ministres sont eux-mêmes conservateurs et le quatrième l'est dans l'âme, même s'il n'ose pas l'avouer. Les quatre avaient souscrit au programme électoral conservateur lors des dernières élections. Aujourd'hui, les conservateurs fédéraux sont au plus bas dans la faveur populaire et les quatre premiers ministres de l'Ouest font marche arrière pour se distancier de leurs homologues fédéraux.

À la place des électeurs de l'Ouest, je me méfierais quand même, car les conservateurs provinciaux restent des conservateurs en dépit de leurs récriminations contre leurs homologues fédéraux. Ils sont tous les mêmes. Ils se comportent de la même façon. Ils agissent de la même façon. Tout ce qui change, c'est la personne.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, il y a cinq ans, le gouvernement proposait aux Canadiens un plan: celui de gérer leur économie et aussi de mieux gérer l'appareil gouvernemental.

Si je me lève aujourd'hui en cette Chambre, c'est pour saluer le bon travail des employés de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Une voix: Bravo!

M. Pronovost: Dans le contexte d'une période de restrictions budgétaires et de la nécessité d'une gestion solide et efficace, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a su répondre aux attentes du gouvernement.

C'est ainsi, monsieur le Président, que pour la première fois en 10 ans, le Fonds d'assurance hypothécaire de la SCHL est en mesure de faire face à ses obligations sans recevoir l'aide du gouvernement.

En 1989 seulement, la SCHL a remis au Trésor plus de 62 millions de dollars, en plus de procurer 627 000 logements aux Canadiens.

La SCHL, monsieur le Président, à bien des égards, mérite amplement le titre d'«organisation performante» que lui a attribué le Vérificateur général du Canada.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

LES FORÊTS

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, l'industrie forestière emploie 8 p. 100 de la population canadienne et rapporte plus de 40 milliards de dollars par année. De nombreuses villes canadiennes dont l'économie repose sur une seule industrie en dépendent.

Pourtant, le gouvernement trouve le tour de négliger notre principale industrie. La taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre, combinée à la vigueur du dollar canadien et à nos taux d'intérêt plus élevés, paralyse ce secteur de l'économie canadienne et cause un grave préjudice aux petites villes. Jusqu'ici, sept ententes fédérales-provinciales sur le développement forestier n'ont pas été renouvelées.

• (1410)

Le pire, c'est que le gouvernement refuse de reconnaître que les forêts constituent l'élément clé de tout programme environnemental. En fait, son nouveau document de travail sur l'environnement ne consacre qu'une demi-page à la protection des forêts canadiennes.

Comme le dit M. James Kayll, forestier renommé de l'Université Lakehead à Thunder Bay: «On ne peut parler de l'environnement sans parler des arbres et vice versa.» Il est grand temps de discuter des deux questions.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, en restreignant les dépenses publiques, le gouvernement pourra ne plus axer toute sa politique monétaire sur la lutte contre l'inflation et disposera d'une plus grande marge de manoeuvre pour abaisser les taux d'intérêt et la valeur du dollar.

Des progrès considérables ont été accomplis jusqu'à maintenant. La restriction des dépenses constitue notre principal effort de réduction du déficit. Il a fallu prendre un certain nombre de décisions, toujours difficiles et parfois impopulaires.

Notre gouvernement doit constamment restreindre ses dépenses. Compte tenu de la situation financière du Canada, notre gouvernement n'a pas les moyens de se laisser aller à des dépenses du genre de celles qui auraient, semble-t-il, été effectuées à Ports Canada.

En fait, nous avons la responsabilité de supprimer toutes dépenses inutiles, d'améliorer notre rendement et d'obtenir ce qu'il y a de mieux pour l'argent des contribuables.

Notre gouvernement se doit de peser toutes les dépenses publiques dans cette optique, de façon que notre politique monétaire comporte toute la souplesse dont elle a besoin pour juguler l'inflation.

Ce n'est qu'à cette condition que les Canadiens, et notamment les exportateurs canadiens, pourront bénéficier d'une baisse des taux d'intérêt et de la valeur du dollar canadien.

* * *

LES PÊCHES

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, comme vous le savez, la saison printanière du homard est commencée depuis une semaine. Durant cette semaine, les prix étaient de 1,75 $ pour le marché et de 1,25 $ pour les conserveries. Ce sont les prix les plus bas depuis des années pour un début de saison alors que les dépenses des pêcheurs ne cessent d'augmenter.

Les pêcheurs de homard ne croient pas beaucoup que la situation puisse s'améliorer, à cause, surtout, des énormes stocks dans les usines de transformation. Ces prix sont si bas que beaucoup perdront de l'argent s'ils prennent la mer. C'est la troisième mauvaise saison consécutive pour les pêcheurs de homard de l'Île-du-Prince-Édouard.

Je sais qu'on élabore de nouvelles stratégies de commercialisation et que certaines sont déjà en place. Mais il s'agit de solutions à long terme qui ne régleront pas le problème dans l'immédiat.

Je demande au gouvernement d'utiliser temporairement l'Office des prix des produits de la pêche pour établir des prix qui permettront aux pêcheurs de continuer à pêcher sans y laisser leur chemise.

Cet office existe déjà, c'est pourquoi je demande au gouvernement d'agir promptement pour que nos pêcheurs aient la chance de sauver leur saison et que les activités des usines de transformation restent rentables.

* * *

[*Français*]

LA BANQUE NATIONALE DU CANADA

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, depuis 1980, les Québécois bénéficient de la Loi sur la protection des consommateurs. Quand ils veulent faire un paiement en utilisant une carte de crédit, ils peuvent faire un paiement sur lequel le taux d'intérêt sera calculé seulement sur le montant qu'il reste à payer. Malheureusement, nous venons d'apprendre que la Banque nationale du Canada, qui a accepté de respecter la Loi sur la protection des consommateurs, a décidé, à la suite de pressions d'autres banques, de charger 1.5 million de dollars de plus aux consommateurs québécois parce qu'elle a décidé de faire la même chose que le reste des autres banques ayant une charte fédérale.

Donc, j'exige du gouvernement fédéral, aujourd'hui, que l'on somme la Banque nationale du Canada, premièrement, de comparaître devant le Comité de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale pour voir si, effectivement, elle procède de cette façon; et, deuxièmement, pour voir s'il ne serait pas mieux pour le gouvernement fédéral de voir lui-même à l'application des taux, au calcul du taux d'intérêt avec les banques à charte fédérale.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE DE LA SANTÉ NATIONALE

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, les Canadiens de toutes les régions du pays ont profité récemment de la Semaine nationale de la santé mentale pour reconnaître la contribution de tous ceux qui oeuvrent dans ce secteur. Je voudrais, moi aussi, quoique tardivement, leur exprimer ma reconnaissance.

Bien que ce soit, en partie, les soins extrêmement prévenants et pleins de délicatesse que tout le personnel de la résidence Fairview, à Brandon, prodigue à l'un des membres de ma famille, gravement malade depuis plusieurs semaines, qui m'ont incité à faire cette déclaration, je voudrais, en tant que député, exprimer toute la reconnaissance que ressent, à mon avis, l'ensemble de la population à l'égard de la légion de Canadiens inconnus qui, chaque heure, chaque jour, chaque semaine, soignent les malades et reçoivent trop peu souvent de gratitude pour leurs services.

Le Canada possède probablement le meilleur système de soins du santé au monde, surtout grâce au travail de ces milliers de professionnels et d'employés dévoués qui servent fidèlement la population.

* * *

LA LETTONIE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le vendredi 4 mai, la Lettonie a adopté une déclaration visant à rétablir l'indépendance de la république vis-à-vis de l'Union soviétique. La déclaration qualifie l'annexion soviétique de 1940 d'illégale, et rétablit

certaines parties de la constitution de 1922 faisant de la Lettonie une république démocratique indépendante.

La déclaration prévoit également une période de transition d'une durée indéterminée pour permettre à la Lettonie d'accéder à l'indépendance totale. Au cours de cette période, la Lettonie continuera de respecter les lois soviétiques, tant que ces dernières ne compromettront pas la souveraineté de la république.

Les trois États baltes ont maintenant tous proclamé leur indépendance. En tant que député d'un pays qui n'a jamais reconnu l'annexion des États baltes, j'espère que cette fois-ci les deux parties n'attendront pas aussi longtemps pour se rendre à la table de négociation.

Je viens tout juste de revenir de l'Union soviétique et j'espère que l'on acceptera de négocier dans la paix et dans la bonne volonté plutôt que d'imposer d'abord des sanctions économiques. Compte tenu de l'esprit de collaboration et de la confiance qui règne en Europe, il s'agit-là d'une occasion unique de corriger une situation qui est le résultat, au mieux, d'un accord douteux.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Aujourd'hui, après avoir attendu pendant plus d'un an, les gens de la région atlantique ont enfin pu prendre connaissance d'un plan pour les pêches qui est tout à fait insuffisant compte tenu de l'importance du problème. Pourtant, le 13 décembre 1989, le premier ministre disait:

> . . .le gouvernement du Canada agira à l'égard des pêches avec la même générosité et le même enthousiasme dont il a fait preuve pour résoudre les problèmes des agriculteurs des Prairies il y a quelques années.

Monsieur le Président, cela représentait un milliard de dollars pour une année seulement. Aujourd'hui, le gouvernement a annoncé un programme de 587 millions répartis sur 5 ans et, de plus, le gouvernement lui-même a annoncé qu'un tiers de cela n'était pas de l'argent frais.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas présenté quelque chose de réellement significatif qui aurait permis de soutenir les localités de pêcheurs jusqu'à ce que les stocks de poisson récupèrent? Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de reconnaître que nous avons là une ressource renouvelable vraiment importante?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a annoncé aujourd'hui, en plus d'une contribution importante déjà annoncée il y a quelques mois, l'affectation de 426 millions de plus pour combattre la crise causée dans l'est du Canada par la baisse des stocks de poisson, en particulier de morue du nord.

Cet argent vise à garantir que les personnes qui vivent de la pêche, qui contribuent à la richesse du Canada en travaillant dans ce secteur, pourront soit continuer à y travailler, grâce au résultat de nouvelles recherches et à de nouveaux projets parrainés par le gouvernement, soit se reconvertir dans quelque autre domaine d'activité économique aussi efficacement que possible.

C'est une étape très importante absolument comparable aux mesures prises par le gouvernement du Canada en faveur des agriculteurs de l'Ouest qui eux aussi faisait face à une crise, même si elle était d'une autre nature.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient d'admettre que le gouvernement n'a pas annoncé aujourd'hui le genre de programme dont le premier ministre avait parlé en décembre dernier lorsqu'il avait fait allusion à l'aide apportée aux agriculteurs de l'Ouest.

[*Français*]

Monsieur le Président, quand le ministre nous parle «d'adaptation», en réalité il veut dire «réductions», c'est-à-dire que des localités entières vont disparaître et que des familles seront obligées d'abandonner leur mode de vie traditionnel.

Je demande donc au ministre: Combien de familles vont devoir perdre leur gagne-pain? Combien de localités jusqu'alors florissantes vont devoir se transformer en villes-fantômes, avant que le gouvernement ne se rende compte que les pêches représentent une industrie durable qu'il faut encourager et non pas fermer? Combien de Schefferville le gouvernement va-t-il encore nous donner?

Des voix: Oui! Combien?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, une chose est certaine, c'est que peu importe le contenu de la politique, de la déclaration du gouvernement, la réaction de l'honorable

chef de l'opposition sera de la nier, de dire que ce n'est pas assez.

• (1420)

[*Traduction*]

La réalité, monsieur le Président, est très claire. Nous avons annoncé aujourd'hui un important programme visant à renouveler les stocks de poisson à un moment où des problèmes environnementaux graves menacent ces stocks dont dépendent les localités de pêche de la côte est. C'est un programme qui permettra à ces localités et à leurs habitants de s'adapter plus facilement aux nouvelles réalités et qui contribuera aussi à diversifier l'économie du Canada atlantique.

Le chef de l'opposition a parlé plus tôt des comparaisons entre l'ouest du Canada et la région atlantique. Il saura qu'il y a plus de 165 000 agriculteurs dans l'ouest du pays, alors qu'il n'y a que 60 000 pêcheurs au Canada atlantique. Nous avons annoncé aujourd'hui un nouveau programme de 426 millions de dollars visant à aider le Canada atlantique. Cela porte à 584 millions le montant total dépensé par le gouvernement du Canada durant cette période pour aider à assurer la viabilité de l'industrie de la pêche et à offrir des solutions de rechange viables aux travailleurs de cette industrie.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre dit qu'il faut refaire les stocks de poissons, que le problème est dû à la situation écologique.

D'après le rapport Harris, c'est la surpêche que pratiquent les étrangers qui contribue le plus à la disparition du poisson. Et voilà qu'aujourd'hui, le gouvernement se borne à annoncer qu'il va «intensifier ses efforts diplomatiques et politiques» pour tenter de résoudre le problème.

Autrement dit, les Espagnols et les Portugais vont continuer à saccager nos stocks, et la communauté européenne va continuer à établir des quotas excessivement supérieurs au taux de reproduction des poissons.

Si le gouvernement ne prend pas la surpêche étrangère à la légère, pourquoi ne déclare-t-il pas dès maintenant que sa juridiction s'étend aux extrémités des Grands bancs? Pour une fois, pourquoi ne pas défendre nos intérêts? Pourquoi ne s'est-il pas exprimé au nom des Canadiens quand l'occasion s'est présentée?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le chef de l'opposition ne devrait pas troquer ses nouvelles responsabilités pour la réputation de député sérieux aux Communes qu'il s'est acquise au fil des ans.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Il sait qu'il a tort de porter de telles accusations.

Permettez-moi de dire une chose au sujet de la conservation. La teneur de la question du chef de l'opposition laisse entendre que la conservation n'est pas un facteur important du débat. Si jamais les Européens citent son point de vue contraire à la réalité, au rapport Harris et à l'avis d'autres intervenants, cela va entraver notre campagne qui a déjà connu un certain succès. Je parle de notre campagne pour convaincre les Européens de respecter la réalité écologique et les arguments des Canadiens, et de commencer à s'en tenir aux quotas établis par l'Organisation des pêches de l'Atlantique du nord-ouest dont ils ne tiennent pas compte, au détriment du Canada.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Le premier ministre avait dit ici en Chambre que le gouvernement agirait et annoncerait des programmes généreux et généraux pour les problèmes que l'on connaît dans les pêches de l'Atlantique. Mais ce que le gouvernement a annoncé ce matin contredit nettement les paroles du premier ministre. Quatre cent vingt-six millions de dollars dans cinq ans pour les provinces de l'Atlantique, c'est moins de 21 millions de dollars par année pour chaque province. C'est vraiment rire de nous autres!

Est-ce que l'on peut alors déduire, monsieur le Président, que le premier ministre croit toujours qu'il n'y a pas de crise dans les pêches de l'Atlantique et que tout le monde semble bien se tirer d'affaire?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il y a une crise et il y a une réponse à cette crise dans l'industrie de l'Atlantique.

Nous avons annoncé il y a plusieurs semaines certains éléments d'une réponse et aujourd'hui, il y a eu une déclaration par mes collègues du gouvernement du Canada, en ce qui concerne les autres mesures, les autres programmes que le gouvernement du Canada veut établir pour aider les Canadiens qui sont engagés dans cette

industrie, afin qu'ils puissent trouver d'autres moyens de gagner leur vie, mais aussi pour aider à l'établissement d'une industrie qui soit forte et durable dans la région de l'Atlantique.

Bien sûr, il y a d'autres choses que l'on doit faire. Il y aura une réunion des ministres responsables des Pêches, des cinq provinces de l'Est, convoquée par mon collègue, le ministre canadien, vendredi. Il y aura aussi des occasions pour les provinces de participer dans le programme qui vise à aider une industrie qui est importante pour tout le Canada.

Et aujourd'hui, nous avons franchi une autre étape bien importante pour garantir aux Canadiens que l'industrie peut continuer de jouer un rôle important dans l'avenir du Canada.

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, on veut tout simplement forcer les gens de l'Atlantique, nous forcer à déménager.

[*Traduction*]

Dans le train de mesures que le gouvernement a annoncées ce matin, nous savons que 130 millions de dollars viennent de la caisse de l'assurance-chômage et de l'APECA, et que 28 millions doivent servir à remplacer le service de repérage aérien de Summerside.

Le ministre pourrait-il nous garantir que les autres 400 millions de dollars accordés à toute la région de l'Atlantique pour les cinq prochaines années sont de l'argent neuf, qu'il ne s'agit pas de fonds recyclés ou prélevés sur des programmes déjà en vigueur? Est-ce bien de l'argent neuf?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est une distinction que le député a souvent faite à la Chambre et qui ne signifie rien du tout pour les gens de l'Atlantique car avant ces annonces, ils ne recevaient aucune aide et maintenant, ils recevront plus de 500 millions de dollars du gouvernement du Canada.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Dans la proposition concernant le Canada atlantique rendue publique ce matin, il est question de reconstituer les stocks afin d'assurer des bases économiques plus solides à la pêche.

La question est de savoir pour qui ces bases économiques sont raffermies parce que, nous le savons maintenant, des habitants de nombreuses petites localités sont acculés à la faillite.

Selon le conseil consultatif de l'emploi et de l'immigration, organisme du gouvernement: «La relance de l'industrie», celle de la pêche dans l'Atlantique, «ne doit pas être dominée par les géants du secteur à l'exclusion des participants actuels.»

N'est-ce pas justement le résultat qu'aura ce programme de rajustement? Est-ce que, à long terme, le gouvernement ne forcera pas les petits à se retirer pour garder le champ libre aux grandes entreprises?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, en bref, je répondrai non à la question. Malheureusement, le chef du Nouveau Parti démocratique a sa petite conception de la situation et elle y est si bien accrochée que, comme dans d'autres situations, elle n'admettra pas son erreur peu importe les faits.

Le programme que nous offrons est pensé de façon à restaurer les atouts de l'industrie canadienne de la pêche, à restaurer notre capacité d'accroître les stocks, ou à tout le moins, de mieux comprendre les mécanismes d'un grave problème environnemental qui a des conséquences sur une industrie de la côte est du Canada. Ce programme devrait également aider ceux qui travaillent dans cette industrie, de même que leurs localités, y compris les petites, à chercher d'autres solutions pour leur permettre de maintenir, tant dans l'industrie de la pêche que dans d'autres industries de la région, le genre de viabilité qu'ils veulent avoir.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le ministre parle de diversification économique. Cependant, il doit reconnaître que les Canadiens de la région de l'Atlantique ont déjà dit qu'ils souhaitaient un système basé sur une sorte de répartition des ressources entre les localités plutôt qu'entre les sociétés. Le gouvernement devrait peut-être prêter l'oreille aux avis des experts dans ce domaine.

Je voudrais poser au ministre une question au sujet de la diversification économique. Le conseil consultatif dont j'ai parlé tout à l'heure a précisé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, au sujet des programmes de développement régional de son gouvernement, que tout semblait indiquer que les décisions prises par le gouvernement fédéral auraient certaines répercussions négatives importantes. Il était question notamment des compressions dans le domaine du développement régional et des modifications apportées au régime d'assurance-chômage.

Comment le ministre peut-il prétendre que la diversification économique donnera les résultats escomptés, alors que c'est la politique même de son gouvernement qui frappe durement la région?

• (1430)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la politique même du gouvernement contribue—j'ai vérifié mes chiffres—

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Je reconnais que de temps à autre, je me laisse impressionner par l'importance de ces chiffres.

L'annonce faite aujourd'hui représente pratiquement un demi-milliard de plus pour la région de l'Atlantique et cette somme viendra s'ajouter aux 2 milliards 125 millions de dollars que le gouvernement fédéral consacrera au développement régional dans la région de l'Atlantique d'ici à 1994-1995. C'est là un investissement extrêmement important dans l'avenir économique de cette région. Je suis persuadé que l'hon. chef du Nouveau Parti démocratique en est consciente.

C'est également un investissement conçu pour tenir compte de certaines des réalités auxquelles on ne peut échapper dans la région de l'Atlantique, à savoir les emplois occupés à l'heure actuelle par bien des gens dans cette région et les problèmes des Canadiens plus âgés qui travaillent dans les industries en question et qu'on doit aider à se recycler. La politique mise en oeuvre visera à venir en aide à certaines des localités touchées qui ne peuvent plus compter sur la pêche pour survivre alors que les stocks de poisson diminuent de plus en plus, ainsi qu'à aider certaines des industries concernées à exploiter d'autres stocks ou à profiter des autres avantages offerts par la région.

Nous croyons que l'avenir de la région de l'Atlantique pourra être très prometteur et diversifié. Selon nous, il nous incombe de faire face à la réalité au sujet des menaces qui pèsent sur la région et des solutions qui s'imposent. C'est ce que nous faisons dans le cadre du programme en question tout comme dans le cas des autres programmes que le gouvernement a mis en oeuvre, afin de favoriser le développement de la région de l'Atlantique.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, tout à l'heure, le ministre a parlé de conservation, et je voudrais soulever une autre question au sujet de la capacité du gouvernement d'agir dans ce domaine et tout particulièrement, dans celui de la surveillance de nos côtes.

[*Français*]

Le ministre des Pêches et des Océans parlait ce matin de l'importance de surveiller nos côtes. Son ministère reconnaissait, il y a déjà deux ans, que les bateaux de surveillance n'étaient pas assez nombreux. Dans son rapport, le Dr Harris dit la même chose. Combien d'argent, spécifiquement, le ministre va-t-il consacrer à la surveillance par bateaux?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons déjà indiqué certains programmes pour élaborer la capacité pour la surveillance aérienne. Cela a déjà été annoncé. Il y a d'autres propositions qui ont été proposées par le Dr Harris et par d'autres personnes comme autres moyens de faire face à cette partie du défi.

Mais je veux souligner quelque chose parce que la députée a parlé des questions environnementales. Il y a eu une question plus tôt aujourd'hui, en ce qui concerne la réaction des nations européennes. Nous sommes en train, maintenant, d'essayer de convaincre les Européens qu'il y a un problème environnemental substantiel important qui affecte l'Europe, qui affecte le Canada. Et nous espérons les convaincre qu'il est essentiel pour eux de changer les pratiques de leurs industries des pêches et qu'il est aussi essentiel pour eux de commencer à respecter les standards établis par l'Organisation internationale. C'est bien important pour le Canada de parler avec une voix en ce qui concerne la question de l'environnement qui touche l'Atlantique.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je souhaite signaler aux députés la présence à la tribune d'une délégation commerciale en provenance de l'Argentine et ayant à sa tête M. Eduardo Angeloz, gouverneur de la province de Cordoba, et de M. Adolfo Rodriguez Saa, gouverneur de la province de San Luis.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je désire également poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Il sait que les pêches ont assuré pendant cinq siècles la vie et la subsistance des Terre-Neuviens. Pourtant, il a fallu moins d'une demi-heure à son collègue le ministre des Pêches lors d'une conférence de presse qu'il accordait ce matin à St. John pour mettre en péril tout un mode de vie.

Le gouvernement a-t-il bel et bien décidé d'éliminer des douzaines de villages de pêcheurs de l'Atlantique de la surface du globe. Est-ce là le programme que le gouvernement tente de cacher derrière l'annonce de ce matin? Si tel est le cas, je dirai au ministre que le gouvernement a assez mal réussi.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il importe de bien comprendre la différence qu'il existe entre les partis à la Chambre. Le député a déclaré que les pêches étaient en péril dans les provinces de l'Atlantique. Ce n'est pas ce que nous pensons.

Il a donné à entendre que ce secteur qui revêt une importance déterminante dans la vie des Canadiens de ces provinces depuis une époque bien antérieure à leur adhésion à la Confédération était en péril. Ce n'est pas ce que nous pensons.

Nous estimons que les pêches sont un secteur des provinces de l'Atlantique qu'on peut rendre parfaitement viable. Nous estimons en outre nécessaire de faire face à certaines réalités, et le gouvernement se prépare à y faire face, de concert avec les travailleurs de ce secteur; en effet, il est prêt à investir des centaines de millions de dollars, prêt à rechercher les moyens de venir en aide aux travailleurs âgés de ce secteur pour qui les perspectives de recyclage sont minces, à aider les localités touchées par ce problème dont aucun gouvernement n'est responsable, pas plus d'ailleurs que la Chambre, problème environnemental qui a réduit les réserves de poisson, prêt enfin à mettre au point des programmes pour les aider à faire face à l'avenir.

Ce n'est pas avec des beaux discours qu'on y parviendra. Ce n'est pas non plus en interprétant faussement cinq siècles d'histoire. Ce que le gouvernement actuel fait et qu'il doit faire, c'est préparer les régions de l'Atlantique à traverser la prochaine décennie, voire le prochain siècle.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Un formidable discours, monsieur le Président, mais nous sommes aux prises avec ce problème parce que le gouvernement a toléré la surpêche étrangère.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Si le député veut bien poser sa question?

M. Simmons: Monsieur le Président, le ministre le sait, les pêches de l'Atlantique seront menacées tant qu'il s'emploiera à les détruire.

Les prises extrêmement faibles de milliers de pêcheurs du sud-ouest qui utilisent des engins fixes ont entraîné la fermeture d'usines et des milliers de mises à pied. Le programme ne dit pas un traître mot de ces personnes, il ne prévoit absolument rien pour elles.

Je demande au ministre si c'est un oubli et, si oui, s'il veillera à y remédier immédiatement. Ou est-ce un acte délibéré qui entre dans le plan du gouvernement pour chasser ces personnes de leurs localités et les condamner à vivre de l'aide sociale quelque part à Toronto? Si c'est ce qu'il vise, qu'il nous le dise une fois pour toutes.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je vais certes le dire à la Chambre, et tout dépend du député si c'est la dernière fois ou s'il faudra continuer de le répéter.

Le gouvernement ne cherche pas à dépeupler les villages de pêche de la région de l'Atlantique. Au contraire. Il cherche à ouvrir à ces localités des perspectives économiques qui assureront leur avenir pendant de nombreuses années.

Le député s'informe des autres projets que nous pourrions avoir. Il est certain qu'il y en a d'autres, dont certains nous concernent, d'autres concernent les gouvernements provinciaux et d'autres encore le secteur et ceux qui y travaillent.

Mon collègue le ministre des Pêches et des Océans réunira vendredi le Conseil des ministres des pêches de l'Atlantique. Ce sera l'occasion non seulement d'examiner les autres éléments du défi qui reste à relever, mais aussi d'entamer la discussion sur les façons de régler les détails, de financer certaines des propositions qui ont été annoncées ce matin et, ce qui importe surtout, monsieur le Président, d'assurer que les gouvernements provinciaux, qui ont aussi des obligations à cet égard, sont en mesure de jouer pleinement leur rôle.

M. Simmons: Pourquoi ne pas vous entretenir avec eux? Vous vous êtes retirés des négociations.

M. Clark (Yellowhead): La réunion du conseil vendredi sera la suite des négociations entreprises au nom du Canada par mon collègue le ministre des Pêches.

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Cinq semaines se sont écoulées depuis que le gouvernement a annoncé son programme d'aide aux agriculteurs de l'Ouest, qui font face à l'une des pires crises financières de l'histoire, surtout en cette période d'ensemencement. Pourtant, pas un sou ne leur a été versé.

Les premiers ministres des Prairies, réunis aujourd'hui à Portage-la-Prairie, font front commun pour que le gouvernement leur accorde de l'aide unilatéralement. Étant donné que les premiers ministres des Prairies font front commun pour exiger que le gouvernement fédéral agisse, comment et quand les agriculteurs peuvent-ils s'attendre à recevoir une aide financière du gouvernement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il est bien vrai que le gouvernement fédéral annonce depuis environ cinq semaines son intention d'accorder une aide financière. Par esprit de collaboration et de partage des responsabilités, nous avons invité les provinces à participer au programme d'aide que nous sommes à mettre sur pied.

• (1440)

Tout ce que je peux dire au député, c'est que les discussions se poursuivent avec les divers ministres de l'Agriculture. J'ai eu des entretiens suivis avec ceux du Manitoba et de la Saskatchewan et, bien sûr, de l'Alberta. Nous avons passé en revue les programmes provinciaux admissibles au partage des coûts et le dossier avance.

Je peux également dire que, dans le cas du Manitoba, par exemple, moyennant une contribution de 8 millions de dollars de cette province, les producteurs pourraient obtenir presque immédiatement quelque 72 millions de dollars. Je demande donc aux provinces de se joindre à nous, de faire leur part et de cesser de se défiler.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, la plus grande part de la responsabilité incombe au gouvernement fédéral et le ministre le sait.

Toutes les semaines, du point de vue de l'agriculteur, les nouvelles sont de plus en plus mauvaises. Le taux d'intérêt de la Société du crédit agricole est à la hausse, le prix initial du blé a baissé de près de 20 p. 100 la semaine dernière, et les agriculteurs n'ont encore rien reçu. Ils recevront à titre de paiement initial un montant qui sera presque inférieur du tiers à celui que toucheront les agriculteurs américains.

Quand le gouvernement cessera-t-il de se payer la tête des agriculteurs et de jeter le blâme sur les gouvernements provinciaux et quand effectuera-t-il les paiements aux agriculteurs? Les semailles sont bien amorcées, les paiements initiaux sont à la baisse, les taux d'intérêt sont à la hausse. Quand le gouvernement va-t-il effectuer les paiements?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous ne nous payons pas la tête les agriculteurs. De fait, nous nous efforçons de faire en sorte qu'ils touchent le plus d'argent possible au plus tôt.

Le député sait que le bilan du gouvernement au chapitre de l'aide aux agriculteurs sans précédent.

M. Foster: Voyons, Don. Quand allez-vous poster les chèques?

M. Mazankowski: En 1988-1989, par exemple, en Saskatchewan, le gouvernement fédéral a versé 1,7 milliard de dollars aux agriculteurs alors que la province n'a versé que 176 millions. C'est dix fois plus que l'apport de la province.

Prenons le Manitoba où, la même année, 740 millions de dollars ont été fournis par le gouvernement fédéral, soit sept fois plus que l'apport du gouvernement provincial.

Tout ce que nous disons, et je demande au député de se joindre à nous, c'est qu'il est temps que les provinces paient leur juste part. C'est tout ce que nous leur demandons de faire.

* * *

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, il est très évident pour tous les Canadiens, je pense, que le gouvernement est en train de détruire les ressources de base de notre pays, nos exploi-

tations agricoles, notre poisson et nos forêts. À l'occasion de la Semaine nationale de la forêt, il est essentiel de réfléchir à l'importance de ces forêts.

À la réunion annuelle de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers qui a eu lieu le 2 février, le premier ministre a déclaré, à propos des ententes relatives aux forêts, que le conseil des ministres accorde toujours la même importance à cette question et que le gouvernement s'efforce de trouver des crédits pour les forêts. En effet, cela présente beaucoup de difficultés.

Étant donné l'absence du ministre des Forêts, je voudrais demander au ministre de l'Environnement s'il va appuyer ces ententes, s'il va fournir les crédits nécessaires qui ont été demandés par les provinces et s'il va faire en sorte que le gouvernement ne traite pas nos forêts comme les pêcheries de l'Atlantique et qu'il ne les détruise pas.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je réponds à mon collègue de la Colombie-Britannique. Il devrait être au courant que le gouvernement fédéral fait énormément pour la forêt. Depuis 1984, nous avons augmenté les budgets de plus de 300 p. 100; nous avons renégocié des ententes avec certaines provinces, comme le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

Je peux vous dire, monsieur le Président, que présentement les négociations vont bon train et que le ministre des Forêts est très consciencieux de donner la juste part qui revient au secteur forestier, qui est un des secteurs les plus importants pour l'économie canadienne.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre.

Dans sa question, mon collègue de Prince George-Bulkley Valley a parlé d'ententes relatives aux forêts qui n'ont pas été renouvelées. Comme le sait le ministre, dans l'ouest du Canada, ces ententes ne constituent que certaines des 26 ententes représentant 671 millions de dollars qui sont arrivées à expiration depuis le 31 mars 1989, et qui n'ont pas été renouvelées. Des initiatives précieuses dans le domaine, entre autres, de l'exploitation forestière, du tourisme, du développement du Nord et de l'aménagemnt des infrastructures ont été mises en veilleuse, et on perd du personnel clef.

Par conséquent, je voudrais demander au vice-premier ministre, quand seront résolus les conflits internes qui ont lieu au sein du gouvernement entre les ministères régionaux et sectoriels pour qu'on puisse donner suite à ces initiatives.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je peux assurer au député que des discussions sont en cours. Nous sommes très prêts d'aboutir en ce qui concerne les ententes auxquelles il a fait allusion. Je peux dire honnêtement, je pense, qu'on va faire une déclaration très prochainement.

* * *

L'AGRICULTURE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais revenir au ministre de l'Agriculture. En réponse à la question au sujet du soutien pour les agriculteurs de l'Ouest, il a dit qu'il voulait que les provinces paient leur juste part.

Le vice-premier ministre sait-il que le Manitoba a déjà perdu près de 100 millions de dollars au titre des paiements de transfert du gouvernement fédéral? Sait-il que, pour répondre aux exigences des programmes fédéraux à frais partagés, le gouvernement provincial devra doubler son budget agricole par rapport à l'année dernière? Sait-il que plus de 30 p. 100 des fermes manitobaines ont été vendues aux enchères depuis un an alors que, sur le plan financier, le gouvernement actuel jouait au premier qui se dégonfle avec les provinces?

Autrement dit, monsieur le Président, le ministre n'est-il pas en train de proposer une formule qui est discriminatoire à l'égard des plus petites provinces qui n'ont pas les ressources financières nécessaires pour répondre aux exigences de ce genre de formule? Le ministre modifiera-t-il cette formule pour donner aux provinces plus petites la possibilité de venir en aide à leurs agriculteurs, car ils ont maintenant besoin d'aide.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je comprends bien la question du député. En ce qui concerne la réduction du taux d'augmentation des paiements de transfert, nous appliquons aux provinces la discipline que le gouvernement fédéral s'impose à lui-même. Cela nous paraît équitable.

Quant au doublement du budget, monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec le député. Il y a eu des discussions suivies avec le ministre de l'Agriculture. Les provinces ont certains programmes qui seraient admissibles. Il s'agit en l'occurrence de nouveaux programmes qui contribueraient à combler le manque à gagner pour

1990. Les provinces ont mis sur pied un certain nombre de programmes qui rempliraient les conditions requises.

Je puis assurer au député qu'il ne manque plus que 8 millions de dollars pour mettre en place un programme de contrepartie. Nous en sommes maintenant au stade où les agriculteurs pourraient recevoir 72 millions de dollars si le gouvernement du Manitoba réussissait à mettre 8 millions dans la balance. Tout cet argent pourrait être distribué dans le cadre d'un programme qui serait conçu par le gouvernement provincial en étroite coopération avec le gouvernement fédéral. Cela nous paraît équitable. Nous sommes très près de conclure une entente et j'espère que nous y parviendrons très rapidement.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. N'est–ce pas le comble de l'ergoterie que de mettre en péril les fermes de centaines de Manitobains pour un montant de 8 millions de dollars? Pourquoi le gouvernement fédéral ne modifie–t–il pas simplement la formule plutôt que d'exercer des pressions sur les plus petites provinces en les forçant à satisfaire à ses critères?

Le premier ministre de la Saskatchewan a déjà proposé une nouvelle formule de partage des coûts, soit huit pour un. Le moment n'est–il pas venu pour le gouvernement de se décider à faire preuve de flexibilité et de tolérance en consentant à un compromis afin d'aider les agriculteurs de l'Ouest à surmonter la crise à laquelle ils font face à l'heure actuelle? Le moment n'est–il pas venu pour le ministre de montrer de la compassion pour eux?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si on compare la générosité de notre gouvernement avec celle du gouvernement dont a fait partie le député, en ce qui concerne l'aide offerte aux agriculteurs de l'Ouest, on constate que c'est le jour et la nuit.

Nous avons versé près de 22 milliards de dollars en paiements de soutien du revenu agricole depuis cinq ans et demi, dont près de 12 milliards de dollars dans l'Ouest.

Le député sait pertinemment que le gouvernement fédéral est aux prises avec de graves difficultés financières. Tout ce que nous demandons aux provinces, c'est qu'elles fassent leur part.

Il existe déjà des programmes admissibles. Nous avons dit que nous ferions preuve d'une grande flexibilité. Nous avons respecté notre engagement. Ainsi, nous avons réussi à négocier avec le Manitoba de manière à verser le plus possible d'argent aux agriculteurs. C'est là l'essentiel. Il ne s'agit pas d'ergoter sur 8 millions de dollars, car il importe de verser le plus d'argent possible le plus rapidement possible aux agriculteurs. C'est là notre objectif.

* * *

• (1450)

LES PROGRAMMES DE PROMOTION DE LA FEMME

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État et traite du rétablissement temporaire des subventions destinées aux programmes de promotion de la femme.

Certaines provinces, telles Terre–Neuve et la Nouvelle–Écosse, ne seront en mesure ni l'année prochaine ni dans un proche avenir de financer des centres pour femmes.

Le ministre accepterait–il de s'engager à maintenir le financement de base de ce programme de façon permanente et à ainsi rassurer les femmes qui dépendent de cette source de financement?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, comme la députée le sait déjà, le gouvernement a accepté d'assurer pendant une période de transition d'un an le financement des services fournis par les centres pour femmes dans tout le pays, afin de garantir leur maintien. Par ailleurs, nous entamerons bientôt un processus d'examen réalisé conjointement par divers ministères des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que par les autorités des centres pour femme et, je l'espère, d'autres groupes intéressés afin de trouver de nouvelles formules de partenariat pour assurer la poursuite des travaux de ces centres, qui aident les femmes aux quatre coins de notre pays.

Mme Mary Clancy (Halifax): C'est une bonne réponse, mais cela ne répond peut–être pas tout à fait à la question. Ma question supplémentaire s'adresse également au secrétaire d'État.

[*Français*]

Les fonds de recherches des principaux groupes de femmes n'ont pas été rétablis par le gouvernement.

Étant donné que ces groupes de recherches sont largement responsables pour mettre en lumière la situation difficile des femmes au Canada, est–ce que le ministre n'est pas prêt à revenir sur sa décision, et de rétablir ces fonds voués à la recherche?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, nous vivons avec une réalité. Le budget nous a laissés avec moins de 1.6 million de dollars dans notre programme. Il ne faut pas reculer. Nous vivons des temps très difficiles. Ce que nous avons sûrement mis en place dans notre programme, c'est un processus transitionnel qui va aider et qui va laisser un peu de temps pour trouver d'autres solutions. Nous allons essayer de bâtir des partenariats avec les provinces, avec le secteur privé. Mais, comme je l'ai dit, notre programme a moins d'argent, et nous avons géré le programme avec les moyens à notre disposition.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Amnistie Internationale, tout comme de nombreux Canadiens, prie la ministre de ne pas déporter Mohamed Ahmet Said au Kenya comme prévu aujourd'hui, parce que deux de ses concitoyens, dont la demande de statut de réfugié avait été refusée et que le Canada avait renvoyés dans leur pays ces derniers mois, ont été emprisonnés, battus et interrogés au sujet de compatriotes vivant au Canada par le gouvernement kényens. M. Said a offert de payer ses propres frais de déplacement à destination d'un pays autre que le Kenya, si le Canada peut l'aider à s'y établir en sécurité.

La ministre peut-elle assurer à la Chambre que M. Said ne sera pas déporté au Kenya et qu'on lui permettra de prendre d'autres dispositions?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie le député de l'intérêt qu'il porte à ce dossier très délicat. D'autres personnes et moi-même avons étudié le cas en question et je ne suis pas prête, à ce moment-ci, à offrir la garantie que demande le député.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Comme la ministre le sait, M. Said, qui a tenté désespérément d'éviter l'explusion, a avoué clairement au psychiatre du centre de détention qu'il préférait mourir plutôt que de retourner au Kenya.

Il a en outre signé une déclaration, que j'ai fait parvenir à la ministre, dans laquelle il affirme qu'un agent d'immigration l'aurait mis en garde de ne pas faire le moindre bruit durant son expulsion, sans quoi la police et le médecin prendraient les mesures qui s'imposent. On fait ici allusion à la pratique qui consiste à administrer des médicaments à la personne expulsée contre sa volonté pour faciliter l'expulsion.

La ministre confirmera-t-elle que le gouvernement conservateur autorise l'administration de médicaments contre la volonté de la personne en cause pour faciliter son expulsion?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il s'agit d'une autre question extrêmement délicate et difficile qui m'intéresse autant que le député. Il arrive que l'assistance d'un médecin soit nécessaire lorsque des personnes sont expulsées. Ce n'est pas une mesure que prennent couramment nos agents, mais une pratique dictée par des considérations liées à la sécurité de la personne et à celle des autres passagers.

En pareil cas, nous nous attendons à ce que toute décision soit prise avec perspicacité et selon ce que le médecin juge nécessaire de faire.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, j'ai une question concernant le ministère du Revenu national. Auparavant, je voudrais féliciter le gouvernement d'avoir reconnu que la collectivité de Summerside se trouvait dans une situation difficile depuis la fermeture de sa base militaire et d'avoir redonné un certain équilibre économique à cette collectivité et à la région de l'Atlantique.

Comme on a annoncé jeudi dernier qu'il y aurait un centre de traitement des données pour la TPS à Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard, je voudrais savoir s'il y aura quelque chose de similaire dans l'ouest du Canada et, dans l'affirmative, si l'on tiendra compte des facteurs de développement régional dans le choix de l'emplacement d'un tel centre.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je préciserai d'abord que l'on tient toujours compte des facteurs de développement régional lorsque l'on prend des décisions de cette nature.

Le centre de traitement des données n'est qu'un élément infime du programme global de la TPS. L'élément administratif, y compris les services de perception, d'aide et d'information de la population en général comme des entrepreneurs, sera distribué également dans tout le pays et chaque région, chaque province et chaque territoire aura sa part.

Le passage de la piètre taxe de vente fédérale à la taxe sur la valeur ajoutée beaucoup plus juste que constitue la TPS va profiter non seulement aux consommateurs et aux entreprises, mais encore et de façon uniforme à toutes les régions, provinces et territoires du Canada.

* * *

LES PÊCHES

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a présidé un comité spécial du Cabinet chargé d'examiner la situation de l'industrie de la pêche sur la côte est.

Puisque les pêcheurs de homard de l'Atlantique ont été laissés pour compte dans le programme d'aide, le ministre peut-t-il nous dire si une aide financière spéciale leur sera accordée?

Le très hon. Joe Clark (Secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, comme le député le sait sans doute, mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans, qui sera à la Chambre demain et pendant le reste de la semaine, examine actuellement cette question de très près.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Compte tenu du fait que les pêcheurs vont perdre 30 millions de dollars cette année en raison des restrictions imposées par les Américains sur la taille des homards, et vu que le premier ministre a négligé, comme il avait promis de le faire, de protéger les intérêts des pêcheurs de homard, le ministre peut-il nous assurer qu'une aide financière importante et adéquate sera accordée aux pêcheurs de homard des provinces de l'Atlantique?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, sauf votre respect, je crois avoir déjà répondu à cette question. Le député a toutefois ajouté un nouvel élément lorsqu'il a parlé d'un engagement qu'avait pris le premier ministre. Je suppose qu'il faisait allusion à l'engagement qu'a pris le premier ministre d'aborder la question de la taille des homards avec le président des États-Unis.

Le premier ministre a discuté de cette question avec le président. Nous avons ensuite intenté une action devant les instances commerciales, mais nous n'avons pas eu gain de cause. Une décision préliminaire a été rendue, décision qui préoccupe beaucoup l'industrie.

Je sais que le député ne veut pas donner la fausse impression, que malheureusement sa question laissait sous-entendre, que le premier ministre n'avait pas fait ce qu'il avait promis de faire. Le premier ministre a fait une promesse et a tenu parole.

* * *

PETRO-CANADA

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse encore au ministre de l'Énergie. La semaine dernière, le ministre a déclaré à la Chambre qu'il parlerait avec ses collègues des relations de Petro-Canada avec la dictature du Myanmar, autrefois connu sous le nom de Birmanie.

Le ministre a-t-il eu l'occasion d'en parler et a-t-il une décision à communiquer à la Chambre?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai dit que l'on étudierait la position de Petro-Canada en ce qui concerne le Myanmar. Il y a eu un examen fait par les responsables de la société. M. Folkes, parlant au nom de Petro-Canada, a déclaré que la société resterait au Myanmar et terminerait le contrat qui a été signé.

M. le Président: Une unique question du député d'Essex—Windsor.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question concerne l'inefficacité d'Environnement Canada en Ontario. L'an dernier, il n'a pas poursuivi un seul pollueur en Ontario. Le gouvernement permet maintenant que des marchandises dangereuses traversent de nouveau la rivière Detroit, à partir d'aujourd'hui, malgré les objections de toutes les municipalités concernées.

• (1500)

Le ministre de l'Environnement peut-il nous dire pourquoi le gouvernement refuse d'agir contre les pollueurs de l'Ontario et pourquoi il refuse de tenir des audiences publiques pour évaluer les dangers que fait courir à l'environnement cette péniche, à Windsor, qui menace tant de gens dans ma circonscription?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député parle d'un article de journal publié aujourd'hui sur cette question. Cet

article dit qu'une seule accusation a été portée contre le pollueur qui a déversé des dioxinnes dans l'eau.

Le député devrait savoir qu'il n'existe aucune réglementation pour contrôler les dioxinnes et les furannes. Ces toxines ont été découvertes tout récemment. Nous agissons très rapidement. Les nouveaux réglements seront en vigueur le mois prochain et, à toutes fins utiles, ils élimineront les dioxinnes et les furannes du Canada.

En ce qui concerne la pêche, c'est au gouvernement de l'Ontario que revient la responsabilité de veiller à l'application des réglements provinciaux. Le député devrait poser sa question au gouvernement provincial.

M. le Président: Je présente mes excuses au député de Winnipeg–Nord–Centre, qui avait une question supplémentaire à poser.

PETRO-CANADA

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et porte sur le même sujet.

Les violations des droits de la personne au Myanmar sont suffisamment graves pour qu'un comité spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies ait décidé de procéder à un examen confidentiel de la situation dans ce pays. Compte tenu de l'importance que les Nations Unies accorde à la situation et de ce que le ministre de l'Énergie vient de nous dire, quelle est la position du Canada relativement à cette enquête des Nations Unies?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le Canada a toujours collaboré entièrement à toutes les enquêtes menées par les Nations Unies relativement aux droits de la personne, même lorsque ces enquêtes portaient sur des pratiques canadiennes.

Je m'attends à ce que nous participions entièrement à toute enquête des Nations Unies sur la situation au Myanmar qui, comme mon collègue et moi-même l'avons dit à la Chambre à plusieurs occasions, concerne beaucoup le Canada. Cette situation concerne le Canada non seulement en raison de la question que le député a soulevée relativement aux activités commerciales d'une société canadienne, mais aussi en raison du fait que le gouvernement de ce pays a emprisonné le chef de l'opposition et qu'il a fait en sorte qu'il soit presque impossible pour des gens de l'extérieur de se rendre dans ce pays afin d'observer les prétendues élections.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément à l'article 38 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 93 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

DÉCRETS DE NOMINATIONS

DÉPÔT ET RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, des décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement, en accord avec l'article 110(1) du Règlement.

Ces décrets sont réputés avoir été renvoyés aux comités permanents indiqués en annexe.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA DÉCLARATION DU MINISTRE—LA SEMAINE NATIONALE DE LA FORÊT

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, à propos des déclarations ministérielles dont il a été question vendredi dernier, le député de Saskatoon—Clark's Crossing, notre leader parlementaire suppléant, a demandé au leader du gouvernement à la Chambre si le ministre des Forêts allait faire une déclaration, étant donné l'importance de la Semaine nationale de la forêt.

Je dois avouer que je n'étais pas présent à la Chambre vendredi, et je m'en excuse. Après avoir vérifié le compte rendu, je me demande si nous devons nous attendre à ce que le ministre fasse une déclaration, étant donné que les forêts revêtent une importance capitale pour notre pays

et que nous sommes en pleine Semaine nationale de la forêt.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné vendredi dernier, dès son retour à Ottawa, le ministre communiquera avec la personne qui a soulevé cette question. Le ministre est actuellement en voyage pour affaires officielles.

* * *

LA LOI SUR LA CONCURRENCE

MESURE MODIFICATIVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C-299, Loi modifiant la Loi sur la concurrence (recours collectifs).

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à prévoir des recours collectifs, ce qui permettrait aux consommateurs d'intenter une action collective lorsqu'ils sont victimes collectivement d'une injustice sur le marché.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke) demande à présenter le projet de loi C-300, Loi modifiant le Code criminel (obscénité).

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Hopkins: Monsieur le Président, pour faire suite à la déclaration que j'ai faite à la Chambre le 8 février, je voudrais présenter un projet de loi d'initiative parlementaire modifiant le Code criminel en ce qui concerne les envois postaux obscènes.

À la fin de l'année dernière, trois bases ontariennes des Forces canadiennes ont reçu par la poste le catalogue d'un fabricant de lingerie. Ce catalogue était sans emballage et contenait des photos frisant la pornographie. Les habitants de ces bases ont été choqués et offensés par cet envoi postal.

Ce projet de loi d'initiative parlementaire propose des amendements qui rendraient illégale l'expédition par la poste de matériel visuellement obscène non sollicité.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je trouve pertinente cette pétition sur l'entente de développement des ressources forestières entre le Canada et la Colombie-Britannique. Je sais que vous comprenez toute l'importance de cette entente. Je souhaite que le ministre des Forêts, qui s'est engagé cinq fois à la signer, finisse par se décider et nous aide à reboiser nos forêts.

Cette entente est primordiale pour la Colombie-Britannique et les autres provinces dont les ententes sur les forêts ont expiré.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter aux termes de l'article 36 du Règlement des pétitions signées par des milliers de Canadiens qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Voici les signatures de plus de 3 000 Canadiens qui sont en colère parce que le gouvernement fait preuve d'indifférence crasse en ne tenant pas compte de leurs instances concernant le rejet de cette taxe régressive.

Ces Canadiens demandent aux contribuables de se joindre à eux le samedi 12 mai, à midi sur la colline du Parlement, pour montrer que tous leurs concitoyens s'opposent fermement à la TPS.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions.

Cette pétition porte la signature de membres de la *United Senior Citizens of Ontario Incorporated* qui prétendent que le gouvernement réduit les prestations au titre des services ménagers à domicile et augmente sensiblement le coût des soins à long terme prodigués aux anciens combattants en leur faisant payer certains services.

Étant donné que les anciens combattants ont servi leur pays et qu'ils ne devraient pas être visés par ces mesures, les pétitionnaires demandent instamment au Parlement de rejeter des mesures budgétaires qui les privent de services convenables et qui aggravent leurs difficultés financières.

Affaires courantes

• (1510)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement.

Pendant que je regardais les plates-bandes de tulipes, en fin de semaine, je me suis dit que les gens autour de moi seraient peut-être intéressés à signer une pétition contre la TPS. Tous ceux que j'ai contactés ont accepté, certains allant même jusqu'à me demander des copies de cette pétition pour la faire signer par leur famille et leurs amis.

Voilà qui montre que beaucoup de gens s'opposent à la TPS et c'est pour cela que leur nom figure sur ce document.

J'ai une autre pétition signée par des habitants de Kamloops qui n'admettent pas que le gouvernement ait décidé de taxer la lecture. En imposant la TPS aux imprimés, je crois que nous serons le seul pays du monde à taxer la lecture. Il est évident que les pétitionnaires s'opposent à la mesure du gouvernement.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter plusieurs centaines de signatures provenant d'un peu partout dans le pays. Ces signataires demandent au gouvernement de retirer la taxe sur les produits et services, une taxe régressive, une taxe qui fera augmenter l'inflation et qui fera augmenter les taux d'intérêt, et qui va être une taxe qui va vraiment frapper tous les Canadiens. Ils demandent donc au Parlement, au gouvernement, de retirer cette mesure totalement régressive et inacceptable.

[*Traduction*]

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente des pétitions signées par des Canadiens qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Les pétitions ont été organisées par des citoyens qui invitent les contribuables à se joindre à eux lors d'une manifestation qui aura lieu sur la colline du Parlement le samedi 12 mai prochain, à midi, pour démontrer que les Canadiens s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des Canadiens qui s'opposent à la taxe sur les produits et services et exhortent le Parlement à la rejeter.

Cette pétition a été organisée par des citoyens qui invitent les contribuables à se joindre à eux lors d'une manifestation qui aura lieu sur la colline du Parlement à midi, le samedi 12 mai prochain, pour démontrer que les Canadiens sont opposés à la taxe sur les produits et services.

LES ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par un grand nombre d'anciens combattants de la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter les mesures dans le budget qui réduisent les services domestiques fournis aux anciens combattants et augmentent substantiellement le coût des soins de longue durée assurés aux anciens combattants.

Les pétitionnaires ajoutent que nos anciens combattants ont déjà rendu de grands services à la patrie et qu'ils ne devraient pas faire l'objet de ces cruelles mesures.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais aussi attirer l'attention du gouvernement sur les centaines de pétitionnaires qui ont écrit et qui exhortent le gouvernement à repartir de zéro en ce qui concerne la TPS. Cette taxe ne fera pas que nuire aux Canadiens moyens et leurs familles d'un océan à l'autre, elle s'avérera également pernicieuse pour les petites entreprises de tout le pays.

Nous demandons instamment à tous les Canadiens de venir sur la colline du Parlement le 12 mai, à midi, et de faire preuve de solidarité afin que le gouvernement finisse par entendre et par écouter les voix et les messages des Canadiens ordinaires de tout le pays.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, c'est volontiers que je dépose, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition qu'ont signée des milliers de Canadiens résidant dans la

localité et le voisinage de Half Moon Bay, en Colombie-Britannique. Ces Canadiens sont contrariés par la décision de Postes Canada de fermer leur bureau de poste.

Ils prient humblement le Parlement d'enjoindre au gouvernement de ne pas fermer le bureau de poste de Half Moon Bay en Colombie-Britannique.

Je tiens à remercier Gordon Wilson, leader du parti libéral de la Colombie-Britannique, qui a fait circuler cette pétition et qui a réussi à obtenir toutes ces signatures.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition qu'ont signée 430 résidents de la magnifique circonscription de Glengarry—Prescott—Russell qui demandent au gouvernement de renoncer à imposer sa TPS, sa taxe sur les pleurs et les souffrances.

Ils souhaitent également se joindre à nous tous à midi, le samedi 12 mai, sur la Colline du Parlement, afin de manifester leur opposition à la taxe sur les produits et services. J'invite tous les Canadiens à s'associer à eux à midi, le 12 mai, ici même sur la Colline du Parlement, pour protester contre cette mesure inique.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je voudrais ajouter encore environ 3 000 noms d'habitants de la région de la capitale nationale qui ont signé des pétitions pour demander au gouvernement de repenser et d'y renoncer à sa taxe rétrograde sur les produits et services.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, cela continue, et je voudrais une fois de plus, avec enthousiasme, prendre la parole pour présenter des pétitions signées par un total de 4 263 personnes—principalement des habitants d'Edmonton et de la région—qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Les habitants d'Edmonton vont continuer à signer ces pétitions, et je vais continuer à les présenter à la Chambre jusqu'à ce que le gouvernement renonce à cette taxe.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais vous présenter une pétition qui porte près de 3 000 signatures de gens de la circonscription d'Essex—Windsor, qui protestent tous contre la taxe sur les produits et services.

Ces pétitionnaires considèrent qu'il s'agit là d'une taxe qui va frapper durement leurs localités respectives et qui est injuste à l'égard de bien des gens comme eux-mêmes.

J'ai en main une seconde pétition qui est signée par près de 300 personnes.

Cette pétition porte plus particulièrement sur le fait que les dépenses reliées au patinage seront assujetties à la TPS. Les pétitionnaires s'inquiètent notamment du lourd fardeau financier que devront supporter les familles de jeunes athlètes, à la suite de l'imposition de la TPS.

Monsieur le Président, je sais que vous serez particulièrement intéressé par la présentation d'une pétition comme celle-ci à la Chambre des communes.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par les habitants de plusieurs localités du Québec, d'Ontario et de Saskatchewan.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de montrer quelque respect envers les peuples autochtones et l'usage traditionnel qu'ils font de leurs terres. Ils demandent également au Canada de prendre de nouvelles initiatives de paix dans une perspective de sécurité mutuelle.

Afin de donner plus de poids à leur demande, les pétitionnaires prient le gouvernement de mettre fin à tous les vols à basse altitude de l'OTAN et du NORAD, au Canada. Ils s'opposent particulièrement à l'établissement d'un centre d'entraînement de chasse tactique à Goose Bay, au Labrador.

Les pétitionnaires réclament que les fonds consacrés à ces activités soient plutôt investis de façon à aider les peuples autochtones du Canada à reprendre le contrôle de leurs terres et de leur mode de vie, par une mise en valeur durable de leurs ressources.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, comme mon collègue d'Edmonton l'a dit il y a un instant, la vague d'opposition à la taxe sur les produits et services ne s'apaise pas.

Je voudrais moi aussi présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, encore une autre pétition contre le projet de loi du gouvernement établissant une taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de retirer son projet de loi pour proposer à la place d'autres mesures fiscales réalistes et une réforme fiscale raisonnable.

Je pourrais ajouter qu'il s'agit de la 312e pétition que je présente, et que le nombre des pétitionnaires se chiffre maintenant à près de 15 000 électeurs, soit environ 28 p. 100 des électeurs inscrits dans ma circonscription, Okanagan—Shuswap. Vous pouvez ainsi vous rendre compte, monsieur le Président, que les gens de l'intérieur de la Colombie-Britannique s'opposent très catégoriquement à la TPS et demandent au gouvernement de bien vouloir retirer son projet de loi.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, je voudrais déposer une pétition provenant de citoyens canadiens qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

J'estime qu'il est temps que le gouvernement se mette à l'écoute de la population quand celle-ci lui dit qu'elle juge inacceptables certains projets de loi, et qu'il mette en doute les déclarations du premier ministre qui, malgré un taux de popularité de 15 ou 20 p. 100, soutient qu'il formera un nouveau gouvernement majoritaire aux prochaines élections.

Seront bientôt déposées à la Chambre des pétitions qui diront au gouvernement qu'à défaut d'écouter la population il verra son taux de popularité stagner à son niveau actuel.

Ces pétitionnaires informent la Chambre qu'il se tiendra à midi le 12 mai sur la colline du Parlement une manifestation visant à faire savoir au gouvernement à quel point la population déteste cette taxe et à lui demander d'y renoncer.

• (1520)

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je veux moi aussi présenter, au nom d'un certain nombre d'électeurs, une pétition contre la TPS, parce que cette bataille est loin d'être terminée.

Les pétitionnaires s'inquiètent, comme moi, de ce que la TPS s'applique à des choses comme les coupes de cheveux, les cercueils, les couches et le reste. Ils s'inquiètent plus particulièrement de la taxe sur les ouvrages de lecture, ce qui serait une première mondiale.

Comme solution de rechange, ils proposent de remplacer la TPS par une taxe efficace à l'égard des personnes riches et des sociétés, qui finiraient par payer leur juste part. Ils ne veulent pas que les Canadiens ordinaires aient à supporter le fardeau fiscal imposé par cette taxe à la consommation rétrograde et, à cette fin, ils souhaitent que le gouvernement procède à une véritable réforme fiscale en profondeur. Je voudrais déposer cette pétition.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition signée par un certain nombre d'électeurs de Vancouver Quadra.

Je signale que ces personnes ont signé la pétition à l'instigation du député de Vancouver Quadra, qui n'ignore pas à quel point ces électeurs se sont opposés aux dispositions de récupération des pensions de sécurité de la vieillesse au Canada. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter tout projet de loi prévoyant cette mesure de récupération.

Je sais que le projet de loi a été adopté par la Chambre et qu'il a été renvoyé à l'autre endroit. Peut-être aurons-nous l'honneur d'en débattre à nouveau si les sénateurs répondent au voeu de ces électeurs en le rejetant, comme le souhaitent sans doute les députés néo-démocrates.

J'ajouterai que les électeurs de la circonscription en question se réjouissent d'être représentés ici par un député qui n'a pas peur de défendre leurs droits, contrairement à nombre de députés ministériels de la Colombie-Britannique qui se sont prononcés en faveur de ce projet de loi pernicieux.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Cooper: Si la question n° 230 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre que la question n° 230 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Question nº 230—**M. Saint-Julien:**

Pour chaque année depuis 1981, pour chaque province, le gouvernement a-t-il consacré des sommes d'argent à la recherche et au développement dans le secteur *a*) de l'énergie nucléaire, *b*) du charbon, *c*) des mines d'or, de cuivre et de zinc et, dans l'affirmative, combien?

(Le document est déposé.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE—PRISE EN CONSIDÉRATION DES AMENDEMENTS APPORTÉS PAR LE SÉNAT

La Chambre passe à l'étude des amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour répondre au nom du gouvernement au deuxième message de l'autre Chambre concernant le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration.

Je tiens d'abord à souligner qu'on a, encore une fois, retardé inutilement l'adoption d'un projet de loi qui prévoit le versement de nouvelles prestations d'assurance-chômage et l'affectation de ressources supplémentaires à la formation, un projet de loi qui répond réellement aux besoins des travailleurs canadiens.

[*Traduction*]

Les prestations prévues dans ce projet de loi et la nécessité de répondre aux besoins des travailleurs ont été perdus de vue dans toute la rhétorique qui a entouré ce projet de loi. D'après bon nombre de nos critiques, le monde n'a pas évolué, et il n'y a donc pas lieu de modifier nos programmes de formation et d'assurance-chômage. Mais, peut-être pire encore est le fait que ces critiques, au sein de la Chambre et ailleurs, sont prêts à accepter l'argument avancé par les sénateurs libéraux non élus selon lequel le Sénat détient le pouvoir de modifier les priorités du gouvernement élu en matière de dépenses et qu'il devrait s'en servir.

Même ceux qui se sont toujours opposés, par principe, à ce qu'un Sénat non élu exerce des pouvoirs accordent maintenant la priorité aux tactiques parlementaires parce que cela leur convient à ce moment. Nous estimons qu'il est déraisonnable, sur le plan moral et démocratique, et inacceptable, du point de vue législatif, que le Sénat utilise ce pouvoir.

En fait, si nous, c'est-à-dire tous les députés et pas seulement le gouvernement, acceptons aveuglément le message du Sénat, la situation des travailleurs et des travailleuses au Canada empirera. De plus, la Chambre des communes perdra de ses pouvoirs à cause de tactiques partisanes. C'est l'occasion pour la Chambre des communes, et pour nous tous qui représentons nos électeurs, de prendre position et de rejeter ces vues étroites et peu judicieuses. Nous pouvons en profiter pour aider les travailleurs et les employeurs au Canada à satisfaire aux exigences du marché international à l'approche du XXI^{e} siècle.

Aujourd'hui, j'aimerais attirer l'attention des députés sur les principaux éléments du projet de loi du gouvernement. Les députés de la Chambre des communes doivent comprendre que les travailleurs canadiens feront face à une menace réelle si le gouvernement n'intervient pas. Les députés de la Chambre doivent donc continuer de faire obstacle aux vues étroites et à la position opportuniste de nos adversaires.

[*Français*]

Après avoir fait état des avantages qui découleront du projet de loi C-21, je répondrai ensuite, de façon détaillée, au message du Sénat.

Toutefois, je dois d'abord parler de la situation constitutionnelle de notre pays.

Permettez-moi de rappeler aux députés que le Président de la Chambre nous a informés qu'en tant que députés de cette Chambre, nous sommes les seuls à pouvoir mettre fin à cette impasse.

En effet, seule la Chambre des communes peut définir ses droits et ses privilèges et se défendre contre les mesures prises par les personnes non élues, donc de l'autre Chambre.

La Chambre des communes doit défendre le droit qu'elle a toujours eu d'instaurer le programme financier du gouvernement élu et de l'administrer. Il ne s'agit pas seulement d'un principe théorique, mais de la défense de l'un des principaux éléments d'un gouvernement responsable. La lutte engagée pour la reconnaissance de ce droit a été gagnée il y a longtemps et nous devons en protéger l'intégrité.

Les gouvernements n'assument pas à la légère la responsabilité de gérer les deniers publics. D'ailleurs, comme tous les gouvernements élus par scrutin, nous devons rendre des comptes au peuple canadien à cet égard.

[*Traduction*]

Il est à noter que la responsabilité de ceux de l'autre Chambre n'est pas la même, et les députés de cette Chambre ne peuvent pas les laisser nous enlever ce pouvoir. Le gouvernement n'est tout simplement pas prêt à manquer à ses responsabilités en donnant suite aux demandes d'un groupe de sénateurs libéraux qui vivent encore à une autre époque. Ce n'est pas le temps de se perdre dans l'anachronisme; c'est le temps d'agir.

[*Français*]

Permettez-moi de rappeler aux députés le point soulevé dans la décision rendue jeudi dernier par le Président de la Chambre des communes, dans laquelle il citait les paroles d'experts dans le domaine:

> Le Sénat a accepté d'être lié par la proposition voulant qu'il ne doive pas rompre abusivement ce qu'on en est venu à appeler «l'équilibre des voies et moyens» ou, selon l'expression de Hopkins, «qu'il serait inadmissible de toucher au programme financier général du gouvernement, présenté dans les propositions budgétaires de celui-ci, de façon à modifier dans une mesure importante l'excédent ou le déficit budgétaire qui y est prévu».

[*Traduction*]

Pourtant, c'est précisément ce que les sénateurs libéraux souhaitent faire dans ce cas.

Ils soutiennent que le grand public appuie les mesures qu'ils prennent et les menaces qu'ils profèrent. Nous savons plus que personne qu'il y a des particuliers et des groupes qui s'opposent à certains éléments de ce projet de loi. Les analystes sérieux reconnaissent tous qu'il y a une grande différence entre émettre des réserves à l'égard de ce projet de loi et accorder son appui aux sénateurs non élus qui livrent une attaque contre les droits de la Chambre élue. D'ailleurs des éditoriaux et des articles parus dans des journaux partout au pays ont fait écho à cette opinion jusqu'à ce week-end. Ces articles sont tirés de l'*Ottawa Citizen*, du *Toronto Star*, de la *Montreal Gazette*, du *Toronto Star* encore une fois et du *Financial Post*. Et ce ne sont que les articles les plus récents, monsieur le Président. Ils sont tous parus au cours des derniers mois.

• (1530)

C'est le genre d'analyse approfondie sur ce sujet qui est si important pour nous tous, de tous les côtés de la Chambre, et leurs auteurs demandent tous au Sénat de reconnaître qu'il ne joue pas un rôle légitime dans le débat sur le projet de loi C-21. Contrairement à certains sénateurs libéraux, de nombreuses personnes bien informées comprennent qu'il n'y a aucun lien entre ce que le Sénat affirme pouvoir faire et ce qu'il devrait faire.

Il importe tout particulièrement de noter que le Sénat ne devrait pas avoir l'audace de dire à la Chambre des communes quelles sommes d'argent elle devrait dépenser, argent qui, je le rappelle à tous, provient des contribuables qui nous ont élus. La Chambre des communes a adopté le budget présenté le 27 avril 1989, et le projet de loi C-21 fait partie intégrante de cette décision. Le message des sénateurs libéraux indique qu'ils veulent que nous augmentions les dépenses prévues dans ce budget d'environ 1,75 milliard de dollars par année.

Quel principe, quelle autorité leur permet de demander une chose pareille? Mes collègues disent que nous n'avons pas les moyens de nous permettre cette augmentation de dépenses. Je répète: Quel principe, quelle autorité leur permet de demander une chose pareille? C'est la question que je pose aujourd'hui en particulier aux députés néo-démocrates. Comme l'a signalé le président, la Chambre haute en Angleterre, le modèle des parlements, a cédé en 1911 son pouvoir de rejeter ou d'amender les projets de loi de finances comme le projet de loi C-21. Monsieur le Président, nous n'étions même pas de ce monde à cette époque-là.

Malheureusement, nous n'avons pas encore été témoins, du moins officiellement, d'une telle concession au profit du gouvernement responsable dans ce pays. Toutefois, un examen de la conduite des membres de l'autre Chambre et des décisions qu'ils ont prises pendant que les libéraux gouvernaient le pays au cours des 50 dernières années montre qu'ils ont respecté scrupuleusement la tradition britannique.

[*Français*]

Le gouvernement a reçu le mandat de gouverner. Le projet de loi C-21 est une mesure qui a été prise pour remplir ce mandat et respecter l'engagement que nous avons pris de fournir au peuple canadien, de façon précise, les meilleurs programmes de formation et d'adaptation possibles et, de façon plus générale, des programmes de renouveau économique.

D'ailleurs, les Canadiens le savent. Même si les sénateurs libéraux font appel aux groupes d'intérêts pour affirmer, sans preuve, que les Canadiens souscrivent à leurs mesures antidémocratiques, nous savons qu'il n'en est rien.

[*Traduction*]

Des sondages d'opinion récents montrent qu'une majorité importante de Canadiens souscrivent à l'idée d'utiliser les fonds de l'assurance-chômage pour offrir aux chômeurs une formation qui leur permettra de chercher et de conserver de meilleurs emplois. Par exemple, l'an dernier, il est ressorti d'un sondage Decima et d'une étude menée par la maison Environics qu'environ deux tiers des Canadiens appuient nos projets de réaffectation des fonds de l'assurage-chômage à des programmes de formation professionnelle. Les résultats d'un sondage Decima plus récent ont confirmé cet appui.

[*Français*]

Les Canadiens veulent être certains que le Régime d'assurance-chômage est bien utilisé et administré efficacement. Le projet de loi C-21 prévoit des mesures indiquées et efficaces qui tablent sur notre expérience des programmes d'emploi.

Lorsque nous avons pris le pouvoir en 1984, nous avons examiné la gamme de programmes et de services en place qui visaient à assurer la formation des travailleurs et à favoriser l'expansion économique de collectivités partout au pays.

Nous avons constaté que les anciens programmes de création d'emplois et de formation ne reflétaient tout simplement plus les véritables besoins d'une économie en mutation. Par conséquent, ces programmes ne pouvaient manifestement pas répondre aux besoins des travailleurs qui se tournaient vers le gouvernement pour obtenir de l'aide.

Le gouvernement a constaté qu'il existait un problème et il a pris les mesures qui s'imposaient. La Planification

de l'emploi a donc été mise en oeuvre, et elle a permis de bien répondre à la demande d'une main-d'oeuvre moderne.

Elle a mis fin aux mesures ponctuelles de création d'emplois qui caractérisaient les programmes antérieurs. Grâce à la Planification de l'emploi, des gens partout au pays ont eu du succès dans leurs entreprises parce que les programmes de la Planification de l'emploi reflétaient les besoins réels en formation et en recyclage des travailleurs.

C'est au moment où la Planification de l'emploi a été mise en oeuvre que les secteurs privé et public ont noué des liens de collaboration afin de répondre aux exigences du marché du travail.

Toutefois, nous avons constaté en acquérant de l'expérience que nous pouvions et devions en faire davantage.

[*Traduction*]

La productivité des travailleurs est l'un des éléments essentiels pour soutenir la concurrence sur le marché mondial. Tous les députés de cette Chambre l'admettront. C'est pourquoi, ils devraient s'inquiéter du fait que la productivité des travailleurs canadiens s'est accrue à un rythme beaucoup moins rapide que celle des travailleurs du Japon, de l'Allemagne et du Royaume-Uni.

En reconnaissant qu'un investissement dans la formation est la clé d'une productivité accrue, nous devons nous interroger sur la situation du Canada. Le fait est que, malheureusement, les employeurs canadiens sont en retard sur ceux des autres pays pour ce qui est de former leurs employés. Nous avons eu des discussions au sujet des chiffres de Statistique Canada pour déterminer lequel, du secteur privé ou du secteur public, avait raison et possédait les données les plus précises. Cependant, peu importe la méthode de calcul utilisé, il reste que le Canada accuse un retard dans ce domaine. Dans le monde d'aujourd'hui, cela est tout simplement inacceptable!

Le marché du travail canadien a besoin d'une politique d'intervention directe qui permette au secteur privé, tant aux travailleurs qu'aux employeurs, de s'adapter à l'évolution de plus en plus rapide de la main-d'oeuvre, entraînée par l'économie mondiale. Une politique d'intervention directe du marché du travail utilise tous les outils disponibles pour aider les travailleurs et les employeurs à s'adapter à ces mutations.

[*Français*]

Le 11 avril 1989, j'ai justement annoncé un projet de politique: la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Le projet de loi C-21 donnera vie à cette politique.

J'aimerais mettre les députés au courant de certaines mesures adoptées à ce jour à l'égard de la SMMO et en vue de souligner le travail considérable qu'il reste à effectuer et qui ne pourra se faire avant l'adoption du projet de loi C-21.

La Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre comprend divers éléments tirés de notre expérience de la formation des travailleurs canadiens.

• (1540)

Le succès des liens de collaboration établis dans le cadre de la PE a jeté les bases de transformations plus importantes de la politique du marché du travail. Grâce à ces transformations, le secteur privé canadien pourra élaborer une culture de formation, c'est-à-dire une attitude par laquelle on accorde une valeur réelle à l'amélioration des compétences des travailleurs.

Les députés devraient reconnaître que cette association est l'essence même de la SMMO, mais d'ici l'adoption du projet de loi C-21 par les deux Chambres, nous ne pouvons qu'adopter des mesures provisoires.

Certaines de ces mesures ont déjà été mises en place. En vue d'assurer le succès de la SMMO, j'ai voulu solliciter l'avis, non pas seulement de fonctionnaires, mais des gens qui comptent le plus sur le succès de notre politique d'emploi. J'ai voulu entendre ce que les dirigeants d'entreprises et les travailleurs avaient à dire généralement concrètement au sujet des besoins du marché du travail.

Nous avons donc parrainé les travaux de groupes de travail sous les auspices du Centre canadien du marché du travail et de la productivité. Ces groupes ont récemment terminé des études portant sur de nombreux aspects de la politique, des programmes et des services du marché du travail. Ils m'ont donné de judicieux conseils. Mais, tant que le projet de loi ne sera pas adopté, ce ne pourront être que des conseils. En fait, si les sénateurs mettent à exécution leur menace de rejeter ce projet de loi, tout cet exercice n'aura pas seulement été une perte de temps et d'énergie, mais aussi un gaspillage de l'avenir de nombreux Canadiens.

[*Traduction*]

Voici le rapport dont je parle, il est plein de bonnes recommandations pour les travailleurs canadiens. Nous devons mettre en oeuvre sans délai de nouveaux programmes destinés aux travailleurs canadiens. De plus, nous devons étendre la portée des programmes existants qui ont fait leurs preuves.

Tout d'abord, nous devons faire davantage dans le domaine de la planification des ressources humaines. Les employeurs avaient l'habitude de pouvoir compter sur l'arrivée croissante de jeunes travailleurs capables d'apprendre rapidement à effectuer des tâches simples qui chaque année sortaient de l'école et entraient sur le marché du travail. Ces jours sont révolus. Les emplois exigent maintenant des compétences plus nombreuses et une formation plus poussée et, par ailleurs, le nombre de jeunes qui arrivent sur le marché du travail diminue. Les

employeurs n'ont tout simplement plus le luxe de ce grand choix de jeunes.

La planification des ressources humaines est un élément de la solution à ces problèmes. Les employeurs et les travailleurs ont besoin de savoir quelles compétences seront nécessaires et comment les acquérir. Notre stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre permettra de financer et de favoriser cette planification.

Nous avons déjà réussi à aider certains groupes des secteurs industriels, comme ceux de la réparation et de l'entretien d'automobiles ainsi que des procédés électriques et électroniques de fabrication, à recenser les compétences nécessaires au cours des prochaines années et à adopter les mesures qui répondront à ces besoins. L'adoption du projet de loi C-21 nous permettra d'accroître considérablement la portée de ces mesures.

En outre, la planification des ressources humaines nous permet de relever un autre défi, auquel le NPD s'intéresse certainement beaucoup j'imagine, celui de l'équité en matière d'emploi. Les autochtones, les femmes, les personnes handicapées, les nouveaux Canadiens et les travailleurs âgés ont été écartés de nombreux emplois spécialisés. C'est une situation à la fois injuste et très néfaste pour l'économie canadienne. La planification des ressources humaines, avec la collaboration des entreprises, peut nous aider à résoudre ce problème et à garantir à tous les Canadiens la possibilité d'obtenir les emplois intéressants de demain. Toutefois, les ressources financières à notre disposition pour accomplir cette tâche ne seront pas suffisantes, tant que le débat sur le projet de loi C-21 se prolongera.

L'amélioration de la formation des débutants constituerait un autre aspect de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Étant donné la plus grande spécialisation des emplois, un nombre considérable de jeunes ne possèdent même pas les compétences qui leur permettraient de répondre aux exigences de base des employeurs.

Il y a quelques mois, j'ai annoncé la création du Projet national d'incitation à la poursuite des études destiné à convaincre les jeunes de terminer leurs études secondaires. La SMMO veillera à ce que les étudiants acquièrent les compétenes de base nécessaires pour se tailler plus facilement une place sur un marché du travail plus complexe. Grâce à la SMMO, le gouvernement pourra, par exemple, quadrupler son aide aux projets d'alternance travail-études qui se sont avérés d'une utilité considérable pour les jeunes.

En outre, nous travaillerons en collaboration avec les provinces et les territoires en vue d'améliorer les programmes, notamment ceux de la formation en apprentissage. Au risque de me répéter, nous avons besoin de fonds pour réaliser ces programmes, et le projet de loi C-21 peut nous les fournir.

[*Français*]

Troisièmement, de nombreux députés connaissent le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie. Le personnel de ce service travaille auprès d'employeurs et de travailleurs aux prises avec d'importants changements, notamment l'expansion considérable d'une entreprise ou des licenciements massifs.

Nous avons proposé de doubler les fonds déjà affectés à ce service.

[*Traduction*]

Quatrièmement, un programme auquel s'intéressent vivement les députés de tous les partis et de toutes les régions du Canada, le programme Développement des collectivités, un de nos outils les plus efficaces pour venir en aide aux collectivités petites et rurales—en fait, monsieur le Président, un des outils les plus efficaces qu'un gouvernement canadien ait eu le loisir de posséder. L'expérience démontre que les plans de développement économique élaborés par les membres d'une collectivité quelconque sont les plus efficaces. Les députés de tous les partis ont vigoureusement appuyé et loué le programme Développement des collectivités. L'adoption du projet de loi C-21 permettrait d'affecter une somme supplémentaire de 50 millions de dollars à ce programme et de prêter main-forte à plus de 200 collectivités.

Il y a des députés dans cette chambre qui cherchent à obtenir une aide fiancière pour des collectivités qui ont déjà bénéficié du programme dans le passé, et qui continueront de le faire en vertu du projet de loi C-21.

En plus d'apporter des améliorations aux programmes en place, nous nous proposons de faire beaucoup plus pour aider les chômeurs grâce à la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Cela fait cinquante ans que le Régime d'assurance-chômage est en vigueur au Canada. Mais il ne suffit plus de nos jours de donner de l'argent aux chômeurs. Nous devons faire davantage en leur offrant un moyen de s'en sortir. Nous devons leur offrir une meilleur avenir, plus sûr et plus stable.

Qu'allons-nous faire pour y parvenir? Premièrement, nous pourrions donner de la formation à 60 000 personnes de plus en sus des prestatations de chômage, si nous adoptions le projet de loi C-21 maintenant. Nous avons l'intention, et j'espère bien qu'on me prête une oreille attentive là-bas. . .

Une voix: Oui.

Mme McDougall: . . .d'affecter 350 millions de dollars à cet effort de formation, qui répond à une demande bien évidente partout au Canada. Les chômeurs nous ont dit savoir eux-mêmes, d'après les résultats de nos enquêtes sur le marché du travail, qu'il leur était impossible de trouver du travail faute de qualifications qu'ils souhaitent pourtant acquérir.

Deuxièmement, beaucoup plus de Canadiens pourraient se lancer en affaires grâce aux fonds de

l'assurance-chômage ou déménager dans des endroits offrant de meilleures possibilités d'emploi. Cela ne veut pas nécessairement dire déménager à l'autre bout du pays, mais peut-être dans leur propre région ou dans leur propre province. Nous avons proposé de réserver 45 millions de dollars pour ces programmes. Nous ne pouvons rien faire tant que ce projet de loi n'est pas adopté.

Dans un autre domaine, l'une des nouvelles les plus réjouissantes en matière de formation professionnelle est sans nul doute les initiatives conjointes fédérales-provinciales pour aider les assistés sociaux à se libérer du piège de l'assistance publique. Dans les villages et les villes du Canada, des milliers d'hommes et de femmes ont obtenu l'aide nécessaire pour apprendre un métier et pouvoir ainsi améliorer leur sort et celui de leur familles en sortant du système de l'assistance publique.

• (1550)

On pourrait débloquer, dans le cadre de La Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, 50 millions de dollars supplémentaires pour aider certains parmi les plus nécessiteux de notre pays. Forts des contributions versées en contrepartie par le Régime d'assistance publique du Canada et par les provinces et territoires, nous pourrions consacrer 200 millions de dollars à aider ces gens. Cet argent aurait pu leur profiter déjà si nous avions fait diligence en adoptant ce projet de loi. Ce n'est pas le cas; chaque jour de retard empêche des Canadiens démunis d'améliorer leur sort et celui de leurs proches.

[*Français*]

Alors, les travailleurs d'âge mûr et les travailleurs âgés représentent un cas particulier. Quel député n'a pas été abordé par des travailleurs de sa circonscription licenciés après de nombreuses années de service? Les travailleurs d'âge mûr et les travailleurs âgés peuvent éprouver énormément de difficultés à se replacer, pour de multiples raisons.

La SMMO prévoit des mesures d'aide supplémentaires à leur intention, en plus des autres programmes de recyclage. Un montant de 100 millions de dollars serait à notre disposition, 100 millions de dollars, si le projet de loi C-21 était adopté. Nous pourrions être occupés, en ce moment, à mettre en oeuvre ces programmes. Ce n'est pas le cas. Et chaque jour qui passe représente pour ces chômeurs une journée de plus dans des conditions que nous savons tous insatisfaisantes.

[*Traduction*]

Les députés ne sont pas sans savoir qu'une bonne partie de nos activités de formation est effectuée en collaboration avec d'autres paliers gouvernementaux. Les collèges communautaires et les conseils de formation disséminés dans les différentes régions du pays possèdent l'expertise essentielle à la réalisation de ces activités. Dans le passé, nous avons conclu avec les provinces et les territoires des accords individuels qui tiennent compte des intérêts et des contributions des deux partenaires.

En janvier, nous avons entamé des négociations en vue d'une nouvelle série d'accords de formation qui reflétera ce que les provinces ont décrit à juste titre comme étant un nouveau partenariat. On s'entend sur ce point: ce partenariat a d'excellentes chances de réussir.

Toutefois, sans le projet de loi C-21, les ressources que nous pouvons y consacrer sont extrêmement limitées. C'est pour cette raison que les autorités provinciales attendent si impatiemment son entrée en vigueur. Elles veulent que le travail amorcé se poursuive!

Puisque le débat d'aujourd'hui fait suite au geste des sénateurs libéraux, il convient de nous arrêter un instant pour examiner ce que nous avons accepté antérieurement. Comme nous tous, je comprends le rôle de l'autre endroit. Lorsque le Sénat a transmis à la Chambre son premier message, le gouvernement s'est montré disposé à convenir de certains points. Nous avons accepté notamment d'indiquer de façon explicite que les mesures d'acquisition des compétences de base et d'alphabétisation pourraient être financées. D'après nous, c'était implicite, mais nous avons consenti à ajouter cela pour dissiper toute ambiguïté.

Nous avons consenti à préciser davantage le plan annuel d'utilisation des fonds de l'assurance-chômage à des fins productives, lequel indiquerait de quelle manière le gouvernement entend se servir des sommes mises à la disposition des Canadiens en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage. Nous avons également convenu que le régime de prestations destinées aux pêcheurs indépendants ne pourrait pas être supprimé sans l'approbation du Parlement. C'est entendu.

Malgré nos efforts sincères pour tenir compte de certaines préoccupations, les libéraux qui siègent au Sénat ont décidé de réitérer presque toutes leurs demandes initiales.

[*Français*]

Si les recommandations 2*a*), *b*) et *c*) du message étaient acceptées, le gouvernement ne pourrait plus financer, au moyen du Compte d'assurance-chômage, certains genres d'aide aux travailleurs.

Lorsqu'elle a approuvé le projet de loi C-21, la présente Chambre a pourtant décidé qu'il était raisonnable de recourir à ce Compte pour certains genres de paiements, à savoir ceux qui constituaient un investissement dans l'avenir des Canadiens.

Nous avons reconnu qu'il était tout à fait pertinent de payer les frais de formation, d'assumer les frais de déménagement dans une région plus prometteuse sur le plan professionnel et de verser des prestations d'assurance-chômage à des personnes qui souhaitent travailler à leur compte ou comme supplément du revenu.

Les libéraux du Sénat ne sont pas d'accord. Ils préfèrent financer ces activités en augmentant le déficit.

[*Traduction*]

En tant que membres d'un gouvernement responsable, nous ne pouvons pas permettre qu'une telle situation se produise. Nous croyons qu'il vaut mieux utiliser les fonds de l'assurance-chômage pour ce genre d'aide active qui amènera les Canadiens touchés à échapper pour de bon au chômage.

Le gouvernement n'est pas le seul à croire en l'utilisation des fonds de l'assurance-chômage à des fins productives. Permettez-moi de rappeler les paroles du premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador. Lorsque nous avons proposé ces changements, M. Wells a avoué que, selon lui, le gouvernement fédéral faisait un pas dans la bonne direction et que c'était exactement ce qu'il demandait.

Les députés devraient réfléchir à d'autres paroles de M. Wells qui soutenait que la formule préconisée contribuerait à relancer l'économie. Il déclarait que c'était le genre de mesure auquel ils auraient eux-mêmes recours, à Terre-Neuve, et que les sommes qui seraient autrement consacrées au versement de prestations d'assurance-chômage procureraient ainsi à la population des emplois permanents intéressants. Je ne suis pas souvent d'accord avec M. Wells, mais sur ce point, nous nous entendons.

J'aimerais que les gens qui ont les mêmes convictions politiques que lui réfléchissent à ses propos. J'espère que la province de M. Wells et d'autres provinces aussi, trouveront le moyen de travailler de concert avec ceux qui veulent profiter des possibilités offertes par le projet de loi C-21. Toutefois, il faut d'abord que ce dernier ait force de loi.

Nous continuons de nous opposer aux recommandations 3*a*) et 3*b*). La dernière qui a trait à la recommandation 2, modifie légèrement le texte du projet de loi. La première, quant à elle, créerait un nouveau palier administratif pour les Canadiens qui veulent tirer parti des avantages offerts par le projet de loi C-21. Créer ce nouveau système d'appel complexe dans un domaine qui ne se prête vraiment pas à l'arbitrage nous ferait gaspiller beaucoup d'argent et perdre un temps précieux.

L'application de cette recommandation empêcherait également le gouvernement de concevoir les programmes spéciaux nécessaires pour aider les chômeurs, et qui constituent le but même du projet de loi. Je vous donne un exemple.

Un travailleur qualifié qui compte de nombreuses années de service dans la même usine est licencié. C'est la première fois qu'il se trouve en chômage et son seul désir est de recommencer à travailler. Il envisage la possibilité de se lancer en affaires. En vertu des dispositions de la loi actuelle, cette personne perdra immédiatement ses prestations d'assurance-chômage, si elle décide de travailler à son compte, parce que, pour toucher des prestations, il faut être disponible pour travailler. Or, manifestement, les travailleurs indépendants ne sont pas disponibles pour travailler pour d'autres.

Selon moi, le travailleur en question ne devrait pas avoir à faire cela; il devrait avoir le choix. Le gouvernement juge que ce n'est que juste, et nous voulons être autorisés à élaborer des règles particulières pour des cas comme celui-là. Si la Chambre accepte la recommandation 3 a), il n'y aura pas de règles particulières pour aider ces travailleurs. Le projet de loi C-21 nous permettra, au contraire, d'en établir.

• (1600)

[*Français*]

Les recommandations 4*c*) et *d*) ont trait à des questions sur lesquelles nous avons fait certaines concessions au Sénat au cours du débat précédent sur le sujet. Nous avons accepté de fournir un plan annuel plus détaillé de l'utilisation des fonds de l'assurance-chômage.

[*Traduction*]

Nous ne pouvons pas accepter, cependant, d'y mettre autant de précisions que le demandent les sénateurs libéraux. Nous ne pouvons pas faire entrer dans le genre de carcan conçu par les sénateurs un plan destiné à tenir compte de l'évolution des besoins économiques.

Permettez-moi de vous expliquer que ce plan d'utilisation des fonds d'assurance-chômage est seulement comme son nom l'indique, un plan. Rien d'autre. Ce plan serait établi des mois avant le début de l'année financière, et, bien que des projections des dépenses probables puissent être faites, il est presque impossible d'estimer le montant qui sera versé à une ville ou à une région économique en particulier.

Les sénateurs libéraux voudraient que nous disions: «Excusez-nous, nous aimerions vous aider, mais lorsque nous avons dressé ce plan l'an dernier, nous ignorions au juste que votre principal employeur allait avoir besoin de cours de perfectionnement des compétences, afin de doubler ses effectifs ou allait déménager son usine.» Ce serait là la conséquence de la recommandation en question.

En vertu de notre proposition, nous serions en mesure de déplacer les fonds vers les régions qui en auront davantage besoin durant l'année financière. C'est simplement de la bonne gestion.

Les libéraux voudraient que nous forcions les gens et les collectivités à s'adapter à nos programmes. Nous voulons faire le contraire. De plus, il est impensable d'accorder à ces mêmes sénateurs le veto qu'ils exigent sur le programme de financement à des fins productives. Ces derniers ont signalé l'existence de précédents et ont promis d'utiliser judicieusement leur droit de veto. Je

pense qu'il suffit aux députés de voir comment se passe le débat actuellement pour mettre en doute leur sincérité.

Par les recommandations 5 *a*) et 5 *b*), nous nous attaquons au problème des travailleurs qui quittent leur emploi sans motif valable et qui s'attendent à ce que le régime d'assurance-chômage les fasse vivre. Plus d'un milliard de dollars sont ainsi versés à ces travailleurs chaque année. À l'heure actuelle, ces prestataires peuvent être exclus pendant une période de 1 à 6 semaines. Nous proposons que cette exclusion soit désormais de 7 à 12 semaines et que le montant des prestations qui leur sera éventuellement accordé soit moins élevé.

Nous reconnaissons qu'il existe des cas où les travailleurs sont obligés de quitter leur emploi. Si le premier projet de loi renfermait l'expression «sans raison valable», c'est que nous avions reconnu qu'il existe des cas où des travailleurs sont contraints de quitter leur emploi. Cependant, au moment des audiences devant le comité législatif, j'ai bien accueilli les arguments de nombreux témoins qui souhaitaient que des mécanismes de protection soient mis en place ou renforcés dans le cas des travailleurs qui démissionnent avec raison, par exemple lorsqu'ils sont victimes de harcèlement sexuel, une raison que nous comprenons tous.

Je le répète! telle avait été notre intention, et si nous avons accepté cette recommandation, c'est pour que les choses soient bien claires. Ce mécanisme protégera les prestataires qui ont été forcés de quitter leur emploi. Aucune période d'exclusion ne leur sera imposée.

Il peut arriver qu'un prestataire qui a cessé de travailler sans motif valable trouve un autre emploi avant d'avoir complètement purgé son exclusion. Dans ce cas, nous avons proposé d'appliquer la période d'exclusion non purgée à la demande de prestations que ce prestataire pourrait présenter ultérieurement. Après 20 semaines de travail, nous supprimons la pénalité. Pour les prestataires incapables de conserver un emploi aussi longtemps, nous avions proposé d'annuler la pénalité seulement au bout de six ans.

Dans le cadre de la recommandation 5 *b*), le Sénat nous a demandé d'y consentir après deux ans. Le gouvernement a décidé d'accepter cette recommandation. Nous ne l'avions pas approuvée dans le message précédent parce qu'elle réduirait notre capacité de réunir des fonds pour les programmes de la SMMO. Je rappelle aux députés que si nous consacrons des dollars à certains programmes, nous ne les avons plus pour d'autres. Mais nous reconnaissons qu'il faut faire des compromis. Nous sommes attachés à certains principes très fondamentaux, mais nous ne sommes pas intransigeants. C'est pourquoi nous avons décidé d'accepter cette recommandation.

Cependant, je tiens à signaler aux députés que dans presque tous les autres pays, les travailleurs qui quittent leur emploi de leur plein gré n'ont jamais droit à l'assurance-chômage. Le Canada est l'un des rares pays à agir ainsi, avec ou sans motif.

La recommandation 6 réduirait notre capacité d'établir des partenariats efficaces avec d'autres groupes intéressés à soutenir la formation.

Dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, nous envisageons de conclure des marchés avec des groupes de l'extérieur qui offriront des cours ou d'autres services. Il s'agit de dépenses légitimes rattachées à l'administration des programmes, celles-là mêmes qui seraient assumées si cette tâche était accomplie par les Centres d'emploi du Canada. Nous croyons qu'il faut les considérer au même titre que tous les autres frais administratifs. Les sénateurs Libéraux ne sont pas de cet avis. Ils préféreraient réduire le budget des crédits disponibles pour des fins productives en prélevant ces frais administratifs sur ce budget.

Chaque dollar consacré aux dépenses administratives est un dollar de moins pour la formation. Le Canada est l'un des rares pays à agir ainsi, avec ou sans motif. Les membres de cette Chambre comprendront donc pourquoi cette recommandation est irrecevable.

La recommandation 7 est celle qui aurait pour effet de nier à cette Chambre élue le droit d'établir un budget et de le mettre en application.

Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, nous avons jugé que le gouvernement fédéral ne pouvait plus se permettre de contribuer au financement du Compte d'assurance-chômage. Nous avons décidé que ce devaient être les bénéficiaires du Régime d'assurance-chômage, qu'il s'agisse des travailleurs qui peuvent compter sur son soutien—n'oublions pas que ce sont ceux qui travaillent qui paient les cotisations—ou des employeurs qui savent que ce régime leur permet de garder de bons travailleurs, qui financent ce régime dont ils tirent avantage.

Les Libéraux de l'autre Chambre ne sont pas d'accord. Selon eux, tirer annuellement 1,75 milliard de dollars de plus des recettes générales constitue une action sensée. Il leur paraît aussi logique d'augmenter le déficit pour assumer le coût de ces prestations.

C'est exactement ce genre de raisonnement qui a mis le pays dans un véritable bourbier dont nous nous efforçons de le tirer. Nous ne pouvons pas accepter des vues aussi étroites. Je leur rappellerais également qu'il s'agit de la même bourse. Qui paie les impôts? Ce sont les entreprises et les travailleurs. Qui paie les primes d'assurance-chômage? Ce sont les entreprises, les em-

ployeurs qui en paient la plus grande partie et les travailleurs qui ont un emploi. Il s'agit de la même bourse, des mêmes personnes. Le gouvernement le comprend. Il n'y a qu'un contribuable et il paie de toute façon. En agissant ainsi, nous n'aggravons pas le déficit.

Le gouvernement a été élu en 1984, puis à nouveau en 1988, dans une large mesure parce que les Canadiens ont compris sur quel parti ils pouvaient compter pour bien gérer leurs intérêts.

Il n'est pas nécessaire que j'insiste sur les progrès énormes accomplis par le gouvernement pour empêcher les dépenses publiques d'augmenter et pour juguler le déficit. Cependant, je devrais faire remarquer aux députés d'en face qu'ils devraient dire à leurs collègues de l'autre endroit que des recommandations de ce genre ne peuvent qu'affaiblir l'économie canadienne en augmentant les dépenses du gouvernement ou en aggravant le déficit.

Nous ne pouvons pas accepter de payer davantage, comme cela est exigé, pas plus que nous ne pouvons admettre cette revendication de pouvoirs dissimulée. Comme vous l'avez souligné si éloquemment dans votre décison, monsieur le Président:

> Il y a de nombreux Canadiens. . . qui n'ont aucune idée des pouvoirs énormes que le Sénat prétend posséder et qu'il nie à la Chambre basse élue.

Vous avez également signalé que la Chambre a, depuis nombre d'années, défendu le rôle qui lui revient de droit contre de telles revendications. Sir Wilfred Laurier l'a fait en 1917, et nous devons l'imiter aujourd'hui. Certains sénateurs libéraux ont exprimé la même opinion. Je cite le sénateur MacEachen qui intervenait en 1985 à propos d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt: «Si nous voulions amender sérieusement le projet de loi ou le rejeter, je crois que ce serait très arrogant.» Je cite également le sénateur Frith: «Il y a peut-être 100 raisons pour lesquelles nous, au Sénat, ne devrions pas céder à la Chambre et une seule raison pour laquelle nous devrions le faire, et si cette raison tient au fait que les députés aux Communes sont élus, contrairement aux sénateurs, c'est raison suffisante pour le faire.» C'est de cela qu'il est question ici aujourd'hui.

• (1610)

Je passe maintenant à la recommandation 8 qui porte sur les prestations des pêcheurs. Toujours préoccupé de l'avenir de l'industrie de la pêche, le gouvernement est intervenu sur plusieurs fronts, comme nous l'avons vu encore aujourd'hui. Pourtant, nous voyons encore des sénateurs libéraux et d'autres groupes effrayer la population, de toute évidence à des fins partisanes.

Je tiens à le répéter: les pêcheurs n'ont pas à craindre l'abolition de leur régime de prestations. Cependant, dans l'intérêt de la conciliation, et je suis une personne conciliante, monsieur le Président, comme vous et beaucoup d'autres le reconnaîtrez sûrement. . . nous avons décidé d'apaiser les craintes persistantes du Sénat concernant les dispositions réglementaires qui régissent le régime de prestations des pêcheurs indépendants.

Le gouvernement fédéral est déterminé à répondre de façon constructive aux besoins des pêcheurs, et je le dis avec le plus grand sérieux. Nous savons que le régime d'assurance-chômage joue un rôle important dans leurs localités.

C'est pourquoi nous amenderons le projet de loi de sorte que la Chambre des communes ait toute la latitude voulue pour examiner et débattre toute modification au règlement à l'intention des pêcheurs.

Pour les raisons déjà mentionnées, je ne peux, en toute conscience, accorder au Sénat le pouvoir d'étudier ces dispositions réglementaires.

C'est aux députés élus—et je rappelle que c'est de cela qu'il est question ici aujourd'hui—qu'il revient de prendre des décisions aussi importantes, car ils doivent répondre directement de leurs actes devant les Canadiens.

Ceux qui ont été nommés à leurs fonctions, aussi compétents qu'ils puissent être, et je reconnais volontiers qu'il y a de nombreuses compétences à l'autre endroit, n'ont pas la même obligation de rendre compte et ne devraient donc pas disposer des mêmes pouvoirs.

La recommandation 9 nous ramène à la question d'ordre financier que j'ai déjà traitée au sujet de la recommandation 7. Que les sénateurs libéraux le veuillent ou non, le fait est que le gouvernement a dû prendre des décisions difficiles pour garantir l'utilisation optimale de crédits de plus en plus limités.

Les gouvernements libéraux précédents, notamment celui dont le sénateur MacEachen a été ministre des Finances, se sont dérobés à de telles décisions alors qu'ils avaient la possibilité d'agir de façon responsable.

Avec le résultat que l'on sait, une dette énorme. Et pourtant, ces libéraux sermonnent cette Chambre au sujet de ses responsabilités en matière de finances, ce que nous trouvons inacceptable. Nous estimons que le coût des prestations des pêcheurs est si minime—soit un peu plus de 2c. par dollar du compte d'assurance-chômage—qu'il ne représente pas un fardeau indû pour les cotisants. Ne mettons pas les choses pires qu'elles ne sont.

En définitive, nous ne pouvons admettre l'essentiel du message qui nous est transmis par l'autre Chambre, quoique nous lui renvoyions un message dans lequel nous disons approuver certaines propositions qu'elle fait dans un esprit de conciliation.

Trop de ses recommandations se fondent sur le principe que la Chambre nommée peut obliger la Chambre élue à engager des dépenses que le pays ne peut pas se permettre. Nous nous sommes déjà opposés à une telle façon de voir et nous devons le faire de nouveau maintenant.

Trop de recommandations aussi visent à accorder au Sénat des pouvoirs qui ne lui reviennent pas dans un régime démocratique. Maintenant que cette Chambre a étudié le message du Sénat et qu'elle a à l'esprit les nombreuses initiatives valables et nécessaires que prévoit la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, quel plan d'action devrait-elle adopter?

Presque tous ceux qui se sont prononcés sur le projet de loi ont reconnu la nécessité d'accroître la formation et de promouvoir la création d'une culture de la formation dans les entreprises canadiennes.

Ils ont cependant été plus discrets quant à la façon de financer ces initiatives. Dans ce rapport, qui contient une foule de recommandations fort utiles, ils ne proposent aucune solution de rechange qui soit acceptable par les Canadiens en matière de financement du régime. Presque tous ceux qui se sont prononcés sur ce projet de loi sont du même avis.

Nous croyons que la modification du régime d'assurance-chômage constitue un bon moyen de le faire. Comme ce sont tant les travailleurs que les employeurs qui bénéficieront de la SMMO, c'est à eux que nous demanderons de payer, par le truchement du régime d'assurance-chômage, les avantages qui, selon nous, doivent être généreux.

En outre, nous avons proposé certains changements au barême actuel des prestations d'assurance-chômage. Ainsi, dans de nombreuses régions du pays, les travailleurs devront avoir accumulé un peu plus de semaines d'emploi pour être admissibles. La durée des périodes de prestations sera légèrement raccourcie, et des pénalités plus sévères seront infligées aux travailleurs qui quittent leur emploi sans motif valable.

Nous avons conçu ces modifications avec un grand souci des disparités régionales de façon que leur incidence soit plus forte dans les régions comme le sud de l'Ontario où il y peu de chômage. Nous avons pris soin d'en minimiser les effets là où le travail saisonnier et des problèmes structurels chroniques entraînent des taux de chômage élevés. C'est dans ces régions que les avantages de la réforme seront les plus nombreux.

Malgré les critiques excessives de nombreux détracteurs du projet de loi, je crois fermement que l'incidence de ces changements sera très acceptable; si on les compare aux modifications apportées à la fin des années 70, ils n'auront pas de conséquences pénibles. Par ailleurs, ces changements suffiront à libérer les fonds nécessaires pour commencer à récolter les fruits de la SMMO.

Il ne suffit pas de favoriser la formation; il est impératif de savoir comment la financer sans que cela ne comporte de difficultés administratives et de coûts élevés. Malgré les nombreuses suggestions, les intéressés ne s'entendent pas sur la formule qui serait plus acceptable que la nôtre.

Pourtant, il est urgent de mettre la SMMO en oeuvre. Chaque jour passé à discuter est une journée de gagnée pour nos compétiteurss de ce continent, d'Europe et d'Asie.

On ne pourra répondre aux véritables besoins des travailleurs canadiens en faisant comme si le monde n'avait pas changé et que nos même vieilles politiques font encore l'affaire comme si elles étaient gravées dans la pierre. On ne pourra pas répondre non plus aux véritables besoins du marché du travail canadien en faisant comme si le secteur public et le secteur privé ne visaient pas des objectifs similaires.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement a présenté le projet de loi C-21 pour apporter des changements modestes, mais nécessaires, à sa politique d'assurance-chômage et réaliser certaines améliorations importantes dans le domaine de la mise en valeur de la main-d'oeuvre canadienne. Par ce projet de loi, nous reconnaissons que dans ce monde en mutation, la réussite sera le fait des pays qui sauront le mieux s'adapter.

[*Traduction*]

Le gouvernement que je représente est déterminé à garantir la réussite du Canada dans ce monde en évolution. Il n'entend pas permettre au Sénat de compromettre cette réussite. De plus, le gouvernement est résolu à protéger les droits et les privilèges de tous les députés élus, c'est-à-dire à les laisser décider des principes généraux et des programmes dont ce pays a besoin.

• (1620)

En conséquence, je propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre accepte l'amendement 5*b*) apporté par le Sénat au projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration mais rejette les amendements 2*a*), *b*) et *c*), 3*a*) et *b*), 5*a*), 6, 7, et 9 parce que cette Chambre est d'avis que ces derniers amendements sont contraires aux principes du projet de loi et minent les objectifs de la politique;

Et que cette Chambre considère que certains des amendements susmentionnés, du fait qu'ils changent la nature du plan financier proposé pour le Régime d'assurance-chômage, empiètent véritablement sur les droits de la Couronne en matière de gestion des finances d'une manière contraire à la pratique concernant la recommandation royale reconnue à la citation 596 de la sixième édition et à la citation 540 de la cinquième édition du précis de procédure parlementaire de Beauchesne;

Et considère de plus que les amendements 7 et 9, qui augmenteraient le déficit budgétaire de 1,75 milliard de dollars par année et rompraient l'équilibre des voies et des moyens approuvée par cette Chambre, seraient pour cette raison contraires au principe enchâssé aux articles 53 et 54 de la Loi constitutionnelle de 1867 et à la pratique constitutionnelle;

Et, par esprit de corps avec ses prédécesseurs, réaffirme donc son droit démocratique exclusif et indiscutable, auquel elle ne renoncera pas, de non seulement attribuer des subsides et crédits au Souverain mais également de désigner les objets, destinations, motifs, conditions, limitations et emplois de ces allocations législatives sans que le Sénat puisse y apporter des modifications.

[*Français*]

Et que cette Chambre accepte les principes dont s'inspirent en partie les amendements 4*c*), *d*) et 8 mais propose les modifications ci-après:

L'amendement 4*c*) soit modifié comme suit:

«Ajouter, immédiatement après la ligne 6, page 16, le paragraphe suivant:

(2.1) Dans les estimations des dépenses visées aux sous-alinéas (2)*a*)(i) et (ii), le plan comprend les estimations des dépenses à faire dans chaque province.»

L'amendement 4*d*) soit modifié comme suit:

«Remplacer la ligne 17, page 16, par ce qui suit:

ment avant cette date.

[*Traduction*]

(4) Nonobstant toute autre disposition de cet article, le plan pour 1990 sera déposé devant le Parlement au plus tard trois mois après l'entrée en vigueur du même article.»

L'amendement 8 soit modifié comme ceci:

«Remplacer les lignes 1 et 2, page 33, par ce qui suit:

53. Les paragraphes 130 (3) et (4) de la même loi sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

«(3) Le ministre dépose devant la Chambre des communes le texte de chaque règlement pris en vertu du paragraphe (1) dans les trois jours de séance suivant sa prise.

[*Français*]

(4) Le règlement visé au paragraphe (3) entre en vigueur le dixième jour de séance qui suit le dépôt, ou à la date ultérieure qui y est précisée, sauf si une motion d'abrogation signée par au moins trente députés est déposée auprès du Président de la Chambre avant ce jour.

(5) La Chambre étudie la motion dans les cinq jours de séance suivant son dépôt.

[*Traduction*]

(6) La motion fait l'objet d'un débat maximal de quatre heures qui débute après l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien; le débat terminé, le Président met immédiatement aux voix toute question nécessaire pour décider de la motion.

(7) En cas d'adoption de la motion, le règlement est abrogé, en cas de rejet, il entre en vigueur le lendemain du rejet ou à la date ultérieure qui est précisée.

(8) En cas de dissolution ou de prorogation du Parlement avant la mise aux voix de la motion ou l'expiration du délai visé au paragraphe (4), le règlement est abrogé.

(9) Pour l'application du présent article, «jour de séance» s'entend d'un jour de séance de la Chambre des communes.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, nous discutons encore une fois du projet de loi C-21, ce projet de loi du gouvernement conservateur visant à retrancher la somme non négligeable de 1,3 milliard de dollars de notre régime d'assurance-chômage, à une époque où plus d'un million de personnes sont encore sans emploi et où dans son récent budget, le ministre des Finances prévoit un taux de chômage de 8,5 p. 100 cette année.

Le gouvernement propose ces réductions maintenant, alors que le nombre des sans-emploi est très élevé. Il entend réduire notre régime d'assurance-chômage de 1,3 milliard, premièrement, en rendant les conditions d'admissibilité plus sévères, puisqu'il faudra avoir travaillé plus longtemps pour avoir droit aux prestations. Bien sûr,

comme moins de gens seront admissibles, le gouvernement économisera de l'argent en agissant ainsi.

Deuxièmement, ce projet de loi raccourcit la durée des prestations pour les Canadiens sans emploi. En agissant ainsi, le gouvernement économise encore de l'argent.

Troisièmement, le gouvernement retire sa contribution à la caisse de l'assurance-chômage, qui a été de 2,5 milliards l'année dernière. Je dois préciser que, depuis le tout début, la caisse de l'assurance-chômage a toujours été alimentée à partir de trois sources: les travailleurs qui, lorsqu'ils ont un emploi, versent chaque mois un certain pourcentage de leur salaire au fonds d'assurance-chômage, les employeurs, qui versent chaque mois un certain pourcentage au fonds et enfin le gouvernement.

Comme je le disais, la contribution du gouvernement a été de 2,5 milliards pour la dernière année financière. Par ce projet de loi, le gouvernement met fin à sa contribution. Cela veut dire que, si le projet de loi est adopté, les travailleurs et les employeurs devront dorénavant assumer seuls le coût du programme.

Quatrièmement, le gouvernement réduit la portée du programme en majorant les pénalités imposées en cas de départ volontaire sans prendre en considération comme il le devrait, selon moi et selon bien d'autres Canadiens, les motifs de tels départs.

Comme la ministre l'a signalé, le gouvernement a fait preuve d'une certaine souplesse en acceptant quelques amendements visant à reconnaître comme légitimes les départs pour cause de harcèlement sexuel, entre autres. C'est encore trop peu et la pénalité fixée est encore trop élevée. À cause de ce projet de loi, 155 000 Canadiens considérés comme admissibles en vertu de la loi actuelle ne recevront plus la moindre prestation d'assurance-chômage, tandis que 775 000 autres verront leurs prestations réduites.

Nos provinces seront durement touchées. Qu'il suffise de mentionner que, d'après l'étude d'impact réalisée par le Congrès du travail du Canada, que le gouvernement n'a pas contestée en faisant sa propre étude d'impact, ce projet de loi fera perdre 51 millions de dollars à Terre-Neuve. C'est dire que, à cause du projet de loi, cette province ne touchera pas les 51 millions dollars qu'elle devrait normalement recevoir chaque année. L'Île-du-Prince-Édouard perdra 32 millions de dollars, la Nouvelle-Écosse, 29 millions, le Nouveau-Brunswick, 148 millions, le Québec, 224 millions, et ainsi de suite.

• (1630)

Comme vous le voyez, les provinces où le taux de chômage est le plus élevé seront très durement touchées et perdront beaucoup d'argent qui aurait pu servir à soutenir l'industrie et venir en aide aux particuliers et aux familles.

Quel effet auront ces réductions? Par ce projet de loi, le gouvernement durcit les conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage et il réduit la période de prestations.

Cela veut dire qu'il va y avoir des sans-emploi qui ne bénéficieront pas de l'assurance-chômage. Que leur arrivera-t-il? Allons-nous les laisser mourir de faim? Allons-nous les forcer à recourir aux soupes populaires? Non, ce n'est pas ce que nous voulons.

Par suite de ce projet de loi et de ces coupes, les chômeurs qui ne recevront pas d'assurance-chômage seront forcés de vivre de l'assistance sociale. Mais qui paie l'assistance sociale? Dans la plupart des provinces, c'est le gouvernement provincial. Dans certaines provinces, comme l'Ontario et la Nouvelle-Écosse, je crois, ce sont les provinces et les municipalités. Quelqu'un devra s'occuper de ces chômeurs, mais le gouvernement fédéral refile le fardeau du régime d'assurance-chômage au régime d'assistance sociale où les ressources du prestataire sont vérifiées et les prestations moins élevées et où les provinces doivent payer la note.

Il est vrai que les régimes provinciaux d'assistance sociale sont financés jusqu'à environ 50 p. 100 par le gouvernement fédéral dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, mais le gouvernement réduit quand même son aide aux chômeurs.

Beaucoup de municipalités qui ont comparu devant le comité parlementaire ont dit que le coût de leur assistance sociale et de celle des provinces augmentera considérablement si ce projet de loi est adopté parce que beaucoup plus de chômeurs seront privés de l'aide de l'assurance-chômage.

Je viens d'écouter son discours et la ministre admet—même si elle le fait de façon détournée—que le gouvernement réduit de 1,3 milliard la caisse de l'assurance-chômage. Elle essaie de justifier ce projet de loi en disant que, sur le montant coupé, 800 millions de dollars seront réorientés vers la formation.

La ministre s'étend longuement sur l'importance de la formation. Elle gaspille sa salive. Nous convenons que la formation, c'est important. La formation est extrêmement importante. Nous reconnaissons qu'il faut investir d'importantes sommes d'argent dans la formation, mais nous croyons qu'il faut le faire de la façon dont on l'a toujours fait au Canada, c'est-à-dire en se servant des recettes fiscales générales et non de la caisse d'assurance-chômage.

La ministre et son gouvernement essaient de prétendre que nous devons choisir entre l'assurance-chômage et la formation. Autrement dit, si nous voulons de la formation, nous devons réduire les prestations d'assurance-chômage. Si nous voulons de meilleures prestations d'assurance-chômage, nous aurons moins de formation. J'ai entendu la ministre dire il y a quelques instants que, si ce projet de loi n'était pas adopté, nous n'aurions pas tel ou tel genre de formation.

Ce dilemme est faux. Ce n'est pas le choix auquel les Canadiens devraient être confrontés. Nous avons toujours eu un bon programme de formation, mais nous avons aussi continué à améliorer notre régime d'assurance-chômage.

Le projet de loi C-21 prouve que l'engagement du gouvernement à l'égard de la formation n'est pas réel, et voici pourquoi. En 1984, lorsque les conservateurs ont accédé au pouvoir, le gouvernement fédéral consacrait 2,2 milliards de dollars à la formation. Entre 1984 et 1989, le gouvernement a réduit de 32 p. 100 le budget de la formation, qui est tombé à 1,5 milliard de dollars. Il a donc retranché 700 millions de dollars des programmes de formation. Ce même gouvernement voudrait nous faire croire aujourd'hui que la formation est une chose merveilleuse à laquelle il a toujours attaché la plus grande importance. C'est de la foutaise. Si le gouvernement essaie maintenant d'investir dans des programmes de formation, c'est uniquement en raison des recommandations de la commission de Grandpré qu'il a chargé d'étudier comment le gouvernement et le pays devraient s'y prendre pour contrer la menace que présente l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis pour les travailleurs canadiens. M. de Grandpré et ses commissaires ont dit dans les recommandations contenues dans leur rapport qu'il fallait consacrer plus d'argent à la formation, sinon les industries quitteraient le Canada pour aller s'installer aux États-Unis, entraînant la perte de nombreux emplois dans notre pays.

Alors, le gouvernement s'est écrié soudainement: «Mon Dieu, nous sommes sur la mauvaise voie depuis cinq ans. Nous avons réduit de 32 p. 100, soit de 700 millions de dollars, les fonds réservés à la formation, qui sont passés de 2,2 à 1,7 milliard de dollars, et voilà que nous devons maintenant trouver de l'argent pour réinvestir dans la formation». La priorité du gouvernement, ce n'est pas la population, mais bien le déficit. Alors, il dit: «Qu'allons-nous faire»? Après réflexion, il s'aperçoit que la seule solution est d'aller puiser dans la caisse d'assurance-chômage. En d'autres mots, le gouvernement a décidé qu'il lui fallait, pour pouvoir assumer les frais de formation, réduire l'argent mis à la disposition des Canadiens en chômage, l'argent dont ceux-ci ont besoin pour payer l'épicerie et le loyer, pour envoyer les enfants à l'école, et tout le reste. Le gouvernement a puisé dans une source qui n'avait jamais auparavant servi, au Canada, à payer les frais de formation. C'est pourquoi nous nous opposons, comme tant de Canadiens, à ce projet de loi.

Lorsque la ministre se lève à la Chambre pour défendre passionnément la formation, son argument sonne faux. Personne, à la Chambre, ne s'oppose à la formation. Nous nous opposons par contre au fait que le gouvernement retire de l'argent d'une caisse qui est censée aider les travailleurs en chômage.

J'ai déjà mentionné que le gouvernement réduit également ses contributions à la caisse d'assurance-chômage. J'ai déclaré l'an dernier que ses contributions s'élevaient à 2,5 milliards de dollars. La ministre et d'autres membres de son gouvernement ont prétendu que cette mesure législative avait comme but principal de transférer des fonds aux programmes de formation, c'est-à-dire de prendre l'argent versé sous forme de cotisations par les travailleurs et les employeurs et de le déposer dans une caisse devant subventionner la formation. Mais pourquoi les frais de formation devraient-ils être assumés seulement par les travailleurs et les employeurs? Quel principe nous dicte que seuls les travailleurs et les employeurs doivent financer la formation dont a tant besoin le pays pour bâtir une économie moderne et en progression?

Jamais nous n'avons prétendu au Canada que l'enseignement devait être financé uniquement par les parents et les élèves. Un argument du genre nous rapprocherait de la position que préconise le gouvernement. Nous disons que l'enseignement devrait être à la charge de tous les contribuables, car les avantages d'une bonne éducation profitent à tout le monde. Ils ne profitent pas seulement à l'élève et à ses parents, mais à tout le monde, même les familles sans enfants et les sociétés privées. En fonction de ce même principe, la formation devrait être

payée par tout le monde et l'argent devrait venir du Trésor et non des cotisations des travailleurs et des employeurs à la caisse d'assurance-chômage.

Le programme d'assurance-chômage a été établi en 1940, à la suite de la grande dépression des années 30. On estimait alors qu'il était essentiel que, en période de ralentissement économique, les travailleurs et leurs familles restent solvables et puissent se procurer ce qu'il faut pour vivre. Comme je l'ai déjà dit, le but de la caisse était de faire en sorte que les travailleurs en chômage puissent continuer à payer leur alimentation, leur loyer, leurs vêtements, leur moyen de transport, les études de leurs enfants et les autres choses essentielles.

• (1640)

C'est ce que le programme faisait depuis les années 1940. Lors de la grande dépression des années 30, vu que les travailleurs n'avaient pas d'assurance-chômage, les chômeurs dépendaient de la soupe populaire et de la charité. On avait pensé qu'on n'en viendrait plus jamais là, qu'on aurait un bon système d'assurance-chômage et c'est effectivement ce que nous avons eu. Depuis 1940, le système n'a cessé de s'améliorer, mais maintenant, le gouvernement a décidé de faire marche arrière.

Il prétend que ce projet de loi est essentiel, parce que nous devons avoir un meilleur système de formation, dans lequel nous devons investir davantage. Aucun des groupes qui s'opposent à se projet de loi ne s'oppose à ce que l'on consacre davantage d'argent à la formation. Tous affirment, comme nous, que les fonds destinés à la formation devraient provenir des recettes générales.

J'aimerais vous donner un autre exemple qui montre à quel point ce projet de loi est imparfait, et qui montre aussi pourquoi le gouvernement a tort de se servir des fonds destinés aux chômeurs pour mettre sur pied des programmes de formation. Au cours des audiences qu'a tenues le comité chargé d'examiner ce projet de loi, de nombreux témoins ont maintes fois répété que les chômeurs canadiens sont pour la plupart déjà spécialisés. Ce sont des mécaniciens, des électriciens, des comptables. Autrement dit, ils sont spécialisés dans de nombreux domaines. S'ils sont au chômage, ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas de compétences, mais parce qu'il n'y a pas de travail là où ils habitent.

M. Kempling: Vous êtes ridicule.

M. Allmand: Le député m'accuse de tenir des propos ridicules, monsieur le Président.

M. Kempling: J'ai dit que vous étiez ridicule.

M. Allmand: Son attitude est typique de celle des conservateurs dans ce pays. Ils veulent nous faire croire que les chômeurs n'ont pas de compétences, qu'ils n'ont pas de formation, qu'il suffit, pour régler le problème, de les former pour qu'ils puissent trouver un emploi. C'est tout à fait absurde, et tous ceux qui connaissent notre pays s'en rendent compte.

Nous nous sommes rendus dans chacune des provinces canadiennes, et nous avons vu, à maintes et maintes reprises, que le Canada compte de nombreuses villes qui sont tributaires de l'industrie primaire. Il y a beaucoup de villes qui sont tributaires de l'industrie minière, forestière, de l'industrie de la pêche ou agricole. Lorsque l'industrie en question fait faillite, c'est l'ensemble de la collectivité qui en souffre, et les gens qui sont touchés ne sont pas, pour la plupart, des travailleurs peu spécialisés. Au contraire, bon nombre d'entre eux ont énormément d'expérience.

Donc, d'après le gouvernement, si nous formons tous les chômeurs d'une ville minière, ces gens vont finir par trouver du travail. Cela n'a aucun sens, à moins que ces gens quittent tous cette localité pour aller s'installer à Toronto, à Vancouver ou à Calgary. Et même s'ils le font, on peut se demander s'ils y trouveront des emplois. Le fait est que, dans bien des cas, une plus grande formation n'est pas la solution au chômage. Même si elle l'est, il faut aussi créer des emplois.

Prenons l'exemple de Canso, en Nouvelle-Écosse, ou de Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard. Si nous ne faisions que recycler les habitants de ces localités sans nous préoccuper d'y créer des emplois, à quoi servirait cette nouvelle formation pour ces travailleurs? Je présume que les conservateurs proposeraient encore une fois qu'ils s'installent dans le centre du Canada ou qu'ils quittent leur village, leur ville ou leur province. Ce n'est pas la solution et beaucoup de Canadiens le disent. C'est le message qu'ils essayent de transmettre au gouvernement. Ils disent que la formation est une bonne chose, mais que nous ne devrions pas puiser l'argent nécessaire dans la caisse de l'assurance-chômage et que, de plus, la formation n'est pas la solution au chômage. La solution est la création d'emplois, car bon nombre des chômeurs

ont déjà une formation et même ceux qui n'en ont pas ne devraient pas être obligés de s'installer ailleurs pour trouver du travail.

J'ai déjà parlé de cet exemple, mais je crois qu'il est important de le répéter. Lorsque le comité de la Chambre des communes chargé d'étudier ce projet de loi s'est rendu à Sudbury, en Ontario, on nous a souligné qu'en 1982, lorsque nous avons connu une récession et que le cours du nickel a chuté, 10 000 personnes ont perdu leur emploi dans cette ville.

M. Kempling: À cause du gouvernement libéral.

M. Allmand: Le député dit: «À cause du gouvernement libéral.» Monsieur le Président, voilà l'étendue de la connaissance des conservateurs. Ils ne se rendent pas compte que les prix du nickel sont fixés au niveau mondial et ne sont déterminés que dans une très faible mesure au Canada. Cela montre pourquoi les conservateurs se situent à 15 p. 100 dans les sondages. Ils insistent pour faire ces observations stupides et idiotes. Plus ils le font, plus ils baissent dans les sondages. J'encourage le député de Burlington à continuer en ce sens, car nous continuerons de monter et ils continueront de dégringoler dans les sondages.

Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, 10 000 personnes ont été mises à pied à Sudbury après la chute des cours du nickel, mais elles ont été quand même capables de faire vivre leur famille, payer leur loyer et garder leur maison pendant cette période parce que nous avions un système d'assurance-chômage solide et bien financé. Quand les cours du nickel ont remonté, toujours sous un régime libéral, la ville a retrouvé son infrastructure économique et de nombreux chômeurs ont repris leur travail. L'assurance-chômage avait soutenu cette localité pendant tout ce temps, une localité dont l'existence repose essentiellement sur l'industrie minière.

Le même exemple s'est répété dans bien d'autres régions du pays, dans des localités qui dépendent de l'industrie automobile, de la forêt, de la pêche, du secteur pétrolier et d'autres industries pour vivre. Quand les cours de certains produits tombent, les mises à pied sont nombreuses et la misère est grande, mais l'assurance-chômage permet de tenir le coup.

J'ai trouvé cela amusant également d'entendre le gouvernement, la ministre en l'occurence, dire que ce projet de loi était nécessaire parce que nous devons éponger le déficit et que se servir du programme d'assurance-chômage pour défrayer la formation professionnelle était un moyen de le faire. Je signale au gouvernement et à la Chambre que la caisse de l'assurance-chômage n'était pas déficitaire quand le gouvernement a présenté ce projet de loi. Mieux, en 1988, une année avant la présentation de cette mesure, elle affichait un excécent de 2,8 milliards de dollars.

Il est exact que l'ensemble des fonds publics et que le pays accusaient un déficit, mais le programme de l'assurance-chômage faisait bel et bien état d'un excédent de 2,8 milliards de dollars. C'est évidemment pour cette raison que le gouvernement a décidé de s'en servir pour financer la formation. En voyant cet excédent, il a décidé de l'enlever aux chômeurs pour payer leur formation. C'était un objectif fort louable, mais un fort mauvais moyen à prendre pour l'atteindre.

La ministre a beaucoup parlé du rôle du Sénat. Au sujet des amendements proposés par le Sénat, elle a déclaré qu'elle et son gouvernement ne pouvaient pas accepter les opinions d'un organisme non élu. Elle laissait ainsi entendre que les amendements présentés par le Sénat avaient en quelque sorte été élaborés au Sénat. Ce n'est pas le cas. Le Sénat a tenu des audiences très poussées sur le projet de loi et les amendements qu'il présente, sont, dans une grande mesure, fondés sur les vues exprimées par les témoins entendus. En d'autres mots, les amendements présentés par le Sénat jouissent de l'appui de larges segments de la population canadienne. Il ne s'agit pas uniquement d'amendements reflétant les vues des sénateurs non élus. En l'occurrence, les sénateurs non élus expriment mieux les vues et l'opinion des Canadiens que le gouvernement lui-même.

Je souligne que lors des audiences du comité législatif de la Chambre des communes sur le projet de loi C-21, 157 des 202 groupes entendus s'opposaient au projet de loi. Cela représente un très fort pourcentage de groupes opposés au projet de loi. Le même phénomène s'est répété lors des audiences du Sénat.

Cet après-midi, la ministre a tenté de donner l'impression que le premier ministre de Terre-Neuve était en faveur du projet de loi. Je n'ai pas vérifié auprès de lui. Il se peut qu'il soit favorable à l'idée de recevoir plus d'argent pour la formation, mais je doute fort qu'il soit en faveur du paiement de la formation à partir de la caisse de l'assurance-chômage. J'étais avec le comité lors de son passage à Terre-Neuve et aucun des groupes entendus dans cette province n'appuyait le projet de loi. Je crois que la situation a été la même dans le cas des audiences du Sénat. Je crois qu'il en fut de même au Sénat. Je puis

assurer à la Chambre et au ministre que les Terre-Neuviens n'appuient pas ce projet de loi.

• (1650)

En parlant du Sénat et du fait que les sénateurs ne sont pas élus et de qui représente vraiment les gens au Canada, je dois répéter encore une fois qu'au cours de la campagne électorale de 1988 cette réduction du programme d'assurance-chômage ne figurait pas dans le programme du Parti conservateur.

De fait, à Terre-Neuve, lorsqu'on a demandé au ministre du Commerce extérieur s'il y aurait des compressions dans ce programme, il l'a nié absolument. Il a même ajouté qu'il avait parlé au premier ministre et que celui-ci lui avait assuré que le programme d'assurance-chômage ne serait ni modifié ni réduit.

Voici un gouvernement qui prétend parler au nom des Canadiens, mais ceux-ci ne lui ont pas accordé le mandat d'effectuer des coupes dans le programme d'assurance-chômage. Il ne faut pas oublier que le parti ministériel, c'est-à-dire le Parti conservateur, n'a obtenu que 48 p. 100 des suffrages lors des dernières élections. Les deux partis d'opposition ont obtenu ensemble 52 p. 100 des voix.

Je n'aime pas me répéter, mais, depuis les élections, l'appui accordé au gouvernement diminue de semaine en semaine. De fait, si la tendance se poursuit, le gouvernement se retrouvera très bientôt du côté négatif. Il est passé de 48 p. 100 à 15 ou 16 p. 100 dans les récents sondages.

Pendant la fin de semaine, le premier ministre a admis que ce n'était pas fini. Il a tout à fait raison à ce sujet. L'une des rares fois où j'ai été d'accord avec lui, c'est quand il a dit que cette baisse dans les sondages se poursuivrait. Elle continuera tant que le gouvernement contraindra le Parlement à examiner cette mesure législative pour laquelle il ne détient aucun mandat.

Si, comme le prétendent la ministre et ses collègues ministériels, le Sénat est si mauvais dans sa forme actuelle, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris des mesures pour le réformer? Au cours de la dernière législature, en 1985 ou en 1986, le ministre conservateur de la Justice a tellement perdu patience avec le Sénat qu'il a présenté à la Chambre des communes un projet de loi portant précisément réforme du Sénat. Cependant, ce projet de loi est demeuré au *Feuilleton* sans jamais progresser, et lorsque la session a pris fin, il est resté en plan. Au lieu de procéder à la réforme du Sénat, le gouvernement a profité de l'occasion pour combler les vacances au moyen de candidats de son choix.

Des voix: Quelle erreur! Vous êtes absolument dans l'erreur.

M. Allmand: Ils disent que je suis absolument dans l'erreur. Je pourrais vous fournir toute une liste de noms. Ce commentaire est si ridicule qu'il ne mérite pas même que j'y réponde.

C'est vrai que le gouvernement n'a pas encore comblé toutes les vacances, mais après avoir présenté son projet de loi au cours de la dernière législature et l'avoir laissé en plan, il a nommé des conservateurs au Sénat. S'il n'a pas comblé toutes les vacances, il n'a rien fait pour réformer le Sénat qui, selon lui, laisserait tant à désirer.

J'ai entendu certains députés conservateurs déclarer au cours de leur exposé que ces coupes dans le régime d'assurance-chômage sont nécessaires parce que les chômeurs voient dans les prestations un encouragement à la paresse, et que s'ils ont accès à un régime d'assurance-chômage qui les aide vraiment à payer leurs notes d'épicerie et leur loyer, ces travailleurs seront enclins à quitter leur emploi sans en chercher un autre, satisfaits de ne rien faire.

Je tiens à rappeler à mes amis conservateurs que nous avons le même régime d'assurance-chômage d'un océan à l'autre, depuis Terre-Neuve jusqu'à la Colombie-Britannique en passant par l'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard. C'est le même régime pour tous les Canadiens. Pourtant, si le chômage dans le sud de l'Ontario atteint 4,5 p. 100, il atteint 17 p. 100 à Terre-Neuve. Ces conservateurs sont-ils en train de nous dire que les prestations d'assurance-chômage sont un encouragement à la paresse à Terre-Neuve, mais qu'elles ne le sont pas en Ontario? Sont-elles un encouragement à la paresse en Nouvelle-Écosse et au Cap-Breton, mais non pas à Calgary ou à Vancouver?

Si les prestations d'assurance-chômage constituaient un encouragement à la paresse, ce raisonnement serait valable pour toutes nos régions. C'est un argument sans valeur. La réponse à cela, c'est que certains des pays les plus progressistes du monde qui sont dotés de programmes sociaux ont également des programmes d'assurance-chômage solides et substantiels. L'Allemagne de l'Ouest, le Japon, les pays scandinaves, la France et la Grande-Bretagne sont tous des pays qui appliquent de solides programmes d'assurance-chômage et dans nombre d'entre eux le taux de chômage est très bas.

L'assurance-chômage n'est pas la cause du chômage. Elle n'encourage pas le chômage. Les gens veulent travailler. J'ai parlé de Terre-Neuve où le taux de chômage est d'environ 17 p. 100 et le taux réel est beaucoup plus élevé que cela. Bien des gens sont forcés de quitter la

province, afin d'aller chercher du travail dans d'autres, car ils veulent absolument travailler.

J'en ai déjà parlé, mais il faut se rappeler sans cesse que l'économie du Canada est basée en grande partie sur le secteur primaire et les industries saisonnières. En pareil cas malgré tous les efforts des travailleurs, le taux de chômage augmente parfois, à cause d'une chute des cours mondiaux des ressources en question ou tout simplement parce que c'est l'hiver.

Nous avons eu tout un débat à l'Île-du-Prince-Édouard quant à savoir si le fait que l'économie de l'île était basée en grande partie sur l'industrie touristique expliquait dans une certaine mesure le chômage durant l'hiver. Eh bien, toute personne sensée sait pertinemment qu'il y a moins d'emplois à l'Île-du-Prince-Édouard durant l'hiver que durant l'été, car l'industrie touristique est pratiquement morte durant cette saison. Il est vrai que les intéressés tentent d'attirer des congrès dans l'île et de remplacer le tourisme d'été par d'autres activités, mais quoi qu'il en soit, les conditions saisonnières ont de graves répercussions sur le chômage au Canada.

Le gouvernement condamne le Sénat dans le cadre de ce débat, mais je pense que nous devons remercier les sénateurs, car grâce à leur persévérance, ils ont forcé le gouvernement à enfin accepter certains de leurs amendements. Si le Sénat n'avait pas agi comme il l'a fait, nous n'aurions pu compter sur les deux amendements que le gouvernement a acceptés la dernière fois, dont l'un concernant la formation des analphabètes. Cette fois-ci, le gouvernement en a accepté trois de plus.

C'est loin de suffire, mais cela montre qu'après avoir procédé à un second examen objectif, le Sénat a réussi, par la force ou la persuasion, à convaincre le gouvernement de la nécessité de certaines modifications qui étaient non seulement nécessaires, mais également utiles. Je répète que les amendements présentés par le Sénat n'étaient pas de son cru; il s'agissait de propositions qu'un grand nombre de groupes, de tout le pays, lui avaient soumises. En fait, une bonne partie de ces amendements étaient semblables à ceux que nous avons présentés dans cette enceinte, mais qui ont été rejetés par les conservateurs, grâce à leur large majorité à la Chambre.

Pour ce qui est des arguments présentés par le gouvernement relativement au Sénat, le gouvernement ne cesse de prétendre que le Sénat a bloqué ce projet de loi ou qu'il l'a rejeté. Il n'en est rien. Le Sénat aurait pu, du fait de sa majorité libérale, rejeter carrément ce projet de loi. Il ne l'a pas fait. Il n'a pas rejeté ni retardé ce projet de loi. Dès qu'il l'a reçu ainsi que le message de la Chambre des communes, il en a commencé l'étude immédiatement dans les deux cas. Il a tenu des audiences publiques, il a étudié le projet de loi. Il ne l'a pas rejeté, mais lui a apporté des amendements qui, comme je l'ai déjà dit, sont fondés sur un large échantillonnage de l'opinion publique dans notre pays, et il l'a renvoyé. Il n'a donc pas fait obstruction à ce projet de loi, il ne l'a pas rejeté, il a simplement essayé de l'améliorer.

Nous, de l'opposition, sommes prêts à appuyer les amendements du Sénat, mais seulement en considérant qu'il s'agit d'un minimum. Nous ne trouvons pas qu'ils vont assez loin. En fait, nous aurions préféré que le gouvernement renonce complètement à ce projet de loi et reparte à zéro avec une bien meilleure proposition qui soit beaucoup plus avantageuse pour les chômeurs canadiens.

Pendant la dernière législature, le gouvernement a nommé la commission royale Forget pour étudier le régime d'assurance-chômage, ce qui a coûté 18 millions de dollars. Cette commission a siégé pendant plus d'un an et a présenté un rapport avec des recommandations. Le gouvernement n'a pas tenu compte de ces recommandations. Ces amendements apportés au projet de loi C-21 ne reflètent pas les propositions faites par M. Forget et sa commission. Cela ne veut pas dire que nous, de l'opposition libérale, soyons d'accord avec toutes les propositions de M. Forget, loin de là. Le fait est que le gouvernement n'a accepté aucune de ses propositions et que le projet de loi C-21 va, en fait, à l'encontre d'un grand nombre d'entre elles.

• (1700)

En outre, pendant la dernière législature, le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a étudié le rapport de la commission Forget et le régime d'assurance-chômage, et nous avons fait 71 recommandations visant à améliorer et à modifier ce régime. Toutes les recommandations du rapport à l'exception de deux d'entre elles, avaient été adoptées à l'unanimité. Ce rapport de 68 recommandations a été adopté à l'unanimité par un comité où les conservateurs étaient majoritai-

res, et pourtant le gouvernement n'a donné suite à aucune des recommandations ou propositions. Il a fait fi de la commission royale qu'il avait formée, il a fait fi d'un comité des Communes où il avait la majorité des voix et il fait adopter un projet de loi que condamnent des groupements sociaux, religieux et ouvriers de tout le pays.

Le but du projet de loi n'est pas d'aider les chômeurs ni de réformer le régime d'assurance-chômage. Son véritable objectif est d'aider le gouvernement à combler son déficit et à harmoniser ses programmes sociaux avec ceux des États-Unis à cause de l'Accord de libre-échange.

Les États-Unis, où l'assurance-chômage relève de chacun des États, dépensent globalement 13 milliards de dollars pour l'assurance-chômage, soit autant que le Canada.

Il est révélateur que les nouvelles dispositions que contient le projet de loi soient semblables à celles des lois américaines de l'assurance-chômage. Il est vrai que dans certains États le régime est passablement juste et généreux, mais il est scandaleux que, dans d'autres, les chômeurs d'un pays moderne et progressiste doivent encore compter sur l'assistance publique et la charité.

Le but de ce projet de loi n'est pas d'aider les chômeurs. Il n'est pas de réformer le régime de l'assurance-chômage. Son objectif n'est pas vraiment la formation, car si le gouvernement y croyait il n'aurait pas réduit le programme de 32 p. 100 de 1984 à 1988. Son véritable but est de combler le déficit et d'harmoniser nos programmes sociaux avec ceux des États-Unis.

En conclusion, nous appuyons les amendements que propose le Sénat comme pis-aller, mais nous sommes loin de penser que le projet de loi est la solution au problème de nos chômeurs. La formation constitue bien sûr un élément de la solution, mais il faut aussi miser sur la création d'emplois, le développement économique, le développement régional et un régime d'assurance-chômage plus au point et plus important parce que, peu importe les circonstances, lorsque les gens n'ont pas de travail, ils doivent tout de même pouvoir se payer les premières nécessités.

Cet après-midi, je réfléchissais sur certains des arguments absurdes qu'a présentés la ministre. Je ne pensais pas aux questions de procédure ou de constitutionnalité ayant trait au Sénat. Notre leader à la Chambre parlera de ces questions en temps opportun.

Je prie instamment le gouvernement d'écouter la population. Le point de vue des gens est actuellement exprimé par l'intermédiaire des sénateurs. Dieu merci, le Sénat est là.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les nombreux éléments présentés par le député qui vient de terminer son allocution. Il a fait état de quelques faits très intéressants.

D'une façon générale, compte tenu de ce qui se passe actuellement à la Chambre, la plus grande prudence est de rigueur. Je crois qu'il faut se rendre compte que nous sommes en réalité en plein coeur d'une importante bataille. Cette bataille oppose les Communes et le Sénat; elle oppose également le Cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil privé aux élus de la Chambre; elle oppose enfin le gouvernement aux travailleurs canadiens. Je crois qu'il nous faut déplorer un grand nombre de victimes. Les correspondants étrangers ne sont pas nombreux à la tribune, non plus que les sauveteurs de la Croix-Rouge internationale, mais il n'en demeure pas moins que les victimes sont nombreuses.

En tête de liste des victimes, on compte le fragile équilibre de notre régime de démocratie parlementaire. On a sacrifié l'équilibre entre les droits de la majorité, qui consistent à gouverner, et ceux de la minorité, qui est là pour critiquer le gouvernement, de même que l'équilibre entre les responsabilités de chacune des Chambres du Parlement, qui ont le devoir de protéger la démocratie et de lui donner un fondement législatif.

Aujourd'hui, j'ai écouté avec intérêt la ministre responsable de ce projet de loi lorsqu'elle a prétendu défendre la démocratie. Elle a lu une partie de la motion présentée par le gouvernement et qui, une fois de plus, propose de mettre un terme au débat sur le règlement relatif aux prestations des pêcheurs. Souscrire à cette motion équivaudrait à donner son accord à une forme de clôture pour le débat à la Chambre dans les années à venir. Ce n'est pas ça, la démocratie.

Le gouvernement nous demande de souscrire à une motion selon laquelle seule la Chambre dont les membres sont élus ont le droit d'étudier véritablement les mesures financières. Par cette motion, on nous demande de défendre les droits des députés élus de la Chambre.

Or, c'est ce même gouvernement qui, à maintes reprises, a fait plus encore qu'on n'aurait pu imaginer pour restreindre les droits des députés.

Pensons seulement aux deux députés conservateurs de l'Alberta qui ont choisi de respecter la démocratie et de se faire les porte-parole de leurs électeurs sur cette importante mesure économique. Ce n'est pas une question morale, car tous reconnaissent qu'en cette matière on devrait avoir le droit d'exprimer librement son opinion. Cependant, quand il s'agit de questions économiques ou de politiques du gouvernement sur la fiscalité, nul doute que les députés ont l'obligation de faire valoir le point de vue de leurs électeurs.

Lorsque le député d'Edmonton et son collègue de Calgary ont demandé à leurs électeurs ce qu'ils devraient faire à leur avis à propos de la taxe sur les produits et services, 70, 80 ou 85 p. 100 de leurs électeurs leur ont dit qu'ils devraient faire échouer ce projet de taxe. Il se sont donc prononcés contre la taxe. Ils ont dit qu'il ne pouvaient appuyer une mesure fiscale à laquelle s'opposaient presque tout le monde dans leur circonscription, tous ceux qu'ils connaissaient dans le pays et la vaste majorité des Canadiens, et qu'ils ne pouvaient donc pas l'approuver.

Qu'a fait le gouvernement, lui qui soutient maintenant que nous devons écouter les voix qui s'expriment démocratiquement dans le pays, que nous devons insister sur le fondement démocratique de notre institution? Il a expulsé ces deux députés du caucus. Ils n'y siègent plus. Le premier ministre leur a dit: «Vous ne pouvez pas représenter vos électeurs. Nous ne voulons rien savoir de la démocratie dans notre parti. Vous êtes expulsés. Je ne veux plus vous voir.» Ils siègent donc aux côtés des députés de l'opposition.

Voici la ministre qui verse des larmes de crocodile en plaidant à genoux en faveur de la démocratie, alors qu'elle appuie dans son propre caucus l'acte le plus antidémocratique que nous ayons vu depuis des années.

Les députés élus de ce côté-ci de la Chambre et les Canadiens ne seront pas dupes de cette requête-là. Nous savons que la motion dont nous sommes aujourd'hui saisis ne fera absolument rien pour restaurer la santé de la démocratie parlementaire dans notre pays. Nous avons vu ce que le gouvernement actuel a fait depuis qu'il est arrivé au pouvoir et qui a eu pour effet de miner ce que nous en sommes venus à concevoir comme la démocratie parlementaire, notre régime parlementaire.

La motion à l'étude ne restaurera pas les privilèges des députés élus pour représenter librement et ouvertement les intérêts de leurs électeurs, sans se laisser entraver par des menaces de clôture ou d'attribution de temps. Nous avons été témoins de choses jamais vues auparavant à la Chambre. Depuis les dernières élections, le gouvernement menace d'appliquer une forme quelconque de clôture pour couper court au débat sur les projets de loi en moyenne à tous les huit jours de séance.

• (1710)

La motion ne va pas rétablir les privilèges des députés élus ni les mettre à l'abri des décisions dictatoriales de certains présidents de comité. Un d'entre eux est ici aujourd'hui. La motion ne va rien changer à ces décisions dictatoriales.

La motion ne va pas rétablir le privilège des députés élus de la Chambre de présenter des pétitions et des projets de loi au nom de leurs électeurs pendant les affaires courantes, car nous voyons jour après jour le gouvernement court-circuiter cette étape. Ceux d'entre nous qui doivent présenter des tas de pétitions concernant la taxe sur les produits et services sont privés de ce droit. Les députés élus ne peuvent pas présenter leurs pétitions. Le gouvernement le plus antidémocratique que le pays ait jamais connu a l'audace de nous demander de faire preuve de compréhension dans un esprit de démocratie.

La motion à l'étude ne rendra pas le gouvernement comptable à cette Chambre dont les membres sont élus. Elle ne l'obligera pas à annoncer aux représentants élus du peuple ses nouveaux programmes et ses nouvelles politiques.

Vous souvenez-vous, monsieur le Président, que le gouvernement avait décidé de présenter le Plan vert, qu'il considérait comme un excellent programme environnemental? L'a-t-il présenté à la Chambre des communes devant les représentants dûment élus du peuple canadien? Non, il a préféré le faire à une conférence de presse dans une autre ville.

La motion ne forcera pas le gouvernement à assumer ses responsabilités morales et à imposer une ligne de conduite en présentant des projets de loi à la Chambre au lieu de promulguer des décrets administratifs et de modifier les règlements, comme il l'a fait lorsqu'il a amputé VIA Rail. A-t-il consulté la Chambre des communes? Non, il a agi en secret. La même chose s'est produite parce que le gouvernement n'aimait pas le prêtre qui manifestait devant les édifices du Parlement. Il n'aimait pas le fait que des protestataires puissent réprimander les ministériels en public. Il a adopté en secret une mesure législative interdisant à un prêtre de se promener à notre

porte. Je n'appelle pas cela de la démocratie, monsieur le Président. C'était agir de façon antidémocratique et cela explique pourquoi le gouvernement conservateur a l'audace de venir. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Kempling: Vous étiez membre du Bureau de régie interne. Pourquoi n'avez-vous rien dit?

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Kamloops.

M. Riis: Je pense avoir mis le doigt sur un point sensible, monsieur le Président. Le gouvernement ne semble pas aimer qu'on lui rappelle que, lui qui plaide aujourd'hui en faveur de la démocratie. . .

M. Kempling: Si seulement vous disiez la vérité!

M. Riis: Puis-je proposer à mon ami, le député de Burlington de chercher dans le dictionnaire la définition du terme «démocratie».

M. Kempling: Cherchez donc celle de «vérité»!

M. Riis: Je le soupçonne de ne connaître que les termes «totalitarisme» et «dictature». Ils doivent être ses préférés car il sait bien les mettre en pratique.

La motion à l'étude ne redonnera pas confiance aux Canadiens dans notre système parlementaire. Comment le pourrait-elle, quand le gouvernement a refusé d'entendre les Canadiens qui le supplient de réduire les taux d'intérêt? Il ne leur prête aucune attention. Les gens lui demandent de réduire les taux d'intérêt. Les financiers lui demandent la même chose. Que fait le gouvernement? Il fait la sourde oreille. Il est si sûr d'avoir raison. Notre «Big Brother», le gouvernement, sait ce qu'il fait.

Comment redonner confiance dans ce gouvernement, lui qui a refusé d'entendre les Canadiens qui l'exhortaient à faire preuve de leadership dans le domaine de l'environnement? Il n'a pas voulu écouter lorsqu'ils l'ont supplié d'abolir des programmes fiscaux rétrogrades. Il est resté sourd aux appels des pêcheurs, des agriculteurs et des Canadiens vivant en région.

La motion à l'étude ne fera rien pour redonner aux Canadiens la confiance qu'ils avaient autrefois dans leur gouvernement. Je dois dire que ce n'est pas par coïncidence que nous assistons à une triste montée de l'intolérance, du découragement et du cynisme à l'égard du gouvernement depuis que les conservateurs ont lancé leur offensive contre la démocratie parlementaire. On dirait que les gens ont perdu confiance dans leur gouvernement.

Aujourd'hui, le gouvernement prend le Sénat à partie. Je tiens à appeler le Sénat par son nom plutôt que de parler de l'autre endroit. Appelons un chat un chat! Nous prétendons que le Sénat nous met dans l'impasse. Le message que nous avons devant nous est une arme contre le Sénat. Le premier ministre et son conseil de guerre essaient de priver le Sénat de son droit de contester, de modifier et d'améliorer le projet de loi comme ils ont lésé de ce même droit les députés.

Malheureusement, cette bataille fait beaucoup de victimes dans la population, y compris les milliers de Canadiens des régions défavorisées qui ont été privés pendant quatre mois des prestations d'assurance-chômage auxquelles ils avaient droit parce que le gouvernement n'a jamais voulu isoler la norme variable d'admissibilité de ce projet de loi et adopter rapidement celui-ci avec notre collaboration. Il préférait voir les travailleurs canadiens des Maritimes, du Canada rural, de l'Ouest et du Nord vivre dans la misère plutôt que d'admettre que le Sénat avait le droit constitutionnel d'examiner le projet de loi C-21.

Au nombre des autres victimes figurent les mères canadiennes qui ont obtenu de haute lutte devant les tribunaux le droit à des prestations de maternité. Ce droit fait maintenant l'objet d'un chantage dans la bataille entourant la réduction des prestations d'assurance-chômage, qui n'ont rien à voir avec les prestations de maternité.

Je demande aux députés d'en face de déposer un instant les armes et de se demander comment on en est arrivé à une situation aussi fâcheuse. Si vous y réfléchissez bien, monsieur le Président, vous constaterez que divers événements survenus au cours de la dernière année et demie ont mené au présent débat. À l'automne frisquet de 1988, les conservateurs ont déclenché une campagne électorale sur la seule question du libre-échange. Le 21 novembre de cette année-là, la plupart des Canadiens étaient contre la libéralisation des échanges. La vaste majorité des Canadiens contestaient la conclusion d'un accord de libre-échange. Il se trouve des néo-démocrates pour dire que le gouvernement a perdu alors le droit moral d'imposer la libéralisation des échanges. Toutefois, le premier ministre n'était pas du même avis, et le gouvernement a fait avaler le projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange à la Chambre en un temps record en recourant à la clôture à chacune des étapes.

Je reconnais que beaucoup de Canadiens ont voté en faveur de l'Accord de libre-échange, mais ils l'ont fait parce qu'ils croyaient que les conservateurs leur donneraient les programmes de formation et d'adaptation nécessaires. Ils croyaient que le gouvernement aiderait ceux

qui perdraient inévitablement leur emploi par suite de cette réorientation de notre économie. Certains Canadiens ont voté en faveur du libre-échange parce qu'ils croyaient les promesses que les conservateurs ont faites maintes et maintes fois, soit que nos programmes sociaux ne seraient pas touchés, qu'ils ne seraient pas harmonisés avec les programmes beaucoup plus sévères et beaucoup moins généreux qui sont offerts aux travailleurs américains.

Cinq mois après que les conservateurs étaient élus démocratiquement pour tenir ces promesses, ils se sont retournés contre la démocratie canadienne. Ils n'ont pas tenu leurs promesses électorales concernant les programmes de formation en présentant le projet de loi C-21, celui dont nous parlons aujourd'hui, qui supprime la contribution du gouvernement fédéral aux programmes de formation.

Pensez un instant aux sommes que le gouvernement fédéral dépense pour la formation des avocats. Des milliers et des milliers de dollars provenant du Trésor servent à aider les avocats à obtenir de la formation. Pourquoi ne pas faire la même chose pour les mécaniciens? Pourquoi traiter différemment certaines catégories de gens pour ce qui est de l'instruction et de la formation qu'ils reçoivent?

Le gouvernement s'est aussi retourné contre la démocratie canadienne parce qu'il n'a pas tenu ses promesses électorales concernant les programmes sociaux en présentant le projet de loi C-21, qui harmonise notre régime d'assurance-chômage avec celui qui existe aux États-Unis.

Ce projet de loi empêche aussi le gouvernement de prendre sa responsabilité d'aider les chômeurs canadiens, même s'ils ont perdu leur emploi par suite de la politique du gouvernement qui a fait monter les taux d'intérêt à la consommation à plus de 15 p. 100 et le nombre de chômeurs à plus d'un million de personnes actuellement, sans compter qu'il a réduit les programmes d'emploi d'été qui permettent à un grand nombre d'étudiants de gagner de l'argent pour financer leur éducation et leur formation.

Le projet de loi C-21 est un changement de politique radical: il détruit les mesures de protection sociale, institutionalisées et complexes, dont notre pays bénéficie. Personne n'a jamais nié que les conservateurs se préparaient à détruire ce programme, des mois avant les élections, et certains disent même que ces mesures ont été discutées dans le cadre des négociations sur le libre-échange.

Était-ce démocratique de faire des promesses durant une campagne électorale et de présenter ensuite une stratégie planifiée depuis longtemps qui était exactement le contraire de ce qui avait été promis? Évidemment pas. N'était-ce pas contraire à la démocratie d'imposer la clôture après seulement cinq heures de débat sur ce sinistre projet de loi? Était-ce rendre service à la démocratie libre et publique que de limiter strictement les audiences sur ce projet de loi? A-t-on aidé la démocratie quand on a refusé à presque un tiers des groupes qui voulaient comparaître l'occasion d'exprimer leurs inquiétudes ou quand on a limité les témoignages, contre-interrogatoires compris, à moins d'une demi-heure? Était-ce le moindrement démocratique d'écouter leur témoignage et de ne pas en tenir compte ensuite? L'immense majorité des témoins, soit 157 sur 202, s'opposaient énergiquement à ce projet de loi. Pourtant, leur opinion n'a compté pour rien.

Quand la ministre responsable du projet de loi a enfin comparu devant le comité, a-t-on agi de façon démocratique quand on a donné aux députés moins d'une heure pour lui poser des questions? Les privilèges démocratiques de la Chambre et les droits des députés ont-ils été respectés quand on a imposé une attribution de temps à l'étape du rapport et à la troisième lecture? Non, on ne les a pas respectés. Était-ce un acte démocratique que de refuser aux députés l'occasion d'expliquer les amendements proposés et même de donner un bref aperçu de la raison pour laquelle ils devaient être adoptés?

• (1720)

Pour le gouvernement, c'était un affront à la démocratie que de ne pas respecter le mandat qu'il avait reçu, le mandat de fournir des programmes de formation et de protéger les programmes sociaux. Je dis que c'était un affont à la démocratie parlementaire que de ne pas accorder aux députés le droit de débattre des principes du projet de loi, de se livrer à une étude valable en comité et de présenter des changements.

Je dois dire que les Canadiens savaient ce qui se passait. Ils ont bien vu que l'on avait refusé à la Chambre ses droits historiques dans une société libre et démocratique. Ils ont vu l'adoption forcée qui est devenue la marque de la démocratie conservatrice. C'est alors qu'ils se sont tournés vers le Sénat. Je sais que de nombreux activistes ont été surpris de se retrouver à la porte du Sénat pour demander aux sénateurs de faire le travail que l'on avait empêché les députés de faire, je dis bien, empêché de faire. Je sais que beaucoup ont dû revoir leur opinion du Sénat. Les néo-démocrates ont été de ceux qui ont réexaminé leur vision du rôle du Sénat.

Les néo-démocrates ont vécu intensément cet assaut contre la démocratie qui s'est livré l'an dernier. Nous avons exercé nos droits démocratiques et, à notre congrès de décembre, nous avons décidé de modifier la politique de notre parti à l'égard du Sénat. Alors que nous étions précédemment en faveur de son abolition pure et simple, nous sommes actuellement en train de considérer les moyens d'assurer une meilleure représentation régionale au sein du Parlement et nous envisageons, par exemple, une représentation proportionnelle, un Sénat élu, etc.

Les néo-démocrates qui ont voté en faveur de cette position sont des Canadiens ordinaires qui voyaient le tort que le gouvernement a causé à la démocratie parlementaire dans notre pays, des Canadiens ordinaires qui voulaient se protéger contre les mesures totalitaires que le gouvernement conservateur affectionne.

Ce sont des néo-démocrates ordinaires qui ont demandé au Sénat de bloquer le projet de loi C-21. Par l'entremise de leurs conseils du travail, de leurs organismes sociaux, de leur Église et de leurs groupements féminins, ils ont demandé au Sénat de protéger le programme d'assurance-chômage que leurs pères, leurs mères et leurs camarades sociaux-démocrates ont mis tant d'acharnement à bâtir. Ces néo-démocrates ordinaires et ces Canadiens ordinaires ont rappelé au Sénat l'importance de maintenir un programme d'assurance-chômage solide, la nécessité pour le gouvernement de collaborer aux programmes de formation ainsi que les obligations du gouvernement envers les chômeurs.

Malheureusement, le Sénat ne regroupe pas que des néo-démocrates ou des Canadiens ordinaires. De toute évidence, il n'a pas compris les arguments qu'on lui a avancés. Au lieu d'amender le projet de loi C-21 de façon à garantir l'intégrité du régime d'assurance-chômage du Canada, il a apporté quelques petites améliorations à une bien mauvaise mesure législative.

Je me rappelle avoir vu, à la télévision, des sénateurs libéraux qui avaient les larmes aux yeux, qui étaient tellement bouleversés par les témoignages qu'ils entendaient qu'ils ne pouvaient même plus parler. Mais ont-ils vraiment fait quelque chose pour modifier le projet de loi? Ont-ils empêché l'entrée en vigueur de cette mesure? Ont-ils proposé des modifications majeures? Non. Ont-ils répondu à l'appel que leur ont lancé tous les témoins qui les ont priés d'amender le projet de loi C-21? Sûrement pas. Aucun témoin n'a réclamé la version du projet de loi C-21 que le Sénat a envoyée à la Chambre. Que le Sénat ait échoué à l'épreuve que lui ont fait subir ces Canadiens venus, individuellement ou en goupes, lui présenter si humblement leur requête, cela ne me surprend pas.

Ce que je veux dire, c'est que le Sénat a déçu les Canadiens. Lorsque ces derniers ont fait valoir leur point de vue lors des audiences du comité sénatorial, de toute évidence, il ne les a pas écoutés. Il a fait fi des appels des particuliers et des groupes d'un peu partout au Canada.

J'ignore si nous devrions nous en étonner. Lorsqu'on regarde le Sénat tel qu'il est, du moins jusqu'au 23 juin, on constate que ce sont les libéraux qui, à cinq reprises entre 1975 et 1985, ont sabré le programme d'assurance-chômage. Ils ont réduit les niveaux de prestations. Ils ont modifié abruptement les conditions d'admissibilité. Ils ont supprimé la responsabilité du gouvernement fédéral à l'égard de l'assurance-chômage, sauf au sujet des prestations de prolongation fondée sur le taux régional de chômage. Les libéraux ont élaboré la politique appliquée actuellement par le gouvernement conservateur: qu'un taux élevé de chômage est un prix acceptable à payer pour la stabilisation des prix.

De toute évidence, les sénateurs libéraux ne désiraient pas aider les travailleurs canadiens. Manifestement, ils ne voulaient pas protéger un programme qui avait été supprimé de façon si peu démocratique. De toute évidence, ils entraînaient les Canadiens dans leur sillage, leur promettant des audiences, faisant allusion à un examen valable, mais, en fin de compte, ne faisant pratiquement rien.

Pendant tout ce temps, le Sénat libéral ne semblait vouloir que tenir tête à la Chambre des communes. Il a décidé de le faire pour quelques améliorations relativement mineures à apporter à un projet de loi très imparfait. Alors, c'est la vieille bataille qui continue entre la Chambre et le Sénat. Le débat d'aujourd'hui, sur cette motion du gouvernement selon laquelle le Sénat n'a aucun droit d'améliorer des mesures financières. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 43 du Règlement, les premiers intervenants ont un temps de parole illimité, sans droit de questions ou d'observations, mais le troisième a 20 minutes, en plus des questions et des observations. Je dois obtenir le consentement unanime pour autoriser le député à poursuivre après 20 minutes. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Prince George—Bulkley Valley peut poser des questions ou faire des observations.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je remercie notre leader parlementaire et député de Kamloops de ses commentaires sur le projet de loi. Il s'agit d'une mesure régressive. Je crois que le député a dépeint clairement en quelques points la situation dans laquelle le gouvernement nous a mis.

Compte tenu du nombre de demandes de renseignements reçues à nos bureaux de gens qui s'inquiètent au sujet de la mesure législative et d'autres questions liées à l'emploi, quels conseils peut-il nous donner à l'intention de nos électeurs? Si nous pouvons amener les libéraux à nous appuyer dans notre lutte contre le projet de loi, quelle direction devons-nous prendre?

M. Riis: Monsieur le Président, une chose est claire pour nos électeurs et l'ensemble des Canadiens, c'est qu'il y a un conflit entre la Chambre des communes et le Sénat. C'est une guerre, mais une guerre tout à fait artificielle. Les sénateurs libéraux ont donné l'impression qu'ils s'inquiétaient des modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage. Ils se sont présentés la larme à l'oeil. Ils en perdaient la parole lors des conférences de presse. Ils étaient émus. Mais c'était du toc. Je ne veux pas parler ici de personnes qui ont manqué de sincérité, mais les sénateurs ont-ils modifié en profondeur la mesure législative dont ils ont été saisis? Pas du tout.

Le Sénat a-t-il bloqué cette mesure régressive? Non. Les sénateurs ont apporté quelques amendements mineurs, mais je crois qu'au plus profond d'eux-mêmes, les libéraux et le Sénat veulent adopter le projet de loi. Il sera adopté. Nous le renverrons à nouveau au Sénat et Allan MacEachen dira: «Ils ont accepté un ou deux de nos amendements, il est maintenant temps d'adopter le projet de loi».

Ne nous laissons pas tromper lorsque nous voyons ces gens prendre la parole pour dénoncer les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage. Si les amendements que le Sénat nous a soumis donnent le ton de la mesure législative que les sénateurs voudraient avoir, c'est d'une tristesse désolante. C'est honteux. C'est pourquoi j'ai parlé de guerre artificielle. Les sénateurs libéraux jouent un petit jeu. Les témoins leur ont demandé les uns après les autres de bloquer le projet de loi, mais ils n'ont pas eu le courage de le faire.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il d'autres questions ou commentaires? Le député de Kingston et les Îles.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai trouvé cela comique, et c'est peu dire, d'entendre le député de Kamloops essayer de faire amende honorable à l'égard du Sénat en nous disant que son parti avait trouvé son chemin de Damas, qu'il s'était converti, que le Sénat n'était peut-être pas une si mauvaise institution après tout, qu'il n'était plus question de l'abolir au NPD, surtout maintenant qu'il est dominé par notre parti majoritaire au Sénat et qu'il sait que nous sommes d'ardents défenseurs du simple citoyen.

Les députés néo-démocrates rient, mais ils savent bien que dans la longue histoire de la tradition parlementaire canadienne, le NPD n'a jamais réussi à défendre le Canadien moyen. Cet honneur revient à notre parti. Le député de Kamloops le sait. Je vois à son expression qu'il sait que j'ai raison. Ce qu'il voudrait vraiment faire, et certains de ses collègues aussi, à mon avis, c'est profiter de la vaste majorité libérale au Sénat pour faire ce que nous n'avons pu faire à la Chambre parce que nous n'étions pas assez nombreux, parce que nous n'avions pas la majorité des voix.

• (1730)

Cela dit, et après avoir fait notre devoir le mieux possible, nos deux partis, notre parti et le Nouveau Parti démocratique, ont combattu assidûment cette mesure depuis le début. Ce que le député veut nous faire comprendre, c'est que le Nouveau Parti démocratique a changé d'idée à propos du Sénat, qu'il ne veut plus l'abolir. Mais il voulait bloquer ce projet de loi. Et pour ce faire, il veut maintenant que ce Sénat non démocratique, non élu aille jusqu'au bout.

Le député n'a pas dit cela, mais c'est ce qu'il a laissé entendre. Il affirme, d'un autre côté, que les sénateurs n'ont pas démoli suffisamment ce projet de loi pour que ce soit utile. Je ne comprends pas. Les sénateurs ont amélioré le projet de loi. Le gouvernement lui-même affirme que les améliorations apportées par le Sénat vont coûter 1,75 milliard de dollars. C'est là le coût des améliorations proposées par le Sénat.

Le député de Kamloops affirme, d'une part, que ces améliorations ne suffisent pas, car elles ne permettent pas d'atteindre les objectifs visés, mais de l'autre, il

prétend que le groupe de personnes non élues à l'autre endroit devrait rejeter entièrement ce projet de loi.

Cependant, il ne le dit pas tout à fait. Il faudrait savoir au juste ce qu'il veut. Souhaite-t-il que le Sénat, en tant qu'institution non élue, s'oppose à la volonté de la majorité à la Chambre des communes? Ou est-il prêt à faire un compromis comme nous, du Parti libéral, y sommes disposés en l'occurrence, en nous contentant d'un projet de loi imparfait, pourvu qu'on le modifie dans une certaine mesure, afin que le gouvernement ne traite pas cavalièrement les travailleurs du pays comme il le fait à l'heure actuelle, avec ce projet de loi.

Nous sommes tous d'accord sur le fait que le gouvernement a tort; nous savons que le projet de loi C-21 comporte des lacunes et qu'il n'aurait jamais dû être présenté dans cette enceinte.

Des voix: Vous avez souscrit au projet de loi.

M. Milliken: Nous n'y avons pas souscrit malgré ce que le député prétend—et je l'invite à examiner le compte rendu à ce sujet. Nous nous sommes opposés à ce projet de loi à toutes les étapes, tout comme lui. Je ne prétends pas un seul instant que le Nouveau Parti démocratique ne joue pas bien son rôle dans l'opposition. Dieu sait que les néo-démocrates siègent dans l'opposition depuis assez longtemps pour être des experts dans ce domaine.

Le fait est que nous nous opposons à ce projet de loi, à l'instar des sénateurs. Ces derniers, au lieu d'empêcher son adoption parce qu'étant nommés ils ont jugé qu'il n'était pas en leur pouvoir de le rejeter, ont préféré le modifier et l'améliorer.

Cette mesure n'est pas aussi bonne qu'elle devrait l'être et je pourrais ajouter qu'elle ne se compare pas avantageusement à l'ancienne loi qui avait été présentée par un gouvernement libéral, mais elle est préférable au projet de loi C-21 présenté au départ par cette bande de conservateurs pingres.

Tout ce que je peux faire, c'est de demander au député de Kamloops pourquoi il refuse de défendre le Sénat, de reconnaître le travail remarquable qu'il accomplit au nom du Canada, de louer les sénateurs libéraux et de dire carrément que nous voulons les appuyer dans leurs efforts pour contrer la volonté du gouvernement, qui est tout à fait dans l'erreur en l'occurrence.

M. Riis: Monsieur le Président, il est intéressant de détecter cette légère hypocrisie dans l'atmosphère. Tous les mercredis matins, à la réunion du caucus conservateur, tous les sénateurs conservateurs sont présents. Quand les libéraux ont leur réunion de caucus et prennent position sur les projets de loi, tous les sénateurs libéraux y assistent, car ils sont membres du parti et du caucus. J'ai supposé que lorsque les libéraux, des représentants de toutes les régions du Canada et des porte-parole très éloquents, intervenaient à la Chambre jour après jour pour dire que, eux libéraux, s'opposaient à un projet de loi, cela comprenait aussi les sénateurs et pas seulement les députés ici.

J'ai fait, je pense, une erreur de jugement. Je pensais que, lorsque les libéraux déclaraient s'opposer à une mesure, cela concernait tout le parti libéral, et pas seulement quelques personnes ici et là. Certains s'y opposent peut-être, d'autres peut-être pas. J'ai supposé qu'Allan MacEachen et la majorité libérale au Sénat s'opposaient également au projet de loi. Quand celui-ci est revenu, ils ont dit qu'ils en acceptaient le principe, parce que, premièrement, il s'agissait de la deuxième lecture.

Une voix: Ils y étaient obligés.

M. Riis: Mon collègue dit qu'ils y étaient obligés. Y a-t-il une loi qui les y oblige—je mettrai au défi mon collègue de Kingston et les Îles qui est si bien informé en droit constitutionnel, en particulier quand il s'agit du Sénat et de la Chambre des communes. Mon collègue de Kingston et les Îles a-t-il la moindre preuve que le Sénat du Canada n'a pas le pouvoir d'arrêter ce projet de loi s'il veut tenir la promesse qu'il a faite aux Canadiens?

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Reprenons le débat. La parole est au ministre des Sciences.

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, c'est volontiers que je prends la parole aujourd'hui pour faire savoir à la Chambre que j'appuie la motion de ma collègue la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

M. Milliken: Le triomphe de la solidarité ministérielle!

M. Winegard: La motion dont la Chambre est saisie comporte deux volets importants que j'aimerais examiner l'un après l'autre. Le premier porte sur la nécessité de confirmer les droits et privilèges légitimes de la Chambre, ces droits et privilèges auxquels les sénateurs libéraux portent atteinte à des fins ouvertement partisanes.

Mme Maheu: Si vous n'aimez pas le Sénat, abolissez-le!

M. Winegard: Le second vise à réaffirmer notre appui aux nombreuses améliorations que le gouvernement a apportées au régime d'assurance-chômage et aux programmes qu'il met en oeuvre pour venir en aide aux travailleurs canadiens.

Si vous le permettez j'aimerais aborder le premier de ces volets. En 1984, puis de nouveau en 1988, les électeurs de ma circonscription ont été appelés à choisir parmi toute une série de candidats.

M. Volpe: Ce qu'ils ont pu se tromper!

M. Winegard: Ces candidats représentaient différents partis et chacun offrait une perspective différente quant à la façon de gouverner le Canada. Les électeurs ont eu l'occasion d'exprimer leur choix. Les deux fois, c'est moi qu'ils ont choisi pour les représenter.

En ma qualité de député et de ministre, je ne prends pas ce privilège à la légère. Chaque fois que je prends une décision, je sais que mon gouvernement et moi-même serons appelés à en répondre lors des prochaines élections.

M. Milliken: Déjà ils astiquent leurs bottes.

M. Lewis: Un peu de patience.

M. Milliken: Comment faire autrement?

M. Winegard: Je comprends tout cela et j'ai foi dans le système; c'est la démocratie. Si les électeurs devaient décider un jour qu'ils devraient être représentés par quelqu'un qui voit les choses autrement, je serais prêt à l'accepter également. Dans l'intervalle, j'assume la responsabilité des conséquences de la politique du gouvernement, de la façon dont je me prononce et des observations que je fais à son égard.

Je pense exprimer l'avis de la majorité des députés. Si nous siégeons à la Chambre, c'est que des millions de Canadiens en ont décidé ainsi dans le cadre d'une démarche démocratique.

Mme Maheu: Si vous n'aimez pas le Sénat, débarrassez-vous-en!

M. Winegard: Nous savons tous que nous serons appelés à défendre devant nos électeurs les programmes que nous mettons de l'avant, voire même ceux que nous ne mettons pas de l'avant. Lors des prochaines élections, les Canadiens auront de nouveau l'occasion de nous juger.

Une voix: Ils ne manqueront pas de le faire.

M. Fisher: Et de vous congédier!

M. Winegard: Monsieur le Président, c'est ce qu'on disait en 1988 mais beaucoup de ces prophètes ne sont plus ici.

Or, en ce moment le processus démocratique est soumis à une influence nouvelle et, à mon avis, plutôt perturbatrice. Les sénateurs réclament les mêmes droits que les députés. En tant que membres élus, non nommés, nous avons reçu le mandat de gouverner au nom des Canadiens. C'est dans cette Chambre élue que la force de l'opinion publique peut faire pression. C'est ici que l'opinion publique se reflète véritablement, car nous sommes élus et nous pouvons être soit réélus soit battus.

Mme Maheu: Vous êtes rendus à 15 p. 100!

M. Winegard: Par conséquent, nos droits et privilèges de gouverner doivent être défendus en tant que groupe, pas seulement parce que nous sommes pour ou contre une mesure particulière. Ils doivent être défendus surtout lorsqu'il s'agit de mesures financières. Voilà certes une question fondamentale en démocratie parlementaire.

Le fait d'accepter les prétentions du Sénat au pouvoir créerait un très dangereux précédent en ce qui concerne les mesures financières. Les députés connaissent fort bien l'importance qu'ont les précédents à la Chambre, précédents créés pendant de nombreuses années de gouvernement responsable. Les sénateurs ne réussiront à étendre leur propre pouvoir qu'aux dépens des députés et du gouvernement.

• (1740)

Indépendamment de nos vues personnelles ou de celles de notre parti, peut-on vraiment appuyer l'intrusion de sénateurs nommés dans la prise de décisions en matière de dépenses?

M. Milliken: Il n'y a qu'eux qui nous défendent contre la tyrannie de la majorité.

M. Winegard: Peut-on vraiment ne pas tenir compte du précédent? Tous les groupes de pression qui décident soudainement que les sénateurs libéraux sont leurs défenseurs croient-ils que le Sénat n'aurait pas recours à ces nouveaux pouvoirs pour s'attaquer à des mesures législatives qu'ils pourraient parfois appuyer?

En l'occurence, les groupes de pression soutiennent que la fin justifie les moyens. Ce fut toujours un très dangereux précédent en démocratie et ce l'est encore aujourd'hui. Pour nous, ce n'est pas une question d'opportunité; il s'agit de savoir qui a l'autorité morale pour dresser un budget et arrêter les dépenses. C'est la Chambre des communes. Nous avons été élus pour gouverner. Nous acceptons la responsabilité qui accompagne cette fonction, et c'est de cela qu'il est question, monsieur le Président, de responsabilité.

Comment peut-on défendre à la Chambre les actions du Sénat, sinon parce que cela répond aux besoins du moment de certains partis? Rien ne pourrait être plus dangereux pour notre régime démocratique.

M. Boudria: Qui a écrit ça pour vous?

M. Winegard: N'est-ce pas merveilleux! Parce qu'ils ne veulent pas écrire leurs propres discours au sujet de la démocratie, ils ne croient pas que quelqu'un d'autre à la Chambre puisse le faire.

Mme Maheu: Nous estimons ne pas avoir besoin d'en parler.

M. Winegard: Les députés à la Chambre, y compris ceux qui siègent en face, doivent aux Canadiens de résoudre cette question d'une façon qui fasse fond sur notre système de gouvernement parlementaire.

C'est ainsi que le gouvernement a consenti à apporter quelques modifications au projet de loi. Nous voulons qu'il soit adopté.

Mme Clancy: Nous le savons.

M. Winegard: Nous pensons que l'esprit de compromis dont nous avons fait preuve en acceptant certaines des recommandations de l'autre entroit devrait contribuer à le faire adopter.

Mme Clancy: Trop peu, trop tard.

M. Winegard: Lors du dernier débat sur la question, la Chambre a accepté d'inclure l'acquisition d'habiletés de base et l'alphabétisation parmi les nombreux programmes de formation offerts grâce aux fonds de l'assurance-chômage.

Nous avons consenti à fournir annuellement plus de détails sur l'utilisation des fonds, tous ces plans qui doivent montrer comment le gouvernement a l'intention d'employer les sommes recueillies en vertu de la Loi de l'assurance-chômage.

Nous avons consenti enfin à ce que tout projet d'abrogation du régime ou des prestations aux pêcheurs autonomes soit soumis à l'approbation du Parlement.

Dans la motion à l'étude, nous raffermissons les engagements pris lors du dernier débat et nous apportons d'autres amendements.

En particulier, comme les députés le savent, nous avons accepté de modifier un aspect des règles à l'égard de ceux qui quittent leur emploi sans raison.

Le Sénat a demandé des sanctions plus légères à leur endroit. Il prétendait que nous traitions ces cotisants trop sévèrement, qu'ils ne devraient pas avoir à attendre leurs prestations aussi longtemps. Nous avons agréé l'une de ces deux demandes de modifications parce que le compromis n'affaiblit pas un élément de base du projet de loi, notre position de principe envers les travailleurs qui démissionnent sans motif. Nous comprenons aussi, sans les partager, les craintes du Sénat concernant les prestations des pêcheurs, lesquelles sont sauves.

Comme je l'ai signalé, le gouvernement a déjà consenti à retirer de la loi actuelle sur l'assurance-chômage une disposition qui autorisait un gouvernement à supprimer ces prestations par proclamation. Cette disposition a été incluse à l'origine par un gouvernement libéral.

Le gouvernement, dans sa motion, modifie la recommandation 8 du Sénat qui prévoit une révision en bonne et due forme de tout changement aux règlements de l'assurance-chômage sur les prestations des pêcheurs. Nous jugeons cette révision utile, mais nous croyons qu'il faut la mener aux Communes et non au Sénat.

Le gouvernement fait ces concessions dans un esprit de conciliation. Nous n'avons ni cherché ni provoqué la situation actuelle. Il est triste de constater qu'il n'y a que la Chambre et le gouvernement qui se soient montrés disposés à faire des compromis à l'égard de ce projet de loi. Il est impossible d'aller plus loin sans y apporter des changements fondamentaux qui saperaient les principes du projet de loi original.

L'un de ces principes constitue justement le deuxième thème que je désirais aborder, soit la nécessité de soutenir et de réaffirmer notre conviction que ce projet de loi aura des retombées favorables tant sur le plan de la formation que pour les travailleurs.

Le projet de loi C-21 permettra au gouvernement d'appliquer sa Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, ce qui entraîne l'amélioration de nombreuses politiques ayant trait au marché du travail et au régime d'assurance-chômage du Canada. Ces améliorations seront apportées dans le cadre d'une stratégie soigneusement planifiée, qui nous permet de relever les défis d'une économie mondiale évoluant sous l'influence des changements scientifiques et technologiques. Monsieur le Président, on ne peut pas éviter le progrès.

Les progrès dans les sciences et les techniques se sont répercutés sur un très large éventail d'emplois. Pensons par exemple aux effets de l'ordinateur sur les usines, les magasins, les fermes, etc. L'introduction de l'ordinateur en milieu de travail influe non seulement sur le travail en tant que tel, mais encore sur les connaissances à acquérir pour faire ce travail. C'est pourquoi personne ne conteste l'importance de la formation et de l'éducation.

L'an dernier, le Conference Board du Canada a constaté que deux entreprises canadiennes sur trois ont eu des problèmes avec des employés analphabètes et incapables d'exercer les fonctions de leur emploi. En fait, la moitié

des entreprises du pays ont de la difficulté à recruter des employés possédant les compétences requises.

On a dit que la lutte économique que se livrent les pays industrialisés est en réalité une compétition entre divers systèmes d'éducation. Pour tirer profit de la technologie moderne il faut avoir à sa disposition une main-d'oeuvre bien formée et moderne. Nous avons besoin d'un solide système d'éducation qui ait des liens avec les réseaux de formation et de perfectionnement de la main-d'oeuvre, lesquels répondront aux besoins à mesure qu'ils se feront sentir.

Il va falloir améliorer les programmes de formation offerts aux travailleurs. Sinon, nous ne pourrons pas atteindre la prospérité dont notre pays a besoin ni créer les programmes que veulent les Canadiens. Bien sûr, nous savons maintenant que la plupart des programmes de formation devront être offerts pas l'entreprise privée.

Les employeurs tirent grand avantage d'un personnel bien formé. Ils ont donc la responsabilité de former leurs employés et de veiller à ce qu'ils se recyclent constamment. Bien que nous comprenions cela, il est généralement reconnu que, si notre pays a du rattrapage à faire, c'est dans le domaine de la formation offerte par le secteur privé.

• (1750)

Nous, du gouvernement, croyons qu'il est nécessaire de promouvoir la formation dans les entreprises canadiennes. Le secteur privé doit faire sa part pour assurer le perfectionnement des compétences dont il dépend.

Un des principaux objectifs de la Stratégie de mise en valeur de la population active est de s'organiser pour que notre secteur privé offre des programmes de formation comparables à ceux des autres pays. Le projet de loi à l'étude est directement lié à cet objectif. Il mettra 230 millions de dollars à la disposition du secteur privé pour que celui-ci offre les programmes de formation nécessaires. Ces fonds seront investis dans des projets qui, à leur tour, déclencheront d'autres investissements du secteur privé.

Nous croyons que la Stratégie de mise en valeur de la population active incitera le secteur privé à dépenser 1,5 milliard de dollars additionnels au cours des quatre prochaines années. Nous voulons faire en sorte que, toutes proportions gardées, les programmes de formation du secteur privé au Canada soient comparables à ceux qui sont offerts aux États-Unis. Il faut donc une stratégie et c'est pourquoi nous avons présenté le projet de loi C-21.

Il s'agit en fait d'une mesure habilitante. Modifier la Loi sur l'assurance-chômage n'est qu'une partie de la solution. En apportant les changements en question, le projet de loi nous donne les moyens législatifs et financiers de relever un des principaux défis qui se posent aujourd'hui à chaque pays: maintenir la compétitivité des travailleurs sur les marchés mondiaux et assurer la prospérité nationale.

Le projet de loi donne en quelque sorte le coup d'envoi à la Stratégie de mise en valeur de la population active. Il s'attaque à nos problèmes les plus pressants. Notre mandat, aujourd'hui comme toujours, est d'améliorer les programmes de formation et d'adaptation et de mettre en place un régime d'assurance-chômage plus équitable.

Je rappelle à la Chambre que le projet de loi C-21 augmentera d'environ 45 p. 100 les fonds fédéraux affectés à la mise en valeur de la population active. C'est un des objectifs. Sans cet appui, des dizaines de milliers de Canadiens ne recevront peut-être pas l'aide et la formation dont ils ont besoin pour s'adapter à l'évolution du marché du travail et pour devenir productifs au sein de la population active.

La stratégie vise également à aider les travailleurs canadiens qui en ont le plus besoin, dont les 30 p. 100 de jeunes décrocheurs qui doivent avoir accès à de meilleurs emplois de premier échelon, les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et les handicapés, qui peuvent tous bénéficier d'un programme d'équité en matière d'emploi. Sont également visés les Canadiens âgés qui ont besoin d'une formation pour faire face à l'évolution des exigences de leur emploi. Ils ne reçoivent pas suffisamment d'aide à l'heure actuelle. Nous devons apporter des changements en ce sens. Je pense que cette stratégie nous permettra d'éliminer certains obstacles. Nous devons planifier les besoins en ressources humaines, mettre sur pied d'autres programmes d'alternance travail-études et offrir davantage de meilleures possibilités d'apprendre des métiers.

Pour réussir, un pays doit offrir des possibilités de formation intéressantes à ses jeunes, aux aînés et à ceux et celles qui changeront d'emploi plusieurs fois au cours de leur vie. Nous devons jouer un rôle dans cette stratégie de main-d'oeuvre en évolution. Nous croyons qu'un programme plus précis de formation et de promotion de carrière peut libérer un vaste réservoir inexploité d'aptitudes et de compétences, mais seulement si nous sommes disposés à le planifier et à y travailler.

Nous savons qu'il faut créer des organismes qui participent à la formation, des associations commerciales, des syndicats, des écoles de formation professionnelle, des collèges et autres. Nous devons planifier ensemble à différents niveaux pour que nous puissions nous adapter aux forces du marché et offrir aux gens la formation dont ils ont besoin pour être utiles et avoir la fierté qui accompagne un bon emploi rémunérateur. C'est pourquoi j'appuie ce projet de loi. Je veux que les jeunes de notre pays profitent de ces possibilités.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je voudrais demander une chose au ministre. Au sujet des programmes de formation dont il parle et des avantages qu'ils doivent procurer, je voudrais citer un exemple précis que d'autres députés de l'opposition ont cité souvent déjà, à savoir le cas de Lockeport, en Nouvelle-Écosse.

Lockeport est une ville mono-industrielle dont l'industrie a disparue. En effet, l'usine de transformation est fermée, disparue à tout jamais. Vous envisagez de recycler les travailleurs touchés par la fermeture de l'usine de Lockeport. Or, Lockeport est à deux heures de voiture de Halifax, une ville où la situation de l'emploi est assez stable mais qui n'a pas grand-chose à offrir à ces travailleurs. On ne saurait leur demander de faire la navette entre ces deux villes l'hiver sur les routes de Nouvelle-Écosse; je vous assure que la chose est impossible. Quel genre de formation le ministre propose-t-il que ses collègues et lui donnent aux gens de Lockeport? Leur apprendrait-on à déménager à Toronto?

M. Winegard: Monsieur le Président, vous me voyez vraiment ravi de cette question, parce qu'elle évoque magnifiquement ce que fut la philosophie libérale durant tant d'années.

Selon cette philosophie, si une industrie disparaît ou si elle est en difficulté, alors, vous payez les gens pour qu'ils restent sur place. Vous les payez pour qu'ils attendent indéfiniment que l'industrie rouvre ses portes. Nous ne sommes pas d'accord avec cette façon de procéder.

Nous jugeons préférable d'examiner les possibilités qui s'offrent, c'est-à-dire de voir s'il y a d'autres activités que l'on peut envisager, quelles pourraient être les perspectives d'avenir de la localité et comment cette localité pourrait mettre à profit ses propres ressources à des fins de formation de même que celles que nous pouvons mettre à sa disposition, comme le programme de développement communautaire. Nous inciterions cette localité à chercher un autre domaine d'activité pour s'assurer un avenir. Nous ne croyons pas qu'il soit bon pour la dignité des gens de faire couler l'argent à flots et de les laisser à rien faire. Nous voulons qu'ils aient un nouvel emploi et la dignité qui l'accompagne.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le début du discours de mon collègue, où il se plaignait longuement du fait que les sénateurs libéraux semblaient vouloir faire avorter les efforts du gouvernement.

Je voudrais poser au député la question suivante: Il n'y a pas si longtemps, le ministre de la Justice proposait à la Chambre un projet de loi visant à restreindre les pouvoirs du Sénat et à limiter sa capacité d'empêcher ou de retarder l'adoption des mesures législatives. Le gouvernement a présenté le projet de loi; nous l'avons débattu pendant quelques heures et ne l'avons plus jamais revu par la suite. Le gouvernement ne l'a pas réinscrit à l'ordre du jour. Nous n'en avons plus parlé et le projet a expiré au *Feuilleton*. Mon collègue peut-il m'expliquer pourquoi le gouvernement n'a pas profité de l'occasion pour faire adopter ce projet de loi et réduire les pouvoirs du Sénat canadien?

M. Winegard: C'est pourtant simple. Nous voulions et nous espérions que le Sénat se rende compte du véritable rôle qu'il a à jouer dans le processus parlementaire. Nous espérions qu'il procède de temps à autre à un second examen objectif, qu'il accepte de faire son boulot, d'adopter la mesure législative et de nous la renvoyer afin que nous puissions poursuivre les travaux. Nous espérions vraiment que le Sénat s'acquitte constitutionnellement de ses tâches, comme il le fait depuis de nombreuses années. Mais non, il n'a pas procédé à un second examen objectif. . .

• (1800)

M. Duhamel: Il serait utile que ce second examen soit un peu plus objectif.

M. Winegard: Il cherche plutôt à diriger le pays, lui dont les membres sont nommés. Donc, encore une fois, nos espoirs se sont évanouis. Ne légiférez pas quand ce n'est pas nécessaire. Nous espérions ramener le Sénat à la raison, mais malheureusement, nous avons échoué.

M. Kempling: Je suis presque tenté de m'engager dans une discussion avec le député de Kamloops, mais j'ai une autre question à poser. En fait, je reprends l'observation qu'a faite le député de Kamloops lorsqu'il a dit que le Sénat le décevait beaucoup, car il ne croyait pas qu'il avait le droit de retarder l'adoption d'un projet de loi. Placez cela dans le contexte de ses observations antérieures.

Je voudrais interroger le ministre au sujet des assistés sociaux. Un très bon programme est en place pour eux et nous voulons l'élargir. Comme vous le savez, le groupe de personnes défavorisées qui prend le plus d'ampleur au Canada est celui des mères seules, dont bon nombre bénéficient de l'aide sociale. Le ministre pourrait-il expliquer un peu en quoi le projet de loi leur sera avantageux?

M. Winegard: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire traite bien sûr d'une partie très importante de ce projet de loi. L'initiative concernant les bénéficiaires de l'aide sociale est devenue au fil des ans un important programme qui représente environ le quart des dépenses consacrées à la Planification de l'emploi.

Selon l'entente portant sur les bénéficiaires de l'aide sociale, les gouvernements provinciaux et territoriaux, de même que le gouvernement fédéral, sont actuellement autorisés à dépenser quelque 600 millions de dollars. Ce projet de loi vise à élargir cette initiative importante, encore une fois avec la collaboration des provinces et des territoires, pour prévoir quelque 50 millions de plus. Avec les 50 millions que nous dépensons habituellement pour le soutien du revenu dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada et les fonds versés en contrepartie par les provinces et les territoires, nous aurons à notre disposition environ 200 millions de plus pour améliorer les perspectives d'emploi d'au moins 20 000 autres bénéficiaires de l'aide sociale.

Les programmes de formation offerts à cette catégorie de gens connaissent un taux remarquable de succès. Quelque 50 p. 100 des personnes qui y participent se sont trouvé des emplois trois mois plus tard, ou se sont inscrites à d'autres programmes de formation. Pourquoi ne voudriez-vous pas d'argent pour élargir un programme de ce genre? Bien sûr que nous en voulons, et c'est pourquoi c'est une partie si importante de ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et d'observations est maintenant terminée. Le député d'Eglinton—Lawrence peut participer au débat.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je voudrais dire un mot du problème que le ministre a soulevé, mais avant je voudrais lui répondre, et parler des deux points que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et lui ont abordés à propos des droits et des privilèges de la Chambre, et des modifications apportées à la structure du régime d'assurance-chômage. Nous avons griffonné des notes pendant que ces deux ministres parlaient. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration prétend que c'est immoral de la part du Sénat de bloquer ce projet de loi parce qu'en agissant ainsi, il brime l'autorité de la Chambre des communes.

Les conservateurs ne se sont pas privés d'imposer la clôture à chaque étape de cette mesure et également sur bon nombre d'autres projets de loi importants. Je trouve cela ni très moral, ni très respectueux envers les aspirations démocratiques de la Chambre.

Deuxièmement, la ministre prétend que nous devons nous adapter au changement sur le chapitre de l'emploi, que nous devons tenir compte des exigences en matière de formation. Personne ne dit le contraire. Personne n'en conteste la nécessité. Ce qui est contesté en l'occurrence, c'est le retrait du gouvernement des programmes qui sont nécessaires.

En troisième lieu, la ministre rappelle que le gouvernement a été mandaté pour gouverner et qu'il doit, par conséquent, présenter un programme conforme à ses principes. Réflexion faite, je me souviens, et mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce l'a fait remarquer, que ni la campagne électorale des conservateurs ni les principes qu'ils ont défendus n'indiquaient que des changements seraient apportés à cette loi.

Le public a donc soutenu les conservateurs, et nous allons respecter sa décision, mais serait-ce que leurs principes ont changé depuis le temps ou que nous avons une notion différente de la moralité et du respect des aspirations démocratiques?

La ministre a également déclaré que nous devons offrir aux chômeurs un meilleur avenir et non pas seulement de l'argent. Que je sache, personne ne le conteste. Le noeud de l'affaire, c'est qu'il ne ressort pas au mandat du régime de maintien du revenu que constitue l'assurance-chômage de rendre les prestations plus difficiles à obtenir ou de retirer de l'argent aux bénéficiaires pour payer des programmes fédéraux.

La ministre dit que l'argent est là à ne rien faire et qu'il suffit de l'utiliser pour des programmes légitimes, mais que l'opposition au Sénat fait de l'obstruction. Je n'ai jamais entendu de telles bêtises. L'opposition ne bloque pas les programmes. Si le gouvernement croit sincèrement en leur qualité, qu'il propose une mesure législative cohérente et non pas un projet de loi qui, pour financer la formation voudrait piller les fonds constitués par les cotisations payées par les travailleurs et les employeurs.

La ministre a également déclaré qu'un sondage Decima démontrait que la majorité des Canadiens appuie l'idée d'utiliser les fonds de l'assurance-chômage pour offrir des cours de formation. Je croyais qu'à la Chambre des communes, nous gouvernions en fonction du mandat reçu des Canadiens au moment des élections. Peut-être le gouvernement change-t-il d'orientation selon les résultats des sondages de la semaine dernière, d'hier, d'aujourd'hui ou de la semaine prochaine?

Les deux ministres qui ont pris la parole jusqu'à maintenant ont donné à entendre que puisque 80 p. 100 des Canadiens ne veulent pas de la TPS, nous devrions retirer le projet de loi sur cette taxe. Je crois qu'il faut être sérieux et rester cohérents. Si l'argument des sondages est valable pour l'assurance-chômage, il l'est aussi pour la TPS.

Ce qui m'irrite le plus, c'est que la ministre invoque les sondages du Centre du marché du travail et de la productivité pour déclarer: «Regardez, voici l'autorité ultime. Elle dit que la formation est bonne pour les travailleurs et pour le Canada.» Je n'ai entendu personne contester cette affirmation, mais comme ce document infaillible se trouve sur le bureau pour référence, il serait utile aux fins du débat de rappeler que ce document dont elle a fait étalage dit que—et ce fut le cas des sept groupes de travail—les fonds de l'assurance-chômage ne doivent pas être utilisés à des fins de formation.

En outre, ce groupe de travail a indiqué qu'il y avait deux solutions au financement. La première consiste en crédits d'impôt pour les entreprises qui se sont lancées dans la formation et la deuxième, en une taxe imposée à toutes les entreprises et une ristourne accordée si elles ont participé à des activités de formation. Or, la ministre rétorque: «Nous n'avons pas les fonds nécessaires. Nous ne savons pas où les trouver». Le document qui pour elle est la bible de la nouvelle stratégie de la main-d'oeuvre pour l'avenir lui dit quoi faire et elle n'en tient pas compte.

Il est évident que la vraie question à débattre aujourd'hui n'est pas tant le manque de logique des arguments de la ministre et ses programmes—je pense qu'ils sont bien documentés—, mais une autre question que la formation. Personne ne nie l'importance de la formation d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée, ni ici ni à l'extérieur de la Chambre. Ce que tout le monde veut entendre, c'est ce que sont les programmes du gouvernement en matière de création d'emplois. Il importe de comprendre que depuis un an, depuis que les électeurs ont donné à la Chambre un nouveau mandat, depuis que l'une des initiatives du gouvernement, l'Accord de libre-échange, est entrée en vigueur, le nombre d'emplois créés est passé de 383 000 en 1988 à seulement 193 000 l'an dernier. Le gouvernement l'admet lui-même et il s'en vante comme si c'était une grande réussite. Le nombre d'emplois créés a chuté de 100 000 depuis cette initiative du gouvernement, il y a un an, et ils disent que ce qu'il nous faut, c'est perfectionner des compétences. Que fait-il des emplois qui ont disparu?

• (1810)

Le secrétaire parlementaire secoue la tête. C'est pourtant vous qui nous avez donné ces statistiques.

Je parle de choses que nous venons tout juste d'apprendre. Biltrite Upholstering, un fabricant de meubles dans le sud de l'Ontario, ferme ses portes surtout à cause des taux d'intérêt élevés, privant ainsi 400 personnes de leur emploi et perdant 65 millions de dollars de revenus. Je cite ce cas parce que ce n'est qu'un exemple de ce qui arrive aux industries du meuble et du textile et aux autres entreprises de fabrication du sud de l'Ontario et d'ailleurs. Et dire que le gouvernement parle encore de perfectionner des compétences. Les employés de ces industries sont très qualifiés. Ils font le même travail depuis des années et ils sont extrêmement productifs.

J'ajoute à leur nombre un groupe de travailleurs qualifiés de l'industrie de la construction qui s'écroule lentement mais sûrement par suite de la politique de maintien des taux d'intérêt et de la valeur du dollar à un niveau élevé. Dans la seule métropole de Toronto, dans le sud de l'Ontario, où trois milliers de travailleurs ont été mis à pied ces dernières semaines, on s'attend à 30 000 autres mises à pied; plombiers, électriciens, menuisiers, maçons et travailleurs associés, tous des gens très compétents, en général fort bien rémunérés et bénéficiant de bonnes perspectives d'emploi, vont se retrouver au chômage. Et cela, non pas faute de bons programmes de formation, mais à cause de la politique économique du gouvernement. Si celui-ci avait de la pudeur et si la ministre savait faire preuve de prévoyance à l'égard du marché du travail, elle règlerait d'abord et avant tout ce problème. Elle ne l'a pas fait.

Les statistiques sur le chômage sont navrantes. N'oublions pas que la ministre a eu pour premier mandat de s'occuper du problème du chômage et des chômeurs. Les stratégies de formation ne sont qu'un élément de solution. Le taux de croissance de la main-d'oeuvre est passé de 3 p. 100 dans les années 70 à 2 p. 100 dans les années 80. Je rappelle à tous les députés que l'économie canadienne a connu une croissance sans précédent au cours des huit dernières années.

Puis, le problème est devenu un peu plus complexe et pressant en 1989, lorsque le taux de croissance de l'em-

ploi a chuté de 35 p. 100 pour les femmes et de 40 p. 100 pour les hommes. La possibilité de trouver un emploi a chuté à l'indice d'offre d'emploi de 154 au mois d'avril à 135 au mois de décembre de la même année. Cela ne révèle pas particulièrement une pénurie de travailleurs qualifiés, mais bien un manque d'emplois disponibles.

L'autre élément de cette croissance du chômage réside dans le fait que le travail et les travailleurs à temps partiel se sont accrus au cours des huit dernières années, passant de 13 p. 100 à 15 p. 100 en 1989. La croissance des emplois à temps partiel compte pour la moitié environ des emplois créés au cours de la période la plus prospère de l'histoire économique du Canada. Ce qui est important de signaler, c'est que le salaire rattaché à ces emplois subalternes à temps partiel qui étaient créés s'établissait à moins de 75 p. 100 de la moyenne nationale.

Dans la région métropolitaine de Toronto, l'emploi s'accroissait au taux annuel de 4,4 p. 100 pas plus tard qu'en 1986-1987. En 1988-1989, le taux de croissance n'a été que de 2,5 p. 100. En 1989, l'emploi dans les usines et les entrepôts a diminué de 22 p. 100 par rapport à 1983.

Nous ne faisons pas de progrès dans le domaine de la création d'emplois, ce qui devrait être le mandat premier de la ministre. Nous n'avançons pas du tout dans ce domaine. Elle cache son jeu en nous lançant un appât—et je sais que mes amis du Canada atlantique qui sont ici apprécieront davantage ce genre d'image que certaines autres personnes qui ne comprennent pas les paroles à double sens.

La ministre nous lance comme appât un programme de perfectionnement des compétences, alors qu'elle devrait parler de création d'emplois.

M. Simmons: Elle devrait aussi être ici pour vous écouter!

M. Volpe: Évidemment! Au cours des cinq dernières années, le nombre de travailleurs découragés est à la hausse. Le travailleur découragé est celui qui quitte le marché du travail parce qu'il n'y trouve pas d'emploi à cause des conditions économiques. À quel point ce problème est-il grave?

La ministre a dit il y a quelques instants que ce programme pourrait permettre à 60 000 Canadiens de perfectionner leurs compétences. C'est là un nombre impressionnant, surtout en raison de ce qu'il ne révèle pas.

En 1979, le nombre de travailleurs découragés s'élevait à 83 000. D'après Statistique Canada, en mars 1990, il y a environ un mois et demi de cela, 91 000 personnes ont quitté le marché du travail parce qu'elles n'avaient plus espoir de trouver un autre emploi.

Je ne sais pas si le ministre des Transports a l'intention d'embaucher bon nombre des 5 000 personnes qui ont été mises à pied par suite des réductions que son ministère a annoncées à VIA Rail. Je ne sais pas si le ministre des Transports a dressé un plan en vue de fournir un emploi aux travailleurs découragés qui sont convaincus que les programmes de formation professionnelle ne leur apporteront rien vu que les perspectives économiques sont si peu encourageantes.

Mme Clancy: Il n'y a aucun programme.

M. Volpe: Les ministres ont coutume de dire: «Écoutez, nous allons être en mesure d'améliorer la situation si nous parvenons à faire acquérir les compétences nécessaires.» Ils doivent le faire. Le revenu réel du travailleur moyen a diminué de 14 p. 100 depuis 1980. Nous n'avons pas forcément devant nous un gouvernement qui a mis sur pied un programme efficace de formation professionnelle. Nous avons eu droit à beaucoup de paroles, mais vu peu de gestes concrets.

Il faudrait non seulement examiner de près le type de chômage que nous avons, mais également trouver des moyens de répondre aux besoins du Canada en matière d'emploi, de voir si le gouvernement cherche sincèrement à répondre à ces besoins.

Pour ce qui est de la sincérité du gouvernement et des mesures qu'il devrait prendre à cet égard, le projet de loi C-21 prétend répondre à certaines exigences imposées par les tribunaux concernant la Charte, en ce sens qu'il reconnaît les droits des personnes âgées, les droits des mères et des parents pour ce qui est des congés.

La ministre et le gouvernement ont mis énormément de temps a corriger ces inéquités. Ce n'est que lorsque la Cour suprême a dit au gouvernement de respecter les droits que confère le régime d'assurance-chômage aux personnes âgées, aux parents et aux mères que le gouvernement a finalement décidé d'en tenir compte dans le projet de loi C-21. Mais il tarde toujours à agir. Il blâme maintenant le Sénat pour quelque chose dont lui seul est coupable.

Non seulement cela, mais il y a un an, la Cour d'appel fédérale a rendu une décision dans laquelle elle affirmait que le gouvernement, par l'entremise du ministère, était

absolument injuste envers les chômeurs qui touchaient une indemnité de fin d'emploi et de congé. Le gouvernement, en ayant décidé que ces deux indemnités étaient considérées comme une rémunération continue, se trouvait à priver les travailleurs de la somme additionnelle de 100 millions de dollars par année. Si le gouvernement agit d'aussi mauvaise foi, comment peut-on espérer qu'il sera sincère au sujet des programmes de formation?

• (1820)

Je voudrais parler de certains des autres aspects relatifs à la formation. Il importe de savoir qui sera touché. Une des choses qu'a dites la ministre, c'est que les programmes de formation—je sais que le ministre des Transports écoute, mais il sera peut-être heureux de savoir que l'on ne peut avoir accès à ces pogrammes de perfectionnement des compétences prévus par le projet de loi C-21 à moins d'avoir droit à des prestations d'assurance-chômage en vertu des nouvelles règles d'admissibilité.

Rappelons-nous bien de cela, je vais simplement aller à un ou deux endroits. Mon collègue de Saskatoon qui était, comme moi, membre du comité sait et pourra vérifier que les nouvelles règles d'admissibilité vont toucher 60 p. 100 des chômeurs de Saskatoon, en Saskatchewan. Soixante p. 100 d'entre eux vont voir une réduction des droits qu'ils auraient eu en vertu du programme actuel d'assurance-chômage. Ces personnes n'auront pas accès aux programmes de perfectionnement des compétences.

Si l'on veut aider les chômeurs, si l'on veut augmenter leurs chances de trouver un emploi, si nous voulons améliorer la valeur de leur productivité professionnelle, pourquoi leur refuse-t-on l'accès aux programmes de formation?

Je vais vous dire pourquoi, monsieur le Président, parce que le projet de loi C-21, aux paragraphes 19(3) et 26(1), (2) et (3) enlève aux prestataires le droit d'en appeler de la décision d'un fonctionnaire du ministère de refuser l'accès à un de ces programmes. Pourquoi avoir un programme si les bénéficiaires légitimes en sont privés sans droit d'appel? Le ministre qui a pris la parole avant moi a eu le culot de dire que le Sénat empêche la population d'exercer ses droits démocratiques. L'hypocrisie prime-t-elle toujours de l'autre côté de la Chambre?

M. Lewis: Plus son raisonnement est faible, plus le député crie fort.

M. Volpe: Sachant que j'ai réveillé quelques-uns des somnambules de l'autre côté, j'en profite pour faire une mise au point concernant nos programmes de formation.

Comme mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce l'a signalé, la formation au travail a diminué de 27 p. 100 depuis cinq ans. Le gouvernement a retranché 700 millions de dollars de ces programmes depuis quatre ans, et nous dit aujourd'hui qu'il va allouer 1,3 milliard de dollars. Nous voulons examiner. . .

Une voix: Ils veulent des emplois.

M. Volpe: Ils n'ont pas d'emplois. Je viens de vous dire quelles sortes d'emplois ils ont et ce qui est arrivé à ces travailleurs découragés. Je parle assez fort pour que même les morts et les pierres m'entendent, mais vous dites: «Eh bien, nous ne savons pas s'ils ont tous des emplois.» Réveillez-vous! Quelque chose ne va pas à Cambridge. J'ignore pourquoi. L'eau doit être contaminée. Les électeurs vont tout nettoyer pour le prochain scrutin.

Les conservateurs enlèvent 1,3 milliard aux chômeurs. Remarquez que cet argent provient des cotisations, pas des coffres du gouvernement. C'est l'argent des cotisants qui contribuent au programme parce qu'ils s'attendent à un revenu de soutien pendant les périodes difficiles. Le gouvernement prend l'argent des chômeurs pour lancer un programme de formation professionnelle qui, d'après la ministre, sera contrôlé sur place par des représentants du patronat, des travailleurs et du gouvernement. Vu que le gouvernement ne contribue plus à ces programmes de formation, à quoi vont-ils servir et que vont-ils donner?

L'Angleterre a pris ce genre d'initiative: plus de 90 p. 100 des fonds sont alloués à la formation de base d'étudiants qui ont décroché et de chômeurs chroniques, mais c'est la réponse à la demande créée par des mises à pied et des taux de chômage élevés, non pas par des employeurs qui cherchent à combler la pénurie de travailleurs hautement qualifiés.

Dans le cas d'initiatives américaines comparables, un des meilleurs programmes de formation locale n'a réussi à obtenir que 5 p. 100 de ses fonds du secteur privé. Comment n'importe quelle entreprise locale peut-elle être disposée à y consacrer des ressources et du temps précieux, à débloquer des fonds, et à libérer des cadres supérieurs, à cette fin, alors que le gouvernement fédéral donne un bien mauvais exemple en réduisant sa participation, en maintenant des taux d'intérêt élevés et un dollar élevé même si cela réduit les marges bénéficiaires

des entreprises et empêche dans une certaine mesure ces dernières de faire preuve de générosité et de répondre aux nouveaux besoins du marché? Si nous voulons vraiment répondre aux nouvelles conditions du marché, nous devons alors avoir un gouvernement qui soit prêt à suivre les conseils que lui ont donnés les sénateurs et les députés de ce côté-ci de la Chambre en l'invitant à modifier complètement cette mesure ou en la mettant carrément au panier.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, j'interviens, afin de féliciter mon collègue, le député d'Eglinton—Lawrence, et de lui demander si peut-être, par votre entremise, monsieur le Président, il pourrait répondre à la question que j'ai posée au ministre des Sciences et de la Technologie plus tôt, mais en vain. . .

M. Simmons: Vous obtiendrez une meilleure réponse.

Mme Clancy: C'est exactement mon intention.

Lorsqu'il s'agit de recyclage, il est question des gens de Lockeport—j'ai parlé d'eux dans mes observations après le discours de la ministre—et je répète qu'il n'y aucune autre industrie dans cette localité. Il s'agit d'une ville mono-industrielle. L'usine de transformation du poisson est fermée. Les habitants de la ville sont trop loin de toute autre localité pour aller travailler ailleurs, et les programmes de recyclage ne leur seront donc d'aucune utilité. Je voudrais demander au député d'Eglinton—Lawrence si, à son avis, le gouvernement a même songé à cela.

M. Volpe: Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à la place du ministre, car manifestement, nos vis-à-vis n'ont aucune réponse. Il s'agit d'un gouvernement attentiste, et nous devons être prêts à offrir d'autres solutions.

Des voix: Bravo!

M. Volpe: Ma collègue, la députée d'Halifax, soulève une question extrêmement importante. Tout d'abord, au Canada, voulons-nous permettre aux gens de vivre dans la région de leur choix, en tenant pour acquis qu'ils pourront profiter des mêmes avantages que ceux offerts aux Canadiens vivant dans d'autres régions du pays? Pour y parvenir, il faut avoir préparé une stratégie industrielle qui leur donnera la possibilité de créer les entreprises nécessaires pour tirer partie des ressources disponibles.

Si la ressource principale de Lockeport est le poisson, j'aimerais voir un programme gouvernemental qui tire partie de la commercialisaiton du poisson et de ses sous-produits, qui renouvelle les ressources et fournisse aux gens de cette région une solution durable.

La députée d'Halifax fait aussi remarquer que le gouvernement répugne à reconnaître les autres réalités auxquelles il fait allusion. L'une d'elles est que les mesures économiques du gouvernement entraînent pratiquement la ruine des villes mono-industrielles et que l'unique alternative qui s'offre aux habitants de ces villes est de partir pour aller s'installer dans des secteurs plus industrialisés et à l'économie plus diversifiée. Le gouvernement encourage l'urbanisation. Ce faisant, il ne tient pas compte des conséquences que cela aura sur les grands centres comme Montréal, Toronto, Vancouver et d'autres grandes villes d'un bout à l'autre du pays.

M. Hopkins: Il n'y a pas d'infrastructure.

M. Volpe: Absolument aucune, parce que le gouvernement, comme l'a dit très justement le député de Renfrew, n'a prévu aucune infrastructure pour absorber une urbanisation massive. Le Canada est en bonne voie de devenir le pays le plus urbanisé du monde occidental. Pour qu'on y parvienne, le gouvernement doit assumer la responsabilité qu'il a esquivée. Ce faisant, il n'a pas tenu compte d'un autre facteur important lorsqu'on parle d'emploi et de chômage.

J'espère que le ministre des Transports et le secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi écoutaient lorsqu'on parlait de la nature des emplois qui sont offerts, avec une prépondérance d'emplois à temps partiel, d'emplois dans le secteur des services et d'emplois mal rémunérés. La majorité des emplois créés depuis cinq ans, soit 60 p. 100, payent moins que la moyenne de 10 $.

• (1830)

Je peux vous fournir les données pertinentes et vous ne pouvez pas dire que j'ai tort tout simplement parce que vous ne les acceptez pas. Je vous ai donné plus de chiffres que votre service de recherches et vous ne les avez jamais contestés.

L'autre point que j'ai soulevé a trait au fait que, comme c'est le cas dans l'est de Montréal où le taux de chômage dépasse 15 p. 100, les taux de chômage dans le reste du pays sont inacceptables. L'est de Montréal est un exemple. Le chômeur typique, avec à peine huit années de

scolarité, n'avait pas un sou en banque pour traverser les périodes creuses.

Ces gens-là n'ont pas l'habitude d'occuper des postes à long terme. Pas étonnant que les emplois créés sous l'égide du gouvernement sont des emplois à court terme, à temps partiel, mal payés et sans avenir qui forcent les travailleurs à chercher ailleurs. Ce sont des emplois provisoires. Ce dont nous avons besoin—je résume pour la gouverne de la députée de Halifax—c'est d'un gouvernement qui est disposé à élaborer une stratégie industrielle et, dans ce contexte, à parler ouvertement de la formation et des besoins de la main-d'oeuvre au lieu de faire cavalier seul.

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, par son discours, le député m'a poussé à demander la parole. Je n'arrivais pas à déterminer s'il donnait un cours de géographie de secondaire III ou un cours d'histoire de secondaire IV.

Je n'ai qu'une question à lui poser. Veut-il dire que l'assurance-chômage devrait être payée à chacun en fonction de la région où il vit, ou en fonction de sa capacité de suivre un cours de recyclage et de trouver un nouvel emploi dont il pourra tirer fierté?

M. Volpe: Monsieur le Président, j'aurais été très fier d'enseigner la géographie à des élèves de 11e année ou l'histoire à des élèves de 12e année. Cependant, du fait que je m'adressais à mes vis-à-vis, j'ai dû utiliser des termes très simples. Je ne veux pas insulter les enfants de la classe de mon fils Massimo. Il n'est qu'en quatrième année, mais beaucoup de ses petits camarades sont extrêmement brillants. Ils savent que dans le cadre d'un régime d'assurance, l'employé paie ses primes et l'employeur verse les siennes. . .

Une voix: Assurance?

M. Volpe: L'assurance-chômage. Les gens assurés touchent des prestations en fonction de leur salaire et de ce que les programmes concernés prévoient au cas où ils auraient besoin de soutien du revenu. Lorsque le gouvernement décide délibérément de modifier les conditions, de prendre arbitrairement des décisions économiques qui nuisent à l'employabilité d'une personne ou au marché du travail, alors la ministre ferait bien de se rappeler que le gouvernement doit honorer les engagements qu'il a pris envers les intéressés, en vertu de ce régime.

La ministre n'est pas sans savoir que le fait pour le gouvernement de retirer son appui à un régime d'assurance est à la fois inconstitutionnel et contraire aux règles morales supérieures d'un gouvernement démocratiquement élu.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Burin—Saint-Georges; je lui donne une minute pour poser une question ou formuler une observation.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je félicite mon collègue d'Eglinton—Lawrence. Il a très bien résumé la question.

Je sais que le ministre éprouve quelques difficultés au sujet de toute cette procédure. S'il avait prêté l'oreille aux propos du député d'Eglinton—Lawrence, il aurait compris pour la première fois pourquoi il y a tant d'inquiétude au sujet de ce projet de loi C-21, notamment dans les régions.

Une solution est de crier si fort qu'on n'entend rien, mais il serait plus constructif que le ministre se rende compte des ravages que le projet de loi C-21 va causer.

Je veux demander à mon bon ami d'Eglinton—Lawrence, un homme qui en sait évidemment beaucoup sur cette question, s'il n'est pas d'avis que, si le projet de loi était adopté, la décision prise par le gouvernement de se retirer complètement de l'assurance-chômage ne sonnerait pas le glas du programme d'assurance-chômage pour les pêcheurs. Ne voit-il pas que le programme ne peut durer plus de trois, quatre ou cinq ans si le gouvernement persiste à faire adopter cette infâme mesure législative par la Chambre des communes?

Le président suppléant (M. Paproski): J'accorderai une minute au député pour répondre, bien que son temps soit expiré. Je donne la parole au député d'Eglinton—Lawrence.

M. Volpe: Monsieur le Président, mon collègue le député de Burin—Saint-Georges a tout à fait raison. En retirant sa participation au régime d'assurance-chômage, le gouvernement a abandonné aux aléas du marché la participation du gouvernement estimée à 2,9 milliards de dollars. Le député a parfaitement raison de dire que sous prétexte d'assumer certaines de ses obligations constitutionnelles et juridiques, le gouvernement a trouvé là une façon sournoise de se dégager de ses obligations à l'égard des riverains de l'Atlantique et du Pacifique qui comptent sur la pêche pour gagner leur vie.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps alloué aux questions et commentaires est maintenant terminé. Le député de Burlington. Le député de Burin—Saint-Georges invoque le Règlement.

M. Simmons: Monsieur le Président, je suis sûr que vous l'avez entendu de votre place, car j'ai moi-même entendu le ministre il y a un instant. J'invoque le Règlement, et si le député de Burlington veut bien se calmer pendant un instant, il comprendra que mon rappel au règlement est justifié. Même lui l'admettra.

Monsieur le Président, sans doute avez-vous entendu le ministre des Transports abreuver de ses sarcasmes habituels il y a quelques secondes tous ceux qui, sans qu'ils en soient responsables, ont été contraints un jour ou l'autre de toucher des prestations d'assurance-chômage. J'ai pris note par écrit de ses propos, car j'ai pensé qu'autrement vous n'en croiriez pas vos oreilles, mais le hansard montrera. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Ce que le député a fait, ce n'est pas 'invoquer le Règlement, mais amorcer un débat. Le secrétaire parlementaire a la parole pour poursuivre le débat.

M. Simmons: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à faire consigner au compte rendu ce que le ministre a dit, quitte à ce que vous décidiez ensuite s'il s'agit d'un rappel au Règlement. Puis-je obtenir la parole afin de m'expliquer?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a déjà utilisé deux minutes et demie du temps de la Chambre sans pour autant présenter son rappel au Règlement. J'accepte de l'entendre encore pendant 30 secondes.

M. Simmons: En toute déférence, monsieur le Président, je vous dirai que je n'éprouve aucune difficulté à présenter mon rappel au Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): En toute déférence, je répondrai au député que je suis prêt à entendre son rappel au Règlement.

M. Simmons: Il y a quelques minutes, monsieur le Président, le ministre des Transports a demandé, même s'il n'a pas eu le courage de le faire devant le micro, s'il fallait verser des prestations d'assurance-chômage à longueur d'année? Je l'ai entendu. Ce faisant, il a malicieusement pris à parti tous les chômeurs du Canada qui ont touché des prestations d'assurance-chômage, et j'estime qu'il devrait retirer. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire a la parole pour poursuivre le débat.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par répondre à la question formulée par la députée de Halifax au sujet de Lockeport. Vous savez probablement monsieur le Président, si vous avez lu le projet de loi C-21, que celui-ci comporte un programme de développement des collectivités. La population de Lockeport, comme celle de 400 autres localités au Canada, attend le moment où elle pourra profiter de ce programme, qui ne lui est actuellement d'aucune utilité parce que le projet de loi est bloqué au Sénat. C'est la réponse à sa question.

Je vais aussi, monsieur le Président, avant d'aborder mon propos principal, répondre aux observations du député d'Eglinton—Lawrence au sujet du Centre canadien du marché du travail et de la productivité. La ministre a vu le mémoire du centre en question, elle l'a lu et elle l'a examiné avec ses collaborateurs. Bien sûr, le mémoire recommandait que l'argent provenant des primes d'assurance-chômage ne soit pas consacré à la formation. C'est l'une des recommandations. C'est écrit noir sur blanc. Personne ne peut le nier.

• (1840)

La ministre a admis ce fait et a clairement fait savoir qu'il n'existe pour le moment aucune autre source de fonds. Le député se contente de nous demander de remettre cette mesure à plus tard, de prendre d'autres mesures. Cependant, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a bien dit que cette recommandation du Centre canadien du marché du travail et de la productivité était un objectif valable à moyen ou à long terme. La ministre n'est pas en désaccord avec le principe de cette recommandation, mais les travailleurs canadiens ont besoin d'aide maintenant. C'est pourquoi nous allons de l'avant avec cette mesure.

M. Fisher: Retirez le projet de loi.

M. Kempling: Le député dit: «Retirez le projet de loi.» Or, le député de Kamloops, votre leader parlementaire, a dit: «Bien franchement, je suis déçu du Sénat, car je ne pense pas qu'il ait le droit de paralyser un projet de loi.» Votre porte-parole en matière financière, le député de Yorkton—Melville, a dit: «Je crois que la Chambre des communes devrait avoir le dernier mot. Je ne crois pas qu'un organisme non élu devrait usurper le rôle d'un organisme élu.» Comment réagissez-vous à cela?

M. Fisher: Retirez le projet de loi.

M. Kempling: Je suis heureux de prendre la parole pour appuyer la motion de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Dans le discours du trône de l'an dernier, notre gouvernement a déclaré son intention de bâtir une économie solide capable de soutenir parfaitement la concurrence des autres pays commerçants.

Nous avons en outre annoncé notre intention de modifier le régime d'assurance-chômage pour en accroître l'efficacité et l'équité. Cette initiative permettrait de consacrer davantage de ressources à la formation active, ce qui permettrait de profiter davantage des possibilités

d'emploi et constituerait une population active plus expérimentée et plus productive.

Je veux à ce moment-ci réclamer juste un instant l'attention du député d'Eglinton—Lawrence pour lui servir une petite leçon d'histoire. J'ai été élu pour la première fois au Parlement, en 1972, et nous avons été saisis l'année suivante, en 1973, de modifications à la Loi sur l'assurance-chômage. À l'époque, quand le ministre dépassait de 400 millions de dollars le montant que lui allouait le Budget des dépenses, il devait venir demander des fonds supplémentaires au Parlement. En 1973, nous avons doublé ce montant, en le faisant passer de 400 à 800 millions de dollars. En 1974, nous avons supprimé purement et simplement ce plafond.

L'argument que vous avez défendu en parlant de dérober l'argent de la caisse de l'assurance-chômage pour financer la formation n'est pas valable. Selon la loi et l'information, s'il manque de l'argent dans la caisse pour payer un chômeur, il est puisé dans le Trésor. Pensez-y la prochaine fois, car vos affirmations manquaient d'exactitude.

Le mandat que nous avons reçu à notre élection de 1984 et à notre réélection de 1988 incluait la restriction des dépenses fédérales afin de maintenir la stabilité économique, soutenir la croissance et préparer les Canadiens à participer à l'économie internationale d'un vaste monde nouveau.

Nous remplissons une partie de notre mandat avec le projet de loi C-21. Cette mesure met en place, pour les années 90, une stratégie des ressources humaines qui répond aux exigences de l'économie moderne. Contrairement au Sénat, qui n'hésite pas à grossir le déficit d'au moins 1,75 milliard par année, nous accomplirons cette mission en collaboration avec le secteur privé, sans augmenter la dette.

Le travailleur demeure l'élément essentiel de tout milieu de travail. C'est envers lui que le Canada a son plus grand défi à relever. En 1989, le Canada était l'un des derniers pays du point de vue de la compétence de gestion, de la R-D et de la main-d'oeuvre qualifiée.

Le Conference Board du Canada a constaté l'année dernière que deux entreprises canadiennes sur trois signalaient des problèmes causés par le fait que des employés étaient illettrés ou incapables de remplir les tâches qui leur étaient confiées.

Le Centre canadien du marché du travail et de la productivité estime que plus de 600 000 offres d'emplois ne trouvent pas preneur malgré le chômage élevé dans de nombreuses régions, parce que les travailleurs n'ont pas la compétence voulue.

Nous proposons un programme complet qui engage tous les secteurs de notre système d'éducation et de formation. Nous avons dû repenser le développement de nos ressources humaines. L'étude doit partir de la formation de base et s'étendre à l'acquisition de compétences, aux programmes de marché de la main-d'oeuvre, à l'assurance-chômage et à l'adaptation. Elle est en train de se faire.

Le premier ministre a demandé un débat national sur l'éducation au Canada et ses rapports avec la productivité économique et la concurrence. Il a aussi demandé que les ministres provinciaux de l'Éducation discutent d'un mécanisme en vue de former un groupe de travail sur le développement des ressources.

L'initiative nationale en matière d'éducation sert de complément aux mesures proposées dans le projet de loi C-21, qui modifie la Loi sur l'assurance-chômage. Elle prévoit une augmentation de 45 p. 100 du financement de la mise en valeur de la main-d'oeuvre et donne vie à la stratégie du même nom, laquelle vise deux objectifs. Le premier est d'accroître la qualité des programmes de formation et d'acquisition de compétences, en faisant davantage appel au secteur privé; le deuxième consiste à améliorer la qualité de la formation afin qu'elle soit plus pertinente et aspire à l'excellence.

L'industrie canadienne consacre moins de la moitié du montant que les entreprises américaines affectent à la formation. Et ce n'est là qu'une fraction de ce que dépensent d'autres pays, le Japon notamment. Le projet de loi C-21 libère 230 millions de dollars pour l'amélioration de la formation assurée par le secteur privé, montant qui, par effet de levier, produira 1,5 milliard de dollars, sans compter l'investissement et la formation au cours des quatre prochaines années. Notre objectif est de susciter un climat qui poussera les employeurs et les employés à faire de la formation et du perfectionnement une priorité permanente. Cela suppose l'établissement de liens avec les collèges communautaires et le gouvernement provincial concerné afin que les programmes offerts soient de qualité et correspondent aux besoins du marché.

La stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre est destinée aux travailleurs qui ont le plus grand besoin d'aide. Il s'agit notamment des jeunes, dont les 30 p. 100 ayant interrompu leurs études ont de la difficulté à entrer sur le marché du travail. Dès l'adoption du projet de loi C-21, nous consacrerons 100 millions de dollars à l'établissement de nouveaux programmes de formation des débutants conçus principalement pour les jeunes. Ces mesures s'ajouteront aux programmes existants, comme

les programmes de formation en apprentissage, lesquels, soit dit en passant, seront examinés conjointement par l'industrie et les provinces afin de satisfaire à la demande croissante de travailleurs qualifiés dans le secteur des services.

En outre, nous quadruplerons les dépenses fédérales en matière d'enseignement coopératif, un programme qui est de plus en plus en demande chez les jeunes. Nous voulons introduire ce programme dans les écoles secondaires.

Nous offrirons une aide accrue aux chômeurs pour qu'ils puissent réintégrer le marché du travail. Lorsque le projet de loi C-21 sera adopté le gouvernement fédéral dépensera 350 millions de dollars pour aider 60 000 chômeurs de plus cette année. Nous voulons aussi aider les assistés sociaux canadiens, qui ont du rattrapage à faire. Le projet de loi C-21 injectera 50 millions de dollars de plus dans les programmes de formation et d'emploi offerts en collaboration avec les provinces depuis 1986.

Je n'ai pas à rappeler à la Chambre que chaque mesure prise avec succès se traduit par un autre chèque de paie pour les familles locales et par la satisfaction d'un travailleur à qui s'ouvrent des perspectives d'avenir. En outre, le projet de loi C-21 prévoit une hausse des allocations de formation en fonction du niveau de vie actuel.

Les travailleurs âgés, qui connaissent des difficultés, recevront eux aussi une aide supplémentaire. Le projet de loi prévoit 40 millions de dollars pour encourager les employeurs à recruter et retenir des travailleurs âgés qui perdraient leur emploi autrement. Environ 50 millions de dollars sont destinés à améliorer la formation professionnelle en vertu de l'article 26 de la Loi sur l'assurance-chômage. Les autochtones, les femmes, les membres de minorités visibles, les handicapés et tous ceux qui sont souvent privés de la place qui leur revient sur le marché du travail ont besoin des avantages qui découleront d'une meilleure planification des ressources humaines fondée sur l'équité. Si l'on met davantage l'accent sur la formation professionnelle et le perfectionnement, on peut faire appel à bien des talents et des compétences, mais, pour y parvenir, il faut développer des réseaux et des organismes qui participent à la formation, des associations commerciales, des syndicats, des écoles de formation professionnelle, des collèges communautaires et autres. Nous devons planifier ensemble à différents niveaux et surtout au niveau local. Ce sont les objectifs sur lesquels est fondé le projet de loi C-21.

• (1850)

Le statu quo n'est plus acceptable au Canada. Tout simplement, rester statique, c'est régresser.

Voilà à quoi cela se résume. Mais le côté humain est tout simplement le suivant: les Canadiens veulent travailler, ils veulent avoir une maison et des enfants. Ils veulent que ces derniers fassent des études et aient des emplois et ils veulent s'assurer une bonne retraite pour eux-mêmes. Étant donné ces aspirations, les Canadiens s'attendent au genre d'aide qu'apportera ce projet de loi et en fait ils le méritent.

Ils comprennent les efforts que fait le gouvernement pour rendre plus constructif et plus dynamique le programme d'assurance-chômage. Des sondages récents ont montré qu'une forte majorité des Canadiens sont partisans d'utiliser les fonds de l'assurance-chômage pour former les chômeurs pour qu'ils puissent trouver de meilleurs emplois, et qu'ils les trouvent plus rapidement.

Nous avons obtenu du ministère de la Justice l'avis que nous agissons en toute légalité en utilisant les fonds ainsi. Deux sondages de la firme Decima et une étude de la firme Environics ont révélé qu'environ les deux tiers des Canadiens appuyaient l'intention du gouvernement de faire servir une certaine proportion des fonds de l'assurance-chômage à la formation professionnelle grâce au projet de loi C-21. Il est également évident que les Canadiens appuient les mesures du projet de loi visant à faire en sorte qu'on utilise le régime d'assurance-chômage aussi efficacement et utilement que possible.

Cet appui général se reflète également chez les leaders d'opinion dans les médias et ailleurs.

Le Canada a l'un des régimes d'assurance-chômage les plus généreux du monde industrialisé. En en réglant les dispositions avec plus de précision, on le rendra plus efficace et constructif, et comme nous l'avons généralement constaté dans les médias, ce que nous faisons a suscité des réactions positives partout dans le pays.

Une voix: Quels journaux lisez-vous, Bill?

M. Kempling: Je suis content qu'on me le demande. Dans tout le Canada, des éditoriaux ont dénoncé le délai injustifié que subit actuellement le projet de loi C-21, et les éditorialistes ont appuyé les améliorations que ce projet de loi apporte à notre régime d'assurance-chômage.

Je pourrais citer littéralement des douzaines d'éditoriaux, mais je me contenterai d'en choisir quelques exemples qui seront peut-être représentatifs de la réaction suscitée par l'obstruction qui s'est faite contre cet important projet de loi.

J'ai ici un éditorial du *Saint-John Evening Times Globe*. L'éditorialiste écrit que «. . .le fait de retarder son application. . . fera du tort, et non du bien, aux sans-emploi.» Ce fut écrit en novembre. Les chômeurs continuent de souffrir.

Celui-ci est du *Financial Post*: «Le délai imposé par le Sénat a forcé les personnes nouvellement admissibles à l'assurance-chômage à subir une période d'attente de quatre semaines supplémentaires.» Il dit encore: «. . .le délai fait fi, par ailleurs, de l'urgence d'accroître le nombre des programmes de formation et de recyclage.»

Le *Woodstock Daily Sentinel Review*

> Le régime d'assurance-chômage sera amélioré par les changements proposés. Les changements devraient mettre un terme à certains des abus tout en répondant aux besoins des chômeurs qui ont vraiment droit aux prestations.

Le *St. John's Telegram*:

> Le gouvernement fédéral a cessé de contribuer à la caisse d'assurance-chômage. Il a maintenu les restrictions applicables à la fonction publique. Il donne suite. . . à son projet de taxe sur les produits et services. Il est sérieux.

La *Gazette* de Montréal:

> Le Sénat pourrait bien priver des milliers de chômeurs des prestations auxquelles la nouvelle loi leur donnerait droit.

C'est une tragédie. Le *Regina Leader Post*:

> Il est clair que les changements proposés. . . visent à lier plus étroitement le filet de sécurité de l'assurance-chômage au marché du travail.

Le *Calgary Herald*:

> Le gouvernement fédéral s'est donné comme tâche de faire du régime d'assurance-chômage ce qu'il est censé être, à savoir une police d'assurance pour les chômeurs à la recherche d'un emploi.

Enfin, le *Sun* de Vancouver:

> Les membres du comité sénatorial n'ont pas trouvé une seule question à poser à M^me^ Barbara McDougall lorsqu'elle leur a permis de l'interroger au sujet du projet de loi, ce qui prouve qu'ils manquent d'excuses pour bloquer l'adoption de celui-ci.

Voilà comment bien des journalistes expliquent l'obstruction à ce projet de loi. J'ai remarqué que les députés d'en face avaient cité le groupe de réflexion canadien *Global Economics* lorsque le comité a parcouru le pays.

Étonnamment, le représentant de *Global Economics*, M. Patrick O'Grady, a déclaré devant le comité sénatorial que le projet de loi C-21 devrait être adopté, car il améliorerait le régime de l'assurance-chômage. Il s'agit là du groupe même qui, selon le député de Notre-Dame-de-Grâce, aurait affirmé dans un rapport que nous étions complètement dans l'erreur. Or, l'auteur du rapport a affirmé, lorsqu'il a comparu devant le comité, que le projet de loi va améliorer le régime et qu'il devrait être adopté.

Les Canadiens sont conscients des répercussions financières que risque d'entraîner tout retard dans l'adoption de ce projet de loi important.

Une voix: Il ne faut pas boire et parler en même temps.

M. Kempling: J'aurais aimé quelque chose de plus corsé.

Si le gouvernement accepte les amendements proposés par le Sénat, le déficit augmentera de 1,75 milliard de dollars. Quatre cent cinquante millions de dollars destinés aux prestations de maternité, de paternité et de maladie sont déjà en jeu. Quarante-cinq millions de dollars destinés aux entrepreneurs autonomes et à l'aide à la mobilité sont en jeu.

Les députés parlent d'un petit village par-ci et d'un autre petit village par-là. Nous aimerions tous revenir chez nous et prendre notre retraite dans un petit village. Mais, la réalité, c'est que le Canada est peuplé de gens qui ont quitté des petits villages pour vivre dans des grandes villes. Les députés peuvent aller à Cambridge et demander au député de cette circonscription combien de Terre-Neuviens y habitent. Il leur répondra que la moitié de la circonscription vient de Terre-Neuve.

À Hamilton et aux environs, il y a toutes sortes de gens de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Ils sont venus là où sont les emplois pour faire de l'argent et peut-être prendre leur retraite. Nous devons en tenir compte. Les gens vont là où sont les emplois. Nous ne déménagerons pas la Steel Company of Canada pour l'installer à Lockeport, en Nouvelle-Écosse.

Une voix: J'ai déménagé à Winnipeg, à Calgary et à Vancouver. J'ai suivi les emplois.

M. Kempling: Si le député de Hamilton-Ouest a jamais attrapé une ampoule, c'est en maniant le microphone. Il n'a jamais travaillé de sa vie.

Des voix: Oh, oh!

M. Kempling: Monsieur le Président, un tiers de l'augmentation du Programme de développement des collectivités est retardé pour 200 ou 400 collectivités rurales ou petites villes.

La norme inférieure d'admissibilité, de dix semaines, ne touchera pas les pêcheurs et les autres travailleurs saisonniers du Canada.

Les documents budgétaires d'avril 1989 disaient:

Ces changements du mode de financement de l'assurance-chômage contribueront pour 1,9 milliard à la réduction du déficit en 1990-91.

C'est l'élément clé de cette motion. Les objectifs politiques fondamentaux du gouvernement sont de contrôler la dette en réduisant le déficit.

Permettez-moi de vous expliquer comment cela va se passer. Le programme d'assurance-chômage a été jusqu'à maintenant financé par trois sources différentes, les cotisations des employeurs, celles des employés et les recettes générales de l'État provenant des impôts et des emprunts.

La proportion des prestations que couvrent les recettes générales de l'État a varié au fil des ans. Par exemple, en 1989, le gouvernement a versé environ 2,9 milliards de dollars au régime d'assurance-chômage qui a coûté en tout 12,6 milliards de dollars. Ces fonds ont servi à financer les prestations prolongées, les frais de formation des bénéficiaires ou encore les prestations que les pêcheurs autonomes ont touchées, en sus des cotisations qu'ils ont payées. Cependant, après l'adoption du projet de loi C-21, tous les frais du programme d'assurance-chômage seront couverts par les cotisations.

Le président suppléant (M. Paproski): Lorsque nous reprendrons l'étude de ce projet de loi, il restera au député dix minutes réservées aux questions et observations.

* * *

LOI SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 3 mai, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-15, Loi sur la protection des obtentions végétales, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 19 heures, conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales.

Convoquez les députés.

(La motion de M. Mazankowski, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 253)

POUR

Députés

Anderson
Assad
Attewell
Bellemare
Bertrand
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blondin
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cook
Corbeil
Couture
DeBlois
Desjardins
Domm
Duplessis
Feltham
Flis
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Hughes
Jelinek
Jourdenais
Keyes
Koury
Layton
Lee
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
Marin
Mazankowski
Mitges
Moore
Oberle
Pagtakhan
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robichaud
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Simmons
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Vincent
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Andre
Atkinson
Bélair
Belsher
Bevilacqua
Bjornson
Blenkarn
Bosley
Boudria
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Charest
Clark (Yellowhead)
Cole
Comuzzi
Cooper
Corbett
Darling
Della Noce
Dobbie
Dorin
Fee
Ferland
Foster
Friesen
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hopkins
James
Johnson
Kempling
Kilger (Stormont—Dundas)
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Lopez
Malone
Marleau
McGuire
Monteith
Nault
O'Kurley
Plamondon
Porter
Proud
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Vanclief
Vankoughnet
Vézina
Volpe
Wenman
Wilbee
Wood—135

CONTRE

Députés

Althouse
Blackburn (Brant)
Fisher
Funk
Harvey (Edmonton-Est)
Hunter
MacWilliam
Murphy
Robinson
Taylor
Young (Beaches—Woodbine)—21
Black
Brewin
Fulton
Gardiner
Heap
Karpoff
Mitchell
Riis
Rodriguez
Waddell

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Mme McDougall: Monsieur le Président, si j'avais été présente, j'aurais voté avec le gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 19 h 24, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragaphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 24.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 8 mai 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 90 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

DÉCRETS DE NOMINATIONS

DÉPÔT ET RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, il me fait plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, des décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement.

En accord avec l'article 110(1) du Règlement, ces décrets sont réputés avoir été renvoyés aux Comités permanents, indiqués en annexe.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Derek Blackburn (Brant): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par plusieurs habitants du sud-ouest de l'Ontario. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet actuel de taxe sur les produits et services, de réformer le régime fiscal de façon à imposer une taxe minimale aux riches, aussi bien les particuliers que les sociétés, de veiller à ce que, si jamais une nouvelle taxe est adoptée avec l'accord général de la population en vue de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, le gouvernement ne s'en serve pas pour procéder à une ponction fiscale massive, et enfin d'empêcher le gouvernement de transposer le fardeau fiscal sur les épaules des Canadiens moyens en instituant une taxe à la consommation régressive au lieu d'une véritable réforme fiscale.

• (1110)

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, c'est un privilège pour moi d'avoir l'occasion de présenter, conformément à l'article 36, un certain nombre de pétitions de gens de Brocklehurst, North Kamloops, Westsyde, Heffley Creek, Raleigh, Aberdeen, Valleyview et Dallas, en Colombie-Britannique, qui s'inquiètent tous au sujet de la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement.

Franchement, ils ne peuvent pas comprendre pourquoi le gouvernement propose une taxe qui s'appliquera à la lecture. Elle fera du Canada le seul pays du monde qui impose une taxe sur les livres, les magazines, les journaux et les manuels, qui aident les jeunes à apprendre à lire et à communiquer, tout en contribuant évidemment à leur éducation.

Ces pétitionnaires disent que le gouvernement devrait arrêter la mise en place de cette taxe, revenir à la case départ et entreprendre enfin une vraie réforme fiscale.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Sur un autre sujet, madame la Présidente, j'ai une pétition d'habitants de London et Ottawa, en Ontario, qui font remarquer que le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté au Canada est en augmentation.

Les pétitionnaires présentent une série de statistiques démontrant la terrible situation qu'un des plus riches pays du monde tolère pour des centaines de milliers de ses enfants. Ils demandent au gouvernement de prendre des mesures et, surtout, d'appuyer la proposition de la

députée de Mission—Coquitlam en faveur d'un projet de loi sur les droits de l'enfant.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Sur un autre sujet, madame la Présidente, j'ai une pétition d'habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui s'inquiètent de la réduction des services de transport ferroviaire de voyageurs.

Les pétitionnaires font remarquer que les services voyageurs sont importants pour l'infrastructure touristique du centre de la Colombie-Britannique. Ils demandent au gouvernement d'envisager d'augmenter de nouveau le service entre Kamloops et Calgary, un des itinéraires les plus spectaculaires du Canada.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des habitants de (Calgary-Nord-Est), ce qui porte à 19 000 le nombre de pétitionnaires dans ma circonscription seulement qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires critiquent la TPS qu'ils considèrent comme une taxe régressive et inflationniste. Ils demandent au gouvernement de renoncer à cette forme de taxe.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, en conformité avec l'article 36 du Règlement, je présente aujourd'hui une pétition signée par un certain nombre de Canadiens qui protestent contre la taxe sur les produits et services que propose le gouvernement.

Les pétitionnaires affirment que le gouvernement n'a pas réglé le problème que pose le régime fiscal injuste qui est actuellement en vigueur, régime qui permet aux riches, aussi bien les particuliers que les sociétés, de ne payer à peu près pas d'impôt tout en obligeant les contribuables à revenu faible et moyen à porter une plus grande part du fardeau fiscal canadien.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de renoncer à son projet de taxe sur les produits et services et de réformer le régime fiscal de façon à imposer une taxe minimale aux particuliers et aux sociétés qui sont riches.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, je veux présenter une pétition signée par un certain nombre de Canadiens qui demandent au gouvernement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services et de modifier le régime fiscal de façon à ce que les riches, autant les particuliers que les sociétés, soient assujettis à un impôt minimum. Ils prient le gouvernement d'entreprendre une véritable réforme fiscale au lieu d'imposer des taxes à la consommation à caractère régressif qui accroissent le fardeau fiscal des Canadiens ordinaires.

LES COMMUNICATIONS

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai une pétition à présenter. Elle vise à demander au gouvernement de rétablir le financement intégral du programme de communication des autochtones et du programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion.

Les pétitionnaires prient aussi le gouvernement de consulter les groupes autochtones intéressés avant de modifier le financement de quelque manière que ce soit afin qu'on tente dorénavant de répondre à la fois aux besoins du ministère et à ceux des autochtones et de leurs médias.

LES CENTRES POUR FEMMES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): La deuxième pétition, madame la Présidente, est signée par des habitants de Port Alberni qui demandent au gouvernement de rétablir la totalité du financement de base qui était versé auparavant aux centres pour femmes du Canada.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter une pétition signée par des électeurs de Vancouver Quadra qui sont très bien représentés à la Chambre par le très honorable député de cette circonscription.

Les pétitionnaires prient le Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services proposée qui est brutale et injuste.

Je sais que la pétition a peut-être été signée un peu tard, étant donné la mesure déjà prise à la Chambre, mais les pétitionnaires ont tout de même le droit de faire connaître leur point de vue. Il est à souhaiter que la Chambre des communes aura à nouveau l'occasion d'examiner le projet de loi en cause après que l'autre endroit y aura apporté les amendements nécessaires.

[*Français*]

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai le devoir de déposer six pétitions signées par des étudiants de l'Université d'Ottawa.

La semaine dernière, c'était la Semaine de l'éducation et ces étudiants-là sont préoccupés par la qualité de l'enseignement. Les pétitions, madame la Présidente, demandent que les niveaux de gouvernement s'engagent à la tenue d'une conférence fédérale-provinciale au plus haut niveau afin d'établir les responsabilités financières des deux paliers de gouvernement en matière d'enseignement postsecondaire et de mettre fin à la négligence

honteuse que connaît l'enseignement supérieur au Canada.

Madame la Présidente, la pétition est précédée d'arguments concernant l'état de l'équipement des universités et des institutions postsecondaires ainsi que l'érosion de la qualité et de l'accessibilité à ces institutions par les étudiants et étudiantes du Canada.

Donc, je pense qu'il est totalement correct et important que la Chambre soit sensibilisée au grand problème qui préoccupe ces étudiants.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Mackenzie m'a présenté une demande conformément à l'article 52 du Règlement.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'ÉCONOMIE AGRICOLE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, en deux mots, dans une lettre que je vous ai présentée, je souligne que la situation financière du secteur agricole a évolué à certains égards depuis dix jours.

Les prix des céréales annoncés par la Commission canadienne du blé et garantis par le gouvernement du Canada ont considérablement baissé, de 18 à 25 p. 100. Les taux d'intérêt de la Société du crédit agricole ont augmenté d'un point de pourcentage, passant à 14 7/8 p. 100 au cours du mois d'avril. On prévoit que les revenus nets des agriculteurs des Prairies diminueront d'environ 2 milliards de dollars.

Bien que le gouvernement du Canada soit censément disposé à leur accorder un demi milliard de dollars, les premiers ministres des provinces intéressées ont beaucoup de mal à réunir les fonds nécessaires pour égaler cette somme. Ils ont soutenu lors de leur conférence tenue dans l'Ouest cette semaine que la Constitution n'exigeait pas une telle contribution de leur part. À mon avis, ils ont raison.

Je prie instamment la Chambre de débattre cette question urgente ce soir, conformément à l'article 52 du Règlement.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous avons étudié avec soin la demande faite par l'honorable député de Mackenzie. Quoique nous soyons bien conscients de l'importance de ce sujet, nous avons jugé et sommes convenus qu'à ce moment-ci, il ne serait pas urgent d'accepter la demande de l'honorable député. Peut-être qu'à un autre moment et un autre jour, cela pourrait être acceptable, mais pas à ce moment-ci.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ASSURANGE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE—ÉTUDE DES AMENDEMENTS APPORTÉS PAR LE SÉNAT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 7 mai, des amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, ainsi que l'amendement de M^me^ McDougall (p. 11064).

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Burlington avait fini ses remarques quand la Chambre a interrompu l'étude du projet de loi C-21. Les députés peuvent faire des observations ou poser des questions sur son discours. Autrement, la présidence est prête à donner la parole aux députés pour qu'ils poursuivent le débat.

Le député d'Ottawa—Vanier a la parole pour poser une question.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai une question pour le secrétaire parlementaire qui, nous le savons tous, connaît à fond les dispositions du projet de loi et est passé maître de la procédure depuis tout le temps qu'il siège à la Chambre.

• (1120)

Le troisième paragraphe de la motion indique que le gouvernement accepte le message du Sénat concernant l'amendement 5b). Comme en fait foi la page 11061 du

hansard d'hier, la ministre a dit ceci aux cours de ses observations:

> Dans le cadre de la recommandation 5*b*). . .

Il s'agit des dispositions relatives aux sanctions.

> . . .le Sénat nous a demandé d'y consentir après deux ans. Le gouvernement a décidé d'accepter cette recommandation. Nous ne l'avions pas approuvée dans le message précédent parce qu'elle réduirait notre capacité de réunir des fonds pour les programmes de la SMMO. Je rappelle aux députés que si nous consacrons des dollars à certains programmes, nous ne les avons plus pour d'autres. Mais nous reconnaissons qu'il faut faire des compromis. Nous sommes attachés à certains principes très fondamentaux, mais nous ne sommes pas intransigeants. C'est pourquoi nous avons décidé d'accepter cette recommandation.

Comme vous le savez, madame la Présidente, la ministre a déposé une longue motion à la fin de son discours. Je vous en fais grâce. Elle prétend que le gouvernement, par esprit de corps avec ses prédécesseurs, réaffirme son droit démocratique exclusif et indiscutable auquel elle ne renoncera pas. Pourtant, avant de présenter la motion, elle a bel et bien renoncé aux privilèges de la Chambre des communes et réaffirmé que les idées du gouvernement ne sont pas très claires.

Voici ma question au secrétaire parlementaire. Comment la Chambre peut-elle adopter une motion selon laquelle «nous ne renoncerons pas à notre droit démocratique, à nos droits exclusifs et indiscutables, à notre privilège d'être la seule Chambre qui impose des charges à l'État», sachant que c'est exactement ce que la ministre a fait? La ministre elle-même a admis hier que ces amendements vont entraîner des dépenses publiques.

Deux poids, deux mesures, à mon avis. Que dit le secrétaire parlementaire de cette situation équivoque? Nous acceptons un amendement du Sénat qui entraîne des dépenses et qui, d'après la ministre et les députés qui ont participé au débat jusqu'ici, ne devait pas être accepté par le Sénat, mais pourtant le gouvernement l'accepte. J'aimerais qu'il me dise comment il peut concilier tout cela.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, comme à son habitude, le député cherche des puces. Dans son discours d'hier, la ministre a clairement démontré la capacité de faire des compromis dans certaines situations.

Lorsque la ministre a dit que nous ne ferions pas de compromis, elle parlait des deux grandes répercussions des amendements du Sénat qui auraient pour effet de vider le projet de loi de toute substance. Nous permettrions ainsi d'apporter à un projet de loi au Sénat des amendements qui ne peuvent pas l'être à la Chambre des communes. Des amendements qui auraient été déclarés irrecevables par le président d'un comité législatif, s'ils lui avaient été soumis, pourraient être acceptés au Sénat. Ils auraient aussi été déclarés irrecevables par le Président de la Chambre des communes s'il lui avaient été soumis.

C'est sur ce point que la ministre affirme n'accepter aucun compromis, non pas sur les peccadilles dont parle le député.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Saskatoon—Dundurn pour une question ou un commentaire.

M. Gauthier: Madame la Présidente, le député m'a accusé de chercher des puces. Je ne cherche pas de puces, je fais valoir un argument.

M. Kempling: «Chercher des puces» n'est pas une expression antiparlementaire.

M. Gauthier: Il s'agit d'un argument fondé uniquement sur la procédure et vous ne pouvez pas le contredire. C'est là tout votre problème.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Saskatoon—Dundurn.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, j'ai constaté à ma grande consternation toute l'importance que le secrétaire parlementaire et la ministre accordent aux résultats du sondage Decima et du sondage Environics selon lesquels les Canadiens seraient très favorables à l'idée de consacrer l'argent de l'assurance-chômage à la formation. J'en suis très étonné.

Lors des audiences du comité tenues dans toutes les régions du Canada, les porte-parole des Canadiens, surtout les chômeurs—mais peut-être le sondage Decima ne visait-il pas les sans-emploi—la réaction a été en général d'affirmer que le gouvernement prenait là une mauvaise direction, que c'était régressif et que nous ne devrions pas faire payer aux victimes du chômage les frais de leur propre formation.

Ma question au secrétaire parlementaire est la suivante. Aurait-il l'obligeance de nous lire les questions posées par Decima et Environics? Il serait très intéressant de

connaître ces questions. Je crois que cela nous permettrait de mieux comprendre pourquoi ces sondages ont donné les résultats que l'on sait.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la présidente, je n'ai pas maintenant sous les yeux les questions qui ont été posées. J'ai une bonne idée de leur contenu, elles allaient dans ce sens: pensez-vous qu'il faudrait revoir et améliorer la caisse d'assurance-chômage, qu'il y a des abus dans ce régime et qu'il faudrait utiliser cette caisse pour la formation?

C'était clair et net. Il n'y a là rien d'illégal, d'inconvenant ni d'immoral, comme le député l'a déclaré il y a quelque temps.

Le ministère de la Justice a conclu que les prestations peuvent prendre la forme de sommes d'argent ou de formation. Il y a bien des gens qui conviennent que ce que fait le Sénat en bloquant ce projet de loi est injustifié.

Par exemple, le député de Kamloops a déclaré, à propos du Sénat: «Très franchement, je suis très déçu par le Sénat parce que je ne pense pas qu'il ait le droit de bloquer un projet de loi.» C'était en octobre 1987 lorsqu'il parlait du projet de loi C-22.

Puis, le 28 mars de cette année, le critique du Nouveau Parti démocratique en matière financière, le député de Yorkton—Melville, a déclaré: «Je pense que les Communes devraient avoir le dernier mot. À mon avis, un corps non élu ne devrait pas usurper le pouvoir d'un corps élu.» C'est là notre argument principal.

M. Milliken: Vous auriez dû être là hier.

M. Kempling: J'y étais.

Nous avons vu hier le député de Kamloops faire sa petite volte-face habituelle, tout en tenant des propos équivoques.

Nous pensons avoir choisi la bonne voie. Il n'y a pas seulement des éditoriaux, mais des commentaires dans les journaux d'un bout à l'autre du pays à propos de ce que fait le Sénat. Si j'avais le temps, je les lirais tous à nouveau pour qu'ils figurent au compte rendu.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire.

Étant donné que l'autre endroit retarde l'adoption de ce projet de loi depuis pas mal de mois, peut-il nous dire ce qu'il en coûte approximativement au Canada et, en particulier, aux chômeurs en ce qui a trait aux avantages perdus dont ils pourraient profiter en matière de recyclage? Lorsqu'on se rend compte des taux de chômage élevés au Canada, en particulier dans les Maritimes, et lorsqu'on songe à la nécessité de lancer de nouvelles technologies aux endroits concernés, dans quelle mesure la décision du Sénat fait-elle du tort aux chômeurs de la région en question? Pourrait-il nous préciser dans quelle mesure la disposition en question reçoit de l'appui dans tout le pays, comme il vient de le laisser entendre?

M. Kempling: Madame la Présidente, j'ignore combien d'heures j'ai à ma disposition, mais je vais essayer de répondre aux questions posées.

Bien des gens sont durement frappés par la décision du Sénat de retarder l'adoption de ce projet de loi. La députée d'Halifax est intervenue à plusieurs reprises au cours du débat, afin de demander ce qui va se passer à Lockeport, en Nouvelle-Écosse, à la suite de la fermeture de l'usine de transformation du poisson.

Je lui ai précisé, et je le répète, que dans le projet de loi C-21, on retrouve le Programme Développement des collectivités dont Lockeport et plusieurs centaines d'autres municipalités de l'est du pays ne pourront profiter, à cause de la décision du Sénat de retarder l'adoption de ce projet de loi. Il faut également tenir compte du fait qu'en vertu du projet de loi C-21, un pêcheur ou un travailleur d'une usine de transformation du poisson sans emploi n'aura qu'à travailler dix semaines plutôt que 14 comme à l'heure actuelle, afin d'avoir droit à des prestations d'assurance-chômage.

• (1130)

Dans certaines des localités concernées, il n'y a pas de travail et voici ce qu'on dit à ce sujet dans un article paru dans le *The Financial Post*: «Le leader de la majorité libérale au Sénat, Allan MacEachen, demande à des milliers de nouveaux prestataires de l'assurance-chômage de la région de l'Atlantique et de toutes les régions défavorisées, d'être patients, alors qu'il se livre à une épreuve de force avec le gouvernement Mulroney, à leurs dépens».

Une voix: C'est honteux.

M. Kempling: Il devrait avoir honte.

M. Proud: Toujours le même refrain.

M. Milliken: En effet.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis désolée, mais je dois interrompre le député. La période réservée aux questions et aux observations est maintenant écoulée. Nous reprenons le débat.

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, c'est volontiers que je prends la parole aujourd'hui pour examiner le projet de loi C-21, ainsi que les amendements que l'autre endroit a proposés et dont nous avons tant entendu parler il y a quelques instants.

J'ai du mal à croire que le gouvernement a choisi ce moment-ci pour accroître encore les difficultés des Canadiens, eux qui sont déjà aux prises avec des taux d'intérêt extrêmement élevés, avec le projet de TPS et une économie chancelante. Comme l'ont déclaré maints députés qui ont examiné ce projet de loi, le gouvernement n'arrivera pas à faire croire aux Canadiens en général et à mes électeurs en particulier qu'il est avantageux.

Le projet de loi C-21 est une nouvelle attaque portée contre des travailleurs de notre pays. Il s'en prend en effet aux localités qui n'ont pas d'industrie et qui comptent sur l'emploi saisonnier, de même qu'aux régions défavorisées, et il ébranle encore les assises mêmes de notre pays.

Au moment même où il présente ce projet de loi, le gouvernement s'efforce d'inverser les rôles en imputant le blâme aux victimes, ces gens-là qui dépendent de l'emploi saisonnier et qui, par conséquent, ont besoin des prestations d'assurance-chômage pour assurer leur subsistance.

Le député n'a pas hésité à blâmer les Canadiens des provinces de l'Atlantique d'utiliser le régime d'assurance-chômage en quelque sorte comme un programme de sécurité sociale. Nous savons tous que ce n'est pas vrai. Comme je l'ai dit il y a quelques instants, les provinces de l'Atlantique ne sont pas une zône de grande activité industrielle, de sorte que les gens de cette région adoptent, non par choix mais par nécessité économique, de vivre de l'emploi saisonnier.

Le député donnait ainsi à entendre que les travailleurs qui n'occupent pas un emploi 12 mois par année s'efforcent de frauder le régime. Son attitude est d'autant plus ridicule que c'est le gouvernement fédéral, sous prétexte de lutter contre l'inflation, qui multiplie le nombre des chômeurs avec sa politique financière.

Les gens de l'Île-du-Prince-Édouard n'affectionnent pas particulièrement les emplois à horaire variable d'une durée de 10 à 12 semaines. La vérité, et j'insiste là-desus, c'est qu 'il n'en trouvent pas d'autres. Ils ne sont pas responsables de cette situation. Le fait qu'ils vivent dans une région défavorisée et négligée du Canada n'est ni plus ni moins qu'une réalité économique. En rendant les normes d'admissibilité plus rigoureuses et en écourtant les périodes d'admissibilité, le gouvernement ne pourra qu'accroître davantage les difficultés qu'éprouvent les habitants de ma province et des autres provinces de l'Atlantique, et rendre encore plus aléatoires leurs conditions de vie déjà précaires. Compte tenu des graves difficultés économiques et de l'emploi saisonnier, les modifications apportées au régime d'assurance-chômage causeront d'énormes problèmes comportant des répercussions très profondes à tous ceux qui tirent leur subsistance d'un emploi saisonnier, ainsi qu'à leur famille.

J'aimerais rapporter les propos de l'hon. Roberta Hubley, ministre du Travail de l'Île-du-Prince-Édouard: «Par suite des changements apportés aux normes d'admissibilité du régime d'assurance-chômage, environ 1 700 chômeurs de l'Île-du-Prince-Édouard ne pourront plus espérer toucher de prestations.» L'Île-du-Prince-Édouard a enregistré le pourcentage le plus élevé de prestataires touchés par les changements apportés aux critères d'admissibilité. Elle a également enregistré le troisième pourcentage le plus élevé de prestataires touchés par les modifications apportées à la durée des prestations d'assurance-chômage. En outre, elle a déclaré que dans l'Île, environ 7 000 prestataires seront touchés par les modifications apportées à la durée des prestations d'assurance-chômage. L'île-du-Prince-Édouard a été choisie pour supporter plus que sa juste part du coût des modifications proposées à l'assurance-chômage, notamment en ce qui concerne les nouveaux critères d'admissibilité. Ces changements causeront une augmentation du nombre absolu d'assistés sociaux et ils porteront un coup dur à de nombreux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard.»

Depuis la présentation de ce projet de loi, j'ai entendu différents groupes et comités spéciaux, ainsi que bon nombre de mes électeurs, et la majorité d'entre eux redoutaient le projet de loi C-21. On craint surtout le bien-être social et le chômage.

Les députés d'en face nous chantent souvent le même refrain à propos de l'autre endroit. À leur avis, l'autre endroit ne devrait même pas étudier ce projet de loi ou, s'il devait le faire, il ne devrait pas tenir compte des désirs exprimés par le peuple canadien. Selon eux, il devrait faire taire sa conscience et approuver cette mesure législative sans discussion. Je ne suis pas du tout d'accord.

L'autre endroit remplit des fonctions très utiles. Le gouvernement n'écoute pas le peuple. Il fait exactement ce qu'il veut parce qu'il est majoritaire, mais ce n'est pas ainsi qu'on agit en régime démocratique. Il est vrai, et je suis le premier à l'admettre, que le gouvernement a obtenu la majorité des voix. Et cela est dû en grande partie à une magnifique campagne publicitaire. Cependant, je voudrais insister sur le fait que le système com-

porte des mécanismes de freins et contrepoids. Le Sénat joue, notamment, un rôle de contrepoids.

Il faut toutefois que le gouvernement soit réceptif. L'opposition, la deuxième Chambre et les trois partis aux Communes sont là justement pour lui parler. Les députés représentent l'ensemble de la population.

Nous entendons souvent parler du nombre de Canadiens qui vivent dans la pauvreté. Ces Canadiens comptent sur les banques alimentaires pour survivre. La réalité, qui n'est guère réjouissante, est que 3,7 millions de nos concitoyens sont pauvres. Le plus scandaleux, c'est que le tiers d'entre eux sont des enfants de moins de 16 ans. C'est aussi un fait qu'un enfant canadien sur six est sous-alimenté. Un sociologue de Winnipeg, Harvey Stein, l'a bien dit: «La pauvreté, voyez-vous, ne rapporte pas de votes. Ce ne sont sûrement pas les clients des banques alimentaires qui peuvent changer la situation au moment des élections».

C'est triste, mais c'est vrai. Quant vient le temps des élections ou de distribuer des faveurs, les politiques ne sont évidemment pas obsédés par les pauvres qui travaillent ou qui sont chômeurs. Les politiques ne se préoccupent jamais du bien public ni du sort des défavorisés.

Pour citer le sénateur Jacques Hébert: «Il ne me vient pas d'autre explication à l'esprit quand j'essaie de comprendre pourquoi le gouvernement a l'audace de proposer un projet de loi comme le C-21 qui fera souffrir encore plus les pauvres et éprouvera cruellement les nombreuses personnes qui souffrent déjà de la faim».

Ce que je trouve effrayant dans toute cette situation, c'es que, avec la hausse du chômage, la réduction des prestations et la lourde charge qui retombe sur notre régime d'assistance publique, plus de Canadiens seront défavorisés, sous-alimentés et délaissés, et c'est infiniment triste. La situation de la région de l'Atlantique est encore plus navrante parce que nos taux de chômage et d'assistance sociale sont les plus élevés. Nous entendons souvent la ministre de l'Emploi et de l'Immigration se vanter de la façon dont le recyclage et la création d'emplois vont régler toutes nos difficultés. Nous avons certes besoin de programmes de formation et de personnel qualifié dans tout le pays pour donner des cours de formation. Dans bien des endroits, cependant, on aura beau offrir tous les programmes de formation qu'on voudra, ce sera en pure perte parce que les emplois que pourront occuper les personnes nouvellement formées ne sont pas assez nombreux.

• (1140)

Dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que dans le reste de la région de l'Atlantique, le nombre d'emplois pour lesquels on peut recycler la main-d'oeuvre est très limité. Il est vrai qu'on peut former des travailleurs et leur demander de déménager dans d'autres régions du pays ou d'autres parties d'une région. Je n'ai rien contre. Toutefois, si on se sert de l'argent des chômeurs afin de former des gens pour des emplois qui n'existent pas, il ne me semble pas que ce soit là un objectif bien réaliste.

Je suis d'avis que le gouvernement devrait se servir de toutes ses bonnes idées et de ses millions de dollars pour promouvoir une situation économique incitant des entreprises sérieuses à s'établir dans les régions périphériques. Ce qui procurerait aux travailleurs des emplois pour lesquels ils pourraient se recycler. Ce serait un bon départ.

Je suis d'accord avec mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce, qui a fait maintes déclarations à ce sujet, pour dire que les fonds consacrés à la formation ne devraient pas provenir de ceux qui paient les primes d'assurance-chômage, c'est-à-dire les employeurs et les employés.

Nombreux sont ceux qui disent: «Il y a beaucoup d'emplois dans le centre du Canada. Pourquoi les jeunes ne déménageraient-ils pas pour trouver du travail?» Il n'y a rien de mal à cela. En fait, c'est bon pour les jeunes de se déplacer dans leur pays. Quantité de gens sont partis de l'Est pour s'établir dans le centre du pays ou dans l'Ouest. Des gens de l'Ouest ont déménagé dans le centre du pays et dans l'Est. C'est une bonne chose.

C'est très facile à dire pour nous, mais il y a bien des gens dans le groupe d'âge des 30 à 40 ans qui sont déjà mariés et qui élèvent une famille. Il leur est très difficile de se déraciner et de déménager dans d'autres régions sans même savoir s'ils y trouveront du travail. Quelle que soit la région où ces gens vivent, ils ne veulent pas la quitter, parce que ni leurs parents ni leurs grands-parents ne l'ont fait.

Compte tenu de la dure réalité, il faudra peut-être en arriver là et il faudra peut-être aider les gens autrement. Il doit y avoir une autre façon de leur montrer que la région où ils sont nés n'est peut-être pas celle où ils pourront faire leur vie. C'est quelque chose de très dur à entendre.

En conclusion, si le vrai but du gouvernement est de réaliser une réforme utile de l'assurance-chômage, il ne devrait pas hésiter à adopter les amendements proposés par l'autre Chambre. Les amendements sont de nature modérée, ils sont sensés et ils tiennent compte tant de l'objectif gouvernemental de réduire le déficit que des besoins des Canadiens sans emploi, qui veulent préserver leur dignité.

Le mot-clé ici est «dignité». Pour cette raison, j'accorde un appui sans réserve à ces amendements et je presse le parti gouvernemental de faire de même.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la Présidente, aujourd'hui, devant cette Chambre, je tenterai à nouveau de convaincre l'ensemble des parlementaires canadiens de la pertinence du projet de loi C-21 déposé par notre gouvernement afin de modifier la Loi sur l'assurance-chômage. J'inscrirai donc cette réforme dans la perspective du XXIe siècle. Je vous entretiendrai ensuite des aspects politiques de la nouvelle loi et de ses répercussions positives sur la main-d'oeuvre dans toutes les régions de notre pays.

Vous savez que nous avons élaboré le texte de la nouvelle loi dans le prolongement de notre Stratégie globale de mise en valeur de la main-d'oeuvre et que les deux documents vont maintenant de pair. Notre objectif: mobiliser les employeurs, les syndicats, les gouvernements et les Canadiens à prendre toutes les initiatives qui leur paraissent appropriées afin d'accroître le niveau de compétence de nos travailleurs et de nos travailleuses.

Nous souhaitons également conjuguer les politiques, les programmes et les méthodes d'emploi qui permettront aux travailleurs de réaliser leur potentiel dans un univers technologique qui exige de plus en plus d'eux et d'elles. Le gouvernement entend donc prendre sans plus tarder les mesures qui s'imposent afin que la population active canadienne soit apte à faire face à un monde de travail en plein évolution à la suite des changements majeurs de la technologie et de la démographie. Notre prospérité et notre niveau de vie dépendent grandement de notre vigilance et de notre rapidité d'action. Le Canada comme les autres nations industrielles évoluent dans un monde de marchés de plus en plus ouverts où il y a des opportunités inouies. La concurrence qui permet de se faire une place sur les marchés est de plus en plus forte. Nous devons nous y préparer et le temps presse.

Le projet de loi C-21 propose une approche globale qui nous permettra de résoudre nos problèmes. Le projet de loi C-21 modernise notre régime d'assurance-chômage tout en permettant à de plus nombreux prestataires de se former aux technologies nouvelles. Sans être alarmistes, nous devons tenir compte du fait que l'évolution technique est telle qu'elle exige des compétences supplémentaires des travailleurs. Nous n'échapperons pas à cette règle inéluctable. Chaque jour d'hésitation est un jour perdu pour la qualité de vie de nos travailleurs et de nos travailleuses.

Le message du projet de loi C-21 et de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre à toute la population canadienne est le suivant: Préparez-vous. Préparez votre avenir. Mettez-vous sans plus tarder à l'heure des nouvelles technologies.

Aux jeunes plus particulièrement, nous disons: Poursuivez vos études et sachez que vous devrez vous inscrire dans un processus de formation continue. Madame la Présidente, cessons de tergiverser, il est impérieux que le projet de loi C-21 soit adopté et reçoive l'assentiment royal. Les avantages que nous y retrouverons sont énormes. Partout où je vais, je rencontre des personnes, des agents de développement, des travailleurs, des travailleuses, des chômeurs qui partagent notre point de vue tant au niveau de la stratégie de la main-d'oeuvre que de la réforme de la loi.

Depuis 1984, nous avons, comme gouvernement, entrepris une révision en profondeur de la loi. Graduellement et systématiquement, nous avons pris de nombreuses mesures dont le but ultime est d'adapter notre législation aux besoins concrets des travailleurs d'aujourd'hui et de demain. Inscrite dans un ensemble logique et rigoureux, notre stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre vise quatre objectifs majeurs que je me permettrai de rappeler une fois de plus ici ce matin.

Premièrement, nous voulons obtenir du secteur privé qu'il joue un rôle plus actif dans la formation de ces travailleurs et travailleuses. Nous voulons que les actions engendrées tiennent compte des besoins actuels des divers marchés du travail. Nous rappelons que nous sommes là pour appuyer le secteur privé dans cette tâche aussi importante qui est celle de travailler sur la ressource première qui est la main-d'oeuvre.

Deuxièmement, nous avons décidé de réaffecter une partie des dépenses du régime d'assurance-chômage afin de mieux subventionner les activités de formation et de réemploi. Il y a là des modifications substantielles, nous le savons tous. Toutes ces modifications sont à l'avantage de nos travailleurs.

Troisièmement, nous souhaitons améliorer les prestations d'assurance-chômage afin de mieux répondre aux besoins des parents et des travailleurs de plus de 65 ans. Ces derniers ont maintenant fait valoir leur droit de poursuivre leur carrière et nous devons nous adapter à ce droit nouvellement acquis.

J'ai aussi comme ministre du Troisième âge rencontré ces travailleurs qui veulent continuer de travailler et qui ne cessent de poser des questions face à ce changement qu'il est absolument urgent de faire.

Enfin, nous voulons réduire les facteurs de désincitation que présente le régime actuel et qui a trop longtemps fait de nos prestataires, par exemple, des chômeurs passifs. Pour chacun des chefs de chapitres que je viens d'indiquer, nous avons alloué des fonds qui correspondent parfaitement aux nouvelles exigences et à une vision à la fois moderne et pragmatique de la situation.

Nos programmes comprennent donc une aide accrue au secteur privé pour la planification et la formation des ressources humaines, et une aide spéciale aux travailleurs âgés qui doivent se déplacer. Ils offrent également de la formation axée sur les carrières en faveur des jeunes et des projets à l'appui de la revitalisation économique des collectivités. Nous croyons comme gouvernement au dynamisme des collectivités. Nous sommes prêts à les écouter et à travailler en partenaires avec ces collectivités parce qu'elles sont les seules à vraiment connaître les besoins de leur formation de main-d'oeuvre.

Comme vous le savez sans doute, madame la Présidente, les modifications apportées à l'ancienne loi réaffectent 800 millions de dollars. Cette somme nous permettra de lancer notre stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Lorsque notre projet sera enfin adopté et mis en oeuvre, il y aura plus de fonds pour l'apprentissage au niveau de la formation de base pour les travailleurs débutants. Les fonds alloués au Programme coopératif d'éducation seront multipliés par quatre, un programme qui fonctionne très bien.

• (1150)

En vertu des nouvelles modifications que nous proposons, 350 millions de dollars provenant de la Caisse d'assurance-chômage serviront à accroître l'aide actuellement consentie pour offrir des programmes de formation, d'aide aux déplacements, d'entreprenariat et de réemploi.

Les employeurs recevront une aide accrue pour la planification de leurs ressources humaines. Près de 41 p. 100 des employés à temps complet n'ont pas reçu de formation durant les deux dernières années et 53 p. 100 des travailleurs non spécialisés ne reçoivent pas de formation du tout. Cette stagnation nous inquiète puisqu'elle crée une immobilité qui est néfaste à notre économie et qui va à l'encontre de la tendance actuelle, la mondialisation des marchés.

Nous voyons dans notre projet de loi C-21, une occasion pour tous les Canadiens d'entretenir une nouvelle attitude vis-à-vis de l'obligation où ils et elles sont de se former et de se recycler tout au long de leur carrière. Au fur et à mesure que la technologie se transforme, les Canadiens et les Canadiennes devront acquérir de nouvelles compétences. La flexibilité, voilà ce que nous visons.

Mais il faut également noter que le projet de loi C-21 est bien davantage qu'un catalyseur économique. Ce projet reflète avec fidélité et réalisme les changements qui s'opèrent dans la société canadienne. Enfin, les avantages que procure notre nouveau régime d'assurance-chômage seront conformes à notre Charte des droits et libertés.

La voie que nous avons empruntée est la bonne, j'en suis convaincue, et je suis fière d'appartenir à ce gouvernement qui veut faire une réforme de ce régime de programme social très important. Nous en avons la conviction, cette voie est la meilleure. Cette voie, nous l'avons empruntée après avoir effectué de nombreuses consultations avec nos partenaires économiques. Depuis 1985, nous avons établi des relations solides avec ces partenaires et cela nous a aidés à acquérir des notions précises, à répondre aux vrais besoins.

Les employeurs, les syndicats, les universitaires et les dirigeants d'associations nous ont tous convaincus que la formation constituait un besoin impérieux. Dans l'élaboration de notre projet, nous avons agi en conséquence.

Notre projet fait d'une pierre, deux coups. Il renforce d'abord la capacité du Régime d'assurance-chômage de continuer à faire fonction de filet de sécurité pour les personnes qui en ont besoin. Il assure ensuite la formation professionnelle et offre d'autres mesures concrètes en vue d'aider les prestataires à s'adapter aux nouvelles conditions du marché du travail.

Pour entrer un peu plus dans le détail, rappelons que le projet de loi vient également modifier les normes d'admissibilité et les prestations. Ces modifications reflètent des conditions qui varient considérablement d'un bout à l'autre du pays. Elles vont avantager principalement les prestataires vivant dans les régions où le taux de chômage est le plus élevé et les conditions d'emploi les plus difficiles. Là où il fallait rétablir l'équité, nous avons vu à ce que cela soit fait.

Lorsque la nouvelle législation aura été adoptée, les prestataires devront accumuler de 10 à 20 semaines de travail pour devenir admissibles aux prestations selon le taux de chômage de la région où ils travaillent. Donc, un régime qui est beaucoup plus sensible au taux de chômage et à la mobilité de la main-d'oeuvre.

La nouvelle législation augmentera les pénalités imposées aux personnes qui quittent volontairement leur emploi sans raison valable, refusent un emploi raisonnable ou sont remerciées pour raison d'inconduite.

La durée de la période des prestations sera fondée sur le nombre de semaines de travail et sur le taux de chômage régional. Mais la structure actuelle à trois phases sera ramenée à une structure à une seule phase.

Nous proposons une révision complète du régime actuel de prestations de maternité, de maladie et de prestations parentales. Les modifications proposées accroîtront la souplesse du régime de prestations et la durée de ces dernières et, je l'ai dit, elles seront conformes à la Charte des droits et libertés.

Notre nouvelle législation, madame la Présidente, accorde aux personnes qui ont 65 ans et plus une protection jusqu'ici jamais vue parce que nous voulons absolument tenir compte, encore ici, des droits de tous les travailleurs. Les personnes de ce groupe d'âge ne sont pas tenues de se retirer du marché actif du travail et il importait de les traiter avec équité. Nous l'avons fait.

Avec notre Stratégie de mise en valeur, la Planification de l'emploi est pour le gouvernement un moyen fondamental d'atteindre les grands objectifs dont je vous parle ici. Nous avons élaboré six programmes et je vous en rappellerai l'existence.

Le Programme de développement de l'emploi a été conçu pour aider les chômeurs de longue date à réintégrer le milieu du travail grâce à des programmes de formation en milieu de travail ou en établissement de formation.

Le Programme d'intégration professionnelle aide les personnes qui ont de la difficulté à s'intégrer ou à réintégrer le marché du travail. Il a été plus spécialement conçu pour les femmes, les jeunes gens et les personnes fortement défavorisées sur le plan du travail. Et, avec notre réforme, nous avons des budgets qui nous permettront justement de faire un encadrement additionnel, d'apporter de l'aide additionnelle pour pouvoir supporter encore davantage les jeunes, les femmes et les personnes défavorisées.

Nous avons aussi un Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre qui offre aux employeurs l'aide dont ils ont besoin pour former des employés à des métiers où il y a pénurie d'ouvriers.

Le Programme d'acquisition de compétences est destiné aux travailleurs qui viennent de perdre leur emploi ou à ceux dont les emplois changent en raison de la technologie ou de l'évolution du marché du travail.

Quant au Programme de développement des collectivités, il répond aux besoins des petites collectivités qui connaissent des problèmes chroniques au niveau du chômage. Nous leur apportons un soutien à la formation, une aide aux projets de développement, aide aux entrepreneurs et aide à la réinstallation des entreprises. Tout ceci, en partenariat, en collaboration avec les collectivités.

Enfin, le Programme d'aide à l'innovation favorise, comme le dit si bien son nom, l'élaboration et la mise à l'essai de solutions novatrices aux problèmes du marché du travail dans des domaines précis.

Les programme dont je viens de vous parler sont déjà en vigueur, et nous comptons bien les poursuivre à la suite de l'adoption du projet de loi C-21. Ils s'inscrivent avec logique dans notre conception générale touchant les prestataires d'assurance-chômage et les divers programmes que nous avons mis sur pied pour aider à retrouver le plus rapidement possible sur le marché du travail les emplois nécessaires.

Madame la Présidente, l'adoption du projet de loi C-21 et de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre permettra de résoudre de façon pragmatique et lucide beaucoup de problèmes du marché du travail.

Notre projet mérite d'être adopté sans tarder. Des milliers de chômeurs et autres personnes défavorisées attendent, impuissants, les fonds que le gouvernement est prêt à leur consentir afin de parfaire la formation et l'adaptation aux exigences de technologies nouvelles.

Pendant que nous hésitons à adopter ce projet de loi, nos concurrents continuent d'intensifier la formation de la main-d'oeuvre et d'élever le niveau de compétences de leurs travailleurs. Les travailleurs et les travailleuses du Canada méritent mieux que l'inertie actuelle du Parlement.

La plupart des Canadiens et des Canadiennes, je le répète, approuvent la direction prise par notre gouvernement. Un sondage effectué par la firme Décima nous révèle que plus de 60 p. 100 des personnes interrogées appuient la mise à jour de notre loi sur l'assurance-chômage et nos options en faveur de la formation de la main-d'oeuvre. Le sondage nous apprend également que plus de 90 p. 100 appuient les moyens que nous proposons pour aider les prestataires à se trouver un nouvel emploi. Quatre-vingt-cinq p. 100 adopteraient, comme nous le proposons, les changements qui s'imposent pour que le Canada dispose d'une main-d'oeuvre plus qualifiée.

Et moi je vous dis personnellement, pour avoir travaillé, avant 1984, au niveau d'associations de chômeurs et pour, depuis 1984, avoir traversé le Canada, la réforme que nous avons devant nous est une réforme qui convient aux besoins spécifiques des hommes et des femmes du Canada.

Si nous nous mettons à l'écoute des recommandations des experts, des souhaits qui sont exprimés par le public, des exigences que nous impose la réalité économique globale, nous nous empresserons d'adopter le projet de loi C-21. Faisons-le sans hésiter afin d'obtenir cet objectif, qui est la qualité de vie de nos travailleuses et de nos travailleurs canadiens.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, le ministre et son gouvernement, en répondant au message du Sénat, ont accepté une modification importante, et le principe, qu'ils incorporeront dans le projet de loi, de deux autres.

Le premier amendement adopté, 5*b*), traite, comme on le sait, de la période d'exclusion non purgée qu'une personne se verrait imposer suite à son obligation ou à son désir de laisser un poste sans raison valable.

Le deuxième concerne le plan de formation qui sera soumis à la Chambre des communes pour considération.

• (1200)

Le troisième amendement touche les bénéfices des pêcheurs qui, comme on le sait aujourd'hui, est réglementé et n'est pas dans les statuts. Donc, le gouvernement accepte de mettre les règlements touchant les bénéfices ou les prestations des pêcheurs dans le projet de loi, ce qui est un pas en avant.

Je dois dire que c'est tout de même une approche que nous acceptons, dans le sens que ces trois amendements-là sont très timides, mais bien accueillis par les chômeurs, par les travailleurs du Canada.

Il reste que le gouvernement hésite encore et fait ce qu'on appellerait une valse hésitation sur l'essentiel du projet de loi qui est le retrait total de ce gouvernement, ou du gouvernement canadien, du financement de l'assurance-chômage dans les années à venir.

Le fardeau reposera donc sur le travailleur et sur l'employeur, ce qui n'était pas du tout, selon nous, madame la Présidente, une chose qu'il fallait faire, puisque nous croyons qu'il y a un rôle, une place importante pour le gouvernement du Canada, dans le financement de l'assurance-chômage dans des régions frappées, comme on le sait, par des situations économiques difficiles qu'elles ne peuvent pas, parfois, contrer par des initiatives financières autres que par l'aide, l'appui du reste du pays.

Or, je voudrais demander une question au ministre: le ministre sait très bien que le projet de loi C-21 était un amendement à la loi originale, la loi refondue en 1971. J'ai déjà argumenté dans cette Chambre—je suis sûr que le ministre le sait—que ce que le Sénat veut faire, c'est de réduire de moitié l'imposition actuelle. Comme le veut la loi actuelle, le gouvernement devait défrayer une partie importante de l'assurance-chômage à travers le pays.

Ce que le Sénat propose, c'est, au lieu d'éliminer complètement le gouvernement fédéral, laisser le gouvernement fédéral contribuer 50 p. 100 au moins des frais encourus pour les prestations.

Et je demande au ministre si elle a vraiment une raison sérieuse de dire aux chômeurs du Canada: «Le pouvoir de dépenser du fédéral va vous être enlevé, va vous être soutiré, parce que nous, on veut», remarquez bien, madame la Présidente, «on veut diminuer le déficit». Et je demande au ministre cette question-ci: le déficit de ce gouvernement, qu'il a doublé dans les derniers cinq ans, ils veulent l'éponger, le diminuer en appliquant des économies qu'ils font sur le programme de l'assurance-chômage. Quelle logique peut-on donner aux travailleurs canadiens? Doit-on leur demander qu'ils acceptent, madame la Présidente, que ce gouvernement leur impose ce fardeau de diminuer la dette nationale tout en acceptant que le gouvernement fédéral et son pouvoir de dépenser leur soient soutirés comme moyens de financement à l'assurance-chômage?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Une réponse très simple, madame la Présidente, c'est la logique du gros bon sens.

Nous savons depuis de nombreuses années la nécessité impérieuse de changer ce régime d'assurance-chômage qui, comme vous l'avez dit avant 1984, comme nous l'avons dit depuis 1984, est un régime beaucoup trop passif.

Le gouvernement actuel est soumis à des objectifs importants et la proposition du Sénat va exactement à l'encontre de nos objectifs, soit trois grands objectifs: réduire le déficit, améliorer nos programmes sociaux et transformer ce régime d'assurance-chômage qui, à notre avis, est trop passif.

Donc, ce que nous souhaitons faire, en collaboration avec les employeurs et les travailleurs, c'est pouvoir rénover cette stratégie de la main-d'oeuvre, pouvoir préparer la ressource première qui s'appelle le capital humain, à faire face à la compétition, à la concurrence, à la mondialisation des marchés tout en nous permettant d'atteindre une partie de notre objectif premier qui est de réduire le déficit; la réduction étant faite, cela nous permet d'améliorer nos programmes sociaux.

Et je sais très bien, pour avoir discuté avec de nombreux chômeurs, que ce que nous souhaitons faire, c'est une stratégie qui convient à nos femmes et à nos hommes du Canada. C'est une stratégie qui convient à nos agents qui travaillent pour notre ministère qui sont prêts à travailler sur des programmes de formation. C'est une stratégie qui convient à nos collectivités qui ont, depuis les deux dernières années, travaillé d'arrache-pied avec des bénévoles pour définir des stratégies d'emploi, des stratégies de développement, faire des recommandations au gouvernement, recommandations que nous écoutons et que nous mettrons en application.

Donc, le projet de loi C-21, tout en nous permettant de réduire notre déficit, tout en permettant de maintenir un filet de sécurité pour ceux et celles qui en ont vraiment besoin, nous permet aussi d'augmenter nos programmes de notre stratégie d'emploi, d'augmenter cette collaboration coopérative au niveau de nos jeunes travailleurs et de rendre hommage au dynamisme et à la conviction qu'ont les bénévoles, les personnes qui veulent le bien-être de leur région qui, malheureusement, est encore, au

moment où l'on se parle, avec un taux de chômage trop élevé.

Alors, moi je vous dis que je suis fière d'appartenir à ce gouvernement qui vise les grands objectifs et qui a une perspective d'avenir. Voilà pourquoi nous proposons cette réforme. Et si vous êtes tellement préoccupés par le bien-être des travailleurs de ce pays, allez vite à l'autre endroit demander à vos amis d'adopter le plus rapidement possible le projet de loi C-21.

[*Traduction*]

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce qu'a dit la ministre, mais je n'ai pas trouvé ses propos tellement convaincants.

Il est certainement vrai que le gouvernement s'est heurté à des difficultés avec le Sénat—n'ayons pas peur des mots—en voulant lui faire adopter le projet de loi C-21. Cela ne justifie en rien l'inaction dont il a fait preuve en refusant d'adopter les normes variables d'admissibilité, une disposition qu'on renouvelle régulièrement depuis une dizaine d'années, afin de permettre aux gens de devenir admissibles aux prestations d'assurance-chômage après une période de référence de moins de 14 semaines. Le gouvernement n'a absolument aucune excuse pour ne pas l'avoir fait, et il aurait certes pu également faire adopter d'autres dispositions comme le congé parental.

Je voudrais demander plus précisément à la ministre pourquoi le gouvernement a tenu de façon si inflexible à ne pas y incorporer les normes variables d'admissibilité avant la fin de l'année, de sorte que les habitants des régions où sévit le chômage n'ont pas pu bénéficier des prestations auquelles ils auraient pu avoir droit n'importe quand auparavant?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Pour la simple raison, madame la Présidente, que notre projet de loi et notre réforme contiennent cette sensibilité aux normes variables de chômage d'une région et d'une sous-région à l'autre. Avec la réforme et avec notre projet de loi, nous avons inclus ce respect que nous portons à l'endroit des régions périphériques qui ont un taux de chômage plus élevé.

C'est un projet de loi, madame la Présidente, qui va nous permettre d'accroître la formation offerte, qui va nous permettre d'assurer le régime avec des besoins spécifiques, et qui nous permettra d'être plus sensible au taux de chômage des régions. Donc, la norme variable d'admissibilité est incluse à notre réforme de l'assurance-chômage puisque nous savons, dans cette perspective globale, qu'il est nécessaire de tenir compte de ces sensibilités économiques d'une région à l'autre, et nous savons en même temps qu'il est nécessaire, si nous voulons faire face aux besoins de l'an 2000, de faire la formation, et de la faire en collaboration avec les employeurs, avec les travailleurs, et c'est exactement ce que nous proposons avec notre Stratégie de la main-d'oeuvre et notre projet de loi C-21.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous poursuivons le débat. La parole est au député de Saskatoon—Dundurn.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, je me réjouis certes de ne pas avoir eu à répondre à la dernière question que j'ai posée. Que le gouvernement n'ait pas présenté la norme variable d'admissibilité, comme il pouvait certes le faire, illustre assez bien la mesquinerie et la perversité dont il fait preuve dans bien des domaines.

• (1210)

Lorsque le projet de loi C-21 a été présenté à la Chambre, il y a déjà plus d'un an, le principal document de propagande qui l'accompagnait était un chiffon de papier intitulé: «Nouveau mode d'emploi». On a eu amplement l'occasion depuis un an de constater que le gouvernement n'a pas su trouver le bon mode d'emploi pour exposer les principes du projet de loi C-21 et avec force raisons. Ce n'est pas un hasard s'il risque maintenant d'avoir un problème constitutionnel avec le Sénat.

Je n'en croyais pas mes oreilles, hier, lorsque j'ai entendu la ministre déclarer à peu près la même chose que ce qu'elle avait déclaré il y a un an en présentant le projet de loi. On aurait dit qu'elle allait éclater d'un trop plein d'orgueuil. Elle était tellement satisfaite d'elle-même et de ce qu'est censé accomplir le projet de loi C-21. Je ne peux pas croire que, un an plus tard, elle soit encore du même avis au sujet d'un projet de loi aussi affreux et qui donne autant de fil à retordre au gouvernement.

Nous avons bien des raisons de croire qu'on nous a donné des garanties absolument trompeuses lorsqu'on a présenté le projet de loi. On a promis des programmes de

formation et une éthique de la formation dont, ma foi, nous ne verrons peut-être jamais la couleur. S'il en était ainsi, je tiens à signaler, à propos de la participation de plus en plus grande du secteur privé à la formation des travailleurs canadiens, que nous n'avons pas beaucoup entendu parler depuis d'éthique de la formation dans le contexte du projet de loi C-21 et pour cause, car le gouvernement n'est pas vraiment résolu à faire quoi que ce soit à cet égard.

Il parle avec beaucoup d'enthousiasme de planification des ressources humaines. Il parle des indemnités de maternité qui seront versées en vertu du projet de loi C-21 et des avantages dont bénéficieront les personnes âgées de plus de 65 ans et des prestations parentales, dont les deux dernières auront en fait été imposées au gouvernement par suite de décisions judiciaires, à moins d'un volte-face de dernière minute de sa part, que je m'expliquerais mal d'ailleurs. Pour ce qui est du congé de paternité, le gouvernement avait décidé, tout juste avant la présentation de cette mesure législative, de contester la décision de considérer le congé parental à peu près comme le congé d'adoption. Nous voyons bien combien peu sincère le gouvernement est en réalité en ce qui a trait aux conséquences et aux avantages qu'aura le projet de loi C-21.

Il parle aussi de ces choses que j'ai mentionnées, dont l'aide aux assistés sociaux. La plupart de toutes ces choses fantastiques qu'il invoque si souvent, je vous le dis, n'a à peu près rien à voir avec les conséquences réelles du projet de loi C-21. Le seul moyen qu'il a de donner quelque validité à ce projet de loi est de dire que l'argent qu'il prend ainsi aux personnes qui perdent leur emploi, cet argent qu'elles avaient versé pendant qu'elles travaillaient, et qu'il prend à la Caisse d'assurance-chômage, est sans rapport avec le projet de loi C-21. C'est pour cela que je ne comprends pas qu'il parle même de telles choses dans le contexte du projet de loi C-21, sauf dans la mesure où celui-ci est la source de financement de la formation. C'est bien ainsi qu'il va trouver les moyens de financer le perfectionnement des ressources humaines, de financer le programme de développement communautaire et de financer certains des aspects liés à la formation. C'est très bien. J'aborderai cette question plus tard.

De très bonnes raisons justifient de tels actes. Il y en a cependant de meilleures pour justifier qu'ils ne soient pas posés relativement au projet de loi C-21. Je crois que le gouvernement abuse outrageusement de la confiance des Canadiens, et plus particulièrement de ceux qui connaissent les incidences du projet de loi, du simple fait qu'il les mentionne.

C'est en promettant mer et monde qu'on a présenté le projet de loi C-21 l'an dernier. C'est une très bonne chose que son étude ait été si longue, car cela nous a donné le temps de voir comment procède le gouvernement en ce qui concerne d'autres gestes qu'il a posés au cours des années. Nous n'avons aucune raison de croire que le projet de loi C-21 offrira les avantages que fait miroiter le gouvernement.

Le bilan du gouvernement dans d'autres secteurs nous porte à croire que le grand public, les travailleurs et les chômeurs canadiens doivent s'attendre au pire. Il suffit d'examiner les résultats d'autres mesures que le gouvernement a prises durant l'année.

Lorsque le projet de loi C-21 a été présenté, nous ignorions tout des mesures de récupération. Nous ne savions pas encore que le gouvernement pouvait être mesquin au point de reprendre aux enfants canadiens le peu qui leur revient grâce aux allocations familiales. Nous ne savions pas qu'il voulait récupérer une partie de la pension de vieillesse de nos personnes âgées, qui ont tant donné à notre pays et qui ont contribué à l'édification de notre nation et de notre régime de gouvernement parlementaire.

Le projet de loi C-21 et bien d'autres dont nous avons été saisis ont fait l'objet d'une motion de clôture, une des mesures les plus infâmes et les plus désespérées qu'un gouvernement puisse prendre. Le gouvernement conservateur a recouru à cette mesure tellement souvent qu'il ne vaut presque plus la peine de mentionner de nombre. Je dirai quand même que, au cours de la dernière année, en comptant le libre-échange bien que cela ne fasse pas une grosse différence, le gouvernement a appliqué la clôture environ 35 fois.

Pour ce qui est de la récupération des pensions, qu'advient-il du dépôt sacré? Les Canadiens n'ont aucune raison d'avoir confiance dans le gouvernement actuel.

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail était l'un des principaux moyens visant à assurer la protection des travailleurs canadiens. Ce centre sera dévasté par les compressions budgétaires que lui imposera le

gouvernement et qui feront du tort à la population canadienne.

J'ai trouvé plutôt amusant qu'on fasse allusion aux sondages Environics et Decima selon lesquels les Canadiens seraient très en faveur de l'utilisation des fonds de la caisse d'assurance-chômage pour la formation. Tant qu'à parler de sondages, parlons de ceux qui révèlent que la TPS est très impopulaire auprès des Canadiens. Pourtant, le gouvernement ne va certainement pas changer d'idée à cause de cela. Encore une fois, cela nous montre à quel point les conservateurs sont déterminés, conformément à leur philosophie comme ils l'admettent eux-mêmes, à changer le tissu social de notre pays.

Il y a d'autres exemples de l'animosité du gouvernement conservateur envers le public canadien qui nous portent à croire que les changements au régime d'assurance-chômage prévus dans le projet de loi C-21 ne seront pas avantageux pour les Canadiens.

Ce gouvernement qui veut faire adopter le projet de loi C-21 est si généreux et si démocratique qu'il a fait arrêter deux manifestants solitaires à l'entrée de la Chambre des communes. Croyez-vous vraiment qu'un gouvernement qui impose ce genre de règlement et qui fait arrêter deux manifestants qui protestent en solitaires à quelques mètres à peine de la Chambre des communes puisse porter un intérêt démocratique et économique réel au bien-être des travailleurs canadiens? Croyez-vous vraiment que le fait que ces travailleurs soient ou non en chômage l'intéresse? À mon avis, la réponse est non.

• (1220)

En décembre dernier, le gouvernement a fait adopter une loi de retour au travail pour forcer ses employés les plus défavorisés à revenir au travail. Ces employés étaient défavorisés non seulement parce qu'ils étaient syndiqués, mais parce qu'on les avait empêchés de faire la grève depuis qu'ils étaient syndiqués.

Le différend sur lequel portait cette loi de retour au travail concernait l'action positive. Je me trompe peut-être, mais il me semble qu'hier la ministre a parlé d'action positive et d'égalité des chances. Toute allusion à l'action positive et à l'égalité des chances faite par la ministre hier sonne particulièrement creux et nous donne une raison de plus de croire que le gouvernement n'atteindra pas les objectifs qu'il vise avec le projet de loi C-21. Le gouvernement a forcé des travailleurs, dont la plupart étaient des femmes, à revenir au travail, alors que plusieurs tribunaux avaient jugé que ces femmes étaient insuffisamment payées depuis longtemps et qu'on devrait les payer davantage. Il les a forcées à revenir au travail sans remédier à cette situation.

Il est absolument insensé de prétendre, comme le gouvernement le fait, que le projet de loi C-21 aura d'heureux effets. Il serait encore plus insensé que le public canadien le croie. Je suis certain que les Canadiens souffriront énormément quand cette mesure entrera en vigueur.

Quand le projet de loi C-21 sera adopté, l'accessibilité de la formation pour les jeunes chômeurs sera limitée et surtout ceux qui n'ont jamais eu d'emploi ou qui s'apprêtent à revenir sur le marché du travail après une certaine absence et qui croient pouvoir bénéficier d'une formation découvriront que rien n'est plus loin de la vérité.

Au mieux, nous pouvons espérer que le pourcentage de la population qui a eu accès à la formation jusqu'ici doublera. Ce pourcentage s'élève à 3 p. 100, actuellement. Il y a plus d'un million de chômeurs, mais 6 p. 100 d'entre eux, au maximum, pourront bénéficier d'une formation et les 94 p. 100 qui restent croiront pouvoir en bénéficier, mais ils se rendront compte que ce n'est pas le cas.

Le langage qu'on a employé pour présenter cette mesure et celui qu'on utilise dans le projet de loi lui-même pour parler de la formation ressemblent à la publicité de Loto Canada.

Le gouvernement devrait dire aux gens la vérité qui est que le montant d'argent est limité et que ce n'est pas tout le monde qui pourra bénéficier de formation. Voilà la vraie malhonnêteté que ce gouvernement commet. En vertu de la loi telle qu'elle est actuellement, si vous perdez votre emploi vous pouvez au moins prétendre à des prestations d'assurance-chômage; dire qu'avec la nouvelle loi vous pourrez bénéficier de formation est absolument malhonnête. Je dis que le fait de consacrer les primes d'assurance-chômage à la formation n'est pas une façon de s'assurer que les gens reçoivent une formation, et le gouvernement est particulièrement malhonnête lorsqu'il le sous-entend.

Le gouvernement parle de tout cet argent qui pourra servir à la formation. La question qu'il faut se poser est celle-ci: d'où vient cet argent? La réponse, c'est qu'il provient des victimes, de ceux qui seront en chômage et devront avoir travaillé plus longtemps pour avoir droit à

moins. Les employés verront leurs primes augmenter, mais ils recevront moins et les pénalités augmenteront.

Lorsque le projet de loi a été présenté, le gouvernement disait que les abus n'étaient pas nombreux. Cependant, au comité et à la Chambre, pas plus tard qu'hier dans le discours que la ministre a fait pour représenter son projet de loi, on faisait allusion à des abus. Je dis au gouvernement que s'il croit vraiment que supprimer les abus qui existent dans le système d'assurance-chômage incitera les gens à travailler, alors je pense que le mieux serait de supprimer complètement le système d'assurance-chômage, ce serait encore plus efficace. Si c'est le genre d'incitation dont nous avons besoin pour forcer les gens à travailler, alors allons-y, supprimons tout.

Je peux garantir au gouvernement que s'il supprimait tout le système d'assurance-chômage, il n'y aurait pas une personne de plus qui trouverait du travail. La raison, c'est qu'il n'y a pas d'emplois. Le problème c'est le manque d'emplois, pas le fait que certains abusent du système et que la caisse est pillée par des gens qui touchent plus qu'ils ne devraient.

Ce dont les Canadiens ont besoin pour travailler, ce sont de bons emplois, bien rémunérés, pour les mères seules, les illettrés et ceux qui n'ont pas un haut niveau d'éducation. Je connais des illettrés, je connais des gens qui n'ont pas une bonne éducation, et je sais qu'ils ont des emplois de qualité. Je sais qu'ils occupent des emplois bien rémunérés, qui sont d'ailleurs plutôt rares de nos jours. Les analphabètes ne sont pas des ignares. Les personnes qui n'ont pas une grande scolarisation sont en mesure, au même titre que les autres, d'assumer leur rôle au sein de la société canadienne, si toutefois elles ont un emploi. Elles sont capables d'occuper un emploi rémunéré comme n'importe quel spécialiste ou professionnel. Elles sont capables de gagner leur vie si toutefois elles ont un emploi. Je ne dis pas que les personnes qui sont incapables de lire ne devraient pas avoir la possibilité d'apprendre à le faire. Mais ce n'est pas en privant les chômeurs de fonds auxquels ils ont droit qu'on y arrivera.

Mon temps de parole doit être presque écoulé. Je vois qu'il me reste une minute. Il reste encore beaucoup de choses à dire sur ce sujet, mais j'aimerais proposer en guise de conclusion:

Que l'on modifie la motion en supprimant tous les mots après «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«L'ordre portant prise en considération des amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, soit révoqué et que le projet de loi soit retiré.»

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Avec la permission de la Chambre, la Présidence prendra cet amendement en délibéré pendant quelque temps et nous reviendrons avec une décision. Questions et commentaires.

[*Traduction*]

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je sais qu'il y a plusieurs députés des deux côtés de la Chambre qui voudraient avoir l'occasion d'exposer leurs vues sur cette motion. Je me demande si la Chambre ne consentirait pas à continuer de siéger pendant l'heure du déjeuner afin de permettre à deux ou même trois autres députés de prendre la parole. Ce serait utile pour tous les partis.

• (1230)

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, naturellement, nous ne nous opposons pas à une telle proposition, même si certains députés devront annuler les projets qu'ils avaient faits ou les engagements qu'ils avaient pris pour ce midi, ne sachant pas que le débat allait se poursuivre. Mais, naturellement, nous accepterons de siéger à l'heure du déjeuner si cela peut faire avancer le débat et notre cause, qui est de ramener le gouvernement à la raison et de le convaincre de changer d'idée à propos du projet de loi C-21 et de modifier cette mesure législative pour la rendre plus humaine.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, au nom du Nouveau Parti démocratique, je consens à ce que nous siégions pendant l'heure du déjeuner. Nous croyons, nous aussi, que nous devons accorder à cette question toute l'attention qu'elle mérite. Nous espérons que, à force d'arguments sérieux que lui présenteront les députés de ce côté-ci de la Chambre, les ministériels jugeront bon de prendre la décision qui s'impose.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions et observations, la ministre.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la Présidente, je voudrais bien savoir comment notre collègue d'en face peut déclarer sérieusement dans cette Chambre que ce que nous proposons est puisé à même les fonds de l'assurance-chômage. Il laisse ainsi la fausse impression que ce que nous faisons avec notre proposition c'est que nous réduisons le filet de sécurité qui reste toujours et qui est maintenu. Il sait très bien que les fonds sont un transfert de fonds à l'intérieur même du Régime de l'assurance-chômage qui va nous permettre d'améliorer nos prestations sociales pour le travailleur, qui va nous permettre d'inciter le chômeur à se trouver du travail. Donc ma question est la suivante: considérant que son parti condamne les augmentations d'impôts, condamne l'augmentation du déficit, je suis tout oreilles pour pouvoir savoir comment il accepterait de financer cette formation accrue.

[*Traduction*]

M. Fisher: Madame la Présidente, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la ministre. J'ai crû l'entendre dire qu'il ne s'agissait que d'un simple virement de fonds à l'intérieur de la caisse d'assurance-chômage. J'espère avoir mal entendu, parce que ce n'est pas du tout ce que vise le projet de loi C-21. Cette mesure législative retire du Trésor toute forme d'aide jadis offerte aux travailleurs canadiens qui se retrouvaient en chômage.

Auparavant, les prestations prolongées versées aux pêcheurs, comme toutes les autres prestations prolongées d'ailleurs, provenaient des recettes générales. Si un travailleur en chômage avait la chance de s'inscrire à un programme de formation, qui se continue au-delà de la durée de ses prestations d'assurance-chomâge, il pouvait continuer de toucher des prestations d'assurance-chômage, même après la date limite, et ces prestations étaient payées sur les recettes générales. Ce n'est plus le cas de nos jours.

Dans les faits, après l'adoption du projet de loi C-21, le travailleur qui a cotisé à la caisse d'assurance-chômage paiera, du moins dans une faible mesure, une partie de ses frais de formation au moyen des cotisations à l'assurance-chômage qu'il aura versées.

Les fonds que le gouvernement promet de consacrer à la formation, cette somme de 1,3 milliard de dollars ou quelque chose du genre, provenaient auparavant des recettes générales et profitaient directement aux chômeurs. Mais les choses ne se passeront plus ainsi. Je n'ai rien contre le fait que les assistés sociaux suivront des cours de formation. Je n'ai rien non plus contre le fait qu'ils recevront encore plus d'aide financière qu'à l'heure actuelle.

Comme la plupart de ceux qui ont présenté un mémoire au comité parlementaire chargé d'étudier le projet de loi C-21, y compris les employeurs, je me suis opposé à ce que je décrirais comme un abus, c'est à dire la réaffectation de fonds d'assurance-chômage à des choses comme celles-là. Si la ministre a voulu dire que le projet de loi C-21 lui permet de transférer ces fonds au trésor public, je m'y oppose. Si c'est ce que vise le projet de loi C-21, on m'a trompé et je pense qu'on a trompé les Canadiens.

En fait, la caisse de l'assurance-chômage a été privatisée. Les employeurs et les employés qui vont bénéficier de l'assurance-chômage après l'adoption du projet de loi C-21 seront les cotisants et les bénéficiaires.

Une voix: Cela vous répugne?

M. Fisher: Peut-être ai-je tort, mais. . .

Des voix: Et comment!

M. Fisher: Peut-être ai-je tort de le dire, mais je crois que beaucoup de deniers publics servent à former des avocats. Beaucoup de fonds publics sont versés aux universités pour qu'elles forment des comptables. Il y a même beaucoup d'argent qui va à la société General Motors et à de nombreuses autres entreprises dans notre société.

Si nous pouvons utiliser des fonds publics pour former des avocats, nous pouvons aussi les utiliser pour former des mécaniciens et, disons-le, de simples manoeuvres. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Fisher: . . .parce que, si vous perdez votre emploi, vous devrez payer de votre poche pour apprendre un métier.

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Madame la Présidente, la Chambre des communes est témoin du pire étalage de mythes socialistes depuis des décennies. Nous avons tout entendu: que nous ne payons pas pour l'assurance-maladie, qu'elle est gratuite, que l'assurance-chômage est une prestation qui peut être versée sans égard à la source de financement, que tout est gratuit, que l'argent pousse sur les arbres et qu'on n'a pas à équilibrer les recettes et les dépenses. Nous avons entendu tous les mythes sociaux, en finissant par le pire de tous: qu'il peut y avoir du progrès sans changement, qu'on ne modifie pas

la loi sur l'assurance-chômage, mais qu'on apprend simplement à s'en accommoder.

Le député a également le culot de parler de grèves. Il ne pense pas au revers de la médaille, aux anciens combattants qui n'ont pas reçu de soins hospitaliers pendant que les employés d'hôpitaux étaient en grève. Il ne pense pas aux pêcheurs, dont certains ont péri en mer, lorsque les équipages de la garde côtière ont fait la grève. Il n'en a pas parlé. Il n'a fait aucune allusion aux services essentiels.

Il s'inquiète du fait que le gouvernement a osé s'ingérer dans une grève pour tenter de venir en aide aux anciens combattants et aux marins du Canada. Il n'a mentionné ni cela ni le fait que, en fin de compte, grâce à l'affreux mécanisme d'arbitrage obligatoire, les équipages de navires ont obtenu un traitement égal à quiconque au Canada, en plus d'une augmentation de 8 p. 100. Il est resté silencieux là-dessus. Le monstre de l'arbitrage obligatoire n'est qu'un autre mythe socialiste.

Qui parle en faveur des travailleurs du Canada? Le député parle-t-il en faveur de ceux qui ne touchent jamais de prestations d'assurance-chômage et qui doivent verser des cotisations qui ne cessent d'augmenter, même si le taux de chômage est passé de plus de 10 p. 100 à 7,5 p. 100 dans tout le Canada depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir? Malgré cela, les travailleurs doivent verser des cotisations de plus en plus élevées pour payer pour ce régime que le député appuie et ne veut pas voir modifié.

Que fait-il des métallurgistes et des 500 000 fonctionnaires qui ne touchent pas de prestations d'assurance-chômage? Veut-il qu'ils fassent les frais de tout le gaspillage qui se fait dans le régime d'assurance-chômage ou veut-il qu'on le modifie? Veut-il qu'on apporte des changements positifs au régime, pour que ceux qui y cotisent et ceux qui en ont besoin en reçoivent les prestations, mais pas ceux qui ne font qu'utiliser le régime?

• (1240)

M. Fisher: Madame la Présidente, je suis très heureux de ne pas avoir fait le dernier commentaire. Que le député de Halifax sache que j'ai contribué à la caisse d'assurance-chômage pendant toute ma vie active et que je n'ai jamais retiré un cent en prestations et que je n'ai jamais fait de reproche à un travailleur ayant touché des prestations. Comme les travailleurs du Canada, je n'apprécie guère que certaines personnes laissent entendre qu'il y a beaucoup d'abus.

Des voix: Oh, oh!

M. Fisher: Pour ce qui est des grévistes, le ministre semble avoir la mémoire bien courte parce qu'il impute souvent des pertes de vie à la grève des équipages de navires. Bien au contraire, ces travailleurs ont toujours réagi avec le plus de célérité possible dans toutes les situations d'urgence et il n'y a jamais eu de perte de vie ou de cargaisons attribuables à la grève. Le ministre le sait. Affirmer le contraire est tout simplement malhonnête.

Quant aux anciens combattants. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Fisher: Puis-je avoir une minute pour conclure?

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'étais disposée à laisser le député terminer sa phrase, mais je ne lui accorderai certainement pas deux minutes.

Le député de Gander—Grand Falls pour la reprise du débat.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, je n'ai que quelques mots à dire au sujet de la motion à l'étude. Le projet de loi du gouvernement modifiant la Loi sur l'assurance-chômage a été rejeté par les partis d'opposition à la Chambre des communes, puis il a été renvoyé au Sénat qui l'a examiné et a proposé des amendements.

Quel est l'objectif de ce projet de loi? Il réduit les prestations d'assurance-chômage. Ces prestations seront réduites parce que le nombre de semaines assurables nécessaires pour avoir droit aux prestations dans la plupart des régions du Canada sera plus élevé que maintenant. En ce qui me concerne, je ne vois aucun autre changement.

Nous avons beaucoup entendu parler de formation et de modifications à la Loi sur l'assurance-chômage qui permettraient aux sans-emploi d'être formés ou recyclés. Je ne vois dans ce projet de loi aucun changement précisant que si vous voulez fréquenter une école de métier ou une université, vous pouvez le faire tout en touchant des prestations d'assurance-chômage. La Loi sur l'assurance-chômage n'est pas changée puisque les personnes qui suivent des cours à plein temps ne peuvent toujours pas recevoir des prestations de chômage selon ce projet de loi.

Et voilà que le gouvernement du Canada assure que certaines personnes pourront recevoir des prestations de chômage parce qu'il leur réservera des places dans les écoles de métier. Mais il ne dit pas que cette possibilité sera offerte à tout le monde comme cela devrait être le cas. Il se prépare donc à consacrer une pratique discriminatoire à l'égard des jeunes et des adultes dans nos écoles

de métiers et de formation professionnelle en faisant asseoir côte à côte une personne qui reçoit des prestations de chômage et une autre qui n'a pas réussi à se qualifier même si toutes les deux ont travaillé au même endroit.

Ceux qui connaissent cette loi, qui ont pris connaissance des causes qui ont fait jurisprudence devant les tribunaux fédéraux, et quelque 12 000 causes ont abouti devant les tribunaux ces 15 dernières années, savent que ce genre de disposition sème la confusion. Prenons le cas d'une personne qui estime que tout est clair, qu'elle a travaillé les semaines nécessaires et qu'elle n'a qu'à faire une demande de prestations de chômage tout en s'inscrivant à trois cours à l'université pour maintenir son statut d'étudiant à plein temps. Elle est disponible pour travailler. Elle va donc se chercher un emploi et est disposée à signer un document disant qu'elle quittera la faculté dès qu'elle aura trouvé cet emploi.

Mais la loi est ce qu'elle est, et le gouvernement n'a rien changé à cet article qu'il aurait dû modifier.

Je me rappelle que le gouvernement s'était donné comme priorité, au cours de la campagne électorale de 1984, de permettre aux personnes admissibles de recevoir des prestations de chômage tout en suivant des cours à plein temps. Il n'a jamais donné suite à son projet, mais comme ce serait merveilleux si quelqu'un le mettait vraiment en application!

Au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, tous les programmes de création d'emplois du gouvernement du Canada figurent sous l'entête «formation». Autrement dit, celui qui participe à un programme de création d'emplois doit le faire pour apprendre quelque chose. Les localités qui souhaitent obtenir de l'argent du gouvernement fédéral doivent alléguer la nécessité de former quelqu'un.

Ainsi, imaginons une localité située en plein coeur d'une forêt et dont la scierie a été contrainte de fermer. Elle demande à participer pendant un an à un programme de création d'emplois en vue d'éclaircir la forêt. Sous l'empire du gouvernement actuel, les seuls qui pourront participer à ce programme et travailler en forêt sont ceux qui n'y ont jamais mis les pieds.

Le gouvernement actuel a modifié toute la structure des programmes de création d'emplois, de sorte que le seul travail disponible par l'entremise du gouvernement du Canada dans une localité qui tire sa subsistance de l'abattage du bois visera à former des bûcherons, alors que tous les bûcherons déjà formés sont en chômage. La petite localité qui a obtenu l'aide du gouvernement fédéral pour construire un édifice public ne pourra pas embaucher les 10 ou 12 charpentiers en chômage qui y habitent, étant donné qu'ils ont déjà reçu la formation voulue.

Comme le gouvernement concentre dans des régions de fort chômage ses programmes de création d'emplois, il prive de travail les chômeurs qui ont besoin de travailler. En fournissant de la formation aux gens, le gouvernement multiplie le nombre des chômeurs, car s'il ouvre à certains travailleurs l'accès au travail une année, il le leur interdit l'année suivante.

La formation ne se justifie vraiment pas du tout comme mesure positive dans le cadre de ce projet de loi. À l'heure actuelle, le chèque moyen d'assurance-chômage au Canada est d'environ 204.50 $. Madame la Présidente, imaginez un peu tous les gens qui fraudent le régime. Imaginez tous ces gens qui fraudent le régime pour toucher 204 $, alors qu'ils pourraient toucher presque autant de l'assistance sociale, selon leurs moyens et la province où ils vivent.

• (1250)

Dans l'esprit de la Commission d'assurance-chômage et du vérificateur général, tous les cas de fraudes dont on vient de faire état proviennent de versements en trop consécutifs à une erreur de la part de la Commission d'assurance-chômage. La Loi sur l'assurance-chômage oblige le prestataire a remboursé tout versement en trop qu'il a pu toucher par suite d'une bévue de la Commission ou d'une erreur d'écriture de son employeur.

Les versements en trop sont dûs pour la plupart à des erreurs de la Commission d'assurance-chômage ou de l'employeur. Que peut faire le pauvre diable qui touche le chèque moyen d'assurance-chômage de 204 $ par semaine?

Soit dit en passant, le nombre total de prestataires de l'assurance-chômage à Terre-Neuve, à l'heure actuelle, est d'environ 120 000. La main-d'oeuvre active ne représente que 240 000 Terre-Neuviens et pourtant, le gouvernement prétend que le taux de chômage est de l'ordre de 12 p. 100. C'est difficile à comprendre. Dans certaines provinces où le taux de chômage diminue, le nombre total de prestataires de l'assurance-chômage augmente. Lorsqu'on effectue une analyse budgétaire, il est intéressant de demander une augmentation des crédits au titre de l'assurance-chômage, à la suite d'une baisse du taux de chômage. Cela s'explique, bien entendu, par le fait qu'il s'agit d'emplois à court terme. En effet, un accroissement du nombre d'emplois à court terme entraîne par la suite

une augmentation du nombre de prestataires de l'assurance-chômage.

D'aucuns pourraient prétendre qu'il y a beaucoup de fraudeurs, que les gens profitent du régime. Le font-ils, afin d'obtenir 60 p. 100 de leur salaire jusqu'à un maximum de moins de 400 $ par semaine? Vous parlez d'une exploitation du régime! Une enquête objective permettrait de déterminer que les paiements en trop ne sont pas attribuables, en général, à de la fraude de la part des intéressés, mais plutôt à des erreurs de la part de la Commission ou de l'employeur.

J'ai remarqué une autre idée fausse. Le ministre des Pêches et des Océans est allé à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse l'autre jour déclarer sur les ondes du réseau national de télévision que les gens travaillent dans le secteur de la pêche pendant dix semaines, puis rentrent chez eux se la couler douce pendant 42 semaines. Il a ajouté: «Est-ce là le genre d'exemple que nous voulons donner à nos jeunes, au Canada?»

Pour la gouverne du ministre personne, pas un seul pêcheur au Canada, n'a jamais travaillé dix semaines afin de se reposer pendant 42 semaines. Personne ne l'a jamais fait et personne ne le fera jamais. Bien entendu, la raison en est bien simple. En effet, un pêcheur ne peut toucher des prestations d'assurance-chômage qu'à partir du milieu de novembre jusqu'à la mi-mai.

Pourtant, le ministre des Pêches et des Océans a déclaré, lors d'une conférence de presse sur les ondes du réseau national de télévision, que les pêcheurs travaillent pendant dix semaines puis restent chez eux pendant 42 semaines. Tous les pêcheurs se sont grattés la tête et se sont demandés comment cela était possible, alors qu'ils ne peuvent toucher des prestations que pendant six mois, en vertu de la loi.

M. Crosby: Il suffit d'être un travailleur d'une usine de transformation du poisson.

M. Baker: Il ne s'agit pas de pêcheurs, mais d'employés d'usines de transformation du poisson. Ce n'est pas du tout la même chose.

En ce qui concerne les modifications, les ministériels ont dit qu'ils voulaient modifier la Loi sur l'assurance-chômage. Et si on la modifiait pour la rendre plus équitable, pour mettre fin à la discrimination qui lui est inhérente et qui découle des récentes modifications apportées par le gouvernement du Canada? Pourquoi, par exemple, comme je l'ai déjà proposé, ne pas donner droit aux prestations d'assurance-chômage à toute personne qui suit des cours à plein temps pour améliorer sa situation? Pourquoi ne pas changer les règlements régissant les pêcheries pour qu'ils s'alignent sur la législation du travail et autoriser les pêcheurs à toucher des prestations d'assurance-chômage comme n'importe quel manoeuvre ou travailleur d'une usine de transformation du poisson? Pourquoi être injuste envers un pêcheur et non seulement en limitant ses prestations à la période allant de novembre à mai, mais aussi en les réduisant de 25 p. 100 s'il est propriétaire d'un bateau? Cette loi présente une discrimination inhérente.

Il y a certaines choses qui n'ont pas besoin d'être changées. On a modifié l'article de la loi concernant une personne qui quitte son travail volontairement. Le gouvernement dit que la pénalité de six semaines va être portée à huit semaines. Cela ne veut vraiment rien dire aux termes de la loi parce que c'est la Commission de l'assurance-chômage qui détermine la période de prestations, d'une semaine à six semaines aux termes de la loi actuelle, qu'une personne va perdre si elle quitte son emploi sans raison valable.

La définition de cette «justification» aux termes de la loi est très explicite. La Commission peut dire que cette personne a eu une bonne raison de quitter son travail mais qu'elle n'était pas fondée à le faire, aussi elle va être pénalisée pendant deux, trois ou quatre semaines. On voit quelquefois une exclusion de six semaines, bien que ce ne soit pas très fréquent parce qu'il faudrait être plutôt idiot pour quitter son emploi pour toucher l'assurance-chômage qui représente 60 p. 100 de son salaire, soit en moyenne un chèque de 200 $ par semaine. Donc on a habituellement une raison de le faire.

Certains articles de la loi devraient être modifiés, le gouvernement du Canada pourrait le faire et ce ne serait pas du tout compliqué. Au fil des ans, j'ai toujours proposé que nous demandions aux spécialistes les plus compétents en matière d'assurance-chômage quelles modifications il fallait apporter. Il y a un groupe de gens qui sont spécialistes en la matière. Ce sont nos juges.

Le juge Dubinsky, de la Nouvelle-Écosse, vient de décéder; c'était un érudit qui connaissait la Loi sur l'assurance-chômage peut-être mieux que quiconque au Canada. Nous avons beaucoup d'autres juges, et tous connaissent la Loi sur le bout du doigt. Il y a le juge Martin et d'autres juges à qui l'on pourrait demander quels changements doivent être apportés.

Comment se fait-il que les députés ne fassent rien à cet égard? C'est parce qu'ils ne savent pas quoi faire. Prenons, par exemple, le cas d'un travailleur qui est tombé malade et a dû prendre un congé d'invalidité. Son employeur avait pris ce qu'on appelle communément une assurance pour perte de salaire ou pour invalidité de courte durée auprès d'une compagnie d'assurance ou un régime d'indemnisation pour accident du travail. Des milliers de cas sont signalés aux députés tous les ans.

• (1300)

Le monsieur retire une prestation d'invalidité de courte durée pendant 15 semaines. Puis, il fait une demande de prestations d'assurance-chômage, mais celles-ci sont basées sur le maximum de l'indemnité de maladie versée par son employeur. En d'autres mots, après avoir travaillé toute sa vie et être devenu invalide, il se retrouve avec des prestations d'assurance-chômage pouvant aller de 50 $ à 150 $ par semaine jusqu'à ce que l'on tranche la question de l'invalidité de longue durée.

En vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, il serait bien simple de présenter un amendement qui dirait: «Vos prestations d'assurance-chômage seront établies en fonction de vos 20 dernières semaines de travail dans l'entreprise où vous avez travaillé», comme c'est le cas actuellement. Le gouvernement du Canada peut apporter de nombreux changements aux articles sur la délimitation des zones mais les seuls qu'il ait fait visent à économiser de l'argent et à réduire les prestations. Cela revient à dire: «Vous serez admissible à l'assurance-chômage si vous vivez du bon côté de la ligne de démarcation.» C'est le meilleur moyen de créer des conflits entre les collectivités.

Les provinces n'ont encore jamais connu d'aussi grandes dissensions entre les personnes qui demandent des prestations d'assurance-chômage.

Ce projet de loi est très mauvais. Nous approuvons les gens qui s'y opposent et nous demandons au gouvernement du Canada d'accepter immédiatement la disposition sur les réitérants afin que les gens qui vivent dans les régions où le taux de chômage est élevé aient droit aux prestations après une période d'attente maximale de 10 semaines.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je voudrais d'abord, en participant à ce débat, remercier le leader parlementaire du gouvernement pour avoir bien voulu donner une copie de la réponse du gouvernement au dernier message du Sénat, et ce vendredi dernier, suite à ma requête en cette Chambre. Je lui en suis reconnaissant parce que cela nous donnait au moins une chance d'étudier la réaction du gouvernement et de prendre connaissance des dispositions assez complexes s'y rapportant.

Cela dit, le discours présenté hier par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration me permet de constater que ce même gouvernement a été très peu sensible aux débats qui ont précédé tant à la Chambre qu'au Sénat, et que cette réponse très timide nous indique encore une fois que le gouvernement est très têtu sur la question d'accepter ou d'amender des amendements, en bonne et due forme, proposés dans le message du Sénat, et qui feraient en sorte que la Loi sur l'assurance-chômage serait certainement une meilleure loi, une loi qui serait de beaucoup améliorée par ces amendements.

Fait important à souligner, c'est une première pour la Chambre des communes, première historique dans les annales parlementaires qu'une réponse à un message du Sénat nous revienne une deuxième fois, avec des amendements substantiellement similaires, exception faite des amendements déjà acceptés dans un débat préalable.

[*Traduction*]

Lorsqu'on repensera dans quelques années au contexte dans lequel s'est effectuée l'adoption du projet de loi C-21, on dira que c'est l'un des épisodes les plus bizarres de l'histoire de la Chambre. Les parlementaires y verront un exemple à ne pas suivre dans l'étude de lois importantes.

Je veux brièvement rappeler les événements qui ont commencé le 20 mars 1990, date à laquelle vous avons reçu un message du Sénat disant qu'il insistait pour faire adopter les amendements qu'il présentait au projet de loi C-21, modifiant la Loi sur l'assurance-chômage. Ces amendements étaient ceux-là même qui avaient été soit modifiés soit rejetés par la majorité conservatrice de la Chambre, le 13 mars 1990.

Au lieu de répondre au dernier message du Sénat en s'en tenant à l'essentiel, le leader du gouvernement à la Chambre a cherché à régler son problème politique en demandant au Président de se prononcer sur ce qu'on ne peut décrire autrement que comme de fallacieux arguments de procédure. La Chambre n'était saisie d'aucune question, mais il a pris la parole en invoquant le Règlement.

On l'a laissé faire une longue diatribe dans laquelle il tentait de contester la recevabilité des amendements en demandant au Président de les déclarer irrecevables, mais ce dernier a refusé de le tirer d'affaire. Nous en sommes maintenant revenus au même point qu'il y a un

mois, c'est-à-dire occupés à débattre le message accompagnant des amendements qui sont recevables.

Le gouvernement propose maintenant d'envoyer un autre message au Sénat, dont copie sera publiée en annexe aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui pour ceux qui veulent les lire et ont le temps de le faire. Ils verront que le gouvernement informe les sénateurs qu'il est d'accord avec quelques-uns des amendements, mais non avec la plupart d'entre eux.

Je n'ai pu trouver pendant la fin de semaine aucun précédent concernant la façon dont la Chambre des communes répond aux messages du Sénat. Il n'existe aucun précédent pour la façon de procéder que propose maintenant le leader du gouvernement à la Chambre. J'ai consulté l'ouvrage de Beauchesne et j'y ai trouvé le commentaire 814 qui décrit la procédure à suivre pour répondre aux amendements du Sénat. Le voici:

> 814. Lorsque la Chambre des communes refuse d'accepter des amendements apportés par le Sénat, elle adopte une résolution déclarant les raisons de son refus. Cette résolution est envoyée au Sénat.

Nous l'avons fait le 13 mars. Beauchesne poursuit:

> Si les sénateurs insistent sur leurs amendements, ils envoient un message à la Chambre pour l'en informer.

Nous avons reçu ce message, comme je l'ai dit, le 20 mars. Beauchesne poursuit:

> Sur ce,. . .

C'est-à-dire la réception du message du Sénat,

> . . .la Chambre, ou bien accepte les amendements, ou bien adopte une motion portant institution d'une conférence, à laquelle chaque Chambre nomme ses représentants. On fixe une date pour la réunion.

C'était un extrait du commentaire 814. Les options offertes par Beauchesne quand le Sénat insiste sur ses amendements consistent à accepter les amendements ou à demander la tenue d'une conférence.

Nous ne pouvons pas poursuivre ce jeu de ping-pong, avec des messages passant du Sénat à la Chambre des communes et vice-versa. Le volant de badmington décrirait peut-être mieux que la balle de ping-pong le jeu auquel nous nous livrons; quoi qu'il en soit nous continuons à nous renvoyer la balle. Il faut que cela finisse un jour.

Je voudrais poursuivre la lecture du commentaire de Beauchesne pour décrire ce qui arrive quand aucune entente n'intervient à la conférence qu'il faudrait convoquer à notre avis et dont la Chambre devrait réclamer la tenue. À la page 248 de la cinquième édition du Beauchesne, ont lit:

> Si le désaccord persiste, la Chambre peut accepter les amendements ou le Sénat les retirer. Si aucune de ces deux solutions n'est adoptée, le bill en reste là.

Cette disposition existe depuis plus de cent ans, et c'est ainsi que les choses se règlent habituellement.

La procédure en question est bien décrite, si je ne m'abuse, à l'article 57 du Règlement ainsi que dans le Beauchesne, sous la rubrique «Appendice 1, Formulaire», page 291, où on trouve le formulaire des motions que l'on utiliserait en l'espèce.

On voit bien que le leader parlementaire du gouvernement cherche à tout prix à éviter ce genre de conférence. Bien que celle-ci soit prévue par le Règlement et les ouvrages de procédure parlementaire, le gouvernement fait comme si de rien n'était. Il prétend même que c'est une procédure désuète qui n'est plus conforme aux pratiques parlementaires modernes. C'est de la foutaise. La vérité, c'est que la possibilité de convoquer de telles conférences existe depuis les débuts de la Confédération, qu'on y a eu recours pour la première fois au tournant du siècle et à quelques reprises depuis lors. Ceux qui ne connaissent pas le processus pourraient vérifier. Je pourrais leur en parler pendant longtemps, car j'ai recueilli toutes sortes de renseignements sur les conférences, sur les modalités de leur convocation et de leur déroulement. Mais je n'en parlerai pas aujourd'hui de peur de déranger et de provoquer le gouvernement.

• (1310)

J'en reviens donc au message. Le leader parlementaire du gouvernement s'est prononcé contre les amendements 5 *a*), 5 *b*), 7 et 9 pour divers motifs. Je suis d'avis qu'aucun de ses arguments n'est valable.

Le ministre affirme que les amendements sont contraires au principe du projet de loi. Un projet de loi n'a qu'un seul principe. Autrement, des amendements aux différentes dispositions seraient recevables à l'étape de la deuxième lecture.

Comme le dit le paragraphe 764(3) de Beauchesne: «Le principe du projet ou de la proposition de loi est défini dans le titre complet. . .» Le leader parlementaire du gouvernement semblait croire qu'un projet de loi pouvait avoir plusieurs principes. En parlant, par exemple, comme le rapporte le hansard à la page 10140, d'«un des principes majeurs du projet de loi C-21», il laissait entendre qu'il en avait d'autres. Il a dit: «les amendements 7 et 9 vont tout à fait à l'encontre de ce principe.» Il a dit par ailleurs: «En revenant à la charge avec des amendements dont le but est essentiellement de supprimer ou de nier les principes qui sous-tendent le projet de loi C-21, le Sénat. . .». Il ne peut y avoir plus d'un principe.

Je demande au ministre, qui a employé le pluriel, combien de principes a ce projet de loi. Si un projet de loi peut avoir des principes multiples, il devrait être possible de voter pour l'un d'eux à la deuxième lecture et contre un autre, si seulement le ministre peut les identifier. Il n'y a qu'un principe.

Le Président lui-même, dans sa décision, a affirmé que le principe du C-21 est de supprimer la contribution financière du gouvernement, au compte de l'assurance-chômage. C'est le principe inscrit dans le projet de loi.

On constate en lisant le projet de loi qu'il y a plus. S'il fallait s'en tenir au principe énoncé l'autre jour, il faudrait rayer de nombreuses dispositions, comme celles qui portent sur la formation et le développement, les programmes de recyclage et tant d'autres choses qui n'ont rien à voir avec la fin de la contribution du gouvernement au compte de l'assurance-chômage.

Il faut s'en tenir à la formule éprouvée selon laquelle un projet de loi n'a qu'un seul principe sur lequel la Chambre se prononce à la deuxième lecture, sinon le processus législatif n'aura plus de sens.

Comme Beauchesne le dit, le principe du projet de loi est défini dans le titre complet. Le titre complet du projet de loi C-21 est le suivant:

> Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration

C'est ce que la Chambre a entrepris d'examiner quand elle a adopté le projet de loi C-21 à l'étape de la deuxième lecture.

[*Français*]

Madame la Présidente, le leader du gouvernement à la Chambre dit que les amendements du Sénat sont contraires aux politiques budgétaires approuvées par le gouvernement. Il dit dans son argumentation que le projet de loi est basé sur des politiques budgétaires du gouvernement telles qu'approuvées par la Chambre, et qu'il est, d'après lui, anticonstitutionnel pour le Sénat d'apporter des amendements à ce projet de loi. Madame la Présidente, c'est étrange comme raisonnement. Le ministre prétend que le vote sur le Budget a de nombreuses conséquences. Il affirme dans ses arguments que ce vote sur le Budget autorisait automatiquement la perception de taxes. C'est faux. Les taxes sont imposées aux gens, non pas par résolution budgétaire mais par processus législatif, par des lois du Parlement. Nous n'avons aucun statut comparable à celui de l'Angleterre où on retrouve le *Provisional Collection of Taxes Act 1913*. Peut-être que le ministre s'est fié là-dessus mais cela n'existe pas au Canada, c'est un statut britannique. Jamais personne n'a eu l'audace de soutenir qu'il s'applique au Canada.

Deuxièmement, le ministre prétend qu'en vertu d'une motion budgétaire, il est anticonstitutionnel pour le Sénat de modifier le projet de loi C-21 en proposant les amendements 5a), 5b), 7 et 9.

Madame la Présidente, en se basant sur ce raisonnement, si le Sénat avait tout simplement refusé d'adopter le projet de loi C-21, ces amendements auraient été anticonstitutionnels. Même le ministre n'a pas osé l'affirmer ouvertement. Cependant, c'est l'évidence pure et simple que ces amendements vont à l'encontre des politiques budgétaires adoptées par le gouvernement. La même chose, madame la Présidente, s'applique aux amendements de la Chambre des communes.

Évidemment, le leader du gouvernement à la Chambre est d'avis qu'une simple motion budgétaire stipulée dans le Règlement a une large signification constitutionnelle. Cela autorise, d'après lui, le gouvernement à prélever des impôts. Cela modifie, à son avis, l'Acte constitutionnel de 1867 en voulant imposer au Sénat l'adoption de tous les projets de loi reliés aux politiques budgétaires telles qu'approuvées par la Chambre des communes.

Madame la Présidente, cela limite cette Chambre à modifier des projets de loi budgétaires. Y a-t-il un soupçon de vérité dans ce qu'avance ce gouvernement?

[*Traduction*]

Je veux parler de la procédure suivie avant décembre 1968 parce que c'est important. Le ministre des Finances présentait alors son exposé budgétaire en proposant la motion «Que la Chambre se forme en comité plénier». Si la motion était adoptée après le débat sur le budget, la Chambre se formait en comité des voies et moyens pour étudier les différentes motions de voies et moyens déposées par le ministre des Finances à la fin de sa déclaration. Lorsque le comité adoptait une motion de voies et moyens, le ministre rédigeait un projet de loi pour donner force de loi au contenu de la motion. Ainsi, chaque projet de loi d'ordre fiscal émanait de la Chambre des communes, comme l'exige l'article 53 de la Loi constitutionnelle de 1867.

On se plaignait constamment de ce que cette procédure obligeait les députés à débattre les mesures fiscales au moins trois fois. Elles étaient discutées, lors du débat sur le budget, au comité des voies et moyens et à toutes les étapes de l'étude du projet de loi. Dans les années 60, la Chambre a décidé de supprimer l'étape des voies et moyens de sorte qu'elle n'ait pas à se former en comité des voies et moyens. Comme l'ancienne motion n'avait plus de raison d'être, la Chambre l'a remplacé par: «Que

la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.»

La nouvelle motion a la même portée législative et constitutionnelle que l'ancienne. Si elle est adoptée, cela veut dire que la Chambre a encore confiance dans le gouvernement. Par contre, elle ne modifie pas les pouvoirs constitutionnels de la Chambre des communes ou du Sénat lorsque le Parlement est saisi de projets de loi d'ordre fiscal qui découlent de motions de voies et moyens.

[*Français*]

Quel que soit le cas, le projet de loi C-21 n'est pas une mesure budgétaire. Les mesures budgétaires doivent prendre origine à la Chambre des communes, suite à un vote sur une motion, non débattable comme on le sait, depuis 1968, une motion de voies et moyens.

À ce que je sache, madame la Présidente, aucune motion de voies et moyens portant sur le projet de loi C-21 n'a été déposée. Le ministre sait tout cela, il sait que le projet de loi C-21 n'est pas une mesure budgétaire, il sait que même si c'était une mesure budgétaire, les pouvoirs de la Chambre et du Sénat ne sont pas modifiés par le vote.

[*Traduction*]

Que cherche-t-il à prouver, madame la Présidente? J'ai demandé au ministre de m'indiquer quand la motion de voies et moyens relative au projet de loi C-21 avait été présentée à la Chambre. Elle ne l'a jamais été, madame la Présidente. C'est un projet de loi réglementaire adopté en 1971 pour instaurer un nouveau régime d'assurance-chômage que nous avons modifié en mettant à l'étude à la Chambre le projet de loi C-21. Il ne s'agit pas d'une motion de voies et moyens, mais bien d'une modification législative, d'un amendement au projet de loi de 1971. Il n'y a pas de renouvellement annuel dans le Budget des dépenses.

Vous ne trouverez jamais cela dans le Budget, pas plus que vous n'y trouverez les sommes servant à payer les allocations familiales ou les pensions de sécurité de la vieillesse. Ce sont des programmes législatifs que le gouvernement doit suivre chaque année. On ne nous arrive pas chaque année avec une motion de voies et moyens ou avec un Budget des dépenses en nous disant: «Nous voudrions que la Chambre fasse ça». Il s'agit en fait d'un engagement, d'une obligation à remplir chaque année, et le gouvernement sait très bien que c'est la façon de faire.

Passons maintenant à la question de la Recommandation royale et des prérogatives financières de la Couronne. Ce que prévoit le projet de loi C-21 dans les articles visés par les amendements 5 a), 5 b), 7 et 9 est la réduction des dépenses prévues par la Loi de 1970-1972 sur l'assurance-chômage. Lorsqu'il a rendu sa décision le 26 avril 1990, le Président a déclaré qu'il serait possible pour la Chambre de rétablir les dépenses imposées au Trésor, qui sont réduites ou annulées en vertu du projet de loi C-21. Voici ce qu'il a dit:

> Il serait certainement acceptable, dans cette chambre, de rétablir dans un projet de loi modificatif des charges déjà prévues dans une loi en vigueur. À titre d'information sur ce point, je renvoie les députés à la 21e édition d'Erskine May (page 716):

• (1320)

Et il a précisé que le passage qu'il s'apprêtait à citer figurait dans la section portant sur les questions de nature financière qui n'exigent pas la Recommandation royale. Voilà qui règle la question de la constitutionnalité du processus.

Il aurait été acceptable qu'un député propose, à l'étape du rapport, l'amendement 7, par exemple. Cela aurait pu se faire à la Chambre à l'étape du rapport, mais pas avant. Les dépenses que le projet de loi C-21 réduirait ou annulerait existent aujourd'hui. Elles sont autorisées par la loi. Personne ne cherche à limiter les prérogatives financières de la Couronne, qui jouit du droit indiscutable de présenter des projets de loi d'ordre fiscal et de crédits. Toutefois, le fait que la Couronne jouisse d'un droit exclusif en cette matière n'empêche aucunement la Chambre, ni le Sénat, d'amender ou de rejeter ces projets de loi. Il ne faudrait pas confondre pouvoir de proposer et pouvoir de légiférer.

[*Français*]

Madame la Présidente, le leader du gouvernement à la Chambre se plaint que les amendements du Sénat empiètent sur les initiatives fiscales de la Couronne. Rien n'est plus faux. La vérité c'est qu'à l'origine le gouvernement a mal administré les changements qu'il voulait apporter au programme de l'assurance-chômage. Il aurait dû proposer un projet de loi qui abrogeait l'ancienne loi à compter d'une date à être déterminée par proclamation. Il aurait pu ainsi proposer immédiatement le programme d'assurance-chômage de son choix. Dans ce cas, la recommandation royale qui aurait accompagné le nouveau projet de loi aurait engagé tant la Chambre des communes que le Sénat. Mais le gouvernement a tout gâché. Depuis lors il s'est enlisé dans un gâchis de procédure,

d'efforts stériles de rétablir ainsi un peu de crédibilité et d'essayer de corriger la situation.

Madame la Présidente, vous vous souviendrez que le Président de la Chambre, lui-même, avait parlé de façon émouvante de la Loi du Parlement de 1911. Étant donné que ce statut britannique s'est avéré pertinent, permettez-moi de faire quelques remarques et de brefs commentaires sur cette pièce législative.

[*Traduction*]

Supposons, madame la Présidente, que nous ayons au Canada une loi comparable à la Loi de 1911 sur le Parlement. Ses dispositions concernant les mesures financières auraient-elles permis au gouvernement de promulguer le projet de loi C-21? Non. La Loi de 1911 sur le Parlement définit très exactement ce qu'est une mesure financière.

Sont financières les mesures qui visent à percevoir des impôts, à affecter des crédits, à autoriser des emprunts, un point c'est tout. Le projet de loi C-21 n'est pas une mesure financière. Je renvoie les députés à la définition de mesure financière que donne la 35e édition du Erskine May, à la page 751.

Je vois, madame la Présidente, que vous allez me dire que mon temps de parole est expiré. Je vous dirai, madame la Présidente, que le gouvernement fait fausse route là-dessus. Il devrait accepter le message du Sénat. Il devrait suivre la recommandation du Sénat qui améliore le projet de loi. Je souhaite seulement qu'il reprenne ses esprits.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions et des observations? La parole est au secrétaire parlementaire.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je voudrais formuler quelques observations et poser une question. L'orateur qui a précédé le député d'Ottawa—Vanier, qui vient de parler, a fait une déclaration incroyable que je ne peux laisser passer sans protester. Il a dit que le projet de loi C-21 avait été mis au point dans une tour d'ivoire et sans consultation aucune. C'est incroyable.

Un groupe de travail a produit en 1981-1982 un rapport sur l'assurance-chômage. Il y a eu le rapport de la Commission Macdonald en 1985. La Commission Forget a présenté son rapport en 1987 et le comité législatif sur le projet de loi C-21 a tenu des audiences dans tout le pays et entendu plus de 200 groupes et particuliers.

On ne peut certes pas dire que ce projet de loi a été mis au point dans une tour d'ivoire. Des années d'étude ont mené à ce projet de loi et le gouvernement a proposé un programme en fonction de ce qui est possible aujourd'hui et non demain. Les travailleurs veulent qu'on leur vienne en aide maintenant et non dans un avenir plus ou moins proche. Si c'est tout ce que le député avait à dire. . .

Je voudrais faire quelques observations au sujet de ce qu'a dit le député d'Ottawa—Vanier. Je suis étonné qu'il se qualifie lui-même d'homme de la Chambre des communes. Il cite régulièrement Beauchesne et Erskine May et connaît le Règlement par coeur. Il n'a pas fait une seule remarque au sujet de la décision du Président, ce qui m'a vraiment étonné.

Je croyais qu'il ferait au moins des remarques au sujet de la méthode que le Sénat tente d'employer pour apporter abusivement à un projet de loi des amendements que le Règlement de la Chambre ne nous aurait pas permis d'accepter en comité ou même en Chambre. Le député semble croire que ces amendements sont tout à fait corrects s'ils sont apportés abusivement par le Sénat. Je croyais qu'il ferait des remarques à ce sujet.

Il a dit: «Il ne faudrait pas confondre pouvoir de proposer et pouvoir de légiférer.» C'est là une déclaration incroyable. Pourquoi proposer quoi que ce soit alors? Juste pour le plaisir de proposer? On ne peut pas légiférer si on ne propose pas. Nous avons donc proposé ce projet de loi et nous voulons qu'il entre en vigueur.

Je vais citer un bref passage de la décision rendue par le président le 26 avril. Ce passage se trouve à la page 10726 du hansard. Voici ce qu'il dit:

> J'attire également l'attention des députés des deux côtés de la Chambre, car je sais que cela les intéressera, sur les commentaires prononcés le 7 septembre 1917 par sir Wilfrid Laurier. Je le répète, ce que je dis en ce moment ne fait pas partie du corps de ma décision. Je me contente de porter ces renseignements à l'attention des députés, et je l'espère, de tous les Canadiens qui m'écoutent en ce moment ou qui liront ma décision.
>
> Sir Wilfrid Laurier, grand parlementaire, exprimait ainsi son opinion: «En vertu de l'article 78, le Sénat n'a pas le droit d'amender ou de modifier une mesure financière que lui renvoie la Chambre des communes.» Cet article 78 est identique à notre paragraphe 80(1).
>
> Il a ajouté: «Seule la Chambre des communes a le privilège d'étudier des mesures financières. Le seul droit qu'a le Sénat, c'est de rejeter le projet de loi ou d'exprimer sa dissidence. Cette règle a été confirmée à maintes reprises en Angleterre.

Je suis plutôt étonné que mon collègue pour qui j'ai beaucoup d'affection ait préconisé l'indépendance de la

Chambre des communes et ait parlé de façon tant élogieuse de cet endroit. Il dit toujours que nous devrions protéger nos droits et privilèges, mais semble avoir oublié tout cela dans sa hâte d'approuver les amendements que le Sénat tente d'apporter abusivement à ce projet de loi. Je voudrais bien qu'il fasse quelques remarques à ce sujet.

Il semble prendre à la légère le fait que nous avons accepté certains des amendements proposés par le Sénat. Il sait fort bien que c'est normal. Il sait aussi qu'il fut un temps où le Sénat recevait un projet de loi à 11 heures et l'avait déjà adopté à midi. C'est ce qui se passait lorsque les libéraux étaient au pouvoir.

En fait, si on regarde le dernier projet de loi sur l'assurance-chômage qu'un gouvernement libéral a fait adopter à la Chambre, je crois qu'il n'a fallu que deux heures et quart au Sénat pour en faire l'étude à toutes les étapes et le renvoyer à la Chambre. La décision s'est prise en une journée. Maintenant, tout cela est soudainement oublié et le député semble croire que nous ne devrions accepter aucun des amendements du Sénat. D'ailleurs, il a même dit que, si nous en acceptions certains, cela voulait dire que nous devrions les accepter tous. Je me demande si le député pourrait faire quelques remarques à ce sujet. Je lui ai donné assez de matière qu'il en aura probablement encore pour une heure.

• (1330)

M. Gauthier: Madame la Présidente, je suis plus qu'heureux de pouvoir m'expliquer. Je vois que le député s'est renseigné et je l'en félicite. J'ai les documents qu'il citait, mais je voudrais lui faire remarquer que lorsqu'il cite ces documents il devrait au moins—car je sais qu'il est honnête—donner exactement le contexte.

Sir Wilfrid Laurier, à cette époque, parlait des crédits. Il n'est pas question de crédits dans le projet de loi C-21. Il le sait et je le sais. Cela n'a rien à voir avec le budget. Je l'ai dit dans mes observations. Il s'agit des obligations imposées par une loi au gouvernement, de la dépense de fonds du Gouvernement du Canada; cela n'a rien à voir avec les crédits. Je l'ai dit dans mes premières observations et je le répète.

Puisqu'il a soulevé la question, je peux dire à tous les députés interressés par le débat de ce jour-là, que le président de la Chambre était alors le représentant de la circonscription de Gaspé, avec qui mon grand-père a eu des relations, un certain Rodolphe Lemieux. Il y a des événements historiques que je pourrais relater à mon collègue un jour, si cela l'intéresse. Je sais que madame la Présidente connaît tout sur Rodolphe Lemieux et ses relations avec la famille Gauthier. Je n'en dirais pas davantage.

Ayant expliqué ce qui ne l'avait pas été dans le débat, je voudrais renvoyer le député au commentaire de son propre ministre responsable des travaux de la Chambre, fait à l'émission *Question Period*, le dimanche 6 mai 1990 à 18 heures. Je ne citerai qu'une seule phrase, car elle porte justement sur ce que mentionnait le député, l'autorité du Sénat.

Je cite le leader du gouvernement à la Chambre qui disait: Voyez-vous, l'autorité du Sénat résulte de l'article de la Constitution du Canada qui dit qu'il y aura un parlement qui sera composé de la Reine, du Sénat et de la Chambre des communes.

Le gouverneur général possède les mêmes pouvoirs que le Sénat prétend détenir, mais on serait très surpris, c'est le moins qu'on puisse dire, si le gouverneur général déclarait un jour: «Je vais amender ce projet de loi avant de l'adopter.»

Madame la Présidente, nous savons que cela est absurde, le gouverneur général n'a pas les mêmes pouvoirs que le Sénat. Le Sénat est un organe législatif, pas le gouverneur général. Si le gouvernement croit que le gouverneur général jouit des mêmes pouvoirs que le Sénat, alors, je lui propose le scénario suivant. Supposons que le gouvernement demande au gouverneur général de sanctionner le projet de loi C-21 et que celui-ci réponde: «Je n'aime pas ce projet de loi, monsieur le premier ministre.» Cela revient à dire au premier ministre: «Trouvez-vous un autre emploi. Je viens de vous congédier.»

Le premier ministre aurait perdu la confiance du gouverneur général. Remarquez que le contraire, aussi, pourrait se produire. Le premier ministre pourrait appeler la reine pour lui dire: «Votre Majesté, veuillez congédier le gouverneur général.» On pourrait assister à ce genre de lutte des forces, mais ce n'est pas la façon dont on fait les choses, ici. Le gouverneur général a un rôle à jouer à l'intérieur du triumvirat chargé de s'acquitter des obligations constitutionnelles de notre parlement.

Ces obligations font partie de notre régime parlementaire, mais le gouverneur général, j'espère qu'un jour une femme occupera ce poste, ne possède pas les mêmes pouvoirs que le Sénat. La différence, c'est que le Sénat a le pouvoir d'amender les projets de loi et c'est ce qu'il a fait. Il a proposé ce qui nous semble de bons amendements au projet de loi C-21 et pour des raisons que je ne parviens pas à comprendre, le gouvernement refuse d'admettre que les arguments que nous avançons sont bons, solides, acceptables et réglementaires.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, je suis heureuse d'avoir l'occasion de participer à ce débat et de défendre les amendements proposés par l'autre endroit. Je désire féliciter mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier, pour les arguments convaincants qu'il a avancés à l'appui de ces amendements.

Aujourd'hui, j'aimerais vous parler brièvement de la région de l'Atlantique, dont je suis originaire, et de ses habitants. Je voudrais vous décrire les répercussions que les politiques du gouvernement, y compris celles qui découlent du projet de loi C-21, ont sur les habitants des provinces de l'Atlantique.

Hier, j'ai écouté les propos que divers députés, y compris le secrétaire parlementaire, ont tenus à la Chambre et je crois que, malgré le nombre de députés qui viennent des provinces de l'Atlantique, et il y en a 32 à la Chambre, il arrive parfois que les députés des autres provinces ne comprennent pas très bien ce que cela veut dire que d'être originaire de cette petite région.

On trouve depuis toujours dans les provinces de l'Atlantique des mineurs, des pêcheurs, des agriculteurs, des exploitants de petites entreprises et des bûcherons. L'économie de cette région est modeste mais diversifiée. Un grand pourcentage des emplois dans ces quatre provinces sont saisonniers.

Sans vous parler des hauts et des bas de l'industrie de la pêche, nous avons constaté que, dans diverses parties des provinces de l'Atlantique, la pêche est une activité saisonnière, tout comme l'agriculture, en raison de notre climat. Quant aux mines de charbon, elles sont malheureusement disparues depuis longtemps et ce, en raison des politiques poursuivies par un autre gouvernement conservateur. Mais je ne m'attarderai pas à vous décrire les problèmes inhérents à ce secteur. L'aciérie située sur l'île du Cap-Breton est en difficulté. L'ensemble des provinces de l'Atlantique sont aux prises avec des difficultés et les habitants de cette région ont l'impression d'être mal traités. Les Canadiens dans les provinces de l'Atlantique, monsieur le Président, se posent à juste titre des questions au sujet du gouvernement actuel et de la façon dont il les traite.

Mon collègue d'en face a dit, hier, que Lockeport, en Nouvelle-Écosse, pourrait se joindre aux autres collectivités qui pourraient bénéficier de programmes qui découleront de ce projet de loi. Je demande au député—parce que je suis à peu près sûre que si je lui laisse assez de temps, il fera des commentaires—de nous dire quelle solution de remplacement il suggère pour Lockeport. Cette ville ne peut compter que sur une seule industrie—il sera sans doute d'accord avec moi là-dessus—et cette industrie est basée sur la pêche. Elle est basée sur la pêche pour les pêcheurs qui ne peuvent plus aller pêcher et pour les employés de l'usine de transformation du poisson qui est maintenant fermée.

Plusieurs ministériels, que j'ai entendus hier, et plusieurs journaux que j'ai lus hier soir appuient la position du gouvernement. Ils sont partisans de ce que nous appelons, de ce côté-ci, la politique du «déménage ou meurs» même s'ils n'emploient pas des mots aussi directs. Les Canadiens n'auraient pas d'autre choix que de s'y adapter, selon eux. Voilà pourquoi je pense que certains des autres députés de cette Chambre ne comprennent pas les Canadiens de l'Atlantique.

Nous déménageons à l'extérieur du Canada atlantique pratiquement depuis que les premiers Européens y sont arrivés en 1604. Les Canadiens de l'Atlantique sont très attachés aux endroits où ils sont nés et où ils ont leurs racines. Je ne prétends pas que les Ontariens, les Québécois et les gens de l'Ouest et du Nord n'y sont pas aussi attachés, mais laissez-nous au moins présenter nos arguments quand nous parlons à la Chambre. Je parle maintenant pour les gens que je représente et pour ceux de la région dont j'ai la chance d'être originaire. Quand on nous prétend que nous ne comprenons rien aux réalités de la vie et qu'il suffit de dire aux gens de Lockeport, Canso, Sydney Mines ou Halifax qu'ils n'ont qu'à déménager s'ils ne peuvent pas trouver d'emploi, on fait preuve d'un manque total de sensibilité et d'une ignorance totale des idéaux que représente notre pays.

Quand j'étais jeune, j'ai vu beaucoup de mes amis et de mes camarades de classe déménager. Je les ai vus partir pour Calgary et Edmonton et d'autres endroits de l'ouest du Canada durant le boom du pétrole. Je les ai vus partir pour Windsor, en Ontario, pour construire des automobiles. Je les ai vus partir pour les mines de l'Ontario quand les mines de charbon du Cap-Breton ont fermé. Que dire de neuf à un citoyen du Canada atlantique qui doit

déménager parce qu'il n'y a pas d'emplois. C'est ce que nous faisons depuis toujours.

• (1340)

En 1984, le gouvernement avait promis aux gens des régions atlantiques que leur situation s'améliorerait. Il a répété la même promesse en 1988, mais il n'a pas eu autant de succès, je suis heureuse de le dire.

Cette affaire ne se prête pas aux observations partisanes. Le fondement même de ce qu'est le Canada et de ce qui fait la force de notre pays, c'est le fait que chaque jeune Canadien devrait pouvoir travailler dans la région où il est né et a grandi. Il ne devrait pas être obligé de transporter ses pénates à Toronto, à Calgary, à Vancouver ou à Montréal pour améliorer son sort. Il devrait pouvoir le faire dans les petites villes ou dans les régions rurales, que ce soit en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve ou dans les Territoires du Nord-Ouest.

Ce n'est pas ce à quoi nous assistons aujourd'hui. Nous constatons que le pays est en train de se briser, que le Canada est fait de vastes centres urbains et que les petites villes et les régions rurales sont appelées à disparaître. Les efforts du gouvernement pour faire adopter ce projet de loi sous sa forme actuelle contribuent à cette érosion nationale.

Monsieur le Président, comparez les chiffres, les taux de chômage et les conditions d'admissibilité aux termes de l'ancienne et de la nouvelle lois sur l'assurance-chômage. Examinez la situation dans ma circonscription de Halifax où le taux de chômage est d'environ 7,8 p. 100.

Permettez-moi d'ajouter que mon éminent collègue de Dartmouth n'est pas avec nous en ce moment. Nous disons souvent, lui et moi, qu'à cause de leur petite taille, on regroupe souvent les localités de la région de l'Atlantique et c'est exactement ce qui se produit dans les statistiques sur le chômage. En fait, le taux de chômage est plus élevé à Halifax, mais comme Dartmouth, qui est légèrement plus prospère, y est réunie, avec les banlieues, les chiffres portant sur Halifax paraissent légèrement meilleurs qu'ils ne le sont. En réalité, le taux de chômage dans la région urbaine et dans la circonscription de Halifax est supérieur à 7,8 p. 100. Je ne mentionne cela qu'à titre de renseignement.

Selon l'ancien régime, les normes d'admissibilité sont de 12 semaines et selon le nouveau, de 18 semaines. On pouvait toucher des prestations pendant 28 semaines sous l'ancien régime; ce chiffre est passé à 21 sous le nouveau.

Un chômeur est un chômeur où qu'il habite. Pourquoi faudrait-il rendre les normes d'admissibilité beaucoup plus rigoureuses dans une région généralement plus lente sur le plan économique que tout autre, simplement parce que le gouvernement veut faire bonne figure avec ses statistiques? Six semaines de plus pour avoir droit à l'assurance-chômage vont empêcher à jamais des gens de pouvoir toucher des prestations. En recevant des prestations pendant 21 semaines au lieu de 28, bien des gens qui réussissent à y être admissibles auront du mal à traverser les périodes difficiles de l'hiver. Dans la région de l'Atlantique, où les emplois sont surtout saisonniers, on accumule un bon nombre des semaines assurables pendant les mois d'été, en raison des emplois supplémentaires offerts dans le secteur du tourisme, des loisirs et ainsi de suite.

C'est une question d'équité et de compréhension de ce que les gens veulent faire. J'ai assisté à une réunion où des gens ont parlé de stéréotypes. Ils ont dit que les Canadiens ne voulaient pas être l'objet de stéréotypes fondés sur les antécédents culturels ou sur divers autres critères. J'ai dit à ce moment-là que nous, du Canada atlantique, avions l'habitude d'être la cible de stéréotypes. Nous étions habitués au stéréotype où le Canadien de l'Atlantique était représenté assis sur un quai dans le brouillard et crachant dans l'eau en attendant son chèque d'assurance-chômage. Ce stéréotype est tout aussi pernicieux que les autres.

Les Canadiens de l'Atlantique sont de gros travailleurs. C'est l'une des raisons qui explique qu'ils aillent si souvent s'installer dans d'autres régions du Canada. Ils étaient mineurs, pêcheurs, agriculteurs, employés d'aciéries, débardeurs à Halifax—ils travaillaient dur.

J'ajoute également qu'une autre tradition bien implantée au Canada est l'exode des cerveaux du Canada atlantique. Les excellentes universités des quatre provinces atlantiques ont envoyé des gens dans d'autres universités et ici, à la Chambre des communes. Elles ont envoyé des gens dans les tribunaux de tout le Canada et ont ouvert de nouvelles voies universitaires et professionnelles à

bien d'autres Canadiens. Cependant, nous ne nous y arrêtons pas parce que nous sommes un peuple modeste et que n'aimons pas trop nous vanter.

Le stéroétype dépeignant les Canadiens de l'Atlantique en train d'attendre leurs dix semaines de gains assurables pour pouvoir toucher des prestations d'assurance-chômage et ne rien faire est inacceptable. À mon avis, et de l'avis de bien d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre, c'est ce genre de stéréotype qui a motivé le projet de loi.

Je me souviens d'un homme que j'ai connu en Nouvelle-Écosse. Il n'était pas de ma circonscription, il était de la campagne et était l'un des hommes les plus acharnés au travail que j'ai connus. Au printemps et à l'automne, il buchait autant qu'il pouvait compte tenu des ressources forestières limitées de la Nouvelle-Écosse. À la fin de l'automne, il coupait des arbres de Noël pour l'exportation. Il pratiquait un peu la pêche commerciale pendant l'été quand c'était possible. Et pendant l'hiver, quand il ne pouvait ni travailler dans la forêt ni pêcher, il faisait de l'auto-stop jusqu'à la ville la plus proche, éloignée de 20 milles, pour pelleter de la neige chez des particuliers. Il travaillait comme homme à tout faire et prenait tout ce qu'on lui offrait. S'il y avait du travail quelque part, il s'en chargeait. Et il n'était pas le seul. Je connais des milliers de Néo-Écossais comme lui qui font l'impossible pour survivre dans une économie mixte.

Mais il n'y a tout simplement pas d'emplois dans les économies mixtes de nombreuses régions de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve pendant l'hiver, c'est-à-dire de la mi-décembre à la mi-avril.

Actuellement, ces gens font toutes sortes de travail de la mi-avril à la mi-décembre. Ils cotisent au régime de l'assurance-chômage. Ils préféreraient avoir un emploi évidemment. N'importe qui qui a la moindre dose d'amour-propre veut gagner sa vie et celle de sa famille. C'est le propre de tout individu.

Mais rappelons encore ce que le gouvernement dit aux gens en présentant ce projet de loi: «Nous ne vous faisons pas confiance car nous savons qu'au fond, vous ne considérez pas comme nous que le travail est une obligation, et nous allons vous tenir à l'oeil. Nous allons vous montrer que le temps des tire-au-flanc est révolu.»

Cette mesure nous révèle que le gouvernement ne pense pas grand bien des citoyens en général, surtout de ceux qui vivent dans les quatre petites provinces du littoral atlantique.

J'ai l'impression que les amendements qui nous sont parvenus de l'autre endroit ont suscité une lueur d'espoir, en tout cas, chez les gens que je représente. La réaction que ce projet de loi a provoquée dans la région de l'Atlantique n'a pas été favorable du tout.

J'ai participé l'été dernier à certaines des audiences du comité à Halifax, et pendant que nous y siégions, un autre comité formé par un groupe de citoyens intéressés a entendu tous ceux qui ne pouvaient pas venir comparaître devant le comité législatif. Mes collègues de l'opposition et moi sommes allés à ce comité également pour entendre ce que ces gens avaient à dire. Ils n'avaient pas eu l'occasion de s'adresser aux députés parce que le temps était tellement limité.

• (1350)

Les témoignages de ces gens-là, la description qu'ils ont faite de la vie qu'ils mènent et des répercussions que les changements imposés par le projet de loi auront sur leur vie étaient absolument et incroyablement émouvants et effrayants. C'est à cause de cela et à cause des amendements que l'autre endroit nous a proposés que j'entrevois une lueur d'espoir. L'autre endroit est censé être la Chambre de second examen objectif.

Pourrais-je ajouter pour la gouverne des députés d'en face qui déplorent le fait que l'autre endroit fasse son travail, qu'il est un organisme constitutionnel dûment constitué. Il a un travail à faire, et il le fait. Je ferai remarquer à mes collègues du côté ministériel qu'ils ont la majorité: si la situation ne leur plaît pas, qu'ils la changent, puisqu'ils en ont le pouvoir. Mais ce n'est pas ce qu'ils font. Ils poussent plutôt les choses un peu trop loin et ils s'en prennent aux Canadiens, surtout je dirais, à ceux de la région de l'Atlantique.

Le premier débat sur le C-21 à la Chambre n'a pas duré assez longtemps. Nous n'avons pas eu chacun le temps dont nous avions besoin pour faire connaître nos vues et représenter la population.

Il a été aussi beaucoup question des retards du Sénat, et je répète que je trouve cela injuste. L'autre endroit a agi comme d'habitude. Le secrétaire parlementaire a rappelé qu'il est arrivé, sous un gouvernement précédent, que l'autre endroit adopte des projets de loi en une heure et demie ou deux heures et demie. Je lui fais

remarquer que les sénateurs savent reconnaître les bonnes mesures.

Nous savons que le projet de loi n'a pas été débattu assez longtemps aux Communes et nous savons, comme je l'ai dit tout à l'heure, que de nombreux groupes n'ont pas pu exprimer leur point de vue. Le comité de la Chambre n'a pas reçu les témoignages des gouvernements provinciaux. Claude Forget, l'ancien président de la Commission royale d'enquête sur l'assurance-chômage, le Conseil économique et beaucoup d'autres, ne sont pas venus témoigner. C'était insuffisant. Faut-il s'étonner que l'autre endroit, sachant quel était son devoir de Chambre de réflexion et de pondération, n'ait pas voulu bâcler son examen comme le gouvernement l'y incitait?

Les audiences sur le projet de loi C-21 ont été organisées précipitamment pendant l'été. Là encore, de nombreux groupes qui avaient demandé à témoigner n'en ont pas eu la chance, ce qui a donné lieu aux contre-audiences de Halifax. Le projet de loi devait être renvoyé aux Communes avant le 6 octobre. Tout le monde sait que si l'on veut agir à l'insu des Canadiens, il faut le faire durant l'été. C'est ce qui s'est produit et, en raison de cet emploi du temps, les comités ont consacré une seule journée à ce projet de loi, sauf en Ontario et au Québec, où on y a consacré deux jours. Ce n'est pas beaucoup de temps pour écouter des témoins qui représentent plus de 25 millions de Canadiens.

Mon autre point a trait à la complexité de la loi. C'est déjà assez difficile pour les députés, en tout cas pour certains d'entre eux, de saisir la signification de ce projet de loi. Essayons d'imaginer ce que c'est pour les simples citoyens qui n'ont ni les ressources ni l'aide que nous avons pour parvenir à comprendre l'objet de nos travaux.

Essentiellement, le projet de loi C-21 a pour effet de réduire les prestations de 1,5 milliard et de mettre fin à la contribution du gouvernement à l'assurance chômage, qui s'élevait à 2,8 milliards l'année dernière. Ces changements sont radicaux et méritent un examen approfondi. Étant donné la nature radicale de ces changements, on aurait dû donner aux groupes touchés la chance de s'exprimer.

Un autre épisode que j'ai trouvé particulièrement troublant concerne la norme variable d'admissibilité et ce qui s'est passé à la Chambre en décembre dernier. Je dois dire d'emblée que ma circonscription de Halifax était probablement la moins touchée parce que la NVA faisait passer de 14 à 13 le nombre de semaines de travail nécessaires pour avoir droit aux prestations à Halifax. Selon la nouvelle loi, le critère d'admissibilité aurait été de 18 semaines. Ainsi, à long terme, les conditions à Halifax ne s'en trouvaient pas si mal sans la NVA. Je peux donc aborder cet aspect du débat avec mon auréole intacte. Je pense à d'autres Canadiens de l'Atlantique, aux gens du Cap-Breton, de South West Nova et du Nouveau-Brunswick à qui l'absence de norme variable d'admissibilité a nui.

En conclusion, je rappelle à la Chambre que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons présenté la motion en acceptant de l'approuver sans débat mais que le gouvernement a refusé. Les Canadiens de la région de l'Atlantique s'en souviendront, ainsi que de ce qu'on dit d'eux, c'est-à-dire qu'ils ne veulent pas travailler, qu'ils attendent leurs chèques en se tournant les pouces. Ils ne sont pas près d'oublier tout cela.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Si vous le permettez, madame la Présidente, j'aimerais soumettre certaines données à l'attention de la Chambre.

La députée a parlé d'abondance des audiences, du nombre de villes où le comité s'est rendu et du nombre de témoins qu'il a entendus. Elle devrait savoir que c'est son collègue le député de Notre-Dame-de-Grâce qui a choisi les villes où le comité s'est rendu. Elle devrait savoir en outre que le comité était prêt à entreprendre ses pérégrinations trois semaines plus tôt. Le comité voulait en effet commencer à voyager presque aussitôt après que la Chambre se fût ajournée pour les vacances d'été. Mais le député a refusé, insistant qu'il ne voulait pas partir en voyage avant le mois d'août. Dans son entêtement, il comptait sur l'appui du représentant néo-démocrate. Dans ces conditions, qu'elle ne vienne pas nous reprocher de ne pas avoir voyagé suffisamment. Par ailleurs, le député de Notre-Dame-de-Grâce avait accepté tous les témoins entendus. Donc qu'elle n'aille pas nous dire qu'ils n'ont pas pu se faire entendre. Nous avons fait tout ce que nous avons pu pour permettre au plus grand nombre de s'exprimer.

Si vous le permettez, j'ajouterai que. . .

Mme Clancy: Je brûle de l'entendre.

M. Kempling: Comme la période est réservée aux questions et commentaires, je puis à mon gré formuler des commentaires.

«Que pouvons-nous faire à Lockeport?» a demandé la députée. Je lui dirai une chose. Tous les filets utilisés dans l'ensemble de la Nouvelle-Écosse, et vraisemblablement aussi à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, sont importés. Ils proviennent en grande partie des Philippines. Ils ne sont même pas achetés directement, mais par l'entremise d'un agent japonais à Tokyo. Nous avons du monde au Canada qui tissent des filets comme ceux-là. Si les gens de Lockeport

Article 31 du Règlement

se mettaient à fabriquer ces filets, ils créeraient une entreprise qui fournirait du travail à plus de monde. . .

Mme Clancy: Il n'y a plus de poisson!

M. Kempling: Il y en aura, ne vous inquiétez pas.

M. Gauthier: Que les poissons soient!

M. Kempling: Ils continuent de pêcher. Savez-vous d'où proviennent tous les hameçons utilisés en Nouvelle-Écosse? Ils proviennent de Norvège. Même si la Nouvelle-Écosse possède une aciérie, personne n'a songé à fabriquer les hameçons dont ont besoin les pêcheurs de tout le littoral oriental de la Nouvelle-Écosse.

M. Gauthier: Il n'y a plus de poisson, Bill.

M. Kempling: Voulez-vous dire qu'il ne se capture plus du tout de poisson?

Mme Clancy: Très peu seulement.

M. Kempling: Je refuse de le croire. J'examine les contingents qui ont été publiés.

Des voix: Oh, oh!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Peut-être le député accepterait-il de céder la dernière minute à la dernière personne à participer au débat afin qu'elle puisse formuler un commentaire. La députée d'Halifax.

Mme Clancy: Le député de Burlington a suggéré à la ville de Lockeport quelques solutions intéressantes. Je suis persuadée que la ville les examinera de près dès que les stocks de poisson se seront reconstitués. Je ne pense pas qu'elles satisfassent non plus l'aciérie de Sydney.

J'en reviens à la question. Sans doute mon collègue le député de Notre-Dame-de-Grâce n'a-t-il pas besoin que j'intervienne pour le défendre, mais le député de Burlington est peut-être en train de réécrire l'histoire à sa façon. Je ne prétends pas non plus que nos collègues libéraux n'aient pas proposé les gens qui ont témoigné. Ce que je dis, c'est que les députés ministériels ont établi un échéancier si court que le comité n'a pas pu se rendre à plus d'endroits.

La présidente suppléante (Mme Champagne): C'est un débat qu'on reprendra plus tard dans la journée.

[*Français*]

Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant les déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Madame la présidente, le réchauffement de la planète, la diminution de la couche d'ozone, les pluies acides, la qualité de l'air et le développement durable sont des expressions qui sont rapidement devenues familières à de nombreux Canadiens. On se préoccupe de plus en plus de l'environnement.

Le Canada a le bonheur de posséder en abondance de magnifiques sites naturels. Cependant, ceux-ci sont menacés par les polluants industriels et les déchets d'origine humaine qui polluent nos lacs, nos rivières, notre air et nos terres.

On se préoccupe de protéger la planète à l'échelle mondiale. Notre gouvernement est bien décidé à montrer l'exemple. En fait, il a pour objectif de faire du Canada, pour l'an 2000, le pays le plus écologique du monde industrialisé. Récemment, le ministre de l'Environnement a annoncé les détails de son plan vert.

Le gouvernement a pris et continuera à prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz carbonique, pour détruire les PCB, pour encourager les programmes de recyclage, pour améliorer l'élimination des déchets, pour protéger la qualité de l'air et de l'eau, pour favoriser la préservation. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis désolée, le temps de parole du député est maintenant expiré.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FORÊT

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Madame la présidente, comme nous célébrons la Semaine nationale de la forêt du 6 au 12 mai, je voudrais souligner l'importance du secteur forestier dans l'économie du Canada.

Cette industrie emploie directement presque 300 000 personnes, alors que 750 000 autres personnes, notam-

ment des employés des chemins de fer, des conducteurs de camion et des opérateurs de machines sont employés par des industries connexes. En 1988, les terres forestières productives ont rapporté plus de 30 milliards de dollars de produits expédiés.

[*Français*]

Les forêts couvrent les deux tiers du territoire du Canada, et elles nous fournissent en abondance emplois, revenus et ressources.

Or, à l'occasion de la Semaine nationale de la forêt, force m'est de souligner que le gouvernement n'a pas encore remplacé les ententes pour le développement forestier dans six des provinces où elles sont devenues caduques.

Si le gouvernement prend vraiment à coeur l'industrie forestière, il doit profiter de l'occasion qui lui est offerte, en cette Semaine nationale de la forêt, et il doit remplacer les ententes échues.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis désolée, le temps de parole du député est maintenant expiré.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, la dette nationale du Canada s'élève à environ 350 milliards de dollars, soit 13 500 $ par personne. La dette provinciale de la Saskatchewan est d'environ 10,7 milliards de dollars, soit 10 770 $ par personne.

En principe, le gouvernement du Canada a emprunté 500 millions de dollars pour régler le problème de trésorerie des agriculteurs en 1989. Cet argent sera versé à condition que les provinces déboursent le même montant et élaborent une méthode de répartition efficace. Je suis convaincu que les contribuables ne voudraient pas qu'il en soit autrement.

Par conséquent, je voudrais exhorter la province de la Saskatchewan à tenir compte de la situation économique du gouvernement fédéral et, dans un esprit de collaboration, à mettre sur pied un programme qui permettrait aux agriculteurs de la Saskatchewan d'obtenir leur juste part de l'argent que le gouvernement fédéral s'est engagé à leur verser.

* * *

LES PÊCHES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Madame la Présidente, le 9 février, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a assuré à la Chambre que le gouvernement tenterait de trouver de nouveaux débouchés pour le homard de l'Île-du-Prince-Édouard. Pourtant, nous en

Article 31 du Règlement

sommes à la deuxième semaine de la saison de la pêche sans signe de soutien de la part du gouvernement fédéral.

Hier, nous avions espéré apprendre que des mesures concrètes avaient été prises pour développer la commercialisation du poisson pris dans l'Atlantique. Mais rien de tel n'a été fait.

Le ministère des Pêches et des Océans devrait renforcer son rôle dans le domaine de la commercialisation des fruits de mer.

En 1989, la saison du homard dans l'Île-du-Prince-Édouard a enregistré une chute des prix et les stocks de produits du homard gelés ont atteint des niveaux sans précédent.

Les pêcheurs de homard de cette province veulent savoir ce que fait le gouvernement pour développer de nouveaux marchés à leur intention. J'exhorte le gouvernement à prendre des mesures dès maintenant avant qu'il ne soit trop tard.

* * *

[*Français*]

LES PERSPECTIVES MINÉRALES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, demain, le 9 mai 1990, Énergie, Mines et Ressources Canada, l'Association minière du Canada, l'Institut canadien des mines et de la métallurgie et le Comité de l'économique des minéraux de l'ICM présenteront conjointement la huitième conférence annuelle sur les perspectives minérales à l'hôtel Westin à Ottawa.

Cette année, on prévoit la participation de quelque 700 personnes, notamment un grand nombre de cadres supérieurs de l'industrie et de dirigeants gouvernementaux du pays et de l'étranger.

La conférence portera sur les répercussions économiques et financières du développement soutenable compatible avec l'environnement, sur l'industrie minière canadienne, les perspectives dans la Communauté économique européenne et en Union soviétique, les effets que pourraient avoir sur le Canada l'évolution de l'industrie minière dans ces régions du monde, ainsi que les moyens de financer l'industrie minière.

Madame la Présidente, l'honorable Jake Epp, ministre d'Énergie, Mines et Ressources Canada et député de Provencher souhaite la bienvenue à tous les participants.

* * *

[*Traduction*]

LE TOURISME

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, le secteur lucratif des croisières en Colombie-Britannique essuie, à l'heure actuelle, une tempête politique. En effet, à la suite d'une décision prise par les Douanes américaines l'année dernière, les passa-

Article 31 du Règlement

gers à bord de navires de croisière américains arrivant à Canada Place, à Vancouver, ne pourront plus profiter d'un dédouanement anticipé.

Depuis Expo 86, des centaines de milliers de touristes américains arrivant par bateaux de l'Alaska ont pu faire envoyer leurs bagages directement à l'aérport de Vancouver, pendant qu'ils visitaient la ville. La nouvelle décision les empêche de passer leur temps et de dépenser leur argent à Vancouver, avant de rentrer chez eux par avion.

L'année dernière, des navires de croisière ont transporté 350 000 passagers jusqu'à Vancouver et cela a représenté une injection de quelque 75 millions de dollars dans l'économie de la Colombie-Britannique.

Le ministre du Tourisme et le ministre du Revenu national devraient chercher par tous les moyens à convaincre les administrateurs des Douanes américaines d'annuler leur décision ridicule qui remet en question l'avenir du secteur des croisières de la Colombie-Britannique.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Stan Wilbee (Delta): Madame la Présidente, au moment même où la question de l'unité nationale soulève les passions, j'interviens aujourd'hui, afin de vous citer brièvement certains passages d'une lettre de trois pages que j'ai récemment reçue de M. W. R. Darlington, un ancien combattant à la retraite et un électeur de ma circonscription de Delta, en Colombie-Britannique.

Je n'ai pas le temps de vous la lire en entier, et je vais donc me contenter de quelques brefs passages; voici:

> Je vous permets, Monsieur, d'intervenir à la Chambre et de lire mot à mot cette lettre aux députés, en leur rappelant qu'ils répondent à tous les Canadiens de toutes les provinces du pays qui sont morts pour leur pays au cours des Première et Seconde Guerres mondiales.
>
> Ils n'ont pas donné leur vie pour que notre grand pays se déchire.
>
> Je souhaiterais pouvoir parler français, car je dirais alors aux Canadiens français qu'ils constituent un grand peuple et que le pays a besoin d'eux. Ainsi, de la part d'un ancien caporal de 67 ans de la Colombie-Britannique, que Dieu vous garde tous.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, le Canada ne mâche pas ses mots lorsqu'il s'agit de défendre les droits de la personne à l'échelle internationale, mais, tandis que la démocratie s'installe dans toute l'Europe et dans d'autres parties du monde, nous demandons au gouvernement du Canada de se montrer très prudent face aux réformes prétendument démocratiques qui se font dans certains pays avant d'approuver d'importants investissements ou projets commerciaux.

Énergie atomique du Canada se prépare à vendre un autre réacteur Candu à la Corée du Sud, un pays connu pour son peu d'empressement à protéger les droits de la personne. Selon certaines allégations, la Roumanie aurait envoyé en Inde de l'eau lourde destinée à son réacteur Candu, malgré son adhésion à un traité contre la prolifération des armes nucléaires. La tiédeur de la Corée du Sud à l'égard de la démocratie et du respect des droits de la personne soulève des inquiétudes.

Je demande au gouvernement d'inciter EACL à tenir compte de notre inquiétude sur la question des droits de la personne, dans ses négociations avec la Corée du Sud, et à faire connaître à la Chambre l'engagement pris à cet égard.

Pour que le Canada conserve sa réputation en tant que défenseur des droits de la personne, nous ne devons soutenir ni régime autoritaire, ni dictature ni aucun autre régime qui ne respecte pas les droits de la personne. Or, il leur accorderait ce soutien s'il aidait ces pays ou entretenait des liens commerciaux avec eux.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FORÊT

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Madame la Présidente, je voudrais signaler à la Chambre une cérémonie exceptionnelle de plantation d'arbres qui a eu lieu vendredi dernier sur les terrains de la résidence du gouverneur général.

Les chercheurs du ministère des Forêts ont réalisé un grand exploit en biotechnologie forestière en produisant des arbres provenant de la culture de cellules uniques. Ce procédé permet d'obtenir un nombre illimité d'arbres à partir de semences de qualité supérieure mises au point pour leur faire acquérir des caractéristiques spéciales qui leur donneront une croissance accrue et une plus grande résistance aux maladies et aux insectes.

Cette réalisation n'est pas seulement un grand exploit à mettre au compte de l'État, mais elle a aussi de bonnes applications commerciales. C'est un exemple de ce que nous pouvons faire au Canada. À l'occasion de la Semaine nationale de la forêt, c'est une réalisation dont je voulais faire l'éloge.

* * *

• (1410)

PORTS CANADA

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, ceux qui croient le gouvernement sur parole quand il parle de modération des dépenses ont dû ouvrir bien grand les yeux en fin de semaine.

Un article de journal révélait en effet que les administrateurs que les conservateurs ont nommés à Ports Canada vivaient comme des nababs, et je n'exagère pas. En s'offrant par exemple de somptueux déjeûners à des clubs fermés qui témoignent, oserais-je dire, d'une conception libérale des comptes de dépenses, les dirigeants de Ports Canada se livrent à de folles dépenses que ne renierait pas un Donald Trump.

Peut-être ne font-ils que suivre le noble exemple d'austérité donné par les hausses de traitement accordées au cabinet du premier ministre ou à la Banque du Canada.

J'aimerais voir le ministre des Transports expliquer ça aux gens de ma circonscription qui ont perdu les services de VIA Rail parce que le gouvernement prétend ne pas avoir les moyens de les maintenir. J'aimerais le voir expliquer ça aux petites entreprises qui auront à faire face à la TPS parce que le gouvernement dit vouloir réduire le déficit. J'aimerais le voir nier que ce que le gouvernement veut vraiment dire par austérité, c'est la réduction des services pour le reste d'entre nous tandis que ceux qui chaussent des Gucci continuent de nager dans l'argent.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DE LA CROIX-ROUGE

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame la Présidente, aujourd'hui, le 8 mai, 149 pays célèbrent la Journée mondiale de la Croix-Rouge. Il y a 162 ans aujourd'hui, Henri Dunant de Suisse fondait un mouvement qui a rendu notre monde plus humain. Ce mouvement, la Croix-Rouge internationale et le Croissant-Rouge, se consacre à l'idéal de son fondateur, soit que la vie de chaque être humain soit respectée et protégée des atteintes de l'homme et de la nature.

Le respect de tous les êtres humains, surtout de ceux qui sont éprouvés, est le principe qui guide les efforts de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'organisation aide ceux qui sont en proie à la solitude et à l'angoisse. Elle vient au secours de ceux qui attendent dans les camps de réfugiés, dans les hôpitaux ou dans les prisons. Ceux dont les maisons sont détruites et qui ont perdu tout ce qui leur était cher dépendent de l'aide de la Croix-Rouge. Depuis les régions d'Afrique frappées par la sécheresse jusqu'aux théâtres de guerre en Asie du Sud-Est, la Croix-Rouge apporte l'aide humanitaire partout où elle est nécessaire.

Le Canada reconnaît le travail de la Société canadienne de la Croix-Rouge dont elle soutient les idéals. La société, par ses nombreux services, fait du Canada un pays plus humain et témoigne de notre esprit humanitaire du Canada en soulageant les souffrances en pays étrangers.

Pour observer la Journée mondiale de la Croix-Rouge, prenons le temps de réfléchir à la nécessité constante de protéger la vie et la dignité non seulement des Canadiens mais de toute l'humanité.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FORÊT

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, la semaine du 6 au 12 mai a été décrétée Semaine nationale de la forêt afin de sensibiliser davantage le grand public à nos ressources forestières.

Anciennement appelée Semaine de la prévention des incendies de forêt, cette semaine a reçu un nouveau nom qui reflète mieux les nombreux besoins humains et écologiques que doivent maintenant combler les forêts.

Cette semaine, l'Association forestière canadienne invite tous les Canadiens à se renseigner sur les forêts de leur pays et à réfléchir à la multitude des avantages que l'on peut tirer des forêts grâce à une gestion judicieuse.

Il est indispensable de renseigner et de sensibiliser les gens si on veut que soit pleinement conservée et saine-ment gérée l'une des plus grandes ressources du Canada.

En outre, le gouvernement doit lui aussi être sensibilisé et responsable. Je le presse donc d'élaborer une politique saine en matière d'environnement, qui nous permettra d'exploiter et de protéger nos réserves forestières.

Les forêts jouent un rôle primordial non seulement dans notre pays, mais partout ailleurs dans le monde, pour la survie et la prospérité économique et l'épanouissement social des habitants de la planète.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FORÊT

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Madame la Présidente, nous célébrons ces jours-ci la Semaine nationale de la forêt. Nos forêts sont au coeur même de l'économie de notre pays. Elles constituent notre plus grande ressource naturelle.

Permettez-moi de vous dire, madame la Présidente, que personne ne connaît mieux la valeur des forêts que les habitants de la région de Temagami.

Je ne parle pas des visiteurs qui viennent voir les forêts de pins de la région. Je parle des anciens travailleurs de scieries et des nombreux forestiers de la région de Timiskaming. Je parle de tous ceux qui ont vécu dans les forêts, qui pendant des générations ont laissé croître les arbres,

de ces hommes et de ces familles qui ont tiré leur subsistance de l'exploitation des forêts, mais n'y ont plus accès.

Nous devrions profiter de la Semaine nationale de la forêt pour réfléchir au sort de ces familles de Temagami et à la valeur de l'exploitation forestière.

Tout au long de notre histoire, des politiques d'utilisations multiples des terres ont permis à une foule de gens de profiter de la lucrative exploitation de l'une des plus grandes ressources naturelles du Canada. Je demande donc aux Canadiens de réfléchir à ce patrimoine et de le respecter.

* * *

LA LITUANIE

M. David Kilgour (Edmonton–Sud–Est): Monsieur le Président, le député lituanien responsable de la sécurité interne, M. Zigmas Vaisvila, a dû être hospitalisé après avoir été roué de coups par des militaires soviétiques. Le 20 avril, il s'est rendu à l'édifice de la presse, à Vilnius, afin de négocier un règlement pacifique et de mettre fin ainsi à l'occupation de cet édifice. Lorsqu'il a produit ses papiers, un certain colonel Fiodorow a donné l'ordre à ses hommes de le matraquer. M. Vaisvila a été blessé aux poumons et à l'intestin et il a subi une contusion au cerveau.

Ce député nous avait été présenté ici, à la Chambre, vers la fin de 1989. J'exhorte mes collègues ainsi que tous les Canadiens à lui envoyer des lettres, aux soins du Conseil suprême de Lituanie, pour lui témoigner leur soutien. Je recommanderais avec insistance au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de protester contre pareils agissements dans une déclaration adressée au gouvernement soviétique.

Enfin, la délégation du Canada à la conférence internationale de surveillance du respect des accords d'Helsinki sur le chapitre de la dimension humaine devrait attirer l'attention des participants à la conférence sur cet incident et sur toutes les autres atteintes qui sont portées aux droits de la personne en Lituanie.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, les premiers ministres des quatre provinces de l'Ouest ont fait une évaluation hautement critique des politiques économiques du gouvernement. Dans un communiqué conjoint ils disaient, et je cite:

> Il y a une crise de confiance croissante à l'égard de la gestion de l'économie par le gouvernement fédéral et les politiques budgétaires et monétaires actuelles ont créé un réel danger de crise «fabriquée au Canada».

Quand le gouvernement écoutera–t–il les quatre premiers ministres de l'Ouest, dont trois sont du même parti que celui du premier ministre, et mettra–t–il un terme à ces politiques qui engendrent une récession fabriquée au Canada? Pourquoi le gouvernement insiste–t–il pour provoquer une récession?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, à moins que quelque chose ne se soit produit pendant la fin de semaine, il n'y a que deux premiers ministres de mon parti, pas trois. Mais je vais prendre cela comme une demande officielle.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Vous oubliez sans doute Filmon? Gary n'est plus des vôtres!

M. Murphy: Ils ont tous voté contre la TPS, flanquez–les dehors tous les trois.

M. Mulroney: Il dit qu'ils sont tous contre la TPS. Nous verrons bien. Nous n'en aurons peut–être plus à ce moment–là.

J'ai lu les observations des premiers ministres de l'Ouest et j'ai lu celles du premier ministre de Terre–Neuve sur un autre sujet. Il est certain qu'il serait difficile de faire l'unanimité chez les premiers ministres en ce qui concerne l'économie canadienne. Ils estiment tous être victimes ces temps–ci.

Ce n'est pas l'opinion que l'on retrouve dans l'aperçu économique mondial fourni par le FMI cette fin de semaine. Il indique, pour le Canada:

> La poursuite de la présente politique monétaire semble justifiée jusqu'à ce que l'on ait des preuves convaincantes de réduction des pressions inflationnistes.

Il disait encore:

> Un nombre important d'initiatives structurelles sont en voie d'implantation au Canada, notamment des réformes relatives à la taxe de vente et à l'assurance–chômage. S'ajoutant aux mesures fiscales précédentes et à l'accord de libre–échange avec les États–Unis , ces initiatives devraient améliorer notablement l'efficacité de l'économie et rehausser les possibilités de croissance.

Je comprends que les provinces et les premiers ministres aient de graves problèmes chez eux, mais nous travaillons de notre mieux à y répondre.

Le ministre de l'Agriculture a annoncé récemment une aide de 500 millions pour les agriculteurs de l'Ouest. Le ministre des Pêches et des Océans vient de rendre public un investissement de près de 600 millions pour les gens de l'Est qui travaillent dans le secteur des pêches.

Bien qu'il y ait des difficultés partout, il est intéressant de noter que le FMI fait ressortir que le Canada, dans une période difficile, poursuit des politiques économique, budgétaire et monétaire qui, même si elles peuvent paraître un peu pénibles et difficiles pour l'instant à de nombreux Canadiens, se révéleront le remède qu'exige l'économie canadienne pour connaître la période de croissance économique soutenue et non inflationniste dont les Canadiens ont besoin.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les gens de l'ouest du Canada et de tout le pays préféreraient que le premier ministre écoute ses concitoyens, en l'occurrence les premiers ministres des quatre provinces de l'Ouest, plutôt que le Fonds monétaire international. Je sais que le premier ministre voudrait les voir disparaître, mais, aux dernières nouvelles, il y trois premiers ministres provinciaux conservateurs: Filmon, Devine et Getty. Je ne sais pas exactement de qui il voudrait se débarrasser, mais je sais. . .

• (1420)

Des voix: Bravo!

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): De tous les trois.

M. Gray (Windsor–Ouest): Je sais que l'ami intime du vice–premier ministre, qui vient lui aussi de l'Alberta, le premier ministre Don Getty—c'est peut–être de lui que le premier ministre veut se débarrasser—a déclaré que les fonctionnaires fédéraux, obsédés par l'inflation, «paralysent notre économie en luttant contre un ennemi imaginaire».

Jusqu'à maintenant cette année, le gouvernement a proposé aux agriculteurs de l'Ouest encore moins que le programme tout à fait insuffisant qu'il a offert aux pêcheurs des provinces de l'Atlantique hier et que presque tous les gens de cette région ont rejeté.

Par exemple, le maire de Trepassey, Rita Pennell, a déclaré: «Ils parlent de reconstituer les stocks, mais ce sont les grandes sociétés et non les gens d'ici qui vont en profiter. Nous avons besoin de quelque chose qui puisse nous dépanner en attendant que nos stocks de poisson se renouvellent.»

Pourquoi le gouvernement n'a–t–il pas offert un programme réaliste de relance des pêcheries de l'Atlantique? Est–ce parce qu'il craint les représailles des États–Unis en vertu de l'Accord de libre–échange qu'il a offert un programme aussi limité?

Et si ce n'est pas le cas, pourquoi le gouvernement n'a–t–il pas offert un programme valable pour la préservation des collectivités et des pêcheries de l'Atlantique jusqu'à ce que les stocks de poisson de cette région soient renouvelés? Est–ce par crainte de représailles en vertu de l'Accord de libre–échange que le gouvernement a offert ce programme tout à fait insuffisant aux gens de la région de l'Atlantique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je m'excuse auprès de mon collègue, mais j'ai manqué une bonne partie du préambule à sa première question au sujet des premiers ministres conservateurs. En fait, ceux–ci sont tellement nombreux qu'il est difficile de se tenir au courant de leurs faits et gestes.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Ferguson: Ils prennent toutes sortes de directions.

M. Duhamel: C'est une espèce en voie de disparition.

M. le Président: Je n'y peux rien.

M. Mulroney: Monsieur le Président, peu de gens y peuvent quelque chose. Naturellement, nous avons la même affection pour tous les premiers ministres provinciaux conservateurs. Je ne voudrais pas qu'on me fasse dire le contraire.

En ce qui concerne l'annonce faite hier par mon collègue, le ministre des Pêches, je m'attendais à ce que le chef de l'opposition n'approuve pas entièrement cet important programme d'aide aux pêcheurs de l'Atlantique, mais j'aurais cru qu'il en relèverait un certain nombre de points forts.

Il s'agit d'un programme de près de 600 millions de dollars qui vise à résoudre quelques–uns des très graves problèmes structuraux qui assaillent le secteur des pêches. Il met l'accent sur la conservation des stocks, la survie des collectivités, le recyclage de la main–d'oeuvre et une foule de questions fondamentales.

Malheureusement, les stocks de poisson ne seront pas renouvelés demain pour que tous les Canadiens de l'Atlantique qui le souhaitent puissent vivre de la pêche; mais ce programme règle certains problèmes fondamentaux

que le gouvernement fédéral a laissé traîner trop longtemps.

L'un des points que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a examiné attentivement, c'est la vigilance accrue dont le gouvernement canadien va faire preuve à l'égard de tous les étrangers qui chercheraient à pêcher au large de nos côtes, de façon à s'assurer que toutes leurs activités sont strictement conformes au droit international.

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, voici ce que le député conservateur de Gaspé pense du programme du ministre fédéral des Pêches, et je cite: «Il n'y a rien pour le Québec dans le Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique». Monsieur le Président, le député de Gaspé, qui est président du comité parlementaire des pêches, a même ajouté que les montants accordés au Québec n'étaient que des miettes. Alors, je demande au premier ministre pourquoi le gouvernement traite-t-il de façon tellement injuste les pêcheurs du Québec? Pourquoi un traitement avec une telle désinvolture envers les pêcheurs de cette province?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député s'évertue à nous dire ce que les autres pensent. Il pourrait nous dire ce que, lui, pense. Parce que, s'il veut bien examiner le programme d'ajustement qui a été présenté hier, il va s'apercevoir que, au contraire, il y a plusieurs volets de ce programme-là qui vont bénéficier aux pêcheurs et aux gens qui vivent le long des côtes du Québec.

Pour la gouverne du député et de la Chambre, si cela les intéresse, j'ai déjà engagé des discussions avec mon homologue provincial, le ministre Pagé. D'ailleurs, nous devons nous rencontrer ce vendredi afin de discuter d'autres mesures que l'on pourrait prendre, de concert avec le gouvernement du Québec, pour avantager le Québec maritime.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé hier qu'il n'accorderait plus de permis de pêche au poisson de fond aux pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador. Il a dit aussi que la pêche devrait être considérée comme un métier spécialisé nécessitant diverses compétences techniques et administratives et qu'il proposait donc un programme d'apprentissage et d'accréditation pour les pêcheurs.

Ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Si le gouvernement cesse de délivrer des permis, cela veut-il dire que le jeune homme ou la jeune femme qui vient de commencer à pêcher avec son père ou un autre parent, ou qui commencera à pêcher cet été, ne pourra pas obtenir de permis de pêche au poisson de fond et ne pourra donc pas exercer le métier de pêcheur qui est une tradition dans sa famille?

Qu'arrive-t-il si le pêcheur à plein temps qui n'a pas mis les pieds dans une classe depuis des décennies ne réussit pas le programme d'apprentissage et d'accréditation?

Ce n'est pas les pêcheurs qui ont besoin de formation, c'est le ministre et ses fonctionnaires.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, compte tenu du bilan de ce parti lorsqu'il était au pouvoir, je ne suis pas étonné qu'il considère les pêcheurs comme des gens qui n'ont aucune compétence particulière, des gens qui ne peuvent rien faire d'autre que pêcher.

Nous avons confiance dans les pêcheurs du Canada atlantique. Nous avons confiance dans les pêcheurs de Terre-Neuve. Que le député sache que ce programme d'apprentissage et d'accréditation nous a été proposé par les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador, sa propre région.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador prennent ce programme comme une insulte.

Pour comble, voilà que le ministre des Pêches annonce l'attribution d'une énorme subvention pour découvrir ce que mangent les phoques. Monsieur le Président, les pêcheurs lui ont fait savoir de quoi se nourrissent les phoques, et ce n'est de navets.

Pourquoi le ministre a-t-il déclaré hier: «Les Canadiens ont eu du mal à pêcher des quantités commerciales de turbot dans les eaux du Nord, dans les zones 2J et 3K, même si les pêcheurs de l'Union soviétique et d'autres pays de l'Europe de l'Est pêchent régulièrement ce poisson»? Le ministre ne sait-il pas que nous pêchons ce poisson depuis des centaines d'années et que nous pratiquions cette activité avant même que les Soviétiques ne sachent à quoi ressemblait un bateau?

Pourquoi le ministre délivre-t-il à des étrangers des permis de pêche, leur permettant ainsi, cette année, de s'approprier une partie des quotas de turbot et de morue du Canada, pendant que les Terre-Neuviens sont contraints à abandonner leur bateau?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, c'est facile de faire de beaux discours à la Chambre sur la surpêche pratiquée par les pays étrangers.

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: Regardez-moi qui parle! Rasseyez-vous!

M. Allmand: Faites attention, vous allez perdre votre auréole.

M. Valcourt: Monsieur le Président, ils ne veulent pas entendre la réponse. Quand ils sont totalement dénués d'idées, ils poussent de hauts cris pour ne pas vous entendre. Mais avec moi, ils ont affaire à plus fort qu'eux.

En ce qui concerne la surpêche pratiquée par les pays étrangers, je tiens à dire au député et à tous les députés que si les pêcheurs du Canada atlantique, et de toutes les régions du pays, veulent pêcher tout le contingent de poissons qui nous est attribué dans la zone canadienne, alors qu'ils y aillent et je n'autoriserai aucun bateau étranger à pêcher au Canada, si c'est ce que veut la population.

Le député aurait dû être à mes côtés, hier, quand son collègue de l'Île-du-Prince-Édouard a déclaré: «Allez pêcher les stocks sous-exploités.» Quelqu'un s'est écrié: «Je n'irai pas pêcher du poisson qui se vend six cents la livre, parce que je dois payer mon carburant, je dois payer la main-d'oeuvre. Ce n'est pas rentable.»

Je tiens à dire au député que s'il veut que l'industrie de la pêche survive, il n'a qu'à appuyer ce programme qui prévoit énormément de mesures pour les stocks sous-exploités. Appuyez le programme. Vous aiderez ainsi les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador.

* * *

• (1430)

L'ÉCONOMIE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre du Canada sait que les premiers ministres de l'Ouest ont déclaré encore hier que les taux d'intérêt élevés ruinaient les Prairies. Le premier ministre Grant Devine a même dit que pour faire baisser les taux d'intérêt, il serait prêt à accepter une baisse de la valeur du dollar canadien. En fait, monsieur le Président, c'est exactement ce que le premier ministre du Canada a répondu en 1984 quand on lui a demandé ce qu'il ferait s'il avait à choisir entre ces deux politiques.

Le premier ministre sait que, dans l'Ouest, les taux d'intérêt élevés coûtent, cette année, 330 millions de dollars aux agriculteurs canadiens. Ils font augmenter de 22 p. 100 le nombre de leurs faillites, ils en menacent 10 000 de saisie et ils font tellement monter les prix de nos produits agricoles qu'ils ne se vendent plus sur les marchés mondiaux.

Le premier ministre peut-il nous donner un seul effet favorable de cette politique des taux d'intérêt élevés pour les agriculteurs canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les taux d'intérêt élevés n'apportent généralement pas d'avantages immédiats, palpables et démontrables aux travailleurs ordinaires. Il n'y a rien de mystérieux. Le but des taux d'intérêt élevés, c'est de chasser l'inflation hors de l'économie parce que ce fléau peut causer un tort irréparable aux travailleurs canadiens ordinaires. L'inflation est un mal pernicieux que nous ne pouvons pas laisser attaquer l'économie canadienne.

Les libéraux et le NPD ont conspiré à la fin des années 70 et au début des années 80 pour adopter une politique qui permettait à l'inflation d'échapper à tout contrôle et au chômage de grimper en flèche et le pays est presque devenu économiquement impotent. Nous voulons être sûrs que cela ne se reproduira pas, c'est pourquoi nous suivons une politique que la plupart des organismes internationaux considèrent comme productive, importante et nécessaire à l'intérêt national, comme le Fonds monétaire international l'a confirmé tout récemment.

Notre politique monétaire aura pour avantage ultime d'assurer la croissance économique du Canada sans augmenter gravement le taux d'inflation. Voilà notre but et notre politique apportera de nombreux avantages aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux travailleurs de l'automobile et à tous les Canadiens.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Les agriculteurs et les pêcheurs se demandent ce qu'on va leur donner. On s'attend cette année à ce que le revenu agricole diminue de 63 p. 100 dans les Prairies. Il devrait subir une baisse de 87 p. 100 en Saskatchewan, et de 46 p. 100 en Alberta.

Le gouvernement a promis de venir en aide aux agriculteurs de l'Ouest et de leur verser 500 millions de dollars. Le gouvernement sait que les provinces de l'Ouest ne peuvent se permettre d'accorder une aide équivalente aux agriculteurs, compte tenu de la baisse du revenu agricole. Lorsque vous faites aux provinces une

offre qu'elles ne peuvent accepter, ce n'est pas du tout une offre.

Le gouvernement compte-t-il abandonner les conditions qu'il a imposées aux provinces et accorder aux agriculteurs canadiens l'aide dont ils ont besoin?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a offert de verser 500 millions de dollars aux agriculteurs canadiens.

Nous n'avons pas des ressources financières illimitées. Nous avons demandé aux provinces de collaborer avec nous pour que nous puissions offrir une aide plus généreuse aux agriculteurs. Si les provinces refusent de le faire, nous aurons évidemment moins d'argent à distribuer aux agriculteurs.

Nous voulons en fait mettre au point un programme d'aide auquel les provinces pourraient participer. Elles veulent une aide qui permettrait de résoudre les problèmes propres à chacune d'entre elles, car les problèmes ne sont pas identiques: mentionnons la sécheresse à certains endroits, les taux d'intérêt élevés, les bas prix. Il y a toute une foule de problèmes.

Nous avons tout simplement dit que nous sommes disposés à nous asseoir et à collaborer avec elles afin de trouver des moyens d'accroître le revenu des agriculteurs en 1990. Si elles refusent carrément de participer aux discussions, il y aura moins d'argent à distribuer. Je trouve cela dommage et, en fait, je suis déçu de voir qu'elles préfèrent faire de la politique plutôt que d'aider les agriculteurs. C'est ce que nous avons l'intention de faire, et c'est notre dernier mot.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Ces 10 000 agriculteurs de la Saskatchewan ne cherchent pas à jouer au plus fin; ils tentent simplement de survivre.

Le gouvernement impose au financement et à l'aide accordée aux agriculteurs des conditions qui ne peuvent être réunies. C'est au gouvernement qu'il incombe, aux termes de la Constitution, de protéger les intérêts du secteur agricole canadien sur le marché international. Le revenu des provinces des Prairies a diminué de 63 p. 100 cette année; leur demander de donner autant que le gouvernement fédéral, c'est comme si on demandait à un homme en train de se noyer de se tendre lui-même une perche.

Je demande encore une fois au ministre: Va-t-on laisser les Prairies couler ou se débrouiller seules? Le gouvernement assumera-t-il dès maintenant sa responsabilité envers les agriculteurs avant qu'ils ne se noient?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je déplore que le chef du Nouveau Parti démocratique ait déformé les faits, comme le NPD en a l'habitude.

Je n'accusais pas les agriculteurs de jouer au plus fin. Je tentais simplement de répondre à la question et d'exposer notre stratégie pour verser le plus d'argent possible aux agriculteurs. On pourra le mieux y parvenir avec le soutien et la collaboration des provinces. Sinon, nous devrons évidemment chercher une autre solution.

Nous ne sommes pas ici pour gagner des points sur le dos des agriculteurs, mais nous regrettons vivement que les premiers ministres des provinces ne soient pas disposés à assumer leur part de responsabilité.

Après tout, le gouvernement a accordé plus de 90 p. 100 du soutien au secteur agricole dans l'Ouest. Nous pensons qu'il est temps que les provinces paient leur juste part.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je pose une question au même ministre, mais je tiens à dire auparavant que je trouve injuste que certains ne soient plus dans les bonnes grâces du premier ministre.

Avec la permission de la Chambre, je vais simplement citer cet extrait du communiqué: «Les premiers ministres provinciaux de l'Ouest constatent que le problème de la baisse des revenus agricoles est directement attribuable à la guerre des subventions qui sévit actuellement à l'échelle internationale, et c'est pour cette raison que le gouvernment fédéral doit s'en occuper par». Ils ajoutent que les États-Unis accordent au moins un dollar de plus que nous par boisseau de céréales dans l'espoir de bouter nos agriculeurs de l'Ouest hors du marché international.

Dans les circonstances, notre gouvernement national ne devrait-il pas normalement faire au moins autant que les gouvernements d'autres pays pour maintenir les agriculteurs de l'Ouest à flôt, pour faire aller l'économie céréalière et éviter qu'Européens et Américains nous

éliminent d'un marché de céréales qui nous revient légitimement puisque nous l'occupons depuis cinquante ans?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si j'ai bien compris le député, il nous demande de mettre sur pied un fonds d'urgence.

Si je ne m'abuse, le député voudrait que je considère sa question comme une demande en règle, et s'il veut effectivement que nous versions ces 500 millions de dollars dans une sorte de fonds d'urgence pour faire face à la guerre internationale des prix, j'étudierai sérieusement sa proposition.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre n'a pas seulement trait à un fonds d'urgence.

Il s'agit d'un programme agricole complet pour faire face aux subventions que les Américains et les Européens accordent à leurs agriculteurs. Il s'agit de réduire les taux d'intérêt pour que les 30 p. 100 d'agriculteurs aux prises avec de graves problèmes financiers évitent la faillite. Il s'agit de régler les problèmes d'érosion des sols et d'importantes pertes de marchés.

Quand le gouvernement présentera-t-il un programme complet pour l'agriculture qui permettra à l'ouest du Canada d'éviter, non seulement une récession, mais une dépression provoquée par le peu d'attention que le gouvernement accorde aux taux d'intérêt et aux problèmes qui y sont associés?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'essaie seulement de déterminer quelle position le député adopterait car nous savons que lorsqu'il faisait partie du gouvernement, les taux d'intérêt ont atteint 24 p. 100 et qu'il n'a absolument rien fait.

J'ai ici le communiqué où on lit: «Les premiers ministres de l'Ouest exhortent le gouvernement fédéral soit à augmenter le prix initial des céréales, soit à créer un fonds d'urgence de un milliard de dollars pour faire face aux répercussions des subventions américaines et européennes».

Si c'est là la position du député, je lui rappelle que j'ai déjà déclaré que je l'étudierais sérieusement. Nous avons 500 millions de dollars et nous avons demandé aux provinces d'élaborer un programme auquel elles participeraient et qui permettrait de verser immédiatement l'argent aux agriculteurs.

• (1440)

Le député propose que nous mettions cet argent de côté dans un fonds d'urgence pour faire face à la guerre des prix sur le marché mondial. Si c'est bien ce qu'il propose, il peut avoir l'assurance que j'examinerai sérieusement cette possibilité.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture qui, je l'espère, écoutera la voix de la raison.

Le gouvernement fédéral a offert 500 millions de dollars d'aide agricole. Les agriculteurs ont un besoin urgent de cet argent, car ils sont durement frappés par la guerre internationale des subventions, les taux d'intérêt élevés, la valeur élevée du dollar, la chute des cours du grain et la sécheresse. Tous ces problèmes échappent au contrôle des provinces, et pourtant, le gouvernement fédéral ne donnera suite à son offre que si les provinces font également leur part.

Pourquoi? Le gouvernement fédéral a l'argent et les agriculteurs en ont besoin; pourquoi alors ne pas le distribuer dès maintenant sans aucune condition, afin que les agriculteurs et leurs familles ne subissent pas d'autres torts?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): La réponse à cette question, monsieur le Président, est fort simple.

Manifestement, je voulais faire en sorte qu'on distribue un milliard de dollars aux agriculteurs plutôt que 500 millions de dollars. Je croyais que grâce à la générosité et la coopération des provinces, nous pouvions verser cette somme aux agriculteurs.

Si je comprends bien, le député souhaite ne leur verser que 500 millions de dollars et il se fiche du reste.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je voudrais signaler que le ministre ne cesse d'insister pour que les provinces versent une somme équivalente à celle offerte par le gouvernement fédéral.

Or, si on en croit le numéro de ce matin du *Winnipeg Free Press*, le ministre de l'Agriculture aurait déclaré que si le gouvernement manitobain trouve 8 millions de dollars, le gouvernement fédéral apportera une contribution de 63 millions de dollars.

Je voudrais savoir ce qui se passe. Est-ce là de nouvelles conditions? À quel jeu joue donc le ministre aux dépens des agriculteurs du pays? Pourquoi ne pas distribuer cet argent dès maintenant, sans condition, comme le réclament les premiers ministres de l'ouest du pays?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il est regrettable que le député ne suive pas le débat de plus près, au lieu de lancer simplement des paroles en l'air.

J'ai signalé à la Chambre, hier, que dans le cas de certains programmes lancés par le gouvernement manitobain, le gouvernement fédéral serait prêt à apporter une contribution correspondante. Or, à l'heure actuelle, si le gouvernement provincial est disposé à verser 8 millions de dollars, les agriculteurs du Manitoba recevront en définitive près de 72 millions de dollars. Je crois que c'est là une excellente chose pour les agriculteurs et pour le gouvernement manitobain.

J'exhorte le député à user de ses bons offices, afin d'inciter le gouvernement manitobain à apporter sa contribution. Selon moi, cela pourrait faciliter et accélérer énormément les choses.

Je voudrais également préciser, et le député doit le savoir, que depuis l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement, l'aide apportée au secteur agricole, surtout dans l'ouest du pays, a augmenté d'environ 600 p. 100 par rapport à ce qu'elle était lorsque son parti était au pouvoir.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

La ministre a admis hier que certains aspirants au statut de réfugié rejetés avaient été drogués contre leur volonté pour faciliter leur transport. Cette pratique contrevient directement à la Charte des droits et libertés ainsi qu'à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Canada n'a aucune justification légale lui permettant d'administrer des calmants à des détenus. On n'a même pas recours à cette pratique dans le cas de criminels qui sont transportés par des compagnies aériennes commerciales.

Ma question à la ministre est celle-ci: Déposera-t-elle à la Chambre la liste des déportés qui ont été drogués contre leur volonté depuis le 1er janvier 1989? Rendra-t-elle publiques les lignes directrices actuelles du ministère en vertu desquelles cette pratique a été approuvée?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que la question et l'introduction ont dénaturé ce qui a vraiment été dit.

Je veux relater les faits très clairement, car je sais que le député s'intéresse à cette question. Je veux prendre le temps de donner toutes les explications nécessaires.

Premièrement, les expulsions viennent à la fin d'un longue action en justice, après que des appels interjetés pour des raisons humanitaires aient été pris en considération. Du 1er janvier 1989 jusqu'à maintenant, il y a eu 3 125 expulsions du Canada, dont neuf à la suite d'examens médicaux. Si un agent de l'immigration estime que quelqu'un qui doit être expulsé a besoin de soins médicaux quelconques parce qu'il est diabétique ou qu'il souffre d'une maladie du coeur, il appelle un médecin. Aussi, ces 9 personnes peuvent avoir été examinées pour n'importe quelle raison.

Si le médecin décide qu'il faut administrer un médicament, c'est lui-même qui s'en charge.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, la ministre n'a pas répondu du tout à ma question et je regrette qu'elle ait refusé de reconnaître les faits. Elle doit pourtant savoir que chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne et qu'il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

Dans ces conditions, la ministre pourrait-elle s'engager à mettre fin définitivement au procédé qui consiste à droguer parfois contre leur gré les gens qu'on s'apprête à expulser, ou du moins à suspendre l'application de ce procédé jusqu'à ce qu'il ait fait l'objet d'un examen. Autrement dit, la ministre pourrait-elle dire «non» à la drogue?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je me suis appliquée à faire comprendre que nous obéissons à certaines préoccupations de sécurité. Un agent d'immigration a subi des blessures alors qu'il raccompagnait quelqu'un vers le pays d'où il était venu au Canada. Ce n'est pas moi, mais un médecin qui juge du traitement à appliquer. C'est une affaire entre l'individu en question et le médecin. Si quelqu'un formule une plainte en vertu de la Charte, il appartiendra aux tribunaux de trancher. Ce n'est pas à moi de m'opposer au traitement que peut appliquer un médecin agissant conformément aux lois d'une province.

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Monsieur le Président, c'est à la même ministre que je m'adresse. Hier, non seulement la ministre a–t–elle accepté le procédé qui consiste à droguer contre leur gré les gens expulsés, mais elle a tenté de le justifier.

J'ai obtenu confirmation auprès de deux précédents ministres libéraux que le ministère de l'Immigration à leur époque n'avait pas recours à ce procédé.

Dans ces conditions, puis–je demander à la ministre si ce procédé intolérable constitue la politique officielle du gouvernement actuel, pour quelle raison elle est devenue sa politique officielle, étant donné que naguère, alors qu'il procédait déjà à l'expulsion des gens, le ministère n'acceptait ni n'utilisait ce procédé, ni aucun autre moyen susceptible de violer le code de déontologie médicale ou les droits de la personne?

La ministre pourrait–elle nous dire s'il s'agit bel et bien de la politique du gouvernement, depuis quand il l'applique et pour quelles raisons?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je me suis appliquée à faire comprendre à la Chambre et au député que ce n'est pas là la politique du gouvernement actuel. Je serais certes déçue d'apprendre que les précédents ministres de l'Immigration n'ont jamais eu recours à des médecins pour soigner au besoin les gens sur le point d'être expulsés.

C'est une mesure que nous prenons. Il appartient au médecin et au patient examiné de décider des mesures à prendre.

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Monsieur le Président, à mon avis, il y a une certaine ironie dans le fait que des réfugiés fuient des pays dont les régimes n'ont aucun respect pour les droits de la personne et que le gouvernement expulse ensuite des gens en violant de façon flagrante un autre aspect de ces mêmes droits de la personne. Il faut que la ministre choisisse.

Je lui demande à nouveau, après avoir réfléchi à cette grave question, est–elle maintenant disposée à mettre immédiatement fin à un usage aussi déplorable. Si nous voulons protéger la sécurité des voyageurs, et nous devrions le faire, existe–t–il d'autres moyens d'y parvenir qui ne violent pas le code déontologique des médecins et les droits de la personne que tout pays occidental civilisé voudrait respecter?

• (1450)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est une question que je prends, effectivement, très au sérieux, en ce qui concerne la santé et la sécurité des gens et les droits de la personne. Cela ne fait aucun doute.

Je crois vraiment que les médecins doivent obéir aux lois de leur province, qu'il leur incombe d'exercer leur profession en respectant les règles établies, comme dans n'importe quelle autre profession, et qu'ils ont un code de déontologie. Si un médecin traitant décide qu'un certain traitement est nécessaire, cela regarde le médecin et son patient. Je ne m'immiscerai pas dans ce processus.

* * *

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Il a annoncé hier des modifications de la Loi sur les pêches visant à porter à un million de dollars le maximum des amendes imposées pour détérioration, destruction ou perturbation de l'habitat du poisson. Aujourd'hui, à 60 milles au sud–est de Halifax, 42 navires étrangers sont en train de pêcher dans une zone qui regorge de merlu argenté.

Chose curieuse, monsieur le Président, nos pêcheurs ne peuvent pas pêcher dans cette zone parce qu'une frayère de goberges se trouve juste à la limite.

Ces amendes s'appliquent–elles aux étrangers qui perturbent l'habitat en eaux canadiennes alors que nos pêcheurs ne s'y trouvent même pas?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je n'ai rien contre le fait de donner une leçon à la députée sur des questions de droit à la Chambre. Si une personne enfreint une loi canadienne tandis qu'elle se trouve dans les eaux ou en sol canadien, elle peut effectivement être traduite en justice.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Le plan d'aide annoncé hier a déçu bon nombre de travailleurs. Ce plan prévoit un maximum de 130 millions de dollars pour aider certains travailleurs seulement, à savoir ceux qui s'adonnent à la pêche à la morue du Nord.

Est–ce par crainte des représailles des Américains aux termes de l'Accord de libre–échange que le ministre et son cabinet ont décidé d'être si peu généreux? Ou est–ce par crainte que les Américains ne considèrent cette aide comme une subvention injuste aux termes de l'Accord de libre–échange?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous n'avons jamais reçu la moindre critique de la part des États-Unis ou de citoyens américains à propos des programmes visant à aider les pêcheurs canadiens.

J'ai noté avec plaisir la réaction de Richard Cashin, président du Fishermen's Food and Allied Workers Union, qui s'est dit très favorable au programme annoncé hier. Certes, il a formulé certaines critiques, mais il reste qu'il a vu aussi les bons côtés du programme. Il n'est pas comme l'opposition qui ne voit jamais rien de bon dans les propositions du gouvernement. Elle fait même la moue devant un montant de 584 millions de dollars.

Voici un extrait d'un communiqué officiel:

> Il est encourageant que Valcourt admette le principe d'une indemnisation pour les pêcheurs.
>
> M. Cashin estime que le conseil des pêcheurs côtiers trouvera réconfortant qu'on mette l'accent sur les pêcheurs authentiques.

C'est ça que pensent les représentants des pêcheurs. Ils ne font pas de fausses allégations et de critiques absurdes comme se plaisent à en faire les membres de l'opposition.

* * *

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre responsable du Troisième âge.

Le dernier budget a alloué 15 millions de dollars au programme Nouveaux Horizons. Bien qu'on n'ait pas augmenté le montant par rapport à l'année dernière, les personnes âgées pouvaient au moins se réjouir du fait qu'on ne l'avait pas réduit, comme cela s'est produit dans le cas de tant d'autres programmes sociaux.

Mes collaborateurs ont appris que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait amputé secrètement et unilatéralement de 4 millions de dollars, soit plus de 25 p. 100, ce très précieux programme.

Des voix: C'est honteux!

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): La ministre responsable du Troisième âge pourrait-elle expliquer pourquoi on a réduit le montant alloué à cet important programme pour les personnes âgées après que le budget le lui ait alloué? Pourrait-elle expliquer également pourquoi une seule province a été épargnée?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je veux continuer de confirmer que pour notre gouvernement, les aînés demeurent une priorité, que les programmes que nous avons mis en place depuis 1984 sont maintenus, et que j'ai bien l'intention, comme ministre responsable du Troisième âge, de continuer de les consulter et d'établir des programmes qui conviennent à leurs besoins.

La logique du gros bon sens nous oblige, bien sûr, à évaluer les programmes et à vouloir les adapter aux besoins nouveaux. Les personnes âgées sont considérées par ce gouvernement comme des personnes à part entière, et ce que nous souhaitons faire, c'est de travailler avec ces personnes pour établir les programmes après une évaluation.

[*Traduction*]

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, la ministre n'a pas répondu aux deux questions, mais je voudrais lui demander si elle peut confirmer ou non qu'on a amputé le programme Nouveaux Horizons de ce montant de 4 millions de dollars.

Peut-elle dire également si elle pense que Solange Denis et les autres personnes âgées de tout le pays doivent revenir manifester sur la colline du Parlement pour se faire traiter avec justice et dignité?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, nous pouvons dire actuellement, comme gouvernement, que nos personnes âgées ont trois fois plus que ce qui existait comme programmes lorsque nous avons pris le pouvoir, en 1984. Ce pourquoi ils viennent ici sur la Colline pour revendiquer leurs droits, c'est que trop souvent, hélas, l'information qui vient de l'autre côté, qu'il s'agisse de la taxe sur les produits et services ou autres, est expliquée démagogiquement. Alors, ce qu'il convient de faire, je le répète, c'est de considérer les personnes âgées comme étant des citoyens à part entière, de les traiter d'égal à égal, et ensuite nous pourrons parler de diminution, mais nous maintenons nos programmes pour nos personnes âgées.

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-21

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je m'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Les travailleurs de ma circonscription et de toutes celles où le chômage est élevé sont désavantagés parce que, pour avoir droit aux prestations de chômage, ils doivent travailler le même nombre de semaines que les travailleurs des régions où la croissance et l'emploi sont élevés.

La ministre voudrait-elle nous mettre au fait et de nous dire si la question sera réglée ou non dans le projet C-21?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

De nombreux autres députés et membres du public partagent cette préoccupation. Le projet de loi C-21 rend la norme variable d'admissibilité une disposition permanente du régime de l'assurance-chômage, ce que des gouvernements antérieurs n'ont pas eu la prévoyance de faire.

Je rappelle aux députés que la situation concernant la norme variable va se détériorer de plus en plus d'ici à ce que le projet de loi C-21 n'entre en vigueur. En plus de faire de la norme une caractéristique permanente du programme, la mesure prévoit aussi pour la formation et l'adaptation des travailleurs des fonds de 800 millions de dollars dont devraient bénéficier à la circonscription et la région du député.

* * *

LES PÊCHES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, au nom du leader de l'opposition et probablement aussi en celui des néo-démocrates, j'ai le plaisir de signaler au ministre que nous adopterions en moins de deux un projet de loi prévoyant une norme variable d'admissibilité, s'il en proposait un.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur le programme d'adaptation de 586 millions de dollars touchant le secteur de la pêche que le ministre des Pêches a annoncé.

Hier, le député de Beauséjour a demandé au gouvernement de révéler au Parlement et à l'ensemble des Canadiens quelle part de cette somme de 586 millions est de l'argent neuf et quelle part provient en fait de la caisse d'assurance-chômage actuelle et du budget de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Les Canadiens savent qu'il s'agit d'un programme quinquennal, et la région de l'Atlantique sait très bien qu'il ne s'applique pas à toutes les régions. Ils attendent maintenant qu'on leur dise si une part importante des fonds sera puisée à même le budget des programmes actuels d'expansion de la région de l'Atlantique. Nous voulons seulement savoir jusqu'où va le gouvernement dans sa mascarade.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, il y a peu à redire contre le programme d'aide.

Le programme est si important que le député cherche à savoir s'il nous a obligés à aller chercher les fonds nécessaires dans d'autres programmes touchant la région de l'Atlantique. La réponse est non. Il s'agit bel et bien d'argent neuf.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, si tel est le cas, je voudrais proposer ceci au ministre.

Accepterait-il, et son gouvernement avec lui. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: La question!

M. Tobin: Il y aura une question, monsieur le premier ministre. Un peu de patience.

• (1500)

M. le Président: Peut-être le député pourrait-il formuler sa question.

M. Tobin: Le gouvernement reconnaît certainement que la crise que traverse actuellement l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique résulte de la mauvaise gestion de la part du gouvernement, pas de la part des pêcheurs. Si le ministre accepte cette prémisse, expliquera-t-il à la Chambre pourquoi, alors, il dit aux pêcheurs qu'ils doivent se trouver d'autre travail ou déménager? La crise résulte de la mauvaise gestion de la part du gouvernement, pas de la part des pêcheurs et des travailleurs d'usine.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, ce discours creux n'est pas très différent de celui que j'ai entendu dimanche soir. Le député veut absolument rendre quelqu'un responsa-

ble de la crise. Il cherche à rejeter la responsabilité sur les gouvernements précédents ou actuels, alors que. . .

M. Tobin: Vous blâmez les pêcheurs.

M. Valcourt: Non, je n'ai jamais fait cela. Certains pêcheurs ont fait de la surpêche. Des étrangers aussi l'ont fait. Cela pose un problème que nous cherchons à régler avec les parties intéressées.

Je sais que cela ne plaît pas au député de voir le gouvernement collaborer de façon constructive avec les gens. Tant pis, c'est notre façon de procéder.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE – ÉTUDE DES AMENDEMENTS APPORTÉS PAR LE SÉNAT

La Chambre reprend l'étude des amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration; ainsi que des amendements de M^me^ McDougall (p. 11064) et de M. Fisher (p. 11109).

La présidente suppléante (Mme Champagne): À 14 heures, il restait cinq minutes à la période des questions et observations suivant le discours de la députée de Halifax. Y a-t-il d'autres questions ou observations? Le député de Kamloops a la parole.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, je n'avais pas terminé mes observations.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La parole est à la députée de Halifax.

Mme Clancy: Je vous remercie de votre indulgence, madame le Président, car je n'avais pas terminé mes observations concernant les remarques du député de Burlington. Après ce qui s'est passé durant la période des questions, je tenais à remercier de nouveau le député d'avoir proposé que la ville de Lockeport se lance dans la fabrication de filets de pêche et d'hameçons.

Après avoir écouté les réponses du ministre des Pêches et des Océans, notamment ce qu'il a dit à propos des pêcheurs de la région de l'Atlantique qui, d'après lui, refusent de pêcher, ainsi que les questions de mes collègues concernant la surpêche par les flottes étrangères et l'épuisement des stocks, je me demande si mon ami de Burlington est toujours d'avis que la fabrication de filets de pêche et d'hameçons pourrait constituer une activité rentable pour les gens de Lockeport et de Canso.

M. Kempling: Madame la Présidente, permettez-moi de répondre à la députée. Cela représente certainement un débouché. Je connais assez bien ce genre d'entreprise puisque mon fils travaille dans ce secteur sur la cÔte ouest.

Mme Clancy: Le poisson est plus abondant par là-bas.

M. Kempling: Ce qui m'ennuie, c'est que la députée laisse entendre qu'il n'y a plus de poisson. Or, les pêcheurs continuent de prendre leur quota. Nous savons que les stocks ont diminué, mais j'ignore si c'est la faute du gouvernement.

Mme Clancy: Oui, c'est sa faute.

M. Kempling: Et les gouvernements qui nous ont précédés? Nos pêcheurs ont-ils pris trop de poisson? Est-ce que les pêcheurs vendent des prises en cachette? Il y a des milliers de façons de contourner la loi, comme ne l'ignore pas la députée.

Je crois qu'on peut toujours trouver un emploi, même en période de situation économique difficile. La députée parle de villages abandonnés et d'autres choses du genre. D'où venaient les gens qui ont peuplé la Nouvelle-Écosse? D'Écosse, où il n'y avait pas de travail.

Mme Clancy: Et d'où on les a chassés pour faire place aux moutons.

M. Kempling: Ils venaient d'Irlande où sévissait la famine. D'Islande, d'Allemagne, d'Ukraine, de Pologne, du monde entier. Pourquoi? Parce qu'ils n'avaient pas d'avenir là-bas et qu'ils en avaient un ici.

Mme Clancy: Et ils ont trouvé que la vie était meilleure ici et ils sont restés.

M. Kempling: Ce sont eux qui en ont décidé ainsi. Ce n'est pas forcément de notre faute.

Mme Clancy: Pars si tu ne veux pas mourir de faim!

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, je dirai seulement au secrétaire parlementaire qui vient de prendre la parole que nombre de mes électeurs estiment que le poisson est une ressource renouvelable, qu'ils n'ont pas à s'en aller et qu'ils ne seraient pas obligés de partir si le gouvernement savait gérer les pêches. C'est comme les agriculteurs de l'Ouest qui abandonnent leurs fermes parce qu'ils ne reçoivent pas l'aide dont ils ont besoin. Le gouvernement a décidé de plier l'échine à cause de l'Accord de libre-échange

qu'il a conclu avec un pays qui nous écraserait commercialement si on le laissait faire.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La députée de South West Nova souffrira que la présidence lui rappelle que ses questions et observations doivent porter sur l'allocution de la députée de Halifax et non sur les questions et observations du député de Burlington.

La députée dispose encore d'une minute.

Mme Campbell (South West Nova): J'ai une question à poser à ma collègue, la députée de Halifax. En posant cette question à une personne qui sait de quoi je parle, je suis certaine que je peux aider le député qui a essayé de poser des questions aussi stupides il y a quelques instants.

La députée de Halifax est certainement consciente de l'incidence de la crise du secteur des pêches et de l'incurie du gouvernement à cet égard sur l'économie de la région de Halifax. Lorsqu'on regarde les sommes d'argent perdues à cause de cette situation, on ne peut faire autrement que conclure que les effets doivent se faire sentir jusqu'à Halifax, la capitale de la province, et à Dartmouth. Je voudrais que la députée nous dise si les habitants de notre province doivent aller à Halifax ou même plus loin pour trouver des emplois.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La députée de Halifax a la parole pour faire une très brève observation.

Mme Clancy: Je remercie ma collègue de South West Nova de cette remarque qu'elle vient de faire. Venant moi-aussi de la Nouvelle-Écosse, je comprends très bien. L'un des principaux effets de cette situation sur la circonscription de Halifax et sur la circonscription voisine de Dartmouth, c'est que beaucoup de gens déménageront dans la région de Halifax à cause des coupes dans le régime d'assurance-chômage dans la circonscription de la députée et dans d'autres circonscriptions rurales de la Nouvelle-Écosse, à cause de la politique du gouvernement qui les force à choisir entre déménager ou mourir de faim. Malheureusement, ils ne seront pas mieux à Halifax parce qu'il y a eu des coupes dans le régime d'assurance-chômage là aussi. Les agences municipales et provinciales de services sociaux, déjà débordées, n'arriveront pas à répondre aux besoins. En général, cette situation a des conséquences désastreuses pour tous les habitants de la Nouvelle-Écosse.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de participer au débat et d'appuyer la motion proposée par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Il faut revenir un peu en arrière pour bien comprendre les objectifs de notre parti et ce que nous cherchons à accomplir avec le projet de loi C-21.

L'an dernier, dans le discours du Trône, nous faisions part de notre intention de bâtir une économie forte, et le projet de loi C-21 entre dans la construction d'une économie solide répondant aux besoins des années 90 et de l'an 2000.

Nous avons décidé de nous engager dans cette voie pour une raison fort simple. Quand nous avons pris le pouvoir en 1984, nous avons promis aux Canadiens de donner à notre pays une certaine orientation, ce qui lui avait fait défaut pendant de nombreuses années sous les gouvernements précédents. Et nous avons tenu promesse. Vérifiez les progrès qu'a réalisés le Canada entre 1984 et 1988, et vous verrez que notre pays possède l'économie la plus forte du monde. De 1984 à 1988, notre taux de croissance économique nous classait au deuxième rang, derrière un seul pays, le Japon. Cela prouve bien que nous nous dirigeons dans la bonne voie et que nous faisons ce pourquoi les Canadiens nous ont élus.

• (1510)

Cela vaut aussi pour le projet de loi C-21. Nous avons été élus en 1988 pour prendre les bonnes décisions, pour propulser le Canada au premier rang des pays, d'après notre croissance économique et notre capacité d'offrir à nos travailleurs la formation dont ils ont besoin. C'est exactement l'objectif que vise le projet de loi C-21: nous propulser dans le XXI^{e} siècle comme jamais le gouvernement précédent n'y serait arrivé. C'est ce qui fait, d'une certaine façon, l'histoire de notre parti.

Je ne peux en dire autant du parti NPD, qui, heureusement pour les Canadiens, n'a jamais formé le gouvernement et qui, du moins je l'espère, n'en aura jamais l'occasion.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je sais que cette question n'est pas très importante, mais j'apprécierais et je suis certain que beaucoup de

Canadiens apprécieraient aussi que les députés cessent de dire le parti NPD et disent plutôt le NPD ou le parti néo-démocrate ou quelque chose comme ça. J'apprécierais beaucoup.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis sûre que le député sait que son intervention n'est pas un rappel au Règlement, mais son souhait a été entendu. La présidence ne peut pas commenter davantage. Le député a la parole.

M. Thompson: Madame la Présidente, on peut faire un peu d'humour ici à l'occasion et je suis content que vous l'acceptiez. Je suis content que le député du NPD le reconnaisse aussi parce qu'ils ont de l'humour et leur idéologie n'a pas grand-chose à voir avec la réalité.

Avec ce projet de loi, nous essayons précisément de faire face à certaines réalités du monde, le monde réel. Je n'ai pas besoin de remonter très loin. Il suffit de remonter à ce qui est arrivé, hier, en Nouvelle-Écosse et à l'annonce que nous avons faite concernant le programme que nous mettons en place pour aider les pêches qui sont menacées de disparaître et qui connaissent beaucoup de difficultés. Nous sommes le parti du réalisme et nous attaquons des problèmes réels avec des solutions réelles. Nous agissons ainsi parce que notre parti considère que la seule façon de sortir d'une difficulté est d'y faire face. Voilà le but du projet de loi C-21. Il nous fera entrer dans le XXI^{e} siècle.

Pour revenir à la déclaration d'hier, la différence entre nous, le Parti libéral et le parti de l'opposition, c'est que nous sommes conscients des atouts des provinces de l'Atlantique. Cette région a beaucoup à offrir, et nous allons exploiter ses atouts pour assurer l'avenir des Canadiens. Pas un seul député de l'opposition à la Chambre, qu'il soit néo-démocrate ou libéral, ne s'est levé afin de nous féliciter pour ce que nous avons fait hier. Pourquoi? Ils veulent continuer de regarder vers le passé.

Il suffit d'examiner notre bilan, madame la Présidente. Par le passé, lorsque le gouvernement libéral se retrouvait dans le pétrin, il tentait de s'en sortir en tirant son carnet de chèques et en se montrant généreux. Le problème avec cela, c'est qu'il a trop dépensé pendant une vingtaine d'années et qu'il nous a laissé une dette énorme.

M. Pickard: Des hausses d'impôt de 70 p. 100?

M. Thompson: Madame la Présidente, je vais prendre une gorgée d'eau pendant que vocifère le député qui est assis à mes côtés. Cela me donnera un peu de répit.

M. Pickard: Vous avez besoin d'une gorgée d'eau pour avaler cela. Des hausses d'impôt de 70 p. 100. Deux fois plus que la dette.

M. Thompson: Madame la Présidente, ce sont eux qui nous ont légué la dette et c'est nous qui allons devoir nous en débarrasser.

Ils tentent de faire la même chose. Je savais que le député aborderait cette question. Je suis prêt à en parler.

La présidente suppléante (Mme Champagne): S'il vous plaît, je veux entendre le rappel au Règlement du député, mais avec tout ce bruit, ce serait impossible. Le député de Burin—Saint-Georges.

M. Simmons: Madame la Présidente, comme d'habitude, vous me devancez de plusieurs milles. Le rappel que je voulais faire, c'est que je veux entendre mon bon collègue dire pourquoi il appuie ce projet de loi, mais je ne peux entendre un seul mot à cause des deux ministres assis de ce côté-là. Vous pourriez peut-être les retenir un instant.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous sommes au moins deux à le vouloir. Le député.

M. Thompson: Madame la Présidente, je ne sais pas ce qui se passe avec ce député, mais chaque fois que je prends la parole, l'opposition m'interrompt avec insolence. Je ne sais pas au juste si c'est à cause de l'endroit où je me trouve à la Chambre, mais chaque fois que je me lève, je suis toujours le centre des critiques véhémentes des députés de ce côté-là de la Chambre. Je peux accepter les critiques dont ils nous accablent, parce qu'elles remontent simplement aux années, comme je l'ai mentionné avant de m'asseoir, où ils nous ont collé cette dette de 200 milliards de dollars.

Avant de m'asseoir, je parlais du programme d'aide pour le secteur de la pêche annoncé hier et je soulignais qu'aucun des députés d'en face n'a eu un commentaire favorable à faire sur ce programme. Je n'attends rien de constructif de ce parti.

Le renvoi du projet de loi C-21 que nous étudions aujourd'hui et les modifications que propose ce parti à ce projet de loi révèlent clairement l'orientation qu'il a adoptée depuis de nombreuses années.

Par l'intermédiaire du Sénat, les libéraux présentent une proposition qui ferait augmenter les dépenses à ce chapitre de 1,7 milliard de dollars. Le seul moyen qu'ils

aient jamais trouvé pour régler un problème, c'est d'augmenter les dépenses.

Au Canada, nous avons créé des programmes pour aider les Canadiens, cela est incontestable. Nous sommes fiers du réseau de sécurité mis en place pour aider les Canadiens, par exemple, les pensions de vieillesse, le Régime de pensions du Canada et le meilleur régime d'assurance-maladie du monde. Nous sommes très fiers de ces programmes sociaux et nous voulons continuer de mettre en place d'autres programmes du genre. Ce qui compte avant tout, c'est que nous voulons établir des programmes que nous avons les moyens de payer.

La différence entre nous et les partis socialistes, surtout le Parti libéral, c'est que ces derniers veulent utiliser les programmes sociaux pour piéger les Canadiens. Plutôt que de les utiliser aux fins pour lesquelles ils ont été prévus, c'est-à-dire, aider et protéger les Canadiens, ils veulent piéger les Canadiens.

Il est très clair, madame la Présidente, si vous lisez le projet de loi C-21 que c'est exactement ce qu'ils tentent de faire. Aucune personne s'y connaissant en éducation, en formation professionnelle, ne s'opposerait à ce que nous voulons faire avec le projet de loi C-21. Nous voulons former les Canadiens en prévision de l'avenir. L'opposition vit dans un monde fantaisiste. Elle rêve en technicolor. Nous vivons dans un monde où la concurrence est vive et où le concurrent n'est pas la province ou la localité voisine, mais le monde. Si nous, les Canadiens, n'avons pas été à la hauteur, c'est face à la concurrence.

• (1520)

Personne à la Chambre ne prétend que nous avons la partie facile. Or, ces travailleurs déplacés méritent mieux que de l'argent, mieux qu'un simple chèque. Un chèque ne résout pas du tout ce problème.

La Parti libéral et le NPD refusent de voir les choses en face. Ils ne veulent pas du tout s'ouvrir les yeux. Tout ce qu'ils souhaitent, c'est donner de l'argent, peu importe si nos coffres sont à sec, tout ce qu'ils veulent, c'est signer le chèque et bonsoir la visite. À quoi bon perdre son temps à trouver la cause du problème, l'argent règle tout. Ce n'est pas ce que nous allons faire.

Je me permets de citer quelques statistiques pour la gouverne de mes amis d'en face. Le projet de loi C-21 prévoit une hausse de 45 p. 100 du financement de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Voila de quoi insuffler une nouvelle vie à cette politique en augmentant son financement de 45 p. 100. Trouvez-vous, madame la Présidente, que nous sommes sur la bonne voie? Je le crois. Je crois que cette mesure favorisera la formation des travailleurs et la participation du secteur privé. Nous avons pris énormement de retard sur ce chapitre au Canada.

Nos entreprises privées, à l'échelle nationale, dépensent moins de la moitié du montant que leurs contreparties américaines affectent à la formation. Voilà qui en dit long sur notre capacité de soutenir la concurrence internationale. Et pourtant, ce que les États-Unis dépensent au titre de la formation au travail n'est qu'une fraction de ce que d'autres pays, comme le Japon notamment, font pour leurs travailleurs.

Le projet de loi C-21 permettra de dégager 231 millions de dollars pour la formation dans le secteur privé. À cet argent s'ajoutera la contribution de sources privées. Et cela amènera quelque 1,5 milliard de dollars en investissements supplémentaires dans ce secteur.

Nous voulons que les employés et les compagnie prennent l'habitude de considérer la formation comme allant de soi pour que nous puissions soutenir avantageusement la concurrence internationale en dépit de dures réalités que nous ne craignons pas et que le pays ne craint pas non plus d'affronter, à mon avis.

Le projet de loi C-21 prévoit 100 millions de dollars pour l'établissement de nouveaux programmes de formation des débutants destinés aux jeunes. On ne saurait ni préparer l'avenir du pays, ni assurer sa prospérité au cours des prochaines années sans penser aux jeunes qui prendront notre relève au sein de la population active. Nous devons leur offrir la formation nécessaire à l'université ou dans les écoles techniques pour qu'ils soient bien armés face à la concurrence. Nous devons le faire. Et nous le faisons en finançant des programmes à cette fin.

J'ignore pourquoi le taux d'analphabétisme est élevé dans ma province du Nouveau-Brunswick, dans le Canada atlantique. D'ailleurs, le niveau de scolarisation des Canadiens augmente d'Est en Ouest. Cela tient peut-être au fait qu'un grand nombre de nos travailleurs qualifiés et instruits ont dû quitter le Canada atlantique pour s'installer dans d'autres régions de notre pays. Il y a peut-être une sorte de corrélation entre ces statistiques.

Il ne fait aucun doute qu'il y a un taux élevé d'analphabétisme dans ma province du Nouveau-Brunswick. C'est la même chose dans l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse. La situation est un peu meilleure au Québec et en Ontario. La Colombie-Britannique est le modèle que nous essayons d'imiter au

Nouveau-Brunswick car elle détient le taux d'analphétisme le plus bas de notre pays.

Il ne fait aucun doute que le succès de notre province et du Canada atlantique dépend de projets de loi comme le C-21, parce qu'il va régler certains de ces problèmes très réels auxquels nous ne pouvons pas nous dérober.

Nous pouvons critiquer ici à la Chambre tous les projets de loi dont celle-ci est saisie, si nous voulons nous montrer très tatillons, car aucun projet de loi n'est jamais parfait. Nous sommes tous de simples mortels, madame la présidente, qui essaient de résoudre des problèmes causés par des Canadiens comme vous et moi, et nous n'allons pas les régler en nous y dérobant.

Les chômeurs toucheront 350 millions de dollars supplémentaires dans le cadre de ce programme. Cela visera 60 000 prestataires d'assurance-chômage de plus dans notre pays. On accordera 50 millions de dollars supplémentaires aux programmes actuels d'aide à la formation et au placement, en coopération avec les provinces, et nous le faisons depuis 1986.

Le problème, avec le projet de loi en question, c'est qu'il est bloqué au Sénat. Les sénateurs le font pour une raison très simple.

M. Nault: Parce que c'est un mauvais projet de loi.

M. Thompson: Ils le font pour des raisons partisanes. Ils peuvent prétendre que c'est un mauvais projet de loi, mais il faut qu'ils le prouvent et ils ne le peuvent pas. Ils ne l'ont pas encore fait et ils ne le feront pas. Ils peuvent bien parler, pleurer, gêmir et se tordre les mains, mais la vérité c'est qu'ils n'ont pas la moindre solution de rechange réaliste à proposer pour ce projet de loi.

Je voudrais lire certains des éditoriaux parus d'un bout à l'autre du pays à propos de ce projet de loi et ce qu'ils en disent: ils parlent de «l'arrogance du Sénat non élu». Il faut se souvenir que l'opposition à la Chambre, à savoir le Parti libéral, reçoit ses ordres d'Allan. Nous l'appelons l'oncle Allan au Sénat. C'est lui qui établit le programme. Ce n'est ni le whip ni le leader à la Chambre. C'est leur leader au Sénat.

Je veux citer ce que M. MacEachen avait à dire sur le Sénat lorsqu'il a été assermenté à titre de sénateur. Comme vous le savez, madame la Présidente, c'est le premier ministre Trudeau qui a nommé M. MacEachen au Sénat. Voici ce que M. MacEachen avait à dire sur le Sénat lorsqu'il a été nommé en 1984:

> Aucun membre de cette Chambre ne voudrait prétendre que le Sénat doive... systématiquement s'opposer à la volonté de la majorité à l'assemblée élue du Parlement...

Voilà ce qu'il a dit. Il n'est pas homme de parole, car il a fait maintes fois ce mauvais tour à la Chambre des communes, par exemple, à l'occasion des élections de 1988 et de l'étude de l'Accord de libre-échange.

Il y a un lien entre ce projet de loi, l'Accord de libre-échange et la TPS. Ce que j'essaie de dire pendant la courte période qui m'est attribuée, c'est simplement que nous faisons parti d'un monde très compétitif où, nous cherchons à nous implanter. Le projet de loi sur l'assurance-chômage nous rendra plus compétitifs. Nous serons incités à accroître la formation et à nous lancer dans des industries et des domaines techniques où nous devons nous implanter. L'Accord de libre-échange abat les frontières afin que nous puissions entrer en concurrence. La TPS va supprimer les barrières commerciales en ce qui concerne l'imposition de nos produits qui doivent soutenir la concurrence sur le plan international.

C'est un projet de loi qui nous propulsera dans le monde réel qui nous entoure aujourd'hui, au Canada. Je suis fier d'être ici pour apppuyer ce projet de loi. Je suis convaincu que les Canadiens ordinaires feront pression pour s'assurer que ce projet de loi franchisse l'étape du Sénat.

• (1530)

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du député qui m'a précédé au sujet du projet de loi C-21. J'ai été également fort intéressé par ses observations sur l'augmentation de la contribution du secteur privé dans le domaine de la formation. Si cela se produit, cela sera certes un changement important par rapport à ce qui s'est fait jusqu'à maintenant au Canada. J'ai travaillé pour des sociétés, grandes et petites. J'ai tenté de négocier des contrats de travail avec de grosses sociétés et des sociétés de moindre importance. Nous avons tenté de les amener à assumer davantage de responsabilités en matière de formation, et je peux vous garantir que ce fut en vain.

Dans l'opuscule de propagande intitulé «Le Nouveau mode d'emploi» publié au moment de la présentation du projet de loi C-21, on parle du secteur privé. On y dit notamment que la formation en institution n'est offerte que dans 25 p. 100 environ des sociétés, dont la plupart sont de grandes entreprises. On ajoute que dans l'ensem-

ble, le secteur privé au Canada consacre 1,4 milliard de dollars environ à la formation en institution, ce qui représente, par employé, moins de la moitié des sommes qui sont dépensées à ce chapitre aux États-Unis. Le député qui m'a précédé l'a déjà signalé.

Dans le document en question, on précise également que le gouvernement a pour objectif d'amener le secteur privé à consacrer 1,5 milliard de dollars de plus par an à la formation d'ici à 1994, car cette augmentation s'impose, afin de faire en sorte que la formation donnée par le secteur privé au Canada se compare à celle offerte aux États-Unis.

En vertu du projet de loi C-21, les travailleurs sont forcés, à la suite d'une augmentation arbitraire de leurs cotisations, de verser davantage à la Caisse d'assurance-chômage.

Comment le gouvernement va-t-il obtenir cette somme de 1,5 milliard de dollars du secteur privé, au Canada? Va-t-il se contenter d'espérer ou va-t-il plutôt s'employer sérieusement à obtenir cet argent chaque année?

M. Thompson: Madame la Présidente, de la part du NPD, c'est là une très bonne question. Je la considère avec tout le sérieux voulu.

Les employeurs et les entreprises, qu'il s'agisse de sociétés de haute technologie ou d'entreprises du secteur primaire, comprennent que leur contribution est nécessaire à leur succès. L'industrie au Canada en est consciente depuis un certain nombre d'années. Elle sait fort bien qu'un problème se pose. Si le député se donne la peine d'examiner ses statistiques, il s'apercevra qu'il y a de nombreuses industries du secteur primaire et de beaucoup de sociétés de haute technologie qui ont, à l'heure actuelle, au Canada, bien de la difficulté à trouver des travailleurs qualifiés; elles sont donc plus que disposées à investir dans la formation, et c'est ce qu'elles feront.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Je voudrais poser au député une question. Premièrement, comment peut-il affirmer que le Sénat est non démocratique, alors que cette institution fait partie de notre démocratie parlementaire? Si on poussait son raisonnement jusqu'au bout, la Cour suprême du Canada, dont les membres sont nommés, serait alors une institution non démocratique.

Comment le député peut-il concilier avec le simple bon sens son argument selon lequel le Sénat, dont les membres ont été nommés par le gouvernement élu du temps n'est pas démocratique? Est-ce seulement parce qu'il s'oppose à la volonté du gouvernement?

En outre, lorsque les Canadiens nous disent qu'ils sont en désaccord avec les propositions du gouvernement, cette volonté du peuple n'est-elle pas reflétée de façon tout à fait démocratique dans les amendements du Sénat?

M. Thompson: Madame la Présidente, la différence entre la Chambre des communes et le Sénat, c'est simplement que nous devons soumettre nos politiques, nos plates-formes et nos réalisations à la population tous les quatre ou cinq ans et nous devons lui rendre des comptes. Il n'y a personne à la Chambre qui n'a pas eu à aller se battre pour se faire élire en 1988. Tous et chacun d'entre nous, si nous en décidons ainsi, ferons la même chose en 1992 ou 1993.

Je voudrais citer un extrait d'un article que Jeffrey Simpson a écrit au sujet du Sénat. Cela répondra en partie à la question que le député a posée.

Dans son article publié le 1er mai 1990 dans le *Globe and Mail*, Jeffrey Simpson disait:

> Comme c'est passionnant pour des sénateurs qui n'ont jamais disputé une élection, ou qui ne l'ont pas fait depuis de nombreuses années, de se faire les champions de la population. Et, s'ils se trompaient sur l'opinion publique, comme c'est réconfortant de savoir qu'ils n'auront pas à affronter le public lors des prochaines élections.

Jeffrey Simpson poursuit en citant Stanley Baldwin:

> Comme Stanley Baldwin le disait au sujet des barons de la presse britannique, les sénateurs ont le pouvoir sans la responsabilité, «l'apanage de la courtisane tout au long de l'histoire».

C'est exactement ce que je veux faire remarquer. Ils n'ont pas à rendre de comptes aux Canadiens. Ils n'ont pas à se soucier de ce que pensent les Canadiens. Ils n'ont qu'à afficher leur arrogance quand ça leur plaît. Ils n'auront pas à se présenter devant les Canadiens en 1992 ou 1993 comme nous tous à la Chambre. Je pense que cela a quelque chose à voir avec la responsabilité.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'écoutais mon collègue, avec qui j'ai eu bien des discussions sur un certain nombre de sujets. Je crois qu'il nous est arrivé de discuter de celui-là.

J'ai bien écouté son point de vue. Le député s'indigne de voir un Sénat non élu agir de la sorte, c'est-à-dire procéder à un deuxième examen objectif et tenter d'améliorer une loi qui laisse à désirer.

Puisque mon collègue s'oppose tellement à ce que le Sénat exerce un pouvoir ou participe au processus démocratique, serait-il d'accord pour dire que le Sénat ne devrait pas être modifié par le gouvernement actuel ni par aucun autre pour des raisons d'ordre politique? Je parle de ce dont il est souvent question dans les journaux, soit l'augmentation du nombre de sièges au Sénat. On dit que c'est ce que le parti du député se prépare à faire, augmenter le nombre de sénateurs en invoquant une disposition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Le député est-il tellement en faveur de l'élimination de cette Chambre non élue qu'il s'opposerait à toute mesure prise par le gouvernement, aujourd'hui ou plus tard, visant à augmenter les sièges du Sénat grâce à une disposition de l'AANB, ce qui aurait pour effet qu'un certain nombre de sénateurs seraient nommés librement, et tout cela uniquement pour des raisons politiques?

M. Thompson: Madame la Présidente, si le Sénat se comporte de manière responsable, comme il finira par le faire, ce sera une question hypothétique. Cette affirmation ou observation est pour le moment hypothétique, car c'est de cela qu'il s'agit, que le Sénat prenne ses responsabilités et agisse selon les voeux de la population. Celle-ci a exprimé ses voeux en élisant ceux qui siègent ici à la Chambre.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, le député pourrait peut-être confirmer que l'idée que le gouvernement se fait de la formation et du recyclage est à peu près aussi confuse que celle qu'il se fait de l'éducation.

Vous vous souvenez que le premier ministre a dit, je crois que c'était à Halifax en juin dernier, que son gouvernement se concentrerait dans son deuxième mandat sur le développement des ressources humaines. Le gouvernement a restreint les paiements de transfert, diminué la recherche et le développement, imposé un droit administratif de 3 p. 100 aux étudiants et tout fait ou presque pour que nous ne puissions faie concurrence à nos principaux partenaires commerciaux.

Voudrait-il confirmer que la confusion ne se limite pas aux programmes de formation et de recyclage, mais qu'elle est visible dans toute l'étendue des domaines de l'enseignement, de la formation, du recyclage, de l'alphabétisation et de la R-D? Je ne veux qu'un oui ou un non.

M. Thompson: Madame la Présidente, ce n'est pas aussi simple qu'un oui ou un non à cause du préambule. Aucun pays du monde occidental, voire du monde entier, ne traite mieux ses étudiants que le Canada. Aucun doute là-dessus.

La qualité de vie dans notre pays dépasse celle de tous les autres, malgré nos problèmes. Nous voulons améliorer la formation des Canadiens. Il suffit d'examiner l'aide que nous accordons aux étudiants au Canada pour dire que nous les traitons fort bien. On pousse les étudiants à travailler pour s'aider eux-mêmes parce qu'on obtient les meilleurs résultats de ceux qui doivent se débrouiller tout seuls. Une partie des efforts en matière d'éducation repose sur les particuliers. Ce n'est du tout cuit pour personne. Nous avons cependant créé les programmes qui font de notre système d'éducation le meilleur du monde.

• (1540)

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur la motion présentée par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Je suis doublement heureux de pouvoir me prononcer sur l'amendement de mon collègue de Saskatoon—Dundurn, qui propose de remercier le Sénat pour son excellent travail et de retirer le projet de loi, parce que c'est sûrement le sort qu'il mérite.

Avant de parler spécifiquement de la motion et de l'amendement dont nous sommes saisis, je voudrais dire quelques mots sur ce qu'on pourrait appeler les faits saillants de l'historique du projet de loi C-21. D'abord, il ne faut pas oublier pendant tout ce débat que les modifications que le gouvernement Mulroney propose d'apporter au régime d'assurance-chômage constituent un changement radical de la conception et du financement des programmes de sécurité du revenu au Canada.

Ces modifications du régime d'assurance-chômage sont une attaque à la fois contre les employeurs et les employés. Elles auront pour effet de rapprocher davantage notre régime d'assurance-chômage du modèle américain, que le gouvernement conservateur aime tant à maints égards.

En dépit de toutes les modifications qui ont été apportées au Régime de l'assurance-chômage depuis son entrée en vigueur en 1940, nombre de ses principes fondamentaux sont demeurés intacts jusqu'à maintenant. L'assurance-chômage est une assurance sociale qui vise à compenser le manque à gagner découlant de la perte d'un emploi ou d'un congé de maternité, de maladie, de garde d'enfants ou d'études. Le fardeau de son financement est réparti jusqu'à maintenant entre les travailleurs, les employeurs et le gouvernement fédéral.

Il faut signaler que le programme de l'assurance-chômage n'est pas un régime d'assistance sociale. Il ne vise pas à prendre aux riches pour donner aux pauvres. Pour cela, il y a l'assistance sociale, le supplément de revenu garanti et, un jour peut-être, le revenu annuel garanti, qui offrent une protection contre le dénuement.

Au contraire, le Régime de l'assurance-chômage est un programme d'assurance sociale qui offre un revenu de substitution en cas de chômage, comme le Régime de pensions du Canada en offre un pendant la retraite et le Régime d'indemnisation des victimes d'accidents de travail, en cas d'accident de travail.

L'assurance-chômage profite à la plupart des Canadiens. Il est facile pour ceux qui ont déjà été sans travail de comprendre l'importance de l'assurance-chômage, mais il est tout aussi sûr que l'assurance-chômage profite aux travailleurs qui ont un emploi. Comme le représentant de la Fédération des travailleurs d'Alberta l'a dit dans l'excellent exposé qu'il a fait, le 13 septembre dernier, à Edmonton, devant le comité législatif sur l'assurance-chômage:

> La sécurité qu'offre l'assurance-chômage permet aux travailleurs ayant un emploi de dépenser une plus grande partie de leurs gains et partant, de jouir d'un meilleur niveau de vie qu'ils ne pourraient le faire s'ils devaient restreindre leurs dépenses au cas où ils perdraient leur emploi.

L'assurance-chômage fait donc partie intégrante de cet ensemble de programmes sociaux canadiens qui nous distingue fondamentalement, par exemple, de nos voisins du sud, qui sont moins chanceux que nous. Ici, au Canada, nous reconnaissons la valeur des efforts collectifs pour nous protéger et pour protéger nos amis et voisins contre les temps durs, et nous le faisons par l'intermédiaire de nos gouvernements.

Cependant, le gouvernement Mulroney s'apprête à changer tout cela, en partie au moyen de ce projet de loi. Comment?

En premier lieu, le projet de loi C-21 réduira de plus de 1,5 milliard de dollars par année les prestations régulières d'assurance-chômage. Il le fera de trois façons. Premièrement, les critères d'admissibilité, qui variaient entre 10 et 14 semaines de travail, varieront dorénavant entre 10 et 20 semaines de travail, et les cas où il faudra 20 semaines de travail seront beaucoup plus nombreux. Deuxièmement, le projet de loi réduira la période maximum de prestations. Troisièmement, il portera à un minimum de sept semaines et à un maximum de 12 semaines la pénalité imposée aux prestataires qui ont quitté leur emploi ou qui ont été congédiés. Le maximum est actuellement de six semaines.

En second lieu, le projet de loi C-21 supprimera la participation du gouvernement au régime d'assurance-chômage, ce qui représente environ 2 milliards de dollars par année, obligeant ainsi les travailleurs et les employeurs à assumer la totalité des coûts. On cesse ainsi de reconnaître l'incidence de la politique gouvernementale sur le taux de chômage. Aux termes de la loi actuelle sur l'assurance-chômage, la part du gouvernement comprend des prestations de prolongation fondées sur le taux de chômage régional lorsque celui-ci dépasse 4 p. 100.

Troisièmement, le gouvernement permettra à la Commission de l'assurance-chômage d'utiliser jusqu'à 15 p. 100 de la caisse de l'assurance-chômage pour des projets ou des programmes de formation, de partage et de création d'emplois, de remboursement des frais de déménagement et de déplacement, de création d'entreprises et de versement de primes pour emploi autonome pour inciter les gens à accepter rapidement un emploi et ainsi de suite. Ceci signifie que les programmes de formation ne seront pas financés par les recettes générales, comme c'est le cas actuellement, mais à l'aide de fonds arrachés à l'actuelle caisse de l'assurance-chômage. Le gouvernement réduit l'assurance-chômage de toutes ces façons.

Comment ces changements toucheront-ils les travailleurs canadiens? L'effet le plus évident sera que les travailleurs auront moins de protection contre des pertes de revenus catastrophiques quand ils perdront leurs emplois.

Dans son communiqué du 2 octobre, le Conseil canadien du développement social a dit que le gouvernement marchait sur la corde raide avec la sécurité du revenu des Canadiens. En rendant l'assurance-chômage plus difficile à obtenir, le gouvernement, pour pousuivre la comparaison, enlève de plus en plus l'un des plus importants filets de sécurité du Canada d'en-dessous de cette corde raide.

Selon les chiffres de Statistique Canada obtenus par le Congrès du travail du Canada, augmenter le nombre de semaines de travail requises pour avoir droit aux prestations—et ce n'est qu'un aspect des changements proposés—aurait signifié que près de 130 000 Canadiens qui ont reçu des prestations l'an dernier n'en recevraient plus.

En Alberta, 5,400 prestataires auraient perdu leurs prestations. À Edmonton seulement, 3 000 personnes, qui recevaient pour 12 millions de dollars de prestations, n'y auraient plus droit.

Les réductions massives des prestations d'assurance-chômage vont également augmenter le pouvoir des employeurs sur les travailleurs. Les chômeurs qui se verront refuser des prestations auront naturellement tendance à prendre le premier emploi qui se présente, indépendamment du salaire et des avantages sociaux qui lui sont attachés, et ceux qui ont un travail auront moins de possibilités, ils seront contraints de supporter du harcèlement et des travaux peu satisfaisants, mal payés et parfois dangereux.

Par conséquent, la détérioration de l'assurance-chômage ne fait pas que diminuer la protection des travailleurs qui perdent leur emploi, elle a également tendance à nuire aux salaires et aux conditions de travail de tous les salariés, en donnant aux employeurs la possibilité de profiter du désespoir que crée le chômage et le sous-emploi.

En économie c'est ce qu'on appelle «mettre les travailleurs au pas», et c'est odieux et méprisable. Même les employés qui travaillent seront touchés directement. Depuis le premier janvier de cette année les primes ont augmenté de 15 p. 100, coûtant au travailleur qui gagne la modique somme de 400 $ par semaine un supplément de 62,40 $ par année.

Ce n'est pas tout, il y a un autre effet tout aussi détestable. Les travailleurs qui ont le plus besoin de l'assurance-chômage seront aussi les plus durement frappés par les réductions. Selon une étude de Global Economics, 80 p. 100 de tous les Canadiens qui verront leurs prestations baisser auront un revenu inférieur à 25 000 $ par année.

En Alberta, 72 p. 100 des personnes touchées, soit 51 000 chômeurs, auront un revenu inférieur à 20 000 $ par an. Pas moins de 32 p. 100, 23 000 personnes, auront un revenu de moins de 10 000 $ par an et perdront 1800 $ de prestations, soit 18 p. 100 de ce revenu de misère. Aussi incroyable que cela puisse paraître, ce gouvernement de patrons se propose de s'enrichir en appauvrissant davantage ceux qui ne touchent que 10 000 $ par année.

Pourquoi le gouvernement agit-il ainsi? Nous entendons sans cesse la même rengaine: à cause du déficit. Pourtant, le gouvernement Mulroney persiste à laisser 60 000 sociétés rentables s'en tirer sans payer un sou d'impôt, de même que plus de 6 000 Canadiens gagnant plus de 50 000 $ par année. En baissant le taux d'intérêt de 2 p. 100, ce qu'il refuse obstinément de faire, il pourrait réduire ce satané déficit de 3,5 milliards de dollars. Nous ne voulons plus rien entendre de cette justification à la gomme. Ça ne prend pas. Ce n'est pas là la raison.

Quelle est-elle, alors? Ces changements visent peut-être à mettre les entreprises canadiennes sur «un pied d'égalité» avec celles des États-Unis, comme le gouvernement se plaît à le dire. Dieu sait qu'elles ne le sont pas en ce moment, du moins en ce qui concerne l'assurance-chômage. Au Canada, 83 p. 100 des chômeurs touchent l'assurance-chômage, comparativement à seulement 25 p. 100 aux États-Unis. Le régime rembourse jusqu'à 60 p. 100 de la rémunération hebdomadaire moyenne au Canada, mais seulement 35 p. 100 aux États-Unis. Au Canada, la durée moyenne des prestations est de 22 semaines, alors qu'aux États-Unis, elle est de moins de 15 semaines.

• (1550)

C'est dans cette voie que le projet de loi C-21 commence à nous entraîner. Nous n'en sommes pas encore là, mais c'est le genre d'égalité que recherchent les grosses entreprises en faveur du libre-échange.

Le gouvernement utilise le projet de loi C-21 pour aider à entreprendre le nivellement. Non seulement est-ce très mal à première vue, mais c'est également hypocrite. Vous rappelez-vous, madame la Présidente, que, avant les dernières élections, le gouvernement avait promis aux travailleurs qui s'inquiétaient des conséquences de l'accord commercial Mulroney-Reagan qu'ils auraient un des meilleurs programmes d'adaptation du monde industrialisé? Vous rappelez-vous que le 15 novembre 1988, à peine six jours avant le scrutin, le gouvernement a renforcé ce message apaisant en augmentant les prestations d'assurance-chômage et en réduisant les cotisations? C'est vrai. Aujourd'hui, un peu plus d'un an après, l'accord de libre-échange est signé et le gouvernement réduit les prestations et augmente les cotisations.

Cynique, opportuniste, sauvage et anti-canadien, voilà ce qu'est le projet de loi C-21. Le gouvernement va gagner: la Chambre va adopter le projet de loi C-21 qui sera imposé au Sénat et adopté; ce sera la loi. Aucun député ni aucun Canadien ne se leurre à ce sujet. Cette mesure législative est peut-être mauvaise, injuste et cruelle, peut-être même trahit-elle la forte majorité de Canadiens qui vont travailler jour après jour pour gagner un salaire afin d'élever leur famille et se bâtir un avenir comfortable. Peu importe, le gouvernement va finir par gagner.

Cela m'amène à la motion du gouvernement dont la Chambre est saisie et à l'amendement de mon collègue de Saskatoon—Dundurn. Les amendements du Sénat ne sont pas une perte totale, mais ils ne comblent pas les lacunes évidentes du projet de loi C-21. Par conséquent, dans un élan de générosité, le gouvernement pourrait bien adopter quelques amendements mineurs de l'autre endroit en rejetant d'autres mais, malheureusement, cela ne ramènerait pas la situation à la normale. Tout cela n'a aucune importance, compte tenu des répercussions que le projet de loi C-21 va avoir sur la forte majorité des travailleurs canadiens.

Ce n'est pas la motion du gouvernement que je recommande aux députés, mais bien l'amendement de mon collègue de Saskatoon—Dundurn. Je demande à tous les députés de la Chambre qui ont des oreilles pour entendre, un coeur pour ressentir des émotions et un cerveau pour penser d'accepter l'amendement, de remercier les sénateurs de leur effort et de voter pour le retrait du projet de loi.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, j'ai écouté très attentivement l'intervention de mon collègue sur l'important projet de loi à l'étude aujourd'hui. Il a félicité le Sénat du Canada pour au moins avoir retenu le projet de loi et tenté d'y proposer des amendements et de convaincre les députés de leurs erreurs et des répercussions néfastes que le projet de loi aurait sur les personnes qui, malheureusement, en raison de la répartition inégale des richesses au Canada, se voient régulièrement dans l'obligation de recourir aux prestations d'assurance-chômage.

Que nous propose de faire le député? Il a souligné que le projet de loi avait été examiné à la Chambre des communes, qu'il avait été renvoyé a l'autre endroit et qu'il nous était à nouveau soumis. Il affirme qu'il ne fait aucun doute que la majorité conservatrice—attention, vous là-bas, c'est une majorité conservatrice qui veut forcer l'adoption du projet de loi—fera probablement adopter de force le projet de loi ici, puis contraindra l'autre endroit à l'adopter.

J'aimerais simplement qu'il explique comment, à son avis, le gouvernement peut forcer l'autre endroit à adopter le projet de loi.

M. Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je dois rectifier: je n'ai jamais dit que nous devrions féliciter ou louanger le Sénat. J'ai déclaré que nous devrions le remercier. Je crois que toute autre attitude serait impolie et, à cette étape-ci, seule la politesse m'importe à l'endroit du Sénat.

Par ailleurs, je présume que les amendements renvoyés à la Chambre par l'autre endroit, dominé par les libéraux, ont fait l'objet de discussions au caucus libéral et représentent la position de ce caucus. Dieu sait que c'est la première fois que les libéraux réussissent à présenter une position cohérente. Je continue de croire qu'ils sont totalement incompétents et, pour cette raison, la modification à la motion proposée par le député de Saskatoon—Dundurn me paraît nettement préférable à la motion du gouvernement et même aux amendements de l'autre endroit.

Je crains de ne pouvoir offrir aucune consolation ni réconfort au député libéral sur ce point. Mais je suppose que je peux l'exhorter à continuer de faire de son mieux.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Avant de donner la parole au député, en conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Drummond—le commerce extérieur; le député de Mackenzie—l'agriculture; le député de Haldimand—Norfolk—le commerce extérieur.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la présidente, nous devrions peut-être nous rappeler que nous sommes ici une fois de plus pour étudier le projet de loi C-21, loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration.

Plus précisément, la tâche de la Chambre, bien que nous de ce côté-ci refusions d'y participer, est de démanteler d'une manière absolue et irrévocable une très bonne loi qui a très bien servi notre pays pendant fort longtemps, depuis, je crois, environ 1978. Le projet de loi C-21, s'il entre en vigueur, aura des conséquences très néfastes pour le pays et pour des milliers de personnes.

J'espère que le député de Carleton—Charlotte portera une attention soutenue à ce que j'ai à dire. Je l'ai écouté aussi avec beaucoup d'intérêt. À mon avis, le point marquant de son discours a été le moment où il a déployé tous ses efforts pour faire l'éloge de quelques grands programmes sociaux, qu'il a appelés, à juste titre, le réseau social. Il a fait allusion à l'assurance-maladie. Il a parlé, par déduction, de l'assurance-chômage. Il a mentionné en particulier le Régime de pensions du Canada puis, plus tard dans son discours, toute la question des programmes d'aide financière accordée aux étudiants.

J'aime les gens qui sont honnêtes. Je dois dire que j'ai trouvé un certain réconfort dans les propos de mon collègue de Carleton—Charlotte parce que, dans son discours, il attirait l'attention de la Chambre sur plusieurs grands programmes sociaux qui ont tous, sans exception, été établis par des gouvernements libéraux au cours de ces dernières années.

Mon ami, le ministre de l'Énergie, sent venir un discours. Il nous tarde de l'entendre en temps utile. Entretemps, je voudrais dire à l'hon. représentant de Carleton—Charlotte que je le remercie d'avoir énuméré ces programmes. Il aurait pu faire mieux et montrer deux choses: premièrement, que ces programmes ont été mis sur pied par des gouvernement libéraux; deuxièmement, que le combat que nous menons à propos du projet de loi C-21 illustre bien ce qu'est le combat le plus important.

• (1600)

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, tentons depuis 1984 de limiter les dégâts, car ce gouvernement conservateur, qu'appuie le député de Carleton—Charlotte, démantèle systématiquement ces programmes. À mon avis, il est révélateur qu'il ait parlé des programmes d'aide aux étudiants. Puis-je lui rappeler que les étudiants dans les université et les établissements postsecondaires en général ont autant de difficultés à joindre les deux bouts à l'heure actuelle parce que le gouvernement qu'il appuie refuse depuis 1984 de modifier les lignes directrices de base en matière des finances.

Ce qui revient à dire que les étudiants de 1990 qui iront à l'université cet automne, et certains d'entre eux n'iront pas à cause de la politique du gouvernement, devront vivre avec le montant de base pour ce qui est de l'aide accordée sous forme de prêts aux étudiants que touchaient leurs homologues il y a six ou sept ans. Si le député se préoccupe de ce programme particulier, il devrait peut-être en parler à ses collègues et voir ce qu'ils peuvent faire pour cesser de tomber à bras raccourcis sur les étudiants qui fréquentent les établissements postsecondaires.

J'interviens dans ce débat parce que je crois que le projet de loi, s'il est adopté, fera un tort considérable aux pêcheurs en ce qui concerne leurs prestations d'assurance-chômage. Parmi les gens qui seront menacés par l'adoption de ce projet de loi, ce sont les pêcheurs qui seront le plus durement touchés. C'est pourquoi le Sénat a pris le temps de proposer un certain nombre d'amendements.

Les pêcheurs du Canada font face à une situation des plus tragiques, surtout dans des endroits comme ma circonscription de Burin—Saint-Georges, où 158 localités dépendent presque toutes directement du secteur de la pêche. Il y a, au total, 17 000 pêcheurs et employés des usines de transformation du poisson qui tirent directement leur gagne-pain du secteur de la pêche dans ma circonscription. Bon nombre d'entre eux sont des pêcheurs au chalut ou ce que nous appelons des pêcheurs côtiers. Ce sont ces gens qui partent pêcher chaque matin et rentrent chaque soir dans des bateaux mesurant de 20 à 50 pieds de long—dans certains cas ils peuvent même atteindre 65 pieds.

Si ce projet de loi est adopté, cela aura pour conséquence comme disent les marins, de couler le programme en ce qui a trait aux pêcheurs. Je parle en ces termes, car cela me permet de bien faire comprendre mon point de vue à mon bon ami, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Si nous pouvions simplement l'amener à réfléchir à ceci et à dire à ses collègues du Cabinet qu'ils ont eu tout à fait tort de vouloir remettre en question les avantages offerts aux pêcheurs. Permettez-moi de vous donner un exemple, madame la Présidente.

En 1988, les pêcheurs ont versé 18 millions de dollars environ à la Caisse d'assurance-chômage et ils ont reçu 269 millions de dollars sous forme de prestations. C'est là tout un écart: 18 millions de dollars de cotisations contre 269 millions de dollars de prestations. La situation était différente dans les années précédentes où le secteur de la pêche était viable. À certaines époques, les pêcheurs versent au régime beaucoup moins que ce qu'ils en tirent. Qui va combler la différence qui, en 1988, était de 251 millions de dollars, si le gouvernement se retire complètement du régime. La crainte, évidemment, c'est que des hommes politiques puissent bien décider du jour au lendemain d'exclure les pêcheurs du régime d'assurance-chômage. En effet, une simple décision du cabinet pourrait, avec l'approbation du gouverneur en conseil, abolir le droit des pêcheurs aux prestations. C'est une erreur monumentale qu'une poignée de ministres réunis autour d'une table, obéissant à leurs seules préoccupations politiques immédiates et agissant en dehors de tout contrôle du Parlement, ait le pouvoir de déposséder de leurs prestations un si grand nombre de Canadiens.

Je pourrais continuer de décrire les conséquences néfastes que ce projet de loi ne manquera pas d'avoir sur les pêcheurs, mais je crois avoir clairement démontré que nous appliquions à l'égard des pêcheurs une excellente mesure législative et que le gouvernement a tort d'y mettre fin, surtout maintenant que les pêcheurs des provinces de l'Atlantique sont aux abois.

Hier, mon ami le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que les pêches n'étaient pas en péril dans les provinces de l'Atlantique.

M. Bouchard (Roberval): Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Simmons: Je dirai au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie que c'est bel et bien ce qu'il a dit. Il m'a reproché d'avoir déclaré que les pêches étaient en péril dans les provinces de l'Atlantique. Comme en fait foi le hansard d'hier, il a ajouté: «Ce n'est pas ce que nous pensons». Je sais que le ministre n'est pas d'accord avec lui. Il devrait avoir avec lui un petit entretien à ce sujet. Moi non plus je ne suis pas d'accord avec lui.

Peut-être les ministres se sont-ils donné le mot. Déjà le premier ministre avait déclaré que les régions de l'Atlantique n'éprouvaient aucune difficulté. Le ministre déclare maintenant que les pêches ne sont pas en péril. Elles font face au contraire à un péril très grave. Prenons le cas de la localité de Rose Blanche—je suis sûr que vous dîtes «Rose Blanche» dans votre langue maternelle, madame la Présidente. À Terre-Neuve, nous avons notre propre façon de prononcer ce nom et quand nous disons Rose Blanche, nous pensons à notre foyer.

M. Epp: Ce que nous voudrions savoir, Roger, c'est l'origine de ce nom.

M. Simmons: Voilà une excellente question à laquelle je ne puis répondre.

Mme Campbell (South West Nova): En anglais, c'est «white rose».

M. Simmons: Ma traductrice à mes côtés me dit qu'il existe une excellente raison. Peut-être pourrait-elle discuter de la chose avec le ministre de l'Énergie. Je sais que Rose Blanche est une localité et je ne me soucie guère de savoir si Rose Blanche signifie ou non White Rose.

Dans la localité de Rose-Blanche, il y avait 170 pêcheurs côtiers à temps plein qui détenaient un permis en 1987. Pendant la saison de pêche d'hiver seulement—soit la période durant laquelle, d'après le ministre des Pêches, ils se reposent et touchent de l'assurance-chômage—, du 1er janvier au 31 mars 1987, ces 170 pêcheurs ont débarqué quatre millions de livres de poisson sur la côte du sud-ouest de Terre-Neuve.

Cette année, pendant la même période, ils n'en ont pas débarqué 200 livres. Que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous explique s'il le peut que l'industrie n'est pas en danger. Ces quatre millions de livres de poisson représentent beaucoup d'argent pour les pêcheurs; grâce à ces prises, ceux-ci peuvent faire vivre leur famille, payer l'essence et les frais d'exploitation de leur bateau de même que rembourser le prêt contracté pour l'achat de celui-ci. Trois ans plus tard, 147 pêcheurs doivent se contenter non pas de quatre millions de livres de poisson, mais de 200 livres seulement. Pensez-y. C'est à peine une livre par pêcheur. C'est un désastre. Le moment n'est certes pas très bien choisi pour modifier le régime d'assurance-chômage au détriment des pêcheurs.

Ce qui m'amène à la révélation tout à fait étonnante qu'a faite mon ami le premier ministre durant la fin de semaine qu'il a passée dans les montagnes du Québec à ragaillardir ses troupes, qui en avaient d'ailleurs grand besoin.

• (1610)

M. Bouchard (Roberval): Très positif.

M. Simmons: Je suis persuadé que le discours d'encouragement, a été très positif comme le dit le ministre. Ce qui l'était encore davantage, c'est le compte rendu qu'il a fait publiquement de ce qui s'est passé durant cette séance. J'ai pensé que ce serait absolument merveilleux si on s'en tenait uniquement à ce qui a été dit.

Essayons de lire entre les lignes. Le premier ministre a dit qu'il n'était pas masochiste. Nous avons toujours su qu'il ne l'était pas. Nous le savons depuis qu'il dirige le gouvernement et avant ça, quand il était président de la filiale américaine à Labrador City, Iron Ore du Canada. Il prenait alors ses ordres de Cleveland plutôt que de Washington. S'il est une chose qu'il n'a jamais été, c'est bien masochiste. Un masochiste, nous le savons, est quelqu'un qui se fait mal à lui-même. S'il est une chose dont on n'a jamais accusé le premier ministre, c'est bien de se faire du mal à lui-même. Il n'est pas masochiste. Je vais vous dire ce qu'il est.

M. Kempling: Faites attention à ce que vous allez dire.

M. Simmons: Dans la meilleure des traditions, je vais le dire à mon excellent collègue de Burlington et à mon excellent collègue de Red Deer, le premier ministre est, pour dire les choses comme elles sont, un terroriste politique. Qu'est-ce qu'un terroriste? Un terroriste, un pirate politique, c'est quelqu'un qui vous amène là où vous ne voulez pas aller. Le premier ministre actuel a détourné tout un pays. Il amène tout un pays là où il ne veut pas aller. Voilà, comme je le conçois, ce qu'est un pirate, un terroriste politique, dans la pire ou la meilleure tradition de ce terme.

Il n'est pas masochiste. Je me porte à sa défense. C'est un pirate, un terroriste politique. Il amène notre pays là où il ne veut pas aller. Il fait mal à tout le monde sauf à lui-même et ses quelques amis. Il fait mal aux pêcheurs de ma circonscription. Il fait mal aux pêcheurs de la région de l'Atlantique. Il fait mal aux habitants de la circonscription de mon excellent collègue de Dartmouth. Il fait mal aux habitants de Haldimand—Norfolk. Mada-

me la Présidente, il fait mal aux habitants de votre circonscription.

[*Français*]

M. Fontaine: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Lévis (M. Fontaine) invoque le Règlement.

M. Fontaine: Madame la Présidente, je pense que c'est rendu ici que le débat ne porte plus sur la législation, il porte plutôt sur des cris à l'encontre de la personnalité et des qualités du premier ministre. Alors je pense que si l'opposition n'a plus d'argument contre notre projet de loi C-21, elle devrait se taire et contribuer à l'évolution vers d'autres processus législatifs.

M. Simmons: Madame la Présidente, je dirai à mon ami de Lévis, qu'au contraire, je pense qu'il est très important dans ma discussion de ce projet de loi d'attirer l'attention sur les motivations du premier ministre.

[*Traduction*]

C'est absolument important, crucial et pertinent que je le dise, ce détritus qu'on appelle projet de loi C-21 est à l'étude ici parce que le premier ministre n'est pas sur la même longueur d'onde que les pêcheurs de la côte sud de Terre-Neuve.

C'est ce qui explique non seulement l'existence du projet de loi C-21, mais aussi l'attitude du gouvernement face à la fermeture des bureaux de poste ruraux. Cela explique aussi ce qu'il fait dans le cas de la taxe sur les produits et services. Cela explique son attitude dans le cas de ce prétendu programme d'aide aux pêcheurs. Cette attitude mène le Canada rural à sa perte, que ce soit l'agriculture ou la pêche qui soit en cause.

Notre gouvernement ne manifeste aucun intérêt envers les extrémités géographiqes du pays, non plus qu'envers les gens qui ont un revenu moyen ou inférieur à la moyenne. Comment pourrions-nous expliquer les statistiques autrement? Si vous gagnez 100 000 $ ou plus par année, ce que vous payez au gouvernement fédéral en impôt et en taxes a diminué de 1 600 $ par année depuis l'arrivée au pouvoir du premier ministre, en 1984. Cependant, si vous gagnez 35 000 $ ou moins—et c'est le cas de tous les pêcheurs de ma circonscription—votre impôt fédéral a augmenté de plus de 1 200 $ par année.

Je crois comprendre, d'après la réaction du député de Lévis, que j'ai touché une corde sensible, en révélant les vrais motifs du premier ministre, en lui rappelant ses propos et en me portant à sa défense. Le premier ministre a absolument raison. Il n'est pas masochiste. Je pourrais tout aussi bien dire que c'est un terroriste politique qui a pris en otage la population de son pays et qui l'emmène où elle ne veut pas aller.

Les sondages révèlent que 80 p. 100 de la population ne voulait pas de la taxe sur les produits et services. On la leur impose de force. Pourquoi le gouvernement n'écoute-t-il pas la population qu'il est censé servir?

M. Kempling: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le député semble parler de tout sauf de la motion. Pourrait-il y revenir?

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence écoutait attentivement. Je crois que le député était sur le point de faire le lien avec le projet de loi à l'étude aujourd'hui.

M. Simmons: Madame la Présidente, pour l'édification du député qui n'est pas à sa place, oui, j'y viens. Un de ces jours, s'il veut être un homme et m'en parler, il peut le faire, mais il peut aussi se comporter comme une poule mouillée et un salaud s'il préfère.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Mon observation est elle aussi correcte et parlementaire.

Je veux revenir sur ce que la ministre de l'Emploi a affirmé hier. Le ministre d'État chargé de la Privatisation peut hocher la tête tant qu'il veut. S'il veut participer au débat, il est libre de le faire. S'il n'aime pas ce que je dis. . .

M. McDermid: Je n'aime pas être traité de salaud.

M. Simmons: Alors cessez d'agir comme si vous en étiez un.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À l'ordre. Le député a deux minutes pour conclure son discours.

M. Simmons: Madame la Présidente, si le ministre persiste à se comporter de façon aussi méprisable, je vais faire un effort pour ne pas lui rendre la monnaie de sa pièce.

Je veux parler de ce qu'un autre ministre a dit. En effet, la ministre de l'Emploi et l'Immigration, qui parraine le projet de loi, a dit bien haut hier qu'elle n'allait pas répondre au message du Sénat parce que, à son avis, il empiète sur la prérogative de la Chambre des communes de mettre en oeuvre une mesure financière.

Je ne conteste pas le fait qu'il incombe à la Chambre de s'occuper des mesures financières, mais je soutiens qu'elle ne doit pas le faire en vase clos. La ministre n'est pas sans savoir que le Sénat, même s'il ne peut pas présenter de telles mesures, a néanmoins un rôle à jouer dans le processus parlementaire qui aboutit à leur adoption. Je suis certain qu'elle n'insinuait pas que le Sénat n'a pas sa place dans ce processus. Je crois avoir saisi le sens de ses propos.

Ce que je ne comprends pas, c'est qu'elle semble s'être contredite deux ou trois minutes plus tard. Elle a déclaré clairement et avec emportement qu'elle ne pouvait donner suite aux recommandations pour les raisons qu'elle venait d'exposer. L'instant d'après, elle commencait à répliquer à certaines des recommandations. Je trouve qu'il y a contradiction quand, après avoir juré ses grands dieux qu'elle ne ferait pas de concessions, elle se montre disposée à en faire sur quelques points.

Pour répondre au député de Carleton—Charlotte qui vient de parler, nous félicitons la ministre pour cette amorce encourageante. En écoutant le message du Sénat, ne serait-ce que d'une oreille, elle a créé un précédent et rendu possible pour un ministre qui siège en cette enceinte d'entendre certaines des choses que le Sénat a dites sur la question à l'étude. L'incapacité de répondre qu'elle invoquait plus tôt ne tient évidemment plus, du fait qu'elle a répliqué à au moins deux éléments du message. Je prie donc instamment la ministre de réviser sa position, de relire le message du Sénat et d'y donner une réponse plus complète pour que nous ayons un projet de loi amélioré à offrir à la population canadienne.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je suis heureux que le député reparle enfin de la motion dont nous sommes saisis.

• (1620)

Je voudrais lui poser quelques questions au sujet du Sénat.

Le Sénat n'a jamais rédigé un discours du Trône—ce n'est pas sa fonction. Il n'a jamais préparé un budget—ce n'est pas sa fonction. Il n'a jamais proposé aucun programme national—ce n'est pas sa fonction. Il n'a jamais été l'instigateur d'un programme économique. Peu importe, le Sénat exerce des pouvoirs qui ne lui appartiennent pas.

Le député siège à la Chambre des communes depuis plusieurs années et sait très bien ce qui se passe dans le cas présent. Le Sénat a proposé des amendements que la Chambre des communes rejetterait. Si ces modifications avaient été proposées en comité, elles auraient été rejetées. Si elles avaient été proposées à l'étape du rapport, le Président de la Chambre les auraient rejetées. Néanmoins, le député et ses collègues demandent à la Chambre d'accepter des amendements proposés par le Sénat qu'elle n'accepterait pas elle-même. Pense-t-il qu'il convient au Sénat de contourner les règles de la Chambre de cette manière?

M. Simmons: Madame la Présidente, je remercie le député de Burlington.

D'abord, il a dit dans ses observations préliminaires que le Sénat avait outrepassé ses pouvoirs. Il devrait être clair que le Sénat n'a rien fait de tel. Soyons justes! Les Pères de la Confédération ont bien précisé dans la Constitution que le Sénat avait un rôle à jouer, aussi limité soit-il. Il ne peut pas, par exemple, rejeter une mesure financière, mais il peut en retarder l'adoption.

Il faut donc se demander comment le Sénat s'est vu privé de ce pouvoir? Parce que le député en a décidé ainsi? Par suite d'une nouvelle interprétation de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes ou de la Loi sur le Parlement? La véritable question est de savoir comment il se fait que, si le Sénat agit dans l'illégalité, personne ne porte l'affaire devant les tribunaux.

On se gargarise de belles paroles et c'est parfait. Si je siégeais en face, j'en ferais peut-être autant. Mais cela n'a rien à voir avec la réalité. Le fait est que le Sénat est parfaitement en droit d'agir comme il le fait. Que cela ne plaise pas à tout le monde, c'est une autre affaire. Il ne faut pas confondre. C'est une chose de trouver que le Sénat fait quelque chose d'absolument odieux, mais c'en est une autre de dire qu'il outrepasse ainsi ses pouvoirs

légitimes. C'est une toute autre affaire. Le Sénat n'a rien fait qu'il n'était parfaitement en droit de faire.

Le Sénat a été chargé en 1867 de défendre les intérêts des différentes régions du Canada. C'est parfait tant que tout le monde est d'accord et que le Sénat fait des choses que tout le monde approuve.

Ainsi, je n'ai entendu personne dire que le sénateur Murray n'avait pas le droit de parcourir le pays pour parler de la Constitution parce qu'il n'était pas élu. Le sénateur Murray a joué là un rôle plutôt important en sa qualité de sénateur. C'est en sa qualité de sénateur qu'il fait partie du Conseil privé de la reine au Canada. Pour être nommé ministre, il fallait qu'il siège au Sénat ou à la Chambre, et nous savons qu'il ne siège pas à la Chambre. Le sénateur Murray parcourt le pays à titre de représentant du gouvernement. Il peut faire partie du gouvernement parce qu'il siège au Sénat.

Si nous commençons soudainement à chercher à purifier le système afin que les personnes non élues n'aient aucun rôle, je vais proposer un marché. Arrêtons le sénateur Murray et une autre personne non élue, John Crow. Je n'ai jamais entendu personne ici dire qu'il devrait être élu. Il prend des décisions qui sont désastreuses pour les habitants de ma région en ce qui concerne les taux hypothécaires. Il fait cela sans avoir été élu. On voudrait soudainement que tous ces gens soient élus.

Je regarde avec grand intérêt comment le gouvernement fera volte-face dans quelques mois lorsqu'il ne réussira pas à avoir ce qu'il veut, comme il essaie de le faire maintenant, et qu'il nommera d'autres sénateurs pour faire ce qu'il dit que le Sénat n'a pas le droit de faire. Il faudrait qu'il se range d'un côté ou de l'autre une fois pour toutes.

M. Kempling: Le député n'a pas répondu à ma question, pas plus que son leader parlementaire, à qui j'ai posé la même question. Je lui repose donc ma question.

Le Sénat a proposé des amendements au projet de loi C-21 qui n'auraient pas été acceptés à la Chambre des communes s'ils avaient été proposés à l'étape du rapport et qui auraient été rejetés s'ils avaient été formulés à l'étape de l'étude en comité. Le député croit-il que les mesures législatives qui ne peuvent être amendées à la Chambre devraient pouvoir l'être au Sénat?

M. Simmons: Madame la Présidente, je promets au député que je lui répondrai par oui ou par non dans un instant.

Premièrement, le député a utilisé quelques expressions qui m'agacent un peu. Il a parlé «d'amendements qui ne peuvent être proposés à la Chambre» et je tiens à le corriger. Ce n'est pas qu'ils ne peuvent être proposés à la Chambre, c'est qu'ils ne l'ont pas été. Ils n'ont pas été adoptés à la Chambre, mais ils auraient pu l'être. La Chambre peut amender ce document comme bon lui semble. Il n'y a pas un seul député à la Chambre qui en doute. Nous pouvons y apporter tous les amendements que nous voulons, parce que nous sommes le Parlement du Canada. Personne ne prétendra le contraire. Donc, premièrement, la Chambre peut amender le projet de loi.

Deuxièmement, il y a la question de l'autorité du Sénat. Depuis la création du Sénat et l'arrivée au pouvoir du premier premier ministre de notre pays, M. Macdonald, au moment où il a discuté du rôle du Sénat, les experts en la matière ont le plus souvent qualifié le Sénat de Chambre de second examen objectif. Il est généralement admis que l'une des fonctions du Sénat est de procéder à un second examen objectif.

Voici donc, madame la Présidente, l'énigme à résoudre. Si le Sénat est chargé de réexaminer les décisions que prend la Chambre, cela suppose qu'il pourrait proposer des changements, et c'est là l'énigme, comment pouvez-vous lui confier ce rôle si, par ailleurs, vous affirmez qu'il ne peut effectuer cette tâche. N'est-il pas normal, si le Sénat est la Chambre de second examen objectif, qu'il retourne un projet de loi en disant: «Chambre des communes, nous avons examiné la mesure législative que vous nous avez envoyée et nous proposons quelques changements»? Sûrement que personne ne prétendra que le Sénat, en agissant ainsi, outrepasse ses fonctions et ses prérogatives. C'est ce que le Sénat a fait avec le projet de loi dont nous sommes saisis.

Si je comprends bien, la question que me pose le député de Burlington peut se résumer plus ou moins ainsi: croyez-vous que le Sénat a le droit de recommander des amendements à la Chambre des communes? La réponse est oui, je le crois.

Des voix Oh, oh!

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, je souhaite aujourd'hui vous parler une fois de plus du projet de loi C-21. J'espère que les députés qui écoutent les propos de leurs collègues saisissent bien la

portée et la pertinence de certains des arguments avancés. J'essaierai à cet égard de respecter les règles parlementaires, à l'encontre de ce qu'ont fait certains députés dans le débat jusqu'ici.

Je désire aujourd'hui vous parler du projet de loi qui a été de nouveau renvoyé devant la Chambre. Ce projet de loi saborde effectivement le programme d'assurance-chômage, programme sur lequel, malheureusement, un trop grand nombre de travailleurs des régions isolées du Canada ont dû compter de temps à autre, en raison de politiques économiques inefficaces, de l'absence d'orientation et de programmes publics visant à redistribuer la richesse entre les diverses régions canadiennes.

• (1630)

Le projet de loi C-21 aura pour effet de modifier à tout jamais le régime d'assurance-chômage. Le gouvernement s'est retiré du régime. Il a déclaré que, désormais, le régime serait financé par les employeurs et les employés. Le gouvernement du Canada a manqué à sa promesse de s'occuper des chômeurs. Cette promesse existe depuis que la loi initiale a été adoptée par la Chambre des Communes.

Que fait le projet de loi? Pourquoi les députés de ce côté-ci de la Chambre s'y opposent-ils? Le projet de loi introduit un train de nouvelles mesures. D'abord, il prolonge la période d'admissibilité dans la plupart des régions du Canada. En effet, cela veut dire que les Canadiens démunis qui habitent dans des endroits comme Cumberland—Colchester, au Nouveau-Brunswick, dans certaines parties de l'est de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et du comté d'Antigonish, qui n'ont pas d'emploi à temps plein ou qui ne reçoivent pas régulièrement un chèque, qui essaient de joindre les deux bouts en vue de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, devront maintenant faire un peu plus d'efforts. Le gouvernement dit: «Vous ne faites pas suffisamment d'efforts pour essayer de trouver un emploi. Nous croyons que vous abusez du système. Nous allons donc vous punir. Nous allons vous obliger à travailler un plus grand nombre de semaines. De plus, si vous réussissez à trouver un emploi dans une région qui compte entre 15 et 20 p. 100 de chômeurs, nous allons réduire la durée de vos prestations. En effet, nous allons la raccourcir.»

En réalité, ce que fait le gouvernement avec ce projet de loi, c'est s'assurer que ceux qui n'ont pas pu profiter de la richesse de ce pays fassent les frais de l'opération, et pas seulement celle du recyclage. Selon le gouvernement qui présente cette mesure, les chômeurs doivent supporter le coût de la formation. Il prend de l'argent dans la caisse d'assurance-chômage, un programme de maintien du revenu pour ceux qui traversent une période difficile. Il va augmenter la période d'admissibilité et diminuer la période de paiement des prestations ainsi que leur montant. Voilà ce que fait ce projet de loi. Il fait porter la charge sur ceux qui, dans notre société, sont pour le moment les moins capables de subvenir à leurs besoins économiques.

Le projet de loi fait un peu plus que cela. Lorsqu'il a été présenté à la Chambre, en juin dernier je pense, il a été universellement condamné par tous les militants du domaine social, par les premiers ministres des provinces et par tous ceux qui travaillent avec les pauvres, les sans-abri et les défavorisés. Le gouvernement n'a pas réagi.

À un moment donné, j'ai posé une question à la ministre responsable. J'ai dit que ce projet de loi allait tout simplement faire passer les gens des prestations d'assurance-chômage aux prestations d'aide sociale versées par les municipalités. La ministre s'est levée pour dire que le gouvernement cherchait vraiment à aider les assistés sociaux et qu'il allait contribuer davantage au Régime d'assistance publique du Canada pour ceux-ci.

Je ne pense pas qu'elle se soit bien rendu compte de l'image qu'elle projetait. Le sentiment au sein de ce gouvernement est que si vous ne pouvez pas subvenir à vos besoins il est inutile de vous tourner vers le gouvernement pour qu'il vous aide. Cette attitude est absolument contraire aux traditions du Canada.

Nous sommes un pays riche. Nous avons toujours cru que nous avions les ressources, les moyens, le coeur et la volonté nécessaires pour redistribuer notre richesse. Nous avions toujours cru que personne au Canada ne devrait manquer de nourriture et que nous devions faire face ensemble aux difficultés. Tel est le principe de l'assurance-chômage. C'est un programme de soutien du revenu.

Le gouvernement aurait voulu, que le projet de loi revienne plus rapidement du Sénat. Mais le Sénat faisait tout simplement son travail. Le Sénat est l'autre partie du Parlement. Ici, c'est la Chambre des communes. Comme tout le monde ici devrait le savoir, les projets de loi sont présentés à la Chambre, puis sont adoptés et sont ensuite envoyés à l'autre endroit pour y subir un second examen objectif et y être débattus en profondeur.

Ceux qui veulent faire croire aux Canadiens que le Sénat n'existe que pour entériner automatiquement les projets de loi de la Chambre basse ne tiennent pas compte de l'histoire du Parlement du Canada. Quand il avait un projet de loi à étudier, le Sénat a souvent fait son devoir constitutionnel qui consistait à lui faire franchir toutes les étapes, y compris le comité. Dans bien des cas, quand un gouvernement ne tenait pas compte des besoins et des désirs des Canadiens, le Sénat, même s'il n'est pas élu, a essayé de faire sa part dans le processus démocratique.

Le processus démocratique signifie que lorsqu'un projet de loi est présenté au Parlement, son étude n'est terminée, qu'après qu'il a passé par toutes les lectures dans les deux chambres, c'est-à-dire qu'il a été débattu et étudié non seulement en comité et en chambre à cet endroit, mais aussi à l'autre endroit. Je défie n'importe qui dans cette chambre, de me dire sans torturer sa conscience—car il sait que c'est faux—que le travail du Sénat est sans valeur.

Les travaux des comités du Sénat canadien ont plus aidé les députés et le gouvernement à formuler ses politiques socio-économiques que ne l'a fait la Chambre.

Quand le projet de loi a été envoyé au Sénat, le gouvernement s'est heurté à une barrière, lui qui est habitué à se frayer un chemin partout. Si vous n'êtes pas d'accord avec lui, il essaye de vous baillonner. Ce qui ressort du débat d'aujourd'hui, c'est que le gouvernement savait que l'opinion publique était contre le projet de loi C-21. Il savait que ce qu'il faisait n'était pas correct. Il savait qu'il ne gagnerait pas la faveur du public. Il savait qu'il s'en prenait à ceux qui sont le moins en mesure de se défendre.

Le gouvernement s'attendait que les sénateurs—peu importe qu'ils ne soient pas élus—se tiendraient tranquilles et auraient peur de faire leur boulot après avoir entendu les discours de certains ministres de l'autre côté de la Chambre. Le gouvernement voulait que le Sénat adopte le projet de loi sans délai. Les ministériels ont dit: «N'écoutez pas les Canadiens. De ce côté-ci de la Chambre, nous ne les écoutons plus, nous nous sommes bouché les oreilles et nous légiférons. Vous, vieux sénateurs méchants et non élus qui essayez de faire votre travail, qui consiste à vous faire l'écho des Canadiens, assurez-vous que les projets de lois sont adoptés par les deux chambres et que les nouvelles lois sont les meilleures.»

Le projet de loi est renvoyé au Sénat du Canada. Les sénateurs disent: «Quelque chose ne va pas. Le gouvernement néglige son devoir dans le cas de ce programme. En fait, il est en train de démanteler une pièce centrale de la structure socio-législative du pays. Nous pensons devoir l'étudier. Si le gouvernement conservateur en face a l'intention d'essayer de dépeupler les régions du Canada qui ont des problèmes d'emploi et qui, malheureusement, doivent demander l'aumône de temps à autre, le Sénat du Canada estime alors qu'il est dans l'intérêt de ces régions qu'on discute pleinement et à fond de ce projet de loi en comité et dans le cadre d'un débat.»

À mon avis, le Sénat existe réellement pour défendre les intérêts des régions, pour s'assurer qu'elles ne sont pas piétinées par un gouvernement débridé qui ne cherche qu'à plaire à ses amies les grosses sociétés de Bay Street, qu'à servir le centre du pays. Je suis certain qu'à un moment donné, le caucus du Parti conservateur, ou du moins le Comité de la planification et des priorités, a tenu un débat pour trouver un moyen de se débarrasser de tous les assistés sociaux de l'Est et de s'occuper de ces habitants du Nord qui ne cessent de demander plus d'argent. Le gouvernement se dit: «Bonté divine, ne savent-ils donc pas qu'il faut diriger ce pays comme une entreprise?» Au moins, le Sénat sait qu'il ne peut pas toujours en être ainsi. Il y a un prix à payer pour garder le pays uni. On doit le traiter et le diriger comme une nation.

Si on dirige le pays comme une nation, et non pas comme une société de Bay Street, on s'assure alors qu'il existe des programmes sociaux pour les plus indigents.

Les sénateurs ont vu les conservateurs venir. Ils ont dit: «D'accord, nous ne voulons pas nous opposer à la volonté des députés élus, de la Chambre des communes, mais nous voulons tenter de faire entendre raison à ces gens-là. N'ont-ils aucune idée de ce qu'ils font aux pauvres et aux chômeurs?»

Madame la Présidente, je représente la circonscription de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, et je me trouve très chanceux. Nous avons quelques difficultés économiques, mais, dans l'ensemble, c'est une circonscription qui bénéficie du fait qu'elle est au centre de la région de l'Atlantique. Ce qui m'ennuie le plus dans l'administration publique actuelle, dans la façon avec laquelle le gouvernement traite les gens qui n'ont pas eu le bonheur de naître dans ce fief royal du sud de l'Ontario, qui n'ont

pas la veine de gagner des revenus de 100 000 $ par année dont ils pourraient se servir pour faire des dons politiques et payer des annonces publicitaires pendant les campagnes électorales, moi qui viens d'une place comme le Cap-Breton. . .

• (1640)

M. Kempling: Triple crétin!

M. MacDonald (Darmouth): Triple quoi? Je crois que le député d'en face a dit quelque chose. S'il voulait parler un peu plus fort, nous pourrions faire consigner ses propos au *hansard*.

Je viens d'une place qui s'appelle l'île du Cap-Breton, de New Waterford plus précisément. C'est une localité charbonnière. La soupe du dîner, est claire parfois. Mais nous sommes durs à la tâche. J'ai probablement grandi dans la pauvreté. Mais je n'en savais rien parce ceux qui vivaient sur ma rue, dans mon voisinage et dans toute la ville étaient tous pauvres. Nous avons été obligés parfois de faire appel à la générosité, au bon coeur du gouvernement fédéral pour traverser des périodes creuses. Mon père a été obligé parfois de retirer de l'assurance-chômage. Et quand les prestations étaient épuisées, il s'est peut-être aussi adressé à la compagnie de charbon pour du secours. Mais ces programmes étaient mis à la disposition des localités et des individus de bonne volonté.

Le but de ce projet de loi est essentiellement de nous inculquer une mentalité d'homme d'affaires. Le gouvernement souhaite peut-être, et je dis bien peut-être, que les gens déménagent, il veut peut-être mettre au pas ces gars de l'Est, que les gens d'en face considèrent comme des professionnels de l'assurance-chômage, des gens pauvres parce qu'ils veulent bien l'être—ce qui est de la pure fantaisie—puisque le gouvernement tarit toutes les sources de l'aide publique. Quelqu'un a dit plustôt à la Chambre, je crois, qu'ils devront déménager ou mourir de faim.

Le gouvernement nous a rebattu les oreilles avec ses arguments. Il ne pense qu'au centre du pays. Il n'a aucun programme à part serrer la vis à ces sangsues, ces gens qui n'arrêtent pas de siffonner les deniers publics grâce aux programmes sociaux.

Ce projet de loi a fait l'objet d'un débat l'automne dernier, et je me reporte à ce sujet à un article de Susan Delacourt paru dans le *Globe and Mail* le 10 octobre dernier. Je veux seulement donner aux députés d'en face une petite idée du tort qu'ils causent au Canada rural. Je veux qu'ils aient une idée de ce qu'ils font aux régions où le taux de chômage est constamment élevé.

Le titre dit «La nouvelle politique de l'emploi irrite Terre-Neuve. Le recours à la formation perçu comme un programme de réinstallation déguisé.» Tous, des deux côtés de la Chambre, nous pouvons faire de beaux discours. Aujourd'hui, cependant, les Canadiens des provinces atlantiques commencent à avoir l'impression que le gouvernement ne veut pas qu'ils demeurent dans leur région et même, que le gouvernement ne veut plus de leur région au sein du Canada. Il arrive trop fréquemment que nous devons aller nous installer à Toronto, comme, il y a des années, des contemporains de mes parents ont du s'exiler à Boston. Il y a quelques années, c'est en Alberta que nous devions aller. Avec le projet de loi C-21, le gouvernement veut faire en sorte que nous disparaissions à tout jamais sur les routes.

En tant qu'ancien chef de l'opposition, le chef du Parti libéral, M. Turner, déclarait dans un discours il y a quelques mois: «Ce gouvernement semble faire des pieds et des mains pour transformer le Canada atlantique en un immense parc national, vidé de toute industrie, de tout espoir et de toute population.»

Le Sénat a été saisi du projet de loi. Il a dit: «Il s'agit d'une cassure nette par rapport à la politique sociale canadienne. Peut-être pouvons-nous secouer un peu le gouvernement et lui faire prendre conscience des conséquences de son geste.» Peut-être le Sénat peut-il dire au gouvernement quelles seront les conséquences pour la Nouvelle-Écosse, des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage que la ministre de l'Emploi a défendues avec une telle suffisance. Le Sénat pourrait parler des 50 millions de dollars nets perdus par les Néo-Écossais. C'est beaucoup d'argent dans une province de 870 000 habitants, et cela s'ajoute au dernier budget qui enlève 80 millions de dollars au financement des programmes établis, c'est-à-dire les hôpitaux et l'enseignement postsecondaire.

Le gouvernement affirme qu'il présente ce projet de loi pour mettre plus d'accent sur la formation. Il ne peut pourtant pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Il ne saurait à la fois se défendre de causer de graves préjudices économiques notamment aux provinces de l'Atlantique, et s'en féliciter ensuite, alléguant qu'il agit ainsi parce qu'il a à coeur la formation des Canadiens. S'il se préoccupe à ce point d'éducation, de programmes et de formation, pourquoi diable a-t-il réduit de 80 millions de dollars pour les cinq prochaines années les crédits alloués au financement des programmes établis dans la seule

province de la Nouvelle-Écosse? Cet argent consacré à la formation aurait permis de nous doter d'une main-d'oeuvre instruite et hautement spécialisée.

Madame la Présidente, je m'efforce simplement de vous donner une idée des conséquences que ne manquera pas d'avoir ce projet de loi associé aux autres mesures régressives. Il y a deux semaines, nous avons constaté qu'au chapitre de la péréquation, la Nouvelle-Écosse toucherait 50 millions de dollars de moins.

Depuis 12 mois, nous avons constaté que le gouvernement fédéral avait laissé expirer dans les provinces de l'Atlantique pour 1,221 milliard de dollars d'accords de développement économique régional. Pourtant, le député de Central Nova qui est le ministre chargé de ces accords n'a avancé que 274 millions de dollars, ce qui représente un manque à gagner de près de 1 milliard de dollars.

Si les députés d'en face ne retrouvent pas leurs esprits et s'ils ne s'entendent pas avec le Sénat pour y apporter de nouvelles améliorations, le projet de loi pourrait bien avoir de bien pires conséquences que celle d'obliger quelques chômeurs à déménager à Toronto. En fait, ce projet de loi inaugure une ère de véritable misère.

J'ignore si mes vis-à-vis qui représentent de riches circonscriptions ont jamais reçu la visite d'un chômeur qui a épuisé ses prestations et qui n'arrive pas à trouver d'emploi. J'en ai rencontré des quantités à l'époque où je collaborais il y a bien des années avec mon collègue le député de Cape Breton—Richmond-Est. Il représente l'une des régions de notre pays où le chômage est le plus élevé. Laissez-moi vous dire que le député de Cape Breton—Richmond-Est a fait tout ce qu'il a pu au nom de ses électeurs pour aider autant que possible le gouvernement actuel à retrouver ses esprits et à découvrir la dimension humaine de la tragédie en tant que souffrances de privations que ce projet de loi va causer.

L'un de mes vis-à-vis a-t-il déjà dû s'asseoir avec un jeune homme de 22 ans, père de deux enfants, qui, faute de travail, est contraint d'habiter en plein mois d'octobre dans une grange où s'engouffrent en hurlant les vents du large? Les députés d'en face me diront sans doute que ce jeune homme se complaît dans sa situation. Ils me diront sans doute qu'il éprouve beaucoup de satisfaction lorsqu'il se met au lit le soir en sachant bien qu'il est incapable de pourvoir aux besoins de sa femme et de ses enfants. C'est pourtant ce qu'ils semblent dire lorsque je les entends.

J'étais contrarié quand ce projet de loi a été présenté à la Chambre. J'étais furieux en écoutant certains de nos vis-à-vis parler des abus du Régime d'assurance-chômage. On ne peut nier que cela existe. Cela est vrai dans le cas de n'importe quel programme, mais les fraudeurs constituent une infime minorité. Or, nos vis-à-vis, afin de mettre un terme aux abus, comme ils le disent, ont décidé de pénaliser tout le monde.

S'ils devaient, à 16 h 30, un vendredi après-midi, alors que tous les bureaux des gouvernements municipaux et provinciaux pouvant offrir de l'aide sont fermés, regarder dans les yeux un homme avec ses deux jeunes enfants de quatre ans et deux ans respectivement, qui vit dans une grange, car le système l'a abandonné, je ne pense pas que nos vis-à-vis pourraient intervenir dans cette enceinte et prétendre que les gens qui touchent des prestations d'assurance-chômage n'en ont pas besoin et qu'il leur suffirait de vouloir pour se trouver un emploi. La réalité économique actuelle dans les régions touchées est bien différente.

Le gouvernement abandonne complètement le principe selon lequel on doit aider les plus défavorisés.

Les amendements proposés par le Sénat ne tendent absolument pas à s'opposer à la volonté du Parlement. Ils visent à faire entendre raison aux ministériels, à les sensibiliser à toutes les répercussions des mesures en question.

Qu'allons-nous faire, je vous le demande, lorsque les gens ne pourront plus travailler pendant le nombre de semaines nécessaires pour avoir droit à l'assurance-chômage? Où, au nom du Ciel, les municipalités qui devront maintenant offrir de l'assistance sociale aux intéressés vont-elles trouver l'argent nécessaire?

Les compressions du gouvernement ne touchent pas au superflu, mais à l'essentiel dans la région de l'Atlantique. On s'en prend violemment à ceux qui ont le plus besoin de l'aide du gouvernement.

Je voudrais parler très rapidement du Sénat. Ce dernier tente de s'acquitter de sa tâche. Il tente de sauver la peau de nos vis-à-vis qui sont maintenant tombés à 15 p. 100 dans les sondages d'opinion publique, à cause de leur politique mal inspirée. S'ils écoutaient le Sénat, qui a tout à fait le droit en vertu de la Constitution d'agir comme il le fait dans le cas de ce projet de loi, ils ne seraient pas à 15 p. 100 dans les sondages et ils dormiraient peut-être un peu mieux la nuit. Ils pourraient peut-être revenir à la raison, retirer un projet de loi comme celui-ci et faire en sorte que le gouvernement soit à nouveau sensible aux difficultés éprouvées par les gens.

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Le député pourrait-il me préciser à quoi ressemblait la situation de l'emploi en 1984 et me brosser un tableau de la situation actuelle, dans la région de l'Atlantique?

• (1650)

M. MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, en 1984, nous sortions à peine de la récession. Grâce à la politique des libéraux, les gens ne faisaient pas la queue devant les banques d'alimentation comme c'est maintenant le cas dans le Canada atlantique.

En 1984, grâce à la politique des libéraux, qui constituait un filet de sécurité dans l'éventualité d'une récession de sorte que personne n'aurait souffert de la faim ou n'aurait perdu sa maison, ces gens travaillaient. Il me demande maintenant quelle est la situation. Elle est loin d'être gaie dans des endroits comme l'Île-du-Prince-Édouard. Elle est absolument désespérée dans des endroits comme Cumberland—Colchester. Elle est absolument catastrophique dans nos collectivités de pêche dans tout le Canada atlantique.

J'espère que le député ne cherchait qu'à faire passer le temps lorsqu'il a posé sa question, car je vais en faire passer un peu pour lui. Il a demandé ce qu'est actuellement la situation en ce qui concerne le chômage dans le Canada atlantique.

Ceux qui veulent savoir ce qu'il y a de vraiment tragédie dans le Canada atlantique n'ont qu'à examiner la mesure qui a été présentée hier par toute une bande de ministres. J'ai pensé qu'ils allaient livrer le Trésor fédéral, tant ils étaient venus en grand renfort pour l'annonce. Bon sang, il a fallu attendre des semaines pour que le ministre du Commerce international revienne et fasse prendre sa photo.

Hier, nous nous attendions à un train de mesures de sauvetage, à des mesures d'aide dans le secteur des pêches qui est en train de s'effondrer dans le Canada atlantique. Rien ne s'est produit hier. Si le député siège à la Chambre depuis les élections de 1988, il sait que les députés de ce côté-ci de la Chambre ont toujours été présents et ont fait tous leurs efforts pour que le gouvernement reconnaisse l'émergence d'une crise dans le secteur des pêches de l'Atlantique.

Voulez-vous savoir ce qu'est maintenant la situation avec un gouvernement conservateur au pouvoir? La ville de Canso est aux abois depuis qu'on a mis fin à une tradition de pêche qui remonte à quatre siècles. Trepassey, Gaultois, Lockeport et toutes sortes d'autres petites localités ont perdu leur industrie unique—la pêche. C'est un secteur utilisant les ressources qui, lorsqu'il est bien géré, peut permettre aux gens de gagner modestement leur vie.

Le gouvernement, qui se montre si impitoyable pour toutes les industries du Canada atlantique, n'a pas écouté les députés de ce côté-ci. En conséquence, nous sommes témoins d'une tragédie sociale, d'un programme de réinstallation.

C'est, je crois, le député de Gander—Grand Falls qui a pris la parole un jour à la Chambre pour accuser le gouvernement de s'engager dans un programme de réinstallation. J'en ai déjà parlé. C'était dans un article du *Globe and Mail* d'octobre.

Je dois admettre que même comme partisan à la Chambre j'ai dit hier une petite prière pour que le nouveau ministre des Pêches qui vient du Canada atlantique trouve au moins le courage de s'affirmer et de montrer qu'il comprend le problème de l'emploi dans les pêcheries. J'ai été témoin de peut-être la réponse la réaction la plus arrogante de toutes. On a proposé le programme d'adaptation des pêcheries de l'Atlantique, et non un programme d'aide.

Ce qu'on a dit hier au sujet des pêcheries confirmait que le gouvernement a fondamentalement accepté que les stocks ne vont jamais être reconstitués, que nous devons diminuer la pêche et envoyer en retraite prématurée les pêcheurs de ces localités. Le gouvernement n'est pas venu pour parler de mesures, de subventions ni de programmes pour aider ces localités jusqu'à ce que les stocks soient reconstitués. Il n'a pas parlé de cela, mais de départ à la retraite prématuré. Il a déclaré qu'il allait leur offrir une retraite anticipée, les recycler pour des emplois qui n'existent pas ou bien qui seront à Toronto.

Voulez-vous savoir ce qui est arrivé dans le Canada atlantique avec le gouvernement? Nous avons assisté au démantelement à grande échelle de notre économie dans nos industries utilisant les ressources. Nous avons vu le gouvernement du Canada méconnaître les aspirations de tous les Canadiens de l'Atlantique qui désirent occuper leur place légitime dans la Confédération. C'est ce que le gouvernement nous a apporté.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, j'applaudis l'excellent discours du député de Dartmouth.

Je reviens sur ce qu'il a dit, juste avant la période de questions et observations, au sujet de l'amendement à l'étude qui propose que le gouvernement retire le projet de loi C-21. Le député croit-il que c'est la chose à faire?

M. MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, je remercie le député de ses aimables paroles.

Le seul moyen de nous débarrasser de cette mesure régressive est de faire retirer le projet de loi. Le Sénat a fait tout ce qu'il pouvait pour ramener les ministériels à la raison.

Je ne pense pas que le gouvernement retirera le projet de loi. Les ministériels obéissent tous au doigt et à l'oeil au cabinet du premier ministre qui leur dit quand voter oui et quand voter non. Vous me demandez si je crois que le projet de loi sera retiré. Si je pouvais faire quoi que ce soit pour faire entendre raison au gouvernement et lui faire retirer le projet de loi, je le ferais. Mais la partie se joue en ce moment entre le Sénat et les Communes.

Le gouvernement est tellement arrogant qu'il refuse de se plier à la procédure constitutionnelle. Ses membres ne cessent de dire aux députés et à la population que le Sénat n'a pas le droit d'agir comme il le fait.

Ceux qui siègent à la Chambre depuis aussi longtemps que certains députés du gouvernement ont lu un peu d'histoire. Je sais ce que le Sénat a légalement et constitutionnellement le pouvoir de faire. Si quelqu'un du gouvernement trouve à redire à la manière dont le Sénat procède dans l'étude de ce projet de loi, qu'il fasse contester le pouvoir du Sénat par son gouvernement. Vous savez que vos arguments ne sont pas valables. Vous savez que, en ce moment, même si le Sénat n'est pas élu—et je veux que la Chambre haute soit réformée, qu'elle soit élue—il veille à ce que la volonté de la majorité tyrannique ne l'emporte pas sur la volonté du peuple. Remercions-en le ciel. C'est pourquoi le public approuve le Sénat de faire obstacle aux mesures régressives et totalitaires que le gouvernement prend contre la population.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Madame la Présidente, j'ai trouvé fort intéressant le discours du député. Avec une clarté peu commune, il a énoncé, dans le style ampoulé qui lui est propre, ses préoccupations sur le projet de loi à l'étude.

L'une des choses qui m'inquiètent, cependant, c'est que dans tout son discours il n'a parlé que des prestataires de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale. Il n'a pas dit un traître mot sur la création d'emplois, sur la formation et le recyclage axés sur les besoins actuels; il a passé sous silence les initiatives du gouvernement en matière de développement et de création d'emplois par l'injection de fonds dans la diversification de l'économie de l'Est par l'entremise de l'APECA, initiatives qui ont été universellement acceptées. Il n'a pas dit un seul mot sur les moyens pris pour améliorer la situation dans l'Est.

J'étais dans l'opposition avant de faire partie du gouvernement. Les libéraux aiment nous rappeler les longues années qu'ils ont passées au pouvoir et nous dire combien meilleures les choses étaient sous leur règne. Ils voudraient qu'on revienne en arrière au temps où ils étaient au pouvoir et où le régime d'assurance-chômage était irréprochable.

M. Dingwall: Posez votre question.

M. McDermid: C'est la période réservée aux questions et aux observations, si je ne m'abuse. Et j'en suis aux observations.

Ils nous disent sans cesse de revenir au temps où ils étaient au pouvoir. Selon eux, ce qui se faisait autrefois était mieux. Eh bien, ils ont tort, car les temps ont changé. Cela étant, il nous faut changer certaines choses.

L'une des choses que nous voulons faire dans l'Est, c'est créer de l'emploi. C'est très important. C'est la raison d'être de l'APECA. Voilà pourquoi nous avons des programmes de formation et de recyclage pour ramener les gens dans la population active.

Les habitants de l'est du Canada ne sont pas différents de ceux de partout ailleurs au Canada. Ils ne veulent pas vivre de l'assurance-chômage ni être des assistés sociaux. Ils veulent un emploi. Notre gouvernement s'efforce d'en créer.

Pourquoi le député ne nous expose-t-il pas des idées positives pour nous dire comment nous pourrions diversifier l'économie de l'est du Canada au lieu de se lamenter à propos de l'assurance-chômage et de l'aide sociale, comme il le fait tous les jours?

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période réservée aux questions et observations est maintenant écoulée.

Nous poursuivons le débat. La parole est au député de Trinity—Spadina.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, je trouve très important de pouvoir parler du projet de loi C-21 dont nous sommes maintenant saisis de nouveau à la Chambre des communes. Je le dis, parce que la rumeur court dans tout le pays que tout va bien à Toronto, que nous n'avons pas de pauvres à Toronto, que nous n'avons pas de chômeurs ni de gens qui ne mangent pas à leur faim à Toronto. Ce n'est qu'une rumeur. Vous

pouvez voir les affamés faire la queue dans les soupes populaires. Vous n'y verrez pas beaucoup de chômeurs parce que ceux-là ne peuvent pas payer les loyers de Toronto. Ils sont forcés de s'éloigner de Toronto et ils passent ainsi inaperçus. Statistique Canada ne téléphone pas aux 10 000 à 20 000 sans-abri qui vivent dans la région de Toronto pour savoir s'ils ont un emploi. Ils n'ont pas de travail. Ils n'ont pas le téléphone. Ils n'ont pas de foyer où installer leur téléphone.

• (1700)

La mesure à l'étude arrive à un bien mauvais moment. Il ne fait aucun doute que c'est une bonne chose de créer des emplois, mais non de prendre l'argent de ceux qui ont payé leurs primes d'assurance-chômage sous prétexte de leur assurer une formation en vue d'un nouvel emploi.

Nous savons quels sont les objectifs des néo-conservateurs et nous savons que leur but premier, en matière d'assurance-chômage est d'affaiblir le pouvoir de négociation des travailleurs, de faire en sorte que moins de travailleurs aient droit aux prestations et de compliquer les choses pour les travailleurs qui veulent défendre leurs droits, puisque les règles ont changé au sujet des congédiements et du droit aux prestations dans ces conditions.

Ce que recherche le gouvernement, et ce qu'il a promis au Conseil canadien des chefs d'entreprises, c'est une main-d'oeuvre plus docile, dont les membres ne se lèveront pas pour se défendre avec autant d'assurance qu'ils l'ont fait dans les dernières décennies. En prenant l'argent nécessaire à la formation dans les poches des chômeurs, le gouvernement enlève aux chômeurs ce qui leur revient. Nombre d'entre eux ne recevront aucune formation, et le gouvernement n'a donné aucune garantie à cet égard. Donc, à court terme, le gouvernement enlève aux chômeurs les prestations pour lesquelles ils ont payé les primes. Il s'organise aussi pour que ceux qui suivent la formation soutirent quelque chose à leurs frères et soeurs par ordre du gouvernement. Cela se traduira par un programme plus mesquin et moins généreux.

Le président des États-Unis a dit qu'il voulait un pays plus gentil et plus aimable. C'est évidemment au Canada qu'il pense. C'est pourquoi il veut nous absorber. Or, nous ne deviendrons pas un pays plus gentil et plus aimable lorsque nous serons assimilés à la société américaine.

La principale lacune de ce système, c'est qu'il dégage le gouvernement de la responsabilité qu'il assumait depuis près d'un demi-siècle, celle d'administrer la caisse et d'y contribuer pour garantir l'équité régionale et pour surmonter les périodes de crise. Jusqu'ici le gouvernement avait intérêt à ce que le taux de chômage ne monte pas trop.

Si le projet de loi est adopté, le gouvernement pourra laisser le taux de chômage grimper sans avoir à payer quoi que ce soit.

Le gouvernement conservateur a révélé ses intentions en faisant des chômeurs les otages de la NVA. Au lieu de rajuster les prestations et la période d'admissibilité en fonction des conditions régionales de l'heure, le gouvernement a lié ces prestations au projet de loi qui lui permettra de retirer 1,3 milliard de dollars de la caisse à laquelle contribuent surtout les travailleurs et les employeurs.

Le gouvernement ne va pas réexaminer la NVA. Nous sommes maintenant en mai, et il refuse encore de le faire. Il ne va pas passer en revue les prestations parentales malgré une décision de la Cour suprême lui ordonnant de le faire. Il viole les lois du pays et il s'en vante. Il prétend se conformer aux lois, mais il ne respecte que celles qui lui conviennent. Comme je l'ai dit, il s'attribue le monopole des fonds destinés à la formation. Il n'y a pas encore de fonds parce que le gouvernement a réduit presque tous les programmes de formation que nous avions pendant les années 80 et il régit le principe même de la formation.

La ministre a parlé longuement hier de l'importance de la formation. Personne ne le conteste. Personne ne nie le fait que notre survie économique dépend de la formation et du recyclage des travailleurs. Ce qu'elle n'a pas mentionné hier, c'est que les six groupes de travail patronaux-syndicaux qu'elle avait créés pour faire des recommandations au sujet du nouveau programme de formation ont tous dit de ne pas utiliser les fonds de l'assurance-chômage à cette fin.

Elle se targue d'avoir établi ces groupes de travail. Elle vante les programmes de formation, mais elle n'a pas tenu compte de la recommandation unanime de ses propres groupes de travail sur ce point.

Comme je l'ai dit, le bruit court que tout va bien à Toronto. En fait, au cours des dernières années, environ 77 usines ont fermé à Toronto ou ont annoncé leur fermeture. Cela met en péril les emplois de 16 000 travailleurs, s'ils n'ont pas encore perdu leur emploi. Mais parler du nombre d'emplois ne répond pas à la question de ce qu'ils doivent faire pour vivre à Toronto, vu les loyers et le prix des maisons. Un emploi à McDonald's pour absorber le coût de la vie ne suffit pas à Toronto.

Les travailleurs âgés à Toronto seront particulièrement touchés. Beaucoup de ces usines comptent, ou comptaient avant leur fermeture, de nombreux employés de longue date. Je le sais par expérience. L'usine où j'ai travaillé a fermé après une cinquantaine d'années de service. Les hommes et les femmes de 50 ans ou plus ont eu beaucoup de mal à trouver un emploi, particulièrement s'ils avaient subi quelques blessures légères au travail. Un outilleur qui a mal au dos n'est pas très recherché par les employeurs, surtout s'il cherche un autre genre de travail, parce qu'il n'y a pas beaucoup d'emplois dans ce domaine.

Les immigrants et les gens peu instruits seront durement touchés. Les politiques du gouvernement actuel et des gouvernements précédents ont eu pour effet de faire venir à Toronto des gens de la côte est qui voulaient y rester, même s'ils étaient peu scolarisés dans bien des cas. J'ai travaillé avec eux à l'usine pendant 18 ans. Leur niveau de scolarisation ne dépassait pas la 7e ou la 8e année dans la plupart des cas, même s'ils avaient bien réussi. Beaucoup d'immigrants et de gens peu instruits seront très durement touchés. Ils auront du mal à trouver des emplois et à payer leur hypothèque. Bien sûr, s'ils doivent quitter Toronto, le gouvernement en profitera pour dire que les statistiques de Toronto sont meilleures.

Le centre d'éducation syndicale du grand Toronto fait du bon travail. J'en profite pour remercier la ministre de continuer à en assurer le financement. Les employés du centre accomplissent le genre de travail que préconisent la ministre, le gouvernement et les députés de ce côté-ci de la Chambre. Ils encouragent les travailleurs à communiquer avec eux lorsqu'ils sont mis à pied ou sur le point de l'être. Ils peuvent les renseigner sur les prestations auxquelles ils ont droit ainsi que sur les possibilités de formation et de recyclage, en anglais ou en français langue seconde, dans leur propre secteur comme l'industrie du vêtement ou dans d'autres plus prometteurs où ils pourraient trouver des emplois.

Le centre d'éducation syndicale du grand Toronto a constaté que, parmi les travailleurs qui font appel à ses services, la période moyenne de chômage après la fermeture d'une usine est de dix mois. Malgré tous les nouveaux emplois dont on nous parle, un travailleur mis à pied met en moyenne dix mois à se trouver un autre emploi. Vu les réductions prévues dans le projet de loi C-21, le chômeur de Toronto ne pourra obtenir plus de 35 semaines de prestations, soit un peu plus de huit mois. Madame la Présidente, ces travailleurs ne veulent pas six semaines de congé non payé. Les prestataires de l'assurance-chômage ne font pas beaucoup d'économies. Beaucoup d'entre eux resteront sans emploi pendant plus de dix mois et leur famille connaîtra des moments très difficiles. Comment vont-ils payer leur hypothèque sans revenu?

• (1710)

Comme je l'ai mentionné, à Toronto, les logements et les hypothèques sont hors de prix. Cette ville compte également un grand nombre de membres des minorités visibles. Le gouvernement, comme beaucoup de gens, a exprimé son inquiétude, à juste titre, au sujet de la montée des tensions raciales dans notre pays. Nous en avons un bel exemple à Toronto, entre autres. Ce problème sera exacerbé par les mesures que prévoit le gouvernement dans ce projet de loi. Les pénalités accrues à l'égard des personnes qui quittent leur emploi pourraient porter un coup terrible aux personnes qui sont victimes de racisme voilé.

Par exemple, si une personne faisant partie d'une minorité visible, voire même une femme, ou pire encore une femme appartenant à une minorité visible, fait l'objet de harcèlement au travail en raison de sa race ou de son sexe—je sais que cela arrive car j'en ai été témoin à l'usine et je suis certain que beaucoup d'entre vous en ont été témoins dans d'autres lieux de travail—elle ne saura pas si elle doit faire valoir ses droits, au risque de perdre son emploi, compte tenu des pénalités plus rigoureuses qui sont prévues, ou si elle doit subir le harcèlement racial ou sexuel sans mot dire afin de pouvoir continuer de recevoir un chèque de paie, d'une semaine à l'autre.

Le projet de loi rendra la vie difficile à ces personnes. À cause de lui, elles pourront difficilement opposer une résistance au genre de discrimination raciale et sexuelle que dénoncent les députés de tous les partis représentés à la Chambre.

Le projet de loi forcera en outre les travailleurs à accepter des emplois médiocres s'ils tiennent à avoir un emploi. D'après le Centre d'éducation et d'études syndicales, les travailleurs qui ont réintégré le marché du travail à Toronto par suite de la fermeture de l'usine où ils travaillaient gagnent en moyenne trois dollars de l'heure de moins qu'auparavant. Ceux-là sont parmi les chanceux qui ont pu trouver un autre emploi, mais ils doivent maintenant trouver les moyens de payer leur hypothèque même s'ils gagnent trois dollars de l'heure de moins. On dit aux gens qu'ils peuvent trouver du travail à Toronto, mais ils ne savent pas s'ils pourront vivre à Toronto ou s'ils auront les moyens de se loger là-bas.

Le gouvernement ne fera peut-être pas grand cas des recommandations du Centre ou de la *Downtown Church Workers Association*, à qui l'on a refusé le droit de comparaître devant le comité l'an dernier, lors de son passage à Toronto. Mais le gouvernement prétend habituellement accorder une certaine attention au Conseil économique du Canada. Dans son dernier rapport, intitulé «*Good Jobs, Bad Jobs*», le Conseil rapporte que, dans l'ensemble du Canada, 54 p. 100 des personnes de 55 ans et plus qui changent d'emploi sont encore sans travail six mois plus tard. Plus de la moitié des travailleurs de plus de 55 ans qui quittent leur emploi sont toujours au chômage six mois après. Ce qui veut dire que, s'ils doivent quitter leur emploi, il leur faut au moins six mois pour en trouver un autre. À cet âge, c'est très stressant. Certains d'entre nous savent ce que c'est que d'être dans la cinquantaine avancée, la soixantaine ou même d'être septuagénaire.

Le Conseil rapporte aussi que 40 p. 100 des travailleurs de tous âges qui sont mis à pied subissent une perte de salaire. Il s'agit dans bien des cas de travailleurs ayant des années d'ancienneté et une bonne expérience qui sont mis à pied malgré eux à cause d'une modification des conditions du marché; les deux cinquièmes subissent une perte de salaire. Ils sont tellement nombreux à joindre à peine les deux bouts, compte tenu de ce que sont les loyers, les frais de transport et le coût de la vie en général à Toronto. Le Conseil économique du Canada rapporte aussi que la différence entre le taux de chômage chez les travailleurs ayant moins de neuf années de scolarité et le taux de chômage moyen s'est considérablement accrue au cours de la dernière décennie.

Heureusement, les gens sont de plus en plus scolarisés et la moyenne est maintenant supérieure à neuf années, ce qui est bien. Mais les travailleurs ayant moins de neuf années de scolarité gagnent de moins en moins et doivent absorber le coût de la vie à Toronto au même titre que les plus instruits qui décrochent les emplois de mieux en mieux rémunérés. Cela contribue à élargir le fossé entre eux et le reste de la population.

Ce que je veux faire valoir, c'est que ce sont les travailleurs âgés, les travailleurs les moins instruits et ceux qui ont été mis à pied parce que beaucoup d'usines ont fermé leurs portes par suite de la libéralisation des échanges qui vont pâtir davantage du projet de loi C-21. Quelques-uns pourront participer aux programmes de formation dont on nous a parlé. Je le répète, la ministre ne le garantit pas. Elle ne nous dit certes pas qu'ils en auront tous ou pour la plupart la possibilité.

Ce que fait ce projet de loi, c'est prendre l'argent à ceux qui en ont le moins pour former des gens qui vont travailler pour des sociétés qui, dans bien des cas, ne paient que peu ou pas d'impôt. Au cours des cinq ou six dernières années, le présent gouvernement n'a pas cessé de réduire les impôts des plus riches et d'augmenter ceux des plus pauvres.

Cette loi se trouve à établir un autre impôt pour ceux qui sont le moins capables de payer. Il est vrai que des travailleurs seront formés, mais les gens qui vont les employer seront dans bien des cas ceux que le gouvernement dispense de payer le coût de cette formation. Au lieu de cela, le gouvernement oblige leurs frères et soeurs plus démunis qui sont ou qui étaient des salariés et qui versaient des prestations d'assurance-chômage, à payer. Les pauvres seront donc obligés de subventionner ceux qui sont encore plus démunis, alors que, surtout si la taxe sur les produits et services entre en vigueur, les riches, eux, paieront de moins en moins d'impôt.

Les quelque 80 000 ou 90 000 entreprises qui ne paient pas d'impôt pourront embaucher des travailleurs dont la formation a été subventionnée par d'autres. Elles n'auront pas à former ces travailleurs. Il s'agit-là d'une loi injuste parmi d'autres. Les impôts élevés que doivent payer les travailleurs, les taux d'intérêt élevés qui rendent les hypothèques inaccessibles à bon nombre de salariés, et maintenant un régime d'assurance-chômage qui prendra l'argent destiné aux pauvres pour assurer la formation de quelques travailleurs au profit des riches. Ce projet de loi est scandaleux.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, je voudrais remercier le député de Trinity—Spadina pour les renseignements qu'il nous a fournis et que, malheureusement, beaucoup d'entre nous ne connaissions pas, surtout en ce qui concerne Toronto qui, à bien des égards, n'est pas la ville champignon qu'on voudrait nous faire croire. Je suppose que cela détruit l'argument selon lequel le gouvernement doit maintenir

élevés les taux d'intérêt pour combattre l'inflation, même à Toronto.

Le député a formulé des observations très intéressantes au sujet de certains groupes d'immigrants ou minoritaires, ou de certaines minorités visibles, et de la discrimination dont ils sont peut-être victimes. Je me demande si le député accepterait de nous décrire un peu les problèmes auxquels font face ces groupes sur le marché du travail.

• (1720)

M. Heap: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. Je n'entrerai pas dans les détails, mais je dirai tout de même que, dans la circonscription de Trinity—Spadina par exemple, il y a plusieurs milliers d'immigrants de Hong Kong, de la République populaire de Chine et de plusieurs pays du Sud-Est asiatique. En général, ces gens ont une très faible connaissance du Français ou de l'anglais à leur arrivée chez nous. Ils sont souvent obligés de se trouver du travail au sein de leur propre communauté linguistique.

On a découvert au cours des années passées que certaines de ces personnes gagnaient moins que le salaire minimum et qu'elles étaient privées de certains avantages comme l'assurance-chômage par des employeurs sans scrupules. Beaucoup d'entre elles travaillent dans le secteur du vêtement, qui a considérablement souffert à cause des mesures prises par le gouvernement relativement à l'accord de libre-échange avec les États-Unis. Si l'usine où elles travaillent ferme ses portes, ces personnes auront plus de difficulté que la moyenne à trouver un emploi ailleurs parce que, dans bien des cas, particulièrement chez les femmes, elles n'ont pas eu la chance d'apprendre l'anglais.

La politique du gouvernement actuel est la même que celle du gouvernement précédent, soit donner une certaine formation linguistique en anglais aux personnes destinées au marché du travail. Cela exclut les personnes considérées comme des femmes au foyer. Elles n'ont pas besoin d'anglais pour rester à la maison. Voilà en gros la politique, spécialement en ce moment où le gouvernement coupe dans les programmes d'anglais et de français comme langue seconde.

Ces personnes sont restées prisonnières de leurs conditions de travail, parce que ce ne sont pas toutes les femmes au foyer qui peuvent se payer le luxe de rester à la maison tous les jours, si on peut considérer que c'est un luxe. Beaucoup d'entre elles doivent aller travailler pour payer le loyer, pour joindre les deux bouts, et elles n'ont pas eu la chance d'apprendre une des deux langues officielles, d'apprendre ce qu'est le salaire minimum, d'apprendre l'existence d'autres lois fondamentales qui protègent les travailleurs afin de pouvoir se défendre et défendre leurs droits au travail. Ces personnes souffriront considérablement.

Il y a d'autres minorités linguistiques également. Il y a des gens qui parlent un dialecte des Antilles; il y a des gens des Açores et du Portugal; il y a d'autres immigrants de divers pays non anglophones. Tous ces gens connaissent, dans une certaine mesure, les mêmes difficultés que les immigrants du l'Est asiatique. Le projet de loi C-21 leur coûtera cher s'il devient loi.

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-10, Loi concernant l'Institut canadien des comptables agréés, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre.

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE—ÉTUDE DES AMENDEMENTS APPORTÉS PAR LE SÉNAT

La Chambre reprend l'étude des amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration; ainsi que des amendements de M^me^ McDougall (p. 11064) et de M. Fisher (p. 11109).

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, pourrais-je maintenant obtenir le consentement de la Chambre pour une motion qui a été discutée

par les leaders parlementaires et pour laquelle il y a, je crois, consentement unanime. En voici le texte:

> Que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien tant que des députés voudront participer au débat sur la motion relative aux amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, après quoi, que la mise aux voix sur l'amendement et sur la motion principale soit réputée différée jusqu'à quinze heures, le mercredi 9 mai 1990; et que le Président procède ensuite aux délibérations relative à la motion d'ajournement conformément à l'article 38 du Règlement et ajourne la Chambre jusqu'à quatorze heures demain.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu la motion présentée par le leader parlementaire du gouvernement. Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

M. Andre: Madame la Présidente, je serai très bref. Je veux seulement rappeler des arguments élémentaires ne concernant pas la substance du projet de loi C-21, qui a été débattu pendant des mois dans cette Chambre et en comité à l'autre endroit, mais concernant plutôt la légalité des mesures prises par le Sénat au sujet de ce projet de loi.

Nous avons obtenu une décision que j'ai demandée moi-même à la présidence à ce sujet. Comme le président a dit clairement dans sa décision que même si la constitution ne lui donne pas le pouvoir d'intervenir auprès de l'autre chambre, ce que nous avons compris, tout comme le président de l'autre chambre n'a pas le pouvoir d'intervenir ici, il n'y a aucun doute que les propositions du Sénat empiètent gravement sur les droits et les privilèges de cette chambre.

Premièrement, le Sénat empiète sur l'initiative financière de l'État quand il propose, dans le projet de loi C-21, des amendements substantiels et coûteux sans obtenir d'abord une recommandation royale. Il est clair pour toutes les personnes honnêtes qui regardent cette mesure législative que les amendements proposés par le Sénat dépassent largement la Recommandation royale.

Deuxièmement, de la part du Sénat, c'est un affront à la Chambre quand les sénateurs de la majorité ne tiennent pas compte du budget ni des voies et moyens et vont même à l'encontre. Il propose des changements au projet de loi C-21 qui coûteraient 1,75 milliard de plus cette année, ce qui modifierait d'autant le budget proposé par cette Chambre. Il ne s'agit pas d'une modification mineure, il s'agit d'un trou de 2 milliards dans les prévisions budgétaires. Dois-je ajouter qu'il s'agit du budget d'avril 1989, celui de l'an dernier.

Troisièmement, du fait des deux problèmes constitutionnels que j'ai cités, le Sénat se place en situation de violations des principes des articles 53 et 54 de notre Constitution. Il serait peut-être bon de rappeler à la Chambre ce que contiennent ces articles, car c'est notre constitution. Ils disent que: Tout bill ayant pour but l'appropriation d'une portion quelconque du revenu public, ou la création de taxes ou d'impôts, devra originer dans la Chambre des Communes.

Ce droit perd sa signification si l'autre endroit peut apporter des changements qui rendent l'original méconnaissable. À quoi servirait-il d'avoir cette autorité dans la Constitution si l'autre endroit s'arroge l'autorité de déformer ce qui est né ici.

L'article 54 prévoit qu'il ne sera pas loisible à la Chambre des Communes d'adopter aucune résolution, adresse ou bill pour l'appropriation d'une partie quelconque du revenu public, ou d'aucune taxe ou impôt, à un objet qui n'aura pas, au préalable, été recommandé à la chambre par un message du gouverneur-général durant la session pendant laquelle telle résolution, adresse ou bill est proposé. C'est ce qu'on appelle la recommandation royale.

S'il est illégal pour cette Chambre de s'écarter de la recommandation royale, comment peut-on suggérer que l'autre endroit le pourrait? Comment pourrions-nous accepter de l'autre endroit des amendements qui seraient irrecevables s'ils étaient proposés à la Chambre des communes. Quelle autorité en matière constitutionnelle déclarerait qu'il serait juste que nous acceptions de l'autre endroit des amendements que nous ne pourrions accepter s'ils étaient conçus ici. Quiconque respecte notre institution ne peut de son plein gré approuver une telle procédure.

Bref, voilà pourquoi la motion du gouvernement précise bien que la Chambre des communes ne reniera pas la loi, la constitution et les procédures que nous respectons depuis longtemps. Nous affirmons dans notre message que nous n'accepterons pas les propositions du Sénat qui coûtent de l'argent, puisque seule la Chambre élue a le droit de proposer de telles mesures.

L'autre endroit prétend posséder ce pouvoir aux termes de l'article 17 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, soit la Constitution du Canada, où il est précisé: «Il y

a aura un parlement qui sera composé de la Reine, du Sénat et de la Chambre des communes».

• (1730)

Dans la décision qu'elle a rendue le 26 avril 1990, la présidence reconnaissait que la force de notre système parlementaire réside dans le respect, par ses trois parties constituantes, du rôle respectif qui leur est dévolu par la constitution. Le gouverneur général pourrait prétendre que l'article 17 lui donne le droit d'amender les mesures législatives qui lui sont soumises, de les modifier, de les changer, de les rejeter. Ceux qui maintiennent que le Sénat jouit de ce droit devraient également le concéder au gouverneur général.

Quel genre de régime démocratique aurions-nous alors? De toute évidence, un régime absurde, un régime dont on n'avait jamais entendu parler, au Canada, avant 1984.

Je voudrais vous citer un extrait d'un ouvrage intitulé *The Modern Senate of Canada* et publié en 1965. C'est le plus récent ouvrage qui traite du Sénat moderne. Il date naturellement de l'époque pré-MacEachen. M. F.A. Kunz en est l'auteur. Après une longue discussion des rôles relatifs de la Chambre et du Sénat, il dit:

> Au contraire, le Sénat a agi en étant pleinement conscient de la signification et des conséquences d'un gouvernement responsable et a accepté d'adhérer au principe qu'il ne doit pas indûment déranger ce qu'on désigne désormais comme «l'équilibre des voies et moyens» ou, comme le dit Hopkins, «qu'il serait inadmissible de toucher au programme financier global présenté par le gouvernement dans ses propositions budgétaires de façon à causer un changement important dans l'excédent ou le déficit budgétaire prévu dans ce programme».

Assurément, il ne fait aucun doute que la proposition du Sénat d'accroître le déficit de 2 milliards de dollars dérangerait l'équilibre des voies et moyens. Imaginez qu'un budget est présenté à la Chambre. Dès sa présentation, une motion de confiance est déposée à la Chambre. Elle est débattue pendant six jours, l'opposition propose habituellement quelques modifications et la Chambre dit avec fermeté qu'elle a confiance dans les mesures budgétaires du gouvernement.

Sur la foi de cette motion, des impôts sont perçus immédiatement. L'industrie, le secteur privé et l'économie font des projets. Cela est possible en raison de toutes les pratiques que nous respectons, comme les articles 53 et 54 de la Constitution. Notre régime repose sur une pratique qui existe depuis plus d'un siècle au Canada et depuis quelques siècles en Grande-Bretagne: la Chambre non élue ne dérange pas l'équilibre des voies et moyens. Jusqu'en 1984, c'est ainsi que le pays fonctionnait.

En 1984, quelques Trudeaumanes sont passés au Sénat et, tout à coup, nous sommes témoins d'un débat plus conforme à l'Angleterre de l'époque victorienne qu'à un Canada moderne. C'est incroyable, nous sommes en 1990, en train de nous demander sérieusement si une assemblée élue devrait avoir la précédence sur un groupe non élu. C'est incroyable d'entendre un éminent avocat de Kingston, comme le député de Kingston et les Îles, affirmer sans rougir que ce groupe non élu et nommé peut en toute légitimité faire fi des droits de la Chambre.

Pour la gouverne des députés, voici le paragraphe 80(1) du Règlement de la Chambre:

> Il appartient à la Chambre des communes seule d'attribuer des subsides et crédits parlementaires au Souverain. Les projets de loi portant ouverture de ces subsides et crédits doivent prendre naissance à la Chambre des communes, qui a indiscutablement le droit d'y déterminer et désigner les objets, destinations, motifs, conditions, limitations et emplois de ces allocations législatives, sans que le Sénat puisse y apporter des modifications.

Si nous nous rendions à la demande des libéraux ou des néo-démocrates en acceptant les amendements du Sénat ou en lui proposant de poursuivre son étude, nous irions à l'encontre du Règlement de la Chambre.

Soit dit en passant, ce paragraphe du Règlement date de 1867. Il est fondé sur une déclaration faite aux Communes britanniques en 1671. Nous avons donc une tradition de 300 ans selon laquelle la Chambre seule a le droit d'attribuer des subsides et crédits parlementaires au Souverain. Le langage et l'argumentation sont quelque peu archaïques, mais c'est renversant de constater que nous devons tenir sérieusement ce genre de débat.

J'ai l'impression que ceux qui prétendent croire que le Sénat fait du bon travail, qu'il sait ce que les Canadiens veulent et que les Communes ne le savent pas, se gargarisent de paroles en l'air. Mais il faut lire ce qui se dit en privé ou dans les médias pour trouver des citations intéressantes. Permettez-moi d'en citer quelques-unes. Voici celle du sénateur MacEachen qui a fait la déclaration suivante en 1985 au cours de la période des questions à propos d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt que le Sénat retenait: «Je crois que ce serait très arrogant de

notre part de modifier sérieusement ce projet de loi ou de le rejeter».

Le sénateur MacEachen est le chef des libéraux au Sénat. Le sénateur Frith, son chef adjoint, a déclaré: «Nous avons peut-être cent bonnes raisons de ne pas céder et une seule de nous effacer, à savoir la Chambre des communes est une institution élective contrairement au Sénat, et c'est suffisant.» Il a raison.

Vous vous souvenez encore du sénateur Hébert?

M. Epp: Le gréviste de la faim.

M. Andre: Le sénateur Hébert a déclaré ce qui suit, comme on peut le vérifier dans les *Débats du Sénat* du 21 juillet 1988: «Les représentants non élus devraient s'incliner devant les représentants élus pour laisser au peuple la possibilité de choisir un autre gouvernement». Même lui, quand la soupe est chaude, reconnaît que la démocratie doit prévaloir.

M. Milliken: C'est pour cela que les sénateurs ont modifié ce projet de loi au lieu de le rejeter d'emblée.

M. Andre: Le sénateur Buckwold, qui préside le comité chargé d'étudier la TPS, a fait cette déclaration: «Il faut bien comprendre que la Chambre des communes, constitutionnellement parlant, aurait le dernier mot en fin de compte, qu'il y aurait vraiment matière à s'inquiéter si le Sénat se mettait à rejeter des projets de loi.»

Le sénateur Thériault, un libéral du Nouveau-Brunswick, a dit: «La Chambre des communes est l'institution législative investie, à juste titre, des pouvoirs tant que le Sénat demeure une institution nominative.» Dieu sait s'il a raison.

Le sénateur DeBané a déclaré: «Le Parti libéral n'a pas été élu pour gouverner. Ce sont les conservateurs qui l'ont été. Il est temps de nous conformer à la volonté des représentants élus. Je prie mes collègues de ne pas faire obstacle plus longtemps à l'adoption de ce projet de loi.»

Le 30 octobre 1987, Nelson Riis, leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, déclarait: «Je suis très déçu du Sénat car je ne crois pas qu'il ait le droit de bloquer les projets de loi.»

Le 28 mars 1990, Lorne Nystrom, critique des questions de finances pour le Nouveau Parti démocratique déclarait dans le *Globe and Mail*: «Je crois que la Chambre des communes doit avoir le dernier mot. Je ne pense pas que la chambre non élue puisse se substituer à la chambre élue.»

Pierre Trudeau, vous vous en souvenez, parlant au nom de son parti, déclarait en 1984: «Personne à la Chambre n'irait jusqu'à suggérer que le Sénat devrait systématiquement faire obstruction à la volonté de la majorité à la chambre élue du Parlement.» C'est Pierre Trudeau qui a dit cela.

Il est peut-être temps de reconnaître que tous ici, à la Chambre, et peut-être même au bout du couloir, nous servons la population et nous ne servons pas la population si nous ne reconnaissons pas que dans une démocratie, c'est l'organisme élu qui a le droit d'insister pour que ses vues l'emportent.

• (1740)

Je ne m'attends pas à ce que les députés d'en face le reconnaissent immédiatement. Je m'attends à ce qu'il continuent de préconiser que nous écoutions le Sénat et de soutenir que le Sénat a le droit d'imposer sa volonté. Je le comprends. Mais ils prennent cette attitude sachant très bien qu'ils sont en nombre inférieur à la Chambre. Cependant, je leur demande, lors de leur prochaine réunion de caucus avec les sénateurs, de se souvenir que nous sommes en démocratie. Nous arrivons à une nouvelle étape. Il est temps de laisser primer la volonté de la Chambre des communes qui est l'organisme démocratiquement élu. Agir autrement serait aller à l'encontre d'une tradition vieille d'au moins 130 ans au Canada et d'environ 200 ans de plus en Grande-Bretagne d'où nous tirons notre système.

Je demande aux députés d'en face de nous aider à maintenir la démocratie.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Dans le cadre de la période réservée aux questions et aux observations, la parole est au député de Kingston et les Îles.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt tout ce que le leader du gouvernement à la Chambre avait à dire. Cela ressemblait à son rappel au Règlement du 3 avril. Cela ne le dérangera pas que je fasse un parallèle entre les deux, car je voudrais lui citer quelques affirmations qu'il n'a pas reprises dans son discours d'aujourd'hui, mais qu'il a faites le 3 avril, et lui demander si sa position n'est pas un peu confuse en l'occurrence.

Le 3 avril, comme en témoigne la page 10143 du hansard, il a déclaré:

> Les amendements n^os^ 5a) et b) proposent un régime différent et plus dispendieux—il coûterait plus de 350 millions de dollars. . .

Bien entendu, il semblait mécontent à ce moment-là.

> . . .que celui prévu dans la recommandation royale. Pour cette raison, ils doivent être jugés irrecevables.

C'était là sa position le 3 avril. Or, voilà maintenant que nous sommes saisis de la motion que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a proposée hier et je suppose que le leader du gouvernement à la Chambre, qui fait partie de ce merveilleux Cabinet conservateur, a participé à sa rédaction et qui se lit au départ comme suit:

> Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre accepte l'amendement 5b) apporté par le Sénat au projet de loi C-21.

En d'autres termes, cet amendement 5b) qui était irrecevable, selon le leader du gouvernement à la Chambre, le 3 avril, a maintenant été présenté de façon acceptable, semble-t-il, au Sénat, puisque nous n'avons pas de recommandation royale attachée à cette motion que le gouvernement propose en l'occurrence.

M. Kempling: C'est là un argument fallacieux.

M. Milliken: Pas du tout. Le député prétend qu'il s'agit d'un argument fallacieux. Il s'agit plutôt de savoir comment le ministre est parvenu à ces points de vue différents. Est-ce parce que sa position a changé depuis le 3 avril, ou doit-on comprendre qu'un rédacteur a écrit le discours du 3 avril et qu'un autre a rédigé la motion que nous adoptons à la Chambre aujourd'hui?

Je voudrais savoir comment le ministre qui défend pieusement les droits du Parlement et qui ne cesse de se présenter comme le défenseur de ces droits, juge maintenant recevable cet amendement, présenté par le Sénat, qui augmente, comme il le reconnaît lui-même, les dépenses publiques. Nous ne le nions pas. Nous affirmons que l'augmentation est simplement inférieure au montant prévu au départ dans la recommandation royale. C'est toujours ce que nous avons dit et nous avons affirmé que les amendements en question étaient recevables. Pendant ce temps, le 3 avril, le ministre affirmait qu'ils étaient inadmissibles et que le gouvernement ne pouvait y souscrire. Que doit-on comprendre? Je demande au ministre de bien vouloir nous donner des explications.

M. Andre: Je le ferai avec plaisir. Premièrement, je voudrais reprendre une proposition. Si le député prend cet amendement pour un affront, je suis sûr que nous pourrions en arriver à une entente visant à amender la motion, à supprimer cet amendement, s'il consent à son tour à voter avec nous sur le reste de la motion et à persuader ses collègues au bout du corridor d'en faire autant. Bon, s'il acceptait d'agir ainsi, nous pourrions procéder tout de suite.

M. Milliken: Non, je me demandais seulement quelle était votre position.

M. Andre: Oh, je vois.

M. Epp: Ce n'était qu'un argument.

M. Andre: Qu'il soit consigné au compte rendu que le signe de tête allait de gauche à droite, non de haut en bas.

Je voudrais aussi dire au député qu'ici la question se rapporte aux dépenses prélevées sur le compte d'assurance-chômage, non sur le Trésor. Le principe de base du projet de loi, le principe sur lequel nous devons insister et qui, s'il était violé, romprait vraiment l'équilibre des voies et moyens est que le compte d'assurance-chômage sera payé par les employeurs et les employés et non par le contribuable en général. Cet amendement ne viole pas ce principe-là.

Mais, encore une fois, je réitère mon offre, si le député pouvait s'engager au nom de son caucus tant ici qu'à l'autre endroit, nous pourrions certainement revenir à la motion que nous avons renvoyée au Sénat la première fois.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, le plaidoyer du leader du gouvernement à la Chambre en faveur de la démocratie m'a plutôt intéressé. Dans un contexte démocratique, il a aussi laissé entendre que, si l'impasse ne devait pas se dénouer, il est possible que le gouvernement tout en restant dans les limites de la démocratie envisage ce que je qualifierai un Sénat supersaturé, mais je voudrais que le leader du gouvernement à la Chambre développe la proposition selon laquelle, si cela continue, le gouvernement nommera des sénateurs en sus du nombre habituel.

M. Andre: Il n'existe pas de proposition de ce genre. La Loi constitutionnelle du Canada autorise le gouvernement, soucieux de sortir d'une impasse, à nommer des sénateurs en surnombre. Les Canadiens le savent.

Aujourd'hui, presque tous les pays du monde s'acheminent vers la démocratie. Il y a quelques années, les régimes totalitaires semblaient devoir l'emporter sur les régimes démocratiques, mais c'est le contraire qui semble se produire à l'heure actuelle. Les régimes démocratiques sont partout florissants, mais nous nous interrogeons parfois quant à l'avenir du Canada, alors que cet organisme non démocratique s'efforce d'exercer ce qu'il considère comme ses droits légitimes.

Comme je l'ai dit au cours de mon exposé, je ne pense pas que le gouvernement aura besoin de recourir à des mesures draconiennes et je conviens avec ses deux chefs, soit le leader de son parti à la Chambre et le critique de son parti en matière financière, que la volonté de la Chambre des communes doit l'emporter. Je suis sûr que son chef pense de même et je suis sûr également que le Nouveau parti démocratique compte davantage de dépu-

tés épris de l'idéal démocratique que de gens qui croient fermement que les sénateurs sont les agents de Dieu ici-bas. Je suis sûr que le parti libéral renferme plus de députés épris de l'idéal démocratique qu'on serait porté à le croire à leurs propos et qu'ils reconnaissent que le droit de la Chambre des communes doit l'emporter.

De par le monde, des gens ont été souvent contraints de recourir à des mesures draconiennes pour défendre la démocratie et je suis sûr que personne de sérieux chez nous n'écarte la possibilité de prendre les grands moyens pour défendre la démocratie.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, je puis comprendre pourquoi le ministre a choisi de prononcer un sermon plutôt que de commenter la teneur du projet de loi. Je serais fort embarrassée de formuler des propos pour défendre moi aussi le projet de loi.

M. Kempling: Ce n'est pas le projet de loi que nous examinons, mais la motion.

Mme Catterall: J'aimerais poser au ministre une question. Il a donné ouvertement à entendre que le retard à adopter ce projet de loi coûtait aux contribuables canadiens 2 milliards de dollars. Il s'est un peu trompé dans ses calculs. Pour commencer, il ne s'agit pas de toute une année. Peut-être pourrait-il nous expliquer combien la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement coûte aux contribuables canadiens?

M. Andre: Madame la présidente, comme l'a mentionné l'un de mes collègues, nous débattons ici une motion en réponse aux amendements du Sénat, et non pas le projet de loi. Celui-ci a été débattu à satiété pendant de longs mois.

• (1750)

En ce qui concerne les 2 milliards de dollars environ qui s'ajoutent au déficit, il n'y a qu'une députée libérale qui puisse dire «Qu'est-ce que 2 milliards de dollars?». Si MacEachen veut aggraver notre déficit prévu de 2 milliards de dollars pour obtenir un avantage politique, les libéraux ont l'air de penser qu'il devrait être libre de le faire. C'est absurde.

La question des taux d'intérêt a un rapport étroit avec le déficit et avec le fait que nous dépensons plus que nous percevons et que nous essayons de payer les intérêts sur la dette accumulée que ses prédécesseurs ont laissée au gouvernement.

Si la députée estime qu'on peut résoudre le problème des taux d'intérêts en augmentant le déficit de 2 milliards de dollars, alors à mon avis le caucus libéral a besoin de meilleurs conseillers financiers.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Madame la présidente, il a été assez intéressant d'écouter la diatribe du leader du gouvernement à la Chambre, en particulier lorsqu'il a répondu aux questions de mon collègue de Kingston et les Îles.

Cependant, je voudrais revenir à l'examen de la motion dont la Chambre est saisie et indiquer aux députés présents que la question que nous étudions, bien qu'elle soit très importante pour les Canadiens en général, l'est surtout pour les Canadiens qui ont eu l'occasion, et certains d'entre eux dans de tristes circonstances, d'être au chômage.

Un grand nombre de ces personnes ont une attitude très cynique à l'égard de tout ce processus, en particulier des mesures du gouvernement en ce concerne les déclarations qu'il a faites précédemment. Je rappelle aux députés d'en face et au public en général ce qu'un ministre de premier plan a déclaré pendant les dernières élections. Voici ce qu'a dit le ministre du Commerce extérieur durant la campagne électorale de 1988: «Personne ne vise à apporter des modifications au régime d'assurance-chômage. Personne n'a proposé de changements depuis les travaux de la Commission Forget. Nous n'envisageons aucune modification.»

Ce sont les mots du représentant de Terre-Neuve au sein du Cabinet fédéral, qui a affirmé que le régime d'assurance-chômage ne serait pas modifié. C'est ce qu'on lit en page 3, édition du soir, le *Telegram* du 14 octobre 1988.

Or, voilà que maintenant, moins de deux ans plus tard, le gouvernement présente un budget et un projet de loi sur l'assurance-chômage qui, de l'aveu même des membres du gouvernement, comme en témoignent les débats de la Chambre, et d'après les bénéficiaires de l'assurance-chômage, auront de profondes répercussions sur l'économie des diverses provinces.

En raison de ce projet de loi, Terre-Neuve perdra 21 millions de dollars, au dire du gouvernement du Canada et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. D'autre part, selon le Congrès du travail du Canada, la perte sera

encore plus lourde, s'établissant plutôt à 58 millions de dollars. En Nouvelle-Écosse, la perte sera de 29 millions de dollars, estime le gouvernement. Suivant le CTC, elle sera de 52 millions de dollars. Le CTC prévoit que la perte sera de 22 millions de dollars à l'Île-du-Prince-Édouard, de 47 millions au Nouveau-Brunswick, de 256 millions de dollars au Québec, de 228 millions en Ontario, de 42 millions au Manitoba, de 23 millions en Saskatchewan, de 60 millions en Alberta, de 72 millions en Colombie-Britannique, pour une perte totale de quelque 800 millions de dollars, ce qui est énorme.

Lorsque je pense aux jeunes, notamment à un jeune homme du nom de Christopher Chisholm qui suit le débat ce soir, je me demande quel sera leur monde dans 15, 18 ou 20 ans d'ici. Par ce projet de loi, le gouvernement modifie unilatéralement le contrat social qui liait les Canadiens, employeurs et employés, et le gouvernement du Canada depuis la création de la Commission d'assurance-chômage.

Ces changements proposés dans le projet de loi ont fait l'objet d'un vigoureux débat à la Chambre des communes et d'un examen par un comité législatif avant d'être ramenés à la Chambre pour y être examinés en détail. Le projet de loi a été adopté à la Chambre parce que le gouvernement est majoritaire. Il a été transmis au Sénat, qui en a fait une analyse soignée et a rencontré divers groupes, dont des autorités de certains gouvernements provinciaux, des porte-parole intéressés et des organismes des quatre coins du pays. Ces groupes ont exprimé des réserves et personne n'a douté de leur sincérité ou de l'authenticité des faits qu'ils ont présentés.

Le Sénat a fait des recommandations à la Chambre. Le gouvernement en a accepté quelques-unes et en a refusé d'autres. La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, voulant que nous adressions de nouvelles propositions au Sénat, nous met dans une situation inextricable. Le gouvernement du Canada croit que le Sénat du Canada n'a pas le droit d'agir comme il le fait. C'est compréhensible. Chaque fois qu'une institution et que des membres de cette institution font obstacle au progrès, et ce mot prend un sens bizarre en l'occurrence, des mesures que les gouvernements veulent prendre pour changer massivement le contrat social qui occupait une telle place dans la vie quotidienne des Canadiens, on comprend que les réflexions et les propositions émanant de l'autre endroit ne plaisent pas du tout aux grandes sociétés ni au Parti conservateur du Canada.

Comme je l'ai déjà dit à la Chambre au sujet de la question à l'étude, ces arguments ont été soutenus à maintes reprises par les députés à la Chambre, par des organismes et, bien sûr, par les membres de l'autre endroit.

Le gouvernement a un moyen très facile de se sortir du pétrin dans lequel il s'est lui-même fourré. Voici ce que dit Beauchesne à la page 248 de la première édition de son ouvrage:

> Lorsque la Chambre des communes refuse d'accepter des amendements apportés par le Sénat, elle adopte une résolution déclarant les raisons de son refus.

Cela a été fait.

> Cette résolution est envoyée au Sénat. Si les sénateurs insistent sur leurs amendements, ils envoient un message à la Chambre pour l'en informer. Sur ce, la Chambre, ou bien accepte les amendements, ou bien adopte une motion portant institution d'une conférence, à laquelle chaque Chambre nomme ses représentants. On fixe une date pour la réunion.

Si les députés d'en face veulent se sortir de l'impasse dans laquelle ils se trouvent maintenant par leur propre faute, c'est très clair. Ou bien ils acceptent les amendements du Sénat, ou bien ils tiennent une conférence. C'est aussi simple que ça.

Je ferai remarquer aux députés d'en face et au public en général que le gouvernement actuel ne sait pas gouverner. Il ne veut pas tenir de conférence. Il ne veut pas discuter. La loi et la Constitution donnent parfaitement le droit au Sénat d'agir comme il le fait, bien que le gouvernement puisse soutenir le contraire. Nous pouvons aussi invoquer des arguments, mais la cinquième édition de Beauchesne dit clairement, à la page 248, que la procédure à suivre est une conférence ou l'acceptation par les Communes des amendements du Sénat, ou les deux.

• (1800)

Ne nous méprenons pas. Il ne s'agit pas d'une sorte de querelle de procédure entre deux entités distinctes d'une même institution, le Parlement du Canada. Il s'agit d'énormément plus qu'une querelle de procédure. Il s'agit des vies de Canadiens de l'ensemble du pays.

Je ne prétends pas, parce que je représente une circonscription de chômage aigu, que je suis le seul à com-

prendre l'assurance-chômage ou que j'ai sondé les états d'âme de tous les hommes et femmes qui travaillent, mais je sais que les modifications que propose le gouvernement sont inacceptables pour ceux qui sont chômeurs en ce moment, qui l'ont été ou qui pourraient l'être, parce qu'ils savent quelles seront les conséquences du retrait du gouvernement du Canada du contrat social tripartite qui existe depuis de nombreuses années.

Il est injuste que, à cause des modifications que le gouvernement propose dans le projet de loi, les employés d'une usine de transformation du poisson financent la formation de travailleurs de la technologie de pointe du centre de Toronto, d'Edmonton, de Montréal ou d'ailleurs et que le gouvernemnt cesse de contribuer au régime. Nous estimons, de notre côté de la Chambre, que c'est une mauvaise politique publique.

Que les députés trouvent que c'est exact ou non, vrai ou non, il n'est pas étonnant que le fait qu'un agent économique aussi important que le gouvernement du Canada se retire d'un accord tripartite, que j'appelle contrat social, crée autant de consternation et de difficultés à la Chambre et au Sénat autour des amendements à l'étude.

Les changements que souhaitent non seulement les députés de l'opposition mais aussi la majorité des sénateurs sont raisonnables et voulus par les chômeurs et ceux qui oeuvrent auprès d'eux. Ces changements sont demandés par les gouvernements provinciaux et les personnes de toutes les couches de la société qui connaissent les angoisses et les soucis que les chômeurs éprouvent dans la vie quotidienne.

J'aurais espéré que les gens d'en face entendent raison, quoique leur argument ne soit pas tout à fait dénué de valeur. Le budget a été déposé le 27 avril 1989. Par la suite, une mesure législative visant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage a été présentée à la Chambre, un comité législatif en a été saisi et le débat a suivi son cours. C'est triste, mais le taux de chômage réel est de trois, quatre et même cinq fois le taux national moyen dans certaines localités de la circonscription que je représente.

Nom d'un chien, nous avons le devoir, en tant que députés, de nous tenir à l'écoute des besoins et de nous demander si cette mesure est dans l'intérêt public.

Étant donné leurs vues néo-conservatrices, les ministériels diront que oui, mais la plupart des Canadiens ne sont pas de cet avis. Bien sûr, ils nous demanderont ce qui nous permet d'en arriver à pareille conclusion. C'est très simple. Il suffit de visiter le pays et de parler avec les gens que la politique officielle affectera; ils vous répondront massivement qu'ils trouvent inacceptables les changements projetés par le gouvernement conservateur dirigé par le premier ministre en poste. De plus, les amendements que propose le Parti libéral à la Chambre, combinés, si vous le voulez, à ceux de l'autre endroit, bénéficient de l'appui massif des Canadiens.

Les gouvernements provinciaux approuvent ce que nous faisons. La politique officielle n'est pas dans l'intérêt public. Tout bon gouvernement, peu importe qu'il compte cinq, dix, vingt ou trente membres de plus que l'opposition, ne voudrait certainement pas mettre en oeuvre une telle politique, malgré le tort qu'il causera du simple fait qu'il pense pouvoir avoir le dessus dans les discussions de procédure.

En terminant, je tiens à dire que j'espère que la Chambre n'en est plus là. Il n'y aura vraisemblablement pas d'élections avant deux ou trois ans. Il incombe à tous les députés d'exprimer leurs vues, quelles qu'elles soient : de droite, de gauche, du centre ou néo-conservatrices. Il faut cependant se poser une question fondamentale: est-ce dans l'intérêt public? Est-il dans l'intérêt public d'établir un contrat social tripartite, puis de retirer du jeu le plus gros pion économique? Est-ce juste pour nos pêcheurs de la côte Atlantique?

C'est une opinion qui s'exprime de manière très subtile mais pas nécessairement en public et qui porte atteinte à la dignité des chômeurs et des chômeuses, particulièrement dans le secteur canadien de la pêche.

Cela fait bien des années que les pêcheurs peuvent travailler sur une base saisonnière, surtout dans la région de l'Atlantique. Je doute qu'on s'adonne à la pêche au centre-ville de Toronto, mais cela est dû à la géographie du pays. Il ne se fait pas beaucoup de pêche commerciale dans la rue Yonge ou dans Kingston et les îles, contrairement à ce qui se passe sur la côte de l'Atlantique. Ces

pêcheurs se retrouvent seuls aujourd'hui sans aucune forme d'aide.

Qu'est-ce que je veux dire? Le gouvernement du Canada a annoncé à grand renfort de publicité un programme économique que la plupart des gens de notre région ont trouvé totalement inacceptable. Vous ajoutez au fardeau de ces pêcheurs en leur disant: «Soit dit en passant, nous avons modifié le régime d'assurance-chômage. Nous allons nous retirer du contrat social tripartite qui était là dès le début. Nous allons vous offrir une formation à Canso, en Nouvelle-Écosse, ou à Trepassey, à Terre-Neuve. Nous allons prendre des tas de mesures remarquables pour vous».

Le gouvernement veut en faire des barbiers ou des cuisiniers. Peut-on imaginer pareille chose?

• (1810)

Il est tout bonnement inacceptable qu'un pauvre pêcheur qui n'aura peut-être travaillé que pendant une brève période soit obligé de payer pour se recycler, et dans quel secteur encore? En outre, le gouvernement fédéral ne l'aidera même pas à acquérir cette formation. Et c'est là le hic. Le gouvernement dit qu'il va contribuer au financement de la formation des travailleurs dans tout le Canada, qu'il va aider les Canadiens de là-bas. Voilà comment il présente les choses: il va venir en aide aux gens de là-bas.

J'allègue que la politique publique dont témoigne le programme qu'a annoncé hier le ministre des Pêches et des Océans, soutenue par le projet de loi C-21 et les députés d'en face, n'est qu'un miroir aux alouettes, car c'est devenu au Canada la politique publique la plus perturbatrice qu'on ait imaginée, en ce sens qu'elle prévoit le déménagement des Canadiens de l'Atlantique vers d'autres régions du pays, ce qui est absolument inacceptable pour les Canadiens, où qu'ils vivent. C'est absolument contraire à l'esprit même de l'accord constitutionnel de 1981-1982. Cela vient démentir tout ce qu'ont dit le premier ministre et les députés d'en face.

Pour conclure, j'exhorte le gouvernement à reconnaître son erreur. Il a ici l'occasion de résoudre un problème de procédure en faisant ce que prévoit la cinquième édition du Beauchesne, à la page 248, c'est-à-dire accepter les amendements préconisés par la Chambre haute ou bien adopter une motion portant institution d'une conférence à cet égard.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse de parler encore une fois de ce projet de loi. Nonobstant les commentaires de la ministre, j'ai relu très attentivement la motion soumise à la Chambre. Elle parle clairement des amendements proposés au projet de loi C-21, des principes qui le soustendent et des objectifs de la politique. Elle s'étend longuement sur certains articles de la loi, c'est pourquoi je n'ai absolument aucune hésitation à en parler parce c'est exactement le sujet de la motion à l'étude.

J'ai été étonnée d'entendre le premier ministre parler de démocratie à la Chambre, comme il l'a fait. Je pense que, dans l'histoire du Canada, la démocratie n'a jamais été aussi attaquée que durant la courte période qui s'est écoulée depuis novembre 1988, quand le gouvernment est arrivé au pouvoir et elle n'a pas été attaquée à l'autre endroit, mais dans cette chambre-ci.

Les chiffres montrent que, depuis la Confédération, la clôture n'a jamais été aussi utilisée que depuis novembre 1988. Je ne me souviens pas que le gouvernement ait laissé passer un seul projet de loi que l'opposition voulait débattre sans imposer la clôture et sans étouffer le débat, empêchant du même coup le gouvernement de rendre des comptes aux Canadiens.

Je crois que le public n'a participé à l'étude d'aucun des projets de loi importants adoptés par la Chambre. Pour beaucoup d'entre eux, le gouvernement a décidé de ne pas tenir compte du tout de l'opinion des Canadiens. Il n'en a pas tenu compte pour VIA Rail, pour la récupération des pensions de vieillesse et des allocations familiales, pour l'assurance-chômage et pour la taxe sur les produits et services. En fait, il n'a respecté aucune des promesses qu'il a faites aux Canadiens pour se faire élire à la Chambre.

Il ne serait pas surprenant que la Chambre de réflexion insiste sur la nécessité de réfléchir au fait que le gouver-

nement procède d'une façon qui est totalement contraire aux engagements et aux dépôts sacrés qu'il avait juré aux Canadiens de défendre et non d'abandonner.

Si quelqu'un doit se préoccuper du respect de la démocratie, ce n'est pas l'autre endroit et ce n'est pas l'opposition, mais c'est le gouvernement du Canada.

Je voudrais parler un peu de justice. Le gouvernement prétend que c'est un projet de loi qui va améliorer la situation des Canadiens et surtout de ceux qui ont besoin d'un peu d'aide.

Je voudrais mentionner un principe démocratique fondamental, et c'est le fait que nous ayons une Constitution qui contienne une Charte des droits. Cette Charte dit que tout le monde doit être traité équitablement. Une des choses que dit la Charte, et cela a été devant les tribunaux, c'est que le droit à un congé parental qui figure dans ce projet de loi n'est pas un cadeau du gouvernement aux femmes, bien que les femmes et les chômeurs le paient, mais une chose que la Charte exige. Dans ce projet de loi, le gouvernement joue avec ces droits, comme avec un certain nombre d'autres questions, en refusant aux femmes actuellement enceintes les droits qui leur ont été reconnus par les tribunaux.

Le gouvernement utilise ces droits comme un outil de négociation pour présenter d'autres mesures impopulaires, dangereuses et pénibles. Si le gouvernement est tellement soucieux de respecter la Constitution, les droits de la personne et toutes les décisions applicables de la Cour suprême à propos de ces droits, il devrait retirer du projet de loi les exigences relatives au congé parental et les représenter aujourd'hui même sous forme de projet de loi distinct. Nous, les députés de l'opposition, pouvons garantir que ces prestations parentales améliorées, qui ont été ordonnées par les tribunaux, seraient adoptées à la Chambre en trente secondes. Cependant, le gouvernement ne veut pas faire cela parce que, s'il le faisait, que lui resterait-il comme appât pour faire croire aux Canadiens qu'il y a quelque chose de bien dans ce projet de loi?

Le gouvernement devrait aussi voir à ce que ces prestations parentales soient rétroactives. Il dira que c'est impossible parce que l'adoption du projet de loi est retardée. Il dira qu'il ne peut pas donner aux femmes qui sont actuellement en congé de maternité les mêmes prestations qu'à celles qui commenceront leur congé de maternité le lendemain de l'adoption de ce projet de loi. Le gouvernement dit qu'il ne peut pas donner les mêmes droits à ces deux groupes de femmes parce que l'adoption du projet de loi est retardée.

Cela n'a pas empêché le gouvernement d'augmenter les cotisations au régime d'assurance-chômage pour payer ces prestations parentales, ces prestations de maternité et cette formation que personne ne reçoit. Les cotisants au régime paient plus cher depuis le 1er janvier même si les programmes auxquels cet argent est destiné ne sont pas encore en place. Pourtant, le gouvernement refuse d'accorder des prestations rétroactives à cette date.

De la même façon, le gouvernement se sert des chômeurs parce qu'il ne parvient pas à faire adopter ce projet de loi aussi rapidement qu'il le voudrait. Il exige que les gens travaillent plus longtemps. Il supprime la norme variable d'admissibilité qui permet aux travailleurs des régions où le taux de chômage est élevé d'avoir plus facilement accès aux prestations d'assurance-chômage. Il a refusé d'être juste et équitable envers ces personnes en renouvelant simplement la norme variable d'admissibilité existante. Au lieu de cela, il fait une crise, comme un enfant, et déclare que s'il n'obtient pas ce qu'il veut, tout le monde va écoper, y compris les chômeurs et les femmes enceintes, et cela lui est bien égal, parce que le mot justice, pour lui, ne veut rien dire.

• (1820)

Comme on l'a mentionné à maintes et maintes reprises, ce projet de loi va nuire aux personnes les plus démunies, celles qui ont le moins de scolarité et celles qui ont beaucoup de difficulté à se trouver un emploi. Ce projet de loi va nuire aux régions les plus pauvres du Canada au point d'entraîner la disparition de collectivités entières.

Je vis dans une région qui est assez prospère et qui compte peu de chômeurs. C'est pourquoi je considère que c'est un privilège pour moi de me rendre dans diverses régions du Canada, d'écouter, tout en essayant d'y répondre avec délicatesse, les préoccupations de pêcheurs, d'agriculteurs immigrants, de handicapés essayant d'entrer sur le marché du travail, et de femmes tentant de réintégrer le marché du travail après de nombreuses années d'absence et d'allier leurs responsabilités familiales et professionnelles. Nous avons appris, et certains en ont tenu compte, d'autres pas, que ce sont les plus démunis qui vont être touchés par ce projet de loi, ce qui est tout à fait injuste.

Même les députés de l'autre côté de la Chambre doivent reconnaître que le Sénat assume pleinement son rôle, rôle qu'il essaie en fait de renforcer. Le Sénat doit

représenter les vues, les opinions et les intérêts des diverses régions du Canada de façon peut-être plus équitable que ne le fait la Chambre. C'est ce que fait le Sénat.

Il écoute les habitants de diverses régions du Canada qui lui expliquent comment leur coin de pays sera touché, comment ce projet de loi remettra en question notre concept d'une société juste et généreuse offrant des chances égales à toutes les localités d'un océan à l'autre, aux plus petites comme aux plus grandes, aux familles les plus pauvres comme aux plus riches.

Cette mesure législative s'attaque à ceux qui ne peuvent en tolérer davantage. Pourtant, le gouvernement a refusé d'inclure dans le projet de loi des dispositions qui veilleraient à ce que les moins bien rémunérés, ceux qui ont le moins de ressources pour se tailler une place sur le marché du travail en évolution, puissent, en fait, profiter des programmes de formation qu'ils contribueront à financer leur maigre salaire qui s'en trouvera encore plus réduit. Le gouvernement a refusé d'inclure ce qu'il impose à toutes les industries sous réglementation fédérale, soit l'égalité des chances pour les femmes, les handicapés, les minorités visibles et les autochtones qui veulent s'inscrire à ces programmes de formation.

Tout gouvernement qui, après avoir refusé d'apporter de telles modifications à un projet de loi, prétend faire régner la justice et l'équité perd l'appui de la population. Ce projet de loi qui vogue allègrement d'une place à l'autre à l'heure actuelle ne contient aucune disposition, aucune politique, aucune exigence qui garantirait aux gens qui en ont le plus besoin l'accès à ces programmes. Rien dans la mesure législative n'offre cette garantie, pourtant ce sont bien ces gens-là qui paient la facture.

J'ai dit que c'est une région relativement prospère dont le taux de chômage est relativement faible. Mais trop souvent cette prospérité camoufle les conditions lamentables dans lesquelles vivent les pauvres qui habitent les centres urbains prospères. Je peux dire aux ministériels qu'être chômeur dans une région comme la capitale nationale, dans une ville comme Toronto ou dans n'importe quelle des localités mieux nanties du pays n'est pas moins pénible qu'à Canso ou dans une des petites localités où des gens sont gravement touchés par les politiques économiques. Les changements apportés au programme d'assurance-chômage leur feront encore plus de tort.

En fait, il est souvent plus difficile d'être chômeur là où la prospérité de la localité fait augmenter le prix des aliments, du logement et des vêtements et qu'il n'existe aucun des mécanismes de soutien communautaire que nous avons vus dans le pays pour s'appuyer et s'entraider en périodes de chômage et de difficultés comme c'est le cas dans les localités où ce problème est plus courant.

Je voudrais terminer en commentant brièvement le fait que le gouvernement manque de franchise envers les Canadiens avec ce projet de loi. À mon avis, il ne comprend pas les programmes de formation. S'il les comprenait, il n'aurait pas retiré de l'argent du programme Défi 90 pour le consacrer à un autre programme visant à garder les étudiants à l'école secondaire. Le gouvernement doit sûrement comprendre que, pour bien des familles et des jeunes, ce n'est que si ces derniers trouvent un emploi d'été qu'ils pourront poursuivre leurs études secondaires en septembre.

Je connais beaucoup de familles où les pressions de la pauvreté obligent des jeunes à entrer sur le marché du travail avant leur heure. L'emploi d'été dont des milliers de jeunes Canadiens sont privés est souvent ce qui leur donne un intérêt dans leur localité, un sentiment d'avoir un meilleur avenir et ce qui leur permet de retourner à l'école à la rentrée. Et des milliers de jeunes n'auront plus cette possibilité.

Le projet de loi dont nous débattons aujourd'hui, l'objet de la motion à l'étude, n'a qu'un seul but comme tant d'autres mesures du gouvernement. Il ne vise pas à améliorer la formation ni à multiplier les possibilités d'emploi ni à rehausser les prestations parentales, mais à récupérer tout l'argent possible, de préférence auprès des victimes les plus vulnérables et les moins en mesure de se défendre.

Nous n'avons qu'à voir ce qui se passe depuis quelque mois à la Chambre pour nous en convaincre. D'où vient l'argent? Des femmes, des programmes pour femmes, des centres pour femmes. Il vient des gens de culture différente. Voyez quel sort le gouvernement a fait aux programmes pour l'enseignement des langues ancestrales et aux mécanismes de communication sociale des autochtones canadiens. L'argent vient des personnes âgées victimes des mesures de récupération et des changements apportés aux REER. Il vient des étudiants obligés d'acquitter de nouveaux frais sur leurs prêts étudiants qui ne leur sont consentis que parce qu'ils seraient trop pauvres autrement pour fréquenter l'université. L'argent vient des enfants victimes des compressions pratiquées dans les allocations familiales et maintenant des chômeurs avec ce projet de loi.

J'ai l'air indignée, madame la Présidente, mais il y a de quoi car je représente tous ces gens que nous avons entendus partout au Canada. Deux ministériels qui ont assisté à ces audiences avec moi sont à la Chambre aujourd'hui. Au nom de tous ces gens qui nous ont fait part de leurs vues, à moi en tout cas, car apparemment, le gouvernement ne les a pas entendus, je suis indignée et enragée parce que j'ai l'impression que le Canada est en train de renoncer au sens du partage et au souci de

l'autre, non seulement du riche envers le pauvre, mais de chaque région l'une envers l'autre. J'estime que le gouvernement se soustrait à sa responsabilité d'indemniser au nom de tous les Canadiens, certaines personnes dans certaines régions du Canada qui sont plus durement frappées par ses décisions économiques. Je trouve cela honteux et j'ai honte que cela se produise au Canada.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je n'avais pas l'intention de participer au débat mais, hier, après avoir écouté le député de Kamloops, je lui ai posé une question. Sa réponse a été de me défier de faire un discours pour expliquer, à lui et aux membres de son parti, les devoirs et obligations des sénateurs ainsi que leurs privilèges en ce qui a trait aux projets de loi des Communes. J'ai dit au député de Kamloops que je serais heureux de l'obliger s'il voulait des conseils à ce sujet. Je profite de cette occasion pour le faire.

Je voulais aussi corriger certaines erreurs au sujet de ce projet de loi commises par des ministériels qui ont fait des affirmations sans fondement au cours de leurs remarques. La députée d'Ottawa–Ouest, qui vient de parler, a exprimé l'indignation soulevée chez plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre par la façon dont le gouvernement a présenté et traité cette mesure. Elle a probablement exprimé l'opinion de nombreux ministériels qui hésitent à prendre la parole pour dire ce qu'ils pensent vraiment du projet de loi. Je vais faire de mon mieux pour expliquer au whip du gouvernement et à d'autres personnes qui sont ici à cette heure tardive certains des problèmes que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a exposés hier dans son préambule à sa motion.

• (1830)

La ministre s'est lancée dans une grande diatribe. En fait, c'était l'un des plus longs discours prononcés par un ministre que j'ai jamais eu le plaisir d'entendre à la Chambre. Elle semblait être très bien informée des droits historiques du Parlement. J'ai été ravi de l'entendre défendre ces droits avec enthousiasme. J'ai dû jouer ce rôle à la Chambre et, en fait, l'opposition a dû jouer ce rôle depuis un certain temps maintenant contre un gouvernement qui semble résolu à abolir les droits du Parlement.

La ministre a essayé hier une nouvelle tactique et s'est présentée comme le défenseur du gouvernement parlementaire. À la page 11055 du hansard, la ministre a déclaré, et je cite:

> La Chambre des communes doit défendre le droit qu'elle a toujours eu d'instaurer le programme financier du gouvernement élu et de l'administrer. Il ne s'agit pas seulement d'un principe théorique, mais de la défense de l'un des principaux éléments d'un gouvernement responsable. La lutte engagée pour la reconnaissance de ce droit a été gagnée il y a longtemps et nous devons en protéger l'intégrité.

C'est un plaisir d'entendre cela. Je suis d'accord avec ces propos. L'ennui, c'est que la ministre et moi semblons ne pas être du tout du même avis sur ce qu'il faut faire pour protéger ces droits.

À la page suivante du hansard, la ministre évoque l'usage britannique et parle avec envie de certaines modifications à apporter aux pouvoirs du Sénat, semblables à celles adoptées en 1911 au Royaume-Uni pour changer les pouvoirs de la Chambre des Lords.

La ministre fait partie d'un gouvernement qui depuis cinq ans n'a rien fait pour réformer le Sénat. Le premier ministre ne cesse de répéter que si les provinces adoptent l'Accord du lac Meech d'ici la fin de juin, il convoquera l'automne prochain une conférence des premiers ministres pour discuter de la réforme du Sénat. Autrement, il ne fera rien. J'imagine que cette promesse constitue en quelque sorte une menace. À mon avis, la plupart des Canadiens y voient au contraire une garantie, car ils comprennent que dans sa forme actuelle, le Sénat constitue en quelque sorte un rampart contre les mesures extrêmement dictatoriales du gouvernement actuel.

La ministre a parlé de la coutume britannique et de la façon dont la Chambre des Lords s'était fait rogner les ailes en 1911. Évidemment, la même chose ne s'est pas produite au Canada.

Alors qu'il négociait l'accord constitutionnel du lac Meech, le premier ministre aurait eu l'occasion d'apporter des changements aux pouvoirs du Sénat. Je sais qu'il n'en a rien fait. De toute évidence, ce n'était pas une question prioritaire. Il savait que, même si les sénateurs libéraux sont majoritaires, ils fait preuve d'un tel bon sens que s'il survenait une affaire importante, il réussirait à les

convaincre d'accepter entièrement ou du moins en partie l'initiative de son gouvernement.

À mon avis, l'attitude extrêmement irrationnelle que le gouvernement a adoptée à l'égard du projet de loi C-21 témoigne du mal qu'il a à convaincre l'autre endroit de l'accepter.

Je pourrais citer longuement les propos que la ministre a tenus, mais ceux-ci portent en grand partie sur les tenants et les aboutissants du projet de loi. Je ne tiens pas à m'y arrêter. Cependant, à la page 11062, la ministre a fait une déclaration incroyable:

> Le gouvernement a été élu en 1984, puis à nouveau en 1988, dans une large mesure parce que les Canadiens ont compris sur quel parti ils pouvaient compter pour bien gérer leurs intérêts.

Quelle sottise! Ce n'est pas là la raison. Les députés d'en face savent pertinemment que lors de la dernière campagne électorale, la lutte s'est faite autour du libre-échange, et non de la gestion efficace de leurs intérêts. Pas un seul Canadien le moindrement sensé n'aurait opté pour un gouvernement qui fait preuve d'autant d'incompétence. Il s'était engagé à réduire le déficit: il ne l'a pas fait. Le déficit est toujours de 30 milliards de dollars. Il s'était engagé à sauver le Canada de la ruine financière. Il n'a réussi qu'à augmenter les impôts; s'il a su accroître ses recettes, il a su également accroître ses dépenses à un rythme alarmant. Il s'imagine ainsi bien gérer les finances publiques. Comme j'ai déjà dit ce que j'en pensais, je n'ai pas l'intention de me répéter.

Nous en venons maintenant au coeur de l'affaire. Il s'agit de la résolution qu'a proposée le gouvernement. Précédemment, j'ai interrogé le leader du gouvernement à la Chambre qui, le 3 avril dernier, a eu l'audace de prétendre à la Chambre que les amendements du Sénat étaient illégitimes.

Le Président a rendu une décision sur cette question le 26 avril. J'ignore au juste quelles ont été les répercussions. Il est manifeste que le leader du gouvernement à la Chambre n'a pu faire déclarer irrecevable aucun des amendements du Sénat. Le Président a refusé de décider de la recevabilité de ces amendements et, en fait, a tenu tête au leader du gouvernement à la Chambre qui affirmait qu'ils étaient irrecevables et qui prétend maintenant, dans cette motion, qu'au moins l'un d'eux est recevable, car il y souscrit. Il n'a pas de recommandation royale pour appuyer cela. Si cet amendement était irrecevable le 3 avril et s'il considère maintenant que ce n'est plus le cas, manifestement, il a reconnu son erreur. Selon moi, il s'est montré très vague dans sa réponse à ma question tout à l'heure, car il ignorait au juste quoi dire. Il s'est retrouvé coincé et placé dans une position très difficile, car il ne comprenait pas vraiment la position constitutionnelle dans laquelle il s'était mis lui-même en affirmant que cet amendement était irrecevable. Il affirme maintenant que ce n'est plus le cas. Il y souscrit et je l'en félicite. Je souhaiterais simplement qu'il fasse de même avec beaucoup d'autres amendements et dans ce cas, il s'apercevra probablement qu'il sera beaucoup moins difficile de faire adopter ce projet de loi.

• (1835)

Voilà pour ce qui est de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, mais penchons-nous sur le cas du leader du gouvernement à la Chambre, car il a fait d'autres déclarations incroyables au sujet de la Constitution.

J'ai en main la transcription d'une entrevue qu'il a accordée. Il a répété certaines des affirmations en question, aujourd'hui, dans cette enceinte. Je ne voudrais pas répéter ses propos, car je ne les ai pas pris en note. J'ai en main, par contre, La transcription de ce qu'il a déclaré le 6 mai, lors d'une entrevue enregistrée le 4 mai avec Pamela Wallin, dans le cadre de son téléjournal. On a demandé au ministre d'expliquer sa position au sujet du rôle du Sénat. Il a fait alors des déclarations qui démontrent, selon moi, une ignorance profonde de la Constitution du pays.

Je l'ai prié de consacrer quelque temps dans son nouveau rôle à lire sur le sujet pour en savoir plus long sur la Constitution lorsqu'il en discute, car, après tout, il est appelé à faire des commentaires sur le rôle de l'autre endroit. Pourtant, n'ayant pas prêté beaucoup d'attention à cela de toute évidence, il a dit:

> Vous voyez, le pouvoir du Sénat émane d'un article de la Constitution canadienne qui prévoit qu'il y aura un Parlement composé de la reine, du Sénat et de la Chambre des communes. Le gouverneur général a le même pouvoir que le Sénat prétend posséder, mais les gens seraient bien étonnés, c'est le moins qu'on puisse dire, si le gouverneur général déclarait: «Eh bien, je vais amender cette mesure législative avant de l'adopter».

C'est vrai. Mais s'il avait lu la Loi constitutionnelle en entier au lieu de ce seul article, il aurait vu qu'à l'article 13—et je l'ai exhorté plus tôt aujourd'hui à le faire—, on dit:

> Les dispositions de la présente loi relatives au gouverneur-général en conseil seront interprétées de manière à s'appliquer au gouverneur-général agissant de l'avis du Conseil Privé de la Reine pour le Canada.

Le gouverneur général n'agit pas à son gré, ni la reine, d'ailleurs. La décision est prise après consultation. Au Canada, tout le monde sait ça. Le gouverneur général ne peut agir sans recevoir de conseils à cet égard, sauf lorsqu'il s'agit de la dissolution du Parlement du Canada, car, dans ce cas, il peut soit accepter soit refuser les conseils.

S'il refuse les conseils, le premier ministre doit démissionner. Les choses sont ainsi. S'il refuse des conseils sur un point particulier, le cabinet est dissous.

Nous avons vu la chose se produire une seule fois en 1926. Et c'est bien la seule. Le gouverneur général accepte les conseils du gouvernement au pouvoir, des conseillers privés qui forment le cabinet. Les choses sont ainsi. Elles sont ainsi au Canada depuis des années, du moins depuis que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été adopté en 1867. Il est donc tout simplement incroyable de l'entendre soutenir que le gouverneur général et le Sénat sont à tous égards similaires.

Le ministre continuait. L'intervieweuse, bien sûr, était stupéfaite. Elle a dit:

> Mais c'est un peu différent d'un organisme qui est. . .

Il l'a interrompue en disant: «Les deux sont nommés», ce qui les rend apparemment similaires aux yeux du leader du gouvernement à la Chambre. Il a poursuivi:

> Les deux sont nommés. En fait, les gouverneurs généraux ne sont nommés que pour cinq ans, alors que les sénateurs sont nommés à vie, pour l'amour du ciel!

S'il connaissait le moindrement la Constitution canadienne, il saurait qu'on a adopté en 1965 une modification qui fixait à 75 ans l'âge de la retraite des sénateurs, sauf pour ceux qui avaient été nommés avant l'adoption de la modification en 1965.

Les sénateurs ne siègent pas à vie, à moins que le leader du gouvernement à la Chambre ne considère que la vie s'arrête à 75 ans. J'espère, dans son intérêt, qu'il n'en est rien. J'espère qu'il vivra très vieux et qu'avec un peu de chance il continuera de siéger à la Chambre, car il est certain que ses gaffes constitutionnelles ne cessent de nous réjouir, nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre.

Je soutiens qu'il a de nouveau gaffé avec ses déclarations sur les pouvoirs et les compétences, si vous préférez, du Sénat du Canada.

• (1840)

Je pourrais continuer à démontrer que ses opinions ont besoin d'être rectifiées. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, dont il a cité des passages, comporte de nombreux articles que je pourrais citer qui ne reflètent pas la réalité constitutionnelle. L'article 55, par exemple. Le député trouvera peut-être intéressant d'entendre ceci:

> 55. Lorsqu'un bill voté par les chambres du parlement sera présenté au gouverneur-général pour la sanction de la Reine, le gouverneur-général devra déclarer à sa discrétion, mais sujet aux dispositions de la présente loi et aux instructions de Sa Majesté, ou qu'il le sanctionne au nom de la Reine, ou qu'il refuse cette sanction, ou qu'il réserve le bill pour la signification du bon plaisir de la Reine.

Nous savons tous que cet article n'est plus observé et que le gouverneur général accorde invariablement sa sanction aux projets de loi adoptés par la Chambre et l'autre endroit. Le point de vue du leader parlementaire du gouvernement suivant lequel les pouvoirs du Sénat seraient semblables à ceux du gouverneur général est parfaitement ridicule.

L'autre point dont je voulais parler concerne les questions soulevées par le député de Kamloops, qui a changé radicalement d'opinion. Comme je l'ai dit hier, son parti et lui ont trouvé leur chemin de Damas et ont enfin vu la vraie nature du Sénat. Le NPD a reconnu quelle est la véritable contribution du Sénat. Je regrette qu'ils ne soient pas présents. Nul doute qu'ils seraient heureux d'être ici pour entendre tout ce qu'on dit et en apprendre davantage sur le Sénat.

Le député de Kamloops a expliqué en ces termes la position du NPD. Ce fut d'ailleurs l'une des explications les plus vagues qu'il m'ait été donné d'entendre. Il a dit:

> Les néo-démocrates ont suivi de près cet assaut contre la démocratie qui s'est livré l'an dernier.

Nous aussi bien sûr. Il a enchaîné:

> Nous avons exercé nos droits démocratiques et, à notre congrès de décembre, nous avons décidé de modifier la politique de notre parti à l'égard du Sénat. Alors que nous étions précédemment en faveur de son abolition pure et simple, nous sommes actuellement en train de considérer les moyens d'assurer une meilleure représentation régionale au sein du Parlement et nous envisageons, par exemple, une représentation proportionnelle, un Sénat élu, etc.

En d'autres termes, le Nouveau Parti démocratique n'a pas de politique sur le Sénat à l'heure actuelle. Il ne veut plus l'abolition du Sénat, mais il ne sait pas ce que la Chambre haute devrait faire. Ce n'est guère surprenant. Les néo-démocrates changent de politique au gré des circonstances, tout comme ils changent de chemise. Dans

un cas, ils se disent en faveur de l'abolition du Sénat au nom de la démocratie.

Dans l'autre, le député de Kamloops demande au Sénat de faire obstacle à l'adoption de ce projet de loi. Il a dit en effet:

> Les néo-démocrates étaient de ceux qui sont allés demander au Sénat de bloquer le projet de loi C-21.

Il a dit clairement qu'il faisait allusion aux membres de son parti qui ne sont pas députés. Il a dit:

> Par l'entremise de leurs conseils du travail, de leurs organismes sociaux, de leur Église et de leurs groupements féminins, ils ont demandé au Sénat de protéger le programme d'assurance-chômage que leurs pères, leurs mères et leurs camarades sociaux-démocrates ont mis tant d'acharnement à bâtir. Ces néo-démocrates ordinaires. . .

Je suppose que ceux qui sont ici ne sont pas ordinaires.

> . . .et ces Canadiens ordinaires ont rappelé au Sénat l'importance de maintenir un programme d'assurance-chômage solide, la nécessité pour le gouvernement de collaborer aux programmes de formation ainsi que les obligations du gouvernement envers les chômeurs.

Dans notre parti, nous disons la même chose, mais sur la question du Sénat, le Parti libéral diffère énormément du Nouveau Parti démocratique.

Le Nouveau Parti démocratique demande au Sénat d'user de ses pouvoirs de Chambre non élue, mais d'user du pouvoir constitutionnel que lui confère la Loi constitutionnelle de 1867 pour faire obstacle au projet de loi. Le député de Kamloops n'est pas sans savoir que la Chambre n'a pas apporté de modification semblable à celle de 1911 du Parlement britannique qui a restreint les pouvoirs de la Chambre haute. Nous ne l'avons pas fait.

Le Sénat est pleinement habilité à amender tout projet dont il est saisi et il pourrait bloquer celui-ci. Il n'a pas voulu le faire et ce n'est pas par hasard que les membres de notre parti dominent au Sénat. Notre parti, le Parti libéral, ne reconnaît pas à une assemblée non élue le pouvoir d'entraver la volonté des élus de la Chambre des communes. C'est ce que nous avons toujours dit. Nous n'avons pas dérogé de cette position qu'illustre la façon d'agir des sénateurs.

M. Waddell: Que faites-vous de l'Accord de libre-échange?

M. Milliken: Ils ne l'ont pas rejeté. Le Sénat a dit qu'il prendrait tout son temps, qu'il tenterait de corriger les erreurs des Communes et qu'il retournerait le projet de loi avec des amendements. Le député sait bien que c'est ce qui s'est produit à ce moment-là. Je peux comprendre pourquoi il se défile—il ne veut pas faire face. Le Nouveau parti démocratique choisit d'abandonner ses principes démocratiques parce que c'est plus commode aujourd'hui. Il demande au Sénat de bloquer le projet de loi.

• (1845)

Je vais vous faire part d'un secret: je sais pourquoi ils ont dit qu'ils ne voulaient pas vraiment que le Sénat bloque ce projet de loi. Ils lui demandent d'une part de le bloquer, mais au fond ils ne veulent pas que cela se produise. Ce qu'ils veulent, c'est que le Sénat laisse éventuellement passer le projet de loi avec quelques modifications. Quelques amendements supplémentaires sont d'ailleurs approuvés aujourd'hui. Je vois que le gouvernement s'est encore un peu radouci et qu'il a accepté certains des amendements très raisonnables proposés par le Sénat. Peut-être que s'il revenait de nouveau, le gouvernement donnerait son accord. Qui sait?

En fait, les néo-démocrates veulent pouvoir dire qu'ils ont exhorté le Sénat à bloquer ce projet de loi, qu'ils ont oublié leurs principes démocratiques et demandé à une assemblée non élue de bloquer ce projet de loi, mais en vain.

Puis ils diront aux Canadiens que les sénateurs n'ont pas accédé à leur demande parce que ce sont des libéraux et que les libéraux ne tiennent pas à les protéger en bloquant ce projet de loi. Voilà ce qu'ils diront.

Ils laisseront entendre que nous, les députés de l'opposition, ne sommes pas vraiment sincères parce que nos collègues du Sénat, qui reconnaissent que leurs pouvoirs constitutionnels sont limités, ne veulent pas bloquer ce projet de loi. Voilà ce que les néo-démocrates cherchent à faire. Ils essaient de gagner sur les deux tableaux.

Le problème, c'est qu'en agissant ainsi, ils ont dû abandonner leurs principes démocratiques et leur politique d'abolition du Sénat. Ils n'ont aucune solution de rechange parce qu'ils n'ont pas la moindre idée de ce qu'ils vont faire maintenant.

Le député de Kamloops s'est mis dans l'embarras hier lorsque je lui ai posé ces questions. Au lieu de répondre d'une manière raisonnable, de reconnaître la folie de leur position et d'avouer leur désarroi, il a essayé de faire semblant que les agissements de son parti reposaient sur une politique bien fondée. Il sait aussi bien que moi qu'il n'en est rien.

C'est une tentative de camouflage pour combler le vide laissé par notre défaite à la Chambre sur cette question. Nous avons perdu les votes de deuxième et troisième lectures après que le gouvernement eut imposé

la clôture. Le gouvernement a enfreint les droits des parlementaires en adoptant à toute vapeur ce projet de loi.

À mon avis, le Nouveau Parti démocratique devrait se réjouir que le Sénat ait pris les mesures que nous savons et ait présenté des amendements raisonnables dont le gouvernement a eu la sagesse d'accepter certains, mais quelques-uns seulement. Le NPD devrait être heureux que le Sénat ait au moins tenté, quoique de façon limitée, de remédier à la bêtise du gouvernement qui a présenté un projet de loi si injuste pour les sans-travail du Canada.

Évidemment, ceux qui ont aujourd'hui un emploi pourraient un jour le perdre et ne savent peut-être pas qu'ils seront aussi les victimes du projet de loi.

Je suis heureux d'avoir aujourd'hui la possibilité d'aborder ces questions. Je regrette que le temps ne me permette pas de mieux expliquer certaines faiblesses de la position du Nouveau Parti démocratique. J'espère que les néo-démocrates continueront avec nous de s'opposer au projet de loi parce que nous avons déjà fait état de notre hâte de voir ce projet de loi défait.

M. Kempling: Madame la Présidente, je remercie le personnel, les interprètes et tous ceux qui sont restés ici pour la poursuite du débat.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la mise aux voix sur l'amendement et sur la motion principale est réputée différée jusqu'à demain, mercredi 9 mai 1990, à 15 heures.

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 14 heures, conformément à l'aricle 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 49.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 mai 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FORÊT

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, puisque c'est la Semaine nationale de la forêt, nous avons l'occasion de nous arrêter à penser au rôle important que jouent les ressources forestières canadiennes dans notre vie.

Plus de 800 000 Canadiens travaillent directement ou indirectement dans le secteur forestier. Je voudrais rendre hommage à ces personnes qui sont la cheville ouvrière de l'industrie forestière au Canada, car c'est grâce à leurs compétences, à leur dévouement et à leur conscience professionnelle que cette industrie se maintient en tête dans l'économie canadienne. La Semaine nationale de la forêt devrait être l'occasion de célébrer leur mérite.

Je voudrais attirer l'attention plus particulièrement sur l'industrie forestière de la rive sud de la Nouvelle-Écosse. Je pense aux producteurs d'arbres de Noël, aux propriétaires de terres à bois, aux exploitants de scieries et aux gens qui y travaillent ainsi qu'aux travailleurs de l'usine de la Canexl, à East River, et de la Bowater Mersey, à Brooklyn, dans le comté de Queens, la capitale forestière du Canada.

Je les félicite tous et je les remercie pour leur contribution à notre vie, à notre économie et à notre pays. La Semaine nationale de la forêt leur est dédiée.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, il faut savoir faire son deuil de ce qui est irrémédiablement perdu.

Paradoxalement, la Société canadienne des postes se vantait dans son rapport annuel d'avoir mis l'accent sur la fiabilité, l'accessibilité et les coûts abordables.

Pourtant, entre le 1er et le 3 novembre 1989, la Société canadienne des postes a égaré une lettre recommandée contenant une traite de 250 000 $ émise par une compagnie de fiducie à Ottawa. Les demandes de renseignements répétées de l'expéditeur, du destinataire et des avocats sont restées sans réponse.

La Société canadienne des postes n'attache-t-elle aucune valeur au rendement opérationnel? À quoi sert donc l'illustre système de suivi postal?

Les Canadiens savent-ils que le service de courrier recommandé n'est pas garanti et que la Société canadienne des postes n'assume aucune responsabilité en cas de perte?

La Société canadienne des Postes reconnaît qu'elle a reçu la lettre et qu'elle l'a égarée, mais elle ne se tient responsable de rien. Cet incident a coûté 250 000 $ à ces personnes, et la Société canadienne des postes n'a rien fait pour leur venir en aide. Elle s'est contentée de présenter ses excuses. C'est un cas flagrant de mauvaise gestion et d'application de règlements ambigus.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, encore une fois, le gouvernement du Yukon donne l'exemple. Il a été le premier gouvernement canadien à suivre les principales recommandations de la table ronde de 1987 sur l'environnement et l'économie en élaborant son plan d'action comme chaque gouvernement provincial et territorial avait été invité à le faire.

Le 7 mai, le gouvernement du Yukon a publié la stratégie de protection du Yukon, plan complet de gestion de l'environnement yukonais jusqu'au XXIe siècle et par la suite. Ce plan est le résultat de consultations poussées tenues pendant une période de 18 mois dans le cadre d'ateliers et de réunions publiques avec l'industrie, des groupes de protection de l'environnement, des organismes autochtones et de simples citoyens.

Nous devons féliciter le gouvernement néo-démocrate du Yukon pour cette mesure progressiste. Voir qu'un gouvernement assume ses responsabilités en prévision du siècle prochain nous permet quelque espoir. Il est a souhaiter que tous les gouvernements, y compris celui d'Ottawa, suivront son exemple.

Article 31 du Règlement

LE PROJET DE LOI C-21

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, les changements qu'apporte le projet de loi C-21 à la Loi sur l'assurance-chômage ont été bien débattus à la Chambre. Les représentants élus ont pris une décision qui tient compte du fait que nous avons une double responsabilité envers la population du Canada: d'abord, venir en aide aux chômeurs et, ensuite, utiliser efficacement nos ressources financières.

Si nous voulons pouvoir continuer d'aider ceux qui ont un besoin légitime, nous devons d'abord mettre de l'ordre dans nos affaires financières. Nous devons examiner chaque programme gouvernemental à la loupe. Les modifications en matière de financement prévues dans le projet de loi C-21 contribueront à réduire le déficit de 1,9 milliard de dollars en 1990-1991.

Nous ne pouvons pas accepter de l'autre endroit des exigences qui alourdiront le fardeau du contribuable. Les Canadiens ne le toléreront pas.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, j'interviens pour féliciter Mary Ritchie, de Porters Lake en Nouvelle-Ecosse, qui a réussi à chambarder les équipes de montage à l'usine Volvo de Halifax.

Après avoir essuyé échec sur échec pendant 16 années dans ses tentatives pour se faire embaucher par Volvo, M^me^ Ritchie a fait appel à la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse. Hier, la commission lui a accordé 43 000 $ en dommages-intérêts, la plus forte indemnité jamais consentie dans l'histoire de cet organisme. La commission a également ordonné à Volvo d'embaucher M^me^ Ritchie dès qu'elle aura terminé son cours de formation, et a exigé également que cette compagnie institue immédiatement un programme d'action positive à l'intention des femmes.

Mary Ritchie a remporté une grande victoire au nom des femmes. La Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse a montré de quel bois elle se chauffait dans cette lutte constante contre la discrimination.

* * *

[*Français*]

LA DÉMOCRATIE

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, au Canada, nous pouvons être fiers de nos institutions politiques. Elles incarnent une longue et riche tradition démocratique. Mais, monsieur le Président, depuis un certain temps cette tradition est honteusement bafouée. En effet, des sénateurs libéraux, qui ne sont pas élus, qui n'ont pas de mandat venant du peuple, bloquent le processus démocratique, et cela pour des raisons rigoureusement partisanes.

Monsieur le Président, lorsque la démocratie ne fonctionne plus au Canada, c'est une de nos valeurs les plus sacrées qui est bafouée. Je suis inquiet, mes collègues et mes commettants aussi.

C'est pourquoi j'invite cette honorable Chambre à manifester haut et fort sa foi dans la démocratie, et à dénoncer ouvertement ceux qui en font fi d'une façon aussi cavalière.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, l'article 95 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 stipule simplement: «La Législature de chaque province pourra faire des lois relatives à l'agriculture», et, un peu plus loin, «. . .que le Parlement du Canada pourra, de temps à autre, faire des lois relatives à l'agriculture. . . dans toutes les provinces ou l'une quelconque d'entre elles.»

Vous n'avez pas besoin d'être avocat de la rue Saint-Jacques pour en déduire que les gouvernements fédéral et provinciaux sont responsables des agriculteurs.

Agriculteurs de l'Ouest, réveillez-vous!

Depuis quatre ans, le gouvernement fédéral a fourni 80,4c. de chaque dollar dépensé par les gouvernements pour l'agriculture. Au Manitoba, il a fourni 88,78c. de chaque dollar dépensé.

Les hommes politiques provinciaux devraient avoir honte de prétendre qu'ils appuient leur secteur agricole respectif.

* * *

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre d'État chargé des personnes âgées ne jouent pas franc jeu avec les personnes âgées de notre pays en ne leur disant pas ce qu'il advient du programme Nouveaux Horizons. Lorsqu'on a appelé les bureaux des deux ministres hier, pour essayer de confirmer les rumeurs selon lesquelles ce programme a été supprimé ou fait face à d'importantes compressions

budgétaires, on n'a pu obtenir aucune information susceptible de calmer certaines des inquiétudes.

Le programme Nouveaux Horizons existe depuis 1972. Il a permis de rendre plus agréable la vie de nos personnes âgées et, plus important encore, il leur a permis de continuer à apporter leur contribution à la société.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas été honnête avec les personnes âgées de notre pays? Pourquoi continue-t-il à s'attaquer à eux? Il y a eu d'abord la menace de désindexer le programme de la sécurité de la vieillesse, puis la disposition de récupération des pensions et maintenant la réduction ou la suppression du programme Nouveaux Horizons. Où sont l'honnêteté et la compassion dont le gouvernement prétend faire preuve?

Je demande au gouvernement de jouer cartes sur table maintenant et de dire la vérité aux personnes âgées. Le programme Nouveaux Horizons va-t-il être réduit sensiblement ou supprimé complètement?

* * *

[*Français*]

L'ABOLITION DU PÉAGE SUR LE PONT CHAMPLAIN

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, l'adage que les politiciens ne tiennent pas leurs promesses vient d'être écarté une fois pour toutes dans la circonscription de La Prairie. Qu'ils viennent de Brossard, Candiac, La Prairie ou St-Lambert, après avoir attendu près de six ans, ils ont enfin pu pousser un soupir de soulagement lorsque ma promesse électorale, d'enlever le péage au pont Champlain, s'est réalisée vendredi dernier.

S'il n'avait pas été de mon acharnement, monsieur le Président, jour après jour depuis 1984, on serait encore en train de jeter des jetons ou des trente sous dans les gobe-sous installés sur le pont.

À mon ministre régional, au très honorable premier ministre, à l'honorable Benoît Bouchard et aux autres ministres avec qui j'ai discuté de cette question, merci. Merci de la part de mes 91,198 électeurs.

Enfin, monsieur le Président, mes concitoyens ont cessé de payer des péages corporels et l'abolition du péage est une page importante pour l'accès à l'égalité pour tous les résidants de ma circonscription que je remercie de leur confiance.

Article 31 du Règlement

M. le Président: Merci à vous également.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, l'industrie sidérurgique canadienne périclite. Tout le monde le reconnaît, sauf le gouvernement canadien et l'un des organismes qu'il nomme, le Tribunal canadien du commerce extérieur.

Cet organisme canadien s'est prononcé contre la protection des grands aciéristes canadiens comme Algoma, Defasco, Stelco et Ipsco, et il a supprimé les tarifs antidumping qui s'appliquaient à 11 pays.

Les conditions du marché ont empiré. Ces pays disposent d'une capacité excédentaire et ils seront à la recherche de marchés pour vendre leur acier. La demande et les prix nationaux sont à la baisse et l'industrie sidérurgique canadienne est d'autant plus vulnérable.

Dans sa décision du 1er mai 1990, le TCCE estime:

> . . .est peu problable que le dumping reprenne, compte tenu des prix plus avantageux pratiqués dans les pays exportateurs. . .
>
> Par contre, il déclare que les importations des États-Unis ont augmenté de façon notable.

Cette décision ainsi que les conséquences de l'Accord de libre-échange et de la politique du gouvernement favorisant des taux d'intérêt élevés ainsi que le cours élevé du dollar qui en résulte, détruisent l'industrie sidérurgique canadienne. Je demande au ministre du Commerce extérieur et au ministre des Finances d'assumer enfin leurs responsabilités à l'égard des aciéristes canadiens et d'intervenir auprès du TCEE à propos de cette décision et d'une autre décision à venir.

* * *

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Larry Schneider (Regina-Wascana): Au fur et à mesure que nous approchons de la date fatidique de la ratification de l'Accord du lac Meech, monsieur le président, nous devons nous souvenir que nous sommes tous solidaires et qu'en tant que Canadiens, nous aurions tous avantage à ce qu'une issue soit trouvée à cette impasse.

J'aimerais faire consigner un court extrait d'une lettre que j'ai reçue cette semaine de Fred Antrobus, un pionnier de Regina âgé de 88 ans. Il écrit: «Je suis sûr que le programme du lac Meech survivra. Nous avons besoin d'unité dans la diversité, et nous avons besoin également de collaboration. Comme les premiers ministres des pro-

vinces ne font pas cavalier seul mais constituent une équipe, ils devraient faire preuve de souplesse.»

J'espère que les adversaires de l'Accord du lac Meech écouteront la voix de la sagesse qui est en quelque sorte l'apanage de ceux qui ont beaucoup vécu. En son nom et au nom de tous les électeurs de ma circonscription de Regina—Wascana, j'espère sincèrement que nous contribuerons à trouver une issue à l'impasse actuelle et à assurer la survie du Canada d'un océan à l'autre.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, ce matin, le Conseil national de recherches du Canada a annoncé que Patrick Wong, l'un de ses principaux chercheurs, avait mis au point une technique qui permettra dorénavant de reconnaître les premières atteintes du cancer. Je tiens aujourd'hui à le féliciter, lui et ses collaborateurs.

Le nouveau procédé permettra de dépister le cancer avec plus de rapidité, et il répondra en outre à des critères de simplicité, d'objectivité et de précision. C'est grâce à leur esprit créateur et aux ressources dont ils disposaient que ce scientifique canadien et ses collaborateurs ont pu mettre au point ce nouveau procédé. Un progrès de cette envergure ne peut être le fruit que de travaux de laboratoire rigoureux dans un cadre de recherches où le financement est assuré et suffisant.

Il convient donc cet après–midi de reconnaître cette réalité, ainsi que la nécessité pour le Canada de favoriser le progrès des sciences médicales, contribuant ainsi au bien–être non seulement des Canadiens, mais de toute l'humanité.

J'exhorte donc le gouvernement à accroître sa participation au financement de la recherche fondamentale et à faire savoir aux scientifiques et aux professeurs de sciences qu'il reconnaît à la fois l'utilité et la noblesse de leur tâche. L'enthousiasme que nous éprouvons aujourd'hui devant les succès de l'un de nos chercheurs prendrait vraiment tout son sens si, en tant que parlementaires, nous nous engagions à accroître les crédits consacrés aux sciences et à la technologie.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice–premier ministre. Alors que les agriculteurs de l'Ouest font face à une chute importante de leurs revenus, que les agriculteurs américains qui nous livrent concurrence sur les mêmes marchés s'attendent, par contre, à une augmentation de leurs revenus et que les agriculteurs européens touchent des subventions importantes de leurs gouvernements respectifs, les premiers ministres de l'Ouest ont, dans un communiqué conjoint publié cette semaine, exhorté le gouvernement fédéral à préciser très clairement que les producteurs canadiens ne se laisseront pas malmener par des subventions injustes ni maintenant, ni à l'avenir.

Quand le vice–premier ministre entend–il répondre aux premiers ministres de l'Ouest et présenter un programme global tendant à aider les agriculteurs de l'Ouest à survivre et à se défendre contre ces subventions injustes? Quand le gouvernement va–t–il agir?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, dans ce même communiqué de presse, les premiers ministres de l'Ouest ont déclaré que le gouvernement fédéral dépensait trop et que c'était là la cause des taux d'intérêt élevés, de la montée du cours du dollar et de la perte de compétitivité de l'économie canadienne. J'ignore au juste à quel passage du communiqué, l'honorable chef de l'opposition souhaite que nous souscrivions.

Nous avons déjà précisé, et je le répète, même si je l'ai déjà dit à plusieurs reprises dans cette enceinte, que le gouvernement fédéral est prêt à verser 500 millions de dollars aux agriculteurs, pour les aider à combler l'insuffisance de leurs revenus. Cette somme n'est pas aussi importante que les montants que nous avons versés dans le passé. Le député sait pertinemment que depuis quelques années, nous apportons un appui sans précédent au secteur agricole. Cependant, étant donné la période d'austérité dans laquelle nous nous trouvons, nous avons débloqué 500 millions de dollars plus 180 millions de dollars pouvant être versés par le biais de la Société du crédit agricole et nous avons également accru les sommes consacrées au programme de conservation du sol et de l'eau. Au total, nous avons débloqué près de 700 millions

de dollars. C'est tout ce que nous pouvons nous permettre à ce stade-ci.

Nous avons demandé aux gouvernements provinciaux d'élaborer de concert avec nous le type de programmes nous permettant de faire face aux problèmes très divers auxquels nous sommes confrontés. En effet, il y a d'une part, la sécheresse et de l'autre, les inondations, l'augmentation des frais d'exploitation et la faiblesse des prix des denrées.

Je demande au chef de l'opposition ainsi qu'aux premiers ministres provinciaux, de cesser de se dérober, et de venir plutôt nous aider à élaborer un plan de redressement du revenu agricole qui répondra à tous les besoins des agriculteurs de tout le pays.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai demandé au vice-premier ministre ce que son gouvernement allait faire pour défendre les agriculteurs de l'Ouest contre les subventions déloyales des gouvernements étrangers. Nous n'avons eu pour toute réponse qu'une tirade dénuée de sens. Il devrait savoir que seul le gouvernement fédéral peut intervenir sur les marchés internationaux. Pourquoi invite-t-il les premiers ministres provinciaux à faire une chose qui ne relève absolument pas de leur compétence?

De plus, le vice-premier ministre ne montre certainement pas beaucoup de respect pour l'opinion unanime des premiers ministres de l'Ouest, dont trois portent encore les couleurs de son parti.

• (1420)

Les premiers ministres de l'Ouest ont également adopté une position unanime sur la TPS:

> Le climat économique se détériorera davantage à cause de la taxe sur les produits et services. Ottawa peut encore éviter les répercussions nuisibles de cette taxe importune.

Pourquoi le gouvernement persiste-t-il aveuglément à mettre en application cette taxe importune? Pourquoi le vice-premier ministre ne comprend-il pas que la TPS est bien la dernière chose dont l'économie de l'Ouest puisse avoir besoin. Elle n'en a pas plus besoin que d'une autre année de sécheresse.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le commentaire de l'honorable chef de l'opposition au sujet de la position des provinces sur la TPS et ses répercussions pour l'agriculture trahit encore une fois l'insensibilité des premiers ministres provinciaux à l'égard du secteur agricole.

Il sait, et les premiers ministres provinciaux devraient le savoir aussi, que la TPS permettra au secteur agricole d'économiser un quart de milliard de dollars au chapitre des coûts des intrants. Pourquoi y serais-je défavorable? Pourquoi les premiers ministres provinciaux y seraient-ils défavorables si leur gouvernement accorde vraiment une grande priorité à l'agriculture?

Quant à la TPS en général, je demande au chef de l'opposition pourquoi il serait contre une mesure fiscale qui sera à l'origine d'un surcroît d'activité économique de 9 milliards de dollars dans notre pays, dont 2 milliards uniquement en Alberta, ce qui permettra de créer des emplois et de nouveaux débouchés pour tous les Canadiens d'un océan à l'autre.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, à ce que je vois, le vice-premier ministre ne prête pas plus attention à ce que disent les premiers ministres des provinces de l'Ouest qu'à ce que je dis. Les premiers ministres parlent de la conjoncture économique globale de leur région.

[*Français*]

Monsieur le Président, ma troisième question s'adresse au même ministre sur un autre aspect des politiques économiques de ce gouvernement. Hier, le ministre des Pêches et des Océans a dit que, à l'exception des crédits correspondant à des mesures déjà annoncées, tous les crédits du programme des pêches présenté cette semaine étaient «de nouveaux crédits». Mais la semaine dernière, son gouvernement était sur le point de conclure avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick un plan de diversification économique accordant 38 millions de dollars à cette province.

Alors je demande au vice-premier ministre: Peut-il préciser pour quelles raisons il vient de décider à la dernière minute de se retirer de cet accord? Est-ce parce que l'on a préféré consacrer cet argent au programme des pêches au lieu d'aider la province du Nouveau-Brunswick?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, si le chef de l'opposition avait pris le temps de m'appeler avant de poser sa question, que je ne voudrais pas qualifier d'un adjectif qui ne serait pas parlementaire, je lui aurais dit de m'appeler. Le gouvernement fédéral n'a jamais indiqué à la province du Nouveau-Brunswick qu'il se retirait des négociations concernant la conclusion d'une entente pour la diversification économique dans la province du Nouveau-Brunswick. Donc, encore une fois, je pense que vous devriez parler à vos recherchistes et moins à vos amis libéraux de Fredericton.

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, au beau milieu du désastre dans le secteur des pêches, le ministre des Pêches et des Océans dit qu'il songe à imposer des droits sur toutes les prises de poisson dans l'océan atlantique. Le ministre les a comparés au droit d'abattage. Il a dit: «Chez moi, quand je veux abattre un arbre, je dois payer un droit. Comment se fait-il qu'on puisse prendre tout ce poisson sans rien payer?»

Pourquoi le ministre ajoute-t-il au désarroi de nos pêcheurs en annonçant ces nouvelles redevances sur le poisson? Ne se rend-il pas compte qu'il y a une différence entre le poisson et les arbres? On n'a pas besoin de courir après un arbre dans la forêt pour l'abattre. Les pêcheurs canadiens ne font pas de plongée armés de tronçonneuses.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je préfère les arbres aux clôtures.

Il est vrai que, dans les négociations sur les mesures d'aide de transition destinées aux travailleurs des usines, le gouvernement fédéral va proposer aux syndicats, aux entreprises et aux provinces de constituer une caisse autonome à laquelle toutes les parties contribueraient afin de garantir la sécurité financière de ces travailleurs du secteur des pêches de l'Atlantique soumis à des variations cycliques.

Tout le monde parle d'une ressource commune. C'est parce que c'est une telle ressource que les gens invitent le gouvernement fédéral et les provinces à intervenir. Je ne vois rien de mal à ce que ces grandes entreprises qui retirent de gros bénéfices de la pêche veillent à la sécurité financière de leurs employés.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, le ministre dit préférer les arbres aux clôtures. Quand je pense aux dommages qu'il a faits avec une motocyclette, je préfère ne pas voir ce qu'il ferait avec une tronçonneuse.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député pourrait peut-être poser sa question.

M. Baker: Monsieur le Président, le ministre est-il incapable de comprendre que pas un seul citoyen dans la région de l'Atlantique ne peut se permettre de payer des droits sur le poisson? L'idée même de faire payer des frais pour chaque livre de poisson pêchée est impensable, inapplicable et insupportable. Daignera-t-il annuler cette proposition monstrueuse?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je crois que l'opinion du député dénote une mauvaise connaissance de l'industrie, s'il dit que personne, dans l'industrie de la pêche de la région de l'Atlantique, n'est capable de payer des droits sur la production des usines de transformation ou sur la quantité de poisson pêchée.

M. Larry Wark, qui est directeur du Syndicat national des travailleurs de l'automobile à Halifax, aurait déclaré, selon un article que j'ai relevé dans le journal de ce matin: «M. Valcourt a trouvé une idée brillante.» Savez-vous ce que je pense, monsieur le Président? Je crois qu'il a raison.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Comparaissant devant le Comité des finances hier soir, le gouverneur de la Banque du Canada a dit qu'il avait fait une erreur en réduisant les taux d'intérêt à la mi-janvier. Il a aussi déclaré qu'il faudra attendre un bon bout de temps avant que sa politique de lutte contre l'inflation produise ses effets. Il nous demande de lui faire confiance même si cela suppose le maintien des taux d'intérêt à des niveaux élevés, au détriment des petites entreprises et des agriculteurs et contre l'avis des premiers ministres provinciaux.

Le gouvernement conservateur appuie-t-il cette politique qui vise à ramener l'inflation à zéro? Oui ou non?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au chef du NPD que l'inflation est une menace pour l'économie canadienne et les gens à faible revenu. La politique monétaire et celle relative aux taux d'intérêt qui ont été mises en oeuvre par la Banque du Canada sont un élément de solution. Les taux d'intérêt ne sont que la manifestation d'un problème existant, non le mal lui-même.

Si j'ai bien compris, le gouverneur n'a pas dit hier qu'il ne réduira pas les taux d'intérêt, mais plutôt qu'il maintiendra la politique actuelle, c'est-à-dire qu'il n'abaissera

pas les taux d'intérêt tant que l'inflation n'aura pas diminué.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, l'inflation au Canada est évidemment le résultat des politiques gouvernementales soit de taux d'intérêt élevés, de taxes de vente accrues et de réduction d'impôt pour les riches.

• (1430)

Si le problème de l'inflation tient vraiment à coeur au gouvernement, pourquoi poursuit-il des politiques fiscales et monétaires, dont le projet de taxe sur les produits et services, qui de son propre aveu feront augmenter l'inflation? Pourquoi le gouvernement insiste-t-il pour mettre en oeuvre ce genre de politiques?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous devons réagir aux pressions inflationnistes qui s'exercent non seulement dans le sud de l'Ontario mais dans beaucoup de provinces.

Comme le gouvernement l'a fait remarquer, lorsque les taux d'intérêt ont baissé à la mi-janvier, les pressions inflationnistes ont fait chuter le dollar et le marché était très volatile. Nous devons donc recourir non seulement à des mesures monétaires mais aussi à des mesures fiscales.

Le chef du NPD a parlé de nos politiques fiscales.

Le gouvernement essaie d'assainir les finances publiques et c'est pourquoi il a adopté des mesures fermes et difficiles. Il doit continuer à intervenir tant du côté monétaire que budgétaire.

Par ailleurs, nous devons collaborer pour mettre en oeuvre des politiques fiscales et monétaires qui permettront aux industries d'avoir accès aux capitaux afin que le gouvernement ne les accapare pas tous. Ces deux politiques sont loin d'être contradictoires.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Une question supplémentaire, monsieur le Président.

Je dirai au ministre que des capitaux à des taux d'intérêt inabordables ne sont pas vraiment des capitaux accessibles.

[*Français*]

Voici ma question supplémentaire, monsieur le Président. Le gouverneur de la Banque du Canada a répété hier soir, maintes fois, qu'il fallait à tout prix maintenir la stabilité des prix et abaisser l'inflation à zéro. Par contre, il n'a pas pris d'engagement face au plein emploi ou à un niveau de chômage acceptable.

Monsieur le Président, où se situe la limite de l'acceptable pour ce gouvernement?

Quel taux de chômage ce gouvernement est-il prêt à forcer avant de se décider, enfin, à renverser sa politique?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la plus grande menace à l'emploi dans ce pays, c'est de laisser l'inflation échapper au contrôle. Les politiques que nous suivons, et les politiques que suit le gouverneur de la Banque du Canada, et que nous supportons, visent précisément à contrôler cette menace, surtout pour les gens qui ont des revenus plus modestes. Il faut absolument que nous continuions, méthodiquement, systématiquement, tant du côté du gouvernement au niveau de notre politique fiscale et de la gestion de nos fonds qu'au niveau de la Banque du Canada, à nous assurer que l'inflation est contrôlée.

C'est en train de se faire. Le gouverneur a indiqué hier qu'il y avait effectivement certaines indications que la pression commençait à diminuer. Nous devons éviter de relâcher ces politiques-là, continuer à s'assurer qu'elles s'exercent le plus efficacement possible, et qu'elles nous mènent au progrès, que nous souhaitons tous.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans sait bien quelle situation catastrophique menace les pêcheurs de homard de la côte est.

La même chose vaut pour l'industrie de la transformation. Celle-ci connaît une année très difficile compte tenu des prix très bas auxquels ses produits se vendent. Je sais qu'on est à mettre au point des plans de commercialisation, mais c'est là une solution à long terme. Les pêcheurs ont des dépenses à absorber dès maintenant.

Le ministre a-t-il envisagé de recourir à l'Office des prix des produits de la pêche pour venir en aide aux pêcheurs et aux entreprises de transformation et briser le découragement qui existe dans leurs rangs? Et sinon, pourquoi?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je crois savoir que l'Office des prix des produits de la pêche a été saisi en janvier d'une demande en ce sens et qu'il l'a rejetée.

L'Office n'est saisi d'aucune autre demande à l'heure actuelle.

Il y a eu une semaine dimanche, je me suis entretenu avec des pêcheurs de homard des Maritimes et, vendredi prochain, je vais rencontrer ici même, à Ottawa, mes homologues provinciaux. Je me propose de discuter avec eux d'une proposition que m'ont présentée les pêcheurs de homard.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre.

Hier, les représentants de l'Union des pêcheurs des Maritimes nous ont laissé savoir qu'il y avait des stocks évalués à près de sept millions de dollars sur la côte est au début de mai. Cela représente moins de 3 p. 100 de 260 millions.

Le ministre va-t-il admettre que les pêcheurs semblent servir de pions dans cette situation très difficile et que l'abondance des stocks n'est rien d'autre qu'une farce? Que compte faire le ministre pour assurer l'équité des prix payés aux pêcheurs?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, les prix du homard sont dictés par le marché. Le problème des prix du marché n'a rien à voir avec la politique du gouvernement. La seule qu'on pourrait blâmer, c'est la politique de conservation et de gestion qui, en dix ans, a fait doubler les prises de homard dans les Maritimes et augmenter leur valeur de 260 p. 100. Nos pêcheurs de homard ont fait d'assez bonnes affaires par le passé.

Les prix de cette année sont tributaires du marché et des stocks. Pour mettre les choses dans leur contexte, précisons que la valeur des stocks était de 20 millions de dollars lorsque j'ai été nommé ministre des Pêches. Les stocks, qui s'établissaient à 8,5 millions il y a deux semaines, s'élèvent maintenant à 4,5 millions. Cela laisse supposer que la campagne de commercialisation que mon collègue, le ministre du Commerce extérieur, a lancée dans quelque 36 pays du monde est efficace. Nous examinerons cette semaine quelles mesures nous pouvons prendre pour aider les pêcheurs de homard dans l'industrie de la transformation.

L'AGRICULTURE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Lorsque le ministre a annoncé son programme d'aide, il avait dit que seul l'argent frais des provinces serait considéré pour ce programme. Lundi, il déclarait à la Chambre qu'il créditerait les provinces pour certains de leurs programmes déjà en vigueur. Aujourd'hui, dans le *Globe and Mail*,. . .

M. Clark (Yellowhead): Où? Dans le *Globe and Mail* de Winnipeg?

M. Harvard: On peut lire que, selon le ministre, si les provinces ne fournissent pas 500 millions comme le fait son programme, il trouvera un autre moyen d'utiliser les fonds fédéraux pour venir en aide aux agriculteurs.

Pourquoi le ministre ne s'exprime-t-il pas clairement? Pourrait-il arrêter de faire de la politique et débloquer dès maintenant l'argent pour les agriculteurs? Ils en ont besoin.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il n'y a absolument rien de contradictoire dans ce que j'ai dit. Je répondais simplement à la suggestion de son collègue, le député de Winnipeg—Fort Garry, qui proposait que l'on utilise l'argent pour constituer un fonds d'intervention destiné à combattre les guerres commerciales au niveau international.

En raison de l'expérience et des antécédents du député, je n'avais pas d'autre possibilité que de prendre sa suggestion au sérieux.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je pense que le ministre se doit de s'assurer qu'il n'y a pas de confusion, alors que justement il y en a.

Dans le *Financial Post* du 4 avril on prête au ministre d'État chargé de l'Agriculture les propos suivants au sujet des gouvernements des provinces des Prairies: «Si l'agriculture est si importante pour eux, ils doivent le démontrer en débloquant l'argent nécessaire.»

Agriculture Canada déclare que la chute des revenus agricoles est due à une réduction de 57 p. 100 des programmes d'aide du gouvernement fédéral. Je demande au ministre de l'Agriculture pour quelle raison il ne suit

pas les conseils de son collègue? Pourquoi ne débloque-t-il pas immédiatement l'argent pour les agriculteurs?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député sait très bien que le gouvernement a apporté aux agriculteurs une aide sans précédent et qu'il continue de le faire.

Il sait également que l'article 95 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique dit que, pour l'agriculture, les deux niveaux de gouvernement ont des pouvoirs concurrents. Le député devrait également savoir que nous avons divers programmes conjoints pour le bétail, la sécheresse, les sols, l'eau, les EDER, les dégâts causés par les sauterelles, les inondations, et Dieu sait quoi d'autre. Ce n'est pas nouveau.

Nos ressources sont limitées. Nous avons demandé aux provinces de les rencontrer pour mettre sur pied le genre de programmes qu'elles souhaitent pour répondre à leurs besoins particuliers, de sorte que nous puissions focaliser notre aide et la rendre aussi efficace que possible. Nous leur avons demandé de les rencontrer pour préparer ce genre de programmes.

• (1440)

Nous avons dit que tout nouveau programme proposé et pouvant être considéré comme améliorant le revenu des agriculteurs en 1990 serait pris en considération.

Cela paraît simple. Si les provinces essaient de se soustraire complètement à l'aide à l'agriculture en cette période difficile, nous n'aurons pas d'autre possibilité que de faire quelque chose de semblable à ce que proposait le député de Winnipeg—Fort Garry. Je dois cependant rappeler au député que cela n'apporterait pas immédiatement de l'argent liquide aux agriculteurs.

Nous cherchons à verser autant d'argent que possible aux agriculteurs immédiatement, mais nous demandons aux provinces de se joindre à nous.

* * *

LA SANTÉ

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Santé, je vais poser ma question au ministre des Consommateurs et des Sociétés.

Jusqu'en 1983 au moins, l'ingrédient germicide actif d'un des produits de nettoyages les plus populaires au Canada, Lysol, était le Santophen-1, un produit chimique fabriqué par la société Monsanto.

À la fin des années 1970, Monsanto a découvert la présence dans le Santophen-1 de concentrations allant jusqu'à 65 parties par milliard de 2,3,7,8-tétrachlorodibenzodioxine, ou TCDD, la dioxine la plus toxique connue, ce qui veut dire 1 700 parties par billion dans le Lysol lui-même. La société a pris soin ensuite de dissimuler les preuves de sa découverte.

Quand le gouvernement a-t-il su, non pas soupçonné mais su, que le Santophen-1, et par conséquent le Lysol, contenait de la TCDD et quelles mesures a-t-il prises lorsqu'il l'a su?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'apprécie l'intérêt du député à cet égard. Il a eu la courtoisie de m'aviser de sa question, et j'essaierai d'y répondre de mon mieux.

Comme le député le sait, le terme dioxine est un terme générique employé pour désigner environ 70 membres d'une certaine famille de produits chimiques. Je suis certain qu'il sait également que ce n'est qu'à la fin des années 70 ou au début des années 80 qu'on a trouvé des méthodes permettant de détecter la présence du contaminant auquel il a fait allusion, le Santophen.

Je peux assurer au député que c'est essentiellement grâce au travail d'Agriculture Canada et de Santé et Bien-être social Canada que nous avons pu mettre au point les méthodes de détection nécessaires. Je peux lui dire aussi qu'on a cessé d'utiliser ce produit dans la fabrication du Lysol au début des années 80, peu de temps après avoir découvert que c'était un contaminant dangereux. Ce produit n'est donc plus présent dans le Lysol.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le vice-premier ministre a examiné les documents que je lui ai fournis. Seulement, il s'est trompé sur une ou deux choses.

Comme le Santophen-1, produit par la compagnie Monsanto, n'était qu'une des marques de 2-benzyle-4-chlorophénol en vente au Canada et comme Agriculture Canada a indiqué que 56 produits antiparasitaires renferment cette substance chimique, et vu qu'aucun de ces produits n'a fait l'objet de tests pour déceler toute contamination par la dioxine, le gouvernement compte-t-il agir rapidement dans ce dossier—au lieu d'attendre la fin de l'examen en cours—pour demander que toutes

les sources de 2-benzyle-4-chlorophénol en vente au Canada soient soumises à des tests pour déceler toute contamination par la TCDD?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne veux pas me lancer dans une longue discussion avec le député, mais il se trompe. Il y a peut-être 10 produits qui renferment cette substance, pas 56. Ils ont été agréés avant le régime de 1980 et font l'objet d'analyses plus poussées. Nous prendrons les mesures indiquées lorsque les résultats des tests seront connus.

Je crois que l'autre contaminant auquel il fait allusion est la 2, 3, 7, 8—TCDD. Si nous n'avons pas réussi à le déceler, c'est parce qu'il n'est présent qu'en quantité infime, c'est-à-dire moins de une partie par milliard. Nous n'avons ni les méthodes ni les appareils voulus pour le déceler. De toute façon, cette substance ne cause sans doute aucun danger, vu qu'elle n'est présente qu'en quantité infime.

* * *

L'ACCORD DU LAC MEECH

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, j'aurais voulu poser une question au premier ministre, mais, en son absence, je l'adresserai au vice-premier ministre.

En vue de la conférence des premiers ministres de l'Ouest, le premier ministre Vander Zalm, de la Colombie-Britannique, aurait écrit au premier ministre pour lui demander, au cas où les dix provinces ne ratifieraient pas toutes l'Accord du lac Meech d'ici le 23 juin, de promettre qu'il ne tenterait pas d'adopter unilatéralement certaines dispositions de l'Accord du lac Meech avec l'assentiment de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population.

De nombreux Canadiens se posent la même question. Le vice-premier ministre pourrait-il nous confirmer, au nom du premier ministre, que le gouvernement n'a pas l'intention de demander au gouverneur général de proclamer certaines parties de l'Accord du lac Meech qui auraient été approuvées par sept provinces représentant 50 p. 100 de la population?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la députée sait, j'en suis convaincu, que certains travaux sont en cours. La résolution McKenna a fait l'objet d'une étude réalisée par un comité parlementaire qui rédige actuellement son rapport. Dès que le gouvernement aura reçu le rapport et les recommandations du comité, il y répondra.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser.

De nombreux Canadiens s'inquiètent de la réaction du premier ministre, qui a déclaré que l'Accord du lac Meech était un tout indivisible qu'il fallait adopter intégralement. Si le premier ministre n'est pas disposé à fournir au premier ministre Vander Zalm et aux Canadiens en général les garanties qu'ils réclament, le gouvernement reconnaîtra-t-il qu'il ne resterait alors qu'une seule solution aux provinces de l'Ouest pour prévenir la proclamation Aunilatérale de certaines dispositions de l'Accord du lac Meech, si jamais cela se produisait après la présentation du rapport du comité, soit que la législature de l'une des trois provinces les plus à l'Ouest révoque la résolution qu'elle a adoptée en faveur de l'Accord du lac Meech?

M. le Président: Je me dois de signaler qu'il s'agit d'une question hypothétique. Au ministre de décider s'il veut y répondre.

Le député de Cape-Breton—The Sydneys a la parole.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés.

Statistique Canada est revenu sur son intention initiale de publier tous les mois une analyse de l'effet de la TPS sur l'inflation au Canada. L'idée d'une analyse mensuelle était acceptée par le ministre et le ministère des Finances depuis trois ans.

Pourquoi ce changement soudain? Le ministre des Consommateurs et des sociétés n'admettra-t-il pas que ce programme a été annulé parce que le gouvernement n'aime pas l'information qui sera diffusée et qu'il réalise que la TPS fera augmenter l'inflation de plus de 1,25 p. 100, contrairement aux prédictions du ministre des Finances?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je voudrais dire à mon collègue que je suis responsable de Statistique Canada depuis deux mois.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je voudrais dire à mon collègue que cette question a d'abord été posée par M. Hartt quand il était sous-ministre des Finances. Il devrait savoir que M. Fellegi, qui est statisticien en chef à Statistique Canada, a dit qu'il serait faux de dire que nous pourrions fournir ce genre d'information tous les mois. Il a dit cependant que Statistique Canada sera en mesure de le faire tous les trois mois. Je le répète, je crois que M. Fellegi est généralement considéré com-

me très compétent et il n'y a aucune raison de croire qu'il se trompe.

[*Français*]

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le rapport trimestriel ne donnera pas la même information. C'est le chef du Cabinet du premier ministre, Stanley Hart, qui a demandé à l'origine, en 1987, que l'on calcule l'indice des prix nets à la consommation sans la taxe indirecte. Comment se fait-il que le gouvernement affirme soudainement aujourd'hui qu'il n'est plus possible de calculer cette information?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit en anglais. M. Hart était à l'époque, d'abord, sous-ministre des Finances, il était excellent d'ailleurs, et deuxièmement, au moment où la demande a été faite à Statistique Canada, cela fait partie des demandes régulières qui sont faites à Statistique Canada. Les demandes sont évaluées en fonction de la possibilité de donner les informations. M. Fellegi, le chef statisticien de Statistique Canada, a été très clair. Il n'est pas possible de donner une information sur une différence potentielle entre le taux d'inflation réelle et celui théoriquement provoqué par la taxe sur les produits et services sur une base mensuelle, mais que l'information pourrait être fournie sur une base à tous les quatre mois, ce qu'ils vont faire d'ailleurs. Et à ce moment-là, je pense que l'information sera pertinente.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, j'adresse ma question au vice-premier ministre.

Les taux d'intérêts supérieurs à 14 p. 100 empêchent des milliers de Canadiens de s'acheter une maison. D'après les statistiques, le nombre de Canadiens qui pourraient acheter leur première maison a pratiquement chuté de moitié: actuellement, il n'y a que 270 000 acheteurs potentiels, comparativement à 475 000 il y a deux ans quand les taux d'intérêt étaient de 10 et 11 p. 100.

Je voudrais savoir pourquoi le gouvernement empêche les Canadiens de réaliser leur rêve de devenir propriétaires. Pourquoi les forcer à affecter plus de 34 p. 100 de leurs revenus au logement? De quelle autre preuve le gouvernement a-t-il besoin pour admettre que les taux d'intérêt sont trop élevés et doivent être réduits?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, comme le ministre d'État chargé de l'Habitation a dû s'absenter pour remplir ses fonctions officielles, je rappelle au député que, depuis quelques années, les mises en chantier annuelles au Canada se sont élevées à environ 220 000 à 230 000 unités, soit beaucoup plus qu'au cours des années précédentes.

Nous prévoyons qu'il y aura 199 000 mises en chantier cette année. C'est moins que l'année dernière, mais nous sommes d'avis que le marché de l'habitation est encore rentable et très actif. Il y aura près de 200 000 mises en chantier cette année, ce qui est à peu près normal pour le Canada.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Le gouvernement nous a souvent parlé de l'importance des indicateurs économiques au cours des trois dernières semaines. Combien de Canadiens devront renoncer à leur rêve de posséder leur propre maison? Combien de Canadiens perdront celle qu'ils possèdent? Combien de Canadiens perdront leur emploi? Combien de compagnies devront fermer leurs portes avant que le gouvernement s'aperçoive que sa politique de l'argent cher est nocive, que les taux d'intérêt doivent être réduits et que M. Crow doit partir?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, cela fait bien des questions en une seule question supplémentaire.

M. Milliken: Crow dans le bateau!

M. McDermid: Je dirais que le rêve de posséder une maison au Canada en est un que nous approuvons, évidemment.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Ce n'est qu'un rêve!

M. McDermid: Le député n'ignore pas que nous sommes très bien logés au Canada.

Deuxièmement, les constructeurs de maison qui s'élèvent maintenant contre les taux d'intérêt élevés sont les mêmes qui l'année dernière ont relevé de 17 p. 100 le prix d'une maison moyenne dans la région métropolitaine. Le député sait bien que le taux de l'inflation était de 5,9 p. 100.

Les courtiers ne manqueront pas de lui signaler, comme ils l'ont fait pour moi et pour d'autres, que le marché immobilier est en train de se rajuster. Le député n'ignore que ce marché était en surchauffe dans sa région et dans

la mienne. Les courtiers assurent que les choses se tassent, que le marché se rajuste et qu'il est en train de se stabiliser. Je suis persuadé que les Canadiens seront bien logés aujourd'hui, demain et à l'avenir.

* * *

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée du Troisième âge.

Hier, la ministre a refusé d'admettre que 4 millions de dollars avaient été retirés du programme Nouveaux horizons, bien qu'on ne sache pas au juste si c'est bien ce qui s'est produit. Cela signifie qu'on a supprimé d'un bout à l'autre du pays plus de 500 projets réellement importants et valables destinés aux aînés.

La ministre, qui a les chiffres en main, peut-elle confirmer que les fonds attribués à la Saskatchewan sont réduits de 35 p. 100, passant de 750 050 $ à 488 943 $? Peut-elle confirmer que les compressions les plus importantes visent les régions les plus pauvres du pays, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, où elles se situent à 38 p. 100?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): À titre de ministre responsable des programmes de l'affirmation des aînés canadiens, je veux remercier mon collègue d'en face de l'intérêt qu'il porte aux aînés du Canada.

Je voudrais tout simplement revenir à l'intervention d'hier et lui rappeler que dans notre Budget des dépenses, au tableau 29, il pourra se rendre compte que l'allocation budgétaire pour 1989-1990 est de 15 millions de dollars pour le programme Nouveaux horizons et que l'allocation est la même pour 1990-1991. Donc, le programme n'a pas été réduit.

Et j'ajouterai, monsieur le Président, que je trouve honteux de ternir la réputation d'un programme aussi important que celui de Nouveaux horizons en mettant les régions en compétition. Le député d'en face sait très bien que plusieurs programmes gouvernementaux sont régis par des répartitions régionales et nous faisons cette application de la règle lorsque nous faisons l'évaluation des programmes pour le programme Nouveaux horizons.

[*Traduction*]

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, si je comprends bien, les 4 millions de dollars ont été réinjectés dans le programme Nouveaux horizons.

La ministre peut-elle expliquer cela clairement aux personnes âgées et cesser de les tourmenter au sujet des fonds prévus dans ce programme?

En outre, peut-elle s'engager, au nom du gouvernement, à ne pas supprimer, secrètement ou autrement, des programmes pour les aînés pendant le reste du mandat du gouvernement?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je le répète, c'est honteux d'induire les personnes âgées en erreur comme le député le fait actuellement.

Nous avons, à l'intérieur de nos différents programmes qui s'adressent aux personnes âgées, environ 35 millions de dollars. Les budgets de dépenses sont les mêmes pour 1989-1990. Je le répète, si nous voulons mettre en place une saine gestion, respecter les besoins des personnes âgées qui ont évolué depuis les dix dernières années, nous nous devons de faire une évaluation des programmes et c'est ce que nous faisons avec le programme Nouveaux horizons.

Je suis quand même surprise de voir qu'on ne fait pas allusion à l'augmentation du budget qui sera octroyé au programme Autonomie des aînés pour l'année en cours. On parle du programme Nouveaux horizons, mais on devrait parler du programme Autonomie des aînés qui profitera, pour l'année en cours, d'un budget augmenté de 20 p. 100 si on le compare à celui dépensé l'an passé.

Des voix: Bravo!

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Plusieurs facteurs affectent actuellement l'industrie forestière au Québec, dont les copeaux, la fameuse Loi 150 du Québec et les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier. Ceci a pour conséquence que les travailleurs forestiers ne travailleront seulement que de trois à six mois cette année.

Ma question est la suivante: l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement forestier a pris fin le 31 mars dernier; suite à la rencontre qu'il a eue la

semaine dernière avec le ministre québécois, M. Rémillard, le ministre peut-il nous dire si des négociations avec le gouvernement du Québec concernant la phase II de cette entente ont débuté dans le but de venir en aide aux travailleurs forestiers?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, effectivement, l'entente de développement régional sur les forêts s'est terminée le 31 mars dernier, comme c'est le cas également dans d'autres provinces. En effet, nous portons beaucoup d'intérêt au secteur de la forêt privée.

J'ai eu des discussions avec M. Rémillard du Québec. Nous devons nous rencontrer dans deux semaines et j'espère à ce moment-là être en mesure de faire des propositions concrètes au gouvernement du Québec, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LES COMMUNICATIONS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre des Communications s'est cru à nouveau à son heure de gloire avec l'Union nationale. Il a laissé entendre que le mandat de promotion de l'unité nationale confié à la S.R.-C. en 1968, était la cause du Canada divisé que nous avons aujourd'hui. Plus tôt, son secrétaire parlementaire avait déclaré que les mandats axés sur l'unité nationale étaient des instruments de régimes totalitaires.

Ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné qu'il a exprimé des opinions fermes et fait état d'un attachement viscéral à l'unité nationale, ordonnera-t-il à son ministre des Communications de revenir sur son obsession et de réinscrire l'unité nationale au mandat de la S.R.-C. afin de préserver la paix, l'ordre et le bon gouvernement de notre pays?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je saisis l'occasion de répondre à la question de la députée. Elle était de ceux qui ont signé l'article 36 du sixième rapport du Comité permanent des communications et de la culture qui préconisait justement le changement auquel elle s'oppose maintenant.

Je me reporte aux paroles du distingué nouveau président de la Tchécoslovaquie, M. Vaclav Havel, qui fait autorité en la matière, et qui a déclaré que la conscience précède l'existence. Penser autrement c'est être marxiste.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, c'est la déclaration la plus illogique, la plus mal formulée et la plus ridicule que je n'aie jamais entendue de la bouche du député.

Je pense, monsieur le Président, qu'un adulte. . .

M. Milliken: Réflexion mal inspirée, Jim.

M. le Président: Si la députée veut bien poser sa question.

• (1500)

Mme Finestone: J'ai au moins le courage de mes convictions et je reconnais qu'il faut changer d'idée lorsque la situation nationale change.

Des voix: Bravo!

Mme Finestone: Monsieur le Président, en raison de la géographie du pays les Canadiens, plus que tout autre peuple, utilisent les communications pour établir des rapports, s'informer et s'unir.

Le premier ministre croit-il que la radio et la télévision de Radio-Canada, grâce à leurs structures étendues et à leur programmation, devraient continuer de faciliter les contacts entre les Canadiens de notre grand pays? Reconnaît-il que l'unité nationale s'inscrit particulièrement bien dans un mandat et qu'en retranchant cet élément il envoie un message dangereux aux Canadiens?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je prends la question très au sérieux. Il est évident que l'unité nationale est un objectif que nous visons tous. Mais pour qu'il y ait unité, il faut d'abord savoir ce qui fait notre pays.

La députée sait que le comité permanent a conclu qu'il y avait une grave lacune. Elle sait parfaitement bien que les connaissances sur leur propre pays sont plus qu'insuffisantes chez les Canadiens.

Dans son rapport, le comité permanent exhortait les solitudes régionales et linguistiques à se rencontrer. Si l'on ne cultive pas l'identité nationale et la conscience nationale, il ne saurait y avoir d'unité. Il ne faut pas mettre la charrue devant les boeufs.

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement; mon bon ami, le député de Gander—Grand Falls, a formulé, durant la période des questions, une observation concernant l'accident de moto dont j'ai été victime. Le député vient de m'envoyer une note dans laquelle il m'offre de retirer ses paroles ou de présenter des excuses. J'ai dit au député qu'il n'avait pas à faire cela, que je ne m'étais absolument pas senti offensé.

Je ne veux pas que les députés s'offusquent de l'observation formulée par le député. Il n'avait aucune mauvaise intention. Je l'ai cherché et je n'y trouve rien à redire.

Des voix: Bravo!

M. Baker: Monsieur le Président, j'ai formulé cette observation en réponse à une déclaration du ministre. C'est pourquoi j'ai offert de retirer mes paroles, si elles avaient offensé le ministre.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je souhaite moi aussi invoquer le Règlement. Alors qu'il répondait à une question, le vice-premier ministre a parlé des sages conseils offerts par le député de Winnipeg—Fort Garry. Malheureusement, on ne peut plus compter sur cette influence importante à la Chambre. La circonscription de Winnipeg—Fort Garry n'existe plus.

Cependant, je suis heureux de constater que le député cherche encore à obtenir des conseils. En tant que député de Winnipeg–Sud–Centre je suis tout à fait disposé à continuer à offrir, comme dans le passé, toutes sortes de propositions constructives et réfléchies.

Cependant, je tiens à dire qu'en l'occurrence le ministre est dans l'erreur. Les conseils dont il a parlé venaient, en fait, des premiers ministres de l'Ouest et non de votre serviteur. Je n'étais que leur simple messager dans cette enceinte.

M. le Président: La présidence remercie le député d'avoir précisé que le nom de sa circonscription a changé.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE—ÉTUDE DES AMENDEMENTS APPORTÉS PAR LE SÉNAT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 8 mai, de la motion de M^me^ McDougall relative aux amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration; ainsi que de l'amendement de M. Fisher (p. 11109).

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 15 heures, conformément à l'ordre adopté le mardi 8 mai 1990, la Chambre procédera maintenant à la mise aux voix de l'amendement et de la motion principale relatifs aux amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Comission de l'emploi et de l'immigration.

Le vote porte donc sur l'amendement inscrit au nom du député de Saskatoon—Dundurn (M. Fisher).

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui s'opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Fisher, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant.)

(Vote n° 254)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)
Baker	Bélair
Bellemare	Black
Boudria	Butland
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Crawford	de Jong
Dingwall	Dionne
Duhamel	Finestone
Fisher	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Funk
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Gray (Windsor–Ouest)	Grey (Beaver River)
Harb	Heap
Hunter	Jordan
Karpoff	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton–Sud–Est)	Kindy
Kristiansen	Langdon (Essex—Windsor)
Lapierre	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacLaren

MacLellan	MacWilliam
Maheu	Marleau
McCurdy	McGuire
McLaughlin	Milliken
Mills	Mitchell
Murphy	Nault
Pagtakhan	Parker
Peterson	Phinney
Proud	Prud'homme
Rideout	Riis
Robichaud	Simmons
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Vanclief
Waddell	Walker
Whittaker	Wood
Young (Gloucester)	Young (Beaches—Woodbine)—82

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Cadieux	Cardiff
Champagne (Champlain)	Clark (Yellowhead)
Clifford	Cole
Cook	Cooper
Corbeil	Corbett
Couture	Crosbie (St. John's-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)	Danis
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Dick	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Holtmann	Horner
Hughes	James
Jelinek	Johnson
Jourdenais	Kempling
Koury	Langlois
Larrivée	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Loiselle	Lopez
MacKay	Marin
Martin (Lincoln)	Mayer
Mazankowski	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
McLean	Monteith
Moore	Nicholson
O'Kurley	Paproski
Plamondon	Porter
Pronovost	Ricard
Richardson	Robitaille
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)	Van de Walle
Vézina	Vincent
Weiner	White
Wilbee	Worthy—112

• (1530)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare l'amendement défait.

Le prochain vote porte sur la motion principale, inscrite au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall).

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui s'opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Puis-je me dispenser de faire retentir le timbre?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député d'Ottawa—Vanier souhaite invoquer le Règlement?

M. Gauthier: Madame la Présidente, je pense que vous auriez l'assentiment de la Chambre si vous vouliez appliquer le résultat du vote précédent sur cette motion-ci, mais à l'inverse, parce que nous sommes contre ce projet de loi.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député d'Edmonton-Est.

M. Harvey (Edmonton-Est): C'est parce que je n'ai pu me dégager d'obligations fort légitimes que je n'ai pu participer au dernier vote, madame la Présidente.

Je suis là pour celui-ci et j'ai bien l'intention de me prononcer contre la motion du gouvernement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu ce que le député d'Ottawa—Vanier a proposé. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion de Mme McDougall, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 255)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Bernier
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Cadieux
Champagne (Champlain)
Clifford
Cook
Corbeil
Couture
Crosby (Halifax-Ouest)
Darling
de Cotret
Dick
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Holtmann
Hughes
Jelinek
Jourdenais
Koury
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacKay
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McLean
Moore
O'Kurley
Plamondon
Pronovost
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Weiner
Wilbee
Andre
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Crosbie (St. John's-Ouest)
Danis
DeBlois
Della Noce
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Horner
James
Johnson
Kempling
Langlois
Layton
Lewis
Lopez
Marin
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Monteith
Nicholson
Paproski
Porter
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Van de Walle
Vincent
White
Worthy—112

CONTRE

Députés

Allmand
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Bellemare
Boudria
Callbeck
Althouse
Assad
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Bélair
Black
Butland
Campbell (South West Nova)
Catterall
Crawford
Dingwall
Duhamel
Fisher
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor-Ouest)
Harb
Heap
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLaren
MacWilliam
Marleau
McGuire
Milliken
Mitchell
Nault
Parker
Phinney
Prud'homme
Riis
Simmons
Speller
Stupich
Vanclief
Walker
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—83
Clancy
de Jong
Dionne
Finestone
Flis
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harvey (Edmonton-Est)
Hunter
Karpoff
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Kristiansen
Lapierre
Lee
MacLellan
Maheu
McCurdy
McLaughlin
Mills
Murphy
Pagtakhan
Peterson
Proud
Rideout
Robichaud
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Waddell
Whittaker
Young (Gloucester)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 45 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui*]

* * *

[*Français*]

FORÊTS CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 1988-1989

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts)): Madame la Présidente, en vertu de l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel 1988-1989 de Forêts Canada.

Dans l'esprit de la Semaine de l'arbre et des forêts, je peux vous assurer que c'est une année sensationnelle pour la foresterie au Canada avec la proclamation de la Loi sur le ministère des Forêts qui a résulté en l'établissement de Forêts Canada, un département de foresterie à part entière.

* * *

LOI DE 1990-1991 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Guy Ricard (Laval): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer en cette Chambre le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-65, Loi portant pouvoir d'emprunt, sans modification.

[*Note de l'éditeur: Le rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Conformément à l'article 36 du Règlement, madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition qu'ont signée des Canadiens opposés à la taxe sur les produits et services. Ils demandent au Parlement de rejeter cette taxe.

Des citoyens ont fait circulé des pétitions invitant les contribuables à se joindre à eux lors d'une manifestation sur la Colline du Parlement le samedi 12 mai, à midi, pour faire comprendre au gouvernement que les Canadiens s'opposent à sa taxe sur les produits et services.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): En conformité de l'article 36 du Règlement, madame la Présidente, c'est volontiers que je présente une pétition au sujet de la taxe sur les produits et services que propose le gouvernement.

Les signataires, tous résidents de Kamloops, en Colombie-Britannique, trouvent malheureux que le gouvernement veuille appliquer cette taxe notamment au fuel domestique, aux coupes de cheveux, aux couches de bébé et en particulier aux imprimés.

Ils demandent au gouvernement de se ressaisir et de renoncer simplement à appliquer cette taxe.

L'INDÉPENDANCE DE LA LITUANIE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir et l'honneur de déposer des pétitions concernant la Lituanie et son indépendance.

J'ai ici les signatures de plus de 20 000 personnes qui déclarent que, étant donné que les Lituaniens ont adopté à l'unanimité une déclaration d'indépendance face à l'Union soviétique, que celle-ci n'a pas reconnu la validité de cette résolution et que les Lituaniens ont besoin que divers gouvernements dans le monde appuient leur désir de liberté et d'indépendance, elles prient le Parlement de donner suite à la résolution adoptée par tous les partis politiques le 12 mars 1990 et de reconnaître et d'appuyer le droit qu'ont les Lituaniens de déclarer l'indépendance de la république de Lituanie.

• (1540)

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, j'ai ici une deuxième pétition signée par des anciens combattants de ma circonscription, Parkdale—High Park. Les pétitionnaires se plaignent des nouvelles mesures contenues dans le dernier budget qui causent de grandes difficultés aux anciens combattants, car on ne consacrera plus d'argent aux services qui leur étaient destinés par le passé.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je me lève aujourd'hui pour présenter une pétition signée par des Canadiens et des Canadiennes qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Ces pétitions ont circulé grâce à des citoyens qui demandent aux contribuables de se joindre à eux à l'occasion d'un rassemblement sur la Colline parlementaire le samedi 12 mai, à midi, pour montrer que les Canadiens s'opposent à la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement.

[*Traduction*]

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Madame la présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je prends aussi la parole aujourd'hui pour présenter une pétition signée par des Canadiens qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires font partie du groupe appelé Tax Busters. Ils sont très inquiets parce que le gouvernement canadien n'a pas besoin de percevoir davantage d'argent des contribuables, mais a besoin de représentants consciencieux et sérieux pour bien gérer l'argent que lui rapportent les impôts.

Les citoyens qui ont fait circuler ces pétitions demandent aux contribuables de se joindre à eux lors d'un rassemblement sur la colline du Parlement, le samedi 12 mai, à midi, pour montrer que les Canadiens s'opposent

toujours à la taxe sur les produits et services du gouvernement.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la présidente, j'ai aujourd'hui le plaisir de prendre la parole aux termes de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition concernant les exercices de vol en rase-mottes qu'autorise le gouvernement dans notre pays.

Les pétitionnaires originaires de différentes régions du sud de la partie continentale de la Colombie-Britannique exigent que le gouvernement canadien mette fin à tous les exercices de vol en rase-mottes de l'OTAN/NORAD au Canada et s'oppose à l'établissement des opérations de l'OTAN dans notre pays, notamment au projet de centre d'entraînement d'avions d'appui tactique et d'entraînement au maniement des armes à Goose Bay, au Labrador. Ils demandent que le gouvernement réaffecte la part du financement que le Canada verse à l'OTAN et au NORAD pour permettre aux autochtones de notre pays de reprendre le contrôle de leurs terres et de leur gagne-pain et pour encourager un développement durable pour tous les Canadiens.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, j'ai une autre pétition portant 357 signatures recueillies un peu partout dans la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, et qui viennent s'ajouter aux milliers d'autres figurant sur les pétitions que j'ai présentées jusqu'ici à la Chambre.

Les habitants de diverses localités de ma circonscription, dont Grand Forks, Oliver, Greenwood et Midway, ne se laisseront tout simplement pas avoir par le gouvernement parce qu'il a réduit le taux de la taxe en le faisant passer de 9 à 7 p. 100 ou parce qu'il a réussi à la faire voter. Ils demandent au gouvernement de présenter une proposition de réforme fiscale qui assurera effectivement l'équité dans tout le domaine fiscal.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'interviens aujourd'hui pour présenter une pétition signée par des Canadiens qui s'opposent à la taxe sur les produits et services, pétition qui s'ajoute aux milliers de pétitions que j'ai présentées venant de Kootenay-Est. Ces pétitions ont surtout recueilli des signatures d'Ontariens.

Elles ont été mises en circulation par des citoyens qui invitent les contribuables à se joindre à eux lors d'un rassemblement qui se tiendra le samedi 12 mai, à midi, sur la colline du Parlement, pour montrer que les Canadiens s'opposent à la taxe sur les produits et services et veulent qu'on l'empêche de passer.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je suis heureux de déposer une pétition signée par un grand nombre de citoyens de la circonscription de Kingston et les Îles. Ces citoyens s'opposent à la proposition de réduire les avantages offerts aux anciens combattants, qui a été présentée dans le dernier budget du gouvernement. Ils demandent au Parlement de rejeter toute réduction des services offerts aux anciens combattants du Canada.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les motions portant production de documents sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'ÉCONOMIE AGRICOLE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, je vous ai avisée aujourd'hui, conformément aux dispositions de l'article 52 du Règlement, que je demanderais un débat d'urgence sur une affaire importante dont l'étude s'impose d'urgence.

Comme je suis député d'une circonscription composée d'agriculteurs, j'ai vu de près la crise financière que traversent ceux-ci. Il ne se passe pas une semaine sans qu'une foule de mes électeurs communiquent avec moi à ce sujet.

Ainsi que vous le savez, madame la Présidente, à deux reprises depuis deux semaines, des députés néo-démocrates ont demandé que l'on tienne un débat d'urgence sur la crise financière agricole qui sévit dans l'ouest du Canada.

En outre, cette semaine, les premiers ministres des provinces de l'Ouest se sont réunis à Portage-la-Prairie, au Manitoba, et ont tous demandé que les taux d'intérêt soient abaissés et que le gouvernement fédéral libère les fonds réservés aux agriculteurs. Ils se sont dits incapables de verser des fonds équivalents à la contribution fédérale, comme le gouvernement central le leur demande.

Par cette mise au point, les provinces ont fait savoir à la Chambre qu'il restait peu de place à la négociation et que le gouvernement fédéral pourrait avoir à agir unilatéralement.

J'estime qu'il incombe aux députés d'exprimer leurs vues au gouvernement le plus rapidement possible pour veiller à ce que celui-ci dispose des renseignements nécessaires pour prendre une décision unilatérale et, espère-t-on, débloquer les fonds, comme les provinces lui demandent maintenant de faire.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je remercie le député de The Battlefords—Meadow Lake pour sa note et les remarques qu'il vient de faire.

Venant d'une localité agricole de l'est du pays, je comprends fort bien la situation.

J'ai étudié avec soin la demande du député. En dépit de l'importance du sujet, nous estimons toutefois qu'il n'est pas opportun à ce moment-ci d'autoriser la tenue d'un débat spécial.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'INSTITUT CANADIEN DES LANGUES PATRIMONIALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)) propose: Que le projet de loi C-37, Loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, je suis très fier d'ouvrir le débat sur le projet de loi C-37, Loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales.

Un projet de loi semblable, le C-152, a été présenté au cours de la dernière session du Parlement. Il fut alors renvoyé à un comité de la Chambre pour que celui-ci en fasse un examen détaillé et soumette des recommandations.

Ces recommandations et les propositions utiles d'un grand nombre de mes collègues se retrouvent dans le projet de loi qui est à l'étude aujourd'hui.

Cette mesure ajoute de nouveaux éléments aux programmes multiculturels du gouvernement et aux solides engagements que nous avons pris en matière de multiculturalisme au Canada.

[*Français*]

Madame la Présidente, lorsque la Loi sur le multiculturalisme canadien entra en vigueur le 21 juillet 1988, elle reçut l'approbation unanime de tous les membres de la Chambre des communes.

La Loi sur le multiculturalisme canadien est une promesse, un engagement contracté par le gouvernement, au nom de la population canadienne, envers l'avenir de notre pays.

Le projet de loi présenté à la Chambre aujourd'hui fait partie intégrante de cette promesse. Cette législation reflète l'espoir et l'optimisme contenus dans la Loi sur le multiculturalisme canadien.

[*Traduction*]

L'alinéa 3(1)*i*) de la loi énonce clairement que le gouvernement du Canada a pour politique, parallèlement à l'affirmation du statut des langues officielles et à l'élargissement de leur usage, de maintenir et valoriser celui des autres langues.

• (1550)

Je rappelle avec fierté à mes collègues l'engagement du gouvernement à l'égard des langues officielles. Elles sont nos véhicules essentiels de communication et de progrès comme nation. Nous avons renforcé la Loi sur les langues officielles. Comme secrétaire d'État, je continue de coopérer avec les provinces et les organismes communautaires à la promotion des langues officielles.

Le projet de loi, qui crée l'Institut canadien des langues patrimoniales, concrétise l'esprit de notre politique multiculturelle. Il traduit les idéals en initiatives concrè-

tes. Comme il le précise, l'Institut canadien des langues patrimoniales facilitera l'acquisition et la rétention des connaissances linguistiques dans chacune des langues qui enrichissent l'identité multiculturelle du Canada.

[*Français*]

Aujourd'hui, plus de 70 langues sont parlées au Canada. Certaines d'entre elles sont des langues autochtones et elles étaient utilisées bien avant l'arrivée des Européens en ce pays. Aussi, les langues autochtones occupent une place privilégiée au sein du patrimoine linguistique canadien.

[*Traduction*]

C'est pourquoi je voudrais attirer l'attention de tous les députés sur le fait que les langues autochtones sont mentionnées explicitement dans cette mesure législative. Je tiens à signaler que cet amendement au projet de loi C–152 a été proposé par des membres des deux partis d'opposition et que je l'appuie volontiers. Je devrais également préciser que, même si le mandat de l'Institut canadien des langues patrimoniales englobe les langues autochtones, la création d'un institut des langues autochtones n'est pas exclue.

[*Français*]

D'autres langues patrimoniales ont été amenées ici par des gens provenant de toutes les parties du monde, des gens qui ont décidé de faire du Canada leur patrie d'adoption.

Où que vous alliez au Canada, vous entendez des gens qui communiquent entre eux en des langues autres que le français et l'anglais. Ces langues sont présentes partout autour de nous. Elles sont l'expression tangible et vibrante de la diversité culturelle canadienne.

[*Traduction*]

Une langue n'est pas que des mots ou un mode de communication. La langue est issue de l'histoire d'une collectivité. Elle sert à transmettre la culture et les valeurs de la collectivité de génération en génération.

Les langues patrimoniales enrichissent la vie familiale. Dans mon enfance, le seul moyen que j'avais pour communiquer avec mes grands–parents était le yiddish. Je comprends encore cette langue et je la parle assez bien. Quand l'occasion se présentera je pourrai même en glisser quelques mots dans le débat.

Mme Maheu: Pourquoi pas tout de suite?

[*Note de l'éditeur: le ministre parle en yiddish.*]

[*Traduction*]

M. Belsher: Pourriez–vous traduire ce que vous venez de dire pour nous?

M. Weiner: Vous pourrez le lire dans le compte rendu.

Sans cette troisième langue, que j'avais apprise à la maison, tout un aspect de la culture d'Europe de l'Est m'aurait échappé, à moi d'abord, puis à mes enfants. Ce qui est plus important encore, c'est que cette langue était un moyen d'établir le contact, de communiquer avec des êtres chers et de connaître la chaleur et la richesse de l'histoire de nos ancêtres.

En parcourant le monde, j'ai rencontré des membres de ma famille que je n'avais jamais connus auparavant. Certains d'entre eux parlaient l'espagnol, d'autres, le roumain. D'autres avaient l'hébreux comme langue première. Quoi qu'il en soit, le yiddish m'a permis de communiquer avec eux et de mieux saisir les liens qui nous unissaient. En ce sens, ma langue patrimoniale m'a beaucoup aidé à comprendre mes racines. Je sais que ce que je dis là vaut également pour tous les autres groupes culturels.

[*Français*]

Les langues patrimoniales constituent également une importante ressource économique. Elles sont un outil à notre disposition lors de nos échanges commerciaux à l'échelle internationale, lors de missions visant le maintien de la paix ou lors d'échanges éducationnels. Elles revitalisent notre industrie touristique en nous permettant d'accueillir, dans leur langue, les visiteurs qui viennent au Canada. Elles constituent également un acquis précieux dans les secteurs multiculturels de l'édition et de la radiodiffusion ou télédiffusion, dans les voyages autour du monde et dans les milieux académiques. Dans tous ces domaines, les langues patrimoniales servent notre intérêt national et font la promotion du multiculturalisme.

[*Traduction*]

Notre multiculturalisme est un atout. Il nous fait sortir de notre petit univers pour nous lancer sur le marché mondial. Si des membres de nos délégations commerciales connaissent bien la langue, les valeurs et les usages commerciaux des pays où ils sont envoyés, nous bénéficions alors d'un avantage concurrentiel.

L'Institut canadien des langues patrimoniales que nous nous proposons de créer nous donnera une nouvelle occasion d'appuyer l'apprentissage des langues ancestrales.

Beaucoup de langues sont enseignées actuellement au Canada, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du réseau des écoles publiques régulières. Nous savons que nombre de programmes d'enseignement proviciaux offrent de plus en plus de services de cette nature.

Dans les Prairies, les gouvernements provinciaux prêtent leur appui à trois types d'enseignement des langues patrimoniales, à savoir des cours donnés dans une langue patrimoniale, divers cours de langue seconde et des cours à caractère communautaire. Plus de 41 000 enfants suivent ces cours. Au Québec, près de 25 000 enfants apprennent aussi leur langue patrimoniale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du réseau des écoles publiques grâce à une aide considérable du gouvernement provincial. En Colombie-Britannique, le gouvernement provincial a annoncé récemment qu'il allait contribuer au financement de cours de langue patrimoniale comme il contribue déjà au financement de cours de langue seconde.

En 1988-1989, il y avait en Ontario à peu près 100 000 enfants inscrits à des cours de langue patrimoniale. Ils pouvaient apprendre l'une ou l'autre des 62 langues enseignées dans cette province. Par suite de la loi qui est entrée en vigueur en juillet 1988, ces chiffres devraient augmenter considérablement. La nouvelle politique ontarienne prévoit que tous les conseils scolaires offrent jusqu'à deux heures et demie par semaine de cours de langue patrimoniale, lorsque les parents d'au moins 25 élèves relevant de leur compétence respective en font la demande.

Cette politique découle d'études qui ont révélé que bien des Canadiens préfèrent que leurs enfants apprennent leur langue patrimoniale dans le cadre du réseau des écoles publiques. En étant enseignées dans les écoles régulières, les langues patrimoniales s'inscrivent, comme il se doit, dans le courant des autres activités scolaires.

L'importance croissante que les Canadiens accordent à l'acquisition et au maintien des langues patrimoniales a conduit mon prédécesseur, l'honorable David Crombie, à envisager l'établissement d'un institut des langues patrimoniales.

À cette fin, il a consulté deux éminents Canadiens, M. Henry Kreisel, de l'Université de l'Alberta, et M. Michael S. Batts, de l'Université de la Colombie-Britannique.

[*Français*]

Après de nombreuses consultations à travers le pays, ces spécialistes ont découvert que les enseignants dans les classes de langues patrimoniales ont peu ou aucune formation en enseignement. Ils ont constaté qu'ils ont surtout besoin de connaître les diverses méthodes d'enseignement. Il leur faut également avoir accès à du matériel canadien de manière à ce que les étudiants puissent apprendre dans un contexte canadien.

[*Traduction*]

En faisant leurs recherches, les professeurs ont découvert que l'enseignement des langues patrimoniales se faisait souvent de façon isolée, que les enseignants, même au sein d'un même groupe linguistique, ne communiquaient pas beaucoup entre eux. Ils ont découvert qu'il était urgent de créer un réseau. Ils ont recommandé une meilleure diffusion de l'information et un plus grand partage des ressources entre les régions et entre les provinces. Je suis honoré aujourd'hui d'ouvrir le débat sur un projet de loi qui donnera force de loi à ces recommandations. Cette mesure législative confie à l'institut un mandat ambitieux dont le but premier est de donner un caractère national à l'enseignement des langues patrimoniales.

• (1600)

L'institut réunira des experts venant d'un bout à l'autre du Canada et leur confiera différentes tâches prioritaires dans diverses régions du pays. De cette façon, on pourra profiter de toutes les ressources et compétences accessibles au Canada pour trouver des solutions créatives aux besoins des communautés. L'Institut canadien des langues patrimoniales demandera l'aide du milieu de l'enseignement, du milieu culturel, du milieu des affaires et de tous les paliers de gouvernement. Ce sera un établissement sans murs qui jouera le rôle de coordonnateur et de point de contact pour les grands secteurs d'activité précisés dans son mandat, soit la promotion, l'échange de renseignements, la qualité de l'enseignement, la production de matériel pédagogique, la création d'un réseau et la recherche.

Le gouvernement croit que les langues patrimoniales sont une ressource nationale importante. Nous croyons qu'un partenariat unissant les gouvernements fédéral et provinciaux, les groupes communautaires, les institutions et les personnes est le meilleur moyen de les conserver.

Comme pour tout autre établissement, il y a des considérations financières. L'Institut canadien des langues patrimoniales sera enregistré au gouvernement fédéral comme organisme de charité. Ce statut lui donnera beaucoup plus de possibilités de recueillir des fonds qu'il n'en aurait autrement.

[*Français*]

L'Institut commencera son travail sur une base financière solide. Le gouvernement fédéral prévoit un fonds de dotation de l'ordre de 800,000 $ pour l'année financière en cours et pour les quatre années financières qui suivront. De plus, l'Institut recevra 500,000 $ par année pendant ces cinq années pour ses frais d'exploitation.

Madame la Présidente, ce projet de loi que nous étudions aujourd'hui s'appuie sur nos réalisations passées, tout en tenant compte de l'avenir. Cette législation reconnaît l'importance de préserver et de respecter nos nombreuses cultures et langues. Nous enrichissons ainsi la vie de la collectivité canadienne.

[*Traduction*]

Quand nous avons adopté la Loi sur le multiculturalisme canadien, notre pays a dit aux pays du monde que nous tenions à notre identité multiculturelle. Nous la considérons comme un atout inestimable pour renforcer le Canada et pour en faire un pays plus juste et plus agréable à habiter, un pays où tous les Canadiens, quelle que soit leur origine, ont une chance égale de contribuer à la construction de notre pays.

L'Institut canadien des langues patrimoniales sera conforme à cette tradition porteuse d'avenir dont nous sommes fiers. Il servira de point d'intersection, de carrefour qui reliera nos nombreuses communautés culturelles à leur vaste potentiel au sein de la société canadienne.

Nous sommes un peuple qui comprend ce que le progrès signifie et qui sait comment le réaliser concrètement. Aujourd'hui et tous les jours, nous avons des occasions de contribuer au progrès d'une société fondée sur la justice, l'égalité et la compréhension, d'une nation aiguillonnée par l'esprit de compétition et vouée au service de la cause des droits de la personne dans le monde. Nous avons fait des progrès impressionnants jusqu'à maintenant, mais nous savons que des occasions encore plus prometteuses nous attendent. Ce genre de Canada peut être l'héritage que notre génération léguera à nos enfants et à nos petits-enfants.

Le projet de loi sur l'Institut canadien des langues patrimoniales est une étape, mais une étape essentielle vers l'avènement d'un Canada plus progressiste pour tous nos concitoyens. J'ai l'espoir que la Chambre adoptera rapidement ce projet de loi pour que l'Institut puisse prendre sa place de symbole d'un Canada moderne et être une source d'espoir pour la prochaine génération.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui afin de faire le point sur le projet de loi C-37, Loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales.

L'idée de légiférer pour soutenir l'enseignement en langues patrimoniales n'est pas vraiment nouvelle au Canada. À la fin du XIX^{e} siècle et au début du XX^{e}, quand on a colonisé les provinces des Prairies, un grand nombre d'immigrants ne parlant ni anglais ni français y ont été attirés en partie par la promesse qu'on leur avait faite que leurs enfants pourraient recevoir un enseignement où leur langue maternelle pourrait être respectée et utilisée. Au début, on avait pris des mesures à cette fin, mais elles ont été abolies plus tard, à l'achèvement de la période du peuplement.

La sociologue, Evelyn Kallen, a récemment soulevé cette question, affirmant que l'engagement du Canada face au multiculturalisme ne sera ni véritable ni réel tant que les droits linguistiques patrimoniaux ne seront pas garantis par la Constitution. Sans proposer d'accorder un statut officiel aux langues patrimoniales, elle laisse entendre que, pour vraiment respecter la diversité ethniqe, il faut garantir l'accès à l'enseignement dans la langue de son choix.

La recherche de Reitz, *The Survival of Ethnic Groups*, nous montre que le fait de conserver sa langue patrimoniale compte davantage pour l'identification et l'interaction du groupe ethnique que l'appartenance à une Église ethnique, le fait de vivre dans un quartier ethnique, ou même de se marier à l'intérieur du groupe ethnique. Il ressort donc que l'accent mis sur la langue dans la politique culturelle, par des groupes de langue officielle ou non, est largement justifié.

Pour toutes ces raisons, je ne puis qu'être d'accord avec le principe de la création d'un Institut canadien des langues patrimoniales mais—oui, il y a toujours un «mais»—j'ai de sérieuses réserves quant au sérieux du gouvernement en place.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, je voudrais souligner les buts de l'Institut canadien des langues patrimoniales pour que tout le monde puisse bien comprendre le projet de loi.

Premièrement, il a pour but de promouvoir et de développer l'étude des langues patrimoniales au Canada. Deuxièmement, d'informer le public, de produire et de diffuser des documents adaptés au contexte canadien, d'aider à établir des programmes pour améliorer les normes d'apprentissage des langues patrimoniales et d'effectuer des recherches importantes sur l'apprentissage des langues patrimoniales en général. Troisièmement, il doit être situé à Edmonton et collaborer étroitement avec des organisations, des particuliers et des groupes de tout le pays. Il doit consulter les organismes communautaires, les établissements d'enseignement de même que les provinces et les territoires pour s'assurer que ses

activités profitent à tous ceux qui participent à l'apprentissage de langues patrimoniales.

L'institut devrait être dirigé par un conseil d'administration dont les membres seraient nommés par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre, après consultation des organismes gouvernementaux, des groupes et des particuliers intéressés. L'institut recevra, en cinq ans, 6,5 millions de dollars du ministère, et une partie de cet argent servira à constituer une caisse de dotation pour lui permettre de poursuivre son mandat. L'nstitut sera considéré comme un organisme de charité et pourra recevoir une aide financière du secteur privé, de groupes divers, de même que des gouvernements des provinces et des territoires. Il devra soumettre au ministre un rapport annuel d'activité, qui sera déposé devant le Parlement, de même que les états financiers et le rapport du vérificateur afférents.

Le rapport sera évalué par le ministre, en consultation avec le conseil d'administration, après les dates anniversaires de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Institut canadien des langues patrimoniales. Il s'agit-là de buts très louables. Examinons-les de plus près.

• (1610)

[*Français*]

Madame la Présidente, comment un gouvernement—qui se veut à l'écoute des Canadiens et des Canadiennes—comment ce gouvernement peut-il avoir, d'une part, un objectif de consultation et, d'autre part, faire la sourde oreille aux demandes des organismes consultés?

Lors de la présentation du Budget de 1990, nous avons pu voir l'importance que le gouvernement conservateur donnait au multiculturalisme. Nous avons pu constater que tout en prônant son engagement à la promotion des langues patrimoniales, par la création d'un institut, du revers de la main, il coupe les fonds, si nécessaires, aux écoles d'enseignement de ces mêmes langues.

Curieuse façon d'implanter les objectifs 1, 3 et 4: objectifs impliquant l'éducation, la concertation et la promotion de l'enseignement des langues patrimoniales.

Mais peut-être ai-je mal compris. . . peut-être que les objectifs visés ne sont à prendre en considération qu'une fois le projet de loi passé et que pour l'instant, il faut faire fi de cela.

Madame la Présidente, le gouvernement conservateur dit vouloir aider les organismes communautaires afin qu'ils puissent bénéficier des activités de l'Institut. Le ministre d'État au Multiculturalisme et à la Citoyenneté pourrait-il m'expliquer comment ces organismes pourront bénéficier des activités de l'Institut s'ils ont dû préalablement fermer à la suite du manque d'engagement de son gouvernement?

Le Canada est présentement en état de crise d'identité nationale et c'est ce moment que choisit le gouvernement conservateur pour couper les fonds aux écoles d'enseignement des langues patrimoniales, soit près de 1,500 écoles, affectant plus de 150,000 enfants et 5,000 professeurs!

Madame la Présidente, lorsqu'en mars j'ai demandé au ministre la nécessité de couper les fonds, ce qui me semblait et me semble toujours contraire à sa politique, il m'a répondu, et je cite: «. . .les temps sont durs. *Times are tough*.» Pourtant, si on reprend l'objectif numéro 6 du projet de loi C-37, nous notons que l'Institut recevra une somme de 6,5 millions de dollars. N'aurait-il pas été possible de diminuer un peu les fonds pour l'Institut afin de diminuer graduellement, au lieu de couper de façon draconienne les fonds pour les écoles d'enseignement des langues patrimoniales, leur donnant ainsi le temps de se retourner?

[*Traduction*]

Madame la Présidente, les compressions décrétées au programme relatif aux langues patrimoniales compromettent l'unité nationale, quoi qu'en dise le ministre. On dit que le Canada est une mosaïque, pas un creuset. Mais les conservateurs, en empêchant, de façon si subtile, les particuliers d'affirmer leur appartenance à un groupe ethnique par la culture et la langue, ne permettent pas à ces personnes de sentir qu'elles font partie de cette mosaïque. L'apprentissage de la langue permet de saisir l'importance de la culture. Les groupes d'immigrants réussissent peut-être mieux à comprendre le fait français au Canada parce qu'eux-même ont été obligés de faire de grands efforts pour conserver leur propre langue.

[*Français*]

Madame la Présidente, il est tout à fait louable de vouloir créer des chaires d'études multiculturelles dans les universités canadiennes. On ne peut nier l'importance de découvrir l'expression des cultures ancestrales par le truchement de la littérature, des arts de la scène et des arts plastiques. Tout cela est bien beau, mais aussi bien loin du quotidien de l'enseignement des langues patrimoniales dans quelque coin reculé du Canada.

Pourquoi ce gouvernement doit-il couper les fonds de 4,1 millions de dollars, fonds nécessaires pour la survie des écoles d'enseignement des langues patrimoniales? Où ce gouvernement a-t-il trouvé les fonds de 14 millions de dollars pour permettre à des adultes de prendre des cours de langues? N'est-ce pas curieux où se placent les priorités de ce gouvernement conservateur? Il semble que ce soit où ça paraît bien et où ça rapporte! Intéressant. . .

Incapable de trouver 4,1 millions de dollars pour continuer un programme bien établi d'enseignement des langues patrimoniales, mais aucun problème à offrir 14 millions de dollars pour l'enseignement à des gens d'affaires. Serait-ce un investissement pour les prochaines élections?

Madame la Présidente, je tiens à être très claire. Je ne suis pas contre le fait que les gens d'affaires apprennent une autre langue, au contraire. Je suis contre le fait qu'on utilise des coupures budgétaires comme excuse pour retirer 4,1 millions, les deux montants étant attribués à des cours de langues autres que les langues officielles. Est-ce qu'il y a une logique là-dedans? Si oui, où est-elle?

[*Traduction*]

Dans un communiqué qu'il a diffusé au mois de septembre 1989, le ministre d'État responsable du Multiculturalisme et de la Citoyenneté déclarait, et je cite:

> La nécessité de créer cet institut se fait de plus en plus sentir, puisque le nombre d'élèves qui s'inscrivent aux cours de langue patrimoniale ne cesse de croître. Nos données montrent que 129 000 élèves se sont inscrits à 1 557 écoles auxiliaires d'enseignement des langues patrimoniales réparties dans tout le pays et enseignant 60 langues différentes.

Plus loin dans le communiqué, on signale que ces écoles offrent des cours en dehors du cadre des réseaux d'écoles publiques et que de nombreux élèves suivent des cours de langue patrimoniale dispensés sous l'égide des ministères provinciaux de l'Éducation. Ensuite, on nous dit: «Tous ces élèves devraient pouvoir profiter des activités que l'institut est chargé d'organiser.»

J'aimerais que le ministre nous dise ce qui s'est passé entre le mois de septembre 1989 et le jour où le budget a été déposé. Depuis quand le terme «tous» veut dire «la moitié»? Et si le nombre d'élèves participant aux programmes était l'une des raisons justifiant la création d'un institut, alors pourquoi les subventions ont-elles été réduites?

[*Français*]

Madame la Présidente, la création d'un Institut est importante afin de permettre le perfectionnement professionnel des professeurs de langues patrimoniales, mais il est primordial de ne pas pas tenter de remplacer le rôle des universités ou des gouvernements provinciaux. Jusqu'à nouvel ordre, l'éducation est de juridiction provinciale.

L'Institut aura aussi comme rôle la mise au point de documents didactiques à contenu canadien, et pour ce faire, il sera essentiel de consulter, et de prendre en considération, les communautés comme telles, et non seulement les «intellectuels». C'est à travers le vécu et les expériences éducatives passées que les documents préparés seront près d'une réalité canadienne. Ce sera une façon de se rendre compte du sérieux du gouvernement conservateur qui, à ce jour, est loin d'avoir fait ses preuves, en ce qui a trait à la survie des langues patrimoniales et de ce fait ces cultures.

L'Institut aura aussi comme mandat, le deuxième point, de mener des activités de recherches importantes pour l'apprentissage des langues patrimoniales en général. Ici encore, il faudra surveiller de très près afin que l'orientation n'aille pas vers des papiers qui iront s'empoussiérer sur des tablettes!

C'est trop facile de se perdre en recherches et d'écrire de belles grandes théories qui n'auront aucune utilité pour personne. Il sera nécessaire—et nous, de l'opposition, comptons garder l'oeil ouvert—que les recherches effectuées aient un lien direct avec l'enseignement des langues patrimoniales, et surtout qu'elles permettent d'améliorer la situation à court et à long terme. Puisque l'Institut se veut un outil d'aide aux enseignants, il faudra s'assurer qu'il le soit, et le demeure.

[*Traduction*]

La consultation semble être l'un des principaux éléments de la raison d'être de cet institut. Si tel est le cas, pourquoi le concept de multiculturalisme n'englobe-t-il pas les groupes autochtones? Le gouvernement semble exclure du multiculturalisme les groupes autochtones. Ils se considèrent, eux-mêmes, comme les premières nations, et ce, à juste titre. N'ont-ils pas été consultés? Ont-ils été entendus? Ont-ils été écoutés?

Le gouvernement conservateur affirme qu'il désire promouvoir les langues patrimoniales afin de consolider la mosaïque canadienne. Il est pourtant ironique de constater que les communautés autochtones ont été si durement touchées par les compressions budgétaires appliquées en 1990 par le Secrétariat d'État, que le Programme des communications sociales des autochtones a été supprimé. Ce programme de 3,4 millions de dollars finançait 15 journaux de langue autochtone, offrait aux employés l'occasion d'acquérir de l'expérience sur le marché du travail et favorisait l'alphabétisation des autochtones. Ces compressions budgétaires constituent un coup dur porté contre ceux qui cherchent à préserver et à promouvoir la culture autochtone. Les autochtones subventionnaient la Inuit Broadcasting Corporation; c'est donc dire que 95 p. 100 de tous les Inuit qui regardent les émissions de cette société seront touchés par les compressions. D'ailleurs, cette société permettait, elle aussi, aux communautés autochtones de préserver leur culture. Voit-on là la façon pour le gouvernement de promouvoir la langue et la culture?

• (1620)

[*Français*]

Madame la Présidente, comment peut-on faire confiance à un gouvernement qui agit de la sorte? Un gouvernement qui dit vouloir promouvoir le multiculturalisme canadien et qui, en même temps, détruit les bases mêmes des cultures. Que ce soit en fermant un journal, en diminuant les fonds à un poste de radio ou en coupant les subventions à des écoles d'enseignement des langues patrimoniales, les résultats sont les mêmes: on dénigre, on détruit et on augmente les tensions et les préjugés.

Comment le ministre d'État peut-il affirmer qu'il a à coeur la mosaïque canadienne quand il ne réussit pas à en vendre l'importance à son propre parti? Comment peut-il accepter de se faire couper 4,1 millions de dollars pour l'enseignement de langues alors qu'on en remet 14 millions, pour la même raison, mais non les mêmes clients, au ministre du Commerce international?

Madame la Présidente, si on veut un Canada fort, il est nécessaire d'investir maintenant dans son patrimoine multiculturel. Il est essentiel que tous sentent qu'ils ont leur place et ce n'est pas en coupant les fonds qu'on va y arriver. Si le gouvernement conservateur veut promouvoir la mosaïque canadienne, dans les faits et non seulement dans les mots, il est grand temps qu'il agisse et ce, sans calculer, à la «cenne» près, combien cela peut lui rapporter.

En cette période de questionnement politique et économique, les tensions montent, on cherche des boucs émissaires. C'est aujourd'hui qu'il faut agir! Il faut arrêter de noter les différences comme un moins et commencer à les découvrir comme un plus.

Le gouvernement conservateur ne semble pas se rendre compte de l'importance des langues patrimoniales dans le maintien des cultures, de la fierté et de la dignité. C'est quand l'on respectera l'autre, avec ses différences, qu'il saura nous respecter et c'est ainsi que l'on bâtira un Canada fort.

Madame la Présidente, la création d'un Institut canadien des langues patrimoniales pourrait être un pas dans la bonne direction. Je dis bien «pourrait» car il y a encore loin du projet à l'acte. Voilà pourquoi, nous, de l'opposition officielle, comptons être vigilants afin que tel qu'annoncé par le ministre en septembre 1989, l'Institut ait des répercussions positives autant pour les écoles complémentaires qui auront de nouveau besoin d'aide financière que pour les écoles publiques. Si le gouvernement croit en la mosaïque canadienne, c'est le temps de le prouver.

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je profite de l'occasion pour rappeler à la Chambre que demain sera un jour réservé à l'étude des crédits.

* * *

LOI SUR L'INSTITUT CANADIEN DES LANGUES PATRIMONIALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Weiner: Que le projet de loi C-37, Loi établissant l'Institut canadien des langues patrimoniales, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, je suis heureuse de pouvoir parler du projet de loi C-37, Loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales pour l'Ouest du Canada, dont la création s'impose sous bien des rapports. Toutefois, je précise d'emblée que nous avons de très fortes réserves concernant l'ordre des priorités dont il est fait état dans cette mesure.

Comme nous l'a dit le ministre plus tôt, ce projet de loi a été présenté sous le numéro C-152 au cours de la dernière législature. Après l'avoir parcouru, j'ai remarqué qu'il comportait quelques amendements qui ont été présentés au comité, j'imagine, notamment celui qui met l'accent sur la promotion des langues patrimoniales. J'ai constaté qu'on avait ajouté «et de leur contribution au Canada». Je crois que c'est un ajout très important.

Avant de parler du projet de loi, je voudrais apporter une précision pour la gouverne des Canadiens. J'imagine que certains de mes électeurs, dans Vancouver-Est, sont peut-être en train de se dire cyniquement: «Pourquoi investir de l'argent dans des cours de langues patrimoniales et dans l'établissement d'un institut à cette fin? Pourquoi est-ce important alors que nous manquons d'argent? Pourquoi ne pourrions-nous pas nous contenter d'enseigner l'anglais ou le français comme langue seconde aux nombreux immigrants qui entrent au Canada? Ce sont les langues dont ils ont besoin pour s'adapter, pour faire partie de notre société, pour se trouver un emploi et ainsi de suite.»

Je conviens que l'enseignement de l'anglais ou du français comme langue seconde est une importante responsabilité linguistique du gouvernement fédéral. C'est une priorité, pour que les gens puissent faire partie de la société canadienne et s'y adapter très rapidement.

L'objet de ce projet de loi et de l'enseignement des langues patrimoniales en général est sans contredit l'identité canadienne. Ne nous méprenons pas à ce sujet. Nous visons à enrichir le patrimoine multiculturel du Canada, des Canadiens dont les parents et les grands-parents sont venus d'un autre pays et de ceux qui sont nés au Canada de parents d'origine anglaise ou française et qui aimeraient peut-être étudier les langues patrimoniales.

Au Canada, les langues patrimoniales sont considérées comme des langues accessoires qui s'ajoutent à l'anglais ou au français, que tous les Canadiens devraient parler. Nous savons que, dans bien des cas, ce sont les enfants et les petits-enfants d'immigrants qui suivent des cours de langue le samedi ou le soir, à temps partiel. Nous estimons que les langues patrimoniales sont très importantes, notamment pour les familles d'immigrants, car elles servent à promouvoir l'unité familiale.

Beaucoup d'enfants de ma circonscription ne pourraient pas communiquer avec leurs grands-parents, comme le ministre l'a confirmé d'après son expérience, à moins de pouvoir apprendre leur langue. Rendus à l'adolescence, s'ils ne l'ont pas apprise, le risque sera plus grand que jamais d'avoir de mauvaises communications et des scissions dues à des attitudes culturelles différentes.

Pour en revenir au projet de loi, le ministre a exposé aujourd'hui l'objet du projet d'Institut des langues patrimoniales. En outre, comme ma collègue libérale vient de le dire, le ministre l'avait exposé également en septembre dernier. Comme elle l'a dit, il est très important de retourner à cette déclaration, car elle a été faite dans un contexte différent.

Le ministre a déclaré:

> L'institut aura pour objectif d'encourager la préservation et l'usage des langues patrimoniales dans tout le Canada. Il sera situé à Edmonton, mais ce ne sera pas, cependant, un endroit où les gens suivront des cours.

Bien des gens ont posé des questions à ce sujet.

> Les activités de l'institut seront orientées vers la formation des enseignants et l'élaboration des programmes à l'échelle nationale, la production de matériel pédagogique présentant un contenu culturel canadien, la sensibilisation de la population et la recherche sur tous les aspects des langues patrimoniales du Canada.

Il poursuit en parlant du financement. Je reprends ce que la députée vient de dire, mais je crois qu'il est important de faire valoir ce point.

> «Le besoin d'un institut de ce genre est plus pressant que jamais, parce que les inscriptions aux cours de langues patrimoniales sont plus nombreuses que jamais», a dit le ministre.
>
> Le ministre a ajouté: «Nos chiffres montrent qu'il y a actuellement 129 000 élèves inscrits dans 1 557 écoles de langue patrimoniale partout au pays, qui suivent des cours dans 60 langues différentes.»
>
> Ces écoles ne font pas partie des réseaux publics d'enseignement. Un nombre comparable d'élèves sont inscrits à des cours de langue patrimoniale donnés par les ministères provinciaux de l'Éducation. Les activités qui seront menées éventuellement par l'institut devraient profiter à tous ces élèves.

Le ministre a fait cette déclaration très importante en septembre dernier. Il dit précisément—et je crois qu'il a raison—que nous avons besoin d'un institut pour assurer les services fondamentaux qui garantiront la poursuite des cours de langue patrimoniale, dans 60, 70 ou 80 langues différentes, auxquels les parents inscrivent leurs enfants et qui attirent certains adultes également. Les enseignants pourront profiter des ressources offertes par un tel institut. Cependant, si votre budget est limité et que vous devez établir des priorités, que choisirez-vous? Les classes d'enseignement des langues patrimoniales ou ce bel institut savant à Edmonton?

• (1630)

Il est évident que les 4,1 millions de dollars que le gouvernement a enlevés aux cours de langues patrimoniales au niveau local est la grande priorité. Si nous appuyons le projet de loi, ce doit être avec cette priorité en tête: le financement de ces cours doit être rétabli.

Il serait tout à fait illogique de proposer de dépenser plus de 7 millions de dollars, si mes calculs sont exacts, en cinq ans, pour le nouvel institut si nous privons les collectivités que l'institut doit servir de sommes minimes pour chaque classe. Je reviendrai à cet aspect.

À l'origine, nous étions favorables à l'idée de créer un institut des langues patrimoniales dans l'ouest du Canada. Nous croyions que cela établirait un équilibre par rapport à des services semblables maintenant offerts en Ontario et au Québec. Nous n'avons pas d'objections à ce que l'institut soit à Edmonton parce que nous savons que les conservateurs de cette ville ont besoin de beaucoup d'appuis ces temps-ci. Nous approuverons l'installation de l'institut à Edmonton, à la condition qu'il existe des services décentralisés dans les quatre provinces de

l'Ouest et dans les principaux centres où il y a beaucoup de cours de langues patrimoniales. C'est très important.

Lors de la séance d'information animée par le personnel du cabinet du ministre, on nous a dit qu'il y aurait un programme d'extension et des ressources décentralisées. Pourtant, rien dans le projet de loi ne l'annonce. Le comité devra se pencher sur cet aspect.

Comme il a déjà été dit, l'institut fournira des ressources et une formation aux enseignants et aux élèves et améliorera le contenu des manuels canadiens ainsi que les autres ressources pédagogiques. Il s'agit d'un élément très important. Des gens qui étudient le cantonais et le mandarin m'ont adressé des plaintes à ce sujet. La Bibliothèque nationale du Canada et de nombreuses autres bibliothèques locales n'ont que des livres venant de Taïwan. Bien entendu, bon nombre d'entre elles, tant du point de vue de la culture que du point de vue politique, n'acceptent pas que ces livres soient imprimés à Taïwan. Il serait beaucoup plus sensé qu'ils le soient au Canada.

L'institut permettrait également d'accroître les compétences pédagogiques, de favoriser la recherche et le reste.

J'espère que dans un institut de l'Ouest situé à Edmonton, on mettrait l'accent sur les langues les plus courantes du patrimoine de l'ouest du pays. Ainsi, l'institut pourrait différer largement de ceux situés dans l'est du pays. Je vais à nouveau me servir de l'exemple de Vancouver-Est, du fait de son caractère multiculturel. Les familles de ma circonscription parlent le cantonais, le mandarin, le coréen, le vietnamien, le punjabi, l'hindi, le japonais ainsi que l'italien et le portugais et j'espère qu'on en tiendra compte à l'institut.

Nous souscrivons également à la méthode de financement prévue dans ce projet de loi; il est, en effet, question d'un investissement de capitaux d'immobilisation de 800 000 $ par an dont l'intérêt servira à l'élaboration de programmes, ainsi que d'une somme supplémentaire de 500 000 $ destinée à couvrir les frais d'exploitation. C'est là une façon très sensée de procéder. Il s'agira d'un organisme de bienfaisance qui ira chercher des crédits supplémentaires en faisant appel au secteur privé et aux particuliers.

Je reviens maintenant au point essentiel de nos critiques à l'égard de ce projet de loi. Nous étions d'accord avec la création de cet institut avant le dernier budget. Je le répète, le ministre l'avait relié aux programmes communautaires locaux en septembre dernier. Nous avions jugé qu'il s'agissait là d'une ressource importante qui devait être financée.

Cependant, le récent budget, qui a des répercussions catastrophiques sur les cours d'enseignement des langues patrimoniales dans les collectivités locales, est tout à fait inacceptable. Sans pratiquement aucun avertissement, le gouvernement fédéral a décidé de retirer sa contribution—plus de 4,1 millions de dollars—au financement des programmes en question. Les cours dans tout le pays s'en ressentent vivement. J'étais à Saskatoon, il n'y a pas longtemps, lorsque cette annonce a été faite. Les intéressés ne savaient que faire. Ils devaient licencier des professeurs et fermer des classes. Dans leur cas, il s'agissait de l'institut tout entier d'enseignement des langues qui était menacé.

Les enseignants de ces classes ne sont pas très bien rémunérés, et ils devraient l'être davantage. Ce sont des gens dévoués, habituellement eux-mêmes des émigrants. Les parents participent à l'entretien des centres. Souvent, les locaux sont donnés, donc les loyers ne sont pas élevés. Cela ne représente pas beaucoup d'argent pour le nombre d'enfants concernés et le nombre de classes offertes. Il faut que le gouvernement revienne sur sa décision et rétablisse le financement de ces classes communautaires.

J'ai mentionné précédemment que le gouvernement a aussi réduit les subventions accordées aux classes d'anglais langue seconde lorsqu'il a supprimé le Programme de formation linguistique et d'instruction civique. On se demande si l'argent provenant de ces programmes combinés, les classes de langues patrimoniales et le programme de FLIC, est celui qui finance ce nouvel institut. Si c'est le cas, nous ne pouvons pas le tolérer.

Les classes de langues communautaires font partie intégrante du multiculturalisme. Le ministre lui-même l'a déclaré. Elles favorisent l'unité familiale et permettent d'apprécier réellement la culture des différentes ethnies. On a déjà dit que lorsqu'on supprime une langue, on fait disparaître une culture, parce que les cultures se transmettent par la langue.

Le fait que le gouvernement fédéral ait supprimé le financement des classes communautaires va à l'encontre de la déclaration faite par le ministre et de ses propos d'aujourd'hui pour chanter les louanges du projet de loi. Hier au comité, j'ai demandé au ministre pourquoi il avait supprimé le financement des programmes de langues patrimoniales dans les collectivités locales. Le ministre a répondu qu'à son avis ces classes pouvaient très bien se passer des subventions fédérales. Je sais que pour les classes de ma collectivité ce n'est absolument pas vrai. Un grand nombre de parents travaillent très fort. Ils ont plusieurs enfants qui suivent ces classes. Ils touchent très souvent le salaire minimum, ou ils ont une petite affaire qui les fait à peine vivre et ils n'ont simplement pas les moyens de faire face à tous les frais de ces classes.

Le ministre a dit que, dans son cas personnel, il avait les moyens de payer pour la formation linguistique qu'il a reçue. Eh bien, c'est peut-être vrai dans son cas, mais ce

n'est certes pas le cas de beaucoup de familles dans le pays. Ce n'est pas juste de parler ainsi.

Il a aussi déclaré que l'enseignement des langues patrimoniales ne devait pas être banalisé. Je n'ai pas bien compris ce qu'il voulait dire par là. Le ministre voudra peut-être nous donner de plus amples explications à ce sujet. Les langues patrimoniales ne devraient pas être banalisées et, d'autre part, la réduction des crédits banalise ces langues en quelque sorte. Ça ne tient pas debout.

Selon le Conseil ethnoculturel du Canada, des chiffres récents montrent que 150 000 jeunes Canadiens apprennent 60 langues dans 1 556 écoles communautaires au Canada. Des milliers de professeurs sont donc mis à contribution dans le cadre de ces programmes.

Quel riche héritage cela représente pour nous tous, non seulement pour ceux qui sont inscrits à ces cours. C'est un investissement dans notre avenir. Je suis certaine que le ministre du commerce a reconnu que l'apprentissage des langues, notamment celles des pays de la ceinture du Pacifique, s'avérera très avantageux du point de vue économique et essentiel pour nos relations internationales et le commerce extérieur. Le meilleur temps pour enseigner ces langues, c'est lorsque les enfants sont jeunes. Notre expérience de l'enseignement du français et de l'anglais nous a montré que c'est beaucoup plus efficace à cet âge-là. C'est un investissement minime pour de si grands avantages.

J'ai visité beaucoup d'écoles de langues patrimoniales dans ma circonscription et dans d'autres collectivités. Je sais qu'on y travaille fort et qu'on y assure un excellent service. Ces crédits doivent être rétablis, je le répète.

Il semble des plus contradictoire que le gouvernement fédéral soit prêt à verser 7,5 millions de dollars en cinq ans pour établir un institut des langues patrimoniales à titre de centre de ressources pour ces cours communautaires, alors que ces cours ne peuvent plus être offerts dans bien des cas ou qu'on ne pourra certainement pas utiliser des ressources très complexes, étant donné que les professeurs seront probablement bénévoles.

• (1640)

L'enseignement des langues patrimoniales constitue un élément essentiel de notre politique multiculturelle. Le Conseil ethnoculturel du Canada précise: «En décrétant des compressions budgétaires, le gouvernement fédéral renie les engagements qu'il a pris et que définissent les alinéas 5.1*e*), 5.1*f*) et 5.1*h*) de la Loi sur le multiculturalisme canadien.»

Ce sont les alinéas qui traitent des langues et des cultures patrimoniales.

Le Conseil ethnoculturel du Canada ajoute qu'en agissant ainsi, le gouvernement désavoue l'intention qu'il avait exprimée d'améliorer la position concurrentielle du Canada à l'échelle internationale, étant donné que la capacité de s'exprimer couramment dans les nombreuses langues du monde nous donne un avantage au niveau commercial.

Comment ne pas s'interroger sur les raisons qui ont pu amener le gouvernement à accorder au ministre du Commerce extérieur 14 millions de dollars pour enseigner à des hommes d'affaires canadiens des langues orientales pour stimuler leurs talents commerciaux, alors qu'il ne peut pas donner même 4 millions de dollars—qu'importe s'il doit les emprunter au ministre du Commerce extérieur—pour assurer le financement de classes vraiment capables d'enseigner les langues orientales d'une façon beaucoup plus efficace et économique.

La Coalition canadienne pour le multiculturalisme, qui était là il y a quelques semaines à peine, a également adopté une attitude très ferme. Cette association, qui regroupe le Congrès juif canadien, le *Canadian Polish Congress*, le Conseil national des Canadiens-Chinois, la *Federation of Korean Associations*, le Congrès germano-canadien, le *Hellenic Canadian Congress*, le Congrès national des Italo-Canadiens, le Comité ukrainien-canadien et le Conseil uni des associations Filipino au Canada, représente environ 7 millions de Canadiens.

Les ayant rencontrés, je sais qu'ils ont tenté d'obtenir une entrevue avec le ministre. J'espère qu'ils l'ont obtenue. Ils sont tout à fait furieux et insultés de voir que le gouvernement a réduit de 4,1 millions de dollars les crédits qu'il allouait à leurs programmes d'enrichissement culturel, ces programmes d'enseignement des langues que les différents groupes dispensent à l'intérieur de leur communauté. Ils fournissent des statistiques sur le nombre d'enfants qui suivent ces cours.

Ils s'opposent à ces mesures régressives et inconsidérées. La Coalition réunit neuf organisations nationales qui représentent 7 millions de Canadiens. Elle déclare:

> Nous reconnaissons que nous devons tous participer à la réduction du déficit national, mais cela ne devrait pas se faire aux dépens de l'égalité des cultures ni ruiner la politique du multiculturalisme. Le gouvernement du Canada servirait mieux les intérêts des Canadiens s'il était aussi déterminé à favoriser le multiculturalisme qu'à mousser l'image de marque des ministres fédéraux. En fait, le budget person-

nel de fonctionnement des différents ministres doit augmenter de 16 p. 100 au cours de la présente année financière. . .

C'est un chiffre intéressant que nous fournit là la Coalition canadienne pour le multiculturalisme.

Cette dernière déplore la décision du gouvernement et le presse d'y remédier en rétablissant immédiatement le budget des programmes d'épanouissement culturel. Nous sommes du même avis.

Nous nous préoccupons grandement, aussi, de la situation des autochtones du Canada. La définition de langues patrimoniales englobe également les langues autochtones du Canada. C'est une erreur qu'il faut corriger. Les autochtones ne veulent être inclus dans aucun des programmes multiculturels. Ils représentent les premières nations du Canada, de notre pays, et leurs langues sont uniques dans le monde entier. Ce sont des langues indigènes canadiennes uniques. Ce ne sont pas des langues importées. On dénombre 53 de ces langues, et j'ai appris que seules trois d'entre elles ne sont pas menacées de disparition. Il est donc probablement encore plus important que les autochtones aient un institut chargé de financer, soutenir et encourager l'épanouissement des langues autochtones et la recherche en la matière.

À l'instar des autochtones, nous reconnaissons qu'un institut comme celui dont la députée de Western Arctic propose la création dans son projet de loi d'initiative parlementaire C–269, constituant la Fondation des langues autochtones, est la solution à adopter. Nous aimerions voir le gouvernement accorder des fonds pour établir un organisme distinct, institut ou fondation, peu importe le nom qu'on voudra lui donner, pour les autochtones. Ils ne devraient pas être regroupés dans cet institut établi à Edmonton.

Je m'étonne de voir que les auteurs du projet de loi n'ont pas procédé à des consultations plus étroites, non seulement avec un ou deux autochtones instruits, comme je crois savoir qu'ils l'ont fait, mais avec les mouvements populaires, avec les organismes autochtones existant partout au Canada et auxquels le sujet tient tellement à coeur.

Nous nous opposons à ce que les fonds consentis à l'institut soient pris sur ceux qui sont prévus pour les langues autochtones. Les deux financements sont essentiels.

Le Conseil ethnoculturel du Canada, dont la position est bien arrêtée, fait une excellente proposition quand il demande qu'on retire de la définition des langues patrimoniales toute mention des langues autochtones. Nous y reviendrons au comité.

Mon collègue, le député de Kamloops, parlera plus longuement des langues autochtones. C'est, selon nous, une question fondamentale et l'une des grandes priorités du gouvernement dans ce domaine.

Le projet de loi C–37 est déjà dépassé, en un sens, et il faut le mettre à jour. Les objectifs de l'institut ont été établis dans le texte précédent avant que le ministre n'ait le temps de retirer ces fonds fédéraux. Il faudra absolument étudier sérieusement la question au comité. C'était avant que le ministre n'enlève toute substance à la mission de l'institut en en supprimant les classes des premières langues patrimoniales. Je répète qu'on n'a pas suffisamment tenu compte du fait que les autochtones ne veulent pas être inclus dans les programmes de langues multiculturels.

Parce que la situation a changé radicalement, je prie le ministre d'envisager un amendement au projet de loi C–37—je crois que le Conseil ethnoculturel le propose aussi—sous forme d'ajout aux fonctions de l'institut. On pourrait autoriser celui–ci, dans une disposition sur ses autres responsabilités, à financer directement les classes de langues patrimoniales. Ce serait un moyen de lui faire gagner la faveur des gens.

Il se pourrait que cela soit inutile dans l'immédiat, mais, si le gouvernement rétablit le financement, ce que nous l'incitons à faire, il faut laisser une plus grande souplesse. Il existe peut–être des langues pour lesquelles il n'y a pas à l'heure actuelle de cours et auxquelles l'institut pourrait accorder la priorité en matière de financement et d'établissement de programmes. Cela devrait être ajouté au projet de loi.

Je sais que nombre d'organismes communautaires seraient mieux disposés face à l'institut si celui–ci participait d'une façon plus concrète à l'élaboration de programmes linguistiques au niveau local, dont le besoin se fait sentir. Je crois qu'elles n'apprécieraient guère l'institut s'il était un service d'études théoriques largement composé de linguistes professionnels de niveau universitaire. Elles ne vont pas être bien heureuses si elles perdent des fonds dont elles ont besoin pour leurs propres programmes.

J'ai reçu des propositions du président de l'organisation de la Saskatchewan chargée des programmes des langues patrimoniales, M. Shakeel Akhtar, qui seront aussi fort utiles au comité. Je voudrais l'en remercier et demander à d'autres de faire connaître leur point de vue. J'espère que le comité entendra des témoins et qu'il tiendra des audiences dans les quatre provinces de l'Ouest, pour recueillir des points de vue sur le projet de

loi et les besoins en matière de programmes de langues patrimoniales.

Comme je l'ai dit au début de mes remarques, on devrait se donner trois priorités en matière linguistique. Il faudrait tout d'abord rétablir le financement des cours d'anglais langue seconde aux immigrants de tous âges, non seulement ceux qui entrent sur le marché du travail, mais aussi les mères qui restent à la maison, les grands-parents afin qu'ils puissent communiquer et mieux s'intégrer et les enfants d'âge scolaire qui ont besoin de beaucoup plus de formation.

L'Australie a institué un programme de cours d'anglais langue seconde; quant à nous, nous pourrions offrir aussi des cours de français à tous les immigrants, quel que soit leur âge. C'est ce que nous devrions avoir au Canada, mais au lieu de cela, le gouvernement a effectué des compressions.

Nous pensons également qu'il est prioritaire d'assurer le financement de l'enseignement des langues autochtones. Mon collègue en dira plus long à ce sujet.

Troisièmement, nous croyons qu'il est très important de rétablir le financement des cours de langue patrimoniale au sein des collectivités, à partir des 14 millions de dollars du ministre du Commerce extérieur, au besoin.

• (1650)

En résumé, nous appuyons la création de l'institut pourvu que le financement des cours de langue patrimoniale soit rétabli au sein des communautés, que les langues aborigènes fassent l'objet d'un financement distinct administré par les autochtones eux-mêmes et que des garanties soient données que les services de l'institut seront décentralisés et accessibles dans les quatre provinces de l'Ouest.

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Madame la Présidente, j'ai l'honneur d'exprimer mon appui à l'adoption du projet de loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales. Cette mesure législative marque le début d'une ère nouvelle de soutien fédéral aux langues patrimoniales du Canada.

De nombreux groupes linguistiques de tout le Canada ont exhorté nos dirigeants à promouvoir cette précieuse ressource. Ils ont appuyé tous les efforts déployés pour établir un institut. Ils ont été témoins de l'évolution de l'engagement de notre gouvernement envers les langues patrimoniales qui se traduit par une nouvelle orientation de nos efforts.

Nous faisons preuve de leadership au niveau fédéral pour nous assurer que ces langues continuent de refléter notre caractère multiculturel. L'Institut canadien des langues patrimoniales symbolise notre nouvelle approche et contribuera à faire des langues patrimoniales une partie intégrante de la vie canadienne de tous les jours.

De plus en plus de gens comprennent que les programmes d'enseignement des langues patrimoniales ne visent pas à promouvoir la sentimentalité. Ils sont vitaux pour nos collectivités culturelles et constituent un excellent moyen de transmettre la culture d'une génération à l'autre. Ils sont en fait une source d'enrichissement culturel pour tous les Canadiens.

L'institut combinera idéaux et moyens pratiques pour atteindre ses objectifs. Il aura recours à de nouveaux moyens pour promouvoir l'utilisation, l'acquisition et la préservation de toutes les langues qui contribuent à l'identité multiculturelle du Canada, notamment en améliorant les programmes de formation des professeurs et d'enseignement des langues et en mettant au point du matériel pédagogique adapté aux Canadiens. Il entreprendra également des recherches pratiques sur tous les aspects des langues patrimoniales canadiennes.

L'institut coordonnera les efforts et mettra l'accent sur la recherche appliquée. Il va surtout contribuer à satisfaire aux besoins concrets de groupes linguistiques particuliers là où cela importe le plus, soit dans nos écoles.

L'institut sera situé à Edmonton. Il va collaborer étroitement avec des organisations, des groupes et des particuliers de tout le pays à promouvoir la préservation et l'utilisation des nombreuses langues patrimoniales du Canada.

Le conseil d'administration se composera de personnes bien informées, expérimentées et compétentes dans le domaine des langues patrimoniales.

L'institut va puiser au savoir collectif de spécialistes de tout le pays: linguistes, enseignants, professeurs de langue et érudits. Il va recourir aux compétences linguistiques et culturelles de personnes de toutes origines vivant au Canada.

Tout en réalisant un effort de collaboration, l'institut va assumer aussi un rôle de chef de file en contribuant à établir des normes nationales efficaces pour l'enseignement des langues patrimoniales.

Notre participation et notre aide ne seront valables que si elles sont opportunes et ouvrent de nouveaux horizons. L'institut aura aussi suffisamment de marge de manoeuvre pour relever les défis de l'heure.

Comme l'institut sera enregistré au fédéral en tant qu'oeuvre de charité, il pourra bénéficier de dons venant d'autres sources que le gouvernement fédéral. Nous espérons notamment qu'il se gagnera l'appui d'organismes provinciaux et de communautés ethnoculturelles. Les fonds investis dans l'institut ne seront rien de moins qu'un placement dans notre identité culturelle.

Le pionnier de l'enseignement des langues, M. Charles Berlitz, a dit que vivre dans le monde d'aujourd'hui en ne maîtrisant qu'une langue, c'est comme habiter une vaste demeure en n'occupant qu'une seule pièce.

En tant que Canadiens, nous ne pouvons fermer la porte au vaste potentiel de croissance que nous offre notre identité multiculturelle. Les langues patrimoniales ouvrent la voie à des possibilités et à un potentiel inestimables pour le Canada.

Je suis fier d'appuyer la création de l'Institut canadien des langues patrimoniales en tant que moyen moderne de promouvoir le développement du riche patrimoine linguistique du Canada.

J'exhorte mes collègues à souscrire, comme moi, à cet important projet de loi alors que nous cherchons à tenir les promesses de cette institution novatrice, bien que vraiment humaine. À long terme, nous pouvons être persuadés que notre appui à cet institut contribuera à bâtir une société vraiment multicuturelle au sein de laquelle les besoins des gens constitueront la principale priorité.

[*Français*]

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, ces applaudissements, je pense, sont destinés à l'opposition, c'est-à-dire les libéraux, avant qu'ils commencent à parler d'un sujet qui est très important pour l'esprit de ce pays, pour l'âme de ses peuples et pour la vision que ce pays commence à présenter à son peuple canadien pour son avenir.

Quand j'entends parler. . . Je vois mon collègue du Québec qui pense peut-être que ce sujet est trop complexe pour lui. Je commencerai à parler dans une autre langue à moins qu'il ne commence aussi à apprécier la valeur du sujet que nous débattons aujourd'hui.

Madame la Présidente, il est très difficile pour moi de comprendre pourquoi l'on parle de ce sujet dans des phrases ayant un vocabulaire très général, tout en démontrant en même temps une certaine condescendance.

Mais, madame la Présidente, pourquoi parle-t-on du multiculturalisme et de ces langues patrimoniales d'une façon qui fait noter un principe sans fond, des statistiques et des chiffres sans substance, quand on doit parler vraiment du caractère du pays? Quand je pense à ce que j'ai entendu dire aujourd'hui dans ce débat, je me demande s'il y a un problème de fond quand on parle du multiculturalisme et du caractère de ce pays. Pour moi, comme je l'ai déjà dit autrefois dans cette Chambre, quand on parle du caractère canadien comme étant multiculturel, on accepte en même temps le caractère distinct de tous ces peuples qui, ensemble, forment cette mosaïque. Pour moi, la langue c'est essentiel pour l'expression du caractère de chacun de ces peuples. Je pense que mes amis, mes collègues du Québec, peut-être qu'eux plus que les autres peuvent comprendre la signification de la langue pour tous les groupes multiculturels, ethnoculturels de ce pays. Je voudrais adresser la parole peut-être plus à leur intention qu'aux autres parce qu'ils ont la capacité d'apprécier le vrai esprit de la langue.

[*Traduction*]

Divers députés ont parlé des objectifs de cet institut. Ils sont tout à fait valables et acceptables. Les intéressés parlent de l'intégration et de l'importance de procéder à des études anglais comme langue seconde, afin d'enseigner à tous les nouveaux venus au Canada les langues qui sont importantes pour leur intégration à notre société, que ce soit l'anglais ou le français.

Je les ai entendus parler de l'établissement d'un modèle permettant d'établir un programme d'enseignement des langues patrimoniales tout à fait valable, qu'il s'agisse de perfectionnement des ressources, de l'amélioration du matériel didactique, des techniques de formation des enseignants et de l'établissement de normes nationales pour l'enseignement d'une langue patrimoniale et la formation des enseignants, afin que ces derniers soient en mesure de donner des cours reflétant des normes canadiennes.

• (1700)

[*Français*]

Madame la Présidente, cela m'étonne.

[*Traduction*]

Je suis vraiment surpris d'entendre des choses comme celle-ci. Récemment, nous avons entendu le ministre reconnaître, comme nous le faisons tous, que les normes d'éducation relèvent de la compétence des provinces. L'une des plus grandes tragédies de notre pays réside peut-être dans l'insuffisance des normes nationales relativement à nos deux langues officielles. Nous allons imposer des normes de ce genre dans le cas de l'étude des langues patrimoniales.

On a parlé d'un contexte canadien pour l'étude du cantonais et d'une norme nationale pour l'enseignement de l'italien. Le ministre veut-il établir un contexte canadien pour l'évaluation de documents qui favoriseront la compréhension de l'espagnol, que les étudiants concernés viennent de l'Équateur, de la Castille, du Mexique ou de l'Argentine?

Si nous tenons à reconnaître le caractère vraiment multiculturel de notre pays, et si nous songeons sérieusement à établir un centre capable de favoriser, de promouvoir et d'encourager l'étude des langues patrimoniales, nous devons vraiment peser nos mots. Nous ne saurions qualifier de formidable une mesure qui donne de notre pays une image toute nouvelle et qui refuse de reconnaître que le Canada compte de 8 à 9 millions de Canadiens dont les ancêtres n'étaient ni francophones ni anglophones. Ces Canadiens ont contribué à l'établissement de la société égalitaire qui existe au Canada. Nous ne pouvons pas agir ainsi.

Adoptant une attitude on ne peut plus condescendante, nous commençons par dire: «Vous allez apprendre votre langue d'une façon qui, selon nous, est à l'image du Canada.» Nous n'acceptons pas ces normes lorsqu'il s'agit de créer un milieu pour l'apprentissage de l'anglais ou du français. Madame la Présidente, vous vous souvenez sans doute qu'il y a à peine quelques jours, un sondage Sorecom a révélé que les habitants du Québec commencent de plus en plus à se considérer comme Québécois.

Voilà de quoi vous donner des frissons de terreur! Moi qui ai lu les résultats du sondage Sorecom jusqu'à la fin, j'en suis venu à la conclusion que par suite de l'établissement de cet institut, les gens, tant au Québec qu'ailleurs—peut-être le gouvernement actuel commence-t-il à s'en rendre compte—commencent à éprouver une fierté légitime pour la façon dont ils expriment leur individualité, leur caractère, leurs aspirations, voire même leur existence.

C'est par le language que nous exprimons l'essence même de notre vie. Nous nous en servons pour traduire nos émotions, l'amour que nous éprouvons à l'égard de notre famille, les espoirs que nous entretenons pour nos enfants, ainsi que pour vaquer à la conduite de nos affaires.

Mes ancêtres n'étaient ni anglophones ni francophones. J'ai dû apprendre et l'anglais et le français. Jamais je n'utilise l'anglais quand je m'entretiens avec les membres de ma famille; jamais je n'utilise le français quand je négocie das transactions commerciales. Je n'aime vraiment pas me faire dire quelles devraient être ma culture et ma langue, que ce soit à Edmonton par un groupe d'universitaires ou d'érudits ou que ce soit par des linguistes qui s'entendent pour établir une norme linguistique nationale sur la manière dont je devrais parler à ma famille, avec les expériences que j'ai eues au Canada et auparavant.

Madame la Présidente, si vous me permettez, dans ma propre langue. . .

[*Note de l'éditeur: Le député a parlé en italien.*]

[*Français*]

Je ne peux pas permettre que quelqu'un me dise comment je dois exprimer mes pensées, mes expériences, mes aspirations, l'amour que j'éprouve pour ma famille, ma culture, la manière dont a évolué et continue d'évoluer l'histoire de mon peuple et l'essence même de mon être et de mon caractère. Je ne peux pas le permettre, en particulier quand les crédits sont supprimés dans un domaine et qu'on s'efforce de le camoufler dans un autre. Je trouve cela intolérable.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, j'aimerais vous exposer mes vues sur la question. Je l'ai déjà fait en anglais.

Le ministre a dit qu'il faut apprécier à leur juste valeur les langues patrimoniales, le caractère multiculturel du Canada, et ce, avec fierté, sans honte, sans réserve, mais avec un sentiment d'acceptation et d'équité, que cette langue soit l'italien, l'espagnol, et comme il l'a mentionné plus tôt, le yiddish.

Comme je l'ai dit en italien il y a quelques instants, on peut accepter le principe de la création de l'institut même lorsque 4,1 millions de dollars viennent d'être coupés dans un programme relatif aux langues patrimoniales. Cette coupe est tout à fait inacceptable et assurément contraire aux principes énoncés aujourd'hui par le minis-

tre dans le cadre de l'examen de ce projet de loi. Je crois qu'il serait du même avis.

Je crois aussi qu'il conviendrait que cette initiative demeure louable et valable, compte tenu du fait que le Secrétariat d'État a décidé de consacrer près de 300 millions de dollars à l'apprentissage et à la promotion des deux langues officielles dans un domaine qui dépasse clairement la compétence fédérale. Dans ce contexte, nous allons créer un institut dont le mandat ne donnera pas à penser que nous sommes disposés à verser des fonds à un tiers de la population qui considère une autre langue comme un moyen d'exprimer sa pensée, son caractère, ses aspirations.

Je veux féliciter le ministre d'avoir pris l'initiative de mettre sur pied un tel institut. En même temps, je veux me réserver, en tant que député de l'opposition, le droit de critiquer, d'observer et d'analyser la situation pour voir si cette mesure pourra atteindre ses objectifs dans le contexte d'un budget qui entraîne la suppression d'occasions qui permettent l'expression des langues patrimoniales. Cette contradiction est pratiquement inacceptable. Je dis pratiquement parce que je sais que cette institution sera créée, mais ce ne sera pas la fin du monde.

Je veux que le gouvernement comprenne très clairement que des universitaires et des érudits travaillant à partir d'Edmonton sur une base internationale n'aideront pas du tout ces enfants de Toronto où sont coupés les fonds destinés à les aider à pratiquer leur langue, ma langue. Mes enfants sont personnellement touchés. Ces enfants iront en classe avec des gens très compétents, mais qui ne satisfont pas aux normes imposées par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. Ils parlent d'un autre type de système d'éducation et d'un autre type de programme. J'ignore si cet institut pourra établir des normes qui me satisferont en tant que parent.

Je veux que mes enfants—et je sais que je parle pour beaucoup de Canadiens qui désirent la même chose pour leurs enfants—puissent étudier la langue de leur pays d'origine dans une langue et dans un environnement dans lesquels leurs parents se sentent à l'aise. Le processus d'intégration au Canada—le ministre le comprendra, lui qui nous a donné l'histoire de sa propre famille en exemple—dépend du fait que les membres d'une même famille soient capables de communiquer entre eux d'une façon digne et respectueuse de leur passé, de leur origine, de leur culture, de leur histoire et de leurs racines et de s'exprimer dans une langue vivante, actuelle et contemporaine. Ce processus ne devrait pas nous limiter étroitement aux valeurs d'un seul pays.

Madame la Présidente, il n'y a pas de Canadien plus fier que celui que vous avez devant vous en ce moment. Il y a au moins un Canadien qui dit: «Je veux être capable de décider comment j'apprends ma langue et comment je veux que mes enfants l'apprennent. Ce que je veux faire comprendre au ministre, c'est que des subventions devraient leur être accordées pour qu'ils pratiquent leur langue, comme elles sont accordées pour l'apprentissage de toutes les autres langues, y compris les deux langues officielles, surtout quand le gouvernement fédéral intervient dans ce domaine, puisque cela outrepasse les paramètres fixés dans l'AANB et la Loi constitutionnelle modifiée.» Je parle ici, de toute évidence, de l'enseignement. Si nous devons intervenir dans ce domaine, faisons-le de façon beaucoup plus équitable. C'est ce que je somme le ministre de faire, puisque c'est dans cet esprit qu'il convient de créer cet institut.

• (1710)

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Madame la Présidente, je veux demander au député qui vient de faire un discours aussi éloquent de donner son opinion au sujet de l'inclusion des langues autochtones dans le mandat de cet institut. S'il examine le projet de loi, il verra que les langues autochtones sont incluses dans la définition des langues patrimoniales. Les autochtones à qui nous avons parlé sont très mécontents. Ils estiment qu'il y a une différence énorme entre leurs langues et les autres, et qu'elles doivent être protégées parce qu'elles sont particulières au Canada.

S'il ne se donne pas de cours d'italien à Toronto, l'italien va quand même survivre. Nous voulons qu'il y ait des cours d'italien à Toronto et ailleurs. Cependant, les langues autochtones sont en danger et, si nous ne faisons rien pour les sauver, elles disparaîtront. Ce sera une perte non seulement pour les autochtones, mais aussi pour nous tous et pour la culture mondiale.

Les autochtones disent, et ce n'est pas surprenant, qu'ils voudraient que tout institut des langues autochtones relève d'eux. Il devrait relever d'un conseil d'administration dont des autochtones feraient partie. En outre, ce sont des experts venant des communautés autochtones qui devraient s'occuper de l'enseignement de ces langues. Les autochtones voudraient qu'un tel programme d'enseignement relève d'eux et soit financé directement. Cela veut dire que des fonds devraient être affectés spécialement à ce programme. Confier ce programme à un institut où l'on enseigne toutes sortes de langues et où la majorité du personnel n'est probablement pas autoch-

tone n'est pas la chose à faire. Je voudrais que le député nous donne son opinion là-dessus.

M. Volpe: Madame la Présidente, je dirai à la députée que s'il n'y a peut-être plus de cours d'italien à Toronto, cette langue peut encore s'épanouir en Italie. Mais l'âme des italophones aura bientôt cessé d'exister au Canada sans cet enseignement. Nous sommes environ un million au Canada, dont 600 000 à Toronto et dans les environs. Ce n'est peut-être pas beaucoup aux yeux de nombreuses personnes, mais c'est assez pour moi et c'est important pour tous les Canadiens de pouvoir utiliser leur langue comme moyen d'exprimer leur personnalité propre avec toutes ses particularités.

Je trouve tout à fait normal que les autochtones canadiens veuillent se donner des moyens valables pour conserver et promouvoir leur langue afin que l'âme autochtone puisse survivre et s'épanouir, et je pense personnellement que conserver sa langue ne suffit pas. Peut-être cette langue ne fleurira-t-elle que dans la mesure où elle pourra rayonner auprès des autres non seulement comme sujet d'étude, mais comme moyen de communication. C'est ce que je souhaite.

Je dois prendre le ministre au mot lorsqu'il dit que l'établissement de ce centre ne compromettra pas le lancement d'un programme autochtone analogue. Je le prends au mot. J'ai peut-être tort.

Je ne suis pas d'accord avec ce qu'on laisse entendre quelque part dans cette mesure, que certains répondent à la définition du multiculturalisme et d'autres non. Je n'ai peut-être pas été assez explicite, même si j'ai fait l'impossible, mais en ce qui me concerne, je répète que ce pays est un pays multiculturel. L'anglais, le français, l'italien sont la langue de certaines ethnies et on ajoute quelque chose d'autre à propos d'une langue qui serait patrimoniale.

Il est vrai qu'officiellement, pour des raisons de droit, de tradition et d'économie, nous utilisons deux langues. J'en reconnais l'importance, mais si nous voulons parvenir à l'égalité totale, nous devons respecter la façon dont nous exprimons nos expériences avec les autres et entre nous. Si, à la Chambre, dans nos lois et dans tout le pays, nous utilisons le français ou l'anglais comme moyen d'avoir accès au gouvernement et à la justice, fort bien.

La députée ne devrait pas, dans sa façon de penser, nous exclure de la collectivité multiculturelle. Pour moi, tous les Canadiens sont égaux et je peux les traiter ainsi, car, à mes yeux, ils font tous partie de cette même mosaïque multiculturelle, ethnoculturelle. Que leur langue serve ou non à quelque chose de particulier est une autre question, et je ne le conteste pas. Je veux pour tous les mêmes considérations que la députée voudrait avoir, j'en suis sûr, pour ce groupe en particulier.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, je suis heureux de me joindre aux députés pour parler de ce projet de loi sur les langues patrimoniales.

Je ne peux pas m'avancer très loin dans mes observations sans expliquer aux députés la nature de la circonscription que je représente, Scarborough—Rouge River. Elle compte de nombreux néo-Canadiens venus de partout qui ont apporté avec eux leurs propres langues. Une de ces langues est l'anglais, mais la proportion d'autres langues est si importante que, lorsque je regarde la direction du bureau de ma circonscription, je constate que presque tous ceux qui en font partie parlent une autre langue en plus de l'anglais. Notre communauté doit donc composer avec la langue première, la langue seconde et la langue patrimoniale.

Comme nous le savons tous, notre pays repose sur la diversité, à un point tel que beaucoup d'entre nous se demandent à l'occasion comment nous sommes parvenus à l'unir. Tout d'abord, de nombreuses langues ancestrales sont encore parlées par la communauté autochtone. À mon avis, on peut dire que, sur ce chapitre, le Canada ne s'est pas assez soucié d'encourager la perpétuation des langues ancestrales chez les autochtones.

La culture se transmet par la langue. La langue est un moyen de diffuser la culture et, dans bien des cas, la perpétuation de cultures autochtones riches et véritables est en péril.

Dans ma circonscription—je suis sûr que cela est également vrai pour bien des circonscriptions urbaines—, on entend parler de nombreuses langues dans la rue: le grec, l'italien, l'allemand, le chinois, tant le mandarin que le cantonais, par quelque 30 000 électeurs, le pilipino, des langues de l'Asie du Sud comme l'hindi, l'urdu, le punjabi et d'autres, le japonais, l'arménien, l'espagnol et le portugais. Ma langue première est l'anglais et d'autres Cana-

diens, bien sûr, parlent la langue de l'autre peuple fondateur, le français.

L'objet du projet de loi C-37 est d'aider le pays, ses établissements d'enseignement et ses institutions communautaires à rationaliser, canadianiser, centraliser et systématiser l'enseignement des langues patrimoniales. Pourquoi estimons-nous nécessaire d'agir de la sorte? Chaque langue patrimoniale qui existe au Canada—et je devrais peut-être omettre le terme «patrimoniale»—chaque langue qui est parlée au Canada est un atout.

• (1720)

Je crois que c'est un atout pour le pays de la même manière que nos musées et nos galeries d'art cherchent à acquérir et à préserver les représentations et les manifestations de notre histoire et de notre culture. Le pire exemple qu'on puisse en donner est peut-être le tableau *Voice of Fire* qui n'est pas du tout canadien. Nous avons au Canada non pas des oeuvres artificielles créées par des artistes, mais bien des langues véritables et vivantes que nous reconnaissons maintenant comme des atouts pour l'ensemble du Canada. Je sais que nous serons coupables de négligence si nous ne cherchons pas, en tant que pays, à organiser l'enseignement de ces langues et à aider à les préserver pour tous les enfants qui viendront après nous.

Mais un problème se pose. Nous l'avons déjà éprouvé dans ma circonscription et dans d'autres régions du pays. Le conseil scolaire de Scarborough s'est rendu compte que le grand nombre de néo-Canadiens parlant des langues maternelles autres que le français ou l'anglais pose un problème très grave pour les écoles primaires et secondaires dans les collectivités où de nombreux néo-Canadiens s'établissent. Ce problème prend de l'acuité dans une collectivité qui s'enorgueillit de la qualité de son enseignement.

Lorsque, le nombre d'élèves dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais est considérable, la commission scolaire a l'obligation, si elle veut leur enseigner quoi que ce soit, de leur dispenser une formation supplémentaire dans la langue anglaise. En même temps, les programmes d'étude de ces élèves s'en trouvent gravement appauvris par leur incapacité à suivre des programmes en anglais ou en français comme première langue. Il existe donc dans certaines parties de notre pays un réel danger qu'une génération entière d'élèves ne reçoivent pas en anglais ou en français un enseignement qui leur donne la maîtrise dont ils ont besoin pour vivre leur vie et réussir au Canada. Voilà le problème auquel nous nous heurtons dans une circonscription où se rencontrent plusieurs langues patrimoniales.

Je vois dans la mesure à l'étude une occasion pour notre pays d'intervenir dans le domaine des langues patrimoniales et de venir en aide aux Canadiens parlant une langue patrimoniale autre que l'anglais ou le français ou une langue autochtone. Je suppose que je devrais englober les langues autochtones également parce que le projet de loi les mentionne, mais elles peuvent en fait mériter une attention spéciale; je ne m'attarderai pas sur cet aspect. La mesure à l'étude donnera à notre pays l'occasion d'intervenir dans le domaine et d'aider à consolider l'enseignement offert dans ces langues patrimoniales, d'établir des priorités et de forger une identité canadienne. Cela aura pour résultat net de produire des générations successives de Canadiens qui connaîtront d'autres langues, ce qui est très précieux pour le Canada.

De plus, cela contribuera au moins dans une modeste mesure à réduire indirectement l'intolérance qui existe partout au Canada dans la population en général à l'égard d'autres langues et d'autres cultures. Je ne parle pas d'intolérance de la part de quelqu'un qui est anglophone ou francophone ou qui parle une langue autochtone. Cela s'applique à n'importe qui, quelle que soit sa culture ou sa langue, qui fait montre d'intolérance à l'égard de la langue d'un autre groupe ou d'une autre personne.

En entreprenant de bon coeur et avec enthousiasme la tâche de regrouper l'administration, le financement et l'établissement des priorités dans le domaine des langues patrimoniales, nous répondrons au moins en partie au besoin de vaincre l'intolérance.

Il y a des défis à relever dans de nombreuses circonscriptions urbaines comme la mienne, mais je suis convaincu qu'une initiative véritable, pas seulement symbolique, à laquelle peut donner lieu l'application d'une mesure comme celle-ci, se révélera bénéfique pour tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir la chance de participer au débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-37, constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales. Je suis cependant partagé quant à ce projet de loi.

Dans ma circonscription, on trouve une grande diversité de communautés ethniques et culturelles, surtout des Italiens, des Sikhs, des Allemands, des Ukrainiens, des Norvégiens, des Finlandais, des Suisses, des Suédois, et j'en oublie, ce qui donne à la population de Kamloops cette richesse particulière que toutes les collectivités n'ont pas nécessairement. Lorsque la nouvelle s'est répandue auprès des organismes qui représentent ces groupes, on s'est réjoui de voir que le gouvernement allait enfin prendre des mesures valables pour reconnaître

l'importance des langues patrimoniales au Canada et qu'il allait établir à Edmonton un institut qui aurait pour objectif de promouvoir et de favoriser l'épanouissement de ces langues.

D'autre part, la définition des langues patrimoniales dit ceci:

> Langues, y compris les langues autochtones, autres que les langues officielles du Canada et qui font partie du patrimoine linguistique canadien.

C'est cette mention particulière, «y compris les langues autochtones», qui a été portée à mon attention par tous les chefs et les conseils de bande de ma circonscription. Selon eux, leur langue n'est pas une des langues patrimoniales, ou ne devrait pas être placée sur le même plan que celle des divers groupes ethniques, aux fins des travaux de l'institut. Leur langue est l'une des plus anciennes au Canada. Ils ont été les pionniers du Canada, ou de la région que nous appelons maintenant Canada, et ils en sont restés les seuls habitants pendant littéralement des milliers et des milliers d'années. Ils avaient des cultures florissantes et des langues dynamiques sur le plan de la communication, au sein de communautés également riches et dynamiques. Les autochtones ne comprennent pas qu'on les rattache à un institut chargé de diverses autres langues patrimoniales. Leurs langues sont particulières à notre pays. La langue haïda n'est parlée nulle part en dehors du Canada.

Je reconnais le mérite de l'institut et de la promotion de langues comme l'italien et l'ukrainien. Le fait est que la survivance de ces langues ne dépend pas de l'institut. Leur survivance au Canada, peut-être, et c'est pourquoi l'institut est tellement important. Dans l'ensemble, ce n'est pas une question de vie ou de mort. C'est pourtant le cas des langues autochtones. Des 53 langues autochtones qui existent au Canada, on n'en trouve que trois dont l'avenir soit assuré. Toutes les autres sont en péril.

• (1730)

Elles sont en péril parce que, entre autres raisons, le secrétaire d'État a dépensé l'an dernier 500 millions de dollars pour les langues officielles, pour le développement et la promotion de l'anglais et du français au Canada. Nous n'y voyons aucune objection, évidemment. Mais on a dépensé seulement 1 million de dollars pour les langues autochtones. Le fait que les langues autochtones furent les premières à être parlées au Canada justifie d'exiger que l'on affecte beaucoup plus d'argent à leur développement et à leur promotion.

Toutefois, la situation va s'aggraver. En examinant le projet de loi, on s'aperçoit que seulement 1,3 million de dollars sera consacré chaque année à l'enseignement de toutes les langues patrimoniales qui, en ce moment, englobent les langues autochtones. La situation va donc empirer, sans mentionner l'annonce presque gênante que le gouvernement a faite il n'y a pas très longtemps, à savoir qu'il allait couper dans les moyens de communication et les publications qui permettent aux organismes autochtones de communiquer entre eux. Pour qu'un groupe ethnique donné puisse préserver sa culture, il importe que ses membres puissent communiquer entre eux. La langue, c'est la culture. Le médium est le message, si vous voulez.

Comme nous prenons toutes sortes de moyens pour encourager les autochtones à prendre leur destinée en main, à devenir indépendants et autonomes, j'ai été fort gêné lorsque le gouvernement a déclaré qu'il allait réduire les fonds affectés aux publications et aux médias autochtones. À ce jour, les autochtones n'arrivent pas à le croire.

C'est pourquoi ils ne veulent pas faire partie de l'Institut canadien des langues patrimoniales. Ils jouissent de certains appuis notables. Dans une lettre adressée au ministre responsable, le président du Conseil ethnoculturel du Canada dit ceci: «Au nom du comité exécutif du Conseil ethnoculturel du Canada, je vous prie de retrancher les langues autochtones de la définition de langues patrimoniales dans le projet de loi C-37 constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales.»

Ainsi, l'organisme cadre, le Conseil ethnoculturel du Canada, convient avec les autochtones de tout le pays qu'ils devraient avoir leur propre établissement de promotion des premières langues du Canada afin de pouvoir communiquer entre eux.

Nous sommes tout bonnement d'accord là-dessus avec le Conseil ethnoculturel du Canada. Ma collègue, la députée de Vancouver-Est, a présenté un excellent exposé. J'ai entendu maintes allocutions admirables dans la bouche de députés de tous les partis représentés à la Chambre, mais celle qu'a présentée aujourd'hui la députée de Vancouver-Est est certes l'une des plus profondes et des plus humaines que j'aie entendues à la Chambre depuis longtemps. La députée a signalé certains points forts comme certaines lacunes du projet de loi dont nous

sommes saisis et a fait savoir qu'elle souhaitait proposer des amendements de nature à l'améliorer.

Elle a aussi fait allusion au taux renversant d'analphabétisme au sein de la population autochtone, que nous devrions garder à l'esprit au moment où nous envisageons de financer un bon système de promotion des langues autochtones.

J'ai dit qu'il y a au Canada 53 langues autochtones, dont une cinquantaine sont menacées. Ces 53 langues autochtones sont regroupées en onze familles linguistiques, dont six sont exclusives à la Colombie-Britannique et au Yukon. Les langues haïda, kutenai, salish, tlingit, wakashan et tsimshian sont toutes dangereusement près de disparaître. Ma foi, il est peut-être un peu fort de parler de la disparition d'une langue, mais peut-être pas non plus. Ces autochtones, surtout les jeunes qui profitent des connaissances des aînés de leurs tribus, s'efforcent de comprendre, d'apprécier et de parler couramment ces langues.

La Déclaration sur les langues autochtones de l'Assemblée des Premières nations dit ceci:

> Les langues autochtones nous ont été données par le Créateur comme un élément essentiel de la vie. Elles expriment notre relation exclusive avec le Créateur, nos attitudes, nos croyances, nos valeurs et ce que nous considérons fondamentalement comme la vérité.
>
> Les langues autochtones sont un élément important de notre éducation, qu'elle soit scolaire ou pragmatique. Elles contribuent à nous rendre plus fiers de notre histoire et de notre culture et à accroître la participation et l'intérêt des parents dans l'éducation de leurs enfants et elles favorisent le respect des aînés.
>
> La langue est le principal moyen par lequel la culture est accumulée, partagée et transmise de génération en génération. Le seul moyen de maintenir notre identité et notre culture est de conserver la langue de nos ancêtres.

Cette belle déclaration concerne directement l'argument que je soutiens ici, soit qu'une initiative, distincte de l'Institut des langues patrimoniales, s'impose pour établir une fondation des langues autochtones.

Je pourrais aussi souligner ce que ma collègue de Vancouver-Est a dit au sujet des consultations qui ont précédé la rédaction de ce projet de loi. Vous savez, madame la Présidente, que le projet de loi C-37 s'inspire d'un rapport de consultant qui avait été préparé en décembre 1987, à l'époque où David Crombie était secrétaire d'État. Cent trente groupes et particuliers ont été consultés ou invités à soumettre des mémoires au cours du processus de consultation. Toutefois, seulement trois spécialistes des affaires autochtones ont été consultés, deux de l'Université St. Thomas à Fredericton, et un de l'Université de l'Alberta. Pas un seul organisme autochtone n'a été consulté lors de la rédaction du projet de loi. Pas un seul expert des affaires autochtones ou groupe d'autochtones n'a été invité à prendre part au processus.

Il s'agit-là, à mon avis, d'une erreur grave qui explique pourquoi le gouvernement a eu le malheur d'inclure les langues autochtones dans les langues patrimoniales. Je crois que le ministre se rend compte de la bévue qui a été commise, et nous tenterons, en comité, de corriger la situation.

Nous ferions preuve de négligence si nous n'exposions pas notre position en termes clairs. Je voudrais profiter des quelques minutes qui restent pour discuter du projet de loi C-269, qui vise à constituer la Fondation des langues autochtones. C'est le député de Western Arctic qui en est le parrain. La mission de la fondation, telle que décrite dans le projet de loi, serait la suivante:

> La Fondation a pour mission de faciliter dans tout le Canada l'acquisition et la rétention de la connaissance des langues autochtones qui contribuent au patrimoine autochtone du Canada, ainsi que l'utilisation des ces langues, grâce aux actions suivantes:
>
> *a*) promotion, par l'éducation du public et des débats publics, de l'apprentissage des langues autochtones et de leurs avantages pour les peuples autochtones du Canada;
>
> *b*) information du public au sujet des ressources relatives aux langues autochtones;
>
> *c*) élaboration de programmes d'amélioration de l'enseignement des langues autochtones;
>
> *d*) aide à la production et à la diffusion d'outils adaptés au Canada pour l'étude des langues autochtones;
>
> *e*) aide à l'élaboration de normes d'apprentissage des langues autochtones;
>
> *f*) réalisation de recherches sur les divers aspects des langues autochtones;
>
> *g*) établissement de liens professionnels et au plan des études de haut niveau entre la Fondation et les universités, collèges et autres organismes et personnes intéressés dans les travaux de la Fondation;
>
> *h*) prise de mesures tendant à la préservation de l'oubli, à la revitalisation, à l'expansion et à la protection des langues autochtones;

i) réaction aux besoins des communautés autochtones, chacune d'elles étant la mieux placée pour déterminer ce qui est nécessaire pour assurer la survie et l'utilisation fonctionnelle de ses langues;

j) mesures de financement requises pour permettre aux communautés pour mettre au point et contrôler les mécanismes, les ressources et les activités nécessaires pour promouvoir leurs langues;

k) toutes autres activités rentrant dans le cadre de sa mission.

• (1740)

Je ne peux pas imaginer de début plus prometteur à l'enracinement des langues autochtones que la création d'une fondation nationale.

En conclusion, je dirais que nous appuyons la moitié du principe de ce projet de loi. Nous avons de graves réserves au sujet de l'autre moitié qui place les langues autochtones dans la définition des langues patrimoniales.

La nation Shuswap du centre de la Colombie-Britannique a consacré des quantités considérables non seulement de ressources financières, mais aussi de ressources humaines, pour développer sa langue, appuyer sa littérature, produire des livres et faire des recherche sur le perfectionnement et le développement de la langue Shuswap. Elle s'est débattue malgré des ressources minimes.

J'espère que grâce à cette initiative de création d'un institut canadien des langues patrimoniales et du fait que tout le monde ici reconnaît que l'on doit faire un effort particulier pour les langues autochtones par le biais d'une fondation ou autre chose, toutes les organisations autochtones qui désirent promouvoir et développer, au sein de leur groupe culturel, leur capacité de communication dans leur langue, parlée et écrite, pourront bénéficier de fonds, d'appuis et d'ecouragements.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, je félicite mon collègue de son discours à la Chambre. Je félicite aussi la députée de Vancouver-Est de son excellent exposé sur le sujet.

Il y a un certain nombre de choses qui m'inquiètent à propos de ce projet de loi. Même si l'idée paraît excellente, elle nécessite des dépenses considérables. Le gouvernement versera 800 000 $ pour constituer le capital d'une caisse de dotation et affectera 500 000 $ de plus à cette mission.

Je suppose que ces dépenses sont louables, sauf lorsqu'on les examine dans le contexte de ce que nous vu dans le dernier budget, c'est-à-dire les coupes dans les cours d'anglais langue seconde et dans les cours de langue et de civisme. Je me demande à quoi servira un institut des langues patrimoniales s'il n'a pas l'argent nécessaire pour donner des cours.

Il est clairement précisé à l'article 10 du projet de loi que les administrateurs, y compris le président, ont droit, pour leur participation aux réunions et aux travaux de l'institut, à la rémunération que fixe le gouverneur en conseil. Nous n'avons aucun moyen de savoir ce que sera cette rémunération. Je regarde ces dépenses dans le contexte des récentes compressions budgétaires. Même si l'idée est bonne, le gouvernement fait preuve d'un peu d'hypocrisie en créant un institut de ce genre au moment où il coupe dans les autres programmes qui contribuent à solidifier la mosaïque canadienne.

Nous avons souvent vu le gouvernement mettre de l'avant, avec beaucoup d'éclat, de très bonnes idées; cependant, dès que le programme était mis sur pied, il tombait aux mains du ministère des Finances, qui ne faisait rien pour l'épargner. Mon collègue peut-il comparer ce programme aux autres programmes qui, au départ, découlaient eux aussi de bonnes idées, mais qui ont été sabordés par le ministère des Finances?

M. Riis: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. J'imagine que de nombreuses personnes qui regardent ou écoutent ce débat se demandent, elles aussi, jusqu'à quel point le gouvernement est sérieux quand il affirme vouloir créer un institut des langues patrimoniales et appuyer l'apprentissage des langues autochtones.

Je ne doute pas des motifs du ministre, je suis convaincu qu'il est sincère, mais je me souviens qu'on a fait, à plusieurs occasions, beaucoup de tapage autour de l'annonce du marché accordé à la Colombie-Britannique pour la construction du brise-glace Polar 8. Après toutes les belles promesses et tout l'éclat faits autour de cet engagement, la construction du brise-glace allait finalement fournir des emplois. Ce navire allait devenir le symbole de la Colombie-Britannique. Je vois que mon collègue de Fraser Valley est présent à la Chambre. Il se souviendra, lui aussi, de cette époque. Nous étions tous fiers et heureux que la Colombie-Britannique ait finalement obtenu quelque chose. Il y avait des fanfares qui

jouaient, des gens qui coupaient des rubans, des feux d'artifice, tout y était.

Mais, par la suite, rien de tout cela ne s'est concrétisé, le projet est tombé à l'eau. Le gouvernement a déclaré: «Nous sommes désolés, mais nous avons changé d'avis, nous ne pouvons plus mener ce projet à bien.» Les habitants de la Colombie-Britannique ont eu l'impression de recevoir un autre coup de poignard. Nous allons finir par ressembler à un porc-épic. On nous poignarde à qui mieux mieux.

Mon collègue a parfaitement raison de demander si le gouvernement est sérieux cette fois-ci. L'idée semble bonne, sur papier du moins. J'imagine qu'il ne nous reste plus qu'à attendre voir ce qui va se passer. Je sais qu'il est facile de faire ce genre de déclarations, mais il ne suffit pas de prendre des engagements, il faut pouvoir les appuyer financièrement.

Quand je vois le gouvernement réduire les subventions accordées aux publications autochtones, aux programmes de formation linguistique offerts aux néo-Canadiens et aux cours d'anglais, langue seconde, dispensés dans l'Ouest, je me demande si le gouvernement tient vraiment à promouvoir et encourager l'apprentissage des langues patrimoniales. À en juger d'après les décisions qu'il prend, il n'est pas tellement sérieux. Espérons que le gouvernement a vu la lumière, qu'il a changé d'idée et que, avec le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, il joindra l'acte à la parole et acceptera de financer les engagements qu'il a pris.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, je suis heureuse et honorée de prendre la parole pour appuyer le principe de ce projet de loi.

L'établissement d'un institut des langues patrimoniales est certainement un pas dans la bonne direction pour affirmer notre engagement, en tant que Canadiens, envers une société multiculturelle et envers un phénomène qui se produit depuis déjà des décennies au niveau de la base. Il s'agit de montrer, surtout à des jeunes de culture et de langue différentes, comment parler cette langue et, partant, comment comprendre la culture ancestrale de leur famille et celles d'autres parties du monde et d'autres peuples de la terre.

Nous savons tous que, comme nous faisons face à une économie mondiale en évolution, aux énormes défis de l'environnement mondial, aux défis d'apprendre à vivre en paix avec nos voisins sur cette terre, la capacité de communiquer avec des gens de partout dans le monde et de les comprendre devient une force de plus en plus grande, non seulement pour les individus, mais également pour les pays.

C'est ce qu'ont fait beaucoup de gens qui sont venus s'établir au Canada au fil des ans. Ce sont les assises qu'ils ont posées pour le Canada en tant que nation, afin de jouer un plus grand rôle sur la terre et dans certaines grandes questions que le monde devra régler au cours de la prochaine décennie et, bien sûr, du troisième millénaire.

Comme je l'ai dit, l'institut vise à appuyer le phénomène qui se produit au Canada depuis maintenant des décennies, et depuis plus d'un siècle chez certains groupes linguistiques, c'est-à-dire l'enseignement des langues patrimoniales et tout ce que cela implique. C'est pourquoi, en parlant du projet de loi, je ne peux éviter de mentionner également que nous devons craindre des promesses vaines et un organisme bidon puisque l'année même où le gouvernement présente son projet de loi, il met fin à tout financement fédéral direct des programmes d'enseignement dans les langues patrimoniales.

Récemment, j'ai rencontré une soixantaine de personnes dans la région de la capitale nationale. Où peut-on mieux trouver l'essence même du Canada? Ces gens représentaient plus de 50 écoles où les langues patrimoniales sont enseignées. Je tiens à en mentionner quelques-unes parce qu'il importe que les gens sachent la richesse des différentes cultures qui coexistent au sein de nos collectivités, non seulement ici, dans la capitale de la nation, mais dans tout le Canada.

• (1750)

Nous avons des écoles où l'on enseigne l'arménien, l'arabe, le libanais, le bengali, l'hébreu, le yiddish, l'araméen, le tamoul, l'espagnol, le tchèque, le mandarin, le lituanien, le hollandais, le finnois, l'allemand, l'urdu, le grec, l'hindi, le hongrois, l'italien, le khmer, le laotien, le portugais, le malayalam, le vietnamien, le japonais, le coréen, l'ukrainien, le panjabi, le pilipino, le farsi, le polonais, le russe, l'italien, le swahili, le cingalais, le tulugu et le turc.

Nous avons une grande richesse au Canada, un microcosme de toute la planète. L'idée de préserver cette particularité nationale et de l'enrichir encore mérite certes notre appui. Pourtant, j'ai rencontré des gens, parfois jusqu'à la quatrième génération, qui ont réussi, dans leurs localités, à conserver leurs propres écoles et leurs propres églises et à enseigner leur langue maternelle avec des moyens de fortune, mais ces gens se demandent maintenant s'ils pourront continuer à le faire.

Les programmes les plus durement touchés par les compressions gouvernementales cette année sont les plus restreints, ceux qui s'adressent aux parents et aux familles les moins nombreuses, aux localités les plus petites, et forcément moins en mesure de soutenir seules leurs écoles. Il faut préciser que ces écoles n'ont jamais été financées par le gouvernement uniquement. Ce sont ces localités avec leurs familles et leurs entreprises qui ont les ont soutenues.

Ces localités sont les plus pauvres du pays, et il arrive souvent que ce soit elles qui accueillent les derniers arrivants au Canada, ceux qui ont absolument besoin des fonds publics qui leur sont accordés actuellement. Elles se demandent sincèrement s'il n'est pas plus important de continuer de financer l'enseignement des langues que de financer un institut.

Les plus petites localités, et les plus nouvelles au Canada, qui ont ont forcément une base de financement plus restreinte, sont celles, je le répète, qui seront les plus durement touchées. Beaucoup se demandent si elles pourront encore poursuivre leur programme d'enseignement ou si elles ne devront pas imposer des frais si élevés que ce programme d'enseignement sera hors de la portée des parents.

Les écoles les plus récentes, celles qui viennent d'éclore dans les toutes dernières communautés à venir s'établir au Canada ou celles qui ont suffisamment d'habitants pour songer à construire leur propre école, avec tous les frais de démarrage que cela implique, sont celles qui craignent le plus que l'avenir de leur programme d'enseignement soit compromis par les compressions annoncées cette année. Elles aussi se demandent s'il ne conviendrait pas d'investir tout d'abord dans l'enseignement en tant que tel, plutôt que d'accorder la priorité à un institut.

Les gouvernements provinciaux offrent un financement de base pour l'enseignement dans les écoles de langues patrimoniales, mais ce n'est là qu'un minimum. Les sommes en jeu sont insuffisantes pour créer une école. C'est pourquoi on s'inquiète tellement de la décision du gouvernement d'utiliser à d'autres fins les crédits destinés aux programmes en question. Cela n'est pas suffisant pour introduire l'élément culturel qui incite des jeunes à venir s'asseoir sur des bancs d'école un samedi matin, pendant trois et parfois quatre heures, lorsque tous leurs amis jouent dehors. C'est la diversité des activités utilisées, afin de leur enseigner la langue en question qui rend leurs cours intéressants plutôt que simplement l'apprentissage théorique.

Ce sont les crédits fédéraux qui permettent d'offrir ces éléments supplémentaires qui font une école et transforment l'apprentissage d'une langue en une expérience culturelle totale. Ce sont ces crédits qui permettent aux intéressés d'acheter les livres, les vidéocassettes et le reste qui constituent un programme complet. C'est encore grâce à cet argent qu'ils peuvent verser à leurs enseignants un traitement acceptable, éviter d'exiger des frais excessifs des parents et acheter toutes ces suppléments qui sont nécessaires au bon fonctionnement d'une école.

Les gens qui dirigent ces écoles de langues patrimoniales me parlent de la contribution qu'ils estiment faire à leur collectivité et plus largement à la société canadienne, par l'intermédiaire de leurs écoles. Ils signalent aussi l'importance qu'ont ces écoles pour leur intégration dans la société canadienne.

Il y a une école dans ma circonscription qui fait penser pratiquement aux Nations Unies. C'est un plaisir de voir les enfants parler plus de 27 langues différentes qu'ils ont apprises pour la plupart à leurs écoles de langues patrimoniales. Ils connaissent leur culture et cela grâce à l'aide des subventions fédérales versées au cours des années. Ils la partagent avec d'autres jeunes. Ils font comprendre à des enfants de cinq, six, sept, huit et dix ans non seulement leur propre environnement mais le monde entier. Ils établissent un rapprochement entre les cultures dans leurs salles de classe, dans leurs cours de récréation et dans leur vie sociale avec leurs amis, avant et après l'école.

Ils apportent une contribution inestimable, non seulement à l'expérience personnelle de leurs camarades de classe mais à ce que ces autres élèves apportent à la société canadienne, à leur âge adulte et au rôle du Canada dans le monde.

Leurs écoles servent par ailleurs à établir un lien entre la société en général et les membres de la famille qui mettent plus de temps à s'intégrer et à apprendre la langue, c'est-à-dire le plus souvent la femme qui doit demeurer à la maison pour s'occuper des enfants, ou qui doit travailler à l'extérieur pour gagner un salaire d'appoint, de sorte qu'elle éprouve des difficultés à apprendre la langue et n'a pas aussi souvent l'occasion que les autres membres de la famille de la parler. Ainsi, ces écoles de langues patrimoniales deviennent, pour les mères et les autres membres de la collectivité, un autre moyen de s'intégrer à la société canadienne tout en conservant leur propre identité.

Voilà pourquoi les écoles s'inquiètent car au moment même où nous établissons un institut et en assurons le financement, nous imposons des compressions budgétaires aux écoles qui dispensent l'enseignement des langues patrimoniales que l'institut est censé favoriser. La question qu'elles se posent, ce n'est pas de savoir si l'institut est une bonne idée, mais au contraire si elles vont l'obte-

nir au prix des programmes mêmes que l'institut est censé favoriser et enrichir.

Au cours des deux ou trois minutes qui me restent, j'aimerais dire un mot des objectifs de l'institut. Le premier est l'apprentissage des langues patrimoniales. Nous n'avons pas besoin d'un institut pour atteindre cet objectif. Déjà, d'un bout à l'autre du Canada, près de 200 000 enfants font l'apprentissage de ces langues.

M. Nicholson: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je regrette d'interrompre la députée, mais je crois que si vous demandez à la Chambre, vous découvrirez qu'on est disposé à ne pas tenir compte de l'heure afin de passer au débat de deuxième lecture du projet de loi C-39.

M. Angus: Sur le même rappel au Règlement, madame la Présidente, je suis d'accord avec mon honorable ami, mais je ne voudrais pas donner l'impression que la prolongation des heures nous permettrait de débattre le projet de loi dont nous sommes saisis. Ce n'en est sûrement pas l'intention ni la raison pour laquelle j'ai attendu. J'avais cru qu'on s'était entendu pour terminer l'étude de cette étape du projet de loi cet après-midi, avant de passer à l'étude du projet de loi C-39.

Mme Catterall: Madame la Présidente, pour éclaircir la situation, je dois dire que j'avais l'intention de ne parler que deux ou trois minutes de plus. Dois-je comprendre que nous ne tiendrons pas compte de l'heure jusqu'à ce que j'aie terminé mon allocution, étant donné qu'il n'y a pas d'autres orateurs, et que cela mettra fin aux travaux de la journée?

M. Cooper: Madame la Présidente, les leaders parlementaires se sont entendus pour conclure le débat et terminer l'étude du projet de loi C-39, qui vient tout de suite après. Nul doute que la Chambre consentira à accorder quelques minutes de plus à la députée. Nous ne tiendrons pas compte de l'heure, étant entendu que tout de suite après chaque parti disposera de quelques instants pour parler du projet de loi C-39, qui sera également adopté à ce moment-là.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

• (1800)

Mme Catterall: Madame la Présidente, je faisais allusion aux objectifs de l'institut et j'expliquais pourquoi certains craignent que cet institut ne se substitue à l'aide à l'enseignement des langues patrimoniales dans tout le pays, comme cela semble être le cas pour l'exercice en cours.

L'un des objectifs de l'institut est d'informer le public sur les ressources existantes dans le domaine des langues patrimoniales. Il ne pourra le faire que si ces ressources sont maintenues et subventionnées.

L'institut a aussi pour mission d'aider à la production de matériel didactique. Le problème, c'est que le gouvernement fédéral verse d'ordinaire des fonds supplémentaires aux écoles de langues patrimoniales qui ont besoin de ce matériel. Elles ne voient pas d'un bon oeil que l'institut s'occupe de leur fournir du matériel, qui de leur propre aveu est du matériel à contenu canadien dont elles ont grand besoin, matériel qu'elles pourraient acheter à bien meilleur compte. De plus, si elles n'ont pas d'argent pour l'acheter, ce matériel ne leur sera guère utile.

Bien que, personnellement, je sois d'accord sur le principe du projet de loi, je signale au gouvernement que le fait d'aider financièrement un institut, de même qu'un éventuel ministère du Multiculturalisme, ne le libère pas de son obligation de financer les programmes communautaires, au coût le plus bas possible pour la société. Ces programmes sont gérés par les groupes eux-mêmes, avec un peu d'aide du gouvernement.

Cet institut ne libère en rien le gouvernement de son obligation. Les groupes et les responsables d'écoles à qui j'en ai parlé ont été très clairs. Je ne fais que transmettre leur message au ministre.

Je suis certainement en faveur du principe du projet de loi, à certaines des conditions énoncées par les députés qui ont déjà pris la parole sur celui-ci. Mais nous reviendrons sur cette question du financement des écoles de langues patrimoniales.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif).

Initiatives ministérielles

LOI SUR L'APPLICATION EXTRACÔTIÈRE DES LOIS CANADIENNES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Pierre H. Cadieux (pour le ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C-39, Loi concernant l'application aux zones extracôtières des lois fédérales et provinciales et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je tiens à remercier tous les députés qui ont collaboré pour que progresse l'étude de cet important projet de loi.

La Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes prévoit l'application de toutes les lois canadiennes dans les espaces maritimes et vise à traduire dans le système juridique canadien la souveraineté et la compétence que le droit moderne de la mer accorde au Canada.

En élaborant ce projet de loi, le gouvernement poursuivait trois buts principaux: dissiper l'incertitude juridique, affirmer la souveraineté du Canada et assurer la coopération avec les provinces.

Avant d'aborder la question de la certitude juridique, quelques mots d'explication sur les concepts de droit international dont il est question ici aideront à bien mettre en perspective le problème juridique qui se pose. Le projet de loi vise surtout l'application des lois canadiennes aux ouvrages en mer situés sur le plateau continental canadien.

On suppose généralement que les lois canadiennes ne s'appliquent pas hors des limites du territoire canadien à moins d'indication précise du contraire de la part du législateur. Cela veut dire qu'il pourrait y avoir de sérieux doutes sur l'applicabilité des lois canadiennes aux zones qui relèvent de notre compétence sur le plan des ressources, mais qui se trouvent hors de la limite de 12 milles marins. Il s'agit évidemment d'une question juridique de très grande importance. Le projet de loi C-39 vise à dissiper cette incertitude.

Le deuxième des trois buts que j'ai mentionnés tout à l'heure a trait à la confirmation de la souveraineté canadienne. Le projet de loi tient compte de nos préoccupations en matière de souveraineté de nombreuses façons. La souveraineté s'affirme par l'exercice de la compétence nationale, et c'est précisément ce que nous visons en établissant un régime juridique complet pour les zones extracôtières par l'application des lois canadiennes à ces zones.

• (1805)

Un autre de nos objectifs fondamentaux est de coopérer avec les provinces à la mise en valeur des ressources extracôtières. C'est dans cet esprit que nous avons conclu l'*Accord de l'Atlantique* et l'*Accord entre le Canada et la Nouvelle-Écosse* et c'est également dans cet esprit qu'a été élaboré ce projet de loi.

Nous avons tout particulièrement veillé à ce que ce projet de loi soit entièrement neutre et qu'il ne porte nullement préjudice à certaines revendications extracôtières des provinces, qui n'ont pas encore été résolues. Vous constaterez, par exemple, qu'aux termes de l'article 3 du projet de loi, les droits et intérêts extracôtiers sont dévolus à sa majesté du chef du Canada. Cet article ne vise cependant que les zones situées hors des limites de toute province.

En plus d'entraîner l'application des lois fédérales au large des côtes du Canada, le projet de loi jette les bases de l'application des lois provinciales et territoriales dans les zones extracôtières situées à l'extérieur des provinces et des territoires.

L'article 7 du projet de loi permettra d'appliquer, de façon plus large et plus générale, les lois provinciales et territoriales aux zones extracôtières. J'estime que cette disposition sera tout particulièrement utile dans le contexte des questions ordinaires de droit privé, comme les contrats et les poursuites en responsabilité civile, auxquelles nous n'avons de toute évidence, pas de droit fédéral à appliquer.

Nous reconnaissons que les provinces et territoires veulent et attendent des consultations sur l'application de leurs lois aux zones qui leurs sont contiguës.

L'entrée en vigueur de l'article 7 du projet de loi sera proclamée de façon distincte pour chaque province ou territoire, et chaque proclamation exigera la publication d'un préavis de 60 jours dans la *Gazette du Canada*. Ces exigences visent à garantir que chaque province ou territoire sera amplement consulté.

Permettez-moi d'attirer votre attention, madame la Présidente, sur un amendement corrélatif rendu nécessaire par ce projet de loi. J'accorde une importance toute particulière à l'application de nos lois pénales aux activités extracôtières. Les dispositions générales du projet de loi ainsi qu'une série d'amendements au Code criminel devraient faire en sorte qu'il en soit ainsi.

À l'heure actuelle, à quelques exceptions près, le Code ne s'applique qu'à l'intérieur du territoire canadien et à bord des navires et aéronefs canadiens. À notre avis, il est essentiel que les infractions perpétrées sur des ouvrages

en mer se trouvant dans les limites de notre plateau continental et qui relèvent de notre compétence soient jugées au Canada.

Grâce aux amendements apportés au Code criminel, nos lois s'appliqueront désormais aux infractions perpétrées par des Canadiens au-delà des limites de tout État.

Je signale que nous avons simplifié et remplacé les dispositions concernant l'application internationale du droit pénal canadien aux navires battant pavillon canadien.

Enfin, pour compléter le tout, le projet de loi prévoit que les tribunaux canadiens—fédéraux, provinciaux et territoriaux—sont compétents à l'égard d'installations qui se trouvent sur le plateau continental, de la même façon que si la question survenait sur la terre ferme. Cette disposition permettra d'éliminer l'incertitude en matière de compétence que l'on a observée dans quelques décisions rendues au cours des dernières années.

Madame la Présidente, j'ai l'honneur de demander à la Chambre d'appuyer le projet de loi.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de remercier le député de Moncton pour avoir changé de place avec moi ce soir, de sorte que je puisse faire une brève intervention avant d'aller vaquer à deux ou trois affaires qui vont de pair avec le métier de député.

Je dirai tout de suite que le député de Niagara Falls a bien cerné l'objet du projet de loi C-39 et que je n'y reviendrai donc pas.

Je tiens à préciser que mon caucus appuie ce projet de loi. Nous nous réjouissons de ce que le gouvernement présente enfin un projet de loi visant à protéger la souveraineté canadienne. Après une suite ininterrompue d'initiatives qui ont sérieusement miné notre capacité d'autodétermination—l'Accord de libre-échange, l'affaiblissement de l'Agence de l'examen de l'investissement étranger, l'abandon du projet du Polar 8 et notre alignement constant sur la politique étrangère américaine—il est bon de voir que le gouvernement prend la direction contraire pour une fois.

Nous nourissons quelques réserves sur la façon dont le projet de loi sera mis en vigueur. C'est pourquoi nous voulons qu'il soit renvoyé au comité législatif pour qu'un certain nombre de points y soient examinés. Il ne s'agit pas de questions très importantes. Nous croyons, toutefois, valable le principe du projet de loi, qui est d'étendre notre compétence à bien des égards au-delà de la limite des 12 milles.

• (1810)

Nous nous inquiétons, par exemple, des pouvoirs que ce projet de loi donne au gouverneur en conseil. Nous avons besoin de savoir quel effet ce projet de loi aurait dans de nouveaux domaines qui relèvent subitement de la compétence des provinces, par exemple, les conventions collectives, le droit en matière d'environnement, les normes de sécurité et le droit du travail.

Il semblerait que d'un trait de plume—je me rends compte que de n'est pas si simple—le Cabinet pourrait annuler ou rétablir à sa guise des lois provinciales et territoriales s'appliquant au large des côtes. Nous voulons être sûrs des conséquences de ce projet de loi.

En ce qui concerne l'application des lois provinciales et territoriales, ce projet de loi peut donner des pouvoirs additionnels au gouvernement fédéral pour contrôler les taxes, les redevances et autres recettes provenant des ressources naturelles qui sont actuellement perçues par les provinces. Nous voulons nous assurer que ce n'est pas le cas.

Nous voudrions avoir plus de détails sur la façon dont le Cabinet pourrait suspendre l'application de certaines normes professionnelles pour rendre l'économie d'une région plus attrayante pour un gros employeur—autrement dit imposer une version fédérale du projet de loi Michelin dans la région atlantique.

Nous voudrions savoir ce que sera l'effet de ce projet de loi sur la vie quotidienne des gens qui travaillent en mer, qu'ils soient pétroliers, pêcheurs, marins ou autres.

Nous nous inquiétons de l'impossibilité d'appel une fois passée la période de 60 jours après la publication dans la *Gazette du Canada*. Vu l'ampleur et la variété des règlements qui pourraient être promulgués, nous ne sommes pas sûrs que 60 jours représentent une période suffisante.

Ce sont des choses qui seront mises en place pour longtemps et qui auront un effet considérable, il faudrait peut-être envisager une période de 120 jours ou davantage.

Enfin, nous appuyons le principe de ce projet de loi. Nous en sommes heureux. Nous nous demandons pourquoi il a fallu attendre si longtemps avant qu'il ne soit présenté en deuxième lecture, puisqu'il date du 2 octobre 1989. Je remarque sur le document provisoire que les leaders à la Chambre songent à ne pas le présenter en troisième lecture avant l'été. Je doute de la volonté du gouvernement de faire adopter rapidement ce projet de loi. Il est certain qu'il faut l'étudier plus en détail, mais nous sommes prêts, à condition que l'on nous donne des réponses satisfaisantes, à continuer de l'appuyer et à voter son adoption dès que possible.

Une fois encore, je remercie mon collègue de Moncton de m'avoir cédé sa place. Je remercie également le député de Niagara Falls de son intervention.

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-39.

Notre parti appuie aussi le renvoi de ce projet de loi à un comité législatif. Nous voyons dans ce projet de loi des progrès évidents en ce qui concerne la souveraineté canadienne, l'application des lois fédérales et provinciales et les modifications au Code criminel.

Nous considérons que, en présentant ce projet de loi, le gouvernement tente d'affirmer la souveraineté canadienne dans l'Arctique et dans les zones extracôtières en général. Il met aussi à jour nos lois afin qu'elles tiennent compte de la compétence accrue des États côtiers en vertu du droit de la mer.

Ce projet de loi fait clairement savoir à la communauté internationale que ses eaux intérieures et ses mers territoriales intéressent le Canada au plus haut point. C'est pourquoi nous l'appuyons.

Il confirme également que lorsqu'on parle des eaux intérieures et des mers territoriales, cela comprend aussi l'espace aérien ainsi que le fond et le sous-sol de la mer correspondants. Ce sont tous des facteurs importants qu'il faut prendre en considération.

Le projet de loi tient compte de la plus grande importance qu'on attache désormais à l'Arctique, aux droits d'exploitation relatifs au pétrole, aux redevances minières et aux ressources minérales, ce que nous appuyons fortement.

De plus, le projet de loi reconnaît que les plates-formes pétrolières ne sont plus les seules structures importantes et qu'il existe également des plates-formes de production, des installations sous-marines, des stations de pompage et bien d'autres installations similaires. Ce sont là des aspects très positifs du projet de loi.

Nous sommes également heureux de constater que le Code criminel est modifié de façon à nous accorder les pouvoirs d'arrêt, de fouille et de saisie tant dans les eaux internationales que dans les eaux canadiennes.

Cette mesure législative permet également l'application des lois canadiennes dans les zones de pêche du Canada et autorisent les agents canadiens de surveillance des pêches à s'acquitter de leurs fonctions sur les navires étrangers, une autre disposition que nous jugeons positive.

Nous avons hâte que le comité législatif soit saisi du projet de loi, car il faut en faire une étude approfondie, surtout en ce qui a trait aux pouvoirs discrétionnaires accordés au gouverneur en conseil.

Nous craignons que les dispositions du projet de loi soient modifiées ou changées par les règlements, ce qui pourrait nous causer des problèmes. Il faut absolument que le comité législatif l'examine à la loupe.

Ce projet de loi a trait à de nouvelles frontières, à de nouvelles définitions et à de nouveaux intervenants. Sa portée s'étend à la politique énergétique, à l'environnement, au Code criminel et à des ressources naturelles comme le poisson et d'autres espèces.

Nous sommes en faveur du projet de loi et nous ferons d'autres observations quand le comité l'examinera.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif.)

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 h 16, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 16.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 10 mai 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS – TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le treizième rapport du Comité permanent des privilèges et des élections qui, en fait, renonce au paiement des droits et recommande à la Chambre d'étudier le projet de loi dont elle est saisie, soit une pétition de la compagnie d'assurance-vie Desjardins. Il ferme les yeux sur la présentation tardive de la pétition et renonce au paiement des droits à l'égard de ce projet de loi.

Tous les partis ont approuvé le rapport du Comité. S'ils y consentent à l'unanimité, je proposerai plus tard l'adoption de ce rapport.

C'est volontiers que je dépose le rapport au nom du Comité.

• (1110)

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION – PRÉSENTATION DU TRENTE-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le trente-neuvième rapport du Comité de sélection. Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du rapport plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ DE SÉLECTION – ADOPTION DU TRENTE-NEUVIÈME RAPPORT

M. Jim Hawkes (Calgary Ouest): Madame la Présidente, si la Chambre y consent, je propose que soit adopté le trente-neuvième rapport du Comité de sélection que je viens de présenter à la Chambre.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député présente cette motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu le libellé de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS – ADOPTION DU TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Si la Chambre y consent, madame la Présidente, je propose que soit adopté le treizième rapport du Comité permanent des privilèges et des élections que j'ai présenté tout à l'heure à la Chambre.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député propose cette motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu le libellé de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Brewin (Victoria): Conformément à l'article 36 du Règlement, madame la Présidente, je demande à présenter un tas d'autres pétitions en provenance d'habitants de Victoria qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Les signatures qu'elle portent viennent s'ajouter aux milliers d'autres que nous avons déjà recueillies et qui exhortent le Parlement à rejeter cette taxe. La vague n'a pas fini de déferler. Un nombre impressionnant d'habitants de Victoria demandent au gouvernement de renoncer à leur imposer cette taxe injuste et l'exhortent à procéder à une réforme de la fiscalité, afin de la rendre plus équitable qu'elle ne l'est à l'heure actuelle.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs centaines d'anciens combattants canadiens qui appartiennent à des filiales de la Légion royale canadienne, à Blind River et à Espanola, en Ontario. Ils se plaignent de ce que le gouvernement a réduit les services à domicile offerts aux anciens combattants et a augmenté substantiellement le coût des soins de longue durée.

Ils soulignent que les anciens combattants ont déjà bien servi leur pays et ils prient la Chambre des communes et le Parlement du Canada de rejeter ces mesures budgétaires qui privent les anciens combattants des services voulus et augmentent leur fardeau financier.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je me lève aujourd'hui pour présenter des pétitions signées par des Canadiens qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Ces pétitions ont circulé grâce à des citoyens qui demandent aux contribuables de se joindre à eux à l'occasion d'un rassemblement sur la Colline du Parlement, le samedi 12 mai, à midi, pour montrer que les Canadiens s'opposent à la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement.

Pour tous ceux qui ne sont pas francophones, madame la Présidente. . .

[*Traduction*]

Je voudrais faire la même invitation; samedi, sur la colline du Parlement, à midi.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la présidente, j'ai l'honneur et le devoir, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter une pétition émanant d'habitants de Toronto, d'Ottawa, de Woodstock, au Nouveau-Brunswick, de Saint John, de Willowdale et de Scarborough, en Ontario, et de Burnaby, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de se joindre à l'Assemblée des Premières nations et aux Innu du Labrador pour exiger que le gouvernement canadien mette fin à tous les exercices de vol, ou rase-mottes, de l'OTAN-NORAD au Canada et s'oppose à l'établissement de bases d'opérations de l'OTAN dans notre pays, notamment le projet de centre d'entraînement d'avions d'appui tactique et du maniement des armes à Goose Bay.

Ils demandent que le Parlement réaffecte les fonds que le Canada verse à l'OTAN et au NORAD pour permettre aux autochtones de notre pays de reprendre le contrôle de leurs terres et de leur gagne-pain et pour encourager un développement durable, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, j'ai l'honneur, conformément à l'article 36 du Règlement, de déposer une pétition, certifiée conforme quant à la forme et au contenu, qui vient de membres de la filiale nº 83 de la Légion royale canadienne, à Florence, en Nouvelle-Écosse, et de leurs amis.

Cette pétition porte 100 signatures, et on y dit notamment que le gouvernement fédéral a présenté des modifications qui auront pour effet de réduire les services à domicile offerts aux anciens combattants et d'accroître de façon marquée le coût des soins de longue durée.

Étant donné que les anciens combattants ont déjà servi leur pays et ne devraient pas être visés par les mesures en question, les pétitionnaires exhortent le Parlement à rejeter ces mesures budgétaires qui privent les anciens combattants des services voulus et augmentent leur fardeau financier.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant 50 signatures. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de cesser de gaspiller nos deniers publics et de rejeter la taxe sur les produits et services. Je souscris entièrement à leur position.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais moi aussi présenter une pétition à la Chambre. Elle est signée par des gens qui viennent principalement de la région de Hull, Vanier et Ottawa.

Ces pétitionnaires exhortent le Parlement à cesser de gaspiller les deniers publics et à rejeter la taxe sur les produits et services. Ils invitent également les gens à participer à une manifestation qui aura lieu samedi prochain.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, dans la foulée des centaines de milliers de Canadiens qui s'opposent à cette taxe du gouvernement sur les produits et services, je voudrais déposer, aujourd'hui, une autre pétition signée par des Canadiens qui s'opposent fortement à cette taxe et qui voudraient venir ici, samedi prochain le 12 mai, démontrer leur humeur plutôt maussade envers ce gouvernement qui veut imposer encore une nouvelle taxe aux Canadiens, une taxe qui sera régressive et qui nous coûtera très cher.

[*Traduction*]

LES ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter plusieurs pétitions au nom de mes électeurs qui se disent insatisfaits du gouvernement pour une foule de raisons.

Celle que je présenterai en premier provient d'anciens combattants qui se sont battus pour leur pays. Ces pétitionnaires s'opposent aux mesures prévues dans le dernier budget, qui vont leur nuire en les privant de services convenables et en aggravant leurs difficultés financières.

L'AGRICULTURE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Madame la Présidente, j'ai d'autres pétitions à présenter qui proviennent d'agriculteurs de Lambton—Middlesex, de Oil Springs, de Petrolia, de Bothwell, d'Alvinston, de Camlachie, de Wyoming, et même de la circonscription de mon collègue, le député de Kent.

Ces pétitionnaires s'opposent tous aux taux d'intérêt très élevés et néfastes qu'on impose au Canada et à ses agriculteurs. Ils veulent que le gouvernement rétablisse le remboursement de la taxe sur les carburants ainsi que les dispositions sur les paiements anticipés sans intérêts pour les récoltes, qu'il garantisse aux produits agricoles canadiens un accès juste et équitable au marché et qu'il adopte des politiques agricoles favorisant le développement agricole.

VIA RAIL

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Madame la Présidente, j'ai également d'autres pétitions à présenter, qui ont recueilli la signature de diverses personnes habitant un peu partout dans ma belle circonscription. Les signataires demandent au gouvernement de réévaluer les réductions de service de VIA Rail imposées d'un bout à l'autre du pays le 1er janvier, et d'améliorer les services de cette compagnie.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): J'ai encore une dernière série de pétitions qui ont circulé elles aussi dans toute la circonscription. Les pétitionnaires déplorent que le gouvernement fédéral veuille imposer aux Canadiens une nouvelle taxe de 7 p. 100 sur les produits et services, qui s'appliquera notamment aux livres, magazines, journaux et ainsi de suite.

• (1120)

Ils font remarquer, avec raison, que c'est la première fois que cela se fera depuis la Confédération. Ils demandent au gouvernement d'exempter les livres, magazines et journaux canadiens de la taxe proposée sur les produits et services.

[*Français*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je me lève aujourd'hui pour présenter des pétitions signées par des Canadiens qui s'oppposent à la taxe sur les produits et services.

Ces pétitions ont circulé grâce à des citoyens qui demandent aux contribuables de se joindre à eux à l'occasion d'un rassemblement sur la Colline du Parlement, le samedi 12 mai, à midi, pour montrer que les Canadiens s'opposent à la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement.

[*Traduction*]

J'ai ici plusieurs centaines de signatures de personnes qui travaillent dans le domaine des imprimés ou qui s'y intéressent. Elles nous signalent que, jamais depuis la Confédération, le Canada n'a taxé les revues, les livres et les journaux, qu'il est maintenant question de soumettre

à la TPS. Les pétitionnaires considèrent la diffusion sans entraves de l'imprimé comme la pierre angulaire de la démocratie, de la culture et de l'éducation et ils estiment que l'application de la TPS nuira à l'épanouissement d'une société instruite et productive.

Pour ces raisons, les pétitionnaires prient la Chambre de réaffirmer les principes séculaires qu'incarne la franchise d'impôt de l'imprimé en conservant le taux zéro dans la loi et les règlements sur la TPS.

Un dernier groupe, madame la Présidente, que la TPS inquiète aussi et qui pourrait venir manifester avec nous samedi, sur la colline, est formé de personnes qui dispensent des services d'ergothérapie, de physiothérapie, d'orthophonie, de pathologie et d'audiologie ainsi que des services sociaux en dehors des établissements publics.

Elles demandent au Parlement de ne pas soumettre les soins de santé à la taxe sur les produits et services, qu'ils soient dispensés à l'intérieur ou en dehors des établissements publics.

[*Français*]

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, je dépose aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition provenant de Chibougamau suite aux recommandations du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord. Incontestablement, l'isolement de cette localité est une réalité et c'est pourquoi les signataires de cette pétition s'opposent aux recommandations du rapport Brunelle.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rex Crawford (Kent): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de m'adresser à la Chambre encore une fois, en vertu de l'article 36 du Règlement, pour déposer une pétition signée par les électeurs de la circonscription d'Ottawa-Centre.

Ces électeurs déclarent: «Si l'argent de nos impôts était dépensé intelligemment plutôt que d'être stupidement gaspillé, nous n'aurions pas à crouler sous les impôts. Le gouvernement du Canada n'a pas besoin d'avoir plus d'argent des contribuables. Il a besoin de représentants consciencieux qui assument leur responsabilité de gérer les fonds publics avec soin et qui rejettent la taxe sur les produits et services.»

Ils tiendront une manifestation sur la colline du Parlement, samedi prochain.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, j'ai aussi une pétition signée par de très nombreux Manitobains, une grande partie d'entre eux habitant la circonscription de Winnipeg St. James. Cette pétition dénonce avec virulence la taxe sur les produits et services. Elle énumère un certain nombre de facteurs qui montrent combien cette taxe est pernicieuse.

Les pétitionnaires demandent de nouveau au Parlement, et particulièrement au gouvernement, de retirer cette taxe, parce qu'elle ne sert pas les intérêts de l'économie canadienne.

Madame la Présidente, je suis conscient des règles et je comprends que vous teniez à les faire respecter. Je ne dirai donc à personne qu'il y aura manifestation samedi, à midi.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais moi aussi présenter une pétition signée par un certain nombre de personnes de la région d'Ottawa. Elles considèrent la taxe sur les produits et services qui est en train de franchir les différentes étapes du processus législatif comme le couronnement d'un train de mesures qui ont rendu le régime fiscal de plus en plus injuste.

Elles exhortent le gouvernement à renoncer à la taxe et à assurer l'équité du régime fiscal. Ils participeront eux aussi à la manifestation qui aura lieu samedi à cet égard, mais que nous ne mentionnerons pas.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureuse de présenter une pétition signée par de nombreux Canadiens qui s'opposent à la TPS.

Ces signatures ont été recueillies par des citoyens qui invitent les contribuables à prendre part avec eux à la manifestation qui se tiendra sur la colline du Parlement, le samedi 12 mai. J'invite, pour ma part, mes électeurs de Nepean qui s'opposent à cette taxe à se joindre à moi sur la colline du Parlement à midi, samedi prochain, pour manifester contre la TPS.

[*Français*]

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je me lève aujourd'hui pour présenter des pétitions signées par des Canadiens qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Ces pétitions ont circulé grâce à des citoyens qui demandent aux contribuables de se joindre à eux à l'occasion d'un rassemblement sur la Colline du Parlement, le samedi 12 mai, à midi, pour montrer que les Canadiens s'opposent à la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement.

[*Traduction*]

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, quelques pétitions dont une concernant la taxe sur les produits et services.

Les Canadiens présentent encore des pétitions exhortant le gouvernement à reprendre ses esprits et à abandonner son projet de taxe sur les produits et services avant qu'il ne nuise à l'économie canadienne. Ils demandent encore que nous participions à la manifestation qui doit avoir lieu samedi midi.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, j'ai aussi à présenter des pétitions d'anciens combattants de la circonscription de Kenora—Rainy River, que je représente. Ils demandent au gouvernement de ne pas hausser, comme il le projette, le coût de leurs soins à domicile, car cela risque d'accroître considérablement le coût des soins de longue durée.

Ces femmes et ces hommes qui ont fait les deux guerres auxquelles a participé le Canada demandent au gouvernement de ne pas leur imposer ce genre de fardeau. Ils estiment qu'ils ont fait leur part et que c'est maintenant au Canada de faire la sienne.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'ÉCONOMIE AGRICOLE

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour prier la présidence d'accéder à ma demande de débat d'urgence sur la crise financière agricole, et plus particulièrement en ce qui concerne ma province, la Saskatchewan.

Je sais que plusieurs de mes collègues vous ont adressé la même demande ces jours derniers. Ils ont exposé avec beaucoup d'éloquence et de vigueur la situation des agriculteurs qui sont confrontés à des baisses du prix initial des céréales. Les taux d'intérêt ont augmenté, de même que divers autres coûts de production, dont les frais de transport. Les agriculteurs sont donc aux prises avec une véritable crise.

Et voici qu'un événement s'est produit au cours des 24 dernières heures. Le ministre de l'Agriculture et le premier ministre de la Saskatchewan ont eu un entretien au sortir duquel ils ont déclaré, tout souriants, qu'ils se réjouissaient d'avoir eu des discussions fructueuses et tout le tralala. Pourtant, aucune annonce n'est prévue.

Les agriculteurs de ma circonscription et de toute la Saskatchewan ont besoin de savoir immédiatement à quoi s'en tenir. Aujourd'hui comme hier, ils doivent prendre des décisions concernant leur avenir.

Je demande donc à la présidence de prier le Parlement d'étudier cette question, de mettre fin à ce semblant de guerre entre le fédéral et les provinces et de faire en sorte que mes électeurs et les autres agriculteurs de la Saskatchewan puissent gagner leur vie et ensemencer leur terre cette année.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je remercie le député de nous avoir présenté sa requête de façon si éloquente.

Nous avons étudié sa demande attentivement, mais nous croyons qu'il n'est pas opportun, à l'heure actuelle, d'autoriser la tenue d'un débat d'urgence. Plus tard peut-être.

* * *

• (1130)

[*Français*]

LA SANCTION ROYALE

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

le 10 mai 1990

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Gérard V. J. La Forest, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 10 mai 1990, à 15 h 15, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Secrétaire du Gouverneur général,
Léopold H. Amyot

Les crédits

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE NORD DU CANADA

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River) propose:

Que la Chambre réprouve le fait que le gouvernement se désintéresse du nord du Canada et ne traite pas les habitants du Nord avec équité comme en témoignent:

1) son manque d'intérêt pour la diversification économique;

2) son abandon du nord de l'Ontario par la réduction des services ferroviaires de VIA Rail;

3) son abandon de tous les habitants du Nord par l'adoption d'une loi régressive sur l'assurance-chômage;

4) la suppression prévue de la déduction pour les habitants de régions éloignées;

5) l'imposition d'une taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois de construction;

6) l'élimination de la déduction pour épuisement des gisements miniers et des avantages des actions accréditives dans l'exploration minière;

7) l'adoption de la taxe sur les produits et services;

8) son échec à mettre en oeuvre les programmes d'adaptation nécessaires dans les localités à industrie unique.

M. Milliken: Madame la Présidente, j'ai deux points à soulever. Par suite de discussions entre les partis, je crois que la Chambre serait disposée à continuer de siéger pendant l'heure du déjeuner, c'est-à-dire entre 13 heures et 14 heures. Je crois que cela se ferait par consentement unanime à ce moment-ci, plutôt que par voie de motion visant à prolonger les heures de séance. Je demande que la Chambre se prononce là-dessus.

M. Cooper: Madame la Présidente, compte tenu de la collaboration dont a fait preuve la Chambre hier, qui nous a permis de parvenir à une entente pour accélérer l'examen des mesures d'initiative ministérielle, nous sommes tout à fait disposés à collaborer, à condition, bien sûr, qu'il n'y ait pas de motions dilatoires, de demandes de vérification de quorum ou d'autres tactiques visant à interrompre les travaux.

M. Angus: Madame la Présidente, il y a eu consultation à ce sujet et nous sommes disposés à appuyer la proposition.

M. Milliken: Madame la Présidente, je tiens à dire qu'il n'y aura pas de demande de vérification de quorum de la part de l'opposition lors d'une journée consacrée à l'opposition. C'est du côté du gouvernement qu'il y a habituellement de telles demandes. Il a tendance à oublier que les journées de l'opposition servent, en fait, à discuter d'initiatives ministérielles.

L'autre point que je voulais soulever concerne la longueur des discours. Plusieurs députés de notre parti veulent participer à ce débat aujourd'hui. Au lieu d'avoir des discours de 20 minutes, nous voudrions que nos orateurs fassent des discours de 10 minutes, suivis d'une période de 5 minutes réservée aux questions et aux observations. Nous procéderons de cette façon toute la journée. Si les députés des autres partis veulent faire de même, nous n'y voyons pas d'objection. Je voulais simplement faire connaître nos intentions et demander le consentement de la Chambre pour que nous procédions de cette façon.

M. Angus: Madame la Présidente, je ne vois pas d'objection à ce que le Parti libéral partage ainsi le temps qui lui est alloué. Je crois que nos orateurs prendront toute la période de 20 minutes à laquelle ils ont droit. Cependant, comme nous l'avons déjà fait dans le passé, nous pourrions peut-être, au début de chaque discours, informer la Chambre du temps que nous allons prendre. Je ne crois pas que cela évitera tous les problèmes.

M. Cooper: Madame la Présidente, nous allons évidemment consentir à ce que les députés libéraux partagent le temps qui leur est alloué. Nous n'y voyons aucune objection. Il se peut même que nous les imitions plus tard dans la journée, mais notre premier orateur prendra certainement tout le temps auquel il a droit. Nous informerons la présidence et la Chambre de notre intention, plus tard dans la journée.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je vois qu'il y a consentement unanime. La présidence comprend que les discours des députés libéraux seront tous de 10 minutes. Pour les autres partis, j'aimerais qu'on m'avertisse à l'avance de la durée des discours, car cela me permettra d'aider les orateurs en les avisant qu'il ne leur reste qu'une ou deux minutes pour qu'ils puissent terminer leur intervention.

Je donne la parole au député de Kenora—Rainy River.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi de discuter aujourd'hui de questions concernant le Nord du Canada parce que je m'intéresse de près à ces questions et qu'elles me tiennent à coeur. Il n'y a pas si longtemps, à la Chambre, pendant une journée consacrée aux crédits, notre côté de la Chambre a critiqué les programmes de développement régional et les effet—ou l'absence d'effets—de ces programmes sur le nord de l'Ontario et

du Canada et sur les régions du Canada qui sont considérées comme en marge de la société canadienne.

Je voudrais parler aujourd'hui des problèmes créés par le gouvernement dans le nord du Canada, et surtout dans le nord de l'Ontario, que je connais très bien. Comme vous le savez bien—et on le dit dans la motion à l'étude—beaucoup de problèmes créés par le gouvernement font du tort au nord du Canada et de l'Ontario.

Je ne veux pas relire la motion parce qu'elle est explicite. Elle mentionne la réduction de l'assurance-chômage, les coupes imposées à VIA Rail concernant la ligne principale qui traversait le nord de l'Ontario, la taxe de 15 p. 100 à l'exportation du bois de construction et l'élimination de la déduction pour épuisement des gisements miniers, qui a rendu pratiquement inutile le mécanisme des actions accréditives. Enfin—coup peut-être le plus grave pour nous—elle signale l'imposition de la taxe sur les produits et services dans un avenir rapproché. Ces questions ont déjà été débattues à la Chambre, c'est pourquoi je voudrais en aborder quelques autres dans le temps qui m'est alloué.

Il y a deux problèmes dont nous n'avons pas parlé à la Chambre, mais j'ai écrit aux ministres d'en face pour essayer de les régler parce qu'ils concernent directement les habitants du Nord et surtout ceux des localités à industrie unique. L'un de ces problèmes est le programme de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Pour ceux qui ne connaissent pas cette société, elle a pour mandat d'aider les Canadiens à accéder à la propriété. Elle a aussi pour mandat d'aider les Canadiens à réunir suffisamment d'argent, de sorte que l'intérêt sur l'argent nécessaire ne soit pas aussi élevé que s'il venait d'une banque canadienne.

La SCHL a une politique pour les localités à haut risque, ce qui veut dire, pour être plus précis, les communautés minières. Il n'y a pas très longtemps, j'ai écrit au ministre de l'Habitation pour lui mentionner le problème que posait cette politique dans des villes comme Pickerel Lake, Ignace et, à l'avenir, probablement Red Lake et Golden. Cette politique prévoit qu'un particulier, lorsque la mine est en voie de fermer, ne peut pas acheter une maison de la société minière sans garanties de celle-ci. Cela pose quelques problèmes. Le nord de l'Ontario a besoin de diversifier son économie et, avec l'aide du gouvernement j'en conviens volontiers, a fait de grands efforts pour attirer des entreprises dans les endroits où les mines sont en voie de fermeture. Nous arrivons au problème, madame la Présidente.

J'ai ici une lettre de la localité d'Ignace relative à la pénurie de logements. Pouvez-vous imaginer une collectivité qui envoie une lettre à son député et à la SCHL pour leur dire qu'il y a pénurie de logements, alors qu'une mine très importante est en train de fermer. Toutes les maisons que la société minière avait fait construire sont en vente. Cela ne paraît pas possible, mais c'est la vérité.

Je voudrais lire quelques lignes de la lettre qui expose cette situation. Ignace a une pénurie de logements et la lettre dit:

> En raison des changements qui s'opèrent dans l'industrie, il y a une demande de logements au niveau local. La mine a stabilisé ses opérations à 236 employés et a besoin de tous ses logements libres pour attirer du personnel qualifié et continuer d'exploiter la mine de Lyon Lake. Avec la fermeture du Camp 418 de la Canadian Pacific Forest Products, entre 20 et 30 employés voudront se réinstaller à Ignace. En outre, on prévoit l'arrivée à Ignace, au printemps, de l'entreprise de construction de cabanes en rondins *Original Log Cabius* de Pine River, au Manitoba, dont il faudra trouver à loger une dizaine d'employés. . .
>
> La politique générale de la Société canadienne d'hypothèques et de logement sur l'aide financière accordée à Ignace détruit le potentiel de stabilisation de notre économie et, en fin de compte, compromet les investissements réalisés. Des secteurs stables de l'économie d'Ignace ne peuvent pas recruter de nouveaux employés, faute de logements. Cette politique encourage Noranda et le canton à rejeter des perspectives de construction de logements et à mettre fin à des activités positives de développement économique, jusqu'à ce que Lyon Lake ferme ses portes et que tous les logements puissent être offerts sur le marché.

• (1140)

Et cette lettre se poursuit.

C'est la situation que j'ai signalée au ministre de l'Habitation il n'y a pas très longtemps. Je voudrais lire ce que le ministre a répondu essentiellement. Le point capital de sa longue lettre est celui-ci: «Les autorités de la SCHL continueront de surveiller régulièrement la situation économique d'Ignace pour s'assurer que cette politique ne cause pas de tort à la localité.»

À mon avis, c'est tout à fait inacceptable. Voici la vraie raison pour laquelle ces jours d'étude des crédits sont si importants pour les députés d'en face: Des programmes et des situations créés par le gouvernement du Canada ont touché directement les régions que nous représentons. Nous les signalons au gouvernement, qui répond simplement: «Tout va bien.»

Passons aux localités minières. Nous savons dès son ouverture qu'une mine fermera tôt ou tard. Les localités touchées tentent actuellement de diversifier davantage leur économie avant que la mine ne soit complètement fermée. Comme les localités minières le savent, on réduit le nombre d'employés avant le jour fatidique.

La localité dont je parle s'efforce de mettre en place de tels programmes, et que nous dit le gouvernement? Que la politique est tout à fait acceptable. Qu'il faut attendre la fermeture de la mine, car cela va saturer le marché immobilier. Ce qui va arriver, c'est que le prix des maisons va tomber au niveau le plus bas jamais vu et, somme toute, la localité et ses citoyens vont probablement faire faillite. C'est tout simplement inacceptable.

J'aimerais maintenant parler d'une autre affaire que j'ai signalée au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le nouveau ministre est présent, ce qui est une bonne chose, et j'espère qu'il prendra la question au sérieux même si elle ne se rapporte pas à lui.

Le ministre sait que nous avons beaucoup de réserves isolées dans le nord de l'Ontario. Nous lui avons écrit récemment pour lui dire que nous devons diversifier l'économie de ces collectivités. Dans ma circonscription, à peu près 10 000 personnes sont isolées car elles n'ont pas de route vers les centres plus populeux. Tous les approvisionnements arrivent dans ces collectivités par la voie des airs, sauf dans quelques régions clés où il y a des routes sur la glace l'hiver, mais qui sont difficiles à entretenir.

J'ai écrit au ministre à maintes reprises pour lui dire que nous gaspillons l'argent des contribuables en continuant de livrer l'équipement et le matériel par avion. D'après moi, le Canada, les contribuables et les collectivités elles-mêmes y gagneraient si nous construisions des routes, permanentes ou d'hiver, pour desservir ces localités.

Le ministre répond en me rappelant la politique: le seul temps où le gouvernement fédéral construit une route d'hiver pour les réserves, c'est lorsque des fonds sont alloués à cette fin dans le cadre d'un gros projet de construction. Je signale au ministre et aux Canadiens qui nous écoutent que cette politique finit par nous coûter très cher au bout du compte. Je crois que la construction d'un réseau routier serait profitable à tous les contribuables finalement.

Il ne me reste plus grand temps. J'invite le ministre et le gouvernement à examiner très sérieusement les conséquences de ces problèmes dans le nord de l'Ontario et dans le nord du Canada. Ce n'est pas parce que ce sont des députés de l'opposition qui en parlent que ces problèmes ne méritent pas d'être examinés. Il faut prendre cette situation un peu plus au sérieux. J'espère que le gouvernement étudiera les deux problèmes que je lui ai signalés aujourd'hui parce qu'ils nous préoccupent vraiment.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les députés savent que je n'aime pas couper la parole à un député en plein milieu d'une phrase. S'ils veulent se partager le temps de parole, ils doivent faire un peu plus attention quand je leur fais signe qu'il ne reste plus qu'une minute ou deux pour terminer. Je leur en saurais gré, car ce serait équitable envers tout le monde.

Le député d'Algoma à la parole pour la période des questions et des commentaires.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, tous mes compliments au député de Kenora—Rainy River, qui a vraiment bien cerné certains problèmes propres à sa circonscription. En tant que critique pour les affaires indiennes et autochtones, il s'est intéressé surtout aux questions de logement et d'entretien des réserves.

Je voudrais lui demander de commenter brièvement un article de la motion d'aujourd'hui qui porte sur la taxe à l'exportation de bois d'oeuvre. Cette taxe est un problème général dans le nord de l'Ontario puisque depuis son entrée en vigueur, nous assistons à un un ralentissement très marqué de l'industrie forestière.

Au moment de l'adoption de cette taxe, ou peu après, le cours du dollar canadien est passé de 73 ou 74 cents à environ 85 cents, une hausse qui a amené avec elle une deuxième taxe de 15 p. 100, en quelque sorte. Des règlements défavorables au nord de l'Ontario sont intervenus en même temps, des règlements en matière de transport du bois qui ont avivé la concurrence que la Colombie-Britannique livrait à cette région sur le marché américain. Je sais que dans le nord-est de l'Ontario, ces trois facteurs ont eu, ensemble, un effet dévastateur sur toute l'industrie forestière, un gros employeur dans cette région.

Cet état de choses a entraîné la vente de certaines compagnies forestières à d'autres compagnies plus importantes qui n'ont pas nécessairement les mêmes préoccupations sociales et communautaires que les petits exploitants. J'ai pensé que le député pourrait nous en apprendre sur les conséquences de ces événements dans le nord-ouest de l'Ontario, car ces deux régions du Nord dépendent beaucoup du secteur primaire, surtout des mines et des forêts, pour vivre. Je voudrais que le député nous parle des problèmes que la taxe de 15 p. 100 à

l'exportation de bois d'oeuvre, imposée il y plusieurs années, a entraînés dans le nord-ouest de l'Ontario.

M. Nault: Madame la Présidente, je sais que vous essayez de nous limiter à nos dix minutes. Je sais également qu'il est difficile d'aborder les nombreux problèmes que nous avons en si peu de temps.

Je remercie mon collègue pour sa question sur la taxe à l'exportation du bois d'oeuvre. Cette taxe a créé bien des problèmes dans le nord de l'Ontario. Dans ma circonscription, notamment, elle a provoqué la fermeture de deux scieries et en a obligé une troisième à réduire considérablement sa production. Comme je le disais dans mon introduction, des problèmes surgiront lorsque le gouvernement nous imposera des décisions particulières, à nous, les habitants du Nord, et que nous, les députés, devrons nous en accommoder.

• (1150)

Nous avons posé des questions au gouvernement à maintes reprises. Le ministre des Forêts nous a déclaré qu'il avait lui-même tenté de négocier avec les États-Unis la possibilité de changer la taxe à l'exportation de 15 p. 100 en raison de la nouvelle situation créée par les fluctuations du dollar.

Nous devons également penser aux problèmes qui surgiront lorsque la taxe sur les produits et services de 7 p. 100 s'ajoutera à la taxe de 15 p. 100, d'autant plus que les marchés sont loin des zones de production. Si cela continue, nous nous écraserons nous-mêmes sous le poids des prix que nous devons exiger.

Que le gouvernement prenne bien garde aux conséquences lorsqu'il met ce genre de programmes en oeuvre. Ils auront certainement une incidence. En plus de cela, nous avons les compressions à l'assurance-chômage. En raison des mises à pied dans l'industrie, nous devons une fois de plus nous résoudre au chômage, parce qu'il n'y a pas de travail. Le gouvernement devrait examiner la situation dans son ensemble.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je me réjouis que nous soyons saisis de cette motion qui, bien qu'elle vise toutes nos régions septentrionales, présente un intérêt particulier pour nous tous qui habitons le nord de l'Ontario. En effet, elle englobe en quelque sorte toute la liste des problèmes pressentis qui nous attendent par suite des changements survenus depuis deux ou trois ans dans l'économie du nord de l'Ontario et dans la politique du gouvernement.

La réduction graduelle du service de VIA Rail dans le nord de l'Ontario qui, selon nous, devrait aboutir à son élimination complète d'ici deux ou trois ans a vraiment de quoi traumatiser les habitants des localités qui dépendent du service ferroviaire.

Nos secteurs assujettis à un travail saisonnier vont éprouver des difficultés par suite des normes plus rigoureuses imposées au régime d'assurance-chômage. Les Canadiens qui résident dans les localités septentrionales—non pas celles que je représente, mais celles du Grand Nord—vont vivement ressentir la suppression de la déduction que la Loi de l'impôt sur le revenu accordait aux habitants de régions éloignées. Nous avons déjà discuté de l'imposition d'une taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre et de l'élimination de la déduction pour épuisement des gisements miniers. Cet aspect revêt une importance extrême.

Si j'entends surtout m'attarder aujourd'hui sur cet aspect, c'est en raison des difficultés qu'éprouvent les localités d'Elliot Lake, de Blind River et tout le secteur de la rive nord du district d'Algoma. Depuis trois mois, nous avons appris que, dans la ville d'Elliot Lake qui compte 16 000 habitants, quelque 2 000 mineurs seront mis à pied au cours des prochains 12 mois, et que 5 000 autres le seront dans la région qui longe la rive nord, y compris Blind River. Cette annonce a causé un choc terrible. J'aimerais fournir certains détails concernant d'une part la mise à pied de ces mineurs, et d'autre part l'élimination de la déduction pour épuisement des gisements miniers et celle des avantages des actions accréditives dans l'exploration minière.

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources déclare que si nous voulons, au cours des 10 ou 12 prochaines années, entreprendre l'exploitation de gisements miniers, que ce soit en Colombie-Britannique, en Ontario, au Québec, voire même dans d'autres régions du pays comme le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, nous devons dès maintenant investir dans la prospection et la mise en valeur.

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ajoute que nous devrions consacrer à l'heure actuelle à cette tâche quelque 1,2 ou 1,3 milliard de dollars par année. Cela ne veut pas dire que chaque dollar investi rapportera, mais si nous voulons pouvoir exploiter des gisements miniers dans 10 ou 12 ans, c'est maintenant que nous devons investir. Malheureusement, nous avons perdu d'importants programmes depuis deux ou trois ans. Dans le cadre du dernier budget, nous avons perdu le Programme de stimulation de l'exploration minière. Depuis deux ou trois ans, nous avons également assisté à l'élimination des déductions pour épuisement des gisements miniers et des avantages des actions accréditives dans l'exploration minière. C'est pour cette raison que l'année prochaine, l'Inco, Falconbridge, et les grandes sociétés minières n'investiront que 400 millions de dollars

environ dans la prospection et la mise en valeur. Ainsi, on ne va dépenser qu'un tiers environ des sommes nécessaires selon notre propre ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. C'est là une nouvelle extrêmement mauvaise pour le nord de l'Ontario, car nous savons qu'en définitive, au tournant du siècle, de nouvelles mines ne seront pas mises en exploitation. On ne dépense pas les sommes nécessaires à l'heure actuelle, et en vertu du présent régime, on ne le fera pas plus dans les années à venir. Cela n'avait vraiment rien d'encourageant. Il faut changer les choses. Nous dépendons depuis cinq ou six ans des petites sociétés minières, qui sont cotées pour la plupart à la Bourse de Vancouver, pour dépenser les 800 ou 900 millions de dollars nécessaires au titre de la prospection et de la mise en valeur.

Le ministre des Finances s'est engagé auprès de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs à examiner cette question. Je sais que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, s'il croit son propre ministère, voudra que cela se produise. Cela s'impose de toute urgence, à long terme.

Je voudrais parler brièvement du défi que nous devons relever dans les localités comme Elliot Lake, Blind River et la région de la Côte-Nord. Nous aurons pour mission au cours des 12 prochains mois, et des prochaines années, de procéder aux adaptations nécessaires pour maintenir la viabilité des localités concernées. Les gouvernements fédéral et provincial auront une large part de responsabilités à cet égard.

Les sociétés minières doivent, pour leur part, participer à l'élaboration des procédures et d'initiatives visant à venir en aide à leurs employés. Il leur incombe de créer des caisses destinées à aider les localités minières à procéder aux énormes dépenses d'immobilisation nécessaires à la mise en place de l'infrastructure municipale voulue. Je crois que c'est à faire. Les gouvernements fédéral, provincial et municipaux ont une large part de responsabilités, dans la mesure où ils en ont les moyens.

Manifestement, nous avons un besoin immédiat d'argent au titre de la mobilité de la main-d'oeuvre et de la recherche d'emplois. Nous faisons face à la suppression de 450 emplois d'ici le mois d'août. Nous espérons pouvoir éviter la suppression de 1 600 autres emplois pendant un an encore, jusqu'à avril ou mai 1991. En fait, ces emplois pourraient être supprimés dès le mois d'août ou septembre de cette année. Dans ce cas, les sommes nécessaires seront plusieurs fois supérieures au montant réclamé maintenant dans le cadre du Programme de développement des collectivités.

Des fonds sont nécessaires au titre de la mobilité de la main-d'oeuvre, de la recherche d'emplois et des programmes de recyclage. Nous avons demandé au ministre des Transports et à son ministère d'améliorer les installations aéroportuaires, car c'est là une façon de créer de l'emploi. Un service minier itinérant, comme celui utilisé à Rabbit Lake et Saskatoon, en Saskatchewan, pourrait être utile dans les localités du nord-est de l'Ontario comme Detour-du-Lac, et d'autres collectivités où de nouvelles mines seront mises en exploitation.

Selon moi, des programmes comme le EDNOR sont extrêmement utiles pour ce qui est de favoriser de petits agrandissements ou le développement d'une nouvelle industrie. Par contre, ce programme ne permet pas de faire face à l'énorme restructuration qui devra avoir lieu dans les localités faisant face à des licenciements massifs. Cela se produit la plupart du temps dans les domaines de compétence provinciale, et il est donc très important de mettre en valeur les industries en question et d'offrir des programmes comme les ententes de développement économique et régional dans le cadre desquelles deux niveaux de gouvernement peuvent, d'un commun accord, procéder à d'importantes adaptations industrielles.

C'est ce que nous avons fait, il y a quelques années, dans le secteur des produits forestiers que nous avons dû restructurer, afin qu'il réponde aux normes environnementales voulues et qu'on puisse ainsi parvenir à la productivité et à la compétitivité nécessaires. C'est là le type de programme d'adaptation industrielle généralisée dont nous avons besoin.

• (1200)

J'exhorte simplement le gouvernement à être tout à fait coopératif et à prendre ses responsabilités au sérieux au cours des 12 prochains mois et des années à venir, afin d'offrir des programmes d'adaptation industrielle et des mécanismes d'assistance financière permettant de s'assurer que des localités comme Elliot Lake, qui font face à la perte de la moitié ou des deux tiers de leur main-d'oeuvre active, puissent s'adapter et demeurer viables, même en étant légèrement plus petites, et ainsi poursuivre leur vie communautaire et assurer la survie des familles qui y habitent.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, mon collègue de Nepean et moi-ême avons eu l'honneur de visiter certains endroits du nord de l'Ontario à titre de membres d'un groupe de travail qui étudiait les infrastructures de la région. Nous présenterons sous peu à notre caucus un rapport sur nos constatations.

Un des aspects positifs qui nous a frappés est que le nord de l'Ontario constitue l'un de nos plus beaux coins de pays. C'est l'une des plus belles régions que les

touristes puissent visiter, s'ils apprécient la beauté des rivières et des lacs et celle des montagnes et des vallées.

Nous avons malheureusement remarqué qu'il n'y a absolument pas moyen d'accéder à certaines parties du nord de l'Ontario faute de routes, comme le député vient de le mentionner.

En outre, nous avons été étonnés de constater que, dans beaucoup de ces endroits, il n'y a pas d'égouts. Les gens doivent encore utiliser des cabinets extérieurs.

Les maires et les présidents de conseil municipal nous ont dit qu'un grand nombre de jeunes qui ont terminé leurs études primaires ou secondaires déménagent dans de grandes villes comme Toronto, Ottawa ou d'autres régions pour poursuivre leurs études universitaires et ne retournent pas dans leur foyer. Nous assistons donc à une réduction des ressources humaines qui se trouvent là-bas.

Il semble que c'est là une excellente occasion pour le gouvernement d'intervenir et de fournir aux gens du nord de l'Ontario les outils dont ils ont besoin, c'est-à-dire un accès aux routes principales. Je ne vois rien de mal à demander au gouvernement d'intervenir et d'agir assez rapidement dans cette affaire. Je voudrais féliciter les députés de leurs observations.

M. Foster: Madame la présidente, je remercie le député d'Ottawa-Centre pour ses commentaires. L'un des objectifs des municipalités de la région est de créer des moyens de transports et d'améliorer ceux qui existent. J'ai parlé précédemment des améliorations proposées et des demandes adressées au ministre des Transports en vue d'obtenir des aides à la navigation. Il est urgent et de la plus haute importance qu'il prenne une décision à ce sujet très prochainement.

Le deuxième point porte sur l'infrastructure routière. Dans les quatre ou cinq prochaines années, nous nous attendons à ce que Ontario Hydro décide de construire une centrale électrique dans la région de Dean Lake, juste à l'ouest de Blind River, ce qui coûtera quelque 8 ou 10 milliards de dollars sur une période de 10 ans.

Il faudra notamment une meilleure route et des moyens de transport pour que les travailleurs venant d'Elliot Lake et de Blind River—de toute la région de la Côte-Nord—puissent se rendre à la centrale. On ne peut pas faire venir 3 000 ou 4 000 ouvriers du bâtiment et installer toute l'infrastructure nécessaire sans avoir de bons moyens de transport et des couloirs de circulation. Actuellement nous n'avons que la transcanadienne, qui est une route à deux voies de circulation et qui ne suffira pas.

La coopération entre les instances supérieures des deux ordres de gouvernement, dans le domaine des transports, pourrait faire partie d'une grande entente de développment économique et régional.

Le deuxième secteur mentionné par le député concernait l'établissement d'une infrastructure municipale. Si nous perdons la moitié ou les deux tiers de notre main-d'oeuvre à Elliot Lake dans l'industrie minière, qui est la principale source d'emploi, nous en perdrons aussi dans le domaine des emplois secondaires, sans parler du secteur des services. Les sociétés minières ont, je pense, la responsabilité d'aider les municipalités à assumer leur lourde charge financière, en ce qui concerne l'infrastructure municipale pour les égouts et les conduites d'eau, lorsqu'elles mettent fin à leurs activités et quittent la région. À mon avis, elles ont la responsabilité de verser un montant forfaitaire dans ces circonstances, pour ne pas laisser cette obligation financière aux habitants qui restent.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le député de Kenora—Rainy River d'avoir présenté aujourd'hui à la Chambre une motion qui permettra à plusieurs d'entre nous, tant du côté ministériel que du côté de l'opposition, de parler des sujets de préoccupation pour les habitants du Nord au lieu de déplorer simplement certains de leurs problèmes, comme on les a appelés, mais de parler aussi des énormes progrès que le gouvernement progressiste conservateur a permis d'y réaliser depuis son arrivée au pouvoir en 1984.

Ces progrès témoignent en fait d'une grande tradition d'intérêt pour le Canada du Nord qui remonte aux premiers temps de la Confédération, mais qui se reflétait certainement dans les politiques du très honorable John Diefenbaker. Celui-ci, à l'époque où il était premier ministre du Canada, a lancé le programme de routes d'accès aux ressources naturelles, de concert avec l'ancien député de Qu'Appelle—Moose Mountain, qui était à l'époque titulaire de ce portefeuille et qui, pourrais-je ajouter, se faisait accompagner dans ses déplacements dans le Nord par son adjoint parlementaire, l'actuel premier ministre du Canada.

Il existe donc chez nous, par tradition, un intérêt soutenu pour le Nord de la part des gouvernements progressistes conservateurs successifs, car nous avons toujours eu une certaine vision d'avenir pour le Nord. Nous envisagions le Nord comme un territoire où des

Canadiens, les habitants du Nord, qu'ils soient autochtones ou non, pouvaient se bâtir un avenir.

D'autres gouvernements ont adopté au fil des ans ce qu'on a appelé l'attitude d'Ottawa envers le Nord, en le considérant comme un territoire à exploiter par les gens du Sud pour élargir l'assiette fiscale du gouvernement fédéral. Mais telle n'a certes pas été l'attitude que les gouvernements progressistes conservateurs ont adoptée.

C'est pourquoi je considère comme un honneur de prendre part au débat à titre de ministre responsable des besoins non seulement de nos Inuit et de nos Indiens, mais aussi de tous les habitants du Nord, surtout ceux des territoires situés au nord du 60e parallèle.

Je tiens à signaler que d'autres députés du côté ministériel, dont des secrétaires parlementaires et ma collègue, la ministre d'État chargée des Affaires indiennes et du Nord canadien, participeront au débat. Par contraste avec certains des aspects négatifs de la motion dont la Chambre est saisie, nous allons exposer avec beaucoup de conviction les réalisations solides et positives que notre gouvernement a accomplies en s'occupant des problèmes des habitants du Nord.

J'ai entendu, par exemple, le député d'Algoma dire que la motion évoquait toute une série de questions qui semblent faire problème. Je reconnais que c'est le rôle de l'opposition de parler de ces problèmes et de formuler des critiques, mais nous accepterions volontiers quelques compliments pour les réussites remarquables du gouvernement, au cours des dernières années.

Depuis ma récente nomination, j'ai beaucoup voyagé dans le nord du Canada, visitant de nombreuses localités, écoutant les citoyens et discutant avec eux et, évidemment, faisant progresser un certain nombre d'enjeux importants pour le Nord, dont je désire vous entretenir aujourd'hui.

Depuis 1984, on a assisté à une grande amélioration de la conjoncture, au nord du 60e parallèle. Je suis heureux d'être en mesure de continuer à aider ces régions et à soutenir ces progrès.

Nous sommes en train de changer les priorités. C'est la raison pour laquelle le gouvernement n'a pas la cote actuellement, auprès du public. Nous faisons les choses différemment pour préparer un meilleur avenir à nos enfants et au pays. Nous n'avons pas peur des critiques lorsque nous sommes sûrs d'être dans la bonne voie, d'agir de la bonne façon. Nous remplaçons les vieux programmes désuets et les mesures qui se sont avérées inefficaces par de nouvelles façons de faire les choses à l'avantage des Canadiens et, dans le contexte actuel, à l'avantage des habitants du Nord.

• (1210)

Je veux simplement citer quelques faits qui montrent bien les progrès réalisés depuis l'élection du gouvernement. Il est intéressant de noter que, au nord du 60e parallèle, au cours de la période allant de 1985 à 1988, le revenu a augmenté de 10 p. 100 dans les Territoires du Nord-Ouest, et de 30 p. 100 au Yukon. Mieux encore, le produit intérieur brut des Territoires du Nord-Ouest a augmenté de 31 p. 100 entre 1984 et 1988. Au Yukon, il a augmenté de 73 p. 100.

Ces statistiques montrent bien l'importance de l'amélioration, pour ce qui est du produit intérieur brut des localités du Nord. À une époque où l'économie, dans l'ensemble, a connu une croissance beaucoup plus lente, nous avons assisté à une amélioration notable de la production de l'économie du Nord.

Pour donner plus de poids à ces chiffres, je signale que, depuis 1984, le gouvernement fédéral a pratiquement doublé l'aide qu'il verse aux gouvernements territoriaux du Nord sous forme de paiements de transfert. Quand nous avons pris le pouvoir, ces engagements étaient inférieurs à 500 millions de dollars par année. Ils sont maintenant de presque 1 milliard par année. Cela représente un accroissement de 100 p. 100 de ce que verse le gouvernement pour répondre aux besoins des gens du Nord.

Avec le résultat que l'aide fédérale par habitant du Nord a quasiment doublé. Les fonds vont en priorité aux secteurs de besoins spéciaux, alors que les industries minière et forestière se transforment, que les questions environnementales dominent et qu'un règlement final est apporté aux importantes revendications territoriales.

Depuis trois ans, les politiques et programmes de notre gouvernement dans le Nord s'inspirent de ce qu'on a appelé le «Cadre politique et économique pour le Nord». C'est mon prédécesseur, l'actuel ministre de la Défense nationale, qui a soumis ce nouveau cadre politique et économique au Cabinet, qui l'a fait approuver et qui l'a annoncé en 1987, afin d'apporter à toutes nos entreprises dans le Nord cohésion et continuité, de développer ces

régions plus efficacement, plus sûrement et plus méthodiquement.

Ce cadre politique et économique comporte quatre principaux éléments. Le premier consiste à continuer le transfert de programmes et de responsabilités aux gouvernements territoriaux.

Le deuxième est de régler une fois pour toutes une affaire en suspens: les importantes revendications des Indiens et Inuit du Nord.

En troisième lieu, ce programme vise à faciliter dans le Nord un développement économique qui respecte l'environnement, par la diversification et le raffermissement des économies de ces régions.

Ce cadre raffermit enfin la capacité du Canada de gérer efficacement les terres et les eaux de l'Arctique. Tout cela contribue à renforcer la souveraineté du Canada dans le Nord.

Voilà quelles sont nos priorités stratégiques dans le Nord. J'ai le plaisir de rendre compte aujourd'hui plus particulièrement des progrès considérables que nous avons acomplis dans un certain nombre de ces domaines.

Ces dernières semaines, les Canadiens ont vu se conclure les accords définitifs avec le Conseil des Indiens du Yukon ainsi qu'avec les Dénés et les Métis de l'ouest de l'Arctique.

Il y a une semaine, j'ai eu l'honneur d'assister, à Igoolik, dans la partie est de l'Arctique, à la signature d'une importante entente de principe avec la Fédération Tungavik de Nunavut, dans laquelle nous nous acquittons de nos obligations envers les Inuit, que le pays a longtemps négligés, et cette entente de principe devrait être suivie d'ici 18 mois d'une entente finale qui sera extrêmement avantageuse pour les quelque 18 000 Inuit de l'est de l'Arctique.

La conclusion et la signature d'une entente avec le Conseil des Indiens du Yukon, aux termes de laquelle le gouvernement s'engageait à accorder un règlement financier de 248 millions de dollars et un territoire de 41 000 kilomètres carrés aux Indiens du Yukon, en échange de leur renonciation à leurs revendications territoriales et à leurs droits sur le reste du Territoire du Yukon, montrent que nous prenons des mesures pour assurer le développement socio-économique des habitants du Yukon, qu'ils soient autochtones ou non.

C'est pourquoi, le 1er avril, sur la colline du Parlement, s'est tenue une grande célébration à l'occasion de la signature de l'entente finale. Je tiens à souligner la joie, le bonheur, la satisfaction et l'optimisme que nous avons ressentis à ce moment-là. Après tant d'années de négociations avec les Indiens du Yukon, dont les revendications remontent à 1905, notre gouvernement a fait la chose qui s'imposait. Pour le plus grand bien de cette importante partie du Nord, nous avons mené à terme une affaire qui traînait en longueur.

Il y a trois semaines, nous avons fait la même chose à Yellowknife en parvenant à une entente avec les représentants des Métis et des Dénés. Elle doit maintenant être ratifiée par ces deux groupes. Cette entente prévoit le versement d'une compensation de 500 millions de dollars à la population dénée et métisse de la vallée du Mackenzie et de l'ouest de l'Arctique et la cession à cette population d'un territoire de 181 000 kilomètres carrés, en échange de son engagement et de sa générosité envers le Canada pour avoir rendue possible la conclusion de cette entente historique.

En somme, fort importantes pour le Nord, ces ententes constituent la reconnaissance du fait que les peuples autochtones du Canada ont occupé ces terres longtemps avant l'arrivée des colons européens, des chasseurs de baleines, des marins et de ceux qui sont venus coloniser et peupler le pays qu'on appelle maintenant Canada.

C'est le gouvernement conservateur qui a su régler ces questions, rendant du même coup possible la prospérité, la stabilité dans cette région. Ce faisant, il a aussi donné voix au chapitre aux peuples autochtones, en ce qui touche les importantes décisions administratives et politiques qui devront être prises dans la poursuite du développement ordonné de cette région du Nord.

C'est pourquoi, toutes les fois que j'ai rencontré les chefs, les anciens et les dirigeants ces groupes, j'ai senti qu'ils étaient grandement soulagés et très heureux de la tournure des événements, qu'ils entrevoyaient l'avenir avec beaucoup d'optimisme. Notre gouvernement et moi sommes fiers d'avoir ainsi rendu justice à ces Canadiens.

Mises ensemble, ces ententes représentent un règlement de 1,3 milliard de dollars et la cession aux Dénés, aux Métis et aux Inuit du nord d'un territoire presque aussi grand que la France. Elles comportent des conventions de gestion en matière de développement économique dans les domaines de l'énergie, des forêts, des mines et des entreprises autochtones, comme le piégeage, la chasse et la pêche, ainsi que de l'expansion des entreprises, du transport et de la promotion du tourisme. Ces

ententes augurent donc toutes bien de l'avenir, pour ce qui est de la force et de la sécurité des gens du Nord.

Depuis 1984, notre gouvernement s'est également efforcé de transférer aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest des compétences du genre de celles qui ressortissent aux provinces. Dans cette optique, nous avons pour politique de travailler en étroite collaboration avec les gouvernements territoriaux et de progresser à un rythme qui leur convient, tout en nous assurant que nous continuons à offrir nos programmes en nous acquittant pleinement de nos obligations actuelles et habituelles.

En 1988, nous avons fini par nous entendre avec le Yukon sur un protocole d'entente général devant régir le transfert de ces programmes. Nous espérons conclure bientôt, d'ici la fin de l'exercice en cours, si possible, une entente semblable avec les Territoires du Nord-Ouest.

• (1220)

Beaucoup de mes collègues du Cabinet fédéral, dont plusieurs anciens ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien, ainsi que moi-même, allons souvent rencontrer les dirigeants des gouvernements territoriaux. Nous veillons à ce que s'effectue méthodiquement le transfert des compétences, chacun dans son domaine respectif, pour que les territoires du Nord acquièrent la capacité d'en assurer la gestion au même titre qu'une province à part entière.

Des progrès appréciables ont été accomplis sur le chapitre du transfert des compétences relatives aux autoroutes. Pas plus tard que cette semaine, nous avons annoncé la conclusion d'une entente prévoyant que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest se chargerait dorénavant de la gestion des autoroutes dans les limites des Territoires du Nord-Ouest.

En tant qu'ancien ministre des Pêches, j'ai personnellement conclu une entente visant à transmettre au gouvernement du Yukon la responsabilité des pêches en eau douce.

Un certain nombre d'autres transferts ont déjà été effectués. D'autres encore seront négociés et effectués au cours de l'année qui vient.

Dans le cadre de ces transferts, mon ministère se retirera du secteur des revendications territoriales touchant les deux territoires et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest assumera la responsabilité des pêches en eau douce. De concert avec Transports Canada, nous avons récemment cédé au Yukon la responsabilité des aéroports des catégories B et C. Nous comptons faire la même chose cette année avec les Territoires du Nord-Ouest.

Nous négocions en outre des transferts dans le domaine de la santé, surtout avec le Yukon pour l'instant. Nous espérons relancer très bientôt la négociation avec le Yukon d'une entente de principe visant à lui transférer les responsabilités relatives à la gestion des forêts.

Tous ces changements touchant le nord du Canada qui sont survenus ces dernières années ont été positifs. Aucun ne surpasse en importance la délégation politique rapide de pouvoirs gouvernementaux semblables à ceux des provinces, au nord du 60° parallèle. Mon ministère continuera de coordonner ce processus de délégation politique jusqu'au jour où les deux territoires jouiront de pleins pouvoirs comparables à ceux des provinces du sud.

L'élargissement et la consolidation de la base économique de nos territoires constituent un défi de taille, tant pour les gens et les gouvernements du Nord que pour le gouvernement fédéral. Nous cherchons de meilleurs moyens de développer des industries stables et viables qui pourront renforcer le secteur des ressources non renouvelables.

Depuis quelques années, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien travaille en étroite collaboration avec les territoires, grâce à une série d'ententes de développement économique. Notre Programme des Affaires du Nord, qui assure le développement économique de cette région, est comparable à certains égards au Programme de diversification de l'économie de l'Ouest et à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, qui ont tous les deux été établis par notre gouvernement.

Notre entente de développement économique avec le Yukon est venue à expiration l'an dernier, mais nous avons prolongé le financement pour cette année. Nous renégocierons avec le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest un ensemble de nouvelles ententes de développement économique lorsque les accords signés avec les Territoires du Nord-Ouest viendront à échéance à la fin du présent exercice.

Les futurs programmes de développement économique dans le Nord seront axés sur les secteurs prioritaires pour les gens du Nord, comme l'exploitation minière, les

industries environnementales, l'artisanat, le tourisme et la planification communautaire. Nous viendrons surtout en aide aux collectivités éloignées et sous-développées et nous privilégierons le développement durable du Nord.

Sur le plan international, la récente signature de l'accord sur la coopération dans l'Arctique entre le Canada et l'U.R.S.S. représente un progrès historique dans nos relations avec le vaste territoire soviétique de l'autre côté du pôle arctique. Comme vous le savez, madame la Présidente, cet accord a été signé lors de la visite du premier ministre à Leningrad en novembre. Il marque le début d'une ère nouvelle et un tournant décisif en ce qui concerne la collaboration entre les deux pays dans l'Arctique. Je serai heureux de faire fonction de coprésident de la commission mixte Canada-U.R.S.S. lorsque nous appliquerons les dispositions de cet accord.

Dans le même esprit, le gouvernement s'est engagé à créer la Commission polaire du Canada, qui traitera des besoins économiques et sociaux des autochtones et de tous les habitants du Nord. Nous espérons présenter un projet de loi pour créer cette commission au cours de l'année.

Mon ministère joue également un rôle de chef de file dans l'élaboration d'une stratégie environnementale pour l'Arctique. D'importantes consultations avec le ministre de l'Environnement et d'autres ministres ont lieu un peu partout au Canada dans le cadre des discussions publiques du Plan vert de mon collègue, le ministre de l'Environnement. Des réunions auront lieu en juin dans les villes du Nord, depuis Whitehorse, dans l'Ouest, jusqu'à Iqaluit, dans l'Est. Y assisteront les ministres concernés.

À mon avis, il est malheureux que la motion de mon collègue, le député de Kenora—Rainy River, soit négative. Le gouvernement compte énormément de succès, de réalisations constructives, auxquels tous les ministres ont collaboré dans le même esprit que les gouvernements progressistes conservateurs antérieurs. Nos chefs visent à offrir aux habitants du Nord les mêmes avantages socio-économiques, les mêmes chances la même qualité de vie que la plupart des habitants du sud du Canada.

Je vous remercie, madame la Présidente, et le député de même, de nous avoir donné l'occasion de débattre ces questions très importantes. Je suis sûr que les députés ont hâte d'entendre les nombreuses autres interventions positives qui seront formulées au cours de la journée, par mes collègues qui ont beaucoup de bien à dire au sujet du brillant avenir qui attend les Canadiens du Nord sous les auspices du gouvernement progressiste conservateur.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le ministre pour l'accord intervenu au sujet des revendications territoriales des autochtones dans des régions du Grand Nord.

Je veux l'interroger plus particulièrement au sujet de la revendication territoriale des Chefs et conseils unis de l'île Manitoulin. Le 2 février dernier, un accord a été conclu entre les Premières nations de l'île Manitoulin et le gouvernement ontarien portant sur 36 400 hectares de terre et comprenant un versement de 8,9 millions de dollars.

Au cours des négociations difficiles qui ont mené à cet accord et qui ont culminé en des poursuites judiciaires intentées par les Premières nations de l'île Manitoulin contre le gouvernement ontarien, le gouvernement fédéral s'est essentiellement limité à un rôle d'observateur. Et pourtant, les Chefs et conseils unis de l'île Manitoulin demandent à être dédommagés par le gouvernement fédéral pour ne pas avoir pu utiliser ces terres, ces 128 dernières années, soit depuis que les traités originaux ont été signés, en 1862.

Compte tenu des progrès qui ont été réalisés à l'égard de ces revendications territoriales impliquant des droits de passage, des terres non indemnisées et d'autres choses du genre, la politique fédérale vise-t-elle à conclure un accord similaire à celui qui a été conclu avec les Dénés et d'autres groupes des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon? Je suis persuadé que le gouvernement fédéral va finir par être traîné devant les tribunaux à cause d'une revendication des Premières nations de l'île Manitoulin. Comme cela est absolument inévitable, le gouvernement fédéral et le ministre vont-ils négocier volontairement une compensation pour l'utilisation perdue de ces 36 400 hectares de terres au cours des 128 dernières années ou attendre d'y être forcés par les tribunaux?

Le ministre pourrait-il nous informer de l'attitude générale avec laquelle son ministère et lui entendent aborder cette revendication d'une indemnité pour la perte de ces terres pendant plus d'un siècle?

Les crédits

• (1230)

M. Siddon: Je remercie le député d'Algoma de sa question, qui est très sérieuse pour un groupe important de sa circonscription, les Premières nations de l'île Manitoulin.

Il y a quelques jours, j'ai eu une séance d'information préliminaire sur la situation de cette revendication. Je ne suis pas en mesure de discuter à la Chambre des détails d'une revendication particulière. Je peux simplement dire au député que, conformément à notre politique de négociation des revendications générales et particulières, tous les facteurs juridiques et historiques qui influent sur la position du gouvernement et, dans ce cas, sur l'obligation alléguée du gouvernement, seront soigneusement étudiés.

Nous ne pouvons pas résoudre des revendications particulières indépendamment d'un certain nombre de facteurs relatifs à notre politique de règlement des revendications générales, aux dispositions des traités et à l'étendue des violations éventuelles de ces traités. Je ne peux certainement pas déclarer que j'interviendrai personnellement pour parvenir à quelque chose qui ressemble aux accords généraux qui ont été conclus ces dernières semaines, mais j'étudierai certainement très soigneusement la situation de la revendication au nom du député d'Algoma.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Par votre intermédiaire, madame la Présidente, je voudrais remercier le ministre de son discours. Cela me donne l'occasion de poser des questions que je n'aurais pas pu poser autrement.

Le discours du ministre était très intéressant, car il parlait avec beaucoup de soulagement et de plaisir des choses qui se produisent actuellement. Il y a cependant quelques indications de problèmes associés au développement dans le Nord. C'est l'Année internationale de l'alphabétisation, et Southam déclare qu'il y a pratiquement 40 p. 100 d'illettrés dans le Nord. Le taux d'abandon des études est très élevé. Le chômage est également très élevé puisqu'à certains endroits il peut atteindre 90 p. 100, en raison de l'absence de toute activité économique.

Le ministre a ensuite parlé de l'accord sur les revendications territoriales signé avec le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. J'ai quelques questions bien précises à ce sujet.

Pourquoi le gouvernement fédéral n'a-t-il pas modifié la politique relative aux revendications territoriales globales pour faire en sorte que les négociations sur l'autonomie politique se déroulent en même temps que celles qui ont trait aux revendications territoriales? Il s'agit-là d'une question très importante pour les deux régions en question. Dans le même ordre d'idée, le ministre croit-il que le droit inhérent à l'autonomie administrative devrait être inscrit dans la Constitution?

A-t-on prévu des mesures fiscales dans les ententes sur les revendications territoriales pour les sociétés qui seront créées, et aussi pour les Indiens assujettis à un traité?

Le ministre a également parlé d'un transfert de programmes. L'expérience montre que la responsabilité des programmes est transférée mais pas le niveau actuel de financement de ces programmes, et c'est là qu'il y a un problème. Je fais allusion notamment aux autoroutes et aux aéroports.

Dans les territoires, la sécurité en ce qui concerne les aéroports et les avions constitue un sérieux problème. Dans certaines localités, les aéroports sont construits sur des tourbières recouvertes de gravier, ce qui est loin d'être sécuritaire. Une telle chose serait inacceptable ailleurs au Canada. Nous sommes presque entièrement tributaires du mode de transport aérien.

Je voudrais également avoir plus de renseignements sur la Commission polaire et son rôle. Je sais que le ministre est le coprésident du comité Canada-URSS. La Commission polaire sera-t-elle véritablement une commission polaire? Siégera-t-elle dans la région polaire? Sera-t-elle administrée par des habitants de la région? Où sera situé le siège de la Commission: dans la région polaire ou dans un endroit central comme Ottawa ou Québec?

M. Siddon: Madame la Présidente, je comprends que la députée de Western Arctic se pose un certain nombre de questions, même si elle appuie de façon générale, du moins je le crois, les mesures prises par le gouvernement dans l'ouest de l'Arctique et dans le nord du Canada.

Bien que la députée ne l'ait pas dit à la Chambre, je crois qu'elle est satisfaite de l'entente historique conclue avec les Dénés et les Métis de l'ouest de l'Arctique. Tout me porte à croire qu'elle appuyait la conclusion de cette entente.

Beaucoup de questions restent cependant sans réponse. Malheureusement, je n'ai pas le temps d'y répondre ici, aujourd'hui. Je témoignerai devant le Comité des affaires autochtones la semaine prochaine. D'autres dé-

putés et ministres, y compris ma collègue, la ministre d'État, seront ici cet après-midi et pourront peut-être répondre à certaines de ces questions.

Permettez-moi de parler un peu de la constitutionnalisation de l'autonomie administrative. La politique des revendications globales ne prévoit pas la constitutionnalisation de l'autonomie administrative parce qu'il n'y a pas encore eu de consensus sur cette question à une conférence constitutionnelle à laquelle participeraient les 10 premiers ministres provinciaux et le premier ministre du Canada. La ratification de l'Accord du lac Meech, que la députée appuie certainement, nous permettra d'étudier ces importantes questions constitutionnelles. On pourrait, par exemple, définir une fois pour toutes les droits des autochtones, au lieu d'y faire une simple allusion comme dans la Constitution de 1982. On pourrait discuter sérieusement de ce que serait l'autonomie administrative constitutionnalisée. Ce sont là des questions constitutionnelles.

Je suis certain que la députée et tous ses collègues à la Chambre veulent que nous concluions cet accord historique, l'Accord du lac Meech, avec la province de Québec, afin que nous puissions entreprendre ces démarches importantes en vue d'améliorer la Constitution au nom des autochtones du Canada.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, je suis extrêmement heureux de participer aujourd'hui à ce débat. Je félicite le député de Kenora—Rainy River de nous avoir donné l'occasion de discuter à la Chambre des problèmes que vivent les habitants du nord du Canada. Je suis content également que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien nous ait fait part de ses commentaires.

Je ne veux surtout pas donner l'impression que nous vivons dans un monde où tout est blanc ou noir, où jamais nous ne réalisons de progrès dans quelque domaine que ce soit. Toutefois, lorsque le ministre affirme que son gouvernement respecte la tradition établie par le regretté John George Diefenbaker et qu'il partage sa conception du Nord canadien, je dois lui signaler, moi, député de la circonscription que John Diefenbaker représentait, que les habitants de ma circonscription n'ont pas le sentiment que le gouvernement tient autant au développement du Nord que les gouvernements précédents.

Le ministre a bien décrit certaines réalisations de son gouvernement et les problèmes auxquels doivent faire face les territoires et le Grand Nord canadien, mais, comme c'est trop souvent le cas, ce sont les régions situées dans le nord des provinces que l'on a tendance à oublier. Pour le gouvernement fédéral comme pour les provinces, ces régions sont très souvent loin des yeux, loin du coeur. Je représente moi-même une de ces régions et je voudrais aujourd'hui vous parler du sort qui les attend.

Les habitants de ces localités n'ont jamais eu la vie facile. Le climat de certaines de ces régions se classe parmi les plus rigoureux au pays. Ces régions ont toujours souffert de leur isolement. Elles ont souvent connu des hauts et des bas, et cela depuis l'époque de la traite des fourrures, à laquelle ont succédé des périodes dominées par l'exploitation minière, l'exploitation forestière et toutes les autres industries qui se sont implantées dans les régions éloignées du pays.

• (1240)

Très souvent, ces localités ont eu l'impression, et ce, à juste titre, d'être victimes des décisions prises ailleurs en leur nom, de ne pas tenir les rênes du pouvoir, en fait, d'être loin de pouvoir contrôler leur destinée, tant sur le plan politique qu'économique, contrairement aux localités situées dans le sud du Canada.

Les sentiments d'impuissance et d'abandon que ressentent les régions exclues du processus de décision ont été accentués et renforcés par la philosophie du gouvernement, qui ne s'en cache pas d'ailleurs. Le gouvernement a adopté une philosophie marquée par le résultat net, une philosophie qui permet aux grandes sociétés de diriger le pays. Essentiellement, si une chose est dans l'intérêt des grandes entreprises, si elle répond aux besoins de la libre circulation des capitaux internationaux, le gouvernement s'empresse d'éliminer tout contrôle sur les activités des gros capitaux, des gros dollars, et de laisser les décisions qui touchent ces localités aux conseils d'administration de sociétés dont le siège n'est pas nécessairement dans les grands centres de notre pays, mais dans ceux des États-Unis, de l'Europe, du Japon et d'autres pays.

L'Accord de libre-échange nous fait certainement faire un pas de plus dans cette direction. Le gouvernement a raison de dire qu'il faut remettre de l'ordre dans les finances du Canada pour que nous ne soyons pas toujours obligés de consacrer un aussi gros pourcentage de nos recettes fiscales au paiement des intérêts de la dette, mais de quelle façon honteuse il le fait! Il juge très

souvent bon d'imposer des coupes aux gens les plus vulnérables et les moins capables de se défendre, ceux que personne n'entend quand les coupes sont appliquées et dont les protestations tombent souvent dans l'oreille d'un sourd.

Les programmes de développement régional offrent un bon exemple de l'attitude du gouvernement. Dans l'ouest du Canada, l'an passé, il a laissé expirer 16 ententes d'une valeur de 310 millions de dollars. Cette année, il a fait la même chose avec dix autres ententes valant 316 millions. En Saskatchewan seulement, ces ententes valaient 190 millions.

Les habitants de ma circonscription et moi-même en ressentons très directement les effets, car nous avons calculé que ces ententes, surtout celles sur le développement forestier, sur le tourisme, sur la mise en valeur des minéraux et l'entente auxiliaire sur l'expansion économique du Nord, en Saskatchewan, représentent chaque année quelque 1 500 emplois dans cette circonscription, où le taux de chômage est très élevé et où la population active augmente rapidement. Pourtant, le gouvernement a jugé bon de se livrer pendant une année entière à des jeux bureaucratiques internes pour tenter de savoir qui, des ministres sectoriels ou des ministres du développement régional, devraient se charger de ce développement. Cette circonscription a été laissée en plan pendant toute une année, alors que 1 500 emplois ont été perdus.

Entre-temps, on a dû abandonner de nombreuses initiatives importantes dans les secteurs forestier et touristique, notamment dans le domaine du développement communautaire, par exemple à Clearwater, dans le nord-est de la Saskatchewan, à La Ronge, et dans d'autres régions, alors que les gens pensaient qu'elles se poursuivraient.

D'énormes compressions ont été imposées dans l'industrie de la fourrure. Les programmes des communications sociales des autochtones ont également subi des réductions. La Missinipi Broadcasting, un des principaux moyens de communication dans le nord de la Saskatchewan, a dû cesser ses activités pendant tout le mois d'avril à cause de compressions budgétaires. Les importantes publications *Saskatchewan Indian* et *New Breed* ont également été victimes des compressions.

On a sabré le programme d'assurance-chômage, qui n'a jamais eu particulièrement de succès dans le Nord pour diverses raisons. D'abord, il est très difficile d'y établir le taux de chômage à l'aide des mécanismes utilisés par Statistique Canada. Certes, dans la région de La Ronge, dans le nord de la Saskatchewan, le taux de chômage officiel se situe entre 13 et 15 p. 100. C'est à peine plausible, car la plupart de ces localités connaissent des taux de chômage de 50 ou 60 p. 100, et même plus. On nous présente ensuite un programme d'assurance-chômage qui fera perdre 4 millions de dollars à cette région, selon les propres estimations du gouvernement. Mais selon d'autres estimations, cette mesure coûtera 11 millions de dollars en prestations perdues, et elles ne tiennent pas compte de la nature saisonnière de l'emploi dans cette région. Les gens auront encore plus de mal à joindre les deux bouts uniquement avec les emplois qu'ils réussissent à trouver de temps à autre et qui leur permettent de demeurer dans leur localité. Les modifications apportées au régime de l'assurance-chômage aggraveront encore plus une situation déjà difficile.

Le Programme d'indemnisation fiscale du Nord est sérieusement remis en question par le groupe de travail que le gouvernement avait institué à la veille des élections, un groupe qui avait fait miroiter de plus en plus la possibilité d'inclure dans ce programme toutes les localités isolées. Le lendemain des élections, ce groupe a recommandé de ne conserver que 423 des 3 224 localités retenues au départ. En Saskatchewan, selon ces recommandations, seulement 15 des 165 localités admissibles continueront de bénéficier des dispositions de ce programme. C'est carrément inacceptable. Non seulement le coût de la vie est-il beaucoup plus élevé dans le Nord, comme tout le monde le sait, mais sans cette indemnisation fiscale, il sera encore plus difficile de créer, dans ces régions, une société viable, regroupant les professionnels, hommes d'affaires et gens de tous métiers capables de faire marcher une économie moderne.

Le gouvernement a sabré le programme d'actions accréditives. Une fonderie à Flin Flon, au Manitoba, a besoin de réparations pour satisfaire aux nouvelles normes écologiques, mais on les financera seulement si on découvre de nouveaux dépôts de minerais. On ne pourra en découvrir que si les jeunes entreprises d'exploration, qui dépendent de ces actions accréditives, peuvent rester en affaires et poursuivre leurs travaux.

Parlons maintenant de la taxe sur les produits et services, car elle va sûrement avoir des répercussions négatives dans les régions nordiques où la plupart des produits et services coûtent jusqu'à deux ou trois fois plus cher que dans des collectivités comparables du sud. Chose certaine, les revenus n'y sont pas plus élevés. Autrement dit, la taxe sur les produits et services frappera très durement la région canadienne la plus vulnérable. Compte tenu de l'analphabétisme généralisé, du fait que beaucoup de gens gagnent leur pain dans une économie traditionnelle et qu'ils ne sont pas inscrits au régime d'impôt sur le revenu, la plupart d'entre eux ne pourront pas réclamer le crédit d'impôt sur lequel le gouvernement mise pour atténuer les répercussions de la TPS.

L'habitation est aussi un domaine critique parce que, dans de nombreuses localités, il n'y a pas assez de logements pour tout le monde. Cette situation est à l'origine de ruptures familiales, de l'échec des écoliers et de l'impression qu'ont ces gens-là de ne pas avoir droit au niveau de vie et aux agréments qui leur permettraient de rester en bonne santé et de mener une vie productive.

Que fait le gouvernement? D'un côté, il impose des réductions, de l'autre, il fait faire une étude. Chose certaine, ni une réduction de fonds ni une étude ne va régler la crise du logement.

En guise de conclusion, voici quelques suggestions que le gouvernement devrait examiner sérieusement. Nous devons envisager le développement dans le nord dans une perspective globale et non pas uniquement en termes de développement commercial ou d'aide à l'entreprise. Nous devons acquérir une vision globale de ce qu'il faut pour développer une économie moderne dans le nord du Canada en mettant l'accent sur le développement communautaire, en valorisant les populations locales et en les aidant à mettre en place l'infrastructure nécessaire.

Nous avons besoin d'organismes sectoriels regroupant les producteurs de ressources renouvelables. Nous devons obliger les banques à fournir des services dans les collectivités du Nord parce qu'il est pratiquement impossible de mettre une économie sur pied sans accès au système bancaire. Il nous faut aussi des moyens de transport et des systèmes de communication modernes.

• (1250)

Les Canadiens du Sud et tous les autres doivent prendre au sérieux l'engagement du Canada en faveur du développement durable, parce que c'est la seule voie pour aider les collectivités du Nord à connaître un avenir meilleur. Les deux tiers du territoire canadien sont situés dans ce que nous appelons le Nord.

Il doit aussi y avoir des programmes de surveillance des ressources à l'échelle locale et, comme l'a recommandé le député de Skeena, il faut réserver 12 p. 100 de notre territoire pour la protection de l'écosystème, ce qui sera bon pour notre environnement et permettra d'attirer des gens de partout dans le monde et de stimuler notre industrie touristique. Nous devons aussi mettre fin au conflit entre développement économique et protection de l'environnement.

Tout cela dépend en grande partie de notre volonté de prendre le développement durable au sérieux et de faire en sorte que le développement du Nord, dont celui des collectivités septentrionales, n'est pas laissé pour compte. Après tout, il s'agit de l'environnement des habitants du Nord et certains y ont des racines vieilles de milliers d'années.

Sans progrès notable vers l'autonomie administrative des autochtones et le règlement de leurs revendications territoriales, nous ne verrons jamais dans le Nord le genre de développement que nous aimerions tous y voir.

C'est parmi les autochtones que la poussée démographique est la plus forte au Canada, et la majeure partie de la population autochtone du pays habite les localités du Nord.

L'exaspération augmente. Les institutions voulues doivent voir le jour, afin de profiter de l'élan et des aspirations qu'on trouve depuis quelques années chez les autochtones, ainsi que de la confiance qu'ils commencent à avoir dans leurs propres institutions. Sans un engagement sérieux à l'égard de toute l'évolution en question, le nord du pays ne pourra pas se développer.

Le ministre a déclaré qu'il fallait adopter tel quel l'Accord du lac Meech pour que l'autonomie politique des autochtones devienne une réalité. Je tiens à lui dire qu'il est plus que temps que nous tenions compte de tout le mouvement vers l'autonomie politique des autochtones, et du rôle de ces derniers au Canada.

Les habitants du Nord ont contribué autant que tous les autres Canadiens à bâtir notre pays. Ils ont les mêmes espoirs et les mêmes aspirations pour eux-mêmes et leurs collectivités que les autres Canadiens. Ils exigent et méritent que leur gouvernement les traite avec le même respect que les autres et qu'il soit aussi sensible à leurs besoins.

Ainsi, j'exhorte le gouvernement à essayer de se mettre à la place des habitants du Nord, à ne pas laisser son idéologie l'empêcher de prendre les mesures qui s'imposent dans le nord du pays et à aider les habitants du Nord à apporter la contribution qu'ils veulent et peuvent faire pour bâtir le Canada de demain.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Madame la Présidente, j'aimerais rappeler à mon honorable collègue de Prince-Albert—Churchill River qu'il y a déjà quelque temps, et assez fréquemment, nous avons entendu des députés de son parti faire des interventions dans cette Chambre contre les actions accréditives parce que, d'après eux, ils prétendaient que ces actions accréditives représentaient des abattements fiscaux ou des avantages fiscaux aux personnes bien nanties et aux riches de la société.

Je comprends bien son intérêt à voir une industrie de sa circonscription se développer, et que l'exploration minière représente un élément important pour cette industrie, mais je m'étonne aujourd'hui de le voir demander au gouvernement d'avoir recours à des incitatifs fiscaux pour favoriser l'exploration et le développement miniers alors qu'il y a quelque temps lui et certains de ses confrères ont fait des interventions contre les actions accréditives, ont fait des journées d'opposition contre les actions accréditives.

Mon autre point, en question supplémentaire, madame la Présidente, est de lui demander de reconnaître avec moi que, au cours des derniers mois, ce gouvernement a fait des efforts considérables avec les populations autochtones, avec les nations autochtones, pour justement l'atteinte d'un gouvernement autonome, et je lui demanderais de reconnaître cela ave moi.

[*Traduction*]

M. Funk: Je remercie le député de sa question. J'ai été élu à la Chambre à l'automne 1988. Par conséquent, je n'ai pas participé au débat sur les actions accréditives avant cette époque.

Je comprends très bien que c'était là un aspect de la politique financière que mon parti a de fait appuyée en principe. Son opposition à certains aspects de cette politique portait sur des détails du programme qui ont peut-être permis d'accumuler des avantages fiscaux, ce qui pourrait avoir été injustifié dans certains cas.

Le député sait probablement que 3 milliards de dollars sur les 4,8 milliards de dollars investis dans les mines dans le cadre du programme des actions accréditives, ont été dépensés par les petites compagnies minières, non par les grandes. Par conséquent, je pense que la position de mon parti est cohérente, car ces petites compagnies minières sont celles qui créent le plus d'emplois à l'échelon local, et leur siège social est souvent situé dans les collectivités du nord plutôt que dans les grandes agglomérations urbaines du pays. Je ne pense donc pas du tout que c'est une position illogique de la part de mon parti.

Sa deuxième question portait sur tout l'aspect de l'autonomie et des revendications territoriales. Dans ma circonscription, deux revendications restent encore à régler. l'une d'elles a été reconnue, c'est celle de la bande de Peter Ballantyne, et elle est énorme. Le développement économique de toute la partie nord-est de la Saskatchewan dépend beaucoup du règlement de cette revendication.

Une autre revendication territoriale qui n'a pas été reconnue, mais au sujet de laquelle la bande indienne de La Ronge fait pression, a donné lieu à l'utilisation d'avis d'opposition dans la région de Candle Lake, en Saskatchewan. La bande utilise ce mécanisme pour attirer l'attention du gouvernement sur une chose qu'elle réclame depuis 15 ans. Le gouvernement n'a pas bougé. Mais les détenteurs de biens-fonds dans la région doivent maintenant être au courant, car leurs biens sont frappés d'avis d'opposition. Les Indiens de ma circonscription ne voient se réaliser aucun progrès en matière d'autonomie. Depuis la rupture des conférences des premiers ministres il y a quelques années, ils n'ont vu aucun projet d'amendement constitutionnel qui les ferait progresser dans la voie de l'autonomie. Toute initiative en ce sens serait certes bien accueillie.

Je voudrais reconnaître le mérite de la nomination d'un commissaire aux traités en Saskatchewan. Je tiens à dire que c'est là une mesure qui a été bien accueillie et j'en suis moi-même très heureux.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la présidente, j'ai écouté le député de Prince-Albert—Churchill River dire combien il est nécessaire que les deux paliers de gouvernement collaborent. Il m'a semblé qu'un grand nombre des ententes qui ont été conclues ces dernières années finissent de la même manière que le désastre de cette année concernant l'appui financier accordé aux agriculteurs de l'Ouest.

Le gouvernement a attendu deux ou trois mois avant de réunir finalement les ministres provinciaux, après que le syndicat du blé de Saskatchewan et le premier ministre de cette province eurent réclamé une subvention spéciale. Ils ont négocié ici pendant deux ou trois jours, vers la fin mars, ce qui était bien près de la période d'ensemencement. Le gouvernement fédéral a finalement offert 500 millions de dollars, mais a exigé que les provinces participent à cette aide.

En même temps, le ministre des Finances a proposé un budget qui diminuait les paiements de transfert à ces provinces de 100 millions de dollars, ce qui les mettait dans l'impossibilité de verser une subvention égale à celle du gouvernement fédéral. Un ministre a déclaré: «Eh bien, nous les avons vraiment bien eus cette fois parce qu'ils n'ont pas l'argent nécessaire pour verser une subvention égale». Pendant ce temps, les agriculteurs ne savent pas où se procurer l'argent dont ils ont besoin pour ensemencer leurs champs ce printemps.

Ce matin, on peut lire le gros titre suivant dans le *Financial Post*: «Les premiers ministres des Prairies ne verseront pas une subvention égale à celle que le gouvernement fédéral accorde aux agriculteurs.» On peut lire ensuite que les premiers ministres de l'Ouest ont formé un front commun. Je me demande si le député considère cela comme une stratégie visant à donner le beau rôle au gouvernement, que celui-ci essaye de s'attribuer, alors que les provinces ne peuvent absolument pas verser leur part de la subvention. Pendant ce temps, les agriculteurs se débattent dans des difficultés financières.

• (1300)

M. Funk: Monsieur le Président, je peux certes m'associer aux remarques du député d'Algoma. Je représente non seulement les habitants du Nord, mais aussi les agriculteurs, qui sont exaspérés par tout ce petit jeu de bras de fer politique qui a lieu également.

En fait, je peux aussi m'associer à ce qu'il dit au sujet des paiements de transfert aux provinces, dont la diminution a de graves conséquences sur les régions du nord de notre pays, parce que ce sont des régions insuffisamment desservies d'une manière générale. En diminuant les paiements de transfert, on les condamne à demeurer insuffisamment desservies.

En ce qui concerne les programmes de développement régional, le gouvernement n'a même pas le beau rôle. En ce qui concerne les agriculteurs, l'objectif est peut-être de donner le beau rôle au gouvernement sans que celui-ci ne débourse un sou. Il faut trouver rapidement une solution à cette situation. Il n'est pas étonnant que le gouvernement n'ait une cote de popularité que de 15 p. 100 dans les sondages d'opinion publique. Bien que cela puisse faire de beaux titres dans les journaux et satisfaire les députés d'en face, les agriculteurs et les habitants du Nord qui en pâtissent ne vont pas tolérer ce genre de situation beaucoup plus longtemps.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts)): Madame la Présidente, à mon honorable collègue du Nouveau parti démocratique qui répondait à la question du député libéral d'Algoma, sur la question des transferts et sur la question des ententes fédérales-provinciales qui s'étiolent de plus en plus, j'aimerais faire remarquer et j'aimerais avoir également les commentaires de mon collègue, comment se fait-il que de 1984 à 1988, par exemple, dans l'entente forestière, le gouvernement fédéral, conjointement avec les provinces, a investi au-delà de 1,1 milliard de dollars et qu'à partir de 1988, avec la réélection, le gouvernement fédéral a reconduit dans une deuxième phase l'entente sur le Nouveau-Brunswick, l'entente sur la Nouvelle-Écosse, on a signé un Plan de l'Est avec le Québec. Et la volonté du gouvernement fédéral, contrairement à l'accoutumance des libéraux, contrairement à l'accoutumance des néo-démocrates, ce n'est pas d'y aller de façon unilatérale, mais surtout en négociation avec les provinces.

J'aimerais rappeler à mon honorable collègue, lorsqu'il parle de la forêt, j'aimerais rappeler à mon honorable collègue, lorsqu'il parle de l'agriculture, que les provinces ont autant de responsabilité sinon plus que le gouvernement fédéral dans ce domaine et que c'est par la concertation, la consultation et la mise sur table d'argent concret qu'on va être en mesure de régler le problème des agriculteurs. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Débat. L'honorable députée de Western Arctic a la parole.

[*Traduction*]

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Madame la Présidente, j'aimerais beaucoup profiter de l'occasion pour vous parler d'une région du Canada trépidante et enthousiaste qui, selon nous, pourrait jouer un rôle déterminant dans l'évolution de notre magnifique pays le Canada.

Ensemble, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest représentent le tiers de la superficie de notre pays. Vous le savez, madame la Présidente, le Nord est d'une éblouissante beauté et d'une très grande diversité. Cette

vaste région du Canada compte moins de 80 000 habitants répartis dans environ 75 localités.

La population des Territoires du Nord-Ouest est constituée pour un tiers de Dénés et de Métis, pour un tiers d'Inuit et pour un tiers de non-autochtones. Toutes les localités qu'habitent les Dene et les Métis sont situées à l'intérieur, sur les bords des principaux cours d'eau et des principaux lacs, dans la partie occidentale où abondent les forêts. À l'exception de Baker Lake, toutes les localités qu'habitent les Inuit sont situées le long de la côte.

Pendant des milliers d'années, les autochtones de nos régions arctiques ont vécu au jour le jour, la chasse et la pêche leur fournissant nourriture, vêtements, outils et abri. Ils ont vu leur vie transformée avec l'arrivée des marchands-pelletiers, des mineurs et des pêcheurs de baleine. Même si elles adoptent de nouveaux moyens de subsistance, les familles de Dénés, de Métis et d'Inuit du Nord se nourrissent surtout de poisson en provenance des lacs, des rivières et des océans, ainsi que de la viande que leur fournissent le caribou, l'orignal, le phoque, le boeuf musqué et les oiseaux aquatiques. L'aptitude à chasser et à pêcher est toujours hautement appréciée, et pèse souvent lourdement dans le choix des notables. Cette aptitude ne s'exerce pas uniquement dans le cadre d'une activité de loisir. Si le monde que je suis en train de décrire paraît étrange, c'est qu'il l'est réellement. Les Canadiens, pour la plupart, n'ont jamais visité les régions arctiques, mais ce sont ces régions qui font du Canada un pays différent des autres.

Quant à l'Accord du lac Meech, mes électeurs savent qu'en ma qualité de membre du comité spécial chargé d'étudier la résolution du premier ministre McKenna, je veille, tout comme mes collègues, à ce que les Canadiens du Nord ne soient pas les victimes de l'Accord du lac Meech de 1987.

Au nom de mes électeurs de la circonscription de Western Arctic, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance au premier ministre McKenna du Nouveau-Brunswick. Les mesures qu'il préconise contrastent étrangement avec celles qui acceptent comme inévitables les préjudices que pourraient subir les régions septentrionales. Alors qu'il comparaissait devant le comité spécial, Michael Ballantine, notre ministre de la Justice, a déclaré: «Le premier ministre McKenna a ranimé chez nous l'espoir que nos efforts faits depuis trois ans pour améliorer l'Accord du lac Meech n'avaient pas été vains.»

Les Canadiens du Nord se plaignent de ce que la démarche devant aboutir à la création de nouvelles provinces a été modifiée. Les appréhensions qu'ils éprouvent quant au recul des frontières provinciales, à l'absence de participation des Territoires à la nomination des sénateurs et des juges de la Cour suprême, ainsi qu'à toutes les négociations qui ont abouti à l'Accord du lac Meech ont trouvé un écho dans la résolution du Nouveau-Brunswick.

Le premier ministre du Canada a failli à la tâche de représenter les habitants du Nord lorsqu'il les a exclus de la réunion de mai 1987 et depuis lors, il n'a fait preuve d'aucun principe ou prise de position équitable. Il n'a pas reconnu qu'à l'instar des Québécois, les habitants du Nord sont impatients de devenir des membres à part entière dans les conseils constitutionnels de notre pays. Le premier ministre se trompe s'il pense que le Québec voulait que cette réconciliation nationale se fasse au détriment des territoires. Les Territoires du Nord-Ouest sont le seul territoire au Canada où les autochtones constituent la majorité de la population. Les représentants élus des habitants des Territoires du Nord-Ouest s'efforcent de bâtir une société tolérante qui réponde aux aspirations distinctes des Canadiens de la partie septentrionale du Canada.

Je me réjouis de pouvoir dire aux députés qu'en adoptant une modification à la Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest, l'assemblée législative a donné aux six principales langues autochtones le statut de langues officielles des Territoires, avec l'anglais et le français. C'est unique au Canada. Les habitants du Nord donnent à bien des égards l'exemple, dans leur volonté de chercher à se comprendre les uns les autres. Ils donnent l'exemple à tous les Canadiens. Il existe 53 langues autochtones distinctes et uniques au Canada, dont seulement trois ne sont pas menacées, mais il n'existe nulle part de disposition pour les protéger. Les autochtones des Territoires du Nord-Ouest cherchent depuis très longtemps à devenir membres à part entière du Canada. Les Dénés et Métis et les Inuit ont approuvé récemment des accords de règlement global des revendications concernant la plus grande partie des territoires. Maintenant que des accords de règlement global des revendications territoriales en suspens dans le Nord ont enfin été conclus, les habitants des Territoires du Nord-Ouest sont en bien meilleure position pour entamer le processus d'accession au statut de province, d'une façon qui respecte la place des cultures autochtones distinctes du Nord.

Les riches ressources naturelles du Nord viennent augmenter ses chances d'acquérir le statut de province. Les gisements de pétrole et de gaz naturel qu'on y trouve pourraient rendre le Canada autosuffisant en matière énergétique. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest négocie actuellement avec les autorités fédérales un accord sur les ressources énergétiques du Nord, qui donnerait aux Territoires le contrôle et la gestion des droits sur le pétrole et le gaz, y compris l'administration des revenus provenant de ces ressources, qu'il s'agisse de redevances, de primes, de revenus de location ou de frais de licence. Si le gouvernement fédéral renseignait un peu les Canadiens sur sa politique nationale en matière d'énergie, les habitants du Nord et de l'Ouest pourraient

planifier avec plus d'assurance l'exploitation de leurs ressources pétrolières et gazières. Mais nous ne savons même pas si le gouvernement favorise l'exploitation des ressources énergétiques des régions éloignées ou de la côte est, ou encore des sables bitumineux.

• (1310)

Comme il a l'habitude de le faire, le gouvernement continue d'exploiter une région au détriment de l'autre. Le gouvernement fédéral devrait commencer à tenir compte de ce que le Nord peut offrir, au lieu de le paralyser. Les membres du gouvernement doivent se rendre compte que les années 1990 sont déjà là.

Pendant des décennies, les Territoires du Nord-Ouest ont été décrits comme la dernière frontière, une région du pays jouissant d'un immense potentiel, mais qui n'était pas encore pleinement intégrée au grand courant canadien. J'ai tenté de détruire ce mythe depuis mon élection, mais pour remettre en question les mythes et les perceptions ayant cours au sujet des Territoires, il me fallait voir comment des forces qui échappent parfois à notre emprise peuvent influer sur cette région, comme sur toute autre région du pays.

Cela suppose la dénonciation d'initiatives nationales, comme la TPS, qui pourraient miner le climat économique favorable que nous connaissons à l'heure actuelle et qui devrait se maintenir dans l'avenir. À cause de la TPS, dans sa forme actuelle, les habitants du Nord paieront plus de taxe sur la plupart de leurs achats. Au total, ils paieront beaucoup plus de taxe que les habitants du sud du pays pour se procurer des biens et services semblables.

Un employé des Territoires du Nord-Ouest gagnant 30 000 $ aurait le pouvoir d'achat d'un travailleur gagnant 20 000 $ dans le sud. L'habitant du sud profitera pleinement des crédits d'impôt, mais non celui du Nord, parce que le crédit ne sera pas accordé aux familles gagnant plus de 24 800 $. Les effets de la TPS sur les affaires et les industries dans le Nord seront désastreux.

Je me demande si l'économie du Nord est assez forte pour résister pendant quelques années encore aux politiques fédérales de développement qui sont hostiles aux régions. Les 59 localités disséminées dans les Territoires du Nord-Ouest se situent dans une région couvrant environ le tiers de la superficie totale du Canada, et seulement six d'entre elles sont accessibles toute l'année par le réseau routier national.

Quarante p. 100 de la population n'ont que le bateau et l'avion pour s'approvisionner et se déplacer. Pour revenir au discours du ministre, madame la Présidente, le gouvernement devrait tenir compte de ce facteur quand il s'agit de modifier ou de créer ces programmes. Les distances entre ces localités sont grandes, et celles-ci sont faiblement peuplées. Les déplacements coûtent donc plus cher que dans le sud.

Les employeurs sont forcés de se constituer des stocks de matériaux et d'équipement pour pouvoir maintenir leurs activités, ce qui coûte cher également. Ces conditions, jointes à la possibilité de retards dus aux conditions atmosphériques, restreignent la mobilité d'un grand nombre d'habitants des Territoires du Nord-Ouest, limitant non seulement l'accès aux biens et services, mais aussi à la formation et aux carrières.

La pénurie de logements est aussi critique dans les Territoires du Nord-Ouest. Le besoin et la demande de logements publics et de subventions aux acheteurs de maison croissent plus vite que le stock d'habitations. Il y a aussi des obstacles matériels et systémiques à l'emploi. Il faut remédier au manque de garderies faciles d'accès et de centres de formation des adultes. Les loyers des logements sociaux sont de nature à décourager les assistés sociaux de se chercher du travail. Nous attendons depuis six ans le programme de garderies du gouvernement, mais le premier ministre ne peut pas comprendre que six ans, c'est une éternité.

Je vous suis reconnaissante de cette occasion de traiter de cette question. Les richesses du Nord sont multiples. Je pourrais parler indéfiniment des nombreux aspects de notre économie, de notre développement constitutionnel, de notre entité sociale, mais mon temps de parole est limité.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, je tiens à féliciter ma collègue pour l'excellente allocution qu'elle a prononcée à la Chambre des communes en ce qui concerne les difficultés du Nord, c'est-à-dire du Grand Nord.

Je voudrais lui poser une question bien précise au sujet de ses observations concernant l'Accord du lac Meech. Je voudrais savoir quelle est sa position et celle des Canadiens du Nord sur la façon dont les provinces devraient être créées, advenant l'adoption de l'Accord du lac

Meech dans sa forme actuelle. Je crois l'avoir maintes fois entendue prendre la parole à ce sujet. Elle nous éclairerait tous si elle voulait nous entretenir du problème que pose l'accord à ce sujet.

Mme Blondin: Madame la Présidente, ce qui compte, ce n'est pas tant ce que je pense en tant que députée, mais ce que mes électeurs et les députés ministériels des Territoires du Nord-Ouest ont déclaré devant le Comité mixte permanent et le comité du Sénat qui examine la résolution McKenna, dont je fais partie.

Ce que souhaitent les Territoires du Nord-Ouest, c'est revenir à la formule d'avant 1982 pour la création des provinces, soit que le gouvernement fédéral ait seule compétence en la matière, comme ce fut le cas lorsque toutes les autres provinces ont été créées. Voilà ce qu'ils veulent. C'est ce que prévoit la recommandation McKenna et ce qui semble opportun. Toute autre formule risquerait de les priver à jamais de la possibilité de devenir une province.

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la Présidente, j'ai une brève question à poser à ma collègue, que je tiens à féliciter pour son excellent exposé.

Compte tenu de sa connaissance approfondie du Nord et du peuple Déné, je veux l'interroger plus précisément au sujet de l'accord conclu récemment avec les Dénés et les Métis. J'ai entendu dire que les Dénés l'appuient sans réserve. On en serait apparemment très satisfait. À ma connaissance, la députée ne s'est pas encore prononcée officiellement sur cet accord qui a été signé récemment, et je lui serais reconnaissant de le faire ici.

Mme Blondin: Madame la Présidente, je n'ai absolument aucune objection à préciser ma position à cet égard. J'ai dit aux Dénés et aux Métis ce que je pensais de cet accord avant même qu'ils ne l'aient signé. J'étais à la Chambre lorsque le premier ministre a fait savoir qu'il aurait fallu que je remercie le gouvernement d'avoir amené les Dénés et les Métis à signer un accord aussi merveilleux.

Ma position officielle, c'est que les Dénés et les Métis travaillent extrêmement fort depuis environ seize ans. Je les félicite parce qu'ils sont passés par un processus de négociation très difficile, mettant notamment en cause leur affinité avec la terre, leur style de vie et le fait qu'ils ont réglé les revendications territoriales en laissant de côté un ou deux éléments cruciaux.

Les Dénés et les Métis voulaient négocier l'autonomie politique en même temps que les revendications territoriales, mais ils n'ont pas pu le faire parce que cela n'était pas prévu dans la politique globale de revendications territoriales et que le gouvernement n'a pas voulu la modifier. En outre, le ministre a laissé entendre que l'autonomie ne pouvait être enchâssée dans la Constitution avant que les premiers ministres y consentent en conférence constitutionnelle.

C'est un cruel dilemme pour les autochtones, qui ont réglé les revendications territoriales, de ne pas être autonomes sur le plan politique. J'ai laissé savoir à mon peuple que c'est lui qui prend les décisions et que je les appuie totalement.

M. Bob Wood (Nipissing): Madame la Présidente, j'ai le grand plaisir de prendre la parole aujourd'hui au sujet de la motion de mon collègue de Kenora—Rainy River, parce que le gouvernement doit savoir ce que les gens pensent de ses politiques.

Le bilan du gouvernement dans la région du Nord est honteux. En ma qualité de député représentant une circonscription du nord de l'Ontario, je suis fort préoccupé par les répercussions des lois que le gouvernement a présentées récemment.

Je songe notamment au projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage, aux compressions effectuées à VIA Rail et à l'effet de la taxe sur les produits et services, particulièrement pour ce qui est du tourisme dans le nord de l'Ontario.

Les modifications que l'on se propose d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage seront extrêmement préjudiciables aux pauvres et aux gens de la classe moyenne dans la circonscription de Nipissing que je représente, ainsi que dans le nord de l'Ontario et dans le reste du pays. Cela fait également peser un lourd fardeau sur la petite entreprise, qui est le principal fondement de l'économie du Nord.

C'est aux gens de la classe moyenne et à la petite entreprise que s'en prend le gouvernement conservateur avec la nouvelle taxe fédérale, cette taxe exorbitante qu'il cherche à faire accepter à la population. Comment le gouvernement fera-t-il pour s'assurer qu'il y ait des filets de sécurité sociaux pour protéger les personnes qui subiront les conséquences du chômage créé par cette nouvelle mesure fiscale? Le gouvernement frappe avec une nouvelle réduction de l'assurance-chômage, alors que la situation est déjà assez difficile.

• (1320)

Lorsqu'on s'attend à une poussée de l'inflation, à un ralentissement de l'économie et, par conséquent, à une augmentation du chômage, un gouvernement responsable ferait en sorte de garantir des filets de sécurité sociaux solides pour rassurer la population.

Comment le gouvernement conservateur fait-il des projets d'avenir pour les Canadiens? Il l'a fait du point de vue des libre-échangistes qui veulent s'assurer que le gouvernement ne verse plus un sou à la caisse d'assurance-chômage. Le gouvernement se propose donc de ne plus y cotiser du tout.

Le manque à gagner dû au retrait des contributions fédérales sera considérable, soit d'environ 2,9 millions de dollars cette année. Travailleurs et employeurs devront se débrouiller pour le compenser. Cela veut dire que leurs cotisations vont augmenter. Pour la petite entreprise, principal soutien de l'économie dans le nord de l'Ontario, cela constituera un obstable à l'expansion, car elle se demande si elle a les moyens d'embaucher de nouveaux employés et de payer des cotisations de plus en plus élevées.

Nous savons tous que ces augmentations de dépenses se répercuteront sur le consommateur, lui dont la paie nette aura diminué par suite de la majoration des primes d'assurance-chômage. En bout de ligne, ce sont les travailleurs et la petite entreprise du nord de l'Ontario qui vont écoper à cause des visées égalitaristes du gouvernement.

L'industrie du tourisme, dont cette région est tributaire, ne résistera pas à une nouvelle augmentation des coûts. Les effets de la politique gouvernementale se font déjà sentir dans ce secteur. L'industrie du tourisme est un gros employeur dans le Nord. Comment les travailleurs assureront-ils leur subsistance avec les prestations réduites qui leur seront versées en raison du caractère saisonnier de leur travail?

Le gouvernement a constaté que la caisse d'assurance-chômage était excédentaire l'an dernier. Au lieu de se rendre compte qu'il est nécessaire d'accumuler un excédent pendant une période de croissance économique pour que les fonds soient disponibles en cas de crise économique, le gouvernement, avec son manque de prévoyance habituel, a décidé que c'était le moment idéal pour se retirer complètement du programme.

Le gouvernement a vu cet excédent comme l'excuse parfaite pour se décharger de ses responsabilités envers les chômeurs de notre pays. Et il ne s'est pas contenté de cela. Ç'aurait été bien assez, mais le gouvernement a voulu aller plus loin. Il a augmenté également le nombre de semaines de travail nécessaires pour avoir droit aux prestations et a diminué la période de prestations.

Dans la circonscription de Nipissing, que je représente, une personne aurait besoin de 17 semaines de travail pour pouvoir recevoir environ 24 semaines de prestations, si les modifications au régime étaient en vigueur aujourd'hui. Même si une personne n'a jamais touché de prestations auparavant, elle n'a droit qu'à 45 semaines de prestations. Si le gouvernement ne veut plus contribuer financièrement à ce programme, pourquoi faudrait-il que ce soit lui qui décide des changements à apporter au régime? A-t-il consulté les employeurs et les employés? Qui financera dorénavant la totalité du programme?

Les employeurs savent que, s'il n'y a pas d'assurance-chômage, c'est l'économie locale qui en souffre. Ils savent que les prestataires de l'assurance-chômage peuvent au moins acheter les nécessités de la vie et payer leurs factures, ce qui ne sera pas le cas s'ils sont forcés de dépendre de l'assistance sociale.

Le tourisme est l'une des plus grandes industries cachées au Canada, particulièrement dans le nord de l'Ontario. C'est une industrie qui apporte 24 milliards au produit national brut et qui donne de l'emploi à 10 p .100 de la main-d'oeuvre canadienne. Elle vient au deuxième rang des industries qui rapportent le plus de devises étrangères au Canada, soit 7 milliards de dollars par année. Elle donne de l'emploi dans toutes les régions du pays, y compris de l'emploi d'été pour les étudiants et de l'emploi à temps partiel pour la main-d'oeuvre non spécialisée.

Dans la seule région du pré Nord, les recettes touristiques annuelles sont de 200 millions de dollars, et elles atteignent 1 milliard de dollars dans le nord de l'Ontario. Pourtant, par sa politique, le gouvernement continue à négliger cette importante industrie et à mettre son existence en danger.

En 1989, nous avons eu un déficit sans précédent de 3 milliards de dollars au chapitre des voyages. Plus grave encore, au cours de la dernière décennie, la part du Canada dans le tourisme mondial a diminué de moitié. Que fait le gouvernement? Il diminue encore la compétitivité de notre industrie en ajoutant des frais additionnels d'au moins 7 p. 100.

La moitié du tourisme au Canada et les trois quarts du tourisme dans le nord de l'Ontario est le fait de Canadiens. Quel intérêt nos propres citoyens ont-ils à voyager dans leur pays lorsqu'ils peuvent en avoir plus pour leur argent au sud de la frontière? Toutes les provinces, à l'exception de la Colombie-Britannique, ont connu une baisse nette du tourisme au cours de l'année écoulée.

Avec le démantèlement des industries de défense dans le monde entier, en raison de l'ouverture du bloc de l'Est, le tourisme deviendra la première industrie mondiale dans les années 1990. Grâce à ses richesses naturelles et ses magnifiques paysages, le Canada serait en excellente position pour accroître sa part du marché. Pour cela, il faut offrir un produit valable à des prix compétitifs et entreprendre une promotion plus active. Le tourisme que l'on connaît est hautement compétitif, et il n'y a pas

de doute que la TPS aura un effet désastreux sur cette industrie. Que dire de la promotion, lorsque l'on sait que le gouvernement a réduit le budget du tourisme, qui est passé de 35 millions à 20 millions par an? Pourtant, il n'hésite pas à fournir une aide de 30 millions à McDonnell Douglas de Toronto. Il faut s'interroger sur les priorités de ce gouvernement.

Examinons un peu l'effet de la TPS sur le développement dans le Nord. Le prix des produits de consommation est plus élevé que dans le sud et les industries ont des coûts plus élevés en raison des frais de transport. Avec la TPS de 7 p. 100 qui s'ajoute aux frais de transport, le gouvernement croit-il que les entreprises auront envie de s'établir dans le Nord?

Les compressions chez Via Rail nous donnent un autre bel exemple. Les compressions appliquées l'an dernier aux services de VIA Rail ont durement touché le nord de l'Ontario. Des milliers de travailleurs de VIA Rail ont perdu leur emploi et l'économie de la région s'en est trouvée paralysée. Dans le Nord, une infrastructure de transport est absolument essentielle au développement de l'économie. Comment les localités du Nord sont-elles censées attirer les industries et les touristes si nous réduisons encore davantage cette infrastructure?

Le gouvernement préconise une politique économique où, dans l'ensemble, le secteur privé est le moteur de l'économie. Et bien, nous avons de petites nouvelles pour le gouvernement. L'économie du nord de l'Ontario se porte très mal et elle n'a pas besoin d'un coup de pied au derrière. C'est pourtant ce que lui administre le gouvernement.

Par le passé, le Canada a toujours maintenu un certain équilibre entre le secteur privé et le secteur public afin de conserver une économie forte et solide. Il est particulièrement important de respecter ce principe dans les régions pauvres du Canada, dont la santé économique dépend du gouvernement.

Le Nord canadien ne fait pas exception à cette règle. Il a besoin de l'aide du gouvernement pour développer son plein potentiel. Et il doit aussi, à cette fin, pouvoir compter sur un bon réseau de transport. J'exhorte le gouvernement à rétablir les services de VIA Rail qui ont été supprimés et à confirmer ses obligations envers le Nord canadien. Il nous apparaît évident, à nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, et à tous les habitants du nord du pays, que les politiques actuelles du gouvernement sont extrêmement catastrophiques pour les régions du Nord.

Pourquoi le gouvernement n'écoute-t-il pas les gens qui l'ont élu? Ces gens lui demandent de prendre des mesures qui leur viendraient en aide, mais le gouvernement préfère proposer et préconiser des mesures qui leur font du tort.

Nous avons besoin des services de VIA Rail pour obtenir une bonne infrustructure des transports. Nous avons besoin d'un bon régime d'assurance-chômage pour favoriser le développement économique du Nord. Nous ne voulons pas de la TPS, elle ne fera que nuire considérablement à notre économie.

Enfin, nous voulons que le gouvernement s'engage fermement à garantir le bien-être de la population du Nord canadien. Je ne pense pas pouvoir m'exprimer plus clairement. J'espère seulement que le gouvernement m'a bien compris et je vous remercie, vous et mon collègue du nord de l'Ontario, de m'avoir donné l'occasion de traiter de cette motion.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, j'aimerais féliciter le député de Nipissing de l'analyse exhaustive et détaillée qu'il a préparée sur le Nord. J'ai trouvé particulièrement intéressantes, et je crois que tous les députés s'en rendent compte, les observations qu'il a faites au sujet de VIA Rail. Je suis heureux de voir que le secrétaire parlementaire est ici aujourd'hui pour les entendre, et j'espère que le gouvernement en tiendra compte.

Toutefois, il est une question que le député n'a pas abordée et qui préoccupe énormément les habitants du Nord, soit les taux d'intérêt élevés et leurs répercussions sur l'économie de la région. Je me demande si le député ne pourrait pas nous expliquer les effets que les taux d'intérêt auront sur les habitants du Nord, à supposer que ces taux restent à leur niveau actuel ou augmentent dans les mois à venir.

M. Wood: Madame la Présidente, je sais gré au député d'avoir posé cette question. Les taux d'intérêt élevés dans le Nord ont un effet très néfaste en ce sens qu'il est très difficile d'attirer de nouveaux investissements dans le Nord.

L'initiative de développement régional Fednor s'est avérée très efficace, mais ne donne plus aucun résultat depuis trois ou quatre mois, car pour que ce programme fonctionne, il nous faut obtenir de l'argent du secteur privé, des investisseurs eux-mêmes. Il semble s'être enli-

sé surtout à cause des taux qui sont si élevés actuellement. Les sociétés qui veulent s'établir dans le nord de l'Ontario attendent que les taux d'intérêt diminuent. Nipissing est probablement l'une des villes du nord de l'Ontario qui fait le plus d'efforts pour attirer les entreprises dans cette région. Nous utilisons une foule de programmes du gouvernement avec beaucoup de succès pour attirer de nouvelles entreprises dans les régions de North Bay et de Nipissing. Dernièrement, à cause des taux d'intérêt élevés, nous n'avons pas réussi à faire venir beaucoup de sociétés qui veulent s'installer dans le nord de l'Ontario. Elles visent l'expansion, mais elles attendent que les taux d'intérêt baissent et cela fait beaucoup de tort au nord de l'Ontario.

• (1330)

La valeur du dollar canadien est élevée et les gens qui veulent affronter la concurrence aux États-Unis, maintenant que l'Accord de libre-échange est en vigueur—que nous l'aimions ou pas, nous devons vivre avec lui—attendent que le dollar baisse pour pouvoir faire face à la concurrence et réaliser des bénéfices dans le cadre du libre-échange. Nous avons beaucoup d'argent, mais qui peut se permettre d'emprunter aux taux actuels?

En matière de développement régional, le gouvernement préfère déménager deux ministères dans la région, parce que c'est plus facile, plutôt que d'essayer de la développer. Nous avons beaucoup d'occasions de nous développer, mais c'est très difficile avec les taux d'intérêt élevés. Dans le nord de l'Ontario, nous serions certainement heureux que les taux d'intérêt diminuent pour pouvoir concurrencer le reste du Canada.

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la Présidente, moi aussi j'ai aimé les observations de mon collègue de l'autre côté. J'ai une question sur ce qu'il a dit au sujet de VIA Rail.

Mes électeurs me disent régulièrement que le déficit national est notre plus gros problème. Ils s'inquiètent des dépenses. Nous savons tous que la subvention moyenne par passager de VIA Rail s'est élevée à 100 $ l'an dernier. Nous dépensions plus de 600 millions de dollars sous forme de subventions annuelles à VIA Rail. L'opposition a beau jeu pour critiquer les réductions imposées à VIA Rail. J'aimerais que le député me dise jusqu'à quel point il était prêt à subventionner VIA Rail avant d'en venir à appuyer une réduction des services?

M. Wood: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. La réduction des services de VIA Rail a durement frappé le nord de l'Ontario. Les députés de ce côté-ci sont conscients du déficit, mais je pense que le gouvernement s'y est mal pris quand il a décidé de réduire des services aussi essentiels au nord de l'Ontario.

VIA Rail dessert cette région mais, pour une raison que j'ignore, le train passe maintenant au nord de la province, où la population est de 50 000 à 60 000 âmes, au lieu de passer par des endroits comme North Bay, Sudbury et la région de Thunder Bay, avec leur bassin de population d'environ 400 000 personnes.

Si le gouvernement vise à desservir le nord de l'Ontario pour promouvoir le développement, ce n'est pas la façon de le faire, à mon sens. Le trajet que VIA Rail a éliminé dans le nord de l'Ontario était le troisième de tous ses services sur le plan de l'efficacité. D'après des articles parus dans les journaux ces jours-ci, VIA Rail était sur la bonne voie. Selon divers rapports, plusieurs des trajets éliminés seraient devenus rentables avant longtemps.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi d'intervenir dans le débat sur la motion du député de Kenora—Rainy River, qui assiste assidûment aux séances du comité des transports. Je suis sûr que son voisin de pupitre parlait d'une question qui lui tient à coeur. Le gouvernement actuel veut bâtir une économie forte en multipliant les incitations et les possibilités, une économie concurrentielle parmi les nations commerçantes.

Pour atteindre cet objectif, nous devons créer une solide infrastructure favorable à l'essor de notre économie au cours des prochaines années. Il faut absolument maîtriser le déficit et réduire la dette nationale pour pouvoir poser les jalons nécessaires à l'avènement d'un avenir prospère.

Il est également essentiel d'assainir le régime fiscal afin de pouvoir engager un développement économique soutenu qui nous donnera les moyens d'atteindre nos objectifs. Et ces objectifs sont présents dans la solide politique des transports que le gouvernement s'est engagé à instituer. Les transports ont toujours été et seront toujours au coeur de notre économie nationale. C'est pour cela que nous avons promis de doter les Canadiens

d'un secteur des transports sûr et efficace. C'est sur cet engagement que nous avons bâti notre politique de réforme de la réglementation du secteur économique.

Madame la Présidente, je vous signale que je partagerai mon temps de parole avec le député d'Abitibi.

Avec la venue de l'Accord de libre-échange, les transports joueront un rôle de plus en plus important au fur et à mesure que nous nous approchons de la prochaine décennie et du prochain siècle. Nous devons absolument avoir un système de transport rentable si nous voulons conserver et améliorer notre position sur les marchés internationaux. Nous devons tirer le meilleur parti possible de chaque mode de transport pour pouvoir relever ce défi. Et il n'y a pas que les transports aériens, ferroviaires, maritimes et routiers qui sont en cause, mais également l'automobile, que les Canadiens affectionnent particulièrement.

Des modes de transport continuellement subventionnés, qui coûtent de plus en plus cher et qui sont de moins en moins utilisés, ne constituent pas un bon investissement pour plus tard, surtout quand cet investissement est fait aux dépens des contribuables. C'est exactement ce à quoi nous nous exposions en ce qui concerne notre réseau national de transport de voyageurs par chemin de fer.

En 1988, la subvention accordée à VIA Rail est passée à un montant sans précédent de 641 millions de dollars, ce qui représente 100 $ par voyageur. Nous demandions à tous les Canadiens de payer cette subvention, mais seulement 3 p. 100 du public voyageur utilisait ce mode de transport. Les Canadiens ont manifesté leur préférence pour d'autres façons de voyager. Avec une part du marché de 84 p. 100, l'automobile est clairement le mode de transport privilégié.

La décision de réduire les subventions accordées à VIA Rail a été difficile à prendre. Nous avions un réseau coûteux et inefficace. Toutefois, le gouvernement reconnaît que, dans un pays aussi vaste et diversifié que le nôtre, des localités très isolées n'ont accès à aucun autre mode de transport. Pour répondre à ce besoin, neuf liaisons ont été maintenues dans cinq provinces et continuent d'être subventionnées. Ce sont celles de Winnipeg-Capreol—qui peut maintenant être desservie par le Transcontinental—,Jasper-Prince Rupert, The Pas-Lynn Lake, Wabowden-Churchill, Winnipeg-Churchill, Sudbury-White River, Montréal-Senneterre, Senneterre-Cochrane et Montréal-Jonquière.

Beaucoup d'autres pays prennent des décisions au sujet de leurs services ferroviaires voyageurs en se fondant sur les réalités démographiques et économiques qui leur sont propres. Il faut considérer notre décision à la lumière du fait que notre pays se classe au deuxième rang au monde pour ce qui est de la superficie, et que son taux de population est un des plus faibles. Le service de VIA doit s'adapter à la réalité qu'est la densité du couloir Québec-Windsor et aux besoins différents des régions du Canada.

Contrairement au libellé de la motion à l'étude aujourd'hui, j'estime que nous avons pris les mesures nécessaires pour que VIA soit à l'avenir un service ferroviaire voyageurs national, abordable et viable. Les dépenses publiques et privées qui seront engagées pour les transports au cours des 10 prochaines années s'élèveront à des centaines de milliards de dollars. Par conséquent, pour bien étudier un tel système intégré, le gouvernement devait offrir aux Canadiens une tribune où tous pourraient, dans un climat propice à la réflexion, aborder tous les aspects de la question dans une perspective d'avenir.

• (1340)

La commission royale dont la création a été annoncée par le premier ministre au même moment que les changements à VIA Rail se penchera sur un système national de transport intégré de voyageurs entre les villes, qui répondra aux besoins du Canada et des Canadiens pendant longtemps. La commission fera rapport de ses constatations.

Il n'est plus nécessaire de mentionner la taille et l'importance de notre système de transport. Tout développement de ce système doit nous permettre de relever les défis du XXI^{e} siècle.

La commission a reçu le mandat d'enquêter sur le rôle d'un système national de transport intégré de voyageurs entre les villes et ses liens avec l'ensemble du système de transport, sur les structures d'un système de transport multimodal, y compris les liaisons, sur les possibilités d'établissement d'un système national, les obstacles à franchir et les structures financières nécessaires pour réaliser un tel système, en tenant compte des compétences de tous les paliers de gouvernement et du rôle du secteur privé. La commission doit ensuite formuler des recommandations.

La commission anticipera sur le XXI^{e} siècle pour conseiller le gouvernement sur les besoins des Canadiens et sur les liens entre les différents modes de transport, das les années futures. La commission royale, grâce à des consultations poussées et à un mandat large, devrait

produire un plan d'action clair garantissant le maintien et l'amélioration des liaisons entre les différentes régions du Canada.

En faisant cette déclaration, le premier ministre a souligné l'importance de tenir compte du vaste éventail d'intérêts qu'ont les Canadiens et du rôle respectif de tous les paliers de gouvernement et du secteur privé dans l'apport de services interurbains. Il a aussi insisté sur la nécessité d'équilibrer les besoins du Canada en matière de transport avec la politique gouvernementale de développement économique durable et écologique.

La commission royale examinera les tendances sociales et démocratiques exceptionnelles du Canada et établira la façon dont le réseau des transports pourra satisfaire les besoins et les exigences conflictuels des usagers, des exploitants, des employés et des autres parties concernées. On s'attend à ce que la commission fournisse aux Canadiens le projet d'un système de transport voyageurs coordonné et global, qui devrait nous servir jusqu'au XXI^{e} siècle.

Tous les Canadiens savent que nous devons réduire la dette nationale. On leur a demandé de se serrer la ceinture et VIA Rail ne peut pas faire exception à la règle.

Le gouvernement s'est distingué depuis quatre ans en faisant preuve de sérieux en matière fiscale et en affectant judicieusement les ressources financières fédérales. Quand l'argent s'est fait rare, il l'a dépensé là où il était le plus nécessaire et où il avait le plus de chance de produire des résultats.

J'invite les députés d'en face et, en fait, tous les Canadiens, à examiner les faits et à juger par eux-mêmes la validité des réalités fiscales auxquelles nous faisons face actuellement. Si nous avons été obligés de prendre des décisions difficiles, c'est parce qu'en 1984 nous avons hérité d'une dette que personnellement je ne voudrais pas léguer à mes enfants ni à mes petits-enfants.

Les choix difficiles que nous avons été obligés de faire nous ont permis de freiner l'augmentation du déficit et de ramener le taux d'inflation à un niveau plus acceptable. Une gestion financière raisonnable combinée à de bonnes mesures économiques nous ont permis d'obtenir un taux de croissance économique qui se place parmi les plus élevés du monde industrialisé. En tant que Canadiens réfléchis, nous devons à nos enfants de leur laisser toutes les possibilités de développement dont nous avons nous-mêmes profité.

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Madame la Présidente, j'aimerais demander au député de Fraser Valley-Est, lui qui respecte tant la décision de réduire les services ferroviaires, comment il peut concilier cette décision avec les propos que le vice-premier ministre a tenus dans les années 1980, et tout particulièrement en 1984 et en 1985, au moment où il a rétabli le service sur des tronçons qui avaient été abandonnés. Il s'était engagé par ailleurs à doter le réseau ferroviaire de nouveaux équipements, suscitant ainsi l'espoir chez les gens. Il n'a ni fourni de nouveaux équipements, ni permi aux responsables des tronçons maintenus en service et des tronçons rétablis de se faire eux-mêmes de la publicité afin d'accroître le nombre des voyageurs. Puis, sans prévenir, il a mis fin à tout cela il y a à peine quelques mois.

M. Belsher: Madame la Présidente, je ne sais pas si j'aurai assez de temps pour examiner tous les aspects que le député a abordés.

Cependant, nous devons nous rappeler que le gouvernement n'avait tout simplement pas les ressources financières dont VIA Rail aurait eu besoin pour procéder à l'achat de nouveaux équipements. Le gouvernement a bel et bien ordonné l'achat de nouvelles locomotives. Il a passé les commandes et je pense qu'il a reçu livraison de presque toutes. Sauf erreur, nous en remettons à neuf environ 200. Nous sommes en voie de moderniser notre parc et nous nous portons acquéreurs de locomotives actionnées à l'électricité et non plus à la vapeur. Tous ces efforts visent à permettre à VIA Rail d'assumer son rôle au Canada. En 1988 et en 1989, l'utilisation des trains-voyageurs s'intensifiait et les recettes augmentaient. Pourtant, les dépenses augmentaient à un rythme encore plus rapide. L'écart se creusait. Voilà pourquoi il a fallu changer de cap et nous avons décidé d'éliminer un certain nombre de tronçons. . .

M. Nault: Le CN l'escroquait.

M. Belsher: Que voulez-vous dire? Le CN ne l'escroquait pas.

Ce n'est pas ce que nous avons constaté lorsque nous avons pris connaissance du rapport annuel du CN l'année dernière. Le député d'en-face parle de l'escroquerie des sociétés ferroviaires. Les contrats comportaient des encouragements, de sorte que des primes étaient payées lorsque l'horaire était respecté. Ainsi, les sociétés ferroviaires avaient intérêt à ne pas faire de tort à VIA Rail.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement ce que mon ami, le député de Fraser Valley-Est et secrétaire parlementaire du ministre des Transports avait à dire sur la réduction des coûts et ainsi de suite.

Je voudrais simplement souligner que, au cours des quatre ou cinq dernières années, le déficit est passé de 170 milliards de dollars à environ 350 milliards de dollars aujourd'hui, aussi, je ne suis pas certain qu'il fasse un très bon travail dans ce domaine.

On nous a dit un certain lundi que, dans le nord de l'Ontario, car nous parlons des régions du nord aujourd'hui, le service d'Air Canada serait supprimé dans tout le nord-est de l'Ontario et mardi, je pense, on nous a parlé de coupes dans le service d'Air Canada desservant Timmins, Sudbury, North Bay et les collectivités situées entre ces villes. Puis, il y a eu les réductions à VIA Rail. Nous sommes irrités parce que les réductions à VIA Rail mettent fin à un service assuré à des collectivités de 20 000 ou 30 000 habitants, alors que le service précédent desservait environ 300 000 ou 400 000 personnes à Sudbury, Thunder Bay et ainsi de suite. Les chances de succès sont vraiment très limitées. On peut constater l'exaspération des gens face aux réductions effectuées l'hiver dernier dans les transports, qui sont un outil de développement régional. Je pense que le gouvernement a rendu un fort mauvais service au nord de l'Ontario avec ces réductions.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Un bref commentaire de la part du secrétaire parlementaire.

M. Belsher: Madame la Présidente, le député commence ses remarques en parlant de la dette. Celle-ci s'élevait à 200 milliards de dollars en 1984. Son service a coûté 120 milliards de dollars. J'ai parlé du ralentissement du taux de croissance, ce qui est le problème, mais personne ne veut l'admettre de l'autre côté de la Chambre.

Une voix: C'est le problème des libéraux.

M. Belsher: Bon, c'est vrai; voilà les faits. Ils ont pratiqué la politique de l'autruche et. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période des questions et des commentaires est maintenant expirée.

• (1350)

[*Français*]

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, je remercie le député de Fraser Valley-Est de m'avoir accordé son temps de parole.

La taxe sur les produits et services apportera des effets bénéfiques appréciables dans toutes les régions du Canada, notamment dans le nord du pays, dans le nord de l'Ontario et dans le nord du Québec.

La taxe fédérale de vente actuelle réduit la compétitivité de nos produits sur les marchés étrangers et avantage les importations par rapport aux produits canadiens. Cet état de choses est aussi réel dans le nord du Canada que dans les autres régions.

Ce système auquel 75,000 entreprises sont assujetties n'exige pas moins de 22,000 dispositions spéciales et interprétations administratives pour fonctionner.

De plus, il est à peu près impossible aux consommateurs de savoir combien de taxe fédérale ils paient lorsqu'ils achètent un produit. Comme la taxe s'applique au niveau de la fabrication, la plupart des Canadiens ne savent même pas qu'ils paient cette taxe.

La taxe fédérale de vente est archaïque et nuit à la capacité concurrentielle de l'économie canadienne. Il est essentiel de la remplacer et le gouvernement fédéral s'est engagé dans cette voie.

La TPS se différenciera de la taxe fédérale de vente actuelle à trois égards.

En premier lieu, la TPS s'appliquera à la plupart des produits et services au taux de 7 p. 100. En raison de l'étroitesse de son assiette, la taxe actuelle ne s'applique qu'à environ un tiers des produits et services, et son taux normal est de 13.5 p. 100.

En deuxième lieu, pour percevoir la TPS, on taxera uniquement la valeur ajoutée aux produits et services à chaque palier de production et de distribution. Les entreprises percevront la taxe sur leurs ventes à d'autres entreprises ou à des consommateurs, mais elles obtiendront un remboursement total de la taxe payée sur leurs achats d'entreprise.

En troisième lieu, la TPS sera une taxe visible. Sa visibilité tiendra essentiellement à ce qu'elle s'appliquera au niveau du détail à une très large assiette et à un taux uniforme.

M. Nault: Ce n'est pas vrai!

M. Saint-Julien: De cette manière, les Canadiens et Canadiennes sauront quand ils paient la taxe fédérale de vente, et à quel taux.

Madame la Présidente, mon collègue sous-entend que la TPS augmentera le coût des produits, pénalisant ainsi les entreprises qui s'installent dans le nord du pays, dans le nord de l'Ontario et dans le nord du Québec. En fait, les entreprises dans le Nord paient à l'heure actuelle la taxe fédérale de vente sous toute une gamme d'intrants, y compris le carburant, les véhicules, les ordinateurs, les fournitures de bureau, les matériaux de construction et les services de communication. Même les intrants qui sont reconnus exempts de la taxe actuelle contiennent des composantes de taxe. En conséquence, la taxe fédéra-

rale de vente actuelle augmente les coûts d'entreprise de façon considérable.

Aux termes de la TPS, les entreprises pourront recouvrer toute la taxe fédérale payée sur leurs intrants. Tous les fournisseurs de biens et services qui perçoivent la TPS sur leurs ventes, recouvreront un crédit pour la taxe payée sur leurs intrants. La différence entre la TPS perçue sur leurs ventes et la TPS payée sur leurs intrants sera remise au gouvernement fédéral.

De plus, lorsque la TPS sur les achats excédera la TPS sur les ventes, la différence sera remise à l'entreprise.

Les commerçants qui vendent des produits détaxés, c'est-à-dire l'alimentation de base, les médicaments sur ordonnance, les fournitures médicales ainsi que les produits et services destinés à l'exportation pourront, eux aussi, recevoir leurs crédits de taxe sur intrants même s'ils ne perçoivent pas la TPS sur leurs ventes.

Il est donc clair que la TPS entraînera des diminutions des coûts de production par rapport au système actuel et améliorera la productivité dans toutes les régions du pays et dans les régions du nord du Canada.

Il est souvent dit que les retombées économiques positives de la TPS n'auront pas des effets égaux dans toutes les régions du pays; que les régions manufacturières du centre seront favorisées au détriment des autres régions. En vérité, les retombées positives de la TPS pour le secteur primaire seront deux fois plus importantes que celles du secteur manufacturier. Or, nous savons tous que le secteur des ressources naturelles, y compris ses exportations, constitue le pilier de l'économie du Nord canadien, du nord de l'Ontario et du nord du Québec.

Les gains de production à long terme pour le secteur primaire résultant de la réforme de la taxe de vente seront de 3.3 p. 100, comparativement à 1.4 p. 100 pour le secteur manufacturier.

De plus, les gains de production pour le secteur des transports et services publics seront de 3.1 p. 100, plus de double que ceux du secteur manufacturier.

La taxe fédérale actuelle ne s'applique pas aux manufacturiers mais aux produits manufacturés. Ces derniers sont utilisés partout au Canada. Et en particulier dans les régions du pays qui dépendent largement des ressources naturelles. En effet, l'extraction et la transformation des matières premières dépendent en grande mesure d'usage d'équipement et de matériaux de construction. Comme je l'ai déjà dit, madame la Présidente, ces produits contiennent des composantes importantes de taxe fédérale de vente directe et indirecte. Les coûts de production s'en trouvent ainsi accrus et la compétitivité réduite.

Les crédits de taxe sur intrants élimineront complètement la taxe de vente fédérale sur la production et la distribution. Les acheteurs de biens d'équipement verront une baisse d'environ 4 p. 100 en moyenne des coûts des biens de capital. Il en résultera une hausse de la production dans les régions du Nord; entre autres, dans le nord de l'Ontario dont l'économie est fortement axée sur les matières premières et les exportations.

La question des coûts de transportation a été soulevée à maintes reprises. Présentement, le transport des biens est taxé indirectement puisque les transporteurs paient des taxes sur un fort pourcentage de leurs intrants. Ces coûts sont reflétés dans le prix de leurs services et en fin de compte dans les prix au détail chargés au consommateur. Aux termes de la TPS, les compagnies de transports réclameront la taxe payée sur leurs intrants et il en découlera une réduction de leurs coûts d'opération.

Les détaillants et grossistes s'en trouveront en meilleure situation puisque, à leur tour, ils pourront bénéficier du crédit de taxe sur intrants.

L'une des principales caractéristiques de la nouvelle taxe est le crédit de TPS dont le but est de protéger les Canadiens et les Canadiennes à revenu faible et modeste. Les familles dont le revenu annuel ne dépasse pas 30 000 $ paieront moins de taxe qu'à l'heure actuelle. Les trois-quarts des familles dont le chef est une personne âgée ou un parent seul verront leur revenu après impôts augmenter, une fois la TPS mise en place.

Le crédit de TPS est un moyen simple et équitable de protéger les Canadiens et les Canadiennes moins nantis. Il permet d'aider ceux qui en ont le plus besoin.

Madame la Présidente, ceux qui croient que le gouvernement ne s'engage pas auprès des communautés du Nord canadien font erreur. La taxe sur les produits et services est juste et équitable car elle s'appliquera à tous les Canadiens et Canadiennes de façon égale, en tenant compte de leur situation économique particulière. Il s'agit d'une taxe qui apportera des bienfaits appréciables dans le Nord du pays, non seulement aux entreprises, mais aussi aux individus.

[*Traduction*]

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, je voudrais poser à mon collègue d'Abitibi une question concernant la taxe sur les produits et services, sur laquelle a porté la majeure partie de son discours.

Dans son discours, il ne s'est pas étendu sur le fait qu'une fois entrée en vigueur la taxe sur les produits et services, il y aura alors une taxe sur les services. Il s'agit là d'une chose à laquelle les localités du Nord, dans une région comme l'Abitibi, région fort semblable au nord de l'Ontario, n'ont jamais eu à faire face. Le député ferait bien d'expliquer à ses électeurs les répercussions que

cette nouvelle taxe sur les services aura sur le secteur touristique et le prix des produits venant des régions plus au Sud.

Le député croit, semble-t-il, qu'il y a des coûts cachés dans un produit manufacturé. Ainsi, lorsque ces coûts cachés auront été supprimés, le consommateur pourra profiter d'économies et le prix des produits n'augmentera donc pas.

Le député pourrait-il me préciser si, à son avis, la nouvelle taxe sur les services qui découlera de l'entrée en vigueur de la TPS constituera un coût supplémentaire pour ses électeurs?

Je vais lui donner l'exemple de l'électricité. Le coût de l'électricité a augmenté de 15 p. 100 dans notre région, du fait que les intéressés croient que la taxe sur les produits et services entraînera la hausse en question pour eux, et ils s'y préparent donc dès maintenant.

[*Français*]

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, pour faire suite au commentaire du député de Kenora—Rainy River (M. Nault), quand on parle d'Hydro-Québec, on sait qu'actuellement c'est la même chose au Québec: l'Hydro-Québec a augmenté de façon substantielle la taxe. Mais il y a une chose: l'Hydro-Québec, chez nous, a oublié de faire valoir le bénéfice de la TPS.

Mais j'aimerais lui dire que si on met une taxe visible de 7 p. 100, pourquoi les libéraux au Canada, qui ont été au pouvoir durant 20 ans, n'ont jamais rendu visible la taxe de 13.5 p. 100?

M. Duhamel: Neuf pour cent il y a cinq ans, ne l'oubliez pas!

M. le Président: Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant les déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FORÊT

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, nous sommes en pleine Semaine nationale de la forêt. On peut affirmer qu'au Canada, les forêts constituent notre environnement. Bien entendu, nous savons tous que l'environnement est le sujet de l'heure dans le monde entier, et au Canada, ce sont nos forêts qui ont le plus d'importance pour notre environnement.

Si l'on veut que la notion de développement durable puisse être un jour appliquée avec succès au Canada, il faut commencer par nos forêts. En termes simples, du moins selon moi, il faut tout d'abord examiner avec tous les intéressés nos ressources forestières au Canada et décider à l'avance des projets que nous souhaitons tous réaliser. Il s'agit d'établir le rendement qu'on peut tirer de nos forêts dans les années à venir et concilier cela avec l'intérêt de la société en général. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons parvenir à un développement réalisable et durable dans le cas de nos forêts.

* * *

PARENTS' RESOURCES INSTITUTE FOR DRUG EDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, PRIDE est le sigle du Parents' Resources Institute for Drug Education. Cet organisme a été créé en 1983 à Saskatoon, en réaction au problème croissant de la consommation illégale des drogues au Canada.

Il fournit de l'information, des produits et des services pour lutter contre la consommation illégale des drogues. Il s'agit véritablement d'un partenariat entre les jeunes, les parents et les enseignants, de même que d'autres professionnels qui ont joint leurs forces pour tâcher de combattre cette menace grandissante.

Le mouvement est appuyé par divers autres organismes. Dans ma circonscription, par exemple, il a le soutien des commissions scolaires et des écoles. Je signale que les divisions scolaires de Norwood, de Saint-Boniface et de Saint-Vital appuient le travail de PRIDE.

Au moment où je vous parle, de 1 500 à 2 500 jeunes sont réunis à Winnipeg en compagnie de leurs alliés, à l'occasion de leur sixième congrès annuel qui a pour thème: Bâtissons dans les années 90 un Canada sans drogues.

[*Français*]

Travaillons tous ensemble pour bâtir un Canada sain en combattant la toxicomanie.

* * *

[*Traduction*]

BURK'S FALLS

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui le plaisir et l'honneur d'offrir mes félicitations les plus cordiales aux citoyens du village de Burk's Falls, à l'occasion de son centenaire. Cet événement revêt une signification spéciale pour moi

puisque, depuis 50 ans, je suis fier de dire de ce village que c'est chez moi.

Les célébrations d'ouverture commencent le samedi 12 mai. Je profite de l'occasion pour souligner le travail assidu des organisateurs responsables de la planification des activités thématiques qui se tiendront au village. Je leur transmets mes remerciements les plus chaleureux. Nul doute que les habitants et les visiteurs prendront conscience du fier patrimoine de Burk's Falls, qui lui a donné son caractère unique et les attraits qu'on lui connaît.

Notre invité d'honneur pour la journée sera l'honorable Lincoln Alexander, lieutenant-gouverneur de l'Ontario.

Je suis sûr que la population du village abordera le prochain siècle avec autant d'énergie et d'esprit communautaire que ce fut le cas pour le premier. J'ai hâte de participer aux festivités.

Nous espérons que les habitants de Burk's Falls qui ont quitté la région reviendront en grand nombre à l'occasion du 1er juillet.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, pendant que les conservateurs et les libéraux se livrent à leurs escarmouches par Chambre des communes et Sénat interposés, des centaines de milliers de sans-emploi en subissent les conséquences.

Les normes variables d'admissibilité sont nécessaires si on veut que les personnes habitant des régions à chômage élevé puissent toucher les prestations auxquelles elles ont droit.

Il ne se passe pas une journée sans que je reçoive des appels de Canadiens de tous les coins du pays qui veulent savoir pourquoi ils auraient à subir les conséquences des affrontements entre ces deux partis, quand leurs familles sont privées du nécessaire à cause de la partie de ping-pong que joue le Parlement du Canada.

Au nom du bon sens et de l'équité, je presse le gouvernement de retirer le projet de loi C-21 et d'adopter immédiatement les dispositions sur les normes variables

Article 31 du Règlement

d'admissibilité, comme le demande le NPD depuis novembre dernier.

* * *

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le 15 octobre 1988, le premier ministre du Canada a déclaré: «Tant que je serai premier ministre, les prestations, surtout celles aux personnes âgées, seront améliorées, pas diminuées.»

Il a aussi affirmé: «Je livre ce soir un message spécial aux personnes âgées ici présentes. À l'avenir, le Canada fera davantage pour vous tous, et non pas moins.»

Réduire les fonds du programme Nouveaux Horizons n'est pas faire davantage pour les Canadiens âgés. Nous n'avons pas réussi ici à la Chambre à obtenir une réponse nette du ministre compétent, et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est pour sa part avare d'information sur la répartition des fonds de Nouveaux Horizons entre les provinces et sur la question de savoir si les fonds ont été réduits ou peut-être réaffectés.

J'ai appelé au bureau de Nouveaux Horizons aujourd'hui pour savoir quels étaient les montants accordés à chaque province. Les fonctionnaires de ce service ont reçu l'ordre de ne pas divulguer d'information aux députés.

En 1988, plus de 10 p. 100 de la population canadienne était âgée de plus de 65 ans. En 2021, la proportion sera de 21 p. 100. Le gouvernement ne satisfait pas aux besoins de nos personnes âgées. Il coupe même, dans leur dos, le financement de programmes comme Nouveaux Horizons.

[*Français*]

HOMMAGE À JEAN-GUY LAPOINTE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, comme beaucoup d'autres Québécois, Jean-Guy Lapointe commence sa saison de golf, mais quand on sait que cet homme est amputé des deux bras, tout prend un autre sens.

En effet, je n'ai pu m'empêcher de ressentir une immense admiration en regardant la photographie de M. Lapointe, dans *Le Journal de Montréal* du 8 mai. L'équipement de golf de M. Lapointe est constitué d'un plastron ou emboîture qui entoure son thorax. On y a posé un poignet artificiel et un crochet pour fixer les bâtons, et les compagnons de golf de M. Lapointe, en l'occurrence sa

Article 31 du Règlement

femme Monique qui l'a toujours soutenu dans ses plus grands désirs, n'ont qu'à fixer les bâtons dans sa prothèse.

Cet homme de 51 ans, monteur de lignes, a été accidenté il y a neuf ans. Sportif avant son accident, il l'est demeuré et il court présentement 20 kilomètres par jour et son intention est de participer à son deuxième marathon l'automne prochain à Montréal.

Monsieur le Président, je tenais à rendre un hommage spécial à cet homme aujourd'hui pour l'exemple de courage qu'il nous donne à tous comme Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans et son ministère ont reçu en janvier dernier une proposition des pêcheurs côtiers concernant les quotas alloués pour 1990 dans les zones de pêche 4X et 5, mais ils n'y ont pas encore donné suite. Le ministre n'a pas non plus répondu aux demandes répétées des pêcheurs et des autorités locales qui voulaient le rencontrer, comme son prédécesseur, pour discuter de la situation depuis la fermeture des pêcheries l'été dernier.

Ces pêcheurs n'ont guère eu la chance de pêcher depuis un an et leur frustration face à l'inaction du ministre les a menés à occuper le bureau du ministère des Pêches et des Océans à Yarmouth mardi dernier.

Si le ministre ne passe pas à l'action d'ici quelques jours, lui et ses collaborateurs devront assumer la responsabilité des conséquences.

Ces gens en ont assez d'entendre dire qu'il faut protéger les stocks de poisson du banc Georges lorsqu'ils voient les prises records des Américains, les navires-usines de pêche hauturière en eaux canadiennes et les étrangers qui dépassent les quotas alloués.

J'exhorte le ministre à rencontrer avant la semaine prochaine le premier ministre provincial, qui a dit hier à ces gens qu'il devait rencontrer le ministre le plus tôt possible pour discuter de la crise des pêcheries.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, ces derniers mois, un certain nombre de déclarations publiques incitaient vivement le gouvernement à redoubler de prudence dans la gestion de ses dépenses. Les Canadiens conviennent qu'il faut en arriver à un meilleur équilibre entre notre politique budgétaire et notre politique monétaire. Ces politiques doivent s'appuyer mutuellement.

Il s'ensuit qu'une plus grande restriction des dépenses ne peut que favoriser la lutte que la Banque du Canada mène à l'heure actuelle contre l'inflation. Quoique souvent difficiles à imposer, les compressions budgétaires ne peuvent que contribuer à assouplir enfin les taux d'intérêt.

Il faut donc se serrer la ceinture. Le vérificateur général, notamment, nous a signalé des façons de nous y prendre. Je demande à tous mes collègues de s'enquérir davantage des problèmes que posent les dépenses du gouvernement et de s'intéresser ou de participer activement à la réduction de celles-ci.

• (1410)

Dans l'intérêt de la croissance économique de notre pays, la devise de l'heure ne devrait pas être «À bas Crow!», mais «Vive Crow!»

* * *

LA GUYANE

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je voudrais me joindre à la délégation ici présente de Solidarité internationale pour la démocratie en Guyane et demander au gouvernement canadien de réexaminer son programme d'aide économique à la Guyane. L'utilisation des fonds du programme a donné lieu à des accusations non réfutées de détournement, de gaspillage et d'abus par les autorités guyanaises, qui cherchent à consolider leur situation. Les violations des droits de la personne sont monnaie courante dans ce pays.

Les États-Unis ont menacé de retirer leur aide économique. Il est temps aussi que le Canada lie l'aide qu'il accorde à la cessation de ces abus.

Le président de la Guyane refuse toujours de rendre compte de l'utilisation qui est faite des fonds du programme d'aide. Le mécontentement et la frustration sont très vifs au sein de la population et le désordre économique est partout évident. L'émigration s'accroît sans cesse.

Le redressement économique ne sera possible que s'il y a un changement à la tête du pays. J'encourage le gouvernement à insister pour que l'aide soit liée à la tenue d'élections libres et loyales sous supervision internationale.

LES TRANSPORTS

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Dans son imitation de la lutte anti-drogue que mènent les États-Unis, le ministre fédéral des Transports s'attaque, sans motif valable, au droit fondamental à la protection de la vie privée de 250 000 Canadiens qui travaillent dans le secteur des transports.

Hier, au cours d'une conférence de presse tenue à Ottawa, le Syndicat international des marins a lancé une campagne pour persuader le ministre et son gouvernement d'abandonner leur programme d'analyse systématique des urines. Après avoir envoyé des flacons vides à tous les ministériels, ce syndicat incite maintenant ses membres et tous les Canadiens à envoyer des échantillons d'urine au ministre. C'est ce qu'on pourrait appeler une réponse «mesurée» au programme de dépistage des drogues du gouvernement, qui n'a rien à voir avec la sécurité.

Le gouvernement applique cette politique simplement pour accéder à la demande des Américains qui veulent que nous respections leur loi d'ici le 2 janvier 1992. Pour les conservateurs, les droits, les libertés et la sécurité publique semblent signifier la déréglementation de l'industrie, mais aussi la réglementation de la population.

Par conséquent, je demande au ministre d'abandonner son programme de dépistage s'appliquant à l'ensemble des travailleurs canadiens et je l'incite à s'attaquer aux risques réels qui mettent en danger la sécurité des voyageurs, comme le manque de personnel et le nombre exagéré d'heures supplémentaires exigées des contrôleurs aériens et des opérateurs radio, qui réclament depuis longtemps que le gouvernement prenne des mesures pour garantir la sécurité.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FORÊT

M. Ken Monteith (Elgin): Monsieur le Président, nous célébrons actuellement la Semaine nationale de la forêt. L'énorme contribution de la pâte et du papier, du bois d'oeuvre, des panneaux de bois et des autres produits du bois à notre balance commerciale montre bien l'importance économique des forêts canadiennes. En fait, c'est à nos forêts que nous devons notre position économique enviable dans les marchés du monde.

Le thème de la Semaine nationale de la forêt est: La forêt, un éventail de ressources. La promesse que notre gouvernement a faite d'établir un ministère des Forêts à part entière avec un mandat bien défini montre bien l'importance que nous accordons à l'industrie forestière au Canada.

Article 31 du Règlement

LA SEMAINE NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, nous célébrons actuellement la Semaine nationale des infirmières et infirmiers et, comme par les années passées, les députés auront l'occasion de rencontrer les membres de l'Association des infirmières et infirmiers canadiens dans le kiosque installé sous la rotonde près de l'entrée principale.

Les praticiens de cette profession, qui sont plus de 200 000, sont une partie intégrante du système de santé et ils rendent d'inestimables services dans les établissements de soins médicaux, dans la société et au travail. Leur impressionnante contribution accroît la force et l'efficacité de notre système de santé.

Le thème de la Semaine nationale des infirmières et infirmiers qui se déroule du 7 au 12 mai est: Les infirmières et infirmiers et l'environnement. Il met l'accent d'une façon fort appropriée sur une préoccupation mondiale actuelle.

Afin de rendre hommage aux infirmières et infirmiers du Canada pour leur contribution exceptionnelle à la santé des Canadiens, je demande à mes collègues de se joindre à moi pour souligner la Semaine nationale des infirmières et infirmiers.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, récemment Agriculture Canada a fait tirer à 30 000 exemplaires une publication intitulée *Today It's Canadian Pork*. Cette brochure visait à faire de la publicité pour le porc canadien aux États-Unis.

Au dernier moment, la brochure a été retirée et détruite parce que l'industrie a protesté contre les photographies qui montraient un produit inférieur, un produit peu appétissant et peu propre à faire vendre notre porc.

Cette erreur coûteuse, 30 000 $ d'argent du contribuable, n'est qu'un exemple de l'incurie du gouvernement. L'erreur aurait pu facilement être évitée si Agriculture Canada avait consulté l'industrie à toutes les étapes de la préparation de la brochure.

Quelle est la fréquence de ces coûteuses erreurs dues au manque d'attention et combien de ministères approuvent ce genre de gaspillage? Une bonne consultation entre le gouvernement et l'industrie doit être la règle, et non l'exception, lorsque l'on dépense l'argent des contribuables.

Questions orales

LES FORÊTS

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, la conférence sur le réchauffement de la planète qui a eu lieu récemment à Ottawa nous a rappelé l'importance de l'industrie forestière pour l'avenir du Canada et même du monde.

Le message était clair. Les données scientifiques révèlent qu'il faudrait faire des recherches plus poussées dans ce domaine, mais on n'a pas les fonds nécessaires pour répondre à ce besoin urgent.

Le thème de la Semaine nationale de la forêt cette année est: La forêt, un éventail de ressources. En décembre dernier, une entente de gestion des ressources forestières a été signée avec la Nouvelle-Écosse. Cette entente n'a cependant pas l'orientation à long terme qui est si importante pour ces ressources. Si la Nouvelle-Écosse veut améliorer ses ressources forestières, elle doit en faire une meilleure gestion et donner aux propriétaires de terrains privés l'accès universel aux programmes d'amélioration.

Cette entente exige que les propriétaires de terrains boisés contribuent à l'entretien de leur terrain. Comme beaucoup de ces gens n'ont pas l'argent nécessaire, ces ressources forestières seront mal gérées.

Ayant été témoins de la crise dans le secteur des pêches au Canada atlantique, faisons en sorte que le nouveau ministère des Forêts ait comme but d'éviter l'épuisement de cette précieuse ressource et de voir à ce que nos forêts ne soient pas victimes d'une mauvaise gestion et restent le fondement de l'économie des provinces de l'Atlantique.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement. La fuite d'un télex envoyé par le secrétariat d'État américain nous apprend aujourd'hui que le Canada a accepté de se joindre aux États-Unis pour faire avorter les discussions sur le réchauffement de la planète pendant la conférence qui aura lieu à Bergen, en Norvège, plus tard cette semaine.

Pourtant, en réponse à la politique du président Bush de mettre la pédale douce pour ce qui est des émissions nocives de dioxyde de carbone, le ministre a fait la déclaration suivante: «Le prix de l'inaction est trop élevé. . . Nous avons suffisamment d'indices (sur le réchauffement de la planète) pour prendre toutes les mesures possibles dès maintenant.»

Pourquoi le Canada est-il d'accord avec les États-Unis pour empêcher tout progrès dans la lutte contre le réchauffement de la planète? Pourquoi le gouvernement dit-il oui aux Américains et non à l'environnement?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je tiens à faire une mise au point claire et ferme: aucune entente n'est intervenue entre les États-Unis et le Canada pour faire adopter les résolutions en question. Le Canada n'a pris aucun engagement envers les États-Unis à ce sujet.

Je tiens à réitérer aujourd'hui l'engagement que j'ai pris publiquement à Washington. Des objectifs et des calendriers concernant la réduction du dioxyde de carbone seront inclus dans le Plan vert.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, au cours des discussions qui auront lieu cette semaine à Bergen, en Norvège, le ministre et son gouvernement appuieront-ils des engagements précis pour réduire les émissions de dioxyde de carbone? Le ministre appuiera-t-il les efforts pour faire respecter ces engagements à Bergen, cette semaine? Sinon, n'admet-il pas qu'il a cédé devant les Américains? Je lui demande aujourd'hui, encore une fois, de dire oui à l'environnement et non aux Américains.

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, divers pays ont mis sur pied un mécanisme international pour répondre à ces engagements. Le programme en a été établi il y a quelques mois à Noordwijk, et tous les pays, le Canada en tête, prendront ces engagements lorsqu'ils auront reçu, en août prochain, le rapport de l'IPCC, l'Intergovernmental Panel on Climate Change. Après la conférence de Genève, en novembre, on prendra des engagements précis à l'égard des objectifs et du calendrier à établir pour la réduction des émissions de dioxyde de carbone. Le Plan vert en tiendra compte lorsqu'il sera annoncé à l'automne.

Nous le répétons: il n'a jamais été prévu que l'on prenne des engagements à la conférence de Bergen à l'égard d'objectifs et de calendriers pour la réduction des émissions de dioxyde de carbone. Cette conférence fait suite à la Commission Brundtland et vise à préparer celle du Brésil, en 1992, où, je l'espère—et le Canada exerce

beaucoup de pressions à cette fin—on conclura une convention pour établir des objectifs et des échéanciers de réduction des émissions de dioxyde de carbone.

• (1420)

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre a dit en avril dernier: «Le prix de l'inaction est trop élevé. . . Nous avons suffisamment d'indices (sur le réchauffement de la planète) pour prendre toutes les mesures possibles dès maintenant.»

Je demande encore au ministre pourquoi il n'est pas disposé à profiter de la conférence pour respecter l'engagement qu'il a pris à Washington et qu'il prétend réitérer maintenant, à tirer parti de la conférence de Bergen pour réaliser des progrès avec les autres pays qui veulent lutter contre le réchauffement de la planète.

[*Français*]

C'est une question spécifique que je pose au ministre. Qui fixe la politique étrangère du Canada en matière d'environnement: Ottawa ou Washington?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, s'il y a un domaine où le Canada se dissocie de certaines tentatives américaines, c'est bien celui de l'environnement. Dans l'environnement, nous avons signé la Déclaration de La Haye alors que les Américains ne l'ont pas signée. Nous avons signé l'Accord de Bâle sur le transport des produits dangereux, mais les Américains ne l'ont pas signé. Nous avons pris les devants et montré la voie aux États-Unis dans le domaine de la réduction des pluies acides. Nous avons fait cela il y a quelques années. Les Américains sont en train de faire comme nous maintenant.

Une voix: Les libéraux n'ont rien fait.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Nous avons fait de multiples efforts, et le premier ministre a été le premier à annoncer qu'il fallait signer une convention, au Brésil, en 1992, pour établir des contraintes en matière d'émissions de CO_2.

Nous avons une politique indépendante, et en même temps nous faisons en sorte de collaborer avec les autres pays, car nous savons bien que les solutions dans le domaine de l'environnement sont internationales.

[*Traduction*]

LES MARCHÉS DE L'ÉTAT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et a trait aux pratiques d'attribution des marchés de l'État.

Hier, lors d'un témoignage sous serment devant le comité de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec, l'ancien député conservateur Michel Gravel a déclaré qu'il avait personnellement remis à un ancien ministre, Roch LaSalle, des milliers de dollars représentant les revenus d'une soirée où des hommes d'affaires avaient payé 5 000 $ pour être présents.

Le ministre a-t-il examiné cette affaire? Est-il convaincu que cet ancien ministre et le ministère des Travaux publics ont respecté les normes de conduite les plus rigoureuses dans l'attribution des marchés gouvernementaux?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député sait sans doute que la GRC est maintenant informée des allégations d'hier. On m'a fait savoir que la GRC examinait cette affaire.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai donc une question supplémentaire à poser au vice-premier ministre. Nonobstant l'enquête de la GRC, qui semble être en voie de démarrer, suite aux commentaires du solliciteur général, j'aimerais demander ceci au vice-premier ministre: Est-il prêt maintenant à exiger une commission royale d'enquête sur l'attribution de contrats par le ministère des Travaux publics et le ministère des Approvisionnements et Services, pour les années 1984 à 1989, tel que je le demande dans cette Chambre depuis déjà quatre ans? Oui ou non? Sinon, pourquoi pas?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne vois pas pourquoi le député veut convoquer une commission royale d'enquête puisque le solliciteur général vient de nous dire que la GRC était au courant des allégations et faisait enquête. Qu'est-ce que le député veut de plus?

Questions orales

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Environnement, qui sait très bien que le réchauffement du globe constitue probablement la menace la plus grave à laquelle nous ayons jamais eu à faire face. Il n'ignore pas qu'à Toronto, en 1988, le Canada, de concert avec de nombreux autres pays, a décidé de réduire ses émissions de dioxyde de carbone de 20 p. 100 d'ici à l'an 2005.

Nous savons également que le rapport du groupe intergouvernemental sera rendu public en août et qu'une rencontre aura lieu à Genève, en novembre. En ce qui a trait à la réunion à laquelle le ministre va assister à Bergen, les députés et les Canadiens veulent savoir si le Canada prendra des mesures préliminaires, afin de stabiliser les quantités de dioxyde de carbone relâchées dans l'atmosphère. Les pays progressistes, les pays conscients de la nature de la menace en question, cherchent à parvenir à un consensus, mais les États-Unis tentent d'empêcher ce consensus.

Le Canada va-t-il être du bon ou du mauvais côté en l'occurrence?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'aurai le plaisir d'être à Bergen en bonne compagnie. En fait, je serai accompagné de deux députés de l'opposition et nous sommes très heureux de les accueillir parmi nous. J'ai fait tout en mon pouvoir pour qu'ils se joignent à nous, car il s'agit, selon moi, d'une question non partisane et nous ne devrions pas répéter le type de débat que nous avons ici, dans les pays étrangers. Je suis persuadé que nous avons l'appui entier de nos collègues.

Cette conférence, je le répète, n'a jamais eu pour objet de permettre aux divers gouvernements d'annoncer des engagements précis au sujet de la réduction des émissions de dioxyde de carbone. Il s'agit plutôt de se préparer à la conférence du Brésil à la suite du rapport de la Commission Brundtland.

Le gouvernement a promis dans le Plan vert que cet automne, on annoncera des objectifs et des calendriers en matière de réduction des émissions de CO_2.

Nous faisons cela pour deux raisons. La première, c'est que tous les pays du monde ont déclaré avoir besoin du rapport de l'IPCC, en août, avant de prendre des engagements. La seconde, c'est qu'en tant que Canadiens, nous nous sommes lancés dans un vaste processus de consultations, afin de savoir au juste tout ce que les Canadiens pensent des mesures de réduction des émissions de CO_2 et ce qu'ils attendent à ce sujet. Nous allons tenir compte de ces consultations. Selon nous, nous devons respecter les opinions, les recommandations et l'appui des Canadiens. Lorsque nous serons prêts, et nous avons précisé que ce serait à l'automne, nous annoncerons nos engagements.

Ainsi, nous ne serons pas à Bergen pour créer des attentes, mais pour soutenir les pays concernés en vue de la préparation du congrès du Brésil et de la mise en oeuvre de mesures globales tendant à assurer un développement durable.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, la majorité des députés commencent enfin à comprendre que par suite de l'effet de serre, des pays entiers pourraient être engloutis sous les océans. C'est la pure vérité, et de nombreux scientifiques ont exprimé cette crainte au sein des assemblées internationales.

Ma question est toute simple, de sorte que le ministre n'aura pas à tourner autour du pot. Nous avons déjà perdu deux ans depuis la conférence de Toronto. Une nouvelle conférence doit avoir lieu au Brésil dans deux ans. Au cours de ces quatre années, nous aurions pu faire beaucoup pour réduire notamment les émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si, au moment de représenter le Canada à Bergen, il appuiera les efforts de ses homologues en vue de réduire les émissions de gaz carbonique?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous avons effectivement l'intention d'appuyer les efforts de nos collègues visant à réduire les émissions de gaz carbonique, et nous entendons également appuyer la démarche adoptée à Nordvik il y a quelques mois, reconnaissant la nécessité de prendre des engagements fermes une fois que tous les pays auront reçu le rapport de l'IPCC.

Je tiens à rappeler aux députés que ce rapport constituera l'aboutissement d'un effort majeur et intense visant à recueillir des données scientifiques et des conclusions quant à l'ampleur du réchauffement de la planète.

À mon avis, avant d'évoquer la menace de pays entiers engloutis sous la mer, mon collègue devrait attendre d'avoir lui-même reçu le rapport. Nous savons qu'une certaine incertitude règne parmi les scientifiques. En tant que Canadiens, et même en l'absence de certitude, nous estimons devoir prendre une police d'assurance et annoncer l'automne prochain des engagements fermes concernant la réduction des émissions de CO_2, ce que nous ne manquerons pas de faire. Je puis vous dire que nous serons l'un des rares pays du monde à le faire.

M. Jim Fulton (Skeena): C'est au même ministre que je pose ma dernière question supplémentaire, monsieur le Président. Le ministre adhère à la thèse Brundtland selon laquelle une évaluation complète tant de la politique que des projets écologiques devrait contribuer au développement durable.

Le ministre pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que le projet de loi à propos du PEEE, qu'il déposera bientôt à la Chambre, répondra à ces préoccupations?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement s'est engagé à offrir aux Canadiens un train de nouvelles mesures à ce sujet et à mettre en oeuvre des mécanismes pour évaluer les projets et les programmes.

Le gouvernement élabore diverses mesures nouvelles et lorsqu'il sera prêt, c'est-à-dire très bientôt, sûrement avant la fin de la session, nous les ferons connaître et les proposerons aux Canadiens.

* * *

• (1430)

L'ÉCONOMIE

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances.

Étant donné que le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré à maintes reprises que la confiance dans le dollar canadien constitue l'un des principes directeurs de sa politique monétaire, et étant donné le fait que les représentants de l'Association des manufacturiers canadiens, les présidents des principales associations d'exportateurs de l'industrie de pâtes et papiers et de l'industrie minière déclarent catégoriquement que la valeur du dollar canadien doit baisser pour leur permettre d'éviter la faillite, je voudrais demander au ministre des Finances comment les Canadiens peuvent avoir confiance dans la politique monétaire du gouvernement alors que celle-ci fait l'objet de telles réserves de la part des dirigeants d'entreprise canadiens de premier plan?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, à mon avis, ces personnes ne font que répéter ce que nous disons nous-mêmes: il faut que les taux d'intérêt baissent. La différence, c'est qu'au lieu de croire à une solution miracle ou mal définie comme le propose l'opposition, nous appliquons une politique monétaire qui est très claire, qui remédie au problème et qui va diminuer les pressions inflationnistes au Canada. Alors nous serons en mesure de faire baisser les taux d'intérêt et de faire en sorte que notre économie continue de prospérer.

[*Français*]

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre. Puisque le gouverneur de la Banque du Canada nous dit qu'il n'est pas du tout certain quand il pourra voir une situation au Canada qui lui permettrait de diminuer les taux d'intérêt, est-ce que le ministre d'État (Finances) peut expliquer aux Canadiens à quel point on va accepter que la politique monétaire du gouvernement est en train de créer une situation désastreuse pour les exportateurs canadiens?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je dirais à l'honorable député de Gloucester que la plus grande menace à nos exportations, à notre économie, au progrès de toutes les régions, c'est précisément l'inflation. Il le sait très bien. On a vu ce qui est arrivé au moment du régime libéral, au début de la décennie, alors que nous avions des taux d'intérêt qui dépassaient les 20 p. 100, des taux d'une inflation galopante. Nous ne voulons pas que cela se produise parce que c'est cela la vraie menace. Nous adoptons une politique, nous appuyons le gouverneur de la Banque du Canada dans sa politique qui vise précisément à ralentir une économie qui est en progrès depuis six ans, à faire en sorte que les pressions diminuent pour que nous puissions entreprendre une nouvelle période de croissance qui nous mènera sûrement vers des progrès inconnus jusqu'ici au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances.

Un prospectus est distribué à tous les ménages du pays—et je pourrais ajouter, aux dépens du contribuable. On nous dit que son objet est de fournir des réponses directes concernant la TPS.

Ce prospectus dit que les Canadiens paient 700 $ par an en taxes cachées. Il omet de dire que les Canadiens paieront 400 $ de plus par an en taxes après la mise en application de la TPS, et que cette taxe sera probablement cachée dans la plupart des cas. Le ministre se rend-il compte que ce prospectus trompe les Canadiens?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous ne publierions pas une telle chose parce que ce n'est pas vrai. La réforme fiscale que

nous présentons est une excellente mesure pour l'économie canadienne et notamment pour les familles économiquement faibles.

Nous avons reçu plus de 250 000 appels téléphoniques—il est évident que notre taxe devient de plus en plus populaire—pour obtenir des renseignements. Nous les donnons aux Canadiens, comme l'a dit la députée. Mais pourquoi nous donnerions-nous du mal pour dire des choses qui ne sont pas vraies? Les familles dont les revenus sont inférieurs à 30 000 $ seront en meilleure posture après la réforme fiscale qu'avant.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, le ministre a raison, le prospectus dit que le crédit pour TPS protège les familles à revenu modeste. Mais des études faites par Global Economics ont révélé que les familles dont les revenus sont inférieurs à 30 000 $ par an seront en plus mauvaise posture après la TPS qu'avant. En outre, le crédit n'est pas indexé intégralement.

M. Gauthier: Aha!

Mme Marleau: Le ministre ne se rend-il pas compte que l'on trompe les Canadiens?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, si nous découvrons un jour quelle est la politique du Parti libéral, nous pourrons peut-être envoyer un prospectus à ce sujet.

Des voix: Oh, oh!

M. Loiselle: Nous commençons à nous rendre compte que nos collègues d'en face commencent à nous croire. Ils disent que nous disons peut-être la vérité, mais que la taxe n'est pas indexée. Ce sera peut-être différent dans un an ou deux. Ils commencent à comprendre.

Ils semblent aussi oublier que, pour un pays exportateur comme le Canada, le fait de supprimer une taxe négative cachée injectera dans l'économie 9 milliards de dollars en nouvelles activités. Voilà une très bonne chose pour les familles à revenu moyen.

* * *

LES MARCHÉS DE L'ÉTAT

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Après que des preuves sans équivoque ont été présentées contre Roch LaSalle, qui aurait accepté, tandis qu'il était ministre des Travaux publics, de l'argent offert par des entrepreneurs en échange de faveurs, le vice-premier ministre a encore aujourd'hui refusé de commander une véritable enquête publique dans cette affaire. Cette enquête a été refusée en 1986 et de nouveau en 1989. Le gouvernement a refusé de mener une enquête dans l'affaire Gravel, dans l'affaire Grisé, et maintenant dans l'affaire Roch LaSalle.

Qu'est-ce que le gouvernement essaie de cacher?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme je le disais il y a quelques minutes, en réponse à la même question, il est clair que la GRC est au courant des allégations qui ont été faites hier. On m'a informé, monsieur le Président, que la GRC examine actuellement l'affaire.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, la GRC est au courant de ces allégations depuis non seulement des mois, mais même des années. Ma question est la suivante: pourquoi des accusations ne sont-elles pas portées contre Roch LaSalle?

M. le Président: C'est peut-être une question, mais c'est une question qui ne peut pas être posée au gouvernement. Le député, qui est avocat, sait parfaitement que l'administration de la justice ne relève pas des ministres du Cabinet et que ce n'est pas à eux de décider contre qui il faut porter des accusations. Le député peut poser sa question, conformément au Règlement, mais il devra la modifier.

M. Brewin: Le gouvernement est-il prêt à tenir une enquête publique sur la façon dont la justice a été administrée dans l'affaire Roch LaSalle et dans d'autres cas où la confiance du peuple canadien dans l'administration de la justice a été minée?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, pour la troisième fois, des allégations ont été faites hier; la GRC est au courant de ces allégations et on m'a informé qu'elle s'en occupait.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

L'an dernier, le ministre a parlé de l'effet de serre comme du plus grave danger menaçant la planète. Il a ajouté plus tard qu'on ne pouvait se permettre d'attendre d'avoir toutes les réponses avant d'agir, car il sera peut-être trop tard pour renverser la situation. Telle est, a conclu le ministre, la gravité de la situation.

Pourquoi le gouvernement conservateur parcourt-il le pays pour discuter du Plan vert avec les Canadiens au moment où, selon la note confidentielle rendue publique

hier, il négocie secrètement une réduction des efforts du Canada en matière de protection de l'environnement?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les Canadiens veulent en parler.

Nous avons tenu 30 séances d'information depuis une semaine au cours du processus de consultation. Ces jours-ci, à Winnipeg, plus de 500 personnes ont assisté à l'une de ces séances. Le processus de consultation n'a pas encore été mis entièrement en branle; c'était une des nombreuses séances d'information que nous avons tenues. Cinq cents personnes étaient présentes à l'une des 30 séances. On voit donc que les Canadiens tiennent à participer à la recherche de solutions et qu'ils seront très actifs dans l'important processus de consultation que nous amorcerons d'ici quelques semaines.

Notre façon de procéder est démocratique. Grâce à elle, nous protégerons l'environnement et nous élaborerons un plan d'action des plus solides et des plus sérieux.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

La population est intéressée. Malheureusement, le Plan vert bat déjà de l'aile

• (1440)

Comment le ministre peut-il cherche à convaincre les Canadiens d'un océan à l'autre qu'il est primordial de protéger l'environnement tout en prenant des mesures pour renoncer à sa lutte contre l'effet de serre?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il faut être sérieux et responsable.

Nous savons tous qu'il y a un problème. Il nous faut maintenant mettre en oeuvre des solutions exigeant de nous des sacrifices. Il nous faudra assumer une partie du fardeau, et les Canadiens devront participer au processus. On ne peut faire de discours ou poser des questions comme celle-là à la Chambre sans penser aux solutions qui devront être mises en oeuvre.

Nous avons besoin d'importantes ressources, de la participation des gens et d'un changement des mentalités, bref de l'appui des Canadiens, et nous l'aurons la semaine prochaine.

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je signale la présence à la tribune de Manuel Marin Gonzales, vice-président des Communautés européennes et commissaire pour les pêches et le développement outre-mer.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je signale aussi la présence à la tribune de M. Ivan Carnogusrky, secrétaire-général du Mouvement chrétien-démocrate de Slovaquie et d'une délégation de parlementaires.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Pêches qui sort d'un tête-à-tête avec le commissaire des pêches de la Communauté européenne.

Les Européens commencent-ils enfin à comprendre les misères, les bouleversements que leur piraterie au large de Terre-Neuve inflige à nos pêcheurs et à nos stocks de poisson? La réunion de ce matin va-t-elle apporter une amélioration du sort de nos pêcheurs et travailleurs d'usines de transformation, ou Manuel Marin tenait-il les commandes, comme d'habitude?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député et la Chambre seront heureux d'apprendre que notre session de travail avec M. Marin n'est pas terminée. Elle reprendra après la période des questions.

Nous pouvons espérer des progrès. Comme le député devrait le savoir, depuis que M. Marin assume ses fonctions à la Commission européenne, nous avons vu la commission abaisser son quota. La situation ne nous plaît guère, mais nous poursuivons les entretiens avec la commission, et j'ai bon espoir que nous pourrons faire avancer la question.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, les Européens ont abaissé leur quota. Ils ne volent maintenant que quatre fois plus de poisson qu'ils ne le devraient.

J'ai une question à poser au ministre du Commerce extérieur.

Une voix: Ils ne volent pas.

M. Simmons: S'ils volent, j'ai le courage de le leur dire en face.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député voudrait-il en venir au fait?

M. Simmons: Je m'adresse au ministre du Commerce extérieur qui, jusqu'ici, est revenu bredouille chaque fois qu'il a essayé de faire comprendre le bon sens au premier ministre à ce sujet.

Le premier ministre rencontre M. Marin plus tard ce soir. Étant donné que le ministre a demandé au premier ministre de prendre la défense des 100 000 pêcheurs et travailleurs des usines de transformation, le ministre craint-il, comme moi, que le premier ministre n'y voie qu'une nouvelle occasion de se tailler une réputation internationale?

Des voix: Règlement!

M. le Président: Le député de Prince-Albert—Churchill River.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Nous apprenons aujourd'hui que le ministre et le premier ministre de la Saskatchewan sont sortis hier soir le sourire aux lèvres de leur dîner de travail. Les agriculteurs des Prairies n'ont toujours pas le sourire, car ils sont encore pris dans la drôle de guerre entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux à propos de cet argent promis depuis longtemps.

Le ministre a soutenu que les provinces devaient faire leur part pour réunir plus d'argent pour les agriculteurs; or, c'est dès maintenant que les agriculteurs ont besoin de cet argent. Je voudrais donc savoir du ministre quand il mettra fin à cette partie de bras de fer entre le gouvernement fédéral et les provinces et versera de l'argent aux agriculteurs, même s'il doit le faire seul. Quand obtiendront-ils vraiment de l'argent? Quand mettra-t-on de l'argent entre leurs mains?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Pour la gouverne du député, monsieur le Président, il ne s'agissait pas d'un dîner de travail, mais d'un entretien qui s'est déroulé hier après-midi.

Nous avons discuté du programme d'aide à court terme. Nous avons également discuté longuement de la nécessité d'établir un programme de stabilisation et de protection du revenu à long terme. Un comité s'est penché sur la question et a présenté un rapport en soumettant un certain nombre de recommandations à l'attention des ministres. Nous allons étudier ce rapport lors de notre réunion du 18 mai.

Le premier ministre de la Saskatchewan voudrait voir le programme d'aide à court terme se transformer en un programme de stabilisation ou de protection du revenu à long terme, ce qui offrirait un certain sentiment de confiance et de sécurité pour l'avenir.

J'ai profité de l'occasion pour lui dire que les instances que nous recevons reflètent réellement les nombreuses facettes du problème. La plupart des instances que nous recevons à mon cabinet révèlent que la sécheresse est le problème le plus grave.

Il y a d'autres problèmes liés à la dette et aux coût des intrants. Les faibles prix des produits sont un facteur qui a son importance, mais qui n'est pas primordial. J'ai également profité de l'occasion pour faire remarquer au premier ministre que la coopération des gouvernements provinciaux était nécessaire pour l'élaboration et la mise en oeuvre du programme et le partage des dépenses. Ce fut un entretien très fructueux.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture n'est pas sans savoir que les hausses des taux d'intérêt des deux dernières années ont privé l'économie de l'Ouest de quelque 460 millions de dollars.

Le ministre de l'Agriculture ne se rend-il pas compte que la crise financière que traverse actuellement l'industrie agricole résulte de la baisse du revenu et de l'accroissement de la dette et qu'il doit débloquer immédiatement les 500 millions de dollars promis, si ce n'est que pour compenser les pertes que les agriculteurs ont subies à cause de la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement conservateur?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député dit vrai. Nous avons effectivement 500 millions de dollars à distribuer. Nous

comptons sur l'appui des provinces pour que les agriculteurs reçoivent le plus d'argent possible. Si les provinces contribuaient elles aussi 500 millions de dollars, ce serait un milliard de dollars qui serait mis en circulation dans l'économie provinciale.

Il y a cependant une chose que je trouve un peu étrange. Si le député a tant à coeur les intérêts des agriculteurs, pourquoi ne s'associe-t-il pas au ministre fédéral de l'Agriculture pour amener les provinces à participer à ce programme, afin que les agriculteurs reçoivent plus d'argent et qu'ils le reçoivent en temps utile, parce que c'est cela qui compte? Je prie le député de nous accorder son appui dans ce dossier.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, le ministre nous demande d'appuyer ses négociations avec les provinces.

Ne sait-il pas que le gouvernement a déjà considérablement réduit les paiements de transfert aux provinces des Prairies? À lui seul, le Manitoba a subi des compressions de près de 100 millions de dollars. Ne sait-il pas que ces gouvernements ont déjà fortement augmenté leur budget agricole et que ces provinces perdent de 10 000 à 15 000 personnes chaque année?

Ne sait-il pas qu'elles ne disposent pas des ressources nécessaires et qu'il faudra un effort national de grande envergure pour sauver l'industrie céréalière de l'Ouest? N'est-ce pas ce qui se passe réellement dans cette région? Le gouvernement ne cherche-t-il qu'à diviser les provinces des Prairies pour régner et à empêcher les agriculteurs de faire leurs semailles, comme ils devraient le faire cette semaine, avec les ressources nécessaires?

• (1450)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le député défend les intérêts de l'Ouest. Lorsqu'il faisait partie du gouvernement, il n'a rien fait pour empêcher que l'Alberta ne soit privée de cinq milliards de dollars par année à cause du Programme énergétique national. Il n'a rien dit. Il n'a pas levé le petit doigt.

Comme je l'ai fait remarquer au député, nous disposons de seulement 500 millions de dollars. Nous demandons simplement aux provinces de nous aider en mettant sur pied d'autres programmes pour pallier le manque à gagner et en faisant des contributions en argent.

Nous avons eu des discussions très productives avec le Manitoba et d'autres provinces. Le premier ministre provincial a fait savoir hier qu'il voulait que je rencontre les trois ministres de l'Agriculture des provinces des Prairies. Je suis prêt à les rencontrer pour voir si nous pouvons négocier un programme satisfaisant. Je lui rappelle que la capacité d'emprunt du gouvernement fédéral est limitée elle aussi. Nous consacrons 35c. de chaque dollar d'impôt reçu au service de la dette que nous avons héritée du gouvernement libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, dans le cas de. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre pourra peut-être compléter ses remarques en répondant à la prochaine question. Le député de Winnipeg-Sud-Centre a la parole.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire pour donner une petite leçon d'histoire au ministre. Je suis le ministre qui a fait injecter 3,6 milliards de dollars dans le réseau ferroviaire des Prairies afin que nos agriculteurs puissent transporter leurs produits au marché. Le député n'a jamais été capable de faire cela.

Je veux parler d'une réalité simple. Le ministre prétend qu'il n'a que 500 millions de dollars. Je veux savoir quand il les donnera aux agriculteurs. Pourquoi attend-il qu'il soit trop tard pour ensemencer? Pourquoi attend-il que le temps des semailles soit passé? Les agriculteurs ont besoin de l'argent maintenant. Le gouvernement ne cherche qu'à diviser les provinces pour mieux régner. Le ministre changera-t-il de tactique, de formule et d'approche afin que l'économie céréalière de l'Ouest ne soit pas ruinée par ce gouvernement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Nous assistons à un certain revirement de position, monsieur le Président. Il y a quelques jours, il m'a demandé de mettre les 500 millions de dollars dans un fonds de prévoyance. Aujourd'hui, il me dit de les débloquer, de les payer maintenant sans condition. Nous voulons que plus de 500 millions de dollars soient distribués. J'invite le

député à nous aider à convaincre les provinces qu'elles doivent participer pour que les agriculteurs reçoivent plus d'argent et ce, rapidement.

* * *

LES FORÊTS

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Forêts. Compte tenu de la responsabilité qu'a le ministre de défendre les intérêts du secteur de l'exploitation forestière et des conséquences catastrophiques pour ce secteur industriel de la politique gouvernementale du dollar fort, quelles mesures le ministre entend-il prendre pour faire baisser la valeur de notre dollar ou, à tout le moins, contrebalancer l'incidence néfaste de cette politique sur le secteur forestier?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, comme vous le savez, le ministère des Forêts vient d'être doté d'une nouvelle loi sur l'exploitation des forêts, qui ne lui confère, toutefois, aucun pouvoir ni compétence en matière budgétaire ou monétaire.

Je peux dire au député que nous allons continuer de collaborer étroitement et efficacement avec les gouvernements provinciaux et le secteur industriel de sorte que, grâce à la recherche, au reboisement et à l'amélioration de nos ressources forestières, le secteur de l'exploitation forestière demeure prospère et dynamique.

[*Français*]

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Ma deuxième question s'adresse au même ministre, monsieur le Président.

Malgré que le ministre nous ait admis qu'il est dans l'impossibilité d'offrir au secteur des forêts aucun soulagement pour le dollar élevé, pourrait-il au moins nous dire pourquoi les six ententes sur le développement forestier n'ont pas encore été renégociées, quand le seront-elles et pourquoi se moque-t-il de l'industrie et des provinces d'une telle façon?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, des ententes ont été négociées et conclues avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick. La Nouvelle-Écosse a conclu des ententes. En ce qui concerne les autres provinces de l'Atlantique, certaines ententes sont toujours en vigueur.

Des négociations et des pourparlers sont en cours pour obtenir que toutes les ententes entrent en vigueur dans tout le pays avant que ne soit interrompue l'importante tâche que constitue le reboisement des parties de nos forêts qui ont été surexploitées et insuffisamment reboisées.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances.

Je veux certaines réponses franches au sujet de la taxe sur les produits et services. Je veux que le ministre explique pourquoi la publicité dit que la TPS n'aura aucune incidence sur le logement, alors que le gouvernement a déjà admis que le prix des maisons neuves augmenterait de 450 $.

D'autres organismes fiables, particulièrement l'Association canadienne des constructeurs d'habitations, ont dit que cette hausse serait d'au moins 3 000 $. Je veux une réponse franche de la part du ministre. Croit-il qu'il faut dire la vérité dans la publicité?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous ne faisons que répéter dans cette brochure ce que nous disons depuis le début.

L'impact de la TPS sur le prix des logements ne les rendra pas plus inabordables. Je pourrais donner au député beaucoup de chiffres. Par exemple, si on prend une maison typique achetée à Halifax, l'effet net de la TPS sur les paiements hypothécaires sera de 2 $ par mois. Que le député me dise s'il croit vraiment que cela rendra les maisons encore plus inabordables.

À North Bay, ce sera 1 $ de moins, et à Regina, ce sera 4 $ de plus. Voilà le genre d'impact dont il est question. L'impact général sera d'environ 1 p. 100. Cela ne rendra pas les maisons plus inabordables.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Au moins, le gouvernement a de la suite dans les idées.

Encore une fois, aujourd'hui, l'Association canadienne des constructeurs d'habitations a demandé au gouvernement de publier des chiffres détaillés sur la TPS et le prix des maisons neuves. Encore une fois, le gouvernement a refusé.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi les Canadiens devraient donner foi aux chiffres qu'il cite alors qu'il refuse constamment de les rendre publics? Que veut-il cacher?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous ne cachons rien.

Les documents techniques renferment beaucoup de détails sur cette question. Le ministre des Finances a même parlé à maintes reprises à la Chambre de l'effet de la taxe actuelle sur les ventes des fabricants et de l'effet de la nouvelle taxe. Il dit que la différence entre les deux serait un impact global d'environ 1 p. 100. L'impact variera d'une région à l'autre, mais ces chiffres sont donnés de façon très précise dans les documents techniques.

La réforme ne rendra certainement pas les maisons plus inabordables. C'est ridicule.

* * *

[*Français*]

LE PROGRAMME D'ADAPTATION POUR LES TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Le Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés, connu comme le PATA, a comme critère d'admissibilité que, dans les villes de 500 000 habitants et plus, le nombre minimum d'employés licenciés a été établi à 100 pour qu'un licenciement soit admissible à ce programme. Le ministre est-il au courant que 98 p. 100 des entreprises canadiennes ont moins de 100 employés? Est-ce qu'il va corriger ce critère d'admissibilité discriminatoire pour les travailleurs des petites entreprises qui vivent dans des villes de 500 000 habitants et plus?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député de Saint-Léonard que le PATA est un programme conjoint qui a été négocié avec l'ensemble des provinces du Canada et qui a pour but de venir en aide aux travailleurs et travailleuses de 55 ans et plus qui sont licenciés de façon collective, ce qui crée un impact tellement important dans la communauté que les gens n'ont presque pas de possibilité de se relocaliser, et que le programme rencontre ces critères et rencontre les objectifs pour lesquels il avait été mis en place.

• (1500)

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, monsieur le Président.

Mes collègues de l'Assemblée nationale du Québec dans la région métropolitaine m'informent que le gouvernement du Québec est prêt à changer ces critères. Est-ce que le ministre va négocier avec le ministre du Travail du Québec afin que les travailleurs et les travailleuses dans la région métropolitaine de Montréal puissent avoir accès à ce programme?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, avant que le programme PATA prenne la forme d'une législation, les discussions ont eu lieu entre tous les collègues de chacun des gouvernements provinciaux, et si les membres du gouvernement du Québec sont prêts à négocier, je les prierais de négocier directement avec le ministre et non pas par l'entremise du député de Saint-Léonard.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, jeudi, le Président de la Chambre. . . non pas le Président de la Chambre, mais le leader parlementaire du gouvernement. . .

M. Andre: Le prochain.

M. Gauthier: Dieu nous protège!

M. Robichaud: Pousse, mais pousse égal!

Mme Maheu: Ne charriez pas!

M. Gauthier: Il est de coutume pour le leader parlementaire de donner à la Chambre les travaux, enfin l'indication des travaux de la Chambre pour les jours à venir. Je lui demanderais de nous donner l'indication pour demain, lundi et mardi prochains.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis heureux de dire que demain nous étudierons le projet de loi C-18, celui qui porte création d'un ministère du Multiculturalisme. Avec un peu de chance nous pourrons peut-être terminer la troisième lecture.

Lundi, nous étudierons le projet de loi C-65, Loi portant pouvoir d'emprunt, à l'étape du rapport. Nous continuerons mardi, et nous espérons terminer l'étape du rapport et la troisième lecture ce jour-là.

Mercredi, ou un autre jour plus tard dans la semaine, sera probablement un jour désigné.

J'aimerais que l'on étudie à l'étape du rapport le projet de loi C-57 portant sur les topographies de circuits imprimés.

De plus, s'il revient du comité, j'aimerais présenter le projet de loi C-34 constituant le Centre canadien de gestion.

[*Français*]

M. Gauthier: Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire. Je ne veux pas y revenir tous les jours, mais une fois par semaine, ce n'est pas exagéré.

Est-ce que le ministre pourrait nous dire si les consultations pour nous trouver un bon vice-président de la Chambre—on en a un bon et même un excellent là, mais il ne peut pas s'asseoir dans le fauteuil. . .

Mme Maheu: Une vice-présidente!

M. Gauthier: Est-ce qu'on peut avoir confiance que le gouvernement va bouger assez rapidement là-dessus pour que l'on puisse avoir une vice-présidente, peut-être, ou un vice-président de la Chambre?

[*Traduction*]

M. Andre: Oui, monsieur le Président, il y a des négociations et des discussions en cours. Je suis heureux de pouvoir dire qu'une déclaration sera faite bientôt.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au leader du gouvernement.

Pendant la période des questions, le ministre de l'Environnement a laissé entendre qu'il allait présenter un projet de loi relatif au processus d'examen des évaluations environnementales.

Le leader du gouvernement pourrait-il indiquer à la Chambre, pour qu'elle se prépare, quand nous pouvons espérer la présentation de ce projet de loi. Est-ce que ce sera la semaine prochaine, par exemple?

M. Andre: Madame la Présidente, je ne peux pas répondre à cette question avec précision. L'intention du gouvernement, comme l'a dit le ministre de l'Environnement, est en effet de présenter cette mesure législative, tout au moins en première lecture, pour que la Chambre et le public puissent l'étudier dès que possible.

C'est vraiment une question de rédaction et de préparation pour présentation à la Chambre. Ce sera fait très bientôt, mais je ne peux pas être plus précis que cela, je regrette.

M. Angus: Madame la Présidente, pour fixer les idées, le leader du gouvernement pense-t-il que cette mesure sera présentée à la Chambre avant l'ajournement pour l'été?

M. Andre: Tout dépend du jour auquel nous ajournerons. Oui, nous espérons qu'il sera présenté avant l'ajournement pour l'été. Cela dépend si l'ajournement pourra se faire à la date prévue. Nous espérons le présenter dès que possible et certainement avant notre départ pour nos circonscriptions, cet été.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE NORD DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Nault:

Que la Chambre réprouve le fait que le gouvernement se désintéresse du nord du Canada et ne traite pas les habitants du Nord avec équité comme en témoignent:

1) son manque d'intérêt pour la diversification économique;

2) son abandon du nord de l'Ontario par la réduction des services ferroviaires de Via Rail;

3) son abandon de tous les habitants du Nord par l'adoption d'une loi régressive sur l'assurance-chômage;

4) la suppression prévue de la déduction pour les habitants de régions éloignées;

5) l'imposition d'une taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois de construction;

6) l'élimination de la déduction pour épuisement des gisements miniers et des avantages des actions accréditives dans l'exploration minière;

7) l'adoption de la taxe sur les produits et services;

8) son échec à mettre en oeuvre les programmes d'adaptation nécessaires dans les localités à industrie unique.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le débat reprend avec la députée de Sudbury.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour traiter de la motion de mon parti qui dit:

Que la Chambre réprouve le fait que le gouvernement se désintéresse du nord du Canada et ne traite pas les habitants du Nord avec équité. . .

Vu l'objet de la motion, nous pourrions inclure toutes les régions du pays sauf les régions centrales de Toronto, Montréal et Vancouver qui semblent s'en tirer très bien.

Dans le nord de l'Ontario, nous souffrons du manque de moyens de transport adéquats. Les services de VIA Rail ont été réduits, nous ne le savons que trop. Ces réductions causent de grandes difficultés à beaucoup de localités du Nord.

Quand les conservateurs sont arrivés au pouvoir, ils ont privatisé Air Canada. Pour cette raison, nous ne bénéficions plus des services de la société nulle part dans le nord de l'Ontario, sauf à Thunder Bay. Notre prestige s'en ressent. Certains diront que ces services ont été supprimés parce qu'Air Canada ne faisait pas de bénéfices dans certaines régions. Je peux vous dire qu'à l'époque où je siégeais au conseil municipal et régional de cette région, au début des années 80, nous avons fait faire une étude qui a prouvé qu'Air Canada réalisait des bénéfices et la société est restée chez nous.

Maintenant qu'elle ne s'intéresse plus qu'à la privatisation, Air Canada croit qu'elle n'a pas à s'occuper de ces marchés. Après tout, nous sommes un marché captif. Nous payons plus cher et nous avons moins de service, mais nous n'y pouvons rien.

Nous avons parlé de la TPS et des difficultés qu'elle causera dans les localités du Nord. Aujourd'hui, durant la période des questions, j'ai parlé d'un dépliant qui offre des réponses simples aux questions sur la taxe sur les produits et services. On y lit que, dans certains cas, les consommateurs devront subir le plein effet des 7 p. 100. On donne l'exemple du nettoyage à sec et du cinéma, mais on oublie de mentionner qu'avec les factures d'électricité et de chauffage ils subiront le plein effet des 7 p. 100 aussi.

Lorsque l'on habite une collectivité du Nord, vos factures de chauffage et d'électricité sont très élevées. Et plus on monte vers le nord, plus elles sont élevées. Il sera impossible d'éviter le fardeau qu'imposera la taxe sur les produits et services. Nous avons rencontré des représentants d'Hydro-Ontario. Nous avons rencontré des représentants de l'industrie du chauffage. La taxe sur les ventes des fabricants ne représente actuellement qu'un faible pourcentage de leurs tarifs. C'est un fait que les compagnies affirment qu'elles vont augmenter leurs tarifs en raison de la taxe sur les produits et services. Elles envoient déjà des avis dans lesquels on peut lire que les tarifs seront plus élevés pour les habitants du Nord que ceux du sud, en raison de la taxe.

À l'automne, j'ai fait valoir au ministre des Finances que la taxe sur les produits et services constituera un lourd fardeau pour les habitants du Nord ou des collectivités plus isolées, du fait que les coûts de transport seront taxés.

À ce moment-là, le ministre n'était pas pleinement conscient des effets des coûts de transport sur les produits. Il a dit que les commerçants peuvent demander un crédit pour la taxe qu'ils paient sur le transport. Le fait est que les coûts de transport sont inclus dans le prix des produits. La taxe de 7 p. 100 est ajoutée au prix des produits. Ce qui veut dire que l'on paie davantage si l'on vit dans le Nord.

Non seulement cela, mais vos produits se vendront mal parce que si vous les fabriquez dans le Nord, vous devez les expédier. Vous devez donc assumer des coûts de transport plus élevés pour les acheminer vers les marchés plus importants. Les acheteurs devront payer une TPS plus élevée parce qu'elle est calculée sur un prix de vente finale qui est plus élevé. Il n'y a absolument rien dans la TPS qui s'avère utile aux Canadiens, et surtout aux habitants du nord de l'Ontario et des collectivités encore plus isolées.

Rien n'encourage les gens à investir dans certaines des industries extractives du Nord. Nous avons parlé de l'élimination du Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada, qui versait des subventions aux petites sociétés minières pour les encourager à exploiter certains des sites dans le nord de l'Ontario. Les sommes actuellement consacrées à la prospection minière ont diminué de façon radicale. Et il en sera ainsi jusqu'à ce qu'il ne reste plus que les grandes sociétés minières pour faire de la prospection. En 1987, la prospection minière nous a rapporté 1,2 milliard de dollars. Ce chiffre tombera à environ 400 000 dollars d'ici 1991.

• (1510)

On parle de recyclage. On affirme que les gens veulent se recycler. C'est vrai. Mais ils veulent pouvoir obtenir un emploi au bout de leur peine. Prenez l'exemple d'une localité comme Temagami, où l'on retrouve l'industrie du bois et l'industrie minière. L'industrie du bois se ressent beaucoup de la surtaxe de 15 p. 100 appliquée au bois de construction. Par ailleurs, l'une des mines à Temagami a été fermée tout récemment.

Qu'est-ce que nous disons vraiment aux habitants de Temagami quand nous déclarons que nous allons les recycler? Dans quel domaine allez-vous les recycler s'il n'y a pas d'emploi dans la région? Si nous n'incitons pas les gens à créer des emplois dans ces régions, ils vont déménager. Faut-il dire à une famille: «Vendez votre maison et déménagez à Toronto»? Comment pourrait-elle se permettre d'acheter une maison et de vivre à

Toronto? Ce sont des décisions très difficiles que nous demandons aux gens de prendre.

De plus, en leur demandant de déménager à Toronto, on crée des pressions énormes, notamment dans le secteur du logement social. Cela ne vaut pas la peine de les inciter à déménager à Toronto. Ça coûte beaucoup plus cher de faire vivre une personne à Toronto que de la garder dans une région où il y a des logements à prix abordable.

Le gouvernement doit changer de position. Il doit reconnaître qu'il a des obligations envers le nord de l'Ontario et les régions éloignées du pays. Il pourrait, premièrement, améliorer les programmes de diversification de l'économie afin que les sociétés acceptent de s'établir dans ces régions. Deuxièmement, il pourrait fournir des infrastructures, comme un réseau de transport, afin que les produits de la région puissent facilement être acheminés vers les grands marchés. C'est absolument essentiel. Il faut que tous les niveaux de gouvernement s'entendent pour dresser un plan d'action. On ne peut pas tout simplement déclarer: «On n'y peut rien. Le secteur privé régnera en maître.» Si les entreprises règnent, alors il n'y a plus d'espoir pour la population, elle devra déménager dans le sud.

Je demande au gouvernement de revoir sa position. Chaque fois que des emplois sont éliminés dans la fonction publique fédérale, des bureaux dans le nord de l'Ontario sont fermés. Le gouvernement nous dit: «Vous pouvez appeler ou vous rendre à Toronto, ou même vous rendre à Ottawa.» Facile à dire quand on dispose d'un mode de transport et qu'on a les moyens de voyager. Mais cela fait encore augmenter les frais des entreprises du nord de l'Ontario.

Tout récemment, le ministère de la Consommation et des Corporations fermait un bureau à Sudbury. C'est désormais à Toronto qu'on s'occupe de toutes les faillites et curatelles. Cette situation entraîne d'autres irritations, dont les habitants du nord de l'Ontario pourraient fort bien se passer.

La solution au problème consisterait à lancer des programmes qui offriraient les encouragements nécessaires pour créer des emplois dans le nord de l'Ontario ou dans toute autre région isolée du pays. Prenez, par exemple, les provinces de l'Atlantique, qui ont la vie dure, ou certaines provinces de l'Ouest, qui ont des problèmes avec leur secteur agricole.

Peut-être le gouvernement se réveillera-t-il et se rendra-t-il compte, avant qu'il ne soit trop tard, qu'il doit sérieusement envisager de presser M. John Crow d'assouplir sa politique des taux d'intérêt élevés, de laisser la valeur du dollar canadien baisser à un niveau plus raisonnable, afin que les exportations, qui sont primordiales dans les localités du Nord, rapportent suffisamment pour permettre de créer d'autres emplois.

Je termine mes observations en disant qu'après les rencontres de ce matin avec M. Crow, je ne garde vraiment pas l'espoir qu'il songera à réduire ses pressions sur les taux d'intérêt élevés. À mon avis, il surveille le marché torontois. Or, même ce dernier souffre de la fermeture d'usines dans tous ces secteurs très importants de notre économie.

Je propose que nous condamnions le gouvernement pour son inaction totale et, également, pour son attitude régressive, car il a supprimé des programmes destinés à ces régions. Je demande qu'il revienne sur sa décision et donne une chance à tous les Canadiens.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, j'ai une question à poser à ma collègue qui a présenté un brillant discours dans lequel elle a reconnu la gravité des mesures prises par le gouvernement conservateur et leurs répercussions négatives sur les gens qui vivent dans les régions isolées de notre pays. Ces mesures nous divisent, non seulement entre riches et pauvres, mais aussi entre régions. Elles ont des effets néfastes sur tout le monde.

Lorsque je faisais partie du groupe d'étude sur VIA Rail, nous sommes passés par la péninsule de Gaspé. J'ai entendu le récit des graves problèmes que vivent les personnes handicapées et les enfants qui doivent se rendre à Montréal pour subir des traitements. J'imagine qu'ils devraient aller à Toronto ou dans une autre grande ville s'ils venaient des régions environnant ces villes. À leur avis, il est impossible de voyager confortablement dans un autobus et je suis d'accord avec eux. Les déplacements en auto sont souvent très difficiles tant en raison du mauvais temps que des coûts. Les billets d'avion coûtent apparemment très cher, ce que je n'ai pas à vous démontrer.

Que font les gens maintenant que VIA Rail ne fournit plus le service? Comment les malades font-ils pour obtenir les services dont ils ont besoin, sans parler de tous les aspects que vous avez mentionnés?

Mme Marleau: Madame la Présidente, c'est une excellente question. Je veux faire savoir à ma collègue que j'ai

un neveu gravement handicapé. Il m'a expliqué quelles difficultés il rencontre lorsqu'il doit prendre l'autobus. Il lui est absolument impossible de se rendre à Ottawa ou à Toronto en autobus. Il lui est aussi très difficile de prendre l'avion parce que les avions d'Air Ontario sont très petits et offrent peu d'espace. En outre, il faut réserver sa place un certain nombre de jours à l'avance. Les formalités sont très complexes et elles l'abaissent, c'est ce qui, je crois, est le plus difficile pour lui.

Il ne peut absolument pas voyager, à moins que ses parents ne le portent à l'auto et ne le conduisent où il doit aller. Le problème, c'est que mon neveu a maintenant plus de trente ans et ses parents, plus de soixante. Il est de plus en plus difficile pour eux de s'occuper de ses déplacements.

Le train était la solution idéale pour lui. Il existe des ambulances aériennes et d'autres services pour les problèmes médicaux graves. Évidemment, ces services sont disponibles partout en Ontario. Il s'agit de services provinciaux pour les cas extrêmes où la santé d'une personne est menacée. Grâce à l'assurance-maladie, le gouvernement de l'Ontario aide à payer les frais associés à ces services. Donc, mon neveu jouit d'une certaine protection.

Mais ce sont les nécessités de la vie quotidienne qui sont très difficiles pour ces gens. L'insuffisance des services de transport n'améliore pas la situation. Cela les empêche de devenir plus mobiles et plus autonomes comme ils le devraient.

Je remercie la députée pour sa question.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je suis heureux de débattre cette motion de l'opposition.

Quand nous reprochons au gouvernement de se désintéresser du nord du Canada et de ne pas traiter les habitants du Nord avec équité, nous parlons de toutes les régions nordiques du Canada.

Je commence par relater aux Canadiens une expérience que j'ai vécue il y a deux semaines à Gravenhurst, en Ontario. Je discutais d'environnement avec des gens à l'école secondaire locale. Ils me racontaient que, trois semaines auparavant, l'usine de traitement des eaux usées de Gravenhurst—vieille usine qui les inquiétait depuis des années parce qu'elle ne répondait plus aux besoins de la population sans cesse croissante—était tombée en panne et avait déversé 100 000 gallons d'eaux usées non traitées dans le lac Muskoka.

• (1520)

Au cas où des gens l'ignoreraient, la région du lac Muskoka est l'une de nos plus précieuses ressources du pays. À première vue, on ne se rend pas compte de la gravité de la situation pour toute la collectivité. Comme toute cette région touristique dépend de la pureté de l'eau, la contamination de cette ressource serait une véritable catastrophe.

J'ai l'impression que nous ne nous intéressons pas aux problèmes du Nord et que le déficit est devenu une obsession. Nous coupons partout, nous manquons d'initiative et nous dépensons pour des choses inutiles. Je ne parle pas seulement du gouvernement central, car tous les gouvernements en sont responsables. Cet accident ne serait jamais arrivé si on avait remplacé cette usine de traitement des eaux usées au cours des cinq dernières années.

Des exemples analogues défilent comme une litanie dans le nord du Canada, où l'on est vraiment négligent, à mon avis. C'est vrai que nous devons tenir compte du déficit et de la dette nationale, mais nous devons aussi être créatifs. Le tourisme est l'une des grandes ressources du nord du Canada. Vous n'ignorez pas, madame la Présidente, que c'est ce secteur qui crée le plus d'emplois au Canada. Nous nous préparons de sérieux problèmes si nous déstabilisons l'industrie touristique. En agissant ainsi, nous aggraverions encore davantage le problème que représente notre dette nationale.

J'ai parfois l'impresssion que le gouvernement n'est guère prévoyant quand je le vois pratiquer des compressions dans de petits programmes. Je songe notamment aux compressions massives qu'il a décrétées au chapitre de la promotion touristique. Il ne devrait pourtant pas sabrer dans ce domaine. Il devrait plutôt investir davantage pour faire la promotion du tourisme au Canada. Avec l'entrée en vigueur de la TPS, un véritable épouvantail, nous aurons pourtant besoin de beaucoup de publicité pour attirer les gens chez nous. La question touristique intéresse toutes les régions nordiques de notre pays.

Quand aux autres régions nordiques du Canada, je rappelle que la question de l'environnement à la baie James nous préoccupe. Et nous devons également tenir compte des inquiétudes des Cris.

Le projet de la baie James est la plus grande construction humaine dans l'histoire du monde. Nous devons donc nous assurer de tenir compte non seulement des droits des autochtones, mais également des considérations écologiques. Que le gouvernement se le dise: nous n'accepterons pas que quelques évaluations rapides des problèmes écologiques provoquent un sentiment d'urgence chez les Cris, qui pourrait les amener à s'incliner devant la décision des gouvernements des deux paliers.

Nous avons vu maintes fois ces droits et ces considérations écologiques compromis en pareilles circonstances. Nous avons heureusement aujourd'hui un gouvernement qui semble comprendre que les Canadiens sont déterminés à obliger les gouvernements et les personnes occupant des charges publiques à prendre certains engagements dans le domaine écologique. J'en donne pour preuve les discours du Trône et le dernier Plan vert du gouvernement actuel. C'est encore un autre domaine où nous devons nous assurer que le gouvernement continue de veiller au grain.

Le même problème existe au lac Barrière, où nous avons dû exercer des pressions et insister pour que les droits des Algonquins soient protégés.

Plus à l'ouest, il y a des problèmes dans le lac Athabaska et le Grand lac des esclaves, où l'on craint beaucoup que les effluents des usines de pâtes et de papier atteignent le Nord, ce qui se répercuterait sur les pêches et la vie des autochtones.

Les griefs sont nombreux dans le nord du Canada. Le gouvernement actuel n'accorde pas toute l'importance qu'il le devrait à la situation. Il y va d'atouts précieux pour le Canada, pour nous tous et pour nos enfants, dans 20 ou 30 ans.

Si nous n'accordons pas l'attention voulue à la région, il faudra des milliards de dollars. . .

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Madame la Présidente, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Présidente et les membres des communes se rendent au Sénat.

• (1540)

[*Français*]

Et de retour:

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, le suppléant de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de lois suivants:

Projet de loi C-16, Loi portant création de l'Agence spatiale canadienne et traitant d'autres questions liées à l'espace. Chapitre nº 13.

Projet de loi S-11, Loi restructurant le Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique sous le nom de Synode de l'Est de l'Église évangélique luthérienne du Canada.

Projet de loi S-13, Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Église ukrainienne grecque orthodoxe du Canada.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Thunder Bay—Atitokan—La sécurité aérienne; l'honorable député de Gatineau—La Lièvre—Le statut de réfugié.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE NORD DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Nault:

Que la Chambre réprouve le fait que le gouvernement se désintéresse du nord du Canada et ne traite pas les habitants du Nord avec équité comme en témoignent:

1) son manque d'intérêt pour la diversification économique;

2) son abandon du nord de l'Ontario par la réduction des services ferroviaires de Via Rail;

3) son abandon de tous les habitants du Nord par l'adoption d'une loi régressive sur l'assurance-chômage;

4) la suppression prévue de la déduction pour les habitants de régions éloignées;

5) l'imposition d'une taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois de construction;

6) l'élimination de la déduction pour épuisement des gisements miniers et des avantages des actions accréditives dans l'exploration minière;

7) l'adoption de la taxe sur les produits et services;

8) son échec à mettre en oeuvre les programmes d'adaptation nécessaires dans les localités à industrie unique.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je le répète, il semble que le gouvernement est incapable de voir tous les atouts du nord du Canada. Comme je disais avant d'être interrompu pour la sanction royale, le plus grand créateur d'emplois au Canada, c'est le tourisme: l'environnement du Nord, notre eau, nos ressources et nos autochtones qui, en tant que premiers environnementalistes du Canada, constituent une ressource et un atout que nous ne pouvons pas prendre à la légère. Nous ne pouvons pas les tenir pour acquis.

Apparemment, le gouvernement actuel se soustrait toujours à ses responsabilités, qu'il s'agisse d'assurance-chômage, de VIA Rail ou de privatisations de sociétés d'État. Un jour, le gouvernement affirme que les sociétés en question sont vendues, parce qu'elles ne sont pas rentables. Par la suite, les postes canadiennes deviennent rentables mais elles sont vendues quand même. Les mesures prises par le gouvernement en matière de planification financière sont tout à fait incohérentes.

Je crains que le Nord, d'un bout à l'autre du Canada, ne soit menacé. Nous, de ce côté-ci, sommes inquiets. Comme mon collègue de Thunder Bay l'a déclaré plus tôt, on ne devrait pas, du simple fait qu'une ville du Nord éprouve des difficultés, la fermer et déménager tout le monde à Toronto ou à Montréal. Ce n'est pas l'esprit dans lequel notre pays a été bâti. Nous siégeons dans cette enceinte, afin de défendre les droits à l'égalité et les régions défavorisées du pays. Nous ne devrions pas permettre au gouvernement de traiter le Canada comme une entreprise, de fermer tout ce qui n'est pas viable à l'heure actuelle et de considérer les intéressés comme des pions sur un échiquier industriel. Ce n'est pas là la façon d'administrer un pays. Cela est encore plus vrai dans le Nord.

Nous, de ce côté-ci, condamnons le gouvernement pour le traitement qu'il inflige au nord du pays.

[*Français*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, il y a à peine une semaine, on a eu la journée appelée *Earth Day*, en anglais.

[*Traduction*]

À l'occasion de la Journée de la terre, j'ai eu l'occasion de rencontrer un certain nombre de groupes de jeunes. Je tiens à dire à mon collègue qui vient d'un grand centre urbain, tout comme moi, lui de Toronto et moi de Montréal, que j'ai été tout à fait fascinée par ces jeunes citadins qui exprimaient de graves préoccupations. Ils m'ont demandé s'il était vrai que les terres qu'on allait inonder, afin de répondre aux besoins en électricité du Vermont, du New Hampshire et de l'État de New York, étaient aussi étendues que la France. Je leur ai répondu que c'était là une excellente question et que c'était, semble-t-il, le cas. Ils m'ont ensuite demandé pourquoi nous traitions notre planète de cette façon et si c'était bien là la région où vivaient les autochtones. Ils m'ont dit que, sauf erreur, ces derniers étaient les premiers à s'être établis au Canada, et constituaient le premier peuple du Canada. Ils voulaient savoir, en outre, s'il était exact qu'ils s'étaient plaints d'une violation de leurs droits.

L'autre partie de la question, qu'ils n'ont pas soulevée, mais qui a fait l'objet d'arguments et d'échanges très vifs à la Chambre avec l'actuel ministre du Commerce extérieur, portait sur les eaux et leur inclusion dans l'Accord de libre-échange. Nous vivons tous dans un certaine appréhension concernant la vague de chaleur qui est censée se produire, la désertification de notre territoire et l'effet de serre. Toutes ces questions montrent que nous devons bien gérer les eaux du Nord, veiller à la conservation et à la planification ainsi qu'à l'orientation que nous souhaitons imprimer à la politique du secteur public.

Je sais que mon collègue, le député de Broadview—Greenwood, a présidé cet été un colloque très important où l'on a pris des décisions capitales concernant l'environnement. Avez-vous abordé certaines des questions que les jeunes m'avaient posées lors de la Journée de la terre? Vous êtes-vous penchés sur les conséquences de l'article concernant l'eau dans l'Accord de libre-échange?

M. Mills: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Mount Royal de la question.

La toute première fois où je suis intervenu à la Chambre, j'ai dit que j'étais absolument paranoïaque à propos de l'article de l'Accord se rapportant à l'eau. Le gouvernement du Canada a déclaré que l'eau ne faisait pas partie de l'Accord de libre-échange. J'ai écouté quelques-uns des meilleurs avocats du pays, et ils disent exactement le contraire. De fait, Clayton Yeutter a déclaré à maintes reprises que le véritable fleuron de l'Accord de libre-échange, c'est que les Américains ont accès à l'eau du Canada.

Comme je l'ai dit il y a presque un an et quelques mois, si le premier ministre du Canada était aussi sûr que l'eau ne faisait pas partie de l'Accord, ce serait très simple pour lui de nous tranquilliser. Comme il entretient d'excellents rapports avec le président des États-Unis, il pourrait peut-être lui dire: «Les Canadiens s'inquiètent à propos de l'eau dans le cadre de l'accord de libre-échange. Monsieur le Président, pourrions-nous, vous et moi, établir un protocole spécial d'une page que nous pourrions signer tous les deux et attestant que l'eau ne

fait pas, en fait, partie de cet accord». Je n'ai toujours pas reçu de réponse du gouvernement.

La partie de l'Accord de libre-échange à laquelle il faut veiller, même si elle est passée inaperçue, est celle qui concerne l'eau.

Quant aux préoccupations environnementales et aux droits des Cris au sujet desquels les étudiants vous interrogent, des conseillers juridiques des deux parties les étudient depuis des années. À l'heure actuelle, l'ancien secrétaire principal du premier ministre sert maintenant de démarcheur à la partie qui s'oppose aux Cris. On a lieu de s'inquiéter quand des personnages aussi influents entrent dans le jeu.

Il incombe à chacun d'entre nous de ce côté-ci de la Chambre d'assurer la protection non seulement des richesses environnementales, mais aussi celle des droits des Cris et des autres autochtones. Nous ne devrions pas nous soucier uniquement des intérêts de l'Hydro-Québec et de ceux des États de la côte est des États-Unis.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Broadview—Greenwood s'adressait sûrement à la députée de Mount Royal par l'entremise de la présidence, n'est-ce pas?

M. Mills: Je vous prie de m'excuser, madame la Présidente, mais vous avez absolument raison. Avec le temps, je suis sûr de me familiariser avec toutes les règles qui ont cours à la Chambre.

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Lorsque j'ai pris connaissance ce matin de l'Ordre projeté des travaux, madame la Présidente, j'ai constaté que le député de Kenora—Rainy River avait présenté une motion par laquelle il blâmait le gouvernement de tout ce qui n'allait pas. Cependant, madame la Présidente, il a commis une erreur. Il a en effet oublié de reprocher au gouvernement les énormes chutes de neige qui sont tombées dans le nord de l'Ontario cette année.

Je siège à la Chambre depuis 1982. Entre 1982 et 1984, j'étais dans l'opposition. Un vrai libéral ne doit jamais admettre qu'il s'est trompé ou qu'il éprouve des regrets.

Une motion comme celle-ci me fournit une occasion sans pareille de décrire la différence entre la situation qui existait de 1982 à 1984, et celle qui existe depuis 1984, et de signaler les changements survenus dans le nord de l'Ontario.

Les députés et ceux qui assistent à ce débat devraient remonter quelque peu dans le temps et se souvenir de ce qui s'est passé, car nous avons parfois tendance à oublier.

• (1550)

Le nombre de chômeurs est passé de 358 000 en 1968 à 1 384 000 en 1984. C'est avant que nous arrivions au pouvoir.

On a beaucoup parlé du taux d'escompte au Canada, au cours des derniers jours et des dernières semaines. En 1981, il a atteint 21,24 p. 100. Le taux préférentiel des banques à charte était de 22,75 p. 100. Le taux d'intérêt pour une hypothèque de cinq ans était de 21,75 p. 100. Quand on est député libéral, on n'a pas à s'excuser. C'est ce qui s'est passé jusqu'en 1984.

Je voudrais examiner deux ou trois autres questions fondamentales pour que l'on ramène ce débat au niveau où il devrait être. Les dépenses du gouvernement fédéral sont passées de 12,3 milliards de dollars en 1968 à 109 milliards de dollars en 1984. Cela représente une moyenne de 14,6 p. 100. Le déficit est passé de 400 millions de dollars en 1968 à 38,3 milliards de dollars en 1984. Cela représente une augmentation de 96 p. 100. La dette de notre pays est passée de 18,1 milliards de dollars à 119,1 milliards de dollars, soit une augmentation de 1 000 p. 100.

On pourrait presque penser que le 5 septembre, le lendemain des élections de 1984, tout à coup, cela a poussé comme un champignon et que ce sont les conservateurs qui sont responsables du déficit de notre pays, que celui-ci n'existait pas avant le 5 septembre 1984. La vérité fait mal, mais je pense que les Canadiens doivent vraiment comprendre pourquoi le gouvernement a dû procéder aux changements qu'il a faits.

On a entendu parler de chômage aujourd'hui à la Chambre. Je voudrais faire quelques comparaisons. En 1984, le taux de chômage annuel dans le nord-est de l'Ontario était de 14,9 p. 100; en 1989, il était de 8,1 p. 100. Dans le nord-ouest de l'Ontario, il était de 9,7 p. 100 en 1984 et de 5,9 p. 100 en 1989. Le taux de chômage dans le nord de l'Ontario était de 13,6 p. 100 en 1984. C'était après 15 années ininterrompues d'excellente gestion libérale. À la fin de 1989, sous un gouvernement conservateur—des bandits, comme ils voudraient le faire croire aux Canadiens, et des gens qui ne savent pas gouverner le pays—il était de 7,5 p. 100. Je pense que ces chiffres sont éloquents.

Je voudrais aborder deux ou trois questions dont le député de Kenora—Rainy River voulait parler, par exemple, le manque d'engagement en ce qui concerne la

diversification économique dans le nord de l'Ontario. Jusqu'en 1984, quand le nord de l'Ontario voulait avoir affaire au gouvernement fédéral, il n'y avait qu'une façon de procéder. Il fallait aller à Toronto. Certes, il y avait deux ou trois bureaux dans le nord de la province, mais aucune décision n'était jamais prise dans le Nord. Elles étaient prises à Toronto ou à Ottawa, où l'on était habituellement trop occupé par les régions florissantes de notre pays pour se soucier des problèmes de ce bon vieux nord de l'Ontario.

Le premier ministre, le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque, le député de Sault-Sainte-Marie et le Cabinet ont décidé qu'il était temps que le nord de l'Ontario soit reconnu comme une région à part entière possédant son propre programme de développement économique. C'était la première fois que le nord de l'Ontario était ainsi reconnu, et on a créé pour lui le programme FEDNOR. On a ouvert des bureaux à Thunder Bay, à Sault-Sainte-Marie, à Sudbury, et formé des commissions composées de personnes de l'endroit, d'habitants du nord de l'Ontario, qui savent quels projets il faut mettre en oeuvre.

Depuis 1984, le gouvernement conservateur a injecté plus de 19 millions de dollars dans l'économie de cette région. Ces fonds ont servi à la réalisation de 300 projets pour lesquels les habitants et les entreprises du nord de l'Ontario ont leur mot à dire. Pareille chose ne s'était jamais vue avant.

Nous ne nous en tiendrons pas là. Comme par le passé, nous allons poursuivre nos efforts dans le même sens. J'ai entendu mon collègue de Broadview—Greenwood parler du tourisme. Il est vrai que le tourisme revêt une grande importance pour le nord de l'Ontario. Le gouvernement ne l'ignore pas.

Le 23 novembre dernier, le ministre du Tourisme a annoncé qu'un montant de 8 millions de dollars versé à FEDNOR allait être réservé au tourisme. La contribution maximale permise en vertu du programme est le moindre de 500 000 $ ou de 35 p. 100 des dépenses en immobilisations, pour ce qui touche les parcs d'amusement, les stations de ski et les installations pour bateaux d'excursion; en ce qui concerne les projets de ports de plaisance ou d'hôtellerie, la contribution maximale est le moindre de 100 000 $ ou de 35 p. 100 des dépenses en immobilisations. Une autre première. Cette initiative a vu le jour parce que des représentants du nord de l'Ontario, membres d'une des commissions dont j'ai parlé plus tôt, ont dit au ministre qu'ils avaient besoin d'aide pour développer l'infrastructure touristique.

Je voudrais maintenant passer à un autre sujet dont il a été question: le budget. Le soir du budget, l'opposition a dit aux habitants du nord de l'Ontario que le programme FEDNOR était supprimé. Le gouvernement réduit les fonds de FEDNOR.

Il a apporté un changement à ce programme. L'option, pour les projets de plus de 100 000 $, sera claire et nette. L'avance de fonds pourra être un prêt remboursable en cinq, dix ou quinze ans, sans intérêt. Si la commission ne juge pas le rajustement correct, l'avance pourra être une subvention directe. Rien ne change toutefois, dans le cas des projets de moins de 100 000 $, par rapport à ce qui existait avant le budget. Nous avons affecté 14 millions de plus à FEDNOR. Je dis donc à mes collègues qu'ils se sont inquiétés une fois de plus sans raison. FEDNOR est un programme solidement établi. Il assure un appui et pourra continuer de le faire, avec plus d'argent.

Ce qui est troublant, c'est que c'est un excellent programme, reconnu comme tel. J'aimerais que mes collègues de l'opposition en reconnaissent la valeur de temps en temps. Je voudrais citer des chiffres qui confirment ce que je dis.

Subventions approuvées de FEDNOR aux circonscriptions électorales, au 12 avril 1990: dans la circonscription d'Algoma, 54 projets, 2 093 292 $, 128 emplois créés ou maintenus; dans la circonscription de Kenora—Rainy River, 36 projets, 1 386 660 $, 148 emplois créés ou maintenus; dans la circonscription de Nipissing, 20 projets, 3 855 994 $, 425 emplois créés ou maintenus.

FEDNOR a immensément contribué à mettre en valeur le nord de l'Ontario. L'usine de Marylin Plumbing Fixture, la première de cette taille à s'établir dans la région, sera construite à North Bay. C'est grâce aux efforts du conseil de FEDNOR et de ses employés que nous avons pu être assurés d'avoir les fonds nécessaires pour les infrastructures.

Je signale que ces circonscriptions sont représentées par des députés de l'opposition et non par des conservateurs. Le gouvernement tient à leur donner son appui. Le centre scientifique de recherche sur les neutrinos, à Sudbury, est unique au monde. Notre gouvernement a

pris des engagements à cet égard, depuis le premier ministre pour favoriser la recherche et le développement, jusqu'au ministre responsable de FEDNOR et au ministre des Sciences et de la Technologie. Nous nous sommes engagés à participer à la réalisation de ce projet et à y consacrer plus de 30 millions de dollars.

Il y a deux semaines, à Thunder Bay, nous avons annoncé l'octroi de 2 millions de dollars pour aider la ville a obtenir la tenue chez elle des Jeux internationaux nordiques, en 1995.

Il y a deux autres aspects de FEDNOR dont je voudrais parler quelques instants. Je dois faire attention à la façon dont je vais le dire, mais nos entreprises du nord de l'Ontario ont beaucoup de mal à vendre au gouvernement, qu'il s'agisse d'une papeterie, d'un fabricant de meubles ou d'une imprimerie. Il serait avantageux pour nos entreprises de pouvoir figurer sur une liste ou d'obtenir au moins la possibilité de soumissionner.

• (1600)

Dans le cadre de FEDNOR, nous avons établi en 1986 un programme d'incitation à soumissionner pour les marchés de l'État. Un fonctionnaire établi à Sault-Sainte-Marie travaille en relation directe avec les entreprises du nord de l'Ontario pour s'assurer qu'elles profitent des occasions de soumissionner, qu'elles figurent sur les listes et qu'elles savent exactement qui appeler et comment remplir les formulaires de soumission.

De plus, le gouvernement conservateur, celui-là même que les députés d'en face voudraient amener les gens à croire qu'il est si mauvais, réunira ici à Ottawa, les 28, 29 et 30 mai, une centaine d'entreprises de tous les coins du nord de l'Ontario. Elles pourront monter des expositions pour permettre à tous les ministères de venir voir ce que le nord de l'Ontario a à offrir. C'est le premier domaine d'intérêt de FEDNOR. Cela me semble démontrer un engagement réel envers toutes les entreprises du nord de l'Ontario.

Certains secteurs de la région du nord-est de l'Ontario traversent actuellement une période difficile. Elliot Lake, par exemple, a des difficultés. Nous espérons que le conseil consultatif et les responsables feront tout pour aider la collectivité. Ma propre circonscription, Timiskaming, et les localités qui s'y trouvent connaissent certainement des moments difficiles.

Des entreprises telles que Dingwall Machinery and Supply Company reçoivent 430 000 $, dont une contribution de 107 000 $ de FEDNOR. Un certain Robert Bell m'a dit:

> Il a été extraordinaire de travailler avec FEDNOR; son appui a été constant pendant toute la durée de l'entreprise. Ses représentants font un examen soigneux et s'assurent que les projets en valent la peine; c'est la façon sensée de fonctionner.

C'est à cela que se résume l'économie. C'est l'idée même de ce programme. Le nord de l'Ontario, c'est cela.

Passons à un autre sujet: la surtaxe de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre. Il ne fait aucun doute que l'industrie du bois d'oeuvre dans le nord de l'Ontario connaît des temps difficiles. Les raisons sont multiples.

Il ne suffit pas de dénoncer la surtaxe de 15 p. 100. Le problème est dû à tout un ensemble de facteurs. Si mon ami d'en face daigne écouter et comprendre, je vais lui expliquer exactement ces facteurs. Ce sont les coûts de l'exploitation forestière et du transport. Ces deux éléments combinés représentent 64 p. 100 du coût total d'exploitation. La piètre qualité du bois d'oeuvre entraîne une hausse de ces coûts. Les coûts demandés par les scieries sont plus élevés et les ventes sur les marchés américains de l'est ont diminué de 30 p. 100 depuis 1986.

L'Ontario a reçu du gouvernement fédéral 30 551 000 $ en 1987. C'est le produit de la taxe, qui doit être remis à l'industrie. En 1988, cette somme s'élevait à 21 358 000 $ et en 1989, elle était de 17 710 000 $. Cela représente presque 68 millions de dollars.

Si cet argent était réinvesti dans l'industrie pour l'aider à se moderniser et à mettre en oeuvre un programme de sylviculture, cela l'aiderait à surmonter les périodes difficiles. C'est ce qu'il faudrait faire avec cet argent, mais on se pose encore la question. Que fait la province avec ces 68 millions de dollars qui appartiennent à l'industrie?

Madame la Présidente, il est facile de parler, mais il faut reconnaître les faits. Il ne suffit pas de blâmer les 15 p. 100. Il faut examiner l'ensemble des raisons pour lesquelles l'industrie est en difficulté.

Si mes collègues de Toronto et de Queen's Park m'écoutent en ce moment, j'espère qu'ils feront entendre raison à la ministre des Ressources naturelles et qu'ils l'inviteront à rencontrer ses homologues des autres provinces canadiennes et les sociétés forestières pour trouver des solutions au problème. L'Ontario est la seule province qui nous empêche de négocier avec les Américains. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi. Si vous aviez une vache à lait qui rapporte 68 millions, vous ne voudriez pas vous en débarrasser, n'est-ce pas?

Passons à autre chose. Il y a deux autres questions dont je voudrais traiter.

Nous entendons beaucoup parler du chômage et des programmes d'emploi insatisfaisants. Nous savons que l'autre endroit retarde l'adoption du projet de loi C-21, si important pour les régions de notre pays. Il permettrait de faire des rajustements, qu'il s'agisse d'exploitation minière, de scieries fabricant des panneaux de particules, d'agriculture, ou de dépenser 350 millions de dollars par année pour offrir une formation à 60 000 personnes de plus. D'autres programmes de formation sont offerts

dans le domaine de la technologie de pointe, qu'il faut de plus en plus maîtriser pour être concurrentiel.

Sous l'ancienne ministre et députée de Kingston et les Îles, le gouvernement avait décidé, et avec raison, d'établir le programme Développement des collectivités, qui permet aux localités de s'assurer d'avoir les programmes nécessaires d'adaptation des travailleurs.

Je voudrais citer brièvement ici les programmes d'emploi, de formation et d'apport de données qui sont offerts dans des circonscriptions comme celles de Timiskaming et d'Algoma, dans le nord de l'Ontario, pour qu'on sache bien ce que fait le gouvernement pour cette région. En 1988-1989, la circonscription d'Algoma a reçu 7 946 000 $.

C'est une preuve de plus que le gouvernement reconnaît sans aucun doute la nécessité d'appuyer de telles circonscriptions. Kenora—Rainy River a reçu 7 645 584 $ pour des programmes de formation de la main-d'oeuvre, de développement de l'emploi, d'intégration professionnelle, d'acquisition de compétences; pour des programmes relatifs aux pénuries de main-d'oeuvre; pour le Programme d'aide à l'innovation et enfin, pour les programmes Défi 88 et Développement des collectivités.

Madame la Présidente, à en juger par ce qui a été dit ici aujourd'hui, on croirait que notre gouvernement ne fait rien pour le nord de l'Ontario. Nous faisons tout ce que nous pouvons, mais nous avons hérité du véritable boulet que constituent les séquelles de la mauvaise gestion exercée pendant quinze ans par le gouvernement antérieur. Celui-ci ne se souciait nullement de l'avenir ni de la dette que nous laisserions à nos enfants et petits-enfants. Il dépensait sans compter. C'est en dépensant qu'on obtient la faveur populaire et qu'on se fait élire. Ces temps-là sont révolus.

Les Canadiens reconnaissent que nous avons un problème et que nous devons essayer de le résoudre grâce à l'Accord de libre-échange, la réforme fiscale ou la taxe sur les produits et services. Sous la direction du premier ministre et du ministre des Finances, notre gouvernement prend les bonnes décisions. Nous nous assurons que notre pays saura relever le défi d'Europe 92. Nos produits seront concurrentiels dans le monde entier et nous léguerons une forte structure économique à nos enfants et petits-enfants.

Je répète que notre gouvernement a beaucoup fait en cinq ans pour assurer la stabilité du nord de l'Ontario et d'autres régions du pays, et il va continuer pendant trois ans encore. Je vous prédis dès maintenant que, en 1992 ou 1993, les Canadiens reconnaîtront ce qu'aura fait notre gouvernement et ce qu'il veut faire pour la prochaine décennie et qu'ils s'arrangeront pour le réélire encore une fois.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement les propos du député.

Il a commencé par dire «qu'un vrai libéral n'admettait jamais qu'il regrettait». La langue lui a fourché un peu. Ce qu'il aurait dû dire, c'est:«Un vrai libéral n'admettra jamais être un conservateur». Peu importe, je voudrais poser une question à mon collègue d'en face, qui lance de telles flèches empoisonnées à la ministre ontarienne des Ressources naturelles, l'honorable Lyn McLeod. Je veux savoir ce qu'il veut dire quand il dit que cette dernière n'a pas signé l'entente fédérale-provinciale sur les forêts, qui a une portée considérable sur la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell que je représente. La forêt Larose, deuxième forêt de transplantation au Canada, se trouve à quelques milles à peine d'Ottawa. Je profite de l'occasion pour inviter tous mes collègues à venir visiter cette belle forêt.

• (1610)

Je voudrais donner lecture, à l'intention de mon collègue d'en face, d'une lettre reçue aujourd'hui même. Elle est adressée au ministre des Forêts et porte la signature de la ministre des Ressources naturelles de l'Ontario. On y lit ce qui suit:

> Monsieur,
>
> Les commentaires que vous avez formulés récemment à la Chambre au sujet de l'entente fédérale-provinciale de mise en valeur des ressources forestières m'ont consternée. Vous avez laissé entendre que votre gouvernement attendait que l'Ontario manifeste son désir de renouveler l'entente et que l'Ontario ne paraissait pas pressée de le faire.

Cela correspond à ce que disait le député d'en face. Nous allons enfin connaître la vérité, madame la Présidente. Je vous lis la suite:

> Vous n'êtes pas sans savoir qu'il n'en est rien. L'Ontario a exercé des pressions, tant auprès du ministre que des hauts fonctionnaires du ministère, pour que l'entente soit renouvelée. Qu'il me suffise de vous rappeler ma lettre du 19 décembre 1989, dans laquelle je demande le renouvellement de l'entente.

Je voudrais demander au député comment il trouve le courage d'adresser pareil reproche à la ministre des Ressources naturelles de l'Ontario, alors que c'est son propre gouvernement qui refuse de signer l'entente avec l'Ontario et de faire preuve du leadership nécessaire pour assurer le reboisement, pas seulement dans le nord de l'Ontario, mais dans toute la province, y compris dans ma circonscription?

M. MacDougall: Madame la Présidente, je peux dire au député que si les libéraux avaient été aussi populaires ils auraient formé le gouvernement en 1984 et 1988. Ce n'est pas ce qui est arrivé.

Franchement, depuis 1984, le gouvernement a augmenté le budget de foresterie de 300 p. 100. Il est enfin clair que la ministre de l'Ontario vient de se réveiller et de décider qu'il fallait qu'elle fasse quelque chose. Voilà deux ans que nous essayons de conclure un accord. Nous avons fait tout notre possible pour que la possibilité existe.

Je sais que l'association des producteurs de bois de sciage, l'association des scieurs et les municipalités sont en faveur d'un accord, mais elle traîne, comme elle l'a fait dans l'affaire de Temagami. Si elle avait résisté et si elle s'était battue pour les ressources naturelles, pour l'exploitation et l'utilisation mixte de Temagami, nous aurions encore 80 emplois.

Mais non, elle nécoute pas les gens du Nord. Elle se fait dicter sa conduite par les gens du sud, mais j'espère qu'un jour elle va se réveiller et commencer à agir pour le bien de ceux qui vivent dans les régions, en s'assurant qu'il y ait des possibilités d'exploitation forestière.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Madame la Présidente, je voudrais aussi parler d'accord forestier, mais avec la Colombie-Britannique.

L'accord avec la Colombie-Britannique s'est terminé à la fin de mars. Le gouvernement fédéral n'a pas fait le moindre effort pour renouveler cet accord avec la province. Pour l'amour du ciel, vu tous les bons programmes dont nous a parlé le député et tout le bon travail que fait son gouvernement, n'est-il pas temps que le gouvernement annonce sa proposition pour l'argent réservé aux programmes forestiers de Colombie-Britannique, de sorte que les groupes qui fournissent les plants et autres choses puissent gérer leurs programmes pour les années à venir? Que le ministre. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence est un peu embarrassée par la question du député.

La question est censée porter sur le discours du député, or je ne l'ai pas entendu parler de la Colombie-Britannique. Le député veut peut-être répondre malgré tout.

M. MacDougall: Que la forêt soit située dans le nord de l'Ontario ou en Colombie-Britannique, j'appuie l'entente.

Je sais que la Colombie-Britannique négocie actuellement avec le ministre des Forêts. Je m'attends à ce qu'on reçoive de bonnes nouvelles sous peu.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts)): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours de mon collègue et lorsqu'on regarde la motion qui a été déposée devant cette Chambre ce matin, et lorsqu'on lit, au paragraphe 1): «son manque d'intérêt pour la diversification économique», j'ai entendu mon honorable collègue me parler du programme FEDNOR pour le nord de l'Ontario. J'ai entendu également tous les bienfaits que ce programme a donnés jusqu'à ce jour aux habitants du nord de l'Ontario.

Ma question est la suivante: dans le temps du gouvernement précédent, est-ce qu'on a vu des efforts semblables pour développer une région particulière tel qu'on l'a fait? Est-ce qu'on a vu, madame la Présidente, des gestes concrets posés par le gouvernement? Par exemple, on a mis le plan de l'Ouest, on a mis le plan de l'Atlantique, on a le plan du Québec, on a le plan de l'Est.

Si c'est si important pour les Libéraux et les Néo-démocrates, est-ce que, auparavant, il y a eu des programmes semblables pour justement motiver la mise en place et la création d'emplois, la diversification des entreprises et la diversification des économies de ces régions dites nordiques?

[*Traduction*]

M. MacDougall: Madame la Présidente, avant 1984, si quelqu'un dans le nord de l'Ontario voulait entreprendre des travaux pour agrandir une scierie, un atelier de soudage industriel ou une petite entreprise, l'unique façon de le faire, c'était de présenter une demande à Toronto. Les demandes étaient placées dans un panier et, avec un peu de chance, étaient examinées après quatre, six ou douze semaines. À cette époque-là, il y avait

tellement de formalités administratives à remplir qu'une année était vite passée.

Un de nos plus grands soucis, en 1984, était de mettre sur pied un programme qui aurait permis aux habitants du nord, du nord-ouest et du nord-est de l'Ontario d'avoir accès à des conseillers chargés de voir à ce que les programmes soient examinés et que les demandes soient reçues et évaluées par des responsables en poste dans le nord de l'Ontario. C'est ce que nous avons tenté de faire.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, pour ce qui est des formalités administratives, le député a tout à fait raison. Je continue de croire que ces formalités sont excessives, bien que nous ayons une installation dans le nord. Il a mentionné certains exemples très intéressants. Le Centre scientifique de Sudbury en est un.

Certains des projets d'infrastructure qu'il a mentionnés sont intéressants. Une usine à North Bay fabrique des toilettes, mais nous ne construisons pas de maisons parce que l'économie stagne; nous traversons une période où l'ensemble de la nation manque de confiance. C'est ici que le député, à mon avis, passe à côté de la question.

Le député a donné des statistiques intéressantes, mais elles ne motivent pas la nation, elles ne la font pas bouger. Il ne peut invoquer l'argument de la dette dont les conservateurs ont hérité parce que, oui, nous avions effectivement une dette, mais les conservateurs l'ont doublée entre 1984 et 1989 alors que l'économie connaissait une de ses meilleures périodes de croissance. Le PNB est passé de 450 à 620 en quatre ans. C'était fantastique. C'est à ce moment-là que le gouvernement aurait dû faire certaines de ses coupes.

Quand je parlais de tourisme, tout à l'heure, je parlais de commercialisation. Nous devrons vraiment redoubler d'efforts pour attirer les gens dans le Nord. Le signal que nous envoyons parle des problèmes que nous avons avec l'unité nationale et de l'imposition de la TPS, qui est un peu un cauchemar pour certains touristes américains.

Une voix: Pour tout le monde.

M. Mills: Nous devrons faire quelque chose de totalement différent de ce que nous avons fait jusqu'ici. C'est ce qui inquiète les gens et ça se reflète dans le fait qu'environ 85 p. 100 des Canadiens, actuellement, ne font pas confiance au gouvernement. Je ne tiens pas ce 85 p. 100 pour acquis; je m'empresse de dire que cela pourrait changer, la cote du gouvernement pourrait remonter un peu.

Comment le député réagit-il au fait que les gens ne font généralement pas confiance au gouvernement, malgré toutes les statistiques et toutes les subventions qu'il a fournies, surtout dans le Nord? J'admets que le gouvernement a aussi accordé des subventions à d'autres régions du nord du Canada. Il faudrait à mon avis redonner espoir aux Canadiens. Le député pourrait-il faire quelques remarques à ce sujet?

• (1620)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Une dernière observation de la part du secrétaire parlementaire.

M. MacDougall: Madame la Présidente, je serai très bref. La grande majorité des habitants du nord de l'Ontario ont tendance à se boucher les oreilles lorsqu'ils estiment que les remarques qui sont faites ne collent pas vraiment à la réalité.

Je veux faire deux observations. Pour ce qui est de l'usine d'appareils sanitaires à North Bay, il n'y a pas que dans les maisons neuves qu'on installe des appareils neufs. Le marché est beaucoup plus grand que cela. Par ailleurs, nous exportons aussi aux États-Unis, dans ce secteur. Si cette usine n'avait pas été reconstruite à North Bay, elle aurait été construite dans l'État de l'Illinois. C'est donc pour nous une occasion d'exporter nos produits.

Nous avons du travail à faire ici dans le secteur du tourisme. Nous n'avons pas le choix. La saison est courte; elle peut-être de huit semaines si c'est une bonne année, mais elle ne sera peut-être que de quatre semaines si c'est une mauvaise année. Nous avons donc beaucoup de travail à faire. Au moyen de divers programmes, nos voyagistes et nos associations touristiques vont aux États-Unis et dans le sud de l'Ontario pour promouvoir des programmes qui commencent à la mi-novembre et qui se terminent à la fin de février. C'est un effort que nous devons faire. Nous ne pouvons sincèrement pas tout changer d'un seul coup. Grâce à FEDNOR et à d'autres programmes, nous faisons notre possible et continuerons de le faire.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer aujourd'hui au débat sur la motion proposée par le Parti libéral. La motion énumère huit points précis prouvant que le gouvernement se désintéresse du Nord du Canada et, à mon avis, du nord de l'Ontario, et qu'il ne traite pas les habitants du Nord avec équité. Mais cette énumération me semble incomplète. J'ai, très rapidement, noté au moins deux autres secteurs où les décisions du gouvernement ont miné la qualité de vie et la capacité

de survivre de la population du nord de l'Ontario et du Nord canadien.

Permettez-moi de commencer par l'un de mes sujets préférés, Via Rail, une lutte que les habitants du nord de l'Ontario ont livrée avant autant de ferveur que les autres Canadiens. Le 15 janvier, à 23 h 40, le dernier train transcontinental a quitté la gare de Thunder Bay. Au-delà de 1 000 personnes, qui avaient manifesté plus tôt au cours de la soirée, ont marché un demi-mille pour se rendre à la gare et saluer le Canadien.

Mais pour mettre les choses en perspective, disons que Thunder Bay n'est pas une ville reconnue pour ses grandes manifestations. La population n'a pas l'habitude d'investir l'hôtel de ville. Il y a certes quelques enthousiastes qui, de temps à autre, protestent contre certaines décisions prises par un niveau ou l'autre de gouvernement, mais jamais auparavant on n'avait vu plus de 1 000 personnes, à 23 h 40, manifester contre une politique gouvernementale.

Les compressions chez Via Rail les touchaient énormément puisqu'elles entraînaient, dans leur localité, non pas une simple rationalisation du service, mais bien la suppression totale et absolue du service. Après le 15 janvier, aucun train de voyageurs ne passerait par Thunder Bay, Schrieber, Terrace Bay, ni par Nipigon et Red Rock, ou encore par Upsala, Ignace, Dryden et Kenora. Nous avons complètement perdu un service dont nous jouissions depuis plus de cent ans.

Je précise que 30 000 personnes utilisaient ce service à Thunder Bay, mais, pour les étudiants de l'université Lakehead et du Confederation College, c'était le seul mode de transport abordable. Des employés de l'université et du collège ont dit avoir déjà remarqué une baisse de fréquentation des étudiants de l'extérieur à cause des compressions imposées à VIA Rail.

Ces dernières se répercutent également sur les personnes âgées qui, dans certains cas, décident de ne pas utiliser l'automobile ou l'avion pour rendre visite à la famille et à des amis, dans d'autres régions, ou qui doivent, à cause de leur état physique, de prendre le train. Or, elles n'ont plus cette option. Les habitants des localités du nord-ouest de l'Ontario qui sont confinés à un fauteuil roulant n'ont plus de mode de transport accessible, c'est-à-dire qui leur permet de monter à bord sans aide, assis dans leur fauteuil. Ils n'étaient pas obligés de se faire soulever de leur fauteuil par un étranger pour être déposés dans un siège, ni de subir l'injure, car c'en est une, d'être transportés à bord d'un avion ou d'un autocar. Avec les trains, ils n'avaient pas à subir cela, mais désormais, ils le doivent.

Dans les petites localités du nord-ouest de l'Ontario, à cause de la disparition de VIA Rail, de la déréglementation du transport aérien et de la tendance vers l'utilisation d'avions d'apport de moins en moins gros, qui ne sont manifestement pas accessibles aux personnes handicapées, certains n'ont d'autre choix que d'aller s'installer pour de bon dans des centres comme Thunder Bay, Winnipeg, Toronto ou Sault Ste. Marie.

La bataille au sujet de VIA Rail n'était pas le propre de romantiques qui y tenaient parce que nous avions bénéficié de ce service si longtemps: il nous était indispensable pour nous rendre dans le nord-ouest de l'Ontario. C'est le cas également de la région de l'Atlantique et des régions nordiques des Prairies et de la Colombie-Britannique, qui étaient desservies par le chemin de fer jusqu'à ce que ce gouvernement décide que les gros sous comptent plus que les gens.

Madame la Présidente, vous savez que je me suis rendu à la Cour d'appel fédérale hier. Nous attendons un jugement sur une action que j'ai intentée avec le concours de Greenpeace et de ma propre localité, la ville de Thunder Bay. J'en parle simplement pour mieux faire comprendre que les décisions prises à Ottawa ont des incidences profondes sur le mode de vie des gens et sur l'environnement. Le gouvernement a soutenu, devant ce tribunal, que non seulement le gouverneur en conseil et le Cabinet n'étaient pas tenus d'appliquer le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, mais que c'était également le cas du ministre des Transports. Si c'est vrai, que nous reste-t-il, je vous le demande? Ce processus d'évaluation et d'examen vise-t-il uniquement la dactylo du central dactylographique du ministère des Pêches et des Océans? J'espère bien que non.

Mais avant de laisser le dossier de VIA Rail pour passer aux autres sujets de la motion, je tiens à citer à la Chambre une chronique qui est parue dans l'édition de fin de semaine du *Times-News Chronicle-Journal* de Thunder Bay. L'auteur, M. Gerry Poling, rédacteur régional et habitant de longue date du nord-ouest de l'Ontario, est vraiment très attaché à sa région. Voici ce qu'il a écrit:

> En nous enlevant le train de VIA Rail qui dessert Thunder Bay, le ministre des Transports, Benoît Bouchard, laisse quand même aux Canadiens un service ferroviaire transnational, mais qui passe par Armstrong dorénavant. Il a oublié de nous dire, cependant, comment nous devions faire, chez nous, pour nous rendre de Thunder Bay à Armstrong.

Les gens de chez nous qui veulent prendre le train pour Vancouver peuvent se procurer un aller simple pour 275 $, ou 248 $ dans le cas des personnes âgées. Mais c'est pour se rendre à Armstrong que les choses se compliquent, car ils doivent prendre l'autobus Grey Goose, qui quitte Thunder Bay à 17 h 30 tous les jours, et parcourir une route sinueuse et cahoteuse sur 200 kilomètres pendant 3 heures et demie.

Ce qu'il ne dit pas, c'est que cette route sert avant tout au transport des fibres brutes provenant de la forêt. Elle est bondée de camions qui filent à vive allure, mettant en danger les automobilistes et les passagers des autobus qui n'ont pas d'autre choix.

• (1630)

Et puis, pour ce trajet, un aller simple coûte 24,20 $ et un aller-retour, 38,70 $. Une fois arrivé à Armstrong, il faut attendre le train pendant deux heures quinze minutes, bien entendu s'il arrive à temps, à 23 h 50.

Il souligne également que, incidemment, le Transcontinental quitte Armstrong les mercredi, vendredi et dimanche seulement, aussi faut-il s'assurer de ne pas prendre l'autobus un mauvais jour.

Le fait est que les gens se voient obligés d'utiliser d'autres moyens de transport. On fait rouler plus de gens sur les routes du nord de l'Ontario, des routes qui tuent systématiquement des gens depuis des années.

M. Milliken: Les routes ne tuent pas les gens.

M. Angus: Le député se moque, mais le carnage qui a lieu sur ces routes en raison de collisions entre véhicules de transport et automobiles privées est très réel. Plus d'une douzaine de personnes par an, non seulement du nord-ouest de l'Ontario, mais de tout le Canada, sont tuées dans des accidents de la route. Plus il y a de gens sur les routes, plus celles-ci deviennent dangereuses.

Permettez-moi de passer de VIA Rail à certains autres aspects de la question. En ce qui concerne la Loi sur l'assurance-chômage, les recherches que nous avons effctuées montrent qu'en raison des modifications qu'on y a apportées—réduction des semaines de travail, prolongation de la période d'attente, etc.—plus de 60 millions de dollars par an sont drainés de l'économie du nord-ouest de l'Ontario. C'est une économie qui est déjà en difficulté. Nous avons des collectivités comme Atikokan, en Ontario, où une personne sur deux n'a pas de travail à un moment donné de l'année et où le taux de chômage atteint en permanence 25 p. 100.

La nouvelle Loi sur l'assurance-chômage n'est pas pour leur rendre la vie plus facile. Certes, ils peuvent recevoir une formation, mais laquelle? Il n'y a pas d'emplois disponibles. La formation, ils connaissent ça. On les a formés pour être soudeur, pour transporter des billes de bois et pour telle et telle occupation, mais il n'y a tout simplement pas d'emplois.

Le nord de l'Ontario et le nord du pays ont besoin d'un développement économique davantage à l'échelle de la collectivité. Il faut offrir les outils voulus à l'échelle locale, afin d'aider les chefs d'entreprise et d'attirer les investisseurs de l'extérieur. Cependant, en plus de cela, le Nord et, à mon avis, toutes les régions du pays ont besoin d'une meilleure politique des transports.

Je ne peux en incomber toute la faute au gouvernement fédéral seul, car les transports dépendent en grande partie des deux principaux niveaux de gouvernement, le provincial et le fédéral, mais le gouvernement fédéral a un rôle de premier plan à jouer.

L'ouest du pays et d'autres régions réclament à grands cris une réforme du Sénat, car les intéressés croient, à juste titre, qu'ils ne sont pas traités de façon équitable. Ils voient que les emplois sont créés dans le Golden Horseshoe et la région métropolitaine de Montréal. Ils constatent que le gouvernement est beaucoup plus présent dans les régions en question. Ainsi, ils se disent qu'une réforme du Sénat s'impose pour qu'ils puissent obtenir un traitement équitable et que le gouvernement au pouvoir soit tenu de prendre note de leurs besoins, quelle que soit son allégeance.

Il y a une façon différente, et je crois que c'est là une chose sur laquelle la Chambre devrait se pencher de temps à autre, de voir comment nous pourrons trouver un mécanisme semblable. Tout tourne autour des transports.

Une des réalités du Golden Horseshoe réside dans le fait que des millions de gens y vivent et qu'il est alors plus avantageux de produire sur place les produits écoulés sur le marché en question. On ne peut pas fabriquer ces produits à Thunder Bay, Atikokan, Calgary ou Moose Jaw, à cause du coût élevé du transport de ces produits du fabricant aux acheteurs. Ce sera toujours un problème au Canada, à cause de notre situation géographique particulière créée par la répartition de notre population le long de la frontière américaine et l'attraction exercée par le

sud. On le constate maintenant, non pas simplement à la suite de la signature de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, mais également du fait des forces économiques naturelles entre nos deux pays.

La solution consiste à trouver une façon de neutraliser les frais de transport, de faire en sorte que le fabricant de gadgets qui peut écouler 99 p. 100 de sa production à Toronto puisse également fabriquer les produits en question à Thunder Bay, Nipigon ou Schreiber sans être incapable de concurrencer une entreprise établie à Toronto, à cause du prix du transport du produit fini.

On pourrait peut-être y parvenir en combinant les moyens de transport, en exigeant qu'un produit soit expédié par le moyen de transport le moins cher, autrement dit, du camion au rail puis au bateau jusqu'à la destination finale, de façon à utiliser le minimum d'énergie et à réaliser le maximum d'économies pour le producteur.

Il y a une autre façon de procéder, que certaines sociétés ont déjà adoptée, et qui consiste à établir les prix à l'échelle régionale ou nationale. Le meilleur exemple en Ontario est la bière. Une boîte de bière coûte le même prix dans la rue Yonge qu'à Kenora, parce que les frais de transport sont inclus dans le prix de gros pour les distributeurs. Par conséquent, tout le monde paie le même prix. C'est ce que fait Simpson Sears, ainsi que Eaton, pour un grand nombre de leurs articles, sur une base régionale. Cela leur permet de vendre un réfrigérateur, une cuisinière, un aspirateur ou un autre appareil au même prix sur leur marché régional.

En fait, l'acheteur de la région de Toronto paie quelques sous de plus pour que l'acheteur du nord-ouest de l'Ontario puisse payer beaucoup moins cher. C'est une autre méthode.

Une autre façon de procéder serait d'offrir, par l'intermédiaire du gouvernement, une sorte de crédit d'impôt qui permettrait, encore une fois, de neutraliser les frais de transport. Les gens peuvent dire que cela va créer des difficulté avec nos concurrents aux États-Unis, à l'étranger et ailleurs, mais tant que nous le faisons sur le marché national, je n'entrevois aucun problème.

Ce n'est qu'un schéma approximatif. Je n'ai pas encore complètement mis au point les mécanismes.

M. Redway: Cela ne constituerait-il pas une arnaque fiscale pour les sociétés?

M. Angus: Non, ce ne serait pas une arnaque fiscale pour les sociétés, parce que ceux qui se font voler aujourd'hui en seraient finalement les bénéficiaires. Cela pourrait vraiment aider également à faire baisser le coût des logements d'un bout à l'autre de la province. Le ministre pourrait vouloir étudier la question de ce point de vue.

J'aimerais aborder deux ou trois autres sujets, car je constate que je suis près d'épuiser mon temps de parole, mais je répondrais très volontiers aux questions que les députés voudraient me poser au sujet de cette idée que je viens d'avancer.

Le gouvernement a constaté que la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, loi que le gouvernement libéral précédent avait fait adopter, nuisait considérablement au port de Thunder Bay et aux autres ports, le long du réseau des Grands Lacs et de la voie maritime du Saint-Laurent. Il s'agissait d'une autre politique des transports qui visait à équilibrer un mode de transport, en l'occurrence les chemins de fer, afin d'assurer un traitement équitable en matière de transport du grain. Or, par suite du gauchissement du régime et du déséquilibre du marché auxquels cette politique a abouti, les ports de la côte du Pacifique sont favorisés par rapport à ceux de Thunder Bay, de Churchill et du réseau des Grands Lacs, étant donné que l'élément maritime en est exclu.

Je sais que le ministre de l'Agriculture doit présenter en juin une mesure pour rectifier cette situation dont l'importance est primordiale pour le port de Thunder Bay. Les manutentionnaires du grain, qui étaient autrefois de 1 700 ou 1 800, ne sont plus qu'environ 700. L'année dernière, des hommes ayant 20 ans d'ancienneté n'ont pas travaillé le nombre voulu de semaines en vertu de l'ancienne formule pour toucher des prestations d'assurance-chômage. Pour cette raison, madame la Présidente, il faut faire quelque chose pour protéger cet élément du port de Thunder Bay, qui permet à cette localité de figurer parmi le très petit nombre de localités du nord du Canada dont l'activité économique est pleinement diversifiée.

• (1640)

Une dernière remarque: le député qui a pris la parole avant moi a fait état de l'aide que le gouvernement fédéral a apportée à la ville de Thunder Bay, dans sa soumission en vue d'obtenir les Championats du monde de ski nordique. Je me réjouis de cette aide. J'ai appuyé sans réserve l'initiative du gouvernement et du ministre chargé de la Condition physique et du Sport amateur. Je lui sais gré de nous avoir aidé à obtenir 2 millions de dollars. Je suis également reconnaissant de l'aide de certains de ses collègues, notamment le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre du Revenu national et le ministre chargé du Tourisme et des Petites entreprises, qui ont réussi à convaincre le Cabinet qu'il importait d'aider la ville de Thunder Bay dans ses efforts pour être choisie comme hôtesse de ces championnats en 1995. Si, dans deux semaines, la décision prise était favorable, la

ville de Thunder Bay retrouverait sa place sur la scène internationale.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, je sais que le député s'intéresse aux transports pour en avoir déjà discuté avec lui dans le passé.

Nul doute qu'il voudrait aussi qu'on mentionne le fait que le gouvernement, se rendant compte de la nécessité d'une politique des transports dans notre pays, du transport des voyageurs en particulier, a créé une commission d'enquête sur les services voyageurs. Je suis convaincue que celle-ci examinera les besoins en matière de services voyageurs, aussi bien dans le nord de l'Ontario et du Canada que dans le Golden Horseshoe. Dans cette région en particulier, on manque de capacité plutôt que de voyageurs.

Le député a dit que les personnes handicapées n'ont pas aussi facilement accès aux moyens de transport, maintenant qu'il n'y a plus de trains. Il sera sans doute heureux d'apprendre qu'on a beaucoup travaillé et qu'on a même des trajets d'essai. Les autocars ont été modifiés afin d'en faciliter l'accès aux personnes handicapées; en fait, celles-ci ont plus facilement accès aux autocars qu'aux trains, parce qu'elles sont soulevées à bord des autocars sans avoir à quitter leur fauteuil roulant.

J'ai parlé à des voyageurs handicapés qui ont essayé ce nouveau système. Ils le trouvent supérieur à tout les autres, car il facilite de beaucoup leurs déplacements, comparativement à ce qu'ils ont connu jusqu'ici.

Je sais que le député s'inquiète des services de VIA Rail dans le Nord. Je sais qu'il a déployé beaucoup d'efforts en cette matière et qu'il fait beaucoup pour Thunder Bay et son port.

Il a soulevé la question du grain acheminé par Thunder Bay. Je crois qu'il devrait aussi admettre que si la quantité de grain transitant par Thunder Bay a diminué, c'est en partie parce que nos marchés ne sont plus les mêmes. Une bonne partie de notre marché se trouve maintenant en Asie. Or, il est plus rapide d'expédier le grain vers ce marché en passant par les ports du Pacifique. C'est une des raisons pour lesquelles le port de Thunder Bay manutentionne moins de grain.

M. Angus: Madame la Présidente, je remercie la ministre de ses observations.

Je commence par la dernière. Elle trouvera peut-être intéressant de savoir que le grain des Prairies expédié à Vancouver est destiné à l'Égypte et doit passer par le canal de Panama.

La ministre a raison de dire que les marchés se sont déplacés. Cela ne fait aucun doute. On ne peut douter non plus de l'impact de la CEE, qui s'est reprise en main au point de devenir exportatrice de grain. L'impact est indéniable. Ce qui me dérange, c'est que la Commission canadienne du blé cherche des marchés avec plus d'agressivité dans les pays du Pacifique qu'en Afrique du Nord ou en Union soviétique.

Il est vrai que le mandat de la Commission est d'obtenir le meilleur prix à plus faible coût pour le producteur, et je n'ai rien contre. Mon parti défend cette idée depuis longtemps. Mais cette attitude, ajoutée à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, a obligé la Commission à diriger ainsi ses efforts. Elle a fermé ses bureaux en Europe et elle en a ouvert un dans la région du Pacifique. Il n'est pas juste de dire que ce sont uniquement les forces du marché qui ont créé cette situation. Il y a aussi la sécheresse. Il faut se rendre à l'évidence, le grain n'est plus aussi abondant. Un autre point important, c'est qu'on exploite au maximum les ports de la côte ouest et qu'on envoie le reste à Thunder Bay. Nous n'avons plus que 30 p. 100 des exportations, alors que nous en avions 60 p. 100.

Pour ce qui est des modifications concernant les autocars, oui, j'étais au courant. J'aurais préféré qu'elles soient apportées dans tout le réseau, avant les compressions à VIA Rail, car nous avons en réalité privé des citoyens de leurs droits.

J'ai trouvé les observations de la ministre sur le sud de l'Ontario intéressantes. Je crois qu'elle a dit que, dans cette région, ce n'était pas l'accès mais la capacité qui faisait défaut. Elle pourrait peut-être expliquer un autre jour pourquoi le gouvernement du Canada a réduit par décret le nombre de trains et de wagons sur les lignes du sud de l'Ontario, de sorte que la capacité est moindre. Entre-temps, elle va vendre le matériel roulant que VIA Rail a déclaré excédentaire.

Mon dernier commentaire sera pour annoncer que j'irai exposer, devant la Commission royale sur les transports, l'orientation que mon parti et moi voudrions que le Canada prenne d'ici l'an 2000 et au-delà.

Les crédits

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Madame la Présidente, je me demande ce que penserait le député d'égaliser les coûts de transport. Je crois que c'est une idée très intéressante. Chaque province taxe le carburant diesel utilisé dans les trains de marchandises qui traversent son territoire. Cet élément a joué un rôle dissuasif important, particulièrement pour l'expédition du charbon de l'Ouest vers l'Est. Qu'a-t-il à dire à ce sujet? Ajouté au reste, cela finit par faire une lourde charge.

M. Angus: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question.

La taxe provinciale sur le carburant utilisé pour le transport ferroviaire est une question qui a surgi à maintes reprises au cours du débat sur VIA Rail, parce que VIA était également assujettie à cette taxe. Fait intéressant, cette taxe est en réalité une taxe dont le produit sert à l'entretien et à la construction de routes dans les provinces. Ironiquement, on taxe la consommation énergétique d'un mode de transport utilisant sa propre voie pour financer les routes que l'ensemble de la population emprunte, sinon gratuitement, du moins sans en payer le plein coût.

En ce qui a trait au charbon, je sais que mon collègue, au cours de son premier mandat, a beaucoup travaillé sur la question du transport du charbon de Kootenay à Thunder Bay, où il était traité, puis jusqu'aux centrales de l'Hydro-Ontario. J'ai moi-même travaillé sur ce problème au moment de mon élection en 1984 et je sais que le vice-premier ministre, qui dirige actuellement un groupe de travail sur le charbon, l'a fait également.

Je dois dire bien franchement que je suis déçu du gouvernement de l'Ontario et de ma propre députée provinciale, l'honorable Lyn McLeod, qui est ministre de l'Énergie. La province a décidé de ne pas acheter davantage de charbon de l'ouest du Canada, un charbon à faible teneur en soufre, pourrais-je ajouter, un charbon qui brûle plus proprement. Elle a décidé de continuer à importer du charbon à forte teneur en soufre des États-Unis pour alimenter les centrales thermiques de l'Hydro-Ontario. Nous continuerons de faire des pressions à cet égard. La suppression de la taxe sur les carburants pour le transport ferroviaire constituera évidemment l'un des moyens qui nous permettront de rendre le charbon de l'ouest du Canada plus concurrentiel par rapport au charbon américain à forte teneur en soufre.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, je suis heureuse d'intervenir aujourd'hui à la Chambre pour faire connaître l'intérêt que notre gouvernement porte non seulement aux habitants du Nord mais aussi au développement économique du nord du Canada et à la diversification de son économie.

La situation économique actuelle du Nord contraste vivement avec celle du milieu des années 1980. En 1984, les indicateurs économiques comme le PIB, la valeur de la production et l'emploi traduisaient encore les effets de la récession économique du début de la décennie. Aujourd'hui, ces indicateurs révèlent une croissance attribuable en grande partie aux programmes conjoints fédéraux-territoriaux de développement économique, mis en oeuvre dans le cadre de l'Entente de développement économique.

• (1650)

Nous devons cependant veiller à ce que cette situation améliorée soit maintenue et à ce que se poursuive la croissance que connaît actuellement la région, en partie grâce aux politiques et aux programmes de développement économique que nous lui avons offerts.

Notre gouvernement reconnaît en particulier que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest doivent continuer de renforcer leurs principaux secteurs économiques, et de diversifier leur économie, s'ils veulent atteindre une plus grande stabilité à l'avenir et fournir à leurs habitants un nombre et une variété suffisants de débouchés.

Notre gouvernement a entrepris un certain nombre d'heureuses initiatives pour aider à soutenir le développement économique dans le Nord et fournir un cadre stable de planification. Du point de vue politique, il a rassuré les responsables du développement du Nord en concluant tout d'abord avec les groupes autochtones du Nord des ententes de principe sur des revendications territoriales non résolues et, avec les gouvernements territoriaux, des ententes de principe concernant une entente sur l'énergie dans le Nord, puis en présentant une politique minière pour le Nord.

Grâce à des programmes de développement économique ciblés, réalisés dans le cadre d'ententes fédérales-territoriales de développement économique, on a fourni de l'aide aux entrepreneurs et organismes du Nord pour qu'ils cherchent de nouveaux débouchés dans les domaines de l'emploi et des affaires. Ces programmes ont été couronnés de succès parce que le gouvernement fédéral obtient assez facilement des gouvernements territoriaux des fonds qui viennent s'ajouter à ceux qu'il consacre au projet.

Un tel succès est attribuable au fait qu'une grande part des dépenses faites en vertu de l'entente de développement économique se rapportaient à des priorités stratégiques et à des projets précis qui commencent à produire des avantages à long terme, et qui continueront de le faire. Fait important à noter, une infrastructure a été mise en place dans nombre de localités en vertu d'ententes auxiliaires de planification du développement écono-

mique. Ces dernières portent notamment sur les ressources renouvelables, l'exploitation minière, la promotion de l'artisanat, le développement de la petite entreprise et le développement touristique.

Beaucoup d'autochtones et d'organismes locaux ont participé à des projets découlant d'ententes de développement économique dans les Territoires du Nord-Ouest. Au Yukon, la participation aux projets s'est accrue, mais nous savons qu'elle pourrait être meilleure. Le gouvernement fédéral a adopté la stratégie canadienne de développement économique des autochtones. Cette stratégie vise à offrir un soutien aux autochtones, en ce qui concerne les débouchés d'affaires et d'emploi, et à répondre aux besoins de la population autochtone en général dans le domaine du développement économique. Comme les représentants des organismes autochtones font partie des comités chargés de négocier les EDE, on comprend mieux les programmes nécessaires, d'où une plus grande utilisation.

Les efforts déployés en vertu des EDE jusqu'ici ont certainement contribué à l'expansion, à la diversification et à la stabilisation de l'économie territoriale. Toutefois, pour que la contribution du gouvernement fédéral au développement économique produise tous les avantages possibles à long terme, celui-ci doit intensifier son aide dans les secteurs que nous encourageons.

Bien que l'EDE avec le Yukon soit venue à expiration l'an dernier, des prolongations ont été prévues. De plus, l'EDE avec les Territoires du Nord-Ouest est censée prendre fin cette année. Cependant, ce gouvernement a entamé des discussions préliminaires avec les deux gouvernements territoriaux en vue d'élaborer de nouveaux programmes quinquennaux commençant en 1991.

Le défi qui se pose au gouvernement fédéral, dans le cadre de sa collaboration avec les gouvernements du Nord, c'est de poursuivre la transformation de l'économie de cette région. Pour ce faire, il lui faut diversifier la base économique en mettant l'accent sur le développement durable, assurer la modification structurelle de certains secteurs comme l'exploitation minière en vue d'accroître les bénéfices des collectivités et de leurs membres, enfin favoriser les liens entre les secteurs.

Étant donné la vigueur relative des économies du Canada, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, et les possibilités découlant de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, il est évident qu'il y a des débouchés à exploiter.

En vertu des ententes auxiliaires de développement économique, il est possible d'améliorer et d'élargir certains secteurs essentiels dont l'industrie minière, les ressources renouvelables, le tourisme, le secteur des affaires, l'acquisition et le perfectionnement des compétences, ainsi que la planification économique relevant des collectivités et des gouvernements.

Le principe de la diversification n'est pas nouveau. Il constitue l'une des grandes orientations des programmes économiques du gouvernement fédéral et des deux territoires depuis six ans. Nous reconnaissons tous qu'il répond à un autre défi, celui de réduire au minimum notre dépendance à l'égard certains secteurs, sur le double plan du revenu et de l'emploi.

Le remplacement des importations est un élément essentiel de la diversification, et le secteur des ressources renouvelables est un excellent exemple de ce type de développement, qui permettra le renforcement des liens entre l'économie salariale et les économies traditionnelles des autochtones.

L'innovation technologique est un autre moteur de diversification, surtout à une époque où la science et la technologie sont un domaine en pleine croissance, sur lequel repose l'avenir du développement du Canada et du monde.

Quels que soient les moyens que nous prendrons pour diversifier l'économie, nous ne pourrons obtenir d'avantages à long terme que lorsque la croissance économique sera équilibrée par le développement et le maintien d'une solide base de ressources.

Les habitants du Nord ne pourront atteindre ce but que lorsqu'ils auront acquis les compétences et la formation requises en participant à l'expansion de leur économie et en se donnant une infrastructure adaptée à leurs besoins qui encouragera l'industrie à s'installer et à se développer chez eux. Telle sera la clé de l'avenir.

Je m'attends à ce que les futurs programmes fédéraux de développement économique pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest tiennent compte de toutes ces possibilités et orientent nos efforts vers leur réalisation.

De plus, cette semaine, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a signé avec le gouvernement des Territoires une entente concernant le transfert des

programmes routiers. En signant cette entente, le gouvernement franchit une autre étape vers la mise sur pied d'un gouvernement responsable dans le Nord.

Avec ce transfert, le gouvernement territorial sera directement responsable envers ses administrés de l'entretien du réseau routier existant, et il recevra aussi 10,5 millions de dollars pour s'acquitter de cette responsabilité. Cela représente une hausse par rapport au budget initial de 9,4 millions de dollars, et ouvre la voie à des progrès sur le plan de l'accès, du développement et de la prospection.

En plus des progrès réalisés dans les secteurs que j'ai mentionnés précédemment, il y a d'autres événements qui, à mon avis, contribueront au développement du Nord. Il y a, par exemple, le projet de modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord, l'intérêt renouvelé que suscitent les gazoducs dans le Nord, et les projets d'hydrocarbures dans la mer de Beaufort. Ces activités créeront sans doute de nouvelles possibilités pour les entreprises et créeront aussi de l'emploi.

On peut ajouter à tout cela l'organisation des commissions d'aménagement et la signature récente d'ententes finales visant à régler les revendications territoriales des Indiens du Yukon et celles des Dénés et des Métis, ainsi que la signature d'une entente de principe relative aux revendications territoriales de la TFN.

Le règlement des revendications territoriales revêtira une importance particulière pour l'économie de chacun des territoires grâce à l'injection directe de fonds dans l'économie et aux investissements faits par les sociétés de développement autochtones. Cela veut dire aussi que les autochtones auront un territoire important à gérer et à développer pour leur avenir. La collaboration en vue d'atteindre un but commun de croissance et de prospérité est la clé de l'avenir du Nord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou observations? Reprenons le débat. Le député de Saint-Boniface a la parole.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi de débattre aujourd'hui de cette motion qui, à mon avis, touche une région très importante, le nord du Canada.

La motion traite de la plupart des questions qui doivent être réglées. Elle fait allusion à la diversification économique et à la nécessité de faire plus dans ce domaine. Elle parle des services de transport qui ont subi d'importantes réductions, et nous donne l'exemple de VIA Rail. Elle fait aussi allusion à l'impact rétrograde qu'aura la loi sur l'assurance-chômage dans les régions où le taux de chômage est élevé, comme le nord. Évidemment, cela sous-entend que le taux de chômage dans le nord est plus élevé que dans plusieurs autres régions du Canada. Elle fait en outre allusion à la suppression prévue de la déduction pour les habitants de régions éloignées, à l'imposition d'une taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre, à l'élimination de la déduction pour épuisement des gisements miniers et des avantages des actions accréditives dans l'exploration minière ainsi qu'à l'adoption de la taxe sur les produits et services, qui aura des conséquences néfastes sur le nord où les coûts sont plus élevés. Bien sûr, 7 p. 100 représente un montant énorme lorsqu'il est question de coûts qui sont plus élevés que la normale. Enfin, elle fait ressortir qu'il n'y a pas de programmes convenables d'adaptation pour les localités à industrie unique.

• (1700)

Que savons-nous vraiment du Nord? Je pense que cette motion nous amène à une question peut-être plus fondamentale: que savons-nous vraiment de notre pays? Que savons-nous de l'Ontario si nous n'y vivons pas? Ou du Québec, ou de la région atlantique ou de l'Ouest? Que savons-nous vraiment du Nord?

On a dit souvent que le Canada était un pays qui ne se connaît pas aussi bien qu'il le devrait, qu'il ne connaît pas bien sa population, ses régions et ses ressources. C'est un grand problème.

Je suis particulièrement heureux que cette motion nous donne l'occasion de parler du Nord, probablement une des régions les plus méconnues du Canada.

Lorsque l'on me parle du Nord, je pense immédiatement aux deux territoires, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. On m'a dit que le Yukon avait approximativement la même superficie que le Manitoba, ce qui est grand comme la France. Au Yukon, il y aurait 25 000 habitants. Au Manitoba, il y en a un plus d'un million, et en France, 55 millions. Je donne ces chiffres pour montrer les énormes différences qui existent sur cette planète, et même dans ce pays.

Les Territoires du Nord-Ouest, eux, représentent à peu près un tiers de la superficie du Canada. Il n'y a guère

là que 50 000 personnes, Dénés, Inuit et autres, un groupe très divers, c'est le moins qu'on puisse dire.

Lorsque l'on parle du Nord, il faut inclure la partie septentrionale des grandes provinces, ce qui fait que le Nord constitue l'essentiel de la superficie du pays. C'est là que se fait le gros de l'exploitation minière, que se trouvent les réserves de gaz et de pétrole, et la plus grande partie des forêts, des eaux et des sols. Sans les régions du nord, notre pays serait beaucoup moins vaste. En fait, sur plusieurs plans, nous serions beaucoup plus pauvres.

Le Nord canadien est unique. À mon avis, la plupart de ses régions et de ses habitants sont méconnus. Nous parlons souvent de petites régions plutôt isolées, même si ce n'est pas toujours le cas. Nous parlons du petit nombre de maisons, d'habitants, d'étudiants, et cetera. Toutefois, la vie dans ces régions entraîne des frais supplémentaires que les gens ne comprennent pas très bien. À cause de l'étendue du territoire, du petit nombre d'habitants, et, bien sûr, des frais de transport, il n'y a pas d'économies d'échelle possibles. La population du Nord veut les services essentiels que les habitants de bien des grands centres urbains considèrent comme acquis, par exemple, un système d'enseignement de qualité, de bons services de santé et des services sociaux qui satisfont aux besoins des citoyens. Ce n'est que juste. Je crois que notre pays devrait veiller à ce que ceux qui n'ont pas accès à tous les services reçoivent au moins les services nécessaires, afin qu'ils sentent qu'ils font partie intégrante de la société canadienne.

J'ai eu, tout récemment, l'occasion de m'adresser à certains habitants d'Inuvik, d'Iqaluit, de Churchill et de quelques autres localités. Je leur ai surtout parlé du prix du pain, de la viande, du poisson, du fromage, des légumes, des fruits, de la peinture et de l'équipement de pêche. J'ai choisi ces articles au hasard afin de voir à quel point les prix que doivent payer les habitants du Nord sont supérieurs aux prix exigés à Winnipeg, à Toronto, à Vancouver ou à Halifax. Il était pratiquement impossible d'établir toute relation réelle, c'est-à-dire sur le plan mathématique.

De toute évidence, les coûts sont beaucoup plus élevés, de quatre à 12 fois plus élevés, selon le produit et la localité. J'ai été extrêmement étonné de constater que ce large écart était dû surtout aux coûts élevés du transport et au fait que souvent, il fallait acheter de petites quantités, étant donné le faible taux de population.

Ce qu'il faut dans le Nord, c'est trouver la réponse à une question fondamentale. Il est indispensable de s'engager à assurer des services équivalant à ceux qui sont offerts dans d'autres régions ou, si vous préférez, des services équitables. Dans la mesure du possible, ces services doivent être sur place ou, du moins, accessibles. Je privilégie l'offre, dans ces régions, de services essentiels comme les services de santé et d'enseignement et certains services sociaux, pour ne nommer que ceux-là.

Comme bien d'autres Canadiens, les habitants du Nord veulent avoir le sentiment de faire partie intégrante du pays. Ils veulent avoir l'impression d'être compris, d'être appréciés et de pouvoir apporter quelque chose à la société. Ils estiment avoir besoin d'un pouvoir politique, non pas de façon disproportionnée, mais suffisamment pour réaliser leurs initiatives de développement régional.

Ils veulent des services d'enseignement comparables à ceux d'autres régions: des établissements scolaires et des enseignants ayant une bonne formation et de l'expérience, qui peuvent offrir un enseignement de qualité comme on en a tant besoin dans la société actuelle, pour que leurs jeunes puissent soutenir la concurrence des autres et contribuer à leur communauté, à leur province ou leur territoire et à leur pays.

Ils croient réellement qu'il n'y a aucune raison pour que la qualité de l'enseignement n'y soit pas aussi bonne qu'ailleurs. L'enseignement postsecondaire les préoccupe également parce qu'ils savent fort bien que les effectifs scolaires locaux ne sont pas assez importants pour leur permettre d'envisager la construction d'un collège ou d'une université dans chaque centre, mais ils ne veulent pas moins avoir accès à ces établissements d'enseignement, car ils savent que l'instruction supérieure prend de plus en plus d'importance de nos jours.

Ils sont au courant des nouvelles technologies, des nouveaux régimes pédagogiques, comme l'enseignement à distance et les cours par correspondance, qui existent depuis un bon bout de temps déjà et qui ont été améliorés, sans compter la construction et le financement des campus qui permettraient de rehausser le niveau de l'enseignement, des mesures qui leur permettraient de tenir leur juste place dans notre société.

Les habitants du Nord sont conscients des coûts particuliers qu'occasionne le transport des étudiants à l'école, au collège ou à l'université, et de prix élevé des livres et du matériel pédagogique nécessaires. Ces questions les préoccuppent et ils veulent que les instances gouvernementales comprennent leur situation particulière et qu'elles agissent en conséquence.

Les crédits

• (1710)

Ces gens croient également qu'on doit leur offrir des possibilités spéciales qui les mettront sur le même pied que leurs concitoyens et qui leur permettront de soutenir la concurrence. Il y a bien des moyens de le faire. Ce n'est certainement pas en donnant toujours la même chose à tout le monde. Il faut parfois donner plus pour s'assurer que les chances sont égales.

[*Français*]

Je vois que vous me faites signe, madame la Présidente. Je suis un peu confus, je croyais que j'avais 20 minutes. On m'avait indiqué que j'avais 20 minutes. J'aurais besoin que l'on m'éclaire là-dessus.

La présidente suppléante (Mme Champagne): C'est tout simplement que, au début de la journée, j'ai été avertie par le représentant du parti de l'honorable député que tous les députés du parti libéral partageraient la période de 20 minutes. Si l'honorable député, avec l'appui de ses collègues, doit parler 20 minutes, je voulais simplement lui rendre la vie plus facile et lui indiquer que son temps était terminé, et non pas l'interrompre brusquement.

M. Duhamel: J'apprécie ce que vous me dites, madame la Présidente. J'avais compris que j'avais 20 minutes. Donc, on me permet d'aller de l'avant parce que je crois que j'ai l'appui de mon parti. Je vous remercie.

[*Traduction*]

Je disais qu'il est très important d'offrir des avantages spéciaux aux gens qui vivent dans le Nord, et je m'apprêtais à donner des exemples de programmes manitobains; les Programmes d'accès ont donné des chances spéciales à des personnes qui pratiquent aujourd'hui la médecine, le droit ou d'autres professions libérales. Ces programmes ont fourni, à certaines collectivités et à certains groupes, des modèles particulièrement importants. Bref, nous pouvons faire quelque chose. Nous avons la preuve que les programmes de cette nature sont couronnés de succès.

Comme on l'a signalé au début, la motion a trait à toute la question de la diversification, et nous avons essayé d'être équitables au sujet de la diversification dans le Nord, mais il faut offrir d'autres chances et redoubler nos efforts si nous voulons atteindre à cet objectif valable.

L'économie du Nord devrait dépendre moins des ressources naturelles, ce qui suppose que l'infrastructure de base est en place. Nous avons besoin de bonnes routes, de services sociaux et de services de télécommunications. Un de mes amis m'a écrit dernièrement pour me dire que non seulement nous avons besoin de bonnes routes, de services sociaux et de services de télécommunications mais, et je le cite: «Le Nord peut servir de base pour la recherche technologique avancée sur des questions touchant la sylviculture, l'environnement et d'autres domaines.»

Je voudrais dire un mot de l'autodétermination autochtone. Le temps est venu de prendre un engagement envers nos autochtones, afin qu'ils puissent devenir nos véritables partenaires dans ce pays que nous appelons le Canada. Ils ont besoin de pouvoir politique pour être en mesure d'atteindre leurs objectifs et de réaliser leurs rêves et leurs aspirations.

Nous avons tenté bien des choses pour venir en aide aux autochtones, mais elles n'ont pas été particulièrement efficaces si l'on en juge par le logement, le niveau d'instruction et certains autres facteurs. Il était temps que nous fassions un pas en avant, que nous prenions un engagement et que nous étudions franchement et objectivement l'idée d'autonomie administrative pour les autochtones.

J'arrive à la question des soins de santé. Il est en un sens facile de ne pas accorder d'importance à cette question en alléguant qu'il s'agit de petites localités isolées comptant peu d'habitants, mais ce n'est pas acceptable. Il est évident que nous ne pouvons pas avoir de centres fournissant les mêmes services qu'un hôpital—il serait impossible de retenir les services de professionnels de la santé étant donné la taille des centres—mais les gens qui vivent dans des régions éloignées et isolées devraient avoir accès à des établissements de soins médicaux. Il est essentiel d'offrir le même genre de services médicaux que dans des centres plus gros—comme je le soulignais—que ce soit sur place, si c'est faisable, ou accessibles par air ou par tout autre moyen commode.

Je crois qu'il serait important de nous demander ce que veut le Nord. Que veut le Nord qu'il n'a pas déjà? Je crois que cette question a été soulevée par bien des Canadiens dans toutes les régions du Canada. Ce qu'il veut, c'est être compris; être apprécié; avoir du pouvoir politique et les outils pour accomplir sa destinée et exploiter tout son potentiel; être traité équitablement; pouvoir participer pleinement à la planification de son propre avenir.

[*Français*]

Le Nord est une région qui est mal comprise, que l'on ne connaît pas tellement bien comme Canadiens et Canadiennes. C'est une région riche, non seulement à cause des gens qui l'habitent, non seulement à cause des ressources naturelles, mais parce que cette région a tellement de potentiel qui n'est pas encore développé. C'est une région qui est assez délicate au point de vue de l'environnement. Il faut être extrêmement sensible puisqu'on risque de causer certains ennuis qui pourraient

durer longtemps. C'est une région peuplée de gens qui veulent avoir l'occasion de participer pleinement dans les prises de décisions qui les touchent, dans les systèmes gouvernementaux que l'on retrouve ici au Canada, qu'on se trouve dans un territoire, dans une province. Ce sont des gens qui ont des enfants, comme vous et moi, et qui veulent que ces enfants puissent avoir une éducation qui leur permettra d'aller ailleurs, s'ils le choisissent, ou de rester chez eux et de contribuer à l'épanouissement de leur communauté.

Je parle non seulement des systèmes élémentaire et secondaire, mais bien sûr, du postsecondaire. Je comprends, comme beaucoup d'autres, qu'il n'est pas toujours possible d'avoir un collège communautaire ou une université dans une localité, à cause du nombre et des coûts, etc. Mais il y a toutes sortes d'autres possibilités du point de vue de la technologie, de l'éducation à distance, du point de vue de permettre à certains professeurs de certains collèges et universités de se rendre pour enseigner dans les localités, les petites communautés. C'est aussi possible, comme on l'a déjà fait d'ailleurs à plusieurs reprises, de demander aux gens de venir dans les collèges et les universités qui existent dans le Sud.

Mais je crois que l'on a quand même un engagement, on doit prendre cet engagement profond d'avoir, autant que possible, cette éducation chez eux. Ces gens veulent non seulement un système d'éducation qui leur permettra d'être compétitifs avec les autres, ils veulent d'autres systèmes, des systèmes de santé, services sociaux, etc. En général, je crois que ces gens veulent être compris, ils veulent être appréciés. Ils veulent que les Canadiens et les Canadiennes sachent qu'ils existent, qu'ils habitent un coin de notre pays qui est extrêmement beau, qui est extrêmement différent d'un côté à l'autre. Si on regarde, par exemple, la communauté de Lac la Martre, et si on la compare avec Iqaluit, Inuvik, Eskimo Point, Churchill ou Dauphin, il y a des différences qui sont énormes. Mais il y a quand même de grandes similarités. Ces gens veulent participer pleinement dans ce pays qu'on appelle le Canada. Ils veulent être des partenaires qui sont non seulement appréciés mais qui peuvent contribuer de leurs talents, de leur énergie et de leurs ressources.

[*Traduction*]

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, je voudrais féliciter mon collègue pour son excellent discours, fort bien préparé. Il a, semble-t-il, bien des souhaits pour le nord du pays et ce, à juste titre, car il se pose manifestement des problèmes à cet endroit. Je suppose que nous aurons beau offrir aux intéressés toutes les institutions et toutes les écoles dont ils ont besoin, si nous ne leur donnons pas une raison de demeurer là où ils sont, nous allons assister, au cours des 10 ou 15 prochaines années, à un énorme exode des gens du Nord vers le sud et l'ouest du Canada, et ailleurs.

• (1720)

La TPS est l'une des raisons qui persuadera les habitants du Nord de déménager. Il s'agit là, pour nombre d'entre eux, d'un motif suffisant pour y penser à deux fois avant de demeurer dans le Nord.

À mon avis, il faut leur offrir tous les services et institutions nécessaires, surtout dans le domaine de l'enseignement. Il s'agit également de s'assurer qu'il y a un nombre suffisant de contribuables pour assurer la viabilité à long terme de la région.

J'aimerais que le gouvernement se penche sur le cas des immigrants qui viennent au Canada en profitant des avantages offerts aux gens d'affaires. Ceux qui font une demande et qui peuvent compter sur un capital de 150 000 $ ou 200 000 $ peuvent obtenir un visa pour le Canada. Le gouvernement pourrait peut-être envisager la création d'un programme d'encouragements quelconque qui inciterait les intéressés à s'établir dans certaines régions du nord ou de l'ouest du pays. C'est là une mesure possible.

Il y a également, au Canada, de nombreux immigrants en provenance de l'Europe de l'Est, de l'Asie ou de l'Afrique, qui sont des membres des professions libérales, des ingénieurs ou des médecins. Ces gens ne peuvent pas pratiquer dans certaines provinces comme l'Ontario et le Québec, ou ailleurs. Il est peut-être temps pour le gouvernement d'évaluer la situation et de voir s'il est possible d'encourager les intéressés à aller s'établir dans le nord du Canada et certaines autres régions du pays, où ils pourront pratiquer librement.

Il y a bien des façons de s'y prendre, madame la Présidente. Je suppose que ce qui importe avant tout, c'est d'avoir la volonté d'encourager et d'aider les habitants du Nord.

Je voudrais à nouveau féliciter mon collègue pour son excellent discours que j'ai vivement apprécié.

Les crédits

M. Duhamel: Madame la Présidente, je comprends certains des points qui ont été soulevés au sujet de la nécessité de faire davantage pour le Nord que nous n'avons fait dans le passé, et je voudrais les examiner de plus près, un à un.

Je suppose qu'il faut commencer par énoncer à nouveau le principe fondamental: nous devons nous engager fermement à faire en sorte que les Canadiens du Nord aient accès au même genre de services que nous.

Les possibilités de développement économique vont y croître, surtout une fois que l'infrastructure sera en place, soit les écoles, les services de santé, les services sociaux, le réseau routier et quoi encore.

Si j'en avais le temps, je pourrais décrire le caractère unique des peuples du Nord, les nombreuses langues qu'ils parlent. Il y a quelques années, lors d'une brève mission dans l'ouest de l'Arctique, j'avait été impressionné de constater qu'on parlait là-bas sept langues autochtones, si je me souviens bien. J'ai été renversé de voir avec quelle harmonie ces langues coexistent alors que, comme nous ne l'ignorons pas, nous avons parfois beaucoup de mal dans tout le pays à concilier deux langues.

Il y a dans le Nord des cultures que peu de gens connaissent. Elles ont besoin d'encouragement et de soutien, et j'ose espérer que cela fera un jour l'objet d'un autre débat.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le leader parlementaire du gouvernement a la parole pour invoquer le Règlement.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je n'ai besoin que de quelques minutes, madame la Présidente, pour parler d'affaires qui ont fait l'objet de vives discussions.

La première concerne ce qui est devenu l'initiative ministérielle nº 6 et ce que les députés appellent une motion d'initiative parlementaire. Cette motion a été proposée et très brièvement débattue avant d'être modifiée par suite d'une motion du député de Kingston et les Îles voulant qu'elle soit mise aux voix dès maintenant.

D'abord et avant tout, vous allez constater qu'il y a consentement unanime pour que la motion ne soit pas mise aux voix maintenant afin que la motion originale soit remplacée par la suivante:

> Qu'on modifie la motion en ajoutant ce qui suit:
>
> Que les dispositions du présent ordre demeurent en vigueur jusqu'au dernier jour de séance du mois de décembre 1990.

Il s'ensuit que les règles relatives aux mesures d'initiative parlementaire prévues dans cette motion seront en vigueur jusqu'à la fin de la présente année.

On veut voir si elles sont efficaces. En fait, c'est une espèce de loi de temporarisation. Je crois donc, madame la Présidente, qu'il y a consentement unanime pour modifier la motion au moyen de cette disposition de temporarisation, si vous voulez, et qu'il y aura consentement unanime pour adopter la motion ainsi modifiée.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la présidente, je voudrais confirmer ce qu'a dit le leader du gouvernement à la Chambre.

Le comité a initialement recommandé que ces règles soient modifiées pendant une période allant de janvier à juin de cette année. Étant donné que nous ne pouvons pas nous mettre d'accord pour adopter les recommandations du comité dans le temps imparti, il nous semble raisonnable que les règles proposées par le gouvernement, et légèrement modifiées, soient adoptées pendant une durée limitée. Nous sommes prêts à les mettre à l'essai jusqu'à la fin du mois de décembre de cette année.

Je me réjouis de cet amendement. Je suis ravi que nous ayons finalement réussi à nous mettre d'accord à propos de ces règles qui, à notre avis, nous aideront à étudier plus rapidement les affaires émanant des députés. Je remercie le leader du gouvernement à la Chambre pour avoir négocié cet accord et j'espère que les nouvelles règles seront dans l'intérêt de tous les députés.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la présidente, je prends la parole pour dire que j'appuie l'amendement et la motion elle-même. Étant donné en particulier les commentaires du leader du gouvernement à la Chambre au début de la journée, à savoir qu'il n'était pas très sûr de la date du congé de juin, il convient probablement que nous continuions jusqu'en décembre.

Je veux simplement qu'il soit bien clair que ce n'est pas un précédent en ce qui concerne l'adoption d'ordres émanant du gouvernement pendant les journées désignées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre permet-elle à l'unanimité au ministre de présenter la motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion, lui plaît-il d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, vous obtiendrez aussi le consentement unanime pour la motion suivante.

Ce n'est qu'après avoir longuement discuté la façon de débattre une mesure législative très controversée, le projet de loi C-43 sur l'avortement, que les trois partis se sont mis d'accord sur une formule qui permet à tous les députés qui le veulent de participer au débat sans que personne ne tente de limiter de quelque façon que ce soit leur droit de le faire, et de terminer ce débat et de tenir les votes appropriés à une heure qui convient au plus grand nombre de députés possible.

C'est une motion complexe, madame la Présidente, mais elle vise à donner aux députés l'occasion de débattre ce projet de loi et d'organiser leurs affaires de façon à pouvoir être ici pour participer au vote. Je propose donc:

Que les dispositions suivantes s'appliquent à l'étude du projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, à l'étape du rapport et à l'étape de la troisième lecture:

1) Les mardi 22 mai 1990 et mercredi 23 mai 1990, l'étude du projet de loi à l'étape du rapport constituera le premier article de l'ordre du jour;

2) Le mardi 22 mai 1990, toutes les motions choisies seront proposées respectivement et successivement, au moment où l'ordre du jour sera abordé, par les députés au nom desquels elles sont inscrites, et chacun de ces députés aura la parole pour un maximum de 10 minutes immédiatement après que sa motion aura été proposée;

3) Le mardi 22 mai 1990, immédiatement après les délibérations prévues en (2) ci-dessus, tout député pourra prendre la parole pour une période d'au plus dix minutes et son intervention pourra se rapporter à n'importe laquelle des motions proposées conformément au paragraphe (2) ci-dessus;

4) Le mardi 22 mai 1990, la Chambre poursuivra sa séance au-delà de l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien et ce, jusqu'à vingt et une heures, heure à laquelle la séance sera levée;

5) Le mercredi 23 mai 1990, la Chambre poursuivra sa séance au-delà de l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien et poursuivra l'étude dudit projet de loi à l'étape du rapport, jusqu'à vingt et une heures au plus tard, heure à laquelle le Président interrompra les délibérations et mettra aux voix, successivement et sans autre débat ni amendement, toutes les questions nécessaires pour disposer de l'étape du rapport du projet de loi, après quoi il ajournera la Chambre jusqu'au jeudi 24 mai 1990, à onze heures; cependant, si le débat à l'étape du rapport se termine avant vingt et une heures le mercredi 23 mai 1990, la séance sera suspendue jusqu'à vingt et une heures ce jour-là, heure à laquelle le Président commencera à mettre toutes les questions aux voix ainsi que le prévoit le présent ordre;

6) Le jeudi 24 mai 1990, l'ordre portant troisième lecture dudit projet de loi constituera le premier article de l'ordre du jour, et la Chambre poursuivra sa séance au-delà de l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien, jusqu'à ce qu'aucun député ne demande la parole dans le cadre du débat; il est entendu qu'au cours de ce débat:

a) aucun député ne pourra prendre la parole plus d'une fois ni pour plus de vingt minutes, son intervention étant suivie d'une période de questions et d'observations de dix minutes,

b) à la suite d'une indication donnée à la Chambre par le whip d'un parti, les membres de ce parti qui obtiendront ensuite la parole dans le cadre du débat pourront parler pendant une durée d'au plus dix minutes, suivie d'une période de questions et observations de cinq minutes,

c) aucun député n'obtiendra plus d'une fois la parole dans le cadre du débat ce jour-là,

d) aucun amendement ne sera accepté par la Présidence;

7) À la fin du débat, qui devra prendre fin au plus tard à 9h59 le vendredi 25 mai 1990, les mises aux voix seront réputées différées jusqu'au mardi 29 mai 1990 à quinze heures, après quoi aucun vote par appel nominal demandé ne pourra être différé.

• (1730)

Voilà la motion, madame la Présidente.

M. Gauthier: Madame la Présidente, s'il faut quelqu'un pour appuyer la motion, je voudrais l'appuyer.

En fait, cette motion est la conséquence de négociations menées de bonne foi par tous les côtés et tous les partis. Je tiens à remercier certains de nos adjoints sous-utilisés, mais parfois surmenés, et à exprimer toute notre reconnaissance au député de Kingston et les Îles et à celui de Peace River.

Nous cherchons à en arriver à une entente qui donnerait à tous les députés l'occasion d'exprimer leurs vues sur cette très importante question et de planifier leurs activités selon le jour, les votes et les heures prévues, de sorte qu'il n'y aura pas de surprise. De cette manière, tout le monde connaîtra le jour et l'heure. Par conséquent, les député seront présents à la Chambre et feront ce que les Canadiens leur demandent de faire, c'est-à-dire prendre des décisions.

Les crédits

M. Angus: Madame la Présidente, j'interviens également pour mentionner qu'il y a eu de longues discussions et de longues négociations sur ce sujet.

Je voudrais aussi féliciter l'adjoint parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre et le député de Kingston et les Îles, pour leur diligence dans cette affaire.

Il n'est pas facile de s'entendre à la Chambre sur des questions partisanes ou non partisanes. J'apprécie la façon dont mes deux collègues ont traité cette question aujourd'hui.

Puis-je dire en tant que whip de mon caucus qu'il est bon de savoir quand un vote va avoir lieu, car ainsi je peux avoir mes gens ici.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je crois savoir qu'il y a consentement unanime pour que le ministre présente la motion.

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Aux fins de clarification, la motion nº 6 a été modifiée et adoptée telle que modifiée, n'est-ce pas?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE NORD DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Nault:

Que la Chambre réprouve le fait que le gouvernement se désintéresse du nord du Canada et ne traite pas les habitants du Nord avec équité comme en témoignent:

1) son manque d'intérêt pour la diversification économique;

2) son abandon du nord de l'Ontario par la réduction des services ferroviaires de VIA Rail;

3) son abandon de tous les habitants du Nord par l'adoption d'une loi régressive sur l'assurance-chômage;

4) la suppression prévue de la déduction pour les habitants de régions éloignées;

5) l'imposition d'une taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois de construction;

6) l'élimination de la déduction pour épuisement des gisements miniers et des avantages des actions accréditives dans l'exploration minière;

7) l'adoption de la taxe sur les produits et services;

8) son échec à mettre en oeuvre les programmes d'adaptation nécessaires dans les localités à industrie unique.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le débat reprend.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, je suis content de parler aujourd'hui de la motion d'opposition. Je profiterai avec plaisir de l'occasion pour dissiper l'idée qu'on se fait faussement que les Canadiens du Nord sont moins bien traités par le gouvernement.

Les nouvelles règles de l'assurance-chômage que prévoit le projet de loi C-21 rendront le programme plus efficace et plus juste, en réalité. Cette mesure représente une évolution naturelle d'un programme social, un élément essentiel de notre capacité à garantir avec compassion la sécurité du revenu aux Canadiens de toutes les régions, qui ont besoin d'aide parce qu'ils n'ont pas d'emploi. Elle fait partie de l'obligation que nous avons de faire bénéficier tous les Canadiens, y compris ceux du Nord, des meilleurs programmes possibles de formation et d'adaptation.

Nous savons combien le régime de l'assurance-chômage est important dans les nombreuses collectivités d'industries saisonnières, surtout dans le Nord et la région de l'Atlantique. Ces régions continueront de bénéficier aux termes du projet de loi C-21 de la norme variable d'admissibilité, qui est liée aux différences dans le taux de chômage.

Je suppose que le député qui est intervenu tout à l'heure voulait parler des régions à chômage élevé quand il a qualifié, bien à tort, de régressif le projet de loi sur l'assurance-chômage. C'est faire preuve d'ignorance volontaire que de soutenir que les plans visant à remédier au chômage d'une façon plus active et à former une main-d'oeuvre efficace et compétitive seraient mis en oeuvre au détriment des Canadiens qui n'ont aucune chance de trouver un emploi. Il n'en est tout simplement rien.

Le projet de loi C-21 est explicitement conçu pour protéger les habitants des régions où le chômage est le plus élevé. Le projet de loi est conçu pour leur venir en aide, non pour leur nuire.

Conjointement avec la nouvelle délimitation des régions économiques du pays, le projet de loi C-21 fera que le régime d'assurance-chômage sera mieux modulé en fonction des besoins régionaux. Le régime sera peut-être encore plus généreux pour les habitants du Nord. La délimitation des régions économiques reflétera mieux la

réalité des caractéristiques régionales du monde du travail d'aujourd'hui, fondées sur les taux de chômage passés, les niveaux de revenu familial et individuel et les structures industrielles régionales.

Oui, il est peut-être vrai que les prestataires du nord de l'Ontario seront touchés par le projet de loi. Certains devront travailler quelques semaines de plus pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage, mais qualifier de régressif le projet de loi ne fait pas honneur à l'intelligence des députés à la Chambre.

Nous avons été élus en 1984 et à nouveau en 1988 avec notamment pour mandat de limiter les dépenses fédérales afin de maintenir la stabilité économique et une croissance soutenue, et de préparer les Canadiens à prendre leur place dans une économie mondiale compétitive. De récents sondages révèlent que les Canadiens comprennent les efforts que déploie le gouvernement pour faire de l'assurance-chômage un programme plus constructif, plus actif.

Récemment, des sondages et enquêtes de Decima et d'Environics montrent qu'environ les deux tiers des Canadiens appuient l'idée d'utiliser la caisse de l'assurance-chômage pour former les chômeurs afin qu'ils puissent trouver plus vite des emplois plus rémunérateurs et plus stables.

Il serait imprudent de prétendre que les Canadiens ne veulent pas que le système d'assurance-chômage soit plus efficace et plus efficient. La stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre et le projet de loi C-21 qui en découle sont l'un des moyens que le gouvernement se donne pour mieux utiliser ses ressources.

On doit se rappeler que les changements apportés par le projet de loi C-21 libéreront des ressources importantes et permettront d'utiliser 350 millions de dollars pour aider les bénéficiaires à obtenir de l'expérience professionnelle et à améliorer leurs titres de compétence tout en recevant des prestations.

Le gouvernement disposera de huit cent mille dollars de plus par année pour améliorer la formation et accroître les possibilités de trouver un autre emploi, ce qui permettra à un plus grand nombre de Canadiens de trouver des emplois sûrs et stables. Cette somme représente une augmentation de presque 50 p. 100 des 1,7 milliard de dollars actuellement disponibles. Cette augmentation est particulièrement avantageuse pour les régions dont l'économie est plus fragile et où il y a une pénurie de travailleurs qualifiés et d'idées innovatrices.

Deux des programmes gouvernementaux les plus efficaces qui offrent une aide importante en matière d'adaptation aux localités et aux entreprises verront aussi leurs fonds augmenter quand le projet de loi C-21 sera promulgué. Le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie ou SAI aide efficacement les entreprises et leurs employés à trouver ensemble des solutions à leurs problèmes d'adaptation. Il joue un rôle particulièrement important dans les régions à industrie unique qui peuvent être ruinées par les mises à pieds massives ou les fermetures.

À Dona Lake, en Ontario, par exemple, le SAI a aidé le conseil de la tribu des Windigo à trouver des emplois pour les autochtones dans des chantiers de construction. Le gouvernement provincial a participé aussi à cette entente.

À Elsa, au Yukon, la fermeture d'une mine d'argent a réduit 200 employés au chômage. Grâce à une entente du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, on a assuré des services sociaux, on a invité des employeurs éventuels à venir y recruter du personnel et on a organisé des activités de préparation d'un curriculum vitae et de recherche d'emploi.

Aux termes du projet de loi C-21, 15 millions de dollars supplémentaires permettront de doubler le nombre d'entreprises qui reçoivent une aide financière. Elles passeraient de 500 à 1 000.

Un autre programme très important est celui du Développement des collectivités, qui remporte beaucoup de succès. Il a été conçu pour aider les petites localités et les régions rurales qui sont aux prises avec un chômage chronique et un déclin de l'économie. Des villes comme Hay River et Pine Point, dans les Territoires du Nord-Ouest, Sault Ste. Marie et Ear Falls, dans le nord de l'Ontario, et Fort Murray, dans le nord de l'Alberta, ont toutes bénéficié de ce programme.

• (1740)

Le nouveau projet de loi sur l'assurance-chômage permettra également d'ajouter 50 millions de dollars à ce fonds pour aider à accroître le nombre de localités qui pourront bénéficier des diverses options offertes. Quelques deux cents petites localités et régions rurales de plus recevront une aide.

Je voudrais également parler brièvement des prestations parentales et de maternité qui entreront en vigueur avec l'adoption du projet de loi C-21. À l'heure actuelle, on peut toucher des prestations de maternité pendant 15 semaines. On pourra dorénavant toucher jusqu'à 30 semaines de prestations. Je sais que beaucoup d'habitants du Nord attendent patiemment ces améliorations.

J'ai moi-même reçu beaucoup d'appels téléphoniques à ce sujet dans ma circonscription. Wanda, Belinda, Ken et Lori, Sharon, Greg, Shanna, Janis et Janet, pour ne nommer que quelque personnes, m'ont téléphoné ces derniers jours. Ces gens se demandent quand ce projet de loi sera adopté. Ce sont de jeunes parents qui ont hâte de se prévaloir de l'un des plus grands avantages de ce projet de loi qui leur permettra de devenir de bons parents pour l'enfant qu'ils s'apprêtent à mettre au monde. Aussi, les 30 semaines de prestations, le double de ce qui leur est

offert maintenant, représentent vraiment beaucoup pour ces jeunes parents.

Le cas de Janet, la dernière personne dont j'ai parlé, m'intéresse tout particulièrement, non pas qu'un électeur devrait être plus important qu'un autre aux yeux d'un député, mais c'est ma fille. Elle me demande quand nous allons adopter ce projet de loi. Je lui répète que nous faisons l'impossible.

Madame la Présidente, les membres majoritaires du Sénat d'allégeance libérale éprouveraient peut-être un brin de compassion envers ces jeunes gens s'ils étaient eux-mêmes capable de porter un enfant. C'est déjà assez dur d'élever une famille et d'assurer son avenir. Pourquoi l'autre endroit tient-il tant à mettre des bâtons dans les roues des jeunes Canadiens qui demandent cette aide dont ils ont si cruellement besoin?

Madame la Présidente, d'après ce que j'ai dit, il est clair que le gouvernement n'abandonne personne, encore moins les habitants du Nord dont la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre assurera l'avenir. Je voudrais pouvoir en dire autant de l'autre endroit.

Nous voulons continuer d'offrir les mesures de protection nécessaires aux personnes dans le besoin tout en favorisant une économie dynamique capable d'offrir des possibilités d'emploi aux travailleurs.

Les Canadiens méritent ce que nous pouvons leur offrir de mieux en fait de programmes sociaux. C'est ce que nous pensons qu'ils obtiendront dans le cadre du projet de loi C-21.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts)): Madame la Présidente, en tout premier lieu, je voudrais souligner le magnifique discours que mon collègue a fait, principalement sur le projet de loi C-21.

Qu'est-ce que le projet de loi C-21 vient faire dans une motion de l'opposition qui dit ou qui semble vouloir dire que le gouvernement canadien ne fait rien pour les régions nordiques? Je pense que même dans le projet de loi C-21, on reconnaît le fait qu'il y a des régions qui doivent recevoir davantage que d'autres.

On sait, madame la Présidente, que le projet de loi C-21 a également instauré une nouvelle redistribution des régions économiques. Et dans ma région, dans le Québec, dans ma circonscription, dans des régions plus éloignées, cela devient extrêmement important; c'est important dans la mesure où ces communautés, souvent, sont isolées des grands centres et sont souvent laissées à elles seules. Par le passé, avant le projet de loi C-21, elles étaient incluses avec des grands centres urbains et il y avait énormément de pénalités qui s'adressaient à elles parce qu'on prenait en charge le taux de chômage régional, ce qui faisait en sorte que les gens avaient beaucoup plus de difficulté à obtenir les prestations d'assurance-chômage ou à obtenir des programmes spécifiques à des régions qui ont plus de difficulté sur le plan économique et social.

Or, madame la Présidente, avec le projet de loi C-21 qui a été déposé en Chambre, qui est malheureusement retenu de façon partisane par le Sénat libéral, cela fait en sorte qu'on ne peut pas mettre de l'avant des mesures qui sont adaptées aux besoins d'aujourd'hui, des mesures qui vont reconnaître les régions isolées, les centres qui ont plus besoin d'une aide gouvernementale par rapport aux centres qui en ont moins besoin et malheureusement, dans les délais actuels causés—comme je le disais plus tôt—par le Sénat libéral, c'est la population canadienne tout entière qui doit payer la note.

En ce qui a trait également à l'ordre émanant du gouvernement, c'est-à-dire la motion de l'opposition, je lisais qu'on blâme le gouvernement pour son manque d'intérêt pour la diversification économique.

Madame la Présidente, lorsqu'on regarde ce qui s'est passé au niveau de la création d'emplois depuis 1984, lorsqu'on sait que depuis 1984, 1.6 million d'emplois ont été créés au pays, dont plus de 80 p. 100 sont des emplois permanents, je pense que cela ne s'est pas fait uniquement dans les grands centres.

Lorsqu'on regarde, madame la Présidente, la répartition des sommes d'argent du gouvernement envers chacune des provinces canadiennes, je pense que chacun des centres du pays, chacune des parties des provinces ont été touchés par les distributions monétaires du gouvernement.

Lorsqu'on regarde également ce que le gouvernement a fait en termes de décentralisation, mon collègue du Nord de l'Ontario me disait que depuis qu'ils ont mis en place FedNor, les gens des régions éloignées peuvent s'adresser à des individus qui sont près d'eux, à des agences qu'ils n'ont pas besoin de retrouver dans les grands centres comme Toronto, Montréal, Vancouver ou Victoria. Ils sont à portée du développement régional. Et le fait de mettre en place ces agences comme l'Agence de développement de l'Ouest, l'Agence de l'Atlantique, l'Agence FedNor, en mettant en place également le Plan de l'Est, et lorsqu'on a signé l'entente Canada-Québec sur le développement régional, des sommes d'argent pour les régions nordiques, à ce moment-là le gouvernement était conscient d'une chose, c'est qu'il décentralisait davantage ces fonds. Il les décentralisait, non pas pour nuire au développement des régions éloignées, mais bien au contraire pour les aider. Les aider, parce que, en décentralisant, on est plus près des problèmes. Lorsqu'on est plus près des problèmes, on est capable de prendre des solutions et des décisions qui sont immédiates et non pas faire remonter une demande dans le système. Bien souvent les fonctionnaires, non pas que je veuille les blâmer, bien au contraire, mais lorsqu'on a des docu-

ments d'une région éloignée, on ne sait pas trop où est-ce que c'est, on ne sait pas exactement quelle est la problématique du milieu, et des fois on dit oui, des fois on dit non.

Alors, en décentralisant comme on l'a fait, je pense que le gouvernement fédéral et le gouvernement progressiste conservateur ont rendu énormément de services à la population canadienne.

Lorsqu'on parle de diversification économique et lorsque l'opposition nous dit que nous avons à peu près rien fait, je voudrais leur rappeler que depuis 1984, nous avons signé des ententes fédérales-provinciales avec chacune des dix provinces canadiennes dans la plupart des secteurs d'activité économique importants et cruciaux. Que l'on pense à l'agriculture, aux forêts, aux mines, aux transports. Que l'on pense, en fin de compte, à tous ces secteurs d'activité économique qui font la promotion de l'essor d'une région, qui font le succès ou l'insuccès d'une région.

Lorsqu'on revient au Québec, parce qu'on a des régions éloignées également au Québec, ce n'est peut-être pas des régions aussi nordiques que dans le reste du pays, mais on a quand même des régions éloignées, lorsqu'on regarde ce que le gouvernement fédéral a fait, particulièrement au niveau de la forêt avec le Plan de l'Est du Québec, une région que l'on voulait fermer, on s'en souvient, il y a peut-être une vingtaine d'années, parce qu'on supposait qu'il n'y avait pas suffisamment d'activité économique, parce qu'on supposait qu'il n'y avait pas suffisamment de choses à faire pour maintenir en place des collectivités, le gouvernement fédéral, par sa Phase II du Plan de l'Est a injecté près de 50 millions pour permettre aux producteurs forestiers de mettre en valeur leurs terres forestières, de mettre en valeur une ressource vitale et essentielle, non seulement pour l'activité économique, mais également pour le secteur de l'environnement. C'est un exemple qu'on pourrait donner.

Lorsqu'on regarde le développement régional, je vous parlais tout à l'heure de l'entente Canada-Québec sur le développement industriel, on a précisé à l'intérieur de cette entente des zones périphériques. On a gelé, si je puis m'exprimer ainsi, des montants d'argent qui serviront exclusivement à ces régions-là. On leur donne la possibilité de faire davantage, la possibilité de se développer à leur rythme parce qu'il arrive également que des gens dans des régions éloignées ne peuvent se développer aussi rapidement que dans les grands centres, non pas parce qu'ils n'ont pas la volonté de le faire, bien au contraire. Mais souvent, les ressources ne sont pas suffisantes, que ce soit des ressources financières, que ce soit des ressources humaines ou autres. Alors, en mettant en place des programmes spécifiques à ces régions, je pense que le gouvernement fédéral a fait un pas dans la bonne direction. Bien entendu, il reste encore beaucoup à faire.

Bien entendu, le gouvernement n'a pas l'impression ou n'a pas l'intention de dire qu'on a réglé l'ensemble de la problématique que posent les régions éloignées au Canada. On sait que nous sommes à peu près 26 millions d'habitants dans un pays immense, il y a les distances, il y a le nombre et, également, il y a toute la question budgétaire qui, soit dit en passant, n'est pas toujours facile. Mais, néanmoins, nous avons mis en place des ententes avec les provinces, des ententes qui ont bien marché, et cela est nouveau dans ce concept canadien qu'il y ait des négociations sérieuses entre le gouvernement fédéral et les provinces, qu'il y ait des stratégies pour dépenser l'argent d'une façon beaucoup plus efficace entre les provinces, entre le gouvernement fédéral, entre les institutions, entre les régions.

• (1750)

Cette concertation qui avait manqué depuis plusieurs années, on l'a retrouvée. Non pas d'une façon facile, j'en conviens, mais on l'a retrouvée à une table de négociations, on l'a retrouvée en se parlant franchement et le résultat est le suivant, c'est qu'on a été en mesure, bien souvent avec moins d'argent, de faire davantage.

On a été en mesure, madame la Présidente, de reconnaître, lorsqu'on s'asseoit autour d'une table, qu'il y a des régions particulières qui nécessitent davantage d'interventions de la part des gouvernements, il y a des régions particulières qui doivent être aidées au-delà de l'arbitraire, au-delà de la programmation ou de la moyenne dite nationale.

Et moi, je suis heureux, madame la Présidente, d'avoir participé, d'une façon directe ou indirecte, à ce processus par mon appui que j'ai donné à mon gouvernement au cours des dernières années.

L'entente sur la forêt est extrêmement importante. On parlait plus tôt que le gouvernement fédéral n'a rien fait dans la question de la surtaxe de 15 p. 100 aux produits forestiers qui vont vers les États-Unis dans le secteur du *softwood lumber*, mais je pourrais dire, madame la Présidente, que l'ensemble. . .

Il y a eu des discussions qui ont été faites avec chacune des provinces canadiennes et l'ensemble, soit neuf provinces canadiennes sur dix, était consentant, dont le Québec bien entendu et la Colombie-Britannique qui sont les deux provinces les plus importantes en termes de production forestière. Elles ont accepté de négocier, de travailler et de collaborer pour faire en sorte que les sommes d'argent, au lieu de s'en aller aux États-Unis, sont restées au Canada et ont pu servir éventuellement à développer le secteur forestier.

C'est grâce à cette concertation et c'est grâce à ces discussions qu'on a été en mesure d'aider davantage les gens de l'industrie forestière.

Je voudrais également vous dire, madame la Présidente, que le député d'Algoma (M. Foster) m'a extrême-

ment surpris, ce matin, lui qui a l'habitude d'être un fin critique du secteur agricole, lorsqu'il s'est levé de son fauteuil et qu'il a dit que le gouvernement fédéral n'avait à peu près rien fait en agriculture. Je voudrais tout simplement lui rappeler que nous avons augmenté les dépenses en termes agricoles de près de 600 p. 100 depuis 1984.

Je voudrais lui rappeler aussi que c'est notre gouvernement qui a mis en place une politique laitière à long terme, politique laitière qui était tellement attendue depuis le début des années 1980, mais que le gouvernement libéral en place ne voulait pas accorder à la classe agricole.

Je voudrais lui rappeler de plus, madame la Présidente, que pour nos producteurs agricoles de l'Ouest canadien, notre gouvernement a fait énormément en termes de dépenses, en termes de sommes d'argent accordées pour la sécheresse.

En fin de compte, lorsqu'on regarde l'ensemble des interventions de notre gouvernement au cours des dernières années, que ce soit dans l'agriculture, que ce soit dans les forêts, que ce soit dans les mines, que ce soit au niveau de chacune des richesses naturelles, des systèmes de richesses naturelles, notre gouvernement a toujours été présent, notre gouvernement a toujours pris ses responsabilités, parfois seul, souvent en collaboration avec les provinces. C'est ce qui a donné justement, madame la Présidente, des résultats intéressants, des résultats qui nous permettent de croire que les régions éloignées reçoivent davantage, des résultats qui nous permettent de croire également, madame la Présidente, qu'à l'avenir, les régions éloignées recevront encore davantage et seront en mesure de se prendre en main et de se développer à la grandeur de leurs capacités et de leurs qualités.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Madame la Présidente, j'aimerais féliciter mon confrère pour le magnifique discours qu'il vient de faire et surtout pour les précisions qu'il a apportées.

Mais pourrait-il préciser davantage lorsqu'il a parlé de deux provinces qui avaient signé cette entente-là ou accepté cette entente-là? J'aimerais qu'il nous donne un peu plus de détails.

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts)): Je pensais, madame la Présidente, que mon collègue de Richelieu engagerait un débat. Je vois qu'il a posé une question.

Évidemment, ce sont deux provinces fort importantes dans l'ensemble des discussions au niveau de la surtaxe de 15 p. 100, mais je dois lui rappeler qu'il n'y a pas que le Québec et la Colombie-Britannique, mais également neuf autres provinces qui ont accepté de prendre en charge cette surtaxe de 15 p. 100 et de pouvoir la garder au Canada.

Donc, je pourrais lui dire qu'au niveau du secteur forestier, le gouvernement fédéral ainsi que les provinces ont pris leurs responsabilités et cela démontre une fois de plus que nous sommes intéressés par ces questions et que nous sommes intéressés, non pas seulement à en discuter, mais à les régler d'une façon positive.

[*Traduction*]

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire du ministre des Forêts.

Plus tôt au cours du débat, d'aucuns se sont inquiétés de certaines des ententes forestières et de l'utilisation qu'on en fait; ils se sont demandés s'il y avait eu ou non une augmentation des budgets depuis 1984 et si la sylviculture et une collaboration étroite avec l'industrie avaient fait partie ou non de la gestion des forêts. Étant donné que nous sommes en pleine Semaine nationale de la forêt, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous préciser exactement ce que fait son ministère?

[*Français*]

M. Champagne (Champlain): Madame la Présidente, je pense que c'est une question fort importante. Si on fait l'analyse complète du ministère des Forêts, on se rendra compte que depuis 1984. . . et d'ailleurs c'est un engagement de notre premier ministre en 1984 que de redonner à la forêt la place qui lui revient. Comment on l'a fait, madame la Présidente? C'est par une augmentation de 300 p. 100 des budgets réservés à la forêt. C'est par des ententes fédérales-provinciales qui ont abouti à des ententes dépassant au-delà de 1,1 milliard d'investissements dans la forêt. C'est important pour nous, madame la Présidente. Nous avons même été plus loin, parce que souvent l'opposition nous accuse et, lorsqu'on posait la question à mon collègue du Nord de l'Ontario: Qu'est-ce que vous avez fait dans telle entente, qu'est-ce que vous avez fait dans telle autre entente? Je voudrais leur rappeler que de 1984 à 1988, ou 1990, dépendamment des ententes, nous les avons signées.

Nous nous sommes engagés à aller plus loin et à renouveler ces ententes. C'est ce que nous avons fait avec le Nouveau-Brunswick. C'est ce que nous avons fait avec la Nouvelle-Écosse. C'est ce que nous avons fait avec Terre-Neuve. C'est ce que nous avons fait avec le Plan de l'Est du Québec. Madame la Présidente, lorsque le ministre des Forêts s'est levé à la Chambre et qu'il a dit: Je prends la responsabilité de reconduire les ententes, je prends la responsabilité de maintenir les investissements que l'on donne au secteur forestier, de maintenir le rythme de développement économique du secteur forestier, je pense que cela dénote très bien, de façon très claire et très sensible les préoccupations du ministre des Forêts. Soit dit en terminant, madame la Présidente, c'est notre gouvernement qui a remis en place un véritable

ministère des Forêts, qui n'est plus dépendant, soit du ministère de l'Environnement, soit du ministère de l'Agriculture, ou de n'importe quel autre ministère. C'est maintenant un ministère à part entière, qui prend ses responsabilités, et qui continuera à les prendre dans l'avenir.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Madame la Présidente, je suis heureux que mon confrère de Champlain ait tenu à souligner justement cette création du ministère par notre gouvernement, un ministère des Forêts uniquement, alors que ce ministère-là était justement éparpillé un peu dans plusieurs ministères. Cela a fait en sorte de concentrer, de pouvoir justement avoir des budgets bien précis, pouvoir les répartir de façon plus juste. Justement, mon confrère a souligné la répartition par province, les ententes fédérales-provinciales qui se sont signées depuis que nous sommes au pouvoir, et principalement, bien sûr, avec la province de Québec, qui a su, grâce à ces fonds, ces ententes, pouvoir prospérer au niveau de la forêt.

Il y a encore bien des efforts à faire, évidemment. Mais on sent que depuis quelques années nous sommes sur la bonne voie et que la politique encore énoncée par le ministre fait en sorte que les forêts sont entre bonnes mains au Canada.

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, c'est un peu inhabituel mais, au niveau de la forêt, je viens d'une région qui comprend peut-être la moitié qui est en forêts et qui profite de cette industrie qui est absolument exceptionnelle au Canada et qui crée autant de centaines de milliers d'emplois. Il est à noter que depuis 1984, la part que notre gouvernement a prise par rapport aux forêts, non seulement en créant un ministère comme tel de la forêt mais également avec les ententes qui ont permis aux régions de se développer, cela a permis non seulement de maintenir, mais de créer des centaines d'emplois, et en même temps de collaborer avec les provinces dans la façon de gérer ces forêts-là. Et on s'est aperçu, on le savait déjà, mais on a fait réaliser aux Canadiens que la forêt était une ressource qui n'était pas inépuisable, que c'était une ressource qui était renouvelable, mais que pour ce faire il fallait absolument que les deux niveaux de gouvernement travaillent ensemble. Et je pense qu'il faut reconnaître aux gens, au ministre actuel, au secrétaire parlementaire, tout le travail qu'ils ont fait là-dedans. Je pense que c'est une fierté pour nous, le Canada, et je pense qu'on peut voir l'avenir dans le secteur de la forêt au Canada comme étant très positif.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1800)

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, on doit toujours jouer un certain nombre de rôles dans cette enceinte, et je suis heureux d'être arrivé à temps pour profiter de ce débat d'ajournement pour discuter avec le gouvernement de la réponse que j'ai obtenue en avril 1989 au sujet de la question de la sécurité aérienne.

À ce moment-là, j'ai signalé au ministre que, tandis que la Chambre des communes examinait le projet de loi tendant à créer, en fait, l'Office national des transports, soit la Loi sur les transports nationaux, qui permet essentiellement la déréglementation du transport aérien, le gouvernement avait en main des documents provenant de ses propres fonctionnaires qui laissaient entendre qu'il n'était pas prêt à faire face aux conséquences de cette déréglementation. On voulait dire par là que le gouvernement savait pertinemment qu'il n'avait pas le personnel voulu pour faire face à l'augmentation du nombre des compagnies aériennes qui allait manifestement s'ensuivre, comme aux États-Unis, tandis qu'on allait voir apparaître un très grand nombre de compagnies aériennes desservant certaines villes du pays.

On peut le constater dans ma localité de Thunder Bay où le nombre de vols quotidiens a triplé ou quadruplé. Nous sommes devenus un centre. Ce document a montré que le gouvernement n'était pas prêt, car il n'avait pas un nombre suffisant d'inspecteurs en place aux bons endroits, et ne disposait pas des autres éléments pour assurer le genre de protection sur laquelle nous comptons tous à la Chambre comme tous nos électeurs. Nous voulons savoir que chaque fois que nous prenons l'avion, nous volons en toute sécurité. Pendant que la Chambre étudiait le projet de loi sur la déréglementation, ce rapport nous avertissait que Transports Canada ne disposait pas du personnel voulu et compétent pour faire face à cet afflux.

Nous avons vu aux États-Unis une augmentation du nombre d'accidents. Nous avons eu une augmentation des problèmes ayant trait à la sécurité des compagnies aériennes. Au moins une compagnie aérienne a été interdite de vol parce qu'elle ne respectait pas les consignes de sécurité, et sa licence lui a été retirée par le ministre des Transports. Nous avons été témoin de méthodes peu orthodoxes.

Une grande enquête est en cours sur la catastrophe aérienne de Dryden. Certains des témoins qui ont comparu devant cette commission d'enquête ont laissé entendre que les méthodes d'inspection laissaient beaucoup à désirer. Il y a eu un autre cas dans le nord-ouest de l'Ontario, où un inspecteur de Winnipeg a décelé et signalé des problèmes de soudure sur un avion, mais on n'y a jamais remédié et finalement l'avion s'est écrasé parce qu'on ne procédait pas aux inspections et au suivi que les Canadiens considéraient autrefois comme allant de soi.

J'ai été rappelé à l'ordre par le ministre lorsque j'ai soulevé la question parce que j'associais toujours la sécurité à la déréglementation. Tous les ministres des Transports, depuis l'actuel vice-premier ministre et l'actuel ministre du Commerce jusqu'au ministre précédent, et même celui qui est en poste aujourd'hui, tous les ministres, dis-je, ont répété sans relâche que la sécurité n'était pas compromise. Toutefois, la réalité c'est que la concurrence est terrible, et que les banques talonnent de près les entreprises pour qu'elles fassent leurs paiements tous les vendredis. Si l'entreprise doit choisir entre acheter une nouvelle pièce pour en remplacer une qui n'est pas encore usée à la corde, mais n'en a plus pour longtemps, et faire son paiement à la banque, il est probable qu'elle choisira plutôt de faire son paiement, car elle sait que la banque n'hésitera pas à la laisser tomber et à l'acculer à la faillite. Par crainte de son créancier, l'entreprise prendra le risque de ne pas remplacer la pièce, même si cette dernière n'est prévue que pour tant d'heures et que le bons sens voudrait qu'elle soit changée.

• (1805)

Le gouvernement est au courant de la situation. Il en a été avisé non seulement par mon collègue, le député de Regina—Lumsden, qui est membre du Comité des transports depuis plus de 21 ans et qui vient tout juste d'être honoré pour cette contribution, mais aussi par ses propres fonctionnaires. Ceux-ci lui ont dit, à tout le moins, qu'ils n'avaient pas les ressources nécessaires pour tenir un suivi des changements dans le secteur de l'aviation.

Plus encore, au même moment, le gouvernement imposait la déréglementation, processus d'ailleurs amorcé sous les libéraux, réduisait le nombre des contrôleurs aériens, mettant ainsi en danger la vie des voyageurs et des habitants de villes comme Toronto et Vancouver.

Madame la Présidente, il y a encore beaucoup à dire sur cet important sujet, mais je sais que mon temps de parole est écoulé. Je vous remercie de votre patience et j'attends la réponse du gouvernement.

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, le gouvernement a souvent dit que la sécurité était prioritaire et il continuera de le dire. Le problème tient peut-être au fait que le député n'aime pas l'idée que la réforme de la réglementation économique ait été aussi fructueuse. La promesse que constituait la Loi nationale de 1987 sur les transports, selon laquelle un allègement des règles libérerait la concurrence, ce qui permettrait d'assurer le niveau de service voulu et d'établir des tarifs justes, semble s'être réalisée comme prévu.

Il importe de noter que deux grands transporteurs se sont imposés, et tous deux assurent efficacement les liaisons entre les vols des compagnies aériennes nationales, régionales et locales. Le Canada a donc pour la première fois deux compagnies aériennes très compétitives dont les services s'étendent d'un océan à l'autre, sur les lignes très achalandées qui relient les grandes villes ou sur des liaisons régionales. Et pourtant, malgré la présence de ces grands transporteurs, les compagnies aériennes indépendantes se multiplient.

Pour ce qui est du récent échec de certaines entreprises de transport par vols nolisés, il serait très trompeur d'en jeter le blâme sur la déréglementation. La réforme de la réglementation économique a favorisé la concurrence. Dans un monde concurrentiel, il faut nécessairement des adaptations, quelques réussites et quelques échecs.

En ce qui a trait à l'apport de ressources, Transports Canada a effectivement réduit le nombre d'années-personnes dans certains domaines. Ce n'est rien de neuf. Ces objectifs avaient été établis au moment du budget de 1985, lorsque le gouvernement a pris l'engagement de réduire la taille de la fonction publique. Ces compressions sont réalisées de différentes manières, dont aucune ne peut avoir de conséquences pour la sécurité des passagers.

Ces coupes dans nos ressources humaines ont été réalisées au moyen d'un programme coordonné qui visait à identifier et à rationaliser les tâches administratives, à réduire les niveaux de gestion, à consolider les services d'appoint, à augmenter la sous-traitance et à accroître l'utilisation de techniques de pointe. Il importe de souligner qu'aucune de ces mesures ne nuira à la capacité du ministère d'assurer la sécurité des transports.

• (1810)

En fait, la sécurité des transports revêt tellement d'importance que l'ancien ministre des Transports a mis sur pied un groupe de travail chargé de recueillir les vues du secteur privé, de l'industrie et du gouvernement sur la question. Le groupe de travail doit veiller à ce que nous ayons les ressources nécessaires à notre disposition, et à ce que ces ressources soient utilisées efficacement en vue de relever les défis des années à venir.

Le groupe de travail a été chargé d'entreprendre un examen du trafic aérien, et de formuler au ministre des recommandations sur les mesures à prendre pour assurer le respect des normes de sécurité, tout en améliorant l'efficacité du système en vue de lui permettre de répondre aux demandes prévues dans les années à venir et jusqu'au XXI^{e} siècle.

Le député a oublié certaines de nos récentes initiatives. Je voudrais lui dire que cette question nous intéresse beaucoup et que nos allons continuer d'assurer la sécurité du système, et enfin que l'Office national des transports du Canada entreprendra un examen complet des répercussions d'ici 1992.

[*Français*]

LE STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, le 9 avril dernier, j'ai soulevé dans cette Chambre une question touchant les réfugiés libanais. J'avais mentionné au ministre qu'il y avait des milliers de Libanais qui sont ici au Canada, qui n'ont pas même, remarquez bien, leur statut de réfugié, qui attendent que les différents comités examinent leurs dossiers. Je dois vous faire remarquer, madame la Présidente, qu'il n'y a pas seulement que des Libanais, mais il y a beaucoup de gens. . . Je me préoccupe de ceux-là parce que j'ai eu beaucoup de demandes à mon bureau, et j'ai eu des appels téléphoniques de Montréal. Il y a beaucoup de gens d'autres pays qui viennent s'établir au Canada. Évidemment, le Canada est un pays de paix, un pays d'opportunité, et c'est normal qu'ils veulent s'installer au Canada.

Dans le passé, le peuple canadien a toujours eu une réputation d'être très généreux envers les immigrants. Surtout si je fais un peu l'historique, le rôle que les immigrants ont joué au Québec et la façon dont ils ont été accueillis, je peux parler en connaissance de cause. Mon père, qui est venu du Liban en 1906, ici, au Canada, au Québec en particulier, a été très bien reçu, évidemment. Et ma mère qui était canadienne-française et irlandaise, a élevé une famille de neuf enfants. Donc, tout notre entourage, la parenté de notre père, ses frères d'origine libanaise, l'accueil qu'ils ont reçu au Québec, je crois qu'il y a très peu de pays au monde qui peuvent se vanter, comme le Québec, d'avoir reçu les immigrants à bras ouverts. On peut regarder la mosaïque que nous avons à Montréal, et on voit comment les immigrants ont bénéficié de la prospérité comme tous les Canadiens.

Donc, aujourd'hui, encore, il y a des réfugiés, qu'ils soient libanais, roumains, j'en ai connu, qu'ils viennent même de pays comme le Pérou, le Chili, des pays d'Amérique centrale, ils sont ici au Canada et ils attendent après des comités pour décider s'ils peuvent être accueillis.

Je trouve que c'est peut-être l'élément le plus fondamental d'être reconnu comme étant un peuple généreux à ce chapitre de recevoir des gens qui recherchent la paix et de vivre une vie avec l'espoir de grandir, avoir des enfants, et de connaître des opportunités qu'ils n'ont pas pu connaître dans leurs pays.

Je veux m'arrêter surtout à la communauté libanaise qui est assez nombreuse à Montréal maintenant, et ailleurs au Québec et au Canada. Eux vivent depuis 1975 une guerre épouvantable dans leur pays. Remarquez bien, madame la Présidente, c'est une guerre qui n'est pas totalement de leur faute. Ce n'est pas que c'est une guerre civile par les Libanais eux-mêmes. Ils sont impliqués, c'est évident, mais quand on regarde l'élément étranger, les militaires d'Israël qui sont rendus au Liban, les militaires de la Syrie qui sont au Liban, ils n'ont pas affaire là. Mais comme vous le savez, dans le conflit qui existe, ce n'est pas facile de les faire sortir. Donc, il y a des milliers de Libanais, surtout des enfants qui ont le plus souffert, qui sont obligés de subir cela.

Mais il y en a qui ont eu de la chance, car il faut le dire, c'est de la chance de se rendre soit à l'île de Chypre ou ailleurs au Moyen-Orient, et qui ont pu arriver au Canada. Il y en a beaucoup, je le sais, qui ne sont pas entrés d'une façon normale, légale. Il y en a qui sont venus avec des visas de touriste, et une fois arrivés ici, ils se sont déclarés réfugiés. Je les comprends. Quand on vient d'un pays qui est complètement ravagé par la guerre, c'est évident qu'ils veulent rester au Canada. Qui ne le voudrait pas? Donc, en comité, j'ai vu des rapports où les Libanais en question ont donné la raison pour laquelle ils voulaient être reconnus comme réfugiés. Mais, malheureusement, on leur dit: Ah, les motifs ne sont pas fondés pour vous déclarer comme réfugiés. Ou bien, on leur dit:

On ne croit pas à votre histoire. Ils sont mal placés pour savoir ce qu'est la véritable histoire. Quand on voit un pays détruit pas la guerre, je serais porté à croire qu'ils ont tout à fait raison de vouloir demeurer ici. C'est pour cela que j'ai mis l'accent auprès du ministre, et j'ai fait des représentations par lettres et par téléphone auprès du Cabinet du ministre et lui demander: Est-ce qu'on ne peut pas, au moins pour le moment, ne pas retourner aucun Libanais dans son pays à l'heure actuelle. Je dis «son pays», partagé par des armées étrangères. Je lui demande qu'aucun Libanais ne soit renvoyé du pays.

Je demanderais la même chose pour ceux qui ont été victimes de harcèlement, comme en Amérique centrale. C'est tout simplement cela. Ce n'est pas plus compliqué que cela, madame la Présidente. Je voudrais que le ministère, je suis convaincu que l'ensemble du peuple canadien comprendra cette demande, s'il y a des Canadiens qui écoutent mon discours, je leur demanderais d'envoyer une lettre au ministre lui disant: Écoutez, étant donné les conditions dans lesquelles vivent les peuples, surtout les libanais, et je vais inclure ceux d'Amérique centrale ou ailleurs, laissez-leur la chance, ceux qui sont ici, d'être entendus, non seulement entendus, mais de trouver tous les motifs possibles, d'être aussi généreux que possible afin qu'ils soient reconnus comme réfugiés et qu'ils aient une chance de vivre en paix.

[*Traduction*]

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, depuis le début de la guerre civile, au milieu des années 70, si l'on fait exception de quelques brèves périodes, le gouvernement canadien a facilité l'immigration des Libanais qui étaient affectés par les combats et qui avaient de proches parents au Canada.

Les mesures spéciales pour les Libanais ont permis à plus de 17 000 immigrants de la catégorie des parents aidés d'être admis au Canada en vertu de critères plus souples. Bon nombre de ces immigrants n'auraient pas été acceptés si les critères normaux de sélection avaient été appliqués. Si l'on tient compte de ceux dont l'admission a été autorisée en vertu des critères normaux de sélection, le fait d'accueillir toutes ces personnes a constitué une initiative majeure parmi toutes les mesures prises pour secourir les parents de citoyens et de résidents permanents du Canada. Il s'agit d'un programme précisément conçu pour que l'aide du Canada réponde parfaitement aux besoins des personnes dont notre pays se préoccupe directement—soit celles qui sont des parents de nos concitoyens et qui sont directement affectées par la guerre civile au Liban.

Comme le sait le député, en 1985, le Canada a évacué son ambassade de Beyrouth en raison des dangers que courait le personnel canadien. Le 27 avril 1989, le Canada a ouvert un bureau temporaire d'immigration à Nicosie pour offrir des services aux Libanais qui arrivaient à Chypre. L'effectif de ce bureau compte actuellement trois agents canadiens des visas, quatre agents d'immigration du Québec et vingt-deux autres employés embauchés sur place. Ainsi, ce bureau offre aux requérants libanais un service dont la qualité est semblable, ou même supérieure, à celle que l'on trouve dans tout autre bureau canadien des visas à l'étranger.

Depuis son ouverture à Nicosie jusqu'au 5 avril dernier, notre bureau temporaire a délivré à des Libanais plus de 5 000 visas d'immigrants, 657 visas de visiteur et 175 permis du ministre. À la fin de mars, notre bureau à Damas avait par ailleurs délivré à des citoyens du Liban 1 668 visas d'immigrants et 277 visas de visiteurs.

Le Canada est le seul pays à avoir pris de telles mesures spéciales et à offrir davantage de services pour les Libanais qui fuient vers Chypre. Face aux besoins de ceux qui sont affectés par la situation au Liban, notre façon de réagir est à la fois bienveillante et efficace. Nous continuerons d'évaluer la situation pour tenir compte de tout nouveau problème qui pourrait se poser.

En ce qui concerne la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, les commissaires reçoivent un programme de formation intensif leur permettant de s'acquitter de leur responsabilité de déterminer si oui ou non les demandeurs sont des réfugiés au sens de la convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés de 1951. Le taux d'acceptation des demandeurs du statut de réfugié en provenance du Liban s'élevait à 82 p. 100 en 1989.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain matin, 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 mai 1990

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DU MULTICULTURALISME ET DE LA CITOYENNETÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Tom Hockin (au nom du premier ministre) propose: Que le projet de loi C-18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Barry Moore (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je lance le débat en troisième lecture sur le projet de loi C-18. Le ministre ne peut pas être ici aujourd'hui, car il est retenu à Winnipeg à cause d'un engagement pris il y a longtemps.

Nous en sommes maintenant arrivés à la dernière phase des délibérations sur le projet de loi C-18 visant à constituer le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté.

Si nous faisons franchir à cette mesure les dernières étapes de son étude à la Chambre pour le renvoyer à l'autre endroit, c'est pour donner suite à un ferme engagement que le premier ministre a réaffirmé il y a quelques semaines à Toronto. Il l'a réaffirmé parce qu'il sait que ce ministère contribuera à renforcer notre sentiment d'appartenance et à promouvoir l'égalité pour tous au Canada.

[*Français*]

En juin dernier, le secrétaire d'État a indiqué au Comité législatif, chargé d'étudier le projet de loi, que le projet de loi C-18 était de nature strictement administrative. C'est essentiellement un projet de loi relié à la gestion du gouvernement et destiné à établir un nouveau ministère.

• (1010)

[*Traduction*]

Dans le débat du projet de loi, nous avons entendu de faibles voix ancrées dans le passé presser les Canadiens de revenir en arrière, de freiner le progrès social.

Nous avons écouté le point de vue de certains députés de l'opposition. Le gouvernement a examiné les amendements qu'ils ont proposés à l'étape du comité et à la Chambre, amendements qui vont bien au-delà de la portée du projet de loi.

Comme le ministre l'a expliqué en détail lors des audiences du comité, le projet de loi C-18 est une mesure administrative visant à donner un cadre juridique à un ministère. Il ne remplace en rien la Loi sur le multiculturalisme, pas plus que la Loi sur la citoyenneté.

Or, mes honorables collègues ont à maintes reprises reproché au projet de loi de ne cas comporter de définition du multiculturalisme. Bien franchement, leur logique m'échappe.

Je renvoie mes collègues au titre du projet de loi. Il n'est pas question seulement d'un ministère du Multiculturalisme. Les députés de l'opposition pensent-ils que nous aurions l'impudence d'écarter le mandat du ministère en matière de citoyenneté? Pourquoi ne parlent-ils que d'une partie de la vocation du ministère?

Il n'a effleuré l'esprit d'aucun d'entre eux qu'on crée un déséquilibre en plaidant la cause du multiculturalisme sans plaider en même temps celle de la citoyenneté. Ils ne comprennent pas que nous donnons à cet organisme une vocation beaucoup plus vaste que simplement les affaires multiculturelles.

Ils n'ont peut-être rien écouté ou n'ont écouté que certains groupes de pression qui font beaucoup de bruit.

Il est parfois utile de répéter les évidences. Il y a une différence entre un ministère et la politique qui entre dans son mandat. Un ministère est un instrument. Il a

pour mission d'aider à appliquer une politique. Il n'est pas la politique même. Les ministères sont tous des instruments administratifs dans l'application des politiques et des programmes.

Certains députés oublient malheureusement cette importante distinction. Ils ont proposé des amendements qui dépassent la portée de cette mesure administrative. Paradoxalement, ils restreindraient le ministère à un champ d'action étroit. Ils le confineraient aux affaires multiculturelles. Avec les groupes de pression amis, ils établiraient un ghetto ethnique au nom de ce qu'ils appellent la «précision».

Voulons-nous vraiment rouvrir les débats de 1988 concernant la Loi sur le multiculturalisme, que la Chambre a adoptée à l'unanimité et qui renferme la politique multiculturelle? Qui avait alors l'oreille des députés de l'opposition? Les voix étaient nombreuses, mais ils n'ont écouté que celle, résolument négative, de la direction du Conseil ethnoculturel du Canada.

Je tiens à rappeler à la Chambre et à l'opposition que cet organisme était au début en faveur de la création d'un ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté qui soit fort. Mais comme nous n'avons pas accédé aux propositions étroites et intéressées qu'il a faites au comité législatif, il a changé son fusil d'épaule en cours de route et a retiré son appui.

Mes collègues d'en face devraient savoir qu'il existe d'autres groupes qu'ils auraient intérêt à écouter. Il y a par exemple la Fédération canadienne du civisme, l'Organisation nationale volontaire, divers groupes de lutte contre l'analphabétisme du pays, les centres Harambi du Canada, le comité pour la justice sociale, l'association du multiculturalisme et des organismes de la Colombie-Britannique qui offrent des services aux immigrants, pour n'en nommer que quelques-uns.

Le gouvernement conservateur estime que leur point de vue est important. Il faut tenir compte de l'opinion des milliers de Canadiens qui se sont prononcés en faveur de la création d'un ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Ce ministère aurait pour grande caractéristique d'être ouvert à tous. Tous ont intérêt à la création de ce ministère, car tous participent à l'édification de notre pays.

[*Français*]

Le projet de loi C-18 vise uniquement la mise en place du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Le mandat de ce ministère sera de promouvoir l'égalité, combattre le racisme et solidifier les valeurs que nous partageons tous.

[*Traduction*]

Par ce projet de loi, le Parlement cherche à faire du multiculturalisme et de la citoyenneté deux éléments centraux de la réalité canadienne. Je crois que nous comblons peu à peu le fossé qui existe entre nos objectifs et la réalité. Nous avons réussi à établir l'égalité dans notre politique multiculturelle. Nous ne recommencerons pas à zéro. Nous ne retournerons pas à la case départ, comme les membres de l'opposition voudraient que nous le fassions.

Nous avons rejeté les vieilles idées dépassées sur ce que signifie le multiculturalisme au Canada. Le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté appliquera une bien meilleure politique, qui nous permettra de faire un pas de plus vers les idéaux supérieurs de notre pays.

[*Français*]

Ce ministère s'adressera à tous les Canadiens et Canadiennes, car tous sont membres de notre société multiculturelle et partagent ce lien unificateur qu'est la citoyenneté.

Il n'est pas question ici d'un ministère uniquement chargé du multiculturalisme; il n'est pas question de n'importe quel petit ministère symbolique pour des soi-disant «groupes ethniques». Le gouvernement ne sera pas complice de ce genre de cynisme.

[*Traduction*]

La création de ce ministère répond tout à fait aux idéaux exprimés dans la Loi de 1988 sur le multiculturalisme canadien. En tant que peuple, nous reconnaissons que le multiculturalisme est une caractéristique fondamentale de notre société. Le multiculturalisme fait partie intégrante de la réalité canadienne.

La citoyenneté canadienne constitue le lien l'un des liens les plus importants entre les différents éléments de notre peuple. Elle a valeur de symbole et elle est une expression de l'unité canadienne.

La citoyenneté canadienne ne deviendra jamais une réalité figée. Le nouveau ministère du Multiculturalisme

et de la Citoyenneté favorisera un plus grand sens des responsabilités chez tous les citoyens canadiens, responsabilités qui vont de pair avec les droits qui leur sont conférés.

Lorsque le premier ministre a annoncé son intention de créer ce nouveau ministère, il cherchait à établir l'équilibre délicat entre les valeurs du multiculturalisme et de la citoyenneté, en tant que caractéristiques fondamentales dans la conception contemporaine du Canada. Il a été très perspicace. Le premier ministre a reconnu que les gouvernements ne peuvent pas se mettre à la place de leurs administrés. Le gouvernement fédéral ne peut pas exclure les Canadiens des programmes sociaux qui ont été établis pour eux. Cela vaut certainement pour le multiculturalisme et la citoyenneté qui sont au coeur même de notre identité canadienne.

Les Canadiens doivent juger le nouveau ministère sur ses buts et objectifs, sur ce qu'il s'efforce de réaliser dans le contexte de la société canadienne d'aujourd'hui. Citons, par exemple, la lutte contre l'analphabétisme, la promotion des droits de la personne, une participation accrue au secteur extrêmement important du bénévolat, la lutte contre le racisme et la promotion des valeurs inhérentes à la citoyenneté que nous partageons.

Je vais dire à la Chambre ce qui n'intéresse pas notre ministère: les affrontements, les contingents et les règlements. Le ministère a pour mandat de collaborer avec le gouvernement et avec tous les secteurs de notre société pour construire un Canada où il n'y ait pas d'obstacles, un Canada où chacun d'entre nous puisse contribuer pleinement à la prospérité, à la croissance et au développement de l'ensemble, où chacun puisse assumer tous ses droits et devoirs en tant que citoyen de notre grand pays.

La principale force du nouveau ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté réside dans les idéaux mêmes qui donnent forme à son mandat. Peu de pays et de peuples peuvent se vanter que leurs collectivités entretiennent tant de rapports aussi étroits. Le ministère cherche à renforcer ces liens, à promouvoir une plus grande compréhension entre Canadiens.

Oui, en tant que Canadiens, nous avons des attentes élevées pour nous-mêmes et pour notre pays.

Nous devons combattre le racisme, parfois si insidieux. Je crois que les préjugés les plus dangereux ne sont pas nécessairement ceux qui font le plus de bruit. Nous devons faire en sorte que tous les Canadiens aient la chance d'apporter leur contribution à la société, qu'ils puissent assumer les responsabilités et exercer les droits inhérents à la citoyenneté. Nous devons enseigner à tous les Canadiens, nouveaux ou non, les valeurs qu'ils doivent cultiver pour comprendre ce que veut dire être canadien.

• (1020)

Comment de telles idées pourraient-elles être exprimées dans une définition figée? Nos amis d'en face ont oublié que les valeurs évoluent.

La création d'un ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté n'est pas la réponse à tous nos problèmes, mais elle peut nous aider à concentrer nos énergies et à faire de nos rêves et de nos espérances des réalités.

Ce ministère a une vocation d'équité et d'égalité. De lui dépend notre destinée collective. C'est là sa mission première.

[*Français*]

Par l'établissement du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, nous renforçons les engagements déjà pris dans notre *Charte des droits et libertés* et dans notre *Loi sur le multiculturalisme canadien*, ainsi qu'une nouvelle loi sur la citoyenneté. Notre pays a besoin de la contribution de tous et chacun, et nous devons faire en sorte que chaque Canadien et chaque Canadienne soient en mesure de mettre l'épaule à la roue.

Les prévisions budgétaires de ce nouveau ministère donnent une indication très claire de notre intention. On y traite de participation, de compréhension, de sensibilisation et de promotion des valeurs qui sont le fondement de notre société. Le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté deviendra un ministère-clé pour l'avenir du pays. Ce ministère ne sera pas orienté vers le contrôle ou la contestation mais plutôt voué à la réalisation d'espoirs qui habitent tous les Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

En terminant, je voudrais inviter tous les députés à appuyer ce projet de loi et à franchir rapidement les étapes menant à son adoption.

Je les prie de le faire pour le bien de leur compatriotes. Ce qui importe dans un pays, ce sont les gens. Ce sont eux qui font le pays. En fin de compte, l'apport d'un gouvernement ou d'un Parlement ne se mesure pas aux ministères et aux organismes qu'il a créés, mais à l'évolution qu'il a rendu possible sur le plan humain.

Aujourd'hui, notre gouvernement concrétise une promesse qu'il avait faite à tous les Canadiens et qui concerne tous les Canadiens. Nous savons que nous avons une promesse plus importante encore à tenir et nous devons unir nos efforts pour que vienne le jour où tous nos compatriotes jouiront pleinement de la vie dans notre

beau pays si cher à tous. Ce n'est qu'alors que nous pourrons nous dire totalement satisfaits et pas avant.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable députée de Saint-Laurent—Cartierville (M^me^ Maheu) a une question?

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Je vous remercie, madame la Présidente. L'honorable député de Pontiac—Gatineau—Labelle a soulevé de nombreux points sur lesquels j'aimerais continuer le débat, mais malheureusement nous n'avons pas le temps nécessaire.

[*Traduction*]

Je me demande ce que le député veut dire lorsqu'il affirme que certains groupes essaient de freiner le progrès social.

Il a également parlé d'une définition du multiculturalisme. Un peu plus loin dans son discours, il a demandé ce que le multiculturalisme signifiait pour le Canada. Il me semble que c'est au député et au gouvernement qu'il incombe de nous donner enfin la définition de multiculturalisme que nous demandons.

Nous avons demandé au ministre et à son ministère de nous dire ce que le multiculturalisme signifie pour le gouvernement. En fait, nous mettons en doute l'engagement qu'il semble avoir pris. Il prétend épouser cette cause, mais que fait-il vraiment?

Le député a également accusé les députés de l'opposition de ne pas défendre la citoyenneté. Je ne sais pas où il se cache mais, dans ma circonscription, presque tous les immigrants acquièrent la citoyenneté canadienne. Chaque fois que nous parlons du Canada, nous mentionnons les immigrants qui choisissent notre pays. S'ils veulent devenir citoyens canadiens, nous sommes là pour les aider. Je travaille avec les gens de ma collectivité depuis vingt ans. Je sais de quoi je parle.

Le député a parlé de la formation d'un ghetto ethnique. Les membres des collectivités ethniques du Canada seront bientôt plus nombreux que les descendants des deux peuples fondateurs, les Anglais et les Français. Je n'ai pas du tout l'impression que nous sommes en train de créer un ghetto. Je m'oppose à ce qu'on dise que le Conseil ethnoculturel du Canada, qui représente environ 20 ou 30 groupes, essaie de former un ghetto ethnique. Devons-nous accuser l'association des Canadiens-Italiens et le CRARR de Montréal de vouloir créer un ghetto ethnique? Je m'oppose vigoureusement à cette idée.

Le député peut-il expliquer comment un ministère sans objectifs logiques ni responsabilités peut apporter une contribution positive à la mosaïque culturelle de notre pays?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Débat.

Mme Maheu: C'était une question.

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai fait une erreur tout à l'heure quand j'ai demandé s'il y avait des questions. Les discours des deux premiers orateurs à l'étape de la troisième lecture ne sont pas suivis d'une période de questions et d'observations. Je me suis trompée. Je croyais que la députée voulait participer au débat. Elle peut le faire maintenant.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La présidente suppléante (Mme Champagne): Mais avant, je voudrais informer la Chambre que le député d'Edmonton-Nord-Ouest, M. Dorin, m'a avisé par écrit qu'il lui sera impossible de proposer sa motion le lundi 14 mai 1990, pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

[*Français*]

Comme il n'est pas possible de procéder à un échange de position sur la liste des priorités, l'heure réservée aux Affaires émanant des députés sera donc annulée ce jour-là, conformément à l'article 94 du Règlement.

[*Traduction*]

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, compte tenu du message que vous venez de nous transmettre, les partis se sont consultés. Vous verrez qu'il y a consentement unanime pour accepter et adopter la motion suivante. Je propose donc:

> Que, nonobstant tout article du Règlement, la Chambre se réunisse à 13 heures, le lundi 14 mai 1990, et qu'elle procède à l'étude des initiatives ministérielles de 13 heures à 14 heures.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député propose sa motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LOI SUR LE MINISTÈRE DU MULTICULTURALISME ET DE LA CITOYENNETÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mulroney: Que le projet de loi C-18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Suite du débat. La députée de Saint-Laurent—Cartierville.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, dommage qu'il n'y ait pas de période réservée aux questions et aux observations. Le député a mentionné plusieurs points qui me semblent litigieux.

[*Français*]

À titre de porte-parole sur le multiculturalisme et la citoyenneté avec mon confrère de Broadview—Greenwood, je considère important de prendre la parole aujourd'hui. Je félicite le gouvernement d'avoir déposé ce projet de loi. La création d'un ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté est effectivement un geste positif pour la reconnaissance de la diversité et de l'égalité de tous les Canadiens sur le plan de la race, de la nationalité et de la religion.

[*Traduction*]

La création de ce nouveau ministère constitue un pas dans la bonne direction, mais pour que ce ne soit pas seulement une façade, et c'est à cela que je faisais allusion tout à l'heure, il faudra dès le départ qu'il joue un rôle prépondérant. Il faudra qu'il soit dirigé par un ministre de premier plan et que certains membres du personnel représentent les divers groupes que le ministère veut aider, ou connaissent du moins leurs besoins véritables. Sans objectifs précis et sans cadre de travail, il sera difficile d'évaluer les demandes et, par conséquent, de réagir efficacement, d'où l'importance de fixer les grands objectifs importants et d'appliquer les contrôles qui s'imposent dès le début.

• (1030)

[*Français*]

Actuellement, près de 40 p. 100 de la population canadienne est d'origine ethnique, c'est-à-dire autre que française ou britannique. Et cela ne fait qu'augmenter. Cette nouvelle réalité multiculturelle constitue donc à la fois un atout majeur et un défi extraordinaire pour le Canada. Un atout majeur, parce que le Canada tout entier peut tirer profit de cette diversité multiculturelle, et ce, tant sur le plan économique que sur le plan de sa richesse culturelle proprement dite.

L'avenir du Canada repose donc dans sa capacité de reconnaître et de promouvoir cette mosaïque canadienne. La reconnaissance et la promotion de cette caractéristique fondamentale du Canada signifie, dans les faits, d'élaborer les mécanismes politiques et programmes qui permettront à la société canadienne d'établir des relations interraciales harmonieuses basées sur le respect mutuel et une participation égale à l'essor de notre pays.

Voilà le défi que représente le multiculturalisme canadien. Un échec face à ce défi menacerait gravement notre avenir. On n'a qu'à s'imaginer ce que pourrait être notre pays s'il n'était caractérisé que par l'intolérance, les tensions interraciales et la discordance.

[*Traduction*]

Le Canada, s'il veut rester uni, ne peut accepter que la tension et l'intolérance viennent s'intaller entre les divers groupes qui habitent ici. Nous sommes confrontés à un nouveau défi car nous découvrons maintenant de nouveaux groupes minoritaires et de nouvelles races dans toutes les régions du Canada. Nous devons apprendre à les accepter et à mieux les connaître et vice-versa. Le chemin de l'harmonie sociale est très long, mais le gouvernement a accepté de le suivre. Restons sur nos gardes et assurons-nous que le gouvernement remplit bien son rôle.

[*Français*]

Madame la Présidente, tout en reconnaissant l'importance du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, je dois questionner les possibilités d'action de ce même ministère. Il semble qu'il y ait encore certains points nébuleux à cette loi malgré nos efforts, au sein du comité législatif, d'éclaircir les points et de suggérer des amendements. Cela, malheureusement, n'a pas été possible.

La plupart des questions relatives au multiculturalisme et à la citoyenneté relèveront de la compétence d'un nouveau ministre, qui sera chargé de veiller à la mise en oeuvre de la politique multiculturelle énoncée dans la Loi sur le multiculturalisme et la citoyenneté. Il doit

oeuvrer et porter attention aux politiques dans tous les ministères et dans toutes les institutions fédérales. Ceci n'est pas exprimé assez clairement dans le projet de loi.

Madame la Présidente, le ministre a pour attributions, telles qu'énoncées dans le projet de loi, de faire la promotion des objectifs et programmes nationaux en matière de multiculturalisme et de citoyenneté, d'assurer les services voulus en matière d'acquisition de la citoyenneté canadienne, de promouvoir une meilleure compréhension des droits de la personne et de contribuer au financement, dont les programmes spéciaux en matière de relations raciales.

[*Traduction*]

Le mandat du nouveau ministre est tellement vaste qu'il y a lieu de se demander s'il sera possible de s'assurer que le nouveau ministère remplit bien son mandat et de surveiller de près les mesures que prendront les autres ministères pour respecter les quotas minimums qui leur sont imposés relativement à l'embauche de personnes appartenant à divers groupes minoritaires, entre autres.

[*Français*]

Madame la Présidente, tout en devant féliciter le gouvernement d'augmenter les fonds pour promouvoir les relations interraciales, je dois dire qu'en même temps, ce gouvernement me déçoit et déçoit également les groupes communautaires en imposant des réductions budgétaires aux organismes consacrés aux groupes ethniques, aux autochtones, aux handicapés, aux jeunes et surtout aux groupes qui défendent leurs intérêts.

En d'autres mots, madame la Présidente, même si le budget pour le multiculturalisme a augmenté, les fonds destinés à la participation des collectivités et à leur soutien ont diminué de 400,000 $ cette année. Cela représente une réduction de 15 p. 100 au financement des groupes comme le Conseil ethnoculturel du Canada.

[*Traduction*]

Le Conseil ethnoculturel du Canada représente 40 groupes à travers le pays. Lorsqu'il se contente de faire des courbettes et de ne pas poser de questions, tout va pour le mieux. Toutefois, dès qu'il commence à mettre en doute l'orientation suivie par le gouvernement, il n'est plus considéré comme le porte-parole des groupes ethnoculturels.

[*Français*]

Ces groupes agissent comme organismes de coordination et de liaison pour aider les diverses collectivités à communiquer entre elles et avec les divers ordres du gouvernement.

Madame la Présidente, je m'inquiète aussi parce que nous ne savons pas si la tendance manifeste à restreindre les subventions opérationnelles aux groupes durera un an ou plus. Si elle se maintient, le ministère du Multiculturalisme sera moins efficace dans la lutte contre le racisme au Canada. Il est important que le ministère travaille en étroite collaboration avec ces organismes afin d'être au courant de ce qui se passe dans la réalité, et pour cela il est primordial que ces organismes puissent survivre.

Madame la Présidente, un autre point que je considère important de mentionner est le personnel du nouveau ministère. Les employés actuels qui doivent être mutés du secrétariat sont en nombre insuffisant pour assumer les responsabilités de ce nouveau ministère.

M. Moore: Cela ne change rien!

Mme Maheu: Ah! J'aimerais une explication à l'effet que cela ne change rien.

Le paragraphe 5 du projet de loi stipule que le ministre a pour tâche d'instaurer, de recommander, de coordonner, de mettre en oeuvre et de favoriser les objectifs et programmes nationaux, toujours en matière de multiculturalisme et de citoyenneté. Il doit également faire la promotion. C'est une lourde responsabilité et il est nécessaire d'augmenter le nombre de personnes travaillant au bon fonctionnement de ce nouveau ministère et d'assurer les fonds pour maintenir en poste ce personnel.

Il est aussi très important que le personnel supplémentaire soit d'origines et de cultures diverses. Il est primordial que le nouveau ministère donne l'exemple en ce qui concerne l'embauche de minorités visibles mais, il est tout aussi important que les gens en poste soient sensibilisés à la question, qu'ils viennent de la base et comprennent les besoins réels des communautés, afin d'avoir une représentation de fait de ce qu'est le Canada d'aujourd'hui.

Madame la Présidente, il est primordial d'embaucher du personnel qui soit culturellement sensibilisé au multiculturalisme, et il est aussi important que l'on prévoit des fonds pour les programmes communautaires. Il est essentiel que les groupes qui parlent au nom des communautés culturelles disposent de crédits suffisants afin de demeurer une ressource réelle aidant le gouvernement dans son travail.

Madame la Présidente, il est également nécessaire de prévoir un budget, à moyen et à long terme, afin que le nouveau ministère, autant que les divers organismes représentant les groupes puissent dès le départ poser des gestes positifs afin de reconnaître, dans les faits, la mosaïque d'individus qui forment le Canada en 1990. Il ne faut surtout pas avoir un ministère créant des attentes qu'il ne peut mettre en pratique parce qu'il y a des coupures budgétaires.

Il ne faut pas non plus que les fonds investis dans le nouveau ministère proviennent de coupures aux associations à l'écoute des divers groupes, et ce, à travers le pays. Les deux entités se doivent de travailler ensemble afin que le nouveau ministère relève le défi qu'il s'est donné, et pour cela, il faut que le ministre ait et le personnel et le budget.

[*Traduction*]

Un ministère ne peut fonctionner sans budget. S'il ne dispose que d'un budget à court terme, il ne pourra entreprendre qu'un nombre limité de projets qui susciteront d'ailleurs peu d'intérêt en raison de l'absence de stabilité. Un nouveau ministère, et celui-ci en particulier, doit disposer d'un budget à long terme s'il veut jouer un rôle actif dans la société d'aujourd'hui, et permettre à tous d'être traités sur le même pied dans les faits, et non pas simplement sur papier.

• (1040)

[*Français*]

Madame la Présidente, il ne faut surtout pas que le ministère devienne seulement un ministère de bonnes intentions—l'enfer en est pavé, paraît-il—mais un ministère d'action. En créant des attentes et en promettant des gestes positifs, le gouvernement s'est placé sur la ligne de feu. Maintenant, il est nécessaire de prêcher par l'exemple.

Pour reprendre les mots du ministre lors de sa présentation en juin, et je cite: «Ce ministère aura surtout pour responsabilité de renforcer la solidarité des Canadiens en s'assurant que tous les Canadiens participent pleinement, et sans discrimination, à la définition et à l'avenir du pays. Nous vivons une époque de mutation et de transition, une époque où la diversité culturelle et raciale, qui se développe progressivement au Canada, reflète une nouvelle image de notre identité canadienne. Il s'agit d'une ère où nous tentons de faire en sorte que tous les Canadiens soient traités de façon équitable, et qu'ils aient tous la même chance de participer à l'essor du pays et de réaliser leurs rêves.»

Si nous voulons vraiment que tous aient la même chance de participer à l'essor de ce pays, il est crucial que tous ses citoyens puissent avoir accès à ce qui se passe afin d'avoir leur mot à dire, que ce soit par une présentation, par une lettre, par un vote ou autre. Ceci implique que chacun puisse lire, écrire, communiquer dans une des langues officielles. Ce défi est de taille mais il en est un que le nouveau ministre devra affronter tôt s'il veut vraiment que tous les Canadiens aient une chance égale de comprendre ce qui se passe dans leur pays.

Madame la Présidente, afin que tous ces voeux pieux deviennent réalités, nous considérons, tel que recommandé par plusieurs des groupes qui se sont présentés devant le Comité législatif, qu'il serait important d'avoir un commissaire au Multiculturalisme afin de veiller à faire appliquer la Loi sur le multiculturalisme et la Citoyenneté. Ce poste serait semblable à celui du Commissaire aux langues officielles et devrait être indépendant de tout gouvernement afin d'assurer le droit de critique.

Madame la Présidente, une autre option possible pourrait être que la Commission canadienne des droits de la personne surveille la mise en oeuvre du multiculturalisme et statue sur les plaintes relatives au multiculturalisme et à la citoyenneté ainsi que le prévoit la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Madame la Présidente, si nous insistons tant sur la nécessité d'un contrôle par un commissaire, c'est afin d'assurer, au cours des années à venir, quel que soit le ministère ou le gouvernement en place, une action positive avec des programmes tournés vers l'avenir, axés sur les gens et travaillant avec les personnes directement concernées.

Ce n'est pas que nous doutions de l'efficacité du futur ministre, d'autant plus que nous ne savons pas encore qui sera en poste. Est-ce que ça va être un nouveau ministre? Est-ce que ça va être encore le secrétaire d'État? Les responsabilités qui n'ont pas été énumérées nous inquiètent également. C'est plutôt, par exemple, pour s'assurer une continuité entre les mots écrits et les gestes concrets afin que tous les Canadiens s'aperçoivent d'une ouverture réelle du Canada envers tous ceux et celles qui en font ce qu'il est aujourd'hui et ce vers quoi il se dirige à l'aube du XXI^{e} siècle.

Madame la Présidente, un outil, peu ou mal utilisé, pour la promotion et la compréhension des différences qui nous rendent uniques en tant que Canadiens, ce sont les médias, et plus particulièrement la télévision.

Il est essentiel que ce que nous voyons quotidiennement à la télévision reflète la réalité multiculturelle et multiraciale du Canada dans lequel nous vivons. Il est aussi très important, madame la Présidente, afin de bien comprendre les besoins des divers groupes que ce média devrait représenter, d'avoir, au niveau du personnel permanent, des personnes de différents milieux et de différentes races, des personnes qui connaissent les besoins et ont des contacts avec la base afin que l'image projetée soit la bonne. Encore une fois, c'est par l'exemple et

l'éducation que nous pourrons découvrir ensemble les richesses de ce pays et de ceux et celles qui le forment.

Quel que soit notre lieu d'origine, nous sommes tous Canadiens et fiers de l'être. C'est cette réalité qu'il importe de voir et d'entendre à travers tous les médias. Il est essentiel que le gouvernement utilise à bon escient les outils dont il dispose afin que tous les Canadiens puissent avoir la même chance de participer à l'essor de ce pays.

Madame la Présidente, comme je l'ai mentionné plus tôt, la création du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté est un pas vers l'avenir et, de ce fait, crée des attentes auxquelles il sera important de répondre.

Afin de pouvoir assurer, dès le départ, une crédibilité au ministère, il est primordial qu'il y ait renvoi, dans le projet de loi C-18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et modifiant certaines lois en conséquence, au projet de loi C-93, Loi sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada. L'importance de ce renvoi, madame la Présidente, est de mieux encadrer le nouveau ministère en lui fournissant, entre autres, une définition du multiculturalisme.

Nous comprenons fort bien que le projet de loi C-18 est une suite logique au projet de loi C-93, du fait que l'on veuille établir un département. Mais pour éviter des mésinterprétations et (ou) des frustrations quant aux attentes que l'on pourrait avoir vis-à-vis le nouveau ministère, il est nécessaire que soit dit clairement pour qui ce ministère est créé afin de mieux comprendre ses actions et prises de position futures.

Il est toujours fondamental de bien établir les bases, soit entre autres, les raisons d'être, le pouvoir, la clientèle d'un nouveau ministère afin de partir sur le bon pied, d'où l'importance du renvoi au projet de loi C-93. Ce qui semble évident aujourd'hui, et qui justifierait le non-renvoi au projet de loi C-93, ne le sera pas nécessairement demain. Il vaut toujours mieux avoir un peu plus d'information que d'en manquer, afin de construire un ministère qui saura prendre sa place et être à la hauteur de ses engagements.

[*Traduction*]

Si le gouvernement veut vraiment avoir un ministère qui aura un impact positif sur la société, il est important que le rôle, le mandat, le budget et les mécanismes de surveillance soient précisés dès le début afin d'éviter toute erreur inutile.

[*Français*]

Tout en appréciant la création d'un nouveau ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, nous restons sur nos gardes quant à son efficacité future. Avec un mandat si large, nous demeurerons aux aguets afin de surveiller si, de fait, il y aura des gestes positifs et de poids en 1990. Le gouvernement a créé des attentes au sein des divers groupes ethniques et raciaux, voyons s'il sera à la hauteur de ses promesses.

[*Traduction*]

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-18.

Je pense qu'il est regrettable, comme l'a dit ma collègue, que nous n'ayons pas pu répondre à certaines des observations faites par le porte-parole du ministre, car il a déformé la réalité, peut-être parce qu'il n'a pas participé aux travaux du comité. Le projet de loi C-18 devrait être beaucoup plus qu'une simple mesure administrative. C'est une mesure importante qui devrait contenir un mécanisme et une structure de mise en oeuvre de la Loi sur le multiculturalisme canadien. Nous savons tous que c'est la loi qui a été adoptée en 1988 pour maintenir et valoriser le multiculturalisme au Canada.

• (1050)

Ce devrait aussi être le moyen de renforcer et de promouvoir la citoyenneté canadienne, les valeurs qui nous unissent tous en tant que Canadiens, et de promouvoir l'identité nationale indépendamment de l'origine ethnique.

Je m'indigne de l'observation du porte-parole du ministre à cet égard qui dit que nous négligeons la citoyenneté. C'est moi-même qui ai présenté des amendements pour changer le titre de la loi et mettre le mot citoyenneté en premier, pour ajouter à la loi une définition de la citoyenneté et pour renforcer le libellé de différents articles. J'espère donc que le porte-parole du ministre va corriger ce qu'il a dit.

Il n'y a aucune raison pour laquelle un projet de loi administratif ne devrait pas avoir un but bien précis. Dans le cas présent, le but est de mettre en oeuvre le multiculturalisme tel qu'il est défini dans la Loi sur le multiculturalisme. C'est justement la raison de la création d'un ministère distinct.

L'objet principal du projet de loi est la création d'un ministère du multiculturalisme et de la citoyenneté. J'aurais préféré qu'il s'appelle ministère de la citoyenneté et du multiculturalisme, affichant ainsi d'abord notre unité

canadienne et ensuite notre diversité. Le ministre ne l'a pas accepté, mais c'est tout de même pour cela que je m'élève contre les propos du député.

Nous avons appuyé la création de ce ministère en deuxième lecture parce que nous estimions qu'il serait utile. Nous sommes toujours de cet avis, mais nous voulons un ministère efficace. Il doit faire preuve de leadership, il doit avoir une bonne visibilité et il doit avoir les moyens de promouvoir la société multiculturelle et multiraciale du Canada. Nous n'en aurons peut-être plus besoin le jour où nous aurons vraiment réussi à assurer l'égalité pour tous les Canadiens et où nous serons vraiment devenus un pays multiculturel. D'ici là, nous croyons qu'un ministère est nécessaire.

Nous voulions un ministère qui serait reconnu par le Cabinet, qui aurait un mandat fort au sein du gouvernement, qui aurait le pouvoir d'apporter des réformes institutionnelles dans tous les ministères gouvernementaux et dans toutes les institutions fédérales. Ce sont là les objectifs visés dans la Loi sur le multiculturalisme canadien, et ce projet de loi devrait nous permettre de les atteindre. Un ministère du multiculturalisme ne devrait pas servir uniquement à parrainer des événements multiculturels et à financer des programmes, comme le fait maintenant le Secrétariat d'État. Nous avons évidemment besoin de fonds, et le nouveau ministère doit continuer de jouer ce rôle. Toutefois, il devrait aussi jouer un rôle de catalyseur pour modifier de façon importante les politiques, les attitudes et les pratiques de nos institutions afin que nous soyons un pays multiculturel dans la réalité, et non seulement en paroles.

Nous sommes à un point critique de notre histoire en tant que nation. Nous ne sommes plus cette société coloniale, descendant de deux pays européens, qui ne reconnaissait pas les autochtones et les immigrants d'autres pays. Nous devons cesser de nous considérer comme un peuple d'origine anglaise et française principalement, en ajoutant de façon très vague une catégorie «autres» inclut les autres ethnies mais qui inclut les autochtones seulement après coup. Nous n'avons pas besoin de quatre catégories au Canada. Nous sommes un peuple et nous formons une société multiculturelle et multiraciale. Il serait grand temps que nos institutions gouvernementales reflètent cette réalité. C'est là ce qu'un ministère du multiculturalisme chercherait à faire. Par conséquent, cela devrait être clairement précisé dans son mandat. C'est pourquoi nous voulons des définitions et des dispositions plus sévères, particulièrement en ce qui concerne le racisme.

Nous devons respecter et apprécier la riche diversité de notre population tout en encourageant activement l'idée d'un Canada multiculturel uni qui respecte la diversité et protège les droits de tous les citoyens de façon égale. Le multiculturalisme est pour tous les Canadiens. Nous ne voulons pas que cette déclaration ne soit que du jargon; nous voulons qu'elle soit là pour protéger les droits et pour donner des chances égales à tous les Canadiens, quelle que soit leur race ou leur origine ethnique. Je pense que le Canada entre dans une nouvelle époque de son histoire comme le conflit constitutionnel en témoigne. L'intervention de partisans convaincus du multiculturalisme s'impose d'urgence dans le débat constitutionnel pour que notre pays se rende compte de ce qu'il est devenu. Le Canada n'est pas seulement un pays bilingue, biculturel et blanc, il est aussi un pays multiculturel de couleur. Nous devrions nous réjouir de la richesse de cette mosaïque.

Le projet de loi C-18 nous offre une occasion formidable et opportune de franchir une autre étape vers une définition plus claire du multiculturalisme et d'écouter les demandes des communautés ethnoculturelles et des divers groupes ethniques. Nous en avons entendu un certain nombre à l'étape du comité, mais pas assez. Certains groupes n'ont pas pu se faire entendre et ils sont mécontents. Nous devrions promouvoir l'égalité et la justice pour tous les Canadiens. Les témoins qui ont comparu devant le comité demandaient que ce projet de loi soit renforcé. Ils étaient tous de cet avis. Ce n'était pas seulement le Conseil ethnoculturel du Canada, dont le gouvernement semble avoir si peur parce qu'il ne peut plus supporter le moindre plaidoyer et la moindre critique. Cette organisation représente les nombreux groupes nationaux qui, eux, représentent des millions de personnes au Canada. Cela fait beaucoup de monde.

La responsabilité du ministre et du nouveau ministère aurait dû être directement reliée à la nouvelle Loi sur le multiculturalisme. Le ministre n'y a fait aucune allusion dans le projet de loi et il a aussi refusé des amendements à cet égard. Nous voulions y inclure une définition plus claire du multiculturalisme et nous voulions que le ministre ait le mandat d'agir en tant que premier responsable de la mise en oeuvre du multiculturalisme. Je sais que ma collègue libérale a prononcé de nombreux discours enflammés sur la question.

Nous voulons une mention précise de l'élimination du racisme. Je me souviens que le Congrès des femmes noires du Canada avait fait un plaidoyer éloquent sur cet aspect. J'ai rédigé des amendements fondés sur la position de cet organisme. Nous voulions la promotion de l'équité dans l'emploi pour les minorités culturelles et raciales. Cela aurait certainement pu être plus explicite dans le projet de loi. Nous voulions que soit créé un poste distinct de commissaire au multiculturalisme, sur le modèle du commissaire aux langues officielles, pour surveiller l'application des programmes. Nous avons aussi écou-

té l'opinion de représentants d'organismes s'occupant de citoyenneté, et j'espère que le député d'en face qui a émis des commentaires si critiques au sujet de l'inclusion de la citoyenneté écoutera attentivement. Ils ont demandé que plus d'accent soit mis sur la citoyenneté dans le projet de loi et nous avons proposé un changement de nom ainsi que le raffermissement d'un certain nombre d'articles à cette fin. Cependant, le ministre et le gouvernement ont rejeté ces propositions devant le comité et je tiens à rétablir les faits à la Chambre aujourd'hui.

Le Comité permanent du multiculturalisme, regroupant tous les partis, se réunissait en même temps que le comité législatif et s'est efforcé de trouver une définition de multiculturalisme acceptable pour tous les partis. Nous avons pris le préambule du projet de loi C-93, donc il n'y avait rien de nouveau à cet égard. Ni moi ni personne d'autre n'avons rien inventé. La définition figurait déjà dans une loi, mais nous l'avons reformulée en utilisant des termes un peu plus rigoureux pour ce qui est de la partie sur l'égalité. Le comité permanent s'est entendu pour présenter cette définition. Le ministre n'a rien voulu entendre. Il est assez ironique qu'à l'étape de l'examen du rapport, le gouvernement ait dû faire venir une centaine de députés conservateurs pour voter contre une simple définition de multiculturalisme. Ils auraient pu proposer leur propre définition s'ils l'avaient voulu, cela ne nous aurait pas gêné. Mais, de toute évidence, ils ne voulaient pas renforcer ce projet de loi.

Je voudrais que la Chambre se reporte à notre projet de préambule, qui traitait du renforcement de la Loi sur la citoyenneté, loi qui dispose que tous les Canadiens, de naissance ou par choix, jouissent d'un statut égal, ont les mêmes droits, pouvoirs et avantages et sont assujettis aux mêmes devoirs, obligations et responsabilités; par ailleurs, la Loi canadienne sur le multiculturalisme établit une politique multiculturelle pour le Canada, y compris la nécessité pour tous les ministères et institutions du gouvernement fédéral d'appliquer cette politique; le multiculturalisme s'adresse à tous les Canadiens et constitue une caractéristique fondamentale du Canada, basée sur la reconnaissance de la diversité et de l'égalité des Canadiens, sans égard à leur race, leur origine nationale ou ethnique, leur couleur et leur religion, et basée également sur la reconnaissance des deux langues officielles. Le multiculturalisme est l'engagement politique du gouvernement visant à préserver et à mettre en valeur le patrimoine multiculturel des Canadiens, afin d'éliminer le racisme et d'assurer l'égalité de tous les Canadiens.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette, mais je dois interrompre la députée. Bien entendu, elle pourra poursuivre après la période de questions.

Comme il est 11 heures, conformément à l'article 35 du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole pour traiter d'une question qui, j'en suis sûre, préoccupe de nombreux députés. Au moment où l'Union soviétique évolue sous la *glasnost* de Mikhail Gorbatchev, la réapparition de l'antisémistime atteint des proportions alarmantes. La montée de mouvements nationalistes comme le Pamyat inquiète vivement ceux d'entre nous qui veulent que l'URSS devienne un membre prospère et tolérant de la communauté internationale.

Je voudrais exprimer ma profonde inquiétude pour la sécurité de la population juive de l'Union soviétique. Je prie instamment le gouvernement du Canada de communiquer avec les autorités de l'URSS pour que les personnes qui désirent quitter l'Union soviétique aient la possibilité de le faire. Il est également temps que le Canada agisse d'une manière conforme à son image de nation humanitaire et soucieuse d'autrui.

J'exhorte la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de doter l'ambassade du Canada à Moscou d'un plus grand nombre d'agents d'immigration pour faciliter la réunification de familles juives avec leurs parents au Canada.

* * *

LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame la Présidente, je me réjouis de la décision du gouvernement de reconduire pour cinq ans le Programme de contestation judiciaire.

Ce programme accorde une aide financière à des groupes et des particuliers défavorisés qui intentent des causes types, de portée nationale. Ces causes servent à clarifier les droits linguistiques et les droits à l'égalité que la Constitution confère à tous les Canadiens. Le gouvernement a démontré son attachement à la cause des droits

de la personne au Canada en reconduisant ce programme.

Je suis heureux de voir que le rapport que le Comité permanent des droits de la personne et des personnes handicapées a rendu sur ce programme a contribué à convaincre le gouvernement de prendre cette bonne décision. La nouvelle de la reconduction de ce programme sera accueillie très favorablement par les groupes qui ont témoigné au comité.

* * *

LE TOURISME

Mme Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, la semaine prochaine est la Semaine nationale de sensibilisation au tourisme.

Le tourisme est le secteur dont la croissance est la plus rapide au Canada en matière de création d'emplois, et il occupera la première place dans le monde d'ici l'an 2 000.

Il emploie directement ou indirectement plus de 1,2 million de Canadiens, de tous les niveaux de formation et de compétence, soit un travailleur sur dix dans 60 000 entreprises qui vivent en en grande partie ou en totalité de cette activité économique.

Le tourisme a représenté une injection de 24 milliards de dollars dans l'économie canadienne en 1988. Ce secteur est arrivé au troisième rang pour l'apport de devises étrangères, et il n'a été dépassé que par l'industrie automobile sur ce chapitre.

Même si ce secteur continue de dominer la scène économique nationale, il n'en demeure pas moins très vulnérable. La taxe sur les biens et les services réduira la croissance de l'emploi alors que notre déficit au poste voyages de la balance des paiements continue de s'élargir.

Le Canada lutte sur les marchés internationaux pour obtenir sa part des dépenses touristiques dans le monde et la commercialisation est la clé de la réussite dans ce domaine. Préparons-nous à défendre vigoureusement notre place et prenons les mesures nécessaires pour que le Canada puisse soutenir avantageusement la concurrence sur le marché international.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Madame la Présidente, demain, nous célébrons la Journée nationale de la santé. Le thème de la présente année, «Les services de santé: notre ressource communautaire», a été choisi afin de souligner le rôle essentiel que tiennent les services de santé au sein de la collectivité. Le service à la

Article 31 du Règlement

communauté et la responsabilité financière sont les pierres angulaires de ce vaste réseau public aux multiples ramifications, établi au cours des années pour répondre aux besoins croissants et très diversifiés de la population canadienne.

Je veux donc inviter tous les Canadiens et Canadiennes à s'associer aux activités de cette journée spéciale qui nous permet de reconnaître les qualités et le dévouement des milliers d'intervenants professionnels et bénévoles qui oeuvrent dans le domaine de la santé et assurent la haute qualité des soins dont nous jouissons tous au Canada.

Au nom du gouvernement fédéral, je tiens à remercier très sincèrement l'Association canadienne de la santé publique ainsi que l'Association des hôpitaux du Canada, les deux organismes qui parrainent depuis déjà plusieurs années la Journée nationale de la santé.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, malgré tous les efforts constructifs des députés libéraux pour tenter de faire comprendre aux conservateurs que les Canadiens ne veulent pas de la TPS, le gouvernement a maintenant adopté cette mesure régressive, répugnante contre, bien sûr, les objections des parlementaires de l'opposition.

Mais, madame la Présidente, la bataille n'est pas terminée. Demain, les députés libéraux, accompagnés de milliers de Canadiens se réuniront, ici même, sur la Colline parlementaire pour tenter encore une fois de convaincre les conservateurs qu'il faut immédiatement abandonner ce projet de loi sur les produits et services.

Alors, demain, le 12 mai, à midi, tous les Canadiens se rencontreront ici même sur la Colline parlementaire, et nous tenterons une autre fois, compte tenu de l'impopularité des conservateurs. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le temps de parole de l'honorable député est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

LA JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Madame la Présidente, demain, nous célébrons dans tout le pays la Journée nationale de la santé.

On a choisi le thème de cette année, «Les services de santé: Notre ressource communautaire», en tenant compte du rôle important que jouent nos services de santé dans les diverses localités du pays. Les services de santé, qui sont financés par les deniers publics, répondent directement aux besoins de santé des collectivités. Le service à la collectivité et la responsabilité financière

Article 31 du Règlement

constituent la pierre angulaire des ressources communautaires importantes en question.

J'invite tous les Canadiens à reconnaître les compétences et de dévouement de ces milliers de bénévoles et de professionnels de la santé qui contribuent à la haute qualité des services de santé au Canada.

Au nom du gouvernement fédéral, je voudrais remercier l'Association des hôpitaux du Canada et l'Association canadienne de santé publique d'avoir pris l'initiative de parrainer la Journée nationale de la santé.

* * *

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, le gouvernement punit les sans-emploi qui visent à un perfectionnement professionnel en suivant des cours de formation en vertu de l'article 26 de la Loi sur l'assurance-chômage.

Depuis avril, 4 000 habitants de la Colombie-Britannique, notamment des gens qui suivent des cours de formation en soins infirmiers, en garde d'enfants, en programmation et en exploitation forestière n'ont plus droit à leurs prestations d'assurance-chômage. Il s'agit notamment d'étudiants qui paient leurs propres frais de scolarité. Le gouvernement peut verser des allocations de formation en vertu de la loi actuelle sur l'assurance-chômage. Il est inutile de pénaliser les intéressés du fait que le Sénat n'a pas adopté le projet de loi C-21.

J'exhorte donc le gouvernement à verser à nouveau dès maintenant des allocations de formation à ces 4 000 habitants fort méritants de la Colombie-Britannique.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts)): Madame la Présidente, dans quelques heures, nous vivrons les dernières activités de la Semaine nationale de l'arbre et des forêts.

Le but de cet événement annuel est de sensibiliser tous les Canadiens à l'importance de la forêt. Plus de 800 000 personnes y trouvent leur gagne-pain. Son impact économique est indéniable.

Il reste, cependant, à promouvoir davantage l'impact environnemental de cette précieuse ressource. Heureusement, les Canadiens sont de plus en plus sensibilisés à cette question, et c'est sans doute de bon augure pour les années à venir.

Il importe donc que la Semaine nationale de l'arbre et des forêts ne soit pas qu'un événement qu'on oublie aussitôt qu'elle est terminée. Chacun et chacune d'entre nous devons faire en sorte que ce respect pour l'arbre et la nature devienne partie intégrante de notre quotidien.

La forêt nous appartient. Il nous appartient donc d'en prendre soin.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, le Syndicat canadien de la Fonction publique, le plus grand syndicat canadien, réclamera des augmentations de salaire d'au moins 8 à 9 p. 100 pour protéger les travailleurs contre la TPS.

Selon le SCFP, ces augmentations comprendront une hausse de 3 p. 100 pour contrer les effets de la TPS et de 5 à 6 p. 100 pour tenir compte de l'inflation.

Le gouvernement a dressé ses plans en présumant que les employés ne chercheraient pas à obtenir de salaires plus élevés en raison de la TPS.

Il est clair que, lorsque le gouvernement a présumé que l'inflation n'augmenterait que de 1,25 p. 100, il s'est lourdement trompé. La TPS entraînera, au moins pendant deux autres années, une augmentation du taux d'inflation et des taux d'intérêt, et le déficit continuera de grimper.

Une fois encore, les Canadiens se rassembleront sur la colline du Parlement demain, à midi, pour s'opposer à cette taxe. À quoi va-t-il falloir en venir pour que le gouvernement décrète un moratoire sur cette taxe? Il faut faire preuve d'initiative. Où est-elle?

* * *

• (1110)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, les Canadiens ne veulent pas que les prix augmentent dans les magasins ni que les taux d'intérêt augmentent à l'avenir. Les Canadiens veulent avoir l'assurance que notre économie sera stable l'an prochain, surtout lorsque la taxe sur les produits et services entrera en vigueur.

Le Comité de la consommation et des corporations tient actuellement des audiences sur la méthode à suivre pour en arriver à ce résultat. Mais, par ailleurs, un chef syndicaliste influent dit aux Canadiens qu'il va utiliser la TPS comme prétexte pour réclamer des hausses de salaire importantes.

Le chef du Syndicat canadien de la Fonction publique, M. Jeff Rose, a déclaré aujourd'hui à la presse:

> Nous recommandons à nos 377 000 membres de tout le pays de réclamer une hausse de 3 p. 100 pour compenser les effets de la TPS et de 5 à 6 p. 100 pour les dédommager de l'inflation.

Le syndicat tient des propos irresponsables. C'est exactement ce dont nous n'avons pas besoin. C'est le genre de demande artificielle qui fera monter l'inflation, les taux d'intérêt, les prix à la consommation, et qui pertubera notre économie.

Les Canadiens responsables exhortent les dirigeants de grands syndicats à faire preuve du sens des responsabilités et à ne pas placer leurs propres intérêts avant ceux du Canada.

* * *

L'ANTISÉMITISME

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, ce matin nous avons appris à notre réveil la nouvelle scandaleuse et démoralisante de la profanation dans le sud de la France d'un cimetière où étaient enterrés surtout des Juifs. Ce genre d'acte déplorable, perpétré peut-être par des cinglés ou des fanatiques marginaux, n'est pas un incident isolé; cela s'est produit dans ma propre localité à Montréal. Les gens de bonne volonté s'opposent à ces manifestations de racisme. Quand le racisme fait son apparition, nous devons tous le combattre. Il faut que le monde entier s'élève contre lui.

Et quelle triste ironie du sort que cette manifestation d'antisémitisme se produise la semaine même où les dirigeants juifs du monde entier se sont rendus à la villa Wansee où des dirigeants du Troisième Reich se réunissaient il y a 48 ans pour définir la politique du génocide nazie. Les dirigeants juifs ont célébré le 45e anniversaire de la défaite du nazisme comme la victoire de l'humanité toute entière sur la forme la plus perverse d'inhumanité de l'homme envers ses semblables.

Les dirigeants de bonne volonté dans le monde entier ne devraient jamais garder le silence devant des actes de racisme malveillants quel que soit le moment ou le lieu où ils se produisent, car leur silence pourrait être interprété comme de l'indifférence.

La plupart des Canadiens s'élèvent contre la profanation de la terre consacrée et même dans les moments les plus difficiles ils sont toujours partisans de la tolérance, de la compréhension et du respect des droits fondamentaux de la personne.

* * *

LES COMITÉS PERMANENTS

M. Rod Murphy (Churchill): Il y a quelques minutes à peine, madame la Présidente, nous avons entendu le président du Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale attaquer le Syndicat canadien de la Fonction publique.

Il y a lieu de s'interroger sur le genre de justice que ledit Syndicat est en droit d'espérer de la part d'un président qui vient de l'attaquer ainsi ouvertement. Il y a lieu de s'interroger également sur le rôle que jouent les présidents de nos comités permanents. En l'occurrence, le président du Comité permanent de la consommation et les corporations et de l'administration gouvernementale s'est fait l'interprète de la politique du gouvernement et n'agit pas dans les intérêts de tous les députés.

Par ailleurs, nous avons entendu un député libéral appuyer le Syndicat canadien de la Fonction publique. Néanmoins, ce sont les libéraux qui ont appuyé les conservateurs au sein du comité permanent et qui ont cité à comparaître le Syndicat canadien de la Fonction publique et le Congrès du travail du Canada.

Il convient de noter qu'on a refusé à ces deux syndicats l'occasion de comparaître devant le Comité des finances pour manifester leur opposition à la TPS, un autre comité. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette de l'interrompre, mais le député a épuisé son temps de parole.

* * *

LA FONDATION CANADIENNE DE LA FIBROSE KYSTIQUE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, 1989 aura été une année mémorable pour la Fondation canadienne de la fibrose kystique. C'est en effet cette année-là que des chercheurs de l'Hôpital pour enfants de Toronto ont annoncé qu'ils avaient réussi à identifier le gène responsable de la fibrose kystique, une maladie qui s'attaque aux poumons et à l'appareil digestif des jeunes. Grâce à cette réussite remarquable, nous pouvons tous envisager l'avenir avec espoir et optimisme.

En raison de ce succès, on espère maintenant en arriver à guérir cette maladie, ou du moins à la contrôler de façon efficace, dans un avenir beaucoup plus proche qu'on ne le croyait possible encore tout récemment.

Puisque mai est le Mois de la fibrose kystique, j'estime qu'il convient de réfléchir à ces progrès récents et de rendre hommage à la Fondation canadienne de la fibrose

kystique, ainsi qu'à ses nombreux volontaires et généreux donateurs, qui lui permettent de contribuer entre 3 et 4 millions de dollars par année à la recherche en ce domaine, en plus d'aider financièrement les cliniques et d'appliquer des programmes d'information et d'éducation de la population.

Toutes mes félicitations à la Fondation canadienne de la fibrose kystique.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Madame la Présidente, cette semaine, les fonctionnaires ont inondé mon bureau d'appels téléphoniques. Ils se demandent s'ils ont le droit de participer à la manifestation contre la taxe sur les produits et services, qui aura lieu demain, sur la colline du Parlement.

Ils craignent de perdre leur travail, s'ils se présentent demain, le samedi 12 mai, sur la colline du Parlement, pour dire au gouvernement ce qu'ils pensent de la taxe sur les produits et services.

Une ombre plane déjà sur ce symbole de la liberté et de la démocratie, sur cette tribune du peuple, car le gouvernement abuse de la clôture, il reste indifférent aux pétitions signées par des centaines de milliers de Canadiens et fait arrêter les personnes qui y viennent pour exprimer leur point de vue.

Je réponds à ceux qui me le demandent que même le gouvernement actuel n'oserait même pas congédier quelqu'un ou prendre des mesures disciplinaires contre une personne parce qu'elle aurait dit ce qu'elle pense d'un projet qui modifiera sa vie quotidienne et celle de sa famille.

Je leur demande de venir demain, le samedi 12 mai, à midi, sur la colline du Parlement, et de faire savoir au gouvernement ce qu'ils pensent de la TPS.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE CONSEIL DU TRÉSOR

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice–premier ministre.

Nous avons appris aujourd'hui que les cinq plus hauts dirigeants du Canadien National, une société publique responsable devant le gouvernement, ont reçu l'année dernière des hausses de traitement de plus de 18 p. 100 en moyenne.

Or le même gouvernement demande aux travailleurs canadiens ordinaires de mettre leurs revendications salariales en veilleuse pour contribuer à combattre l'inflation.

Comment peut–on prendre le gouvernement au sérieux quand il demande aux Canadiens de modérer leurs revendications salariales alors que les cadres supérieurs de ses propres sociétés d'État reçoivent des hausses de traitement de plus de 18 p. 100? Comment peut–on le prendre le moindrement au sérieux?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Madame la Présidente, je dois préciser à mon honorable collègue d'en face que les faits rapportés dans l'article parlent de versements en espèces. Cela n'a rien à voir avec le traitement. Les chiffres englobent des primes, et on s'y perd.

L'article, je dois le signaler à mon honorable collègue, mêle les primes pour 1988 avec les échelles de traitement de 1989. Comme vous le savez, le CN a connu en 1988 sa meilleure année depuis toujours, et c'est ce qui explique ces hausses.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Madame la Présidente, la réponse du ministre est inacceptable. Les cadres supérieurs ont tout de même reçu cet argent. Que vous parliez d'argent comptant ou d'indemnité, ils ont touché l'argent. Comment le gouvernement peut–il justifier ces hausses exorbitantes des traitements des cadres supérieurs du CN dont les employés ordinaires n'obtiennent par ailleurs que 4,5 p. 100?

Le gouvernement va–t–il ramener immédiatement les traitements des dirigeants au même niveau d'augmentation dont les Canadiens doivent se contenter? Va–t–il rabaisser ces traitements? Oui ou non?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Madame la Présidente, je voudrais expliquer à mon collègue comment ces indemnités sont calculées.

Sous l'ancien gouvernement, une commission indépendante a été constituée pour que la révision des traitements des personnes nommées par décret soit indépendante du gouvernement. C'est la Commission Burns. C'est elle qui a recommandé les échelles de traitement et

les primes à verser quand le rendement est supérieur aux prévisions.

Nous nous conformons aux règles établies par cette commission indépendante, qui a été formée bien avant que le gouvernement actuel prenne le pouvoir.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): À la différence, madame la Présidente, que le gouvernement demande en ce moment aux simples travailleurs, aux Canadiens ordinaires, de ne pas chercher à récupérer le coût de la taxe sur les produits et services et de ne pas exiger d'augmentation pour ne pas attiser l'inflation. Le gouvernement invite les Canadiens à faire ce qu'il dit et non ce qu'il fait.

[*Français*]

Madame la Présidente, le gouvernement nous répète que les Canadiens doivent se serrer la ceinture, mais il appuie des augmentations massives pour les cadres supérieurs du Canadien National.

Comment se fait-il que des dirigeants d'entreprises d'État, comme ceux du Canadien National, reçoivent des augmentations de salaire en moyenne quatre fois supérieures à celles de leurs employés et quatre fois supérieures à l'inflation? Le gouvernement va-t-il exiger sur-le-champ que les cadres supérieurs du Canadien National se contentent d'augmentations de salaire conformes à celles de leurs propres employés, oui ou non?

• (1120)

[*Traduction*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Madame la Présidente, je rappelle à mon collègue, pour commencer, que nous sommes tout à fait conscients de ces questions de rémunération. Nous avons examiné la situation de près.

Les hausses réelles accordées aux fonctionnaires supérieurs, y compris les sous-ministres, les personnes nommées par décret aux organismes fédéraux, aux conseils et commissions se limitaient à 4 p. 100 en 1988 et à 4,2 p. 100 en 1989. C'est tout à fait conforme à ce que les syndicats ont obtenu dans l'ensemble du système.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances. La TPS n'est pas encore en vigueur, et déjà le ministre des Finances parle d'augmentation du taux de la TPS. Hier, il a dit qu'il a au moins une centaine de bonnes raisons pour hausser le taux de la nouvelle taxe. Lui-même, madame la Présidente, a déjà augmenté la taxe de vente manufacturière à quatre reprises: de 9 à 13.5 p. 100. Voici ma question.

Est-ce que le ministre pourra nous dire, clair et net, aujourd'hui, quel sera le taux de la TPS en 1992 et en 1993? Sinon, est-ce qu'il peut s'engager aujourd'hui que la TPS ne sera pas augmentée?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, le député fait allusion, à mon avis, à une citation qui a été mentionnée lors d'une rencontre impromptue avec la presse hier. J'ai répondu à cette question en songeant à l'expérience des autres pays.

De tous les pays qui ont adopté une taxe à la valeur ajoutée, soit une taxe semblable à la TPS, dix-huit ou dix-neuf d'entre eux n'ont presque pas modifié le taux de la taxe. D'autres pays par contre l'ont relevé tout en abaissant les taux d'impôt sur le revenu. La Nouvelle-Zélande est un bon exemple, de même que le Royaume-Uni. D'autres pays ont relevé le taux de taxe pour financer des dépenses supplémentaires.

Le point que je veux faire ressortir, c'est que chaque pays aborde cette question différemment. Il en découle, dans le cas du Canada, que les gouvernements qui se succéderont, quelle que soit leur affiliation politique, devront justifier avec soin toute hausse de la TPS.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, le ministre a aussi dit hier que si les travailleurs demandent des augmentations de salaires pour compenser l'effet de la TPS, il y aura une augmentation des taux d'intérêt. Voici donc ma question.

Qu'arrive-t-il au taux d'intérêt de 11.1 p. 100 dans son dernier budget quand déjà, sans l'application de la TPS, le taux d'intérêt de la Banque du Canada est de 13.75 p. 100? Est-ce que le ministre, une fois pour toutes, va comprendre que ses politiques économiques sont un désastre total pour le Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais parler d'un article de Ted Carmichael paru dans le *Globe and Mail* de ce matin. Le journaliste dit sans équivoque que la TPS sera bénéfique

au Canada et qu'elle résoudra bon nombre de problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui.

Je reviens tout juste de Washington où j'ai assisté à une réunion du Fonds monétaire international, lequel est très favorable à l'adoption de la TPS.

L'Organisation de coopération et de développement économiques, l'OCDE, à Paris, est aussi d'avis que la TPS améliorera la position concurrentielle du Canada.

Si le député veut savoir pourquoi il faut modifier le régime de taxe de vente en vigueur, la réponse est que cela rendra nos exportations plus concurrentielles. Sur le marché canadien, nos producteurs canadiens n'auront plus à payer trois fois plus de taxe environ que leurs concurrents étrangers.

Une grande question s'impose: pourquoi le député est-il contre tout changement? pourquoi est-il en faveur du maintien d'une taxe qui affaiblira notre position concurrentielle, qui affaiblira notre capacité de vendre nos produits sur les marchés étrangers, qui affaiblira notre capacité de créer des emplois dans notre pays et qui affaiblira notre capacité de réduira le déficit? Telles sont les questions auxquelles il devrait répondre.

* * *

LE CONSEIL DU TRÉSOR

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, ma question s'adresse elle aussi au ministre des Finances. Le chef du Parti libéral s'en est pris au gouvernement pour avoir offert aux travailleurs du CN des augmentations salariales de seulement 4 p. 100, alors que les cadres supérieurs ont obtenu des hausses de plus de 18 p. 100 en moyenne. C'est intéressant, car les libéraux ont voté le 27 avril 1987 pour la loi les obligeant à retourner au travail.

Le ministre des Finances a approuvé des hausses très élevées pour M. Crow, ainsi que pour les cadres du CN. Les conservateurs ont attaqué les travailleurs parce qu'ils essayaient de se protéger contre la TPS.

Où est la justice dans notre pays lorsque l'élite reçoit des hausses salariales de 18, 39, voire 40 p. 100, tandis qu'on empêche les travailleurs de se protéger contre l'augmentation du coût de la vie?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Madame la Présidente, je ne peux que réitérer ce que j'ai dit tout à l'heure. Les sous-ministres, les personnes nommées par le gouverneur en conseil, les cadres supérieurs des sociétés d'État et les fonctionnaires fédéraux ont obtenu exactement les mêmes augmentations de salaire que celles que le gouvernement a négociées avec les syndicats.

Je répète que ces hausses étaient limitées à 4 p. 100 en 1988 et à 4,2 p. 100 en 1989. Il me semble donc que le système est équitable et que le gouvernement essaie de limiter les salaires.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais que le gouvernement offre aux employés la possibilité de négocier les mêmes avantages lorsque les vice-présidents du CN obtiennent des augmentations de salaire de 39 p. 100 sous forme de prime en argent comptant ou autrement.

Quelle est la politique économique du gouvernement à l'égard des employés en général? Les riches vont-ils continuer de s'enrichir indéfiniment, alors que les employés ne peuvent rien contre la TPS? Est-ce cela la politique du gouvernement conservateur?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Peut-être que le député n'a pas compris ce que j'ai dit, madame la Présidente. J'ai dit que les augmentations de salaire consenties aux hauts fonctionnaires et aux personnes nommées par le gouverneur en conseil étaient les mêmes que celles qui étaient accordées à tous les autres employés dans le cadre des négociations collectives. Elles ont été de 4 p. 100 en 1988 et de 4,2 p. 100 en 1989, ce qui est comparable. Il faut dire que certains groupes ont négocié un pourcentage plus élevé. Les chiffres que je cite sont une moyenne, une moyenne qui englobe cependant tout le monde.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, je voudrais poser une autre question au ministre des Finances ou à l'autre ministre qui répond à sa place. Cela nous importe peu que la moyenne soit de 3 ou 4 p. 100. Ce qui importe, c'est que, dans les faits, une augmentation de 39 p. 100 soit accordée à des personnes haut placées, que ce soit le président de la Banque du Canada ou des cadres du CN.

Voici ma question: Où est la justice dans notre pays? Est-ce bien gérer l'économie que d'offrir des augmentations énormes aux gros bonnets et de dire aux salariés, qui n'ont rien d'autre que leur salaire, qu'ils ne devraient pas chercher à négocier des augmentations pour compenser l'augmentation du coût de la vie qui va résulter de la mise en oeuvre de la TPS?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Madame la Présidente, c'est précisément pour cette raison que la Commission Burns a été constituée, pour qu'il existe dans le secteur privé un organisme indépendant chargé de faire des recommandations sur la rémunération des échelons supérieurs dans la fonction publique fédérale.

Nous appliquons les recommandations de la commission. Elle a bien servi les intérêts de notre pays au fil des ans. Je suis certain qu'elle recherche l'équité dans la rémunération que nous versons à nos cadres supérieurs.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre chargé du Conseil du Trésor, qui a dit maintes fois que la hausse salariale cible pour les fonctionnaires supérieurs est de 4,5 p. 100.

Le président du CN et d'autres cadres supérieurs qui ont obtenu des hausses de 18,7 p. 100 se trouvent aussi, en tant que cadres de sociétés d'État, à travailler indirectement pour le gouvernement fédéral.

• (1130)

Le président du Syndicat canadien de la Fonction publique, M. Jeff Rose, recommande à ses 377 000 syndiqués de réclamer des hausses de 8 à 9 p. 100 à cause de l'incidence de la TPS.

Le ministre chargé du Conseil du Trésor est-il disposé à dire ici aujourd'hui au président du SCFP que le gouvernement va négocier des hausses de 8 à 9 p. 100 ou, compte tenu des circonstances, va-t-il qualifier les hausses salariales de 18 p. 100 des cadres du CN et de 28 à 35 p. 100 du gouverneur de la Banque du Canada d'immorales, d'injustes et d'hypocrites et s'arranger pour qu'elles soient abaissées?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Madame la Présidente, je tiens à corriger une affirmation qu'a faite le député dans le préambule à sa question. Je n'ai jamais parlé de hausse cible de 4,5 p. 100. J'ai parlé de hausses qui ont été effectivement obtenues en 1988 et 1989. Les personnes qui sont nommées par le gouverneur en conseil se sont vu accorder une hausse de 4 p. 100 en 1988 et de 4,2 p. 100 en 1989.

Ce sont là des faits, et non des cibles ou des objectifs. Et ces faits correspondent à la hausse généralement accordée à tous les fonctionnaires fédéraux. Nous surveillons la situation de près, avec l'aide de commissions indépendantes, afin de nous assurer que tous nos employés reçoivent une rémunération juste et équitable.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il sait certainement qu'il y a environ 400 000 fonctionnaires provinciaux au Canada, auxquels viennent s'ajouter 250 000 fonctionnaires fédéraux.

On est en train de demander à trois quarts de million de fonctionnaires d'oublier l'impact de la TPS et de ne s'attendre qu'à des augmentations de salaire d'environ 4 ou 5 p. 100, à un moment où le ministre et le gouvernement accordent des augmentations de 18 p. 100, payées par les contribuables, à la haute direction du CN et, ce qui est le comble de l'hypocrisie, une augmentation de 35 p. 100 au gouverneur de la Banque du Canada, qui veut lutter contre l'inflation en forçant tous les Canadiens, sauf lui, à se serrer la ceinture.

Le gouvernement convoquera-t-il les conseils d'administration de la Banque du Canada et du CN et exigera-t-il que ces augmentations de salaires soient ramenées à un niveau qui correspond à ce qu'on attend des Canadiens ordinaires pendant cette période de lutte contre l'inflation?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Madame la Présidente, mon collègue d'en face parle des ententes salariales au niveau provincial et à d'autres niveaux du secteur public ainsi que dans le secteur privé. Nous n'avons rien à apprendre des députés de l'opposition. Dans le domaine des négociations et de la gestion responsable des salaires, nous avons le meilleur bilan au pays. Notre taux d'augmentation de salaire est le plus bas dans le secteur public, et il est très bon aussi comparativement à celui du secteur privé.

* * *

PORTS CANADA

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne les dépenses insensées des amis du gouvernement nommés au conseil d'administration de Ports Canada.

Des documents obtenus récemment du ministère des Transports montrent une véritable orgie d'arrogance et d'abus, certaines personnes réclamant jusqu'à 35 000

dollars en trois mois pour des congrès en Floride et des frais de représentation exorbitants.

Comment le ministre peut-il justifier ces abus flagrants dans une période où le gouvernement demandent aux Canadiens de se serrer la ceinture? Quelle justification peut-il trouver?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je suis heureuse de répondre à cette question au nom du ministre des Transports qui ne peut être ici aujourd'hui.

On m'a dit que le conseil d'administration de la Société canadienne des ports était constitué de 17 membres habitant les différentes régions du pays et responsables de la promotion de l'utilisation des grands ports canadiens. Ils doivent voyager considérablement pour assister aux réunions du conseil et à d'autres réunions et pour remplir leurs fonctions de promotion des ports canadiens.

Leurs frais de déplacement sont financés par les revenus des ports de la société qui a réalisé 43 millions de bénéfices l'an dernier.

Des voix: Bravo!

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, je ferais aussi bien d'adresser ma question supplémentaire au président du Conseil du Trésor, car si c'est le ministre des Finances qui perçoit, c'est le président du Conseil du Trésor qui dépense.

En réponse aux protestations du public à propos de ces dépenses scandaleuses, un membre du conseil d'administration a dit: «Ports Canada a fait entre 50 et 60 millions de bénéfices l'an dernier. Contrairement aux autres sociétés d'État nos affaires vont bien. Nous n'allons pas nous mettre à compter les sous.»

Le ministre a-t-il ordonné une vérification interne du comportement du conseil d'administration? En attendant, le ministre pourrait-il publier des directives pour mettre fin à ce gaspillage éhonté de l'argent chèrement gagné par les contribuables?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis sûre que le député ne voudrait pas que je m'engage, à la Chambre, au nom de mon collègue le ministre des Transports, mais je serais heureuse de lui communiquer l'opinion du député à ce sujet et de lui faire part de son indignation.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, vous ne savez probablement pas que les libéraux ont été les derniers à imposer le contrôle des salaires et des prix et le gel des salaires au Canada.

[*Français*]

Mais ma question, madame la Présidente, s'adresse au ministre des Finances. Hier, au Québec, le ministre a déclaré qu'il avait une centaine de bonnes raisons de majorer le taux de la TPS. Est-ce que le ministre est prêt maintenant à nous donner une garantie qu'il ne va pas majorer le taux de la TPS? Oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, je me trouve dans une situation inhabituelle, puisque je suis entièrement d'accord avec la première partie du préambule de mon collègue quand il se dit surpris de la réaction des libéraux qui prétendent être scandalisés par les questions dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

En ce qui concerne le taux de la TPS, j'ai déjà répondu à un député libéral qui me posait la même question. C'est en discutant des mesures prises par d'autres pays que cette possibilité a été mentionnée. J'ai fait remarquer que d'autres pays avaient augmenté le taux, et ce, pour diverses raisons, notamment pour compenser l'augmentation des dépenses ou encore complètement neutraliser une baisse du taux de l'impôt sur le revenu. Un certain nombre de pays, dix-huit je crois, n'ont presque pas modifié le taux de leur taxe à la valeur ajoutée.

Mais ce que je voulais dire à propos du Canada, et ce que je tiens énormément à préciser, c'est qu'aucun gouvernement ne pourra, à l'avenir, augmenter le taux de la TPS sans donner à la population canadienne des raisons claires et valables. Actuellement, nous n'avons aucunement l'intention de modifier le taux.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, je remercie le ministre d'approuver mes observations préliminaires. J'aurais simplement aimé qu'il n'ait pas voté jadis avec les libéraux pour le programme des 6 et 5 p. cent.

Le ministre et la Banque du Canada tentent de vendre la TPS aux Canadiens en leur disant que cette taxe n'aura qu'une seule fois des répercussions sur l'inflation. Le ministre ne se rend-il pas compte qu'en refusant, hier, de donner des garanties, il a détruit cet argument? Ne voit-il pas que son refus de confirmer aux Canadiens qu'il

n'augmentera pas la taxe sur les produits et services entraînera justement la poussée inflationniste qu'il cherche tant à éviter?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon collègue pourrait faire sa part pour garantir que la TPS n'augmentera pas à l'avenir, il pourrait appuyer les divers projets que le gouvernement a proposés au cours des dernières années pour freiner les dépenses de l'État. Les taux d'imposition sont liés aux dépenses gouvernementales. Si le Nouveau Parti démocratique se préoccupait vraiment des taux d'imposition, il ne proposerait pas des augmentations de dépenses aussi extravagantes et irresponsables, comme il a l'habitude de faire.

* * *

• (1140)

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre sait que les frais de scolarité et les dettes des étudiants au Canada augmentent à une vitesse alarmante.

Maintenant que le ministre a eu le loisir d'entendre les doléances d'organismes nationaux crédibles, notamment la Fédération canadienne des enseignants et des enseignantes, le Conseil canadien des administrateurs d'école, la Fédération canadienne des étudiants et l'Association canadienne des professeurs d'université, qui ont dénoncé les effets néfastes qu'aurait la TPS sur l'enseignement, a-t-il l'intention de supprimer la taxe sur l'éducation qu'il est sur le point d'imposer?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, il n'y a pas de taxe sur l'éducation. La TPS ne s'applique pas aux services d'enseignement. C'est clairement indiqué dans le projet de loi.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, je trouve étonnant que ces organismes nationaux crédibles ne partagent pas le point de vue du ministre. Mais il s'agit là d'une autre paire de manches.

[*Français*]

Madame la Présidente, puisque le ministre refuse d'éliminer la TPS sur l'éducation, est-il prêt à annuler les coupures des transferts aux provinces pour l'éducation, ces mêmes coupures que lui-même et le premier ministre avaient refusé de toucher? Va-t-il annuler ces coupures?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, je ne peux dire au député que je supprimerai une taxe qui n'existe pas. Peut-il me dire quels sont les services d'enseignement qui seront taxés...

Des voix: Les livres.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .et ensuite nous en discuterons. Mais les services d'enseignement ne sont pas assujettis à la taxe sur les produits et services.

Le député a fait allusion aux paiements de transfert aux provinces. Ces paiements augmenteront de 3 p. 100 cette année. Ce pourcentage correspond au taux d'augmentation de l'ensemble des dépenses fédérales. Par conséquent, nous ne demandons pas aux provinces de faire plus que ce que nous sommes disposés à faire.

J'aimerais également ajouter que les réductions annoncées dans le dernier budget au chapitre des transferts aux provinces représentent moins de 1 p. 100 de leurs recettes totales pour la première année, et un peu plus de 1 p. 100 la deuxième année. Les provinces peuvent sûrement s'adapter aux réductions minimes que subira le niveau de croissance prévue de leurs recettes en vue d'aider le gouvernement canadien à réduire le déficit.

* * *

LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transport qui doit se sentir tourmenté, ces temps-ci. Je ne sais pas qui répondra de l'autre côté, aujourd'hui.

La décision que le gouvernement a prise de déréglementer aveuglément l'industrie du transport cause des problèmes. D'après un article publié cette semaine par la Presse canadienne, la négligence des inspecteurs du CN a permis qu'un wagon chargé d'un acide dangereux fasse deux fois le trajet de Sarnia à Montréal. Des milliers de Canadiens ont été menacés, notamment des habitants de Kingston, Brockville et Cornwall, pour ne nommer que quelques endroits.

Que fait le ministre pour mettre fin à ces violations du règlement?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je dois prendre note de la question au nom du ministre des Transports.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, l'Office national des transports a critiqué les inspections du CN et il a demandé au gouvernement de commander une étude sur la sécurité des trains de marchandises au Canada.

Puisque cette recommandation émane d'un organisme dirigé par son ancien collègue, l'honorable Erik Nielsen, le ministre des Transports agira-t-il dès maintenant pour protéger les Canadiens contre les politiques imprudentes que le gouvernement s'entête à suivre?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, en prenant note de cette question, je ne veux surtout pas priver le député du droit de poser sa question supplémentaire. Je peux lui garantir que les buts qu'il a suggérés sont la première priorité de notre gouvernement et je serais heureuse de faire part de ses inquiétudes à mon collègue, le ministre des Transports.

* * *

L'AVORTEMENT

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre de la Justice. Dix-sept experts constitutionnels de diverses falcultés de droit de tout le pays ont dit sans ambage que les raisons juridiques que la ministre a invoquées pour justifier le projet de loi sur l'avortement sont d'une logique douteuse. Ils les ont qualifiées d'inepties juridiques et ils affirment que le projet de loi ne donne absolument pas droit à l'avortement au Canada.

La ministre va-t-elle tenir compte des avis de la majorité des spécialistes en droit de notre pays qui ont remis en question la constitutionnalité du projet de loi C-43 et son utilité et va-t-elle retirer cette mesure?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la Chambre est saisie du projet de loi C-43 et je n'ai aucune intention de le retirer. Je serais très heureuse de contester le rapport des conseillers juridiques qui a été publié dans *The Globe and Mail* cette semaine. La députée voudra peut-être se reporter aux observations que j'ai faites devant le Comité permanent de la justice et du solliciteur général hier; j'ai alors réfuté les arguments invoqués par les experts en question.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, ces experts en droit constitutionnel ont fait parvenir leurs avis à la ministre. Ils enseignent à Osgoode Hall, à l'Université McGill, à l'Université Western, à l'Université de la Colombie-Britannique, à l'Université d'Ottawa et à l'Université Victoria et disent tous à la ministre, en termes très clairs, que le projet de loi C-43 comporte de graves lacunes. Va-t-elle au moins le renvoyer à la Cour suprême du Canada?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en toute déférence, les avis qui ont été formulés—et je n'ai pris connaissance que de l'article paru dans le journal à leur sujet—ne portaient absolument pas sur la constitutionnalité de ce projet de loi. Selon cet article, elles concernaient plutôt l'interprétation que j'ai faite des répercussions des dispositions en question relativement à la possibilité, pour les provinces, de légiférer en la matière.

Je voudrais également préciser que dans l'article en question, on signalait que l'une des personnes consultées était, en fait, d'accord avec moi. J'ignore comment et pourquoi on a demandé aux intéressés leur avis juridique et je ne sais pas non plus comment la question a été formulée.

Je tiens à ajouter que le président de la Commission de réforme du droit du Canada a souscrit à mon interprétation de l'effet de la loi en question.

L'un des grands avantages que comporte le fait d'être avocat, c'est de pouvoir émettre un nombre illimité d'avis juridiques. Toutes les déclarations au sujet des répercussions futures du projet de loi C-43—et je répète qu'il n'était pas question de sa constitutionnalité, mais de la portée des mesures législatives provinciales qu'il permettrait—sont, par définition ou par leur essence même de simples hypothèses, car on ne sera pas fixé tant que la question n'aura pas été renvoyée aux tribunaux.

Je voudrais, en conclusion, préciser que dans l'un des paragraphes de l'article en question—et je suis désolé de ne pas avoir la coupure de presse avec moi—on affirme que les juristes consultés reconnaissent que la législation provinciale sera jugée inconstitutionnelle si elle est contraire à une loi fédérale ou remet en question l'objet d'une loi criminelle fédérale. C'était, en fait, essentiellement ce que je pense et je demeure sur ma position.

* * *

L'EMBALLAGE ET L'ÉTIQUETAGE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés. Aux fins de la vente au détail, les fabricants canadiens sont obligés de respecter la Loi sur l'emballage et l'étiquetage et de donner des indications bilingues et

métriques sur leurs produits. Pourtant, les sociétés américaines mettent sur le marché canadien des emballages dont les indications ne sont ni bilingues, ni métriques.

Les entreprises canadiennes sont prises dans une situation injuste que le libre-échange et la suppression des tarifs ne feront qu'envenimer. Pourquoi le gouvernement ne protège-t-il pas les fabricants canadiens contre les importeurs qui ne respectent pas la loi canadienne?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, il est arrivé effectivement, à plusieurs reprises, que des gens se soient plaints qu'il y avait un traitement différent des marchandises importées. Je dois dire que depuis ce temps, avec mon collègue, le ministre du Revenu national, nous avons mis des équipes en place pour nous assurer que ces produits qui viennent de l'extérieur soient conformes aux lois canadiennes. Nous améliorons la situation, mais nous avons un marché qui est de plus en plus mondial, et il arrive que de telles choses puissent se produire. Mais je peux vous assurer que depuis que l'Association des manufacturiers, l'Association des vendeurs au détail ont communiqué avec nous, nous avons pris des mesures aux frontières avec mon collègue, le ministre du Revenu national, pour faire face à la situation qui s'est améliorée depuis, madame la Présidente.

[*Traduction*]

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, le ministre devrait savoir que, dans une lettre du 17 avril, les organisations nationales qui protègent les commerçants canadiens ont affirmé que les mesures prises ne donnent pas les résultats escomptés. Le ministre devrait savoir que les douaniers n'ont pas le temps d'ouvrir les boîtes pour vérifier l'emballage et l'étiquetage des produits. Ils s'assurent seulement que les documents nécessaires sont dûment remplis.

Les fabricants canadiens en ont assez de dépenser de l'argent pour respecter la loi alors que leurs homologues américains n'en tiennent pas compte. N'est-il pas temps de faire respecter la loi? N'est-il pas temps que le gouvernement défende les intérêts du Canada plutôt que ceux des États-Unis?

• (1150)

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, j'ai clairement mentionné tout à l'heure qu'évidemment, lorsqu'il se produit une situation comme celle que le Canada connaît, soit d'augmenter le commerce avec l'extérieur, d'ouvrir les frontières de part et d'autres pour permettre à nos propres gens, à nos propres manufacturiers de vendre à l'étranger, il peut arriver, à l'occasion, que de telles situations se produisent au moment où des produits arrivent de l'étranger. Mais il ne faudra pas recommencer à avoir de nouvelles barrières non tarifaires et recommencer à harceler les gens aux frontières. Il faut s'assurer que la loi et les règlements soient clairement appliqués. Nous avons un comité interministériel qui a travaillé là-dessus. Mon collègue le ministre du Revenu et les fonctionnaires de mon propre ministère ont rencontré les manufacturiers, les gens du commerce au détail pour leur expliquer la situation. Nous prenons les mesures qu'il faut aux frontières. Nous prenons les mesures quotidiennement pour nous assurer que la loi est respectée. Mais il faut comprendre que nous le faisons dans un système de libre marché où les frontières sont de plus en plus abandonnées, et il faut le comprendre, madame la Présidente. On n'a pas le choix.

* * *

[*Traduction*]

LES MARCHÉS DE L'ÉTAT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Depuis que des accusations ont été portées contre Michel Gravel et jusqu'à aujourd'hui, le gouvernement a soigneusement évité de répondre à des questions légitimes sur certaines pratiques douteuses.

Il est maintenant établi que Gravel a accepté de l'argent, mais le gouvernement a dû le couvrir à deux égards: qu'a fait Gravel pour obtenir cet argent et qu'a-t-il fait avec cet argent? Cette semaine, cette couverture a été connue. Le gouvernement est-il maintenant disposé à répondre à ces deux questions?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, le solliciteur général a répondu à une question semblable hier. Le député sait que la procédure normale sera respectée. La GRC a fait savoir qu'elle ferait enquête sur les déclarations.

Quant à l'attribution des marchés, la prodécure est clairement établie. Elle figure dans les lignes directrices du Conseil du Trésor. Ces questions sont examinées une fois l'an par le vérificateur général. Il existe aussi des comités permanents compétents et, enfin, il y a le système d'équilibre des pouvoirs.

Si le député a quelque chose de précis en tête, peut-être devrait-il nous faire connaître le fond de sa pensée.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Madame la Présidente, je vous livre le fond de ma pensée. La position du gouvernement est-elle que nous saurons ce que Gravel a fait pour l'argent et ce qu'il a fait de l'argent uniquement si cela est lié à des activités criminelles?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, le député émet bien des suppositions et c'est pourquoi il m'est très difficile de faire des commentaires. La GRC enquête sur l'affaire. Pourquoi le député tient-il à s'immiscer dans l'enquête de la GRC?

* * *

LE LOGEMENT

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, c'est au ministre d'État chargé de l'habitation que je m'adresse. Il y a une semaine, je lui ai demandé s'il avait adressé des instances au ministre des Finances concernant sa politique des taux d'intérêt élevés qui est en train de ruiner la construction domiciliaire. Depuis lors, les renseignements supplémentaires que nous avons obtenus témoignent d'une baisse rapide du nombre des nouvelles habitations mises en chantier et d'une nouvelle baisse du nombre des demandes de permis de construction.

Pourquoi le ministre accepte-t-il que le gouvernement sacrifie ainsi le secteur de la construction domiciliaire et les acheteurs de maisons? Pourquoi laisse-t-il ainsi le secteur à la merci de la tempête?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Madame la Présidente, les nouvelles mises en chantier sont indubitablement en perte de vitessse, mais elles se maintiennent pourtant à un niveau de 50 p. 100 supérieur à celui qu'il était lorsque le gouvernement actuel a accédé au pouvoir en 1984. Elles sont encore en nombre très considérables, puisqu'elles se situent un peu en-dessous de 200 000 par année. C'est certes bien loin du tableau catastrophique que le député a tenté de peindre.

Les nouvelles mises en chantier ont indubitablement atteint un plateau, mais leur nombre est encore supérieur à ce qu'il était par le passé, et de 50 p. 100 supérieur à ce qu'il était lorsque le gouvernement actuel a accédé au pouvoir.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, le député sait pertinemment qu'une fois que le secteur de la construction domiciliaire s'est immobilisé, il faut une autre année pour le remettre en marche.

Hier, au comité des finances, j'ai interrogé M. Crow au sujet des conséquences de sa politique des taux d'intérêt élevés sur l'habitation. À en juger à sa réponse, il est manifeste que le gouvernement est déterminé à maintenir cette politique.

Cela étant admis, quelle mesure le ministre d'État chargé de l'habitation entend-il mettre en oeuvre pour éviter la paralysie complète du secteur de la construction domiciliaire et, partant, pour éviter la pénurie de logements?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Madame la Présidente, absolument rien n'autorise à penser qu'une menace de paralysie complète plane sur le secteur de la construction domiciliaire. Depuis quelques années, certaines maisons ont été vendues à des prix très élevés et que le marché de l'immeuble est très actif partout au Canada. Le député a donné à entendre que nous devrions faire quelque chose pour bloquer ces prix et maintenir le logement à un prix abordable.

Or, selon le *Financial Post* d'aujourd'hui, le président de la société Clayton Research Associates, Frank Clayton, personnalité bien connue du monde de l'immobilier, a déclaré que le prix des habitations était devenu si disproportionné par rapport au revenu que bien des gens accueillaient cette situation avec soulagement.

* * *

LES MARCHÉS DE L'ÉTAT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je veux, moi aussi, poser une question au vice-premier ministre à propos de l'affaire Gravel.

Cette affaire a déjà fait l'objet de nombreuses enquêtes policières. Les accusations qui ont été portées ont abouti à une condamnation dans le cas de M. Gravel. Des condamnations ont été prononcées également dans l'affaire Brodilaf de Drummondville, et pourtant les preuves n'ont jamais été divulguées.

Pourquoi le vice-premier ministre n'accepte-t-il pas maintenant d'instituer une commission royale d'enquête pour faire la lumière sur les modalités d'attribution de marchés que le gouvernement a suivies entre 1984 et 1988, comme je lui en fais continuellement la demande à la Chambre depuis quatre ans?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame le Présidente, si le député est capable d'étayer ses accusations ou ses allégations, pourquoi ne les formule-t-il pas franchement quitte à en subir les conséquences?

J'ai expliqué au député que les modalités d'attribution de marchés sont clairement établies. Les directives du Conseil du Trésor sont explicites. Et le vérificateur général se charge d'examiner ces questions. Les parlementaires ont aussi l'occasion de les passer au crible au sein des comités compétents.

Pourquoi alors le député ne fait-il pas les démarches nécessaires en exposant les tenants et les aboutissants de sa question devant un comité parlementaire? Il en a le loisir. Pourquoi ne le fait-il pas au lieu de lancer des insinuations à la Chambre?

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, en toute déférence, je rappelle que je ne porte aucune accusation. Je constate que des gens ont plaidé coupable et qu'ils ont été condamnés. La question n'est pas là.

[*Français*]

J'aimerais maintenant poser une question supplémentaire au vice-premier ministre. Plus tôt, il a dit à mon collègue de York-Centre qu'il y avait présentement une enquête de la GRC dans ce dossier.

Hier, à l'extérieur de la Chambre des communes, le solliciteur général a indiqué que la GRC était en train de vérifier la preuve afin de déterminer s'il y aurait une enquête. Est-ce qu'il y en a une enquête, oui ou non? Et n'est-ce pas la preuve que c'est le ministre lui-même qui ne fait pas ses devoirs, au lieu d'accuser les autres?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, pourquoi le député ne laisse-t-il pas la GRC faire son travail. Le solliciteur général a déclaré à la Chambre hier que la GRC procédait à des vérifications et qu'elle prendrait les mesures nécessaires, évidemment. Pourquoi le député tient-il tant à s'immiscer dans les activités de la GRC?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je permettrai une seule question au député de Carleton—Gloucester et une seule également au député d'Okanagan—Shuswap.

[*Français*]

L'ÉTIQUETAGE BILINGUE DES PRODUITS DE CONSOMMATION

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, j'aimerais poser ma question au ministre des Consommateurs et des Sociétés.

Le ministère des Consommateurs et des Sociétés traîne des pieds depuis au moins deux ans sur la question de l'étiquetage. Nous avons une Loi sur l'étiquetage au Canada qui insiste sur le fait que l'étiquetage soit fait dans les deux langues, en français et en anglais. Et aussi, il faut indiquer ce qu'il y a comme produits à l'intérieur de ce que l'on vend.

On reçoit de plus en plus des États-Unis, madame la Présidente. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député voudrait-il poser sa question tout de suite, s'il vous plaît?

M. Bellemare: J'aimerais savoir ce que le ministre a l'intention de faire, sous peu, concernant l'étiquetage, la Loi sur l'étiquetage qui est enfreinte par les Américains dans les produits qu'ils vendent au Canada depuis quelque temps.

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, j'ai déjà répondu un peu à cette question plus tôt. Il faudrait bien se rappeler que ce sont avant tout des Canadiens qui procèdent à la distribution des produits au détail ici au Canada.

Mon prédécesseur a rencontré, au cours de l'automne, les gens qui sont engagés dans le commerce au détail, comme je l'ai dit à votre collègue tout à l'heure. Il n'est pas facile dans un monde où il y a beaucoup de circulation de biens et de produits à travers le Canada, à travers les frontières, et qui viennent également d'Europe et d'Asie, d'arrêter chacun des produits au moment où il entre au Canada.

Nous avons rencontré les présidents-directeurs généraux des organismes engagés dans la distribution des produits, nous les avons informés de la loi et des règlements canadiens. Nous avons renforcé les mesures avec mon collègue, le ministre du Revenu, et je puis vous dire que déjà, depuis l'automne, nous connaissons une amélioration de la situation et nous allons continuer de l'améliorer.

C'est ce que je puis dire à mon collègue et je crois que les gens, en définitive, y trouveront leurs profits.

Affaires courantes

• (1200)

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Alors qu'il prône le blocage des prix et des salaires pour combattre l'inflation, nous voyons que les cinq cadres supérieurs de la société d'État Canadien National ont eu une augmentation de salaire de 19 p. 100 l'année dernière.

Ron Lawless, président du CN, a reçu la plus petite augmentation, soit 41 000 $, ce qui représente un an de salaire pour un Canadien moyen. Je voudrais poser la question suivante au ministre: Comment peut-il justifier ces énormes augmentations de salaire scandaleuses pour les dirigeants de la société du CN alors qu'il s'apprête par ailleurs à porter un coup terrible aux Canadiens moyens avec la TPS et maintenant avec la menace d'un blocage des prix et des salaires?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Madame la présidente, je crois que j'ai déjà répondu à cette question environ cinq fois aujourd'hui.

Je voudrais répéter brièvement à l'intention de mon collègue qui veut une réponse précise que, en ce qui concerne les cadres supérieurs de la fonction publique et les sociétés d'État—les sous-ministres et les personnes nommées par décret—les augmentations de salaire pour 1988 ont été de 4 p. 100, et pour 1989, de 4,2, ce qui est bien conforme aux augmentations de salaire dans la fonction publique du Canada.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la présidente, je suis heureuse de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'année 1988-1989.

[*Français*]

LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, il me fait plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de la Commission de réforme du droit du Canada pour l'année 1988-1989.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Barry Moore (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement aux cinq pétitions portant les numéros suivants: nos 342-5928, 342-5932, 342-5937, 342-5958 et 342-5968.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des pétitions précitées.*]

* * *

[*Traduction*]

LE COMITÉ DE SÉLECTION

QUARANTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la présidente, j'ai l'honneur de présenter le 40 e rapport du comité de sélection.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LOI SUR LE CENTRE CANADIEN DE GESTION

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Barry Moore (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-34, Loi constituant le Centre canadien de gestion et modifiant certaines lois en conséquence, avec modifications.

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Gaby Larrivée (Joliette): Madame la Présidente, de la part du président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-51, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, sans modification.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, j'ai l'honneur aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, de déposer une pétition certifiée conforme quant à sa forme et à son contenu, qui émane des membres et amis de la filiale 128 de la Légion royale canadienne de Sydney.

Les pétitionnaires estiment, entre autres, que le gouvernement du Canada a apporté des changements qui vont réduire les services d'aide ménagère offerts aux anciens combattants et augmenter sensiblement le coût des soins à long terme. Étant donné que les anciens combattants ont déjà servi leur pays et qu'ils ne devraient pas faire l'objet de ces mesures, les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter ces mesures budgétaires qui privent les anciens combattants des services voulus et alourdissent leur fardeau financier.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, j'ai des pétitions signées par des centaines d'électeurs de Notre-Dame-de-Grâce qui s'opposent vivement à la taxe sur les produits et services qui, selon eux, est une escroquerie fiscale sans précédent qui leur fera du tort non seulement à cause de la hausse de taxe, mais aussi en raison de l'augmentation de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage. Ils prient humblement le Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, en vertu de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par un certain nombre de Canadiens à Toronto, Thornhill, Oakville, Huntsville, Willowdale, Minden, Bramalea, Scarborough et d'autres endroits, y compris Vancouver, qui demandent au Parlement de se joindre à l'Assemblée des premières nations et des Innu du Labrador pour faire stopper l'utilisation de leurs terres à des fins de formation par l'OTAN-NORAD, pour demander que cessent les vols à basse altitude des avions de chasse à des fins de formation par l'OTAN et NORAD et pour s'opposer à l'établissement des opérations de l'OTAN au Canada, y compris le centre de formation en avion de chasse et en armes tactiques proposé à Goose Bay.

Ils demandent que le Parlement réaffecte les crédits accordés à l'OTAN-NORAD par le Canada pour permettre aux autochtones du Canada de reprendre le contrôle de leurs terres et de leur gagne-pain et pour favoriser un développement durable pour tous les Canadiens.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, j'ai en main trois séries de pétitions, qui traitent toutes de la taxe sur les produits et services. La première met l'accent sur la mauvaise planification du gouvernement; les pétitionnaires s'opposent à cette taxe parce qu'il s'agit d'un moyen sans précédent d'arracher de l'argent aux contribuables, qui entraînera une hausse non seulement du degré d'imposition mais également de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage. Ils demandent au gouvernement de rejeter cette taxe. La pétition compte des centaines de signatures.

La deuxième, toujours contre la taxe sur les produits et services, est signée par des thérapeutes, des physiothérapeutes, des travailleurs sociaux, des orthophonistes et des audiologues qui croient qu'il est irréfléchi d'imposer les services médicaux au moyen d'une taxe sur les produits et services, dans les institutions, publiques ou privées, qui oeuvrent dans ces domaines.

La troisième a trait à l'industrie des livres, des revues et des journaux. Le fait est que, depuis plus de 120 ans, cette industrie joue un rôle fondamental dans la démocratie, la culture, l'éducation et la littérature, et qu'elle n'a jamais été taxée. Les signataires réaffirment les principes séculaires qui fondent l'exonération d'impôt pour les imprimés et demandent au gouvernement de bien vouloir maintenir cette exonération dans les dispositions sur la TPS.

Permettez-moi enfin d'inviter les citoyens à participer à la manifestation qui se tiendra sur la colline du Parlement, samedi midi, pour faire part de leurs préoccupations au gouvernement. Il faut espérer qu'il les entendra.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, j'ai ici une pétition provenant de Canadiens qui pressent le gouvernement de renoncer à son projet de TPS et qui invitent leurs concitoyens à se joindre à eux sur la colline du Parlement demain midi pour protester contre la taxe sur les produits et services.

• (1210)

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de Canadiens qui s'inquiètent des conséquences de la TPS, et plus particulièrement de l'augmentation du chômage, de la hausse des prix et du relèvement des taux d'intérêt, que cette taxe provoquera, à en croire les propres documents du gouvernement. Ces pétitionnaires pourront bien sûr exprimer leurs préoccupations demain sur la colline du Parlement lors de la manifestation contre cette terrible taxe.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une série de pétitions réunissant plusieurs centaines de signatures contre la taxe sur les produits et services.

Il vaut la peine de noter que ces pétitions viennent de Canadiens de toutes les conditions sociales. Un certain nombre viennent de personnes âgées à faible revenu, de locataires à revenu modeste ou de propriétaires à revenu très élevé; plusieurs douzaines viennent de la circonscription du ministre des Approvisionnements et Services, et d'autres viennent de petites entreprises.

J'ai le plaisir de rappeler à tous les signataires de ces pétitions de venir à midi, demain, le samedi 12 mai, manifester sur la colline du Parlement.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par toutes sortes de gens de diverses municipalités de l'agglomération d'Ottawa.

Ces pétitionnaires en ont assez de crouler sous les taxes et les impôts et veulent faire connaître leur sentiment au Parlement. Ils demandent également au Parlement d'arrêter de gaspiller l'argent des contribuables et de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, au nom de plusieurs citoyens de la région de l'Outaouais, des pétitions qui ont circulé grâce à des citoyens. Les pétitionnaires demandent que les contribuables se joignent à eux à l'occasion d'un rassemblement sur la Colline demain, à midi. Ils s'opposent farouchement à la TPS, et ils demandent que le projet de loi soit retiré.

[*Traduction*]

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, aux termes de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition dont la forme et le contenu ont été jugés conformes aux exigences.

Cent vint-cinq Canadiens expriment leur opposition à la taxe sur les produits et services, exhortent le gouvernement à ne plus gaspiller de fonds pour ne pas être obligé d'en percevoir davantage et invitent la population au ralliement qui aura lieu sur la colline demain, à midi.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition qui porte les signatures de nombreux citoyens de Vancouver, New Westminster et Coquitlam, en Colombie-Britannique.

Ces Canadiens, qui s'opposent à la taxe sur les produits et services, ont signé la pétition et l'ont envoyée au très honorable député de Vancouver Quadra pour qu'elle soit présentée à la Chambre.

Je me fait un plaisir de présenter au Parlement cette pétition qui condamne la taxe sur les produits et services. Je suis sûr que si les pétitionnaires pouvaient prendre l'avion, ils viendraient samedi à Ottawa prendre part, sur la colline du Parlement, au ralliement contre la taxe.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, j'ai, moi aussi, le plaisir de présenter une pétition signée par des gens d'Ottawa, de Nepean, d'Aylmer et de quelques localités environnantes. Les pétitionnaires contestent vivement l'imposition de la taxe sur les produits et services. Ils disent en avoir assez de payer de plus en plus d'impôts pour que le gouvernement se livre au gaspillage. Ces gens-là participeront aussi à la manifestation anti-TPS qui aura lieu demain midi sur la colline du Parlement.

J'invite tous les électeurs de Nepean à venir manifester avec moi. J'y serai sans aucun doute.

LES CENTRES POUR FEMMES

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, j'ai entendu les dernières pétitions que les libéraux ont présentées sur la TPS. Je trouve cela très intéressant, étant donné que la majorité libérale au Sénat a approuvé le principe de la TPS en adoptant le projet de loi à l'étape

de la deuxième lecture il y a à peine une semaine. Cela m'intrigue toujours de voir les libéraux dire une chose à la Chambre et faire le contraire à l'autre endroit, où ils sont majoritaires.

Ma pétition concerne la réduction du financement de base des centres pour femmes dans tout le pays. Il faudrait rétablir les fonds non seulement pour cette année mais pour les années à venir. Nous invitons le gouvernement à garantir le financement à long terme de ces centres qui jouent un rôle crucial dans toutes les régions du pays.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, j'ai une pétition de plusieurs Canadiens demandant que le gouvernement mette un terme à sa proposition de déplacer le fardeau de la taxe vers les Canadiens moyens, par le biais d'une taxe régressive à la consommation, au lieu de procéder à une véritable réforme fiscale. Les pétitionnaires font remarquer que les coupes de cheveux, les couches pour bébés et le mazout seront taxés, ainsi que notre bien le plus sacré: la lecture.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Barry Moore (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui à la question suivante: nº 268.

[*Texte*]

LES PERTES AGRICOLES RESTREINTES

Question nº 268—**M. Funk:**

Pour chaque année, entre 1985 et 1988, la portée des pertes agricoles déclarées par certains contribuables à l'égard de revenus ne provenant pas d'une exploitation agricole a-t-elle été réduite en vertu de l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu et, dans l'affirmative, *a*) combien de contribuables *b*) quel était le montant moyen des nouvelles cotisations *c*) est-il arrivé que des contribuables fassent opposition aux nouvelles cotisations, et, dans l'affirmative, (i) combien l'ont fait, (ii) combien ont obtenu gain de cause, *d*) est-il arrivé que des contribuables interjettent appel devant la Cour de l'impôt et, dans l'affirmative, (i) combien l'ont fait, (ii) combien ont obtenu gain de cause?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national): *a*) *b*) Pour les années d'imposition 1985 à 1988, 393 contribuables ayant réclamé des pertes agricoles ont vu celles-ci être réduites sous les stipulations de l'article 31 de la Loi de l'Impôt sur le revenu. Le montant moyen des redressements et le nombre de déclarations redressées pour ces années furent les suivants:

	($)	Nombre de déclarations (1)
1985	8 382	329
1986	15 513	200
1987	36 772	93
1988	265 248	17

(1) (Pour plusieurs des 393 contribuables, les redressements étaient pour plus d'une année.)

* (c) Nombre d'avis d'oppositions reçus:			256**
Résultat de l'opposition:	Allouée entièrement	78	
	Allouée en partie	56	
	Retrait du contribuable	33	
	Production tardive	14	
	Inchangée	131	312**

* (d) Appels devant la cour de l'impôt			58**
Décisions de la cour de l'impôt			
Jugements:	En faveur du contribuable	10	
	En faveur du Ministère	35	
	Alloué en partie	3	48
Consentement à jugement:			
	En faveur du contribuable	3	
	Alloué en partie	9	12
Retrait de l'appel par le contribuable		5	
Appel non-entendu		2	67**

* Les statistiques existantes concernant les avis d'Oppositions et Appels couvrent la période du 1 janvier 1989 au 31 mars 1990 seulement.

** La différence entre le nombre d'Oppositions et d'Appels reçus et le nombre de dispositions est conséquent de l'inventaire en main au 1 janvier 1989.

[*Français*]

M. Moore: Je suggère, madame la Présidente, que les autres questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

[*Traduction*]

M. Murphy: Madame la Présidente, mon rappel au Règlement porte sur les questions au *Feuilleton*.

Le 9 mars 1990, on a répondu en partie à une question que j'avais posée au sujet des services confiés à des études d'avocats employant des sénateurs conservateurs.

La nature des réponses données dans cette Chambre est très importante. Si vous me permettez de me reporter à une partie de la réponse qui figure à la page 9064 du hansard du 9 mars 1990, je lis que le cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil privé ont reçu des services professionnels le 21 janvier 1988. Le coût de ces services était de 24 862,86 dollars. C'est le renseignement que l'on a donné à la Chambre.

Depuis lors, grâce à la loi sur l'accès à l'information, nous avons tenté d'obtenir cette facture. Nous avons été informés par écrit que le cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil privé n'ont pas ces documents.

Comment peut-on donner ce renseignement à la Chambre des communes, en disant que des documents existent et que c'est le montant de la facture, et en même temps ou plus tard se faire dire par le BCP qu'il n'a pas les documents demandés?

Je voudrais bien que le secrétaire parlementaire enquête là-dessus. Les questions au *Feuilleton* sont très importantes. Il faut qu'on donne des renseignements exacts et complets, et il en est de même des demandes d'accès à l'information. Lorsque l'on a deux réponses entièrement différentes, la Chambre a tout lieu de s'en inquiéter.

M. Moore: Madame la Présidente, je communiquerai les observations du député au leader du gouvernement à la Chambre. Nous lui en reparlerons.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les autres questions restent-elles au Feuilleton?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DU MULTICULTURALISME ET DE LA CITOYENNETÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mulroney: Que le projet de loi C-18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À 11 heures, il restait neuf minutes au temps de parole de la députée de Vancouver-Est.

M. Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, comme je le disais, le ministre a refusé d'ajouter un préambule au projet de loi C-18. Il a également rejeté nos amendements, déclarant que le ministère et le ministre sont chargés de mettre en oeuvre la Loi sur le multiculturalisme. Le ministre a le devoir de chercher à enrayer le racisme et la discrimination dans tous les aspects de la vie au Canada.

Les libéraux ont proposé d'amender un autre article du projet de loi, qui portait sur l'équité en matière d'emploi pour les minorités, afin de nommer un commissaire au multiculturalisme. Nous avons proposé, encore, comme deuxième solution, de charger la Commission des droits de la personne de surveiller l'application de la loi. Nos deux propositions ont été rejetées. À l'étape du rapport, nous avons encore une fois tenté d'inclure des amendements plus précis, mais le ministre les a rejetés, eux aussi, sans toutefois proposer lui-même des améliorations. Fait ironique, il a convoqué cent conservateurs pour voter contre ma simple définition du multiculturalisme.

Étant donné que le gouvernement s'est opposé à toutes les améliorations proposées au projet de loi C-18, qu'il n'a lui-même recommandé aucune amélioration et que le financement des programmes multiculturels a été réduit au cours de la dernière année à cause des compressions budgétaires, nous ne pouvons que conclure que le gouvernement ne s'intéresse au multiculturalisme que pour la forme. Le nouveau ministère du multiculturalisme et de la citoyenneté n'aura pas l'autorité nécessaire pour mettre en oeuvre la politique du multiculturalisme et le ministre n'aura pas, auprès du Cabinet ou d'autres collègues, l'influence nécessaire pour faire approuver les changements qui s'imposent, du simple fait qu'aucun amendement n'aura été apporté au projet de loi pour le renforcer et pour confier au ministre un mandat clair et précis.

• (1220)

Le ministre nous a dit que des ressources supplémentaires ne seraient pas affectées au nouveau ministère, qu'il y aurait simplement des mutations de personnel qui relève actuellement du Secrétariat d'État. Le mandat du ministère englobera l'alphabétisation et le bénévolat ainsi que les droits de la personne, le multiculturalisme et la citoyenneté. C'est tout un mandat. La création des postes du nouveau directeur et de son personnel de soutien comportera des coûts, et nous nous demandons d'où viendront les fonds nécessaires, compte tenu de la réduction radicale du budget des groupes communautaires.

Le refus opposé à l'amélioration du projet de loi C-18 nous a beaucoup déçus. La désillusion a dû être encore plus amère pour les personnes qui offrent des services de première ligne ou qui militent pour le renforcement du multiculturalisme au Canada.

Depuis la présentation de ce projet de loi au cours de l'année qui vient de s'écouler, les fonds alloués aux groupes de revendication ont été réduits considérablement, le programme de citoyenneté et de formation linguistique a été aboli et les programmes des langues ancestrales, pourtant essentiels à la transmission de la culture, ont été amputés. Au total, c'est 4,1 millions de dollars que le fédéral a cessé de contribuer à ces programmes qui visent à enseigner 60 langues ancestrales à 140 000 personnes dans 850 écoles communautaires d'un bout à l'autre du Canada.

Paradoxalement, le ministre du Commerce international se voyait allouer au même moment 14 millions de dollars pour que soient enseignées à des adultes des langues parlées dans les pays du Pacifique. Quelle logique y a-t-il à cela? Cela prouve-t-il que le ministre du Multiculturalisme a de l'influence quand vient le temps d'obtenir des fonds pour les cours de langue? Certainement pas, et cela augure bien mal pour son futur ministère.

Je voudrais cependant féliciter le ministre de n'avoir jamais cessé de dire que le financement des programmes de relations raciales est prioritaire pour lui. Je suis d'accord avec lui. C'est un problème urgent au Canada. Je souhaite seulement qu'il appuie les groupes existants qui poursuivent le même but.

Pourquoi a-t-il refusé de financer les groupes de pression et n'a-t-il pas fait droit aux demandes de 40 organisations qui demandaient des fonds pour un projet de surveillance des médias portant expressément sur un problème très important, le racisme dans les médias et l'image qu'ils projettent des groupes ethniques. Pourquoi a-t-il décidé de financer généreusement un comité consultatif dont les membres ont été choisis en fonction de leur allégeance politique et pourquoi a-t-il créé très secrètement, récemment, avec son propre personnel, un nouveau réseau trié sur le volet d'information sur les relations interraciales qui fait concurrence aux groupes existants?

À entendre le porte-parole du ministre, ce matin, il était évident que le gouvernement et le ministre se sentent menacés par les groupes de pression qui ont pour mandat d'essayer d'améliorer et de faire appliquer la politique du multiculturalisme et de lutter contre le racisme. Ils pensent être dans la bonne voie s'ils créent de nouveaux groupes formés de leurs propres créatures, s'ils contrôlent complètement ce qu'ils disent et s'ils font dire par tout le monde au ministre que ses programmes sont parfaits. Ce n'est pas très démocratique. Ce n'est certainement pas une bonne façon de gérer un ministère du multiculturalisme. De quoi le ministre peut-il bien avoir peur?

Le premier rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme, qui a été déposé il y a quelques mois, est décevant. Il décrit très bien les divers programmes multiculturels. Cependant, il néglige l'essentiel de la Loi sur le multiculturalisme qui est d'influencer et de modifier les politiques du gouvernement, des ministères et des organismes fédéraux pour favoriser la promotion de l'égalité, l'élimination de la discrimination systémique et le progrès du multiculturalisme. Tel est le principal objectif de la Loi sur le multiculturalisme. Ce rapport ne fait aucunement mention des mesures, s'il en est, qu'ont prises les ministères ou les organismes fédéraux.

Le ministre qui serait appelé à diriger un nouveau ministère du multiculturalisme et de la citoyenneté devrait jouer un rôle de catalyseur et provoquer des changements institutionnels et des changements d'attitude au sein du gouvernement. C'est ce que nous voulons. Son rôle serait identique à celui de la ministre responsable de la condition féminine, qui a pour mandat de surveiller et de promouvoir l'égalité entre les sexes dans tous les secteurs qui relèvent de la compétence fédérale. Voilà le genre de choses que nous voulons voir dans le projet de loi C-18.

Le ministre aurait pu influencer la politique d'intérêt public et introduire des changements institutionnels au sein du gouvernement à plusieurs reprises au cours de la dernière année. Il ne s'est pas montré suffisament ferme. Le premier exemple qui me vient à l'esprit est celui du multiculturalisme dans les médias. Nous avons été témoins de plusieurs incidents qui dénotent l'existence de stéréotypes dans les médias et qui illustrent l'insensibilité de ces derniers. Mentionnons notamment l'émission *Cri-*

me Connection sur CBC, et *Disparaître*, sur Radio-Canada.

Le ministre ou son personnel ont-ils pris des mesures concrètes pour sensibiliser les réseaux ou le CRTC à cette question, et pour s'assurer qu'il existe des moyens plus efficaces de surveiller et de promouvoir le multiculturalisme dans les médias?

Il y a aussi la question de la propagande haineuse. Le ministre a dénoncé les macarons à caractère raciste en Alberta, mais il n'a rien fait pour rencontrer les ministres en vue de présenter une nouvelle mesure législative sur la propagande haineuse et de rendre plus sévères les dispositions du Code criminel à cet égard. Je doute qu'il ait parlé au procureur général de la question des sikhs et des turbans dans la GRC.

Le rôle actif que doit jouer le ministre pour constitutionnaliser le multiculturalisme en tant que caractéristique fondamentale du Canada est d'une importance vitale. Le ministre aurait dû prendre des initiatives pour faire quelque chose à ce sujet.

J'ai fait allusion aussi à l'équité en matière d'emploi. Le ministre ne fait même pas sa part dans ce domaine, car une seule personne appartenant à une minorité visible occupe un poste de cadre supérieur dans son ministère.

Je voudrais continuer, monsieur le Président, mais vous me faites signe que mon temps est écoulé. J'aurais voulu avoir plus de temps pour parler de la citoyenneté. Je veux quand même dire que nous sommes déçus de ce projet de loi. Nous sommes déçus de l'attitude défensive du ministre qui est demeuré inflexible et qui n'a pas voulu apporter lui-même des changements. Nous voulions un ministère de la citoyenneté et du multiculturalisme qui soit fort.

Le projet de loi C-18 aurait pu être un moyen efficace de promouvoir l'idée d'un Canada vraiment multiculturel où tous les citoyens sont traités de façon égale. Nous regrettons que ce projet de loi soit si limité. Nous ne nous y opposerons pas parce que nous voulons un ministère, en espérant qu'il sera amélioré au cours des prochaines années. Nous ne pouvons cependant pas appuyer avec enthousiasme ce projet de loi très insatisfaisant.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt les remarques de ma collègue. Je sais qu'elle parle du multiculturalisme et du racisme au Canada avec beaucoup de passion et de compréhension.

Je veux que la députée fasse quelques observations sur ce qu'elle espérait. . .

[*Français*]

Mme Maheu: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Ce matin, lorsque le secrétaire parlementaire du ministre a fait ses interventions sur le projet de loi C-18, la présidence a mentionné qu'il y aurait une période de questions et commentaires et ensuite, elle a réalisé que lors de la troisième lecture, il n'y avait pas de période de questions. Alors, elle m'a interrompue immédiatement.

[*Traduction*]

Mme Mitchell: J'invoque le Règlement monsieur le Président. Si j'ai bien compris, il n'y a pas de période réservée aux questions et aux observations à l'étape de la troisième lecture.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Lopez): L'honorable député peut poursuivre maintenant sur les questions et commentaires de la députée qui vient de faire le discours. Alors, il a la parole.

[*Traduction*]

M. Karpoff: Monsieur le Président, je regrette vraiment que nous n'ayons pas l'occasion de poser des questions au représentant du gouvernement, parce que, à la lumière de sa déclaration, le gouvernement ne semble pas prendre un engagement très ferme envers le multiculturalisme au pays.

Ma question se rapporte aux remarques qu'a formulées la députée. J'aimerais qu'elle nous dise ce qu'elle espère que ce projet de loi accomplira dans le domaine de la citoyenneté.

• (1230)

Mme Mitchell: Je suis très heureuse que le député pose cette question, parce que je crois que le représentant du gouvernement n'a pas présenté les faits comme ils se sont réellement déroulés en comité. J'ai proposé des amendements très importants à propos du secteur de la citoyenneté pour apaiser les craintes exprimées par la Fédération canadienne du civisme et d'autres organismes.

Il est, à mon avis, très important que nous abordions la question du multiculturalisme dans le contexte de la citoyenneté canadienne et que nous placions cette citoyenneté en premier. Il est primordial que tous ceux qui viennent vivre au Canada puissent s'identifier à quelque chose de plus large que leur origine ethnique et leur patrimoine, ce qui demande assez souvent un certain temps. Nous devrions inciter activement les gens à s'identifier au Canada et à la société canadienne.

Comme vous le savez très bien, monsieur le Président, lorsque l'on parle de citoyenneté canadienne on parle de la citoyenneté d'un pays multiculturel. C'est ce qui est

tellement merveilleux au sujet du Canada et je pense qu'il est triste que le gouvernement, dans ce projet de loi surtout, n'ait pas attaché plus d'importance à l'aspect citoyenneté.

J'ai essayé de faire ajouter une définition spéciale tirée de la Loi sur la citoyenneté, mais je ne sais pas pourquoi le ministre a refusé. J'ai essayé également de changer le nom de la loi, pour que le mot «citoyenneté» vienne avant le mot «multiculturalisme», ce qui aurait donné Loi sur la citoyenneté et le multiculturalisme et aurait véhiculé l'impression, à mon avis, que nous sommes tous des citoyens canadiens, quelle que soit notre spécificité ethnique.

Je regrette que ce ne soit pas l'impression que donne la loi. Je sais que nous aurons plus tard une loi sur la citoyenneté et je l'attends avec impatience, mais il me semble qu'il est très important de promouvoir le multiculturalisme dans le cadre de la citoyenneté canadienne, ainsi que de promouvoir «le Canada», cette entité à laquelle nous appartenons et que nous avons en commun, quelle que soit notre origine ethnique.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir parler de ce projet de loi à la Chambre. Je crois que le projet de loi C-18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, mérite notre appui, même si c'est une mesure boîteuse.

Elle comporte en effet quelques problèmes majeurs que je voudrais mentionner pour que nous puissions les régler quand nous en aurons l'occasion.

Ce projet de loi comporte une certaine dose de cynisme. Certains se demandent s'il n'est pas un simple effort symbolique de la part du gouvernement en réponse à un groupe de Canadiens qui a été souvent oublié et qui n'a peut-être pas été traité avec toute la justice et toute la considération nécessaires.

Les Canadiens savent généralement très bien à quoi s'en tenir sur les tours de passe-passe du gouvernement actuel dans certains dossiers. Ce gouvernement enrobe souvent de clinquant et de palabres ce qu'il entreprend. Il s'agite et il fait preuve de cynisme. C'est d'autant plus regrettable que la question du multiculturalisme est particulièrement importante au Canada tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Je voudrais faire un bref historique de ce dossier. Les deux autres partis à la Chambre profitent souvent de la moindre occasion pour pointer du doigt les manquements des libéraux. J'espère qu'avant la fin du débat, ils féliciteront le Parti libéral pour certaines mesures qu'il a prises dans le passé en faveur du multiculturalisme.

Un gouvernement libéral a établi la politique du multiculturalisme en 1971. Je vous cite trois objectifs énoncés à l'époque:

> 1. Appuyer toutes les cultures du Canada en aidant à se développer, compte tenu des ressources, les groupes culturels qui en ont manifesté le désir et dont le besoin d'assistance est évident.
>
> 2. Aider les membres de tout groupe culturel à surmonter les barrières culturelles qui les empêchent de participer pleinement à la société canadienne.
>
> 3. Favoriser les rencontres et échanges entre tous les groupes culturels du Canada dans l'intérêt de l'unité nationale.

En 1982, les libéraux ont pris une autre initiative. À ce moment, le concept de multiculturalisme était assez solidement implanté pour mériter d'être inclus dans la Charte canadienne des droits et libertés de la Loi constitutionnelle de 1982 où il est devenu l'article 27. Je pense que c'est là un geste historique qui n'est pas sans importance.

Monsieur le Président, vous vous souviendrez peut-être que les initiatives du Parti libéral étaient conformes à la position du sous-comité des Nations Unies pour la protection des minorités et la prévention de la discrimination, comité qui a atteint une certaine notoriété en raison des questions de droits de la personne qui ont surgi à l'époque. Ce qu'il faut retenir, c'est que les libéraux ont pris certaines initiatives très importantes et le projet de loi est une suite logique de ces initiatives. En ce sens, la mesure est louable.

Comme je l'ai dit au début, les gens sont un peu inquiets, car ils se demandent si c'est un geste symbolique. Pourquoi se le demandent-ils? Quiconque suit les délibérations de la Chambre sait que des compressions considérables ont été imposées dans le domaine du multiculturalisme. Si tel est le cas, pourquoi le promouvoir? On ne prévoit la nomination d'aucun commissaire chargé de veiller à l'application de la politique ainsi qu'à la réalisation des diverses initiatives qui seront entreprises et des objectifs qui ont été fixés.

Est-ce là un engagement réel et sérieux? Les gens déplorent le fait que le programme de formation linguistique et d'instruction civique a fait l'objet de réductions

massives, ce qui cause du tort aux néo-Canadiens qui désirent apprendre l'une de nos deux langues officielles.

Voici une autre question qui a rendu les gens cyniques et inquiets au sujet de toute cette initiative: Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas autorisé des changements minimaux s'il prend réellement cette initiative au sérieux?

Je dois également souligner qu'il ne donne aucune définition du terme «multiculturalisme». Lorsque nous parlons de multiculturalisme, songeons-nous uniquement aux personnes de différents groupes linguistiques qui immigrent au Canada? Parlons-nous également des personnes de différentes confessions?

Nous savons tous que les divers groupes socio-économiques ont leur propre culture par exemple, les pauvres ont leur culture. Parlons-nous également de la culture des femmes, des hommes, des personnes âgées, des jeunes, de l'Ouest, des provinces de l'Atlantique, du Nord, du Québec, de l'Ontario? Qu'entendons-nous par «multiculture» ou «multiculturalisme»? Il y a fort à parier qu'on l'ignore et qu'on ignore même ce que signifie réellement la culture, car on peut la définir de bien des façons.

[*Français*]

Est-ce que c'est un effort symbolique? Est-ce que c'est vraiment un engagement profond envers ce groupe qui mérite d'être considéré de façon sensible? Pourquoi est-ce qu'il y a eu des coupures de fonds dans le domaine du multiculturalisme? Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas de définition en ce qui concerne ce terme? Pourquoi n'y a-t-il pas de commissaire pour s'assurer que les objectifs seront réalisés? Et dans le cas où ils ne le seraient pas, que ce soit identifié afin qu'on puisse, comme Parlement, essayer de corriger le tir.

• (1240)

Et où est-ce qu'on prendra le personnel pour réaliser le mandat de ce nouveau ministère? Est-ce que ce sont des fonctionnaires? Je n'ai rien contre cela. Mais est-ce que ces gens auront les connaissances suffisantes afin de mener à bonne fin ces objectifs qu'aura ce ministère? La question fondamentale est la suivante: Est-ce que c'est un geste symbolique, ou est-ce que c'est un geste honnête? Vous vous souvenez peut-être de l'annonce qu'il y avait au sujet d'un certain *hamburger*, à la télévision. Il y avait une dame qui disait: *Where's the beef*? Et beaucoup de personnes se demandent: *Where's the beef*?

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, je suis heureux aujourd'hui de prendre part à ce débat important visant à la création du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté.

Le Canada a toujours été une terre d'accueil privilégiée pour les ressortissants de tous les pays du monde, qui viennent ici pour y trouver la liberté, la paix sociale et la prospérité économique.

Des premiers immigrants français, irlandais et écossais jusqu'aux récentes vagues des ressortissants asiatiques, en passant par les grandes migrations d'après-guerre venues d'Europe, nous avons tous trouvé au Canada une terre propice au développement, à la réalisation de nos grands rêves.

Comme ces milliers de citoyens du monde devenus citoyens canadiens, ma famille et moi-même sommes fort reconnaissants envers le Canada et les Canadiens de nous avoir accueillis comme des frères et de nous ouvrir la porte à une pleine participation à la vie de notre communauté, de notre ville, de notre province et de notre nouveau pays.

[*Traduction*]

À mon avis, la façon la plus concrète dont nous pouvons exprimer notre gratitude est de jouer un rôle actif dans le pays que nous avons choisi. Nous voulons progresser vers une plus grande harmonie et une plus grande prospérité. Notre objectif est de bâtir un Canada qui reflète les idéaux et les ambitions de ses citoyens.

[*Français*]

En tant que membre d'une des communautés culturelles canadiennes j'ai, comme bien d'autres, apporté mon bagage de culture, de traditions et d'expertise, qui sans doute contribuent largement à donner au Canada non seulement un caractère bien spécifique, mais aussi un dynamisme social et économique unique. De toute évidence, plus les communautés culturelles sont fortes, vivantes et dynamiques, plus le Canada est fort et productif.

Ainsi, par exemple, le Canada est déjà privilégié de pouvoir dialoguer et négocier avec le monde dans deux langues officielles. Mais lorsque s'ajoute l'apport linguistique des communautés culturelles, on ouvre une grande porte sur des marchés parmi les plus valables du monde comme l'Europe et l'Asie.

Mais pour atteindre l'objectif ambitieux de construire un Canada des années 1990 à l'image de ses citoyens, nous devons d'abord développer un dialogue fructueux entre les cultures: avec les peuples fondateurs de ce pays, mais aussi entre nos différentes communautés culturelles qui, au fil des ans, ont enrichi la mosaïque canadienne.

Ce dialogue, monsieur le Président, entre les différentes composantes de notre société doit reposer sur la connaissance des uns et des autres, doublée de la reconnaissance de la diversité, parfois même de la divergence.

Comme l'a dit si bien le député de Vancouver Quadra (M. Turner): «. . .il n'y a plus de majorité au Canada. Nous faisons tous partie, d'une façon ou d'une autre, d'une minorité.»

Une fois que nous avons perçu et accepté cette réalité, il devient d'autant plus facile de développer un dialogue des cultures et de reconnaître les autres comme des interlocuteurs véritables.

Combattre le racisme, harmoniser la diversité, développer un consensus à travers les divergences, développer une véritable égalité des chances ne sont pas des défis faciles à surmonter pour un pays, ni pour un peuple.

Une toute récente étude faite aux États-Unis démontre que malgré les batailles émérites de grands leaders noirs comme Martin Luther King, et la perception de progrès que nous avons tous, le racisme persiste à un niveau presque aussi dramatique que pendant les années 1960. Ses formes sont, à certains points de vue, certes moins visibles qu'au temps de la ségrégation légale, mais sa portée tangible demeure à peu près inchangée. Malheureusement, le Canada est loin d'être à l'abri de ce marasme social.

D'ici l'an 2000, trois Montréalais sur cinq seront d'origine ethnique. Nous sommes déjà presque moitié moitié. Cela signifie que les Canadiens de toutes souches, et particulièrement ceux qui habitent dans les grandes villes, doivent rapidement adapter leur mentalité et leur comportement à la réalité des minorités et surtout des minorités visibles.

Cela exige du temps, de l'énergie et par-dessus tout de la tolérance.

Il faut aussi du leadership moral et du leadership politique. Nous avons dépassé l'époque où des gestes symboliques, des nominations à des postes de second ordre et des cataplasmes administratifs pouvaient satisfaire les besoins.

[*Traduction*]

Le gouvernement actuel n'a manifestement pas compris la réalité multiculturelle du Canada des années 80 et saisit encore moins la réalité imminente des années 90. Malgré les promesses électorales de 1984 et de 1988, la situation ne s'est pas améliorée. L'absence de direction gouvernementale n'a donné lieu qu'à une stagnation, à une confusion et, à mon avis, à une détérioration qui, tôt ou tard, aggravera l'agitation sociale.

[*Français*]

Question de polir son image électorale face aux communautés culturelles, le gouvernement a passé une loi sur le multiculturalisme.

Au lieu de donner au multiculturalisme un soutien comparable à celui qu'a conféré au bilinguisme la Loi sur les langues officielles, la loi du gouvernement conservateur se contente d'énoncer un cadre législatif aux programmes actuels et d'étendre aux différentes branches gouvernementales les principes du multiculturalisme.

Les Canadiens et les représentants des communautés culturelles n'ont pas été dupes.

Les conservateurs cherchent le vote ethnique mais leur manque de vision d'un Canada fort, uni et multiculturel est évident. Pendant qu'il passe une loi sur le multiculturalisme et crée un ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, le gouvernement coupe les fonds pour les programmes d'enseignement des langues d'origine.

Comment veut-on promouvoir le multiculturalisme au Canada et en même temps couper les moyens de réaliser un tel objectif?

C'est le même phénomène qui se produit pour les langues officielles. Il propose et amende une loi existante mais n'applique pas les règlements et la loi n'est pas opérationnelle.

C'est un parti politique, le parti conservateur, un gouvernement conservateur sans vision, sans cause et sans épine dorsale.

[*Traduction*]

Le gouvernement a témoigné du même manque d'initiative en ce qui a trait aux nominations. Invoquant des chiffres impressionnants à première vue, il prétend avoir bien traité les minorités culturelles à cet égard. Cependant, si on regarde de près, on constate qu'il s'agit d'affectations à des postes de niveau inférieur dans des sociétés d'État, dans la fonction publique et, souvent, dans des organismes strictement consultatifs.

Les communautés culturelles du Canada méritent mieux. Dans l'intérêt de tous, nous devrions pouvoir trouver des Canadiens de différentes origines ethniques dans tous les secteurs, dans des postes de responsabilité aux niveaux les plus élevés de la fonction publique et même à la présidence de sociétés d'État.

[*Français*]

Donc tout reste à faire. Et il ne faut certes pas compter sur le gouvernement conservateur pour pousser plus loin l'initiative. Il a démontré son impuissance à percevoir les mutations sociologiques et à répondre avec équité et compassion aux besoins des Canadiens de toutes souches.

[*Traduction*]

Je suis fier d'être Canadien et de faire partie d'une communauté culturelle. Je suis également fier d'être associé à un parti politique qui a toujours été conscient de la réalité multiculturelle du Canada et qui n'a jamais hésité à promouvoir et à mettre en valeur le rôle de nos communautés dans la mosaïque canadienne.

• (1250)

Le Canada est une société multiculturelle composée d'autochtones, de francophones et d'anglophones et de divers groupes ethnoculturels, et toutes nos institutions devraient refléter cet état de choses.

Les querelles linguistiques actuelles m'attristent. Le Canada que j'aime est un pays généreux, tolérant et compréhensif. Si la langue et la culture de la minorité française du Canada et de la minorité anglaise du Québec ne peuvent être ni préservées ni encouragées, comment pouvons-nous espérer que la culture et la langue d'autres groupes ethniques le seront? Chaque fois que l'on attaque et que l'on dégrade la valeur du multiculturalisme, on favorise l'assimilation, et cette façon d'agir ne cadre pas avec le mentalité des Canadiens.

Le Canada est un modèle de société dans le monde, la meilleure société que nous connaissions. Peu importe nos origines, travaillons ensemble à faire l'unité du pays et apprenons à vivre ensemble en reconnaissant et en acceptant nos différences mutuelles. C'est ainsi que le reste du monde vivra en l'an 2000. Nous devrions nous serrer les coudes pour pouvoir atteindre cet objectif et continuer de donner au monde l'exemple que nous lui donnons depuis 150 ans.

[*Français*]

Madame la Présidente, tolérance, générosité et compassion sont la devise canadienne. Nous pouvons vivre ensemble en acceptant et reconnaissant nos différences.

Ce nouveau ministère doit promouvoir l'unité et la vie canadiennes, la survie de ce pays en dépend.

[*Traduction*]

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le député qui a prononcé un discours très éloquent et très émouvant en nous parlant de ce qu'est un Canadien au Canada, son pays, qui est également le mien. Il a invoqué plusieurs arguments et je suis d'accord avec lui sur beaucoup de points.

Il a dit une chose particulièrement intéressante pour moi, quand il a fait état des expédients politiques et de certaines activités du gouvernement qui sont, à mon avis, de la frime pour obtenir le vote des ethnies. Il a ajouté également que la situation se dégradait. J'aimerais qu'il s'explique davantage.

Je sais que la question du racisme et de la discrimination est de plus en plus préoccupante depuis un an. Il y a eu passablement d'incidents de cette nature au cours de la dernière année. Aujourd'hui, aux cours des déclarations de députés, on a parlé non, sans inquiétude, d'attaques contre les juifs dans certains pays.

On a entendu ici même au Canada de vives protestations quand on a permis au sikhs de s'enrôler dans la GRC. Les sikhs tiennent beaucoup au port d'un symbole religieux, en l'occurence le turban. Des macarons et autres objets racistes ont été distribués en provenance de l'Alberta. On a découvert l'existence de plusieurs cas dramatiques qui ne datent pas d'hier. L'un d'eux était le cas de Donald Marshall et il y a eu à Winnipeg un autre exemple d'injustice commise contre les autochtones. On trouve bien d'autres exemples. Assurément dans la collectivité indo-canadienne, on s'inquiète de certaines choses, comme l'apparition des «skinheads».

À mon avis, cela montre bien qu'il y a des tensions au Canada. Le gouvernement, de bien des manières, a toléré cette situation et l'a laissée empirer. Je me demande si le député voudrait faire des commentaires à ce sujet et proposer peut-être d'autres solutions.

M. Gagliano: Madame la présidente, j'apprécie les compliments de ma collègue et je la remercie de m'avoir permis d'exprimer mon opinion sur cette question.

Le Canada est une mosaïque. La seule façon de procéder est d'accepter nos différences et d'essayer de reconnaître nos diverses traditions culturelles pour s'efforcer de vivre ensemble en parfaite harmonie. Pendant 150 ans, notre pays est resté uni, mais dernièrement, nous traversons une grave crise. Je ne veux pas parler de l'Accord du lac Meech, parce que je pense que ce débat nous divise; je voudrais plutôt parler de choses qui nous unissent.

Il y a une quinzaine de jours, sur les ondes du réseau national de télévision, je regardais, par exemple, l'émission *The Journal*. On y montrait des gens qui piétinaient le drapeau du Québec, le brûlaient et tenaient des propos racistes. Lorsque nous montrons des images comme celles-là à la télévision nationale, cela ne peut qu'avoir des répercussions. Je sais que cela fait les manchettes. Les journalistes sont là pour donner les nouvelles. Ils cherchent des événements pouvant intéresser les gens. Parmi ceux qui ont regardé l'émission en question, beaucoup ont l'impression que c'est là l'attitude du Canada

anglais à l'égard du Canada français. Or, je crois fermement que c'est tout à fait faux.

Le gouvernement affirme qu'il n'a pas à confier à la Société Radio-Canada un mandat d'unité. Selon moi, nous devons assurer cette unité par l'entremise d'institutions comme la Société Radio-Canada. Les divers ministères doivent avoir pour objectif d'empêcher l'éclatement de notre pays, ce qui n'est pas facile.

Nous sommes presque rendus en l'an 2000, et nous voyons ce qui se passe en Union soviétique et en Europe. Nous vivons ensemble. Si nous voulons réussir et continuer de donner l'exemple au reste du monde par notre façon de cohabiter, de célébrer nos différences et d'aimer le même pays, nous devrions tous être des Canadiens. Je crois fermement que le gouvernement doit donner l'exemple en l'occurrence.

Or, pour des motifs politiques, le gouvernement ne fait pas preuve de l'initiative nécessaire pour assurer l'unité de notre pays. Nous n'avons aucune cause commune. Pourquoi le Canada devrait-il demeurer uni? On doit faire preuve d'initiative. Il est impossible d'empêcher l'éclatement du Canada en ayant recours à l'aide économique seulement. Il faut avoir une raison d'être Canadien. Le Québec ne devrait pas demeurer au sein de la Confédération, du seul fait que cela est avantageux pour lui sur le plan économique. En effet, dans ce cas, un jour ou l'autre, lorsque son économie sera plus saine, il pourra dire au Canada qu'il n'a plus besoin de lui et qu'il entend se séparer.

Si nous voulons rester unis, nous devons souscrire à une cause commune. Le Canada doit représenter quelque chose de bien concret, et je pense qu'en tant que gouvernement national, le gouvernement fédéral doit transmettre ce type de message et faire preuve d'initiative. C'est là la seule façon dont on pourra réaliser l'unité nationale au Canada.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, je suis heureux de cette occasion qui m'est donnée d'intervenir et d'appuyer le principe du projet de loi C-18.

Je voudrais d'abord préciser que, étant donné que le ministre a refusé d'apporter des améliorations raisonnables au projet de loi pendant les débats au comité, je me demande sérieusement si cette mesure législative est satisfaisante.

Le projet de loi crée un nouveau ministère du multiculturalisme et de la citoyenneté par suite de la Loi sur le multiculturalisme qui, en soi, fixe les objectifs de la politique multiculturelle au Canada. Le nouveau ministère aura compétence dans la plupart des questions touchant le multiculturalisme et la citoyenneté, mais il aura aussi la responsabilité de la mise en oeuvre de notre politique multiculturelle. Le projet de loi comporte bien des lacunes.

Mes collègues et moi l'appuyons à regret. Nous appuyons sans réserve le principe, mais nous croyons que la loi actuelle ne répond pas adéquatement au besoin d'un programme de multiculturalisme véritable et vital au Canada, qui est la politique du Nouveau Parti démocratique depuis pas mal de temps.

Le projet de loi dont nous sommes saisis doit être modifié si l'on veut établir un organisme qui puisse réaliser les objectifs de la politique fédérale du multiculturalisme. Nous avons encore des doutes concernant certains aspects de cette mesure législative, comme la capacité discutable du nouveau ministère de remplir son mandat et à atteindre ses objectifs.

Par exemple, les fonctionnaires actuels qui seront mutés du Secrétariat d'État ne sont pas assez nombreux pour assumer les responsabilités élargies du nouveau ministère dont le mandat est élargi. Il faudra engager des employés dont les antécédents seront très divers. Il est absolument nécessaire que ceux qui seront engagés soient sensibles à la dynamique de la mosaïque culturelle du Canada.

• (1300)

Il est crucial d'accorder suffisamment de crédits au déploiement de ces programmes multiculturels axés sur la collectivité. Sinon, le nouveau ministère ne sera qu'un trompe-l'oeil, un autre exemple de la politique de pure forme qui a été la marque de ce gouvernement.

Ma collègue de Vancouver-Est a parlé avec éloquence des compressions et des besoins qui n'ont pas été satisfaits dans le cadre de ce projet de loi. Par exemple, le financement des organismes multiculturels a été réduit sur une période de trois ans, je pense, de quelque 50 p. 100.

Nous avons été très inquiets d'apprendre que la subvention accordée au Programme de formation linguistique et d'instruction civique a été réduite de 50 p. 100 en 1989, et qu'on prévoit de supprimer ce programme cette année.

Ce sont des initiatives du gouvernement qui vont absolument à contre-courant. Elles sont l'antithèse d'une solide politique de multiculturalisme.

Le ministre sait très bien que la loi oblige à mieux faire comprendre la valeur de la citoyenneté canadienne et à encourager la participation à la vie sociale, culturelle, politique et économique du Canada. Mais comment le ministre peut-il encourager ces nobles idéaux alors que le gouvernement a en fait sapé le fondement même dont on a besoin pour mettre en application ces programmes?

Quand ce projet de loi a été présenté pour la première fois au printemps de 1989, nous avions estimé qu'il s'agissait davantage d'une mesure d'ordre administratif que d'un projet de loi visant à établir un mandat précis en application de la Loi sur le multiculturalisme au Canada. Mes collègues néo-démocrates ont estimé à cette époque que le projet de loi devrait donner une définition précise du multiculturalisme, et qu'il devrait préciser les responsabilités incombant au ministre pour mettre en oeuvre la politique du multiculturalisme dans nos institutions fédérales. Ce projet de loi ne l'a pas fait.

Depuis que le projet de loi a été débattu en deuxième lecture à l'automne dernier, plusieurs facteurs sont intervenus qui affaiblissent en fait notre appui pour ce qui aurait pu être un très bon projet de loi.

Premièrement, en comité, le ministre a refusé d'apporter des amendements raisonnables qui auraient beaucoup renforcé ce projet de loi. Les amendements proposés visait le rôle particulier du ministre et de son ministère en ce qui concerne l'application du multiculturalisme dans les institutions fédérales, une mention précise concernant la suppression du racisme au Canada, l'assurance de l'équité en matière d'emploi et la surveillance du ministère par un organisme non gouvernemental.

En outre, le gouvernement a procédé à des coupes sombres dans le budget du Secrétariat d'État qui finance le multiculturalisme. Ce faisant, je le répète, il a considérablement entravé l'action de nos organismes communautaires et de nos groupes de pression.

Par ailleurs, il a beaucoup réduit l'activité des groupes de pression comme le Conseil ethnoculturel canadien et appauvri les programmes de formation linguistique des immigrants, ce qui ne l'a pas empêché de procéder à coups de millions à la construction de l'Institut canadien des langues patrimoniales. Selon son habitude, le gouvernement préfère créer des institutions centrales couteuses au lieu de financer les programmes communautaires utiles dont tout le Canada a besoin.

Bien qu'il en ait eu l'occasion, le ministre a refusé d'apporter les changements nécessaires afin de faire de ce projet de loi une mesure vraiment applicable et susceptible d'être appuyée sans réserve par les néo-démocrates. Il a refusé de s'accorder les pouvoirs voulus pour vraiment faire avancer les choses.

Nous en sommes venus à la conclusion que ce projet de loi n'est en fait qu'un trompe-l'oeil; or, un trompe-l'oeil ne suffit vraiment pas en présence d'une affaire aussi importante.

Les néo-démocrates croient fermement que toute politique du multiculturalisme au Canada doit favoriser d'abord et avant tout l'égalité des droits. Bien avant que mes collègues néo-démocrates et moi soyons admis à servir à la Chambre, nos dirigeants, et tout particulièrement J. S. Woodsworth, J. Coldwell et Tommy Douglas, ont condamné avec éloquence et passion les injustices dont étaient victimes nos minorités ethniques. Ils ont condamné toutes les atteintes aux droits de la personne qui malheureusement jalonnent l'histoire de notre pays.

Nous nous sommes opposés avec énergie au traitement honteux et brutal de nos concitoyens japonais qui ont eu leur vie gâchée, ainsi que leur fierté et leur identité de citoyens canadiens anéanties lorsqu'ils furent honteusement internés lors de la Seconde Guerre mondiale. C'est tout récemment seulement que le Canada a jugé bon de réparer ce crime dont nos concitoyens d'origine japonaise ont été les victimes.

Nous avons insisté sur la nécessité de reconnaître les autochtones de notre pays comme des citoyens à part entière, jouissant du droit à l'autodétermination, ainsi que celle de faire droit à leurs revendications territoriales.

Nous continuons de protester contre l'injustice de notre politique actuelle en matière d'immigration. Nous continuons de déplorer les pratiques discriminatoires des employeurs à l'égard des minorités visibles. Nous continuons de lutter contre les manifestations de racisme qui attisent la flamme de l'intolérance.

Qu'il figure ou non dans notre constitution, le multiculturalisme est un aspect fondamental de notre pays. Plus du tiers des Canadiens ne sont pas nés en ce pays. Ils ne sont ni d'origine française ni d'origine anglaise. Leur nombre augmente rapidement.

Ensemble, ces groupes non indigènes forment l'élément le plus important de la population canadienne. Dans beaucoup de localités de l'Ouest, dans la région de Vancouver par exemple, les gens d'origine ni anglaise ni française constituent en fait la majorité. Ces dernières

années, ils sont venus de plus en plus nombreux d'Asie, des Antilles, du Moyen-Orient et de nombreux pays d'Amérique latine.

Le Canada est vraiment devenu une mosaïque riche et colorée, une belle expression de la diversité culturelle plutôt qu'un melting-pot homogène comme ce qu'on voit chez nos voisins du Sud.

Ce rythme accéléré de changement ethnoculturel, il a fallu en payer le prix. Selon les pieuses croyances officielles, le Canada serait né et aurait grandi dans un esprit de pluralisme culturel, dont la politique actuelle de multiculturalisme serait l'aboutissement. Ne serait-ce pas merveilleux d'être nés dans un monde aussi parfait? Malheureusement, les démons des préjugés raciaux et culturels n'ont jamais été tout à fait exorcisés dans la société canadienne.

Des incidents de racisme et d'intolérance sont gravés profondément dans notre histoire. Ils sont quant à cela de plus en plus faciles à trouver dans les manchettes aujourd'hui, depuis les affiches fabriquées en Alberta dénigrant les agents de la GRC qui portent le turban jusqu'aux rassemblements de skinheads à Toronto, depuis l'hostilité accrue à l'égard des immigrants de Hong Kong dans la région de Vancouver jusqu'aux tensions croissantes à l'égard des immigrants d'Europe de l'Est dans les Maritimes.

Ces tensions croissantes trahissent quelque chose de plus profond et de plus menaçant. Elles découlent de la hiérarchie discriminatoire qui établit des différences entre les Canadiens et traite certains de nos concitoyens à peine mieux que des étrangers. La mise à nu d'un racisme institutionnalisé dans notre système judiciaire et dans nos services policiers, qu'on a constaté par exemple avec l'emprisonnement injustifié d'un jeune Indien, Donald Marshall, sous une inculpation de meurtre, et les témoignages entendus devant la commission d'enquête manitobaine sur le traitement des autochtones par le système judiciaire, révèlent bien clairement le côté sombre de l'âme nationale.

Les pétitions canadiennes en vue d'empêcher la GRC de s'adapter aux obligations vestimentaires des sikhs orthodoxes sont en fait profondément inquiétantes, surtout quand on va voir derrière les arguments peu judicieux de la tradition canadienne pour constater qu'on a affaire à l'argument terriblement fréquent que les sikhs et leurs traditions sont tout simplement «non canadiens». «Qu'ils s'en retournent d'où ils viennent et emportent avec eux tout leur attirail», tel semble être le cri de ralliement d'un groupe de Canadiens qui fait beaucoup de bruit.

• (1310)

Comment concilier le profond sectarisme racial que dénote pareille attitude et la conviction qu'ont les Canadiens que leur pays compte parmi les plus tolérants du monde?

Il est probable que les manifestations du racisme et de l'intolérance iront en augmentant à mesure que la composition de la société canadienne se diversifiera. Elles sont symptômatiques d'une réaction au rythme accéléré du changement que connaîtra notre société d'ici vingt ans et au terme duquel 20 p. 100 de la population des grandes villes du pays sera composée de non-blancs.

Pour conclure, il est à espérer que tous auront les mêmes droits. Ou nous acceptons le principe qu'aucune race, religion ou culture n'est en soi supérieure à une autre, ou nous continuons de faire les hypocrites, d'agir et de réagir en contradiction avec nos principes démocratiques et pluralistes.

Nous avons beaucoup de travail à accomplir pour que le Canada demeure un pays reconnu mondialement pour sa tolérance. Les normes canadiennes sont multiculturelles et pluralistes. Il existe bien des façons valables, légales et productives d'exprimer son identité canadienne. Telle est notre réalité.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le député qui vient de terminer son allocution. Je suis fière qu'il soit membre de notre caucus. La qualité de son intervention est d'autant plus remarquable qu'il a eu peu de temps pour la préparer.

J'ai cependant quelques questions à poser pour éclaircir un point concernant les réductions de financement. Le dernier budget prévoit une nouvelle réduction qui aurait peut-être dû figurer sur sa liste. Il s'agit des compressions de l'ordre de 4,1 millions de dollars qu'ont subies les programmes de langues patrimoniales. Ces programmes s'adressent aux enfants d'immigrants des quatre coins du pays, qui sont répartis dans plusieurs centaines de classes différentes. Le financement fédéral de ce programme est complètement éliminé.

Au moment où il réduit le financement de l'enseignement des langues patrimoniales, qui relève du ministère du Multiculturalisme, le gouvernement trouve le moyen, en cette période de compressions, d'offrir un financement de 14 millions de dollars au ministre du Commerce international, qui tentera apparemment de faire apprendre à des adultes les langues des pays du Pacifique. Quiconque a essayé d'apprendre le japonais ou le chinois sait que ce n'est pas chose facile pour un adulte. Parallè-

lement, le gouvernement retire son aide à un apprentissage linguistique tout naturel chez les enfants.

Premièrement, le député accepterait-il de commenter la situation?

Deuxièmement, que pense-t-il de l'ordre de priorité imposé par le gouvernement et de ses conséquences pour le ministre du Multiculturalisme, si l'on pense à sa position au sein du Cabinet et à sa capacité de financer les programmes essentiels, comparativement à la position du ministre du Commerce international, qui ne semble pas connaître ce genre de difficulté?

M. MacWilliam: Madame la Présidente, j'ai mentionné, sans plus, le point tout à fait légitime que soulève ma collègue.

Nous reprochons surtout à la mesure telle qu'elle est proposée de jeter de la poudre aux yeux comme tant d'autres. Nous voulons démontrer que l'organisme créé ne pourra pas s'acquitter de la tâche qui lui est confiée. Les fins d'aucune mesure législative, d'aucun ministère ni mandat ne peuvent se réaliser sans financement au niveau communautaire.

C'est une chose d'investir des millions dans la création d'institutions centrales, comme le gouvernement a tendance à le faire. Le véritable problème, pour ce qui est de promouvoir une politique et un mandat réalisable du multiculturalisme partout au Canada, c'est de financer au niveau communautaire les programmes nécessaires pour enseigner les langues aux nouveaux citoyens et accorder aux nombreux groupes d'action communautaire l'aide dont ils ont désespérément besoin.

Un moyen très simple de juger de la question est d'établir un parallèle avec les 1,6 million de dollars qu'on devait d'abord retirer des programmes pour les femmes. En même temps que le gouvernement restreignait ces programmes essentiels aux collectivités, il trouvait miraculeusement de bonnes raisons de dépenser l'équivalent, soit 1,6 million, pour des rénovations au Sénat. Cela crève les yeux, le gouvernement n'établit pas ses priorités avec la plus grande largeur de vues.

Nous disons que les priorités de financement doivent se situer au niveau communautaire. Il faut les appliquer aux programmes nécessaires pour que ce genre de mesure soit vraiment réalisable.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, je suis, moi aussi, très heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté.

Bien qu'elle manque de vigueur, cette mesure législative vaut infiniment mieux que ce qui existe en ce moment. C'est un pas dans la bonne direction.

Le projet de loi a pour but principal de constituer le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Sous ce titre se cachent de multiples secteurs d'activité. Je ne peux m'empêcher de me demander comment le ministère va s'y prendre, avec un budget de 155 000 $ pour 1990-1991, pour atteindre tous les objectifs qui lui ont été fixés dans les lignes directrices.

Je me rends compte, en vérifiant les prévisions budgétaires que le ministère de l'Environnement est dans la même situation. Je me demande pourquoi le gouvernement cherche à constituer un nouveau ministère et laisse tous les ministères présenter leurs prévisions quand ils ne font, en fait, que se disputer la même somme fixe. C'est loin de faciliter la tâche au responsable de ce ministère, qui doit atteindre les objectifs fixés et respecter les lignes directrices prévues.

Le projet de loi C-18 est fonction de l'appareil gouvernemental. Aussi trouvera-t-on au bureau principal du nouveau ministère les cinq directions générales suivantes: multiculturalisme, enregistrement et promotion de la citoyenneté, alphabétisation, bénévolat et droits de la personne. Nous sommes tous conscients que chacun de ces secteurs exige une très grande compassion, non seulement de la part des députés, mais aussi de la part de tous les Canadiens.

La politique du multiculturalisme a évolué depuis 1971. Je suis très heureuse et très fière de signaler que ce sont les libéraux qui l'ont établie au départ. La politique visait principalement à mettre en valeur toutes les cultures du Canada en contribuant à l'établissement des groupes culturels intéressés dans le besoin, selon les ressources; à aider les membres des différents groupes ethniques à surmonter les obstacles culturels à leur pleine participation au sein de la société canadienne; à promouvoir les rencontres créatives et les échanges parmi tous les groupes dans l'intérêt de l'unité nationale; et à aider nos immigrants à apprendre l'une des langues officielles du pays pour qu'ils puissent s'intégrer pleinement à la société canadienne.

Ce sont là des visées exaltantes mais nécessaires. Pourtant, le projet de loi ne prévoit pas les fonds nécessaires à

l'atteinte de ces objectifs. Nous avons besoin de cet argent pour préserver la mosaïque culturelle canadienne et une société où vivent en harmonie de nombreux Canadiens comme moi qui sont nés ici et bien des gens venus d'ailleurs mais qui ont choisi de vivre au Canada.

Avec la vague d'immigration qui a continué de déferler dans les années 70 et 80, la politique du multiculturalisme s'est implantée dans les nombreuses collectivités ethniques du Canada. En 1982, les immigrants étaient devenus assez visibles pour que leurs droits soient reconnus à l'article 27 de la Charte des droits et libertés.

• (1320)

Les progrès internationaux réalisés dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales ont aidé la politique du multiculturalisme à s'implanter. Aux Nations Unies, le sous-comité de la protection des minorités et de la prévention de la discrimination s'est fait remarquer par ses travaux.

La politique canadienne du multiculturalisme, qui mettait l'accent sur la participation des citoyens, les droits de la personne et la diversification culturelle, englobait divers objectifs fixés par les Nations Unies pour encourager la tolérance et la compréhension. Elle visait également à promouvoir l'unité nationale et à mieux définir l'identité canadienne. La politique de multiculturalisme élaborée par les gouvernements libéraux répondait donc aux objectifs nationaux et internationaux.

Ce qui semblait une politique parfaite a été mise de plus en plus à l'épreuve à la fin des années 70 et tout au long des années 80. Les manifestations racistes devenant de plus en plus fréquentes et les collectivités ethniques prenant rapidement de l'expansion, on a laissé entendre que la politique du multiculturalisme faisait trop ou trop peu pour les immigrants et, donc, les enfermait dans des ghettos culturels.

Le gouvernement conservateur a promulgué la Loi sur le multiculturalisme, puis, au cours de la 34e législature, en 1989, il a encore présenté le projet de loi C-18. Les mesures conservatrices en matière du multiculturalisme visent notamment à réaliser des percées dans un vaste électorat très politisé. Les groupes ethniques appuient depuis toujours le Parti libéral. On peut se demander si la politique conservatrice réussit à miner cet appui.

Au cours de la campagne électorale de 1988, le Parti libéral, auquel j'appartiens, a préconisé la création d'un ministère indépendant du Multiculturalisme. Lors du débat de deuxième lecture du projet de loi C-18, il a de nouveau appuyé cette notion, mais a exprimé des réserves au sujet du projet de loi et a proposé au comité d'y apporter des amendements. À l'étape de la troisième lecture, il préconise la création d'un ministère indépendant, mais nourrit toujours d'importantes réserves au sujet du projet de loi.

La création d'un ministère est un pas dans la bonne voie, mais le fait que chaque direction ne soit pas assurée du financement dont elle a besoin pourrait fort bien susciter des problèmes si toutes les directions se mettaient à compétitionner activement pour une partie d'un montant sans cesse plus faible. J'en ai parlé tout à l'heure lorsque j'ai cité le cas du nouveau ministère de l'Environnement, dont chaque division formule ses propres demandes. Elles veulent toutes résoudre des problèmes. Elles sont toutes en compétition pour obtenir les mêmes fonds.

Une autre faiblesse du projet de loi réside dans le fait qu'il ne prévoit aucun véritable mécanisme d'exécution, tel un commissaire au multiculturalisme qui suivrait la situation de près et ferait appliquer la politique du multiculturalisme.

Le principe du projet de loi est valable, mais les mesures gouvernementales sont largement symboliques. Ce projet de loi aurait pu avoir plus de mordant. Il aurait pu instituer des organismes qui contribuent à mieux définir et appliquer la politique du multiculturalisme, à assurer des niveaux de financement pour le ministère et à prendre une orientation qui élargisse la portée de cette politique.

Ainsi, la politique du multiculturalisme ne se limiterait pas à servir quelques groupes ethniques, mais contribuerait à informer tous les Canadiens sur leur patrimoine multiculturel, sur les principes de la tolérance raciale et religieuse, sur la notion d'unité nationale et sur la nécessité de réaliser une identité canadienne tout en préservant les diverses cultures qui la composent.

Le 31 mars, les conservateurs ont mis fin à l'entente relative aux cours de langue et de civisme. Dans le cadre de cette entente, le gouvernement fédéral payait aux gouvernements des provinces et des territoires la moitié des coûts d'instruction et le plein montant des manuels concernant la citoyenneté. Comment peut-on promouvoir l'unité nationale et comment peut-on définir l'identité nationale quand le gouvernement fédéral met fin à des mesures progressistes qui pouvaient l'aider à atteindre ces objectifs?

Tout récemment, j'ai participé à une assemblée d'écoles patrimoniales dans la région où se trouve ma circonscription, Ottawa—Carleton. Je ne me souviens pas du nombre exact, mais il y avait au moins 20 écoles patrimoniales qui donnaient des cours dans cette région. Leurs fonds ont été considérablement réduits. Ces gens essayaient de conserver une petite partie de leur patrimoine pour leurs enfants afin qu'il se transmette de génération en génération. Ils ne savent pas du tout où ils pourront trouver des fonds pour compenser ceux qu'ils ont perdus. Si le gouvernement tenait vraiment au multiculturalisme, il rétablirait ce financement.

Nous les Canadiens, nous sommes chanceux de vivre dans cette mosaïque culturelle appelée le Canada. Comme je l'ai déjà dit, beaucoup d'entre nous sont nés au Canada, mais il y a aussi beaucoup de gens originaires d'autre pays du monde qui ont choisi de faire du Canada leur pays d'adoption.

Nous ne devrions pas croire qu'ici tout va bien dans le meilleur des mondes. Notre pays est très divisé aujourd'hui et ces divisions inquiètent les gens de toutes les cultures. Je voudrais parler de l'une d'entre elles. Ce matin, ma collègue a pris la parole à la Chambre, conformément à l'article 31 du Règlement, pour dénoncer la profanation d'un cimetière juif en France. Nous ne pouvons pas tolérer de tels actes.

Nos sikhs ont probablement été victimes de plus de discrimination dans certaines régions que dans d'autres. Il y a eu beaucoup de discussions pour permettre le port du turban dans la GRC.

Nos autochtones font l'objet de discrimination depuis des années. Ils étaient même au Canada avant nous. Pourtant, ils sont probablement le groupe qui a le plus souffert de la discrimination dans l'histoire de notre pays.

Encore une fois, je suis très heureuse d'avoir pu parler de ce projet de loi cet-après midi, un projet de loi que nous devons appuyer, même s'il est faible et insuffisant. Si le Canada veut reconnaître la mosaïque culturelle qui le compose, nous devons avoir une loi constituant un ministère du multiculturalisme et de la citoyenneté.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, je me demande si la députée voudrait faire quelques observations sur certains des problèmes que j'ai vus durant le débat aujourd'hui. Il semble y avoir un certain nombre de députés du Parti libéral qui s'opposent au concept fondamental du multiculturalisme. Ils semblent s'opposer à la création d'un ministère distinct et à toute initiative visant à promouvoir le multiculturalisme ou à appuyer des programmes dans ce domaine. À leur avis, cela ne convient pas.

Je voudrais que la députée me dise si cela se rapproche de la position du Parti libéral. Quelle est la position de son parti sur la promotion du multiculturalisme?

Mme Gaffney: Madame la Présidente, je ne peux pas dire que je suis heureuse d'entendre un député néo-démocrate poser une question qui risque de semer la discorde.

M. Milliken: C'est ridicule.

Mme Gaffney: C'est ridicule, comme dit mon collègue.

C'est le Parti libéral qui a établi la politique du multiculturalisme au Canada. Nous sommes tous très fiers de ce qui se passe aujourd'hui dans notre pays. Une déclaration comme celle qu'a faite le député est stupide et risque seulement de semer la discorde. Je ne veux faire aucune autre remarque à ce sujet. Je trouve absolument navrant qu'un député de la Chambre prenne la parole pour faire une telle déclaration.

M. Karpoff: Madame la Présidente, je trouve que les libéraux sont bien susceptibles. Il y a des membres de ce parti qui ont déclaré à la Chambre qu'ils n'appuient pas le principe du multiculturalisme.

La députée a parlé de politique. Elle s'inquiétait davantage, semble-t-il, de ce que faisaient les conservateurs pour s'attirer la sympathie des électeurs que du principe du multiculturalisme lui-même. J'appuie le principe du multiculturalisme et non pas parce qu'il va avoir une influence sur les électeurs.

La députée libérale s'en indigne. Pourtant, elle prend la parole pour dire qu'elle craint que les conservateurs risquent de se faire bien voir de la collectivité ethnique. Le Nouveau Parti démocratique et moi-même appuyons le multiculturalisme, pas à cause de ses répercussions politiques mais parce que nous en approuvons le principe.

• (1330)

Mme Gaffney: Madame la Présidente, je voudrais juste formuler une brève observation sur cela: là encore, une question navrante.

Une voix: Une déclaration navrante.

Mme Gaffney: En effet. Si c'est là la seule raison pour laquelle le gouvernement a proposé le projet de loi C-18, cela ne justifie pas la création du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Le gouvernement n'a débloqué aucun crédit relativement à ce projet de loi; il répartit les crédits parmi tout un éventail de ministères et le projet de loi n'a aucun poids. Je m'interroge sur la

raison pour laquelle le gouvernement a décidé de créer ce ministère.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens, afin de me pencher sur un principe et une idéologie dont on a un urgent besoin si on veut parvenir à la société que l'on souhaite au Canada. Il est vrai que ce sont des autochtones qui ont été les premiers habitants du Canada et ils ont été suivis par nous, les Anglais et les Français; par la suite, un troisième groupe plus important, celui qui connaît la croissance la plus forte, la communauté multiculturelle, est venu s'ajouter à nous.

On a tenu compte de la réalité en question au début des années 70 lorsque le principe du multiculturalisme a été inclus dans le cadre d'une politique du bilinguisme par mon prédécesseur de Mount Royal, l'ancien premier ministre Trudeau, en octobre 1971. C'est à ce moment-là que la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme a fait des observations très sérieuses au sujet de ce troisième groupe de notre société, la communauté multiculturelle. Nous savions tous que cette communauté existait et nous enrichissait tous, mais nous ignorions au juste quelles mesures devaient être prises, afin de s'assurer que ce nouveau type de Canada progresse dans la tolérance, la compréhension, l'appréciation et le respect des différences.

À cet égard, notre expérience était bien différente de celle des Américains. Il n'était pas question pour les nouveaux arrivants au Canada de saluer tout de suite le drapeau et d'oublier leurs racines, contrairement à ce qui se fait aux États-Unis. C'est d'ailleurs là une façon de procéder qui se défend. Au Canada, les gens étaient invités à apporter avec eux leur culture et leur patrimoine, à respecter leurs racines, à honorer leurs ancêtres et à enrichir la société canadienne sans jamais renier leur passé.

Je pense que c'est une dimension très excitante, mais elle pose certains problèmes. Lorsqu'on vient d'un pays où règne l'intolérance ou qui préconise la discrimination ou la lutte fondée sur la langue, la race, la croyance ou la culture, on a évidemment tendance à amener avec soi les structures inhérentes et l'état d'esprit dans lesquels on a grandi, en fonction de l'histoire et de la géographie.

On a immigré dans un pays qui préconise une nouvelle notion: «Intégrez-vous; soyez fiers d'être Canadiens.» Les institutions publiques, soit les services de radiotélédiffusion, la presse, les magazines, les livres ou d'autres véhicules culturels, disent: «Nous vous admirons; nous voulons en savoir davantage sur vous.»

Madame la Présidente, c'est peut-être faire preuve d'idéalisme, et certains diraient même d'un optimisme béat, que d'espérer voir le Canada se développer et prospérer de cette manière. À mon avis, ce n'est pas faire preuve d'un optimisme béat. C'est peut-être une attitude quelque peu visionnaire. Elle pourrait devenir réalité si un projet de loi réellement multiculturel était présenté à la Chambre, en tant que mécanisme de rapprochement pour tous les Canadiens et non seulement pour les minorités visibles, les peuples autochtones fondateurs, les minorités en soi, mais pour tous les Canadiens et d'une manière interactive, afin que nous puissions apprendre à nous apprécier, à nous respecter et même à nous aimer les uns les autres.

Ma collègue de la région d'Ottawa a fait allusion à un commentaire que j'ai fait plus tôt aujourd'hui en ce qui concerne la profanation de terres consacrées, les cimetières. À mon avis, il n'est rien de plus malveillant, de plus vil, de plus cruel que de s'en prendre à une collectivité en s'attaquant à l'endroit où les familles vont présenter leurs respects aux ancêtres qui ont donné d'eux-mêmes et qui ont trépassé.

Ce n'est pas agir en Canadien, ni faire preuve de tolérance; et cela ne manifeste en rien l'amour et l'affection que nous nous portons les uns aux autres, indépendamment de la race, de la religion, de la langue, de la croyance ou du pays d'origine. Il en va de même pour le racisme dont ont souffert nos peuples autochtones, dans l'affaire Donald Marshall et d'autres, et ce que nous avons vu dans *Disparaître* à Radio-Canada.

Ce documentaire, qui dénotait une absence totale de sensibilité et qui était très subjectif, a été présenté par une femme aux vues très étroites, qui a été chargée d'organiser les festivités du 50e anniversaire du droit de vote pour les femmes au Québec, festivités qui avaient pour but de rendre hommage à toutes les femmes et de souligner la contribution de la femme au Québec. Toutefois, les organisatrices ont négligé d'inclure dans ce groupe les femmes appartenant à des minorités visibles et les Québécoises anglophones. Elles étaient 3 500 à célébrer, à porter un toast en l'honneur du Québec et des Québécoises. Oui, nous pouvons effectivement porter un toast en l'honneur du Québec et des Québécoises. Mais oublions ces gens bornés qui ont négligé de faire preuve

d'ouverture d'esprit. C'est pour cette raison que nous avons besoin d'un projet de loi comme celui-ci.

Je voudrais vous parler de Madeleine Parent, cette merveilleuse femme de 71 ans, dont la famille est présente au Québec depuis des générations, une syndicaliste qui a lutté contre le racisme, qui a défendu les économiquement faibles, qui a lutté pour faire reconnaître la place de la femme au sein de la société. La couleur des gens importait peu; ce qui importait, c'était que quelqu'un parle en leur nom.

Je peux vous parler aussi de femmes autochtones qui ont lutté pour que les Indiennes soient reconnues comme des personnes qui jouissent des mêmes droits que leurs frères dans la société.

Il y a tellement de domaines à couvrir. Le problème avec ce projet de loi, c'est qu'il est imparfait et je me demande ce que le gouvernement avait en tête lorsqu'il l'a préparé. Par exemple, la définition de multiculturalisme manque de précision, ce qui est regrettable. Peut-être que des modifications y seront apportées avec le temps, car il en faut certainement. Le Conseil ethnoculturel canadien qui, en 1987, en 1988 et en 1989, avait vigoureusement appuyé l'initiative, a fait part des sérieuses réserves qu'il avait au sujet du projet de loi le 11 mai 1990 et a dénoncé le cynisme de cette mesure en raison des lacunes qu'elle contenait.

Le Conseil n'est pas du tout satisfait de la définition de multiculturalisme. Il trouve déplorable que le projet de loi ne découle pas de la Loi canadienne sur le multiculturalisme. Il est très insatisfait du choix de mots ambigus comme «devrait», «peut-être», «peut», «doit», tous des mots qui manquent de précision.

Le projet de loi ne fait aucunement mention de l'équité en matière d'emploi. Voilà un autre projet de loi qui nous reviendra et qui constitue une véritable farce.

Le projet de loi est faible, mais le principe qui le sous-tend est important. Puisque le terme «multiracial» n'y figure pas, je me demande si les «groupes multiraciaux» sont compris dans le mandat? Et les autochtones, eux, sont-ils inclus dans le mandat? Ce projet de loi a-t-il pour but de promouvoir l'intégration des hommes, des femmes et des enfants et, si oui, comment? Quels sont les paramètres en matière d'éducation? Quel rapport le ministère a-t-il avec les provinces? Les premiers ministres en ont-ils discuté? Quel genre de directives et quel genre de pouvoirs ont le ministre et son ministère, car c'est important si nous croyons en une vision du Canada que tout le monde puisse comprendre. Le ministère va-t-il promouvoir et améliorer l'application de la Loi sur l'équité en matière d'emploi? Accordera-t-il des subventions aux groupes culturels et les soutiendra-t-il? Le ministère aura-t-il pour mission de les aider ou ne l'a-t-on créé que pour les apparences? Pour nous tous, moi y compris qui pourrais en profiter, pour aller accorder une subvention.

• (1340)

Cela ne répond pas aux objectifs du ministère. C'est trop grave. Nous aurions dû énoncer les responsabilités du ministre. Nous aurions dû faire en sorte que les programmes comme ceux des langues ancestrales, des communications sociales des autochtones, qui ne s'adressent pas uniquement aux autochtones mais aussi à tout le Nord, ne soient jamais touchés par les compressions budgétaires.

Il y a tellement de graves questions à soulever au sujet du financement, mais comme il est important de faire avancer l'étude de ce projet de loi, je me contente de les signaler sans vouloir démolir le principe du projet de loi. C'est une belle enveloppe. Reste à savoir quel sera son contenu.

Qu'en est-il de son personnel? Les députés à la Chambre savent que lorsqu'on ne consacre pas suffisamment de fonds à un projet, on ne réussit pas à atteindre les objectifs qu'on s'était fixés. On ne peut absolument pas s'attendre à ce que se réalisent des projets reposant sur des principes et une idéologie si l'on ne prévoit pas une bonne gestion de ressources humaines et financières.

Je m'interroge sur la mise en oeuvre. Il faut obtenir le concours de représentants de la population qui soient bien informés, qui reflètent l'ensemble de la société, hommes et femmes de toutes races et croyances, et qui puissent travailler de concert à concrétiser une belle orientation qui sera celle du Canada de demain. Notre pays sera sans pareil si nous atteignons cet objectif.

Je serais heureuse de souscrire à cette politique. Je l'appuie certes, mais pas autant que j'aurais voulu, car ses objectifs sont flous, tout comme les moyens proposés pour faire face aux problèmes qui surgiront à mesure qu'augmentera le nombre d'immigrants. Quand on accueille des immigrants, il faut veiller, même pour ceux qui sont ici depuis très longtemps, à ce qu'ils puissent vivre et s'épanouir dans le respect de leur culture et de leurs traditions. Sinon, tout cela ne serait que voeux pieux. Je crois que ce n'est pas tout à fait le message que voudrait laisser le ministre d'État actuel. Ce n'est pas sa nature. J'estime qu'il est de bonne foi, mais qu'il ne reçoit pas l'appui qu'il conviendrait de ses collègues. Cette situation est des plus déplorables.

J'ai dit en grande partie ce qui me tenait à coeur au sujet de ce projet de loi. Je vous remercie de votre patience.

Dans ma circonscription, nous sommes témoins d'une aggravation de l'intolérence entre divers groupes raciaux provenant des quatre coins de la planète, dont l'Asie, l'Afrique, les Antilles, le Moyen-Orient et l'Extrême-Orient. Ces groupes ne s'entendent pas entre eux, que ce soit comme nouveaux arrivants ou dans leur propre pays.

Le ministre et le ministère auront un incroyable défi à relever. C'est pourquoi il nous faut veiller à ce qu'ils disposent des ressources financières et humaines requises pour mener à bien leur mission.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, je pose à ma bonne amie une question sur un sujet qu'elle connaît bien. Elle est évidemment compétente dans un grand nombre de domaines, mais je songe plus particulièrement aux communications.

La députée le sait sûrement, j'aimerais que l'un des principaux objectifs de la Loi sur le multiculturalisme, de la mesure à l'étude qui crée un nouveau ministère du Multiculturalisme et du ministre qui en sera chargé, soit d'ouvrir aux multiples ethnies les réseaux de communication du Canada. Plusieurs ont signalé aujourd'hui que c'est crucial, à cause de l'influence de la télévision, des personnages des émissions, des recherchistes pour les émissions à la télévision et à la radio et de tous les autres aspects des médias. Il me revient à l'esprit quelques cas qui nous inquiétaient et dont nous avons parlé au comité. Je ne crois pas que le ministre soit intervenu pour changer quelque chose.

L'émission *Disparaître*, de Radio-Canada, comme la députée le sait très bien, frisait le racisme, et une autre du réseau anglais, *Crime Connection*, a été diffusée à Vancouver à un moment où la question de l'immigration, surtout de Hong Kong, provoquait de fortes tensions. Un reportage sur Hong Kong assimilait un grand nombre de Canadiens d'origine chinoise au milieu criminel. C'était un stéréotype. Ce n'était pas volontaire, mais cela a eu des répercussions immenses, et les réactions ont été très inquiétantes dans tout le pays.

Je me demande si la députée aurait quelque chose à suggérer. Comment, selon elle, pourrait-on peut-être raffermir les lignes directrices du CRTC et aller encore plus loin, c'est-à-dire faire en sorte que le ministère du Multiculturalisme et son ministre aient plus de pouvoir et d'influence afin de prévenir la présentation de ces stéréotypes négatifs et de situations qui encouragent l'intolérance, comme on le voit trop souvent dans nos médias.

Mme Finestone: Madame la Présidente, je tiens à remercier ma collègue. Nous avons eu toutes les deux bien des apartés intéressants sur la question de la garde des enfants et nous semblons avoir en commun certaines craintes profondes quant à l'avenir de notre pays.

Je note aussi avec plaisir la présence à la Chambre du secrétaire parlementaire du ministre des Communications, car les questions que je viens de poser font ressortir l'importance fondamentale de l'unité nationale et la nécessité de renforcer ce sentiment. Comme il l'a signalé, et je suis de son avis, la réalisation du but ultime de l'unité nationale n'est possible que dans la mesure où il existe un sentiment d'appartenance nationale et une entente nationale. Ces caractéristiques sont présentes dans le projet de loi. L'unité nationale n'y est pas mentionnée, mais elle en fait partie intégrante. Pour vivre ensemble dans l'unité et dans le respect mutuel, il faut se connaître.

L'un des problèmes qui se posent est l'image. Il y a plus que l'image multiculturelle et multiraciale présentée à la télévision. Il y a aussi les personnes embauchées pour faire le tri des nouvelles en provenance de leur pays d'origine et faire ressortir les points importants parce qu'ils sont mieux à même que nous de comprendre les enjeux. Ils nous sensibilisent à la conjoncture internationale. Ils nous permettent d'apprendre à nous connaître effectivement, d'un océan à l'autre et depuis le sud jusqu'au Grand Nord. L'image est d'une importance primordiale.

Le député de Port Moody—Coquitlam a proposé de très bons amendements, comme nous et comme le gouvernement d'ailleurs pour ce qui est des dimensions multiculturelles et multiraciales contenues dans le projet de loi, y compris en ce qui concerne les peuples autochtones.

Nous avons en outre fait des observations sur l'équité en matière d'emploi. Une de ses anciennes collègues de Broadview—Greenwood a manifesté beaucoup d'enthousiasme à cet égard. Elle a parlé d'équité en matière d'emploi dans les médias électroniques—c'est-à-dire la radio, la télévision, l'industrie cinématographique et toutes les facettes de la propriété culturelle—à l'égard de l'embauche et de l'image des femmes dans notre société.

En ce qui concerne la tolérance raciale ou l'intolérance qui s'y manifeste, la liberté de la presse doit être assurée en tout temps. Les journalistes ont le droit, le devoir en fait, de montrer les choses telles qu'elles sont. Ils ne peuvent se permettre de modifier ni de falsifier les faits. Mais compte tenu des dégats que causent dans notre société le racisme ou toute autre idéologie, le ministre du Multiculturalisme doit absolument sensibiliser la population à la nécessité de condamner ouvertement l'attitude

malsaine qu'est le racisme chaque fois qu'elle se manifeste. Qui ne dit mot consent; ce n'est pas ce qu'on veut. On ne veut jamais voir modifier la façon dont les choses se passent à l'heure actuelle dans les médias. On s'attend à ce que les médias reflètent correctement et franchement la réalité. La liberté de presse est très importante pour la société canadienne.

• (1350)

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, de toutes les fois où j'ai pris la parole à la Chambre en tant que député de l'opposition, je n'ai jamais tant souhaité qu'aujourd'hui ne pas avoir à m'opposer à une mesure législative.

Si, en présentant ce projet de loi portant création d'un ministère du multiculturalisme et de la citoyenneté, le gouvernement essayait, comme je l'avais espéré, de nous aider à définir ce qu'est le Canada, j'aurais été très heureux de pouvoir me lever et parler de cette mesure législative sans avoir à formuler de critiques. J'aurais peut-être pu m'y opposer, mais seulement pour pouvoir proposer ce qu'on appelle parfois des amendements bienveillants. Ce n'est malheureusement pas le cas, mais je ne formulerai quand même pas beaucoup de critiques parce que d'autres orateurs s'en sont chargés.

Je sais que mon temps est limité et je voudrais aborder certains autres points concernant ce ministère dans ce contexte.

Dans ce contexte, permettez-moi de commencer ainsi. Madame la Présidente, je suis blanc, ce qui est assez évident. En voyant comment mon nom s'écrit, vous concluriez probablement, et avec raison, que je suis anglo-saxon. Vous pourriez tirer d'autres conclusions de ce fait-là aussi. Je m'empresse d'ajouter que je suis aussi protestant.

Dans le contexte de ce qui se passe dans notre pays aujourd'hui, je parle certainement pour les députés de mon parti qui disent que les organisations qui font tant d'efforts pour rendre leurs villes unilingues anglaises sont inexcusables. Je le dis à titre d'anglo-saxon blanc et protestant. Je dirais aussi, en tant qu'unilingue anglais, dans le contexte de ce qui se passe au Canada aujourd'hui, et ayant eu à faire mon propre examen de conscience dans ce contexte, que beaucoup de problèmes que nous avons aujourd'hui à cause de ces groupes découlent d'un sentiment d'arrogance.

En tant qu'anglo-saxons blancs et protestants, nous n'aurions pas à apprendre une autre langue. Presque tous ceux qui ont immigré dans notre pays se sont adaptés à ce qui est essentiellement ma culture. Je crois que cette attitude est un élément très important du problème auquel nous faisons face aujourd'hui. C'est malheureux et les gens d'origine britannique devraient s'ouvrir l'esprit. Ils n'ont aucune raison d'être arrogants. Ils ont peut-être des raisons de se sentir culturellement défavorisés, mais il y a des moyens de surmonter cette difficulté-là aussi.

Je ne connais pas beaucoup de députés et de Canadiens qui ne se laissent pas transporter de joie par le son aigu de la cornemuse. Au rythme des tambours, c'est encore plus merveilleux. Y a-t-il quelqu'un au pays qui n'a jamais écouté une chorale galloise? Cela fait partie intégrante de ma culture. Y a-t-il quelqu'un au pays, particulièrement parmi ceux qui regardent ou écoutent le débat aujourd'hui, qui n'attribuerait pas aux Anglais la tradition que nous respectons en ce moment-même?

Je dis à tous les citoyens d'origine anglaise: «Participez aux activités culturelles de votre communauté. Chérissez votre origine britannique et apprenez à apprécier encore davantage les autres cultures au sein de votre localité.»

Je sais qu'une loi ne suffit pas à encourager la collaboration entre les divers groupes linguistiques, ethniques et culturels. En fait, lorsque vous essayez d'imposer aux gens ce type de collaboration, vous avez l'effet inverse. On engendre ainsi de l'animosité. En tant que législateurs, il nous est possible de faciliter la collaboration que nous visons et à laquelle nous travaillons.

Nous sommes à la troisième lecture du projet de loi créant le ministère du multiculturalisme et de la citoyenneté, et je pense que nous avons perdu une occasion, parce que le gouvernement n'était pas prêt à accepter certaines des suggestions de l'opposition qui auraient facilité l'évolution d'une nation dont nous sommes tous fiers et dont le multiculturalisme est un élément important. Les changements demandés n'ont pas eu lieu. Tout ce que nous pouvons faire maintenant, c'est exprimer un sentiment et espérer qu'il y aura un jour des modifica-

tions à cette loi ou que ce concept continuera d'évoluer dans ce pays.

En tant que député, une des choses qui m'a étonné a été d'apprendre l'existence du Bureau de la citoyenneté, ce qui m'incite réellement à proposer que le nom du ministère soit inversé. Il aurait été tellement mieux de l'appeler: ministère de la Citoyenneté et du Multiculturalisme. Tel n'est pas le cas, mais on peut présenter un argument valable en ce sens.

Je suis toujours heureux de me rendre au Bureau de la citoyenneté et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la première fois que j'y suis allé, c'était pour me rappeler qu'à une époque, on ne pouvait pas être citoyen canadien. Dans ma jeunesse, la notion de citoyenneté canadienne était inconnue. Lorsque je me suis mis à fréquenter une nouvelle école à l'autre bout du pays, la première chose que le professeur m'a demandé a été ceci: «De quelle origine es-tu?» Bien sûr, j'ai répondu: «Écossaise». C'est pourquoi j'ai parlé d'abord de la cornemuse tout à l'heure lorsque j'ai fait allusion aux choses merveilleuses que nous ont données les îles Britanniques sur le plan culturel.

• (1400)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Kingston et les Îles souhaite invoquer le Règlement.

M. Milliken: Sauf erreur, Madame la Présidente, la Chambre serait disposée à ne pas tenir compte de l'heure pendant un instant, afin de permettre au député de terminer ses observations. Si je ne m'abuse, il est le dernier à intervenir au sujet de ce projet de loi, et nous pourrions ensuite l'adopter.

La présidente suppléante (Mme Champagne): S'il y a bel et bien entente entre les partis, la présidence ne tiendra, bien entendu, pas compte de l'heure.

M. Fisher: Madame la Présidente, je remercie les députés, et ainsi, je serai bref.

Je voudrais passer rapidement en revue les questions qui me viennent à l'esprit au sujet du Bureau de la citoyenneté. Depuis que je siège dans cette enceinte, je songe à ce que je ressens quand je suis loin du Canada. Je m'aperçois qu'après m'être absenté du pays pendant deux ou trois semaines, j'éprouve certains sentiments. Au départ, je ne comprenais pas ce dont il s'agissait, mais ensuite, j'ai compris que j'avais le mal du pays et que j'avais une bien meilleure idée de ce que voulait dire être Canadien.

Quatrièmement, lorsque je songe à la citoyenneté et au Bureau de la citoyenneté, ainsi qu'à mon rôle au Canada, je pense à ma femme. Elle devrait peut-être venir en tête de liste. Cependant, je pense à elle, car mon épouse est naturalisée; elle vient d'Allemagne. Elle était au départ Polonaise. Cependant, les caprices de la vie et la stupidité de la guerre ont forcé cette jeune fille née en Pologne à passer d'un pays à un autre, et à changer de citoyenneté. Voilà certes un exemple des incidents stupides qui se produisent au Canada.

En tant que Canadien, y a-t-il quelque chose de plus touchant que de voir ces Néo-Canadiens, des gens qui ont choisi de vivre au Canada, mais qui en même temps ont apporté avec eux leur langue, leur culture, leur magnifique complémentarité ethnique au Canada?

J'ai reçu une quantité de lettres de mes électeurs à propos du multiculturalisme. On souhaite voir se perpétuer la mosaïque canadienne et on critique la réduction des crédits aux écoles qui fonctionnent dans nos collectivités. J'ai reçu des lettres d'aussi loin qu'Edmonton, du conseil multiculturel à Saskatoon et de l'Association kampuchéenne. Il est très touchant d'entendre la manière dont ils expriment leurs préoccupations à propos de la réduction du financement de ces écoles. Je ne saurais trop insister sur ce point. Voici des lettres que m'ont envoyé la collectivité norvégienne, la collectivité ukrainienne, la congrégation juive et l'école d'hindi. Je devrais faire une allusion particulière aux Canadiens juifs dans notre collectivité, dont la synagogue a été profanée il n'y a pas si longtemps.

Je remercie toutes ces associations de m'avoir écrit, je suis certain que d'autres députés ont aussi reçu des lettres.

Il est regrettable qu'on ait supprimé les subventions aux écoles patrimoniales et qu'on n'ait pas fait une allusion précise au racisme dans le projet de loi. À tort ou à raison, je soupçonne que le racisme est la source de bien des tensions qui existent aujourd'hui dans notre société. Je ne peux que rappeler qu'on a laissé passer une excellente occasion de règler la question avec ce ministère.

Comme le dit une chanson de la comédie musicale *South Pacific*: «Il faut avoir appris très tôt la haine, l'avoir bien comprise, fait sienne; dès l'enfance, de ses parents, il faut l'avoir apprise assidûment.» Si c'est vrai qu'il faut apprendre à haïr, il faut aussi apprendre à aimer.

J'estime donc que bien des moyens qui auraient pu aider les Canadiens à s'aimer les uns les autres, ont été écartés lors de la création de ce ministère.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – PROJETS DE LOI

[*Français*]

LOI CONSTITUANT EN CORPORATION ASSURANCE-VIE DESJARDINS

MESURE MODIFICATIVE

M. Gabriel Fontaine (Lévis) propose: Que le projet de loi S-15, Loi modifiant la Loi constituant en corporation Assurance-vie Desjardins, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un Comité législatif.

—Madame la Présidente, il me fait plaisir de vous donner des détails concernant la Loi modifiant la Loi constituant en corporation Assurance-vie Desjardins, une loi qui vise la prorogation sous le régime des lois de la province de Québec d'Assurance-vie Desjardins, une compagnie constituée par une loi fédérale.

Le projet de loi S-15 est à peu près similaire au projet de loi S-5 adopté par le Sénat le 29 juin 1989 autorisant La Sauvegarde, l'autre compagnie d'assurance-vie du Mouvement Desjardins, à passer sous juridiction québécoise.

Tous les organismes ou personnes morales du Mouvement Desjardins sont présentement sous la juridiction des lois du Québec, à l'exception d'Assurance-vie Desjardins et de sa filiale récemment acquise, *Laurier Life Holdings Limited* qui, elle, contrôle *Laurier Life Insurance*.

La clientèle d'Assurance-vie Desjardins est fortement concentrée au Québec. Le Mouvement Desjardins entend fusionner Assurance-vie Desjardins et La Sauvegarde afin de consolider ses opérations au Québec et profiter ainsi de la synergie possible au sein du Mouvement. Cette initiative a été prise dans le cadre de la restauration du Mouvement Desjardins amorcée l'an dernier.

Un changement de juridiction s'avère nécessaire dans le cas d'Assurance-vie Desjardins puisque la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, à laquelle elle est présentement assujettie, ne permet pas la fusion avec une compagnie sous juridiction provinciale. Et ce changement s'inscrit aussi dans la continuation d'une décision de l'assemblée des membres d'Assurance-vie Desjardins tenue le 21 mars 1990, assemblée extraordinaire dûment convoquée dans le but spécifique d'autoriser la continuation d'Assurance-vie Desjardins en vertu des lois du Québec et à cet effet, la présentation d'un projet de loi privé au Parlement du Canada.

Tous les membres d'Assurance-vie Desjardins, c'est-à-dire ses porteurs de police, ont été dûment convoqués par la poste à cette assemblée, incluant une formule de procuration leur donnant l'occasion de se prononcer. Les membres ont voté en très grande majorité en faveur de ce projet.

La compagnie qui émergera de la fusion d'Assurance-vie Desjardins et de La Sauvegarde s'établira au premier rang du Québec en termes de primes d'assurance.

• (1410)

La politique du gouvernement en matière de rapatriement de charte est d'accéder aux requêtes des compagnies d'assurance mutuelle, à moins que les assurés ne s'y opposent, ce qui n'est pas le cas d'Assurance-vie Desjardins. De plus, le gouvernement fédéral reconnaît que la décision d'une institution financière d'être assujettie à un moment donné à l'une ou l'autre des juridictions dépend du volume et de la nature des activités de l'institution, de même que de ses plans d'expansion.

Le gouvernement fédéral est soucieux à cet égard d'accommoder le désir des institutions financières. C'est à cette conclusion que je propose que la Chambre acquiesce à ce projet de loi, et je crois que je peux vous annoncer que les différents députés de la Chambre seraient d'accord pour déférer ce projet au Comité des finances, au lieu du Comité législatif, comme il est mentionné dans l'introduction.

Je remercie tous les gens de leur collaboration dans l'évolution de ce dossier.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame le Présidente, je suis fier d'appuyer la motion proposée par l'honorable député de Lévis (M. Fontaine) concernant cette compagnie d'assurance-vie. Aussi, nous de l'opposition, appuyons sa suggestion que ce projet de loi soit déféré au Comité permanent des Finances, au lieu d'un Comité législatif. Comme ce projet de loi sera examiné au Comité des finances et que nous aurons ainsi l'occasion d'y apporter des idées et des suggestions, je n'ajouterai rien de plus à ce sujet cet après-midi.

[*Traduction*]

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, le Nouveau Parti démocratique appuie le projet de loi en deuxième lecture et il accepte volontiers de le renvoyer au Comité permanent des finances.

Nous remarquons que le groupe Desjardins s'adresse à la Chambre pour la deuxième fois cette année, afin d'obtenir qu'une loi spéciale lui permette de rester une corporation sous le régime des lois du Québec. Nous nous demandons si cette situation n'est pas due au fait que le gouvernement fédéral a mis du temps à présenter un nouveau cadre de travail à l'intention des institutions financières. Nous pensons que l'autre méthode est peut-être préférable. Par conséquent, nous espérons que le Comité des finances profitera de l'occasion pour examiner également ces facteurs.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, déféré au Comité permanent des finances.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée.

Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 13 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 14.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 14 mai 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI DE 1990-1991 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Harvie Andre (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-65, Loi portant pouvoir d'emprunt, rapporté sans amendement par un Comité législatif, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Harvie Andre (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit pour lu pour la troisième fois et adopté.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole en troisième lecture sur ce projet de loi important qui accorde des pouvoirs qui sont nécessaires au gouvernement pour continuer à bien exercer ses fonctions de gouvernement canadien. Je pense qu'il est important aussi de faire un petit rappel historique et économique de ce qui s'est passé depuis 1984, depuis que le gouvernement conservateur a été élu.

On se souviendra qu'une des pièces majeures du gouvernement en 1984 a été le dépôt, en novembre 1984, par le ministre des Finances de son exposé économique qui façonnait ce que le gouvernement voulait pour les prochaines années pour l'économie du pays. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, qu'il était question de compétitivité, il était question de réduire la dette nationale et automatiquement le déficit annuel, il était question de création d'emplois. Il était question d'ouvrir notre pays au niveau commercial. Si on regarde, depuis 1984, le taux de chômage a diminué, la création d'emplois a été améliorée énormément, et pas simplement améliorée dans le sens du nombre d'emplois créés, mais dans le sens de la qualité des emplois qui ont été créés depuis 1984. On se souvient qu'avant cela, il y avait 80 p. 100 des emplois créés qui étaient des emplois à durée limitée: des programmes pour construire des clôtures, peinturer les clôtures, nettoyer les fenêtres, réparer ci, réparer ça, alors que 80 p. 100 des emplois créés par le présent gouvernement, depuis 1984, sont des emplois permanents. Ce sont des emplois où les femmes ont leur part du marché. C'est encore une nouveauté que l'on ne connaissait pas avant 1984.

Il était question, dans l'exposé économique du ministre des Finances, du commerce. Vous savez, monsieur le Président, que ce gouvernement-là a négocié et réglé le Traité de libre-échange, et la population canadienne a également réglé le dossier du libre-échange en élisant, en novembre 1988, un gouvernement majoritaire conservateur qui justement était le seul parti à appuyer ce dossier du libre-échange, dossier primordial pour l'avenir du pays. Sans vouloir entrer dans tout le débat du dossier du libre-échange, il est important de souligner que dans une économie comme celle du Canada, nous devons avoir un accès garanti à des marchés extérieurs au Canada. Et c'est ce que le dossier du libre-échange a fait en enlevant les barrières tarifaires entre le Canada et les États-Unis.

• (1310)

On se souviendra également, monsieur le Président, que dans ce même accord de libre-échange il y avait le besoin de venir garantir que nos entreprises canadiennes pourraient exporter aux États-Unis et que l'on n'ait pas les barrières tarifaires que l'on a connues dans certains dossiers, entre 1984 et 1988; que l'on pense seulement aux bardeaux de cèdre, etc. En somme, monsieur le Président, encore une fois, c'était partie intégrante du projet économique du ministre des Finances, en novembre 1984. Il y avait naturellement le problème de la dette nationale, dette nationale dont on se souviendra, et je suis convaincu, monsieur le Président, que vous vous souvenez qu'elle était de 200 milliards de dollars, en 1984. Et cela c'est beaucoup, c'est trop. Ce n'est pas compliqué, c'est trop. Le déficit annuel, en 1984, était de 39 milliards de dollars, ce qui veut dire que dans l'année 1984 ce gouvernement, ce Parlement, a dépensé 39 milliards de plus qu'il n'a encaissé de fonds. Alors on s'imaginerait bien la famille canadienne, peu importe les revenus qu'elle a, si elle dépensait 39 000 $ de plus qu'elle ne gagne, dans l'année, et que cela s'ajoutait déjà aux 200 000 $ de plus qu'elle a déjà dépensés en trop, qu'elle serait définitivement en faillite.

Il a donc fallu prendre des mesures draconiennes, depuis 1984, au niveau des programmes en place, au niveau des investissements que le gouvernement a projeté de faire dans différents secteurs, et au niveau de la Fonction publique fédérale. Il a fallu prendre des déci-

sions qui n'ont pas nécessairement fait plaisir pour venir réduire les dépenses du gouvernement canadien et faire en sorte, automatiquement, de réduire le déficit annuel qui était extraordinaire et qui venait à chaque année et qui continue malheureusement à venir s'empiler sur la dette nationale.

En 1984, le gouvernement dépensait—oublions les coûts d'intérêts pour un instant, malheureusement on ne peut pas toujours les oublier, mais pour fins d'exemple, oublions les coûts d'intérêts—le gouvernement dépensait 15 milliards de plus qu'il n'entrait de revenus, excluant la dette, les intérêts payés sur la dette. Le gouvernement dépensait quand même 15 milliards de plus que ses revenus. Cette année, le même gouvernement va dépenser, encore une fois excluant les intérêts sur la dette, 9 milliards de moins que l'argent qu'il perçoit. Ce qui veut dire qu'on a enfin réussi, après près de six ans, à ce que ce gouvernement soit administré et géré pour que l'on dépense dans tous les secteurs. . . Que ce soit en termes de fonctionnaires, de programmes, de dépenses de nature capitale, que ce soit en termes d'investissements, cette année, nous allons dépenser neuf milliards de moins que les revenus que nous allons percevoir en taxes et impôts. Cela c'est une saine administration.

Mais il reste, monsieur le Président, le problème du déficit qui est là, et le déficit cette année est là pourquoi? Il est là parce qu'on a une dépense supplémentaire qui s'appelle les intérêts à payer sur une dette, et cette dette nationale-là a été léguée par l'ancien gouvernement libéral, en 1984. Depuis ce temps-là, la dette que nous accumulons annuellement ce sont les intérêts qu'on a à payer sur ce qui nous a été légué. Et il faut vivre avec cela, monsieur le Président. Je pense que les Canadiens et les Canadiennes sont également plus sensibles au problème croissant, je dis bien croissant, du coût de ce fardeau qui va faire en sorte, par exemple, cette année, que 35 cents de chaque dollar que le pays perçoit des citoyens s'en vont en paiements d'intérêts. Et on peut s'imaginer facilement ce que nous pourrions faire comme gouvernement, avec l'aide de l'opposition, si nous avions ces 35 cents-là par dollar à donner aux Canadiens par le biais de différents programmes. Malheureusement, monsieur le Président, comme vous le savez, nous ne l'avons pas.

Mais, encore une fois, la machine est partie du bon côté; les taux d'intérêt et le coût des intérêts font mal au gouvernement—et cela, je pense que tout le monde l'admet—mais au moins, nous administrons et nous dépensons moins d'argent que nous percevons de revenu.

Très souvent, monsieur le Président, on entend l'opposition souligner que l'augmentation des impôts est la raison pour laquelle le déficit a diminué. Cela, monsieur le Président, est absolument faux, et je tiens à le souligner. Soixante-dix p. 100 de la réduction du déficit provient de coupures à l'intérieur du gouvernement et 30 p. 100 provient effectivement de l'augmentation des impôts, des taxes qu'on a connue depuis 1984. Et je pense que c'est une juste balance.

On se souviendra entre autres de l'année 1988 au cours de laquelle nous avons réduit l'impôt des particuliers. Et cela, je ne me souviens pas d'avoir souvent entendu l'opposition en parler. Évidemment, c'était une bonne nouvelle, monsieur le Président.

Cette année, nous mettons en place la taxe sur les produits et services. Et c'est une bonne nouvelle, cela. C'est une bonne nouvelle lorsqu'elle est traitée avec honnêteté et franchise. Depuis maintenant 66 ans, il y a une taxe de vente fédérale qui se situe au niveau du manufacturier. Cela veut dire, monsieur le Président, que personne—pas un Canadien ou une Canadienne—ne voit ce taux de taxation et a même conscience qu'il paie cette taxe fédérale sur la majorité des biens et services qu'ils acquièrent au pays. Depuis 66 ans, cette taxe cachée fait en sorte qu'annuellement, il y a des revenus qui entrent dans les coffres de l'État sans que les Canadiens et les Canadiennes en aient conscience.

Nous sommes le seul pays au monde présentement qui a encore une taxe de vente fédérale au niveau du manufacturier. Par contre, il y a 48 pays qui ont déjà adopté une nouvelle taxe à la consommation, qu'on l'appelle TVA, TPS, donc, une nouvelle taxe à la consommation. Monsieur le Président, il est temps plus que jamais que le Canada lui aussi prenne sa place et instaure un système de taxation qui soit progressif, juste et équitable. C'est difficile d'avoir une taxe juste et équitable.

La TPS remplit ces critères. Elle fera en sorte que nous allons enlever la taxe de vente fédérale actuelle qui est mauvaise pour les contribuables canadiens et mauvaise pour les entreprises canadiennes également. Comme vous le savez, monsieur le Président, la taxe de vente fédérale au niveau du manufacturier permet de favoriser les entreprises extérieures qui importent des biens au Canada et qui n'ont pas, elles, à supporter le coût de 13,5 p. 100 sur les biens qu'elles produisent.

Alors, on avantage les biens qui arrivent de l'extérieur du Canada au détriment des biens produits au Canada. Vous comprendrez, monsieur le Président, que cela n'a aucun sens. En plus, lorsqu'un même producteur canadien veut aller vendre à l'extérieur, il a, dans ses coûts, au niveau manufacturier, une taxe de 13,5 p. 100 qu'aucun autre pays au monde n'a. Alors, encore une fois, lorsqu'il arrive pour vendre cette chaise, dans ses coûts, il a une taxe de 13,5 p. 100 que son compétiteur dans le pays X, Y ou Z n'a pas. Alors que fait ce producteur canadien? Il reste pris avec ses biens, il est incapable de les vendre car ils coûtent trop cher.

La taxe sur les produits et services va supprimer cela. C'est une taxe à la consommation de 7 p. 100, visible sur la facture, au niveau du consommateur. Cela veut dire que tous les Canadiens et Canadiennes vont savoir, lors-

qu'ils font une dépense quelconque, le prix que leur coûte la taxe sur les produits et services.

Mais encore plus que cela, monsieur le Président, toutes les familles canadiennes qui ont un revenu de 30,000 $ et moins recevront à l'avance un crédit d'impôt. C'est-à-dire que le gouvernement canadien va envoyer, en décembre 1990, un chèque à toutes les familles canadiennes qui ont un revenu annuel de 30,000 $ et moins. Un chèque pour venir justement faire en sorte que la TPS soit juste et équitable, pour venir faire en sorte que les familles à plus faible revenu ne soient pas pénalisées par l'instauration d'une nouvelle taxe. J'aimerais vous souligner que c'est le gouvernement conservateur, en 1986, qui a instauré ce nouveau système de pensée. C'est le gouvernement conservateur, en 1986, qui a le premier instauré un crédit d'impôt pour taxe de vente fédérale. Dans la TPS, on le répète à un montant plus élevé, on le répète pour des familles qui ont un revenu plus élevé qu'avant. On le répète pour avoir un système de taxation qui soit juste et équitable. Vous allez entendre l'opposition critiquer la TPS. Monsieur le Président, je vous mets au défi de me souligner une fois où l'opposition, après avoir critiqué la TPS, a apporté une solution monétaire juste et valable pour les Canadiens et les Canadiennes. C'est facile de dire: Je suis contre une hausse d'impôts. Je suis contre une taxation. Cela c'est facile. Mais ce gouvernement-ci a des responsabilités au niveau du déficit, au niveau des personnes âgées, au niveau des transferts aux provinces. Et pour remplir ses responsabilités comme gouvernement fédéral, il doit recevoir de l'argent pour pouvoir le redonner. Si on est contre la TPS, qu'on me dise la solution pour que j'aie 18 milliards annuellement qui entrent quand même pour répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes. C'est cela la question. Je pense que là-dessus l'opposition manque à son travail de parti d'opposition en ne suggérant aucune autre solution, en disant tout simplement: je suis contre.

• (1320)

Encore une fois, monsieur le Président, je regarde dans la circonscription de Trois-Rivières et il y a des compétiteurs dans le domaine de l'automobile, dans le domaine des petits gâteaux, dans le domaine que vous voudrez. Mais quand un des commerçants dit que son produit est meilleur, il dit pourquoi il l'est et pourquoi il va le vendre. Lorsqu'on parle de l'avenir du pays et qu'on dit qu'une mesure déposée par le gouvernement n'est pas bonne et qu'on se dit un parti d'opposition sérieux, on se doit de dire quelle est la solution miracle. Parce que, souvent quand on entend parler l'opposition, cela prendrait une solution miracle pour les suivre.

M. Young (Gloucester): On pourrait se servir des mêmes raisons que vous avez invoquées en 1984.

M. Vincent: Monsieur le Président, je suis convaincu que mon collègue va se faire un plaisir de me répondre tout à l'heure. J'en suis très heureux.

La TPS, en même temps que c'est une taxe juste et équitable, va favoriser nos entreprises canadiennes qui exportent et va favoriser nos entreprises canadiennes qui doivent se battre contre des entreprises de l'extérieur qui viennent porter des biens au Canada. Et si nos entreprises canadiennes produisent plus, cela signifie qu'elles ont besoin de plus de main-d'oeuvre. Si elles ont besoin de plus de main-d'oeuvre, cela signifie la création d'emplois. C'est comme cela que ce gouvernement administre depuis 1984. Le tout rejoint l'exposé économique du ministre des Finances, déposé en novembre 1984.

Lorsqu'on parle du taux de chômage, encore en fin de semaine dans la circonscription de Trois-Rivières, on annonçait que le taux de chômage avait diminué. Pourquoi le taux de chômage a-t-il diminué depuis 1984? Il a diminué parce que les entreprises canadiennes ont regardé le gouvernement en place et se sont dit: Oui, ils font des efforts énormes pour administrer le pays, pour le gérer de la façon dont nous, l'entreprise privée, le faisons. Et à partir de ce moment-là, on investit. On a confiance au gouvernement en place, on investit et la création d'emplois découle de là. Vous savez, monsieur le Président, on se targue souvent de dire que le gouvernement crée des emplois, mais dans le fond c'est la bonne atmosphère créée par le gouvernement conservateur qui a fait en sorte que les entreprises canadiennes ont investi et augmenté le nombre d'emplois dans le pays; des emplois permaments, encore une fois, pas d'emplois à temps partiel de «patchage», des emplois permanents dans les secteurs payants et dans les secteurs où les femmes également ont pris leur place.

Donc, monsieur le Président, cela fait le tour du petit historique que je voulais vous faire au niveau de ce qui s'est fait depuis 1984 et de l'importance de ce projet de loi dans le contexte économique canadien.

Vous me permettrez de parler également, en passant, de la déréglementation dans le secteur de l'énergie et des transports. Je pourrais vous parler abondamment, monsieur le Président, du programme énergétique national qui a été néfaste pour l'ensemble des Canadiens, autant pour les Canadiens de l'Ouest que pour les Canadiens du Québec. C'était un programme qui était néfaste et il a fallu mettre la hache dedans, avec un immense plaisir de notre part, je dois dire.

Ce fut la même chose dans le dossier d'Investissement Canada. Il y a eu, dans le secteur des transports, des décisions gouvernementales qui ont été prises, lesquelles ont aidé ce secteur et aidé nos entreprises canadiennes à fonctionner, à être plus compétitives, à progresser, à faire de l'argent et à payer leurs impôts.

On entend souvent l'opposition dire, monsieur le Président, il y a 50,000, 60,000—et j'ignore combien de

mille—compagnies qui ne paient aucun impôt. C'est faux, monsieur le Président, c'est tout à fait faux. Toutes les compagnies canadiennes paient leurs impôts. Ce qu'on oublie de dire lorsqu'on parle des compagnies qui ne paient pas leurs impôts, c'est qu'elles n'en ont pas à payer, monsieur le Président. Lorsqu'une compagnie ne paie pas d'impôt, c'est parce qu'elle a fait des pertes. Donc, il est normal qu'elle n'ait aucun impôt à payer. Tout individu, tout contribuable canadien qui, au cours de l'année 1989, par exemple, a un revenu de 45,000 $ mais en 1990 fait une perte—il a perdu de l'argent, il a fait une perte de 35,000 $—la loi lui permet d'appliquer la perte qu'il a subie contre les revenus d'une année antérieure ou d'une année postérieure. La Loi de l'impôt sur le revenu le lui permet. Eh bien, dans le cas des compagnies, la même chose se produit.

La majorité des nombreuses compagnies—si je m'en tiens aux propos de l'opposition—qui ne paient pas d'impôt, sont justement des PME, des petites compagnies dans votre circonscription, des petites compagnies à Trois-Rivières, dans leurs circonscriptions lesquelles, une année ont fait des profits et une autre année ont eu de la misère. Vous le savez, monsieur le Président, ce n'est pas facile pour une PME. Oui, il y a de bonnes années, oui, il y a des années où c'est un peu plus tranquille. Et l'opposition voudrait qu'on taxe une compagnie qui vient déjà de perdre de l'argent.

Mais celles qui en font de l'argent, monsieur le Président, elles paient leurs impôts et ce, depuis 1986, alors qu'on avait instauré l'impôt minimum pour les individus. Il n'y a plus un Canadien ou une Canadienne qui ne paie pas sa juste part d'impôt, peu importe, monsieur le Président, les abris fiscaux qu'on pourrait imaginer ou tenter de prendre. Même s'ils ont 18,000 abris fiscaux, ils devront payer leur juste part d'impôt, parce qu'il y a maintenant un impôt minimum qui a été instauré par ce gouvernement-ci en même temps que nous avons mis la hache, monsieur le Président, dans un scandale qui avait été mis en place par l'ancien gouvernement, à savoir les crédits d'impôt à la recherche scientifique. C'était un scandale. Il y a eu des millions de dollars qui ont été dépensés inutilement dans ce domaine de la façon dont le *scheme* était organisé. On a arrêté cela, monsieur le Président.

Maintenant, si vous voulez faire de la recherche scientifique, il n'y a aucun problème. Mais vous devrez quand même entrer cela dans vos dépenses de façon normale, et non pas selon le système qu'avait instauré l'ancien ministre des Finances, M. Lalonde, en 1984.

Or, si on revient à notre projet de loi, on doit regarder l'importance que nous avons mise depuis 1984, entre autres sur le programme Stratégie de la main-d'oeuvre. Vous vous souviendrez qu'avant 1984, il y avait des programmes d'été pour étudiants qui consistaient à leur faire peinturer des clôtures, balayer. Monsieur le Président, dites-moi ce que les étudiants de niveau postsecondaire, universitaire, apprenaient à peinturer des clôtures l'été. Ils n'apprenaient rien! Il s'agissait de programmes avec lesquels on valsait.

• (1330)

On a instauré, monsieur le Président, le Programme Défi, qui fait en sorte de permettre aux étudiants de travailler et d'être subventionnés en partie par le gouvernement fédéral, mais qui fait surtout en sorte que l'étudiant peut travailler dans son éventuel secteur d'activités. Vendredi dernier, dans ma circonscription, j'ai eu la chance de participer à l'ouverture, pour l'été, du centre d'emplois pour étudiants des circonscriptions de Trois-Rivières et de Champlain, et la personne qui est en charge du Programme Défi soulignait justement l'importance de ce programme-là où l'étudiant, tout en gagnant de l'argent, apprend durant l'été dans le champ de compétence dans lequel il va éventuellement travailler. Et le président d'honneur, M. Gaulin, qui est également un jeune, dynamique, en charge du personnel pour une compagnie de ma circonscription, soulignait combien il était bon pour une entreprise d'avoir, durant l'été, un, deux, trois, cinq jeunes qui apportent leur expertise nouvelle, leurs techniques nouvelles qu'ils ont pu apprendre durant l'année, et faire en sorte à ce moment-là que le jeune, qui a gagné de l'argent, aide l'entreprise, tout en étant aidé financièrement par l'entreprise et en apprenant lui aussi du côté pratique. On sait tous que l'université est un milieu extraordinaire, mais où l'aspect pratique parfois peut manquer. Alors, l'expertise acquise durant l'été fait en sorte que le jeune se retrouvera, à la fin de son cours universitaire, avec un diplôme et avec une expérience pratique. C'est cela le Programme Défi, monsieur le Président, qui est instauré depuis 1985 et qui fonctionne très bien.

En ce qui touche maintenant les programmes d'emplois, que l'on pense aux programmes de développement d'emplois, monsieur le Président, où encore une fois l'obligation des gens qui veulent bénéficier de ce programme-là est justement d'apprendre. Il faut que l'organisme, l'employeur qui reçoit un PDE, donne une formation à cette personne, dans un secteur nouveau, tout en la payant. Naturellement le gouvernement fédéral est là pour aider à la payer. C'est un programme productif que l'on a connu et qui a été mis en place sous le gouvernement conservateur. Avant cela on avait ce qui s'appelait, je crois, Canada au travail, où encore une fois durant l'hiver les gens étaient embauchés pour pelleter des cours. Monsieur le Président, pelleter des cours, cela ne donne pas une compétence pour travailler dans un domaine spécialisé.

Une voix: Ce n'est pas économique.

M. Vincent: Ce n'est pas, comme le souligne si bien mon collègue, trop économique. Alors, le Programme PDE tout comme le Programme Défi aident nos gens,

dans nos circonscriptions respectives, premièrement à travailler et, deuxièmement, à apprendre. Et dans la majorité des cas des programmes de développement d'emplois, l'entreprise ou l'organisme, sur les trois employés subventionnés qu'elle a eus pour une période de temps, va par la suite en garder un ou deux. C'est cela, monsieur le Président, avoir une stratégie économique, une stratégie qui fait en sorte que le pays progresse. Alors il faut l'avoir dans le domaine de l'emploi, il faut l'avoir dans le domaine des finances publiques, il faut l'avoir dans le domaine de l'international et il faut l'avoir surtout ici en cette Chambre.

En terminant, et je vois que vous me faites signe, monsieur le Président... Je vois que mon collègue a hâte de prendre la parole.

M. Milliken: Votre temps de parole est illimité.

M. Vincent: Je vous remercie. Vous savez, monsieur le Président, que l'année 1990 est une année où on connaît un changement majeur, et je pense qu'il faut en être bien conscient. Depuis 66 ans, il y a eu une taxe de vente fédérale que personne n'a vue, dont personne ne connaissait l'existence. Je me souviens, lorsque j'étudiais à l'Université de Sherbrooke, en 1978, lorsque je faisais ma maîtrise en fiscalité, le professeur en matière de fiscalité, au niveau des taxes, disait à la classe: On supplie à genoux le gouvernement de changer cette taxe-là, qui est mauvaise. Cela, monsieur le Président, c'était en 1978, d'un professeur renommé d'une firme québécoise de comptables, et maintenant nationale, un professeur renommé, qui, il y a 12 ans, disait: La taxe de vente fédérale est mauvaise. Il y a 12 ans, monsieur le Président! Et ce gouvernement-ci a compris le message de ce professeur. Oui, nous allons changer le système de taxation. Oui, nous allons instaurer une nouvelle taxe qui s'appelle la TPS, la taxe sur les produits et services, taxe qui se fait au niveau du consommateur. Cela fait un changement majeur, et les Canadiens et Canadiennes sont inquiets. Ils se posent des questions. Encore une fois, monsieur le Président, quand ils posent des questions aux députés du gouvernement, ils ont les bonnes réponses. Quand ils posent des questions à l'opposition, cela «fly» un peu plus de toutes les façons.

Je pense que c'est un devoir de la part de l'opposition de bien expliquer la TPS, parce qu'elle doit être expliquée. C'est un changement majeur...

M. Milliken: C'est un désastre!

M. Vincent: C'est un changement au niveau fiscal, qui va remplacer une taxe cachée de 13 1/2 p. 100 par une taxe à la consommation de 7 p. 100.

M. Peterson: C'est honteux!

M. Vincent: Tous les Canadiens vont la voir.

M. Milliken: Tous les Canadiens sont opposés à cette taxe!

M. Vincent: Monsieur le Président, je suis heureux de voir qu'enfin l'opposition commence à réagir. Cela fait 35 minutes que j'attends qu'ils réagissent. Enfin, après 35 minutes, cela fonctionne!

Cette TPS aura un avantage, encore une fois, c'est que les Canadiens pourront la voir. Certaines personnes de ma belle circonscription de Trois-Rivières me disaient: On a confiance au gouvernement conservateur et on sait qu'avec vous autres vous allez la laisser à 7 p. 100. Mais si jamais les libéraux viennent au pouvoir, dans 10, 15 ans, eux autres, ils vont la hausser à 8, à 9 à 10 p. 100. C'est ce que les gens dans ma circonscription me disent. Je leur dis: Non. Parce que l'avantage énorme de la TPS par rapport à la taxe de vente fédérale, c'est qu'elle est visible. Que ce soit le parti conservateur ou le parti libéral, ils vont être gênés de la hausser parce que cela se voit le lendemain matin sur la facture. Voilà la garantie aux Canadiens et aux Canadiennes que cette taxe demeurera à 7 p. 100. C'est une taxe qui est visible si on la compare à l'autre, qui est de 13 1/2 p. 100, que personne ne voit. Combien ai-je payé de taxe de vente fédérale à 13 1/2 p. 100 là-dessus? Aucune idée. Personne ne le sait. La même chose pour mon verre, la même chose pour le mobilier. Alors, à partir du 1er janvier 1991, on aura une taxe visible, une taxe par laquelle tout le monde saura ce qu'il paie. En plus, encore une fois, avec un crédit d'impôt.

L'opposition ne pourra pas contester les chiffres qui sont parus dans un article du journal *La Presse* il y a peut-être deux ou trois semaines, dans lequel un journaliste expliquait, par exemple, qu'une personne âgée ayant un revenu de 12 000 $ par année, avec le crédit d'impôt qu'elle va recevoir pour la taxe de vente fédérale, serait en meilleure posture en 1991 qu'elle ne l'est en 1990 avec la taxe actuelle, chiffres à l'appui, dans un article de *La Presse*.

On faisait le même calcul pour une personne seule avec deux enfants, gagnant 25 000 $ par année. Encore une fois, chiffres à l'appui, on démontrait que la personne, une famille monoparentale, avec deux enfants, serait en meilleure posture en 1991 qu'elle ne l'est en 1990. Donc, elle aurait plus d'argent dans ses poches en 1991, avec une TPS à 7 p. 100 qu'elle n'en a en 1990 avec une TFV à 13 1/2 p. 100. De cela, monsieur le Président, il faut en parler, il faut le souligner. Et je pense que les députés de l'opposition qui prendront la parole devront également souligner qu'en termes de chiffres, la TPS, pour les familles ayant un revenu de moins de 30 000 $ est payante. J'aurai plus d'argent dans mes poches. Ce sont des choses qu'il faut dire. Et il y a des secteurs de l'économie qui vont s'en ressentir.

• (1340)

Je parlais en fin de semaine, monsieur le Président, avec le propriétaire des Pharmacies Jean Coutu, au Québec, dans ma circonscription, et il me disait: Les prix vont être moins élevés l'année prochaine avec la TPS. Prenons maintenant le secteur de l'automobile, les compagnies telles *GM*, *Ford*, ce sont de grosses compagnies, ce sont des compagnies qui font des chiffres, ils ont deux, trois comptables qui travaillent pour eux autres. Ils ne font pas cela à l'oeil, à la main, ils ont des gens à temps plein là-dessus, qui ont admis qu'avec la TPS les automobiles en 1991 vont coûter moins cher. Les magasins Sears ont admis la même chose, que les biens achetés à ces magasins vont coûter moins cher. Il y a aussi Canadian Tire. Monsieur le Président, il y a quand même des chaînes nationales qui disent: Oui, les consommateurs vont payer moins cher après l'instauration de cette nouvelle taxe qu'actuellement. Certains vont dire, et avec raison d'ailleurs, qu'est-ce qui nous garantit que le 13.5 p. 100 sera enlevé? Monsieur le Président, il y a la compétition qui est là.

Il y a également la réalité économique d'un pays. Souvenons-nous, monsieur le Président, la première années que les caméras ont été mises sur le marché, combien elles coûtaient. Elles coûtaient une fortune. Si tu voulais avoir un meilleur zoom, c'était une autre pièce à rajouter, si tu voulais autre chose, c'était encore une autre pièce. Cela coûtait une fortune. Maintenant, monsieur le Président, on peut aller dans un bon magasin acheter une caméra qui fait toutes les fonctions, il n'y a rien à faire. On prend la caméra, on pousse sur un bouton, le *flash* s'organise tout seul, le zoom s'organise tout seul, tout s'organise tout seul, et ce pour un prix infime par rapport aux prix monstrueux qu'on a connus. Prenons le téléviseur couleur, monsieur le Président, la première année que le téléviseur couleur a fait son apparition au Canada, il coûtait plus cher il y a 25 ans qu'il ne coûte aujourd'hui, malgré l'inflation qu'on a connue depuis 25 ans parce que, annuellement, la technologie s'est améliorée et que la compétition est omniprésente. Vous allez payer aujourd'hui le même prix, peut-être moins cher pour un petit téléviseur couleur que vous auriez payé il y a 25 ans pour une gros appareil, toujours en couleur.

Donc, la compétition est là. Elle a sa place, et elle fera en sorte, monsieur le Président, que la TPS soit rentable pour tous les consommateurs et consommatrices du Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention de mon collègue de Trois-Rivières qui a lancé le débat en troisième lecture sur le projet de loi C-65, Loi portant pouvoir d'emprunt.

Si le gouvernement obtient l'accord de la Chambre au sujet de ce projet de loi, il aura alors le pouvoir d'emprunter jusqu'à 25,5 milliards de dollars au cours de la présente année financière, 1990-1991.

Je voudrais répondre à deux ou trois questions soulevées par mon collègue de Trois-Rivières. Il a affirmé tout d'abord qu'il allait nous relater certaines des circonstances historiques de la question alors qu'il aurait dû dire, selon moi, qu'il allait nous faire l'historique de la question—sauf erreur, il va nous faire un nouveau discours; veut-il intervenir?

M. Vincent: Je me demandais si vous alliez parler jusqu'à 14 heures.

M. Simmons: Monsieur le Président, le député de Trois-Rivières a dit vouloir nous faire un bref historique de la question, mais je crois qu'il aurait dû préciser qu'il s'agissait plutôt de sa version ou plus exactement d'une version revue et corrigée par la personne qui rédige les merveilleux discours que les secrétaires parlementaires nous lisent dans cette enceinte. Je tiens à dire à mon collègue qu'il a fort bien lu le discours qu'on avait préparé pour lui, mais si j'étais lui, j'hésiterais à jouer ma réputation là-dessus. Le député nous a rappelé que lorsque le gouvernement était arrivé au pouvoir, en septembre 1984, il s'était fixé notamment comme objectif de réduire la dette nationale. Il a accompli de l'excellent travail à ce chapitre. En fait, il suffit de faire un retour en arrière pour s'apercevoir qu'en septembre 1984, ou durant l'année financière qui a marqué l'arrivée au pouvoir du gouvernement, cette dette nationale était de l'ordre de 150 ou 160 milliards de dollars—j'ai le chiffre exact quelque part—oh, elle était plutôt de 170 milliards de dollars à l'arrivée au pouvoir du gouvernement.

Or, on sait très bien que le ministre des Finances prétendait alors et affirme toujours à l'heure actuelle, à l'instar du député de Trois-Rivières, qu'il s'agissait de réduire la dette nationale. Le gouvernement l'a réduite en effet n'est-ce pas. Il devrait dire un mot à son rédacteur de discours. Le gouvernement a tout simplement réduit la dette en la faisant passer de 170 milliards à 360 milliards de dollars. N'est-ce pas là une réduction phénoménale? C'est une nouvelle définition du mot réduction. Le gouvernement a plus que doublé la dette nationale en six ans.

M. Milliken: Ils ont le culot de le nier.

Mme Browes: Voyez qui a commencé!

M. Simmons: Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Puis-je dire à mon honorable amie, la députée de Scarborough-Centre, qui a dit: «Voyez qui a commencé!», qu'il ne faut pas être un génie pour comprendre que, si j'interviens ici et que je reconnais que la dette s'élevait à 170 milliards de dollars lorsque ce gouvernement est arrivé au pou-

voir, il est évident que cette dette a été contractée et accrue par des gouvernements précédents. Je la félicite de sa clairvoyance absolument inouïe. Je lui rappelle qu'en effet, d'autres gouvernements, au pluriel, ont mis la main à la pâte, y compris le gouvernement dirigé par son bon ami et collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le député de Yellowhead. Il a joué un rôle dans la hausse de déficit. Elle devrait refaire son analyse.

Lorsqu'on hurle à qui mieux mieux, on fait parfois des gaffes. Voilà le danger, mais je suis sûr qu'elle ne s'en est pas rendu compte. Le député de Baie Comeau lui a appris que ces gros méchants libéraux sont responsables de tout et elle a oublié qu'il y a quand même eu un interrègne entre mai 1979 et février 1980, lorsque nous avons eu un gouvernement dirigé par le député de Yellowhead.

M. Peterson: Ce fut un triste jour pour le Canada.

M. Simmons: Mon ami, le député de Willowdale, dit que ce fut un triste jour pour le Canada. Je le lui dis respectueusement, tout est relatif. Ce jour a été loin d'être aussi triste que le cauchemar que représente depuis bien longtemps malheureusement le gouvernement actuel pour le Canada.

Le député de Trois-Rivières s'est complètement fourvoyé au sujet de la première question. Ce faisant, il a induit la Chambre en erreur, sans le faire exprès, mais il l'a quand même induit en erreur par inadvertance. Il a parlé de la manière dont le gouvernement a réduit la dette nationale, alors que les comptes publics de notre pays montreront clairement que sous la direction de ce gouvernement, de septembre 1984 jusqu'à maintenant, en mai 1990, ou si vous voulez, à la fin de l'année financière, au 31 mars 1990, la dette publique est passée de 170 à 360 milliards de dollars.

Mme Anderson: L'intérêt composé est élevé.

M. Simmons: Ah, nous y voilà. Quelquefois je me montre trop peu charitable à l'égard de mes collègues d'en face, en particulier à l'égard de la députée de Simcoe-Centre. Elle a mis le doigt sur une autre question clé de ce débat. Elle parle d'intérêt composé, et par inférence des taux d'intérêt. Elle a absolument raison. Si elle parlait à son ami et collègue, le ministre des Finances, et si elle le persuadait de faire maintenant ce qu'il avait dit que nous devrions faire quand il était dans l'opposition, à savoir si elle le persuadait de faire baisser les taux d'intérêt, je serais le premier à en convenir avec elle, les intérêts sur la dette seraient moins élevés et l'intérêt composé serait bien inférieur. Si elle veut apporter une contribution à ce débat, elle peut le faire, pas seulement en intervenant maintenant, mais aussi derrière les rideaux. Elle peut parler au ministre des Finances pour lui dire de faire entendre raison à John Crow qui garde les taux d'intérêt à un taux extrêmement élevé, 5,5 p. 100 de plus que les taux américains. Il n'y a absolument rien qui le justifie.

Mme Anderson: L'inflation.

M. Simmons: Oh, la voilà qui marmonne «l'inflation». Parlez-moi du chômage. Sait-elle que John Crow, et partant le ministre des Finances, a élaboré en secret un projet visant à faire grimper à 8 p. 100 le taux de chômage au Canada. Il prétend ainsi réduire l'inflation à néant.

• (1350)

Si l'inflation est importante, le chômage l'est aussi, et je ne crois pas que la députée de Simcoe-Centre, pas plus que moi, soit convaincue. . .

Une voix: Elle n'en est certes pas du tout convaincue!

M. Simmons: . . .de la nécessité de maintenir les taux d'intérêt à un niveau aussi élevé. Je suis sûr qu'elle n'en est pas convaincue. En son nom, je puis dire à ses électeurs qui nous regardent si elle est d'accord ou non là-dessus. J'imagine qu'elle n'a pas encore rendu son verdict à ce sujet. J'imagine qu'elle est encore en train de se demander si elle appuie la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement.

Une voix: Non, elle ne l'appuie pas!

Mme Anderson: Mes électeurs se tirent très bien d'affaires, je vous remercie.

M. Simmons: N'avez-vous rien à ajouter? Ne vous arrêtez pas en si bonne voie.

En réponse à ma question, la députée a déclaré que les gens de sa circonscription s'en tiraient très bien. Ce n'était pas là exactement la question que je lui avais posée. Je désirais savoir si ses propos—des propos que je qualifierais de bien sentis—signifiaient qu'elle était pour ou contre la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement actuel.

Mme Anderson: Les taux d'intérêt élevés ne plaisent à personne mais dans les circonstances, nous faisons de notre mieux.

M. Simmons: Comme ses électeurs ne sont pas en mesure de la voir mais qu'ils devraient au moins pouvoir l'entendre, je me ferai son interprète et leur dirai qu'en l'occurrence elle est à la fois pour et contre cette politique et s'acquitte merveilleusement de sa tâche. C'est qu'elle tient à gagner sur les deux tableaux.

Par ailleurs, soucieux de nous éclairer sur la création d'emplois, monsieur le Président, le député de Trois-Rivières nous a expliqué comment le gouvernement avait abandonné certains projets comme, par exemple, de faire peinturer les clôtures de cimetières. J'aimerais à mon tour énumérer quelques autres projets qu'il a abandonnés. Il a cessé par exemple de construire des quais et des cales à l'intention des localités de pêcheurs situées le long du littoral méridional de Terre-Neuve. Il a cessé de fournir l'infrastructure dont le secteur des pêches avait besoin et qui aidait beaucoup les pêcheurs à vaquer à leurs occupations, par exemple, des plans inclinés qui leur permettaient de mettre leurs navires au sec, des quais où attacher leurs navires, des établis pour dépecer et nettoyer leurs prises.

Quand le gouvernement souhaite reprocher au gouvernement précédent ses efforts de création d'emplois, il se montre très pointilleux dans son choix. Il lui reproche toujours d'avoir fait peinturer des clôtures de cimetière. Il faut l'admettre, il y a eu des projets semblables dans le cadre de ces programmes. Bien plus souvent, ces programmes, qu'il ne devrait pas dénigrer, ont permis d'aménager une infrastructure fort utile comme des quais et des cales. Je pourrais mentionner aussi les cliniques médicales ou encore le camp de guides situé dans un coin de ma circonscription, à Jean-de-Baie, où les installations sont utilisées par des milliers de jeunes filles tous les étés. Le camp a été construit dans le cadre de la création d'emplois.

Autre exemple encore, on a construit à Marystown une tour d'observation servant de base d'entraînement des pompiers pour l'intervention en cas d'urgence. Mais le député préfère parler de la peinture des clôtures de cimetière. Il ne devrait pas, à mon avis, dénigrer ces programmes qui ont si bien servi la population rurale, beaucoup mieux dans tous les cas que ce que le gouvernement conservateur lui donne maintenant. Il dit à la population que la création d'emplois passe par le recyclage. Le mot magique est recyclage.

Quiconque est le moindrement sensé n'est pas contre le recyclage. Mais on doit aborder cette question du point de vue des petites localités de la région de l'Atlantique. Prenons, par exemple, Gaultois, dont les médias ont beaucoup parlé dernièrement et qui se trouve dans ma circonscription au sud de Terre-Neuve. Seule localité d'une île appelée Long Island, Gaultois est complètement coupée de l'île de Terre-Neuve. Accompagné de mon bon ami, le député de Willowdale, j'ai visité, il y a environ une semaine, la localité de Gaultois. Mon collègue a eu l'occasion d'observer, comme je le fais depuis de nombreuses années, le zèle des gens de cette région. Nous les avons vus à l'oeuvre dans une usine, où ils mettaient en pratique les connaissances qu'ils ont acquises, perfectionnées et améliorées tout au long de leur vie.

Le gouvernement déclare que ces travailleurs doivent se recycler. Dans quel domaine faut-il recycler la population de Gaultois? Je ne veux pas me montrer condescendant, je tiens simplement à signaler que la population de cette localité possède déjà toute la formation et toutes les connaissances dont elle a besoin pour survivre. Que ce soit pour le traitement du poisson ou la pêche, pour la menuiserie, le soudage, l'entretien domestique ou le travail de bureau, la population de cette localité a tout le talent nécessaire.

Dans leur cas, le recyclage, dans le cadre du programme du gouvernement, n'est qu'un euphémisme utilisé pour parler de leur réinstallation forcée. Ces gens devront faire leurs valises, quitter leur foyer, leurs parents et amis et s'installer dans les régions urbaines du Canada.

J'ai hâte d'entendre ce que la députée de Simcoe-Centre a à dire à ce sujet. Elle semble pleine d'idées aujourd'hui et, dès que j'aurai terminé mon intervention, que ce soit aujourd'hui, demain, ou mercredi, bref quand j'aurai terminé, j'espère qu'elle nous parlera des craintes qu'elle ressent à propos de ce projet de loi permettant au gouvernement d'emprunter 25,5 milliards de dollars.

Mais je digresse, je voulais répondre aux points qu'a soulevés le secrétaire parlementaire, le député de Trois-Rivières. Il a déclaré que son gouvernement a ouvert le pays aux intérêts commerciaux. Je dirais que c'est une façon plutôt généreuse de voir les choses, de décrire ce qui s'est produit. Personnellement, je serais plus brusque et plus direct, je dirais qu'il a vendu le pays à certains intérêts.

Il suffit de penser à l'accord très avantageux que le gouvernement a conclu avec la société American Express, ou Amex, pour s'apercevoir qu'il faut venir de l'étranger, ou encore faire partie de la petite clique qui a subventionné la campagne des conservateurs aux dernières élections fédérales, pour faire de bonnes affaires avec le gouvernement. Je parle d'une petite clique, parce des donateurs qui vous financent à coup de millions, il vous en faut très peu pour financer toute une campagne électorale.

Je tenais simplement à signaler au député de Trois-Rivières qu'il devrait être un peu plus franc quand il parle des réalisations de son gouvernement dans le domaine commercial. Je prétends que son gouvernement n'a pas simplement ouvert le pays, mais qu'il l'a vendu, surtout à des intérêts américains, et si j'avais le temps, je m'étendrais davantage sur cette question.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Le député d'Edmonton-Sud-Ouest ne partage pas mon opinion, mais cela ne m'enlève pas le droit de l'exprimer. Il y a en fait quelques députés en face qui ne partagent pas mon avis. C'est ce qui fait la différence entre les députés d'en face, et nous, de ce côté-ci de la Chambre.

Une voix: Vive la différence!

M. Simmons: Et vive la différence!

Le député de Trois-Rivières a également mentionné les mesures prises par son gouvernement pour améliorer le régime d'assurance-chômage. J'espère que, de tous les coins du pays, les 170 000 prestataires qui perdront leurs moyens de subsistance ont entendu cette déclaration, parce que ce n'est pas la conclusion qu'ils ont tirée. Ils ne qualifieraient sûrement pas les changements apportés au régime d'assurance-chômage d'améliorations. Mais après avoir entendu le député de Trois-Rivières soutenir que son gouvernement a amélioré le régime d'assurance-chômage, j'en conclus aujourd'hui qu'il a soit déformé les faits, soit changé d'idée.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LA COUPE MEMORIAL

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, la Chambre voudra sûrement se joindre à moi pour saluer chez les Generals d'Oshawa une formidable équipe de champions qui ont gagné hier la Coupe Memorial à l'issue d'un match palpitant.

Bien que les Generals jouissent toujours d'une excellente réputation sur la glace, c'est la première fois qu'ils remportent le championnat de la Ligue Junior A depuis 1944. Leur victoire a été éclatante. Les Generals constituent la première équipe à demeurer invaincue tout au long du tournoi éliminatoire à la ronde.

Les Generals ont rempli de fierté et de joie les habitants d'Oshawa et de la région de Durham. Nous adressons nos félicitations les plus chaleureuses à tous les membres de cette équipe de hockey sans rivale; à leur entraîneur, Rick Cornacchia, aux directeurs Frank Jay et Scott Clark et au président des Generals d'Oshawa, John Humphreys.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, depuis 1972, tous les gouvernements fédéraux ont montré leur intérêt pour la condition féminine en rencontrant des représentantes du Comité national d'action sur le statut de la femme. Ces rencontres annuelles donnent l'occasion aux représentantes du CNA et aux membres du Cabinet de discuter librement de questions qui touchent toutes les familles canadiennes.

Le gouvernement n'a peut-être pas toujours été d'accord avec le CNA et celui-ci n'a peut-être pas toujours apprécié la conduite des affaires du gouvernement, mais au moins, il y avait des communications. Cette politique est maintenant changée. Le gouvernement vient de montrer que les questions féminines lui importent peu en refusant de rencontrer publiquement les représentantes de plus de 500 organismes, dont le nombre de membres s'élève à plus de trois millions. Il a envoyé un signal clair aux femmes: les questions qui les concernent sont loin d'être prioritaires dans le programme conservateur.

Ce gouvernement a supprimé des programmes de soutien, a failli fermer des centres pour femmes, a fait peu de cas du problème des garderies et voilà qu'il refuse de rencontrer les porte-parole du CNA. Il est temps que le gouvernement se souvienne qu'il a également le mandat de rendre des comptes à la population.

* * *

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION AUX AUTOCHTONES

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, hier, au parc historique de Rocky Mountain House, des politiques provinciaux et municipaux et moi avons eu l'honneur de célébrer, en compagnie des chefs Tom Bigchild et Caroline Beaverbones des réserves Sunchild et O'Chiese, la Semaine de sensibilisation aux autochtones, en Alberta.

Le chef Caroline a dit avec calme et éloquence, en ce jour de la fête des mères, qu'elle était fière de ses enfants et de ses petits-enfants, mais qu'elle tirait aussi beaucoup de fierté de son patrimoine.

Nous avons tous parlé de la nécessité de promouvoir la tolérance et la compréhension, d'être fier de notre patrimoine et de notre patrie.

Article 31 du Règlement

Les jeunes des réserves Sunchild, O'Chiese et Bighorn ont exprimé cette fierté dans l'art, la poésie et des chants.

Je félicite les organisateurs du Centre de l'amitié autochtone de Rocky Mountain House et le personnel du parc qui ont donné à tous, autochtones ou non, l'occasion d'admirer la culture et l'apport des autochtones.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION AU TOURISME

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui que débute la Semaine nationale de sensibilisation au tourisme, et j'invite tous les Canadiens à participer à toutes les activités destinées à nous sensibiliser davantage à ce secteur industriel crucial.

Peu de gens savent à quel point le tourisme est important pour l'économie canadienne. C'est notre troisième plus grand secteur industriel avec un chiffre d'affaires annuel de 25 milliards de dollars, notre deuxième plus grand fournisseur de devises étrangères avec sept milliards de dollars et il rapporte 11 milliards de dollars d'impôt au gouvernement. Il procure de l'emploi dans toutes les régions du Canada et à tous les types de main-d'oeuvre. En fait, 632 000 personnes ou 10 p. 100 de la main-d'oeuvre vivent du tourisme.

Dans la seule région du pré-Nord, où se trouve ma circonscription, le tourisme génère 200 millions de dollars chaque année et un milliard dans tout le nord de l'Ontario. Et pourtant, le gouvernement continue à négliger un secteur industriel aussi important. Au moment même où la concurrence s'intensifie sur le marché international du voyage, on ne devrait pas alourdir de 7 p. 100 le prix de nos services touristiques. En fait, lorsque le gouvernement juge bon de réduire le budget de promotion du tourisme de 35 à 20 millions de dollars, on en vient à douter de son engagement à l'égard de ce secteur industriel essentiel qui deviendra le plus important au monde au cours de la décennie à venir.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, le gouvernement, qui est toujours prêt à avoir des entretiens avec ses amis du milieu des affaires, a encore une fois refusé de rencontrer le Comité canadien d'action sur le statut de la femme.

Si le gouvernement se donnait la peine d'écouter, il entendrait la voix de la raison parler de paix et de désarmement. Les femmes sont à l'avant-garde du mouvement pour la paix. Agnes Macphail, première députée de mon parti, le NPD, a oeuvré sans relâche pour la cause de la paix et de la coopération internationale. Les néo-démocrates sont fiers de poursuivre cette tradition.

Le NPD a souligné les avantages économiques considérables de la paix et du désarmement. Les économies réalisées dans le secteur de la défense nous permettront d'accouplir des progrès dans le domaine de la paix. Les Canadiennes exigent que ces fonds servent à améliorer la condition humaine. Les gains réalisés sur le chapitre de la paix peuvent et doivent s'inscrire dans le cadre d'une restructuration fondamentale des priorités globales. On peut accomplir bien des choses dans le contexte politique actuel. Ce qu'il faut, c'est du leadership.

Il est grand temps de mettre progressivement à jour notre politique extérieure et de notre politique en matière de défense. Quand le gouvernement écoutera-t-il la voix des femmes?

* * *

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, il y a dix ans aujourd'hui, en plein débat référendaire, le premier ministre d'alors. Pierre Trudeau, a déclaré devant les personnes réunies au centre Paul Sauvé que voter «non», c'était voter pour le fédéralisme renouvelé. La plupart des Québécois qui ont voté «non» croyaient, comme le reste du Canada d'ailleurs, que cela se ferait avec l'appui de toutes les provinces, y compris le Québec.

En 1982, le Canada a rapatrié sa Constitution. M. Trudeau a feint de renouveler le fédéralisme. L'ennui, c'est que, dans ce cas comme dans celui qui nous occupe aujourd'hui, le Québec a été laissé à l'écart.

En 1987, le premier ministre a participé à la rédaction de l'Accord du lac Meech, de concert avec les premiers ministres des dix provinces. Cet accord a matérialisé la promesse de fédéralisme renouvelé qui était restée lettre morte durant sept années.

Voilà dix ans que le Québec a dit «oui» au Canada, dix ans qu'il est dans les limbes constitutionnelles. Il y a maintenant dix semaines que j'ai exhorté les onze premiers ministres canadiens à réviser leur position et à trouver un moyen de débloquer l'impasse constitutionnelle dans laquelle nous nous trouvons.

Nous ne sommes plus qu'à cinq semaines de l'expiration du délai concernant l'accord. Tous les Canadiens comptent sur les premiers ministres.

* * *

LA JUSTICE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je veux utiliser la prochaine minute pour implorer la ministre de la Justice d'intervenir dans l'affaire David Milgaard.

David Milgaard est en prison depuis 21 ans pour un meurtre qu'il dit n'avoir pas commis et on a maintenant de sérieux doutes sur sa culpabilité. Même la GRC interroge un suspect en rapport avec cette affaire.

Même si on a demandé, il y a plus d'un an, au ministère de la Justice de rouvrir cette cause, le dossier n'est pas encore arrivé sur le bureau de la ministre. Pourquoi? Pourquoi réagit-on aussi lentement? Est-ce par paresse, par indifférence, par orgueil, ou pour protéger la réputation de certains individus?

Quelle que soit la raison, il est temps maintenant que la ministre de la Justice intervienne dans cette affaire parce que justice différée est justice refusée.

* * *

LE COMITÉ PERMANENT DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui saisir la Chambre d'une nouvelle importante concernant le Comité permanent de la consommation et des corporations. Jeudi dernier, le comité a fait parvenir une assignation au Syndicat canadien de la fonction publique, dans laquelle il informait le syndicat de l'importance de son témoignage dans le cadre de notre étude sur les répercussions économiques de la TPS. Le président du syndicat, M. Jeff Rose, a maintenant fait savoir qu'il comparaîtra devant le comité, mardi soir prochain.

Voilà un exemple de leadership responsable. M. Rose et moi ne partageons peut-être pas le même point de vue sur un certain nombre de questions, mais j'aimerais souligner le sérieux avec lequel M. Rose assume son rôle de chef syndical et j'encourage tous les autres chefs syndicaux à faire de même. J'espère que Shirley Carr m'écoute.

Article 31 du Règlement

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, le 15 février dernier, j'ai mentionné à la Chambre le fait que le ministère des Finances avait envoyé à des électeurs de ma circonscription des brochures sur la TPS qui n'étaient publiées que dans une seule langue officielle. Le 1er mai, encore un autre de mes électeurs m'a écrit pour déplorer le fait que les brochures sur la TPS qu'il avait reçues n'étaient publiées que dans une seule langue officielle.

[*Français*]

En outre, le même problème s'est produit à travers la Péninsule acadienne où plusieurs gens auraient reçu une publication en anglais seulement du gouvernement du Canada, portant sur la TPS.

Force m'est de rappeler au ministre des Finances que la circonscription de Restigouche—Chaleur se compose d'une population bilingue et que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue du Canada.

Mes électeurs s'attendent à recevoir des services bilingues et le gouvernement a l'obligation de leur en fournir.

Combien de temps les gens du Nouveau-Brunswick devront-ils attendre avant que le gouvernement fédéral ne leur offre des services dans les deux langues officielles?

* * *

[*Traduction*]

L'ANTISÉMITISME

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, Les Canadiens sont indignés des actes barbares qui ont été perpétrés en France la semaine dernière, soit la profanation de tombes juives et la mutilation d'une dépouille. Ces actes ont donné lieu à d'autres incidents semblables au cours du week-end.

• (1410)

Les parlementaires et tous les gens qui respectent les droits de la personne et qui ont le racisme en horreur se joignent aux juifs pour protester contre de tels actes antisémites qui nous font craindre un autre holocauste et qui nous couvrent tous de honte.

En tant que Canadiens, nous ne devons pas nous sentir à l'abri de tout reproche. En 1987, B'Nai B'rith a enregistré une hausse de 57 p. 100 des actes d'intolérance à l'égard de la communauté juive. À Toronto seulement, on a rapporté 39 cas de harcèlement contre les juifs. Six synagogues canadiennes ont été profanées. Dans la région d'Ottawa, des croix gammées ont été peintes à divers endroits sur un terrain de golf.

Je rougis de honte en pensant que le premier ministre de la Colombie-Britannique permet que son parti n'accepte que les chrétiens et qu'il a même fait des plaisanteries antisémites.

On impute beaucoup de ces actes à des *skinheads* néo-nazis qui recrutent de jeunes Canadiens.

* * *

[*Français*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, il y a plus de 10 ans maintenant les Québécois avaient majoritairement voté non au référendum, suite à une intervention soi-disant majeure et mémorable de l'ex-premier ministre du Canada, l'honorable Pierre Trudeau. Celui-ci leur confirmait en effet que le non allait être un oui à des changements au fédéralisme, et je cite: Si la réponse à la question référendaire est non, nous avons tous dit que ce non sera interprété comme un mandat pour changer la Constitution pour renouveler le fédéralisme.

Or, suite au rapatriement de la Constitution en 1982, monsieur le Président, sans l'accord du Québec, l'ex-premier ministre venait donc trahir la promesse qu'il avait faite préalablement.

Je considère donc que le lac Meech d'aujourd'hui est l'illustration évidente de la justice et de l'efficacité du programme et des objectifs constitutionnels du premier ministre du Canada. Et j'espère, quant à moi, que le premier ministre saura rallier la bonne foi et la bonne volonté de tous les Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LA FÊTE DES MÈRES

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, hier, les Canadiens célébraient la fête des mères 1990. En ce jour spécial, ils rendent hommage à toutes les mères et les remercient des sacrifices qu'elles accomplissent tout au long de leur vie pour leurs enfants.

Pour souligner leur abnégation, permettez-moi de citer un extrait des réflexions que nous livrait Susan Kastner sous la rubrique «Les mères ont bien des raisons de pleurer» dans le *Toronto Star* d'hier.

> Il y a des mères qui pleurent leurs enfants disparus. . .; d'autres qui pleurent en berçant dans leur bras leurs enfants affamés. . . des mères qui pleurent pour leurs filles et leurs fils. . . condamnés à la prostitution pour faire vivre leur famille. . . des mères qui pleurent en voyant leurs jeunes ravagés par la toxicomanie. . . des mères qui pleurent parce que leurs enfants auront toujours à lutter pour faire oublier la couleur de leur peau. . . des mères qui pleurent leurs enfants partis pour la guerre; d'autres qui pleurent parce qu'il n'y a pas d'emplois pour leurs maris ou pour elles-mêmes et qu'il n'y en aura pas plus à l'avenir pour leurs enfants.

Vous voyez, les mères continuent de penser à leurs enfants et à leurs conjoints. Et c'est au Parlement de penser continuellement à toutes les mères et à tous ceux pour qui elles versent des larmes.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, Il est devenu évident, même pour les observateurs les moins avertis, que les priorités du gouvernement sont mal placées.

La ministre responsable de la situation de la femme et son collègue, le secrétaire d'État, se vantent du rétablissement du financement des centres pour femmes, alors que ce geste ne fait que traduire le peu d'attachement du gouvernement à la cause des femmes.

Le projet de loi C-69 limitera les transferts de fonds pour les garderies, les foyers d'accueil pour les femmes battues et le soutien du revenu. Voilà l'engagement des conservateurs à l'égard des femmes et des enfants de ce pays.

Les femmes et leurs enfants sont victimes des priorités mal placées du gouvenement. Il a réduit le Régime d'assistance publique du Canada de même que l'assurance-chômage, il récupère les pensions de vieillesse et les allocations familiales. Ce gouvernement n'est pas résolu à assurer l'égalité des femmes. Il ne défend pas les enfants. Ses priorités sont mal placées et les femmes n'oublieront pas les attaques incessantes dont elles sont l'objet de la part du gouvernement.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question pour le premier ministre suppléant. Ce matin, avec d'autres députés de l'opposition officielle, j'ai dialogué publiquement et de façon constructive avec des membres du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, groupe qui chapeaute plus de 500 organisations représentant des centaines de milliers de femmes.

Ayant vainement tenté de contrôler tout ce qui entoure cette question, le gouvernement a refusé de participer à un tel dialogue, préférant permettre à seulement quelques représentantes du comité de s'entretenir privément avec seulement trois ministres.

Pourquoi, ce matin, le gouvernement a-t-il refusé de participer à cet important échange public avec les déléguées du comité? Que cherche-t-il à cacher? Pourquoi a-t-il tellement honte des initiatives qu'il a prises dans la lutte pour les droits des femmes?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, les initiatives du gouvernement à ce chapitre sont sans égales et vous êtes au courant des progrès accomplis. Nous rencontrons régulièrement les représentantes d'organisations féminines. Nous espérions rencontrer celles du comité ce matin. En fait, la direction était d'accord, mais les membres ont préféré s'en abstenir.

Je vais continuer à chercher des occasions de m'entretenir constructivement avec des représentantes du comité et d'autres organisations féminines afin que les deux parties puissent exprimer leur point de vue et écouter celui de l'autre.

Nous avons déjà eu ce genre de discussions avec des groupes comme le Conseil national des femmes du Canada, la Fédération canadienne de femmes de carrières libérales et commerciales, la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités et la Catholic Women's League of Canada. J'ai hâte de m'entretenir avec les porte-parole du comité au cours de l'année dans l'espoir d'établir des relations constructives et positives.

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la ministre n'a pas donné une réponse claire et convaincante. Pourquoi le gouvernement a-t-il refusé de tenir une réunion ouverte et n'a offert qu'une réunion à huis clos avec seulement ses trois femmes ministres pour rencontrer les représentantes de ce groupement important?

Pourquoi le gouvernement, encore une fois, n'a-t-il pas organisé à cette occasion des réunions publiques incluant le ministre de la Santé nationale et le secrétaire d'État, deux ministres qui jouent un rôle-clé dans l'élaboration des politiques concernant les femmes? Pourquoi ne pas avoir organisé une réunion publique avec toutes les déléguées du Comité national d'action, comme l'a fait l'opposition?

[*Traduction*]

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, j'ai déjà dit qu'à notre avis, une rencontre publique ne servira à rien si les deux parties n'ont pas la possibilité de présenter leur point de vue respectif et d'écouter celui de l'autre.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui n'est pas à Ottawa aujourd'hui, a rencontré dernièrement des représentantes du Comité canadien d'action sur le statut de la femme. Le secrétaire d'État n'est pas à Ottawa lui non plus. Il a dit qu'il rencontrerait les représentantes du CCA plus tard, à une date mutuellement acceptable.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les partis de l'opposition ont trouvé le moyen d'être présents aujourd'hui. Et ils ont trouvé également le moyen d'engager le dialogue avec les représentantes du Comité canadien d'action sur le statut de la femme.

Je vais passer maintenant à un exemple qui montre justement que le gouvernement ne s'intéresse pas aux droits des femmes. Je veux parler de l'affaire Mary Pitawanakwat que le gouvernement a congédiée il y a deux ans après qu'elle eut porté plainte pour harcèlement sexuel et discrimination raciale dans le cours de son travail d'agente de développement social au secrétariat d'État du gouvernement fédéral.

Pourquoi le gouvernement a-t-il tenté d'obtenir une ordonnance de la Cour fédérale pour l'empêcher de soumettre sa cause au Tribunal canadien des droits de la personne? Le gouvernement fera-t-il amende honorable en permettant à la Commission canadienne des droits de la personne de juger du bien-fondé de sa plainte?

Le gouvernement ne se rend-il pas compte que s'il continue à empêcher l'audition de cette cause, il va à l'encontre de sa propre campagne nationale de lutte contre la discrimination et de promotion des droits des femmes et des autochtones dans le cadre d'un programme d'action positive?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre reponsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je sais que mes collègues sont saisis de cette affaire actuellement. J'ai rencontré Mary il y quelques semaines. Je suis sûr que mes collègues ne manqueront pas d'examiner cette affaire. Je n'ai rien à ajouter aujourd'hui.

Questions orales

LA COMMISSION ROYALE SUR LES TECHNIQUES DE REPRODUCTION

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, j'adresse ma question au premier ministre suppléant. Elle a trait à la Commission royale sur les techniques de reproduction.

Cette commission doit présenter son rapport en octobre 1991 et des centaines de groupes de femmes et d'hommes de partout au Canada veulent participer à ses travaux.

• (1420)

Le premier ministre suppléant peut-il dire aux Canadiens si le processus débutera incessamment ou le gouvernement a-t-il encore une fois l'intention d'étouffer le débat, ce qui est particulièrement fréquent lorsqu'il s'agit de questions féminines?

M. Andre: Nous avons formé la commission.

Mme Clancy: Vous l'avez formée, Harvey. Qu'elle se mette maintenant au travail.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, nous avons discuté de la question en comité la semaine dernière. Je suis heureuse de faire savoir à la députée que la commission a commencé son travail. Elle recrute actuellement du personnel. Elle se prépare en vue des audiences qui, j'ai cru comprendre, auront lieu cet automne dans toutes les régions du Canada.

Je suis convaincue que la députée sait que dès qu'une commission royale est formée, elle est responsable de ses actes. Je suis certaine que cette commission s'acquittera de son mandat et sera capable de présenter des recommandations sur ce sujet capital pour l'avenir qui tiendront compte des intérêts et des hommes et des femmes.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, les femmes canadiennes sont désillusionnées, c'est le moins qu'on puisse dire, parce que le gouvernement n'a pas rétabli les fonds destinés à huit importants groupes de recherche au pays. Malgré les belles paroles que nous entendons, la commission royale ne tient pas encore d'audiences.

Le premier ministre suppléant montrera-t-il que le gouvernement s'intéresse vivement à la recherche et au développement qu'il rétablira les fonds destinés à ces groupes? Annoncera-t-on le calendrier de la commission royale?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, on m'informe que la commission royale prépare ses audiences. Je rencontrerai certains de ses membres sous peu.

Je ne peux pas assurer à la députée qu'il y aura des changements à l'égard du financement. Le secrétariat d'État, comme tous les ministères gouvernementaux, a dû subir des compressions budgétaires, pour que nous puissions réduire le déficit et relancer notre économie. Ce sera assurément la question la plus importante pour les femmes à l'avenir.

J'ai rencontré des représentantes de ces organismes. Le secrétaire d'État a fait de même dans un effort pour tenter de trouver ensemble des sources de financement de rechange afin qu'elles continuent d'accomplir leur bon travail.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre responsable de la situation de la femme. Le groupement féminin le plus important au Canada, qui représente cinq millions de femmes, avait demandé à recontrer les trois partis politiques aujourd'hui. Le gouvernement et la ministre responsable de la situation de la femme n'ont pas acquiescé à cette demande.

Le gouvernement rencontre des représentants du secteur commercial et on en fait état dans la presse. Il rencontre des représentants du secteur industriel et on en fait état. Les représentants du gouvernement voyagent partout dans le monde et rencontrent des homologues étrangers et on en fait état dans la presse.

Même si ses collègues refusent, pourquoi la ministre resonsable de la situation de la femme n'accepte-t-elle pas de rencontrer des représentants du Comité d'action nationale sur le statut de la femme qui regroupe cinq millions de femmes? Pourquoi n'a-t-elle pas le courage de dire: «Je vous rencontrerai en public, je serai comptable de la politique de mon gouvernement»?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, la députée sait fort bien que j'ai offert de rencontrer les représentantes du comité et de dialoguer au sujet de ce qui, à mon avis, serait une manière constructive d'aborder ces questions.

Bien sûr, je suis également disposée à rencontrer les associations féminines de tout le pays et si on m'y invite à prendre la parole à l'occasion de leurs réunions annuelles. Je continuerai d'agir ainsi, notamment bien sûr, avec le Comité d'action nationale sur le statut de la femme, s'il m'en fait la demande.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, la ministre sait pertinemment que je lui demandais pourquoi elle refuse de les rencontrer en public.

Je désire signaler encore une fois à la ministre responsable de la situation de la femme le rapport intitulé «Équité en matière de financement» que des représentants de tous les partis ont élaboré en 1987 et que son propre parti a appuyé.

Ce rapport précise qu'en ce qui concerne le financement des centres pour femmes, le gouvernement devrait au moins maintenir l'actuel niveau de financement, en tenant compte des augmentations du coût de la vie. Il recommande en outre d'accroître le financement des programmes destinés aux femmes. Il recommande enfin d'envisager une majoration du financement des programmes destinés aux femmes qui habitent les régions septentrionales et rurales.

Comment la ministre responsable de la situation de la femme peut-elle s'acquitter de son mandat? Comment peut-elle déclarer à la Chambre qu'elle refuse de rencontrer en public les associations féminines? Va-t-elle encore une fois confirmer son adhésion à ces principes comme son parti l'a fait en 1987?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Je le répète, monsieur le Président, je suis prête et disposée à les rencontrer. Depuis deux mois, sauf erreur, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les représentantes d'une quarantaine d'associations féminines dans neuf des dix provinces et dans l'un des territoires. J'entends continuer de le faire. Je prêterai l'oreille à leurs doléances et j'encouragerai mes collègues à amorcer un dialogue constructif et à entreprendre des démarches fructueuses pour promouvoir davantage l'égalité de la femme dans notre pays.

Le programme que le secrétaire d'État a mis en oeuvre à l'intention des femmes poursuit des objectifs utiles, mais nous devons reconnaître que, à l'instar de tous les autres programmes, il est assujetti aux compressions budgétaires du gouvernement.

D'autre part, il importe de reconnaître la contribution de mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et de ma collègue la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Ceux-ci financent une très grande variété d'activités pour favoriser l'égalité de la femme, notamment dans le cadre du Programme de planification de l'emploi et de l'Initiative en matière de violence familiale.

Le gouvernement actuel a adopté à l'égard de toutes ces activités une approche globale qui permettra de favoriser, soyez-en persuadés, l'égalité de la Canadienne sur le plan social, juridique et économique.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais assurer à la ministre responsable de la Sitution de la femme que, contrairement à ce qui se passe quelquefois à la période des questions, il est possible de dialoguer avec les Canadiennes. C'est ce que nous avons fait aujourd'hui avec le Comité d'action nationale sur le statut de la femme. La ministre peut le faire aussi.

[*Français*]

Monsieur le Président, ma dernière question s'adresse au même ministre. En décembre, toutes les femmes, au Québec et partout au Canada, ont vécu un cauchemar. Quatorze jeunes femmes ont perdu la vie, assassinées par un homme qui leur reprochait d'être féministes. La ministre doit donner une réponse à toutes celles et tous ceux qui cherchent à comprendre.

Va-t-elle ordonner la tenue d'une enquête publique sur ce drame et sur la violence contre les femmes dans notre société?

[*Traduction*]

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, la tragédie de Montréal a atteint des proportions qui empêchent peut-être n'importe lequel d'entre nous de vraiment comprendre.

La question de la violence faite aux femmes est probablement en tête de mes priorités. Le gouvernement doit en examiner plus attentivement les causes ainsi que les mesures de prévention pour essayer de traiter ce problème d'une manière efficace. Je collaborerai avec mes collègues et d'autres personnes appartenant à des organisations féminines de tout le pays pour essayer de trouver des réponses à ce problème vraiment odieux de notre société.

Nommer une commission royale pour étudier la tragédie en question ne fait pas partie des prérogatives du gouvernement fédéral. À mon avis, nous devrions commencer par résoudre les problèmes qui sont à l'origine de la violence faite aux femmes et aussi, naturellement, en venant en aide aux femmes qui sont maltraitées, en les protégeant et en envisageant également ce problème sous un aspect général.

[*Français*]

LES MINORITÉS VISIBLES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, et en son absence je demanderais au premier ministre suppléant de me répondre.

Lors de la réunion du Comité permanent, la semaine dernière, le ministre n'a pas pu justifier son incapacité d'embaucher les représentants des minorités visibles, et plus particulièrement des femmes. Pourrait-il, aujourd'hui, nous en donner les raisons et nous dire quand il compte remédier à cette situation inacceptable et intolérable?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, en réponse à la question de mon honorable collègue, j'aimerais dire que du côté des minorités visibles, on a fait des progrès importants au cours des dernières années. J'aimerais dire que malgré le fait qu'on aimerait encore en faire davantage, les objectifs qui ont été fixés pour l'année 1991 démontreraient une augmentation de la représentation des minorités visibles à 3,8 p. 100 de nos employés dans la Fonction publique, comparativement à 3 p. 100 en 1989. Je dois dire aussi que les ministères se sont engagés à rencontrer ces objectifs.

Du côté de l'emploi des femmes dans la Fonction publique, monsieur le Président, je pense qu'on a fait des efforts considérables au cours des dernières années. Il me fait plaisir de dire à mon honorable collègue que dans toutes les catégories, les catégories de gestion, scientifiques, professionnelles, administratives, on a connu une augmentation importante du pourcentage de représentation féminine par rapport à ce qui existait en 1984 quand on a formé le gouvernement.

[*Traduction*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au ministre que cela ne règle pas les problèmes, doublement aggravés, auxquels les femmes membres des minorités visibles font face.

• (1430)

[*Français*]

Ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Le dernier rapport sur la Loi de l'équité en matière d'emploi démontre clairement la lenteur du gouvernement à agir dans ce dossier, malgré vos chiffres. Quand le gouvernement amendera-t-il la loi afin d'augmenter le nombre de femmes aux postes-clés dans la fonction publique et pour quand peut-on attendre des résultats concrets?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, quand on regarde les postes-clés dans la Fonction publique, j'aimerais rappeler à mon honorable collègue que dans la proportion des nominations faites par décrets—les postes d'ambassadeur, et ce type de postes—il y a une augmentation qui ne s'est jamais vue auparavant dans l'histoire de ce pays pour la nomination de femmes à de tels postes.

J'aimerais aussi dire à mon honorable collègue que lorsqu'on considère par exemple la catégorie de gestion, qui est la principale catégorie dans la Fonction publique, en 1984, seulement 7 p. 100 des employés étaient des femmes. On a augmenté ce taux de 7 p. 100 en 1984 à 13,6 p. 100 en 1989. On l'a doublé, monsieur le Président. On continue, on ne s'arrête pas là.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au premier ministre suppléant, concerne la situation financière désespérée des agriculteurs de l'Ouest.

Six semaines se sont maintenant écoulées depuis que le gouvernement a promis de prendre des mesures, afin de résoudre les problèmes financiers énormes auxquels les agriculteurs des Prairies sont confrontés. Maintenant que les premiers ministres de l'Ouest ont décidé de faire front commun et d'affirmer qu'ils ne peuvent tout simplement pas participer au financement d'un autre programme d'aide aux agriculteurs, du fait des réductions ou des compressions effectuées par le gouvernement dans les paiements de transfert, combien de temps encore ce dernier va-t-il faire languir les agriculteurs de l'Ouest au sujet de ces paiements dont ils avaient besoin il y a des semaines et qui devraient leur être versés dès maintenant?

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le gouvernement n'a jamais été indifférent aux besoins des agriculteurs.

On tient à l'heure actuelle, à Winnipeg, une réunion, justement pour se pencher sur le problème en question. Le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État (Céréales) s'entretiennent en ce moment avec les ministres de l'Agriculture des trois provinces concernées, afin de conclure, nous l'espérons, un accord officiel avec ces dernières.

Nous croyons pouvoir réussir. Je suis persuadé que nous pouvons y parvenir, si nous unissons nos efforts.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, des réunions comme celle-ci ont lieu depuis six semaines. Le secrétaire parlementaire sait-il que les agriculteurs des Prairies ne peuvent tout simplement plus acheter à crédit?

Les cours du blé ont baissé de 30 $ la tonne et les taux d'intérêt dépassent maintenant 15 p. 100, et de ce fait, les agriculteurs sont tout simplement incapables d'acheter à crédit. Étant donné ce qu'a déclaré le secrétaire parlementaire, peut-il garantir aux agriculteurs de l'Ouest que les chèques voulus leur seront envoyés avant la fin du mois? Quand les sommes en question seront-elles versées aux producteurs?

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, étant donné qu'une réunion a lieu aujourd'hui, il serait tout à fait prématuré de ma part de prendre des engagements à ce sujet.

Le ministre de l'Agriculture a signalé qu'il était tout à fait disposé à faire preuve de souplesse en ce qui a trait aux sommes que les provinces peuvent verser en contrepartie des 500 millions de dollars que le gouvernement fédéral a débloqués.

Je le répète, il est tout à fait prématuré de faire une annonce aujourd'hui, alors que les ministres compétents sont en train de discuter.

* * *

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, la ministre responsable de la situation de la femme a répondu au chef du Nouveau Parti démocratique que la violence contre les femmes avait pour elle la priorité absolue. J'espère que ce sera le cas pour le gouvernement.

Si c'est sa plus grande priorité et que c'est une priorité pour son gouvernement, pourquoi le gouvernement plafonne-t-il le Régime d'assistance publique? C'est le mécanisme de financement des maison d'hébergement pour femmes battues. Pourquoi plafonner le régime?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le Régime d'assistance publique relève de mon ministère. Je rappelle à la députée ce que savent la plupart de ses collègues aux Communes, qu'il est urgent que le gouvernement fédéral restreigne ses dépenses.

Le seul domaine où il n'y a pas eu de contrôle jusqu'ici, c'est celui des transferts aux provinces, qui augmentent à raison de 6 p. 100 par année. Les plafonnements ne visent que les provinces riches.

Dans le cas de l'Ontario, les restrictions des transferts au titre du Financement des programmes établis et du Régime de l'assistance publique représentent moins de 1 p. 100 des recettes du gouvernement de cette province cette année. Il reste tout à fait possible au gouvernement ontarien, comme à d'autres, de trouver l'argent pour lutter contre la violence familiale ou pour agir dans tout autre domaine qui a de l'importance à ses yeux.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, les femmes victimes de violence en Colombie-Britannique, comme en Ontario ou en Alberta sont tout aussi meurtries que celles des autres régions.

Quand le gouvernement prendra-t-il la situation au sérieux? Quand les ressources financières viendront-elles? À quand un plan d'action efficace pour combattre la violence contre les femmes dans notre société?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, tout d'abord, la députée a parlé de la Colombie-Britannique. Le RAPC est limité à une croissance de 5 p. 100 par année, qui vaut pour à toutes les provinces. La Colombie-Britannique n'a pas atteint cette limite l'an dernier et ne l'atteindra probablement pas cette année. Ses paiements de transfert à ce titre ne sont donc pas touchés.

Ensuite, nous continuons de nous engager à tout faire pour combattre la violence familiale. Nous y sommes décidés. Nous avons financé des programmes précisément à cette fin, en dehors du Régime d'assistance publique. Nous allons continuer de le faire.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des pêches. La semaine dernière, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé un programme d'adaptation pour les pêches qui est loin de répondre aux besoins des régions visées et qui, en plus d'oublier plusieurs communautés, ne fait aucunement mention des pêcheurs des provinces du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement a complètement oublié les pêcheurs de ces provinces? Ou peut-être que le gouvernement croit toujours encore, comme le premier ministre, que tous ces gens ont l'air heureux et semblent bien se tirer d'affaire?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député devrait savoir que le programme annoncé il y a exactement une semaine par le ministre des Pêches et des Océans s'appelle programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique. Ce programme s'applique certainement au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve, au Labrador et à la Nouvelle-Écosse.

En ce qui concerne le Québec, le ministre des Pêches est prêt à discuter avec le gouvernement de cette province de la création de tout programme dont elle a besoin.

De plus, ce programme s'adresse plus particulièrement aux problèmes des pêches, les pêches hauturières notamment, liés aux prises totales permises qu'a recommandées le comité Harris dans son rapport provisoire cette année, en s'appuyant sur les données scientifiques.

Les pêches côtières de Terre-Neuve et du Labrador ne sont pas touchées, car les prises totales permises demeurent à 115 000 tonnes cette année. Si le poisson est au rendez-vous, tant mieux. Sinon, nous nous en occuperons plus tard.

Quant à savoir si c'est de l'argent frais ou non, ce n'est pas la première fois que le député pose la question. C'est sa marotte. Ce sont bien des dollars canadiens. C'est bien de l'argent frais.

Quant à la reconstitution des stocks de poisson, les 150 millions de dollars prévus à cet effet sont aussi de l'argent frais.

M. Robichaud: Ce sont des dollars enlevés à d'autres programmes.

M. Crosbie (St. John's-Ouest): Attendez une minute. Le député veut savoir si c'est de l'argent frais, recyclé ou je ne sais quoi. Je lui réponds.

En ce qui touche la diversification économique, nous verserons 146 millions de dollars, montant qui n'avait jamais été prévu au budget des dépenses.

Nous avons donc 146 millions de dollars plus 130 millions. J'ai oublié de parler des 130 millions de dollars consacrés à l'adaptation, qui sont aussi de l'argent frais.

Prenez ces 130 millions de dollars, ajoutez-y 150 millions et 146 millions de dollars, qu'obtenez-vous? Beaucoup d'argent frais.

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Tout le secteur de la pêche au homard est plongé dans une crise très grave. Les pêcheurs obtiennent des prix qui ne couvrent même pas leurs coûts d'exploitation.

Le ministre proposera-t-il un programme de soutien des prix—de l'argent neuf—pour les pêcheurs de homard? Ou offrira-t-il simplement de promouvoir la vente de homard à des prix si bas que les pêcheurs abandonneront l'exploitation de cette espèce? Est-ce là ce que le gouvernement leur offre?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la saison du homard ne fait que débuter, en réalité. Le homard fait problème, car l'offre est surabondante sur les marchés.

• (1440)

On peut essayer d'y remédier en tâchant de faire augmenter la demande. C'est ce que le ministre cherche à faire. Le 11 mai, il a annoncé conjointement avec les ministres des Pêches du Nouveau-Brunswick et de l'île-du-Prince-Édouard un programme prévoyant la dépense de 2,4 millions de dollars pour promouvoir la consommation du homard du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard pendant les trois prochaines années.

De plus, les ministères des Affaires extérieures et du Commerce extérieur ont lancé des efforts de promotion pour le homard dans plus de 20 postes à l'étranger.

Diverses foires, missions et activités de prospection des marchés sont prévues pour augmenter la diversification des produits de transformation du homard afin d'encourager le développement de nouveaux produits dans le but de surmonter ce problème qui n'est pas simple puisqu'il s'agit d'un problème de surabondance.

Je suis étonné de voir que le monde ne consomme pas tout le homard que nous pêchons et que la demande ne dépasse pas l'offre. Nous devons cependant nous assurer que les consommateurs comprennent.

J'ai assisté l'automne dernier à Londres à une opération de promotion du homard. Je m'attends à ce qu'on finisse par venir à bout du problème, mais il faudra du temps.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur, en l'absence du ministre des Pêches et des Océans.

Le ministre doit savoir que les scientifiques fédéraux ont rendu publics aujourd'hui, à St. John's, les plus récents résultats de leurs recherches. Ils croient que leurs estimations précédentes des stocks de morue du Nord sont trop élevées. La situation est donc encore pire qu'on ne le croyait. Son ami, le ministre européen des Pêches, a réclamé encore une autre étude avant que cesse le pillage de nos stocks de poisson.

Quand le gouvernement, et le ministre en particulier, se décideront-ils à faire preuve de fermeté et à défendre les droits des pêcheurs et des travailleurs d'usine, ses concitoyens?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'étais ici à défendre les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador bien avant que le député ne soit élu à la Chambre et je le serai encore bien après son départ.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Plutôt que de prendre l'attitude alarmiste du député, nous nous occupons du problème. Aujourd'hui, le Comité consultatif du poisson de fond de l'Atlantique rencontrait des représentants de la presse à St. John's afin de communiquer aux intéressés toute l'information scientifique la plus récente. On ne fait aucun mystère autour de ces recherches auxquelles participe le ministre des Pêches et des Océans.

Les nouvelles estimations confirment l'évaluation de l'an dernier et les conclusions du comité Harris. On croit maintenant que la génération de 1983-1984 est la moins nombreuse qu'on ait jamais connue. Les stocks de géniteurs diminueront en 1991 avec le veillissement de cette génération.

Il y a cependant aussi une bonne nouvelle. La génération de 1986-1987 semble beaucoup plus abondante, selon les études. Elle pourrait donc contribuer grandement à la reconstitution des stocks en 1992 et dans les années suivantes, si ces poissons ne sont pas l'objet d'une pêche intensive pendant qu'ils sont encore jeunes.

Il s'agit maintenant de confirmer ces estimations lors des rencontres avec les pêcheurs. Vers la fin de l'année, nous recevrons des recommandations scientifiques officielles pour l'année prochaine. Le ministre discutera alors de différentes options avec les ministres des Pêches de l'Atlantique ainsi qu'avec des représentants de l'industrie et des syndicats.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, comme le ministre défend les intérêts des pêcheurs, il pourrait peut-être nous dire quelque chose au sujet du programme annoncé la semaine dernière. Il n'ignore pas que l'entente de privatisation de la Fisheries Products International conclue en 1986 prévoyait que les usines de Trepassey, dans sa circonscription, de Gaultois et de Grand Bank, ne ferment pas leurs portes.

Le ministre est-il prêt à recommander à ses collègues du Cabinet d'utiliser les fonds d'adaptation communautaire prévus dans le programme annoncé la semaine dernière pour garder ouvertes les usines de Trepassey, de Grand Bank et de Gaultois, conformément à l'article 5 de l'entente de privatisation en question?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je rappellerai au député qu'il a fait partie d'un gouvernement qui a cédé à la Communauté européenne 9 500 tonnes par année de morue de l'Atlantique de première qualité, dans la zone canadienne des 200 milles. Et c'est aussi lui qui s'est permis l'autre jour d'insulter des diplomates étrangers présents à la tribune des visiteurs.

M. Boudria: Cette remarque n'est pas opportune.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Monsieur le Président, je suis plutôt du genre timoré. Le chahut qui vient d'en face m'inquiète et me terrorise.

En ce qui concerne les fonds d'adaptation communautaire, les localités en question peuvent les consacrer à tout genre de développement économique, y compris à la survie d'usines locales, en autant qu'elles n'en font pas des subventions d'exploitation. Elles peuvent les utiliser autrement pour essayer de s'assurer que les usines continuent de fonctionner grâce à une nouvelle direction ou à d'autres dispositions.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. J'imagine que quelqu'un joue ce rôle de l'autre côté.

La Commission Brundtland, la Cour fédérale, le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie ainsi que le Conseil consultatif canadien de l'environnement ont ordonné l'inclusion des politiques du Cabinet et on demandé qu'elles soient soumises à une évaluation environnementale conformément à la loi. Entre autres, ces jours derniers, les Canadiens ont été choqués d'apprendre que le gouvernement conservateur avait décidé que les politiques émanant de son Cabinet ne seraient pas assujetties à une telle évaluation. La personne qui remplit aujourd'hui les fonctions de premier ministre

suppléant profitera-t-elle de l'occasion pour annuler publiquement cette décision odieuse?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, comme mon collègue le sait, le ministre de l'Environnement participe aujourd'hui à une très importante conférence internationale.

Il a cependant déjà répondu à une question similaire, que le député lui a posée à la Chambre la semaine dernière, avant de partir. Il a alors rappelé que le gouvernement s'est engagé à proposer à la Chambre et aux Canadiens un train complet de mesures et que la nouvelle politique gouvernementale sera à l'image de l'engagement du gouvernement à l'égard de ses nouvelles normes de conduite, comme des programmes que nous avons l'intention de mettre en oeuvre dans le cadre du processus d'évaluation environnementale.

Les détails de la mesure législative sont encore à l'étude au Cabinet. Le député devra donc attendre pour connaître le fin mot de l'histoire.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant. Je ne sais pas si c'est mon ami Frank ou quelqu'un d'autre.

Aujourd'hui, un groupe dirigé par Greenpeace qui représentait plus d'un million de Canadiens a demandé l'établissement d'une commission d'enquête sur l'urgence de sauver les forêts canadiennes. La plupart des Canadiens ne le savent peut-être pas, mais les incendies et les coupes à blanc font disparaître les forêts canadiennes à un rythme comparable à ce qui se passe en Amazonie, soit un acre toutes les cinq secondes.

Est-ce qu'un ministériel, peut-être le premier ministre suppléant, pourrait annoncer qu'on établira effectivement une commission d'enquête sur la nécessité de préserver la ressource naturelle la plus précieuse du Canada, ses forêts?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Si mon collègue réfléchissait à ce que le gouvernement a fait depuis cinq ans pour conclure les alliances stratégiques nécessaires avec le secteur privé et les gouvernements provinciaux qui sont, après tout, les premiers responsables des ressources relevant de leur compétence, il verrait qu'on a accompli bien des choses.

Cette année, 1,2 milliard d'arbres seront plantés. Certaines des mesures que nous avons prises au cours des cinq dernières années donnent des résultats très impressionnants.

Le député devrait peut-être attendre l'évaluation définitive des progrès accomplis depuis cinq ans avant de faire chorus avec ceux qui réclament une commission d'enquête.

* * *

LES REMBOURSEMENTS D'IMPÔT SUR LE REVENU

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, j'ai reçu de nombreuses demandes de la part d'électeurs de la circonscription de Simcoe-Centre concernant les remboursements d'impôt qu'ils attendent impatiemment de recevoir de Revenu Canada.

J'aimerais demander au ministre de Revenu Canada quelles mesures il a prises pour renseigner les Canadiens sur l'état de leur remboursement, afin de les assurer qu'ils recevront l'argent qui leur revient dans les plus brefs délais.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme le sait sans doute la députée, au 30 avril, 6,2 millions de demandes avec remboursement avaient été traitées et ce, grâce aux améliorations que nous avons apportées à nos efforts de productivité en vue de mieux servir le contribuable.

• (1450)

Néanmoins, j'aimerais lui signaler que, dès demain, tous les contribuables pourront se prévaloir d'un programme de télérembourssement, sorte de service national informatisé qui tiendra le contribuable au courant de l'état des remboursements.

Il s'agit-là d'une autre mesure destinée à améliorer la productivité et à rendre le système plus simple et plus juste pour l'ensemble des contribuables canadiens.

* * *

NOUVEAUX HORIZONS

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

On m'a dit que dans le nord-ouest de l'Ontario le programme Nouveaux horizons, destiné aux personnes âgées, avait été considérablement réduit. En fait, on n'approuvera que six demandes pour tout le nord-ouest de l'Ontario pour l'année qui vient, alors que l'an dernier il y en avait neuf dans ma circonscription seulement.

Le ministre pourrait-il nous dire ce qui se passe exactement dans le cas du programme Nouveaux horizons? Je pense que toutes les personnes âgées de ce pays voudraient le savoir.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, certainement que je peux, et j'en suis même ravi.

J'ai le plaisir d'informer le député et la Chambre que sa circonscription a été particulièrement choyée par comparaison aux autres.

Les fonds affectés à la circonscription du député étaient de 36 806 $. Le montant réellement versé a été de 74 975 $, alors que le montant approuvé était de 86 688 $.

Cette année déjà, le montant résultant des engagements de l'année précédente est de 33 574 $ et il y a une nouvelle affectation de 24 620 $.

En ce qui concerne les programmes qui doivent m'être présentés pour approbation au cours des deux ou trois prochaines semaines, la somme est de 9 794 $.

Le député devrait être content de cela.

Des voix: Bravo!

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, il est intéressant que le ministre sache exactement la question que j'allais lui poser.

Je voudrais informer le ministre, lui qui connaît tant de choses, que le budget pour ma circonscription a été réduit de 32 p. 100 pour l'année qui vient.

Des voix: Oh, oh!

M. Nault: C'est pas mal. La semaine dernière le ministre suggérait dans cette Chambre, par l'intermédiaire d'un collègue, qu'il n'y avait pas eu de réduction du programme Nouveaux horizons.

D'une part le ministre dit qu'il n'y a pas eu de réductions, mais d'autre part on me dit que ma circonscription recevra 32 p. 100 de moins. Même si nous avons été bien traités dans Kenora—Rainy River, je voudrais que cela continue.

Le ministre pourrait-il nous dire clairement s'il y a eu des réductions ou s'il n'y en a pas eues? Je voudrais bien savoir, pour que les personnes âgées de Kenora et de la région que je représente puissent faire leurs plans pour l'année à venir.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne comprends pas bien. Le député s'étonne que je sois au courant qu'il allait me poser cette question, alors que son bureau m'a appelé. Peut-être que son personnel ne lui a pas dit.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Je peux simplement confirmer au député que sa circonscription avait été mieux traitée que les autres l'an dernier. Avec l'argent reporté de l'an dernier, elle sera encore choyée cette année.

* * *

LA VILLE DE MONTRÉAL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la ville de Montréal.

Le principal éditorial dans la *Gazette* d'hier disait ceci:

> Un gros nuage noir empêche Montréal d'amorcer les années 90 comme une ville dynamique, progressiste et prospère.
>
> Ce nuage noir, c'est la pauvreté et la misère qui s'enracinent de plus en plus, c'est cette sous-classe toujours plus nombreuse de Montréalais qui sont sans emploi ou qui ont des emplois précaires, qui vivent dans des taudis, qui ne sont pas en bonne santé et qui ont très peu d'espoir.

Cette évaluation de la situation a été faite par Paul Lacoste dans un rapport publié récemment au nom de la campagne Centraide de Montréal.

Étant donné cette analyse bouleversante, le gouvernement fédéral acceptera-t-il de rencontrer des représentants de la ville de Montréal et du gouvernement du Québec afin d'élaborer un plan global visant à refaire de Montréal un centre économique fort où il y a des emplois productifs? Quand le gouvernement prendra-t-il des mesures pour tenter de régler ce problème grave?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je suis toujours surpris quand le député de Notre-Dame-de-Grâce fait des commentaires de cette nature sur Montréal, quand on considère la situation dans laquelle le gouvernement libéral précédent a laissé le Québec en général, mais Montréal en particulier, et que l'on regarde aujourd'hui les programmes qui ont été annoncés. Le député ne s'est évidemment pas référé à l'annonce que j'ai faite il y a deux semaines dans le Sud-Ouest de Montréal, qui a été reçue de façon extraordinaire par la population montréalaise, et des efforts qui ont été faits dans l'Est de Montréal. Évidemment, on ne parle pas de la circonscription du député en cause parce que c'est probablement celle qui est la plus en santé sur toute l'île de Montréal, monsieur le Président.

Considérant l'ensemble de ces éléments, monsieur le Président, je pense que le député de Notre-Dame-de-Grâce sait très bien que, à partir du moment où le gouvernement du Canada actuel, le gouvernement du Québec, la ville de Montréal ont mis en place un ensemble de mesures, Montréal est en train de rencontrer aujourd'hui les promesses et les exigences que nous avions envers la cité et la région de Montréal en général.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ce n'est pas moi qui ai fait cette analyse, mais bien les organisateurs de la campagne Centraide de Montréal et la *Gazette* de Montréal. Le plan mis en oeuvre la semaine dernière ne touchait que le sud-ouest de Montréal.

Outre le rapport Lacoste auquel je viens de faire allusion, une enquête effectuée récemment par la Chambre de commerce de Montréal a révélé que les entreprises établies dans cette ville trouvent le climat de moins en moins propice aux affaires.

Un autre rapport révèle que le nombre de mises en chantier a baissé de 31 p. 100.

Le Regroupement des départements de santé communautaire a déclaré que un Montréalais sur quatre vit dans la pauvreté.

La Commission scolaire de l'île de Montréal a dit que la pauvreté dans cette ville est liée à l'analphabétisme et aux conditions d'immigration.

Ce ne sont pas là nos évaluations. . .

M. le Président: Que le député pose sa question.

M. Allmand: Oui, monsieur le Président.

Quand le gouvernement va-t-il prendre au sérieux ces rapports, qui ne viennent pas de nous, et quand se décidera-t-il à faire quelque chose?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député ne sera pas surpris si je dis que je ne suis pas toujours d'accord avec la *Gazette*.

Je crois que nous avons fait pour Montréal ce que nous avions dit que nous ferions et nous allons continuer ainsi.

Le député ne semble pas impressionné. Il devrait aller voir ce que nous avons fait dans le sud-ouest de Montréal et demander aux groupes communautaires ce qu'ils en pensent.

Le député devrait parler à des représentants de la ville de Montréal et de nombreux autres organismes montréalais qui reconnaissent que, compte tenu des conditions dans lesquelles les libéraux avaient laissé Montréal en 1984, nous avions beaucoup de travail à faire. Cependant, nous avons travaillé fort comme il le fallait et nous continuerons de le faire. Nous redonnerons à Montréal la fierté d'être une ville merveilleuse du Canada.

* * *

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, qui est chargé d'Énergie atomique du Canada Limitée. Elle concerne des informations publiées aujourd'hui selon lesquelles le gouvernement songerait à s'enfoncer dans une mauvaise affaire en aidant à achever le projet de réacteur CANDU en Roumanie.

Compte tenu du piètre bilan de travail sur ce site et des rumeurs de détournement possible de matériaux nucléaires, d'eau lourde et ainsi de suite, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement est disposé à admettre que le projet de Roumanie est irrécupérable et à mettre fin à ces travaux?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je n'ai que quelques points à faire valoir pour répondre au député.

D'abord, en ce qui concerne la publicité concernant le détournement d'eau lourde, je signale au député que le Canada n'était pas en cause. Il faudrait s'en rappeler dans le cas de la publicité entourant le détournement d'eau lourde d'un autre pays.

Le deuxième point dont il faut se rappeler, c'est que toutes les sommes que la Roumanie s'était engagée à payer jusqu'ici pour le projet Cernovoda ont été remboursées jusqu'au quatrième trimestre de 1989. Il n'y a aucune somme en souffrance.

Pour répondre à la question du député, après la chute du régime Ceaucescu, le gouvernement roumain actuel a demandé aux autorités canadiennes de prolonger les crédits accordés par la SEE à des conditions de remboursement comme celles que la Roumanie avait respectées précédemment. Nous n'avons pas encore pris de décision à ce sujet.

Pour ce qui est de tout changement qu'il faudrait apporter, bien sûr, il faudrait confier à des Canadiens le dossier sécurité, de même que la gestion de la technologie et du projet pour respecter nos obligations en ce qui a trait à la sécurité.

• (1500)

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, nous savons que l'industrie nucléaire est aux abois au Canada et qu'elle dispose d'un puissant allié en la personne du ministre. Je ne m'attends pas à ce que le gouvernement prenne une décision aussi ferme que nous le souhaiterions dans ce dossier.

Le ministre a déclaré que la Roumanie remboursait sa dette. Elle n'a pas dû avoir de mal à le faire étant donné que le site du réacteur était un véritable camp de travaux forcés, chose dont personne ne s'était rendu compte à l'EACL. Si le ministre donne suite à ce projet, pourrait-il envoyer en Roumanie des gens qui ont les yeux ouverts, qui ne sont pas obnubilés par la vente de Candus au point de ne pas voir que le site du réacteur est un camp de travaux forcés, un état de chose qui a été maintes fois signalé au Comité des affaires extérieures et ailleurs? Nous promettra-t-il d'envoyer en Roumanie des gens qui n'ont pas partie liée avec l'industrie nucléaire au point de refuser de voir ce qui se passe sous leurs yeux?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, mes obligations, et celles du Canada dans le cadre du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, sont de promouvoir la production d'énergie y compris l'énergie nucléaire.

Je signale au député que plus de la moitié de l'électricité de l'Ontario vient du nucléaire actuellement. Cette production passera à 60 p. 100 dès que la nouvelle centrale sera terminée. Je veux faire comprendre au député que j'ai le devoir d'examiner toutes les formes d'énergie possibles, au lieu de m'en tenir aux idées préconçues que lui et moi entendons si souvent à la Chambre depuis quelques années.

Depuis la chute du régime Ceaucescu, il n'y a plus de conscrits sur le site. Je sais à quoi il a fait allusion quand il a dit que d'autres personnes travaillaient sur le site. C'est pour cette raison que nous exigerons certains changements compte tenu des élections qui auront lieu le 20 mai en Roumanie. Espérons que la démocratie sera rétablie dans ce pays.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ENVIRONNEMENT

M. le Président: Le député de Skeena m'a fait savoir qu'il voulait soulever la question de privilège. Avant que le député présente son argument, j'ai une proposition pratique à faire.

Premièrement, je félicite le député de m'avoir communiqué beaucoup de détails sur la question qu'il soulève. Je l'ai examinée très attentivement. Pour le moment, je ne peux pas déclarer catégoriquement qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège, mais je peux dire que j'ai certains doutes.

Dans la lettre dans laquelle il explique sa position, il allègue qu'il y a eu intention de tromper, en se basant sur des contradictions entre des déclarations du ministre de l'Environnement et des documents produits par son ministère.

Je demande la collaboration du député en permettant de reporter la question jusqu'au retour du ministre. D'après les renseignements dont je dispose, il ne fait aucun doute que le député a le droit de soulever la question, mais dans les circonstances, je lui demande de collaborer avec la présidence en acceptant de repousser l'audition de cette affaire jusqu'à ce que le ministre puisse être présent.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je comprends votre position.

Compte tenu des deux points que je veux aborder, je reconnais qu'il convient d'attendre le retour du ministre. Vous pourrez le constater, mes deux points ont trait à des événements survenus à la Chambre jeudi. Certains documents m'ont été communiqués vendredi et en fin de semaine. Je voulais les présenter parce que c'est la première occasion que j'ai de le faire, mais je suis convaincu que le ministre de l'Environnement voudrait être ici en personne pour m'entendre .

M. le Président: Je remercie le député.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, conformément à l'article 36 du Règlement, de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Russel MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter une pétition certifiée conforme quant à sa forme et à son contenu, qui émane des membres et amis de la filiale 126 de la Légion royale canadienne de Westmount, en Nouvelle-Écosse.

Cette pétition comporte de nombreuses signatures et les pétitionnaires estiment, entre autres, que le gouvernement du Canada a apporté des changements qui vont réduire les services d'aide ménagère offerts aux anciens combattants et augmenter sensiblement le coût des soins à long terme.

Étant donné que les anciens combattants ont déjà servi leur pays et qu'ils ne devraient pas faire l'objet de ces mesures, les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter ces mesures budgétaires qui privent les anciens combattants des services voulus et alourdissent leur fardeau financier.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter cette pétition qui est signée par de nombreux habitants de Kingston qui sont également pour la plupart des membres de la filiale de la Légion de cette ville, ainsi que, en fait, par quelques personnes de Napanee, en Ontario. Les pétitionnaires s'opposent aux réductions que le gouvernement a proposé d'apporter aux services offerts aux anciens combattants, en particulier en ce qui concerne l'aide ménagère et l'augmentation du coût des soins à long terme.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter ces mesures budgétaires qui imposent ces réductions et prient le gouvernement de rétablir ces services dès que possible.

Je suis heureux de déposer cette pétition en leur nom.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens et que, en conformité de l'article 36 du Règlement, je présente ces pétitions au nom des électeurs de Kenora—Rainy River.

Aujourd'hui, j'ai 33 pétitions signées par 3 314 électeurs de ma circonscription qui, encore une fois, exhortent le gouvernement à changer d'idée et à réévaluer le bien-fondé de cette mesure législative particulière concernant la taxe sur les produits et services, car ils savent fort bien que cette taxe entraînera le pays dans une grave récession et aggravera l'inflation, ce que nous savons tous qu'il ne peut se permettre.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, au nom des électeurs de Simcoe, de Rainy River et de St. Thomas, en Ontario, je voudrais présenter une pétition contre la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires signalent que c'est une taxe terriblement injuste et régressive, parce qu'elle vise ceux qui ont le moins les moyens de la payer. Ils demandent au gouvernement de modifier le régime fiscal en présentant une taxe équitable et progressive fondée sur la capacité de payer.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, il sera répondu à la question nº 304 aujourd'hui.

[*Texte*]

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Question nº 304—**M. Harvard:**

M. Allan Gotlieb touche-t-il un salaire comme président du Conseil des arts du Canada et, dans l'affirmative, *a*) quel est son salaire annuel, *b*) est-il rémunéré comme s'il travaillait à temps plein ou à temps partiel?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Veuillez voir la réponse à la question nº 214 à laquelle ou a répondu le 23 mars 1990.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1510)

[*Traduction*]

LOI DE 1990-1991 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-65, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au député de Burin—Saint-Georges, conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Nunatsiaq—la taxe sur les produits et services; le député de Drummond—le commerce extérieur; la députée de South West Nova—les pêches.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, tout à l'heure, je répondais à certains points soulevés par mon collègue de Trois-Rivières. Je me rappelle qu'il a notamment parlé de création d'emplois et les emplois créés par le gouvernement. Il est allé un peu plus loin, et si j'étais le ministre d'État aux Finances, je m'abstiendrais d'applaudir avant d'avoir entendu à quel point le député de Trois-Rivières a gaffé. Celui-ci a ajouté que c'était la qualité des emplois créés qui l'enthousiasmait.

C'est peut-être enthousiasmant pour lui, mais certainement pas pour les gens qui vivent dans les localités de pêche de la région de l'Atlantique. Jusqu'à maintenant, les intéressés pouvaient compter sur d'excellents emplois syndiqués sur les bateaux de pêche ou dans les usines de transformation du poisson. Or, voilà maintenant qu'à cause de la crise dans le secteur de la pêche, qu'ils n'ont pas causée, ils font face à une situation catastrophique qui découle en grande partie de la surpêche pratiquée par les bateaux de pêche de l'Espagne, du Portugal et de la France. C'est là une situation que le gouvernement favorise depuis six ans. Je pourrais donner à ma collègue de Simcoe-Centre quelques chiffres, afin d'appuyer mes affirmations et je vais le faire, dans un instant. Elle pourrait obtenir les mêmes chiffres en s'adressant tout simplement au ministère des Pêches et des Océans, mais je lui en ferai part tout à l'heure.

Le député s'enorgueillit de la qualité des emplois créés sous le gouvernement du député de Baie Comeau, mais il ne s'empressera peut-être pas autant de le faire lorsqu'il se rendra compte que les intéressés qui occupaient jusqu'à maintenant de bons emplois syndiqués dans les localités concernées de Terre-Neuve et de la région de l'Atlantique en général en sont maintenant réduits à occuper des emplois dans le secteur des services, si ce n'est à être au chômage. La plupart des emplois créés sous le gouvernement actuel se trouvent dans le secteur des services. Des emplois rémunérés à raison de 4 $, 5 $ et 6 $ de l'heure. C'est tout à fait honteux.

Le député de Trois-Rivières, lors de son intervention de présentation de ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture, a ensuite décrit jusqu'à quel point le gouvernement gérait bien les affaires publiques. Quand donc le député fera-t-il preuve d'un peu plus de sérieux? Je comprends qu'il s'est contenté de lire le texte qui lui a été fourni, mais il aurait dû au moins prendre la précaution d'y jeter un coup d'oeil. Je trouve excessif certains des propos qu'il a été invité à tenir.

C'est faux de prétendre que le gouvernement gère bien les affaires publiques, car les Canadiens sont témoins depuis six ans des magouilles du gouvernement. Si le député de Burlington l'ignore, je vais lui expliquer jusqu'à quel point le gouvernement administre bien les affaires de l'État. Sait-il qu'au moment où le premier ministre s'est rendu au Costa Rica, le gouvernement a bel et bien engagé des dépenses pour faire transporter par avion deux limousines dans ce pays. Le député de Burlington était-il au courant?

Une voix: Des Cadillac?

M. Simmons: Le député de Trois-Rivières ne s'est pas demandé si le gouvernement libéral avait bien géré les affaires publiques. Il a affirmé que le gouvernement conservateur actuel les gère bien. Je m'applique simplement à fournir quelques exemples, de façon que les Canadiens qui nous regardent puissent juger par eux-mêmes. L'exemple que j'ai fourni à mon collègue le député de Burlington démontrait que de l'avis du gouvernement, les véhicules du Costa Rica ne méritaient pas de transporter notre premier ministre.

M. Hawkes: Menteur!

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, je vous prie. Le whip du gouvernement sait ce qu'il doit faire. Il siège en effet à la Chambre depuis suffisamment longtemps. Je sais que s'il fait très chaud à l'extérieur, il fait également très chaud à la Chambre. Les députés se laissent parfois emporter, mais je suis sûr que le député sait qu'il doit se rétracter.

M. Hawkes: Monsieur le Président, quand j'ai entendu le député imputer au gouvernement une décision de la GRC, je n'ai pas pu m'empêcher. . .

M. Vincent: Il s'agissait d'une décision de la GRC.

Le président suppléant (M. Paproski): Le whip du gouvernement devrait se rétracter.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je le ferais on ne peut plus volontiers, tout en signalant aux députés d'en face. . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: J'ai dit que vous ne disiez pas la vérité.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Burin—Saint-Georges.

M. Simmons: Monsieur le Président, abstraction faite des finesses parlementaires, je suis sûr que mon collègue, le whip du gouvernement, essayait de faire comprendre quelque chose. Ce qu'il essayait sans doute de faire comprendre—et je vais le dire pour lui—c'est que je ne disais pas la vérité lorsque j'ai laissé entendre, allégué ou dit à la Chambre qu'on avait envoyé par avion au Costa Rica deux véhicules pour les besoins du premier ministre qui s'y rendait à des fins officielles. Tel est bien le cas, sauf erreur.

M. Hawkes: C'est vrai.

M. Simmons: Il dit maintenant que c'est vrai. Merci.

M. Hawkes: C'est vrai. C'était à des fins officielles, mais c'est la GRC qui avait pris la décision.

M. Simmons: La belle distinction que voilà. Ce n'est pas le gouvernement mais la GRC qui a pris la décision.

M. Hawkes: Allez-vous dire à la GRC quoi faire?

Une voix: Elle ne vous dit pas quoi faire.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 43 du Règlement ne permet pas au député de poser des questions ou de faire des observations. Je sais que les députés aiment lancer des questions et des observations pendant une intervention, mais j'espère qu'ils s'en abstiendront de sorte que le député puisse terminer son discours.

M. Foster: Remettez-les à leur place une fois pour toutes.

M. Simmons: Monsieur le Président, laissez-moi essayer de dire encore une fois que je trouverais très étrange, si le premier ministre n'avait pas voulu de ces automobiles là-bas, que quelqu'un d'autre ait décidé de les expédier quand même. Je n'ai aucun doute qu'elles ont été transportées à la demande expresse du premier ministre. Ce geste en dit long sur son style. Voilà un autre thème que je ne. . .

M. Hawkes: Combien d'agents ont des limousines blindées?

M. Simmons: Monsieur le Président, je crois que nous avons touché un point sensible. Je vais en finir rapidement avec cette question, puis je passerai à autre chose. Pour que la population puisse juger par elle-même, je voudrais donner des exemples en réponse au député de Trois-Rivières qui vante la bonne gestion des affaires publiques. Le cas que j'ai cité, celui des deux limousines transportées par avion au Costa Rica, où, fait intéressant que j'aurais dû mentionner, il n'y avait pas d'essence pour les utiliser. Je pense que ce n'est pas un exemple de saine gestion publique.

M. Hawkes: Donnez un exemple.

M. Simmons: Le député en veut un autre. Pourquoi ne nous parle-t-il pas des 160 camionnettes que le gouvernement a achetées pour la conférence Ciels ouverts parce qu'il voulait transporter des bagages de l'aéroport? Pourquoi ne nous parle-t-il pas de ce beau cas de saine gestion? Je peux lui donner des exemples. À propos de Costa Rica, revenons à l'argument selon lequel la GRC n'est pas le gouvernement. La dernière fois que j'ai examiné les comptes publics, les dépenses de la GRC en faisaient partie. Je crois que c'est toujours le cas, mais les députés le savent déjà.

M. Hawkes: Vous ne pouvez retenir aucun exemple contre le gouvernement.

M. Simmons: Je viens d'en citer deux au député, qui sera bientôt ministre, et s'il le veut, je peux lui en donner beaucoup d'autres.

M. Hawkes: Savez-vous ce que fait le gouvernement? Le ministre m'a-t-il demandé si je savais ce que doit faire un gouvernement ou si je savais ce que fait ce gouvernement-ci? Il est difficile de tenir un suivi de ce que fait ce gouvernement. Il a doublé la dette publique, si le ministre veut avoir un exemple des réalisations de ce gouvernement. Celle-ci est passée de. . .

• (1520)

Une voix: Vous en êtes responsable.

M. Simmons: Soudainement, c'est ma faute. Vous devriez vous faire une idée. Si je n'ai pas été au pouvoir bien longtemps, je n'ai donc pu faire augmenter la dette autant que vous le dites.

Une voix: C'est juste.

M. Simmons: Ce ne peut être les deux à la fois. Il faut choisir.

Nous avions un bon gouvernement libéral en 1968 aussi. Un bon gouvernement libéral dirigé par M. Pearson jusqu'en 1968.

Monsieur le Président, vous savez que je peux prendre tout le temps qu'il faut. Je n'ai aucune limite de temps. Si les députés d'en face veulent se défouler, qu'ils ne s'en privent pas. Ça ne fait rien. Si je ne finis pas aujourd'hui, ce sera demain ou après-demain, s'il le faut. C'est un projet de loi que l'on doit discuter à fond et c'est ce que j'ai l'intention de faire.

La question suivante concerne la taxe sur les produits et services, que le secrétaire parlementaire considère comme juste et équitable. Je ne devrais pas le prendre au sérieux. Il s'est probablement demandé ce matin ce qu'il pourrait dire de plus incroyable ou inconcevable. Il a parlé de la gestion du gouvernement et de tous les merveilleux emplois qui sont créés. Nous le savons bien, ces emplois sont créés dans le secteur des services.

Il en vient maintenant à la taxe sur les produits et services. Il a beau croire qu'elle est juste et équitable, ce n'est pas ce que pensent les petites entreprises, ni les économistes, ni 80 p. 100 de la population canadienne. En effet, tous s'entendent pour dire qu'elle sera la plus régressive et inéquitable des taxes. Même si personne ne le disait, le député devrait se rendre compte par lui-même que c'est une taxe régressive. Il sait bien que si l'on applique un pourcentage uniforme à tous les niveaux de revenu, c'est en soi une façon de faire régressive. En effet, une part plus importante d'un revenu faible est consacrée aux besoins essentiels comme le logement, l'électricité, la nourriture et le reste, que ce n'est le cas pour un revenu élevé. La taxe sur les produits et services est très régressive et injuste.

Personne ne dit qu'on devrait garder la taxe de vente fédérale. Ce que nous disons, c'est que le ministre des Finances devrait se rappeler la promesse qu'il a faite en 1984. Il a dit à l'époque qu'une nouvelle taxe remplacerait la taxe fédérale de vente et qu'elle serait juste, équitable et sans incidence sur les recettes. Nous savons qu'il a failli à sa promesse sur les trois points. Cette taxe n'est ni juste ni équitable et, bien sûr, c'est un moyen de percevoir beaucoup plus d'impôts. Elle rapportera plusieurs milliards de dollars que la taxe de vente des fabriquants en vigueur actuellement, qu'on appelle taxe de vente fédérale.

Le député de Trois-Rivières ne devrait pas lire les textes qu'on lui fait lire sans se demander s'il en croit le contenu, parce que je suis sûr qu'il ne croit pas lui-même certaines de ces balivernes.

Abordons maintenant une autre des grandes vérités qu'il a énoncées. Il a dit que les gros méchants libéraux de ce côté-ci de la Chambre n'avaient présenté aucune solution de rechange à la taxe sur les produits et services. J'aime rester juste, et je crois que je cite très exactement ses propos. Il a dit ça, et il fait signe qu'il l'a effectivement dit.

M. Waddell: Vous adopterez la taxe.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Simmons: J'ai deux choses à dire à mon ami néo-démocrate. D'abord, il n'est plus dans la course à la direction et s'il veut participer, il devra se pencher un peu pour parler dans le micro.

M. Waddell: Je dis que les libéraux adopteront la taxe.

M. Simmons: Le député de Trois-Rivières a accusé les libéraux de n'avoir aucune solution de rechange à proposer à la taxe sur les produits et services. D'abord, le rôle de toute opposition consiste à signaler les imperfections de la politique gouvernementale. Cela n'a vraiment pas été difficile à faire en ce qui concerne la taxe sur les produits et services. En tant que loyale opposition de Sa Majesté, nous n'étions pas tenus de faire davantage.

Mais les penseurs que nous sommes sont allés un peu plus loin. Nous nous sommes dit que les gros méchants conservateurs allaient laisser entendre que nous n'avions aucune solution de rechange à proposer. Nous avons donc trouvé des solutions de rechange, que je soumets ici à votre jugement.

Premièrement, nous nous sommes dit qu'une taxe à la consommation se devait d'être juste. Et nous ne sommes pas les seuls à le croire. Le ministre des Finances l'a lui-même affirmé en 1984. Il a dit qu'une taxe se devait d'abord et avant tout d'être juste. Nous sommes d'accord avec lui là-dessus. Nous le croirons toujours lorsque nous serons au pouvoir. La taxe doit être juste.

Deuxièmement, la taxe doit être équitable. Le ministre des Finances l'a dit en 1984.

Troisièmement, il ne faut pas que la taxe constitue une ponction fiscale. Le ministre des Finances l'a dit en 1984, mais cela ne l'empêche pas d'imposer aujourd'hui une ponction fiscale aux Canadiens.

Quatrièmement, le ministre a dit, et nous le disons aussi, que la taxe doit être visible. Lorsqu'on achète quelque chose, on devrait savoir quelle partie du prix va au paiement du produit et quelle partie représente la taxe.

Voilà les quatre principes que nous nous proposons d'appliquer à la taxe fédérale devant remplacer la taxe sur les ventes des fabricants. Ce ne sont là que des principes, mais ils sont importants, même s'ils ne définissent pas très clairement le genre de taxe à imposer.

Ce que nous faisons maintenant dans l'opposition n'est pas différent de ce que les conservateurs ont fait lorsqu'ils formaient eux-mêmes l'opposition. On formule diverses idées mais, avant d'être au pouvoir et de voir les livres, on ne sait pas vraiment si ce qu'on propose est plausible. Jusqu'à ce que nous découvrions l'étendue des ravages du gouvernement, nous avons proposé, entre autres suggestions valables, une taxe unique qui a été très bien accueillie.

Mon ami de Broadview—Greenwood a beaucoup travaillé là-dessus. Je dis au député de Trois-Rivières que notre projet de taxe est très populaire dans sa propre circonscription et dans tout le Québec, En fait, à en juger d'après le courrier du député de Broadview—Greenwood, c'est dans cette province que la taxe suscite le plus d'enthousiasme.

Les députés d'en face hurlent que la taxe est régressive. Je crois avoir entendu le ministre d'État chargé des Finances dire cela. Ce n'est pas ce que dit son bon ami, Michael Walker, qui vient comme moi de Terre-Neuve et qui dirige le Fraser Institute à Vancouver, un groupe de réflexion très conservateur. Il est très favorable à la taxe. Il estime que ce serait une grande amélioration par rapport à la taxe sur les produits et services que propose le gouvernement et que nous pourrions respirer à l'aise au cours des années à venir.

Michael Walker fait partie des centaines de Canadiens importants bien informés qui appuient cette taxe unique. Si le gouvernement veut des solutions de rechange valables, nous en avons de toutes sortes à lui proposer pour remplacer son projet de taxe sur les produits et services.

N'oublions pas que nous sommes en train de débattre cet après-midi le projet de loi C-65, une loi ayant pour objet d'autoriser le gouvernement à emprunter à la hâte 25,5 milliards de dollars additionnels pour pouvoir rester à flot une autre année. J'estime qu'il n'est pas mauvais d'emprunter si l'on tient compte de sa capacité de rembourser et si on a de bonnes raisons de le faire.

Ce sont là les deux critères qui guident les personnes prudentes lorsqu'elles doivent emprunter. Elles empruntent en tenant compte de leur capacité de rembourser leur dette et pour des raisons valables, comme l'achat d'une maison ou d'une voiture ou toute autre dépense justifiée. Si ces deux critères s'appliquent aux emprunts des particuliers et du gouvernement, un certain nombre de questions se posent alors quant à la capacité de rembourser du gouvernement et aux moyens qu'il faudrait trouver pour accroître cette capacité. J'ai effleuré ce sujet lorsque j'ai mentionné plus tôt, durant la période des questions, que le gouvernement a le pouvoir de modifier la politique relative aux taux d'intérêt.

• (1530)

Or, je trouve déraisonnable la politique actuelle. Elle est déraisonnable à cause des répercussions qu'elle a sur le déficit, un problème qui préoccupe les ministériels au plus haut point, même s'il est difficile de le croire quand on voit ce qu'ils font au déficit en laissant les taux d'intérêt continuer de grimper. Elle est déraisonnable quand on voit que ces taux sont de 5 ou 5,5 points supérieurs aux taux américains et que l'on se rend compte que le but recherché n'est pas vraiment d'attirer des capitaux étrangers. Notre position est déjà plus qu'avantageuse pour ce qui est de faire concurrence aux institutions de prêt américaines dans le but d'attirer des capitaux.

La politique est tout à fait déraisonnable à cause de son incidence sur le budget des familles partout au Canada. Les personnes qui doivent rembourser un prêt hypothécaire à l'habitation n'ont pas le choix; elles doivent payer 50 à 100 dollars de plus tous les mois parce que le gouvernement a laissé les taux d'intérêt s'élever dérai-

sonnablement. Les personnes qui ont obtenu un prêt à la consommation pour acheter une voiture, rénover leur maison ou, faire des études universitaires et qui ont pris de tels engagements de bonne foi à un moment où les taux d'intérêt étaient beaucoup plus bas se retrouvent en mauvaise posture, et pas à cause de quelque erreur de leur part, mais à cause de l'horrible insensibilité du gouvernement conservateur.

Tous ces gens sont maintenant saignés à blanc, de nombreuses familles étant contraintes à payer des centaines de dollars de plus chaque mois pour l'hypothèque de la maison, les prêts auto, des prêts à la consommation de toutes sortes ou des études universitaires. Elles paient donc beaucoup plus cher qu'elles n'auraient à le faire si seulement le gouvernement proposait une politique de taux d'intérêt plus juste et plus sensée ou, mieux encore, s'il laissait les taux baisser un petit peu.

Bien sûr, le gouvernement prétend protéger ainsi les consommateurs contre eux-mêmes. Je sais par expérience que les consommateurs sont plus doués pour se protéger et plus habitués à le faire que le gouvernement. En fait, la santé financière des consommateurs serait plutôt bonne, si ce n'était des sommes supplémentaires qu'ils doivent verser pour rembourser leur prêt hypothécaire, leurs prêts auto et autres frais.

De plus, monsieur le Président, un projet de loi portant pouvoir d'emprunt soulève l'autre question que j'ai posée tout à l'heure: est-il justifiable et raisonnable de faire l'emprunt pour les motifs invoqués? Je pense ici aux prêts personnels. Dans le cas du gouvernement, celui-ci doit évidemment emprunter pour de nombreuses raisons, mais toutes ces raisons visent un but principal, soit la bonne administration du pays.

Il faut donc prendre certains exemples particuliers et se demander si les dépenses du gouvernement dans certains secteurs sont justifiables. J'ai donné quelques exemples frivoles pour montrer qu'elles ne l'étaient pas, mais je voudrais maintenant aborder l'autre aspect de la question. Le gouvernement ne coupe-t-il pas aux mauvais endroits en essayant d'atteindre son objectif de réduction du déficit, et comment peut-il justifier ce genre de coupes au moment où il demande à la Chambre l'autorisation d'emprunter encore 25,5 milliards de dollars? Je pense à deux exemples en particulier, et je pourrais en donner bien d'autres encore.

Actuellement, le secteur de l'aide aux étudiants au Canada est un fouillis total. Les parents et les étudiants sont frustrés parce que le gouvernement n'a pas haussé les critères qui déterminent le montant que les étudiants peuvent demander comme indemnité de subsistance et le montant que les parents devraient fournir. Ces critères n'ont pas changé depuis 1984. Depuis son accession au pouvoir, le gouvernement n'a pas changé les niveaux, même si le coût de la vie a augmenté au cours des six dernières années. Tout le monde sait qu'en 1990, on ne peut pas acheter une chose pour le même prix qu'il y a six ans. Alors que les prix ont monté, les étudiants de toutes les régions du Canada qui essaient de poursuivre leurs études avec des moyens très limités n'ont pas accès à l'aide du gouvernement.

Qu'est-ce que l'aide aux étudiants? Est-ce un cadeau du gouvernement? Non. C'est un programme conçu par l'ancien gouvernement libéral que le gouvernement actuel a conservé, je le reconnais, mais avec des moyens réduits, comme je l'ai dit. Il permet aux jeunes qui, autrement, ne pourraient pas aller à l'université, d'obtenir des fonds. Ces fonds ne sont pas donnés, nous le savons tous. Ce sont des prêts consentis par l'État, par le gouvernement, à des gens qui sont obligés par contrat—ils signent un contrat—de les rembourser au complet avec les intérêts.

Nous ne voulons pas que le gouvernement agisse comme un père Noël et qu'il offre gratuitement des études universitaires à tous ceux qui le demandent. En fait, l'aide versée aux étudiants leur permet seulement de retarder le paiement de leurs études. Elle leur permet d'aller à l'université à l'âge de 17, 18 ou 20 ans, quitte à en rembourser le coût plus tard, quand ils ont un peu de moyens, quand ils ont un emploi. Ça me parait très raisonnable.

Si bon soit-il, ce programme est considérablement affaibli par les économies de bouts de chandelles du gouvernement. En réduisant le déficit à coups de petites économies, le gouvernement sacrifie l'éducation universitaire de milliers de Canadiens dans toutes les régions.

J'étais à St. John's, il y a quelques semaines, et j'ai assisté à l'énorme manifestation des étudiants. Les étudiants de l'université Memorial de Terre-Neuve, de l'Institut Cabot et de l'École de marine se sont rassemblés par milliers pour donner libre cours à leur colère et pour dire à quel point le gouvernement leur fait du tort en plafonnant l'aide aux étudiants.

Il suffirait d'un trait de plume pour résoudre le problème, mais quel trait de plume utile ce serait. Il réglerait le problème de milliers de jeunes Canadiens et de jeunes Canadiennes qui savent qu'ils ne pourront pas aller à l'université cet automne parce qu'ils n'ont pas les moyens d'y aller et qu'ils ne peuvent obtenir les fonds nécessaires, à cause des règlements actuels. D'un seul trait de plume, le ministre des Finances ou le ministre délégué pourraient régler ce problème en mettant à jour le règlement de l'aide aux étudiants en ce qui concerne les critères d'admissibilité.

On nous dit si souvent à la Chambre—on me l'a encore dit, il y a quelques minutes—qu'il ne suffit pas de critiquer, mais qu'il faut proposer des solutions. C'est ce que j'ai fait. Je viens de dire au ministre, à la Chambre et au gouvernement ce qu'il faut faire, à notre avis. C'est très simple. Il suffit d'être juste et d'appliquer au programme d'aide aux étudiants les règles de 1990 au lieu de celles de 1984, qui datent non seulement de six ans, mais qui vont empêcher aussi des milliers de Canadiens de poursuivre leurs études postsecondaires cet automne.

• (1540)

Si j'ai soulevé cette question, c'est pour illustrer à quel point les programmes de dépenses du gouvernement peuvent carrément nuire aux simples citoyens canadiens. Et les exemples ne manquent pas.

Prenons le financement des programmes destinés aux femmes. Le gouvernement est finalement revenu sur sa décision et a accepté de poursuivre le financement des programmes pendant une autre année. Je suis heureux de constater que la ministre responsable de la situation de la femme est ici aujourd'hui. Je tiens à lui dire que, bien que la décision de poursuivre le financement des programmes ait contribué à désamorcer la situation à court terme, je crois qu'il est de son devoir, au nom des femmes du Canada et des intérêts qu'elles défendent, de faire tout en son pouvoir pour que le financement des programmes soit assuré de façon continue.

Il y a, dans ma circonscription, deux centres pour femmes, un à Stephenville, et un à Port aux Basques. Comme en est consciente la ministre, ces centres ont acquis une réputation enviable au fil des ans et passent pour être les meilleurs au Canada. J'ai vu le genre de travail qu'on y accomplit lorsqu'il est question de venir en aide aux femmes qui sont victimes de violence familiale. Je pourrais vous donner des exemples du travail exceptionnel que ces femmes et leurs organismes accomplissent dans ces deux localités.

À mon avis, si l'on a réduit les fonds consacrés aux programmes destinés aux femmes, c'est peut-être en raison d'un manque de compréhension de la nature du travail que certains centres effectuent. Si c'est le cas, je suis prêt à fournir au gouvernement des exemples du travail qu'accomplissent les deux centres que j'ai mentionnés. Ainsi, les députés pourront voir à quel point l'argent des contribuables est bien utilisé.

Toujours dans le cadre du débat entourant ce projet de loi, j'aimerais aborder la question du développement régional, un sujet qui intéresse de près, j'en suis sûr, mes collègues des régions rurales du Québec. En fait, j'aimerais bien entendre ce qu'ils ont à dire à ce sujet, eux qui savent que la capacité de survie du Canada rural a littéralement été anéantie par les décisions qu'a prises le gouvernement, notamment la fermeture des bureaux de poste ruraux, l'élimination de plusieurs lignes ferroviaires d'abord à Terre-Neuve il y a environ un an et maintenant sur le continent, le financement des programmes pour les femmes qui, je le répète, bénéficie d'un sursis, alors nous n'insisterons pas trop là-dessus pour l'instant, mais il y a également le financement de l'APECA, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, qui a été réduit.

À bien des points de vue, l'examen du bilan du gouvernement dans le domaine du développement régional suscite la question suivante: Pourquoi devrions-nous voter pour que le gouvernement puisse encore une fois emprunter de l'argent, puisqu'il dépense l'argent emprunté il y a environ un an, avec l'approbation de la Chambre, à si mauvais escient?

Je veux également faire quelques observations sur le programme d'aide aux pêcheurs que le gouvernement a annoncé l'autre jour. J'aurais bien voulu que le ministre des Pêches et des Océans soit présent à la Chambre, mais il paraît qu'il est en voyage pour régler une affaire importante. Je ne le critique pas, mais j'aurais voulu qu'il m'entende parce que je voulais lui répéter ce que je lui ai déjà fait savoir en privé, soit que le programme d'aide aux pêcheurs contribuera, à mon avis, à régler certains problèmes et à soulager une partie des angoisses. Je n'hésite pas à l'affirmer publiquement, et je l'ai déjà dit au ministre.

Il reste encore deux ou trois questions importantes que le programme ne règle pas et le ministre a déjà reconnu l'une d'elles. J'en parle. Il n'y a rien sur les pêcheurs côtiers, les pêcheurs à engins fixes. En répondant à une question posée tout à l'heure, au cours de la période des

questions, le ministre du Commerce extérieur l'a, à toutes fins utiles, reconnu.

Je prends Terre-Neuve pour illustrer la situation des pêcheurs à engins fixes, quoique mes collègues des autres provinces pourraient citer des exemples de chez eux. Une partie de ma circonscription, sur la côte sud-ouest, englobe plusieurs localités qui dépendent exclusivement de la pêche à engins fixes, soit la pêche à la ligne garnie d'une hameçon. Je parle de localités comme Grand Bruit, La Poile, Petites, Rose Blanche, Isle-aux-Morts, Burnt Islands, Fox Roost, Margaree, Port-aux-Basques et Codroy.

M. Edwards: Channel?

M. Simmons: Le député d'Edmonton-Sud-Est a raison, il y avait auparavant un. . .

M. DeBlois: Seulement 200 personnes, comment expliquez vous cela?

Le président suppléant (M. Paproski): Je demande aux députés de laisser le député de Burin—Saint-Georges terminer son discours. Le député a la parole.

M. Simmons: Monsieur le Président, je remercie le député de Montmorency—Orléans pour sa question. Elle n'a pas trait au poisson. Je pourrais être méchant et dire qu'il ne veut pas que je parle de poisson, mais je ne crois pas que c'était son intention en posant sa question. Il a demandé comment j'expliquais le faible nombre de gens venus sur la colline protester contre la TPS en fin de semaine.

Eh bien moi, je n'y étais pas, mais pas parce que j'approuve la TPS; parce que j'étais dans ma circonscription. C'est sûrement le cas d'autres gens également. Mais je suis sûr qu'il comprendra que c'était la «Fête des mères» pendant le week-end, l'une de nos plus belles traditions au Canada. Il n'ignore donc pas que les organisateurs de cette manifestation ont mis les gens devant un dilemme terrible: choisir entre leur mère et l'avenir du pays. C'est un choix difficile à faire. Bien des gens qui sont allés embrasser leur mère, qui lui ont envoyé une carte de fête ou qui l'ont emmenée au restaurant étaient conscients que l'an prochain ou l'année suivante, il leur en coûterait 7 p. 100 de plus pour fêter leur mère à cause de la taxe sur les produits et services.

Je parlais du train de mesures qui a été annoncé dans le domaine des pêches. Les pêcheurs des localités en question, qui se servent d'engins de pêche fixes, n'ont reçu aucune aide. On n'a pas débloqué un traître sou pour eux. Par conséquent, cette déclaration ne nous apprend rien de nouveau. Le ministre le sait et le ministre du Commerce extérieur l'a admis aujourd'hui.

Si j'ai bien compris le ministre du Commerce extérieur, le gouvernement examinera la situation de ces pêcheurs à la fin de la saison de pêche car il pourra vérifier alors le montant de leur revenu. J'ai de petites nouvelles pour lui. La saison de pêche est finie. Il devrait savoir, puisqu'il vient lui-même de Terre-Neuve, que ce qu'on appelle la pêche d'hiver, le long de ce littoral, s'étend du 1er janvier à la fin de mars. Je lui rappelle que la fin de mars est passée depuis belle lurette et qu'il devrait être au courant des chiffres que je lui ai communiqués par lettre et de vive voix à la Chambre. Je vais les lui citer à nouveau. Je vais prendre le cas d'une localité dont j'ai parlé tout à l'heure, celle de Rose Blanche. Dans cette localité, 147 pêcheurs côtiers détiennent un permis. Il y a trois ans, pendant la campagne d'hiver, du 1er janvier au 31 mars, ces 147 pêcheurs ont pris 4 millions de livres de poisson. Cette année, pendant la même période, ces mêmes 147 pêcheurs ou peut-être un peu moins si certains sont morts ou ont pris leur retraite, ont pris non pas 4 millions de livres de poisson, mais moins de 200 livres; ils n'ont rien pris. Il n'y a pas de poisson et la saison est terminée.

• (1550)

Si le ministre du Commerce extérieur dit que le gouvernement va attendre la fin de la saison, je peux lui dire qu'il a déjà attendu plus d'un mois de trop, car la saison s'est terminée à la fin de mars. Je vais m'entretenir avec lui au sujet de ce qu'il a répondu à mon collègue de Beauséjour, plus tôt aujourd'hui, à ce sujet.

Pour revenir au plan d'aide au secteur des pêches, il y a deux choses que je voudrais dire à ce sujet La première est celle que je viens d'exposer. Des milliers de pêcheurs et de travailleurs des usines de transformation sont touchés en raison du contrecoup. Si l'on ne prend pas de poisson et si la quantité débarquée passe de 4 millions de tonnes à rien dans une localité, il n'y a pas de poisson à préparer et l'usine n'emploie pas ses centaines de travailleurs. Il en est de même tout le long de la côte.

Des milliers de pêcheurs côtiers et des milliers de travailleurs des usines de transformation ne savent pas, aujourd'hui, d'où viendra leur prochain dollar. Nous ne parlons pas d'avoir suffisamment de revenus pour obtenir des droits à l'assurance-chômage. Nous parlons d'avoir

assez d'argent pour mettre du pain sur la table. La pêche ne produit même pas assez pour payer l'essence et l'entretien du bateau, alors comment voulez-vous acheter le pain et le beurre pour mettre sur la table. La situation est vraiment désespérée. Ils ont un besoin auquel le gouvernement doit répondre immédiatement.

Ils ne sont pas à blâmer pour cette catastrophe. Ils n'ont rien fait de mal. Il ne sont pas restés au lit par paresse. Ils n'ont pas refusé d'acheter de l'appât. Ils ont fait tout ce qu'ils étaient censés faire. Après avoir appâté leurs engins au cours de la nuit, ils les ont déposés dans le chalutier puis sont retournés à la maison dormir quatre ou cinq heures. Debout à 2 h 30 ou 3 heures du matin, ils ont déposé leurs baquets d'engins et le carburant à bord du bateau, apporté leur casse-croûte et navigué pendant parfois deux ou trois heures avant d'atteindre la pêcherie. Ils l'ont fait pendant les mois de janvier et de février, dans les pires conditions atmosphériques. Alors, ne laissez personne sous-entendre que nous avons un groupe de paresseux sur les bras. Cela ne me semble aucunement de la paresse.

Cette attitude face au travail n'est pas exclusive à Terre-Neuve. D'autres députés de la Chambre représentent des circonscriptions qui vivent de la pêche. Je crois savoir que cette éthique du travail n'est pas moins pratiquée dans ces circonscriptions que dans le sud-ouest de Terre-Neuve. C'est comme il se doit.

Le point que je voulais vous signaler, monsieur le Président, c'est que ces personnes ont les mains vides, sans qu'elles soient pour quelque chose, malgré tous les efforts qu'elles déploient quotidiennement, six jours par semaine, sauf le dimanche. Elles n'ont pas de quoi se nourrir malgré tous leurs efforts. Voilà le premier problème auquel ne répond pas le programme d'aide au secteur de la pêche.

Un autre problème concerne les fonds versés aux localités dont les usines de transformation du poisson risquent de fermer. Je songe à des localités comme Gaultois et Grand Bank, dans ma circonscription, Trepasse, dans la circonscription du député de St. John's-Ouest, et St. John's, ou, comme on l'appelle chez nous, les South Side Hills, l'usine du sud. Ces quatre usines sont touchées.

Il y a d'autres usines dont les opérations saisonnières sont touchées. L'usine de Burgeo, dans ma circonscription, qui fonctionnait 12 mois par année, n'est désormais ouverte que six mois, sans parler de la rumeur selon laquelle la société songe à vendre cette usine, ce qui crée de l'incertitude au niveau local. C'est peut-être, malgré les apparences, un bien, mais nous ne le saurons pas au juste tant que nous n'aurons pas reçu les renseignements en question. C'est important, mais c'est là une autre question.

Je veux en arriver ensuite à la question de Gaultois, Grand Bank et Trepassey et l'usine du sud de St. John's. Si on lit attentivement les documents en question, on s'aperçoit qu'en vertu du programme d'aide, on va verser certaines sommes aux localités touchées. Je suis persuadé que les millions de dollars prévus pour chacune des localités en question pouront être d'une certaine utilité.

Aujourd'hui, durant la période des questions, j'ai proposé au ministre, et j'espère qu'il donnera suite à ma proposition, d'utiliser les crédits destinés au programme d'adaptation communautaire, afin de déclencher l'application de l'article 5 de l'accord de privatisation de la *Fishery Products International*.

Dans cet accord, conclu par le gouvernement fédéral, le gouvernement terre-neuvien et la société *Fishery Products International* au moment où cette dernière a été privatisée, l'article en question prévoit qu'en cas de décision de la part de la société, de fermer l'une ou plusieurs de ses usines, le gouvernement fédéral ou le gouvernement terre-neuvien peuvent maintenir ces usines ouvertes, en versant les crédits supplémentaires nécessaires.

Personne ne prétend que le gouvernement fédéral devrait les financer éternellement. Cependant, les scientifiques nous disent que nos stocks vont être à nouveau suffisants dans cinq ou six ans, si nous suivons leurs recommandations, celles de M. Harris et de son comité, et si nous réglons le problème de la surpêche pratiquée par des flottes étrangères. C'est là une toute autre question, mais s'il faut en croire le gouvernement, ce n'est qu'une question de temps avant que cette question ne soit réglée. J'ai un point de vue bien précis là-dessus, mais j'essaie de ne pas trop m'éloigner du sujet de mon intervention.

Si on en croit le calendrier du gouvernement au sujet de la surpêche étrangère et si nous faisons confiance à ce que les scientifiques et M. Harris affirment au sujet de la reconstitution des stocks, nous devons en conclure que dans quatre ou cinq ans, les stocks de morue du Nord seront suffisants et qu'on pourra également compter sur les stocks voulus de poisson dans la zone 3PS, cette région qui s'étend entre Saint-Pierre-et-Miquelon et la

côte sud de Terre-Neuve, la péninsule Burin et la baie Fortune.

Si c'est le cas, voici mes questions. Si, dans cinq ans, nous sommes pour nous retrouver dans la même situation qu'il y a trois ou quatre ans, alors que nous avions assez de poisson pour maintenir toutes les usines de poisson en activité, pourquoi démantelons-nous ce qui est aujourd'hui, de toute évidence, une capacité excédentaire? Pourquoi encourageons-nous des travailleurs qualifiés qui savent comment transformer le poisson à se trouver d'autres emplois et, dans bien des cas, à quitter leur collectivité, car c'est ce que cela revient à dire la plupart du temps? Pourquoi démantelons-nous les usines et nous débarrassons-nous des travailleurs qualifiés qui transformaient le poisson, si nous sommes pour avoir besoin des deux dans quatre ou cinq ans?

N'est-il pas plus sensé de garder ces installations et ces travailleurs, même s'il faut des crédits gouvernementaux pour ce faire dans l'intervalle soit pendant trois ou quatre ans? Encore une fois, je ne demande pas au gouvernement de trouver plus d'argent frais. Je lui demande simplement qu'on réaffecte une partie des crédits mis de côté pour l'aide aux pêches, pour régler cette situation particulière, pour maintenir en activité les usines à Trepassey, à Gaultois, à Grand Bank et au sud de St. John's.

Il y a tant de questions qui viennent à l'esprit quand on débat un projet de loi sur le pouvoir d'emprunt. Je voulais parler des réductions au chapitre du logement social et de leurs répercussions. Je voulais parler du fait que le gouvernement nous entraîne au bord d'une récession, mais je suis sûr que d'autres collègues vont s'étendre sur ces questions. Le logement social est absolument nécessaire au Canada et ce n'est pas le temps de faire des coupes.

• (1600)

Je suis sûr que d'autres orateurs voudront reprendre ce thème. Pendant cette dernière heure et demie, j'ai eu l'occasion de vous faire part de quelques-unes de mes opinions sur la question. Je vous remercie de votre indulgence, Monsieur.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, c'est toute une aventure que de suivre un discours de cette longueur et de cette portée.

Assurément, je n'essaierai pas d'aborder la gamme étendue de sujets dont a parlé l'orateur précédent. Cependant, je dois dire que je me trouve dans une situation assez inhabituelle. Dans une certaine mesure, je suis d'accord avec ce qu'ont dit jusqu'à présent dans ce débat les porte-parole du Parti conservateur et du Parti libéral.

Autrement dit, je suis d'accord avec ce que les libéraux ont dit au sujet des conservateurs et vice versa. Quand il s'agit d'emprunter 25 milliards de dollars dans la situation fiscale et monétaire désastreuse dans laquelle se trouve notre pays, si nous étudiions honnêtement la question, à mon avis, nous trouverions qu'ils sont probablement aussi coupables l'un que l'autre. Le gouvernement libéral comme le gouvernement conservateur a adopté le même genre de mesures fiscales et de taux d'intérêt élevés pour combattre l'inflation.

Assurément, quand on considère ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt et la somme d'argent que cela représente, il faut reconnaître honnêtement le genre de déficit que connaît notre pays. Les intérêts qu'il faut payer pour le service de la dette sont à un niveau qu'on ne peut tolérer éternellement. La question qui se pose est de savoir qui va payer pour réduire ce déficit, qui va en faire les frais, autrement dit qui va être la victime.

Je prétends que ce sont les Canadiens à revenu faible et moyen des régions périphériques de notre pays, du nord du Canada, des Prairies et des Maritimes qui de loin supportent le plus lourd fardeau actuellement et qui sont écrasés par les programmes qu'ont appliqués successivement le gouvernement libéral puis le gouvernement conservateur. Les régions les moins prospères de notre pays ont assumé beaucoup plus que leur part du fardeau que constitue la réduction du déficit.

Dans ma province de Saskatchewan, nous nous trouvons au milieu de ce que l'on pourrait bien considérer comme une catastrophe économique qui compromet aussi tout l'avenir de cette province. Cette calamité socio-politique ruine les perspectives d'avenir de la province. En 1987, nous avons été témoins en Saskatchewan de 361 faillites commerciales. En 1988, il y en a eu 453. En 1989 enfin, nous avons été témoins de la faillite de 556 petites entreprises, celles-là mêmes qui créent les emplois dans cette province.

Que représente pour ces gens-là la politique financière et monétaire du gouvernement? À cause de ses taux d'intérêt élevés, ils doivent faire face à des frais d'inventaire accrus, ils ont du mal à emprunter pour agrandir leur entreprise en dépit d'une situation économique médiocre et on va leur imposer la taxe sur les produits et services.

Je ne pense pas qu'il y ait un seul député, même parmi les ministériels, qui conteste qu'au cours des premières étapes et vraisemblablement encore pendant longtemps, la taxe sur les produits et services va être catastrophique pour les petites entreprises. Or, cette taxe constitue en

quelque sorte la pierre angulaire de la politique financière et économique du gouvernement.

Les exploitations agricoles de la Saskatchewan éprouvent de telles difficultés que celles de type familial pourraient bien ne pas réaliser le moindre bénéfice net au cours de toute l'année prochaine. Une fois qu'elles auront réglé leurs dépenses, elles pourraient bien se retrouver sans un sou, à l'instar des pêcheurs des provinces de l'Atlantique dont le député qui a pris la parole avant moi a décrit la situation. Ces agriculteurs devont vraisemblablement consacrer tout leur revenu à payer leurs dépenses.

M'étant adressé au bureau de la Société du crédit agricole pour l'Alberta, j'ai appris que 916 agriculteurs sur 2 900 accusent du retard dans leurs paiements, soit 33 p. 100. Cela signifie qu'un agriculteur sur trois n'arrive pas à payer ses dettes. Il est certain que les prix faibles et d'autres facteurs y ont contribué, mais les taux élevés qui sont exigés depuis dix ans y contribuent aussi.

Les jeunes de cette province qui cultivent la terre depuis 15 ans se découragent quand ils voient s'effondrer les revenus réels et les prix de leurs produits. Ils voient en même temps monter les taux d'intérêt. Trente p. 100 des agriculteurs de cette province sont pris dans cet étau. Ils me demandent où est l'argent promis par le gouvernement et, quand ils l'auront, d'où il viendra. Le gouvernement s'est mis dans un tel pétrin financier et économique qu'il n'a pas plus les moyens de payer.

Il y a quatre mois, le ministre de l'Agriculture a dit que, oui, il y aurait de l'argent pour aider les agriculteurs des Prairies à se défendre dans la guerre internationale du grain et contre les autres problèmes auxquels ils doivent faire face. Il y a six semaines, on a annoncé qu'on débloquait 500 millions de dollars et que le ministre négocierait avec les provinces pour essayer de faire monter la mise. En fait, à ce moment-là, il exigeait une contribution égale des trésors provinciaux.

La proposition est ridicule, car les économies et les budgets provinciaux qui devraient permettre de fournir une contribution sont ceux-là même qui sont éprouvés. Comment peut-on tirer une contribution égale d'un trésor comme celui de la Saskatchewan dont les recettes fiscales sont en chute libre à cause de la crise?

Le Canada est le seul pays du monde dont le gouvernement national demande aux paliers de gouvernement inférieurs, les provinces en l'occurrence, de prendre le relais dans la guerre commerciale que se livrent les autres pays et qui a pour conséquence de faire baisser les prix. Dans les pays de la CEE, aux États-Unis et chez tous nos concurrents, c'est le pouvoir central qui intervient.

Les gouvernements nationaux prennent, comme il se doit, la responsabilité des questions de commerce extérieur et font en sorte que les agriculteurs n'aient pas à assumer les frais de la guerre commerciale contre la CEE et les États-Unis.

On a ensuite la situation absurde que vit une province comme la Saskatchewan que 23 000 personnes ont été forcées de quitter l'an dernier. Elles ont subi les effets des politiques économique et budgétaire visant à combattre l'inflation dans quelques grandes villes comme Toronto, Montréal et Vancouver. Dans notre propre province et dans beaucoup de régions rurales du Canada, les gens combattent la désinflation.

La valeur nette des fermes, celle des maisons et celle des entreprises diminuent. Il n'y a pas du tout d'inflation. Il y a désinflation. C'est contre cela que les gens doivent combattre dans ces régions du pays, mais la politique budgétaire et économique du gouvernement n'en tient nullement compte.

Le problème auquel nous sommes confrontés résulte d'un changement fondamental survenu il y a une vingtaine d'années dans la politique publique, budgétaire et monétaire du gouvernement. Je pense qu'on peut honnêtement soutenir que les libéraux et les conservateurs sont également responsables de ce changement massif de la politique budgétaire et économique.

Le député dit qu'un gouvernement néo-démocrate aurait lui aussi été responsable de ce changement de politique, s'il avait été au pouvoir.

Je lui rappellerai que le Nouveau Parti démocratique a gouverné ma province, la Saskatchewan, durant onze ans, de 1971 à 1982. Durant cette période, dans les années de vaches grasses comme dans les années de vaches maigres, ce parti-là a réussi à afficher un excédent pour chaque année budgétaire et réussi à offrir aux habitants de la Saskatchewan certains des meilleurs programmes qui aient été offerts où que ce soit au Canada. De grandes innovations ont été apportées dans un large éventail de programmes. Le gouvernement réussissait en même temps à équilibrer son budget. Voilà un exemple de ce qu'on peut faire quand on fait attention non seulement aux dépenses, mais aussi à la répartition de la charge fiscale.

• (1610)

Je crois que les statistiques suivantes montrent bien que la charge fiscale des sociétés et des nantis a été allégée tandis que s'alourdissait celle du contribuable ordinaire: «En 1950, les taxes étaient partagées à peu près également entre les entreprises et les particuliers. En 1988, la proportion assumée par les particuliers est passée de 35 p. 100 à 47 p. 100 des recettes. Le produit de l'impôt sur les sociétés ne représente plus que 12 p. 100, alors que la proportion était de 40 p. 100 en 1950. En chiffres de 1988, si la contribution des sociétés correspondait à celle des familles canadiennes, nous aurions maintenant un excédent de 18,5 milliards plutôt qu'un déficit de 30 milliards.» La situation actuelle en serait certainement très différente, sur les plans financier et monétaire. Nous serions en mesure de nous payer les programmes destinés aux agriculteurs, les programmes destinés aux femmes, aux enfants, aux pêcheurs et les programmes de développement régional que le gouvernement insiste pour qualifier d'impossibles à financer.

Le gouvernement n'a pas seulement haussé l'impôt sur le revenu, mais il a accru ses recettes provenant de la taxe de vente et de la taxe d'accise de 14,1 milliards de dollars en 1984–1985 à 28,8 milliards en 1989–1990. C'était avant que la TPS ne vienne compliquer encore le problème. Si l'on accepte la théorie selon laquelle on combat l'inflation par des taux d'intérêt élevés et compte tenu du fait que le gouvernement lui–même reconnaît que la TPS va susciter davantage d'inflation, on va créer avec cette taxe un autre cercle vicieux d'inflation galopante et de taux d'intérêt élevés. Pas étonnant que l'avenir économique de notre pays paraisse de plus en plus sombre non seulement aux économistes, mais aussi aux Canadiens ordinaires.

Ce qu'il faut aussi faire valoir sur les rapports entre la TPS et les politiques budgétaire et monétaire du gouvernement, c'est que la TPS a une incidence très insidieuse sur la portée générale de la politique gouvernementale. C'est dû au fait qu'on attribue depuis toujours au gouvernement une fonction de redistribution des richesses qui assure que ses politiques budgétaire et économique contribuent à hausser les revenus de tous les Canadiens. L'idée pour le gouvernement est d'avoir un plus grand nombre de contribuables à imposer de façon à générer davantage de recettes. De telles politiques budgétaire et monétaire ne sont valables que si l'impôt est calculé sur les revenus nets.

Avec une taxe à la consommation, une théorie économique de ce genre ne vaut plus, car le gouvernement se limite alors à pressurer les contribuables sans tenir compte de leur capacité de payer. Avec une taxe à la consommation comme la TPS, les recettes du gouvernement ne varient pas beaucoup selon le revenu disponible du contribuable après qu'il a payé ses impôts.

C'est pourquoi il est hypocrite de dire aux Canadiens qu'ils ne sont pas censés essayer de compenser les effets inflationnistes des politiques du gouvernement, comme la TPS et les taux d'intérêt élevés. On parle même du contrôle des prix et des salaires et d'autres mesures draconiennes. En même temps, on voit le gouverneur de la Banque du Canada, l'architecte de cette politique, augmenter de 35 p. 100 son propre salaire et celui de ses hauts fonctionnaires. Des mandarins augmentent leurs salaires de 18 p. 100 et le gouvernement ne fait rien pour les en empêcher. Il ne s'agit pas de salaires comme ceux auxquels les Canadiens ordinaires sont habitués, mais de salaires de 250 000 à 400 000 dollars par année.

Je voudrais parler plus en détail de l'effet des taux d'intérêt élevés et de certains commentaires que suscite cette politique. Le gouverneur de la Banque du Canada lui–même a dit, lorsqu'il a comparu devant le comité des Communes, que la politique des taux d'intérêt élevés ne fonctionnait pas. Et pourtant il la maintient. Nous avons entendu les premiers ministres des provinces de l'Ouest dire que la politique des taux d'intérêt élevés est désastreuse pour cette région du pays. Pourtant, le gouvernement maintient cette politique.

Il y a un an, lorsque les taux d'intérêt étaient beaucoup plus bas, nous avons vu le Comité des finances de la Chambre des communes, où tous les partis sont représentés, déposer un rapport dans lequel il disait que la politique des taux d'intérêt élevés nous conduisait vers un désastre économique et peut–être même vers une récession.

À cause de la politique actuelle, nos taux d'intérêt sont 5 p. 100 plus élevés que ceux en vigueur aux États–Unis, comparativement à la différence traditionnelle de 2 p. 100. Qu'est–ce que cela veut dire? Cela veut dire que tous les avantages qu'on pouvait attendre de l'Accord de libre–échange ont été plus que neutralisés par la valeur élevée du dollar canadien.

Nous avons donc une politique en matière de taux d'intérêt qui nuit directement à nos exportations. Elle annule tous les effets positifs que pouvait avoir l'Accord de libre–échange. En fait, toute cette politique des taux d'intérêt élevés et du dollar élevé vient contredire tout ce que le gouvernement a dit au sujet de la nécessité de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants par la TPS. La nouvelle taxe devait rendre nos exportations et nos exportateurs plus compétitifs. Pourtant, au même mo-

ment, le gouvernement hausse les taux d'intérêt et maintient le dollar à un niveau élevé, ce qui rend nos exportations et nos exportateurs moins compétitifs.

En fait, cela révèle que nous sommes devenus beaucoup trop dépendants des capitaux fébriles, c'est-à-dire des capitaux qui bougent à la moindre fluctuation des taux d'intérêt. Nous n'avons pas suffisamment recours aux mécanismes internes qui existent pour générer des capitaux, notamment les placements détenus et contrôlés par les employés, les régimes de pension, les coopératives, les initiatives de développement communautaire de même que les divers types d'investissements locaux qui pourraient être réalisés si les Canadiens étaient libres de dépenser leur argent comme bon leur semble.

Je voudrais également vous parler brièvement des effets que les taux d'intérêt élevés ont sur l'accès à la propriété. D'après l'Association des constructeurs d'habitations, il y a deux ans, 475 000 Canadiens étaient en mesure d'acheter une nouvelle maison. Aujourd'hui, seuls 270 000 Canadiens peuvent s'en permettre une. Autrement dit, le nombre de Canadiens capables de s'acheter une maison a chuté de moitié en deux ans. Moins de 12 p. 100 des Canadiens âgés de moins de 45 ans peuvent se permettre d'acheter une maison dont le prix se situe dans la moyenne. En Saskatchewan, la situation est devenue tellement ridicule qu'il n'y a eu que 82 nouvelles mises en chantier depuis le début de l'année.

J'aimerais conclure mon intervention en disant que la politique budgétaire et monétaire représentée par ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt constitue un véritable désastre pour l'ensemble du pays et pour chacun des Canadiens. Le gouvernement se sert du déficit comme prétexte pour appliquer aux simples citoyens canadiens, aux plus démunis, des réductions monétaristes identiques à celles adoptées par le gouvernement Thatcher, tout en accordant des avantages et des allégements fiscaux massifs aux Canadiens bien nantis. Ces mesures ne sont pas nécessaires. Il y a d'autres façons de procéder.

Une réduction de 3 p. 100 dans les taux d'intérêt permettrait de générer 4,8 milliards de dollars. L'adoption de mesures de péréquation des impôts permettrait de générer 12 ou 13 milliards de plus. Nous pourrions ainsi éliminer une grande part du déficit au moyen de mesures sensées et utiliser l'argent pour mettre sur pied un bon système d'éducation pour nos enfants, améliorer l'infrastructure du pays, assainir l'environnement ou éliminer les disparités régionales.

Mais pour y arriver, nous avons besoin d'une économie mixte. On ne peut dépendre d'un seul secteur. On ne peut confier à un seul secteur la responsabiité de prendre des décisions et de faire des placements. Le gouvernement, le secteur privé et le public doivent collaborer ensemble pour sortir le Canada du gâchis budgétaire et économique dans lequel il se trouve et le faire redémarrer.

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je voudrais commenter brièvement le projet de loi C-65, Loi portant pouvoir d'emprunt, qui permettrait au gouvernement d'emprunter jusqu'à 25,5 milliards de dollars pour respecter ses obligations financières.

• (1620)

Je voudrais tout d'abord attirer l'attention de la Chambre sur un article surprenant, intitulé «Faillite!», et publié il y a quelques semaines dans le *Ottawa Sun*. On y dit:

> L'Argentine, jadis l'un des pays les plus riches au monde, est en faillite. Le Trésor est vide, l'inflation, à plus de 7 000 p. 100 par année, fait rage et le taux de chômage atteint 25 p. 100.
>
> L'Argentine produit tout le pétrole dont elle a besoin et est l'un des plus grands exportateurs de viande, de céréales et de denrées alimentaires au monde.

Je crois que l'article définit bien le Canada. Il est très intéressant. Plus loin, on dit:

> En 1945, l'Argentine était encore prospère grâce à l'exportation de vivres aux pays en guerre.
>
> Un général, Juan Peron, a pris le pouvoir grâce à l'appui des syndicats argentins. La stratégie du général Peron était simple.
>
> Promettre aux travailleurs des hausses continues de salaires, subventionner l'alimentation et le logement ainsi que les soins de santé et offrir toutes sortes d'avantages.
>
> Le gouvernement embaucherait tous ceux qui ont besoin d'un emploi.

Au cours des dernières semaines et des dernières années que j'ai passées ici, à la Chambre, certains partis ont semblé affirmer que c'est exactement ce qu'ils désirent pour notre pays.

Une faillite ne se produit pas du jour au lendemain. Cela prend un certain nombre d'années. Vous pouvez constater la situation dans laquelle l'Argentine, un pays autrefois fier et autosuffisant, se trouve aujourd'hui par rapport à 1945. De nos jours, elle est aux prises avec un taux d'inflation annuel de 7 000 p. 100 et un taux de chômage de 25 p. 100. Cela incite certainement les Canadiens à prendre conscience de l'importance de réduire le déficit au pays.

Le gouvernement reconnaît la gravité de l'énorme dette qui ne cesse d'augmenter. Depuis 1984, il a pris des mesures pour la freiner.

Nous comptons parmi nous des députés élus pour la première fois en 1988. On devrait les mettre au courant de la hausse des dépenses: de 12,3 milliards de dollars en 1968 à 109,2 milliards en 1984, une augmentation moyenne de 14,6 p. 100 par année. Le déficit du gouvernement fédéral a grimpé de 400 millions en 1968 à 38,3 milliards en 1984, une hausse de 96 p. 100. La dette nationale est passée de 18,1 milliards à 199,1 milliards, une augmentation de 1000 p. 100.

Il est intéressant de regarder la période des questions de temps à autre. J'ai eu l'occasion de faire partie de l'opposition entre 1982 et 1984. En septembre 1984, on aurait pu penser que cette dette avait grandi comme un champignon. Soudainement, ceux qui avaient été au pouvoir pendant environ 17 ans n'avaient aucun indice ni aucune pensée à communiquer; à cette époque, ils n'étaient pas disposés à dire aux Canadiens que nous étions aux prises avec une telle dette.

Nous entendons également des gens prétendre que la restructuration financière du gouvernement traverse une période économique sombre. À mon avis, il serait bon de nous reporter à cet égard aux chiffres portant sur le chômage, qui ont grimpé de plus d'un million, passant de 358 000 en 1968 à 1 384 000 en 1984. Le taux de chômage est passé de 4,5 p. 100 à 11,2 p. 100. Quant à l'inflation, des articles qui coûtaient 1 $ en 1968 coûtaient 3,22 $ en 1984, une hausse de 222 p. 100. Ces dernières semaines, nous avons beaucoup entendu parler des taux d'intérêt, qui montent à un rythme incontrôlable. Le chef de l'opposition ne parle jamais de 1981, année où le taux d'escompte de la Banque du Canada est monté à 21,24 p. 100, le taux préférentiel des banques à 22,75 p. 100 et l'hypothèque de cinq ans à 21,75 p. 100. Nous n'entendons jamais citer ces chiffres.

Chaque fois que nous voulons faire comprendre aux Canadiens que le problème est extrêmement grave, il s'en trouve encore pour dire qu'il n'a débuté qu'en 1984. En réalité, ce que nous essayons de corriger, c'est la mauvaise gestion d'avant 1984. C'est vraiment le problème contre lequel nous nous débattons. Il aurait été intéressant de trouver en 1984 un déficit zéro et de pouvoir mettre en oeuvre tous les programmes que nous voulions.

Je voudrais établir la comparaison dans un autre domaine. Il montre comment les politiques du gouvernement fonctionnent. Nous voulons examiner les chiffres de l'emploi et du chômage dans le nord de l'Ontario. Ils s'arrêtent à décembre 1989, mais ils n'en donnent pas moins une bonne idée. En 1984, le taux de chômage dans le nord-est de l'Ontario a été de 14,9 p. 100, et le taux annuel, à la fin de 1989, de 8,1 p. 100. Il y a donc eu une baisse de 6,8 p. 100. Dans le nord-ouest de l'Ontario, en 1984, le taux de chômage a été de 9,7 p. 100, et le taux annuel de 1989 a été de 5,9 p. 100 ou de 3,8 p. 100 de moins. Le chômage global dans le nord de l'Ontario a été de 13,6 p. 100 en 1984, et la moyenne annuelle en 1989 a été de 7,5 p. 100. La différence est de 6,1 p. 100.

Cela prouve à ceux qui jugent le gouvernement incapable de prendre la situation en main ou de préparer l'avenir que nos politiques sont les bonnes.

Je voudrais donner quelques autres bonnes nouvelles, car nous n'entendons que des propos négatifs, jour après jour. On dit que le pays est voué à la ruine et que, depuis 1984, le gouvernement ne fait rien de bon. C'est curieux, monsieur le Président, mais nous citons constamment des chiffres comme 1 604 000, soit le nombre des emplois que nous avons créés depuis septembre 1984, y compris neuf cent soixante-six mille à l'intention des femmes. Au cours de cette période, le taux de chômage pour tout le Canada a baissé de 11,6 à 7,7 p. 100. Dans le cas des jeunes, il a baissé de 18,2 à 11,9 p. 100. Depuis les élections de 1984, les entreprises commerciales ont augmenté de 103 p. 100 leurs investissements dans les nouvelles machines et du matériel neuf. En 1989, 215 000 habitations ont été construites, contre 135 000 en 1984. Depuis 1984, le nombre des Canadiens qui vivent en-deçà du seuil de la pauvreté a baissé de 757 000, y compris 259 000 enfants et 229 000 adultes.

Entendre toutes les mauvaises nouvelles ne manque pas d'intérêt, mais le fait est que le gouvernment s'applique de maintes façons à assurer aux Canadiens un avenir stable.

J'aimerais examiner ce que le gouvernement fédéral fait à l'heure actuelle pour assurer la stabilité de l'Ontario. Je ne m'arrêterai qu'à quelques domaines. Je le répète, jamais nous n'entendons les bonnes nouvelles. Lorsque nous discutons de pouvoir d'emprunt et de gestion financière, j'estime qu'il convient d'examiner la façon prodigieuse dont le ministre des Finances et le premier ministre sont parvenus à améliorer et à accroître les perspectives de tous les Canadiens.

Dans le domaine de l'agriculture, le gouvernement fédéral participe à raison de 30 millions de dollars à un programme d'aide au secteur du tabac, ainsi qu'à l'établissement d'une banque pour l'entreposage des excédents de sirop d'érable, programme qui vient en aide à un grand nombre de producteurs de l'est de l'Ontario et que mes collègues du Québec voudraient bien voir implanter dans leur province. Le gouvernement fédéral a fourni 6,5 millions de dollars pour moderniser le collège de médecine vétérinaire à Guelph. La liste est si longue que je ne saurais poursuivre, faute de temps.

J'aimerais parler de quelques autres domaines. J'ai remarqué tout à l'heure qu'un collègue néo–démocrate a fait allusion à l'habitation. Le ministre fédéral chargé de l'habitation a signé avec son homologue ontarien un accord visant à construire 6 700 logements subventionnés dans cette province. J'en félicite notre Ministre d'État chargé de de l'habitation. Il accomplit une tâche superbe, non seulement en Ontario, mais partout au Canada. Au début du mois, j'ai participé à la levée d'une pelletée de terre à New Liskeard.

À Ottawa, en mars 1989, un accord en vue du financement de projets d'alphabétisation en Ontario a été conclu. Les conditions de financement furent annoncées en juin 1989. Ces projets font partie intégrante de la stratégie fédérale de l'alphabétisation que le gouvernement a annoncée en septembre 1988 et à laquelle il a consacré 110 millions de dollars.

• (1630)

Je vais donner la répartition sommaire de cette aide fédérale pour montrer dans quel domaine elle se fait le plus sentir. Il est souvent question des modalités que le gouvernement a établies sur cinq ans pour promouvoir le développement régional. Le gouvernement a compris toute l'importance de ce dossier. À preuve, nous avons affecté 225 millions de dollars au développement régional en Ontario. Une partie de cette somme, soit 100 millions de dollars, sera dépensée dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle ou des programmes de l'ancien ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Parlons un peu du nord de l'Ontario et, soit dit en passant, le premier ministre, le ministre de l'Industrie et du Commerce, le leader du gouvernement à la Chambre et le ministre des Finances méritent des félicitations pour avoir vraiment tenu compte de cette région en prenant des initiatives pertinentes. Mentionnons à ce propos l'initiative FEDNOR qui nous a permis d'arrêter un programme favorable aux investissements dans le nord de l'Ontario.

Ce programme a donné lieu notamment à l'établissement d'une commission dotée d'un réseau de bureaux qui permettent aux agents de travailler directement avec les intéressés dans le nord de l'Ontario, que ce soit à Thunder Bay, à Sault Ste. Marie ou à Sudbury. Il s'agit d'un programme de 55 millions de dollars en argent nouveau. D'ailleurs, nous avons enrichi ce programme de 14 millions de dollars prélevés sur le budget de cette année. C'était intéressant, le soir de l'exposé budgétaire, d'entendre les députés de l'opposition se plaindre à qui mieux mieux de la mort de FEDNOR, un programme dont le gouvernement avait pourtant rehaussé le budget de 14 millions de dollars en tenant compte des régions en général et du nord de l'Ontario en particulier.

Avec autant d'argent, on a pu lancer des projets comme le centre de neutrinos de Sudbury, établissement de renommée mondiale, mettre sur pied une compagnie d'accessoires de plomberie à North Bay, ou financer la tenue des jeux nordiques à Thunder Bay.

Je dois reconnaître que les temps sont durs dans ma région. Lorsque votre subsistance dépend de l'exploitation des ressources et que vous êtes dans le secteur forestier ou minier depuis des années, vous savez, lorsqu'une mine ouvre, que chaque jour vous rapproche de sa fermeture. Les secteurs du fer, de l'or et de l'argent ont connu des périodes difficiles. Un groupe composé de cinq ministres, du premier ministre et d'un comité de sélection, nous a permis d'aplanir certaines difficultés et de modifier la nature de certains problèmes.

L'autre volet du programme FEDNOR c'est de veiller sur le tourisme et les garanties de prêts et de veiller à la coopération entre les ministères fédéraux et provinciaux.

Le projet de réforme de l'impôt sur le revenu du gouvernement conservateur instaurera un système plus juste et des taux plus bas dont profiteront tous les Ontariens. Plus tôt, nous avons entendu parler de taxe et de réforme de l'impôt, mais nous n'avons rien entendu sur les bons côtés, notamment sur le fait qu'environ 300 000 Ontariens ne paieront plus d'impôt fédéral sur le revenu. Environ 4,5 millions de contribuables ont vu leurs impôts réduits. Les taux d'imposition des petites entreprises ont été réduits et l'exonération de 500 000 $ pour gains en capital pour les petites entreprises est entrée en vigueur en 1988.

L'agriculture a encore l'un des taux d'imposition les plus bas de tous les secteurs et les agriculteurs peuvent toujours profiter de l'exonération cumulative de 500 000 $ des gains en capital.

On évalue à 1,1 p. 100 l'augmentation de la production ontarienne attribuable au remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants de 13,5 p. 100 par la TPS de 7 p. 100. Ayant été en affaires pendant 18 ans avant d'être élu à la

Chambre, je sais à quel point le système de taxation est complexe.

Nous savons que nous devons faire face à la concurrence internationale. Nous sommes en concurrence directe avec les importations. Nous sommes aussi en concurrence avec des produits fabriqués au pays. Nous devons instaurer au Canada un climat où règne l'équité et où les fabricants ont la possibilité de réussir pour pouvoir accéder aux marchés internationaux.

Un autre problème survenu à la fin de l'année a été celui des entreprises minières et des scieries qui avaient un numéro de licence aux fins de l'impôt. À la fin, les vérificateurs pourraient dire que la société pourrait réclamer l'exemption de cette boîte de papier essuie-tout parce qu'on s'en sert sur la chaîne de fabrication. Les compagnies finiront par nous envoyer un tas de factures en nous disant: «À notre avis, cette question devrait être éclaircie et ce produit devrait faire l'objet d'une exemption.» La compagnie cherchera donc à résoudre ces problèmes avec l'aide d'un comptable et de Revenu Canada. Le nouveau régime fiscal sera plus facile à comprendre et plus équitable pour tous les Canadiens, car tous savent que personne n'aime payer des taxes.

Ce sont les mêmes arguments que nous avons entendus lors de l'étude de l'Accord de libre-échange. On fait courir des bruits alarmants pour imposer ses croyances politiques à autrui. Une fois que ce régime fiscal sera en place et que les gens faisant moins de 30 000 $ par an recevront leur premier chèque aux environs du 15 décembre, ils se rendront compte que c'est un cadeau de Noël.

J'étais chez moi en fin de semaine et un électeur m'a dit qu'après avoir eu l'occasion de lire et de comprendre le mécanisme, il n'aime pas payer la taxe, mais maintenant il peut comprendre de quoi il s'agit.

Le Conseil économique du Canada a déclaré que l'Accord de libre-échange a entraîné la création de 95 000 nouveaux emplois en Ontario. Je sais que l'opposition doit jouer son rôle, mais il n'en reste pas moins que la stabilité du pays résulte des mesures prises par le gouvernement en matière de dépenses et de recettes. En 1989-1990, le déficit a diminué de près de 8 milliards de dollars par rapport à celui de 1984-1985, alors qu'il atteignait 38,3 milliards de dollars. C'est une réduction de 45 p. 100 dans le déficit du PIB.

La croissance de la dette a ralenti de façon spectaculaire pour égaler la croissance du rendement économique des produits et des services. Derrière les importantes mesures prises au sujet du déficit, il y a des modifications encore plus considérables dans la structure actuelle des dépenses et des recettes du gouvernement.

Celui-ci a maintenant un excédent de 9 milliards de dollars. Les programmes gouvernementaux sont largement financés par les recettes.

À cause du déficit annuel de 30 milliards de dollars, les intérêts payés seulement pour le service de la dette annuelle ont augmenté de 3 milliards de dollars. Cela signifie que l'excédent d'exploitation doit augmenter de 3 milliards de dollars tous les ans juste pour empêcher le déficit global d'augmenter. Le problème est aggravé par la situation financière du gouvernement et l'augmentation des taux d'intérêt.

Les conséquences de cette vulnérabilité aux taux d'intérêt se sont faites durement sentir à la fin de 1988 et au cours de l'année 1989. Étant donné que l'économie avait atteint sa pleine capacité et que les pressions inflationnistes augmentaient, des taux d'intérêt plus élevés que prévus ont ajouté 6,5 milliards de dollars à la dette publique en 1989-1990 en ce qui concerne le cadre financier prévu dans le budget de février 1989.

Le budget d'avril 1989 prévoyait une réduction sensible des dépenses et des mesures garantissant des recettes. Grâce aux mesures prises dans ce budget, le gouvernement a pu établir un cadre financier destiné à résoudre les problèmes du Canada.

Depuis le budget d'avril 1989, les pressions inflationnistes se sont révélées plus difficiles à éliminer que prévues. Par conséquent les taux d'intérêt sont restés plus élevés que prévu. Il a fallu prendre d'autres mesures financières pour renforcer le cadre financier du budget d'avril 1989.

Puisque nous parlons de cette question, il faudrait mentionner le fait qu'un budget vient d'être présenté dans la province de l'Ontario. Il est très intéressant de constater qu'on prévoit une croissance réelle de 1,7 p. 100, mais une augmentation des dépenses de 6,8 p. 100. C'est révélateur, à mon avis, de l'un des plus grands problèmes auxquels nous sommes confrontés. Nous essayons par tous les moyens de donner une certaine stabilité au pays, de stabiliser l'économie. Toutefois, je ne vois pas comment on peut y arriver quand l'Ontario refuse d'essayer de limiter ses dépenses, ce qui aura pour effet de mettre davantage de pression sur le dollar canadien et de faire monter les taux d'intérêt.

• (1640)

Monsieur le Président, vous m'indiquez que mon temps de parole est presque écoulé. Les mesures qui ont été prises dans le budget de février 1990, de même que celles annoncées par le président du Conseil du Trésor en décembre, visaient à compléter d'autres mesures prises auparavant. Ces efforts nous permettront d'atteindre les objectifs fixés dans le budget d'avril 1989.

Pour terminer, je tiens à féliciter le gouvernement et le ministre des Finances pour la façon dont ils gèrent l'économie et assurent l'avenir de nos enfants et petits-enfants. J'espère que ce projet de loi sera adopté rapidement.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi d'initiative ministérielle portant pouvoir d'emprunt, parce que j'ai ainsi l'occasion de passer en revue la très piètre gestion financière du gouvernement, dont nous avons été témoins ici, à la Chambre. J'assiste personnellement à ce spectacle lamentable depuis novembre 1988, mais certains députés de ce côté-ci de la Chambre l'endure depuis 1984. Les Canadiens commencent à ressentir les conséquences désastreuses des politiques du gouvernement, puisqu'ils doivent maintenant faire face à des hausses massives d'impôt, qui viennent s'ajouter aux nombreuses augmentations d'impôt que ce gouvernement incompétent lui a déjà fait subir.

Je voudrais d'abord revenir au discours que vient de prononcer mon collègue et dans lequel il parlait des augmentations prévues dans le budget du gouvernement ontarien. L'Ontario est dirigé par un gouvernement libéral, fait que ne sont pas sans savoir les députés d'en face.

D'ailleurs, la population de l'Ontario s'en rend bien compte, puisque cela lui a permis de comprendre la différence entre un gouvernement compétent et un gouvernement incompétent. Ici, en Ontario, le gouvernement sait équilibrer un budget. Il a hérité du gouvernement conservateur précédent d'un déficit assez considérable qu'il a réussi à maîtriser complètement. Il est parvenu à enregistrer un excédent l'an dernier et il en prévoit un autre cette année et ce, malgré la réduction de l'ordre de 490 millions de dollars des paiements de transfert qu'a annoncée le ministre des Finances. De plus, l'Ontario a perdu 1,2 milliard de dollars en paiements de transfert depuis que l'actuel ministre des Finances a accédé à ce portefeuille en 1984. Autrement dit, l'Ontario a été durement touché par les décisions du gouvernement fédéral qui a sabré les paiements qu'il lui versait. Malgré cela, l'Ontario est parvenu à équilibrer son budget.

Il était intéressant d'écouter le député brandir ses chiffres pour tenter de rejeter tous les défauts du gouvernement actuel sur les gouvernements libéraux précédents et agir de son mieux pour faire comme s'ils devaient assumer tout le blâme, alors que même le ministre d'État chargé des Finances sait que cela n'a aucun sens.

Il a négligé de parler de la fonction publique de l'Ontario, car il sait qu'elle est une des provinces les mieux gérées au Canada. Je ne voudrais pas établir de comparaisons injustes avec d'autres gouvernements provinciaux libéraux du pays, et il y en a d'excellents, mais celui de l'Ontario constitue, à mon avis, un exemple remarquable de prudence et de responsabilité financières.

Ce que nous devons faire, c'est regarder les chiffres pour la fonction publique de l'Ontario. Le gouvernement fédéral a crié sur les toits que la taille de la fonction publique était trop élevée et a annoncé qu'il avait supprimé, je crois, 12 000 postes depuis 1984. Quiconque connaît les rouages de la fonction publique sait que, tout ce que le gouvernement a fait, c'est de supprimer ces postes et d'accorder du travail à contrat à ses riches amis conservateurs. Cette situation dure depuis maintenant cinq ans et se poursuit. Il suffit de regarder les chiffres sur le ratio fonctionnaires-habitant. L'Ontario, qui administre des programmes de grande envergure comme les soins de santé, l'éducation et l'entretien des routes de la province emploie 83 300 fonctionnaires. La population de l'Ontario est de 9 598 000 habitants, et il y a donc un rapport de un fonctionnaire par 115,2 personnes dans la province.

Comparons cela aux chiffres pour le gouvernement fédéral qui, après tout, n'a pas de responsabilités aussi lourdes pour des programmes aussi importants que ceux dont j'ai parlé en Ontario, ni dans toute autre région du pays, si ce n'est peut-être dans les Territoires. Il y a au total 294 400 fonctionnaires fédéraux. Étant donné la population du Canada, 26 151 000 habitants, le rapport est donc de un fonctionnaire par 88,8 personnes. Lorsqu'on compare les deux rapports, on comprend dans une certaine mesure pourquoi le gouvernement fédéral a bien du mal à réduire ses dépenses, et à les maîtriser.

Il y a une autre chose dont le député qui vient d'intervenir n'a pas parlé. Il a déclaré que le gouvernement avait exercé un contrôle très étroit sur les dépenses gouvernementales. Voyons ce qu'il en est pour les recettes. En 1984–1985, l'année qui était tellement terrible, selon lui, pour les Canadiens, ces recettes étaient de 70 898 000 $. En 1988–1989, la dernière année financière complète, elles se sont élevées à 103 981 000 $, soit une augmentation de quelque 32 milliards de dollars après cinq années de gabegie conservatrice.

C'est là le type de bilan dont nous sommes censés être fiers et dont le gouvernement s'enorgueillit. Eh bien, je le trouve tout à fait honteux à l'instar, sauf erreur, de la plupart des Canadiens. Si le gouvernement est si fier de lui, pourquoi ne dissout-il pas les chambres et ne déclenche-t-il pas des élections, afin de voir ce que les gens pensent de son bilan?

Soit dit en passant, cette somme de 103 milliards de dollars n'incluait pas encore les recettes tirées de la taxe sur les produits et services. Le gouvernement lui-même reconnaît que la taxe sur les produits et services va contribuer à réduire le déficit, ce qui signifie qu'elle permettra d'accumuler plus de recettes que la taxe sur les ventes des fabricants. Il le reconnaît enfin. C'est écrit en toute lettre dans le document.

À cause de sa gabegie, le gouvernement ne fait que hausser les taxes et dépenser à un rythme alarmant. Il a augmenté ses dépenses en proportion au cours de la même période. Pourtant, le gouvernement déclare que c'est à cause du gouvernement précédent qu'il est incapable de contrôler ses dépenses et de percevoir des taxes. Il rend le gouvernement précédent responsable de tout. Chaque fois que les députés d'en face ouvrent la bouche, ils évoquent la belle époque du gouvernement libéral et répètent à qui mieux mieux que sans cette période d'extrême libéralité, tout irait pour le mieux à l'heure actuelle.

Au moins, ce n'est pas le parti libéral qui en 1984 a promis de rétablir la responsabilité financière au Canada. Ce n'est pas non plus le parti libéral qui avait promis de réduire le déficit à peu près à néant au cours de son premier mandat. C'est le parti conservateur qui a fait ces promesses. C'est le très honorable premier ministre qui les a faites. Évidemment, ce ne sont là que quelques-unes des promesses qu'il n'a pas tenues.

Le ministre d'État chargé des Finances a déclaré que si le gouvernement n'a pas tenu ses promesses—ce n'est évidemment pas la formule qu'il a utilisée—s'il éprouve des difficultés à l'heure actuelle, c'est uniquement à cause de cette époque malheureuse. En fait, il sait pertinemment que si le gouvernement éprouve des difficultés, c'est à cause de la complète incapacité du ministre des Finances à gérer les affaires de l'État. Le Cabinet tout entier doit assumer la responsabilité de ces décisions. À mon avis, les ministres doivent tous assumer leur part de responsabilités et ils sont tous aussi incompétents les uns que les autres.

Par ailleurs, les ministériels se plaignent de ce que les députés de l'opposition ne leur proposent jamais de moyens d'équilibrer le budget. Le gouvernement s'imagine qu'il incombe aux députés de l'opposition de lui fournir toutes les solutions. Je ne pense pas que ce soit là notre rôle, et je n'entends pas fournir toutes les solutions. Je dirai simplement au gouvernement qu'il paie pour les avis qu'il reçoit quant à la façon de résoudre ses problèmes financiers, après quoi il n'en tient absolument pas compte.

Cette année, le Conseil économique du Canada, dans le cadre de sa vint-sixième revue annuelle, a préparé un document très important et très détaillé intitulé «Legacies». Le conseil est en quelque sorte le premier comité consultatif du gouvernement en matière économique. Le Conseil a été créé dans les années 1960, en dépit des objections, je dois le dire, des conservateurs. Ils ne pensaient pas qu'il s'agissait d'une si bonne idée que cela. J'invite le ministre d'État chargé des Finances à lire les discours prononcés à l'époque par le très honorable M. Diefenbaker, alors chef de l'opposition. Il jugeait que c'était une mauvaise idée. Je ne sais pas au juste pourquoi, il n'était pas lui non plus un spécialiste en économique. En fait, le seul gouvernement du Canada dont je peux me souvenir qui a fait pire que le gouvernement actuel est celui du très honorable John George Diefenbaker et les Canadiens le lui ont clairement fait savoir lors des élections de 1962 et de 1963.

• (1650)

Je dirai que le Conseil économique du Canada a publié ce rapport qui contient certains renseignements à l'intention du gouvernement. Combien ont coûté les conseils donnés dans ce rapport? Je ne veux pas dire ici que c'est la seule publication du Conseil, mais j'ai vérifié au budget de l'an dernier. Le budget prévu du Conseil économique était de 9 515 000 $—en gros, 10 millions de dollars. Il y a 118 personnes sur la liste des employés du Conseil et ces personnes ont produit un rapport. Ils produisent davantage, je ne veux pas amoindrir leur travail. Je dirais même que ce rapport est probablement assez bon. Il décrit en détails le problème dont se plaint le ministre des Finances depuis des mois, depuis la fin de la campagne électorale: la dette nationale.

Donc, le Conseil a présenté son rapport. Le gouvernement pouvait le consulter et, si ma mémoire est bonne, il a même été rendu public avant la présentation du budget—je ne sais pas à quelle date il a été présenté à la Chambre, mais il me semble bien que c'était avant le budget. Ce rapport contient des renseignements qui auraient aidé le ministre des Finances à équilibrer son budget s'il avait vraiment voulu le faire.

Nous savons évidemment tous que les promesses n'étaient que paroles en l'air. Le ministre des Finances n'avait pas plus intérêt à équilibrer son budget qu'en 1984, lorsqu'il avait promis aux Canadiens qu'il le ferait. Dans le budget de 1985, il annonçait que le déficit de l'année serait inférieur à 15 milliards de dollars. Nous savons tous qu'il a été du double. Il se trompait grossièrement. Il se trompait en 1985, il s'est trompé en 1986, en 1987, en 1988 et en 1989, et je dis qu'il se trompe en 1990.

Voyons les suggestions détaillées du Conseil économique du Canada qui présentait des arguments que le ministre a repris, notamment celui sur la gravité de la dette nationale pour le Canada. Le Conseil affirmait:

> Dans le cadre des facteurs contrôlables, nous envisageons la possibilité suivante.

Le ministre d'État chargé des Finances devrait écouter parce qu'il a peut-être besoin de ce genre de conseils. Il pourrait remplacer le ministre des Finances sous peu. Ce dernier n'a pas eu la main très heureuse.

> Supposons que le gouvernement décrète un blocage de deux ans (en dollars courants) dans cinq catégories de dépenses publiques, du 1er janvier 1990 au 31 décembre 1991. Il serait entendu que la croissance de ces dépenses reprendrait son rythme habituel à compter du 1er janvier 1992. Aucune disposition de «rattrapage» ou de compension pour ce blocage ne serait prévue. Ainsi, le niveau des dépenses fédérales dans lesdites catégories diminuerait. Aux fins de notre analyse, nous avons retenu les domaines suivants: l'aide consentie aux entreprises au titre des immobilisations, les subventions aux Entreprises, les paiements de transfert aux provinces, indexation des allocations familiales et l'embauche au sein de la Fontion publique fédérale. (Nous sommes partis du principe que les provinces relèveraient l'impôt des particuliers pour compenser leur manque à gagner.)

Je constate que le ministre des Finances a suivi ce conseil en partie, et il ne faut pas beaucoup d'imagination pour trouver à quelles dépenses il s'est attaqué. Il a choisi de bloquer les paiements de transfert aux provinces. Il a pressuré les provinces au lieu de pressurer ses collègues de caucus qui sont de grands dépensiers devant l'Éternel. Je donnerai plus tard quelques exemples de leur prodigalité, mais je veux d'abord prendre quelques instants pour boucler la boucle.

Voici ce que le Conseil économique du Canada a ajouté:

> Le gouvernement économiserait 4,6 milliards de dollars sur le niveau de base des dépenses en question d'ici 1992. Le blocage de ces dépenses entraînerait également une perte de recettes fiscales de 1,6 milliard de dollars parce qu'il provoquerait, dans l'immédiat, un ralentissement de l'activité économique.
>
> À la fin de 1992, par conséquent, le déficit du gouvernement aura diminué de 3 milliards de dollars. Par lui-même, ce blocage avancerait la date de deux ans. . .

. . .à savoir la date à laquelle le déficit deviendra un excédent. . .

> . . .de 1988, dans le cas de référence, à la fin de 1996.
>
> Supposons que, en plus du blocage, on établissait une politique de crédit plus souple de sorte que, à la fin de 1991, les taux d'intérêt nominaux auraient baissé de 2,5 points, de 250 points de référence. Dans ces circonstances, les frais d'emprunt du gouvernement fédéral seraient réduits d'environ 7 milliards de dollars en 1992. En outre un crédit plus souple stimulerait l'économie, ce qui remplacerait une partie de la demande perdue à la suite des réductions des dépenses. Cela transformerait une perte de recettes en une augmentation des recettes. En 1992, le budget serait équilibré et en 1995 on enregistrerait un fort excédent. Si on adoptait cette politique pendant toute la décennie, on pourrait rembourser une partie importante de la dette existante.

C'est ce qu'indique le Conseil économique du Canada, noir sur blanc. On lui a donné 10 millions de dollars pour, entre autres, fournir ce conseil, et le ministre des Finances n'en n'a pas tenu compte. Il l'a suivi dans une certaine mesure, mais il en a choisi des parties très ponctuelles. À mon avis, il a choisi la partie qu'il estimait pouvoir faire accepter parce qu'il pourrait faire assumer les frais par d'autres personnes, d'autres gouvernements, et il n'a pas tenu compte de la partie qui concernait ses propres erreurs. À mon avis, monsieur le Président, cela dénote une indifférence complète à l'égard des Canadiens. Il s'est contenté de dire «Nous ne sommes pas disposés à supporter les conséquences de quoi que ce soit; nous voulons transférer nos problèmes d'endettement aux provinces et les laisser se débrouiller du mieux qu'elles pourront.»

Que le ministre sache que non seulement cela est injuste envers les petites provinces, celles qui sont le moins capables de payer, mais aussi cela contribue à diminuer la capacité du gouvernement fédéral de voir, dans la mesure du possible, à ce que toutes les régions du Canada aient des chances égales. Si l'Ontario peut facilement absorber ces coupes dans les paiements de transfert grâce à sa très importante assiette fiscale, comment peut-on s'attendre à ce qu'une petite province fasse de même et administre les mêmes programmes? C'est un point que nous soulevons sans cesse à la Chambre depuis des mois.

Le gouvernement ne se préoccupe pas des régions éloignées du Canada. Il est prêt à les abandonner dans le seul but de gagner des sièges dans le centre du pays. C'est tout ce qu'il veut. On n'a qu'à regarder les résultats des dernières élections pour voir à quel point la position du gouvernement est précaire; le gouvernement a remporté à peine la moitié des sièges en Ontario. En fait, notre parti s'est très bien placé dans cette province. Le fait que tant de députés libéraux ont été élus dans l'est de l'Ontario prouve que le gouvernement n'a même pas réussi à vendre sa vision du Canada dans plusieurs régions de l'Ontario. Je sais que la situation est différente au Québec, mais je suis certain que cela changera aux prochaines élections.

Ce rapport du Conseil économique n'a peut-être pas eu toute la publicité qu'il aurait pu avoir lorsqu'il a été déposé. C'est peut-être pour cette raison que nous n'en avons pas beaucoup entendu parler. Le ministre des Finances n'en a pas beaucoup parlé, mais il a suscité l'intérêt d'autres groupes, dont la Fédération canadienne des petites entreprises.

Dans le mémoire qu'elle a présenté au ministre des Finances avant le dépôt du budget et qui, bien sûr, a dû lui être envoyé puisqu'il n'a pas voulu recevoir ses représentants, la Fédération recommandait vivement au ministre d'examiner le rapport du Conseil économique et d'adopter les recommandations qu'il contenait.

D'autres groupes ont proposé la même chose au ministre des Finances et demandé au gouvernement de supprimer les réductions qui risquaient de nuire aux régions du Canada. Néanmoins, le gouvernment a continué de faire ce qu'il voulait, de ne pas tenir compte de l'avis du Conseil économique et de choisir plutôt de n'en faire qu'à sa tête, de sorte que nous risquons de nous retrouver avec un déficit national énorme pendant le reste du mandat de ce gouvernement et pendant de nombreuses années à venir. Le ministre d'État chargé des Finances peut nous fournir, j'en suis sûr, les prévisions du déficit que le ministre a établies pour les années en venir. Si les Canadiens prennent les chiffres du ministre pour argent comptant, du moins les prévisions du déficit d'ici cinq ans—et je suppose qu'il sera de l'ordre de 14 ou 15 milliards de dollars—il faudrait le doubler. Tel a certes été le cas pour les chiffres que le gouvernement actuel nous a déjà donnés.

• (1700)

Le ministre des Finances nous a annoncé dans son budget en 1985 que le déficit pour cette année serait inférieur à 15 milliards. Or, nous savons en fait qu'il sera supérieur à 30 milliards. Les projections du ministre sont constamment erronées et nous devrions les doubler quand nous les entendons, du moins après quelques années.

Une autre chose qui serait utile, c'est de consulter un document du gouvernement, *Une nouvelle direction pour le Canada; Un programme de renouveau économique*. C'est le document qu'il a déposé à la Chambre des communes le 8 novembre 1984. Cela devait être le formidable nouvel énoncé de politique expliquant les choses merveilleuses qui allaient arriver aux Canadiens durant les cinq années suivantes de mauvaise gestion conservatrice. Il dénonçait certes certaines faiblesses dans l'administration publique.

Je me réjouis de voir que le ministre des Transports s'est joint à nous. Il possède, je le sais, une connaissance immense du contrôle des dépenses publiques. Je suis persuadé qu'il réduira l'an prochain les dépenses du ministère des Transports en diminuant les traitements excessifs payés aux cadres supérieurs du Canadien National. Après avoir abandonné des liaisons ferroviaires au Canada, supposément pour réduire les subventions de l'État, le gouvernement ramasse maintenant les subventions supplémentaires et les empoche.

Ces paiements ne devraient pas être permis. Le gouvernement devrait annuler ces hausses de traitement. Voilà où va l'argent. Où vont les bénéfices? Ils vont dans les poches des administrateurs sous forme d'honoraires accrus. Cela ne devrait pas se produire. Le gouvernement dit qu'il a besoin d'argent pour les chemins de fer. Il a fermé tout un tas de liaisons ferroviaires de VIA Rail et il va maintenant récompenser ses hommes de main. C'est injuste.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations? Je donne la parole au député d'Ontario pour poursuivre le débat.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat. Je me dois cependant de vous exprimer mes condoléances. De 16 heures à 19 heures, je viens à la Chambre défendre les intérêts de mon parti, à l'instar de beaucoup de mes collègues. Nous devons écouter discours après discours. Je viens tout juste d'écouter un discours de vingt minutes.

Je ne dois heureusement écouter ce genre de discours que trois heures par jour, tandis que vous, vous devez le faire à longueur de journée, cinq jours par semaine. Vous avez donc toute ma sympathie pour devoir tolérer des discours semblables, qu'ils fassent l'éloge ou la critique du gouvernement. Je sympathise de tout coeur avec vous.

Je suis très heureux donc de participer au débat sur ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Nous demandons à la population du Canada de permettre au gouvernement fédéral d'emprunter encore quelque 26 milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent. Je serais tout aussi heureux de prendre la parole aujourd'hui pour dire que nous n'empruntons pas d'argent, mais qu'il s'agit d'un projet de loi servant à rembourser partiellement la dette publique.

Hélas, ce n'est pas de cela qu'il s'agit aujourd'hui. Il nous faut au contraire emprunter de l'argent. Pourquoi? Ce n'est pas un secret. Nos dépenses sont plus élevées que nos recettes. Voilà. Nous sommes ici pour demander de l'argent qui servira à payer nos dépenses.

J'ai écouté l'intervention du député d'en face qui vient tout juste de parler. Pendant tout son discours, a-t-il proposé que le gouvernement diminue ses dépenses dans un secteur donné, qu'il retranche 500 millions de dollars ici, 2 millions de dollars là ou encore 3 milliards de dollars ailleurs? A-t-il fait des propositions concrètes sur la réduction des dépenses? Non, le député de Kingston et les Îles n'en a fait aucune. Je le comprends. Il va prétendre que ce n'est pas son rôle.

Le député a mentionné le document «Legacies» publié par le Conseil économique du Canada. Il l'a cité. Nous en avons tous reçu des exemplaires. Ses commentaires sur les recommandations de cet ouvrage étaient valables. Je dis commentaires, mais en réalité, il a lu ce qui disent les auteurs. A-t-il dit qu'il souscrivait aux recommandations? Non. A-t-il dit qu'il était contre les recommandations? Non plus.

Je me reporte aux recommandations pour que vous puissiez juger par vous-même si, comme gouvernement, nous prenons la bonne direction. Le député a cité les pages 28 et 29, concernant une politique canadienne de rechange. Le document dit:

> Il n'y aurait pas de «rattrapage» — c'est-à-dire que la réduction des dépenses attribuable au blocage ne serait pas récupérée.

Il s'agit évidemment du blocage de deux ans dans cinq domaines de dépenses publiques que recommande cette étude. Pour les fins de l'étude, les auteurs ont choisi comme l'un des domaines touchés par le blocage l'avance de capitaux aux entreprises. Comme vous le savez, le budget a annulé un certain nombre de programmes d'aide financière. Ces programmes n'ont pas été seulement bloqués, ils ont été carrément annulés. C'est ce que voulait le monde des affaires. En fait, j'ai participé à l'étude de la taxe sur les produits et services, ce qui m'a amené à voyager dans tout le Canada. Nous avons entendu bien des groupes du milieu des affaires nous demander de couper les subventions à l'entreprise. Vous constaterez que c'est exactement ce que le gouvernement a fait.

Le député qui a pris la parole avant moi est-il d'accord? Je sais qu'il est libéral et qu'il ne doit donc pas être très désireux de faire connaître sa position sur certains de ces enjeux.

M. Richardson: Ou il n'a pas d'opinion.

M. Soetens: Ou il n'a pas d'opinion, c'est vrai.

Il a également fait état des subventions à l'entreprise. Comme je viens de le mentionner, nous nous sommes occupés de cette question. Actuellement, nous considérons que ces subventions sont en réalité des prêts remboursables, contrairement aux prêts consentis par les gouvernements précédents.

Je me souviens d'un prêt consenti par un précédent gouvernement libéral à une entreprise de camionnage qui transportait du matériel entre Montréal et Toronto. Le gouvernement croyait-il honnêtement que la faillite d'une certaine société de transport arrêterait la circulation des biens entre Montréal et Toronto? Il le croyait. Il a prêté de l'argent à l'entreprise en question, qui a fait faillite de toute façon. Pourtant, la circulation des biens se poursuit toujours entre Montréal et Toronto. La différence, c'est que l'entreprise a emporté avec elle une somme importante de l'argent des contribuables. C'est la différence entre les conservateurs et les libéraux. Nous ne faisons pas de prêts de ce genre.

Mme Catterall: Non, vous vous spécialisez dans les bars de strip-tease.

M. Soetens: Le député a également mentionné les paiements de transfert aux provinces. Si vous avez lu tous les articles de journaux publiés dans tout le pays et si vous avez pris connaissance des budgets présentés par les ministres des Finances ou trésoriers des différentes provinces, vous savez qu'ils blâment le gouvernement de ne pas avoir gelé les transferts comme le recommandait le

Conseil économique du Canada. Nous les avons augmentés de seulement 3 p. 100. Vous vous rendez compte? Nous ne leur avons pas accordé moins ou autant d'argent, nous leur avons donné 3 p. 100 de plus que l'an dernier, contrairement à ce que le Conseil économique du Canada recommande. Mon collègue qui vient de prendre la parole a-t-il dit que c'était bon ou mauvais? Non, il n'en a pas parlé.

On a également recommandé de désindexer les allocations familiales. Je n'ai pas entendu mon collègue dire qu'il était d'accord, mais comme il a cité des recommandations formulées dans ce document, je suppose qu'il est favorable à la proposition de désindexer les allocations familiales. Nous ne souscrivons pas à cette politique, mais le député doit être d'accord puisqu'il a cité l'ouvrage en question.

Ce document parle du gel du recrutement des fonctionnaires fédéraux. Bien sûr, comme vous le savez, monsieur le Président, dans ce budget, nous nous proposons de réduire le nombre d'employés de 1 000 personnes. Nous avons suivi certaines recommandations et nous en avons rejeté d'autres parce qu'il serait injuste de bloquer carrément les transferts aux provinces.

Mon collègue a fait état de la bonne situation dans laquelle se trouve la province de l'Ontario, dont lui et moi sommes originaires et dont nous représentons tous deux des circonscriptions. Il a comparé le gouvernement fédéral à celui de l'Ontario. Il a parlé de compétence. Je ne vais pas suggérer que l'un ou l'autre gouvernement est incompétent. Je crois qu'il y a dans les deux administrations des représentants élus qui font du mieux qu'ils peuvent avec les ressources dont ils disposent.

Une des différences, c'est que les libéraux de l'Ontario ont hérité d'une économie bien administrée pendant 42 ans. Ils n'ont pas hérité d'un budget dont la moitié des fonds dépensés étaient empruntés. Le déficit a été de 38 milliards de dollars au fédéral et de 1,5 milliard au provincial. Il n'a pas semblé prêt à dire que cela avait beaucoup changé le mode de vie des gens.

• (1710)

Il a signalé que l'Ontario a eu un excédent budgétaire. Comme j'habite l'Ontario, je me souviens que le trésorier de la province avait beaucoup tempêté contre nos présumées réductions des paiements de transfert, à cause des terribles répercussions qu'elles auraient sur son budget. Pourtant, l'Ontario a eu les moyens de laisser ses dépenses augmenter de 6,8 p. 100, tandis que nous limitions l'augmentation des nôtres à 3 p. 100. Qu'est-ce qui lui a pris? Pourquoi ne pas s'être contentée d'une augmentation de 3 p. 100? L'Ontario a pu dépenser 6,8 p. 100 de plus, même si nous avons réduit de 490 millions de dollars ses paiements de transfert, comme s'en plaignait le trésorier.

Comme vous le savez, les paiements de transfert n'ont pas été réduits. L'Ontario a en fait touché plus cette année sur ce chapitre que l'année dernière et elle a, malgré tout, augmenté ses dépenses de 6,8 p. 100. Je suis heureux de voir que la province a réussi à avoir un excédent. Il devrait toujours en être ainsi. On s'est cependant bien gardé de mentionner la taxe sur la santé imposée aux employeurs à la grandeur de la province. Cette taxe, qui était prévue dans le budget de l'an dernier, a commencé a être appliquée cette année et fait peser sur les entreprises canadiennes un fardeau beaucoup plus grand que ne le faisait l'ancien système des primes d'OHIP.

Le député a aussi parlé de la fonction publique fédérale. Notre fonction publique compte 12 000 membres de moins, tandis que celle de l'Ontario en compte 8 000 de plus. C'est 12 000 de moins contre 8 000 de plus. La fonction publique ontarienne ne comptait que 83 000 fonctionnaires. Il n'a donc fallu que cinq ans pour en augmenter l'effectif de 10 p. 100. Est-ce dire que l'Ontario fournit aujourd'hui des services meilleurs et plus efficaces qu'il y a cinq ans? Je puis vous assurer en toute confiance, monsieur le Président, que ce n'est pas le cas.

Je me permets, en fait, de vous le démontrer au moyen de quelques exemples très clairs. On a démoralisé tout le monde. Dans ma circonscription, il y a un hôpital psychiatrique qui avait l'habitude de traiter avec un seul ministre et un seul ministère pour son financement, ses programmes et la prestation de ses services. Il traite désormais avec trois ministères différents et trois différents sous-ministres et il n'arrive finalement à obtenir d'aucun des trois qu'ils prennent des décisions. Il s'ensuit que le moral du personnel et le service hospitalier souffrent grandement d'une telle inéquité.

D'accord, le gouvernement dépense davantage d'argent en Ontario. Il est plutôt fier de lui-même. L'année dernière, il a consenti des fonds aux conseils scolaires de ma circonscription pour qu'ils puissent construire quelque cinq nouvelles écoles dans la région de Durham.

Cette année, il ne leur accorde pas un seul dollar pour la construction d'installations permanentes. On pourrait soutenir que ma circonscription n'a plus besoin de nouvelles écoles. Je vous dirai, monsieur le Président, qu'en ce moment même, ma circonscription compte plus de 200 salles de classe préfabriquées. Si des écoles ne sont pas construites, elle en comptera peut-être 225 à la même date l'an prochain.

Comment le gouvernement ontarien peut-il justifier de ne pas investir dans une région à croissance élevée qui a besoin d'écoles? En disant qu'il a engagé 8 000 nouveaux fonctionnaires. On pourrait payer bien des factures d'écoles avec les salaires de ces 8 000 fonctionnaires.

Le gouvernement fédéral n'est pas dans la même situation que le gouvernement provincial. Nous sommes coincés parce que nous devons réduire un déficit qu'on nous a légué, alors que le gouvernement libéral ontarien a hérité du bon administrateur qu'était son prédécesseur une économie très saine et stable. Ce n'est pas du tout la même chose.

J'ai mentionné au début que personne au Parti libéral, et certainement pas le député qui m'a précédé, n'a proposé quoi que ce soit qui permettrait d'emprunter moins de 26 milliards. Comme vous le savez, notre rapport propose la TPS et le député n'a pas fait de commentaires là-dessus. Le rapport dont il parlait mentionnait aussi l'amélioration de la compétitivité de l'économie canadienne. Ce rapport parle d'une TPS à 9 p. 100. Lorsqu'il a été rédigé c'est le taux qui était prévu. Il parle des avantages pour l'économie canadienne de la réduction du déficit et de l'amélioration de la compétitivité que cela entraînera. Il n'a pas cité cela.

Le rapport envisage l'hypothèse d'une TPS à un taux plus faible et conlut que cela pourrait avoir quelques avantages. C'est ce qui a finalement été retenu. Il est intéressant de constater qu'il a également négligé cet aspect. C'est compréhensible. On ne cite que ce qui appuie notre thèse, tout le monde comprend cela.

Je voudrais en revenir au rapport sur la TPS produit par le Comité des finances. J'étais membre de ce comité et j'en suis fier. Nous avons fait quelques excellentes recommandations.

L'une d'elles était de créer un comité d'examen des dépenses. Beaucoup de témoins ont déclaré qu'il fallait réduire les dépenses. Nous ne les avons pas autorisés à faire des observations sur ce sujet, car ce n'était pas le rôle du comité. Toutefois, nous avons créé un sous-comité et recommandé, après le dépôt du rapport sur la TPS, que le Comité des finances invite les Canadiens à présenter leurs idées sur la façon dont le gouvernement fédéral pourrait réduire ses dépenses.

Lors de notre première réunion, les membres libéraux et néo-démocrates ont décidé de ne pas participer. Ils ne voulaient rien avoir à faire avec les propositions sur les façons de réduire les dépenses. Ils sont partis.

C'est pourquoi nous savons qu'ils ne tiennent pas à réduire les dépenses. Nous savons qu'ils ne tiennent pas à chercher des façons de réduire les dépenses, ou plus exactement, qu'ils ne tiennent pas à permettre aux Canadiens, qui ont de bonnes idées, de leur faire part de leurs idées.

Vous devriez savoir, monsieur le Président, que le comité a fait son travail et vous devriez en être fier. Nous avons invité tous les Canadiens qui avaient présenté des mémoires au comité sur la TPS à revenir pour nous faire part de leurs idées sur la réduction des dépenses. Malheureusement, peu de mémoires ont été présentés, mais vous pouvez être fier du fait que l'un des meilleurs a été présenté par la Chambre de commerce d'Edmonton.

Je sais que votre circonscription est située à Edmonton, monsieur le Président, et vous serez heureux de savoir que la Chambre de commerce de cette ville a présenté un excellent mémoire. Nous l'examinerons certainement en comité.

Le député qui a parlé avant moi a parlé de la TPS en disant qu'elle coûtera cher au Canada. Il est peut-être de cet avis. Ce matin, à Toronto, je me suis trouvé à assister à une réunion d'un groupe industriel qui ne paie habituellement pas d'impôt. Pour moi, cela montrait clairement pourquoi le gouvernement doit mettre en place cette taxe sur les produits et services.

C'était une réunion d'une entreprise qui vend des livres de bandes dessinées. Il y a bien des choses que j'ignorais à cet égard jusqu'à ce que je parle à ce groupe. Un livre de bandes dessinées qui est relié à l'aide d'agrafes est taxable. Cependant, s'il est relié autrement qu'à l'aide d'agrafes, il n'est pas taxable. Les agrafes font donc la différence entre un livre taxable et un livre non taxable.

La quatrième édition d'un livre de bandes dessinées dans une même année, même s'il est relié à l'aide d'agrafes, n'est pas taxable.

M. Richardson: C'est ça le système actuel?

M. Soetens: C'est ça le système actuel, celui que mes collègues ici, à ma gauche, veulent maintenir.

Par ailleurs, si cette quatrième édition qui n'est pas taxable contient de la publicité sur un produit taxable, le livre redevient soudainement taxable. C'est le genre de système que mes collègues qui sont à ma gauche veulent tous garder. C'est justement l'une des raisons pour lesquelles nous nous en sommes débarrassés.

• (1720)

Les représentants de cette industrie m'ont expliqué ce matin que l'élimination de la taxe de vente fédérale sur les intrants contribuerait à améliorer leur position concurrentielle étant donné toutes les sortes de magazines de bandes dessinées, de jeux et de livres qui sont importés au Canada. Ils ont été en mesure de montrer clairement dans quels domaines ils étaient désavantagés par le régime fiscal canadien. Ils étaient convaincus qu'ils parviendraient à améliorer leur position. C'est, en fait, ce que le gouvernement du Canada a dit.

Pour revenir à l'ouvrage mentionné plus tôt par le député, le Conseil économique du Canada soutient que l'élimination de la taxe de vente fédérale et son remplacement par la TPS contribuera à relancer l'activité économique du Canada, activité qui générera quelque 9 milliards de plus. Elle se traduira par des emplois, des investissements. Ce sont ses retombées pour le Canada. Tout cela est salutaire et contribue à réduire le déficit car, comme vous le savez monsieur le Président, les impôts sont inévitables sous notre régime, de sorte que les quelque 9 milliards qui résulteront d'une intensification de l'activité économique rapporteront plus d'impôts, ce qui contribuera à réduire le déficit. Il existe donc un lien positif entre la TPS et le déficit. Mon honorable collègue refuse d'admettre que la TPS contribuera à améliorer notre situation en ce qui concerne le déficit.

Le gouvernement a pris des mesures très claires et précises en ce qui concerne la taxe sur les produits et services, mesures qui permettront en fait d'accroître l'activité économique du Canada et de réduire le déficit.

Les députés assis plus loin acceptent mal le fait que le gouvernement réduirait son déficit et je sais pourquoi. N'ayant pas été capables jusqu'ici de se doter d'un plan d'action politique, il ne leur resterait plus qu'un seul espoir sur lequel fonder leur programme électoral lors de la prochaine campagne, à savoir que ces méchants conservateurs n'ont pas réussi à réduire le déficit. Ils ont peur que nous réduisions le déficit, ce que nous parviendrons à faire, parce qu'ils n'auraient alors plus de thème pour leur campagne; ils serait complètement dénués d'idées. Si j'ai bien compris, ils ne seraient pas seulement dépourvus d'idées, mais aussi de ressources financières. Ce ne sont pas seulement les idées qui leur font défaut, mais bien tout le processus de la pensée. C'est une autre possibilité dont il faut tenir compte.

Je voudrais également aborder la question de la concurrence industrielle. Je suis heureux que mon collègue ait cité cet ouvrage qui contient beaucoup de renseignements très utiles qu'il a préféré passer sous silence. On dit dans cet ouvrage:

> . . .Les taux de croissance de la productivité au Canada ont excédé ceux enregistrés aux États-Unis. Selon les données de Statistique Canada et du U.S. Bureau of Labour Statistics, cela est particulièrement évident dans les domaines du transport et de l'entreposage, des services publics, de la construction, des finances, des assurances et de l'immobilier. . . Comme tous ces secteurs produisent d'importants intrants pour l'industrie manufacturière et les entreprises productrices de ressources, la forte croissance de leur productivité accroît énormément la compétitivité du Canada.

J'imagine qu'il n'a pas vu ce passage. Pour votre gouverne, monsieur, je vous signale que cet extrait est tiré de la page 12. J'espère que vous consulterez aussi ce passage, vous le trouverez peut-être fort intéressant. Naturellement, nous pourrions trouver dans cet ouvrage un nombre incroyable de bonnes citations sur la compétitivité du Canada. Je le répète, je suis heureux que le député ait cité ce rapport parce qu'il me donne ainsi l'occasion de tout expliquer.

M. Milliken: Vous l'auriez cité quand même.

M. Soetens: Vous avez raison. Je l'aurais probablement cité quand même.

Je voudrais également revenir sur l'allégation selon laquelle les gouvernements provinciaux sont, disons, priés de porter le fardeau fiscal parce que nous réduisons certaines de nos dépenses. J'ai mentionné, par exemple, que dans ma circonscription, le gouvernement provincial a décidé de ne pas financer de classes additionnelles, même si nous manquons désespérément d'écoles.

Je devrais dire aussi que les libéraux provinciaux ont promis, dans ma circonscription, durant les dernières

élections provinciales, de fournir les fonds nécessaires pour ajouter 125 lits à notre hôpital. Cependant, les villes d'Ajax et de Pickering devaient d'abord fournir 7 millions de dollars avant que le gouvernement provincial ne débourse sa part.

Dois-je ajouter que les 7 millions sont en banque depuis un an et que le gouvernement provincial a déclaré, à son grand regret, qu'il ne pouvait pas verser sa part cette année. Il y a des élections qui s'annoncent, cependant et, l'hôpital recevra peut-être le financement voulu.

En somme, le gouvernement fédéral contrôle plutôt bien ses dépenses, n'est-ce pas? Je regrette d'avoir à débattre un projet de loi qui permettrait d'emprunter encore 25 ou 26 milliards de dollars, mais l'an prochain, nous emprunterons peut-être beaucoup moins et d'ici là, les libéraux nous auront certainement suggéré toutes sortes de façons d'emprunter moins.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, bien entendu, j'ai beaucup aimé entendre le député se reporter à maintes reprises à mon propre discours. Je sais qu'il a eu le temps de consulter longuement le vingt-sixième rapport du Conseil économique du Canada. Je n'ai rien oublié de ce que dit ce rapport, mais je n'ai pas eu le temps de lire tous les chiffres et toutes les statistiques dont le député semble si friand.

Il n'en demeure pas moins que le ministre des Finances aurait pu venir à bout du déficit budgétaire s'il avait pris certaines mesures dont il était question dans les recommandations de ce rapport. J'ai dit recommandations pour bien montrer que le gouvernement peut se passer de nos conseils pour venir à bout du déficit puisqu'il verse 10 millions de dollars au Conseil économique du Canada pour le conseiller à notre place.

Même si nous lui donnions ce genre d'avis, le gouvernement n'en tiendrait pas compte. Nous en avons la preuve dans ce rapport du Conseil économique du Canada. Nous en avons eu la preuve dans le propre budget du ministre des Finances. Il a clairement fait fi de ces recommandations.

Le député nous dirait-il pourquoi, à son avis, le ministre des Finances n'a pas tenu compte des recommandations du CEC, et pourquoi il maintient le déficit aussi élevé ou plutôt, pourquoi il le laisse augmenter? Le député a dit que le déficit diminuait. Or, c'est plutôt le contraire depuis l'année dernière. Et le député le sait bien. Il ne voudrait certes pas induire les Canadiens en erreur en leur faisant croire que le gouvernement fait quelque chose qu'il ne fait évidemment pas.

Pourrait-il nous dire pourquoi, à son avis, le ministre des Finances n'a pas tenu compte de ces conseils, pourquoi il accroît le déficit tout en nous disant combien il est important de le réduire?

M. Soetens: Monsieur le Président, je répondrai volontiers au député. Tous les renseignements que je possède démontrent que le déficit était de 30,5 milliards de dollars au cours de l'exercice de 1989-1990. Le déficit prévu pour l'exercice de 1990-1991 est de 28,5 milliards de dollars. Je ferai remarquer au député que 28,5 milliards de dollars est moins que 30,5 milliards. C'est de l'arithmétique conservatrice et non pas libérale. Je le signale en passant.

Deuxièmement, le député m'a parlé de certaines recommendations. Pourquoi le ministre des Finances ne les a-t-il pas suivies? Sa décision montre bien toute la différence qui existe entre nous. Le rapport nous recommande de bloquer les paiements de transfert aux provinces. Nous savons que certaines provinces ne pourraient pas tenir le coup devant un blocage total des dépenses publiques fédérales. Le député n'est pas au courant. Il plafonnerait de but en blanc les paiements de transfert aux provinces comme la Saskatchewan, le Manitoba, l'Alberta, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard. Les conservateurs savent bien qu'ils ne peuvent faire pareille chose.

Il est question dans le rapport de l'indexation des allocations familiales. Le député dit que nous devrions les indexer. Il faudrait bien que son parti se fasse une idée sur cette question. La dernière fois que le gouvernement a tenté de désindexer quelque chose, il y a cinq ans, les gens touchés ont fortement protesté contre la mesure. Ils devront se décider. Appuient-ils la pleine indexation ou non? S'ils demandent pourquoi nous n'avons pas suivi les recommandations, ils devraient dire s'ils sont en faveur ou s'ils sont contre. Il semble qu'ils n'aient pas le courage de prendre position au sujet de ces programmes particuliers.

Nous voulons bien recevoir des conseils. C'est vrai, nous n'avons pas suivi tous leurs conseils. Mais puisqu'il veut que nous le fassions, pourquoi le député ne dit-il pas: «Vous aviez raison de demander l'avis du Conseil économique du Canada et d'instaurer la taxe sur les produits et services»? Peut-être ne voulait-il pas tenir compte de cet élément des recommandations dans ses questions et ses commentaires?

Il devra se brancher. Il veut que nous gelions les paiements aux provinces démunies et il ne veut pas que nous instaurions la taxe sur les produits et services. Quelle recommandation du Conseil économique du Canada veut-il que nous suivions?

Le président suppléant (M. Paproski): La députée d'Ottawa-Ouest pour le débat.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis excessivement heureuse d'être venue ici entendre le député d'Ontario. Au départ, c'était un peu déroutant, mais je dois avouer qu'il a été source d'inspiration pour moi. J'ai été déroutée, parce que lorsque je suis entrée à la Chambre, j'ai cru que j'étais à l'assemblée législative de l'Ontario. J'étais presque certaine de m'être fourvoyée quelque part entre Ottawa-Ouest et la Colline du Parlement, car nous parlions de l'excellente performance du gouvernement ontarien qui a su freiner son déficit et ses dépenses. Puis, j'ai entendu le député d'Ontario—peut-être est-il un peu désorienté à cause du nom de sa circonscription—se plaindre des bonnes choses qui n'ont pas été accordées à sa circonscription.

• (1730)

À quoi s'attendait-il lorsque son gouvernement a renoncé aux programmes de partage des coûts avec la province? Pensait-il que l'Ontario allait laisser des enfants avoir faim parce qu'il n'y avait pas assez d'argent pour les prestations sociales? Croyait-il qu'elle allait comprimer les dépenses consacrées aux services de garde d'enfants parce que le gouvernement fédéral refusait de respecter ses engagements sur le partage des coûts de ce programme? Ou s'attendait-il qu'elle allait renvoyer les jeunes de l'université parce que le gouvernement fédéral réduisait les paiements de transfert destinés à l'enseignement postsecondaire?

Je regrette si les actions du gouvernement se retournent contre ses députés. Les ministériels ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Puis, à mesure qu'il parlait, j'ai cru qu'un miracle s'était produit et que, soudainement, nous, l'opposition libérale, étions au pouvoir et que les gens d'en face étaient dans l'opposition. J'ai entendu le député s'attaquer aux politiques du parti libéral. J'ai trouvé cela merveilleux; imaginez, nous étions ici pour contrôler l'économie et le budget et nos vis-à-vis n'avaient rien à faire si ce n'est de critiquer ce qu'ils prévoyaient être la politique libérale. Cela m'a vraiment fort bien préparée à parler de ce projet de loi d'emprunt.

Nous empruntons 25,5 milliards de dollars. Nous ajoutons donc cette somme à notre dette nationale de 362 milliards de dollars. Le gouvernement aime à prétendre que le montant que nous empruntons et le montant de la dette n'ont absolument rien à voir avec notre déficit annuel. C'est pourtant le cas, bien entendu. Nos paiements annuels dépendent des sommes que nous devons déjà.

Ce qui m'a frappée, après avoir examiné les documents budgétaires, c'est qu'il y a cinq ans, le déficit était réparti de façon assez égale entre le financement des programmes et le service de la dette. Or, à l'heure actuelle, le déficit ne suffit même pas à couvrir le montant de nos emprunts. Tout le déficit va au service de la dette et ainsi, on prélève un montant beaucoup plus important sur les budgets de fonctionnement, afin de payer l'intérêt sur cette dette.

Il est également important de remarquer que cette somme de 25,5 milliards de dollars ne représente pas le montant total des emprunts du gouvernement cette année, qui s'élèveront, en fait à 28,5 milliards de dollars. Le gouvernement réduit ses emprunts sur les marchés financiers à 25,5 milliards de dollars en empruntant à même la caisse de retraite des fonctionnaires fédéraux.

L'une des questions qui soulèvent le plus de discussions dans cette enceinte depuis de nombreuses années est l'insuffisance du rendement de la caisse de retraite des fonctionnaires fédéraux et l'inertie du gouvernement à ce sujet alors qu'il se refuse à apporter à la caisse les améliorations qui s'imposent en vertu de notre Charte. Pourtant, ce sont-là des améliorations qu'il a déjà apportées aux caisses de retraite d'organismes réglementés par le gouvernement fédéral.

Pourquoi retient-il cet argent? Pourquoi n'apporte-t-il aux pensions des fonctionnaires les ajustements qui s'imposent? La raison est bien simple. Il souhaite tout simplement s'en servir comme monnaie d'échange dans le cas de la désindexation des pensions de vieillesse, comme il le fait avec de nombreux autres éléments du budget.

Le gouvernement veut faire en sorte que la caisse des retraités fédéraux soit plus garnie qu'il n'est nécessaire pour répondre aux besoins et verser aux fonctionnaires les prestations auxquelles ils ont droit depuis l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés. Il agit ainsi, car il aime emprunter à même cette caisse et cacher ainsi aux Canadiens l'importance de ses véritables emprunts.

Je voudrais parler d'un autre aspect des emprunts du Canada sur lequel on ne s'est pas penché jusqu'à maintenant, sauf erreur. Il s'agit du montant des emprunts par des non-résidents. Depuis cinq ans, les emprunts effectués par des non-résidents sont passés de juste un peu plus de 10 p. 100 à près de 20 p. 100. Cela revient horriblement cher aux contribuables canadiens. Les non-résidents qui prêtent de l'argent au Canada et qui tou-

chent des intérêts sur ces prêts ne paient pas d'impôts dans notre pays.

Je voudrais vous citer les chiffres, monsieur le Président. Vingt p. 100 de nos emprunts sont faits par des non-résidents qui détiennent 50 milliards de dollars de la dette nationale. Si nous supposons un taux d'intérêt de 12 p. 100—et je doute qu'on puisse l'obtenir jusqu'à la fin de l'année—cela signifie que 6 milliards de dollars sont prélevés de l'économie canadienne pour être versés aux bailleurs de fonds non-résidents. C'est 6 milliards de dollars qui, s'ils étaient prêtés et payés au Canada, créeraient des recettes fiscales qui rentreraient dans les caisses de l'État.

Les recettes dont se prive le gouvernement en empruntant près de 20 p. 100 à l'étranger se chiffrent entre 1,5 et 1,7 milliard de dollars. Ce projet de loi emprunte près de 2 milliards de dollars de plus que nécessaire simplement parce que le gouvernement n'a pas contrôlé les emprunts étrangers et paie des intérêts à l'extérieur du pays qui ne sont pas imposables.

Entre temps, quelles en sont les conséquences pour les Canadiens? Alors qu'on paie des intérêts non imposables à des non-résidents, les Canadiens ne peuvent plus déduire les premiers 1 000 $ d'intérêts perçus sur les sommes qu'ils ont prêtées à leur propre gouvernement.

Monsieur le Président, 3 milliards de dollars de ce projet portant pouvoir d'emprunt va servir uniquement à la réserve destinée aux emprunts étrangers. Il faut que le gouvernement fasse une étude très approfondie des conséquences de ses emprunts étrangers sur le déficit de notre pays.

Une autre chose me frappe au fur et à mesure que la dette s'élève, c'est jusqu'à quel point nous avons vendu les avoirs du pays ces dernières années par le truchement de la privatisation. Il est insensé de vendre la maison pour payer la facture de mazout et c'est ce que le gouvernement est en train de faire en privatisant 22 entreprises du gouvernement ou sociétés d'État.

Les Canadiens accepteraient de vendre les avoirs qu'ils possèdent s'ils savaient que cette vente allait rembourser une partie de la dette et ainsi réduire le déficit et les intérêts qu'ils doivent payer. Mais non, la vente des actifs des contribuables canadiens n'a servi qu'à payer plus d'intérêt et à accroître le budget de fonctionnement.

On a appelé ce budget le budget sans impôts. Il ne faut pas oublier que les emprunts seraient beaucoup plus importants si le gouvernement ne s'était pas organisé pour transmettre ses responsabilités à d'autres.

Je veux parler de 12 différents postes qui sont, à mon avis, de nouvelles charges imposées aux Canadiens. Qu'on les appelle impôts ou pas, cela ne change rien. Ce sont de nouvelles charges qu'on impose aux Canadiens. Elles équivalent à une augmentation d'impôt.

Il faudrait tout d'abord se rappeler qu'il s'agit du budget de la TPS. Eh bien, si ce n'est pas une monstrueuse nouvelle taxe, je donne ma langue au chat. Deux cent soixante millions de dollars des montants empruntés en vertu de ce projet de loi ne serviront qu'à payer pour la publicité, pour dire aux Canadiens qu'ils sont en faveur d'une taxe qui leur répugne, ce qu'ils savent fort bien. Ce montant servira à payer les plusieurs milliers de nouveaux percepteurs de taxe qui veilleront à ce que les Canadiens ne soustraient pas un cent à une nouvelle taxe dont ils ne veulent pas.

• (1740)

Nous prévoyons que la TPS fera augmenter de 6 milliards les taxes que paient déjà les Canadiens. Ils paient actuellement 18 milliards en taxes de vente fédérales. Le gouvernement va percevoir 24 milliards de dollars pour toucher des recettes nettes de 18 milliards. Entre temps, il paiera tous les frais administratifs nécessaires pour envoyer 8,7 millions de dollars en chèques pour compenser partiellement cette nouvelle taxe. Quel gaspillage!

Deuxièmement, il s'agit du budget qui fera augmenter les taxes municipales et les impôts provinciaux, car municipalités et provinces devront débourser davantage pour les services dont le gouvernement du Canada s'était engagé à payer la moitié des coûts. Il revient maintenant sur cet engagement. Il refuse maintenant de remplir ses obligations dans des domaines importants comme l'éducation, les services sociaux et les garderies—autant de domaines où les frais sont partagés. Il en résultera que les contribuables canadiens devront payer en moyenne 576 $ sur cinq ans en taxes et impôts additionnels aux paliers municipal et provincial pour compenser la réduction de la contribution fédérale.

Troisièmement, l'un des éléments les plus révoltants du budget tient aux frais imposés aux étudiants. Il prévoit en effet des frais de 3 p. 100 pour les étudiants ayant droit aux prêts aux étudiants seulement parce qu'ils ont déjà démontré qu'ils sont trop pauvres pour aller à l'université sans obtenir un prêt. Nous leur disons maintenant qu'ils ont à payer des frais en plus de ça.

La quatrième chose qu'il faut se rappeler, c'est qu'il s'agit du budget imposant la récupération. C'est le budget dans lequel le gouvernement dit que les pensions de

vieillesse et les allocations familiales, et rien d'autre, seront entièrement récupérées par l'impôt dans le cas de certaines personnes âgées, de certains enfants et de certaines familles. Les millionnaires peuvent gagner un million de plus sans payer plus de 25 p. 100 en impôt. Or, les prestations et allocations versées cette année aux personnes âgées et aux enfants deviennent imposables à 100 p. 100.

Cette année, le gouvernement demande aux chômeurs, aux travailleurs et aux employeurs d'assumer, au moyen de leurs cotisations, des obligations qui relevaient jusque-là du gouvernement fédéral. Même si le projet de loi C-21 n'a pas encore été adopté, le gouvernement recueille déjà des montants supplémentaires auprès des travailleurs et des employeurs. Il en obtient aussi des chômeurs en ne leur versant pas les prestations auxquelles ils ont droit.

Au même moment, le gouvernement dit-il à ceux qui sont censés bénéficier du projet de loi qu'il va rajuster leurs prestations au 1er janvier parce que les modifications sont rétroactives à cette date? Non, pas du tout. Il leur dit: «Nous allons prélever des montants supplémentaires, mais vous n'en profiterez pas tant que la Chambre n'aura pas adopté ce projet de loi.»

En outre, la surtaxe sur le revenu des particuliers montera à 5 p. 100 cette année.

Huitièmement, cette année, la désindexation des déductions d'impôt des particuliers entraînera une hausse de 3 p. 100 des impôts ainsi qu'une baisse de 3 p. 100 de la valeur des crédits d'impôt. J'en suis au point numéro huit. Cette année, la part des impôts payés par les particuliers augmentera encore, et celle des impôts payés par les sociétés baissera de 3 p. 100.

Cette année, nous assistons à une suppression du financement, mais non pas des propres programmes du gouvernement, non pas celui des ministres qui peuvent maintenant faire appel à deux fois plus d'employés des ministères pour leur prêter main-forte dans leurs bureaux politiques. Nous supprimons le financement offert aux plus démunis, à ceux qui ont le plus besoin de l'aide de l'État pour régler leurs problèmes et les lui faire connaître. J'y reviendrai.

Cette année, il y aura une nouvelle diminution du taux d'imposition des sociétés, qui fait suite à celles de ces dernières années. Cette fois-ci, le taux passera de 36 à 29 p. 100.

Je veux traiter de certains changements survenus dans le sillage du budget qui a entraîné la présentation de ce projet de loi sur le pouvoir d'emprunt. Je veux parler des gens qui sont privés de subventions et aussi de certaines augmentations que, d'après moi, les Canadiens ne sont absolument pas disposés à financer.

Je veux parler de la réduction des subventions accordées aux autochtones du Canada et, particulièrement, de l'impardonnable réduction du financement accordé aux journaux et aux services de radiodiffusion autochtones. La survie des langues autochtones dépend de l'existence de journaux dans ces langues, et ceux-ci disparaîtront à cause de ces compressions. Entretemps, le gouvernement a l'audace de proposer que les langues autochtones soient confondues avec les langues patrimoniales et il parle de financer la fondation d'un institut tandis que les langues des collectivités autochtones du Canada sont en train de disparaître.

Le budget de cette année entrave la promotion de la tolérance et de la compréhension. Les compressions apportées aux programmes d'enseignement des langues patrimoniales constituent une menace à la préservation et à la compréhension des langues et des cultures des groupes ethniques. Elles menacent également les valeurs rattachées à la préservation de leurs idéaux.

C'est cette année qu'on a réduit le financement des centres pour femmes, qui a été rétabli temporairement seulement pour que les femmes puissent redresser la situation inéquitable qui est la leur dans la société canadienne. Dois-je rappeler aux députés que, lorsque l'économie est en déclin, ce sont les femmes qui en souffrent le plus.

On demande par ailleurs aux Canadiens d'emprunter afin que nous puissions payer, par exemple, 1,6 million pour redécorer le centre d'accueil d'un ministre à Halifax, trois millions pour des cérémonies d'État qui permettront aux politiques de monter sur une estrade et de se faire applaudir, 160 millions—ou plutôt 166 millions, je crois—pour la société Boeing et 32,6 millions pour le SCRS.

Cependant, le gouvernement ne va pas dépenser un sou pour compenser les coupes de 450 millions de dollars qu'il a effectuées au cours des cinq dernières années dans le secteur des énergies de remplacement et de la conservation. Nous connaissons les priorités du gouvernement.

La préoccupation numéro un des Canadiens est l'environnement. Pourtant, durant ses deux mandats, le gouvernement a réduit les dépenses dans le secteur des énergies de remplacement et de la conservation, la plus importante contribution que nous puissions faire à l'assainissement de l'air que tout le globe respire. Ces dé-

penses sont passées de 500 à 50 millions de dollars et le budget ne fait rien pour redresser la situation.

Il ampute les investissements dans l'éducation de nos jeunes ainsi que dans les sciences et la technologie qui peuvent assurer un avenir prospère aux Canadiens d'aujourd'hui et de demain.

Ce serait de la négligence de ne pas m'opposer à ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt et à tous les changements de priorité qu'il suppose et qui, à mon avis, vont à l'encontre du genre de pays dont les Canadiens ont appris à être fiers.

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, je me demande si la députée d'Ottawa-Ouest connaît quelque chose à l'intérêt composé.

Il est vrai que lorsque nous avons pris le pouvoir, en 1984, la dette nationale se situait à quelque 200 milliards de dollars. Nous avons eu beau réduire chaque année le déficit, celui-ci n'a pas disparu pour autant. Les livres montrent que nous avons versé des intérêts, mais vraiment pas de façon à effacer complètement chaque déficit annuel.

La nette nationale atteint aujourd'hui—et je tiens à le préciser officiellement—350 milliards de dollars. La députée croit peut-être que c'est la faute du gouvernement si cette dette est si élevée. Mais elle se trompe.

L'intérêt composé des cinq dernières années et demie compte pour 120 autres milliards de dollars. La dette nationale totale qui peut être attribuée directement au gouvernement libéral au pouvoir en 1984 et à ses prédécesseurs—ce qui représente une quinzaine d'années de déficits accumulés—se chiffre à 320 milliards de dollars. Nous devons accepter la responsabilité des 30 milliards qui séparent ces 320 milliards de la dette totale de 350 milliards. Nous allons le faire, car nous nous occupons de cela aussi.

• (1750)

Je tiens à préciser officiellement que c'est aux libéraux que les Canadiens, leurs enfants et leurs petits-enfants doivent ce handicap de 320 milliards de dollars.

Mme Catterall: Monsieur le Président, abstraction faite du ton condescendant qu'a pris le député lorsqu'il a commencé à faire ses observations, ne croit-il pas qu'il serait temps, après presque six années au pouvoir, que les conservateurs se comportent en gouvernement plutôt qu'en parti de l'opposition? Ne croit-il pas qu'il serait temps d'arrêter de rejeter sur un parti qui n'est plus au pouvoir depuis 1984 la responsabilité de l'incurie financière dont son parti s'est rendu coupable au cours des six dernières années?

M. Richardson: Mais comprenez-vous ce qu'est l'intérêt composé?

Mme Catterall: Bien sûr que je comprends. Ne soyez pas si condescendant!

Je comprends également qu'on paie ses dettes en vendant des biens qui valent des milliards de dollars. On ne continue pas indéfiniment d'engloutir de l'argent dans les budgets de fonctionnement. On ne peut faire augmenter sans cesse les dépenses du gouvernement.

M. Attewell: Je ne crois pas que vous compreniez le principe de l'intérêt composé.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, je vous prie! Une question à la fois.

M. Richardson: Nous attendons toujours une réponse.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au ministre d'État aux Finances pour une question ou une observation.

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député a dit que, outre le fait que la dette s'accroît, notre compte courant est déficitaire parce qu'il nous faut financer la sécurité de la vieillesse et les programmes que les libéraux ont mis en oeuvre. Nous avons dû emprunter 16 milliards de dollars. Qui pourrait rembourser une dette dans pareilles circonstances? Nous sommes parvenus à renverser la situation, tant et si bien que nous avons maintenant un excédent de neuf milliards de dollars. C'est un rattrapage de 25 milliards que nous avons accompli en vue de commencer à rembourser la dette dont nous avons hérité des libéraux.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je ne peux pas laisser passer cela sans réagir. Le député a dit que les pensions de vieillesse coûtaient cher aux contribuables. Il sait très bien que lorsqu'elles ont été créées, en 1950, le régime était contributif. Il l'est resté jusqu'au milieu des années 1970 quand la ligne en question a été supprimée des déclarations d'impôt sur le revenu.

Le taux d'imposition n'a pas été réduit pour cela. Les contribuables canadiens paient pour leurs pensions de vieillesse depuis 1952. C'est son gouvernement qui les empêche de bénéficier du rendement de leurs investissements.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Markham a-t-il une question supplémentaire?

M. Attewell: Pas vraiment, monsieur le Président, mais je ne pense pas que la députée d'Ottawa–Ouest ait vraiment parlé des intérêts composés. Elle ne semble pas admettre que le Parti libéral est responsable de 120 des 150 milliards qui sont venus s'ajouter à la dette nationale au cours des cinq dernières années.

Mme Catterall: Monsieur le Président, au cours des cinq dernières années, grâce à l'augmentation de l'emploi, à la baisse des taux d'intérêt, à l'amélioration de la situation économique mondiale et à l'accumulation d'excédents commerciaux comme nous n'en avons pas eus depuis plus de dix ans, le gouvernement a eu l'occasion de réduire le déficit, et non de continuer à l'augmenter.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'arrive de l'antichambre où j'écoutais le débat de ma collègue d'Ottawa–Ouest. Elle a fait preuve de beaucoup de bon sens, comme d'habitude. Beaucoup plus que certains députés de l'autre côté.

M. Richardson: Vous êtes maintenant deux personnes, ici, à penser cela.

M. MacDonald (Dartmouth): Tiens, il y a quelqu'un qui essaie de nous insulter dans ce coin-là. Si le député voulait parler, j'abrégerais volontiers mes commentaires pour que nous puissions écouter ses plaidoyers passionnés sur le déficit.

L'une des questions que je voudrais poser à ma collègue concerne cette obsession absolue du gouvernement à l'égard du déficit national. Comme de nombreux Canadiens, j'ai écouté les discours électoraux durant la dernière campagne et j'ai entendu les ministres de la Couronne dire et redire que le déficit ne posait pas de problème, que le gouvernement était maître de la situation. Chaque promesse faite par le gouvernement durant cette campagne n'était pas une promesse, mais bien un engagement financier. Le gouvernement disait avoir tous les fonds nécessaires.

Je voudrais demander à ma collègue d'Ottawa qui comprend bien les Canadiens ce qu'elle pense de cette volte-face dont nous avons été témoins de la part du gouvernement au lendemain des dernières élections générales. Le déficit ne posait aucun problème jusqu'au lendemain des élections; soudainement, il est devenu une préoccupation de tous les instants.

La députée pense-t-elle que les ministériels ont été complètement honnêtes dans leurs discours électoraux?

Mme Catterall: Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir répondre à cette question concernant les dépôts sacrés et l'engagement du gouvernement à l'égard des services de garde d'enfants. Toutes ces choses étaient prévues dans le budget, mais, soudainement, au lendemain des élections, nous n'avions plus les fonds nécessaires. Il est clair que le gouvernement n'a pas tenu toutes ces promesses qu'il avait faites aux Canadiens et tous les engagements qu'il avait pris.

Je n'ai qu'une chose à dire à mes collègues qui continuent de répéter que je ne comprends pas ce qu'est l'intérêt composé: n'importe qui peut comprendre que la façon d'éviter de payer de l'intérêt sur l'intérêt, c'est de commencer à rembourser sa dette, et non de vendre ses avoirs sans rembourser sa dette.

Le président suppléant (M. Paproski): Cela dit, les questions et observations sont terminées.

Le député de Calgary-Sud-Ouest pour le débat.

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je pense qu'il serait utile, pour que les partis ne continuent pas à présenter leurs poids lourds, de faire une petite historique et d'expliquer comment nous en sommes venus à la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

La députée qui vient de parler voulait passer outre au fait que le gouvernement libéral avait laissé au pays une dette de 200 milliards. Bien peu de Canadiens se rendent compte de ce que 200 milliards représentent. C'est beaucoup d'argent.

La dette augmente chaque année. Elle continue d'augmenter et augmentera tant que nous n'aurons pas des recettes suffisantes pour payer tous les programmes dont bénéficient les Canadiens et les intérêts sur la dette nationale. C'est ce qu'a si bien expliqué le député de Markham—Whitchurch—Stouffville. J'ai vraiment apprécié ses remarques. Il a essayé d'expliquer, avant d'être si rudement interrompu, ce que sont les intérêts composés et comment les 200 milliards dont nous avons hérité en 1984 ont augmenté de 120 milliards, ce qui fait que la dette atteindrait aujourd'hui 320 milliards si nous n'avions rien fait.

Mais ce n'est pas la partie la plus importante du problème. Il ne suffisait pas aux libéraux de nous laisser une dette de 200 milliards. Après 20 ans de prodigalité et de gaspillage, des dépenses en augmentation constante, ils nous laissaient des dépenses incompressibles pour payer tous les excellents programme du gouvernement. Je parle des pensions de vieillesse, des allocations familiales, des paiements aux indigents, ainsi que des services gover-

nementaux comme les aéroports, les douanes, etc. L'année où nous avons pris le pouvoir, les dépenses fixes étaient de 87 milliards.

On ne peut tout simplement pas mettre un terme à ces dépenses fixes et dire qu'on va licencier tous les intéressés, fermer 10 p. 100 des pistes, supprimer certains postes frontières, ne pas verser leur pleine pension aux gens chaque année même si ces derniers ont contribué à leurs régimes de pension, et ne pas s'occuper des chômeurs. Il est impossible, d'un seul coup, de supprimer tous ces programmes. Ce sont-là des choses auxquelles, après 20 ans, les Canadiens s'étaient habitués et ils s'attendaient à ce que le gouvernement continue de les leur offrir.

Les dépenses fixes exigeaient des recettes de 87 milliards de dollars chaque année et nous avions en plus une dette accumulée de 200 milliards de dollars sur laquelle nous devions verser 22 milliards de dollars d'intérêt par an. À notre arrivée au pouvoir, nous nous sommes aperçus que le gouvernement devait trouver chaque année au moins 100 milliards de dollars. D'un autre côté, nos recettes fixes n'étaient que de 80 milliards de dollars. À quoi cela était-il attribuable? Manifestement, le gouvernement libéral n'aurait sûrement pas mis en oeuvre un régime exigeant des déboursés de 100 milliards de dollars par année et ne rapportant que 80 milliards de dollars par année. Tout notre régime fiscal, notre régime d'imposition sur le revenu des particuliers et des sociétés et notre régime de taxe d'accise combinés ne rapportaient que 80 milliards de dollars. Pourtant, pendant 20 ans, les libéraux ont continué à dépenser plus qu'ils ne percevaient.

• (1800)

Il est intéressant de remarquer que dans les années 1970 à 1975, les gouvernements libéraux de l'époque ont augmenté les dépenses de 17,9 p. 100 par année en moyenne. Comment cela se fait-il? Eh bien, c'est très simple. Les libéraux tentaient simplement d'acheter leur réélection en offrant toujours davantage aux Canadiens et en augmentant leurs dépenses de 17,9 p. 100 par an.

Cinq ans plus tard, ils ont commencé à avoir des remords. Ils se sont sentis quelque peu coupables et se sont dit qu'ils ne pouvaient continuer à ruiner ainsi le pays. Dans le cadre d'un grand effort de réduction de dépenses, ils ne les ont augmentées que de 10 p. 100 par an en moyenne de 1975 à 1980. J'ignore combien de gens dans tout le pays obtenaient des augmentations de salaire de 10 p. 100 par an, mais le gouvernement libéral n'avait aucun problème, durant ces années d'austérité, à accroître les dépenses de 10 p. 100 par an. Les libéraux ont perdu quelques sièges et le pouvoir, à la fin de cette période, à cause de leur programme d'austérité. L'augmentation de leurs dépenses n'était plus que de 10 p. 100 au lieu de 17,9 p. 100.

Le gouvernement libéral n'a pas été en mesure d'acheter suffisamment de votes et ainsi les Canadiens ont élu un gouvernement conservateur, en 1979. Malheureusement, il s'agissait d'un gouvernement minoritaire. Avec l'aide des socialistes, les libéraux ont été en mesure de le défaire. Ils sont revenus au pouvoir en 1980, avec l'idée bien arrêtée de ne plus s'y laisser prendre. Les libéraux se sont dit qu'ils n'avaient pas été réélus lorsque le budget n'avait augmenté que de 10 p. 100 par an mais qu'on n'allait pas les y reprendre. Ils se sont mis à dépenser comme de beaux diables. De 1979 jusqu'à ce que nous les bottions dehors en 1984, les libéraux ont augmenté les dépenses en moyenne chaque année de 14,1 p. 100.

Les Canadiens ont dit que c'en étant trop, qu'ils en avaient assez de cette sottise, et que les libéraux ne faisaient que dépenser et accroître l'endettement du Canada. Lorsque notre gouvernement a accédé au pouvoir en 1984, le parti libéral avait accumulé une dette de 200 milliards de dollars. Il avait une liste fixe de dépenses de 100 milliards et ne touchait que 80 milliards de recettes. Quand on veut s'attaquer au problème de l'endettement national, la première chose qu'on doit faire, c'est au moins de hausser ses recettes au niveau de ses dépenses ou d'abaisser ses dépenses au niveau de ses recettes.

À quoi l'argent était-il dépensé? Je pense que les Canadiens le savent. Trente-trois p. 100 servaient à des transferts directs à des personnes, qu'il s'agisse de pensions, d'assurance-chômage, d'allocations familiales ou des dépenses de fonctionnement du gouvernement. Ces dépenses qui augmentaient au rythme que j'ai dit tantôt ont contribué à l'endettement de notre pays. Elles n'avaient cessé de croître depuis 15 ans à un rythme scandaleux et le gouvernement actuel a décidé d'y mettre un frein. Nous allons tenter d'accroître les recettes, de stimuler l'activité économique, de façon à créer plus d'emplois pour les Canadiens. Quand plus de Canadiens travaillent et plus d'entreprises créent des emplois, plus de gens assument le fardeau. Quand plus de personnes paient l'impôt, les recettes fiscales augmentent. Ainsi, chaque contribuable ne paie pas davantage d'impôt, l'assiette étant plus large; mais comme plus de contribuables paient l'impôt, les recettes augmentent, et c'est ce que nous avons tenté de faire, ou plutôt que nous avons réussi à faire.

D'après les statistiques, depuis que le gouvernement conservateur a été porté au pouvoir en 1984, ses dépenses ont augmenté de 3,5 p. 100. Au cours des cinq premières

années, les dépenses du gouvernement fédéral avaient augmenté de 17,9 p. 100. Au cours des cinq années suivantes, de 10 p. 100 par année. Au cours des cinq années suivantes, de 14,1 p. 100. À l'époque où M. Turner, l'ancien chef de l'opposition était ministre des Finances, les dépenses des libéraux augmentaient de 24 p. 100 par an. Je dis bien 24 p. 100 par an.

Qu'a fait le gouvernement? En moyenne, depuis que nous sommes arrivés au pouvoir en 1984, les dépenses ont augmenté de 3,5 p. 100.

M. Milliken: Quelle blague!

M. Richardson: On peut le lire dans les Comptes publics. Ces renseignements sont accessibles à tous les Canadiens. Voilà les faits, ce ne sont pas les hyperboles et les absurdités que les libéraux nous ont fait entendre cet après-midi. C'est un fait et c'est écrit noir sur blanc.

Une voix: Cela dépasse 7 p. 100.

M. Richardson: Nous parlons de dépenses de programme. C'est sur quoi nous avons un contrôle en tant que gouvernement et en termes de dépenses. Ce que nous ne pouvons contrôler, c'est le remboursement de la dette.

Le député dit que les dépenses ont augmenté de 7 p. 100. Il est évident que nous devons payer l'intérêt sur la dette. La dette, qui s'élevait à 200 milliards de dollars quand nous sommes arrivés au pouvoir, atteint maintenant 350 milliards de dollars, et 120 milliards de cet intérêt représente l'intérêt composé qui était là lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 1984.

Le gouvernement a fait preuve du sens des responsabilités financières. Depuis son élection il y a six ans, au lieu d'augmenter les dépenses à un rythme de 17 ou de 24 p. 100, le gouvernement ne les a augmentées que de 3,5 p. 100. Le taux d'inflation s'est élevé à plus de 4 p. 100. Aussi, en dollars réels, les dépenses du gouvernement fédéral ont de fait été réduites au cours de cette période.

En même temps, en raison de la relance de l'économie nous avons élargi l'assiette fiscale. Plus de gens travaillent. Un total de 1 604 000 emplois ont été créés au Canada depuis 1984, dont 86 p. 100 sont des emplois à plein temps. Par contre, 89 p. 100 des emplois créés par le dernier gouvernement libéral étaient des emplois à temps partiel. Un total de 966 000 emplois ont été créés pour les femmes. Cela représente 60 p. 100 du total des emplois créés.

Lorsque le gouvernement a été élu en 1984, le taux de chômage s'élevait à 11,6 p. 100. À l'heure actuelle, il a considérablement diminué un peu partout au pays. Il s'est maintenu à 6,5 ou 7 p. 100 depuis lors. Il est actuellement de 7 p. 100. Le niveau de chômage est encore faible, parce que plus de Canadiens travaillent et, partant, paient des impôts. Plus il y a de contribuables, plus les recettes du pays sont élevées.

Les dépenses étaient élevées et les recettes faibles avec les libéraux. Nous avons pu les équilibrer de façon qu'elles viennent en fait à se croiser en 1987. Pour la première fois après une longue période de gouvernements libéraux, lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir, il n'a fallu à M. Mike Wilson que deux ans et demi pour équilibrer les recettes et les dépenses. Nous ne dépensions pas plus d'argent que nous en percevions, sauf pour ce qui est de l'intérêt sur la dette.

Depuis 1987, alors que le gouvernement est au pouvoir et que M. Michael Wilson est ministre des Finances, nous avons eu chaque année un budget excédentaire, nous avons réellement recueilli plus de recettes que nous n'avons engagé de dépenses pour des programmes gouvernementaux. N'est-ce pas fantastique? C'est merveilleux. Nous aurions pu baisser les impôts immédiatement, mais nous devons encore payer l'intérêt composé sur la dette des libéraux.

• (1810)

Nous sommes sur la bonne voie. Au lieu de dépenser plus que nous ne recueillons chaque année, nous avons fait l'inverse. Ces quatre dernières années, nous avons en fait dépensé moins et nous commençons à payer l'intérêt sur la dette nationale. En 1994, nous devrions pouvoir enfin nous attaquer au principal de cette dette, au profit de tous les Canadiens.

Je voudrais aborder d'autres points, car j'ai entendu quelques députés de l'opposition faire des déclarations tellement scandaleuses cette année. J'ai pensé qu'il serait utile que les Canadiens aient une idée du gâchis dont les conservateurs ont hérité en 1984. Il n'est tout simplement pas juste de dire: «Vous ne pouvez pas continuer de regarder en arrière et de blâmer les libéraux. Ils ont été évincés il y a six ans.»

Malheureusement pour tous les Canadiens, nous ne pouvions pas nous débarrasser de leur dette avec eux. Nous en avons hérité. Si nous avions agi autrement, si nous n'avions fait qu'aggraver la performance économique honteuse de 15 ans de gouvernements libéraux, cette dette atteindrait actuellement 320 milliards de dollars. Je m'arrêterai peut-être là.

Je serais heureux de répondre à toute question que les attachés de recherche des libéraux pourrait avoir si un des députés voulait m'en faire la lecture.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, le député sait fort bien que ses allégations sont incorrectes.

Comme j'avais commencé à le dire au cours de mon intervention, qui a malheureusement été interrompue parce que j'ai manqué de temps, la gestion financière du gouvernement pose toutes sortes de problèmes. Je n'ai pu aborder cette question tout à l'heure, avant d'être interrompu, alors permettez-moi de rappeler au député quelques faits.

Dans le rapport intitulé *Une nouvelle direction pour le Canada: Un programme de renouveau économique*, j'imagine qu'il n'a pas un exemplaire de ce torchon que le ministre des Finances a déposé à la Chambre le 8 novembre 1984. Cela se passait peu après les élections, le député s'en souviendra, et l'ouvrage devait nous expliquer ce que le gouvernement conservateur allait faire pour les Canadiens.

On disait, dans cet ouvrage, que si on ne modifiait pas les politiques en vigueur à l'époque, la situation dans certains domaines s'envenimerait considérablement. On prédisait que le déficit fédéral atteindrait 37,3 milliards de dollars en 1990-1991 si on ne prenait aucune mesure corrective. Aujourd'hui, on prévoit que le déficit s'élèvera à 28 milliards. Mais avec les taux d'intérêt qui ne cessent de grimper, nous savons que le déficit sera un peu plus élevé. Il atteindra tout près des 37 milliards qu'on a prédits si le gouvernement ne faisait rien.

Mais on ne peut pas dire que le gouvernement n'a rien fait, monsieur le Président. Il a augmenté les impôts à 31 reprises. Il avait également promis de contrôler les dépenses pour pouvoir résorber le déficit. Nous savons que les dépenses des programmes ont affiché des hausses notables de 4,6 p. 100 en 1986-1987, de 7,6 p. 100 en 1987-1988, de 3,1 p. 100 en 1988-1989. Cette année, les dépenses des programmes devraient augmenter. . .

M. Richardson: Elles n'ont pas augmenté cette année.

M. Milliken: Oui. Les dépenses des programmes. Le gouvernement ne tient pas compte de l'augmentation du service de la dette. Par ailleurs, il avait prévu que les dépenses des programmes, grâce au budget préconisant le statu quo, atteindraient 103 milliards de dollars en 1990-1991. C'est ce que le ministre des Finances qualifiait de catastrophique, d'absolument terrifiant, en 1984. Pourtant, selon le programme du gouvernement, les dépenses s'établiront à 109 milliards. Comment se fait-il qu'elles aient tant augmenté?

C'est ce qui devait arriver dans le pire des cas, si le gouvernement ne faisait rien. Il a fait quelque chose. Il a bâclé le travail, voilà ce qu'il a fait. Le gouvernement a haussé les taxes; il a taxé les Canadiens à fond et il n'a encore rien fait pour contenir les dépenses gouvernementales.

Par ailleurs, le gouvernement a prédit que les recettes de l'État, dans le pire des cas et si rien n'était fait, atteindraient 100 milliards de dollars d'ici 1990-1991. Si l'on s'en tient au plan actuel, elles doivent atteindre 120 milliards. Que s'est-il passé? Il s'agissait de prévisions de ce qu'il adviendrait dans le pire des cas. Il s'avère que tout est pire que prévu. Pourquoi? J'avance que c'est parce que le ministre des Finances est un incompétent. Il devrait démissionner et laisser quelqu'un d'autre administrer les finances du pays. Le député n'est-il pas d'accord avec moi?

M. Richardson: Monsieur le Président, il est difficile de ne pas rire en écoutant cet humoriste du Parti libéral. Il a l'audace de prétendre que ce ministre des Finances est incompétent. Je tiens à faire remarquer que le ministre des Finances libéral, devenu plus tard chef du Parti libéral et très brièvement premier ministre du Canada, a augmenté de 24 p. 100 les dépenses en une seule année. Il ose maintenant critiquer Michael Wilson pour une hausse budgétaire de 3,1 p. 100 cette année, voire demander sa démission. C'est consigné au compte rendu.

Monsieur le Président, vous venez tout juste de l'entendre critiquer le ministre des Finances du gouvernement conservateur pour une augmentation de 3,1 p. 100. Ces critiques proviennent d'un parti responsable d'augmentations des dépenses de 17,9 p. 100 en moyenne durant cinq ans, de 10 p. 100 au cours des cinq années suivantes et de 14,1 p. 100 pendant les cinq dernières années de son gouvernement. Le député n'en a pas moins l'audace de demander la démission du ministre des Finances en poste pour avoir contenu la hausse des dépenses à 3,1 p. 100 cette année. Je laisse aux Canadiens le soin de dire qui sont les farceurs et qui sont ceux qui relanceront l'économie et la création d'emplois.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je félicite le député de Calgary-Sud-Est pour son allocution d'aujourd'hui. J'ai écouté ses observations avec beaucoup d'étonnement.

La réponse que je cherche ne peut venir que de lui. Jusqu'en 1984, le parti qui est maintenant au pouvoir a consacré toutes les campagnes électorales à supplier les Canadiens de bien vouloir l'élire. Pourtant, chaque fois que nous parlons d'économie, je n'entends pas les membres du gouvernement prendre la parole pour expliquer comment ils ont réglé les problèmes. Ce que je comprends, c'est qu'ils souffrent d'amnésie sélective. La période d'amnésie commence le jour qui a suivi l'élection de 1984 et tout ce à quoi ils peuvent se reporter s'est produit à une époque antérieure. Ces faits se prêtent à beaucoup d'interprétations et ils n'intéressent pas tellement la plupart des Canadiens. Ce qui intéresse les Canadiens, c'est que les conservateurs se sont montrés incapables de traiter les affaires économiques de façon juste, constante et conforme aux propos tenus au cours des campagnes électorales.

Je voudrais que le député me dise quel genre de cours sont donnés au sein du caucus du parti d'en face, pour que ses membres soient affligés d'une telle perte de mémoire sélective et qu'ils ne puissent rien trouver d'autre, pour expliquer les problèmes, que de faire porter la faute sur quelqu'un d'autre.

M. Richardson: Monsieur le Président, je ne comprends comment ils font pour se jeter dans la gueule du loup. Je dois reconnaître qu'ils ne craignent pas les coups. Ils vont même au-devant. Ils me parlent de mémoire sélective, mais les Canadiens n'ont pas besoin de fouiller dans leurs souvenirs pour se rappeler la dette que ces libéraux nous ont léguée.

Le déficit annuel est tombé du sommet sans précédent de 38 milliards qu'il a atteint en 1984, la dernière année du gouvernement libéral, à 28 milliards en 1991. En dollars, le déficit a été réduit du quart. Il représentait en 1984 35c. de chaque dollar. Cette proportion est tombée à 19c. Ce n'est pas une affaire de mémoire. Ces faits sont à la portée du public et tout le monde peut les vérifier dans les comptes publics.

Le gouvernement a fait preuve de responsabilité financière. Nous avons dû prendre de dures décisions, limiter des programmes et réduire les dépenses, mais nous remettons le pays d'aplomb. Réussissons-nous? J'ai parlé tout à l'heure du total de 1 604 000 emplois qui ont été créés depuis notre accession au pouvoir, en 1984. De ce nombre, 966 000 étaient destinés à des femmes. Le taux de chômage, qui était de 11,6 p. 100 quand le parti du député était au pouvoir, était de 7,7 p. 100 en février.

• (1820)

Les Canadiens travaillent. Ils sont de nouveau productifs et le gouvernement ne gaspille pas et ne dépense pas plus qu'il ne perçoit. Un de ces jours, les propos de nos critiques vont leur retomber dessus. Le gouvernement viendra à bout de l'endettement que les libéraux ont laissé.

J'aurais encore beaucoup de choses à dire, monsieur le Président. Je serais ravi de répondre à d'autres questions de mes collègues, car c'est amusant de réfuter leurs arguments, de montrer aux Canadiens le gâchis que nous ont laissé nos prédécesseurs et de faire état de nos succès.

Avant de me rasseoir, j'invite ceux qui parlent de démissions de ministres des Finances à examiner les faits dont j'ai parlé aujourd'hui, tant l'héritage du Parti libéral que les progrès remarquables que l'actuel ministre des Finances a accomplis depuis 1984. Ils mériterait qu'on lui érige une statue sur la colline du Parlement.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je voudrais interroger le député de Calgary-Sud-Est au sujet de ce qui nous a été légué.

Les députés d'opposition ont adressé quantité de reproches à notre ministre des Finances pour ce qu'il a fait, à leurs yeux. Je voudrais demander au député de Calgary-Sud-Est de commenter les faits suivants. À l'époque du dernier gouvernement majoritaire libéral et pour cette année où il a parlé du déficit de 38 milliards, n'est-il pas vrai que ce gouvernement avait prévu un déficit de l'ordre de 33 milliards, mais qu'il s'est trompé d'à peu près six milliards dans ses prévisions?

L'année précédente, pour laquelle il avait prévu un déficit de 28 milliards, le déficit avait en fait atteint 33 milliards. Il s'était trompé considérablement. Si l'on passe en revue les prévisions des cinq ministres des Finances qui se sont succédés pendant ce dernier mandat, ils étaient tous prompts à faire des prévisions, mais se sont tous trompés. Nous formons à notre tour un nouveau gouvernement et nous nous donnons un seul ministre des Finances. Chaque année, il a gardé dans ses prévisions une marge d'erreur inférieure à un milliard de dollars. Auriez-vous des observations à faire à ce sujet?

M. Richardson: Monsieur le Président, je pense que vous savez, comme le savent certainement les électeurs d'Edmonton-Nord-Ouest, que ce que le député d'Ontario vient de dire est absolument vrai.

Je voudrais parler de ce que le député d'Ontario vient de dire et de la précision des prévisions des ministres des Finances libéraux qui se sont trompés de 6 milliards par année dans chacune de leurs prévisions. Notre gouverne-

ment ne s'est jamais trompé de plus d'un milliard. Lorsque le député nous donnait ces chiffres, il aurait pu nous donner quelque chose d'autre.

Les libéraux parlent de déficits de 38 milliards sous le régime libéral, mais ils n'incluaient même pas le déficit de la caisse d'assurance-chômage. Cela représente 10 milliards. Ils le glissaient sous le tapis, en disant qu'il ne fallait pas l'inclure dans la dette nationale parce qu'il faisait l'objet d'une comptabilité séparée. Notre gouvernement au contraire a été bien franc avec les Canadiens en leur disant en 1984 qu'il ne voulait pas leur dissimuler l'état de l'économie, qu'il allait mettre toutes les cartes sur table.

On découvre des nouveaux secrets honteux derrière chaque porte que nous ouvrons. La liste des factures que nous ont laissées les libéraux est longue, mais nous avons la situation en main. Nous l'avons renversée depuis 1987. Aujourd'hui, notre budget de programmes est excédentaire. Nous jouons cartes sur table. Nous ne faisons pas de cachotteries aux gens. Les Canadiens connaissent notre conjoncture économique. Ils savent qu'elle n'est pas facile et que nous avons pris des décisions et des mesures rigoureuses pour nous débarrasser de cette dette encombrante et garantir la prospérité du Canada pour l'avenir.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, les beaux boniments de mon collègue, le député de Calgary-Sud-Est, m'ont égayé, moi qui étais d'assez mauvais poil lorsque je suis arrivé.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, je suis arrivé ce matin en avion et je me sentais un peu grincheux. Après avoir entendu le député de Calgary-Sud-Est parler de sa vision du monde, je me rends compte qu'il peut encore être agréable de déformer la réalité en racontant toutes sortes de boniments.

Je prends la parole aujourd'hui pour participer au débat sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt, le projet de loi C-65, grâce auquel le gouvernement espère pouvoir emprunter des milliards de dollars pour financer ses politiques économiques mal conçues. Même si le député de Calgary-Sud-Est et ses collègues font de grands efforts pour lire très bien les notes que leur a fournies le service de la propagande du ministère des Finances, les Canadiens ne semblent pas les écouter. Si les Canadiens croyaient aux sornettes que leur content les députés qui occupent les banquettes ministérielles, je crois que le parti du député recueillerait un peu plus que 15 p. 100 de la faveur populaire dans les sondages. Je ne devrais pas avoir à le rappeler au député, surtout qu'il vient de Calgary, ce bastion conservateur bien connu.

Je suis certain que tout le monde sait qu'il fut un temps où il était entendu que l'Alberta allait toujours élire des conservateurs, que l'Alberta était un empire conservateur. Eh bien, laissez-moi vous dire que le programme économique du gouvernement conservateur a bien fait changer les choses, même dans l'Alberta conservatrice!

Ai-je bien entendu le ministre des Transports dire: «En plein dans le mille»? Je crois qu'il l'a bien dit. Même dans l'Alberta conservatrice, le nom du parti conservateur est un gros mot. On ne le prononce plus sans y adjoindre quelques jurons—que je ne saurais rapporter ici, car ils sont antiréglementaires. Mais s'il y a ici des conservateurs qui ne savent pas encore comment on les appelle dans cette province, je me ferai un plaisir de les en informer à l'extérieur de la Chambre—si, toutefois, cela n'écorche pas trop leurs chastes oreilles, bien sûr!

Nous venons de survoler six années de gouvernement conservateur, six années de tromperie et de mauvaise gestion. Le parti conservateur a pris le pouvoir en 1984, après une récession d'envergure internationale. Les députés d'en face ne veulent pas l'admettre, mais il s'agissait bien d'un phénomène économique international. Ils ont pris le pouvoir après cette récession, lorsque la relance était déjà entamée. Grâce au ciel, le cadre de la relance était déjà en place. Personne ne mourait de faim dans les rues parce que la politique socio-économique libérale avait prévu des filets de sécurité pour les Canadiens. À en croire certains députés d'en face, il eut mieux valu laisser les gens mourir d'inanition dans les rues. Il eut mieux valu qu'ils perdent leur emploi au cours de la longue récession d'envergure internationale et qu'ils écument les dépotoirs ou mendient dans Bay Street la riche pour rester en vie.

Eh bien, la politique libérale prévoyait tout autre chose. Le déficit s'est accru, mais bien parce que les programmes sociaux libéraux fonctionnaient. Et pour ma part, monsieur le Président, je ne vais certes pas m'excuser auprès de la bande d'en face pour avoir sauvé au cours de cette période le gagne-pain et l'avenir de beaucoup de Canadiens.

Mais en 1984, ces gars et ces filles ont prétendu avoir une meilleure façon de faire les choses. Ils ont dit aux Canadiens: «Élisez-nous et vous aurez la vie facile. Nous allons créer tellement de richesses au Canada. Nous allons nous assurer que les politiques et les programmes

sociaux des libéraux seront maintenus et qu'il n'y a pas seulement un poulet dans la marmite, mais deux.»

Ce que nous ne savions pas, cependant, c'est qu'ils nous donnaient peut-être du poulet, mais qu'ils nous enlevaient notre poisson. Nous le savons maintenant, monsieur le Président. Ces gens sont arrivés au pouvoir en 1984 avec un programme apparemment libéral. Ils ont essayé d'être libéraux et de parler de progrès social et ils ont proposé un mariage entre la libre entreprise et la gestion de l'économie par le gouvernement—ou son intervention, si nécessaire—pour appuyer les régions et les gens les moins capables de se débrouiller seuls.

Le plus gros mensonge de toutes les campagnes électorales de notre histoire, j'en suis sûr, c'est celui que les conservateurs nous ont servi. J'en ai parlé dans la période des questions et des commentaires. J'ai dit que chaque fois que le Nouveau Parti démocratique ou le Parti libéral suggéraient quelque chose durant la campagne, le Parti conservateur l'écartait.

Je me souviens que le ministre des Finances a dit, et j'espère que sa mémoire sélective n'est pas branchée et qu'il peut se rappeler la vérité maintenant: «Ce ne sont pas des promesses, mais des engagements de dépenses.» Si ce sont des engagements qu'il a pris en 1988, il les a certainement écrits à l'encre sympathique, parce que dès que ces coquins ont été réélus, les livres de compte ont changé. S'ils avaient été compétents le moins du monde, entre 1984 et 1988, ils auraient certainement dû avoir le temps de se rendre compte de l'état des finances.

Ou bien ils étaient si incompétents entre 1984 et 1988 qu'ils ne connaissaient pas la situation financière et économique dans laquelle ils se trouvaient en 1988, avant la campagne, ou bien ils n'ont pas dit la vérité aux Canadiens. Je ne sais pas ce qui est le pire. Je laisse à l'électorat le soin d'en décider aux prochaines élections.

• (1830)

Le gouvernement est revenu en disant: «Nous avons l'argent, nous avons les programmes.» Je ne sais pas comment ces messieurs dames d'en face peuvent rester placidement dans leur fauteuil alors qu'ils savent que le lendemain des élections, tout d'un coup, les sondages du premier ministre lui ont dit qu'il devait faire peur aux Canadiens au sujet du déficit, alors que durant la campagne il n'y avait pas de problèmes. Si le déficit est un problème, dépensons une partie de l'argent du contribuable pour lui faire changer d'avis, et c'est ce que le gouvernement a essayé de faire.

Le déficit qui était tolérable en novembre, était devenu en décembre ce monstre à trois têtes qui allait dévorer notre économie. Mais les conservateurs allaient enfourcher leur monture et sauver les Canadiens de cette menace. Qu'ont-ils fait? Ils sont revenus sur chacune de leurs promesses, chacun de leurs engagements. Je ne les appelerai pas des promesses, je vais utiliser l'expression du ministre des Finances, des engagements de dépenses. Le gouvernement est revenu sur ses engagements.

Qu'a fait le gouvernement depuis sa réélection? Les ministériels nous demandent d'approuver le projet de loi C-65 portant pouvoir d'emprunt, ce qui voudrait dire que nous sommes d'accord avec leurs priorités de dépenses.

Au début, ils disaient des emplois, des emplois, des emplois, aujourd'hui c'est devenu des coupes, des coupes, des coupes. Regardez ce qu'ils ont fait au développement régional. Un tour de passe-passe. Ils peuvent bien sortir leurs grands discours et nous parler de fenêtres, de moyennes sur cinq ans ou sur sept ans, ils peuvent vanter ce qu'ils ont fait pour le Canada atlantique, mais la réalité en termes relatifs, je vais vous la dire en chiffres approximatifs, parce que je n'ai pas les statistiques exactes avec moi.

Le Conseil économique des provinces de l'Atlantique a fait des études qui révèlent une augmentation du degré de disparité entre le centre du Canada, ou le Canada en général, et le Canada atlantique. On n'a pas besoin d'être un génie en mathématiques pour tirer cette conclusion en regardant les indicateurs. Prenons le taux de chômage dans cette région par rapport au taux de chômage national en 1982, 1983, 1984, 1985, 1986 et 1987. On constate que l'écart s'élargit entre les riches et les pauvres de notre pays. Le gouvernement dit que c'est vrai, mais que tout le monde est quand même mieux qu'en 1982, 1983 et 1984. Nous étions en pleine crise économique à ce moment-là.

Ce que je veux faire comprendre aux députés d'en face, c'est que, pendant les années de relance économique, qui a été plus rapide dans certains pays que dans d'autres, le gouvernement aurait dû profiter de l'occasion, s'il avait eu du coeur, pour redistribuer les nouvelles ressources aux régions les plus pauvres du pays pour essayer de mater le vrai monstre à trois têtes, la disparité régionale.

En réalité, le gouvernement n'a fait que créer un des régimes fiscaux les plus régressifs de l'histoire de notre pays et ce, à un moment où les tensions linguistiques et raciales ont augmenté au Canada. Le gouvernement a donc ajouté à cela un nouveau problème, les tensions régionales.

S'il y a ici un député qui doute de la sincérité de mon discours, qu'il se rende dans une localité du Canada atlantique qui a été fermée parce que le gouvernement a abandonné sa politique de développement économique régional. Le seul ministère qui était perçu comme un organisme visant à promouvoir une politique de développement régional au sein du gouvernement central a été aboli par le projet de loi C-3. Il n'y aura plus jamais de ministère responsable devant le Cabinet du développement régional au Canada atlantique. Ce sont des agences qui joueront ce rôle.

Depuis 18 mois, le gouvernement laisse des ententes de développement régional représentant une somme de 1,221 milliard de dollars arriver à expiration dans la région de l'Atlantique. Plus nous nous sommes plaints dans cette enceinte et plus nous avons demandé au ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique de nous donner des chiffres précis, plus il a tenté de nous donner des moyennes quinquennales ou septennales. C'est dans la région de l'Atlantique qu'on subit les répercussions de la politique économique du gouvernement. Le fait est que le gouvernement n'a débloqué que 274 millions de dollars, afin de renouveler des ententes de développement économique qui prévoyaient des dépenses de 1,221 milliard de dollars. Il n'est pas nécessaire d'être bon en calcul pour savoir que cela représente une différence de 1 milliard de dollars.

Le vice-premier ministre a déclaré à un certain nombre de reprises qu'il attachait tellement d'importance à la mise sur pied d'un réseau national de transport ferroviaire-voyageurs au Canada que son gouvernement allait prendre toutes les mesures voulues pour ce faire. Les conservateurs étaient censés moderniser et rénover le réseau, afin que nous puissions compter sur un réseau de transport national moderne et efficace. Or, le ministre actuel des Transports affirme maintenant qu'on a dû tuer le patient pour son bien. C'est fondamentalement ce qu'il a déclaré. Il a affirmé qu'on avait réussi à sauver le corps et à le préserver dans un merveilleux état. Cependant, les conservateurs ont détruit le rêve d'un réseau national de transport ferroviaire d'un bout à l'autre du pays.

Le nouveau ministre des Transports sourit. Eh bien, monsieur le ministre, si vous pouviez vous rendre en Nouvelle-Écosse et voir ce que les gens pensent de votre politique en matière d'économie et de transport, depuis l'Île du Cap-Breton et à travers toute la province où vous avez détruit le réseau ferroviaire, vous iriez peut-être rire ailleurs à l'heure actuelle. Vous vous abstiendriez de le faire dans cette enceinte, car vous avez perdu la confiance des gens à cet égard. C'est également le cas dans le nord de l'Ontario et dans l'ouest du pays.

Le gouvernement a parlé de l'importance qu'il attachait aux programmes sociaux. Les ministériels sont passés maîtres dans l'art de l'ambiguité. Ce sont des experts en la matière au niveau national.

Ils ont présenté un projet de loi qui, en fait, s'en prenait aux pensions de nos personnes âgées. Dans ce projet de loi, il n'était pas question de «récupération», car ils ont peur des mots. Mais nous avons dit: «Vous allez récupérer les prestations de retraite des personnes âgées». Ils ont répondu: «Non, non, pas du tout».

Il existe un mécanisme appelé Indice des prix à la consommation, moins 3. Autrement dit alors que le taux d'inflation s'élève, les prestations ne sont pas indexées intégralement en fonction du taux d'inflation. Six mois après l'adoption du projet de loi, les personnes âgées savent maintenant quelle est l'incidence de cette mesure et ce qu'elle sera dans 10, 15 et 20 ans.

Le gouvernement voulait tellement redistribuer la richesse dans le pays qu'il a réduit le Financement des programmes établis, le FPE, un élément fondamental à la politique économique de notre pays en vertu duquel on estimait juste, équitable et nécessaire, pour assurer l'unité du pays, d'appliquer des normes nationales aux programmes de santé et d'enseignement postsecondaire.

En Nouvelle-Écosse, dans quelques années, selon les propres documents du gouvernement, nous allons perdre 80 millions de dollars. Cela dans une province qui compte moins d'un million d'habitants. J'ignore si le gouvernement s'imagine que l'air salin fait croître des dollars dans les arbres là-bas ou quoi. Mais je puis vous dire dès maintenant que, en raison des réductions effectuées par le gouvernement et parce qu'il a transmis la responsabilité de son déficit aux provinces, les excédents budgétaires de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard sont devenus des déficits budgétaires qui ont été répercutés ensuite sur les municipalités les plus pauvres du Canada, celles du Canada atlantique.

Quant à la péréquation, on me dit qu'en janvier, un fonctionnaire du cabinet du ministre des Finances a rendu visite aux fonctionnaires des ministres des Finances du Canada atlantique. Il leur a dit: «Une légère modification sera apportée à la péréquation». Ne vous

faites pas de souci à ce sujet». Puis quand le ministre des Finances de l'Île-du-Prince-Édouard préparait ses documents budgétaires définitifs avant de les présenter au public dans sa province, quelqu'un du cabinet du ministre des Finances l'a appelé pour lui annoncer: «Ce petit rajustement va peut-être être un peu plus important. Au lieu de 600 000 $, il s'agira de 13,5 millions de dollars.»

Une voix: Quelle honte!

M. MacDonald (Dartmouth): Treize millions et demi de dollars pour une province d'environ 140 000 habitants! Ce n'est pas une bagatelle. Il s'agit de vrais crédits destinés à de vrais programmes qui sont nécessaires.

Nous avons débattu à la Chambre la semaine dernière du programme du tarif de l'Est. Le gouvernement n'a certes pas ménagé les Canadiens de l'Atlantique en ce qui concerne ce programme. Il avait fondamentalement prévu de supprimer tous les programmes de soutien et de péréquation dans notre pays. C'est ce qu'il a fait parce qu'il favorise les intérêts du centre du Canada. La politique du centre est la suivante: «Si nous n'avons qu'une somme donnée à dépenser, nous allons la donner au centre du Canada». Voilà en quoi cela consiste.

Le ministre lève les yeux au ciel. Comment pourrait-on présenter les choses autrement? Vous avez enlevé des milliards de dollars au développement régional. Dans les régions de notre pays, vous avez démantelé le réseau national de transport par rail et en même temps vous approuvez les mesures du gouverneur de la Banque du Canada, et quelles sont les conséquences de celles-ci? Elles sont censées ralentir l'inflation dans la ceinture dorée au sud de l'Ontario. Qui paie le prix? Seulement les entreprises du sud de l'Ontario? Seulement les consommateurs du sud de l'Ontario? Non. Le gouvernement fait fermer les entreprises de ma circonscription parce qu'il appuie le gouverneur de la Banque du Canada ou qu'il lui dicte sa politique des taux d'intérêt.

• (1840)

Si quelqu'un a déjà douté que le gouverneur de la Banque du Canada ne connaît rien à la souffrance, il aurait dû le voir à la télévision, l'autre soir, quand il a été poursuivi par les journalistes. Quand on lui a demandé, à la sortie d'une audience d'un comité, s'il pensait qu'il devrait parler aux Canadiens moyens, il a répondu que cela concernait les membres du comité.

Je peux comprendre la réaction du gouverneur de la Banque du Canada. Il n'y a pas beaucoup de Canadiens, moyens ou autres, qui gagnent le même salaire que cet homme et qui auraient le culot ou l'audace d'augmenter leur salaire de 29 p. 100 en même temps qu'ils demandent aux Canadiens de se serrer la ceinture et qu'ils font monter les taux d'intérêt au niveau le plus élevé depuis des années. «Débrouillez-vous avec moins, les pauvres. Pendant ce temps-là, nous les plus chanceux, nous nageons dans l'argent.» C'est exactement ce qu'il a fait.

Le gouvernement a augmenté les impôts et les taxes 33 fois depuis 1984. Je me demande comment les ministres peuvent se regarder dans le miroir le matin. Parlez aux gens qui ont un revenu fixe et qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Ces gens paient encore de l'impôt parce que notre régime fiscal a encore beaucoup besoin de réforme. Si vous demandez à ces gens qui touchent une pension ou une rente: «Votre situation est-elle meilleure cette année que l'an passé?», ils vous répondront «Non».

Le gouvernement adopte une politique fiscale régressive. Il n'y pas d'échappatoires pour le Canadien moyen ni pour les personnes âgées de ma circonscription qui ont bien du mal à joindre les deux bouts. Par contre, il y en a certes pour les Canadiens à revenu élevé. Le gouvernement ferme les centres pour femmes dans tout le pays. Il s'est même attaqué aux anciens combattants.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que je suis fier d'être un membre de la Légion royale canadienne. Le dimanche, j'allais à la filiale centenaire de la Légion, à Dartmouth, servir des oeufs, car j'essaie de faire mon possible pour m'assurer que les excellents organismes de service comme la Légion royale canadienne, ont suffisamment d'argent pour survenir à leurs besoins.

Or, le gouvernement a trahi la confiance que de nombreux membres de la Légion avaient placée en lui, lorsqu'il a décidé de modifier certains des programmes destinés aux anciens combattants. Si les ministériels croient qu'ils vont toujours pouvoir profiter de la camaraderie légendaire qu'on trouve dans toutes les filiales de la Légion dans tout le pays, c'est alors qu'ils ne sont pas allés dans une filiale depuis la présentation du dernier budget.

En Nouvelle-Écosse, on ressentira durement les effets des modifications proposées à la Loi sur l'assurance-chômage, le projet de loi C-21, au sujet duquel nos vis-à-vis font une attaque d'apoplexie depuis que le Sénat, en bloquant son adoption à ce stade-ci, tente de forcer le gouvernement à accepter des amendements. Chose incroyable à notre époque, le Sénat en tant qu'in-

stitution non élue a davantage l'appui des Canadiens, à l'heure actuelle, que le gouvernement. Le Sénat sait pertinemment que la politique économique du gouvernement conduit à des tensions économiques et régionales dont nous pourrions bien nous passer.

Un des aspects sur lequel je veux me pencher au sujet du projet de loi sur l'assurance-chômage concerne l'affirmation du gouvernement selon laquelle il tente de rendre le régime plus équitable. Je me suis rendu samedi dans les localités de Preston-Est et Preston-Nord. Il s'agit des plus importantes collectivités de noirs autochtones du Canada. Ils sont là depuis des siècles. Les problèmes économiques qu'ils éprouvent pourraient être facilement résolus par un gouvernement qui aurait les moyens, le courage et la volonté politique de s'y attaquer.

Je m'adresse aux députés d'en face. Il y a un grave problème dans cette collectivité. Elle se trouve à six milles de la plus vaste agglomération urbaine du Canada atlantique. Plus de 5 000 personnes y habitent. C'est la plus vaste collectivité noire indigène du pays. Ces gens ont souffert pendant beaucoup trop longtemps de la négligence de tous les gouvernements qui se sont succédé, quelle qu'ait été leur allégeance politique. Voilà maintenant que cette collectivité réclame de l'aide. Si le taux de chômage s'élève à 7 p. 100 à Dartmouth, il atteint 30 p. 100 dans cet endroit. Il y a du racisme systémique, phénomène dont nous n'aimons jamais parler, que ce soit à la Chambre ou ailleurs. Le racisme systémique est une réalité. Il y a là-bas de jeunes Noirs qui ont l'impression de ne pas avoir d'avenir et qui ont maintes fois demandé aux gouvernements fédéral et provinciaux d'investir dans leur localité quelques-uns des milliards de dollars dont il est question ici aujourd'hui. On est en train de ruiner des vies là-bas. Le gouvernement fédéral et le gouvernement néo-écossais sont en train de détruire l'avenir de nombre de ces jeunes gens parce qu'ils ne veulent pas user des outils économiques et politiques dont ils disposent et qui feraient toute la différence.

Je suis en pourparlers avec le ministre chargé de l'application de la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. J'ose espérer que nous faisons des progrès, lentement mais sûrement. Je me suis entretenu au moins une fois avec la ministre de l'Emploi et deux fois, à la Chambre, je lui ai demandé d'assouplir les programmes. Et cela n'a toujours pas été fait.

On pouvait lire, à la une du *Daily News*, l'un des journaux de la région métropolitaine de Halifax-Dartmouth qui a le plus gros tirage, que M. Wayne Adams, conseiller et membre de cette collectivité, avait déclaré que, si les gouvernements ne passaient bientôt aux actes et ne prenaient pas les moyens à leur disposition pour donner à la collectivité les outils dont elle a besoin pour sortir des difficultés dans lesquelles elle se trouve depuis deux siècles, la situation serait grave, allant peut-être même jusqu'à la désobéissance civile.

Je prie les députés d'en face de faire une petite place aux sentiments dans leurs discussions sur les dépenses gouvernementales et d'exercer des pressions sur les membres de leur Cabinet. Il ne faut pas oublier que les compressions budgétaires frappent certaines personnes plus durement que d'autres, non seulement dans les régions mais au sein des groupes minoritaires à la grandeur du pays qui ont le plus besoin d'aide. En tout cas, si la saignée fiscale fait souffrir tout le monde, certains perdent beaucoup plus de sang que d'autres, à savoir les membres des groupes minoritaires et les personnes qui vivent dans les régions les plus défavorisées.

[*Français*]

M. Clément Couture (Saint-Jean): Monsieur le Président, il me fait grandement plaisir de pouvoir apporter quelques commentaires sur le projet de loi C-65 portant pouvoir d'emprunt. J'aimerais tout simplement exprimer mon point de vue de la façon suivante. Il est tout à fait évident que si cette année on a besoin de 25.5 milliards de dollars en tant que pouvoir d'emprunt pour régler nos problèmes de trésorerie, c'est que cela ne s'est pas créé depuis une journée ou deux, cela vient de réellement loin. J'aimerais remonter au début des années 1970 lorsque le gouvernement pouvait opérer avec un surplus budgétaire de 300 millions, avec une dette nationale qui était de 17,2 ou 17,3 milliards, et on a vu naturellement, à partir de cette période-là, les dépenses du gouvernement canadien augmenter de façon draconienne. Dans les premiers cinq ans, on a eu des augmentations de dépenses de l'ordre de 17.9 p. 100. Deuxième terme: des augmentations de 10.1 p. 100. On avait décidé à ce moment-là de réduire un petit peu les dépenses du gouvernement. Troisième terme, de 1980 à 1984: on a eu des augmentations moyennes annuelles de 14.1 p. 100. Naturellement, toutes ces augmentations de dépenses-là ont mis beaucoup de pression sur les besoins financiers du gouvernement.

En 1984, lors de la fin du règne du gouvernement libéral, nous sommes arrivés avec un état financier qui justifiait un déficit annuel de 38,3 milliards, une dette nationale qui était aux environs de 200 milliards de dollars pour finalement voir un gouvernement entrer au pouvoir, qui avait un plan d'action, qui savait où il voulait aller, qui l'avait énoncé d'une façon tout à fait précise, et il voulait absolument, naturellement, faire le travail qui était requis vis-à-vis du déficit, et aussi vis-à-vis de la dette nationale.

Naturellement, avec une pression financière telle que celle que l'on vient de décrire, il est clair que cela prend plusieurs années pour être capable de passer au travers d'un tel état financier, de le remettre sur une base qui soit réellement valable.

M. Hogue: Un marasme!

M. Couture: Réellement un marasme financier.

Le gouvernement a entrepris, en 1984, des actions très positives vis-à-vis l'équilibration du budget canadien. Des actions ont été prises dans le sens suivant. Le gouvernement s'est acharné naturellement à augmenter le niveau économique du pays, a travaillé d'une façon tout à fait impeccable à créer de nouveaux emplois, de telle sorte que les Canadiens soient capables d'avoir une vie décente, un changement du noir au blanc face à ce qu'on venait de vivre depuis les 14 dernières années.

• (1850)

À partir d'un surplus budgétaire, en 1970, de 300 millions pour arriver à un déficit annuel d'opérations de 38,3 milliards de dollars, en 1984, je dois vous dire qu'il ne faut pas être capable de comprendre tellement les finances du Canada pour arriver à ce genre de chiffres-là. Le pouvoir d'emprunt d'aujourd'hui est basé sur ce genre de performance. Le besoin de 25,5 milliards est requis pour la trésorerie du pays, et c'est tout à fait justifiable face à tout ce qu'on vient d'énumérer.

De 1984 à 1988, la première action que le gouvernement se devait de faire était de réduire l'augmentation des dépenses annuelles. Et je pense qu'on doit répéter les chiffres parce que c'est tout simplement effarant: 17,9 p. 100 dans le premier terme, 10,1—on parle toujours de moyenne annuelle—10,1 dans le deuxième terme, 14,1 dans le troisième terme. Le nouveau gouvernement conservateur, en 1984, et je peux en parler très librement, monsieur le Président, parce que j'étais un citoyen canadien à ce moment-là, je n'étais pas député du Parlement, quand on a vu le gouvernement conservateur arriver avec un plan d'action très précis, bien structuré, avec des objectifs bien déterminés, naturellement, on a vu ce gouvernement mettre cet objectif, ce plan d'action en opération dès son entrée. On a vu ces augmentations de dépenses annuelles passer, entre 1984 et 1988, à 3,6 p. 100. On a vu, entre 1984 et 1988, le déficit annuel d'opérations passer de 38,3 à 28,1 milliards de dollars. Déjà là, on avait une amélioration tout à fait extraordinaire. On a vu aussi durant cette période de temps plus de 1 500 000 nouveaux emplois créés pour le bien et la satisfaction des Canadiens.

Le gouvernement ne s'est pas arrêté à cette première performance, toujours dans la même ligne de conduite, avec les mêmes politiques, les mêmes objectifs. En 1988, il a décidé de poursuivre en établissant pour les quatre prochaines années, une augmentation de dépenses qui ne dépassera pas 3,2 p. 100.

J'entendais tout à l'heure mon collègue de Calgary-Sud-Est (M. Richardson) dire que présentement, depuis 1984, l'augmentation des dépenses du Canada, annuellement, ne dépasse pas une moyenne de 3,5, ce qui est tout à fait exact.

Dans le domaine économique, on a vu une performance qui est réellement digne de mention. En plus de la création d'une multitude d'emplois, on a vu beaucoup de Canadiens reprendre confiance en leur économie.

M. Hogue: Oui!

M. Couture: Des Canadiens qui, par leur entrepreneurship. . .

M. Hogue: Grâce au ministre!

M. Couture: . . .leur leadership, s'occuper personnellement de cette économie-là en créant de nouveaux emplois, en améliorant la situation générale du pays. Je crois que le projet de loi C-65 présentement à l'étude est tout à fait justifié face à ce passé. Et le passé est basé uniquement sur la performance entre 1970 et 1984. Parce que depuis 1984, la compression des dépenses est, je pense, tout à fait véritable, et les chiffres que je viens de mentionner le prouvent. Naturellement, ce genre d'attitude nécessite des coupures. Il est clair que le gouvernement doit restreindre ses dépenses, doit assurer un standard de vie aux Canadiens qui soit acceptable, doit assister certains secteurs au niveau de leur développement, mais il doit aussi faire des compressions budgétaires. Je pense que le présent gouvernement fait son travail d'une façon tout à fait impeccable.

J'entendais tout à l'heure des gens parler des compressions budgétaires apportées à VIA Rail.

Lorsque naturellement on n'a plus de gens à l'intérieur d'un pays ou d'une région qui prennent le train, je me demande pourquoi on doit maintenir un service ferroviaire pour ces régions. S'il n'y a pas de gens à l'intérieur des wagons, pas de gens qui ont besoin du train en tant que moyen de transport, je pense qu'on doit couper. Notre gouvernement l'a très bien compris, contrairement au gouvernement libéral qui pendant plus de 14 années n'a

absolument rien compris et nous a laissé comme héritage une situation très difficile, une situation qui va prendre encore quelques années avant d'être redressée. Présentement, on s'en va dans une très bonne direction. En 1984, d'un déficit qui était de l'ordre de 38,3 milliards, on est descendu à 28,1 milliards en 1988. En 1994, le déficit va probablement être moins de 10 milliards. C'est ce que les gens d'en face ne comprennent pas.

Mme Campbell (South West Nova): Les taux d'intérêt sont maintenant à 15 p. 100.

M. Couture: Naturellement, on ne peut pas mélanger les taux d'intérêt à l'intérieur de tout cela. On parle de pouvoir d'emprunt, on parle de besoin de trésorerie, et on doit naturellement discuter de cela, mais on peut en parler pendant 30 secondes des taux d'intérêt.

M. Hogue: Nous, on comprend.

M. Couture: Les taux d'intérêt... naturellement, notre politique monétaire est faite pour s'assurer que les Canadiens puissent vivre des situations économiques sous le contrôle d'un gouvernement. On se rappelle exactement très bien de ce que le gouvernement libéral a fait en 1979, 1980 et 1981 lorsqu'il a perdu le contrôle sur les pressions de la demande.

M. Hogue: Déplorable!

M. Couture: On s'est ramassé avec des taux d'intérêt de 22, 23, 24 p. 100...

M. Hogue: Inacceptable!

M. Couture:...ce que notre gouvernement, avec notre ministre des Finances, ne veut absolument pas revoir. Tant qu'il va y avoir des pressions inflationnistes à l'intérieur du pays, je pense qu'il est tout à fait d'usage d'utiliser la politique monétaire pour réduire ces pressions-là pour le bien finalement de tous les Canadiens dans les années à venir. Parce que des taux d'intérêt à 24 p. 100 on n'en veut plus. Vous autres, vous avez accepté cela, mais nous autres on ne l'acceptera pas. On va s'arranger pour administrer le pays de telle sorte que, en 1994, l'on rejoigne exactement les objectifs qu'on s'est fixé.

Monsieur le Président, je pense que cela détermine de façon très précise le projet de loi C-65 portant pouvoir d'emprunt dont le gouvernement a besoin pour sa trésorerie. Je pense bien que les députés de l'opposition comprennent aussi, d'une façon très précise, d'où provient cette demande. Elle ne provient pas d'hier ni d'avant-hier, elle provient de plusieurs années antérieures, et un des très gros résultats a été la piètre performance économique de l'ancien gouvernement qui nous oblige aujourd'hui naturellement à prendre les mesures nécessaires pour remettre le gouvernement, le Canada, où il devrait être.

M. Plamondon: Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon confrère de Saint-Jean, bien sûr, pour ses excellentes paroles, principalement lorsqu'il nous a rappelé le travail de l'opposition quand ils étaient au pouvoir. Sans doute que le député aurait eu envie de comparer les effets néfastes, nous dire les effets néfastes qu'il y a eu dans sa circonscription de Saint-Jean lorsque justement les taux d'intérêt étaient de 22, 23 ou 24 p. 100, lorsque le gouvernement libéral était au pouvoir. Alors, pourrait-il nous donner, s'il le veut bien, quelques exemples dans sa circonscription où justement, pendant le temps où les taux d'intérêt étaient à 22 p. 100, l'absence d'investissements s'est fait sentir?

M. Couture: Avec grand plaisir, monsieur le Président. Durant les années 1982-1983, à l'intérieur du pays, les taux d'intérêt avaient été laissés sans aucun contrôle, sans aucune réaction de la part du ministre des Finances du temps concernant l'utilisation de la politique monétaire, pour s'assurer que les pressions inflationnistes soient contrôlées à tel point qu'on n'aille pas rejoindre les taux d'intérêt de 24 p. 100. Il est clair que dans une période de taux d'intérêt entre 20 et 24 p. 100, la très grande majorité des entreprises, la très grande majorité des commerces ont des difficultés majeures. On a eu, nous aussi, dans notre circonscription, comme dans toutes les circonscriptions du pays, des gens qui ont dû naturellement cesser de faire affaires parce qu'ils n'étaient pas capables de rencontrer les dépenses.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1900)

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'opportunité de sensibiliser le gouvernement à la situation de l'industrie du textile et du vêtement.

Ainsi, le 24 mai dernier, soit près d'un an maintenant, je soulevais auprès du ministre du Commerce extérieur, les accusations de fraude portées par Douanes Canada contre des importateurs de textile de notre pays concernant des marchandises fabriquées en Corée, expédiées à des sociétés de façade au Japon, et réexpédiées au Canada en tant que marchandises d'origine japonaise, violant ainsi les ententes bilatérales et l'article 17 de la Loi des importations et des exportations.

Puisque les plus importantes entreprises canadiennes de textile se trouvent dans ma circonscription et que je suis un ancien travailleur de cette industrie, il va sans dire que je me préoccupe grandement de l'industrie du textile.

Laissez-moi vous rappeler, monsieur le Président, que l'industrie du textile et son principal client, celle du vêtement, sont étroitement liés. Cette dernière achète près de 40 p. 100 de la production de textiles, ce qui représente autant que la moitié de ses coûts de production.

La circonscription de Drummond et le Canada vivent à l'heure et au rythme des discussions sur le textile et le libre-échange.

Le total d'emplois dépendant du textile et du vêtement dans la circonscription de Drummond dépasse le nombre de 3 000, ce qui nous indique que cette industrie occupe toujours la plus importante part de l'activité économique de notre région.

Les principales industries sont la Celanese, la Dominion Textile, la Consoltex, les Textiles Monterey, les Textiles Dionne, la Teinturerie Elite, la Drummond Hosiery, et plusieurs autres.

Monsieur le Président, pour vous démontrer l'importance d'une industrie comme la Dominion Textile dans la région de Drummondville, laissez-moi vous dire que cette compagnie génère une masse salariale de 20 millions de dollars par année, qu'elle paie des taxes de l'ordre du 400 000 $ à la ville de Drummondville, et qu'elle contribue pour plus de 50 000 $ par année en diverses activités sociales. De plus, elle emploie 700 personnes.

Swift Textiles Canada, une division de Dominion Textile Inc., est de par ses installations manufacturières pour le denim, l'une des usines les plus modernes au monde. La modernisation de ses installations, depuis un an, aura nécessité des investissements de plus de 30 millions de dollars et ce, sans aucune subvention.

Au Québec, Dominion Textile emploie 5 300 personnes dans ses usines de Sherbrooke, Magog, Valleyfield, Granby, Trois-Rivières et Drummondville.

Beaucoup sont étonnés par la taille et l'envergure de l'industrie canadienne du textile et du vêtement. Celle du textile, qui regroupe 1 070 établissements, compte 63 800 employés, dont 43 p. 100 de femmes. Elle est concentrée surtout au Québec et en Ontario, ces deux provinces représentant respectivement 52 et 41 p. 100 de l'ensemble des emplois de ce secteur. La plupart des autres emplois sont centralisés dans les provinces de l'Atlantique.

La valeur totale des livraisons de ce secteur se chiffre à 5,8 milliards de dollars par année. Les exportations interviennent pour environ 11 p. 100 de cette somme, soit 660 millions de dollars. Pour leur part, les importations représentent près du tiers du marché intérieur.

Monsieur le Président, depuis le début des années 1970, l'industrie du textile a maintenu sa part du marché intérieur à un niveau plus ou moins constant, soit 70 p. 100 pour ce qui est de la valeur. Pour leur part, les importations proviennent en grande partie d'autres pays industrialisés, plus particulièrement des États-Unis. Cependant, depuis 1980, les pays à faibles coûts de production exercent de plus en plus de pressions sur les pays industrialisés; ils comptent maintenant pour le quart de l'ensemble des importations.

Quant au secteur du vêtement, il englobe les fabricants de vêtements destinés aux consommateurs, aux industries et à d'autres établissements. Les propriétaires de ces industries sont à 99 p. 100 canadiens et on y compte environ 113 000 employés répartis dans quelque 2 500 usines situées principalement dans les grands centres urbains du Québec, pour 60 p. 100 des emplois, de l'Ontario, pour 30 p. 100 et du Manitoba pour 6 p. 100. De plus, près de 75 p. 100 des postes sont occupés par des femmes qui, par surcroît, représentent la majorité des quelque 30 000 employés du secteur qui travaillent à la maison.

Les livraisons de l'industrie sont évaluées à 5,7 milliards de dollars par année; et de ce chiffre, les exportations représentent 4 millions de dollars. Quant aux importations, elles interviennent pour environ 2,1 milliards de dollars par année.

Au cours des dernières années, grâce à l'aide de l'Office canadien pour un renouveau industriel, les membres de l'industrie ont concerté leurs efforts pour accroître la compétitivité de l'industrie en appliquant de nouvelles techniques aux diverses étapes de la production, comme la conception et la fabrication assistées par ordinateur. Jusqu'à présent, ces efforts n'ont pas permis, à eux seuls, de compenser l'avantage de coût dont bénéficient les exportateurs dans les pays à faibles salaires.

Monsieur le Président, l'enjeu est important puisque plus de la moitié des emplois canadiens dans le textile et le vêtement se trouvent au Québec, alors que 55 des 75 comtés dépendent de cette industrie.

L'industrie canadienne du textile est moderne, à haute densité de capital et elle est bien gérée. Cependant, elle est petite en comparaison avec celle des États-Unis, car près de 50 p. 100 de toutes les importations textiles proviennent de ce pays. Dans moins de huit ans, celles-ci entreront en franchise. Par contre, les manufacturiers canadiens auront accès au marché américain, quoique cela exigera des investissements substantiels au Canada et de grandes compétences pour la mise en marché.

L'Accord de libre-échange avec les États-Unis représente un défi majeur d'adaptation pour les producteurs canadiens.

Le gouvernement a l'intention de réduire les tarifs douaniers canadiens sur les textiles à des niveaux approchant ou égalant ceux des tarifs textiles américains.

Le résultat des négociations concernant les réductions tarifaires de la ronde Uruguay ne sera pas connu avant la fin de l'année.

Enfin, il est loin d'être certain que les pays signataires de l'Accord multifibres se mettront d'accord à l'effet que le commerce des textiles et des vêtements retourne à la réglementation régulière du GATT.

Tout démantèlement de l'Accord multifibres présentera un défi aux manufacturiers canadiens de textiles.

Ainsi, en Europe, d'après le journal *Le Figaro* du 27 octobre 1989, on discute le retour du commerce mondial des textiles et de l'habillement à l'intérieur du GATT sous des règles renforcées, telles les subventions à l'exportation, les pratiques de dumping ou le piratage des marques et des dessins.

On y mentionne aussi dans cet article que tous les jours, on a de nouveaux exemples de concurrence déloyale.

Enfin, monsieur le Président, j'aimerais savoir du ministre quelle position le gouvernement défend-il dans le cadre des négociations actuelles à Genève pour renforcer les règles du GATT et est-ce que le gouvernement a l'intention d'harmoniser ces discussions avec la position de la Communauté économique européenne?

[*Traduction*]

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à la question posée par le député de Drummond ce soir et à celle du 24 mai de l'an dernier concernant l'enquête des agents des Affaires extérieures et du service des douanes à Revenu Canada sur l'expédition de tissus de polyester de la Corée par l'entremise du Japon.

Comme le député le sait, sept entreprises établies à Montréal et deux à Toronto ont été accusées aux termes de l'article 17 de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Cet article porte sur les fausses déclarations et les renseignements trompeurs donnés pour obtenir une licence. Il m'est impossible de commenter les détails de ces affaires, car elles sont actuellement devant les tribunaux.

Les entreprises en cause ont été accusées par suite de la saisie de preuves incriminantes lors de descentes dans les bureaux de diverses compagnies d'importation de textile en mars dernier. La direction générale des relations commerciales et le ministère du Commerce extérieur ont enquêté. Depuis deux ans, on aurait contourné les dispositions de l'entente signée par la Corée et le Canada sur les textiles. Les entreprises coréennes sont accusées de faire passer leurs tissus de polyester à des sociétés japonaises de façade, lesquelles expédieraient ensuite les tissus au Canada en disant qu'ils sont d'origine japonaise. Des documents saisis au cours de la descente confirment cette accusation et assez de preuves ont été recueillies pour qu'on puisse porter des accusations.

Depuis lors, nous avons imposé des exigences supplémentaires pour la délivrance de licences d'importation ayant trait à plusieurs types de tissus de fibre synthétique provenant de certains pays, dont le Japon. Les demandes de licences d'importation doivent maintenant être accompagnées d'un certificat d'origine établi par une autorité compétente dans le pays exportateur ou d'un certificat d'usine signé par le fabricant.

Les autorités du ministère ont rencontré des représentants japonais en juin dernier afin de voir à ce que le système d'émission de certificats d'origine soit appliqué plus sévèrement, pour éviter que d'autres produits ne soient ainsi acheminés de cette façon.

Deux séries de rencontres avec les autorités coréennes ont également eu lieu, en vue de négocier une compensation pour cette entorse à l'accord bilatéral. Il semble que les Coréens soient prêts à offrir une certaine compensation à l'occasion de l'établissement des futurs quotas. Nous préparons actuellement de nouveaux dossiers d'information en prévision de la troisième et, nous l'espérons, dernière série de rencontres, qui est prévue plus tard au cours de l'années. Les Coréens semblent avoir hâte de conclure, car ils n'ont pas encore complètement réparti les quotas de 1990 pour leurs exportateurs.

Nous considérons qu'il s'agit là d'une grave entorse à notre accord bilatéral avec la Corée et nous entendons bien en obtenir l'entière compensation. Les autorités continuent de contrôler les importations de textiles et de vêtements de toutes provenances et des mesures sont prises rapidement si l'on soupçonne ce genre de tactique.

• (1910)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, Je suis heureux de pouvoir revenir sur le sujet de la taxe sur les produits et services. Je tiens à rappeler encore une fois au gouvernement à quel point cette taxe fera mal aux habitants du Nord.

Le 19 février, à la Chambre, j'ai demandé au ministre des Finances d'exempter les habitants du Nord de cette taxe inéquitable. Dans ma question au ministre, je parlais du coût élevé de la vie dans le Nord, et je citais en exemple le prix de certains produits alimentaires de base à Clyde River, une localité de l'île de Baffin, dans ma circonscription.

Je venais de rentrer d'une visite dans cette localité et, pendant mon séjour, j'avais tenu à aller à l'épicerie. J'y avais payé 5 $ pour une douzaine d'oeufs, plus de 9 $ pour un sac de 5 livres de pommes de terre, 4,29 $ pour un litre de lait et plus de 8 $ pour une douzaine de pommes.

Dans le sud du Canada, les prix de ces articles sont inférieurs de la moitié ou du tiers et pourtant mes électeurs doivent payer tous les jours des prix scandaleux pour les mêmes produits de base. Beaucoup doivent payer ces prix à même un revenu moyen d'environ 10 000 $ par année.

Les taux de chômage sont élevés dans les Territoires du Nord-Ouest. Le taux général de chômage y est d'environ 16 p. 100. Les taux dans les régions dont se compose ma circonscription sont cependant beaucoup plus élevés. Dans les régions de Baffin et du Kewatin, le taux de chômage est d'environ 21 p. 100. Dans la région de Kitikmeot, il y est de 31 p. 100. Dans plusieurs localités, les taux sont de près de 80 p. 100. Beaucoup de gens y vivent donc de revenus fixes, d'assurance-chômage, d'aide sociale et de pensions.

Je faisais remarquer au ministre que beaucoup de mes électeurs ont énormément de mal à joindre les deux bouts. Quand une personne à revenu fixe doit payer 4,29 $ pour un litre de lait et 9 $ pour cinq livres de pommes de terre, il ne lui reste pas grand-chose après avoir fait son marché. Bien que la taxe sur les produits et services ne s'applique pas aux produits alimentaires essentiels, elle s'appliquera sur presque tout le reste dont les personnes de ma circonscription ont besoin.

Le ministre dit que la TPS ne s'applique pas au transport des aliments. Très bien, mais elle frappera pratiquement tous les autres produits qui seront transportés dans le Nord. Le ministre ne me semble pas avoir compris qu'il n'y a pas de routes qui mènent aux localités de ma circonscription ni de routes entre ces localités. Le gouvernement ne semble pas comprendre non plus que les collectivités que je représente n'ont pas de vastes centres commerciaux ni même le choix de magasins que l'on trouve dans le sud du Canada.

Dans les petits centres, les habitants commandent les aliments et autres produits essentiels aux magasins du sud du Canada. Le ravitaillement en essence, vêtements et matériaux de construction se fait par avion les mois d'hiver ou par barges l'été. Ces produits ne sont pas bon marché, le coût de leur transport jusque dans le Nord non plus. Le transport par avion d'Ottawa à Iqaluit, par exemple, coûte près de 3 $ le kilo pour les marchandises de 45 à 200 kilos.

L'essence, les vêtements et les matériaux de construction seront taxés. Le transport de ces produits de base sera aussi taxé. À cause des hausses de prix, les gens vont être obligés de réduire leurs achats. Ils vont acheter moins de produits alimentaires pour pouvoir acheter d'autres articles comme les vêtements ou il vont réduire leurs autres achats pour se procurer les aliments.

En octobre dernier, j'ai demandé au ministre des Finances les études qui, selon lui, prouvaient que la TPS avantagera le Nord. Il ne les a pas communiquées en octobre et il ne les a pas communiquées depuis. Le ministre des Finances est pratiquement le seul à croire que cette taxe profitera aux habitants du nord du Canada.

Le ministre a dit à la Chambre, en février, en réponse à ma question, que les industries situées dans le Nord tireront profit de la TPS. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ne partage pas son optimisme.

J'aimerais vous lire un passage tiré du mémoire qu'a présenté en octobre dernier le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au Comité permanent des finances. «La taxe sur les produits et services risque de nuire dangereusement à nos principales industries. Ce faisant, la taxe compromettra les efforts que nous avons déployés jusqu'ici en vue d'accroître l'autarcie des Territoires du Nord-Ouest. Les gains à long terme de productivité prédits par le ministère fédéral des Finances sont fort douteux, et même s'ils s'avèrent positifs, risquent d'être relativement restreints. En effet, il est peu probable que ces gains permettront de compenser les inconvénients à court terme de la nouvelle taxe. Nous estimons que les gains résultant de l'accroissement de la productivité profiteront surtout aux propriétaires de grandes entreprises, ou aux employés temporaires du sud. Les résidents de longue date des Territoires du Nord-Ouest, notamment les propriétaires de petites entreprises et ceux qui se livrent aux activités économiques traditionelles, sont peu susceptibles de partager ces gains.»

Les industries de service, comme le tourisme et le commerce, doivent assumer des coûts plus élevés dans le nord, ce qui influe sur leur position concurrentielle. L'industrie du tourisme occupe une place prépondérante dans les Territoires du Nord-Ouest et ne cesse de prendre de l'ampleur. Elle risque d'être durement touchée par la taxe sur les produits et services.

Les petites entreprises devront faire face à des coûts d'observation et d'administration énormes en raison de la TPS. Ces entreprises, à l'heure actuelle, ne paient pas de taxe de vente et l'on ne trouve pas non plus de services de comptabilité dans les petites localités.

En résumé, je ne peux que répéter ce que d'autres ont dit à plusieurs reprises à la Chambre au sujet de la taxe proposée sur les produits et services. La TPS est injuste. Elle s'avère injuste pour tous les Canadiens, mais surtout pour les habitants du nord.

Que cette taxe soit de 9 ou de 7 p. 100, les habitants du nord ne peuvent assumer ce fardeau additionnel. Le crédit proposé pour la taxe de vente ne permettra pas de compenser les coûts additionnels que devront subir les habitants du nord dont le revenu est faible. Le gouvernement n'a pas tenu compte de la situation économique exceptionnelle du nord, ni des consommateurs de cette région dans son projet de TPS.

J'encourage le gouvernement à reconsidérer son projet et à supprimer la TPS.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, l'honorable député de l'opposition s'inquiète du coût élevé de la vie dans le Nord et des effets de la taxe sur les produits et services, la TPS.

Permettez-moi tout d'abord de répéter que le Nord, comme toutes les autres régions du pays, profitera de l'adoption de la TPS. Grâce à l'élimination de la taxe fédérale de vente sur les intrants des entreprises, la TPS aura un effet très positif sur les industries de ressources à intensité de capital, comme les industries minières, pétrolières et gazières, des industries importantes pour l'économie du Nord et l'économie de la région du député.

Selon l'analyse que nous avons effectuée, la production de l'économie nationale augmentera dans l'ensemble de 1,4 p. 100, soit près de 9 milliards de dollars par année. Le Nord partagera ces gains; sa production économique devrait afficher une croissance semblable à la moyenne nationale, c'est-à-dire 1,4 p. 100. Et l'expansion de l'activité économique profitera à tous les résidants du Nord, grâce à la création d'emplois permanents et, naturellement, à la hausse des revenus réels.

L'honorable député s'inquiète du coût des produits alimentaires dans le Nord. Le gouvernement reconnaît le niveau des prix de ces produits dans le Nord, c'est pourquoi le régime d'impôt sur le revenu accorde des avantages aux résidants des régions du Nord.

En ce qui concerne la taxe de vente, il convient de réaliser qu'en vertu de l'actuelle taxe fédérale de vente, les produits alimentaires sont assujettis à une certaine taxe de vente indirecte, taxe qui est intégrée au prix des produits dès le début du cycle de production. Cela se produit parce que bon nombre des intrants utilisés pour produire les aliments, les matériaux de construction utilisés dans l'usine de transformation par exemple, sont taxés. Aussi, les véhicules qui transportent les produits alimentaires vers le Nord, l'équipement de chargement et les carburants pour véhicules automobiles sont tous assujettis à l'heure actuelle à la taxe fédérale de vente.

Dans l'ensemble, les produits alimentaires sont à l'heure actuelle assujettis à une taxe fédérale indirecte de vente d'environ 1 à 2 p. 100.

En vertu de la TPS, la vente des produits alimentaires essentiels ne sera pas taxée. Et, contrairement à l'actuelle taxe de vente fédérale, le mécanisme de crédit de taxe sur intrants prévu en vertu de la TPS assure que la totalité de la taxe indirecte intégrée à l'heure actuelle au prix des produits alimentaires sera éliminée. Ainsi, le coût des produits alimentaires essentiels sera réduit de 1 à 2 p. 100 en vertu de la TPS.

Pour assurer que la réforme de la taxe de vente soit équitable, un élément essentiel est le crédit remboursable pour TPS versé aux Canadiens à faible et moyen revenus. Des chèques de crédit seront postés quatre fois par année et les premiers chèques seront envoyés en décembre 1990, avant que la TPS ne soit en vigueur.

En fait, le crédit remboursable pour TPS assurera que les familles dont le revenu annuel est de moins de 30 000 $ seront en réalité en meilleure situation, en 1991, qu'elles ne le sont en vertu du régime actuel.

En résumé, la TPS offrira des avantages importants aux résidants du Nord canadien, grâce à l'amélioration du potentiel de production de l'économie, à la création d'emplois et à la hausse des revenus.

• (1920)

[*Traduction*]

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'ai posé ma question au ministre le 9 mars. Le programme d'aide venait d'être annoncé et je demandais au gouvernement d'essayer de garder les gens dans la région, dans les localités de pêche, pendant la crise.

Comme question supplémentaire, j'ai mentionné au ministre que nous avions besoin d'une nouvelle évalua-

tion des stocks dans la région de Scotia–Fundy avant que d'autres mesures ne soient prises. Je dois vraiment insister sur le fait que les pêcheurs du sud–ouest de la Nouvelle–Écosse ne sont pas convaincus de l'exactitude des estimations des stocks faites par le ministère. Vous n'avez qu'à demander aux 50 ou 60 pêcheurs qui ont occupé le bureau du ministère des Pêches à Yarmouth, mardi dernier, pour protester contre l'insuffisance des quotas accordés aux chalutiers côtiers depuis le début de l'année. Demandez aux quelque 500 personnes qui sont venues aujourd'hui pour parler de la proposition qui leur a été faite tard dans la journée de vendredi en réponse à leur proposition. Ces gens sont mécontents de l'évaluation.

Je devrais ajouter que les pêcheurs ne sont pas les seuls à douter de l'exactitude de l'évaluation des stocks dans la région de Scotia–Fundy. M. Leslie Harris, président du groupe que le gouvernement a chargé de faire un examen indépendant des stocks de morue du nord, m'a dit en comité qu'il croyait aussi que les méthodes employées actuellement dans la région de Scotia–Fundy n'étaient pas assez bonnes pour un secteur aussi important.

Je veux parler à la Chambre et à tous les Canadiens des 500 personnes qui étaient ici cet après–midi et de ce qu'elles voulaient. Elles voulaient leur juste part des ressources naturelles qu'on trouve dans leur région.

Ces gens ont toujours pêché à longueur d'année. Autrefois ils pêchaient le homard, le hareng, les pétoncles et le poisson de fond. Ils avaient des marchés. Dans un comté comme celui de Shelburne, selon un rapport que j'ai demandé, le poisson représente 100 p. 100 de l'économie. C'est 50 p. 100 dans le comté de Yarmouth et 60 p. 100 dans le comté de Digby. Ces comtés avaient accès aux marchés, accès aux stocks de poissons depuis qu'il y a des habitants dans la région. À une époque c'étaient même les pêcheries les plus actives de la région atlantique. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Ces six dernières années, les quotas ont diminué sur la foi d'évaluations des stocks fort douteuses. Personne ne dira qu'il n'y a pas d'églefin, il n'y en avait déjà pas dans les années 70. Les pêcheurs ont vu un grand navire–usine recevoir un permis pour la goberge, le poisson le plus communément pêché dans la région, alors qu'il devait se concentrer sur les espèces sous–utilisées.

Ils ont vu également les hauturiers et les étrangers dans la région. Aujourd'hui, un pêcheur, Joey Nickerson, disait à cette réunion qu'il était parti pêcher le merlu argenté avec son bateau de 45 pieds. Il était à côté de navires étrangers qui étaient censés pêcher aussi le merlu argenté, mais ils avaient, je pense qu'il a dit, 180 p. 100 de goberge. Ce n'était pas du merlu argenté qu'ils pêchaient sur le banc de Brown.

Ce banc est interdit à tous les bateaux locaux, sauf pour pêcher le merlu argenté et c'est pour cela que lui était là, avec son petit bateau de 45 pieds à côté de ces énormes navires–usines étrangers et des grands chalutiers pêchant à 60 milles au large.

Cela n'a pas de sens pour les gens de l'endroit. Cela n'a pas de sens pour moi et ce ne devrait pas avoir de sens pour l'opposition ou pour le ministre. Que lui disent ses fonctionnaires? Quelles nouvelles laisse–t–on filtrer jusqu'à lui? Les grands navires étrangers, les chalutiers de haute mer? Certainement pas les pêcheurs côtiers qui réclament une réunion avec le ministre ou n'importe quel ministre qui s'intéresse au poisson de fond.

En outre, on les a empêchés de se rendre à un endroit que nous appelons Easter, au nord de Halifax. On empêche des gens qui y ont pêché toute leur vie, huit ans ou plus, de se rendre dans ce secteur à cette période de l'année.

Il y a quelques jours, j'ai signalé à la Chambre que 42 bateaux étrangers pêchaient dans une zone de merlu argenté, alors que les pêcheurs canadiens ne peuvent même pas s'y rendre. C'est tout près de la zone de frai fermée. La ligne de démarcation de la zone de merlu argenté pour les bateaux étrangers est la même que pour celle de la zone de frai du goberge. Les bateaux étrangers sont autorisés à s'y rendre et à y pêcher pendant cette période de l'année, mais pas nos propres bateaux.

L'autre problème auquel les pêcheurs ont été aux prises ces six dernières années, c'est qu'il n'y a pas d'évaluation précise des stocks. J'ai mentionné le fait que M. Harris avait déjà tenu ces propos.

Il y a une dizaine de jours, ils ont fait une proposition au ministère. Après des pourparlers avec les autorités du ministère au moins cinq fois par année pendant au moins cinq ans, au sujet de la longueur des mailles, ils se sont entendus sur 130 mailles. Le ministère a changé d'idée, imposant 140 mailles. Il n'y a jamais d'entente entre les autorités ministérielles et ces pêcheurs. Il n'y a que du mécontentement. Et il y aura du ressentiment. Je suis certaine que le ministre ne voudrait pas que soient mises à exécution les menaces dont on a parlé aujourd'hui.

Ses collaborateurs ne jouent pas franc jeu avec les pêcheurs. Ils demandent 25 000 livres par sortie en mer, chaque semaine, pendant 40 semaines. Il y a environ 250 bateaux canadiens et 112 bateaux étrangers munis d'un permis qui pêchent dans notre zone des 200 milles. Il y a également un navire congélateur-usine qui pêche dans nos eaux, près de la côte, puis il y a ceux qui pêchent en haute mer.

Je prie instamment la Chambre de ne pas permettre que ce qui s'est passé dans les trois comtés en question se reproduise ailleurs au Canada. Le gouvernement ne cherche qu'à plaire à des intérets étrangers qu'il a subventionnés pour rien encore une fois. Il a subventionné de nouveau la compagnie de Produits de la mer national limitée et la *Fishery Products* la semaine dernière en leur permettant de fermer les usines de ces localités. Elles n'ont pas abandonné leurs navires et elle conservent encore leurs usines, mais le gouvernement leur a versé 150 millions de dollars pour ce faire.

Nous ne voulons pas que pareille chose se produise dans cette région. Nous voulons du poisson. Nous voulons que les stocks de poisson soient évalués et nous voulons notre juste part de cette ressource naturelle qui est sur le pas de notre porte.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est toujours difficile de répondre à ces questions parce que ceux qui les posent surenchérissent tout le temps et ils finissent par s'écarter du sujet.

La députée m'a demandé comment le gouvernement comptait régler le problème de l'industrie des pêches dans la région de l'Atlantique et surtout quelles mesures il allait prendre pour soutenir les localités de la région de Scotia—Fundy.

Le Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique annoncé dernièrement porte sur trois principaux domaines: la reconstitution des stocks de poisson, l'adaptation au recul actuel de l'emploi dans les pêches et la diversification économique à l'intérieur et à l'extérieur de ce secteur. Tous ces éléments contibueront à stabiliser l'économie de la région et à créer des occasions d'emploi dans les localités de pêche touchées par les réductions décrétées dans le total des prises admissibles.

En investissant 150 millions de dollars de plus dans la nécessaire recherche scientifique, dans la collecte de données et de renseignements, dans la surveillance et le contrôle de la situation, nous prenons les mesures qui s'imposent à long terme pour renouveler les stocks, de sorte que le plus de gens possible puissent vivre du secteur de la pêche.

On proposera bientôt des modifications à apporter à la Loi sur les pêcheries. Elles contribueront aussi à préserver les stocks de poisson en exigeant davantage de rapports statistiques et en prévoyant des peines plus sévères à l'égard de la surpêche et de la destruction de l'habitat sous-marin.

Comme l'a illustré la rencontre récente avec M. Marin, de la Communauté économique européenne, des mesures diplomatiques et juridiques répétées sont prévues pour résoudre le problème de la surpêche étrangère au large de la zone canadienne des 200 milles.

J'ai bonne confiance que toutes ces mesures conjuguées vont permettre de renouveler nos stocks de poisson de sorte que le secteur de la pêche redevienne un secteur viable et prospère.

Le gouvernement et tous les Canadiens de l'Atlantique doivent reconnaître la dure réalité, à savoir que la pêche ne peut pas faire vivre tous ceux qui veulent travailler dans ce secteur. C'est pourquoi la contribution fédérale de 120 millions de dollars au programme de recyclage des travailleurs d'usine est tellement importante. Cette initiative visant à aider les travailleurs d'usine et les pêcheurs au chalut qui perdent leur emploi sera mise au point en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux, les entreprises et les syndicats. Il offrira aux travailleurs touchés les moyens financiers pour décider de leur propre avenir.

• (1930)

Le gouvernement fédéral a décidé d'accorder 146 millions de dollars pour la diversification économique, en plus de la somme de plus de 2 milliards qu'il consacrera au développement régional au Canada atlantique d'ici 1993-1994, afin de donner aux localités qui vivent exclusivement de la pêche les moyens de diversifier leurs activités tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'industrie de la pêche. Les localités seront incitées à envisager de nouvelles possibilités, comme l'exploitation des espèces sous-utilisées, l'aquaculture et le développement de nouveaux produits de la pêche et, à l'extérieur de l'industrie de la pêche, le développement du secteur touristique ainsi que des secteurs et industries océanographiques.

Les localités auront pleins pouvoirs pour prendre leurs propres décisions afin de créer des emplois durables. Donc, si l'on tient compte de ces éléments, du programme d'aide à court terme de 158 millions de dollars annoncé précédemment et des autres mesures visant à renforcer l'industrie de la pêche, l'engagement que prend le

gouvernement envers les travailleurs de l'industrie de la pêche du Canada atlantique me semble très clair.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée.

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain matin, 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 31.)